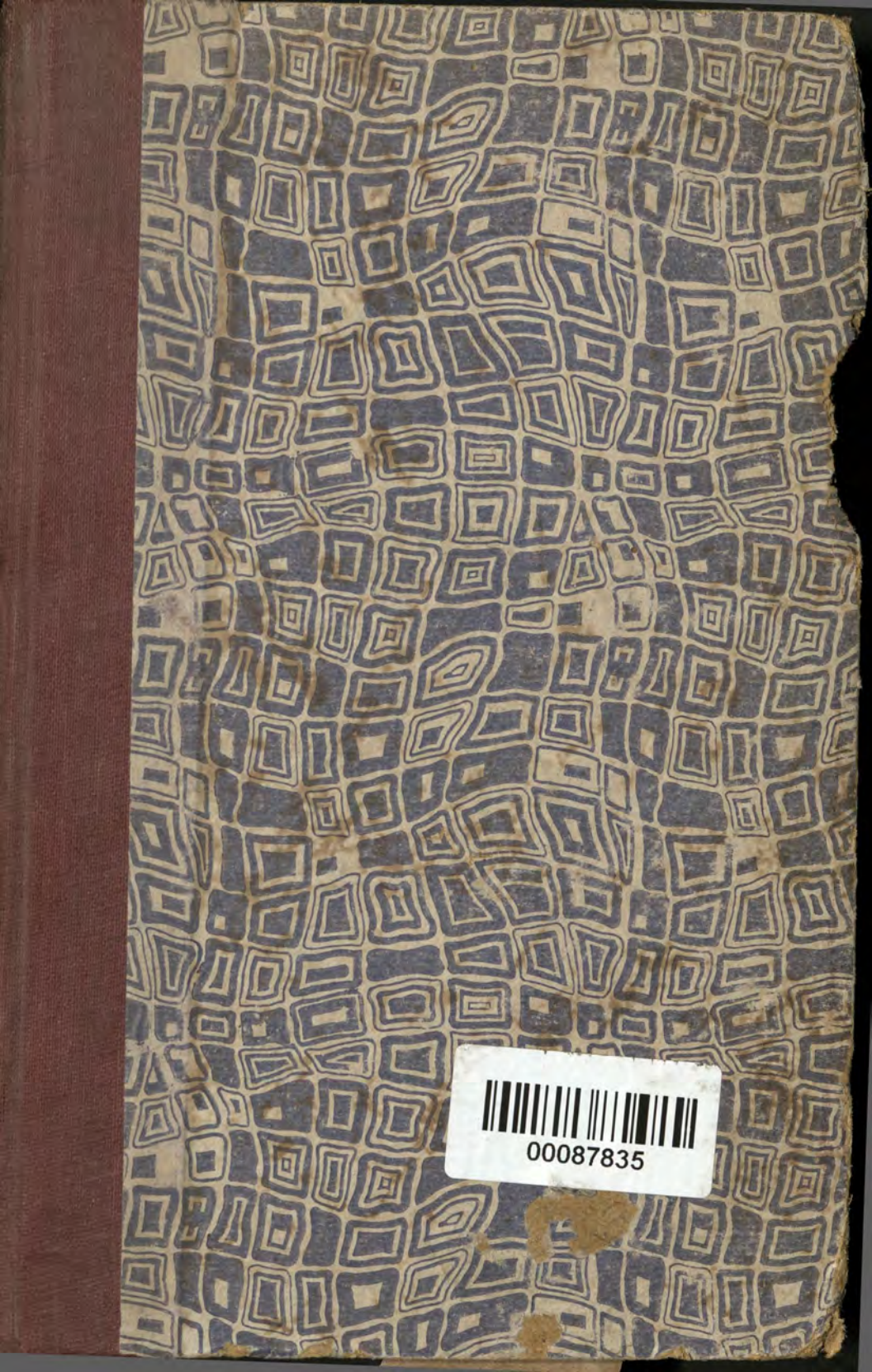
00087835

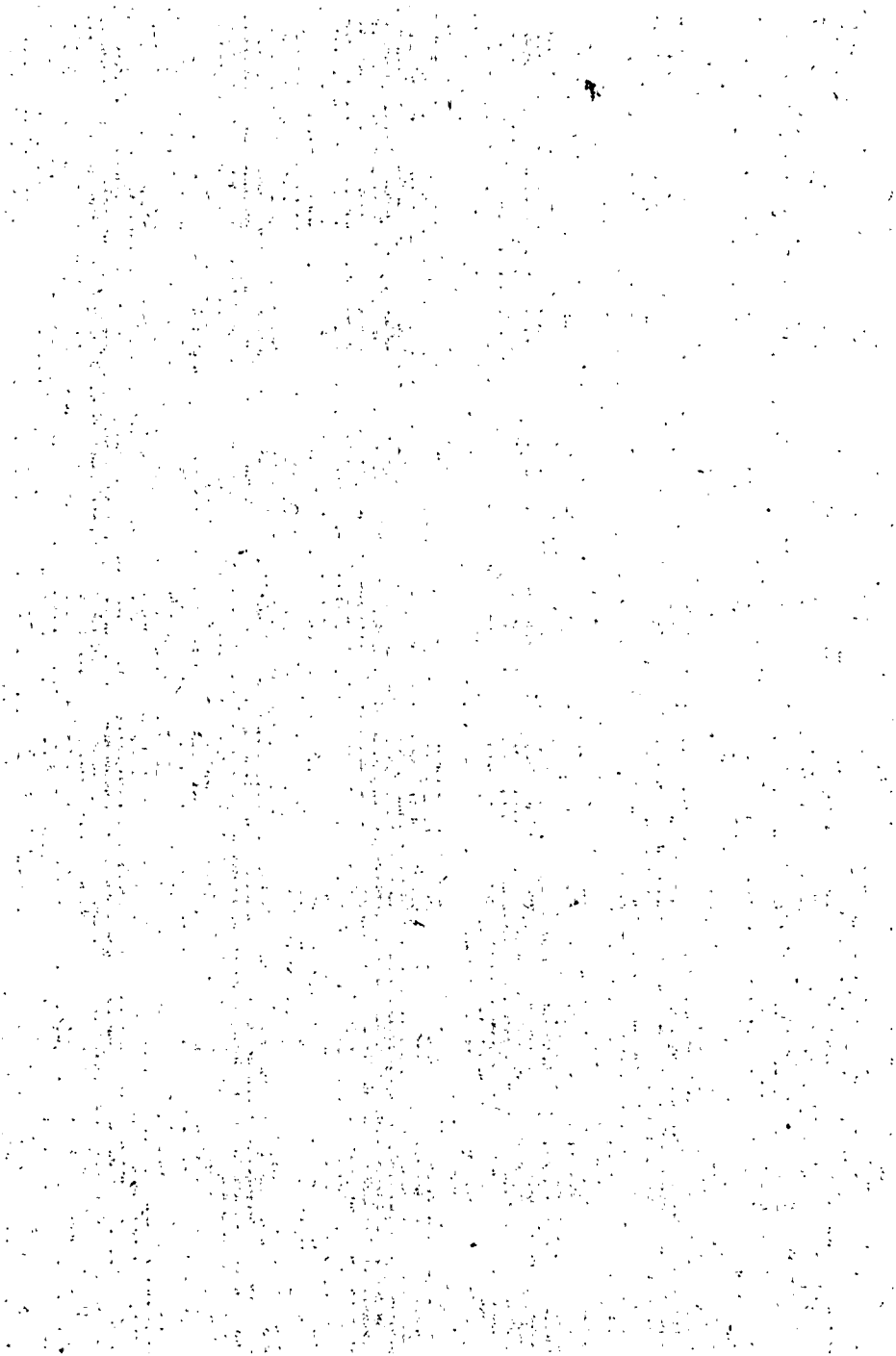

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 13 February, 2016

DICTIONNAIRE

UNIVERSEL

D'HISTOIRE NATURELLE

RÉSUMANT ET COMPLÉTANT

Tous les faits présentés par les Encyclopédies, les anciens dictionnaires scientifiques, les Œuvres complètes de Buffon, et les meilleurs traités spéciaux sur les diverses branches des sciences naturelles; — Donnant la description des êtres et des divers phénomènes de la nature, l'étymologie et la définition des noms scientifiques, et les principales applications des corps organiques et inorganiques à l'agriculture, à la médecine, aux arts industriels, etc.;

PAR MESSIEURS

ARAGO, AUDOUIN, BAUDEMENT, BECQUEREL, BIBRON, BLANCHARD, BOITARD, DE BRÉBISSON, AD. BRONGNIART, CHEVROLAT, CORDIER, DECAISNE, DELAFOSSE, DESHAYES, DESMAREST, J. DESNOYERS, ALCIDE ET CHARLES D'ORBIGNY, DUCHARTRE, DUJARDIN, DUMAS, DUPONCHEL, DUVERNOY, MILNE-EDWARDS, ÉLIE DE BEAUMONT, FLOURENS, ISIDORE GEOFFROY SAINT-HILAIRE, GERBE, GERVAIS, AL. DE HUMBOLDT, DE JUSSIEU, DE LAFRESNAYE, LAURILLARD, LEMAIRE, LUCAS, MARTIN SAINT-ANGE, MONTAGNE, PELOUZE, PELTIER, C. PRÉVOST, DE QUATREFAGES, A. RICHARD, RIVIÈRE, ROULIN, SPACH, VALENCIENNES, ETC.

DIRIGÉ PAR M. CHA[illegible] D'ORBIGNY,

Et enrichi d'un magnifique A[illegible]hes gravées sur acier.

TOME SEPTIÈME.

87835
ac
MTe

PARIS.

CHEZ LES ÉDITEURS MM. RENARD, MARTI[illegible] ET C[ie],

RUE DE BUSSI, 6;

ET CHEZ

LANGLOIS ET LECLERCQ, Rue de la Harpe, 81. | FORT[illegible] ET C[ie], Pl[illegible]cine, 1.

Mêmes maisons, chez L. Mich[illegible]

1846

00087835

LISTE

DES ABRÉVIATIONS

EMPLOYÉES DANS CET OUVRAGE.

(Les abréviations en petites capitales placées au commencement de chaque article indiquent la grande classe à laquelle il appartient.)

Acal. . . . . . Acalèphes.
Anat. . . . . Anatomie.
Ann. . . . . Annales.
Annél. . . . . Annélides.
Arach . . . . Arachnides.
Astr. . . . . Astronomie.
Bot. . . . . . Botanique.
Bot. cr. . . . Botanique cryptogamique.
Bot. ph. . . . Botanique phanérogamique.
Bull. . . . . . Bulletin.
Chim. . . . . Chimie.
Cir[illegible] . . . Cirrhopodes.
Crust. . . . . Crustacés.
Échin . . . . Échinodermes.
Fig. . . . . . Figure.
Foramin. . . Foraminifères.
Foss. . . . . Fossile.
G. ou *g.* . . . Genre.
Géol. . . . . Géologie.
Helm. . . . . Helminthides.
Hist. nat. . . Histoire naturelle.
Infus. . . . Infusoires.
Ins. . . . . Insectes.

Mam. . . . . M[illegible]
Mém. . . . . [illegible]ammifères
Mét[illegible] . . . Mémoire
[illegible]*r.* . . . Météorologie.
Min. . . . . Minéralogie.
Moll. . . . . Mollusques.
Myriap. . . . Myriapodes.
Ois. . . . . . Oiseaux.
Paléont. . . . Paléontologie
Ph. ou *Phan.* Phanérogame, nérogamie.
Phys. . . . . Physique.
Physiol. . . . Physiologie.
[illegible] . . . . Planche.
[illegible] . . . Poissons.
[illegible] . . Polypes, Polypiers.
R[illegible] . . . . Radiaires
Re[illegible] . . . Reptiles.
Spo[illegible] . . . Spongiaires.
Systol. . . . . Systolides.
Syn. ou *Synon.* Synonyme.
Térat. . . . . Tératologie.
V. ou *Voy.* Voyez.
Vulg. . . . . Vulgaire.
Zool. . . . . Zoologie.
Zooph. . . . Zoophytes.

DICTIONNAIRE

UNIVERSEL

D'HISTOIRE NATURELLE.

I

***IACARETINGA ou JACARETINGA.** REPT. — Groupe de Crocodiliens, d'après M. Spix (*Lacert. Brasil.*, 1825). *Voy.* CROCODILE. (E. D.)

IACCHUS. MAM. — *Voy.* OUISTITI.

IANTHINUS. MOLL. — *Voy.* JANTHINE.

IASSUS. INS. — *Voy.* JASSUS.

IBACUS. CRUST. — Genre de l'ordre des Décapodes macroures, établi par Leach, et rangé par M. Milne-Edwards dans sa famille des Scyllariens. Ce genre ne diffère que très peu des Scyllares, mais s'en distingue cependant par la forme triangulaire de la carapace et quelques autres caractères. Chez les *Ibacus*, la carapace est beaucoup plus longue que large, et présente de chaque côté un prolongement lamelleux qui recouvre la majeure portion des pattes, à peu près comme cela se voit dans quelques genres des Décapodes brachyures, les Calappes, les Cryptopodes, par exemple. Ces prolongements sont plus grands en avant qu'en arrière, d'où il résulte que la carapace se rétrécit postérieurement. On remarque aussi chez ces animaux une large et profonde fissure, qui, de chaque côté, divise ses prolongements clypéiformes en deux portions inégales. Les orbites, au lieu d'être placées tout près de l'angle externe de la carapace, en sont très éloignées. Enfin l'abdomen est très court, et se rétrécit brusquement d'avant en arrière. Les Crustacés qui composent cette coupe générique sont au nombre de trois, et habitent des mers très variées; on en trouve dans celles de l'Australie, d'Asie et des Antilles; l'IBACUS DE PÉRON, *Ibacus Peronii* Leach, peut être considéré comme le type de ce genre. On en connaît une quatrième espèce, mais à l'état fossile, c'est l'*Ibacus Mantelli* Desm. (*Scyllarus*). Ce fossile a été trouvé sur les côtes d'Angleterre, mais on ignore le terrain dont il provient. (H. L.)

IBALIA. INS. — Genre de la tribu des Cynipsiens, établi par Latreille, et adopté par tous les entomologistes. Les Ibalies se distinguent facilement de tous les autres genres de leur tribu par leur abdomen comprimé latéralement en forme de lame de couteau. La seule espèce connue de ce genre est l'I. EN COUTEAU, *I. cultellator* (*Banchus cultellator* Fab.), qui se trouve dans une grande partie de l'Europe. (BL.)

***IBALIITES.** *Ibaliitæ.* INS. — Nous avons établi sous cette dénomination, dans la tribu des Cynipsiens, un groupe ne comprenant que le genre *Ibalia*. (BL.)

IBÈRE. *Iberus.* MOLL. — Genre inutile proposé par Montfort pour des Hélices carénées au pourtour, telles que l'*Helix gualteriana*. *Voy.* HÉLICE. (DESH.)

IBÉRIDE. *Iberis* (ἴβηρις). BOT. PH. — Genre de la famille des Crucifères, tribu des Thlaspidées ou des *Pleurohizeæ angustisepta* de D.C. Tel qu'il est circonscrit aujourd'hui, et après les travaux de MM. Rob. Brown et De Candolle, il ne correspond plus qu'à une portion du groupe linnéen, qui comprenait, outre les vrais *Iberis*, des plantes rangées actuellement dans les genres *Teesdalia*, R. Brown, et dans la section *Iberidella* du genre *Hutchinsia*, R. Brown. — Dans le 1er volume du *Prodromus*, De Candolle décrit 26 espèces d'Ibérides; à ce nombre, Walpers en a ajouté 5, portant ainsi le nombre total à 31.

Les Ibérides sont des plantes herbacées

ou sous-frutescentes, le plus souvent glabres, quelquefois charnues, à feuilles alternes, linéaires ou obovées, entières, dentées ou pinnatifides, quelquefois épaisses, dont les fleurs blanches ou purpurines sont disposées en grappes corymbiformes, d'abord raccourcies et presque ombellées, s'allongeant en général plus tard. Chacune de ces fleurs se compose d'un calice à 4 sépales égaux, non renflés à leur base, dressés; d'une corolle à 4 pétales inégaux, les deux extérieurs étant toujours plus longs, surtout dans les fleurs qui forment le rayon de l'inflorescence; de 6 étamines tétradynames à filet entier et sans dents. Le fruit qui leur succède est une silicule comprimée et presque plane, ovale à la base, échancrée au sommet, à 2 valves marginées ou ailées, à cloison fort étroite. Les graines sont solitaires dans chacune des deux loges, ovales, suspendues. Parmi ces divers caractères, les plus essentiellement distinctifs sont l'inégalité des pétales, l'absence de dents aux filets des étamines et les graines solitaires. Les Ibérides appartiennent à l'Europe et à l'Asie, et plus particulièrement à celles de leurs parties qui bordent ou avoisinent la Méditerranée. Environ 12 d'entre elles croissent spontanément en France, ou sont cultivées fréquemment dans les jardins. Nous nous arrêterons un instant sur celles de leurs espèces qui figurent parmi les plus communes de nos plantes d'ornement.

1. Ibéride ombellifère, *Iberis umbellata* Linn. — Cette espèce est originaire des parties les plus méridionales de l'Europe; on dit même qu'elle arrive jusqu'à Nice. Elle est très commune dans les jardins, où elle est connue vulgairement sous les noms de *Thlaspi*, *Taraspic*. C'est une plante annuelle, haute d'environ 3 décimètres, glabre dans toutes ses parties; ses feuilles sont lancéolées, acuminées, les inférieures dentées en scie, les supérieures très entières. Ses fleurs sont blanches ou d'une jolie couleur violette ou purpurine, disposées en grappe raccourcie, de manière à se trouver à peu près sur un même plan, et à imiter jusqu'à un certain point une ombelle; de là son nom spécifique. Ses silicules sont bilobées au sommet, à lobes très aigus. On sème cette espèce principalement au printemps, et alors elle fleurit en juillet; mais on la sème aussi à d'autres époques, de manière à l'avoir en fleurs pendant plus longtemps. Les semis se font ordinairement en place.

2. Ibéride toujours fleurie, *Iberis semperflorens* Linn. — Cette espèce est plus connue sous ses noms vulgaires de *Ibéride de Perse*, *Thlaspi vivace*. Elle croît spontanément sur les rochers en Sicile et aussi, dit-on, en Perse. Elle est frutescente et forme de jolies touffes; ses feuilles sont épaisses, en coin ou spatulées, obtuses, très entières, glabres, persistantes; ses fleurs sont très blanches, disposées en grappes corymbiformes; elles se montrent pendant plusieurs mois de suite, surtout quand on tond la plante. Cette espèce se multiplie ordinairement de boutures que l'on peut faire pendant tout l'été. Pendant l'hiver on la conserve en orangerie. La culture en a obtenu une variété à feuilles panachées.

3. Ibéride toujours verte, *Iberis sempervirens* Linn. — Cette Ibéride croît spontanément sur les rochers de l'île de Candie; elle est très répandue dans les jardins, où on en fait de très belles bordures qui se couvrent entièrement de fleurs blanches; avant et après la floraison, ces bordures sont encore d'un très bel effet par la fraîcheur constante de leur verdure. L'Ibéride toujours verte est frutescente, plus basse que l'espèce précédente, mais plus rustique et passant parfaitement l'hiver en pleine terre. Ses feuilles sont oblongues, obtuses, atténuées à leur base, glabres; ses fleurs sont disposées en grappes allongées; ses silicules sont creusées à leur extrémité d'une échancrure étroite. On la multiplie sans peine de graines et par marcottage.

Parmi nos espèces indigènes, il en est quelques unes qui figureraient très bien dans les jardins, et qui, améliorées par la culture, pourraient probablement rivaliser avec les précédentes; telles sont, par exemple, les *Iberis pinnata*, *amara*, *Garrexiana*, etc. (P. D.)

IBÉRITE. min. — Syn. de Zéolithe.

IBEX. mam. — Nom scientifique du Bouquetin. *Voy.* chèvre.

***IBIDION** (dimin. d'ἶβις, ibis). ins. — Genre de Coléoptères subpentamères, tétramères de Latreille, famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, créé par Serville

(*Ann. de la Soc. ent. de Fr.*, t. III, p. 103), et qui a pour types : les *Stencecorus Andreæ*, *læsicollis* de Germar; les *Ib. comatum*, *sexguttatum*, *pictum* Dej., et *ebenus* New. (*dimidiaticorne* Dej.). 28 espèces, toutes d'Amérique, sont mentionnées au Catalogue de M. Dejean, mais on en connaît aujourd'hui plus de 40. Le corps et surtout le corselet des *Ibidion* sont allongés, subcylindriques. Les genoux et l'extrémité des élytres offrent une ou deux épines. (C.)

***IBIDORHYNQUE**. *Ibidorhyncha*, Vig. OIS. — *Voy.* CLORHYNCHUS. (Z. G.)

IBIJAU. OIS.—Section des Engoulevents. *Voy.* ce mot.

IBIRA, Marcg. BOT. PH. — Syn. de *Xylopia*, Linn.

IBIS. *Ibis*. OIS. — Genre de la famille des Échassiers Longirostres, caractérisé de la manière suivante : Bec allongé, arqué, presque carré à sa base, arrondi et obtus à la pointe; narines petites, situées à la base du bec, s'ouvrant en dessus et se prolongeant en un sillon qui s'étend jusqu'à l'extrémité de la mandibule supérieure; tête et partie supérieure du cou emplumées ou nues; doigts au nombre de quatre, trois antérieurs réunis à la base par une membrane, le pouce appuyant à terre sur plusieurs phalanges.

Les Ibis, considérés tantôt comme des Tantales, tantôt comme des Courlis, ont été réunis par les divers auteurs qui se sont occupés de classification, soit aux uns, soit aux autres de ces oiseaux. G. Cuvier, à qui est due la création du g., avait lui-même confondu, en premier lieu, les espèces qui actuellement le composent, avec les Courlis; mais il ne tarda pas à les en séparer, et son exemple a été suivi depuis par tous les méthodistes. La séparation des Ibis des autres oiseaux voisins auxquels on les associait est, on peut le dire, pleinement justifiée par les caractères différentiels qu'ils présentent. Si les Ibis offrent quelque conformité avec les Tantales, ils s'en éloignent trop cependant par un bec plus grêle, plus arqué et par des tarses moins élevés, pour qu'on doive ne pas les confondre; si, d'une autre part, la place que leur donnaient quelques ornithologistes dans le g. *Numenius* (Courlis) paraît motivée sur les grands rapports qu'ils ont avec ces oiseaux, l'on ne saurait méconnaître qu'ils se séparent également de ceux-ci. En effet, le pouce, chez les Ibis, au lieu de n'appuyer à terre, comme chez les Courlis, que par l'extrémité de la dernière phalange, y repose, au contraire, dans presque toute son étendue. Indépendamment de ces caractères, qui ont paru suffisants pour légitimer le g. créé par G. Cuvier, l'on pourrait dire aussi que les Ibis se distinguent encore des Courlis, avec lesquels ils ont le plus d'analogie, par leur système de coloration.

En général, les Ibis vivent en société par petites troupes de 6 à 10, et quelquefois davantage : l'Ibis à front nu seul ferait exception à cette règle; car, dit-on, il vit isolément. Leurs mœurs et leurs habitudes sont douces et paisibles. On ne les voit jamais, comme nos Courlis, s'élancer et courir avec rapidité, mais ils marchent lentement et d'un pas mesuré. Quelquefois ils restent des heures entières à la place où ils viennent de s'abattre : leur seule occupation alors est de fouiller la vase au moyen de leur bec, pour y découvrir quelque pâture. Les individus d'une même bande s'isolent rarement; ils se tiennent, au contraire, assez constamment près les uns des autres.

Les terrains bas, humides, inondés, marécageux, les rizières, les bords des grands fleuves sont les lieux que les Ibis fréquentent; les besoins de subsistance les y attirent et les y retiennent habituellement. C'est seulement là, en effet, qu'ils peuvent rencontrer les vers, les insectes aquatiques, les petits coquillages fluviatiles, tels que les Planorbes, les Ampullaires, les Cyclostomes, dont ils font leur principale nourriture. Tel n'est cependant pas l'unique régime des Ibis; ils vivent aussi d'herbes tendres et de plantes bulbeuses qu'ils arrachent du sol. On a longtemps cru, mais à tort, que l'Ibis sacré et l'Ibis vert étaient ophiophages; ces espèces n'ont pas un régime différent de celui de leurs congénères.

Les Ibis sont migrateurs; leurs courses s'étendent fort au loin, et ils parcourent dans leurs excursions les contrées chaudes des deux continents. Ainsi que la plupart des grands Échassiers, ils ont en volant le cou et les pattes étendus horizontalement; comme eux aussi, ils poussent par intervalle des cris bas et rauques dont le mode

et la force varient selon les espèces ; enfin, ils ont encore de commun avec la plupart d'entre eux, la faculté de se percher sur les arbres.

Chez toutes les espèces d'Ibis la monogamie est un fait naturel : les couples sont indissolubles ; il n'y a que la mort ou un autre accident fâcheux pour l'un des deux contractants qui puisse détruire l'union qui existe entre le mâle et la femelle. L'un et l'autre travaillent en commun à la construction du nid, qui consiste en petites buchettes et en brins d'herbes. Quelques espèces nichent à terre ; le plus grand nombre niche sur les arbres élevés. La ponte est de deux ou trois œufs blanchâtres ; le terme de leur éclosion est de vingt-cinq à trente jours. Les petits, comme chez les Grues, les Hérons, etc., sont nourris dans le nid jusqu'à ce qu'ils soient assez forts pour voler. Ils naissent couverts de duvet. On a constaté que les jeunes de certaines espèces, de l'Ibis rouge, par exemple, s'apprivoisent avec la plus grande facilité, et que la chair de ceux qui viennent de quitter le nid est très bonne à manger, ce qu'on ne peut dire de la chair des adultes.

C'est principalement au type du g. dont je viens d'esquisser l'histoire des mœurs et des habitudes ; c'est à l'espèce aujourd'hui connue sous le nom d'*Ibis sacré*, que les Égyptiens rendaient jadis les honneurs divins. Il est peu de personnes qui ne connaissent cet oiseau, ou du moins qui n'en aient entendu parler. La vénération dont il a été l'objet dans l'ancienne Égypte a imprimé à son nom un caractère de célébrité qu'il n'est pas permis d'ignorer. Cette vénération, que la superstition exagéra, nous est attestée par l'histoire même que les auteurs de l'antiquité nous ont laissée du peuple égyptien, par les débris des monuments de ce peuple, et par les preuves matérielles qui sont restées comme témoignage irrécusable des honneurs que l'on rendait à l'Ibis sacré après sa mort naturelle : ces preuves sont les momies, sans lesquelles, peut-être, l'incertitude régnerait encore sur cet oiseau des anciens.

C'est en reconnaissance des services supposés que l'Ibis rendait à l'Égypte, que l'Égypte à son tour l'honorait comme une divinité propice. Il détruisait, disait-on, les Serpents ailés et venimeux qui, tous les ans, au commencement du printemps, partaient de l'Arabie pour pénétrer en Égypte. L'Ibis allait à leur rencontre, dans un défilé où ils étaient forcés de passer, et là il les attaquait et les détruisait tous. Il est impossible de dire l'origine de cette fable, par la raison qu'elle paraît s'être transmise longtemps par tradition, avant que les premiers écrivains l'aient fixée ; mais ce qui a le plus contribué à l'accréditer, c'est, sans contredit, un passage d'Hérodote (*Hist. d'Euterpe*, chap. 75) dans lequel cet historien prétend s'être rendu exprès dans un lieu voisin de la ville de Buto, en Arabie, pour prendre des informations sur les Serpents ailés, et avoir vu à son arrivée dans ce lieu « une quantité prodigieuse d'os et d'épines du dos de ces Serpents » que les Ibis avaient détruits dans des combats antérieurs. Après Hérodote, Cicéron dans son livre premier de *la Nature des Dieux*, Pomponius Méla dans son *Hist. de l'Univers*, Solin, Ammien, Elien, etc., ont reproduit ce conte d'une manière plus ou moins conforme à la sienne. On ne saurait douter que ce ne soit à cette opinion, répandue dans tous les livres anciens, et généralement reçue sans examen, même jusqu'à ces derniers temps, que sont dues tant de méprises sur l'oiseau que les Égyptiens vénéraient. On a voulu le retrouver avec cet attribut que les peuples de l'antiquité lui accordaient, de tuer et de manger des Serpents, et dès lors les uns ont dit que l'Ibis sacré était une Cigogne, les autres l'ont confondu avec quelques espèces de Hérons, d'autres enfin ont cru le reconnaître dans une espèce de Vautour (*Vult. percnopterus*). Aujourd'hui, grâce aux momies trouvées dans les puits de Saccara, dans les catacombes de Memphis et de Thèbes, on sait positivement quelle fut, ou plutôt quelles furent les espèces auxquelles l'Égypte rendit les honneurs divins, car ces momies laissent constater que l'Ibis vert ou noir d'Europe (*Ib. falcinellus*) et l'Ibis sacré (*Ib. religiosa*) furent également un objet de vénération.

M. Savigny, dans un excellent travail (*Hist. mythologique de l'Ibis*) où il a eu pour but de rechercher quelle fut la cause probable de cette antique vénération, est arrivé

à cette conséquence, que l'Ibis n'a été l'objet de tant de respect, que parce que son apparition en Égypte annonçait le débordement du Nil, et non parce qu'il délivrait cette terre des Serpents venimeux. « Au milieu de l'aridité et de la contagion, dit-il, fléaux qui de tout temps furent redoutables aux Égyptiens, ceux-ci s'étant aperçus qu'une terre rendue féconde et salubre par les eaux douces était incontinent habitée par l'Ibis, de sorte que la présence de l'un indiquait toujours celle de l'autre (autant que si ces deux choses fussent inséparables), leur crurent une existence simultanée, et supposèrent entre elles des rapports surnaturels et secrets. Cette idée, se liant intimement au phénomène général duquel dépendait leur conservation, je veux dire aux épanchements périodiques du fleuve, fut le premier motif de leur vénération pour l'Ibis, et devint le fondement de tous les hommages qui constituèrent ensuite le culte de cet oiseau. »

Quel que soit le motif qui ait établi ce culte, il ne reste pas moins vrai qu'on regardait l'Ibis comme une divinité; qu'on l'élevait dans les temples; qu'on le laissait errer librement dans les villes; qu'on punissait de mort celui qui, par mégarde même, était le meurtrier d'un de ces oiseaux; qu'on le recueillait religieusement après sa mort pour l'embaumer et le déposer après dans les catacombes (1); enfin, que l'Ibis était une des quatre idoles ou emblèmes que les Égyptiens faisaient apporter dans leurs banquets solennels, et que l'on promenait alentour des convives. On en fit le sujet de nombreuses allégories; on l'associa aux mystères d'Isis et d'Osiris; quelquefois on représenta Isis ayant, avec un corps de forme humaine, une tête d'Ibis.

L'esprit d'un peuple naturellement superstitieux est fécond en fables: aussi l'Ibis passa-t-il pour être *Toth* ou Mercure, leur législateur; Mercure qui, descendu des cieux, avait pris la forme de cet oiseau pour leur dévoiler les arts, les sciences et leur découvrir la nature des dieux. On fut même jusqu'à lui attribuer une pureté virginale, et à prétendre qu'il se fécondait et engendrait par le bec. L'attachement qu'il avait pour l'Égypte, dont il était l'emblème, était, dit-on, si grand, qu'il se laissait mourir de faim lorsqu'on le transportait hors des limites de son pays de prédilection. Tout, chez l'Ibis, devait être extraordinaire et merveilleux. Il n'est pas jusqu'aux plumes de cet oiseau auxquelles on ne reconnût la propriété de frapper de stupeur, et quelquefois de mort, les Crocodiles ou les Serpents qui en étaient touchés. Les prêtres, par qui se propageaient et se perpétuaient tous ces contes, prétendirent encore que la chair de l'Ibis ne se corrompait pas, et que l'on ne pouvait assigner un terme à l'existence de cet oiseau, tant elle était de longue durée (1). Ceux d'Hermopolis, au rapport d'Apion, en possédaient un dans leur temple qu'ils disaient être immortel. Enfin, ces mêmes prêtres, comme conséquence de cette opinion, que l'Ibis était le symbole de la pureté, n'employaient d'autre eau pour leurs ablutions et leurs purifications que celle dans laquelle cet oiseau allait se désaltérer.

Mais les croyances des Égyptiens d'autrefois sont loin d'être celles du peuple d'É-

(1) M. Savigny, qui a visité, lors de l'expédition d'Égypte, celles de ces catacombes qui, sous le nom de *puits des oiseaux*, faisaient partie de la nécropole de Memphis (nécropole qui, pour le dire en passant, n'avait pas moins de douze lieues de circonférence), dit que dans les chambres souterraines qu'il a parcourues se voyaient encore un très grand nombre de pots renfermant des momies, rangés en ordre les uns sur les autres. Ces pots ont depuis douze jusqu'à dix-huit pouces de hauteur; leur forme est conique; ils sont d'une pâte rouge, grossière, ordinairement très cuite, et ne laissent apercevoir à l'extérieur aucune trace de leur haute antiquité. Le Muséum d'histoire naturelle de Paris possède quelques uns de ces pots pourvus encore de leur momie. L'Ibis, avant d'être introduit sous cette dernière forme dans l'enveloppe solide qui devait le protéger, subissait nécessairement une préparation qui constituait ce qu'on appelle l'embaumement. Les personnes qui faisaient métier d'embaumer agissaient de la manière suivante. Une première opération consistait à priver l'Ibis de tous ses viscères; cela fait, et les ailes étant ramenées à leur position naturelle, on couchait la tête de l'oiseau au-dessous de son aile gauche, de façon que le bec dépassât la queue d'un pouce environ; puis on fléchissait ses jambes et on les engageait par les genoux sous le sternum. Toutes ces précautions prises, l'Ibis était plongé dans un bain de bitume, et enveloppé après dans des bandelettes épaisses et serrées, au-dessus desquelles se croisaient d'autres bandelettes maintenues elles-mêmes par divers tours de fils artistement arrangés. Ce n'est qu'après cette succession d'opérations que les pots ou vases coniques dont il vient d'être question recevaient les Ibis. Ces vases, pourvus d'un couvercle de même nature, étaient hermétiquement scellés au moyen d'un ciment grisâtre.

(1) On ne sera pas surpris de la longévité que les prêtres égyptiens attribuaient à l'Ibis, lorsqu'on saura que ces mêmes prêtres prétendaient que la vie de l'Épervier (autre divinité de leur façon) pouvait s'étendre jusqu'à sept cents ans.

gypte d'aujourd'hui. Il est loin d'avoir hérité entièrement de l'antique vénération pour l'Ibis. Les habitants des bords du Nil le chassent, de nos jours, au fusil et au filet, et, qui plus est, le mangent, sans respect pour les lois de Moïse, qui avait, dans ses ordonnances, placé cet oiseau parmi les animaux dont la chair est impure.

Aussi, depuis que l'Égypte est pour ainsi dire devenue pour l'Ibis une marâtre, ce pays paraît ne plus être pour lui un pays de prédilection. On ne l'y rencontre qu'en très petit nombre et pendant un certain temps de l'année, encore ne s'y arrête-t-il que fort peu de temps ; il ne s'approche même pas du Caire. Sa disparition d'un lieu où, au dire d'Hérodote, « il était si fréquent, qu'on en rencontrait à chaque pas, » provient sans doute en partie de la chasse qu'on lui a déclarée, et en partie surtout du changement survenu dans la nature même du pays, trop aride et trop sec maintenant pour lui fournir une nourriture abondante. Pourtant M. Savigny, à qui nous devons les détails les plus intéressants sur cet oiseau, qu'il a eu l'occasion d'observer dans les environs de Damiette, de Menzalé, mais surtout près de Kar-Abou-Saïd, sur la rive gauche du Nil, dit, d'après le rapport des habitants, qu'on l'y voit encore, mais seulement pendant la crue du Nil ; il en part lorsque l'inondation cesse. Cette émigration, qui a lieu vers le milieu de juin, semble coïncider avec son apparition en Éthiopie, où Bruce l'a vu arriver à peu près à cette époque.

Un autre fait non moins surprenant que celui de la disparition ou mieux de la diminution considérable de l'Ibis sacré, est celui qui a rapport à l'incertitude du lieu de sa reproduction. On ne sait positivement plus où il niche.

Des 18 ou 20 espèces appartenant au g. Ibis, une seule se rencontre en Europe ; les autres se trouvent en Afrique, en Asie et en Amérique.

La plupart des auteurs ont considéré les Ibis comme formant une division unique ; quelques autres ont essayé de les grouper dans plusieurs sections, qui sont devenues pour plusieurs méthodistes modernes autant de sujets de g. distincts. J'adopterai en partie pour la distribution des espèces la méthode qu'avait suivie Wagler dans son *Systema avium*, c'est-à-dire que je ne considérerai ici les divisions introduites dans le g. Ibis qu'à titre de groupes ou sections secondaires.

1° *Espèces à corps robuste, à tarses un peu plus longs que le doigt du milieu, y compris l'ongle, et à queue égale.* (G. *Ibis*, *Eudocimus*, Wagl.)

1. L'Ibis sacré, *Ib. religiosa* Cuv. (*Hist. d'Égypte*, pl. 7), blanc, à l'exception de l'extrémité des grandes rémiges, qui est d'un noir cendré, et de celle des rémiges moyennes, qui est noire, avec des reflets verts et violets. Habite la Nubie, l'Égypte, le Cap.

2. L'Ibis de Macé, *Ib. Macei* Wagl. (Cuv., *Ann. du Mus. d'hist. nat.*, t. IV), semblable au précédent, mais la première rémige seule noire à son extrémité, et les rémiges secondaires faiblement terminées de noir. Habite l'Inde et le Bengale.

3. L'Ibis a cou blanc, *Ib. alba* Vieill. (Wils., *Americ. ornith.*, pl. 66, f. 3), blanc, à l'exception de quatre rémiges primaires, qui sont terminées, dans une grande étendue, par un noir verdâtre brillant, à reflets métalliques. Habite le Brésil.

4. L'Ibis rouge, *Ib. rubra* Wagl. (Buff., *pl. enl.*, 81, et Wils., *Am. ornith.*, pl. 66, f. 2), d'un beau rouge vermillon, à l'exception de l'extrémité des rémiges qui est noire. Habite l'Amérique méridionale et la Guiane.

2° *Espèces à corps moins trapu, à tarses écussonnés et grêles, beaucoup plus longs que le doigt du milieu, et à queue égale.* (G. *Falcinellus*, Bechst. ; *Tantalides*, Wagl.)

5. L'Ibis vert ou noir, *Ibis falcinellus* Wagl. (Buff., *pl. enl.*, 819, sous le nom de *Courlis d'Italie*), d'un noir à reflets verts et violets en dessus, d'un noir cendré en dessous. Habite l'Europe, l'Inde et les États-Unis.

Cette espèce recevait comme l'Ibis sacré les honneurs divins ; mais il résulte de l'examen fait des momies qu'il jouissait de moins de faveur, puisqu'on le trouve, ainsi conservé, en bien moins grande quantité.

3° *Espèces à tarses de la même longueur que le doigt médian y compris l'ongle, et recouverts d'écailles hexagones.*

(a) *Queue égale.* (G. *Pnimosus*, *Harpiprion* et *Geronticus*, Wagl.)

6. L'Ibis huppé, *Ib. cristata* Wagl. (Buff., *pl. enl.*, 841, sous le nom de *Courlis huppé de Madagascar*), figuré dans l'*Atlas* de ce Dictionnaire, Oiseaux, pl. 9, fig. 2. Cette espèce a l'occiput orné d'une belle touffe de plumes vertes et blanches; toutes les parties supérieures et le cou d'un beau roux marron; le front vert; la face noirâtre; les couvertures des ailes et les rémiges blanches; les rectrices d'un noir verdâtre, et toutes les parties inférieures d'un brun marron. Habite Madagascar.

7. L'Ibis a front nu, *Ib. dendifrons* Wagl. (Spix, *Ois. du Brésil*, pl. 86), noir à reflets verts et violets; le front dénudé de plumes et jaune. Habite le Brésil.

8. L'Ibis de Cayenne, *Ib. scutirostris* Wagl. (Buff., *pl. enl.*, 280, sous le nom de *Courlis vert de Cayenne*), de couleur brun à reflets métalliques bleus et verts. Habite le Brésil et Cayenne.

Cette espèce est devenue pour Wagler le type du g. *Harpiprion*.

9. L'Ibis hagedash, *Ib. chalcoptera* Vieil. (Gal., pl. 246), d'un gris bronze en dessus, brunâtre en dessous; une bande blanche et étroite sur les parties latérales du cou. Habite le cap de Bonne-Espérance.

10. L'Ibis mamelonné, *Ib. papillosa* Tem. (*pl. enl.*, 304). Une membrane tuberculée bleue sur la face et les joues. Habite le Bengale et Ceylan.

11. L'Ibis a tête nue, *Ib. calva* Wagl. (Buff., *pl. enl.*, sous le nom de *Courlis à tête nue du Cap*). Plumage noir à reflets verts; tête et une partie du cou nus; peau de ces parties rouge. Habite le cap de Bonne-Espérance.

Cette espèce a été prise par Wagler pour type de son g. *Geronticus*.

12. L'Ibis brun, *Ib. fuscata* Vieill. D'un brun roux; aréole des yeux verdâtre. Habite les Philippines.

13. L'Ibis plombé, *Ib. plumbea* Temm. (pl. col., 238). D'un gris plombé nuancé de bleu et de vert; une bande blanche sur le front. Habite le Brésil et le Paraguay.

(b) *Queue cunéiforme.* (G. *Cercibis*, Wagl.)

14. L'Ibis a masque noir, *Ib. melanopis* Wagl. (Buff., *pl. enl.*, 970). Face noirâtre; zone cendrée sur la poitrine; peau sous le bec plissée et pendante. Habite le Brésil, Cayenne et le Paraguay.

Wagler place encore dans cette section l'*Ibis oxycercus* (Spix, *Ois. du Brésil*, pl. 87), dont il a fait le type de son g. *Cercibis*, et l'*Ib. hagedash*, qu'il considère cependant comme espèce douteuse.

(Z. Gerbe.)

***IBIS.** *Ibis.* ois.—M. Lesson a pris ce nom pour en faire le titre de sa huitième famille des *vrais Échassiers*. Cette famille, qui me paraît très naturelle, ne renferme pour M. Lesson que les g. *Erolie*, *Courlis* et *Ibis* proprement dits. (Z. G.)

IBISINÉES, Lafr. ois. — Syn. d'*Ibis*, Less.

***IBYARA.** rept. — Reptile cité dans Marcgrave, et que l'on croit être une Cécilie. (P. G.)

***IBYCTER**, Vieillot. ois.— Syn. de *Racanca*. (Z. G.)

***ICACINA.** bot. ph. — Genre de la famille des Olacinées, établi par Ad. de Jussieu (*in Mem. Soc. h. n. Paris*, I, 173, t. 9). Arbrisseaux du Sénégal. *Voy.* olacinées.

ICAQUIER. *Chrysobalanus*, Lin. bot. ph. — Genre de plantes qui a donné son nom au groupe des Chrysobalanées, groupe que M. R. Brown, et avec lui MM. Bartling, Lindley, Endlicher, considèrent comme une famille distincte, tandis que De Candolle en fait seulement la première tribu de la famille des Rosacées. Ce genre présente les caractères suivants : Calice à tube campanulé, à limbe quinquéparti, presque régulier. Cinq pétales onguiculés, alternes aux lobes du calice, insérés au haut du tube de ce dernier. Étamines au nombre de 15 à 30, en une série, insérées également à l'extrémité du tube calicinal, distinctes, à filets subulés, saillants. Ovaire sessile, hérissé, uniloculaire, renfermant deux ovules dressés, collatéraux; style filiforme, partant de la base de l'ovaire, terminé par un stigmate obtus. Le fruit est un drupe dont le noyau est à cinq angles, presque à cinq valves, monosperme par avortement. Ce genre se compose d'arbrisseaux ou d'arbres peu élc-

vés, qui croissent spontanément dans l'Amérique tropicale, et dans les parties septentrionales de ce continent qui avoisinent le tropique (le *Chrysobalanus oblongifolius* Mich., de la Géorgie); leurs feuilles sont alternes, entières, sans stipules; leurs fleurs blanchâtres, en grappes ou en panicules.

Une espèce de ce genre est intéressante à connaître comme produisant un fruit comestible : c'est le CHRYSOBALANE ICAQUIER, *Chrysobalanus Icaco* Lin., nommé vulgairement *Icaque*, *Prune icaque*, *Prune d'Amérique*. C'est un petit arbre ou plutôt un arbrisseau de 2 ou 3 mètres de haut, qui croît naturellement en Amérique, particulièrement aux Antilles. Il existe aussi cultivé ou peut-être spontané au Sénégal. Son tronc est tortueux; ses feuilles sont presque arrondies et obovées, émarginées, à très court pétiole, entières, glabres et luisantes; ses fleurs sont petites, inodores, blanchâtres, disposées en panicules axillaires ou terminales; les étamines sont velues. Le fruit qui leur succède est un drupe de la grosseur et à peu près de la forme d'une Prune moyenne. Sa couleur varie beaucoup : il est jaune, blanc, rouge ou violet, selon la variété. Il mûrit aux mois de décembre et de janvier. Sa chair est un peu molle, blanche, d'une saveur douce et un peu astringente, mais agréable. L'amande de sa graine est très agréable à manger, et généralement préférée à la chair même du péricarpe. Les diverses parties de l'icaquier ont des propriétés médicinales qui les font employer fréquemment dans les pays où cet arbre est commun, surtout aux Antilles et à Cayenne. L'écorce renferme beaucoup d'acide gallique et de tannin, qui la rendent astringente. Les mêmes propriétés se retrouvent dans la racine et dans les feuilles. Le fruit lui-même est également astringent, et on a recours à lui dans les cours de ventre. Enfin on fait avec l'amande des graines une émulsion à laquelle on a recours pour le traitement des dysenteries. On en retire encore une huile qui sert à quelques usages pharmaceutiques. Aux Antilles, on confit au sucre les fruits de l'icaquier, et l'on fait avec l'Europe un commerce assez considérable de ces confitures. On a fait la remarque que, lorsque cette espèce croît dans des endroits secs, son fruit ne devient pas pulpeux et reste sec. (P. D.)

ICHNANTHUS (ἴχνος, vestige; ἄνθος, fleur). BOT. PH. — Genre de la famille des Graminées-Panicées, établi par Palisot de Beauvois (*Agrost.*, 56, t. XII, f. 1). Gramens de l'Amérique tropicale. *Voy.* GRAMINÉES.

***ICHNEA** (ἰχνεύω, chercher à la piste). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Malacodermes, tribu des Clairones, créé par M. Laporte (*Rev. entom.* de Silb., vol. IV, pag. 55), et adopté par MM. Klug et Spinola dans leurs monographies respectives. Le type, l'*I. lycoides*, est originaire du Brésil. (C.)

***ICHNESTOMA** (ἴχνος, trace; στόμα, bouche). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides mélitophiles, établi par MM. Gory et Percheron (*Monog. des Cétoines*) aux dépens des *Cetonia* de Fabricius. L'espèce type est le *C. heteroclyta* Latr. *Voy.* CÉTOINE et CÉTONIDES.

***ICHNEUMIA**. MAM. — M. Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire (*Compt. rend. Institut*, 1837) désigne sous ce nom un genre de Carnivores de la division des *Viverra*, qui vient lier ensemble les Mangoustes et les *Cynictis*. Chez les *Ichneumia*, les paumes et les plantes sont en très grande partie velues; les membres sont assez élevés; il y a cinq doigts à chaque pied; les pouces sont courts et placés haut, surtout en arrière; les ongles sont assez grands, un peu recourbés, obtus; il y a vingt dents à chaque mâchoire; les oreilles sont à conque très large et très courte; le nez est assez prolongé; la queue est longue, nullement préhensile; le pelage est composé de deux sortes de poils: les soyeux, assez longs, rudes, peu abondants; les laineux, doux, abondants et plus ou moins visibles à travers les soyeux.

Les *Ichneumia* habitent l'Afrique, dans la plus grande partie de son étendue continentale; ils sont insectivores en même temps que carnivores, et vivent dans des terriers.

On n'en connaît que trois espèces, savoir :

L'*Ichneumia albicauda* Is. Geoffr. (*Herpestes albicaudus* Cuv., *Ichneumon albicaudis* Smith), dont le corps est d'un cendré fauve très peu tiqueté, passant au noirâtre en des-

sus, et qui habite l'Afrique australe et le Sénégal;

L'*Ichneumia albescens* Is. Geoffr., qui se trouve dans le Sennaar;

Et l'*Ichneumia gracilis* (*Herpestes gracilis* Rupp.), de l'Abyssinie. (E. D.)

ICHNEUMON. MAM. — *Voyez* MANGOUSTE.

ICHNEUMON. *Ichneumon.* INS. — Cette dénomination fut d'abord employée par Linné pour désigner un genre d'Insectes de l'ordre des Hyménoptères, comprenant non seulement tous les représentants de notre tribu des Ichneumoniens, mais encore divers types disséminés dans les tribus des Chalcidiens, des Proctotrupiens et même des Sphégiens. Ce genre s'est trouvé successivement de plus en plus restreint par l'établissement de nouvelles divisions établies par Fabricius, par Latreille, par Jurine, par Gravenhorst, etc. Aujourd'hui le genre Ichneumon est limité aux espèces de la famille des Ichneumonides et du groupe des Ichneumonites, dont la tête est courte, plus étroite que le thorax et l'abdomen convexe, pédiculé, presque aussi large que l'abdomen.

On connaît un grand nombre d'espèces d'Ichneumons proprement dits; la plupart de celles connues sont européennes. Les plus répandues dans notre pays sont les *I. deliratorius* Lin., *quassitorius*, Lin., *fusorius* Lin., etc. *Voy.* pour les détails de mœurs l'art. ICHNEUMONIENS. (BL.

ICHNEUMONIDES. *Ichneumonidæ.* INS. — Famille de la tribu des Ichneumoniens. *Voy.* ce mot. (BL.)

ICHNEUMONIENS. *Ichneumonii.* INS. — Tribu de l'ordre des Hyménoptères, correspondant à peu près à l'ancien genre Ichneumon, et caractérisée par un corps étroit et linéaire; des mâchoires munies de palpes longs; des antennes vibratiles, longues, grêles et filiformes, très rapprochées à leur base et composées d'un assez grand nombre d'articles; des ailes très veinées, offrant toujours des cellules complètes et des pattes longues et grêles. Cette tribu répond à la famille des Pupivores de Latreille, en en retranchant les Chalcidiens et les Proctotrupiens, qui forment pour nous des tribus particulières.

Les Ichneumoniens ont un nombre immense de représentants, et cependant jusqu'ici les espèces exotiques ont été presque complétement négligées. Des travaux monographiques très considérables de la part de MM. Gravenhorst et Nees von Esenbeck en Allemagne, de M. Wesmael en Belgique, de M. Haliday en Angleterre, ont contribué puissamment à faire connaître les espèces d'Europe, particulièrement celles du nord et du centre de cette partie du monde. Dans un travail qui *doit* paraître prochainement, M. Brullé traitera des types exotiques aussi bien que des indigènes.

Les coupes génériques ont été augmentées successivement dans une proportion énorme.

En 1827, Latreille, dans son *Règne animal*, n'admettait encore que 24 genres dans ses Evaniales et Ichneumonides réunis, qui correspondent exactement à notre tribu des Ichneumoniens. Dans notre *Histoire des Insectes*, publiée récemment, nous avons été conduit à en admettre 79. Cependant nous avons cherché à n'admettre que des genres assez caractérisés, rejetant comme simples divisions ceux dont les caractères ne nous ont pas paru suffisamment tranchés ou assez importants. En effet, M. Westwood, dans son *Synopsis* des genres de la Grande-Bretagne seulement, en admet 123.

Afin de mettre un peu d'ordre dans cette tribu et de rendre les déterminations génériques plus faciles, nous avons établi dans chaque famille plusieurs groupes. M. Wesmael l'avait déjà fait avec succès pour la famille des Braconides; nous avons tenté de le faire pour la première fois dans cette seconde famille des Ichneumonides.

Dans cet ensemble qui constitue la tribu des Ichneumoniens, tous les entomologistes admettent 3 familles; nous les subdivisons maintenant en plusieurs groupes comme l'indique le tableau suivant :

- Palpes labiaux de trois articles. . . . . BRACONIDES.
- Dents des mandibules
  - courbées en dehors. . . . . ALYSIITES.
  - courbées en dedans. Abdomen
    - à 2e et 3e anneaux mobiles . . . . HYBRIZONITES.
    - à 2e et 3e anneaux mobiles. Chaperon échancré. . . BRACONITES.
    - à 2e et 3e anneaux mobiles. Chaperon entier . . . AGATHITES.
    - voûté, formant une sorte de carapace. SIGALPHITES.
    - à 2e et 3e anneaux soudés. Chaperon entier. . . . . OPIITES.

Palpes labiaux de 4 articles. Abdomen inséré à l'extrémité du thorax. . . . ICHNEUMONIDES.

Abdomen
- inséré à la partie postéro-supérieure du thorax. Cuisses postérieures renflées. Palpes très longs . . . . . STÉPHANITES.
- comprimé, en faucille. . . ORYSONITES.
- arrondi. Tarière saillante. . PIMPLITES.
- non comprimé. Tarière cachée ICHNEUMONITES.

Palpes labiaux de 4 articles. Abdomen implanté sur le thorax. . . . . ÉVANIIDES.

L'appareil alimentaire et les organes de la génération des Ichneumoniens ont été étudiés par M. Léon Dufour. Chez tous les insectes de cette tribu, le tube digestif n'excède pas beaucoup la longueur du corps. Il n'offre jamais de circonvolutions. Il décrit seulement quelques sinuosités. L'œsophage est très grêle et occupe toute la longueur du thorax et du pédoncule de l'abdomen; mais dans cette dernière partie du corps il se renfle en un jabot dont la forme, ainsi que celle du gésier et de l'intestin, varie suivant les groupes et les genres. Les vaisseaux biliaires sont en nombre variable. On en compte depuis une quinzaine jusqu'au-delà de quarante. Les ovaires varient aussi dans le nombre des gaînes ovigères. On n'en compte pas parfois plus de huit; mais souvent il en existe dix, vingt et vingt-cinq.

Le système nerveux n'a point été encore observé chez ces Hyménoptères.

Les Ichneumoniens ont des mœurs dont l'étude offre un grand intérêt. Ce sont des habitudes qui leur sont communes avec les Chalcidiens et les Proctotrupiens. Comme le dit Latreille, ils détruisent la postérité des Lépidoptères, si nuisibles à l'agriculture sous la forme de chenille, de même que l'*Ichneumon* quadrupède était censé le faire à l'égard du Crocodile, en cassant ses œufs ou même en s'introduisant dans son corps pour dévorer ses entrailles. Ces Hyménoptères recherchent les larves de divers insectes; ils attaquent souvent des chenilles pour y déposer leurs œufs. De petites espèces même opèrent leur dépôt dans des œufs. Chose bien remarquable, chaque espèce d'insecte paraît avoir une ou plusieurs espèces de parasites. Il n'est pas rare de voir des parasites vivant sur d'autres parasites. Les Ichneumoniens femelles, de même que les Chalcidiens et les Proctotrupiens, à l'aide de leur tarière, percent la peau d'une chenille ou d'une larve et y déposent un ou plusieurs œufs. Les jeunes larves sont molles, blanchâtres, privées de pattes. Leur bouche est munie de mandibules assez robustes. Ces larves ménagent d'abord tous les organes importants de la chenille aux dépens de laquelle elles vivent. On comprend combien pour elles il est important de ne pas faire périr l'animal qui leur sert de nourriture; car ces vers, ne pouvant se déplacer et chercher une autre proie, succomberaient bientôt eux-mêmes. Aussi ils s'attaquent d'abord à la graisse, au tissu adipeux; c'est seulement quand ils sont prêts à subir leur transformation en nymphe qu'ils dévorent tous les organes intérieurs et ne laissent plus que la peau. Les uns se métamorphosent à l'endroit même où ils ont vécu; les autres sortent de la dépouille de leur victime et se placent au dessous de manière à s'en servir comme d'un abri protecteur; d'autres encore se filent une petite coque soyeuse auprès de cette dépouille.

Les Ichneumoniens ont un instinct surprenant pour atteindre les espèces qui doivent servir de pâture à leurs larves. Ceux dont l'abdomen est muni d'une longue tarière atteignent souvent des larves qui vivent dans des bois, la longue tarière de l'Ichneumon pénétrant dans des interstices, dans des fissures extrêmement étroites. On s'explique difficilement comment ces retraites si bien cachées et en apparence si peu accessibles sont décelées à ces Ichneumoniens.

Quelquefois les Chenilles attaquées par des Ichneumoniens se transforment en chrysalides. C'est sous cette forme que tous les viscères de l'animal se trouvent dévorés: alors on voit un Hyménoptère sortir de la chrysalide d'un Papillon. Avant que de nombreuses observations soient venues démontrer clairement que ces Hyménoptères étaient parasites des larves et des nymphes des Lépidoptères, certains anciens auteurs donnaient à ce fait singulier les explications les plus bizarres. Aujourd'hui rien n'est plus connu; mais les entomologistes qui élèvent des Chenilles pour en obtenir des Papillons d'une extrême fraîcheur, sont souvent fort désappointés en voyant un Ichneumon éclore de la chrysalide d'une espèce rare de Lépidoptère.

Les Ichneumoniens ont une agilité extrême; ils volent avec une grande rapidité,

Ces Hyménoptères, carnassiers pendant leurs premiers états, recherchent seulement les fleurs quand ils sont devenus insectes parfaits. Comme ils agitent continuellement leurs antennes, quelques auteurs les ont nommés, à raison de cette habitude, *Mouches vibrantes;* d'autres les ont nommés *Mouches tripiles*, à cause de la tarière des femelles qui est composée de trois soies. *Voy.* TARIÈRE.

Les habitudes des Ichneumoniens sont à peu près les mêmes pour toutes les espèces; elles ne diffèrent guère que par le choix des victimes, ou par la manière de subir leur métamorphose en nymphe.

Nous allons indiquer les faits particuliers concernant les principaux types de cette tribu de l'ordre des Hyménoptères.

Parmi les Braconides, nous trouvons les plus petites espèces d'Ichneumoniens. Quelques unes sont d'une taille des plus exiguës; on peut en juger par le choix des espèces dans l'intérieur du corps desquelles elles vivent.

Ainsi, dans le groupe des Hybrizonites, nous avons le genre Hybrizon, qui a reçu de la part de quelques auteurs la dénomination d'*Aphidius*, qui indique un rapport avec les Pucerons. Les Pucerons privés d'ailes, c'est-à-dire les femelles, sont surtout attaqués par les Hybrizons. Cette manière de vivre a été observée par Linné. Ce célèbre naturaliste a nommé le type du genre Hybrizon, l'ICHNEUMON DES PUCERONS (*I. aphidum* Linné).

Dans le groupe des Braconites, on a observé plusieurs espèces du genre Bracon, sortant du corps de quelques Coléoptères à l'état parfait, et appartenant à la famille des Charançons et au genre Cis. Ces observations sont dues à un naturaliste allemand, M. Bouché. D'autre part, M. Westwood a vu certains Braconites pénétrer dans les maisons, pour déposer leurs œufs dans le corps des larves de Ptines qui rongent nos boiseries.

Les Microgasters, qui font partie du groupe des Agathites, sont très répandus. Ces petits Hyménoptères attaquent les Chenilles du Chou, qui donnent ce grand Papillon blanc si commun dans toute l'Europe. Le Microgaster femelle dépose un assez grand nombre d'œufs dans la même Chenille. Les petites larves vivent aux dépens de la graisse qui entoure son canal intestinal. La Chenille du Chou a pris tout son accroissement en même temps que les parasites qui la rongent. Alors elle abandonne la plante qui la nourrissait, et grimpe le long d'un mur pour s'y fixer et y subir sa transformation en chrysalide. Le moment est arrivé aussi où les Microgasters vont l'anéantir. Ils attaquent tous les organes importants de la Chenille, et n'en laissent que la dépouille. Ils vont eux-mêmes subir leur métamorphose en nymphe.

C'est à cette époque que toutes les petites larves de Microgasters sortent de la peau de la Chenille qui leur a servi de nourriture. Toutes sur cette dépouille se filent une petite coque ovalaire formée d'une soie jaunâtre, à peu près comme celle de notre Ver à soie. Les cocons de nos petits Ichneumoniens, souvent très nombreux, sont réunis en masse les uns auprès des autres. C'est pour cela que Linné a nommé l'espèce dont nous venons de décrire les habitudes l'ICHNEUMON AGGLOMÉRÉ (*I. glomeratus*). Peu de jours après la métamorphose en nymphe, on voit apparaître les insectes parfaits. Chaque année, vers le milieu de la belle saison, on trouve les murailles avoisinant les endroits où l'on cultive les plantes potagères plus ou moins couvertes de dépouilles de ces Chenilles du Chou, entourées de cocons de Microgasters.

Ces parasites sont en général si répandus, comparativement à l'immense quantité des Chenilles du grand Papillon du Chou, que très peu de ces dernières arrivent à l'état d'insecte parfait. Il nous suffira pour le montrer de répéter une observation que nous avons faite il y a quelques années. Deux cents Chenilles ayant été récoltées sur des Choux avant d'avoir atteint toute leur grosseur, ne donnèrent que trois Papillons; les cent quatre-vingt-dix-sept autres étaient attaquées par des Microgasters. Or il ne faudrait pas voir là un cas exceptionnel, il en est presque toujours de même; et en admettant que le nombre des parasites soit dans certaines années un peu moins considérable, il est toujours énorme. D'autres espèces de Microgasters attaquent d'autres Chenilles. On observe quelques différences dans la manière de grouper leurs cocons et

dans la nuance de leur soie. Quelquefois elle est entièrement blanche.

Parmi les Sigalphites, on a observé une espèce (*Rhitigaster irrorator*) qui est parasite d'une espèce de Papillon nocturne très commune dans notre pays (*Acronycta Psi*). Tous ces Sigalphites sont remarquables par leur abdomen paraissant recouvert d'une sorte de carapace. Chez ceux où elle est incomplète, l'abdomen est renflé en massue à son extrémité.

D'après des observations de Degeer, les femelles des *Chelonus* ne pondraient pas d'œufs, mais donneraient naissance à des nymphes, comme les Ornithomyiens ou Pupipares chez les Diptères. Les recherches anatomiques de M. Léon Dufour paraissent confirmer cette observation. Dans le groupe des Opiites, on a observé des espèces vivant sur des Chenilles et sur des larves de Coléoptères.

Parmi les Ichneumonides, on compte le groupe des Stéphanites représenté par un seul genre, ne comprenant qu'une seule espèce remarquable par ses caractères, mais dont les habitudes sont inconnues.

Les Ophionites, dont plusieurs sont des Ichneumoniens de la plus grande taille, attaquent surtout des Chenilles. M. Audouin a observé une espèce de ce groupe vivant aux dépens des Chenilles de Phalènes du genre *Dosithea*. Quant elle est sur le point de se transformer en nymphe, elle anéantit complétement sa victime, et vient au dehors se filer une coque soyeuse, au-dessous de laquelle elle place la dépouille de la Chenille pour lui servir d'abri.

Le type du g. Ophion (*O. luteus* Lin.) attaque particulièrement des Chenilles de Papillons nocturnes. D'après M. Westwood, un Hyménoptère du même genre (*O. moderator*) vivrait parasite sur une larve de Pimpla, elle-même parasite d'un autre insecte. On rapporte à l'égard des Ophionites un fait assez singulier. Des femelles meurent quelquefois au moment où elles vont pondre leurs œufs. Ceux-ci restent attachés par un pédicule à l'extrémité de la tarière de la femelle. Les larves venant à éclore et ne trouvant aucune nourriture autour d'elles, dévorent l'individu qui leur a donné l'existence.

Les Pimplites, étant pourvus d'une longue tarière, sont surtout les Ichneumoniens qui peuvent déposer leurs œufs dans le corps des larves vivant sous des écorces, ou dans des endroits tout-à-fait cachés. Quelques espèces de ce groupe paraissent s'en prendre aussi à des Araignées, à des Chenilles, et même à la larve du Fourmilion, qui est attaquée par une espèce du genre *Cryptus*. Réaumur, dans ses *Observations sur les Ichneumons*, a surtout décrit les habitudes propres au *Pimpla*.

Les Ichneumons proprement dits, dont le nombre des espèces est très considérable, attaquent surtout des Chenilles.

Les Évaniides ont des mœurs analogues à celles des autres Ichneumoniens. Les observations particulières sont encore peu nombreuses. On sait que les Évanies à l'Ile Bourbon et à l'Ile de France attaquent surtout les Blattes, connues sous la dénomination de Kakerlacs. Cette petite famille a été étudiée par un entomologiste anglais, M. Schuckard. Il a établi quelques nouveaux genres. On doit aussi à M. Westwood la description d'une assez grande quantité d'espèces.

Les aperçus que nous avons donnés sur les mœurs, sur les habitudes des Ichneumoniens, et sur le nombre de ces parasites dans la nature, montrent suffisamment combien ces êtres sont utiles pour empêcher la trop grande multiplication des espèces nuisibles à l'agriculture.

L'exemple des Microgasters peut faire voir que les plantes potagères, comme les Choux déjà si maltraités dans certaines années, seraient bientôt anéantis dans certaines localités sans la présence de ces nombreux parasites. Les ravages de diverses espèces, comme ceux des Sauterelles, ne seraient arrêtés que par leur mort, quand toute nourriture viendrait à leur manquer. Il n'est peut-être pas d'insectes qui n'ait ses parasites. C'est ainsi que les multiplications trop considérables trouvent là un point d'arrêt. L'homme, en couvrant des étendues énormes de terre avec les mêmes végétaux, a favorisé la multiplication des insectes dont ces végétaux constituent la nourriture : de là l'abondance des individus d'espèces vivant sur les Pois, sur les Trèfles, sur les Choux, sur les Vignes, etc. La multiplication extrême de ces insectes phy-

tophages favorise à son tour la multiplication des insectes parasites. C'est ce fait si simple qui cause ces alternatives d'augmentation et de diminution dans la quantité des individus d'une espèce nuisible à tel ou tel végétal.

Quand les insectes phytophages sont devenus très nombreux, les parasites se multiplient au-delà des limites ordinaires. Ils anéantissent une quantité énorme d'individus ; mais l'année suivante, les femelles des Ichneumoniens, des Chalcidiens ou des Proctotrupiens, ne trouvant plus assez abondamment l'espèce qui leur convient pour effectuer le dépôt de leurs œufs, meurent sans avoir pu assurer l'existence de leur progéniture. Les parasites alors sont devenus rares, les Phytophages se multiplient de nouveau outre mesure, jusqu'à ce que de nouveau le point d'arrêt de la nature vienne de nouveau à se faire sentir. M. Audouin a montré ce fait en ce qui concerne la Pyrale de la Vigne. Il est le même pour tous les insectes abondants sur des végétaux qui se cultivent sur une grande échelle.

(E. BLANCHARD.)

ICHNEUMONITES. *Ichneumonitæ*. INS. — Groupe de la famille des Ichneumonides. *Voy.* ICHNEUMONIENS. (BL.)

***ICHNEUTES** (ἰχνευτής, qui suit à la piste). INS. — Genre de la tribu des Ichneumoniens, groupe des Opiites, établi par M. Nees von Esenbeck, et caractérisé par un abdomen sessile élargi à l'extrémité. Le type est l'*I. reunitor*. (BL.)

ICHNITES. PALÉONT. — *Voy.* CHEIROTHERIUM.

ICHNOCARPUS (ἴχνος, vestige ; καρπός, fruit). BOT. PH. — Genre de la famille des Apocynacées-Echitées, établi par R. Brown (*in Mem. Werner. Soc.*, I, 61). Arbrisseaux de l'Inde. *Voy.* APOCYNACÉES.

***ICHNODES** (ἴχνος, trace). INS. — Genre de Coléoptères hétéromères, famille des Sténélytres, tribu des OEdémérites, formé par Dejean dans son Catalogue, avec une espèce des États-Unis, et qu'il a nommée *I. Lepturoides*. (C.)

***ICHNORHINUS** (ἴχνος, vestige ; ῥίν, nez). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides gonatocères, division des Érirhinides, formé par M. Dejean, dans son Catalogue, avec une espèce du Brésil, nommée *I. gibbosus* par l'auteur. (C.)

***ICHTHYDINA.** INFUS. — Famille d'Infusoires rotatoires créée par M. Ehrenberg (*1ter Beitr.* 1830), et comprenant plusieurs genres dont le principal est celui des *Ichthydium*. (E. D.)

***ICHTHYDION** (ἰχθύδιον, petit poisson). INS. — Genre de Coléoptères hétéromères, famille des Mélasomes, tribu des Ténébrionites, établi par Dejean dans son Catalogue, avec une espèce des États-Unis nommée *I. murinum* par l'auteur. (C.)

***ICHTHYDIUM** (ἰχθύς, poisson). INFUS. — Genre d'Infusoires rotatoires créé par M. Ehrenberg (*1ter Beitr.*, 1830) et qui ne diffère, suivant M. Dujardin (*Infusoires, Suites à Buffon*, 1841) des Chœtonotes que par l'absence des poils, et dont l'extrémité antérieure est renflée en tête, et la postérieure bifurquée. La seule espèce de ce genre est l'*I. podura* Ehrenb. (E. D.)

***ICHTHYÊTE.** *Ichthyetus*. OIS. — Genre établi par M. de Lafresnaye aux dépens du genre Aigle, pour une espèce que M. Horsfield a figurée (*Zool. resear. in Java*, n. 3) sous le nom de *Falco ichthyetus*. *Voy.* AQUILINÉS et BALBUZARD. (Z. G.)

ICHTHYOCOLLE. CHIM. — *Voy.* GÉLATINE.

***ICHTHYODES** (ἰχθυώδης, forme de poisson). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères, tétramères de Latreille, famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, créé par Newmann (*The Entom.*, t. I, p. 321). L'auteur lui donne pour type une espèce des îles Philippines, qu'il nomme *I. biguttatus*. (C.)

ICHTHYODONTES ET **ICHTHYOGLOSSES.** POISS. — Syn. de Glossopètres.

***ICHTHYODORULITE,** Buckl. POISS. — Syn. d'Astéracanthe.

ICHTHYOIDES. REPT. — M. de Blainville a donné ce nom à une sous-classe d'Amphibiens comprenant les genres Protée, Sirène, Cécilie, etc. *Voy.* ces mots. (E. D.)

ICHTHYOLITHES (ἰχθύς, poisson ; λίθος, pierre). PALÉONT. — On désigne ainsi tous les Poissons fossiles.

ICHTHYOLOGIE (ἰχθύς, poisson ; λόγος, discours). ZOOL. — On nomme ainsi la science qui s'occupe de l'étude des Poissons. *Voy.* POISSONS.

ICHTHYOMETHIA, P. Br. BOT. PH. — Syn. de *Piscidia*, Linn.

ICHTHYOPHAGES. ZOOL. — Ce nom est appliqué aux animaux qui se nourrissent exclusivement de Poissons. (E. D.)

ICHTHYOPHIS, Fitz. REPT. — Syn. d'*Epicrium*, Wagl. (P. G.)

ICHTHYOPHTHALMITE, Andr. MIN. — Syn. d'Apophyllite, Haüy.

ICHTHYOSARCOLITE (ἰχθύς, poisson; σαρκός, chair; λίθος, pierre). MOLL. — M. Desmarest, dans un mémoire communiqué à la Société philomatique, a proposé sous ce nom un genre pour des fragments de coquilles fossiles, enroulées, à tours disjoints peu nombreux, et divisées à l'intérieur par des cloisons obliques, inégalement espacées. Établi sur des morceaux de moules intérieurs très imparfaits, ce genre a cependant été adopté par un assez grand nombre de personnes et rapproché des Spirules. Mais en examinant des matériaux plus complets, nous nous aperçûmes que le corps nommé Ichthyosarcolite par Desmarest était un fragment d'une coquille bivalve, voisine des Caprines et des Sphérulites, et qui peut-être devra rentrer dans le premier de ces genres. N'ayant pu nous procurer depuis une dizaine d'années de nouveaux matériaux, nous ignorons si ces débris appartiennent en réalité à un genre distinct de ceux que nous venons de nommer. *Voy.* SPHÉRULITE, CAPRINE et RUDISTE. (DESH.)

ICHTHYOSAURE. *Ichthyosaurus.* REPT. FOSS. — Genre établi par Conybeare dans l'ordre des Énaliosauriens. *Voy.* ce mot.

***ICHTHYOSMA**, Schlec. BOT. PH. — Syn. de *Sarcophyte*, Sparm.

ICHTHYOSOMUS, Dej. INS. — Syn. de *Tmesisternus*. (C.)

ICHTHYOTHERA (ἰχθύς, poisson; θήρα, chasse). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Sénécionidées, établi par Martius (*Arzneipf.*, 27). Herbes du Brésil. *Voy.* COMPOSÉES.

ICICA. BOT. PH. — Genre de la famille des Burséracées, établi par Aublet (*Guian.*, 1, 337, t. 130-135). Arbres de l'Amérique et de l'Asie tropicale. *Voy.* BURSÉRACÉES.

ICIME. POISS. — Espèce du genre Saumon. *Voy.* ce mot.

ICOSANDRIE. *Icosandria* (εἴκοσι, vingt; ἀνήρ, homme). BOT. PH. — Linné, dans son *Système*, donne ce nom à une classe de plantes comprenant celles qui ont vingt étamines ou plus fixées à la paroi interne du calice.

ICTÉRIE. *Icteria.* OIS. — Genre fondé par Vieillot sur une espèce que Gmelin et Latham plaçaient parmi les Gobe-Mouches, dont Buffon et Brisson faisaient un Merle, et que Wilson rapportait au genre Manakin, bien qu'en réalité cette espèce différât des uns et des autres de ces oiseaux tant sous le rapport des caractères que sous celui des mœurs.

Vieillot assigne à ce genre les caractères suivants : Bec un peu robuste, convexe en dessus, longicône, un peu arqué, pointu, entier; à bords mandibulaires fléchis en dedans; narines rondes; langue bifide à la pointe; bouche ciliée; tarses nus, annelés; doigt médian soudé à la base avec l'externe, totalement séparé de l'interne.

Une seule espèce se rapporte à ce genre, c'est l'ICTÉRIE DUMICOLE, *Ict. dumicola* Vieill. (*Gal. ornith.*, pl. 85), décrite par Buffon sous le nom de *Merle vert de la Caroline*. Le plumage de cet oiseau est d'un gris verdâtre sur la tête, le dessus du cou et le dos; d'un jaune orangé sur la poitrine et le devant du cou, et blanc sur le reste des parties inférieures. Un trait blanc qui part de la mandibule inférieure s'étend sur les côtés du cou.

Nous devons à Vieillot quelques détails vraiment curieux sur cet oiseau, qu'il a eu l'occasion d'observer à l'état de liberté et dans son pays natal. Lorsqu'au printemps il arrive dans une contrée où il vient se propager, son premier soin est de chercher une résidence convenable. Il s'établit ordinairement dans les buissons fourrés de noisetiers, de vignes sauvages ou dans les taillis épais. Très jaloux de sa possession, il semble s'irriter contre tout ce qui en approche. Si le mâle aperçoit quelque objet qui lui porte ombrage, aussitôt il manifeste son inquiétude par des cris tellement bizarres qu'il est impossible de les décrire; mais ces cris, qu'on ne peut exprimer par le langage, sont cependant faciles à imiter au point de tromper l'oiseau lui-*même* et s'en faire suivre pendant un quart de mille. Lorsqu'on le force ainsi à vous accompagner, il répond à vos provocations par des criail-

leries continuelles. D'abord les sons de sa voix imitent le sifflement que font en volant les ailes d'un Canard : ils sont élevés et rapides, puis ils deviennent plus faibles, plus lents et finissent par s'éteindre. D'autres cris qui leur succèdent reproduisent en quelque sorte les aboiements d'un petit Chien et sont suivis de sons variés, sourds, partant de la gorge, répétés chacun huit ou dix fois de suite et plus semblables à la voix d'un Mammifère qu'à celle d'un Oiseau ; enfin ce babillage se termine par des cris assez pareils au miaulement d'un Chat : seulement, on les dirait plus enroués. Tous ces sons, rendus avec une grande véhémence et de tant de façons différentes, produisent des effets de ventriloquie tels que l'oiseau semble être à une grande distance et en même temps très près de celui qui l'écoute, et qu'on est surtout fort embarrassé pour déterminer l'endroit d'où vient la voix. Lorsque le temps est doux et serein et surtout lorsqu'il fait clair de lune, le mâle babille de cette étrange manière, presque sans interruption, durant toute la nuit. Il est probable que ces cris sont pour lui un moyen d'attirer ou de charmer sa femelle ; car lorsque l'époque des amours est avancée, on ne l'entend plus que très rarement : aussi est-ce pendant les pontes et l'incubation qu'il crie plus fort et plus fréquemment que de coutume. A cette époque aussi on le voit quelquefois s'élever dans les airs presque perpendiculairement, à la hauteur de trente à quarante pieds, tenant ses jambes pendantes, montant par soubresauts, comme s'il était irrité, et descendant de même.

L'Ictérie dumicole se nourrit d'Insectes, de baies et surtout du fruit du *Solanum carolinense*. Elle niche dans les buissons les plus fourrés, et sa ponte est de quatre ou cinq œufs.

On la rencontre dans diverses provinces des États-Unis, particulièrement dans celles de la Caroline, de Pensylvanie et de New-York, où elle arrive au printemps et d'où elle part à l'automne. (Z. G.)

ICTÉRINÉES. *Icterinæ*. OIS. — Sous-division de la famille des *Sturnidæ*, établi principalement en vue des Troupiales et des genres qui en sont voisins. G.-R. Gray, dans son *List of the Genera*, comprend dans cette sous-famille les genres *Cassicus* (Cassique), *Cassiculus*, *Xanthornus* (Carouge), *Icterus* (Troupiale) et *Chrysomus*. (Z. G.)

ICTERUS. OIS. — *Voy.* TROUPIALE.

ICTIDES (ἰκτίς). MAM. — Genre de Carnassiers plantigrades, voisin des Paradoxures, créé par M. Valenciennes (*Ann. des sc. nat.*, IV, 1825) et adopté par la plupart des auteurs. Les *Ictides* ont pour caractères : Six incisives, deux canines, dix mâchelières, en tout dix-huit dents à chaque mâchoire. A la mâchoire supérieure, il y a quatre fausses molaires et six vraies, tandis qu'il y a six fausses molaires et quatre vraies à l'inférieure ; les canines sont longues, comprimées, tranchantes ; il y a, à la mâchoire supérieure, deux tuberculeuses, une seule à l'inférieure ; elles sont remarquables à cause de la grosseur de leur talon, plus court, plus arrondi et encore plus fort que chez les Paradoxures. Les Ictides se rapprochent assez des Ratons par la forme de leurs doigts, et ils lient ce genre aux Civettes et surtout aux Paradoxures. Ce sont des animaux à corps trapu, dont la tête est grosse, les yeux petits, les oreilles arrondies et velues ; les pieds pentadactyles et armés d'ongles crochus, comprimés et assez forts, mais non rétractiles ; la queue est prenante et entièrement velue.

Deux espèces entrent dans ce genre : 1° le BENTURONG, *Ictides albifrons* Val., *Paradoxurus albifrons* Fr. Cuv., qui a deux pieds environ de longueur depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue, dont la couleur est d'un gris noirâtre, et se trouve à Sumatra, à Malaca et plus rarement à Java ; et 2° le BENTURONG NOIR, *Ictides ater* Fr. Cuv., plus grand que le précédent, d'une couleur noire, et des mêmes pays. Cette seconde espèce toutefois n'est peut-être pas bien déterminée et pourrait bien n'être qu'une simple variété de la précédente. (E. D.)

ICTINIE. *Ictinia* (ἰκτῖνος, milan). OIS. — Genre de l'ordre des Rapaces, établi par Vieillot aux dépens du g. *Buteo* pour des espèces qui, par leurs caractères, participent des Buses et des Milans, et paraissent établir le passage des uns aux autres. Ce g. est caractérisé par un bec court, droit, étroit en dessus, comprimé sur les côtés, à mandibule supérieure à bords dilatés en forme de dent, crochue à la pointe, l'infé-

rieure plus courte, obtuse, échancrée vers le bout; des narines lunulées obliques; des tarses courts, grêles, nus et réticulés, et des ongles courts, peu aigus.

Deux espèces seulement composent cette division : toutes les deux se trouvent dans l'Amérique. Elles se tiennent le plus souvent dans les bois sur les arbres élevés, volent à une très-grande hauteur, se jouent fréquemment dans les airs, où elles décrivent des cercles à la manière de tous les oiseaux de proie, et font une chasse continuelle aux gros Insectes, aux Lézards et aux Serpents.

L'espèce qui a servi de type à ce g. est l'ICTINIE OPHIOPHAGE, *Ict. ophiophaga* (Vieill., *Gal. des Ois.*, pl. 17; Wils., *Am. ornith.*, pl. 25, f. 1), à manteau brunâtre; à dos, ventre, flancs et couvertures des ailes d'un gris bleuâtre; à cercle oculaire, rémiges et rectrices noirs. Habite l'Amérique septentrionale.

La seconde espèce est l'ICTINIE BLEUATRE, *Ict. plumbea* Vieill. (*Ois. de l'Am. sept.*, pl. 10 *bis*), dont G. Cuvier a fait une Buse sous le nom de *Buteo plumbeus*. Celle-ci a la tête, le manteau, les ailes d'un bleu ardoisé cerclé de brun, et tout le dessous du corps de même couleur, sans lunules brunes. Habite le Brésil, la Guiane, le Mexique et les États-Unis. (Z. G.)

*ICTINUS (nom mythologique). INS. — M. Rambur (*Ins. névropt.*, *Suites à Buffon*) désigne ainsi un petit genre de la tribu des Libelluliens, de l'ordre des Névroptères. Les *Ictinus*, très voisins des Æshnes et des *Gomphus*, sont exotiques. On peut en considérer comme le type l'*I. vorax* Ramb. (BL.)

*ICTINUS (nom mythologique). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, tribu des Troncatipennes, établi par M. Laporte (*Études entomologiques*, p. 53), avec une espèce de Cayenne : l'*I. tenebrioides* Lap. (C.)

ICTODES, Bigel. BOT. PH. — Syn. de *Symplocarpus*, Salisb.

*ICTONYX (ἰκτίς, marte; ὄνυξ, ongle). MAM. — Groupe de Carnivores de la division des *Mustela* indiqué par M. Kaup (*Thierr.*, I, 1835). (E. D.)

*IDALIA (nom mythologique). MOLL. — M. Leuckart a proposé ce genre dans la partie zoologique du *Voyage en Égypte* de M. Rüppel. Il comprend un petit nombre de Mollusques nus qui, pour nous, ressemblent trop aux Doris pour constituer un bon genre. En effet, ces Mollusques ne diffèrent des autres Doris que par des ornements découpés sur les bords du manteau, ornements que l'on a eu tort de prendre pour des annexes des organes de la respiration. M. Philippi, dans son *Enumeratio Molluscorum Siciliæ*, avait établi ce genre sous le nom d'*Euplocamus*, mais depuis il a adopté celui de l'auteur allemand. *Voy.* DORIS. (DESH.)

*IDEA (nom mythologique). INS. — Genre de Lépidoptères diurnes, famille des Nymphaliens, groupe des Danaïtes, établi par Fabricius (*Ent. syst.*, t. III, p. 185, n. 573) aux dépens du grand g. *Papilio* de Linné. Il ne renferme que 2 espèces, nommées par l'auteur *I. agelia* (*Papilio idea* Lin.), et *lyncea* (*Papilio lynceus* Dr.). La première appartient aux Indes orientales; la seconde à l'Afrique méridionale.

*IDGIA. INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Malacodermes, tribu des Mélyrides, créé par M. Laporte (*Rev. ent.* de Silb., t. IV, p. 27). L'espèce type, *I. terminata* (*Epiphyta melanura* Dej.), est originaire du Sénégal. (C.)

*IDIA. INS. — Genre de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères, tribu des Muscides, établi par Meigen et adopté par M. Macquart (*Hist. nat. des Diptères*). Ce dernier y rapporte 3 espèces : nous citerons comme type l'*I. fasciata* Meig., du midi de la France.

IDIE. *Idia.* POLYP. — Genre de Sertulaires établi par Lamouroux, dans son *Histoire des Polypiers flexibles*, pour une espèce des mers australes qu'il nomme *I. pristis*. M. de Blainville (*Actinologie*, p. 682) rectifie ainsi les caractères des Idies : Animaux inconnus, contenus dans des cellules ovales, un peu recourbées, disposées d'une manière serrée sur deux rangs alternes et saillants sur les côtés des rameaux également alternes et comprimés d'un Polypier phytoïde et fixé. (P. G.)

*IDIOCERUS (ἴδιος, particulier; κέρας, corne, antenne). INS. — M. Lewis a établi sous cette dénomination (*Transact. of the Entom. Soc. of London*, t. I) un genre de l'ordre des Hémiptères de la famille des

Cercopides, très voisin des *Jassus*, dont il diffère par les antennes des mâles, renflées en massue à l'extrémité. (BL.)

***IDIOCNEMA** (ἴδιος, particulier ; κνήμη, jambe). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides phyllophages, créé par Faldermann (*Coleopterorum ab Ill. Bungio China bor. illustrationes*, p. 41, pl. 1, f. 2). L'espèce type et unique, *I. scabripennis*, a été prise dans le nord de la Chine, au mois de juin, sur l'*Acacia macrophylla*. (C.)

***IDIOCOCCYX**, Boié. OIS.—Synonyme de *Rhinortha*, Vig. *Voy.* BOUBOU. (Z. G.)

IDIOPS, Per. ARACH. — *Voy.* SPHASUS, Walck. (H. L.)

***IDIOPTERA** (ἴδιος, particulier ; πτέρον, aile). INS. — Genre de l'ordre des Diptères, famille des Tipulaires, tribu des Tipulaires tericoles, établi par M. Macquart (*Diptères, suites à Buffon*, t. 1, p. 94) pour une seule espèce nommée par l'auteur *I. maculata*. De Hambourg.

IDIOTHALAMES. *Idiothalami* (ἴδιος, propre ; θάλαμος, lit). BOT. CR. — Acharius donne ce nom à une classe de Lichens comprenant ceux dont les conceptacles diffèrent du thalle par leur nature et leur couleur.

***IDMAIS**. INS.—Genre de Lépidoptères diurnes ou Rhopalocères, tribu des Piérides, établi par Boisduval (*Ins. Lépid., suites à Buffon*), et auquel il rapporte 5 espèces, toutes de l'Afrique, du Bengale et de la Syrie.

IDMONÉE. *Idmonea* (nom mythologique). POLYP. — Genre de Polypiers fossiles de la famille des Millépores, établi par Lamouroux, et renfermant plusieurs espèces trouvées fossiles dans des terrains secondaires et tertiaires d'Europe et une autre actuellement vivante au Japon. M. de Blainville (*Actinologie*, p. 419) caractérise ainsi ce genre :

Cellules saillantes, un peu coniques, distinctes, à ouverture cellulaire, disposées en demi-anneau ou en lignes brisées, transverses sur les deux tiers seulement de la circonférence des branches très divergentes et triquètres d'un Polypier calcaire, fixé, rameux, non poreux, mais légèrement canaliculé sur la face non cellulifère. (P. G.)

IDOCRASE (εἶδος, forme ; κρᾶσις, mélange ; c'est-à-dire formes mélangées). MIN. — Espèce ou plutôt groupe d'espèces isomorphes, de l'ordre des Silicates alumineux, cristallisant dans le système quadratique, et remarquables par leur identité de composition chimique avec les Grenats des mêmes bases ; identité qui paraît bien établie par les analyses de Richardson et d'Ivanoff. Les Idocrases sont donc aux Grenats correspondants ce que l'Aragonite est au Calcaire ordinaire. La formule générale des Idocrases se compose de 1 atome d'Alumine, de 3 atomes de base monoxydée, et de 6 atomes de Silice (en supposant celle-ci représentée par SiO). Les bases autres que l'Alumine sont : la Chaux, la Magnésie et l'oxydule de Fer. Les oxydes de Manganèse s'y montrent quelquefois, mais presque toujours en faible quantité.

Les Idocrases sont des minéraux à cassure vitreuse, fusibles en verre jaunâtre, assez durs pour rayer le Quartz, presque toujours cristallisés sous des formes qui dérivent d'un quadroctaèdre de 74° 10′ à la base, ou, selon Haüy, d'un prisme carré droit, dont la largeur est à la hauteur comme 13 est à 14. Leur pesanteur spécifique est de 3,2. Les formes qu'ils affectent le plus ordinairement sont des prismes à 4, 8, 12 et 16 pans, surmontés de pyramides tronquées. Les autres variétés, dépendantes des formes et textures accidentelles, sont : les cylindroïdes et bacillaires, les granulaires, et les compactes à texture vitreuse ou *lithoïde*. Les couleurs sont : le brun, le rouge violet, le vert obscur, le vert jaunâtre et le bleu.

On peut distinguer, sous le rapport des caractères extérieurs : 1° l'IDOCRASE DU VÉSUVE ou la *Vésuvienne*, de couleur brune ; et l'IDOCRASE DE SIBÉRIE ou la *Wilouite*, qui est d'un vert obscur : elles sont à base de Chaux, et colorées par l'oxyde de Fer et un peu d'oxyde de Manganèse. On peut y rapporter l'IDOCRASE DE BOHÊME, nommée *Égéran*. Les Idocrases vésuviennes se rencontrent abondamment dans les blocs de la Somma, avec le Grenat, le Mica, le Pyroxène augite, etc. ; celles de Sibérie se trouvent sur les bords de la rivière Achtaragda, qui se jette dans le fleuve Wiloui ; celles de Bohême à Haslau, dans le pays d'Eger. — 2° L'IDOCRASE VIOLETTE OU MANGA-

NÉSIENNE, de l'Alpe de la Mussa, analysée par M. Sismonda, qui y a trouvé une proportion assez considérable d'oxyde de Manganèse.—3° L'IDOCRASE VERT JAUNATRE, du Bannat et du Piémont. — 4° L'IDOCRASE MAGNÉSIENNE, dite *Frugardite*, de Frugard en Finlande.— 5° L'IDOCRASE CYPRINE, de couleur bleue, due à une petite quantité d'oxyde de Cuivre; elle se rencontre à Tellemarken, en Norwége, avec la Thulite, le Grenat blanc, etc.

Les Idocrases ont leur gisement ordinaire dans les terrains de cristallisation : elles se présentent tantôt en veines ou en petites couches granulaires et compactes au milieu des Micaschistes, et tantôt disséminées dans ces roches ou dans celles des terrains calcaires et serpentineux. Quand ces pierres sont transparentes, elles peuvent être taillées et montées en bagues. Ces pierres taillées se vendent à Naples sous le nom de *Gemmes du Vésuve*. (DEL.)

IDOLE. MOLL. — Nom vulgaire donné par les anciens conchyliologues à l'une des plus grandes espèces d'Ampullaires. *Voy.* ce mot. (DESH.)

IDOTÉE., *Idotea* (nom mythologique). CRUST. — Ce genre, qui a été établi par Fabricius aux dépens des *Oniscus* de Linné, des *Squilla* de Degeer, et des *Asellus* d'Olivier, appartient à l'ordre des Isopodes, et est rangé par M. Milne-Edwards dans la section des Isopodes marcheurs, et dans sa famille des Idotéides. Tous les Crustacés qui composent cette coupe générique ont le corps très allongé et peu dilaté vers le milieu. La tête est quadrilatère; les yeux en occupent les côtés, et sont petits et circulaires. Les antennes s'insèrent au bord extérieur de la tête; celles de la première paire sont très rapprochées à leur base; celles de la seconde paire s'insèrent en dessous et en dehors des précédentes, et sont ordinairement assez grandes. La bouche est très saillante, munie d'un labre rhomboïdal, de mandibules fortes et armées de dents, de deux paires de mâchoires dont la première porte deux lames terminales et la seconde trois de ces lames dont le bord est denté ou cilié. Les pattes-mâchoires sont très grandes et très compliquées dans leur structure. Le thorax se compose de sept anneaux, qui ont tous à peu près la même forme et les mêmes dimensions. Les pattes sont plus ou moins subchéliformes avec l'ongle qui les termine, grand, courbe et très flexible. L'abdomen est grand, mais formé presque entièrement par le dernier anneau, qui est excessivement développé, tandis que les segments précédents sont très étroits, et pour la plupart à peine distincts. Les fausses pattes des cinq premières paires se composent, comme d'ordinaire, d'un article basilaire portant deux lames terminales qui sont grandes, allongées et couchées les unes sur les autres au-dessous de l'espèce de toit formé par le dernier article de l'abdomen. Les appendices de ce dernier anneau sont extrêmement grands, recouvrent toute la face inférieure de l'abdomen, et se composent chacun d'une grande lame arrondie en avant, divisée en deux pièces par une articulation transversale, et réunie dans presque toute la longueur de son bord externe à l'anneau correspondant, de façon cependant à pouvoir le reployer en bas et en dehors, ou le relever, et à renfermer alors les fausses pattes précédentes dans une espèce d'armoire à deux battants.

Ce genre est très nombreux en espèces, et ces dernières habitent presque toutes les mers; parmi celles que nourrissent nos côtes océaniques et méditerranéennes, je citerai l'IDOTÉE TRICUSPIDE, *Idotea tricuspidata* Latr., très répandue sur les côtes de la Manche et de la Méditerranée, et qui se plaît particulièrement parmi les plantes marines. Pendant mon séjour en Algérie, j'ai rencontré, sur les côtes de l'est et de l'ouest, plusieurs espèces nouvelles que j'ai désignées sous les noms de *Idotea carinata*, *augustata* et *algerica*. (H. L.)

***IDOTÉES ARPENTEUSES.** CRUST. — M. Milne-Edwards a employé ce nom pour désigner, dans sa famille des Idotéides, une tribu dont les Crustacés qui la composent sont très remarquables par la conformation des pattes et des antennes, d'où résulte un mode de progression analogue à celui propre aux Corophies (*voy.* ce mot), et ayant quelque ressemblance avec celui des Chenilles arpenteuses. Les pattes des quatre premières paires, dont la conformation diffère de tout ce qu'on connaît chez les autres Édriophthalmes, sont impropres à la marche, et paraissent être remplacées dans cette fonction par

les antennes de la seconde paire. Cette tribu ne renferme qu'un seul genre, désigné sous le nom d'Arcture. *Voy.* ce mot. (H. L.)

* **IDOTÉES ORDINAIRES.** CRUST.—Ce nom, employé par M. Milne-Edwards dans son *Hist. nat. des Crust.*, désigne, dans la famille des Idotéides, une tribu dont les Crustacés qui la composent ont tous des pattes, ou du moins celles des six dernières paires, conformées de la même manière et terminées par un ongle pointu, de façon à être propres à la marche et quelquefois aussi à la préhension. Les antennes de la seconde paire sont, en général, assez longues, mais elles ne sont jamais pédiformes. Les genres qui composent cette tribu sont au nombre de deux : ce sont ceux d'Idotée et d'Anthure. *Voy.* ces mots. (H. L.)

IDOTEIDÆ. CRUST. — *Voy.* IDOTÉIDES.

IDOTEIDEA. CRUST. — *Voy.* IDOTÉIDES.

IDOTÉIDES. *Idoteidæ.* CRUST.—M. Milne-Edwards, dans son *Hist. nat. sur les Crust.*, emploie ce mot pour désigner, dans l'ordre des Isopodes, une famille dont les Crustacés qui la composent se font remarquer par la forme allongée de leur corps, qui n'est que peu ou point élargi au milieu, et paraît tronqué brusquement à ses deux extrémités. Les antennes de la première paire, insérées au-dessus de celles de la seconde paire fort près de la ligne médiane, sont très courtes. Les mandibules ne portent pas de tiges palpiformes, et les pattes-mâchoires sont grandes et palpiformes. Les pattes antérieures ne sont jamais terminées par une pince didactyle comme chez les Asellotes hétéropodes, mais sont en général préhensiles, et plus ou moins complétement subchéliformes. Enfin, l'abdomen ne porte pas d'appendices à son extrémité, mais est garni en dessous d'un appareil operculaire très développé, destiné à clore une cavité respiratoire où se logent les fausses pattes branchiales.

On ne connaît encore que trois genres appartenant à cette famille ; mais cependant, à raison des modifications importantes qu'on y rencontre dans la conformation des pattes, on a cru devoir la diviser en deux tribus, désignées sous les noms d'*Idotéides ordinaires* et *Idotéides arpenteuses*. *Voy.* ces mots. (H. L.)

IDOTHÉE. *Idothea.* MOLL. — Syn. de Corbeille. *Voy.* ce mot. (DESH.)

***IDUNA**, Keys et Blas. OIS.—Genre de la famille des Fauvettes. *Voy.* SYLVIE. (Z. G.)

***IDYA** (nom mythologique). ACAL.— M. de Freminville (*N. Bull. Soc. phil.*, 1809) a créé sous ce nom un genre d'Acalèphes de la division des Méduses. Le groupe des *Idya*, qui a été adopté par Ocken (*Syst. de zool.*) et par la plupart des auteurs, a pour caractères : Corps cylindrique, lisse, en forme de sac allongé, sans tentacule à la bouche ; parois composées de longs tubes garnis de cloisons transverses.

M. Lesson (*Acalèphes, Suites à Buffon*, 1843) décrit 9 espèces de ce genre : nous prendrons pour type l'*Idya islandica* Frem., Ock., qui se trouve, ainsi que l'indique son nom, dans les mers d'Islande. (E. D.)

***IDYA** (nom mythologique). CRUST. — Nom donné par Rafinesque à un genre de Crustacés de l'ordre des Isopodes, et dont les caractères n'ont jamais été publiés. (H. L.)

IÉNITE ou **YÉNITE.** MIN. — Syn. de Liévrite. *Voy.* FERS SILICATES.

***IERACIDEA.** OIS.—Division établie par Gould aux dépens du g. *Falco*, pour une espèce que Vigors et Horsfield avaient décrite sous le nom de *F. berigora*. (Z. G.)

IERÉE. *Ierea.* SPONG. — Genre de Spongiaires, distingué par Lamouroux pour une espèce fossile de l'argile bleue de Caen. M. de Blainville le caractérise ainsi dans son *Actinologie*, p. 544 :

Corps ovale, globuleux, subpédiculé, finement et irrégulièrement poreux, percé à son extrémité supérieure, tronquée, par un grand nombre d'ostioles servant de terminaison à des espèces de tubules dont il est composé.

L'espèce type de ce genre est l'*I. pyriformis*. M. Defrance en a indiqué sous le même nom un Polypier que M. de Blainville croit d'espèce et même de genre différents. (P. G.)

IF. *Taxus*, Tourn. BOT. PH. — Genre de plantes de la famille des Taxinées, l'une de celles qui ont été formées par la subdivision de l'ancien groupe des Conifères de Jussieu, à laquelle il donne son nom, de la Diœcie monadelphie dans le système sexuel. Les fleurs des espèces qui le composent sont dioïques, naissant de bourgeons axillaires. Les fleurs mâles forment de petits chatons globuleux, portés sur un pédicule entouré

d'écailles imbriquées dont les supérieures sont les plus grandes. Ces chatons présentent de 6 à 15 petits corps qui ont été envisagés de deux manières diverses ; chacun d'eux se compose en effet d'un pédicule terminé par une sorte d'écaille discoïde, fixée par son centre, au-dessous de laquelle sont rangés circulairement de 3 à 8 petits corps arrondis extérieurement, confondus entre eux et avec leur support commun intérieurement. L.-C. Richard considérait chacun de ces corps comme une fleur mâle à 3-8 anthères ; au contraire, la plupart des botanistes les considèrent aujourd'hui comme formant chacun une seule étamine à 3-8 loges, dans laquelle l'écaille peltée ne serait autre chose qu'un épanouissement du connectif. Ces fleurs mâles sont, on le voit, réduites à la plus grande simplicité. Le pollen est formé de grains très petits, lisses et globuleux. Les fleurs femelles sont solitaires, portées à l'extrémité d'un très petit rameau axillaire, entouré également à sa base de bractées semblables à celles des chatons mâles, le tout constituant un petit chaton uniflore. Cette fleur femelle est réduite, selon l'interprétation généralement admise aujourd'hui, à un petit ovule nu, dont l'exostome est entièrement et assez largement ouvert chez la fleur adulte, et déborde très notablement le sommet du nucelle. Cet ovule repose sur un disque annulaire fort peu apparent dans la fleur, mais qui, après la fécondation, prend peu à peu un accroissement assez considérable pour recouvrir et déborder fortement le fruit proprement dit ; en même temps et à mesure qu'il s'élève, il s'épaissit et devient charnu ; de là résulte ce faux drupe qui constitue le fruit des Ifs, et dans lequel la partie charnue n'est comparable en rien à un péricarpe. La graine nue cachée sous cette enveloppe constitue seule le fruit proprement dit ; elle est dressée, recouverte d'un test dur et coriace, que L.-C. Richard considérait, par suite de sa manière d'envisager les organes floraux de ces plantes, comme le péricarpe formé par l'accroissement du calice. L'embryon est à deux cotylédons très courts. Les Ifs sont des arbres ou des arbrisseaux toujours verts qui habitent les contrées tempérées et un peu froides de tout l'hémisphère boréal ; leurs feuilles sont linéaires, raides, persistantes.

Parmi les espèces que renferme ce genre, il en est une d'un très grand intérêt :

If commun, *Taxus baccata* Linn. Cette espèce est un arbre de hauteur moyenne et qui ne s'élève guère qu'à 12 ou 13 mètres ; le plus souvent son tronc n'acquiert que 6 ou 8 décimètres de diamètre ; mais, comme nous le montrerons plus loin, il dépasse quelquefois considérablement ces dimensions au point de devenir énorme. L'écorce qui recouvre ce tronc est brune et se détache par plaques dans les vieux troncs. Les branches sont étalées, les inférieures horizontales, et leur ensemble forme une cyme très touffue qui rend cet arbre parfaitement propre à former des masses compactes de verdure, auxquelles on s'est appliqué pendant longtemps à donner des formes bizarres par la taille. Les racines s'étendent horizontalement et acquièrent une grande longueur. Les feuilles sont linéaires, à court pétiole, mucronées au sommet, coriaces, planes, luisantes, d'un vert foncé ; elles se dirigent horizontalement sur les deux côtés opposés des rameaux, quoiqu'elles ne soient nullement distiques par leur insertion. L'enveloppe charnue du fruit est de la grosseur d'une petite cerise, percée au sommet d'une ouverture circulaire, d'une belle couleur rouge ; sa pulpe est visqueuse, d'une saveur douce et agréable ; la graine qu'elle recouvre est ovoïde ou oblongue, ou presque globuleuse, d'une couleur brune-noirâtre ou roussâtre, d'une saveur amère ; son albumen est blanchâtre et renferme beaucoup d'huile.

Parmi les variétés de l'If, l'une des plus remarquables est le *T. baccata fastigiata*, que M. Lindley classe comme espèce distincte sous le nom de *T. fastigiata*. Elle se distingue par la direction redressée de ses branches et par la disposition de ses feuilles uniformément tout autour des rameaux, et non sur deux lignes opposées seulement. Elle paraît appartenir en propre à l'Irlande.

Loudon en indique, sous le nom de *T. baccata erecta*, une variété qui se rapproche de la précédente par ses branches redressées, mais qui s'en distingue parce que ses feuilles sont dirigées comme dans le type, et non tout autour des rameaux.

L'If du Canada, *Taxus canadensis* Will., n'est qu'une variété naine de l'If commun

dont elle reproduit tous les caractères ; elle appartient au Canada et aux parties septentrionales des États-Unis.

Enfin nous citerons encore une variété à feuilles panachées de blanc ou de jaune, l'**If panaché** des jardiniers, et une à fruit jaune, qui a été, sinon découverte, au moins retrouvée en Irlande en 1833.

L'If commun habite la plus grande partie de l'Europe, depuis le 58e et même le 60e degré de latitude N. jusqu'aux parties qui bordent la Méditerranée ; en Asie, on le trouve dans les parties orientales (Thunberg) et occidentales ; enfin il existe dans l'Amérique septentrionale, représenté par sa variété naine. Cependant, quoique répandu sur une grande partie de la surface du globe, il ne se trouve communément nulle part, et il ne se montre guère que par pieds isolés au milieu des forêts, surtout sur le versant septentrional des collines et des montagnes. Il se trouve principalement dans les terrains frais, un peu humides, surtout argileux ou calcaires ; on le rencontre aussi quelquefois dans des lieux pierreux, mais jamais dans le sable.

Le feuillage toujours vert et extrêmement touffu de l'If lui a fait jouer un rôle des plus importants dans la décoration des jardins. On peut observer encore aujourd'hui dans plusieurs parcs des restes de ces magnifiques masses de verdure, que la mode des jardins paysagers a fait négliger ou même abandonner presque partout. La facilité avec laquelle cet arbre subit la taille et prend ainsi toutes les formes avait permis aux jardiniers d'exercer sur lui leur goût souvent bizarre, et avait ainsi donné naissance à tout un art devenu de nos jours sans objet. On se borne en effet généralement aujourd'hui à lui laisser sa forme naturelle, et l'on a presque partout renoncé à ces murs, à ces pyramides de verdure qui décoraient tous les grands jardins de nos ancêtres.

Les anciens attribuaient à l'If des propriétés vénéneuses très prononcées. Selon eux, son ombrage même était funeste, surtout pendant qu'il était en fleur. Théophraste dit que ses feuilles empoisonnent les chevaux ; Strabon rapporte que les Gaulois se servent de son suc pour empoisonner leurs flèches ; Dioscoride dit que ses fruits font périr les oiseaux, etc., etc. Parmi les modernes, ces idées ont été encore exprimées dans beaucoup de circonstances. Ainsi Mathiole dit avoir traité des personnes attaquées de fièvres ardentes pour avoir mangé des fruits d'If ; J. Bauhin, Rai, etc., rapportent également des accidents fâcheux qu'ils attribuent à cet arbre et à ses diverses parties. A une époque plus récente, des observations ont été faites à ce sujet avec plus de soin, et ont démontré l'innocuité de son ombrage et de ses fruits ; cependant il a été reconnu aussi que le suc retiré de ses feuilles et l'extrait qu'on en fait exercent une action énergique et même vénéneuse, à dose un peu forte. L'écorce de l'If partage les propriétés de ses feuilles, quoiqu'à un degré différent. Plusieurs médecins ont essayé de tirer parti de l'action de ces parties et même de la pulpe des fruits, mais les effets qu'ils en ont obtenus n'ont pas été très avantageux : aussi a-t-on renoncé de nos jours à leur emploi.

Le bois de l'If est d'un rouge brun, veiné ; c'est le plus dense de nos bois indigènes, après le buis ; selon Varennes de Fenilles, lorsqu'il est vert, il pèse 80 livres 9 onces par pied cube ; lorsqu'il est sec, il pèse 61 livres 7 onces. Il sèche plus lentement que tout autre bois. Il est dur, d'un grain très fin, élastique, et il résiste très longtemps à l'action destructive de l'air et de l'eau. Travaillé en meubles, il peut presque rivaliser avec le bois d'acajou. Sa couleur se fonce avec le temps. L'observateur que nous venons de citer dit que lorsqu'on le scie en planches minces, pendant qu'il est vert et qu'on le laisse quelque temps plongé dans l'eau, il prend une teinte pourpre violette très prononcée. Toutes les qualités du bois d'If le font estimer plus que tous les autres bois indigènes ; malheureusement sa rareté ne permet de l'employer que rarement à quelques uns des nombreux usages auxquels il serait si propre. Son principal emploi est pour le tour et la tabletterie. On l'emploie aussi pour des vis, des dents d'engrenage, des essieux de voitures, etc.

Le développement de l'If est très lent ; on a compté jusqu'à 180 couches annuelles dans un tronc de 20 pouces de diamètre ; il est par là facile de se faire une idée de l'époque extrêmement reculée à laquelle doivent remonter quelques uns de ces arbres,

dont le tronc a acquis des dimensions colossales ; ainsi, dans la longue liste d'Ifs très gros dont Loudon donne les dimensions dans son *Arboretum and fruticetum*, vol. IV, p. 2073 et suiv., nous remarquons ceux de Buckland, dont l'un a 24 pieds (anglais) de circonférence à quelques pieds au-dessus du sol ; de Landlevy-Vach, qui a 30 pieds 4 pouces, et surtout celui de Fortingal, en Ecosse, qui mesure 56 pieds 6 pouces de circonférence.

L'If commun se multiplie de graines, de boutures et de marcottes ; mais le premier de ces moyens de multiplication est le plus avantageux, les deux autres donnant ordinairement des pieds moins vigoureux et moins droits. On sème les graines avec la pulpe qui les entoure, et on les recouvre légèrement de terre de bruyère. La plupart lèvent la première année ; mais il en est aussi qui tardent jusqu'à la seconde et même la troisième. A la fin de la seconde année, le jeune plant peut être mis en pépinière ; il est ensuite mis en place à l'âge de 4 à 6 ans. (P. D.)

IGNAME. *Dioscorea*, Plum. BOT. PH. — Genre de plantes monocotylédones de la famille des Dioscorées à laquelle il donne son nom. Il présente les caractères suivants : Fleurs dioïques formées d'un périanthe verdâtre dont le tube est adhérent à l'ovaire et relevé de trois ailes, dont le limbe présente six divisions profondes ; de six étamines insérées à la base du limbe du périanthe ; d'un ovaire adhérent à trois loges, dont chacune renferme deux ovules surmontés de trois styles distincts et de trois stigmates très peu apparents. Le fruit est une capsule triangulaire à trois loges, s'ouvrant par ses angles saillants.

Les Ignames sont des plantes herbacées vivaces ou sous-frutescentes, à tige volubile, qui habitent les contrées tropicales et sous-tropicales de toute la surface du globe ; leur rhizome devient quelquefois très volumineux ; sa substance est parfois ligneuse, mais plus habituellement tubéreuse, fournissant une matière alimentaire précieuse. Les feuilles de ces plantes sont le plus souvent en cœur ou hastées, marquées de nervures très prononcées ; leurs fleurs, très peu apparentes et herbacées, sont disposées en épis ou en grappes axillaires.

Parmi les espèces les plus importantes de ce genre, nous devons citer en premier lieu l'IGNAME AILÉE, *Dioscorea alata* Linn., vulgairement connue sous la seule dénomination d'*Igname*. C'est l'espèce la plus répandue et la plus communément cultivée comme alimentaire. Son rhizome acquiert et dépasse même le volume de nos betteraves ; il est noirâtre à l'extérieur, blanc ou rougeâtre à l'intérieur, de formes diverses, selon les variétés. Dans certaines circonstances, il atteint jusqu'à 1 mètre de longueur, et jusqu'à 40 livres de poids. Il est tantôt simple, tantôt sinueux et contourné, tantôt lobé et comme digité. De ce rhizome partent plusieurs tiges grimpantes, longues de 2 mètres et plus, quadrangulaires et ailées. Les feuilles sont opposées, pétiolées, cordiformes, lisses, à sept nervures. Les fleurs sont petites, en grappes axillaires vers le sommet des tiges.

Cette espèce est originaire de l'Inde, mais sa culture s'est répandue en Afrique, dans les îles de la mer des Indes. Son rhizome constitue un aliment sain, d'une saveur assez douce, mais un peu âcre, lorsqu'elle est crue, qui devient doux et très nourrissant par la cuisson. Généralement, il sert à remplacer le pain ; on en fait aussi diverses préparations alimentaires.

La culture de cette plante est extrêmement simple et ressemble entièrement à celle de la Pomme de terre.

On cultive encore sur divers points du globe quelques autres espèces d'Ignames, comme l'IGNAME DU JAPON, *Dioscorea japonica* Thunb., l'IGNAME A RACINE BLANCHE, *Dioscorea eburnea* Lour., qui joue un rôle assez important comme plante alimentaire à la Cochinchine. (P. D.)

IGNATIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Loganiacées-Eustrychnées, établi par Linné (*Suppl.*, 20). Arbrisseau de Manille. *Voy.* LOGANIACÉES.

IGNATIANA, Lour. BOT. PH. — Syn. d'*Ignatia*, Linn.

***IGNITION**. *Ignitio* (*ignis*, feu). PHYS. — L'Ignition peut être définie, une *combustion rapide avec flamme*. Ainsi l'on dit tous les jours, dans les amphithéâtres : tel gaz brûle ou s'enflamme à l'approche d'un *corps en ignition*, d'une *bougie allumée* par exemple ; les géologues disent que tel *volcan* est *en*

ignition; les physiciens ont leurs *météores ignés :* ce sont les *étoiles filantes*, les *globes de feu*, etc. Mais, d'un autre côté, une barre de fer chauffée, quelque élevée qu'en soit la température, est *rouge*, est *incandescente*, arrive même au *point de fusion*, mais elle n'est jamais en *ignition*, bien qu'elle brûle réellement ; il n'en est pas de même du zinc, avec son éclatante flamme blanche.

L'usage apprend, du reste, dans quelles circonstances il faut employer ce mot, qui n'a pas de place distincte dans le vocabulaire de la science. *Voy.* COMBUSTION, FEU, TEMPÉRATURE. (A. D.)

*IGNOBLES. *Ignobiles.* OIS.—En terme de fauconnerie, on donnait ce nom à tous les Oiseaux de proie qui ne pouvaient être employés à la haute volerie, soit à cause de l'imperfection de leur vol, soit parce que leurs moyens d'attaque, c'est-à-dire leur bec et leurs serres, avaient une organisation trop ingrate pour pouvoir dompter et lier une proie. Ainsi étaient considérés comme Ignobles les Aigles, les Vautours, les Milans, les Balbuzards, les Buses et les Buzards. (Z. G.)

IGUANE. *Iguana.* REPT. — Le genre Iguane a été formé par Laurenti aux dépens du grand groupe des *Lacerta* de Linné. Longtemps conservées avec de nombreuses espèces, les Iguanes ont été ensuite partagées avec juste raison en plusieurs groupes distincts, d'abord par Daudin, qui forma les genres Agame, Dragon, Basilic, Anolis ; puis par G. Cuvier, qui créa le genre Polychre ; et enfin par Wagler, par MM. Duméril et Bibron (*Erp. gén.*, IV, 1837), etc., qui en établirent près de 50 avec les *Iguana*, qui devinrent alors, sous le nom d'Iguaniens ou d'Eunotes, une famille particulière de Sauriens. Wagler même proposa de supprimer entièrement du Catalogue erpétologique le nom générique d'Iguane ; mais MM. Duméril et Bibron le conservèrent pour un petit nombre d'espèces, et ils caractérisent ainsi ce groupe : Un très grand fanon mince sous le cou ; les plaques céphaliques polygones, inégales en diamètre, plates et carénées ; un double rang de petites dents palatines ; les dents maxillaires à bords finement dentelés ; une crête sur le dos et la queue ; les doigts longs, inégaux ; un seul rang de pores fémoraux ; une queue très longue, grêle, comprimée, revêtue de petites écailles égales, imbriquées, carénées.

Les Iguanes sont herbivores ; M. Bibron n'a jamais trouvé que des feuilles et des fleurs dans l'estomac des individus qu'il a ouverts. Ce sont des Reptiles doués d'une grande taille ; et leur chair, qui passe pour fort délicate, est très recherchée sur les bonnes tables de l'Amérique intertropicale. On les trouve au Brésil, à Saint-Domingue, à la Martinique, etc.

Trois espèces entrent seulement dans ce genre ; ce sont :

L'IGUANE Lacép., l'IGUANE ORDINAIRE Cuv., *Iguana tuberculata* Laurenti, *Iguana delicatissima* Daudin, *Lacertus americanus* Séba, etc., qui est l'espèce type, et est caractérisée par les côtés du cou semés de tubercules, et par la grande écaille circulaire que l'on voit sous le tympan. Sa couleur est en dessus d'un vert plus ou moins foncé, devenant quelquefois bleuâtre, d'autres fois ardoisé, et en dessous d'un jaune verdâtre ; les côtés présentent des raies en zigzags brunes bordées de jaune. Cette espèce se trouve assez communément dans l'Amérique méridionale, aux Antilles, etc.

L'*Iguana* (*Hypsilophus*) *rhinolopha* Wiegmann (*Herp. mex.*), qui habite le Mexique et Saint-Domingue.

L'*Iguana nudicollis* Cuv., particulièrement remarquable en ce qu'elle ne présente pas de tubercules sur le cou. Cette espèce a été trouvée à la Martinique, à la Guadeloupe et au Brésil. (E. D.)

IGUANIENS. *Iguanii.* REPT. — L'ancien groupe des Iguanes de Linné étant devenu très nombreux en espèces, a été partagé en plusieurs genres distincts et a été élevé au rang de famille, que G. Cuvier nomme *Iguaniens*, et que MM. Duméril et Bibron (*Erp. gén.*, IV, 1337) indiquent sous la dénomination d'*Eunotes*.

Les Iguaniens ont le corps couvert de lames ou écailles cornées, sans écussons osseux ni tubercules enchâssés, n'étant pas disposés par anneaux verticillés ou circulairement entuilés ; sans grandes plaques carrées sous le ventre : le plus souvent ils ont une crête ou ligne saillante sur le dos ou sur la queue. Leur tête offre un crâne non revêtu de grandes plaques polygones.

Les dents sont tantôt dans une alvéole commune, tantôt soudées au bord libre des os, mais non enchâssées. La langue, libre à sa pointe, épaisse, fongueuse ou veloutée, n'est pas cylindrique et ne présente pas de fourreau dans lequel elle puisse rentrer. Les yeux sont garnis de paupières mobiles. Les doigts sont libres, distincts, tous onguiculés.

Ce sont, en général, des Reptiles très agiles; d'abord parce que tous vivent dans des climats dont la température est constamment chaude, ensuite parce que tous ont les membres fort développés, et propres à supporter le tronc. Quelques uns, par la forme comprimée et l'excessive longueur de leur queue, peuvent habiter les savanes noyées, où cet instrument doit leur servir de rame ou d'aviron. Leurs ongles crochus leur permettent de grimper facilement et de poursuivre les petits animaux, qui deviennent leur nourriture la plus habituelle, quoique cependant quelques espèces aient une alimentation exclusivement végétale. Quelques Iguaniens servent en Amérique pour leur chair, qui est très recherchée.

L'Europe ne présente qu'un seul Iguanien, le *Stellio vulgaris*, qui se trouve aussi en Afrique et en Asie. Cette dernière partie du monde compte un assez grand nombre de Sauriens de cette famille, mais la plupart appartiennent aux Indes orientales. L'Afrique, outre le Stellion vulgaire et plusieurs Agames, présente encore quelques Iguaniens. L'Amérique est beaucoup plus riche que les autres parties du monde, et nous offre les vrais Iguanes. Enfin peu d'espèces de ce groupe habitent l'Australasie, et presque toutes appartiennent au genre Grammatophore.

Oppel, G. Cuvier, Wagler et quelques autres zoologistes ont formé un grand nombre de genres dans la famille des Iguaniens; MM. Duméril et Bibron, dont nous suivons la classification, ont admis quarante-six genres dans cette famille, et nous allons en donner la liste en terminant cet article.

La famille des Iguaniens ou Eunotès se subdivise en deux sous-familles : § 1. les Pleurodontes, comprenant les genres *Polychrus*, Cuv.; *Læmanctus*, Wiegm.; *Urostrophus*, D. et B.; *Norops*, Wagler; *Anolis*, Daud.; *Corythophanes*, Boié; *Basiliscus*, Laur.; *Aloponotus*, D. et B.; *Amblyrhynchus*, Bell; *Iguana*, Laur.; *Metopoceras*, Wagl.; *Cyclura*, Harlan; *Brachylophus*, Cuv.; *Euyalius*, Wagl.; *Ophryæssa*, Boié; *Leiosaurus*, D. et B.; *Uperanodon*, D. et B.; *Hypsibatus*, Wagl.; *Holotropis*, D. et B.; *Proctotretus*, D. et B.; *Tropidolepis*, Cuv.; *Phrynasoma*, Wiegmann; *Callisaurus*, Blainv.; *Tropidogaster*, D. et B.; *Microlophus*, D. et B.; *Ecphymotes*, Cuv.; *Stenocercus*, D. et B.; *Strobilurus*, Wiegm.; *Trachycyclus*, D. et B.; *Oplurus*, Cuv. et *Doryphorus*, Cuv. — § 2. les Acrodontes, divisés en : *Istiurus*, Cuv.; *Galotes*, Cuv.; *Lophyrus*, Duméril.; *Lyriocephalus*, Merrem; *Otocryptis*, Wieg.; *Ceratophora*, Gray; *Sitana*, Cuv.; *Chlamydosaurus*, Gray; *Draco*, Linné; *Leiolepis*, Cuv.; *Grammatophora*, Kaup; *Agama*, Daud.: *Phrynocephalus*, Kaup; *Stellio*, Daud.; et *Uromastix*, Merrem. (E. D.)

IGUANODON. REPT. — Genre de l'ordre des Dinosauriens établi par Mantell. *Voy.* DINOSAURIENS.

IGUANOIDES. REPT.—Syn. d'Iguaniens, d'après M. de Blainville. (E. D.)

***IGUANOSAURUS** (*Iguana*, iguane; *Saurus*, lézard). REPT. — Dénomination appliquée par M. Mantell à un groupe de Sauriens. (E. D.)

***ILARUS.** INS.—Genre de Lépidoptères nocturnes de la famille des Hadénides, créé par M. Boisduval aux dépens des *Eremobia* de Stephens, et adopté par MM. Guénée et Duponchel.

L'espèce unique qui entre dans ce groupe a reçu le nom d'*Ilarus ochroleuca* W. V.; on la trouve au mois de juillet dans le centre de la France. (E. D.)

***ILEOMUS** (εἰλέω, je resserre; ὠμός, épaule). INS.—Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides gonatocères, division des Erirhinides, établi par Schœnherr (*Disposit. meth.*, p. 220), qui y rapporte quatre espèces : le *Curcul. mucoreus* Linn. (*roreus* F.), *longulus* Sch., *distinctus* Chev. et *pacatus* Sch. Les deux premiers sont originaires du Brésil, le troisième provient du Mexique, et le quatrième du Caucase. (C.)

ILEX. BOT. PH. — *Voy.* HOUX.

ILIA (nom mythologique). CRUST. — Ce genre, qui appartient à l'ordre des Décapodes brachyures, à la famille des Oxystomes, a été établi par Leach aux dépens des *Cancer* de Linné et des *Leucosia* de Fabricius. Chez ces Crustacés remarquables par leur forme, la carapace est globuleuse, et plutôt renflée que rétrécie vers les régions hépatiques; le prolongement antérieur qui se termine sur le front est court, mais bien distinct et un peu relevé. Le front est profondément échancré au milieu, et s'avance sous la forme de deux petites cornes obtuses au-devant de l'épistome. Le bord orbitaire supérieur présente en dehors deux fissures plus ou moins distinctes. Les fossettes antennaires sont très obliques, mais petites, et leur angle extérieur s'avance beaucoup au-devant des orbites. Le cadre buccal est triangulaire, et séparé des regions ptérygostomiennes par un bord saillant et droit. Le palpe, ou tige externe des pattes-mâchoires externes, est droit, obtus au bout, sans dilatation latérale, et terminé en dehors par un bord à peu près droit. Les pattes antérieures sont grêles et très longues; elles ont environ deux fois la longueur du corps; la main se rétrécit beaucoup vers l'origine de la pince, et est contournée sur son axe de manière que la direction de son articulation carpienne est toute différente de celle de la pince : celle-ci, très longue et très grêle, est armée de petites dents coniques et très pointues, séparées de distance en distance par une dent semblable, mais plus longue. Les pattes suivantes sont presque cylindriques et assez longues. L'abdomen du mâle a les deux premiers et les deux derniers segments libres, et les trois moyens soudés en une seule pièce. Chez la femelle, le pénultième segment est soudé aux précédents. Cette coupe générique renferme trois espèces, dont deux sont propres à la Méditerranée, et la troisième aux Antilles. L'ILIA NOYAU, *Ilia nucleus* Fabr., peut être considérée comme le type de ce genre. Sur les côtes de l'Algérie, j'en ai rencontré une seconde espèce nommée par Roux *Ilia rugulosa*, et qui est assez abondamment répandue dans les rades de Bone, d'Alger et d'Oran. (H. L.)

***ILICINÉES.** *Ilicineæ*. BOT. PH. — Famille de plantes dicotylédones qui a été longtemps confondue avec celle des Célastrinées. Elle avait d'abord reçu de De Candolle (*Théor. élém.*, éd. 1re) le nom d'*Aquifoliacées;* mais, dans son Mémoire sur la famille des Rhamnées, M. Ad. Brongniart, tout en traçant avec précision ses limites et ses caractères, a changé ce nom en celui d'*Ilicinées*. Ce nom est emprunté au principal des genres qu'elle renferme, celui des *Ilex*, Houx. Elle se compose d'arbres et d'arbrisseaux toujours verts; à feuilles alternes ou opposées, simples, le plus souvent raides et coriaces, glabres et luisantes, entières ou bordées de dents épineuses, dépourvues de stipules. Leurs fleurs sont régulières, complètes ou seulement incomplètes par l'effet d'un avortement, petites et peu apparentes, blanches ou verdâtres. Le calice des Ilicinées est décrit par la plupart des botanistes comme formé de 4-6 sépales soudés entre eux, à leur partie inférieure, dans une longueur plus ou moins considérable; au contraire, M. Ad. Brongniart regarde sa partie inférieure non divisée comme n'étant autre chose que le sommet élargi du pédoncule; par conséquent, d'après lui, le calice de ces plantes serait formé tout entier par les lobes de ce que, dans l'autre manière de voir, on considère comme le limbe du calice; cet organe est persistant, et sa préfloraison est imbriquée. La corolle est presque toujours légèrement gamopétale ou formée de pétales soudés entre eux à leur base dans une faible longueur, alterne au calice, en préfloraison imbriquée; elle s'insère immédiatement sous l'ovaire. Les étamines sont en même nombre que les pétales et alternent avec eux; le plus souvent elles s'insèrent à la base de la corolle; quelquefois aussi elles sont immédiatement hypogynes; leur connectif est continu au filament, et les deux loges sont adnées sur ses côtés. L'ovaire est charnu, presque globuleux ou tronqué, creusé de 2 à 6-8 loges uni-ovulées; les ovules sont anatropes, suspendus au sommet de l'angle interne des loges par un funicule court, dilaté à son extrémité en une sorte de cupule qui les embrasse, mais qui ne s'accroît pas après la fécondation. Le fruit est un drupe bacciforme, dans lequel chaque loge forme un noyau indéhiscent, monosperme. La graine est renversée, revêtue d'un test membra-

neux; son hile est situé vers le haut de la loge; l'albumen charnu, blanc, forme la majeure partie de son volume; au contraire l'embryon est très petit, situé à l'extrémité supérieure de l'albumen; ses cotylédons sont épais, plans, arrondis; sa radicule est supère.

Parmi les caractères qui viennent d'être énumérés, ceux qui ont déterminé la séparation des Ilicinées d'avec les Célastrinées sont surtout l'absence du disque, l'union presque constante des pétales en une corolle gamopétale staminifère, la position des ovules dans leur loge et leur isolement constant, enfin l'organisation du fruit, le petit volume de l'embryon et la direction de sa radicule. A.-L. de Jussieu (*Gen.*, p. 383) exprime l'opinion que les Ilex et les genres voisins devraient être placés près des Sapotées, parmi les monopétales; M. Ad. Brongniart, dans son Mémoire sur les Rhamnées, se montrait disposé à les placer de la même manière, ou plutôt à la suite des Ébénacées; postérieurement il a adopté définitivement cette classification, dans son *Énumération des genres* cultivés au Jardin des Plantes de Paris. M. Ad. de Jussieu a aussi adopté cette manière de voir (*Éléments*, § 825).

Les Ilicinées sont répandues sur presque toute la surface du globe, mais en quantité différente dans les diverses contrées et sans être très nombreuses nulle part. Elles sont plus rares dans l'Asie tropicale et en Europe que partout ailleurs.

Les genres qui composent aujourd'hui cette famille sont les suivants :

Cassine, Linn.; *Ilex*, Linn.; *Prinos*, Linn.; *Nemopanthes*, Raf.; *Byronia*, Endl.; *Villarezia*, Ruiz et Pav.

A ces genres, on ajoutait l'*Azima*, Lam., auquel presque tous les botanistes ont appliqué mal à propos le nom de *Monetia*, proposé par L'Héritier postérieurement au premier; mais, MM. Wight et Gardner, ayant récemment étudié ce genre avec soin, ont reconnu qu'il doit former le type d'une nouvelle famille à laquelle ils donnent le nom d'Azimacées, et qu'ils regardent comme intermédiaire aux Oléacées et aux Jasminacées. (*Voy. Calcutta Journ. of nat. hist.*, n° 21, avril 1845, ou *Revue botanique*, 15e livr., 1845, p. 198.) (P. D.)

***ILICOIDES**, Dumort. BOT. PH. — Syn. de *Nemopanthes*, Raf.

ILITHIA. INS. — *Voy.* ILYTHIA.

***ILLÆNA** (Ἰλλαίνω, regarder de travers). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères, tétramères de Latreille, famille des Longicornes, tribu des Laminaires, créé par Erichson (*Archiv. fur naturg.*, 1842, p. 224), qui lui donne pour type une espèce de la Nouvelle-Hollande, l'*I. exilis*. (C.)

***ILLÉCÉBRÉES.** *Illecebreæ*. BOT. PH. — Tribu de la famille des Caryophyllées. *Voy.* ce mot.

ILLECEBRUM. BOT. PH. — Genre de la famille des Caryophyllées-Illécébrées, établi par Gærtner fils (III, 36, t. 184). Herbes de l'Europe et de l'Asie centrale. *Voy.* CARYOPHYLLÉES.

***ILLENUS.** CRUST. — M. Murchison (*in Silurian syst.*, p. 661) a employé ce mot pour désigner un genre de Crustacés fossiles, que M. Milne-Edwards, dans le tome III de son *Hist. nat.* sur ces animaux, rapporte au genre des *Isotelus* de M. Dekay. *Voy.* ISOTELUS. (H. L.)

ILLIACANTHE. POLYP. — Donati (*Hist. de la mer Adriatique*) indique sous ce nom une production marine qu'il regarde comme une plante, et que Lamarck considère comme un Polypier de la famille des Sertulariées, voisins des Aglaophémies. (E. D.)

ILLICIUM. BOT. PH. — *Voy.* BADIANE.

***ILLIGERA** (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Gyrocarpées, établi par Blume (*Bijdr.*, 1133). Arbrisseau de Java. *Voy.* GYROCARPÉES.

***ILLIGÉRÉES.** *Illigereæ*, Blume. BOT. PH. — Syn. de Gyrocarpées.

***ILLOPS** (Ἴλλός, louche; ὤψ, regard). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Malacodermes, tribu des Mélyrides, créé par Erichson (*Entomographien*, p. 87). L'espèce type et unique est l'*I. corniculatus* de l'auteur. (C.)

ILLOSPORIUM. BOT. CR. — Genre de Champignons gastéromycètes aniosporés, établi par Martius (*Fl. erlang.*, 325) pour de petits Champignons groupés, rougeâtres, et la plupart parasites sur les Lichens. *Voy.* MYCOLOGIE.

***ILMÉNITE** (nom de lieu). MIN. — *Voy.* FER OLIGISTE. (DEL.)

ILOTUS. POLYP. — Montfort (*Conchyl.*

syst., 1808) donne ce nom à un Polypier que l'on rapporte au genre *Orbiculina*. *Voy.* ce mot. (E. D.)

ILVAITE (*Ilva*, nom latin de l'île d'Elbe). MIN. — Syn. de Liévrite et de Yénite. *Voy.* LIÉVRITE. (DEL.)

***ILYBIUS** (ἰλύς, tournant d'eau; βιόω, je vis). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Hydrocanthares, établi par Erichson, et adopté par M. Aubé (*Species général des Coléoptères*, t. VI, p. 270), qui y comprend 11 espèces : 7 sont originaires d'Amérique, et 3 d'Europe; parmi celles-ci figurent les types : *Dytiscus ater* et *fenestratus* de Fabricius. (C.)

***ILYOGETON** (ἰλύς, bourbe; γήτειον, sorte de ciboule). BOT. PH. — Genre de la famille des Scrophularinées-Gratiolées, établi par Endlicher (*Gen. pl.*, 3957, p. 684). Herbes de la Nouvelle-Hollande tropicale. *Voy.* SCROPHULARINÉES.

***ILYSIA** (ἰλύς, bourbe). REPT. — M. Hemprich, dans Wagler (*Syst. amphib.*, 1830), désigne sous ce nom un groupe formé aux dépens de l'ancien genre Vipère. *Voy.* ce mot. (E. D.)

***ILYTHIA** (nom mythologique). INS. — Genre de Lépidoptères nocturnes, famille des Pyraliens, tribu des Crambides, établi par Latreille (*Fam. nat.*) aux dépens du g. *Crambus*. La seule espèce que ce genre renferme, *I. carnella* Dup. (*C. colonum*), a été trouvée aux environs de Paris.

***IMANTOCERA** (ἱμάς, courroie, fouet de cuir; κέρας, antenne). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères, tétramères de Latreille, famille des Longicornes, tribu des Lamiaires, proposé par Dejean, dans son Catalogue, pour la *Lamia plumosa* d'Olivier, espèce indigène de l'île de Java. (C.)

IMATIDIUM (ἱματίδιον, manteau). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères, tétramères de Latreille, famille des Cycliques, tribu des Cassidaires, créé par Fabricius, et adopté par M. Dejean et par nous. Nous y rapportons six espèces, parmi lesquelles nous citerons, comme type, l'*I. fasciatum*, de Cayenne. (C.)

IMATISMUS (ἱματισμός, habit). INS. — Genre de Coléoptères hétéromères, famille des Mélasomes, tribu des Ténébrionites, formé par Dejean dans son Catalogue. Six espèces rentrent dans ce genre; les types sont les *Helops villosus* et *fasciculatus* (*Stenosis orientalis* Herbst.) de Fabr. Le premier est originaire d'Égypte, et le deuxième habite les Indes orientales. (C.)

***IMATOPHYLLUM**, Hook. BOT. PH. — Syn. de *Clivia*, Lin.

IMBERBES. *Imberbi*. OIS. — Sous ce nom Vieillot a composé, dans son ordre des Sylvains et dans sa tribu des Zygodactyles, une famille qui offre pour caractère un bec arqué ou seulement crochu à sa pointe et sans soies à sa base. Les g. *Saurothera*, *Scythrops*, *Septosomus*, *Coccyzus*, *Cuculus*, *Crotophaga*, *Indicator* et *Corydonia* entrent dans cette famille. (Z. G.)

***IMBRICAIRE**. *Imbricaria*. MOLL. — M. Schumacher, dans son *Essai d'une classification des coquilles*, a proposé ce g. pour celles des Mitres de Lamarck qui sont conoïdes, et dont les plis columellaires sont imbriqués. Plus tard, ce genre a été reproduit par M. Swainson sous le nom de *Conœlix*. Mais, quel que soit ce nom, il ne peut être adopté dans une classification naturelle. *Voy.* MITRE. (DESH.)

IMBRICARIA (*imbricatus*, imbriqué). BOT. PH. — Genre de la famille des Sapotacées, établi par Commerson (*ex Jussieu gen.*, 152). Arbre lactescent de la Mauritanie. *Voy.* SAPOTACÉES. — Sm., syn. de *Bæckea*, Linn.

IMBRIM. OIS. — Espèce du genre Plongeon.

IMBRIQUÉ. *Imbricatus*. ZOOL., BOT. — On donne ce nom à tous les corps composés de parties placées en recouvrement les unes sur les autres, de manière que l'extrémité de l'une de ces parties cache la base de la suivante, et ainsi de suite. Ainsi on applique ce nom en zoologie à certaines écailles de Poissons, à des antennes d'Insectes, etc.; et, en botanique, aux étamines, aux feuilles, aux pétales, aux squames, etc., qui offrent cette disposition.

***IMISIA**. MOLL. — Genre qui nous est resté inconnu et dont nous trouvons le nom dans les tableaux zoologiques de M. Renieri. D'après cet auteur, le genre en question devrait faire partie de la famille des Byssifères de Lamarck. (DESH.)

IMMORTELLE. BOT. PH. — Nom vulgaire appliqué à quelques espèces de *Xeranthemum* et d'*Helichrysum*. *Voy.* ces mots.

IMPARIPENNÉE (FEUILLE). BOT. — On donne ce *nom* à toutes les feuilles dont le pétiole porte à son sommet une seule foliole.

IMPATIENS, Linn. BOT. PH. — Syn. de *Balsamina*, Gærtn.

IMPENNES. *Impenni*. OIS. — Famille établie par Illiger dans l'ordre des Palmipèdes, pour les dernières espèces de cet ordre, dont les ailes, devenues impropres au vol, ne sont plus pourvues de pennes, mais sont recouvertes par des plumes écailleuses. L'ancien g. *Aptenodytes* est seul compris dans cette famille. (Z. G.)

IMPERATA. BOT. PH. — Genre de la famille des Graminées-Andropogonées, établi par Cyrillo (*Ic. rar.*, II, t. 11). Gramens croissant sur le littoral de la Méditerranée, dans la Sénégambie, dans l'Inde orientale et l'Amérique australe. *Voy.* GRAMINÉES.

IMPERATOR. MOLL. — Genre inutile proposé par Montfort pour une très belle espèce de Troque ombiliqué. *Voy.* TROQUE. (DESH.)

IMPERATORIA, Linn., DC., Kock. BOT. PH. — Syn. de *Peucedanum*, Linn.

IMPEY. *Impeyanus*, Less. OIS. — *Voy.* Lophophore. (Z. G.)

IMPORTUN. OIS. — Nom imposé par Levaillant à une espèce de Merle. *Voy.* ce mot. (Z. G.)

IMPRÉGNATION. ZOOL. — *Voy.* PROPAGATION.

INACHUS (nom mythologique). CRUST. — Genre de l'ordre des Décapodes brachyures, de la famille des Oxyrhynques, bli par Fabricius et adopté par tous les carcinologistes avec de grandes restrictions cependant. Les Crustacés qui composent ce genre tel qu'il est adopté actuellement, ont la carapace presque triangulaire, guère plus longue que large, et fortement bosselée en dessus. Le rostre est très court, avec les yeux se reployant en arrière et se logeant dans une cavité orbitaire peu profonde. L'épistome est un peu plus large que long. Le troisième article des pattes-mâchoires externes est plus long que large et a à peu près la forme d'un triangle dont la base serait tournée en avant. Le plastron sternal se rétrécit assez brusquement entre les pattes et la première paire, et sa longueur égale tout-à-fait la plus grande largeur. Les pattes de la première paire sont très petites chez les femelles; chez le mâle, elles sont assez grosses, et ont quelquefois jusqu'à trois fois la largeur du corps; les pinces sont toujours pointues et recourbées en dedans. Les pattes suivantes sont cylindriques, grêles et plus ou moins filiformes; celles de la seconde paire, toujours plus longues que les antérieures, ont trois ou quatre fois la longueur de la portion sous-frontale de la carapace; les autres diminuent successivement de longueur, et toutes se terminent par un article cylindrique, très long, pointu et peu ou point courbé. L'abdomen ne se compose que de six articles distincts.

Les *Inachus* sont des Crustacés de petite taille qui habitent nos côtes océaniques et méditerranéennes et se tiennent ordinairement dans des eaux assez profondes; on en trouve souvent sur les bancs d'Huîtres situés dans des lieux abrités. Ils ont tout le corps couvert de duvet et de poils, auxquels s'attachent souvent des Éponges et des Corallines; leur couleur est plus ou moins brunâtre. Parmi les quatre espèces que cette coupe générique renferme, nous citerons comme type l'INACHUS SCORPION, *Inachus scorpio* Fabr. Cette espèce est très répandue sur les côtes de la Manche. Pendant mon séjour dans le nord de l'Afrique, j'ai rencontré sur les côtes de l'Ouest une cinquième espèce appartenant à ce genre et que j'ai désignée sous le nom d'*Inachus mauritanicus*. Ce Crustacé est assez abondamment répandu dans la rade de Mers-el-Kebir. (H. L.)

***INCA** ou **YNCA** (*nom propre*). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides mélitophiles, créé par MM. Lepeletier de Saint-Fargeau et Serville (*Encycl. méth.*, t. X, p. 380), et généralement adopté. Ce genre renferme 9 espèces de l'Amérique méridionale et équinoxiale, parmi lesquelles nous citerons l'*I. clathrata* d'Ol. (C.)

INCARVILLÆA. BOT. PH. — Genre de la famille des Bignoniacées, établi par Jussieu (*Gen.*, 138). Herbes de la Chine. *Voy.* BIGNONIACÉES.

***INCILARIA**, Benson. MOLL. — Syn. de Véronicelle de M. de Blainville. (DESH.)

INCISÉ. *Incisus.* BOT. — Se dit de tout organe présentant quelques découpures plus profondes que celles auxquelles on donne le nom de dents.

***INCLINÉES.** *Inclinatæ.* ARACH. — Ce nom désigne, dans le genre des *Epeira*, une famille dont les caractères peuvent être ainsi présentés : Mâchoires allongées, droites à leur extrémité; lèvre plus haute que large; corselet convexe ; abdomen ovale, arrondi ou triangulaire. Huit espèces d'*Epeira* appartiennent à cette famille, et toutes se construisent une toile petite, inclinée, ou horizontale. (H. L.)

INCLUSES. BOT. — Se dit des étamines quand elles sont plus courtes que la corolle et renfermées dans sa cavité.

INCOMBANT. *Incumbans.* BOT.—On dit des organes floraux qu'ils sont *incombants*, quand ils se recouvrent latéralement les uns les autres. Ainsi les anthères sont *incombantes* quand elles sont attachées par le milieu, et dressées de manière que leur moitié inférieure se trouve appliquée contre le filet, etc.

INCRUSTATIONS. MIN. — Les eaux de certaines sources, chargées de matière calcaire qu'elles tiennent en dissolution à la faveur d'un excès d'acide carbonique, la déposent sur tous les corps qu'elles rencontrent, et sur le sol même, par suite du dégagement du gaz ou de l'évaporation qu'elles éprouvent. De là ces sédiments sous forme de croûtes qui incrustent le sol (travertins), ou qui revêtent des cristaux, des corps organiques dont ils prennent la forme et l'apparence. On distingue des incrustations cristallines, et des incrustations compactes ou terreuses. Il en résulte de fausses pétrifications, des formes empruntées de divers genres, que nous considérerons dans tous leurs détails au mot PSEUDOMORPHOSES.

(DEL.)

INCUBATION. OIS. — *Voy.* OISEAUX.

INDÉHISCENT. *Indehiscens.* BOT. — Se dit de toute espèce de fruit qui ne s'ouvre pas naturellement à la maturité.

INDIANITE (nom de pays). MIN. — Substance minérale, en masses grenues, de couleur blanche ou rosâtre, qui se trouve disséminée, avec le Grenat et la Hornblende, dans une roche feldspathique, à l'Ile de Ceylan, et au Carnate dans les Indes orientales. M. Beudant la considère comme une Néphéline à base de Chaux, tandis que la plupart des autres minéralogistes la placent dans le groupe des espèces feldspathiques, à côté de l'Anorthite, dont elle n'est peut-être qu'une variété. (DEL.)

INDICATEUR. *Indicator* (*indicator*, qui indique). OIS. — Genre de l'ordre des Zygodactyles, très voisin des Coucous, dont il est un démembrement, et à côté desquels il prend place dans la même famille. Bien que Vieillot soit, par le fait, créateur de ce g., cependant Levaillant l'avait avant lui parfaitement reconnu et indiqué.

Ses caractères sont les suivants : Bec plus court que la tête, un peu fléchi en arc, convexe en dessus, un peu rétréci vers le bout; mandibule supérieure inclinée à sa pointe, qui est sans échancrure; l'inférieure retroussée à son extrémité; narines petites, arrondies, à demi couvertes par les plumes du capistrum; tarses nus, annelés; doigts au nombre de quatre, deux dirigés en avant et deux en arrière, armés d'ongles forts, crochus et amincis.

Le nom d'Indicateur qui a été imposé à l'espèce type de ce g., et par suite à toutes celles qui s'y rapportent, laisse assez préjuger, ce me semble, que ce nom doit faire allusion à des habitudes particulières, à des mœurs exceptionnelles : c'est ce qui est en effet. La présence des Indicateurs dans un canton est toujours l'indice de l'existence dans le voisinage d'un nid d'Abeilles sauvages : or, comme ces oiseaux se décèlent par des cris continuels, il en résulte qu'ils semblent appeler l'homme à eux, et lui *indiquer* que là où ils sont, une récolte de miel reste à faire. Ce fait de la présence des Indicateurs dans les lieux où se trouvent des ruches a pour cause toute naturelle l'appétit bien décidé de ces oiseaux pour le miel et la cire.

Les Hottentots les ont en grande affection, les vénèrent même, et ne voient pas d'un bon œil qu'on leur fasse la chasse. Cette affection se conçoit aisément, parce que les Indicateurs sont pour eux, au milieu des déserts de l'Afrique, leurs plus utiles auxiliaires pour la découverte du miel. Les voyageurs qui ont eu l'occasion d'étudier ces oiseaux rapportent que lorsqu'un Indicateur se fait entendre, les per-

sonnes qui sont à la recherche des nids d'Abeilles sauvages se dirigent de son côté, et lui répondent en imitant son cri, qu'aussitôt que l'oiseau les aperçoit, il va se placer sur l'abre qui renferme une ruche, et que s'ils tardent à s'y rendre, il redouble ses cris, vient au-devant d'eux, et paraît par ses mouvements vouloir les faire se hâter. Pendant qu'on recueille ce que contient la ruche, il se tient dans les environs, et attend la part qu'on ne manque jamais de lui laisser. L'existence des Indicateurs est donc très précieuse pour les peuples qui habitent les contrées où on les trouve.

Levaillant avance, dans son *Voyage en Afrique*, que la peau de l'espèce qu'il a observée est si épaisse, et le tissu si serré, que, lorsque cette peau est encore fraîche, on peut à peine la percer avec une épingle. « Je ne vois là, ajoute-t-il, qu'une admirable précaution de la nature, qui, ayant destiné l'Indicateur à disputer sa subsistance au plus ingénieux des insectes, lui donna une enveloppe assez forte pour le mettre à l'abri de sa piqûre. »

Les Indicateurs se nourrissent de cire, de miel et d'insectes. Ils font leurs nids dans des trous d'arbres et pondent 3 ou 4 œufs d'un blanc sale. Ils ne laissent pas, comme les Coucous, à des oiseaux étrangers, le soin de faire éclore leurs œufs et de nourrir leurs petits.

Pendant longtemps on n'a connu que deux espèces d'Indicateurs, on en admet actuellement trois; quelques auteurs en reconnaissent même quatre.

1. Le GRAND INDICATEUR, *Ind. major* Vieill. (*Gal. des Ois.*, pl. 45). Manteau brun, parties inférieures roux-jaune clair; queue blanche en dessous, tachée de noir. Bec et tarses noirs. — Habite le cap de Bonne-Espérance.

2. Le PETIT INDICATEUR, *Ind. minor* Cuv. (*Ois. d'Afr.*, pl. 242). Manteau brun-verdâtre; ailes flammées de roux; parties inférieures grises nuancées de verdâtre. — Habite le cap de Bonne-Espérance.

3. L'INDICATEUR A BEC BLANC, *Ind. albirostris* Temm. (*Pl. col.*, 367). Gorge noir-marron; joues blanches; tête brune en dessus. — Habite le cap de Bonne-Espérance, le Sénégal et l'Égypte.

4. M. Lesson décrit encore une espèce qu'il donne comme douteuse, sous le nom d'INDICATEUR VARIÉ, *Ind. variegatus*. Elle a une partie du plumage maillé et varié de flammèches blanches sur un fond brun et jaunâtre; le ventre et le bas-ventre jaunâtres. — Habite l'Afrique. (Z. G.)

*INDICATORINÉES. *Indicatorinæ*. OIS. — Tel est, dans le *List of the genera* de G.-R. Gray, le titre d'une sous-division de la famille des Coucous (*Cuculidées*), sous-division qui ne comprend jusqu'ici que le g. Indicateur. (Z. G.)

INDICOLITHE (c'est-à-dire pierre couleur d'Indigo). MIN. — Variété bleue de Tourmaline. *Voy.* TOURMALINE. (DEL.)

INDIGÈNE. *Indigenus*. ZOOL., BOT. — On nomme ainsi les productions animales ou végétales propres au pays qu'elles habitent.

INDIGO. *Indicum* (*indicus*, de l'Inde). BOT. et CHIM. — L'Indigo est une matière colorante bleue fournie principalement par l'Indigotier. *Voy.* ce mot.

Quelques autres plantes en contiennent aussi, telles sont : la *Nerium tinctorium*, l'*Isatis tinctoria* (pastel) et le *Polygonum tinctorium*, dont la culture a été introduite en France depuis quelques années. Enfin M. Calvert a constaté tout récemment, par des caractères positifs, la présence de l'Indigo dans quelques Orchidées des genres *Limodorum*, *Phajus*, *Bletia* (*Journal de Pharmacie*, 3e série, t. VI).

L'Indigo se présente en morceaux quelquefois irréguliers, d'autres fois cubiques ou plats, de nuances variant entre le bleu violet, le bleu clair et le bleu noirâtre. Il est léger, friable, sans saveur, mou, happant à la langue en raison de sa sécheresse et de sa porosité. Légèrement odorant, il le devient davantage quand on le chauffe. Frotté avec l'ongle, il prend une teinte cuivrée.

Inaltérable à l'air, insoluble dans l'eau, un peu soluble dans l'alcool bouillant, l'Indigo se dissout dans l'acide sulfurique concentré, et surtout dans l'acide sulfurique fumant de Nordhausen. Le solutum, d'une belle couleur bleue, est connue sous les noms de *bleu de Saxe*, *bleu de composition*, *bleu en liqueur*, etc. Étudié par Berzélius, ce solutum a été considéré comme formé de

deux acides (*sulfo-indigotique* et *hyposulfo-indigotique*), résultant de la combinaison des acides sulfurique et hyposulfurique avec l'*Indigotine*, principe colorant de l'Indigo. Le professeur Dumas, après de nouvelles expériences, a conclu à l'existence d'un seul acide composé d'un atome d'indigotine et de deux atomes d'acide sulfurique, et qu'il a nommé *acide sulfindylique*.

L'acide azotique décompose l'Indigo à chaud, et donne lieu à une matière jaune, amère, et à un acide particulier, *acide indigotique*.

Soumis à l'action d'une forte chaleur, l'Indigo répand des vapeurs pourpres qui se condensent sur les corps froids, en petites aiguilles brillantes d'un bleu pourpré. Ces aiguilles constituent l'*Indigotine*, principe colorant pur de l'Indigo, dont nous avons déjà parlé, et qui jouit au plus haut degré de toutes les propriétés du corps dont on l'extrait. La quantité d'Indigotine varie dans les différentes espèces d'Indigo; elle entre pour 45/100 dans la composition de l'Indigo flore, regardé comme le plus riche de tous; les 55/100 restant sont, suivant M. Chevreul, un mélange d'Indigo désoxydé, de matière verte et de gomme-résine rouge, d'ammoniaque, de carbonate de chaux, d'alumine, de silice et d'oxyde de fer.

Mis en contact avec les alcalis et un corps avide d'oxygène, tel que le proto-sulfate de fer, ou les sulfures alcalins, l'Indigo perd une partie de son oxygène et se transforme en une matière jaune soluble dans l'eau; le solutum redevient bleu par son exposition à l'air, dont il absorbe l'Oxygène. C'est en rendant ainsi l'Indigo soluble que l'art de la teinture a su le fixer solidement sur les tissus de laine.

L'Indigo pur, ou pour mieux dire l'Indigotine, est formée de Carbone 73,0, Hydrogène 4,0, Azote 10,8, Oxygène 12,2. Sa formule, d'après le professeur Dumas, $= C^{16} H_{10} Az^2 O^2$.

L'Indigo ne présentait d'importance que par son emploi en teinture, lorsque, dans ces derniers temps, quelques praticiens le firent entrer dans la matière médicale. S'il eût fallu en croire les résultats annoncés, l'Indigo aurait dû prendre rang parmi les agents thérapeutiques les plus précieux, puisqu'il guérissait, disait-on, l'une des plus cruelles maladies qui affligent l'humanité, l'*Épilepsie*. Malheureusement, quand on en vint à des expériences sérieuses, il y eut bien du mécompte, et c'est à peine si les malades soumis à l'action du nouveau médicament éprouvèrent quelque diminution dans le nombre ou dans la durée des attaques. (A. D.)

INDIGOTIER. *Indigofera*, Linn. BOT. PH. — Grand genre de la famille des Papilionacées, de la tribu des Lotées. De Candolle (*Prodromus*, t. II, p. 221) en décrit 120 espèces, et les travaux postérieurs au *Prodrome* ont à peu près doublé ce nombre. Les plantes qui le composent sont herbacées, sous-frutescentes ou frutescentes. Le plus souvent elles sont revêtues de poils en navette. Leurs feuilles sont pennées avec foliole impaire, presque toujours à folioles nombreuses, mais aussi, dans quelques cas, réduites à la seule foliole impaire. Ces feuilles sont accompagnées de stipules adhérentes au pétiole, et, le plus souvent, de stipelles. Les fleurs sont portées sur des pédoncules axillaires et en nombre variable. Elles présentent : un calice à cinq dents ou à cinq divisions presque égales; une corolle papilionacée dont l'étendard est presque arrondi et réfléchi, dont la carène porte, de chaque côté, une bosselure ou une sorte d'éperon, et égale les ailes en longueur. L'ovaire est presque sessile, allongé, renfermant de deux à plusieurs ovules. Le légume qui lui succède est arrondi ou quadrangulaire, droit ou courbé, polysperme et quelquefois aussi monosperme par avortement, généralement pendant. Les graines sont tronquées aux deux extrémités, séparées l'une de l'autre par une portion membraneuse du légume. Ces plantes croissent dans les parties tropicales et sous-tropicales de presque toute la surface du globe.

Sur le grand nombre d'espèces que renferme le genre Indigotier, il n'en est guère que 4 ou 5 que l'on cultive en grand pour en obtenir l'Indigo. Ces espèces sont les suivantes, qui appartiennent toutes à la section du genre désigné sous le nom de *Multijugæ* dans le *Prodromus*.

1. INDIGOTIER BATARD, *Indigofera Anil*

Lin. Cette espèce forme un arbrisseau de 8 à 10 décimètres de haut. Elle est originaire des Indes orientales ; mais sa culture a été assez étendue dans l'Amérique intertropicale pour qu'elle s'y soit naturalisée. Sa tige est sous-frutescente, dressée, assez rameuse, à rameaux dressés et effilés, d'un vert glauque et comme pulvérulents. Ses feuilles, pennées avec impaire, ont de trois à sept paires de folioles ovales, allongées, obtuses au sommet et souvent mucronées, légèrement pubescentes à leur surface inférieure. Les stipules sont subulées. Les fleurs sont d'une teinte rouge mêlée de vert; elles forment des grappes axillaires, beaucoup plus courtes que les feuilles. Les légumes sont comprimés, non toruleux, recourbés en faucille, longs d'environ 15 à 20 millimètres ; leurs deux sutures sont marquées par une callosité saillante en bande longitudinale : ils renferment cinq ou six graines anguleuses et brunâtres.

De Candolle indique trois variétés de cette espèce, qu'il nomme : la 1re *oligophylla*, la 2e *polyphylla*, la 3e *orthocarpa*.

2. Indigotier franc, *Indigofera tinctoria* Lin. Cette espèce paraît être, comme la précédente, originaire de l'Inde ; mais elle se trouve aussi dans l'Afrique équatoriale, à Madagascar, à Maurice et à Bourbon. On croit qu'elle a été introduite dans ces deux dernières îles, où elle est cultivée. Elle rappelle par son port l'espèce précédente ; sa tige est de même sous-frutescente, droite ; ses feuilles présentent quatre ou six paires de folioles obovales, obtuses, un peu en coin, glabres supérieurement, légèrement pubescentes inférieurement. Ses stipules sont subulées et caduques. Les fleurs sont un peu plus grandes que celles de la précédente, réunies de même en grappes axillaires, plus courtes que les feuilles. Les légumes sont presque arrondis, toruleux, arqués, longs d'environ 3 centimètres ou un peu plus : ils renferment ordinairement de dix à quinze graines brunâtres.

De Candolle en distingue deux variétés : 1re *macrocarpa* ; 2e *brachycarpa*.

3. Indigotier argenté, *Indigofera argentea* Lin. Cette espèce croît en Égypte, où sa culture a beaucoup d'importance, en Arabie et dans quelques parties de l'Inde. C'est un arbuste qui ne s'élève le plus souvent qu'à 7-8 décimètres ; sa tige et ses rameaux sont revêtus d'un duvet soyeux et blanc ; ses feuilles n'ont que trois ou cinq folioles obovales, très obtuses, plus larges que chez les deux espèces précédentes, couvertes sur leurs deux faces d'un duvet soyeux et blanc, couché. Ses fleurs sont fort petites, disposées en grappes axillaires beaucoup plus courtes que les feuilles. Les légumes sont pendants, peu comprimés, toruleux, cotonneux ; ils renferment deux ou quatre graines plus grosses que chez les espèces précédentes.

4. Indigotier de la Caroline, *Indigofera Caroliniana* Walter. Cette espèce croît spontanément dans la Caroline ; de plus, elle y est cultivée en grand pour l'Indigo qu'on en retire. Elle ne s'élève guère qu'à 5-6 décimètres. Ses feuilles sont composées de neuf à treize folioles obovales ou presque en coin, très obtuses, glauques, et très légèrement pubescentes sur leurs deux faces. Les fleurs sont en grappes plus longues que les feuilles ; les légumes sont courts, globuleux, pointus aux deux bouts, à une ou deux graines.

5. M. Perrottet (*Art de l'Indigotier*, in-8, Paris, 1842) décrit sous le nom d'Indigotier de la Jamaïque, *Indigofera jamaicensis* Perrot., une espèce qu'il pense avoir été introduite à la Jamaïque, et qui est cultivée dans cette île. C'est un arbrisseau qui s'élève à environ 1 mètre 1/2 ou même un peu au-delà, dont les branches sont anguleuses, qui est blanchâtre dans toutes ses parties. Ses feuilles ont de cinq à sept paires de folioles ovales-allongées, à duvet ras et blanc, appliqué sur les deux surfaces. Les fleurs sont petites, rosées ou rouge pâle, en grappes serrées, plus courtes que les feuilles. Les légumes sont courts, non toruleux, renfermant 4-5 graines brunes.

La culture des Indigotiers et l'extraction de la précieuse matière tinctoriale qu'ils fournissent constituent un art important, qui, comme tous les autres, a subi, surtout depuis quelques années, des perfectionnements successifs et d'autant plus importants qu'ils sont devenus la source de bénéfices considérables, et que tout en améliorant les qualités de l'Indigo commercial, ils ont contribué à en diminuer le prix. Aujourd'hui la culture des Indigotiers serait sans profit, et même onéreuse à ceux qui

mettraient uniquement en pratique les procédés qui étaient généralement en usage il y a vingt-cinq ans. Il est donc important de donner ici un exposé abrégé, mais suffisant, des principes de la culture des Indigotiers, et de l'extraction de l'Indigo conformément aux traités les plus récents et les plus estimés. A cet égard, nous ne croyons pouvoir mieux faire que de puiser nos renseignements dans l'excellent ouvrage déjà cité de M. Perrottet, que ses études spéciales et ses observations pratiques dans l'Inde et au Sénégal ont mis à même plus que personne d'écrire un résumé complet de la matière.

La culture des Indigotiers n'a réussi jusqu'à ce jour que dans les contrées intertropicales ou sous-tropicales ; des essais ont été tentés à diverses époques à Malte, par les Arabes ; en France, en Allemagne, et particulièrement en Italie, dans le courant du siècle dernier, par le père Arduino, par Zuccagni, etc. Mais ces essais ont seulement démontré l'impossibilité d'établir avec succès cette culture dans nos contrées. L'Indigo obtenu dans quelques unes de ces expériences était de qualité passable ; mais sa quantité était trop faible, proportionnellement aux feuilles employées, pour ne pas amener des pertes considérables. Il est donc nécessaire de réserver cette culture pour les parties chaudes du globe, dans lesquelles même elle n'est d'un avantage incontestable que lorsqu'elle est faite sur une grande échelle.

Le premier soin qu'exige cette culture en grand consiste dans le choix d'un terrain uni, sans pente prononcée et peu accidenté ; sans cela, les pluies diluviennes de ces contrées chaudes entraîneraient les graines dans les parties basses en laissant à nu les éminences et les parties inclinées. La terre destinée à recevoir les Indigotiers doit être d'une composition aussi homogène qu'il est possible, légère, peu argileuse, riche en humus et d'une couleur brunâtre. Les terres compactes sont très désavantageuses ; les plantes s'y développent parfois assez bien, mais elles contiennent de faibles proportions de matière colorante ; au reste, la teinte de leur vert accuse extérieurement ces différences. Les sols sablonneux, blanchâtres, doivent également être laissés de côté, tandis que ceux de couleur ferrugineuse ou brunâtre donnent généralement de bons résultats. Comme pour obtenir des produits de quelque importance, on est obligé de consacrer à la culture des Indigotiers une grande étendue de terrain, il est impossible de faire usage d'engrais, si ce n'est quelquefois dans le voisinage immédiat des usines ; il a été reconnu cependant que les engrais produisent de très bons effets non seulement sur la vigueur et la rapidité du développement de la plante elle-même, mais encore sur l'abondance du produit qu'elle donne.

La terre destinée à être ensemencée doit recevoir d'abord de bons labours aussi profonds qu'il est possible, et qui, dans tous les cas, doivent pénétrer à 3 décimètres au moins de profondeur. Si la terre est encore neuve, on donne au moins trois de ces labours renouvelés de trois en trois mois, et en sens croisé. Les graines à semer doivent être choisies avec soin parmi les plus mûres, les plus nouvelles et les mieux nourries ; les meilleures sont celles qui ont été recueillies la même année sur des pieds vigoureux et en bon état. Celles de deux et même trois ans ont besoin d'être légèrement triturées dans un mortier, avec un peu de sable, de brique pilée ou de charbon, pour détacher ou rompre leur test crustacé. Après cette opération, elles lèvent très bien. Pour faire sortir ces graines des fragments de légumes qui les renferment, on se sert d'un mortier et d'un pilon, sans que, grâce à leur finesse, à la dureté et à la surface unie et luisante de leur test, elles soient écrasées, si ce n'est en très petit nombre. Ainsi dégagées, les graines sont nettoyées et isolées par le van ou de toute autre manière.

Les semis se font de diverses manières ; mais le plus avantageux, selon M. Perrottet, comme aussi le plus simple et le plus économique de tous, est celui à la volée. Un arpent de bon terrain, bien ensemencé par cette méthode, n'exige guère que six ou sept demi-kilogrammes de graines ; plusieurs des autres méthodes employées ordinairement obligent à dépasser notablement cette quantité. L'époque qu'on choisit pour semer les Indigotiers est celle de l'approche des pluies : cependant, sur la côte de Coromandel, on ne sème qu'après les pluies, en décembre et en janvier, parce qu'on a cru

remarquer que l'extrême abondance d'humidité pourrit parfois les graines.

Dès que le plant a atteint une hauteur de 9 ou 10 centimètres et que les mauvaises herbes qui y sont entremêlées ont crû assez pour pouvoir être arrachées avec leur racine, ce qui a lieu dix ou douze jours après le semis, on opère un premier sarclage avec de grandes précautions, pour ne pas faire souffrir les jeunes plantes. Plus tard on répète ces sarclages, qu'il est très bon d'accompagner de binages dès que les herbes ont déjà envahi la plantation. Conduits de cette manière, et lorsque le temps leur est favorable, les Indigotiers acquièrent généralement en trois mois un développement suffisant pour qu'on puisse en faire la récolte. Le moment de la récolte est déterminé par celui où le principe colorant est le plus abondant dans la plante : c'est celui où les fleurs commencent à se développer. Plus tard, et lorsque le fruit est formé, la quantité de matière colorante diminue, de telle sorte que chaque jour de retard amène une perte évidente.

La récolte des Indigotiers se fait en les coupant au pied, le plus près de terre qu'il est possible, avec de bonnes serpettes. Ce travail étant assez pénible, on y emploie les ouvriers les plus forts; tandis que d'autres, marchant après eux, ramassent les plantes à mesure qu'elles sont coupées, et les réunissent par gerbes qu'on transporte sans retard à l'Indigoterie, et qu'on délie dès qu'elles y sont rendues, pour opérer aussitôt sur elles. Immédiatement après cette première récolte, on donne à la terre un binage profond; un mois ou six semaines après, on fait une seconde récolte; plus tard encore on en obtient une troisième; mais ces deux dernières sont généralement pauvres en Indigo. Dans tous les cas, la coupe des plantes doit se faire le plus promptement possible. Quoique les Indigotiers soient vivaces, on trouve de l'avantage à les semer chaque année.

Voici maintenant les procédés employés pour extraire l'Indigo de ces plantes. Ces procédés sont de deux sortes. Dans l'un on opère seulement sur la feuille sèche : il n'est employé que dans l'Inde et en Égypte; il est, du reste, plus dispendieux, au point de diminuer beaucoup ou même d'annihiler les bénéfices de l'exploitation : aussi M. Perrottet pense-t-il qu'on ne doit y avoir recours que lorsqu'on ne peut faire autrement, par exemple quand on n'a que peu de plantes ou qu'elles sont en trop mauvais état pour pouvoir être traitées par le second procédé. Celui-ci consiste à opérer sur la feuille verte : c'est celui qu'on emploie généralement et qui paraît opérer l'extraction du principe colorant avec le plus d'avantage; c'est aussi celui dont nous allons donner la description abrégée.

Une indigoterie destinée à opérer sur une grande échelle doit toujours être bâtie le long d'une rivière ou d'un ruisseau. Elle se compose d'un ou plusieurs *jeux de cuve*, suivant l'importance de l'exploitation. Chaque jeu de cuve consiste en diverses parties : 1° un grand bassin ou *réservoir* destiné à contenir l'eau nécessaire pour l'opération, construit en forte maçonnerie, de forme ronde ou carrée à angles arrondis; ce bassin est muni d'une première ouverture, ou d'un canal à décanter, percé à environ 650 millimètres du fond; une seconde ouverture est percée au niveau du fond, afin de permettre le nettoyage; 2° une *cuve-trempoire*, second bassin également en maçonnerie, moins grand que le premier, adossé au mur de celui-ci, qui porte le canal de décharge, présentant, en surface carrée, de 5 1/2 à 8 mètres, sur 1 mètre au plus de profondeur, percé à son fond de deux ouvertures à décanter; 3° par ces ouvertures, le liquide se déverse dans la *batterie*, autre bassin semblable à la trempoire et à peu près de mêmes dimensions; la batterie présente dans son mur inférieur, au niveau du fond, une plaque de pierre ou de métal percée de trous superposés, servant à l'écoulement de l'eau à mesure qu'elle se dépouille de l'Indigo qui se dépose; de plus, à côté de cette plaque et au niveau du fond, est percé un trou rond, d'environ 108 millimètres de diamètre par lequel l'Indigo passe dans le *diablotin*; 4° celui-ci est une cuve, de forme ronde ou carrée indifféremment, ordinairement construite dans le sol, immédiatement sous la batterie, dont le fond est plus incliné que dans les trois premières cuves, et qui présente comme la batterie, au niveau du fond, une plaque trouée, et de plus une ouverture pour la vider et la

nettoyer entièrement; 5° une chaudière d'environ un demi-mètre en tous sens, formée d'une plaque de cuivre enchâssée par ses bords dans des côtés en maçonnerie; elle présente sur une de ses faces, dans toute sa hauteur, une série de robinets superposés, dont le dernier est au niveau du fond; 6° immédiatement au-dessous de celui-ci se trouve la caisse à filtrer ou le *refroidissoir*. On nomme ainsi un bassin en maçonnerie de 4-5 mètres de long, sur près de 2 mètres de large et environ 75 centimètres de profondeur; son fond est concave pour l'écoulement du liquide; 7° enfin, à l'extrémité inférieure du refroidissoir est construit un petit bassin rond et conique, profond de 65 centimètres sur environ 50 de diamètre.

Voici maintenant la marche de l'opération.

Dès que les Indigotiers ont été coupés, on les dispose par couches minces, superposées et un peu inclinées dans la cuve-trempoire; cette disposition a pour but de rendre la macération des plantes régulière et de permettre l'écoulement de l'eau dans laquelle elles ont macéré. La trempoire étant remplie, on presse fortement la masse avec des perches et avec trois gros madriers retenus par des boulons; on ouvre alors le réservoir, où l'eau a dû séjourner au moins vingt-quatre heures, et on couvre les plantes d'environ 8 centimètres de liquide. La macération commence à manifester ses effets après six ou huit heures; elle est terminée lorsque l'eau a contracté une âpreté qui se fait sentir à la langue, au palais et jusqu'au larynx, et qu'elle s'est colorée en vert. Il faut sur-le-champ la décanter. En un quart d'heure ou vingt minutes, cette eau a pu s'écouler dans la batterie, et aussitôt après, on commence à la battre. Le battage a pour effet d'amener le dégagement de l'acide carbonique du liquide, et en même temps de faciliter l'action de l'oxygène sur le principe colorant et son oxydation qui détermine sa précipitation. La durée de cette opération est déterminée par la coloration de l'eau en bleu foncé; des signes, que la pratique a appris à connaître, permettent de la terminer au moment précis. On l'opère au moyen de sortes de battes de sapin, qu'on agite vivement et en tous sens dans le liquide; ce travail dure d'une heure et demie à deux heures au plus. Généralement, on ajoute alors de l'eau de chaux bien filtrée, afin de hâter la précipitation de l'Indigo; et, ces deux liquides ayant été bien mêlés, on laisse le tout en repos jusqu'à ce que le dépôt se soit opéré. Alors on ouvre, pour enlever l'eau, d'abord le trou supérieur de la plaque percée, mentionnée plus haut, puis le deuxième, le troisième, etc., jusqu'au dernier, situé un peu au-dessus du fond, qu'on n'ouvre qu'à moitié avec les plus grandes précautions. Le restant du liquide avec le dépôt passe alors dans le diablotin, où le tout est reçu sur un grand filtre. L'Indigo reste sur le filtre à l'état de pâte; on le porte auprès de la chaudière, et on le délaie dans de l'eau très limpide. Le tout est jeté dans la chaudière en passant à travers un filtre qui retient les corps étrangers mêlés précédemment à la pâte. Le liquide filtré n'est plus que de l'eau tenant en suspension l'Indigo. On le fait bouillir en l'agitant sans cesse pendant deux heures; après quoi on retire le feu et on laisse reposer. Après trois quarts d'heure au plus, la précipitation de l'Indigo s'est opérée suffisamment pour qu'on décante l'eau qui surnage, en ouvrant successivement les robinets, à partir du plus haut. Lorsqu'il ne reste plus que peu d'eau avec le dépôt d'Indigo au fond de la chaudière, on ouvre le robinet inférieur pour faire écouler dans le refroidissoir à travers un filtre de canevas, qui débarrasse encore l'Indigo des corps étrangers mêlés avec lui. L'eau, qui passe chargée d'Indigo, se rend dans le petit bassin rond inférieur; elle est reversée sur le filtre jusqu'à ce qu'elle coule claire et incolore, ce qui a lieu après un quart d'heure environ. L'Indigo est alors resté sur le filtre en totalité à l'état pâteux; il reste à l'introduire dans un caisson à parois mobiles, percé de trous, muni intérieurement d'une toile bleue dont on fait une enveloppe complète à la pâte; après quoi on fait agir une presse qui exprime l'eau, et l'on obtient ainsi une sorte de tourteau qu'on divise en tablettes de 81 millimètres cubes environ, qui sont versées dans le commerce après avoir été desséchées.

Dans le commerce on distingue un grand nombre de qualités d'Indigo qui reçoivent des noms divers d'après leur provenance et d'après leur nuance. Celui qui nous vient

de l'Inde est nommé *Indigo* du Bengale : c'est le plus estimé de tous ; de Coromandel, de Madras, de Manille, etc. Parmi ceux qui nous arrivent d'Amérique, celui qu'on classe au premier rang est l'Indigo *flor* ou de Guatemala ; puis viennent ceux du Pérou, de Saint-Domingue, Caraque, de la Louisiane ; enfin l'on obtient encore de l'Indigo en Égypte. (P. Duchartre.)

INDRI. *Lichanotus* (λιχανός, doigt index). MAM. — Les Indris sont une espèce fort curieuse de Mammifère qu'on ne trouve qu'à Madagascar. Ils appartiennent à la famille des Lémuriens, et associent aux caractères de ces animaux diverses particularités qui rappellent les Orangs et les Chimpanzés ou les Gibbons ; et l'on pourrait admettre que malgré leur organisation, bien inférieure à celle de ces derniers, ils les représentent à Madagascar, et qu'ils sont dans ce pays les premiers des Quadrumanes, comme chacun de ceux-ci l'est en Afrique ou dans l'Inde. Parmi les caractères qui nous semblent révéler dans les Indris un groupe de Lémuriens supérieur aux autres, nous pouvons signaler le nombre de leurs molaires, qui est de vingt, l'absence de l'os métacarpien intermédiaire qui existe dans les autres Quadrumanes, sauf dans le Chimpanzé et l'Orang ; enfin la grande brièveté de la queue. Il est vrai que ce dernier caractère n'est pas constant chez tous les animaux du genre Indri que l'on connaît aujourd'hui, et que les deux espèces qui s'y rapportent, avec l'Indri de Sonnerat, ont au contraire la queue presque aussi longue que celle des vrais Makis.

Des trois espèces connues du genre Indri, deux le sont depuis la fin du siècle dernier, et il en est question dans le voyageur Sonnerat ; la troisième a été découverte il y a une quinzaine d'années. C'est à feu M. Bennett, de la Société zoologique de Londres, qu'on en doit la première description. Ces trois animaux sont également de Madagascar, pays si remarquable par la nature toute particulière de ses productions mammalogiques. Les naturalistes actuels en font trois genres distincts, qu'ils nomment *Indris*, pour l'espèce à courte queue ; *Avahis*, pour celle à longue queue, dont il est question dans Sonnerat ; et *Propithecus*, pour celle dont a parlé Bennett : ces trois espèces ont néanmoins quelques caractères communs ; et si l'on ne veut plus les laisser dans le même genre, ce qui serait peut-être meilleur, il n'en faut pas moins en faire une coupe particulière de la famille des Lémuriens.

Les *Lichanotus* des trois espèces se distinguent des autres Lémuriens par deux particularités assez importantes tirées du système dentaire et du squelette. Ils n'ont que cinq paires de molaires au lieu de six, et deux paires de dents déclives et pectiniformes à la mâchoire inférieure au lieu de six, ce qui leur donne pour formule dentaire $\frac{4}{4}$ incisives, $\frac{1}{1}$ canines et $\frac{5}{5}$ molaires. Leur dentition de lait est également particulière. Les *Lichanotus* manquent, *ainsi* que nous l'avons déjà dit, du métacarpien intermédiaire de la plupart des Quadrumanes, et des autres Lémuriens en particulier. Ce sont des animaux insectivores et frugivores qui sont crépusculaires, et qui vivent dans les lieux boisés. On assure qu'ils ne manquent pas d'intelligence, et quelques auteurs rapportent même que l'espèce à queue courte est employée à la chasse dans quelques cantons de la grande île qu'elle habite.

En 1795, dans leur travail commun sur la classification des Mammifères, E. Geoffroy et G. Cuvier ont indiqué les Indris comme genre en leur donnant le nom latin d'*Indris*. Illiger a remplacé ce nom en 1811 par celui de *Lichanotus*, que l'on a souvent préféré, parce qu'il permet de conserver avantageusement au mot Indri la valeur spécifique qu'il avait d'abord. C'est aussi ce nom d'*Indris* que plusieurs naturalistes réservent au sous-genre qui comprend l'espèce à queue courte, ainsi que nous allons le dire en faisant l'énumération de ces sous-genres.

1er sous-genre. INDRI. *Indris*, E. Geoff. et Cuvier (*Lichanotus*, Illig., *Prodromus*, p. 72 ; Oranmaque, *Pithelemur*, Less., *Species des Mammifères*, 1840).

Museau assez allongé ; queue très courte ; membres de derrière plus longs que les antérieurs.

Lichanote indri, *Lichanotus indri*. C'est le *Lemur indri* de Gmelin, l'*Indris brevicaudatus* E. Geoff., et l'*I. niger* d'Audebert. Debout, il a trois pieds ; son pe-

lage est doux, fourni, et en grande partie noirâtre; il a du blanc à la figure, et du brun roussâtre sur les flancs; la queue n'a pas plus d'un pouce de long. L'espèce a été pendant longtemps fort rare; mais on en a reçu quelques peaux bien préparées et quelques squelettes dans ces dernières années. M. de Blainville a décrit et représenté ce squelette et la dentition du même animal dans son ouvrage sur l'*Ostéographie* (fascicule des *Lémurs*).

2e. sous-genre. AVAHI. *Avahis*, Jourdan (1834, *Journ. l'Institut*, p. 231; *Habrocebus*, Wagner; *Semnocebus*, Lesson, *Species des Mammiferes*, p. 209, 1840).

L'espèce pour laquelle M. Jourdan, professeur à la Faculté des sciences de Lyon, a établi cette coupe générique, est connue depuis Sonnerat (*Voyage aux Indes orientales*) sous le nom de *Maki à bourre*; Illiger et E. Geoffroy-Saint-Hilaire l'ont rapportée au genre des Indris en l'appelant *Indris longicaudatus*, Indri à longue queue, parce qu'elle a, en effet, la queue presque aussi longue que celle des véritables Makis. L'Avahi est plus petit que l'Indri; son crâne diffère aussi beaucoup de celui de ce dernier: il est bien plus court, et rappelle celui des Loris. Ses dents ont aussi une forme différente, principalement les incisives, qui sont plus petites. Le pelage est laineux, et de couleur fauve plus ou moins brune en dessous, grise ou blanchâtre aux parties inférieures. On trouve le Maki à bourre dans la partie occidentale de Madagascar, depuis la côte de la Manangara jusqu'à la baie d'Atongil, où les Batanimènes le nomment Avahi.

3e sous-genre. PROPITHÈQUE. *Propithecus*, Bennett (*Proceed. zool. Soc. Lond.*, 1832, p. 20; *Macromerus*, Andrew Smith, *South-African Journal*).

Feu Bennett a parlé le premier d'une troisième espèce de la petite tribu des Indris, également propre à Madagascar. C'est celle qu'il nomme *Propithèque diadème*, et dont M. Smith a également fait un genre à part sous le nom de *Macromère*. Le Propithèque a une queue comme l'Avahi; mais il se rapproche de l'Indri par l'allongement de son museau et la force de ses incisives: cependant il n'a pas le museau tout-à-fait aussi long. Sa taille est aussi un peu moindre; sa face est presque nue, et son pelage est formé de poils assez longs, doux au toucher, et généralement variés de jaunâtre et de brun noir. C'est une espèce encore rare dans les collections, comme le sont d'ailleurs presque toutes celles de Madagascar. Il y en a un jeune au Muséum de Paris; le *British Museum* à Londres en a un bel exemplaire adulte. Il y en a sans doute un aussi à la Société zoologique de la même ville, qui est celui dont a parlé Bennett. (P. G.)

INDUSIE. *Indusium.* BOT. — *Voy.* SPORULE.

INDUVIES. *Induviæ.* BOT. — Nom donné par M. de Mirbel à tout organe floral (calice, spathe, involucre, etc.) qui accompagne le fruit à l'époque de sa maturité.

INEMBRYONÉES. BOT. CR. — Nom donné par M. Richard aux plantes que Linné a nommées CRYPTOGAMES. *Voy.* ce mot.

INEPTES. *Inepti.* OIS. — Illiger, dans son *Prodromus syst. mam. et av.*, a établi sous ce nom une famille qui a pour type et pour unique représentant le g. *Didus* (Dronte). (Z. G.)

***INEQUILATERALIDÆ.** FORAM. — Famille établie par M. Alc. d'Orbigny dans l'ordre des Stichostègues. *Voy.* ce mot.

***INÉQUIVALVE** (COQUILLE). MOLL. — On donne ce nom, et sans exception, à toutes les coquilles dont les valves ne sont point égales, qu'elles soient régulières ou irrégulières. *Voy.* MOLLUSQUES. (DESH.)

***INÉQUIVALVES.** *Inæquivalvia.* MOLL. — Latreille, dans ses *Familles naturelles*, a proposé celle-ci, dans les Brachiopodes pédonculés, pour le seul g. Térébratule. Les caractères sur lesquels Latreille s'est appuyé pour cet arrangement nous paraissent d'une trop faible valeur pour qu'ils soient adoptés. *Voy.* BRACHIOPODES et MOLLUSQUES. (DESH.)

***INERMES.** *Inermæ.* ARACH. — M. Walckenaër, dans son *Hist. nat. des Ins. apt.*, a employé ce nom pour désigner dans le g. des *Epeira* une race dont les caractères des espèces qui la composent sont d'avoir le corselet ou céphalothorax non tuberculé, l'abdomen allongé et cylindrique. Les *Epeira vespucea*, *plumipes*, *janeira*, *caliginosa*, *doreyana*, *tetragnathoides*, appartiennent à cette race. (H. L.)

***INERMES** (DIGITIGRADES). *Inermæ* (*digi-*

tigrades). ARACH. — Ce mot a été employé par M. Walckenaër pour indiquer, dans son *Hist. nat. des Ins. apt.*, une famille dans le genre des *Mygale*, dont les caractères peuvent être ainsi formulés: Pattes amincies à leurs extrémités; tarses allongés, avec des griffes terminales; mandibules inermes ou dépourvues de râteaux. Les *Mygale zobrata, sœva, hirsuta, longitarsis*, appartiennent à cette famille. Toutes ces espèces sont chasseuses et courent après leur proie. (H. L.)

INERMES. *Inermes.* ZOOL., BOT. — Se dit, en zoologie et en botanique, de tous les êtres dépourvus d'armes, d'épines, de piquants, d'aiguillons, etc.

INERTES. *Inertes.* OIS. — Ordre établi par M. Temminck pour des oiseaux à port lourd et à ailes tout-à-fait impropres au vol. C'est par cet ordre que l'auteur cité a clos son *Analyse d'un système général d'ornithologie.* Les seuls g. Aptérix et Dronte en font partie. Comme on peut voir, les Inertes de Temminck correspondent, à l'exception des Aptères, à la famille antérieurement créée par Illiger sous le nom d'*Inepti*. (Z. G.)

INFÈRE. *Inferus.* BOT. — On désigne ainsi, en botanique, tout organe placé au-dessous d'un autre. Ainsi le calice est *infère* quand il s'insère au-dessous de l'ovaire; celui-ci est à son tour *infère* quand il adhère au tube du calice, etc.

***INFÉRICORNES.** *Infericornes.* INS. — Syn. de Lygéides, Amyot et Serville. (BL.)

INFÉROBRANCHES. *Inferobranchiata.* MOLL. — Dès la 1re édition du *Règne animal*, Cuvier a proposé sous ce nom un ordre de Mollusques nus renfermant les deux genres Phyllidie et Diphyllidie, parce que ces animaux ont les branchies au-dessous du bord du manteau. *Voy.* ces mots et MOLLUSQUES. (DESH.)

INFLORESCENCE. *Inflorescentia.* BOT. — On nomme Inflorescence la disposition générale qu'affectent les fleurs dans les végétaux. M. Rœper définit ce mot de la manière suivante: L'Inflorescence est cette partie des tiges ou des rameaux qui ne porte d'autres branches que des axes floraux (*Observ. sur la nature des fleurs et des inflores.*, trad. par M. Duby dans les *Mélanges botan.* de M. Seringe, n° 5, mars 1826).

Longtemps la considération des Inflorescences a été presque sans règles fixes, ou du moins ses diverses modifications ont été classées d'après des notions trop peu rigoureuses. C'est M. Turpin qui, en distinguant soigneusement les divers ordres de rameaux qui concourent à former une Inflorescence, a commencé à introduire dans cette partie de la science une précision encore inconnue jusque là, et les écrits de M. Rœper et de quelques autres botanistes ont achevé la réforme déjà si bien commencée. Prenant l'étude des Inflorescences au point où l'ont conduite les savants que nous venons de nommer, nous allons donner d'abord quelques considérations préliminaires sur les principes qui lui servent de base; après quoi nous examinerons successivement les dispositions principales que présentent les fleurs et auxquelles on a assigné des dénominations particulières.

Une fleur est généralement considérée aujourd'hui comme un simple bourgeon dans lequel la métamorphose plus ou moins profonde des feuilles a donné soit les enveloppes florales, soit les organes sexuels: seulement, tandis que, dans un bourgeon ordinaire, le développement s'opérant par l'extrémité toujours jeune et active, se prolonge indéfiniment, dans la fleur le développement est promptement terminé et s'arrête, si ce n'est dans des cas exceptionnels et dans des monstruosités, avec la production du pistil qui en occupe le centre. Supposons dès lors une tige dont l'extrémité se développe en fleur; son élongation sera terminée par cela même. Si cette tige restait simple et ne donnait pas de branches au-dessous de son extrémité, sa végétation cesserait et la plante pourrait avoir déjà rempli le cercle de son existence. Mais le plus souvent les choses n'en restent pas là. Lorsque la tige elle-même produit une fleur terminale qui limite son élongation, à l'aisselle d'une ou de plusieurs de ses feuilles un bourgeon se développe en branche. Il est évident que cette nouvelle production est d'ordre secondaire par rapport à la tige sur laquelle elle s'est formée; que, par suite, si cette dernière constitue l'axe primaire ou de premier ordre, elle-même ne sera autre chose qu'un axe secondaire ou de second ordre. Mais cette branche pourra à son tour se terminer par une nouvelle fleur, qui deviendra ainsi le terme de son élongation; dès lors ce que nous venons

de dire relativement à la tige qui portait une fleur terminale va s'appliquer à elle; tantôt sa végétation se terminera à ce point et l'on ne trouvera sur la plante que deux ordres successifs d'axes et de fleurs; tantôt, au contraire, le développement d'un bourgeon situé à l'aisselle d'une des feuilles qu'elle porte donnera un rameau et une fleur de troisième ordre ou tertiaire; celui-ci pourra de son côté donner un nouveau rameau et une nouvelle fleur de quatrième ordre ou quaternaire, et ainsi de suite. On pourra donc ainsi avoir sur la même plante une série d'axes et de fleurs développés les uns postérieurement aux autres et, par suite, constituant autant de générations ou d'ordres successifs. Cette première considération est fondamentale; elle nous apprend à distinguer dans plusieurs cas, au milieu d'un ensemble de fleurs, des générations diverses dont la connaissance peut conduire à des conséquences majeures.

Nous venons de dire que les rameaux à fleur de second, troisième, quatrième ordres, ont été produits par le développement d'un bourgeon situé, comme de coutume, à l'aisselle d'une feuille; mais ces feuilles à l'aisselle desquelles se produisent les rameaux à fleurs subissent presque toujours des modifications plus ou *moins* analogues à celles qui donnent naissance aux enveloppes florales; elles se colorent souvent de teintes vives; presque toujours aussi elles diminuent considérablement de dimensions; en un mot, elles diffèrent assez des feuilles normales de la plante pour qu'on ait dû les désigner par un nom particulier, celui de *bractées*. Il est encore un grand nombre de cas dans lesquels elles restent rudimentaires ou disparaissent même entièrement. Toutes les fois qu'un certain nombre de rameaux à fleurs se trouvent rapprochés sans interposition d'aucune autre feuille que des bractées, leur ensemble est considéré comme constituant une seule Inflorescence; au contraire, on considère comme appartenant à des Inflorescences distinctes les rameaux à fleur qui sont accompagnés de feuilles semblables à celles du reste de la plante: seulement, la limite entre les deux cas est quelquefois difficile, sinon même impossible à saisir, ainsi que nous aurons occasion de le dire plus loin.

Nous avons examiné le cas où la tige et tous les rameaux, qui se forment successivement, se terminent par une fleur qui limite leur *élongation*; mais il est, *même* plus souvent encore, un ordre de production des fleurs entièrement opposé. Ici la tige elle-même ne porte pas de fleurs: aussi s'allonge-t-elle sans cesse par son extrémité; mais, à mesure qu'elle s'allonge, elle donne des rameaux à fleurs qui, par conséquent, se produisent du bas vers le haut, c'est-à-dire que les premiers développés sont les plus bas sur la tige, que les plus récents au contraire sont les supérieurs ou les plus rapprochés de l'extrémité végétante de la tige. Il est facile de saisir la différence fondamentale qui existe entre ce mode de développement successif des fleurs et celui que nous avons examiné en premier lieu. Dans ce dernier, le nombre des fleurs semble ne devoir jamais être fort considérable; car on ne peut guère supposer que les générations successives de rameaux et de fleurs se produisent pendant très longtemps: aussi a-t-on nommé ce mode de développement *défini* ou *terminé*, et les Inflorescences auxquelles donne lieu cette production successive de rameaux ont été nommées *Inflorescences définies*. Au contraire, dans le mode de développement qui nous a occupé en dernier lieu, l'extrémité de la tige, toujours jeune, toujours végétante, produit des fleurs en très grand nombre et presque indéfiniment: aussi a-t-on nommé les inflorescences qui en résultent *indéfinies* ou *indéterminées*.

Dans les Inflorescences définies, les rameaux successivement produits appartiennent à des ordres divers et nécessairement d'autant plus nombreux que le nombre des fleurs elles-mêmes est plus grand; au contraire, dans les Inflorescences définies, toutes les fleurs sont le plus souvent portées sur des rameaux du même ordre, ou du moins d'ordres peu différents entre eux.

Les Inflorescences définies sont encore nommées fréquemment *centrifuges;* on peut, en effet, considérer l'extrémité de la tige comme le centre à partir duquel s'opère ce développement progressif des rameaux qui deviennent d'un ordre d'autant plus bas qu'ils sont formés plus tard. Géométriquement parlant, on voit, dans ce cas, la fleur qui termine la tige s'épanouir la première; après elle, celles des rameaux

secondaires, puis celles des rameaux tertiaires, etc., qui, généralement, se trouvent de plus en plus extérieures ; ce développement, à partir du centre de figure, si l'on suppose toutes les fleurs disposées sur un même plan horizontal, justifie l'expression de centrifuge; mais il faut bien se garder de croire qu'il existe dans ces positions relatives des fleurs, les unes par rapport aux autres, une rigueur mathématique.

Les Inflorescences indéfinies ont été, de leur côté, nommées *centripètes*, parce que, en effet, lorsque les fleurs qui les composent sont toutes disposées sur un seul plan horizontal, l'épanouissement s'opère d'abord sur les plus extérieures, et ensuite successivement de plus en plus vers le centre; dans tous les cas, le sommet de la tige étant comme le centre du développement, ce que nous avons dit suffit pour montrer que la production et l'épanouissement des fleurs ont lieu de plus en plus vers ce centre; ce qui justifie cette dénomination. Au reste, les mots d'Inflorescence *centrifuge* et *centripète* sont beaucoup moins rigoureux que ceux d'Inflorescences *définies* et *indéfinies*, et souvent ils peuvent s'appliquer à des dispositions auxquelles ils semblent ne pas convenir entièrement.

Ces premières notions posées, examinons successivement les divers modes d'Inflorescences que présentent les plantes, en essayant de mettre dans cet exposé le plus d'ordre qu'il nous sera possible.

Toutes les fois que les rameaux à fleur ou les pédoncules n'éprouvent, en se développant, ni déviation, ni soudure, qui modifie leur situation naturelle, l'Inflorescence qu'ils forment rentre dans les conditions que nous avons déjà fait connaître, c'est-à-dire que ces pédoncules se montrent à l'aisselle de bractées plus ou moins développées, ou que du moins ils reproduisent, par leur disposition, la ramification générale de la plante; l'Inflorescence est alors *normale*. Dans le cas contraire, les pédoncules s'écartent plus ou moins de l'aisselle de leur bractée, ou du moins ils dévient plus ou moins du mode de ramification que présente la plante. L'Inflorescence est alors *anomale*. Examinons d'abord les Inflorescences normales, qui sont beaucoup plus nombreuses et beaucoup plus importantes à connaître, les autres n'en étant que de simples déviations qu'il est facile de ramener à leur type.

I. Les Inflorescences normales se subdivisent en deux grandes catégories, conformément aux principes que nous avons exposés ; elles sont indéfinies, indéterminées, centripètes, ou bien définies, déterminées, centrifuges.

A. *Inflorescences indéfinies ou indéterminées ou centripètes*. Leurs diverses modifications se rattachent en général assez directement l'une à l'autre pour qu'il soit souvent difficile d'établir une ligne précise de démarcation entre certaines d'entre elles. Examinons ces modifications en commençant par celles qui présentent le plus de simplicité.

1° L'Épi *Spica*. On donne le nom d'épi à toute Inflorescence indéfinie dans laquelle la tige ou l'axe primaire, ou, comme on le dit souvent, le rachis, ne produit dans toute sa longueur que des fleurs sessiles ou presque sessiles. Les mots *presque sessiles* que l'on est obligé de faire entrer dans la définition de ce mode d'Inflorescence peuvent faire comprendre déjà la difficulté qu'il y a souvent à le reconnaître et à le caractériser. En effet les fleurs inférieures se montrent fréquemment portées à l'extrémité d'un rameau ou d'un pédicelle de longueur très appréciable, qui va même quelquefois en s'allongeant peu à peu; de ces fleurs pédiculées inférieures aux fleurs sessiles supérieures, il y a une gradation très marquée, et de là cette dénomination d'épi s'applique souvent d'une manière peu précise, comme le prouvent fort bien les épithètes par lesquelles on est obligé de modifier sa signification trop rigoureuse en elle-même.

Nous avons dit plus haut que les feuilles à l'aisselle desquelles naissent les fleurs se modifient le plus souvent en bractées; mais, assez fréquemment aussi, elles conservent leur état normal, à la partie inférieure de l'Inflorescence, pour décroître et se modifier progressivement à mesure qu'elles s'élèvent davantage vers le sommet de la tige. Ce cas forme évidemment le passage entre les fleurs solitaires à l'aisselle des feuilles normales et les Inflorescences proprement dites; il montre clairement que celles-ci ne sont qu'une altération des premières.

On le désigne par l'expression d'*épi feuillé à sa base*, par laquelle on exprime simplement une apparence sans tenir compte de la cause qui la produit.

L'épi subit quelquefois des modifications assez profondes pour avoir reçu des dénominations particulières qu'il est indispensable de faire connaître. Ainsi l'on nomme CHATON (*Amentum*) un épi composé de fleurs unisexuelles, dont l'axe est articulé à sa base, de telle sorte qu'il se détache en entier, après la floraison, pour les mâles, après la fructification, pour les femelles. L'Inflorescence en chaton appartient à cette nombreuse série d'arbres qui formaient le grand groupe des Amentacées d'A.-L. de Jussieu. —On a donné le nom de SPADICE (*Spadix*) à une sorte d'épi propre aux plantes monocotylédones, dans lequel des fleurs unisexuelles, soit mâles, soit femelles, sont portées sur deux points différents d'un axe charnu dans lequel elles s'enfoncent même à leur base, et qui se prolonge quelquefois au-dessus d'elles en une extrémité nue plus ou moins longue; toute cette Inflorescence est enveloppée par une grande bractée à laquelle on donne le nom de *Spathe*. Nos *Arum* ou Gouets présentent d'excellents exemples de spadices. L'Inflorescence des Palmiers est un spadice rameux, qui souvent acquiert des dimensions énormes (ex.: Sagoutier), et auquel on donne le nom de *Régime*. Enfin à l'Inflorescence en épi se rattache, avec un degré de complication de plus, celle des Graminées, pour laquelle ce mot a été créé dans la langue usuelle, et qui, pourtant, ne le mérite pas dans l'ensemble de son Inflorescence. Ainsi, dans les Graminées auxquelles on accorde ordinairement un épi, comme le Blé, le Seigle, l'Orge, etc., sur un axe commun sont portés de petits groupes de fleurs, dont chacun constitue un véritable petit épi ou un ÉPILLET (*Spicula*). Chacun de ces épillets forme un ensemble unique, composé de 1, 2, à 10, 12, 15 fleurs: sa base est entourée de deux bractées stériles qui constituent la *glume* (*voyez* GRAMINÉES); mais il est facile de voir que les fleurs qui forment ces épillets ne sont pas de même ordre que celles qui constituent un épi ordinaire, de Plantain, par exemple; elles sont, en effet, portées sur l'axe secondaire de l'épillet, qui, lui-même, s'attache sur l'axe primaire et général de l'Inflorescence; elles appartiennent donc à une troisième génération, tandis que celles d'un épi proprement dit sont uniquement d'ordre secondaire.

2° LA GRAPPE. *Racemus*. Elle ne diffère de l'épi que parce que les fleurs qui la composent ne sont jamais sessiles, mais toujours pédiculées. Ces pédicules se terminent immédiatement par une fleur; d'autres fois, au contraire, ils se ramifient plus ou moins. Dans le premier cas, la grappe est *simple;* dans le second, elle est *composée*. Parmi les grappes composées, il en est dans lesquelles les pédoncules du milieu sont les plus longs, de telle sorte que l'ensemble de l'Inflorescence est ovoïde; on nomme souvent ces grappes des *Thyrses* (ex.: Lilas, Vigne). Il est bon cependant de faire observer que ce mot ayant été appliqué quelquefois à des Inflorescences différentes de celle qui nous occupe, il peut en résulter des confusions faciles à éviter en le supprimant; il est, du reste, fort peu utile.

Dans un assez grand nombre de cas, les pédoncules inférieurs d'une grappe s'allongent beaucoup plus que les supérieurs; il en résulte un intermédiaire entre une grappe et un corymbe.

3° LE CORYMBE. *Corymbus*. Cette dénomination a été employée dans des sens assez divers; il est bon cependant de la limiter, avec M. Roeper, à sa signification la plus commune, et de s'en servir pour désigner les Inflorescences dans lesquelles l'axe primaire est court, tandis que les axes secondaires ou les pédicules s'allongent beaucoup, et reportent ainsi toutes les fleurs à peu près sur un même plan horizontal. Il est facile de voir la liaison intime qui existe entre une grappe et un corymbe; leur différence consiste uniquement en ce que les pédicules ou axes secondaires inférieurs sont plus longs dans ce dernier; mais cette différence s'efface même parfois après la floraison (ex.: Crucifères), et l'on voit alors à des fleurs en corymbe succéder, par l'allongement de l'axe primaire ou de la tige, des fruits en grappe. Le corymbe est simple ou composé, comme la grappe, selon que ses axes secondaires restent simples ou se ramifient.

4° L'OMBELLE. *Umbella*. Si nous suppo-

sons que, dans un corymbe, l'axe primaire reste nul, et que les axes secondaires ou les pédoncules acquièrent la même longueur, ou qu'ils élèvent leurs fleurs au même niveau, et semblent partir d'un même point, nous aurons l'Inflorescence qu'on a nommée une ombelle. L'ombelle se compose, en effet, d'axes secondaires, qu'on nomme alors *rayons*, partant tous d'un même point, et atteignant tous le même niveau. Quand ces axes se terminent directement par une fleur, l'ombelle est *simple;* quand ils se ramifient de manière à donner à leur extrémité un certain nombre d'axes tertiaires, qui portent les fleurs, l'ombelle est *composée*. Les ombelles composées appartiennent uniquement à la famille des Ombellifères. Leur ensemble constitue l'*ombelle générale*; tandis que la réunion des axes tertiaires produits à l'extrémité de l'un quelconque des axes secondaires constitue une *Ombellule*.

5° Le Capitule. *Capitulum*. Il peut être regardé comme une dérivation de l'ombelle dans laquelle les fleurs sont sessiles ou presque sessiles; c'est, en effet, un assemblage de fleurs sessiles ou presque sessiles, fixées à un axe très court, et formant une sorte de tête. L'immense famille des Composées présente une multitude d'exemples de ce mode d'Inflorescence : seulement, chez elle, l'axe qui supporte les fleurs est non seulement très raccourci, dans la plupart des cas, mais encore élargi en un plateau plus ou moins grand. Plusieurs botanistes ont cru devoir proposer, pour le capitule des Composées, diverses dénominations dont la plus adoptée est celle de Calathide (*Calathis*), qui est même regardée comme inutile par beaucoup d'autres.

6° La Panicule. *Panicula*. C'est la plus irrégulière des Inflorescences; on peut la considérer comme une grappe dans laquelle les axes secondaires se ramifient plus ou moins à des hauteurs diverses, et varient entre eux de longueur. La famille des Graminées nous présente un très grand nombre d'exemples de panicules.

On voit que les diverses modifications de l'Inflorescence dont il vient d'être question passent, dans plusieurs cas, l'une dans l'autre par des nuances insensibles; que, de plus, la plupart d'entre elles résultent des variations de longueur de l'axe primaire, qui est très long dans l'épi et la grappe, déjà raccourci dans le corymbe, à peu près nul dans l'ombelle et le capitule.

B. Les *Inflorescences définies, déterminées* ou *centrifuges* peuvent être commodément désignées, ainsi que l'ont fait MM. Roeper et De Candolle, sous la dénomination générale de Cyme (*Cyma*) qui avait été employée par Linné dans un sens différent. Toutes ces Inflorescences procèdent, en effet, d'après un mode de développement semblable, seulement modifié, dans certaines circonstances, par des inégalités d'accroissement, même par des avortements qui entraînent des altérations importantes du type primitif, et qui ont donné naissance à quelques expressions dont il est indispensable de connaître les principales. On nomme *Cyme dichotome* la disposition fondamentale qui reproduit parfaitement ce que nous avons dit en commençant cet article. L'axe primaire se termine par une fleur; au-dessous de celle-ci naissent et se développent deux rameaux secondaires dont chacun se termine par une fleur et produit au-dessous d'elle deux rameaux tertiaires, etc. On voit donc qu'il existe là une série de bifurcations, et que chacune de ces bifurcations porte une fleur. Si dans ces bifurcations successives l'un des deux rameaux avorte constamment, il en résulte une Inflorescence commune (ex. : Borraginées), dans laquelle on voit une série d'axes de divers ordres implantés en quelque sorte l'un sur l'autre, et le tout s'enroulant généralement vers le sommet en une spirale qui se déroule à mesure que les fleurs s'épanouissent. Cette modification a été nommée *Cyme scorpioïde*. Elle ressemble à une grappe ou à un épi à fleurs unilatérales; mais on vient de voir que sa nature et son mode de développement sont entièrement différents.

C. Les Inflorescences indéfinies et définies peuvent se combiner entre elles de manière à donner ce que De Candolle a nommé des Inflorescences *mixtes*. Leur examen nous entraînerait trop loin pour que nous puissions nous en occuper ici.

II. Parmi les *Inflorescences anomales*, les plus remarquables sont celles qu'on a nom-

mées *oppositifoliées*, *épiphylles*, *pétiolaires*, *extra-axillaires*.

Les Inflorescences *oppositifoliées* résultent d'une fausse apparence; ce sont des Inflorescences terminales au-dessous desquelles un bourgeon axillaire s'est développé avec une vigueur telle qu'il a rejeté de côté l'extrémité de la vraie tige et qu'il s'est substitué à celle-ci dont il a pris la direction et la grosseur. La Vigne en offre un excellent exemple. Lorsque ce phénomène de déplacement de la tige et d'usurpation par des rameaux axillaires se reproduit plusieurs fois de suite, il en résulte généralement que cette succession de rameaux d'ordres divers qui semble être la tige même, prend une direction générale sinueuse et comme anguleuse.

Les Inflorescences *épiphylles* et *pétiolaires* dans lesquelles les fleurs semblent partir du pétiole ou même du limbe d'une feuille, proviennent uniquement de ce que le rameau à fleur qui s'est développé dans l'aisselle de la feuille s'est soudé, dans une portion de sa longueur, soit au pétiole, soit même au limbe. Il est cependant des cas dans lesquels ce qu'on a pris pour des Inflorescences épiphylles provient uniquement de ce que les fleurs sont portées sur des rameaux aplatis en expansions foliacées (ex. : *Ruscus*).

Enfin les Inflorescences *extra-axillaires*, dans lesquelles les fleurs semblent sortir de la tige à une distance plus ou moins grande de l'aisselle de la feuille, sont dues encore à des soudures : seulement, celles-ci ont eu lieu, non plus entre le rameau à fleur et la feuille elle-même, mais entre ce même rameau et la tige.

L'étude des Inflorescences exigerait, pour être suffisante, des développements étendus; mais ici l'espace nous manque, et, par suite, nous nous bornerons à l'exposé sommaire qui précède. (P. Duchartre.)

INFONDIBULIFORME. *Infundibuliformis.* BOT. — On nomme ainsi toutes les parties florales (calice, style, stigmate, corolle, etc.) qui ont la forme d'un entonnoir.

INFUNDIBULUM. MOLL. — Klein, le premier, dans son *Tentamen ostracologicæ*, a rapproché certains Troques concaves de quelques Calyptrées trochiformes, et a proposé pour ce groupe le nom d'*Infundibulum*. M. Sowerby, dans son *Mineral conchology*, a conservé ce rapprochement, auquel Lamarck s'est aussi laissé entraîner en rangeant parmi les Troques les Calyptrées en question. Nous avons fait voir depuis longtemps que des caractères constants séparaient ces coquilles, et qu'il n'était plus possible de les confondre dans un même genre. *Voy.* CALYPTRÉE et TROQUE. (Desh.)

INFUSOIRES. *Infusoria* (animaux des Infusions). ZOOPH. — Les Infusoires ou Animalcules microscopiques, nommés simplement *Microscopiques* par M. Bory de Saint-Vincent, sont un des objets d'étude les plus importants en raison des déductions qu'ils nous fournissent; car ce sont les manifestations les plus simples de la vie, de cette *force indépendante de la matière et des forces physiques* qu'il ne nous est pas donné de connaître autrement que par l'observation de ses phénomènes. Et, en effet, la transparence des Infusoires, la rapidité de leur développement, leur mode de propagation par division ou fissiparité, et la simplicité de leur structure, permettent au naturaliste, aidé du microscope, d'assister en quelque sorte aux phénomènes les plus intimes de la vie.

L'histoire des Infusoires est étroitement liée à l'histoire du microscope, sans lequel les yeux de l'homme n'eussent jamais pu en avoir une notion suffisante. C'est donc à Leeuwenhoek, le père de la micrographie vers la fin du XVIIe siècle, que doit remonter la connaissance de ces êtres. Il les chercha dans les infusions et dans l'eau des marais. Il vit et admira le Volvox et plusieurs autres Infusoires; mais il ne songea pas à les distinguer des autres animaux microscopiques. Baker a décrit imparfaitement, en 1743 et 1752, un grand nombre d'animalcules trouvés par lui dans l'eau des marais ou dans les infusions de foin, de poivre, de blé, d'avoine, etc. Trembley, en 1744, décrivit, sous le nom de Polypes à bulbes, des Vorticelles qu'il avait eu l'occasion d'observer avec l'Hydre des marais. Hill, en 1752, essaya le premier de classer méthodiquement les Infusoires; et Joblot, quelque temps après (1754), appela sur eux l'attention, par la publication de ses observations, qui sont empreintes d'une admiration trop vive et sans critique. Cet auteur avait surtout varié

la préparation de ses infusions dans le but d'y chercher des êtres nouveaux. Vers la même époque, Schaeffer, Roesel et Ledermuller publièrent aussi des observations plus ou moins neuves sur ces animaux; enfin, en 1764, Wrisberg pour la première fois les désigna par ce nom d'Infusoires, exprimant qu'ils se montrent ou se produisent surtout dans les infusions des substances végétales et animales. Cette dénomination a été critiquée avec une apparence de raison, car au lieu d'exprimer un caractère commun à tous ces animaux et inhérent à leur constitution, elle exprime seulement une circonstance extérieure relative à l'apparition ou au développement de quelques uns. Beaucoup de ces animaux habitent exclusivement les eaux de la mer ou les eaux limpides des marais; mais ceux-ci même, au lieu de chercher les eaux les plus pures, vivent toujours dans le voisinage des produits végétaux et animaux dont la décomposition partielle leur fournit des aliments; ils se tiennent même le plus souvent dans la couche de limon, de débris organiques et de filaments confervoïdes qui recouvre les corps submergés et en repos; là encore les Infusoires se trouvent donc dans une sorte d'infusion, c'est-à-dire, dans un liquide plus chargé de parties organiques que les eaux courantes. C'est pourquoi, à l'exemple de O. F. Müller et des naturalistes qui l'ont suivi, nous adoptons cette dénomination d'Infusoires.

Linné, qui n'avait pas étudié d'Infusoires, les confondit d'abord sous le nom de *Chaos*, en distinguant seulement le genre *Volvox*, et plus tard la *Vorticelle*. Ellis, en 1769, décrivit, sous le nom de Volvox, des Infusoires tout différents; Eichhorn (1776) en fit connaître un plus grand nombre que tous ses prédécesseurs; dans le même temps, Spallanzani les étudia sous le point de vue physiologique, et découvrit, ainsi que Saussure, plusieurs faits importants sur leur manière de vivre et notamment leur multiplication par fissiparité. En 1778, Gleichen rechercha aussi les Infusoires dans des infusions variées et soumises à diverses conditions. C'est cet auteur qui le premier les colora artificiellement, en leur donnant à manger du carmin qui reste logé dans leurs vacuoles. En 1782, Goeze et Bloch, chacun de leur côté, en recherchant des Helminthes dans l'intestin des Grenouilles, y trouvèrent des Infusoires que Leuwenhoek avait déjà vus dans les excréments de ces animaux, et que depuis on a nommés *Opalines*. C'est vers le même temps, en 1786, que parut la classification des Infusoires par Otto-Fred. Müller, que la mort avait empêché de mettre la dernière main à cet ouvrage, et qui d'ailleurs avait déjà publié, en 1774, un premier essai de classification. Mais ses moyens d'observation étaient trop imparfaits pour qu'il pût indiquer des caractères précis: il basait donc ses divisions génériques seulement sur la forme extérieure et sur la présence de certains appendices: aussi a-t-il réuni sous le même nom beaucoup d'objets différents. Lamarck, en 1815, essaya, d'après les planches de Müller, d'établir quelques coupes dans son grand genre Vorticelle; mais M. Bory de Saint-Vincent, en 1825, indiqua avec plus de précision les divisions à faire parmi les genres de Müller. Cependant, déjà en 1817, Nitzsch avait donné des notions précises sur les *Cercaires* et sur les *Naviculées* dont Müller avait fait des *Vibrions*; d'un autre côté, M. Leclerc avait fait connaître les Difflugies, et M. Raspail avait montré que plusieurs des espèces de Müller devaient être entièrement supprimées.

Tel était l'état de cette partie de la zoologie, quand M. Ehrenberg appliqua à ses recherches le microscope récemment perfectionné par l'emploi des lentilles achromatiques. Il étonna le monde savant par d'admirables découvertes sur la structure des Systolides ou Rotateurs que Müller avait confondus avec les Infusoires; mais en même temps il attribua aux vrais Infusoires une richesse d'organisation qui ne s'y trouve certainement pas. Ayant répété les expériences de Gleichen sur la coloration des Infusoires, il vit, comme lui, la couleur enfermée dans des cavités globuleuses irrégulièrement réparties dans l'intérieur du corps, et qu'il nomma des estomacs; de là il dériva le nom de Polygastriques, pour désigner les Infusoires auxquels il attribua ainsi des estomacs nombreux, quoique chez tous il n'eût pas vu l'introduction des matières colorantes; et il comprit sous cette même dénomination les Clostéries,

les Bacillariées et les Desmidiées, qui sont de vrais végétaux. M. Ehrenberg, en poursuivant ses travaux dans cette direction et en interprétant la signification de diverses parties chez les Infusoires, fut conduit à leur attribuer un système nerveux et quelquefois un œil, un testicule, une vésicule séminale contractile et des œufs.

Cependant, de mon côté, j'avais essayé vainement de vérifier ces découvertes, et j'étais arrivé à des résultats tout opposés que j'ai publiés en 1835. L'observation des Leucophres m'avait montré chez ces Infusoires un tissu homogène, contractile, susceptible de se creuser spontanément de vacuoles ou cavités sphériques; ce tissu, que je nommai *Sarcode*, je l'avais ensuite retrouvé chez d'autres Infusoires, ainsi que chez divers animaux inférieurs, et j'y avais reconnu également la formation spontanée de vacuoles. Le phénomène de coloration artificielle des Infusoires qui avalent du carmin me montra, chez les Paramécies, les Kolpodes, les Kérones, les Plæsconies, les Vorticelles, etc., la bouche, située à l'extrémité d'une bande ou gouttière oblique garnie de cils vibratiles, et laissant à nu la substance molle intérieure, le sarcode: là, par suite de l'impulsion continuelle du liquide dans lequel les cils vibratiles ont produit un tourbillon, cette substance molle se creuse peu à peu d'une cavité dans laquelle s'accumulent les corpuscules amenés par le liquide; puis, quand cette cavité est devenue trop profonde, ses parois tendent à se rapprocher et finissent par intercepter au fond une cavité globuleuse, une vraie vacuole sans parois propres ou permanentes. Mais, en vertu de l'impulsion reçue et sans cesse continuée par le tourbillon au fond de la bouche, cette vacuole avec son contenu est transportée vers la périphérie du corps, dont elle paraît suivre le contour à l'intérieur.

D'autre part, l'étude des Rhizopodes et des Amibes m'avait conduit à admettre que certains Infusoires sont dépourvus, au moins sur certaines parties, d'un tégument propre, et que leurs cils et leurs divers appendices sont des expansions de la substance charnue qui constitue la majeure partie de leur masse; par suite aussi je me trouvai amené à conclure que chez certains Infusoires la structure interne est d'une extrême simplicité.

Ces résultats ont été confirmés d'abord en 1836, par M. Peltier, quant à la structure des Arcelles, dont il vit les expansions se souder entre elles, lors même qu'elles provenaient de deux individus. Meyen publia, en 1839, des observations presque semblables aux miennes et en conclut que « les vrais Infusoires sont des animaux vésiculeux dont la cavité est remplie d'une » substance glutineuse presque en consistance de gelée. » Il explique d'ailleurs comme moi la formation des vacuoles, remplies de matières alimentaires, à l'extrémité d'un œsophage qui, partant de la bouche, se dirige obliquement à travers la membrane externe. Il admet également enfin que ces vacuoles sont indépendantes, qu'elles peuvent disparaître complétement et, qu'en un mot, ce ne sont pas des estomacs.

M. de Siebold, l'un des micrographes les plus éminents et des naturalistes les plus distingués de l'Allemagne, vient de publier un traité d'anatomie comparée des animaux sans vertèbres dans lequel il expose aussi des idées analogues sur la structure des Infusoires. Comme nous, il sépare d'abord de ces animaux les Rotateurs, d'une part, qui sont bien plus élevés dans la série zoologique, et, d'autre part, les Clostériens, les Diatomées et certains Volvoces, qui sont au contraire des végétaux; et même aussi il en sépare les Navicules ou Bacillariées chez lesquels, dit-il, aucun autre naturaliste n'a pu voir les organes locomoteurs décrits par M. Ehrenberg. Mais M. de Siebold incline à regarder comme une classe à part les *Rhizopodes* réunis aux Amibes et caractérisés par la forme incessamment variable de leur corps et par leurs organes locomoteurs, qui sont des prolongements lentement contractiles et complétement rétractiles. La classe des Infusoires, ainsi réduite et caractérisée par la présence des cils vibratiles ou des filaments flagelliformes, sauf chez les Actinophrys, est divisée en deux ordres: les *Astomes* ou Infusoires sans bouche, et les *Stomatodes*, qui ont une bouche et un œsophage. Les premiers se nourrissent par absorption; *ils* constituent les familles des Astasiés, des Péridiniés et des Opalinés. Tous les autres Infusoires, les Stomatodes,

« ont une bouche et un œsophage à travers lequel la nourriture avalée pénètre dans le parenchyme presque fluide du corps, sans y être contenu dans une cavité déterminée, et comparable à un estomac ou à un intestin (p. 13). » Un tourbillon étant produit par les cils vibratiles de la bouche de ces Infusoires, l'eau avec les corpuscules flottants s'accumule à l'extrémité de l'œsophage et y refoule le parenchyme en formant une cavité globuleuse, qui bientôt s'isole et devient libre dans ce parenchyme. D'autres cavités, formées successivement de même, sont ensuite irrégulièrement disséminées et se soudent quelquefois de telle sorte qu'on ne peut leur attribuer aucune membrane ou paroi propre. M. de Siebold considère les vésicules contractiles, chez les Infusoires, comme une ébauche d'appareil circulatoire, tout en convenant qu'en certains cas on ne peut leur attribuer de paroi propre. Quant à ces organes plus denses, que M. Ehrenberg a pris pour des testicules, chez les Infusoires, M. de Siebold les considère comme le *nucléus* de la cellule primitive, d'où dérive leur formation; mais il n'attribue à ces animaux ni organes des sens, ni œufs, ni organes génitaux, et contredit formellement une telle signification donnée par d'autres auteurs à diverses parties des Infusoires.

Enfin, pour montrer au juste l'état actuel de cette question si importante pour les vrais principes de la physiologie, je crois ne pouvoir mieux faire que de transcrire ici ce que m'écrit à ce sujet M. de Quatrefages. Les bonnes et nombreuses observations de ce savant sur différents animaux inférieurs montrent suffisamment combien l'usage du microscope lui est familier, et combien il est réservé dans l'interprétation des résultats révélés par cet instrument.

« ..Une étude complète des Infusoires suppose un ensemble de possibilités et de moyens d'observation qui n'existe pas encore pour ces êtres infiniment petits. A chaque pas que j'ai voulu faire dans cette voie, j'ai mieux senti l'insuffisance de nos moyens d'investigation, et tout en reconnaissant combien le microscope a fait de progrès réels dans ces dernières années, progrès auxquels vous aurez si largement contribué par l'invention de votre éclairage, j'ai éprouvé à chaque instant le besoin de lentilles plus puissantes.

» Pour résoudre la plupart des problèmes que présente cette étude, il faudrait, je crois, des grossissements d'au moins 1,000 diamètres, tout en conservant la netteté de vision que votre appareil nous permet d'obtenir jusqu'aux grossissements de 300 ou 360 diamètres. Ainsi, bien que mes opinions actuelles reposent, j'ose le dire, sur des observations nombreuses et consciencieuses, je crois devoir faire les plus amples réserves pour l'avenir ; car tel perfectionnement possible dans les instruments d'optique modifierait peut-être sur bien des points ma manière de voir.

» Tout ce que j'ai pu *voir* chez les Infusoires me semble témoigner en faveur de la simplicité de leur organisation. Malgré tous mes efforts, je n'ai pu y distinguer ces organes multiples décrits par un illustre micrographe, qu'ont entraîné, je pense, au-delà des limites de l'observation directe, les découvertes admirables et bien réelles qu'il avait faites chez les Rotateurs. En employant des verres dont vous connaissiez toute la bonté, il m'a été impossible d'apercevoir, soit le tube digestif, soit les organes génitaux, soit les organes des sens suffisamment caractérisés.

» Toutefois je ne crois pas que cette simplicité d'organisation soit portée au même degré chez tous les animalcules qu'on a compris sous ce nom commun d'Infusoires. Les Protées, les Rhizopodes me semblent atteindre à cet égard les dernières limites du possible. J'ai revu presque tous les faits que vous avez découverts chez ces êtres étranges, et entre autres la soudure et la fusion des expansions temporaires des Gromies. Il me paraît presque démontré qu'ici l'observateur n'a bien réellement sous les yeux qu'une masse homogène vivante, un animal entièrement composé de *sarcode*; car cette expression me semble très heureusement choisie, et devoir rester dans le vocabulaire de la science.

» Quant aux autres Infusoires, il ne me semble pas probable que leur homogénéité soit aussi entière. Nous saisissons dans l'aspect de leurs tissus des différences qui doivent annoncer des différences correspondantes de composition, d'organisation, oserai-je dire. Chez le plus grand nombre, j'ai

cru saisir les indices d'une sorte de tégument, distinct d'ailleurs du tégument strié que vous aurez admis. Chez plusieurs, des portions entières du corps m'ont paru différer du reste. Ainsi chez les *Amphileptus*, les *Dileptus*, la portion étendue en avant de la bouche m'a semblé d'une autre nature que la portion renflée de l'animal. Enfin l'existence de vacuoles à forme et à position constantes chez certaines Paramécies, chez les Pleuronèmes, etc., me semble également annoncer un degré d'organisation bien supérieur déjà à ce qui existe chez les Amibes et les Rhizopodes. Peut-être faudra-t-il distinguer les *véritables vacuoles*, qui, réellement accidentelles, se manifestent à l'intérieur des Infusoires comme dans un globule isolé de sarcode, et d'autres cavités semblables aux vacuoles, mais dont la position est déterminée, et qui mériteraient mieux le nom de *lacunes*. Celles-ci existeraient toujours, mais leur présence ne nous serait révélée qu'autant qu'un liquide viendrait à les remplir, à distendre leurs parois, et à faire naître ainsi divers jeux de lumière.

» En général, les Infusoires me semblent être essentiellement formés d'une couche plus ou moins épaisse de substance enfermant une certaine cavité, laquelle, plus ou moins considérable, par rapport au volume de l'animal, constitue souvent le corps presque tout entier : dans quelques cas, cette cavité n'en occupe qu'une assez petite partie, comme chez certains Erviliens ou Plœsconiens. Ainsi mon opinion sur ce sujet se rapproche de celle de Meyen.

» Cette opinion repose pour moi sur deux faits que j'ai maintes fois vérifiés. J'ai vu souvent les corpuscules avalés par les Infusoires, agités dans l'intérieur de leur corps d'un mouvement semblable au mouvement brownien. Les particules qui le présentaient n'étaient pas renfermées dans des vacuoles, et ce mouvement était d'ailleurs très distinct de celui qu'occasionnent les contractions ou les mouvements généraux de l'animal, tel qu'on l'observe si bien chez une Amibe en marche.

» D'un autre côté, j'ai vu chez certains Plœsconiens la masse entière des corpuscules avalés se mouvoir dans l'intérieur du corps d'un mouvement de rotation assez uniforme. Ici *la masse alimentaire* (passez-moi l'expression) présentait un mouvement assez semblable à celui que l'on observe dans le tube digestif des petites Annélides, mais plus lent. Il est hors de doute pour moi que ces corpuscules étaient renfermés dans une cavité dont d'ailleurs on ne pouvait apercevoir les limites.

» Cette dernière circonstance nous apprend que le liquide existant à l'intérieur du corps des Infusoires réfracte la lumière de la même manière que la portion plus solide de leur substance. Elle nous rend compte de l'extrême difficulté que nous éprouvons à distinguer certaines particularités d'une organisation qui ne se révèle à nous que par un très petit nombre de résultats, parce qu'elle-même est extrêmement simple.

» Cette simplicité d'organisation me semble être le grand caractère commun de tous les animaux qu'on a désignés sous le nom d'Infusoires, et qu'on a réunis généralement dans un seul et même groupe; mais au contraire, la classe des Infusoires me paraît composée d'éléments hétérogènes. D'une part, on y comprend encore les êtres que, d'après les belles découvertes de MM. Decaisne et Thuret, le règne végétal ne tardera pas à réclamer; et d'autre part, je crois pouvoir dire que chacun des principaux types du *sous-règne* des Invertébrés y compte des représentants, mais des représentants *dégradés;* au reste, cette proposition aurait besoin, pour être soutenue, de détails qui ne peuvent trouver place ici. »

D'après ce qui précède, nous ne considérons provisoirement comme de vrais Infusoires que les animaux aquatiques, très petits, non symétriques, sans sexes distincts, sans œufs visibles, sans cavité digestive déterminée ou permanente, ayant tout ou partie de leur corps sans tégument résistant, et se propageant par division spontanée ou par quelque mode encore inconnu.

La classe ainsi restreinte présente encore une assez grande diversité de caractères pour qu'on puisse y établir des ordres, des familles et des genres; et d'abord, il convient, je crois, de mettre à part, comme appendice, les Vibrioniens, dont on n'a pu jusqu'à ce jour, avec l'aide des meilleurs mi-

croscopes, deviner la structure ou les moyens de locomotion. Ce sont de très petits corps filiformes, droits ou ondulés, ou en spirale, continus ou articulés, qui apparaissent par myriades dans les infusions fétides animales ou végétales, ou dans le liquide des macérations, ou même dans les produits morbides et liquides de l'organisme. On a essayé de les diviser en genres et en espèces, mais sans avoir véritablement des caractères suffisants pour pouvoir se prononcer sur leur nature animale ou végétale. Tels sont les *Bacterium*, en forme de fil raide et court, se mouvant en vacillant dans le liquide, et longs de 2 à 3 millièmes de millimètre, avec une épaisseur deux à trois fois moindre; les Vibrions, dont le corps filiforme est susceptible d'un mouvement ondulatoire, et qui sont épais de 3 à 13 dix-millièmes de millimètre; les *Spirillum*, dont le corps filiforme, proportionnellement très long, épais de 11 à 13 dix-millièmes de millimètre, et enroulé en hélice, se meut quelquefois avec une grande agilité en tournant sur son axe.

Parmi les vrais Infusoires, il faut distinguer en premier lieu ceux qui manquent de cils vibratiles. Ils sont toujours sans bouche, et se nourrissent en absorbant par la surface externe de leur corps les éléments dissous dans le liquide ambiant; à moins que, venant au contact de quelque aliment, ils ne l'enferment dans leur propre substance, molle et susceptible de se creuser de vacuoles. De ces Infusoires non ciliés, les uns n'ont d'autre moyen de locomotion que des expansions variables plus ou moins allongées, extensibles et contractiles, se mouvant assez lentement, et susceptibles de se souder entre elles, ce qui prouve qu'elles n'ont pas de forme ni de structure définie. Les Amibiens, qu'on nomme aussi Protées, sont tout-à-fait nus, et ne diffèrent entre eux que par leur volume et par les dimensions relatives de leurs expansions, tantôt larges et courtes, tantôt allongées, de plus en plus minces ou même filiformes, simples ou rameuses. L'extrême variabilité de leur forme et la simplicité de leur organisation n'ont pas permis de les caractériser suffisamment comme genres et comme espèces. On les trouve constamment dans le dépôt vaseux qui couvre les plantes aquatiques et les pierres submergées, ainsi que dans la pellicule floconneuse qui se forme à la surface des infusions. Les Amibiens, vivant dans l'eau de mer, ont généralement les expansions plus effilées.

Ce sont sans contredit les plus simples de tous les animaux; larges de 5 à 40 centièmes de millimètre, on les voit, sous le microscope, glisser lentement ou couler comme une goutte d'huile, avançant d'un côté des lobes arrondis, tandis qu'ils abandonnent le plan de reptation au côté opposé.

Les autres Infusoires non ciliés, à expansions indéterminées, lentement mobiles, sont les Rhizopodes, qui diffèrent des Amibiens par la propriété qu'ils ont de sécréter une coque molle ou dure, cornée ou calcaire, lisse ou encroutée de corpuscules étrangers. Les uns, à expansions peu nombreuses, courtes, arrondies, sont les *Arcelles*, dont le tét est discoïde, avec une large ouverture ronde au milieu de la face inférieure, qui est plane; et les *Difflugies*, dont la coque ovoïde, presque globuleuse, souvent enroulée, a un orifice plus étroit, terminal. Quelques *Rhizopodes*, à expansions nombreuses, filiformes, ont une coque simple, membraneuse ou cornée, avec un seul orifice, comme les *Gromies*, qui se trouvent, soit dans les eaux douces, soit dans la mer; d'autres ont une coque calcaire, à plusieurs loges, comme la plupart des petits animaux marins, qu'on avait classés d'abord parmi les Céphalopodes, sous le nom de Foraminifères, d'après la connaissance seule de leur coquille, et qu'on ne peut s'empêcher aujourd'hui de rapprocher des Gromies et des Difflugies.

D'autres Infusoires non ciliés ont aussi des expansions filiformes ou terminées en bouton; mais leur contractilité est si obscure qu'on a souvent beaucoup de peine à l'apercevoir, quoiqu'elle soit bien réelle, et, pour eux, la locomotion est à peu près nulle. Ce sont les Actinophryens, qui sont nus, avec des expansions effilées, comme les *Actinophrys*, ou avec des expansions filiformes, terminées en bouton, comme les *Acinètes*, et, dans ce cas encore, souvent revêtus en partie d'une enveloppe membraneuse.

Certains Infusoires non ciliés sont pourvus d'une ou plusieurs expansions filiformes,

agitées d'un mouvement ondulatoire très vif surtout à l'extrémité, et servant d'organes locomoteurs. Ces Infusoires, très nombreux, doivent former plusieurs ordres distincts : les Monadiens, dont le corps blanchâtre, nu, très contractile et de formes variables, est souvent muni d'un ou plusieurs prolongements effilés ou d'une autre expansion filiforme contractile, mais non agitée d'un mouvement ondulatoire.

Les Monades proprement dites, qui n'ont qu'un filament, et les Cyclides, qui en diffèrent par leur filament raide, plus épais à la base, et agité seulement à l'extrémité, ainsi que les *Amphimonas*, *Cercomonas* et *Trepomonas*, qui en diffèrent seulement par des prolongements postérieurs ou latéraux, se produisent en foule dans les diverses infusions; leurs dimensions ordinaires n'excèdent guère un centième de millimètre.

Les Volvociens diffèrent des Monadiens parce qu'ils sont pourvus d'enveloppes épaisses, gélatineuses, diaphanes, qui, se soudant ensemble, forment une masse commune dans laquelle sont engagés ces Infusoires. Ils sont ordinairement verts, avec un petit point rouge qu'on a voulu prendre pour un œil, et vivent exclusivement dans les eaux marécageuses, et non dans les infusions. Quoiqu'ils forment des masses proportionnellement assez grandes, presque tous sont si petits qu'on n'a pu les étudier suffisamment et en particulier. En effet, les *Volvox*, qui, réunis par milliers, constituent des globules verts, larges souvent d'un millimètre, n'ont pas en particulier chacun plus de 7 à 9 dix-millièmes de millimètre. Ils sont munis d'un double filament flagelliforme, dont l'agitation continuelle détermine un mouvement de rotation pour la masse. Les Dinobryens diffèrent des Volvociens parce que les individus, au lieu d'une enveloppe gélatineuse épaisse, sont logés chacun dans une petite gaîne membraneuse, de sorte que la soudure partielle et successive de toutes les petites gaînes produit un petit Polypier rameux.

Les Thécamonadiens et les Euglèniens, qui se trouvent particulièrement dans l'eau verte des fossés et des mares, ont une grande analogie avec les précédents, quant à leur couleur verte ou rouge, à leurs filaments flagelliformes et à la simplicité de leur structure ; mais ils ne sont point agrégés, et, au contraire des Monadiens, ils sont revêtus d'un tégument plus ou moins résistant et non gélatineux comme celui des Volvociens ; ils diffèrent entre eux par la contractilité ou la non-contractilité de l'enveloppe. Chez les *Thécamonadiens*, elle est quelquefois dure et cassante, chez les *Trachelomonas* par exemple. Elle est membraneuse et ovoïde chez les *Cryptomonas*, membraneuse et aplatie chez les *Crumenula*, ainsi que chez les *Phacus*, qui se distinguent par un prolongement en forme de queue. Le *Diselmis* se distingue des Cryptomonas par la présence d'un double filament flagelliforme, et l'*Anisonema* se reconnaît à un filament traînant, comme celui des Monadiens, que nous avons nommé Hétéromita.

Parmi les Euglèniens, dont l'enveloppe est très contractile, au contraire, les vraies *Euglena* sont vertes, avec un ou plusieurs points rouges, ou entièrement rouges; ce sont elles qui colorent plus fréquemment les eaux stagnantes; elles n'ont qu'un seul filament flagelliforme, inséré obliquement, et se font remarquer par la diversité des formes résultant de la contraction de leur corps. La longueur du corps des Euglèniens est ordinairement de 2 à 7 centièmes de millimètre : cependant quelques *Euglena* ont un dixième et jusqu'à un huitième de millimètre.

Des Infusoires encore peu connus, en raison de leur enveloppe coriace peu transparente, ont à la fois un filament flagelliforme et une bande transverse garnie de cils vibratiles qui les distinguent des Thécamonadiens ; ce sont les Péridiniens, dont plusieurs espèces marines sont phosphorescentes, et dont quelques unes ont leur enveloppe prolongée d'une manière bizarre en forme de corne ou de queue; celles-ci sont longues de 15 à 28 centièmes de millimètre; celles, au contraire, dont la forme est plus ou moins globuleuse ont de 2 à 6 centièmes de millimètre.

Le reste des Infusoires se distingue par la présence des cils vibratiles servant à la fois d'organes respiratoires et locomoteurs. Quelques uns des Infusoires ciliés sont encore privés de bouche et doivent se nourrir simplement par absorption : ce sont les Excéliens, trop peu connus pour qu'on puisse

les classer exactement; ils se développent presque tous dans les infusions ou dans les eaux stagnantes putréfiées; leur longueur est comprise entre 2 et 6 centièmes de millimètre; ils sont plus ou moins complétement revêtus de cils, et l'on doit distinguer parmi eux l'*Alyscum*, qui possède des filaments traînants rétractiles.

Les Infusoires ciliés et pourvus d'une bouche, mais sans tégument distinct, doivent peut-être former une seule famille, qu'on nommerait les Trichodiens, et qui réunirait sous ce même nom ceux que j'ai précédemment désignés sous celui de *Kéroniens*, en les caractérisant par la présence de cils plus épais, non vibratiles, en forme de stylets ou de crochets; car ces appendices ne diffèrent véritablement des cils vibratiles que par leurs dimensions et par un moindre degré de mobilité; toutefois la famille des *Trichodiens* comprendrait ainsi un grand nombre de types divers, dont une étude plus approfondie pourrait faire plusieurs groupes importants. En effet, nous y voyons des Infusoires à corps oblong, flexible, inégalement cilié, ayant toujours une rangée de cils plus forts, dirigés obliquement vers la bouche; ce sont les vrais Trichodes et les Oxytriques qu'il faut peut-être réunir en un seul genre, en y ajoutant même les Trachéliens, qui n'en diffèrent que par leur forme plus allongée. Le *Dileptus*, au contraire, se distingue par la position de sa bouche, à la base d'un prolongement antérieur, très étroit, en forme de cou de cygne. Les *Kérones* sont des Trichodiens à corps déprimé, oblong, pourvu en avant et en dessous de cils courts et épais, quoique très flexibles, et prenant l'aspect de petits crochets, quand, appuyés sur le porte-objet, ils servent de pieds; les Kérones ont souvent, en outre, de gros cils droits, raides, figurant autant de stylets en arrière, et dont on a voulu faire un caractère distinctif pour les *Stylonychia*, qui sont de vrais Kérones. Ces Infusoires, visibles à l'œil nu, sont longs de 1 dixième à un 1/4 de millimètre.

Les Ploesconiens ne diffèrent des Trichodiens, et particulièrement des Kérones, que par une apparence de cuirasse à côtes longitudinales, qui se décompose par diffluence en même temps que le reste du corps, mais qui, pendant la vie, s'oppose à la contractilité des tissus et à tout changement de forme. Les *Ploesconiens*, longs de 6 à 12 centièmes de millimètre, sont très abondants dans l'eau de mer stagnante, dans les marais et dans quelques infusions; ils se reconnaissent aisément à leur cuirasse et à leur manière de marcher au moyen des cils courts et épais qui leur servent de pieds.

Les Enviliens ont une cuirasse plus réelle, membraneuse et persistante; ils sont pourvus de cils vibratiles sur la partie découverte seulement, et portent un appendice court en forme de queue; ce sont, pour la plupart, des Infusoires marins longs de 3 à 6 centièmes de millimètre.

Les Leucophryens sont les plus complétement ciliés de tous les Infusoires, mais ils manquent de bouche et d'organisation visible à l'intérieur; ce sont presque tous des animalcules parasites, vivant les uns dans l'intestin des lombrics et dans les naïs, les autres dans l'intestin des Batraciens: aussi ne peuvent-ils vivre dans l'eau pure, où ils se décomposent bientôt en laissant exsuder le sarcode; il semble que, devant vivre plongés dans un liquide nourricier, leur organisation soit plus complétement en rapport avec un mode de nutrition effectué par la surface extérieure.

Les Paramécicns, au contraire, sont les Infusoires dont l'organisation paraît être la plus complète, quoiqu'elle ne puisse être encore complétement définie. En effet, leur corps mou, flexible, ordinairement oblong, est revêtu d'une sorte de tégument réticulé, contractile, portant sur les mailles de son tissu des cils vibratiles disposés en séries régulières et quinconciales. Leur bouche, bien visible, est ordinairement de côté, dans une dépression, à l'extrémité d'une bande oblique de cils plus longs et plus forts, dont le mouvement continuel détermine un tourbillon dans le liquide, et amène successivement les corpuscules flottants. Dans leur intérieur se voient des cavités globuleuses remplies de liquide ou contenant des substances avalées, et se creusant soit spontanément dans la substance molle de leur corps, soit par l'effet de l'impulsion de l'eau et des corpuscules flottants que le mouvement des cils amène sans cesse au fond de la bouche. Ou bien

encore quelques Paraméciens, comme les *Nassula*, avalent directement des brins d'oscillaire, par exemple, qui dilatent fortement leur corps en se creusant eux-mêmes une cavité indépendante au milieu de la substance molle intérieure. Chez les *Paramécians* se voient généralement aussi des cavités contractiles spéciales remplies de liquide, disposées avec une sorte de régularité, paraissant et disparaissant alternativement à la même place. Enfin chez la plupart de ces animaux, on voit à l'intérieur une ou plusieurs masses d'apparence glanduleuse, et chez quelques uns seulement, on voit la bouche entourée d'un faisceau de petites baguettes comme l'orifice d'une nasse. Cette famille des Paraméciens, à laquelle il faut, je crois, réunir les Bursariens, contient au moins douze genres bien caractérisés, tels que les *Paramécies* à corps oblong, comprimé, avec un pli longitudinal oblique correspondant à l'emplacement de la bouche; les *Amphileptus* qui en diffèrent par leur forme plus allongée, amincie en fuseau, et par l'absence de ce pli oblique; les *Kolpodes* et les *Glaucomes*, dont la bouche est munie d'une lèvre saillante ou d'une lame vibratile, et dont les uns ont le corps sinueux ou échancré, tandis que les autres sont ovales, déprimés. Les *Chilodon* et les *Nassula*, dont la bouche est entourée d'un faisceau de petites baguettes, se distinguent par la forme du corps, ovoïde chez ceux-ci, et déprimé chez ceux-là. Les *Bursaires* ont la bouche très grande, située à l'extrémité d'une double rangée de cils, en spirale; et les *Kondylostome* ont latéralement en avant une bouche béante encore plus grande, entourée de cils très forts qui leur permet d'avaler directement une proie volumineuse. D'autres genres classés provisoirement avec les Paraméciens réclament un nouvel examen; tels sont le *Prorodon* et l'*Holophrya*, dont la bouche tout-à-fait terminale, comme chez les embryons de Méduse, est nue chez celui-ci, et entourée de baguettes chez celui-là; le *Pleuronema*, semblable à une Paramécie dont la bouche laisse sortir un faisceau de longs filaments rétractiles, et n'admet pas de nourriture visible à l'intérieur; le *Lacrymaria*, dont le corps fusiforme, épais, se prolonge en avant par un rétrécissement en forme de cou, mais dont la bouche n'est pas distincte, etc. Beaucoup de Paraméciens sont longs de 1/4 à un 1/2 millimètre, et par conséquent visibles à l'œil nu.

Entre les Paraméciens et les Vorticelliens on rencontre certains genres participant des uns et des autres, mais trop différents entre eux pour qu'on en puisse faire une famille bien nettement caractérisée: ce sont les *Stentor*, dont le corps, tantôt globuleux, tantôt ovoïde ou cylindrique, est tout couvert de cils vibratiles; tantôt ils se meuvent librement, tantôt ils se fixent temporairement et se développent en forme d'entonnoir ou de trompette; ils sont longs d'un demi-millimètre ou même d'un millimètre et plus; les *Urcéolaires*, dont le corps, non cilié partout, est tantôt globuleux ou discoïde, tantôt en forme de cupule, assez semblable à celui des Vorticelles, mais non fixé sur un pédoncule. La bouche des Stentors et des Urcéolaires se trouve, comme celle des Vorticelles, à l'extrémité d'une rangée de cils qui se recourbe en spirale après avoir entouré comme une couronne la face supérieure; on pourrait donc provisoirement en former un groupe sous le nom d'Urcéolariens. Ce sont des animaux habitant seulement les eaux limpides des marais.

Les Vorticelliens enfin constituent une dernière famille d'Infusoires très remarquables par leurs métamorphoses et par leur mode de développement, analogue, pour quelques uns, à celui des Polypes. Ils se composent d'un corps contractile, tantôt globuleux ou ovoïde, tantôt épanoui en forme de vase ou de clochette, et d'abord fixé sur un pédoncule simple ou rameux, raide ou susceptible de se contracter brusquement en tire-bouchon; dans une dernière période de leur vie, ils abandonnent leur pédoncule, prennent une forme cylindrique et nagent, à la manière des Urcéolaires, au moyen d'une rangée postérieure de cils ondulants. Leur bouche est située dans le bord de l'expansion terminale de leur forme de vase pendant l'épanouissement. Le nom de *Vorticelle* a dû être laissé seulement à ceux dont le pédoncule simple ou rameux est contractile. Quelques Vorticelles, vivant dans les eaux marécageuses, forment des touffes blanchâtres, nuageuses, larges de plusieurs millimètres; mais le corps de chacune en

particulier n'a jamais plus de 5 à 10 centièmes de millimètre. D'autres, beaucoup plus petites, se développent dans les infusions, et leur pédoncule est toujours simple. Les Vorticelliens dont le pédoncule simple ou rameux n'est pas contractile ont reçu le nom d'*Epistylis;* chez eux, c'est le corps même qui, plus allongé, se contracte en se plissant transversalement.

Dans mon histoire naturelle, à la suite des vrais Infusoires non symétriques, j'admettais provisoirement un groupe d'Infusoires symétriques; mais depuis lors j'ai reconnu que les *Chœtonotus* et les *Ichthydium* sont des Systolides; il ne resterait donc aujourd'hui qu'un seul type, le *Coleps*, qu'on pourrait considérer comme un Infusoire symétrique; mais l'opacité de son enveloppe ne permet pas d'avoir une idée précise de sa vraie structure et conséquemment de ses rapports zoologiques.

Pour compléter cet article, il nous faut mentionner aussi les nombreux objets qui ont été classés à tort parmi les Infusoires. Si nous suivons pour cela la nomenclature de O. F. Müller, adoptée par les zoologistes de la période subséquente, nous voyons d'abord sous le nom de Vibrions, des Anguillules et divers Helminthes nématoïdes analogues, puis des Navicules, des Bacillaires et des Clostéries qui doivent être reportées dans le règne végétal. Parmi les Volvox sont compris des corps reproducteurs ciliés de diverses Algues, et aussi le germe ou bulbille cilié, diaphane, de l'Éponge d'eau douce. Le genre Cercaire, que nous avons supprimé dans la liste des Infusoires, renfermait des animaux très différents, un Péridinien, des Euglénicns et Thécamonadiens, des Systolides et des Helminthes trématodes parasites du foie des Mollusques d'eau douce et auxquels seuls le nom de Cercaire doit être laissé. On a voulu aussi rapprocher des Cercaires les Spermatozoïdes ou prétendus animalcules spermatiques en leur donnant une organisation qu'ils n'ont point.

Au nombre des Trichodes de Müller se trouvaient plusieurs espèces trouvées avec l'eau de mer dans la coquille des Moules, et qui ne sont autre chose que des lambeaux de la branchie ciliée de ces Mollusques. Une de ses Leucophres est une jeune Alcyonelle; la plupart de ses Vorticelles, ainsi que plusieurs de ses Trichodes et tous ses Brachions, sont des Systolides. Enfin, l'on doit remarquer aussi que beaucoup de ses Trichodes et de ses Kérones, ainsi que ses Himantopus, sont des individus de quelque autre espèce déformés ou en partie décomposés. (F. DUJARDIN.)

INGA. BOT. PH. — Genre de la famille des Mimosées-Parkiées, établi par Plumier (*Gen.* 13, t. 25). Arbres ou arbustes des régions tropicales de l'Asie et de l'Amérique. *Voy.* MIMOSÉES.

INGENHOUSIA, Dennst. BOT. PH.—Syn. de *Cissus*, Linn.

INGENHOUSSIA, E. Mey. BOT. PH. — Syn. d'*Amphitalea*, Eckl. et Zeyh.

INGENHOUZIA, Bert. BOT. PH. — Syn. de *Balbisia*, DC.

* **INGÉNIEUSES.** *Ingeniosæ.* ARACH.— Sous ce nom est désigné par M. Walckenaër, dans son *Hist. nat. des Ins. apt.*, une race qui appartient au genre des *Clubiona*, et dont les espèces qui la composent ont les mandibules portées en avant, la quatrième paire de pattes la plus longue, ensuite la troisième est la plus courte. Les *Clubiona* désignées sous les noms d'*epimelas* et de *castanea* sont les représentants de cette race. (H. L.)

***INIA.** MAM.—Genre de Cétacés créé par M. Fr. Cuvier (*Hist. des Cét., suites à Buffon*, éd. Roret, 1836) aux dépens du grand groupe des Dauphins, dont il se rapproche par l'ensemble des formes extérieures, mais dont le museau est plus allongé, les nageoires pectorales plus larges, et la nageoire dorsale représentée par une simple élévation de la peau. Ces caractères, peu propres à servir à la formation d'un genre, acquièrent de l'importance par les particularités qui se tirent de la tête osseuse de ces animaux, principalement remarquable par des dents mamelliformes.

Une seule espèce entre dans ce genre : c'est l'*Inia boliviensis* Alc. d'Orb. (*Nouv. Ann. du Mus.*, III, pl. 3) qui se trouve dans l'intérieur du Haut-Pérou (Bolivia); et dont les couleurs, communément variables, sont en dessus d'un bleuâtre pâle, passant au rosé en dessous; la queue et les nageoires sont bleuâtres. Ce Cétacé ne fait, d'après les rapports des naturels du pays qu'il habite,

qu'un seul petit à la fois, et la mère a pour son enfant une affection très grande, qui, du reste, dit-on, est réciproque. Ces Dauphins viennent plus fréquemment que les espèces marines respirer à la surface de l'eau; mais leurs mouvements n'ont ni la vivacité ni l'impétuosité de mouvement de ceux-ci; ils se réunissent habituellement en petites troupes de trois ou quatre individus, et on les voit quelquefois élever leur museau au-dessus des flots pour manger leur proie. Les Indiens Guarayas des rives du Rio de San Miguel leur donnent le nom d'*Inia*, dénomination qui leur a été conservée génériquement. (E. D.)

*INIENCÉPHALE. *Iniencephalus*. TÉRAT. — Genre de Monstres unitaires de la famille des Exencéphaliens. *Voy.* ce mot.

*INIODYME. *Iniodymus*. TÉRAT. — Genre de Monstres doubles, ordre des Autositaires, famille des Monosomiens. *Voy.* ce mot.

*INIOPE. *Iniopes*. TÉRAT. — Genre de Monstres doubles de l'ordre des Autositaires, famille des Sycéphaliens. *Voy.* ce mot.

*INO (nom mythologique). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Brachélytres, tribu des Omaliniens, établi par M. Laporte (*Études entomologiques*, p. 135), avec une espèce de Madagascar, nommée par l'auteur *I. picta*. (C.)

INOCARPUS (ἴς, ἰνός, fibre; καρπός, fruit). BOT. PH. — Genre de la famille des Hernandiacées, établi par Forster (*Char. gen.*, 66). Arbres résineux de l'Asie et de l'Océanie. *Voy.* HERNANDIACÉES.

INOCÉRAME. *Inoceramus* (ἴς, ἰνός, fibre; κέραμος, vase, coquille). MOLL. — On doit la création du genre Inocérame à M. Sowerby; il le proposa, en 1815, dans son *Mineral conchology*. Il est destiné à rassembler des coquilles bivalves singulières, dont quelques espèces ont été connues des anciens paléontologistes, comme le témoignent les ouvrages de Lister, de Bourguet, de Knoss et Walch, etc. Lorsque MM. Cuvier et Brongniart publièrent la deuxième édition de la *Minéralogie des environs de Paris*, M. Brongniart fut spécialement chargé de la détermination des fossiles; il démembra le g. Inocérame, et en détacha les espèces les plus grandes sous le nom de Catillus, et proposa de plus, pour une coquille incertaine encore à cette époque, un g. Mytiloïdes pour une espèce mytiliforme du genre de Sowerby. En continuant la publication de son *Mineral conchology*, l'auteur lui-même laissa échapper quelques doubles emplois. En effet, on trouve plusieurs Inocérames rangées sous le nom de Crénatules, et une autre fort grande et fort remarquable, pour laquelle il a institué le g. *Tachinia*. Ainsi, pour nous, nous réunissons au genre du paléontologiste anglais ceux nommés *Catillus* et *Mytiloides* par M. Brongniart, ainsi que les *Crenatula* et *Tachinia* de Sowerby. Ces genres, en effet, offrent des caractères communs de structure, et ils doivent par conséquent rentrer dans un seul groupe naturel.

Il est difficile sans doute de présenter tous les caractères du g. Inocérame, parce que, toutes les espèces qui en dépendent se trouvant dans la craie, elles ont subi dans ce terrain des altérations considérables dont nous avons eu occasion de parler déjà en traitant de plusieurs autres genres. Nous verrons encore à l'article PODOPSIDE comment, conduit par des observations précises, nous avons découvert ce fait important que, dans la craie, certaines coquilles peuvent être dissoutes en partie seulement, tandis qu'une portion extérieure plus ou moins considérable a résisté à la dissolution, et c'est là justement ce qui est arrivé aux Inocérames, et dès lors on doit comprendre combien il est difficile de retrouver dans des débris incomplets tous les caractères du genre. Néanmoins, d'après l'ensemble des formes extérieures et quelques uns des caractères de la charnière, on peut dire que ces coquilles doivent appartenir à la classe des Conchifères monomyaires de Lamarck. Les coquilles groupées dans cette classe se divisent en deux parties bien distinctes; les unes sont adhérentes par le test; elles conservent, à cause de cela, une irrégularité qui leur est propre; les autres, libres ou fixées par un byssus, ont plus de régularité, mais il y en a un certain nombre qui, étant inéquivalves et irrégulières, ont constitué pour Lamarck sa famille des *Malléacées*. Les Inocérames ayant les caractères extérieurs des coquilles de cette famille doivent y prendre place, quoique l'on ignore si dans ce genre il n'y a en réalité qu'une seule impression musculaire. On n'aurait aucun mo-

tif de supposer que les Inocérames sont des coquilles dimyaires ; car toutes les coquilles dimyaires irrégulières sont adhérentes, tandis que toutes les coquilles irrégulières libres appartiennent sans exception à la classe des Monomyaires.

Les Inocérames sont des coquilles singulières, inéquivalves, longitudinales, ayant les sommets rapprochés, plus ou moins proéminents, selon les espèces, et une charnière droite, large, épaisse, sur la surface interne de laquelle sont creusées un grand nombre de gouttières pour recevoir un ligament multiple. Déjà la famille des Malléacées renferme plusieurs genres présentant des caractères semblables : ce sont les Crénatules, les Pernes et les Gervilies. Les valves sont inégales ; mais il y a des espèces, particulièrement celles dont M. Brongniart a fait le g. Catillus, qui ont des valves presque égales, et c'est dans cette série que doit venir se placer le g. Tachinia. Dans toutes ces coquilles, sans exception, les portions de test que l'on peut observer offrent une composition que l'on ne rencontre que chez un petit nombre de Mollusques. On voit, par les cassures, que ces coquilles étaient revêtues à l'extérieur d'une couche plus ou moins épaisse, à fibre très fine et perpendiculaire, disposée exactement de la même manière que dans les Jambonneaux. Nous avons recherché si cette disposition fibreuse se retrouvait dans les autres genres des Malléacées, et nous en avons constaté la présence dans les Pernes et les Avicules. Nous en avons conclu par analogie que cette couche fibreuse des Inocérames, la seule aujourd'hui conservée, était soutenue, pendant la vie de l'animal, par une couche intérieure nacrée, plus ou moins épaisse, et que la dissolution a fait disparaître complétement. On a une autre preuve que la partie fibreuse ne constituait pas toute la coquille. On voit qu'en effet cette couche s'épaissit, des crochets vers les bords des valves, ce qui n'a jamais lieu dans une coquille entière, quelle qu'elle soit, tandis que cette disposition doit se présenter lorsque la couche intérieure d'une coquille a été dénudée de la couche extérieure, comme nous le verrons aux articles SPONDYLE et PODOPSIDE.

Il résulte des observations précédentes que le g. Inocérame peut être caractérisé de la manière suivante : Coquille irrégulière, inéquivalve, inéquilatérale, longitudinale, à crochets terminaux, inégaux, et plus ou moins saillants ; charnière droite, linéaire, présentant une série de gouttières étroites pour l'insertion d'un ligament multiple ; une impression musculaire, subpostérieure ; couche extérieure du test fibreuse, à fibres perpendiculaires. Le g. Inocérame, constitué par un groupe de Mollusques, est actuellement éteint ; la plus grande partie de ces animaux ont vécu pendant la période crétacée ; aucun, jusqu'à présent, ne s'est montré dans les terrains tertiaires, mais quelques uns ont descendu dans la série des terrains oolithiques ; on en a même rencontré dans les terrains siluriens, dont les dépôts remontent aux premiers âges géologiques de la terre. On comptait à peine une dizaine d'espèces d'Inocérames dans les ouvrages de M. Sowerby et de M. Mantell ; aujourd'hui il y en a une quarantaine d'inscrites dans les catalogues des paléontologistes. (DESH.)

INORGANIQUE. *Inorganicus*. — On nomme ainsi tous les corps dépourvus des organes nécessaires à la vie, soit végétale, soit animale.

***INOSTEMMA**. INS. — Genre de la tribu des Proctotrupiens, de l'ordre des Hyménoptères, groupe des Platygastérites, établi par M. Haliday et adopté par nous (*Hist. des Ins.*, t. I, p. 148). Le type de cette coupe générique est l'*In. Boscii*, Hal. (BL.)

INSECTES. *Insecta*. ZOOL. — On a appelé ainsi, avec Linné, tous les animaux dont le corps est formé d'articles placés bout à bout, et dont les pattes offrent aussi ce caractère : en sorte que l'on comprenait sous cette dénomination ce que l'on nomme aujourd'hui les *animaux articulés*. Pour Linné, un Crabe, une Écrevisse, une Araignée, un Papillon, étaient des Insectes ; pour les naturalistes modernes, les Insectes ne renferment plus que les Articulés pourvus de trois paires de pattes, tels que le Hanneton, la Sauterelle, la Mouche à miel, etc. Cependant un entomologiste anglais, M. Westwood, propose de conserver à tous les animaux articulés leur ancienne dénomination d'Insectes, pour se conformer au langage usuel, dans lequel on

dit encore d'une Araignée qu'elle est un Insecte. On désignerait alors, avec Aristote, sous le nom de *Ptilota* la classe des Insectes proprement dits. Il y a néanmoins lieu de penser que le nom d'Insectes restera longtemps encore ce qu'il est aujourd'hui, s'appliquant, dans le langage des naturalistes, à tous les Articulés à six pattes, et, dans le langage ordinaire, à tout ce qu'on voudra lui faire signifier.

Les animaux qui constituent avec les Insectes le groupe des Articulés proprement dits sont les Crustacés, les Arachnides et les Myriapodes (*voyez* ces mots); mais tous se distinguent des Insectes par le nombre de leurs pattes qui est supérieur à six, et par d'autres caractères plus importants. Il faut remarquer que le nombre six, qui est celui des pattes dans la classe des Insectes, ne se rapporte qu'à l'état parfait ou définitif de ces animaux; car, pendant les premiers temps de leur vie, beaucoup d'Insectes ont plus de six pattes. Il n'y a cependant que six pattes articulées, les autres n'étant, pour ainsi dire, que des mamelons formés d'une seule pièce. Quant aux autres caractères différentiels des Insectes, les organes de la respiration en fournissent un des principaux. Ces organes sont des trachées pour le passage de l'air, ce qui distingue les Insectes des Crustacés, qui ont des branchies; mais un grand nombre d'Arachnides respirent aussi par des trachées, et les Myriapodes sont tous dans le même cas. C'est donc le mode de division des parties du corps qui sert le mieux à distinguer les Insectes, concurremment avec le nombre des pattes. Ainsi les Arachnides ont la tête confondue avec le thorax, et les Myriapodes ont le corps vermiforme, avec toutes les articulations semblables, excepté la tête. Dans les Insectes, le corps est, au contraire, manifestement divisé en tête, thorax et abdomen. Ce mode de division permet de distinguer au premier coup d'œil les Insectes de certains Crustacés, dans lesquels la tête est aussi confondue avec le thorax; mais il est d'autres Crustacés qui présentent aussi les trois régions du corps que l'on remarque dans les Insectes.

La présence des antennes est encore un des caractères constants de la classe des Insectes, tandis que celle des Arachnides en est dépourvue; mais les antennes existent aussi dans les Crustacés et dans les Myriapodes. Enfin il se produit chez les Insectes, tantôt des mues, ou simples changements de peau, avec conservation de la forme du corps; tantôt des changements de peau, avec altération de la forme. On ne trouve pas non plus dans ces phénomènes des caractères propres aux Insectes seulement; car les Arachnides changent de peau, et quelques unes même changent aussi de forme. On peut en dire autant des Crustacés et des Myriapodes; en sorte que les changements de peau, accompagnés de changements de forme, se présentent à la fois dans une partie au moins de chacune des quatre classes d'Articulés.

Enfin, un des caractères les plus saillants de la classe des Insectes, c'est sans contredit la présence des ailes, qui manquent entièrement aux trois autres classes d'Articulés. Et cependant ce caractère n'a pas une valeur absolue, puisqu'il existe des groupes d'Insectes aptères, c'est-à-dire privés d'ailes, et que certaines espèces ordinairement ailées se montrent accidentellement dépourvues des organes du vol.

Il n'y a donc en définitive que le nombre des pattes qui ne souffre pas d'exception; mais ce caractère n'est constant que dans les Insectes à l'état parfait. Dans les premiers temps de leur vie, ces animaux sont tantôt apodes, c'est-à-dire dépourvus de pattes; tantôt ils en ont six ou un plus grand nombre; tantôt même ils n'en ont que deux. Il faut une certaine habitude pour reconnaître dans tous les cas une larve d'Insecte.

L'*œuf* des Insectes varie beaucoup dans sa forme, l'aspect de sa surface et sa coloration; il varie beaucoup aussi dans sa situation au milieu de la nature. Tantôt il est sphérique; tantôt, ce qui arrive le plus ordinairement, il est ovoïde; d'autres fois il a la forme d'un cylindre ou d'un concombre, ou celle d'une lentille. Sa surface est tantôt lisse; tantôt striée ou relevée par des côtes ou des lignes d'apparences variées. Sa couleur est blanche, ou jaunâtre ou grise dans la plupart des cas; mais quelquefois aussi elle est verte ou noire, ou même bariolée. Dans quelques cas, l'œuf est tout-à-fait transparent. Quant à sa situation, il est quelquefois déposé sur une feuille,

sur une branche d'arbre, ou bien enfoui dans la terre ou dans l'eau. On voit souvent des anneaux formés autour des branches par des œufs accolés les uns aux autres, ou des amas d'œufs déposés à la surface des feuilles ; on en voit même qui sont fixés à la feuille au moyen d'un long pédicelle. Les œufs déposés en terre sont tantôt abandonnés à eux-mêmes dans une fente produite par la mère à l'aide d'un organe spécial (tarière) ; tantôt renfermés dans des loges construites à dessein, et dans lesquelles la mère a eu soin de déposer la nourriture destinée aux larves qui en sortiront. Dans d'autres cas, les œufs sont placés dans le tissu même des végétaux à l'aide d'organes appropriés. Certaines espèces pondent leurs œufs dans l'eau, et les y abandonnent ; d'autres les enferment dans un cocon, ainsi que cela a lieu parmi certains Insectes carnassiers ; d'autres encore les enveloppent d'une sorte de gelée à l'aide de laquelle ils les fixent à la face inférieure des pierres submergées. Enfin un certain nombre d'Insectes déposent leurs œufs dans le corps d'autres animaux, et dans les larves ou les Chenilles des Insectes eux-mêmes. Les larves ainsi attaquées servent à la nourriture de l'ennemi qu'elles renferment, et périssent prématurément.

Il y a deux choses à remarquer au sujet de la manière dont les œufs sont déposés par la femelle. La première, c'est qu'en général ils sont pondus dans des circonstances qui permettent aux larves qui en sortiront de trouver leur nourriture autour d'elles. C'est ce qui a lieu surtout pour les œufs qui sont pondus dans le corps de certains animaux ou dans les larves de certains Insectes. C'est ce qui a encore lieu pour les œufs qui sont pondus par quelques espèces appelées parasites dans le nid préparé par d'autres espèces, et approvisionné par ces dernières. Il en est de même pour les œufs qui sont abandonnés dans l'eau ou déposés dans le tissu des végétaux. Les larves, au moment où elles éclosent, se trouvent à même de rencontrer les aliments qui leur conviennent. En étudiant l'industrie des Insectes, on reconnaît qu'un grand nombre d'entre eux pond des œufs dans des circonstances toutes spéciales, et appropriées au but dont il est question.

La seconde chose à considérer au sujet de la position des œufs, c'est que l'influence de l'air et de la température paraît avoir une action marquée sur certains œufs. Ainsi ceux d'un Insecte aquatique (*Hydrophilus piceus*) voguent à la surface de l'eau renfermés dans un cocon de soie, et ne se développent pas, suivant M. Newport, si on les dépose au fond d'un vase plein d'eau. Cependant les œufs des Phryganes, que l'on rencontre à la face inférieure des pierres, restent toujours plongés dans l'eau. Quant à l'influence de la température, elle est plus prononcée, si l'on en juge par l'habitude où sont les Fourmis d'éloigner ou de rapprocher de la surface de la fourmilière les œufs de la génération prochaine, suivant que le temps est froid ou chaud, suivant que la pluie menace ou que le soleil prodigue ses rayons. Les soins que les Fourmis donnent aux œufs, elles les donnent également aux nymphes encore renfermées dans leur cocon, et la nymphe a été considérée comme un second œuf.

Larve. C'est l'état de l'Insecte lorsqu'il sort de l'œuf, c'est-à-dire qu'il n'a pas encore, soit la forme, soit tous les organes de l'Insecte parfait. Sous ce rapport, il y a une distinction à établir entre les diverses larves. Les unes diffèrent essentiellement de l'Insecte parfait : elles ont le corps plus ou moins vermiforme ; les autres ressemblent à l'Insecte parfait, et sont cependant dépourvues des organes du vol, des ailes proprement dites. Aussi quelques auteurs ont-ils partagé les Insectes en deux catégories distinctes, suivant que leurs larves ressemblent ou ne ressemblent pas à l'Insecte parfait. On a donné le nom de larve, du latin *larva*, masque, au premier état des Insectes, parce que, dans un très grand nombre d'entre eux, la forme définitive est pour ainsi dire masquée par l'enveloppe primitive. Outre l'absence des organes du vol, la larve est encore dépourvue des organes de reproduction, des organes sexuels. C'est ce que l'on remarque dans tous les Insectes à l'état de larve, que cette larve ressemble ou non à l'Insecte parfait. Les Puces, par exemple, les Poux, ne diffèrent à leurs divers états que par la taille : voilà pour l'extérieur ; les organes de la

reproduction leur manquent cependant. Les Sauterelles, les Punaises, les Cigales, ont, à l'état de larve, la forme de l'Insecte parfait, moins les ailes et les organes reproducteurs. Enfin les Hannetons, les Papillons, les Abeilles, les Mouches, ont une tout autre forme, lorsqu'ils sont à l'état de larve, que celle qu'ils auront à l'état d'Insectes parfaits. Non seulement ils sont privés alors de tout organe de reproduction, mais ils présentent des différences notables, tant dans la forme générale de leur corps que dans les parties de leur bouche ; souvent ils ont des organes qu'ils perdront ensuite, comme la filière de la Chenille, à l'aide de laquelle sera filé le cocon de soie destiné à la protéger dans ses transformations ultérieures. Souvent encore, ou pour mieux dire toujours, dans les larves à corps vermiforme, les organes de la digestion, le tube intestinal, subiront des changements notables pour arriver à l'état définitif qui constitue celui d'Insecte parfait.

Dans les larves qui diffèrent pour la forme de celle de l'Insecte parfait, tantôt il existe des pattes pour la locomotion, tantôt il n'en existe pas. Lorsque les pattes existent, elles sont tantôt au nombre de six, comme cela a lieu dans tous les Insectes parfaits, tantôt en plus grand nombre. Dans le cas où il y a six pattes, ces pattes sont formées de plusieurs pièces, placées les unes à la suite des autres ; elles sont dites alors articulées, et représentent les six pattes de l'Insecte parfait. Lorsqu'il y a plus de six pattes, les unes sont articulées : ce sont les six pattes persistantes ou les vraies pattes ; les autres sont formées d'une seule pièce, ou sont, pour mieux dire, des prolongements de l'enveloppe externe et des muscles qui s'y attachent à l'intérieur. On les appelle des fausses pattes, parce qu'elles sont transitoires, et ne se montrent pas sur l'Insecte parfait.

En général, l'état de larve est celui sous lequel les Insectes vivent le plus longtemps. Il y en a même qui ne vivent que quelques heures, ou même moins, à l'état parfait ; tels sont les Éphémères. Le Hanneton vit trois ans sous la forme de larve, et quelques semaines seulement à l'état parfait ; l'Éphémère vit deux ans à l'état de larve. D'autres subissent, dans le cours d'un même été, toutes leurs transformations, et ne se perpétuent l'année suivante que par l'éclosion des œufs qu'ils ont déposés.

C'est aussi sous la forme de larves que les Insectes sont le plus voraces, du moins ceux qui subissent des métamorphoses complètes ; car les Sauterelles, par exemple, causent de grands dégâts à leur état parfait. Les Termites, certaines Fourmis, sont dans le même cas. Le Hanneton lui-même ronge les feuilles à son état parfait, et continue des dégâts que sa larve avait si bien commencés en attaquant les racines des jeunes arbres. Au contraire, les Papillons et beaucoup d'autres Insectes ne prennent presque pas de nourriture à leur état parfait, et il est même des Insectes qui n'en prennent plus du tout : tels sont les Éphémères.

Les larves dont le corps est vermiforme, et ne ressemble pas, par conséquent, à celui de l'Insecte parfait, sont en général divisées en treize articulations ou *segments*. La première de ces articulations constitue d'ordinaire à elle seule la tête, qui porte les organes de préhension des aliments, les parties buccales, c'est-à-dire les mandibules, les mâchoires, etc. Les trois articulations suivantes sont celles qui portent les pattes, et ces pattes sont fixées deux à deux à chacune des trois articulations. En général, toutes les articulations du corps de la larve se ressemblent pour la forme et pour le développement, si l'on en excepte la tête. Celle-ci porte souvent encore des antennes et des yeux, outre les pièces de la bouche déjà indiquées. Les articulations qui ne supportent pas de vraies pattes peuvent présenter ce que nous avons appelé de fausses pattes. Le nombre de ces fausses pattes varie dans les différentes classes d'Insectes (*voyez* Lépidoptères, Tenthrédines). Sur les côtés du corps de la larve, on voit ordinairement des ouvertures appelées *stigmates*, qui sont destinées à l'entrée ou à la sortie de l'air que respire l'Insecte. On n'en voit pas sur la tête, non plus que sur une des premières et sur les dernières articulations ; on en voit ordinairement sur presque toutes les autres, et il y en a deux pour une seule articulation, c'est-à-dire une de chaque côté. Dans quelques larves d'Insectes (Hyménoptères) dépourvues de

pattes, où il y a jusqu'à quatorze segments ou articulations au corps, tous les segments portent deux stigmates, excepté le segment céphalique et les deux derniers segments du corps. En somme, il y a d'ordinaire, soit neuf, soit dix stigmates de chaque côté du corps de la larve. Les stigmates sont l'entrée des conduits aériens, ou *trachées*, dont nous parlerons en décrivant l'Insecte parfait.

Dans les larves de certaines Mouches, il n'y a plus que deux stigmates, situés à la partie postérieure du corps. Dans d'autres appartenant encore à certaines espèces de Mouches (*Stratiomys*), les orifices de la respiration sont situés à la partie antérieure, et le corps très allongé de la larve lui permet de porter cette extrémité au-dessus du liquide dans lequel elle vit. Il y a donc, sous le rapport du nombre et de la position des stigmates, une assez grande différence entre les diverses familles d'Insectes.

Le segment céphalique de la larve ne répond pas toujours seul à la tête de l'Insecte parfait; dans la larve de certaines Mouches (*Musca vomitoria*), où il y a aussi quatorze articulations ou segments au corps, les quatre premiers segments constituent la tête, suivant M. Newport (*British cyclopedia*), parce que les pièces de la bouche sont réparties sur ces différents segments.

Cette composition multiple de la tête de certaines larves nous permet d'expliquer la composition de la tête en général, tant dans les autres larves que dans les Insectes parfaits.

Les larves dont la tête paraît formée d'une seule pièce ont cette tête de forme sphérique ou ovoïde et revêtue de téguments plus solides d'ordinaire que le reste du corps. On y distingue ordinairement une ligne ou suture médiane qui la divise presque en deux parties. Outre les yeux et les antennes, qui n'existent pas sur toutes les larves; outre les mandibules, les mâchoires et les *lèvres*, que nous décrirons chez l'Insecte parfait, il existe parfois un organe dont nous avons déjà parlé, la filière, qui est située sur la lèvre inférieure, c'est-à-dire au-dessous de la bouche. C'est un orifice percé dans une saillie de la face inférieure de la tête ou dans la bouche même, et qui permet la sortie des matériaux soyeux du cocon sécrétés ou formés dans des organes spéciaux, dans des espèces de glandes salivaires. Ils forment dans le Ver à soie deux longs vaisseaux flexueux, qui occupent une grande partie de la longueur de son corps. Les pièces de la bouche, les antennes, les yeux même, sont rudimentaires dans la larve, c'est-à-dire que les parties buccales et les antennes n'ont ni la forme ni le nombre de pièces qu'on leur connaît dans l'Insecte parfait. Quant aux yeux, qui sont groupés, rapprochés et *composés* dans l'Insecte parfait, ils sont séparés, simples, isolés dans la larve, par conséquent réduits à quelques uns de leurs éléments.

Lorsqu'il existe des fausses pattes, elles sont, avons-nous dit, formées d'une seule pièce, et se distinguent en outre par leur épaisseur, tandis que les vraies pattes se terminent en pointe ou en crochet. C'est surtout dans les chenilles, ou larves des Lépidoptères, qu'on remarque de semblables pattes. Elles s'appliquent sur les feuilles ou les branches des arbres par une large base, qui peut prendre toutes les formes du support qu'elles embrassent, et sont souvent garnies d'une couronne de crochets qui leur permettent de mieux se fixer. Quelquefois ces pattes sont divisées en deux parties à leur extrémité, de manière à pouvoir mieux saisir les corps sur lesquels elles s'appliquent. Il y a ordinairement plusieurs paires de ces pattes, qui sont situées deux à deux sur quelques uns des derniers anneaux du corps; quelquefois il n'y en a que deux, placées sur le dernier anneau (Géomètres), et en général elles existent en même temps que les pattes articulées ou vraies pattes; mais, dans les larves de certains Diptères (Eristales), les fausses-pattes sont les seules qui existent.

Métamorphoses. L'accroissement des larves se fait en général par des changements de peau, par de véritables mues, dans lesquelles l'enveloppe s'ouvre pour laisser sortir le corps de l'Insecte. La mue semble déterminée par le volume trop grand que le corps acquiert et qui amène alors la rupture de ses téguments. Les téguments nouveaux, tout formés sous les anciens, ne tardent pas à se solidifier. Au bout d'un certain temps, une nouvelle mue se produit, et ainsi de suite, de sorte que la larve ne croît pas d'une manière

insensible, comme les jeunes des autres animaux, du moins en apparence, et son accroissement se manifeste à nous par de véritables sauts, par des transitions brusques. Comme il y a une très grande différence entre la grosseur d'une larve à sa sortie de l'œuf et celle de la même larve au moment de changer de forme ou d'état, on conçoit qu'elle doive passer par plusieurs mues successives pour arriver à sa grandeur définitive. Aussi ne compte-t-on pas moins de cinq changements de peau dans les larves en général, et, dans certains Lépidoptères même, on en reconnaît davantage. Lorsque la larve est arrivée au moment de subir ce changement, de même que lorsqu'elle doit se transformer pour passer à un autre état, elle reste pendant plusieurs heures sans mouvement et sans prendre de nourriture. On remarque cependant de temps à autre des contractions brusques de tout son corps. La peau se dessèche peu à peu et finit par s'ouvrir sur le dos en commençant par la tête; puis la larve se dégage peu à peu et finit par abandonner son ancienne dépouille, dont elle se nourrit quelquefois, au dire de certains auteurs.

Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que l'enveloppe extérieure n'est pas la seule qu'abandonne la larve. La membrane interne du canal intestinal et celle même des trachées se séparent aussi de l'intestin. C'est surtout au dernier changement de peau que ces phénomènes se remarquent le mieux, et souvent les Insectes meurent pendant qu'ils s'accomplissent. C'est donc pour eux une véritable crise morbifique.

Au moment de la dernière mue, beaucoup de larves se filent un cocon de soie dans lequel doit s'opérer le changement de leur enveloppe : aussi trouve-t-on celle-ci pelotonnée dans l'intérieur du cocon à côté de l'enveloppe de la nymphe, lorsque l'Insecte sort à l'état parfait. Quelques larves pénètrent dans la terre, où elles se creusent une loge qu'elles tapissent avec de la vase; d'autres se filent un cordon qui les soutient par le milieu du corps; d'autres, encore, se suspendent, la tête en bas, à l'aide de leurs fausses pattes postérieures. Il y a à cet égard de grandes différences qu'il serait trop long d'énumérer ici.

Nymphe. C'est le deuxième état de l'Insecte, après sa sortie de l'œuf. Toutes les larves ne ressemblent pas à l'Insecte parfait; il en est de même des nymphes. Les unes sont immobiles, renfermées dans un cocon plus ou moins simple, dans l'intérieur duquel leur corps est plus ou moins contracté et transformé; les autres, au contraire, sont actives, ressemblent à ce qu'elles étaient sous forme de larves et à ce qu'elles seront à l'état parfait, si ce n'est à l'égard des organes du vol. Dans ces nymphes de la seconde espèce, les ailes sont déjà ébauchées, et l'Insecte vit, marche, se nourrit comme à l'ordinaire; telles sont les Sauterelles, par exemple. Dans les autres nymphes, qui sont bien plus nombreuses, le mouvement, la vie extérieure, sont suspendus; c'est un temps de torpeur, d'engourdissement, en quelque sorte, pendant lequel il se passe des phénomènes physiologiques très remarquables.

L'état de nymphe dans les Insectes à métamorphoses complètes est indiqué par un développement relatif des anneaux du corps, qui permet d'y reconnaître trois régions distinctes, la tête, le thorax et l'abdomen. Il s'est donc opéré, sous la dernière enveloppe de la larve, des changements qui se sont manifestés au moment où cette enveloppe était rejetée : aussi les pattes, les antennes, ont-elles acquis plus de longueur et en même temps plus de parties qu'elles n'en avaient d'abord. Les ailes, jusqu'alors invisibles, se montrent appliquées contre les côtés et la partie inférieure du corps et recouvertes, de même que les antennes et les pattes, par une enveloppe commune à tout le corps. Cette enveloppe, quelquefois rehaussée de plaques dorées dans les Lépidoptères, a fait donner aux nymphes de ces Insectes le nom très répandu de *Chrysalide* ou celui moins connu d'*Aurélie*. Le nom latin de *pupa* avait été employé par Linné, comme pour rappeler par l'idée de maillot l'espèce d'enfance dans laquelle se trouve alors l'Insecte.

C'est donc un état d'abstinence et de repos que celui de nymphe dans la plupart des *Insectes*, et, pour quelques uns, c'est le plus long de la vie, ainsi qu'on le voit dans les Papillons, qui passent plusieurs mois sous cette forme. Mais, en général, la période de nymphe est la plus courte et varie de quelques jours à quelques semaines. Ce qu'il y

a de remarquable, c'est l'influence de la température sur le développement de l'Insecte à l'état de nymphe. C'est pourquoi l'époque de l'année et l'élévation de la température de l'été, occasionnent des différences sur la durée de cet état, que l'on prolonge ou que l'on abrège pour ainsi dire à volonté, en soumettant les nymphes à une température basse ou élevée, ainsi que l'a fait Réaumur.

De grands changements se produisent dans les organes de l'Insecte, pendant l'état de nymphe; cependant la circulation et la respiration sont pendant longtemps à peu près suspendues. Aussi a-t-on remarqué une diminution de poids à peine appréciable dans la nymphe de certains Lépidoptères (Newport) après les sept ou huit mois de l'hiver. Il est vrai que c'est là le moment où la température doit s'opposer à toute action intérieure: aussi arrive-t-il une époque à laquelle la respiration redevient active. C'est alors, sans doute, que s'opèrent les plus grands changements; et c'est alors aussi que la transformation en Insecte parfait est sur le point d'avoir lieu. A l'extérieur, les articulations du corps se dessinent plus exactement; les pattes, les antennes semblent se détacher et l'abdomen exécute des mouvements fréquents. A l'intérieur, il se produit des modifications de forme dans les organes digestifs; il s'en produit dans le système nerveux, et enfin les organes génitaux se développent, en même temps que disparaît en très grande partie la masse du corps graisseux qui occupait un très grand volume dans la larve. Nous reviendrons sur ces phénomènes.

Lorsqu'un Papillon a dépouillé sa dernière enveloppe, celle de la nymphe, il cherche à étendre ses ailes, qui étaient jusqu'alors resserrées dans une sorte d'étui, et fait de grands efforts pour respirer. On voit alors les ailes s'agrandir de plus en plus, ce qui est dû à l'arrivée de l'air dans les canaux qui les traversent et à l'arrivée du sang. Une fois que les ailes sont développées, l'Insecte se repose pendant quelques heures, qui sont employées en quelque sorte à consolider les téguments de son corps. C'est alors, en effet, que ces téguments acquièrent de la consistance, qu'ils se colorent; et, dès ce moment, l'Insecte a la grosseur qu'il doit conserver. Dans certains Insectes, le corps se gonfle tout-à-coup, ainsi que Réaumur l'a constaté pour quelques Diptères, et ses téguments semblent se solidifier instantanément. Dans certains Insectes aquatiques (Phryganes), la nymphe, jusqu'alors inactive, devient capable de se déplacer aux approches de sa transformation; elle gagne alors les branches et les feuilles des végétaux, sur lesquelles elle abandonne sa dépouille.

Ce changement de peau, qui constitue le passage de l'état de nymphe à l'état parfait, n'est cependant pas le dernier pour tous les Insectes, comme on le croit généralement. Swammerdam avait déjà remarqué que les Éphémères, après avoir abandonné leur enveloppe de nymphe, s'envolent, puis redescendent bientôt pour se dépouiller d'une légère membrane qui recouvre toutes les parties de leur corps. Il semble alors que leurs mouvements soient plus vifs et plus dégagés. Ce dernier changement s'observe aussi dans les Lépidoptères et les Diptères, suivant les auteurs; mais il a lieu en même temps que le passage de l'état de nymphe à l'état d'Insecte parfait (Westv., *Introd. to modern. class.*, t. II, 28.)

Insectes parfaits. Sous cette forme, que nous allons étudier avec un peu de soin, l'Insecte vit plus ou moins de temps, depuis quelques heures jusqu'à plusieurs années, mais ce dernier cas est le plus rare. Parmi ceux qui vivent peu, il en est qui ne prennent aucune nourriture et dont les pièces de la bouche sont plus ou moins atrophiées. L'objet principal de l'existence des Insectes sous leur dernière forme, paraît être le soin de la reproduction. Aussi, est-ce seulement à cette époque que les organes de la génération ont acquis tout leur développement. C'est un des phénomènes les plus importants de tous ceux qui se produisent sous l'enveloppe de la nymphe.

Les *téguments*, par lesquels nous commencerons l'étude des Insectes, sont le squelette de ces animaux, tant à l'état parfait que pendant chacun des états précédents. C'est en effet sur les téguments, quelle que soit d'ailleurs leur consistance, que sont insérés les muscles destinés à produire les

mouvements. Ainsi que cela a lieu dans d'autres animaux, les Tortues, c'est à l'intérieur des parties solides que les muscles ont leurs attaches. Ce n'est pas, comme le fait remarquer avec raison M. Newport, cette disposition seule des muscles à l'intérieur de l'enveloppe du corps, qui donne aux téguments des Articulés, et en particulier des Insectes, une analogie réelle avec le squelette des animaux vertébrés; il y a de plus, dans la composition de ces téguments, des rapports marqués avec les os. En outre, la solidification des téguments se fait après chaque mue, par le dépôt d'une substance particulière, *la chitine* ou l'*entomoline*, en sorte que ces téguments, recouverts d'un mince épiderme, rappellent exactement la carapace de la Tortue et l'écaille dont elle est garnie.

La chitine, ainsi nommée par Odier, du mot grec χιτών, vêtement, ou l'entomoline de MM. Lassaigne et Payen, est le principe particulier de l'enveloppe des Insectes. Il forme la troisième ou la quatrième partie du poids de cette enveloppe. On y trouve en outre, de l'albumine, une matière soluble dans l'eau, une huile soluble dans l'alcool et une substance animale brune soluble dans la potasse, qui se trouve abondamment dans la cochenille, d'où elle a reçu le nom de *coccine* (*coccus*). La Chitine est, par sa nature, très différente des poils, de la corne, et en général de toute substance épidermique, en ce qu'elle est tout-à-fait insoluble dans la potasse à chaud et qu'elle ne se déforme et ne se boursoufle pas comme la corne lorsqu'on l'expose à la chaleur rouge; elle laisse alors une cendre blanche qui conserve la forme du tégument. C'est encore pourquoi, dit M. Newport, on ne peut regarder les téguments de l'Insecte comme analogues à la peau seulement. La chitine renferme d'ailleurs du phosphate de chaux comme les os, des traces de carbonate de chaux, du carbonate de potasse, etc., en sorte qu'elle se rapproche de l'os par sa nature. On ignore d'ailleurs quelles sont les lois d'après lesquelles la chitine se dépose dans la peau de l'Insecte; on n'a émis, à cet égard, que des conjectures. Quoi qu'il en soit, on distingue dans les téguments de l'Insecte le derme et l'épiderme; le premier renferme les éléments dont nous venons de parler, le second forme une couche très mince à sa surface; il existe en outre, dans quelques circonstances, une matière colorante ou pigment, qui forme parfois des taches régulières à la surface des téguments.

Envisagés sous le rapport de leur disposition extérieure, les téguments de l'Insecte se divisent ordinairement en treize articulations ou segments apparents; mais dans beaucoup d'Insectes on en *distingue* même quatorze. C'est ce qui a lieu dans certaines larves d'Hyménoptères et de Diptères, d'après les observations de MM. Westwood et Newport, et dans les Forficules, suivant le premier de ces deux auteurs. On manque d'ailleurs d'observations suffisantes pour établir quelque chose à cet égard. Le mode de groupement des différents segments du corps sur le thorax, l'atrophie des segments postérieurs, pour servir d'appendices aux organes génitaux, sont encore des faits reconnus trop imparfaitement. La tête, d'ailleurs, paraît elle-même formée de plusieurs segments sur le nombre desquels on n'est pas d'accord. Le nombre des segments de l'abdomen varie beaucoup dans certains groupes d'Insectes, et l'on n'a pas encore déterminé les lois de cette variation. Par conséquent, ce qu'il y a de mieux à faire en ce moment, c'est de s'en tenir à la division du corps des Insectes en tête, thorax et abdomen, chacune de ces divisions ayant des caractères bien tranchés.

Les segments offrent des différences remarquables dans leur disposition, suivant qu'ils appartiennent à la tête, au thorax ou à l'abdomen. Dans la tête, tous les segments sont réunis en un seul et tout au plus indiqués par des lignes ou sutures, soit à l'extérieur, soit à l'intérieur. Au thorax, les segments sont distincts et partagés, en outre, en un certain nombre de pièces élémentaires, toutes confondues dans la larve. Enfin, les segments de l'abdomen sont ordinairement formés de deux demi-segments, deux arceaux, comme on les appelle, dont l'un répond à la face supérieure et l'autre à la face opposée.

Le mode de réunion de toutes ces parties n'est pas le même partout. A la tête et au thorax, les différents segments et même leurs pièces élémentaires sont réunis d'une manière intime: les segments par une arti-

culation serrée, retenue au moyen d'une couche intime de la peau; les pièces élémentaires par une saillie intérieure de chacun des bords, qui s'accolent à une saillie semblable des pièces voisines. C'est ce qu'on a nommé des *épidèmes* (Audouin). Chacune de ces saillies sert de point d'attache aux muscles qui viennent s'y insérer. Dans l'abdomen, les anneaux ou segments sont ordinairement mobiles au moyen de l'enveloppe cutanée plus ou moins étendue, mais non solidifiée. Ils rentrent les uns dans les autres comme les différentes pièces d'une lunette, et les arceaux, ou demi-segments, sont souvent aussi mobiles l'un sur l'autre; ils peuvent du moins s'écarter par leurs extrémités. Les muscles qui les font mouvoir s'attachent immédiatement sur leur face interne.

Les pattes et les pièces de la bouche sont formées de pièces plus ou moins cylindriques, qui jouent l'une sur l'autre par un véritable mouvement de ginglyme; c'est-à-dire que chaque cylindre ou chaque article séparé tient au précédent par deux points saillants reçus dans deux cavités de celui-ci. Il en résulte une sorte de charnière qui permet des mouvements de flexion dans deux directions. Assez souvent les muscles qui font mouvoir les articles des pattes, des mandibules, etc., prennent leur insertion sur une ou plusieurs pièces solides, attachés au dedans de ces parties et mobiles sur elles. Ce sont les *apodèmes* (Audouin). Les antennes jouissent pour l'ordinaire de mouvements dans tous les sens, et chacun de leurs nombreux articles est reçu dans le précédent, à peu près à la manière des segments de l'abdomen. Enfin, les ailes présentent souvent à leur base, entre les deux membranes dont elles sont formées, des espèces d'osselets sur lesquels les muscles moteurs des ailes prennent leur point d'appui. Ce sont des *épidèmes d'insertion* (Audouin), tandis que les lamelles saillantes à l'intérieur de la tête et du thorax, sont appelées par le même auteur des *épidèmes d'articulation*. Après ces données générales, nous pouvons examiner en particulier les trois parties principales du corps de l'Insecte.

Parlons cependant encore de quelques pièces intérieures, qui ont la même consistance que les téguments et qui soutiennent le cordon nerveux principal ou ganglionnaire. Ces pièces, qui ont, dans le thorax et l'abdomen, au moins, la forme d'une fourche ou d'un Y, sont fixées par leur branche unique à la partie inférieure ou ventrale du segment auquel elles appartiennent, et représentent par leur usage les vertèbres des animaux supérieurs, beaucoup mieux que les segments eux-mêmes, qui furent considérés dans le temps par Geoffroy-Saint-Hilaire comme les analogues des vertèbres. Cette disposition établit, entre le système tégumentaire des Insectes et le squelette des Tortues, une analogie plus complète; mais il n'en est pas moins sûr que les Insectes sont, à l'égard des vertébrés, des animaux renversés, comme l'avait fait remarquer le savant cité plus haut. En effet, le système nerveux principal occupe chez les Insectes la région ventrale, tandis que le canal intestinal et surtout l'aorte et le cœur, sont situés à la région dorsale. Les pièces en Y ont reçu les noms d'*entocéphale*, *entothorax* et *entogastre* (Audouin), suivant qu'elles sont situées dans la tête, dans le thorax ou dans l'abdomen.

Examinons maintenant en particulier chacune des trois régions principales du corps des Insectes, et les appendices qui y sont fixés.

La *tête* est constituée en apparence par un segment unique, qui a plus ou moins la forme d'une sphère, et qui est fixée au thorax par un rétrécissement en forme de col, appartenant tantôt à la tête et tantôt au thorax. Néanmoins on s'accorde assez à regarder la tête comme étant formée de la réunion de plusieurs segments, en raison des appendices, les parties de la bouche et les antennes, qui appartiennent à cette région du corps. On se fonde pour cela sur ce que, dans le thorax, chaque segment porte une paire de pattes. On se fonde encore sur ce que, dans les Myriapodes, qui sont pourvus de nombreux anneaux ou segments, chacun de ces anneaux ou segments porte une paire de pattes : c'est ce qui a lieu dans les Scolopendres. Lorsque, dans d'autres Myriapodes (les Iules), il y a deux paires de pattes à chaque anneau, on remarque sur ces anneaux une suture transversale qui semble indiquer leur origine double.

Dans les Crustacés encore, les segments de l'abdomen sont pourvus chacun d'une paire d'appendices (fausses pattes, nageoires, etc.), et comme ces animaux ont au thorax et à la tête, qui forment souvent une masse unique, un certain nombre de paires d'appendices, on regarde la région céphalothoracique comme étant constituée primitivement d'autant d'anneaux qu'il y a d'appendices. Ajoutons à cette considération la disposition remarquable, signalée par M. Newport, de la tête de certains Diptères, qui est formée de quatre ou cinq anneaux, portant chacun quelques unes des pièces de la bouche et l'on aura les principales raisons pour lesquelles on peut considérer la tête des Insectes comme le résultat de la fusion de plusieurs anneaux.

Mais il y a deux manières d'envisager cette fusion; on peut, comme l'ont fait M. Newport et quelques autres, admettre que chacun des segments céphaliques porte deux sortes d'appendices, l'un à la partie supérieure, l'autre, au contraire, à la partie inférieure. On peut, d'un autre côté, envisager la tête comme formée d'autant de segments qu'elle offre de paires d'appendices. Cette seconde manière de voir nous semble plus rationnelle et permet de simplifier davantage l'étude des parties dont se compose la tête des Insectes.

Au premier abord, les parties de la tête des Insectes paraissent de nature différente. Ainsi, on y remarque deux *lèvres*, l'une supérieure ou *labre*, l'autre qui porte le nom de lèvre inférieure; on y trouve ensuite deux *mandibules* et deux *mâchoires*. Enfin, on y reconnaît encore, outre les mandibules et les mâchoires, deux pièces dites pharyngiennes, parce qu'elles occupent le fond de la bouche. Toutes ces pièces sont ce que l'on appelle les parties buccales.

En examinant ces différentes pièces, on reconnaît que les unes sont paires et les autres impaires. Les pièces paires sont les deux mandibules et les deux mâchoires; les pièces impaires sont les deux lèvres et les deux pièces pharyngiennes. Les deux lèvres ferment en dessus et en dessous la cavité buccale, que les mâchoires et les mandibules ferment par les côtés, tandis que les pièces pharyngiennes occupent le fond de la bouche. Les pièces pharyngiennes sont ce qu'on a appelé la *langue;* et comme il est rare qu'elles soient toutes les deux également développées dans le même Insecte, on a pris pour la langue tantôt l'une, tantôt l'autre de ces deux pièces.

Voilà donc, en réalité, la composition de la bouche des Insectes; mais, d'une manière théorique, on peut y introduire plus de simplicité. Ainsi, on a remarqué depuis long-temps que la lèvre inférieure était formée de deux parties soudées plus ou moins complètement sur la ligne médiane. On a par conséquent regardé cette lèvre comme une autre paire de mâchoires, avec d'autant plus de raison qu'elle supporte des parties semblables à celles que présentent les mâchoires. On peut en dire autant de la lèvre supérieure, qui, pour être plus simple que l'inférieure, n'en paraît pas moins le résultat de la fusion de deux appendices. Cette proposition est également vraie, si on l'applique à chacune des deux pièces du pharynx, dont l'une, située au-dessus de l'entrée du canal intestinal, porte le nom d'*épipharynx*, et l'autre, située au-dessous de cette même entrée, a reçu le nom d'*hypopharynx*. Il est des Insectes, et ce sont particulièrement les Hyménoptères, dans lesquels chacune des pièces du pharynx porte des traces évidentes de la division sur la ligne du milieu. Ce sont aussi les Insectes dans lesquels on trouve le plus ordinairement les deux pièces pharyngiennes à la fois, quoique leur développement soit presque toujours inégal.

Ces faits une fois établis, et ils l'ont été par nous dans un travail assez récent (1), on peut donc dire que la bouche des Insectes se compose de six paires d'appendices, dans l'ordre que voici;

1. Appendices formant la lèvre supérieure,
2. — — les mandibules,
3. — — l'épipharynx,
4. — — l'hypopharynx,
5. — — les mâchoires,
6. — — la lèvre inférieure.

Tous ces appendices ne sont pas également développés dans la bouche du même Insecte, et ils ne le sont pas également non plus si on les compare dans des Insectes de

(1) *Annales des sciences naturelles*, année 1834.

groupes différents. Sous ce rapport, chacun des groupes principaux, chacun des ordres, comme on les appelle, offre, dans les appendices de la bouche, une disposition particulière. Cependant on ramène assez facilement au même type de structure les pièces de la bouche de tous les Insectes, quelque différentes qu'elles soient au premier abord. De même on ramène au même type de structure chacune des espèces d'appendices de la bouche prises dans le même Insecte. On remarque alors que les transformations subies par les appendices en général consistent dans le développement exagéré ou dans l'atrophie de certains éléments et dans la fusion ou la réunion de quelques uns de ces éléments. Il arrive là ce que Geoffroy-Saint-Hilaire a proclamé pour tous les organes quels qu'ils soient, savoir, que lorsqu'une partie ou un organe vient à se développer outre mesure, la partie voisine ou l'organe voisin reste dans un état d'atrophie plus ou moins complet.

Depuis longtemps déjà M. Savigny a démontré, par des exemples choisis, que la bouche d'une Sauterelle, d'un Papillon, d'une Punaise, d'une Mouche, se composait des mêmes appendices, et que ces appendices restaient entre eux dans le même rapport, eu égard à leur position ; que les uns se développaient plus que les autres, mais qu'en somme tous ces appendices étaient comparables d'un Insecte à l'autre. Il restait à montrer que, dans un même Insecte, tous les appendices étaient également comparables. Sous ce rapport, M. Oken et M. Savigny se sont rencontrés, en ce qui concerne l'analogie de la lèvre inférieure avec les mâchoires. D'autres naturalistes ont analysé la mâchoire des Insectes et en ont déterminé les éléments. Ils ont aussi analysé la lèvre inférieure, mais ils n'ont pas donné suite au rapprochement de MM. Savigny et Oken. Nous avons entrepris ce travail pour ce qui concerne, non seulement la lèvre inférieure, mais tous les autres appendices buccaux, et nous renvoyons, pour les détails, au recueil que nous avons déjà cité.

Laissant de côté maintenant ce qui a rapport à l'analogie des parties buccales entre elles, nous devons dire un mot des différences qu'elles présentent au premier examen. En général, la *lèvre supérieure* est une pièce unique, doublée à la face interne par des parties membraneuses. Elle s'articule à l'aide des téguments avec le bord antérieur de la tête. Sa forme varie beaucoup dans les divers groupes d'Insectes, et quelquefois elle paraît manquer, parce qu'elle reste cachée sous le bord de la tête, qui porte ordinairement le nom de chaperon. Les *mandibules* sont aussi formées d'une seule pièce, située à droite et à gauche de la bouche et pourvues de dents ou de tubercules variables suivant les groupes et servant à broyer ou à entamer, à déchirer différentes substances. Dans quelques Insectes, une ou plusieurs de ces dents sont mobiles (Hydrophile, Passale, Méloé), et dans d'autres (Staphylins) au lieu d'une dent mobile, on remarque un appendice velu, une sorte de pinceau qui occupe la place de la dent mobile; dans beaucoup d'autres, enfin, ces parties sont remplacées ou mieux indiquées par une série de poils raides. C'est toujours au côté intérieur de la mandibule que se remarquent ces différentes parties. Les *mâchoires* sont des organes plus complexes, dans lesquels on remarque au premier coup d'œil le corps de mâchoire et les *palpes*. Le corps de mâchoire est terminé par ce qu'on a nommé les *lobes externe et interne*. De ces deux lobes, l'externe ressemble quelquefois (Cicindèle, Carabe) au palpe, c'est-à-dire qu'il est, comme lui, formé d'articles placés bout à bout, qu'il a l'aspect, comme lui, de petites antennes. On a d'abord donné le nom d'*antennules* aux palpes, et l'on pourrait le donner aussi bien au lobe externe, lorsqu'il a la même forme que le palpe. Dans certains cas, ce lobe a reçu le nom de *galea* (casque), à cause de l'espèce de coiffe qu'il simule en s'appliquant sur le lobe interne; c'est ce qui arrive dans la Sauterelle. Dans la plupart des Insectes, enfin, on lui a laissé le nom de lobe interne. On voit qu'il vaudrait mieux lui laisser toujours le même nom, et on paraît, en effet, s'accorder aujourd'hui à préférer le nom de *galea*, qui doit évidemment être employé pour ce lobe, soit lorsqu'il est palpiforme, soit lorsqu'il ne l'est pas. Enfin le lobe interne est quelquefois aussi formé de plusieurs articles (Hydrophile), ce qui témoigne de son analogie avec le lobe externe et avec

le palpe. Ce dernier est une petite antenne formée de six articles, de cinq ou de quatre, suivant les groupes dans lesquels on le considère. La *lèvre inférieure* est un organe pair, plus ou moins divisé sur la ligne médiane et portant des palpes comme les mâchoires. Ces palpes, sauf quelques exceptions, sont moins développés que ceux des mâchoires, et comptent, en général, un ou deux articles de moins. Ils sont, comme les palpes des mâchoires, que l'on appelle aussi palpes *maxillaires* (*maxilla*, mâchoire), cachés sur un côté extérieur de l'organe qui les porte, et on les appelle les palpes *labiaux* (*labium*, lèvre). La portion de la lèvre inférieure qui porte les palpes a reçu en particulier le nom de lèvre (*labium*), et cette portion se termine dans quelques Insectes, tels que la Sauterelle, par quatre lobes qui répondent aux lobes des mâchoires. On retrouve donc, dans le plus extérieur de ces lobes, dans celui qui est voisin du palpe, l'analogue du galea des mâchoires; c'est la pièce à laquelle on donne quelquefois le nom de *paraglosse;* on reconnaît dans le plus inférieur des lobes de chaque moitié de la lèvre l'analogue du lobe interne des mâchoires, et dans un grand nombre d'Insectes les deux lobes internes sont réunis en un seul, qui constitue le corps de la lèvre. On ne remarque alors sur ses côtés que les paraglosses et les palpes. Enfin, soit au devant, soit à la partie inférieure de la lèvre, on trouve une pièce impaire que l'on appelle *menton*, qui souvent cache plus ou moins complétement la lèvre; on reconnaît même quelquefois un *sous-menton* (Hydrophile).

Pour nous, le sous-menton est le *sous-maxillaire;* le menton est le *maxillaire;* le corps de la lèvre est l'*intermaxillaire.* Ces pièces, réunies deux à deux dans la lèvre inférieure, se montrent isolées dans chacune des mâchoires. Si l'on y ajoute le *palpigère*, qui supporte le palpe et qui est visible dans la mâchoire, tandis qu'il ne se distingue pas ordinairement dans la lèvre inférieure, on aura la composition des appendices buccaux les plus développés. C'est l'intermaxillaire qui répond au lobe externe des mâchoires; mais quelquefois il est terminé par un *prémaxillaire*, comme dans l'Hydrophile et la Cicindèle, où l'on dit que le lobe interne est mobile. Le lobe externe est ce qu'on appelle *galea* dans la mâchoire, ou paraglosse dans la lèvre inférieure.

Il nous reste à parler de la *langue*. Nous avons déjà dit que cette pièce répond tantôt à l'épipharynx et tantôt à l'hypopharynx. En effet, les auteurs semblent ne pas toujours s'être préoccupés de savoir si elle était située au-dessus ou au-dessous de l'entrée de l'œsophage. On voit dans les Demoiselles ou Libellules un exemple bien remarquable de la langue des Insectes: elle répond à l'hypopharynx. On en voit un autre exemple dans les Bourdons, où elle paraît répondre à l'épipharynx. Les deux appendices sont, en général, d'une structure plus rudimentaire que les autres; mais, en les étudiant dans les Hyménoptères fouisseurs (Pompiles, Pepsis), on y remarque des traces d'une composition assez avancée.

La description succincte que nous venons de donner des différentes pièces de la bouche des Insectes ne convient qu'à ceux auxquels on a donné les noms de *mandibulés* ou *broyeurs*, parce qu'ils ont des mandibules fortes, dentées et capables de diviser les aliments. Ces Insectes sont surtout les Coléoptères (Hanneton), les Orthoptères (Sauterelle), les Névroptères (Libellule) et les Hyménoptères (Abeille). Les autres Insectes portent, en général, les noms de *suceurs* ou *haustellés* (*haustellum*), parce que leurs mandibules et leurs mâchoires sont incapables de broyer, de couper les aliments. Chez eux, les appendices buccaux sont simplifiés ou transformés de telle manière que, pendant longtemps, on les a crus construits d'après un autre type. On doit surtout à M. Savigny d'avoir démontré qu'il n'en est pas ainsi, et que les mêmes appendices se retrouvent semblablement situés dans les Insectes broyeurs et dans les Insectes suceurs.

Si l'on prend un Papillon, par exemple, on voit que sa tête est pourvue d'une trompe qui s'enroule dans le repos, et qui se développe, s'allonge, lorsque l'Insecte puise sa nourriture dans le suc des fleurs. Cette trompe a entraîné en quelque sorte, par son développement, l'atrophie des autres pièces de la bouche, qui sont rudimentaires, à l'exception de la lèvre inférieure. Cette lèvre porte deux palpes très développés qui viennent se placer au-devant de la bouche dans

le repos. Elle est elle-même triangulaire et bifide à son extrémité. On trouve, en disséquant les parties avec quelque soin, une lèvre supérieure et deux mandibules très petites, hors d'état de servir à la préhension des aliments, mais qui n'en sont pas moins les analogues des pièces que nous avons déjà décrites. Il en résulte que la trompe du Papillon doit représenter les mâchoires des autres Insectes ; et, en effet, cette trompe est composée de deux tubes accolés l'un à l'autre et dont chacun est creusé, au côté interne, d'une gouttière qui constitue, par la réunion des deux pièces, un canal destiné à laisser passer les liquides servant à la nourriture de l'Insecte. Deux palpes très courts, situés à la base de la trompe, viennent fournir une preuve concluante de l'analogie qui existe entre les deux parties de la trompe et les mâchoires des autres Insectes.

Lorsqu'au lieu d'un Papillon on examine une Punaise des bois, on remarque une autre disposition. Sur la pièce principale, celle qui a pris le plus de développement, est la lèvre inférieure. Cette lèvre forme une gaîne composée de trois pièces articulées bout à bout et percée aux deux extrémités de manière à laisser jouer dans son intérieur quatre soies ou quatre espèces de cils, qui sont garnis à leur extrémité de petites dentelures ou épines dirigées en arrière. Ces quatre soies représentent les mandibules et les mâchoires des autres Insectes, et leur extrémité garnie d'épines sert à percer le tissu des végétaux ou la peau des animaux, suivant que la Punaise est carnassière ou herbivore. Par suite du jeu de ces mâchoires et de ces mandibules si simples, les liquides qui s'échappent de la plaie faite à la plante ou à l'animal montent dans le canal formé par la lèvre inférieure et arrivent à la bouche. Une lèvre supérieure, plus courte que l'inférieure, vient, en s'appliquant sur celle-ci, fermer l'ouverture par laquelle les mâchoires et les mandibules pénètrent dans la lèvre inférieure.

Dans les Mouches, on retrouve encore les mêmes pièces à la bouche que dans les autres Insectes, si ce n'est qu'il y a quelquefois une pièce impaire qui représente une des pharyngiennes (langue). La partie la plus développée est ici la lèvre inférieure ; puis viennent les mâchoires, pourvues d'un palpe formé d'un seul ou de plusieurs articles ; les mandibules, qui ont la forme d'une soie ou d'une lancette comme les mâchoires ; et enfin la lèvre supérieure, qui est moins développée que l'inférieure. Les espèces de lancettes qui représentent les mandibules et les mâchoires conduisent à la bouche des Puces, qui appartiennent à un ordre d'Insectes différents, et qui constituent avec les Mouches ou Diptères, les Punaises ou Hémiptères, les Papillons ou Lépidoptères, la série des Insectes appelés Haustellés ou Suceurs. Dans les Poux, les uns, tels que les Poux proprement dits, ont la bouche des Insectes suceurs ; les autres, ou Ricins, sont, au contraire, pourvus de mandibules, et se rapportent à la division des Insectes broyeurs.

Les *antennes* sont encore des pièces qui appartiennent à la tête. Elles sont généralement situées en avant et au-dessus de la bouche. Ce sont des appendices multi-articulés, avoisinant les yeux, dont nous parlerons en décrivant les organes des sens, et de forme extrêmement variable, lorsqu'on les examine dans des groupes éloignés. Nous reviendrons sur les usages des antennes en parlant des sens. Ces organes sont extrêmement mobiles, en raison du grand nombre de pièces dont ils sont formés ; ils manquent quelquefois dans les Insectes à l'état de larve, mais jamais dans les Insectes parfaits. Le nombre des pièces ou articles dont ils se composent est plus variable que celui des palpes. Il diffère assez souvent d'une famille à l'autre, tandis que les palpes présentent en général le même nombre d'articles, non seulement dans tous les Insectes d'une même famille, mais dans tous ceux d'un ordre entier. Les antennes, par la grande variété de leur forme et du nombre de leurs articles, offrent d'excellents caractères pour la classification des Insectes. On peut en dire autant des palpes ; car il existe de grands rapports entre ces deux sortes d'organes, sinon pour les usages, du moins pour la structure et la disposition. Disons seulement ici que les antennes sont tantôt droites, tantôt coudées ou brisées ; que dans l'un et l'autre cas elles peuvent être *filiformes*, c'est-à-dire d'égale épaisseur partout ; *sétacées*, c'est-à-dire terminées en pointe ; *moniliformes*,

c'est-à-dire composées d'articles globuleux, comme les grains d'un collier ou d'un chapelet; en *massue*, c'est-à-dire terminées par des articles plus gros; *dentées* ou en scie, lorsque leurs articles sont plats et triangulaires; *pectinées*, *flabellées*, etc., lorsque leurs articles s'allongent sur l'un des côtés, de manière à imiter les dents d'un peigne; lorsque cette disposition existe des deux côtés, l'antenne est dite *bipectinée;* enfin les antennes *lamelleuses* sont celles dont les articles terminaux sont élargis en lamelles, comme cela se voit dans le Hanneton. Lorsque les antennes sont brisées, comme dans l'Abeille, la Fourmi, etc., le premier article ou celui de la base est plus long que les autres, et le coude ne commence qu'au second article. Dans les Mouches, les antennes sont pourvues d'une *soie* qui se détache de l'origine du dernier article, et qui est elle-même simple ou articulée, nue ou *plumeuse*, c'est-à-dire garnie de barbes dans toute sa longueur, à peu près comme les plumes d'un oiseau. Quelquefois la soie est placée dans l'axe même de l'antenne, comme cela se voit dans les Libellules et les Cigales : elle en est alors la continuation.

Le *thorax* est la deuxième des trois grandes régions du corps des Insectes; il en constitue la région moyenne. En général il est composé de trois segments distincts, qui portent chacun une paire de pattes dans tous les Insectes parfaits. Lorsque l'Insecte est pourvu d'ailes, c'est toujours sur les deux derniers segments que ces organes sont placés, s'il en existe quatre; dans le cas où il n'y en a que deux, c'est le segment moyen, le deuxième, qui porte ces ailes. Ainsi dans l'Abeille, dans le Papillon, etc., il y a deux ailes sur le segment moyen, et deux encore sur le troisième segment; dans les Mouches, il y a deux ailes sur le segment moyen, mais non sur le troisième segment.

Par conséquent, la présence des pattes dans tous les Insectes, et la présence des ailes dans tous ceux où ces organes existent, caractérisent le thorax. Les pattes en constituent les appendices inférieurs; les ailes en sont, au contraire, les appendices supérieurs. Il y a donc, dans le thorax envisagé en entier, trois régions distinctes, savoir : une région *dorsale* qui porte les ailes; une région sternale qui porte les pattes, et enfin une région latérale située entre les ailes et les pattes. Cette dernière région porte le nom de flancs (*pleuræ*). De plus, comme il y a au thorax trois segments ou anneaux distincts, on est convenu de désigner chacun de ces anneaux par un nom spécial. Le premier porte le nom de *prothorax;* le second est appelé *mésothorax;* le troisième enfin est le *métathorax* (Audouin). En outre, chacun des trois anneaux du thorax offrant dans les différents groupes d'Insectes une disposition particulière qu'il importe de pouvoir signaler, on a proposé de désigner la région dorsale de chaque anneau par les noms de *pronotum*, *mesonotum* et *metanotum*, suivant que le dos (νῶτος) est celui du premier, du second ou du troisième anneau (Burmeister). Le nom de la région sternale se rattache de même à sa position, que l'on indique, avec le même auteur, par les noms de *prosternum*, de *mesosternum* et de *metasternum*. Les flancs n'ont pas reçu de nom particulier.

La division de chaque anneau du thorax en trois régions n'est pas arbitraire; elle est fondée sur la structure même du thorax. On reconnaît facilement, en effet, que les trois anneaux thoraciques se subdivisent en un certain nombre de pièces, inégalement développées sur les trois anneaux, mais qui s'y retrouvent assez ordinairement. Ainsi la région dorsale de chaque anneau se compose de quatre parties placées l'une à la suite de l'autre, et que M. Newport appelle sous-segment : ce sont le *præscutum*, le *scutum*, le *scutellum* et le *postscutellum* (Audouin). La région sternale consiste en une seule pièce nommée *sternum*, qui est considérée, ainsi que les quatre pièces de la région dorsale, comme provenant de la réunion de deux pièces latérales, ce qu'indique d'ordinaire une suture médiane. Certains auteurs prétendent même que l'on doit concevoir d'une manière théorique la division du sternum de chaque anneau thoracique en quatre sous-segments comme à la région dorsale; mais il est bon de faire remarquer que nulle part on ne trouve l'indication d'un pareil mode de division. Les flancs se composent

de pièces qui sont désignées sous les noms d'*episternum*, d'*épimère* et de *paraptère* (Audouin).

Il est facile de voir, pour les pièces dorsales, que leur nom indique leur position à l'égard de l'anneau dont elles font partie. Quant aux pièces des flancs, on peut leur appliquer également cette observation. Ainsi l'épisternum est une pièce qui s'articule toujours avec le sternum par un de ses points ; l'épimère se trouve en rapport avec la hanche (μηρά), et le paraptère avoisine l'origine de l'aile (πτερόν). Les diverses pièces soit du dos, soit des flancs, et le sternum lui-même, sont inégalement développés dans les différents ordres d'Insectes et dans chacun des trois anneaux d'un même Insecte. Quelques détails à ce sujet sont nécessaires.

De même que les Insectes sont construits d'après deux types assez différents sous le rapport des parties de leur bouche, de même aussi, lorsqu'on envisage le développement de leurs anneaux thoraciques, on voit qu'ils peuvent se répartir dans deux catégories distinctes. Il est à remarquer, cependant, que les deux groupes d'Insectes que fait reconnaître la structure de la bouche ne répondent pas à ceux que l'on peut établir d'après la disposition du thorax. Ainsi, dans un Hanneton, dans une Sauterelle et dans une Punaise, le premier anneau du thorax est très développé, sans pièces élémentaires distinctes, si l'on en excepte les lignes transversales qui en sont les indications dans le prothorax de la Sauterelle. Dans une Libellule, au contraire, dans une Abeille, dans une Mouche, dans un Papillon, le prothorax est rudimentaire. Or, les pièces de la bouche, dans les Sauterelles et dans les Libellules et autres Insectes du même ordre, ont tant d'analogie entre elles, que tout récemment encore M. Burmeister a réuni ces Insectes dans un seul groupe, ainsi que l'avaient fait De Geer et Linné. Les Punaises ont, comme les Hannetons et les Sauterelles, le prothorax très développé, et cependant elles diffèrent de ces deux derniers par la structure de leur bouche, qui en fait des Insectes suceurs. Les Cigales, que l'on a placées pendant longtemps dans le même ordre que les Punaises, en diffèrent presque au même titre que les Libellules diffèrent des Sauterelles, c'est-à-dire par le moindre développement de leur prothorax. Voilà, par conséquent, des caractères qui, bien qu'ils ne répondent pas aux caractères fournis par la bouche, n'en sont pas moins précieux pour séparer et caractériser les divers groupes d'Insectes. Cependant ils ne peuvent être employés qu'après ceux que fournit la bouche, car ils sont plus variables que ces derniers.

Malgré le grand développement que prend le prothorax dans certains Insectes, il est à remarquer que jamais cet anneau thoracique n'offre les quatre pièces de la région dorsale autrement que réunies ou soudées. C'est l'absence plus ou moins complète de cette région dorsale qui caractérise particulièrement le prothorax de l'Abeille, de la Mouche ou du Papillon ; au contraire, la région sternale, celle des flancs, sont, en général, plus développées. Le mésothorax offre à l'analyse les éléments déjà indiqués d'une manière beaucoup plus complète ; cet anneau est ordinairement le plus développé des trois, et ce développement est en rapport avec les ailes qu'il supporte. Ce qui le prouve, c'est que dans les Hannetons, dont les ailes de la première paire ne servent pas au vol, ainsi que nous le verrons bientôt ; dans les *Xenos*, *Stylops*, etc., qui sont dans le même cas, c'est le métathorax qui est le plus développé. Dans les Papillons, au contraire, dans les Abeilles, dans les Libellules, le métathorax est moins développé que le segment précédent. Enfin, dans les Mouches proprement dites, qui n'ont pas la seconde paire d'ailes, le métathorax est rudimentaire, tandis que le mésothorax a pris une très grande extension. Donc, pour retrouver les différentes pièces dont se compose un anneau du thorax lorsqu'il est complet, il faut étudier le mésothorax d'un Papillon, celui d'une Abeille, ou le métathorax d'un Hanneton. Il arrive cependant que, dans les Coléoptères, groupe qui renferme ce dernier Insecte, les deux derniers anneaux du thorax sont à peu près également développés, tant à la partie supérieure qu'aux parties inférieures et latérales. On peut en dire autant des Névroptères, qui renferment les Libellules ou Demoiselles, mais il n'en est pas de même pour les Diptères

(Mouches), dans lesquels le métathorax est rudimentaire, et les pièces du mésothorax sont soudées ou réunies entre elles.

En général, un anneau du thorax est d'autant plus développé qu'il supporte des ailes et des pattes plus destinées à agir; c'est pour cela, sans doute, que, dans les Hyménoptères (Guêpes, Abeilles), la portion sternale est plus contractée; ces Insectes volent, en effet, plus qu'ils ne marchent. Plusieurs cependant portent une proie assez lourde, qui exige une force notable dans les pattes de ces animaux; mais on n'a pas encore assez étudié ce sujet pour se rendre exactement compte de toutes les variétés de structure.

Ne pouvant aborder ici l'étude comparative de toutes les pièces du thorax dans les divers ordres d'Insectes, nous signalerons seulement quelques faits importants. Il arrive, par exemple, que certaines parties, simples d'ordinaire, ou mieux paires et symétriques, sont quelquefois divisées. Tel est le scutum du métathorax dans le Dytique (Audouin), ce qui témoigne suffisamment de l'origine double des sous-segments du thorax : origine indiquée, dans d'autres cas, comme nous l'avons dit, par une suture longitudinale. Dans les Hyménoptères, la plus grande partie de la région dorsale du thorax est formée par le scutum du mésonotum, ou partie dorsale du deuxième segment. Cette pièce, qui figure un losange, est divisée dans toute sa longueur par une suture. Or, il arrive que dans les Mouches dorées (*Chrysis*), et quelques autres groupes d'Hyménoptères, chacune des moitiés de ce scutum est, en outre, divisée en deux parties par une autre suture longitudinale. Il résulte qu'il y a, de chaque côté du scutum, une pièce particulière (*parapside* Mac-Leay), que les uns regardent comme distincte, les autres comme une simple division du scutum. De plus, dans les Hyménoptères, la plus grande partie du métanotum, ou portion dorsale du troisième anneau thoracique, est constituée par une grande plaque tantôt lisse, tantôt striée, assez souvent partagée en deux par une suture longitudinale. Cette plaque est pour les uns (Mac-Leay) le scutellum du métathorax, pour d'autres (Newport, Westwood) le scutum et le scutellum réunis; pour d'autres enfin (Audouin), c'est un des segments de l'abdomen qui vient projeter son arceau dorsal sur le métathorax, en sorte que le premier segment apparent de l'abdomen n'en serait en réalité que le deuxième. M. Newport prétend en outre que le thorax n'est par formé de trois segments, comme on le croit d'ordinaire. Il y ajoute un quatrième segment, qui serait commun au thorax et à l'abdomen, et qu'il nomme à cause de cela *thoraco-abdominal*. Ce segment, réduit en général dans ses dimensions, se montre particulièrement à la base de l'abdomen dans les Papillons. Enfin, une des pièces des flancs, le paraptère, est située diversement dans les différents groupes d'Insectes. Dans les Coléoptères (Dytique), cette pièce fait réellement partie des flancs et remonte le long de l'épisternum, pour atteindre la base des élytres ou mésothorax et celle des ailes au métathorax. Dans les Lépidoptères et les Hyménoptères, c'est au-dessous de l'origine des ailes, ou au moins des ailes antérieures, que se trouve situé le paraptère. C'est la pièce à laquelle on donne ordinairement le nom d'*écaille* (*squama*). Dans la plupart des Insectes, cette pièce n'existe pas au prothorax. M. Newport la retrouve chez les Coléoptères, en particulier, dans une partie rudimentaire qui est située dans la peau entre la tête et le prothorax, et que M. Straus nomme *pièce jugulaire*. Cette pièce jugulaire, qui existe de chaque côté, est pour M. Straus le rudiment d'un anneau du corps qui ne se serait pas complétement développé.

Outre les parties indiquées, le thorax présente encore ordinairement deux paires de stigmates, qui sont les ouvertures pour l'entrée et la sortie de l'air. De ces deux paires de stigmates, la première est située sur les côtés du prothorax et la seconde sur les côtés du mésothorax. Cependant la position de ces segments est sujette à varier; c'est ainsi que, dans les Hyménoptères, on trouve ordinairement la seconde paire de stigmates sur les côtés du métathorax. Les stigmates thoraciques sont surtout caractérisés par deux espèces de volets mobiles, qui s'opposent à la sortie de l'air au gré de l'Insecte, et ces volets mobiles distinguent les stigmates thoraciques des stigmates abdominaux, qui ne sont formés que par des poils ou des

cils croisés. Les stigmates du thorax sont nommés *péritrèmes* par Audouin (περι, τρημα, autour du trou).

Les *pattes* sont les organes de locomotion ou de déplacement les plus constants chez les Insectes, puisque les ailes manquent à quelques uns de ces animaux. Tantôt les pattes sont destinées à la locomotion terrestre, tantôt à la locomotion dans l'eau; quelquefois, enfin, elles sont construites de manière à servir soit pour l'accouplement, soit pour saisir ou pour porter la proie. Ces différents usages des pattes sont en rapport avec des modifications de forme qui ne changent pas d'une manière notable la disposition relative des pièces dont ces pattes se composent. Les trois paires de pattes sont en général semblables entre elles, si ce n'est que la première est plus courte que la deuxième, et ainsi de suite. En partant de leur insertion à la face inférieure du thorax, on voit qu'elles se composent: 1° d'une *hanche*, pièce diversement développée, mais ayant le plus ordinairement une forme sphéroïdale ou ovoïde; 2° de deux petits articles appelés *trochanter* et *trochantin* (Audouin), qui font suite à la hanche; 3° d'un long article, presque toujours plus épais que les autres et qui porte le nom de *cuisse*; 4° d'un autre article souvent aussi long que le précédent, mais plus grêle et qui forme la *jambe*; 5° enfin d'une série de petits articles, variant de 4 à 5, et connus sous le nom collectif de *tarse*.

Les deux parties extrêmes de ces pattes servent seules à caractériser certains groupes. Ainsi la hanche présente dans sa forme et dans son mode d'articulation, soit avec le thorax, soit avec le reste de la patte, une disposition qui n'est pas la même à beaucoup près dans toutes les familles. Le tarse, cependant, offre sous ce rapport plus d'intérêt, surtout à cause des différences qu'il présente dans le nombre de ses articles. Quelquefois le nombre apparent des articles du tarse diffère du nombre réel, parce qu'un d'entre eux se trouve très réduit dans ses dimensions et en partie caché par ceux qui l'avoisinent. Quelquefois encore le nombre des articles des tarses n'est pas le même à toutes les pattes. Il existe, par exemple, un groupe nombreux de Coléoptères dont les quatre pattes antérieures ont les tarses formés de cinq articles, tandis que les tarses des deux pattes postérieures n'en comptent que quatre. Ces Coléoptères ont reçu, par suite de cette disposition, le nom d'*Hétéromères*.

Les tarses se terminent d'ordinaire par deux *crochets* qui sont situés à l'extrémité du dernier article, et entre lesquels on voit quelquefois un sixième article plus petit que les précédents. Quelquefois cet article surnuméraire, en quelque sorte, est une espèce de palette qui paraît servir à l'Insecte pour se fixer sur les différents corps. Cette palette est tantôt simple et tantôt double, comme dans la Mouche des appartements, qui fait le vide à l'aide de ces petits organes, et peut ainsi se soutenir et marcher dans une situation renversée. Les crochets qui terminent les tarses servent évidemment à saisir, à se cramponner, et ils offrent assez de variété dans leur forme, les uns étant doubles ou bifides, les autres ayant une rangée de dentelures sur leur bord concave, etc. Dans les mâles de certains Insectes (Carabiques), plusieurs des articles du tarse élargis à la face inférieure et garnis de poils forment une sorte de velours ou de papilles disposées sur deux séries. Ces organes servent alors à mieux saisir le corps de la femelle. Dans les Dytiques, il existe un appareil plus compliqué. Le tarse forme une palette circulaire, pourvue en dessous de véritables ventouses. Les tarses, du moins les antérieurs, manquent constamment à quelques espèces (*Ateuchus* et autres), sans que l'on entrevoie la raison de cette disposition.

Les *ailes* constituent la seconde espèce d'organes locomoteurs. Elles sont situées à la partie supérieure et latérale du thorax, et sont, comme nous l'avons dit, au nombre d'une paire par segment du thorax. Le premier segment thoracique en est toujours dépourvu; il ne porte que les deux pattes de devant, tandis que les autres segments du thorax supportent chacun deux pattes et deux ailes. Les Diptères, ainsi nommés de ce qu'ils n'ont que deux ailes, ne font cependant qu'une exception apparente à la règle. Les ailes du métathorax sont remplacées chez ces Insectes par deux petits organes appelés *balanciers* (*halteres*), qui se composent d'une tige terminée par un renflement, et qui semblerait, d'après certaines

expériences, avoir une action sur l'équilibre de l'Insecte pendant le vol.

Les ailes peuvent être considérées comme une extension des téguments communs ou de la peau, dépourvue de toute partie solide, si ce n'est autour de certains canaux qui se ramifient entre les deux couches de ces téguments. Ces canaux, qui ont reçu depuis longtemps le nom de *nervures*, et que M. Mac-Leay appelle *pterygostia* (os de l'aile), renferment dans leur intérieur une trachée et un courant sanguin, lorsque l'aile est en voie de formation. Lorsque, au contraire, au moment du passage de l'Insecte à l'état parfait, l'aile acquiert, comme nous l'avons vu plus haut, son extension définitive, le courant sanguin s'arrête, et l'on trouve des débris de corpuscules sanguins desséchés dans l'intérieur des canaux ou nervures, comme l'a observé M. Newport (1). On admet qu'il se dépose de la chitine, ou matière solide des téguments des Insectes, sur les parois des nervures des ailes, et c'est à la surabondance d'un semblable dépôt qu'est due la consolidation complète des ailes antérieures des Coléoptères (Hannetons), des Orthoptères (Sauterelles) et de certains Hémiptères (Punaises). Ces ailes ont reçu le nom spécial d'*élytres*, qui veut dire étui; et en effet, elles recouvrent l'abdomen et les deux derniers anneaux du thorax, qui se trouvent alors placés comme dans une gaîne ou un étui. Dans tous les autres Insectes, les ailes restent membraneuses; leurs nervures s'épaississent diversement; les plus voisines du bord antérieur des ailes acquièrent en effet plus de consistance, et les autres en prennent d'autant moins, en général, qu'elles sont plus voisines de l'extrémité et du bord postérieur. Le grand nombre de trachées qui se répandent dans les ailes a fait considérer ces organes, par quelques savants, comme étant une dépendance de l'appareil respiratoire. Quoi qu'il en soit, la disposition que présentent les nervures dans les ailes des Insectes fournit de bons caractères pour la classification, en raison même de la constance de cette disposition dans un même ordre d'Insectes. Ainsi ces nervures, très nombreuses dans les Névroptères (Libellules) et dans les Orthoptères (Sauterelles), où elles forment un réseau à mailles très serrées, le deviennent moins dans les Hémiptères (Abeilles), dans les Diptères (Mouches), dans les Lépidoptères (Papillons). On a nommé *cellules* les intervalles compris entre les nervures, et ces cellules ont été distinguées en cellules *marginales*, *sous-marginales*, *discoïdales*, etc., d'après leur position à l'égard des bords de l'aile. C'est dans le nombre et la position de ces cellules que l'on a pris des caractères pour certains groupes d'Insectes. Quelquefois ces cellules et les nervures qui les séparent sont plus ou moins masquées par des poils; mais elles le sont surtout, dans les Papillons, par des appendices particuliers, que l'on nomme *écailles* et qui recouvrent les deux surfaces des ailes. Ces écailles sont un repli de la peau, ou de la membrane des ailes; ce sont presque des ailes en petit, qui renferment entre les deux lamelles dont elles sont formées, un dépôt de matière colorante. C'est à la présence de ces écailles, supportées par un pédicule et insérées par lignes régulières sur la surface de l'aile, que sont dues les couleurs variées et parfois si brillantes que présente l'aile des Papillons.

Dans les Insectes à quatre ailes, les deux ailes d'un même côté du corps sont souvent retenues par un appareil particulier. Dans les Hyménoptères, c'est une série de crochets recourbés, qui garnissent une portion du bord antérieur des ailes de la seconde paire et qui se fixent, pendant le vol, au bord postérieur des ailes de devant, de manière à présenter à l'air une surface plus étendue. Dans les Lépidoptères, c'est un frein, une espèce de cordon, qui passe de l'aile antérieure à l'aile postérieure, et remplit le même office que les crochets dans le cas précédent. Dans les autres ordres d'Insectes, les quatre ailes agissent isolément; et quand les ailes antérieures sont épaisses, on admet qu'elles servent peu ou point au vol.

Certaines espèces d'Orthoptères, telles que les Sauterelles, les Grillons, appelés vulgairement *cri-cri*, ont une partie de leurs ailes antérieures plus minces que le reste et formant une espèce de tambour ou de tympan. Une des nervures qui traversent ce tambour est armée de dentelures sur lesquelles frotte, pendant le mouvement alternatif des ailes l'une sur l'autre, le bord sail-

(1) *Ann. des sc. nat*, 1835.

lant de l'aile opposée, de manière à faire résonner le tambour et à produire des sons que tout le monde connaît. Cette disposition est, en général, l'attribut des mâles; mais on la trouve aussi sur les ailes des femelles, quoique moins prononcée et hors d'état de donner lieu aux mêmes phénomènes. On peut, sur un Insecte mort, faire résonner les ailes en les frottant l'une sur l'autre, et produire alors le même son que dans l'Insecte vivant.

Enfin, les ailes de la seconde paire manquent quelquefois dans certains Coléoptères. Dans ce cas, les élytres sont ordinairement soudées dans toute leur longueur, et la face dorsale de l'abdomen, en rapport avec ces élytres, reste molle, comme si la présence d'un organe protecteur rendait inutile la solidification de cette partie des téguments.

L'*abdomen* est la troisième région du corps des Insectes, celle qui vient après le thorax. Elle est formée d'une suite d'anneaux dont le nombre varie suivant les groupes, et ce nombre sert dans quelques cas à caractériser le sexe à l'extérieur. Il arrive souvent que le nombre des anneaux de l'abdomen n'est pas le même à la face dorsale qu'à la face ventrale. Il est moindre en général à la face ventrale, parce qu'alors quelques uns des arceaux ou demi-arceaux dont se compose chacun des segments de l'abdomen entrent dans la formation de l'appareil génital. Dans quelques Insectes, tels que les Chrysis, la moitié au moins des segments de l'abdomen est réduite à l'état rudimentaire, et constitue un fourreau articulé comme le tube d'une lunette d'approche, à l'extrémité duquel est placé l'aiguillon des femelles. Il résulte de cette disposition que le nombre des segments de l'abdomen n'est que de trois ou de quatre dans ces Insectes, ce qui varie selon les sexes. Les Chrysis forment une division de l'ordre des Hyménoptères, que l'on a nommée celle des Porte-tuyaux, Tubulifères, à cause de la disposition particulière des derniers anneaux de leur abdomen. Dans d'autres Hyménoptères (les Tenthrèdes, les Ichneumons) et dans quelques Orthoptères (Sauterelles), les arceaux inférieurs des derniers segments abdominaux contribuent à la formation d'un organe particulier (tarière) qui sert à déposer les œufs. En général, les anneaux de l'abdomen ont la même consistance dans toutes leurs parties, et ils sont réunis par la peau de manière à pouvoir rentrer plus ou moins les uns dans les autres d'arrière en avant. Chaque arceau est en outre disposé de telle sorte qu'il peut s'écarter de l'arceau qui lui correspond en distendant la peau. Cette distension est quelquefois très prononcée dans les femelles, lorsque leur abdomen est rempli d'œufs. Dans quelques espèces de Coléoptères, dont les premières ailes ou les élytres sont soudées, la face dorsale de l'abdomen, qui est exactement recouverte par ces élytres, reste molle. C'est, en général, entre les extrémités des deux arceaux de chaque segment abdominal que se trouvent situés les stigmates; quelquefois aussi ils sont percés dans l'arceau supérieur ou dorsal. Il y a, en général, presque autant de paires de stigmates qu'il y a de segments à l'abdomen.

C'est enfin dans cette région du corps que sont renfermés la plupart des organes intérieurs, tandis que le thorax contient particulièrement les muscles destinés à mettre en mouvement les pattes et les ailes, et que la tête est surtout le siége des organes des sens. Les trachées ou organes de la respiration, le commencement du canal intestinal ou l'œsophage, une partie du vaisseau dorsal et une portion notable du cordon nerveux principal, sont renfermés dans la tête et dans le thorax; les organes de la génération sont au contraire contenus entièrement dans l'abdomen. Dans les Insectes, l'abdomen ne supporte pas d'autres appendices que ceux qui dépendent de l'appareil génital, et ces appendices peuvent en général se retirer dans son intérieur: c'est ce qui arrive même dans la tarière de certaines espèces.

Les *muscles*, ou principaux organes de la locomotion, sont nécessairement situés à l'intérieur, comme dans les Tortues. Ils prennent généralement leur insertion sur des crêtes, des saillies, des téguments (épidèmes), et quelquefois sur des pièces particulières qui font en quelque sorte l'office de tendons (apodèmes). Le premier mode d'insertion a lieu dans le corps; le second existe plus ordinairement dans les membres, y compris les pièces de la bouche.

Les muscles des Insectes sont formés de fibres plus généralement isolées que ceux des animaux vertébrés ; ces fibres ne se réunissent pas, comme dans ces derniers, pour former des faisceaux, et ne sont pas, par conséquent, revêtus de cette enveloppe commune que l'on appelle aponévrose. Les fibres musculaires sont disposées de manière à former des couches ou des séries de cordons parallèles. Tantôt ces couches sont plates et constituent des espèces de rubans : tels sont les muscles de l'abdomen ; tantôt ces couches sont plus épaisses et forment de véritables faisceaux, comme dans les muscles du thorax. Chaque fibre musculaire peut se séparer en fibrilles par la macération. On trouve aussi des stries transversales à la surface des fibres, comme dans les animaux vertébrés. On conçoit que dans les larves d'Insectes dont les anneaux sont presque tous de la même forme, les muscles offrent une disposition assez simple. Ils se composent surtout de plusieurs couches de fibres qui s'étendent dans toute la longueur du corps. Dans les larves apodes, le système musculaire doit donc être le plus simple possible ; mais lorsque les larves d'Insectes sont pourvues de pattes, il survient une plus grande complication dans la disposition des parties musculaires. C'est pourquoi aussi les muscles de la tête sont plus nombreux et plus compliqués que ceux des autres parties du corps, car c'est là qu'il existe le plus d'appendices. Les saillies, les espèces de cloisons que présentent à l'intérieur les téguments céphaliques, servent à l'insertion des muscles qui y sont logés. Il en est de même au thorax, dans lequel certaines pièces élémentaires rentrées à l'intérieur forment aussi des cloisons incomplètes (*phragmata* des auteurs anglais), sur lesquelles viennent se fixer les extrémités des muscles qui font mouvoir les ailes et les pattes.

C'est dans les ouvrages de MM. Straus et Newport qu'il faut étudier la distribution des muscles dans le corps des Insectes, sans parler de Lyonnet, qui, le premier, les a décrits dans les Chenilles. Le défaut de place et de figures nous empêche absolument d'aborder cette étude.

Le *vaisseau dorsal* ou le cœur est le premier organe qui se présente à l'observateur, lorsqu'on vient à ouvrir le corps d'un Insecte par la face dorsale, et qu'on a soulevé les téguments et les muscles. C'est un vaisseau qui s'étend de la tête à l'extrémité du corps, et que ses contractions et ses dilatations successives rendent très visible dans certaines larves d'Insectes, soit terrestres, soit aquatiques. Dans l'Insecte parfait, la partie du vaisseau dorsal située dans l'abdomen est plus large que toute la portion antérieure. Cette dernière, renfermée dans la tête et dans le thorax, s'infléchit plusieurs fois, deux fois au moins, pour passer sous les demi-cloisons formées par les parois du thorax. Lorsqu'elle est parvenue dans la tête, elle s'y divise en plusieurs branches, dont deux principales. Ces branches sont courtes, et ne paraissent pas se continuer avec d'autres vaisseaux.

La structure du vaisseau dorsal est musculaire. Dans l'abdomen, il est partagé en plusieurs loges incomplètes placées les unes à la suite des autres. On lui reconnaît deux ou trois couches, dont l'intérieure est ployée et striée ; la moyenne présente des fibres longitudinales fortes et épaisses ; et l'extérieure serait une membrane transparente, sans structure appréciable (Newport), et qui envelopperait le cœur sans suivre les inflexions de la membrane musculaire. Les loges que renferme le cœur sont dues à des replis de parois, replis en forme de valvules, décrits par M. Straus dans le Hanneton. Chaque loge présente une ouverture de chaque côté, et les replis sont disposés de telle manière que le sang qui pénètre par ces ouvertures ne peut sortir par la même voie. Le nombre des loges paraît varier avec les espèces. Il est de neuf dans le Hanneton, d'après M. Straus ; de sept dans le Lucane Cerf-Volant, suivant M. Newport ; de cinq dans le Bourdon terrestre, d'après le même auteur. On se demande si ce nombre varie dans la larve et l'Insecte parfait. M. Newport répond à cela que dans le *Sphinx ligustri*, il l'a toujours trouvé de huit, tant dans la larve que dans l'Insecte parfait, et qu'il en est de même pour plusieurs autres Lépidoptères.

Lorsqu'on examine le cœur dans des Insectes transparents, tels que des larves aquatiques, on aperçoit autour de ces organes un courant sanguin, indiqué par le

mouvement des globules que renferme le sang. Ce courant se produit d'arrière en avant dans la longueur du corps, et on le suppose limité par une enveloppe très mince, dont l'existence est tout-à-fait douteuse. L'espace que limite ou non cette enveloppe est regardée comme une oreillette, parce qu'elle joue à l'égard du cœur des Insectes le même rôle que les oreillettes du cœur des animaux vertébrés.

On a nommé les *ailes* du cœur des muscles triangulaires, partant de chaque loge, où ils sont aussi larges que la longueur de la loge elle-même, et finissant en pointe pour aller s'attacher sur les côtés des segments abdominaux. Ces muscles, outre l'usage qu'ils ont de fixer le corps en place, servent à dilater chaque loge en la raccourcissant lorsqu'ils se contractent, ou à l'allonger au contraire dans le moment où ils se dilatent. Chacun de ces muscles est double, et ils s'attachent par conséquent à la face dorsale et à la face ventrale du cœur; c'est entre les deux couches de ces muscles qu'est située l'espèce d'oreillette dont nous avons parlé.

La portion du cœur qui traverse le thorax et la tête a été comparée avec raison à l'aorte des animaux vertébrés. C'est cette portion du cœur, en effet, qui porte le sang dans les différentes parties du corps, ou plutôt dans la tête, d'où il revient dans la cavité du corps et de ses appendices. Le mouvement du sang a donc lieu d'arrière en avant pour le sang qui passe par le cœur, et d'avant en arrière au contraire pour celui qui traverse librement le corps. Le sang ainsi épanché dans la cavité générale pénètre dans le cœur par les ouvertures latérales qui sont percées dans chaque loge de cet organe. Quelques auteurs récents, tels que MM. Bowerbank, Newport, prétendent qu'il existe des vaisseaux pour le passage du sang au travers du corps; que ces vaisseaux avoisinent le passage des trachées ou organes respiratoires des Insectes, et ramènent ainsi le sang au cœur. Cependant l'existence de semblables vaisseaux est très problématique, et il paraît certain que dans quelques parties du corps, dans les pattes en particulier, il n'existe pas de parois vasculaires. On voit, à l'aide du microscope, les courants sanguins s'arrêter tout-à-coup, rebrousser chemin; on les voit décrire des contours bien déterminés, et cependant on ne distingue pas de membrane qui serve à les circonscrire.

La circulation du sang dans les Insectes a été reconnue d'abord par M. Carus et constatée depuis par différents observateurs, parmi lesquels il faut mentionner surtout les deux auteurs que nous avons cités plus haut. Le sang des Insectes est généralement pâle, quelquefois verdâtre ou rougeâtre, et renferme des corpuscules allongés, un peu aplatis, qui diffèrent d'ailleurs de forme dans les différents états de l'Insecte, et qui deviennent globuleux, dit M. Newport, comme les globules du sang des Vertébrés, dès qu'on le met en contact avec l'eau. Ce sont surtout ces globules qui rendent visibles les courants sanguins, lorsqu'on les examine au dehors du cœur. Ils paraissent cependant ne pas exister partout. Ainsi ils manquent dans certaines larves aquatiques [Quatrefages (1)], dont le corps est rouge, et qui paraissent être des larves de Tipulaires.

M. Newport décrit, sous le nom de vaisseau *supraspinal*, un canal qui s'étend sur la face supérieure du cordon nerveux principal, dans la portion abdominale de ce cordon chez les Lépidoptères à l'état parfait. Ce vaisseau est protégé, suivant lui, par des fibres musculaires dirigées en travers du corps et destinées à le séparer de la cavité commune. Nous ne suivrons pas cet auteur dans la description de ce vaisseau, ni des autres parties de l'appareil circulatoire des Insectes; mais nous engageons le lecteur à lire l'article *Insectes* qu'il a publié dans l'Encyclopédie anglaise d'anatomie et de physiologie, ainsi que les recherches de M. Bowerbank, dans le *Magasin entomologique* de Londres.

Le *canal intestinal* s'étend dans toute la longueur du corps, au-dessous du cœur ou mieux du vaisseau dorsal. C'est un tube tantôt droit et de la longueur du corps seulement, comme dans les chenilles, tantôt contourné de manière à décrire de nombreuses circonvolutions, et, dans ce cas, il est plus long que le corps. Ce tube n'a pas d'ailleurs le même diamètre partout; il présente des étranglements qui le divisent en régions

(1) Communication faite à la Société philomatique en août 1845.

distinctes, comme cela a lieu dans les animaux vertébrés. Lorsqu'il n'a que la longueur du corps, son diamètre est très considérable, comme pour suppléer à son défaut d'étendue dans le sens de la longueur; dans le cas contraire, son diamètre est très réduit, et varie d'ailleurs avec les différentes parties du canal lui-même.

On reconnaît trois couches ou enveloppes au canal intestinal : une couche extérieure, appelée *péritonéale* par quelques auteurs; une couche moyenne ou musculaire; une couche intérieure ou muqueuse. La couche extérieure est très mince, blanche et transparente, et revêt la couche musculaire dans toute la longueur du canal. On la détache très difficilement de la couche musculaire, mais on la reconnaît en soumettant au microscope une portion du canal intestinal (Newport). La couche musculaire est très prononcée et formée de fibres, les unes longitudinales, les autres transversales, qui s'entrecroisent avec des fibres obliques, suivant certains auteurs. La couche muqueuse est considérée comme formée de deux autres couches qui auraient une structure différente. De ces deux couches, la plus intérieure serait une membrane mince, plus visible à la partie antérieure du canal intestinal qu'à sa partie postérieure. Cette couche serait celle qui entrerait dans la formation de certaines parties solides que l'on trouve à la partie antérieure du canal intestinal, sous l'aspect de dents cornées, comme cela a lieu dans quelques Coléoptères et Orthoptères. L'autre couche, ou l'autre feuillet, pour ainsi dire, de la couche muqueuse, est placée par conséquent entre le feuillet précédent et la couche musculaire. Sa structure est rarement distincte, si ce n'est dans l'Hydrophile (*H. piceus*) et quelques autres Insectes, où elle présente une apparence glanduleuse.

Le canal intestinal se compose en général du *pharynx* ou fond de la cavité buccale, de l'*œsophage*, du *jabot*, du *gésier*, de l'*estomac* (*ventricule chylifique* Léon Dufour), de l'*intestin grêle* et du *gros intestin* (colon et rectum). Le jabot, qui rappelle la même partie dans les Oiseaux, n'est pas situé dans l'axe du tube intestinal. C'est une espèce de vessie qui ne tient au canal intestinal que par un pédicule étroit, et se rencontre surtout dans les Insectes suceurs, tels que les Lépidoptères et les Diptères : aussi a-t-on supposé que cet organe avait pour objet de faire le vide dans l'œsophage et de permettre ainsi l'arrivée des aliments (Burmeister); mais il paraît qu'on y trouve quelquefois de la substance alimentaire (Newport), et que c'est un appareil préparatoire de la digestion. L'œsophage est un tube plus ou moins long, intermédiaire entre la bouche et le jabot, ou entre la bouche et le gésier, quand le jabot n'existe pas. Le gésier forme la seconde poche stomacale, quand il y a un jabot, ou la première, dans le cas contraire; il est surtout caractérisé par les replis saillants, ou les dents, les épines saillantes dont il est armé. L'estomac est la troisième ou la seconde poche gastrique, suivant que le jabot existe ou n'existe pas. Ce qui le distingue surtout, c'est qu'il donne insertion par son extrémité inférieure aux *vaisseaux biliaires*, sorte de canaux très longs et très sinueux dont nous parlerons bientôt. On voit que les Insectes, de même que les oiseaux et les mammifères ruminants, sont des animaux à estomac multiple. Il y a ce rapport entre les Insectes et les oiseaux, que le jabot n'existe pas toujours, ce qui réduit à deux le nombre des poches stomacales. Il faut toutefois remarquer que le gésier des Insectes ne correspond pas à celui des oiseaux; c'est la deuxième poche dans les Insectes, tandis que c'est la troisième dans les oiseaux. L'intestin grêle fait suite à l'insertion des vaisseaux biliaires, lorsque ceux-ci n'ont qu'un point d'insertion; il est plus ou moins long et contourné sur lui-même, et diffère surtout par son diamètre du gros intestin. Ceux-ci se divisent quelquefois en colon et en rectum, et quelquefois aussi il existe un appendice (*cœcum*) entre l'intestin grêle et le gros intestin.

Outre le caractère que présente l'estomac dans l'insertion des vaisseaux biliaires, il en possède souvent un autre dans la présence, à sa surface externe, d'un grand nombre d'appendices ou petits canaux aveugles, qui sont tapissés à l'intérieur par la muqueuse de l'estomac, et sont considérés par M. Léon Dufour comme servant au passage du chyle, qui se répandrait ainsi librement dans la cavité générale du corps. D'autres (Newport) les regardent comme des organes de sécrétion, destinés à verser dans

l'estomac un liquide différent de celui que fournissent les vaisseaux biliaires. Ces derniers se réunissent à l'estomac en arrière, par la portion de cet organe appelée pylorique, comme dans les animaux vertébrés. Ce sont des canaux au nombre de deux, de quatre, de six, et quelquefois même au nombre de vingt ou de cent, comme dans quelques Hyménoptères et Orthoptères. Ils constituent de longs tubes très-repliés sur eux-mêmes, et qui s'appliquent sur la portion postérieure de l'estomac, et sur une grande partie de l'intestin grêle. On a cru pendant longtemps qu'ils allaient, par leur extrémité, prendre une nouvelle insertion sur la partie postérieure du canal intestinal; mais on a reconnu depuis (Newport, Léon Dufour) qu'il n'y avait pas continuité entre les canaux de l'estomac et ceux du gros intestin. Ils se terminent les uns et les autres en une portion très étroite, très grêle, qui doit plutôt, comme le dit M. Newport, être regardée comme leur origine que comme leur terminaison, celle-ci ayant lieu dans l'estomac. D'après ce dernier auteur, les vaisseaux biliaires, dans la larve de la plupart des Lépidoptères, présentent à leur surface extérieure un très grand nombre de petits appendices, que l'on retrouve dans d'autres Insectes à l'état parfait, tels que le Hanneton. Ces petits appendices des vaisseaux biliaires se terminent, dans les Chenilles, par un vaisseau très fin, qui se perd dans les vésicules du tissu adipeux ou graisseux. Dans le Papillon, les appendices des vaisseaux biliaires sont dépourvus de leur petit vaisseau terminal.

M. Newport ayant fait prendre à quelques individus d'un Lépidoptère fort commun (*Vanessa urticæ*) de l'eau sucrée colorée avec de l'indigo, les ouvrit deux heures après, et trouva l'estomac rempli d'un liquide qui renfermait une grande quantité de granules colorés en rouge. Ces granules lui parurent être ceux de l'indigo sur lesquels avait réagi l'acide de l'estomac qui s'en était saturé. D'autres granules, qui avaient passé au-delà du pylore, jusque dans l'intestin grêle et le gros intestin, avaient repris leur couleur bleue, ce qui indiquait l'action d'un alcali, produit soit par les vaisseaux biliaires, soit par l'intestin grêle lui-même. Les vaisseaux biliaires présentaient aussi la couleur des granules contenus dans l'estomac, ce qui indiquerait qu'ils possèdent aussi une réaction acide. Déjà M. Aubé avait trouvé dans les vaisseaux biliaires d'un Lucane de petits calculs, que M. Audouin a reconnus pour des calculs formés d'acide urique. On s'explique difficilement, malgré ces faits, comment la sécrétion d'une sorte de substance urinaire aurait lieu dans une portion aussi antérieure que l'estomac, et les fonctions des vaisseaux biliaires sont encore un problème à résoudre.

Il existe dans la portion postérieure du canal intestinal des conduits appelés *urinaires*, qui débouchent, soit dans le canal intestinal lui-même, soit directement au voisinage de l'anus. Ces conduits constituent, avec les glandes salivaires dont nous allons parler et les vaisseaux biliaires, les appendices ou annexes du canal intestinal.

Les *glandes salivaires* sont situées à la partie antérieure du canal intestinal, et n'ont souvent que la forme de simples tubes, comme dans les Lépidoptères, où ces tubes sont diversement contournés : c'est ce qui constitue les *vaisseaux soyeux* de la Chenille. Ces vaisseaux soyeux s'ouvrent à la partie inférieure de la bouche par un orifice unique que l'on nomme la *filière*. Les glandes salivaires sont quelquefois formées d'un grand nombre de corps glanduleux, rassemblés en grappes plus ou moins considérables, qui communiquent entre eux et avec un conduit commun dont l'issue a lieu dans la bouche. Les glandes salivaires existent dans un très grand nombre d'Insectes, et paraissent avoir pour objet de ramollir les substances dont ils se nourrissent, ou d'exercer une action nuisible sur les animaux auxquels ils s'attaquent.

Le *corps graisseux* ou le *tissu adipeux* est un assemblage de petites vésicules formées, ou mieux, remplies de graisse, qui sont répandues sur toutes les parties du canal intestinal, et, en général, sur tous les organes que renferme le corps des Insectes. Nous avons déjà vu que, dans la larve, le tissu graisseux est plus abondant que dans l'Insecte parfait, ce qui a fait supposer qu'il sert à la nutrition pendant le temps que dure l'état de nymphe. C'est surtout au moment où la larve va se transformer en

nymphe que le corps graisseux est le plus abondant. M. Newport a même remarqué que, dans les Insectes qui doivent passer l'hiver sous la forme d'Insecte parfait, le corps graisseux est plus abondant que dans le cas où ils doivent périr à la fin de l'été. On sait que, dans les espèces où il y a plusieurs pontes, ou lorsque le développement n'a pas eu la même durée pour tous les individus d'une même espèce, quelques uns de ceux-ci passent l'hiver, et ne pondent, à leur tour, qu'au printemps suivant. L'abondance du tissu graisseux dans ces individus retardés semble donc fournir une nouvelle preuve que ce tissu sert à la nutrition, absolument comme le fait la graisse dans les Mammifères hibernants. Quant à cet autre usage du tissu graisseux que suppose M. Newport, et qui serait de remplir l'office des vaisseaux lymphatiques chez les Mammifères, il n'est fondé sur aucune autre preuve que la communication que cet auteur a reconnue entre les vésicules de ce tissu.

Les *organes respiratoires* sont des tubes très nombreux qui sont répandus dans toutes les parties du corps des Insectes, et communiquent, par un certain nombre de tubes principaux, avec les stigmates, dont nous avons parlé en traitant des téguments. Les organes respiratoires et le corps graisseux se rencontrent, pour ainsi dire, entre tous les organes, et, pour mettre ceux-ci à découvert, il faut les dégager tout à la fois et des *trachées*, et du corps graisseux. Le nom de trachées est celui que l'on a donné à la forme la plus répandue d'organes respiratoires parmi les Insectes; ce sont ceux qui servent à respirer l'air atmosphérique. Ils sont appelés trachées, parce qu'une des membranes qui les constituent rappelle soit la forme de la trachée-artère des animaux, soit celle des trachées des végétaux. Cette membrane est formée d'une espèce de filament enroulé en spirale, et que l'on a comparé à l'élastique d'une bretelle. Au-dehors et au-dedans de cette partie ainsi enroulée, on admet qu'il existe une membrane d'enveloppe dont l'extérieur, répondrait à la membrane séreuse qui recouvre les viscères dans les vertébrés, et l'intérieure serait une muqueuse. C'est cette membrane intérieure qui passe pour se renouveler en tout ou en partie à chaque mue ou changement de peau des larves d'Insectes.

Dans les larves d'Insectes, il existe plusieurs troncs principaux qui s'étendent dans la longueur du corps, et qui se ramifient en conservant toujours la même forme; mais les Insectes parfaits présentent quelquefois, sur le trajet de certaines trachées, des renflements en forme de vésicules, qui ont fait distinguer les trachées en *tubuleuses* et *vésiculeuses*. Les trachées à renflements ou vésiculeuses ne se remarquent, en général, que dans les Insectes qui ont le vol puissant et dans plusieurs Insectes sauteurs, d'où l'on conclut que l'usage des renflements trachéens est de rendre plus léger le corps de l'Insecte. La portion de trachées dilatée en vésicule se présente parsemée d'un grand nombre de petits points qui ont l'air d'autant de perforations, et que l'on a considérés comme provenant de la rupture, en quelque sorte, du filament spiral de la trachée (Burmeister); mais ce qui prouve qu'il n'en est pas ainsi, c'est que les mêmes points existent sur la partie des tubes trachéens qui avoisine chaque vésicule, ainsi que le remarque M. Newport, et que d'ailleurs ils ne sont pas disposés en lignes régulières. Ce dernier auteur regarde les points comme des espèces de cellules destinées à faciliter l'action de l'air sur le sang. C'est encore une opinion contestable; car pourquoi ces petites cellules ne seraient-elles situées que sur les vésicules ou dans le voisinage de ces renflements? L'usage des vésicules comme moyen de rendre plus léger le corps des Insectes est beaucoup plus probable; car, outre qu'on ne les trouve pas dans les Insectes à l'état de larves, on les recontre aussi dans des organes très volumineux, tels que la tête et les énormes mandibules du *Lucane cerf-volant* mâle (Newport).

Tous les Insectes à l'état parfait respirent par des trachées; mais ils n'ont pas tous un aussi grand nombre d'orifices extérieurs (stigmates) pour l'entrée de l'air. Ainsi, parmi les Insectes qui vivent dans l'eau, les *Nèpes*, les *Ranatres* ont à l'extrémité de l'abdomen deux longs tubes de la même consistance que les téguments, et c'est par ces deux tubes que s'opèrent l'entrée et la sortie de l'air. Pour cela, l'Insecte est obligé

de venir présenter de temps en temps à la surface de l'eau l'extrémité de ses deux tubes respiratoires. D'autres Insectes respirent de la même manière pendant qu'ils sont à l'état de larve; ce sont les *Hydrophiles* et les *Dytiques* parmi les Coléoptères, les *Stratiomys*, les *Eristales* parmi les Diptères.

En outre, il y a des Insectes qui possèdent à la fois des trachées et des *branchies*. Ces derniers organes, qui ne se rencontrent que dans la larve et la nymphe mobile de certaines espèces, sont placés, comme le remarque M. Newport, aux endroits du corps où se trouveront plus tard les stigmates. Ce sont des expansions de la surface tégumentaire, dans lesquelles circule le sang et dans lesquelles viennent se ramifier des trachées. Les mouvements très rapides que l'Insecte imprime à volonté sur ses branchies sont regardés comme servant à renouveler sans cesse l'eau qui l'environne pour y puiser de nouveaux éléments de respiration. L'air contenu dans l'eau serait ainsi mis en contact avec les tubes trachéens; ce serait donc une véritable respiration aquatique tout-à-fait analogue à celle que l'on a supposée chez un Insecte parfait (*Blemus*) qui vivrait assez constamment sous l'eau pour y puiser, en en décomposant les éléments (Audouin), de l'air atmosphérique. On manque cependant encore d'expériences positives pour étayer cette manière de voir. Quoi qu'il en soit, tantôt les branchies sont, comme le dit M. Newport, des touffes de poils, ou d'organes analogues, pour la forme, à des poils, qui se réunissent en une branche unique, comme dans la larve et la nymphe des Cousins (*Culex*). Chacun de ces filaments ou poils serait parcouru par une trachée. Dans quelques cas, comme dans les larves des *Gyrins*, ces filaments sont isolés et disposés sur les côtés du corps. Tantôt les branchies sont des lames plates, plus ou moins longues et étroites, et situées sur chacun des segments de l'abdomen, aux endroits qu'occuperont plus tard les stigmates. On trouve de semblables plaques dans la larve des *Ephémères*, qui en ont aussi au bout de l'abdomen. Dans d'autres, telles que les larves d'*Agrion*, il n'en existe qu'en ce dernier endroit. Dans tous les cas, les branchies sont tout à la fois et des organes de respiration, et des organes de locomotion. Des branchies d'une forme tout-à-fait nouvelle ont été observées par M. Westwood dans un Insecte névroptère (*Acentropus*, Steph.). Ce sont des branchies filiformes et articulées, chaque filament ayant cinq articles situés sur les côtés de l'abdomen, et qui seraient traversés dans toute leur longueur par autant de trachées que l'on peut compter de filaments branchiaux. Suivant M. Westwood, les trachées viendraient s'ouvrir directement à l'extrémité de chaque filament. Dans ce cas, l'Insecte respirerait l'air directement, comme dans les Nèpes et les Ranatres citées plus haut. Enfin les *Culex* ont tout à la fois des branchies et des stigmates, c'est-à-dire des ouvertures pour l'entrée de l'air. La nymphe des *Chironomus*, qui appartiennent à la famille des *Culex*, est dans le même cas. Les larves des *Libellules* proprement dites n'ont pas de branchies extérieures. Ces Insectes font pénétrer de l'eau dans leur corps par l'extrémité postérieure, où elle s'avance jusque dans la partie postérieure de l'intestin; c'est là que seraient situées les branchies. C'est, pour les Libellules à l'état de larve et de nymphe, un des moyens de locomotion puissant que la sortie de l'eau projetée violemment par la contraction subite de la portion postérieure du corps, ainsi que l'a remarqué Réaumur.

De quelque manière que l'air pénètre dans le corps des Insectes, il n'en est pas moins vrai qu'il est porté dans toutes les parties du corps par les tubes trachéens, de même que le sang s'y promène partout au moyen de la circulation. L'action de l'air sur le sang doit donc se produire dans tous les organes, comme l'avait remarqué Cuvier, en sorte que la respiration n'est pas localisée, comme dans tant d'autres animaux.

Les *organes de la génération* sont situés à l'extrémité de l'abdomen, et consistent, comme dans les animaux vertébrés, en organes mâles et en organes femelles. En outre, chaque sorte d'organes se compose de parties externes et de parties internes. Les parties externes sont le *pénis* dans le mâle, et la *tarière* ou l'*aiguillon* dans les femelles. Les parties internes sont les *testicules* dans le mâle, les *ovaires* dans la fe-

melle. Il y a en outre quelques parties accessoires dont nous parlerons.

Le pénis est ordinairement un simple tube à téguments solides, comme l'enveloppe même du corps, et par lequel sort le liquide de la fécondation. Ce pénis est quelquefois épineux, et quelquefois muni de pièces accessoires qui paraissent servir à retenir la femelle pendant l'accouplement. Ces pièces sont les analogues des *valves*, qui recouvrent ou accompagnent la tarière ou l'aiguillon de la femelle. Cette tarière ou cet aiguillon se compose de deux ou de quatre pièces, assemblées deux à deux, de manière à former deux lames minces lorsque c'est une tarière, ou un tube grêle lorsque c'est un aiguillon. Sur la tarière sont appliquées les valves dont nous avons parlé; ces valves sont rudimentaires et situées à la base de l'aiguillon, quand l'organe extérieur de la femelle ne s'est pas disposé en tarière. Comme tous les Insectes n'ont pas de tarière ou d'aiguillon, le nombre des segments de l'abdomen varie dans les diverses familles, en sorte qu'il est plus considérable quand il n'y a pas d'appareil extérieur de la génération. La tarière et l'aiguillon servent à déposer les œufs dans des circonstances déterminées; ces organes livrent en outre le passage à un fluide particulier qui se forme dans des glandes ou vaisseaux spéciaux, et qui n'a d'usage bien connu que dans les Insectes à aiguillon, tels que les *Abeilles*, les *Guêpes*. Dans ce cas, le liquide en question est le *venin*, qui produit sur les autres Insectes, et même sur les animaux en général, des effets plus ou moins délétères, lorsqu'il est introduit dans la circulation. Comme exemple d'Insectes à tarière, nous citerons les *Sauterelles*, chez lesquelles cet organe est très développé; les *Ichneumons*, qui ont cet organe beaucoup plus grêle que les Sauterelles, et quelquefois plus long que le corps; les *Tenthrèdes*, dont la tarière est dentelée, de manière à pouvoir pénétrer dans le tissu des végétaux. L'aiguillon se remarque dans un grand nombre d'Hyménoptères, tels que les Abeilles et les Guêpes. Il est pourvu de fines dentelures à l'extrémité.

Nous avons dit que les organes internes de la génération sont les testicules pour le mâle, et les ovaires pour la femelle. Les testicules sont des tubes plus ou moins nombreux, qui se réunissent de chaque côté du corps en un tube plus ou moins long (*conduit déférent*). C'est dans les testicules que se produit le liquide fécondant, renfermant des zoospermes ou spermatozoaires, comme dans les autres animaux. Le conduit déférent se pelotonne, se dispose diversement, de manière à former quelquefois ce que l'on a appelé des *épididymes*, par analogie avec les animaux supérieurs. Au-delà de ces épididymes, le conduit déférent aboutit quelquefois à d'autres organes plus ou moins ramifiés, les *vésicules séminales*, ainsi nommées par analogie encore avec les autres animaux. On ignore quels sont les usages spéciaux des épididymes et des vésicules séminales, qui imprimaient très probablement des modifications à la liqueur fécondante pendant son séjour dans ces organes. Enfin, après avoir traversé les vésicules séminales, les conduits déférents se réunissent en un seul tube qui se rend dans le pénis, véritable organe de l'accouplement.

Les ovaires ne sont pas les seuls organes internes de la génération dans la femelle. Outre l'appareil plus ou moins compliqué, servant à la sécrétion et à la conservation du venin, il existe encore ordinairement une ou deux poches, situées à l'entrée de l'oviducte, et dans lesquelles vient se déposer le liquide fécondateur qui est introduit dans le corps de la femelle par le pénis du mâle. Il y a quelquefois encore une poche renfermant un liquide destiné à enduire les œufs d'une substance agglutinante, qui les fixe sur les corps où ils sont déposés : cette poche est peut-être l'analogue de l'appareil à venin, dans les espèces où il n'existe pas d'aiguillon. Quant aux ovaires, ce sont des tubes plus ou moins nombreux, situés de chaque côté du corps, comme les testicules dans le mâle, et qui tous se réunissent, de chaque côté du corps, en un tube commun, l'*oviducte*, par lequel les œufs sortent du corps de l'Insecte. On trouve dans les ovaires des œufs parvenus à différents degrés de développement; les plus avancés, sous ce rapport, étant les plus rapprochés de l'oviducte. Lorsque ces œufs sont mûrs, ils sont pondus par la femelle, qu'il y ait eu ou non accouplement préalable, comme cela se passe d'après ce que l'on sait aujourd'hui,

dans presque tous les animaux. C'est au moment où les œufs traversent le tube commun provenant de la réunion des deux oviductes que paraît se produire leur fécondation, au moyen de la liqueur spermatique déposée dans une poche spéciale (*spermotheca*) dont nous avons parlé. Il paraît, en effet, que cette poche renferme après l'accouplement un liquide épais, visqueux et blanchâtre, qui ne s'y rencontre pas auparavant (Newport). Est-ce la liqueur séminale déposée par le mâle? La présence des spermatozoaires dans cette liqueur répondrait affirmativement à cette question, mais nous ne sachions pas qu'on les y ait cherchés. Quoi qu'il en soit, il paraît qu'on trouve pendant l'accouplement prolongé de certains Insectes (Hannetons) le pénis du mâle engagé dans le *spermotheca* de la femelle (Audouin).

Les organes de la génération, ou du moins ceux de l'accouplement, ne sont pas toujours situés à la partie postérieure du corps. Ainsi, dans les Libellules (*voy.* ce mot), l'appareil copulateur est situé, chez le mâle, à la face ventrale de l'abdomen et sous le premier segment : aussi l'accouplement a-t-il lieu chez ces Insectes d'une manière toute spéciale. Il existe cependant, à l'extrémité de l'abdomen du mâle, des organes qui leur servent à saisir la tête de la femelle, et lorsque celle-ci est ainsi retenue, après un temps plus ou moins long, elle courbe son abdomen dans l'extrémité pour se mettre en rapport avec les organes générateurs du mâle. C'est pourquoi l'on voit souvent deux Libellules placées bout à bout et voler ensemble, la femelle entraînée par le mâle.

Presque tous les Insectes sortent de l'œuf en dehors du corps de la femelle, mais il en est quelquefois qui éclosent dans l'oviducte de la mère et n'en sortent que sous la forme de larves; il en est même qui restent dans le corps de la mère jusqu'à ce qu'ils aient pris leur enveloppe de nymphe. C'est ce dernier mode de génération que l'on a nommé *pupipare* (de *pupa*, nymphe). On en trouve des exemples dans les *Diptères*, où l'on a établi à cause de cela une famille de Pupipares (*voy.* ce mot). Les *Hémiptères* offrent de leur côté ce que l'on pourrait nommer, pour la même raison, la génération *larvipare*; nous citerons pour exemple les *Pucerons* (*voy.* ce mot).

Le *système nerveux* des Insectes est formé principalement de deux cordons renflés de distance en distance et situés à la face ventrale du corps, immédiatement au-dessus des muscles longs qui recouvrent cette face. C'est, comme on le voit, la même disposition générale que dans les autres animaux articulés. Les renflements que présentent les cordons sont appelés *ganglions*; ce sont les masses nerveuses qui sont mises en rapport les unes avec les autres au moyen des cordons mêmes. On donne à ces nerfs le nom de *connectifs*.

Tous les ganglions dont se compose la double série des centres nerveux ne sont pas situés à la région ventrale. Il en est deux, plus volumineux que les autres, qui sont situés dans la tête, au-dessus de l'œsophage, et par un segment à la face dorsale du corps. Ces deux ganglions, ou ceux de la première paire, sont appelés *ganglions cérébraux* par quelques auteurs, et sont pour d'autres auteurs le cerveau proprement dit. Il existe, à la région inférieure de la tête, une seconde paire de ganglions, moins gros que ceux de la région supérieure, et qui sont placés au-dessous de l'œsophage. M. Newport les considère comme analogues à la moelle allongée des animaux vertébrés, et il leur donne le nom de moelle allongée. Ces deux paires de ganglions, savoir, le cerveau et la moelle allongée, sont réunis par deux cordons de communication ou connectifs, que M. Newport appelle *cuisses*; ce sont donc pour lui les pédoncules du cerveau. Il n'existe qu'un de ces pédoncules de chaque côté, et l'ensemble de ces deux pédoncules et des quatre premiers ganglions, savoir, les deux du cerveau et les deux de la moelle allongée, constitue ce que l'on appelle le *collier*.

La portion du système nerveux dont nous venons de parler est située dans la tête, et il existe encore d'autres éléments nerveux dont nous parlerons. Dans le thorax on trouve ordinairement trois paires de ganglions moins gros que ceux du cerveau et réunis par les connectifs. Les trois paires de ganglions correspondent aux trois anneaux dont se compose le thorax. Leur

volume paraît être en rapport avec la masse des muscles qui font mouvoir les pattes et les ailes.

Enfin, dans l'abdomen, on trouve d'autres paires de ganglions qui sont au nombre de huit dans certaines larves, mais dont le nombre est beaucoup réduit dans les Insectes parfaits. Ces huit paires de ganglions abdominaux ajoutées aux trois paires de ganglions thoraciques et aux deux paires de ganglions céphaliques, font treize paires en tout, ce qui répond au nombre des anneaux du corps. Il y a donc autant de paires de ganglions qu'il y a d'anneaux. C'est pourquoi l'on a dit que chaque paire de ganglions pourrait être regardée comme un centre nerveux particulier, indépendant des ganglions voisins et même indépendant des ganglions cérébraux. On a surtout étayé cette opinion sur la conservation de larve et du mouvement volontaire qui se remarque dans les parties du corps des Insectes que l'on a séparées de la tête. Néanmoins les ganglions cérébraux ont une prééminence qui ne pourrait leur être refusée, et qui est due surtout aux rapports qui les lient avec la bouche et les organes des sens. Quoi qu'il en soit, le nombre des paires de ganglions est toujours au-dessous, dans l'Insecte parfait, du nombre des segments du corps : aussi trouve-t-on, en général, qu'il n'y a qu'une, deux, trois paires et au-delà de ganglions abdominaux, et même, dans certains Insectes, on n'en trouve pas même une, la portion du système nerveux qui répond aux ganglions abdominaux s'étant groupée pour se loger dans le thorax, d'où les nerfs qui s'en échappent sont rayonnés dans l'abdomen.

On voit par là que le système nerveux des Insectes a de la tendance à se centraliser; c'est ce qui arrive surtout lorsque l'on compare le système nerveux d'une larve avec celui de l'Insecte parfait; mais le même fait se remarque encore lorsque l'on compare entre eux des Insectes de groupes différents. Dans chacun de ces deux cas, on voit les connectifs se rapprocher sur toute la longueur du corps, de manière à ne plus former qu'un seul cordon, et les ganglions de chaque paire semblent alors réunis plus ou moins complétement. D'autres fois, les connectifs se montrent de plus en plus courts; les ganglions se rapprochent alors d'arrière en avant et se confondent plus ou moins en une ou plusieurs masses. Quel que soit, d'ailleurs, le mode de distribution des centres nerveux, il en part des nerfs qui se rendent aux parties voisines, soit isolément, soit en s'anastomosant avec les nerfs voisins. Tels sont les éléments que l'on a admis pendant longtemps dans le système nerveux des Insectes, savoir : les ganglions, les connectifs et les nerfs qui partent des ganglions.

Cependant on sait, par les observations de M. Newport, que chaque série de ganglions avec leurs connectifs ne constitue pas un cordon unique, renflé de distance en distance par la suraddition, en quelque sorte, d'éléments semblables; mais bien que chaque cordon est formé de deux sortes d'éléments, et par suite de deux cordons distincts placés l'un au-dessous de l'autre et étroitement unis ensemble. Le cordon *inférieur* ou externe, le cordon le plus voisin de la surface du corps, est celui qui porte les ganglions. Le cordon *supérieur* ou interne est dépourvu de ganglions; il passe au-dessus de ceux-ci, il y adhère, mais n'en fait pas partie. Il résulte de cette disposition que le système nerveux principal des Insectes est formé de deux parties essentiellement distinctes, comme la moelle épinière des Vertébrés, savoir : une partie motrice et une partie sensible. Ce serait, suivant M. Newport, le cordon supérieur, et non ganglionnaire, qui répondrait à la partie motrice de la moelle épinière, et par conséquent le cordon ganglionnaire serait l'analogue de la partie sensible de cette moelle. Des expériences de M. Newport sur le système nerveux des Insectes, et d'autres de M. Longet sur le même appareil dans les Crustacés, semblent étayer suffisamment cette manière de voir. Chaque chaîne nerveuse du corps de l'Insecte répond donc à la moitié de la moelle épinière, et se trouve, comme celle-ci, formée tout à la fois d'une partie motrice et d'une partie sensible. Il en résulterait encore que les nerfs sont formés tout à la fois aussi de fibres motrices et de fibres sensibles, comme dans les animaux vertébrés.

Ceci étant établi, il est à remarquer que la portion sensible de la moelle épinière est

la plus extérieure dans les animaux vertébrés, tandis que la portion motrice est située plus intérieurement : or, la même chose arrive dans les Insectes et les Crustacés. La portion sensible de leur chaîne nerveuse est donc la plus voisine de la région ventrale, comme la portion sensible de la moelle épinière est la plus voisine de la face dorsale dans les vertébrés. On a donc eu raison de dire (Geoffroy-Saint-Hilaire) que le corps des articulés était dans une situation renversée à l'égard de celui des vertébrés. Non seulement le système nerveux est placé, dans les premiers, à la face ventrale, mais il y est placé de la même manière que la moelle épinière à l'égard de la région dorsale des vertébrés. Toutefois l'inversion n'est pas complète, car les deux ganglions cérébraux sont situés à la face dorsale du corps.

Outre le système nerveux dont nous avons parlé jusqu'à présent, il en existe un autre dans les Insectes; c'est le système nerveux appelé *récurrent* par les premiers auteurs qui en ont parlé. Il se compose de plusieurs petits ganglions qui partent des ganglions cérébraux et qui envoient des filets nerveux aux organes de la digestion en particulier. Ce système nerveux récurrent se compose de parties paires et symétriques. Il paraît, d'après des recherches toutes récentes de M. Blanchard, que les filets du système nerveux récurrent se mettent en rapport non seulement avec les organes digestifs, mais encore avec ceux de la circulation et même de la respiration. Il est évident que si la chaîne nerveuse ventrale des Insectes répond à la moelle épinière des vertébrés, le système nerveux récurrent des Insectes doit être l'analogue du système ganglionnaire des vertébrés. De cette manière ; il y aurait, dans les articulés comme dans les vertébrés, un système nerveux pour la vie dite de relation et un système nerveux pour la vie végétative ou animale. On sait d'ailleurs que la même dualité du système nerveux a été reconnue dans les Mollusques, ce qui généralise presque cette disposition dans tous les animaux. Nous sommes forcés d'arrêter ici nos considérations sur le système nerveux en renvoyant, pour ce qui a rapport à son étude, aux travaux déjà publiés de M. Newport et à ceux que publiera bientôt M. Blanchard.

Les *organes des sens* sont les derniers dont nous ayons à parler. Il paraît certain que les Insectes en général jouissent des cinq espèces de sens admis par les physiologistes. Il est certain qu'ils voient, qu'ils entendent, qu'ils peuvent toucher les objets; il est certain qu'ils sont sensibles aux odeurs, et il est très probable que la saveur des corps ne leur est pas étrangère. Cependant *le sens de la vue* est le seul qui soit localisé d'une manière certaine, car les Insectes ont des yeux et plusieurs même des yeux de deux espèces. Quant au *sens de l'ouïe*, on n'en connaît pas l'organe. Quelques auteurs ont placé ce sens dans les antennes; mais le fait n'est pas démontré. Ce n'est que par analogie avec ce qui se passe dans certains Crustacés, dans les Écrevisses, par exemple, que l'on peut supposer l'existence de l'organe de l'ouïe à la base des antennes; il resterait toutefois à le démontrer. Le *sens du toucher* paraît avoir pour organes plusieurs appendices. Ce sont les antennes, sauf quelques cas où elles sont à peine développées, comme dans les Cigales; les palpes, qui sont en réalité de petites antennes et pour la structure et pour les fonctions; enfin, les pattes, qui servent peut-être au toucher, surtout lorsqu'elles sont munies de pelotes et autres organes membraneux. Le *sens de l'odorat* n'a pas de siége connu. On l'a placé dans les antennes; on l'a placé à l'entrée des appareils respiratoires. Il n'y a rien de certain à ce sujet. Enfin, le *sens du goût* a son siége présumé dans la bouche. On a voulu le voir à l'extrémité des palpes, qui est souvent membraneuse. On a voulu le voir encore dans ce que l'on a nommé la langue des Insectes. Tout ce qu'on a dit à cet égard n'est fondé que sur des conjectures. De même que le sens de l'odorat, le sens du goût paraît exister; mais son siége, nous le répétons, n'est pas encore connu, non plus que le siége du sens de l'ouïe. Il ne nous reste donc qu'à décrire le sens de la vue, car nous n'avons rien à ajouter à la description que nous avons donnée des antennes, des palpes et des pattes, même en les considérant comme organes du toucher.

Les *yeux* des Insectes sont de deux sortes : les yeux composés et les yeux simples ou *ocelles*. Les yeux composés sont aussi nom-

més *yeux à facettes*, parce que leur surface présente un grand nombre de divisions de forme hexagonale dans la plupart des cas. Chacune de ces divisions est la cornée d'un œil distinct. C'est une portion des téguments plus ou moins amincie et dans laquelle il se dépose de la chitine, comme dans les téguments en général. En arrière de la cornée, on trouve un cristallin dont la forme est plus ou moins lenticulaire et qui passe pour renfermer une humeur aqueuse (Dugès). Enfin, plus en arrière encore, se remarque un autre corps auquel on a trouvé de l'analogie avec ce corps vitré, et qui renferme aussi une humeur que l'on a nommée *vitrée*. C'est un corps transparent comme le précédent et de forme tantôt cylindrique, tantôt conique, et dont l'extrémité postérieure se trouve en rapport avec un filet du nerf optique. Le corps vitré est renfermé dans un tube formé par tous les yeux voisins, et dont la surface est entièrement tapissée d'un pigment brun dans la plupart des cas, mais parfois aussi coloré de diverses nuances. Ce pigment s'étend entre la face postérieure du cristallin et la face antérieure du corps vitré, et il ne reste de libre entre ces deux corps qu'un petit cercle destiné au passage des rayons lumineux. Ce cercle répond à la pupille. Ainsi disposé, chaque tube d'un œil composé est un œil distinct, qui ne reçoit que les rayons de lumière parallèle à son axe.

Les yeux simples ou *ocelles*, que l'on nomme aussi les *yeux lisses*, sont plus analogues, pour la forme, aux yeux des vertébrés. Leur cornée est une surface sphérique au-dessous de laquelle il existe un cristallin sphérique, et, en arrière de ce cristallin, se trouve un corps vitré. Ainsi les mêmes parties existent dans les yeux composés et dans les yeux lisses, mais la forme de ces parties est différente. Le corps vitré est plus convexe en arrière qu'en avant, et c'est ce corps qui se trouve en rapport avec un filet du nerf optique. Il y a enfin un véritable pigment, l'analogue de la choroïde, qui s'étend jusque sur la face antérieure du corps vitré, où il laisse une ouverture circulaire pour le passage des rayons lumineux.

Les yeux lisses, qui sont ceux des Araignées, sont les seuls que possèdent les Insectes à l'état de larve. Les yeux composés ne se trouvent que dans les Insectes parfaits, et sont peut-être une transformation des yeux lisses. Dans les larves des Insectes qui ne subissent pas de métamorphoses complètes, les yeux sont composés. Dans les Myriapodes (*voy.* ce mot), les yeux sont souvent formés par la réunion d'un certain nombre d'yeux lisses, qui restent un peu écartés. Dans un grand nombre d'Insectes à l'état parfait, on trouve à la fois des yeux composés et des yeux lisses. Les yeux composés sont toujours au nombre de deux, dans lesquels les tubes oculaires sont plus ou moins nombreux. Les yeux lisses sont au nombre de deux ou trois, le plus ordinairement; dans quelques Insectes il n'y en a qu'un seul, plus gros qu'à l'ordinaire: c'est ce que l'on voit dans certains Coléoptères (*Anthrènes*).

On ne s'explique pas parfaitement la présence simultanée des yeux composés et des yeux simples dans un grand nombre d'Insectes. M. Müller croit que les yeux simples, en raison de la convexité de leur cornée, *sont* appropriés à la vision des objets les plus rapprochés. On peut se demander, dans ce cas, pourquoi les yeux simples n'existent pas chez tous les Insectes en même temps que les yeux composés. Ces yeux simples ne se soutiennent qu'à l'état parfait dans les Insectes qui subissent des métamorphoses incomplètes, tels que les Orthoptères.

M. Newport parle d'une sorte d'yeux plus simples encore, qui se trouve dans la larve des OEstres. Ce sont deux points formés par un peu de pigment, et situés au-dessous d'une portion plus mince des segments. On trouve des organes analogues dans différents animaux invertébrés.

La *classification des Insectes*, par laquelle nous terminerons cet article, peut être fondée, d'après ce que nous avons vu, sur différentes particularités de l'organisation. Celles que l'on a choisies de préférence sont la disposition des parties de la bouche et des ailes. En effet, ces différents organes sont d'un emploi commode. C'est ainsi qu'on a distingué les Insectes en broyeurs ou mandibulés, et en suceurs ou haustellés, ce que nous avons déjà fait remarquer. En outre, parmi les broyeurs, d'une part, et parmi les suceurs de l'autre, on trouve des ailes

de différente nature. La combinaison des caractères des ailes et des pièces de la bouche forme les résultats suivants, auxquels on s'est à peu près définitivement arrêté.

Les Insectes broyeurs renferment : 1° l'ordre des *Coléoptères*, ainsi nommé parce que les ailes de la première paire sont épaisses, et forment aux ailes de la seconde paire une sorte d'étui. Ex. : le *Hanneton*.

2° L'ordre des *Orthoptères*, qui a les ailes de la première paire moins épaisses que dans l'ordre précédent, mais cependant plus épaisses que les ailes de la seconde paire. Celles-ci sont plissées en éventail dans l'état de repos. Ex. : la *Sauterelle*.

3° L'ordre des *Névroptères*, qui a les quatre ailes minces, transparentes ou veinées de nervures généralement très nombreuses. Ex. : la *Demoiselle* ou *Libellule*.

4° L'ordre des *Hyménoptères*, qui a aussi quatre ailes nues et veinées, mais moins que dans l'ordre précédent. Les pièces de la bouche sont déjà en partie transformées en organe de succion. Ex. : l'*Abeille*.

8° L'ordre des *Strepsiptères*, qui a des élytres ou ailes antérieures tout-à-fait rudimentaires et contournées sur elles-mêmes. Ex. : les *Xénos*.

Nous ne parlerons pas ici des ordres que l'on a détachés des précédents, sous les noms de *Dermaptères* (Forficules), *Trichoptères* (Friganes) ; nous renvoyons à chacun de ces mots.

Les Insectes suceurs renferment en premier lieu les *Lépidoptères*, dont les quatre ailes sont recouvertes d'écailles colorées. Ce sont tous les Papillons.

2° L'ordre des *Hémiptères*, dont les ailes de la première paire sont épaisses comme dans les Orthoptères, mais souvent elles ne le sont que dans la première moitié. Leur bouche, appelée suçoir, est très différente de celle des Papillons.

3° L'ordre des *Diptères*, qui se reconnaît au premier coup d'œil parce qu'il n'a que deux ailes, les ailes de la seconde paire étant représentées par les balanciers. Exemple : les Mouches.

4° L'ordre des *Aptères*, qui renferme les *Puces*.

5° L'ordre des *Aphaniptères*, dont le type est le *Pou*, mais qui se compose d'Insectes à mandibules et d'Insectes qui en sont dépourvus, ce qui les a fait diviser en deux ordres distincts, le premier conservant le nom d'*Aphaniptères*, le second prenant celui de *Zoophages*.

Ici également nous mentionnerons seulement les *Homoptères*, détachés des Hémiptères, parce que leurs ailes de devant sont épaisses dans toute leur étendue ; ex. : la *Cigale*, les *Homaloptères*, qui se composent de quelques Diptères à bouche plus ou moins rudimentaire. Pour tous les groupes d'Insectes nous renvoyons à chacun des articles qui les concerne. On y trouvera sur leurs caractères des détails que le défaut d'espace nous empêche de donner ici.

(Brullé).

INSECTIVORES. *Insectivora.* MAM. — L'une des familles de l'ordre des Carnassiers a reçu le nom d'*Insectivores* à cause des mœurs des animaux qui la composent. De même que les Chauves-Souris, les Insectivores ont des mâchelières hérissées de pointes coniques, mais ils n'ont pas de membranes latérales, quoique ne manquant jamais de clavicules ; leurs pieds sont courts ; tous appuient la plante entière du pied sur la terre en marchant ; leurs mamelles sont placées sous le ventre. Les uns ont de longues incisives en avant, suivies d'autres incisives et de canines toutes moins hautes même que les molaires, genre de dentition qui rappelle celle des Rongeurs ; d'autres ont de grandes canines écartées, entre lesquelles sont de petites incisives, ce qui est la disposition la plus ordinaire aux Quadrumanes et aux Carnassiers.

La vie des Insectivores est le plus souvent nocturne et souterraine ; leurs mouvements sont assez faciles, et beaucoup d'entre eux passent l'hiver en léthargie, surtout dans les pays froids ; ils se nourrissent presque exclusivement d'Insectes. Ces mammifères se ressemblent beaucoup par leurs téguments, les formes des membres et le genre de vie ; ils sont divisés en un assez grand nombre de genres, ainsi que nous le verrons plus tard, dont les trois principaux, dans lesquels peuvent rentrer tous les autres, sont ceux des Taupes, des Musaraignes et des Hérissons.

Les anciens naturalistes connaissaient à peine les trois types européens de l'ordre des Insectivores, et ils ne se sont nullement

occupés de leurs rapports naturels ni de leur place dans la série zoologique. Aristote (350 ans avant l'ère chrétienne) dit néanmoins quelques mots de la Taupe, qu'il désigne sous le nom d'*Aspalax;* des Musaraignes, qui pour lui sont des *Mygales*, et des Hérissons, ses *Echinus*. Pline (50 ans avant Jésus-Christ) n'ajoute que peu de chose aux écrits d'Aristote, et le premier il crée les mots *Talpa*, *Musaraneus* et *Erinaceus*.

Au moyen-âge, les auteurs qui se sont occupés d'histoire naturelle, Isidore de Séville, Albert-le-Grand, Agricola, Scaliger, ne firent que rectifier ce qu'avaient dit Aristote et Pline, et n'augmentèrent que peu les connaissances acquises sur les Insectivores.

Gesner, en 1520, est le premier qui ait passablement défini, au moins dans les deux genres *Talpa* et *Sorex*, les Insectivores. Puis vinrent Walton (1552), Aldrovande (1645), Johnston (1657), Charleton (1668), qui ajoutèrent quelques matériaux à leur histoire. Ray, en 1693, est le premier qui, sentant leurs rapports naturels, les ait rapprochés tous convenablement dans un système mammalogique. Linné (1735) rassembla ce qu'avait dit ses devanciers, et il détourna le nom de *Sorex*, qu'il appliqua aux Musaraignes, dénomination latine qui leur est restée, et est venue remplacer celle de *Musaraneus*. Daubenton (1756) commença à distinguer les espèces, du moins dans le genre Musaraigne, et il publia un travail dans le grand ouvrage de Buffon; Schreber (1778) s'occupa de leur système dentaire. Hermann (1780) donna de grands détails sur les Musaraignes européennes. En 1780, Pallas et Storr sentirent les rapports naturels des Insectivores entre eux et avec les autres Mammifères. Linck, en 1795, en forma le premier un ordre particulier, et son exemple a été suivi par presque tous les zoologistes. G. Cuvier (1798), Lacépède (1798) et Illiger (1811), prenant en considération rigoureuse le système dentaire, les ont partagés en plusieurs sections génériques. Pallas (1811), Étienne Geoffroy-Saint-Hilaire (1811), Savi (1832), Say (1835), augmentèrent le nombre des espèces européennes connues, principalement dans le groupe des Musaraignes. Raffles, Smith, Brandt, etc., ont ajouté les nouvelles formes, beaucoup plus distinctes, fournies par l'Afrique, l'Inde et l'Amérique. Wagler, en 1832, a appliqué aux *Sorex* proprement dits le même principe de divisions génériques qui avait été employé par Lacépède, et il a introduit *ainsi* les bases de la distinction et de la distribution des espèces, ce qui a été adopté par MM. Duvernoy (1833), Jenyns (1837) et Nathusius (1838). M. de Blainville publia (*Ann. d'Anat. et de Phys.*, t. II, 1838, et *Ostéographie*, *Insectivores*, 1841) un mémoire de la plus haute importance sur l'ancienneté des Mammifères Insectivores à la surface de la terre, et dans ce travail il résuma tout ce qui avait été dit sur ces animaux; il posa les bases de leur classification et de leur position dans la série zoologique, et il indiqua les espèces que l'on a trouvées à l'état fossile. Depuis la publication de ce Mémoire peu de travaux ont été faits sur les Insectivores; on doit citer cependant un Mémoire de M. Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire sur les Tenrecs, la description de quelques espèces du nord de la France appartenant au genre Musaraigne par M. Edme de Selys Longchamps, une monographie des espèces nord-américaines du genre *Sorex* par M. Buchanan, etc., etc.

Les Insectivores doivent constituer un ordre distinct, *dont* la place est intermédiaire à celui des Cheiroptères et à celui des Carnassiers. La disposition des espèces doit être des plus anomales aux plus normales; c'est-à-dire que l'on doit l'établir ainsi : *Talpa*, *Sorex* et *Erinaceus;* d'abord les espèces dont la vie est souterraine, puis les intermédiaires, et enfin celles qui se rapprochent le plus des Carnassiers. La distribution des espèces repose essentiellement sur le système dentaire, qui, pour chacune d'elles, présente une particularité tranchée dans le nombre, la forme ou les proportions des dents.

Relativement à la géographie zoologique, les trois genres principaux des Insectivores sont essentiellement de l'ancien continent. Tous trois sont européens. Un seul, celui des Musaraignes, se trouve dans toutes les parties du monde, le sud-Amérique et la Nouvelle-Hollande exceptés. Les Taupes proprement dites sont exclusivement de l'ancien continent, ou tout au plus des parties septentrionales du nouveau; et c'est à peine

si elles dépassent, en Asie et en Afrique, le littoral de la Méditerranée. Le sud-Afrique seul offre les Taupes dorées ou Chrysochlores; le nord-Amérique les Taupes-Musaraignes. Les Musaraignes proprement dites sont de toutes les parties de l'ancien continent et même du nord du nouveau. Les *Glisorex* et les *Echinosorex* ne se trouvent qu'en Asie. L'Afrique seule offre les *Macroscelis*. Les Hérissons proprement dits sont exclusivement de l'ancien continent; tandis que les Tenrecs ne se trouvent qu'à Madagascar.

Comme résultat de l'ancienneté à la surface du globe, on peut dire que les trois types européens des Insectivores sont de la plus haute antiquité historique. Des individus qui se rapportent à l'un d'eux étaient conservés à l'état de momie par les Égyptiens; et les deux ou peut-être trois espèces qui ont été admises à cet état ne diffèrent pas d'une espèce actuellement vivante en Afrique et même en Égypte.

Les trois genres types des Insectivores se trouvent à l'état fossile : 1° dans les brèches osseuses du littoral de la Méditerranée; 2° dans le col des cavernes d'Allemagne, d'Angleterre, de Belgique et de France; 3° dans un terrain tertiaire moyen des montagnes sous-pyrénéennes; 4° dans un terrain d'eau douce d'Auvergne. Les six espèces qui ont été reconnues jusqu'ici, savoir : une Taupe, trois espèces de Musaraignes, un Desman et un Hérisson, ne diffèrent pas spécifiquement de celles qui existent actuellement à l'état vivant : elles se trouvent pêle-mêle avec des restes d'animaux qui ne vivent plus dans nos contrées. Les autres, dont on ne connaît pas encore à l'état récent les analogues, savoir : une Taupe, une Musaraigne, un Hérisson et un Tenrec, forment des espèces intermédiaires exclusivement à celles de l'ancien monde. *Voy.* GROTTES.

Les genres qui ont été formés dans la famille des Insectivores sont assez nombreux, et nous n'indiquerons que les principaux : Taupe, Chrysochlore, Cladobate, Condylure, Scalope, Musaraigne, Desman, Hérisson, Tenrec, etc., etc.

En terminant cet article, nous croyons devoir rappeler que, chez les Mammifères, la dénomination d'Insectivores n'est pas seulement applicable aux Taupes, aux Musaraignes, aux Hérissons et aux animaux qui s'en rapprochent le plus; mais qu'elle pourrait encore être donnée à quelques animaux de groupes différents qui se nourrissent presque uniquement d'Insectes. Ainsi beaucoup de Chauves-Souris sont exclusivement Insectivores : aussi M. Fr. Cuvier avait-il réuni sous cette dénomination les Cheiroptères et les Insectivores proprement dits; quelques Singes, des Lémuriens, des Galéopithèques, un grand nombre d'Édentés, se nourrissent aussi d'Insectes; enfin, dans la grande division des Marsupiaux, il y a un groupe d'animaux auquel on a pu, à juste titre, donner le nom d'Insectivores. (E. D.)

INSECTIVORES. *Insectivori*. OIS. — Ce mot, dont la signification ne saurait offrir d'équivoque, est devenu, pour M. Temminck, le titre d'un ordre particulier de Passereaux, qui ont pour caractères communs : un bec médiocre ou court, faiblement tranchant ou en alène, à mandibule supérieure courbée et échancrée vers la pointe; des doigts au nombre de quatre, trois devant et un derrière, l'extérieur étant soudé à la base ou uni jusqu'à la première articulation au doigt du milieu.

Selon M. Temminck, les Insectivores ne se nourrissent pas exclusivement d'Insectes, comme leur nom collectif semblerait l'indiquer, mais les baies et les fruits servent aussi d'aliment à plusieurs espèces. Leur voix est harmonieuse; ils habitent les bois, les buissons, les roseaux, nichent solitairement et font plusieurs pontes par an.

Les g. que M. Temminck introduit dans ses Insectivores font presque tous partie de la famille des *Dentirostres* de G. Cuvier. Ce sont les g. Merle, Cincle, Lyre, Brève, Fourmilier, Batara, Vanga, Pie-Grièche, Bécarde, Bec-en-Fer, Langrayen, Crinon, Drongo, Échenilleur, Coracine, Cotinga, Averano, Procné, Rupicole, Tanmanak, Manakin, Pardalote, Todier, Platyrhinque, Moucherolle, Gobe-Mouche, Mérion, Bec-Fin, Traquet, Accenteur, Bergeronnette et Pipit. (Z. G.)

***INSIGNÉES**. *Insignitæ*. ARACH. — Ce nom désigne, dans l'*Hist. nat. des Ins. apt.*, par M. Walckenaër, une race dans le genre des *Lycosa*, dont les espèces qui la compo-

sent présentent les caractères suivants : Corps dont la longueur n'excède pas 10 lignes. Abdomen ayant sur le dos une figure régulière, tantôt formant un ovale ou un polygone allongé, tantôt une raie à la partie antérieure, accompagnée de taches disposées régulièrement, avec une figure bien distincte, à la partie postérieure. Dix-neuf espèces de *Lycosa* font partie de cette race.

(H. L.)

INSTINCT ET INTELLIGENCE DES ANIMAUX. PHYSIOL.—Il y a, dans ce qu'on appelle communément du nom vague d'*Intelligence*, trois faits distincts : l'*Instinct*, l'*Intelligence des bêtes*, et l'*Intelligence, la raison de l'Homme*.

§ I. DE L'INSTINCT.

L'Instinct a trois caractères qui lui sont propres.

Il agit sans instruction, sans expérience.

Il ne fait jamais de progrès.

Il est toujours particulier.

1° *L'Instinct agit sans instruction.*

L'Araignée n'apprend point à faire sa toile, ni le Ver à soie son cocon, ni l'Oiseau son nid, ni le Castor sa cabane.

L'Homme lui-même fait plusieurs choses par un pur instinct.

L'enfant tette en venant au monde, sans l'avoir appris, sans avoir pu l'apprendre : il tette par instinct.

2° *L'Instinct ne fait jamais de progrès.*

L'Araignée ne fait pas mieux sa toile le dernier jour de sa vie que le premier. Elle fait bien du premier coup. Elle ne fait jamais mieux ; elle n'a jamais fait mal.

3° *L'Instinct est toujours particulier.*

Le Castor a la merveilleuse industrie de se bâtir une cabane; mais cette merveilleuse industrie ne lui sert qu'à bâtir sa cabane. Pour tout le reste, pour les *qualités relatives à nous*, comme dit Buffon (1), il est fort inférieur au Cheval, au Chien.

Le Chien, qui a tant d'Intelligence (je parle de l'Intelligence des bêtes), n'a aucune industrie qui approche des industries si compliquées de l'Abeille et de la Fourmi.

(1) « Le Castor paraît inférieur au Chien par les qualités relatives qui pourraient l'approcher de l'Homme. » *Histoire du Castor.*

Il n'y a point d'*Instinct général*, il y a *des Instincts*.

L'Instinct est donc toujours un fait spécial ; et, par cela seul, il n'est point l'Intelligence, laquelle est toujours un fait général, comme nous le verrons bientôt. « La raison est un *instrument universel*, » dit admirablement Descartes (1).

On me dit que l'Instinct n'est qu'un mot. Je demande s'il y a des choses que l'animal fasse sans les avoir apprises ? Et il y en a, sans doute ; je viens d'en indiquer plusieurs : la toile de l'Araignée, le cocon du Ver à soie, la cabane du Castor, etc.

Il y a donc des *choses d'Instinct*, puisqu'il y a des choses *faites sans être apprises*, car qui dit l'un, dit l'autre. L'Instinct n'est donc point un vain mot ; l'Instinct est un fait.

On a voulu, tour à tour, expliquer l'Instinct par l'*Intelligence* et par le *pur mécanisme*. On l'a toujours voulu en vain.

Dupont de Nemours veut que l'action de téter soit un art, lequel, dit-il, « s'apprend par raisonnement, par méthode, par un certain nombre d'expériences suivies d'inductions justes (2); » et voilà l'enfant, à peine né, qui déjà *raisonne* et *expérimente*.

Georges Leroy veut que « les voyages des oiseaux soient le fruit d'une instruction qui se perpétue de race en race (3); » et voilà les oiseaux qui se transmettent, de race en race, des *instructions*, un *corps de doctrine*.

D'un autre côté, si j'en crois Buffon, l'Instinct n'est qu'un *pur mécanisme*. De ce que des *pois*, qu'il fait bouillir dans un vase fermé, *deviennent* (étant comprimés les uns par les autres), *de petites colonnes à six pans* (4), il conclut que les alvéoles, les cellules *hexagones* des Abeilles ne sont aussi que l'effet d'une *compression réciproque*. Comment Buffon peut-il se payer d'une comparaison aussi vague? Et, d'ailleurs, combien d'autres industries, non moins admirables que celle de l'Abeille, et sans *compression réciproque!*

La *compression réciproque* agit-elle pour

(1) « Au lieu que la raison est un instrument universel qui peut servir en toutes sortes de rencontres, ces organes (les organes des bêtes) ont besoin de quelque particulière disposition pour chaque action particulière. » *Discours de la méthode.*

(2) *Mém. sur l'Instinct.*

(3) *Lettres philosophiques sur l'intelligence et la perfectibilité des animaux*, etc.

(4) *Discours sur la nature des animaux.*

le cocon du Ver à soie, pour le nid de l'Oiseau, pour la cabane du Castor?

La toile de l'Araignée est-elle un effet de la *compression réciproque?*

L'Instinct ne s'explique donc ni par l'Intelligence, ni par le mécanisme. L'Instinct est donc une force propre.

§ II. De l'intelligence des bêtes.

L'Intelligence a ses caractères; et tous sont opposés à ceux de l'Instinct.

L'Instinct agit sans instruction; l'Intelligence n'agit que par instruction, par expérience.

L'Instinct ne fait point de progrès; l'Intelligence en fait.

L'Instinct est toujours particulier; l'Intelligence est toujours générale.

1° *L'Intelligence n'agit que par instruction, par expérience.*

J'instruis mon Chien à faire ce que je veux; et ce que je veux est souvent le contraire de ce que son Instinct lui suggère.

Son Instinct lui suggère de se jeter sur la proie pour la dévorer; et je l'instruis à me l'apporter sans y toucher.

Je dresse mon Cheval, comme je dresse mon Chien, en associant une impression à une autre.

Et je suis le maître de ces associations; et l'animal s'y soumet et s'y ploie. Son Intelligence a donc quelque chose de *relatif* à la mienne.

En général, le bruit du fouet fait fuir le Chien, parce qu'il lui rappelle une impression de douleur. Mais, si au lieu d'un coup, j'associe au bruit du fouet une caresse, une friandise, ce bruit fera venir mon Chien au lieu de le faire fuir.

L'association des impressions est le grand moyen sur lequel se fonde toute l'éducation de nos animaux domestiques. Et quel parti ne pourrait-on pas en tirer pour la première éducation de l'Homme lui-même, si l'on savait s'y prendre?

2° *L'Intelligence fait des progrès.*

Nous voyons tous les jours, dans nos cirques, des Chiens, des Chevaux, des Ours, etc., qui font des choses qu'assurément ils n'eussent point faites, abandonnés à eux seuls. On leur apprend à faire ces choses; on les y instruit, on les y prépare. Ils ne les font pas du premier coup. Ils commencent par faire mal; puis ils font mieux; puis bien.

Qui n'a remarqué les progrès du Chien qu'on dresse à la chasse, du Cheval qu'on dresse au manége?

Et ce qui montre bien encore jusqu'à quel point cette éducation des animaux est *relative à la nôtre*, c'est que nous y procédons de même: nous les excitons, nous les corrigeons; nous les flattons, quand ils font bien; nous les châtions, quand ils font mal.

3° *L'Intelligence est toujours générale.*

Il y a plusieurs Instincts, il n'y a qu'une Intelligence. C'est par la *même intelligence*, générale et une, que le Chien apprend à m'apporter le gibier au lieu de le dévorer, à venir quand je l'appelle, à fuir quand je le menace, etc.

L'Instinct est donc, en tout, l'opposé de l'Intelligence. Comment l'une de ces choses serait-elle l'autre?

L'Instinct et l'Intelligence sont donc deux forces distinctes.

§ III. De l'intelligence de l'homme.

Les animaux ont une certaine Intelligence. Ils ont, comme nous, des sens, des sensations, des perceptions, de la mémoire; ils comparent leurs souvenirs, leurs perceptions; ils jugent, ils veulent.

Mais, ce qui fait ici toute la question, l'animal ne sort jamais du physique. J'agis sur lui, mais par des coups, par des cris, par le son de ma voix, par des gestes, par des caresses, etc.

Il ne s'élève jamais jusqu'au métaphysique. Il a des sensations et n'a pas des idées(1); il a l'intelligence et n'a pas la réflexion.

« L'Homme seul est capable de réfléchir, » disait Aristote(2); et tous les bons esprits l'ont dit après lui. Mais qu'est-ce que la réflexion?

Je définis la *réflexion* : l'*étude de l'esprit par l'esprit*, la *connaissance de la pensée par la pensée.*

L'étude de la pensée par la pensée est le *monde métaphysique.* Et ce monde est propre à l'Homme.

(1) Voyez mon *Histoire des travaux et des idées de Buffon*, au chapitre sur l'*Intelligence des bêtes.*

(2) *Histoire des animaux*, liv. I.

L'*Intelligence* de l'animal ne se voit pas, ne se comprend pas. L'Homme seul comprend son Intelligence, et se juge lui-même; et c'est par là qu'il est moral. Il est moral, parce qu'il voit sa pensée et la juge.

Comme je le disais en commençant cet article, il y a donc trois grands faits essentiellement distincts :

L'*Instinct* qui ne connaît pas;

L'*Intelligence des bêtes* qui connaît;

Et l'*Intelligence de l'Homme*, la *Raison*, qui connaît et se connaît.

§ IV. Observations de Frédéric Cuvier sur l'*INSTINCT* du castor et sur l'*INTELLIGENCE* de l'orang-outang.

Fr. Cuvier nous a laissé sur le Castor des observations très curieuses.

L'individu qu'il a étudié avec le plus de suite avait été pris tout jeune sur les bords du Rhône; il avait été allaité par une femme; il n'avait donc pu rien apprendre, même de ses parents. Fr. Cuvier l'avait placé dans une cage grillée, et là ce fut absolument de lui-même qu'il donna les premières marques de son Instinct. On le nourrissait habituellement avec des branches de saule, dont il mangeait l'écorce. Or, on s'aperçut bientôt qu'après les avoir dépouillées, il les coupait par morceaux et les entassait dans un coin de sa cage. L'idée vint donc de lui fournir des matériaux avec lesquels il pût bâtir, c'est-à-dire de la terre, de la paille, des branches d'arbre; et dès lors on le vit former de petites masses de cette terre avec ses pieds de devant, puis pousser ces masses en avant avec son menton, ou les transporter avec sa bouche, les placer les unes sur les autres, les presser fortement avec son museau jusqu'à ce qu'il en résultât une masse commune et solide, enfoncer alors un bâton avec sa bouche dans cette masse; en un mot, bâtir et construire (1).

Buffon veut que « les Castors *solitaires* » ne sachent plus rien entreprendre ni rien » construire (2). » On voit ici combien il se trompe.

Il veut que le Castor tire son industrie de la *société des siens* (1). Le Castor de Fr. Cuvier n'avait jamais vu *les siens*.

En un mot, cet animal travaillait de lui-même, et sans l'avoir appris; il travaillait, de plus, sans utilité, sans but (car il était dans une cage, c'est-à-dire dans une cabane, et par conséquent il n'avait pas besoin de s'en faire une autre). Son travail n'était donc que l'effet d'un pur Instinct.

Tel est le résultat précieux des observations de Fr. Cuvier sur l'*Instinct* du Castor. Le résultat de ses observations sur l'*Intelligence* de l'Orang-Outang n'est pas moins remarquable.

Son jeune *Orang-Outang* se plaisait à grimper sur les arbres. On fit un jour semblant de monter à l'un de ces arbres pour aller l'y prendre; mais aussitôt il se mit à secouer l'arbre de toutes ses forces pour effrayer la personne qui s'approchait; cette personne s'éloigna, et il s'arrêta; elle se rapprocha, et il se mit de nouveau à secouer l'arbre. Pour ouvrir la porte de la pièce dans laquelle on le tenait, il était obligé, vu sa petite taille, de monter sur une chaise placée près de cette porte. On imagina d'ôter cette chaise; il alla en chercher une autre, qu'il mit à la place de la première, et sur laquelle il monta, de même, pour ouvrir la porte. Enfin, lorsqu'on lui refusait quelque chose, comme il n'osait s'en prendre à la personne qui ne lui cédait pas, il s'en prenait à lui-même, et se frappait la tête contre la terre; il se faisait du mal, comme s'en font quelquefois nos enfants, pour inspirer plus d'intérêt et de compassion (2).

« J'ai vu, dit Buffon, un Orang-Outang » présenter sa main pour reconduire les gens » qui venaient le visiter, se promener gra- » vement avec eux et comme de compagnie; » je l'ai vu s'asseoir à table, déployer sa » serviette, s'en essuyer les lèvres, se ser- » vir de la cuiller et de la fourchette pour » porter à sa bouche, verser lui-même sa » boisson dans un verre, le choquer lors- » qu'il y était invité, aller prendre une » tasse et une soucoupe, l'apporter sur la » table, y mettre du sucre, y verser du » café, le laisser refroidir pour le boire, et

(1) Voyez mon livre sur l'*Instinct et l'Intelligence des animaux* (seconde édition).

(2) *Histoire du Castor.*

(1) *Histoire du Castor.*

(2) Voyez mon livre sur l'*Instinct et l'Intelligence des animaux*, etc. (seconde édition).

» tout cela sans autre instigation que les » signes ou la parole de son maître, et sou- » vent de lui-même. Il ne faisait du mal à » personne, s'approchait même avec cir- » conspection, et se présentait comme pour » demander des caresses, etc. (1). »

Le jeune Orang-Outang que nous avons eu dans ces derniers temps, au Jardin des Plantes, faisait toutes ces choses comme celui de Buffon.

Il savait très bien aussi, comme celui de Fr. Cuvier, prendre la clef de la chambre où on l'avait mis, l'enfoncer dans la serrure, ouvrir la porte. On mettait quelquefois cette clef sur la cheminée, il grimpait alors sur la cheminée, au moyen d'une corde suspendue au plancher et qui lui servait ordinairement pour se balancer. On fit un nœud à cette corde pour la rendre plus courte. Il défit aussitôt ce nœud.

J'allai un jour le visiter avec un illustre vieillard, observateur fin et profond. Un costume un peu singulier, une démarche lente et débile, un corps voûté, fixèrent, dès notre arrivée, l'attention du jeune animal. Il se prêta avec complaisance à tout ce qu'on exigea de lui, l'œil toujours attaché sur l'objet de sa curiosité. Nous allions nous retirer, lorsqu'il s'approcha de son nouveau visiteur, prit avec douceur et malice la canne qu'il tenait à la main, et, feignant de s'appuyer dessus, courbant son dos, ralentissant son pas, il fit ainsi le tour de la pièce où nous étions, imitant la pose et la marche de mon vieil ami. Il rapporta ensuite la canne de lui-même, et nous le quittâmes, convaincus que lui aussi savait observer (2).

Que l'on compare maintenant le Castor à l'Orang-Outang : on verra, dans l'un, un Instinct spécial, exclusif, arrêté, borné; on verra, dans l'autre, une Intelligence variée, souple, flexible, pleine de ressources, et l'on aura une idée juste de la différence profonde qui sépare l'*Instinct* de l'*Intelligence*.

§ V. REMARQUES DIVERSES.

1° *Développement inverse de l'Instinct et de l'Intelligence dans les espèces.*

Si l'Instinct et l'Intelligence n'étaient qu'une seule et même chose, on ne les verrait pas se disjoindre et se séparer l'un de l'autre dans les espèces. Quand l'un croît, l'autre croîtrait; quand l'un décroît, l'autre décroîtrait aussi.

Or, c'est précisément l'inverse qui a lieu.

Les animaux qui ont le plus d'Intelligence sont ceux qui ont le moins d'Instincts : et ceux qui ont le plus d'Instincts, les Instincts les plus compliqués, sont ceux qui ont le moins d'Intelligence.

Le Chien, le Cheval, l'Orang-Outang, qui ont beaucoup d'Intelligence, ont peu d'Instincts; et les Insectes (les Araignées, les Abeilles, les Fourmis, par exemple) qui ont à peine de l'Intelligence, nous étonnent par leurs Instincts.

Dans les Mammifères, l'Intelligence décroît des Singes (ou plus exactement de l'Orang-Outang et du Chimpanzé) aux Carnassiers, des Carnassiers aux Pachydermes, des Pachydermes aux Ruminants, des Ruminants aux Rongeurs; et c'est justement dans les Rongeurs, les Mammifères qui ont le moins d'Intelligence, que se trouve le Castor, c'est-à-dire le Mammifère qui a l'Instinct le plus remarquable.

2° *Du siége de l'Instinct et de l'Intelligence.*

Mes expériences sur le cerveau nous ont appris que cet organe se compose de quatre parties essentiellement distinctes : la moelle allongée, siége du principe qui préside au mécanisme respiratoire; les tubercules (1), siége du principe du sens de la vue; le cervelet, siége de la faculté (jusqu'à moi demeurée inconnue) qui coordonne les mouvements de locomotion; et le cerveau proprement dit (*lobes* ou *hémisphères cérébraux*), siége, et siége exclusif de l'Intelligence (2).

Les Instincts ont le même siége que l'Intelligence. Lorsqu'on enlève le cerveau proprement dit à un animal, il perd sur-le-champ toute son Intelligence; mais il perd aussi tous ses Instincts.

La Taupe, en perdant l'Intelligence, perd l'Instinct de fouir; le Chien perd l'Instinct

(1) *Histoire des Orangs-Outangs*, etc.

(2) Voyez mon livre sur l'*Instinct et l'Intelligence des animaux*, etc. (seconde édition).

(1) *Bijumeaux* dans les oiseaux; *quadrijumeaux* dans les mammifères.

(2) Voyez mes *Recherches expérimentales sur les propriétés et les fonctions du système nerveux*, etc. (seconde édition).

de mordre; tous les animaux perdent l'Instinct de manger, celui de fuir, celui de se reproduire, etc.

Il y a donc une connexion, une liaison secrète qui unit l'Instinct à l'Intelligence. Nous distinguons ces deux forces par leurs effets, sans pouvoir les distinguer, du moins encore, par leur siége.

3° *Des rapports du cerveau proprement dit (lobes ou hémisphères cérébraux) avec l'Intelligence.*

On a beaucoup trop exagéré, dans tous les temps et particulièrement dans le dernier siècle, l'influence des sens sur l'Intelligence.

Helvétius va jusqu'à dire que l'homme ne doit qu'à ses mains sa supériorité sur les bêtes. A ce compte, le Singe devrait être fort supérieur à l'homme; car l'homme n'a que deux mains, et le Singe en a quatre.

Les sens ne sont que les *instruments extérieurs* de l'Intelligence.

Loin de se développer en raison directe de l'Intelligence, la plupart se développent en raison inverse. Le goût, l'odorat, sont plus développés dans le quadrupède que dans l'homme; la vue, l'ouïe, le sont plus dans l'oiseau que dans le quadrupède, etc.

La perte d'un sens n'entraîne pas la perte de l'Intelligence. Elle survit au sens de la vue, à celui de l'ouïe; elle survivrait à tous. Il suffit d'interrompre la communication d'un sens quelconque avec le cerveau pour que ce sens soit perdu. La seule compression du cerveau, qui abolit l'Intelligence, les abolit tous.

Loin donc d'être organes de l'Intelligence, les sens ne sont même organes des sens que par l'Intelligence.

L'Intelligence ne dépend que du cerveau.

Et quand je dis *cerveau*, remarquez bien, encore une fois, que je n'entends que le *cerveau proprement dit* (1), et le *cerveau proprement dit* seul entre toutes les autres parties de l'encéphale.

Ni le *cervelet*, ni les *tubercules*, ni la *moelle allongée* ne sont siéges de l'Intelligence. Aussi ni le *cervelet*, ni les *tubercules*, ni la *moelle allongée* ne se développent-ils comme l'Intelligence. C'est le cerveau seul qui se développe ainsi.

Le *cervelet* se développe comme les mouvements de locomotion; les *tubercules*, comme l'organe de la vision, comme l'œil, comme la vue; la *moelle allongée*, comme les mouvements de respiration.

La classe qui a les mouvements de locomotion les plus compliqués est celle des Oiseaux; et c'est elle aussi qui, toute proportion gardée, a le *cervelet* le plus grand (1).

La classe qui a le *cervelet* le plus petit est celle des Reptiles, et les Reptiles sont les animaux les plus apathiques.

Les Poissons ont la *moelle allongée* la plus développée, parce qu'ils ont le mécanisme respiratoire qui demande le plus d'efforts, etc., etc.

L'Intelligence (à ne parler ici que des animaux vertébrés (2)), croît des Poissons aux Reptiles, des Reptiles aux Oiseaux, des Oiseaux aux Quadrupèdes; et, dans les Quadrupèdes, elle croît, comme je le disais tout-à-l'heure, des Rongeurs aux Ruminants, des Ruminants aux Pachydermes, des Pachydermes aux Carnassiers, et des Carnassiers aux Singes, particulièrement à l'Orang-Outang et au Chimpanzé.

Le cerveau croît comme l'Intelligence.

Dans les Poissons, où l'Intelligence est si obscure, on ne sait pas encore quelle est la partie de l'encéphale qu'il faut nommer *cerveau;* les Reptiles ont un peu plus d'Intelligence, et leur *cerveau* est déjà distinct; les Oiseaux ont beaucoup plus d'Intelligence que les Reptiles, et leur *cerveau* est aussi beaucoup plus développé; il l'est beaucoup plus encore dans les Mammifères; et, dans les Mammifères eux-mêmes, il l'est de plus en plus, à mesure que l'on remonte de ceux qui ont le moins d'Intelligence à ceux qui en ont le plus, c'est-à-dire des Rongeurs aux Ruminants, des Ruminants aux Pachydermes, des Pachydermes aux Carnassiers, et des Carnassiers aux Singes, nommé-

(1) *Lobes* ou *hémisphères cérébraux.*

(1) Il faut excepter l'homme, dont la *station debout* exige une *force d'équilibration* très grande, et par conséquent un *cervelet* très développé. Le *cervelet* n'est qu'*organe d'équilibration :* voilà pourquoi les reptiles (la Grenouille, la Couleuvre, etc.), qui sautent ou rampent sur leur ventre, n'ayant pas d'*équilibration*, n'ont presque pas de *cervelet.*

(2) Ce qui peut être appelé *intelligence* dans les animaux invertébrés n'a pas encore été étudié.

ment à l'Orang-Outang et au Chimpanzé.

Enfin, vient l'Homme : il a, sans comparaison, beaucoup plus d'Intelligence (1) qu'aucun animal, et il a aussi un cerveau incomparablement plus grand qu'aucun autre (2).

4° *De l'Instinct et de l'Intelligence considérés comme caractères zoologiques.*

Fr. Cuvier avait eu l'idée de chercher, dans les qualités *intellectuelles* et *instinctives* (3) des animaux, un nouvel ordre de caractères. « L'Intelligence des animaux offrirait, dit-il, des caractères spécifiques » peut-être plus fixes que ceux qui sont » tirés des organes extérieurs. »

Il avait raison. Les qualités intellectuelles sont même les seules caractéristiques des espèces, dans plus d'un cas.

A ne consulter que l'organisation, le *Loup* serait un *Chien;* et cependant la destination de ces deux animaux est loin d'être la même : l'un vit dans les forêts, l'autre vit près de l'homme; l'un vit à peu près solitaire, l'autre est essentiellement sociable; l'un est resté sauvage, l'autre est devenu domestique. Rien ne ressemble donc plus au Loup que le Chien par les formes et par les organes, et rien n'en diffère plus par les penchants, par les mœurs, par l'Intelligence.

Le Lièvre et le Lapin se confondent presque à la vue, et cependant le Lièvre prend son gîte à la surface du sol, et le Lapin se creuse un terrier; notre Écureuil se construit un nid au sommet des arbres, et l'Écureuil d'Hudson cherche un abri dans la terre entre les racines des Pins, dont les fruits le nourrissent, etc.

Ainsi donc, à ne considérer même les choses que sous le point de la vue de la distinction positive des espèces, l'étude des qualités intellectuelles n'importe guère moins que l'étude des qualités organiques; et la raison en est simple : c'est par ses qualités intellectuelles que l'animal agit; c'est des actions que dépend la vie; et par conséquent la conservation des espèces ne repose pas moins, au fond, sur les *qualités intellectuelles* des animaux que sur leurs *qualités organiques*.

5° *Rapports de l'Instinct avec l'habitude.*

Voici une remarque très fine et très juste de Condillac : « La réflexion, dit-il, veille » à la naissance des habitudes; mais à » mesure qu'elle les forme, elle les abandonne à elles-mêmes..... (1). »

Cette remarque est vraie pour tout. Lorsque je commence à écrire, je m'occupe de chaque lettre; j'écris par *réflexion*, par *Intelligence*. Plus tard, je ne songe plus aux lettres; j'écris par *habitude*, j'écris par *Instinct*.

Il y a plus : il y a des mots que ma main finit par savoir mieux que mon esprit. J'oublie l'orthographe d'un mot : pour la retrouver, je n'ai qu'à laisser aller ma plume.

« Lorsqu'un géomètre, dit encore Condillac, est fort occupé de la solution d'un » problème, les objets continuent d'agir » sur ses sens. Le *moi d'habitude* obéit donc » à leurs impressions : c'est lui qui traverse » Paris, qui évite les embarras, tandis que » le *moi de réflexion* est tout entier à la solution qu'il cherche (2). »

L'habitude agit donc sur l'*Intelligence* et la transforme presque en *Instinct*. Les *choses d'Intelligence* deviennent par l'habitude des *choses d'Instinct;* et ceci encore est un nouvel indice de l'union secrète qui lie l'*Intelligence* à l'*Instinct*, et leur assigne pour siége le même organe.

6° *De l'acception précise du mot* INSTINCT *dans l'étude philosophique des actions des bêtes.*

Le mot *Instinct*, comme tous ceux dont on use beaucoup dans une langue, a fini par avoir une foule d'acceptions diverses.

Dans le langage ordinaire, nous appelons

(1) Et je ne parle pas ici de l'intelligence propre à l'homme, de *la raison*, je ne parle que de l'intelligence qui lui est commune avec les animaux.

(2) Voyez, pour la démonstration et le développement de tous ces faits, mes *Recherches expérimentales sur les propriétés et les fonctions du système nerveux*, etc. (seconde édition).

(3) Ou, en un seul mot, *psychiques*. Buffon les nomme *qualités intérieures* : « Les animaux qui ressemblent le plus à » l'homme par leur figure et par leur organisation,... seront » maintenus dans la possession où ils étaient d'être supérieurs à tous les autres pour les *qualités intérieures*... » *Discours sur la nature des animaux*.

(1) *Traité des animaux*, 2e partie, chap. 1.

(2) *Ibid*, chap. 5.

Instincts tous nos penchants, toutes nos déterminations, toutes nos tendances. Gall appelle indifféremment les facultés de l'âme des *Instincts* ou des *facultés* (1). Selon Cabanis, « la sympathie est l'Instinct lui-» même (2). » « Tout sentiment est Ins-» tinct, » dit Voltaire (3).

Dans le langage précis de l'*étude philosophique* des actions des bêtes, l'*Instinct* est une *aptitude déterminée, exclusive*, pour une *action donnée*.

J'appelle, avec Fr. Cuvier (le seul homme, en histoire naturelle, qui ait bien compris l'*Instinct* [4]), *action instinctive*, toute action que l'animal fait naturellement, sans instruction, sans expérience, et qui, pour être faite par l'homme, demanderait de l'instruction, des tâtonnements, de l'expérience.

7° *Du prétendu langage des animaux.*

Les animaux ont des cris, des *sons*, des *voix naturelles;* ils n'ont pas de langage.

« On ne doit pas confondre, dit Descar-» tes, les paroles avec les mouvements na-» turels qui témoignent les passions... (5). »

Les animaux ont des *voix* d'amour, des *cris* de douleur, des *accents* de fureur, de haine, etc.; ils ont des *gestes*.

Mais pour l'animal, le *son* est un *son*, le *cri* est un *cri*, le *geste*, un *geste*, etc. Pour l'homme, le *son*, le *cri*, le *geste*, etc., sont des expressions d'idées : ce sont des *signes*.

L'homme se sert de la *voix;* il se sert des *gestes*, etc.; mais il peut se servir de tout autre *signe*. L'écriture est une langue.

Dans la *langue* de l'homme, tout est invention; car ce qui fait la *langue*, ce ne sont pas les *voix*, les *sons*, etc., que la nature donne; ce qui fait la *langue*, c'est l'*art*, créé par l'homme, de combiner les sons pour avoir la *parole*, les *mots*, et, par les *mots*, des signes d'idées.

Tout est *artificiel* dans la langue : la combinaison des sons, d'où vient la *parole*, partie *physique* du langage, que l'animal imite; et l'association de l'idée au mot, partie *métaphysique* du langage, et qui, par cela même qu'elle est *métaphysique*, n'est plus de la nature de l'animal, et le passe.

L'animal n'imite que le physique de la parole.

« Les sansonnets, dit Bossuet, répètent » le son et non le signe (1). »

Les animaux ont donc un ensemble de *voix*, de *cris*, de *sons*, etc.; et l'on peut bien appeler cela *langage*, si l'on veut absolument abuser du terme; mais ce *langage* ne sera pas celui de l'homme; et alors il y aura deux choses très différentes qu'on appellera du même nom, savoir, les *voix naturelles* des bêtes, et la *parole*, le *langage inventé*, le *langage artificiel* de l'homme.

8° *Raison de la non-perfectibilité de l'*ESPÈCE *dans les animaux.*

L'animal ne fait jamais de progrès comme *espèce*. Les *individus* font des progrès, ainsi que nous avons vu : mais l'*espèce* n'en fait point. La génération d'aujourd'hui n'est point supérieure à celle qui l'a précédée, et la génération qui doit suivre ne surpassera pas l'actuelle.

L'homme seul fait des progrès comme *espèce*, parce que seul il a la *réflexion*, cette faculté suprême que j'ai définie l'action de l'esprit sur l'esprit.

Or, c'est l'action, c'est l'étude de l'esprit sur l'esprit qui produit la *méthode*, c'est-à-dire l'*art* que l'esprit se donne à lui-même pour se conduire; et c'est cette première découverte de la *méthode* qui nous donne toutes les autres.

La *méthode* est l'instrument de l'esprit, comme les instruments ordinaires, les instruments *physiques*, sont les instruments de nos sens. Et elle ajoute à notre esprit, comme ils ajoutent à nos sens.

L'homme a donc la *réflexion*, que n'a pas l'*animal*; et, par la *réflexion*, il a la *méthode*; et, par la *méthode*, il *découvre*, il *invente*.

Par la *méthode*, l'esprit de tous les hommes devient un seul esprit, qui se continue de génération en génération, et ne finit point. Une génération commence une découverte, et c'en est une autre qui la termine.

(1) Voyez mon *Examen de la Phrénologie*, p. 81 (seconde édition).

(2) *Rapports du physique et du moral*, etc, 10e Mémoire.

(3) *Dictionnaire philosophique*, art. INSTINCT.

(4) Voyez mon livre sur l'*Instinct et l'Intelligence des animaux* (seconde édition).

(5) *Discours de la méthode.*

(1) *De la connaissance de Dieu et de soi-même.*

Les *méthodes* elles-mêmes se renouvellent et se perfectionnent sans cesse ; et c'est là le plus grand progrès.

Descartes n'a renouvelé l'esprit humain que parce qu'il a renouvelé la *méthode*.

§. VI.

Je viens de présenter l'exposé sommaire de *mes idées*, et, si je puis ainsi dire, de ma doctrine, sur l'*Instinct* et l'*Intelligence* des animaux (1).

Cette belle et grande question de l'*Instinct et de l'Intelligence des animaux* semble avoir eu le privilége d'occuper les meilleurs esprits dans tous les âges où l'on a pensé : Aristote, Descartes, Leibnitz, Buffon (2).

Réaumur, Bonnet, De Geer, nous ont donné des observations pleines d'intérêt sur les Insectes ; Georges Leroy et Fr. Cuvier nous en ont donné d'excellentes sur les Mammifères (3).

Fr. Cuvier a le mérite particulier d'avoir cherché non seulement les faits, mais les limites des faits.

Et ceci est la vraie étude. Tant que les faits restent confondus, on n'a pas une science, on n'a que des faits.

En tout genre, le grand point est de démêler les forces. (FLOURENS.)

***INSULAIRES.** *Insulicolæ.* ARACH. — Ce nom a été donné par M. Walckenaër à une race du genre des *Dolomedes*, et dont les caractères sont : Yeux de la ligne antérieure plus gros ; céphalothorax court, en cœur ; abdomen allongé, cylindroïde. La seule espèce qui appartienne à cette race est le *Dolomedes signatus*. (H. L.)

INTELLIGENCE. PHYSIOL. — *Voy.* INSTINCT.

INTESTIN. *Intestinum* (*intùs*, intérieurement). ANAT. — Tous les êtres organisés, et par ces mots nous entendons ceux qui appartiennent au règne végétal et au règne animal, sont susceptibles d'accroissement et de développement jusqu'au moment où ils arrivent à la caducité, et par suite à la mort ; il est donc nécessaire qu'ils soient pourvus d'appareils convenables pour attirer à eux les matériaux qui doivent servir à l'entretien de la vie, et pour rejeter ceux que l'usage a rendus désormais inutiles.

Mais la différence des matériaux entraîne évidemment avec elle la différence des appareils. Les aliments des végétaux proviennent bien, le plus souvent, il est vrai, de matières organiques ; mais, avant d'être absorbés, ils ont été réduits en combinaisons binaires, *eau*, *acide carbonique*, *ammoniaque*, qui, elles-mêmes, se convertissent dans le végétal, par le travail de la vie, en combinaisons, le plus souvent ternaires, de Carbone, d'Hydrogène et d'Oxygène, mais aussi parfois quaternaires, et renfermant en outre de l'Azote.

Quant aux aliments des animaux, ils sont toujours composés de matières organiques qui ont été préparées par les végétaux ; de là le lien indissoluble qui unit les deux règnes. Les plantes sont nécessaires aux animaux, parce que seules elles peuvent, avec des composés inorganiques, former des combinaisons organiques, et qu'elles introduisent ainsi, dans la grande économie de la nature, de nouveaux matériaux qui, d'elles, passent aux animaux herbivores, et de ceux-ci aux carnivores. Les animaux, de leur côté, et par leurs sécrétions et par la décomposition de leur corps après la mort, fournissent aux végétaux, l'eau, l'acide carbonique, l'ammoniaque qui leur sont nécessaires.

De la différence des aliments dans les deux grandes séries d'êtres organisés, résulte, avons-nous dit, la dissemblance des organes destinés à assimiler ces aliments ; et, en effet, les végétaux, attachés au sol, absorbent immédiatement, et sans cesse, par leurs racines, les parties nutritives qui concourent à l'entretien de leur vie ; tandis que les animaux, qui, pour la plupart, peuvent se transporter d'un lieu à un autre, ou tout au moins, comme les habitants d'un Polypier, saisir leur proie, les animaux, disons-nous, sont obligés de porter avec eux, comme en provision, les matériaux nécessaires à leur existence : aussi possèdent-ils tous, à très peu d'exceptions, une cavité intérieure, destinée à recevoir et à élaborer les substances alimentaires, et dans les parois de laquelle s'implantent les radicules des vaisseaux absorbants, qui, pour nous

(1) Voyez, pour le développement de ces idées, mon livre intitulé : *De l'Instinct et de l'Intelligence des animaux*, etc. (seconde édition, 1845).

(2) Voyez, pour l'histoire de leurs opinions, mon livre déjà cité : *De l'Instinct et de l'Intelligence des animaux*, etc.

(3) Voyez, pour l'histoire de leurs travaux, mon livre déjà cité : *De l'Instinct*, etc.

servir de l'ingénieuse expression de Boerhaave, sont de véritables racines intérieures.

C'est cette cavité intérieure qui constitue l'*Intestin*, le *canal intestinal*, ou, pour parler d'une manière plus générale, le *canal digestif*, qui s'étend de la bouche à l'anus chez tous les animaux, à l'exception d'un petit nombre d'êtres inférieurs chez lesquels il ne présente qu'une seule ouverture.

L'Homme, appelé par le créateur à habiter toutes les régions de la terre, obligé, par conséquent, d'user des aliments les plus variés, doit présenter et présente en effet des organes digestifs appropriés à la diversité des matériaux qui servent à sa nourriture. Nous prendrons donc ses organes pour type, et nous commencerons par en donner une description succincte, pour redescendre ensuite aux degrés inférieurs de l'échelle animale, et passer rapidement en revue les nombreuses modifications qu'offre le canal digestif dans les différentes classes d'animaux. Si, en procédant de cette manière, nous n'avons pas l'avantage d'aller, dès le début, du simple au composé, nous aurons du moins celui de marcher du connu à l'inconnu.

Chez l'Homme, le canal digestif est terminé par deux ouvertures : l'une supérieure, nommée *bouche* (*voy.* ce mot), et destinée à recevoir les aliments ; l'autre inférieure, ou *anus* (*voy.* ce mot), donnant passage, quand le besoin s'en fait sentir, aux fèces ou résidus de la digestion. Les deux orifices du tube digestif, soumis à l'empire de la volonté, s'ouvrent et se ferment à l'aide de muscles qui reçoivent leurs nerfs du centre cérébro-spinal.

Immédiatement après la bouche et postérieurement, vient le *pharynx* (*voy.* ce mot), qui en est séparé par les piliers du voile du palais, entre lesquels sont logées les glandes nommées *amygdales*. Le pharynx, qui livre passage aux aliments dans l'acte de la déglutition, et qui donne aussi, pendant la respiration, entrée à l'air qui de là passe dans le *larynx*, le pharynx se continue inférieurement avec l'*œsophage* (*voy.* ce mot), conduit cylindrique, musculo-membraneux, qui, s'appuyant dans presque toute sa longueur sur la colonne vertébrale et traversant le diaphragme, cloison musculeuse qui sépare la cavité thoracique de la cavité abdominale, va s'ouvrir dans l'estomac, auquel il conduit les aliments déjà ramollis et mêlés par la mastication.

L'*estomac* (*ventriculus*, γαστήρ), organe principal de la digestion, est une vaste cavité affectant la forme d'une cornemuse, communiquant supérieurement avec l'œsophage par une ouverture nommée *cardia*, et s'abouchant inférieurement avec le duodénum par le *pylore* : ainsi se nomme un orifice garni d'un bourrelet ou valvule, qui ne laisse qu'un étroit passage au bol alimentaire quand il a été fluidifié et converti en *chyme* dans l'estomac (*voy.* NUTRITION).

Le *duodénum* succède à l'estomac ; ainsi nommé, dit-on, à cause de sa longueur, qui est de douze travers de doigt, il reçoit les *conduits cholédoque* (biliaire) et *pancréatique* ; c'est dans cette portion de l'intestin que commence la séparation des matières nutritives assimilables (*chyle*) et des substances excrémentitielles. Au duodénum commence l'intestin proprement dit, long conduit musculo-membraneux, logé dans la cavité abdominale, où il se contourne en nombreuses circonvolutions, retenues par un *mésentère* que forme, en se doublant, une membrane séreuse nommée *péritoine*.

Le duodénum se continue, sans limite bien précise, avec l'*intestin grêle*, subdivisé lui-même en deux parties, le *jéjunum*, qui en forme le premier tiers, et l'*iléon*, qui comprend les deux autres.

Le *gros intestin*, beaucoup moins long que le précédent, mais d'un plus ample calibre, ainsi que l'indique son nom, présente à son point de réunion avec l'iléon une *valvule* dite *iléo-cœcale* ou de *Bauhin*, du nom de celui qui la décrivit le premier ; cette valvule est disposée de manière que les matières se rendent facilement de l'intestin grêle dans le gros intestin, mais ne puissent revenir sur leurs pas. Le gros intestin se divise : 1° en *cœcum* (*cœcus*, aveugle), ainsi nommé parce qu'il se prolonge inférieurement en cul-de-sac ; le cœcum est muni d'un *appendice vermiforme* dont les usages sont encore ignorés ; 2° en *colon*, subdivisé lui-même en colon *ascendant*, *transverse*, *descendant* et *iliaque* ou S du colon ; 3° enfin en *rectum*, dernière partie du gros intestin, dont le nom indique

la direction, et qui s'ouvre à l'extérieur par l'*anus*.

Le tube intestinal proprement dit, c'est-à-dire l'intestin grêle et le gros intestin, présente, chez l'Homme, une longueur égale à six ou huit fois celle du corps, longueur dont l'intestin grêle forme, à lui seul, les quatre cinquièmes.

Le canal digestif, dans toute son étendue, est formé de plusieurs membranes superposées : la plus externe, *celluleuse*, détermine en quelque sorte la forme des différentes portions du canal; l'intermédiaire ou *musculeuse*, composée de fibres affectant différentes directions, est le siége des contractions nécessaires à l'accomplissement de l'acte digestif; la troisième, enfin, libre par sa surface interne, a reçu le nom de *muqueuse*, en raison du fluide muqueux qu'elle sécrète en abondance. Cette dernière membrane est une sorte de tégument interne présentant certaines analogies de structure et de fonctions avec la peau; la surface libre en est abondamment pourvue d'organes sécréteurs, *follicules*, *cryptes*, *glandes;* puis de *papilles* et de *villosités* affectant diverses formes, et dont les fonctions se rapportent, pour les premières, aux phénomènes d'innervation, et pour les secondes à ceux d'absorption.

La nature de cet article ne nous permet pas d'entrer dans de plus longs détails sur la structure du tube digestif, structure sur laquelle M. le professeur Lacauchie vient de jeter un jour tout nouveau par ses belles *Études hydrotomiques et micrographiques*.

Outre le fluide muqueux sécrété en abondance dans toute l'étendue du canal digestif, certains organes glanduleux, les *glandes salivaires*, le *foie*, le *pancréas*, y versent encore leurs produits, indispensables à l'accomplissement de l'acte digestif; l'estomac, de son côté, est le siége de la sécrétion d'un fluide tout particulier nommé *suc gastrique*, et qui paraît être l'agent le plus important de la digestion.

Si maintenant de l'Homme nous descendons aux animaux les plus inférieurs, nous ne rencontrons plus ces divisions tranchées que nous avons signalées dans le canal digestif humain; et disons d'abord qu'il se rencontre au plus bas de l'échelle certains êtres équivoques, les Spongiaires, par exemple, qui ne présentent point de cavité digestive.

Dans la grande famille des Radiaires, la cavité digestive existe généralement; mais elle présente la disposition la plus simple : ainsi, chez les Hydres (*voy.* ce mot) ou Polypes d'eau douce, cette cavité n'est qu'un simple repli de la peau, pénétrant profondément dans le corps et s'y terminant en cul-de-sac : aussi peut-on retourner ces animaux comme un doigt de gant, sans qu'il en résulte le moindre trouble dans les fonctions; la surface extérieure, devenue intérieure, accomplit l'acte digestif avec la même régularité que par le passé. Chez les autres Polypes, tantôt libres et isolés, tantôt fixés, soit en groupe, soit solitairement, les organes digestifs varient; la plupart ne présentent qu'une cavité stomacale en cul-de-sac, avec une seule ouverture occupant l'axe du corps; cependant, chez les Alcyonelles et autres genres de la famille des Plumatelles, on trouve un tube digestif complet s'ouvrant d'un côté par une bouche située au centre de l'animal, et de l'autre par un anus également dans l'axe du corps, mais au-dessous de la bouche.

Les Acalèphes, masses gélatineuses toujours flottantes dans les eaux de la mer, n'ont ni intestin ni anus; mais, chez les unes (Méduses), les aliments passent de la bouche dans un estomac qui se ramifie à la manière d'un vaisseau, tandis que chez d'autres (Rhizostomes) ils semblent être absorbés par les suçoirs des tentacules, et transportés de là dans l'estomac central. D'autres fois, il n'existe pas de véritable cavité gastrique; elle est remplacée par des canaux ramifiés qui communiquent avec les suçoirs : telle est la disposition qu'offrent les Bérénices.

Dans la classe des Échinodermes, l'Intestin est parfois complet, avec bouche et anus : ainsi sont les Holothuries, les Oursins, les Encrines; mais la position de l'anus varie. Chez les premiers, cette ouverture occupe l'une des extrémités du corps, tandis que la bouche est à l'autre; chez les Oursins et les Encrines, l'anus est tantôt au sommet, tantôt au bord, et tantôt au côté ventral avec la bouche. Parmi les Astéries proprement dites, la plupart semblent privées d'anus; chez quelques unes,

on en remarque cependant un au côté dorsal. Les Ophiures ont l'estomac borné au disque central ; chez les autres animaux du même ordre, la cavité gastrique se prolonge dans les bras.

Depuis les belles découvertes du professeur Ehrenberg, non seulement l'on sait que tous les Infusoires sont pourvus d'organes digestifs, mais on est même parvenu, en nourrissant ces animaux avec des matières colorées, à déterminer la forme de ces organes. Ainsi les Monades, privées d'Intestin et d'anus, sont pourvues de plusieurs estomacs communiquant avec la bouche ; d'autres ont un tube digestif complet avec bouche et anus ; mais chez les uns, les Vorticelles, par exemple, ce canal, garni de nombreux estomacs pédiculés, décrit un cercle, en sorte que l'anus vient s'ouvrir près de la bouche, au pourtour cilié de l'extrémité supérieure ; chez d'autres, comme les Rotifères, l'Intestin est droit, et les deux ouvertures occupent les deux extrémités du corps. Le savant micrographe allemand a signalé l'existence d'un système dentaire chez plusieurs Infusoires. La plupart de ces animaux ont deux corps d'apparence glanduleuse au commencement de l'Intestin.

Les organes digestifs des Entozoaires affectent deux dispositions principales. Tantôt la cavité digestive, qui semble creusée dans la substance même du corps, n'a qu'une seule ouverture ; telle est la disposition présentée par les Entozoaires parenchymateux de Cuvier, qui comprennent les Ténias, les Bothryocéphales, etc., et dont quelques uns même paraissent totalement dépourvus d'Intestin, comme les Hydatides (*voy.* ce mot). Tantôt il existe un tube intestinal bien distinct, pourvu de bouche et d'anus, ainsi qu'on l'observe chez les Nématoïdes ou Entozoaires cavitaires. Cet ordre, qui comprend les Filaires, les Trichocéphales, les Astérides, etc., etc., offre une grande analogie avec les Lombrics (Vers de terre), qui appartiennent aux Annélides.

En général, les Annélides ont toujours bouche et anus ; la bouche occupe la face inférieure de la tête, ou l'extrémité antérieure du corps, quand la tête n'existe pas. L'Intestin, droit, est tantôt simple, tantôt garni d'un nombre plus ou moins considérable de cœcums. Le canal digestif de la Sangsue présente même une disposition assez compliquée : après une bouche triangulaire, armée de plaques tranchantes destinées à entamer la peau, vient un pharynx garni de puissantes fibres musculaires, et à l'aide duquel s'exerce la succion ; au pharynx succède un long et large estomac qui s'abouche vers le tiers postérieur du corps avec un Intestin très étroit, terminé lui-même par un anus situé au bord supérieur de la ventouse postérieure.

Les Mollusques, si nombreux et si variés de forme et de structure, ont tous un tube digestif plus ou moins contourné sur lui-même, et s'ouvrant par ses deux bouts, soit aux deux extrémités du corps, soit dans des points plus ou moins rapprochés l'un de l'autre. Chez ces animaux, l'on peut déjà signaler quelques unes des grandes divisions qui existent dans le canal digestif humain. L'œsophage se rencontre assez généralement ; puis vient l'estomac, qui communique avec des circonvolutions intestinales plus ou moins nombreuses. Des organes sécréteurs, analogues par leurs fonctions aux glandes salivaires, au foie, au pancréas, versent leurs produits dans le canal digestif, qui offre une organisation déjà très complexe chez les Céphalopodes.

Le canal intestinal des Articulés (Crustacés, Arachnides, Insectes) a toujours bouche et anus ; mais son organisation, qui souvent est presque aussi compliquée, presque aussi parfaite que chez les Vertébrés, présente une foule de variétés qu'il est impossible de signaler ici, et qui ne serait d'ailleurs qu'une répétition de ce qui est dit aux articles spéciaux. Faisons remarquer seulement que chez les Articulés à métamorphoses, c'est-à-dire chez les Insectes, les organes digestifs subissent, à chaque changement de l'animal, les modifications nécessaires à son nouvel état ; et signalons, comme exceptions uniques, l'absence de la bouche chez les OEstres, qui, à l'état d'insecte parfait, ne prennent pas de nourriture, bien que l'anus subsiste, sans aucun usage il est vrai ; et l'absence de cette dernière ouverture chez les larves des Myrmiléons, des Guêpes, des Abeilles, qui prennent de la nourriture sans rendre d'excré-

ments : chez elles l'orifice anal est oblitéré, et ne s'ouvre qu'après la transformation en nymphe.

Passant aux Vertébrés, nous trouvons chez les Poissons un tube digestif généralement très court, et atteignant à peine la longueur du corps ; il se dirige le plus souvent en ligne droite de la bouche vers l'anus, qui se trouve placé en avant de la portion caudale du rachis, dans une cavité oblongue assez prononcée chez certains de ces animaux, les Raies, les Squales, par exemple, pour ressembler au cloaque que nous signalerons chez les Oiseaux. Dans la classe des Poissons, l'intestin, enveloppé avec le foie et la rate, dans un sac péritonéal qui tapisse la cavité abdominale, est soutenu par un véritable mésentère.

Chez les Reptiles, comme chez la plupart des Poissons, la bouche et l'arrière-bouche ou pharynx se confondent le plus souvent ; il faut peut-être excepter de cette règle le Crocodile et quelques autres Sauriens, chez lesquels une sorte de voile du palais établit une séparation entre les deux cavités. La conformation de l'œsophage et de l'estomac jointe au peu de longueur proportionnelle de l'intestin, augmente encore l'analogie entre les deux classes. L'œsophage, à partir de la cavité gutturale, se rétrécit en entonnoir : cependant, chez les Serpents, l'ampleur de ce canal est exactement celle de l'estomac ; celui de quelques Tortues marines est garni à l'intérieur de nombreuses pointes cornées dirigées en arrière, comparables aux dents linguales, palatines ou pharyngiennes des Poissons, et qui semblent destinées à empêcher le retour en arrière des aliments parvenus dans la cavité gastrique. L'estomac affecte généralement une forme très simple ; chez le Pipa, néanmoins, il présente un étranglement qui le divise en deux portions inégales. Le grand estomac globuleux du Crocodile présente une disposition analogue. L'intestin, simple et peu contourné, se distingue néanmoins aisément en intestin grêle plus long et en gros intestin plus court, si ce n'est chez une Tortue (Chélonée mydas), qui présente la disposition inverse. Le cœcum n'est pas constant. Chez les Reptiles à métamorphoses, les Batraciens anoures, par exemple, la longueur de l'intestin varie avec la forme de l'animal. Ainsi le canal intestinal du Têtard, qui semble se nourrir principalement de végétaux, est infiniment plus long que celui de l'animal parfait. Immédiatement au-devant de l'anus, l'intestin des Reptiles forme, comme chez les Raies et les Squales, un cloaque, c'est-à-dire une dilatation souvent considérable, dans laquelle s'ouvrent, avec le rectum, les organes urinaires et ceux de la génération. Le canal intestinal est toujours soutenu par un mésentère délicat comme chez les Poissons. La transparence de ce mésentère, surtout chez les Grenouilles, le rend très propre à étudier les phénomènes de la circulation du sang.

La cavité orale des Oiseaux, qui a reçu le nom particulier de *Bec* (*voyez* ce mot), n'est point encore parfaitement distincte de la cavité gutturale, puisque le voile du palais n'existe pas. L'œsophage, auquel cette dernière cavité donne naissance en se rétrécissant peu à peu, est remarquable par sa longueur, ainsi que par son ampleur et son extensibilité, surtout chez les jeunes Oiseaux. Ce conduit présente le plus généralement, mais surtout chez les Granivores, un appendice *sacciforme*, situé en dehors de la cavité thoracique, et s'appuyant sur la fourchette ; les aliments subissent un ramollissement préliminaire dans cet appendice, qui a reçu le nom de *jabot*. L'estomac se divise lui-même en deux portions, savoir : l'estomac glanduleux, *proventriculus*, dilatation du cardia, dont les parois renferment, entre les tuniques musculeuse et muqueuse, une couche épaisse de follicules glandulaires ; et l'estomac musculeux ou *gésier*, qui succède immédiatement au précédent. Chez les Oiseaux carnassiers, les parois du gésier sont minces ; douées au contraire d'une grande épaisseur chez les Oiseaux granivores ou herbivores, elles sont formées de deux puissants plans musculeux recouverts d'une membrane muqueuse à épithélium calleux. L'intestin grêle s'abouche à droite avec l'estomac ; plus long chez les Granivores que chez les Rapaces, il se continue avec un gros intestin court, offrant peu d'ampleur, et garni à son origine de deux cœcums, fort longs chez les Oiseaux qui se nourrissent de végétaux. Le rectum s'ouvre, dans un cloaque, avec les

organes urinaires et ceux de la génération. Il est presque inutile de dire que le canal intestinal des Oiseaux est soutenu par un mésentère, et qu'on signale chez eux l'existence d'organes glanduleux, salivaire, biliaire et pancréatique.

Arrivé aux Mammifères, nous retrouvons, sauf certaines modifications, les grandes divisions et les dispositions de structure et de fonctions que nous avons signalées chez l'Homme. Cependant il existe des différences importantes entre le canal digestif des Mammifères herbivores et celui des Carnassiers. Ceux-ci ont l'estomac simple, et le canal intestinal beaucoup plus court que les premiers; la différence de longueur et de dimension entre l'intestin grêle et le gros intestin est aussi beaucoup moins sensible; le cœcum est très petit. Chez le Dasyure, parmi les Marsupiaux, il n'y a ni trace de cœcum, ni signe de démarcation entre les deux intestins.

Chez quelques Rongeurs, l'estomac se divise déjà en deux parties; il a trois compartiments chez le Kanguroo géant, et quatre chez les Paresseux. Les Ruminants (*voy.* ce mot) ont un estomac composé de quatre parties bien distinctes, la *panse*, le *bonnet*, le *feuillet* et la *caillette*. Néanmoins cette complication de l'estomac n'est point un caractère général chez les Herbivores, puisque les Solipèdes, ainsi que les Pachydermes, ont une cavité gastrique simple, à l'exception toutefois du Pécari et de l'Hippopotame, qui ont le leur garni d'appendices ou dilatations sacciformes. L'estomac des Cétacés, tant herbivores que carnassiers, est multiple; celui de la Baleine, dont la nourriture est animale, présente cinq compartiments et plus. L'intestin grêle est généralement très long ainsi que le cœcum; le colon présente une longueur et une ampleur considérables.

Faisons remarquer ici que les Herbivores fournissent l'exemple du passage de l'alimentation animale à l'alimentation végétale, puisqu'après leur naissance ils vivent du lait maternel: aussi le premier estomac des Ruminants est-il fort petit, tant que dure l'allaitement.

Chez tous les Mammifères, le rectum s'ouvre à l'extérieur par un anus placé derrière les parties génitales. Les Monotrêmes seuls, ainsi que l'indique leur nom, n'ont qu'une ouverture extérieure, donnant issue à un cloaque commun au canal intestinal, aux voies urinaires et aux organes de la génération.

Le résultat le plus général de l'aperçu qui précède est que la digestion des aliments végétaux exige incomparablement plus d'appareils que celle de la nourriture animale; et cette observation est tellement fondée, que le Chat sauvage a l'intestin de moitié moins long que le Chat domestique, devenu omnivore par la domesticité.

En somme, le canal digestif a acquis sa plus grande longueur chez les Mammifères; puis il diminue chez les Oiseaux, et progressivement chez les Reptiles et chez les Poissons, pour présenter ensuite de grandes variétés chez les animaux inférieurs, bien que le plus souvent il ne soit, comme nous l'avons vu, qu'un canal droit, s'étendant de la bouche à l'anus, quand ce dernier orifice existe. (A. Duponchel.)

INTESTINAUX. zool. — *Voy.* entozoaires et vers.

***INTRÉPIDES.** *Impavidæ.* arach. — Cette famille, qui appartient au genre des *Olios*, et qui a été établie par M. Walckenaër, peut être ainsi caractérisée: Yeux dont la ligne antérieure est un peu plus courbée en arrière, en croissant; mâchoires droites, allongées, cylindroïdes; lèvre grande, carrée, comme pentagonale à cause du resserrement de la base, coupée en ligne droite à son extrémité; pattes de la seconde paire les plus longues, la quatrième ensuite, la troisième est la plus courte. L'*Olios trapobanius* est le seul représentant de cette famille. (H. L.)

INTRICAIRE. *Intricaria*, polyp. — Genre de Polypiers de la famille des Cellariés, établi par M. Defrance, pour un Polypier fossile trouvé dans le département de la Manche, et qu'il a nommé *I. Bajocensis*. (P. G.)

INTRORSES. *Introrsi.* bot. — Ce mot, qui signifie tourné en dedans, s'applique spécialement aux anthères lorsqu'elles s'ouvrent du côté du pistil.

INTSIA. bot. ph. — Genre de la famille des Papilionacées-Cæsalpiniées, établi par Dupetit-Thouars (*Gen. Madagasc.*, n° 73). Arbres de Madagascar. *Voyez* papilionacées.

INULA. BOT. PH. — *Voy.* AUNÉE.

INULÉES. *Inuleæ*. BOT. PH. — Tribu de la famille des Composées. *Voy.* ce mot.

***INUUS**. MAM. — *Voy.* MAGOT.

INVERTÉBRÉS. ZOOL. — Lamarck divise les animaux en deux grandes divisions, les VERTÉBRÉS et les INVERTÉBRÉS. Plusieurs naturalistes, et G. Cuvier en particulier, n'ont pas adopté cette distinction. Les animaux invertébrés comprennent les MOLLUSQUES, ARTICULÉS et RAYONNÉS de G. Cuvier. *Voy.* ces mots. (E. D.)

INVOLUCELLE. BOT. — *Voy.* INVOLUCRE.

INVOLUCRE. *Involucrum*. BOT. — On désigne sous ce nom les réunions de bractées qui forment autour des fleurs ou dans leur voisinage une sorte d'enveloppe. Ainsi cette dénomination s'applique également aux bractées situées au-dessous et à une certaine distance des fleurs, par exemple, chez les Anémones, à la collerette des Ombellifères, à ce que Linné nommait le calice commun chez les Composées. Chez les Ombellifères, on distingue l'Involucre qui se trouve à la base de l'ombelle ou le cercle de bractées qui accompagnent les rayons de l'ombelle générale, et l'*involucelle* ou la rangée de bractées situées à la base des rayons de l'ombellule. Chez les Composées, l'Involucre avait été nommé *calice commun* par Linné, et Richard avait proposé de remplacer ce nom par celui de *Périphorante*. Chez ces plantes, l'Involucre fournit d'excellents caractères suivant que les bractées qui le composent sont disposées sur un seul rang, ou sur deux, dont l'extérieur généralement plus court (*Involucre caliculé*), ou sur plusieurs rangs (*Involucre imbriqué*), et aussi d'après d'autres considérations que les botanistes signalent avec soin dans leurs descriptions.

Le plus souvent les bractées qui forment l'Involucre sont distinctes et séparées; mais souvent aussi elles se soudent entre elles comme on le voit surtout assez fréquemment chez les Composées, quelquefois aussi, mais rarement, chez les Ombellifères (*Seseli hippomarathrum, Buplevrum stellatum*); mais, dans ce cas, l'observation la plus légère suffit pour faire reconnaître les traces des adhérences que les bractées ont contractées entre elles. (P. D.)

***IO** (nom mythologique). MOLL. — Ce genre a été proposé par M. Lea, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences naturelles de Philadelphie*, pour une coquille fluviatile des plus intéressantes, signalée déjà par M. Say sous le nom de *Fusus fluviatilis*. Comme le fait judicieusement remarquer M. Lea, il serait difficile de comprendre dans un genre marin, comme celui des Fuseaux, une coquille fluviatile se rattachant à la famille des Mélaniens par tous ses caractères principaux. Pour comprendre le g. Io, il faut rappeler d'une manière sommaire les phénomènes principaux que l'on remarque dans les modifications des formes extérieures des coquilles de la famille des Mélaniens. Dans les Mélanies proprement dites, l'ouverture est entière, mais versante à la base; dans les Mélanopsides, il se produit une véritable échancrure, que l'on peut comparer, dans ce genre, à celle des Agathines, et qui, par le fait, n'a pas plus d'importance. Dans un certain nombre d'espèces d'Amérique, dont M. Say a fait le g. *Anculosa*, on voit l'échancrure des Mélanopsides se prolonger en une sorte d'oreillette, caractère qui, à nos yeux, n'a pas une importance considérable. Le g. Io serait la dernière limite de cette modification, c'est-à-dire que l'on trouverait chez lui le prolongement très exagéré de la courte oreillette des *Anculosa*, et par conséquent de l'échancrure des Mélanopsides. Pour résumer notre opinion, les coquilles du g. Io sont des Mélanopsides subcanaliculées. Les caractères génériques peuvent se résumer de la manière suivante :

Coquille fluviatile, subfusiforme, à spire conique régulière, ayant le dernier tour conique à sa base et prolongé en un canal étroit et peu profond; ouverture ovale, subquadrangulaire, sinueuse latéralement; columelle étroite, cylindracée, tordue dans sa longueur; opercule corné, paucispiré.

Avant d'admettre définitivement ce g., il faudra voir si l'animal ne ressemble pas à celui des Mélanies et des Mélanopsides. Si on lui trouvait des caractères identiques, il faudrait nécessairement réunir ces genres en un seul pour le sous-diviser ensuite en sections, d'après les caractères extérieurs des coquilles.

Les Ios sont des coquilles d'un volume médiocre, à spire courte, régulièrement conique, dont le dernier tour est plus grand que la spire; l'ouverture est ovale, subquadrangulaire; son bord droit est mince, tranchant et largement sinueux, de la même manière que celui des Mélanies. La base de l'ouverture se prolonge en une oreillette canaliforme, à peine creusée en gouttière, et qui n'a pas la moindre ressemblance avec le canal des Fuseaux. La columelle se détache à la base en un filet cylindracé, contourné dans sa longueur, et qui vient mourir sur le bord interne de l'oreillette terminale. On ne connaît encore que deux espèces de ce genre; toutes deux proviennent des eaux douces de l'Amérique septentrionale. (Desh.)

IODATES. chim. — *Voy.* iode.

IODE (ἰώδης, violet). chim. — L'Iode, qui se groupe avec le Chlore et le Brome, en raison de son analogie de propriétés avec ces deux corps, a été découvert accidentellement, vers 1811, par Courtois, dans la soude de Varech et dans la cendre des fucus qui croissent au bord de la mer. Depuis, on l'a trouvé dans les éponges, dans plusieurs eaux salées, dans certains poissons, dans quelques Mollusques marins, dans des Polypiers; enfin, Vauquelin en a constaté la présence à l'état d'*Iodure d'argent* dans un minerai des environs de Mexico.

Les propriétés de l'Iode, déterminées en partie par Clément, furent soumises à un examen plus approfondi par MM. Gay-Lussac et Davy, qui les firent complétement connaître, et donnèrent au corps qu'ils étudiaient le nom qu'il porte actuellement, à cause de la vapeur violette qu'il répand quand on le chauffe.

L'Iode est un corps simple, rangé parmi les métalloïdes. Solide à la température ordinaire, il se présente sous forme de petites lames d'un noir bleuâtre à reflet métallique, et de différentes dimensions; il peut cependant prendre une forme régulière, rhomboïdale ou octaédrique. Son odeur, désagréable, se rapproche de celle du Chlore; sa saveur est âcre et chaude. Mis en contact avec les tissus organiques, il les tache en jaune foncé; mais cette couleur ne tarde pas à disparaître. Il agit sur les matières colorantes à la manière du Chlore, avec moins d'énergie toutefois. Sa densité, déterminée par M. Gay-Lussac, est de 4,948.

A la température de + 107°, l'Iode fond; il entre en ébullition à + 175° et se transforme en une belle vapeur violette, dont la densité, suivant M. Gay-Lussac, est de 8,618. Par le refroidissement, cette vapeur repasse peu à peu à l'état solide, en cristallisant sur les parois des corps qu'elle rencontre.

L'Oxygène et l'Air sont sans aucune action sur l'Iode, soit à chaud, soit à froid. L'eau ne le dissout qu'en très petite quantité ($\frac{1}{7000}$ au plus). Le solutum se décolore à la lumière diffuse, et devient acide par suite de la décomposition de l'eau et de la formation des acides *iodique* et *iodhydrique*. L'eau bouillante entraîne l'Iode en vapeurs violettes, sans l'altérer.

L'Alcool et l'Éther dissolvent l'Iode avec une grande facilité, et se colorent en brun-orange foncé. Les solutions d'Iode, aqueuse et alcoolique, mises en contact avec celle d'Amidon, se colorent instantanément en bleu; l'Amidon est pour l'Iode un réactif tellement sensible, que, d'après M. Stromeyer, $\frac{1}{4000000}$ d'Iode suffit pour donner au liquide une teinte bleue marquée.

L'Iode se combine, dans de certaines conditions, avec la plupart des métalloïdes. Il forme avec l'Oxygène, ainsi que l'ont constaté les travaux les plus récents, cinq acides dont voici la composition :

Acide périodique . . . . IO_7.
Acide iodique. . . . . $IO_7 + IO_3 = I_2O_5$.
Acide hypro-iodique. . . $IO_7 + 5IO_3 = 4IO_4$.
Acide sous-hypro-iodique. $IO_7 + 4IO_3 = I_5O_{19}$.
Enfin, acide iodeux . . . I_2O_3.

Le professeur Millon, auquel on doit de remarquables travaux sur ce métalloïde, et entre autres la détermination des acides ci-dessus désignés, a constaté que les substances organiques se brûlent par l'acide iodique, il est vrai avec lenteur, mais à peu près complétement comme par une oxydation vitale. Il faut cependant en excepter les produits de sécrétion de l'économie, les produits brûlés ainsi que les produits stables de nos organes: toutes ces substances échappent à la combustion iodique. (*Comptes-rendus de l'Académie des sciences*, t. XIX, p. 726.)

L'Hydrogène sec ou humide est sans action sur l'Iode à la température ordinaire; mais,

87835

si l'on expose un mélange de vapeur d'Iode et de gaz Hydrogène à une chaleur rouge, dans un tube de porcelaine, ces deux corps s'unissent en partie pour donner naissance à une certaine quantité d'*acide iodhydrique*. L'Iode a, du reste, une grande affinité pour l'Hydrogène, moindre cependant que le Chlore et le Brome, qui lui enlèvent ce corps.

L'acide iodhydrique se comporte dans toutes ses réactions comme l'acide chlorhydrique, pour former des *Iodhydrates* ou des *Iodures*, selon que les composés sont secs ou humides. Sa formule: = I H.

L'Iode se combine également avec la plupart des métaux pour former des *Iodures*, dont plusieurs sont usités en médecine. On trouve quelques uns de ces composés dans la nature; ce sont les *Iodures de Sodium* et *de Magnésium* dans les eaux de la mer et dans certaines eaux minérales; l'*Iodure d'argent*, annoncé par Vauquelin dans des minerais argentifères du Mexique, à une époque où le Brome n'était pas connu, et qui pourrait bien n'être qu'un *Bromure* analogue à celui qui a été rencontré, dans des circonstances analogues, à Poullaven, en Bretagne; enfin des *Iodures de zinc* et *de mercure;* le premier en Silésie, le second au Mexique.

L'Iode et ses préparations sont fort usités en médecine, et on en a reconnu le spécifique dans quelques affections, le goître, par exemple, les tumeurs lymphatiques: cependant, comme ce corps est vénéneux à haute dose, et qu'il exerce en outre, à la longue, une action nuisible sur l'organisation, il ne doit être administré qu'avec précaution. Les Anglais sont parvenus, dit-on, à fixer sur la toile l'*Iodure de mercure*, dont la couleur rouge est des plus belles. Enfin, dans ces dernières années, l'art de la Photographie, découvert par M. Daguerre, a donné une nouvelle importance à l'Iode ainsi qu'au Brome, son congénère. (A. D.)

***IODES** (ἰώδης, violet). BOT. PH. — Genre de la famille des Ménispermacées, établi par Blume (*Bijdr.*, 29). Arbrisseaux de Java. *Voy.* MÉNISPERMACÉES.

***IODOPLEURA**, OIS. — Division du genre Manakin. *Voy.* ce mot. (Z. G.)

IODURES. CHIM. — *Voy.* IODE.

IONE. *Ione* (nom mythologique). CRUST. — Genre de l'ordre des Isopodes, section des Isopodes sédentaires, famille des Ioniens, établi par Latreille aux dépens des *Oniscus* de Montagu, et adopté par tous les carcinologistes. Le mâle, beaucoup plus petit que la femelle, est d'une forme étroite et allongée; la tête, aussi large que le thorax, et arrondie antérieurement, porte deux paires d'antennes dont les internes sont rudimentaires et les externes bien développées, styliformes et composées de quatre ou cinq articles cylindriques. Les anneaux du thorax sont profondément séparés de chaque côté, et ont tous à peu près les mêmes formes et les mêmes dimensions; les pattes sont fixées à leur angle externe, et se terminent toutes par une petite pince ovoïde, renflée et subchéliforme. L'abdomen se compose de six segments qui se rétrécissent graduellement, et qui portent chacun une paire d'appendices membraneux, cylindriques, grêles et très allongés. Chez la femelle, le corps est pyriforme et très aplati; la tête est profondément enchâssée dans le thorax, et a la forme d'un écusson; le front est lamelleux et s'avance au-dessus de la base des antennes, qui sont très courtes, mais bien distinctes. La bouche est couverte par une paire de mâchoires lamelleuses qui ressemblent un peu à celles des Cymothoés (*voy.* ce mot); les mandibules sont aussi disposées à peu près de même que chez ces Crustacés, mais elles sont plus étroites vers le bout et ne portent pas de palpe palpiforme; enfin les mâchoires ne paraissent être représentées que par des lobules semi-membraneux. Les anneaux du thorax sont bien distincts de ceux des autres. Les pattes ont la même structure que chez les mâles: seulement, on remarque, au-dessous de la base de celles des six premières paires, deux grands appendices; l'un de ces deux appendices est très large, de forme foliacée. L'abdomen est semi-ovalaire, et les anneaux dont il se compose ne sont dentelés que sur les côtés, avec les appendices fixés aux cinq premiers anneaux, très longs et arborescents. La seule espèce connue est l'IONE THORACIQUE, *Ione thoracicus* Latr. Ce petit Crustacé se trouve sous le test de la *Callianassa subterranea*: il se cache entre la carapace et les parties charnues, et forme une tumeur d'un côté du corps. (H. L.)

IONESIA. BOT. PH. — *Voy.* IONESIA.

IONIDIUM. BOT. PH. — *Voy.* IONIDIUM.

***IONIENS.** *Ionii.* CRUST. — Famille de l'ordre des Isopodes, section des Isopodes sédendaires, établie par M. Milne-Edwards, qui lui donne pour caractères : Appendices abdominaux filiformes et entourant l'abdomen. Cette famille ne renferme que le seul genre Ione. *Voy.* ce mot. (H. L.)

IONOPSIS. BOT. PH. — *Voy.* IONOPSIS.

***IONTHODES** (ἴονθος, duvet). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères, tétramères de Latreille, famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, formé par Serville (*Ann. de la Soc. entom. de Fr.*, tome II, p. 558). L'espèce type est l'*I. formosa* Dej.-Serv., originaire du Sénégal. (C.)

IPÉCACUANHA. BOT. PH. — Ce nom a été donné à plusieurs plantes différentes d'espèce, de genre et même de famille, mais qui se ressemblent toutes par les propriétés médicinales de leur racine, prononcées à des degrés divers. Ce nom appartient, il est vrai, plus particulièrement à deux Rubiacées ; mais leur histoire ne peut être présentée sans qu'il soit question en même temps des autres espèces qui ont des propriétés analogues, et qui sont employées à leur place en divers points du globe, quoique avec moins d'avantages.

Les premiers auteurs qui firent connaître l'Ipécacuanha en Europe furent Marcgraff et Pison, qui, au XVIIe siècle, le décrivirent, le figurèrent, et signalèrent ses propriétés dans leur *Histoire naturelle et médicale du Brésil.* Mais, tout exacts qu'ils étaient, les renseignements fournis par eux furent négligés et oubliés ensuite entièrement, et les botanistes qui vinrent après eux attribuèrent la substance employée sous le nom d'Ipécacuanha à plusieurs plantes toutes différentes de celle de Marcgraff et Pison. Ainsi Rai crut qu'elle provenait d'une espèce de *Paris ;* Linné pensa d'abord qu'elle était fournie par un *Lonicera*, et plus tard par une Violette. Cette dernière opinion prévalut pendant longtemps : seulement, les botanistes variaient alors d'opinion au sujet de l'espèce de Violette qui devait être regardée comme le véritable Ipécacuanha. Les premiers renseignements exacts sur cette importante question furent publiés en 1781 par Linné fils, qui les tenait de Mutis ; mais la plante envoyée par Mutis, et que Linné fils publia sous le nom de *Psychotria emetica* Mutis, n'était que l'Ipécacuanha du Pérou ; et, oubliant la description de Pison, l'on crut alors qu'elle était identique avec l'espèce du Brésil. Cette erreur ne cessa qu'en 1800, lorsque Gomez ayant rapporté du Brésil la plante qui fournit l'Ipécacuanha de cette contrée, Brotero reconnut qu'elle était totalement distincte de l'espèce péruvienne, et la rapporta au genre *Callicocca* de Schreber, qui rentre dans le *Cephælis*, antérieurement établi par Swartz. Cette distinction, établie par Brotero dans les Actes de la Société linnéenne de Londres en 1800, fut confirmée l'année suivante par Gomez dans son *Memoria sobre Ipecacuanha*, dans lequel fut donnée une nouvelle figure de la plante du Brésil.

Dans l'état actuel de nos connaissances, la dénomination d'Ipécacuanha appartient essentiellement à l'espèce brésilienne, *Cephælis Ipecacuanha* Swartz (*Callicocca Ipecacuanha* Brot.), celle décrite anciennement par Pison, et à l'espèce péruvienne, *Psychotria emetica* Mutis, signalée et décrite pour la première fois par Linné fils, d'après Mutis. Outre ces deux Rubiacées, il en est encore d'autres, telles que des *Richardsonia*, des *Spermacoce*, qui ont quelquefois été compris sous la dénomination vague d'Ipécacuanha ; mais l'une des plantes qui reçoivent le plus habituellement ce nom est une Violariée, le *Jonidium Ipecacuanha* Vent. (*Pombalia Ipecacuanha* Vandelli), qui porte au Brésil les noms de *Poaya, Poaya branca*, et à laquelle ressemblent plus ou moins, sous le rapport de leurs propriétés, quelques autres espèces du même genre, comme les *J. indecorum* et *poaya* Aug. St-Hil., *J. brevicaule* et *urticæfolium* Mart. Ces diverses plantes sont comprises sous la dénomination générale d'*Ipécacuanha blanc*, que l'on étend encore à des Asclépiadées, comme les *Cynanchum vomitorium, mauritianum*, etc., même à des Euphorbiacées. Ne pouvant examiner ici toutes ces plantes, nous allons nous borner à jeter un coup d'œil sur les trois auxquelles s'applique spécialement la dénomination d'Ipécacuanha, et chez lesquelles résident au plus haut degré les propriétés médicinales qui en font des

médicaments d'une grande importance.

I. *Cephælis*, Swartz. Ce genre appartient à la famille des Rubiacées, tribu des Psychotriées ; il donne son nom à la sous-tribu des Céphælidées ; ses caractères ayant été donnés à l'art. CEPHÆLIS, nous ne les reproduirons pas ici.

L'espèce essentiellement intéressante de ce genre est le *Cephælis Ipecacuanha* Swartz (*Callicocca Ipecacuanha* Brotero, *Ipecacuanha officinalis* Arruda). Elle croît au Brésil, dans les provinces de Fernambouc, de Bahia, de Rio-Janeiro, etc., où elle fleurit de novembre à janvier; elle habite les forêts et les vallées des montagnes. Sa tige est d'abord ascendante et finit par se redresser; elle est légèrement pubescente au sommet ; ses feuilles sont ovales-oblongues, scabres en dessus, revêtues en dessous d'un leger duvet; ses stipules sont fendues en lanières sétacées; ses capitules de fleurs sont terminaux, d'abord dressés, puis pendants; ils sont accompagnés de 4 bractées presque en cœur. C'est cette espèce qui fournit à l'Europe presque tout l'Ipécacuanha qui s'y consomme. Cette substance est fournie par le rhizome de la plante, qui s'étend à peu près horizontalement sous la surface du sol, et qui se reconnaît à des caractères très marqués. Tel qu'il existe dans le commerce, il forme des morceaux allongés, de la grosseur d'une plume à écrire, contournés de manière irrégulière, simples ou rameux ; sa surface est entrecoupée, à des espaces très rapprochés, de sortes d'étranglements circulaires, dans l'intervalle desquels l'écorce, acquérant beaucoup d'épaisseur, se relève en espèces d'anneaux qui en forment le caractère le plus essentiel. C'est dans cette écorce que résident les propriétés médicinales de la plante, car l'axe ligneux qu'elle recouvre en est entièrement dépourvu. Lorsqu'on coupe ce rhizome ou, comme on le dit ordinairement, cette racine, on reconnaît qu'elle est cassante, que sa cassure est brunâtre, comme résineuse ; de plus, sa saveur est un peu âcre et amère; son odeur est nauséabonde, faible pour de petites quantités, assez forte dans de grands amas pour avoir pu quelquefois, dit-on, causer des accidents fâcheux.

Cette espèce d'Ipécacuanha est aussi désignée sous le nom d'Ipécacuanha *gris*. M. A. Richard ayant reconnu que la couleur ne peut servir à caractériser nettement les diverses racines qui portent la dénomination commune d'Ipécacuanha, a proposé de leur donner des noms tirés de leur configuration extérieure; c'est d'après ce motif qu'il a nommé l'Ipécacuanha fourni par le *Cephælis, Ipécacuanha annelé*, dénomination tirée de la forme qu'affecte son écorce.

II. *Psychotria*, Linn. Ce genre appartient, comme le précédent, à la famille des Rubiacées et à la tribu des Psychotriées, à laquelle il donne son nom. Les plantes qui le composent sont de petits arbres ou des arbrisseaux, rarement des herbes à racines vivaces, qui habitent les contrées intertropicales, principalement en Amérique. Pour les caractères de ce genre, *voyez* PSYCHOTRIA.

L'espèce la plus remarquable de ce genre est le *Psychotria emetica* Mutis (*in Lin. fil.*, suppl., 144). C'est une plante sous-frutescente, à tige droite, pileuse et presque cotonneuse; à feuilles oblongues, acuminées, rétrécies à la base, ciliées, légèrement pileuses à leur face inférieure; à stipules très courtes, ovales, acuminées; à fleurs réunies en grappes pauciflores axillaires. Sa baie est bleue, ovoïde ou presque globuleuse, lisse. Sa racine est rameuse et s'enfonce verticalement dans la terre. Cette espèce croît dans la Nouvelle-Grenade, le long de la rivière Magdalena, dans la province de Gironne, etc. : c'est elle que l'on a regardée pendant quelque temps comme fournissant tout l'Ipécacuanha du commerce, tandis qu'en réalité sa racine n'arrive en Europe que rarement, et n'entre dans la consommation qu'en quantité presque insignifiante. Elle constitue ce qu'on nommait d'abord l'Ipécacuanha *brun* ou *noir*, et que M. A. Richard a désigné, d'après son apparence extérieure, sous le nom d'*Ipécacuanha strié*. Cette substance médicinale forme des morceaux à peu près cylindriques, de la grosseur d'un tuyau de plume à écrire, peu contournés, marqués à des distances assez éloignées d'étranglements circulaires profonds, et présentant des lignes enfoncées longitudinales, ou des stries, qui lui ont valu sa dénomination. Sa cou-

leur est brun foncé. Sa cassure est brune, d'apparence peu résineuse; son odeur est presque nulle; sa saveur n'est pas amère, et ne devient légèrement âcre qu'après que la matière a resté longtemps sur la langue.

III. Parmi les diverses espèces dont la racine est confondue sous le nom d'Ipécacuanha *blanc*, nous ne décrirons ici que celle qui nous paraît la plus importante à connaître, et qui appartient au genre *Jonidium*.

Jonidium, Vent. Ce genre fait partie de la famille des Violariées; il se compose de plantes herbacées, sous-frutescentes, ou même quelquefois frutescentes, qui croissent presque toutes dans les contrées intertropicales, particulièrement en Amérique. Pour ses caractères, *voyez* JONIDIUM.

L'espèce la plus intéressante de ce genre est le *Jonidium Ipecacuanha* Vent., dont Vandelli avait fait son genre *Pombalia*, adopté par M. Gingins dans le *Prodr.*, t. I, p. 307. Elle croît spontanément à Cayenne et sur la plus grande partie de la côte du Brésil jusqu'au cap Frio, au-delà duquel elle ne se montre plus. Ses feuilles sont alternes, lancéolées, ovales, dentées en scie, aiguës à leurs deux extrémités; ses stipules sont membraneuses, acuminées, marquées de nervures dans leur milieu; les divisions du calice sont demi-pinnatifides; le pétale postérieur est très grand, elliptique dans le sens transversal. La racine de cette espèce est très employée dans l'Amérique méridionale en place de celle du *Cephælis Ipecacuanha;* à Fernambouc, on la regarde comme un excellent remède pour combattre la dysenterie. Dans le commerce, elle est assez peu répandue.

Les propriétés médicinales des racines des plantes qui viennent de nous occuper et de celles qui leur ressemblent sous ce rapport et que nous avons citées plus haut, n'ont été reconnues et n'ont déterminé leur emploi fréquent en Europe que depuis la fin du XVIIe siècle. Marcgraff et Pison les avaient préconisées, il est vrai, surtout pour combattre les diarrhées chroniques, mais néanmoins ce médicament était resté encore inusité. En 1672, un médecin, nommé Legras, en ayant rapporté d'Amérique une quantité assez considérable, avait cherché à l'introduire dans la thérapeutique européenne; mais l'emploi en ayant été fait sans discernement et à trop forte dose, les effets qu'on en obtint furent désavantageux, et il en résulta un abandon complet de cette substance. Un peu plus tard, en 1686, un négociant français nommé Grenier en rapporta d'Espagne environ 150 livres; il chercha à en tirer un parti avantageux; il s'associa pour cela à un médecin hollandais établi à Reims, nommé Adrien Helvetius. Celui-ci obtint de si bons résultats de l'emploi de ce remède, qu'il eut soin de tenir caché, que Louis XIV lui en acheta le secret moyennant une forte somme d'argent; ce fut dès cet instant que l'usage de l'Ipécacuanha se répandit en France, et qu'il s'étendit ensuite en Allemagne, en Angleterre et dans toute l'Europe.

Les propriétés de l'Ipécacuanha déterminent son emploi presque journalier dans des circonstances diverses. Il est surtout usité comme émétique; mais ses effets dans ce cas sont moins avantageux que ceux de l'émétique lui-même; en effet, il détermine des vomissements assez peu abondants, mais accompagnés de violents efforts. Il agit d'une manière plus avantageuse sur le canal intestinal, comme tonique, dans les cas de diarrhées chroniques; dans ces cas, son action est généralement salutaire. On le prescrit également avec succès pour combattre les embarras bronchiques, les catarrhes pulmonaires chroniques, et il détermine alors une expectoration abondante; enfin, on a recours à lui dans les fièvres puerpérales; ses bons effets, dans cette redoutable maladie, constatés d'abord par Doublet, en 1782, ont été remis en lumière par Désormeaux, qui a reconnu qu'ils étaient beaucoup moins prononcés et presque nuls en hiver. Dans ces diverses circonstances, on emploie la poudre de son écorce.

Les propriétés des Ipécacuanhas sont principalement dues à un alcaloïde végétal, l'émétine, qui existe en quantités variables dans leurs diverses espèces. L'analyse qui en a été faite par Pelletier a montré que ces écorces renferment les matières suivantes: 1° une matière grasse, huileuse, brune, très odorante; 2° l'alcaloïde dont il vient d'être question, ou l'émétine; 3° de la cire végétale; 4° une assez forte proportion de gomme; 5° près de la moitié de leur poids de fécule;

6° du ligneux ; 7° des traces d'acide gallique. Quant à l'émétine en particulier, elle entre, d'après M. A. Richard, dans la proportion de 14 ou 16 pour 100 dans l'Ipécacuanha annelé, dans celle de 8 pour 100 dans l'Ipécacuanha strié, et seulement dans celle de 3 pour 100 dans l'Ipécacuanha blanc du *Jonidium Ipecacuanha*. Ces proportions relatives sont l'expression de la valeur médicinale et de l'activité relative de ces substances. (P. D.).

***IPHIAS** (nom mythologique). INS. — Genre de Lépidoptères Rhopalocères, famille des Papilloniens, tribu des Piérides, établi par M. Boisduval (*Sp. gén. des Lépid.*, t. I). On n'en connaît que deux espèces; nous citerons comme type l'*I. glaucippe*, de la Chine et des Indes orientales.

***IPHICERUS**, Dej. INS.— Syn. d'*Odontopus*, Silb. (C.)

IPHICLUS (nom mythologique). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères, tétramères de Latreille, famille des Clavipalpes, formé par nous et adopté par M. Dejean dans son Catalogue, où 18 espèces, toutes de l'Amérique équinoxiale, ont été énumérées. Nous citerons principalement les *Erotylus 16-guttatus* Ol., et *I. sexpunctatus* Dej.-Dup., l'une de Cayenne, l'autre du Brésil. (C.)

***IPHIGÉNIE**. *Iphigenia*. MOLL. — Syn. de Capse. (DESH.)

IPHIONA (nom mythologique). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Astéroïdées, établi par De Candolle (*Prodr.*, V, 475). Petits arbrisseaux d'Egypte. *Voy.* COMPOSÉES.

***IPHIONEA** (nom mythologique). ANNÉL. — Genre d'Annélides errantes, établi par Savigny (*Annél.*, p. 21) aux dépens des *Polynoe*, dont il diffère essentiellement par les antennes, qui sont au nombre de quatre. La seule espèce connue est l'*I. muricata*, de la mer Rouge et des côtes de l'Ile de France.

***IPHIPUS** (ἴφις, fort; πούς, pied). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides gonatocères, division des Érirhinides, créé par Schœnherr (*Syn. gen. et sp. Curculion.*, t. III, p. 248-7, t. II, p. 127). Il ne renferme que 2 espèces, l'*I. rudis* Sch. et *Roei* Hope; la première est originaire du Brésil, la seconde de la Nouvelle-Hollande. (C.)

IPHIS (nom mythologique). CRUST. — Genre de l'ordre des Décapodes brachyures, de la famille des Oxystomes, établi par Leach aux dépens des *Cancer* de Herbst et des *Leucosia* de Fabricius. Dans cette coupe générique, la carapace a presque la forme d'un rhombe, dont les côtés seraient arrondis et dont l'un des angles, dirigé en avant pour former le fond, serait tronqué. De chaque côté, elle se prolonge longitudinalement sous la forme d'une grosse et longue épine. La tige externe des pattes-mâchoires extérieures est presque linéaire, mais un peu plus étroite vers son extrémité qu'à sa base. Les pattes antérieures sont filiformes et terminées par une pince pointue un peu recourbée en dedans et armée de petites épines, comme chez les *Ilia* (*voy.* ce mot). Les pattes suivantes sont cylindriques et extrêmement grêles. Enfin, le grand segment de l'abdomen est formé de deux articles soudés chez la femelle et de trois chez le mâle. L'IPHIS A SEPT ÉPINES, *Iphis septem-spinosa* Fabr., est le seul représentant de cette coupe générique. Ce singulier Crustacé a pour patrie la mer des Indes. (H. L.)

***IPHIS** (nom mythologique). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Sternoxes, tribu des Élatérides, créé par M. Laporte (*Revue entom. de Silb.*, t. IV, p. 4). L'espèce type, *I. glauca*, est originaire du Mexique. (C.)

***IPHISIA**. BOT. PH.—Genre de la famille des Asclépiadées-Cynanchées, établi par Wight et Arnott (*Contribut.*, 52). Herbes ou sous-arbrisseaux des Indes orientales. *Voy.* ASCLÉPIADÉES.

IPHITION. POLYP. — Genre de Spongiaires. *Voy.* ÉPONGES.

***IPHITRACHELUS** (ἴφις, fort; τράχηλος, cou). INS.—Genre de la tribu des Proctotrupiens, de l'ordre des Hyménoptères, établi par M. Haliday (*Entom. magaz.*) sur une seule espèce (*I. lar* Halid.) trouvée d'abord en Angleterre. (BL.)

***IPHIUS** (ἴφιος, robuste). INS.—Genre de Coléoptères hétéromères, famille des Mélasomes, tribu des Ténébrionites, établi par Dejean (*Catal.*) pour une seule espèce, le *Tenebrio serratus* de Fabr., originaire de Guinée. C.)

***IPHITHINUS**, Dej. INS. — Syn. de *Nyctobates*, Guér. (C.)

IPO, Pers. BOT. PH. — Syn. d'*Antiaris*, Leschen.

IPOMÆA, Jacq. BOT. PH.—Syn. de *Convolvulus*, Linn.

IPOMOPSIS, L.-C. Rich. BOT. PH.—Syn. de *Gilia*, Ruiz et Pav.

IPONOMEUTA. INS. — *Voy.* YPONOMEUTA.

IPONOMEUTIDES. INS. — *Voy.* YPONOMEUTIDES.

IPREAU. BOT. PH. — *Voy.* PEUPLIER.

IPS (ἴψ, ver). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Clavicornes, tribu des Nitidulaires d'Érichson, créé par Fabricius (*Systema Eleuth.*, t. II, p. 377). On connaît 9 espèces de ce genre; 6 appartiennent à l'Amérique du Nord, et 3 à l'Europe. (C.)

***IPSÆA** (nom mythologique). BOT. PH.— Genre de la famille des Orchidées-Dendrobiées, établi par Lindley (*Orchid.*, 124). Herbes de l'île de Ceylan. *Voy.* ORCHIDÉES.

***IPSOLEURUS**. INS.—Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, tribu des Féroniens, créé par Kirby (*Fauna boreali americana*, 1837), pour une seule espèce, l'*I. nitidus*, originaire du Canada. (C.)

***IRÆNEUS**, Leach. INS. — Syn. de *Ziraphobius*, Dalm., et *Leptochirus*, Germ. (C.)

***IRÈNE**. *Irena*, Horsf. OIS.— Genre créé aux dépens des Drongos. *Voy.* ce *mot*. (Z. G.)

***IRESIA** ou **HIRESIA** (ἴρηξ, épervier). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, tribu des Cicindélètes, créé par Dejean (*Species général des Coléoptères*, t. V, p. 206), et qui a pour type l'*I. Lacordairei* Dej., espèce fort rare, et qui habite le Brésil. Trois autres espèces de la même partie de l'Amérique, décrites depuis par M. de Mannerheim, se rapportent à ce genre. (C.)

IRESINE (nom mythologique). BOT. PH. — Genre de la famille des Amarantacées-Gomphrénées, établi par Willdenow pour des herbes de l'Amérique et de la Nouvelle-Hollande. *Voy.* AMARANTACÉES.

IRIA, Rich. BOT. PH. — Syn. d'*Abildgardia*, Vahl.

IRIARTÉA. BOT. PH. — Genre de la famille des Palmiers, tribu des Arécinées, établi par Ruiz et Pavon (*Prodr.*, 139, t. 32). Palmiers de l'Amérique équinoxiale. *Voy.* PALMIERS.

IRIBIN. *Daptrius*. OIS. — Genre de l'ordre des Oiseaux de proie, démembré par Vieillot du g. *Falco*, et fondé sur une espèce qui a les plus grands rapports avec les Caracaras. Il a pour caractères : Bec droit, robuste, comprimé sur les côtés, à cire couverte de poils; narines arrondies, obliques; le tour des yeux, la gorge et le bas du cou nus; tarses grêles, médiocres, réticulés; ongles médiocres et pointus.

Ce genre ne renferme qu'une seule espèce, l'IRIBIN NOIR, *Daptrius ater* Vieill., (*Gal. des Ois.*, pl. 5; *Falco aterrimus* Temm., pl. col. 37 et 342), dont le plumage, comme son nom l'indique, est entièrement noir, à l'exception de la queue, qui est blanche, ponctuée de noir à son origine.— Habite la Guiane et le Brésil.

On ne connaît ni les habitudes, ni les mœurs, ni même le genre de nourriture de cet oiseau. (Z. G.)

***IRICHROUS** (ἶρις, iris; χροῦς, couleur). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, tribu des Simplicimanes, créé par Newman, qui lui donne pour type le *Cychrus unicolor* de Knoch, espèce de l'Amérique septentrionale. (C.)

IRIDÉES. *Irideæ*. BOT. PH. — Cette grande et belle famille de monocotylédones se compose de plantes herbacées, pourvues d'un rhizome tantôt très-développé et horizontal, tantôt vertical et raccourci, resserré en renflements bulbiformes qui ont été décrits, soit comme des bulbes solides, soit comme des tubercules, mais qui n'en sont pas moins de vrais rhizomes, seulement modifiés; un petit nombre présente une racine fibreuse vivace. Leurs feuilles sont distiques, équitantes ou pliées le long de leur nervure médiane, de manière à ne présenter à l'extérieur que leur surface inférieure, ensiformes ou linéaires; les caulinaires engainantes à leur base. Leurs fleurs sont complètes, quelquefois solitaires, plus souvent réunies en inflorescences diverses; elles sont accompagnées d'une spathe formée ordinairement de deux bractées, et, en outre, de deux ou plusieurs autres bractées scarieuses; leur périanthe est formé de six parties colorées de nuances vives et diverses, pétaloïdes, réunies inférieurement en

un tube adhérent à l'ovaire, libres supérieurement et disposées sur deux rangs bien distincts, non seulement par leur situation, mais quelquefois encore par leur forme et leur direction (ex. : *Iris*). Le périanthe, régulier dans certains genres de la famille, commence à devenir évidemment irrégulier chez d'autres (ex. : *Gladiolus*), où sa division supérieure et interne se montre notablement plus large que les autres; elle indique ainsi une transition vers les Orchidées, avec lesquelles les Iridées ont une analogie marquée. Ce périanthe est souvent très fugace (ex. : *Tigridia*); quelquefois aussi il est marcescent, et s'enroule en spirale après la *fécondation*. Les étamines sont au nombre de trois, épigynes, opposées aux parties extérieures du périanthe à la base desquelles elles s'insèrent; leurs filets sont quelquefois soudés en tube, même fort allongé; leurs anthères sont extrorses, biloculaires; leur situation extrorse, qui constitue le principal caractère de la famille, se reconnaît surtout très bien dans le bouton; mais quelquefois elle ne se manifeste plus dans la fleur épanouie, à cause de la torsion du filet ou de leur versatilité. L'ovaire est *adhérent en totalité*, ou rarement dans les deux tiers de sa longueur seulement, divisé intérieurement par les bords rentrants des feuilles carpellaires en trois loges multi-ovulées; les ovules sont rangés en deux séries insérées à l'angle central des loges, anatropes, le plus souvent horizontaux; le style est unique, et se divise supérieurement en trois branches stigmatiques de forme et de dimensions variables. Le fruit qui succède à ces fleurs est une capsule trigone, triloculaire, à déhiscence loculicide; les graines sont presque toujours nombreuses, aplaties horizontalement par l'effet de leur pression mutuelle, à test membraneux, quelquefois coriace ou charnu. Elles renferment un albumen charnu, plus ou moins consistant, et devenant parfois presque corné, et un embryon axile ou excentrique, généralement assez court.

Les Iridées sont peu abondantes dans les régions intertropicales, surtout en Asie et en Afrique; mais dans les régions chaudes ou tempérées situées en dehors des tropiques, elles sont beaucoup plus nombreuses, répandues presque partout, et, sur certains points, accumulées en quantité très considérable; c'est ainsi qu'elles forment l'un des éléments dominants de la Flore du cap de Bonne-Espérance. Les parties méridionales de l'Europe en possèdent un assez grand nombre; mais ses parties moyennes n'en conservent plus qu'une quantité très limitée, et ses parties septentrionales en sont dépourvues. Certains de leurs genres ont des limites géographiques bien déterminées : ainsi les *Iris* appartiennent aux parties tempérées de l'hémisphère nord; les *Crocus* à l'Europe et à l'Asie tempérée; les *Pardanthus* à l'Asie tropicale, etc. Aucun genre du Cap n'a été encore retrouvé en Amérique ni à la Nouvelle-Hollande; enfin les parties occidentales de l'Amérique du Nord en ont aussi qui leur sont exclusivement propres.

Plusieurs Iridées donnent des produits utiles comme substances médicinales, économiques, etc. : c'est presque toujours leur rhizome qui est employé sous ce rapport. Il renferme généralement, surtout dans sa forme tubéreuse ou bulbeuse, une quantité de fécule assez grande pour devenir quelquefois comestible; mais cette fécule est mêlée d'une matière âcre et d'une huile essentielle qui lui donnent ordinairement des propriétés excitantes que la dessiccation affaiblit. Plusieurs *Iris* sont usitées pour ce motif (ex. : *Iris florentina*, *germanica*, etc.); d'autres sont ou surtout ont été employées comme purgatives, diurétiques, etc. (ex. : *Iris pseudo-acorus*). Les parties extérieures et vertes de ces plantes sont absolument sans usages; mais la fleur de certaines d'entre elles présente de l'intérêt sous ce rapport : les stigmates du *Crocus sativus* fournissent la matière connue sous le nom de *Safran*, et le périanthe des *Iris germanica* et *siberica* donne à la peinture une couleur assez usitée que l'on connaît sous le nom de *vert d'Iris*.

Comme plantes d'ornement, les Iridées jouent un rôle très important dans les jardins à cause de la beauté de leurs fleurs; presque tous leurs genres, et, pour plusieurs d'entre eux, un nombre considérable d'espèces, sont cultivés habituellement, soit en pleine terre, soit en pots. La culture a même perfectionné la plupart de ces plantes, et on a obtenu un grand nombre

de variétés plus brillantes encore que leur type.

Voici, d'après l'*Enchiridion botanicum* d'Endlicher, la liste des genres qui composent aujourd'hui la famille des Iridées :

Sisyrinchium, Lin. (*Bermudiana*, Tourn.; *Syorinchium*, Hoffmans.; *Orthrosanthus*, Sweet) — *Libertia*, Spr. (*Renealmia*, R. Br.; *Nematostigma*, Dietr.) — *Cipura*, Aubl. (*Marica*, Schreb.; ? *Trimeriza*, Salisb.; ? *Hydastylis*, Salisb.; ? *Galatea*, Salisb.) — *Vieusseuxia*, Roche (? *Freuchenia*, Eckl.) — *Moræa*, Lin. (*Homeria*, Vent.; ? *Dietes*, Salisb.) — *Diplarrhena*, Labill. — *Iris*, Lin. (*Xiphion*, Tourn.; *Hermodactylus*, Tourn.; *Sisyrinchium*, Tourn.; *Isis*, Tratt.) — *Herbertia*, Sweet. — *Cypella*, Herb. (*Phalocallis*, Herb.; *Alophia*, Herb.; ? *Trifurcaria*, Herb.; ? *Beatonia*, Herb.) — *Hydrotænia*, Lindl. — *Tigridia*, Juss. — *Rigidella*, Lindl. — *Ferraria*, Lin. — *Pardanthus*, Ker. (*Belemcanda*, Rheede) — *Aristea*, Soland. (*Cleanthe*, Salisb.; ? *Bobartia*, Lin.; *Wredowia*, Eckl.) — *Witsenia*, Thunb. (*Nivenia*, Vent.; *Genlisia*, Rchb.; *Sophronia*, Lichtenst.; *Tapeinia*, Commers.) — *Patersonia*, R. Br. (*Genosiris*, Labill.) — *Galaxia*, Thunb. — *Ovieda*, Spreng. (*Lapeyrousia*, Pourr.; *Peyrousia*, Sweet; *Merisostigma*, Dietr.) — *Anomatheca*, Ker. (*Anomaza*, Laws.) — *Babiana*, Ker. (*Acaste*, Salisb.) — *Gladiolus*, Tourn. (*Hebea*, Pers.; *Lemonia*, Pers.; *Homoglossum*, Salisb.; *Synotia*, Sweet; *Streptanthera*, Sweet; *Bertera*, Sweet; *Antholyza*, Lin.; *Cunonia*, Buttn.; *Anisanthus*, Sweet; *Petamenes*, Salisb.) — *Watsonia*, Mill. (*Micranthus*, Pers.; *Phalangium*, Houtt.; *Meriana*, Trevir.; ? *Neuberia*, Eckl.) — *Sparaxis*, Ker. — *Montbretia*, DC. (*Hexaglottis*, Vent.; *Tritonia*, Ker.; *Waizia*, Rchb.; *Houttuynia*, Houtt.; *Freesa*, Eckl.; *Bellendenia*, Rafin.) — *Ixia*, Lin. (? *Morphixia*, Ker; *Hyalis*, Salisb.; *Eurydice*, Pers.; *Agretta*, Eckl.) — *Diasia*, DC. (*Aglæa*, Pers.; *Melasphærula*, Ker.; *Phalangium*, Burm.) — *Hesperantha*, Ker. (*Hesperanthus*, Salisb.) — *Geissorhiza*, Ker. (? *Weihea*, Eckl.; ? *Spatalanthus*, Sweet) — *Trichonema*, Ker. (*Romulea*, Muratti; ? *Nemastylis*, Nutt.; ? *Gelasine*, Herb.). — *Crocus*, Tourn. (P. D.)

IRIDINE. *Iridina* (nom mythologique). MOLL. — En créant son g. Anodonte dans les *Planches de l'Encyclopédie*, Bruguière y confondit plusieurs sortes de coquilles, une entre autres fort remarquable par les crénelures de sa charnière, et pour laquelle Lamarck créa un peu plus tard son g. Iridine. Fondé d'abord uniquement sur les caractères extérieurs de la coquille, il fut considéré tantôt comme un sous-genre, tantôt comme une simple section, soit des Anodontes, soit des Mulettes, selon que l'on envisageait l'un de ces genres d'une manière plus ou moins générale. L'espèce qui servit de type au genre était excessivement rare dans les collections. Dans son voyage dans la haute Égypte, M. Cailliaud trouva dans le Nil une belle espèce d'Iridine, dont il recueillit des animaux qu'il voulut bien nous confier à son retour; il y joignit quelques individus de l'*Anodonta rubens*, et nous reconnûmes dans ces coquilles, ainsi que dans l'animal, des caractères propres à les faire conserver comme un bon genre. Cette communication de M. Cailliaud nous détermina à publier, parmi les *Mémoires de la Société d'histoire naturelle de Paris*, une notice anatomique sur l'animal du g. Iridine de Lamarck. Avant ce travail, on aurait pu sans scrupule réunir les Iridines aux Anodontes; car, si les unes ont des crénelures irrégulières sur la charnière, les autres ont une charnière absolument semblable à celle des Anodontes; la réunion de ces genres se trouvait donc justifiée. Mais l'animal des Iridines offre des caractères qui le distinguent nettement de celui des Anodontes; en effet, dans les Anodontes et dans les Mulettes, les lobes du manteau sont disjoints dans toute leur circonférence; une seule petite bride placée à l'extrémité de la branchie circonscrit un vestige de siphon anal. Dans les Iridines, au contraire, les lobes du manteau se joignent à la base, et leur commissure remonte vers le tiers inférieur de leur longueur. Ce manteau n'est pas seulement perforé à son extrémité postérieure, il se prolonge en deux siphons courts, réunis dans toute leur longueur et garnis de papilles à leur extrémité. Ces siphons sont contractiles par eux-mêmes, et peuvent rentrer presque entièrement dans l'intérieur de la coquille, quoiqu'ils soient dépourvus de muscles rétracteurs propres, produisant une sinuosité dans l'impression

palléale. Quant aux autres caractères de l'animal, ils sont absolument semblables à ceux des Anodontes et des Mulettes. Le pied est grand et comprimé; les palpes labiaux sont triangulaires et de la même forme que dans les Anodontes; l'appareil branchial lui-même ne présente aucune différence: de sorte que, pour caractériser les Iridines, il suffirait de dire que ce sont des Anodontes dont les lobes du manteau sont réunis à la base et prolongés en deux siphons réunis.

Une forme toute spéciale rendait autrefois très facile la distinction des espèces du g. Iridine; mais depuis que nous avons découvert dans l'*Anodonta rubens* un animal semblable à celui de l'*Iridina nilotica*, on ne peut plus, d'après la forme seulement, distinguer les Iridines des Anodontes. La charnière elle-même, dentelée comme celle des Arches, dans quelques espèces, reste simple dans la plupart des autres et ressemble par là à celle des Anodontes. Nous avons recherché dans l'intérieur des valves s'il n'y aurait pas quelques caractères particuliers aux Iridines, et nous y avons trouvé au côté antérieur deux grandes impressions musculaires nettement séparées que l'on ne voit ni dans les Anodontes, ni dans les Mulettes. Ainsi, dans toutes les Iridines, on trouvera trois impressions musculaires, caractères très apparents, et dont l'observation est très facile.

On sait que la classification des Mollusques acéphalés repose, dans la plupart des méthodes, sur les modifications du manteau, puisque, d'un côté, on peut ranger tous ceux de ces animaux qui ont le manteau plus ou moins fermé et muni de siphons postérieurs, et d'un autre, tous ceux dont le manteau a les lobes désunis, et par conséquent dépourvu de siphons. Les Anodontes et les Mulettes sont comprises dans cette 2e section, et le g. Iridine devait se ranger naturellement à leur suite. Actuellement que l'existence des siphons est bien prouvée dans les Iridines, il semblerait que ce genre devrait trouver sa place à côté des Cyrènes et de quelques autres genres de la famille des Conques. Telle a été d'abord notre opinion; mais depuis, considérant que, dans l'ensemble des caractères de l'animal, celui de la réunion du manteau est réellement d'une moindre importance, nous pensons que le g. Iridine doit rester dans les Naïades de Lamarck, non seulement à cause de la ressemblance des coquilles, mais aussi par l'analogie qu'offrent toutes les parties importantes de l'animal avec celles des Anodontes et des Mulettes.

Le nombre des espèces d'Iridines est peu considérable; presque toutes proviennent des eaux douces de l'Afrique centrale; il y en a une cependant que l'on croit des eaux douces de la Chine. (Desh.)

***IRIDININÆ**. MOLL. — M. Swainson a proposé sous ce nom, dans son *Traité de malacologie*, une sous-famille dans celle des *Unionidæ*, qui se compose des trois genres: *Iridina*, *Calliscapha*, *Helicetopus*. (Desh.)

IRIDION, Burm. BOT. PH. — Syn. de *Roridula*, Linn.

IRIDIUM. CHIM. — L'Iridium est un métal ressemblant au Platine par sa couleur argentine, mais dépourvu de toute malléabilité, bien qu'il puisse s'agglomérer en masse par une forte pression D'une extrême dureté, très fixe, il est réfractaire au feu de forge le plus violent; l'air et l'Oxygène, sans action sur lui lorsqu'il est en masse, l'oxydent à la chaleur rouge quand il est très divisé. Pur, l'eau régale (mélange d'acides nitrique et chlorhydrique) l'attaque à peine, mais elle le dissout, s'il est allié au Platine ou à d'autres métaux. Sa densité est de 15,683.

La connaissance de l'*Iridium* ne remonte qu'aux premières années de ce siècle; il fut découvert simultanément, vers 1808, par Descotils en France, et par Smithson Tennant en Angleterre.

Il se rencontre, dans les minerais de Platine, à l'état d'alliage avec l'Osmium, et sous forme de petits grains métalliques ou de lames hexagones, doués de plus d'éclat que les grains de Platine, dont il se distingue ainsi facilement. Il est sans usage. (A. D.)

***IRINA**. BOT. PH. — Genre de la famille des Sapindacées - Sapindées, établi par Blume (*Bijdr.*, 229). Arbres de Java. *Voyez* SAPINDACÉES.

IRIS. ZOOL. — *Voy.* ŒIL.

IRIS. *Iris*, Lin. (nom mythologique donné, dit-on, à cause de la variété de couleurs que présentent les fleurs de ce genre).

BOT. PH. — Grand genre de la famille des Iridées, à laquelle il donne son nom, et de la triandrie monogynie dans le système sexuel. Il se compose d'un nombre considérable d'espèces, dont la plupart sont ou peuvent être cultivées dans les jardins à cause de la grandeur et de la beauté de leurs fleurs. Ce sont des plantes herbacées, à rhizome tantôt horizontal et plus ou moins développé, tantôt raccourci et bulbiforme. Leurs feuilles sont distiques, équitantes ou pliées longitudinalement le long de leur nervure médiane, ensiformes ou linéaires, les caulinaires engaînantes à leur base. Leurs fleurs sont généralement très grandes, et présentent une variété de teintes plus grande peut-être que dans aucun autre genre. Leur périanthe est à six divisions, dont les trois extérieures, beaucoup plus grandes, sont étalées ou même rabattues, dont les trois intérieures sont plus petites, plus étroites et dressées; leurs trois étamines sont libres et distinctes; leur style présente d'abord une portion basilaire courte, cylindrique et indivise, et, dans tout le reste de son étendue, il se divise et se dilate en trois grandes lames pétaloïdes le plus souvent échancrées à leur extrémité; ces grandes divisions stylaires sont fréquemment qualifiées à tort de stigmates; vers leur extrémité, elles présentent, à leur face inférieure, un repli qui les fait paraître en quelque sorte bilabiées; c'est entre ces deux lèvres que se trouvent les papilles qui constituent le vrai stigmate.

Parmi les nombreuses espèces d'Iris, un assez grand nombre sont intéressantes à connaître, soit comme appartenant à la flore française, soit comme fort répandues dans les jardins à titre de plantes d'ornement, soit enfin comme plantes officinales. Néanmoins, faute d'espace, nous nous bornerons à peu de mots sur les principales d'entre elles.

On divise ordinairement les Iris en deux sections : 1° celles dans lesquelles les trois divisions extérieures du périanthe sont barbues vers leur base; 2° celles à divisions extérieures du périanthe imberbes.

1° Divisions externes du périanthe barbues vers leur base.

IRIS DE FLORENCE, *Iris florentina* Lin. Cette belle espèce croît spontanément dans les parties les plus méridionales de l'Europe et en Barbarie; on la cultive fréquemment dans les jardins, où elle se fait remarquer par ses grandes et belles fleurs blanches, sessiles, portées au nombre de 1 à 3 sur une hampe plus longue que les feuilles; les subdivisions extérieures du périanthe sont obovales, obtuses; les grandes lames pétaloïdes du style sont légèrement crénelées. Son rhizome est fréquemment employé, soit comme parfum, à cause de l'odeur de violette qu'il possède à l'état sec, soit par ses propriétés excitantes très prononcées et qui sont dues à un principe âcre très actif. Cette substance connue dans le commerce sous le nom d'*Iris*, d'*Iris de Florence*, nous vient d'Italie, particulièrement de Florence et de Livourne. On l'emploie à l'extérieur à l'état de poudre ou comme pois à cautère; dans ce dernier cas, ses effets avantageux sont dus en partie à son action excitante qui favorise et détermine la suppuration, en partie à son gonflement qui va jusqu'à doubler presque son volume. Prise à l'intérieur, cette substance agit comme évacuant et même comme vomitif, et de plus comme diurétique.

IRIS D'ALLEMAGNE, *Iris germanica* Lin., *Iris flambe* ou *flamme*. Cette grande et belle espèce est très répandue. Ses feuilles sont courbées en faux, plus courtes que la hampe, qui porte plusieurs grandes fleurs violettes accompagnées de bractées scarieuses; les divisions extérieures du périanthe sont arrondies. Par les semis on en a obtenu, dans les jardins, beaucoup de variétés de couleur du bleu violet au blanc et même au jaune. Le rhizome de cette espèce est plus gros que celui de l'Iris de Florence. Lorsqu'il est frais, son odeur est forte et désagréable; par la dessiccation, il prend l'odeur de violette qui le fait quelquefois substituer à l'espèce précédente, dont il a à peu près les propriétés, toutefois avec une activité plus forte et qui peut rendre parfois son emploi nuisible.

Outre les deux espèces précédentes, on cultive fréquemment : l'IRIS NAINE OU PETITE FLAMBE, *Iris pumila* Linn., dont on fait de très jolies bordures et dont on possède des variétés à fleurs blanches, jaunes, purpurines, veinées de brun, etc.; l'IRIS DE SWERT, *Iris Swertii* Lam., l'*I. lutescens* Lam., etc., qui appartiennent à la même division du genre.

2° Divisions externes du périanthe imberbes à leur base.

Iris des marais, *Iris pseudo-acorus* Lin. Cette espèce, commune dans les lieux marécageux et au bord des fossés, se reconnaît à ses longues feuilles ensiformes qui égalent ou surpassent en longueur sa hampe; celle-ci porte des spathes vertes, non scarieuses, et plusieurs fleurs jaunes, de grandeur médiocre. Son rhizome est doué de propriétés plus actives encore que celui des espèces dont il a été question plus haut. Il renferme une quantité plus considérable de principe astringent qui permet de l'employer, en quelques parties de l'Angleterre, soit pour faire de l'encre, soit pour teindre des draps en noir. Ses graines ont été quelquefois employées pour remplacer le café d'une manière assez imparfaite.

Iris puante, *Iris fœtidissima* Lin., Iris a odeur de gigot. Cette espèce a reçu une dénomination peu exacte, puisque l'odeur de son rhizome rappelle seulement l'odeur d'un gigot rôti et mêlé d'ail. Ses feuilles ensiformes, acuminées, sont au moins égales en longueur à la hampe; celle-ci présente un angle longitudinal. Ses fleurs, de grandeur médiocre, sont d'une teinte rougeâtre sale et sombre; leur ovaire est à trois angles partagés dans leur longueur par un sillon. Ses graines sont rouges, charnues et bacciformes. Elles agissent comme purgatif, de même que le rhizome, que les habitants de la campagne emploient quelquefois à cet usage. Cette espèce est assez commune en plusieurs points de la France, dans les lieux couverts et frais. On cultive fréquemment plusieurs espèces de cette deuxième section telles que l'Iris xiphion ou bulbeuse, *I. xiphium* Lin., l'*I. xiphioides* Ehrh., l'*I. spuria* Lin., l'*I. persica* Lin., l'*I. sibirica* Lin., etc.

(P. D.)

IRIS. min. — *Voy.* pierre d'iris.

***IRLBACHIA** (nom propre). bot. ph. — Genre de la famille des Gentianées-Chironiées, établi par Martius (*Nov. gen. et sp.*, II, 101, t. 179). Herbes du Brésil. *Voyez* gentianées.

***IRON**, P. Br. bot. ph. — Syn. de *Sauvagesia*, Linn.

***IRPEX.** bot. cr. — Genre de Champignons hyménomycètes, établi par Fries (*Pl. hom.*, 81) pour des Champignons croissant sur les arbres, à chapeau roulé, sessile ou substipité. *Voy.* mycologie.

***IRRÉGULIÈRES.** *Irregulares.* arach. — Nom employé par M. Walckenaër pour désigner, dans son *Hist. nat. des Ins. aptères*, une famille dans le genre des *Epeira*, et dont les espèces qui la composent ont pour caractères d'avoir l'abdomen terminé en différents sens par des tubercules charnus; les *Epeira diabrosis, pustulosa, argyopes, arenata, depressa, verrucosa, prudens* et *proslypa* appartiennent à cette famille.

(H. L.)

IRRITABILITÉ. zool. et bot. — Ce mot, introduit par Glisson dans la langue physiologique, a été employé dans plusieurs acceptions différentes.

En général, on entend par *Irritabilité* ce ressort particulier, propre à certaines parties des êtres vivants, en vertu duquel, après avoir été impressionnées par un agent extérieur ou par l'action de la volonté, elles se meuvent, avec d'autant plus d'énergie que l'excitation a été plus vive ou qu'elles possèdent à un plus haut degré cette sorte d'élasticité vitale. Ce qui caractérise cette remarquable faculté, c'est donc la réaction, après l'impression; le mouvement, après la sensation. L'emploi du mot *Irritabilité* implique donc, comme condition essentielle, l'idée de l'existence d'un système nerveux; il ne convient donc qu'aux animaux, et ce n'est que dans une acception vulgaire ou figurée qu'on peut l'appliquer à ces singuliers mouvements qu'exécutent les feuilles de la Sensitive, de la Dionée Attrape-Mouche et de tant d'autres végétaux, au contact d'un corps étranger, d'une vapeur âcre ou sous l'action des fluides impondérables.

Ainsi interprété, le mot *Irritabilité* indique seulement une propriété de certains tissus animaux; il ne préjuge rien sur la cause même de cette propriété; il n'explique pas suivant quel mode cette propriété se manifeste: deux ordres d'idées différents dans lesquels les physiologistes ont recueilli tant d'hypothèses et trouvé tant de théories. Pour Glisson, l'Irritabilité n'est pas cette faculté telle que nous venons de la définir; c'est la force même qui préside à son exercice aussi bien qu'à l'exercice de toute autre faculté; en vertu de laquelle toutes les parties des êtres vivants accomplissent telle ou telle

fonction, absorption, nutrition ou autres, exécutent tel ou tel mouvement apparent ou occulte, volontaire, involontaire ou automatique; sans laquelle ne se produit aucun phénomène caractéristique des êtres organisés. Pour Glisson, par conséquent, *Irritabilité* est presque synonyme de *Force vitale*, et représente la cause inconnue et insaisissable de la vie animale. Étendant l'idée de Glisson à tous les êtres organisés, J. Gorter l'appliqua aux végétaux, et voulut démontrer, par les mouvements qu'exécutent les plantes, que l'*Irritabilité* est une faculté propre à tous les êtres vivants, qui la possèdent seulement à des degrés divers. Depuis cette époque, on chercha l'explication des mouvements des végétaux dans leur organisation même, on oublia l'influence des forces mécaniques, et nous avons vu formuler une théorie qui essaya de rendre compte des mouvements dans les plantes par l'existence d'un système comparable au système nerveux des animaux.

Des physiologistes, remontant plus haut que Glisson et Gorter dans le phénomène de l'Irritabilité, voulurent préciser le mode d'influence de cette force vitale, et en placèrent la cause, les uns dans la fibre musculaire, seule et indépendamment des autres parties de l'organisme; les autres dans le sang artériel; d'autres dans l'action de ce fluide nerveux dont on aurait dû avant tout démontrer l'existence; et c'est ainsi que prirent naissance tant d'inventions philosophiques pour chacune desquelles il fallut créer un nom, après avoir créé la chose elle-même. Haller, s'arrêtant plus sagement au phénomène du mouvement que manifestent certains tissus sous l'influence des agents extérieurs, et constatant, sans se préoccuper de la cause, que, dans cette circonstance, les muscles se raccourcissent ou se contractent avec effort, donna à cette force le nom d'*Irritabilité*, définition bien différente de celle de Glisson, distinguant nettement l'Irritabilité de la Sensibilité, et s'appliquant à ce qu'on a appelé depuis *Contractilité*, à ce que Bichat nommait *Contractilité animale et organique sensible*, à ce que Chaussier désignait sous le nom spécial de *Myotilité*. Mais Haller allait plus loin, et appliquait le nom d'Irritabilité toutes les fois qu'un tissu, tendon, aponévrose ou membrane, lui montrait cette espèce d'élasticité organique qui persiste longtemps encore après la mort, et que beaucoup de physiologistes regardent comme une force morte, toute différente de ce qu'on pourrait nommer l'Irritabilité vitale, s'il n'existait pas déjà trop de mots pour représenter des faits dont nous ne pouvons ni constater, ni nier l'identité.

Ainsi Glisson et Haller attachent au mot Irritabilité une signification toute différente. Par ce mot, Haller représente spécialement, non pas tant la faculté que possède le muscle de se mouvoir, que la faculté qu'il possède de se raccourcir, quand un corps étranger le touche ou que la volonté le lui ordonne, et le mot de *Contractilité* exprime mieux cette idée; tandis que Glisson entend par Irritabilité la raison même de cette contraction. D'après le sens général qui lui appartient et que nous lui donnons au commencement de cet article, le mot Irritabilité représente une faculté dont l'Irritabilité de Haller est le signe, et dont l'Irritabilité de Glisson serait la cause. Pour connaître complétement l'Irritabilité, il faut étudier l'état du muscle et la forme que prennent ses fibres pendant la contraction, le concours que leur prêtent les autres parties de l'organisation, et le rôle du nerf dans ce phénomène. Mais ces questions importantes seront examinées plus à propos aux mots MUSCLE, NERFS, SYSTÈME NERVEUX. (É. B.)

***IRRISOR**, Less. OIS. — Syn. de *Moqueur*. (Z. G.)

IRSIOLA, P. Br. BOT. PH. — Syn. de *Cissus*, Linn.

***IRUS**, Ock. MOLL. — Syn. de *Petricola*, Lamk. (DESH.)

***ISACANTHA** (ἴσος, égal; ἄκανθα, aiguillon). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Curculionides orthocères, division des Rhinomacérides, établi par M. Hope (*Trans. linn., Soc. Lond.*, 1833, t. V, p. 102). L'espèce type, l'*I. rhinotioides*, est indigène de la Nouvelle-Hollande. (C.)

ISABELLE. MOLL. — Nom donné par les anciens conchyliologistes à une Porcelaine et à un Cône. *Voy.* ces mots. (DESH.)

ISACHNE (ἴσος, égal; ἄχνη, duvet). BOT. PH. — Genre de la famille des Graminées-Panicées, établi par R. Brown (*Prodr.*, 196). Gramens de l'Asie tropicale. *Voy.* GRAMINÉES.

***ISACMÆA.** POLYP.—Groupe d'Actinies, dénommé par M. Brandt. (P. G.)

***ISANTHERA** (ἴσος, égal; ἄνθηρα, anthère). BOT. PH. — Genre établi par Nees (*in Linn. Transact.*, XVII, 82), et placé par Endlicher à la fin des Solanacées, quoique avec doute. Il renferme des herbes de l'Inde.

ISANTHUS (ἴσος, égal; ἄνθος, fleur). BOT. PH. — Genre de la famille des Labiées-Menthoïdées, établi par L. C. Richard (*in Michx. Flor. bot. amer.*, II, 3, t. 30). Herbes de l'Amérique boréale. *Voy.* LABIÉES.

ISARD. MAM. — *Voy.* ANTILOPE.

ISARIA. BOT. CR. — Genre de Champignons-Hyphomycètes, établi par Persoon (*Synops.* 637). *Voy.* MYCOLOGIE.

***ISARTHRON**, Dej. INS.—Syn. de *Tetropium*, Dej., et *Criomorphus*, Muls. (C.)

ISATIDÉES. *Isatideæ.* BOT. PH. —Tribu de la famille des Crucifères. *Voy.* ce mot.

ISATIS. MAM. — Espèce du genre Chien. *Voy.* ce mot. (E. D.)

ISATIS. BOT. PH. — *Voy.* PASTEL.

ISAURA (nom mythologique). POLYP. — Genre de Polypiers de la division des Actinaires, indiqué par M. Savigny dans le grand ouvrage sur l'Égypte (*Polypes*, pl. 2, 1828). Les *Isaura* n'ont pas encore été caractérisés; ce sont des Polypiers sarcoïdes, plus ou moins irritables, sans axe central. On en connaît plusieurs espèces. (É. D.)

ISAURA, Commers. BOT. PH. — Syn. de *Stephanotis*, Dup.-Th.

***ISCADIDA.** INS.—Genre de Coléoptères subpentamères, tétramères de Latreille, famille des Cycliques, tribu des Chrysomélines, établi par Dejean, dans son Catalogue, avec une espèce du cap de Bonne-Espérance, l'*I. Dregei*. Deux autres espèces, provenant du même pays, en font aussi partie. (C.)

ISCHÆMUM (ἴσχαιμος, qui a la vertu d'arrêter le sang). BOT. PH. — Genre de la famille des Graminées-Andropogonées, établi par Linné (*Gen.*, n° 1148). Gramens des régions tempérées de tout le globe. *Voy.* GRAMINÉES.

***ISCHIOPACHYS** (ἴσχιον, hanche; παχύς, épais). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères (tétramères de Latreille), famille de nos Tubifères (Cycliques), tribu de nos Clythraires (Chrysomélines de Lat.), créé par nous et adopté par M. Dejean, qui, (Catalogue) en mentionne 3 espèces de l'Amérique méridionale : les *Clythra bicolor* Ol., *I. azurea* et *micans* Dej. 2 autres espèces ont été rapportées depuis à ce genre. (C.)

***ISCHIOPAGE.** *Ischiopagus.* TÉRAT.— Genre de Monstres autositaires de la famille des Monomphaliens. *Voy.* ce mot.

***ISCHIROMERUS**, Imhoff. INS.— Syn. de *Rhyticephalus*, Ch. (C.)

ISCHNESTOMA. INS. *Voy.*—ISCHNOSTOMA.

***ISCHNOCERUS** (ἰσχνός, grêle: κέρας, antenne). INS.—Genre de Coléoptères subpentamères, famille des Curculionides orthocères, division des Anthribides, proposé par nous et adopté par MM. Dejean et Schœnherr (*Syn. gen. et sp. Curcul.*, t. V, p. 191). 3 espèces en font partie : deux sont originaires de la Colombie, 1 est indigène du Mexique, 1 des États-Unis et 1 du cap de Bonne-Espérance. Les espèces types sont : *I. infuscatus* Ch. et *nigellus* Sparmann. (C.)

***ISCHNOMERA**, Steph. INS. — Syn. d'*OEdemera*, Oliv., et *Necydalis*, Fab., d'après Dejean. (C.)

***ISCHNOMERUS** (ἰσχνός, grêle; μηρός, jambe). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères, famille des Curculionides orthocères, division des Brenthides, créé par Schœnherr (*Syn. gen. et sp. Curcul.*, t. V, p. 571), mais qui ne pourra être conservé; 2 genres du nom d'*Ischnomera* ayant été établis dans cet ordre, l'un pour désigner un Sténélytre et l'autre un Malacoderme; ensuite, parce que nous avons publié antérieurement à Schœnherr le genre *Aulacoderes*, qui est le même que l'*Ischnomerus* dont il s'agit. L'espèce type, originaire de Madagascar, a reçu les noms de *Aul. immotus* Ch. (*Is. linearis* Schœnherr). (C.)

***ISCHNOPTERA** (ἰσχνός, grêle; πτέρον, aile). INS. — Genre de la tribu des Blattiens, de l'ordre des Orthoptères, groupe des Blattites, établi par M. Burmeister (*Handb. der Entom.*) sur quelques espèces placées par la plupart des autres entomologistes dans le genre *Blatta*. M. Burmeister cite les *I. gracilis*, du Cap; *I. fumata*, du Brésil; *I. morio*, de Colombie, etc. (BL.)

***ISCHNOSCELIS** (ἰσχνός, délié; σκέλος, jambe). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu

des Scarabéides Mélitophiles, établi par M. le docteur Burmeister, qui lui donne pour type le *Goliathus Hopfneri* Gor. et Perch., espèce originaire du Mexique. (C.)

***ISCHNOSOMA**, Stephens. INS. — Syn. de *Mycetoporus*, Mann. (C.)

***ISCHNOSTOMA** (ἰσχνός, délié; τομή, coupure, section). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides mélitophiles, créé par MM. Gory et Percheron (*Monographie des Cétoines*, t. I, p. 19, 41 et 302) sous le nom d'*Ischnestoma* rectifié et adopté par MM. les docteurs Burmeister et Schamm. Ce genre renferme 5 espèces, originaires de l'Afrique australe. L'espèce type a reçu les noms suivants : *Cetonia cuspidata, cordata* de Fabricius et *albomarginata* de Herbst. (C.)

***ISCHNOTES** (ἰσχνός, grêle; νῶτος, dos). INS.—Genre de Coléoptères subpentamères, tétramères de Latreille, famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, créé par Newman (*Ann. of natural History*, t. V, p. 17) avec une espèce de la Nouvelle-Hollande. (C.)

***ISCHNOTRACHELUS** (ἰσχνός, grêle; τράχηλος, cou). INS.—Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides gonatocères, division des Brachydérides, établi par Schœnherr (*Syn. gen. et sp. Curcul.*, t. VI, p. 287), et qui a pour type une espèce du Sénégal, *Is. granulicollis* Sch. (C).

***ISCHNURE**. *Ischnurus* (ἰσχνός, grêle; οὐρά, queue). ARACH. — Ce genre, qui appartient à l'ordre des Scorpionides, a été établi par M. Koch aux dépens des *Scorpio* des auteurs. Les caractères de cette nouvelle coupe générique peuvent être ainsi exprimés : Yeux du vertex entre le premier et le deuxième tiers de la tête; les latéraux, au nombre de trois, égaux ou à peu près égaux, placés sur une même ligne, sur le bord antérieur externe; une échancrure au bord antérieur; céphalothorax et abdomen déprimés, élargis; queue plus petite ou seulement égale au céphalothorax, grêle, rarement plus allongée, à vésicule petite, sans épine sous l'aiguillon; palpes grands, élargis et aplatis ainsi que le corps. Les espèces qui composent ce genre sont peu nombreuses; elles habitent l'Inde, l'Australie, la Colombie et le cap de Bonne-Espérance. Celle qui peut être considérée comme type de cette nouvelle coupe générique est l'I. LONGIMANE, *I. longimánus* Herbst (*Scorpio*), du cap de Bonne-Espérance. (H. L.)

***ISCHYROCÈRE**. *Ischyrocerus* (ἰσχυρός, fort; κέρας, antenne). CRUST. — Genre établi par M. Kroyer aux dépens des Crevettes et des Erichthonies, dans l'ordre des Isopodes, et rangé par M. Milne-Edwards dans sa famille des Crevettines et dans sa tribu des Crevettines sauteuses. Dans ce nouveau genre, la tête se prolonge beaucoup au-dessus de l'insertion des antennes inférieures, Les antennes supérieures, insérées au sommet de ce prolongement, sont presque aussi longues que les antennes inférieures, et portent un petit filet terminal accessoire; le filet principal ne se compose que de six ou sept articles. Les mandibules portent une grande tige palpiforme, élargie vers le bout. Les pièces épimériennes sont de grandeur ordinaire. Les pattes de la première paire sont courtes et terminées par une main ovalaire, dont la griffe est grêle, mais assez longue. Les mains de la seconde paire sont extrêmement grandes, convexes en dessus, concaves en dessous et armées d'une griffe énorme. Les autres pattes sont très petites. L'abdomen est comme chez les Crevettes et ne présente rien de remarquable. On ne connaît qu'une seule espèce de ce genre, c'est l'ISCHYROCÈRE A PATTES ÉTROITES, *Ischyrocerus anguipes* Kroyer, rencontré sur les côtes du Groenland. (H. L.)

***ISCHYRODON** (ἰσχυρός, fort; ὀδούς, dent). REPT. — M. Mériau (*Jahrb. f. Miner.*, 1828) donne ce nom à un petit groupe d'Ophidiens. (E. D.)

***ISCHYROPSALE**. *Ischyropsalis*. ARACH. — Ce genre, établi par M. Koch dans ses *Die arachniden*, n'a pas été adopté par M. P. Gervais, qui, dans l'*Hist. nat. des Ins. apt.* de M. Walckenaër, rapporte cette coupe générique à celle des *Phalangium* (*voy.* ce mot). L'*Ischyropsalis helwigii* est le type de ce nouveau genre. (H. L.)

***ISCHYROSONYX** (ἰσχυρός, robuste; ὄνυξ, ongle). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères (tétramères de Latreille), famille des Cycliques, tribu des Cassidaires, proposé par nous, et adopté par M. Dejean, qui, dans

son Catalogue, y rapporte deux espèces indigènes du Brésil : *I. oblonga* et *peltoides*. (C.)

***ISCHYRUS** (ἰσχυρός, robuste). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères (tétramères de Latreille), famille des Clavipalpes, proposé par nous et adopté par M. Dejean, qui, dans son Catalogue, en mentionne 10 espèces. M. Th. Lacordaire (*Mon. des Erotyl.*) a maintenu ce genre. 53 espèces, toutes d'Amérique, ont été décrites par nous. Ce genre fait partie des Érotyliens engidiformes de M. Lacordaire. (C.)

ISÉE. *Isæa* (nom mythologique). CRUST. — Ce genre, qui a été établi par M. Milne-Edwards, appartient à l'ordre des Isopodes, à la famille des Crevettines et à la tribu des Crevettines sauteuses. Dans cette petite coupe générique, ce ne sont pas seulement les pattes des premières paires qui sont préhensiles, mais encore celles des cinq paires suivantes qui sont également subchéliformes; car toutes sont terminées par un article aplati et tronqué au haut, contre le bord duquel s'infléchit une griffe terminale; les pattes de la seconde paire sont seulement un peu plus grosses que les autres. Du reste, ces Crustacés ressemblent en tout aux Crevettes; les antennes supérieures, à peu près de la même longueur que les inférieures, se terminent par deux tiges multi-articulées, dont l'une grande et l'autre très courte; enfin l'appareil buccal ne présente rien de remarquable. La seule espèce connue est l'ISÉE DE MONTAGNE, *Isæa Montagni* Edw. (*Hist. nat. des Crust.*, t. 3, p. 26); ce petit Crustacé a été rencontré aux îles Chausey. (H.L.)

***ISÉE**. *Isea*, Guér. CRUST. — Syn. de Callianise. *Voy.* ce mot. (H. L.)

ISÉRINE. MIN. — Espèce de Fer oxydé. *Voy.* FER.

ISERTIA. BOT. PH. — Genre de la famille des Rubiacées-Isertiées, établi par Schreber (*Gen.*, n° 602). Arbustes de la Guiane et du Mexique. *Voy.* RUBIACÉES.

***ISERTIÉES**. *Iserticæ*. BOT. PH. — Tribu de la famille des Rubiacées. *Voy.* ce mot.

ISIDE. *Isis* (nom mythologique). POLYP. — Linnæus (*Hort. Cliffort. et Syst. naturæ*) a créé sous ce nom un genre de Polypiers qui, adopté par tous les zoologistes, a été restreint par Lamarck, et surtout par Lamouroux. Les caractères des Isis sont les suivants : Polypier dendroïde; articulations pierreuses, blanches, presque translucides, séparées par des entre-nœuds cornés et discoïdes, quelquefois inégaux; écorce épaisse, friable dans l'état de dessiccation, n'adhérant pas à l'axe, et s'en détachant avec facilité; cellules éparses, non saillantes. Ces Polypiers sont toujours cylindriques, avec des rameaux épars; leur couleur est blanchâtre dans le Polypier revêtu de son écorce : celle de l'axe présente deux nuances bien tranchées; elles sont blanches et brunes, plus ou moins foncées. La grandeur varie de 1 à 5 décimètres.

Les Isides sont répandues dans toutes les mers; elles se trouvent sur les côtes d'Islande, ainsi que sous l'équateur : on les rencontre dans l'océan Indien. Les insulaires des Moluques et d'Amboine les emploient dans une foule de maladies; ce qui pourrait faire regarder ces Polypiers comme un remède universel, si l'usage qu'en font ces peuples ne prouvait leur ignorance en médecine.

On ne connaît qu'un petit nombre d'espèces de ce groupe : celle que nous prendrons pour type est l'*Isis hippuris* Lin., Gm., etc., qui se trouve communément dans toutes les mers, même dans celles du Nord.

Le Corail rouge était autrefois placé dans ce genre sous la dénomination d'*Isis nobilis*; d'autres espèces qui entraient également dans ce groupe font aujourd'hui partie des genres Mélitée et Mopsée. (E. D.)

ISIDÉES. *Isideæ*. POLYP. — L'ancien genre *Isis* de Linné est devenu pour M. Lamouroux et les auteurs modernes une famille distincte de Polypiers, qui, à son tour, a été partagée en plusieurs divisions génériques. Les Isidées sont des Polypiers dendroïdes, formés d'une écorce analogue à celle des Gorgoniées, et d'un axe articulé, à articulations alternativement calcaréo-pierreuses, cornées et solides ou spongieuses, presque subéreuses. On ne connaît pas les Polypes des Isidées, car les auteurs qui en ont parlé les ont regardés comme les mêmes que ceux du Corail rouge, qu'à l'exemple de Linné ils plaçaient dans le genre Isis : ils doivent, suivant Lamouroux, ressembler beaucoup aux animaux des Gorgonées.

Les Isidées ne se trouvent que dans la zône équatoriale et dans le voisinage des tropiques, à l'exception de l'*Isis hippuris*,

que les auteurs ont indiqué dans presque toutes les mers, en Islande, en Norwége, dans la Méditerranée, dans la mer des Indes, en Amérique, etc.

On connaît un assez grand nombre d'espèces d'Isidées, qui ont été placées dans les genres Mélitée, Mopsée et Iside. *Voy.* ces mots. (E. D.)

***ISIDOREA** (nom propre). BOT. PH.— Genre de la famille des Rubiacées-Hédyotidées, établi par A. Richard (*in Mem. Soc. h. n. Paris.*, V, 284, c. 25, f. 1). Arbrisseaux des Antilles. *Voy.* RUBIACÉES.

ISIDROGALVIA, Ruiz et Pav. BOT. PH.— Syn. de *Tofieldia*, Huds.

ISIS. POLYP. — *Voy.* ISIDE.

***ISIS**, Tratt. BOT. PH. — Syn. d'*Iris*, Linn.

ISNARDIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des OEnothérées-Jussieuées, établi par De Candolle (*Prodr.*, III, 39). Herbes aquatiques ou marécageuses des régions tempérées de l'hémisphère boréal, fréquentes en Amérique, rares dans l'Afrique tropicale. *Voy.* OENOTHÉRÉES.

***ISNELIA**, Cass., Less. BOT. PH.—Syn. de *Chrysanthemum*, DC.

ISOCARDE. *Isocardia* (ἴσος, égal; καρδία, ouverture). MOLL.—Il résulte des recherches préalables que nous avons entreprises sur le genre Isocarde que plusieurs des espèces de ce genre ont été connues des premiers oryctographes; on en a la preuve dans le *Museum metallicum* d'Aldrovande, le *Museum Wormianum*, et enfin dans l'ouvrage si remarquable de Scylla, où l'on trouve pour la première fois constatée l'analogie évidente des espèces marines vivantes et fossiles. Ces ouvrages se publiaient de 1648 à 1670; et il faut descendre jusqu'à l'ouvrage de Bonanni, publié en 1684, pour trouver la première figure de l'espèce d'Isocarde vivante dans les mers d'Europe. Bientôt après un grand nombre de naturalistes mentionnèrent alternativement des espèces fossiles et des espèces vivantes, en leur donnant des noms divers, car, à cette époque, la nomenclature n'était point fixée et le désordre continua jusqu'au moment où Linné, ayant limité les genres et déterminé rigoureusement les espèces, introduisit l'espèce commune des mers de l'Europe dans un genre *Chama* qui rassemble des coquilles fort différentes les unes des autres. Les unes, plus nombreuses en espèces, sont adhérentes et irrégulières; à celles-là le nom de *Chama* est resté chez tous les auteurs récents; les autres sont libres, et parmi elles il y en a de cordiformes; Bruguière sentit que leurs rapports ne devaient pas rester tels que Linné les avait compris: aussi ce sage réformateur de la méthode linnéenne proposa-t-il (*Pl. de l'Encyclopédie*) d'introduire le *Chama cor* parmi les Cardites. Peu d'années après, en cherchant à améliorer la méthode conchyliologique, Lamarck créa le genre Isocarde, qui depuis est resté dans la science, parce qu'en effet il offre tous les caractères d'un bon genre. Déjà Poli, dans son grand ouvrage sur les Mollusques des Deux-Siciles, avait donné sur l'animal des renseignements précieux, à l'aide desquels il a été possible d'apprécier les rapports naturels du genre nouvellement institué par le zoologiste français. Quoique Lamarck ne connût pas d'abord les travaux de Poli, se laissant guider par les caractères de la coquille, il rapprocha les Isocardes des Bucardes, rapprochement complétement justifié par les observations de Poli. Plus tard, Cuvier et M. de Blainville cherchèrent à concilier l'opinion de Linné avec celle que rendaient nécessaire les nouveaux faits acquis à la science. Il en résulta une classification douteuse à laquelle on doit préférer celle de Lamarck. Des observations recueillies en Irlande, en 1825, par un naturaliste Anglais, M. Butler, sur une seconde espèce d'Isocarde des mers de l'Europe, sont venues confirmer celles de Poli, si toutefois elles avaient eu besoin de l'être. Ainsi les caractères tirés de l'animal et ceux de la coquille donnent au genre en question autant de valeur qu'à tous ceux qui sont le plus incontestablement admis dans la méthode.

On reconnaît les coquilles du genre Isocarde à une forme tout-à-fait spéciale; elles sont très globuleuses, subsphériques, rarement un peu allongées; leur test est généralement mince, et les crochets des valves, inclinés sur le côté antérieur, sont très grands, protubérants, très écartés et tournés en spirale; les valves sont parfaitement égales, closes dans toute leur circonférence et réunies entre elles au moyen d'un liga-

ment externe généralement peu saillant, mais qui, dans l'accroissement de la coquille, présente un phénomène que l'on peut également observer dans les Cames et les Dicérates. En effet, ce ligament, par suite de l'écartement des crochets, se bifurque en avant, et l'on remarque un petit sillon remontant jusque vers le sommet et résultant de cette bifurcation. Ce ligament est appuyé profondément derrière une nymphe assez longue et assez étroite; la charnière est assez singulière, et elle semble une modification de celle des Cardiums. Sur la valve droite se montre une fossette étroite, se dirigeant d'avant en arrière et limitée, en dessus et en dessous, par une dent comprimée qui suit exactement la même direction. Une autre dent plus allongée et qui fait suite à la dent supérieure en est séparée par une dépression assez notable; cette dent vient monter sur le bord cardinal, à peu de distance de l'extrémité de la nymphe. Sur la valve gauche est creusée une fossette allongée, immédiatement au-dessus d'une grande dent cardinale, transverse, comprimée dans le milieu, ce qui la divise réellement en deux lobes inégaux. En arrière de cette dent bilobée et faisant suite à la fossette cardinale dont nous avons parlé, on voit une fossette étroite, destinée à recevoir la dent postérieure de la valve droite; enfin, pour terminer ce qui a rapport à la charnière, elle est munie en arrière d'une dent latérale postérieure comparable à celle des Bucardes. Si nous examinons maintenant l'intérieur des valves, nous y trouvons deux impressions musculaires fort écartées : l'une antérieure, ovale, subsemilunaire, placée en avant de l'extrémité antérieure de la charnière, et l'autre, postérieure, plus grande, subcirculaire, se voit au-dessous et en arrière de la dent latérale postérieure. L'impression palléale est peu apparente; elle s'étend d'une impression musculaire à l'autre, en laissant entre elles et le bord des valves une zone fort large.

L'animal a une forme analogue à celle de sa coquille : il est enveloppé dans un manteau mince qui, vers le bord des valves, s'épaissit par la présence d'une zône de muscles transverses destinés à faire rentrer ou sortir le bord qui vient affleurer celui des valves. Ce bord est garni de tentacules courts et coniques, semblables à ceux qui se montrent sur le manteau d'un assez grand nombre de Cardiums. Ces lobes du manteau sont désunis dans la plus grande partie de leur étendue. Vers leur extrémité postérieure ils se rapprochent, se soudent, et présentent deux siphons très courts, inégaux, et dont l'ouverture extérieure, ovalaire, est garnie d'un double rang de fins tentacules coniques. La masse abdominale est peu considérable, lorsqu'on la compare à la cavité du manteau; elle porte en avant un pied aplati, sublinguiforme, coudé, assez semblable à celui des Bucardes, mais différent en cela qu'il est plus comprimé et plus allongé. De chaque côté du corps sont disposés avec symétrie les feuillets branchiaux s'étendant d'avant en arrière d'un muscle à l'autre. Par leur extrémité antérieure, ces feuillets branchiaux viennent s'interposer entre les palpes labiaux dont la forme et la disposition rappellent ce que l'on voit dans les Bucardes.

Le nombre des espèces vivantes d'Isocardes actuellement connues est peu considérable. Quatre seulement sont inscrites dans les catalogues. Les espèces fossiles sont beaucoup plus nombreuses, et elles se distribuent dans presque tous les terrains de sédiment constituant la surface de notre globe. Nulle part elles ne sont très abondantes, mais en les réunissant toutes, il y en a une vingtaine au moins actuellement connues. Cependant ce genre a subi des réductions importantes depuis qu'un savant des plus distingués, M. Agassiz, dans ses *Études critiques sur les Mollusques fossiles*, a établi, d'après des caractères certains, un genre *Céromye* pour un certain nombre d'espèces confondues jusqu'alors parmi les Isocardes parce qu'elles en ont à peu près les formes extérieures. (Desh.)

ISOCARDIA, Klein. moll. — Quelques personnes ont cru, à cause de la ressemblance du nom, retrouver dans ce g. de Klein celui de Lamarck; mais il y a là une erreur facile à rectifier, car s'il est vrai que le g. de Klein contienne le *Chama cor* de Linné, il renferme aussi toutes celles des coquilles bivalves, cordiformes, sans avoir cependant les caractères distinctifs des Isocardes. Ainsi Lamarck a pu emprunter le

nom, mais non le g., à un auteur qui, peut-être, n'en a jamais fait un seul de naturel. (Desh.)

ISOCARPHA (ἴσος, égal ; καρφος, paille). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Eupatoriacées, établi par R. Brown (*in Linn. Transact.*, XII, 110). Herbes de l'Amérique tropicale. *Voy.* COMPOSÉES.

ISOCERUS (ἴσος, égal ; κέρας, antenne). INS. — Genre de Coléoptères hétéromères, famille des Mélasomes, tribu des Blapsides, proposé par Mégerle et adopté par Dejean et Latreille. Ce genre ne se compose que d'une espèce, le *Tenebrio ferrugineus* de Fab. (*T. purpurescens* de Herbst), qu'on trouve sur le littoral de la Méditerranée, en Europe et en Afrique. (C.)

ISOCERUS (ἴσος, égal ; κέρας, antenne). INS. — Illiger a formé ce genre avec quelques Coléoptères xylophages et longicornes, qui rentrent maintenant dans les genres *Parandra* et *Passandra*. (C.)

ISOCHILUS (ἴσος, égal ; χεῖλος, lèvre). BOT. PH. — Genre de la famille des Orchidées-Pleurothallées, établi par R. Brown (*in Hort. Kew.*, V, 209). Herbes de l'Amérique tropicale. *Voy.* ORCHIDÉES.

***ISOCONDYLUS** (ἴσος, égal ; κόνδυλος, articulation). INS. — MM. Amyot et Serville (*Ins. hémipt., Suites à Buff.*) désignent ainsi un de leurs genres de la famille des Réduviides, de l'ordre des Hémiptères. Ce g., très voisin des *Zelus*, est établi sur une espèce du Brésil, l'*I. elongatus* (*Reduvius id.* Lepel. et Serville. (Bl.)

***ISOCRINITES** (ἴσος, semblable ; κρίνον, lis). ÉCHIN. — M. Phillips (*Ann. nat. hist.*, X, 1842) donne ce nom à un groupe d'Encrines. *Voy.* ce mot. (E. D.)

***ISOCRINUS** (ἴσος, semblable ; κρίνον, lis.) ÉCHIN. — M. Hermann von Meyer (*Mus. seckenb.*, II, 1837) donne ce nom à un petit groupe de Crinoïdes. *Voy.* ENCRINES. (E. D.)

***ISOCYRTUS** (ἴσος, égal ; κυρτός, courbe). INS. — Genre de la tribu des Chalcidiens, groupe des Miscogastérites, de l'ordre des Hyménoptères, établi par M. Walker (*Entom. magaz.*) sur quelques espèces observées en Angleterre et en France, remarquables par leurs antennes courtes, renflées en massue et composées de douze articles. Le type est l'*I. lætus* Walk. (Bl.)

ISODACTYLES. OIS. — *Voy.* ZYGODACTYLES.

ISODON. MAM. — Synonyme de *Capromys*. *Voy.* ce mot. (E. D.)

***ISODON** (ἴσος, égal ; ὀδούς, dent). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides xylophiles, établi par M. Hope (*Coleopterist's Manual*, 1837, p. 97), et ne renfermant qu'une espèce de la Nouvelle-Hollande, nommée par l'auteur *I. Australasiæ*. (C.)

***ISOÉTÉES.** *Isoëtæ*. BOT. PH. — Petite famille établie par M. Richard et adoptée par MM. Bartling, Endlicher, etc., etc. Le genre *Isoetes*, seul genre qui constitue cette famille, était autrefois confondu avec les Lycopodiacées, mais les nombreuses observations dont ce genre a été l'objet ont démontré qu'il en était assez distinct pour en faire le type d'une nouvelle famille. Les Isoétées sont des herbes croissant sous l'eau, à trone très court, presque nul, charnu, déprimé au centre et portant des feuilles nombreuses, longues, divergentes, subulées, serrées, très étroites et celluleuses. Les organes reproducteurs sont situés à la base des feuilles, qui, dans cette partie, renferment une ou deux loges. Ce dernier caractère suffirait seul pour distinguer les Isoétées des vraies *Lycopodiacées*, article auquel nous renvoyons pour plus de développement.

On ne connaît jusqu'à présent que deux espèces d'Isoétées ; l'une, *I. lacustris*, croissant généralement en Europe ; l'autre, *I. Coromandelia*, des régions centrales et australes de l'Asie et de l'Amérique boréale.

ISOETES (ἴσος, semblable ; ἔτος, année). BOT. PH. — Genre de la famille des Isoétées, établi par Linné (*Gen.*, n° 1184). Herbes de l'Europe, de l'Asie centrale et australe, et de l'Amérique boréale. *Voy.* ISOÉTÉES.

***ISOGNOMON.** MOLL. — Genre de Klein correspondant en partie, sauf rectification, au g. Perne de Lamarck. *Voy.* ce mot. (Desh.)

ISOLEPIS (ἴσος, égal ; λεπις, écaille). BOT. PH. — Genre de la famille des Cypéracées-Scirpées, établi par R. Brown (*Prodr.*, 221). Herbes croissant en abondance au cap de Bonne-Espérance, dans la Nouvelle-Hol-

lande, les Indes orientales, et, mais en plus petit nombre, dans l'Amérique et l'Europe. *Voy.* CYPÉRACÉES.

ISOLUS (nom propre). CRUST. — Ce nom a été employé par Rafinesque pour désigner, dans son *Précis de découvertes séméiologiques*, un genre de Crustacés dont les caractères sont toujours restés inédits. (H. L.)

***ISOMALUS** (ἰσόμαλος, parfaitement égal). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Brachélytres, tribu des Piestiniens, créé par Erichson (*Gen. et sp. Staphylinorum*, p. 838). L'auteur rapporte à ce genre les cinq espèces suivantes: *I. complanatus testaceus*, *humilis*, *interruptus* et *bicolor* Er. Les deux premières sont originaires de Madagascar; la troisième est propre au Brésil; la quatrième, à la Colombie; et la cinquième, au Mexique. (C.)

ISOMÉRIE (ἰσομερής, composé de parties égales). CHIM. — Il y a des corps dont la composition chimique est exactement la même, et dont cependant toutes les propriétés diffèrent essentiellement; tels sont, par exemple : les *acides tartrique* et *paratartrique* $C^4H^2O^5$, *malique* et *citrique* $C^8H^4O^8$ (Liébig), *cyanique* et *fulminique* CyO, à supposer toutefois que ces deux acides soient différents, ce que nient quelques chimistes. Chacun des deux acides de ces trois groupes offre, comme l'indique la formule, une composition identique avec son congénère; et tous deux forment néanmoins des combinaisons dissemblables en s'unissant aux mêmes corps, et ils donnent des produits différents quand on les décompose avec précaution. Comment expliquer ce phénomène, si ce n'est en admettant que l'état des molécules élémentaires qu'ils renferment n'est pas le même, puisque ces molécules se dissocient d'une manière différente dans les mêmes circonstances, ou qu'elles donnent naissance à des composés différents, en s'engageant dans des combinaisons semblables.

Si l'on trouve une dissemblance de propriétés dans des corps dont la composition est identique, on la trouvera, à plus forte raison, dans des corps qui, sous le même volume gazeux, renferment des quantités différentes des mêmes éléments, quoique le rapport de ces éléments ne soit point altéré. Ainsi l'on connaît maintenant trois gaz, trois ou quatre liquides et autant de solides qui renferment exactement le Carbone et l'Hydrogène dans le rapport de 1 atome à 1 atome, c'est-à-dire en poids de 86 parties de Carbone à 14 d'Hydrogène; entre eux l'analyse ne montre aucune différence: cependant, à tous autres égards, ils diffèrent complétement; c'est que la molécule de chacun de ces composés renferme des quantités différentes de matière, et que ni les volumes gazeux ni les équivalents ne sont les mêmes. Ainsi, par exemple, C^4H^4, C^8H^8, $C^{16}H^{16}$, $C^{6}H^{6}$, représentent 4 volumes de Méthylène, de Gaz oléfiant, de carbure d'Hydrogène et de Cétène. Il n'est donc point étonnant que le Méthylène, par exemple, présente des propriétés différentes de celles du Gaz oléfiant, puisque dans la molécule chimique du premier, ainsi que dans son volume, il y a moitié moins de Carbone et d'Hydrogène que dans la molécule chimique et dans le volume du second. Il en est de même des autres.

Il est à remarquer que les composés qui fixèrent les premiers l'attention des chimistes, comme offrant des propriétés différentes avec une composition identique, ne sont point isomériques; ce sont les acides phosphorique Ph^2O^5, et métaphosphorique Ph^2O, HO^5. (A. D.)

***ISOMÉRIE** (ἰσομερής, composé de parties égales). MIN. — Les chimistes comprennent, sous le nom de *différence isomérique*, toute modification qui a lieu dans l'intérieur de l'atome chimique, et qui a pour effet de changer ses réactions, en laissant subsister la nature et le rapport des éléments dont cet atome est formé, en sorte que le résultat final de l'analyse est toujours le même. Il résulte de là qu'à leurs propres yeux, l'analyse n'est plus suffisante pour établir les véritables limites des espèces. Ils ne reconnaissent que deux sortes d'Isomérie, celle des atomes chimiques à poids égaux, et celle des atomes chimiques à poids multiples; et toutes deux doivent pouvoir se manifester par des propriétés chimiques différentes. Toute autre modification dans la constitution moléculaire ou dans la structure des corps, qui n'entraînerait, comme la précédente, aucun changement dans le résultat de l'analyse, et qui ne pourrait être constatée d'une manière

positive par les moyens chimiques, est pour eux distincte de l'Isomérie, et rapportée à un principe différent, celui du dimorphisme ou du polymorphisme. Telles sont celles qui produisent les différences de forme et de propriétés physiques que l'on observe dans le Calcaire et l'Aragonite, et dans les deux sulfures de Fer. Les chimistes supposent que, dans les cas de ce genre, les modifications ont lieu en dehors des molécules, et n'influent que sur leur arrangement dans la masse générale du Cristal. En conséquence, ils n'attribuent pas au Dimorphisme la même valeur qu'à l'Isomérie, en ce qui a rapport à la distinction des espèces.

Le Dimorphisme est-il un principe tout nouveau et entièrement indépendant de l'Isomérie? Nous ne le pensons pas. Si par différence isomérique on entend toute modification qui se passe à l'intérieur des molécules, sans entraîner de changement dans le résultat final des analyses, il est facile de voir qu'il peut exister d'autres cas d'Isomérie que ceux qu'admettent les chimistes. Ne reconnaissent-ils pas eux-mêmes deux sortes de molécules dans les corps, des atomes chimiques d'abord, puis des molécules physiques, qui sont le plus souvent des groupes ou des multiples de la première sorte d'atomes? Et si le nombre ou l'arrangement des atomes chimiques qui composent la seconde molécule vient à varier, ne sera-ce point là une modification toute moléculaire et comparable à celle que les chimistes ont nommée *isomérique*; un nouveau cas d'Isomérie se rapportant cette fois à la molécule physique, et non à l'atome chimique, et par cette raison même ne pouvant se manifester d'une manière évidente que par des caractères physiques et notamment par une différence dans la forme cristalline? D'ailleurs, de l'aveu même des chimistes, on ne peut établir de limite bien tranchée entre les cas de Dimorphisme et ceux d'Isomérie proprement dite; et telle modification, qu'ils ont cru devoir rapporter au premier genre, pourrait bien n'être qu'une Isomérie chimique, mais moins stable ou moins profonde que les autres. On peut donc, jusqu'à ce qu'on ait fourni la preuve du contraire, regarder le Dimorphisme comme se rapportant, d'une manière ou d'une autre, au principe de l'Isomérie. Quant à un Dimorphisme réel et indépendant, comme serait celui d'une substance dont les molécules chimiques et physiques ne varieraient pas, et qui cependant cristalliserait tantôt en cube et tantôt en rhomboèdre, c'est jusqu'à présent un fait encore hypothétique.

Le principe de l'Isomérie est parfaitement d'accord avec les idées qui dirigeaient Haüy, lorsqu'il posait les bases de sa méthode minéralogique, et l'on peut voir qu'il s'est appuyé plus tard sur les mêmes considérations, lorsqu'il s'est agi d'établir la non-identité du Calcaire et de l'Aragonite, de la Pyrite jaune et de la Pyrite blanche. Si ce principe est favorable à sa méthode, celui du Dimorphisme ne saurait lui être opposé comme contraire, tant qu'on n'aura pas démontré qu'il est par sa nature tout-à-fait distinct du premier principe. (DEL.)

***ISOMERIS** (ἴσος, égal; μέρις, tige). BOT. PH. — Genre de la famille des Capparidées-Cléomées, établi par Nuttal (*in Torrey et A. Gray Flor. of North. Amer.*, I, 124). Arbustes de la Californie. *Voy.* CAPPARIDÉES.

***ISOMÈTRE**. *Isometrus* (ἴσος, égal; μέτρον, mesure). ARACH. — Ce genre, qui appartient à l'ordre des Scorpionides, a été établi par MM. Hemprich et Ehrenberg aux dépens des *Scorpio* des auteurs. Les caractères assignés par ces savants à cette nouvelle coupe générique sont: *Oculi frontales tres æquali spatio distantes. Omnes hujusce formæ corpore gracili et caudæ aculeo basi dentato conveniunt.* L'espèce qui peut être considérée comme type de ce nouveau genre est l'*Isometrus* (*Buthus*) *filum* Hemp. et Ehrenb. (H. L.)

***ISOMORPHISME** (ἴσος, égal; μορφή, forme). MIN. — Deux composés définis sont dits *isomorphes* l'un à l'autre lorsque, ayant même type et même formule de composition atomique, ils ont en outre des formes cristallines très sensiblement égales, en sorte qu'ils cristallisent non seulement dans le même système, mais encore sous des formes dont les angles sont très peu différents. Le principe de l'Isomorphisme, dont la science s'est enrichie depuis Haüy, a été découvert par M. Mitscherlich. Ce célèbre chimiste a démontré l'existence de plusieurs

séries de corps, dans chacune desquelles les composés se ressemblent à la fois et par leur formule atomique, et par leur forme cristalline. Ces substances sont le plus ordinairement des sels au même degré de saturation, et composés d'un acide commun et de bases différentes, ou d'une même base et d'acides différents, mais de manière que les bases ou acides qui diffèrent contiennent toujours le même nombre d'atomes d'oxygène. Ces acides ou ces bases, qui jouent le même rôle dans la combinaison, sont eux-mêmes isomorphes, c'est-à-dire qu'ils présenteraient une même forme, si on les trouvait cristallisés séparément. Ainsi, des bases ou des acides qui sont isomorphes communiquent la même propriété aux composés dont ils font partie, pourvu que d'ailleurs tout soit pareil dans la combinaison. Nous citerons ici, comme un bel exemple de substances isomorphes, le groupe des Carbonates rhomboédriques, dans lequel on trouve un grand nombre d'espèces dont la formule générale de combinaison est CO^2,RO (R désignant le radical variable de la base), et dont les formes cristallines sont des rhomboèdres obtus, dont l'angle varie au plus de un à deux degrés dans toute la série. *Voy.* CARBONATES.

Les substances simples, dans lesquelles on a démontré, ou dans lesquelles on est conduit à admettre l'Isomorphisme, sont : 1° Le Soufre et le Sélénium ; 2° le Chlore et le Fluor ; 3° l'Arsenic, l'Antimoine et le Tellure ; 4° le Cuivre et l'Argent ; 5° le Fer, le Cobalt, le Nickel, le Titane, etc.

Parmi les bases à un seul atome d'oxygène, la Chaux, la Magnésie, l'oxydule de Fer, l'oxydule de Manganèse, l'oxyde de Zinc, etc., forment une première série de corps isomorphes ; une seconde se compose de la Baryte, de la Strontiane, de l'oxyde de Plomb, etc.— Les sesqui-oxydes de Fer, de Manganèse, de Chrome, de Titane, et l'Alumine sont isomorphes entre eux ; l'oxyde d'Étain et l'acide titanique, tous deux bi-oxydes, sont pareillement isomorphes. Il en est de même des acides phosphorique et arsénique d'une part, et d'une autre part, des acides sulfurique, sélénique, chromique, etc. Enfin nous citerons encore comme isomorphes les deux acides tungstique et molybdique.

Les composés isomorphes, ayant le même type chimique de combinaison, ont par cela même des molécules physiques de forme analogue ; et leurs molécules, sans être complétement identiques, sont sensiblement équivalentes au point de vue physique, et sous le rapport de la cristallisation, qui peut employer ces molécules indifféremment les unes pour les autres, malgré leur différence de nature chimique. M. Mitscherlich a démontré en effet, par l'expérience et par l'observation, que les molécules des composés isomorphes avaient la propriété de se mêler et de cristalliser ensemble, concourant toutes de la même manière à former un cristal unique, tout aussi régulier que s'il était composé d'une seule sorte de molécules, et dans lequel on retrouve les mêmes caractères généraux, avec des valeurs d'angles approximativement les mêmes. Ces diverses molécules peuvent donc se remplacer les unes les autres ; et non seulement le cristal qui a été formé avec des molécules d'une espèce peut continuer à s'accroître avec des molécules d'une autre espèce, ainsi qu'on l'a remarqué depuis longtemps pour les cristaux d'alun potassique, transportés tout-à-coup dans une dissolution d'alun ammoniacal, mais encore les molécules isomorphes d'espèces différentes, si elles sont dissoutes dans le même liquide, peuvent se déposer en même temps les unes à côté des autres, en se mélangeant uniformément dans chacune des couches planes et des fils rectilignes dont se compose le réseau cristallin. Ces cristallisations mixtes, formées de molécules de différente nature, étaient inconnues à Haüy : ce minéralogiste ne croyait pas qu'un cristal régulier pût être constitué autrement que par des molécules parfaitement identiques. Depuis la découverte des faits relatifs à l'Isomorphisme, les idées ont dû changer sur ce point ; et tout le monde admet aujourd'hui l'existence de ces cristaux à molécules de plusieurs sortes, mais toutes isomorphes entre elles.

Dans ces cas de mélanges, l'angle du cristal mixte a une valeur peu différente de celle des cristaux simples que produirait chaque espèce de molécule ; et d'après une loi d'observation, remarquée par M. Beudant dans les mélanges de carbonates, il a une

valeur intermédiaire qui est toujours une moyenne arithmétique entre les angles propres à ces substances, prise proportionnellement à la quantité atomique de chacune d'elles. Cette même loi est sans doute applicable à tous les cristaux dont la détermination ne dépend que d'un seul angle, et par conséquent aux octaèdres à base carrée. Quant aux cristaux des derniers systèmes, dont la détermination complète dépend de deux ou d'un plus grand nombre d'angles, nul doute qu'il n'y ait une loi analogue et plus générale qui leur convienne; mais cette généralisation de la loi de M. Beudant est encore à trouver.

Les mélanges de composés isomorphes expliquent les variations sans nombre que l'on observe dans les analyses des anciens Spaths de la minéralogie, dans celles des Grenats, des Pyroxènes, des Amphiboles, etc. Toutes ces anciennes espèces sont généralement composées de plusieurs substances isomorphes qui se mélangent entre elles dans toutes sortes de proportions. Pendant longtemps leurs analyses ont fort embarrassé les chimistes et les minéralogistes; elles semblaient n'accuser que des mélanges accidentels, dans lesquels on n'apercevait rien de fixe. Depuis la découverte de l'Isomorphisme, on est parvenu à les interpréter et à les calculer d'une manière rigoureuse. La règle que l'on suit pour cela consiste à rassembler toutes les bases qui sont isomorphes entre elles, et à traiter toutes celles d'un même groupe, comme si elles étaient identiques, en oubliant la différence de leurs radicaux; elles donneront toujours alors le même nombre d'atomes ou la même quantité d'oxygène que donnerait une seule d'entre elles pour la quantité d'acide qui correspond à elles toutes.

Haüy était loin, comme nous l'avons dit, de soupçonner la possibilité de l'Isomorphisme. Il pensait que deux minéraux de composition différente ne pouvaient avoir la même forme, à moins que ce ne fût une de ces formes régulières qu'il a appelées formes limites. La découverte de M. Mitscherlich a fait voir ce que cette assertion renfermait d'inexact; elle ne l'a pas complétement détruite, comme on l'a souvent répété; car il faut convenir que, même dans les composés le plus exactement isomorphes, la différence de nature des éléments est toujours marquée par une différence correspondante dans la mesure des angles, les formes du système cubique exceptées; mais cette différence est quelquefois très faible et difficile à saisir.

Le principe de l'Isomorphisme, énoncé d'abord d'une manière assez inexacte, mais bientôt ramené par son auteur à sa véritable signification, a donné lieu, comme celui du dimorphisme, à de nouvelles attaques contre la méthode d'Haüy. On a été jusqu'à proclamer sa défaite; on a pris occasion, de là, pour annoncer que la minéralogie venait d'être à tout jamais replacée sous l'empire des lois de la chimie. C'était bien mal apprécier la valeur et la portée du nouveau principe, qui, loin de chercher à mettre aux prises les deux sciences, est venu plutôt pour les réconcilier, et pour cimenter entre elles une éternelle alliance. Qu'est-ce en effet que l'Isomorphisme, si ce n'est une relation établie entre la forme cristalline et la composition chimique, relation qui se manifeste dans un grand nombre de cas où le chimiste et le cristallographe, au lieu d'opérer isolément, peuvent marcher de concert et contrôler leurs résultats les uns par les autres? A l'aide de ce principe, les deux sciences désormais se prêteront un mutuel secours, et parviendront par là à éviter les erreurs dans lesquelles chacune d'elles est tombée jusqu'ici, lorsqu'elle a été livrée à elle-même. (Delafosse.)

* **ISOMYS** (ἴσος, égal; μῦς, rat). MAM. — Petit groupe de Rongeurs formé par M. Sundeval (*V. Acad. handl.*, 1842) aux dépens du grand genre Rat. *Voy.* ce mot. (E. D.)

ISONEMA (ἴσος, égal; νῆμα, filament). BOT. PH. — Cass., syn. de *Cyanopis*, Blume. — Genre de la famille des Apocynacées-Échitées, établi par R. Brown (*in Mem. Werner. Soc.*, I, 63). Arbrisseaux de l'Afrique tropicale. *Voy.* APOCYNACÉES.

***ISONOTUS** (ἴσος, égal; νῶτος, dos). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Xylophages, tribu des Passandrites, créé par Perty (*Detectus animalium articulorum*, p. 114, tab. 22, fig. 15), et qui a pour type une espèce du Brésil, nommée *I. castaneus* par l'auteur. (C.)

***ISONYCHUS** (ἴσος, égal; ὄνυξ, ongle). INS. — Genre de Coléoptères pentamères,

famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides phyllophages, créé par M. de Mannerheim (*Nouveaux Mémoires des naturalistes de Moscou*, t. 1, pl. 1, fig. 1), et qui ne renferme qu'une seule espèce indigène du Brésil, l'*I. suturalis* de l'auteur. (C.)

ISOODON (ἴσος, égal; ὀδούς, dent). MAM. —Genre de Mammifères marsupiaux, formé aux dépens des Didelphes par M. E. Geoffroy-Saint-Hilaire (*Cours du Mus.*, 1817), et caractérisé par A.-G. Desmarest (*in Dict. d'hist. nat.*, XVI, 1817). Les Isoodons ont pour caractères: Dix incisives supérieures égales entre elles, deux canines à chaque mâchoire, huit molaires de chaque côté à la supérieure et six à l'inférieure, ce qui fait en tout cinquante dents; cinq doigts aux pieds de devant, l'ongle du doigt extérieur étant le plus court; quatre doigts aux pieds de derrière, les deux internes étant réunis sous la peau jusqu'aux ongles, qui sont enveloppés. Ce genre établit le passage entre les Peramèles et les Potoroos.

On ne connaît qu'une seule espèce d'Isoodon, c'est le *Didelphis obesula* Shaw (*Nat. min.*, n° 96, t. 298, etc.), dont le pelage est d'un ferrugineux jaunâtre en dessus et blanchâtre en dessous. On n'en connaît qu'un seul individu, qui fait partie de la collection de Hunter, et qui a été trouvé à la Nouvelle-Hollande. (E. D.)

ISOPHLIS. POLYP.—Rafinesque-Schmaltz (*Car. gen. et sp.*, t. 20, f. 3) désigne sous le nom d'*Isophlis* un genre de production marine qu'il croit une plante, mais que Lamarck regarde comme un groupe de Polypiers sarcoïdes. Les *Isophlis* se présentent comme une substance gélatineuse, transparente, plane, presque arrondie, garnie sur presque toute leur partie supérieure de séminules en partie enchâssées, rondes, situées en lignes circulaires et concentriques. Une seule espèce entre dans ce groupe; c'est l'*Isophlis concentrica* Rafin., qui a été observée sur les côtes de Sicile. (E. D.)

ISOPHYLLUM, Hoffm. BOT. PH. — Syn. de *Bupleurum*, Tourn.

***ISOPLEURUS** (ἴσος, égal; πλεῦρα, côté). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, tribu des Subulipalpes, établi par Kirby (*Fauna boreali americana*, p. 49), qui en fait le type d'une nouvelle famille: celle des *Isopleurides*. L'espèce rapportée à ce genre est originaire du Canada; elle a été nommée *I. nitidus*. (C.)

ISOPODES. *Isopoda* (ἴσος, semblable; πούς, pied). CRUST. — Ce nom désigne un ordre de Crustacés qui a été établi par Latreille, et qui se compose principalement de Crustacés désignés par Linné sous le nom générique d'*Oniscus*. Ces animaux ont, de même que les Amphipodes, l'abdomen très développé, ce qui les fait distinguer au premier coup d'œil des Lœmodipodes; et ils diffèrent des premiers par la conformation des membres abdominaux, et presque toujours aussi par l'absence d'appendices membraneux analogues aux vésicules qui, dans les deux ordres précédents, se voient sous le thorax, et y remplissent les fonctions de branchies. Le corps des Isopodes est déprimé, en général assez large, et souvent ovalaire. Leur tête est petite, et presque toujours distincte du premier anneau thoracique; les yeux sont placés sur les côtés de la face supérieure, et les antennes en occupent la partie antérieure. Ces appendices sont au nombre de quatre, et sont en général de longueur médiocre; ils sont ordinairement dirigés horizontalement en dehors, et quelquefois ceux de la première paire sont rudimentaires. L'appareil buccal est ordinairement très développé et bien complet. On y voit un labre qui est grand; une paire de mandibules qui sont fortes, bien dentées; une lèvre inférieure bilobée; deux paires de mâchoires dont la conformation varie, mais dont le développement est considérable. Le thorax se compose de sept anneaux mobiles dont les bords latéraux sont lamelleux, et s'avancent de chaque côté au-dessus de la base des pattes. Les pattes sont presque toujours au nombre de sept paires, et sont aussi presque toujours terminées toutes par un ongle plus ou moins acéré; souvent elles sont plus ou moins préhensiles, et chez les femelles, il existe à la base de la plupart de ces organes une grande lame cornée, qui se porte horizontalement en dedans, et constitue avec ses congénères une grande poche sous-thoracique destinée à loger les œufs pendant l'incubation. L'abdomen est presque toujours développé; mais souvent plusieurs des anneaux dont il se compose sont

confondus en un seul article; du reste, sa portion terminale affecte toujours la forme d'une lame plus ou moins grande, et les membres qui s'y insèrent sont au nombre de six paires. Les fausses pattes des cinq premières paires sont suspendues sous l'abdomen, et servent évidemment à la respiration; elles se composent toujours d'un article pédonculaire, portant à son extrémité deux grandes feuilles ovalaires et plus ou moins membraneuses, qui se recouvrent l'une l'autre. Les fausses pattes de la sixième paire diffèrent toujours de toutes celles qui précèdent, et constituent tantôt une sorte de queue styliforme, et d'autres fois se réunissent à la lame terminale de l'abdomen pour constituer une nageoire caudale à trois ou cinq lames disposées en éventail.

La structure intérieure des Isopodes présente aussi des particularités remarquables. Le cœur a la forme d'un vaisseau médian, qui s'étend au-dessus de l'intestin dans une étendue plus ou moins considérable, et qui occupe la partie postérieure du corps; antérieurement, il en part trois artères principales qui se portent vers la tête, et de chaque côté, d'autres branches s'en détachent pour gagner les pattes. Il paraît aussi exister des canaux qui conduisent des lamelles respiratoires sous-abdominales au cœur; enfin le sang paraît arriver dans ces lamelles par l'intermédiaire de grandes lacunes, ou sinus veineux, situées à la face ventrale du corps. L'estomac est peu développé et l'intestin droit; le foie est remplacé par des appendices qui ont beaucoup d'analogie avec les vaisseaux biliaires des Insectes. Le système nerveux se compose d'une chaîne de ganglions qui occupe toute la longueur du corps. L'appareil de la reproduction se compose, chez la femelle, de deux ovaires à peu près droits, et, chez le mâle, de deux groupes de petits organes fusiformes, dont les conduits excréteurs se réunissent pour former de chaque côté de l'intestin un canal afférent, lequel aboutit au dehors, tantôt près de la base des pattes postérieures, tantôt entre la hanche des premières pattes. Il est aussi à noter que les Isopodes naissent souvent avant que d'avoir acquis toutes les parties dont ils seront pourvus à l'âge adulte, et que souvent aussi la forme de leur corps se modifie beaucoup par les progrès de l'âge. Cet ordre a été divisé en trois sections, désignées sous les noms d'Isopodes marcheurs, d'Isopodes nageurs et d'Isopodes sédentaires. *Voy.* ces *mots*. (H. L.)

ISOPODES MARCHEURS. CRUST. — M. Milne-Edwards, dans son *Hist. nat. des Crustacés*, emploie ce mot pour désigner dans l'ordre des Isopodes une section dont les Crustacés qui la composent ont les dernières fausses pattes, tantôt transformées en opercules et cachées sous l'abdomen; d'autres fois prolongées en forme de stylets à l'extrémité postérieure du corps, ne se terminant jamais par des appendices foliacés, et ne constituant pas avec le dernier article de l'abdomen une sorte de nageoire en éventail. Les antennes de la première paire sont presque toujours très courtes, et souvent même tout-à-fait rudimentaires; mais celles de la seconde paire sont toujours bien développées. L'appareil buccal est complet, et les pattes-mâchoires sont allongées, terminées par une branche palpiforme, et pourvues d'une appendice accessoire fixe au côté externe de leur base. Enfin les pattes sont conformées de manière à pouvoir servir presque toutes à la marche. Ce groupe renferme trois familles nommées: Isotéides, Asellotes et Cloportides. *Voy.* ces mots. (H. L.)

ISOPODES NAGEURS. CRUST. — Cette section, qui appartient à l'ordre des Isopodes, a été établie par M. Milne-Edwards pour des Crustacés dont l'abdomen se termine par une grande nageoire garnie latéralement de pièces lamelleuses appartenant aux fausses-pattes de la quatrième paire. Le dernier segment abdominal est toujours lamelleux; les dernières fausses-pattes s'insèrent sous son bord latéral, et se composent d'un article basilaire court et plus ou moins cylindrique. Le corps est généralement très large, et la tête transversale. Les quatre antennes sont presque toujours à peu près de même forme, et celles de la première paire sont toujours bien développées. Les mandibules sont pourvues d'un grand appendice palpiforme. Les pattes sont courtes, conformées pour la marche et pour la préhension. Du reste, ces animaux présentent, tant dans leur structure que relativement à leurs mœurs, des différences considérables qui ont permis de les diviser en

trois familles désignées sous les noms de Praniziens, Sphéromiens et Cymothoadiens. *Voy.* ces mots. (H. L.)

ISOPODES SÉDENTAIRES. CRUST. — Les animaux qui forment cette section, qui appartient à l'ordre des Amphipodes, et qui a été établie par M. Milne-Edwards, se composent de Crustacés complétement parasites, qui vivent fixés sur le corps d'autres Crustacés. Les individus femelles grandissent beaucoup, et semblent se déformer par les progrès de l'âge, tandis que les mâles restent très petits, et se rapprochent beaucoup plus, par leur structure, des Isopodes ordinaires. Chez les uns et les autres, les antennes sont plus ou moins rudimentaires; les pattes sont très courtes et ancreuses; l'abdomen est peu développé, et se rétrécit graduellement jusqu'à son extrémité; son sixième segment est très petit et dépourvu d'appendices; la hanche est garnie de pattes-mâchoires lamelleuses et de mandibules non palpifères; les mâchoires sont plus ou moins distinctes, et paraissent conformées pour la succion aussi bien que pour la division des aliments solides. Chez le mâle, le corps se compose de treize ou quatorze articles bien distincts, dont un pour la tête, sept pour le thorax, et cinq ou six pour l'abdomen; le thorax est étroit et les yeux distincts. Chez la femelle, au contraire, les anneaux de l'abdomen, et même ceux de tout le corps, sont plus ou moins confondus entre eux; le thorax s'élargit beaucoup, et les yeux cessent d'être visibles. Cette section comprend deux familles, désignées sous les noms de Bopyriens et de Ioniens. *Voy.* ces mots. (H. L.)

ISOPOGON (ἴσος, égal; πώγων, barbe). BOT. PH. — Genre de la famille des Protéacées, établi par R. Brown (*in Linn. Trans.*, X, 70). Arbrisseau de la Nouvelle-Hollande. *Voy.* PROTÉACÉES.

***ISOPTERUS** (ἴσος, égal; πτέρον, aile). INS. — Genre de Coléoptères hétéromères, famille des Mélasomes, tribu des Opatrides, proposé par M. Hope (*Coleopterist's Manual*, 1840, p. 110), et qui ne renferme qu'une espèce : l'*I. australasiæ* H. (C.)

ISOPYRUM (ἴσος, égal; πύρος, grain). BOT. PH. — Genre de la famille des Renonculacées-Helléborées, établi par Linné (*Gen.*, nº 701). Herbes des contrées boréales du globe. *Voy.* RENONCULACÉES. — Adans., syn. d'*Hepatica*, Dillen.

***ISORHIPIS** (ἴσος, égal; ῥιπίς, panache). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Sternoxes, tribu des Eucnémides, créé par MM. Boisduval et Th. Lacordaire (*Faune entom. des env. de Paris*, t. I, p. 623), et adopté par M. Dejean, qui, dans son Catalogue, en cite trois espèces : les *I. Lepaigei*, *Rufipes* et *Brasiliensis*. La première a été trouvée aux environs d'Épinal, dans les forêts de Fontainebleau et de Compiègne; la seconde est originaire des États-Unis, et la troisième du Brésil. (C.)

***ISORHYNCHUS** (ἴσος, égal; ῥύγχος, bec). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides gonatocères, division des Cholides, créé par Schœnherr (*Synon. gen. et sp. Curculion.*, t. III, p. 631) avec une espèce du cap de Bonne-Espérance, le *C. pudicus* Sparm. (C.)

***ISOSCÈLES.** *Isosceles.* ARACH. — Ce nom, employé par M. Walckenaër, désigne dans son *Hist. nat. des Ins. apt.*, une race qui appartient au genre des *Plectana*, et dont les espèces qui la composent sont ainsi caractérisées : Abdomen triangulaire, allongé, dont les deux côtés du dos du triangle sont de beaucoup plus allongés que le côté postérieur qui forme la base. Douze espèces de *Plectana* appartiennent à cette race. (H. L.)

***ISOSCELES.** INS. — Syn. d'*Oberea*, Muls., Dej. et Még. (C.)

***ISOSOMA** (ἴσος, égal; σῶμα, corps). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Malacodermes, tribu des Cébrionites, proposé par M. de Mannerheim, et publié par le docteur Faldermann (*Fauna entom. transc. Nouv. Mém. de la Soc. impér. des natural. de Moscou*, t. IV, p. 181). La seule espèce de ce genre, l'*I. elateroide*, est propre à la Russie méridionale. (C.)

***ISOSTIGMA** (ἴσος, égal; στίγμα, stigmate). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Sénécionidées, établi par Lessing (*in Linnæa*, VI, 513). Herbes vivaces du Brésil. *Voy.* COMPOSÉES.

***ISOTÈLE.** *Isotelus.* CRUST. — Genre de la classe des Trilobites, établi par M. Dekay pour des Crustacés fossiles dont le corps est plus régulièrement ovalaire que chez la plupart des autres Trilobites. La tête n'est en général que faiblement trilobée, et varie

beaucoup sous le rapport de la forme et de la grandeur relative de la région frontale, de la position des yeux, etc.; en général, le lobe médian est à peine lobulé, et le sillon occipital est à peine marqué. Les yeux sont réniformes, assez saillants et réticulés. Le thorax se compose de sept, huit, neuf ou dix anneaux divisés bien distinctement en trois lobes, obtus à leurs extrémités latérales, et pouvant glisser les uns sur les autres de manière à permettre à l'animal de se rouler en boule. L'abdomen est représenté par un grand bouclier plus ou moins distinctement trilobé, et dont les anneaux constituants ne sont reconnaissables que sur le lobe médian et quelquefois dans la portion voisine des lobes latéraux, mais sont si intimement liés entre eux latéralement, qu'on n'y aperçoit plus aucun indice de leur soudure. Ce genre renferme douze à quatorze espèces dont le type est l'ISOTÈLE GIGANTESQUE, *Isotelus gigas* Dekay; cette remarquable espèce a été trouvée dans un calcaire de transition noirâtre, à Trauntonfales, aux environs de Cincinnati, et dans d'autres localités de l'Amérique septentrionale. (H. L.)

***ISOTÉLIENS.** *Isotelii.* CRUST. — M. Milne-Edwards, dans son *Hist. nat. des Crust.*, désigne sous ce nom une famille de Crustacés qui appartient à la classe des Trilobites et dont les espèces qui la composent ont pour caractères: Corps contractile, très épais. Thorax unilobé, quelquefois distinctement trilobé. Lobe frontal terminé par un prolongement rostriforme très saillant, quelquefois simplement arrondi en avant. Yeux lisses, quelquefois aussi granulés. Abdomen très grand, scutiforme et sans divisions segmentaires. Cette famille renferme les genres *Nileus*, *Amphyx* et *Isotelus*. *Voy.* ces mots. (H. L.)

***ISOTHECIUM** (ἴσος, plan; θηκίον, petite boîte). BOT. CR. — Genre de Mousses bryacées, établi par Bridel (*Bryol.*, II, 355, t. 10) pour des Mousses vivaces indigènes des régions tropicales. *Voy.* BRYACÉES.

***ISOTHRIX** (ἴσος, égal; θρίξ, queue). MAM. — Groupe de Rongeurs indiqué par M. Wagner dans les *Archives de Wiegman*, II, 1843. (E. D.)

***ISOTOMA** (ἴσος, égal; τόμη, coupure). INS. — Genre de Coléoptères hétéromères, famille des Trachélydes, tribu des Lagriaires, formé par Dejean, dans son Catalogue, avec une espèce des environs de Buenos-Ayres, et que l'auteur nomme *I. reifsecus*. (C.)

***ISOTOME.** *Isotoma.* INS. — Syn. d'*Orchesella*. *Voy.* ce mot. (H. L.)

ISOTRIA, Rafin. BOT. PH. — Syn. de *Pogonia*, Juss.

***ISOTROPIS** (ἴσος, plan; τρόπις, carène). BOT. PH. — Genre de la famille des Papilionacées-Podalyriées, établi par Bentham (*in Enumer. plant. Hügel.*, 28). Herbes de la Nouvelle-Hollande. *Voy.* PAPILIONACÉES.

ISOTYPUS (ἰσότυπος, qui a la même forme). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Mutisiacées, établi par H. B. Kunth (*in Humb. et Bonpl., Nov. gen. et sp.*, IV, 9, t. 307). Herbes de l'Amérique tropicale. *Voy.* COMPOSÉES.

ISPIDA. OIS. — *Voy.* MARTIN-PÊCHEUR.

ISSIDES. INS. — Syn. d'Issites.

***ISSIDIÆROMYS.** MAM. — M. l'abbé Croizet désigne sous ce nom un petit groupe de Rongeurs fossiles. (E. D.)

***ISSITES.** *Issitæ.* INS. — Groupe de la famille des Fulgorides, de l'ordre des Hémiptères, caractérisé par un front séparé au moyen d'un rebord des parties latérales par un prothorax et un mésothorax réunis beaucoup plus larges que longs, et par des antennes extrêmement courtes. Nous rattachons seulement à ce groupe les genres *Eurybrachis*, Guér., et *Issus*, Fabr. M. Spinola a ajouté celui de *Mycterodes*, et MM. Amyot et Serville, celui d'*Hysteropterum*. *Voy.* ISSUS. (BL.)

ISSOIDES. INS. — Syn. d'Issites.

ISSUS (*Issus*, nom d'une ville). INS. — Genre de la tribu des Fulgoriens, de l'ordre des Hémiptères, groupe des Issites, établi par Fabricius, et adopté par tous les entomologistes. Les *Issus* sont peu nombreux en espèces. Le type du g. se trouve assez communément dans une grande partie de l'Europe: c'est l'*I. coleoptratus* Fab. Nous rattachons à ce genre, comme simples divisions, les *Hysteropterum* de MM. Amyot et Serville, et les *Mycterodes* de M. Spinola. Ces derniers cependant pourraient sans doute être considérés comme constituant un genre particulier, la forme de la tête

permettant de les distinguer assez facilement des *Issus* proprement dits. (BL.)

***ISTHMIA**. INFUS.—Groupe d'Infusoires de la famille des Bacillariés, indiqué par M. Agardh (*Consp. crit. diat.*, 1832). (E. D.)

ISTIOCERCUS (ἱστίον, voile; κέρκος, queue). REPT. — Division des Stellions, indiquée par M. Fitzinger (*Syst. Rept.*, 1843). (E. D.)

ISTIOPHORE. POISS. — *Voy.* VOILIER.

***ISTIOPHORUS** (ἱστίον, voile; φορέω, je porte). MAM. — M. Gray (*Mag. zool. et bot.*, II, 1838) désigne sous ce nom un genre de Cheiroptères qui ne présente pas d'intérêt. (E. D.)

***ISTIURE**. *Istiurus* (ἱστίον, voile; οὐρά, queue). REPT. — Genre de Sauriens appartenant aux Iguaniens acrodontes, proposé par G. Cuvier. MM. Duméril et Bibron (*Erpétologie générale*, t. IV) lui rapportent les trois espèces suivantes : *Istiurus amboinensis*, *Lacerta amboinensis* de Gmelin déjà signalé par Valentin, et qui est des Moluques; *I. Lesueurii* Dum. et Bibron, de la Nouvelle-Hollande; *I. physignathus* id., de la Cochinchine (*Physignathus cocincinus* Cuv.). (P. G.)

ITEA. BOT. PH. — Genre de la famille des Saxifragacées-Escalloniées, établi par Linné (*Gen.*, n. 275). Arbrisseaux de l'Amérique boréale. *Voy.* SAXIFRAGACÉES.

***ITHAGINIS**, Wagl. OIS.—Division établie dans la famille des Tétras. *Voy.* ce mot. (Z. G.)

***ITHYCÉRIDES**. *Ithycerides*. INS. — Tribu formée par Schœnherr dans la famille des Coléoptères tétramères, appartenant aux Curculionides orthocères. Elle ne renferme que le genre *Ithycerus*, et les caractères que lui assigne l'auteur sont : Trompe courte, un peu cylindrique et courbée; tête non allongée vers les yeux; antennes à massue, courtes, de 12 articles; élytres en ovale allongé; épaules rectangulaires; pygidium découvert. (C.)

***ITHYCERUS** (ἰθύς, droit; κέρας, corne). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides orthocères, tribu des Ithycérides, proposé par Dalman, et adopté par Schœnherr (*Disp. méth.*, p. 55 — *Syn. gen. et sp. Curcul.* t. I, p. 246; V, I, p. 360). Ces auteurs lui donnent pour type une espèce des États-Unis, qui a reçu les noms suivants : *R. curculionoides* Herb., *novoboracensis* Forster, et *punctatus* F. (C.)

***ITHYPORUS** (ἰθυπόρος, qui s'avance en ligne droite). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides gonatocères, division des Apostasimérides Cryptorhynchides, établi par Schœnherr (*Syn. gen., et Sp. Curculion.*, tome III, p. 550-82, p. 65), et qui a pour type : le *Rhyn. stolidas* de Lin., F., Ol. (*Capensis* Dej., Schœnherr). Onze espèces font partie de ce genre: 9 appartiennent à l'Afrique (la Cafrerie, le Sénégal et Madagascar), et 2 à l'Asie (Java); les unes offrent un écusson qui n'est pas visible chez les autres. (C.)

***ITRIUM**. ARACH. — Genre de l'ordre des Acarides, établi par M. Heyden, mais dont les caractères génériques n'ont pas encore été publiés. (H. L.)

***ITTNERA**, Gmel. BOT. PH. — Syn. de *Caulinia*, Willd.

IULE. *Iulus* (nom mythologique). MYRIAP. — Ce genre, qui appartient à l'ordre des Chilognathes et à la famille des Iulites, a été créé par Linné et adopté par tous les entomologistes, avec quelques modifications cependant. Chez les animaux qui composent ce genre, les segments qui forment le corps sont nombreux (au nombre de quarante et même davantage), cylindriques, non carénés latéralement. Les pieds sont très nombreux. Les yeux sont distincts. Ces animaux fuient la lumière; ils se retirent dans les lieux obscurs et en même temps humides; on les trouve principalement dans les bois, sous la mousse qui recouvre le pied des arbres et sous les amas de feuilles mortes. Ils sont également assez communs dans le voisinage des eaux; presque tous vivent dans les lieux sablonneux, et il en est même qui se retirent sous les pierres ou les petites mottes de terre. D'autres enfin vivent dans des plaines plus ou moins découvertes. Degeer est le premier qui a observé les mœurs des Iules (*Iulus sabulosus*); M. Savi a étudié celles d'une autre espèce (*Iulus communis*), et ses observations ne s'accordent pas du tout avec celles de Degeer. Ce dernier conserva un de ces animaux dans un vase particulier; il obtint qu'il y pondit des œufs. « Celui (le Iule) dont je viens de donner la description, dit Degeer, t. VII, p. 582, était

une femelle, et elle pondit un grand nombre d'œufs d'un blanc sale dans la terre, près du fond du poudrier, où elle les avait placés en un tas les uns auprès des autres; ils sont petits et de figure arrondie. Je n'espérais pas voir des petits sortir de ces œufs, car j'*étais* incertain si la mère avait été fécondée ou non. Cependant, après quelques jours, c'était le premier du mois d'août 1746, de chaque œuf sortit un petit Iule blanc, qui n'avait pas une ligne de longueur; j'examinai d'abord au microscope les coques d'œufs vides, et je vis qu'elles s'étaient fendues en deux portions égales, mais tenaient pourtant ensemble vers la base. Ces jeunes Iules nouvellement éclos me firent voir une chose à laquelle je ne m'attendais nullement. Je savais que les insectes de ce genre ne subissent pas de métamorphose, qu'ils ne deviennent jamais des insectes ailés: aussi j'étais comme assuré que les jeunes devaient être semblables en figure, à la grandeur près, à leur mère; par conséquent je croyais qu'ils étaient pourvus d'autant de paires de pattes qu'elle, mais je vis tout autre chose: chacun d'eux n'avait en tout que six pattes qui composaient trois paires, ou dont il y avait trois de chaque côté du corps. » M. Paul Savi, comme je l'ai dit plus haut, s'est occupé aussi du développement des Iules; il nomme *communis* l'espèce qu'il a observée, et il la regarde comme distincte de toutes celles qu'on avait décrites avant lui. Ce que M. Savi dit de plus remarquable sur ces animaux est en opposition complète avec les observations de Degeer. Jusqu'en 1843, les observations de M. Savi avaient été presque mises en doute, et M. Waga est le premier qui, après avoir fait une étude consciencieuse de ces animaux, ait confirmé ce qu'avait avancé le savant Italien dans son mémoire. En effet, M. Waga démontre pourquoi, dans son travail, les observations de M. Savi ne sont pas d'accord avec celles de Degeer: c'est que ce dernier naturaliste n'a aperçu l'Iule éclos que lorsqu'il était hexapode, et que M. Savi, au contraire, a vu les embryons apodes, c'est-à-dire après que les œufs sont fendus pour livrer passage aux jeunes Iules. Une observation fort remarquable que l'on doit à M. P. Gervais, et dont ni Degeer ni M. Savi ne font mention, c'est que les variations portent non seulement sur les segments et sur les organes de la locomotion, mais encore sur les yeux, qui sont eux-mêmes bien moins nombreux chez les jeunes que chez les adultes. Dans les Iules parfaitement développés, les yeux, qui apparaissent de chaque côté de la tête comme une tache triangulaire d'un noir profond, sont composés de petits ocelles disposés eux-mêmes en lignes parfaitement régulières, et d'une manière tout-à-fait géométrique. Le nombre des ocelles, chez un jeune Iule qui n'avait encore que quelques anneaux au corps et sept paires de pattes, était de six seulement; ils étaient sur trois lignes et déjà disposés en triangle équilatéral: la première ligne ne présentait qu'un seul ocelle, la seconde en avait deux, et la suivante trois; chez un individu un peu plus âgé, une nouvelle rangée de quatre s'était déjà montrée. Les véritables insectes, c'est-à-dire les hexapodes, n'offrent aucun exemple de ces modifications; les yeux des Iules, qui varient comme nous venons de le dire, sont donc beaucoup moins fixes et sans doute moins parfaits que ceux de ces animaux. Rappelons aussi que, parmi les Myriapodes, il est des animaux fort voisins des Iules qui ne présentent aucune trace d'yeux même dans l'état adulte; tels sont les *Blaniulus* et les *Polydesmus*. Chez d'autres, ces organes affectent des dispositions plus ou moins régulières: groupés en amas chez les *Pollyxenus*, où ils n'avaient pas été observés jusqu'à ces derniers temps, ils ont une forme à peu près semblable chez les *Zephronia*, tandis que chez les vrais *Glomeris* ils sont disposés en une série linéaire sur chaque côté de la tête; enfin, dans un genre que nous avons établi dernièrement et auquel nous avons donné le nom de *Platydesmus*, ces mêmes organes sont uniques de chaque côté de la tête et se présentent sous la forme d'yeux lisses.

Les Iules sont très nombreux et répandus dans toutes les parties du monde; en Europe on en connaît une vingtaine d'espèces, parmi lesquelles nous citerons comme type de ce genre l'IULE TERRESTRE, *Iulus terrestris* Linn. Cette espèce, pendant le printemps, est très commune aux environs de Paris; on la rencontre ordinairement sur les chemins, sous les pierres. Nous en avons fait

connaître dernièrement deux nouvelles espèces. La première porte le nom de *Iulus muscorum* Luc., elle a été rencontrée sous les Mousses dans la forêt de Saint-Germain-en-Laye; la seconde, que nous avons trouvée dans les environs de Toulon, a été nommée *Iulus albolineatus* Luc. (H. L.)

IULIDES. *Iulidæ*, Gerv. MYRIAP. — Syn. d'Iulites. *Voy.* ce mot. (H. L.)

***IULITES.** *Iulites.* MYRIAP. — Dans notre *Hist. nat. des Crust., des Arachn., des Myriapodes, etc., etc.*, nous avons employé ce nom pour désigner, dans l'ordre des Chilognathes, une famille dont les animaux qui la composent ont, de même que la précédente (famille des Glomérites; *voy.* ce mot), le corps crustacé et dépourvu d'appendices pénicilliformes, mais il a une forme linéaire; de plus, ces animaux se roulent en spirales et n'offrent point sur les côtés inférieurs d'écailles; le nombre des anneaux et des pattes est d'ailleurs très considérable, et augmente avec l'âge. Les genres que cette famille renferme sont désignés sous les noms de *Polydesmus*, *Platydesmus*, *Blaniulus*, *Iulus*, *Acanthiulus*, *Craspedosoma*, *Blaniulus* et *Cambala*. *Voy.* ces mots. (H. L.)

IVA. BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Sénécionidées, établi par Linné (*Gen.*, n. 1059). Herbes ou arbrisseaux de l'Amérique boréale. *Voy.* COMPOSÉES.

IVOIRE. MAM. — *Voy.* DENTS.

IVOIRE, Montf. MOLL. — Syn. d'Éburne. *Voy.* ce mot. (DESH.)

IVRAIE. *Lolium*, Linn. BOT. PH. — Genre de plantes de la famille des Graminées, tribu des Hordéacées, de la triandrie digynie dans le système sexuel. Dans ce genre, les fleurs sont disposées en épi, comme on le dit ordinairement; mais il est bon de se rappeler que cette expression est inexacte, et repose seulement sur ce que chaque épillet est considéré comme une seule fleur. Les épillets sont solitaires sur chaque dent du rachis, et chacun d'eux s'enfonce quelque peu dans une excavation de cet axe; ils sont parallèles à celui-ci, c'est-à-dire situés sur un plan passant par cet axe même; c'est là le principal caractère distinctif des *Lolium*, qui les sépare nettement des *Triticum*. Ces épillets sont multiflores: leur glume est 2-valve, sa foliole extérieure grande, l'intérieure petite, souvent restant rudimentaire ou avortant; la glumelle est à deux paillettes, dont l'interne est ciliée. Parmi les espèces de ce genre, les suivantes méritent de fixer quelques instants l'attention.

1. IVRAIE ENIVRANTE, *Lolium temulentum* Linn. Cette espèce croît parmi les moissons; elle est annuelle; son chaume est rude au toucher, et atteint jusqu'à un mètre et même plus de hauteur; son épi est droit, long de 2 décimètres; les épillets qui le forment sont composés de 5-9 fleurs, comprimés, à peu près de la longueur de la glume externe, pourvus d'arêtes. C'est l'espèce qui est connue depuis fort longtemps, à cause de l'action nuisible de ses graines. C'est à elle qu'on applique particulièrement le nom d'*Ivraie* dans le langage ordinaire. Les anciens pensaient que les graines de l'Ivraie enivraient, et cette opinion a été reproduite fort souvent, même jusqu'à nos jours. En réalité, elles agissent comme poison narcotique sur l'homme et sur plusieurs animaux, comme le Chien, le Mouton, le Cheval, les Poissons; tandis qu'il est d'autres animaux sur lesquels elles ne paraissent agir que fort peu ou même pas du tout; de ce nombre sont le Cochon, le Bœuf, les Canards et les Poulets. Cette action est due à la présence, dans ces graines, d'un principe particulier auquel on a donné le nom de *Loliine*. L'Ivraie croissant parmi les moissons, ses semences se mêlent à celles des céréales, et, par suite, à leur farine; de là les accidents qu'occasionne parfois le pain fait avec cette farine. La farine d'Ivraie mêlée à celle du Blé dans la proportion d'un neuvième empêche la fermentation panaire de se produire; à moitié seulement de cette quantité, elle n'empêche pas la fermentation; mais cette faible proportion suffit, dit-on, pour produire des effets nuisibles. L'eau distillée de ces graines est plus délétère que leur farine. L'empoisonnement par l'Ivraie est caractérisé par un tremblement général accompagné de vertiges, de tintements d'oreilles, etc.

2. IVRAIE VIVACE, *Lolium perenne* Linn. Cette espèce est vivace, comme l'indique son nom; son chaume est droit, haut de 4 ou 5 décimètres, lisse au toucher; son épi est long et comprimé; ses épillets sont comprimés, plus longs que la glume, formé

de 6 à 12 fleurs mutiques. Cette plante est commune le long des chemins, dans les pâturages secs et les pelouses naturelles. Elle est connue vulgairement sous les noms de *Ray-Grass*, et particulièrement de *Ray-Grass d'Angleterre*. Elle a acquis dans ces derniers temps une grande importance, soit parce qu'elle a été employée préférablement à toute autre graminée pour faire des tapis de verdure, soit parce qu'elle est entrée dans la grande culture comme espèce fourragère. Sous ce dernier rapport, les résultats qu'elle donne varient beaucoup en raison du climat, du sol et des circonstances locales. Ainsi, dans les prés bas et frais, elle produit un très bon foin à faucher; mais dans les terrains secs, son foin sèche de bonne heure, et reste toujours de qualité fort médiocre. Le Ray-Grass compense ce défaut par une qualité précieuse; il forme, en effet, d'excellents pâturages dans toutes les terres qui ne sont pas très sèches; il est d'autant plus avantageux dans ce cas qu'il talle, et se renforce d'autant plus qu'il est plus brouté et piétiné par les animaux. Dans tous les cas, le Ray-Grass est un fourrage très recommandable par la qualité nourrissante et engraissante de son herbe. C'est surtout en Angleterre qu'on obtient tous les jours d'excellents résultats de la culture de cette plante; l'humidité de ce climat doit être regardée comme la principale cause de cette réussite. En général, lorsqu'on veut cultiver l'Ivraie vivace en pré, on la sème à raison de 50 kilogrammes de graine par hectare: on double cette quantité de semence lorsqu'on la destine à former des gazons.

3. Dans ces dernières années, on a commencé de cultiver comme fourrage l'IVRAIE MULTIFLORE, *Lolium multiflorum* Lam., espèce intermédiaire par ses caractères aux deux précédentes, qui se distingue de l'une et de l'autre par ses épillets à fleurs nombreuses, allant jusqu'à 20 et 25; qui, de plus, s'éloigne de l'Ivraie enivrante par ses chaumes à peu près lisses, et de l'Ivraie vivace par les arêtes que présentent les fleurs de ses épillets. Il est vrai que ce dernier caractère est sujet à s'effacer, et qu'on en trouve des individus à fleurs entièrement mutiques. Des essais heureux de cette nouvelle culture ont été faits, il y a environ dix ans, par M. Rieffel, à l'établissement agricole de Grand-Jouan (Loire-Inférieure), et par M. Bailly dans les environs de Château-Renard (Loiret). Ce dernier agriculteur a employé la variété presque mutique ou à arêtes très courtes de l'Ivraie multiflore, tandis que le premier a eu recours au type même de l'espèce. L'un et l'autre ont ainsi obtenu des produits abondants et très avantageux de terres dans lesquelles les autres cultures échouaient chaque année.

4. Enfin une dernière espèce ou variété d'Ivraie, qui est signalée comme donnant des fourrages abondants, est l'Ivraie d'Italie, *Lolium italicum*, regardée par les uns comme une simple variété de l'Ivraie vivace, et par d'autres comme une espèce distincte. (P. D.)

IXA (nom mythologique). CRUST. — Genre de l'ordre des Décapodes brachyures, famille des Oxystomes, tribu des Leucosiens, établi par Leach pour des Crustacés qui se distinguent au premier coup d'œil par la forme de la carapace, dont la portion moyenne est à peu près sphérique, ou plutôt elliptique transversalement, et se continue de chaque côté avec une portion cylindrique qui triple la largeur et sépare l'extrémité des pattes; les prolongements naissent du milieu de la région branchiale, se dirigeant directement en dehors, et diminuant à peine de diamètre jusqu'à leur extrémité. La face supérieure de la carapace est plus ou moins profondément sillonnée par deux gouttières ou sillons longitudinaux qui séparent les régions branchiales des régions médianes, et qui se bifurquent antérieurement pour séparer les régions hépatiques des régions stomacales et branchiales. Le *front* est très relevé et assez large; les orbites présentent en dessus deux fissures. L'appareil buccal est comme dans le genre des *Arcania*, si ce n'est cependant que la branche externe des pattes-mâchoires externes est très large et obtuse au bout, et moins longue que la portion interne de ces organes. Les pattes sont filiformes; l'abdomen de la femelle est très large, orbiculaire, et présente en avant un prolongement formé par un dernier article, qui s'avance dans un sillon du plastron sternal jusqu'à la base de la bouche. On ne connaît que deux espèces dans ce genre, et celle qui peut en être regardée

comme le type est l'*Ixa canaliculata* Leach ; ce singulier Crustacé a pour patrie les côtes de l'île de France. (H. L.)

***IXALE.** *Ixalus* (ἰξαλος, sauteur) REPT. — Genre de Batraciens de la famille des Rainettes, établi par MM. Duméril et Bibron (*Erpétologie générale*, t. VIII, p. 583) pour une espèce de l'île de Java (*Hyla aurifasciata* Schlegel), qui a la langue conformée comme les Grenouilles, mais qui manque de dents au palais, ce qui a empêché de la ranger avec ces dernires. (P. G.)

***IXALUS** (ἴξαλος, sauteur). MAM. — Groupe formé par M. Ogilby (*Proc. zool. Soc. Lond.*, 1836) aux dépens du grand genre Cerf. *Voy.* ce mot. (E. D.)

***IXANTHUS** (ἰξός, glu ; ἄνθος, fleur). BOT. PH. — Genre de la famille des Gentianées, établi par Griesebach (*Gentian.*, 129). Herbes de l'île Ténériffe. *Voy.* GENTIANÉES.

***IXAUCHENUS** (ἰξός, glu; αὐχήν, cou). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Astéroïdées, établi par Cassini (*in Dict. sc. nat.*, LVI, 176). Herbes de la Nouvelle-Hollande.

IXIE. *Ixia*, Linn. (ainsi nommé, dit-on, parce que la fleur de ces plantes, ouverte, rappelle la roue d'Ixion). BOT. PH. — Grand genre de la famille des Iridées, de la triandrie monogynie dans le système sexuel. Lorsqu'il fut établi par Linné, il ne se composait que d'environ une douzaine d'espèces ; ce nombre était déjà de 50 en 1805, lorsque Persoon publia son *Synopsis ;* aujourd'hui il s'élève au-delà de 100. Les Ixies croissent au cap de Bonne-Espérance, à l'exception d'un petit nombre. Ce sont des plantes herbacées, pourvues d'un rhizome raccourci en forme de tubercule ou de bulbe ; leur tige est grêle, simple ou rameuse ; leurs feuilles sont ensiformes ou linéaires ; leurs fleurs sont généralement assez grandes et de couleur brillante, accompagnées de deux bractées réunies en spathe. Chacune d'elles se compose d'un périanthe hypocratériforme, à tube grêle, à limbe divisé profondément en six lobes étalés, égaux ; de trois étamines insérées à la gorge du périanthe, à filament court, à anthère versatile ; d'un ovaire adhérent, à trois loges multi-ovulées, surmonté d'un style filiforme que terminent trois stigmates linéaires, recourbés. Le fruit qui succède à ces fleurs est une capsule ovoïde, presque globuleuse, à trois loges qui s'ouvrent par déhiscence loulicide, et qui renferment chacune plusieurs graines presque globuleuses.

Nous ne croyons pas devoir donner ici la description des espèces de ce genre, que l'on rencontre le plus fréquemment dans les jardins. On les cultive ordinairement dans des pots dont on garnit d'abord le fond d'une couche de gravier épaisse de 3 ou 4 centimètres, et qu'on achève de remplir de terre de bruyère bien tamisée. La plantation se fait en octobre. On place les pots dans une bâche ou dans une serre tempérée basse, et l'on se trouve bien de les enfoncer dans de la terre de bruyère pure. La multiplication de ces plantes se fait par cayeux qui commencent à fleurir dès la seconde année. Plusieurs d'entre elles donnent de bonnes graines qui fournissent un nouveau moyen de multiplication, d'autant plus précieux que c'est par lui qu'on a obtenu de belles et nombreuses variétés. On voit fleurir, dès la troisième année, le plan provenu de ces graines. La culture de ces jolies plantes présente au total peu de difficultés, et l'élégance de leurs fleurs leur assigne un rang distingué parmi les plantes d'ornement.

(P. D.)

***IXIOLÆNA** (ἰξιόεις, gluant; λαῖνα, enveloppe). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Sénécionidées, établi par Bentham (*in Enumer. plant. Hügel.*, p. 66). Herbes de la Nouvelle-Hollande: *Voy.* COMPOSÉES.

***IXIOLIRION** (ἰξιόεις, gluant; λείριον, lis). BOT. PH. — Genre de la famille des Amaryllidées, établi par Fischer (*Msc.*). Herbes du Liban, de la Tauride et de la Sibérie. *Voy.* AMARYLLIDÉES.

***IXIONANTHES** (ἰξιόεις, gluant; ἄνθος, fleur). BOT. PH. — Genre établi par Jack (*Malay. misc. et Hooker bot. mag. comp.*, I, 154), et placé avec doute par Endlicher dans la famille des Cédrélacées-Cédrélées. Arbres de l'Asie tropicale.

***IXOCOSSYPHE.** *Ixocossyphus.* OIS. — Genre établi par Kaup pour le *Turdus viscivorus*. *Voy.* MERLE. (Z. G.)

IXODE. *Ixodes* (ἰξώδης, visqueux). ARACH. — Genre de l'ordre des Acarides, établi par

Linné et adopté par tous les aptérologistes, avec quelques modifications cependant. Chez les animaux de ce genre singulier, le corps, presque orbiculaire, est ovale, très plat, quand l'animal est à jeun, mais d'une grandeur démesurée quand il est repu; le bec est obtus en avant; il consiste en un support formé d'une petite pièce écailleuse servant de boîte à la base du suçoir, et reçue dans une échancrure pratiquée au-devant du corselet, en une gaîne de deux pièces fortes, courtes, écailleuses, concaves au côté interne, arrondies et même un peu larges à leur extrémité; chacune de ces pièces, vue à la loupe, paraît coupée transversalement, et il est facile de voir que ce sont deux palpes qui se sont allongées en gaîne. Enfin, la bouche présente, entre ces deux palpes, le suçoir, qui est composé de trois lames cornées, très dures, dont les deux latérales sont en recouvrement sur la troisième, qui est grande, large, et remarquable parce qu'elle porte un grand nombre de dents en scie très fortes; c'est au moyen de ces dents que l'insecte s'attache fortement à la peau des animaux qu'il suce. Les pattes sont composées de six articles, dont les deux derniers forment un tarse conique qui est terminé par une palette et garni de deux crochets au bout; cette partie est d'un grand secours à ces Arachnides pour se fixer sur les animaux qui se trouvent à leur portée. Le dessous de l'abdomen présente un petit espace circulaire et écailleux, qui paraîtrait indiquer les organes de la génération. Les Ixodes, malgré leurs organes de locomotion assez fortement constitués, n'ont pas une démarche vive; au contraire, leurs mouvements sont lents et pesants; mais ils ont une grande facilité à s'attacher avec leurs pattes aux objets qu'ils rencontrent, même au verre le plus poli; quand ils sont posés sur des végétaux, ils se tiennent dans une position verticale, accrochés simplement avec deux de leurs pattes, et tiennent les autres étendues. Un animal quelconque vient-il à s'arrêter dans leur voisinage, ils s'y accrochent avec les pattes qui restent libres, et quittent facilement la branche où ils étaient fixés par deux de leurs pattes. Latreille a observé que les Ixodes d'Europe habitent de prédilection les Genêts, mais on en trouve aussi sur d'autres plantes. Ces Arachnides attaquent l'homme, et fréquemment elles se fixent sur les voyageurs et les chasseurs; il suffit même, dans bien des cas, d'une petite promenade au bois pendant la belle saison, et les dames alors, à cause de la nature de leurs chaussures, y sont plus sujettes, les hommes étant mieux garantis par les bottes et les pantalons. Les Ixodes sont connus en France sous le nom de Tique; l'espèce qui tourmente les Chiens de chasse est désignée par les piqueurs sous le nom de Louvette ou Tique des Chiens. Une autre nuit beaucoup aux Bœufs, si on la laisse multiplier. Pendant mon séjour dans le Cercle de la Calle, j'ai vu quelques uns de ces animaux couverts de ces Arachnides, au point qu'ils en succombaient presque, tant ils étaient maigres et affaiblis. Aussi les bergers devraient-ils visiter avec soin leurs bestiaux, afin de les débarrasser de ces Ixodes, s'ils ne veulent pas les voir se multiplier à l'infini et nuire à la santé de leurs troupeaux. Ces Arachnides vivent aussi sur les Oiseaux et sur les Reptiles, et j'en ai souvent rencontré sur les Chéloniens, Sauriens, Batraciens et Ophidiens; j'en ai même observé une espèce qui vit dans le contour interne de la cavité orbitaire du *Python Sebæ*, grand Ophidien que possède la ménagerie du Muséum; cette espèce, que j'ai désignée sous le nom d'*I. transversalis* Luc., s'est multipliée aussi sur le *Boa constrictor*. Enfin, tout dernièrement, j'ai fait connaître une espèce de ce genre qui vit parasite sur l'Ornithorhynque, et que j'ai appelée *I. ornithorhynchi* Luc. Latreille, dans le *Règne animal* de Cuvier, rapporte que ces Ixodes pondent une quantité prodigieuse d'œufs, et que ceux-ci sont expulsés par la bouche, ce qu'il tient de M. Chabrier. L'analogie seule aurait pu démontrer l'invraisemblance de cette opinion; c'est, au reste, ce que j'ai démontré (*Ann. de la soc. entom. de France*, 1836, p. 630), ayant eu à ma disposition une femelle pondant ses œufs. Chez ces Arachnides, l'oviducte s'ouvre près de la bouche, et c'est par lui, et non pas par celle-ci, que les œufs sont expulsés hors du corps. Je dois dire aussi que Dugès avait constaté la véritable nature de cet orifice. L'imperfection des connaissances, au sujet des Ixodes, ne nous permet pas de donner exactement l'ordre naturel des espèces con-

nues dans ce groupe; et comme l'on sait que chacune d'elles peut se retrouver parasite d'animaux de plusieurs sortes, l'on conçoit aussi qu'elles ne peuvent être rigoureusement énumérées en suivant la classification des animaux sur lesquels on les a trouvées fixées. Ce genre renferme environ une soixantaine d'espèces, dont l'IXODE RICIN, *Ixodes ricinus* Linn., peut être regardée comme étant le type; c'est cette espèce que l'on trouve ordinairement sur les Chiens. (H. L.)

***IXODÉS.** *Ixodei.* ARACH.— Dugès, dans ses *Recherches sur l'ordre des Acariens*, donne ce nom à une famille de l'ordre des Acariens, dont les caractères du genre qui la compose seraient d'avoir les palpes valvés. Cette famille, qui ne renferme qu'un seul genre, celui d'*Ixodes*, n'a pas été adoptée par M. P. Gervais dans son *Hist. nat. des Ins. apt.* par M. Walckenaër. (H. L.)

IXODIA (ἰξώδης, gluant). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Sénécionidées, établi par R. Brown (*in Aiton Hort. kew.*, 12, IV, 517). Sous-arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande. *Voyez* COMPOSÉES. — Soland, syn. de *Brasenia*, Schreb.

***IXODINÉES.** *Ixodinæ.* OIS. — Sous-famille établie par M. de La Fresnaye dans l'ordre des Passereaux dentirostres, et ayant pour type le g. *Ixos.* (Z. G.)

IXORA (nom mythologique). BOT. PH.— Genre établi par Linné (*Gen.*, n. 931) dans la famille des Rubiacées-Psychotriées. Arbustes ou arbrisseaux de l'Asie et de l'Afrique tropicale. L'IXORE ÉCARLATE, *Ix. coccinea*, espèce type du genre, est cultivée dans les serres chaudes des jardins d'Europe. *Voy.* RUBIACÉES.

IXOS, Temm. OIS. — Syn. de Turdoïde. *Voy.* MERLE. (Z. G.)

IYNX. OIS. — *Voy.* YNX.

J

JABET. MOLL. — Adanson, dans son *Voyage au Sénégal*, donne ce nom à une petite espèce d'Arche, inscrite sous le nom d'*Arca afra* dans la 10e édition du *Systema naturæ*. *Voy.* ARCHE. (DESH.)

JABIK. MOLL. — Nom donné par Adanson à une coquille voisine du *Murex scrobiculator* de Linné, et qui en paraît différente; ce n'est pas non plus le *Murex gyrinus*, auquel Gmelin a rapporté la figure d'Adanson. Pour nous, l'espèce en question appartient au g. Triton; mais avant d'y être introduite, elle aurait besoin d'être examinée de nouveau. *Voy.* TRITON. (DESH.)

JABIRU. *Mycteria*, Linn. OIS. — *Voy.* CIGOGNE. (Z. G.)

JABOROSA. BOT. PH. — Genre de la famille des Solanacées-Solanées, établi par Jussieu (*Gen.*, 125). Herbes de l'île Bonaire. *Voy.* SOLANACÉES.

JABOT. *Ingluvies.* OIS. — *Voy.* OISEAUX.

JACAMAR. *Galbula.* OIS. — Genre de Passereaux zygodactyles (*Grimpeurs* de G. Cuvier) établi sur quelques unes des espèces que Linné comprenait dans son genre *Alcedo*, et dont Willughby et Klein faisaient des Pics. Mœhring fut le premier qui isola les Jacamars des Martins-Pêcheurs. Brisson et Latham reproduisirent ce genre et en fixèrent les caractères bien mieux que ne l'avait fait Mœhring. A leur exemple, tous les ornithologistes ont admis la division des Jacamars; mais tandis que les uns l'ont adoptée sans altération, et telle que Brisson et Latham l'avaient conçue, les autres la modifiaient en y introduisant des subdivisions dont je parlerai bientôt.

Le g. Jacamar est caractérisé par un bec long, tétragone, pointu, à arête vive, garni de soies sur les côtés; des narines ovales à demi fermées; des tarses courts, en partie emplumés; quatre doigts, dont deux en avant et deux en arrière, ou trois seulement, l'un de ceux de derrière manquant.

Les Jacamars sont des oiseaux du nouveau continent. Leurs mœurs ne sont pas entièrement connues. Le peu de notions que l'on a à cet égard laisserait supposer que ces oiseaux ont, par leurs habitudes, quelque analogie avec les Martins-Pêcheurs, comme ils en ont, du reste, par leurs caractères physiques. En effet, les Jacamars

vivent, en général, dans l'isolement ou par paires; ils s'écartent peu du canton qu'ils se sont choisi; demeurent des heures entières perchés sur une branche, et ont un vol rapide et peu étendu. Les uns se plaisent dans le plus épais des bois, les autres préfèrent les lieux découverts, d'autres enfin fréquentent les endroits humides. Tous ont un régime animal: les insectes composent leur principale nourriture. Tout ce qui a rapport à leur reproduction a jusqu'ici échappé à l'observation. On ne connaît ni leur nid, ni leurs œufs, ni la manière dont ils élèvent leurs petits.

Les Jacamars forment aujourd'hui une petite famille assez naturelle (celle des *Galbulidées*), et sont distribués dans trois genres ou sous-genres: les *Jacamars* proprement dits, les *Jacamerops* et les *Jacamaralcyons*. Cette distinction me paraît parfaitement légitime, et je dois l'employer ici.

1° *Espèces qui, avec deux doigts devant et deux derrière, ont un bec droit.* (G. *Jacamar*, *Galbula*, Auct.)

1. JACAMAR A BEC BLANC, *Gal. albirostris* Lath. (Levaill., pl. 51). Bec blanc; manteau d'un vert doré; gorge blanche; parties inférieures roux-cannelle. Habite la Guyane.

2. JACAMAR VERT, *Gal. viridis* Lath. (Buf., *pl. enl.*, 238). Bec noir; plumage généralement d'un beau vert doré à reflets; abdomen et couvertures inférieures de la queue roux. Habite Cayenne.

3. JACAMAR A QUEUE ROUSSE, *Gal. rufi-cauda* Cuv. (Vieill., *Gal. des Ois.*, pl 29). Ceinture vert doré sur la poitrine; queue longue, en partie rousse. Habite l'île de la Trinité.

4. JACAMAR A VENTRE BLANC, *Gal. albiventris* Less. (Levaill., pl. 46). Bec noir et blanc; milieu du ventre blanc; queue courte. Habite le Brésil.

5. JACAMAR A LONGUE QUEUE, *Gal. paradisæa* Lath. (Buff., *pl. enl.*, 274). Plumage brun; gorge d'un blanc pur; queue longue et fourchue, les deux rectrices externes très allongées. Habite Cayenne.

2° *Espèces qui, avec deux doigts devant et deux derrière, ont un bec fort et notablement recourbé.* (G. *Jacamerops*, Levaill., Cuv.; *Lamprotila*, Swains.)

Le nom de *Jacamerops* (fait de *Jacamar* et de *Merops*, Guêpier) indique que l'oiseau qui a servi de type à cette section participe par ses caractères des Jacamars et des Guêpiers. L'unique espèce qui s'y rapporte est le *Jacamerici* Levaill., *Gal. grandis* Lath. Gorge et joues vert doré; cravate blanche; tout le dessous du corps cannelle foncé. Habite Cayenne.

3° *Espèces qui, avec deux doigts devant et un seul derrière, ont un bec grêle, allongé.* (G. *Jacamaralcyon*, Levaill., Cuv.; *Alcyon*, Spix.)

Si les *Jacamerops* sont des Jacamars à bec de Guêpier, ceux-ci sont des Jacamars à pieds de certains Martins-Pêcheurs: aussi le nom qu'ils ont reçu (composé par contraction de *Jacamar* et *Alcyon*, fait de *Alcedo*) est-il parfaitement convenable.

On ne place dans cette division que le JACAMARALCYON TRIDACTYLE, *Galb. tridactyla* Vieill. (Levaill., pl. 50). Plumage d'un gris brun-vert; ventre blanc. Habite la Guyane. (Z. G.)

JACAMARALCYON, Levaill. ois. — *Voy.* JACAMAR. (Z. G.)

JACAMEROPS, Levaill. ois. — *Voy.* JACAMAR. (Z. G.)

JACANA. *Parra.* ois. — Genre de l'ordre des Échassiers et de la famille des Parridées. Caractères: Bec médiocre, droit, comprimé latéralement, un peu renflé vers le bout, qui est convexe, caronculé ou nu à la base de la mandibule supérieure; narines étroites longitudinales, situées vers le milieu du bec et percées dans la membrane qui recouvre les fosses nasales; tarses longs, grêles, annelés; doigts déliés, munis d'ongles aigus, fort longs; celui du pouce dépasse en longueur le doigt auquel il appartient; ailes munies d'un éperon pointu.

Ce g., créé par Linné, mais mal défini par lui, puisqu'il y introduisait des espèces de la famille des Vanneaux; un peu mieux limité dans la suite par Latham et Brisson, a été élevé par les méthodistes modernes à la dignité de famille, et décom-

posé en quatre divisions génériques que je signalerai plus bas.

Les Jacanas se rapprochent des Râles et des Poules-d'Eau par leurs habitudes, par la forme comprimée et raccourcie de leur corps, par leurs doigts longs et grêles, et par la petitesse de leur tête; mais ils en diffèrent par l'éperon qu'ils ont aux ailes, et surtout par leurs ongles, excessivement longs, droits et fort aigus. Ce sont probablement ces ongles, dans lesquels on a cru voir, par une comparaison forcée et à cause de leur acuité, l'instrument dont on se sert pour pratiquer la saignée, qui ont valu aux Jacanas, dans quelques unes des contrées que ces oiseaux habitent, le nom vulgaire de *Chirurgien*; ou peut-être, comme le pense Vieillot, doivent-ils cette dénomination triviale à l'éperon triangulaire dont leurs ailes sont armées.

Les habitudes des Jacanas sont essentiellement aquatiques; ils vivent constamment dans les marécages, les lagunes; et sur le bord des étangs. Leurs grands doigts, pourvus d'ongles également longs, leur donnent la faculté de marcher avec une grande légèreté sur les herbes, les nénuphars, et les autres plantes à feuilles larges qui recouvrent la surface de l'eau. Contrairement à l'opinion de M. Temminck, il paraîtrait que ces oiseaux sont de fort mauvais nageurs. D'Azara et Vieillot prétendent même qu'ils ne nagent jamais, et que c'est tout au plus s'ils s'enfoncent dans l'eau jusqu'aux genoux.

Ce sont des oiseaux qui vivent ordinairement par couples. Lorsqu'un accident sépare momentanément un mâle de sa femelle, ou réciproquement celle-ci de son mâle, aussitôt des cris de rappel se font entendre. Mais ces cris ne sont pas les seuls que les Jacanas poussent: il en est un autre qui est propre surtout aux mâles, et qu'ils jettent lorsqu'on les force à prendre leur essor. Ce dernier cri est aigu, glapissant, et s'entend de fort loin. Leur vol est rapide, mais peu élevé, et s'exécute en ligne droite.

Les Jacanas sont très sauvages; le moindre bruit leur devient suspect, et le moindre objet qu'ils n'ont pas l'habitude de voir les met en fuite: aussi faut-il pour les approcher user de beaucoup de précautions et de beaucoup de ruses. Ils sont querelleurs, et se battent avec vigueur contre les autres oiseaux ou leurs pareils qui les attaquent. Ils font usage dans leur lutte des armes dont leurs ailes sont pourvues.

Comme tous les vrais monogames, les Jacanas contractent une union durable; le mâle et la femelle restent fidèles l'un à l'autre. Ils nichent au milieu des herbes aquatiques, et pondent 4 ou 5 œufs, qu'ils ne couvent, d'après M. Alc. d'Orbigny, que pendant la nuit, laissant, durant le jour, au soleil et à la température élevée du climat, le soin de faire le reste. Les petits en naissant suivent les parents.

La nourriture des Jacanas consiste principalement en insectes aquatiques.

Toutes les espèces appartiennent aux régions intertropicales. Parmi elles, quelques unes ont donné lieu à de doubles emplois.

Vieillot, eu égard à l'absence ou à la présence de caroncules au-dessous de la base du bec, avait cru devoir les distribuer dans deux groupes distincts; M. Lesson, de son côté, prenant en considération la forme de la queue, est également arrivé à établir deux coupes; aujourd'hui leur nombre a été porté à quatre; mais, de plus, ces coupes ayant été converties en genres, l'ancien g. *Parra* a été transformé en famille ou en sous-famille, celle des *Parrinées*. Il me semble que la conservation du g. Jacana, tel que Vieillot ou M. Lesson l'ont compris, en distribuant les espèces par groupes, selon leurs affinités les plus prochaines, doit conduire à ce dernier résultat. Ce moyen a, du reste, l'avantage de décharger la nomenclature générique de trois noms nouveaux: aussi essaierai-je de le mettre en pratique.

1° Espèces à front nu et caroncule; queue courte et cunéiforme.

(a) *Deux barbillons charnus sous le bec; sur le front une membrane trilobée.* (G. *Parra*, Linn., Lath., Vieill., etc.; *Jacana*, Briss.)

1. Le Jacana commun, *Pa. Jacana* Linn. (Buff., *pl. enl.*, 322 et 846). Manteau roux; tête, cou, gorge et tout le dessus du corps d'un noir violet. Habite le Brésil.

Selon G. Cuvier, le *Pa. variabilis* Lath., représenté dans les *Enl. pl.*, 846, n'est qu'un jeune âge de cette espèce.

(b) *Pas de barbillons; sur la base de la mandibule supérieure, une crête lisse, charnue, s'élevant perpendiculairement en forme de plastron.* (G. *Hydralector*, Wagl.)

2. Le JACANA A CRÊTES, *Pa. gallinacea* Temm. (*pl. col.*, 464), *Pa. cristata* Vieill. Manteau de couleur cuivre bronzé à reflets verts; tête, cou, poitrine, ventre et jambes d'un beau vert de bouteille foncé et brillant; sourcil blanc. Habite les Célèbes, à Ménado et Amboine.

(c) *Pas de barbillons; caroncule du front à deux lobes.* (G. *Metopidius*, Wagl.)

3. Le JACANA BRONZÉ, *Pa. ænea* Cuv. (*Pa. melanochloris* Vieill., *Gal. des Ois.*, pl. 264). Manteau d'un vert brillant; tête et cou noirs; au-dessus de l'œil, un sourcil blanc qui descend sur les côtés du cou. Habite le Bengale et Java.

C'est à ce groupe que se rapporte le *Pa. indica* Lath., si toutefois cet oiseau n'est pas une variété d'âge du précédent.

(d) *Pas de barbillons; membrane du front non lobée.*

4. Le JACANA A NUQUE BLANCHE, *Pa. albinuca* Is. Geoff. (*Magaz. de zool.*, cl. 2, p. 6). Gorge et devant du cou noirs, nuque et derrière du cou blancs; ailes noires; le reste du plumage roux-marron. Habite Madagascar.

A côté de cette espèce, me paraît venir se ranger le JACANA A POITRINE DORÉE, *Pa. africana* Lath. (*Syn.*, pl. 87). Plumage en dessus cannelle clair; gorge blanche; poitrine jaune, tachetée et rayée de noir. Habite le Sénégal.

2° Espèces à front garni de plumes; queue très longue. (G. *Hydrophasianus*, Wagl.)

Cette division a été fondée sur l'espèce qui est figurée dans l'*Atlas* de ce Dictionnaire, OISEAUX, pl. 10, sous le nom de JACANA A LONGUE QUEUE, *Pa. sinensis* Gmel. Cet oiseau, qui porte dans l'Inde le nom de *Vuppi-pi*, est remarquable par la longueur des deux pennes intermédiaires de la queue. Il se distingue encore de ses congénères en ce que deux des pennes de l'aile sont beaucoup plus longues que les autres. Il a le front, les côtés de la tête, le devant du cou, un miroir sur l'aile, et les barbes externes des rémiges secondaires blancs; l'occiput noir; un trait de cette couleur encadre le blanc du front de la tête et du cou; le manteau est d'un brun rougeâtre; le derrière du cou d'un beau jaune marron; toutes les parties inférieures et la queue d'un pourpre foncé. Le Jacana à longue queue habite le Bengale et les Philippines. Le *Pa. luzoniensis* Lath. serait, d'après G. Cuvier, le jeune âge de cette espèce. (Z. G.)

JACAPA. *Ramphocelus*, Vieill. OIS. — Division du g. Tangara. *Voy.* ce mot. (Z. G.)

JACARANDA. BOT. PH. — Genre de la famille des Bignoniacées-Técomées, établi par Jussieu (*Gen.*, 138). Arbres souvent très élevés de l'Amérique tropicale. *Voy.* BIGNONIACÉES.

JACARD. MAM. — L'un des synonymes du Chacal, d'après Belon. (E. D.)

JACARINIS. OIS. — Nom sous lequel M. Lesson a groupé un certain nombre de Fringilles, dont Vieillot a fait son g. Passerine. *Voy.* ce mot. (Z. G.)

JACINTHE. *Hyacinthus* (nom mythologique). BOT. PH. — Genre de plantes de la famille des Liliacées. Tel que l'admettent aujourd'hui généralement les botanistes, il est renfermé dans des limites beaucoup plus étroites que celles qui lui avaient été assignées par Linné. En effet, diverses espèces en ont été successivement détachées : les unes ont servi à rétablir le genre *Muscari*, qui avait été déjà proposé par Tournefort, et que le botaniste suédois n'avait pas adopté; les autres sont devenues la base des genres *Bellevalia*, Lapeyr.; *Uropetalum*, Ker; *Agraphis*, Link; *Lachenalia*, Jacq. Enfin, parmi les plantes comprises dans le genre linnéen, il en est que l'on range aujourd'hui parmi les Scilles (ex. : *Scilla nutans* Smith, *Hyacinthus non scriptus* Linn.). Tel qu'il se trouve circonscrit après ces diverses suppressions, le genre Jacinthe présente les caractères suivants : Il se compose de végétaux herbacés, bulbeux, dont les fleurs, portées par une hampe, forment une grappe terminale simple. Chacune de ces fleurs est composée d'un périanthe coloré et corollin en entonnoir ou campanulé, à limbe étalé, 6-fide; de 6 étamines insérées sur le tube du périanthe, à filet très court; d'un ovaire à 3 loges renfermant chacune un petit nombre d'ovules, surmonté d'un

style court que termine un stigmate obtus. Le fruit qui succède à ces fleurs est une capsule à 3 angles, à 3 loges qui s'ouvrent par une déhiscence loculicide; chacune de ces loges renferme deux graines presque globuleuses; revêtues d'un test crustacé noir, et dont l'ombilic présente un renflement charnu. Les Jacinthes croissent spontanément dans l'Europe méridionale, dans les parties moyennes et méditerranéennes de l'Asie.

Tout l'intérêt que présente ce genre est à peu près concentré sur une seule espèce, la Jacinthe d'Orient, *Hyacinthus orientalis* Linn. Elle est, comme le rappelle son nom, originaire de l'Orient; mais on l'indique aussi comme croissant spontanément dans quelques parties de l'Europe méridionale, notamment en Provence, et même dans les environs de Tarbes. Ses feuilles sont étroites, obtuses, plus courtes que la hampe; ses fleurs, au nombre de 4 à 10, forment une grappe lâche, dressée; le pédicule qui les porte est accompagné à sa base de bractées membraneuses géminées, lancéolées, plus courtes que lui; le périanthe est en forme d'entonnoir, ventru à sa base; ses six divisions sont oblongues, obtuses.

On sait toute l'importance que cette plante a acquise par la culture et le rôle majeur qu'elle joue aujourd'hui dans les jardins. En Hollande particulièrement, elle est devenue l'objet d'exploitations considérables, et aujourd'hui elle y fournit la matière d'un commerce important, dont le centre est Harlem. Les Hollandais apportent à cette culture un soin extrême; des comités sont institués pour examiner les variétés nouvelles, pour décider de leur valeur, et des prix sont décernés aux horticulteurs qui ont réussi à obtenir de bonnes acquisitions. Grâce à ces précautions, aux soins infinis donnés à cette culture, et aussi, à ce qu'il paraît, grâce à l'influence avantageuse de son climat, la Hollande est aujourd'hui en possession d'un nombre extrêmement considérable de variétés de Jacinthes, parmi lesquelles 4 ou 500 environ sont assez bien caractérisées pour pouvoir aisément être distinguées l'une de l'autre. Ces variétés s'obtiennent tous les jours à l'aide des semis de graines produites par les pieds à fleurs simples; elles se conservent et se propagent par les cayeux : ce dernier mode de multiplication est évidemment le seul dont soient susceptibles les variétés à fleurs doubles.

En général, la Jacinthe cultivée s'accommode d'une terre légère, et cela d'autant plus que le climat sous lequel on la cultive est plus froid et plus humide; aussi la terre des plates-bandes consacrées à cette culture doit-elle être préparée d'après cette donnée. Les oignons sont mis en terre dès les mois de septembre et d'octobre; pendant les froids assez vifs pour que la terre soit gelée à plus d'un décimètre de profondeur, on les protège contre cette basse température en couvrant les planches de fougère ou de paille fraîche. Lorsque la pousse a lieu, on dispose au-dessus des planches des toiles ou des paillassons soutenus par des cerceaux; on n'étend ces couvertures que lorsque le thermomètre descend au-dessous de zéro. La floraison a lieu dès les mois de mars et d'avril; les fleurs ne redoutent pas une gelée de 2 ou 3 degrés, mais leur durée est considérablement abrégée lorsqu'à la gelée ou à la neige succède l'action directe des rayons du soleil. Dans les variétés à fleurs doubles, la hampe se dessèche lorsque la fleuraison est terminée; on retire alors les bulbes de terre, en choisissant un beau jour, et en ayant la précaution de ne pas les blesser en les arrachant; on enlève les feuilles, après quoi on conserve les bulbes dans un lieu sec jusqu'au moment de la plantation. Les variétés à fleurs simples dont on désire obtenir la graine restent nécessairement plus longtemps en terre; on détache leurs capsules lorsqu'elles jaunissent et qu'elles s'ouvrent; après quoi on les laisse pendant quinze jours à l'ombre et à l'air pour que les graines achèvent de mûrir entièrement; leur bulbe n'est retiré de terre que lorsque les feuilles jaunissent. Les semis de ces graines se font au mois de septembre, dans une terre légère et préparée avec soin, à la volée ou en rayons; on couvre ensuite de 2 ou 3 centimètres de terre; chaque année on ajoute une couche de 5 ou 6 centimètres de terre lorsque les feuilles du jeune plant se dessèchent; enfin, la troisième année, les bulbes sont assez développés pour pouvoir être arrachés et traités ensuite comme ceux qui doivent

fleurir. Ordinairement ces bulbes fleurissent dès la quatrième année après le semis. Les fleurs qui en proviennent sont les unes simples, les autres semi-doubles ; enfin d'autres, en nombre peu considérable, sont doubles.

Une des variétés les plus curieuses de la Jacinthe cultivée est celle que les Hollandais ont nommée *Diane d'Éphèse*, dont les pédicules sont bi-triflores.

Le peu de mots que nous avons dits sur la culture de la Jacinthe d'Orient n'en indique que les généralités ; pour les détails nombreux qui peuvent en assurer le succès, nous renverrons aux ouvrages d'horticulture. (P. D.)

JACKAL. MAM. — Espèce du genre Chien. *Voy.* ce mot.

JACKIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Rubiacées, établi par Wallich (*in Roxburgh Flor. Ind.*, II, 312). Arbre très haut de l'Inde australe. *Voy.* RUBIACÉES. — Blume, syn. de *Xanthophyllum*, Roxb. — Spreng., syn. de *Microlæna*, Wall. (J.)

***JACKIE.** REPT. — Nom d'un gros Têtard (larve de Grenouille) que l'on trouve dans l'Amérique méridionale, et particulièrement à Cayenne. Comme la Grenouille qui provient de ce Têtard est plus petite de beaucoup que le Têtard lui-même, quelques naturalistes avaient pensé que c'était ce dernier qui était le second âge, la Grenouille n'en étant que le jeune, et ils avaient dit que la Jackie était un poisson qui provenait d'une Grenouille. C'est comme telle que mademoiselle Sibylle de Mérian et Seba décrivent la Jackie ; mais la plupart des naturalistes, même ceux de leur époque, ne s'y sont pas trompés, et Linné met la Jackie dans le genre *Rana*, en l'appelant toutefois *R. paradoxa*, sans doute à cause des récits dont nous venons de parler. Pour Laurenti, c'est un Protée, *Proteus vaninus* ; mais on sait maintenant que c'est bien une espèce de la famille des Grenouilles, et Wagler en a fait un petit genre à part dans ce groupe sous le nom de *Pseudis*. (P. G.)

JACKSONIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Papilionacées-Podalyriées, établi par R. Brown (*in Aiton Hort. kew. édit.*, 2, III, 12). *Voy.* PAPILIONACÉES. — Rafin., synonyme de *Polanisia*, Rafin.

JACO. OIS. — Nom vulgaire du Perroquet cendré. M. Lesson l'a appliqué à un genre qui a cette espèce pour type. *Voy.* PERROQUET. (Z. G.)

JACOBÆA, Tourn. BOT. PH. — Syn. de *Senecio*, Less.

JACOBINES, Less. OIS. — Genre de la famille des Colibris. *Voy.* ce mot. (Z. G.)

***JACOSTA** (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Sénécionidées, établi par E. Meyer (*in Herb. Dreg.*). Sous-arbrisseaux du Cap. *Voy.* COMPOSÉES.

JACQUEMONTIA, Belang. BOT. PH. — Syn. de *Psilothamnus*, DC.

JACQUIER. BOT. PH. — *Voy.* JAQUIER.

JACQUINIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Myrsinées-Théophrastées, établi par Linné (*Gen. n.* 254). Arbrisseaux de l'Amérique tropicale. *Voy.* MYRSINÉES. — Mut., syn. de *Trilix*, Linn.

***JACULUS.** MAM. — Erxleben (*Syst. reg. anim.* 1777) indique sous cette dénomination un genre de Rongeurs dont le type est la Gerboise, *Dipus jaculus*. (E. D.)

JADE. MIN. — *Voy.* FELDSPATH.

JÆGERIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Sénécionidées, établi par H.-B. Kunth (*in Humb. et Bonpl. Nov. gen. et sp.*, IV, 277, t. 400). Herbes de l'Amérique tropicale. *Voy.* COMPOSÉES.

JAGON. MOLL. — Il est incertain si la coquille nommée ainsi par Adanson est un *Cardium* ou une *Lucine* ; cependant, si l'on s'en rapporte à la description, la charnière serait plutôt celle d'un *Cardium*. *Voy.* BUCARDE. (Desh.)

JAGUAR. MAM. — Espèce du genre Chat. *Voy.* ce mot. (E. D.)

JAIS. MIN. — *Voy.* LIGNITE.

***JALAMBICEA**, Llav. et Lexar. BOT. PH. — Syn. de *Limnobium*, L. C. Rich.

JALAP. BOT. PH. — On donne ce nom à la racine d'une espèce de *Convolvulus*, le *C. Jalappa* Linn., qui lui-même tire son nom de la ville de Xalappa dans le Mexique, aux environs de laquelle cette plante croît spontanément en assez grande abondance pour que sa racine puisse être recueillie et livrée au commerce en quantité considérable. Pendant longtemps cette substance médicinale a été importée en Europe sans que l'on

sût à quelle plante elle appartenait ; ainsi, dès 1609, elle fut introduite en Angleterre, et, comme l'on crut qu'elle était fournie par une Rhubarbe, on lui donna le nom de *Rhubarbe noire*. Une autre opinion fut émise par Plumier, Tournefort, et par Linné lui-même, dans la première édition de sa matière médicale : ces célèbres botanistes crurent, d'après une certaine analogie de propriétés observée par eux, que le Jalap n'était autre chose que la racine de la Belle-de-Nuit, qui fut nommée, par suite de cette opinion, *Mirabilis Jalappa*. Cependant Rai, Sloane, etc., furent les premiers à penser que cette substance était la racine d'un *Convolvulus ;* Linné adopta enfin cette manière de voir, et donna, dans son *Mantissa*, à la plante qui la produit, le nom de *Convolvulus Jalappa* qu'elle a conservé.

Le Liseron jalap, *Convolvulus Jalappa* Linn. (*Ipomœa macrorhiza* Mich. *Flor. bor. amer.*), est une plante vivace dont la racine est pivotante, très renflée et plus ou moins ovoïde ; cette racine émet, dans sa partie inférieure, plusieurs branches épaisses et cylindriques, inégales ; elle est blanche, charnue et lactescente à l'état frais ; elle change de couleur, comme nous le dirons, par la dessiccation. De cette racine partent des tiges qui s'enroulent autour des corps, et qui atteignent jusqu'à 5 et 6 mètres de longueur ; les feuilles sont ovales, plus ou moins en cœur, un peu rudes, velues à leur face inférieure, entières ou lobées ; les pédoncules sont uni- ou multiflores ; les fleurs sont grandes ; le tube de leur corolle est violet en dedans, d'un lilas pâle en dehors, tandis que le limbe est blanc ou nuancé de violet ; le filet des étamines est cotonneux à sa base ; les graines sont noires, oblongues, entièrement revêtues de longs poils soyeux et roussâtres. Cette plante est très commune dans le Mexique, aux environs de Xalappa et ailleurs ; elle s'élève même, dans l'Amérique septentrionale, jusqu'à une latitude assez haute pour qu'on ait tout lieu de penser qu'elle pourrait être cultivée avec succès dans les parties les plus méridionales de la France ; en effet, Michaux père a vu sa racine, même saillante hors de terre en partie, supporter, à Charlestown, un froid de 4° et 6° sans paraître en souffrir.

C'est la racine de cette plante qui constitue le Jalap. Cette racine est susceptible d'acquérir, par les progrès de l'âge, de fortes dimensions : ainsi Thiéry de Menonville en a vu qui pesaient 12, 15 et 25 livres ; mais ce sont toujours les petites que l'on choisit pour les verser dans le commerce. Ces racines sont coupées en tranches ou seulement en deux moitiés longitudinales, lorsqu'elles sont fort petites, et on les soumet, ainsi divisées, à une dessiccation lente. Il en résulte des morceaux hémisphériques ou des rouelles de 6-7 centimètres de diamètre, de couleur brun sale à l'extérieur, plus pâles à l'intérieur, marquées sur leur tranche de zones concentriques. La cassure de ces fragments est irrégulière, et présente çà et là des points brillants dus à la présence de la matière résineuse qui constitue le principe essentiellement actif du Jalap, le reste du tissu étant à peu près inerte : aussi les qualités les plus estimées sont-elles celles dans lesquelles des Insectes ont rongé une grande partie du parenchyme en respectant les points résineux, ou celles qu'on nomme *Jalap piqué*.

Le Jalap a été l'objet de deux travaux spéciaux, l'un de Desfontaines (*Ann. du Mus.*, t. II, p. 120-130, t. 40, 41), qui le considère sous le point de vue botanique ; l'autre de F. Cadet-Gassicourt, qui l'envisage surtout sous le point de vue chimique et médicinal. D'après ce dernier savant, sur 500 parties de cette substance, il existe 50 de résine, 24 d'eau, 220 d'extrait gommeux, 12,5 de fécule, 12,5 d'albumine, 4 de phosphate de chaux, 8,1 de chlorure de potassium, enfin quelques autres sels. Ce médicament était autrefois extrêmement usité, et l'on en importait annuellement en Europe une quantité considérable ; mais aujourd'hui son emploi est considérablement restreint, et il entre presque uniquement dans la médecine des paysans et dans celle des bestiaux. Il constitue un purgatif certain et énergique, mais dont l'action présente malheureusement beaucoup d'inégalité, selon qu'il est de qualité supérieure ou inférieure. On l'a employé aussi contre l'hydropisie, et il a souvent produit dans ce cas des effets avantageux ; enfin, on a dit s'être bien trouvé quelquefois de son emploi contre le Ténia. Dans ces divers cas, on administre le Jalap en poudre.

(P. D.)

*JALLA. INS. — Genre de la tribu des Scutelléricns, groupe des Pentatomites, de l'ordre des Hémiptères, établi par Hahn (*Wanzart. Insecki*) et adopté par MM. Amyot et Serville (*Ins. hémipt., suites à Buffon*). Nous avons considéré, dans nos divers ouvrages, les *Jalla* comme ne devant former qu'une simple division parmi les *Stiretrus*.

Le type est le *J. dumosa* (*Cimex dumosus* Linn.), répandu dans une grande partie de l'Europe. (BL.)

*JALODIS, JELODIS ou JULODIS (ἴουλος, poil). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Sternoxes, tribu des Buprestides, créé par Eschscholtz et généralement adopté. Ce genre renferme près de 50 espèces originaires d'Afrique, d'Asie et d'Europe. Elles sont à peu près les plus grandes de la tribu, et se reconnaissent par leur corps conique, par l'absence d'écusson, et par des antennes aplaties, élargies au sommet, minces à la base. Nous citerons comme en faisant partie les *Bup. fasciularis*, *variolaris*, *onopordius*, *pilosa*, *Andreæ et hirta* de Fabricius.

Nous avons représenté dans l'Atlas de ce Dictionnaire, COLÉOPTÈRES, pl. 4, f. 1, une belle espèce de ce genre, le JULODIS A BOUQUETS, *Julodis cirrosa* Schœnh. (C.)

JAMAR. MOLL. — Adanson, dans son *Voyage au Sénégal*, nomme ainsi un Cône assez commun, qui, selon toutes les apparences, est le Cône papilionacé de Lamarck, *Voy.* CÔNE. (DESH.)

JAMBLE. MOLL. — Nom vulgaire, sur les côtes du Poitou, des espèces les plus vulgaires de Patelle. *Voy.* ce mot. (DESH.)

JAMBOLIFERA, Linn. BOT. PH. — Syn. d'*Acronychia*, Forst.

JAMBON. MOLL. — Nom vulgaire du g. *Pinna* de Linné. (DESH.)

JAMBONNEAU. MOLL. — Adanson a donné ce nom à un g. dans lequel il rassemble non seulement les Pinnes de Linné, mais encore des Mqules, des Modioles, des Avicules. *Voy.* ces divers mots. (DESH.)

JAMBOS, Adans. BOT. PH. — Syn. de *Jambosa*, Rumph.

JAMBOSA. BOT. PH. — Genre de la famille des Myrtacées, établi par Rumph (*Amboin.*, I, 121). Arbres indigènes des régions tropicales de l'Asie et de l'Afrique. *Voy.* MYRTACÉES.

*JAMESIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Saxifragacées, établi par Torrey et A. Gray (*Flor. of North. amer.*, I, 593). Arbrisseaux de l'Amérique boréale. *Voy.* SAXIFRAGACÉES.

*JAMESONIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Polypodiacées, établi par Hooker (*Ic.*, t. 178). Petites Fougères du Pérou. *Voy.* POLYPODIACÉES.

JAMESONITE. MIN. — Sulfure d'Antimoine. *Voy.* SULFURES.

*JAMINIA. MOLL. — M. Say a proposé ce g. pour des coquilles appartenant, selon nous, au g. Auricule, dont elles ne diffèrent que par un seul pli columellaire, tandis que, dans les Auricules, il existe plusieurs de ces plis. Ce caractère me paraît de trop peu de valeur, et nous croyons que l'on devra rejeter le g. en question. *Voy.* AURICULE. (DESH.)

*JANASSA (nom mythologique). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères clavipalpes, formé par nous avec la *Languria thoracica* d'Olivier, espèce originaire des États-Unis. (C.)

*JANEREA. CRUST. — Rafinesque, dans son *Précis de découvertes somiologiques*, désigne sous ce nom un genre de Crustacés dont les caractères génériques n'ont jamais été publiés. (H. L.)

JANIA, Schult. BOT. PH. — Syn. de *Bœometra*, Salisb.

JANIE. *Jania* (*Janus*, nom mythologique). POLYP. ? ALGUES CALCIFÈRES. — Genre établi par Lamouroux dans l'ordre des Corallinées, qu'il plaçait dans sa division des Polypiers flexibles calcifères. « C'est, disait-il, un Polypier muscoïde, capillaire, dichotome, articulé, ayant les articulations cylindriques, l'axe corné, et l'écorce moins crétacée que celle des Corallines. » Lamarck et les autres zoologistes ont laissé les Janies avec les Corallines, et aujourd'hui tous les naturalistes sont d'avis de les reporter également dans le règne végétal. Les Janies, d'une couleur verdâtre, violacée ou rougeâtre, à l'état vivant, deviennent bientôt blanches par l'action de l'air et de la lumière; elles forment, sur les plantes marines, de petites touffes hautes de 2 à 4 centimètres, et souvent beaucoup moins hautes. Elles habitent la Méditerranée et les diverses régions littorales de l'Océan.

On les a quelquefois confondues avec les autres Corallines sous le nom de *Mousse de Corse*. (Duj.)

†**JANICEPS.** TÉRAT. — Genre de monstres autositaires de la famille des Sycéphaliens. *Voy.* ce mot.

JANIPHA, Kunth. BOT. PH. — Syn. de *Manihot*, Plum.

JANIRE. *Janira* (nom mythologique). MOLL. — Il existe quelques espèces de Peignes, sur le bord cardinal desquelles on remarque une série de petites dents très aplaties, que l'on a comparées à celles des Arches. M. Schumacker a proposé de séparer ces espèces en un g. auquel il a donné le nom de *Janire*. Ce g. ne saurait être adopté. *Voy.* PEIGNE. (Desh.)

JANIRE. *Janira* (nom mythologique). ACAL. — Genre établi par M. Oken, aux dépens des Béroés, pour 2 espèces munies de nageoires longitudinales, et ayant la bouche pédonculée et deux tentacules branchiaux. La Janire hexagone est une Callianire (*voy.* ce mot) pour M. Lesueur, qui a institué ce nouveau genre, et pour Eschscholtz; elle est large de 7 millim., de couleur bleu-céleste, avec des lobes plus foncés à l'extrémité, et des tentacules rouges: elle se trouve dans la mer du Nord.

M. Lesson, dans son *Hist. nat. des Acalèphes*, conserve le genre *Janira*, et en décrit 4 autres espèces, dont l'une, *J. elliptica*, est une Cydippe d'Eschscholtz; les trois dernières avaient été décrites comme des Béroés par MM. Quoy et Gaimard, ou par M. Mertens. Il lui assigne les caractères suivants: Corps vertical, garni de côtes saillantes, portant sur leur arête une rangée de cils. Les rubans ciliaires sont toujours au nombre de huit, et étendus d'une ouverture à l'autre dans toute la longueur de l'Acalèphe; l'ouverture buccale est grande sans aucuns appendices buccaux; des côtés du corps partent deux prolongements cirrhigères, pectinés. (Duj.)

JANRAJA, Plum. BOT. PH. — Syn. de *Rajania*, Linn.

JANTHINE. *Janthina* (ἰάνθινος, violet). MOLL. — L'attention des observateurs a été depuis longtemps appelée sur l'animal curieux qui fait le sujet de cet article. Fabius Columna est le premier qui, en 1616, en ait donné une figure et une description dans son ouvrage sur les animaux aquatiques. Lister, dans son *Synopsis conchyliorum*, a reproduit la figure exacte de Fabius Columna, et bientôt après Breyne, devenu célèbre par sa dissertation sur les Polythalames, publia des observations intéressantes dans les *Transactions philosophiques* (1705). Depuis, presque tous les auteurs ont figuré la coquille de Fabius Columna, que Linné rangea dans son genre *Helix* dès la 10e édition du *Systema naturæ*. Quoique rien ne justifiât cette opinion de Linné, elle fut cependant adoptée universellement, jusqu'au moment où Lamarck, écartant des Hélices toutes les coquilles fluviatiles et marines que Linné y avait confondues, proposa pour l'Hélix Janthine le genre auquel il a consacré le nom spécifique de Linné. Si, en principe, Linné n'avait pas été si sobre pour la création de ses genres, aucun ne lui était plus nettement indiqué que celui-ci; il n'ignorait pas, en effet, que cette coquille est marine, et la figure de Fabius Columna, ainsi que sa description, auraient dû éclairer Linné sur la nature de l'animal et la valeur de ses caractères extérieurs. A défaut de Fabius Columna, Linné aurait pu trouver un guide dans les observations de Breyne; mais il n'était pas dans l'esprit de ce grand législateur de l'histoire naturelle d'apprécier la nécessité d'un genre pour une seule espèce. Lamarck n'eut pas plus tôt créé le genre Janthine, que tous les conchyliologistes s'empressèrent de l'adopter; mais il fallait indiquer ses rapports naturels, et à cet égard les naturalistes furent d'opinion différente, ce qui fit sentir à Cuvier combien étaient insuffisants les documents laissés par Fabius Columna et par Breyne; et notre grand anatomiste voulut combler cette lacune par la publication d'un mémoire anatomique spécial, publié dans les *Annales du Muséum*. Malgré ce travail, dans lequel Cuvier a dévoilé l'organisation des Janthines, les zoologistes ne sont point tombés d'accord sur la place que ce genre doit occuper. Cuvier le rapproche des Ampullaires et des Phasianelles. Lamarck, dans son dernier ouvrage, en fait une famille à la suite des Macrostomes. L'opinion de M. de Blainville se rapproche assez de celle de Lamarck, tandis que celle de Férussac et de Latreille semble résulter d'une combi-

naison malheureuse des opinions de Cuvier et de Lamarck. Il faut conclure de cette diversité, ou que les faits que possède la science sont insuffisants, ou bien que les caractères du genre Janthine sont d'une appréciation difficile, parce qu'ils s'éloignent de ceux de la plupart des autres Mollusques. C'est en effet ce qui a lieu, car l'animal se rapproche, à certains égards, de ceux des Carinaires et des Ptérotrachées, et il a également de l'analogie avec les Gastéropodes; il semble le résultat de la combinaison des caractères de deux groupes de Mollusques que l'on a regardés jusqu'ici comme très nettement séparés.

Les Janthines sont des Mollusques qui, par leurs mœurs, s'éloignent des autres Gastéropodes et, à certains égards, se rapprochent des Ptéropodes. Ils restent constamment suspendus à la surface des eaux, deviennent le jouet des vents, et se laissent aller dans toutes les directions comme tous les autres corps flottants. Ils sont pourvus d'une tête fort grosse, cylindracée, semblable à un gros mufle, tronquée en avant et fendue longitudinalement par une bouche à lèvres assez épaisses et armées en dedans de plaques cornées, hérissées de crochets. Tout-à-fait en arrière, et sur les parties latérales de la tête, s'élèvent deux grands tentacules coudés dans leur milieu, et sur lesquels on n'aperçoit aucune trace de l'organe de la vision; en arrière de cette tête et en dessous, séparé d'elle par un sillon profond, se voit un disque charnu, assez court, auquel est attachée, en guise d'opercule une vésicule singulière, remplie d'air et destinée à suspendre l'animal à la surface de l'eau. Ce disque n'est autre chose que le pied des autres Mollusques gastéropodes. Quant à la vésicule, Fabius Columna l'a caractérisée en la désignant par l'épithète de *Spuma cartilaginea;* elle est, en effet, composée d'un amas de petites vésicules agglomérées, remplies d'air, contenues dans une enveloppe subcartilagineuse. D'après les observations de MM. Quoy et Gaimard, cette vésicule n'a pas seulement pour usage de suspendre la Janthine à la surface de l'eau, elle sert aussi, au moment de la ponte, à tenir suspendues un grand nombre de capsules ovifères que l'animal y a attachées.

La partie antérieure de l'animal est enveloppée d'un manteau s'appliquant sur la surface interne de la coquille et constituant en arrière de la tête une cavité assez grande, largement ouverte en avant, dans laquelle sont contenus les organes de la respiration. Ces organes respiratoires se présentent sous la forme d'un grand peigne, à dents profondément découpées, et attaché par sa base au plafond de la cavité respiratrice. Derrière la branchie existe l'organe des mucosités, semblable à celui des autres Mollusques gastéropodes, mais sécrétant, comme dans les Aplysies, une liqueur d'un très beau violet. Plus en arrière encore de cet organe, au point de jonction du manteau avec le corps, on trouve un cœur subglobuleux, contenu dans un péricarde peu étendu. Par son extrémité antérieure, ce cœur reçoit les vaisseaux de la branchie par l'intermédiaire d'une oreillette, et par son extrémité postérieure il donne naissance à une aorte, dont les branches se distribuent dans tout le corps. La cavité de la bouche est assez grande; en arrière, vers l'entrée de l'œsophage, une petite langue y fait saillie, et c'est près d'elle que se débouchent les canaux de quatre glandes salivaires fort allongées et contenues par la masse viscérale dans le voisinage de l'estomac. L'estomac n'est point une cavité simple et unique comme dans beaucoup de Mollusques; deux étranglements le partagent en trois cavités inégales, dans lesquelles se complète successivement la digestion des aliments, avant qu'ils soient admis dans un intestin grêle faisant quelques circonvolutions dans le foie avant de se terminer en un anus qui débouche au côté droit de la cavité branchiale. Le foie est, comme à l'ordinaire, un organe très volumineux, envahissant une très grande partie des tours de la spire; il contient des vaisseaux biliaires qui se dirigent vers le cul-de-sac du second estomac, où il débouche au moyen d'une grande crypte. Cuvier soupçonne dans ces Janthines des individus mâles et des individus femelles. En effet, chez les uns il a trouvé un petit organe excitateur sur le côté droit du corps, organe qui ne se montre jamais dans d'autres individus.

La coquille des Janthines se reconnaît non seulement à sa couleur violette, mais

encore à d'autres caractères propres à ce genre. Ce sont des coquilles turbinées, à spire obtuse et courte, se rapprochant en cela des véritables Hélices. Le test est très mince, transparent, d'une structure plus vitrée et plus serrée, ce qui lui donne plus de fragilité et laisse à ses cassures un caractère tout particulier. L'ouverture est grande, subquadrangulaire, un peu évasée à la base, à péristome non complet. La columelle est mince, fortement tordue sur elle-même. Le bord droit est tranchant, et il présente au milieu de sa longueur une sinuosité plus ou moins profonde selon les espèces. Il est quelques unes de ces espèces chez lesquelles la sinuosité du bord droit rappelle assez bien celle des Bellérophes.

D'après des observations assez souvent répétées, les Janthines ne se montreraient pas dans toutes les saisons; on s'est naturellement demandé ce que devenait un Mollusque invinciblement suspendu à la surface de l'eau par sa vésicule aérienne. On a supposé que l'animal pouvait se comprimer au point de devenir plus pesant et de pouvoir s'enfermer ainsi dans les profondeurs de la mer. D'autres personnes supposent que les Janthines peuvent se débarrasser de leurs vésicules, s'enfoncer sous l'eau, et remonter ensuite à sa surface en sécrétant une vésicule nouvelle. Cette dernière opinion semble se rapprocher de la vérité, quoique nous n'ayons à son sujet aucun exemple définitif. Nous avons fait une remarque qui n'est point sans intérêt : nous avons trouvé des Janthines attachées aux Vélelles et se nourrissant de la substance de ces Zoophytes; la Vélelle devenait ainsi tout à la fois une proie et un organe de *natation* pour cette Janthine; et nous avons vu aussi que le Mollusque, parvenu à un certain degré de développement, quittait la Vélelle, mais seulement au moment où il a sécrété sa vésicule de natation. On conçoit, d'après la manière de vivre des Janthines, que certaines espèces ont dû se propager dans toutes les mers, et il en est une entre autres qui se montre sur toutes les parties du globe terrestre. Le nombre des espèces en est peu considérable, 8 ou 10 seulement; aucune jusqu'à présent n'est connue à l'état fossile. (Desh.)

JANUS (nom mythologique). MOLL. — M. Verani a proposé ce g. dans la *Revue zoologique* (août 1844) pour un petit Mollusque gastéropode voisin des Éolides, et que l'auteur caractérise de la manière suivante: Corps limaciforme, gastéropode; tête distincte, pourvue en avant et de chaque côté d'un prolongement tentaculiforme; deux tentacules dorsaux, non rétractiles, coniques, implantés sur un gros pédicule leur servant de base commune; yeux sessiles, peu apparents, situés en arrière de ce pédicule; branchies formées, comme dans les Éolides, par un grand nombre de cirrhes cylindroïdes, disposées par rangées longitudinales sur les côtés du dos, mais s'étendant jusqu'à la partie supérieure de la tête, et se réunissant également en arrière de manière à former autour de la face dorsale de l'animal une série non interrompue; anus dorsal, postérieur et médian; terminaison des organes de la génération dans un tubercule commun, situé en avant et du côté droit. (Desh.)

***JANUSIA** (nom mythologique). BOT. PH. — Genre de la famille des Malpighiacées, établi par Adrien de Jussieu (*Synops. Malpigh. Msc.*). Arbrisseaux du Brésil. *Voy.* MALPIGHIACÉES.

***JAPOTAPITA**, Plum. BOT. PH. — Syn. *Gomphia*, Schreb.

JAQUES. OIS. — Nom vulgaire du Geai.

JAQUIER ou **JACQUIER**. *Artocarpus*. BOT. PH. — Genre type de la petite famille des Artocarpées à laquelle il donne son nom. Quoique peu nombreux en espèces, il présente le plus grand intérêt, deux de celles qu'il renferme fournissant l'aliment principal et presque unique de nombreuses populations. Il se compose d'arbres à suc laiteux abondant, qui sort de toutes leurs parties à la moindre blessure ou même quelquefois spontanément. Ces arbres ont des feuilles alternes, à court pétiole, tantôt entières, tantôt lobées-pinnatifides, accompagnées de grandes stipules qui d'abord sont enroulées autour des bourgeons et des jeunes inflorescences, qui tombent ensuite de bonne heure. Leurs fleurs sont monoïques; les mâles sont portées en grand nombre et très pressées sur un réceptacle en massue, de manière à constituer par leur ensemble une sorte de chaton; elles sont formées d'un périanthe à 2-3 folioles légèrement inéga-

les, plus ou moins soudées entre elles, vers leur base; leur unique étamine a son filet plus ou moins aplati et une anthère terminale à deux loges opposées. Les fleurs femelles sont réunies en grande quantité tout autour d'un réceptable globuleux, et elles se soudent les unes aux autres; leur périanthe est tubuleux, surmonté d'un limbe pyramidal, ouvert seulement pour le passage du style; leur pistil se compose d'un ovaire libre, à une seule loge uni-ovulée, et d'un style latéral, allongé, saillant, filiforme, terminé par un stigmate indivis ou bifide. A ces inflorescences femelles succède une masse volumineuse qu'on nomme le fruit, formée par les périanthes épaissis et devenus charnus, dont un grand nombre stériles, soudés par l'intermédiaire d'un tissu cellulaire interposé en un seul corps sur la surface duquel s'élèvent les limbes en pyramide qui y forment extérieurement autant de saillies. Les vrais fruits, situés au milieu de cette masse charnue, sont des utricules membraneux, qui conservent des restes de leur style latéral et qui se déchirent longitudinalement. La graine, solitaire dans chacun de ces utricules, renferme un embryon sans albumen, mais à deux cotylédons très développés et charnus, inégaux, à radicule très courte, supère, incombante sur le dos des cotylédons. Ces végétaux croissent spontanément dans l'Asie et l'Océanie tropicales; certains d'entre eux ont été introduits en Amérique, où on les cultive pour l'aliment abondant qu'ils fournissent.

Parmi les espèces en petit nombre que renferme ce genre, il en est deux qui méritent une attention particulière, à cause de leur haute importance.

1. Le Jaquier incisé, *Artocarpus incisa* Linn., très connu sous le nom d'*Arbre à pain* (*Bolan. magaz.*, t. 2869, 2870, 2871). C'est un arbre d'environ 10 ou 12 mètres de haut, dont le tronc atteint environ 3 ou 4 décimètres de diamètre et se termine par une grosse cime formée de branches étalées; ses feuilles sont très grandes et acquièrent quelquefois 1 mètre de long sur 5 décimètres de large; elles sont alternes, ovales dans leur ensemble, en coin et entières à leur base, pinnatifides, à 3-9 lobes aigus, coriaces: ses stipules sont grandes, caduques. Le périanthe des fleurs mâles a ses deux folioles soudées à moitié et paraît bifide. Le stigmate est bifide. Son fruit est ovoïde ou globuleux, de la grosseur d'un fort melon. Sa surface, sa forme et son volume varient de manière à caractériser diverses variétés dont voici les principales: 1° Fruit rond et muriqué à sa surface; 2° fruit ovoïde et muriqué; c'est le meilleur; 3° fruit ovoïde et lisse; il vient après le précédent pour la qualité; 4° fruit rond et lisse; 5° var. de Timor, à fruit petit et de qualité très inférieure. Ces fruits se divisent en deux catégories, sous le rapport des graines: tantôt, en effet, ils en contiennent une certaine quantité et ils sont alors fertiles; tantôt, au contraire, ils restent absolument stériles, toutes les graines ayant avorté; la masse charnue, qui semble constituer le fruit, n'est composée, dans ce dernier cas, que par les périanthes épaissis et soudés entre eux. Les variétés à fruits stériles sont préférées pour les cultures; aussi remplacent-elles chaque jour les variétés à graines, qui ont déjà disparu de certains endroits, de Taïti, par exemple.

Le fruit de l'Arbre à pain est d'abord vert; à sa maturité, il se couvre d'une sorte de croûte jaune. Sur sa surface exsudent çà et là des gouttes de suc laiteux qui se concrètent en espèces de larmes. Dans les îles intertropicales de l'Océanie, il constitue presque toute la nourriture des habitants; en effet, pendant huit mois de l'année, l'arbre en produit incessamment que l'on mange en nature; pendant les quatre autres mois, c'est-à-dire en septembre, octobre, novembre et décembre, la récolte manque, mais on la remplace par une sorte de pulpe cuite qui a été faite avec le même fruit. Cette espèce produit, au reste, en si grande abondance, que trois pieds suffisent, dit-on, pour fournir à la nourriture d'un homme pendant toute l'année.

Le fruit de l'Arbre à pain se mange en guise de pain, cuit au four ou sur le feu, plus souvent bouilli comme les patates; dans cet état, il constitue un aliment très sain, d'une saveur agréable, et qui rappelle, dit-on, le pain de froment ou la pomme de terre. Avant sa parfaite maturité, il est farineux; c'est en cet état qu'on le mange le plus communément. Lorsqu'il a atteint toute sa maturité, il renferme une pulpe d'une saveur douce et agréable. Dans les

variétés fertiles, les graines deviennent un aliment important; on les mange, comme nos châtaignes, cuites à l'eau, sous la cendre ou grillées.

Peu de végétaux pourraient être comparés à l'Arbre à pain pour leur utilité; non seulement son fruit est l'aliment fondamental et souvent unique des Océaniens, mais les fibres de son liber leur servent à faire des étoffes dont ils s'habillent; son bois est employé par eux pour la construction de leurs huttes et pour la confection de leurs pirogues; ses feuilles leur servent comme enveloppes pour leurs vivres, etc.; son suc laiteux, en se concrétant, forme une matière très visqueuse qu'ils emploient comme notre glu pour la chasse aux oiseaux; enfin ses inflorescences mâles leur servent en guise d'amadou.

2. JAQUIER A FEUILLES ENTIÈRES, *Artocarpus integrifolia* Linn. (*Botan. magaz. tab.* 2833, 2834), *A. Jaca* Lam. Cette espèce est le véritable *Jacquier* ou *Jack* des colonies. C'est pour elle qu'a été proposé par Banks le genre *Sitodium*, qui a été admis dans Gærtner (*de Fruct.*, I, p. 344, tab. 71, 72), mais non par les botanistes postérieurs. Elle forme un arbre d'assez haute taille, dont le tronc ne dépasse guère d'ordinaire les dimensions de celui de l'espèce précédente, quoique, dans les Indes, il atteigne quelquefois, selon Roxburgh, jusqu'à 3 et 4 mètres de circonférence; le tronc se termine par une cime arrondie, très rameuse; les feuilles sont alternes, ovales, entières, glabres, rudes à leur face inférieure, coriaces; assez souvent elles sont trilobées dans leur jeunesse. Ses fleurs se développent aux mois de janvier et de février; elles ont une légère odeur. Le fruit qui leur succède mûrit en août et septembre; il est le plus souvent très gros et acquiert jusqu'à 4 et 5 décimètres dans le sens de son grand diamètre; sa grosseur est cependant très sujette à varier. Ce fruit, dont la nature est semblable à celle que nous avons fait connaître pour l'Arbre à pain, a une chair jaunâtre, dont la saveur est généralement douce, mais qui ne plaît pas toujours aux étrangers. Sans être aussi important que celui de l'Arbre à pain, il joue cependant un rôle majeur dans l'alimentation de plusieurs contrées intertropicales; ainsi, à Ceylan, les naturels en font leur principale nourriture.

Le Jaquier à feuilles entières croît naturellement dans les Indes orientales et à l'Ile de France; il a été introduit dans les Indes occidentales, où sa culture s'est tellement répandue qu'il s'y est presque naturalisé, particulièrement dans l'île de Saint-Vincent. Ses diverses parties ont des usages pour la plupart analogues à ceux que nous avons signalés au sujet de l'Arbre à pain : son fruit est un aliment précieux, abondant et très sain, que l'on prépare de la même manière que celui de l'espèce précédente; les graines qu'il renferme servent également d'aliment et se préparent comme nos Châtaignes; son bois est généralement employé pour la construction des habitations; de plus, lorsqu'il est resté exposé à l'air pendant quelque temps, il a une couleur analogue à celle de l'acajou, ce qui le fait employer quelquefois pour la confection des meubles; enfin son suc laiteux concrété fournit encore une matière très visqueuse que l'on emploie en guise de glu. (P. D.)

JARACATIA, Marcg. BOT. PH. — Syn. de *Carica*, Linn.

JARAVÆA. BOT. PH. — Genre de la famille des Mélastomacées-Rhexiées, établi par Scopoli (*Introduc.*, n. 968), et dont les espèces qui le composent ont été réparties dans les genres *Noterophila*, Mart. et *Microlicia*, Don.

JARDINIER. MOLL. — Nom vulgaire de l'*Helix aspersa*. *Voy.* HÉLICE. (DESH.)

JARDINIÈRE. INS. — Nom vulgaire du Carabe doré, de la Courtillière et d'autres Insectes qui attaquent les racines des plantes potagères.

JARGON. MIN. — *Voy.* ZIRCON.

***JAROBA**, Marcg. BOT. PH. — Syn. de *Tannæcium*, Swartz.

JARRETIÈRE. POISS. — *Voy.* LÉPIDOPE.

JARS. OIS. — Nom vulgaire du mâle de l'Oie domestique.

JASERAN. BOT. CR. — Nom vulgaire, dans quelques cantons de la France, de l'Oronge vraie.

JASEUR. *Bombycilla*. OIS. — Genre de l'ordre des Passereaux, établi par Brisson, d'après une espèce que Linné plaçait dans son genre *Ampelis*. Caractères : Bec court, droit, convexe en dessus, bombé en des-

sous, à mandibule supérieure échancrée et un peu recourbée à la pointe ; narines ovoïdes situées à la base du bec, et en partie cachées par les plumes du front ; tarses courts, scutellés.

Les naturalistes ne sont point d'accord sur la place que doit occuper le genre Jaseur dans les méthodes ornithologiques. Les uns le rangent dans la famille des Corbeaux ; les autres le rapprochent des Merles ; d'autres enfin, et c'est le plus grand nombre, pensent qu'il doit prendre place dans la famille des Cotingas. C'est, du reste, avec ceux-ci que Linné avait confondu les espèces du g. en question.

Ce que l'on connaît des mœurs et des habitudes des Jaseurs, se borne à peu près aux quelques faits qui ont été fournis à l'observation par l'espèce que possède l'Europe, le Jaseur de Bohême ; ce sera donc plutôt une histoire spéciale que l'histoire du genre que nous ferons ici. Il est cependant infiniment probable qu'on ne s'écarterait pas trop de la vérité en attribuant à toutes les espèces les habitudes naturelles de celle qui nous est le mieux connue ; car les Jaseurs diffèrent si peu entre eux sous le rapport de leur *facies*, qu'on a pu pendant quelque temps les considérer comme de simples variétés les uns des autres.

Les Jaseurs sont d'un naturel peu farouche ; ils ont des mœurs sociales, aiment à vivre en compagnie de leurs semblables, et ne s'isolent par paires qu'au moment des couvées. Aussitôt que celles-ci sont terminées, jeunes et vieux se rassemblent pour former des volées nombreuses. Ce sont des oiseaux qui vivent de baies, surtout durant l'hiver, d'insectes, et qui même, au besoin, ébourgeonnent les Hêtres, les Érables et les arbres fruitiers. Depuis longtemps on avait dit qu'ils chassaient les Mouches au vol, M. Nordmann a constaté ce fait. Il a vu qu'à l'instar des Pies-Grièches, les Jaseurs se perchent, en été, à la cime d'un arbre, que de cette espèce d'observatoire ils s'élancent sur l'insecte qui passe à la portée de leur vue, et qu'après l'avoir saisi, ils viennent reprendre leur poste. Très rarement les Jaseurs se posent à terre. Les buissons les plus épais sont leur retraite habituelle. Leur vol n'est ni rapide ni de longue durée, et leur indolence est extrême.

En captivité, ils sont d'autant plus indolents qu'ils ont moins de besoins. Bechstein, qui a conservé souvent et longtemps en chambre l'espèce d'Europe, prétend que cet oiseau est niais et paresseux. « Pendant les dix ou douze ans, dit-il, qu'il peut vivre en captivité, avec une nourriture même très chétive, il ne fait que manger et se reposer pour digérer. Si la faim le porte à se mouvoir, sa démarche est si gauche, ses sauts si maladroits, qu'il est pénible de le voir ; son chant n'est composé que de quelques sifflements faibles et tremblants, un peu ressemblants à celui du Mauvis (*Turdus iliaceus*), excepté qu'il est moins haut encore ; pendant ce chant, il lève et baisse sa huppe, mais à peine agite-t-il son gosier. Si ce ramage est peu harmonieux, il a au moins le mérite de n'être interrompu dans aucune saison de l'année. » Il est probable que c'est en raison de son babil continuel que l'espèce dont il est ici question a reçu le nom de Jaseur. Cependant il ne faudrait point trop se hâter de croire que cette faculté de chanter ou même de gazouiller à toutes les époques de l'année soit commune à toutes les espèces. Le Jaseur du Cèdre, que Vieillot a conservé longtemps en cage, était aussi silencieux que le plus silencieux des oiseaux.

Les Jaseurs s'apprivoisent avec la plus grande facilité ; mais ils n'ont d'agréable que leurs belles couleurs ; du reste ils sont fort sales. Ce sont de grands mangeurs qui engloutissent par jour une masse égale à leur propre poids.

On s'accorde à dire que les Jaseurs se reproduisent dans les contrées montueuses de l'hémisphère boréal ; les uns avancent qu'ils nichent sur les grands arbres, les autres prétendent que c'est dans les fentes des rochers. Leur ponte serait de quatre ou cinq œufs.

Si le Jaseur de Bohême, qui habite l'extrême nord, pousse tous les ans ses migrations d'automne jusque dans les parties les plus méridionales de la Russie européenne, dans la Thuringe et la Bohême, le même fait ne se produit pas d'une manière aussi périodique dans les contrées de l'Europe situées plus au midi, par exemple en France, en Espagne et en Italie. Rien n'est plus irrégulier que l'apparition de cet oiseau dans

ces contrées. Il est impossible de fixer d'avance l'époque de sa venue et de pouvoir dire quelle est la cause qui nous l'amène. Dans les pays qu'il visite assez annuellement, il se montre tantôt en petit nombre, tantôt en troupes considérables, selon les circonstances de température. Chez nous, on ne le rencontre jamais trop abondant, et malgré que presque tous les ans quelques individus isolés s'y montrent, on peut dire cependant que son passage ne s'y fait que de loin en loin. En 1826, époque où l'on en vit des troupes excessivement nombreuses répandues sur presque toute l'Europe, M. Florent Prévost, dans une seule chasse faite aux environs de Paris, en tua quatorze. Depuis, cet oiseau ne s'est montré un peu abondamment qu'en 1835. A cette dernière époque, il fut capturé sur plusieurs points de la France, et notamment, d'après M. de La Fresnaye, à Falaise et à Caen. Je ne sache pas qu'on l'ait revu, durant ces dix dernières années, en nombre un peu notable. Un seul individu isolé a été tiré, il y a trois ans, dans un bois des environs de Paris.

On ne connaît encore que trois espèces de Jaseurs, toutes originaires du nord de l'ancien et du nouveau continent.

L'espèce la plus anciennement connue, celle qui a servi de type au genre, est le Jaseur de Bohême, *Bomb. garrula* Vieill. (*Buff. pl. enl.* 261). Cet oiseau, représenté dans l'atlas de ce Dictionnaire, pl. 2, est remarquable par son plumage doux et soyeux, par les plumes du sommet de la tête allongées en forme de huppe, et par les disques cornés, rouges et brillants qui terminent plusieurs des pennes secondaires de l'aile. Un cendré rougeâtre, foncé en dessus, plus pâle en dessous, est la couleur générale de cet oiseau, qui a en outre le front, un trait au-dessus des yeux, la gorge et les rémiges d'un noir profond; ces dernières ont à leur extrémité une tache angulaire jaune et blanche. Une bande d'un beau jaune termine la queue.

Le nombre des plaques cornées rouges qui se montrent sous forme d'appendices à l'extrémité des pennes secondaires des ailes varie selon les sexes, et même selon les individus. Les mâles en ont jusqu'à huit de chaque côté; on n'en compte jamais plus de quatre chez les femelles, quelquefois même elles n'en possèdent pas.

Le Jaseur de Bohême est originaire de l'extrême nord de l'Europe. On le trouve aussi, mais en petit nombre, au Japon.

Le Jaseur du Cèdre, *Bomb. cedrorum* Vieill. (*Gal. des Ois.*, pl. 118). Cette espèce, à l'exception de son ventre, qui est jaune, est parfaitement semblable, par les couleurs et leur distribution, à la précédente. Du reste, sa taille est de moitié plus petite. Habite la Louisiane et la Caroline.

Le Jaseur phénicoptère, *Bomb. phenicoptera* Temm. (*pl. col.* 450). Sans disque à l'extrémité des rémiges secondaires; une bande rouge sur le milieu de l'aile et l'extrémité de la queue. Habite le Japon. (Z.G.)

JASIONE (nom mythologique). BOT. PH. — Genre de la famille des Campanulacées-Wahlenbergiées, établi par Linné (*Gen.*, n° 1055). Herbes annuelles ou, plus souvent, vivaces, basses, lactescentes, indigènes de l'Europe. Ces plantes ont le port des Scabieuses; les feuilles radicales sont réunies en rosaces, celles de la tige sont alternes, étroites, très entières ou sinuées; les fleurs sont petites, terminales, blanches et quelquefois bleuâtres. On sème ces plantes en massifs. (J.)

JASMIN. *Jasminum.* BOT. PH. — Genre nombreux de plantes de la famille des Jasminées à laquelle il donne son nom. Il se compose d'arbrisseaux à tige droite ou volubile, qui croissent dans toute la zone tropicale, dans la région méditerranéenne, dans l'Afrique australe et dans les parties de l'Australasie situées au-delà du tropique. Leurs feuilles sont alternes ou opposées, quelquefois simples, plus souvent ternées ou pinnées, avec impaire, dépourvues de stipules. Leurs fleurs blanches, rosées ou jaunes, ont pour la plupart une odeur agréable. Leur calice est tubulé, à 5-8 dents ou lobes, persistant; la corolle est hypocratériforme, à tube allongé, à limbe divisé en 5-8 lobes profonds, étalés. A l'intérieur du tube de la corolle s'insèrent 2 étamines incluses. Le pistil se compose d'un ovaire à deux loges uni-ovulées, surmonté d'un style court que termine un stigmate bilobé ou bifide. Le fruit qui succède à ces fleurs est une baie à deux graines, ou à une seule par suite d'un avortement; ces graines sont revêtues d'un

test coriace ou réticulé qui a été quelquefois décrit comme une arille.

On cultive aujourd'hui communément de 12 à 15 espèces de Jasmins, dont 2 seulement sont indigènes. Sur ce nombre d'espèces cultivées, nous nous bornerons à parler ici brièvement des plus répandues, et que, pour ce motif, il est indispensable de connaître.

A. *Fleurs jaunes.*

1. Jasmin arbuste ou à feuilles de Cytise, *Jasminum fruticans* Linn. Cette espèce croît dans les haies, sur les bords des vignes, dans les parties méridionales de France et, en général, de l'Europe, dans le Levant. On la cultive fréquemment dans les jardins et les parcs; elle est rustique et ne craint que les hivers rigoureux des contrées septentrionales. Elle forme un buisson de 1-2 mètres de haut, toujours vert. Sa tige est très rameuse; les nombreux rameaux qu'elle donne sont verts et flexibles; ses feuilles sont persistantes, alternes, glabres, ternées pour la plupart, simples vers l'extrémité des rameaux; leurs folioles sont presque en coin, obtuses. De mai en septembre, elle produit des fleurs terminales, assez petites, peu odorantes, dans lesquelles les lobes du calice sont subulés. Les baies qui succèdent à ces fleurs sont d'un pourpre noir. — Le Jasmin arbuste vient sans peine dans presque toutes les terres et à toutes les expositions; cependant il réussit beaucoup mieux dans un sol léger et à une exposition chaude. On le multiplie de marcottes et de rejetons.

2. Jasmin humble, *Jasminum humile* Linn. Cette espèce, connue dans les jardins sous le nom de *Jasmin d'Italie*, s'avance jusque dans la Provence, aux environs de Grasse. Elle ressemble à la précédente, dont elle diffère par sa taille plus basse, par ses rameaux anguleux, par ses feuilles les unes entières, d'autres ternées, d'autres enfin pinnées, à 5 folioles ovales-oblongues, un peu aiguës; par les lobes de son calice très courts, enfin par ses corolles plus pâles, inodores. Il est plus délicat, demande une exposition chaude et abritée, et doit être couvert pendant l'hiver.

3. Jasmin très odorant, *Jasminum odoratissimum* Linn., vulgairement nommé *Jasmin jonquille* à cause de la couleur et de l'odeur de ses fleurs. Cet arbrisseau est originaire de l'Inde, où il s'élève ordinairement de 1 à 2 mètres. Ses feuilles sont persistantes, alternes, simples ou ternées, à folioles ovales-obtuses, luisantes. Ses fleurs sont terminales, portées sur des pédoncules triflores; elles se développent pendant presque toute l'année. On le multiplie de graines, de marcottes et de rejetons. Sa multiplication par graines est facile et avantageuse; semé au printemps, il commence à fleurir dès l'année suivante. Il passe l'hiver dans l'orangerie.

On cultive encore communément le Jasmin triomphant, *Jasminum revolutum* Sims., à feuilles pinnées, avec impaire, formées de 5-7 folioles ovales, à fleurs d'un jaune vif et d'une odeur très agréable.

B. *Fleurs blanches.*

4. Jasmin commun, *Jasminum officinale* Linn. Cette espèce, originaire du Malabar, s'est tellement répandue en Europe depuis un temps immémorial qu'elle s'y est entièrement naturalisée. Aujourd'hui on la trouve cultivée dans les moindres jardins comme plante d'ornement, et dans le midi de la France on en implante des champs tout entiers pour le principe odorant de ses fleurs, particulièrement dans les environs de Grasse. Le Jasmin commun donne des rameaux effilés et allongés qui, dans les bons terrains et dans des circonstances favorables, peuvent acquérir jusqu'à 5 et 6 mètres de longueur en un an; ce sont ces longs jets que, dans le Midi et en Orient, on utilise, à leur deuxième ou troisième année, pour la confection de tuyaux de pipes. Ses feuilles sont opposées, pinnées, (plus exactement pinnatipartites), à folioles acuminées, l'impaire plus grande que les autres. Ses fleurs sont blanches, d'une odeur agréable, terminales; les lobes de leur calice sont subulés. — Le nom de cette espèce indique qu'on en faisait usage en médecine; on employait soit sa fleur, soit son eau distillée, comme antispasmodique. Aujourd'hui l'une et l'autre sont inusitées. Les parfumeurs seuls se servent de son arome pour aromatiser diverses substances. L'un des procédés les plus usités pour extraire cet arome des fleurs du Jasmin consiste à

imbiber des tampons de coton d'une huile peu sujette à rancir, particulièrement celle de *Ben* ou *Behen*, qui est extraite des graines du *Moringa pterygosperma* DC. ; on dispose alternativement des couches de ces tampons et de fleurs de Jasmin. Au bout de 24 heures, l'huile est fortement parfumée, et peut être extraite par expression. Mêlée ensuite à de l'alcool, elle lui communique le parfum et se sépare de manière à pouvoir être décantée. — Le Jasmin commun perd quelquefois ses tiges par l'effet des gelées ; mais au printemps suivant, il repousse du pied qu'il est indispensable de couvrir de litière dans le Nord. On le cultive en pleine terre à une exposition méridionale. On le multiplie de marcottes et de rejetons. — La culture en a obtenu 2 variétés à feuilles panachées, dans l'une de blanc, dans l'autre de jaune.

5. Jasmin a grandes fleurs, *Jasminum grandiflorum* Linn. Cette espèce, connue sous le nom impropre de *Jasmin d'Espagne*, est originaire de l'Inde. Elle ressemble à la précédente par ses branches longues et flexibles ; ses feuilles sont persistantes, à 7 folioles ovales-obtuses, dont les 3 supérieures se soudent assez souvent à leur base, de manière à simuler une foliole trilobée. Ses fleurs sont grandes, blanches en dedans, purpurines en dehors, d'une odeur agréable, à lobes de la corolle obtus. On la cultive beaucoup, surtout en Provence. Elle est d'orangerie. On la multiplie par greffe sur le Jasmin commun.

Enfin, pour ne pas prolonger davantage cet article, nous nous bornerons à citer quelques autres des espèces cultivées dans les jardins, telles que le Jasmin des Açores, *Jasminum azoricum* Linn., le Jasmin glauque, *J. glaucum* H. K., le Jasmin sarmenteux, *J. volubile*, etc. (P. D.)

JASMIN DE MER. polyp. — Nom vulgaire du Millépore tronqué. (E. D.)

JASMINACÉES, JASMINÉES. *Jasminaceæ*, *Jasmineæ*. bot. ph. — Famille de plantes dicotyledonées monopétales hypogynes, ainsi caractérisée : Fleurs régulières ; calice monophylle, divisé en 5-8 dents ou segments plus profonds. Corolle hypocratériforme, à tube cylindrique, à limbe découpé en 5-8 lobes égaux, qui sont imbriqués et tordus dans la préfloraison, et plus tard continuent à se recouvrir l'un l'autre par leurs bords. Étamines au nombre de deux seulement insérées sur le tube et incluses, à anthères presque sessiles, biloculaires, s'ouvrant dans le sens de la longueur. Ovaire libre, dépourvu de disque glanduleux, surmonté d'un style court avec un stigmate indivis ou bilobé, creusé de deux loges contenant chacun un ou rarement deux ovules collatéraux ascendants de la base, devenant par la maturation une baie biloculaire disperme ou une capsule qui se sépare en deux, par le décollement de ses cloisons, ou quelquefois se circonscrit transversalement. La graine dressée, sous un test coriace doublé d'une membrane un peu épaisse, offre une couche très mince de périsperme et un embryon à radicule infère, à cotylédons charnus, plans sur la face interne, légèrement convexes sur l'autre. Les espèces, très rares en Amérique, habitent surtout les régions chaudes de l'ancien continent ; mais quelques unes s'avancent jusqu'aux tempérées. Ce sont des arbres ou arbrisseaux, le plus souvent grimpants, à feuilles opposées, ordinairement composées, ternées ou pennées avec impaire, quelquefois simples, à limbe presque toujours articulé avec le pétiole, dépourvues de stipules. L'inflorescence axillaire ou terminale est définie, divisée par dichotomie, une ou plusieurs fois, et ainsi réduite à trois fleurs ou en offrant un plus grand nombre. Ces fleurs sont remplies d'une huile volatile qui donne à la plupart des espèces une odeur délicieuse qui les fait employer et rechercher. Quelques unes ne s'épanouissent que la nuit, comme le *Nyctanthes* qui doit à cette circonstance son nom générique, ainsi que le spécifique d'*arbor-tristis*.

GENRES.

Jasminum, Tournef. (*Myogorium*, J.). — *Nyctanthes*, L. (*Scabrita*, L. — *Parilium*, Gærtn.). — *Menodora*, Humb. et Bonpl. (*Bolivaria*, Chamiss. — *Calyptrospermum*, Dietr.).

M. Endlicher y ajoute avec doute le *Chondrospermum*, Wall., qui par le nombre quaternaire de ses parties et sa préfloraison valvaire, semble se lier plutôt aux Oléinées, mais d'une autre part se rattache

aux Jasminées par les ovules dressés ; intermédiaire ainsi entre ces deux familles, qui étaient primitivement confondues par Jussieu et qui le sont aujourd'hui encore par plusieurs botanistes. (Ad. J.)

JASONIA (nom mythologique). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Astéroïdées, établi par De Candolle (*Prodr.*, V, 476). Herbes ou arbrisseaux des régions méditerranéennes et des îles Canaries. L'auteur rapporte à ce genre 5 espèces réparties en 4 sections, nommées : *Chiliadenus*, Cass.; *Eujasiona*, DC.; *Allagopappus*, Cass.; et *Dondoïdes*, DC.

JASPE. MIN. — *Voy.* QUARTZ.

***JASPIDIA**. INS. — Genre de l'ordre des Lépidoptères nocturnes, famille des Noctuéliens, groupe des Hadénites, établi par Boisduval (*Gen. et Ind. meth.*, p. 128). Il ne renferme qu'une seule espèce, *J. celsia*, qui se trouve en Autriche, en Suède, en Styrie, etc.

JASSE. *Jassa*. CRUST. — Syn. de Cérapode. *Voy.* ce mot. (H. L.)

***JASSIDES**. INS. — MM. Amyot et Serville (*Ins. hémipt.*, *Suites à Buffon*) ont nommé ainsi un petit groupe de la famille des Cercopides, de l'ordre des Hémiptères, comprenant les genres *Eupelix*, *Acocephalus*, *Selenocephalus*, *Cœlidia*, *Jassus*, *Amblycephalus*, *Idiocerus*, etc. (Bl.)

JASSUS (nom mythologique). INS. — Genre de la tribu des Fulgoriens, famille des Cercopides, de l'ordre des Hémiptères, établi par Fabricius et adopté par tous les entomologistes avec de plus ou moins grandes restrictions. Les *Jassus* ont une tête large et arrondie antérieurement; des ocelles situés dans une fossette en avant des yeux, et des jambes épaisses garnies d'épines aiguës. On en trouve un certain nombre d'espèces de ce genre en Europe. Elles sont toutes de taille très médiocre et de couleur grise ou brunâtre. Le type est le *J. atomarius* (*Cercopis atomaria* Fabr.), qu'on rencontre ordinairement sur les Osiers (*Salix fragilis*). Divers entomologistes regardent les genres *Bythoscopus* de M. Germar, *Macropsis* de Lewis et *Pediopsis* de M. Burmeister, comme de simples divisions du genre *Jassus*. (Bl.)

JATARON. MOLL. — Ce g., établi par Adanson, aurait dû être conservé ; les coquilles qu'il renferme ont été comprises par Linné dans son g. *Chama* et plus tard, celui-ci dégagé de coquilles qui lui sont étrangères, a été conservé par Lamarck et les zoologistes modernes justement pour celles des espèces appartenant au g. Jataron d'Adanson. Aujourd'hui que cette partie de la nomenclature conchyliologique a subi des changements universellement adoptés, il serait difficile de la réformer pour revenir au g. en question. L'espèce de Came, nommée Jataron par le célèbre voyageur, est inscrite dans les Catalogues sous le nom de *Chama crenulata*. *Voy.* CAME. (Desh.)

JATROPHA. BOT. PH. — *Voy.* MÉDICINIER. — Pohl., syn. de *Curcas*, Adans.

JATOU. MOLL. — Une jolie espèce de *Murex*, nommée *Lingua vervecina* par Chemnitz, *Murex gibbosus* par Lamarck, a été décrite et figurée pour la première fois par Adanson sous le nom de *Jatou*. *Voy.* MUREX. (Desh.)

***JATUS**, Rumph. BOT. PH. — Syn. de *Tectonia*, Linn.

JAUMEA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Sénécionidées, établi par Persoon (*Ench.*, II, 397). Sous-arbrisseau de l'île Bonaire. *Voy.* COMPOSÉES.

JAUNE ANTIQUE. MIN. — Espèce de Marbre. *Voy.* ce mot.

JAUNE DE MONTAGNE. MIN. — Espèce d'ocre. *Voy.* ce mot.

JAUNE D'ŒUF. MOLL. — Nom vulgaire d'une belle espèce de Natice, *Natica albumen*. *Voy.* NATICE. (Desh.)

JAUNET. POISS. — Nom vulgaire de quelques espèces du genre *Zeus*. *Voy.* ce mot.

JAUNET D'EAU. BOT. PH. — Nom vulgaire du Nénuphar jaune. *Voy.* NÉNUPHAR.

JAVARI. MAM. — *Voy.* PÉCARI.

JAYET. MIN. — *Voy.* LIGNITE.

JEAN-LE-BLANC. OIS. — Nom vulgaire d'une espèce de Faucon. *Voy.* ce mot.

JEANNETTE. BOT. PH. — Nom vulgaire d'une espèce de Narcisse. *Voy.* ce mot.

JEFFERSONIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Berbéridées, établi par Barton (*in Act. Soc. americ.*, III, 334). Herbes de l'Amérique boréale. *Voy.* BERBÉRIDÉES.

JEFFERSONITE. MIN. — Variété de Pyroxène. *Voy.* ce mot.

JELIN. MOLL. — Nom donné par Adanson

à un tube calcaire irrégulier, dépendant du genre Vermet. *Voy.* ce mot. (Desh.)

JENAC. moll. — Le Jenac d'Adanson est une petite coquille appartenant au genre Crépidule de Lamarck, et dont Gmelin a fait le *Crepidula corcensis*. *Voy.* crépidule. (Desh.)

JERBOA. mam. — *Voy.* gerboise.

***JERBOIDÆ.** mam. — M. Gray (*Ann. of phil.*, XXVI, 1825) indique, sous ce nom, un groupe de Rongeurs, dont le genre principal est celui des Gerboises. (E. D.)

JESES. poiss. — Espèce d'Able. *Voy.* ce mot.

JESON. moll. — Ce nom est celui qu'Adanson a imposé à une belle espèce de Cardite commune au Sénégal, *Cardita crassicosta* de Lamarck. *Voy.* cardite. (Desh.)

JET D'EAU MARIN. acal. — Les Ascidies ont reçu ce nom de quelques auteurs, à cause de l'eau qu'elles lancent quand on les comprime: cette eau est quelquefois irritante, et produit des éruptions sur les parties du corps qu'elle frappe. (E. D.)

JEUX DE VAN HELMONT. min. — Concrétions pierreuses remarquables par la constance des particularités qu'elles présentent. Elles sont composées ou de calcaire marneux gris très compacte, ou de fer carbonaté lithoïde et argileux, et renfermant des prismes courts à quatre pans. On les trouve disposées par lits dans les couches d'argile schisteuse des mines de houille et des vercaches de calcaire alpin. *Voy.* roches et stalactites.

JHARAL. mam. — Espèce de Bouquetin. *Voy.* chèvre.

JOACHIMIA, Ten. bot. ph. — Syn. de *Beckmannia*, Host.

JOANNEA, Spreng. bot. ph. — Syn. de *Chuquiraga*, Juss.

JOANNESIA, Pers. bot. ph. — Syn. de *Chuquiraga*, Juss.

JOCKO. mam. — *Voy.* orang-outang. (E. D.)

JODAMIE. *Jodamia.* moll. — Genre proposé par M. Defrance pour une grande coquille fossile, dont les caractères se rapportent exactement à ceux des Sphérulites. *Voy.* ce mot. (Desh.)

***JODANUS,** Lap. ins. — Syn. de *Callitheres*, Spin. (C.)

JOEL. poiss. — Nom vulgaire, usité dans le Languedoc et la Provence, des Poissons du genre Athérine. *Voy.* ce mot.

***JOERA.** *Jœra.* ois. — Genre fondé par Horsfield sur une espèce dont sir Raffles avait fait un Merle sous le nom de *Turdus scapularis*. Ce genre se trouve, dans les méthodes actuelles, rapproché de la famille des Accenteurs, et en fait même partie pour quelques ornithologistes. (Z. G.)

***JOERA.** crust. — Genre de l'ordre des Isopodes, famille des Asellotes, tribu des Asellotes homopodes, a été établi par Leach aux dépens des *Oniscus* de Montagu. Le corps de ces Crustacés est étroit, aplati et profondément divisé latéralement en neuf articles. La tête est élargie latéralement, et porte les yeux à quelque distance de son bord latéral. Les antennes s'insèrent sous le front. Celles de la première paire sont très courtes, et manquent de filet multi-articulé; celles de la seconde paire, insérées au-dessous des précédentes, sont au contraire assez longues, et se composent d'un pédoncule cylindrique et d'un petit filet multi-articulé. Les mandibules sont pourvues d'une branche palpiforme très développée; les mâchoires de la première paire sont garnies de trois lames terminales, dont l'interne est la plus large; celles de la seconde paire se composent de deux branches, dont l'externe est élargie et armée au bout de crochets. Les pattes-mâchoires n'ont pas d'appendice fixé au côté externe de leur base, lequel se termine par un prolongement lamelleux et une longue branche palpiforme. Les pattes sont grêles, allongées, terminées par un article court et armé de deux crochets; chez la femelle, il existe, entre la base de ces organes, une poche ovifère, dans laquelle les petits doivent probablement se développer. L'abdomen ne se compose que d'une seule pièce scutiforme et ovalaire, terminée par deux petits appendices. Les fausses pattes de la première paire sont remplacées par une grande lame cornée, impaire, qui s'étend sur toute la face inférieure de l'abdomen et recouvre les fausses pattes branchiales qui sont au nombre de trois. Ce genre renferme trois espèces qui sont propres aux mers d'Europe; celle qui peut être considérée comme type est la Jœra de Kroyer, *Jœra Kroyerii* Edw. (*Hist. nat. des Crust.*,

t. III, p. 149, n° 1). Cette espèce a été rencontrée sur les côtes de la Vendée. Pendant le séjour de la commission scientifique en Algérie, M. Deshayes a rencontré, dans la rade de Bône, une nouvelle espèce de ce genre à laquelle j'ai donné le nom de *Jæra Deshayesii*. (H. L.)

***JOERIDINE**. *Jœridina*. CRUST. — M. Milne-Edwards a donné ce nom à un petit Crustacé récemment décrit par M. Rathke et rangé par ce naturaliste dans le genre *Janira* de Leach ou Oniscode de Latreille. Cette nouvelle coupe générique, qui appartient à l'ordre des Isopodes, à la famille des Asellotes, et à la tribu des Asellotes homopodes, diffère des Aselles (*voy.* ce mot) par les dernières fausses pattes de l'abdomen, qui ne sont pas semblables à celles des autres, caractère qui paraît se rencontrer aussi chez les Janires, et il ressemble, sous ce rapport, aussi bien que par sa forme générale, aux Jœras. D'un autre côté, il diffère de ceux-ci par l'absence de la grande lame operculaire, qui, chez eux, remplace les premières fausses pattes, et recouvre toute la face inférieure de l'abdomen. On ne connaît qu'une espèce de ce g., JŒR. DE NORDMANN, *Jœr. Nordmannii* Edw. (H. L.)

***JOHANNESIA**, Velloz. BOT. PH. — SYN. d'*Anda*, Pis.

JOHANNIA, Willd. BOT. PH. — Syn. de *Chuquiraga*, Juss.

JOHNIA (nom propre). BOT. PH. — Roxb., syn. de *Salacia*, Linn. — Genre de la famille des Papilionacées-Phaséolées, établi par Wight et Arnott (*Prodr.*, I, 449). Sous-arbrisseaux de l'Asie tropicale. *Voy.* PAPILIONACÉES. (J.)

JOHNIUS (nom propre). POISS. — Genre de Poissons de la famille des Sciénoïdes, établi par Bloch, et adopté par MM. Cuvier et Valenciennes (*Hist. des Poiss.*, tom. V, pag. 115). Il diffère des autres genres de la même famille, et surtout des Corbs principalement, par la seconde épine anale plus faible, plus courte que les rayons mous qui la suivent. Les *Johnius* font une partie considérable des aliments que la mer et les rivières fournissent aux habitants de l'Inde. Leur chair est blanche, légère et de peu de goût. On en connaît un assez grand nombre d'espèces (15 ou 16); la principale est le *Johnius Coitor*, qui habite les mers des Indes. C'est un poisson qui paraît tout entier d'un gris-brun un peu doré ou argenté. On voit quelques taches nuageuses brunes sur ses dorsales. Sa taille ordinaire est de 20 à 25 centimètres; on en a cependant vu des individus atteindre quelquefois 30 à 35 centimètres. (J.)

JOHNSONIA (nom propre). BOT. PH. — Catesb., syn. de *Callicarpa*, Linn. — Genre établi par R. Brown dans la famille des Aphyllanthées, détachée des Liliacées (*Prodr.*, 287). Herbes vivaces de la Nouvelle-Hollande.

***JOHRENIA** (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Ombellifères-Peucédanées, établi par De Candolle (*Mem.*, V, 54; t. 1, f. c.). Herbes du Liban. *Voy.* OMBELLIFÈRES.

JOL. MOLL. — Le Jol d'Adanson est une petite coquille qui paraît appartenir au genre Buccin, mais dont les caractères ne sont pas suffisamment exposés, soit dans la figure, soit dans la description; pour décider à quelle espèce elle appartient. (DESH.)

JOLIBOIS. BOT. PH. — Synonyme vulgaire d'une espèce de *Daphne*, le *D. mezereum*.

***JOLIFFIA**, Boj. BOT. PH. — SYN. de *Telfairia*, Hook.

JONC. *Juncus*. BOT. PH. — Grand genre de plantes qui donne son nom à la famille des Joncacées, dont il constitue à lui seul la plus grande partie, de l'hexandrie monogynie dans le système sexuel. Le nombre des espèces qui le composent est considérable; M. Kunth, dans le IIIe volume de son *Enumeratio plantarum* (1841), en décrit 105. Ces plantes sont vivaces ou rarement annuelles; elles habitent les lieux humides et les marais de toutes les contrées tempérées et froides du globe; elles deviennent déjà peu communes dans les pays voisins des tropiques; enfin elles sont très rares dans la zone intertropicale, où elles sont réduites à un petit nombre d'espèces cosmopolites que l'on retrouve sur presque tous les points de la surface du globe. Les Joncs présentent les caractères génériques suivants : Périanthe glumacé, à six folioles presque semblables entre elles, dont les trois extérieures sont cependant arénées; étamines au nombre de six, quelquefois de trois seulement; ovaire libre, à

trois loges, renfermant des ovules nombreux fixés à leur angle interne; trois stigmates filiformes, couverts de poils de tous les côtés; capsule à trois loges distinctes ou plus ou moins confluentes par l'effet de la rétraction des cloisons, à graines nombreuses, recouvertes d'un test lâche.

Tel que le circonscrivent les caractères que nous venons d'énoncer, le genre *Juncus* ne correspond qu'à une portion du groupe primitif établi par Linné; en effet, De Candolle en avait détaché (*Flore franç.*, 2e édit., t. III, p. 158), pour en former le genre Luzule, tous les Joncs à feuilles planes portant çà et là de longs poils épars, à capsule uniloculaire, 3-sperme; plus récemment, M. Ern. Meyer a formé à ses dépens le petit genre *Prionium*. M. Desvaux, dans son *Journal de botanique*, avait encore subdivisé le genre Jonc, déjà réduit, en quatre autres qui n'ont pas été adoptés, ou qui ont seulement servi à y établir les sous-genres suivants :

a. *Juncus*, Desv. Capsule à trois valves portant chacune une cloison sur la ligne médiane. Le test des graines de même forme que leur amande. Dans ce sous-genre rentrent les *Rostkovia*, Desv.

b. *Marsipposperimum*, Desv. Capsule semblable à la précédente. Le test des graines dilaté à ses deux extrémités en une sorte de sac dans lequel l'amande se trouve au large.

c. *Cephaloxys*, Desv. Capsule à trois loges, s'ouvrant par déhiscence septifrage; la portion qui reste au centre, formée par la réunion des cloisons, simulant une columelle à trois ailes.

Les usages des Joncs sont fort limités; à peine en signale-t-on quelques uns dans lesquels on ait reconnu des propriétés médicinales. C'est ainsi, par exemple, que les rhizomes des *Juncus effusus* Lin., *conglomeratus* Lin., *glaucus* Ehrh., sont regardés et employés comme de bons diurétiques par le peuple des parties septentrionales de l'Allemagne. Dans les jardins on fait grand usage de la première et de la dernière de ces trois espèces comme liens, soit pour palisser les arbres, soit pour attacher les plantes à leurs tuteurs; aussi recommande-t-on d'en avoir toujours en bordure ou en touffes dans les endroits frais et humides des jardins. Certains Joncs servent encore à fixer les terres dans des endroits marécageux ou le long des eaux; c'est ainsi que, dans toute l'étendue du canal du Languedoc, règne une bordure de Joncs entretenue avec soin, et qui produit un effet très satisfaisant. Enfin, on fait des mèches de veilleuses avec la moelle du *Juncus conglomeratus* Lin.

(P. D.)

On a encore donné le nom de Jonc à des plantes de genres et de familles différents. Ainsi l'on a appelé :

Jonc carré, une espèce de Souchet;

Jonc a coton ou de soie, les Eriophores;

Jonc cotonneux, quelques espèces de *Tomex*;

Jonc d'eau, les Scirpes;

Jonc épineux ou marin, l'*Ilex europæus*;

Jonc d'Espagne, le *Spartium junceum*;

Jonc d'étang ou Jonc des chaisiers, le *Scirpus lacustris*;

Jonc faux, les Triglochins;

Jonc fleuri, le *Butomus umbellatus*;

Jonc des Indes, le Rotang;

Jonc a mouches, le *Senecio Jacobæus*;

Jonc du Nil, le *Cyperus papyrus*;

Jonc odorant, l'*Andropogon schœnanthe* et l'*Acorus verus*;

Jonc de la passion, les Massettes.

JONCACÉES, *Juncaceæ*. BOT. PH. — Famille de plantes monocotylédones, qui emprunte son nom au genre Jonc qui en est le principal. Dans son *Genera*, A.-L. de Jussieu avait formé une famille sous le nom de *Junci*, les Joncs (*Genera*, pag. 43). Ce groupe était considérable et peu naturel; il se subdivisait en 4 sections, dans lesquelles entraient 23 genres d'organisation assez diverse pour avoir dû nécessairement être dissociés plus tard. En effet, dans sa 2e édition de la *Flore française*, De Candolle détacha du grand groupe de Jussieu les deux dernières sections : la 3e et une partie de la 4e formèrent la famille des Alismacées; le reste de la 4e entra dans la famille qui avait été proposée par M. de Mirbel sous le nom de *Melanthæ*, à laquelle le botaniste génevois donna le nom de Colchicacées. D'un autre côté, M. Rob. Brown trouva, dans la 2e section, des bases suffisantes pour l'établissement de la famille des Commélinées, et dans la 1re celles de la famille des Restiacées. Enfin aujour-

d'hui, après les derniers travaux des botanistes, les 23 genres du groupe primitif de Jussieu se trouvent répartis dans les familles suivantes : Eriocaulonées, Restiacées, Xyridées, Aphyllanthées, Joncacées, Rapatéées, Commélinacées, Alismacées, Cabombées, et Colchicacées ou Mélanthacées. Toutes ces suppressions n'ont laissé dans le groupe des vraies Joncacées que les genres *Juncus* et *Narthecium* ou *Abama*, dont le premier a été subdivisé. *Voy.* JONC.

Ainsi réduite, la famille des Joncacées se compose de plantes herbacées vivaces, rarement annuelles, à rhizome horizontal, tortueux, rameux, couvert d'écailles scarieuses. Ce rhizome émet des tiges noueuses, presque toujours simples. Les feuilles sont alternes, engaînantes à leur base : tantôt linéaires, entières ou dentelées en scie, tantôt canaliculées ou cylindriques, tantôt comprimées par les côtés, tantôt enfin restant rudimentaires. Les fleurs sont quelquefois uni-sexuées par suite d'un avortement, presque toujours hermaphrodites, régulières, accompagnées de petites bractées. Leur périanthe est persistant, formé de six folioles sur deux rangs presque toujours égaux, le plus souvent vertes et glumacées, quelquefois presque pétaloïdes. Les étamines sont le plus souvent au nombre de six, opposées aux folioles du périanthe et insérées à leur base ; dans les cas peu communs où le rang interne a avorté, et où l'on n'en trouve que trois, elles sont placées devant les trois folioles extérieures ; les anthères sont introrses, biloculaires, à déhiscence longitudinale. L'ovaire est libre, divisé intérieurement en trois loges, soit dans toute son étendue, soit à sa base seulement. Cet ovaire supporte un style, que terminent trois stigmates filiformes. Le fruit est une capsule 1-3-loculaire, 3-valve, à déhiscence presque toujours loculicide, renfermant trois ou plusieurs graines revêtues d'un test membraneux, souvent lâche ; leur embryon est logé près du point d'attache de la graine, dans la base même d'un albumen farineux ; sa radicule est infère.

Les Joncacées se rencontrent dans presque toutes les zones et à des hauteurs très diverses ; sous l'équateur elles sont alpines ; dans les contrées tempérées ou froides qu'elles habitent principalement, elles se trouvent surtout dans les endroits marécageux ; un très petit nombre habitent des lieux secs. Quelques unes sont cosmopolites. Généralement elles sont plus rares sous l'équateur et dans l'hémisphère austral.

Les seuls genres qui composent la famille des Joncacées sont les suivants :

Luzula, DC. — *Prionium*, E. Mey. — *Juncus*, DC. — *Narthecium*, Mœhr. (P. D.)

JONCQUETIA, Schreb. BOT. PH. — Syn. de *Tapiria*, Juss.

JONESIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Papilionacées-Cæsalpiniées, établi par Roxburgh (*in Asiat. Research.*, IV, 353). Arbres ou arbrisseaux de l'Asie tropicale. *Voy.* PAPILIONACÉES.

JONGERMANNE. *Jungermannia*. BOT. CR. — Genre type de la tribu des Jongermanniacées, de la grande famille ou ordre des Hépatiques, établi par Ruppius et modifié par Dillen et Linné (*Gen.*, n° 1662). Les Jongermannes sont de petites herbes terrestres ou parasites, à feuillages ou expansions, tantôt simples et d'une seule pièce, diversement incisées, portant les fleurs sur la superficie et sur les marges ; tantôt de plusieurs pièces, les folioles imbriquées ou distiques ; tantôt les fleurs axillaires ou terminales, assises au sommet des feuilles. Fleurs *mâles* pédonculées, nues ; anthères à quatre valves. Fleurs *femelles* sessiles, nues ; semences presque rondes.

Ce genre présente une infinité d'espèces (environ 300), croissant principalement en Europe et en Amérique. Elles ont été réparties par divers auteurs en plusieurs sections ; aucune de ces espèces n'intéresse ni les arts ni la culture.

JONGERMANNIACÉES ou **JONGERMANNIÉES**. *Jungermanniaceæ*, *Jungermannieæ*. BOT. CR. — Tribu de la grande famille des Hépatiques. *Voy.* ce mot.

JONIDIUM. BOT. PH. — Genre de la famille des Violariées, établi par Ventenat (*Malmais.*, t. 27). Leurs feuilles sont alternes ou opposées, entières ou dentées en scie, accompagnées de stipules latérales géminées ; leurs fleurs sont le plus souvent pendantes, fixées sur des pédoncules qui portent ordinairement deux bractées et qui sont souvent articulés au-dessous de leur extrémité. Ces fleurs présentent les caractères suivants : Calice profondément 5-parti, à

divisions inégales, les trois antérieures étant plus grandes, non prolongées à leur base; corolle à cinq pétales, généralement insérés à la base du calice, très inégaux, les antérieurs étant les plus courts, le postérieur très grand et onguiculé; cinq étamines dont les anthères se prolongent au sommet en un appendice membraneux. A ces fleurs succède une capsule presque ovoïde, qu'accompagnent les enveloppes florales et les étamines marcescentes, 1-loculaire, s'ouvrant en trois valves qui portent les graines sur leur ligne médiane. L'espèce la plus remarquable de ce genre est le *Jonidium Ipecacuanha*. *Voy.* IPÉCACUANHA.

JONOPSIDIUM (ἴον, violette; ὄψις, aspect). BOT. PH. — Genre de la famille des Crucifères-Lépidinées, établi par Reichenbach (*Icongg.*, VII, 26, t. 649). Herbes de la Lusitanie. *Voy.* CRUCIFÈRES.

JONOPSIS (ἴον, violette; ὄψις, aspect). BOT. PH. — Genre de la famille des Orchidées-Vandées, établi par Kunth (*in Humb. et Bonpl., Nov. gen. et sp.*, I, 348, t. 83). Herbes de l'Asie tropicale. *Voy.* ORCHIDÉES.

JONQUILLE. BOT. PH.—Espèce du genre Narcisse. *Voy.* ce mot.

JONSONIA, Adans. BOT. PH. — Syn. de *Cedrela*, Linn.

JOPPA. INS. — Genre de la tribu des Ichneumoniens, groupe des Ophionites, de l'ordre des Hyménoptères, établi par Fabricius et adopté par tous les entomologistes. Les *Joppa* sont caractérisés par leurs antennes dilatées avant l'extrémité et terminées en pointe. Ils habitent l'Amérique méridionale. Le type du genre est le *J. dorsata* Fab., du Brésil. (BL.)

JOSEPHA, Flor. flum. BOT. PH. — Syn. de *Bougainvillea*, Commers.

JOSEPHIA, Knight et Salisb. BOT. PH.— Syn. de *Dryandra*, R. Br.

JOSEPHINIA (nom propre). BOT. PH.— Genre de la famille des Pédalinées, établi par Ventenat (*Malm.*, t. 103). Herbes de la Nouvelle-Hollande et des Moluques. *Voy.* PÉDALINÉES.

***JOUANNÉTIE.** *Jouannetia* (nom propre). MOLL. — M. Desmoulins a proposé ce genre en l'honneur d'un observateur fort distingué, M. Jouannet, pour une petite coquille perforante, globuleuse, qui, pour nous, dépend du genre Pholade, et appartient à ce groupe d'espèces presque entièrement enveloppées par un écusson très grand. *Voy.* PHOLADE. (DESH.)

JOUBARBE. *Sempervivum*, Linn. — Genre de la famille des Crassulacées; sa place véritable dans le système de Linné est difficile à déterminer, par suite des variations de nombre que présentent les organes sexuels dans les fleurs de ses diverses espèces. Le nombre des espèces qui le composent est déjà assez considérable: De Candolle en décrit 31 dans le 3e volume du *Prodromus*, p. 411; Walpers en relève quatre nouvelles, portant ainsi le nombre total à 35. La distribution géographique de ces végétaux est très remarquable; en effet, la plupart d'entre eux sont resserrés dans la circonscription fort étroite de l'archipel des Canaries et de Madère; les autres se trouvent dans les parties moyennes et méridionales de l'Europe. Ce sont des plantes plus ou moins charnues, herbacées, sous-frutescentes ou frutescentes; parmi les espèces herbacées, les unes sont acaules et pourvues de jets (*propago*) axillaires, terminés par une rosette de feuilles, les autres sont caulescentes, et dans ce cas, dépourvues de jets. Les fleurs sont disposées en cymes; leur corolle est jaune, purpurine ou blanchâtre; elles présentent l'organisation suivante: Calice à 6-20 divisions profondes; corolle à 6-20 pétales étroits et allongés, aigus; étamines au nombre de 12-40, c'est-à-dire en nombre double des pétales, périgynes; autour de l'ovaire une rangée de petites écailles hypogynes, ovales, dentées, échancrées ou déchirées à leur extrémité; 6-20 carpelles distincts et séparés, uniloculaires, renfermant de nombreux ovules fixés le long de leur suture ventrale; ces carpelles donnent autant de follicules distincts, polyspermes.

Les Joubarbes ont été divisées par De Candolle (*l. c.*) en trois sous-genres, qui sont généralement adoptés.

a. *Jovibarba*, DC. Des jets partant de l'aisselle des feuilles inférieures. Fleurs purpurines ou jaune-pâle. Toutes les espèces de ce sous-genre sont européennes. Telles sont celles qui appartiennent à la Flore française, les *Sempervivum tectorum* Linn., *montanum* Linn., *arachnoideum* Linn., *globiferum* Linn., *hirtum* Linn.

b. *Monanthes*, Haw. Pas de véritables jets. Feuilles serrées en rosettes, globuleuses. Fleurs purpurines. Les écailles de la fleur larges, arrondies et en cuiller. Ce sous-genre a été établi sur une plante des Canaries, le *Sempervivum monanthes* Ait.

c. *Chronobium*, DC. Cette section, la plus nombreuse du genre, est caractérisée par l'absence complète des jets, par des fleurs jaunes, quelquefois blanches. Elle ne comprend que des espèces des îles Canaries et de Madère. C'est dans cette section que rentrent les divisions établies par MM. Webb et Berthelot sous les noms de *Aichryson*, *Æonium*, *Greenovia*, *Petrophye*.

Parmi les diverses espèces qui croissent spontanément en France ou qu'on cultive dans les jardins, la seule sur laquelle nous croyons devoir dire quelques mots, est la Joubarbe des toits, *Sempervivum tectorum* Linn., la plus commune de toutes, qui se trouve ordinairement sur les toits, sur les vieux murs, et quelquefois sur les rochers. Dans les jardins paysagers, on en garnit les rocailles et les toits des chaumières. Ses feuilles sont succulentes, glabres sur leurs deux faces, ciliées à leurs bords, réunies en grandes et belles rosettes, du milieu de chacune desquelles s'élève une tige droite, haute de 3-4 décimètres, velue, portant des feuilles éparses. Ses jets sont étalés. Ses fleurs sont purpurines, presque sessiles, à environ 12 pétales lancéolés, à nombre égal de pistils ; les écailles de ces fleurs sont en forme de coin et caronculées. Cette plante est rafraîchissante ; les paysans du midi de la France la regardent comme d'un effet presque assuré pour la guérison des durillons et des cors aux pieds.

On cultive assez fréquemment dans les jardins quelques espèces de Joubarbes, particulièrement les *Sempervivum arboreum*, *glutinosum*, *tortuosum*, etc. (P. D.)

JOUBARBES, Juss. BOT. PH. — Syn. de Crassulacées, DC.

JOUES CUIRASSÉES. POISS. — Famille établie par Cuvier (*Règn. anim.*, tom. II, pag. 158) dans l'ordre des Acanthoptérygiens, pour des poissons qui ont de grands rapports avec les Perches, mais auxquels l'aspect singulier de leur tête, diversement hérissée et cuirassée, donne une physionomie tout-à-fait particulière. Ils présentent pour caractère commun des sous-orbitaires plus ou moins étendus sur la joue, et s'articulant en arrière avec le préopercule. Cette famille renferme plusieurs groupes de Poissons remarquables, répartis en deux grandes divisions. La première, caractérisée par l'*absence de rayons épineux libres en avant de la dorsale*, comprend les genres Trigle, Prionate, Malarmat, Dactyloptère, Céphalacanthe, Cotte, Hémitriptère, Bembras, Aspidophore, Platycéphale, Hémilépidote, Blepsias, Apiste, Scorpène, Sébaste, Ptéroïs, Agriopus, Pilor, Synancée.

La seconde division, basée sur la présence d'*épines libres au lieu de la première dorsale*, se compose des genres Monocentre, Épinoche et Gastrée. *Voy.* ces divers mots. (J.)

JOUR. ASTR. — *Voy.* ASTRES.

JOURET. MOLL. — D'après Gmelin, cette espèce d'Adanson serait la même que le *Venus maculata* de Linné, *Cytherea maculata* Lamarck. Mais, après une lecture attentive de la description de cette coquille, nous pensons qu'elle doit constituer une espèce différente. *Voy.* CYTHÉRÉE. (DESH.)

JOVELLANA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Scrophularinées-Verbascées, établi par Ruiz et Pavon (*Flor. Peruv.* I, 12, t. 18). Herbes du Chili. *Voy.* SCROPHULARINÉES.

***JOXYLON**, Rafin. BOT. PH. — Syn. de *Maclura*, Nutt.

***JOZOSTE**, Nees. BOT. PH. — Syn. d'*Actinodaphne*, Nees.

JUANULLOA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Solanacées-Solanées, établi par Ruiz et Pavon (*Prodr.*, 27, t. 4). Arbrisseau du Pérou.

JUBÆA. BOT. PH. — Genre de la famille des Palmiers inermes, tribu des Coccoïnées, établi par H.-B. Kunth (*in Humb. et Bonpl., Nov. gen. et sp.*, I, 308, t. 96). Palmiers du Chili. *Voy.* PALMIERS.

JUBARTE. MAM. — Espèce du genre Baleine. *Voy.* ce mot. (E. D.)

***JUBELINA.** BOT. PH. — Genre de la famille des Malpighiacées, établi par Ad. de Jussieu (*in Delessert. Ic. select.*, III, 19, t. 32). Arbrisseaux de la Guiane. *Voy.* MALPIGHIACÉES.

JUCCA. BOT. PH. — *Voy.* YUCCA.

***JUCUNDA** (*jucunda*, agréable). BOT. PH.

— Genre de la famille des Mélastomacées-Miconiées, établi par Chamisso (*in Linnæa*, IX, 456). Arbrisseaux du Brésil. *Voy.* MÉLASTOMACÉES.

JUDAIQUES (PIERRES). ÉCHIN. — On désigne sous ce nom des pointes d'Oursins et des articulations d'Encrine.

JUGLANDÉES. *Juglandeæ.* BOT. PH. — Famille de plantes dicotylédonées apétales, dicliues, à fleurs monoïques ou dioïques. Dans les mâles, le calice partagé profondément en lanières inégales, au nombre de deux ou six, est adné par sa base à une bractée squamiforme, simple ou plus rarement trilobée, et renferme des étamines en nombre défini, égal ou double, ou indéfini, à filets courts, à anthères s'ouvrant longitudinalement, dont les deux loges, parallèles et obliques, sont fixées sur sur les côtés d'un connectif qui souvent se prolonge et s'épaissit au-dessus d'elles. Dans les fleurs femelles, le calice adhère à l'ovaire qu'il recouvre et se partage au-dessus de lui en quatre lobes avec lesquels alternent quelquefois ceux d'une petite corolle caduque, rarement en 3 ou en 5; il est dans quelques cas doublé à sa base par un involucre cupuliforme. L'ovaire est couronné par un stigmate discoïde 4-lobé ou plus souvent par 2 ou 4 grands stigmates tout hérissés de franges papilleuses et portés sur un style court, simple ou double; il renferme un seul ovule droit et dressé au milieu d'une loge unique; mais celle-ci en bas et sur les côtés est divisée en 4 compartiments par quatre cloisons incomplètes. La graine, à mesure qu'elle grossit, s'enfonce dans ces compartiments et prend ainsi une forme 4-lobée, lisse ou souvent inégale à la surface : c'est celle de l'embryon recouvert d'une enveloppe membraneuse et notamment des cotylédons qui forment presque toute la masse. Ils sont chacun bilobé inférieurement; la radicule courte et supère; la gemmule a deux petites feuilles pennées. Quant au fruit, il est devenu celui qu'on connaît vulgairement sous le nom de *noix*, c'est-à-dire, un noyau ligneux indéhiscent ou se séparant en deux valves et recouvert d'une couche coriace et fibreuse qu'on nomme le *brou* et que forme le sarcophage avec le calice adhérent et persistant. Les espèces de cette famille sont originaires principalement de l'Amérique du nord, en moindre nombre dans l'Asie tempérée et tropicale et les îles qui en dépendent. Plusieurs sont cultivées en Europe et une surtout assez communément pour faire aujourd'hui partie de sa Flore. Ce sont de grands arbres dont le bois est très estimé et employé pour la charpente et les meubles, dont les feuilles sont alternes, pennées avec ou sans impaire, dépourvues de points glanduleux et exhalant pourtant une odeur aromatique, sans stipules. Les fleurs mâles sont disposées en chatons; les femelles ramassées en petit nombre, ou plus nombreuses en grappes lâches. La graine, dans beaucoup d'espèces et surtout dans celle que nous cultivons, se mange et sert de plus pour l'huile qu'elle contient et qui est employée non seulement par les arts, auxquels ses propriétés siccatives la rendent avantageuse, mais aussi comme alimentaire dans beaucoup de pays.

GENRES.

Carya, Nutt. (*Scorias*, Raf.—*Hicorius*, Raf. — *Juglans*, L.—*Pterocarya*, Kunth. —*Engelhardtia*, Lesch. (*Pterilema*, Reinw.)

(AD. J.)

***JUGLANDITES.** BOT. FOSS. — Groupe établi par M. Al. Brongniart (*Prodr.*, 144) pour quelques espèces de *Juglans* fossiles, dont 2 (la 2e et la 3e) sont propres aux terrains de lignite; une autre (la 1re) aux terrains de sédiment supérieurs; la 4e appartient à la formation salifère de Wieliczka.

JUGLANS. BOT. PH. — *Voy.* NOYER.

***JUGULAIRES.** POISS. — Ordre de Poissons établi par Linné et correspondant à la famille des Auchénoptères de M. Duméril. *Voy.* AUCHENOPTÈRES.

***JUGULIBRANCHES.** *Jugulibranchiata.* POISS. — Latreille donne ce nom (*Fam. du règn. anim.*, p, 141) à une famille de l'ordre des Acanthoptérygiens apodes, caractérisée principalement par les ouïes, qui s'ouvrent par un ou deux petits trous sous la gorge.

Cette famille est subdivisée elle-même en deux groupes : le premier présente deux ouvertures branchiales extérieures, et renferme les genres Sphagébranche et Aptérichte; les Poissons du second groupe (Ala-

bès et Synbranche) n'ont qu'une seule ouverture branchiale extérieure. (J.)

JUIDA. *Juida*, Less. ois. — Division de la famille des Merles. *Voy.* ce mot. (Z. G.)

JUJUBE. BOT. PH. — Fruit du Jujubier. *Voy.* ce mot.

JUJUBIER. *Zizyphus.* BOT. PH. — Genre de la famille des Rhamnées, de la pentandrie monogynie dans le système sexuel. Il se compose d'arbrisseaux ou de petits arbres qui habitent principalement les parties voisines du tropique et celles qui bordent la Méditerranée, dans l'hémisphère nord, que l'on rencontre aussi, mais en petit nombre, dans l'Amérique intertropicale; leurs rameaux sont grêles, garnis de feuilles alternes, presque distiques, à trois nervures. Leurs stipules sont tantôt transformées l'une et l'autre en épines, dont l'une est droite, l'autre recourbée; tantôt l'une des deux seulement est transformée en épine, tandis que l'autre est caduque ou avorte. Les fleurs de ces végétaux présentent un calice étalé, dont le tube est très peu concave, tandis que le limbe est divisé en cinq lobes étalés; ce tube calicinal est tapissé intérieurement par un disque dont le bord porte une corolle à cinq pétales et cinq étamines opposées à ces pétales. L'ovaire est enfoncé par sa base dans le disque auquel il adhère; il présente intérieurement deux ou plus rarement trois loges dont chacune renferme un seul ovule dressé, et il supporte autant de styles (le plus ordinairement distincts) et de stigmates qu'il existe de loges. Le fruit, qui succède à ces fleurs, est charnu et renferme un noyau à 2-3 loges monospermes, quelquefois à une seule, par l'effet d'un avortement. Sous lui, persiste la base du calice, qui s'est rompu transversalement. Parmi les espèces de Jujubiers, il en est deux qui méritent d'être examinées en particulier.

1. JUJUBIER COMMUN, *Zizyphus vulgaris* Linn. (*Rhamnus Zizyphus* Linn.). C'est un grand arbrisseau, ou un arbre de taille peu élevée, originaire de Syrie, d'où il fut transporté à Rome sous Auguste; depuis cette époque, il s'est répandu sur tout le littoral de la Méditerranée où on le cultive communément et où il s'est même naturalisé en quelques endroits. Dans son pays natal, il s'élève en arbre de 7 à 10 mètres de hauteur, avec un tronc cylindrique recouvert d'une écorce brune; généralement, sa taille s'élève moins dans l'Europe; cependant il en existe en Provence et dans le Bas-Languedoc des individus cultivés qui forment d'assez beaux arbres. Ses rameaux sont tortueux, grêles et flexibles; ses feuilles sont ovales, dentelées sur leur bord, glabres, ainsi que les rameaux, luisantes; ses piquants stipulaires sont ou nuls ou géminés, l'un des deux étant recourbé. Ses fruits, ou les *Jujubes*, sont de forme ovale oblongue, longues de 1 1/2 à 2 centimètres, de couleur rouge un peu jaunâtre à leur maturité; leur chair est ferme, de saveur douce et très agréable. On les mange en abondance dans le midi de l'Europe et en Orient; on les nomme *Guindoulos* dans le Bas-Languedoc. Séchées au soleil, les Jujubes ont des usages médicinaux assez importants; avec les Dattes, les Figues et les Raisins, elles constituent ce qu'on a nommé les *fruits béchiques* ou mucoso-sucrés. Leur décoction forme une tisane calmante, adoucissante, que l'on emploie contre les irritations, particulièrement contre celles des poumons. Elle forme aussi la base de la pâte de Jujubes, dans laquelle elle est mêlée à la gomme et au sucre. Le bois du Jujubier commun est dur, de couleur roussâtre; il est susceptible de prendre un beau poli, ce qui le fait employer assez souvent pour le tour, les pièces qu'il donne n'étant pas assez fortes pour qu'on puisse s'en servir pour des usages plus importants. Le Jujubier se multiplie facilement par graines et par drageons; il se plaît surtout dans les terrains légers, sablonneux et secs. Dans le midi de la France, on le cultive en plein vent; dans le nord, il demande une exposition au midi, contre un mur, et il doit même être couvert pendant l'hiver.

2. JUJUBIER LOTOS, *Zizyphus lotus* Lam. Cette espèce ressemble sous plusieurs rapports à la précédente; ses feuilles sont ovales-oblongues, légèrement crénelées, glabres, ainsi que les rameaux; ses piquants sont géminés; l'un crochu, l'autre droit, plus long que le pétiole; ses fruits sont presque arrondis ou légèrement ovales. Elle croît en Afrique, dans les parties intérieures, et surtout dans le nord, dans la régence de Tunis, en Sicile, dans le Portugal. C'est elle qui produit le fruit si célèbre dans l'antiquité, comme formant l'aliment favori des Loto-

phages, ainsi que l'avaient déjà avancé quelques botanistes anciens, et que l'a démontré Desfontaines, dans un Mémoire en date de l'année 1788. Le plus souvent, ces peuples l'écrasaient, faisaient ensuite macérer sa pulpe dans l'eau, et ils en faisaient ainsi une sorte de liqueur, qu'on prépare encore dans le nord de l'Afrique. (P. D.)

JULAN. MOLL. — Adanson désigne sous ce nom une jolie espèce de Pholade du Sénégal, *Pholas striata* de Gmelin. *Voy.* PHOLADE. (DESH.)

JULE. *Julus.* MYRIAP. — *Voy.* IULE.

***JULIANIA.** BOT. PH. — Genre de la famille des Zygophyllées, tribu des Zygophyllées vraies, établi par Llave et Lexarca (*Nov. veget. descript.*, II, 4). Arbrisseau du Mexique. *Voy.* ZYGOPHYLLÉES.

JULIENNE. *Hesperis.* BOT. PH. Genre de plantes de la famille des Crucifères, tribu des Notorhizées siliqueuses de De Candolle; de la tétradynamie siliqueuse, dans le système sexuel. Il se compose de plantes herbacées annuelles ou bisannuelles, ou quelquefois, mais rarement, vivaces, qui croissent spontanément dans les parties moyennes de l'Europe, dans la région méditerranéenne et dans l'Asie moyenne. Elles présentent une villosité blanchâtre formée de poils simples ou rameux, quelquefois glanduleux. Leurs fleurs forment des grappes terminales lâches; elles sont purpurines ou blanchâtres, quelquefois odorantes. Chacune d'elles présente un calice à quatre sépales connivents, dont les deux latéraux sont renflés et gibbeux à leur base; une corolle à quatre pétales onguiculés, dont le limbe est étalé, obtus ou échancré; deux stigmates elliptiques. Le fruit est une silique droite, allongée, bivalve, à peu près cylindrique ou légèrement tétragone, renfermant plusieurs graines pendantes, rangées en une seule série, sans rebord, lisses; rarement comprimées; les cotylédons de leur embryon sont incombants. Ce genre avait pris une extension assez grande dans les ouvrages de Linné et des botanistes subséquents; mais les travaux les plus récents, notamment ceux de MM. R. Brown et De Candolle, l'ont beaucoup restreint. Cependant, tel qu'il a été limité, il renferme encore plus de 40 espèces, puisque De Candolle en a décrit 20 dans le *Prodromus*, tom. I, pag. 188, et que depuis la publication de cet ouvrage, Walpers a pu en relever 21 nouvelles.

Resserré dans ses nouvelles limites, le genre *Hesperis* ne présente plus qu'une seule espèce qui offre un intérêt direct; c'est la suivante :

JULIENNE DES DAMES, *Hesperis matronalis* Lam. C'est une plante bisannuelle, dont la tige est haute de 6 à 10 décimètres, velue et presque simple; dont les feuilles sont ovales-lancéolées, aiguës, dentées, légèrement velues; ses fleurs sont blanches ou violacées, portées sur des pédoncules de la longueur du calice; ses pétales sont pourvus d'un long onglet qui dépasse le calice, et leur limbe est obovale. L'odeur agréable de ces fleurs se fait sentir principalement le soir, et fait cultiver cette espèce dans les jardins où elle est très répandue, et où elle est connue vulgairement sous les noms de *Cassolette*, *Damas*, etc. La Julienne des dames croît spontanément dans les lieux frais et ombragés, dans les haies, les buissons, etc. On en distingue deux variétés, dont l'une (*Hesperis matronalis sylvestris* DC.), presque inodore, à les fleurs purpurines et les pétales obtus : c'est la variété spontanée dont Linné avait fait une espèce distincte sous le nom d'*Hesperis inodora*, que l'on rencontre communément dans les vallées fraîches et peu élevées des montagnes des Pyrénées, autour de Luchon, par exemple, etc.; dont l'autre (*Hesperis matronalis hortensis* DC.), cultivée dans les jardins, où elle a été modifiée et perfectionnée par la culture, se fait remarquer par l'odeur suave de ses fleurs. On en possède des sous-variétés vivaces à fleurs doubles, blanches ou violettes. On multiplie ces dernières par éclats ou par boutures qu'on obtient en coupant la tige, après la floraison, en deux ou trois morceaux. Cette plante ne prospère que dans une terre franche substantielle; elle ne demande que de rares arrosements. (P. D.)

JULIENNE JAUNE. BOT. PH. — Nom vulgaire du *Barbarea vulgaris*. *Voy.* BARBAREA.

***JULIETA,** Leschen. BOT. PH. — Syn. de *Lysinema*, R. Br.

JULIS ou GIRELLE. POISS. — Genre de Poissons Acanthoptérygiens de la famille

des Labroïdes, établi par Cuvier (*Règn. anim.*, t. II, p. 257), et comprenant tous les Labroïdes à ligne latérale non interrompue; à dorsale munie de rayons épineux, raides et piquants, dont la tête entière, c'est-à-dire le sous-orbitaire, le préopercule et les autres pièces operculaires, le dessus de la tête et les mâchoires sont dépourvues d'écailles. Leurs dents sont coniques, plus fortes en avant; derrière cette rangée externe, il y en a de tuberculeuses ou de grenues en nombre variable, qui, dans quelques espèces, se succèdent avec l'âge, et augmentent la largeur de la surface émaillée des deux mâchoires (*Hist. nat. des poiss.*, Cuv. et Val., t. XIII, p. 358).

Les Girelles sont des poissons parés des couleurs les plus variées et les plus brillantes. Ils habitent principalement les régions intertropicales; cependant on en voit quelques uns s'avancer vers le nord, jusque sur les côtes d'Angleterre ou de France. La Méditerranée en renferme trois ou quatre espèces, qui ne le cèdent en rien, par leur éclat et leur beauté, aux poissons les plus brillants des mers tropicales.

Les Girelles vivent sur le bord de la mer, parmi les roches madréporiques, où ils trouvent en abondance des Mollusques, des Oursins et autres animaux à test dur, qu'ils brisent facilement avec les dents fortes et coniques, soit des mâchoires, soit des pharyngiens.

On connaît environ 88 espèces ou variétés de Girelles. Parmi elles, nous citerons principalement la GIRELLE COMMUNE, *Julis vulgaris* Cuv. et Val.; son corps est allongé et ses écailles sont très petites; le sommet de la tête et le dos sont d'un beau brun mêlé de rougeâtre et de bleu; au-dessous de cette teinte brille une large bandelette à bords dentelés d'un beau rouge orangé. A partir de l'épaule, et jusque sous les premiers rayons mous de la dorsale, le milieu des côtés est coloré par une bande bleu foncé, presque noire, qui forme une grande tache oblongue sur les côtés du corps du poisson. Cette tache se prolonge, jusqu'auprès de la queue, en une bande colorée de bleu d'outre-mer, plus ou moins rembrunie par le brun doré qui s'y trouve mêlé; le dessous du corps est blanc d'argent; une raie bleu d'outre-mer, très vif, naît de l'angle de la bouche, traverse la joue; se marque à l'angle de la pectorale, et se prolonge, en diminuant de ton, le long du bord inférieur de la tache bleu foncé des côtés.

La disposition de ces couleurs, ou leur éclat plus ou moins vif, a fait établir parmi les individus de cette espèce quelques variétés qui cependant offrent constamment la tache latérale noire allongée.

La taille de ces poissons varie de 15 à 30 centimètres; leur chair est blanche, de bon goût, et facile à digérer. On en trouve fréquemment à Nice, sur les bords de la Méditerranée, dans les rochers couverts d'algues marines. (J.)

***JULOCROTON.** BOT. PH.—Genre de la famille des Euphorbiacées-Acalyphées, établi par Martius (*Herbar. Brasil.*, p. 119). Sous-arbrisseaux du Brésil. *Voy.* EUPHORBIACÉES.

JUMENT. MAM.—La femelle du Cheval. *Voy.* ce mot.

JUNCAGO, Tourn. BOT. PH. — Syn. de *Triglochin*, Linn.

JUNCARIA, Clus. BOT. PH. — Synon. d'*Ortegia*, Lœfl.

***JUNCKÉRITE.** MIN. — Carbonate de Fer prismatique. *Voy.* ce mot.

JUNCUS. BOT. PH. — *Voy.* JONC.

JUNGERMANNE. BOT. CR. — *Voy.* JUNGERMANNE.

JUNGERMANNIACÉES. BOT. CR. — *Voy.* JUNGERMANNIACÉES.

JUNGHAUSIA, Gmel. BOT. PH. — Syn. de *Curtisia*, Ait.

JUNGIA. BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Nassauviacées, établi par Linné (*Suppl.*, 58). Herbes ou arbrisseaux de l'Amérique australe. *Voy.* COMPOSÉES. — Gærtn., syn. de *Bœckea*, Linn.

JUNIPÉRITES (*juniperus*, genévrier). BOT. FOSS. — Groupe de Conifères fossiles, établi par M. Ad. Brongniart (*Prodr.* 108) pour des plantes présentant des rameaux disposés sans ordre; des feuilles opposées semblables à celles des Genévriers et des Cyprès, courtes, obtuses, insérées par une base large, opposées en croix et disposées sur quatre rangs. M. Ad. Brongniart rapporte à ce groupe trois espèces (*J. brevifolia, acutifolia, aliena*) trouvées dans des lignites de sédiment supérieur. (J.)

JUNIPERUS. BOT. PH.—*Voy.* GENÉVRIER.

JUPUPA. OIS. — Nom d'une espèce de Cassique. *Voy.* ce mot.

***JURGENSIA**, Spreng. BOT. PH.— Syn. de *Commersonia*, Forst.

JURINEA (nom propre). BOT. PH.— Genre de la famille des Composées-Mutisiacées, établi par Cassini (*in Bullet. Soc. philom.* 1821, p. 140). Herbes des régions méditerranéennes. *Voy.* COMPOSÉES.

JUSQUIAME: *Hyoscyamus*. BOT. PH. — Genre de la famille des Solanacées, de la pentandrie monogynie dans le système sexuel. On en connaît aujourd'hui environ 20 espèces. Il se compose de plantes herbacées, qui croissent naturellement dans les parties moyennes de l'Europe et de l'Asie, et dans toute la région méditerranéenne. Ces plantes sont généralement remarquables par leur aspect sombre et livide, plus caractérisé encore que chez la plupart des autres Solanacées, par leur viscosité et par leur odeur vireuse; leurs feuilles sont alternes, le plus souvent sinueuses, les florales ordinairement géminées; leurs fleurs sont solitaires à l'aisselle des feuilles florales, le plus souvent dirigées vers un seul côté. Elles présentent un calice urcéolé, à cinq dents; une corolle en entonnoir, à limbe plissé, divisé en cinq lobes obtus, inégaux, marqués le plus souvent de veines foncées; cinq étamines insérées au fond du tube de la corolle; un ovaire à deux loges multi-ovulées, dans chacune desquelles un placenta développé tient à la cloison par sa ligne dorsale. Le fruit est une capsule enveloppée par le calice persistant et qui s'est accrue après la floraison, biloculaire, s'ouvrant transversalement vers la partie supérieure, et constituant dès lors une pyxide; l'opercule, qui se détache alors, conserve intérieurement une partie de la cloison. Parmi les espèces de ce genre, il en est deux qui méritent d'être examinées en particulier.

1. JUSQUIAME NOIRE, *Hyoscyamus niger* Linn. Cette espèce est connue vulgairement en diverses parties de la France sous les noms de *Careillade* (qu'on applique aussi plus particulièrement à l'espèce suivante dans les environs de Montpellier), *Hannebane potelée;* elle croît communément le long des chemins et surtout autour des habitations. Sa tige s'élève de 6 à 8 décimètres; elle est cylindrique, épaisse, couverte de poils épais et visqueux; ses feuilles sont grandes, molles et cotonneuses, marquées sur leur bord de sinus aigus, sessiles et amplexicaules; ses fleurs sont d'un jaune pâle, marquées de veines pourpre noirâtre; elles deviennent de cette dernière couleur dans leur milieu; elles sont sessiles, rangées à l'aisselle des feuilles florales en une sorte de long épi feuillé unilatéral. Les propriétés médicinales de cette espèce la rapprochent beaucoup de la Belladone, à la place de laquelle on l'emploie quelquefois. Ses feuilles ont, à l'état frais, une odeur forte, désagréable et une saveur mucilagineuse un peu âcre; mais, par la dessiccation, elles perdent presque entièrement l'une et l'autre de ces propriétés. On prépare, soit de ces feuilles, soit des graines, un extrait que l'on emploie à doses faibles ou modérées, surtout pour combattre les affections nerveuses. Cette même substance, prise à forte dose, constitue un poison narcotico-âcre dont on combat les effets par l'émétique d'abord et ensuite par les boissons acidulées. Les propriétés vénéneuses de la Jusquiame noire se retrouvent dans sa racine qui, dans quelques circonstances, ayant été prise pour de petits Panais, a déterminé des accidents fâcheux; elles existent également dans ses graines. Les feuilles de cette plante, appliquées, cuites, sur les tumeurs goutteuses et rhumatismales, agissent comme calmant; ses graines servent principalement au même titre, pour calmer les douleurs dentaires; pour cela, on les projette sur des charbons ardents et l'on en reçoit la vapeur dans la bouche, en usant toutefois de précaution, pour éviter les fâcheux effets qu'elles pourraient produire si elles étaient respirées en quantité un peu considérable. Les anciens en exprimaient l'huile, qu'ils employaient en diverses circonstances; mais, dans ces derniers temps, leur usage a été beaucoup plus restreint, ainsi, du reste, que celui des feuilles. Les effets de la Jusquiame noire ont été soumis à de nombreuses expériences par le Dr Fouquier, qui est arrivé à cette conclusion, qu'on en avait beaucoup exagéré l'importance; ce médecin en est venu à donner, dans l'espace de vingt-quatre heures, jusqu'à 250 grains d'extrait de cette plante, sans qu'il se soit produit d'effets fâcheux.

La conclusion définitive qu'il s'est cru autorisé à déduire de ses observations est que la Jusquiame constitue une substance très inégale dans son action, et de laquelle on n'est dès lors jamais certain d'obtenir les résultats que l'on désire; enfin, que son narcotisme est très faible, sinon même entièrement nul. Les diverses espèces d'animaux éprouvent de la part de la Jusquiame noire et de ses différentes parties des effets variés; ainsi l'on a dit que ses graines, mêlées à l'avoine, non seulement ne nuisent pas aux Chevaux, mais encore les engraissent; que les Cochons, les Vaches et les Brebis mangent la plante entière sans qu'il en résulte pour eux le moindre inconvénient, tandis qu'elle agit sur les Cerfs, les Gallinacés, les Oies et les Poissons comme un poison véritable. Les effets plus ou moins énergiques de la Jusquiame noire sont dus à un alcaloïde qui a été découvert par Brandes, et qui a reçu de ce chimiste le nom d'*Hyoscyamine*.

2. Jusquiame blanche, *Hyoscyamus albus* Linn. Cette espèce est moins répandue que la précédente et est limitée aux parties méridionales de l'Europe; elle diffère de la Jusquiame noire par sa tige un peu moins haute et moins rameuse; par ses feuilles caulinaires, assez longuement pétiolées en cœur à leur base, aiguës, marquées sur leur bord de sinus obtus, tandis que les florales sont parfaitement entières; par ses fleurs presque sessiles à l'aisselle des feuilles florales; enfin par ses corolles ventrues. Ses propriétés sont analogues à celles de la Jusquiame noire, quoique moins prononcées; aussi est-elle quelquefois substituée à cette dernière. (P. D.)

JUSSIÆA (Jussieu, célèbre botaniste). — Genre de la famille des OEnothérées-Jussieuées, établi par Linné (*Gen.*, n° 538). Herbes ou arbrisseaux, ou, très rarement, arbres des régions tropicales du globe. *Voy.* OENOTHÉRÉES.

***JUSSIEUÉES.** *Jussievœ.* BOT. PH. — Tribu des OEnothérées. *Voy.* ce mot.

JUSSIEVIA, Houst. BOT. PH. — Syn. de *Cnidoscolus,* Pohl.

JUSTICIE ou **CARMANTINE.** *Justicia.* BOT. PH. — Genre de la famille des Acanthacées. Linné avait admis sous ce nom un genre de plantes à deux étamines auxquelles il assignait pour caractères : Un calice simple ou double; une corolle monopétale labiée; une capsule s'ouvrant par un onglet élastique, dont la cloison était contraire aux valves et adnée. Mais ce groupe, assez mal défini, reçut successivement un nombre considérable d'espèces, et finit par devenir un assemblage de plantes qui se ressemblaient par quelques traits, mais qui différaient les unes des autres sous des rapports importants. C'est ce que sentit très bien M. Nees d'Esenbeck, qui, dans le bel ouvrage de M. Wallich (*Plantæ As. rariores,* tom. III, pag. 70 et suiv.), présenta une revue de la famille des Acanthacées, et qui resserra le genre *Justicia* dans des limites beaucoup plus étroites en établissant un grand nombre de genres nouveaux, ou en admettant ceux qui avaient déjà été établis à ses dépens. *Voy.* ACANTHACÉES.

Le résultat de ces nombreuses divisions a été nécessairement de diminuer beaucoup le nombre des vrais *Justicia*, qui sont restés caractérisés de la manière suivante : Calice 5-parti, égal; corolle bilabiée-infundibuliforme, à tube allongé; lèvre supérieure aiguë, réfléchie, l'inférieure à trois divisions égales; deux étamines insérées à la gorge de la corolle, à anthères saillantes, formées de deux loges contiguës, légèrement inégales à leur base, mutiques; ovaire à deux loges bi-ovulées; style simple; stigmate bifide; capsule onguiculée, cuspidée, biloculaire, disperme par l'effet de l'avortement des deux autres ovules, s'ouvrant en deux valves par déhiscence loculicide, les valves portant la cloison sur leur ligne médiane; graines en forme de cœur, comprimées, tuberculées, entourées d'un bord relevé. Ces plantes sont des arbrisseaux de l'Asie tropicale, dont les feuilles sont opposées; dont les fleurs, disposées en épis terminaux, sont accompagnées de bractées herbacées, larges, et de petites bractéoles subulées. Quelques unes de leurs espèces sont cultivées dans les jardins comme plantes d'ornement. (P. D.)

K

KABASSOU. MAM. — Nom vulgaire du Tatou à douze bandes. *Voy.* TATOU. (E. D.)

KACHIN. MOLL. — Adanson (*Voyage au Sénégal*) nomme ainsi une coquille du genre *Trochus*, le *T. Pantherinus* Linn.

KADSURA. BOT. PH. — Genre de la famille des Schizandracées, établi par Jussieu (*in Annal. Mus.*, XVI, 340). Arbrisseaux de Java et du Japon. *Voy.* SCHIZANDRACÉES.

KÆMPFÉRIE. *Kæmpferia* (du nom du botaniste Kæmpfer). BOT. PH. — Genre de plantes de la famille des Scitaminées ou Zingibéracées, de la monandrie monogynie dans le système sexuel. Il se compose de plantes herbacées, à racines tuberculeuses, dont un petit nombre sont cultivées dans les serres où elles se font remarquer par l'élégance et la singulière organisation de leurs fleurs. Celles-ci semblent naître de la racine, et sont généralement groupées au nombre de 4-5 ou davantage, accompagnées de plusieurs bractées, dont les unes sont grandes, extérieures, et communes à plusieurs fleurs; dont les autres sont propres à chaque fleur. Parmi ces dernières bractées; l'une est placée du côté extérieur, les deux autres se soudent l'une à l'autre du côté supérieur en une seule qui paraît être bidentée au sommet. Dans la description de la fleur de ce genre et pour l'interprétation de ses parties, nous croyons ne pouvoir suivre de meilleur guide que M. Lestiboudois, dans son Mémoire sur les Scitaminées, Musacées, etc., publié dans les *Annales des sciences naturelles*, 2e série, mai et juin 1841, avril et mai 1842. Le périanthe des Kæmpféries se compose, comme dans le type normal des monocotylédones, de deux rangées de folioles; les trois extérieures sont soudées entre elles en une seule lame fendue d'un côté, et présentant à son extrémité trois dents qui indiquent la seule partie de leur étendue qui a échappé à la soudure; les trois intérieures sont plus allongées, distinctes les unes des autres, étroites et allongées, aiguës, canaliculées. Ces six parties, qui constituent le périanthe des *Kæmpferia*, sont cependant les moins apparentes parmi celles que présente la fleur de ces plantes; plus intérieurement, en effet, on y remarque des lames pétaloïdes plus développées, colorées de couleurs diverses et le plus souvent brillantes, de formes diverses dans une même fleur, et qui constituent précisément la partie remarquable et bizarre de ces fleurs. Ces lames pétaloïdes ne sont autre chose que des staminodes, c'est-à-dire qu'elles proviennent de la transformation de la plupart des étamines qui entraient dans la constitution normale de la fleur. Les *Kæmpferia* présentent trois de ces lames, dont deux sont entières et la troisième profondément bilobée; les deux premières sont blanches ou faiblement colorées, distinctes l'une de l'autre, très larges à leur base; la dernière, à laquelle M. Lestiboudois donne le nom de *synème*, est opposée aux premières; ses deux grands lobes sont colorés de teintes vives, purpurines, plus ou moins violacées, veinées de blanc, irrégulièrement crénelés ou échancrés : la plupart des botanistes la nomment *labelle*. La fleur ne conserve qu'une seule étamine fertile, dont l'anthère est dépassée et surmontée par un appendice ou lame profondément divisée en deux lobes aigus, quelquefois séparés par un lobe médian. Le travail de M. Lestiboudois a eu pour objet principal de retrouver la symétrie déguisée dans les lames pétaloïdes supplémentaires des fleurs des Scitaminées et des familles voisines. Selon ce savant, dans le genre qui nous occupe, les deux staminodes symétriques appartiennent au verticille qu'auraient formé les trois étamines externes; la troisième de ces étamines externes qui aurait complété le verticille, se trouve confondue dans le synème ou le labelle avec deux étamines également transformées appartenant au verticille interne; le synème ou le labelle représente donc trois étamines, dont une extérieure et deux intérieures. Enfin

ce verticille interne est complété par l'étamine, restée seule à l'état normal et fertile. Nous ne pouvons reproduire ici les observations délicates par lesquelles M. Lestiboudois est parvenu à rétablir ainsi, dans ces fleurs si bizarres d'organisation, la symétrie ordinaire des fleurs des monocotylédons. Le pistil se compose d'un ovaire adhérent, à trois loges renfermant chacune plusieurs ovules horizontaux fixés à l'angle interne. Du sommet de cet ovaire s'élève un style allongé, filiforme, qui se loge dans le sillon du filet et de l'anthère de l'étamine fertile, et que termine un stigmate urcéolé, cilié; l'ovaire supporte encore deux filaments plus ou moins rudimentaires qui ne sont autre chose que deux stylodes, c'est-à-dire les deux styles qui complétaient la symétrie ternaire du pistil réduits à un développement très imparfait. Le fruit est une capsule à trois loges polyspermes, qui s'ouvrent en trois valves par déhiscence loculicide.

Les Kæmpféries sont des plantes des parties tropicales de l'Inde. Deux ou trois d'entre elles sont assez fréquemment cultivées dans les serres : ce sont les *K. rotunda, longa* et *galanga*. Les tubercules charnus, arrondis ou allongés, qui accompagnent leur racine sont féculents et très aromatiques. Ceux de la première de ces espèces ont l'odeur et la saveur du Gingembre, seulement à un degré moins prononcé. La plupart des botanistes pensent qu'ils fournissent ce qu'on désigne dans les pharmacies sous le nom de *racine de Zédoaire*, dont on distingue deux sortes : l'une arrondie, l'autre allongée, qui proviendraient de deux variétés de cette plante. Cette substance possède des propriétés stimulantes assez énergiques; elle est aujourd'hui fort peu employée : elle entre seulement dans la composition de certaines préparations pharmaceutiques. D'autres botanistes pensent qu'elle provient de plantes différentes; ainsi Roxburgh dit positivement que la Zédoaire est formée par le *Curcuma Zedoaria* Roxb. (P. D.)

KAGENECKIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Rosacées-Quillajées, établi par Ruiz et Pavon (*Prodr.*, 134, t. 37). Arbres du Pérou. *Voy.* ROSACÉES.

KAHIRIA, Forsk. BOT. PH. — Syn. d'*Ethulia*, Cass.

KAKADOE. OIS. — Nom substitué par Kuhl à celui de *Cacatua* (Cacatois). (Z. G.)

KAKATOÈS et **KAKATOIS**. — *Voy.* CACATOIS.

KAKERLACS. INS. — Nom des Blattes dans les colonies. *Voy.* BLATTIENS. (BL.)

***KAKOXÈNE**. MIN. — Phosphate hydraté de peroxyde de Fer et d'Alumine. *Voy.* FERS PHOSPHATÉS au mot FER.

KALAN. MOLL. — C'est le nom que donne Adanson (*Voyage au Sénégal*) à une coquille du g. Strombe, le *Str. lentiginosus* L.

KALANCHOE. BOT. PH. — Genre de la famille des Crassulacées-Crassulées-diplostémones, établi par Adanson (*Fam.*, II, 248). Sous-arbrisseaux charnus croissant en Afrique, en Asie et au Brésil. *Voy.* CRASSULACÉES.

KALENCHOE, Haw. BOT. PH. — Syn. de *Kalanchoe*, Adans.

KALLSTRŒMIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Zygophyllées-Tribulées, établi par Scopoli (*Introduct.*, 937). Herbes de l'Amérique tropicale. *Voy.* ZYGOPHYLLÉES.

KALMIA. BOT. PH. — Genre de la famille des Éricacées-Rhododendrées, établi par Linné (*Gen.*, n. 545) et présentant pour caractères : Calice à 5 divisions; corolle hypogyne, monopétale, déprimée et renflée, à limbe 5-fide; étamines 10, insérées au fond de la corolle; ovaire à 5 loges multi-ovulées; style allongé, persistant, à stigmate capité; capsule subglobuleuse, à 5 loges. Les Kalmies sont des arbrisseaux à feuilles alternes ou ternées-verticillées, toujours vertes ou tombant rarement, à rameaux uniflores; fleurs disposées en grappes ou en corymbes, ou rarement axillaires.

Parmi les cinq espèces que renferme ce genre, quelques unes sont généralement cultivées dans les jardins dont elles font l'ornement par leur feuillage toujours vert et leurs belles fleurs roses. Nous citerons principalement les K. A LARGES FEUILLES, A FEUILLES ÉTROITES et GLAUQUE (*K. latifolia, angu tifolia* et *glauca* Linn.). Elles sont originaires de l'Amérique boréale, mais elles s'acclimatent parfaitement dans nos jardins où on les multiplie par semences, marcottes et boutures. (J.)

***KALOPHRYNUS** (καλός, beau; φρῦνος, crapaud). REPT. — Groupe d'Amphibiens

formé par M. Tschudi (*Class. Batrach.*, 1838) aux dépens des *Bombinator*. *Voy.* SONNEUR. (E. D.)

KALOWRATIA. BOT. PH. — *Voy.* KOLOWRATIA.

KAMBEUL. MOLL. — Adanson, dans son *Voyage au Sénégal*, désigne ainsi une coquille terrestre que Lamarck a nommée *Bulimus kambeul*.

KAMICHI. *Palamedea*. OIS. — Genre de l'ordre des Échassiers, caractérisé par un bec plus court que la tête, droit, peu comprimé, non renflé, à mandibule supérieure légèrement arquée; des narines ovales situées vers le milieu du bec; par deux éperons ou ergots à chaque aile, et par des doigts séparés, forts, à ongles robustes, surtout celui du pouce, qui est long et droit.

Les auteurs ne sont point d'accord sur la place qu'il convient d'assigner aux Kamichis; les uns les rangent parmi les Échassiers, et c'est le plus grand nombre; les autres les rapprochent des Gallinacés. On n'est pas d'accord, non plus, sur la question de savoir si le *Chauna* ou *Chavaria* doit être placé avec le Kamichi, ou s'il doit former un genre à part. Vieillot a cru devoir, comme Illiger, distinguer ces oiseaux génériquement. Latham et Gmelin les avaient réunis sous la même dénomination générique; G. Cuvier a agi de même, et M. Temminck, tout en reproduisant le g. *Chavaria*, a émis cette opinion, « qu'on pourrait être tenté, d'après la description que d'Azara donne de l'oiseau qui a servi à fonder cette division, d'en faire une seconde espèce du g. *Palamedea*. Les méthodes les plus modernes mettent d'accord ces opinions diverses en faisant de l'ancien g. *Palamedea* la famille ou sous-famille des *Palamédidées*. De la sorte, quoique séparés génériquement, les Chavarias et les Kamichis appartiennent, par le fait, à la même division.

Si l'histoire naturelle des Kamichis et des Chavarias, depuis qu'elle a été écrite par les premiers voyageurs naturalistes, ne s'est guère enrichie de nouveaux faits, toujours est-il qu'elle a été dépouillée de quelques erreurs qui s'y étaient glissées. On n'attribue plus à ces espèces des habitudes d'oiseaux de proie, et elles ne s'attaquent plus aux Reptiles, comme on l'a écrit.

Les Kamichis et les Chavarias, qui ont tant de rapports par leurs caractères extérieurs, au point que quelques auteurs doutent s'ils doivent former réellement deux genres, se ressemblent encore par leurs mœurs. Ils ont à peu près la taille et le port de la Dinde. Leur démarche est grave; ils portent le cou droit et la tête haute. Très rarement ils se perchent sur les arbres. Leur vie se passe loin des forêts et des grands bois. Ils ne fréquentent que les lieux découverts et humides, les marécages, les bords peu profonds des grands fleuves, et les savanes à demi noyées. Malgré leurs habitudes semi-aquatiques, les Kamichis et les Chavarias ne sont point des oiseaux nageurs; cependant ils entrent dans l'eau à la manière des Hérons. Leur voix est forte et retentissante. Celle du Kamichi a quelque chose de terrible, selon Maregrave : « *Terribilem clamorem edit* Vyhu-Vyhu *vociferando*, » dit-il. Celle du Chavaria est un peu moins bruyante. L'un et l'autre font entendre leurs cris, non seulement pendant le jour, mais encore durant la nuit, lorsque quelque bruit vient les frapper; et l'un et l'autre ont reçu des noms vulgaires qui ont du rapport avec ces cris. Les Indiens des bords de l'Amazone appellent le premier de ces oiseaux *Cahuitahu*, et les naturels du Paraguay nomment le second *Chaja* et *Chajali*.

On rencontre les Kamichis et les Chavarias tantôt seuls, tantôt par paires, comme à l'époque de la reproduction, tantôt en troupes assez nombreuses, ce qui arrive après les pontes. Les armes dont ils sont pour ainsi dire environnés pourraient faire supposer que ces oiseaux sont d'un naturel féroce, et qu'ils doivent rechercher les combats; cependant il n'en est rien : ils sont doux et tranquilles, et vivent paisiblement au milieu d'autres animaux ou de leurs semblables. Cependant il est une époque de l'année où leur caractère change; cette époque est celle des amours. Alors les mâles entrent en fureur les uns contre les autres, et se disputent avec acharnement la possession des femelles. L'union que contractent ces oiseaux est indissoluble : la mort seule de l'un des deux contractants peut la rompre.

Les Kamichis et les Chavarias nichent à

terre, au pied d'un arbre, dans les broussailles, dans les hautes herbes ou les joncs entourés d'eau. La ponte n'a lieu qu'une fois dans l'année, en janvier ou février. Elle est de deux œufs de la grosseur de ceux de l'Oie. Les petits, en naissant, sont revêtus d'un simple duvet et suivent le père et la mère. Lorsqu'ils ont pris leur plume du premier âge, leur chair est alors très bonne à manger; celle des adultes est coriace et n'a pas de sapidité.

La nourriture ordinaire des Kamichis et des Chavarias consiste en herbe tendre, qu'ils pâturent à la manière des Oies; ils mangent aussi les graines de plusieurs plantes aquatiques. Leur régime est donc uniquement végétal.

Le Chavaria est susceptible d'éducation. Le voyageur Jacquin a fourni de curieux détails sur cet oiseau réduit en domesticité. « Si on le tient en esclavage, dit-il, il se familiarise avec l'homme, et, investi, pour ainsi dire, de sa confiance, il devient un domestique fidèle, actif et intelligent, un gardien vigilant et incorruptible. Nourri dans les basses-cours, il est l'ami et le protecteur de la volaille; il demeure constamment au milieu d'elle, la suit dans ses courses journalières, l'empêche de s'égarer et la ramène soigneusement à l'entrée de la nuit. Aucun oiseau de proie ne peut approcher du petit troupeau que le Chavaria s'est chargé de défendre. Si un de ces oiseaux paraît à portée de la basse-cour, le vigilant gardien s'élance vers lui, déploie ses longues et fortes ailes, porte à son ennemi les coups les plus rudes et le met bientôt en fuite. » Il est probable que l'on pourrait également dire du Kamichi réduit en domesticité ce que le voyageur Jacquin rapporte du Chavaria. Ces oiseaux ont des mœurs trop semblables pour qu'il ne doive pas en être ainsi.

Le genre, ou, si l'on aime mieux, la sous-famille des Kamichis n'est composée, jusqu'à présent, que de deux espèces qui appartiennent aux contrées sauvages et peu habitées de l'Amérique méridionale.

L'une se distingue par un appendice corné, arrondi, mobile, qui surmonte le front (g. *Palamedea*, Linn.); c'est le KAMICHI CORNU, *Pal. cornuta* Lin., représenté dans l'Atlas de ce Dictionnaire, OISEAUX, pl. 10 (Buff., *pl. enl.* 451). Il a le manteau gris-ardoise, l'abdomen blanchâtre, la tête couverte de quelques plumes duveteuses, variées de blanc et de noir, et sur l'aile une tache rousse. On le trouve au Brésil et à la Guyane.

L'autre n'a point de corne sur le front, mais a l'occiput garni d'une petite touffe de plumes (g. *Chauna*, Ill.; *Opistolophus*, Vieill.); c'est le CHAVARIA FIDÈLE, *Opist. fidelis* Vieill. (*Gal. des Ois.*, pl. 262). Il a la tête et le haut du cou couverts de plumes courtes, cotonneuses et d'une couleur gris-clair; deux colliers, un supérieur blanc, l'autre noir; le manteau et les parties inférieures d'un plombé blanchâtre. On trouve des individus à plumage d'un noir nuancé de gris. Il habite le Paraguay et le Brésil.

(Z. G.)

KAMPMANNIA, Rafin. BOT. PH. — Syn. de *Xanthoxylum*, L.

KANAHIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Asclépiadées-Cynanchées, établi par R. Brown (*in Mem. Werner. soc.*, I, 39). Arbrisseaux de l'Arabie. *Voy.* ASCLÉPIADÉES.

***KANDELIA** (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Rhizophorées, établi par Wight et Arnott (*Prodr.*, I, 310). Arbres du Malabar. *Voy.* RHIZOPHORÉES.

KANEELSTEIN ou **PIERRE DE CANNELLE**. MIN. — Une des variétés du Grenat grossulaire. *Voy.* GRENAT.

KANGUROO. *Kangurus*. MAM. — Les habitants de l'Océanie donnent le nom de *Kanguroo* à des Mammifères appartenant au groupe des Didelphes et qui se distinguent particulièrement par leur museau allongé, leurs grandes oreilles, leurs membres postérieurs de beaucoup plus grands que les antérieurs et leur queue très puissante : les naturalistes ont formé avec ces animaux un groupe très distinct qui a reçu plusieurs noms latins, celui de *Macropus*, donné par Shaw, celui d'*Halmaturus* par Illiger, et enfin celui de *Kangurus* proposé par Étienne Geoffroy Saint-Hilaire et adopté par la plupart des zoologistes français.

Les Kanguroos ont la tête assez allongée; leur système dentaire est remarquable par l'absence de canines et par la disposition des incisives inférieures; celles-ci, au

nombre de deux seulement, sont très longues, très fortes et ont une direction horizontale; tandis que les supérieures, au nombre de six, sont larges, disposées sur une ligne courbe et qu'elles ont une direction verticale; un espace assez grand sépare dans les deux mâchoires les incisives des autres dents; les molaires sont, dans un certain nombre d'espèces, au nombre de cinq de chaque côté et à chaque mâchoire (genre *Macropus*, Fr. Cuvier) et dans d'autres il n'y en a que quatre (genre *Halmaturus*, Fr. Cuvier); les dents sont en général peu fortes et montrent que ces animaux sont destinés à prendre une nourriture végétale. Le membre antérieur est très petit et peu remarquable par sa conformation : il offre cinq doigts armés d'ongles assez forts; les deux doigts latéraux sont les plus courts; la paume de la main est nue; le radius permet à l'avant-bras une rotation entière; le membre postérieur ne ressemble nullement à l'antérieur, il est très développé; les os de la jambe sont près de deux fois aussi longs que ceux de l'avant-bras; ils sont très épais, car ils doivent presque toujours supporter tout le poids du corps de l'animal. Le pied est également très allongé, très solide, il ne présente que quatre doigts; l'externe est assez gros et long; mais le doigt voisin est beaucoup plus fort, plus allongé, et son ongle ressemble à un véritable sabot. La queue est excessivement développée et sert aux Kanguroos comme un véritable membre; surtout dans l'action du saut. Le nombre des vertèbres caudales est considérable et dépasse souvent celui de vingt; ces vertèbres ont des dimensions très fortes, elles sont hérissées de larges et longues apophyses et donnent attache à des muscles très puissants. Le corps de ces animaux est beaucoup plus gros vers la région inférieure que vers la supérieure; chez eux le train de devant semble tout-à-fait sacrifié pour celui de derrière, et l'animal a une forme presque conique. La conformation générale des Kanguroos leur permet une station totalement verticale, et leur queue forme alors, avec les pieds postérieurs, un trépied solide, dont la pesanteur des parties supérieures ne peut détruire l'équilibre. Dans cette position, ces animaux se tiennent appuyés sur leurs longs métatarses qui ajoutent encore à leur stabilité. Leur pelage est composé de deux sortes de poils, des soyeux et des laineux : les premiers ne se trouvent qu'aux membres, à la tête et à la queue; les autres couvrent tout le reste du corps; quelques soies noires assez raides, courtes et peu nombreuses, se voient à la lèvre supérieure, aux sourcils, sous l'œil et sous la gorge.

Les femelles, comme celles de tous les Marsupiaux, présentent une bourse dans laquelle sont placés les petits; les testicules des mâles sont très développés et la verge n'est pas fourchue, comme cela a lieu chez les Didelphes. Les os marsupiaux sont aplatis et assez longs. L'estomac est formé de deux longues poches divisées en boursouflures comme un colon; le cœcum est également grand et boursouflé. L'anatomie de ces animaux a encore été peu étudiée; cependant M. Morgan (*Trans. soc. linn. de Londres*, 16) a publié un travail sur les glandes mammaires des Kanguroos; M. Laurent a fait connaître quelques points de l'organisation de ces Marsupiaux dans la partie zoologique du voyage autour du monde de *la Favorite*; et enfin M. Richard Owen (*Trans. soc. roy. de Londres*, année 1835) a donné des détails intéressants sur l'accouplement et la parturition de ces animaux.

Par leur forme générale, les Kanguroos se rapprochent des Rongeurs, des Gerboises, par exemple. Ces Mammifères sont généralement de taille moyenne; quelques espèces sont néanmoins très grandes et ont plus de deux mètres de longueur depuis le bout du museau jusqu'à l'extrémité de la queue; tels sont les Kanguroos géant et laineux. A l'état sauvage, ces animaux sont exclusivement herbivores et frugivores. Ils vivent en troupes composées d'une douzaine d'individus, et conduites, dit-on, par les vieux mâles; ils se trouvent dans les endroits boisés et paraissent suivre des sentiers qu'ils se sont tracés. Les femelles font généralement un ou deux petits qui naissent presque à l'état de fœtus et sont placés dans leur poche ventrale. Rarement elles produisent trois ou quatre petits. Les Kanguroos ont deux sortes de progression : le saut et la marche; celle-ci est rampante et gênée; les quatre pattes sur le sol, ils enlèvent leur

Partie postérieure en se servant de leur queue, appuyée sur la terre, comme d'un ressort, et ramenant les jambes de derrière près de celles de devant, ils portent celles-ci en avant : continuant cet exercice, ils avancent avec assez de vitesse. Dans d'autres cas, ils font des sauts de sept à dix mètres d'étendue et de deux à trois mètres de hauteur, en se servant aussi de leur queue comme d'un ressort puissant. D'après les relations des voyageurs modernes, il paraîtrait que lorsqu'ils sont poursuivis, ils se bornent à marcher, ce qu'ils font avec une grande vitesse, et qu'ils ne sautent que lorsque quelque obstacle vient à se présenter sur leur passage. Leur queue leur sert en outre d'arme défensive et offensive. On rapporte, en effet, avoir vu des Kanguroos se défendre contre l'attaque de gros chiens en donnant à leurs ennemis de grands coups de queue. Dans nos ménageries on a vu également des Kanguroos attaquer leurs gardiens de la même manière. Étienne Geoffroy Saint-Hilaire dit que ces animaux, pour combattre ou éventrer leurs ennemis, se servent du doigt annulaire de leur pied de derrière, doigt qui est très fort et très développé; comme ils meuvent toujours à la fois chaque paire de membres, ils sont obligés dans le combat de se soutenir sur leur queue; mais alors ils ont recours à un point d'appui, afin de se tenir en équilibre; et pour cet effet, ils chassent leurs ennemis contre un mur ou contre un arbre, le long duquel ils se dressent et se tiennent avec leurs pattes de devant; ou bien, ajoute le célèbre professeur, quand deux Kanguroos combattent l'un contre l'autre, ils appuient réciproquement leurs pattes de devant contre leur poitrine, et, uniquement soutenus sur leur queue, ils se battent avec leurs jambes de derrière.

La chair des Kanguroos est un excellent manger, qui ressemble à la chair du Cerf suivant quelques voyageurs, à celle du Lapin suivant d'autres.

Leur peau produit une fourrure recherchée des habitants des pays qu'ils habitent : aussi les chasse-t-on avec ardeur et a-t-on dressé des chiens pour les combattre. Comme on parvient assez aisément à les atteindre, il est à craindre que, dans un nombre d'années assez peu considérable, on ne parvienne à détruire complétement ces animaux.

On a possédé un assez grand nombre d'espèces de Kanguroos dans nos ménageries européennes, surtout en Angleterre et en France. En domesticité, les Kanguroos sont nourris avec des matières végétales; cependant, suivant MM. Quoy et Gaimard, ils ne refusent pas de la viande fraîche et salée, du cuir et en général presque toutes les substances qu'on leur présente. Plusieurs fois on a vu les Kanguroos se reproduire dans nos ménageries : aussi serait-il à désirer qu'on cherchât, ainsi qu'on a commencé à le faire en Angleterre, à les acclimater d'une manière définitive et à les multiplier, leur introduction en Europe pouvant être une nouvelle source de richesses. Malheureusement notre climat parisien ne leur semble pas favorable : les individus amenés vivants au muséum n'y ont guère vécu que quelques mois; dernièrement encore, en décembre 1845, la ménagerie de Paris avait reçu un mâle, une femelle et un jeune du Kanguroo de Bennett, et déjà quelques jours après, la femelle était morte, et son petit, malgré tous les soins possibles, était destiné également à une prompte mort.

Les Kanguroos appartiennent exclusivement à l'Océanie; ce sont les plus grands Mammifères qu'on y trouve. Ils habitent surtout la Nouvelle-Hollande, Van Diémen et les grandes îles voisines; une espèce de ce genre, le Kanguroo d'Aroë, se rencontre à la Nouvelle-Guinée et dans les îles de la Sonde.

Valentyn et Lebruyn sont les premiers auteurs qui aient fait mention des Kanguroos; depuis, plusieurs voyageurs anglais et français (et parmi eux nous devons citer Cook, Dampier, MM. Péron et Lesnem, Quoy et Gaimard, Lesson, Hambron, et Jacquinot, Jules Verreaux, etc.) découvrirent de nouvelles espèces de ce genre, et le nombre en devenant assez considérable, des zoologistes classificateurs crurent devoir former des divisions génériques aux dépens du genre des Kanguroos; tels sont les groupes des Potoroos de A. G. Desmarest (*Hypsiprymnus*, Illiger) et *Heteropus* de M. Jourdan, qui sont adoptés par les auteurs (*voy.* ces mots); ceux des *Macropus* et *Halmaturus*, Fr. Cuv., qu'on réunit générale-

ment sous la dénomination de KANGUROOS, et dont nous allons nous occuper.

1° *Macropus*, Fr. Cuvier. Ce sous-genre se distingue par ses molaires au nombre de quatre de chaque côté et à chaque mâchoire, et par la queue entièrement velue. M. Lesson (*Nouv. tab. du Règ. anim.* 1842) y rapporte vingt-et-une espèces qu'il subdivise en quatre groupes particuliers, désignés sous les noms de *Macropus*, *Setonix*, *Petrogale* et *Conoyces*. Nous allons dire quelques mots des espèces principales, nous bornant à indiquer simplement les autres.

Le KANGUROO GÉANT, *Macropus giganteus* Shaw, Fr. Cuv. (*Hist. nat. des Mamm.*). C'est l'une des espèces le plus anciennement connues; elle atteint presque la grandeur d'un Mouton. Cet animal est d'un brun-roux cannelle, plus pâle en dessous, plus foncé en dessus; le bout du museau, le derrière des oreilles, les pieds et les mains, le derrière du coude et du talon, le dessus et le bout du dessous de la queue sont d'un brun noir très foncé; la gorge est grisâtre. Il vit à la Nouvelle-Galles du Sud; on le chasse aux environs de Botany-Bay avec de grands chiens lévriers.

Le KANGUROO LAINEUX, *Kangurus laniger* Quoy et Gaimard, figuré dans l'Atlas de ce Dictionnaire, MAMMIFÈRES, pl. 19. De la taille du précédent; il s'en distingue par ses formes plus grêles, par son pelage doux au toucher, court, serré, laineux, comme feutré, et dont la couleur est d'un roux ferrugineux. Habite la Nouvelle-Hollande; il a été pris au port Maquarie.

Le PHILANDER D'ABOE, *Didelphis Brunii* Gm., *Kangurus Brunii*. De la taille d'un Chien de chasse, il est d'un roux noir; le dessous du corps et l'intérieur des membres est d'un blanc roussâtre sale; la gorge est grise, et le museau, les doigts, toute la queue et le bout des oreilles sont d'un brun noir très foncé; la queue est moins longue que le corps, au contraire de ce qui a lieu dans les espèces précédentes. Cette espèce se trouve aux îles Moluques et à la Nouvelle-Guinée.

Les autres espèces sont désignées sous les noms de *Macropus fuliginosus* Geoff., *M. Banksianus* Less., *M. rufo-griseus* Geoff., *Kangurus Eugenii* Desm., *M. nalabatus* Less., *M. ruficollis* Geoff., *K. Billardieri* Desm., *M. elegans* Lambert, *M. Bennetti* Waterh., *M. rufiventer* Ogilby, *M. frænatus* Gould, *M. unguifer* Gould, *M. lunatus* Gould, *M. leporides* Gould, *K. brachyurus* Quoy et Gaim., *M. Parryii* Bennett, *M. brachyotis* Gould, et *K. dorsalis* Gray, espèce qui est figurée dans notre Atlas, MAMMIFÈRES, pl. 18.

2° *Halmaturus*, Fr. Cuvier. Dans les Kanguroos de ce sous-genre, les molaires sont au nombre de cinq de chaque côté et à chaque mâchoire; la queue est en partie dénudée. On n'a encore indiqué que cinq espèces dans ce groupe; ce sont :

Le KANGUROO A BANDES, *Kangurus fasciatus* Péron et Lesueur. Espèce de petite taille, généralement d'un gris roussâtre, avec la moitié inférieure du corps rayée transversalement en dessus de roux et de noir. Cet animal vient de l'Ile Bernier, et il se rencontre également dans les îles voisines.

Les autres espèces de ce groupe sont les *Macropus Thetys* Fr. Cuv., et les *Halmaturus Irma* Ogilb., *H. striatus* Fr. Cuv., et *H. manicutus* Gould. (E. D.)

***KANIRAM**, Th. BOT. PH. — Syn. de *Strychnos*, Linn.

KAOLIN. MIN. — *Voy.* ARGILE.

KARATAS, Plum. BOT. PH. — Syn. de *Bromelia*, Linn.

***KARELINIA** (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Astéroïdées, établi par Lessing (*Msc. ex DC. Prodr.*, V, 375). Herbes du Cap. *Voy.* COMPOSÉES.

KARIL. BOT. PH. — *Voy.* ZALICO.

***KARINTHINE**. MIN. — Variété de Hornblende. *Voy.* ce mot à l'article AMPHIBOLE.

KARPHOLITHE (κάρφος, paille; λίθος, pierre). MIN. — Minéral d'un jaune de paille, en fibres soyeuses et rayonnées, opaque, donnant de l'eau par la calcination, et l'indice du Manganèse par la fusion avec la Soude. D'après l'analyse qu'en a faite Stromeyer, il est composé de Silice, d'Alumine, de Protoxyde de fer, de Manganèse et d'Eau; ce dernier principe dans la proportion de 10,7 sur 100. On pense que ses fibres sont des cristaux prismatiques, très déliés, se rapportant au système rhombique. Il se trouve avec le Quartz et la Fluorine dans le Granite de Schlackenwald en Bohême. (DEL.)

***KARPHOSIDÉRITE** (κάρφος, paille; σίδηρος, fer). MIN.—Nom donné par M. Breithaupt à un minéral d'un jaune paille, riche en oxyde de fer, qui se trouve en petits rognons dans un Micaschiste, sur la côte du Labrador. Selon Harkort, ce serait un Phosphate de fer basique avec un peu de sulfate de Manganèse. (DEL.)

KARSTÉNITE. MIN. — Sulfate anhydre de Chaux. *Voy.* SULFATES.

***KARWINSKIA** (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Rhamnées-Frangulées, établi par Zuccarini (*in Nov. Stirp. fascic.*, I, 349; t. 16). Arbustes du Mexique. *Voy.* RHAMNÉES.

KAULFUSSIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Marattiacées, établi par Blume (*Enum. pl. Java*, II, 260). Fougères de Java. *Voy.* MARATTIACÉES. — Nees, syn. de *Charieis*, Cass.

***KAYEA** (nom propre). BOT. PH.—Genre de la famille des Clusiacées-Callophyllées, établi par Wallich (*Plant. as. rar.*, III, 4, t. 210). Arbres de l'Inde. *Voy.* CLUSIACÉES.

***KEERLIA** (nom propre). BOT. PH.— Genre de la famille des Composées-Astéroïdées, établi par De Candolle (*Prodr.*, V, 309). Herbes du Mexique. *Voy.* COMPOSÉES.

***KEITHIA** (nom propre). BOT. PH.— Genre de la famille des Labiées-Mélissinées, établi par Bentham (*Labiat.*, 409). Herbes ou arbustes du Brésil. *Voy.* LABIÉES.

***KEMAS.** MAM. — Groupe formé par M. Ogilby (*Proc. zool. Soc. Lond.*, 1826) aux dépens du grand genre Cerf. (E. D.)

KÉNEUX. REPT. —*Voy.* CYCLODE.

KENNEDYA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Papilionacées-Phaséolées, établi par Ventenat (*Malm.*, t. 104). Arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande. *Voy.* PAPILIONACÉES.

KENTIA. BOT. PH. — Genre de la famille des Palmiers, établi par Blume (*in Bullet. Neerland.*, 1838, p. 64). Palmiers de l'Archipel indien.

KENTRANTHUS. BOT. PH. — *Voy.* CENTRANTHUS.

KENTROPHYLLUM (κέντρον, aiguillon; φύλλον, feuille). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Cynarées, établi par Necker (*Elem.*, n. 155). Herbes de l'Europe australe et des régions méditerranéennes. Ce genre, adopté par De Candolle (*Prodr.*, VI, 610), renferme 7 espèces réparties en 3 sections, nommées : *Atraxyle*, *Odontagnatha* et *Thamnacantha*.

***KENTROPHYTA** (κέντρον, aiguillon; φυτον, plante). BOT. PH.— Genre de la famille des Papilionacées, établi par Nuttal (*ex Torrey et a Gray Flora of North Amer.*, I, 353). Herbes de l'Amérique boréale. *Voy.* PAPILIONACÉES.

***KEPPLERIA** (nom propre). BOT. PH.— Genre de la famille des Palmiers pinnatifrondes, créé par Martius (*Palm.*, t. 139). Palmiers de l'Inde. *Voy.* PALMIERS.

KÉRAMIDES. BOT. CR. — *Voy.* CONCEPTACLE.

***KERANTHUS**, Lour. BOT. PH. — Syn. de *Dendrobium*, Swartz.

KÉRARGYRE. MIN. — Syn. d'Argent chloruré. *Voy.* ARGENT.

KERASELMA, Nees. BOT. PH. — Syn. d'*Euphorbia*, Linn.

KÉRATE (κερας, corne). MIN. — Dans le système de Mohs, c'est le nom d'un ordre de la seconde classe, celui qui renferme les minéraux qui ont une apparence de corne, comme les chlorures d'argent et de mercure. (DEL.)

KÉRATELLE. *Keratella* (κέρας, corne). SYSTOL. — Genre de Brachionides établi par M. Bory de Saint-Vincent pour le *Brachionus quadratus* de Müller, que M. Ehrenberg réunit à son genre *Anurœa*. *Voy.* ANOURELLE. (DUJ.)

KÉRATITE (κέρας, corne). MIN. — C'est une des pierres de corne des anciens minéralogistes, le silex corné de M. Brongniart. *Voy.* SILEX. (DEL.)

KÉRATOPHYTES. POLYP. — *Voy.* CÉRATOPHYTES et GORGONE.

KERAUDRENIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Byttnériacées-Lasiopétalées, établi par Gay (*in Mem. Mus.*, VII, 461, t. 23). Arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande.

KÉRIS. *Keris.* POISS. — Genre de Poissons de la famille des Teuthies, établi par MM. Cuvier et Valenciennes (*Hist. des Poiss.*, t. X, p. 304) et auquel ils donnent pour caractères essentiels : Dents fines, lisses, pointues, serrées l'une contre l'autre; queue nue sans aucune armure; ventrales à 5 rayons.

On ne connaît jusqu'à présent qu'une seule espèce de ce genre, le KÉRIS A GOITRE, *Keris anginosus*. Ce Poisson n'a guère que 2 à 3 centimètres de long; sa couleur est jaunâtre, avec une bande verticale grise sur l'arrière du tronc, et une autre sur la queue près de la caudale. Toutes les nageoires sont incolores et transparentes.

***KERIVOULA**. MAM. — M. Gray (*Ann. hist. nat.*, 1842) indique sous ce nom un petit groupe de Chéiroptères. (E. D.)

KERMÈS. *Kermes*. INS. — Genre de la tribu des Aphidiens, famille des Aphidiides, de l'ordre des Hémiptères, établi par Linné, et adopté par les entomologistes avec certaines restrictions.

Ces Insectes se distinguent des Pucerons, dont ils sont très voisins, par leurs antennes n'offrant que cinq articles, et par leur abdomen dépourvu de tubes sécréteurs. On a décrit un certain nombre d'espèces de ce genre; mais néanmoins elles n'ont encore que peu fixé l'attention des entomologistes.

On peut citer, parmi les plus répandues, les *K. bursarius* Lin., qui se trouve sur les Peupliers; *K. buxi* Lin., qu'on rencontre sur le Buis; *K. ficus* Lin., assez commun sur les Figuiers, etc.

Le Kermès à teinture et les espèces qui en sont voisines ont été rangées par Illiger dans un genre particulier sous le nom de *Lecanium* (*voy.* ce mot et l'article COCHENILLE). Ce sont ces dernières surtout dont les femelles ont tout-à-fait cet aspect de galle, qui leur a fait appliquer par Latreille le nom de Gallinsectes. Les espèces qui ont été conservées dans le genre Kermès ou Chermès se rapprochent davantage des Pucerons.

Il eût été préférable de réserver ce dernier nom générique pour l'espèce à teinture; mais aujourd'hui on ne saurait apporter cette modification dans la nomenclature de ces deux genres sans l'embrouiller davantage. (BL.)

***KERMÈS MINÉRAL**. CHIM. — Composé d'Antimoine, d'oxyde d'Antimoine, de Soufre et d'Eau (*oxysulfure d'Antimoine hydraté*, Gay-Lussac, Liébig, Orfila), sur lequel les chimistes ne sont pas d'accord. Cette divergence d'opinions sur la composition du Kermès provient probablement de la diversité du procédé mis en usage pour obtenir ce produit, qui ne se trouve pas dans la nature, et qui est fort employé en médecine. *Voy.* ANTIMOINE. (A. D.)

KERMÈS VÉGÉTAL. *Coccus ilicis*. BOT. — *Voy.* COCHENILLE.

KERNERA, Willd. BOT. PH. — Syn. de *Posidonia*, Kœn.

KERNERIA, Mœnch. BOT. PH. — Syn. de *Bidens*, Linn.

KÉROBALANE. *Kerobalanus* (κέρας, corne; βάλανος, gland). INFUS. — Genre établi par M. Bory de Saint-Vincent pour des formes d'Infusoires dérivant des Vorticelles (*voyez* ce mot), c'est-à-dire que les Kérobalanes sont des Vorticelles qui ont quitté leur pédoncule et nagent librement dans les eaux, en présentant la forme d'une urne ou d'un vase muni d'anses latérales. L'une d'elles avait été décrite par Joblot sous le nom de *Pot au lait*. (DUJ.)

KERODON (κέρας, corne; ὀδούς, dent). MAM. — Genre de Rongeurs indiqué par M. F. Cuvier (*Dents des Mamm.*, 1825) et adopté par les zoologistes. Le système dentaire des Kérodons se rapproche beaucoup de celui des Cochons d'Inde, et, comme chez ces animaux, il est composé de quatre molaires de chaque côté, et de deux incisives à chaque mâchoire; les molaires ont une forme un peu différente de celles des Cobayes. Il y a quatre doigts au membre antérieur, et trois au postérieur; les jambes sont hautes; les doigts assez gros et bien séparés les uns des autres; les ongles sont larges, courts, assez aplatis; les moustaches, dirigées en arrière, sont d'une longueur considérable et dépassent l'occiput; la queue n'est pas visible à l'extérieur, de même que cela a lieu chez le Cochon d'Inde.

Une seule espèce a longtemps formé ce genre; c'est le Moco, *Kerodon moco* F. Cuv., *Kerodon sciureus* Is. Geoffroy (*Dict. class. d'hist. nat.*), *Cavia rupestris* Neuwied. Ce Rongeur est un peu plus grand que le Cochon d'Inde. Il a environ 9 pouces de longueur sur 4 et demi de hauteur. Son pelage, par sa couleur, par son abondance, sa douceur, etc., rappelle celui de quelques espèces d'Écureuils; il est gris, piqueté de noir et de fauve en dessus, blanc en dessous et à la région interne des membres, roux sur les parties externes et antérieures, ainsi que

sur les parties latérales de la tête et la face convexe des oreilles. Cette espèce habite l'Amérique méridionale.

Dans ces derniers temps, M. Bennett (*Phil. mag.*, 1836. *Beagl.* 88) a fait connaître sous le nom de *Kerodon kingii* une seconde espèce de ce genre, qui se trouve en Patagonie.

On a également indiqué deux espèces fossiles; nous ne citerons que le *Kerodon antiquum* Ale. d'Orb., trouvé dans l'Amérique méridionale. (E. D.)

KÉRONE. *Kerona* (κέρας, corne). INFUS. — Genre d'*Infusoires* de la famille des Trichodiens. Les Kérones ont le corps ovale-oblong, déprimé, sans tégument résistant; elles sont pourvues de plusieurs sortes d'appendices, savoir : des cils vibratiles disséminés sur tout le corps, et d'autres formant une rangée oblique depuis le bord antérieur jusqu'à la bouche; une troisième sorte d'appendices sont des cils plus épais, raides et non vibratiles, partant du bord postérieur et dirigés en arrière; enfin d'autres appendices particuliers, et qui ont fait nommer ainsi les Kérones, sont des cils plus épais et plus courts, recourbés en manière de cornes, implantés sous la face inférieure du corps, et pouvant servir comme des pieds quand l'animal se fixe ou rampe sur un corps solide : ce sont ces appendices que Müller nommait des cornicules (*corniculi*). Les Kérones se montrent très abondantes dans les infusions végétales, et dans les eaux douces ou marines conservées longtemps avec des végétaux en décomposition. Elles sont longues de 12 à 30 centièmes de millimètre, blanches et par conséquent bien visibles à l'œil nu, surtout quand elles sont nombreuses : elles paraissent alors comme une poussière flottant dans le liquide. Elles sont très voraces, et avalent des Infusoires plus petits ou des débris d'Algues microscopiques, ou même les corpuscules amenés à leur bouche par le mouvement de leurs cils vibratiles; c'est ainsi qu'elles avalent aisément le carmin ou l'indigo en quantité suffisante pour montrer la disposition interne de leur appareil digestif, ou plutôt l'absence d'un intestin. Les Kérones sont souvent déformées ou mutilées par le contact trop brusque des Conferves et des autres corps agités dans le liquide. Elles continuent cependant à vivre, et peuvent alors être prises pour des espèces distinctes en raison de leur forme totalement différente. Il est difficile d'ailleurs de caractériser suffisamment les diverses espèces de Kérones, bien qu'on doive reconnaître qu'il en existe au moins quatre ou cinq, dont les principales sont les *K. pustulata*, *K. mytilus* et *K. silurus*. Le genre Kérone a été établi par O.-F. Müller, qui fit plusieurs espèces avec des individus mutilés. M. Ehrenberg en a séparé sous le nom de *Stylonychia* les espèces qui ont des cils raides en arrière, ou ce qu'il nomme des stylets, comme la *K. mytilus*. (Duj.)

***KÉRONIENS**. INFUS. — Famille de l'ordre des Infusoires ciliés, instituée par M. Dujardin dans son *Histoire naturelle des Infusoires*, et qui doit être réunie à celle des Trichodiens. *Voy.* ce mot et l'article INFUSOIRES. (Duj.)

***KEROPIA**, G.-R. Gray. OIS. — Synonyme de *Turnagra*. *Voy.* TANGARA. (Z. G.)

***KEROULA**, J.-E. Gray. OIS. — Section de la famille des Pies-Grièches. *Voy.* ce mot. (Z. G.)

KERRIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Rosacées-Spiracées, établi par De Candolle (*in Transact. Linn. Soc.*, XII, 156). Arbrisseaux du Japon. *Voy.* ROSACÉES.

KERSANTON. MIN. — *Voy.* DIORITE.

KETMIE. *Hibiscus*: BOT. PH. — Grand et beau genre de la famille des Malvacées et de la tribu des Hibiscées, à laquelle il donne son nom, de la monadelphie polyandrie dans le système sexuel. Les plantes qui le composent se distinguent parmi toutes les Malvacées par la grandeur et la beauté de leurs fleurs, qui en font cultiver plusieurs pour l'ornement des jardins. Sous ce nom d'*Hibiscus*, De Candolle (*Prodr.*, I, p. 446) a rangé 117 espèces; mais ce nombre doit être réduit assez fortement, trois des sections établies dans ce groupe par le botaniste génevois étant maintenant admises comme genres distincts, savoir : les *Pentaspermum*, sous le nom de *Kosteletzkia*, Presl, les *Abelmoschus* et les *Lagunaria*. De là, et augmenté des espèces décrites depuis la publication du *Prodromus*, le genre *Hibiscus* renferme aujourd'hui environ 120 espèces. Resserré dans ses nouvelles limites, le genre

Ketmie se distingue par les caractères suivants : Involucelle polyphylle ; calice 5-fide, persistant ; corolle à cinq pétales inéquilatéraux ; tube staminal nu dans sa partie supérieure, tronqué ou quinquédenté à son extrémité ; ovaire sessile, à cinq loges renfermant chacune deux ou plusieurs ovules fixés à l'angle interne ; style terminal, divisé à son extrémité en cinq branches stigmatifères ; stigmates capités : Le fruit est une capsule, le plus souvent polysperme, à cinq loges, s'ouvrant par déhiscence loulicide en cinq valves, dont chacune porte sur sa ligne médiane une cloison au bord de laquelle tiennent les graines ; ces cloisons, en se séparant, ne laissent pas de columelle centrale. Graines réniformes, ascendantes, quelquefois revêtues de petites écailles ou de poils laineux. Les Ketmies sont des arbres, des arbrisseaux ou même des plantes herbacées, qui croissent naturellement dans les contrées intertropicales ou sous-tropicales du globe, dont quelques unes s'élèvent jusque dans la zône tempérée chaude. Leurs feuilles sont alternes, entières ou lobées, accompagnées de stipules latérales. Leurs fleurs sont grandes, colorées de nuances très diverses, souvent marquées à leur centre d'une tache de couleur différente de celle du reste de la corolle.

L'étendue de ce groupe générique et les modifications qu'il présente dans quelques uns de ses caractères ont déterminé les botanistes à le subdiviser en sous-genres ou en sections. De Candolle (*loc. cit.*) y avait établi les suivantes : *Cremontia*, *Pentaspermum*, qui rentrent dans le genre *Kosteletzkia*, Presl, *Manihot*, *Ketmia*, *Furcaria*, *Abelmoschus*, Medik., séparée comme genre distinct, *Bombicella*, *Trionum*, *Sabdariffa*, *Azanza*, *Lagunaria*, détachée comme genre. M. Endlicher modifie cette classification et la réduit à ne plus former que les quatre sous-genres suivants :

a. *Furcaria*, DC. Calice à nervures pourvues d'une petite glande linéaire ; semences glabres ; folioles de l'involucelle très souvent fourchues.

b. *Ketmia*. Calice sans glandes et ne se renflant pas après la fécondation ; folioles de l'involucelle simples ou très-rarement fourchues, distinctes ou soudées entre elles à leur base. C'est dans ce sous-genre que rentrent comme simples subdivisions les *Cremontia*, DC. ; *Ketmia*, DC. ; *Sabdariffa*, DC. ; *Polychlæna*, Don.

c. *Trionum*, DC. Calice sans glandes, finissant par se renfler et devenir vésiculeux ; graines glabres ; folioles de l'involucelle nombreuses.

d. *Bombicella*, DC. Calice ni glanduleux ni renflé ; graines revêtues de poils laineux ; involucelle formé de 5 - 10 folioles.

Parmi les espèces les plus intéressantes et les plus répandues de ce genre, nous nous arrêterons sur les suivantes :

1. Ketmie de Syrie, *Hibiscus* (*Ketmia*) *Syriacus* Lin. Les jardiniers la désignent sous le nom d'*Althæa frutex*. Sa tige est arborescente, mais dans nos jardins elle ne s'élève guère qu'à 2 ou 3 mètres, de manière à former un très petit arbre ; ses feuilles sont ovales, cunéiformes à leur base, trilobées et dentées ; ses fleurs sont portées sur un pédoncule qui dépasse à peine en longueur le pétiole ; elles se développent en août et septembre ; elles sont violacées dans la plante spontanée. Dans les jardins, on en possède diverses variétés : rouge simple ; pourpre violet ; blanche, avec l'onglet d'un rouge vif ; à fleurs doubles ; à feuilles panachées de blanc ou de jaune. L'involucelle est formé de 6-8 folioles. Les loges de la capsule sont polyspermes. Cette espèce est originaire de la Syrie et de la Carniole ; elle est aujourd'hui très répandue dans les jardins, dans les cours des maisons du midi de la France, etc. Elle s'accommode de toutes les natures de terre ; cependant elle prospère surtout dans une terre légère, à une exposition méridionale. Elle est rustique ; néanmoins sa variété à fleurs blanches redoute la gelée. On la multiplie principalement de semis ; on a recours aussi aux marcottes par incision, à la greffe et même aux boutures, quoique ce dernier mode de multiplication soit peu avantageux, à cause de la difficulté de la reprise.

2. Ketmie rose de Chine, *Hibiscus* (*Ketmia*) *Rosa sinensis* Lin. Cette espèce est originaire de l'Inde ; c'est incontestablement l'une des plus belles que l'on possède. Elle forme un arbrisseau de 1 à 2 mètres de hauteur ; ses feuilles sont ovales, acuminées, dentées, très entières à leur base, glabres ; l'involucelle a le plus souvent 8 folioles. Ses grandes fleurs, d'un rouge vif, sont

d'une beauté remarquable; elles doublent facilement par la culture. On en possède aussi des variétés blanches, aurores doubles et jaunes doubles; elles se succèdent pendant tout l'été. Cette plante est de serre chaude pendant l'hiver. Plantée en pleine terre dans la serre, elle peut s'étendre de manière à couvrir le mur de la serre, et à produire un effet magnifique lorsqu'elle est en fleur. On la multiplie, soit par semis que l'on fait sur couche et sous châssis, soit par boutures qu'on fait sur couche chaude, qui reprennent facilement, et qui fleurissent quelquefois dès la première année.

3. KETMIE VÉSICULEUSE, *Hibiscus* (*Trionum*) *Trionum* Lin. Cette espèce est originaire de l'Afrique, de la Carniole, de l'Italie. Elle est annuelle; sa tige s'élève de 3 à 5 décimètres; ses feuilles sont trilobées, dentées, les supérieures triparties à lobes lancéolés, l'intermédiaire très long; ses calices se renflent après la fécondation, deviennent membraneux, vésiculeux et veinés; l'involucelle est formé de folioles nombreuses, linéaires. Les fleurs sont larges d'environ 4 centimètres, d'une couleur jaune de soufre, à onglets occupés par une grande tache d'un brun foncé velouté. Sa multiplication est très facile et se fait par semis, au printemps et en pleine terre. Dans le midi de la France, elle se resème d'elle-même dans les jardins.

L'*Hibiscus sabdariffa* Lin., espèce annuelle, est connue sous le nom d'*Oseille de Guinée*, à cause de la saveur acidule de ses feuilles. (P. D.)

KETUPA, Less. OIS. — Division du g. *Strix*. *Voy.* CHOUETTE. (Z. G.)

KEURVA, Forsk. BOT. PH. — Syn. de *Pandanus*, Linn.

KEVEL. MAM. — Espèce du genre Antilope. *Voy.* ce mot. (E. D.)

***KHAYA** (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Cédrélacées-Swiéténiées, établi par Adr. de Jussieu (*in Mem. Mus.*, XIX, 249, t. 21). Arbres de la Sénégambie. *Voy.* CÉDRÉLACÉES.

***KIBARA** (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Monimiacées, établi par Endlicher (*Gen. plant.*, p. 314, n. 2016). Arbres de Java. *Voy.* MONIMIACÉES.

***KIBATALIA**, Don. BOT. PH. — Syn. de *Kixia*, Blum.

***KIBDÉLOPHANE**. MIN. — Variété de la Crailonite. *Voy.* ce mot à l'article FER.

***KIBESSIA** (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Mélastomacées, établi par De Candolle (*Prodr.*, III, 176). Arbrisseau de Java. *Voy.* MÉLASTOMACÉES.

***KIELMEYERA** (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Ternstrœmiacées-Laplacées, établi par Martius et Zuccarini (*Nov. gen. et sp.*, I, 109, t. 68-72). Arbres ou arbrisseaux du Brésil. *Voy.* TERNSTRŒMIACÉES.

KIESELGUHR. MIN. — Nom donné par les Allemands à une sorte de Tuf siliceux, semblable à l'Opale du Geyser en Islande, et qui a été déposé par des eaux de sources à l'Ile de France. On l'a aussi nommé *farine volcanique*. (DEL.)

KIESELSPATH, Hausmann. MIN. — Variété de Feldspath albite, trouvée près de Chesterfield dans le Massachussets, aux États-Unis. *Voy.* FELDSPATH. (DEL.)

***KIESERA** (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Papilionacées-Phaséolées, établi par Reinwardt (*in Syllog. plant.*, II, 11). Arbrisseaux de Java. *Voy.* PAPILIONACÉES.

***KIESERIA**, Nees. BOT. PH. — Syn. de *Bonnetia*, Mart. et Zuccar.

***KIGELIA** (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Gesnéracées, établi par De Candolle (*Bercl. Bignon.* 18). Arbres de l'Afrique orientale. *Voy.* GESNÉRACÉES.

KIGELLARIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Flacourtiacées-Érythrospermées, établi par Linné (*Gen.*, n. 1128). Arbres du Cap. *Voy.* FLACOURTIACÉES.

KILLAS. MIN. — C'est le nom que les mineurs du Cornouailles donnent au Phyllade qui contient les filons de Cuivre et d'Étain de ce pays. (DEL.)

KILLINITE (nom de pays). MIN. — Minéral d'un vert-pomme ou d'un jaune brunâtre, à structure lamelleuse, ressemblant au Triphane, dont il n'est probablement qu'une variété; et qui se trouve à Killiney, en Irlande, dans un filon de Granite qui traverse un Micaschiste. (DEL.)

***KINGIA** (nom propre). BOT. PH. — Genre placé par Endlicher à la fin des Joncacées, et qu'il considère comme devant former le type d'une nouvelle famille, les Kingiacées. Il a été établi par R. Brown (*in King's voya-*

ges of discovery, II, p. 530, t. c.) pour des végétaux de la Nouvelle-Hollande, qui ont le port des Xanthorrhoëcs.

KININE. CHIM. — *Voy.* QUININE.

KINIQUE (ACIDE). CHIM. — Acide découvert par Vauquelin dans un sel que Deschamps avait retiré de l'écorce du Quinquina. *Voy.* ce mot.

KINKAJOU. *Potos*. MAM.—C'est à Lacépède (*Tab. des Mamm.*, 1799-1800) que l'on doit la création de ce genre, qui est placé dans l'ordre des Carnassiers plantigrades, quoique, par plusieurs de ses caractères, il se rapproche des Singes, des Makis, des Insectivores et même des Chéiroptères. Chez les Kinkajous, les incisives sont, comme dans les Carnassiers, au nombre de six aux deux mâchoires, et les canines au nombre de deux; il y a cinq molaires de chaque côté et à chaque mâchoire. Les pattes ont toutes cinq doigts, et chacun de ces doigts est terminé par un ongle un peu crochu et très comprimé; le pouce est beaucoup plus court que les autres doigts aux pieds de derrière, le troisième et le quatrième sont les plus longs : aux pieds de devant, les trois doigts du milieu sont à peu près de même longueur; les deux latéraux sont plus courts. La queue, couverte de poils dans toute son étendue, est longue et susceptible de s'enrouler autour des corps, et ce caractère a fait rapprocher par quelques zoologistes les Kinkajous des Singes à queue prenante. La tête est globuleuse; les yeux sont grands; les oreilles sans lobule, et ayant une forme à peu près demi-circulaire; les narines sont ouvertes sur les côtés d'un mufle; la langue est douce et longue; les mamelles sont inguinales et au nombre de deux. Le pelage est touffu et généralement laineux.

Ce groupe ne comprend encore qu'une seule espèce, qui avait été placée anciennement dans les genres *Viverra* (sous le nom de *V. caudivolvula*) et *Lemur* par les anciens naturalistes. Lacépède et ensuite G. Cuvier en formèrent les premiers, sous le nom de *Kinkajou*, un genre particulier auquel Étienne Geoffroy-Saint-Hilaire a donné le nom latin de *Potos*; tandis qu'Illiger lui applique celui de *Cercoleptes*, et MM. C. Duméril et Tiedemann celui de *Caudivolvulus*.

L'espèce type est le KINKAJOU POTTOT, Potot de Buffon, *Potos caudivolvulus* E. Geoffr.-St-Hil., *Viverra caudivolvulus* Gm., etc. Il est à peu près de la taille de notre Chat ordinaire: son pelage est d'un roux vif en dessous et à la face interne des quatre jambes, d'un roux brun à leur face externe et en dessus; les pattes et l'extrémité de la queue sont même presque entièrement brunes. Du reste, chez certains individus, les teintes que nous venons d'indiquer varient plus ou moins.

Le Kinkajou est un animal nocturne, à démarche lente, recherchant les endroits solitaires, et se tenant habituellement sur les arbres, où il se cramponne au moyen de sa queue prenante; il est doué d'une grande force. Il vit généralement de chair vive, et il atteint avec beaucoup de dextérité les petits animaux dont il fait sa proie : cependant il se nourrit aussi volontiers de matières végétales. Il aime également beaucoup le miel, et détruit, pour s'en procurer, un grand nombre de ruches. Il habite l'Amérique méridionale, et paraît même se trouver dans la partie méridionale de l'Amérique du Nord. Les habitants du pays lui donnent les noms de *Cuchumbi* et *Manaviri*. (E. D.)

KINKINA, Adans. BOT. PH. — Syn. de *Cinchona*, Linn.

KINO. CHIM. — *Voy.* OTHÉROCERNE.

KINOSTERNUM. REPT. — *Voy.* CINOSTERNE.

KIODOTE. MAM.—Espèce du genre Rousette. *Voy.* ce mot. (E. D.)

***KIRBYIA** (Kirby, entomologiste très distingué de l'Angleterre). INS. — Genre de la tribu des Apiens ou Mellifères, groupe des Anthophorites, de l'ordre des Hyménoptères, établi par Lepeletier de Saint-Fargeau (*Insect. hymén.*, t. II, p. 45, *Suites à Buffon*) sur deux ou trois espèces européennes. Le type est la *K. tricincta* (*Melitta tricincta* Kirby), observée plusieurs fois en France et en Angleterre. (BL.)

KIRGANELIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Euphorbiacées-Phyllanthées, établi par Jussieu (*Gen.*, 337). Arbres de l'Inde et de la Mauritanie. *Voy.* EUPHORBIACÉES.

KISIT. MOLL. — Nom donné par Adanson (*Voyage au Sénégal*) à une petite espèce de Nérite marine, la *Nerita Magdalenæ* Linn.

KITAIBELIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Malvacées-Malopées, établi par Willdenow (*in Berlin. Neu. Schrift.*, II, 107, t. 4, f. 4). Herbes des bords du Danube. *Voy.* MALVACÉES.

KITTA, Kuhl. OIS. — *Voy.* PIROLL.

KITTACINCLA, Gould. OIS. — *Voy.* TURDOÏDE.

***KIXIA**. BOT. PH. — Genre de la famille des Apocynacées-Wrightiées, établi par Blume (*Flor. jav. præf.*, p. 8). Arbres de Java. *Voy.* APOCYNACÉES.

KLAPROTHIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Loasées, établi par H.-B. Kunth (*in Humb. et Bonpl. Nov. gen. et sp.*, VI, 121, t. 537). Herbes volubiles rapportées des Andes par M. de Humboldt. *Voy.* LOASÉES.

KLAPROTHITE (dédié au chimiste Klaproth). MIN. — Syn. : Lasulithe de Klaproth, Voraulite. Substance d'un bleu d'azur, cristallisant dans le système rhombique en prismes de 91° 30′; infusible; pesanteur spécifique, 3. C'est un phosphate hydraté d'Alumine et de Magnésie; on le trouve dans des veines de Quartz traversant le Micaschiste ou le Gneiss, à Vorau en Styrie, et à Werfen dans le pays de Salzbourg. (DEL.)

***KLAUSEA**, Cass. BOT. PH. — Syn. de *Serratula*, DC.

KLEINHOVIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Byttnériacées, établi par Linné (*Gen.*, n. 1024). Arbres de l'Asie tropicale. *Voy.* BYTTNÉRIACÉES.

KLEINIA (nom propre). BOT. PH. — Jacq., syn. de *Porophyllum*, Vaill. — Juss., syn. de *Jaumea*, Pers. — Genre de la famille des Composées-Sénécionidées, établi par Linné (*Hort. Cliffort.*, 395). Arbrisseaux de l'Afrique. Ce g. renferme environ 25 espèces, réparties en deux sections (DC., *Prodr.*, VI, 336) nommées : *Cacalianthemum* (capitule homogame), et *Erechthitoides* (capitule hétérogame). (J.)

KLEISTAGNATHES. *Kleistagnatha*, Fabr. CRUST. — Syn. de Brachyures. *Voy.* ce mot. (H. L.)

KLINGSTEIN. MIN. — *Voy.* PHONOLITHE.

KLINORHOMBIQUES. MIN. — Tribu établie dans l'ordre des Carbonates. *Voy.* ce mot.

***KLOTZSCHIA** (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Ombellifères-Saniculées, établi par Chamisso (*in Linnæa*, VIII, 327). Herbes du Brésil. *Voy.* OMBELLIFÈRES.

***KLUGIA**, Schl. BOT. PH. — Syn. de *Glossanthus*, Klein.

***KLYTIE**. *Klytia*. CRUST. — Ce nom a été donné par M. Meyer à un Crustacé fossile de l'ordre des Décapodes macroures. Cette nouvelle coupe générique renferme 2 espèces, dont la *Klytia ventrosa* Meyer (*Foss. krebs.*, p. 20, tab. 4, fig. 29) peut en être considérée comme le type. (H. L.)

KNAPPIA. BOT. PH. — Sm., syn. de *Mibora*, Adans. — Bauer, syn. de *Loxotis*, R. Br.

KNAUTIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Dipsacées-Scabiosées, établi par Coulter (*Dipsac.*, 28). Herbes de l'Europe et de l'Asie. *Voy.* DIPSACÉES.

KNÉBÉLITE (nom d'homme). MIN. — Silicate de protoxyde de Fer et de Manganèse, que l'on a trouvé en masses amorphes, opaques, de couleur grise tirant sur le verdâtre et le brunâtre, et qui paraît se rapprocher du Grenat par son aspect. C'est une substance encore mal déterminée et dont on ignore le gisement. (DEL.)

KNEMIA (κνημία, rayon). BOT. PH. — Genre de la famille des Myristicées, établi par Loureiro (*Flor. Cochinch.*, 742). Arbres assez élevés de l'Asie tropicale. *Voy.* MYRISTICÉES.

KNIGHTIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Protéacées-Grevillées, établi par R. Brown (*in Linn. Trans.*, X, 193, t. 2). Arbres de la Nouvelle-Zélande. *Voy.* PROTÉACÉES.

KNIPHOFIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Liliacées, établi par Mœnch (*Meth.*, 631). Herbes du Cap. *Voy.* LILIACÉES.

***KNIPOLEGUS**. OIS. — Genre établi par Boié sur les *Muscicapa comata* et *cristata* Lichst. *Voy.* GOBE-MOUCHE. (Z. G.)

KNOWLTONIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Renonculacées-Clématidées, établi par Salisbury (*Prodr.*, 372). Herbes vivaces originaires du Cap. *Voy.* RENONCULACÉES.

KNOXIA. BOT. PH. — Genre de la famille des Rubiacées-Spermacocées, établi par Linné (*Gen.*, n° 123). Herbes ou arbrisseaux de l'Inde. *Voy.* RUBIACÉES.

KOALA. *Liparus*. MAM. — M. de Blainville a fait connaître en 1815 (*Bull. de la Soc. philom.*), sous le nom d'OURS A POCHE, *Phascolarctos*, un Didelphe de la Nouvelle-Hollande, dont le port est assez semblable à celui d'un Ours. Cet animal, qui est un véritable Phalanger (*voy.* ce mot et PHASCOLARCTOS) dépourvu de queue, est souvent désigné par les naturalistes sous le nom de *Koala*; ses membres de derrière ont, comme ceux des Phalangers, un pouce opposable, et ses dents sont aussi semblables à celles de ces animaux. G. Cuvier, possédant le dessin d'un autre animal appelé aussi *Koala*, et qui est de la même contrée, crut devoir en faire un *Phascolarctos*, bien qu'il affirme qu'il manque de pouce. Comme il est certain que le vrai Phascolarctos a un pouce aux membres de derrière, c'est avec raison que l'on a laissé au Koala de Cuvier le nom de *Liparus cinereus*, que lui avait donné Goldfuss. Il reste encore à démontrer que cet animal, qui est d'un cendré légèrement bleuâtre en dessus et blanchâtre en dessous, et qui se trouve à la Nouvelle-Hollande, est véritablement distinct du *Phascolarctos*, ou bien qu'il ne repose que sur un dessin incomplet. (E. D.)

KOB et **KOBA**. MAM. — Espèce d'Antilope. (E. D.)

KOBEZ. OIS. — Nom d'une espèce de Faucon. *Voy.* ce mot.

KOBOLDINE. MIN. — Sulfure de Cobalt. *Voy.* ce mot.

KOBRESIA. BOT. PH. — Genre de la famille des Cypéracées-Élynées, établi par Willdenow (*Sp. pl.*, IV, 205). Herbes des montagnes du centre de l'Europe. *Voy.* CYPÉRACÉES.

KOCHIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Chénopodées (Atriplicées)-Chénopodiées, établi par Roth et R. Brown (*Prodr.*, 409). Herbes ou arbrisseaux de l'Europe, de l'Asie et de la Nouvelle-Hollande. *Voy.* ATRIPLICÉES.

***KOEBERLINIA** (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Pittosporées, établi par Zuccarini (*Münch. Denkoch.*, 1832, p. 358). Arbrisseaux du Mexique. *Voy.* PITTOSPORÉES.

***KOELERA**, Willd. BOT. PH. — Syn. de *Roumea*, Poit.

KOELERIA (nom propre). BOT. PH. — Genre la famille des Graminées-Festucacées, établi par Persoon (*Ench.*, I, 97). Gramens fréquents dans l'Europe centrale, et trouvés, mais plus rarement, dans l'Asie et l'Amérique septentrionale. *Voy.* GRAMINÉES.

KOELLEA, Bir. BOT. PH. — Syn. d'*Eranthis*, Salisb.

KOELPINIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Cichoracées, établi par Pallas (*Reise.*, III, 755). Herbes de la Daourie. *Voy.* COMPOSÉES.

KOELREUTERA. BOT. PH. — Hedw., syn. de *Funaria*, Hedw. — BOT. CR. — Murr., syn. de *Giesekia*, Linn.

KOELREUTERIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Sapindacées-Dodonœacées, établi par Laxmann (*in Nov. comment. Petropolit.*, XVI, 561, t. 18). Arbres de la Chine. *Voy.* SAPINDACÉES.

KOENIGIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Polygonées, tribu des vraies Polygonées, établi par Linné (*Gen.*, n° 1241). Herbes de l'Islande et de la Laponie. *Voy.* POLYGONÉES. — Commers., syn. d'*Assonia*, Cavan.

KOHLENBLENDE. MIN. — Synonyme allemand de l'Anthracite. (DEL.)

***KOLBEA**, Schl. BOT. PH. — Syn. de *Bœometra*, Salisb.

KOLBIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Passiflorées, établi par Palisot de Beauvois (*Flor. owar.*, II, 91, t. 120). Plantes sarmenteuses de l'Afrique tropicale. *Voy.* PASSIFLORÉES.

KOLLYRITE. MIN. — *Voy.* COLLYRITE.

***KOLOWRATIA** (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Zingibéracées?, établi par Presl (*in Reliq. Hœnk.*, I, 113, t. 20). Herbes de Luzon. *Voy.* ZINGIBÉRACÉES.

KOLPODE. *Kolpoda* (κόλπος, sinus, échancrure). INFUS. — Genre d'Infusoires ciliés, de la famille des Paraméciens, caractérisé par l'échancrure latérale de leur corps ovoïde ou réniforme, qui leur fit donner par un ancien micrographe, Joblot, les noms bizarres de *cornemuses*, de *rognons argentés* et de *cucurbites dorées*. Leur bouche est située latéralement au fond de l'échancrure et pourvue d'une lèvre transverse saillante; la surface du corps est réticulée ou marquée de stries noduleuses, croisées obliquement et auxquelles corres-

pondent des rangées de cils vibratiles très fins. Les Kolpodes, longs de 2 à 9centièmes de millimètre, se trouvent dans les eaux douces stagnantes au milieu des herbes en décomposition; ils se montrent surtout avec une abondance extrême dans les infusions de substances végétales, de farine ou de foin, par exemple. Ils ont été vus par les premiers micrographes: Leeuwenhoek, en 1677, en parlait déjà sous le nom d'animaux ovales; Hill, en 1751, les nommait Paramécies, et Ellis, en 1769, en faisait un *Volvox torquilla*; c'est sur les Kolpodes ou animalcules en forme de pendeloque (*Pandeloquenthierchen*) que Gleichen fit principalement ses essais de coloration artificielle en leur faisant avaler du carmin. O. F. Müller établit le genre Kolpode et nomma *K. cucullus* (K. CAPUCHON) l'espèce que nous considérons comme le type et peut-être même comme l'espèce unique, mais singulièrement variable de ce genre. M. Bory de Saint-Vincent en a fait ses *Bursaria cucullus* et *Amiba cydonea*, tout en conservant le nom de Kolpodes à des Infusoires d'un autre genre. M. Ehrenberg a pris le *Kolpoda cucullus* pour type de sa famille des *Kolpodea*, qui répond en partie à notre famille des Paramécieus; mais cet auteur a caractérisé incomplétement cette famille d'après une prétendue disposition des organes digestifs, et le genre Kolpode en lui assignant une langue courte et des cils vibratiles au côté ventral seulement. Toutefois M. Ehrenberg n'inscrit dans le genre Kolpode que l'espèce type et deux espèces douteuses, les *K. ren* et *K. cucullio* de Müller, dont l'une au moins appartient au genre Loxode. (DUJ.)

KONDYLOSTOME. *Kondylostoma* (κόνδυλος, nœud; στόμα, bouche). INFUS. — Genre d'Infusoires ciliés, établi par M. Bory de Saint-Vincent pour un Trichode de Müller que ce dernier avait observé dans l'eau de mer. Les Kondylostomes ont le corps effilé, cylindroïde ou fusiforme, droit ou courbé, quelquefois vermiforme, blanc, long de 9 à 15 centimètres de millimètre, et par conséquent ils sont bien visibles à l'œil nu. Leur bouche, très grande, bordée de cils vibratiles assez forts et raides, est située latéralement près de l'extrémité antérieure; la surface est striée obliquement et recouverte de cils vibratiles. Les Kondylostomes se trouvent exclusivement dans de l'eau de mer, entre les Algues et les Corallines, ou parmi les végétaux en partie décomposés; ils avalent des animalcules ou des spores qui sont une proie souvent trop volumineuse et distendent considérablement leur corps. Ils ont beaucoup de rapports avec les Spirostomes et doivent appartenir à la même famille, soit celle des Bursariens si elle était trouvée suffisamment caractérisée, soit celle des Paraméciens. *Voy.* ce dernier mot et l'article INFUSOIRES. (DUJ.)

***KONIGA** (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Crucifères-Alyssinées, établi par Robert Brown (*in Clappert. Narrat.*, 214). Herbes des régions méditerranéennes et de l'Asie boréale. *Voy.* CRUCIFÈRES.

KONIG, Adans. BOT. PH. — Syn. de *Koniga*, R. Br.

KONILITHE (κονίς, poussière; λίθος, pierre). MIN. — Nom donné par Macculoch à une Silice pulvérulente trouvée par lui dans les cavités des roches amygdalaires de plusieurs îles d'Écosse et d'Irlande. (DEL.)

KONITE. MIN. — Nom donné par Retzius à une variété de la Dolomie. *Voy.* ce mot à l'article CARBONATES.

KOON, Gærtn. BOT. PH. — Syn. de *Schleichera*, Willd.

***KOPSIA** (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Apocynacées, établi par Blume (*Bijdr.*, 1030). Arbres ou arbrisseaux de Java. *Voy.* APOCYNACÉES.

***KORDELESTRIS**, Arrud. BOT. PH. — Syn. de *Jacaranda*, Juss.

KORÉITE. MIN. — *Voy.* PAGODITE.

KORSAC. MAM. — *Voy.* CORSAC.

***KOSTELETZKYA** (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Malvacées-Hibiscées, établi par Presl (*in Reliq. Hœnk.*, II, 130, t. 70). Herbes ou arbrisseaux de l'Amérique tropicale. *Voy.* MALVACÉES.

***KOTSCHYA** (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Papilionacées-Hédysarées, établi par Endlicher (*Gen. pl.*, p. 1284, n° 6607). Arbrisseaux de l'Afrique tropicale. *Voy.* PAPILIONACÉES.

KOUPHOLITHE. MIN. — *Voy.* PREHNITE.

***KRAMERIA** (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Polygalées?, établi par Lœffling (*It.*, 915). Arbrisseaux de l'Amérique tropicale et subtropicale. *Voy.* POLYGALÉES.

KRANCHIL. MAM. — Espèce de Chevrotain. *Voy.* ce mot.

KRASCHENINNIKOVIA (nom propre). BOT. PH. — Guldenst., syn. d'*Eurotia*, Adans. — Genre établi par Turczaninow *in Flora*, 1834) dans la famille des Caryophyllées-Stellarinées. Herbes de Baikal. *Voy.* CARYOPHYLLÉES.

***KRAUNHIA**, Raf. BOT. PH. — Syn. de *Wisteria*, Nutt

***KREBSIA** (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Papilionacées-Lotées, établi par Ecklon et Zeyher (*Enum.*, 179). Arbrisseaux du Cap. *Voy.* PAPILIONACÉES.

KREUZSTEIN. MIN. — Synonyme allemand d'Harmotome. *Voy.* ce mot.

***KREYSIGIA** (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Mélanthacées-Vératrées, établi par Reichenbach (*Ic. exot.*, t. 229, *excl. syn.*). Herbes de la Nouvelle-Hollande. *Voy.* MÉLANTHACÉES.

KRIGIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Cichoracées, établi par Schreber (*Gen.*, n° 1244). Herbes de l'Amérique boréale. *Voy.* COMPOSÉES.

KROCKERIA, Neck. BOT. PH. — Syn. d'*Avari*, Linn.

KRUBERA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Ombellifères-Pachypleurées, établi par Hoffmann (*Umbellif.*, I, 202 et 203, t. 61, f. 14). Herbes des régions méditerranéennes et du cap de Bonne-Espérance. *Voy.* OMBELLIFÈRES.

KRUSENSTERNE. *Krusensterna* (du nom d'un célèbre navigateur russe). POLYP. — Genre établi par Tilesius pour une espèce de Polypier rapportée des mers du Kamtschatka; Lamouroux l'a cru identique avec le *Millepora reticulata* de Linné; dont Lamarck avait fait son Rétépore réticulé. M. de Blainville a nommé le même genre Frondipore (*voy.* ce mot) et en a distingué trois espèces. (DUJ.)

***KTENOSPERMUM**, Lehm. BOT. PH. — Syn. de *Pectocarya*, DC.

***KTINORHYNCHUS**, Eyton. OIS. — Genre qui a pour type le Canard chipeau (*Anas strepera*). (Z. G.)

***KUHLIA** (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Bixacées-Prockiées, établi par Kunth (*in Humb. et Bonpl. Nov. gen. et sp.*, VIII, 234). Arbres de la Nouvelle-Grenade. *Voy.* BIXACÉES.

KUHNIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Eupatoriacées, établi par Linné (*Sp.* 1662). Herbes ou arbrisseaux de l'Amérique tropicale. On connaît 10 espèces de ce genre, réparties en 3 sections (DC. *Prodr.* V, 126) nommées : *Strigia*, *Trichogonia* et *Leiogonia*.

KUMRAH. MAM. — Nom donné, en Barbarie, à un métis provenant de l'Ane et de la Vache.

KUNDMANNIA (nom propre). BOT. PH. Genre de la famille des Ombellifères-Séselinées, établi par Scopoli (*Introd. n.* 332). Herbes de l'Europe méditerranéenne. *Voy.* OMBELLIFÈRES.

KUNTHIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Palmiers, tribu des Arécinées, établi par Humboldt et Bonpland (*Plant. æquinoct.*, II, 128, t. 122). Palmiers des Cordilières. *Voy.* PALMIERS.

KUNZEA, Spreng. BOT. PH. — Syn. de *Purshia*, DC.

KUPFERGLAS. MIN. — Synonyme allemand de Cuivre sulfuré ou Chalkosine. *Voy.* CUIVRE

KUPFERGLIMMER. MIN. — Synonyme allemand de Cuivre arséniaté. *Voy.* CUIVRE.

KUPFERINDIG. MIN. — Syn. de Covelline ou Cuivre bisulfuré. *Voy.* CUIVRE.

KUPFERKIES. MIN. — Synonyme allemand de Cuivre pyriteux ou Chalkopyrite. *Voy.* CUIVRE.

KUPFERLAZUR. MIN. — Synonyme allemand de Cuivre carbonaté. *Voy.* CUIVRE.

KUPFERSCHWARZE. MIN. — Synon. allemand de Métaconite ou Cuivre oxydé noir. *Voy.* CUIVRE.

KUPFERSMARAGD. MIN. — Synonyme de Cuivre hydro-silicaté ou Dioptase. *Voy.* CUIVRE.

KUPFER-VITRIOL. MIN. — Synonyme de Cuivre sulfaté ou Cyanose. *Voy.* SULFATES.

***KURRIMIA**, Wall. BOT. PH. — Syn. de *Bhesa*, Hamilt.

KURTE. *Kurtus* (κυρτός, bossu). POISS. — Genre de Poissons de la famille des Scombéroïdes, établi par Bloch et adopté par MM. Cuvier et Valenciennes (*Hist. des Poiss.*, t. IX, p. 419). Il est caractérisé principalement par l'épine dorsale, qui pré-

sente une pointe couchée en avant et une plus petite en arrière.

La principale espèce de ce genre est le KURTE BLOCHIEN, *K. Blochii* Lacép., d'une belle couleur fauve glacée d'argent et irisée en quelques endroits; il est long de 10 à 11 centimètres. Habite les mers des Indes.

Une autre espèce trouvée dans la rade de Pondichéry, mais que MM. Cuvier et Valenciennes considèrent comme le mâle de l'espèce précédente, est remarquable, en outre, par la présence d'une corne noire, cartilagineuse, au sommet de la nuque, et qui se recourbe un peu en dessus à son extrémité. Cet appendice lui a fait donner par les auteurs que nous venons de citer le nom de KURTE CORNU, *K. cornutus*. (J.)

***KUTCHUBÆA** (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Rubiacées-Gardéniées, établi par Fischer (*in DC. Prodr.*, IV, 373). Arbres de la Guinée. *Voy.* RUBIACÉES.

KUWUC. MAM. — Espèce de Chat. *Voy.* ce mot.

KYDIA. BOT. PH. — Genre de la famille des Byttnériacées, établi par Roxburgh (*Plant. of Coromand.* III, 11, t. 215, 216). Arbres de l'Inde.

KYNODON. SEPT. — Klein (*Tentamen herpetologiæ*) indique sous ce nom un genre d'Ophidiens qui correspond au groupe des Vipères des naturalistes. *Voy.* VIPÈRE. (E.D.)

***KYNOS** (κυων, chien). MAM. — M. Ruppel (*Mus. seack.*, 1842) donne ce nom à un groupe de Carnivores assez voisin du grand genre Chien. (E. D.)

***KYRTANTHUS**, Gmel. BOT. PH. — Syn. de *Posoqueria*, Aubl.

***KYTORHINUS**, Stev. INS. — Syn. de *Bruchus*. (C.)

L

LABARIN. MOLL. — Adanson donne ce nom (*Voyage au Sénégal*) à une jolie espèce de Pourpre, le *Purpurea coronata* Lam.

LABATIA. BOT. PH. — Genre de la famille des Sapotacées, établi par Swartz (*Flor. Ind. occid.*, I, 283). Arbres de l'Amérique tropicale. *Voy.* SAPOTACÉES. — Scop., syn. d'*Ilex*, Linn.

LABBE. *Lestris.* OIS. — Genre de la famille des Longipennes dans l'ordre des Palmipèdes. Caractères : Bec de moyenne grandeur, presque cylindrique, robuste, couvert d'une membrane, depuis la base jusqu'aux narines, à mandibule supérieure armée à son extrémité d'un onglet qui paraît surajouté; narines linéaires, latérales, situées au-delà du milieu du bec; doigt postérieur court, touchant à peine au sol; ongles gros, crochus; queue inégale, plus ou moins pointue.

Linné rangeait les espèces de cette division dans son genre *Larus* (Mouette). Latham commença par en former un groupe particulier, et Brisson convertit définitivement ce groupe en genre qu'il nomma *Stercorarius*. Illiger changea ce nom en celui de *Lestris*, et Viellot en celui de *Prædatrix;* mais ce dernier n'a jamais été adopté, et a même été abandonné par son créateur.

Les Labbes ou *Stercoraires* (comme quelques auteurs les ont appelés par suite d'une opinion mal fondée) doivent-ils être distingués génériquement, ainsi que le veulent la plupart des ornithologistes, ou forment-ils, comme d'autres le prétendent, une simple section du genre *Larus?* Les Labbes se différencient de ces derniers par leur bec presque cylindrique, par l'espèce de cire qui le recouvre, et par leur queue inégale : ils doivent donc en être séparés. En outre, si nous voulions faire le parallèle des mœurs et du genre de vie des uns et des autres, nous trouverions encore entre eux, sous ce rapport, des différences; mais nous devons nous borner à faire ici l'histoire des Labbes.

Ces oiseaux fréquentent les bords de la mer et ne se font voir qu'accidentellement dans l'intérieur des terres. C'est en automne et en hiver, à la suite des tempêtes et des ouragans, qu'ils apparaissent sur nos côtes maritimes et quelquefois en plaine, où ils se tiennent de préférence dans les champs de blé. Ils volent avec beaucoup de rapidité,

Le vent le plus violent paraît fort peu contrarier la direction de leur vol. Ils ont dans le port et le *facies* quelque chose de l'oiseau de proie. Ce sont, comme on l'a déjà dit, de vrais tyrans de la mer, et ils méritent surtout ce titre vis-à-vis des Mouettes, des Sternes, et même des Fous et des Cormorans, qu'ils poursuivent avec acharnement, afin de leur enlever leur proie. On pourrait dire que les diverses espèces appartenant à ces genres sont tour à tour les pourvoyeuses des Labbes. L'industrie à laquelle ceux-ci se livrent à l'égard des oiseaux dont il vient d'être question, est vraiment fort curieuse. Si l'un d'eux aperçoit une Mouette ou une Sterne qui vienne de saisir un poisson ou toute autre pâture, aussitôt il fond sur elle, la poursuit dans l'air, la harcèle, la frappe et finit presque toujours par lui faire dégorger la proie qu'elle avait saisie, et dont il s'empare à son tour, avec la plus grande habileté, avant qu'elle tombe dans la mer. Ce fait, légèrement observé, avait donné lieu à une opinion erronée. On a cru longtemps que les excréments des Mouettes, des Sternes, etc., étaient une nourriture pour les Labbes; c'est ce qu'atteste le nom de *Stercorarius*, qu'on leur donnait et que quelques personnes leur donnent encore par habitude. On les voyait s'acharner après d'autres oiseaux; on voyait ceux-ci rendre quelque chose, les Labbes saisir, dans l'air, ce quelque chose, et, sans regarder ce fait de trop près, on avait tout naturellement pensé qu'ils mangaient les excréments des espèces qu'ils pourchassaient. Mais, lorsqu'on a mieux observé, on a pu se convaincre que les Mouettes, les Sternes, etc., pêchaient la plupart du temps au profit des Labbes.

Rarement on voit plusieurs Labbes ensemble; ils vivent isolés les uns des autres, et cet isolément est une conséquence de l'industrie à laquelle ils se livrent. Leur nourriture consiste en Poissons, en Mollusques, en œufs et en jeunes Oiseaux de mer. Sous ce dernier rapport, les Labbes sont de vrais oiseaux de rapine.

Les Labbes nichent dans les rochers et sur les élévations, dans les marais et les terrains arides voisins de la mer. Leur ponte est de deux œufs que la femelle et le mâle couvent, dit-on, alternativement. Ils ne souffrent aucune espèce d'Échassier ou de Palmipède dans le voisinage des contrées qu'ils choisissent pour leur ponte. Les Mammifères et l'Homme même sont exposés à leurs attaques : aussi, selon M. Graba, les habitants de Féroë qui vont à la récolte de leurs œufs se munissent-ils de couteaux qu'ils tiennent sur leur bonnet, la pointe en l'air, pour ne pas être blessés par les assauts impétueux que leur livrent les Labbes catarractes.

Les Labbes habitent les régions arctiques de l'Europe et de l'Amérique.

Leur mue paraît avoir lieu deux fois dans l'année. Leur plumage varie beaucoup depuis leur premier âge jusqu'au moment où ils revêtent leur livrée stable, ce qui a donné lieu à de doubles emplois. On s'accorde assez généralement aujourd'hui à reconnaître quatre espèces européennes. M. Degland, dans une excellente monographie sur ces oiseaux, en avait admis six; mais dans son *Catalogue des Oiseaux observés en Europe*, il a réduit ce nombre à quatre.

1. Le Labbe parasite, *L. parasiticus* Gmel. (*Buff.*, pl. enl. 762, sous le nom de *Labbe à longue queue*). Sommet de la tête noir; nuque, côtés du cou et joues d'un jaune paille; tout le dessus du corps d'un gris de plomb; dessous d'un gris plus clair; filets à la queue de 15 à 20 centimètres.

Habite particulièrement le Groënland, Terre-Neuve et le Spitzberg : s'avance assez souvent jusque sur nos côtes de l'Océan.

2. Le Labbe Richardson, *Les. Richardsonii* Swains. (*Buff., pl. enl.* 991, sous le nom de *Stercoraire*). Tout le plumage d'un noir fuligineux en dessus, blanc en dessous; nuque et côtés du cou ocres; filets de la queue n'ayant jamais plus de 7 à 8 centimètres.

Habite la Suède, la Norwége, la Laponie, l'Amérique du Nord; plus rare sur nos côtes que le précédent.

3. Le Labbe pomarien, *Les. pomarineus* Temm. Plumage fort variable surtout dans les vieux sujets; généralement noir en dessus, blanc en dessous, avec une calotte brune. La gorge grise, le cou et la poitrine d'un gris brun. Filets de la queue larges et arrondis au bout.

Habite Terre-Neuve, l'Islande et Feroë. Commun sur nos côtes à la suite d'un ouragan.

4. Le Labbe catarracte, *Les. catarractes*

Illig. (Vieill. *Gal. des Ois.*, pl. 288 sous le nom de *Stercoraire pomarin*). Plumage brun fuligineux, un miroir blanc sur l'aile; filets de la queue ayant au plus 2 ou 3 centimètres.

Habite l'Islande, le Groënland; assez commun l'hiver sur nos côtes.

M. Lesson ajoute, sous le nom de *Les. antarcticus*, une cinquième espèce que MM. Quoy et Gaimard ont décrite sous celui de *Les. catarractes* (*voy.* de l'Ura, p. 38). Elle habite les îles Malouines et la Nouvelle-Zélande, et ne diffère de la précédente que par les stries ou zônes blanchâtres de la poitrine. (Z. G.)

LABDANUM ou **LADANUM**. CHIM. — *Voy.* GOMMES-RÉSINES.

LABELLE. *Labellum*. BOT. — On donne ce nom à la partie inférieure d'un périgone bilabié, et plus particulièrement de l'enveloppe florale des Orchidées. *Voy.* ce mot.

***LABEO**. INS. — Genre de l'ordre des Hyménoptères, tribu des Proctotrupiens, famille des Proctotrupides, groupe des Gonatopites, établi par M. Haliday (Blanch., *Hist. des Ins.*, t. I, p. 147), et caractérisé principalement par des antennes filiformes, avec le premier article fort grand, et des palpes maxillaires de trois articles. On connaît peu d'espèces de ce genre; celle que nous citerons comme type est le *Labeo excisus* Walk., que l'on trouve en France et en Angleterre.

***LABÉOBARBE**. *Labeobarbus* (*labeo*, grosses lèvres; *barba*, barbe). POISS. — Genre de Poissons abdominaux de la famille des Cyprinoïdes, établi par Ruppell, et adopté par MM. Cuvier et Valenciennes (*Hist. des Poiss.*, t. XVI, 206). Les Labéobarbes sont des Poissons à corps allongé, à lèvres épaisses, dont l'inférieure, dilatée, porte un appendice charnu prolongé en barbillon; deux autres barbillons, l'un maxillaire, l'autre labial, comme dans les Barbeaux; l'anale courte.

On connaît trois espèces de ce genre; celle que nous citerons comme type est le LABÉOBARBE NADGIA, *Lab. nadgia*, trouvé par M. Ruppelle dans le Nil. Ce Poisson a le dessus du dos et de la tête d'un beau vert-citron; le ventre jaune-soufre clair; les nageoires vertes, mais teintées de brun; la lèvre supérieure est de la même nuance, mais l'inférieure est couleur de chair. Il atteint près de 60 à 65 centimètres, et sa chair est, dit-on, d'assez bon goût. (J.)

LABÉON. *Labeo* (*labeo*, à grosses lèvres). POISS. — Genre de Poissons malacoptérygiens, de la famille des Cyprinoïdes, établi par Cuvier, et modifié par M. Valenciennes (*Hist. des Poiss.*, t. XVI, p. 335). Ces Poissons sont remarquables par un museau épais et charnu, avançant sur la bouche, dont la fente est recouverte par un triple rang de lèvres; par un premier voile naissant du sous-orbitaire, et s'étendant sur les deux autres; par un second maxillaire, sorte de première lèvre, et un troisième, la vraie lèvre, en dessous; le bord de la lèvre inférieure se détache et se replie de manière à faire aussi un voile particulier en dessous. A l'angle du maxillaire est un petit barbillon. Les premiers rayons de la dorsale sont simples et grêles, et les autres, branchus, sont aussi très flexibles. Les espèces de ce genre sont toutes exotiques, et de l'ancien monde; le Nil nourrit les plus anciennement connues; quelques unes ont été découvertes récemment dans les rivières de l'Inde. On en connaît actuellement 18, dont la principale est le LABÉON DU NIL, *L. niloticus* Cuv., décrit par Forskal sous le nom de *Cyprinus niloticus*. Sa couleur est un brun violacé, tirant au verdâtre par la teinte du bord de chaque écaille. Les nageoires sont brunes ou verdâtres. C'est le plus commun de tous les Poissons du Nil, et sa chair est assez estimée par les Arabes. (J.)

***LABIA**. INS. — Genre de l'ordre des Orthoptères, tribu des Forficuliens, établi par Leach (*Zool. Miscell.*, III), et réuni par M. Blanchard (*Hist. des Ins.*), aux Forficules proprement dites. *Voy.* FORFICULIENS.

***LABICHEA** (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Papilionacées-Cæsalpiniées, établi par Gaudichaud (*ad Freycinet*, 485, t. 112). Arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande. *Voy.* PAPILIONACÉES.

***LABIDOGNATHA** (λαβίς, tenaille; γνάθος, mâchoire). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères, famille des Tubifères, tribu des Clythraires, formé par M. Dejean, dans son Catalogue, avec une espèce de Guinée, le *Clythra cœruleus* de Fabricius. (C.)

***LABIDOMERA** (λαβίς, tenaille; μηρός,

cuisse). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères, famille des Cycliques, tribu des Chrysomélines, établi par nous et adopté par M. Dejean. Nous rapportons à ce genre trois espèces, parmi lesquelles nous citerons comme type la *L. Germari* du Mexique. *Voy.* CHRYSOMÉLINES. (C.)

***LABIDOSTOMIS** (λαβίς, tenaille; στόμα, bouche). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères, famille des Tubifères (Cycliques), tribu des Clythraires (Chrysomélines de Latreille), créé par nous et adopté par M. Dejean, qui, dans son Catalogue, mentionne 27 espèces : 21 appartiennent à l'Europe, 4 à l'Afrique et 2 à l'Asie. Nous citerons parmi les espèces qui en font partie : les *Clythra taxicornis*, *tridentata*, *longimana*, *hordei* de Fab., et la *Chrysom. tridentata* de Lin., qui diffère de celle du même nom. Presque toutes ces espèces ont le corselet transverse, très élevé au-dessus de l'angle postérieur. Les élytres sont d'un jaune pâle, plus étroites que le corselet, avec le reste du corps bleu ou vert. Les mâles ont la tête forte, munie de longues mâchoires en forme de tenailles; et leurs pattes antérieures sont beaucoup plus longues que chez les femelles. (C.)

LABIDURES, Duf. INS. — Syn. de Forficuliens.

LABIDUS (λαβίς, pince). INS. — Genre de l'ordre des Hyménoptères, tribu des Formiciens, famille des Dorylides, établi par Jurine (*Hym.*, p. 283). M. Blanchard (*Hist. des Ins.*, t. I, p. 108) lui assigne pour caractères essentiels : Palpes maxillaires de deux articles. On ne connaît que quelques espèces de ce genre propres à l'Amérique méridionale; nous citerons comme type le *Labidus Latreillei* Jur., fréquent au Brésil.

LABIÉ. *Labiatus*. ZOOL., BOT. — En zoologie, on applique cette épithète à tous les animaux qui ont des lèvres remarquables par leur grandeur et leur épaisseur, ou leur coloration différente de celle des autres parties du corps (ex. : *Ursus labiatus*, *Dicotyles labiatus*).

En botanique, on donne le nom de *labié* à toute corolle monopétale dont le limbe est divisé en deux lobes principaux, disposés l'un au-dessus de l'autre comme deux lèvres. Cet aspect de la corolle a servi de principal caractère à l'établissement d'une grande famille, celle des Labiées. *Voy.* ce mot.

LABIÉES. *Labiatæ*. BOT. PH. — Famille de plantes dicotylédonées monopétales hypogynes, l'une des plus naturelles du règne végétal, et, comme telle, reconnue dans presque toutes les classifications. Linné l'admettait déjà parmi ses ordres naturels sous le nom de Verticillées (*Verticillatæ*), emprunté à son inflorescence, et, avant lui, elle formait la quatrième classe de Tournefort sous ce nom de Labiées, que Jussieu lui a conservé, et qui est tiré de la forme de ses corolles. Il a prévalu, quoiqu'il soit contraire à la règle généralement suivie, d'après laquelle chaque famille est désignée par un nom qui rappelle celui d'un de ses principaux genres, et quoique plusieurs auteurs aient proposé en conséquence d'en substituer un nouveau conforme à cette loi, comme, par exemple, ceux de *Lamiacées*, *Salviées*, etc. Voici ses caractères : Calice libre, persistant, monophylle, tantôt régulier et terminé par cinq dents, quelquefois par dix, lorsque les nervures latérales de chaque sépale se soudent deux à deux et se prolongent à leur sommet; tantôt irrégulier, courbe, bilabié lui-même : la dent supérieure, toujours placée du côté de l'axe, avorte quelquefois ou se réduit à une écaille. Corolle caduque, hypogyne, tubuleuse, avec son limbe partagé en deux lèvres, la supérieure a deux lobes quelquefois confondus en un seul; l'inférieure a trois lobes, le médian placé en dehors et recouvert par les latéraux, qui le sont eux-mêmes par la lèvre supérieure. Étamines insérées au tube de la corolle, au nombre de quatre : deux plus courtes alternant avec les deux lèvres et avortant quelquefois; deux plus longues alternant avec les lobes de la lèvre inférieure; la cinquième étamine, qui serait située normalement entre les lobes de la supérieure, avorte constamment. Anthères portées à l'extrémité ou un peu au-dessous du sommet d'un filet filiforme, à deux loges parallèles ou divergentes sur un connectif, qui, quelquefois, prend relativement à elle une grande dimension, et même s'allonge en une sorte de filet transversal, s'ouvrant par une fente latérale; rarement réduites à une seule par l'avortement complet et partiel de l'une des deux. Pistil porté sur un disque glanduleux, souvent découpé en lobes

qui alternent avec les ovaires, gynobasique, c'est-à-dire composé d'un style central, bifide au sommet, inséré sur le réceptacle même, et de quatre lobes verticillés autour de lui, contenant chacun une loge, et dans cette loge un ovule dressé : il n'y a aucun doute qu'ils représentent deux ovaires biovulés, tournés l'un vers le haut, l'autre vers le bas de la fleur. Ils deviennent plus tard autant d'akènes dont il n'est pas rare de voir plusieurs avorter, et dont chacun, sous un péricarpe mince, ou coriace, ou osseux, quelquefois même charnu, renferme une graine dressée, à périsperme nul ou extrêmement mince, à radicule courte et infère, à cotylédons épais, droits, ou légèrement recourbés au sommet.

Les Labiées sont des herbes ou au plus des arbrisseaux, à rameaux souvent tétragones, opposés ou verticillés ainsi que les feuilles, qui sont entières ou divisées, dépourvues de stipules. Les fleurs sont solitaires, ou plus ordinairement groupées en petits bouquets à l'aisselle des supérieures, dont l'avortement partiel donne quelquefois à l'inflorescence l'apparence d'un gros épi terminal; mais l'étude de ces petits bouquets fait aisément reconnaître qu'elle est définie et que ce sont autant de cymes. Les espèces, dont on compte aujourd'hui à peu près 1700, dispersées sur toute la terre, ne s'y montrent aussi nombreuses nulle part que dans les parties les plus chaudes de la zône tempérée boréale, et sur les montagnes des tropiques à une hauteur qui reproduise une température analogue. Elles deviennent rares sous le climat brûlant de la ligne, et disparaissent presque entièrement en s'approchant des cercles polaires ou de la limite des neiges.

Les parties herbacées, les feuilles surtout, sont couvertes d'un grand nombre de petits réservoirs d'huiles essentielles, auxquelles les Labiées doivent leur odeur aromatique, variée suivant les espèces, et si agréable dans quelques unes qu'il suffit de les nommer : la Sauge, le Thym et le Serpolet, la Mélisse, la Lavande, la Menthe, le Romarin, le Patchouly (espèce de *Coleus*), etc. Tantôt on extrait l'huile même pour l'employer comme parfum; tantôt on en prépare les eaux spiritueuses dont nous faisons le plus fréquent usage, ou l'on en aromatise divers cosmétiques. Certaines feuilles, celles de la Sarriette, de la Marjolaine, du Basilic, etc., sont introduites dans nos mets comme condiments. L'infusion de plusieurs déjà nommées (Sauge, Mélisse), et d'autres encore (Moldavie, Glechome, etc.), légèrement tonique, est prise quelquefois en guise de Thé. A l'effet que doit déterminer la présence d'huiles essentielles dont on connaît la propriété généralement excitante, il faut ajouter celui que produira la présence simultanée d'un autre principe gommo-résineux, légèrement amer, duquel résulteront ces vertus toniques : aussi plusieurs de ces boissons sont-elles conseillées pour cette cause comme stomachiques; et même, si le dernier principe abonde, elles pourront devenir fébrifuges (Germandrée, Ivette, Scordium). Il est à remarquer que le Camphre, cette substance qu'on retire d'une autre famille bien différente, celle des Laurinées, se trouve associé à l'huile volatile des Labiées, et avec une telle abondance dans quelques unes, qu'elles pourraient servir avantageusement à son extraction. On cite enfin quelques espèces dont les racines présentent des renflements tuberculeux dont la fécule peut fournir un aliment, et, parmi elles, une de notre pays, le *Stachys palustris*.

Pour l'énumération et la classification des genres, à l'exemple de la plupart des auteurs modernes, nous suivrons le travail de M. Bentham, le plus complet sur cette famille, qu'il subdivise en 11 tribus.

GENRES.

Tribu I. — Ocimoïdées.

Étamines déclinées.

Ocimum, L. *Geniosporum*, Wall. (*Platostoma*, Beauv.) — *Mesona*, Blum. — *Acrocephalus*, Benth. — *Moschosma*, Reichenb. (*Lummitzera*, Jacq. F.) — *Orthosiphon*, Benth. — *Plectranthus*, Lher. (*Germanea*, Lam. — *Dentidia*, Lour. — *Isodon*, Schrad.). — *Coleus*, Lour. (*Solenostemon*, Schum.) — *Anisochilus*, Wall. — *Æolanthus*, Mart. — *Pychnostachys*, Hook. — *Peltodon*, Pohl. — *Marsypianthes*, Mart. — *Hyptis*, Jacq. — *Eriope*, Humb. Bonpl. — *Lavandula*, L. (*Stœchas*, Tourn. — *Fabricia*, Adans. — *Chætostachys*, Benth.)

Tribu II. — Menthoïdées.

Étamines droites ou divergentes. Tube

de la corolle dépassant à peine le calice, à 4-5 divisions à peu près égales.

Pogostemon, Desf. — *Dysophylla*, Blum. (*Chotekia*, Opiz, Cord.) — *Elsholtzia*, W. (*Aphanochilus*, Benth. — *Cyclostegia*, Benth.) — *Tetradenia*, Benth. — *Colebrookia*, Sm. — *Perilla*, L. — *Isanthus*, Mich. — *Preslia*, Opiz. — *Mentha*, L. — *Lycopus*, L. — *Meriandra*, Benth.

Tribu III. — Monardées.

Étamines ascendantes : les supérieures avortées ou synanthérées; les inférieures à anthères linéaires soudées ou dimidiées. Corolle bilabiée.

Salvia, L. (*Horminum*, *Sclarea* et *Æthiopis*, Tourn. — *Schraderia* et *Jungia*, Mœnch. — *Stenarrhena*, Don. — *Leonia*, Llav. Lex.) — *Audibertia*, Benth. — *Rosmarinus*, L. — *Monarda*, L. (*Cheilyctis*, Raf. — *Coryanthus*, Nutt.) — *Blephilia*, Raf. — *Zizyphora*, L. — *Fladermannia*, Bung. — *Horminum*, L.

Tribu IV. — Saturéinées.

Étamines droites, divergentes ou à peine ascendantes : les inférieures plus longues. Anthères non dimidiées. Tube de la corolle dépourvu d'anneau, dépassant à peine le calice et les bractées imbriquées; le limbe à peu près bilabié, à divisions planes.

Bystropogon, Lhér. — *Pycnanthemum*, Mich. (*Brachystemum*, Mich. — *Koellia*, Mœnch. — *Tullia*, Llav.) — *Monardella*, Benth. — *Amaracus*, Mœnch. — *Origanum*, L. — *Majorana*, Mœnch. — *Thymus*, L. (*Serpillum*, Pers.) — *Satureia*, L. — *Hyssopus*, L. — *Collinsonia*, L. — *Cunila*, L.

Tribu V. — Mélissinées.

Étamines ascendantes : les inférieures plus longues. Corolle bilabiée à divisions planes (la lèvre supérieure très rarement en casque). Calice ordinairement parcouru par 13 nervures, bilabié.

Hedeoma, Pers. — *Micromeria*, Benth. (*Sabbatia*, Mœnch. non Pursh. — *Piperella*, Presl.) — *Melissa*, Benth. (*Clinopodium*, L. — *Calamintha* et *Acinos*, Mœnch.) — *Gardoquia*, R. Pav. (*Rizoa*, Cav.) — *Glechon*, Spreng. — *Keithia*, Benth. — *Thimbra*, L. — *Dicerandra*, Benth. (*Ceranthera*, Ell. non. Beauv.) — *Pogogyne*, Benth. — *Lepechinia*, W.

Tribu VI. — Scutellarinées.

Étamines ascendantes, les inférieures plus longues. Corolle bilabiée; la lèvre supérieure en casque. Lèvre supérieure du calice entière ou tronquée.

Prunella, L. (*Brunella*, Mœnch.) — *Scutellaria*, L. (*Cassida*, Tourn.) — *Perilomia*, Kunth.

Tribu VII. — Prostanthérées.

Étamines divergentes ou ascendantes, les inférieures plus longues ou avortant. Anthères souvent dimidiées. Corolle à tube court, campanulée supérieurement, à divisions planes disposées à peu près en deux lèvres. Akènes coriaces, réticulés, avec le style persistant. Plantes toutes australasiennes.

Chilodia, R. Br. — *Cryphia*, R. Br. — *Prostanthera*, Labill. — *Hemiandra*, R. Br. — *Colobranda*, Bartl. — *Hemigenia*, R. Br. — *Lallemantia*, Fisch. Mey. — *Anisandra*, Bartl. — *Westringia*, Sm. — *Microcorys*, R. Br.

Tribu VIII. — Népétées.

Étamines supérieures saillantes plus longuement.

Lophanthus, Benth. — *Nepeta*, Benth. (*Glechoma*, L. — *Calaria*, Mœnch.) — *Marmoritis*, Benth. — *Dracocephalum*, L. (*Moldavica* et *Zornia*, Mœnch. — *Rayschiana*, Mill.) — *Cedronella*, Mœnch.

Tribu IX. — Stachydées.

Étamines ascendantes, les inférieures plus longues. Corolle bilabiée. Calice non 13-nervé. Akènes secs, presque lisses.

Melittis, L. — *Physostegia*, Benth. — *Macbridea*, Ell. — *Synandra*, Nutt. — *Wiedemannia*, Fisch. — *Lamium*, L. (*Orvala*, L. — *Galeobdolon*, Huds. — *Pollichia*, Roth. — *Erianthera*, Benth.) — *Leonurus*, L. (*Cardiaca*, *Chaiturus* et *Panzeria*, Mœnc.) — *Galeopsis*, L. (*Tetrahit*, Mœnch.) — *Stachys*, L. (*Betonica*, L. — *Zietenia*, Gled. — *Eriostomum*, *Tetrahitum* et *Trixago*, Hoffm. Link.) — *Sphacele*, Benth. (*Phytoxys*, Mol.) — *Cuminia*, Coll. — *Sideritis*, L. (*Hesiodia*, *Bugsdorffia* et *Marrubiastrum*, Mœnch. — *Empedoclea*, Raf. non St-Hil. — *Navicularia*, Fabr.) — *Marrubium*, L. (*Lagopsis*, Bung.) — *Ballota*, L. (*Beringeria*, Neck. —

Pseudodictamnus, Mœnch.) — *Lasiocorys*, R. Br. — *Roylea*, Wall. — *Otostegia*, Benth. — *Leucas*, R. Br. — *Leonotis*, R. Br. — *Phlomis*, L. (*Phlomidopsis*, Link. — *Phlomoides*, Mœnch.) — *Notochæte*, Benth. — *Eremostachys*, Bung. — *Eriophyton*, Benth. — *Moluccella*, L. (*Molucca*, Tourn. — *Chasmonia*, Presl.) — *Lagochilus*, Bung. — *Hymenocrater*, Fisch. Mey. — *Holmskioldia*, Retz. (*Hastingia*, Sm. — *Platunium*, J.) — *Achyrospermum*, Bl. — *Colquhounia*, Wall.

Tribu X. — Prasiées.

Étamines ascendantes, les inférieures plus longues. Corolle bilabiée. Akènes charnus. *Gomphostemma*, Wall. — *Phyllostegia*, Benth. — *Stenogyne*, Benth. — *Prasium*, L.

Tribu XI. — Ajugoïdées.

Étamines ascendantes; longuement saillantes hors de la lèvre supérieure, qui est très courte, ou bifide et déclinée, ou bien akènes à rides réticulées.

Amethystea, L. — *Trichostemma*, L. — *Teucrium*, L. (*Chamædrys*, *Scorodonia*, *Scordium* et *Polium*, Mœnch. — *Leucosceptrum*, Sm.) — *Ajuga*, L. (*Phleboanthe*, Tausch. — *Bugula* et *Chamæpitys*, Tourn.) — ? *Anisomeles*, R. Br. — ? *Craniotome*, Reich. — *Cymaria*, Benth.

Genre d'une tribu incertaine : *Hoslundia*, Vahl. (Ad. J.).

***LABILLARDIERA**, Rœm. et Schult. bot. ph. — Syn. de *Billardiera*, Smith.

LABLAB. bot. ph. — Genre de la famille des Papilionacées-Euphaséolées, établi par Adanson (*Fam.* II, 325). Herbes de l'Inde. *Voy.* papilionacées.

***LABORDIA** (nom propre). bot. ph. — Genre de la famille des Loganiacées-Labordiées, établi par Gaudichaud (*ad Freycinet*, 449, t. 60). Arbrisseaux de Sandwich. *Voy.* loganiacées.

***LABORDIÉES.** *Labordieæ*. bot. ph. — Tribu de la famille des Loganiacées. *Voy.* ce mot. (Ad. J.)

***LABOURDONNEIA**, Boj. bot. ph. — Syn. de *Mimusops*. Linn.

***LABRADIA**, Swed. bot. ph. — Syn. de *Mucuna*, Adans.

LABRADOR et **LABRADORITE.** min. — Espèce de Feldspath. *Voy.* ce mot.

LABRAX, Pall. poiss. — Syn. de *Chirus*, Stell.

LABRE. *Labrum.* zool. — En mammalogie, on donne ce nom, d'après Illiger, à la lèvre supérieure de la bouche des Mammifères; les entomologistes l'appliquent, selon Savigny, à l'une des pièces de la bouche des Insectes, et c'est aussi le nom sous lequel les conchyliologistes désignent le bord externe des coquilles univalves. *Voy.* mammifères, insectes et mollusques.

LABRE. *Labrus* (*labrum*, lèvre). poiss. — Genre important de la famille des Labroïdes, établi par Artedi (*Gen.*, XXVII, p. 33) et adopté par MM. Cuvier et Valenciennes (*Hist. des Poiss.*, XIII, p. 16), qui le caractérisent ainsi : Corps à forme ovale, élégante et régulière. Lèvres épaisses et charnues; celles-ci sont comme doubles à la mâchoire supérieure, parce que la peau des sous-orbitaires et des os du nez dépasse des bords de ces pièces osseuses, et se prolonge en un lambeau cutané, qui recouvre souvent la lèvre, et va au-delà du museau quand la bouche est fermée. L'opercule, le préopercule, le sous-opercule sont écailleux; le limbe du préopercule et l'interopercule sont généralement nus dans les espèces de nos côtes, ainsi que les sous-orbitaires et le devant du front. Il n'y a aucune dentelure aux bords des pièces operculaires; les dents sont fortes, coniques, plus allongées auprès de la symphyse; dans quelques espèces étrangères, on en voit saillir une plus grande de l'angle de la mâchoire supérieure, et dont la pointe est dirigée en avant. Les rayons épineux de la dorsale sont généralement plus nombreux que les autres; les épines anales sont courtes et grosses; un lambeau charnu dépasse le plus souvent la pointe de chaque rayon.

Les Labres sont des Poissons parés des couleurs les plus belles et nuancées agréablement; le jaune, le vert, le bleu, le rouge y forment soit des taches, soit des bandes, que rehaussent encore de brillants reflets métalliques. Ils abondent dans la Méditerranée et l'Océan, et se tiennent réunis, sans former cependant de troupes nombreuses, sur les côtes rocheuses, où ils se nourrissent de petits Coquillages, d'Oursins, de Crustacés, dont ils brisent l'enveloppe par l'action de leurs pharyngiens fortement dentés. Au printemps, pour eux l'époque du frai, ils se réfugient parmi les Fucus et les autres Algues

marines, où leurs petits trouvent un abri contre la violences des vagues.

La chair de ces Poissons, blanche et ferme, est généralement recherchée comme une nourriture saine et agréable.

Le genre Labre renferme 21 espèces, possédant toutes des couleurs très variées, et présentant dans quelques unes des dispositions particulières. Nous citerons parmi les plus communes et les plus remarquables: la VIEILLE COMMUNE ou PERROQUET DE MER, *L. bergylta*. La couleur de ce Poisson est fort agréablement variée; il a le dos d'un beau bleu à reflets verdâtres, qui lui donnent une teinte d'aigue-marine brillante, s'affaiblissant sur les côtés, et passant au blanc nacré sous le ventre. Tout le corps est couvert d'un réseau de mailles, de couleur orangée ou aurore, brune sur le dos, rougeâtre sur la tête, vive sur le ventre et sur les nageoires, qui sont bleues. Les pectorales seules ont les rayons orangés. Les lèvres supérieures et l'intérieur de la bouche sont d'un beau vert; les inférieures et la membrane branchiostège sont blanches.

On connaît deux ou trois variétés de cette espèce, désignées sous les noms de *Vieille rouge*, *Vieille jaune* et *Vieille verte*, selon que leur corps présente plus généralement la teinte rouge, ou jaune, ou verte.

Le nom de *Perroquet de mer* a été donné, par les pêcheurs des côtes de Normandie et de Bretagne, à la variété qui a sur le fond vert un réseau de couleur orange ou de brique étendu sur tout le corps.

La taille de ces Poissons varie de 35 à 50 centimètres. (J.)

***LABRELLA** (diminutif de *labrum*, lèvre). BOT. CR. — Genre de Champignons rangé par Corda dans la famille des *Phragmotrichis* et caractérisé par un réceptacle friable, charbonneux, petit, qui s'ouvre par une fente longitudinale; les spores sont en forme de massue ou fusiformes, et supportées par les filaments d'un clinode renfermé dans le réceptacle. Le *Lab. punctum* Cord. peut très bien s'accommoder aux caractères génériques, mais le *Lab. rosanarum* appartient manifestement aux Thécosporés. J'ai toujours trouvé stérile le *Lab. ptarmicæ* qui a servi de type pour former le genre. (LÉV.)

LABROIDES. *Labroides*. POISS. — Le genre Labre comprenait autrefois, outre les espèces qui lui sont propres, une assez grande quantité d'autres Poissons, qui avaient avec lui des rapports nombreux de mœurs et d'organisation. Ces Poissons, étudiés avec un nouveau soin, ont présenté à l'œil des observateurs des caractères spéciaux et tout-à-fait distincts des vrais Labres, et forment actuellement avec ces derniers une famille d'Acanthoptérygiens, établie par MM. Cuvier et Valenciennes (*Hist. des Poiss.*, t. XIII) sous le nom de *Labroïdes*.

Les Labroïdes se reconnaissent aux caractères suivants: Corps écailleux, à forme oblongue; une seule dorsale, soutenue en avant par des rayons épineux, garnie le plus souvent d'un lambeau membraneux; mâchoires recouvertes par des lèvres charnues; palais lisse et sans dents; pharyngiens au nombre de trois, deux supérieurs et un inférieur: tous trois armés de dents, tantôt en pavé, tantôt en lames ou en pointes; un canal intestinal sans cœcums, et une vessie natatoire.

Cette famille est nombreuse en belles espèces de Poissons, réparties dans les genres: Labre, Cossyphe, Crénilabre, Cténolabre, Acantholabre, Sublet, Cleptique, Lachnolème, Tautogue, Malacanthe, Cheilion, Malaptère, Girelle, Anampse, Gomphose, Rason, Novacule, Cheiline, Épibule, Scare, Callyodon et Odax. (J.)

***LABYRINTHODON** (λαβύρινθος, labyrinthe; ὀδούς, dent). REPT. FOSS. — Genre de Batraciens fossiles gigantesques établi par M. Owen pour des ossements que l'on rencontre dans le Tryas. Examinées au microscope, les dents de ce genre présentent une structure très compliquée, d'où a été tiré le nom qu'il porte. En effet, la convergence vers la cavité de la pulpe, de nombreux plis très infléchis de la couche externe du cément, forment un dédale de lignes inextricables. Quelque chose d'approchant se rencontre dans la racine des dents des Ichthyosaures, et mieux encore dans les dents de plusieurs Poissons. La tête de ces Batraciens offre les deux principaux caractères des Batraciens actuels, c'est-à-dire un double condyle occipital, et deux grands vomers qui portent ordinairement des dents; mais le reste de ses os tend à prendre un caractère crocodilien, en sorte que ces premiers Batraciens connus sont plus élevés que les Batraciens

actuels. Ils représentent dans cet ordre de Reptiles, selon M. Owen, les Crocodiliens, comme les Pipas représentent les Tortues, les Salamandres les Lacertiens, et les Cécilies les Poissons. M. Owen en compte déjà 5 espèces : *Labyr. salamandroides*, trouvé en Allemagne dans le Keuper; nous avons déjà fait connaître cette espèce à l'article BATRACIENS FOSSILES sous le nom de *Salamandroides Jægeri*, que M. Jæger avait d'abord nommée *Sal. giganteus*, puis *Mastodonsaurus salamandroides*. — *Labyr. leptognathus*, trouvé dans le nouveau grès rouge en Angleterre près de Warwick, dont la face externe des os de la tête est creusée de fossettes comme dans les Crocodiles, et dont le crâne ressemble à celui des Caïmans. — *Labyr. pachygnathus*, de la même localité que le précédent, dont les os de la face sont principalement formés sur le type crocodilien, mais avec tendance vers le type batracien pour l'intermaxillaire et le maxillaire inférieur. — *Labyr. scutulatus*, trouvé dans les carrières de nouveau grès rouge à Leamington, dont le corps était couvert d'écailles. M. Owen mentionne seulement la 5e espèce, qu'il nomme *Labyrinthodon ventricosus*.

Les écailles dont étaient recouvertes la 4e espèce, et peut-être toutes les espèces, ne paraissent pas à M. Owen une raison suffisante pour ne point admettre ces animaux parmi nos Batraciens, quoique tous ceux de cet ordre qui vivent actuellement aient la peau nue, parce que, dit-il avec raison, la peau est le siége de caractères variables dans tous les animaux, et que, considérée seule, et sans avoir égard aux modifications des systèmes osseux et dentaire, elle peut induire en erreur les naturalistes qui cherchent à classer une espèce d'après ses affinités.

M. Owen pense que, comme nous l'avons déjà annoncé à l'article BATRACIENS FOSSILES, ce sont les Labyrinthodons qui ont laissé ces empreintes de pieds que l'on remarque dans le grès bigarré et dans le Keuper.

(L...D.)

* **LABYRINTHIQUES.** *Labyrinthicæ.* ARACH. — M. Walckenaër, dans son *Hist. nat. des Ins. apt.*, emploie ce nom pour désigner, dans le genre des *Tegenaria*, une famille dont la seule espèce qui la compose a les yeux latéraux des deux lignes rapprochés entre eux, les mâchoires ovalaires évidées vers leur extrémité externe, les filières tentacules allongées. L'*Agelena labyrinthica* est le seul représentant de cette famille. Cette espèce se construit un cocon globuleux recouvert de détritus, de terre, de végétaux, de débris d'insectes, et de plusieurs toiles extérieures. (H. L.)

LACARA, Spreng. BOT PH. — Syn. de *Caulotretus*, Rich.

LACCOPHILUS (λάκκος, lac; φιλέω, j'aime). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Hydrocanthares, tribu des Dytiscides, établi par Leach et adopté par MM. Dejean, Erichson, Aubé, etc., etc. Le nombre des espèces qu'on rapporte à ce genre est d'environ 26 à 30. Elles habitent les eaux douces de l'Amérique, de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique. Nous citerons les 5 suivantes, comme appartenant à notre hémisphère : *L. hyalinus* De Géer, *minutus* Linn., *testaceus* Aubé, *variegatus* Germ. et *bicolor* Lep.

Ces Insectes sont petits, ovalaires, allongés, aplatis; leur écusson n'est pas visible en dessus; le corps est comme vernissé et orné de taches d'un blanc jaunâtre. (C.)

LACEPEDEA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Hippocratéacées?, établi par H. B. Kunth (*in Humb. et Bonpl. Nov. gen. et sp.* IV, 142, t. 144). Arbres du Mexique.

LACERTA. REPT. — Nom scientifique du genre Lézard. *Voy.* ce mot.

LACERTÆ, Spix. REPT. — *Voy.* LACERTIENS. (E. D.)

LACERTIDÆ ET **LACERTINA**, Bonaparte. REPT. — *Voy.* LACERTIENS. (E. D.)

LACERTIENS. REPT. — Famille de Sauriens créée par G. Cuvier (*Règn. anim.*) et adoptée par tous les zoologistes. MM. Duméril et Bibron (*Erp. gen.*, V, 1839) donnent aux Lacertiens les caractères suivants : Corps arrondi, excessivement allongé, surtout dans la région de la queue, qui atteint, dans quelques espèces, jusqu'à quatre fois la longueur du reste du tronc, lequel n'est ni comprimé ni déprimé. Quatre pattes fortes, à cinq ou quatre doigts très distincts, presque arrondis ou légèrement comprimés, allongés, coniques, inégaux, tous armés d'ongles crochus. Tête en pyramide quadrangu-

laire, aplatie, rétrécie en avant, couverte de plaques cornées, polygones, symétriques, à tympan distinct, tendu soit à fleur de tête, soit en dedans du trou de l'oreille; yeux le plus souvent à trois paupières mobiles; bouche très fendue, garnie de grandes écailles labiales et de sous-maxillaires. Dents inégales pour la forme et la longueur, insérées sur le bord interne d'un sillon commun, creusé dans la portion saillante des os maxillaires; celles du palais variables. Langue libre, charnue, plate, mince, plus ou moins extensible, mais dont la base se loge quelquefois dans un fourreau; à papilles comme écailleuses, arrondies ou anguleuses; toujours échancrée à la pointe, ou divisée en deux parties. Queue conique, très longue, arrondie le plus souvent dans toute sa longueur, à écailles distribuées par anneaux réguliers. Peau écailleuse, sans crêtes saillantes, à écailles du dos variables; le cou sans goîtres ou sans fanon, mais le plus souvent marqué d'un ou plusieurs plis transversaux, garnis de tubercules, de granulations ou d'écailles grandes, de formes variables, simulant alors une sorte de collier; le dessous du ventre protégé par des plaques, constamment plus grandes, rectangulaires ou arrondies; le plus souvent des pores dans la longueur des cuisses et vers leur bord interne.

Beaucoup de naturalistes se sont occupés du groupe des Lacertiens, et l'on sait que le genre principal de cette grande famille, celui des Lézards, était connu dans l'antiquité la plus reculée. Parmi les zoologistes qui se sont occupés de ces Reptiles, nous ne citerons que Linné, Laurenti, Lacépède, Oppel, MM. Merrem, Gray, Fitzinger, Cuvier, Wagler, Wiegmann, et surtout MM. Duméril et Bibron, qui ont admis dix-neuf genres, savoir : *Crocodilurus*, *Thoricte*, *Neustiguros*, *Aporomerus*, *Salvator* (Sauvegarde), *Ameiva*, *Cnemidophorus*, *Dicrodontus*, *Acrantus*, *Centropyx*, *Tachydromus*, *Tropidosaurus*, *Lacerta* (Lézard), *Psammodromus*, *Ophiops*, *Calosaurus*, *Acanthodactylus*, *Scapteirus* et *Eremia*. Ces genres sont distribués dans deux subdivisions particulières : celles des *Autosaures* (ou *Lacertiens*) *pleodontes*, et celle des *Autosaures cœlodontes*.

Nous devrions dire quelques mots ici de l'anatomie des Lacertiens, et parler surtout de leurs mœurs; mais nous croyons plus convenable de traiter ce sujet à l'article LÉZARD (*voy.* ce mot) de ce Dictionnaire.

Relativement à la distribution géographique des Reptiles qui nous occupent, nous dirons que tous les Pléodontes sont propres au Nouveau-Monde, tandis que les Cœlodontes appartiennent, sans exception, aux anciens continents; car aucun vrai Lacertien n'a jusqu'ici été rapporté ni de la Nouvelle-Hollande ni de la Polynésie. (E. D.)

***LACERTIFORMES.** REPT. — M. Pictet (*Traité de Paléont.* II, 1845) indique sous ce nom une famille de Sauriens fossiles. (E. D.)

LACERTINI, Oppel. REPT. — *Voy.* LACERTIENS. (E. D.)

LACERTINIDÆ, Gray. REPT. — *Voy.* LACERTIENS. (E. D.)

LACERTOIDES, Fitzinger. REPT. — *Voy.* LACERTIENS. (E. D.)

***LACHANODES.** BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Sénécionidées, établi par De Candolle (*Prodr.*, VI, 442). Arbre de l'île Sainte-Hélène. *Voy.* COMPOSÉES.

LACHENALIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Liliacées-Hyacinthées, établi par Jacquin (*Ic. rar.*, t. 381-404). Herbes du Cap. *Voy.* LILIACÉES.

***LACHESILLA** (nom mythologique). INS. — Genre de l'ordre des Orthoptères, tribu des Forficuliens, établi par Westwood (*Mod. fos. ins*) et réuni par M. Blanchard (*Hist. des Ins.*) aux Forficules proprement dites. *Voy.* FORFICULIENS.

LACHESIS (nom mythologique). REPT. — Daudin (*Reptiles*, *V*) l'a appliqué à un petit groupe d'Ophidiens formé aux dépens du grand genre Vipère. *Voy.* ce mot. (E. D.)

***LACHESIS** (nom mythologique). ARACH. — Ce genre, qui appartient à l'ordre des Aranéides et à la tribu des Araignées, a été établi par Savigny, et ainsi caractérisé par M. Walckenaër : Yeux huit, presque égaux entre eux, les deux lignes très courbées en avant, les latéraux antérieurs beaucoup plus rapprochés des mandibules que les intermédiaires de la même ligne; lèvre allongée, ovalaire, arrondie à son extrémité; mâchoires courtes, inclinées sur la lèvre, très dilatées à leur base, très évidées à leur extrémité externe,

et se terminant en pointe cunéiforme; mandibules dont l'onglet est articulé en dehors et dont la pointe est saillante et contournée en bas; pattes fortes, propres à la course, la quatrième paire est la plus allongée. On ne connaît qu'une seule espèce dans ce genre africain, c'est la LACHÉSIS PERVERSE, *Lachesis perversa* Sw. Elle a pour patrie les environs du Caire. (H. L.)

***LACHNÆA** (λαχνήεις, couvert de duvet). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères, famille des Tubifères (Cycliques), tribu des Clythraires (Chrysomélines de Latreille), établi par nous et adopté par M. Dejean dans son Catalogue, où 12 espèces se trouvent mentionnées : 9 proviennent d'Europe et 3 d'Afrique. Nous rapportons à ce genre les *Chrys. variolosa* Lin., *Clyt. longipes*, *bipunctata*, *hirta* F., *paradoxa*, *cerealis* Ol., etc., etc. Presque toutes ont le corps cylindrique. Les élytres sont de la largeur à peu près du corselet, d'un jaune rougeâtre, avec 2 ou 3 points noirs ou bleus. La tête et surtout les mandibules sont moins développées que chez les autres Clythraires; tarses fort longs et élargis. (C.)

LACHNÆA (λαχνήεις, laineux). BOT. PH. — Genre de la famille des Daphnoïdées, établi par Linné (*Gen.*, n° 490). Arbrisseaux du Cap. *Voy.* DAPHNOÏDÉES.

LACHNAGROSTIS, Trin. BOT. PH. — Syn. de *Pentapogon*, R. Br.

***LACHNANTHES** (λάχνη, laine; ἄνθος, fleur). BOT. PH. — Genre de la famille des Hæmodoracées, établi par Elliott (*Carol.*, I, 47). Herbes de l'Amérique boréale. *Voy.* HÆMODORACÉES.

LACHNEA. BOT. CR. — *Voy.* LACHNUM.

***LACHNEUS** (λαχνήεις, poilu). — INS. Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides gonatocères, établi par Schœnherr (*Disp. meth.*, p. 59) avec une espèce du Caucase, le *L. crinitus*, qu'il a fait entrer depuis dans le genre *Larinus*. (C.)

***LACHNIA** (λάχνη, duvet). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères, famille des Longicornes, tribu des Lamiaires, créé par Serville (*Annal. de la soc. entom. de Fr.*, t. IV, p. 63) pour une seule espèce, la *L. subcincta*, qu'il suppose être originaire de Cayenne. (C.)

***LACHNOLÈME**. *Lachnolaimus* (λάχνη, laine; λαιμός, gorge). POISS. — Genre de Poissons acanthoptérygiens, de la famille des Labroïdes, établi par MM. Cuvier et Valenciennes (*Hist. des Poiss.*, t. XIII, p. 274). « Ces Poissons ressemblent aux Labres proprement dits, par leurs lèvres, par l'ensemble de leurs formes, par la membrane qui descend de leurs sous-orbitaires, par les écailles de leurs joues, et les lanières de leur dorsale; mais on les distingue aisément aux prolongements flexibles de leurs premiers aiguillons dorsaux; à leur ligne latérale parallèle au dos non interrompue; à leurs dents antérieures fortes, crochues, portées en avant et suivies d'une série de petites dents égales. Un caractère plus profond consiste dans leurs pharyngiens, qui, au lieu d'être armés sur leur totalité, comme dans les Labres, de dents en forme de pavés, n'en ont que sur une petite étendue et sont couverts sur le reste de leur surface d'une membrane veloutée. »

On connaît cinq espèces de ce genre; leurs teintes générales sont rouges, et presque toutes ont une tache noire sur la base de la dorsale à son bord postérieur.

La principale espèce est le LACHNOLÈME AIGRETTE, *L. aigula* Cuv. et Val., nommé vulgairement *Aigrette* aux Antilles, où il vit. Il passe pour un excellent Poisson, dont la chair est blanche comme du lait et d'un goût délicieux.

LACHNOPHORUS (λάχνη, duvet; φόρος, qui porte). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, tribu des Subulipalpes, établi par Dejean (*Species général des Coléoptères*, t. V, p. 28). 10 espèces, toutes d'Amérique, rentrent dans ce genre. Les types sont les *L. pubescens*, *rugosus* et *pilosus* (Esch.) de Dejean. Les *Lachnophorus* sont petits, ornés de couleurs assez vives et couverts de longs poils; leur tête est forte, et le corselet se rétrécit vers la base. (C.)

***LACHNOPODIUM** (λάχνη, duvet; πούς, ποδός, pied). BOT. PH. — Genre de la famille des Mélastomacées-Osbeckiées, établi par Blume (*in Fl.*, 1831, p. 477). Arbrisseaux de l'Inde. *Voy.* MÉLASTOMACÉES.

LACHNOPUS (λαχνήεις, cotonneux; πούς, pied). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides gonatocères, division des Brachydérides, établi par Schœn-

herr (*Synon. gén. et sp. Curculion.*, t. VI, part. 1, p. 380), et que l'auteur avait désigné précédemment sous le nom de *Ptilopus*, qu'il a dû abandonner comme ayant été employé avant lui pour un genre de Diptères. Sur les 27 espèces décrites et qui toutes sont originaires des Antilles, nous citerons les suivantes : *L. aurifer*, *valgus* F., *chirographus*, *luxurians* et *protous* Ol.

Le corps de ces Insectes est un ovale allongé ; les pattes, et surtout les postérieures, chez le mâle, sont couvertes en dedans d'une villosité très épaisse; le corps est revêtu d'écailles de couleurs métalliques souvent très brillantes. (C.)

LACHNOSPERMUM (λάχνη, duvet; σπέρμα, graine). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Sénécionidées, établi par Willdenow (*Sp.*, III, 1787). Arbrisseaux du Cap. *Voy.* COMPOSÉES.

***LACHNOSTERNA** (λάχνη, duvet; στέρνον, sternum). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides phyllophages, proposé par M. Hope (*Coleopterist's Manual*, 1837, p. 100), et qui a pour types les *Melolontha quercicola* et *hirticola* Knoch, rentrant dans les genres *Aneylonycha* de Dejean, *Holotrichia* de Kirby et *Athlia* d'Erichson.

Ce genre est composé de plus de 60 espèces américaines. Il est caractérisé par des crochets de tarses doubles ; la paire interne est isolée. (C.)

LACHNOSTOMA (λάχνη, duvet; στόμα, bouche). BOT. PH. — Genre de la famille des Asclépiadées-Cynanchées, établi par Kunth (*in Humb. et Bonpl., Nov. et gen. et sp.*, III, 198, t. 232). Sous-arbrisseau de l'Amérique tropicale. *Voy.* ASCLÉPIADÉES.

LACHNUM, F.; **LACHNEA**, Pers. (λάχνη, duvet). BOT. CR. — Division des Pézizes, qui embrasse les espèces dont la cupule est recouverte de poils plus ou moins ténus. *Voy.* PÉZIZE.

Retz (*Fl. scand. prov.*, p. 328) a désigné, sous le nom de *Lachnum agaricinum*, le *Peziza virginica*. (LÉV.)

LACINIA. MOLL. — Humphrey, dans le *Museum calonnianum*, a donné ce nom à un groupe de coquilles bivalves qui correspond exactement au g. *Chama*, tel que Lamarck l'a réduit. Plus tard, l'auteur de ce g., dans un exemplaire corrigé de sa main, et que nous possédons, a changé ce nom contre celui de *Gryphus* : ni l'un ni l'autre n'ont été adoptés. *Voy.* CAME. (DESH.)

LACINIE ET LACINIURE. *Lacinia.* BOT. — On nomme ainsi toute découpure irrégulière, étroite et profonde que présentent certaines parties d'une plante. On donne le nom de *lacinié* à tous les organes floraux qui offrent ces découpures. Ainsi les feuilles, les pétales, les stipules sont souvent *laciniés*.

***LACINULAIRE.** *Lacinularia* (*lacinula*, lanière). SYSTOL. — Genre établi par Schweigger pour un Systolide voisin des Tubicolaires et des Mélicertes. Les Lacinulaires forment des groupes blanchâtres, arrondis, larges de 3 à 4 millim., réunis par une masse gélatineuse commune. Le corps est en massue ou en entonnoir à bord très large, échancré d'un côté; il se termine par un pédoncule très long, contractile, engagé dans la masse gélatineuse. La longueur totale est de $0^{mm},75$ ou 3/4 de millimètre; on conçoit donc que les Lacinulaires, déjà visibles isolément à l'œil nu, ont dû être vues par tous les anciens observateurs, quand elles forment des masses globuleuses flottant dans les eaux en tournoyant ou fixées sur les herbes aquatiques, et comparées alors par Müller à des nids de petites Araignées. Roesel et Ledermuller en ont donné des figures; Linné les nomma *Hydra socialis* et *H. stentorea*; Pallas en fit un *Brachionus*; c'étaient des Vorticelles pour Müller. M. Bory de Saint-Vincent les plaça dans ses genres Synanthérine, Stentorine et Megalotroche. M. Ehrenberg adopta ce dernier nom d'abord; mais plus tard il a voulu nommer *Lacinularia* les individus engagés dans une masse gélatineuse, et conserver le nom de *Megalotrocha* pour ceux qui sont isolés ou libres, mais cette distinction nous paraît sans importance; car les individus d'une même espèce continuent à vivre isolés après s'être développés dans une masse commune. Les Lacinulaires montrent bien leur appareil mandibulaire, situé au fond de l'entonnoir terminal, près de l'échancrure du bord. Elles ont dans leur jeune âge deux points rouges oculiformes qu'on aperçoit déjà dans l'œuf, mais qui disparaissent plus tard, lorsque précisément l'animal, nageant ou se mouvant isolément,

aurait besoin d'être pourvu d'yeux. On trouve fréquemment les Lacinulaires dans les rivières dont le cours est peu rapide, entre les Potamogetons et les Cératophylles. (Duj.)

LACIS (λακίς, déchirure). BOT. PH. — Genre de la famille des Podostemmées, établi par Lindley (*Introd. edit.*, II, p. 442). Herbes du Brésil. *Voy.* PODOSTEMMÉES. — Schreb., syn. de *Mourera*, Aubl.

LACISTEMA (λακίς, déchirure; στῆμα, couronne). BOT. PH. — Genre de la famille des Lacistémacées, établi par Swartz (*Flor. Ind. occid.*, II, t. 21). Arbres ou arbrisseaux de l'Amérique tropicale. *Voy.* LACISTÉMACÉES.

***LACISTÉMACÉES, LACISTÉMÉES.** *Lacistemaceæ*, *Lacistemeæ*. BOT. PH. — Petite famille de plantes dicotylédonées apétales, dont les affinités ne sont pas encore bien déterminées, et dont les fleurs, disposées en chatons, consistent en autant d'écailles portant chacune un cercle de lanières, qui ressemblent à un calice; un filet court, situé en dedans et divisé en deux branches qui portent chacune une anthère uniloculaire, s'ouvrant transversalement et en haut; un ovaire surmonté d'un ou deux styles soudés ou distincts et courts, d'autant de stigmates, et partagé par des cloisons complètes ou incomplètes en autant de loges dont chacune offre plusieurs ovules suspendus à un placenta pariétal. Il devient une capsule qui se sépare en autant de valves presque charnues, portant chacune vers le milieu son placenta, du sommet duquel pendent une ou plusieurs graines, qui, sous un test crustacé environné d'un arille, et dans l'axe d'un périsperme charnu, présentent un embryon à cotylédons plats, à radicule cylindrique et supère. Doit-on considérer l'appareil staminal comme une étamine unique et biloculaire, ou bien encore comme une fleur mâle située près de la femelle dans un involucre commun? Quoi qu'il en soit, les espèces de ce petit groupe sont des arbres ou arbrisseaux habitants de l'Amérique tropicale, à feuilles alternes, simples, coriaces et toujours vertes, accompagnées de stipules caduques. Elles appartiennent toutes au genre *Lacistema*, Sw. (*Nematospermum*, Rich.), duquel on doit rapprocher le *Synzyganthera*, R. Pav. (*Didymandra*, W.), si même il ne convient de les confondre en un seul. (Ad. J.)

LACMA, Tiedemann. MAM. — *Voy.* CHAMEAU.

***LACON** (nom mythologique). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Sternoxes, tribu des Élatérides, créé par Erichson (*Archiv. fur Naturg.*, 1842, p. 136, 26), et qui ne renferme qu'une espèce indigène de la Nouvelle-Hollande, le *L. humilis* de l'auteur. (C.)

***LACPATICA** (λακπατέω, frapper du pied). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères, famille des Cycliques, tribu des Articites, créé par nous et adopté par M. Dejean, qui, dans son Catalogue, en mentionne 2 espèces: *L. quadrata* (*maculata?* F.) et *bivittata* Dej. (C.)

LACRYMAIRE. *Lacrymaria* (*lacryma*, larme). INFUS. — Genre d'Infusoires ciliés, rangés dans la famille des Paramécicns, quoique leur bouche ne soit pas suffisamment distincte. Ils sont caractérisés par leur forme, qui rappelle celle des petites fioles funéraires nommées lacrymatoires dans l'antiquité: aussi M. Bory de Saint-Vincent leur avait-il donné ce nom. Leur corps est rond ou pyriforme, très contractile et variable, revêtu d'un tégument réticulé, et prolongé en manière de cou plus ou moins long, quelquefois renflé à l'extrémité, où se trouve une rangée de cils vibratiles indiquant l'emplacement de la bouche. Leur forme si singulière les a fait remarquer par tous les micrographes. O.-F. Müller en a fait des Trichodes quand il leur a vu des cils vibratiles, et dans le cas contraire, il les a rangés parmi ses Vibrions; Schrank en a fait des *Trachelius*, M. Bory de Saint-Vincent en a placé quelques uns dans son genre Amibe, et des autres, il a fait des Lacrymatoires et des Phialines. Enfin M. Ehrenberg, admettant que la plupart de ces Infusoires ont le corps non cilié, les a classés, d'après la position d'une bouche et d'un anus hypothétiques, dans le genre *Lacrymaria* de sa famille des Enchéliens, ou dans le genre *Phialina* de sa famille des Trachéliens, ou enfin dans le genre *Ophryocerca*, type de sa famille des Ophryocerques. Les Lacrymaires se trouvent dans les eaux douces ou marines, entre les plantes aquatiques, mais non dans les infusions artificielles. La Lacrymaire-Cygne, dont le corps est long de 11/100es de

millimètre, avec un cou de 30 à 40/100es de millimètre, vit dans l'eau des marais, parmi les *Lemna* ou Lentilles d'eau : c'est le *Proteus* de Baker, le *Brachionus proteus* de Pallas, le *Vibrio proteus* et le *Vibrio olor* de Müller, le *Trachelius anhinga* de Schrank, les *Amiba olor*, *Phialina cygnus* et *Lacrymaria olor* de M. Bory. (Duj.)

***LACRYMAL** (APPAREIL) (*lacryma*, larme). ANAT. — On donne ce nom à l'ensemble des organes qui ont pour fonctions de sécréter les larmes, de les répandre sur l'œil et de les transporter dans les cavités nasales. Ces organes sont, chez l'Homme : les *glandes lacrymales*, situées à la partie supérieure, antérieure et externe de l'orbite ; les *points lacrymaux*, *supérieur* et *inférieur*, placés à chaque paupière vers l'angle externe de l'œil ; ce sont les orifices, toujours béants, des deux *conduits lacrymaux* qui vont, après s'être réunis, s'aboucher dans le *sac lacrymal* ; enfin le *canal lacrymal* ou *nasal*, prolongement du sac lacrymal, et qui vient s'ouvrir dans le méat inférieur des fosses nasales. Dans l'angle interne de l'œil se trouve logée la *caroncule lacrymale*, amas de follicules muqueux, dont les usages ne sont point encore parfaitement définis.

Chez les Mammifères, la disposition de l'appareil lacrymal diffère peu de ce que l'on observe chez l'Homme ; il faut toutefois en excepter les animaux à très petits yeux, comme les Taupes, chez lesquelles les organes lacrymaux semblent ne point exister, et les Cétacés qui en sont complétement dépourvus, le milieu dans lequel ils vivent rendant l'appareil lacrymal parfaitement inutile.

Chez les Oiseaux, l'appareil lacrymal commence à s'éloigner du type humain, pour s'en éloigner encore davantage chez les Reptiles, et disparaître enfin chez les Poissons, ainsi que chez tous les animaux inférieurs. (A. D.)

LACRYMATOIRE. INFUS. — *Voy.* LACRYMAIRE.

***LACTAIRE**. *Lactarius* (*lactarius*, qui a du lait). POISS. — Genre de Poissons acanthoptérygiens, de la famille des Scombéroïdes, établi par MM. Cuvier et Valenciennes (*Hist. des Poiss.*, t. IX, p. 237). Les Lactaires ont des dents en velours ras aux deux mâchoires et aux palatins, comme les Sérioles, dont ils ont été retranchés. De plus, la mâchoire supérieure porte, à l'extrémité antérieure, deux ou quatre crochets longs, arqués et pointus. L'inférieure n'a qu'une seule rangée de petites dents fines, aiguës, un peu crochues et serrées l'une contre l'autre. On y trouve souvent un ou deux crochets. Il y a un petit groupe de dents fines et petites sur le chevron du vomer, et une bande fort étroite sur le bord interne de chaque palatin. Ils manquent d'épines libres au-devant de l'anale.

On ne connaît encore qu'une seule espèce de ce genre, le LACTAIRE DÉLICAT, *L. delicatulus* Cuv. et Val., appelé par les colons de Pondichéry *Pêche-Lait*, à cause de l'excessive délicatesse de sa chair. Ce Poisson est argenté avec une teinte verdâtre sur le dos ; sa caudale a un liseré noirâtre, et une petite tache noire se remarque à l'échancrure de l'opercule. Sa taille est d'environ 24 à 25 centimètres. On le pêche pendant toute l'année dans la rade de Pondichéry. (J.)

LACTARIUS, LACTIFLUUS (*lactus*, lait). BOT. CR. — Division du genre *Agaricus* (*voy.* ce mot) dont le professeur Fries a cru devoir former un genre. (Lév.)

LACTESCENT. *Lactescens*. BOT. — On donne ce nom aux plantes qui renferment un suc laiteux (ex. : *Lactuca virosa*).

LACTIQUE (ACIDE) (*lac*, lait). CHIM. — Syn. : Acide nancéique (Braconnot), Acide zumique (Thomson). Découvert par Scheele dans le petit-lait, puis regardé comme de l'Acide acétique modifié par une matière organique ; l'Acide lactique ne fut complétement déterminé que par Berzélius, qui en démontra le premier la véritable nature.

L'Acide lactique est un Acide bien distinct, à propriétés bien tranchées, qui, d'après les travaux récents de MM. Boutron et Frémy, se forme toutes les fois que des matières organiques azotées, soit végétales, soit animales, se trouvent modifiées par le contact de l'air, de manière à éprouver une sorte de fermentation qui, en raison du liquide dans lequel on l'observe le plus ordinairement, a reçu le nom de fermentation *lactique*. L'Oxygène n'intervient donc que comme moyen de transformation de la matière azotée en ferment, et le *caséum* (*voy.* LAIT) est le corps le plus propre à subir ce changement. La substance qui doit fournir

l'Acide lactique peut être une des matières végétales neutres ayant la même composition que l'Acide, et en particulier le sucre de canne, le sucre de raisin, la dextrine, le sucre de lait (*voy.* LAIT). Or, comme ces corps ont la même composition que l'Acide lactique lui-même, ou n'en diffèrent que parce qu'ils contiennent un peu plus ou un peu moins d'eau, il est évident que la fermentation lactique ne consiste qu'en un simple changement moléculaire, accompagné, suivant le cas, d'une perte ou d'une fixation d'eau.

L'Acide lactique se retire le plus souvent du lait aigre, où il se forme aux dépens du sucre de lait. Bien préparé et concentré dans le vide jusqu'à ce qu'il n'y perde plus d'eau, il est incolore, de consistance sirupeuse, sans odeur, d'une saveur acide, mordante, qui diminue promptement par l'addition de l'eau dans laquelle il se dissout en toutes proportions. Sa densité à + 20°, 5 = 1,215.

Chauffé avec précaution, l'Acide lactique se sublime partiellement en une masse blanche, concrète, d'Acide *anhydre;* la portion qui échappe à la sublimation se décompose à la manière des matières végétales.

L'Acide lactique forme avec les bases, des sels neutres, tous solubles et la plupart ineristallisables.

Suivant MM. Gay-Lussac et Pelouze, l'Acide concret anhydre aurait pour formule $C^{12} H^8 O^4$. Dans les Lactates, il retiendrait 2 atomes d'eau; sa formule serait alors $C^{12} H^8 O^4 + H^2 O$; et il serait isomérique avec le sucre de canne. Enfin, à l'état sirupeux, il renfermerait 4 atomes d'eau et aurait pour formule $C^{12} H^8 O^4 + H^4 O^2$.

Combiné avec le Fer à l'état d'oxyde, l'Acide lactique a reçu, dans ces derniers temps, quelques applications thérapeutiques. (A. D.)

LACTUCA. BOT. PH. — *Voy.* LAITUE.

***LACUNA** (*lacuna*, fosse). MOLL. — Genre proposé par M. Turton, en 1828, dans le tom. III du *Zoological Journal*, pour un petit nombre de Coquilles qui, avant cette époque, étaient disséminées dans plusieurs genres auxquels elles ne sauraient appartenir. Les unes, en effet, sont rangées par Montagu, soit dans son genre Turbo, soit parmi les Hélices. D'autres étaient rangées parmi les Nérites, et quelques unes, enfin, plus allongées, étaient confondues parmi les Rissoa. Cependant toutes ces Coquilles, malgré la diversité de leurs formes, se réunissent par quelques caractères communs, dont M. Turton a senti la valeur: aussi, depuis la création du genre, il a été adopté par le plus grand nombre des conchyliologistes. Ce genre est caractérisé de la manière suivante: Animal ayant le corps allongé, tourné en spirale, rampant sur un pied ovalaire, élargi en arrière; tête allongée, proboscidiforme, terminée par une bouche longitudinale, garnie de lèvres épaisses, et contenant à l'intérieur une langue cornée, filiforme, tournée en spirale et hérissée de petits crochets; deux tentacules contractiles, coniques, portant en dehors et à leur base un pédicule court, tronqué, terminé par l'organe de la vision.

Coquille mince, spirale, conoïde ou subglobuleuse, couverte d'un épiderme lisse, ayant l'ouverture entière ovale, obronde et à bords disjoints supérieurement; columelle aplatie, ombiliquée et présentant un sillon longitudinal, tombant à la partie supérieure de l'ombilic; opercule corné, paucispiré.

Le petit genre *Lacuna* est intéressant et mérite un moment de fixer l'attention. D'après les caractères que nous venons d'exposer, il est évident que, par son animal, il se rapproche beaucoup de celui des Littorines: En effet, dans les Littorines, la tête est proboscidiforme; elle porte deux grands tentacules coniques, à la base desquels les yeux sont presque sessiles, tandis que, dans les *Lacuna*, ces organes sont portés sur des pédicules courts. Quant à l'opercule, il paraît avoir la plus grande ressemblance dans les deux genres, tant par sa nature que par ses caractères extérieurs. Les Coquilles sont généralement petites; plusieurs sont minces et assez fragiles; elles n'ont point une forme constante, car on connaît des espèces à spire élancée, subturriculée, et d'autres à spire très courte et subglobuleuse. Ces deux extrémités de la série se rattachent entre elles par des modifications dans lesquelles on voit la spire s'élever graduellement, et les Coquilles passer ainsi de la forme globuleuse à la forme subturriculée. Les espèces allongées se rattachent incontestablement aux Littorines, tandis que les espèces globuleuses pourraient

être confondues dans le genre Natice, et il y en a quelques unes qui se rapprochent singulièrement des Néritines. Toutes ces Coquilles sont caractérisées par une ouverture ovale, semi-lunaire, entière, dont le bord droit, mince et tranchant, tombe obliquement sur l'axe longitudinal. La columelle est assez large et assez épaisse, légèrement arquée dans sa longueur, présentant, comme dans les Natices, une surface presque plane ou creusée en sillon, que l'on voit pénétrer dans un ombilic étroit et profond, dépourvu de callosités. Toutes ces Coquilles sont épidermées, et cet épiderme est lisse, corné et assez épais vers le bord droit.

On ne connaît encore qu'un petit nombre d'espèces de ce genre. Presque toutes sont des mers d'Europe et de l'Océan du Nord. Nous en connaissons quelques unes fossiles, provenant des terrains tertiaires. (Desh.)

LACUNES. bot. — *Voy.* tissu cellulaire.

LACUSTRES. *Lacustres.* zool., bot. — On donne ce nom aux animaux et aux plantes qui vivent dans les lacs ou sur leurs bords.

LADANUM. chim. — *Voy.* labdanum.

***LADAS.** moll. — M. Cantraine, dans la 1re livraison de sa *Malacologie méditerranéenne et littorale*, a proposé ce g. pour un petit Mollusque ptéropode, connu déjà depuis longtemps sous le nom d'*Atlanta Keraudrenii*. Il est à présumer que M. Cantraine renoncera à ce g. en présence des beaux travaux de M. Souleyet sur le g. Atlante, travaux par lesquels il est bien constaté que l'animal du g. Ladas ne diffère pas génériquement de celui des autres Atlantes. *Voy.* ce mot. (Desh.)

***LÆLIA**, Steph. ins. — Syn. d'*Orgya*, Boisd.

LÆLIA. bot. ph. — *Voy.* lélia.

***LÆMANCTUS** (λαιμός, gorge; ἄγχω, j'étrangle). repт. — Division des Stellions, d'après M. Wiegmann (*Herp. Mexic.*, 1834). (E. D.)

***LÆMARGUE.** *Læmargus* (λαίμαργος, glouton). crust. — Genre de l'ordre des Siphonostomes, de la famille des Pelтocéphales, tribu des Pandariens, établi par M. Kroyer. Chez cette petite coupe générique, la carapace est bombée sans régions distinctes et confondue pour ainsi dire avec le premier anneau thoracique. Le second et le troisième anneau sont au contraire distincts; ils sont courts et étroits; le pénultième anneau est plus grand et porte en dessus un large bouclier dorsal élytroïde, qui couvre une grande partie de l'anneau suivant; ce dernier est très développé. Chez le mâle, il est complétement bilobé; chez la femelle, il se continue en arrière avec deux grandes lames élytroïdes, qui cachent toute la portion interne. L'abdomen est court et étroit, chez le mâle; très grand, ovalaire et bilobé, chez la femelle. Les pattes sont toutes biramées. Enfin, les tubes ovifères sont multiples, reployés en forme d'anse, et cachés entre l'abdomen et le dernier bouclier thoracique. La seule espèce connue est le Læmargue muriqué, *Læmargus muricatus* Kroyer. Cette espèce semble se plaire sur les môles. (H. L.)

LÆMIPODES. *Læmipoda*: crust. — *Voy.* lémodipodes. (H. L.)

LÆMODIPODES. *Læmodipoda.* crust. — Cet ordre, qui est le quatrième de la classe des Crustacés, a été établi par Latreille pour recevoir un petit nombre de Crustacés confondus jusqu'alors avec les Isopodes, mais qui se rapprochent réellement davantage des Amphipodes et qui se distinguent des uns et des autres par l'état rudimentaire de toute la portion abdominale, laquelle est représentée seulement par un tubercule à peine visible. Le corps des animaux qui composent cet ordre, est cylindrique ou déprimé; il se compose d'une tête très petite, suivie de six anneaux thoraciques distincts et d'un tubercule abdominal plus ou moins obscurément divisé en deux ou trois segments. Les antennes sont au nombre de quatre et ne présentent rien de particulier. La bouche est garnie d'un labre à peu près circulaire, d'une paire de mâchoires fortement dentées et dépourvues de tiges palpiformes, de deux paires de mâchoires lamelleuses et d'une paire de pattes-mâchoires pourvues de grandes branches palpiformes, mais dont la conformation varie du reste. Les anneaux thoraciques ne recouvrent qu'à peine l'insertion des pattes et ne présentent pas de pièces épimériennes distinctes. Le nombre des pattes varie: tantôt on en compte sept paires, tantôt cinq paires seulement, et, dans ce dernier cas, ce sont en général celles des troi-

sième et quatrième paires qui manquent, ou ne sont représentées que par un tubercule donnant insertion à des appendices lamelleux ou vésiculeux. Les pattes de la première paire, fixées en général à la tête, et celles de la seconde paire, fixées au premier segment du thorax, se terminent par une main subchéliforme; les suivantes sont aussi armées d'une griffe flexible, et sont plus ou moins préhensiles. Des vésicules branchiales, analogues à celles des Amphipodes, naissent du second et du troisième anneau thoracique, quelquefois aussi du premier; mais on n'en voit aucun vestige aux trois derniers segments. Chez la femelle, il existe aussi, au second et au troisième anneau, des fouets lamelleux, qui, en se réunissant, constituent une poche ovifère. Enfin, l'abdomen, caché entre la base des pattes postérieures, est à peine visible, mais porte néanmoins à sa face inférieure des appendices rudimentaires.

Cet ordre, peu nombreux en espèces, est divisé par Latreille en deux familles naturelles indiquées sous les noms de *Læmodipodes filiformes* ou *Caprelliens*, et *Læmodipodes ovalaires* ou *Cyaniens*. *Voy.* ces mots. (H. L.)

LÆMODIPODES FILIFORMES. *Læmodipoda filiforma.* CRUST. — *Voy.* CAPRELLIENS.

LÆMODIPODES OVALAIRES. *Læmodipoda ovalia.* CRUST. — *Voy.* CYANIENS. (H. L.)

***LÆMOPHILŒUS** (λαιμός, qui mange avec voracité; φλοιός, écorce). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Xylophages, tribu des Cucujites, formé par Dejean, qui, dans son Catalogue, en énumère 15 espèces : 10 appartiennent à l'Europe, 4 à l'Amérique, et 1 à l'Afrique. *On doit y comprendre les Cucujus monilis, muticus, testaceus* de Fab., et *bimaculatus* de Gyll. (C.)

***LÆMOSACCUS** (λαιμός, gorge; σακκος, sac). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides gonatocères, division des Apostasimérides cholides, établi par Schœnherr (*Dispos. meth.*, p. 50; *Synonym. gen. et sp. Curculion.*, tom. III, t. 625; VIII, 68), qui y rapporte 10 espèces : 8 sont originaires d'Amérique, 1 appartient à l'Australie, et 1 à la Nouvelle-Guinée. (C.)

***LÆMOSTENUS**, Bonelli. INS. — Syn. de *Clenipus*, Lat., et *Pristonychus*, Dej. *Voy.* ces mots. (C.)

***LÆNA** (λαῖνα, enveloppe). INS. — Genre de Coléoptères hétéromères, famille des Mélasomes, tribu des Hélopiens pour Latreille, des Piméliaires pour Dejean, proposé par Mégerle, et adopté par Dahl et Dejean, dans leurs Catalogues respectifs. Ce genre n'est composé que de 2 espèces : l'*Helops pimelia* de Fab., et de la *L. pubella* (*pulchella* Fischer) Ziegler. La première habite l'Autriche, la seconde la Russie méridionale. (C.)

LÆNNECIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Astéroïdées, établi par Cassini (*in Dict. sc. nat.*, XXV, 91). Herbes de l'Amérique tropicale. *Voy.* COMPOSÉES.

***LÆRTES** (nom mythologique). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères, famille des Cycliques, tribu des Colaspides (Chrysomélines de Lat.), proposé par Dejean, dans son Catalogue, pour une espèce de Cayenne, nommée par l'auteur *C. testaceus*. (C.)

LÆTIA. BOT. PH. — Genre de la famille des Bixacées-Prockiées, établi par Læfling (*It.*, 252). Arbustes de l'Amérique tropicale. *Voy.* BIXACÉES.

***LÆVICARDIUM** (*lævis*, lisse; *cardium*, bucarde). MOLL. — Ce g., proposé par M. Swainson pour celles des espèces de Bucardes dénuées de côtes à l'extérieur, et dont la surface reste lisse, n'est point admissible. *Voy.* BUCARDE. (DESH.)

LÆVIPÈDES. INS. — *Voy.* LÉVIPÈDES.

LAFOEE. *Lafœa* (nom propre). POLYP. — Genre proposé par Lamouroux pour un Polypier flexible de l'ordre des Cellariés, trouvé sur le banc de Terre-Neuve. Il est formé de petites tiges minces comme un crin, fistuleuses, cylindriques, rameuses, portant des cellules éparses, allongées en forme de cornet à bouquin. C'est le *Lafœa cornuta*, que M. de Blainville a placé dans son genre Unicellaire. *Voy.* ce mot. (DUJ.)

LAFOENSIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Lythrariées-Lagerstrœmiées, établi par Vandelli (*ex Rœmer script.* 112, t. 7, f. 13). Arbres ou arbrisseaux de l'Amérique tropicale. *Voy.* LYTHRARIÉES.

***LAFUENTEA** (nom propre). BOT. PH. — Genre établi par Lagasca, et placé avec doute par Endlicher (*Gen. pl.*, p. 695,

n. 4022) à la fin des Scrophularinées. Sous-arbrisseaux de l'Espagne.

LAGANE. *Lagana* (λάγανα, des beignets, des gâteaux). ÉCHIN. — Ce genre, établi par M. Gray aux dépens des Clypéastres, avait été indiqué par Leske sous le nom d'*Echinodiscus*. M. de Blainville le caractérise ainsi : « Corps déprimé, circulaire ou ovale, un peu convexe en dessus, concave en dessous, à disque et bords bien entiers, composé de plaques peu distinctes, et couvert d'épines semblables et éparses. Cinq ambulacres réguliers, pétaloïdes, ayant les pores de chaque côté réunis par un sillon. Bouche médiane enfoncée avec sillons convergents, et pourvue de dents. Anus inférieur, situé entre la bouche et le bord. Cinq pores génitaux. » Ce genre, totalement différent de celui que M. de Blainville nomme *Echinodiscus* (*voy.* ce mot) ou Placentule, comprend 4 espèces, dont la plus connue est le Clypéastre beignet (*Clypeaster laganum*) de Lamarck, qui est une Scutelle pour M. Desmoulins. Cette espèce est orbiculaire, ainsi qu'une deuxième, la *Scutella orbicularis* de Lamarck; une troisième est ovale, et la dernière, *L. decagona*, est polygonale.

(Duj.)

LAGAR. MOLL. — Nom donné par Adanson (*Voyage au Sénégal*) à une espèce de Nérite, la *Nerita promonterii* Gmel. *Voy.* NÉRITE. (Desh.)

***LAGARINTHUS** (λαγαρός, grêle). BOT. PH. — Genre de la famille des Asclépiadées-Cynanchées, établi par E. Meyer (*Comment. plant. Afr. austr.*, 202). Herbes ou sous-arbrisseaux du Cap. *Voy.* ASCLÉPIADÉES.

***LAGARUS** (λαγαρός, grêle, mince). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, tribu des Féroniens, formé par M. de Chaudoir (*Tableau d'une nouvelle subdivision du genre Feronia*, p. 10, 17), et qui a pour type les *Argutor vernalis* Fab. et *cursor* Dej. La première est répandue par toute l'Europe, et la deuxième n'a été trouvée que dans la France méridionale. (C.)

LAGASCA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Vernoniacées, établi par Kunth (*in Humb. et Bonpl. Nov. gen. et sp.*, IV, 24). Herbes ou sous-arbrisseaux de l'Amérique tropicale. On en connaît sept espèces, réparties en deux sections, nommées par Cavanilles *Lagasca* et *Nocca*.

LAGENA (*lagena*, bouteille). MOLL. — Mauvais g. proposé par Klein, dans son *Tentamen ostracologiæ*, pour un certain nombre de Buccins, dont il compare la forme à celle d'une bouteille. (Desh.)

***LAGENARIA** (*lagena*, bouteille). BOT. PH. — Genre de la famille de Cucurbitacées-Cucurbitées, établi par Seringe (*in Mem. Soc. hist. nat. Genev.*, III, 29, t. 2). Herbes annuelles indigènes des régions chaudes de l'Asie et de l'Afrique. *Voy.* CUCURBITACÉES.

***LAGENELLE**. *Lagenella* (*lagena*, bouteille). INFUS. — Genre proposé en 1832 par M. Ehrenberg pour un Infusoire de la famille des Cryptomonadines, et que nous laissons dans le genre *Cryptomonas*, dont il ne diffère que par un prolongement en forme de goulot à l'extrémité antérieure de son enveloppe membraneuse, ovoïde. Les Lagenelles sont vertes, longues de 2 à 3 centièmes de millimètre; munies d'un point rouge oculiforme et d'un filament flagelliforme locomoteur. Elles se trouvent dans les eaux stagnantes entre les herbes aquatiques, et non dans les Infusions.

(Duj.)

***LAGENIAS** (λαγήνιον, petite bouteille). BOT. PH. — Genre de la famille des Gentianacées-Gentianées, établi par E. Meyer (*Comment. plant. Afr. austr.*, 186). Herbes du Cap. *Voy.* GENTIANACÉES.

LAGENIFERA, Cass. BOT. PH. — Syn. de *Lagenophora*, Cass.

***LAGENIUM**, Brid. BOT. CR. — Syn. de *Pohlia*, Hedw.

***LAGENOCARPUS** (λάγηνος, bouteille; καρπός, fruit). BOT. PH. — Genre de la famille des Éricacées-Éricées, établi par Klotsch (*in Linnæa*, XII, 214). Arbrisseaux du Cap. *Voy.* ÉRICACÉES.

***LAGENODERUS** (λάγηνος, bouteille; δειρά, cou). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides orthocères, division des Attélabides, créé par M. Adam White (*Newman the entomologist*, tom. I, pag. 183, pl. 1, f. 9), avec une espèce de Madagascar, *L. gnomoides*. (C.)

LAGENOPHORA (λάγηνος, bouteille; φορός, qui porte). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Astéroïdées, établi par Cassini (*in Bullet. Soc. philom.*, 1818,

p. 34). Herbes vivaces de la Nouvelle-Hollande et de l'Amérique antarctique. *Voy.* COMPOSÉES.

LAGERSTRŒMIE. *Lagerstrœmia* (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Lythrariées-Lagerstrœmiées, établi par Linné (*Gen.*, n° 667), et présentant pour caractères : Calice persistant, bibractéolé, à tube turbiné-campanulé; limbe à 6 divisions égales. Corolle à 6 pétales insérés au sommet du tube du calice, alternes avec les divisions de ce dernier, oblongs, brièvement onguiculés, égaux. Étamines 18 à 30, insérées sur le fond du calice, presque égales, ou les 6 extérieures plus longues; filaments filiformes; anthères introrses, biloculaires, oblongues, longitudinalement déhiscentes. Ovaire libre, sessile, 3-6-loculaire. Style exsert, simple; stigmate capité. Le fruit est une capsule enveloppée par le calice, à 3 ou 6 loges, dont chacune a 3 ou 6 valves. Semences nombreuses, oblongues, comprimées, horizontales, ailées.

Les Lagerstrœmies sont des arbres ou des arbrisseaux de l'Asie tropicale, à rameaux tétragones, à feuilles opposées ou alternes au sommet, très entières; à fleurs pourpres ou blanches, bibractéolées, les bractéoles tombant de bonne heure : elles sont disposées en panicule ou en grappe terminale.

Ce genre renferme 7 espèces, réparties par De Candolle (*Prodr.*, III, 93) en 3 sections, nommées :

1° *Sibia :* Calice non sillonné ni plissé; 6 étamines plus longues et plus épaisses que les autres. La LAGERSTRŒMIE DE L'INDE, *L. Indica* Linn., type de cette section, est un arbrisseau haut de 2 mètres environ, à feuilles ovales-aiguës, glabres; ses fleurs, d'un rouge éclatant, à pétales longuement onguiculés, forment une superbe panicule.

2° *Munchausia :* Calice non sillonné ni plissé; étamines presque égales entre elles. La LAGERSTRŒMIE MUNCHAUSE; *L. speciosa* Pers., est le type de cette section; elle présente des feuilles ovales, glabres des deux côtés; ses fleurs, d'un pourpre bleuâtre, à pétales horizontaux longuement onguiculés, sont disposées en une panicule terminale.

3° *Adambea :* Calice longitudinalement sillonné et plissé. Cette dernière section renferme 3 espèces, dont la principale est la LAGERSTRŒMIE DE LA REINE, *L. reginæ* Roxb., à feuilles oblongues, glabres; ses fleurs, à pétales arrondis, brièvement onguiculés, sont d'un rose pâle, et disposées en panicule terminale.

Ces différentes espèces développent leurs belles fleurs depuis le milieu d'août jusqu'en septembre et même octobre. Elles sont fort recherchées par les horticulteurs comme plantes d'ornement. (J.)

***LAGERSTRŒMIÉES.** *Lagerstrœmieæ.* BOT. PH. — Tribu de la famille des Lythrariées, ainsi nommée du genre *Lagerstrœmia*, l'un de ceux qu'elle comprend. (AD. J.)

LAGET. *Lagetta.* BOT. PH. — Genre de la famille des Daphnoïdées, établi par Jussieu (*Gen.*, 77), et présentant pour caractères essentiels : Fleurs hermaphrodites ou dioïques. Calice coloré, tubuleux, à limbe 4-fide. Étamines 8, incluses, attachées au tube du calice. Ovaire uniloculaire. Style terminal; stigmate capité, subbilobé. Le fruit est un drupe à une ou trois coques, indéhiscent, et recouvert par le calice.

Les *Lagetta*, originaires de l'Amérique tropicale, sont des arbres ou des arbrisseaux très rameux, à feuilles opposées ou alternes, très entières; à fleurs terminales disposées en épis ou en grappes.

Parmi les diverses espèces de ce genre, nous citerons le LAGET-DENTELLE, nommé vulgairement *Bois-dentelle* aux Antilles. C'est un arbrisseau haut de 4 à 6 mètres; son bois est compacte, jaunâtre, avec une moelle d'un brun pâle. Les couches corticales, assez nombreuses, se détachent aisément les unes des autres, et forment un réseau clair, blanc et fort, qui l'a fait comparer à de la dentelle. Cette sorte de tissu sert aux habitants des Antilles à confectionner des manchettes, des fichus, etc., et même des nattes et des cordes. (J.)

***LAGIDIUM** (λαγίδιον, petit Lièvre). MAM. — M. Meyen (*Act. nat. Cur.*, XVI, 1833) a créé sous le nom de *Lagidium* un genre de Rongeurs, assez voisin du groupe des *Chinchilla*, et dont il sera parlé à l'article VISCACHE. La seule espèce qui entre dans ce groupe a reçu le nom de *L. peruanum* Meyen (*loco cit.* et pl. XLI). (E. D.)

***LAGOCHEIRUS** (λαγώς, lièvre; χείρ, main). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères, famille des Longicornes, tribu des Lamiaires, proposé par Dejean, dans son

Catalogue, pour le *Cerambyx araneiformis* de Linné, espèce qui se rencontre dans presque toute l'Amérique méridionale. (C.)

***LAGOCHILE** (λαγώς, lièvre; χεῖλος, lèvre). INS.—Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes xylophiles, créé par Wiedmann (*Zoologisches magasin*, 1817, tom. I, pag. 14). L'auteur lui donne pour type la *Cetonia trigona* de Fab., espèce originaire de Cayenne. (C.)

***LAGOCHILUS** (λαγώς, lièvre; χεῖλος, lèvre). BOT. PH.—Genre de la famille des Labiées-Stachydées, établi par Bunge (*ex Benth. Labiat.* 641). Herbes de l'Asie centrale. *Voy.* LABIÉES.

LAGOECIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Ombellifères-Smyrnées, établi par Linné (*Gen. n.* 285). Herbes des régions méditerranéennes. *Voy.* OMBELLIFÈRES.

LAGOMYS (λαγώς, lièvre; μῦς, rat). MAM. — Groupe de Rongeurs, séparé du genre Lièvre par Pallas, qui leur avait donné le nom de *Lepores caudati*, et dont G. Cuvier (*Tabl. élém. du R. anim.*, 1797) a fait un genre distinct.

Les Lagomys ont les oreilles petites, le trou sous-orbitaire simple, les clavicules presque complètes, et la queue nulle. Le sillon de leurs grandes incisives supérieures est beaucoup plus prononcé que chez les Lièvres, de sorte que chacune d'elles paraît double; les molaires ne sont qu'au nombre de cinq de chaque côté et à chaque mâchoire, la dent postérieure des Lièvres venant à manquer; la dernière molaire inférieure n'a sa couronne formée que d'une seule surface elliptique, sans aucun sillon.

Tous les Lagomys se trouvent en Sibérie; nous citerons principalement :

Le PIKA, *Lepus alpinus* Pallas, *Lagomys alpinus* Desm., qui est d'un roux jaunâtre, avec quelques longs poils noirs, et dont la taille ne dépasse pas 15 centimètres. Cette espèce vit en Sibérie, dans les montagnes escarpées, et habite les roches les plus inaccessibles, au milieu des bois. Les Pikas se creusent des terriers; ils se rassemblent des provisions en été, et les cachent dans les fentes des rochers; pour faire ce travail, ils se réunissent, dit-on, en petites troupes.

L'OGOTON, *Lepus ogotona* Pal., *Lagomys ogotona* Desm., qui est d'un gris pâle, avec les pieds jaunâtres et le dessous du corps blanc. Plus grand que le précédent, il ne se trouve pas dans les mêmes régions; on le rencontre particulièrement au-delà du lac Baïkal, dans la Mongolie et dans les montagnes pierreuses de la Sélanga. Cette espèce ne sort guère que le soir; elle se nourrit d'écorce d'Aubépine et de Bouleau, et surtout d'une espèce de plante du genre Véronique; elle fait des provisions comme le Pika.

Enfin une dernière espèce est le SULGAN, *Lepus pusillus* Pall., *Lagomys pusillus* Desm., qui est plus petit que les précédents, dont le pelage est mêlé de gris et de brun, avec les pattes jaunes; il a les mêmes mœurs, et se rencontre sur la lisière des bois de la Sibérie.

G. Cuvier a signalé (*Oss. foss.*, t. IV) des débris de Lagomys fossiles, qui ont été trouvés dans les brèches osseuses de Corse et de Sardaigne. (E. D.)

LAGONYCHIUM (λαγώς, lièvre; ὄνυξ, ὄνυχος, ongle). BOT. PH.—Genre de la famille des Mimosées-Parkiées, établi par Biebersteïn (*Suppl.* 288). Sous-arbrisseaux du Caucase et de la Sénégambie. *Voy.* MIMOSÉES.

LAGOPÈDE. *Lagopus* (λαγώς, lièvre; πούς, pied: pieds semblables à ceux du Lièvre). OIS.— Genre de la famille des Tétras (Tétraonidées), dans l'ordre des Gallinacés. Caractères : Bec robuste, court, convexe en dessus, voûté; narines oblongues, cachées sous les plumes du front; pouce court, ne portant à terre que sur l'ongle, et surtout tarses et doigts entièrement recouverts de plumes, ce qui donne aux pieds de ces oiseaux une apparence de similitude avec ceux du Lièvre.

Les Lagopèdes doivent, sous plusieurs rapports, être distingués génériquement, ainsi qu'ont cru devoir le faire Brisson, Vieillot et quelques autres naturalistes; car ils présentent des caractères qui sont étrangers aux autres espèces de la famille des Tétras.

Leur histoire naturelle mérite d'autant plus de fixer notre attention que ces oiseaux font partie de l'ornithologie européenne; leurs mœurs, d'ailleurs, ne laissent pas que d'offrir un certain intérêt.

Les régions glaciales de l'Europe, de

l'Asie et de l'Amérique, les cimes des montagnes inaccessibles et couvertes de neiges sont les lieux où la nature a confiné les Lagopèdes; s'ils les abandonnent, ce n'est jamais que momentanément et dans un cas d'extrême urgence : c'est lorsque les neiges, devenues trop abondantes, recouvrent, en s'accumulant, les végétaux dont ils se nourrissent; alors seulement ils descendent du haut des monts pour chercher leur nourriture dans les endroits où une exposition favorable maintient la végétation. Il est très rare que dans ces déplacements, occasionnés par le besoin, ils descendent jusque dans les plaines. D'ailleurs ils ont tant d'amour pour leurs montagnes qu'ils se hâtent de les regagner lorsque le motif qui les leur avait fait abandonner cesse d'exister : ils en fréquentent les halliers, les buissons et les bosquets de bouleaux et de saules.

La neige paraît être pour les Lagopèdes ce que l'eau est pour les Palmipèdes. L'hiver, ils la trouvent dans les régions moyennes, où ils descendent; par les beaux jours d'été, ils vont la chercher sur les monts qui en sont couronnés. Peu sensibles au froid, parce qu'ils sont pourvus, durant l'hiver, d'un duvet très épais qui recouvre immédiatement leur corps (duvet qui tombe à mesure que la chaleur s'accroît), les Lagopèdes se roulent dans la neige. Ils s'y creusent même, au moyen de leurs pieds, des trous où ils se mettent à l'abri du vent, qu'ils redoutent fort, et des pluies de neige. Ces trous sont encore pour eux des gîtes pour la nuit.

Ainsi que tous les oiseaux du même ordre, les Lagopèdes aiment la société de leurs semblables. Ils vivent en familles et demeurent réunis par troupes plus ou moins nombreuses depuis le mois de septembre jusqu'en avril ou mai. A cette époque, des affections d'une autre nature, celles que fait naître le besoin de se reproduire, déterminent la dissolution des familles; les couples se reconstituent et se forment, s'écartent les uns des autres et se cantonnent. Un creux circulaire d'environ 20 centimètres de diamètre, pratiqué au bas d'un rocher, au pied d'un arbuste, est tout ce qui constitue le nid des Lagopèdes. Les femelles commencent leur ponte dans le courant de juin. Le nombre d'œufs varie selon les espèces : il est ordinairement de six à dix.

Pendant tout le temps de l'incubation, les mâles veillent auprès des femelles. Ils rôdent sans cesse en caquetant autour du nid, apportent même de la nourriture aux couveuses; mais ils ne les remplacent point dans leur pénible fonction. Celles-ci couvent avec tant d'assiduité, qu'on a pu quelquefois les prendre à la main, sans qu'elles songeassent à s'échapper. Le terme de l'incubation est environ de vingt jours. Les jeunes naissent couverts d'un duvet brun, noir et jaunâtre; ils quittent le nid après leur éclosion, et suivent leurs père et mère, qui les défendent avec beaucoup de courage contre tout ennemi qui les approche. L'accroissement des jeunes Lagopèdes est prompt. Ce rapide accroissement était nécessaire à des oiseaux destinés à vivre dans des régions où le froid se fait sentir avec violence de très bonne heure.

Les Lagopèdes mâles ont un cri fort, rauque, qu'ils font entendre le matin, le soir, et quelquefois durant la nuit, surtout à l'époque des amours; celui des femelles, beaucoup plus faible, ressemble au caquetage de nos jeunes Poules. Comme les Perdrix, les Lagopèdes se recherchent; comme elles aussi, ils ont un vol lourd, et courent avec une grande rapidité; comme elles enfin, ils cherchent leur nourriture à de certains moments de la journée : le matin, au lever du soleil, et le soir, une heure ou deux avant son coucher. Toutes les espèces ont à peu près le même régime. Elles mangent des baies, des bourgeons et des feuilles de diverses plantes et arbustes, des Lichens et même des Insectes. La plupart d'entre elles ont un goût prononcé pour les jeunes pousses de Saules et de Bouleaux nains.

Le caractère des Lagopèdes les porte à l'indépendance; ils ne peuvent s'accoutumer à la servitude; ceux que l'on cherche à élever périssent bientôt d'ennui.

Après les oiseaux de proie, tels que les Faucons et les Aigles qui, dit-on, en détruisent beaucoup, l'ennemi que les Lagopèdes ont le plus à redouter est l'homme. Leur chair, celle des jeunes surtout, est fort recherchée. Ces oiseaux passent pour un gibier délicat et savoureux, aussi leur fait-on une chasse assidue. L'espèce qui est dans les trois royaumes unis de la Grande-Bretagne nous est expédiée l'hiver par nos

voisins d'outre-Manche, et celle de nos Alpes et de nos Pyrénées arrive annuellement sur nos marchés, pendant la même saison, en nombre assez grand. Mille moyens sont employés pour détruire les Lagopèdes; mais le plus usité est le collet ou lacet. Les Groënlandais, les Tyroliens et les Grisons font usage de ces moyens pour les attraper.

L'âge et la saison apportent de très grands changements dans les couleurs du plumage des Lagopèdes. A l'exception de celui d'Écosse, qui paraît, quoi qu'en ait dit M. Temminck, conserver à toutes les saisons sa robe d'été, tous pendant l'hiver prennent un plumage blanc (1). Cette particularité est, l'on peut dire, caractéristique du g. Lagopède. Ces oiseaux sont les seuls dans la famille des Tétras dont la livrée d'hiver diffère de celle d'été. Ces différences ont produit de grandes erreurs en ornithologie : l'espèce de nos Alpes a été présentée sous presque autant de noms qu'elle prend de plumages divers.

Pendant longtemps on n'a connu que trois espèces de Lagopèdes habitant l'Europe. Des recherches plus étendues ont conduit à la découverte de deux autres, de sorte qu'aujourd'hui ce g. se trouve composé des cinq espèces suivantes.

1. Le Lagopède ptarmigan, *Lag. mutus* Rich., *Tetrao lagopus* Lin. (Buff., *pl. enl.*, 120 et 494). — Plumage d'été fauve, maillé et vermiculé de noir. — Plumage d'hiver d'un blanc pur avec un trait noir sur les yeux. — Habite les Alpes suisses, les Pyrénées où il est commun, quelques contrées du nord de l'Europe et de l'Amérique.

2. Le Lagopède hyperboré, *Lag. Islandorum* Fabr. — Comme le précédent, sous le rapport des livrées d'été et d'hiver, mais en différant par un bec plus fort, par un trait sur l'œil plus large et plus long, et par une bande noire à la base de la queue, qui est composée de 18 pennes. — Habite l'Islande où il est très commun.

(1) Montaigne, dans son chapitre *de la Force de l'Imagination* (l. I, ch. xx), attribue la couleur blanche que prend le plumage des Lagopèdes, durant l'hiver, à l'impression que fait sur eux la neige. Il est probable que la cause de ce phénomène est toute physique, et diffère par conséquent de celle que lui donne Montaigne. En effet, si elle n'est pas une conséquence de l'organisation particulière de ces oiseaux, il faudrait expliquer pourquoi d'autres animaux qui, comme eux, vivent dans les neiges, conservent cependant leurs couleurs lorsque les Lagopèdes les perdent.

3. Le Lagopède des saules, *Lag. Saliceti* Richards. (Gould *Birds of Eur.*, part. 12). — Plumage d'été blanc en dessous, roux tacheté de blanc en dessus. — Plumage d'hiver entièrement blanc, sans trait sur l'œil. — Habite le nord des deux continents, principalement en Europe, la Suède, la Hongrie et le Groënland.

4. Le Lagopède a doigts courts, *Lag. brachydactylus* Temm. (Gould *Birds of Europ.*, part. 20). — On ne connaît cette espèce que sous son plumage d'hiver. Elle se distingue du *Saliceti* par les tiges des pennes des ailes, qui sont d'un blanc pur, et par ses doigts plus courts. — Habite la Russie septentrionale.

Pour Pallas, la couleur blanche des tuyaux des rémiges serait un attribut de certains mâles très vieux du *Saliceti*, et M. Schlegel dit avoir constaté que certains individus de cette dernière espèce avaient des doigts aussi courts que le *Brachydactylus*.

5. Le Lagopède rouge ou d'Écosse, *Lag. Scoticus* Vieill. (*Gal. des Ois.*, pl. 22). — Cette espèce porte l'hiver comme l'été les mêmes couleurs. Elle est d'un roux foncé, vermiculé de fauve et de noir profond. Les plumes qui recouvrent ses doigts et ses tarses sont blanchâtres. — Habite uniquement les trois royaumes unis de la Grande-Bretagne. M. Kaup a détaché cette dernière espèce du genre *Lagopus* pour en faire, sous le nom d'*Oreias*, le type d'une section générique distincte.

Le Lagopède des rochers, *Lag. rupestris* Gould, connu seulement d'après un individu tué en Angleterre, ne serait, d'après Richardson et Schlegel, qu'un double emploi du Lagopède ptarmigan. (Z. G.)

***LAGOPEZUS** (λαγώς, lièvre; πέζα, plante du pied). ins. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides orthocères, division des Anthribides, proposé par Dejean et adopté par Schœnherr (*Synon. gen. et sp. Curculion.*, t. V, p. 1, p. 189). Deux espèces font partie de ce genre : les *L. tenuicornis* F., *hirtipes* Dej. La 1re est originaire de Cayenne, la 2e du Brésil. (C.)

LAGOPUS, *ois.* — Nom latin du genre Lagopède. (Z. G.)

***LAGORCHESTES** (λαγώς, lièvre; ὀρχηστής, sauteur). mam. — M. Gould (*Man. Macropod.*, I, 1841) désigne sous cette dé-

nomination un groupe de Mammifères de la division des Marsupiaux. (E. D.)

LAGOSERIS (λαγώς, lièvre; σέρις, espèce de plante). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Cichoracées, établi par Bieberstein (*Flor.* III, 538): Herbes croissant dans l'Europe australe, dans les contrées voisines de l'Asie et de la Méditerranée, et sur le Caucase.

Les espèces de ce genre ont été réparties en deux sections nommées *Pterotheca*, Cass., et *Trichocrepis*, Visian. *Voy.* COMPOSÉES.

LAGOSTERNA (λαγώς, lièvre; στέρνον, sternum). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides phyllophages, formé par Dejean dans son Catalogue, avec une espèce du cap de Bonne-Espérance que l'auteur nomme *L. flavofasciata*. (C.)

LAGOSTOME. *Lagostoma* (λαγώς, lièvre; στόμα, bouche). CRUST. — Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Cyclométopes, tribu des Cancériens, établi par M. Milne-Edwards sur un petit Crustacé dont le bord antérieur du troisième article des pattes-mâchoires externes présente une échancrure large et profonde vers son milieu. La carapace est un peu ovoïde et bombée dans tous les sens; le front est incliné, avec les bords latéro-antérieurs très courbés en arrière. L'article basilaire des antennes externes est remarquablement saillant, et l'article basilaire des antennes externes n'arrive pas tout-à-fait jusqu'au front. Les pattes antérieures sont comprimées, inégales, avec leurs pinces creusées au milieu; les pattes suivantes sont courtes et épineuses en dessus. La seule espèce connue dans ce genre est le LAGOSTOME PERLÉ, *Lagostoma perlata* Édw. Cette espèce se rencontre dans l'Océan Atlantique et quelquefois aussi sur les côtes de la Bretagne. (H. L.)

***LAGOSTOMUS** (λαγώς, lièvre; στόμα, bouche). MAM. — M. Brook (*Linn. trans.*, XVI, 1829) a désigné sous ce nom un groupe de Rongeurs voisin des Chinchilla. *Voy.* CHINCHILLA et VISCACHE. (E. D.)

LAGOSTOMUS. INS. — *Voy.* DERMATODES.

***LAGOTHAMNUS**, Nutt. BOT. PH. — Syn. de *Tetradymia*, DC.

LAGOTHRIX (λαγώς, lièvre; θρίξ, queue). MAM. — M. E. Geoffroy-Saint-Hilaire (*Tabl. Quadrup. in Ann. Mus.*, XIX, 1812) a créé sous le nom de *Lagothrix* un genre de Quadrumanes de la division des Singes platyrrhinins; genre qui a été généralement adopté. Chez les Lagothrix, les membres ne sont pas très développés, et les mains antérieures sont pentadactyles; les doigts sont de longueur moyenne, le second d'entre eux, ou l'indicateur, est même court; les ongles des mains antérieures sont un peu comprimés; ceux des mains postérieures sont encore plus comprimés. Chez ces Singes, la tête est arrondie; l'angle facial est de 30 degrés. Leur pelage est doux au toucher, fin et presque laineux.

Les Lagothrix habitent les forêts de l'Amérique méridionale. Ils vivent par bandes nombreuses, paraissent d'un naturel assez doux, et se tiennent le plus souvent sur leurs pieds de derrière. Ces animaux font entendre un cri particulier qui ressemble à un *claquement*, et qui leur a valu le nom de *Gastrimargus*, Spix.

L'espèce la mieux connue de ce genre est le *Lagothrix Humboldtii* E. Geoffr., (*loco cit.*) *Simia lagothrida* Humb. Il est haut de près d'un mètre; son pelage est gris, les poils étant blancs, avec l'extrémité noire. Le poil de la poitrine est le plus long, et celui de la tête le plus court. La queue est plus longue que le corps. Cette espece habite les bords du Rio-Guaviare, et probablement elle se trouve aussi à l'embouchure de l'Orénoque.

Deux autres espèces de ce groupe qui sont moins connues sont les *Lagothrix canus* E. Geoffroy, et *Gastrimargus infumatus* Spix. (E. D.)

***LAGOTIS** (λαγώς, lièvre; οὖς, ὠτός, oreille). MAM. — Genre de Rongeurs, créé par M. Bennett (*Proc. Zool. Soc. Land.*, 1833), et assez voisin des Chinchilla et des Viscaches. *Voy.* ces mots. (E. D.)

LAGOTIS, Gærtn. BOT. PH. — Syn. de *Gymnandra*, Pall.

LAGRIA. INS. — Genre de Coléoptères hétéromères, famille des Trachélides, tribu des Lagriaires, créé par Fabricius (*Synonym. Ent.*, I, p. 121, *sp. ins.*, I, p. 139) et adopté par Olivier, Latreille, Dejean, etc. Une cinquantaine d'espèces rentrent dans ce genre et sont réparties sur tous les points du globe. Nous citerons principalement les *Chrysirta*, *pubescens* de Linné, *L. lata*, *lomentosa*, *villosa*, *obscura* de Fab. et *glabrata*

01. Les deux premières et la dernière se rencontrent en France sur diverses feuilles d'arbustes. Les sexes diffèrent tellement de forme et de grandeur qu'on serait tenté de les séparer comme espèce. Les *Lagria* sont densement velues, et simulent la mort lorsqu'on vient à les toucher. (C.)

LAGRIAIRES. *Lagriariæ.* INS. — Tribu de Coléoptères hétéromères, famille des Sténélytres, formée par Latreille. Elle ne se compose que des trois genres *Lagria*, *Statyra* et *Hemipeplus*. Leur corps est allongé, plus étroit en avant, avec le corselet soit presque cylindrique ou carré, soit ovoïde ou tronqué; leurs antennes sont insérées près d'une échancrure des yeux, simples, filiformes ou grossissant insensiblement vers le bout, le plus souvent, ou du moins en partie, grenues, et dont le dernier article plus long que les précédents chez les mâles; leurs palpes sont plus épais à leur extrémité, et le dernier article des maxillaires est plus grand, en triangle renversé. Les cuisses sont ovalaires et en massue; les jambes allongées, étroites, avec les deux antérieures arquées. Le pénultième article des tarses est bilobé; les crochets n'offrent ni fissures ni dentelures.

Nos espèces indigènes se trouvent dans les bois sur divers végétaux, ont le corps mou, les élytres flexibles, et font semblant d'être mortes lorsqu'on les a saisies. (C.)

***LAGUNARIA.** BOT. PH. — Genre de la famille des Malvacées-Hibiscées, établi par Don (*Syst.* I, 483). Arbres de l'île Norfolk. *Voy.* MALVACÉES.

***LAGUNCULA** (*laguncula*, petite bouteille). MOLL. — Nouveau g. proposé par M. Benson dans le tome IX des *Annals of natural history* pour de petites coquilles caractérisées ainsi : Coquille turbinée, subglobuleuse, à ouverture grande, entière et oblongue, à péristome interrompu; le bord gauche subréfléchi, percé d'un ombilic profond et tortueux. D'après ces caractères, ce g. se rapprocherait considérablement du *Lacuna* de Turton. Ne connaissant ce g. que par la phrase qui le caractérise, nous ne pouvons actuellement juger de son mérite, et indiquer la place qu'il devrait occuper dans la méthode. Néanmoins, on présume déjà qu'il doit avoisiner les Lacunes et les Littorines, et peut-être se confondre avec l'une ou l'autre. (DESH.)

LAGUNCULARIA (*laguncula*, petite bouteille). BOT. PH. — Genre de la famille des Combrétacées-Terminaliées, établi par Gærtner (III, 209, t. 217). Arbustes de l'Amérique tropicale. *Voy.* COMBRÉTACÉES.

LAGUNEA. BOT. PH. — Genre de la famille des Malvacées-Sidées, établi par Cavanilles (*Diss.*, V, 279, t. 136). Herbes annuelles croissant dans l'Asie et l'Afrique tropicale.

LAGUNOA. BOT. PH. — *Voy.* LLAGUNOA.

***LAGUROSTEMON**, Cass. BOT. PH. — Syn. de *Saussurea*, DC.

LAGURUS (λαγώς, lièvre; οὐρά, queue). BOT. PH. — Genre de la famille des Graminées-Avénacées, établi par Linné (*Gen.*, n° 92). Gramens de l'Europe australe et de l'Asie méditerranéenne. *Voy.* GRAMINÉES.

LAHAYA, Rœm. et Schult. BOT. PH. — Syn. de *Polycarpæa*, Lam.

LAICHE. *Carex.* BOT. PH. — Genre extrêmement nombreux de la famille des Cypéracées et de la tribu des Caricées à laquelle il donne son nom, de la Monœcie triandrie dans le système sexuel. C'est l'un des groupes génériques les plus considérables qui existent parmi les phanérogames : en effet, dans son *Enumeratio plantar.*, tom. II, pag. 368, M. Kunth n'en décrit pas moins de 439 espèces. Sur ce nombre considérable, la France seule en possède environ 90 espèces, ce qui en fait le genre le plus riche de notre Flore. Cependant, malgré son importance numérique, le genre Laiche n'a presque pas d'importance directe, les espèces qui le composent étant, à un très petit nombre d'exceptions près, entièrement inutiles ou même nuisibles. En effet, ces plantes, qui croissent pour la plupart dans les lieux humides et marécageux, au bord des fossés pleins d'eau, etc., ne donnent qu'un fourrage très grossier, fort peu nourrissant, surtout après la floraison et à l'état sec. A l'état frais, c'est à peine si quelques bestiaux consentent à les manger, par exemple, les Vaches et les Bœufs; elles sont même nuisibles aux Moutons. On conçoit dès lors avec quel soin on cherche à les empêcher d'envahir les prairies, dont le foin devient de qualité d'autant plus mauvaise qu'elles s'y trouvent en plus grande quantité.

Les Laiches sont des végétaux herbacés,

pourvus fréquemment d'un rhizome souterrain plus ou moins développé et assez souvent traçant. Le mode de végétation de ce rhizome consiste dans la production successive d'un certain nombre de tiges aériennes terminées, qui durent trois ans et qui passent la première année à l'état de bourgeon souterrain, qui, la seconde année, donnent seulement des feuilles, qui fleurissent enfin la troisième année; les bourgeons qui donnent ces tiges aériennes se développent sans cesse en avant de la dernière existante, et allongent ainsi progressivement le rhizome par son extrémité antérieure. Les feuilles des Laiches sont tristiques, graminoïdes, souvent très larges, très souvent rudes sur leurs bords et sur l'angle saillant de leur carène médiane, quelquefois même finement dentelées en scie au point de devenir fortement tranchantes. Ces feuilles ont inférieurement une gaîne plus ou moins longue qui embrasse la tige et qui, dans quelques cas, finit par se fendre plus ou moins par suite du grossissement de cette dernière, ou par perdre, par la distension qu'elle éprouve, son parenchyme, et rester réduite à une sorte de réseau irrégulier formé par les nervures dans toute sa portion qui est opposée au limbe. Les fleurs sont réunies en épis axillaires et terminaux, tantôt solitaires, tantôt réunis en nombre variable. Ces fleurs sont unisexuelles et groupées de diverses manières: tantôt les mâles et les femelles réunies dans un même épi qui est ainsi androgyne, tantôt celles de chaque sexe constituant des épis distincts et séparés; ces épis unisexuels sont le plus souvent portés sur le même pied, les mâles à l'extrémité de la tige, les femelles au-dessous; la plante est alors monoïque; plus rarement elle est dioïque. Ces épis présentent les bractées de leurs fleurs imbriquées également de tous les côtés. Ces bractées sont solitaires, uniflores; les fleurs mâles ont trois étamines; les femelles ont un seul pistil dont l'ovaire est embrassé par une sorte d'enveloppe en petit sac ovoïde, ouverte supérieurement, bicarénée, presque toujours bifurquée au sommet, qui constitue ce qu'on nomme ordinairement l'*utricule*, le *perigynium* de M. Nees, le périanthe de M. Brown. Cet utricule a été envisagé de manières diverses. M. Kunth l'a regardé comme analogue à la glumelle supérieure ou parinerviée des fleurs des Graminées, dont les deux bords libres se seraient soudés l'un à l'autre. M. Rob. Brown la regarde comme appartenant à la rangée extérieure des folioles du périanthe de ces fleurs. D'autres enfin, se fondant sur ce que le genre *Diplacrum* de la même famille présente autour du pistil, non un utricule, mais deux écailles latérales trilobées, carénées et rapprochées, pensent que cet utricule des *Carex* est formé de même par deux bractées latérales, mais soudées entre elles par leurs bords. Le pistil est surmonté d'un style à 2 ou 3 branches stigmatifères, allongées. Le *fruit* est un akène lenticulaire, comprimé ou triangulaire, enveloppé par l'utricule accru.

Les Laiches croissent principalement dans les parties humides et marécageuses, quelquefois aussi dans les endroits secs et même sablonneux des parties tempérées et froides de l'hémisphère boréal; elles sont nombreuses dans la zone intertropicale, où elles s'élèvent sur les montagnes et disparaissent presque des parties chaudes et basses; elles sont encore peu nombreuses dans les contrées extratropicales de l'hémisphère austral. Leurs usages sont très bornés. Ne pouvant les utiliser comme foin, on les recueille pour en faire de la litière et du fumier. Les grandes espèces servent à la confection de nattes et de grossiers tissus de paille. Enfin l'une d'elles, le *Carex arenaria*, qui croît spontanément dans les lieux sablonneux et qui possède un rhizome traçant, susceptible de beaucoup de développement, est employée avec assez de succès pour fixer les sables mouvants. On en plante quelques autres espèces au bord des fossés et des canaux dans un but analogue.

Pour faciliter la détermination des espèces de ce vaste genre, on a cherché à y établir des coupes nombreuses; mais ce groupe est tellement naturel et toutes les plantes qui le composent ont une organisation tellement analogue, que deux seulement des divisions proposées par divers auteurs ont été admises comme sous-genres par M. Kunth: les *Vignea*, Reichenb., caractérisés par leur style bifide, et les *Carex* proprement dits, Reich., à style trifide. Les subdivisions secondaires ont été établies

seulement pour faciliter la détermination, et d'après des caractères peu importants, tels que le nombre des épis, leurs diverses combinaisons de nombre, de sexes, etc.(P. D.)

LAIE. MAM.— Femelle du Cochon.

***LAIMODON**, G.-R. Gray. OIS —Synon. de *Pogonias*. *Voy.* BARBICAN. (Z. G.)

LAINE. ZOOL., BOT. — *Voy.* POIL.

LAINEUX. *Lanatus*, *Lanuginosus*. BOT. —Cette épithète s'applique à toute partie d'un végétal recouverte d'un duvet analogue à la laine des animaux. Ex. : *Stachys lanata*.

***LAIRUS.** INS. —Genre de Coléoptères pentamères, famille des Malacodermes, tribu des Atopites, créé par M. de Castelnau (*Histoire naturelle des animaux articulés*, tom. I, p. 258), et composé d'espèces de taille assez petite de l'Amérique du Sud. (C.)

LAIT. *Lac.* PHYSIOL., CHIM.—Les animaux de la classe des Mammifères sont pourvus, ainsi que l'indique leur nom, de mamelles (*voy.* ce mot), organes sécréteurs particuliers dont la position varie de la poitrine à l'abdomen, et dont le nombre est généralement en rapport avec celui des petits dont se compose chaque portée.

Ces mamelles, bien qu'existant chez les individus des deux sexes, n'accompliss*ent* leurs *fonctions* que chez ceux du sexe féminin. Elles sécrètent le *Lait*, liqueur dont la composition est telle que tous les éléments nécessaires à la nutrition du jeune animal et à la formation de ses organes s'y trouvent réunis, et que pendant les premiers temps de la vie, il suffit à l'alimentation et au développement du corps (*voy.* ALLAITEMENT et NUTRITION).

Le Lait, de quelque animal qu'il provienne, présente en général les propriétés physiques suivantes : il est blanc, opaque, légèrement odorant, d'une saveur douce et sucrée; sa densité, toujours plus considérable que celle de l'eau, est de 1,036 en moyenne. A sa sortie des mamelles, le Lait est toujours alcalin; il ne présente de réaction acide qu'accidentellement et par exception. Tous les acides, quelque minime qu'en soit la quantité, y déterminent un coagulum que redissolvent les alcalis. L'alcool en amène aussi la coagulation.

Abandonné à lui-même dans un vase ouvert et à la température ordinaire, le Lait de Vache, qui, comme le plus fréquemment employé, est par cela même le mieux étudié et le plus connu, se sépare en deux couches bien distinctes : l'une, supérieure, formée d'une substance légère, épaisse, d'un blanc mat et même un peu jaunâtre, onctueuse, agréable au goût, c'est la *crème*; l'autre, inférieure, d'un blanc bleuâtre, plus fluide, et cependant plus dense, mais moins onctueuse, formée du Lait privé, à très peu près, de toute la matière grasse, c'est le *Lait écrémé*.

La crème, agitée pendant un certain temps à une température de + 15, se prend en partie en une masse jaunâtre consistante, qui constitue le *beurre*.

Le Lait *écrémé*, abandonné de nouveau à l'air libre, prend une saveur et une odeur acides; il éprouve la fermentation *lactique*, dont le résultat est la formation d'un coagulum blanc, mou, opaque, floconneux, nageant dans un liquide transparent d'un jaune verdâtre. La portion coagulée est le *caséum* ou *fromage*; la portion liquide est le *sérum* ou *Petit-Lait*.

La fermentation lactique déterminée par le caséum présente des phénomènes remarquables. Le Lait, abandonné à lui-même, s'aigrit; il s'y forme, avons-nous dit, un *coagulum formé de caséum*; le liquide restant ou Petit Lait renferme du *sucre de Lait*, substance cristallisable d'une saveur douce et sucrée, que l'on peut obtenir par évaporation, et formant les 0,035 du Lait, plus quelques sels. Or, la coagulation du caséum est effectuée par l'*acide lactique* (*voy.* ce mot), et celui-ci a pris naissance en vertu d'une action que le caséum lui-même exerce sur le sucre de Lait. Ainsi le caséum, devenu ferment avec le concours de l'air, excite la conversion du sucre de Lait en acide lactique, qui, à son tour, détermine la coagulation du caséum.

Le *caséum* fournit, par son incinération, 6,5 pour 100 de son poids de cendres, composées presque entièrement de phosphate de Chaux.

Berzélius, dans son analyse du Lait de Vache, a obtenu les résultats suivants :

Lait écrémé.	
Caséum avec traces de beurre.	2,600
Sucre de Lait.	3,500
Acide lactique et lactates	0,600

Chlorure de potassium. . . .	0,170
Phosphate alcalin.	0,025
Phosphate de Chaux	0,230
Eau.	92,875

Crème.

Beurre	4,500
Caséum.	3,500
Petit-Lait.	92,000

Les mêmes principes se retrouvent, mais en proportions différentes, dans le Lait de tous les Mammifères.

Quand on observe au microscope, avec un grossissement d'environ 300 fois, une goutte de Lait placée entre deux lames de verre, l'on aperçoit une multitude de particules sphériques, de petites perles nettement terminées dans leurs contours, brillantes au centre, et différant de grosseur depuis 1/500 de millimètre environ jusqu'à 1/120, et même au-delà (Donné, *Cours de microscopie*). Ces globules, d'après l'auteur que nous venons de citer, appartiennent tous à l'élément gras du Lait, qui n'est cependant point tout entier suspendu sous forme globuleuse, mais dont une certaine partie est restée à l'état de dissolution dans le sérum avec la matière caséeuse.

Outre ces globules gras qui se trouvent abondamment dans la crème, et bien plus rares dans le Lait écrémé, ce dernier liquide contient une innombrable quantité de *globulins* d'une ténuité telle, qu'ils peuvent échapper à un examen superficiel, et qui appartiennent évidemment, par leurs propriétés, au caséum qui se trouve ainsi dans le Lait sous deux formes : en *dissolution* et à l'état de *globulins*.

En résumé, l'on peut considérer le Lait comme une sorte d'émulsion, composée : 1° d'une matière grasse, très divisée et suspendue à l'état de globules qui, en se réunissant à la surface du Lait, donnent naissance à la crème, et par suite au beurre ; 2° d'un sérum, tenant en dissolution une matière spéciale, azotée, spontanément coagulable (le caséum), et de plus un peu de matière grasse, du sucre de Lait, des sels.

On voit par cette définition combien le Lait se rapproche du Sang (*voyez* ce mot), et quelle analogie de composition et de propriétés présentent les deux liquides. En effet, si on les filtre tous deux, l'on trouve, des deux côtés : des *globules* suspendus, globules très différents, il est vrai, par leur structure et par leur composition, mais moins étrangers les uns aux autres qu'on ne le croirait d'abord, les globules du Lait étant presque identiques avec les globulins du chyle, qui sont eux-mêmes les matériaux des globules sanguins ; puis, en dissolution, une matière animale spéciale, azotée, caractéristique de chacun des deux fluides, la *fibrine* et le *caséum*, matières chimiquement analogues, et possédant toutes deux la propriété de se coaguler spontanément ; enfin, également en dissolution, les *sels* et les divers matériaux nécessaires à la constitution des organes et à leurs fonctions. Ce rapprochement entre les deux liquides est fécond en déductions physiologiques, surtout si l'on considère le rôle important que joue le Lait dans l'alimentation et dans la nutrition.

Les Laits le plus en usage dans nos climats, et les seuls dont nous parlerons, sont fournis par les femelles des Ruminants domestiques ; ce sont ceux de Brebis, de Chèvre, de Vache ; vient ensuite celui d'Anesse.

Le Lait de Brebis ne diffère point, à la simple vue, du Lait de Vache ; de tous les Laits, il est le plus riche en beurre ; mais ce beurre, jaune pâle, de peu de consistance, se rancit aisément. Le coagulum est abondant, gras, visqueux, et moins ferme que celui du Lait de Vache.

Le Lait de Chèvre est plus dense que celui de Vache, et moins gras que celui de Brebis. Il conserve une odeur et une saveur propres à l'animal, surtout vers l'époque du rut. C'est celui qui fournit le moins de beurre, mais le plus de fromage. Le beurre, constamment blanc, est ferme, d'une saveur douce et agréable : il se conserve longtemps frais. Le fromage, très abondant, est assez consistant et comme gélatineux.

Le Lait de Vache contient moins de beurre que celui de Brebis, mais plus que celui de Chèvre ; le fromage y est aussi moins abondant, mais les principes s'en séparent avec plus de facilité.

Le Lait de Vache, tel qu'on l'obtient le plus ordinairement, peut être regardé, à quelques égards, comme un produit artificiel ; la sécrétion en est favorisée, entretc-

nue au-delà des limites naturelles, par des moyens factices, par un régime forcé : aussi les différences qu'il présente sont-elles nombreuses ; elles portent surtout sur la couleur, la saveur, l'odeur, la consistance, la quantité ou le rapport des principes constituants ; et ces différences dépendent de la race de l'animal, de son âge, de son état physiologique, de sa nourriture, de ses habitudes, du climat, de la saison, des variations atmosphériques, etc.

Le Lait d'Anesse a beaucoup d'analogie avec celui de Femme, dont nous parlerons après ; il donne une crême qui n'est jamais ni épaisse, ni abondante ; il contient aussi moins de matière caséeuse que ceux de Vache, de Chèvre, de Brebis, et cette matière est plus visqueuse.

Le Lait de Femme, enfin, paraît être l'un des plus riches en matière grasse et en sucre de Lait, mais il contient très peu de caséum.

Il est à remarquer que les différents Laits que nous venons de citer sont très faciles à reconnaître à la simple vue, et encore plus à la saveur et au goût, mais qu'ils se ressemblent tellement par les caractères microscopiques que toute distinction est alors presque impossible. En effet, le Lait, quel que soit l'animal qui le fournisse, présente toujours des globules nageant dans un liquide, et ces globules n'offrent aucun trait caractéristique (Donné, *loco citato*). Il n'y a de différence que dans leur quantité ; mais ce signe lui-même n'offre rien de positif, puisqu'il est telle circonstance qui peut augmenter les globules dans tel Lait, et les diminuer dans tel autre.

En général, le nombre des globules contenus dans le Lait en représente assez bien la richesse et les qualités nutritives ; c'est-à-dire que plus un Lait renferme de globules, plus il est riche et substantiel, le caséum et le sucre se trouvant eux-mêmes en proportion avec la quantité de ces globules, qui, comme il a été dit, constituent la partie grasse et butyreuse du liquide : aussi l'on conçoit comment l'observation microscopique peut permettre d'apprécier les qualités du Lait soumis à l'observation. Cependant, comme il est difficile de recourir au microscope toutes les fois qu'il devient nécessaire de constater ces qualités, l'on a inventé sous les noms de *lactomètre*, de *galactomètre*, de *lactoscope*, etc., des instruments avec lesquels on arrive, plus ou moins sûrement, au but proposé.

Les usages du Lait sont généralement connus ; première nourriture de tous les jeunes Mammifères, il est devenu l'un des plus précieux aliments de l'homme, soit en santé, soit en maladie ; il sert à la préparation du beurre, et de ces innombrables variétés de fromages dont se nourrissent des populations entières. (A. Duponchel.)

On a donné vulgairement le nom de *Lait* à des plantes, blanches dans quelques unes de leurs parties, ou remplies d'un suc ayant l'apparence du Lait. Ainsi l'on appelle :

Lait d'Ane, le Laitron commun ;

Lait battu, la Fumeterre officinale ;

Lait de Cochon, une espèce d'*Hypoeris* ;

Lait de Couleuvre, l'*Euphorbia cyparissias* ;

Lait d'oiseau, l'Ornithogale blanc ;

Lait doré, l'*Agaricus deliciosus* ;

Lait de Sainte-Marie, le *Carduus marianus*, etc.

LAITANCE ou **LAITE**. poiss. — Nom donné aux testicules des Poissons. *Voy.* ce mot.

LAITERON. bot., ph. — *Voy.* laitron.

LAITEUX. *Lacteus*, *Lactifluus*. bot. — Syn. de Lactescent.

LAITON. min. — *Voy.* cuivre.

LAITRON. *Sonchus*. bot. — Genre de la famille des Composées-Chicoracées, sous-tribu des Lactucées, de la Syngénésie polygamie égale dans le système sexuel. Il se compose d'environ 50 espèces, dont les unes sont herbacées, d'autres frutescentes, ou même formant de petits arbres. Parmi les premières, il en est qu'on peut qualifier de cosmopolites, tandis que, au contraire, les espèces ligneuses sont resserrées entre des limites étroites, presque toutes habitant l'archipel des Canaries et l'île de Madère. Ces plantes sont généralement de forme très changeante, ce qui en rend quelquefois la détermination difficile ; leurs feuilles sont alternes, pinnatifides ou roncinées ; leurs fleurs sont jaunes ou bleues, réunies en grand nombre dans un même capitule, dont l'involucre est formé de bractées sur plusieurs rangs et imbriquées, souvent renflé à sa base. Le réceptacle est plan, nu, fovéolé.

Les akènes qui succèdent aux fleurs sont uniformes, non prolongés en bec, comprimés, à petites côtes longitudinales, et souvent à rangées transversales de petits tubercules, couronnés par une aigrette sessile molle, très blanche, formée de soies très fines sur plusieurs rangs, réunies par faisceaux à leur base.

Parmi les espèces de ce genre, il en est deux qui peuvent compter parmi les espèces les plus vulgaires de notre flore; ce sont les *Sonchus arvensis* et *oleraceus*, espèces très polymorphes et fort voisines l'une de l'autre, dont la dernière est quelquefois utilisée, à l'état jeune, comme plante potagère. Parmi les autres Laitrons de la flore française, le *Sonchus maritimus*, qui croît dans les lieux salés, le long de la Méditerranée et de l'Océan, et le long des lagunes et des fossés remplis par l'eau de mer, se fait remarquer par ses beaux capitules de fleurs jaunes, tandis que les *S. alpinus* et *Plumieri* forment de grandes et belles plantes qui, par leur hauteur, leur feuillage frais et élégamment découpé, surtout par leurs grands capitules de fleurs bleues, figureraient avantageusement dans les jardins.

On trouve aujourd'hui dans les jardins, comme plantes d'orangerie, quelques unes des espèces à tige frutescente des Canaries et de Madère. (P. D.)

LAITUE. *Lactuca* (*lac*, lait, à cause du suc laiteux de ces plantes, ou parce qu'on a cru qu'elles donnaient du lait aux nourrices). BOT. PH. — Genre de plantes de la famille des Composées-Chicoracées, de la Syngénésie polygamie égale dans le système sexuel. Ce genre important par le nombre des espèces qu'il renferme (environ 60), et surtout par le rôle que jouent quelques unes d'entre elles comme alimentaires et médicinales, se compose de plantes herbacées, remarquables par l'abondance de leur suc laiteux qui s'écoule de la moindre blessure faite à l'une quelconque de leurs parties; leurs feuilles sont le plus souvent glabres, entières ou sinuées-pinnatifides, assez fréquemment pourvues d'aiguillons le long de leur côte médiane; leurs capitules sont ordinairement nombreux et réunis en panicule, renfermant chacun un nombre variable et souvent faible de fleurs jaunes, bleues ou purpurines. L'involucre est cylindrique, formé de bractées imbriquées sur 2-4 rangs, dont les extérieures plus courtes imitent presque un calicule. Le réceptacle est nu. Les fruits sont comprimés, aplatis, sans ailes, se prolongeant brusquement à leur extrémité en un bec filiforme. Ces plantes habitent presque toutes notre hémisphère boréal.

Tel qu'il est circonscrit et caractérisé dans le *Prodromus*, que nous avons suivi dans ce qui précède, le genre Laitue se partage en deux sous-genres, dont le premier (*Scariola*), qui correspond au genre *Lactuca* de Cassini, comprend toutes les espèces dont nous aurons à nous occuper ici, et se distingue particulièrement par le bec allongé qui termine ses fruits; dont le second (*Mycelis*, Cass.) est caractérisé par le prolongement de ses fruits deux ou trois fois plus court que ceux-ci. C'est à ce dernier qu'appartient le *Lactuca muralis* DC. (*Prenanthes muralis* Lin.).

Parmi les diverses espèces de Laitues, les plus importantes à connaître sont, sans contredit, les espèces cultivées comme potagères et qui jouent un rôle si important dans nos jardins. Le nombre des variétés qu'elles ont fournies est très considérable et dépasse 150. Ces variétés nombreuses rentrent dans une seule espèce linnéenne, le *Lactuca sativa* Lin.; mais les botanistes modernes n'ont pas cru que toutes se rattachassent à une souche commune, et ils les ont partagées en quatre espèces distinctes dont voici les caractères distinctifs:

1. LAITUE LACINIÉE, *Lactuca laciniata* Roth. Feuilles inférieures pinnatifides, presque laciniées, les supérieures roncinées; lobes inférieurs stipulaires; tous les lobes sont allongés et obtus; côte médiane dépourvue d'aiguillons; tige paniculée au sommet; feuilles florales en cœur, aiguës. Cette Laitue est connue dans les jardins potagers sous le nom de *Laitue-Épinard*; sa feuille est découpée de manière assez analogue à la feuille du Chêne. Comme elle repousse lorsqu'on l'a coupée, elle rentre parmi les variétés que les jardiniers ont nommées Laitues à couper; elle possède même cette qualité à un degré éminent, puisqu'elle peut être coupée ainsi plusieurs fois et qu'elle repousse constamment.

2. LAITUE CRÉPUE, *Lactuca crispa* DC.

Feuilles radicales non concaves, portant sous leur côte médiane quelques poils épars ; les caulinaires inermes dans cette même partie ; toutes sinuées, crénelées, ondulées et crépues ; tige paniculée au sommet ; feuilles florales en cœur, très entières. Peut-être, dit De Candolle, n'est-ce qu'une variété de l'espèce précédente résultant de la culture. Elle est connue dans les jardins sous les noms de *Laitue frisée*, *Crépe*, etc.

3. Laitue pommée, *Lactuca capitata* DC. Feuilles radicales concaves, bullées, presque arrondies, à côte médiane sans aiguillons à sa face inférieure ; sa tige florifère est courte, paniculée. On possède, dans les jardins potagers, un grand nombre de variétés de Laitues pommées qu'on distingue en deux grandes catégories : celles de printemps et celles d'été. Ces variétés diffèrent beaucoup entre elles par leur grosseur, par la teinte verte plus ou moins foncée, blonde, rougeâtre, tachetée, de leurs feuilles; par la couleur blanche ou noire de leurs graines, par les plissements et les boursouflures de leurs feuilles, etc.

4. Laitue cultivée, *Lactuca sativa* Lin., DC. Cette espèce, telle qu'elle est caractérisée dans le *Prodrome*, ne répond plus qu'à la première variété de l'espèce de Linné. Ses feuilles sont dressées, oblongues, rétrécies à leur base, peu ou pas concaves, à côte médiane lisse ; sa tige florifère est allongée, feuillée. Elle fournit à nos jardins maraîchers la nombreuse catégorie des *Laitues romaines* ou des *Chicons*, parmi lesquelles il existe des variétés de couleur tant dans les feuilles que dans les graines, de précocité, de volume, etc.

Une culture intelligente et des soins assidus donnent aux variétés de Laitues cultivées des qualités nombreuses qui en doublent le prix, et grâce auxquelles elles constituent la presque totalité de nos salades. Abandonnées à elles-mêmes, elles auraient une saveur amère, désagréable, et une dureté qui ne permettraient guère de les utiliser comme aliments ; mais, grâce à la rapidité extrême de développement que l'on détermine en elles, grâce surtout à l'étiolement plus ou moins complet de leurs feuilles qu'on obtient en les liant, on adoucit leur saveur, on attendrit leur tissu, et l'on augmente considérablement leur volume et leurs dimensions. C'est dans les traités d'horticulture pratique que l'on doit chercher les détails de cette culture qui constitue une branche si importante et si productive de l'art des maraîchers. Les nombreuses variétés de Laitues cultivées fournissent avant la floraison un aliment sain, de facile digestion, rafraîchissant et quelquefois légèrement laxatif. Mais lorsque leur tige monte pour la floraison, elles cessent d'être comestibles : cependant, même alors, Boucher a dit que leur tige pouvait encore servir d'aliment, après avoir été dépouillée de ses parties dures extérieures et coupée en morceaux.

Arrivées à l'état adulte et à la floraison, les Laitues présentent un nouvel intérêt comme plantes médicinales ; alors, en effet, elles contiennent une quantité considérable d'un suc blanc, laiteux, qui coule abondamment par les moindres blessures, surtout aux heures les plus chaudes de la journée. Ce suc est d'une amertume très prononcée ; après sa sortie de la plante, il se concrète en une matière brune, d'une odeur vireuse, qui est connue et fréquemment employée sous le nom de *Thridace*. On obtient ce suc en quantité plus considérable en faisant à la plante une série d'incisions successives. Quelquefois, au lieu de faire couler ce suc et de le recueillir, on écrase la plante elle-même et on en exprime le suc, qu'on fait ensuite évaporer. On obtient ainsi le *Lactucarium* des Anglais, dont les effets sont inférieurs à ceux du suc concrété. Celui-ci, ou la Thridace, après avoir été employé par les médecins de l'antiquité, avait été négligé par les modernes. Ce n'est guère que dans le commencement de ce siècle, et même récemment, qu'on a de nouveau reconnu et préconisé ses propriétés calmantes, et qu'il a pris dans la thérapeutique un rang important. C'est surtout à un travail de François (*Archiv. génér. de médec.*, juin 1825) que l'on doit de connaître avec précision l'usage et le mode d'action de cette substance. Depuis ce médecin, et grâce aussi à des observations récentes, on sait aujourd'hui que la Thridace est un médicament essentiellement calmant et anodin, qui agit d'une manière analogue à l'opium, mais sans qu'on ait à redouter de lui les acci-

dents que produit quelquefois ce dernier; elle est, en effet, dépourvue de tout effet narcotique, et de plus elle n'irrite pas l'estomac : aussi son usage est-il très répandu.

On prépare encore une eau distillée de Laitue qui entre dans la composition de diverses potions calmantes; enfin on fait avec les feuilles de ces plantes cuites des cataplasmes émollients et rafraîchissants.

5. Tout récemment M. Vilmorin a proposé d'introduire dans la culture maraîchère la LAITUE VIVACE, *Lactuca perennis*. Lin., que l'on mange dans quelques parties de la France où elle croît communément, et où on la regarde comme un bon aliment, quoiqu'on ne l'emploie ainsi qu'à l'état spontané. On mange alors les pousses blanches et tendres qui poussent au printemps sur les racines coupées et enterrées préalablement par la charrue. La Laitue vivace est une jolie espèce glabre et inerme dans toutes ses parties, dont les feuilles sont profondément pinnatifides, à lobes aigus, dentés à leur bord supérieur, dont les fleurs sont grandes et belles, d'un bleu légèrement purpurin.

6. La LAITUE VIREUSE, *Lactuca virosa*. Lin., est la dernière espèce de ce genre sur laquelle nous devions attirer un instant l'attention. Elle est extrêmement voisine de la Laitue sauvage, dont elle ne forme peut-être qu'une simple variété. Elle s'élève à environ un mètre. Sa tige, dressée, porte souvent, à sa partie inférieure, des soies très roides ou des aiguillons; elle est rameuse et paniculée dans sa partie supérieure; ses feuilles sont embrassantes, horizontales, pourvues en dessous de piquants le long de leur côte médiane, dentelées sur leurs bords, sagittées à leur base, obtuses à leur sommet; les inférieures sont sinuées; ses fruits se terminent par un bec allongé. Cette espèce croît dans les champs, le long des haies et des murs, dans les parties moyennes et méridionales de l'Europe. Elle a une odeur forte et désagréable qui rappelle celle de plusieurs Solanées, dont elle a également les propriétés narcotiques prononcées à un haut degré : aussi l'extrait qu'on en obtient est-il substitué fréquemment à l'opium. Les médecins grecs l'employaient déjà pour calmer les douleurs, contre les affections nerveuses, l'hydropisie, etc. Dans la médecine moderne, elle est usitée pour combattre les mêmes maladies; elle a été particulièrement préconisée contre l'hydropisie ascite et contre l'angine de poitrine, pour laquelle Schlesinger l'a donnée comme un spécifique presque certain.

M. Orfila a fait plusieurs expériences sur les effets toxiques de la Laitue vireuse; il a reconnu que son extrait, administré à des chiens, à la dose de 8 grammes environ, déterminait toujours un empoisonnement mortel, et qu'il agissait plus énergiquement encore lorsqu'on l'introduisait par injection dans les veines; d'un autre côté, il a vu que ses feuilles fraîches avaient une action presque nulle sur les mêmes animaux, puisqu'on pouvait leur en faire manger jusqu'à 7 et 800 grammes sans qu'ils en éprouvassent de fâcheux effets. On substitue assez souvent la Laitue sauvage à la Laitue vireuse, dont elle possède à peu près les propriétés, soit par fraude, soit dans les lieux où celle-ci est peu commune ou rare. (P. D.)

On a encore donné le nom de Laitue à des plantes tout-à-fait différentes de celles auxquelles s'applique spécialement ce mot. Ainsi l'on appelle vulgairement :

LAITUE D'ANE, les Cardères et les Chardons;

LAITUE D'ANGUILLE, quelques espèces d'Ulves;

LAITUE DE BREBIS, les Mâches ou Valérianelles;

LAITUE DE CHÈVRE, quelques espèces d'Euphorbes;

LAITUE DE CHIEN, le Chiendent ou Pissenlit commun;

LAITUE DE COCHON, l'Hypochéride fétide;

LAITUE DE GRENOUILLE, le Potamot crépu;

LAITUE DE LIÈVRE, le Laitron commun;

LAITUE MARINE, des Ulves et des Euphorbes;

LAITUE DE MURAILLE, un *Sisymbrium*, des Prenanthes et des Laitrons.

LAITUE. MOLL. — Nom vulgaire et marchand d'une espèce de *Murex*, le *M. saxatilis*.

LAITUES, Adans. BOT. PH. — Syn. de Chicoracées.

***LAIUS** (nom mythologique). INS. — Genre

de Coléoptères pentamères, famille des Malacodermes, tribu des Malachiens, créé par M. Guérin-Méneville (*Voyage autour du monde de la Coquille — Zoologie*, page 78), qui lui donne pour type une espèce de la Nouvelle-Guinée, le *L. cyaneus* (*heterocerus* Boisd.). M. Erichson, dans sa monographie de cette tribu, rapporte à ce genre 4 autres espèces, dont 1 d'Égypte, 1 de Java, 1 de Siam et 1 de Singapore. (C).

***LALAGE**, Boié. OIS.—Syn. de *Copsychus* et d'*Ixos*. *Voy.* TURDOÏDE. (Z. G.)

***LALAGE.** BOT. PH.— Genre de la famille des Papilionacées-Lotées, établi par Lindley (*in Bot. Reg.*, t. 1722). Arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande orientale. *Voy.* PAPILIONACÉES.

***LALAGETES** (λαλαγήτης, babillard). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides gonatocères, division des Cyclomides, créé par Schœnherr (*Synonym. gen. et sp. Curculion.*, tom. VII, pag. 125), qui y rapporte 2 espèces du cap de Bonne-Espérance : les *L. subfasciatus* et *squamulatus*. (C.)

***LALLEMANTIA** (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Labiées, établi par Fischer et Meyer (*Index sext. sem. Petrop. hort.*, 1839, p. 53). Herbes de l'Orient. *Voy.* LABIÉES.

LAMA. MAM. — *Voy.* CHAMEAU.

***LAMANONIA**, Flor. flum. BOT. PH. — Syn. de *Belangera*, Cambess.

LAMANTIN ou **MANATE**. *Manatus*, Cuv. MAM.—Genre de Mammifères de l'ordre des Cétacés herbivores de Cuvier, de la classe des Bipèdes et de l'ordre des Siréniens de M. Is. Geoffroy. La difficulté pour les méthodistes est de savoir positivement à quels chaînons du règne animal doit se rattacher ce genre de singuliers Mammifères; et il appartient plus spécialement à l'histoire critique du Lamantin qu'à celle de tout autre animal de rechercher pourquoi il n'est pas deux naturalistes qui lui aient vu les mêmes analogies, et qui lui aient donné la même place dans leurs méthodes prétendues naturelles.

Les Grecs et les Romains, dit-on, beaucoup plus poétiques que méthodistes et anatomistes, avaient fait tout simplement des Lamantins des êtres fantastiques, moitié homme et moitié poisson. Ils les connaissaient, disent les naturalistes, sous les noms de *Tritons*, de *Sirènes*, de *Néréides*, d'*Hommes marins*, comme les Portugais les connaissent encore aujourd'hui sous celui de *Pazzi-Moulher* (Poisson-Femme). Telle est l'opinion de G. Cuvier et de son frère, qui a publié une excellente monographie des Cétacés. Mais ici se présente une première difficulté, et la voici : Le Lamantin était-il connu des anciens? Je ne le pense pas, et pour une bonne raison, c'est que cet animal ne se trouve dans aucune des parties du globe décrites par les Grecs et les Romains, car des deux espèces connues jusqu'à ce jour, l'une habite l'Amérique, et l'autre l'Afrique méridionale, à partir du Sénégal. Les Sirènes et les Tritons des Grecs et des Romains n'étaient donc pas des Lamantins, mais des Phoques, ou des êtres tout-à-fait imaginaires, comme leurs Sphynx, leurs Chimères, leurs Centaures, et même leurs Harpies, qu'on a voulu reconnaître dans certains Chéiroptères.

Lorsque les premiers Lamantins furent observés (et ce qu'il y a de singulier, c'est que ce furent ceux d'Amérique, et non ceux d'Afrique, beaucoup plus près de nous), les naturalistes sans critique ne manquèrent pas de reconnaître, dans l'Orénoque et la rivière des Amazones, les Sirènes et les Tritons des plages de l'Archipel grec, de la même manière qu'ils ont reconnu depuis, dans les Cordilières du Pérou, le Condor de Pline et des Arabes orientaux. M. Pitou (*Voyage à Cayenne*, t. 2, pag. 259) reconnaît trait pour trait, dans ces vers d'Horace, le Lamantin :

> Humano capiti cervicem pictor equinam
> Jungere si velit et varias inducere plumas,
> Undique collatis membris, ut turpiter atrum
> Desinat in piscem mulier formosa superne.

D'où il conclut tout naturellement que cet animal est le Sphinx des anciens. La tradition des Sirènes fut généralement adoptée, et elle passa jusqu'à nous, comme on le voit explicitement par l'opinion des auteurs; ils ont adopté le nom de *Sireniæ*, Sirène ou Siréniens, que Lesson, Harlan et d'autres ont donné à l'ordre que G. Cuvier nomme Cétacés herbivores. Du reste, ceci n'a pas une grande importance, et ne peut tout au plus que donner une idée fausse. Ce que je dis est si

vrai, que les premiers naturalistes qui eurent connaissance du Lamantin, par exemple, Gesner, Aldrovande, Jonston, etc., etc., remplirent leurs ouvrages de gravures ridicules et de descriptions plus ridicules encore. Des philosophes même, tels que de Maillet (Telliamed), Kircher, Lachenaye des Bois, etc., crurent à l'existence de ces fantastiques Sirènes, et perdirent leur temps en recherches vaines, pour entasser dans leurs livres des preuves nombreuses, mais ramassées et recueillies sans la moindre critique. Un mot représente toujours une idée, et si le mot est faux dans son application, il fera toujours naître une idée fausse : voilà ce dont les nomenclateurs naturalistes devraient bien se persuader.

Enfin la science devint plus logique, et l'observation des faits plus sévère. On reconnut alors que le Lamantin n'avait non seulement rien de l'homme, mais encore rien du poisson, et il fallut l'étudier mieux pour en déterminer la nature. L'espèce humaine ne peut procéder que par comparaison, et pour juger des propriétés d'un corps jusque là inconnu, il faut le rapprocher de tous les corps connus pour le comparer. Cette marche, qui ne prouve que la faiblesse de notre intelligence, nécessite un rapprochement des objets et une classification quelconque : elle a été prise par les naturalistes pour la marche de la nature, et ils ont cru, en conséquence, que la création avait établi des analogies de formes et de propriétés qui rapprochaient ou éloignaient les individus les uns des autres, de manière à former des espèces, des genres, des *familles*, des ordres, etc.; et ils donnèrent à ces analogies ou ressemblances les noms de *caractères spécifiques*, *génériques*, etc. L'un d'eux, homme du plus grand mérite, a été tellement persuadé de cette erreur, qu'il s'est imaginé que la création avait établi comme *loi générale de l'organisme* le procédé même que la faiblesse de l'intelligence humaine emploie pour connaître. Il crut donc que certaines analogies avaient plus d'importance, d'autres un peu moins, d'autres moins encore; et c'est en suivant cette idée qu'il inventa ce qu'il appelait la *subordination des caractères*, et une méthode qu'il croyait naturelle, et qu'il publia sous le nom de *Règne animal distribué selon son organisation*. Or, ce qu'il y a de fort singulier, c'est que lui-même n'a pu faire, dans sa méthode, malgré tous ses efforts, l'application de sa loi de la subordination des caractères. Les naturalistes qui vinrent pendant et après lui, infatués des idées d'un grand homme qu'ils n'ont pas toujours compris, s'évertuèrent à chercher la méthode naturelle, que Linné avait d'ailleurs annoncée bien des années avant Cuvier, et de là est né l'amour des classifications. Il en est résulté qu'un moyen mécanique inventé pour soulager l'intelligence a été pris pour un fait, ou, si vous aimez mieux, pour une loi de la nature. Ce qu'il y a de certain, c'est que la nature ne reconnaît ni classification méthodique, ni lois d'analogies, ni subordination de caractères. Lorsque Dieu fit le Lamantin, soit instantanément, soit par la propriété qu'il donna à la matière de se modifier, il ne pouvait avoir en vue de faire un monstre moitié Bœuf et moitié Dauphin, encore bien moins un être composé de Dauphin et de Bœuf, d'Éléphant, de Morse et de Pangolin : il fit un Lamantin et rien autre chose, un Lamantin aussi indépendant du Dauphin et du Bœuf, quant aux formes et aux propriétés, que la Fauvette l'est de l'Ours blanc.

Voyons comment les fausses idées des naturalistes les ont dirigés pour trouver la place que devait occuper le Lamantin dans leurs méthodes prétendues naturelles. Quand il fut bien décidé que cet animal n'était ni homme ni poisson, ils s'évertuèrent pour lui trouver d'autres analogies. Clusius en fit un Phoque, quoiqu'il n'eût pas de pieds de derrière, et Klein, ainsi que Brisson, furent tellement persuadés de cette idée, qu'ils lui supposèrent les pieds qu'il n'a pas, et déclarèrent que c'était par *erreur* que les voyageurs *n'avaient pas* vu ces pieds. Linné fit du Lamantin une espèce de Morse, et plaça ces deux animaux entre le Dugong et les Phoques. Lacépède érigea le Lamantin en genre, et le plaça, avec les Phoques, dans une petite famille précédant immédiatement les Cétacés. G. Cuvier sépara les Phoques et les Morses du Lamantin, pour former des premiers son ordre des Amphibies placé à la suite des Carnassiers, et des Lamantin et Dugong il fit l'ordre des Cétacés herbivores; d'où il résulte que dans sa

classification l'animal qui nous occupe se trouve casé entre le Bœuf et le Dauphin. Si Cuvier, dans sa méthode, classe le Lamantin fort loin des Pachydermes, M. de Blainville, au contraire, l'éloigne beaucoup des Cétacés pour le réunir aux Pachydermes. M. Lesson trouve sa place entre les Pangolins et les Éléphants, M. Is. Geoffroy le case entre les Échidnés et les Marsouins, etc., etc.

Que signifient toutes ces tergiversations d'hommes recommandables par leur mérite? Une chose dont les gens sans préventions ni systèmes préconçus sont persuadés, c'est que ces naturalistes, en courant après une classification naturelle, courent après une chimère qui, ainsi que je l'ai dit, n'existe pas dans la nature.

Les Lamantins, comme tous les Cétacés herbivores, ont les dents à couronne plate, ce qui, selon Cuvier, « détermine leur genre de vie, lequel les engage souvent à sortir de l'eau pour venir ramper et paître sur la rive. » Ici, les analogies trompent encore le grand naturaliste, car les Lamantins, pas plus que les Dugongs et les Stellères, ne sortent jamais de l'eau; et si l'on s'en rapportait à la triste histoire des déportés à Cayenne, à Synnamari et à Konanama (en 1797), ils ne seraient pas entièrement herbivores et se nourriraient quelquefois de petits Poissons et de Mollusques. Du reste, il n'y aurait là rien de plus étonnant que de voir les Islandais nourrir leurs Vaches et leurs Moutons, en hiver, avec du poisson sec. Ils ont deux mamelles sur la poitrine et des poils aux moustaches. Quoique, dans le crâne, les narines osseuses s'ouvrent vers le haut, elles ne sont percées dans la peau qu'au bout du museau, et, par conséquent, ils n'ont pas d'évents.

Ces animaux ont le corps oblong, terminé par une nageoire, non pas bifurquée, mais simple et ovale allongée. Leurs dents incisives ne sont que rudimentaires, et elles tombent avant l'âge adulte; les canines manquent absolument; les molaires, au nombre de trente-deux à trente-six (huit ou neuf de chaque côté des deux mâchoires), sont à peu près carrées, mais les inférieures sont légèrement allongées; toutes ont la couronne carrée, plate, marquée plus ou moins, selon l'âge, de deux collines transversales qui représentent trois mamelons s'usant très promptement. Dans le jeune âge, elles ont en outre chacune deux petits talons à peu près d'égale grandeur à la mâchoire supérieure, et le postérieur beaucoup plus long à la mâchoire inférieure. Les molaires antérieures tombent peu après que l'animal a atteint l'âge adulte, et c'est pour n'avoir pas connu cette particularité que Cuvier, dans son *Règne animal*, n'assigne que trente-deux dents aux Lamantins. Ces dents ont quelque analogie avec celles des Tapirs, et c'est probablement la grande raison qui détermine Fr. Cuvier à rapprocher ces animaux des Pachydermes, contre l'opinion de son frère.

Leurs nageoires antérieures, quoique aplaties et en apparence membraneuses, se composent de cinq doigts composés chacun de trois phalanges, et dont quelques uns au moins sont munis d'ongles plats et arrondis, ayant une grossière ressemblance avec ceux d'un homme. G. Cuvier dit que c'est cette particularité qui a fait comparer leurs nageoires à des mains, et a valu à ces animaux le nom de *Manates*, d'où, par corruption, on a fait celui de *Lamantin*. Il est possible que cette étymologie soit vraie; mais cependant elle me paraît fort douteuse, et voici pourquoi. Si je ne me trompe, Rochefort (*Hist. nat. des Antill.*, chap. 17, art. 8) est le premier qui ait donné le nom de Lamantin à cet animal, que l'on appelait avant *Manati*, et je ne pense pas que l'auteur de l'*Histoire naturelle des Antilles* ait pu appeler Lamantin un animal qu'il entendait appeler Manati, même quand il aurait ajouté l'article féminin *la* devant un mot qu'il laisse au masculin. D'autre part, le nom de Manati est-il une corruption du mot espagnol *mano*, main, comme ils le disent? Je ne le crois pas davantage, parce que les Espagnols, comme les Portugais, appellent le Lamantin *Poisson-Femme*, sans faire allusion à ses nageoires. Il est donc probable que le nom de *Manati* est celui que cet animal portait primitivement, et qu'il appartient à la langue des naturels de l'Amérique, probablement à celle des Guaranis, ou à un de ses nombreux dialectes. Les nègres de la Guyane française, où il est très commun, l'appellent *Mama-di-l'eau*, *Tonnancri*, etc.

Quoi qu'il en soit, les Lamantins man-

quent absolument de membres postérieurs, et le bassin n'existe pas même en vestige, si l'on s'en rapporte à Daubenton, qui a disséqué un fœtus de ces animaux. Ce fait a paru d'autant plus singulier aux méthodistes, que ces vestiges existent parfaitement dans le Dugong. La tête, que les voyageurs ont comparée assez mal à propos à celle d'un bœuf, approche de la forme conique, et se termine en un museau charnu portant à sa partie supérieure des narines fort petites et dirigées en avant; l'œil est très petit, muni d'une prunelle, quoi qu'en ait dit un voyageur; la lèvre supérieure est échancrée au milieu et garnie d'une moustache de poils raides; l'oreille externe manque, et le trou auriculaire est très petit; la langue est courte et étroite. Enfin les mamelles, peu apparentes dans les temps ordinaires, deviennent grosses et un peu arrondies pendant la gestation et l'allaitement, et comme elles sont placées sur l'estomac, c'est pour cette raison que ces animaux sont nommés Poissons-Femmes par les Espagnols et les Portugais. Buffon a dit que la vulve est placée au-dessus et non au-dessous de l'anus; mais de nouvelles observations ont prouvé que sous ce rapport le Lamantin n'offre aucune anomalie.

Quant à l'intérieur, les Manates offrent une grande ressemblance avec certains Pachydermes. Leur estomac est divisé en plusieurs poches, leur cœcum se divise en deux branches, et ils ont un talon boursouflé, caractères qui appartiennent aux Herbivores. Ils ont seize paires de côtes, mais dont deux seulement s'unissent au sternum; leur cou se compose de six vertèbres très courtes.

1. Le Lamantin d'Amérique, *Manatus americanus* Desm., *Trichecus manatus* Lin., *Manatus australis* Tiles.; le *Manati de l'Orénoque*, Humb.; le *Bœuf marin*, la *Vache marine*, la *Sirène*, de quelques voyageurs; le *Manati* américain, le *grand Lamantin des Antilles*, Buff. Il se trouve à l'embouchure de l'Orénoque, de la rivière des Amazones et de toutes les grandes rivières de l'Amérique méridionale; il est assez commun à la Guyane. Longtemps on a cru qu'il n'existait qu'une espèce de Lamantin, et que cette espèce habitait toutes les parties chaudes du globe. Cette erreur venait de ce que les voyageurs Leguat et Dampier ont pris, dans les Grandes-Indes, des Dugongs pour des Lamantins, et qu'on ne savait pas encore que le Lamantin d'Afrique, décrit par Adanson, fût d'une autre espèce que celui d'Amérique.

Cet animal atteint quelquefois jusqu'à 6^{m} 50 c. de longueur, et pèse alors 8 milliers; dans ce cas, il doit avoir dans sa plus grande épaisseur, qui se trouve un peu avant le milieu du corps, près de 7 mètres de circonférence et 1^{m} 50 à 2 mètres de diamètre. Mais il paraît que c'est assez rarement qu'il atteint ces énormes dimensions, et ceux que l'on pêche habituellement ne dépassent guère 5 mètres. Son corps forme une ellipsoïde allongée, dont la tête forme la partie antérieure, et dont l'extrémité postérieure, après un léger étranglement, s'aplatit et s'élargit pour former la queue, qui fait à peu près le quart de la longueur totale de l'animal : elle est oblongue, avec le bout large, mince, comme tronqué. Aucun rétrécissement ne fait remarquer la place du cou, et la distance du bout du museau à l'insertion des nageoires est d'un peu moins du quart de la longueur totale. La tête a la forme d'un cône tronqué antérieurement, avec un museau gros et charnu, formant le demi-cercle à son extrémité; le haut de celui-ci est percé de deux petites narines en croissant, dirigées en avant; le bas de ce museau, formant la lèvre supérieure, est renflé, échancré dans son milieu, et garni de poils gros et rudes; la lèvre inférieure est plus courte et plus étroite que la supérieure. La bouche est peu fendue, et l'œil est placé sur le haut de la tête, à la même distance du museau que l'angle des lèvres. L'oreille, qui n'est qu'un trou presque imperceptible, est à la même distance de l'œil que celui-ci l'est du bout du museau. L'avant-bras, qui porte la nageoire, est plus dégagé du corps que celui du Dauphin; ce qui donne à la main plus de facilité pour le mouvement. La main, ou nageoire, est munie de trois ou quatre ongles plats et arrondis, ne dépassant pas la membrane; le pouce n'en a jamais, et quelquefois il manque au petit doigt. Les organes de la génération n'ont rien de remarquable. Enfin toute la peau

est grise, légèrement chagrinée, portant çà et là quelques poils isolés, plus nombreux vers la commissure des lèvres et à la face palmaire des nageoires.

Les Lamantins vivent également dans l'eau salée et dans l'eau douce; mais on croit qu'ils ne se hasardent jamais dans la haute mer, et même qu'ils s'éloignent fort peu du rivage. Cependant un fait très singulier semblerait contredire cette assertion, si on s'en rapporte à Duhamel. « A la suite d'un coup de vent, un Lamantin femelle, avec son petit, fut jeté à la côte près de Dieppe, où les habitants, ajoute-t-il, se rappellent encore cet événement. » Si la chose est vraie, cet animal avait voyagé dans la haute mer, soit qu'il vînt des Antilles, ou, ce qui est plus probable, de l'Afrique. Quoi qu'il en soit de ce fait très douteux, il est certain que ces animaux se plaisent à remonter très loin les fleuves de l'Amérique, et qu'on en trouve fort souvent à plusieurs centaines de lieues au-dessus de leur embouchure. Gumilla dit qu'on les trouve en grand nombre dans les lacs de l'Orénoque; mais que, dans une certaine saison de l'année, ils les quittent pour retourner à la mer. C'est alors que les Indiens, qui en aiment beaucoup la chair, les arrêtent au passage et en tuent un nombre considérable.

Ils vivent en famille, mais ces familles se réunissent pour former des troupeaux quelquefois immenses. L'auteur cité plus haut dit qu'un lac de l'Orénoque ayant été tout-à-coup desséché par un accident, sans que les Lamantins eussent eu le temps de s'en échapper, il en périt au moins trois mille. Leur caractère est fort doux, affectueux, et ils possèdent à un haut degré l'instinct de la sociabilité; mais loin d'avoir une très grande intelligence, comme beaucoup d'auteurs, et entre autres Buffon, la leur accordent, il me semble qu'ils sont stupides comme la plupart des Herbivores. En effet, dans les contrées où ils n'ont pas trop été harcelés par les hommes, ils se laissent approcher, toucher même sans aucune crainte, et il faut, dit-on, les frapper assez rudement pour qu'ils aient la prévision du danger et qu'ils prennent le parti de s'éloigner. Il paraît qu'ils sont monogames, et que le mâle ne quitte jamais sa femelle; il l'aime avec tendresse, la défend avec courage, et l'aide à soigner et élever ses petits. Si elle meurt, il reste auprès du cadavre et ne l'abandonne qu'à la dernière extrémité. Les petits ont la même tendresse pour leur mère. Aussi les pêcheurs, qui connaissent les mœurs de ces animaux, savent-ils mettre à profit l'affection qu'ils ont les uns pour les autres, et, autant qu'ils le peuvent, ils tâchent de harponner une femelle, bien sûrs qu'ils sont de s'emparer ensuite très facilement de son mâle et de ses enfants. Pour cette pêche, ils s'embarquent sur un léger canot, et vont chercher les Lamantins sur les plages peu profondes et herbeuses, autour des îles et à l'embouchure des fleuves, où ils viennent paître les Fucus et autres végétaux marins, dont ils se nourrissent uniquement. Quelquefois, pour les harponner, ils attendent qu'ils viennent respirer à la surface des ondes; d'autres fois ils les surprennent dans le sommeil, et ces animaux se laissent alors flotter sur les eaux, n'ayant que le museau au-dessus de leur surface. Il arrive encore, surtout dans les lacs et dans les fleuves, quand l'eau n'a pas une très grande profondeur, qu'on les aperçoit paissant sur les bas-fonds, et, dans ce cas, les Indiens se servent volontiers de trains de bois flottant en guise de canot, et d'une flèche fixée au bout d'une lance pour remplacer le harpon.

Dans tous les cas, lorsque le harponneur est à portée de l'animal, il lui lance son instrument, qui tient par un anneau à une ligne ou cordelette longue d'une centaine de brasses au moins. Le Manate, en se sentant blessé, fuit de toute la vitesse dont il est capable, en emportant avec lui le harpon et la ligne, au bout de laquelle est attachée une bouée, ou flotte, indiquant aux pêcheurs la direction qu'il prend dans sa fuite. A ses mouvements convulsifs et inaccoutumés, au sang qui jaillit de sa blessure, les autres Lamantins reconnaissent le danger qui le menace, et s'empressent de lui porter secours: les uns cherchent à arracher le harpon enfoncé dans ses flancs, les autres font leurs efforts pour couper la corde que le blessé traîne après lui; mais ils ne peuvent y parvenir, parce que leur bouche n'est pas assez bien armée pour

cela. Le malheureux animal, sentant ses forces s'épuiser avec son sang, cherche à gagner le rivage, afin de trouver un bas-fond sur lequel il puisse s'appuyer pour élever sa tête à la surface et respirer. Les pêcheurs reconnaissent que c'est là son dernier effort. Quelques uns d'entre eux saisissent la ligne, descendent sur le rivage, et tirent le mourant sur le bord; s'il fait encore quelque résistance, ceux qui sont restés dans le canot l'achèvent à coups de lance. Si c'est une femelle suivie de son petit, celui-ci, qui n'a pas quitté sa mère, cherche à la suivre sur le rivage, et, sans opposer la moindre résistance, il se laisse prendre facilement; le mâle la suit également, ou si, effrayé dans les premiers instants, il fuit à quelque distance, il ne tarde pas à revenir et à se laisser harponner.

Il est assez facile d'observer les mœurs des Lamantins sur le bord des fleuves encaissés; car, ainsi que je l'ai dit, ils ne sont ni défiants ni farouches. Si la profondeur des eaux le leur permet, on les voit s'approcher jusque contre les rives, et élever la moitié du corps au-dessus des ondes pour atteindre et brouter les herbes et les arbrisseaux du rivage; mais, quoi qu'on en ait dit, ils ne quittent jamais leur élément pour venir ramper sur la terre. Pour allaiter son petit, la mère le prend avec une de ses nageoires et le presse sur son sein. Elle le suit avec la plus grande sollicitude, le guide, lui apprend à connaître les herbes dont il doit se nourrir, et ne l'abandonne que lorsqu'il est tout-à-fait adulte. Il en résulte qu'on la voit souvent suivie de deux petits, ce qui a fait croire à quelques voyageurs qu'elle en mettait bas deux à chaque portée. Néanmoins, si la loi des analogies a quelque valeur, elle ne doit en faire qu'un, et la plupart des auteurs sont assez d'accord sur ce point. On ignore absolument la manière dont se fait l'accouplement, et le temps de la gestation.

Si l'on s'en rapportait à Herrera, et surtout à Lopès de Gomara, le Lamantin s'apprivoiserait très facilement. Ce dernier auteur raconte qu'un Manati, ayant été pris jeune, fut transporté à Saint-Domingue où on le plaça dans un petit lac. Il y vécut plusieurs années, et devint aussi familier qu'un Chien. Il accourait au nom de *Matto*, recevait la nourriture des mains de son maître, aimait à jouer avec les personnes qu'il connaissait, et les transportait même sur son dos d'une rive à l'autre. Ce dernier fait pourrait bien n'être qu'une réminiscence classique de Gomara, car elle rappelle terriblement l'histoire du Dauphin du lac Lucrin, et ceci peut rendre le récit de l'auteur un peu suspect. Quand ces animaux quittent la mer pour remonter les fleuves, ils se réunissent en grande troupe, et gardent un certain ordre dans leur marche. Les mâles les plus vieux et les plus forts se placent à la tête, les femelles suivent en veillant sur leurs petits, et les jeunes sont au milieu du troupeau. Selon le récit de quelques Indiens, il n'est pas toujours sans danger de les attaquer pendant qu'ils sont ainsi réunis; car, pour porter secours à celui que l'on a harponné et hissé dans l'embarcation, ils se précipitent en si grand nombre autour du canot qu'ils peuvent le submerger.

Leur chair passe pour excellente; elle a, selon les uns, le goût du meilleur bœuf, et celui du veau ou du porc selon d'autres. Leur graisse est fort douce, et a la précieuse qualité de se conserver longtemps sans s'altérer ni rancir. Le lait que l'on sort des mamelles des mères pendant l'allaitement est, dit-on, d'une saveur fort agréable.

2. Le Lamantin du Sénégal, *Manatus senegalensis* Desm., le *Léréou* des nègres Yolofes, le *Pazzi-Mouller* ou Poisson-Femme des Portugais, l'*Ambisiangulo* et le *Pasiengoni* des nègres de quelques côtes. Ce Manate n'a été bien connu que par Adanson, qui nous en a donné cette description : « J'ai vu, dit-il, beaucoup de ces animaux; les plus grands n'avaient que 8 pieds de longueur, et pesaient environ 800 livres. Une femelle de 5 pieds 3 *pouces de long* ne pesait que 194 livres. Leur couleur est d'un cendré noir; les poils sont très rares, surtout sur le corps; ils sont en forme de soies, longues de 9 lignes; la tête est *conique*, et d'une grosseur médiocre relativement au volume du corps. Les yeux sont ronds et petits; l'iris est d'un bleu foncé et la prunelle noire; le museau est presque cylindrique; les deux mâchoires sont à peu près également larges; les lèvres sont charnues et fort épaisses; il n'y a que des dents mo-

laires, tant à la mâchoire du haut qu'à celle d'en bas; la langue est de forme ovale, et attachée presque jusqu'à son extrémité à la mâchoire inférieure... Je n'ai pu trouver d'oreille dans aucun, pas même un trou assez fin pour pouvoir y introduire un stylet. Il y a deux bras ou nageoires placés à l'origine de la tête, qui n'est distinguée du tronc par aucune espèce de cou, ni par des épaules sensibles; ces bras sont à peu près cylindriques, composés de trois articulations principales, dont l'antérieure forme une espèce de main aplatie, dans laquelle les doigts ne se distinguent que par quatre ongles d'un rouge brun et luisant; la queue est horizontale comme celle des Baleines, et elle a la forme d'une pelle à four. Les femelles ont deux mamelles plus elliptiques que rondes, placées près de l'aisselle des bras. La peau est un cuir épais de 6 lignes sous le ventre, de 9 lignes sur le dos, et de 1 pouce 1/2 sur la tête. La graisse est blanche et épaisse de 2 à 3 pouces; la chair est d'un rouge pâle et plus délicate que celle du Veau. Il vit d'herbes, et se trouve à l'embouchure du fleuve Niger, c'est-à-dire du Sénégal. »

Ce Lamantin se trouve non seulement à l'embouchure du Sénégal, comme le dit Adanson, mais encore sur toute la côte occidentale d'Afrique, depuis ce fleuve jusqu'à la Guinée méridionale. Quant à ceux que quelques voyageurs disent avoir rencontrés sur les côtes de Madagascar, il est certain qu'il faut les rapporter à l'espèce du Dugong, quoiqu'ils leur donnent le nom de Manate,

A la description qu'Adanson a donnée, on peut déjà juger que cet animal doit former une autre espèce que celui d'Amérique. En effet, nous voyons que sa taille est moitié plus petite, sa couleur plus foncée, les mamelles plutôt elliptiques que rondes, le trou auditif plus petit, la queue moins tronquée au bout. Si ensuite on compare le squelette de la tête de ces deux animaux, on trouvera, selon G. Cuvier, que celui du Sénégal a la tête proportionnellement plus courte; les intermaxillaires longs et plus larges en avant des maxillaires; l'apophyse zygomatique du temporal bien moins élevée; les frontaux beaucoup plus bombés; les crêtes pariétales bien moins rapprochées; l'os de la pommette sensiblement moins étendu; la mâchoire inférieure singulièrement plus courte, plus épaisse, et son bord inférieur beaucoup plus courbé.

Il résulte de tout ceci, que si le Lamantin du Sénégal n'est pas une espèce distincte, c'est au moins une variété très tranchée. Quant aux mœurs de cet animal, tout ce qu'on en sait est que non seulement il se trouve à l'embouchure des fleuves, mais encore le long de leur cours, à une très grande distance de la mer, dans les lacs, etc. Selon Dapper, il pousserait des cris effrayants quand il serait blessé, et sa chair, très grasse et fort bonne, ressemblerait à celle du Cochon; on la salerait pour la conserver, mais quelquefois cette nourriture ne serait pas sans inconvénient pour les marins. Enfin, l'abbé Dumannet dit, au contraire, qu'elle est fort saine, et que les nègres l'aiment avec passion, ce qui est cause qu'ils font une guerre soutenue à ces animaux et en diminuent beaucoup le nombre.

3. Le Lamantin a large museau, *Manatus latirostris* Harlan, est une espèce fort douteuse, établie par M. Harlan sur quelques os de la tête, fort endommagés, et trouvés en Amérique, sur le rivage de la mer, où les flots les avaient jetés. Ce Manate, s'il existait, habiterait le golfe du Mexique et la mer des Antilles. (Boitard.)

LAMANTINS FOSSILES. paléont. — *Voy.* metaxytherium.

LAMARCHEA (nom propre). bot. ph. — Genre de la famille des Myrtacées, établi par Gaudichaud (*in Freycinet*, 483, t. 110). Arbres de la Nouvelle-Hollande. *Voy.* myrtacées.

LAMARCKEA, Pers. bot. ph. — Syn. de *Marckea*, L.-C. Rich.

LAMARCKIA (nom propre). bot. ph. — Genre de la famille des Graminées-Festucacées, établi par Mœnch (*Meth.*, 201). Gramens des régions méditerranéennes. *Voy.* graminées. — Hortul., syn. d'*Elæodendron*, Jacq. — bot. cr. — Oliv., syn. de *Codium*, Stackh.

LAMBERTIA (nom propre). bot. ph. — Genre de la famille des Protéacées-Grévillées, établi par Smith (*in Linn. Transact.*, IV, 214, t. 20). Arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande. *Voy.* protéacées.

LAMBIS. moll. — Nom vulgaire d'une

grande espèce de Ptérocère, *Pterocera lambis* de Lamarck. *Voy.* PTÉROCÈRE. (DESH.)

LAMBRE. *Lambrus.* CRUST. — Genre de l'ordre des Décapodes brachyures, de la famille des Oxyrhynques, de la tribu des Parthénopiens, établi par Leach et adopté par tous les carcinologistes. Les espèces qui composent cette coupe générique ont le rostre petit, mais assez convexe. Les yeux sont parfaitement rétractiles et les orbites presque circulaires. Les antennes internes se replient obliquement, et les fossettes qui les logent se continuent en général sans interruption avec les orbites. L'épistome est peu développé, et beaucoup plus large que long. Les régions ptérygostomiennes sont petites et presque triangulaires. Le plastron sternal est beaucoup plus long que large. Les pattes de la première paire sont au moins deux fois et demie aussi longues que la portion post-frontale de la carapace, et souvent elles ont plus de deux fois cette longueur; elles sont toujours plus ou moins triangulaires avec la pince qui les termine, petite, brusquement recourbée en bas, de manière à former un angle avec le reste de la main. Les pattes suivantes sont courtes et grêles, et diminuent progressivement. L'abdomen de la femelle présente quelquefois six articles, tandis que celui du mâle n'en offre que cinq, et même quelquefois que quatre. Ces Crustacés habitent la Méditerranée et l'océan Indien; ils vivent parmi les rochers à d'assez grandes profondeurs. Le LAMBRE LONGIMANE, *Lambrus longimanus* Leach, peut être considéré comme le type de ce genre. Nos côtes méditerranéennes nourrissent les *Lambrus Massena* et *mediterraneus*, que l'on trouve aux environs de Toulon, de Nice et de Sicile, et que j'ai rencontrés aussi, en Algérie, dans les rades de Bone et d'Oran. (H. L.)

LAME PROLIGÈRE. BOT. — Organe particulier aux végétaux désignés sous le nom de Lichens. *Voy.* ce mot.

***LAMELLAIRE.** *Lamellaria.* MOLL. — Montagu a donné ce nom à un petit Mollusque nu paraissant appartenir au g. Ptérobranche. *Voy.* ce mot. (DESH.)

LAMELLE. *Lamella.* BOT. — M. de Mirbel donne ce nom à certains appendices pétaloïdes qui naissent sur les corolles de quelques plantes; et beaucoup de botanistes l'appliquent à la membrane plissée qui garnit le dessous du chapeau des Agarics.

***LAMELLÉS.** *Lamellata.* MOLL. — Latreille, dans ses *Familles naturelles*, a proposé de substituer ce nom à celui de Polype laxifère, donné par M. de Blainville aux Oscabrions (*voy.* ce mot). M. Rang, dans son *Manuel des Mollusques*, a préféré ce nom de Lamellés à celui de M. de Blainville. (DESH.)

LAMELLIBRANCHES. *Lamellibranchiata.* MOLL. — M. de Blainville a proposé d'appliquer ce nom à tous les Mollusques dont les branchies, placées par paire entre le corps et le manteau, sont étalées sous forme de larges lamelles. Par ce moyen, M. de Blainville réunit tous les Mollusques acéphales des auteurs et conchifères de Lamarck. *Voy.* MOLLUSQUES. (DESH.)

LAMELLICORNES. *Lamellicornes* (*lamellæ*, petites feuilles; *cornu*, corne). INS. — Famille de Coléoptères pentamères, très nombreuse en espèces et en genres, établie par Latreille, et divisée par l'auteur en deux tribus : Scarabéides et Lucanides.

Les Scarabéides renferment six divisions : les Coprophages, les Arénicoles, les Xylophiles, les Phyllophages, les Anthobies et les Mélitophiles; les Lucanides, deux : les Lucanes et les Passales.

Mac-Leay, qui a fait une étude particulière de ces Insectes, en a formé (*Annulosa javanica*, édition Lequien, Paris 1833) deux familles : celle des Rectocères, qui comprend les Lamprimides, les Æsalides, les Syndérides, les Passalides et les Lucanides; et celle des Pétalocères, divisée en Saprophages et Thalérophages, et renfermant chacune cinq tribus nommées : Géotrupides, Scarabéides, Aphodiides, Trogides, Dynastides, Anoplognathides, Mélolonthides, Glaphyrides, Cétoniides et Rutélides.

Mulsant, dans ses *Lamellicornes de France*, a adopté à peu près la même manière de voir pour la partie restreinte qu'il a traitée, mais dans une classification inverse.

Le docteur Burmeister a commencé un travail considérable sur cette famille, et comme les deux volumes qui ont paru ne concernent que les Mélitophiles et les Scarabéides, nous ne pouvons en rendre compte ici.

Les Lamellicornes offrent des antennes insérées dans une fossette profonde, sous les

bords latéraux de la tête, toujours courtes, de neuf à dix articles, et terminées en une massue composée ordinairement des trois derniers, qui sont en forme de lame, tantôt disposée en éventail ou à la manière des feuillets d'un livre, quelquefois contournée et s'emboîtant concentriquement, le premier ou l'inférieur de cette massue ayant alors la forme d'un demi-entonnoir et recevant les autres; tantôt disposée perpendiculairement à l'axe et formant une sorte de peigne.

Le corps est généralement ovoïde ou ovalaire et épais. Le côté extérieur des deux jambes antérieures est denté, et les articles des tarses, à l'exception de quelques mâles, sont entiers, et sans brosses ni pelotes en dessous. L'extrémité antérieure de la tête s'avance ou se dilate le plus souvent en manière de chaperon. Le menton est grand, recouvre la languette ou est incorporé avec elle, et porte les palpes. Les mandibules de plusieurs sont membraneuses, caractère unique pour cette famille. Souvent les mâles diffèrent des femelles, soit par des élévations en forme de cônes ou de tubercules du corselet ou de la tête, soit par la grandeur des mandibules.

Cette famille est l'une des plus belles de cet ordre sous le rapport de la grandeur du corps, de la variété des formes dans les deux sexes, ou du brillant métallique des couleurs.

La plupart des Lamellicornes se nourissent de végétaux décomposés, tels que le fumier, le tan, ou de matières excrémentitielles; les Mélitophiles se rencontrent sur les fleurs ou sur le tronc d'arbres ulcérés, mais leurs larves vivent de détritus ligneux.

Les larves ont le corps long, presque demi-cylindrique, mou, souvent ridé, blanchâtre, divisé en douze anneaux, avec la tête écailleuse, armée de fortes mandibules, et six pieds écailleux. Chaque côté du corps a neuf stigmates; son extrémité postérieure est plus épaisse, arrondie, et toujours courbée en dessous: en sorte que ces larves, ayant le dos convexe et arqué, ne peuvent s'étendre en ligne droite, marchent mal sur un plan uni, et tombent à chaque instant à la renverse ou sur le côté. On peut se faire une idée de leur forme par celle de la larve si connue des horticulteurs sous le nom de *Ver blanc*, celle du Hanneton commun. Quelques unes ne se changent en nymphe qu'au bout de trois à quatre ans; elles se forment dans leur séjour, avec de la terre ou les débris des matières qu'elles ont rongées, une coque ovoïde en forme de boule allongée, dont les parties sont liées avec une substance glutineuse qu'elles émettent du corps. Elles ont pour aliments le fumier, le tan, les débris de peaux d'animaux ou de vieux vêtements, les racines des végétaux, souvent même de ceux qui sont nécessaires à nos besoins, d'où résultent pour le cultivateur des pertes considérables.

Les trachées de ces larves sont élastiques, tandis que celles de l'insecte parfait sont tubulaires. Le système nerveux, considéré dans ces deux âges, présente aussi des différences remarquables. Les ganglions sont moins nombreux et plus rapprochés dans l'insecte parvenu à sa dernière transformation, et les deux postérieurs portent un grand nombre de filets disposés en rayons. D'après les observations de M. Marcel de Serres sur les yeux des insectes, ceux des Lamellicornes offrent des caractères particuliers, et qui rapprochent leur organisation de celle des yeux des Ténébrionites et autres insectes lucifuges.

Le tube alimentaire est généralement fort long, surtout dans les Coprophages, contourné sur lui-même, et le ventricule chylifique est hérissé de papilles, reconnues par M. Léon Dufour pour des bourses destinées au séjour du liquide alimentaire. Les vaisseaux biliaires ressemblent, par leur nombre et leur mode d'implantation; à ceux Coléoptères carnassiers, mais ils sont plus longs et plus déliés.

M. Hercule Straus a publié, dans un ouvrage in-4°, de belles planches et de profondes observations sur l'anatomie du Hanneton commun.

Le Catalogue de M. Dejean réunit dans la famille des Lamellicornes 201 genres et 2,380 espèces. Depuis l'époque où cet ouvrage a paru, le nombre des premiers est plus que doublé, et celui des espèces est à peu près dans la même proportion. (C.)

LAMELLINE. *Lamellina* (*lamella*, petite lame). INFUS.— Genre proposé par M. Bory de Saint-Vincent pour la *Monas lamellula* de Müller, et pour quelques autres Infusoires très petits, homogènes, ayant la forme

d'une lame en carré long, et la transparence du verre. Il faudrait de nouvelles observations pour déterminer les caractères de ces Infusoires, qui doivent être munis d'un ou de plusieurs filaments flagelliformes locomoteurs, s'ils appartiennent réellement à la famille des Monadiens. (Duj.)

LAMELLIROSTRES. *Lamellirostres.* ois.— Sous ce nom, G. Cuvier a établi, dans l'ordre des Palmipèdes, une famille qui renferme toutes les espèces de cet ordre dont le bec est épais, revêtu d'une peau molle plutôt que d'une véritable corne, et garni sur ses bords de lames ou petites dents; dont la langue est large, charnue, dentelée sur ses bords; et qui ont pour habitude de vivre plutôt sur les eaux douces que sur les eaux de la mer. Cette famille se compose des genres Cygne, Oie, Cercopse, Bernache, Canard, Macreuse, Garrot, Eider, Milouin, Souchet, Tadorne, Sarcelle et Harle. Elle correspond à celle que Vieillot a nommée *Dermorhynques*. (Z. G.)

LAMELLOSODENTATI. ois.—Famille établie par Illiger (*Prod. mam. et av.*), et qui correspond entièrement à celle des *Lamellirostres* de G. Cuvier. *Voy.* LAMELLIROSTRES. (Z. G.)

LAMIA (λαμία, voracité). ins. — Genre de Coléoptères pentamères (tétramères de Latreille), famille des Longicornes, type de la tribu des Lamiaires, créé par Fabricius, adopté par Olivier, Latreille, Serville et Mulsant, mais restreint par les deux derniers auteurs à une espèce d'Europe : le *Cerambyx textor* de Linné, espèce entièrement noire, aptère, à enveloppe dure et coriace. La larve, ainsi que l'insecte parfait, vit dans les racines du Saule et de l'Osier. Cette espèce est assez commune aux environs de Paris. (C.)

LAMIACÉES. *Lamiaceæ.* bot. ph. — M. Lindley a proposé de substituer au nom de Labiées celui-ci, qui serait plus conforme aux règles de nomenclature établies, mais qui néanmoins n'a pas prévalu. (Ad. J.)

LAMIAIRES. *Lamiariæ.* ins.—Tribu formée par Latreille dans l'ordre des Coléoptères, famille des Longicornes subpentamères, et qui étaient désignés précédemment comme tétramères. L'auteur l'a caractérisée ainsi : Tête verticale; palpes filiformes, guère plus gros à leur extrémité, terminés par un article plus ou moins ovoïde, allant en pointe; lobe extérieur des mâchoires un peu rétréci au bout, se courbant sur la division interne; antennes le plus souvent sétacées ou simples; corselet, abstraction faite des tubercules ou épines des côtés, à peu près de la même largeur partout. Quelques espèces sont aptères, caractère qui ne se retrouve dans aucune autre division de cette famille. Latreille compose cette tribu des genres *Lamia*, *Saperda*, et de quelques uns des *Stenocorus* de Fabricius; il cite comme devant y être rattachés les genres *Acrocinus*, *Tetraopes*, *Monohammus*, *Dorcadion*, *Parmena*, *Adesmus*, *Apomecyna*, *Colobothea*, de divers auteurs. Serville a adopté cette tribu.

Mulsant, qui en forme une branche de ses Lamiens (*Histoire naturelle des Longicornes de France*, p. 118, 130), pour la partie restreinte qu'il a traitée, n'y introduit que les genres *Morimus*, *Lamia* et *Monohammus*.

Les Lamiaires représentent au Catalogue de Dejean 163 genres et 839 espèces; et, vu le trop grand nombre de ces genres, nous nous dispenserons de les énumérer. On peut juger par leur répartition géographique que les climats chauds et boisés sont les plus favorables à ces Insectes : ainsi l'Amérique représente 484 espèces; l'Europe, si explorée, seulement 125; l'Afrique, 108; l'Asie, 101; l'Australasie, 21.

Depuis la publication de ce Catalogue, MM. Guérin, Erichson, Newman, etc., etc., ont établi une cinquantaine de nouvelles coupes génériques. Les espèces qui s'y rapportent, ainsi que celles décrites antérieurement, et qui étaient inconnues à Dejean, *forment un total d'environ 1,400*.

Les Lamiaires varient infiniment pour la taille. La plus grande a 80, et la plus petite n'a guère plus de 2 millimètres de longueur. En général, cette taille est assez élevée et peut être portée en moyenne de 40 à 50. Leurs couleurs vives sont tranchées chez les espèces des Indes orientales et de l'Afrique équinoxiale; chez les américaines, ces couleurs sont variées de cendré, de brun, de fauve et de jaune, et forment un mélange la plupart du temps indescriptible. Beaucoup sont recouvertes d'une pubescence cotonneuse qui, exceptionnellement, est changeante. Les espèces d'Europe sont le plus

souvent d'un noir plus ou moins foncé, et celles aptères ont des lignes blanchâtres ou grises. On reconnaît celles aptères de l'Afrique méridionale et de l'Australie à la consistance épaisse de leurs étuis, qui, d'ordinaire, présentent des tubercules ou des épines ; indépendamment de ces bizarreries, leur physionomie rappelle certains *Brachycerus*.

A l'état d'insectes parfaits, les Lamiaires se rencontrent sur le bois mort, et les espèces aptères se traînent sur le sol. Ces dernières sont toujours diurnes ; la plupart des autres sont aussi dans ce cas ; plusieurs, toutefois, sont crépusculaires ou nocturnes.

A l'état de larves, les Lamiaires ne sillonnent pas ordinairement les couches ligneuses, et ne pratiquent pas ainsi dans les arbres les dégâts considérables qu'y commettent par conséquent les grandes espèces des Procéphalides (les *Spondyliens*, les *Prioniens*, et les *Cérambycins*). Comment, en effet, après leur dernière métamorphose, se traceraient-ils avec leur tête, souvent très inclinée, un long chemin pour arriver au jour? Aussi la plupart se contentent de ronger presque exclusivement les écorces, ou vivent, dans certains végétaux, de la substance médullaire qu'ils renferment. Il a suffi à la nature de modifier la direction de leur bouche pour opérer, entre leurs habitudes et celles des espèces des autres tribus de Longicornes, ces différences importantes.

Nous croyons devoir donner un extrait des observations très intéressantes de M. Solier (*Ann. de la Soc. entom. de France*, t. IV, p. 123-129, pl. 3, fig. A) sur les métamorphoses de la *Parmena pilosa* (*P. Solieri* de Mulsant), habitant le midi de la France.

Larve blanchâtre ; mandibules noires. Tête antérieurement rousse. Premier segment (*prothorax*) avec une ligne transverse d'un brun pâle ; apode ; composé de douze segments ; côtés légèrement ciliés ; cils longs, roussâtres, écartés ; premier segment plus grand que les autres, lisse ; deuxième, également lisse, plus court que les autres ; les suivants, jusqu'au dixième, inclus, augmentant insensiblement de longueur, offrant deux élévations dorsales tuberculeuses, plus élevées et espacées vers ces derniers ; onzième et douzième plus larges ; premier et dixième plus dilatés. Elle est un peu rétrécie dans le milieu de sa longueur. Segments inférieurs suivant à peu près la même gradation qu'en dessus : deux élévations, ornées de tubercules, depuis le troisième jusqu'au dixième compris, représentant des pattes membraneuses peu prononcées. Côtés des segments plus ou moins arqués, ayant une fossette oblongue, longitudinale, et formant un bourrelet marginal ondulé ; stigmates petits, bruns, s'oblitérant postérieurement, placés sur les deuxième, quatrième, cinquième à onzième segments ; premier très grand. Derniers segments montrant deux enfoncements et deux petits tubercules bruns à l'extrémité.

M. Solier dit avoir trouvé cette larve en mars, aux environs de Marseille, dans des tiges sèches de l'*Euphorbia characias*. Elle se pratique un chemin tortueux dans la moelle dont elle fait sa nourriture, et revient ensuite sur ses pas en achevant de manger ce qui reste de cette moelle. Outre les excréments, on trouve dans les tiges, des parties de la fibre ligneuse, serrées et bouchant entièrement l'ouverture. L'observateur suppose que la larve pratique cet obstacle pour se garantir de ses ennemis au moment des mues. Il a rencontré plusieurs de ces larves renfermées entre deux bouchons. La larve paraît s'introduire plutôt par le haut ; la moelle, étant plus tendre, doit en effet mieux convenir à sa faiblesse. Parmi celles trouvées en mars, quelques unes avaient acquis à peu près toute leur grosseur ; d'autres étaient très petites, et il y avait alors des insectes parfaits. M. Solier présume que les grosses larves avaient passé l'hiver, et que les plus avancées s'étaient transformées dès les premières chaleurs. Elles continuèrent de manger, sans prendre un accroissement bien sensible, jusqu'au commencement d'août, époque à laquelle elles se transformaient généralement en nymphe. A dater du 8 du même mois, les insectes parfaits sortirent en grand nombre des caisses où cet entomologiste avait renfermé les plantes attaquées.

Lorsqu'on recherche la larve en ouvrant des tiges, elle s'enfonce du côté opposé avec assez de vivacité, et se sert, dans ce mouvement des mamelons tuberculeux comme de crampons ; par ce moyen, elle fixe alternativement la partie antérieure et

postérieure de son corps ; puis, resserrant ses anneaux et les allongeant alternativement; elle chemine à l'opposé du danger.

Composition des parties de la bouche. — Mandibules cornées, courtes, anguleuses, minces, creusées en dedans, tronquées en arc de cercle sur l'extrémité, paraissant légèrement bidentées et à dents très écartées; labre court, membraneux, transverse, faiblement rétréci en arrière, cilié antérieurement, à angles arrondis. Membrane reliant le labre à la tête, représentant l'épistome en segment de cercle très contractile. Mâchoires grandes, élargies à la base, terminées par un lobe cilié à son extrémité, munies chacune d'un palpe triarticulé : les deux premiers articles très courts, en cône renversé; troisième un peu plus long, étroit, cylindrique. Languette grande, arquée, velue en avant; renflements palpiformes très gros. Palpes à deux articles cylindriques de même longueur. Premier article beaucoup plus gros; deuxième étroit, filiforme. Menton court, trapézoïde, à suture peu distincte, effacée dans le milieu. Partie inférieure de la bouche réunie à la tête par une sorte de membrane plissée postérieurement en arc de cercle. Antennes très courtes, de deux articles peu apparents; entre elles et l'épistome ressort une dent triangulaire sur chaque côté.

Nymphe blanche; antennes, tarses et extrémités vitrés. Yeux marqués d'une tache brune, arquée, élargie aux deux bouts; très mince, presque nulle dans le milieu. Antennes longues, rejetées sur les côtés et en arrière, courbées vers le bas et en dessous, repliées de nouveau en hameçon vers la tête, à articles indiqués et ayant la longueur qu'ils devront avoir dans la suite. Tête fortement courbée en dessous, à bouche appliquée contre la poitrine du prothorax. Labre et épistome presque aussi marqués que dans l'insecte parfait, mais un peu plus allongés. Mandibules apparentes, latéralement arquées, ornées d'une ligne transversale sanguine qui s'étend à la partie inférieure de la tête. Palpes bien distincts, à articles courts, presque cylindriques. Pattes repliées en dessous; cuisses appliquées contre la poitrine, et tibias contre les cuisses, paires antérieures placées en dessus, et dernière paire en dessous des fourreaux des élytres; tarses rejetés en arrière et rangés sur deux lignes longitudinales, vers le milieu, et de manière à séparer les élytres. Élytres courtes, subtriangulaires, repliées en dessous et reparaissant en dessus, sur les côtés, avec un écart notable. Prothorax très grand, plus court que dans l'insecte parfait, ce qui le fait paraître plus large; mésothorax plus court, néanmoins assez développé, caché en dessous par les pattes et les tarses, subtriangulaire en dessus, à peu près réduit au scutellum; métathorax très court, peu développé. Abdomen vu en dessus, très grand, à peu près en demi-cercle, composé de 7 segments; segments antérieurs courts, transverses, égaux en longueur, dernier (ou anus) très petit, terminé par 2 épines divergentes. Les 6 premiers segments et le métathorax marqués d'une ligne longitudinale médiane plus obscure. En dessous, ces segments sont plus lisses que dans la larve, et les tubercules et poils du dessus sont plus rares et placés sur le bord postérieur. Les 2 derniers sont lisses. M. Solier pense que les deux *piquants* terminaux servent à cette nymphe de point d'appui pour se débarrasser de sa peau. On trouve l'insecte parfait sous les pierres pendant les mois de mars, avril, juin et septembre.

MM. Guilding, de l'île Saint-Vincent, et L'Herminier, de la Guadeloupe, ont mentionné un fait curieux concernant les habitudes des *Oncideres*, genre américain, faisant autrefois partie des *Lamia* de Fabricius, les femelles des *O. amputator* Fab. et *Lherminieri* de Schœnherr. Lorsqu'elles sont sur le point de pondre, elles saisissent avec leurs mandibules larges, aplaties et tranchantes, une branche d'arbre souvent deux fois plus plus grosse que leur corps. Elles volent alentour, de manière à la scier, jusqu'à ce que, son poids et le vent aidant, elle vienne à se rompre. C'est alors qu'elles déposent, dans les déchirures et les pores de cette branche, les œufs qui doivent assurer la perpétuité de l'espèce. La même manœuvre a depuis été constatée par des voyageurs pour d'autres espèces du même genre. (C.)

***LAMICTIS** (λαμία, voracité; ἰκτίς, mustela). MAM. — M. de Blainville (*Ann. sc. nat.*, VIII, 1839) a établi sous ce nom un petit

groupe de Carnassiers de la division des Viverras, et ne comprenant qu'une seule espèce, désignée sous la dénomination de *Viverra carcharias* Bl. Le *Lamictis* a quarante dents, savoir : incisives $\frac{6}{6}$, canines $\frac{1}{1}$, molaires $\frac{5}{5}$ à chaque mâchoire, ce qui le rapproche des Viverras. Le museau est assez allongé et le palais étroit. La langue est garnie de papilles cornées; le gros intestin est musculeux et long de 6 pouces; le cœcum n'a que 6 lignes, il est étroit et musculeux; l'intestin grêle a 4 pouces; les pieds antérieurs et postérieurs ont cinq doigts; il n'y a pas de clavicule. La longueur totale de l'animal est de 0^m 72 cent.

M. de Blainville n'a pu étudier qu'un seul individu de ce groupe; il provenait de l'Inde, d'où il avait été envoyé en 1826 par M. Diard. Le *Viverra carcharias* se rapproche un peu du *Cynogale*. (E. D.)

LAMIE. *Lamia* (λαμία, poisson de mer). POISS. — Genre de Poissons de l'ordre des Chondroptérygiens, famille des Sélaciens, établi par Cuvier (*Règ. anim.*) aux dépens des Squales, dont les Lamies diffèrent par leur museau pyramidal, à la base duquel sont situées les narines, et par les trous des branchies placés tous en avant des pectorales.

On connaît 2 espèces de ce genre : les *Sq. cornubicus* Schn., et *monensis* Sh. Leur taille les a souvent fait confondre avec le Requin. (J.)

***LAMIENS**. *Lamii*. INS. — Sous ce nom, M. Mulsant désigne (*Histoire naturelle des Longicornes de France*, p. 116) une famille de Coléoptères subpentamères, que l'auteur distribue en quatre branches, savoir : Parméniaires, Lamiaires, Œdilaires et Pogonochéraires. Voici les caractères qu'il attribue à cette famille : Prothorax armé de chaque côté d'une épine ou d'un tubercule épineux; palpes à dernier article ovalaire ou subcylindrique, rétréci vers l'extrémité, et terminé en une pointe entière ou tronquée; lobe extérieur des mâchoires recourbé sur l'interne; antennes plus longues que le corps chez les espèces ailées; yeux très échancrés, et s'avançant inférieurement au-delà de la base des antennes qu'ils entourent en partie; élytres presque soudées, et alors ailes nulles ou peu développées; tarière des femelles quelquefois saillante; jambes comprimées, intermédiaires, munies d'un tubercule ou sorte de dent obtuse, suivie d'une échancrure couverte d'une frange de poils. (C.)

LAMIER. *Lamium*. BOT. PH. — Genre de la famille des Labiées-Stachydées, établi par Linné (*Gen.*, n. 716), et présentant pour caractères principaux : Calice campanulé, à cinq dents presque égales, ou les supérieures plus longues; corolle redressée, dilatée à la gorge, à lèvre supérieure oblongue ou en casque, étroite à la base; étamines quatre, ascendantes, les inférieures les plus longues. Style bifide, à deux divisions presque égales, et portant un stigmate à leur sommet.

Les Lamiers sont des herbes indigènes d'Asie et d'Europe, à feuilles inférieures longuement pétiolées, petites, celles du centre plus grandes, souvent cordiformes à leur base; les feuilles supérieures sont les plus petites, très brièvement pétiolées; fleurs blanches, ou roses, ou pourpres, ou jaunes.

Les espèces de ce genre ont été divisées en 4 sections fondées sur l'aspect de la corolle, et nommées : *Orvala*, Linn.; *Lamiopsis*, Dumort.; *Lamiotypus*, Dumort.; *Galeobdolon*, Huds.

Le LAMIER BLANC, *L. album* Linn., espèce type du genre, est commune dans les bois, les haies et les buissons. On la désigne vulgairement sous les noms d'*Ortie blanche* ou *Ortie morte*. L'infusion de ses fleurs passe pour pectorale; dans beaucoup de contrées, ses feuilles sont mangées en salade et en guise d'épinards. (J.)

LAMINARIA. BOT. CR. — Genre de Phycées, de la tribu des Laminariées, dont il est le principal genre. Il a été établi par Lamouroux (*in Ann. mus.*, XX, 41) et adopté sous ce nom par un grand nombre de botanistes. Les principaux caractères de ce genre sont : Stipe simple et quelquefois fistuleux, ou à deux divisions et solide, se terminant en une lame simple, plane, sans nervures, indivise ou quelquefois divisée en forme de palme; les organes de la fructification consistent en filaments fixés à l'intérieur de la substance de la lame; ces filaments sont articulés, quelquefois renflés en forme d'urcéole à chaque articulation, et libres; ou bien ils sont disposés dans la partie fistuleuse

du stipe ; dans ce cas, ils sont très rameux et presque continus.

Les *Laminaria* sont toutes des Algues coriaces ou, rarement, membraneuses, et d'un vert foncé ou roussâtre. Elles renferment un principe sucré assez abondant, qui apparaît, après la dessiccation, sous forme d'efflorescence farineuse et blanchâtre.

Les espèces de ce genre sont nombreuses ; quelques unes ont servi de base à la fondation de nouveaux genres : ainsi, la *Laminaria buccinalis* est le type du genre *Ecklonia* de Hornemann (*in Act. Hafn.*, 1828, III, 370) ; la *Laminaria biruncinata* a donné lieu à l'établissement du genre *Copea*, Mont. (*Flor. canar. plant. cellul.*, 140) ; M. Décaisne a créé le genre *Haligenia* sur la *Laminaria bulbosa* (*in Nov. Ann. sc. nat.*, XVII, 345), etc.

Tel qu'il est actuellement restreint, le g. *Laminaria* renferme 15 espèces habitant toutes les mers septentrionales et l'hémisphère boréal.

LAMINARIÉES. *Laminariæ.* BOT. CR. — Tribu de la grande famille des Phycées. *Voy.* ce mot.

LAMIUM. BOT. PH. — *Voy.* LAMIER.

LAMOUROUXIA, Ag. BOT. CR. — Syn. de *Claudea*, Lamx. — Bonnem., syn. de *Callithamnion*, Lyngb.

LAMOUROUXIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Scrophularinées-Rhinanthées, établi par H.-B. Kunth (*in Humb. et Bonpl., Nov. gen. et sp.*, III, 335, t. 167-169). Herbes du Mexique et du Pérou. *Voy.* SCROPHULARINÉES.

LAMPADIE. MOLL. — Genre créé par Montfort (*Conchyliologie systématique*), et rapporté comme sous-genre, par M. Alc. d'Orbigny, au groupe des *Robutina*. *Voy.* ce mot.

LAMPAS. MOLL. — Dans le *Museum calonnianum*, Humphrey propose sous ce nom un g. qu'il détache des Anomies de Linné, et dans lequel il ne range que de véritables Térébratules. *Voy.* ce mot. (DESH.)

LAMPAS, Schum. MOLL. — Syn. de Triton, Lmk. (DESH.)

LAMPE ANTIQUE. MOLL. — Nom vulgaire d'une coquille terrestre fort curieuse pour laquelle Lamarck a créé le g. Anostome. *Voy.* ce mot. (DESH.)

***LAMPETIS** (λαμπέτης, qui brille). INS. — Genre de Coléoptères pentamères ; famille des Sternoxes, tribu des Buprestides, établi par Dejean et publié par Spinola (*Annal. de la Soc. entom. de France*, t. VI, p. 113). Le nombre des espèces qu'on rapporte à ce genre est d'une vingtaine. Elles sont originaires d'Afrique, d'Asie et d'Amérique. Nous citerons comme en faisant partie les *Buprestis punctatissima*, *funesta*, *fastuosa* de Fabr., et *L. monilis* de Ch. (C.)

***LAMPORNINÉES.** *Lamporninæ.* OIS. — Sous-famille établie par G.-R. Gray (*List of the gen.*) dans la famille des Trochilidées. Les genres *Campylopterus*, *Eulampis*, *Petasophora*, *Lampornis*, *Glaucis*, *Topaza* et *Calothorax* font partie de cette sous-famille. (Z. G.)

LAMPORNIS, Swains. OIS. — Genre de la famille des Colibris. *Voy.* ce mot. (Z. G.)

LAMPOURDE. *Xanthium.* BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Sénécionidées, établi par Tournefort (*Inst.*, t. 252), et présentant pour principaux caractères : Capitule homogame monoïque. *Fleurs mâles* : involucre subglobuleux, multiflore, à écailles libres, ani-sériées. Réceptacle cylindrique, paléacé ; corolle tubuleuse, à limbe brièvement 5-lobé ; filaments des étamines à peine adnés à la corolle ; anthères libres. Stigmates 2, concrets. *Fleurs femelles* : involucre ovale, gamophylle, biflore, couvert de piquants, et surmonté d'une ou de deux épines. Corolle filiforme tubuleuse. Étamines nulles. Stigmates 2, linéaires, divergents. Akène comprimé, biloculaire.

Les Lampourdes sont des herbes annuelles, rameuses, à feuilles alternes découpées ; les fleurs sont disposées en capitule ou en épi terminal : les mâles sont à la partie supérieure ; les femelles à la partie inférieure.

Ce genre renferme 8 espèces, réparties par De Candolle (*Prodr.*, V, 522) en deux sections qu'il nomme : *Euxanthium* et *Acanthoxanthium*. La première comprend celles dont l'involucre est surmonté de deux cornes plus ou moins recourbées ; la seconde celles dont l'involucre ne présente à son sommet qu'une seule corne toujours droite.

Toutes les espèces de ce genre croissent dans les régions chaudes et tempérées du globe ; nous citerons parmi celles vulgaire-

ment connues, le *Xanthium stramarium*, nommé aussi *Herbe aux écrouelles*, à cause de la propriété attribuée autrefois à cette plante de guérir les écrouelles. (J.)

***LAMPRA** (λαμπρός, resplendissant). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Sternoxes, tribu des Buprestides, proposé par Mégerle, adopté par Dejean, et publié par Spinola (*Annales de la Soc. ent. de France*, t. VI, p. 108). Quatre espèces rentrent dans ce genre : les 3 premières se rencontrent dans le midi de la France, et la 4e est originaire de la Russie méridionale. (C.)

***LAMPRA**, Lindl. BOT. PH. — Syn. de *Didiscus*, DC.

LAMPRIAS (λαμπρός, brillant). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, tribu des Troncatipennes, créé par Bonelli (*Observations entomologiques*, partie 1re, *Tableau synoptique*), et qui a pour types : les *Car. cyanocephalus* de F., *Lebia chlorocephala* de Duf., et *nigritarsis* de Steven. (C.)

LAMPRIAS, Mac-Leay. INS. — Syn. de *Loxocrepis* d'Eschscholtz. (C.)

LAMPRILLON et **LAMPROYON**. POISS. — Noms vulgaires de l'Ammocœte. *Voy.* ce mot.

LAMPRIMA (λαμπρός, resplendissant). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Lucanides, créé par Latreille (*Genera Crust. et Insect.*, t. II, p. 132) avec le *Lethrus æneus* de Fabr., espèce originaire de la Nouvelle-Hollande. Une seconde espèce du même pays, la *L. Micardi* de Reiche, en fait aussi partie; mais on doit considérer comme variété ou différence du sexe de la première les *L. Latreillei* et *pygmæa* L. (C.)

LAMPRIS ou **CHRYSOTOSE** (λαμπρός, brillant). POISS. — Genre de l'ordre des Acanthoptérygiens, de la famille des Scombéroïdes, établi par Retzius (*Nouv. mém. de l'Acad. des sc. de Suède*, t. XX, 1799), et adopté par MM. Cuvier et Valenciennes (*Hist. des Poiss.*, t. X, p. 39). Ce genre a de grands rapports avec les Zées; mais il en diffère par l'absence d'épines sur le dos, et par le nombre des rayons des ventrales, qui est de 14 au lieu de 8.

Les *Lampris* paraissent originaires du nord de la mer Atlantique. On n'en connaît jusqu'à présent qu'une seule espèce, le LAMPRIS TACHETÉ, *L. guttatus* Retz., nommé aussi *Poisson-lune*. Il porte des couleurs magnifiques; tout son dos est d'un bleu d'acier, qui, sur les flancs, passe au lilas, et devient, vers le ventre, du plus beau rose. Des taches nombreuses, ovales, quelquefois d'un blanc de lait, d'autres fois du plus bel éclat d'argent, sont semées sur le fond du corps. Les opercules sont très brillants, et l'œil et l'iris de la plus belle couleur d'or; enfin toutes les nageoires sont d'un rouge vermillon. (J.)

***LAMPROCARPUS**, Blum. BOT. PH. — Syn. de *Pohlia*, Thunb.

LAMPROCARYA (λαμπρός, brillant; κάρυον, noix). BOT. PH. — Genre de la famille des Cypéracées-Cladiées, établi par R. Brown (*Prodr.*, 238). Herbes de l'Australasie. *Voy.* CYPÉRACÉES.

***LAMPROCERA** (λαμπρός, brillant; κέρας, antenne). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Malacodermes, tribu des Lampyrides, créé par de Laporte (*Annales de la Soc. entom. de France*, t. II, p. 129), et qui renferme 2 espèces : les *L. Latreillei* de Kirby (*grandis* de St.), et *testitudinaria* de Lac. La première est originaire du Brésil, la seconde de Cayenne. (C.)

***LAMPROCOLIUS**, Sunder. OIS. — Syn. de *Guira*, Less. (Z. G.)

LAMPRODOMA. MOLL. — Genre inutile proposé par Swainson pour les espèces d'Olives à spire allongée. *Voy.* OLIVE. (DESH.)

***LAMPROGLÈNE**, *Lamproglena* (λαμπρός, brillant; γλήνη, œil). CRUST. — Ce genre, qui appartient à l'ordre des Siphonostomes, à la famille des Pachycéphales et à la tribu des Dichélestiens, a été établi par M. Nordmann. Chez cette nouvelle coupe générique, la tête est épaisse, arrondie, et porte, vers le tiers antérieur de la face supérieure, deux petits yeux rouges confondus entre eux sur une ligne médiane. Le thorax est très allongé, et se compose de cinq anneaux bien distincts séparés par des étranglements. L'abdomen est également très allongé, offre quelques traces d'une division en trois segments, et se termine par deux lobes obtus. Les antennes s'insèrent sous le bord frontal; elles sont courtes, sétacées et multi-articulées. Les appendices, qui semblent devoir être con-

sidérées comme les analogues des pattes-mâchoires antérieures, sont également grêles et coniques. Les pattes-mâchoires des deux paires suivantes sont au contraire robustes et anereuses. Ces pattes, presque rudimentaires, naissent près du bord latéral du corps, et consistent chacune en un petit tubercule basilaire, terminé par deux rames sétifères. Enfin le dernier anneau thoracique, qui est apode, offre près de son bord postérieur deux tubercules cornés, et porte les orifices de l'appareil générateur. On ne connaît encore qu'une seule espèce dans ce genre : c'est la LAMPROGLÈNE MIGNONNE, *Lamproglena pulchella* Nordm. Ce Crustacé a été rencontré sur les branchies du *Cyprinus jeses*. (H. L.)

LAMPROIE. POISS. — Nom vulgaire du genre *Petromyzon*. *Voy.* ce mot.

***LAMPROLEPIS** (λαμπρός, brillant; λέπις, écaille). REPT. — Groupe formé aux dépens du genre Scinque d'après M. Fitzinger (*Syst. rept.*, 1843). (E. D.)

***LAMPROMORPHUS**, Vigors. OIS. — Syn. de *Chrysococcyx*, division du genre Coucou. *Voy.* ce mot. (Z. G.)

***LAMPRONESSA**, Wagl. OIS. — Division de la famille des Canards, fondée sur la Sarcelle de la Chine, *Anas galericulata* Linn. (Z. G.)

***LAMPROPELTIS** (λαμπρός, brillant; πελτή, bouclier). REPT. — M. Fitzinger (*Syst. rept.*, 1843) désigne sous ce nom un groupe formé aux dépens du grand genre Couleuvre. (E. D.)

***LAMPROPHIS** (λαμπρός, brillant; ὄφις, serpent). REPT. — Groupe établi aux dépens du genre Couleuvre, d'après M. Fitzinger (*Syst. rept.*, 1843). (E. D.)

***LAMPROPHOLIS** (λαμπρός, brillant; φολίς, écaille). REPT. — Groupe formé par M. Fitzinger (*Syst. rept.* 1843) aux dépens des Scinques. *Voy.* ce mot. (E. D.)

***LAMPROPTERA** (λαμπρός, brillant; πτέρον, aile). INS. — Genre de l'ordre des Hémiptères, section des Homoptères, famille des Membracides, établi par Germar (*Mag. entom.*, t. IV). Toutes les espèces de ce genre habitent l'Amérique méridionale. Les plus répandues sont les *L. capreolus* et *L. vacca* Germ., du Brésil. (BL.)

***LAMPROPUS**. INS. — SYN. d'*Oryctoderus*. (C.)

***LAMPRORNIS**, Nitzsch. OIS. — Syn. d'Astrapie.

***LAMPROS** (λαμπρός, brillant). INS. — Genre de Lépidoptères de la famille des Nocturnes, tribu des Tinéides, établi par Treistchke et adopté par M. Duponchel (*Hist. des Lépidopt. de France*). La principale espèce de ce genre est la *Lampros majorella* (*Alucita flavella* Fabr.), très fréquente en France, surtout aux environs de Paris. Les Chenilles de ces insectes vivent sous l'écorce des arbres.

***LAMPROSCAPHA** (λαμπρός, brillant; σκάφη, vase). MOLL. — Sous-genre établi sans nécessité par M. Swainson pour quelques espèces d'Anodontes à coquille allongée et subsoléniforme. *Voy.* ANODONTE. (DESH.)

LAMPROSOMA (λαμπρός, brillant; σῶμα, corps). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères, tétramères de Latreille, famille des Cycliques, tribu des Chrysomélines de Latreille, que nous supposons devoir faire partie de celle des Tubifères, créé par Kirby (*Lin. Soc. London*, 1817, t. XII, édition Lequin, centurie, p. 70), et adopté par Latreille et Dejean. Ce dernier auteur, dans son Catalogue, en mentionne 26 espèces toutes d'Amérique. L'espèce type est la *L. bicolor* de Ky. Les *Lamprosoma* ont le corps globuleux, court, brillant, métallique; la tête est inclinée, large, convexe; les pattes sont courtes, triangulaires et logées dans des rainures. (C.)

***LAMPROSTACHYS**, Boj. BOT. PH. — Syn. d'*Achyrospermum*, Blum.

LAMPROSTOMA (λαμπρός, brillant; στόμα, ouverture). MOLL. — M. Swainson propose sous ce nom un sous-genre, qui nous paraît inutile, pour le *Trochus maculatus* des auteurs. *Voy.* TROQUE. (DESH.)

***LAMPROTES**, Swains. OIS. — Division du g. Tangara. *Voy.* ce mot. (Z. G.)

***LAMPROTHECA** (λαμπρός, brillant; θήκη, étui). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères, famille des Cycliques, tribu des Colaspides, des Chrysomélines de Latreille, créé par Dejean dans son Catalogue, avec une espèce du Brésil, qu'il nomme *L. latieollis*. (C.)

***LAMPROTILA**, Swains. OIS. — Syn. de *Jacamerops*. *Voy.* JACAMAR. (Z. G.)

LAMPROTORNIS, OIS. Temm. — Syn.

d'Astrapie et de Stourne. *Voy.* ces mots. (Z. G.)

LAMPROYON. POISS. — *Voy.* LAMPRILLON.

LAMPSANA. BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Cichoracées, établi par Vaillant (*in Act. Acad. Paris*, 1721, p. 180), et présentant pour caractères principaux : Capitule multiflore, homocarpe; involucre à 8 ou 10 folioles disposées en une seule rangée; réceptacle plan, sans aigrette; corolles ligulées; akènes comprimés, striés, lécidus.

Les *Lampsana* sont des herbes annuelles, frêles, glabres, à feuilles inférieures lyrées, les supérieures dentées; à fleurs petites, jaunes, disposées en capitules.

On connaît à peu près 5 espèces de ce genre; elles sont toutes d'Europe. La *Lampsana communis*, type du genre, croît naturellement dans les lieux incultes comme dans les endroits cultivés. Elle porte vulgairement le nom d'*Herbe aux mamelles*, à cause de la propriété qu'on lui attribue de guérir les gerçures et autres douleurs de ces organes. (J.).

***LAMPSILIS**, Rafin. MOLL. — Syn. d'*Unio*, Lamk. *Voy.* MULETTE. (DESH.)

LAMPUGE. *Lampugus.* POISS. — Genre de l'ordre des Acanthoptérygiens, famille des Scombéroïdes, établi par MM. Cuvier et Valenciennes (*Hist. des Poiss.*, tom. IX, pag. 317). Ces Poissons ont de grands rapports d'organisation avec les Coryphènes; mais ils en diffèrent principalement par l'abaissement de la crête mitoyenne sur le devant du front, et par la dorsale, qui est égale et basse dans toute sa longueur.

On connaît 5 espèces de ce genre : 3 appartiennent aux mers d'Europe, les 2 autres aux mers étrangères. Nous citerons comme type du g. le LAMPUGE PÉLAGIQUE, *L. pelagicus* Cuv. et Val., d'un bleu violet glacé de jaune, et long de 30 centimètres environ.

LAMPUJANG, Rumph. BOT. PH. — Syn. de *Zingiber*, Gærtn.

***LAMPUSIE**. *Lampusia.* MOLL. — M. Schumacher ayant divisé inutilement le g. Triton de Lamarck en plusieurs autres, a proposé celui-ci, et lui a donné pour type le *Triton pileare* des auteurs. Il ne peut être adopté. *Voy.* TRITON. (DESH.)

LAMPYRIDES. *Lampyrides.* INS. — Tribu de l'ordre des Coléoptères pentamères, établie par M. de Castelnau (*Histoire naturelle des animaux articulés*, t. I, p. 260) dans la famille des Malacodermes, et qu'il subdivise en *Lycusites* et *Lampyrites*. Voici quels caractères l'auteur assigne à cette tribu : Mandibules entières ou unidentées; palpes plus gros à l'extrémité; corps aplati; tête sans étranglement à la partie postérieure.

Les Lampyrites forment une tribu nombreuse d'insectes, chez lesquels l'éclat des couleurs vient se joindre quelquefois à la bizarrerie des formes. Lorsqu'ils se croient menacés de quelque danger, ou qu'on les saisit, ils replient aussitôt les antennes et les pieds contre leur corps, et restent immobiles. Plusieurs recourbent alors l'abdomen en dessous. Les uns se tiennent à terre, les autres sur les arbres et les fleurs. Tous paraissent carnassiers, quelques uns même attaquent les individus de leur espèce ou des espèces de genres voisins.

Les larves des *Lycusites* vivent dans le bois mort un peu humide et entièrement décomposé; celles des *Lampyrites*, à terre dans les prairies; et celles des Téléphores dans le sable.

L'anatomie de ces insectes a présenté plusieurs différences notables dans les individus soumis aux investigations des anatomistes. Le tube digestif ou intestinal a une fois et demie la longueur du corps; il est revêtu de tuniques minces et diaphanes; l'œsophage se renfle en un jabot oblong séparé par une valvule annulaire du ventricule chylifique. Celui-ci est lisse, droit et membraneux. L'intestin grêle est filiforme, flexueux, avec quelques rides transversales près du cœcum : ce dernier est allongé; le rectum un peu marginé.

Les vaisseaux biliaires sont au nombre de quatre, deux en avant et deux en arrière; chaque ovaire est composé d'une vingtaine de glandes très courtes. L'oviducte s'enfonce avec le rectum dans un étui commun, et il est terminé par deux appendices courts et bi-articulés.

Dans le *Lampyris splendidula*, le canal alimentaire a deux fois la longueur du corps. L'œsophage est d'une telle brièveté qu'il devient inaperçu; il se dilate subitement en un jabot court, et il est séparé par un étranglement du ventricule chylifique;

celui-ci est très long; l'intestin grêle est fort court, flexueux, et offre un renflement qui représente le cœcum et qui se termine par un rectum allongé. Il n'a que deux vaisseaux biliaires, insérés comme chez les Carnassiers. Les ovaires sont composés d'une trentaine de gaînes biloculaires.

Les *Cantharis* ou *Telephorus* ont un canal digestif sans aucune inflexion. L'œsophage est renflé à son issue de la tête; le ventricule chylifique est allongé; l'intestin grêle filiforme; le cœcum peu distinct. Ses vaisseaux biliaires ne diffèrent pas de ceux des *Lycus*. (C.)

LAMPYRIS (λαμπυρίς, ver luisant). INS. —Genre de Coléoptères pentamères, famille des Malacodermes, tribu des Lampyrides, créé par Linné (*Systema nat.*, p. 644), et généralement adopté par les auteurs, mais restreint dans ces derniers temps, par MM. Laporte et Dejean, aux espèces dont les mâles sont ailés et les femelles aptères; 14 espèces rentrent dans ce genre: 5 appartiennent à l'Europe, 5 à l'Amérique, 3 à l'Afrique et 1 à l'Asie. Les types sont les *L. noctiluca* et *splendidula* de Lin.; tous deux se trouvent en France. Le premier est assez commun aux environs de Paris, pendant les mois de juin et de juillet, où il est désigné sous le nom de *Ver luisant*, et c'est presque toujours la femelle qu'on aperçoit briller la nuit au milieu de l'herbe et des buissons. Le mâle est bien plus rare, et se tient ordinairement caché pendant le jour dans des troncs d'arbres. Les larves de ces espèces ont aussi la propriété phosphorescente, cependant à un degré moins intense que chez l'insecte parfait. Elles ressemblent beaucoup aux femelles, et se distinguent aisément de ces dernières par leurs tarses, qui sont toujours privés de crochets. (C.)

LANARIA. BOT. PH. — Genre de la famille des Hæmodoracées, établi par Thunberg (*Prodr.* 63). Herbes du Cap. *Voy.* HÆMODORACÉES.

LANCEOLA. HELM. — *Voy.* LANCETTE.

***LANCÉOLE**. *Lanceola*. CRUST.— Cette coupe générique, qui a été établie par Say, est rapportée par M. Milne-Edwards au genre des *Hyperia*. *Voy.* ce mot. (H. L.)

LANCÉOLÉ. *Lanceolatus*. BOT. — On donne le nom de *lancéolé* à tout organe d'un végétal dont les extrémités se terminent en fer de lance.

LANCERON et LANÇON. POISS. —*Noms* vulgaires des jeunes Brochets. *Voy.* ce mot.

LANCETTE. *Lanceola*. HELM. — M. de Blainville (*Dict. sc. nat.*, t. LVII, p. 553) a fait connaître sous cette dénomination un genre d'Helminthes qu'il rapproche des Siponcles, mais qui a certainement aussi beaucoup d'affinités avec les Némertes et quelques Hirudinées. Voici les caractères que l'auteur assigne à ce genre:

Corps assez mou, quelquefois ridé en travers, déprimé, tout-à-fait plat en dessous, de forme ovale, lancéolée, obtus en avant, aminci en arrière en lancette; une grande ouverture antérieure d'où sort une longue trompe claviforme, ridée et percée à son extrémité; anus à l'extrémité opposée (les Siponcles l'ont à la moitié environ de la face abdominale); un orifice médian inférieur tout près de la bouche pour l'appareil de la génération. L'espèce type de ce genre a été recueillie dans la mer, auprès de Gênes. M. de Blainville l'a nommée *Lanceola Paretti*.

Nous avons fait connaître, dans le tom. II des *Annales d'anatomie et de physiologie*, que le *Sagittula longirostrum* de Risso (*Europe mérid.*, t. V, p. 263) est aussi une espèce de *Lanceola*. Une note de M. Laurillard et un dessin qu'il a fait à Nice nous apprennent, en effet, que ce Ver réunit à peu près tous les caractères des Lancettes. Cette prétendue Sagittule, très bien observée par M. Laurillard, était logée dans un tuyau de Protule dont elle avait peut-être dévoré l'animal. C'est un Ver plat sur toute sa longueur, et diminuant peu à peu de largeur. Par ses contractions, il s'arrondit parfois d'espace en espace, ou même dans toute sa longueur. Lorsque M. Laurillard a brisé la coquille dans laquelle cet Helminthe était retiré, celui-ci a lancé plusieurs fois sa trompe, qu'il retirait ensuite entièrement. Cet organe est très adhérent, à cause des petites pointes qui le garnissent. La tête porte quatre doubles rangées longitudinales de points oculaires.

Plus récemment, j'ai recueilli à Cette un petit exemplaire du genre *Lanceola*. (P. G.)

LANCISIA, Adans. BOT. PH. — Syn. de *Cotula*, Gærtn.

LANCRETIA. BOT. PH. — Genre dont la place dans les méthodes n'est pas encore fixée. Il a été établi par Delile (*Flor. ægypt.* 69, t. 25) pour des plantes dont les principaux caractères sont : Calice 5-phylle, à folioles lancéolées, ciliées à leurs bords; corolle à 5 pétales hypogynes, alternes, oblongs et à peine plus longs que les folioles du calice; étamines 10, hypogynes; anthères introrses, biloculaires; ovaire libre, sessile, 5-lobé, 5-loculaire; styles 5, distincts; stigmates capités.

Les *Lancretia* sont des sous-arbrisseaux de l'Égypte et de l'Afrique tropicale, très rameux, à rameaux opposés, ascendants, villeux; à feuilles opposées, brièvement pétiolées, oblongues, dentées en scie; à fleurs axillaires, solitaires ou agrégées, sessiles ou pédonculées; bi-bractéées à la base, petites et d'un blanc rosé.

L'auteur de ce genre n'en cite qu'une seule espèce, *L. suffruticosa.* (J.)

LANDOLE. POISS. — Nom vulgaire, sur le littoral de la Méditerranée, du Dactyloptère commun, *D. communis* Cuv.

LANDOLPHIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Apocynacées, établi par Palisot de Beauvois (*Flor. owar.* I, 54, t. 34). Arbrisseaux d'Oware. *Voy.* APOCYNACÉES.

***LANDTIA** (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Cynarées, établi par Lessing (*Synops.* 37). Herbes vivaces du Cap. *Voy.* COMPOSÉES.

***LANGAHA.** REPT. — Bruguière (*Journ. de phys.* 1784) désigne sous le nom de *Langaha* un groupe formé aux dépens du grand genre Couleuvre. (E. D.)

***LANGAYA.** REPT. — Groupe formé aux dépens des Couleuvres par Shaw (*Gener. zool.* III). (E. D.)

***LANGELANDIA** (nom propre). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Xylophages, tribu des Lyctides, créé par M. le docteur Aubé (*Annales de la Société entomologique de France*, 1842, t. II, p. 225, pl. 6, f. 2 6) avec une espèce découverte aux environs de Paris par feu Langeland, jeune entomologiste, auquel ce genre a été dédié. Le type, *L. anophthalma*, appartient au petit nombre de Coléoptères privé de l'organe de la vue; les ailes manquent aussi chez cet insecte. Il a été trouvé dans le bois mort, et qui était en partie enfoui sous le sol. (C.)

***LANGIA** (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des *Amarantacées-Achyranthées*, établi par Endlicher (*Gen. pl.* p. 304, *n.* 1977). Herbes du Cap. *Voy.* AMARANTACÉES.

LANGOSTINO. CRUST. — Nom employé par Parra pour désigner le *Scyllarus æquinoxialis. Voy.* SCYLLARUS. (H. L.)

LANGOUSTE. *Palinurus.* CRUST. — Ce genre, qui appartient à l'ordre des Décapodes macroures, à la famille des Macroures cuirassés et à la tribu des Langoustiens, a été établi par Fabricius et adopté par tous les carcinologistes. Les Crustacés renfermés dans cette coupe générique ont le corps presque cylindrique. La carapace est presque droite d'avant en arrière, convexe transversalement, avec les régions stomacale, cordiale et branchiale bien distinctes. Le bord antérieur de la carapace est toujours armé de deux grosses cornes qui s'avancent au-dessous des yeux et de la base des antennes. L'anneau ophthalmique est libre, à découvert, avec les yeux gros, courts et arrondis. L'anneau antennulaire est très développé et s'avance entre les antennes externes, au-dessous et en avant de l'anneau ophthalmique. Les antennes internes sont très longues, avec leur premier article tout-à-fait cylindrique; elles sont terminées par deux filets multi-articulés dont la longueur est très variable. Les antennes externes sont très grosses et très longues; l'article basilaire, dans lequel est logé l'appareil auditif, est très grand, et se soude à son congénère de manière à former au-devant de la bouche un épistome très grand; les trois articles suivants sont gros, mobiles et épineux; ils constituent la portion basilaire de l'antenne et sont suivis par une tige multi-articulée très grosse et très longue. Les pattes-mâchoires externes sont petites et pédiformes, avec leur bord intérieur garni de faisceaux de poils; leur palpe est fort petit, et manque même quelquefois complétement; mais ils donnent insertion à un grand article flabelliforme. Les pattes-mâchoires de la seconde paire sont petites; celles de la première paire portent un palpe très grand et se terminent tantôt par un appendice styliforme, tantôt par une lame ovalaire plus ou moins spatu-

liforme. Les mandibules sont très grosses et garnies d'un bord tranchant; leur tige palpiforme est grêle. Le plastron sternal est grand et composé de cinq segments soudés entre eux. Les pattes sont toutes monodactyles; celles de la première paire sont en général plus grosses que les autres, et terminées par un doigt gros et court qui n'est que *fort peu mobile*; quelquefois on voit au-dessous de sa base une épine qui est un vestige de pouce; mais ces organes ne sont jamais même subchéliformes. Les pattes de la troisième paire sont en général les plus longues. L'abdomen est gros et très long; son premier anneau ne porte pas d'appendices; mais les quatre suivants donnent insertion chacun à une paire de fausses pattes, composées, chez le mâle, d'un petit article basilaire et d'une grande lame terminale ovalaire, tandis que, chez la femelle, il existe deux lames semblables, ou bien une seule lame et une tigelle bi-articulée et garnie de poils. La nageoire caudale, formée par le septième anneau de l'abdomen et par les appendices de l'anneau précédent, est très grande, et chacune des lames dont elle se compose reste flexible et semi-cornée dans les deux tiers postérieurs, tandis qu'en avant elle est crustacée. Les branchies sont composées de filaments cylindriques, courts et serrés en manière de tronc. On en compte dix-huit de chaque côté.

Ce genre se compose de Crustacés de grande taille, qui sont remarquables par la dureté de leur test, et qui sont répandus dans toutes les mers. Ils habitent principalement les côtes rocailleuses, et ils se divisent en deux groupes naturels auxquels M. Milne-Edwards a donné les noms de Langoustes ordinaires et Langoustes longicornes.

La LANGOUSTE COMMUNE, *Palinurus vulgaris* Latr., peut être considérée comme le type de ce genre. Cette espèce est très-commune sur les parties rocailleuses de nos côtes méridionales et occidentales, et sa chair est très estimée; elle atteint jusqu'à 45 à 50 centimètres de long, et pèse quelquefois jusqu'à 8 kilogrammes; sa couleur est brune-violacée, tachetée de jaune; mais il paraît qu'elle prend quelquefois une teinte verdâtre. Elle habite aussi les côtes de l'Algérie, particulièrement les rades d'Alger et d'Oran, où je l'ai rencontrée pendant l'hiver et le printemps. (H. L.)

LANGOUSTIENS. *Palinurii.* CRUST. — Tribu de l'ordre des Décapodes macroures, de la famille des Macroures cuirassés, établie par M. Milne-Edwards, *dans son Hist. nat. des Crust.* Cette tribu, qui ne renferme qu'un seul genre, est caractérisée par l'existence d'antennes de forme ordinaire et l'absence de pinces didactyles. La seule coupe générique qui la représente est celle des Langoustes. *Voy.* ce mot. (H. L.)

LANGOUSTINES. Luc. CRUST. — Syn. de Langoustiens, Mil.-Edw.

LANGRAIEN ou **LANGRAYEN.** *Artamus.* OIS. — Genre de la famille des Dentirostres, de l'ordre des Passereaux, caractérisé par un bec conique, arrondi, assez robuste, arqué vers le bout, à pointe fine, légèrement échancrée de chaque côté; des narines latérales, petites, ouvertes par devant, et des ailes longues, pointues et dépassant la queue dans quelques espèces.

Ce genre, que Vieillot et G. Cuvier ont publié à peu près à la même époque, l'un sous le nom d'*Artamus*, et l'autre sous celui d'*Ocypterus* (noms auxquels M. Horsfield a substitué celui de *Leptapteryx*), renferme des espèces qu'on avait toujours confondues avec les Pies-Grièches. Les Langraiens se distinguent pourtant de ces dernières par la forme et l'étendue de leurs ailes, et par quelques particularités de mœurs. Ils ont le vol rapide et soutenu de l'Hirondelle; comme elle ils se balancent dans les airs, et comme elle ils font, en volant, la chasse aux insectes. Leur courage égale au moins celui des Pies-Grièches. On les a vus attaquer des oiseaux beaucoup plus forts qu'eux. Sonnerat dit du Langraien à ventre blanc qu'il est l'ennemi du Corbeau; que, quoique beaucoup plus petit, il ose non seulement se mesurer à lui, mais qu'il le provoque même; il harcèle quelquefois son ennemi pendant une demi-heure, et finit toujours par lui faire prendre la fuite. Là se borne ce que l'on connaît de l'histoire naturelle des Langraiens. On peut donc dire que cette histoire reste conséquemment tout entière à tracer.

Les Langraiens appartiennent à l'Afrique, aux Grandes-Indes et aux terres australes.

Vieillot en a décrit six. M. Valenciennes, dans sa monographie sur ces oiseaux (*Mém. du Mus. d'hist. nat.*, t. IV, p. 2), a adopté ce nombre, à l'égard duquel on avait quelques doutes. Wagler, dans son *Systema avium*, en fait connaître neuf. A l'exemple de M. Lesson, nous distribuerons les Langraiens dans deux groupes.

1° *Espèces à bec médiocre, arrondi, à queue moins longue que les ailes.*

1. Le LANGRAIEN PROPREMENT DIT, *Art. leucorhynchos* Vieill., *Lept. melaleuca* Wag. (Buff., *pl. enl.* 9, fig. 1). Tout le dessus du corps noir; parties inférieures blanches. — Habit. l'île Luçon et la Nouvelle-Calédonie.

2. Le LANGRAIEN A VENTRE BLANC, *Art. leucogaster*, *Lept. leucogaster* Wagl. (Val., *loco cit.*, pl. 7, fig. 2). Dessus du corps gris-ardoise; ventre blanc. Espèce confondue avec la précédente. — Habite Java.

3. Le LANGRAIEN BRUN, *Art. fuscus* Vieill., *Ocyp. rufiventer* Val. (*loco cit.*, pl. 7, fig. 1). Dessus du corps gris; ventre roux. — Habite le Bengale.

4. Le LANGRAIEN GRIS, *Art. cinereus* Vieil., *Ocyp. cinereus* Val. (*loco cit.*, pl. 9, fig. 2). Front noir; queue terminée de blanc. — Habite Timor.

5. Le LANGRAIEN A LIGNES BLANCHES, *Art. lineatus* Vieill., *Ocyp. albivittatus* Cuv. D'un cendré fuligineux; ailes bordées de blanc. — Habite la Nouvelle-Hollande et Timor.

6. Le PETIT LANGRAIEN, *Art. minor* Vieil., *Ocyp. fuscatus* Val. (*loco cit.*, pl. 9, fig. 1). Plumage couleur chocolat, à l'exception des ailes, qui sont noires. — Habite la Nouvelle-Hollande.

7. Le LANGRAIEN A TÊTE BLANCHE, *Lept. leucocephalus* Wagl. (Buff., *pl. enl.* 374). Dessus du corps d'un noir verdâtre; tête, cou et parties inférieures d'un blanc pur. — Habite Madagascar.

2° *Espèces à bec comprimé, à queue plus longue que les ailes.*

8. Le LANGRAIEN VERT, *Art. viridis* Vieill. (Buff., *pl. enl.* 32, fig. 2). Dessus du corps noir-verdâtre bronzé; dessous blanc. — Habite Madagascar.

9. Le LANGRAIEN SANGLANT, *Lept. cruenta* Wagl. (*Syst. avi. addimenta*). Tout le plumage noir, à l'exception du milieu du ventre et de l'extrémité des grandes couvertures des ailes, qui sont rouges. — Habite Java et Sumatra. — Cette dernière espece a été prise par Swainson pour type du genre *Analcypus* (*Artamia*, Is. Geoff.; *Pastor*, Vig.; *Psacolopleis*, Jard. et Selb.; *Erythrolanius*, Less.), genre que G.-R. Gray place dans sa famille des Loriots (*Oriolinæ*). (Z. G.)

LANGSDORFFIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Balanophorées-Cynomoriées, établi par Martius (*in Eschweges Journ. von Brasil*, II, 179). Herbes du Brésil. *Voy.* BALANOPHORÉES. — Radd., syn. de *Cocos*, Linn. — Willd., syn. de *Lycoseris*, Cass.

**LANGUAS, Kœn. BOT. PH. — Syn. d'*Hellenia*, Willd.

LANGUE. *Lingua*. ZOOL. — Cet organe remplit dans l'économie animale plusieurs fonctions importantes: les unes ont rapport à la sensibilité, les autres ont rapport a la grande fonction de nutrition, et la Langue est placée, en raison même de cette destination, à l'entrée du canal alimentaire. Douée de la sensibilité tactile, et devenant quelquefois un organe du toucher, la Langue est le plus généralement un organe du goût, et est même le siége principal de ce sens, surtout chez les Vertébrés; mais elle devient aussi, par des modifications spéciales dans sa structure et sa composition, un organe pour la préhension des aliments, la mastication et la déglutition. Elle sert encore, chez les animaux qui sont doués de la voix et de la parole, à varier les sons et les accentuations par les positions diverses qu'elle peut prendre, et qui se combinent avec celles du larynx, de la cavité buccale et des lèvres. Nous renvoyons à l'article voix l'étude du jeu de la Langue dans la formation des sons; nous allons examiner ici ses autres fonctions, successivement dans chacun des grands types du règne animal où l'on rencontre cet organe.

Chez tous les *Mammifères*, la Langue est flexible et libre dans presque toute son étendue, attachée seulement par sa racine à l'os hyoïde, et adhérente à la mâchoire inférieure par une portion de sa base. Elle est charnue, formée presque exclusivement de muscles nombreux, qu'accompagne une quantité plus ou moins abondante de tissu cellulaire et de tissu graisseux, et revêtue

d'une membrane épaisse qui n'est qu'une continuation de la muqueuse qui tapisse la cavité buccale. Mais cette portion de la membrane muqueuse qui recouvre la Langue, destinée plus spécialement à l'exercice du goût, se distingue par sa mollesse, par l'abondance des vaisseaux sanguins qui s'y distribuent, et surtout par le grand nombre et le développement extraordinaire des éminences ou *papilles*, qui rendent comme rugueuse la face supérieure ou dos de la Langue, tandis que le dessous de cet organe ne présente guère de papilles que vers l'extrémité et diffère peu de la membrane qui revêt le reste de la bouche. Ces papilles sont de plusieurs espèces : les unes sont appelées *coniques*, à cause de leur forme, et sont répandues, chez l'homme, sur toute la face supérieure de la Langue, depuis sa pointe presque jusqu'à sa racine. C'est sur le milieu de la Langue et vers sa pointe que les papilles de cette espèce sont le plus hautes et le plus aiguës, et se divisent même, à leur sommet, en plusieurs filets déliés ; elles diminuent graduellement de volume en s'approchant des côtés, et deviennent enfin de simples petits tubercules ; partout elles sont très-rapprochées et serrées à la manière des soies d'une brosse. Ces différences que présentent les papilles coniques suivant leur situation ont conduit plusieurs anatomistes à en distinguer de deux sortes : les unes, fines, molles, flexibles, vasculaires et peut-être nerveuses ; les autres, plus grosses, plus résistantes, moins sensibles. D'autres papilles sont portées sur un pédicule grêle, se terminent en une tête large et arrondie, présentent la forme d'un champignon, et sont nommées, en conséquence, *fongiformes*. Plus grosses, mais beaucoup moins nombreuses que les précédentes, au milieu desquelles elles sont éparses, principalement vers le bout de la Langue, elles reçoivent beaucoup de filets nerveux et les plus apparents ; ces papilles pourraient bien être la partie la plus sensible de l'organe du goût, surtout si l'on observe que les parties coniques acquièrent une grande dureté chez certains animaux. Enfin on trouve encore une troisième espèce de papilles, au nombre de dix environ chez l'homme, et nommées *caliciformes*, à raison de l'apparence que leur donne le bourrelet circulaire dont est bordé le tubercule demi-sphérique qui les compose. C'est à la base de la Langue que se voient ces papilles ; elles y sont disposées sur deux lignes obliques qui se réunissent en un V, dont l'ouverture regarde la partie antérieure de la bouche. Entre la pointe de ce V et l'épiglotte, on ne rencontre pas de papilles, mais des follicules qui versent dans la bouche les humeurs qu'ils sécrètent. Les papilles de la Langue ont été classées d'autres manières différentes par plusieurs anatomistes ; mais les noms particuliers adoptés pour chacune d'elles se comprendront facilement, après la description que nous venons d'en faire.

La souplesse et la mobilité parfaite dont jouit la Langue de l'Homme dépendent du grand nombre et de l'arrangement particulier des fibres musculaires dont elle est essentiellement composée, et qui lui permettent de s'allonger ou de se raccourcir, de s'élargir ou de s'amincir, de se plier en arc dans presque tous les sens, et de promener sa pointe sur tous les points de la cavité buccale, pour y exercer le toucher ou ramener vers le pharynx les aliments dont la trituration a dispersé les fragments. Pour l'accomplissement de ces mouvements divers, la Langue trouve un point d'appui sur l'hyoïde, et elle est aidée aussi par les mouvements combinés des muscles de cet appareil, dont le jeu est fort important, surtout chez les animaux qui peuvent faire usage de la Langue au-dehors de la cavité buccale, soit pour saisir les aliments et les boissons, soit pour palper les objets.

Parmi les muscles de la Langue, chez l'homme, les uns naissent et se terminent dans l'organe même, et sont nommés *intrinsèques* ; les autres, appelés *extrinsèques*, se rendent de divers points dans la Langue, et ne sont que la continuation des muscles, dont le point d'origine est ailleurs. Parmi les principaux muscles intrinsèques, on compte le muscle *lingual longitudinal inférieur*, qui naît en arrière de la Langue, à sa face inférieure, et dont les fibres se terminent de droite et de gauche sous la pointe de cet organe, où elles se rencontrent : ce muscle est destiné à fléchir la pointe de la Langue en bas, et à la raccourcir ; tandis qu'un muscle extrinsèque, le *lingual longitudinal supérieur*, nommé aussi *chondro-glosse* et

cutané lingual (Bauer), fléchit cet organe dans le sens opposé. Dans le tiers antérieur de la Langue, on a distingué aussi, comme muscles intrinsèques, des *linguaux transverses*, dont les fibres marchent du milieu de la Langue vers les bords, ou même s'étendent d'un bord à l'autre, et s'entrecroisent avec les fibres longitudinales; et des *linguaux verticaux*, qui montent de la face inférieure à la face supérieure de la Langue. La contraction de ces deux espèces de muscles a pour effet d'appointir la Langue.

Parmi les muscles extrinsèques se trouvent deux protracteurs, les *génio-glosses*, muscles de forme triangulaire, qui s'attachent par un tendon à l'apophyse géni, et dont les faisceaux sont les plus considérables de la Langue. Les effets produits par ce muscle sont nombreux et varient suivant que telle ou telle de leurs parties est contractée; leur portion inférieure fait sortir la Langue de la bouche, leur portion supérieure l'y fait rentrer en partie; la contraction de leur portion moyenne abaisse l'axe de la Langue et la creuse en canal. Ils ont pour antagonistes deux muscles rétracteurs principaux : les *hyo-glosses* et les *stylo-glosses*. Les *hyo-glosses* sont divisés, en arrière, en trois portions ou muscles distincts, qui prennent différents noms, selon leurs points divers d'attache sur l'hyoïde; ce sont : les *cérato-glosses*, qui s'attachent aux cornes thyroïdes; les *basio-glosses*, qui s'attachent au corps de l'hyoïde, et les *chondro-glosses*, qui s'attachent aux cornes styloïdes. Nous avons déjà indiqué la direction des fibres de ces derniers et leur usage, en parlant du muscle longitudinal inférieur; les fibres des deux autres muscles sont obliques et se terminent au bord de la langue, celles des cérato-glosses à la moitié postérieure, celles des basio-glosses à la moitié antérieure. L'effet de la contraction de ces muscles est de faire rentrer complétement la langue dans la bouche, et de l'abaisser en la rapprochant de l'hyoïde. Les *stylo-glosses* descendent de l'apophyse styloïde sur les côtés de la Langue jusqu'à la pointe; ils élargissent la Langue et en relèvent les bords. C'est dans ces derniers temps seulement que les anatomistes sont parvenus à débrouiller ce lacis presque inextricable de fibres musculaires dont se compose la Langue, et dont nous avons négligé les moins importantes. L'entrelacement des fibres des *génio-glosses* dans l'axe de la Langue forme ce que Bauer appelle le noyau de la Langue, et, suivant M. Blandin, c'est entre ces muscles que se trouverait, chez l'homme, une lame fibro-cartilagineuse, placée verticalement, plus épaisse en arrière, visible en dessous, et qui serait l'analogue de l'os lingual que nous allons trouver chez certaines classes d'animaux.

C'est entre le génio-glosse et le stylo-glosse de chaque côté que se placent les principaux vaisseaux et les principaux nerfs qui se rendent dans la Langue. L'*artère linguale* naît de la carotide externe; la *veine linguale* se jette dans la jugulaire interne par un tronc qui lui est commun avec la pharyngienne, la labiale et une branche considérable de la jugulaire externe. Quant aux nerfs qui se distribuent dans la Langue, ils ont deux fonctions bien distinctes; les uns servent à y exciter les mouvements, les autres transmettent au cerveau les sensations du goût. Les premiers sont les filets du nerf *hypoglosse*; les seconds sont les filets linguaux du *glosso-pharyngien*, et surtout le rameau *lingual* du nerf maxillaire inférieur, une des trois branches du nerf trifacial ou de la cinquième paire. Des expériences physiologiques et des observations pathologiques semblent prouver que tel est le rôle réel qui appartient à chacun des nerfs que nous venons de nommer. En effet, la section des hypoglosses n'entraîne pas la perte de la faculté gustative, mais amène la paralysie des mouvements de la Langue, aussi bien que celle des autres parties auxquelles ces nerfs se distribuent. La destruction du glosso-pharyngien, qui se rend principalement autour de l'arrière-bouche et dans la portion postérieure de la Langue, a pour conséquence la perte de la sensibilité tactile dont sont douées ces parties, et paraît aussi y anéantir la sensibilité gustative. Par la ligature, la compression ou la section du nerf lingual, on ne paralyse pas les mouvements de la Langue, mais on y détruit complétement la faculté de sentir les saveurs, résidant spécialement vers l'extrémité antérieure et sur les bords de la Langue où se distribuent seuls les

filets de ce nerf. Les principales branches nerveuses rampent à la face inférieure de la Langue, et les filets qu'elles envoient au dos de cet organe s'élèvent dans l'épaisseur des muscles, presque perpendiculairement à la surface où ils aboutissent, et où ils sont coiffés par les papilles; nous avons déjà vu que les plus gros sont reçus dans les papilles fongiformes.

Ce que nous venons de dire sur la distribution des nerfs de la Langue de l'Homme, convient entièrement aux autres Mammifères. Quant aux différences que présente la Langue, chez les animaux qui appartiennent à cette grande classe, elles proviennent seulement du volume ou de l'abondance des papilles fongiformes, du nombre et de la disposition des papilles caliciformes, surtout de la forme des papilles coniques et des parties nouvelles dont elles peuvent être armées; on trouve aussi, dans les proportions relatives des muscles, et dans les modifications qu'ils ont subies pour s'approprier à tel ou tel usage, des différences qui expliquent les particularités de forme, les degrés divers de mobilité, et la nature spéciale de mouvements que nous présente la Langue de certains Mammifères. Nous citerons les exemples les plus remarquables de ces singularités d'organisation.

Chez les Chats et les Civettes, la partie moyenne de la Langue porte deux espèces de papilles; les unes arrondies et se divisant, par la macération, en faisceaux de filaments qui paraissent nerveux; les autres, coniques et pointues, revêtues d'écailles cornées qui se recourbent en arrière, ressemblent assez à de petits ongles, et peuvent facilement être arrachées. Ces dernières papilles relèvent la Langue du Chat d'aspérités semblables à celles d'une râpe, et rendent son contact dur et désagréable quand l'animal lèche. La Langue de la Hyène porte au milieu, dans son tiers antérieur, des papilles coniques armées d'étuis cornés, raides et pointus, qui hérissent cette partie et doivent lui faire déchirer en léchant. On trouve aussi de ces sortes d'étuis cornés, mais terminés en coins ou arrondis, sur la Langue des Sarigues, dont la pointe est dentelée et comme frangée. Vers le bout de la Langue du Porc-Epic se montrent de larges écailles terminées par deux ou trois pointes cunéiformes. Les papilles coniques qui recouvrent la moitié antérieure de la Langue, chez les Ruminants, se terminent chacune par un filet corné, recourbé en arrière et flexible; ces filets, longs et comme soyeux, sur la Langue du Chameau, lui donnent au toucher la douceur du velours; il faut aussi remarquer que, chez cet animal, les papilles caliciformes sont très larges et concaves. Chez plusieurs Cétacés, le Dauphin et le Marsouin, par exemple, la loupe ne découvre sur la Langue aucune papille distincte, et les bords antérieurs sont découpés et comme déchiquetés en lanières étroites. Les animaux de cet ordre ont une Langue énorme, pénétrée d'une quantité considérable de graisse; mais c'est chez eux que la partie libre de la Langue est la moins longue. C'est, au contraire, chez les Édentés à long museau, et principalement chez les Fourmiliers, que la Langue jouit de l'extensibilité la plus considérable. Cette Langue, effilée, cylindrique, très longue, est extrêmement lisse et ne présente aucune espèce de papille; on sait que les Fourmiliers la projettent facilement au loin, au-dehors de leur bouche, et qu'elle est enduite d'une humeur visqueuse à l'aide de laquelle les Fourmis et les autres insectes sont agglutinés et amenés ensuite dans la bouche de l'animal, qui raccourcit et retire sa Langue avec une égale facilité. Cette protraction remarquable est due à l'action d'un muscle annulaire placé de chaque côté, qui compose à lui seul toute la substance de la Langue, et qui forme, dans la longueur de cet organe, une double série d'anneaux dont le diamètre va en diminuant de sa base à sa pointe. La contraction rapide et simultanée de ces anneaux projette la Langue hors de la bouche; leur simple relâchement la rappelle. D'autres muscles, les *sterno-glosses*, agissent aussi pour produire ce dernier effet; ils viennent de l'appendice xiphoïde, se placent à l'extérieur des sterno-thyroïdiens, du larynx et de l'os hyoïde, auxquels ils n'adhèrent en aucune façon, et pénètrent dans le muscle annulaire, dans lequel ils ne paraissent pas se prolonger; la Langue, restant ainsi formée de fibres circulaires transversales que ne relie aucun faisceau longitudinal, est très fragile et se rompt facilement. La Langue

de l'Échidné nous présente un mode d'organisation très semblable. Nous trouvons le muscle annulaire et les *sterno-glosses*, mais ceux-ci sont cylindriques, s'attachent à la partie moyenne et supérieure du sternum, et pénètrent dans chacun des deux cônes effilés que forme le muscle annulaire. Les faisceaux qui composent ces muscles sont roulés en une spirale très allongée, s'enveloppant les uns les autres, et ont une inégale longueur; les plus courts se trouvent près de la base de la Langue, de sorte que chacun d'eux se termine successivement aux anneaux du muscle annulaire, à mesure que sa longueur lui permet de les atteindre. Cette disposition, en même temps qu'elle donne plus de solidité à la Langue, et qu'elle aide au raccourcissement et au rappel facile de cet organe dans la bouche, permet des mouvements de flexion dans tous les sens. Chez les Fourmiliers et les Echidnés, les génio-glosses et les stylo-glosses s'arrêtent à la base de la Langue, dans la portion adhérente; le muscle annulaire, dont la composition est si remarquable, peut être considéré comme l'analogue des fibres verticales et longitudinales que nous avons signalées dans la Langue des autres Mammifères. La Langue de l'Ornithorhynque offre aussi une composition intéressante, en ce qu'elle paraît avoir une certaine importance physiologique. En effet, cette Langue, hérissée de villosités, porte à sa base un renflement épais, divisé antérieurement en deux pointes charnues, et qui peut servir à l'animal à fermer l'ouverture du larynx, quand il va fouiller le fond des rivières pour y chercher sa nourriture.

Chez les *Oiseaux*, la Langue prend un caractère tout particulier, qui dépend de ses rapports intimes et de son union avec l'hyoïde. En effet, cet os, dont le corps a la forme d'un triangle qui dirigerait son sommet en avant, donne attache antérieurement à un os ou à un cartilage, simple ou double, avec lequel il s'articule, et qui se prolonge dans l'axe de la Langue. Cet os lingual soutient la Langue, participe évidemment à tous les mouvements de l'hyoïde, et rattache, par conséquent, la Langue à ce dernier os, de manière à former avec lui un seul appareil. En arrière, l'hyoïde se prolonge sous la forme de deux longues cornes qui s'élèvent derrière le crâne, sans y prendre l'attache, et dont les extrémités donnent insertion à des muscles fixés antérieurement à la mâchoire inférieure. Ces muscles, par leur contraction, ramènent les cornes en bas et en avant, et poussent, par conséquent, la Langue hors de la bouche, mécanisme dont le jeu est si curieux chez les Oiseaux qui dardent leur Langue avec une vitesse extrême et à de grandes distances pour saisir les insectes dont ils font leur nourriture, mais qui diffère tout-à-fait, quant à son principe, de ce que nous avons vu chez les Mammifères qui jouissent de la même faculté. Ces muscles *protracteurs* de l'hyoïde sont les analogues des génio-hyoïdiens et des génio-glosses des Mammifères, et leur effet est d'autant plus grand que les cornes auxquelles ils s'attachent sont plus longues, conditions qui sont réunies chez les Pics, les Torcols, les Colibris. Geoffroy trouve, dans les parties qui forment l'hyoïde des Oiseaux, les mêmes éléments qui composent l'hyoïde des Mammifères, présentant les mêmes connexions. Les os linguaux, que cet anatomiste célèbre appelle les *glosso-hyaux*, correspondraient aux cornes postérieures ou thyroïdes; ils s'appuieraient aussi sur le corps de l'hyoïde ou le *basihyal*; et les cornes si prolongées de l'hyoïde répondraient aux cornes styloïdes des Mammifères. L'état rudimentaire des muscles linguaux, chez les Oiseaux, n'exigeant plus que les cornes postérieures fussent écartées, comme elles le sont chez les Mammifères, elles se rapprocheraient et se confondraient sur la ligne médiane en un seul glosso-hyal; l'allongement du cou et de toutes les parties cervicales entraînerait nécessairement un développement considérable du basi-hyal et du glosso-hyal, et obligerait ce dernier à pénétrer dans la Langue.

Cet os ou cartilage lingual constitue seul, en général, presque toute la Langue des Oiseaux, n'étant recouvert seulement que de quelques petits muscles situés à la face inférieure de la Langue, et que revêtent des téguments peu épais. La Langue de ces animaux ne peut donc changer ni de forme ni de dimensions, à la façon de la Langue charnue des Mammifères, et ne possède d'autre mobilité que celle qu'elle partage avec l'hyoïde, et celle que lui donne l'arti-

culation plus ou moins libre de son os lingual sur le basi-hyal. Quelquefois elle est divisée dans sa longueur, et ses deux moitiés peuvent alors exécuter aussi des mouvements l'une sur l'autre. Dure, en général, à sa partie antérieure, et présentant une extrémité arrondie ou pointue, entière ou bifide, plate ou creusée, la Langue des Oiseaux peut cependant jouir d'une certaine flexibilité, quand l'os lingual se termine par une portion cartilagineuse moins rigide. Les papilles de formes diverses qui hérissent le dos et surtout la base de la Langue, n'indiquent pas que le sens du goût soit très développé chez les Oiseaux; la Langue sert surtout à ces animaux comme organe de déglutition et de préhension des liquides, et souvent aussi pour saisir au loin ou au fond des fleurs les animaux dont ils font leur nourriture. En effet, ces papilles sont souvent cornées, cartilagineuses et osseuses; dirigées en arrière et propres à empêcher le retour des aliments quand ils ont été introduits dans l'arrière-bouche. Il y a des différences nombreuses à cet égard, aussi bien que sous le rapport de la forme.

Ainsi, chez les Oiseaux de proie, la Langue est généralement assez large et épaisse, un peu molle, et, chez les nocturnes, elle est fourchue et garnie en arrière de papilles coniques dirigées vers le gosier.

Dans l'ordre des Passereaux, les moitiés de l'os lingual restent souvent distinctes et ouvertes en fourche antérieurement, et, dans plusieurs genres, la pointe de la langue est fendue ou même divisée et comme déchiquetée en petites soies; sa surface est presque entièrement lisse, et l'arrière-langue seule offre des papilles généralement cartilagineuses.

Les Gallinacés ont la Langue pointue, cartilagineuse et en fer de lance, très semblable, pour ses téguments, à la Langue des Passereaux.

On trouve de grandes différences parmi les Échassiers; nous citerons seulement l'Autruche, dont la Langue, en forme de large demi lune, ne présente aucune papille, et est si courte qu'on en a nié l'existence. En général, chez les Oiseaux de rivage, la Langue est lisse et aplatie, d'une forme triangulaire, plus ou moins allongée, ou hastiforme. Cependant la présence d'un amas considérable de tissu graisseux rend très épaisse la Langue des Phénicoptères ou Flammants. On rapporte que les Romains regardaient cette Langue comme un mets très délicat, et que l'empereur Héliogabale entretenait constamment des troupes chargées d'en pourvoir sa table. Geoffroy a souvent vu en Égypte le lac Menzaleh (à l'ouest de Damiette) couvert d'une multitude de barques remplies de Flammants, dont les chasseurs arrachaient et pressaient la Langue pour se procurer une graisse dont ils préfèrent l'usage à celui du beurre.

Les Oiseaux de l'ordre des Palmipèdes offrent aussi de grandes variations dans la nature et la forme de la Langue, variations qui sont en harmonie avec l'usage que l'animal doit en faire, avec la forme de son bec, la nature de ses aliments et la manière dont il se les procure. Quand la proie est vivante et peut être avalée tout entière, comme c'est le cas pour le Harle, l'Oiseau n'a pas besoin d'une Langue aussi développée, aussi sensible, aussi flexible que lorsqu'il doit rechercher sa nourriture par parcelles, comme le font les espèces du genre Canard.

C'est surtout dans l'ordre des Grimpeurs que la Langue offre les modifications les plus remarquables. Chez les Pics et les Torcols, elle est étroite et formée de deux parties : l'une antérieure, lisse, pointue, et revêtue d'une gaîne cornée, garnie sur ses bords de quatre ou cinq épines raides, dirigées en arrière, de façon que la Langue ressemble à un hameçon barbelé; l'autre postérieure, plus lâche, hérissée de petites épines. L'os lingual est beaucoup plus court que la peau de cette Langue, et lorsque la Langue s'allonge et sort tout entière de la bouche, à l'aide du mécanisme que nous avons décrit plus haut, l'hyoïde s'avance dans cet organe, remplit sa portion postérieure en l'élargissant, et pousse la Langue en avant. Les Toucans ont la Langue étroite, garnie latéralement de soies cornées qui lui donnent l'apparence d'une plume, et qui ont mérité aux Aracaris le nom de *Pteroglossus*. Chez les Perroquets, la Langue est très épaisse, charnue, arrondie en avant et pourvue de vraies papilles fongiformes, surtout vers la base. L'appareil musculaire qui met cet organe en mouvement est aussi plus compliqué que celui des autres Oiseaux, et les nerfs qui s'y distribuent ont des di-

mensions plus considérables : aussi les Perroquets se servent-ils de leur langue comme d'un organe assez délicat pour goûter, en quelque sorte, chaque parcelle d'aliment. Bien que les Perroquets se distinguent, en général, par le volume plus considérable de leur Langue, il est néanmoins un petit genre auquel Levaillant donna le nom d'Ara à trompe, parce qu'il considérait la Langue de ces Oiseaux comme étant très longue et leur servant pour prendre leur nourriture de la même manière que l'Éléphant le fait avec sa trompe ; Geoffroy reconnut, au contraire, que c'est de l'allongement de l'hyoïde et de ses dépendances que résulte cette faculté, et qu'en réalité la Langue est très petite et ne consiste qu'en une simple tubérosité ovale et cornée : aussi en forma-t-il sa section des Microglosses.

Dans la classe des *Reptiles*, la Langue présente plus de variations encore que dans celle des Oiseaux, et il faudrait passer en revue chaque ordre et même chaque famille pour indiquer complétement les formes diverses, la structure, les rapports de cet organe. C'est ce que nous n'entreprendrons point ; il nous suffira d'indiquer les faits principaux. Chez les Chéloniens, la Langue est courte, épaisse, très peu mobile, d'une forme assez semblable à une semelle de soulier ; les papilles uniformes coniques, longues, charnues et serrées qui en garnissent la face supérieure, la rendent comme veloutée. Ses rapports avec l'hyoïde n'ont plus la même étendue que chez les Oiseaux ; elle est soutenue par la pointe seulement de l'hyoïde, et surtout par une plaque cartilagineuse qui est distincte de cet os, et qui ne s'y relie que par des ligaments et des muscles. La Langue sert donc faiblement ici aux mouvements de la déglutition.

Les Crocodiliens n'ont qu'une Langue rudimentaire, plate, charnue, attachée par ses bords et par sa pointe à la mâchoire inférieure, de sorte qu'elle est aussi immobile que possible ; l'anatomiste seul la découvre sous les enveloppes générales qui la couvrent et la masquent si bien, que longtemps on a cru qu'elle n'existait pas chez ces animaux. C'est cette circonstance qui explique l'utilité des services que rend au Crocodile un petit oiseau, le *Charadrius ægyptius*, désigné par Hérodote sous le nom de *Trochilus* ; cet animal entre dans la gueule du Crocodile pendant que celui-ci la tient ouverte, et mange les Insectes suceurs qui s'attachent dans la bouche du reptile. Dans la famille des Lacertiens, la Langue est en général bifurquée ; quelques genres ont une Langue musculeuse, lisse, contenue en partie dans un fourreau qui s'ouvre au-devant du larynx ; d'autres ne présentent pas de fourreau, et l'ont plus large et aplatie. Les Lézards, les Iguaniens, les Geckotiens, les Scincoïdiens, ont généralement une langue triangulaire, très extensible, peu profondément bifurquée, et composée antérieurement de deux feuillets minces, presque cornés ; le corps de la Langue est plus épais, sa surface est feuilletée ou papilleuse. Le plus curieux des Reptiles sous le rapport de la protractilité de sa Langue, comme à beaucoup d'autres égards, est le Caméléon. Chez cet animal, la Langue est cylindrique, plutôt ridée que papilleuse, traversée par un axe osseux, et susceptible d'être projetée au-dehors de la bouche sur les insectes dont le Caméléon fait sa proie, à une distance qui dépasse quelquefois la longueur du corps lui-même. Cette Langue, si extensible, se retire dans une sorte de fourreau ou fosse du plancher du palais, et sa peau est extrêmement plissée en arrière, pour fournir à l'extension extraordinaire qu'elle prend dans le moment où elle est ainsi dardée. Cette élongation considérable a lieu par un mécanisme assez analogue à celui que nous avons indiqué pour les Pics. On trouve chez les Ophidiens, comme chez les Sauriens, des animaux dont la Langue est protractile et cachée dans un fourreau, et d'autres chez lesquels elle est libre, visible dans le palais et peu extensible. Les Serpents proprement dits appartiennent à la première de ces deux catégories, et leur Langue, qui leur sert principalement à palper, ressemble en conséquence à celle des Lézards, est extrêmement lisse, semi-cartilagineuse et très mobile, comme celle de ces derniers animaux : elle est plus profondément bifurquée.

La Langue des *Batraciens* ne présente pas dans toutes les familles, et même dans tous les genres d'une famille, la même struc-

ture et la même mobilité. Chez les Anoures en général, Grenouilles, Crapauds, etc., la Langue est charnue, lisse et muqueuse, tout-à-fait indépendante de l'hyoïde et fixée antérieurement à l'arc du menton ; sa partie postérieure bifurquée est détachée et libre, susceptible de se renverser en avant sur les animaux dont le Batracien fait sa proie, et de se reployer en arrière pour s'appliquer contre l'ouverture des narines postérieures. La Langue des Salamandres est *molle et couverte de papilles* qui forment un velouté fin ; adhérente en avant et en arrière, elle ne jouit d'un peu de mobilité que sur les côtés, et ne peut servir à l'animal comme organe mobile que lorsqu'il abaisse extrêmement la mâchoire inférieure. Les Sirènes ont une langue toute osseuse ou cartilagineuse, incapable d'aucun mouvement propre, et ne recevant plus d'impulsion que de l'appareil hyoïde, semblable, sous ce rapport, à celle des Poissons.

En général, on ne découvre pas de Langue chez les *Poissons cartilagineux* ; et chez la plupart des *Poissons osseux*, la Langue ne consiste guère qu'en une simple saillie à la partie inférieure de la bouche. Elle est soutenue, le plus souvent, par un os lingual qui s'articule avec l'*appareil hyoïdien*, et dont la forme ainsi que le volume relatif varie beaucoup. La membrane qui recouvre cette Langue ne présente aucune différence avec celle qui tapisse la bouche, si ce n'est qu'elle est souvent garnie de dents aiguës ou en forme de pavés, qui doivent y émousser la sensibilité. Généralement peu musculeuse, la Langue des Poissons est peu susceptible de changer de forme, et l'os qui la supporte ne pouvant se mouvoir que faiblement, il en résulte que les *mouvements* de cet organe dépendent de ceux qui sont imprimés à l'hyoïde, et que son rôle se confond avec celui de cet appareil.

En quittant le grand type des Vertébrés, nous trouvons quelquefois chez les *animaux qui appartiennent à d'autres types* un organe qui a reçu aussi le nom de Langue, en général à cause de la ressemblance de sa forme avec la Langue des animaux supérieurs, quelquefois en raison de l'analogie de ses fonctions avec celles que nous avons reconnues propres à la Langue chez les vertébrés. N'ayant à nous occuper ici ni du goût, ni du toucher, ni de la *préhension*, de la mastication et de la *déglutition* des aliments, nous ne pouvons entreprendre d'indiquer les organes qui sont physiologiquement, chez les autres animaux, les analogues de la Langue des Vertébrés. Nous renvoyons pour la distinction et la description de ces organes analogues, aux articles qui sont destinés à faire connaître les animaux qui appartiennent au type des Annelés et à celui des Zoophytes ; nous ne dirons ici que quelques mots de la Langue des Malacozoaires, les seuls chez lesquels cet organe offre quelque ressemblance de situation et de composition avec la Langue des Vertébrés, telle que nous venons de la décrire, et qui mérite à plus juste titre le nom de Langue.

Dans la classe des Céphalopodes, la Langue est en général composée de deux lobes, l'un plus avancé, inférieur, musculeux, relevé d'un nombre plus ou moins considérable de feuillets transverses, à bord libre, entier ou découpé ; l'autre, plus reculé, supérieur, armé de lames cornées transverses, supportant des séries de crochets *qui* varient aussi beaucoup par le nombre et la forme. Ces deux lobes forment comme deux lèvres *qui* pincent les aliments, et les lames cornées, exécutant ensuite une sorte de mouvement péristaltique, redressent successivement et recourbent leurs crochets, qui poussent ainsi le bol alimentaire dans l'œsophage. Cette langue est généralement garnie de papilles et soutenue par un cartilage particulier ; sa partie antérieure ne peut cependant envelopper les matières sapides à la façon d'un véritable organe du goût, et elle ne sert guère qu'à la déglutition.

Chez les Gastéropodes, la Langue présente de grandes variations quant à sa forme, à sa longueur, à sa position, à son armure. En général, la Langue est courte chez les Gastéropodes qui ont une trompe ; elle est au contraire longue, et quelquefois démesurément longue, chez les Gastéropodes qui sont privés de trompe. Parmi ces derniers nous citerons la Patelle, le *Turbo pica*, chez lesquels la Langue est contournée sur elle-même dans l'état de repos, et égale presque en longueur le corps

tout entier, quand elle se déploie; il est difficile de concevoir à quoi peut être utile à ces animaux une pareille extension de cet organe. Chaque espèce présente aussi une armure particulière, disposée d'une façon régulière. Dans l'Aplysie, la Langue, large, en forme de cœur et portée sur deux éminences arrondies et séparées, est garnie de petites épines recourbées, placées en quinconce. On trouve, chez d'autres Gastéropodes, des lames tranchantes dentelées, des crochets à plusieurs pointes, des épines simples, etc. Dans cette classe, la Langue est toujours placée près de l'ouverture buccale; derrière les mâchoires, chez les Mollusques dont la bouche en est armée; à l'extrémité antérieure de la trompe, chez ceux qui en possèdent une. Il est à remarquer que la langue de l'Oscabrion se prolonge en arrière et est enveloppée d'un sac propre.

Les Ptéropodes manquent le plus généralement de Langue. M. Rang en a trouvé une à dents nombreuses dans la cavité buccale de son *Cuviera columnella*, espèce qui se rapproche des Hyales. Les Acéphales paraissent manquer complétement de Langue aussi bien que les Molluscoïdes.

Les Zoologistes classificateurs ont souvent trouvé, dans les caractères que leur fournit la Langue, le moyen de distinguer facilement les espèces ou les genres; c'est ainsi qu'ont été créés les noms de Ptéroglosse, Microglosse, Glossophage et autres. Les différences nombreuses que présente cet organe dans sa forme, son volume, sa structure; les degrés divers de liberté et d'extensibilité dont il jouit; la disposition de ses papilles, peuvent, en effet, prêter des caractères utiles, surtout s'ils concordent avec des faits plus importants dans l'organisation, et si on ne leur attribue pas une importance exagérée. (Emile Baudement.)

Le mot de *Langue* a aussi été appliqué à certaines plantes qui offrent plus ou moins de ressemblance avec l'organe dont nous venons de parler. Ainsi l'on a appelé :

Langue d'Agneau, une espèce de Plantain;

Langue d'Anolis, la *Melastoma ciliata*;

Langue de Bœuf, la Buglosse officinale et la Fistuline;

Langue de Cerf, la Scolopendre, etc.

Langue de Chataignier ou de Chêne, la Fistuline Langue de Bœuf;

Langue de Cheval, une espèce de Fragon;

Langue de Chien, La Cynoglosse officinale et le *Myosotis lappula*;

Langue de Noyer et Langue de Pommier, quelques Agarics à pédicule latéral;

Langue d'Oie, le *Pinguicula vulgaris*,

Langue de Passereau, le *Stellera passerina* et le *Polygonum aviculare*;

Langue de Serpent, l'Ophioglosse vulgaire;

Langue de Terre, les espèces du genre *Geoglossum*;

Langue de Vache, la Scabieuse des champs et la grande Consoude.

LANGUE DE BOEUF. bot. ch. — Nom vulgaire du *Fistulina hepatica* (*voyez* ce mot). Pendant longtemps on n'a connu que cette espèce. Schweinitz en a fait connaître une seconde de la Caroline beaucoup plus petite, qui croît également sur les troncs. (Lév.)

LANGUETTE. poiss. — Nom vulgaire d'une espèce de Pleuronecte. Voy. ce mot.

LANGUETTE. zool., bot. — Les entomologistes ont donné ce nom à une partie de la lèvre inférieure des Insectes (*voyez* bouche). — En botanique, on nomme *Languette* l'appendice long et étroit que produit le tube des corolles de certaines Synanthérées, en se prolongeant d'un seul côté.

C'est aussi le nom employé quelquefois pour désigner la *ligule* des Graminées. *Voy.* graminées.

LANGURIA (*Languria*, animal auquel on attribuait la production de l'ambre). ins. — Genre de Coléoptères subpentamères, famille des Clavipalpes, établi par Fabricius et adopté par Olivier, Latreille, Dejean. Ce dernier auteur rapporte à ce genre 18 espèces : 12 appartiennent à l'Amérique, 4 à l'Asie (Java) et 2 à l'Afrique. Les espèces types sont les *L. bicolor* Fab., *Mozardi* Lat., Ol., et *scapularis* Chev. On trouve ces insectes sur de petites branches mortes, et aussi sur des tiges de plantes. (C.)

***LANIADÉES.** *Laniadæ*. ois.— Famille établie par M. Lesson, dans l'ordre des Passereaux, pour des espèces à bec fort, très comprimé, crochu, armé d'une dent, à ailes médiocres, le plus souvent courtes et arrondies.

Cette famille comprend les genres Corvinelle, Falconelle, Pie-Grièche, Tchagra, Notodèle, Pitohui, Taraba, Lanion, Ramphocène, Manikup, Bagadais, Crinon et Bécarde. (Z. G.)

*LANIAGRA, d'Orb. ois.—Division de la famille des Laniadées. *Voy.* PIE-GRIÈCHE. (Z. G.)

*LANIARIUS, Boié. ois.—Division de la famille des Pies-Grièches. *Voy.* ce mot. — Vieill., syn. de *Gonolek*. (Z. G.)

*LANICTERUS, Less. ois.—Genre établi sur une espèce de la famille des Échenilleurs, que M. Lesson nomme *L. xanthornoides*. (Z. G.)

*LANIDÉES. *Lanidæ*. ois.—Famille établie par G.-R. Gray, dans son *List of the gen.*, dans la tribu des Passereaux dentirostres. Elle comprend la sous-famille des *Laninées* et celle des *Thamnophilinées*, et correspond en grande partie à l'ancien genre *Lanius* de Linné. (Z. G.)

*LANIELLUS, Swains. ois. — Division de la famille des Lanidées. *Voy.* PIE-GRIÈCHE. (Z. G.)

LANIER. ois. — Nom d'une espèce de Faucon. — Brisson a encore appelé *Lanier cendré* le Buzard Saint-Martin. (Z. G.)

*LANIGEROSTEMMA, Chap. BOT. PH. — Syn. d'*Eliæa*, Cambess.

*LANINSECTES. *Laninsecta*. INS. — MM. Amyot et Serville (*Ins. Hémipt., suites à Buffon*) désignent ainsi, dans l'ordre des Hémiptères, un groupe comprenant les genres *Orthezia* et *Callipalpus*. *Voy.* ORTHEZIA. (BL.)

LANIO. ois. — *Voy.* LANION.

*LANIOCERA, Less. ois.—Syn. de *Laniellus*, Swains. — Division de la famille des Lanidées. *Voy.* PIE-GRIÈCHE. (Z. G.)

LANIOGÈRE. *Laniogerus* (*laniatio*, lacinie; *gerere*, porter). MOLL.—Le g. Laniogère a été établi, dès 1816, par M. de Blainville pour un petit Mollusque nu fort singulier, et qu'il a observé dans la collection du Musée britannique. Ce genre serait voisin des *Glaucus*; mais, selon nous, il aurait plus d'analogie avec les Phyllidies ou les Diphyllides. En effet, ce petit Mollusque marin a un corps ovalaire, convexe en dessus, et présentant sur toute la face intérieure un plan locomoteur, terminé en arrière par une sorte de queue. La tête est assez grosse, se prolonge en avant en un mufle court, fendu par une bouche longitudinale, armé de plaques cornées; la tête porte en arrière deux petits tentacules de chaque côté, et l'on remarque sur le corps, également de chaque côté, des branches pectinées, à feuillets mous et flexibles, disposés à peu près de la même manière que dans les Pleurobranches; du côté droit, la branchie est interrompue par la présence d'un tubercule assez gros, donnant à la fois passage à l'anus et aux organes de la génération. Comme on le voit, ce genre a beaucoup de rapports avec les Diphyllides; mais, dans ce dernier genre, le manteau fait une large saillie autour de l'animal, de manière à arrêter complétement ses organes branchiaux, ce qui n'a pas lieu dans le genre Laniogère de M. de Blainville. Jusqu'à présent on ne connaît que la seule espèce servant de type à ce genre curieux, et l'on ignore quelle est sa patrie. (DESH.)

LANION. *Lanio*, Vieill. ois.—Section de la famille des Lanidées. *Voy.* PIE-GRIÈCHE. (Z. G.)

*LANIOTURDUS, Waterh. ois.—Section de la famille des Lanidées. *Voy.* PIE-GRIÈCHE. (Z. G.)

*LANISIUM. BOT. PH.—Genre de la famille des Méliacées-Trichéliées, établi par Rumph (*Amboin.* I, 151, t. 54). Arbres de l'Inde. *Voy.* MÉLIACÉES.

LANISTE. MOLL. — M. Swainson, ayant oublié sans doute que ce mot avait été employé par Montfort, l'a appliqué de nouveau à un sous-genre que nous croyons inutile, pour des Modioles à stries aux deux extrémités de la coquille, telles que les *Modiola discor*, *compacta*, etc. *Voy.* MODIOLE. (DESH.)

LANISTES. MOLL.—Monfort a proposé ce genre, dans sa *Conchyliologie systématique*, pour les Ampullaires sénestres; n'ayant aucune valeur, il n'a pas été adopté. *Voy.* AMPULLAIRE. (DESH.)

LANIUS, Linn. ois.—Nom latin du genre Pie-Grièche. (Z. G.)

*LANNEA, A. Rich. BOT. PH. — Syn. d'*Odina*, Roxb.

*LANTANÉES. *Lantaneæ*. BOT. PH. — Tribu de la famille des Verbénacées, à laquelle le genre *Lantana*, l'un de ceux qu'elle renferme, a donné ce nom. (AD. J.)

LANTANIER. *Lantana.* BOT. PH.—Genre de la famille des Verbénacées, tribu des Lantanées, à laquelle il donne son nom, de la didynamie angiospermie dans le système sexuel. Il se compose d'arbrisseaux et d'un petit nombre d'espèces herbacées, dont plusieurs sont très répandues dans les jardins comme plantes d'ornement. Ce sont des végétaux presque tous originaires de l'Amérique tropicale, assez fréquemment armés de piquants; dont les branches sont anguleuses, les feuilles simples, généralement rugueuses, dentées sur leurs bords, opposées ou ternées; leurs fleurs sont réunies en capitules axillaires, accompagnées de bractées dont les extérieures forment une sorte d'involucre autour de chaque capitule. La couleur de ces fleurs est violacée, orangée, jaune ou blanche, et varie quelquefois dans un même capitule. Chacune, considérée en particulier, présente un calice en tube très court, à 4 petites dents; une corolle à tube allongé, légèrement renflé dans son milieu, à limbe étalé, divisé en 4 lobes inégaux; 4 étamines incluses, didynames; un ovaire à 2 loges, auquel succède un petit fruit bacciforme, renfermant un seul noyau biloculaire, percé à sa base, ou deux noyaux distincts, dont chacun est alors uniloculaire et monosperme. Ce dernier caractère fait diviser le genre entier en deux sous-genres, dont le premier (*Camara*, Cham.) est caractérisé par l'existence d'un seul noyau creusé intérieurement de deux loges; dont le second (*Colliocreas*, Cham.) se distingue par la présence, dans son fruit, de deux noyaux distincts et uniloculaires.

Parmi les diverses espèces de Lantaniers que l'on cultive le plus habituellement dans les jardins, nous nous bornerons à dire quelques mots sur les suivantes :

LANTANIER A FEUILLES DE MÉLISSE, *Lantana camara* Lin. C'est un arbrisseau qui s'élève ordinairement à 10-12 décimètres, dépourvu d'aiguillons, dont les feuilles persistantes sont ovales oblongues. Ses fleurs se développent pendant tout l'été; elles sont d'abord jaunes, et prennent peu à peu une teinte aurore. On cultive cette espèce dans la serre tempérée ou chaude; on la multiplie soit par graines, soit par boutures.

Le LANTANIER A FLEURS BLANCHES, *Lantana nivea*, est une jolie espèce frutescente, dont la tige est armée d'aiguillons courts et recourbés, dont les feuilles sont ovales-lancéolées, acuminées, légèrement crénelées; dont les fleurs, d'un beau blanc et d'une odeur agréable, se succèdent pendant presque toute l'année, et forment des capitules hémisphériques, accompagnés de bractées linéaires. C'est encore une espèce de serre tempérée ou chaude qu'on multiplie comme la précédente.

Parmi les autres espèces, nous nous bornerons à indiquer le LANTANIER ODORANT, à feuilles opposées et ternées; le LANTANIER AGRÉABLE des jardiniers, qui ne s'élève qu'à 4 décimètres, remarquable par ses fruits nombreux, gros comme des Pois, bleuâtres; le LANTANIER DE SELLAW, etc. Ces diverses espèces ont déjà donné, par la culture, des variétés souvent de meilleur effet que leur type. (P. D.)

LANTERNE. MOLL.—Nom vulgaire d'une belle espèce d'Anatine, *Lanterne anatina* de Lamarck. *Voy.* ANATINE. (DESH.)

LANTERNE. BOT. CR. — Nom vulgaire du g. *Laternea*. *Voy.* ce mot.

LANTHANE. CHIM. — Découvert en 1840 par Mosander dans la cérite de Bastnas, où il se trouve uni à l'oxygène et combiné avec l'oxyde de Cérium (*voy.* ce dernier mot), le Lanthane a été étudié depuis par Hermann, et n'a été obtenu, jusqu'à présent, que sous forme d'une poudre grise, s'oxydant dans l'eau et se convertissant en un hydrate de couleur blanche.

D'après la manière d'être de ses combinaisons, ce métal semble devoir être placé sur la limite des Métaux terreux, immédiatement après l'Yttrium.

Hermann a adopté le chiffre 600 pour l'équivalent du Lanthane, dont l'unique oxyde est représenté par 700. (A. D.)

***LAODICE.** *Laodicea* (nom mythologique). ACAL.—Genre de l'ordre des Méduses ou Discophores, établi par M. Lesson, qui le caractérise par la forme hémisphérique de l'ombelle, ayant au milieu un nucléus rougeâtre, solide, à quatre masses perforées, d'entre les intervalles desquelles partent des cloisons vasculaires, formant une croix. Des tentacules courts, très nombreux, naissent du bord de l'ombelle. La seule espèce connue vit dans la Méditerranée. Elle est large de 1 centimètre. Les précédents auteurs

l'ont nommée *Medusa crucigera* et *Aurelia crucigera*. (Duj.)

LAOMÉDÉE. *Laomedea* (nom mythologique). POLYP. — Genre de l'ordre des Sertulariées, établi par Lamouroux pour diverses espèces de Campanulaires (*voy.* ce mot), dont les cellules campaniformes ont le pédoncule plus court. Les cellules sont portées sur des tiges grêles, rameuses, raides ou volubiles. Les animaux, tout-à-fait semblables à ceux des Campanulaires, ont une couronne de douze à quatorze tentacules. On en connaît 10 espèces toutes des mers d'Europe. (Duj.)

***LAOPHONTE**. *Laophonta*. CRUST. — Ce nom désigne une nouvelle coupe générique de Crustacés établie par M. Philippi dans les Archives de Wiedmann, et dont l'espèce type est la LAOPHONTE CORNUE, *Laophonta cornuta* Phil. (*in Arch. de Wiedm.*, I, 1840, pl. 3, fig. 13). (H. L.)

LAPAGERIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Philésiées, voisine des Smilacées, établi par Ruiz et Pavon (*Fl. peruv.* III, 65, t. 297). Sous-arbrisseaux du Chili. *Voy.* PHILÉSIÉES.

***LAPAROCERUS** (λαπαρός, grêle ; κέρας, antenne). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides gonatocères, division des Cyclomides, créé par Schœnherr (*Synonymia gen. et Sp. Curculion.*, t. II, p. 530-7, 2e part., p. 228). 4 espèces sont rapportées à ce genre par l'auteur : les *L. morio*, *piceus*, *tetricus* et *Canariensis*. Les deux premières se trouvent en Portugal ; la troisième et la quatrième, dans l'île de Ténériffe. (C.)

***LAPEMIS** (λαπή, pituite ; ἐρπύς, tortue). REPT. — Groupe d'Ophidiens proposé par Gray (*Zool. Miscell.* 1842). (E. D.)

LAPEREAU. MAM. — Nom que l'on donne vulgairement au jeune Lapin. (E.D.)

LAPEYROUSIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Sénécionidées, établi par Thunberg (*Fl. cap.* 700). Sous-arbrisseaux du Cap. *Voy.* COMPOSÉES. — Pourr., syn. d'*Ovieda*, Spreng.

LAPHRIA (nom mythologique). INS. — Genre de l'ordre des Diptères brachocères, famille des Tanystomes, tribu des Asiliques, établi par Meigen. Les *Laphria* diffèrent des autres genres de la même tribu par les antennes à troisième article fusiforme, sans style distinct, et par des jambes courbes inermes.

Ce genre renferme 7 ou 8 espèces, dont la plus connue est la LAPHRIE DORÉE, *L. aurea*, qui se trouve fréquemment en France, surtout aux environs de Paris.

***LAPHYRA** (λάφυρον, butin). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, tribu des Cicindélètes, formé par Dejean, dans son Catalogue, avec une espèce de Barbarie, la *Cicindela Audouinii* de M. Barthélemy de Marseille (*Ann. de la Soc. ent. de Fr.*, t. IV, p. 597, et qui a donné lieu à quelques critiques sur l'établissement du genre, critiques qui n'étaient nullement fondées, puisqu'elles avaient pour base l'examen d'une véritable Cicindèle des environs d'Oran, très semblable à celle avec laquelle ce genre a été établi. (C.)

***LAPICAUME**, Lapeyr. BOT. PH. — Syn. de *Soyeria*, Monn.

***LAPIEDRA**. BOT. PH. — Genre de la famille des Amaryllidées, établi par Lagasca (*Nov. gen. et Sp.*, 14). Herbes de l'Ibérie. *Voy.* AMARYLLIDÉES.

LAPIN. MAM. — Espèce du genre Lièvre. *Voy.* ce mot. Le nom de *Lapin* a été étendu à plusieurs Mammifères qui diffèrent beaucoup de l'espèce connue généralement sous ce nom ; c'est ainsi que le *Souslik* a reçu la dénomination de LAPIN D'ALLEMAGNE ; l'*Agouti*, celle de LAPIN D'AMÉRIQUE ; le *Kanguroo philandre*, celle de LAPIN D'ARÉE ; le *Cochon d'Inde*, celle de LAPIN DU BRÉSIL ; le *Lemming*, celle de LAPIN DE NORWÈGE, etc. (E. D.)

LAPIS-LAZULI. MIN. — *Voy.* LAZULITE.

LAPLACEA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Ternstrœmiacées-Laplacées, établi par H.-B. Kunth (*in Humb. et Bonpl. Nov. gen. et Sp.*, V, 207, t. 461). Arbres ou arbrisseaux de l'Amérique tropicale. *Voy.* TERNSTRŒMIACÉES.

LAPLACÉES. *Laplaceæ*. BOT. PH. — Tribu de la famille des Ternstrœmiacées, ainsi nommée du genre *Laplacea*, qui en fait partie. (Ad. J.)

LAPLYSIE. MOLL. — *Voy.* APLYSIE.

LAPLYSIENS, Lamk. MOLL. — *Voy.* APLYSIENS.

LAPPA. BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Cynarées, établi par Tournefort (*Inst.*, 156). Herbes de l'Europe et de l'Asie. *Voy.* COMPOSÉES.

LAPPAGO. BOT. PH. — Genre de la famille des Graminées-Panicées, établi par Schreber (*Gen.*, 131). Gramens croissant en abondance entre les tropiques, dans les régions australes de l'Europe et centrales de l'Asie. *Voy.*, GRAMINÉES.

***LAPPIDA** (d'un mot hébreu signifiant *lampe*). INS. — Genre de la famille des Fulgorides, de l'ordre des Hémiptères, établi par MM. Amyot et Serville (*Ins. hémipt., suites à Buffon*) sur une seule espèce du Brésil (*L. proboscidea*), décrite par M. Spinola sous le nom de *Dyctiophora proboscidea*. (BL.)

LAPPULA, Mœnch. BOT. PH. — Syn. d'*Echinospermum*, Swartz.

LAPSANA, Tournef. BOT. PH. — Syn. de *Lampsana*, Vaill.

LAQUE. CHIM. — Cette résine, improprement appelée *Gomme-laque* dans les arts, où elle est très employée, exsude des branches du *Croton lacciferum*, qui croît dans les Indes, et de quelques autres arbres à la suite des piqûres d'un Insecte hémiptère désigné sous le nom de *Coccus lacca*.

La Résine-laque se trouve dans le commerce sous trois formes : en *bâtons*, telle qu'on la trouve concrétée à l'extrémité des branches d'où elle exsude; en *grains*, ou réduite en poudre grossière; enfin en *écailles*, c'est-à-dire fondue et coulée en plaques minces. La qualité de la Laque en écailles varie avec la proportion de principe colorant qu'elle renferme encore; de là trois variétés connues sous le nom de Laque *blonde*, *rouge*, ou *brune*.

La Résine-laque est composée d'une grande quantité de résine unie à de la matière colorante rouge soluble dans l'eau, à de la cire, à du gluten, et à quelques corps étrangers. Nous présentons ici l'analyse de la Laque en écailles, par M. Hatchett : résine 90,9, matière colorante 0,5, cire 4,0, gluten 2,8, corps étrangers 0, perte 1,8. M. John prétend y avoir trouvé 16,7 d'un principe particulier auquel il a donné le nom de *Laccine*, et des traces d'*Acide laccique*.

On donne encore le nom de *Laques* à des matières colorantes précipitées de leurs solutions aqueuses par des oxydes ou des sous-sels; mais ces produits de l'art n'ont, comme on voit, rien de commun avec la Résine qui fait le sujet de cet article. (A. D.)

LAQUEOLARIÆ. ARACH. — *Voy.* CORDITÈLES.

LAR. MAM. — Espèce de Gibbon. *Voy.* ce mot.

LARBREA, Sering. BOT. PH. — Syn. de *Malachium*, Fr.

LARDITE. MIN. — Syn. de Pagodite.

LARDIZABALA. BOT. PH. — Genre de la famille des Lardizabalées, établi par Ruiz et Pavon (*Prodr.*, 143, t. 37). Arbrisseaux grimpants, indigènes du Pérou. *Voy.* LARDIZABALÉES.

LARDIZABALÉES, *Lardizabaleæ*. BOT. PH. — Famille de plantes dicotylédonées, polypétales, hypogynes, réunie primitivement aux Ménispermacées, dont elle formait une tribu distincte, distinguée aujourd'hui avec raison par plusieurs caractères, notamment par la disposition de ses ovules. Ces caractères, que nous empruntons à l'excellente Monographie de M. Decaisne, sont les suivants : Fleurs unisexuelles par avortement, monoïques ou dioïques. Dans les *mâles*, un calice de 3 folioles, ou plus souvent de six alternant sur deux rangs; pétales au nombre de six, également sur deux rangs, opposés aux folioles, les intérieurs plus petits ou glandiformes et manquant quelquefois; 6 étamines opposées aux pétales, à filets soudés entre eux ou plus rarement libres, à anthères presque toujours extrorses, dont les deux loges sont réunies par un gros connectif souvent prolongé en pointe au-dessus, et s'ouvrant chacune par une fente longitudinale; au centre, 2-3 rudiments d'ovaires charnus, rarement plus. Dans les *femelles*, qui sont un peu plus grandes que les mâles, même disposition des enveloppes par verticilles ternaires; des étamines qui sont toujours libres, petites et dépourvues de pollen. Ovaires au nombre de 3, plus rarement de 6 ou de 9, exhaussés sur un court gynophore, terminés chacun par un sigmate papilleux, pelté, obtus ou conique, sessiles ou portés sur un style court, contenant chacun des ovules nombreux (très rarement réduits à un seul), fixés sur toute à la paroi interne de la loge, excepté sur la ligne qui répond à la suture interne, et comme enfoncés au milieu d'un

tissu mou qui se divise souvent en une foule de papilles piliformes, anatropes ou campulitropes. Ces ovaires deviennent autant de carpelles charnus ou de follicules, sessiles ou courtement pédicellés, polyspermes, oligospermes, ou même monospermes. Les graines, sous un tégument cartilagineux et à l'extrémité d'un gros périsperme corné, blanc, offrent un embryon ovoïde très petit, dont la radicule infère regarde le point d'attache. Les espèces, peu nombreuses, sont des arbrisseaux grimpants, originaires du Chili, en Amérique; du Népaul, de la Chine et du Japon, en Asie; celles d'un seul genre, de Madagascar; à feuilles alternes, dépourvues de stipules, une ou deux fois ternées avec des folioles entières, dentées ou lobées, trinerviées, et dont les pétioles et pétiolules se renflent à leur base et à leur sommet. Les fleurs blanches, lilas, d'un rouge pourpre ou d'un jaune pâle, souvent odorantes, sont disposées en grappes axillaires, ou sortent en nombre du milieu d'un groupe d'écailles. Le fruit se mange.

GENRES.

Tribu I. Fleurs dioïques. Anthères extrorses. Espèces américaines.

Lardizabala, R. Pav. — *Boquila*, Decaisne.

Tribu II. Fleurs monoïques. Anthères extrorses. Espèces asiatiques.

Parvatia, DC. — *Stauntonia*, DC. — *Holbœllia*, Wall. — *Akebia*, Dec.

Tribu III. Fleurs dioïques. Anthères introrses. Espèces madagascariennes.

Burasaia, Pet.-Th. (Ad. J.)

LARENTIA. INS. — Genre de l'ordre des Lépidoptères nocturnes, famille des Phalénieus, tribu des Phalénides, établi par Treitschke et adopté par MM. Duponchel, Boisduval, Blanchard, etc., dans leurs ouvrages respectifs. Les *Larentia* présentent un corps grêle, assez long; des antennes sétacées, simples dans les deux sexes; une tête arrondie; des palpes fort longs, grêles et velus, avec leur dernier article très grêle et penché; des ailes assez larges, arrondies; l'abdomen long, presque cylindrique.

On connaît un grand nombre d'espèces de ce genre, indigènes et exotiques; elles ont été réparties en deux sections, qui sont:

1° Les *Larentia* proprement dits, dont les ailes antérieures sont assez larges, et les postérieures assez grandes. La *Larentia dubitaria* est l'espèce type de cette section: sa chenille vit sur le Nerprun, et se trouve fréquemment en France, surtout aux environs de Paris.

2° Les *Eupithecia*, qui ont les ailes antérieures plus étroites et plus oblongues, et les postérieures plus petites. La *Larentia innotaria* est une des principales espèces de cette section; elle est aussi, comme la première, très répandue en France. (J.)

LARETIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Ombellifères, établi par Gillies et Hooker (*Bot. miscell.*, I, 329, t. 69). Herbes du Chili. *Voy.* OMBELLIFÈRES.

LARGES (OVALAIRES TRIANGULAIRES). *Latæ* (*ovales triangulares*). ARACH. — Ce nom désigne, dans le genre des *Epeira*, une race dont les espèces qui la composent ont ordinairement l'abdomen triangulaire, large. Dix-huit espèces d'*Epeira* appartiennent à cette race. (H. L.)

**LARGIDES. *Largides*. INS. — MM. Amyot et Serville (*Ins. hémipt., suites à Buffon*) ont établi sous cette dénomination un groupe dans la famille des Lygéides, comprenant les deux seuls genres *Largus* et *Acinocoris*. (Bl.)

**LARGUS. INS. — Genre de la famille des Lygéides, de l'ordre des Hémiptères, établi par Hahn (*Wanzenart Insekt.*) sur quelques espèces exotiques privées d'ocelles, ayant la tête courte et le corselet plan. Les espèces les plus répandues sont les *Largus lunulatus* (*Lygæus lunulatus* Fabr.), *Largus humilis* (*Cimex humilis* Drury.), etc., du Brésil. (Bl.)

**LARIDÉES. *Laridæ*. OIS. — Famille établie par G.-R. Gray (*List of the gen.*) dans l'ordre des Palmipèdes pour les espèces que Linné classait dans les genres *Larus*, *Rhynchops* et *Sterna*. Trois sous-familles, correspondant à ces trois genres (celles des *Larinées*, des *Rhynchopinées* et des *Sterninées*), composent la famille des Laridées pour G.-R. Gray. (Z. G.)

**LARINÉES. *Larinæ*. OIS. — Sous-famille qui correspond entièrement au genre linnéen *Larus*. Les nombreuses divisions que l'on a fait subir à ce dernier en font naturellement

partie; ce sont les genres *Lestris*, *Stercorarius*, *Rossia*, *Larus*, *Laroides*, *Xema*, *Chroicocephalus*, *Rissa* et *Gavia*. La sous-famille des Larinées fait partie, dans G.-R. Gray, de la famille des Laridées. (Z. G.)

LARINUS (λαρινός, engraissé). INS.—Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides gonatocères, division des Erirhinides, créé par Germar (*Species insectorum*, p. 379) et adopté par Schœnherr (*Disp. method.*, p. 220 —*Syn. gen. et sp. Curcul.* t. III, p. 104, t. 7, pars 2, p. 3). Ce dernier auteur a fait entrer dans ce genre 79 espèces: 45 appartiennent à l'Europe, 21 à l'Asie, 12 à l'Afrique et 1 à l'Amérique; mais on en retrouve quelques unes dans l'une ou l'autre de ces diverses parties du monde. Nous indiquerons, parmi celles qui en font partie, les suivantes: *L. Cynaræ*, *Cardui*, *Jaceæ* Fab., *Scolymi* Ol. Cette dernière est assez commune aux environs de Paris. Ces Insectes sont recouverts d'une poussière jaune, verte ou rougeâtre, qui se détache au moindre attouchement. On les rencontre sur les fleurs des Carduacées. (C.)

LARISSA, Curt. INS. —Syn. de *Celina*, Steph.

LARIX. BOT. PH. —Nom scientifique du genre Mélèze. *Voy.* ce mot.

LARMES MARINES. ANNÉL.—Nom sous lequel l'abbé Dicquemare (*Journ. de phys.*, 1776) a décrit et figuré de petites masses gélatineuses de la grosseur d'un grain de raisin, terminées par une longue queue, et qui avaient été trouvées au Havre, adhérant par leurs pédicelles à des plantes marines. Ces corps singuliers renfermaient des animaux filiformes, qui paraissaient être de petites Annélides. Bosc a supposé que ces Larmes marines étaient le frai de quelque Poisson ou de quelque Mollusque; Audouin croit que ces vessies glaireuses ne sont autre chose que les cocons de quelque Annélide, dans l'intérieur duquel vivraient pendant un assez long temps les jeunes individus, comme cela se remarque dans les Sangsues et les Lombrics. (E. D.)

***LAROIDES**, Brehm. OIS.—Division du genre Mouette. *Voy.* ce mot. (Z. G.)

LAROPIS, Wagl. OIS.— Division du g. Sterne. *Voy.* ce mot. (Z. G.)

LARRA. INS. — Genre de la famille des Larrides, de l'ordre des Hyménoptères, établi par Fabricius et adopté avec certaines restrictions par tous les entomologistes. On reconnaît les espèces du genre *Larra* à leurs mandibules privées de dentelures. Le type du genre est la *L. anathema* (*Sphex anathema* Ross.), répandue dans une grande partie de l'Europe. (BL.)

LARREA. BOT. PH.—Genre de la famille des Zygophyllées, tribu des Zygophyllées vraies, établi par Cavanilles (*Ann. sc. nat.*, II, 119, t. 18, 19). Arbrisseaux des Andes du Pérou. *Voy.* ZYGOPHYLLÉES.

LARRIDES. *Larridæ*. INS. — Famille de la tribu des Crabroniens, de l'ordre des Hyménoptères, caractérisée surtout par un labre toujours caché, et des mandibules offrant à leur base une profonde échancrure au côté interne. Les Larrides ont des mœurs analogues à celles des autres Crabroniens et des Sphégiens (*voy.* ces mots). La plupart ont encore été peu étudiées dans leurs habitudes particulières, et l'on ignore encore exactement, pour le plus grand nombre des espèces, comment elles construisent leur nid, et de quelle sorte d'insectes elles approvisionnent leurs jeunes larves. Les Larrides sont répandues particulièrement en Europe et dans le nord de l'Afrique. Leurs représentants ne sont pas fort nombreux. Nous les rattachons à cinq genres essentiels; ce sont les *Palarus*, *Lyrops*, *Larra*, *Miscophus* et *Dinetus*. (BL.)

LARRIENS. *Larrii*. INS.—Synon. de Larrides.

LARUNDA. CRUST.—Syn. de *Cyamus*. *Voy.* ce mot. (H. L.)

LARUS, Linn. OIS. — Nom générique des Goelands et des Mouettes. (Z. G.)

LARVA. MOLL.—Sous ce nom, Humphrey, dans le *Museum calonnianum*, a proposé un genre correspondant exactement au Fissurelle de Bruguière et de Lamarck. *Voy.* FISSURELLE. (DÉSH.)

LARVAIRE. *Larvaria* (*larva*, larve). POLYP. — Genre de Polypiers fossiles proposé par M. Defrance pour certains corps fossiles du terrain tertiaire parisien. Ce sont des tubes poreux, calcaires, larges de 1 millimètre environ, divisibles en anneaux formés d'une rangée transverse de granules réguliers, laissant entre eux autant de pores également réguliers, qu'on a pris pour des loges de Polypes. M. de Blainville les con-

sidère comme n'étant probablement pas des Polypiers, mais comme ressemblant à des fragments d'antennes de certains Crustacés macroures. Il est bien vrai d'ailleurs que les pores de ces Larvaires n'ont pas la structure des loges des Polypes. (Duj.)

LARVES. INS.—Second âge des Insectes à leur sortie de l'œuf. *Voy.* INSECTES.

***LARVIVORA**, Hodgs. OIS. — Division de la famille des Merles. *Voy.* MERLE.

(Z. G.)

LARYNX. ZOOL. — Chez l'Homme et les Mammifères, le Larynx est un appareil qui forme, en quelque sorte, le vestibule de la trachée-artère; il a la forme d'un tube large et court suspendu à l'os hyoïde, et qui se continue inférieurement avec le canal de la trachée : c'est là que se produit la voix. Chez les Oiseaux, nous trouvons aussi, à la partie supérieure de la trachée-artère, un appareil qui porte le nom de Larynx supérieur, dont la structure est très simple, et qui ne sert que peu ou point à la production des sons. C'est à l'extrémité inférieure de la trachée qu'existe l'appareil laryngien destiné à la formation du chant, et qui est d'une structure d'autant plus compliquée que l'oiseau possède une voix plus étendue, plus forte, plus éclatante, capable de moduler les sons avec une plus grande perfection.

L'organe de la voix est donc une dépendance de l'appareil de la respiration, et, d'autre part, il peut exister un Larynx à l'origine de la trachée, sans qu'il serve directement à la production des sons. La définition rigoureuse du mot Larynx ne doit donc pas impliquer l'idée d'un appareil exclusivement adapté à la formation de la voix, et, par une conséquence naturelle, la description de cet appareil ne peut pas être mieux placée qu'à côté de la description du tube aérien. C'est donc au mot TRACHÉE-ARTÈRE que nous pourrons plus opportunément indiquer la construction de l'appareil laryngien; il en résultera, pour notre description, plus de clarté, et nous ne serons pas tombé dans des redites, que nous éviterions difficilement sans ce renvoi. C'est alors aussi que nous décrirons l'*Hyoïde*, la *Glotte*, et toutes les autres parties qui sont, avec la trachée, dans des rapports de situation plus ou moins connexes. Quant aux fonctions de ces différentes parties, c'est aux mots RESPIRATION et VOIX qu'elles se trouveront naturellement indiquées. (É. B.)

LASCADIUM. BOT. PH.—Genre de la famille des Euphorbiacées? établi par Rafinesque (*Ludov.*, 114). Arbrisseau de l'Amérique boréale.

***LASCHIA** (nom d'homme). BOT. CR.— Genre de Champignons de la classe des Basidiosporés. Leur consistance est semblable à celle des Tremelles, mais ils sont surtout remarquables par les larges cellules polygonales qui recouvrent leur surface. On n'en connaît encore que deux espèces exotiques, qui ont été décrites sur des échantillons secs. (Lév.)

***LASEGUEA**, Alp. DC. (dédié par M. Alp. De Candolle à M. Lasègue, conservateur du musée botanique de M. Benjamin Delessert). BOT. PH. — Genre de la famille des Apocynacées, qui a été établi par M. Alp. De Candolle (*Prod.*, vol. VIII, p. 481, et *Ann. sc. nat.*, 3e sér., mai 1844, p. 260) pour des plantes voisines des *Echites*. Ce sont des arbrisseaux ou sous-arbrisseaux du Brésil, quelquefois grimpants; à feuilles opposées, presque sessiles, excepté dans une espèce, entières et en cœur; leurs fleurs sont disposées en grappes simples, terminales; elles sont accompagnées de bractées linéaires-lancéolées, plus courtes que les pédicelles. Chacune de ces fleurs présente, selon M. Alp. De Candolle, les caractères suivants : Calice 5-parti, à divisions allongées-oblongues, aiguës, munies de deux glandes à leur base; corolle presque plus courte que le calice, 5-lobée seulement au sommet; à tube cylindrique, élargi vers les deux tiers de sa longueur, point sur lequel sont insérées les étamines, sans appendices, et avec un cercle de poils au niveau de l'origine des étamines; à lobes ovales, très petits, à préfloraison convolutive vers la gauche, dressés. Les étamines sont formées d'une anthère sessile, linéaire-acuminée, adhérente au milieu du stigmate. Autour du pistil est un nectaire formé de 5 glandes obtuses. Le pistil est formé de deux ovaires glabres, multi-ovulés, surmontés d'un seul style.

En établissant ce genre, M. Alp. De Candolle n'en connaissait que deux espèces, qu'il a décrites dans le 8e volume du *Pro-*

drome. Mais plus tard, en examinant l'herbier de M. Delessert et celui du Muséum de Paris, il en a reconnu quatre nouvelles, qu'il a décrites dans les *Annal. des sc. nat.* de 1844 (*loco cit.*). (P. D.)

LASERPITIUM. BOT. PH. — Genre de la famille des Ombellifères-Thapsiées, établi par Tournefort (*Inst.*, 324), et présentant pour caractères principaux : Calice à limbe 5-denté; pétales obovés, émarginés, infléchis, presque égaux; fruit à dos comprimé ou cylindrique, à huit ailes; carpophore libre, biparti.

Les *Laserpitium* sont des herbes croissant en Europe, surtout dans les régions australe et orientale de cette partie du globe, à feuilles bi-tri-pinnatiséquées, dont les segments entiers, dentés ou incisés; involucre et involucelles polyphylles; fleurs blanches, ou, plus rarement, jaunes, disposées en ombelles multi-radiées.

On connaît environ 20 espèces de ce genre, dont quelques unes sont cultivées dans les jardins. (J.)

LASIA, Hope. INS. — Syn. de *Cynegetis*, Chev. (C.)

LASIA (λάσιος, velu). BOT. PH. — Genre de la famille des Aroïdées-Orontiacées, établi par Loureiro (*Fl. cochinch.*, I, 103). Herbes de l'Inde. *Voy.* AROÏDÉES.

***LASIAGROSTIS** (λασιος, velu; ἄγρωστις, gramen). BOT. PH. — Genre de la famille des Graminées-Stipacées, établi par Link (*Hort. Berol.*, I, 99). Gramens des régions méditerranéennes et de l'Asie centrale. *Voy.* GRAMINÉES.

***LASIANDRA** (λάσιος, velu; ἀνήρ, homme). BOT. PH. — Genre de la famille des Mélastomacées-Osbeckiées, établi par De Candolle (*Prodr.*, III, 127). Arbres et, plus souvent, arbrisseaux de l'Amérique tropicale. *Voy.* MÉLASTOMACÉES.

***LASIANTHEA** (λάσιος, velu; ἄνθη, floraison). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Sénécionidées, établi par De Candolle (*Prodr.*, V, 607). Arbrisseaux du Mexique. *Voy.* COMPOSÉES.

LASIANTHERA (λάσιος, velu; ἀνθέρα, anthère). BOT. PH. — Genre dont la place dans le système n'est pas encore fixée, et qu'Endlicher rapproche, quoique avec doute, des Ampélidées. Il a été établi par Palisot de Beauvois (*Flor. owar*, I, 85, t. 51), et ne renferme qu'une seule espèce, *L. africana*, arbrisseau grimpant de l'Amérique tropicale.

LASIANTHUS, Zuccar. BOT. PH. — Syn. de *Lasianthea*, DC.

LASIOBOTRYS (λάσιος, velu; βότρυς, grappe). BOT. CR. — Sprengel a donné ce nom à un petit Champignon qui croît sur les feuilles vivantes du *Lonicera cœrulea* et de quelques *Xylostrum* : il appartient aux Tubéracés épiphylles. On remarque sur les feuilles de petits tubercules arrondis, noirs, très consistants, développés sous l'épiderme, qu'ils rompent pour se montrer au dehors. Vus sous le microscope, ils représentent une série circulaire de poils raides, simples, qui les fixent au parenchyme des feuilles. Leur intérieur est blanc, et composé d'utricules au nombre de sept ou huit, qui renferment le même nombre de spores. On ne connaît encore que le *Lasiobotrys lonicera*, dont Kunze avait fait une Sphérie, De Candolle un *Xyloma*, et Fries un *Dothidea*. C'est un des plus jolis petits Champignons à étudier. Greville (*Fl. scot.*, tab. 191) en a donné une belle figure, qui ne pèche que sous le rapport des spores. (LÉV.)

LASIOCAMPA (λάσιος, velu; καμπή, chenille). INS. — Genre de l'ordre des Lépidoptères nocturnes, famille des Bombyciens, tribu des Bombycides, établi par Latreille aux dépens du genre *Bombyx* de Linné. Il diffère des autres genres de la même famille par des palpes longs prolongés en forme de bec, et des antennes également pectinées dans toute leur longueur.

On connaît 8 à 10 espèces de ce genre pour lesquelles on a établi deux divisions : la première comprend les espèces à ailes dentelées, et a pour type la *Lasiocampa quercifolia*. Cette espèce se trouve dans une grande partie de l'Europe; sa chenille est grise, velue, avec un double collier bleu. La seconde division renferme les espèces à ailes non dentelées; une des plus connues est la *Lasiocampa pini*, qui habite la France méridionale.

Toutes ces espèces ont les mêmes mœurs que les *Bombyx*, dont ils faisaient autrefois partie.

***LASIOCERA** (λάσιος, velu; κέρας, antenne). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, tribu des Cicindélètes, établi par M. Dejean, qui y

rapporte 1 seule espèce, *L. nitidula*, indigène du Sénégal.

***LASIOCHLOA** (λάσιος, velu; χλόη, herbe). BOT. PH. — Genre de la famille des Graminées-Festucacées, établi par Kunth (*Gram.*, II, 555, t. 192, 193). Gramens du Cap. *Voy.* GRAMINÉES.

***LASIOCORYS** (λάσιος, velu; κόρυς, casque). BOT. PH. — Genre de la famille des Labiées-Stachydées, établi par Bentham (*Lasiat.*, 600). Arbrisseaux du Cap et de l'Abyssinie. *Voy.* LABIÉES.

***LASIODACTYLUS** (λάσιος, velu; δάκτυλος, doigt). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères, famille des Clavicornes, tribu des Nitidulaires, créé par Perty (*Delectus anim. art.*, 1830, p. 35, t. VII, fig. 13). Le cinquième article des tarses paraît soudé au quatrième; la massue a quatre articulations. L'espèce type est du Brésil; elle porte le nom de *L. brunneus*. (C.)

***LASIODACTYLUS** (λάσιος, velu; δάκτυλος, doigt). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères, famille des Longicornes, tribu des Lamiaires, formé par M. Dejean, dans son Catalogue, avec deux espèces du Sénégal: *L. latimanus* et *Buquetii* Dej. Le *L. fimbriatus* d'Ol. doit aussi être rapporté à ce genre. (C.)

***LASIODERMA** (λάσιος, velu; δέρμα, peau). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Clavicornes, tribu des Nitidulaires, formé par Dejean dans son Catalogue. L'auteur lui donne pour type une espèce de Cayenne, la *L. squalidum* de Lacordaire. (C.)

***LASIONEMA** (λάσιος, velu; νῆμα, filament). BOT. PH. — Genre de la famille des Rubiacées-Cinchonées, établi par Don (*in Linn. Transact.*, XVII, 142). Arbres du Pérou. *Voy.* RUBIACÉES.

LASIONITE. MIN. — *Voy.* WAVELLITE.

LASIONOTA (λάσιος, velu; νῶτος, dos). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Sternoxes, tribu des Buprestides, établi par Dejean, dans son Catalogue, avec une espèce du Brésil, le *Buprestis quadrifasciata* de Mannerheim (*L. quadricincta* Dej.). (C.)

***LASIOPÉTALÉES**. *Lasiopetaleæ*. BOT. PH. — Tribu de la famille des Byttnériacées, que nous exposerons avec le grand groupe des Malvacées. *Voy.* ce mot. (AD. J.)

LASIOPETALUM (λάσιος, velu; πέταλον, pétale). BOT. PH. — Genre de la famille des Byttnériacées-Lasiopétalées, établi par Smith (*in Linn. Transact.*, IV, 216). Arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande. *Voy.* BYTTNÉRIACÉES.

LASIOPOGON (λάσιος, velu; πώγων, barbe). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Sénécionidées, établi par Cassini (*in Bullet. Soc. philom.*, 1818, p. 75). Herbes des régions australe et boréale de l'Afrique. *Voy.* COMPOSÉES.

***LASIOPTERA** (λάσιος, velu; πτέρον, aile). INS. — Genre de l'ordre des Diptères némocères, famille des Tipulaires, tribu des Gallicoles, établi par Latreille, et adopté par M. Macquart (*Dipt. exot.*), qui le place dans sa tribu des Cécidomydes. On n'en connaît encore qu'une seule espèce, la *Lasioptera albipennis*, qui habite la France et l'Allemagne.

***LASIOPTERYX**, Steph. INS. — Syn. de *Lasioptera*, Latr.

***LASIOPUS** (λάσιος, velu; πούς, pied). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides phyllophages, formé par Dejean, dans son Catalogue, avec une espèce du Brésil, le *L. comatus* de l'auteur. (C.)

***LASIOPUS** (λάσιος, velu; πούς, pied). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Mutisiacées, établi par Cassini (*in Bull. Soc. philom.* 1817, p. 132). Herbes du Cap. *Voy.* COMPOSÉES.

LASIOPYGA (λάσιος, poilu; πυγή, fesse). MAM. — Illiger (*Prodr. Mam. et Av.*, 1811) indique sous ce nom un genre de Singes de la division des Catarrhinins, formé aux dépens des *Cercopithecus*, et principalement caractérisé par l'absence des callosités aux fesses. Ce groupe, dont l'espèce type est la *Guenon Douc*, n'a généralement pas été adopté par les zoologistes. (E. D.)

***LASIORHIZA**, Lag. BOT. PH. — Syn. de *Chabræa*, DC.

LASIOSPERMUM (λάσιος, velu; σπέρμα, graine) BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Sénécionidées, établi par Lagasca (*Nov. gen. et sp.*, p. 31). Herbes ou sous-arbrisseaux du Cap. On en connaît trois espèces réparties en deux sections: *Eulasiospermum* (capitule discoïde), *Lanipila* (capitule radié). *Voy.* COMPOSÉES.

***LASIOSTATA**, de Castelu. INS. — Syn. de *Trigonoscelis*, et qui, par suite d'une double erreur de l'auteur, devait être écrit *Lasiostola*, et être rapporté au genre qui porte ce nom. (C.)

LASIOSTEMON, Nees. BOT. PH. — Syn. de *Galipea*, Aubl.

***LASIOSTOLA** (λάσιος, velu; στολή, habillement). INS. — Genre de Coléoptères hétéromères, famille des Mélasomes, tribu des Piméliaires, formé par Dejean, dans son Catalogue, où deux espèces de la Russie méridionale sont mentionnées : le *Tenebrio pubescens* de Pallas, et le *Pimelia hirta* de Fischer. (C.)

LASIOSTOMA, Schreb. BOT. PH. — Syn. de *Strychnos*, Linn.

***LASIURUS** (λάσιος, poilu; οὐρά, queue). MAM. — Rafinesque indique sous ce nom. un groupe de Chéiroptères qui n'est généralement pas adopté par les auteurs. (E. D.)

***LASTENA**. MOLL. — Sous-genre inutile établi par Rafinesque pour quelques espèces d'Anodontes indiquées par Lamarck. *Voy.* ANODONTE. (DESH.)

***LASTHENIA**. BOT. PH. — Cass., syn. de *Rancagua*, Pœpp. et Endl. — Genre de la famille des Composées-Sénécionidées, établi par Lindley (*in Bot. reg.* t. 1780). Herbes de la Californie. *Voy.* COMPOSÉES.

***LASTRÆA** (nom propre). BOT. CR. — Genre de Fougères établi par M. Bory (*Dict. class.*, VI, 588), et considéré comme une subdivision du g. *Polypodium*. *Voy.* ce mot.

LATANIA. BOT. PH. — Genre de la famille des Palmiers, tribu des Borassinées, établi par Commerson (*ex Juss. gen.*, 39). Palmiers de l'Inde. *Voy.* PALMIERS.

LATAX, Glog. MAM. — Syn. d'*Enhydra*, Flem.

LATÉPORE. *Latepora* (*latens*, caché; *porus*, pore). POLYP. — Genre de Polypiers fossiles, établi par Rafinesque pour des corps fossiles de l'Amérique septentrionale, formés de tubes cloisonnés, prismatiques, soudés parallèlement et communiquant par des pores latéraux; d'après ces caractères, ce g. se rapproche beaucoup du *Calamopora gothlandica*. (DUJ.)

***LATÉRAL**. *Lateralis*. BOT. — On donne cette épithète à toutes les parties d'une plante, feuilles, stipules, etc., qui ont leur point d'insertion sur les côtés de la tige, du rameau, ou de tel autre organe qui supporte ces parties.

LATERNEA (*laterna*, lanterne). BOT. CR. — Genre qui ne comprend encore que 2 espèces, et qui doit être réuni au *Clathrus*. *Voy.* ce mot. (LÉV.)

LATÈS. POISS. — *Voy.* VARIOLE.

***LATHAM**. *Lathamus*, Less. OIS. — Genre de la famille des Perroquets. *Voy.* ce mot.

LATHRÆA. BOT. PH. — Genre de la famille des Orobanchées, établi par Linné (*Gen.*, n. 743). Herbes de l'Europe centrale. *Voy.* OROBANCHÉES.

***LATHRÆOPHILA**, Léand. BOT. PH. — Syn. d'*Helosis*, Rich.

***LATHRIA**, Swains. OIS. — Syn. de *Lipangus*, Boié. *Voy.* GOBE-MOUCHE. (Z. G.)

LATHRIDIUS, écrit à tort **LATRIDIUS** (λαθραῖος, qui agit en secret). INS. — Genre de Coléoptères trimères, classé par quelques auteurs dans la famille des Xylophages, et par d'autres, dans celle des Clavicornes, rapporté à la tribu des Mycétophagites par Latreille, et à celle des Corticaires par Curtis. Ce genre, créé par Herbst, a été adopté par Latreille, Dejean, Erichson, Mannerheim, etc., etc. Ce dernier, dans une Monographie publiée récemment (*Zeitschrift für die Entomologie von Germar*, 1844, p. 67), en mentionne 52 espèces; 41 appartiennent à l'Europe, 6 à l'Asie, 4 à l'Amérique, et 1 est indigène de la Nouvelle-Hollande. M. Mannerheim a séparé des *Lathridius* et reporté aux *Corticaria* de Marsham 66 espèces qui, la plupart, étaient confondues avec les précédentes. Les *Lathridius* se distinguent aisément des *Corticaria*, en ce que le premier article des antennes est court, globuleux, renflé, au lieu d'être grand et en massue, comme dans les derniers. Nous citerons, comme en faisant partie, les *L. minutus* Lin., *rugicollis*, *transversus* Ol., etc. Ils vivent sur le Lichen des arbres, dans le fumier, sur le bois en décomposition, dans les lieux obscurs, sales, enfin sous la Mousse. (C.)

***LATHRIOGYNE** (λάθριος, caché; γύνη, femme). BOT. PH. — Genre de la famille des Papilionacées-Lotées, établi par Ecklon et Zeyher (*Enum.*, 170). Arbrisseaux du Cap. *Voy.* PAPILIONACÉES.

***LATHRISIA**, Swartz. BOT. PH. — Syn. de *Bartholina*, R. Br.

LATHROBIUM (λαθρον, secrètement ; βιόω, je vis). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Brachélytres, tribu des Pœdériniens, créé par Gravenhorst (*Monographia microplerorum*, p. 130) et adopté par MM. Mannerheim, Curtis, Latreille, Dejean, Erichson, etc., etc. Ce dernier auteur (*Gen. et sp. Staphylinorum*, p. 588) leur assigne les caractères suivants : Labre bilobé; tarses de quatre articles simples, égaux, cinquième plus court. Ce genre renferme 30 espèces ; 24 appartiennent à l'Europe, et 6 à l'Amérique. Nous citerons, parmi celles de notre pays, le *L. elongatum* de Lin. et *quadratum* de Paykull (*Staphylinus*). Ces Insectes se trouvent dans les bois, sous les pierres, et dans la terre grasse des mares desséchées. (C.)

LATHYRUS. BOT. PH. — Nom scientifique du g. Gesse.

LATIALITE. MIN. — Syn. d'Haüyne.

***LATIAXIS.** MOLL. — Genre inutilement établi par M. Swainson pour une coquille avec laquelle, depuis plusieurs années, M. Sowerby avait établi le genre *Trichotropis*. *Voy.* ce mot. (DESH.)

***LATICONES.** *Laticones*. OIS. — Section établie par M. Temminck dans son genre Gros-Bec (*Fringilla*) pour les espèces qui ont un bec bombé et plus ou moins renflé sur les côtés. Cette section comprend la plupart des espèces des *Loxia* de Linné et Latham et quelques autres du groupe des Bengalis. (Z. G.)

***LATILABES.** *Latilabiæ*. ARACH. — Ce nom est donné par M. Walckenaër à une race du genre des *Tegenaria* dont la seule espèce qui la représente a les yeux latéraux des deux lignes écartés, la lèvre plus large que haute et ayant la forme d'une coupe. La *Tegenaria senegalensis* est le type de cette race. (H. L.)

***LATILUS.** POISS. — Genre de l'ordre des Acanthoptérygiens, famille des Sciénoïdes, établi par MM. Cuvier et Valenciennes (*Hist. des Poiss.*, V, 368). Les Poissons de ce genre sont remarquables surtout par leur profil en arc arrondi et descendant presque verticalement, ce qui rend leur museau très court ; l'œil est grand et tout près de la courbe supérieure du profil; l'ouverture de la bouche, fendue jusque sous l'œil, est presque horizontale, et l'ensemble de leur corps rappelle plutôt celui d'un Mulle que celui des Coryphènes, avec lequel Lacépède les avait confondus.

On ne connaît jusqu'à présent que 2 espèces de ce genre, provenant de la mer des Indes, et que les auteurs ont nommées : *Lat. argentatus* et *doliatus*. Ces Poissons ont une teinte argentée tirant sur le rose ou le vert, et ont environ 40 centimètres de longueur. (J.)

***LATIPALPIS** (*latus*, large; *palpus*, palpe). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Sternoxes, tribu des Buprestides, établi par Solier (*Ann. de la Soc. ent. de Fr.*, t. 2, p. 287, pl. 11, f. 16), qui y introduit plusieurs divisions regardées par Dejean et Spinola comme formant chacune un genre distinct; tels sont : les *Lampetis*, *Dicerca*, *Perotis*, *Lampra* (*Voy.* ces mots). A l'exemple de Solier, MM. Gory et de Castelnau, dans leur Monographie, font des *Latipalpis* plusieurs divisions sous le nom de *Buprestis*, genre ancien, qu'ils ont pensé devoir maintenir. (C.)

***LATIPES** (*latus*, large; *pes*, pied). BOT. PH. — Genre de la famille des Graminées-Panicées, établi par Kunth (*Gram.*, 53; 42). Gramens de la Sénégambie. *Voy.* GRAMINÉES.

LATIRE. *Latirus*. MOLL. — Genre inutile établi par Montfort, dans sa *Conchyliologie systématique*, pour les Fuseaux dont la columelle est ombiliquée. *Voy.* FUSEAU. (DESH.)

LATIROSTRES. *Latirostres*. OIS. — Famille établie par MM. Vieillot et Duméril, pour des oiseaux échassiers qui ont pour caractère principal un bec aplati horizontalement. Pour M. Vieillot, deux genres seulement font partie de cette famille : ce sont les genres Spatule et Savacou. M. Duméril y admet en plus le genre Phénicoptère. — M. Lesson (*Traité d'ornith.*) a, de son côté, fait de ce nom le titre d'une tribu de l'ordre des Passereaux, dans laquelle se rangent des espèces qui ont un bec très déprimé, très aplati, à commissure excessivement fendue et à pieds très courts. Cette tribu, qui correspond aux *Hiantes* d'Illiger, aux Planirostres de M. Duméril et aux Fissirostres de G. Cuvier, comprend la famille des Chélidons, c'est-à-dire toutes les espèces des genres linnéens *Caprimulgus* et *Hirundo*. M. de Blainville a également ad-

mis sous le nom de *Latirostres* une famille qui a pour type le genre Engoulèvent. (Z. G.)

***LATOMETUS** (λατομέω, qui taille les pierres). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Xylophages, tribu des Colydites, créé par Erichson (*Archiv. für naturg.* 1842, p. 152, tab. V, f. 3). L'auteur n'y introduit qu'une espèce de la Nouvelle-Hollande, *L. pubescens* Er. (C.)

***LATONA** (nom mythologique). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Brachélytres, tribu des Pœdériniens, créé par M. Guérin-Méneville (*Revue zool.*, 1844, p. 13), avec deux espèces de Colombie : les *L. Spinolæ* et *Erichsonii*. (C.)

***LATONE**. *Latona* (nom mythologique). CRUST. — Genre de l'ordre des Daphnoïdes, établi par M. Straus sur des petits Crustacés dont l'abdomen est infléchi et dont les rames des grandes antennes sont divisées en trois branches, formées chacune d'un seul article. On n'en connaît qu'une seule espèce, le LATONE SÉTIFÈRE, *L. setifera* Müll., qui habite le Danemark. (H. L.)

***LATONE**. *Latona* (nom mythologique). MOLL. — M. Schumacher, dans son *Nouvel Essai d'une classification des Coquilles*, a voulu diviser le genre *Donax* des auteurs; et prenant le *Donax cuneata* pour type d'un nouveau genre, il l'a proposé sous le nom de Latone. Ce genre; qu'aucun caractère particulier ne justifie, ne peut être adopté. *Voy.* DONACE. (DESH.)

LATONIA (Latone, nom mythologique). REPT. — Groupe de Rainettes désigné sous ce nom par M. Hermann von Meyer (*Falerb, f. Min.* 1842). (E. D.)

***LATREILLEA** (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Sénécionidées, établi par De Candolle (*Prodr.*, V, 504). Herbes du Brésil. *Voy.* COMPOSÉES.

LATREILLIE. *Latreillia* (nom propre). CRUST. — Ce genre, qui appartient à l'ordre des Décapodes, à la famille des Oxyrhynques et à la tribu des Macropodiens, a été établi par Roux sur un Crustacé très remarquable qui se trouve dans la Méditerranée, et qui ressemble assez, par la forme générale du corps, à une Leptopodie qui serait privée de son rostre, et qui serait munie de pédoncules oculaires d'une longueur extrême. La carapace est triangulaire, tronquée en avant, et ne recouvre pas le dernier anneau du thorax; l'épistome est beaucoup plus long que large; le second et le troisième article des pattes-mâchoires externes sont très étroits. Les pattes sont filiformes et extrêmement longues; enfin l'abdomen de la femelle ne se compose que de cinq articles, mais on y distingue les sutures des deux autres; quant à l'abdomen du mâle, il n'en offre que cinq. L'espèce avec laquelle cette nouvelle coupe générique a été établie est la LATREILLIE ÉLÉGANTE, *Latreillia elegans* Roux. Ce Crustacé a été rencontré dans les mers de Sicile. On ne connaissait que la femelle de ce singulier crustacé; quant au mâle, il a été trouvé sur les côtes Est de l'Afrique française, entre l'île de Galite et le cercle de la Calle. Cette espèce habite de très grandes profondeurs et semble se plaire dans des lieux coralligènes; car elle a été trouvée accrochée aux filets qui servent à la pêche du corail, Polypier qui est assez abondant sur les côtes Est de nos possessions d'Afrique. Enfin plusieurs espèces de ce genre ont été aussi rencontrées dans les mers du Japon et figurées dans la faune japonaise par M. Dehaan. (H. L.)

LATRIDIUS. INS. — *Voy.* LATHRIDIUS.

LATRODECTE. *Latrodectus* (λατρίς, captif; δάκτης, qui mord). ARACH. — Genre de l'ordre des Aranéides, de la tribu des Araignées, créé par M. Walckenaër, aux dépens de celui des *Theridion* (*voy.* ce mot). Dans cette coupe générique, les yeux sont au nombre de huit, presque égaux entre eux, sur deux lignes écartées et légèrement divergentes; les yeux latéraux étant un peu plus écartés entre eux que ne le sont les intermédiaires, et portés sur des éminences de la tête. La lèvre est triangulaire, grande et dilatée à sa base. Les mâchoires sont inclinées sur la lèvre, allongées, cylindriques, arrondies vers leur extrémité externe, terminées par une pointe interne, et coupées en ligne droite à leur côté interne. Les pattes sont allongées, inégales entre elles; la première paire est plus longue que la quatrième; celle-ci sensiblement plus allongée que les deux intermédiaires; la troisième paire est la plus courte. Ce sont des Aranéides filant dans les sillons, sous les pierres, des fils en nœuds ou en filets où les plus gros insectes se trouvent

arrêtés. Le cocon est sphéroïde et pointu par un bout. Les espèces qui composent ce genre habitent le nouveau et l'ancien monde. Le LATRODECTE MALMIGNATTE, *Latrodectus malmignatus* Walck., peut être regardé comme le type de ce genre. Suivant plusieurs auteurs, cette espèce est réputée très-vénimeuse; sa morsure cause, dit-on, à l'homme, des douleurs léthargiques, et souvent la fièvre. Ayant observé, en Algérie, cette espèce, qui y est très commune, je n'ai jamais remarqué les accidents indiqués par MM. Luigi Totti, Abbot et Cauro, par ce dernier surtout, qui dit, dans une thèse intitulée : *Exposition des moyens curatifs de la morsure du Lâtrodecte (Theridion) malmignatte* : « Il paraît qu'on n'était pas fixé sur le caractère vénimeux du Latrodecte malmignatte, car tous les naturalistes se bornent à dire que l'on croit que sa morsure est très dangereuse. Il est certain, bien certain, qu'elle est très dangereuse en Corse; peut-être serait-elle mortelle dans quelques circonstances. » M. Cauro donne les détails des effets de cette morsure, qui ressemblent, dit-il, à ceux de la Vipère; mais M. Cauro, non plus qu'aucun de ses prédécesseurs, n'a pris le soin de s'assurer que la maladie qu'il décrit était véritablement causée par le Latrodecte malmignatte. Il ne rapporte aucune observation, aucune expérience qui le démontre. (H. L.)

LAUDANUM. CHIM. — *Voy.* LABDANUM.

LAUMONITE. MIN. — *Voy.* ZÉOLITHE.

LAUNÆA. BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Chicoracées, établi par Cassini (*Dict. sc. nat.*, t. XXV, p. 321). Herbes de Madagascar.

***LAUNZEA**, Buch. BOT. PH. — Syn. de *Buchanania*, Roxb.

***LAUREA.** BOT. PH. — Genre rapproché avec doute, par Endlicher, de la famille des Pipéracées. Il a été établi par Gaudichaud (*ad Freyc.*, 513) pour des arbres ou des arbrisseaux indigènes de la Guyane.

LAURELIA, Juss. BOT. PH. — Syn. de *Pavonia*, Cuv.

LAUREMBERGIA, Berg. BOT. PH. — Syn. de *Serpicula*, Linn.

LAURENCIE. *Laurencia* (nom propre). BOT. CR. — Genre d'Algues de la famille des Floridées, tribu des Chondriées, établi par Lamouroux (*Ess.* 42, *excl. sp.*), et caractérisé principalement par une fronde filiforme, cylindrique ou comprimée, et composé, à la périphérie, de cellules presque égales, ou plus petites les unes que les autres. La fructification consiste en granules pyriformes fixés à l'extrémité des rameaux ou de leurs divisions, et dilatés quelquefois en massue ou en grappe.

Les Laurencies sont des Algues marines, cartilagineuses ou gélatineuses, d'une couleur rouge assez vive, rameuse, à rameaux diffus ou alternes.

On connaît une vingtaine d'espèces de ce genre dispersées dans les mers tempérées du globe. Quatre espèces habitent la Méditerranée; ce sont les *Laurencia tenuissima* Grev., *dasyphylla* Grev., *pinnatifida* Lamx., et *obtusa* Lamx.

Quelques unes des espèces de ce genre contiennent, à une certaine époque de l'année, un principe poivré, âcre et brûlant, dont quelques peuples du Nord se servent, dit-on, comme de piment. (J.)

LAURENTIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Lobéliacées-Lobéliées, établi par Micheli (*Nov. gen.*, 18, t. 14). Herbes du littoral méditerranéen, croissant aussi au cap de Bonne-Espérance et dans les contrées extratropicales de la Nouvelle-Hollande. *Voy.* LOBÉLIACÉES.

LAURÉOLE. BOT. PH. — Nom vulgaire des *Daphne*.

***LAURIA.** MOLL. — Ce genre a été proposé par M. Gray et adopté par M. Swainson pour les Maillots ombiliqués. *Voy.* MAILLOT. (DESH.)

***LAURIDIA**, Eckl. et Zeyh. BOT. PH. — Syn. d'*Elæodendron*, Jacq.

LAURIER. *Laurus.* BOT. PH. — Tournefort avait établi et Linné avait conservé, sous le nom de *Laurus*, un genre dans lequel entrèrent successivement un grand nombre d'arbres que réunissaient des caractères communs assez vagues. Ce genre se rapportait, à l'Ennéandrie monogynie dans le système sexuel. Lorsque A.-L. de Jussieu établit la méthode naturelle qui a immortalisé son nom, il admit une famille des Laurinées dont le genre linnéen forma le type et la presque totalité. Mais les découvertes faites dans ces derniers temps ayant considérablement augmenté le nombre des espèces comprises dans ce groupe générique, et

l'examen plus attentif de leurs caractères ayant montré parmi elles de nombreuses modifications de structure, une subdivision était devenue nécessaire. C'est ce qu'a très bien senti M. Nees d'Esenbeck, qui, d'abord dans les *Plantæ asiat. rar.* de M. Wallich, et ensuite dans son *Systema Laurinarum* (1 in-8 Berl. 1836) a partagé les Lauriers en un nombre considérable, peut-être même un peu trop considérable de genres distincts. Par suite du travail monographique du savant allemand, le nom de Laurier n'appartient plus qu'à l'espèce la plus anciennement connue du grand g. de Linné, le Laurier d'Apollon. Nous devrions donc nous borner dans cet article à faire connaître cette espèce, et les caractères du genre si fortement réduit auquel elle appartient; mais déjà plusieurs espèces généralement comprises jusqu'à ces dernières années sous la même dénomination générique, et qui présentent un intérêt réel, auraient dû être décrites dans les volumes déjà publiés de cet ouvrage: cependant elles ont été entièrement passées sous silence, ou elles ont été étudiées trop rapidement et sans le moindre développement; ce motif nous engage à considérer ici le grand groupe de Linné comme formant encore en quelque sorte un tout unique pour y réunir les espèces importantes à connaître qu'il renfermait dans sa vaste circonscription, à présenter par conséquent l'histoire de ces végétaux en les réunissant dans un article unique: seulement, pour satisfaire à la fois aux besoins de cet ouvrage et à ceux de la science, en rapportant chacune de ces espèces d'anciens Lauriers sous le nom qu'elle porte actuellement, nous indiquerons entre parenthèses son ancienne dénomination; de plus, nous ne donnerons en fait de caractères génériques que ceux du *Laurus* proprement dit, et ceux qui ont été omis mal à propos, renvoyant pour les autres à l'article qui les regardera spécialement.

1. Réduit aux étroites limites qui le comprennent maintenant tout entier, le genre *Laurus* se distingue par les caractères suivants: Ses fleurs sont dioïques ou hermaphrodites; chacune d'elles a un périanthe partagé en quatre divisions égales, qui tombent après la floraison; 12 étamines fertiles rangées en trois séries; celles de la rangée extérieure alternent avec les divisions du périanthe; toutes présentent 2 glandes au milieu ou bien au-delà du milieu de leur longueur; leurs anthères sont oblongues, à 2 logettes s'ouvrant toutes à leur côté interne par autant de valvules qui se relèvent. Les fleurs mâles ne présentent pas même un rudiment de pistil. Les fleurs femelles ne conservent que 2-4 rudiments d'étamines sans anthère, dilatés à leur base, entourant l'ovaire. Le stigmate est en tête. Le fruit est une baie qui repose sur la base du périanthe persistant.

Le type de ce genre est le Laurier d'Apollon, *Laurus nobilis* Lin., vulgairement connu sous les noms de *Laurier commun*, *Laurier franc*, *Laurier sauce*. Son nom spécifique vient de la transformation de Daphné en Laurier, et de ce que les branches de cet arbre servaient, dans l'antiquité, à faire les couronnes qu'on décernait aux vainqueurs des jeux olympiques et aux poëtes; au moyen-âge, les lauréats des jeux académiques recevaient aussi une couronne de Laurier, mais chargé de ses baies, d'où est venu notre mot *baccalauréat*. Quant aux autres dénominations, elles s'expliquent par elles-mêmes. Le Laurier est un arbre qui s'élève à 10 mètres environ, dans les pays où il croît spontanément, mais qui reste beaucoup plus bas dans les pays plus septentrionaux dans lesquels on le cultive; ses feuilles sont persistantes, lancéolées, veinées; elles varient assez notablement, de manière à constituer quelques variétés: ainsi l'on possède une variété à grandes feuilles, une autre à feuilles ondulées sur leurs bords, et crépues, une troisième à feuilles très étroites. Ce bel arbre croît spontanément dans l'Asie-Mineure, dans l'Afrique méditerranéenne, en Grèce, dans les parties chaudes de l'Italie, de l'Espagne, en Portugal; il est presque naturalisé dans le Piémont et dans nos départements méditerranéens. Il fleurit en mars et avril; ses fruits atteignent leur maturité en automne. Toutes ses parties renferment une huile essentielle abondante, surtout dans ses feuilles, qu'elle rend aromatiques, et auxquelles elle donne leurs propriétés toniques et excitantes: aussi les emploie-t-on en bains, en injections, lotions, pour fortifier les organes, en applications sur les tumeurs indolentes, etc. On les prend aussi à l'inté-

rieur, comme digestives, stomachiques, etc. On sait leur emploi fréquent comme condiment dans l'assaisonnement des mets, d'où l'arbre lui-même a tiré l'un de ses noms vulgaires. Par distillation, ces feuilles donnent leur huile essentielle, qui est âcre, chaude, et dont on fait quelquefois usage en médecine, surtout à l'extérieur. Les baies du Laurier commun ont aussi des usages assez fréquents en médecine; leur péricarpe contient une huile volatile très odorante; leur graine renferme de son côté une huile grasse; par l'expression, on obtient, des fruits tout entiers, une huile formée en majeure partie de la dernière, qui est en consistance de beurre, verdâtre, d'une odeur forte, d'une saveur amère, que l'on emploie soit à l'extérieur, comme résolutive, soit à l'intérieur, en l'introduisant dans la composition de divers médicaments, tels que le baume de Fioraventi, l'électuaire de baies de Laurier, etc. Le Laurier d'Apollon se multiplie soit de graines, soit de marcottes par incision, et de rejetons, soit enfin de boutures qui reprennent, il est vrai, difficilement. Dans le nord de la France, il exige une terre franche, légère, une exposition au midi; il doit être couvert pendant l'hiver ou rentré dans l'orangerie. L'été, il demande de fréquents arrosements.

2. Cannellier. *Cinnamomum*, Burm. Ce genre, d'une importance majeure, ayant été entièrement omis dans le 3e tome de cet ouvrage, nous ne pouvons nous dispenser d'en parler ici, avec une partie des développements qu'il mérite. Les végétaux qui le composent sont des arbres de taille peu élevée, dont les feuilles sont marquées de nervures prononcées, le plus souvent rapprochées par paires, ou presque opposées. Leurs fleurs sont hermaphrodites ou polygames, composées d'un périanthe à six divisions, coriace, dans lequel la partie supérieure du limbe, ou même tout le limbe, se détache après la floraison, laissant le tube en forme de cupule; de 9 étamines fertiles en trois rangées, dont les trois intérieures sont accompagnées, à leur base, de deux staminodes sessiles, en forme de glandes; leurs anthères sont ovales, à 4 logettes s'ouvrant par autant de valvules qui se relèvent; celles des trois intérieures s'ouvrent sur le côté extérieur, celles des autres sur le côté intérieur de ces organes; sur un rang plus intérieur encore se trouvent de plus 3 staminodes à tête ovoïde. Le stigmate est discoïde. Le fruit est une baie monosperme, dont la base est embrassée par la portion persistante du périanthe.

L'espèce la plus anciennement connue et la plus intéressante du genre Cannellier est le Cannellier de Ceylan, *Cinnamomum Zeylanicum* Breyn. (N. ab E. *Syst. Laurin.*, p. 45) (*Laurus Cinnamomum* Lin.). C'est un grand arbrisseau ou un arbre de taille peu élevée, qui cependant peut acquérir 8 et 10 mètres lorsqu'il croît tout isolé, dont les branches sont assez grosses proportionnellement, à 4 angles obtus, glabres et vertes pendant leur jeunesse, fauves à l'état adulte, et finissant par prendre une couleur cendrée; ses feuilles sont presque opposées, ovales ou ovales-oblongues, formant à leur extrémité un prolongement obtus, trinervées, réticulées à leur face inférieure, glabres; les fleurs sont réunies en panicules terminales et axillaires pédonculées; elles sont couvertes d'un duvet blanc soyeux. Les divisions de leur périanthe sont oblongues et se détachent dans la moitié de leur longueur. Cette espèce croît spontanément à Ceylan, dans la Chine et au Japon; on la cultive aux Antilles, à Cayenne, à l'île de France, etc.

C'est l'écorce des branches du Cannellier de Ceylan, dépouillées de leur épiderme, qui fournit la cannelle du commerce (*voy.* CANNELLE). C'est pour obtenir cette substance importante par ses usages que l'on cultive le Cannellier en diverses contrées, et principalement à Ceylan. Dans cette île, dont elle forme l'une des productions les plus importantes, cette culture occupe un espace considérable qui s'étend entre Matura et Negombo, et auquel on donne le nom de *Champ de la cannelle*; là, l'atmosphère est humide et pluvieuse pendant une bonne partie de l'année, de mai à la fin d'octobre, et cette circonstance exerce une influence avantageuse sur la qualité de la cannelle, puisque celle qui vient des autres parties de l'île est notablement inférieure. Nous devons des détails intéressants sur la culture et la récolte de la cannelle de Ceylan au voyageur français Leschenault de La Tour, qui les a consignés dans un mémoire

imprimé en 1821, à Saint-Denis-de-Bourbon, sous le titre de *Notice sur le Cannellier de Ceylan*. Nous allons lui emprunter quelques détails à ce sujet. Dans les terres qu'on destine à la culture du Cannellier, on travaille et on prépare de petits espaces d'environ 1/2 mètre carré, éloignés l'un de l'autre de 2 à 3 mètres, et dans lesquels on mêle à la terre des cendres de bois. C'est dans chacune de ces places ainsi préparées qu'on sème 4 ou 5 fruits de Cannellier, immédiatement après leur maturité, dans les mois de juin, juillet et août. L'on couvre ensuite ces places de branchages. La germination a lieu en quinze ou vingt jours, et donne généralement naissance à autant de pieds de Cannelliers qu'on a semé de fruits. Quelquefois, au lieu de semer sur place, on fait d'abord une pépinière, de laquelle on extrait ensuite le plant. Les seuls *soins que l'on donne aux jeunes plantations* consistent à arracher les mauvaises herbes à des intervalles de temps assez longs; on ne fait même pas cette opération avec beaucoup d'exactitude : aussi les Cannelliers sont-ils toujours entremêlés de beaucoup d'autres plantes herbacées et ligneuses. Dans l'espace de six ou sept ans, les pieds ont généralement atteint une hauteur de 2 mètres 1/2; alors on peut commencer la récolte en supprimant une partie des pieds de chaque touffe, et l'on continue ensuite sans laisser aux pieds restants le temps de devenir trop forts. Ces plantations de Cannelliers, qu'on nomme *jardins*, ressemblent entièrement à des taillis de quatre ou cinq ans, et mériteraient beaucoup mieux le nom de *bois*. La récolte de la cannelle se fait de mai à octobre, pendant la saison des pluies, et lorsque l'écorce peut aisément se détacher du bois; il y a néanmoins, dit-on, des pieds dans lesquels celle-ci est toujours adhérente. On coupe les tiges et les branches lorsqu'elles ont de 2 à 6 centimètres au plus de diamètre; après quoi, par des incisions circulaires espacées d'environ 3 décimètres, et par une incision longitudinale, on enlève l'écorce, qu'on fait sécher avec précaution, qu'on dépouille de son épiderme, et qu'on verse ensuite dans le commerce, après en avoir trié et séparé les diverses qualités.

La cannelle est une des substances aromatiques les plus employées : aussi s'en sert-on pour la préparation d'une foule de mets, de liqueurs de table, etc.; elle est fréquemment employée dans la parfumerie; enfin, en médecine, ses propriétés toniques, excitantes, cordiales, etc., lui donnent encore une certaine importance. Elle doit surtout ses propriétés médicinales à l'huile essentielle qu'elle renferme. On l'emploie non seulement en nature, mais encore on en fait une teinture alcoolique et une eau distillée. Dans les lieux où on la récolte, les débris qui restent après le triage servent à préparer une huile d'un blanc jaunâtre, fort estimée et d'un prix élevé, qui sert surtout pour aromatiser diverses poudres. Enfin les grosses tiges et les racines du Cannellier contiennent une grande quantité de camphre, qu'on peut en retirer et qui donne encore à cet arbre un nouvel intérêt.

3. Camphrier. Camphora, Nees. Les caractères de ce genre ont déjà été présentés au mot *Camphora*, ainsi que ceux de son espèce la plus remarquable, le Camphrier officinal, *Camphora officinarum* Bauh., Nees (*Syst. laurin.*, p. 88) (*Laurus camphora* Lin.), espèce du Japon et de la Chine, dont les diverses parties donnent, soit par des incisions, soit, et principalement, par la distillation à sec, le Camphre dit du Japon, le plus rare et le plus cher de ceux qui existent dans le commerce, et qui sont fournis par des végétaux de genres et de familles divers. Nous nous bornerons à cette courte indication, renvoyant, pour plus de développement, aux mots CAMPHORA et CAMPHRE.

4. Persée. *Persea*, Gærtn. Ce genre, pour les caractères duquel *nous renverrons au* mot PERSÉE, renferme, entre autres, une espèce très intéressante: le *Persea gratissima* Gærtn. (*Laurus persea* Lin.), très connu sous les noms d'*Avocatier*, de *Laurier avocat*, de *Poirier avocat*. C'est un bel arbre, qui s'élève à 12 ou 15 mètres, qui croît spontanément dans l'Amérique tropicale, et que l'on cultive aussi en abondance, pour son fruit, aux Antilles, à l'Ile de France, etc. Ses branches sont anguleuses, couvertes dans leur jeunesse de poils blancs et cotonneux; ses feuilles sont ovales, ovales-oblongues, ou obovales, un peu aiguës à leurs deux extrémités, réticulées à leur face infé-

rieure, qui est pubescente et glauque; les divisions de son périanthe sont presque égales entre elles et oblongues; son fruit est gros, pyriforme, allongé, longuement pédonculé. Sous une sorte d'écorce mince, mais résistante, verte ou violette, il présente une pulpe abondante, d'une saveur particulière, fondante et à peu près butyreuse. Ce fruit est très estimé en Amérique; mais les Européens qui en mangent pour la première fois le trouvent fade et sont obligés d'y ajouter du sucre, de l'assaisonner avec du citron ou des aromates.

5. Sassafras, Nees. Pour ce genre, comme pour le précédent, nous renverrons l'exposé des caractères génériques au nom du genre lui-même (*voy.* SASSAFRAS), et nous nous arrêterons seulement un instant sur une espèce qui présente de l'intérêt. Cette espèce est le Sassafras officinal, *Sassafras officinale* Nees (*Laurus sassafras* Lin.): C'est un arbre qui croît spontanément dans l'Amérique septentrionale, depuis le Canada jusqu'à la Floride, dans les forêts et sur le bord des rivières; dans les parties méridionales de cette vaste étendue de terre, il forme un arbre de 7 à 10 mètres de hauteur, tandis que, dans les parties plus septentrionales et froides, il reste à l'état d'arbrisseau d'environ 3 mètres de hauteur. Ses feuilles tombent chaque année; elles sont en coin à leur base, ovales-entières ou élargies vers le sommet et trilobées; leur face inférieure est marquée de grosses nervures et pubescente, ainsi que les bourgeons; ses fleurs sont petites, jaunes, réunies en grappes lâches; les fruits qui leur succèdent sont bacciformes, violets, entourés à leur base d'une sorte de cupule rouge formée par le périanthe persistant. En France, cette espèce se cultive en pleine terre de bruyère; on la multiplie par ses rejetons ou par boutures de racines.

Le Sassafras a occupé en médecine un rang important qu'il a perdu en partie de nos jours. La partie employée ordinairement sous ce nom est la racine et principalement son écorce, ainsi que celle des jeunes branches. Cette écorce est d'un rouge ferrugineux, mince, d'une odeur forte, d'une saveur amère et piquante. Le bois de Sassafras a lui-même de l'importance, comme constituant un bon sudorifique; il est grisâtre, léger, d'une odeur aromatique faible, presque insipide; il donne une infusion et une décoction rouges; c'est aussi la couleur qu'il prend lui-même, lorsqu'on le traite par l'Acide nitrique. Aujourd'hui, le Sassafras est principalement employé dans les maladies de la peau et syphilitiques; il entre aussi quelquefois dans le traitement des rhumatismes et de la goutte.

6. Benjoin. *Benzoin*, Nees. Ce genre a des fleurs dioïques. Les mâles ont un périanthe 6-parti, persistant; 9 étamines fertiles, en trois rangées, dont les anthères sont à deux logettes, s'ouvrant, du côté intérieur, par autant de valvules qui se relèvent; ces étamines sont entremêlées de six ou neuf glandes en deux ou trois rangées. Les femelles présentent des filaments stériles (12?) entremêlés de staminodes spathulés; un pistil petit, à stigmate distinct, 2-lobé. Le fruit est une baie embrassée à sa base par le périanthe persistant. L'espèce de ce genre que nous croyons devoir mentionner ici est le Benjoin odorant, *Benzoin odoriferum* Nees (*Laurus benzoin* Lin.), arbrisseau de 3 mètres environ, qui habite les lieux bas et les bords des ruisseaux dans l'Amérique du Nord, du Canada à la Floride. Ses feuilles tombent chaque année; elles sont oblongues ou elliptiques-cunéiformes, aiguës; ses fleurs se développent en mars et avril; elles sont en petites ombelles agrégées, pédonculées; ses baies sont d'abord d'un rouge vif, puis noirâtres. Ses feuilles et son bois ont une odeur balsamique très prononcée. Pendant longtemps, on a pensé que cette espèce fournissait le Benjoin; d'où est venu le nom qu'elle a porté comme espèce, et qui a été conservé pour le genre; mais il a été reconnu que cette substance est fournie au commerce par le *Styrax benzoin*.

Il est encore quelques espèces de l'ancien genre Laurier qui, quoique moins importantes à connaître que les précédentes, ne manquent pourtant pas d'intérêt; mais nous les passerons sous silence, pour ne pas prolonger davantage cet article. (P. D.)

Le nom de *Laurier* a été encore appliqué à divers végétaux présentant, par la consistance ou la forme de leurs feuilles, quelques rapports avec les vrais Lauriers. Ainsi l'on a appelé :

Laurier-Amandier, le *Prunus lauro-cerasus*;

Laurier aromatique, le Brésillet ;

Laurier épineux, une variété de Houx ;

Laurier épurge, le *Daphne laureola ;*

Laurier grec, le *Melia azedarach ;*

Laurier-Cerise, Laurier au lait, Laurier d'Espagne. *Voy.* laurier-amandier ;

Laurier des Iroquois, le *Laurus Sassafras ;*

Laurier de mer, une espèce de *Phyllanthus ;*

Laurier de Portugal, le *Prunus lusitanica ;*

Laurier rose, le *Nerium oleander* et l'*Epilobium spicatum ;*

Laurier rose des Alpes, le *Rhododendrum alpinum ;*

Laurier rouge ou odorant, le *Plumeria rubra ;*

Laurier tin, le *Viburnum tinus ;*

Laurier tulipier, les Magnoliers.

LAURINE. bot. ph. — Variété d'Olive. *Voy.* ce mot.

LAURINÉES, LAURÉACÉES. *Laurineæ, Laureaceæ*. bot. ph. — Famille de plantes dicotylédones, apétales, périgynes, ainsi caractérisée : Fleurs hermaphrodites ou unisexuelles par avortement. Calice monophylle, à 4-6 divisions alternant sur deux rangs, quelquefois tronqué, doublé à sa base d'un disque charnu qui persiste avec lui. Étamines insérées sur le bord de ce disque et par conséquent périgynes, formant un, deux, trois ou jusqu'à six verticilles, et dans chacun opposées aux divisions calicinales, à filets libres, souvent dans les intérieures munis inférieurement de deux glandes ; à anthères adnées remarquables parce que leurs deux loges parallèles se partagent quelquefois en deux logettes superposées ; que loges et logettes s'ouvrent de la base au sommet par une valve longitudinale qui reste attachée en haut, et qu'enfin souvent ces ouvertures regardent en sens inverse dans les divers rangs d'étamines, dans les extérieures en dedans, en dehors dans les intérieures. Ovaire libre, surmonté d'un style court épais, que termine un stigmate obtusément 2-3-lobé, uniloculaire avec un seul ovule pendant latéralement vers le sommet de la loge, ou plus rarement avec deux collatéraux. Il devient une baie ou une drupe, que la base du calice persistant et accrescent entoure sous la forme d'une cupule cylindrique, que d'autres fois il enveloppe complétement en se flétrissant, ou qui enfin ne s'appuie que sur le sommet du pédicelle, souvent alors épaissi. La graine, toujours solitaire, est renversée, et, sous un test chartacé doublé d'une membrane mince, montre immédiatement un embryon à cotylédons planes-convexes, gros, cachant entre eux la radicule courte et supère qui se lie par conséquent à eux un peu plus bas en se continuant avec une gemmule bifoliée, de manière qu'on peut les dire peltés.

Les Laurinées sont des arbres répandus sous les tropiques dans les deux hémisphères, mais surtout dans les régions montagneuses et boisées. Quelques unes s'avancent plus au nord, et notamment le Laurier des poëtes jusqu'en Europe. Leurs feuilles sont alternes, quelquefois rapprochées en verticilles imparfaits, simples, très entières, marquées souvent de nervures saillantes en réseau, coriaces, persistantes, quelquefois glanduleuses et ponctuées en dessous, toujours dépourvues de stipules. Leurs fleurs se groupent en grappes, en panicules, en ombelles axillaires, très rarement en épis.

C'est l'écorce de diverses espèces, notamment du *Cinnamomum aromaticum*, qui fournit un épice précieux, la *Cannelle ;* et elle doit sa propriété à une huile volatile répandue aussi, quoique moins abondamment, dans d'autres parties, ainsi que dans d'autres végétaux de la même famille. On y trouve aussi un autre produit, le *Camphre*, fourni surtout par le *Laurus camphora* ou Camphrier. Il existe concurremment dans le tissu des Laurinées une autre huile fixe, quelquefois assez âcre, mais douce et très abondante dans un des fruits les plus renommés des tropiques, celui de l'Avocatier.

Pour la division et l'ordre des genres, nous suivrons, avec la plupart des auteurs modernes, le travail qui en a été traité le plus récemment et le plus complétement, celui de M. Nees d'Esenbeck.

GENRES.

Tribu I. — Cinnamomées.

Fleurs hermaphrodites ou polygames. Limbe du calice se désarticulant. Glandes étaminiformes. Anthères à 4 logettes, les intérieures extrorses. Bourgeons incomplets.

Cinnamomum, Burm. (*Malabathrum*, Burm.)

Tribu II. — Camphorées.

Fleurs hermaphrodites. Limbe du calice désarticulant. Glandes staminiformes. Anthères à 4 logettes, les intérieures extrorses. Bourgeons complets.

Camphora, Nees.

Tribu III. — Phœbées.

Fleurs hermaphrodites. Limbe du calice persistant. Glandes staminiformes. Anthères à 2 ou 4 loges, les intérieures extrorses. Bourgeons incomplets.

Apollonias, Nees. — *Phœbe*, Nees.

Tribu IV. — Persées.

Fleurs hermaphrodites ou plus rarement diclines. Limbe du calice persistant ou se désarticulant. Glandes staminiformes. Anthères à 2-4 loges, les intérieures extrorses. Pédicelles fructifères épaissis et charnus. Bourgeons incomplets.

Persea, Gærtn. (*Gnesiopersea* et *Eriodaphne*, Nees). — *Machilus*, Nees. — *Boldu*, Feuill. (*Peumus* et *Boldus*, Molina). — *Atseodaphne*, Nees. — *Hufelandia*, Nees. — *Dehaasia*, Blum. (*Haasia*, Nees).

Tribu V. — Cryptocaryées.

Fleurs hermaphrodites. Limbe du calice persistant ou se désarticulant. Glandes staminales quelquefois nulles. Anthères à 2-4 loges, les intérieures extrorses. Fruit sec ou charnu enfermé dans le tube calicinal charnu ou endurci. Bourgeons incomplets.

Endiandra, R. Br. — *Beilschmiedia*, Nees. — *Cecidodaphne*, Nees. — *Cryptocarya*, R. Br. (*Gomortega*, R. Pav. — *Adenostemon*, Pers. — *Keulia*, Mol.) — *Caryodaphne*, Bl. — *Agatophyllum*, J. (*Evodia*, Gærtn. — *Ravensara*, Sonner.) — *Mespilodaphne*, Nees.

Tribu VI. — Acrodiclidiées.

Fleurs hermaphrodites. Limbe du calice persistant ou caduc. Glandes staminales nulles ou dentiformes. Anthères presque sessiles, à 2 loges s'ouvrant au sommet en forme de pores, les intérieures quelquefois extrorses. Baie d'abord enveloppée par le calice, qui, plus tard, forme autour d'elle une cupule épaisse.

Aydendron, Nees et Mart. — *Evonymodaphne*, Nees. — *Acrodiclidium*, Nees. — *Misantheca*, Schl.

Tribu VII. — Nectandrées.

Fleurs hermaphrodites. Limbe du calice à divisions larges et caduques. Glandes dentiformes. Neuf étamines fertiles. Anthères à 4 logettes disposées en arcs vers le bas, les intérieures extrorses. Baie sur une cupule profonde et tronquée. Bourgeons incomplets.

Nectandra, Rottb. (*Pomatia*, Nees. — *Porostema*, Schreb.).

Tribu VIII. — Dicypelliées.

Fleurs dioïques ou polygames. Glandes staminales nulles dans les mâles, caliciformes dans les femelles. Anthères intérieures 3 6, sessiles, à 4 pores. Baie. Bourgeons incomplets.

Dicypellium, Nees (? *Licania*, Aubl.). — *Petalanthera*, Nees. — *Pleurothyrium*, Nees.

Tribu IX. — Oréodaphnées.

Fleurs dioïques ou polygames. Calice campanulé ou rotacé, à divisions étroites, 6-9, quelquefois 12 étamines, toutes fertiles ou les intérieures stériles. Anthères 4 logettes superposées par paires, les intérieures extrorses. Calice persistant sans changement à la base de la baie, ou l'entourant en manière de cupule. Bourgeons incomplets.

Teleiandra, Nees. — *Leptodaphne*, Nees. — *Ajovea*, Aubl. (*Douglassia*, Schreb. — *Colomandra*, Neck. — *Ehrardia*, Scop.) — *Goeppertia*, Nees (*Endlicheria* et *Schauera*, Nees). — *Oreodaphne*, Nees. — *Camphoromea*, Nees. — *Ocotea*, Aubl. (*Strychnodaphne*, Nees). — *Gymnobalanus*, Nees.

Tribu X. — Flaviflores.

Fleurs dioïques ou polygames. Calice en roue, mince, jaune. 9 étamines fertiles, pas de stériles. Anthères à 2-4 loges, toutes introrses. Baie sur le pédicelle nu, quelquefois épaissi. Bourgeons complets.

Sassafras, Nees. — *Benzoin*, Nees.

Tribu XI. — Tétranthérées.

Fleurs dioïques. Calice à divisions diminuées ou nulles. 9-18 étamines fertiles, pas de stériles. Anthères à 4-2 loges, toutes ordi-

nairement introrses. Baie portée sur le tube du calice étalé. Bourgeons incomplets. — *Cylicodaphne*, Nees. — *Tetranthera*, Jacq. — (*Tomex*, Thunb. — *Borrija*, Klein. — *Sebifera et Ilexanthus*, Lour. — *Glabraria*, L. — *Fiwa*, Gmel.) — *Polyadenia*, Nees. — *Laurus*, Tourn. — *Lepidadenia*, Nees.

Tribu XII. — DAPHNIDIÉES.

Divisions du calice égales, caduques. 9-19 étamines fertiles, sans stériles. Anthères à 2-4 loges toutes introrses. Baie portée sur le pédicelle nu où sur le tube du calice discoïde. Bourgeons complets.

Dodecadenia, Nees. — *Actinodaphne*, Nees. (*Jojoste*, Nees) — *Daphnidium*, Nees. — *Litsæa*, J. (*Darwinia*, Dennst.)

Tribu XIII. — CASSYTHÉES.

Fleurs hermaphrodites. Glandes calicinales staminiformes. 9 étamines, les intérieures extrorses. Caryopse enfermé dans le calice dont le tube est devenu charnu. Herbes parasites, sans feuilles, présentant le port de la Cuscute.

Cassytha, L. (*Volutella*, Forsk. — *Calodium*, Lour.)

Cette dernière tribu est séparée comme famille distincte par quelques auteurs, à cause de son port et de sa végétation tout-à-fait insolites parmi les Laurinées. On pourrait y ajouter son habitation, puisque c'est la seule qui se rencontre sur le continent africain et au nord de l'Asie. Mais du reste, l'ensemble de ses caractères ne paraît pas devoir l'en séparer. (AD. J.)

LAUROPHYLLUS, Thunb. BOT. PH. — Syn. de *Boryceras*, Willd.

LAURUS. BOT. PH. — *Voy.* LAURIER.

LAUVINES. GÉOL. — *Voy.* AVALANCHES.

LAUXANIA. INS. — Genre de l'ordre des Diptères, famille des Musciens, tribu des Muscides, groupe des Lauxanides, établi par Latreille, et généralement adopté. Il est caractérisé principalement par des antennes écartées, à style velu, à troisième article long.

On n'en connaît encore qu'une seule espèce, nommée par l'auteur *Lauxania lupulina*.

LAUXANIDES ou **LAUXANITES**. *Lauxanides vel Lauxanites*, INS. — Groupe de la tribu des Muscides, caractérisé par un corps glabre, assez large; une tête déprimée; des antennes ayant leur troisième article allongé; des pattes glabres; un abdomen ovalaire, déprimé.

Ce groupe renferme trois genres, nommés : *Lauxania*, *Lonchæa*, *Celyphus*.

LAVAGNON, CUV. MOLL. — *Voy.* TRIGONELLE, d'Acost.

LAVANDE. *Lavandula* (de *lavare*, laver; plusieurs espèces du genre étant usitées en lotions, en bains, etc.). BOT. PH. — Genre de plantes de la famille des Labiées, de la didynamie gymnospermie, dans le système sexuel, auquel appartiennent plusieurs espèces intéressantes par leurs applications. Il se compose de végétaux herbacés vivaces, de sous-arbrisseaux ou de petits arbrisseaux qui croissent à partir des Canaries, en Portugal, dans les contrées qui bordent la Méditerranée, jusqu'en Grèce d'un côté, en Égypte de l'autre; de là elles s'étendent jusque dans l'Inde, en passant par la Perse. Ces plantes ont leurs fleurs en faux épis terminaux, simples ou rameux à leur base, souvent accompagnées de bractées, et de plus, de bractées à l'aisselle desquelles elles se développent au nombre de 1 à 5. Chacune de ces fleurs présente un calice ovale tubulé, à nervures longitudinales, terminé par 5 dents, dont les inférieures sont presque égales entre elles, dont la supérieure se termine souvent par une sorte d'appendice élargi; une corolle dont le tube est saillant, la gorge légèrement renflée, le limbe oblique, bilabié, à 5 lobes étalés, presque égaux entre eux; 4 étamines didynames, incluses, déclinées; un disque concave, portant à son bord des écailles charnues auxquelles sont adnés, par leur face interne, les achaines, qui sont glabres et lisses.

Les Lavandes forment un petit groupe très naturel et bien distinct des autres genres de la famille des Labiées. Elles ont été l'objet d'un travail monographique de M. de Gingins Lassaraz (*Hist. nat. des Lavandes*, par le baron de Gingins Lassaraz, *Genève*, in-8°, 1826). Parmi elles, il en est trois sur lesquelles nous croyons devoir nous arrêter quelques instants.

1. LAVANDE STÆCHAS, *Lavandula stæchas* Linn. Cette espèce forme un petit sous-arbrisseau de 3 ou 4 décimètres de hauteur,

dont la tige est ligneuse à sa partie inférieure ; dont les feuilles sont oblongues, lancéolées, blanchâtres ; dont les fleurs sont petites, de couleur pourpre foncé, dépourvues de bractéoles, réunies en faux épi serré, quadrangulaire, à bractées imbriquées, surmonté d'une touffe de feuilles florales ovales, violacées. Ses graines sont ovales, réticulées. Elle croît abondamment dans nos départements méditerranéens, dans les parties sèches et chaudes, particulièrement dans ces vastes surfaces de terrains incultes, peuplés surtout de Cistes, auxquels on donne le nom de *Garrigues*. Elle a une odeur très forte et camphrée. On l'emploie en médecine, notamment dans les asthmes humides, dans les affections pulmonaires avec atonie. Alibert l'a recommandée comme un bon antispasmodique. Dans ces divers cas, on fait usage de l'infusion théiforme de ses sommités fleuries. On la cultive quelquefois dans les jardins comme plante d'ornement ; elle est alors d'orangerie dans le nord de la France ; on la multiplie de graines et de boutures.

2. Lavande spic, *Lavandula spica* DC. Cette espèce, vulgairement connue sous les noms de *Spic*, *Aspic*, forme un sous-arbrisseau dont la tige ligneuse, dure et très rameuse dans sa partie inférieure, est nue dans sa partie supérieure ; ses feuilles sont linéaires-lancéolées, plus ou moins élargies vers le haut, revêtues d'un duvet court et blanchâtre, légèrement roulées en dessous par leurs bords ; ses fleurs sont bleues-violacées, quelquefois blanches ; les bractées qui les accompagnent sont linéaires, veloutées ; l'appendice calicinal est rhomboïdal-ovale. La Lavande spic croît dans les lieux secs et pierreux du littoral de la Méditerranée ; on la cultive fréquemment dans les jardins, ainsi que l'espèce suivante, dont elle a du reste les propriétés à un degré plus élevé ; ainsi son odeur est plus forte et moins douce ; cette odeur tient sensiblement de celle du camphre, qui, selon Proust, y existe en forte proportion. C'est avec elle qu'on prépare l'eau spiritueuse de Lavande, et surtout l'huile essentielle de Spic ou d'Aspic. Cette huile est jaunâtre, âcre, aromatique, douée d'une odeur forte et pénétrante qui tient de la térébenthine. Elle est fabriquée en grand en Provence, auprès d'Avignon, et à Murcie, en Espagne, par les pâtres, qui font cette opération en plein air. Le département de Vaucluse est, en France, le centre principal de cette fabrication ; il en exporte, dit-on, annuellement de 3 à 4,000 kilogrammes. L'huile de Spic est employée dans l'art vétérinaire, en médecine et pour la préparation de certains vernis.

3. Lavande véritable, *Lavandula vera* DC. Cette espèce, malgré sa ressemblance avec la précédente, s'en distingue sans peine par ses feuilles non spathulées, de teinte plus verdâtre ; par ses bractées en cœur à leur base, acuminées au sommet, scarieuses, plus courtes que le calice des fleurs, par son calice bleuâtre vers son extrémité, cotonneux, dont l'appendice est de forme ovale. Elle croît naturellement sur les collines, dans les parties montueuses du midi de la France ; elle monte jusqu'à Lyon. Elle est plus rustique que la Lavande spic ; aussi est-elle cultivée plus habituellement que cette dernière dans les pays septentrionaux. Son odeur est, du reste, plus agréable et moins forte que celle du Spic, ce qui la fait préférer par les parfumeurs. C'est presque uniquement avec elle qu'on prépare plusieurs liquides aromatiques très employés, tels que l'esprit de Lavande, l'essence de Lavande, l'eau de Lavande, qui consiste en une infusion de cette plante dans l'alcool, ou, comme était celle de Treinel, la plus estimée de toutes, dans un mélange de bonne essence de Lavande avec de l'alcool pur. On prépare encore un vinaigre de Lavande en distillant les fleurs fraîches de cette plante dans de bon vinaigre purifié. On fait aussi une conserve de Lavande véritable ; enfin cette même espèce entre dans la composition de plusieurs médicaments, tels que le vinaigre antiseptique, le baume nerval, etc. L'odeur aromatique des deux Lavandes spic et véritable, se conservant longtemps après leur dessiccation, on en fait des sachets odoriférants ; on en fait aussi des bottes, qu'on place dans les garde-robes et dans les lieux où se dégage constamment une mauvaise odeur, que la leur est destinée à masquer.

Considérées en général, les diverses espèces de Lavandes participent aux propriétés générales des Labiées ; mais comme,

chez les trois que nous avons examinées, le principe aromatique prédomine sur l'amer, il en résulte pour elles les propriétés qui déterminent leur emploi dans le plus grand nombre des cas. D'un autre côté, le principe amer qui existe chez elles les rend toniques et stomachiques ; enfin l'union de ces deux principes les rend fortifiantes : c'est pour ce dernier motif qu'on les emploie en bains, en lotions, pour ranimer l'énergie des organes. (P. D.)

LAVANDIÈRE. OIS. — Nom vulgaire que l'on donne à la plupart des espèces du genre Bergeronnette. (Z. G.)

LAVANDULA. BOT. PH.—*Voy.* LAVANDE.

LAVANGA, Meisn. BOT. PH. — Syn. de *Luvanga*, Hamilt.

LAVARET. *Coregonus.* POISS. — Artédi réunissait les Ombres et les Lavarets sous la dénomination de *Coregonus* ; Cuvier a séparé les seconds des premiers, et il leur a donné à chacun une désignation particulière, laissant aux Lavarets exclusivement le nom de *Coregonus*.

Les Lavarets forment actuellement un genre distinct dans l'ordre des Malacoptérygiens abdominaux, famille des Salmonoïdes. Ils ont à peu près la même organisation que les Truites ; ils en diffèrent seulement par une bouche très peu fendue et souvent dépourvue de dents ; par leurs écailles qui sont beaucoup plus grandes, et leur dorsale moins longue qu'elle n'est haute de l'avant.

Quelques espèces de ce genre sont assez répandues. Nous citerons principalement : le HOUTIN ou HAUTIN des Belges (*Salmo oxyrhynchus*), remarquable par une proéminence molle qu'il porte au bout du museau ; ce poisson habite surtout la mer du Nord et la Baltique, où il poursuit les bandes de Harengs. — La GRANDE MARÈNE (*Salmo maræna*), transportée par ordre du grand Frédéric du lac Bourget dans les lacs de la Poméranie, où elle s'est abondamment multipliée ; sa chair, blanche, savoureuse, sans aucune petite arête, constitue un mets très délicat. — Le LAVARET (*Salmo Wartemanni*), indigène des lacs de Bourget, de Constance, du Rhin, etc. Son museau est tronqué au niveau du devant de la bouche ; sa tête est moins longue à proportion, et sa forme plus effilée. — Le LAVARET NILOTIQUE (*Coregonus niloticus*), jolie petite espèce, longue de 5 à 6 centimètres seulement, et trouvée par M. de Joannis, dans le Nil, à Thèbes.

Toutes les espèces de ce genre sont l'objet d'une pêche assez considérable, à cause de la délicatesse de leur chair. (J.)

LAVATÈRE. *Lavatera* (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Malvacées-Malvées, établi par Linné (*Gen.*, n. 842), et présentant les caractères suivants : Involucelle 3-6-fide, persistant ou décidu. Calice à 5 divisions ; corolle à 5 pétales hypogynes, oblongs, soudés par leur base au tube staminal : celui-ci dilaté à la base, resserré dans la partie supérieure, formant une sorte de colonne ; filaments des étamines nombreux, filiformes ; anthères réniformes, bivalves. Ovaires nombreux, uniloculaires, verticillés à la base du réceptacle, ou étalés à la partie supérieure en un disque arrondi. Style soudé au réceptacle ; stigmates nombreux, filiformes. Capsules nombreuses, réniformes, indéhiscentes, monospermes.

Les Lavatères sont des herbes, ou des arbrisseaux, ou des arbres, croissant dans presque toute l'Europe, surtout dans la partie occidentale. Elles ont des feuilles alternes, pétiolées, 3-7-lobées ou anguleuses ; les stipules pétiolaires géminés ; les fleurs axillaires, solitaires, disposées en grappe ou en corymbe.

On connaît 26 espèces de ce genre, que De Candolle répartit en 4 sections (*Prodr.*, I, 428). Endlicher n'en admet que 3 (*Gen. pl.*, p. 980, n. 5269), basées sur l'aspect du réceptacle :

1. *Axolopha*, DC. ; Réceptacle tronqué. — LA LAVATÈRE ARBORÉE, *Lavatera arborea* Linn., type de cette section, a le port d'un arbre, avec des feuilles plissées, à 7 angles, des pédicelles axillaires uniflores groupés ; des fleurs petites et de couleur violette. Elle croît dans presque toute l'Europe, dans l'Afrique boréale et aux Canaries.

2. *Olbia*, DC. : Réceptacle conique. — Dans cette section, on remarque la LAVATÈRE A FEUILLES POINTUES, *Lavatera olbia* Linn. Sa tige est haute de 1 mètre 1/2 à 2 ; ses rameaux portent des feuilles cotonneuses et blanchâtres : les inférieures 5-lobées, les supérieures 3-lobées, avec des fleurs solitaires sessiles, d'une couleur purpurine. Elle croît en France, où on la cultive pour l'ornement des jardins.

3. *Stegia*, DC. : Réceptacle columnaire. — La LAVATÈRE A GRANDES FLEURS, *Lavatera trimestris* Linn., est le représentant de cette section. C'est une espèce à tige herbacée, à feuilles glabres, arrondies en cœur : les supérieures étroites. Les fleurs sont d'un rose foncé, quelquefois blanches, et sillonnées de veines purpurines. (J.)

LAVENIA, Swartz. BOT. PH. — Syn. d'*Adenostemma*, Forst.

LAVES. GÉOL. — *Voy.* VOLCANS.

***LAVIA**. MAM. — Groupe de Chéiroptères d'après M. Gray (*Mag. zool. et bot.*, II, 1838). (E. D.)

LAVIGNON. MOLL. — *Voy.* LAVAGNON, LUTRAIRE et TRIGONELLE.

***LAVOISIERA** (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Mélastomacées-Lavoisiérées, établi par De Candolle (*Prodr.*, III, 102). Arbrisseaux du Brésil. *Voy.* MÉLASTOMACÉES.

***LAVOISÉRIÉES**. *Lavoisieræ*. BOT. PH. — Tribu de la famille des Mélastomacées, ayant pour type le genre *Lavoisiera*. (AD. J.)

LAVRADIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Sauvagésiées, établi par Vellozo (*ex Vandelli in Rœmer script.*, 88, t. VI, fig. 6). Arbrisseaux du Brésil. *Voy.* SAUVAGÉSIÉES.

LAWSONIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Lythrariées-Eulythrariées, établi par Linné (*Gen.*, n. 482). Arbrisseaux de l'Asie tropicale et de l'Afrique boréale. *Voy.* LYTHRARIÉES.

***LAXENECERA**. INS. — Genre de l'ordre des Diptères brachocères, famille des Tanystomes, tribu des Asiliques, établi par M. Macquart (*Dipt. exot.*, t. I, 2e partie, p. 77), et principalement caractérisé par des antennes à troisième article velu. M. Macquart rapporte à ce genre 2 espèces, qu'il nomme *L. flavibarbis*, *albibarbis*, toutes deux du Bengale.

LAXMANNIA (nom propre). BOT. PH. — Fisch., syn. de *Coluria*, R.-Br. — Sm., syn. d'*Acronychia*, Forst. — Forst., syn. de *Petrobium*, R. Br. — Gmel., syn. de *Crucianella*, Lin. — Genre de la famille des Liliacées, établi par R. Brown (*Prodr.*, 285) pour des herbes vivaces croissant dans toute l'étendue de la Nouvelle-Hollande et dans l'île de Timor.

***LAYA**, Hook. et Arnott. BOT. PH. — Syn. de *Macrotropis*, DC.

***LAYIA**. BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Sénécionidées, établi par Hooker et Arnott (*ad Beechey*, 148). Herbes originaires de la Californie. *Voy.* COMPOSÉES.

***LAZAROLUS**, Medik. BOT. PH. — Syn. de *Pyrus*, Lindl.

LAZULITE. MIN. — Syn. : Outremer ; Lapis-Lazuli ; Pierre d'azur ; Lazurstein, W. — Substance minérale d'un bleu d'azur, appartenant à l'ordre des Silicates alumineux, opaque, fusible en verre blanc, et soluble dans les acides en perdant sa couleur. Elle est disséminée sous forme de cristaux ou de grains, ou en veines dans les terrains granitiques, et particulièrement au milieu des calcaires grenus en Sibérie, et dans plusieurs parties de l'Asie centrale. Elle cristallise en dodécaèdres rhomboïdaux, et, par sa cristallisation comme par sa composition chimique, elle paraît avoir les plus grandes analogies avec la Hauyne. Elle est formée de Silice, d'Alumine, de Soude et de Chaux, et l'analyse a donné de plus quelques centièmes d'acide sulfurique ; on attribue sa coloration à une petite quantité d'un sulfure métallique, dont la décomposition aurait lieu par l'action des acides ; et la chimie est parvenue à obtenir de l'Outremer artificiel, dont la teinte rivalise avec celle du minéral dont il s'agit.

Le Lazulite est souvent entremêlé de veines blanches de calcaire, et parsemé de veinules de pyrite. Lorsqu'il est d'un beau bleu, et exempt de taches blanches, il est recherché par les lapidaires, qui en font des coupes, des tabatières, ou des plaques d'ornement ; mais son principal usage est de fournir à la peinture cette belle couleur bleue, connue sous le nom d'*Outremer*, et qui est remarquable par son inaltérabilité. Pour la préparer, on broie la pierre ; on mêle sa poussière avec de la résine pour en former une pâte ; puis, à l'aide de lavages, on extrait de ce mélange une poudre fine, qui, étant séchée, donne l'Outre-mer.

Sous le nom de *Lazulith*, les Allemands désignent une autre pierre bleue, la Klaprothite, qui est un phosphate d'Alumine et de Magnésie. *Voy.* KLAPROTHITE. (DEL.)

LEACHIA. CRUST.—Syn. d'*Arcturus*. *Voy.* ce mot. (H. L.)

LEÆBA, Forsk. BOT. PH. — Syn. de *Coculus*, DC.

LEANDRA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Mélastomacées-Miconiées, établi par Raddi (*in Mem. Soc. ital.*, 1820, p. 6). Arbrisseaux du Brésil. *Voy.* MÉLASTOMACÉES.

***LEATHESIA**. BOT. GR. — Genre de la grande famille des Phycées, tribu des Chordariées, établi par Gray (*Brit. plant.*, I, 301). Algues marines. *Voy.* CHORDARIÉES et PHYCÉES.

***LEAVENWORTHIA** (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Crucifères-Arabidées, établi par Torrey (*in Annal. Lyc. New-York*, III, 87, t. 3). Herbes de l'Amérique boréale. *Voy.* CRUCIFÈRES.

LEBECKIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Papilionacées-Lotées, établi par Thunberg (*Prodr.*, 2). Arbrisseaux du Cap.

Ce genre renferme 11 espèces, réparties par Walpers (*in Linnæa*, XIII, 476) en 4 sections, qu'il nomme : *Phyllodium*, *Phyllodiastrum*, *Calobota* et *Acanthobotrya*. *Voy.* PAPILIONACÉES.

LEBERKISE, Beud. MIN. — Syn. de Pyrite magnétique, espèce de Fer sulfuré. *Voy.* FER.

LÉBÉROPAL. MIN. — Syn. de Ménilite.

***LEBETANTHUS** (λέβης, urne; ἄνθος, fleur). BOT. PH. — Genre de la famille des Épacridées-Épacrées, établi par Endlicher (*Gen. plant. suppl.*, t. I, p. 1411, n. 1283). Arbrisseaux de l'Amérique antarctique. *Voy.* ÉPACRIDÉES.

LEBETINA (λεβήτιον, petite urne). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Sécionidées, établi par Cassini (*in Dict. sc. nat.*, XXV, 394; LIX, 68). Herbes de l'Amérique. *Voy.* COMPOSÉES.

LEBIA (λέβης? urne). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, tribu des Troncatipennes, créé par Latreille (*Gen. Crust. et Insect.*, I, 191) et adopté par Dejean. Le nombre des espèces décrites et rapportées à ce genre s'élève à plus de 160. Quelques-unes ont donné lieu à l'établissement des genres *Lamprias*, *Lia* (*Lhelonodema*), qui n'ont pas été reconnus par le dernier de ces auteurs. Mais ces genres devront nécessairement, par suite, être admis, lorsqu'on aura étudié avec plus de soin l'organisation de ces petits Insectes, qui tous sont ornés de couleurs variées et brillantes. Nous citerons, parmi les espèces de France, les *Lebia pubipenni* (qui est réellement distincte de la *L. falvicolus* de Fab., espèce d'Algérie) de Léon Dufour, *Crux minor*, *turcica*, *hæmorrhoidalis* de Fab., *cyathigera* Rossi, *nigripes*, *maculata* et *humeralis* de Dejean. Les vraies *Lebia* habitent sous les écorces; elles ont le pénultième article des tarses bilobé; leurs élytres sont en carré long. (C.)

LEBIA, Less. OIS. — Genre de la sous-famille des Trochilinées. *Voy.* ce mot et COLIBRI. (Z. G.)

LEBIAS. POISS. — Genre de l'ordre des Malacoptérygiens abdominaux, famille des Cyprinoïdes, établi par G. Cuvier (*Règn. anim.*, t. II, p. 280). Ces Poissons ressemblent beaucoup aux Pœcilies, si ce n'est que leurs dents, non seulement sont très fines, mais sont encore dentelées.

On ne connaît qu'une seule espèce de ce genre, la *Pœcilia calaritana* Bonn., qui vit sur les côtes de la Sardaigne. C'est un très petit poisson marqué de petites raies noirâtres sur les flancs.

***LÉBIITES**. *Lebiites*. INS. — Tribu de l'ordre des Coléoptères, de la famille des Carabiques, formée par de Castelnau (*Hist. nat. des anim. articulés*, t. I, p. 41). L'auteur lui donne pour caractères : Tête non rétrécie en arrière en forme de cou; crochets des tarses dentelés en dessous; palpes labiaux à dernier article non sécuriforme. Cette tribu renferme les genres : *Onypterygia*, *Demetrias*, *Dromius*, *Lebia*, *Coptodera*, *Orthogonius* et *Hexagonia*. (C.)

LECANACTIS (λεκανή, bassin; ἀκτίς, rayon). BOT. PH. — Genre de Lichens, de la tribu des Graphidées, établi par Eschweiler (*Syst.*, 14, f. 7). Lichens croissant sur les écorces des arbres, rarement sur les rochers. *Voy.* GRAPHIDÉES et LICHENS.

LECANANTHUS (λεκάνη, bassin; ἄνθος, fleur). BOT. PH. — Genre de la famille des Rubiacées (tribu incertaine), établi par Jack (*in Malay. misc.*, II). Arbrisseaux de l'Inde. *Voy.* RUBIACÉES.

***LECANE**. HELM. — Genre de Vers trématodes signalé par Nitzsch. (P. G.)

***LECANIA** (λεκάνιον, petit bassin). INS. — Genre de l'ordre des Diptères brachocères, famille des Tanystomes, tribu des Asiliques, établi par M. Macquart (*Dipt. exot.*, t. 1, 2e partie, p. 131), et distingué surtout par des antennes à style très long, terminé en palette.

Il renferme 2 espèces, nommées par l'auteur *L. rufipes* et *femorata*. La première est du Brésil; on ignore la patrie de la seconde.

***LECANIUM** (λεκάνιον, petit bassin). INS. — Genre de la tribu des Cocciniens, de l'ordre des Hémiptères, section des Homoptères, établi par Illiger aux dépens des Chermès de Linné, et adopté par la plupart des entomologistes. Les *Lecanium* paraissent différer très peu des Cochenilles proprement dites. Le corps des femelles est plus aplati, et ses anneaux demeurent distincts, même après la ponte. Ce genre renferme un assez grand nombre d'espèces, vivant sur divers végétaux. On doit en considérer comme le type l'espèce désignée dans le commerce sous le nom de *Kermès*, et dont on s'est servi pendant longtemps pour la teinture en cramoisi : c'est la COCHENILLE DU CHÊNE VERT (*L. ilicis*, *Coccus ilicis* Lin.), qui vit sur les Chênes de l'Europe méridionale, *Quercus coccifera*. *Voyez* notre article COCHENILLE.

Parmi les *Lecanium* les plus répandus, on compte encore les *L. hesperidum* Lin., vivant sur les Myrtes, les Orangers, les Citronniers; *L. persicæ* Schrank, vivant sur les Pêchers (*Amygdalus persica*); *L. coryli* Lin., vivant sur les Coudriers (*Corylus stellana*), etc. *Voy.* aussi l'art. KERMÈS. (BL.)

LECANOCARPUS (λεκάνη, bassin; καρπός, fruit). BOT. PH. — Genre de la famille des Chénopodées (Atriplicées)-Kochiées, établi par Nees (*Amœnit. Bonn.*, II, 4, t. 2). Herbes du Népaul. *Voy.* ATRIPLICÉES.

***LÉCANOCÉPHALE.** *Lecanocephalus* (λεκάνη, patelle, capsule; κεφαλή, tête). HELM. — Genre d'Helminthes nématoïdes, institué par M. Diesing dans les *Ann. du Mus. de Vienne*, pour un Ver long de 18 à 27 millimètres, et large de 2m,25 environ, vivant dans l'estomac d'un poisson du Brésil (*Sudis gigas*). Les Lécanocéphales sont des Vers à corps cylindrique, obtus en avant, acuminé en arrière, tout couvert de petites épines simples en séries transverses; leur tête, en forme de patelle, avec trois angles obtus peu marqués, est séparée du corps par un léger étranglement, et la bouche est munie de trois lèvres; le mâle a la queue infléchie en crochet, et porte deux spicules égaux; la femelle a sa queue droite et subulée. (DUJ.)

***LECANOPTERIS** (λεκάνη, bassin; πτερίς, fougère). BOT. CR. — Genre de Fougères Polypodiacées, établi par Reinwardt (*in Flora*, 1825). Fougères de Java. *Voy.* FOUGÈRES et POLYPODIACÉES.

LECANOPUS. BOT. PH. — Faute typographique. *Voy.* LECANOCARPUS.

LECANORA. BOT. CR. — Achar., syn. de *Parmelia*, Fr. — Reich., syn. de *Lecanactis*, Eschw.

***LECANOTIS.** BOT. CR. — Genre de Lichens de la tribu des Graphidées, établi par Eschweiler (*Syst.*, 14, f. 7) pour des Lichens croissant sur les écorces d'arbres, rarement sur les rochers. *Voy.* LICHENS et GRAPHIDÉES.

LECHEA. BOT. PH. — Cass., syn. de *Coreopsis*, Linn. — Genre de la famille des Cistinées, établi par Linné (*Gen.*, n. 142). Herbes vivaces de l'Amérique boréale. On en connaît 6 espèces réparties en 2 sections, nommées par M. Spach (*in Bot. mag. comp.*, II, 282 et 286) *Lechea* et *Lecheoides*. *Voy.* CISTINÉES.

LECHENAULTIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Goodéniacées-Goodéniées, établi par R. Brown (*Prodr.*, 581). Arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande. *Voy.* GOODÉNIACÉES.

***LECHIDIUM**, Spach. BOT. PH. — Syn. de *Lechea*, Linn.

***LECHRIOPS** (λίχριος, oblique; ὤψ, œil). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides gonatocères, division des Apostasimérides cryptorhynchides, créé par Schœnherr (*Disp. method.*, p. 306; *Gen. et sp. Curcul.* t. IV, p. 261-8), et qui ne renferme qu'une espèce : le *L. sciurus* Fab., originaire de l'Amérique méridionale. (C.)

LECIDEA (λεκίς, plat). BOT. CR. — Genre de Lichens hyménothalames, tribu des Lécidinées, établi par Acharius (*Synops.*, 32). Lichens croissant sur les arbres et les rochers. *Voy.* LICHENS.

LÉCIDINÉES. *Lecidineæ*. BOT. CR. — Tribu de la grande famille des Lichens. *Voy.* ce mot.

***LECOKIA** (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Ombellifères-Smyrnées, établi par De Candolle (*Mém.*, V, 67, t. 2). Herbes vivaces de l'île de Crète. *Voy.* OMBELLIFÈRES.

***LECONTEA** (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Rubiacées-Pædériées, établi par A. Richard (*in Mem. Soc. h. n. Paris*, V, 193, t. 20, f. 1, 2). Arbrisseaux de Madagascar. *Voy.* RUBIACÉES.

***LECOSTEMON** (λέχος, plat; στήμων, filament). BOT. PH. — Genre dont la place, dans la méthode, n'est pas encore fixée; Endlicher le rapproche des Chrysobalanées, mais avec doute. Il a été établi par Moçino et Sessé (*Flor. mexic.*) pour des arbrisseaux du Mexique.

***LECTICOLES.** *Lecticolæ.* INS. — MM. Amyot et Serville nomment ainsi un groupe ne renfermant que le genre Punaise (*Cimex*) : c'est le groupe des Cimites pour les autres entomologistes. (BL.)

LÉCYTHIDÉES. *Lecythideæ.* BOT. PH. — Le groupe des Myrtacées en contient plusieurs secondaires, considérés par les uns comme de simples tribus, par les autres comme des familles distinctes; et parmi celles-ci serait celle des Lécythidées, que nous traiterons avec le groupe général auquel elles se rapportent, quel que soit le nom qu'on lui donne. *Voy.* MYRTACÉES. (AD. J.)

LECYTHIS (λήκυθος, flacon). BOT. PH. — Genre de la famille des Myrtacées (Lécythidées), établi par Lœfling (*It.*, 189). Arbres ou arbrisseaux de l'Amérique tropicale. Les fruits du *Lecythis*, durs et volumineux, servent aux indigènes de tasses et de vases qu'on appelle *marmites de Singes*.

***LECYTHOPSIS**, Schr. BOT. PH. — Syn. de *Couratari*, Aubl.

LEDA (nom mythologique). MOLL. — Parmi les Nucules, on en remarque quelques unes qui, au lieu d'avoir le ligament dans des cuillerons intérieurs, ont cette partie fixée au dehors dans une petite fossette triangulaire, assez semblable à celle de quelques Pétoncles. Ces espèces, dont l'*Arca rostrata* de Chemnitz peut donner une idée, sont devenues pour M. Schumacher le type d'un nouveau genre, auquel il a imposé le nom de Leda. Dans notre opinion, ce g. n'a point de caractères suffisants, et doit rentrer dans les Nucules à titre de section. *Voy.* NUCULE. (DESH.)

***LEDEBOURIA** (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Mélanthacées-Vératrées, établi par Roth (*Nov. sp.*, 193). Herbes des Indes orientales. *Voy.* MÉLANTHACÉES.

***LÉDÉRÉRITE**, Jackson. MIN. — Sorte de Zéolithe, trouvée au cap Blomidon, dans la Nouvelle-Écosse, et qui n'est probablement qu'une variété de la Gmélinite. (DEL.)

***LÉDOCARPÉES.** *Ledocarpeæ.* BOT. PH. — Le genre *Ledocarpum* se rapproche des Géraniacées (*voy.* ce mot) par plusieurs caractères, mais s'en éloigne assez par d'autres pour que, tout en le laissant à la suite, on ait cru devoir le considérer comme le type d'une famille à établir plus tard si l'on trouve d'autres genres qui viennent se grouper autour de lui. Ce sera celle des Lédocarpées. (AD. J.)

LEDOCARPON (*ledum*, lédon; καρπός, fruit). BOT. PH. — Genre de la petite famille des Lédocarpées, détachée par Endlicher des Géraniacées. Il a été établi par Desfontaines (*in Mem. Mus.*, IV, 230) pour des sous-arbrisseaux du Pérou et du Chili. *Voy.* LÉDOCARPÉES et GÉRANIACÉES.

LÉDON. *Ledum.* BOT. PH. — Genre de la famille des Éricacées-Rhodoïdendrées, établi par Linné (*Gen.*, n. 516), et présentant pour caractères principaux : Calice 5-denté. Corolle à 5 pétales hypogynes, très développés. Étamines 10, ou rarement 5, hypogynes. Ovaire 5-loculaire, à loges multiovulées. Style simple; stigmate annelé, formant un disque 5-radié. Les Lédons sont des arbustes des régions marécageuses de l'hémisphère boréal, à feuilles alternes, coriaces, linéaires ou elliptiques, tomenteuses et d'une couleur de rouille en dessous; à fleurs blanches, terminales, disposées en ombelle.

On ne connaît que 2 espèces de ce genre : les LÉDONS A FEUILLES ÉTROITES et A LARGES FEUILLES, *L. palustre* et *latifolium* Linn. On les cultive en pleine terre, dans les lieux frais et humides. Leurs feuilles sont quelquefois employées comme infusion astringente et aromatique, ce qui a valu à ces plantes le nom vulgaire de *Thé du Labrador*. Le Labrador est le pays où elles croissent le plus abondamment.

LEDRA. INS. — Genre de la famille des Cercopides, de l'ordre des Hémiptères, section des Homoptères, établi par Fabricius et adopté par tous les entomologistes. Les *Ledra* se font remarquer par leur tête extrêmement large, avancée et arrondie; par leurs ocelles rapprochées sur le vertex; leurs jambes postérieures ciliées, etc.

On connaît un très petit nombre d'espèces de ce genre. Le type, la *Ledra aurita* Lin., Fabr., se rencontre sur les Chênes, les Coudriers, etc. Nous en avons décrit (*Hist. des anim. art., Ins.*, t. III) deux autres: l'une de Madagascar, *L. marmorata*; l'autre de la Tasmanie, *L. gladiata*. MM. Amyot et Serv. (*Ins. hémipt.*, p. 577) en ont mentionné une quatrième de l'Amérique du Nord, *L. perdita*. (BL.)

LEDUM. BOT. PH. — *Voy.* LÉDON.

LEEA. BOT. PH. — Genre de la famille des Ampélidées-Léeacées, établi par Linné (*Mantiss.*, 124). Sous-arbrisseaux ou arbrisseaux de l'Asie tropicale et du cap de Bonne-Espérance. *Voy.* AMPÉLIDÉES.

LÉEACÉES. *Leeaceæ.* BOT. PH. — Sous ce nom ou sous celui d'*Aquiliciées* on connaît une tribu de la famille des Ampélidées. *Voy.* ce mot. (AD. J.)

LÉÉLITE, Clarke. MIN. — Minéral de couleur rouge, qui pourrait bien n'être qu'un Feldspath impur, et qu'on a trouvé à Gryphytta, en Westmannie. (DEL.)

LEERSIA, Hedw. BOT. CR. — Syn. de *Coscinodon*, Spreng., et *Eucalypta*, Hedw.

LEERSIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Graminées-Oryzées, établi par Solander (*Msc.*). Gramens abondants dans l'Amérique tropicale, très rares dans l'Europe. *Voy.* GRAMINÉES.

***LEEUWENHOECKIA**, E. Meg. BOT. PH. — Syn. de *Xeropetalum*, Del.

***LEGGADA.** MAM. — Nom donné par Gray à une subdivision du grand genre Rat. *Voy.* ce mot. (E. D.)

LEGNOTIS, Sw. BOT. PH. — Syn. de *Cassipourea*, Aubl.

LÉGUME ou GOUSSE. BOT. PH. — *Voy.* FRUIT.

***LÉGUMINAIRE.** *Leguminaria.* MOLL. — Le g. Solen, tel qu'il a été institué par Linné et réformé par Lamarck, contient plusieurs groupes d'espèces bien distinctes. M. Schumacher a élevé ces divers groupes au titre de genre, et pour ce naturaliste, le g. Solen est réduit aux seules espèces dont la charnière est tout-à-fait terminale. Le *Solen legumen*, dont la charnière est médiane, est devenu pour lui le type d'un g. nouveau; mais, d'après les observations nombreuses sur l'animal de cette espèce, celle-ci ne saurait être séparée du g. Solen auquel nous renvoyons. (DESH.)

LÉGUMINEUSES. *Leguminosæ.* BOT. PH. — Le vaste groupe de plantes ainsi nommé forme plutôt une classe qu'une de ces associations qu'on est convenu de désigner sous un nom moins général, et les affinités qui rapprochent la plupart de ses genres sont tellement évidentes qu'elles n'ont pas échappé à la plupart des classificateurs, et que presque tous les systèmes, soit naturels, soit même artificiels, nous les montrent réunis pour la plus grande partie. Les *Papilionacées* de Tournefort, les *Genistæ* d'Adanson, sans citer tous les autres auteurs qui les ont rapprochés sous d'autres noms, nous en offrent des exemples. A.-L. de Jussieu, tant dans les noms qu'il assigna aux familles de son oncle Bernard que dans son propre ouvrage, leur donna celui de *Légumineuses*, emprunté à l'un des caractères les plus importants du groupe, celui qui se tire du fruit; et il a été presque unanimement adopté, quoique plus récemment, et pour se conformer à la règle établie, on en ait proposé quelques autres, comme celui de *Fabacées*. Ce changement est devenu, au reste, peu important aujourd'hui qu'on est convenu de partager le groupe en plusieurs, dont chacun en particulier porte un nom tiré d'un de ses principaux genres, et que celui de chacune de ces familles se trouve ainsi rentrer dans la loi générale.

La grande majorité des plantes que comprend la totalité du groupe appartient aux Dicotylédonées polypétales périgynes, et à ces caractères viennent se joindre: un calice libre, à préfloraison le plus ordinairement imbriquée; des pétales en nombre égal aux divisions calicinales, alternant avec elles, inégaux entre eux et imbriqués, ou égaux et valvaires, plus rarement réduits en nombre, ou même quelquefois manquant tout-à-fait; des étamines en nombre double ou indéfini; un carpelle unique qui devient plus tard une gousse ou un fruit lomentacé,

à graines presque constamment dépourvues de périsperme, dont l'embryon est droit ou courbé; une tige herbacée, frutescente ou arborescente; des feuilles alternes, presque toujours composées, constamment accompagnées de stipules.

On a proposé à diverses époques diverses divisions; nous nous arrêterons aux plus modernes, les trois qu'on a appelées *Papilionacées*, *Cæsalpiniées* et *Mimosées*, dont nous exposerons les caractères avec quelques détails en traçant aussi ceux des tribus. Pour les sous-tribus, nous nous contenterons de les nommer, de peur de trop allonger cet article.

I. PAPILIONACÉES. *PAPILIONACEÆ.*

Calice monophylle à cinq divisions égales ou inégales, et, dans ce cas, groupées souvent en deux lèvres, la supérieure de trois, l'inférieure de deux parties. Pétales presque constamment au complet, c'est-à-dire au nombre de cinq, insérés sur une lame qui tapisse le fond du calice, et le plus souvent la paroi de son tube à une hauteur plus ou moins grande; un supérieur, c'est-à-dire tourné du côté de l'axe, plus grand et ordinairement plié sur lui-même, embrassant les quatre autres : on le nomme l'*étendard* (*vexillum*); deux latéraux qu'on appelle les ailes (*alæ*) recouvrant eux-mêmes les deux inférieurs, qui, rapprochés et souvent même soudés par leurs bords, forment par leur réunion une pièce en forme de nacelle, la *carène* (*carina*). Étamines insérées avec les pétales, en nombre ordinairement double, rarement moindre par avortement, à anthères introrses, biloculaires, à filets libres ou plus souvent soudés en un tube, ou entier, ou fendu, rarement en deux moitiés symétriques, ordinairement par une seule fente du côté externe où la dixième étamine se montre détachée des neuf autres réunies : de là l'association de la plupart des genres dans la classe de la Diadelphie du système linnéen. Ovaire lisse, sessile ou stipité, formé d'une seule feuille carpellaire qui tourne sa suture du côté de l'axe, et, à l'intérieur, offre des ovules ordinairement disposés sur double rang en nombre plus ou moins grand, quelquefois fort réduit et même, rarement, à l'unité, anatropes ou plus communément campulitropes.

Une gousse ou légume, tantôt entièrement d'accord avec la définition qu'on donne de cette modification du fruit, tantôt interrompue à l'intérieur, entre les graines, par des replis qui séparent la loge en autant de logettes qu'il y a de graines, tantôt enfin, se coupant à la maturité, à chacun de ces replis, en autant d'articles séparés et indéhiscents, de manière à former un fruit lomentacé (*lomentum*), très rarement indéhiscente en totalité et alors polysperme ou monosperme, et présentant alors une transition au fruit de certaines Rosacées. Graines plus ou moins réniformes, portées par un funicule plus ou moins distinct, quelquefois dilaté en caroncule vers le point d'attache, à tégument double, l'extérieur lisse, l'intérieur membraneux ou quelquefois gonflé, au point même de simuler un périsperme, et au dedans un embryon ordinairement courbé, droit rarement, et seulement dans les derniers genres qui forment ainsi le passage à la famille suivante, à cotylédons plus ou moins épais, s'élevant, dans la germination, au-dessus de la terre en expansion foliacée, ou restant cachés au-dessous et charnus. Feuilles opposées au-dessus des cotylédons, puis alternes, pennées avec ou sans impaire, trifoliées lorsqu'elles sont dans le premier cas réduites à une paire unique, unifoliées lorsque, dans le second, toutes les paires latérales avortent, quelquefois même manquant toutes et remplacées par le pétiole métamorphosé en vrille, métamorphose assez fréquente dans tous les cas. Stipules plus ou moins développées, souvent foliacées, quelquefois spiniformes, persistantes ou caduques. Quelquefois aussi des stipelles à l'origine des folioles. Fleurs de couleurs variées, en épis, grappes ou capitules, plus rarement paniculées ou solitaires, nues ou munies d'une bractée à la base du pédicelle, et souvent aussi de deux bractéoles opposées immédiatement au-dessous du calice.

GENRES.

Tribu I. — PODALYRIÉES.

Dix étamines libres. Légume bivalve, très rarement indéhiscent, et alors plus court que le calice. Cotylédons foliacés dans la germination, et radicule courbée sur leur commissure. Feuilles 1-3-foliolées, très rarement pennées avec impaire.

1. *Podalyriées.*

Cistropicales. *Anagyris*, L. (*Piptanthus*, Sweet.) — *Pickeringia*, Nutt. — *Thermopsis*, R. Br. (*Thermia*, Nutt.) — *Scolobus*, Raf. — *Baptisia*, Vent. (*Podalyria*, Rich. — *Crotalopsis*, Mich.)

Du Cap. *Cyclopia*, Vent. — *Podalyria*, Lam. non Rich. (*Aphora*, Neck.).

Topicales. *Dalhousiea*, Wall. (? *Delaria*, Desv.).

Australasiennes. *Brachysema*, R. Br. — *Callistachys*, Vent. — *Oxylobium*, Andr. — *Podolobyum*, R. Br. — *Isotropis*, Benth. (*Callistachya*, Sm.) — *Orthotropis*, Benth. — *Chorozema*, Labill. — *Gompholobium*, Smith.

2. *Pultenées.* — *Burtonia*, R. Br. — *Jacksonia*, R. Br. — *Daviesia*, Sm. — *Viminaria*, Sm. — *Sphærolobium*, Sm. — *Ræea*, Hug. — *Phyllota*, DC. — *Aotus*, Sm. — *Dillwynia*, Sm. — *Eutaxia*, R. Br. — *Gastrolobium*, R. Br. — *Euchilus*, R. Br. — *Spadostyles*, Benth. — *Pultenæa*, Sm. (*Pultenea*, Hoffms. — *Hymenota*, DC.) — *Sclerothamnus*, R. Br.

3. *Mirbéliées.* — *Mirbelia*, Sm. — *Dichosema*, Benth. — *Leptosema*, Benth.

Tribu II. — Lotées.

Dix étamines monadelphes ou diadelphes. Légume bivalve, continu sans étranglements. Cotylédons foliacés dans la germination et radicule courbée. Feuilles 1-3-plurifoliolées, très souvent pennées avec paire.

1. *Génistées.* — *Hovea*, R. Br. (*Poiretia*, Sm. — *Physicarpos*, Poir.). — *Plagiolobium*, Sweet. — *Lalage*, Lindl. (? *Platychilum*, Delaun.) — *Platylobium*, Sm. (*Cheilococca*, Salisb.) — *Bossiæa*, Vent. — *Goodia*, Salisb. — *Templetonia*, R. Br. — *Scottia*, R. Br. — *Rafnia*, Thunb. (*OEdmannia*, Thunb.). — *Pelecynthis*, E. Mey. — *Borbonia*, L. — *Achyronia*, Wendl. — *Liparia*, L. — *Priestleya*, DC. (*Xiphotheca*, Eckl. et Zeyh.) — *Amphitalea*, Eckl. et Zeyh. (*Cryphiantha*, Eckl. et Zeyh. — *Ingenhoussia*, E. Mey.) — *Lathriogyne*, Eckl. et Zeyh. (*Heudusa*, E. Mey.) — *Cælidium*, Vogel. — *Epistemum*, Walp. — *Hallia*, Thunb. — *Heylandia*, DC. — *Requienia*, DC. — *Crotalaria*, L. (*Chrysocalyx*, Guill. Perrot. — *Cyrtolobus*, R. Br. — *Clavalium*, Desv. — *Priotropis*, Wight et Arn. — ? *Amphinomia*, DC.) — *Lupinus*, Tourn. — *Xerocarpus*, Guill. Perrot. — *Westonia*, Spreng. (*Rothia*, Pers. — *Dillwynia*, Roth. — *Harpelema*, Jacq. F. — *Goetzea*, Reichenb.) — *Loddigesia*, Sims. — *Hypocalyptus*, Thunb. — *Lebeckia*, Thunb. (*Calobota*, Eckl. et Zeyh. — *Stiza*, E. Mey.) — *Viborgia*, Thunb. (*Acanthobotrya*, Eckl. et Zeyh. — ? *Acropodium*, Desv.) — *Dichilus*, DC. — *Colobotus*, E. Mey. — *Aspalathus*, L. (*Eriocalyx*, Neck. — *Scaligera*, Adans. — *Buchenroedera*, Eckl. et Zeyh. — *Aulacinthus*, E. Mey.) — *Sarcocalyx*, Walp. — *Euchlora*, Eckl. et Zeyh. (*Microtropis*, E. Mey.) — *Mellobium*, Eckl. et Zeyh. (*Sphingium*, E. Mey.) — *Leptis*, E. Mey. — (*Lipozygis*, E. Mey.) — *Lotononis*, Eckl. et Zeyh. — *Polylobium*, Eckl. et Zeyh. — *Leobordea*, Del. (*Copnitis*, E. Mey.) — *Krebsia*, Eckl. et Zeyh. (*Telina*, E. Mey.) — *Listia*, E. Mey. — *Adenocarpus*, DC. — *Ononis*, L. (*Anonis*, Tourn.) — *Erinacea*, Boiss. — *Ulex*, L. — *Stauracanthus*, Link. — *Spartium*, DC. (*Spartianthus*, Link) — *Sarcophyllum*, Thunb. — *Sarothamnus*, Wimm. — *Genista*, Lam. (*Scorpius*, *Genistoides* et *Genistella*, Mœnch. — *Woglera* et *Salzwedelia*, Fl. Wett.) — *Retama*, Boiss. — *Trichosma*, Walp. — *Gamochilum*, Walp. — *Argyrolobium*, Eckl. et Zeyh. (*Chasmone*, E. Mey.) — *Cytisus*, L. (*Viborgia*, Mœnch. — *Chamæcytisus*, Link. — *Calycotome*, Link. — *Calycotomon*, Hoffms.) — *Diotolotus*, Tausch. — *Anthyllis*, L. (*Vulneraria* et *Barba-jovis*, Mœnch. — *Pogonitis*, Reichenb. — *Physanthyllis*, Boiss. — *Hymenocarpus*, Savi).

2. *Trifoliées.* — *Medicago*, L. — ? *Diplo-prion*, Vis. — *Trigonella*, L. (*Fœnum-Græcum*, Tourn. — *Falcatula*, Brot.) — *Pocockia*, Ser. — *Melilotus*, Tourn. — *Trifolium*, Tourn. (*Calycomorphum*, *Galearia*, *Mistyllus*, *Lupinaster*, *Amoria*, *Amarenus* et *Paramesus*, Presl. — *Trichocephalum*, Koch. — *Pentaphyllum*, Pers. — *Dactyphyllum*, Raf. — *Brachydontium* et *Lotophyllum*, Reich.) — *Dorycnium*, Tourn. — *Dorycnopsis*, Boiss. — *Lotus*, L. (*Krokeria*, Mœnch. — *Lotea*, Med.) — *Tetragonolobus*, Scop. (*Scandalida*, Neck.) — *Bonjeania*, Reichenb. — *Hosackia*, Dougl. (*Anisolotus*, Bernh.) — *Syrmatium*, Vogel. — *Parochetus*, Hamilt. — *Podolotus*,

Benth. — *Melinospermum*, Walp. (*Calycotome*, E. Mey.).

3. *Galegées.* — *Petalostemon*, Mich. (*Kuhnistra*, Lam. — *Cylipogon*, Raf.) — *Dalea*, L. (*Parosella*, Cav.) — *Amorpha*, L. (*Bonafidia*, Neck.) — *Eysenhardtia*, Kunth. — *Psoralea*, L. (*Dorychnium*, Mœnch. — *Ruteria*, Mœnch. — *Poikadenia*, Ell.) — *Otolropis*, Benth. (*Oustropis*, Don) — *Hydrosia*, E. Mey. — *Pycnospora*, R. Br. — *Indigofera*, L. (*Sphæridiophorum*, Desv. — *Hemispadon*, Endl. — ? *Diplonyx*, Raf.) — *Oxyrampis*, Wall. — *Glycyrhiza*, Tourn. (*Liquiritia*, Mœnch) — ? *Neristrotopis*, Fisch. et Mey. — *Galega*, Tourn. — *Cyclogyne*, Benth. — *Accorombona*, Endl. (*Calotropis*, Don, non R. Br.) — *Polytropia*, Presl. *Chætocalyx*, DC. (*Bænninghausia*, Spreng.) — *Apodynomene*, E. Mey. — *Tephrosia*, Pers. (*Cracca*, L. — *Needhamia*, Scop. — *Reineria*, Mœnch. — *Brissonia*, Neck. — *Erebinthus*, Mitch.) — *Crafordia*, Raf. — *Brongniartia*, Kunth. — *Peraltea*, Kunth. — *Xiphocarpus*, Presl. — *Harpalyce*, Sess. Moc. (? *Megastegia*, Don) — *Gliricidia*, Kunth. — *Robinia*, L (*Pseudacacia*, Tourn.) — *Lennea*, Klotsch. — *Poitæa*, Vent. — *Sabinea*, DC. — *Coursetia*, DC. — *Glottidium*, Desv. — *Sesbania*, Pers. (*Sésban*, Poir. — *Emerus*, Schumach.) — *Herminiera*, Guill. Perr. — *Agati*, Rheed. — *Daubentonia*, DC. — *Diphysa*, Jacq. — *Corynella*, DC. (*Corynitis*, Spreng.) — *Caragana*, Lam. — *Chesneya*, Lindl. — *Halimodendron*, Fisch. (*Halodendron*, DC.) — *Calophaca*, Fisch. — — *Colutea*, L. — *Swainsona*, Salisb. — *Lessertia*, DC. (*Sulitra*, Mœnch.) — *Phyllolobium*, Fisch. — *Sylitra*, E. Mey. — *Sutherlandia*, R. Br. (*Colutia*, Mœnch.) — *Clianthus*, Sol. (*Sleblorhiza*, Endl.) — *Carmichaelia*, R. Br.

4. *Astragalées.* — *Sphærophysa*, DC. — *Eremosparton*, Fisch. et Mey. — *Guldænstedtia*, Fisch. — *Phaca*, L. (? *Erophaca*, Boiss.) — *Oxytropis*, DC. (*Spiesia*, Neck.) — *Astragalus*, DC. — *Biserrula*, L. (*Pelecinus*, Tourn.) — *Homalobus*, Nutt. — *Kentrophyta*, Nutt.

Tribu III. — Viciées.

Dix étamines diadelphes. Légume bivalve, continu sans étranglements. Cotylédons épais, hypogés, et radicule courbée. Feuilles souvent pennées sans impaire, et dont le pétiole se prolonge en pointe ou en vrille.

Cicer, L. — *Pisum*, Tourn. — *Ervum*, L. (*Lens*, Tourn. — *Ervilia*, Link.) — *Vicia*, L. (*Faba*, Tourn. — *Wiggersia*, Fl. Wett. — *Vicioides*, Mœnch. — *Oxypogon*, Raf.) — *Lathyrus*, L. (*Aphaca*, *Ochrus*, *Clymenum* et *Nissolia*, Tourn. — *Cicerella*, Mœnch. — ? *Astrophia*, Nutt.) — *Orobus*, Tourn. (*Platystylis*, Sweet.).

Tribu IV. — Hédysarées.

Dix étamines monadelphes ou diadelphes. Fruit lomentacé. Cotylédons foliacés et radicule courbée. Feuilles 1-3-foliolées ou pennées avec impaire, souvent munies de stipelles.

1. *Coronillées.* — *Scorpiurus*, L. *Scorpioides*, Tourn. — *Scorpius*, Lour.) — *Coronilla*; L. (*Emerus*, Tourn.) — *Arthrolobium*, Desv. (*Astrolobium*, DC.) — *Antopetitia*, A. Rich. — *Ornithopus*, L. (*Ornithopodium*, Tourn.) — *Hammatolobium*, Fenzl — *Hippocrepis*, L. (*Ferrum-equinum*, Tourn.) — *Bonaveria*, Scop. (*Securigera*, DC. — *Securilla*, Pers. — *Securidaca*, Tourn. non auct.).

2. *Hédysarées.* — *Diphaca*, Lour. — *Pictetia*, DC. — *Brya*, P. Br. — *Omocarpon*, Beauv. — *Amicia*, Kunth. (*Zygomeris*, Sess. Moç.) — *Poiretia*, Vent. (*Turpinia*, Pers.) — *Myriadenus*, Desv. — *Geissaspis*, Wight et Arn. — *Phylacium*, Benn. — *Zornia*, Gmel. — *Stylosanthes*, L. — *Arachis*, L. (*Arachnida*, Plum. — *Arachnidoides*, Niss. — *Chamæbalanus*, Rumph. — *Mundubi*, Marcg.) — *Chapmannia*, Torr. Gray. — *Adesmia*, DC. (*Patagonium*, Schrank. — *Heteroloma*, Desv. — *Loudonia*, Bertero) — *Rathkea*, Schum. — *Æschynomene*, L. — *Sœmmeringia*, Mart. — *Kotschya*, Endl. — *Smithia*, Ait. (*Pelagnana*, Gm.) — *Lourea*, Neck. (*Christia*, Mœnch.) — *Uraria*, Desv. (*Doodia*, Roxb.) — *Mecopus*, Benn. — *Nicolsonia*, DC. (*Perrotetia*, DC.) — *Anarthrosyne*, E. Mey. — *Dollinera*, Endl. (*Ototropis*, Schauer.) — *Desmodium*, DC. (*Dendrolobium*, Wight. et Arn. — *Codoriocalyx*, Hasc.) — *Dicerma*, DC. (*Phyllodium*, Desv.) — *Taverniera*, DC. — *Hedysarum*, Jeaum. (*Echinolobium*, Desv.) — *Eversmannia*, Bung. — *Onobrychis*, Tourn. — *Eleiotis*, DC. — *Oxydium*, Benn. — *Campylotropis*, Bung. — *Lespedeza*, Rich. — *Ebenus*, L.

3. *Alhagées.*— *Alaghi*, Tourn. (*Manna*, Don.) — *Alysicarpus*, Neck. — *Hallia*, Jeaum. — *Fabricia*, Scop. — *Bremontiera*, DC. — *Hegetschweilera*, Heer. — *Rhadinocarpus*, Vogel. — *Nissolia*, Jacq. (*Nissolaria*, DC.).

Tribu V. — Phaséolées.

Dix étamines monadelphes. Légume bivalve, continu ou interrompu par des étranglements de distance en distance, mais sans se séparer en autant d'articles. Cotylédons épais, hypogés ou épigés, et radicule courbée. Feuilles à trois folioles ou plus rarement à plusieurs paires, accompagnées très souvent de stipelles.

1. *Clitériées.*— *Amphicarpæa*, Ell. (*Savia* et *Xypherus*, Raf. — *Cryptolobus*, Spreng. — *Falcata*, Gmel.)—*Dumasia*, DC. — *Pueraria*, DC. — *Cologania*, Kunth. — *Amphodus*, Lindl. — *Clitoria*, L. (*Clitorius*, Petiv.—*Nauchea*, Desc.—*Ternatea*, Tourn.) —*Neurocarpum*, Desv. (*Rhombifolium*, Rich. — *Martia*, Leandro. — *Martiusia*, Sch.) — *Vexillaria*, Benth. (*Pilanthus*, Poit.)—*Centrosema*, DC. (*Steganatropis*, Lehm.— ? *Plectrotropis*, Schum.) — *Periandra*, Mart. — *Platysema*, Bent.

2. *Kennédyées.*—*Kennedya*, Vent. (*Caulinia*, Mœnch, non W.) — *Zichya*, Hüg. — *Physolobium*, Benth.—*Hardenbergia*, Benth. — *Leptocyamus*, Benth. (*Leptolobium*, Benth.).

3. *Glycinées.*—*Iohnia*, W. et Arn. (*Notonia*, W. et Arn.) — *Cyamopsis*, DC. (*Cordœa*, Spreng.) — *Stenolobium*, Benth. — *Soya*, Mœnch. — *Glycine*, L. (*Bujacia*, E. Mey. — *Teramnus*, P. Br.)— *Retencourtia*, St-Hil. — *Shuteria*, W. et Arn. — *Galactia*, P. Br. (*Bradburya*, Raf. — *Sweetia*, DC. — *Odonia*, Bertol. — *Grona*, Lour.)— *Kiesera*, Reinw. — *Vilmorinia*, DC. — *Barbieria*, DC.

4. *Dioclées.*—*Collæa*, DC.—*Bionia*, Mart. — *Camptosema*, Hook. et Arn.—*Cleobulia*, Mart. — *Cratylia*, Mart. — *Dioclea*, Kunth. (*Hymenospron*, Spreng.) — *Cymbosema*, Benth. — *Canavalia*, DC. (*Canavali*, Ad.— *Malocchia*, Sav. — *Nattamame*; Banks. — *Clementea*, Cav.) — *Chloryllis*, E. Mey.

5. *Erythrinées.*—*Mucunna*, Ad. (*Stizolobium* et *Zoophthalmum*, P. Br.— *Hornera*, Neck. — *Negretia*, R. Pav. — *Citta*, Lour. — *Labradia*, Swed. — *Carpopogon*, Roxb. — *Macroceratides*, Raddi.) — *Wenderothia*, Schlecht. — *Erythrina*, L. (*Corallodendron*, Tourn. — *Mouricou*, Ad. — *Xiphanthus*, Raf.) — *Strongylodon*, Vog. — *Rudolphia*, W. — *Butea*, Kœn. (*Plaso*, Reed.).

6. *Wistériées.*—*Wisteria*, Nutt. (*Thyrsanthus*, Ell. — *Kraunhia*, Raf.) — *Cyrtotropis*, Wahl. — *Apios*, Boerh.

7. *Phaséolées* vraies.—*Phaseolus*, L. (*Phaseolus* et *Phaselus*, Mœnch.—*Strophostyles*, Ell.) — *Vigna*, Savi (*Scytalis*, E. Mey. — ? *Oloptera*, DC.) — *Dolichos*, L. — *Lablab*, Ad.—*Sphonostylis*, E. Mey. — *Pachyrrhizus*, Rich. (*Cacara*, Pet.-Th. — *Psophocarpus*, Neck. (*Botor*, Ad.) — *Diesingia*, Endl. — *Dunbaria*, W. et Arn. — *Tæniocarpon*, Desv. — *Voandzeia*, Pet.-Th. (*Voandzou*, Flac.).

8. *Cajanées* —*Fagelia*, Neck.—*Cajanus*, DC. (*Cajan*, Ad.) — *Atylosia*, W. et Arn. *Cantharospermum*, W. et Arn. — *Pseudarthria*, W. et Arn.

9. *Rhynchosiées.*—*Orthodanum*, E. Mey. — *Eriosema*, DC. (*Euryosma*, Desv.—*Pyrrholrichia*, W. et Arn.) — *Rhynchosia*, DC. (*Copisma*, E. Mey. — *Arcyphyllum*, Ell.— *Pitcheria*, Nutt.) — *Nomismia*, W. et Arn. — *Cylista*, Ait. — *Cyanospermum*, W. et Arn. — *Chrysoscias*, E. Mey.—*Flemingia*, Roxb. (*Ostryodium*, Lour.)— *Lourea* et *Moghania*, Jeaum.

10. *Abrinées.*—*Abrus*, L.

11. Genres douteux. *Macranthus*, Lour. — *Calopogonium*, Desv. — *Cruminium*, Desv.

Tribu VI. — Dalbergiées.

Dix étamines monadelphes ou diadelphes. Légume indéhiscent, souvent interrompu par des étranglements. Cotylédons épais, charnus; radicule courbée ou plus rarement droite. Feuilles pennées, à folioles souvent alternes, plus rarement réduites à une.

Cyclolobium, Benth. — *Amerimnum*, P. Br.— *Corytholobium*, Benth.— *Hecastophllum*, Kunth. (*Ecastophyllum*, P. Br.—*Acouroa*, Aubl.— *Drakensteinia*, Neck.)— *Moutouchia*, Aubl. (*Grieselinia*, Neck.) — *Pterocarpus*, L.—*Santalaria*, DC.)— *Echinodiscus*, Benth. (*Weinreichia*, Reichenb.) — *Centrolobium*, Benth. — *Amphymenium*,

Kunth (*Apalatoa*, Aubl.) — *Ancylocalyx*, Tul. — *Drepanocarpus*, W. Mey. (*Nephrosis*, Rich. — *Sommerfeldtia*, Schum. — *Orucaria*, Clus.) — *Machœrium*, Pers. — *Ateleia*, Moç. Sess. — *Brachyterum*, W. et Arn. — *Pongamia*, Lam. (*Guadelupa*, Lam.) — *Sphinctolobium*, Vog. — *Lonchocarpus*, Kunth. — *Neuroscapha*, Tul. — *Milletia*, W. et Arn. — *Endospermum*, Blum. — *Dalbergia*, L. (*Solori*, Ad.) — *Triptolemea*, Mart. (? *Semeionotis*, Schott.) — *Miscolobium*, Vog. — *Spatholobus*, Hassc. — *Platymiscium*, Vog. — *Callisemœa*, Benth. (*Platypodium*, Vog.) — *Discolobium*, Benth. — *Piscidia*, L. (*Piscipula*, Lœfl. — *Ichthyomethia*, P. Br.) — *Phellocarpus*, Benth. — *Geoffroya*, Jacq. (*Umari*, Marcg.) — *Andira*, Lam. (*Lumbricidia*, Fl. Fl. — *Voucapoua*, Aubl.) — *Euchresta*, Benn. — *Crepidotropis*, Walp. — *Coumarouna*, Aubl. (*Cumaruna*, Lam. — *Dipterix*, Schreb. — *Baryosma*, Gærtn. — *Heinzia*, Scop. — *Taralea*, Aubl. — *Bolducia*, Neck.) — *Commilobium*, Benth. — *Pterodon*, Vog. — *Podiopetalum*, Hochst. — *Aplopanesia*, Presl. — *Derris*, Lour. — *Deguelia*, Aubl. (*Cylizoma*, Neck.) — *Muellera*, L. f. (*Coublandia*, Aubl.).

Tribu VII. — Sophorées.

Dix, plus rarement 9-8, étamines libres. Légume indéhiscent ou bivalve. Cotylédons foliacés ou un peu épais; radicule recourbée ou droite. Feuilles pennées avec impaire ou simples.

Myrospermum, Jacq. (*Toluifera*, L. — *Myroxylon*, Mut. — *Calusia*, Bert.) — *Edwarsia*, Salisb. — *Sophora*, L. (*Broussonetia*, Orteg. — *Patrinia*, Raf.) — *Ammodendron*, Fisch. — *Calpurnia*, E. Mey. — *Virgilia*, L. — *Cladrastis*, Raf. — *Styphnolobium*, Schott. — *Macrotropis*, DC. (*Laya*, Hook. Arn.) — *Castanospermum*, Cunning. — *Gourlica*, Gill. — *Ormosia*, Jacks. (*Toulichiba*, Ad.) — *Diplotropis*, Benth. — *Dibrachion*, Tul. — *Spirotropis*, Tul. — *Bowdichia*, Kunth. (*Sebipira*, Mart.).

II. — CÆSALPINIÉES. *CÆSALPINIEÆ*.

De Candolle donnait ce nom à un groupe de Légumineuses où les fleurs, encore irrégulières, tendent à la forme papilionacée ou rosacée, où les étamines, au nombre de dix, sont le plus souvent libres, et où l'embryon est droit; et il en distinguait un autre fort peu étendu, celui des *Swartziées*, où les pétales se réduisent en nombre ou même manquent tout-à-fait, où le nombre des étamines dépasse souvent dix et où l'embryon se remontre courbé. Endlicher, en conservant les Swartziées, réunit les Cæsalpiniées aux Papilionacées, comme une simple tribu. Plus récemment, Bentham les a confondus en un seul groupe dont les Swartziées ne forment plus qu'une des tribus. C'est son travail que nous suivrons ici, et, par conséquent, les Cæsalpiniées seront caractérisées et subdivisées de la manière suivante :

Calice à cinq divisions réunies ensemble à divers degrés, à préfloraison imbriquée ou valvaire, souvent fendu jusqu'à la base. Pétales égaux ou moindres en nombre, ou même manquant quelquefois, à préfloraison imbriquée et souvent carénée, c'est-à-dire tellement disposée que les deux extérieurs recouvrent latéralement les latéraux, qui embrassent eux-mêmes le cinquième placé du côté de l'axe. Étamines souvent non symétriques aux autres parties de la fleur ou très inégales, tantôt très nombreuses, tantôt au contraire avortant en partie, plus rarement régulières, très souvent libres ou légèrement soudées entre elles seulement à la base. Ovaires exhaussés sur un support libre ou soudé en partie avec le calice, et devenant un légume qui présente quelques unes des modifications décrites dans le groupe précédent, et, dans certains cas, ne renferme qu'un ovule unique ou double, et dont le péricarpe peut avoir une consistance charnue. Graines également dépourvues de périsperme, à embryon souvent droit. Tige arborescente ou frutescente, grimpante quelquefois. Feuilles simples ou plus souvent composées et, dans ce dernier cas, fréquemment bipennées.

GENRES.

Tribu I. Leptolobiées.

Calice ordinairement campanulé, 5 fide. 5 pétales un peu inégaux. 10 étamines fertiles, un peu inégales, déclinées ou divergentes. Support de l'ovaire libre. Feuilles une fois pennées avec ou sans impaire, à folioles tendant souvent à l'alternance.

Leptolobium, Vog. — *Thalesia*, Mart. — *Sclerolobium*, Vog. — *Diptychandra*, Tul. —

Acosmium, Schott (*Sweetia*, Spreng.) — *Zuccagnia*, Cav. — *Hæmatoxylon*, L. — *Pœppigia*, Presl (*Ramizesia*, A. Rich.) — *Cadia*, Forsk. (*Spœondoncea*, Desf. — *Panciatica*, Picciv.) — *Parkinsonia*, Plum. — *Cercidium*, Tul.

Tribu II. — Cæsalpiniées vraies.

Calice 5-fide ou plus souvent 5-parti. 5 pétales un peu inégaux. 10 étamines fertiles, à peine déclinées. Support de l'ovaire libre. Feuilles bipennées.

Gymnocladus, L. — *? Gleditschia*, L. — *Guilandina*, J. (*Bonduc*, Plum.) — *Poinciana*, L. (*Poincia*, Neck.) — *Cenostigma*, Tul. — *Coulteria*, Kunt. (*Adenocalyx*, Bert. — *Tara*, Molin.) — *Cæsalpinia*, L. (*Tikanto* et *Campecia*, Ad.) — *Callerya*, Endl. (*Macquartia*, Vog.) — *Peltophorum*, Vog. — *Schizobium*, Vog. — *Mezonevrum*, Desf. — *Pterolobium*, R.Br. (*Reichardia*, Roth. — *Kantuffa*, Forsk. — *Quartinia*, — A. Rich.) *Pterogyne*, Nees. — *Colvillea*, Boj. — *Cladothricium*, Vog. — *Umanseggia*, Cav. — *Pomaria*, Cav. — *Hoffmannsticta*, DC. — *Moldenhauera*, Schrad. — *Lichonema*, Nees).

Tribu III. — Cassiées.

Calice 5-parti. 5 pétales. Étamines au nombre de 10 ou moins, à peine périgynes, quelques unes souvent difformes ou manquant. Anthères grandes, oblongues ou quadrangulaires, s'ouvrant par un pore apicilaire ou plus rarement basilaire. Support de l'ovaire libre. Feuilles pennées sans impaire ou, plus rarement, à folioles alternant légèrement avec une impaire terminale.

Cassia, L. (*Cathartocarpus*, Pers. — *Bactyrilobium*, W. — *Chamæcassia* et *Chamæcrista*, Breyn. — *Senna*, Tourn. — *Grimaldia*, Schrank.) — *Labichea*, Gaudich. — *Dicorynia*, Benth.

Tribu IV. — Swartziées.

Calice à déhiscence valvaire, tantôt se rompant irrégulièrement, tantôt fendu jusqu'à la base en 4-5 segments presque égaux. Pétales au nombre de 5 ou moins, quelquefois réduits à un seul ou même manquant tous. Étamines indéfinies, plus ou moins nombreuses, à peine ou très inégales, dissemblables, insérées avec les pétales sur le réceptacle ou distinctement, mais, plus rarement, sur le calice. Feuilles pennées avec impaire, à plusieurs ou à une seule foliole. Bractéoles le plus souvent nulles.

Bracteolaria, Hochst. — *Baphia*, Afz. — *Martiusia*, Benth. — *Zollernia*, Nees (*Acidandra*, Mart. — *Coquebertia*, Brongn.) — *Swartzia*, W. (*Tounatea*, Aubl. — *Gynanthistrophe*, Poit.) — *Allania*, Benth. (*Aldina*, Endl.) — *Cordyla*, Lour. (*Cordylia*, Pers. — *Calycandra*, A. Rich.) — *Trischidium*, Tul.

Tribu V. — Amherstiées.

Calice tubuleux inférieurement et persistant, à 4-5-divisions concaves, imbriquées, réfléchies dans la fleur ou caduques. Pétales au nombre de 5 ou moins, ou réduits souvent à un seul. 10 étamines ou moins ou plus, toutes ou quelques unes seulement souvent très longues et pliées dans le bouton. Support de l'ovaire soudé le plus souvent d'un côté avec le tube calicinal. Feuilles pennées à plusieurs paires de folioles, sans ou très rarement avec impaire.

Thylacanthus, Tul. — *Brownea*, Jacq. (*Hermesias*, Lœfl.) — *Elisabetha*, Schomb. — *Heterostemon*, Desf. — *Amherstia*, Wall. — *Jonesia*, Roxb. (*Saraca*, Burm.) — *Humboldtia*, Wahl. (*Batschia*, Wahl.) — *Schotlia*, Jacq. (*Omphalobium*, Jacq. f.) — *Theodora*, Med. — *Afzelia*, Sm. (*? Pankovia*, W.) — *Eperua*, Aubl. (*Rolmannia*, Neck. — *Panzera*, W.) — *Parivoa*, Aubl. (*Adleria*, Neck. — *Dimorpha*, W.) — *Campsiandra*, Benth. *Tachigalia*, Aubl. (*Tachia*, Pers. — *Valentynia*, Neck. — *Tassia*, Rich.) — *Exostyles*, Schott. — *Melanoxylon*, Schott. — *Tamarindus*, Tourn. — *Phyllocarpus*, Tul. — *Outea*, Aubl. — *Anthonota*, Beauv. (*? Westia*, Vahl. — *Intsia*, Pet.-Th. — *Vouapa*, Aubl. (*Macrolobium*, Vahl. — *Kruegeria*, Neck.) — *Phylacanthus*, Tul. — *Peltogyne*, Vog. — *Trachylobium*, Hayne. — *Hymenæa*, L. (*Courbaril*, Plum.)

Tribu VI. — Bauhiniées.

Calice inférieurement tubuleux, persistant, à divisions tantôt courtes et dentiformes, tantôt allongées et valvaires. 5 pétales. 10 étamines ou moins. Support de l'ovaire libre ou soudé. Feuilles composées d'une seule paire de folioles distinctes ou soudées entre elles par leurs bords en regard, plus rarement réduites à une foliole unique.

Casparea, Kunth. — *Bauhinia*, L. (*Pauletia*, Cav. — *Phanera*, Lour.) — *Schnella*, Radd. (*Caulotretus*, Rich.) — *Eltaballia*, Bent. *Cercis*, L. (*Siliquastrum*, Tourn.).

Tribu VII. — CYNOMÉTRÉES.

Calice 4-5-parti, à divisions imbriquées, réfléchies dans la floraison. Pétales 4-5 à peu près égaux, plus souvent nuls. Étamines, 10 ou moins, égales ou légèrement inégales. Support de l'ovaire libre, extrêmement court. Ovule unique ou double. Feuilles composées d'une ou plusieurs paires de folioles tendant souvent à l'alternance, avec ou plus ordinairement sans impaire.

Cynometra, L. (*Cynomorium*, Rumph. non Auct.) — *Hardwickia*, Roxb. — *Copaifera*, L. (*Copaiva*, Jacq. — *Coapoiba* Marcg.) — *Dialium*, L. (*Codarium*, Sol. — *Arouna*, Aubl. — *Cleyria*, Neck.) — *Apuleia*, Mart. — *Detarium*, J. — *Crudya*, W. (*Crudia*, Schreb. — *Touchiroa*, *Apalatoa* et *Vouarana*, Aubl. — *Waldschmidtia*, Neck.).

Tribu VIII. — DIMORPHANDRÉES.

Calice campanulé, régulier, 5-denté. Cinq pétales presque égaux. Étamines 5, fertiles, presque égales, alternant avec autant de stériles. Feuilles une ou deux fois pennées.

Mora, Benth. — *Pentaclethra*, Benth. — *Dimorphandra*, Schott.

IX. Genres dont la place est encore incertaine.

Acrocarpus, Arn. — *Ceratonia*, L. (*Siliqua*, Tourn.)

X. Genres douteux.

Palovea, Aubl. (*Ginnania*, Scop.) — *Vataireа*, Aubl. — *Amaria*, Mutis. — *Metrocynia*, Pet.-Th. — *Anemia*, Lour. — *Baryxylum*, Lour. — *Aloexylum*, Lour.

III. — MIMOSÉES. *MIMOSEÆ*.

Fleurs à peu près régulières. Calice 4-5-fide ou parti, à préfloraison le plus souvent valvaire. Pétales en nombre égal et alternes, insérés à sa base ou au réceptacle, libres, à préfloraison valvaire, ou inférieurement soudés en un tube plus ou moins long, et dans ce cas assez rare, *imbriqués* au sommet dans le bouton. Étamines insérées de même, en nombre symétrique aux pétales, double ou multiple, rarement égal, souvent indéfinies, à filets libres ou réunis en tube. Carpelle unique et semblable à celui des Papilionacées (plusieurs dans un très petit nombre d'exceptions), *sessile* ou stipité, devenant une gousse bivalve ou un fruit lomentacé. Graines à embryon droit, dépourvu de périsperme, excepté dans un très petit nombre de cas; à cotylédons grands et charnus, ordinairement épigés dans la germination. Tige arborescente ou frutescente, rarement herbacée, assez fréquemment armée d'aiguillons ou d'épines. Feuilles le plus souvent deux ou trois fois pennées, plus rarement une seule fois avec impaire, et quelquefois enfin réduites à un phyllode, accompagnées de stipules libres souvent spinescentes. Fleurs en épis ou en capitules, plus rarement en panicules ou en corymbes.

GENRES.

Tribu I. — PARKIÉES.

Préfloraison du calice et de la corolle [illegible] briquée.

Erythrophlæum, Afz. — *Parkia*, R. [illegible]

Tribu II. — ACACIÉES.

Préfloraison du calice et de la corolle valvaire.

Adenanthera, L. (*Clypearia*, Rumph). — *Prosopis*, L. — *Lagonychium*, Bieb. — *Algarobia*, Benth. — *Fillæa*, Guill. Perrot. — *Caillea*, Guill. Perr. — *Dichrostachys*, Wight et Arn. — *Leptoglottis*, DC. — *Desmanthus*, W. (*Neptunia*, Lour.) — *Schrankia*, W. — *Darlingtonia*, DC. — *Mimosa*, Ad. — *Entada*, Ad. (*Gigalobium*, P. Br. — *Pursætha*, L.) — *Gagnebina*, Neck. — *Acacia*, Neck. (*Stachychrysum*, Boj.) — *Albizzia*, Duraz. — *Vachelia*, W. et Arn. (*Farnesia*, Gasp.) — *Zygia*, P. Br. — *Inga*, Plum. (*Amosa*, Neck.) — *Affonsea*, St-Hil.

Les espèces de Légumineuses habitent presque toutes les régions du globe, excepté les glaciales, soit en latitude, soit en hauteur. Suivant la loi ordinaire, la forme herbacée qui abonde dans les latitudes tempérées devient relativement de plus en plus rare dans les tropicales. Le nombre total va en augmentant des pôles à l'équateur dans une telle proportion que, suivant les

tables de M. de Humboldt, calculées, il est vrai, à une époque où la totalité des plantes connues était bien loin du chiffre qu'elle atteint aujourd'hui, le rapport des Légumineuses à la masse entière des phanérogames serait à peu près 1/10 dans la zone équatoriale, 1/18 dans la tempérée, 1/33 dans la glaciale. Si nous examinons séparément les divers groupes, nous voyons que les *Cæsalpiniées*, très abondantes entre les tropiques, dépassent à peine celui du cancer dans l'ancien continent, un peu davantage dans le nouveau; que les *Mimosées* sont nombreuses, surtout dans l'Amérique équatoriale, ainsi que dans l'Afrique, beaucoup moins dans l'Asie; que, dans la Nouvelle-Hollande, on les trouve en quantités considérables, notamment au-delà du tropique, représentées presque exclusivement par des espèces du genre *Acacia* appartenant presque toutes à cette section où la feuille est réduite à un phyllode, c'est-à-dire une dilatation du pétiole foliiforme, verticale et assez raide, et par ce caractère qui leur donne un port particulier, imprimant au paysage une partie de son singulier caractère. Pour les *Papilionaeées*, c'est aux *Lotées*, *Viciées*, *Hédysarées*, *Phaséolées*, qu'appartiennent celles de nos climats tempérés; mais les deux dernières tribus y sont faiblement représentées et prennent au contraire un accroissement considérable à mesure qu'on avance vers l'équateur; la première est presque également abondante dans les deux zones, surtout à cause du nombre prodigieux des espèces de certains genres, comme les Trèfles en Europe et les Astragales dans l'Asie septentrionale. Les *Podalyriées* habitent principalement l'hémisphère austral au-delà du tropique; les *Dalbergiées* sont presque toutes intertropicales, et en plus grande proportion américaines; les *Sophorées* disposées sur tout le globe, dans les régions chaudes et surtout tempérées.

Parmi les végétaux, les Légumineuses sont ceux où l'on remarque le plus évidemment cette propriété singulière de l'irritabilité de laquelle résultent des mouvements vifs ou lents, soit continus, soit sous l'influence de la lumière, soit sous celle des agents extérieurs. Il n'est pas besoin de nommer la Sensitive, où ce phénomène a été si souvent signalé et étudié, d'une espèce de Sainfoin (*Desmodium gyrans*) où l'oscillation perpétuelle des deux petites folioles latérales a également appelé l'attention et l'admiration. Mais des phénomènes analogues paraissent se produire sur beaucoup d'autres espèces, quoiqu'ils échappent facilement à l'observation, parce que chez elles l'excitabilité est beaucoup plus faible et plus lente, et parce que l'excitation doit être beaucoup plus forte pour produire des résultats beaucoup moins apparents. Mais il en est qu'il est aisé de constater, ce sont ceux du sommeil, c'est-à-dire la position que les folioles prennent sur leurs pétioles pendant la nuit, plus ou moins différente de celle qu'elles avaient pendant le jour.

Quand on réfléchit au nombre si grand d'espèces contenues dans le groupe des Légumineuses, qui comprend des plantes de toutes dimensions et du port le plus varié, depuis les arbres les plus élevés jusqu'aux herbes les plus humbles, on doit s'attendre à y rencontrer en même temps une grande variété de produits et de propriétés. Les passer en revue serait une tâche beaucoup trop longue, et nous nous contenterons de signaler ici les plus remarquables.

Beaucoup d'arbres de cette famille sont employés pour la charpente dans les pays où ils croissent, et on peut citer dans le nôtre le Faux-Acacia, excellent par sa durée et par sa résistance à l'humidité. Le grain serré, les teintes foncées que prend le cœur dans un grand nombre, les font rechercher pour l'ébénisterie et les ont rendus un objet de commerce plus ou moins considérable. Citons le bois de Palissandre, dont l'origine, longtemps inconnue, est rapportée maintenant à une Légumineuse (une espèce de *Dalbergia*), le bois de Fernambouc (*Cæsalpinia echinata*), de Brésil (*C. brasiliensis*), de Sappan (*C. sappan*), un bois de fer (*Swartzia tomentosa*), celui de *Baphia*, et tant d'autres, parmi lesquels un arbre indigène, le Faux-Ébénier (*Cytisus laburnum*), pourrait être mentionné.

Beaucoup d'espèces herbacées de Papilionacées sont riches en principes nutritifs, cultivées comme fourragères, et ce sont elles dont on forme les prairies artificielles: les Trèfles, les Luzernes, les Sainfoins, etc., etc. Elles abondent, en effet, en produits azotés, et les expériences récentes de

M. Boussaingault ont prouvé qu'elles peuvent prendre directement dans l'atmosphère une certaine proportion d'azote.

Cette propriété se retrouve souvent dans le *péricarpe foliacé des fruits*, et c'est ce qui permet de manger les cosses de plusieurs de ces gousses encore jeunes.

Quant aux graines, elles sont de plusieurs sortes : les unes à cotylédons minces et foliacés, non alimentaires; les autres à cotylédons épais, qui le sont fréquemment: ce sont celles qui, en mûrissant, se remplissent d'une abondante fécule, comme les haricots, fèves, lentilles, petits-pois, vesces, etc., et beaucoup d'autres moins communes ou exotiques, dont les noms ne nous rappelleraient pas des objets aussi familiers. Remarquons que cette fécule est mêlée de principes azotés très abondants et qui en font encore un aliment beaucoup plus substantiel; remarquons aussi qu'elle ne se forme et ne s'accumule que graduellement dans la graine, qui, dans son premier âge, bornée pour sa plus grande partie à ses téguments, offrait des cellules remplies de ces principes et d'un mucilage sucré, et, par conséquent, donnait à cette époque une nourriture différente de celle qu'elle doit donner plus tard. Dans d'autres, les cotylédons sont charnus-oléagineux, comme, par exemple, dans l'*Arachis hypogæa* (vulgairement *Pistache de terre*), qui peut fournir une grande proportion d'huile; et, sous ce rapport, est devenue, dans ces derniers temps, un objet de spéculation. D'autres fois c'est une huile essentielle qui aromatise la graine, et c'est ainsi que celle du *Coumarouna odorata* (vulgairement la *fève de Tonka*) sert à parfumer le tabac. Des graines à cotylédons foliacés ont souvent des propriétés toutes contraires et deviennent purgatives; par exemple, celles du Baguenaudier, de plusieurs Genets et Cytises, etc., etc. Il faut donc user de précautions dans les essais auxquels on serait tenté de se livrer, par la ressemblance extérieure des fruits avec nos légumes les plus familiers.

Mais ces propriétés purgatives se retrouvent dans d'autres parties : dans les feuilles, dans les péricarpes, surtout dans ceux qui sont foliacés. Le médicament le plus connu sous ce rapport est le Séné (feuilles et principalement fruits des *Cassia senna* et *acutifolia*, qui nous viennent de l'Orient) : on en extrait une substance particulière, la *Cathartine*, qui paraît être là le principe actif; mais c'en est sans doute un différent qui contient la pulpe qui remplit la cavité du fruit dans la Casse en bâton (*Cassia fistula*), dans le Tamarin, le Caroubier, et dont l'action est infiniment plus douce. Les propriétés précédentes s'observent surtout dans les Cæsalpiniées. Dans les Mimosées, c'en sont d'autres, toniques et astringentes, dont nous ne citerons qu'un exemple, le *Cachou*, suc d'un *Acacia* (*A. catechu*) qu'on obtient par extrait, c'est-à-dire en faisant bouillir le cœur de son bois, puis laissant évaporer, épaissir et sécher la dissolution obtenue. La présence abondante du tannin rend compte de ces propriétés, et donne à l'écorce de plusieurs autres de ces plantes une grande valeur pour la préparation des cuirs.

Parmi d'autres produits de certaines Légumineuses, on en trouve de sucrés comme la réglisse, suc extrait de la racine du *Glycyrhiza glabra* et d'autres espèces encore; comme la manne de Perse, qui coule par incision de l'*Alaghi Maurorum*, et présente des propriétés analogues à celle qu'on obtient du Frêne. On trouve aussi plusieurs résines, comme l'une de celles qu'on appelle *sang-dragon*, extraite ici du *Pterocarpus draco*; quelques unes, encore liquides, parce qu'elles retiennent une portion de l'huile volatile qui les tenait en dissolution dans le végétal, comme le *Baume de Copahu* (fourni par plusieurs espèces de *Copaifera*, notamment l'*officinalis*); quelques autres, associées à de l'acide benzoïque, et constituant par conséquent de véritables baumes, comme ceux du *Pérou* (*Myrospermum peruiferum*), de *Tolu* (*M. toluiferum*).

C'est encore cette famille qui produit les *gommes* les plus estimées : l'*arabique* (fournie par divers *Acacias*, et surtout le *nilotica*); celle du Sénégal (fournie par d'autres *Acacias*); l'*adragante* faussement attribuée à un sous-arbrisseau du midi de l'Europe, l'*Astragalus tragacantha*, mais provenant d'espèces orientales du même genre : les *A. gummifer*, *verus*, *creticus*.

Enfin la teinture empruntе aux Légumineuses plusieurs matières précieuses, comme le *bois de Campêche* (*Hæmatoxylum cam-*

pechianum) d'un rouge brun, cédant facilement à l'eau et à l'alcool sa couleur, due à un principe particulier qu'on appelle l'*hématine*, et surtout l'*Indigo*, dont le principe colorant ou *indigotine* n'existe pas exclusivement dans les plantes de la famille que nous traitons, mais néanmoins s'extrait principalement de plusieurs d'entre elles, surtout des espèces du genre *Indigofera*.

Nous nous sommes contenté de citer rapidement les usages et les produits les plus connus des Légumineuses; mais ils sont loin d'être bornés à ceux que nous avons signalés, et il nous eût été facile de multiplier les exemples, surtout en les prenant dans les végétaux exotiques, dont beaucoup jouissent de propriétés mises à profit dans les pays qu'ils habitent, et dont plusieurs, outre ceux que nous avons nommés, sont recherchés au dehors et deviennent ainsi une source de richesse commerciale.

(AD. DE JUSSIEU.)

***LEIMANNIA** (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Solanacées-Nicotianées, établi par Sprengel (*Arleit.*, II, 458). Arbrisseaux du Pérou. *Voy.* SOLANACÉES.

***LEIA** (λεῖα, lisse). INS. — Genre de l'ordre des Diptères némocères, famille des Tipulaires, Latr., tribu des Tipulaires fongicoles, id., créé par Meigen et adopté par Latreille et M. Macquart. Ce dernier (*Dipt. exot.*, t. 1, 1re partie, p. 77) y rapporte 2 espèces : les *L. bilunula* Wied., et *ventralis* Say. La première est du Brésil; la deuxième de la Pensylvanie.

***LEIBLINIA**. BOT. CR. — Genre d'Algues de la famille des Phycées, tribu des Ectocarpées, établi par Endlicher (*Gen. pl.*, n° 57). Algues marines. *Voy.* ECTOCARPÉES et PHYCÉES.

LEIBNITZIA, Cass. BOT. PH. — Syn. d'*Anandria*, Siegesb.

LEICHE. *Scymnus*. POISS. — Genre de l'ordre des Chondroptérygiens, famille des Sélaciens, établi par G. Cuvier aux dépens des Squales. Ces poissons ont tous les caractères des Centrines (*voy.* ce mot), excepté les épines aux dorsales.

Le type de ce genre est le LEICHE ou LICHE, qui vit sur nos côtes, et que Broussonnet a nommée sans doute par erreur *Squalus Americanus*.

***LEICHENUM** (λειχήν, cal qui se forme aux jambes). INS. — Genre de Coléoptères hétéromères, famille des Mélasomes, tribu des Ténébrionites, formé par Dejean, dans son Catalogue. L'auteur en mentionne 3 espèces, les *Opatrum pictum* de Fab., *pulchellum* de Klug, et *L. variegatum* de Dejean. La première est originaire d'Autriche, la deuxième du midi de la France et de l'Italie, et la troisième du Sénégal. (C.)

***LEIESTES** ou **LEIOTES** (λειότης, lisse). INS. — Genre de Coléoptères subtétramères, trimères de Latreille, famille des Fongicoles, formé par nous et adopté par M. Dejean dans son Catalogue. L'espèce que nous avons fait entrer dans ce genre est la *Lycoperdina seminigra* de Gyllenhal (*ruficollis* Dej.). Elle est originaire de Finlande, de Styrie et de France. (C.)

LEIGHIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Sénécionidées, établi par Cassini (*in Diet. sc. nat.*, XXV, 435). Herbes ou sous-arbrisseaux de l'Amérique tropicale. *Voy.* COMPOSÉES.

***LEIMADOPHIS** (λειμών, prairie; ὄφις, serpent). REPT. — Genre établi par M. Fitzinger (*Syst. Rept.*, 1843) aux dépens du groupe des Couleuvres. (E. D.)

LEIMANTHIUM (λειμών, prairie; ἄνθος, fleur). BOT. PH. — Genre de la famille des Mélanthacées-Vératrées, établi par Willdenow (*in Bert. Magaz.*, II, 24). Herbes de l'Amérique boréale. *Voy.* MÉLANTHACÉES.

***LEIMONIPTERA**, Kaup. OIS. — Genre établi sur l'*Anthus arboreus*. *Voy.* PIPIT.

LEIMONITES. *Leimonites*. OIS. — Famille peu naturelle, établie par Vieillot dans l'ordre des Passereaux, et de laquelle font partie les genres Stournelle, Étourneau et Pique-Bœuf. (Z. G.)

LEINKERIA, Scop. BOT. PH. — Syn. de *Rhopala*, Schreb.

LEIOCAMPA (λεῖος, lisse; καμπή, chenille). INS. — Genre de l'ordre des Lépidoptères établi par Stephens, et réuni aux *Notodonta*, Ochs. *Voy.* ce mot.

***LEIOCARPUS** (λεῖος, lisse; καρπός, fruit). BOT. PH. — Genre de la famille des Euphorbiacées-Phyllanthées, établi par Blume (*Bijdr.*, 581). Arbres ou arbrisseaux de Java. *Voy.* EUPHORBIACÉES. — DC., syn. d'*Anogeissus*, Wall.

***LEIOCEPHALUS** (λεῖος, lisse; κεφαλή, tête). REPT. — Groupe des Stellions (*voy.*

ce mot) d'après M. Gray (*Philos. Mag.* II, 1837). (E. D.)

LÉIOCÈRE. MAM. — Subdivision du genre *Antilope*. *Voy.* ce mot. (E. D.)

***LEIOCHITON,** Curtis. INS. — Syn. de *Misodera* d'Eschscholtz: *Voy.* ce mot. (C.)

***LEIOCNEMIS** (λεῖος, lisse; κνημή, jambe). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, tribu des Féroniens, établi par Zimmermann. La seule espèce que nous sachions avoir été rapportée à ce genre, est du Caucase : la *L. cordicollis* de Ménétriés. (C.)

***LEIODACTYLES** (λεῖος, lisse; δάκτυλος, doigt). REPT. — Division des Sauriens, de la famille des Lacertiens, proposée par MM. Duméril et Bibron (*Erp. gen.* V, 1839). (E. D.)

LÉIODERMES. REPT. — M. Bory de Saint-Vincent (*Tabl. erp. et dic. class.*) a créé sous ce nom une famille de Reptiles, caractérisée par la peau non écailleuse, ne comprenant que le genre Cæcilie, et placée par l'auteur entre les Ophidiens et les Batraciens. (E. D.)

LEIODES (λεῖος, lisse). INS. — Genre de Coléoptères hétéromères, famille des Taxicornes, tribu des Diapériales, créé par Latreille (*Gener. Crustaceor. et Insect.*, t. 4, p. 379), réuni par Dejean comme synonyme aux *Anisotoma* de Fab., mais rétabli comme genre propre par Schmidt (*Zeitschrift für die entomologie von Germar*, 1841, p. 130, 133). Ce dernier auteur y introduit les *L. glabra* Pz., *humeralis*, *seminulum* de F., *axillaris* de Gyll., *castanea* de Herbst, et *orbicularis* de Kugel. La plupart de ces espèces sont propres au centre et au nord de l'Europe. Les Léiodes ont pour caractères : Un chaperon séparé de la tête; des mandibules épaisses, presque cachées, légèrement dentées sur le bord intérieur; des palpes maxillaires à dernier article ovalaire, acuminé; des labiaux à article terminal oblong, pointu. Le bord postérieur du corselet est lisse; le mésosternum horizontal, large, et les tarses antérieurs des mâles sont hétéromères. (C.)

LÉIODINA (λεῖος, lisse). INF.? SYST.? — Genre établi par M. Bory de Saint-Vincent pour trois espèces d'Infusoires de Müller appartenant au genre *Cercaria* de ce dernier. L'une d'elles, *Cercaria acuminata*, est la Furcocerque bourse de Lamarck; les deux autres, *C. vermicularis* et *C. forcipata*, sont des Trichocerques de Lamarck et des *Dekinia* de M. Morren; la dernière espèce a été placée, par M. Ehrenberg, dans son genre *Distemma*. M. Bory de Saint-Vincent avait voulu caractériser son genre Léiodine par l'absence des cils vibratiles; aussi le laissait-il dans son ordre des Gymnodés: Il lui attribuait aussi une queue bifide, composée d'une sorte de fourreau lâche et comme musculaire, se contractant ou s'allongeant au moyen d'anneaux peu distincts. M. Morren, ayant, au contraire, constaté la présence des cils vibratiles chez les deux dernières espèces, en fit son genre *Dekinia*, caractérisé d'ailleurs par une trompe protractile armée de deux pinces mobiles. Une étude plus complète de ces animaux doit les faire classer parmi les Rotateurs ou Systolides, avec les Furculaires. *Voy.* ce mot. (DUJ.)

***LEIODOMUS.** MOLL. — Genre inutile, proposé par M. Swainson, dans son *Traité de malacologie*, pour un petit groupe de Buccins, auquel il donne pour type le *Buccinum achatinum* des auteurs. *Voy.* BUCCIN. (DESH.)

***LEIODON** (λεῖος, lisse; ὀδούς, dent). REPT. FOSS. — Genre de Lacertiens fossiles, établi par M. Owen pour des dents très voisines de celles du *Mosasaurus*, provenant de la chaux de Norfolk. Leur face externe est aussi convexe que leur face interne, et leur coupe transversale donne une ellipse dont les extrémités du grand axe correspondent à deux arêtes tranchantes opposées, longitudinales, qui séparent la face externe de la face interne de la dent. (L...D.)

***LEIOLEPIS** (λεῖος, lisse; λεπίς, écaille). REPT. — G. Cuvier (*Règ. anim.* II, 1839) désigne sous cette dénomination un groupe de Sauriens qu'il distingue génériquement des Stellions. *Voy.* ce mot. (E. D.)

***LEIOLOPISMA** (λεῖος, lisse; λόπισμα, enveloppe). REPT. — Genre de Sauriens de la famille des Scincoïdiens, établi par MM. Duméril et Bibron (*Erp. gen.* V, 1839). Une seule espèce entre dans ce groupe, c'est le *Leiolopisma Telfairi* Dum. et Bibr. (*loco citato*), qui se trouve dans les petits îlots de Coui, de Mire, etc., voisins de l'île de France. (E. D.)

***LEIOMYZA** (λεῖα, lisse; *myza* pour μυῖα, mouche). INS. — Genre de l'ordre des Diptères brachocères, famille des Musciens, tribu des Muscides, établi par M. Macquart (*Hist. des Dipt.*; *suites à Buffon*, tom. II, pag. 503) pour une seule espèce, *Leiomyza glabriuscula*, qui habite l'Allemagne.

***LEIONOTA**, Dej. INS. — Syn. d'*Holoplepta* de Paykul et d'Erichson. *Voy.* ce mot.

***LEIONOTUS** (λεῖος, lisse; νῶτος, dos). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Hydrocanthares, tribu des Dytiscidés, établi par Kirby (*Fauna boreali americana*, 1837, p. 77) avec une espèce du nord de l'Amérique, le *L. Franklini* de l'auteur. (C.)

***LEIONOTUS**. REPT. — Groupe établi aux dépens des Couleuvres. *Voy.* ce mot.

***LEIOPA**, Gould. OIS. — Division du g. Mégapode. *Voy.* ce mot. (Z. G.)

***LEIOPHRON**. INS. — Genre de la famille des Braconides, de l'ordre des Hyménoptères, établi par M. Nees von Esenbeck (*Ichn. affin.*, t. I). L'espèce type, *Leiophron ater*, se trouve dans plusieurs contrées de l'Europe. (BL.)

LEIOPHYLLUM (λεῖος, lisse; φύλλον, feuille). BOT. PH. — Genre de la famille des Éricacées-Rhododendrées, établi par Persoon (*Encheir.*, I, 497). Arbrisseaux de l'Amérique boréale. *Voy.* ÉRICACÉES.

***LEIOPLACIS** (λεῖος, lisse; πλάξ, croûte). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères, famille des Cycliques, tribu des Chrysomélines, formé par Dejean dans son Catalogue, où il en cite deux espèces de l'Amérique méridionale, les *L. Klugii* et *consobrina*. *Voy.* CHRYSOMÉLINES. (C.)

***LEIOPOMIS** (λεῖος, lisse; πῶμα, gobelet). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères, famille des Cycliques, tribu des Alticites (Chrysomélines de Latreille), établi par Dejean dans son Catalogue avec une espèce de Cayenne qu'il a nommée *L. crocea*. (C.)

***LEIOPTERUS**, Sch. INS. — Syn. du g. *Otidocephalus*. *Voy.* ce mot. (C.)

***LEIOPUS** (λεῖος, lisse; πούς, pied). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères, famille des Longicornes, tribu des Lamiaires, créé par Serville (*Ann. de la Soc. ent. de Fr.*, t. IV, p. 86), et adopté par MM. Mulsant et Dejean. Ce dernier auteur en énumère dans son Catalogue 40 espèces : 38 appartiennent à l'Amérique et 2 à l'Europe; ces dernières sont les *Cerambyx nebulosus* de Lin., et *punctulatus* de Paykul. Les types, *L. griseo-fasciatus* Dej.-Serv., et *senicilus* Germ., sont originaires du Brésil. Le nombre des espèces aujourd'hui connues dépasse 60. Les *Leiopus* se distinguent des *Pogonocherus* par des antennes glabres, par la longueur du premier article des antennes, et par la face antérieure de la tête, qui est longue, plane ou légèrement bombée. (C.)

LEIORREUMA, Eschw. BOT. CR. — Syn. de *Graphis*, Fr.

***LEIOSAURUS** (λεῖος, lisse; σαῦρος, lézard). REPT. — Division des Stellions proposée par MM. Duméril et Bibron (*Erp. gen.* IV, 1837), et ne comprenant que deux espèces caractérisées par leur tête courte, déprimée, revêtue de très petites écailles; par leur queue courte, arrondie, etc. Les deux espèces connues sont indiquées sous les noms de *L. Bellii* Dum. et Bibr., et de *L. fasciatus* Alc. d'Orb. (*Voy. Amér. mérid.*); la première a été prise au Mexique et la seconde à Buénos-Ayres. (E. D.)

***LEIOSELASMA** (λεῖος, lisse; σέλασμα, lumière). REPT. — Lacépède (*Ann. Mus.* IV, 1806) indique sous ce nom un groupe d'Ophidiens Hydridiens qui ne renferme qu'une seule espèce, le *Leioselasma striatus* Lacép. (*loco citato*), qui se trouve à la Nouvelle-Hollande. (E. D.)

***LEIOSOMA**, Chevrolat. INS. — Syn. d'*Isomalus*, Erichson. *Voy.* ce mot. (C.)

***LEIOSOMUS** (λεῖος, glabre; σῶμα, corps). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides gonatocères, division des Molytides, proposé par Kirby, publié par Stephens (*British Entomology*) sous le nom de *Leiosoma*, et adopté par Schœnherr (*Syn. gen. et sp. Curcul.*, t. 6, 2e part., p. 315) avec la terminaison masculine. 5 espèces d'Europe font partie du genre : les *L. ovatulus* Clairv., *cribrum* et *concinnus* Gr., *oblongus* et *impressus* Schr. Elles faisaient autrefois partie des *Liparus* ou *Molytes*. Leur taille est petite et leur corps dur à l'égal de la pierre. Il est noir et bisphérique. On trouve ces insectes dans l'herbe et sur les plantes basses de nos prairies. (C.)

***LEIOSPERMUM** (λεῖος, lisse; σπέρμα,

graine). BOT. PH. — Genre de la famille des Saxifragacées-Cunoniées, établi par Don (*in Edinb. new philosoph. Journ.*, IX, 91). Arbres ou arbrisseaux de la Nouvelle-Zélande. *Voy.* SAXIFRAGACÉES. — Wall., syn. de *Psilotrichum*, Blum.

***LEIOSTOMA** (λεῖος, lisse; στόμα, ouverture). MOLL. — Une coquille fossile, extrêmement commune dans le calcaire grossier des environs de Paris, ainsi que dans l'argile de Londres, le *Fusus bulbiformis*, est devenue pour M. Swainson le type d'un g. nouveau auquel il donne le nom de *Leiostoma*. *Voy.* FUSEAU.

M. Swainson, oubliant sans doute qu'il avait déjà appliqué ce nom à un g. extrait des Fuseaux, l'emploie de nouveau dans le même ouvrage pour un autre g. extrait du grand type des Hélices, l'*Helix vesicalis*. Ce g., comme on le voit, n'est pas plus utile que le premier. *Voy.* HÉLICE. (DESH.)

LÉIOSTOME. *Leiostomus* (λεῖος, lisse; στόμα, bouche). POISS. — Genre de l'ordre des Acanthoptérygiens, famille des Sciénoïdes, établi par Lacépède, et adopté par MM. Cuvier et Valenciennes (*Hist. des Poiss.*, V, 140). Ces Poissons sont principalement caractérisés par des dents tellement fines, qu'elles avaient échappé à l'œil de divers observateurs. On connaît 2 espèces de ce genre : les LÉIOSTOMES A ÉPAULE NOIRE et A QUEUE JAUNE, *L. humeralis* Cuv. et Val., et *xanthurus* Lacép., qui paraissent habiter les deux Amériques.

LEIOSTROMA. BOT. CR. — *Voy.* THÉLÉPHORE.

***LEIOTHECA**, Brid. BOT. CR. — Syn. d'*Ulota*, Mœhr.

LÉIOTHRICINÉES. *Leiothricinæ*. OIS. — Section établie dans la famille des Baccivoridées, et ayant pour type le genre *Leiothrix*. *Voy.* BACCIVORIDÉES et LEIOTHRIX.

***LEIOTHRIX**, Swains. OIS. — *Voy.* MÉSANGE.

***LÉIOTULUS**. BOT. PH. — Genre de la famille des Ombellifères-Peucédanées, établi par Ehrenberg (*in Linnæa*, IV, 400). Herbes de l'Égypte. *Voy.* OMBELLIFÈRES.

***LEIRUS**, Mégerle. INS. — Syn. de *Curculionotus* de Stephens. (C.)

LEISTES, Vig. OIS. — Section de la famille des Troupiales. *Voy.* ce mot. (Z. G.)

***LEISTOTROPHUS**, Perty. INS. — Syn. d'*Osorius*. *Voy.* ce mot. (C.)

LEISTUS (λεῖος, uni). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, tribu des Patellimanes, établi par Frœhlich et adopté par Dejean, et par Latreille dans ses derniers ouvrages. 16 espèces rentrent dans ce genre : 14 appartiennent à l'Europe et 2 à l'Amérique du Nord. Parmi les premières, sont les *L. spinibarbis*, *spinilabris* de Fab. et *fulvibarbis* d'Hoffmansegg, Dej. Toutes trois se rencontrent aux environs de Paris, dans les parties montueuses, sous les pierres; sous les écorces ou au pied des arbres, et parmi les mousses et les feuilles sèches. Les *Leistus* sont agiles et se distinguent de tous les autres genres de Carabiques par des mâchoires garnies, sur le côté extérieur, de soies raides, fortes et épineuses. Ce caractère unique leur avait fait donner par Latreille le nom générique de *Pogonophorus*, qui n'a pas prévalu. Leur corselet est cordiforme, et leurs élytres sont ovalaires.

On doit rapporter à ce genre la *Nebria pallipes* de Say et de Dejean, qui est originaire des États-Unis. (C.)

***LEIUPERUS** (λεῖος, lisse; ὑπερώα, palais). REPT. — Genre d'Amphibiens de la famille des Crapauds, créé par MM. Duméril et Bibron (*Erp. gen.* VIII, 1840) et très voisin des Cystignathes, dont il se distingue par son palais entièrement lisse. Par leur forme concave, les *Leiuperus* ont également quelques rapports avec les Sonneurs. Une seule espèce entre dans ce groupe, c'est le *L. marmoratus* Dum. et Bibr., de l'Amérique du Sud. (E. D.)

***LEJA** (λεῖα, butin). INS. — Sous-genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, tribu des Subulipalpes, proposé par Mégerle et adopté par Dejean, comme formant une des divisions du grand genre *Bembidium*. 28 espèces y sont rapportées par ce dernier auteur : 25 appartiennent à l'Europe, et 3 à l'Amérique. Parmi les espèces de notre pays, nous citerons les *Car. pygmæus*, *celer*, *minutus*, *guttula* et *bi-guttatus* de Fab. Les *Leja* sont petits, vifs, verts, noirs et brillants; leurs élytres sont souvent marquées, vers l'extrémité, d'une tache pâle ou rouge. Ils fréquentent les endroits marécageux. (C.)

LÉLIA. *Lælia.* BOT. PH. — Genre de la famille des Orchidées-Épidendrées, établi par Lindley (*Bot. reg.*, t. 1947), et présentant pour caractères principaux : Divisions du périgone étalées : les extérieures lancéolées, égales ; les intérieures plus grandes, charnues. Labelle 3-parti, lamellé, s'enroulant autour du gynostème ; celui-ci est charnu, dépourvu d'ailes, canaliculé. Anthères..... Pollinies 8, caudicules 4. Les Lélias sont des herbes du Mexique, croissant sur les arbres, à rhizome pseudobulbifère ; à feuilles charnues ; à fleurs peu nombreuses, apparentes, odoriférantes, et disposées en scapes terminaux.

Nous avons figuré dans l'Atlas de ce Dictionnaire, BOTANIQUE, MONOCOTYLÉDONES, pl. 19, une belle espèce de ce genre, le LÉLIA FAUX CATTLEYA.

LEMA (λαιμώ, voracité). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères, famille des Eupodes, tribu des Criocérides, créé par Fabricius (*Entomologia systematica supp.*, p. 90), et adopté par M. Th. Lacordaire (*Monographie des Coléoptères subpentamères phytophages*, p. 303), qui y établit 6 divisions, et y comprend les *Petauristes* de Latreille et de Guérin. M. Lacordaire en conservant les g. *Lema* et *Crioceris*, dont le second n'était regardé que comme synonyme du premier, distingue les premiers des seconds, par les tarses qui, chez ceux-là, ont des crochets soudés à la base dans le tiers, la moitié ou les deux tiers de leur longueur. Ces tarses sont simplement divisés dans les *Crioceris*. Les espèces qui constituent ce g. (273) sont réparties sur tout le globe. Les larves de ces Insectes traînent avec elles, sur les plantes qui les nourrissent, un fourreau formé des excréments humides qu'elles rendent, et qui doit les préserver de l'action trop vive de l'air et de l'avidité des oiseaux. (C.)

LEMANEA. BOT. CR. — Genre d'Algues, famille des Phycées, tribu des Lémanées ; établi par M. Bory de Saint-Vincent (*Dict. class.*, IX, 274). Algues d'eau douce, de couleur olivâtre. *Voy.* PHYCÉES.

LÉMANÉES. *Lemaneæ.* BOT. CR. — Tribu des Phycées. *Voy.* ce mot.

LEMANINA, Bor. BOT. CR. — Syn. de *Batrachospermum*, Roth.

LÉMANITE. MIN. — Le Jade de Saussure, qu'on trouve en morceaux roulés, sur les bords du lac Léman. (DEL.)

***LEMBOSIA** (λέμβος, barque). BOT. CR. — Genre de Champignons de la classe des Thécasporés, que j'ai décrit (*Ann. sc. nat.*, 1845, p. 58), et qui a quelques rapports avec les *Asteroma* de De Candolle. Il se présente sous la forme de petites taches noires formées par un subiculum composé de filaments rameux, très petits, adhérents à la surface des feuilles. Ces filaments supportent çà et là des petits réceptacles ovales ou allongés qui s'ouvrent par une fente longitudinale ; ils renferment une petite masse charnue, formée de thèques presque globuleuses, dans lesquelles on voit de 6 à 12 spores ovales divisées en deux par une cloison médiane. On n'en connaît encore que quelques espèces, qui sont toutes exotiques et épiphylles. (LÉV.)

***LEMBULUS** (λέμβος, barque). MOLL. — M. Leach, en examinant les espèces du g. Nucule, reconnut un certain nombre d'espèces portant un ligament sur un cuilleron, à l'intérieur de la charnière, tandis que d'autres l'ont à l'extérieur. C'est avec ces espèces à ligament interne que M. Leach a fait le g. mentionné ; et si on l'adoptait, ainsi que le *Leda* de M. Schumacher, il en résulterait la disparition complète du g. Nucule de Lamarck. Ce g. ne peut donc être adopté. *Voy.* NUCULE. (DESH.)

***LEMIDIA.** INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Malacodermes, tribu des Clairones, établi par M. Spinola (*Essai monographique sur les Clérites*, 1844, t. II, p. 32-35), qui le comprend parmi ses Clérites hydnocéroïdes. Ce genre ne renferme qu'une espèce, la *L. nitens* de Newm., qui est originaire de la Nouvelle-Hollande. (C.)

LEMING. MAM. — *Voy.* LEMMING.

***LEMMATIUM.** BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Sénécionidées, établi par De Candolle (*Prodr.*, V, 669). Arbrisseaux du Brésil. *Voy.* COMPOSÉES.

***LEMMATOPHILA** (λέμνα, lentille d'eau ; φίλος, qui aime). INS. — Genre de l'ordre des Lépidoptères nocturnes, famille des Pyraliens, tribu des Tinéides, établi par Teitschke, et distingué des autres genres de la même famille par des palpes falqués, à dernier article très grêle, et par des antennes pectinées dans les mâles. M. Dupon-

chel (*Hist. des Lépid. d'Europe*, tom. XI, pag. 47) en décrit 3 espèces, dont le type est la *Lemmatophila phryganella*, commune en France, surtout aux environs de Paris.

LEMMERGEYER. OIS. — Nom vulgaire que porte dans les Alpes le Gypaète barbu. (Z. G.)

***LEMMINA.** MAM. — Division des Rongeurs comprenant plusieurs groupes dont le principal est celui des Lemmings. (E. D.)

LEMMING. MAM. — Espèce et sous-genre de Campagnols. *Voy.* ce mot.

***LEMMOMYS** (*Lemmus*, Lemming; μῦς, rat). MAM. — Genre de Mammifères de l'ordre des Rongeurs, proposé par M. Lesson (*Nouv. Tab. Mamm.*, 1842), et formé aux dépens des *Bathyergus*. Ce groupe ne comprend qu'une seule espèce, décrite par Pallas sous le nom de *Mus talpinus*, indiqué par Erxleben sous la dénomination de *Spalax minor*, et qui se trouve dans les steppes d'Astracan. (E. D.)

LEMMUS. MAM. — *Voy.* CAMPAGNOL.

LEMNA. BOT. PH. — *Voy.* LENTICULE.

***LEMNACÉES.** *Lemnaceæ*. BOT. PH. — Famille monocotylédone qui se compose d'un nombre peu considérable de végétaux très petits, remarquables sous plusieurs rapports. Leurs diverses espèces connues jusqu'à ce jour vivent dans les eaux douces et stagnantes, sur toute la surface du globe, mais surtout dans les parties tempérées de l'hémisphère nord. Elles s'y multiplient si facilement et en si grande abondance, que souvent elles cachent absolument la surface de l'eau sous une couche continue d'un vert gai. L'organisation de ces petites plantes, vulgairement connues sous le nom de *lentilles d'eau*, à cause de la forme sous laquelle elles se présentent le plus habituellement, a été étudiée avec soin par plusieurs observateurs, parmi lesquels nous citerons particulièrement MM. L. C. Richard (*Reliquiæ Richardianæ, etc. Archiv. de Botan.*, t. I, p. 200, planc. 7), Ad. Brongniart (Note sur la structure du fruit des *Lemna*, *Archiv. de Botan.*, t. II, p. 97, planc. 12), Schleiden (*Prodromus monographiæ Lemnacearum*, etc. Linnæa, 1839, p. 383-392). C'est en grande partie d'après ces célèbres observateurs que nous allons exposer les caractères et la structure des Lemnacées.

Ce sont de petites herbes entièrement libres qui nagent à la surface des eaux douces ou qui y sont parfois submergées; elles présentent une ou plusieurs racines qui s'enfoncent verticalement dans l'eau et dont chacune porte, à son extrémité, une sorte de coiffe ou de petit étui lâche; cette coiffe ou gaine est formée d'un tissu cellulaire assez consistant, dans l'intérieur duquel Meyen a observé le phénomène de la rotation; elle donne à l'extrémité de la racine des Lemnacées un diamètre notablement plus considérable que dans le reste de son étendue. Elle a été envisagée de diverses manières depuis Wolf, qui le premier l'a observée avec soin; les uns l'ont regardée comme une portion de l'épiderme de la racine qui se serait détachée; M. Treviranus a même dit qu'elle pouvait se reproduire après avoir été enlevée, ce que Meyen affirme n'avoir jamais pu observer; d'autres ont pensé que c'est une modification de la spongiole de la radicule; enfin M. Schleiden, rejetant l'une et l'autre de ces opinions, y voit un organe propre qui existe déjà lorsque la racine n'a pas encore fait saillie hors du tissu même de la plante. Le corps même du végétal est formé, chez les Lemnacées, de petites expansions le plus souvent de la forme et de la grosseur des lentilles, dont la première, formée à la germination, donne naissance à une seconde, une troisième, etc., qui sortent de fentes creusées au bord même de l'expansion lenticulaire. Ces expansions sont désignées sous le nom de *fronde*; elles représentent à la fois la tige et les feuilles de ces petites plantes. C'est également des fentes latérales de la fronde que sortent les fleurs. Ces fleurs sont difficiles à rencontrer à cause de leurs petites dimensions et parce qu'elles paraissent ne se développer que rarement. Cependant M. Schleiden assure que toutes les fois qu'il les a cherchées en temps convenable, au premier printemps, il les a observées en abondance sur la plupart des espèces. Ces fleurs sont monoïques, pourvues pour toute enveloppe d'une spathe d'abord fermée, membraneuse, qui se déchire irrégulièrement pour laisser sortir les organes sexuels. Les mâles renfermées dans cette spathe, au nombre de 1 ou 2, présentent chacune

une étamine dont le filet est filiforme, allongé, dont l'anthère est à deux loges presque globuleuses, très écartées l'une de l'autre à la base, contiguës au sommet, subdivisées en deux logettes, s'ouvrant par une fente longitudinale. Le pollen est globuleux, hérissé. La fleur femelle est unique, renfermée dans la même spathe; elle se compose d'un pistil sessile, dont l'ovaire est uniloculaire, à un ou plusieurs ovules anatropes, demi-anatropes ou orthotropes, pourvus de deux téguments; le style est terminal et continu à l'ovaire, dilaté à son extrémité en un stigmate infundibuliforme. Le fruit qui succède à ces fleurs est un utricule indéhiscent mono- ou polysperme, ou bien une capsule qui s'ouvre transversalement. La graine est pourvue de deux téguments, dont l'extérieur est assez épais, l'intérieur membraneux. L'embryon a été décrit dans les sens les plus divergents par M. Brongniart d'un côté, par M. Schleiden de l'autre. Selon le premier de ces savants (*loc. cit.*, p. 99), il est dépourvu de périsperme ou d'albumen, presque cylindrique, de forme analogue à celle de la graine; sa radicule (ou plutôt la base de sa tigelle) répondant au sommet libre du nucléus, enfermée dans la fente du cotylédon, est comprimée, lunulée, adhérente au corps cotylédonaire par un pédicelle étroit; son cotylédon est épais, farineux, verdâtre vers sa base, creusé inférieurement d'une cavité où est renfermée la radicule, enveloppant, plus bas que son point central, une petite gemmule ovoïde, presque globuleuse, percé dans le sens de son axe, depuis la gemmule jusqu'à la chalaze, d'une cavité allongée, occupée par un tube membraneux, sinueux, rempli de globules denses. Au contraire, la description de M. Schleiden ne signale absolument aucune de ces particularités singulières; selon lui, l'embryon est droit, logé dans l'axe d'un albumen charnu; il est monocotylédone; sa gemmule regarde en dehors; sa radicule est supère, ou infère, ou vague. Entre ces deux descriptions si discordantes, dues à deux observateurs d'une exactitude reconnue, il serait très difficile de se prononcer; mais nous savons de bonne source que M. Ad. Brongniart, ayant eu occasion, l'an dernier, de revenir sur ses premières observations, qui remontent à 1826, n'a pas retrouvé l'organisation singulière qu'il avait d'abord signalée. Il en résulterait donc que la description donnée par M. Schleiden devrait être regardée comme plus conforme à la nature.

La place des Lemnacées parmi les familles monocotylédones n'est pas parfaitement déterminée; M. Schleiden en fait une simple tribu dans la famille des Aroïdées, tandis que la plupart des botanistes y voient une famille distincte qu'ils placent parmi les monocotylédones aquatiques, à la suite des Naïadées. Mais si l'on admet avec M. Schleiden que leur embryon est pourvu d'un albumen, elles formeront une exception remarquable parmi les monocotylédones aquatiques, dont la graine est dépourvue d'albumen.

Dans sa monographie des Lemnacées, M. Schleiden a subdivisé le genre *Lemna*, L., qui seul constituait la famille, en quatre genres distincts.

Wolfia, Horkel (*Lemna hyalena* Delile) *Lemna*, Schleid. — *Telmatophace*, Schleid. (*Lemna Gibba* Lin.) — *Spirodela*, Schleid. (*Lemna polyrhiza* Lin.). (P. D.)

LEMNISCIA, Schreb. BOT. PH. — Syn. de *Lantanea*, Aubl.

***LEMNISQUE**. *Lemniscus* (λημνίσκος, corymbe). ACAL. — Genre de l'ordre des Béroïdes, proposé par MM. Quoy et Gaimard pour un Acalèphe large de 60 centimètres sur 4 centimètres de hauteur, hyalin, bordé de rose, trouvé dans les mers équatoriales, près de la Nouvelle-Guinée. Son corps est gélatineux, en forme de ruban, lisse, homogène, sans ouverture ni canal dans son intérieur, sans cils ni franges sur ses bords. D'après ces caractères vagues ou négatifs, on ne peut donc l'inscrire qu'avec doute parmi les Acalèphes, auprès des Cestes. Peut-être est-ce un amas d'œufs de Mollusques, comme ceux des Doris. (DUJ.)

LEMNISQUE. REPT. — Espèce du genre Couleuvre.

LEMONIA. BOT. PH. — Genre de la famille des Diosmées, établi par Lindley (*in P... reg.*, 1840, t. 59). Arbrisseau des An... *Voy.* DIOSMÉES. — Pers., syn. de *G...* Linn.

LEMOSTHENUS. ...THENUS.

***LEMPHUS** (λεμφος, simplicité). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Malacodermes, tribu des Malachiens, créé par Erichson (*Entomographien*, 1840, p. 132), pour une espèce de la Guyara, nommée par l'auteur *L. mancus*. (C.)

LÉMUR. MAM. — *Voy.* MAKI.

LÉMURIENS, *Lemuridæ*, Gray. MAM. — Famille de l'ordre des Quadrumanes, établie par M. E. Geoffroy-Saint-Hilaire et adoptée par tous les zoologistes. Les Lémuriens, qui sont vulgairement désignés sous le nom de *Faux-Singes*, à cause de leurs nombreux rapports avec les Singes proprement dits, sont principalement caractérisés par leurs incisives, au nombre de quatre à chaque mâchoire; par l'ongle de leur deuxième doigt des pieds de derrière en alène, et par leurs narines terminales et sinueuses.

Ces Quadrumanes, désignés par Linné sous le nom de Lémur (Maki), comprennent les genres Indri, Maki, Loris, Nyctícèbe, Galago, Tarsier, etc., d'après G. Cuvier et la plupart des zoologistes. Dans ces derniers temps, M. Lesson (*Nouv. Tab. du Règ. anim. Mamm.*, 1842) les a subdivisés en deux familles distinctes, celles des *Lemuridæ* et des *Pseudolemuridæ*, et il a créé un grand nombre de genres qui n'ont pas encore été caractérisés : dans les LEMURIDÆ, il place les g. *Pithelemur*, *Semnocebus*, *Cebugale*, *Myscebus*, *Glicebus*, *Mioxicebus*, *Propithecus*, *Lemur*, *Potto*, *Bradylemur*, *Arachnocebus*, *Galago*, *Tarsius* et *Hypsicebus*; dans les PSEUDOLEMURIDÆ, il met les g. *Galeopithecus*, *Galeolemur*, *Myspithecus*, *Pithecheir*, *Bradypus* et *Corcoleptes*. (E. D.)

LEMURINÆ, Gray. MAM. — Syn. de Lémuriens.

LEMURINI, Bonaparté. MAM. — Syn. de Lémuriens.

***LENDIX**. MOLL. — Humphrey, dans le *Museum calonnianum*, a proposé sous ce nom un g. correspondant à celui de *Pupa*, établi par Lamarck. *Voy.* MAILLOT. (DESH.)

LENIDIA, Th. BOT. PH. — Syn. de *Wor-* Rottb.

NOA, Nav. et Lex. BOT. PH. — Syn. *phyllum*, H. B. K.

PH. — *Voy.* YIONNE.

POU.

LENTIBULARIA, Vaill. BOT. PH. Syn. d'*Utricularia*, Linn.

LENTIBULARIÉES. *Lentibulariceæ*. BOT. PH. — Vaillant avait établi sous le nom de *Lentibularia* le genre pour lequel on a, depuis Linné, adopté généralement le nom d'*Utriculaire*, nom dû aux petites utricules dont sont chargées ses feuilles cachées sous l'eau, où elles se soutiennent par ce moyen; et la forme de ces utricules, assez semblable à celle d'une lentille, avait déterminé le choix du nom de Vaillant. Ceux qui l'ont conservé d'après lui, comme L.-C. Richard, ont dû appeler Lentibulariées la famille à laquelle ce genre sert de type, et qui est plus communément admise sous celui d'Utriculariées. *Voy.* ce mot. (AD. J.)

LENTICELLE. BOT. — De Candolle a donné ce nom à des sortes de petites taches ou plutôt de petites verrues qui se trouvent à la surface de l'écorce chez un très grand nombre de végétaux, et particulièrement chez nos arbres dicotylédonés. Examinées sur une tige jeune ou vers l'extrémité d'une branche, les Lenticelles se montrent sous la forme de points saillants, inégaux à leur surface, ovales ou arrondis; de là leur est venu leur nom, qui indique leur ressemblance avec une petite lentille qui serait appliquée à la surface de l'écorce. Plus tard, et à mesure que la tige ou la branche avance en âge, généralement leur forme change; cédant au tiraillement qui s'exerce sur elles par suite du grossissement des parties qui les portent, elles s'allongent dans le sens horizontal, et elles finissent souvent par prendre l'apparence de lignes transversales plus ou moins longues. L'un des arbres sur lesquels on peut le plus aisément observer ces modifications de forme par suite des progrès de l'âge, est notre Aune commun (*Alnus glutinosa* Gærtn.).

Que sont ces petits organes? Quelle est leur structure, et à quelles fonctions ont-ils été destinés? Ce sont là des questions qui ont beaucoup occupé les botanistes, et sur lesquelles il a été écrit d'importants mémoires. Nous ne pouvons dès-lors nous dispenser de présenter ici un résumé succinct des principales opinions qui ont été émises à ce sujet.

Le premier observateur qui ait porté son attention sur les Lenticelles est Guettard,

qui vit en elles des organes glanduleux, et qui leur donna, par suite de cette manière de voir et en raison de leur forme, le nom de *glandes lenticulaires*. Il est inutile de faire observer que cette opinion et ce nom ont été reconnus depuis longtemps absolument dépourvus de fondement. A une époque peu éloignée de nous, De Candolle fit diverses expériences pour reconnaître la nature et les fonctions de ces mêmes organes ; il consigna les résultats de ses recherches et l'expression de sa manière de voir dans un Mémoire (1) intitulé : *Premier Mémoire sur les Lenticelles des arbres et le développement des racines qui en sortent* (*Ann. des sc. nat.*, vol. VII, 1826, pag. 5). Le titre seul de ce travail indique l'opinion de cet auteur. En mettant dans l'eau des boutures de Saule ou d'autres végétaux ligneux, il avait cru reconnaître que les racines qui se développaient sur ces branches se formaient toujours aux points occupés par les Lenticelles, et il en avait conclu que celles-ci ne sont autre chose que des sortes de bourgeons de racines. Ainsi, selon De Candolle, « les Lenticelles sont, relativement aux racines, ce » que sont les bourgeons relativement aux » jeunes branches, c'est-à-dire des points » de la tige où le développement des racines » est préparé d'avance, et d'où naissent » celles qui se développent le long des branches des arbres, soit à l'air, soit dans l'eau » ou dans la terre. »

L'opinion de De Candolle fut d'abord adoptée par la plupart des botanistes ; même M. Ern. Meyer établit (*Linnæa*, tom. VII, pag. 447) pour elles une classification parallèle à celle qu'il adoptait pour les bourgeons, et il distingua des *Lenticelles principales* ou *fondamentales* (*Hauptlinsen*), qu'il comparait aux bourgeons axillaires ; des *Lenticelles accessoires* (*Beilinsen*) analogues aux bourgeons accessoires ; enfin des *Lenticelles éparses* (*Zerstreute Linsen*), comparables aux bourgeons adventifs. Il alla jusqu'à admettre l'existence de ces bourgeons de racines, même chez les monocotylédons et chez les végétaux herbacés où De Candolle ne les avait pas observés.

D'un autre côté, M. Hugo Mohl combattit, et, peut-on dire, renversa, dès 1832, l'opinion de De Candolle. Dans un premier écrit portant le titre suivant : *Les Lenticelles doivent-elles être considérées comme des bourgeons de racines ?* (*Sind die Lenticellen als Wurzelknospen zu betrachten ? Flora*, 1832, I ; *Vermischte Schriften*, pag. 229), il prouva que la théorie de De Candolle reposait sur une erreur d'observation ; il vit que lorsqu'on met dans l'eau une branche de *Salix viminalis*, par exemple, les Lenticelles se gonflent, la peau brune qui les recouvrait d'abord se rompt, et par la déchirure, on voit une masse de cellules blanches ; que cette masse celluleuse grossit, se divise en lambeaux irréguliers, fait saillie à la surface de la branche ; mais que jamais on n'en voit sortir des racines, si ce n'est peut-être dans un très petit nombre de cas exceptionnels ; que, d'un autre côté, sur des points indéterminés et épars de la surface corticale submergée, on voit paraître de petites éminences qui soulèvent d'abord l'épiderme, le crèvent ensuite, mettant ainsi à découvert le parenchyme vert sous-jacent, et qu'enfin de cette ouverture percée dans l'épiderme sort bientôt la jeune racine, qui n'a dès lors aucun rapport avec les Lenticelles. Dans un second Mémoire plus étendu, et portant le titre de : *Recherches sur les Lenticelles* (*Untersuchungen über die Lenticellen*, dissert. de 1836 ; *Vermischte schriften*, p. 233-244), il acheva de renverser l'opinion du botaniste de Genève ; et, après avoir fait connaître l'organisation de ces petits organes, il proposa lui-même une nouvelle théorie à leur égard. Le savant Allemand reconnut qu'une Lenticelle n'est autre chose qu'un amas de cellules blanches, arrondies ou allongées, disposées en séries perpendiculaires à l'écorce ; que la portion supérieure de cette masse celluleuse est desséchée, et forme la peau brune de la Lenticelle ; que celle-ci repose dans un petit enfoncement que présente la couche extérieure du parenchyme vert de l'écorce ; que là les cellules des couches corticales extérieures sont perpendiculaires à l'épiderme, tandis que partout ailleurs elles sont dirigées dans le sens transversal ; enfin que la partie sous-jacente de

(1) Dans son *Mémoire sur les Lenticelles*, De Candolle en annonce un second écrit sur le même objet. Cependant ce second travail n'existe pas ; du moins je n'ai pu le découvrir en le cherchant avec soin, et il n'est pas cité dans les listes les plus complètes des ouvrages du célèbre botaniste genevois.

l'écorce n'a pas subi d'altération appréciable. Envisageant ensuite les Lenticelles sous le point de vue théorique, M. Hugo Mohl émit l'opinion que leur formation est analogue à la production du Liége ; qu'une Lenticelle n'est qu'une production subéreuse particlle qui ne provient pas, comme le vrai Liége, de la surface du parenchyme cortical externe, mais qui doit son existence à une hypertrophie (*Wucherung*) du parenchyme cortical interne.

L'année même de la publication du dernier écrit de M. H. Mohl, M. Unger publia dans le *Flora* un Mémoire étendu sur les Lenticelles (*Ueber die Bedeutung der Lenticellen*. *Flora*, 1836, p. 577-592 et 593-606). Il fit connaître un fait remarquable qui avait échappé à M. H. Mohl lui-même, savoir : que les Lenticelles ne se développent sur les branches qu'aux points où se trouvent les Stomates. Il les regardait alors, d'un côté, comme des organes respiratoires oblitérés ; de l'autre, comme des organes reproducteurs, analogues aux bulbilles des Jongermannes, etc., qui n'auraient pas atteint leur état de développement parfait. M. Unger paraît avoir changé de manière de voir depuis la publication de son grand Mémoire ; car, dans les *Éléments de botanique*, qu'il a publiés en commun avec M. Endlicher (*Grundzüge der Botanik*, 1843, § 251, pag. 99), il s'est rangé à la théorie de M. H. Mohl.

On voit donc, par l'exposé rapide que nous venons de faire, que l'opinion de De Candolle est absolument dépourvue de fondement, et que celle qui paraît avoir pour elle le plus de probabilité est celle de M. H. Mohl, qu'appuient l'observation microscopique et l'expérience ; que, par suite, les Lenticelles sont des productions analogues à celle du Liége, mais très restreintes et réduites à des points peu étendus, et qu'elles sont absolument sans relation avec les racines, qui apparaissent sur de tout autres points et se forment de tout autre manière. (P. D.)

LENTICULAIRES ou PIERRES LENTICULAIRES. — *Voy.* LENTICULITES.

LENTICULE. *Lemna.* BOT. PH. — Ce genre, qui correspondait à la famille entière des Lemnacées, a été restreint par M. Schleiden, et réduit par ce botaniste aux *Lemna minor* et *trisulca* de Linné. *Voy.* LEMNACÉES. (P. D.)

LENTICULITES ou LENTICULINES. POLYP. — Corps fossiles analogues aux Nummulites (*voy.* ce mot), dont ils diffèrent par ce que les cloisons intérieures s'étendent jusqu'au centre, et par ce que l'ouverture est toujours visible. (DUJ.)

***LENTIDIUM.** MOLL. — MM. Jan et Cristofori ont proposé sous ce nom un petit g. pour le *Corbula mediterranea* ; mais il ne saurait être adopté, car l'animal que nous avons vu ne diffère pas de celui des autres Corbules. *Voy.* CORBULE. (DESH.)

LENTILIER. POISS. — Syn. d'Achire.

***LENTILLAIRE.** *Lentillaria.* MOLL. — M. Schumacher avait reconnu, parmi les Cythérées de Lamarck, quelques espèces qui s'en distinguent assez facilement. Ces espèces, en effet, appartiennent réellement au genre Lucine, ce que nous avons démontré de la manière la plus évidente en discutant leurs caractères. M. Schumacher ne reconnut pas leur véritable genre, ce qui le conduisit à en proposer un particulier ; qui ne saurait être adopté. *Voy.* CYTHÉRÉE et LUCINE. (DESH.)

LENTILLE. *Ervum.* BOT. PH. — Genre de la famille des Papilionacées, de la diadelphie-décandrie dans le système sexuel. Il se compose de plantes herbacées annuelles, qui croissent naturellement dans les parties tempérées de l'hémisphère nord ; leur feuilles sont pennées, à folioles nombreuses, terminées par une vrille, accompagnées de stipules demi-ovales ou demi-sagittées. Leurs fleurs sont portées sur des pédoncules axillaires allongés ; elles se composent d'un calice à 5 divisions linéaires, acuminées, presque égales entre elles ; d'une corolle papilonacée qui dépasse à peine le calice ; de 10 étamines diadelphes ; d'un ovaire sessile, renfermant un petit nombre d'ovules, surmonté d'un style filiforme, ascendant, renflé au-dessous de son extrémité stigmatique ; le légume qui succède à ces fleurs est oblong, comprimé, à 2-4-6 graines. Parmi les espèces de ce genre, il en est deux sur lesquelles nous devons nous arrêter un instant.

1. LENTILLE COMMUNE, *Ervum Lens* Lin., nommée aussi vulgairement *grosse Lentille*, *Lentille blonde* ou *rouge*, selon les variétés, ou simplement *Lentille*. Sa tige est rameuse

et anguleuse, légèrement velue, peu élevée; ses feuilles sont formées de 8-10 folioles oblongues, un peu obtuses au sommet, presque glabres; la vrille qui termine le pétiole commun est courte; les pédoncules portent 2-3 fleurs blanchâtres, à étendard légèrement rayé de violet, et ils égalent en longueur les feuilles; le légume est large et court, presque tronqué à son extrémité, glabre; il renferme 2 ou 3 graines arrondies et comprimées. Cette plante croît spontanément parmi les blés; on la cultive fréquemment, surtout aux environs de Paris, pour ses graines dont on fait une consommation considérable. On en cultive deux variétés principales, qui se distinguent l'une de l'autre par la largeur et la couleur de leurs graines: l'une est la *grosse Lentille blonde*, remarquable par ses graines larges et de couleur claire, qui entre dans les cultures pour la plus grande partie, principalement dans nos départements du centre et du nord; l'autre est la *Lentille à la reine*, ou la *Lentille rouge*, dont la graine est beaucoup plus petite, plus convexe proportionnellement à sa largeur, et qui est la plus cultivée dans certains de nos départements méridionaux. On a dû l'avantage à cultiver la Lentille dans les terrains secs et sablonneux, dans lesquels elle fructifie plus abondamment que dans les sols gras où elle devient plus haute, mais où elle produit moins. On la sème au commencement du printemps. Tout le monde connaît l'importance des usages économiques de la Lentille. On a aussi quelquefois recours à elle en médecine. Ainsi sa farine est regardée comme résolutive, ce qui la fait employer dans certains cas en cataplasmes; on a même dit que, préparée en guise de café, elle agit comme un puissant diurétique. Depuis quelques années, la farine de Lentilles est devenue l'objet d'une grande exploitation de la part d'un M. Warton, qui l'a érigée en un médicament de la plus heureuse efficacité.

2. Lentille ervilier, *Ervum ervilia* Lin., vulgairement nommée *Ers*, *Alliez*, *Comin*. Cette espèce est glabre dans toutes ses parties. Sa tige est faible, très rameuse, et s'élève un peu plus haut que chez la précédente; ses feuilles sont formées de 12-16 folioles oblongues, munies à leur sommet d'une très petite pointe; leur pétiole se termine en une petite vrille simple, très courte. Les pédoncules sont plus courts que les feuilles, et portent ordinairement deux fleurs pendantes, blanchâtres, légèrement rayées de violet. Les divisions du calice sont très étroites, beaucoup plus longues que le tube. Le légume est toruleux, à 4 graines arrondies et anguleuses. Cette espèce croît naturellement dans les champs; elle est cultivée comme fourrage dans diverses contrées; cependant son herbe ne doit être donnée aux animaux qu'en quantité modérée, parce qu'elle les échauffe, et peut leur devenir nuisible. Quant à sa graine, on la donne aux Pigeons et à la volaille, mais elle les échauffe aussi, lorsqu'ils la mangent en trop grande quantité; il paraît même qu'elle peut les faire périr lorsqu'ils s'en gorgent. Sa farine est résolutive, et s'emploie assez souvent en cataplasmes; mêlée au pain, elle devient nuisible; l'on assure qu'elle donne des faiblesses dans les jambes et même des paralysies. Cultivé à titre de fourrage, l'Ers se recommande particulièrement comme réussissant très bien dans les terres sèches et calcaires. Dans les départements méridionaux, on le sème surtout en automne; mais dans les parties plus septentrionales de la France, il est beaucoup plus avantageux d'en faire les semailles au printemps. Cette plante enterrée toute fraîche, et à l'époque de la floraison, est regardée comme un excellent engrais végétal. (P. D.)

*LENTINUS (*lentus*, souple, flexible). bot. cr. — Genre établi par le professeur Fries, en raison de sa consistance; c'est le plus beau de la nombreuse famille des Agaricinés. Quoiqu'on reconnaisse au premier coup d'œil les individus qui appartiennent à ce genre, il est cependant difficile de lui assigner des caractères qui conviennent à tous. Ce sont des Agarics proprement dits, mais dont la consistance est coriace, souple et flexible, qui croissent lentement, et qui persistent longtemps; comme ceux-ci, on les trouve isolés ou groupés en plus ou moins grand nombre. Le mycelium d'où ils naissent est nématoïde, caché dans le bois décomposé ou dans la terre; le *L. Tuber regium* seul, jusqu'à ce jour, a présenté un énorme *sclerotium* à sa base. Le pédicule est central, excentrique, latéral ou nul, plein,

rarement fistuleux, coriace, souple, élastique, quelquefois d'une consistance presque ligneuse; il est cylindrique ou atténué à l'une de ses extrémités, terminé en pointe, arrondi ou dilaté en forme de disque. Généralement il ne tient au chapeau par aucune partie accessoire; dans quelques espèces, il existe un léger voile filamenteux, et dans le *L. dactyliophorus*, il y a un véritable anneau; sa surface est lisse, écailleuse, tomenteuse ou hérissée de poils. Le chapeau ressemble quelquefois à un entonnoir parfait; le plus ordinairement il est convexe et plus ou moins déprimé au centre; la marge est, surtout dans le jeune âge, fortement repliée en dessous. Les lames adhèrent constamment au pédicule; presque toujours très aiguës aux deux extrémités, généralement minces et très rapprochées, elles sont décurrentes depuis le plus petit jusqu'au plus haut degré; leur marge est tantôt entière, tantôt finement denticulée. Dans quelques espèces, elles sont égales, comme dans les *Russula*, mais le plus souvent d'inégale longueur (polydynames), et quelquefois dichotomes. Leur couleur varie; il y en a de blanches, de safranées, de rousses, et même qui sont presque noires; elles sont souvent chatoyantes (lamelles vibrantes, *ludentes*); les *L. Decaisneanus* et *polychrous* en présentent les plus jolis exemples. La disposition des spores n'a pas encore été étudiée sur le vivant; mais la conformité de structure que les *Lentinus* ont avec les Agarics ne permet pas de supposer qu'elle puisse être différente; elles sont blanches ou jaunes. De tous les Agaricinés, ce sont les *Lentinus* qui se conservent le mieux; par la dessiccation, ils ne perdent que la vivacité de leurs couleurs, et à l'aide d'un peu d'humidité, on les rétablit si facilement qu'ils peuvent être dessinés avec autant de fidélité que s'ils étaient frais et nouvellement recueillis.

Jusqu'à ce jour, les *Lentinus* ne sont guère que l'ornement des herbiers. Rumphius dit que, dans plusieurs îles des Indes occidentales, on emploie contre la dysenterie le sclérotium du *L. tuber regium*. M. Montagne rapporte également, d'après M. Leduc, que le *L. djamor* est fort bon et recherché comme nourriture par les habitants de l'île de Galega.

Les Lentinus se rencontrent principalement dans les pays chauds; l'Amérique boréale en produit quelques espèces; on en trouve aussi en Europe; mais leurs formes et leurs couleurs sont si différentes des espèces tropicales, que l'on pourrait douter, si ce n'était leur consistance, qu'elles appartiennent à ce genre. (LÉV.)

LENTISQUE. BOT. PH. — *Voy.* PISTACHIER.

***LÉO**. MAM. — *Voy.* LION.

LEOBORDEA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Papilionacées-Lotées, établi par Delile (*in Leon de Laborde Voyage*, t. I). Herbes du cap de Bonne-Espérance et des régions méditerranéennes, *Voy.* LÉGUMINEUSES.

***LEOCHÆTA**, mal à propos écrit **LEOCÆTA** (λέων, lion; χαίτη, toison). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides phyllophages, formé par Dejean, dans son Catalogue, avec une espèce du cap de Bonne-Espérance, la *Melolontha alopex* Fab. (C.)

LEODICE, SAV. ANNÉL. — Syn. d'*Eunice*, Cuv., et *Néréidonte*, Blainv. (P.G.)

LEONIA (nom propre). BOT. PH. — Genre rapproché par Endlicher, mais avec doute, de la famille des Myrsinées. Il a été établi par Ruiz et Pavon (*Flor. peruv.*, II, 69, t. 222) pour des arbres originaires du Pérou et du Brésil.

LEONICENIA, Scop. BOT. PH. — Syn. de *Diplochiton*, DC.

LEONOTIS (λέων, lion; οὖς, ὠτος, oreille). BOT. PH. — Genre de la famille des Labiées-Stachydées, établi par Persoon (*Euch.*, II, 127). Herbes ou arbrisseaux du Cap et de la Guyane. *Voy.* LABIÉES.

LEONTICE. BOT. PH. — Genre de la famille des Berbéridées, établi par Linné (*Gen.*, n° 423). Herbes de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique. On en connaît 5 espèces réparties en 2 sections nommées par De Candolle (*Prodr.*, I, 109) *Leontopetalum* et *Caulophyllum*.

LEONTODON, Adans. BOT. PH. — Syn. de *Taraxacum*, Juss.

LEONTODONTOIDES, Michel. BOT. PH. — Syn. d'*Aposeris*, Neck.

LEONTONYX (λέων, lion; ὄνυξ, ongle). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Sénécionidées, établi par Cassini (*in*

Dict. sc. nat., XXV, 466). Herbes ou arbrisseaux du Cap. *Voy.* COMPOSÉES.

***LEONTOPITHECUS** (λέων, lion; πίθηκος, singe). MAM. — M. Wagner (*Schreber säugth. suppl.*, 1839) indique sous cette dénomination un groupe de Singes platyrrhinins. (E. D.)

LEONTOPODIUM (λέων, lion; πούς, ποδός, pied). BOT. PH. — Genre de la famille des Composés-Sénécionidées, établi par R. Brown (*in Linn. Transact.*, XII, 124). Herbes des montagnes de l'Asie et de l'Europe. *Voy.* COMPOSÉES.

LÉONURE, *Leonurus* (λεων, lion; οὐρά, queue). BOT. PH. — Genre de la famille des Labiées-Stachydées, établi par Linné (*Gen.*, n° 722), et caractérisé de la manière suivante : Calice turbiné, à 5 angles et à 5 dents; corolle à limbe bilabié; lèvre supérieure oblongue, très entière; la lèvre inférieure divisée en trois lobes, celui du milieu en forme de cœur. Étamines 4, ascendantes; les inférieures les plus longues; anthères rapprochées par paires, biloculaires, à loges parallèles transversales, rarement divergentes. Style bifide au sommet; stigmates terminaux. Le fruit est un akène très lisse, triquètre, à angles aigus et tronqué au sommet.

Mœnch (*Method.*, 400) a réparti les espèces (10 environ) du genre Léonure en trois sections basées sur quelques variétés de forme de la corolle. Il les nomme : *Cardiaca*, *Chaiturus* et *Panzeria*. Ce sont des herbes à feuilles opposées, souvent incisées-lobées, les inférieures arrondies, les florales plus étroites; toutes dépassant de beaucoup les fleurs; celles-ci, ordinairement d'un rouge clair, sont disposées en verticillastres axillaires, épais, à bractées subulées.

La principale espèce de ce genre est l'AGRIPAUME, *L. cardiaca*, employée autrefois comme cardialgique. On la trouve en Europe et dans les contrées boréales et centrales de l'Asie.

LEONURUS, Tourn. BOT. PH. — Syn. de *Leonotis*, Pers.

LÉOPARD. MAM. — Espèce du genre Chat. *Voy.* ce mot.

LEOPOLDINIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Palmiers, tribu des Arécinées, établi par Martius (*Palm.*, 58 et 165, t. 52, 53). Palmiers croissant sur les bords du fleuve des Amazones. *Voy.* PALMIERS.

LEORIS. MAM. — *Voy.* LORIS.

LEPACHYS, Lessing. BOT. PH. — Synon. d'*Obeliscaria*, Cass.

LÉPADELLE, *Lepadella* (λεπάς, espèce de coquille). INFUS. — Genre de Brachioniens établi par M. Bory de Saint-Vincent dans son ordre des Crustacés, et comprenant plusieurs espèces de Brachions de O.-F. Müller. M. Ehrenberg a adopté en partie ce genre en le restreignant aux espèces qui n'ont aucun point oculiforme rouge; mais, comme nous l'avons dit dans notre *Hist. nat. des Infus.*, ce caractère est variable et tout-à-fait sans importance; car une seule espèce, à ses différents âges, peut montrer des points oculiformes ou en être dépourvue.

Les Lépadelles ont une cuirasse membraneuse, résistante, ovale, déprimée ou lenticulaire, convexe en dessus, presque plane en dessous, ouverte et plus ou moins échancrée aux deux extrémités pour le passage de la tête et de la queue. La tête est entourée de cils vibratiles ne formant pas deux roues distinctes; elle est ordinairement surmontée par une écaille diaphane. La queue est formée de trois segments ou articles mobiles et terminés par deux stylets. Les mâchoires, assez larges, sont armées de deux ou trois dents peu marquées. Les Lépadelles se trouvent assez communément dans les eaux douces marécageuses, parmi les herbes aquatiques. La plus connue est longue de 12 à 14 centièmes de millimètre : c'est la *Lepadella patella*, que M. Ehrenberg nomme *L. ovalis*, quand elle n'a pas de points oculiformes, et qui est son *Stephanops muticus* quand, plus grande ou plus développée, elle montre ces points oculiformes. Les *Squamella* et *Metopidia*, du même auteur, sont également pour nous des Lépadelles à différents degrés de développement. La *L. lamellaris*, longue seulement de 1/10 de millimètre, est un *Stephanops* pour M. Ehrenberg, ainsi que la *L. cirrata*, dont M. Bory a fait le type de son genre *Squatinella*. (DUJ.)

LÉPADOGASTRE, *Lepadogaster* (λεπάς, bassin; γαστήρ, ventre). POISS. — Genre de l'ordre des Malacoptérygiens subbrachiens, famille des Discoboles, établi par Gouan et adopté par tous les Ichthyologistes. Leur caractère principal consiste dans la forme des nageoires ventrales, qui représentent un

large disque ou bassin : de là leur nom vulgaire de *Poire-Écuelle*. D'un autre côté, les os de l'épaule forment en arrière une légère saillie qui complète un second disque, avec la membrane qui unit les pectorales.

Les mers d'Europe renferment plusieurs espèces de ce genre : la principale est le LÉPADOGASTRE DE GOUAN, *Lepadogaster Gouan*. C'est un poisson long de 5 à 6 centimètres, de couleur brune ponctuée de blanc. Sa chair ne peut servir d'aliment. (J.)

LEPANTHES (λεπάς, espèce de coquille ; ἄνθος, fleur). BOT. PH. — Genre de la famille des Orchidées-Pleurothallées, établi par Swartz (*in Act. Acad. Upsal*, VI, p. 85). Herbes des Antilles. *Voy.* ORCHIDÉES.

***LEPARGYREIA**, Rafin. BOT. PH. — Syn. de *Shepherdia*, Nutt.

LEPAS. MOLL. — Les anciens conchyliologistes consacraient ce nom à toutes les coquilles patelliformes, régulières ou non. Adanson, dans son *Voyage au Sénégal*, applique cette dénomination à un genre particulier, dans lequel se rassemblent non seulement les Patelles, mais encore les Crépidules, les Calyptrées, les Oscabrions et même les Siphonaires. Ce g., qui ne pouvait être adopté, contient, comme on s'en aperçoit, des coquilles appartenant aujourd'hui à diverses familles. *Voy.* les noms de g. mentionnés plus haut. (DESH.)

LEPECHINIA. BOT. PH. — Genre de la famille des Labiées-Stachydées, établi par Willdenow (*Hort. berol.*, I, 21, t. 12). Herbes du Mexique. *Voy.* LABIÉES.

***LEPERIZA**, Herb. BOT. PH. — Syn. de *Chrysiphiala*, Ker.

***LEPESOPHTHEIRUS.** CRUST. — Syn. de *Caligus*. *Voy.* ce mot. (H. L.)

LEPIA, Desv. BOT. PH. — Syn. de *Lepidium*, R. Br.

LÉPICÈNE. BOT. — Syn. de Glume. *Voy.* ce mot.

***LEPICEPHALUS**, Lagasc. BOT. PH. — Syn. de *Cephalaria*, Schrad.

***LEPICLINE**, Cass. BOT. PH. — Syn. d'*Helichrysum*, DC.

***LEPIDADENIA** (λεπίς, ίδος, écaille ; ἀδήν, glande). BOT. PH. — Genre de la famille des Laurinées-Tétranthérées, établi par Nees (*in Edinb. nov. phil. journ.*, 1833, p. 379). Arbres de l'Inde. *Voy.* LAURINÉES.

LEPIDAGATHIS (λεπίς, écaille ; ἀγαθός, pelote). BOT. PH. — Genre de la famille des Acanthacées-Echmatacanthées, établi par Willdenow (*Spec.*, III, 400). Herbes de l'Asie, de l'Afrique tropicale et des Antilles. *Voy.* ACANTHACÉES.

***LEPIDANTHUS** (λεπίς, écaille ; ἄνθος, fleur). BOT. PH. — Genre de la famille des Restiacées, établi par Nees (*in Linnæa*, V, 665). Plantes du Cap. *Voy.* RESTIACÉES.

***LEPIDEILEMA**, Trin. BOT. PH. — Syn. de *Streptochæta*, Nees.

LEPIDIA. ANNÉL. — Genre d'Annélides de l'ordre des Néréidées, créé par M. Savigny (*Syst. des anim.*) pour le *Nereis stellifera* Mull., qui fait partie des *Lepidonereis* ou Néréiphylles de M. de Blainville. (P. G.)

LÉPIDIER. *Lepidium* (λεπίδιον, nom grec de la Passerage). BOT. PH. — Genre de la famille des Crucifères-Lépidinées, établi par R. Brown (*in Ait. hort. Kew.*, édit. 2, IV, 85), et présentant pour caractères principaux : Calice à quatre divisions égales, corolle à quatre pétales hypogynes, entiers ; étamines six, hypogynes, tétradynames, libres, à filets non dentelés ; silicule comprimée sur les côtés, ovale, entière ou plus ou moins échancrée au sommet, déhiscente, à valves carénées ; style presque nul ou filiforme. Les graines sont solitaires dans chaque loge ou, très rarement, géminées, triquètres ou comprimées.

Les Lépidiers sont des herbes ou de petits arbrisseaux dispersés sur toute la surface du globe ; ils croissent cependant avec plus d'abondance dans les contrées méditerranéennes et orientales de l'Europe et sur les confins de l'Asie. Ce sont des végétaux à tiges cylindriques, rameuses, à feuilles de diverses formes ; à fleurs petites, blanches, disposées en grappes terminales, droites et supportées par des pédicelles filiformes, ébractées.

De Candolle (*Prodr.*, I, 203) énumère 58 espèces de ce genre (dont 50 bien déterminées) qu'il répartit en 7 sections basées sur l'aspect de la silicule. Ces sections ont été généralement adoptées.

1. *Cardaria :* Silicule cordiforme, aiguë, subdéprimée ; valves concaves, sans ailes ; style filiforme, allongé. — Une seule espèce, *L. Draba* (*Cochlearia Draba* Lin.).

2. *Ellipsaria :* Silicule elliptique, entière ;

valves carénées, sans ailes; style filiforme, long. — 4 espèces.

3. *Bradypiptum :* Silicule elliptique; valves carénées, sans ailes; style court. — 3 espèces.

4. *Cardamon :* Silicule presque orbiculaire, échancrée au sommet; valves carénées-naviculaires, un peu ailées; style très court. — 2 espèces.

5. *Lepia :* Style presque orbiculaire, échancré au sommet; valves naviculaires, ailées; les ailes adnées au style, qui est très court. — 5 espèces.

6. *Dilepium :* Silicule presque elliptique, très brièvement échancrée au sommet; valves carénées, sans ailes; style presque nul. — 22 espèces.

7. *Lepidiastrum :* Silicule presque elliptique, très entière; valves carénées, sans ailes; style très court. — 13 espèces. (J.)

LÉPIDINÉES. *Lepidineæ.* BOT. PH. — Tribu de la famille des Crucifères. *Voy.* ce mot.

***LEPIDIOTA** (λεπιδωτός, écailleux). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides phyllophages, proposé par Kirby et adopté par M. Hope (*Coleopterist's Manual*, 1837, p. 39, 98). Les espèces qui composent ce genre sont les *Melolontha stigma*, *tomentosa* et *candida* de Fabricius. Elles proviennent des Indes orientales. (C.)

LEPIDOCARPODENDRON, Boerh. BOT. PH. — Syn. de *Protea*, Linn.

***LÉPIDOCARYNÉES.** *Lepidocaryneæ.* BOT. PH. — Tribu de la famille des Palmiers *Voy.* ce mot.

LEPIDOCARYUM (λεπίς, écaille; κάρυον, noix). BOT. PH. — Genre de la famille des Palmiers, tribu des Lépidocarynées, établi par Martius (*Palm.*, 50, t. 45). Palmiers bas et élégants des rives du fleuve des Amazones. *Voy.* PALMIERS.

***LEPIDOCHELYS** (λεπίς, écaille; χέλυς, tortue). REPT. — M. Fitzinger (*Syst. Rept.* 1843) a indiqué sous ce nom un groupe de Reptiles de la division des Chéloniens. (E. D.)

***LÉPIDOCYRTE.** *Lepidocyrtus* (λεπίς, écaille; κυρτος, bossu). HEXAP. — Genre de l'ordre des Thysanures, de la famille des Podurelles, établi par M. l'abbé Bourlet. Les espèces qui composent cette coupe générique ont le corps composé de huit segments écailleux, peu velu, rendu comme bossu par le premier, qui est aussi long que les deux suivants, et avancé en dessus et en avant pour recouvrir le cou et souvent aussi une partie de la tête. Le sixième segment est aussi long ou plus long que les trois précédents pris ensemble; les deux derniers sont très courts; la tête est très inclinée, insérée sur la cavité du rebord antérieur du mésothorax; le prothorax est très petit; les antennes sont moins longues que la tête et le corselet pris ensemble; elles sont de quatre articles inégaux et non composés; les yeux sont au nombre de huit paires; la queue est assez longue, à pièce basilaire formant plus de la moitié de son étendue. Ce genre renferme une quinzaine d'espèces qui sont toutes propres à l'Europe. Le LÉPIDOCYRTE CURVICOLE, *Lepidocyrtus curvicollis* Bourl., peut être considéré comme le type de cette nouvelle coupe générique; cette espèce habite le nord de la France, vit en famille peu nombreuse sur les pierres ou sous le vieux bois; elle habite aussi les environs de Paris. (H.L.)

LEPIDODACTYLUS (λεπίς, écaille; δάκτυλος, doigt). REPT. — Division des Geckos d'après M. Fitzinger (*Syst. Rept.*, 1843). (E. D.)

***LÉPIDODENDRÉES.** *Lepidodendreæ.* BOT. PH. — Famille établie aux dépens des Lycopodiacées. Les genres qu'elle renferme offrant de grands rapports avec les vrais Lycopodes, nous renvoyons à l'article LYCOPODIACÉES, où il sera fait mention des différences d'organisation que présentent les Lépidodendrées.

***LEPIDODENDRON** (λεπίς, écaille; δένδρον, arbre). BOT. FOSS. — Genre de végétaux fossiles de la famille des Lépidodendrées, établi par M. Ad. Brongniart (*Prodr.*, 84), qui le caractérise ainsi : Tiges dichotomes, couvertes, vers leurs extrémités, de feuilles simples, linéaires ou lancéolées, insérées sur des mamelons rhomboïdaux; partie inférieure des tiges dépourvue de feuilles; mamelons marqués, vers leur partie supérieure, d'une cicatrice plus large dans le sens transversal, à trois angles, deux latéraux aigus, un inférieur obtus; ce dernier manque quelquefois.

M. Brongniart (*loco citato*) cite 34 espèces de ce genre qui, toutes, appartiennent au

terrain houiller. M. Sternberg a réparti ces espèces (*Tent.*) en deux sections, qu'il nomme: *Lepidodendron* : cicatrices rhomboïdes ; *Ledopiſloyos* : cicatrices orbiculées. (J.)

***LEPIDOGENYS**, J.-E. Gray. OIS.—Syn. de *Baza*, Hodgs., et de *Lophotes*, Less. *Voy.* FAUCON. (Z. G.)

***LÉPIDOGLOSSUS** (λεπίς, écaille ; γλῶσσα, langue). REPT. — Th. Cocteau (*Compt. rend. Acad. sc.*, 1827) indique sous ce nom une division du groupe des Scincoïdiens *Voy.* ce mot. (E. D.)

LÉPIDOKROITE. MIN. — Syn. de Gœthite. *Voy.* FER.

LÉPIDOLÈPRE. *Lepidoleprus* (λεπίς, écaille ; λεπρός, rude). POISS. — Genre de l'ordre des Malacoptérygiens, famille des Gadoïdes, établi par Risso et adopté par G. Cuvier (*Règ. anim.*, II, 336), qui le caractérise ainsi : Museau déprimé, formé par la réunion des sous-orbitaires et des os du nez ; corps garni d'écailles dures et hérissées de petites épines ; ventrales petites et un peu jugulaires ; pectorales médiocres ; première dorsale courte et haute ; deuxième dorsale et anale très longues, s'unissant en pointe à la caudale ; mâchoires à dents très fines et très courtes.

Ces Poissons habitent les mers d'Europe, où ils se tiennent à de grandes profondeurs ; ils rendent un son très bruyant lorsqu'on les tire de l'eau.

On en connaît 2 espèces : les *Lepidoleprus cœlorhynchus* et *trachyrhynchus* Risso. Sur nos côtes, on les nomme vulgairement *Grenadiers*. (J.)

LEPIDOMA, Achar. BOT. CR. — Syn. de *Patellaria*, Pers.

***LEPIDONEMA**, Fisch. BOT. PH. — Syn. de *Microseris*, Don.

***LEPIDONEREIS** (λεπίς, écaille ; *nereis*, néréide). ANNÉL. — Genre de Néréides indiqué par M. de Blainville en 1818 (*Bull. de la Société philom. de Paris*), et répondant à celui qu'il a depuis appelé *Nereiphylla*. Il comprend les g. *Phyllodoca*, *Eulalia*, *Eteone* et *Lepidia*, Sav. (P. G.)

LEPIDONOTUS, Leach. ANNÉL. — Syn. d'*Eumolpus*, Oken.

***LEPIDOPAPPUS**, Flor. mexic. BOT. PH. — Syn. de *Floreslina*, Cass.

LÉPIDOPE. *Lepidopus* (λεπίς, écaille ; πούς, pied). POISS. — Genre de l'ordre des Acanthoptérygiens, famille des Scombéroïdes, remarquable par l'éclat et la forme singulière des poissons qu'il renferme. Ce sont de grands et larges rubans d'argent nageant par ondulations, et jetant dans leurs mouvements de beaux reflets de lumière. Le corps des Lépidopes, allongé, mince, a, en dessus, une dorsale qui règne sur toute sa longueur, en dessous une anale basse, et se termine par une caudale bien formée ; les ventrales sont réduites à deux petites pièces écailleuses, ce qui constitue leur caractère principal.

La seule espèce que renferme ce genre est le LÉPIDOPE ARGENTÉ, *Lepidopus argyreus* Cuv., long souvent de 1 mètre 65 centimètres, et qui habite les mers d'Europe.

Selon M. Risso, la chair de ce poisson est ferme et délicate, et M. Rafinesque pense que l'on pourrait employer la poussière argentée qui le recouvre pour colorer les fausses perles ; il assure même en avoir tiré une encre de couleur d'argent.

La forme des Lépidopes les a fait appeler *Jarretières* par les pêcheurs des côtes de France. (J.)

***LEPIDOPHORA** (λεπίς, écaille ; φόρος, qui porte). INS. — Genre de l'ordre des Diptères brachocères, famille des Brachystomes, tribu des Bombyliers, établi par Westwood et adopté par M. Macquart, qui (*Dipt. exot.*, t. II, 1re partie, p. 119) n'en cite qu'une espèce, *L. ægeriiformis*, de la Géorgie d'Amérique.

LEPIDOPHORUM (λεπίς, écaille ; φορός, qui porte). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Sénécionidées, établi par Necker (*Elem.*, 22). Herbes de la Lusitanie. *Voy.* COMPOSÉES.

***LEPIDOPHORUS** (λεπίς, écaille ; φορός, qui porte). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides gonatocères, division des Cléonides, créé par Kirby (*Fauna bor. amer.*, p. 201) et adopté par Schœnherr (*Syn. gen. et sp. Curcul.*, t. VI, part. 2, p. 236). Ce genre ne renferme qu'une espèce, le *L. lineatocollis*, qui est originaire du Canada. (C.)

LEPIDOPHYLLUM (λεπίς, écaille ; φύλλον, feuille). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Sénécionidées, établi par Cassini (*in Bullet. Soc. philom.*, 1816, p. 199). Arbrisseau de Magellan. *Voy.* COMPOSÉES.

***LEPIDOPHYLLUM** (λεπίς, écaille; φύλλον, feuille). BOT. FOSS. — Genre de végétaux fossiles de la famille des Lépidodendrées, établi par M. Ad. Brongniart (*Prodr.*, 87), qui le caractérise ainsi : Feuilles simples, sessiles, très entières, lancéolées ou linéaires, traversées par une seule nervure simple, ou par trois nervures parallèles; pas de nervures secondaires.

Ce genre renferme 4 espèces qui appartiennent au terrain houiller.

LEPIDOPILUM (λεπίς, écaille; πῖλος, laine). BOT. CR. — Genre de Mousses bryacées, établi par Bridel (*Mant.*, 141). Mousses vivaces d'Amérique. *Voy.* MOUSSES et BRYACÉES.

***LEPIDOPLEURUS** (λεπίς, ίδος, écaille; πλευρά, flanc). MOLL. — M. Risso, dans son *Hist. nat. des prod. de l'Europe méridionale*, a proposé ce g. pour un petit groupe d'Oscabrions, chez lesquels le bord du manteau est couvert de petites écailles. Ce genre, sans aucune valeur, n'a point été adopté.

(DESH.)

***LEPIDOPOGON**, Lamk. BOT. PH. — Syn. de *Cylindrocline*, Cass.

LÉPIDOPTÈRES *Lepidoptera* (λεπίς, écaille; πτερόν, aile). INS. — L'ordre des Lépidoptères, l'un des plus naturels de tous ceux de la classe des Insectes, a été créé par Linné, et comprend tous les animaux articulés qui présentent les caractères suivants : Quatre ailes recouvertes, sur les deux surfaces, de petites écailles colorées semblables à une poussière farineuse; une trompe plus ou moins longue, roulée en spirale; deux palpes plus ou moins relevés, composés de trois articles et insérés sur une lèvre fixe; deux antennes de forme variable et toujours composées d'un grand nombre d'articles; une pièce assez développée, appelée ptérygode ou épaulette, située à la base des ailes supérieures en dessus; un abdomen dépourvu de tarière; jamais que deux sortes d'individus, des mâles et des femelles.

Les Lépidoptères sont des insectes à métamorphoses complètes : aussi allons-nous étudier ces animaux sous leurs trois états d'insecte parfait, de larve, qui chez eux porte le nom de chenille, et de chrysalide ou nymphe.

Comme chez tous les autres Insectes, le corps des Lépidoptères, à l'*état d'insecte parfait*, offre trois choses à considérer, la *tête*, le *thorax* et l'*abdomen*.

La *tête*, en général arrondie, comprimée en avant, plus large que longue, légèrement plus étroite que le thorax, est quelquefois grande, saillante, comme dans les Diurnes, et d'autres fois très petite, comme chez les Crépusculaires et surtout chez les Nocturnes; la partie antérieure du front porte le nom de *chaperon*.

Les *yeux* sont grands, bordés de poils qui remplacent probablement les paupières, et ils varient beaucoup relativement à leur coloration. Les *stemmates* ou *yeux lisses*, qui ne se rencontrent pas dans toutes les espèces, sont situés sur le vertex; ils sont cachés entre les écailles, et ne deviennent visibles qu'après qu'on a dénudé le dessus de la tête.

Les *antennes*, placées près du bord interne de chaque œil, sont en général plus courtes que le tronc et composées d'un grand nombre d'articles; leur forme est très variable : dans les Diurnes, qui ont pour cela reçu de MM. Duméril et Boisduval le nom de *Rhopalocères* (ῥόπαλον, massue; κέρας, antenne), elles sont filiformes jusque près de l'extrémité, et terminées par un bouton ou *massue* plus ou moins allongé, et variant de forme et de grosseur; dans les Crépusculaires et les Nocturnes, que M. Boisduval a nommés *Hétérocères* (ἑτερος, variable; κέρας, antenne), on ne retrouve plus d'antennes en massue, excepté toutefois chez les Castniaires. M. Duméril (*Zool. anal.*) a basé sa classification des Lépidoptères sur la forme des antennes, et il établit les divisions des *Rhopalocères* ou *Globulicornes*, *Clostérocères* ou *Fusicornes*, *Nématocères* ou *Filicornes* et *Chétocères* ou *Séticornes*. Les antennes peuvent être prismatiques (Sphingides); linéaires (Sésiaires); en corne de bélier (Zygæna); arquées de dedans en dehors (OEgocérides); filiformes (Bombyx); pectinées ou plumeuses (Géomètres), etc.

Les *palpes* sont au nombre de quatre : deux *maxillaires*, situés à la base de la spiritrompe : ils ont la forme d'un tubercule; sont très petits, et ne peuvent se voir qu'à l'aide d'une forte loupe, et deux *labiaux*, qui, au contraire, sont très apparents, redressés, cylindriques ou coniques, couverts

d'écailles ou velus, formés de trois articles; le dernier article étant très petit ou nul dans les Rhopalocères, et souvent très grand dans les Hétérocères.

La *trompe*, qui porte généralement le nom de *spiritrompe*, se compose de deux filets plus ou moins longs, cornés, concaves à leur face interne, engrenés sur les bords. Dans l'inaction, elle est toujours roulée en spirale entre les palpes; elle sert à l'insecte pour puiser les sucs dans l'intérieur des fleurs. La spiritrompe est en général longue dans les Rhopalocères, et elle est d'une longueur très variable dans les Hétérocères; trois ou quatre fois plus longue que le corps dans les Sphinx, elle n'est plus qu'à l'état rudimentaire dans les Bombyx. Cette trompe n'est autre chose que la langue, comme l'a montré M. Savigny (*Mém. sur les anim. articulés*). La disposition de cette langue est un des faits caractéristiques que nous présentent les Lépidoptères, et c'est pour cela que Fabricius leur avait appliqué le nom de *Glossates* (γλῶσσα, langue.)

Les *mandibules* se retrouvent chez les Lépidoptères, comme chez les autres Insectes, mais elles sont à l'état tout-à-fait rudimentaire et rejetées sur les côtés. La *lèvre supérieure* existe également, mais elle est presque imperceptible.

Le *thorax* ou *corselet* est la partie située entre la tête et l'abdomen, et sert de point d'attache aux ailes et aux pattes. Le thorax est formé de trois segments intimement unis, dont l'antérieur très court et en forme de collier porte le nom de *prothorax*; les deux autres, ou le *mésothorax* et le *métathorax*, sont toujours soudés ensemble et semblent ne former qu'un tout unique. Le thorax est généralement ovale; il varie pour la grosseur: très gros et assez long dans les *Sphinx*, il est grêle et allongé dans les *Satyrus*. Sa couleur est variable et semble participer de la teinte générale des ailes. La partie supérieure du thorax est le *dos*; et l'inférieure la *poitrine*. Le dernier segment thoracique se termine en dessus par une petite pièce triangulaire dont le sommet regarde la tête, et qui est l'*écusson*.

Les *ailes* sont attachées à la partie latérale supérieure du thorax; elles sont toujours au nombre de quatre, excepté dans quelques femelles, chez lesquelles elles avortent ou sont réduites à de simples rudiments impropres au vol. Chaque aile consiste en deux lames membraneuses intimement unies entre elles par leur face interne, et divisées en plusieurs parties distinctes par des filets cornés plus ou moins saillants nommés *nervures*. Ces deux lames sont recouvertes d'une poussière farineuse qui s'enlève par le toucher. Lorsqu'on étudie cette poussière au microscope, on voit qu'elle est composée d'un assemblage de petites écailles colorées, implantées sur la partie membraneuse au moyen d'un pédicule et disposées avec la même symétrie que les tuiles d'un toit. Ces écailles, qui ont valu aux Insectes qui nous occupent le nom qu'ils portent (λεπίς, écaille; πτερον, aile), ont une forme très variable, non seulement dans des espèces différentes, mais aussi dans les diverses parties du corps d'un même papillon. C'est aux écailles que sont dues les brillantes couleurs que nous présentent les Lépidoptères. Les écailles sont quelquefois tellement rares sur certaines ailes de papillons, que cet organe devient transparent, comme vitré; c'est ce qui a lieu dans les *Macroglossa*. De nombreux et importants travaux ont été faits sur les écailles des Lépidoptères, et nous citerons particulièrement un mémoire de M. Bernard-Deschamps (*Ann. sc. nat.*, 1837). Les *nervures* des ailes sont des organes fistuleux, filiformes, qui paraissent destinés à supporter les lames membraneuses et forment la charpente de l'aile. Le nombre des nervures varie beaucoup, ainsi que le point de l'aile d'où elles partent; elles se ramifient plus ou moins, et forment entre elles des espaces, dont la forme diffère suivant les espèces. Les entomologistes ont étudié avec soin les nervures des ailes des Lépidoptères, dont ils ont, dans ces derniers temps, tiré de bons caractères génériques; ils leur ont appliqué des noms particuliers, ainsi qu'aux espaces qu'elles forment. Des figures étant indispensables pour faire bien comprendre les divers noms et la position de ces nervures, nous ne croyons pas devoir entrer ici dans plus de détails, renvoyant nos lecteurs aux travaux de MM. Duponchel, Boisduval, Guénée, Lacordaire, Rambur, etc., et surtout à un mémoire de

M. Alexandre Lefebvre sur la *Ptérologie des Lépidoptères* (*Ann. Soc. ent. de France*, 1re série, t. XI, 1842). Les ailes supérieures sont toujours plus grandes que les inférieures ; les ailes inférieures sont souvent plissées à leur bord interne, et semblent former un canal propre à recevoir et à garantir l'abdomen. Les quatre ailes sont quelquefois relevées perpendiculairement dans le repos : c'est ce qui a lieu dans les Diurnes ; dans les autres, elles sont horizontales ou inclinées en manière de toit : c'est ce que l'on observe chez les Crépusculaires et Nocturnes. Dans ce dernier cas, les papillons sont pourvus d'un organe propre à retenir les ailes dans cette situation : c'est une espèce de *frein* ou crochet attaché aux ailes inférieures et passant dans une boucle des supérieures. Cette disposition toute particulière a servi à M. E. Blanchard, pour la création des deux divisions primaires de l'ordre des Lépidoptères, qu'il nomme *Achalinoptères* (ἀχάλινος sans frein ; πτερον, aile) : ce sont les Rhopalocères des auteurs, et des *Chalinoptères* (χαλινος, frein ; πτερον, aile), c'est-à-dire les Hétérocères. Relativement à leur coloration générale, les ailes peuvent présenter les couleurs les plus vives, les plus brillantes. Les Rhopalocères ont en général une coloration plus vive que les Hétérocères. Quelquefois des groupes entiers ont une même couleur : les *Pieris* sont blanches, les *Colias* jaunes, les *Polyommatus* fauves, etc. Le dessin est un caractère plus constant et peut servir pour la formation des genres ; c'est ainsi que les *Thais* ont les ailes tachées de noir et de rouge ; les *Satyrus* ont des taches oculaires ; les *Plusia*, des taches d'or et d'argent aux ailes supérieures, etc.

Enfin les *pattes*, dont il nous reste à parler, sont composées, comme celles des autres insectes, de *hanche*, *trochanter*, *cuisse*, *jambe* et *tarse*. Ce dernier a cinq articles distincts, non compris les crochets terminaux, parfois très développés. Dans presque tous les Lépidoptères, les six pattes sont d'égale longueur. Dans quelques uns, les *Nymphalides* par exemple, les pattes antérieures sont très petites. Les pattes sont velues ou écailleuses ; assez grêles en général. Les jambes postérieures sont tantôt deux, tantôt quatre petites pointes nommées *éperons*.

L'*abdomen* est en ovale allongé ou presque cylindrique. Il est composé de sept anneaux, formés chacun d'un arceau supérieur et d'un arceau inférieur, unis par une membrane. A l'extrémité, il y a une ouverture servant d'issue aux organes reproducteurs et au canal intestinal ; cette ouverture est plus prononcée dans les mâles que dans les femelles. L'abdomen ne présente jamais de tarière proprement dite ; mais, dans quelques espèces, les derniers anneaux de la femelle peuvent s'allonger et former un oviducte pointu et très apparent à l'extérieur, comme cela a lieu dans les espèces dont les chenilles vivent dans l'intérieur du bois. La couleur de l'abdomen varie ; il présente souvent la même coloration que les ailes inférieures ; il est généralement cependant d'une couleur sombre.

L'organisation des Lépidoptères, à l'état parfait, a été étudiée par plusieurs zoologistes ; mais cependant son étude n'a pas été faite avec autant de soin que celle des Insectes des ordres des Coléoptères, des Hyménoptères, des Diptères, etc. L'espace ne nous permet pas de nous étendre sur ce sujet ; nous nous bornerons à dire que leur intestin est assez court, et cela d'après leur genre de vie, qu'il se compose d'un jabot, d'un estomac dilaté, d'un intestin grêle assez long et d'un cloaque, auprès duquel s'insère un cœcum. Pour plus de détails, nous renvoyons au mot INSECTES et aux articles d'anatomie, ainsi qu'aux ouvrages de Réaumur, de Lyonnet, de M. Th. Lacordaire, etc.

Chez les Lépidoptères à l'état parfait, la femelle est, en général, un peu plus grande que le mâle, et les couleurs qu'elle présente sont moins brillantes ; toutefois, dans beaucoup d'espèces, il n'y a de différence que dans l'abdomen, qui, chez les femelles, est distendu par les œufs, tandis qu'il est plat chez les mâles. Sous le rapport de la forme des ailes, il existe aussi quelquefois une grande différence entre les deux sexes : dans les Nymphalides, les ailes inférieures des mâles se terminent par une queue très prononcée, tandis qu'elles sont arrondies dans les femelles, etc. Relativement à la couleur, la différence entre les mâles et les femelles est parfois si grande qu'on prendrait les deux sexes d'une même espèce pour deux espèces distinctes : ainsi, dans le genre

Argus, les femelles sont presque toutes brunes, et les mâles bleus, etc. Le dessin est presque toujours le même pour les deux sexes.

On rencontre quelquefois, mais très rarement, des Lépidoptères hermaphrodites, qui ont tout un côté mâle et l'autre femelle; mais on n'a pas encore observé d'individus chez lesquels il y ait fusion complète des caractères du mâle et de ceux de la femelle. L'on voit parfois le mâle d'une espèce accouplé avec la femelle d'une autre, mais toujours très voisine, et il en résulte des hybrides; on en cite des exemples nombreux dans le genre *Zygæna*.

L'existence est de courte durée, chez les Lépidoptères à l'état parfait; le mâle périt presque immédiatement après l'accouplement, et la femelle après la ponte; la vie est seulement prolongée de quelques jours, lorsque le hasard fait que deux individus de sexe différent d'une même espèce ne se sont pas rencontrés pour consommer l'acte de la reproduction. On a souvent vu des femelles de *Bombyx* pondre, quoique n'étant pas fécondées : il n'est pas besoin de dire que ces œufs ne produisent pas de jeunes chenilles. L'accouplement, en général très court chez les Diurnes, peut au contraire durer près de vingt-quatre heures chez quelques Nocturnes. On a vu le même mâle de *Bombyx* s'accoupler plusieurs fois avec diverses femelles; mais on présume que ce fait, qui a été produit en captivité, n'a pas lieu lorsque l'insecte est libre, et qu'en général les Lépidoptères ne peuvent chacun s'accoupler qu'une seule fois. Les mâles sont très ardents et poursuivent très vivement leurs femelles. Chez quelques Nocturnes, ils savent les découvrir au moyen d'un sens très développé chez eux, et qui ne peut être que l'odorat : ces mâles trouvent les femelles jusque dans les appartements où on les élève.

La plupart des Papillons se nourrissent en pompant avec leur spiritrompe le suc mielleux des fleurs; ceux qui n'ont pas cet organe périssent sans prendre de nourriture. Quelques espèces se nourrissent du liquide sécrété par les plaies des arbres; d'autres recherchent les excréments des animaux, etc.

La femelle vient déposer ses œufs sur la plante qui doit nourrir les jeunes chenilles.

Les *œufs* ont une forme sphéroïdale allongée. La *coque* offre des cannelures plus ou moins marquées. Au moment où ils viennent d'être pondus, les œufs sont enduits d'une matière gluante, insoluble dans l'eau, qui sert à les fixer sur leur végétal nourricier. Chez quelques espèces, les œufs sont déposés sur les troncs des arbres, et la femelle prend soin de les recouvrir de duvet qu'elle arrache de son abdomen. Le volume des œufs varie beaucoup. La fécondité des Lépidoptères est grande; certaines pontes, toutefois, ne comprennent qu'une quarantaine d'œufs, tandis que d'autres en donnent plusieurs milliers. L'action du chaud ou du froid est peu sensible sur les œufs : une température de 60° Réaumur de chaleur ne leur ôte pas leur force vitale, et les plus grands froids de la Sibérie n'empêchent pas la reproduction des œufs, même des espèces des pays chauds, telles que celles du Ver à soie.

La *chenille* qui provient de l'œuf, et que nous devons maintenant étudier, nous présente une *tête* et un *corps*.

La *tête*, formée de deux espèces de calottes arrondies et écailleuses, offre de chaque côté des points noirs saillants, semblables à des yeux lisses, mais qui ne paraissent pas servir pour la vision. La *bouche* ressemble à celle des Insectes broyeurs; elle se compose de deux *mandibules* cornées, de deux *mâchoires latérales* portant chacune un *palpe* très petit, d'une *lèvre inférieure* munie de deux palpes assez grands, et d'un petit mamelon ou *filière* qui doit donner issue à la soie que file la chenille.

Le *corps* est assez allongé, et présente sur les côtés, près de la base des pattes, les *stigmates* ou organes respiratoires qui sont très petits, de forme oblongue, et qui se retrouvent dans l'Insecte à l'état parfait.

Les *pattes*, qui s'attachent au corps, sont de deux sortes : les *pattes écailleuses* ou *vraies pattes*, qui doivent rester lorsque la chenille passera à l'état de Papillon; et les *pattes membraneuses* ou *fausses pattes*, qui disparaîtront dans l'Insecte parfait. Les pattes vraies ne servent à la chenille que pour marcher; tandis que les fausses pattes, qui ont la forme de mamelons plus ou moins allongés, lui servent aussi à se cramponner aux branches des arbres : leur nombre varie de quatre à dix, et leur longueur peut éga-

lement n'être pas la même pour toutes. D'après le nombre des fausses pattes, les chenilles ont été divisées en *Fausses Arpenteuses*, *Demi-Arpenteuses* et *Arpenteuses*.

Les *chenilles* sont plus ou moins vives, selon les espèces, et d'après la disposition de leurs pattes. La locomotion de ces larves a lieu presque toujours d'arrière en avant; quelques unes cependant (*Tortrix*) marchent à reculons avec une très grande agilité. Chez les *Catocala*, les chenilles courbent en arc un des côtés de leur corps, et le débandent brusquement comme un ressort, de sorte qu'elles font de véritables sauts de carpe: le même mécanisme a lieu dans un assez grand nombre de chenilles. La valve qui termine le dernier anneau du corps porte le nom de *chaperon*. Certains appendices se voient dans diverses chenilles: ce sont des espèces de *cornes* et des *aiguillons*. Les chenilles sont couvertes de poils dans un assez grand nombre de cas, dans d'autres elles en sont entièrement dépourvues; et d'après leur vestiture on dit qu'elles sont rares, pubescentes, velues, poilues, hispides, épineuses, calleuses, etc.; certaines chenilles présentent même de véritables épines que l'on regarde comme une transformation des poils; ces épines se trouvent sur tout le corps ou seulement sur quelques parties. Il semble que les chenilles aient reçu une coloration propre à les dérober aux recherches de leurs nombreux ennemis: celles qui se tiennent collées sur les tiges ont la couleur des écorces et des lichens; celles qui vivent sur les feuilles en ont en général la couleur. Dans une même espèce la chenille présente presque toujours la même couleur, à de très légères nuances près. La couleur varie dans les différents âges, et la chenille adulte ne ressemble quelquefois pas à la jeune. Le dessin est plus constant que les couleurs; il peut varier pour la teinte; mais les taches ou les raies qui le constituent occupent toujours la même place, ou, si elles viennent à s'effacer ou à être absorbées par la couleur du fond, il reste toujours certains traits caractéristiques.

Les chenilles subissent différents changements de peau ou *mues* avant de se transformer en chrysalides: ces mues sont au nombre de trois au moins et de sept au plus pour le même individu. La chenille qui va muer s'y prépare par la diète; pour se débarrasser de son ancienne peau, elle dégage d'abord la partie antérieure de son corps, puis la partie postérieure. La couleur d'une chenille qui vient de muer est toujours beaucoup plus fraîche que celle d'une chenille qui va muer.

L'accroissement des chenilles est plus ou moins rapide selon les espèces, la nourriture qu'elles prennent et l'époque de l'année. Celles qui se nourrissent de plantes succulentes se développent plus vite que celles qui ne mangent que des plantes sèches, comme les graminées. La plupart mangent la nuit et restent immobiles le jour. Presque toutes nos espèces européennes sortent de l'œuf à l'automne ou à la fin de l'été, mangent jusqu'à l'approche de la mauvaise saison, passent l'hiver engourdies, se réveillent aux premiers jours du printemps et se métamorphosent au commencement de l'été. Cependant ce fait est loin d'être général. Beaucoup de chenilles vivent solitaires sur différentes plantes; mais quelques unes vivent en sociétés plus ou moins nombreuses, soit pendant leur jeunesse, soit pendant toute leur vie.

A l'exception d'un grand nombre de Tinéites qui vivent aux dépens des pelleteries, des étoffes de laine, des matières grasses, etc., les chenilles se nourrissent exclusivement de végétaux, et depuis la racine jusqu'aux graines, aucune partie de la plante n'est à l'abri de leurs attaques; cependant la plupart des espèces préfèrent les feuilles. Les plantes les plus âcres, les plus vénéneuses, servent de nourriture à quelques chenilles. La même espèce de papillon vit souvent sur plusieurs arbres différents, et le même arbre nourrit parfois plusieurs chenilles différentes. Cependant, dans une infinité de cas, on voit l'histoire des Lépidoptères se lier intimement à celle des végétaux; ainsi certains groupes, certains genres correspondent à telle famille, à tel genre de plantes. Il ne suffit pas néanmoins qu'une plante propre à telle espèce croisse dans un pays pour que le Lépidoptère correspondant s'y trouve; il faut aussi que le climat convienne à ce dernier.

L'anatomie des chenilles a été faite par plusieurs entomologistes; leur intestin con-

siste en un gros canal sans inflexion, dont la partie antérieure est quelquefois un peu séparée en manière d'estomac et dont la partie postérieure forme un cloaque ridé; les vaisseaux biliaires, au nombre de quatre, sont très longs et s'insèrent fort en arrière. Nous renvoyons, pour plus de détails, aux travaux de Lyonnet, publiés dans les *Mémoires du Muséum*; au mémoire de Malpighi sur l'anatomie de la Chenille du Ver à soie, etc.

Nous devons maintenant parler de la *Chrysalide* ou *Pupe*. La chenille se renferme dans une enveloppe particulière; elle ne mange plus; la vie semble arrêtée, et elle y éprouve sa dernière métamorphose, qui doit la transformer en papillon. Les chrysalides sont coniques, en général, et plus rarement légèrement anguleuses; la forme en varie beaucoup et fournit des caractères génériques. Les chrysalides des Diurnes offrent des couleurs plus ou moins brillantes; des points d'or ou d'argent; celles des Crépusculaires et des Nocturnes ont, presque toujours, des couleurs sombres et brunes. La durée de l'état de chrysalide varie suivant les espèces et est subordonnée à la grosseur relative, à l'époque de l'année, à la température; les petites espèces restent en général moins longtemps dans cet état que les grosses. Dans nos climats l'évolution des Diurnes a lieu au bout de 12 à 25 jours; de 7 à 14 dans les régions tropicales: celles des Nocturnes est plus variable, elles peut avoir lieu au bout de 8 jours ou durer 4 à 5 mois; enfin, dans un grand nombre de cas, les papillons passent l'hiver à l'état de chrysalide et ne se transforment qu'au printemps.

La manière dont les chenilles se changent en chrysalide varie beaucoup, suivant les espèces: les unes filent des coques pour envelopper leur pupe, ce qui a lieu dans la plupart des Nocturnes; les Diurnes n'ont, en général, pas de coque, et la chenille qui va se transformer en chrysalide est placée dans une espèce de membrane, elle est comme emmaillotée, et c'est ce qui lui a valu le nom de *pupe*, du latin *pupa*, maillot. Les chrysalides des Diurnes sont retenues aux corps sur lesquels elles s'attachent de trois manières différentes: chez certaines chenilles, que M. Boisduval nomme *sucintes*, la chrysalide est fixée par la queue et par un lien transversal en forme de ceinture; chez les autres, appelées *suspendues*, elle est pendante et fixée seulement par la queue; enfin, dans les troisièmes, que l'on appelle *enroulées*, elle est enveloppée entre les feuilles ou dans un léger tissu, et maintenue en outre par plusieurs fils transversaux. Les chrysalides sont tantôt enfoncées dans la terre; d'autres fois elles sont à la surface et se présentent enveloppées d'une coque filée par la chenille. La forme et la composition de ces coques sont très variables. On sait le parti que l'industrie a su tirer des cocons du Ver à soie: nous pouvons entrer ici dans des détails qui sont donnés avec soin aux articles BOMBYX, SOIE, VERS A SOIE. En général, on peut dire que toutes les chenilles poilues font des coques, et, parmi ces dernières, les espèces à tubercules produisent beaucoup plus de matière soyeuse que celles qui sont simplement velues. La coque ne sert pas seulement à envelopper la chrysalide pour la mettre à l'abri de ses ennemis et des injures du temps, elle a un autre but d'utilité, c'est de favoriser le développement de l'insecte parfait au moment de son évolution: pour sortir de la chrysalide, celui-ci a besoin de trouver un point d'appui qui lui aide à se débarrasser de son fourreau; sans cela, lorsque la partie antérieure de ce dernier est ouverte et que les pattes sont dégagées de leur étui, il serait exposé à rester emmailloté et à traîner après lui son enveloppe.

Lorsque l'éclosion doit avoir lieu, le *papillon* fend sa chrysalide longitudinalement sur le corselet, et il en sort. Il est d'abord très faible; toutes ses parties sont molles, sans consistance et imprégnées d'humidité; ses ailes sont pendantes, ouvertes et comme chiffonnées. Le papillon s'étend, se sèche, et bientôt il prend son vol, et le but de sa vie est désormais la reproduction de son espèce.

Le développement des organes dans la chrysalide et le papillon a été étudié avec soin par Herold, dans son *Histoire du développement des papillons*, Cassel, 1815, et nous y renvoyons le lecteur.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, on sait de quelle utilité sont pour l'industrie certains Lépidoptères; on sait aussi qu'à leur état de chenilles, ils sont fort nuisibles

à notre agriculture; que certains arbres sont quelquefois entièrement dépouillés de leurs feuilles en très peu de temps; que souvent, lorsque l'année a été favorable pour les chenilles, la récolte des fruits est entièrement détruite par une multitude de ces larves : enfin on connaît ces petits papillons qui détruisent la vigne et dont il sera question à l'article PYRALE. Une loi est venue obliger les cultivateurs à faire l'échenillage dans leurs propriétés; mais malgré tous les efforts on n'est pas encore parvenu d'une manière efficace à se débarrasser des chenilles qui détruisent nos cultures; espérons que les travaux des hommes instruits qui, comme M. Ratzeburg, se livrent à l'étude de l'entomologie appliquée à l'agriculture, parviendront à empêcher, ou tout au moins à diminuer ces dégâts. La nature a heureusement remédié en partie au mal que les chenilles font aux cultures en leur créant des ennemis acharnés et nombreux : c'est ainsi que les larves des Ichneumonides, des Chalcidites, de beaucoup de Diptères, etc., détruisent un nombre immense de chenilles.

Nous devrions ici donner des détails sur les mœurs et les habitudes des Lépidoptères, et montrer leur instinct quelquefois si merveilleux; mais l'espace nous manque, et nous craindrions de répéter ce qui a déjà été dit dans plusieurs articles de ce Dictionnaire : aussi renvoyons-nous pour ce sujet aux diverses tribus ou familles de l'ordre des Lépidoptères, ainsi qu'aux articles sur les genres principaux.

On connaît un très grand nombre de Lépidoptères; on en a indiqué plus de 6,000 dans toutes les parties du monde; l'Europe en présente près de 4,000, et la France en possède bien 2,000 à elle seule. La beauté de ces Insectes, l'étude si attrayante de leurs chenilles et de leurs mœurs, ont dû attirer l'attention depuis très longtemps : aussi en existe-t-il un grand nombre de collections. Les deux plus belles qui soient à Paris sont celles de MM. Boisduval et Pierret : dans la première, il y a des Lépidoptères de toutes les parties du monde; tandis que la seconde, remarquable par la fraîcheur et le choix des espèces qui la composent, ne comprend uniquement que des espèces européennes.

Les Lépidoptères sont répandus dans *toutes les régions* du globe; mais c'est surtout dans les pays chauds et humides qu'on en trouve davantage; c'est aussi dans ces régions qu'habitent les plus belles espèces de Diurnes; l'Europe, surtout la France et l'Allemagne, produisent un très grand nombre de Crépusculaires et de Nocturnes. Nous ne nous étendrons pas davantage sur la géographie des Lépidoptères, renvoyant le lecteur aux détails donnés à l'article GÉOGRAPHIE ZOOLOGIQUE.

Un grand nombre de naturalistes se sont occupés des Lépidoptères; les chenilles ont été étudiées avec soin, et beaucoup de travaux iconographiques ont été publiés. Nous ne pouvons citer ici tous les ouvrages qu'un Lépidoptériste doit connaître; nous indiquerons cependant : 1° sur les Lépidoptères européens, les travaux d'Esper, d'Hubner, d'Engramelle, de Godart et Duponchel, de MM. Boisduval, Guénée, Rambur, Alexandre Lefebvre, Pierret, Lucas, etc., et 2° sur les Lépidoptères exotiques, ceux de Fabricius, Cramer, Stoll, Donovan, Harris, Godard, Ochsenheimer, de MM. Boisduval, Guérin-Méneville, E. Blanchard, etc.

Il ne nous reste plus qu'à nous occuper des classifications qui ont été proposées en lépidoptérologie. Ces classifications sont de trois sortes : les unes sont entièrement basées sur les caractères tirés de l'Insecte parfait; dans d'autres classifications, les caractères sont tirés exclusivement des chenilles; enfin, dans un autre genre de classification, l'Insecte parfait fournit bien les caractères principaux; mais à ceux-ci viennent se joindre les caractères que l'on peut tirer de l'étude de la chenille et de la chrysalide; cette dernière méthode semble la meilleure, et c'est la seule qui, par la suite, devra prévaloir dans la science. Du reste, nous ne pouvons ici discuter la valeur de ces diverses classifications; nous indiquons seulement la série de mémoires qui a été publiée sur ce sujet dans les *Annales de la Société entomologique de France*, par notre savant collaborateur et ami Duponchel, que la science vient de perdre tout récemment; et par M. Guénée; le premier soutenant le principe que toute bonne classification en lépidoptérologie doit être basée sur les caractères tirés de l'insecte

parfait, et le second croyant que les caractères doivent être exclusivement tirés de la chenille.

Linné partageait les Lépidoptères en trois genres distincts : ceux des *Papillon*, *Sphinx* et *Phalène*; les auteurs qui le suivirent, comme Geoffroy, Degéer, Scopoli, Fabricius, augmentèrent considérablement le nombre des divisions génériques. Latreille établit plus d'ordre dans les divisions proposées parmi les Lépidoptères, et c'est à lui que l'on doit la création des grandes familles des *Diurnes*, *Crépusculaires* et *Nocturnes*, qui sont devenues des divisions classiques, et qui ont été adoptées dans presque tous les ouvrages. Lamarck, M. Duméril, Dalmann, présentèrent de nouvelles classifications. Godart et surtout Duponchel, dans leur bel ouvrage sur les *Lépidoptères de France*, adoptèrent la méthode de Latreille, qu'ils modifièrent toutefois assez profondément. Tous les classificateurs que nous venons de citer tirèrent leurs caractères presque uniquement de l'étude de l'Insecte parfait; d'autres, ainsi que nous l'avons déjà dit, prirent pour base de leurs classifications les caractères de la chenille; nous devons indiquer principalement MM. Denis et Schiffermuller, Ochsenheimer, Treitschke, Stephens, Curtis, et surtout M. le docteur Boisduval, qui, dans sa classification, donne dans son *Genera et index methodicus europæorum Lepidopterorum*, et, dans le 1er volume (le seul publié) des *Lépidoptères des Suites à Buffon* de l'éditeur Roret, modifie considérablement la méthode de Latreille, crée un grand nombre de genres nouveaux, et divise les Lépidoptères en deux légions : les *Rhopalocères* (Diurnes des auteurs) et les *Hétérocères* (Crépusculaires et Noctures). Enfin, tout récemment, notre collègue, M. E. Blanchard (*Histoire des Insectes*, 1845), a donné une classification des Lépidoptères, qui se rapproche de celles de Latreille et de M. Boisduval.

La méthode qui a été suivie dans ce Dictionnaire est celle adoptée par Duponchel dans son *Catalogue méthodique des Lépidoptères d'Europe*, qui fait suite à l'*Histoire naturelle des Lépidoptères de France* de Godart et Duponchel. Cette classification a pour base celle de Latreille, mais modifiée d'après les ouvrages de MM. Treitschke et Boisduval, et surtout d'après les travaux de Duponchel. Nous croyons devoir l'indiquer ici.

1re Famille.—Diurnes. *Diurna*, Latr.

Antennes en forme de massue, c'est-à-dire plus ou moins renflées à l'extrémité. Corps généralement peu velu, petit relativement aux ailes, et présentant un rétrécissement notable entre le corselet et l'abdomen. Les quatre ailes, d'égale consistance, non retenues ensemble par un frein, et se relevant perpendiculairement l'une contre l'autre dans l'état de repos, à quelques exceptions près. Vol diurne. Chenilles à seize pattes, se métamorphosant à l'air libre, sans se renfermer dans une coque, excepté dans les genres *Parnassius*, *Zegris*, et dans la tribu des *Hespérides*, où elles s'enveloppent d'un léger réseau.

Tribus : Danaïdes, Argynnides, Vanessides, Libythéides, Nymphalides, Satyrides, Papillonides, Parnassides, Piérides, Rhodocérides, Lycénides, Érycinides et Hespérides.

2e famille.—Crépusculaires. *Crepuscularia*, Latr.

Antennes plus ou moins renflées au milieu ou avant l'extrémité, et, indépendamment de cela, tantôt prismatiques, tantôt cylindriques, et tantôt pectinées ou dentées. Corps généralement très gros relativement aux ailes, et ne présentant jamais d'étranglement entre le corselet et l'abdomen. Les six pattes propres à la marche; les jambes postérieures armées de deux paires d'ergots. Ailes étroites en toit horizontal, ou légèrement inclinées dans le repos : les supérieures recouvrant alors les inférieures, qui sont généralement très courtes, et retenues par un frein aux premières, dans les mâles seulement. Vol nocturne ou crépusculaire dans un grand nombre d'espèces, diurne dans quelques unes. Chenilles à seize pattes, glabres, demi-velues ou pubescentes : les métamorphoses ont lieu dans la terre où à sa surface, sous quelque abri, sous forme de coque, tantôt dans l'intérieur des tiges, tantôt sous une coque grossière. Chrysalides mutiques; généralement conico-cylindriques.

Tribus : Sphingides, Sésiéides et Zygénides.

3e famille.—NOCTURNES. *Nocturna*, Latr.

Antennes en forme de soie, c'est-à-dire dont la tige diminue de grosseur de la base à la pointe, abstraction faite des dents, barbes, poils ou cils dont elle peut être garnie. Corps tantôt grand, tantôt petit relativement aux ailes, mais ne présentant jamais d'étranglement entre le corselet et l'abdomen. Les quatre ailes d'égale consistance, quand les supérieures ne servent pas de couverture aux inférieures ; celles-ci plus minces et moins solides dans le cas contraire : les unes et les autres retenues ensemble par un frein dans les mâles seulement, et jamais relevées perpendiculairement dans le repos, mais tantôt horizontales, tantôt en toit plus ou moins incliné, tantôt enfin en fourreau enveloppant le corps. Les Chenilles ont de dix à seize pattes ; elles sont glabres, plus ou moins velues, jamais épineuses, du moins dans l'âge adulte. Elles se métamorphosent, soit sous terre, soit dans l'intérieur des tiges ou des racines dont elles se nourrissent, soit dans des coques de soie pure ou mêlée d'autres matières. Les Chrysalides ne sont jamais suspendues dans l'air, à peu d'exceptions près ; elles sont en général mutiques, et quelques unes seulement garnies de poils.

Tribus : Lithosides, Chélonides, Psychides, Liparides, Lasiocampides, Bombycides, Attaccides, Endromides, Hépialides, Endagrides, Limacodides, Platyptérides, Dicranurides, Notodontides, Pygérides, Bombycoïdes, Noctuo-Bombycites, Orthosides, Gortynides, Nonagrides, Leucanides, Caradrinides, Apamides, Hadénides, Noctuélides, Amphipyrides, Xylinides, Héliothides, Calpides, Plusides, Catocalides, Ophiusides, Anthophilides, Agrophilides, Anomalides, Phalénoïdes, Goniatides, Acontides, Noctuo-Phalénides, Pyralides, Phalénides, Platyomides, Schénobides, Crambides, Yponomeutides, Tinéides et Ptérophorides.

Pour les espèces exotiques qui ne sont pas placées dans le Catalogue de Duponchel ; elles ont été classées d'après Latreille (*Règne animal* et *Familles naturelles*), et d'après M. Boisduval (*Index methodicum*). Nous renvoyons à tous les mots indiqués plus haut, et principalement aux articles DIURNES, CRÉPUSCULAIRES, SPHINX et NOCTURNES.

En terminant cet article, nous donnons en quelques mots la classification proposée par M. E. Blanchard.

1re section. ACHALINOPTÈRES (*Diurnes* des auteurs, *Rhopalocères* de Boisduval.)

Ailes dépourvues de frein pour les maintenir. Antennes toujours renflées en massue vers l'extrémité.

Tribus : Papilioniens, Nymphaliens, Érycíniens, Hespériens et Cydimoniens.

2e sect. CHALINOPTÈRES (*Crépusculaires* et *Nocturnes* des auteurs ; *Hétérocères.* Boisduval.)

Ailes presque toujours munies d'un frein pour les retenir dans une position horizontale. Antennes renflées en massue, fusiformes, plus souvent sétacées, quelquefois pectinées dans les mâles.

Tribus : Castniens, Sésiens, Zyzéniens, Sphingiens, Bombyciens, Noctuéliens, Uraniens, Phaléniens, Pyraliens.

(E. DESMAREST.)

***LEPIDOPTERYX**, Hope. INS.—Syn. de *Gymnocheilis* de Gray, publié sous le nom de *Gymnochila* par Erichson. *Voy.* ce mot. (C.)

***LÉPIDOSAURES** (λεπις, écaille ; σαυρος, lézard). REPT.—Synonyme de Scincoïdiens (*voy.* ce mot), d'après MM. Duméril et Bibron (*Erp. gén.*, V, 1839). (E. D.)

***LEPIDOSIREN** (λεπις, écaille ; σειρην, sirène). REPT.?—Singulier genre d'animaux découvert dans ces derniers temps, et que quelques zoologistes placent dans la classe des Reptiles ichthyoïdes, tandis que d'autres le mettent avec les Poissons anguilliformes. C'est à M. Natterer (*Annales d'histoire naturelle de Vienne*, t. II, 1837) que l'on doit la description de ce genre ; ce zoologiste place les *Lepidosiren* à côté du groupe des Sirènes, dans la classe des Reptiles amphibiens ; M. Owen, au contraire, en fait un groupe de la classe des Poissons. Depuis les travaux de ces deux auteurs, les naturalistes ne se sont pas encore mis d'accord sur la place que ce groupe doit occuper dans la série zoologique. Pour nous, nous croyons qu'il doit être placé à côté des Cécilies, dans la division des Reptiles amphibiens, et qu'il

établit ainsi le passage entre les Reptiles et les Poissons.

M. Natterer a donné avec soin la description d'une seule espèce de ce genre, la *Lepidosiren paradoxa*, et nous croyons devoir la reproduire ici en entier. Le corps est long de près d'un pied, très allongé, plus fort que chez aucun des Reptiles ichthyoïdes connus; la tête est pyramidale, courte et obtuse; la bouche est petite, garnie en haut et en bas de lèvres molles en forme de bourrelet; la langue est molle, épaisse, charnue; elle est adhérente au plancher de la bouche et libre seulement sur les côtés et un peu en avant; les mâchoires sont garnies, de chaque côté, de deux dents soudées au bord dentaire, grandes, plates, comprimées de dehors en dedans; leur sommet offre un bord droit et tranchant; leurs faces externes et internes sont marquées d'un sillon qui, se prolongeant jusqu'au bord libre des dents, donne à ce bord un aspect bidenté, disposition qui rappelle celle des dents des Mammifères et des Congres; au-devant des dents de la mâchoire supérieure, sont deux petites dents coniques, dirigées obliquement en dehors; les narines s'ouvrent immédiatement derrière le bord de la mâchoire; il n'existe pas de dents palatines; on n'aperçoit aucune trace de tympan à l'extérieur, et l'œil est caché par la peau. En arrière de la tête, on aperçoit une ouverture ovale, assez grande, dans laquelle on voit quatre arcs branchiaux articulés; le cou n'est pas distinct de la tête et du tronc. Immédiatement à la suite de l'ouverture branchiale, on trouve de chaque côté un appendice conique soutenu par une tige cartilagineuse; ce sont des sortes de membres impropres à la locomotion et à la natation; une paire d'appendices analogues saille en arrière sur les côtés de l'anus; ils sont un peu plus forts seulement que les appendices antérieurs; il arrive quelquefois que l'un des appendices de la paire antérieure ou postérieure est un peu plus gros d'un côté que de l'autre. Le dos est marqué en avant d'un léger sillon qui, vers la partie moyenne, donne naissance à une crête membraneuse droite, analogue à la nageoire dorsale des Murénoïdes; elle s'étend, en conservant une hauteur de 6 à 8 lignes, jusqu'à l'extrémité de la queue, se poursuit sur la face inférieure de cet organe, et vient aboutir en décroissant au-devant de l'anus. La queue est conique, légèrement comprimée. Sur les côtés du corps, on observe une ligne longitudinale, qui rappelle la ligne latérale des Poissons; elle commence sur les côtés du museau, en ligne onduleuse, et donne, en haut et en bas, de légères ramifications pour les mâchoires supérieure et inférieure. Au-delà de l'ouverture branchiale, elle se poursuit en ligne droite jusqu'à l'extrémité de la queue. Parmi les ramifications qu'elle donne à la partie postérieure et du côté inférieur, il en est une qui, de chaque côté, se porte sur les parties latérales de l'abdomen, et se prolonge sur la partie inférieure du corps, en donnant plusieurs rameaux, qui se distribuent à la surface des parois abdominales. Tout le corps est couvert d'écailles fines, minces et arrondies à leur bord postérieur, qui est confondu avec les écailles voisines par un épiderme commun, mais qui cependant paraît libre lorsque l'épiderme est enlevé; chacune des écailles est composée de petits compartiments polygones plats. L'anus n'est pas médian, mais placé légèrement sur le côté gauche du corps; il est rond et légèrement froncé. A la suite du larynx et d'une trachée-artère fort courts, naissent de chaque côté des poumons vésiculeux très étendus, qui se prolongent jusqu'aux environs de l'anus. Le canal intestinal est presque de même grosseur dans toute son étendue; il n'existe pas de renflement stomacal, seulement on voit à l'intérieur un léger canal spiroïde analogue à celui des Perches. Il y a une sorte de vessie natatoire. Les vertèbres dorsales paraissent supporter toutes des côtes rudimentaires. La *Lepidosiren paradoxa*, d'une couleur noirâtre avec des taches blanches, a été trouvée dans l'Amérique du Sud, dans les flaques d'eau et les fossés des environs de Bahia: les habitants de ce pays lui donnent le nom de *Caraucuru*. On croit que cet animal se nourrit de matières végétales, car on a trouvé dans le tube digestif d'un individu des débris de racines féculentes.

M. Owen, dans un mémoire publié à Londres, en 1839, a décrit une seconde espèce de ce genre sous le nom de *Lepidosiren annectens*, et il rapproche cet animal, comme nous l'avons dit, de la classe des Poissons.

Un nouveau travail a été publié récem-

nrent, en Allemagne, sur les Lépidosirènes (E. D.)

*LEPIDOSOMA, Wagl. REPT. — Syn. de *Pantodactylus*, Dum. et Bibr. (E. D.)

LEPIDOSPERMA (λεπίς, écaille; σπέρμα, semence). BOT. PH. — Genre de la famille des Cypéracées-Rhynchosporées, établi par Labillardière (*Nov. Holl.*, I, 14). Végétaux de l'Australasie extra-tropicale et du cap de Bonne-Espérance. *Voy.* CYPÉRACÉES.

*LEPIDOSTACHYS (λεπίς, écaille; στάχυς, épi). BOT. PH. — Genre de la famille des Scépacées, détachée par Endlicher de celle des Antidesmées. Il a été établi par Wallich (*Catal.*, n. 6816) pour un arbre de l'Inde. *Voy.* SCÉPACÉES.

*LEPIDOSTÉPHANUS (λεπίς, écaille; στέφανος, couronne). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Sénécionidées, établi par Bartling (*Ind. sem. hort. Gœtting*, 1837). Herbes de la Californie. *Voy.* COMPOSÉES.

*LEPIDOSTERNON (λεπίς, écaille; στέρνον, poitrine). REPT. — M. Wagler (*Icon. amphib.*) a proposé sous cette dénomination un genre de Lacertiens qui a été adopté par MM. Duméril et Bibron. Les *Lepidosternon* sont des Reptiles à peau nue, à tubercules quadrillés; les lèvres de leur cloaque n'offrent pas de pores; leurs dents sont isolées, et enfin ils présentent des plaques sternales.

On connaît 3 espèces de ce groupe : ce sont les *Lepidosternon microcephalum* Wagler, et *scutigerum* Dum. et Bibr., qui habitent le Brésil; et le *L. phocœna* Dum. et Bibr., qui se trouve à Buénos-Ayres. (E. D.)

*LEPIDOSTROBUS (λεπίς, écaille; στρόβος, strobile). BOT. FOSS. — Genre de végétaux fossiles, de la famille des Lépidodendrées, établi par M. Ad. Brongniart (*Prodr.*, 87), et caractérisé comme il suit : Cônes cylindriques, composés d'écailles ailées sur leurs deux côtés, creusées d'une cavité infundibuliforme, et se terminant par des disques rhomboïdaux, imbriqués de haut en bas.

Ce genre renferme 4 espèces qui font partie des terrains houillers. (J.)

LEPIDOSTROBUS, Lindl. BOT. PH. — Syn. d'*Ulodendron*, Rhod.

LEPIDOTUS. POISS. — *Voy.* BYNNI.

*LEPIDOTUS, Hope. INS. — Syn. d'*Agrypnus*. *Voy.* ce mot. (C.)

*LEPIDURUS. CRUST. — Synonyme d'*Apus*. *Voy.* ce mot. (H. L.)

LEPIGONUM. Fr. BOT. PH. — Syn. de *Spergularia*, Pers.

*LEPIONURUS (λεπίς, écaille; οὐρά, tige). BOT. PH. — Genre de la famille des Olacinées, établi par Blume (*Bijdr.*, 1143). Arbrisseaux de Java. *Voy.* OLACINÉES.

LÉPIPTÈRE, *Lepipterus* (λεπίς, écaille; πτερόν, aile). POISS. — Genre de l'ordre des Acanthoptérygiens, famille des Sciénoïdes, établi par MM. Cuvier et Valenciennes (*Hist. des Poiss.*, t. V, p. 151), et différant principalement des autres genres de la même famille par des nageoires verticales fort écailleuses.

On n'en connaît qu'une espèce, le LÉPIPTÈRE DE SAINT-FRANÇOIS, *Lepipterus Franciscî* Cuv. et Val., pris dans la rivière de Saint-François au Brésil. (J.)

LEPIRONIA (λέπυρον, cosse). BOT. PH. — Genre de la famille des Cypéracées-Chrysitrichées, établi par L.-C. Richard (*in Pers. ench.*, I, 70). Herbes marécageuses de l'Afrique et de la Nouvelle-Hollande. *Voy.* CYPÉRACÉES.

LÉPISACANTHE. *Lepisacanthus* (λεπίς, écaille; ἄκανθα, épine). POISS. — Genre de l'ordre des Acanthoptérygiens, famille des Joues cuirassées, établi par Lacépède et adopté par G. Cuvier (*Règ. anim.*, t. II, p. 169). Ces poissons sont remarquables par leur « corps gros et court, entièrement cuirassé d'énormes écailles anguleuses, âpres et carénées, où quatre ou cinq grosses épines libres remplacent la première dorsale, et où les ventrales sont composées chacune d'une énorme épine, dans l'angle de laquelle se cachent quelques rayons mous, presque imperceptibles; leur tête est grosse, cuirassée; leur front bombé; leur bouche assez grande; leurs mâchoires et leurs palatins ont des dents en velours ras, et leur vomer en manque. Il y a huit rayons à leurs branchies. »

On ne connaît encore qu'une seule espèce de ce genre, le LÉPISACANTHE JAPONAIS de Lacép. (*Monocentris Japonica* Sch.), qui habite les mers du Japon. C'est un poisson long de 15 à 16 centimètres, et d'un blanc argenté. (J.)

***LEPISANTHES** (λεπίς, écaille; ἄνθος, fleur). BOT. PH. — Genre de la famille des Sapindacées - Sapindées, établi par Blume (*Bijdr.*, 237). Arbres de Java. *Voy.* SAPINDACÉES.

LEPISELAGA (λεπίς, écaille; σελαγίζω, briller). INS. — Genre de l'ordre des Diptères brachocères, famille des Tabaniens, établi par M. Macquart (*Dipt. exôt.*, *tom.* I, 1re partie, pag. 133) aux dépens des Taons. Il ne renferme qu'une seule espèce, *Lepiselaga lepidota* (*Tabanus lepidotus* Wied.), indigène de l'Amérique méridionale.

***LEPISIA** (λεπίς, écaille). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides phyllophages, créé par MM. Lepeletier de Saint-Fargeau et Serville (*Encyclopédie méthodique*, 1825, tom. X, p. 374), qui y rapportent 3 espèces : les *L. rupicola* F., *militaris* et *ferrugata* de Gyllenhal. Les *Lepisia* ont les tarses antérieurs et intermédiaires bifides; les postérieurs sont entiers. (C.)

LÉPISMATIDES. *Lepismatidæ*. INS. — Synonyme de Lépismes. *Voy.* ce mot.

LÉPISME. *Lepisma* (λεπίζω, écailler). INS. — Genre de l'ordre des Thysanures, de la famille des *Lépismées*, et qui peut être ainsi caractérisé : Corps écailleux, aplati, allongé, non cordiforme; antennes et filets terminaux de l'abdomen fort longs; des bouquets de poils aux parties latérales de l'abdomen. Les Lépismes, dont on connaît environ une dizaine d'espèces, sont de petits animaux qu'Aldrovande et Geoffroy avaient nommés *Forbicines*, et que l'on compare à de petits Poissons, à raison de la manière dont ils se glissent en courant, et des couleurs brillantes de quelques espèces; ils se cachent ordinairement dans les boiseries, les fentes des châssis qu'on n'ouvre que rarement, ou sous les planches humides, etc.; d'autres se tiennent sous les pierres, et pendant mon séjour en Algérie, j'en ai rencontré une fort jolie petite espèce qui est nouvelle, et dont les habitudes sont de se tenir sous les écorces des arbres. Ces petits animaux courent très vite, et il est difficile de les saisir sans enlever les écailles dont leur corps est revêtu; ils paraissent fuir la lumière, et ce n'est réellement que pendant la nuit qu'on les voit errer çà et là. La mollesse des organes masticateurs de ces Insectes annonce qu'ils ne peuvent ronger des matières dures : cependant Linné et Fabricius ont dit que l'espèce commune se nourrit de sucre et de bois pourri; suivant le premier, elle ronge les livres et les habits de laine; Geoffroy pense qu'elle mange des individus du Psoque pulsateur, connu vulgairement sous le nom de Pou de bois.

Parmi les 10 espèces que ce genre singulier renferme, le plus grand nombre habite l'Europe; quelques unes se trouvent en Égypte, au Sénégal, en Chine et aux Antilles. Le LÉPISME SACCHARIN, *Lepisma saccharina* Linn., peut être considéré comme le type de cette coupe générique. Cette espèce est commune dans toute l'Europe; on la trouve dans les maisons, sur les planches des armoires où l'on conserve des comestibles, sur les marches des escaliers en bois ou dans les fissures des fenêtres, soit dans le bois, soit dans le vieux plâtre. On dit qu'elle se nourrit de sucre, de substances végétales, et probablement aussi de petits insectes. C'est à tort sans doute que Linné, qui ne connaissait que cette espèce du véritable genre Lépisme, l'a supposée originaire d'Amérique. (H. L.)

***LÉPISMÉES**. *Lepismæ*. INS. — Nom employé par M. P. Gervais pour désigner, dans l'ordre des Thysanures, la famille qui déjà portait les noms de *Lepismenæ* et de *Lepismatidæ*. Les animaux qui composent cette famille ont leur corps composé de quatorze articles, un pour la tête, trois pour le thorax, portant chacun une paire de pattes, et dix pour l'abdomen. Leur tête, bien distincte du thorax, est quelquefois cependant un peu enfouie sous le premier article de cet organe. Elle porte des antennes longues, sétacées, et composées d'un grand nombre d'articles; le plus souvent, on y reconnaît des yeux, et toujours la bouche est complète, à deux paires de palpes multi-articulés et plus ou moins longs. Les trois anneaux du thorax sont distincts les uns des autres, tantôt égaux, tantôt inégaux entre eux; ils portent chacun une paire de pattes composées des parties ordinaires aux Insectes, les tarses étant multi-articulés et bi-onguiculés. L'abdomen est terminé par des filets multi-articulés, en nombre variable, suivant les genres, et dont trois, habituellement plus développés que les autres, existent seuls dans les Nicoléties (*voy.* ce mot);

le médian, que Latreille a nommé tarière, manque dans les Campodées (*voy.* ce mot). Huit ou neuf des anneaux de l'abdomen présentent latéralement, à la face inférieure, un appendice triangulaire mobile, qui semble porter à plus de trois paires le nombre des pattes chez ces animaux. C'est à ces organes, sans doute, que Linné faisait allusion, en appelant *Polypoda* une des espèces de son genre Lépisme, aujourd'hui *Machylis polypoda*. Latreille a été beaucoup plus loin en considérant ces appendices comme de vraies pattes abdominales rudimentaires, et en disant que les Machyles seraient des Thysanures munis de douze paires de pattes, dont trois thoraciques et neuf ventrales, mais rudimentaires, et en ajoutant : Ces Insectes doivent donc, dans une série naturelle, venir immédiatement après les Myriapodes. M. Guérin-Méneville, dans une note présentée à l'Académie des sciences, soutient la même opinion ; mais ne pourrait-on pas dire que les fausses pattes des Lépismes se comprennent bien mieux, quand on les compare aux appendices branchiformes et respirateurs de certaines larves de Névroptères? Cette manière de voir, qui a été proposée peu de temps après par M. P. Gervais, rend également compte de l'absence des trachées, déjà constatée par plusieurs observateurs chez les véritables Thysanures, c'est-à-dire chez la famille des Lépismées. Plusieurs espèces ont, comme les Podures, le corps plus ou moins couvert de petites écailles, et c'est même à ce caractère que tout le groupe doit son nom linnéen. Il y en a cependant qui ont de petites villosités : tels sont les genres *Nicoletia* et *Campodea*. *Voy.* ces mots.

Les espèces qui composent cette famille sont entièrement couvertes d'écailles brillantes, se tiennent cachées dans les lieux où la lumière du jour ne pénètre pas ; ils sont connus vulgairement sous le nom de *Poissons argentés*. Les genres que cette famille renferme sont ceux désignés sous les noms de *Machylis*, *Lepisma*, *Lepismina*, *Nicoletia* et *Campodea*. *Voy.* ces mots. (H. L.)

LÉPISMÈNES. *Lepismenæ*. INS. — Synonyme de Lépismès. *Voy.* ce mot. (H. L.)

***LÉPISMINE**. *Lepismina*. INS. — Genre de l'ordre des Thysanures, de la famille des Lépismées, établi par M. P. Gervais dans l'*Hist. nat. des Ins. apt.* par M. Walckenaër. Ce genre renferme 4 espèces, dont 2 sont propres à l'Europe, et les autres à l'Égypte. La LÉPISMINE DORÉE, *Lepismina aurata* L. Duf., peut être considérée comme le type de ce genre : elle a été rencontrée en Espagne sous les pierres. (H. L.)

LÉPISOSTÉE. *Lepisosteus* (λεπίς, écaille ; ὀστέον, os). POISS. — Genre de l'ordre des Malacoptérygiens, famille des Clupéoïdes, établi par Lacépède et adopté par G. Cuvier (*Règ. anim.*, t. II, p. 328), qui les décrit ainsi : « Ils ont un museau formé par la réunion des intermaxillaires, des maxillaires et des palatins, au vomer et à l'ethmoïde ; la mâchoire inférieure l'égale en longueur ; et l'un et l'autre hérissés, sur toute leur surface intérieure, de dents en râpe, ont le long de leur bord une série de longues dents pointues. Leurs ouïes sont réunies sous la gorge par une membrane commune qui a trois rayons de chaque côté. Ils sont revêtus d'écailles d'une dureté pierreuse ; la dorsale et l'anale sont vis-à-vis l'une de l'autre et fort en arrière. Les deux rayons extrêmes de la queue et les premiers de toutes les autres nageoires sont garnis d'écailles, qui les font paraître dentelés.

Les Poissons de ce genre habitent les rivières et les lacs des parties chaudes de l'Amérique, et lorsqu'ils ont atteint toute leur taille, ils sont bons à manger. On en connaît 3 espèces : le CAÏMAN ou GAVIAL, *Esox osseus* Bl. ; la SPATULE, *Lepisosteus spatula* Lacép. ; et le ROBLO, *L. roblo* Lacép. Les écailles dont ils sont revêtus sont, pour ces Poissons, les armes défensives les plus sûres. A l'abri sous cette cuirasse impénétrable, ils ne craignent pas de s'attaquer aux animaux marins les plus redoutables. Leur longueur est de 65 à 70 centimètres, et leur corps est ordinairement d'une teinte verdâtre en dessus, violette en dessous. (J.)

***LEPISTEMON** (λεπίς, écaille ; στήμων, filament). BOT. PH. — Genre de la famille des Convolvulacées, établi par Blume (*Bijdr.*, 722). Herbes de l'Inde. *Voy.* CONVOLVULACÉES.

***LEPISTOMA** (λεπίς, écaille ; στόμα, ouverture). BOT. PH. — Genre de la famille des Asclépiadées, établi par Blume (*Flor. jav. præfat.*, VII). Arbrisseaux de Java. *Voy.* ASCLÉPIADÉES.

***LEPITHERIUM** (λεπίς, écaille; θηρίον, bête sauvage). REPT.—Groupe de Sauriens fossiles proposé par E. Geoffroy-Saint-Hilaire. (E. D.)

LEPITRIX (λεπίς, écaille; τριχίας, velu). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides anthobies, créé par MM. Lepeletier de Saint-Fargeau et Serville (*Encyclopédie méthodique*, 1825, t. X, p. 301) et adopté par Latreille et Dejean. Ce dernier auteur, dans son Catalogue, en mentionne 12 espèces, toutes propres à l'Afrique australe. Nous citerons, comme types, les *Trichius lineatus*, *abbreviatus*, *nigripes* de F., et *cinereus* d'Ol. Leurs tarses offrent l'organisation suivante : les quatre antérieurs sont inégalement bifides, et les postérieurs n'ont qu'un crochet, qui est entier. (C.)

LÉPOCÈRE. *Lepocera* (λέπος, écorce, écaille; κέρας, corne). POLYP. — Genre établi par M. Rafinesque pour des Polypiers pierreux à écorce distincte, et dont les osculés sont à peine radiés. On le suppose voisin des Caryophyllies, mais la description n'en a pas encore été donnée. (DUJ.)

***LEPORIDÆ**, Gray. MAM. — Syn. de Léporins. *Voy.* ce mot. (E. D.)

LÉPORINS. *Leporina*. MAM. — Famille de Rongeurs formée par A.-G. Demarest (*Tab. des Mam.*, *Dict. d'hist. nat.* de Déterville, t. XXV) pour les genres Lièvre et Pika. *Voy.* ces mots. (E. D.)

***LEPOSMA**, Bl. BOT. PH.—Syn. de *Lepistoma*, Bl.

***LEPOSOMA** (λέπος, peau; σῶμα, corps). REPT.—M. Spix (*Lacert. Bras.*, 1826) a créé sous ce nom un groupe de Scincoïdiens rapporté par MM. Duméril et Bibron à leur genre *Tropidophorus*. *Voy.* ce mot. (E. D.)

LEPRA, Hall. BOT. CR.— Syn. de *Pulveraria*, Ach.

LEPRANTHA, Duf. BOT. CR. — Syn. de *Pyrenothea*, Fr.

LEPRARIA, Ach. BOT. CR. — Syn. de *Pulveraria*, id.

***LEPRODERA** (λεπρός, rude; δερή, cou). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères (tétramères de Latreille), famille des Longicornes, tribu des Lamiaires, formé par Dejean, dans son Catalogue, avec 2 espèces de l'île de Java; les *L. pleuricausta* et *trimaculata* de l'auteur. La première a été publiée par M. Guérin-Méneville sous le nom de *Lamia Carcelii*. On doit rapporter à ce genre deux autres espèces : les *Lam. mamillata* de Sch. et *Swansonii* de Hope. L'une est propre à la Guinée, l'autre provient d'Assam. (C.)

***LEPRONOTA** (λεπρός, rude; νῶτος, dos). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères (tétramères de Latreille), famille des Cycliques, tribu des Colaspides (Chrysomélines de Latreille), établi par nous et adopté par Dejean, qui, dans son Catalogue, en énumère 14 espèces originaires de Cayenne et du Brésil. Les types sont les *L. maculicornis* et *latimana* Chv. Ces insectes sont ovalaires, de couleur métallique obscure. Leurs élytres offrent des tubercules quelquefois oblongs, disposés en lignes longitudinales. (C.)

***LEPROPTERUS** (λεπρός, rude; πτερόν, aile). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères (tétramères de Latreille), famille des Cycliques, tribu des Colaspides (Chrysomélines), formé par Dejean, dans son Catalogue, avec une espèce du Brésil, nommée *L. monstrosus* par l'auteur. (C.)

***LEPROSOMA** (λεπρός, rude; σῶμα, corps). INS.—Genre de Coléoptères subpentamères (tétramères de Latreille), famille des Longicornes, tribu des Lamiaires, établi par Dejean, dans son Catalogue, avec une espèce de l'île de Ténériffe, qu'il nomme *L. asperatum*. (C.)

LEPTA (λεπτός, grêle). BOT. PH.—Genre de la famille des Célastrinées?, établi par Loureiro (*Flor. cochin.*, 103). Arbustes de la Cochinchine. *Voy.* CÉLASTRINÉES.

***LEPTACANTHUS** (λεπτός, grêle; ἄκανθα, épine). BOT. PH. — Genre de la famille des Acanthacées-Echmatacanthées, établi par Nees (*in Vallich Plant. as. rarior.*, III, 90). Herbes de l'Inde. *Voy.* ACANTHACÉES.

LEPTADENIA (λεπτός, mince; ἀδήν, glande). BOT. PH. — Genre de la famille des Asclépiadées-Pergulariées, établi par R. Brown (*in Mem. Werner. Soc.*, I, 24). Arbrisseaux des Indes orientales et des contrées tropicales et boréales de l'Afrique. *Voy.* ASCLÉPIADÉES.

***LEPTÆNA**. MOLL.—M. Dalmann, dans un travail assez considérable sur le g. Térébratule, a proposé ce g. pour des coquilles très-singulières, auxquelles M. Defrance a imposé le nom de Trigonocéphale. Ce g., fondé

sur la structure de l'appareil apophysaire qui est dans l'intérieur des valves, ne semble pas suffisamment motivé, comme nous le verrons aux articles PRODUCTUS et TÉRÉBRATULE, auxquels nous renvoyons. (DESH.)

LEPTALEUM (λεπταλέος, grêle). BOT. PH. — Genre de la famille des Crucifères-Sisymbriées, établi par De Candolle (*Syst.*, II, 510). Herbes de la Sibérie et de la Perse. *Voy.* CRUCIFÈRES.

***LEPTALIS** (λεπταλέος, grêle). INS. — Genre de l'ordre des Lépidoptères diurnes, famille des Papilioniens; groupe des Piérides, établi par M. Boisduval (*Hist. des Dipt., Suites à Buffon*), et distingué principalement par des antennes longues, à massue grêle, allongée; par des palpes très courts, pointus, et des ailes étroites, lancéolées.

M. Boisduval décrit (*loco citato*) 19 espèces de ce genre; elles se trouvent depuis les Antilles jusque dans le Brésil méridional, et ont à peu près les mêmes mœurs que les *Heliconia*. Nous citerons principalement la *Leptalis amphione*, dont la chenille, suivant Stoll, vit sur le Cacaoyer.

LEPTANDRA, Nutt. BOT. PH. — Syn. de *Pædérota*, Linn.

***LEPTARRHENA** (λεπτός, grêle; ἄρρην, mâle). BOT. PH. — Genre de la famille des Saxifragacées, établi par R. Brown (*in Parry's*, I, *voy. supplem.* 273). Herbes de l'Amérique arctique. *Voy.* SAXIFRAGACÉES.

***LEPTARTHRUS**, Steph. OIS. — Syn. de *Dasypogon*, Fabr.

LEPTASPIS. BOT. PH. — Genre de la famille des Graminées-Phalaridées, établi par R. Brown (*Prodr.*, 211). Gramens de l'Australasie tropicale. *Voy.* GRAMINÉES.

LEPTE. *Leptus* (λεπτός, grêle). ARACHN. — Genre de l'ordre des Acarides, établi par Latreille et ainsi caractérisé par ce savant : Antennules coniques, de quatre articles; celui de la base très gros. Un tube obtus, presque conique, avancé. L'espèce qui peut être considérée comme type de ce genre est le LEPTE DU FAUCHEUR, *Leptus phalangii*, Degéer. Cette espèce, qui est d'un beau rouge orange, passe son premier âge en parasite sur les Faucheurs; il tourmente surtout les femelles, et se place principalement derrière leurs hanches postérieures, là où ne peuvent atteindre les palpes, beaucoup plus courts dans ce sexe que chez le mâle. Dugès a observé que, détachées spontanément du corps de ces Arachnides, les larves meurent si elles tombent dans l'eau, bien qu'elles n'aient pas été noyées, si on les y a laissées quelques heures seulement; c'est la terre qu'elles cherchent. L'observateur cité les a vues se cacher plus ou moins profondément dans les interstices des plus petites mottes, devenir immobiles et rester ainsi pendant vingt jours; elles représentent alors une nymphe ovoïde, lisse, semblable à un petit œuf d'un jaune rouge et de laquelle sortira le petit Lepte octopode et écarlate dont nous avons plus haut indiqué la couleur.

M. P. Gervais, dans son *Hist. nat. des Ins. apt.* par M. le baron Walckenaër, n'adopte pas le genre *Leptus*, qu'il rapporte au *Trombidium* des auteurs. (H. L.)

LEPTEMON, Raf. BOT. PH. — Syn. de *Crotonopsis*, L.-C. Rich.

***LEPTEUS** (λεπτός, mince). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides, cité par Motschouski (*Bull. de la Soc. imp. de Moscou*, 1836 à 1840), et qui avoisine les *Plinthus*. (C.)

***LEPTHYLA**, Dum. et Bibr. REPT. — Syn. de *Litoria*. (E. D.)

***LEPTIA** (λεπτός, menu, grêle). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Sternoxes, tribu des Buprestides, formé par Dejean, dans son Catalogue, avec 4 espèces d'Amérique : les *Leptia pulverea*, *cacica*, *viridipuncta* et *erythropus* de l'auteur. Les deux premiers sont originaires du Brésil, le troisième se trouve à Cayenne, et le quatrième aux États-Unis. (C.)

***LEPTIDEA** (λεπτός, grêle; ἰδέα, forme). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères, famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, créé par Mulsant (*Hist. nat. des Longic. de France*, 1839, p. 105), qui le fait entrer dans la branche de ses Graciliaires. L'espèce type : le *L. brevipennis* (mâle) ou *thoracica* (femelle) est originaire du midi de la France. Ce très petit insecte a été trouvé assez abondamment sortant du bois d'un vieux panier. (C.)

***LEPTIDES**. *Leptides*. INS. — Tribu de la famille des Brachystomes, dans l'ordre des Diptères brachocères, et qui renferme les genres *Leptis*, *Psammorycter*, *Chrysopila*, *Atherix*, *Elinocera*, *Lampromyia* et *Dasyomma*. *Voy.* l'article BRACHYSTOMES pour les

caractères essentiels de cette tribu, et les détails de mœurs et d'organisation des Insectes qu'elle comprend.

***LEPTIDES.** *Leptides.* ARACH. — Nom employé par M. Sundeval pour désigner une famille dans l'ordre des Acarides; cette famille, qui comprend les genres *Caris*, *Leptus*, *Ocypeta*, *Astoma* et *Achlysia*, n'a pas été adoptée par M. P. Gervais dans son *Hist. nat. des Ins. apt.* par M. Walckenaër. (H. L.)

LEPTINELLA (λεπτός, grêle). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Sénécionidées, établi par Cassini (*in Bullet. Soc. philom.*, 1822, p. 127). Herbes de l'Amérique. *Voy.* COMPOSÉES.

***LEPTINODERUS** (λεπτός, grêle; δέρη, cou). INS. — Genre de Coléoptères hétéromères, famille des Mélasomes, tribu des Scotobides, proposé par Solier (*Ann. de la Soc. entom. de France*, 1838, t. VI, p. 44) pour une espèce du Chili et des environs de Buénos-Ayres : le *Scotobius varicosus* de Germar. (C.)

LEPTINOTARSA. INS. — *Voy.* LEPTINOTARSA.

***LEPTINUS** (λεπτός, menu, grêle). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Clavicornes, tribu des Scaphidites, créé par Germar (*Fauna Europæa*), et composé de deux espèces : *L. testaceus* Gr. et *caucasicus* Motschoulski. (C.)

LEPTIS (λεπτός, chétif). INS. — Genre de l'ordre des Diptères brachocères, famille des Brachystomes, tribu des Leptides, établi par Fabricius, et généralement adopté. Ses caractères essentiels sont : Antennes à 2e article unique; le 3e court, terminé par le style. Tête déprimée. Thorax tuberculé.

M. Macquart (*Hist. des Dipt., Suites à Buffon*, et *Dipt. exot.*, t. II, 1re partie, p. 29) rapporte à ce genre 9 espèces indigènes, et 15 à 20 d'exotiques. Nous citerons principalement, parmi les premières, la *Leptis strigosa*, commune en France et en Allemagne. Les femelles des *Leptis* déposent leurs œufs dans la terre ou dans la mousse.

***LEPTIS** (λεπτός, grêle). BOT. PH. — Genre de la famille des Papilionacées-Lotées, établi par E. Meyer (*Msc. ex Ecklon et Zeyher enum.*, 174). Arbustes du Cap. *Voy.* LÉGUMINEUSES.

***LEPTOCALLIS**, G. Don. BOT. PH. — Syn. de *Quamoclit*, Tournef.

***LEPTOCARPHA** (λεπτός, grêle; καρφος, fétu). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Astéroïdées, établi par De Candolle (*Prodr.*, V, 495). Arbustes du Chili. *Voy.* COMPOSÉES.

LEPTOCARPUS (λεπτός, mince; καρπός, fruit). BOT. PH. — Genre de la famille des Restiacées, établi par R. Brown (*Prodr.*, 250). Herbes de la Nouvelle-Hollande. *Voy.* RESTIACÉES.

LEPTOCARYON. BOT. PH. — *Voy.* NOISETTE.

***LEPTOCAULIS** (λεπτός, grêle; καυλός, tige). BOT. PH. — Genre de la famille des Ombellifères-Acuminées, établi par Nuttall (*ex DC. Mem.*, V, 39, t. 10). Herbes de l'Amérique boréale. *Voy.* OMBELLIFÈRES.

LEPTOCÉPHALE. *Leptocephalus* (λεπτός, grêle; κεφαλή, tête). POISS. — Genre de l'ordre des Malacoptérygiens, famille des Anguilliformes, établi par Pennant, et adopté par G. Cuvier (*Rég. anim.*, II, 358). Ces Poissons ont le corps comprimé comme un ruban, et une tête extrêmement petite, avec un museau court et pointu.

On n'en connaît qu'une espèce des côtes de France et d'Angleterre, le *Leptocephalus Marisii* Gm.

LEPTOCERA (λεπτός, grêle; κέρας, antenne). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, formé par Dejean, qui, dans son Catalogue, en mentionne 3 espèces : les *L. scripta* de F. (*ctelata* d'Ol.) *graphica* de Boisduval et *humeralis* de Buquet. La première est originaire des îles Maurice et de Bourbon, la seconde de la Nouvelle-Guinée, et la troisième de Madagascar. (C.)

LEPTOCERIDÆ. INS. — Synonyme de Mystacidites. (BL.)

LEPTOCERUS. INS. — Synonyme de *Mystacide*. (BL.)

***LEPTOCHIRUS** (λεπτός, grêle; χείρ, main). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Brachélytres, tribu des Piestiniens, créé par Germar (*Species Insectorum*, p. 23, pl. 1, fig. 1) et adopté par Erichson (*Syn. gen. et sp. Staphyl.*, p. 824), qui en énumère 9 espèces; 5 sont originaires de l'île de Java, 3 de l'Amérique équinoxiale et 1 est propre à Madagascar. Les types sont les *L. maxillosus* F., et *scoriaceus* Gr. (C.)

LEPTOCHLOA (λεπτός, grêle; χλόη,

herbe). BOT. PH. — Genre de la famille des Graminées-Chloridées, établi par Palisot de Beauvois (*Agrost.*, 71, t. 15, fig. 1). Gramens de l'Amérique tropicale. *Voy.* GRAMINÉES.

LEPTOCIRQUE. *Leptocircus* (λεπτός, délicat; κέρκος, queue). INS.—Genre de l'ordre des Lépidoptères diurnes (Achalinoptères, Blanch.), famille des Papilloniens, groupe des Papillonites, établi par Swainson (*Zool. illustr.*, 2e pl. 106), aux dépens du grand genre *Papilio*, dont il diffère par les ailes inférieures plissées longitudinalement, et terminées insensiblement en une queue extrêmement longue et recourbée à l'extrémité, avec leur bord abdominal droit, légèrement replié en dessus.

On ne connaît qu'une seule espèce de ce genre, le *Leptocircus curius* (*Papilio curius*, Fabr.) figuré dans l'atlas de ce Dictionnaire, INSECTES LÉPIDOPTÈRES, pl. 5, fig. 1. Le corps de ce Papillon a environ 1 centimètre de longueur; son envergure est de 4 à 5 centimètres. Le corps est noir; les antennes sont de la même couleur, avec leur partie inférieure roussâtre; les ailes sont noires aussi, mais traversées entre la base et le milieu par une bande d'un vert blanchâtre dans le mâle, et entièrement blanche dans la femelle; les ailes supérieures ont en outre, vers leur extrémité, un grand espace triangulaire transparent, traversé par des nervures; les postérieures ont leur queue blanche à l'extrémité; l'abdomen est noir en dessus et blanchâtre en dessous, avec deux rangées de points noirs de chaque côté.

Cette belle espèce provient de l'île de Java. (J.)

***LEPTOCLINUM.** TUNIC.—Genre d'Ascidies composées, de la famille des Didemniens, établi par M. Milne-Edwards. *Voy.* DIDEMNIENS.

***LEPTOCNEMUS** (λεπτός, grêle; κνήμη, jambe). ARACH. — Sous ce nom est désignée par M. Koch, dans ses *Die Arachniden*, une nouvelle coupe générique qui n'a pas été adoptée par M. P. Gervais, et que ce dernier, dans son *Hist. nat. des Ins. apt.*, par M. le baron Walckenaër, rapporte au genre des *Goniosoma* (*voy.* ce mot). Le *Gon. ferrugineum* serait le type de ce nouveau genre. (H. L.)

***LEPTOCNEMUS** (λεπτός, grêle; κνήμη, jambe). INS.—Genre de Coléoptères subpentamères (*tétramères* de Latreille), famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, formé par Dejean, dans son Catalogue, avec deux insectes du Mexique: *L. costipennis* et *tripunctatus* de l'auteur, qui ne sont probablement que le mâle et la femelle d'une même espèce, bien que l'une soit d'un jaune pâle et l'autre noirâtre. (C.)

***LEPTOCOMA** (λεπτός, frêle; κόμη, chevelure). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Astéroïdées, établi par Lessing (*in Linnea*, VI, 130). Herbes du Népaul. *Voy.* COMPOSÉES.

***LEPTOCONCHUS** (λεπτός, grêle; κόγχος, coquille). MOLL. — M. Rüppel, dans un petit mémoire, publié parmi ceux des curieux de la nature, a signalé à l'attention des naturalistes une coquille fort singulière, se rapprochant fort des Magiles, et semblant en effet le premier âge d'une coquille de ce dernier g.; l'illusion à cet égard est d'autant plus complète que le Leptoconque vit dans des conditions à peu près semblables à celles des Magiles. La coquille est ovale-oblongue, blanche, mince, à spire obtuse, composée d'un petit nombre de tours conjoints. L'ouverture est assez grande, ovale, oblongue; la columelle médiocrement aplatie et subtronquée à la base. Le bord droit est mince, simple; il tombe perpendiculairement dans le plan de l'ouverture; et il présente dans sa longueur une sinuosité large et peu profonde; cette ouverture est fermée par un opercule semblable à celui des Pourpres.

La permanence des caractères que nous venons de rapporter fait toute la valeur du g. Leptoconque; car si la coquille, dans ses accroissements, finissait par s'épaissir et se prolonger en un tube irrégulier, elle appartiendrait incontestablement au g. Magile. Quoique les caractères du g. en question soient relativement d'une faible importance, néanmoins, dans l'état des observations, ils doivent suffire pour faire admettre le genre proposé par M. Rüppel; mais tout nous porte à croire qu'aussitôt que l'on sera parvenu à examiner les animaux, et à comparer avec ceux des Pourpres et des Magiles les caractères principaux, on leur trouvera une ressemblance assez considérable pour être rapportés à l'un ou à l'autre de ces types.

On ne connaît jusqu'ici qu'un très petit nombre d'espèces dépendant du g. Leptoconque; elles vivent dans les madrépores, quelquefois attachées à leur surface, et cette manière de vivre emporte quelquefois des irrégularités plus ou moins considérables dans la coquille. Jusqu'ici nous ne connaissons aucune espèce fossile. (DESH.)

***LEPTOCONUS** (λεπτός, mince; *conus*, cône). MOLL. — Genre inutile proposé par M. Swainson, dans son *Traité de malacologie*, pour les espèces de Cônes d'une forme cylindrique. *Voy.* CÔNE. (DESH.)

LEPTOCORISA (λεπτός, grêle; κόρις, punaise). INS. — Genre de la famille des Coréides, groupe des Anisoscélites, de l'ordre des Hémiptères, établi par Latreille et adopté par tous les entomologistes. Les Leptocorises ont le corps grêle, la tête allongée, terminée en pointe bifide; ils habitent les régions chaudes du globe. Le type est la *L. varicornis* (*Gerris varicornis* Fab.) des Indes orientales. (BL.)

***LEPTOCORYPHIUM**, Nees. BOT. PH. — Syn. de *Milium*, Linn.

LEPTOCYANUS (λεπτός, grêle; κύανος, bleuet). BOT. PH. — Genre de la famille des Papilionacées-Phaséolées, établi par Bentham (*in Linn. Transact.* XVIII, 209). Herbes ou arbustes de la Nouvelle-Hollande. *Voy.* PAPILIONACÉES.

***LEPTODACTYLA** (λεπτός, grêle; δάκτυλος, doigt). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, tribu des Troncatipennes, créé par MM. Audouin et Brullé (*Hist. nat. des Ins.*, t. IV, p. 130), et qui a pour type une espèce de Java, qu'ils nomment *L. apicalis* (*Miscelus javanus* de Klug.). Dejean a réuni à tort cette espèce au genre *Cymindis*. (C.)

LEPTODACTYLES. *Leptodactylæ*. MAM. — Nom donné par Illiger à la famille des Chiromyens. *Voy.* ce mot. (E. D.)

***LEPTODACTYLUS**, Fitz. REPT. — Syn. de *Cystignathus*, Dum. et Bibr.

***LEPTODAPHNE** (λεπτός, frêle; δάφνη, laurier). BOT. PH. — Genre de la famille des Laurinées-Oréodaphnées, établi par Nees (*Prodr.*, I, 6). Arbres du Brésil. *Voy.* LAURINÉES.

***LEPTODÈRE**, *Leptodera* (λεπτός, étroit; δειρή, cou). HELM. — Genre établi par M. Dujardin (*Histoire des Helminthes*) pour une espèce de Nématoïde; trouvée assez abondamment dans le conduit déférent d'une Limace grise à Rennes. Ce sont des Vers filiformes, renflés au milieu, très amincis vers les extrémités, longs de 3 à 4 millimètres. La bouche est très petite, nue; l'œsophage est très long, filiforme, renflé et musculeux en arrière. Le mâle a une queue longue, très-fine, droite et nue, précédée par un renflement d'où sortent deux spicules fasciculés, égaux, entre deux ailes membraneuses courtes. La femelle a la queue droite, très longue; sa vulve est située au milieu de la longueur, et deux oviductes égaux partent de cet orifice pour se replier vers leur extrémité. Les œufs, longs de 8 millièmes de millimètres, éclosent dans le corps de la femelle. (DUJ.)

LEPTODERMIS (λεπτός, mince; δέρμα, peau). BOT. PH. — Genre de la famille des Rubiacées-Guttardées, établi par Wallich (*in Roxburgh Flor. ind.*, II, 101). Arbrisseaux du Népaul. *Voy.* RUBIACÉES.

***LEPTODES** (λεπτότης, ténuité). BOT. PH. — Genre de la famille des Orchidées-Épidendrées, établi par Lindley (*in Bot. reg.* t. 1625). Herbes du Brésil. *Voy.* ORCHIDÉES.

***LEPTODES** (λεπτότης, ténuité). INS. — Genre de Coléoptères hétéromères, famille des Mélasomes, formé par Dejean et adopté par M. Hope et M. Solier. Ce dernier auteur classe ce genre parmi ses Collaptérides et dans sa tribu des Scaurites (*Ann. de la Soc. entom. de Fr.*, t. VII, p. 191). L'espèce type, le *L. Boisduvalii* Dej., Sol., est originaire de la Turcommanie. (C.)

***LEPTODON**, Sundev. OIS. — Syn. de *Cymindis*, Cuv. (Z. G.)

LEPTODON (λεπτός, grêle; ὀδούς, dent). BOT. CR. — Genre de Mousses Bryacées, établi par Webb (*in Mohr obs.*, 27). Mousses épidendres, vivaces, croissant dans les régions tempérées de l'hémisphère boréal. *Voy.* MOUSSES.

LEPTOGASTER, Meig. INS. — Syn. de *Gonype*, Latr.

LEPTOGLOSSUS, Swains. OIS. — *Voy.* PHILÉDON et SOUÏMANGA. (Z. G.)

***LEPTOGLOTTIS** (λεπτός, grêle; γλῶττα, langue). BOT. PH. — Genre de la famille des Mimosées-Parkiées, établi par De Candolle (*Mem. Legum.*, 431). Herbes de l'Amérique boréale. *Voy.* MIMOSÉES.

***LEPTOHYMENIUM** (λεπτός, mince; ὑμήν, membrane). BOT. CR. — Genre de Mousses Bryacées, établi par Schwægrichen (*Suppl.*, t. 246). Mousses du Népaul, vivant sur les troncs d'arbres. *Voy.* MOUSSES et BRYACÉES.

LEPTOLÆNA (λεπτός, mince; λαῖνα, enveloppe). BOT. PH. — Genre de la famille des Chlénacées, établi par Dupetit-Thouars (*Hist. veg. afr. aust.*, 41, t. 11). Arbustes de Madagascar. *Voy.* CHLÉNACÉES.

***LEPTOLOBIUM** (λεπτός, mince; λοβός, gousse). BOT. PH. — Benth., syn. de *Leptocyanus*, Benth. — Genre de la famille des Papilionacées-Césalpiniées, établi par Vogel (*Linnea*, XI; 388). Arbres ou arbrisseaux de l'Amérique tropicale *Voy.* PAPILIONACÉES.

***LEPTOLOPHUS**, Swains. OIS. — Genre de la famille des Psittacidées. *Voy.* PERROQUET. (Z. G.)

***LEPTOLYMNÆA** (λεπτός, allongé; *lymnea*, lymnée). MOLL. — Ce g. a été proposé par M. Swainson, dans son *Traité de malacologie*, pour les espèces allongées de Lymnées, telles que le *Lymnea elongata* par exemple. *Voy.* LYMNÉE. (DESH.)

LEPTOMERA (λεπτός, grêle; μηρός, jambe). CRUST. — Genre de l'ordre des Læmodipodes, de la famille des Caprelliens, établi par Latreille sur un Crustacé caractérisé par l'existence de pattes à tous les anneaux du thorax; le nombre de ces organes est de sept paires. On en connaît deux espèces; celle qui peut être considérée comme type de ce genre est le *Leptomera pedata* Mull. Cette espèce a été rencontrée sur les côtes du Danemark. (H. L.)

LEPTOMERIA (λεπτός, frêle; μηρός, tige). BOT. PH. — Genre de la famille des Santalacées, établi par R. Brown (*Prodr.*, 353). Arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande.

Endlicher (*Gen. pl.*, 326, n. 2075) répartit les espèces de ce genre en trois sections qu'il nomme : *Xeromeria*, *Omphacomeria* et *Oxymeria*. *Voy.* SANTALACÉES.

LEPTOMITUS (λεπτός, grêle; μίτος, fil). BOT. CR. — Genre de Phycées, tribu des Byssoïdées, établi par Agardh (*Syst.*, XXIII), et caractérisé principalement par des filaments hyalins ou peu colorés, arachnoïdes, libres, droits et non entrelacés.

LEPTOMORPHA (λεπτός, grêle; μορφή, forme). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères (tétramères de Latreille), famille des Cycliques, tribu des Cassidaires, créé par nous et adopté par Dejean, dans son Catalogue. L'espèce type appartient à l'Europe, et est originaire de la Sicile. L'infortuné Helfer, qui, le premier, l'a découverte, lui a donné le nom de *L. Donacis* (*filiformis* Dahl.) de la plante sur laquelle elle vit. (C.)

***LEPTOMYZA** (λεπτός, grêle; μυῖα, mouche). INS. — Genre de l'ordre des Diptères brachocères, famille des Musciens, tribu des Muscides, établi par M. Macquart pour une seule espèce, *Leptomyza frontalis*, qui habite l'Europe.

LEPTON. MOLL. — M. Turton a institué ce g. dans ses *Testacés bivalves de la Grande-Bretagne*, pour une petite coquille appartenant évidemment au g. Érycine de Lamarck. *Voy.* ÉRYCINE. (DESH.)

LEPTONEMA (λεπτός, grêle; νῆμα, filament). BOT. PH. — Genre de la famille des Euphorbiacées-Phyllanthées, établi par Ad. de Jussieu (*Euphorb.*, 19, t. IV, f. 12). Arbrisseaux de Madagascar. *Voy.* EUPHORBIACÉES.

***LEPTONEMUS** (λεπτός, grêle; νῆμα, tissu). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides orthocères, division des Anthribides, créé par Dejean, dans son Catalogue. Une dizaine d'espèces, originaires des îles de France, de Bourbon et de Madagascar, rentrent dans ce genre. Les types sont : les *L. filiformis* et *annulipes* Lat. (C.)

***LEPTONYCHUS** (λεπτός, grêle; ὄνυξ, ongle). INS. — Genre de Coléoptères hétéromères, famille des Mélasomes, tribu des Érodites, créé par nous (*Revue entomologique de Silbermann*, 1833, t. I, p. 25, 26, pl. 1) et adopté par MM. Dejean, Hope, Laporte et Solier. Ce genre renferme deux espèces du Sénégal : les *L. erodioides* de Chv., et *Maillei* de Sol. (C.)

***LEPTONYX** (λεπτός, gracieux; ὄνυξ, ongle). MAM. — Division proposée par M. Gray (*Mag. n. h.* I. 1837) dans le genre des Phoques. *Voy.* ce mot. (E. D.)

***LEPTONYX**, Swains. OIS. — Syn. de *Megalonyx*, Less. (Z. G.)

***LEPTOPETALUM** (λεπτός, frêle; πέταλον, pétale). BOT. PH. — Genre de la famille des Rubiacées, établi par Hooker (*ad Bec-*

chey, 295, t. 61). Arbrisseaux du Mexique. *Voy.* RUBIACÉES.

***LEPTOPEZA** (λεπτός, grêle; πίζα, pied). INS. — Genre de l'ordre des Diptères brachocères, famille des Tanystomes, tribu des Hybotides, établi par M. Macquart (*Dipt. du Nord*) pour une seule espèce nommée *flavipes* par l'auteur.

***LEPTOPHIS** (λεπτός, grêle; ὄφις, serpent). REPT. — Sous-genre de Couleuvres, d'après M. Bell (*Zool. journ.* 1825). *Voy.* COULEUVRE. (E. D.)

***LEPTOPHTHIRIUM.** (λεπτός, grêle; φθείρ, pou). HEXAP. — Ehrenberg désigne sous ce nom, dans ses *Symbolæ physicæ*, une nouvelle coupe générique que M. P. Gervais place dans l'ordre des Epizoïques. Les caractères de ce nouveau genre peuvent être ainsi présentés : Antennes filiformes, remarquables par le grand nombre de leurs articles (15 environ); des palpes maxillaires et labiaux; ceux-ci allongés, de cinq articles; tarses de trois articles, bi-onguiculés. La seule espèce connue est le *Leptophthirium longicorne* Ehrenb. L'auteur de cette nouvelle coupe générique n'en a eu qu'un seul exemplaire, trouvé par lui sur le Daman de Syrie (*Hyrax syriacus* Hempr. et Ehrenb.). M. Ehrenberg en a fait un genre d'Orthoptères aptères. (H. L.)

***LEPTOPLANA.** HELM. — Ce genre ne comprend qu'une espèce, recueillie à Tor, sur la mer Rouge (*L. hyalina*). Aux caractères communs des *Leptoplanea* (*voy.* ce mot), il joint quatre groupes d'yeux sessiles. (P. G.)

***LEPTOPLANEA.** HELM. — Petit groupe d'Helminthes aquatiques, voisin des Dérostomes, établi par M. Ehrenberg (*Symbolæ physicæ*), et entrant dans la famille qu'il nomme *Amphisterea*. Les *Leptoplanea* ont le corps membraniforme et rappelant celui des Planaires. Leur lobe intestinal est simple. Ni l'une ni l'autre de ses ouvertures n'est terminale. M. Ehrenberg établit deux genres pour ces animaux, les *Eurylepta* et les *Leptoplana*. (P. G.)

***LEPTOPLIA**, Dejean. INS. — Syn. de *Microplia*. *Voy.* ce mot. (C).

LEPTOPODA (λεπτός, mince; ποῦς, pied). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Sénécionidées, établi par Nuttall (*Gen.*, II, 174). Herbes de l'Amérique boréale. *Voy.* COMPOSÉES.

***LEPTOPODES** (λεπτός, mince; ποῦς, pied). MOLL. — Dans sa classification des Mollusques, publiée en 1821, M. Gray a proposé d'établir sous ce nom un 3e ordre de sa classe des Conchophores, dans lequel il réunit deux genres, n'ayant entre eux qu'une analogie très éloignée : ce sont les Mactres et les Nucules. Les progrès de la science ne permettent pas d'adopter ce rapprochement, car on sait aujourd'hui que l'animal des Nucules appartient bien à la famille des Arcacées de Lamarck, tandis que les Mactres, prolongées en arrière par de longs siphons, dépendent d'un autre type, rapproché des Myes et de ceux des Mollusques dont le manteau est plus ou moins fermé : aussi cet arrangement de M. Gray n'a point été adopté des zoologistes. (DESH.)

LEPTOPODIE (λεπτός, mince; ποῦς, pied). CRUST. — Genre de l'ordre des Décapodes brachyures, de la famille des Oxyrhynques, établi par Leach aux dépens des *Inachus* de Fabricius, et des *Maia* de Bosc. Deux espèces composent ce genre; elles n'ont encore été rencontrées que dans les mers du Nouveau-Monde. La *Leptopodia sagittaria* Leach peut être considérée comme le type de ce genre singulier, et a pour patrie le golfe du Mexique et la mer des Antilles; cependant je ferai aussi observer que cette curieuse espèce a été aussi rencontrée près des îles Canaries par MM. Webb et Berthelot. (H. L.)

***LEPTOPODIENS.** *Leptopodii*. INS. — M. Brullé et nous ensuite avons désigné, sous cette dénomination, une petite famille de la tribu des Réduviens, dans l'ordre des Hémiptères; c'est la famille des *Saldides* de nos derniers ouvrages. *Voy.* ce mot. (BL.)

***LEPTOPS** (λεπτός, grêle; ὄψ, aspect). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides gonatocères, division des Cléonides, créé par Schœnherr (*Syn. gen. et sp. Curculion.* t. II, p. 297, tab. 627, part. 221), et composé de 14 espèces toutes de la Nouvelle-Hollande. Le type est le *Curc. robustus* d'Olivier. (C.)

***LEPTOPTERIX**, Horsf. OIS. — Syn. de Langraien. (Z. G.)

***LEPTOPTILA**, Swains. OIS. — Syn. de Goura. *Voy.* PIGEON. (Z. G.)

***LEPTOPTILOS**, Less. OIS. — Division du g. Cigogne, établie sur la *C. Marabou* Temm. (Z. G.)

***LEPTOPUS** (λεπτός, grêle ; πούς, pied). INS. — Genre de la famille des Saldides, de l'ordre des Hémiptères, établi par Latreille sur quelques petites espèces dont le bec est très court et épineux, les ocelles au nombre de deux, portés sur une élévation, etc.

Les *Leptopus* habitent généralement sur le bord des mers, des étangs, sur les rivages couverts de cailloux et exposés à l'ardeur du soleil. On en trouve plusieurs espèces dans le midi de la France (*L. littoralis*, *lanosus echinops* L. Dufour). (BL.)

***LEPTOPUS** (λεπτός, grêle ; πούς, pied). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides phyllophages, créé par Dejean (*Cat.*) avec deux espèces d'Espagne : les *Melolontha denticornis* et *Bedeau* Duf. (C.)

***LEPTOPUS** (λεπτός, grêle ; πούς, pied). REPT. — Division des Pipas (*voy.* ce mot) d'après M. Meyer. (E. D.)

LEPTOPUS. CRUST. — Syn. d'Égérie. *Voy.* ce mot. (H. L.)

***LEPTOPYRUM**, Raf. BOT. PH. — Syn. d'*Avena*, Linn.

LEPTORAMPHES. *Leptoramphi*. OIS. — M. Duméril a créé sous ce nom une famille de Passereaux à bec long, étroit, sans échancrure, souvent flexible, dont font partie les genres Martin-Pêcheur, Todier, Sittelle, Orthorynque, Guêpier, Colibri, Grimpereau et Huppe. Cette famille, sauf les deux premiers genres, correspond aux Ténuirostres de G. Cuvier. (Z. G.)

***LEPTORHYNCHUS**. *Leptorhynchus*, Ménétr. OIS. — Section du g. Fourmilier. — Swains., section du g. *Ara*. — Dubus, section du g. Avocette. (Z. G.)

***LEPTORHYNCHUS** (λεπτός, grêle ; ῥύγχος, bec). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Sénécionidées, établi par Lessing (*Synops.*, 273). Herbes de la Nouvelle-Hollande. Les espèces de ce genre ont été réparties en deux sections nommées : *Aphanorhynchus*, Less. ; *Morna*, Lindl. *Voy.* COMPOSÉES.

***LEPTORHYNCHUS** (λεπτός, grêle ; ῥύγχος, rostre). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Curculionides Orthocères, division des Brenthides, créé par M. Guérin-Méneville (*Voy. autour du Monde, de la Coquille, zool.*, p. 348). L'espèce type, le *L. acuminatus* de l'auteur, est originaire de la Nouvelle-Guinée. (C.)

LEPTORIME. *Leptorima* (λεπτός, étroit ; *rima*, fente). POLYP. — Genre proposé par Rafinesque pour des corps marins encroûtant les Zostères et les Fucus, et qui paraissent devoir se rapprocher beaucoup de certaines Éponges friables. L'auteur en a trouvé trois espèces dans la Méditerranée, sur les côtes de la Sicile. (DUJ.)

***LEPTOSAURUS** (λεπτός, gracieux ; σαῦρος, lézard). REPT. — M. Fitzinger (*Syst. Rept.* 1843) propose sous ce nom une division dans le grand genre Lézard. *Voy.* ce mot. (E. D.)

***LEPTOSCELIS**, Dej. INS. — Syn. d'*Anisopus*, Serv. Le nom proposé par Dejean doit être préféré, celui d'*Anisopus* ayant déjà été employé pour désigner un genre de Crustacés. (C.)

***LEPTOSCELIS** (λεπτός, grêle ; σκέλις, jambe). INS. — Genre de la famille des Anisoscélides, de l'ordre des Hémiptères, établi par M. Laporte de Castelnau (*Essai hémipt.*) et adopté par MM. Amyot et Serville. Les *Leptoscelis* diffèrent à peine des vrais *Anisoscelis*. M. Burmeister et nous, dans nos divers ouvrages, n'avons pas cru devoir les en séparer génériquement. Le type de cette division est le *L. hæmorrhous* (*Cimex hæmorrhous* Lin.), assez commun à la Guiane. (BL.)

LEPTOSCHOINUS (λεπτός, mince ; σχοῖνος, jonc). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides gonatocères, division des Apostasimérides Baridides, proposé par M. Klug et adopté par Dejean et Schœnherr (*Synon. gen. et sp. Curcul.*, t. 8, part. I, pag. 264). Ce dernier n'en mentionne qu'une espèce du Brésil, le *L. maculatus* Kl. et Sch. (C.)

***LEPTOSEMA**. BOT. PH. — Genre de la famille des Papilionacées-Podalyriées, établi par Bentham (*in Annal. Wiener Mus.*, II, 84). Arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande. *Voy.* LÉGUMINEUSES.

***LEPTOSOLENA** (λεπτός, grêle ; σωλήν, tuyau). BOT. PH. — Genre de la famille des Zingibéracées-Alpiniées, établi par Presl (*Reliq. Hænk.*, I, 111, t. XVIII). Herbes de l'île Luçon. *Voy.* ZINGIBÉRACÉES.

LEPTOSOMA. CRUST. — Syn. d'Idotée. *Voy.* ce mot. (H. L.)

***LEPTOSOMUM** ou **LEPTOSOMA** (λεπτός, grêle; σῶμα, corps). INS. — Genre de l'ordre des Lépidoptères nocturnes établi par M. Boisduval (*Faune de Madagascar*, p. 84), qui lui donne pour type le *Leptosomum insulare*, fréquent à Madagascar. M. Blanchard, qui adopte ce genre (*Hist. des Ins.*, faisant suite au *Buffon-Duménil*), le place dans la famille des Bombyciens, tribu des Bombycides.

LEPTOSOMUS, Vieill. OIS. — Syn. de Coural. *Voy.* ce mot. (Z. G.)

LEPTOSOMUS, Schœnherr. INS. — Syn. de *Rhudinosomus*. *Voy.* ce mot. (C.)

***LEPTOSPERME** *Leptospermum* (λεπτός, mince et menu; σπέρμα, graine). BOT. PH. — Ce genre de plantes appartient à la famille des Myrtacées et à l'icosandrie monogynie, dans le système sexuel. Il se compose de végétaux frutescents ou arborescents, qui croissent spontanément à la Nouvelle-Hollande et à la Nouvelle-Zélande; leurs feuilles sont alternes, très entières, dépourvues de stipules, ponctuées; leurs fleurs sont solitaires, axillaires, nues ou accompagnées de petites bractées scarieuses, blanches. Chacune d'elles se compose d'un calice à tube campanulé, adhérent, à limbe 5-fide, persistant parfois après la floraison; d'une corolle à 5 pétales insérés à la gorge du calice, orbiculaires, à onglet court; d'étamines en nombre indéterminé, insérées à l'extrémité du tube calicinal; d'un ovaire infère ou demi-supère, à 4-5 loges, contenant de nombreux ovules; d'un style filiforme que termine un stigmate capité. Le fruit qui succède à ces fleurs est une capsule infère entièrement ou à demi, à 4-5 loges qui s'ouvrent à leur sommet par déhiscence loculicide. Les graines sont nombreuses, très petites et comprimées. On en connaît aujourd'hui environ 30 espèces, parmi lesquelles il en est plusieurs qu'on trouve assez souvent cultivées comme plantes d'agrément. La plus connue et la plus remarquable de ces espèces est le LEPTOSPERME JAUNÂTRE, *Leptospermum flavescens* Smith (*L. Thea* Willd). C'est un petit arbuste de la Nouvelle-Hollande, dont les feuilles sont linéaires-lancéolées, obtuses, uninervées, ponctuées; dont les fleurs sont petites, et ont leur calice glabre, à dents membraneuses, tombant après la floraison. Ses feuilles ont une saveur et une odeur aromatiques et agréables. A la Nouvelle-Hollande, on en fait, ainsi que des sommités fleuries, une infusion théiforme agréable, quoique un peu amère. Pendant l'un de ses voyages, le capitaine Cook employa avec succès cette infusion pour combattre le scorbut.

Parmi les autres espèces de ce genre, celles qu'on cultive le plus habituellement sont les *Leptospermum scoparium* Smith, *triloculare* Vent., *juniperinum* Vent., etc. Ils sont tous d'orangerie. Ils demandent la terre de bruyère soit pure, soit mélangée. On les multiplie soit par graines semées en terre de bruyère, et sur couche tiède sous châssis, soit de boutures faites également sur couche et sous châssis, soit enfin de marcottes. (P. D.)

***LEPTOSPERMÉES**. *Leptospermeæ*. BOT. PH. — C'est un des groupes secondaires ou tribus établies dans celui des Myrtacées (*voyez* ce mot), et ainsi nommé du genre *Leptospermum*, qui lui sert de type. (AD. J.)

***LEPTOSPIRA** (λεπτός, allongé; *spira*, spire). MOLL. — Mauvais g. proposé par M. Swainson, dans son *Traité de malacologie*, pour quelques espèces de Bulimes à spire allongée. (DESH.)

LEPTOSTACHYA (λεπτός, grêle; στάχυς, épi). BOT. PH. — Genre de la famille des Acanthacées-Echmatacanthées, établi par Nees (*in Wallich plant. as. rar.*, III, 105). Arbrisseaux de l'Asie et de l'Amérique tropicale. *Voy.* ACANTHACÉES.

LEPTOSTACHYS, Mey. BOT. PH. — Syn. de *Leptochloa*, Palis.

***LEPTOSTEGIA**, Don. BOT. PH. — Syn. d'*Onychium*, Kaulf.

***LEPTOSTEMMA** (λεπτός, grêle; στέμμα, couronne). BOT. PH. — Genre de la famille des Asclépiadées-Pergulariées, établi par Blume (*Bijdr.*, 1057). Herbes de Java. *Voy.* ASCLÉPIADÉES.

***LEPTOSTOMA**, Swains. OIS. — Syn. de *Saurothera*, Vieill. *Voy.* TACCO. (Z. G.)

LEPTOSTOMUM (λεπτός, mince; στόμα, ouverture). BOT. CR. — Genre de Mousses bryacées, établi par R. Brown (*in Trans. Linn. Soc.*, X, 130). Mousses vivaces et terrestres des contrées extra-tropicales de l'hémisphère austral et des îles de l'archipel Sandwich.

***LEPTOSYNE.** BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Sénécionidées, établi par De Candolle (*Prodr.*, V. 531). Herbes de la Californie. *Voy.* COMPOSÉES.

***LEPTOTÆNA.** INS. — Genre de l'ordre des Diptères brachocères, famille des Ornithomyens (tribu des Coriacés de Latreille), groupe des Ornithomyites, établi par Nitzsch et généralement adopté. Le type est le *Leptonema Cervi*, qui vit sur les Cerfs et les Daims.

***LEPTOTARSIS,** Gould. OIS. — Genre de la sous-famille des Anatinées de G.-R. Gray. *Voy.* CANARD. (Z. G.)

***LEPTOTHAMNUS** (λεπτός, frêle; θάμνος, buisson). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Astéroïdées, établi par De Candolle (*Prodr.*, V, 367). Arbrisseaux du Cap. *Voy.* COMPOSÉES.

LEPTOTHECA (λεπτός, grêle; θήκη, boîte). BOT. CR. — Genre de Mousses bryacées, établi par Schwægrichen (*Suppl.* II, 135, t. 137). Mousses vivaces, épigées, de la Nouvelle-Hollande.

***LEPTOTHERIUM** (λεπτός, gracieux; θηρίον, bête sauvage). MAM. — M. Lund (*Ann. sc. nat.* XI, 1839) désigne sous ce nom un groupe de Ruminants fossiles. (E.D.)

LEPTOTHRIUM (λεπτός, grêle; θρίον, feuille). BOT. PH. — Genre de la famille des Graminées - Andropogonées, établi par Kunth (*Gram.*, 156). Gramens de l'Amérique tropicale. *Voy.* GRAMINÉES.

***LEPTOTRACHELUS** (λεπτός, grêle; τράχηλος, cou). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, tribu des Troncatipennes, créé par Latreille (*Règne animal*, tom. 4, pag. 370) et adopté par Dejean. 6 espèces, toutes d'Amérique, sont rapportées à ce genre. Nous citerons comme types : les *L. dorsalis*, *Brasiliensis* et *testaceus* de Dejean. Le 1er est originaire des États-Unis, le 2e du Brésil et le 3e de la Colombie. (C.)

LEPTOXIS, Rafin. MOLL. — Syn. de Lymnée, Lam. (DESH.)

LEPTUBERIA, Raf. BOT. CR. — Syn. de *Pulveraria*, Ach.

LEPTURA (λεπτός, mince; οὐρά, queue). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères, tétramères de Latreille, famille des Longicornes, tribu des Lepturètes, créé par Fabricius (*Syst. Eleuth.* t. 2, p. 354) et adopté par Olivier, Latreille, mais restreint à un petit nombre d'espèces par MM. Dejean, Serville et Mulsant. Nous citerons comme faisant partie de ce genre les *Lept. virens*, *testacea*, *scutellata hastata*, *canadensis*, etc., etc., de Fabricius. (C.)

LEPTURÈTES. *Lepturetes.* INS. — Quatrième tribu de Coléoptères subpentamères, de la famille des Longicornes, établie par Latreille et adoptée par Serville (*Ann. de la Soc. entom. de Fr.*, t. IV, p. 197), qui la caractérise ainsi : Yeux arrondis, entiers, ou à peine échancrés; antennes insérées en avant des yeux, ou tout au plus à l'extrémité antérieure de leur faible échancrure; tête prolongée postérieurement en arrière, ou rétrécie brusquement en manière de cou à sa jonction avec le corselet; mandibules de grandeur ordinaire, semblables ou peu différentes dans les deux sexes.

Serville établit deux sous-tribus : celle des LATICERVES et des ANGUSTICERVES. Il comprend, dans la première, les genres : *Desmocerus*, *Vesperus*, *Rhamnusium*, *Rhagium*; et dans la seconde, les genres *Distenia*, *Cometes*, *Stenoderus*, *Toxotus*, *Pachyta*, *Grammoptera*, *Leptura*, *Strangalia* et *Eurypterа*. Dejean, qui a suivi cette méthode, crée avec des espèces exotiques les genres *Ophistomis*, *OEdecnema* et *Trigonarthris*; et Mulsant, son g. *Anoplodera*, qui ne se compose jusqu'à présent que d'espèces européennes. (C.)

LEPTURUS, Mœhr. OIS. — Synon. de Phaéton. — M. Swainson a aussi donné le nom de *Lepturus* à un genre de la famille des Gobe-Mouches, dont le type est le *Lep. ruficeps*. (Z. G.)

LEPTURUS (λεπτός, grêle; οὐρά, tige). BOT. PH. — Genre de la famille des Graminées-Rothœlliacées, établi par R. Brown (*Prodr.*, 207). Gramens très abondants dans l'Europe centrale, l'Asie, l'Amérique tropicale et la Nouvelle-Hollande. *Voy.* GRAMINÉES.

LEPTUS. ARACH. — *Voy.* LEPTE.

LEPTYNITE (λεπτύνω, atténuer). MIN. — Sorte de roche formée d'un feldspath grenu, et dont le grain est tellement atténué, que cette roche a souvent un aspect analogue à celui du grès. C'est le Weissein des minéralogistes allemands. Ses teintes sont ordinairement blanches, jaunâtres ou verdâtres. Elle a des rapports avec la Pegmatite, et d'un autre côté elle passe à l'Eurite

ou au Pétrosilex. Elle est composée essentiellement d'une matière feldspathique, qui est de l'Oligoclase ou de l'Orthose, dans laquelle sont disséminés fréquemment des grains de Mica; plus rarement du Corindon et de l'Amphibole. (DEL.)

LEPUROPETALUM (λεπυρός, écailleux; πέταλον, pétale). BOT. PH. — Genre de la famille des Saxifragacées, établi par Elliott (*Carolin.*, I, 370). Herbes de l'Amérique boréale et du Chili. *Voy.* SAXIFRAGACÉES.

LEPUS. MAM. — Nom scientifique du g. Lièvre. *Voy.* ce mot. (E. D.)

LEPUSCULUS. MAM. — Syn. du Lapin d'après Klein. (E. D.)

LEPYRODIA (λεπυρώδης, semblable à une cosse). BOT. PH. — Genre de la famille des Restiacées, établi par R. Brown (*Prodr.*, 247). Herbes de la Nouvelle-Hollande. *Voy.* RESTIACÉES.

***LEPYRODICLIS.** BOT. PH. — Genre de la famille des Caryophyllées-Sabulinées, établi par Fenzl (*Monogr. alsin., inedit.*). Herbes des montagnes de l'Asie centrale. *Voy.* CARYOPHYLLÉES.

***LEPYRONIA** (λέπυρον, écaille d'œuf). INS. — MM. Amyot et Serville (*Ins. hémipt. suites à Buff.*) désignent ainsi une de leurs coupes génériques détachées des *Aphrophora*. Ces entomologistes y rapportent trois espèces dont une seule européenne, la *L. coleoptrata* (*Cicada coleoptrata* Lin., *Cercopis angulata* Fabr.) (BL.).

***LEPYRUS** (λεπυρός, écailleux). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides gonatocères, division des Molytides, créé par Germar et adopté par Schœnherr (*Disposit. méth.*, pag. 167; *Syn. gen. et sp. Curcul.*, t. II, pag. 329). Ce genre est formé de cinq espèces, dont deux sont originaires d'Europe, deux de l'Amérique septentrionale, et une est propre à l'Asie (Sibérie). Ses types sont : les *Curc. colon*, et *binotatus* de Fabr.; ils se rencontrent assez communément aux environs de Paris, sur les feuilles et les tiges des jeunes plants d'osier. (C.)

LERCHEA. BOT. PH. — Genre de la famille des Rubiacées, établi par Linné (*Mant.*, 153). Arbrisseaux de Java. *Voy.* RUBIACÉES.

***LERCHIA**, Halli. BOT. PH. — Syn. de *Sueda*, Forsk.

LERIA. BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Mutisiacées, établi par De Candolle (*in Ann. Mus.*, XIX, 68). Herbes des Antilles. *Voy.* COMPOSÉES.

***LERISTA.** REPT. — Genre de Sauriens de la division des Scincoïdiens, créé par M. Bell (*Lond. and Edinb. Phil. Mag.*) et adopté par MM. Duméril et Bibron (*Erp. gen.* V). Une seule espèce entre dans ce genre : c'est la *Lerista lineata* Bell, Dum. et Bibr., qui se trouve à la Nouvelle-Hollande. (E. D.)

LERNACANTHUS. CRUST. — Synon. de *Chondracanthus*. *Voy.* ce mot. (H. L.)

LERNANTHROPUS. CRUST. — Genre de l'ordre des Lernéides, de la famille des Chondracanthiens, établi par M. Ducrotay de Blainville (*Dict. des sc. nat.* XXVI). Deux espèces composent ce genre, dont le *Lernanthropus pupa* Burm. peut être considéré comme le type. Cette espèce a été trouvée sur les branchies d'un *Platax* du Brésil. (H. L.)

LERNÉE. *Lernœa* (nom mythologique). CRUST. — Genre de l'ordre des Lernéides, de la famille des Chondracanthiens, établi par Linné et adopté par tous les carcinologistes avec de grandes modifications cependant. Ce genre ne comprend plus aujourd'hui que les Lernéocériens, dépourvus de pattes rudimentaires, dont l'extrémité céphalique porte des cornes irrégulièrement ramifiées, et dont les lobes ovifères sont ramassés en peloton sous la partie postérieure du corps. On connaît cinq espèces de ce genre, qui toutes vivent sur les Poissons. La LERNÉE BRANCHIALE, *Lernea branchialis* Lin., peut être regardée comme le type de ce genre linnéen; cette espèce, qui habite les mers du Nord, a été rencontrée sur les branchies de diverses espèces de Gades. (H. L.)

***LERNÉIDES.** *Lerneides*. CRUST. — M. Milne-Edwards, dans son *Hist. nat. sur les Crust.*, désigne sous ce nom le huitième ordre de la classe des Crustacés. Toutes les espèces que renferme cet ordre se distinguent principalement des Siphonostomes par l'état rudimentaire de tout le système appendiculaire, qui ne se trouve représenté que par des vestiges de membres ou par de simples lobes tégumentaires sans articulations, et propres seulement à servir pour accrocher l'animal sur la proie aux dépens

de laquelle il vit. Ils se font aussi remarquer par la bizarrerie de leur forme, qui en général s'éloigne beaucoup de toutes celles ordinaires dans cette classe, et semble être le résultat d'un développement monstrueux. Dans le jeune âge, ils offrent un mode de conformation normale, et ressemblent extrêmement à de jeunes Cyclopes (*voy.* ce mot); ils sont alors pourvus d'un œil frontal et de lames natatoires qui lui permettent de se mouvoir avec agilité; mais après avoir éprouvé un certain nombre de mues, ils cessent de mener une vie errante; les femelles se fixent sur quelque autre animal, le plus souvent sur un Poisson, et les mâles s'accrochent en général sous l'abdomen de leur femelle. Les organes de la locomotion, devenus alors inutiles, s'atrophient ou se déforment de façon à devenir impropres aux usages qu'ils étaient primitivement destinés à remplir, l'œil disparaît presque toujours, et la configuration générale de l'animal se change au point de rendre celui-ci méconnaissable. Ce sont les femelles surtout qui acquièrent ainsi les formes les plus singulières; elles grossissent beaucoup, et, en général, se soudent pour ainsi dire sur leur proie à l'aide de simples appendices cutanés ou de certains membres transformés en bras immobiles. Les mâles restent extrêmement petits, et s'éloignent moins de leur mode de conformation primitive : seulement, la tête devient très grosse, et les pattes-mâchoires, transformées en instruments de préhension et destinées à fixer l'animal sur la partie qu'il doit habiter, acquièrent un grand développement relatif. Jusqu'en ces dernières années, les zoologistes ont méconnu la nature véritable des Lernéides, et les ont éloignés des Crustacés pour les ranger parmi les Vers. Desmarest est un des premiers auteurs qui aient réellement indiqué les rapports naturels qu'ils ont avec les Crustacés ordinaires; mais c'est depuis que l'on connaît les formes transitoires affectées par ces parasites dans les premiers temps de leur vie que l'on a pu leur assigner définitivement une place dans la série naturelle des Crustacés; et la connaissance de ces changements est due principalement à M. de Nordmann, observateur d'une grande habileté, et duquel la science est en droit d'attendre des services encore plus considérables. Il n'est aucune branche de l'histoire naturelle des Crustacés qui soit aussi peu avancée que celle relative aux Lernéides; presque tout le reste est à faire, et l'on doit espérer que M. Nordmann n'abandonnera pas une voie qui l'a déjà conduit à des résultats si importants pour la science. Les Lernéides, dit M. Milne-Edwards, me paraissent devoir être divisés en trois familles reconnaissables à la manière dont ces parasites s'attachent à leur proie; les uns s'y fixent à l'aide de grands appendices branchiformes réunis entre eux vers le bout, et terminés par un bouton corné médian; d'autres par leurs pattes-mâchoires armées de crochets très forts; et d'autres encore par toute la tête, qui est garnie à cet effet de prolongements cornés de formes variées; ces premières correspondent à peu près à la division générique des Lernéopodes de M. de Blainville, et peuvent être désignés sous le nom de Lernéopodiens; les seconds ont pour type le genre Chondracanthe, et forment la famille des Chondracanthiens; enfin les derniers peuvent être appelés Lernéocériens, parce que le g. Lernéocère y rentre, et parce que ce nom rappelle un de leurs principaux caractères. Quant à l'établissement des divisions génériques et à la caractérisation des espèces, on ne peut, dans la plupart des cas, avoir égard au mode d'organisation des femelles, car les mâles sont presque toujours inconnus. Cet ordre renferme donc trois familles, désignées sous les noms de Lernéopodiens, de Chondracanthiens et de Lernéocériens. *Voy.* ces mots. (H. L.)

***LERNÉIFORMES**. *Lernæiformes*. CRUST. — Latreille, dans ses *Cours d'entomologie*, désigne ainsi une famille de Crustacés, qui n'a pas été adoptée, et qui correspond d'une part aux Ergasiliens, et de l'autre aux Dichélasiens de M. Milne-Edwards. *Voy.* ERGASILIENS et DICHÉLASIENS. (H. L.)

LERNENTOMEA. CRUST. — Synonyme de *Chondracanthus*. (H. L.)

LERNEOCERA (*Lernea*, lernée; κέρας, antenne). CRUST. — Genre de l'ordre des Lernéides, de la famille des Lernéocériens, établi par M. de Blainville aux dépens des *Lernea* de Linné. Ce genre renferme 4 ou 5 espèces, dont le LERNÉOCÈRE CYPRIN, *Lerneocera cyprinacea* Lin., peut en être considéré comme le type. Cette espèce a été

trouvée en Suède sur le *Cyprinus carasius*. (H. L.)

***LERNÉOCÉRIENS**. *Lerneocerii*. CRUST. — Ce nom, employé par M. Milne-Edwards, désigne, dans l'Histoire naturelle des Crustacés par ce savant zoologiste, une famille qui appartient à l'ordre des Lernéides. Les Lernéocériens femelles, comme chez les Chondracanthiens, se fixent à leur proie par l'extrémité antérieure de leur corps seulement, et n'ont point d'appendices thoraciques brachiformes servant à cet usage, comme cela se voit chez les Lernéopodiens; mais l'armature de leur bouche est loin d'avoir la forme que cet appareil offre chez les Chondracanthiens, et la tête tout entière du parasite s'enfonce dans les sinus de l'animal sur lequel il établit sa demeure, et y est retenu par des prolongements cornés, de forme variée, qui naissent de la partie postérieure ou occipitale. En général, la tête est peu distincte du thorax, et paraît être complétement dépourvue d'antennes; la bouche n'est armée que d'une seule paire de pattes-mâchoires simples et cunéiformes. Les pattes sont d'une petitesse extrême lorsqu'elles existent, et quelquefois on n'en aperçoit aucune trace; enfin, la portion du tronc, qui est rétréci en arrière du point où naissent les tubes ovifères, et qui représente l'abdomen, est en général beaucoup plus développé que dans les autres femelles du même ordre. Le mâle n'est connu que chez très peu de Lernéocériens, et paraît être plus imparfait que celui des Chondracanthiens; son corps est globuleux, n'offre pas de thorax distinct, et ne porte pas de rudiments de pattes en arrière des appendices qui représentent les pattes-mâchoires. Les métamorphoses que subissent les jeunes sont analogues à celles des autres Lernéocériens. Cette petite famille renferme quatre genres, désignés sous les noms de *Penellus*, *Lerneonema*, *Lerneocera* et *Lernæa*. (H. L.)

LERNÉOMYZE. *Lerneomyzon*. CRUST. — Synonyme d'*Anchorella*. *Voy.* ce mot.

LERNÉONÈME. *Lerneonema*. CRUST. — Ce genre, qui a été établi par M. Milne-Edwards, appartient à l'ordre des Lernéides et à la famille des Lernéocériens. Trois espèces composent cette nouvelle coupe générique, dont le LERNÉONÈME DE LESUEUR, *Lerneonema Lesueurii* Edw., peut être considéré comme le type. Cette espèce a été trouvée dans les mers d'Amérique sur un *Exocœtus volitans*. (H. L.)

LERNÉOPENNE. *Lerneopenna*. CRUST. — Synonyme de Penelle. *Voyez* ce mot. (H. L.)

LERNEOPODA (*lernæa*, lernée; πούς, pied). CRUST. — Ce genre, qui appartient à l'ordre des Lernéides et à la famille des Lernéocériens, a été établi par M. Kroyer aux dépens du *Lernæa* des auteurs. Les Crustacés qui composent ce genre se rapprochent extrêmement des Brachielles, et ne devraient pas probablement en être séparés. Le caractère qui les en distingue se tire de la forme de la portion céphalique du corps, qui est ici courte et trapue, au lieu de s'allonger en manière de cou comme dans les Brachielles (*voy.* ce mot). Cinq ou six espèces composent ce genre, dont la LERNÉOPODE ÉTOILÉE, *Lerneopoda stellata* Mayer, peut en être considérée comme le type. Cette espèce a été rencontrée sur les nageoires d'un Sterlet en Norwége. (H. L.)

***LERNÉOPODIENS**. *Lernèopodii*. CRUST. — Ce nom est employé par M. Milne-Edwards pour désigner, dans l'ordre des Lernéides, un groupe de Crustacés dont les individus femelles ont la tête conformée à peu près de même que chez les Chondracanthiens, c'est-à-dire distincte du thorax, garnie d'une paire d'antennes, et armée de deux paires de pattes-mâchoires ancreuses; mais les pattes-mâchoires antérieures sont moins propres à servir à ces petits Crustacés pour s'accrocher à leur proie, et le thorax, qui ne porte plus de pattes ni d'appendices charnus, semblables à ceux qui représentent les deux premières paires de membres thoraciques dans la division précédente, donne naissance à une paire de prolongements brachiformes très grands qui se réunissent entre eux, tantôt dès leur base, tantôt vers leur extrémité seulement, et se terminent par un bouton corné, à l'aide duquel le parasite adhère fortement à l'animal sur lequel il a établi sa demeure. Ces organes d'adhésion paraissent remplacer la première paire de membres thoraciques. Le mâle n'est connu que chez un très petit nombre de Lernéopodiens, et diffère extrêmement de la femelle; il a le corps divisé en deux parties bien distinctes: une antérieure cé-

phalique qui porte les antennes, une paire de pattes-mâchoires antérieures unciformes, le suçoir, et plus en arrière deux paires d'appendices très développés qui représentent les pattes-mâchoires postérieures et les bras de la femelle, mais qui ont la forme de grosses mains portées sur un pédoncule cylindrique, et terminées par un pied mal conformé. Les jeunes subissent les métamorphoses ordinaires. Les Lernéopodiens renferment six genres, désignés sous les noms de *Tracheliastes*, *Basanistes*, *Achtheres*, *Brachiella*, *Lernæopoda* et *Anchorella*. (H. L.)

LÉROT. MAM.—Espèce de Rongeurs appartenant au genre Loir. *Voy.* ce mot.

LERWA, Hodgs. OIS. — Division de la famille des Perdrix. *Voy.* ce mot. (Z. G.)

LESÆA. MOLL.— Ce genre, proposé par Leach, est encore incertain pour nous, car il a pour type le *Venus minuta* de Fabricius, que nous ne connaissons point en nature, et dont la description est insuffisante pour en déterminer les caractères. (DESH.)

LESBIA, Less. OIS.—Genre de la sous-famille des Trochilinées. *Voy.* ce mot et COLIBRI.

LESCHE DE MER. ANNÉL. — L'Aréinicole (*voy.* ce mot) porte ce nom sur nos côtes. (E. D.)

LESKEA ou **LESKIA** (nom propre). BOT. PH. — Genre de Mousses bryacées, établi par Hedwig (*Fund.*, II, 93) pour des Mousses vivaces, rameuses, épigées ou troncicoles, et croissant dans toutes les régions du globe.

Bridel, qui a adopté ce genre (*Bryolog.*, II, 283, t. X) en répartit les espèces en 3 sections qu'il nomme : *Leskia*, *Omalia*, *Hemiragis*.

LESPEDEZA. BOT. PH. — Genre de la famille des Papilionacées-Hédysarées, établi par L. C. Richard (*in Michaux Flor. Bot. amer*, II, 70, t. 39-40). Herbes ou sous-arbrisseaux de l'Amérique boréale. *Voy.* PAPILIONACÉES.

LESSERTIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Papilionacées-Lotées, établi par De Candolle (*Astrogal.*, 37). Herbes du cap de Bonne-Espérance. *Voy.* PAPILIONACÉES.

***LESSINGIA** (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Astéroïdées, établi par Chamisso (*in Linnæa*, IV, 203). Herbes de la Californie. *Voy.* COMPOSÉES.

LESSONIA, Bert. BOT. PH. — Syn. d'*Eryngium*, Tournef.;—BOT. CR.— Bor., syn. de *Laminaria*, Lamk.

LESSONIA, Swains. OIS. — Syn. de *Muscisaxicola*, d'Orb. et Lafr. (Z. G.)

***LESTADIA**. BOT. PH.—Genre de la famille des Composées-Astéroïdées, établi par Kunth (*in Lessing synops.*, 203). Arbrisseaux de l'Amérique australe. *Voy.* COMPOSÉES.

***LESTES**. INS.— M. Rambur (*Ins. Nevrop., suites à Buff.*) a établi sous cette dénomination, dans la tribu des Libellulines, ordre des Névroptères, une division générique aux dépens du genre *Libellula*. *Voy.* LIBELLULIENS. (BL.)

LESTEVA. INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Brachélytres, tribu des Omaliniens, créé par Latreille (*Hist. nat. des Crust. et des Ins.*, t. IX, p. 369), et adopté par Erichson dans sa monographie des Staphyliniens, où 6 espèces d'Europe sont énumérées. Le type, la *L. bicolor* de F., se trouve quelquefois aux environs de Paris, près des eaux. (C.)

LESTIBUDESIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Amarantacées, établi par Dupetit-Thouars (*Gen. Madag.*, n. 17). Arbrisseaux de Madagascar. *Voy.* AMARANTACÉES.

***LESTICUS** (λῃστίκος, brigand). INS.— Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, tribu des Féroniens, créé par Dejean (*Species général des Carabiques*, t. III, p. 189). L'espèce type et unique, le *L. Janthinus* (De Haan) Dejean, est originaire de l'île de Java. (C.)

***LESTIGNATHUS** (λῃστεία, brigandage; γνάθος, mâchoire). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, créé par Erichson (*Archiv. fur Naturgeschechte*, 1842, p. 132, t. 3, a, b), qui le comprend dans sa tribu des Anchoménides. L'espèce type et unique, le *L. cursor* de l'auteur, est originaire de la Nouvelle-Hollande. (C.)

***LESTIS** (λῃστής, ravisseur). INS.—Genre de la tribu des Apiens (Mellifères de Latreille), de l'ordre des Hyménoptères, établi par M. Lepeletier de Saint-Fargeau sur

quelques espèces de la Tasmanie, dont les couleurs sont très brillantes et généralement métalliques: Les *Lestis*, que nous rangeons dans le groupe des Xylocopites, se font remarquer par leurs antennes bidentées. Le type est le *L. muscaria*, *Centris muscaria* et *Bembylon* Fabr. (Bl.)

***LESTOMERUS** (λῃστής, voleur; μηρός, cuisse). INS. — MM. Amyot et Serville désignent sous cette dénomination un de leurs genres appartenant à la famille des Réduviides, dans l'ordre des Hémiptères: Ils y rapportent deux espèces. Les *L. spinipes* Serv., du Sénégal et *L. affinis* Serv., de Java. (Bl.)

***LESTREMIA**. INS. — Genre de l'ordre des Diptères brachocères, famille des Tipulaires, tribu des Tipulaires gallicoles, établi par M. Macquart (*Dipt. du Nord*), qui n'y rapporte que deux espèces, les *Lestremia cinerea* Macq., et *leucophœa* Meig. La première se trouve en France et en Allemagne; la seconde, en Allemagne seulement.

LESTRIGON. *Lestrigonus*. CRUST. — Genre de l'ordre des Amphipodes, de la famille des Hypérines et de la tribu des Hypérines ordinaires, établi par M. Milne-Edwards. L'organisation des Crustacés de ce genre est, sous beaucoup de rapports, la même que celle des Hypérines, et ce qui a porté M. Milne-Edwards à les en distinguer, c'est la disposition du thorax. Chez les Hypérines, cette partie du corps est beaucoup plus grande que l'abdomen, et se divise en sept anneaux, tandis qu'ici elle n'est pas plus volumineuse que l'abdomen, et n'est formée que de six segments très resserrés. On ne connaît encore qu'une seule espèce dans ce genre: c'est le LESTRIGON DE FABRE, *Lestrigonus Fabri* Edw. (*Hist. nat. des Crust.*, t. IV, p. 81, pl. 30, fig. 18). Cette espèce a été rencontrée dans la mer des Indes. (H. L.)

LESTRIS, Linn. OIS. — Nom latin du g. Labbe. *Voy.* ce mot.

LESUEURIE. *Lesueuria* (nom propre). ACAL. — M. Milne-Edwards a décrit sous ce nom (*Ann. sc. nat.*, 2e série) un g. d'Acalèphes voisin des Callianires et des Alcinoës. Ce g. comprend une espèce de la Méditerranée (baie de Nice), que l'auteur appelle *Lesueuria viridis*. (P. G.)

LÉTHIFÈRE. REPT. — Nom donné par M. de Blainville à une des cinq subdivisions du genre Vipère, comprenant l'espèce connue sous le nom d'*Haïe*. (E. D.)

***LETHRINUS**. POISS. — Genre de l'ordre des Acanthoptérygiens, famille des Sparoïdes, établi par MM. Cuvier et Valenciennes (*Hist. des Poiss.*, t. VII, p. 272) aux dépens des Dentés, dont ils diffèrent d'abord par le nu de la plus grande portion de la tête (l'opercule et le sous-opercule seuls sont couverts d'écailles; les autres parties de la face, depuis l'extrémité du museau jusqu'à la nuque, les joues, la mâchoire inférieure, n'ont qu'une peau sans écailles, épaisse, et presque toujours criblée d'une infinité de pores), et par la forme de leurs dents latérales; celles-ci, vers l'arrière, sont le plus souvent tuberculeuses, arrondies, et sur une seule rangée.

Ce genre est très nombreux en espèces. M. Valenciennes (*loco citato*) en décrit 44, dont une seule de l'océan Atlantique; les autres habitent toutes l'océan Indien. Nous citerons, comme une des plus remarquables, le LÉTHRINUS DE L'ATLANTIQUE, *L. Atlanticus* Cuv. et Val.; le Jardin des Plantes en possède un individu qui a 35 centimètres de long.

Tous ces Poissons se nourrissent de coquillages, qu'ils brisent facilement avec leurs dents arrondies. (J.)

LETHRUS. INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides arénicoles, établi par Scopoli (*Introd. in hist. nat.*, p. 439, n° 195), et adopté par tous les entomologistes subséquents. Deux espèces font partie de ce genre; les *L. cephalotes* F., et *Longimanus* Fischer.

L'organisation de ces Insectes est assez curieuse. Le prothorax et les étuis forment séparément un hémisphère presque égal. La tête est arrondie, et munie, surtout chez le mâle, de fortes mandibules aplaties et cintrées; leurs pattes, assez longues, sont implantées l'une près de l'autre, et les antennes se terminent par une sorte de cône renversé. (C.)

LETTSOMIA, Roxb. BOT. PH. — Syn. d'*Argyreia*, Lour. — Genre de la famille des Ternstrœmiacées-Ternstrœmiées, établi par Ruiz et Pavon (*Prodr.*, 772, t. XIV). Arbrisseaux du Pérou. *Voy.* TERNSTRŒMIACÉES.

*LEUCACANTHA, Gr. BOT. PH. — Syn. de *Centaurea*, Less.

LEUCADENDRON (λευκός, blanc; δένδρον, arbre). BOT. PH. — Genre de la famille des Protéacées-Protéinées, établi par Hermann (*ex Pluchen phyt.*, t. 200, f. 1). Arbres ou arbrisseaux du Cap. *Voy.* PROTÉACÉES.

LEUCADENDRON, Linn. BOT. PH. — Syn. de *Protea*, Linn.

*LEUCANIA (λευκός, blanc). INS. — Genre de l'ordre des Lépidoptères nocturnes, famille des Noctuéliens, groupe des Orthosites, établi par Ochseinheimer (*Schm. von Europ.*). Il est principalement caractérisé par des palpes velus, à dernier article très petit; par des pattes glabres et des antennes simples. Les chenilles, cylindriques, glabres, se métamorphosent dans la terre.

Les espèces de ce genre sont assez nombreuses, et toutes sont d'une couleur pâle, d'un gris ou jaunâtre blanc. Nous citerons, comme espèce type, la *Leucania pallens* (*Noctua id.* Linn.), très commune en Europe, et qui vit, à l'état de chenille, sur les Oseilles.

*LEUCEICA. CRUST. — Genre de l'ordre des Décapodes brachyures, établi par M. MacLeay, dans le t. III des *Illustr. zool. dans le sud de l'Afrique*. (H. L.)

LEUCERIA. BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Nassauviacées, établi par Lagasca (*Amen. nat.*, I, 32). Herbes du Chili.

De Candolle répartit les espèces de ce g. (*Prodr.*, VII, 56) en deux sections, qu'il nomme *Eubuceria* et *Macrobotrys*. *Voy.* COMPOSÉES.

LEUCHÆRIA, Less. BOT. PH. — Syn. de *Leuceria*, Lagasc.

*LEUCIFER. *Leucifer*. CRUST. — Ce genre, qui appartient à l'ordre des Stomapodes, à la famille des Caridioïdes et à la tribu des Leuciférïens, a été établi par M. Thompson, et adopté par Latreille dans son *Cours d'entomologie*. L'un des traits les plus remarquables de l'organisation de ce genre est la longueur excessive de la portion antérieure de la tête, la brièveté extrême de la partie du corps occupée par la bouche et constituant le thorax, et le grand développement de l'abdomen.

Ce genre ne renferme que 2 espèces, dont le LEUCIFER DE REYNAUD, *Leucifer Reynaudii*, peut en être considéré comme le type; cette espèce a été trouvée dans l'océan Indien. (H. L.)

*LEUCIFÉRIENS. *Leuciferii*. CRUST. — Tribu de l'ordre des Stomapodes, de la famille des Caridioïdes, établie par M. Thompson, et adoptée par M. Milne-Edwards dans son *Histoire naturelle des Crustacés*. Le genre des *Leucifer* est un des plus singuliers que l'on connaisse; il ne se laisserait que difficilement ranger dans aucun des ordres déjà établis: aussi, quoique son histoire soit encore très incomplète, a-t-on cru devoir le prendre pour type d'une tribu particulière. C'est aussi à cette tribu que paraissent devoir se rapporter quelques uns des Crustacés figurés d'une manière grossière dans l'atlas du *Voyage de Krusenstern*. Cette tribu ne renferme qu'un seul genre, qui est celui de *Leucifer*. *Voy.* ce mot. (H. L.)

LEUCIFÉRITES. *Leuciferites*. CRUST. — Syn. de Leuciférïens. *Voy.* ce mot. (H. L.)

*LEUCIPPA (nom mythologique). CRUST. — Ce genre, qui a été établi par M. Milne-Edwards, appartient à l'ordre des Décapodes brachyures, à la famille des Oxyrhynques et à la tribu des Maïens. La *Leucippa pentagona* Latr. peut être considérée comme le représentant de cette coupe générique. Cette espèce a été rencontrée sur les côtes du Chili. Dans le *Voyage de l'Amérique méridionale*, par M. A. d'Orbigny, nous avons fait connaître, M. Milne-Edwards et moi, une seconde espèce, à laquelle nous avons donné le nom de *Leucippa Ensenadæ* Edw. et Luc. Cette espèce a été rencontrée sur les côtes de la Patagonie. (H. L.)

LEUCISCUS. POISS. — *Voy.* ABLE.

LEUCITE (λευκός, blanc). MIN. — Syn. d'Amphigène. *Voy.* ce mot. (DEL.)

*LEUCOCARPON, A. Rich. — BOT. PH. — Syn. de *Denhamia*, Meisn.

*LEUCOCARPUS (λευκός, blanc; καρπός, fruit). BOT. PH. — Genre de la famille des Scrophularinées-Gratiolées, établi par Don (*in Sweet Fl. gard.*, II, t. 124). Herbes du Mexique. *Voy.* SCROPHULARINÉES.

*LEUCOCERA (λευκός, blanc; κέρας, antenne). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères, tétramères de Latreille, famille des Cycliques, tribu des Chrysomélines, créé par nous, et adopté par M. Dejean

(*Cat.*, 3e édit., p. 428). 7 à 8 espèces, toutes originaires des Antilles, rentrent dans ce ce g.; nous citerons comme types la *Chrys. 10-pustulata* de F., *Poyei* et *apicicornis* Chevrolat. (C.)

***LEUCOCERCA**, Swains. ois. — Genre de la sous-famille des Muscicapinées de G.-R. Gray. *Voy.* GOBE-MOUCHE. (Z. G.)

***LEUCOCHLORIDIUM.** HELM. — Parasite de l'Ambrette décrit par M. Carus; il a quelque analogie avec certaines larves de Diptères. « Il se meut, dit M. Dujardin, assez vivement entre les viscères et jusque dans les tentacules du Mollusque, où il se laisse voir à travers les téguments; mais si on veut chercher quelques traces d'organisation interne, on voit que ce n'est qu'un grand Sporocyste contenant de jeunes Trématodes analogues aux Distomes, ainsi que des Sporocystes et Cercaires. » (P. G.)

LEUCOCHRYSOS (λευκός, blanc; χρυσός, or). MIN. — Sorte de gemme, ainsi nommée par Pline, et qui pouvait être un Quartz hyalin ou une Topaze. On est incertain sur sa véritable nature. (DEL.)

***LEUCOCORYNE** (λευκὸς, blanc; κορύνη, massue). BOT. PH. — Genre de la famille des Liliacées-Agapanthées, établi par Lindley (*in Bot. Reg.*, t. 1293). Herbes du Chili. *Voy.* LILIACÉES.

***LEUCOCRINUM**, Sw. BOT. PH. — Syn. de *Weldenia*, Schult.

***LEUCOCYCLITE** (λευκός, blanc; κύκλος, cercle). MIN. — Brewster a donné ce nom à une variété d'Apophyllite, du mont Cipit en Tyrol, dans laquelle les anneaux polarisés circulaires, qui se montrent autour de l'axe optique, ne présentent point les nuances ordinaires, mais paraissent alternativement noirs et blancs, ce qui tient à ce que, dans cette substance, les diamètres des anneaux sont à peu près les mêmes pour toutes les couleurs du spectre. (DEL.)

LEUCODON (λευκός, blanc; ὀδούς, dent). BOT. CR. — Genre de Mousses Bryacées, établi par Schwægrichen (*Suppl.*, I, 2, p. I, II, t. 125, 133). Mousses vivaces, croissant ordinairement sur les arbres des régions tempérées des deux hémisphères.

***LEUCODORE.** ANNÉL. — Genre d'Annélides de la famille des Ariciens, décrit par M. Johnston, dans le *Mag. zool. and Botany* pour 1838. (P. G.)

LEUCOIUM. BOT. PH. *Voy.* NIVÉOLE.

LEUCOIUM, Mœnch. BOT. PH. — Syn. de *Matthiola*, R. Brown.

LEUCOLÆNA (λευκός, blanc; λαῖνα, enveloppe) BOT. PH. — Genre de la famille des Ombelliféres-Hydrocotylées, établi par R. Brown (*in Flinders Voy.*, II, 557). Herbes ou sous-arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande.

Les espèces de ce genre ont été réparties par Endlicher (*Gen. pl.*, p. 766, n. 4364) en 3 sections qu'il a nommées : *Xanthosia*, *Cruciella*, *Pentapeltis*.

LEUCOLITHE. MIN. — *Voy.* DIPYRE.

***LEUCOLOMA** (λευκός, blanc; λῶμα, bordure). BOT. CR. — Genre de Mousses bryacées, établi par Bridel (*Bryol.*, II, 218 et 751). Mousses vivaces et grêles des îles tropicales de l'Afrique australe.

***LEUCOLOPHUS**, Dejean. INS. — Syn. d'*Ægorhinus*, d'*Eublepharus* et de *Lophotus*. *Voy.* ces mots. (C.)

***LEUCOLYTES** (λευκός, blanc; λύω, dissoudre). MIN. — Nom donné par M. Beudant, dans sa méthode, à une classe de minéraux qui renferme les substances dont l'élément fondamental, celui qui détermine le genre, ne donne lieu qu'à des solutions blanches. (DEL.)

LEUCOMERIS (λευκός, blanc; μερίς, tige). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Mutisiacées, établi par Don (*Nepal.*, 169). Arbrisseaux du Népaul. *Voy.* COMPOSÉES.

***LEUCONERPES**, Swains. ois. — Genre de la famille des Pics. *Voy.* PIC. (Z. G.)

LEUCONOTIS (λευκός, blanc; νῶτος, dos). BOT. PH. — Genre de la famille des Apocynées, établi par Jack (*in Linn. Transact.*, XIV, 121). Arbrisseaux de Sumatra. *Voy.* APOCYNACÉES.

LEUCONYMPHÆA, Boerh. BOT. PH. — Syn. de *Nymphæa*, Neck.

***LEUCOPHANES** (λευκός, blanc; φαίνω, paraître) BOT. CR. — Genre de Mousses bryacées, établi par Bridel (*Bryol.*, I, 763). Mousses épigées, couvertes d'un duvet blanchâtre, et croissant dans les îles de l'océan Indien.

***LEUCOPHASIA** (λευκός, blanc; φάσις, aspect). INS. — Genre de l'ordre des Lépidoptères diurnes, famille des Papilioniens, groupe des Piérites, établi par Stephens

(*Cat. of Brit. ins.*, p. 5) aux dépens des *Pieris*.

On en connaît 2 espèces, les *Leucophasia Sinapis* et *Lathyri*. Toutes deux sont communes en Europe; elles vivent sur les Légumineuses herbacées des bois.

***LEUCOPHOLIS** (λευκός, blanc; φολίς, écaille). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides phyllophages, formé par Dejean (*Cat.*, 5e édit., p. 177), qui en énumère 7 espèces : 5 appartiennent à l'Asie (îles de Java et Philippines), et 2 à l'Afrique (Madagascar et Cafrerie). Les types sont les *Mel. alba*, *stigma* et *rorida* de Fabr. Ils sont originaires des Indes orientales. (C.).

LEUCOPHRE. *Leucophrys* (λευκός, blanc; ὀφρύς, sourcil). INFUS. — Genre d'Infusoires caractérisés par l'absence de bouche et par les cils vibratiles très abondants et uniformes dont ils sont revêtus. Leur corps, blanchâtre, est ovale ou oblong, déprimé, et les cils forment des séries longitudinales à la surface. On les trouve dans le corps des Lombrics et de quelques autres annélides, entre l'intestin et la couche musculaire externe; leur longueur est de 8 à 12 centièmes de millimètre; placés dans l'eau pure, ils se décomposent assez promptement en se creusant des vacuoles et en laissant exsuder des globules ou des expansions discoïdes d'une substance glutineuse homogène, qui est du sarcode, et qui se creuse elle-même de vacuoles ou cavités sphériques de plus en plus grandes. Dans aucun cas on n'a pu colorer artificiellement les Leucophres en leur faisant avaler du carmin. O.-F. Müller avait le premier institué un genre Leucophre; mais il y comprenait avec quelques vraies Leucophres beaucoup de Paramécies, des Bursaires et des fragments de la branchie des Moules, lesquels, au moyen des cils vibratiles dont ils sont couverts, continuent à se mouvoir assez longtemps dans l'eau.

Une *Leucophra heteroclita* de Müller n'est autre chose qu'une jeune Alcyonelle nageant dans les eaux avant de se fixer. M. Bory de Saint-Vincent a conservé presque sans changement le genre de Müller. M. Ehrenberg a admis un genre Leucophre faisant partie de sa famille des Enchéliens, mais caractérisé par une large bouche obliquement tronquée, et par conséquent beaucoup plus voisin des Bursaires. (DUJ.)

***LEUCOPHRYENS**. INFUS. — Famille d'Infusoires ciliés, dépourvus de bouche et vivant pour la plupart dans l'intestin des Batraciens ou dans la cavité viscérale de divers Annélides (*voy.* l'article INFUSOIRES). Les Leucophryens se multiplient par division spontanée transverse; ils constituent trois genres : les Leucophres, dont le corps oblong est également arrondi aux deux extrémités, et sans aucun indice de bouche; les Spathidies, dont le corps est élargi et tronqué en avant; les Opulines, dont le corps oblong présente en avant une fente oblique qui paraît indiquer une bouche. (DUJ.)

LEUCOPHRYS, Swains. OIS. — Syn. de *Ploceus*. *Voy.* TISSERIN. (Z. G.)

LEUCOPHYLLUM (λευκός, blanc; φύλλον, feuille). BOT. PH. — Genre de la famille des Scrophularinées, établi par Humboldt et Bonpland (*Plant. æquinoct.*, II, 95, t. 109). Arbrisseaux du Mexique. *Voy.* SCROPHULARINÉES.

LEUCOPHYTA (λευκός, blanc; φυτόν, plante). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Sénécionidées, établi par R. Brown (*in Linn. Transact.*, XII, 106). Herbes de la Nouvelle-Hollande. *Voy.* COMPOSÉES.

***LEUCOPIS** (λευκός, blanc; ὤψ, aspect). INS. — Genre de l'ordre des Diptères brachocères, famille des Musciens, tribu des Muscides, établi par Meigen, et dont le type est la *Leucopis grisecla*, qui provient de l'Allemagne.

***LEUCOPSIDIUM** (λευκός, blanc; ὄψις, aspect). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Sénécionidées, établi par De Candolle (*Prodr.*, VI, 43). Herbes de l'Amérique boréale. *Voy.* COMPOSÉES.

***LEUCOPYGIA**, Swains. OIS. — Synonyme de *Cypsnagra*, Less. *Voy.* TANGARA. (Z. G.)

***LEUCOPYRITE** (λευκός, blanc; πυρίτης, pyrite). MIN. — C'est la Pyrite arsenicale, l'Arséniure de fer sans soufre de Reichenstein. *Voy.* ARSÉNIURES. (DEL.)

***LEUCORHYNCHUS** (λευκός, blanc; ῥύγχος, museau). MAM. — M. Kaup (*Entw. g. eur.*, tab. 1, 1829) donne ce nom à un groupe d'Insectivores. (E. D.)

*LEUCOSCELIS, Burm. INS. — Syn. d'*Oxytherea*, Muls. (C.)

LEUCOSIA, Th. BOT. PH. — Syn. de *Chailletia*, DC.

LEUCOSIA (nom propre). CRUST.—Ce g., qui appartient à l'ordre des Décapodes brachyures et à la famille des Oxystomes, a été établi par Fabricius aux dépens du *Cancer* de Linné et de Herbst, et adopté par tous les carcinologistes. Ce genre renferme 3 espèces, dont 2 vivantes habitent les mers de la Nouvelle-Guinée et les côtes de l'Inde; la 3e n'est connue qu'à l'état fossile. La LEUCOSIE URANIE, *Leucosia urania* Rumph, peut être considérée comme le type de ce genre singulier, et a pour patrie la mer de la Nouvelle-Guinée. (H. L.)

LEUCOSIDEA (λευκός, blanc; ἰδέα, aspect). BOT. PH.—Genre de la famille des Rosacées-Dryadées, établi par Ecklon et Zeyher (*Enum. plant. Cap.*, 265). Arbrisseaux du Cap. *Voy.* ROSACÉES.

*LEUCOSIDEA. CRUST. — Syn. de Leucosiens. *Voy.* ce mot. (H. L.)

*LEUCOSIENS. *Leucosiæ*. CRUST. — Ce nom est donné par M. Milne-Edwards à une tribu de l'ordre des Décapodes brachyures, de la famille des Oxystomes, et dont les Crustacés qui la composent ont leur carapace en général circulaire, et présente antérieurement une saillie assez forte, à l'extrémité de laquelle se trouvent le front et les orbites. Le front est étroit, et les cavités orbitaires sont très petites et à peu près circulaires. Les antennes internes se replient presque toujours transversalement ou très obliquement sous le front; et les antennes externes, insérées dans une échancrure profonde, mais étroite, de l'angle orbitaire interne, sont presque rudimentaires. Le cadre buccal est en général bien régulièrement triangulaire, et les pattes-mâchoires externes, de même forme, ne montrent pas à découvert la tigelle qui supporte leur troisième article; le palpe, ou la branche latérale de ces organes, est très grand, et leur base est séparée de celles des pattes antérieures par un prolongement de la région ptérygostomienne, qui ne se soude pas au plastron sternal; il en résulte que l'ouverture située d'ordinaire dans ce point, et servant à l'entrée de l'eau dans la cavité respiratoire, manque ici, et ce liquide n'arrive aux branchies que dans deux canaux creusés de chaque côté de l'espace prélabial, et parallèle aux canaux efférents de la cavité respiratoire. Les pattes-mâchoires de la seconde paire ne présentent rien de remarquable; mais celles de la première paire ont l'article terminal de leur tige interne lamelleux, et assez long pour arriver jusqu'à l'extrémité antérieure du cadre buccal. Le plastron sternal est à peu près circulaire, et les pattes grêles. Enfin le nombre des articles de l'abdomen est de trois ou quatre. Cette tribu renferme les genres suivants : *Arcania*, *Phylira*, *Myra*, *Ilia*, *Guaia*, *Leucosia*, *Persepho*, *Nursia*, *Ebalia*, *Oreophorus*, *Iphis* et *Ixa*. *Voy.* ces mots. (H. L.)

*LEUCOSITES. *Leucosites*. CRUST.—Dans notre *Hist. nat. des Crust., des Arachn.*, etc., nous avons donné ce nom à un groupe de Crustacés qui correspond entièrement à celui des Leucosiens de M. Milne-Edwards. *Voy.* LEUCOSIENS. (H. L.)

LEUCOSPERMUM (λευκός, blanc; σπέρμα, graine). BOT. PH. — Genre de la famille des Protéacées-Protéinées, établi par R. Brown (*in Linn. Transact.*, XI, 95). Arbrisseaux du Cap. *Voy.* PROTÉACÉES.

*LEUCOSPIDES. *Leucospidæ*. INS.—Nous avons établi sous cette dénomination (*Hist. des Ins.*, t. I, p. 134) une petite famille de la tribu des Chalcidiens, dans l'ordre des Hyménoptères. Cette famille ne comprend, jusqu'à présent, qu'un seul genre; mais ses caractères sont assez importants pour rendre nécessaire sa séparation des autres Chalcidiens. En effet, les Leucospides femelles ont une tarière presque aussi longue que l'abdomen, qui vient se recourber exactement à sa partie dorsale, caractère unique dans l'ordre des Hyménoptères. En outre, ces insectes, pendant le repos, ont leurs ailes pliées longitudinalement, comme chez les Guêpes.

Les Leucospides habitent les parties méridionales de l'Europe, l'Afrique et une partie de l'Asie. Toutes les espèces connues sont ornées de taches jaunes ou rougeâtres sur un fond noir. On connaît peu encore leurs habitudes. Plusieurs observateurs assurent cependant qu'elles déposent leurs œufs dans les nids de certaines Guêpes et des Abeilles maçonnes (Osmiides). (BL.)

LEUCOSPIS (λευκός, blanc; ὤψ, œil,

aspect). INS. — Genre unique de la famille des Leucospides, tribu des Chalcidiens, de l'ordre des Hyménoptères, établi par Fabricius et adopté par tous les entomologistes. Les espèces de ce genre ne sont pas fort nombreuses. Elles sont généralement de moyenne taille. MM. Nees, Von Esenbeck (*Hymenopt. ichn. affinia*), Klug (*Symb. phys.*), Spinola (*Ann. de la Soc. ent. de Fr.*) ont surtout contribué à les faire connaître. Les *Leucospis* les plus répandus dans le midi de la France sont les *L. gigas* Fab., et *L. dorsigera* Fab. (BL.)

*LEUCOSPORA, Nutt. BOT. PH. — Syn. de *Sutera*, Roth.

LEUCOSPORE (λευκός, blanc; σπόρα, spore). BOT. CR. — Nom que l'on a donné à quelques divisions des Agarics, des Bolets et des Clavaires, parce qu'elles ont les spores blanches. (LÉV.)

*LEUCOSTEGIA, Presl. BOT. PH. — Syn. d'*Acrophorus*, Presl.

*LEUCOSTICTE. OIS. — Genre établi aux dépens du g. *Pyrrhula*, pour une espèce que M. Swainson nomme *L. tephrocotis*. (Z. G.)

LEUCOSTINE (λευκός, blanc). MIN. — C'est-à-dire roche à petits points blancs. M. Cordier applique ce nom, créé par Lamétherie, aux roches volcaniques pétrosiliceuses, composées de cristaux microscopiques entrelacés, d'un égal volume, réunis par juxtaposition, et offrant entre eux des vacuoles plus ou moins rares. Il en distingue trois variétés : la Leucostine compacte, ou Phonolite; la Leucostine écailleuse, ou Dolérite; et la Leucostine granulaire, ou Domite. *Voy.* ROCHES. (DEL.)

*LEUCOSTOMA (λευκός, blanc; στόμα, ouverture). MOLL. — M. Swainson a établi ce g. pour une coquille singulière appartenant au g. Planaxe, mais qui s'en distinguerait facilement par un pli columellaire. D'après les observations de MM. Quoy et Gaimard, l'animal qui construit cette coquille ne diffère en rien de celui des autres espèces de Planaxes. *Voy.* ce mot. (DESH.)

*LEUCOTHAMNUS (λευκός, blanc; θάμνος, buisson). BOT. PH. — Genre de la famille des Byttnériacées, établi par Lindley (*Swan River*, XIX). Arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande. *Voy.* MALVACÉES.

*LEUCOTHEA, Moc. et Sess. BOT. PH. — Syn. de *Saurauja*, Willd.

LEUCOTHOÉ, *Leucothoe* (nom mythologique). CRUST. — Genre de l'ordre des Amphipodes, de la famille des Crevettines, de la tribu des Crevettines sauteuses, établi par Leach et adopté par M. Milne-Edwards. La forme générale des Leucothoés est assez semblable à celle des Crevettes. On ne connaît encore qu'une seule espèce de ce genre, c'est le LEUCOTHOÉ FURINE, *Leucothoe furina* Savig. Cette espèce a été rencontrée sur les côtes d'Égypte. (H. L.)

*LEUCOTHOE (nom mythologique). ACAL. — Mertens, dans son travail sur les Béroës, a fait connaître sous ce nom un genre voisin des Callianires, dont les caractères ont paru assez tranchés à M. Lesson pour en faire une famille, qu'il place entre les Callianires et les Calymnes. La seule espèce connue de Leucothoë est des parages des Açores. Mertens l'a nommée *L. formosa*. (P. G.)

*LEUCOTHYREUS (λευκός, blanc; θύρα, porte, ouverture). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides phytophages, créé par Mac-Leay (*Annulosa javanica*, édit. Lequien, Paris, 1833, p. 78), qu'il rapporte à sa famille des Anoplognathides. L'espèce type, *L. kirbyanus* de l'auteur, est originaire du Brésil. Dejean, qui a adopté ce genre, en mentionne dans son Catalogue 35 espèces, qui toutes sont propres à l'Amérique équinoxiale; mais il paraît y avoir compris des espèces qui rentrent dans les g. *Aulacoderus* et *Botax*. (C.)

*LEUCOTIS. MOLL. — Ce genre a été proposé par M. Swainson pour le *Sigaretus cancellatus* des auteurs. *Voyez* SIGARET. (DESH.)

*LEUCOXYLON (λευκός, blanc; ξύλον, bois). BOT. PH. — Genre dont la place, dans la méthode, n'est pas encore fixée; Endlicher le rapproche des Ternstræmiacées. Il a été établi par Blume (*Bijdr.*, 1169) pour un arbre de Java.

LEUKERIA. BOT. PH. — *Voy.* LEUCERIA.

*LEUKOPHANE (λευκός, blanc; φαίνω, paraître), MIN. — Silicate de chaux et de glucine, à poussière blanche, d'un vert ou d'un jaune pâle en masse, clivable en prisme quadrangulaire de 55°,24′, et qu'on a trouvé en petites masses cristallines dans une Syénite, à Lammöen, sur les côtes de Norwége.

Les lames minces paraissent incolores, quand elles sont vues par transparence. Ce minéral est vitreux, phosphorescent, et pyro-électrique. Sa densité est de 2,97; sa dureté de 3,5. Il a été analysé par Erdmann, qui, outre les trois principes composants indiqués plus haut, y a trouvé de la soude, et reconnu la présence du fluor. (DEL.)

LEUZEA. BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Cynarées, établi par De Candolle (*Fl. fr.*, IV, 109; *Prodr.*, VI, 665). Herbes des régions méditerranéennes, de la Sibérie et de l'Australasie.

Ce genre renferme 7 à 8 espèces, réparties par M. De Candolle (*Prodr.*, VI, 665) en 3 sections, fondées principalement sur la forme de l'akène. Ce sont: *Rhacoma*, akène subtuberculé; *Fornicium*, akène lisse; *Cynaroïdes*, akène strié.

LEVANTINES. MOLL. — Les anciens conchyliologistes donnaient ce nom à plusieurs espèces de coquilles provenant des mers du Levant. Lamarck a conservé cette dénomination pour une belle espèce de Vénus, *Venus leventina*. *Voy.* VÉNUS. (DESH.)

LEVENHOOKIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Stylidées, établi par R. Brown (*Prodr.*, 572). Herbes de la Nouvelle-Hollande méridionale. *Voy.* STYLIDÉES.

***LÉVIPÈDES.** *Lævipedes.* INS. — Division établie par MM. Amyot et Serville (*Ins. hémipt. suites à Buff.*) dans la famille des Cercopides, de l'ordre des Hémiptères. (BL.)

***LÉVIROSTRES.** *Levirostres.* OIS. — M. Duméril a établi sous ce nom, dans l'ordre des Oiseaux grimpeurs, une famille que caractérise un bec gros à sa base, souvent dentelé, et d'une contexture excessivement celluleuse, ce qui le rend léger, malgré sa grosseur notable. Les genres Toucan, Musophage, Couroucou, Touraco, Barbu, Ara, Cacatoès et Perroquet en font partie. (Z. G.)

LEVISANUS, Schreb. BOT. PH. — Syn. de *Staavia*, Thunb.

LEVISILEX. MIN. — Le Silex nectique, variété remarquable par sa légèreté apparente. *Voy.* SILEX. (DEL.)

LEVRAUT. MAM. — Nom donné au jeune Lièvre. (E. D.)

LÈVRE. ZOOL., BOT. — *Voy.* BOUCHE. — C'est aussi le nom que l'on donne, en botanique, aux deux lobes principaux de la corolle des Labiées.

LEVRETTE. MAM. — Femelle du Lévrier.

LÉVRIER. *Canis grâius.* MAM. — Espèce du genre Chien. *Voy.* ce mot. (E. D.)

LÉVRIERS. POISS. — Nom vulgaire donné par les pêcheurs aux Brochets mâles, plus allongés que les femelles.

LEWISIA (nom propre). BOT. PH. — Genre placé par Endlicher à la fin des Portulacacées. Il a été établi par Pursh (*Flor. bor. amer.*, II, 368) pour une herbe de l'Amérique boréale encore peu connue.

LÉVYNE (dédié à Lévy). MIN. — M. Brewster ayant examiné une Zéolithe, qui avait été trouvée dans une Amygdaloïde à Dalsnypen, dans l'île Sandoë, une des Feroë, y reconnut des caractères optiques particuliers, ce qui le porta à en faire une espèce à part, qu'il dédia au savant minéralogiste et cristallographe Lévy. Elle paraît avoir de grands rapports avec la Chabasie par sa forme et sa composition. Elle cristallise en rhomboèdres aigus de 79° 29', mais dérivables de celui de la Chabasie ordinaire; ses cristaux sont toujours groupés par pénétration, et ils présentent une face perpendiculaire à l'axe, qui ne se rencontre pas dans la Chabasie. *Voy.* CHABASIE. (DEL.)

LEYGESTRIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Caprifoliacées (Lonicérées), établi par Wallich (*in Roxburgh. Flor. Ind. or.*, II, 181). Arbrisseaux du Népaul. *Voy.* CAPRIFOLIACÉES.

LEYSSERA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Sénécionidées, établi par Linné (*Sp.*, 249). Herbes ou sous-arbrisseaux de l'Afrique australe et boréale. *Voy.* COMPOSÉES.

LÉZARD. *Lacerta*, Linn. (*lacertosus*, bien musclé). REPT. — Les Lézards forment dans l'ordre des Sauriens un des groupes les plus naturels; ce sont des animaux à corps très effilé; leur colonne vertébrale est composée d'un grand nombre de vertèbres dont les articulations permettent des mouvements prompts et variés; leurs pattes, articulées à angle droit sur l'estomac, sont assez fortes, bien que grêles, trop courtes pour supporter la masse entière du corps: aussi laissent-ils traîner sur le sol leur ventre et leur queue et même quelquefois la tête: la queue est longue et élastique.

Leur agilité est très grande; on sait avec quelle rapidité ils s'élancent d'un point à

un autre, et comment ils peuvent se cramponner aux murs et aux rochers, au moyen de leurs ongles longs et crochus : dans les régions intertropicales ils sont beaucoup plus agiles que dans nos pays tempérés, et dès que le froid se fait sentir, leurs mouvements deviennent de plus en plus lents, et ils finissent, en hiver, par tomber dans une léthargie complète.

Les Lézards sont des animaux très doux, et l'on n'ignore pas que les enfants s'en font généralement un jouet : les anciens avaient nommé le Lézard, à cause de sa vie presque commune avec nous, l'ami de l'homme. Malgré leur douceur habituelle, ces animaux cherchent parfois à mordre lorsqu'on les saisit ; et l'on dit que certaines espèces ne craignent pas de se battre contre des Chiens et même contre des Serpents, et que s'ils ne sortent pas vainqueurs du combat, du moins ils font de graves blessures à leurs ennemis. Leur morsure n'est pas venimeuse, ainsi qu'on l'a cru pendant longtemps ; toutefois elle est à craindre en raison de l'acharnement avec lequel l'animal la fait : il n'est pas rare qu'avec ses dents aiguës, placées en séries linéaires, qu'il fait agir à la manière d'une scie, il n'enlève la peau qu'il a saisie. Leur force et leur courage semblent en rapport intime avec la chaleur atmosphérique : sous les tropiques, ils sont dangereux et intrépides, et leur taille est considérable ; dans les contrées septentrionales, leur taille est moindre, et leur force et leur énergie diminuent également. Le manque de nourriture, la captivité, diminuent aussi leur vigueur. Dans nos contrées, le Lézard, plus timide parce qu'il est plus faible, n'est pas stupidement craintif ; s'il fuit, c'est après s'être assuré de la réalité du danger ; un petit bruit vient-il frapper son oreille, un objet inaccoutumé se présente-t-il à sa vue, aussitôt il se relève sur ses pattes, redresse la tête et, dans cette position, tout prêt à fuir au moindre bruit, il regarde attentivement autour de lui. Si une feuille vient à tomber, au léger bruit qu'elle fait, il s'apprête toujours à prendre la fuite ; mais on le voit parfois fixant ses regards sur l'objet qui vient de troubler son repos, se rassurer par son immobilité, étendre le cou en avant, faire un pas, puis deux, puis trois, et arriver près de la feuille, en faire le tour, l'explorer dans tous les sens, et après s'être assuré qu'il ne court aucun danger, revenir avec précaution reprendre la place qu'il occupait et s'étendre de nouveau aux rayons du soleil, qu'il recherche toujours avec ardeur.

La demeure des Lézards consiste dans un terrier qu'ils se creusent dans la terre ou dans le sable ; c'est un cul-de-sac qui a quelquefois un pied de profondeur. Dans beaucoup de cas ces animaux ne se construisent même pas de demeure, et ils se réfugient dans des creux de rocher, dans des crevasses de vieux murs, etc., qu'ils ont toujours soin de choisir exposés au midi. Les Lézards aiment leurs terriers, et au moindre danger ils viennent s'y réfugier. Ils vivent isolés ; le mâle et la femelle habitent seuls le même terrier ; ils ont peu d'instinct de sociabilité, et on ne les voit guère se prêter main-forte, soit pour l'attaque, soit pour la défense ; le besoin de nourriture, l'instinct de la reproduction, les portent seuls à se rechercher et à vivre momentanément ensemble. La température atmosphérique a plus d'influence que toute autre cause sur la sensibilité du Lézard : le froid ainsi que l'excessive chaleur l'engourdissent, causent une suspension presque totale de toutes les fonctions de ses organes ; il n'y a plus de respiration, de circulation, et on peut le soumettre à toutes sortes de mutilations sans qu'il paraisse en ressentir la moindre douleur et sans qu'il sorte de son sommeil hibernal : mais dès que l'action du froid ne se fait plus sentir, le Lézard se réveille en quelque sorte, il se meut de nouveau, il s'empare des insectes dont il fait sa proie, et bientôt il a repris toute son agilité ordinaire : les couleurs de la peau deviennent brillantes, de ternes qu'elles étaient, et il revient tout-à-fait à la vie. Cet animal mue plusieurs fois pendant le cours de sa vie.

Ces Reptiles se nourrissent de proie vivante : ils font une chasse active aux Insectes, aux Lombrics, à quelques Mollusques et à presque tous les petits animaux qu'ils rencontrent. Lorsque l'un d'eux veut s'emparer d'un Insecte ou d'un Ver, il ne se jette pas inconsidérément sur lui, mais il suit attentivement ses mouvements ; immobile, le cou tendu en avant, il épie le

moment favorable pour agir; plusieurs fois il avance et recule la tête, comme pour bien mesurer ses coups; quand toutes ses précautions sont prises, par un mouvement brusque il lance la tête en même temps qu'il ouvre tout entière sa gueule, dans laquelle la proie s'engouffre et se trouve retenue par les nombreuses petites dents qui la garnissent. Les Lézards mangent aussi, dit-on, les œufs qu'ils rencontrent dans les nids; et d'après M. Dugès, ils dévorent même leurs propres œufs lorsqu'ils sont pressés par la faim. Du reste, le Lézard est très-sobre, il mange rarement et digère difficilement; perdant peu par la transpiration, il peut supporter de très longs jeûnes, comme l'indique son engourdissement hiémal. On a dit pendant longtemps que les Lézards ne buvaient pas, mais il est bien reconnu aujourd'hui qu'ils boivent en lapant, à la manière des Chiens, avec leur petite langue. La voix, chez les Lézards, est faible et réduite à un simple grognement.

Les différences de sexe ne sont guère sensibles à l'extérieur; les organes générateurs, qui sont doubles chez les mâles, ne paraissent au dehors que pour l'accomplissement de l'acte copulateur; les seuls caractères extérieurs des sexes se trouvent dans la forme de l'origine de la queue; qui, chez le mâle, est aplatie, large, sillonnée longitudinalement par une espèce de gouttière; tandis que dans la femelle, au contraire, elle est arrondie et étroite; en outre, la couleur des mâles est plus brillante que celle des femelles, et celles-ci semblent conserver plus longtemps la livrée du jeune âge. L'accouplement est long et intime; les deux sexes s'étreignent si fortement pendant l'acte de la copulation, que l'on ne distingue plus le mâle de la femelle; leurs deux corps semblent n'en plus former qu'un. Les femelles pondent de 7 à 9 œufs; chacune les dépose dans un trou séparé, mais quelquefois elles les placent en commun: car on en trouve jusqu'à 30 dans le même nid. Ces œufs, recouverts d'une coque poreuse dont la grosseur varie, sont déposés dans des trous et éclosent par la seule action de la chaleur atmosphérique; les femelles les abandonnent et n'en prennent pas soin, ainsi que cela a lieu pour tous les animaux à sang froid. Quelques Lézards sont vivipares, c'est-à-dire qu'ils produisent des petits vivants; ce fait, annoncé par Jacquin dès 1787, n'a été confirmé que dans ces derniers temps par les observations de MM. Guérin-Méneville, Cocteau et Bibron.

La durée de la vie des Lézards est assez considérable; Bonnaterre rapporte que pendant plus de 20 ans, on vit chaque jour un Lézard sortir de son terrier pour aller s'étendre aux rayons du soleil. L'accroissement total du corps des Lézards se fait lentement; celui de la queue, au contraire, lorsqu'elle a été rompue, marche avec une très grande rapidité. On sait avec quelle facilité se brise la queue de ces Reptiles; cette rupture est si fréquente que l'on trouve peut-être plus de Lézards dont la queue a été brisée et s'est renouvelée qu'on n'en rencontre avec une queue intacte. Le moindre effort suffit pour la détacher, et il arrive souvent, lorsqu'on a pris l'un de ces petits Sauriens par cet organe, de le voir fuir en le laissant dans les mains de celui qui l'a saisi, sans paraître nullement s'inquiéter de la perte qu'il vient de faire. Le fragment de queue détaché du corps est doué de la faculté de se contracter pendant un certain temps. La queue ainsi détruite se reproduit bien vite, et au bout de quelques jours, en été surtout, l'animal est pourvu de nouveau de l'organe qui lui a été enlevé. Un Lézard peut vivre encore quelques jours, marcher même avec assez de vivacité, éprouver des sensations, après avoir été décapité.

L'organisation des Lézards a été étudiée avec soin, et l'on connaît assez bien aujourd'hui leur anatomie; ne pouvant pas entrer dans de nombreux détails sur ce point, nous n'indiquerons que quelques uns des faits principaux.

Le crâne s'articule avec l'occipital à l'aide d'un seul condyle, ce qui ne permet qu'un mouvement peu sensible de la tête. Le nombre des vertèbres est considérable et variable, aussi bien que leur mode d'articulation. Le bassin est généralement formé de deux vertèbres sacrées; les lombes, d'une ou deux; la région cervicale, de huit; la queue en a un nombre plus variable et plus considérable. Les côtes sont mobiles. Les muscles sont assez forts, et l'on a étudié leur formation dans la reproduction de

la queue des Lézards qui avait été brisée. Les muscles des membres sont forts, et c'est probablement d'après cela, selon M. Duméril, que leur est venu le nom qu'ils portent (de *lacertosus*, bien musclé). Les différents viscères, le cœur, l'organe respiratoire, le tube digestif, les organes reproducteurs, sont contenus dans une même cavité; aucune séparation n'existe entre l'abdomen et la poitrine. La structure du cœur et la disposition générale des vaisseaux est telle que l'acte respiratoire peut être suspendu sans interrompre le cours du sang. La respiration est quelquefois très active. Les parois de l'estomac jouissent d'une grande *dilatabilité*. Le sternum, les *côtes*, leurs cartilages, les vertèbres elles-mêmes, sont susceptibles d'une grande mobilité qui aide la respiration. Le canal intestinal est peu étendu en longueur; l'estomac, allongé, pyriforme, se confond presque entièrement avec l'œsophage, qui est large, plissé, dilatable, parce qu'il doit donner passage à des aliments qui ont à peine été divisés; il semble ne pas y avoir de cardia. Il n'y a pas de véritable pharynx. Le voile du palais paraît manquer entièrement. L'intestin grêle présente quelques circonvolutions; le gros intestin se renfle brusquement en une sorte de cloaque, dans lequel débouchent l'urine, les matières excrémentitielles et les canaux de la génération dans les deux sexes. Les dents, qui n'ont pas de véritables racines, ne servent qu'à retenir la proie dont ils s'emparent, et elles n'agissent pas pour la déchirer, comme cela a lieu dans les animaux supérieurs. L'œil est conformé de telle sorte que le Lézard peut voir à une grande distance. L'ouïe offre beaucoup de développement. L'odorat n'est pas très fin chez ces Reptiles. La langue est molle, couverte de papilles nerveuses, continuellement humectée, terminée par des filaments en forme de pique, et ne doit venir que peu en aide à l'organe du goût. La disposition générale du système nerveux est à peu de chose près ce que l'on retrouve chez tous les Reptiles; le cerveau remplit exactement la cavité crânienne, et ne se trouve pas divisé en deux hémisphères; sa surface est à peu près lisse et sans circonvolutions : il est divisé par lobes dont la première paire donne naissance aux nerfs olfactifs; le nerf optique part de deux lobes, qui, placés après la masse moyenne, forment une grande partie de l'encéphale.

Un grand nombre d'auteurs se sont occupés des Lézards; *dans l'antiquité*, Aristote leur a consacré un chapitre de son immortel ouvrage; Pline les a également cités. Des monographies de ce groupe important de Reptiles ont été publiées; nous devons citer principalement les travaux de MM. Milne-Edwards (*Ann. sc. nat.*, 1827), Dugès (*Ann. sc. nat.*, 1827), Duméril et Bibron (*Erp. gen.*, V, 1839, etc.). La classification des Lézards a donné lieu à des observations du plus haut intérêt; indiquons les auteurs principaux qui se sont occupés de ce sujet. Linné avait placé dans son genre *Lacerta* presque toutes les espèces de Reptiles que l'on comprend aujourd'hui dans l'ordre des Sauriens, excepté toutefois celles des genres Dragon et Caméléon, qu'il avait distinguées. Gmelin forma des groupes particuliers avec les espèces les plus notables, et ces groupes, adoptés par la plupart des zoologistes, furent tous admis par Lacépède dans son *Histoire naturelle des Quadrupèdes ovipares et des Serpents*. Laurenti les accepta également: seulement, il appliqua le nom de *Seps* aux véritables Lézards. Les zoologistes qui suivirent, tels que MM. Al. Brongniart, Daudin, Oppel, G. Cuvier, Merrem, Fitzinger, Wagler, Wiegmann, Ch. Bonaparte, Duméril et Bibron, etc., restreignirent de plus en plus le genre Lézard; ils formèrent un grand nombre de genres qui, comme ceux des *Neusticurus*, Dum. et Bibr.; *Aporomera*, Dum. et Bibr.; *Tupinambis*, Daud., Cuv. (*Salvator*, Dum. et Bibr.); *Ameiva*, Cuv.; *Cnemidophores*, Wagl.; *Dierodon*, Dum. et Bibr.; *Acrantus*, Wagl.; *Centrophyx*, Spix; *Tachydromus*, Daud.; *Tropidosaura*, Boié; *Lacerta*, Auct.; *Psammodromus*, Fitz.; *Ophiops*, Ménétries; *Calosaura*, Dum. et Bibr.; *Acanthodactylus*, Fitz.; *Scapteira*, Fitz.; *Eremias*, Fitz.; *Zonurus*, Merrem; *Cordylus*, Klein, etc., furent adoptés; tandis que d'autres, et nous indiquerons les groupes des *Podinema*, Wagl.; *Ctenodon*, Wagl.; *Tejus*, Gray; *Tachygaster*, Wagl.; *Pseudo-ameiva*, Wagl.; *Algira*, Cuv.; *Psammuros*, Wagl.; *Lacerta*, *Zootoca* et *Podarcis*, Wagl., Wiedm., Bonap., etc.; *Algiroides*, Bibr. et Bory;

Notopholis, Wagl.; *Aspistus*, Wagl., etc., ne le furent généralement pas.

Nous adopterons, dans ce Dictionnaire, le genre Lézard, *Lacerta*, tel qu'il a été établi par MM. Duméril et Bibron (*Erp. gén.*, t. V, 1839), et comprenant tous les Sauriens ayant pour caractères : Langue à base non engainante, médiocrement longue, échancrée au bout, couverte de papilles squamiformes, imbriquées; palais denté ou non denté; dents intermaxillaires coniques, simples; dents maxillaires un peu comprimées, droites; les premières simples, les suivantes obtusément tricuspides; narines s'ouvrant latéralement sous le sommet du *canthus rostralis*, dans une seule plaque, la naso-rostrale, qui n'est pas renflée; des paupières; membrane du tympan distincte, tendue en dedans du trou auriculaire; un collier squameux sous le cou; ventre garni de scutelles quadrilatères, plates, lisses, en quinconce; des pores fémoraux; pattes terminées chacune par cinq doigts légèrement comprimés; queue conique ou cyclo-tétragone.

Le genre Lézard reste, pour MM. Duméril et Bibron, à peu près tel qu'il avait été conçu par G. Cuvier; il comprend 16 espèces, qui sont placées dans 4 groupes distincts, et qui sont caractérisées principalement par la forme et la position des écailles et des plaques; car le système de coloration, qui avait servi pendant longtemps de caractéristique, varie quelquefois considérablement dans la même espèce, ainsi que la proportion relative entre la longueur du corps et celle de la queue. La plupart des espèces de Lézards se trouvent dans l'Europe et même en France : quelques unes habitent l'Afrique et l'Asie.

1° *Espèces à écailles dorsales grandes, rhomboïdales, carénées, très distinctement entuilées.*

1. Le Lézard de Fitzinger, *Lacerta Fitzingeri* Dum. et Bibr. (*Erp. gen.*, V), *Notopholis Fitzingeri* Wiegm. (*Herpet. mexic.* pars. I), *Lacerta nigra* (*Mus. Vindob.*) Écailles dorsales rhomboïdales, imbriquées, carénées, à peine un peu plus grandes que celles des flancs, qui sont de couleur olivâtre, comme celles du dos. Ce Lézard est uniformément peint de gris olivâtre sur toutes les parties supérieures, tandis qu'en dessous il présente une teinte blanche, glacée de vert, excepté toutefois à la face inférieure de la queue, où règne la même couleur que sur le dos. Sa longueur totale est de près de 12 centimètres, sur lesquels sa queue en occupe plus de 7.

Il habite la Sardaigne, où on ne le trouve que rarement.

2. Le Lézard moréotique, *Algiroides moreoticus* Bibron et Bory (*Exped. sc. Morée, Rept.*, pl. 10, fig. 5). Écailles dorsales rhomboïdales, imbriquées, carénées, à peine un peu plus grandes que celles des flancs, qui sont de couleur noire tachetée de blanc. Le dessus de la tête, les régions cervicale et dorsale, le dessus des membres et la queue sont d'un olivâtre uniforme; une raie jaune se voit sur l'oreille, le cou et le dos; les côtés du cou et des flancs sont noirs, tachés de blanc; les parties inférieures sont blanches. De la taille du précédent.

Cette espèce, découverte en Morée, avait servi de type à la création d'un genre particulier, celui des *Algiroides*; mais elle doit être réunie aux *Lacerta*, dont elle ne diffère que par la forme rhomboïdale et par la disposition entuilée de ses écailles.

3. Le Lézard ponctué de noir, *Lacerta nigro-punctata* Dum. et Bibr. (*loco citato*). Écailles dorsales rhomboïdales, imbriquées, carénées, beaucoup plus grandes que celles des flancs. En dessus, il est d'un vert olive, piqueté de noir; en dessous, d'un blanc glacé de bleu verdâtre : sa longueur est de 2 décimètres, dont la queue occupe près de 12 centimètres.

Il habite l'île de Corfou.

2° *Espèces à écailles dorsales, plus ou moins oblongues, étroites, hexagones, tectiformes ou en dos d'âne, non imbriquées.*

4. Lézard des souches, *Lacerta stirpium* Daud. (*Hist. nat. Rept.*), Dugès, Milne-Edwards, Dum. et Bibr. Écailles dorsales hexagones, oblongues, en dos d'âne, non imbriquées : deux plaques naso-frénales superposées, l'inférieure un peu en arrière de la supérieure. Le système de coloration de ce Lézard varie beaucoup : aussi plusieurs auteurs ont-ils décrit cette espèce sous des noms différents; Daudin en a fait ses *Lacerta stirpium*, *Laurentii*, *arenicola*; Laurenti, les *Seps varius*, *cœrulescens*, *argus*, *ruber*, etc.; et d'autres zoologistes l'ont, au contraire, réuni au Lézard commun. Le mâle a le dos brun ou couleur de brique

uniformément, ou tacheté, ou ocellé de noirâtre; les côtés du corps, verts, ocellés de brun; le ventre blanc ou piqueté de noir; la femelle a le dessus et les côtés du corps d'un brun clair ou fauve; le dos marqué d'une suite de taches noirâtres; une ou deux séries de taches noires, papillées de blanc se voit le long des flancs. La longueur totale est d'environ 21 centimètres, sur lesquels la queue en occupe 12.

Le Lézard des souches habite les plaines et les collines; il se trouve de préférence sur la lisière des bois, dans les haies, les jardins et les vignes. Sa demeure est un trou étroit, plus ou moins profond, creusé sous une touffe d'herbes ou entre les racines d'un arbre; il s'y tient caché tout l'hiver, après avoir bouché l'entrée avec un peu de terre ou quelques feuilles sèches; il n'en sort plus que dans la belle saison ou lorsque le temps est favorable à la chasse des insectes, dont il fait sa nourriture, tels que des Mouches, de petits Orthoptères, et quelquefois même des chenilles. Il est agile, peu craintif, et se glisse parmi les feuilles sèches lorsqu'on veut le prendre.

Il se trouve dans toute l'Europe, excepté tout-à-fait au nord, où il ne s'avance pas autant que le Lézard des murailles; on le rencontre en Crimée, sur les bords de la mer Caspienne, dans le Caucase, etc. Il est commun aux environs de Paris.

5. Le Lézard vivipare, *Lacerta vivipara* Jacquin (*Nov. act. helvet.*), Dum. et Bibr., (*loco citato*) *Lacerta vulgaris* et *agilis* Auct. *L. crocea* Wolf., Fitz., Evers. *L. praticola* Fitz. *L. montana* Mik., Schinz. *Lacerta Schreibersiana* Milne-Edwards (*Ann. sc. nat.*, 1829), Dugès, Cocteau, etc. Écailles dorsales hexagones, oblongues, en dos d'âne, non imbriquées: une seule plaque naso-frénale. Le dos est brun, olivâtre ou roussâtre, offrant de chaque côté une bande noire, liserée de blanc en haut et en bas; une raie noire le long de la région rachidienne: le ventre est tacheté de noir sur un fond jaune orangé. Long de près de 2 décimètres, la queue occupant plus de la moitié de cette longueur.

Ce Lézard ne se rencontre guère que dans les montagnes; on le trouve en Suisse dans les bois de Sapins secs, où il se creuse des trous sous les feuilles tombées: on le voit aussi quelquefois dans les forêts sombres et humides. Il se nourrit d'Insectes de différents ordres, mais principalement de Diptères. La femelle fait, vers le mois de juin, cinq à sept œufs, d'où, quelques minutes après qu'ils sont pondus, les petits sortent parfaitement développés. Ce fait, observé pour la première fois par Jacquin, a été vérifié depuis par Leuckart, Cocteau, etc.

Le Lézard vivipare se trouve en France, en Italie, en Suisse, en Allemagne, en Écosse, en Irlande, en Russie, et même dans quelques provinces de l'Asie. Il est rare en France, mais on en a rencontré des individus dans les Pyrénées, au Mont-Dore, dans la forêt d'Eu, etc.

6. Le Lézard vert, *Lacerta viridis* Daudin (*Hist. nat. Rept.*), Dum. et Bibr. (*loco citato*), *Seps terrestris* Laur.; le Lézard vert piqueté et le Lézard à deux bandes Cuvier, *Lacerta bilineata* Daud., Ménétries, *Lacerta exigua*, *strigata*, *gracilis* Eichw., *Lacerta smaragdina*, *bistriata*, Ménétries, etc. Écailles dorsales hexagones, oblongues, en dos d'âne, non imbriquées; deux plaques naso-frénales superposées bien régulièrement. Il est en dessus, soit uniformément vert, ou brun piqueté de vert, ou vert piqueté de jaune; soit d'une teinte brune marquée de taches vertes ou blanches, ondées de noir, ou bien de raies longitudinales blanches, liserées de noir, au nombre de deux à cinq; le ventre est jaune. Du reste, on connaît un grand nombre de variétés de cette espèce, et toutes ont été formées par leur système de coloration différent, et en outre, comme ce Reptile, dans son jeune âge, ne ressemble pas à ce qu'il sera plus tard, il en résulte des variations telles que plusieurs zoologistes ont fait des espèces particulières avec de simples variétés, ainsi qu'on a pu le voir dans la synonymie que nous en avons donnée plus haut. La taille de ce Lézard est d'environ 40 centimètres de longueur, sur lesquels la queue entre à peu près pour les deux tiers.

Cette espèce habite les lieux peu élevés, boisés, mais où le soleil pénètre aisément; on le trouve aussi dans les prairies au milieu des herbes et des fleurs; ce Lézard se nourrit de petits Insectes, et l'on dit que, lorsqu'il rencontre quelques nids sur son passage, il

mange les œufs qu'il y trouve; mais ce fait n'est pas prouvé; en domesticité, on lui donne des Lombrics, des larves de Ténébrions, etc., et il semble s'en nourrir avec plaisir. La présence de l'homme ne paraît pas lui causer beaucoup d'effroi; il s'arrête pour le regarder. L'approche d'un Serpent semble, au contraire, lui inspirer beaucoup de crainte : à sa vue, il se meut vivement, fait entendre des sonfflements violents, et cherche à se cacher; mais, si la fuite est impossible, il combat son ennemi avec courage. Sa chair ne paraît pas désagréable; les habitants de l'Afrique s'en nourrissent, dit-on, volontiers.

On trouve ce Saurien dans presque toute l'Europe; c'est surtout dans les contrées les plus chaudes que sa parure brille de tout son éclat, qu'il jouit de toute sa légèreté et atteint tout son développement. Les régions du nord de l'Europe ne possèdent pas cette espèce : aussi ne l'a-t-on pas encore rencontrée en Angleterre, en Irlande et en Écosse. Les côtes méditerranéennes de l'Afrique le produisent ainsi que la plupart des contrées situées à l'occident de l'Asie.

3° *Espèces à écailles dorsales distinctement granuleuses, juxtaposées. Paupière inférieure squameuse.*

7. Le Lézard ocellé; *Lacerta ocellata* Daud. (*Hist. nat. Rept.*), Dum. et Bibr. (*loco citato*), le grand Lézard vert Lacépède, *Lacerta jamaicensis*, *lepida* Daud., *Lacerta margaritata* Schinz. Écailles dorsales circulaires, granuleuses, juxtaposées; tempes revêtues de squames polygonales, inégales, légèrement tectiformes; paupière inférieure opaque, squameuse. Le dessus du corps est vert, varié, tacheté, réticulé ou ocellé de noir; de grandes taches bleues arrondies se remarquent sur les flancs; le dessous du corps est blanc, glacé de vert : le système de coloration diffère avec l'âge de l'individu, et il est bien reconnu que le Lézard gentil de Daudin n'est pas une espèce distincte, mais seulement le jeune âge du Lézard ocellé. Cette espèce atteint une grande taille; on en a vu des individus ayant plus de 43 centimètres de longueur totale et chez lesquels la queue avait 26 centimètres de long.

Cette espèce, lorsqu'elle est jeune, se creuse un terrier en boyau le long des fossés d'une terre labourable, et surtout un peu sablonneuse; à l'âge adulte, elle s'établit dans un sable dur, souvent entre deux couches d'une roche calcaire et sur une pente rapide, abrupte, exposée plus ou moins directement au midi ou au sud-est; on le trouve aussi entre les racines des vieilles souches, soit dans les haies, soit dans les vignes. On le rencontre quelquefois sous de grosses pierres, et on l'a vu grimper sur des arbres. Il se nourrit presque exclusivement de vers et d'insectes des ordres des Coléoptères et des Orthoptères; on dit qu'il peut avaler aussi des Grenouilles, des Souris, des Musaraignes, et qu'il ne répugne pas à attaquer des Serpents. On l'élève en domesticité, et on peut le nourrir presque exclusivement avec du lait, ainsi que je l'ai vu faire.

Ce Lézard habite l'Europe et l'Afrique; dans la première de ces parties du monde, on le trouve dans le midi de la France et en Espagne; dans la seconde, il n'a encore été pris qu'en Algérie. Il se trouve assez fréquemment dans la forêt de Fontainebleau, où l'on voit tant de productions naturelles qui semblent propres à la Provence. On avait dit qu'il se trouvait en Suède et au Kamtschatka, mais ce fait est loin d'être prouvé, et ce qui semble le démentir, c'est que ce Reptile redoute beaucoup le froid et qu'il périt aisément lorsqu'il est soumis à une température de quelques degrés au-dessous de zéro.

8. Le Lézard du Taurus, *Lacerta taurica* Pallas (*Zoogr. Ross. asiatic.*), *Lacerta peloponesiaca*, *muralis* Bibr. et Bory, *Lacerta agilis* Ménétries. Écailles dorsales circulaires, granuleuses, juxtaposées; tempes revêtues de squames polygonales, inégales, plates, parmi lesquelles une subcirculaire; paupière inférieure opaque, squameuse. Les parties supérieures du corps sont olivâtres, avec deux raies blanches de chaque côté du dos, entre lesquelles, dans la femelle, est un semis de gouttelettes noirâtres; les flancs sont marqués de zigzags noirs chez le mâle; en dessous règne une teinte blanche, glacée de vert ou de bleu. Sa longueur totale n'est que de 20 centimètres, sur lesquels la queue en occupe 13.

Les mœurs de cette espèce sont les mêmes

que celles du Lézard de murailles. On l'a trouvée en Crimée, à Corfou, en Sicile; mais c'est principalement en Morée qu'on la rencontre plus communément.

9. Le Lézard des murailles, *Lacerta muralis* Laurenti (*Synop. Rept.*), Milne-Edwards, Dugès, Guérin, Dum. et Bibr. (*loco cit.*), Lézard gris, Daub., Lacép., Latr., Cuv., *L. agilis* Wolf, Risso, Griff., *L. Brongniartii*, *maculata*, *triliguerta*, Daud., *L. saxicola* Eversm., etc. Écailles dorsales circulaires, granuleuses, juxtaposées; tempes revêtues de petites écailles, parmi lesquelles une plaque circulaire; 6 ou 8 séries de plaques ventrales; tête peu déprimée; paupière inférieure opaque, squameuse. Le système de coloration de cette espèce est très variable; c'est ce qui a fait établir par plusieurs zoologistes un assez grand nombre d'espèces, avec de simples variétés: en général, il a le dessus de la tête d'un gris cendré, ainsi que le dos, qui est en outre régulièrement marqué de points et de traits brunâtres; il présente sur les flancs, depuis l'angle postérieur de chaque œil jusqu'à la base des cuisses, une large bande brune, formée de traits réticulés et finement dentelée sur les bords, qui sont blanchâtres; son ventre et le dessous de la queue sont d'un blanc luisant, verdâtre, et quelquefois piqueté de noir. Sa longueur totale peut atteindre 20 centimètres, sur lesquels la queue entre pour 14.

Le Lézard gris est l'espèce la plus commune du genre; c'est surtout en été qu'on le voit fréquemment sur les vieux murs ou sur les arbres, où il grimpe avec une grande facilité. La vivacité de ses mouvements, la grâce de sa démarche, sa forme agréable et déliée, le font généralement remarquer. Il passe l'hiver au fond d'une retraite qu'il se creuse dans la terre; il s'y engourdit, et s'accouple dans le commencement du printemps; il est monogame et ne vit que par paires; le mâle et la femelle demeurent, dit-on, dans une parfaite union pendant plusieurs années, se partagent les arrangements du ménage, le soin de faire éclore les œufs, de les porter au soleil et de les mettre à l'abri du froid et de l'humidité. On sait que le Lézard gris peut s'apprivoiser aisément et qu'il semble se plaire en captivité. A l'état de liberté, lorsque quelque danger le menace, il fuit avec rapidité, mais sans discernement et comme au hasard. Tout le monde a vu que lorsqu'on cherche à le saisir sur le mur où il marche, il se laisse tomber à terre et y reste quelques instants immobile avant de prendre de nouveau la fuite. Il se nourrit d'insectes, principalement de Fourmis et de Mouches. Sa chair est bonne à manger; elle est saine et appétissante; et on peut la faire cuire ou frire, comme celle de petits poissons. Laurenti, qui s'est étendu sur ce sujet, dit qu'aux environs de Vienne il est tellement commun, qu'on pourrait s'en servir, durant tout l'été, pour la nourriture d'un grand nombre de pauvres. Autrefois la chair des Lézards a été beaucoup vantée pour ses propriétés contre les maladies cutanées et lymphatiques, contre les cancers, le syphilis, etc.; mais l'usage en est aujourd'hui tout-à-fait abandonné.

Cette espèce se trouve très communément dans toute l'Europe et dans la partie occidentale de l'Asie; il se rencontre fréquemment en France, et principalement aux environs de Paris.

10. Le Lézard oxycéphale, *Lacerta oxycephala* Schlegel (*Mus. Ludg. Batav.*), Dum. et Bibr. (*loco cit.*). Très voisin du Lézard des murailles: il en diffère par la dépression de sa tête, qui est beaucoup plus grande; par sa coloration, plus roussâtre ou plus bleuâtre en dessus, et par sa longueur, un peu moindre.

Ce Lézard habite exclusivement les parties les plus élevées des montagnes, où il se tient toujours dans les rochers.

On l'a pris en Corse et en Dalmatie.

11. Le Lézard de Dugès, *Lacerta Dugesii* Milne-Edw. (*Ann. sc. nat.*, 1827), Dum. et Bibr. (*loco cit.*). Écailles dorsales, circulaires, granuleuses, juxtaposées; tempes revêtues de petites écailles toutes semblables; deux plaques naso-frénales; jambes de longueur ordinaire; dessus du corps noir, piqueté de jaune; paupière inférieure opaque, squameuse. Tout le corps est noirâtre en dessus, plus foncé sur les flancs, et piqueté de jaune; en dessous il est blanc. Sa longueur totale n'atteint pas 20 centimètres.

Il habite l'île de Madère et celle de Ténériffe.

12. Le Lézard de Gallot, *Lacerta Galloti*

Gerv. (*Hist. nat. des Canaries*), Dum. et Bibr. (*loc. cit.*). Écailles dorsales circulaires, granuleuses, juxtaposées; tempes revêtues de petites écailles, parmi lesquelles une plaque circulaire; quatorze séries de plaques ventrales; paupière inférieure opaque. Il est en dessus d'un gris olivâtre, avec quatre séries de taches presque quadrilatères, noires; en dessous il est blanc, ou d'un bleu légèrement verdâtre. Sa longueur est de 20 centimètres.

Comme l'espèce précédente, il habite Ténériffe et Madère.

13. Le Lézard de Delalande, *Lacerta Delalandii* Milne-Edw. (*Ann. sc. nat.*, 1827), Dum. et Bibr. (*loc. cit.*), *Lacerta intertexta* Smith. Écailles dorsales circulaires, granuleuses, juxtaposées; tempes revêtues de petites écailles toutes semblables; deux plaques fréno-nasales; jambes extrêmement courtes; paupière inférieure opaque. Il est noir en dessus, avec des taches blanches entourées de noir plus foncé sur le dos, et d'autres également noires sur la tête et la queue; en dessous il est d'un blanc fauve pointillé de noir. Sa longueur est de 34 centimètres.

Ce Lézard se trouve dans l'Afrique australe; il est commun au cap de Bonne-Espérance.

14. Le Lézard marqueté, *Lacerta tessellata* Smith (*Contrib. to the natur. Hist. of South., Africa*), Dum. et Bibr. (*loc. cit.*), *L. livida et elegans* Smith. Écailles dorsales circulaires, granuleuses, juxtaposées; tempes revêtues de petites écailles toutes semblables; deux plaques naso-frénales; jambes de longueur ordinaire; paupière inférieure opaque. Le corps, long, y compris la queue, de plus de 20 centimètres, est en dessus zébré d'une ou deux teintes, brune, blanchâtre ou marron, claires, uniformes; en dessous il est blanc.

Il habite plusieurs points de la colonie du cap de Bonne-Espérance; on l'a rencontré assez avant dans l'intérieur des terres dans les pays des petits Namaquois.

15. Le Lézard a bandelettes, *Lacerta tæniolata* Smith (*Contrib. natur.*; etc.), Dum. et Bibr. (*loc. cit.*). Écailles dorsales, circulaires, granuleuses, juxtaposées; tempes revêtues de petites écailles toutes semblables; une seule plaque naso-frénale; paupière inférieure opaque. En dessus il est fauve, avec des taches marron; il est blanchâtre en dessous. Sa longueur est de 16 centimètres, la queue en occupant 10.

Cette espèce habite, comme les deux précédentes, le cap de Bonne-Espérance.

4e *Espèce à écailles dorsales distinctement granuleuses, juxtaposées; paupière inférieure transparente ou perspicillée.*

16. Le Lézard a lunettes, *Lacerta perspicillata* Dum. et Bibr. (*loco cit.*). Le meilleur caractère de cette espèce est fourni par sa paupière inférieure, qui est transparente, ce qui n'a lieu dans aucun Lézard connu. Les parties supérieures offrent une teinte brune, avec un reflet bleu vers la queue; la gorge est blanchâtre et le ventre noirâtre. Sa longueur totale n'est que de 5 centimètres, la queue en ayant seulement 2 1/2.

On n'a encore étudié qu'un seul individu de cette espèce, et il était évidemment très jeune.

Il provenait de l'Algérie.

Un grand nombre de Reptiles avaient été autrefois compris dans le genre Lézard; mais ces animaux, mieux étudiés, ont dû former des groupes distincts. Nous allons indiquer les espèces principales, en renvoyant aux mots où il en sera parlé.

Lacerta bicarinata Linné. *Voy.* neusticurus.

Lacerta teguixin Linné, le *Sauvegarde* des auteurs. *Voy.* sauvegarde.

Lacerta americana Seba, Klein. *Voy.* ameiva.

Lacerta ameiva Daud., *Ameiva*, G. Cuv. *Voy.* cnemidophorus.

Lacerta teyou Daud. *Voy.* acrantus.

Lacerta striata Daud. *Voy.* centropyx.

Lacerta algira Lin., *Algire*, Daud. *Voy.* tropidosaura et algire.

Lacerta Edwardsiana Dugès. *Voy.* psammodromus.

Lacerta Leschenaultii Milne Edwards. *Voy.* calosaura.

Lacerta velox Dugès, Lézard gris d'Espagne Daubenton. — *Lacerta scutellata* Audouin. — *Lacerta Savignyi* Audouin. — *Lacerta boskiana* Daud. *Voy.* acanthodactylus.

Lacerta grammica Lichtenst. *Voy.* scapteira.

Lacerta agilis Pallas. — *Lacerta argulus*

Eichw. — *Lacerta Knoxii* Milne-Edwards. — *Lacerta capensis* Smith. — *Lacerta Olivieri* Audouin. — *Lacerta pardalis* Lichst. *Voy.* EREMIAS.

Lacerta cordylus, le Cordyle. *Voy.* CORDYLUS et ZONURUS.

Lacerta apus Gm. *Voy.* PSEUDOPUS, etc.

(E. DESMAREST.)

LÉZARDELLE. *Saururus* (σαῦρος, lézard; οὐρά, queue). BOT. PH. — Genre de la famille des Saururées, établi par Linné (*Gen.*, n° 464), et ainsi caractérisé : Fleurs formant des rameaux très épais; calice nul; étamines 6 (quelquefois 4, 7, 8), hypogynes; ovaire 3-4-loculaire, 3-4-lobé, se terminant en un stigmate; ovules 2-4, ascendants, orthotropes, fixés dans l'axe central des loges; baie à 4 loges, renfermant chacune une ou deux graines.

Les Lézardelles sont des herbes croissant dans les parties marécageuses de l'Amérique boréale, à racines rampantes; à tiges cylindriques; à feuilles alternes, pétiolées, cordiformes, nerveuses; à pétiole presque ailé et amplexicaule; à fleurs petites, blanches, disposées en grappes droites, oppositifoliées, solitaires, dépourvues d'involucre et inclinées au sommet.

La principale espèce de ce genre est la LÉZARDELLE INCLINÉE, *S. cernuus*; elle fleurit à la fin de l'été, et décore très bien les jardins paysagers, où on la cultive principalement.

* **LÉZARDIFORMES.** *Lezardiformes.* ARACH. — M. Walckenaër désigne sous ce nom, dans son *Hist. nat. des Ins. apt.*, une famille du genre des *Tetragnatha* (*voy.* ce mot). Dans cette famille, l'huméral et le cubital des palpes sont renflés, avec le digital mince et sétacé dans les femelles; les mandibules sont courtes, coniques et non divergentes; l'abdomen est allongé, renflé dans son milieu, et se termine en pointe recourbée. La *Tetragnatha lacerta* est la seule représentante de cette famille. (H. L.)

LHERZOLITHE (nom de pays). MIN. — Le Pyroxène en roche, Charp. Roche verte, composée de Pyroxène grenu ou lamellaire, que l'on trouve aux Pyrénées, près de l'étang de Lherz, dans la vallée de Vicdessos. Cette roche, quand elle devient compacte, ressemble à la Serpentine; elle en diffère en ce qu'elle est plus dure, et ne contient point les minéraux qui se rencontrent ordinairement dans cette dernière. (DEL.)

* **LHOTSKYA** (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Myrtacées-Chamælauciées, établi par Schauer (*in Lindl. Introduct. edit.*, II, 493). Arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande. *Voy.* MYRTACÉES.

***LIA**, Esch. INS. — Syn. de *Chelonadema*, Casteln.

LIABUM. BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Vernoniacées, établi par Adanson (*Fam.*, II, 131). Herbes de l'Amérique tropicale. *Voy.* COMPOSÉES.

Les espèces de ce genre ont été réparties en deux sections, nommées : *Chrysactinium*, Kunth; et *Starkea*, Willd.

LIAGORE. *Liagora* (nom mythologique). POLYP., ALGUES CALCIFÈRES. — Genre établi par Lamouroux dans sa division des Polypiers flexibles, ordre des Tubulariées. Il lui assigne une tige rameuse, fistuleuse, lichéniforme, encroûtée d'une légère couche de matière crétacée. Gmelin et Esper en avaient déjà fait des Tubulaires, et Lamarck les classa également parmi les Polypiers, dans son genre Dichotomaire; mais, d'un autre côté, Turner, Desfontaines, Roth, et plus récemment Agardh, en ont fait des Fucus. M. Decaisne enfin les a classés parmi les Algues aplosporées, avec les Batrachospermes. Les Liagores se trouvent assez nombreuses dans les mers des pays chauds. (DUJ.)

***LIAGORE.** *Liagore* (nom mythologique). CRUST. — Genre de l'ordre des Décapodes brachyures, établi par M. Dehaan, dans la *Faune japonaise*, pour un Crustacé rencontré dans les mers du Japon, et dont la seule espèce connue est le *Liagore rubromaculatus* Deh., pl. 5, fig. 1. (H. L.)

LIAIS (PIERRE DE). MIN. — Nom technique d'une variété de Calcaire compacte à grain fin, qui se trouve en couche peu épaisse dans les terrains des environs de Paris, et que l'on recherche comme très propre à être employée pour les moulures dans l'art de la bâtisse. (DEL.)

***LIALIS.** REPT. — Division des Scinques, d'après M. Gray (*Syst. brit. Mus.*, 1840).

La seule espèce de ce groupe est le *Lialis Burtonii* Gray, qui provient de la Nouvelle-Hollande. (E. D.)

***LIALISIDÆ**, Gray. REPT. — Division des Scincoïdiens, comprenant le genre *Lialis*.

LIANE (du nom français *lien*). BOT. PH. — On désigne sous ce nom tous les végétaux sarmenteux qui choisissent d'autres végétaux pour support, grimpent le long de leurs tiges, et se confondent avec leurs rameaux (le Lierre, la Clématite, etc.). Cette dénomination a été appliquée à une foule de plantes herbacées et ligneuses qui appartiennent à des genres de diverses familles; nous nous contenterons de citer ici les plus vulgairement connues. Ainsi l'on a appelé :

Liane à l'Ail, le *Bignonia alliacea;*

Liane amère, l'*Abuta caudicans;*

Liane a laine, l'*Omphalea diandra,*

Liane avancaré, une espèce de *Phaseolus;*

Liane a barrique, le *Rivinia octandra* et l'*Ecastophyllum Brownii;*

Liane a batate, le *Convolvulus batatas;*

Liane a bauduit, le *Convolvulus brasiliensis;*

Liane blanche, le *Rivinia lævis;*

Liane de Bœuf, l'*Acacia scandens;*

Liane bondieu, l'*Abrus precatorius;*

Liane brûlante, une espèce de *Dracontium* et le *Tragia volubilis;*

Liane brulée, le *Gouania domingensis;*

Liane a cabrit, un *Tabernæmontana* et une Eupatoire;

Liane a caleçon, les *Bauhinia*, le *Muruculeja*, l'Aristoloche bilobée, et quelques espèces de Passiflores;

Liane carrée, le *Paullinia pinnata* et un *Serjania;*

Liane a cercle, le *Petræa volubilis;*

Liane de Chat, le *Bignonia unguis cati;*

Liane a chiques, le *Tournefortia nitida;*

Liane a Cochon, quelques espèces ou variétés de *Dioscorea*, et un *Cissampelos;*

Liane en cœur, le *Cissampelos pareira* et les grandes espèces de Liserons;

Liane contre-poison, la Feuillée grimpante;

Liane corail, un *Cissus* et le *Poivrea;*

Liane a cordes, le *Bignonia viminea;*

Liane a Couleuvre, *voy.* LIANE CONTRE-POISON;

Liane coupante, l'*Arundo fracta;*

Liane a Crabes, le *Bignonia æquinoctialis*, et le *Convolvulus pes capræ;*

Liane croc de Chien, le *Zizyphus iguanous;*

Liane a crochets, l'*Ouvouparia;*

Liane a eau, une espèce de Gouet;

Liane a enivrer le poisson, le *Robinia nicou;*

Liane épineuse, le *Pisonia aculeata* et le *Paullinia asiatica;*

Liane franche, le *Securidaca volubilis*, le *Dracontium pertusum*, le *Bignonia kerora* et un *Smilax;*

Liane a geler ou a glacer, un *Cissampelos;*

Liane jaune, le *Bignonia viminea* et l'*Ipomæa tuberosa;*

Liane a lait, l'*Orelia;*

Liane laiteuse, quelques Apocyns et le *Cynanchum hirsutum;*

Liane a malingre, le *Convolvulus umbellatus;*

Liane mince, le *Rajania scandens;*

Liane malabare, une variété de *Dioscorea;*

Liane paletuvier, l'*Echites biflora;*

Liane a panier, le *Bignonia æquinoctialis;*

Liane papaye, l'*Omphalea diandra;*

Liane de Paques, le *Securidaca volubilis;*

Liane de la Passion, diverses Passionnaires;

Liane a Patates ou a Raves, l'Igname;

Liane percée, le *Dracontium pertusum;*

Liane a Persil, le *Serjania triternata*, et le *Kalreutera triphylla;*

Liane a pisser, un *Rivinia* et un *Smilax;*

Liane a Raisins, un *Coccoloba* et les *Rivinia;*

Liane a rape, le *Bignonia echinata;*

Liane a Réglisse, l'*Abrus precatorius;*

Liane rouge, le *Bignonia alliacea*, le *Zizyphus volubilis*, et le *Tetracera aspera;*

Liane rude ou de Saint-Jean, le *Petræa volubilis;*

Liane a savon, le *Momordica operculata*, le *Gouania domingensis*, et un *Banisteria;*

Liane a savonnettes, la Feuillée grimpante;

Liane a scie, le *Paullinia curassavica;*

Liane a Serpent, diverses Aristoloches;

Liane de sirop, le *Columnea scandens;*

Liane a tonnelles, les Quamoclits et les Ipomées;

Liane a Tulipes, une Passiflore;

Liane a Vers, le *Cactus triangularis;*

LIANE VULNÉRAIRE, le *Tetrapteris inæqualis*. (J.)

LIAS. GÉOL. — *Voy.* TERRAINS.

***LIASIS.** REPT. — Groupe d'Ophidiens, formé par M. Gray (*Syst. Brit. Mus.*, 1840) aux dépens de l'ancien genre *Python*.

Quatre espèces entrent dans ce groupe; le type est le *Boa amethystinus* Schneid., Daud., dont on ignore la patrie; nous citerons aussi le *Liasis Mackloti* Dum. et Bibr. (*Erp. gén.*, VI, 1844), qui provient de l'île de Timor. (E. D.)

LIATRIS. BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Eupatoriacées, établi par Schreber (*Gen.*, n. 1263), et présentant pour principaux caractères : Capitule 5-multiflore, homogame. Involucre paucisérié, imbriqué; réceptacle nu; corolle tubuleuse, élargie à la gorge; à limbe divisé en 5 lobes allongés. Stigmate exsert, cylindracé; akène subcylindrique, à 10 côtes.

Les *Liatris* sont des herbes, rarement des arbrisseaux, indigènes de l'Amérique boréale, à racines tubéreuses, résineuses; à tiges allongées, simples; à feuilles alternes, très entières, ou bordées de très petites dents; à fleurs pourpres, ou roses, ou tachetées de blanc, disposées en capitules, en grappes, en panicules ou en corymbes.

De Candolle (*Prodr.*, V, 128) énumère et décrit 25 espèces de ce genre, réparties en 3 sections, qui sont : *Euliatris*, DC.; *Suprago*, Gærtn.; *Trilisa*, Cass. Nous citerons, comme type du g., la *Liat. squarrosa* Willd.

LIBANOTIS (λιβανωτίς). BOT. PH. — Scop., syn. de *Turbith*, Tausch. — Genre de la famille des Ombellifères-Sésélinées, établi par Crantz (*Stirp. austr.*, 222) pour des herbes indigènes de l'Europe et des régions australes de l'Asie. De Candolle (*Prodr.*, IV, 149) en décrit 8 espèces réparties en 2 sections qu'il nomme *Eriotis* et *Eulibanotis*.

***LIBANUS**, Colebrook. BOT. PH. — Syn. de *Boswellia*, Roxb.

LIBELLULE. *Libellula*. INS. — Genre de la tribu des Libelluliens, de l'ordre des Névroptères, et adopté par tous les entomologistes avec de plus ou moins grandes restrictions. Les Libellules sont nombreuses en espèces dispersées dans presque toutes les régions du monde. Nous en considérons comme le type la *L. depressa* Lin., commune dans toute l'Europe. *Voy.* pour tous les détails de mœurs, d'organisation, etc., notre article LIBELLULIENS. (BL.)

LIBELLULIDES. INS. — Synonyme de Libelluliens ou de Libellulites. (BL.)

LIBELLULIENS. *Libellulii*. INS. — Nous désignons sous cette dénomination une des tribus les plus considérables de l'ordre des Névroptères. On reconnaît facilement tous ses représentants à leurs ailes très réticulées, les postérieures étant aussi longues ou presque aussi longues que les antérieures; aux pièces de leur bouche très développées, ayant cependant des palpes très rudimentaires. Leur tête, très grosse, supportant de petites antennes styliformes, et leurs tarses, composés seulement de trois articles, servent encore à les distinguer des autres Névroptères. Il n'est personne qui ne connaisse parfaitement les insectes désignés par les zoologistes sous le nom de Libelluliens. Leur grande taille, leur extrême agilité, l'admirable élégance de leurs formes, la variété et souvent l'éclat de leurs couleurs, l'abondance des espèces et des individus dans le voisinage des eaux pendant les belles journées de l'été, ont rendu leur connaissance vulgaire. Tout le monde les appelle les *Demoiselles*. Linné, qui savait si bien appliquer les noms aux choses, a nommé LIBELLULE VIERGE, *Libellula virgo*, l'une des plus belles espèces de notre pays; il en a appelé une autre plus frêle, plus délicate et peut-être non moins jolie, la LIBELLULE JEUNE FILLE, *Libellula puella*.

Les Libelluliens ont, comme on le sait très généralement, un corps fort allongé dont les téguments sont assez solides. Leurs yeux sont énormes et occupent presque toujours la plus grande partie de la tête. Les facettes de ces yeux ou plutôt les milliers d'yeux simples constituant ces yeux composés, sont assez distincts pour être souvent aperçus comme un réseau à l'œil nu, ou avec l'aide d'un très faible grossissement. Ces yeux, pendant la vie de l'animal, sont d'une belle couleur brillante, le plus ordinairement verdâtre, parfois dorée ou bleuâtre, et offrant diverses nuances selon le degré d'intensité de la lumière. Ces Névroptères, déjà si bien partagés sous le rapport de leurs yeux composés, ont encore néanmoins trois ocelles ou petits yeux lisses

placés sur le sommet de la tête. Les Libelluliens sont pourvus de très petites antennes insérées sur le front, derrière une élévation vésiculeuse. Leur dernier article est tout-à-fait styliforme; c'est simplement une petite soie. C'est ce caractère assez remarquable qui avait engagé Latreille à donner à ces insectes le nom de *Subulicornes*. Entre cette famille des Subulicornes et notre tribu des Libelluliens il y a cette différence, que le célèbre entomologiste rangeait dans cette même famille les Éphémères, que nous considérons avec beaucoup d'entomologistes comme formant une tribu particulière. Les Éphémères ne ressemblent en effet aux Libelluliens que par leurs antennes. Ils s'en éloignent au contraire par la forme et la réticulation de leurs ailes; par l'état rudimentaire des pièces de leur bouche; par le nombre des articles de leurs tarses; par les appendices de leur abdomen, et enfin par la plupart des caractères de leur organisation.

Les Libelluliens ont une bouche munie de pièces robustes et armée de dents et de crochets redoutables pour les autres insectes. Leur lèvre supérieure est fort large; leurs mandibules sont très grandes et pourvues de dents acérées; leurs mâchoires le sont également, et le palpe qu'elles supportent consiste en un seul article; leur lèvre inférieure, très grande et à palpes rudimentaires, vient clore exactement la bouche. Ces Névroptères ont des ailes très développées, réticulées de toutes parts, entre les nervures longitudinales, par de petites nervures transversales extrêmement nombreuses. Ces ailes délicates, toujours parfaitement lisses et brillantes, sont souvent parées de belles couleurs. Quelquefois au contraire ces membranes sont totalement transparentes, et deviennent agréablement irisées sous l'influence de la lumière. Les pattes de ces insectes sont très grêles et cependant assez longues; elles ne leur servent du reste que pour se poser. Leur abdomen est terminé par de petits appendices, ou des folioles dont la forme et la dimension étant très variables ont servi à divers entomologistes pour caractériser des divisions génériques.

L'organisation intérieure des Libelluliens a été un peu étudiée par M. Léon Dufour. Leur canal intestinal est assez court; le système nerveux consiste en une longue chaîne de petits ganglions dont le nombre toutefois n'a pas été bien déterminé. Les ovaires chez les femelles, et les organes générateurs chez les mâles, occupent toute la longueur de l'abdomen. Chez ces derniers, il existe, à la partie inférieure du second anneau, une petite ouverture qui a été considérée, par certains observateurs, comme l'orifice des organes reproducteurs, et par d'autres comme un simple organe excitateur.

Les Libelluliens sont fort nombreux en espèces. On en a décrit déjà près de quatre cents espèces. Elles sont dispersées dans toutes les régions du monde. Pendant tout l'été, on les rencontre aux bords des mares, des étangs, des rivières, surtout dans les endroits où croissent les joncs et en général beaucoup de plantes aquatiques. Elles volent avec une extrême rapidité; par intervalles elles rasent le liquide, et fréquemment elles planent pendant fort longtemps. Elles échappent aussi très facilement quand on veut les saisir. Si elles sont posées, elles s'envolent brusquement et instantanément quand on approche.

Les Libelluliens sont extrêmement carnassiers. Ils se jettent sur les insectes qu'ils veulent saisir, avec la promptitude des oiseaux de proie. La rapidité de leur vol et l'extrême agilité de leurs mouvements les rendent très propres à ce genre de chasse. Ces habitudes voraces ont fait appliquer à ces Névroptères le nom vulgaire de *mouches-dragons*. C'est sous cette dénomination qu'ils sont habituellement désignés en Angleterre (Dragon flies). Ce nom en effet caractérise assez bien l'un des traits de leurs mœurs. En France, où l'on s'attache plus facilement à ce qui séduit les yeux tout d'abord, on leur a donné plus ordinairement un nom qui rappelle leurs formes gracieuses et élégantes: ce sont les *Demoiselles*.

Les Libelluliens paraissent avoir une vie assez longue à l'état d'insecte parfait; c'est au moins ce qui a été remarqué par plusieurs entomologistes. En effet, depuis le commencement de l'été jusqu'à la fin de l'automne, on ne cesse de rencontrer les mêmes espèces. Il faut remarquer néanmoins que tous les individus ne vivent pas

l'espace entier de la belle saison. Ils éclosent certainement à des intervalles plus ou moins éloignés.

A certaines époques, on voit les mâles voltigeant autour des femelles, les poursuivant sans relâche, et enfin les saisissant entre la tête et le corselet à l'aide des pinces qui terminent leur abdomen. Le mâle entraîne ainsi sa femelle captive, jusqu'à ce qu'elle se prête à ses désirs en venant recourber son abdomen et en placer l'extrémité à la base du sien, exactement sur l'orifice placé au deuxième anneau. C'est ce manége, qu'il est facile de voir dans les endroits où l'on rencontre habituellement les Libelluliens, qui avait fait croire que l'accouplement s'opérait ainsi. Mais, d'après plusieurs observateurs, c'est là simplement un prélude; l'accouplement aurait lieu ensuite, comme chez les autres insectes.

On ne doit pas s'étonner de voir les Libelluliens affectionner le voisinage des eaux. Ils y vivent pendant leurs premiers états; leurs larves sont aquatiques. Les femelles pondent leurs œufs dans l'eau, soit en les faisant tomber au fond, lorsqu'elles volent en planant au-dessus des mares et des étangs, soit en les déposant sur des plantes immergées. Les larves, paraît-il, ne tardent pas à éclore; elles vivent pendant près d'une année sans quitter l'eau. Autant les insectes parfaits, ornés de couleurs vives et métalliques, qui en général ne le cèdent pas en beauté à celles des Lépidoptères, sont élégants, autant leurs larves ont un aspect repoussant. Cependant elles ressemblent un peu aux insectes parfaits par la saillie de leurs yeux, qui toutefois sont moins grands et plus écartés.

Les larves des Libelluliens, marchant dans la vase, sont ordinairement toutes couvertes de limon quand on les retire de l'eau. Leur corps est souvent ramassé, mais il existe à cet égard des différences considérables, suivant les genres et même les espèces. Les nymphes ne se distinguent des Larves que par la présence des rudiments d'ailes et par l'allongement du corps; du reste, elles sont tout aussi actives; leur genre de vie est exactement le même. Les unes et les autres marchent lentement, se traînent comme avec peine dans la vase du fond des étangs ou sur les plantes aquatiques.

Les Libelluliens, pendant leurs premiers états, sont non moins carnassiers que les insectes parfaits; ils s'attaquent à divers insectes, à de petits mollusques, même à de très petits poissons. La lenteur de leur marche, le manque d'agilité au contraire de ce qui existe chez la plupart des animaux carnassiers, semblent, au premier abord, devoir leur nuire considérablement pour s'emparer de leur proie; il n'en est rien cependant. Chez ces Névropières, la nature a suppléé à ce qui manquait sous ce rapport, en donnant à un organe des usages qui ne lui sont pas dévolus chez les autres types de la classe des insectes. Les larves et les nymphes des Libelluliens sont pourvues d'une lèvre inférieure qui acquiert un développement énorme. Cette lèvre articulée sur le menton, qui lui-même a une longueur extrême, forme un coude et se rabat sous le prothorax. De la sorte, cette lèvre, de forme concave, terminée par une paire de palpes triangulaires dentés en scie, et remplissant l'usage d'une pince, vient clore exactement la bouche pendant l'état de repos; mais, à la volonté de l'animal, cette lèvre s'étend brusquement; sa longueur alors égale presque celle du corps; avec ses palpes, il saisit et retient sa proie; en repliant sa lèvre, il la porte naturellement à sa bouche.

On comprend sans peine comment une telle disposition supplée au défaut d'agilité. Ces larves, si lentes, peuvent rester encore à une assez grande distance des animaux dont elles cherchent à s'emparer, pour ne point les effrayer; car déjà elles sont assez rapprochées pour les saisir en étendant rapidement leur lèvre, dont la mobilité est extrême.

Les Libelluliens, dans leurs premiers états, ont des antennes; mais ces appendices sont fort petits. Leur abdomen présente ordinairement des épines, et son extrémité est terminée par cinq appendices, dont les trois intermédiaires plus grands que les autres. Leur couleur est en général d'un gris brunâtre ou verdâtre; mais la vase recouvre souvent leurs téguments et les fait paraître fort sales. Chez quelques unes de ces larves, les téguments sont assez minces et assez transparents pour permettre de distinguer au travers le mouvement circula-

toire. Sous un grossissement peu considérable, on voit les globules du sang sortir du vaisseau dorsal par les ouvertures antérieures, et y rentrer, portés par le liquide sanguin, par les ouvertures postérieures.

Ces animaux nous offrent encore quelques particularités dignes d'être mentionnées en ce qui concerne leur mode de respiration. N'ayant point de pattes ni d'autres appendices conformés pour la nage, elles ne peuvent venir par intervalle, comme nombre d'autres insectes, respirer l'air à la surface de l'eau. Une disposition particulière était donc devenue nécessaire. L'extrémité de l'abdomen présente deux ouvertures situées entre les appendices terminaux; à la volonté de l'animal, ces appendices s'écartent ou se rapprochent; quand il les écarte, une certaine quantité d'eau pénètre par ces ouvertures; bientôt après, l'eau est rejetée au dehors; mais l'air qu'elle contenait s'est trouvé absorbé au moyen d'organes communiquant avec les trachées.

A l'époque à laquelle les nymphes doivent se transformer, elles quittent l'eau, grimpent sur les plantes d'alentour et s'y fixent fortement à l'aide des crochets de leurs pattes. Sous l'influence du soleil, leur peau se durcit, puis se dessèche complétement; elle ne tarde pas alors à se fendre longitudinalement sur le dos; cette ouverture va donner passage à l'insecte parfait; celui-ci se dégage peu à peu et parvient à se débarrasser complétement de cette enveloppe. Il est d'abord très mou; ses ailes, imprégnées encore de parties liquides, ne peuvent se soutenir et retombent sur le corps; cependant tous ses téguments, par la chaleur d'un beau jour d'été, prennent plus de consistance au bout de quelques heures, et l'insecte peut alors prendre son essor.

Malgré le grand nombre d'espèces constituant la tribu des Libelluliens, les entomologistes n'ont admis, pour la plupart, qu'un petit nombre de genres. Toutes étaient comprises, par Linné, dans son genre Libellule. Plus tard, Fabricius en proposa deux autres, *Æschna* et *Agrion*, qui furent généralement adoptés seuls jusque dans ces derniers temps.

Cependant, il y a déjà un certain nombre d'années, un zoologiste anglais, Leach, avait indiqué trois nouvelles coupes génériques fondées sur quelques caractères de médiocre importance, tirés surtout de la forme des appendices de l'abdomen et des réticulations des ailes.

Dans notre *Histoire des Insectes*, nous avons cru pouvoir rattacher tous les Libelluliens à trois groupes comprenant en tout six genres. Le tableau suivant indique cette division :

Palpes labiaux	de trois articles; corps assez épais		LIBELLULITES.	Genre *Libellula*, Lin.
	de trois articles; corps grêle, yeux	très gros, peu écartés ou contigus	ÆSCHNITES.	Genres *Gomphus*, Leach. *Petalura*, Leach. *Æschna*, Fabr.
		petits, écartés et comme pédicellés	AGRIONITES.	Genres *Calopteryx*, Leach. *Agrion*, Fabr.

Nous avons cru devoir repousser les nouveaux genres établis aux dépens de ceux-ci par M. Rambur (*Hist. nat. des Ins. névropt.*, *suites à Buffon*). Cet entomologiste, qui a décrit avec soin la plupart des Libelluliens conservés dans nos collections, a admis dans cette tribu quatre familles, *Libellulides*, *Gomphides*, *Æschnides* et *Agrionides*, et trente-trois genres basés en général sur des modifications souvent difficiles à saisir, tant elles sont peu tranchées. (E. BLANCHARD.)

LIBELLULITES. *Libellulita.* INS. — Groupe de la tribu des Libelluliens, de l'ordre des Névroptères, comprenant le genre Libellule et ceux qui en ont été séparés par quelques auteurs. *Voy.* LIBELLULIENS. (BL).

LIBER. BOT. — *Voy.* ACCROISSEMENT et ÉCORCE.

LIBERTELLA, Demar. BOT. CR. — Syn. de *Nemaspora*, Pers.

LIBERTIA (dédié à mademoiselle Libert de Malmédy). BOT. PH. — Dumort., syn. de *Funkia*, Spreng. — Lejeune, syn. de *Bromus*, Linn. — Genre de la famille des Iridées, établi par Sprengel (*Syst.*, I, 168). Herbes croissant dans les forêts des régions extra-tropicales de l'hémisphère austral. *Voy.* IRIDÉES.

***LIBÉTHÉNITE.** MIN. - Syn. de Cuivre phosphaté vert-olive. *Voy.* CUIVRE.

***LIBIDOCLÆA.** CRUST. — Nous avons établi, M. Milne-Edwards et moi, sous ce nom, une nouvelle coupe générique, que nous plaçons dans la famille des Oxyrhynques et dans la tribu des Maïens. La seule espèce connue dans ce genre est la *Libidoclæa granaria* Edw. et Luc. (*Voy. d'Orbigny dans l'Amér. mérid*, tom. VI, Crust., p. 8, pl. 3, fig. 1, et pl. 4, fig. 1) rencontrée sur les côtes de Valparaiso. (H. L.)

LIBINIE. *Libinia.* CRUST. — Genre de l'ordre des Décapodes brachyures, établi par Leach, et rangé par M. Milne-Edwards dans sa famille des Oxyrhynques et dans sa tribu des Maïens. Ce genre renferme 3 espèces, qui toutes sont propres aux mers d'Amérique. La *Libinia canaliculata*, Say, peut être considérée comme le type de cette coupe générique. Cette espèce habite les côtes des États-Unis. (H. L.)

LIBITINE. *Libitina* (nom mythologique). MOLL. — M. Schumacher a institué ce genre, dans son *Essai d'un nouveau système de conchyliologie*, pour une coquille comprise depuis longtemps par Lamarck dans son genre Cypricarde. Le genre de M. Schumacher ne peut donc être accepté. *Voy.* CYPRICARDE. (DESH.)

LIBOT. MOLL. — Tout nous porte à croire que la Patelle, nommée ainsi par Adanson (*Voyage au Sénégal*, pl. 2), est voisine, si ce n'est semblable, du *Patella cærulea* des auteurs. Gmelin, cependant pour n'en avoir pas lu la description, rapporte l'espèce au *Patella umbella* de Linné. *Voy.* PATELLE. (DESH.)

LIBRE. *Liber.* ZOOL., BOT. — En ornithologie, on nomme *doigts libres* ceux qui sont entièrement séparés jusqu'à leur articulation avec le tarse. — En botanique, on donne cette épithète à tout organe qui n'adhère à aucun autre, si ce n'est par son point d'insertion; ainsi, l'ovaire est *libre* quand il n'est pas soudé au calice; les étamines sont *libres* quand elles n'ont entre elles aucun point d'adhérence, etc.

LIBYTHEA. INS. — Genre de l'ordre des Lépidoptères diurnes, tribu des Libythéides, établi par Latreille et ne renfermant qu'une seule espèce, la *L. celtis* Fabr., qui vit sur le Micocoulier, et que l'on trouve assez abondamment dans le midi de la France.

***LIBYTHÉIDES.** *Libytheides.* INS. — Tribu de la famille des Diurnes, de l'ordre des Lépidoptères, et caractérisée de la manière suivante par M. Duponchel (*Hist. nat. des Lépid. d'Europe*): Massue des antennes peu distincte de la tige, qui va en grossissant insensiblement de la base au sommet. Palpes très longs et formant une espèce de bec au-dessus de la tête. Pattes antérieures de la femelle munies de crochets; cellule discoïdale des ailes inférieures ouverte, et leur gouttière ovale très prononcée. Chenilles allongées, sans épines. Chrysalides non anguleuses, sans taches métalliques.

Cette tribu ne renferme jusqu'à présent que le seul genre *Libythea*, Latr.

LICANIA. BOT. PH. — Genre de la famille des Chrysobalanées, établi par Aublet (*Guian.*, I, 119, t. 45). Arbres ou arbrisseaux de l'Amérique tropicale. *Voy.* CHRYSOBALANÉES.

LICE. MAM. — On donne ce nom à la Chienne de chasse qui porte et nourrit des petits. (E. D.)

LICEA. BOT. CR. — Genre de Champignons appartenant aux *Myxogasteres* de Fries, établi par Schrader et modifié ensuite par Persoon et Fries. Il est caractérisé par un péridium simple, membraneux et glabre, s'ouvrant irrégulièrement; son intérieur est rempli de spores sans le moindre vestige de filaments ni de membranes. Sous ce rapport, il s'éloigne de ses congénères. Comme les spores doivent être fixées à quelque support, il serait important d'étudier les espèces dans tous les âges. Il se développe comme les Trichiacées, dont il diffère encore par l'absence de membrane mucilagineuse. (LÉV.)

***LICHANOTINA.** MAM. — Famille des Quadrumanes comprenant le genre Indri, indiquée par M. Gray (*Ann. of Phil.*, 26, 1825). (E. D.)

LICHANOTUS (λιχανός, doigt indicateur). MAM. — Illiger (*Prodr. syst. Mam. et Av.*, 1811) a donné ce nom à un genre de Quadrumanes ayant pour type l'Indri. *Voy.* ce mot. (E. D.)

LICHE. *Lichia* (λίχος, friandise). POISS. — Genre de l'ordre des Acanthoptérygiens, famille des Scombéroïdes, établi par G. Cuvier (*Règ. anim.*, t. II, p. 203). Les Liches ont le corps oblong, comprimé, sans carène latérale, sans crêtes saillantes au côté de la queue,

Sur le dos sont fixées des épines libres; deux semblables se trouvent aussi devant l'anale. En avant des épines du dos, en est une couchée et dirigée en avant.

On connaît trois espèces de ce genre, qui vivent dans la Méditerranée; la principale est la LICHE AMIE, *L. amia* Cuv. et Val. [*Scomber amia* L.), longue de 1 mètre 50 centimètres, et d'une teinte argentée. A Nice, on l'appelle vulgairement *Lica*, et c'est un poisson assez recherché pour la délicatesse de sa chair.

LICHENÉES. INS. — Nom vulgaire des espèces du genre *Catocala*.

LICHÉNOPORE. *Lichenopora* (λιχήν, lichen; πόρος, pore). POLYP. — Genre proposé par M. Defrance pour de petits Polypiers fossiles, orbiculaires, sessiles ou fixés par un pédoncule court qui part de la face dorsale lisse. La face supérieure présente des pores ou alvéoles saillants disposés en séries rayonnantes formant quelquefois autant de petites crêtes. La dimension de ces Polypiers est de 4 à 7 millimètres; une espèce des terrains marins tertiaires a reçu le nom de LICHÉNOPORE TURBINÉ à cause de sa forme analogue à celle d'un verre à patte; deux autres espèces fossiles, l'une des mêmes terrains, l'autre de la craie, sont fixées par toute la face dorsale sur des Oursins ou sur d'autres Polypiers. On a trouvé dans la mer des Polypiers frais qui doivent appartenir au même genre; mais on n'a pas étudié leurs animaux. M. Deshayes a décrit sous le nom de LICHÉNOPORE DE LAMOUROUX une espèce adhérente, mais dont le bord est relevé autour de la portion poreuse. M. de Blainville pense que les Lichénopores sont de jeunes Rétipores; cette opinion nous paraît en effet fort vraisemblable pour quelques uns; d'autres, au contraire, et notamment la dernière espèce, ne diffèrent pas assez des Tubulipores. (DUJ.)

LICHENOPS, Comm. OIS. — Syn. d'*Ada*, Less. (Z. G.)

***LICHENS.** *Lichenes* (λειχήν, dartre, exanthème). BOT. CR. — Les Lichens sont des végétaux agames, très avides d'humidité, vivaces, mais dont la vie, qui se passe à l'air libre, est interrompue par la sécheresse, composés d'un thalle crustacé, foliacé ou cylindrique, et se reproduisant soit par des sporidies contenues dans des réceptacles qu'on nomme apothécies, soit par des gonidies ou des espèces de gemmes répandues sous l'épiderme du thalle.

On voit, par cette définition, qu'un Lichen pourrait, à la rigueur, être considéré comme une algue émergée. Ces plantes, qui forment aujourd'hui une très nombreuse famille, se lient d'un côté aux Phycées par le *Lichina*, comparable au Sphérophore, et de l'autre aux Hépatiques, par les Endocarpes (1). L'affinité est encore plus étroite avec la grande famille des Hypoxylées ou Pyrénomycètes, à laquelle servent de transition les Verrucaires et les Opégraphes. Mais c'est surtout par leurs organes de végétation que les Lichens sont liés assez étroitement aux Algues, les différences qui les en séparent étant pour la plupart le résultat des circonstances extérieures et des milieux dans lesquels vivent ces végétaux.

A l'exception de quelques espèces enregistrées sous le nom de *Muscus* par les Bauhin, Morison, Ray, etc., les anciens auteurs, jusqu'à Tournefort et Vaillant, se sont peu occupés de ces plantes, et il faut descendre jusqu'à Micheli pour l'analyse microscopique de la fructification et la germination des sporidies, et jusqu'à Dillen pour trouver une ébauche de disposition systématique des espèces. Le nombre fort limité des Lichens connus à cette époque n'exigeait pas plus de perfection dans la méthode qui devait servir à leur arrangement, et, quelque imparfaite que fût cette disposition, Linné n'en admit pas d'autre dans son *Species plantarum*. Mais ce nombre étant devenu très grand, il a bien fallu, pour s'y reconnaître, établir de nouvelles divisions plus méthodiques, fondées tantôt sur les formes du thalle, tantôt sur l'organisation du fruit. Il serait trop long, et ce n'est d'ailleurs pas ici le lieu, de passer en revue toutes les modifications aux différents systèmes lichénologiques qui se sont succédé depuis Acharius, le fondateur de cette famille, jusqu'à Fries, son compatriote, qui, dans ces derniers temps, s'en est à juste titre constitué le réformateur. Qu'il nous suffise de citer parmi les botanistes qui ont bien mérité de la lichénographie, après les noms qui précèdent, ceux de Dickson, Hagen,

(1) Les anciens donnaient le même nom de λειχήν à quelques hépatiques. V. DIOSCORIDE.

Swartz, Smith, Wulfen, Hedwig, Adanson, Weber, Willdenow, Hoffmann, Persoon, Schrader, Flœrke, Ramond, De Candolle, Eschweiler, Delise, Chevallier et Sommerfelt, qui tous ont plus ou moins contribué aux progrès de cette partie de la botanique. La science ne doit pas moins aux travaux des auteurs et des lichénologistes vivants dont les noms suivent; ce sont MM. Borrer, Bory, De Notaris, Léon Dufour, Fée, de Flotow, Fries, Garovaglio, Hochstetter, Hooker, de Humboldt, de Martius, Meyer, Schærer, Taylor, Tuckermann et Wallroth.

Après cet exposé historique bien abrégé, trop abrégé sans doute, mais le seul que comporte un article de Dictionnaire de la nature de celui ci, nous allons faire connaître aussi succinctement qu'il nous sera possible les différentes formes que revêtent et le thalle des Lichens et leur fructification. Nous terminerons par la disposition méthodique des genres généralement admis aujourd'hui.

ORGANES DE NUTRITION.

Du Thalle. On nomme thalle (*thallus*), dans les Lichens, cette partie qui supporte ou contient les organes de la reproduction. Le thalle est centrifuge, c'est-à-dire horizontal (crustacé ou foliacé), ou centripète, c'est-à-dire vertical (fruticuleux). Quelquefois, comme dans les genres *Cladonia* et *Stereocaulon*, on rencontre réunies les deux formes de thalle. Le thalle foliacé a encore reçu le nom de fronde. Cet organe est, en général, composé de deux couches distinctes, l'une corticale, l'autre médullaire, lesquelles, comme nous l'avons vu, sont confondues dans les Collémacées. *Voy.* BYSSACÉES. La couche corticale ou extérieure, homogène, raide et décolorée, dans l'état de dessiccation, molle et nuancée d'un vert plus ou moins intense par l'humidité, est surtout remarquable par la présence d'un ordre de cellules sphériques, le plus souvent vertes, qu'on n'aperçoit bien, dans certains cas, qu'en entamant l'épiderme qui les recouvre. Ces cellules, dans lesquelles paraît résider toute la puissance végétative, ont reçu le nom de gonidies (*gonidia*) et forment une couche non interrompue, qui prend le nom de *couche gonimique*. Elles jouent un très grand rôle dans l'économie de ces plantes, puisque l'on retrouve en elles la faculté insigne de continuer ou de reproduire le Lichen, à la manière des gemmes prolifères des Mousses et des Hépatiques. Au-dessous de ces gonidies, se rencontrent d'autres cellules incolores, arides. C'est à leur hypertrophie que sont dues la plupart des anamorphoses auxquelles les Lichens sont sujets, dans des lieux trop humides et privés de lumière. Ainsi, les Variolaires, les *Isidium*, les Lèpres, les éruptions soriformes, dont, avant d'avoir étudié physiologiquement ces plantes, on avait fait autant d'êtres distincts, classés sous les noms génériques de *Variolaria*, *Isidium*, *Lepraria*, ne sont effectivement que des états anomaux ou pathologiques d'autres Lichens bien connus et bien déterminés.

La couche médullaire, inférieure à la première dans les Lichens centrifuges, en est environnée de toutes parts dans les centripètes, c'est-à-dire qu'elle y est intérieure ou centrale. Elle est ordinairement formée de cellules allongées, filamenteuses, plus ou moins abondantes, plus ou moins denses, quelquefois libres (ex.: *Usnea*) et distinctes, quelquefois confondues et intimement unies avec la couche corticale (ex.: *Evernia*, *Roccella*). Outre les deux couches dont nous venons de parler, il en est une autre qu'on n'observe guère, dans quelques Lichens, que dans le premier âge, et qui est propre surtout aux formes crustacées et foliacées, c'est l'hypothalle (*protothallus* Meyer, Sprengel), composé de cellules cylindriques, allongées, comme confervoïdes dans les premières, réunies en plus ou moins grand nombre et prolongées en rhizines dans les secondes.

L'hypothalle est l'état primitif de tout Lichen né d'une sporidie, et ne peut être regardé que comme le système végétatif rudimentaire. On peut le comparer au *mycelium* des Champignons, d'où s'élèvent les réceptacles de la fructification, qui, à nos yeux, semblent constituer la plante entière. Ce qu'on serait tenté de prendre pour de vraies radicelles, dans les Lichens foliacés, n'est donc, en effet, que l'hypothalle, dont les fibres allongées forment, par leur réunion, soit un duvet abondant (ex.: *Parmelia plumbea*), soit des faisceaux ou crampons au moyen desquels la plante se fixe sur les corps qui lui servent de matrice ou support

(ex. : *Peltigera canina*). Dans les Collémacées (*voy.* notre article BYSSACÉES, dans ce Dictionnaire), les couches corticale et médullaire sont confondues et nagent dans une substance gélatiniforme qui les relie entre elles.

Le thalle horizontal des Lichens est ou crustacé (*crusta*) (ex. : *Lecidea parasema*) ou foliacé (ex. : *Parmelia parietina*). Dans le premier cas, il est entièrement uni à la matrice sur laquelle le Lichen s'est développé. Là prédominent les cellules arrondies, remplies d'une matière granuleuse, qui rend ce thalle ordinairement friable. Celui-ci est épiphléode ou hypophléode, uniforme ou figuré, contigu ou aréolé, quelquefois complétement granuleux ou même composé de petites écailles imbriquées. On entend par croûte épiphléode d'un Lichen (*thallus epiphloeodes*) celle qui se développe sur l'épiderme des écorces végétales ou même des feuilles coriaces et persistantes, et l'on donne le nom d'hypophléode (*thallus hypophlœodes*) à celle qui, primitivement formée sous l'épiderme, soulève cet organe en y adhérant, et subit avec lui toutes ses métamorphoses, ou bien finit par le rompre et se montrer au dehors de manière qu'il soit difficile de remonter à son origine. Ainsi le thalle d'un Lichen crustacé peut primitivement être hypophléode, et devenir, avec l'âge, du moins apparemment, épiphléode.

Dans quelques cas, le thalle appliqué revêt une forme intermédiaire entre la forme crustacée et la foliacée, c'est-à-dire que, comme dans les *Placodium*, par exemple, il est crustacé au centre, et découpé en folioles rayonnantes et appliquées dans toute sa circonférence (ex. : *P. murorum*).

Le thalle foliacé est remarquable d'abord par sa composition intime, dans laquelle l'excessif développement des cellules cylindriques de la couche médullaire a oblitéré en grande partie les cellules sphériques qui forment presque en totalité le thalle crustacé. De là la souplesse et la flexibilité du tissu des feuilles. Au reste, ce thalle, quelquefois réduit à de simples squames, ce qui rend sa diagnose assez difficile, est le plus souvent formé de folioles linéaires, planes, qui rayonnent d'un centre commun (ex. : *Parmelia stellaris*), ou bien il est monophylle (ex. : *Endocarpon miniatum*), et plus ou moins découpé en lanières étalées et diversement conformées. Dans ce dernier cas, il adhère beaucoup moins intimement à son support, et quelquefois n'y est fixé que par le centre (ex. : *Umbilicaria pustulata*).

Le thalle est ou comprimé, comme dans certaines Ramalines, ou cylindrique et fruticuleux, comme dans les Stéréocaulons et les Usnées. Dans les Cladonies (*Voy.* ce mot), le thalle est à la fois horizontal, foliacé et vertical, fruticuleux.

ORGANES DE REPRODUCTION.

Les organes chargés de cette importante fonction dans les Lichens se composent de deux parties bien distinctes, le *Thalamium* et l'*Exciputum*, lesquelles réunies constituent l'apothécie.

Du Thalamium. Le *thalamium* ou autrement le nucléus renferme les thèques (*Asci*) ; ce sont des cellules verticales, cylindroïdes, claviformes ou elliptiques, qui contiennent dans leur cavité, sur une ou deux rangées, d'autres cellules globuleuses, ellipsoïdes ou en navette, auxquelles on donne généralement le nom de *sporidies*. Les thèques et les sporidies sont placées entre des cellules allongées, simples ou rameuses, qu'on nomme *paraphyses*, et qui sont probablement, dans la plupart des cas, des thèques avortées et stériles. Dans le genre *Myriangium*, Berk. et Montg., au lieu de paraphyses on rencontre un tissu fibroso-spongieux, qui forme autant de loges distinctes qu'il y a de thèques. Ces différents ordres de cellules, dont nous avons parlé plus haut, sont unis au moyen d'une petite quantité de matière mucilagiuiforme très avide d'humidité. Eschweiler, qui a le premier donné de bonnes analyses du fruit des Lichens, a encore distingué dans le *thalamium*, et figuré dans les *Icones selectæ cryptogamicæ*, de la Flore du Brésil de M. de Martius, ce qu'il nomme l'hypothèce (*hypothecium*), c'est-à-dire une couche simple ou double de cellules arrondies sur laquelle repose cet organe. Enfin, le *thalamium* ou sporophore offre deux formes principales, selon qu'il appartient aux Lichens gymnocarpes ou aux angiocarpes. Soumis à l'action de l'air et de la lumière dans les premiers, il est persistant et sous forme de disque orbiculaire

dans les Parméliacées, les Lécidinées, etc., ou indurescent et placé dans des espèces de fentes linéaires, allongées, simples ou rameuses (*Lirellæ*), qui distinguent les Graphidées, cas dans lesquels il prend le nom de lame proligère (*Lamina proligera*). Dans les seconds, renfermé dans le thalle, soit médiatement comme chez les Verrucaires, soit immédiatement comme chez les Sphérophores, il est ordinairement déliquescent, et conserve plus spécialement le nom de nucléus. Mais ce nucléus lui-même contient des thèques dont la direction varie, et qui sont dressées dans les Verrucaires et convergentes dans les Endocarpes.

De l'Excipulum. L'excipulum ou sporange est de deux sortes, ou homogène, et conséquemment concolore (*excipulum thallodes*), ou hétérogène, d'une nature particulière (*excip. proprium*), ordinairement carbonacé et discolore. Quelquefois il est double, c'est-à-dire composé d'un excipulum propre, bordé ou revêtu d'un excipulum thallodique (ex.: *Graphis Afzelii*). Enfin dans les genres *Coccocarpia*, Pers. (*Voy.* ce mot), et *Abrothallus*, DNtrs., il n'y a point d'excipulum, et la lame proligère, après son éruption du thalle, s'étale en disque sur lui. Soit qu'il tire son origine du thalle, soit qu'il lui soit étranger et jouisse d'une nature propre, l'excipulum revêt des formes variées et reçoit des noms différents. Il est orbiculaire (*Scutella*) dans les Parméliacées et les Lécidinées, linéaire, simple ou rameux (*Lirella*) dans les Graphidées, ovoïde ou sphérique et creux (*Perithecium*) dans les Verrucariées et les Trypéthéliées. Il peut encore se faire que plusieurs excipulum confluents se soudent ensemble, et produisent, surtout dans les Cladonies, ces apothécies symphycarpiennes (*Apothecia symphycarpea*), qui ont une grande ressemblance et même une grande analogie de formation avec le chou-fleur. Les apothécies des Usnées ont encore reçu le nom particulier d'Orbilles (*Orbilli*).

MORPHOLOGIE DES LICHENS.

Pour compléter ces généralités sommaires, je dois dire aussi quelques mots sur la génération des Lichens, sur leur métamorphose ou l'évolution successive des organes aux différentes époques de leur existence, enfin sur leur anamorphose ou les dégénérescences auxquelles ils sont sujets dans certaines circonstances appréciables. Tout cela constitue ce qu'on nomme *Morphologie* d'un être naturel quelconque.

Genèse des Lichens. Ainsi qu'on a déjà pu le voir dans notre définition des Lichens, leur mode de propagation est double, comme dans la plupart des autres agames, les Champignons, peut-être, exceptés. Il a lieu ou par la germination de la sporidie (*elongatio*) ou par l'évolution continuée d'une gonidie qui, dans ce cas, fait l'office d'une gemme prolifère. Meyer et Fries, par des expériences directes, et bien avant eux l'immortel Micheli, ont mis hors de doute le premier moyen de propagation. Fries indique les précautions à prendre pour faire réussir l'opération. Comme celles de toutes les autres Agames, les sporidies des Lichens en état de germination se prolongent en un (*mononemea*) ou deux filaments opposés (*dinemea*) qui, réunis à plusieurs autres dans des circonstances favorables à leur développement, reproduisent une nouvelle plante.

Il est facile de se convaincre de la réalité de l'autre mode de propagation, nié par Eschweiler, en observant l'évolution des folioles qui a lieu, soit à la surface de certaines Parmélies, soit autour des supports (*Podetia*) des Cladonies, folioles évidemment produites par la végétation continuée de la couche gonimique du Lichen. On remarque néanmoins cette différence entre les individus provenus de sporidies, et ceux qui résultent de l'évolution des gonidies, que les premiers commencent par un hypothalle, et que les seconds, qui en sont dépourvus, consistent en plusieurs gonidies rapprochées, agglutinées et simultanément développées selon la loi qui préside à la multiplication des cellules.

Anamorphoses des Lichens. Les états atypiques (*Anamorphosis*) des Lichens ou leur aberration du type dont ils proviennent, peuvent se ranger sous deux chefs principaux: ou leur évolution normale a été empêchée ou retardée, ou bien elle a été précipitée et accélérée. Mais selon les circonstances qui ont agi, c'est tantôt un organe, tantôt un autre qui subit la dégénérescence ou l'altération d'où naît l'état atypique. C'est ainsi que, selon que le lieu où il végète est hu-

mide ou exposé aux rayons d'un soleil ardent, l'hypothalle s'allonge en flocons variés qui simulent des Confervées, ou s'oblitère complétement, comme dans le *Lepra antiquitatis*. Le thalle subit encore bien d'autres variations. Sa dégénérescence pulvérulente produit les *Lepraria* d'Acharius, où sont confondus ensemble les gonidies et tous les autres éléments organiques du Lichen. Lorsque l'excroissance lépreuse a lieu par pulvinules discrets sur un thalle foliacé, elle constitue ce que l'on nomme des Soridies (*Soredia*); si elle existe sur un thalle crustacé, elle donne lieu à un état varioloïde (*Variolaria*). Ce sont surtout les Pertusaires qui présentent ordinairement cette dernière altération. Les croûtes ou les frondes des Lichens offrent encore certaines excroissances cylindriques ou coralloïdes qui déterminent l'état isidiophore, dont Acharius avait fait son genre *Isidium*. Une chose digne de remarque pourtant, c'est que ce célèbre lichénographe avait restreint ce g. aux espèces à thalle crustacé, quoiqu'on observe la même sorte d'anamorphose sur toutes les autres formes de thalle. Dans les états atypiques que nous venons d'examiner, l'on trouve rarement des apothécies; le Lichen ainsi dégénéré reste ordinairement stérile. Mais il arrive aussi quelquefois que le thalle s'oblitère entièrement, et qu'une apothécie solitaire constitue tout le Lichen; bien plus encore, on peut rencontrer la scutelle d'une Parméliacée sur le thalle d'une autre espèce de la même tribu, quelquefois même d'une tribu éloignée (ex.: *Endocarpon saxorum* devenant ainsi le *Parmelia Schœreri* Fries). Au reste, que cette scutelle soit sur une autre fronde, ou bien qu'elle se soit développée sur un autre corps quelconque, comme dans l'un et l'autre cas elle est pourvue de son excipulum thallodique, il est évident que, quoique fort restreint, le thalle n'est pas absolument nul. Quand le même cas se présente dans les Lécidinées, qui jouissent d'un excipulum propre, il est probable que la scutelle ou l'apothécie s'est développée sur un hypothalle peu apparent.

Les anamorphoses des apothécies méritent encore plus d'attention en ce qu'elles ont donné lieu à la création d'une foule de genres faux et insoutenables. Certains observateurs s'en sont même laissé imposer au point de les considérer comme des Champignons. En thèse générale, plus le Lichen est parfait, c'est-à-dire élevé dans la série, plus l'apothécie est imparfaite, plus la lame proligère est mince, plus les thèques sont petites et menues, et *vice versâ* (ex.: *Usnea* et *Pertusaria*). Ces dernières acquièrent même un volume extraordinaire dans quelques Lichens atypiques, comme les Variolaires, etc. Et d'abord nous observons les états angiocarpiens des Lichens gymnocarpes, états dans lesquels s'est arrêtée l'évolution normale de l'apothécie ou du nucléus, et qui peuvent simuler des Verrucaires ou des Endocarpes. Les Céphalodes (*Cephalodia*) sont une autre espèce d'anamorphose dans laquelle le *thalamium* des Parméliacées se développe seul outre mesure sans être accompagné du rebord ou excipulum thallodique, et arrive ainsi à former une forte protubérance hémisphérique immarginée. Il faut bien toutefois se garder de confondre avec cette dégénérescence un état normal analogue de quelques Lécidinées dont le disque devient convexe avec l'âge, et oblitère, en le renversant ou le surmontant, le rebord de l'excipulum propre. Viennent enfin les états arthonioïdes et spilomoïdes (*Arthonia* Ach. *pro parte* et *Spiloma* Ejusd.); dans le premier, l'apothécie des Graphidées, des Verrucaires, est tellement dégénérée qu'elle est réduite à un disque difforme ou même à une simple tache par la confusion de tous les éléments de l'excipulum et du nucléus; dans le second, la scutelle tout entière est réduite à un état pulvérulent où se retrouvent des sporidies nues.

Végétation des Lichens. Les conditions favorables à la végétation de ces plantes sont l'air, la lumière, la chaleur et l'humidité. Elles ne se développent point dans une obscurité complète; dans les lieux où pénètre peu de lumière, elles n'arrivent point à leur état normal. De là la plupart des anamorphoses signalées tout-à-l'heure, et surtout l'état lépreux du thalle. Comme les Lichens ne végètent qu'en absorbant l'humidité répandue dans l'atmosphère, et que, pendant la sécheresse, leur vie est suspendue, il en résulte que cette humidité est la cause essentielle, la condition *sine quâ non*

de leur accroissement. La chaleur, quoique moins indispensable, joue néanmoins aussi un très grand rôle dans l'histoire de leur développement. Tempérée, elle favorise leur évolution ; excessive, elle l'empêche, la retarde ou l'arrête, quand surtout elle est accompagnée de sécheresse. Les Lichens conservent longtemps en eux-mêmes la faculté de végéter ; la vie y est, pour ainsi dire, en puissance, et ils sont capables de la recouvrer après une longue période de mort apparente. C'est ainsi que Fries cite l'exemple d'un individu de *Parmelia ciliaris*, lequel, recueilli et conservé en herbier pendant plus d'un an, a recommencé à végéter dès qu'il a été replacé dans des conditions favorables à un nouvel accroissement. La vie de ces plantes est donc presque indéfinie, et leur mort ou plutôt leur destruction dépendante des seules causes extérieures.

Station des Lichens. Les Lichens croissent sur tous les corps de la nature : les arbres, la terre, les rochers, les pierres, tout leur est bon, pourvu qu'ils y trouvent un point d'appui, car ce sont de faux parasites, qui ne vivent point aux dépens de leurs supports. On en rencontre même sur le fer ou les autres métaux. Les uns vivent indifféremment sur les pierres, la terre ou les écorces ; les autres affectionnent une station unique, et ne vivent que là. Sous les tropiques, ils atteignent leur développement normal jusque sur les feuilles. Dans nos climats septentrionaux, nous avons trouvé une Opégraphe (*O. herbarum*) sur des tiges de plantes herbacées, ce qui est très remarquable sous le point de vue physiologique. La même espèce a été aussi recueillie par mademoiselle Libert sur le chaume des céréales.

De même qu'il y a des Lichens propres à tel ou tel *habitat*, de même aussi il y a des régions et des stations particulières à tel ou tel Lichen. Quand, par hasard, il arrive que ce Lichen croît dans une région moins favorable à sa parfaite évolution, il demeure stérile et se reproduit probablement alors au moyen de ses gonidies. C'est le cas où se trouvent les *Sticta limbata* et *aurata*, le *Leptogium Brebissonii*, etc., qu'on n'a jamais rencontrés avec des apothécies dans nos départements de l'Ouest, où pourtant ces Lichens sont assez communs. Le charmant *Verrucaria pulchella* Borr., qui vient en Angleterre, ne fructifie pas non plus chez nous, et ce sont ses squames qui, vues stériles par Delise, ont servi de type à son genre *Lenormandia*. Ainsi de mille autres.

Statistique des Lichens. Le nombre des Lichens connus est fort variable, selon le point de vue où l'on se place et la manière d'apprécier les genres et les espèces. Ainsi, pour ne citer qu'un seul exemple, Delise énumérait 53 Cladonies dans le *Botanicon Gallicum*, tandis que Fries, venu après lui, n'en compte que 23 espèces seulement pour toute l'Europe, rejetant toutes les autres comme des variétés ou de simples formes. S'il nous était permis d'indiquer ici d'une façon approximative le nombre des espèces de Lichens publiées jusqu'ici, car le relevé exact de ce qui a été décrit depuis le *Synopsis* d'Acharius serait un long travail, nous le porterions de 1,000 à 1,200, réparties dans 90 genres en y comprenant les Collémacées. Ce total ne s'écarte pas de beaucoup, en effet, de la loi générale qui a été déduite des faits, et qui donne, terme moyen, 10 à 12 espèces par genre. Toutes les tribus connues de la famille des Lichens, à peu d'exceptions près, comptent des représentants dans les diverses régions du globe ; mais il est faux que les plantes cellulaires ou agames en général, et en particulier les Lichens, soient plus nombreux vers les pôles que sous les tropiques. Si l'on entend parler du nombre des individus comparés aux autres plantes vasculaires, on a sans doute raison ; mais absolument parlant, c'est tout l'opposé (1). Le nombre des espèces croît en effet avec la chaleur, qui favorise et provoque leur développement. Il est bon de noter toutefois que ce sont principalement les Lichens angiocarpes qui prédominent dans les régions les plus chaudes du globe. Les nombreuses espèces que nous a envoyées dans le temps, de la Guiane, notre ami M. Leprieur, et que nous avons publiées dans notre *Seconde Centurie de Plantes cellulaires exotiques*, appartenaient en effet, pour la plupart, aux tribus des Trypéthéliées, des Verrucariées et des Graphidées. A l'appui de l'opinion énoncée plus haut, nous rapporterons les propres termes de la lettre de

(1) *Summa est specierum accumulatio* Fries, *Lichen. reform.* p. LXXXIV.

M. Leprieur, qui accompagnait ces plantes : « Une chose fort surprenante, dit-il, c'est » l'*habitat* de ces belles cryptogames. Pour » qu'elles se propagent, il faut de l'air et » de la lumière en abondance. Ce n'est que » sur les arbres des prairies naturelles que » vivent toutes ces espèces. Là où le vent ne » se fait pas sentir, là où le soleil ne darde » pas ses rayons de feu, on ne doit pas s'at- » tendre à en rencontrer. »

Les Stictes, les Verrucaires, les Graphis et en général les Lichens corticoles ou épiphylles (*Myco-Lichenes* Fries) ont donc leur centre géographique dans les zones les plus rapprochées de l'équateur. Quelques espèces isolées viennent bien faire acte de présence dans les régions australes ou occidentales de l'Europe, mais elles y fructifient rarement, ou même elles restent constamment stériles; ce sont les *Chiodecton myrticola*, *Myriangium Duriæi*, *Dirina Ceratoniæ* et *repanda*, *Slicta aurata*, *Leptogium Brebissonii*, etc. Les Peltigères, les Cladonies et les Parméliacées (*Phyco-Lichenes* Fries) sont, au contraire, plus nombreuses dans les pays tempérés, et s'élèvent davantage dans les régions alpines ou polaires. Parmi les espèces cosmopolites, on peut citer les suivantes : *Usnea barbata*, *Parmelia subfusca*, *Cladonia rangiferina*, *Biatora vernalis*, *Opegrapha scripta* et *Verrucaria nitida*. Fries fait remarquer qu'on ne trouve point de *Calicium* entre les tropiques. Il ajoute que, dans le Nord, certains Lichens corticoles propres à telle ou telle espèce d'arbre cessent de se montrer dès que cette espèce disparaît, et qu'ainsi les *Biatora rosella*, *Pertusaria Wulfenii a*, *Thelotrema lepadinum*, disparaissent avec le Hêtre; l'*Opegrapha herpetica* et le *Coniocarpon cinnabarinum* avec le Charme, l'*Opegrapha scripta* avec le Coudrier, l'*Opegrapha varia* avec le Frêne et l'Erable, et enfin le *Verrucaria gemmata* avec le Chêne. Quant aux Lichens terrestres ou saxicoles, il existe une immense différence entre ceux qui vivent dans les régions granitiques et ceux qui habitent les terrains calcaires. Cette différence est même plus marquée que celle qu'on rencontre ordinairement entre les Lichens des régions méridionales et septentrionales de l'Europe. On pourrait faire un livre sur cette matière; mais nous nous arrêterons là, et nous renverrons les personnes qui désireraient plus de détails, à la *Lichenographia europæa* de Fries, et à l'ouvrage de M. Unger, intitulé : *Über den Einfluss des Bodens auf die Vertheilung der Gewachse* etc.

Usages des Lichens. Ces usages ont rapport soit à l'économie domestique ou à la médecine, soit aux arts industriels. Le Lichen d'Islande (*Cetraria islandica*) est non seulement employé comme aliment dans certaines contrées où les céréales ne peuvent prospérer, mais on en fait usage avec un grand succès en tout pays pour remédier aux affections chroniques du poumon. Il fournit, par la décoction, un mucilage qui peut servir comme aliment doux et restaurant tout à la fois dans les convalescences. Tout le monde connaît l'importance du Lichen des Rennes (*Cladonia rangiferina*), sans lequel la Laponie serait condamnée à la plus affreuse solitude; nous en avons parlé au mot CLADONIE, et nous y renverrons le lecteur. Il est une autre plante du même genre qu'on emploie avec avantage au Brésil contre la maladie aphtheuse des nouveaux-nés, c'est le *Cladonia sanguinea* Eschw.

Sous le point de vue industriel, les Lichens ne sont pas moins importants, puisqu'ils produisent l'*orcine*, ce principe tinctorial qu'en a retiré M. Robiquet. Quoique l'on connût depuis les temps les plus reculés les propriétés colorantes de plusieurs espèces de cette famille, il est toutefois équitable de reconnaître que c'est aux savantes recherches de cet habile chimiste que l'on doit ce produit à l'état cristallin. On le retire surtout des *Roccella tinctoria*, *fuciformis*, *Montagnei*, mais aussi des *Lecanora parella* et de plusieurs autres Lichens.

Classification des Lichens. Malgré les nombreux et excellents travaux dus aux efforts d'Acharius, de Meyer et Wallroth, d'Eschweiler, de Fée et de Fries, nous ne pensons pas que l'état actuel de la science permette de classer d'une façon suffisamment méthodique les plantes de cette vaste famille. Si l'on veut bien se rappeler le mode d'évolution des apothécies, on se persuadera facilement que la division première en Lichens gymnocarpes et en Lichens angiocarpes est plus spécieuse que solide, puisque ces organes offrent le plus souvent les deux états;

selon l'époque de leur développement à laquelle on les observe. Il est en effet des Lichens, les Endocarpes, par exemple, qui, par la disposition de leur lame proligère, sont bien plus rapprochés des Gymnocarpes que des Angiocarpes, où ils ont été placés. Les thèques et les paraphyses y sont fixées par une de leurs extrémités à la paroi de la loge, et convergent par l'autre vers le centre de celle-ci, et si vous supposez une évolution plus avancée de l'apothécie, comme nous en avons des exemples dans notre *Endocarpon Dufourei* DR. et Montg. (*Parmelia Endocarpea* Fries), et dans l'*Endocarpon saxorum* Chaill. (*Parmelia Schœreri* Fries), vous aurez, au lieu d'une loge ostiolée, un disque plus ou moins concave. Nous trouvons ici la même différence que présente, parmi les Pyrénomycètes, le g. *Diplodia* Fries (*Sporocadus*, Corda), lequel est bien plus rapproché des g. *Hysterium*, *Phacidium* et *Rhytisma* que des vraies Sphériacées. Sans nous dissimuler que quelques anomalies en pourraient encore résulter, car quelle méthode en est exempte? nous croyons donc qu'une classification dont les premières divisions reposeraient sur l'érection, la divergence ou la convergence des thèques, puis sur la présence ou l'absence d'un excipulum propre ou de tout excipulum, fournirait le moyen d'arriver peut-être à une disposition plus naturelle des genres de cette famille. En faisant concourir ensuite avec ces données primordiales les formes si variées du thalle, sa composition, les formes des thèques et des sporidies (1), on trouverait peut-être une somme de caractères propres à différencier les genres entre eux.

Tout en reconnaissant que la tâche est bien ardue, peut-être même au-dessus de nos forces, les nombreux matériaux dont nous disposons, nos études antérieures et celles que nous nous proposons de faire encore dans ce but, les conseils des premiers lichénographes de l'Europe, avec lesquels nous sommes en relation, enfin le concours qui nous est promis par la communication des immenses richesses contenues dans les herbiers de MM. Bory de Saint-Vincent, Lenormand et Delise, Léon Dufour, qui a entretenu si longtemps des communications avec Acharius, Fée, et d'autres encore, tout nous encourage à consacrer nos efforts à la publication d'un *Synopsis Lichenum*. Cet ouvrage manque à la science, et il en faut chercher les éléments épars dans une foule de livres rares ou chers. Nous tenterons donc de mener à fin cette longue et difficile entreprise dès que sera terminée la Cryptogamie de la Flore chilienne, dont nous sommes occupé en cet instant.

Nous nous servirons en attendant de la classification admise par Fries, la meilleure, selon nous, qui ait encore été proposée jusqu'ici. Seulement, nous pensons qu'il est opportun de faire revivre plusieurs des genres d'Acharius et de De Candolle, que l'illustre auteur de la *Lichenographia Europæa* ne considère que comme des sous-genres, et que Eschweiler a tout-à-fait négligés.

Ordre I.—GYMNOCARPES, Schrad.

Apothécies ouvertes et étalées sous forme de disque.

Tribu I.—Parméliacées, *Fries*.

Lame proligère arrondie, persistante, marginée par le thalle.

Sous-tribu 1.—**Usnéées**, Fries.

Disque primitivement ouvert. Thalle centripète, similaire, le plus souvent vertical ou sarmenteux, toujours privé d'hypothalle.

Genres : *Usnea*, Hoffm.; *Evernia*, Ach.; *Cornicularia*, Ach.; *Bryopogon*, Nees; *Neuropogon*, Nees et Ftw.; *Ramalina*, Ach.; *Thysanothecium*, Berk. et Montg.; *Alectoria*, Ach. *ex parte*; *Roccella*, DC.; *Cetraria*, Ach.

Sous-Tribu 2.—**Parméliées**, Fries.

Disque d'abord clos, puis étalé, ouvert et marginé par le thalle. Thalle horizontal, centrifuge, pourvu d'un hypothalle.

Genres : *Sticta*, Ach.; *Parmelia*, Ach. (1); *Zeora*, Fries; *Placodium*, DC.; *Lecanora*, Ach.; *Urceolaria*, Ach.; *Dirina*, Fries; *Gassicurtia*, Fée; *Gyalecta*, Ach.

(1) Nous avons déjà exprimé ailleurs (*Annales des sciences naturelles*, 2e série, t. IX, p. 250) l'opinion que cette forme, indépendamment de ses relations avec le thalle, ne pouvait servir à fonder des genres solides. De nouvelles observations, que nous ferons connaître en leur lieu, viennent confirmer encore ce que nous disions à cette époque déjà loin de nous.

(1) Ce genre devra certainement être un jour divisé de nouveau; mais sur quelles bases, c'est ce qu'une longue étude peut seule apprendre.

Sous-tribu 3.—**Peltigérées**, Montg.

Disque étalé, arrondi ou réniforme, primitivement revêtu d'un *velum*, dont les débris persistent souvent autour de l'apothécie. Thalle foliacé.

Genres : *Peltigera*, Hoffm. ; *Erioderma*, Fée ; *Nephroma*, Ach. ; *Solorina*, Ach.

Tribu II.—Lécidinées, Fries.

Disque arrondi, persistant, contenu dans un excipulum propre, ouvert dès le jeune âge et souvent oblitéré dans l'âge adulte ou la vieillesse par le développement centrifuge de la lame proligère, d'où apothécies céphaloïdes. Thalle fruticuleux ou horizontal, foliacé ou crustacé.

Genres : *Stereocaulon*, Schreb. ; *Sphyridium*, Ftw. (?); *Pycnothelia*, Duf. (*P. retipora*); *Cladonia*, Hoffm. ; *Bæomyces*, Pers. ; *Biatora*, Fries ; *Megalospora*, Ftw. ; *Lecidea*, Ach.

Tribu III.—Coccocarpées, Montg.

Disque étalé, arrondi, né entre les filaments de la couche médullaire, persistant et privé de tout excipulum, soit propre, soit thallodique. Thalle *foliacé*.

Genres : *Coccocarpia*, Pers. ; *Abrothallus*, De Notar.

Tribu IV.—Pyxinées, Fries.

Disque arrondi. Excipulum propre, d'abord clos, superficiel, adné à un thalle horizontal, foliacé, le plus souvent fixé par le centre.

Genres : *Gyrophora*, Ach. ; *Umbilicaria*, Hoffm. ; *Omphalodium*, Mey. et Ftw.

Tribu V.—Graphidées, Fries.

Disque oblong ou allongé (rarement orbiculaire), simple ou rameux, lirelliforme, pourvu ou dépourvu d'excipulum propre. Thalle crustacé.

Genres : *Opegrapha*, Humb. ; *Graphis*, Fries ; *Aulaxina*, Fée, *Lecanactis*, Eschw. ; *Sclerophyton*, Eschw. ; *Ustalia*, Fries ; *Arthonia*, Eschw. ! Ach. *ex part.* ; *Fissurina*, Fée ; *Coniangium*, Fries ; *Coniocarpon*, DC.

Tribu VI.—Glyphidées, Fries.

Disque difforme, variable, coloré primitivement niché dans la couche médullaire d'un thalle crustacé, puis dénudé et enchâssé dans ce même thalle soulevé en pustules ou en plaques.

Genres : *Glyphis*, Ach. ; *Actinoglyphis*, Montg. ; *Medusula*, Eschw. ; *Chiodecton*, Ach.

Tribu VII.—Caliciées, Fries.

Disque globuleux ou orbiculaire d'abord recouvert d'une membranule (*velum*), puis pulvérulent, contenu dans un excipulum sessile ou pédicellé.

Genres : *Calicium* (1), Pers. ; *Coniocybe*, Ach. ; *Trachylia*, Fries.

Ordre II.—ANGIOCARPES, Schrad.

Apothécies closes ou nucléifères.

Tribu I.—Sphérophorées, Fries.

Excipulum fourni par le thalle, d'abord clos, puis s'ouvrant par déchirure. Thalle vertical, dressé, fruticuleux.

Genres : *Sphærophoron*, Pers. ; *Siphula*, Fries.

Tribu II.—Endocarpées, Fries.

Excipulum simple ou double, et, dans ce dernier cas, le plus intérieur membraneux fourni, comme l'extérieur, par le thalle, d'abord clos, et plus tard ostiolé. Thalle horizontal, libre ou adné.

Genres : *Endocarpon*, Fries ; *Sagedia*, Fries ; *Porina*, Ach., *pro parte* ; *Pertusaria*, DC. ; *Stegobolus*, Montg. ; *Thelotrema*, Ach. ; *Ascidium*, Fée (*Myriotrema*, Fée ?).

Tribu III.—Verrucariées, Fries.

Excipulum propre clos (*Périthèce*), percé d'un pore ou d'un ostiole par où s'échappent les sporidies d'un nucléus déliquescent. Thalle crustacé.

Genres : *Verrucaria*, Pers. ; *Pyrenastrum*, Eschw.

Tribu IV.—Trypéthéliées, Fries.

Excipulum double, l'extérieur formé par une verrue du thalle ostiolée, et contenant, soit immédiatement, soit médiatement, dans un ou plusieurs excipulums intérieurs (*Périthèce*), un nucléus déliquescent. Thalle pustuleux ou verruqueux par hypertrophie de sa couche médullaire souvent colorée.

Genres : *Porodothion*, Fries ; *Sphærom-*

(1) V. les mots calicium et coniocybe de ce Dictionnaire ; si vous voulez connaître la structure de la lame proligère, mal comprise jusqu'ici.

phale, Reich.; *Astrothelium*, Eschw.; *Trypethelium*, Spreng.

Tribu V. — Limboriées, Fries.

Excipulum propre carbonacé clos (*Périthèce*), s'ouvrant ensuite d'une manière fort irrégulière. Thalle crustacé.

Genres : *Pyrenothea*, Fries; *Gyrostomum*, Fries; *Cliostomum*, Fries; *Limboria*, Fries; *Strigula*, Fr.

Lichens dégénérés, *et genres anomaux qui en résultent.*

Lepraria, L.; *Pulveraria*, Ach.; *Incillaria*, Fries; *Arthronaria*, Fries; *Variolaria*, Ach.; *Spiloma*, Ach.; *Isidium*, Ach.; *Arthonia*, Ach. *ex part.*; *Protonema*, Ag. *ex part.*

Sous-famille. — COLLÉMACÉES, Montg. (*Byssacées*, Fries).

Le nom sous lequel Fries désignait cette famille ou sous-famille, comme on voudra, alliée étroitement, d'un côté, aux Lichens, et, de l'autre, aux Algues, et dont nous avons déjà traité au mot byssacées (*voy.* ce mot) de ce Dictionnaire, n'ayant pas été admis, sans doute à cause de son étymologie qui rappelle trop à l'esprit l'idée de Champignons ou de Bysse, force nous a été de reprendre et de lui préférer celui de Collémacées, bien que comme l'autre il ne puisse s'appliquer convenablement qu'à l'une des trois tribus dont se compose la famille entière. Comme cette famille s'est considérablement accrue depuis la publication de notre premier article, nous pensons qu'on nous saura gré de donner ici un nouveau tableau des genres qui la composent.

Tribu I. — Collémacées vraies, Fries.

Genres : *Collema*, Hoffm.; *Mallotium*, Ftw.; *Leptogium*, Fries; *Stephanophorus*, Ftw.; *Omphalaria*, Gir. et Dun.; *Myriangium*, Berk. et Montg.; *Myxopuntia*, Montg. (*Nostoc?* Fries).

Tribu II. — Cénogoniées, Fries.

Genres : *Cœnogonium*, Ehrenb.; *Cilicia*, Fries, emend.; *Ephebe*, Fries; *Micarœa*, Fries; *Thermutis*, Fries (*Rhacodium?* Pers.).

Tribu III. — Lichinées, Montg.

Genres : *Lichina*, Ag.; *Paulia*, Fée.

(Camille Montagne.)

LICHINÉES. *Lichineæ.* BOT. CR. — Tribu de la famille ou sous-famille des Collémacées. *Voy.* LICHENS.

***LICHNIA** (λειχήν, dartre vive). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides phyllophages, créé par Erichson (*Archiv. Wieg.*, t. I, p. 269). L'espèce type et unique, *L. limbata* de l'auteur, est originaire du Chili. (C.)

LICHTENSTEINIA (nom propre) BOT. PH. — Genre de la famille des Ombellifères-Séselinées, établi par Chamisso et Schlechtendalt (*in Linn.*, I, 394). Herbes vivaces originaires du Cap. *Voy.* OMBELLIFÈRES. — Willd., syn. d'*Ornithoglossum*, Salisb.

LICINUS (*licinus*, qui est tourné en haut?). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, tribu des Patellimanes, créé par Latreille (les *Crustacés*, les *Arachnides*, les *Insectes*, t. I, p. 405), et adopté par Dejean. 15 espèces, la plupart européennes ou du nord de l'Afrique, rentrent dans ce g. Trois se trouvent aux environs de Paris : les *L. sylphoides*, *cassideus* de F., et *depressus* Pk. Les deux premières vivent sous les pierres, dans les lieux montueux, crétacés, et la dernière ne se rencontre que sous la mousse, dans les bois. (C.)

***LICMETIS**, Wagl. OIS. — Syn. de *Cacatua*, Less. *Voy.* PERROQUET. (Z. G.)

LICIUM, Rumph. MOLL. — Syn. d'Ovule, Lamk. (Desh.)

LICOPHRE. *Licophris.* POLYP. — Genre établi par Denis de Montfort pour des corps fossiles qu'il classait parmi les Mollusques. M. Deshayes a démontré que c'est simplement un degré de développement plus avancé des Orbitolites. *Voy.* ce mot. (Duj.)

LICORNE. *Monoceros.* MAM. — Les zoologistes modernes placent aujourd'hui, en général, la Licorne ou le *Monoceros* au rang de ces êtres fabuleux que l'imagination des poëtes s'est plu à créer, et ne lui croient pas une existence plus réelle que celle du Griffon, de l'Hippogriffe, de la Sirène, etc. En effet, la Licorne n'a été vue par aucun naturaliste, par aucun voyageur dont l'instruction et la bonne foi puissent mettre le témoignage hors de doute; les récits qui attestent son existence n'ont pour la plupart aucune authenticité; les cornes données à ce prétendu animal [illegible] cornes de l'*An*- [illegible] ac-

tives recherches qui ont été faites, à plusieurs reprises, pour trouver ce Mammifère, n'ont produit aucun résultat. Néanmoins cette question n'est pas entièrement tranchée; et comme certains naturalistes admettent la Licorne comme un animal qui existe réellement, nous en dirons quelques mots.

Du reste, anatomiquement, l'existence d'un animal pourvu d'une seule corne sur la ligne médiane de la tête n'est pas impossible, et l'on peut citer certaine espèce de Rhinocéros qui n'offre qu'une seule corne.

Tous les anciens admettent l'existence de la Licorne, et Pline la définit ainsi : un animal ayant la tête du Cerf, les pieds de l'Éléphant, la queue du Sanglier, la forme générale du Cheval, et présentant une corne noire, longue de 2 coudées, placée au milieu du front; la Licorne habiterait le pays des Indiens-Orséens, et en outre l'Afrique centrale. On croit généralement dans une grande partie de l'Afrique, comme le dit Sparmann dans son *Voyage au Cap*, à l'existence d'un animal unicorne qui ressemble assez au Cheval. Le naturaliste suédois ajoute même, d'après un voyageur qu'il représente comme instruit et comme très digne de foi, qu'il existe dans une plaine du pays des Hottentots-Chinois, sur la surface unie d'un rocher, un dessin grossièrement tracé, il est vrai, et tel, dit-il, qu'on peut l'attendre d'un peuple sauvage et sans arts; mais où l'on reconnaît cependant sans peine la Licorne. Enfin les habitants du pays auraient donné au même voyageur des détails sur la chasse de cet animal fort rare, extrêmement léger à la course, méchant et furieux.

Barthéma (*Itineratio de L. de Barthema*, 1517), voyageur italien, dit avoir vu à la Mecque, dans une cour murée, deux Licornes qu'on lui montra comme de grandes raretés, et qui provenaient d'Éthiopie. D'après un Hollandais nommé Cloete, une Licorne fut tuée, en 1791, par une troupe de Hottentots, à seize journées de Cambado et à trente journées (en voyageant avec un chariot de Bœufs) de la ville du Cap. Ce même voyageur ajoutait que la figure de cet animal se trouve gravée sur plusieurs centaines de rochers par les Hottentots qui habitent les bois. Le fait rapporté par [illegible]ann se trouve [illegible] vérifié par Barrow, et MM. Delalande et Verreaux l'ont pareillement rapporté. Ils ont vu la Licorne figurée en manière d'ornement sur un manche de poignard avec un Singe et un autre Quadrupède; en outre, plusieurs Hottentots leur ont assuré qu'ils avaient eux-mêmes observé l'animal singulier qui nous occupe.

Plusieurs observations tendent encore à constater l'existence de la Licorne. Rüppel, d'après le récit d'un esclave, dit qu'un animal de la grandeur d'une Vache, mais avec la forme svelte d'une Gazelle, et dont le mâle porte sur le front une longue corne droite, se trouve à Koldaji, où il porte le nom de *Nilukma*. Le major Lottar avait vérifié l'existence de la Licorne dans l'intérieur du Thibet; enfin l'on a envoyé à la Société de Calcutta une grande corne en spirale provenant d'une Licorne, avec le dessin, la description et des observations sur les mœurs de ce Mammifère, dont tous les habitants de B'hote attestent unanimement l'existence, et auquel ils appliquent la dénomination de *Chiro*.

D'après toutes les observations que nous venons de présenter, on ne peut pas nier entièrement l'existence de la Licorne, ainsi que l'ont fait quelques zoologistes; on doit croire qu'il existe un animal à peu près constitué comme celui que nous indiquent les anciens et quelques voyageurs modernes. Plusieurs conjectures ont été faites au sujet de la Licorne, et nous devons en parler.

On remarque sur des monuments égyptiens des figures d'Oryx dessinées si exactement de profil, qu'une seule corne est apparente, la seconde se trouvant entièrement cachée par celle qui est placée du côté de celui qui la regarde. N'est-il pas possible que la vue d'une semblable figure ait donné l'idée de la Licorne? Cette conjecture a d'autant plus de vraisemblance que les formes et les proportions qu'on lui attribue sont à peu près celles de l'Oryx, et que ses cornes sont parfaitement semblables à celles de cette espèce d'Antilope. Pallas (*Spicilegia zool. fasc.*, 12) ayant remarqué que le nombre des cornes n'était pas constamment le même chez les Antilopes, et ayant vu dans la même espèce des individus qui en avaient trois, et d'autres qui n'en avaient qu'une seule, fut conduit à penser que la Licorne

pourrait bien n'être qu'une variété unicorne de quelque espèce de ce genre, et probablement de l'Oryx. A l'appui de cette opinion, on doit dire que l'Oryx habite les pays où l'on indique l'existence de la Licorne; que le pelage de l'Oryx est à peu près le même que celui attribué à la Licorne, etc.

En résumé, disons que très probablement la Licorne, telle que les anciens l'imaginaient, n'existe pas dans la nature, et qu'il est possible que cet animal ne soit qu'une simple espèce d'Antilope. (E. D.)

LICORNE. *Monoceros.* MOLL. — Lamarck a institué ce genre à une époque où la science ne possédait qu'un petit nombre de bons travaux sur les formes extérieures des Mollusques et leurs caractères zoologiques. On ignorait alors si les animaux des Pourpres, pourvus d'une dent à la lèvre droite, différaient des autres espèces, et dès lors le genre Licorne pouvait rester provisoirement dans la méthode. Aujourd'hui il peut être supprimé, puisque l'on connaît l'entière ressemblance entre les animaux des Pourpres et des Licornes. *Voy.* POURPRE. (DESH.)

LICORNE DE MER. MAM. — Nom vulgaire du Narval. *Voy.* ce mot. (E. D.)

LICUALA. BOT. PH. — Genre de la famille des Palmiers, tribu des Coryphinées, établi par Rumph (*Amboin.*, I, 44, t. 9). Palmiers de l'Asie tropicale. *Voy.* PALMIERS.

LIDBECKIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Sénécionidées, établi par Bergius (*Fl. cap.*, 307, t. 5, fig. 9). Herbes du Cap. *Voy.* COMPOSÉES.

LIEBERKUHNIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Mutisiacées, établi par Cassini (*in Dict. sc. nat.*, XXVI, 206). Herbes de Montévidéo. *Voy.* COMPOSÉES.

LIEBIGIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Gesnéracées, établi par Blume (*Bijdr.*, 766). Arbrisseaux de Java. *Voy.* GESNÉRACÉES.

LIÉGE. BOT. — *Voy.* CHÊNE.

LIÉGE FOSSILE. MIN. — L'un des noms vulgaires de l'Asbeste. (DÉL.)

LIERRE. *Hedera.* BOT. PH. — Genre rapporté d'abord à la famille des Caprifoliacées, et rangé aujourd'hui dans celle des Araliacées; il appartient à la pentandrie monogynie dans le système linnéen. Dans ces dernières années, le nombre des espèces qui le composent a été accru considérablement, au point que De Candolle en a décrit 42 dans le *Prodromus*, vol. IV, pag. 261, tandis que Persoon dans son *Synopsis* (1805) n'en signalait que 4. Ces diverses espèces habitent, en grande majorité, les régions intertropicales; un petit nombre d'entre elles s'élèvent jusque dans les régions tempérées de l'hémisphère boréal. Ce sont des végétaux ligneux, grimpants ou formant des arbrisseaux droits, parfois même des arbres; leurs feuilles sont le plus souvent simples, quelquefois composées. Leurs fleurs sont réunies en ombelles ou en têtes; elles présentent les caractères suivants : Le tube du calice est adhérent à l'ovaire; son limbe est supère, très court, entier ou à cinq dents; la corolle est formée de 5-10 pétales distincts, étalés, insérés au bord d'un disque épigyne; les étamines, au nombre de 5-10, ont la même insertion que les pétales, auxquels elles sont alternes ou opposées; le pistil se compose d'un ovaire adhérent, présentant à son intérieur 5-10 loges dont chacune renferme un seul ovule suspendu; cet ovaire supporte 5-10 styles libres ou soudés en un seul corps. Le fruit qui succède à ces fleurs est une baie couronnée par le limbe du calice et par les styles, à 5-10 loges monospermes.

L'espèce la plus connue et la plus intéressante de ce genre est notre LIERRE GRIMPANT, *Hedera helix* Lin., qui croît spontanément dans les bois, les haies, contre les vieux murs et les rochers de presque toute l'Europe. C'est un arbrisseau dont la tige grimpe sur le tronc des arbres, sur les murs, en s'y accrochant au moyen de fibrilles radiciformes ou de crampons; elle s'élève ainsi communément jusqu'à une hauteur de 10 à 15 mètres; mais, dans certaines circonstances, elle acquiert un développement beaucoup plus considérable et atteint jusqu'à 30 mètres de hauteur. Dans un âge avancé, pour les variétés les plus communes, et constamment pour une autre variété (*H. arborescens*), cette tige peut se soutenir elle-même, et prend alors la forme arborescente. Les feuilles sont pétiolées, coriaces, luisantes, à 5 angles ou 5 lobes sur la plus grande partie de la plante, plus ou moins ovales dans le voisinage des fleurs. Les fleurs

forment une ombelle simple; elles sont jaunâtres ou verdâtres, odorantes, sécrétant en abondance un liquide sucré qui attire les insectes; elles se développent vers la fin du mois de septembre, et restent ouvertes pendant ceux d'octobre et de novembre. Le fruit qui leur succède se forme et se développe pendant l'hiver; il a atteint son développement complet au mois de février et sa maturité en avril; alors il est charnu et renferme un suc rouge abondant; mais plus tard ce suc diminue, disparaît, et le fruit devient sec et coriace. De Candolle a distingué, dans son Prodrome, 3 variétés du Lierre grimpant, dont l'une (*H. H. vulgaris*) se distingue par les pédicelles de son ombelle revêtus d'un duvet formé de poils étalés, par ses feuilles florales ovales, par son fruit noir. C'est celle de nos contrées. Dans les jardins elle a donné des sous-variétés d'un très joli effet, à feuilles panachées de blanc ou de jaune, ainsi qu'une autre à feuilles plus grandes que celles du type, que les horticulteurs connaissent sous la dénomination de *H. H. hibernica*. La seconde de ces variétés (*H. H. canariensis*) est caractérisée par ses pédicelles revêtus d'un duvet écailleux, par ses feuilles florales presque en cœur, et par son fruit; qui paraît être rouge; elle habite les Canaries. Enfin la troisième (*H. H. chrysocarpa*) se distingue des précédentes par une taille plus élevée, par ses pédicelles couverts de poils écailleux, par ses feuilles florales elliptiques, plus ou moins en coin à leur base, surtout par son fruit jaune doré. Celle-ci est indiquée comme se trouvant dans les parties septentrionales de l'Inde.

Le Lierre a une durée extrêmement longue; sa tige finit par acquérir 2 et 3 décimètres de diamètre; on peut alors tirer quelque parti de son bois: c'est ainsi qu'en Suisse et dans le midi de l'Europe on l'utilise pour la confection de divers objets travaillés au tour. Au reste, ce bois est mou et poreux à tel point que, réduit en plaques minces, il sert à filtrer les liquides. Les anciens lui attribuaient la propriété singulière de séparer l'eau du vin lorsqu'on faisait passer ainsi à travers ses pores un mélange de ces deux liquides. Mais il a été reconnu que c'était là une supposition dénuée de fondement. Dans les parties chaudes de l'Europe, il exsude des vieilles tiges de Lierre une matière noirâtre, formée de fragments irréguliers, sans saveur prononcée, brûlant avec une odeur d'encens, à laquelle on donne les noms de *gomme de Lierre*, d'*Hédérine* ou *Hédérée*. Cette substance est employée pour la fabrication de certains vernis; elle entre également dans la composition de quelques médicaments, comme le baume de Fioravanti. Les feuilles du Lierre sont amères et nauséeuses; leur décoction est employée parfois contre les ulcères sanieux, la gale, etc.; on lui attribue la propriété de teindre les cheveux en noir. Tout le monde connaît l'usage qu'on fait journellement de ses feuilles pour panser les cautères, qu'elles maintiennent constamment frais. Enfin les baies du Lierre ont elles-mêmes des propriétés médicinales; elles sont amères, émétiques et purgatives. En dernier lieu le Lierre joue un rôle assez important dans les jardins paysagers; on l'emploie surtout pour couvrir d'un beau rideau vert les murs, les rochers, etc. On le multiplie de graines, de boutures ou de branches enracinées. Il s'accommode de toutes les natures de terre et de toutes les expositions. (P. D.)

LIÈVRE. *Lepus*. MAM. — Linné a désigné sous ce nom l'un des groupes les plus naturels de l'ordre des Rongeurs, ayant pour type notre Lièvre commun; les naturalistes modernes ont tous adopté cette division, et ils en ont seulement séparé quelques espèces, qu'ils ont distinguées génériquement sous les noms de *Lagomys* (*voy.* ce mot). Les Lièvres ont tous des caractères bien marqués, pris dans la forme générale de leur corps, dans leurs habitudes assez bien connues, et surtout dans leur système dentaire tout spécial: mais tous ces caractères sont en quelque sorte secondaires ou spécifiques; et c'est ce qui fait que, si l'on peut distinguer aisément le genre, il n'en est pas de même des espèces, qui ne diffèrent que très peu entre elles.

Chez les Lièvres, les incisives, au nombre de quatre pour la mâchoire supérieure, sont placées parallèlement, et par paires, les unes derrière les autres; les antérieures, convexes et sillonnées sur leur face externe, sont plus larges et plus longues que les postérieures, qu'elles cachent entièrement, et

qui semblent n'être là que pour servir d'arc-boutant aux deux incisives de la mâchoire inférieure. On a remarqué que, durant une période de deux à cinq jours, les Lièvres ont six incisives toujours situées derrière les autres, et cette particularité a conduit E. Geoffroy Saint-Hilaire à considérer ces Mammifères comme très voisins des Kanguroos, dont ils se rapprocheraient encore par leurs membres postérieurs, beaucoup plus longs que les antérieurs. Les molaires, au nombre de vingt-deux, douze pour la mâchoire supérieure et dix pour l'inférieure, sont formées de lames verticales soudées ensemble ; ces dents sont ciselées sur le sens de leur extrémité libre et dans le sens de leur axe latéral. La forme générale du corps est toute particulière à ce groupe : la tête est assez grosse; le museau épais, recouvert de poils courts et soyeux; les yeux sont grands, saillants, latéraux, à membranes clignotantes; les oreilles sont longues, molles, revêtues de poils en dehors, et presque nues en dedans ; la lèvre supérieure est fendue jusqu'aux narines, qui sont étroites, et susceptibles d'être bouchées par une sorte de pincement transversal de la peau ; l'intérieur de la bouche est garni de poils. Les pieds antérieurs sont assez courts et grêles, à cinq doigts ; les postérieurs fort longs, à quatre seulement; tous les doigts sont serrés les uns contre les autres, et armés d'ongles médiocres, peu arqués ; les plantes et palmes des pieds sont velues.

La couleur du pelage est à peu près la même dans toutes les espèces, et ne diffère que par plus ou moins de blanc, de noir et de roux ; des poils assez longs, doux au toucher, couvrent le corps de ces animaux, tandis que des poils longs et rudes, formant une sorte de bourrelet destiné sans doute à modérer l'impression du sol dans l'action de la course, se remarquent au-dessous des pieds, et même dans toute l'étendue des tarses postérieurs. La queue, courte et presque nulle, est généralement relevée. Les Lièvres ont de six à dix mamelles.

L'anatomie des Lièvres est aujourd'hui assez bien connue; nous n'en dirons que quelques mots. Leur cœcum est énorme et boursouflé; il présente une lame spirale qui en parcourt la longueur. Chez la femelle, la vulve est peu apparente, et le gland de son clitoris est presque aussi gros que celui du pénis du mâle ; la matrice est double, ou, pour mieux dire, elle a deux cornes, toutes deux ayant un orifice particulier, ce qui explique les superfétations si fréquentes dans ces animaux. La verge du mâle est petite et dirigée en arrière.

Les Lièvres sont des animaux doux et timides : le plus léger bruit les effraie, le plus petit mouvement les fait dévier de la route qu'ils suivent. Le sens de l'ouïe, qui est très développé chez les Lièvres, supplée à la disposition de leurs yeux, peu favorable pour voir, et les met en garde contre ce qui se passe autour d'eux. Ils ne s'attaquent entre eux que rarement ; cependant, dans la saison des amours, il y a quelques combats de mâle contre mâle. Ils ne courent jamais le jour, à moins qu'une cause quelconque ne les ait forcés de quitter leur gîte : ce n'est que le soir qu'ils abandonnent leur retraite, et qu'ils vont pâturer. Leur nourriture est toute de matières végétales; ils mangent de jeunes pousses d'arbrisseaux, des écorces d'arbres, des racines, de l'herbe nouvellement germée, etc. Soit qu'ils marchent, soit qu'ils courent, leur mode de progression est le saut ; ce qui tient à la grande longueur de leurs membres postérieurs, relativement aux antérieurs. Plusieurs ennemis détruisent un grand nombre de Lièvres ; tels sont les Mammifères carnassiers, comme le Renard, le Chat sauvage, etc.; en outre, l'homme leur fait une chasse active, et en détruit beaucoup. Sans ces motifs de destruction, leur nombre croîtrait tellement, qu'ils détruiraient, en grande partie, nos bois et nos cultures.

Les Lièvres se rencontrent partout ; ils se trouvent communément dans l'ancien et le nouveau continent, sous des latitudes bien différentes, depuis les régions polaires, le Groënland, par exemple, jusqu'à l'Équateur. Partout les Lièvres se montrent avec des caractères génériques si constants, qu'il est très difficile de distinguer nettement leurs espèces ; on peut cependant, en s'aidant de l'examen de têtes osseuses, trouver des caractères assez certains, quoique en général peu saillants, et l'on est parvenu ainsi à en caractériser une vingtaine d'espèces, mais il est probable qu'il en reste encore

beaucoup d'inconnues. En effet, M. Lesson (*Nouv. tab. du Règne animal, Mammifères*, 1842) en indique 30 espèces distinctes. Nous ne parlerons ici que des principales, et à l'exemple de M. Is. Geoffroy Saint-Hilaire (*Dict. class. d'Hist. nat.*), et surtout de notre collaborateur et ami M. Z. Gerbe (*Dict. pitt. d'Hist. nat.*, article LIÈVRE, 1826), nous partagerons le genre Lièvre en deux subdivisions particulières.

I. LIÈVRES PROPREMENT DITS. *Lepus.*

Tous les individus de ce sous-genre sont éminemment coureurs; ils ne terrent jamais, c'est-à-dire qu'ils ne se creusent pas de demeures souterraines; leur corps est élancé; leurs jambes sont longues et déliées, surtout les antérieures; les oreilles sont très grandes, et elles sont, en général, toujours d'un pouce au moins plus longues que la tête.

Un grand nombre d'espèces entrent dans ce sous-genre; le Lièvre, qui en est l'espèce type, est la seule sur laquelle nous devons entrer dans de nombreux détails.

Le LIÈVRE COMMUN, *Lepus timidus* Linn., Erleb., Cuv., Desm., etc.; λαγω, Ælien; *Lepus*, Pline; le LIÈVRE de Buffon (*Hist. nat.*, t. VI, pl. 38). Le pelage du Lièvre est composé d'un duvet traversé par de longs poils, seuls apparents au dehors, d'un gris plus ou moins fauve, ou roux, selon les localités, selon l'âge, et selon les saisons dans lesquelles on le trouve. La couleur grise du pelage résulte du mélange des couleurs qui sont distribuées par anneaux sur ces poils, savoir : le gris à la base, le noir au milieu, le fauve et le roux à la pointe. Le dessous de la mâchoire inférieure et le ventre sont blancs; le bout des oreilles noir, la queue blanche, avec une ligne longitudinale noire en dessus; les pieds sont d'un gris fauve, et les poils de la plante des pieds sont roux. Chez le jeune, le noir et le roux dominent; chez les vieux, au contraire, le pelage blanchit, et l'on a même vu quelques individus atteints d'albinisme, et avec lesquels on avait fait une espèce particulière, sous le nom de *Lepus albus*. Le mâle se distingue de la femelle par son derrière tout blanc, sa tête plus arrondie, ses oreilles plus courtes, et sa queue plus longue et plus blanche. La longueur moyenne du corps du Lièvre est de 16 à 18 pouces.

Les mœurs des Lièvres ne sont pas aussi parfaitement connues qu'on pourrait le croire, puisqu'il s'agit d'un animal qui vit, pour ainsi dire, au milieu de nous. Cependant un grand nombre de faits, relativement à ses habitudes, ont été indiqués, et nous en rapporterons quelques uns. Le Lièvre vit sur la terre entre quelques mottes ou dans un sillon, et il ne se creuse pas de terriers comme le fait le Lapin. C'est pendant la nuit qu'il recherche sa nourriture et qu'il s'accouple; il abandonne sa demeure au coucher du soleil, et n'y revient qu'une heure ou deux avant son lever. On a dit que les Lièvres étaient erratiques : ce fait, quoique probable, n'est pas prouvé. La raison que l'on donne pour appuyer cette assertion est qu'à certaines époques ce gibier est très abondant dans certains pays : ce fait est vrai, et si l'on avait remarqué qu'en général ce sont des mâles, que les chasseurs nomment des *bouquins*, que l'on rencontre alors, on se serait facilement expliqué cette surabondance de Lièvres, d'autant mieux que leur apparition coïncide avec l'époque du rut. Les deux sexes se rapprochent de décembre à mars. Alors les mâles traversent des terrains immenses; ils font, pour ainsi dire, des marches forcées, rôdant de toutes parts. Les chasseurs savent reconnaître ces nouveaux arrivés, surtout lorsqu'ils ne sont pas encore cantonnés, car alors il est rare qu'ils retournent au lieu d'où ils ont été lancés; au contraire ils vont toujours droit devant eux; quand on voit ainsi un Lièvre *filer*, on peut être assuré que c'est un mâle voyageur. Les femelles, nommées *hases* en vénerie, sont ordinairement sédentaires : cependant, dans le midi de la France, lorsque l'hiver est très rigoureux, on en voit arriver un grand nombre, les froids et les neiges les chassant des Alpes. Les femelles, en général, se choisissent des lieux qui puissent leur fournir une nourriture suffisante, et elles ne s'en écartent plus. On avait dit qu'elles étaient hermaphrodites; la fausseté de ce fait est bien démontrée aujourd'hui, et la raison qui avait fait croire à leur hermaphrodisme vient de ce qu'on avait cru voir dans leur clitoris, qui est d'une grosseur presque égale à la verge du mâle, un organe qui les rendait propres à se suffire à elles-mêmes. On rapporte que ces

femelles sont très lascives et que leur fécondité est très grande; on croit qu'elles reçoivent en tout temps le mâle, même pendant la gestation : leur double matrice a donné naissance à cette opinion; il est vrai que, dans certains cas, la fécondation n'ayant porté que sur une des deux cornes de la matrice, la femelle chez qui cette particularité se présente peut redevenir en chaleur et recevoir de nouveau le mâle, ce qui explique les superfétations; mais le plus ordinairement la fécondation a lieu des deux côtés, et la gestation suit son cours naturel. La gestation est de trente à quarante jours. La portée ne se compose généralement que de trois ou quatre petits, mis bas en rase campagne, à côté d'une pierre, sous une touffe d'herbe, ou dans un buisson. On prétend que ces petits naissent avec les yeux ouverts et le corps couvert de poils; on ajoute même que lorsqu'il y a plusieurs petits ou *Levrauts* dans une même portée, ils naissent marqués d'une étoile au front et qu'elle manque lorsqu'il n'y en a qu'un; ce fait, comme on le pense, n'est pas exact. L'allaitement est de vingts jours, après lesquels les jeunes se séparent et vivent isolément à des distances quelquefois assez grandes. Le gîte qu'ils adoptent n'est pas longtemps fréquenté par eux; ils l'abandonnent pour un autre, choisi à quelque distance. L'été, c'est toujours dans les bruyères, dans les vignes, sous les arbustes qu'ils vont se reposer; l'hiver, au contraire, ils recherchent les lieux exposés au midi, découverts et à l'abri du vent : ils ne s'enfoncent jamais bien avant dans les bois, et fréquentent rarement les grandes forêts.

Leurs mœurs sont douces et taciturnes; leur isolement les explique. On connaît leur timidité, qui est devenue proverbiale. Ils ne sont pas cependant aussi stupides que quelques auteurs l'ont dit, et comme preuve de leur sagacité, on peut citer les ruses qu'ils emploient pour échapper aux chiens et aux autres animaux qui les poursuivent; on en a vu qui, pressés par leurs ennemis, ont traversé des rivières, des troupeaux de brebis; se sont élancés sur une pierre, sur un mur, un buisson, etc.; enfin ne peut-on pas encore citer comme preuve de leur instinct les tours de force qu'on leur fait faire, comme, par exemple, de battre le tambour, de danser, etc.? Nous devons indiquer un dernier fait relatif aux mœurs du Lièvre : on a dit qu'il dormait les yeux ouverts; ce fait est basé sur ce que, lorsqu'on surprend cet animal au gîte, on le voit toujours immobile, dans l'attitude du repos, et les yeux grandement ouverts. Mais de cela, comme l'a fort bien prouvé M. Gerbe, il ne faut pas conclure que le Lièvre, au contraire de ce qui a lieu chez tous les animaux, puisse dormir les yeux ouverts : seulement, on doit croire qu'averti du danger au moindre bruit par son ouïe, qui est très fine, il ouvre les yeux, et retenu par la paresse, il reste dans la position du sommeil et cherche à deviner le danger qui vient le menacer.

Les Lièvres se nourrissent d'herbes, de racines, de feuilles, de fruits et de grains. Ils préfèrent, dit-on, les plantes dont le suc est laiteux; ils rongent même l'écorce des arbres pendant l'hiver, et il n'y a guère que l'aune et le tilleul auxquels ils ne touchent pas, assure-t-on.

La chasse au Lièvre est bien simple depuis qu'on a cessé d'employer en vénerie les oiseaux de proie : aujourd'hui on ne la fait plus qu'au fusil, avec des chiens courants, ou en restant à l'affût; dans le nord de la France, au milieu de vastes plaines, on se donne pourtant encore quelquefois le plaisir de faire forcer le Lièvre par des chiens.

La peau des Lièvres servait beaucoup autrefois dans l'art du fourreur; son usage, quoique restreint de nos jours, a encore lieu cependant dans la pelleterie moderne. L'art culinaire et la gastronomie donnent la chair du Lièvre comme un mets savoureux et excitant; mais ici il y a encore des exceptions dues à des influences climatériques et au genre de nourriture : les Lièvres qui vivent dans les pays chauds ont une chair coriace, excessivement noirâtre, d'un goût désagréable; et parmi ceux des pays tempérés, les Lièvres qui vivent libres au milieu des plaines montagneuses, sur des coteaux, dans les terrains secs et fertiles en Thym, Serpolet, etc., sont, sans contredit, préférables à ceux qui habitent les plaines basses et marécageuses, à ceux surtout qu'on élève dans des parcs ou dans des garennes. La chair du Lièvre était

défendue au peuple juif; et il est probable que cette défense, dictée par l'hygiène, n'avait été provoquée que pour les espèces d'Orient, dont la chair est un mets trop excitant pour les peuples de ces contrées. Mahomet avait aussi dicté des ordonnances qui proscrivaient ces animaux comme nourriture.

Enfin disons que l'ancienne médecine employait diverses parties du Lièvre pour le traitement de certaines maladies. Ainsi leur graisse était réputée excellente pour enlever les taies qui recouvrent les yeux ; leur sang était regardé comme un bon tonique, et il était en usage pour la guérison des érysipèles, etc. Est-il besoin de dire, en terminant, que la médecine moderne a rejeté avec juste raison toutes les préparations dans lesquelles le Lièvre entrait comme médicament?

Le Lièvre commun se trouve en abondance dans presque toute l'Europe tempérée, et même dans l'Asie-Mineure et la Syrie : il s'étend plus au nord que le Lapin. En France on le rencontre partout.

Citons maintenant, parmi les espèces les mieux connues du sous-genre Lièvre :

Le Lièvre a queue rousse, *Lepus ruficaudatus* Isid. Geof. St-Hilaire (*Mag. de Zool.*, 1832), qui ne diffère de notre Lièvre commun que par sa queue rousse en dessous, par sa tache oculaire moins prononcée, par sa taille un peu moins grande et son poil plus rude.

Il habite le Bengale.

Le Moussel, *Lepus nigricollis* Fr. Cuv. (*Dict. sc. nat.*), Lièvre a nuque noire G. Cuv. (*Rég. anim.*). Il est d'un roux général, tiqueté en dessus, roussâtre en dessous; un collier d'un noir brunâtre lui couvre tout le dessus du cou et se prolonge un peu sur le dos.

Découvert à Mathabor par Leschenault, on l'a trouvé dans plusieurs parties de l'Inde, et principalement à Java.

Le Tolaï, *Lepus tolai* Pall., *Lepus dauricus* Erleb., le Tolaï Buffon, Lapin de Sibérie G. Cuv. (*Règ. anim.*). Chez ce Lièvre la tête et le dos sont mêlés de gris pâle et de brun; le dessous du cou et la gorge sont blancs ; la poitrine, la nuque et les oreilles sont jaunâtres ; la queue, noire en dessus, est blanche en dessous; il est plus petit que le Lièvre.

Il habite la Sibérie, la Mongolie, la Tartarie, et se trouve jusqu'au Thibet.

Le Lièvre d'Égypte, *Lepus ægyptius* E. Geoffr. St-Hil. (*Exp. d'Egypt.*). Son pelage est entièrement roux-grisâtre en dessus, blanc en dessous ; la tache oculaire qui va de l'œil à la narine est d'un fauve très clair ; il a la taille du Lapin, et est surtout remarquable par ses oreilles très développées.

Comme presque tous les animaux de l'Égypte, ce Lièvre est devenu le sujet de nombreuses effigies, et il a trouvé place parmi les hiéroglyphes : d'après Champollion, en effet, le Lièvre avait la valeur de la lettre S.

Le Lièvre d'Égypte se trouve en abondance dans la Libye depuis Alexandrie jusqu'à Gebel-Kbir; d'après Ehrenberg, il serait très commun en Égypte, et ce serait même la seule espèce de Lièvre qu'on y rencontrerait.

A côté du Lièvre d'Égypte viennent se placer le *Lepus isabellinus* Rüpp., Fischer (*Synop. Mam.*), qui habite la Nubie, et les *Lepus capensis* Linn., et *Lepus saxatilis* F. Cuv., que quelques auteurs y réunissent même.

Toutes les espèces que nous venons d'indiquer conservent constamment la même couleur, du moins ne diffèrent-elles, selon la saison, que par une teinte plus ou moins foncée ; quelques autres, au contraire, revêtent annuellement deux robes, une l'été, l'autre l'hiver; et nous citerons particulièrement :

Le Lièvre variable, *Lepus variabilis* Pallas, Linn., *Lepus hybridus* Pallas. C'est la plus grande espèce du genre ; son pelage varie de couleur, suivant les saisons ; il est blanc en hiver, et d'un gris fauve en été ; le bout de ses oreilles est toujours noir. Un fait important à remarquer, c'est la manière irrégulière dont les changements périodiques de couleur paraissent s'opérer, quelques poils étant déjà en partie blancs sur le corps, tandis que d'autres sont encore roux sur les pattes, et réciproquement ; d'où il résulte que ces animaux présentent, sous le rapport de leur coloration, une multitude de variations.

Les mœurs de cette espèce sont les mêmes, à peu de chose près, que celles du Lièvre commun. Il est erratique, et fait sa

nourriture d'Agaric et de semences de *Pinus cembra*. Sa chair n'est pas estimée; mais sa fourrure, au contraire, est très recherchée.

Il habite le nord de l'ancien monde; on en a même trouvé quelques individus dans e Groënland. On l'a signalé comme ayant été pris dans les Alpes; mais ce fait n'est pas encore prouvé.

Près du Lièvre variable viennent se placer des espèces dont le pelage change de couleur suivant les saisons; ce sont les *Lepus glacialis* Leach, qui habite le Groënland, et probablement le *Lepus virginianus* Horlau, qui se trouve dans le midi des États-Unis.

Nous n'indiquerons pas les autres espèces, assez nombreuses, du sous-genre Lièvre.

II. Lapins. *Cuniculus*.

Dans ce sous-genre, les jambes sont plus courtes que chez les Lièvres proprement dits, et la disproportion entre les antérieures et les postérieures est moins marquée; les oreilles sont légèrement plus longues que la tête dans les premières espèces, mais égales ou plus courtes dans les dernières, et l'on voit ces animaux passer aux Agoutis. Le corps est plus ramassé que celui des Lièvres. Toutes les espèces se creusent des terriers, ou se servent de ceux qu'elles rencontrent; en général, elles sont peu coureuses.

Le Lapin est le type de cette subdivision, qui comprend en outre un certain nombre d'espèces.

Le Lapin, *Lepus cuniculus* Linn., le Lapin, Buffon (*Hist. nat.*, t. VI, pl. 38). La couleur du pelage du Lapin est d'un brun cendré en dessus, blanchâtre à la gorge et sous le ventre; sa nuque est rousse; ses oreilles, à peu près de la longueur de la tête, sont noires au bout; cette couleur se remarque également au-dessus de la queue, qui est blanche en dessous; sa longueur totale est d'un peu plus d'un pied, et en général le Lapin sauvage est moins grand que le Lapin domestique. Le pelage du Lapin varie assez notablement, et on distingue plusieurs variétés de cette espèce qui peuvent être caractérisées par la couleur de leur robe; les principales sont: 1° le Lapin domestique ou Clavier, *Lepus cuniculus domesticus*, dont la couleur du pelage est variée, blanche, noire, grise, rousse, quelquefois semblable en tout point à celle du Lapin sauvage; 2° le Lapin riche, *Lepus cuniculus argenteus*, en partie d'un gris argenté, en partie de couleur d'ardoise plus ou moins foncée; et 3° le Lapin d'Angora, *Lepus cuniculus angorensis*, dont les poils sont longs, très soyeux, ondoyants et comme frisés, blancs, gris-cendrés, jaunes ou variés de ces différentes couleurs par taches ou plaques plus ou moins grandes.

Le Lapin paraît avoir un instinct de sociabilité plus grand que celui du Lièvre; il n'est pas rare d'en trouver plusieurs ensemble dans la même demeure. Il n'habite pas les plaines; c'est toujours dans les pays montagneux, sur les petits coteaux, dans les bois, qu'il vit de préférence. Comme le Lièvre, il se nourrit de plantes et d'écorce d'arbres, et il a également une vie nocturne. En raison de sa fécondité, le Lapin est répandu en abondance partout où l'homme ne s'est pas déclaré son ennemi; les Mammifères carnassiers et les Oiseaux de proie en détruisent aussi un assez grand nombre; mais cette destruction n'a rien de comparable à la chasse que l'homme lui fait. Lorsque le Lapin est effrayé, il frappe vivement le sol avec son pied de derrière, afin d'avertir du danger les autres animaux de son espèce.

Les portées, composées de quatre à huit petits, sont assez fréquentes; car chaque femelle peut en faire sept ou huit chaque année. Les petits ne sont pas simplement déposés au pied d'un buisson ou dans une touffe d'herbe, comme le sont ceux des Lièvres; mais la mère creuse exprès pour eux un terrier. Quelques jours avant de mettre bas, la femelle fait en pleine terre, au pied d'un mur ou d'un arbre, un trou de trois pieds à peu près de profondeur, tantôt droit, tantôt coudé, et toujours obliquement vers le bas; le fond de ce trou est évasé, circulaire et garni d'une couche d'herbes sèches, au-dessus de laquelle se trouve une autre couche de poils duveteux, que la femelle elle-même arrache de dessous son ventre: c'est là-dessus qu'elle dépose ses petits. Après qu'elle a mis bas, elle ne reste pas dans le nid deux

jours de suite, comme on l'a dit; mais elle l'abandonne presque immédiatement, et a le soin d'en boucher l'entrée; pour cela, elle pousse au-devant du trou une grande quantité de la terre provenant du terrier lui-même. Tant que les petits sont faibles et n'y voient pas, l'entrée du nid est fermée dans tous les points; mais lorsqu'ils commencent à voir, alors on remarque vers son bord supérieur une petite ouverture par laquelle le jour pénètre, et qui s'agrandit de plus en plus à mesure que les jeunes deviennent plus forts. L'allaitement dure tout au plus une vingtaine de jours; mais l'on ignore, malgré toutes les expériences qui ont été faites à ce sujet, l'heure à laquelle la mère se rend auprès de ses petits. On a cru que la femelle ne cachait ainsi les jeunes ou *Lapereaux* que pour les dérober à la fureur du mâle; mais il serait plus raisonnable de supposer qu'elle redoute plutôt de les voir devenir la proie des autres animaux, et que son instinct maternel la porte à les mettre à l'abri. Les jeunes, après leur sortie du gîte maternel, restent réunis quelque temps; puis ils se creusent une retraite dans les environs. On comprend dès lors que si l'on ne détruisait pas activement ces animaux, le terrain sur lequel serait venue s'établir une famille serait bientôt excavé de toute part. Leur vie est de huit à neuf ans.

On sait que les Lapins peuvent très bien être élevés en domesticité; et à cet état ils deviennent beaucoup plus féconds, et sont d'une grande utilité pour l'économie domestique et pour leur pelage, dont on fabrique le feutre et dont il se fait une très grande consommation. Les Lapins sont plus que les Lièvres susceptibles d'éducation. Leur chair, dont les qualités dépendent du genre de nourriture, est blanche. Ceux qu'on réduit en domesticité, que l'on tient à l'étroit, et auxquels on fait manger des herbes potagères, ont un goût fade et désagréable; quelle que soit, au reste, la nature de la substance dont on les nourrit, la chair de ces Lapins rendus domestiques n'a jamais le fumet de celle des individus qui vivent dans les champs. Quoiqu'il y ait entre eux les plus grands rapports, les Lièvres et les Lapins ne peuvent produire ensemble, et ils paraissent même avoir l'un pour l'autre un éloignement tel qu'on ne trouve pas ou presque pas de Lapins dans les lieux où les Lièvres se sont établis, et que ces derniers évitent les cantons peuplés par les Lapins.

Nous ne pouvons entrer ici dans des détails sur la manière de faire la chasse aux Lapins; nous croyons que ce serait sortir de notre sujet: disons seulement qu'on les chasse généralement au fusil. Nous ne parlerons pas non plus des moyens que l'on a employés pour conserver les Lapins en domesticité; nous ne dirons donc rien des garennes diverses dans lesquelles on conserve ces Rongeurs.

Les Lapins, originaires de l'Afrique, ont été introduits en Espagne, et de là ils se sont répandus en France, en Italie, etc. Maintenant ils se trouvent dans tous les pays chauds et tempérés de l'Europe; on les rencontre en *Italie*, en Grèce, en France, en Allemagne, en Angleterre, etc. Dans l'Asie, cette espèce existe en Natolie, en Caramanie et en Perse. En Afrique, on le trouve dans les déserts de l'Égypte, en Barbarie, au Sénégal, en Guinée, à Ténériffe. Le Lapin, au reste, a été transporté dans tous les lieux où les Européens ont fondé des colonies. Il ne se trouve cependant pas vers le Nord; et la Suède, la Norwége, le nord de l'Asie ne le possèdent pas, surtout à l'état sauvage.

Parmi les autres espèces du sous-genre Lapin, nous citerons:

Le Lapin des sables, *Lepus arenarius* Is. Geoffr.-St-Hilaire (*Dict. class. d'hist. nat.*, *Mag. de zool.*, 1832). Il est d'un gris cendré tiqueté, avec les membres, la gorge, les flancs, le tour de l'œil et le bout du museau roux; d'un quart plus petit que le Lapin. Il se rapproche beaucoup du Lièvre du Cap.

Il a été trouvé dans les sables du pays des Hottentots par Delalande.

Le Lapin de Magellanie, *Lepus magellanicus* Lesson et Garnot (*Bull. sc. nat.*, VII). Il est d'un noir violacé, offrant çà et là des taches blanches: ses oreilles sont d'un brun roux.

Découvert par Magellan, en 1520, dans le détroit qui porte son nom, il n'a été décrit que par MM. Lesson et Garnot.

Le Tapeti, *Lepus brasiliensis* Linné. Plus petit que notre Lapin; son pelage est varié de brun noir et de roux en dessus; une

tache blanche, en forme de calice, se remarque sur le cou; il se distingue surtout du Lièvre des sables, avec lequel il a beaucoup de rapport, par la brièveté de sa queue.

Il se trouve au Brésil, où il vit dans les bois et se réfugie dans le creux des arbres.

Le LAPIN D'AMÉRIQUE, *Lepus hudsonius* Pallas, *Lepus americanus* Gar. Assez semblable au Tapeti, il s'en distingue par ses oreilles et sa queue, qui sont plus longues; on croit que son pelage varie de couleur suivant les saisons, et qu'il blanchit en hiver.

Il est assez répandu dans l'Amérique septentrionale.

D'autres espèces du sous-genre Lapin sont indiquées, mais elles ne sont pas assez bien connues pour que nous nous en occupions ici.

On a découvert dans la caverne de Kirkdale et dans les brèches osseuses de Cette, de Gibraltar et d'Uliveto, près de Pise, des os fossiles appartenant à quelques espèces de Lièvres, et l'on a rapporté ces ossements à deux espèces vivantes, au Lièvre commun et au Lapin. *Voy.* RONGEURS FOSSILES.

Le nom générique de Lièvre était autrefois appliqué à plusieurs espèces qui en ont été séparées; nous citerons ici les principales:

La VISCACHE, *Lepus viscaccius*. — *Voy.* VISCACHE et CHINCHILLA.

Le SULGAN, *Lepus pusillus* Pallas. — Le PIKA, *Lepus alpinus* Pallas. — L'OGOTON, *Lepus ogotona* Pallas. — *Voy.* le mot LAGOMYS. (E. DESMAREST.)

LIÈVRE. MOLL. — Nom vulgaire d'une belle et grande espèce de Porcelaine, *Cypræa testudinaria* Lin. *Voy.* PORCELAINE. (DESH.)

LIÈVRE MARIN. MOLL. — Nom vulgaire que l'on donne sur nos côtes aux diverses espèces d'Aplysies. *Voy.* ce mot. (DESH.)

LIÉVRITE. MIN. — Syn.: Ilvaïte, Yénite. Espèce de Fer silicaté. *Voy.* FER.

LIGAMENT. MOLL. — On donne ce nom à cette partie cornée et élastique qui sert à réunir les deux valves d'une coquille bivalve. Nous verrons à l'article MOLLUSQUES le parti que les classificateurs ont tiré des modifications du Ligament. (DESH.)

LIGAR. MOLL. — Le Ligar d'Adanson (*Voy. au Sénégal*, pl. 10) est une belle et grande espèce de Turritelle, que Lamarck confondait avec le *T. terebra* de Linné. Cette espèce d'Adanson, étant très distincte, mérite d'être conservée dans les Catalogues. *Voy.* TURRITELLE. (DESH.)

LIGHTFOOTIA (nom propre). BOT. PH. — Schreb., syn. de *Rondeletia*, Blum. — Genre de la famille des Campanulacées-Wahlenbergiées, établi par L'Héritier (*Sert. angl.*, 3, t. 4, 5). Herbes ou sous-arbrisseaux de Madagascar. *Voyez* CAMPANULACÉES.

***LIGIA** (nom d'une sirène). INS. — Genre de l'ordre des Lépidoptères nocturnes, tribu des Phalénides, établi par Duponchel (*Papill. de France*, t. VII), qui y rapporte 2 espèces: *L. jourdanaria* et *opacaria*, de la France méridionale.

LIGNEUX. BOT., CHIM. — Le Ligneux est, selon M. Payen, cette substance dure, cassante, amorphe, déposée en couches plus ou moins épaisses et irrégulières dans les cellules allongées des tissus ligneux, et constituant cette partie du bois qui, plus abondante dans le cœur que dans l'aubier, en accroît la dureté et la densité. Souvent colorée en diverses nuances jaunes, brunes ou rougeâtres, elle est en plus grande proportion dans les bois désignés par les différentes épithètes de *gris*, *bruns*, *lourds*, *durs*, que dans les bois appelés *blancs*, *légers* et *tendres*.

Plus riche en carbone et en hydrogène que la *Cellulose*, avec laquelle il a été confondu longtemps, le Ligneux produit plus de chaleur par sa combustion, en raison même du carbone et de l'hydrogène qui s'y trouvent en excès. La composition en varie, en effet, dans les différents bois et matières ligneuses, de 0,52 à 0,54 de carbone, de 0,062 à 0,065 d'hydrogène, de 0,395 à 0,408 d'oxygène, tandis que la *Cellulose*, dont la composition est toujours identique, ne renferme que: carbone 0,448; hydrogène 0,062, oxygène 0,50. Cette composition de la *Cellulose* est, du reste, précisément celle du sucre de canne, de l'amidon, de la dextrine, de la gomme arabique elle-même (*Voy.* dans ce Dictionn. l'art. BOIS, et, pour plus de détails, les beaux travaux de M. Payen, consignés dans les *Comptes-rendus de l'Acad. des scienc.*, dans le *Recueil des Savants étrangers*, et dans les *Annales des Sciences naturelles*). (A. D.)

LIGNIDIUM. BOT. CR. — Syn. de *Reticularia*, Bull.

LIGNITE (*lignum*, bois). MIN. — Le Braunkohle ou charbon brun des Allemands, un des combustibles charbonneux, d'origine végétale, que l'on trouve à l'état fossile dans les terrains sédimentaires, et que l'on a nommé ainsi parce qu'il provient de tiges de végétaux ligneux, et qu'il présente fréquemment, dans son tissu fibreux, des traces de son organisation primitive. C'est une matière noire ou brune qui s'allume et brûle avec facilité, sans boursouflement, et avec flamme, fumée noire et odeur bitumineuse; elle donne, par la distillation, le même acide que le bois, plus de l'eau et des matières bitumineuses, et, par la combustion, un charbon semblable à la braise, avec une cendre terreuse analogue à celle de nos foyers. A la calcination en plein air, elle dégage de 50 à 70 pour 100 de matières volatiles. Elle est composée, comme la Houille, de Carbone, d'Hydrogène et d'Oxygène; la proportion d'Hydrogène est à peu près la même que dans les Houilles, mais celle de l'Oxygène prédomine: elle s'élève de 18 à 30 pour 100. C'est avec les Houilles sèches à longues flammes, et surtout avec les Stipites du terrain de Lias, que les Lignites ont le plus de ressemblance; mais ils renferment moins de Carbone, et par conséquent produisent moins de chaleur; ils diffèrent encore de la Houille sèche par l'Acide acétique qu'ils dégagent, et par la propriété de former une solution brune avec la Potasse. Le Lignite est un combustible intermédiaire entre la Houille sèche et la Tourbe, comme la Houille sèche en est un entre la Houille grasse et le Lignite.

On distingue plusieurs variétés de Lignite: 1° le *Lignite compacte piciforme* (Pechkohle, W.), d'un noir luisant, et d'un aspect de Poix ou de Résine. C'est à cette variété que se rapporte le *Jais* ou le *Jayet*, qui est susceptible de poli, et que l'on emploie pour faire des objets d'ornement, tels que des boutons, des pendants d'oreilles, des colliers, et en général des parures de deuil. On le travaille principalement à Sainte-Colombe, sur l'Hers, dans le département de l'Aude. Il ressemble beaucoup au *Cannel-coal*, ou Charbon-Chandelle des Anglais, que l'on trouve à New-Haven dans le terrain houiller; et à cause de cela, quelques minéralogistes ont rapporté au Lignite cette variété compacte de Houille, qui est employée dans quelques endroits par le peuple pour produire de la lumière.

2° Le *Lignite compacte terne*, noir ou brun, sans aucune apparence de tissu organique.

3° Le *Lignite fibreux* ou *xyloïde*, brun ou noirâtre, laissant voir la forme extérieure de tiges ou branches ligneuses, et le tissu intérieur des arbres dicotylédons.

4° Le *Lignite bacillaire* (Stangenkohle), en petites baguettes polyédriques, produites par retrait, et que l'on trouve au mont Meisner, en Hesse, en contact avec le Basalte.

5° Le *Lignite terreux*, en masses grenues et friables, d'un noir brunâtre, souillé quelquefois par des sables ou des matières terreuses, et souvent chargé de Pyrites. Les variétés pyriteuses, par l'exposition à un air humide, s'effleurissent, s'enflamment, donnent naissance à des sulfates de Fer et d'Alumine, que l'on enlève par des lessives, et se réduisent en *cendres rouges*, que l'on peut répandre sur les terres pour les amender. Une variété pulvérulente, d'un brun noir, que l'on trouve principalement à Brühl, près de Cologne, et connue sous les noms de *terre d'Ombre*, *terre de Cologne* ou *de Cassel*, est employée dans les peintures grossières.

Indépendamment des usages particuliers que nous avons déjà mentionnés, et auxquels se prêtent certaines variétés de Lignite, ce minéral est encore un combustible précieux, et que l'on peut employer dans un grand nombre de circonstances, pour les évaporations, pour la cuisson de la Chaux et des poteries communes, et pour le chauffage des appartements. Il donne une chaleur plus forte que celle du bois, mais moins forte que celle des Houilles, ce qui fait qu'on ne l'emploie guère dans les fonderies. On a essayé de carboniser le Lignite, mais on n'en a obtenu qu'un assez mauvais combustible.

Les Lignites commencent à se montrer dans les terrains secondaires moyens et supérieurs, à partir du Grès bigarré; mais ils sont rares dans le sol secondaire moyen, surtout si l'on restreint la dénomination de

Lignites aux dépôts de combustibles qui ne renferment que des débris de plantes dicotylédones, et si l'on en sépare ceux qui ont été décrits sous les noms de Houilles sèches du Keuper et du Lias, Houille des Cycadées, et que M. Al. Brongniart distingue sous le nom de *Stipites*, parce qu'ils lui paraissent dus à une végétation toute différente, composée principalement de Cycadées. Les Lignites proprement dits n'apparaissent en quantité notable que dans les terrains crétacés inférieurs, et ils sont presque exclusivement propres aux formations tertiaires inférieures et moyennes. En comprenant ici les Stipites sous la dénomination générale de Lignites, on peut dire que ces combustibles sont répandus dans tous les dépôts argileux ou marneux, qui s'étendent depuis le Trias jusqu'à la Molasse, et qu'ils y sont généralement accompagnés de débris organiques végétaux, différents de ceux du terrain houiller, les plantes monocotylédones ayant complétement disparu; on trouve de plus, dans les matières terreuses environnantes, des débris de coquilles analogues à celles qui vivent dans les eaux douces, et quelquefois aussi (mais seulement dans les étages tertiaires) des restes d'animaux mammifères.

On peut distinguer cinq gisements principaux de Lignites : 1° Le Lignite du Trias, ou Lignite des Vosges, dans le Grès bigarré à Wasselonne, dans les marnes irisées à Mirecourt (Vosges) et à Corcelle (Haute-Saône); 2° Le Lignite du Lias, dans les marnes et calcaires marneux à bélemnites, des départements du Tarn et de la Lozère; 3° le Lignite des sables ferrugineux ou des terrains crétacés inférieurs : Lignite de l'île d'Aix (Charente-Inférieure), Lignite Wealdiers avec Succinite; presque toutes les tiges reconnaissables dans ce gisement annoncent des végétaux dicotylédonés, dont quelques uns, au milieu même de la masse carbonneuse, ont été changés en Silex; 4° le Lignite de l'Argile plastique, ou Lignite soissonnais, avec lequel se rencontrent le Succin proprement dit, la Pyrite et même de la Blende, et qui donne lieu à de nombreuses exploitations dans les vallées de l'Aisne, aux environs de Soissons, de Laon, de Château-Thierry, d'Epernay; on peut y rapporter tous les petits dépôts de combustible du bassin de Paris, que l'on a découverts à Marly, Auteuil, Bagneux, etc.; 5° le Lignite de la Molasse ou Lignite suisse, Lignite du *midi* de la France, qui renferme souvent du Mellite et du Pétrole, et au milieu duquel on a trouvé des os de Mastodonte et d'Anthracotherium; tels sont ceux des départements de l'Ardèche, de l'Hérault, des Bouches-du-Rhône, des Basses-Alpes, de l'Isère; les Lignites de Lobsann, en Alsace; ceux des environs de Lausanne et de Vevey, en Suisse, etc.; de Cadibona, près de Gênes; d'OEningen, près du lac de Constance, et de nombreux points du Tyrol et de l'Allemagne.

On exploite des Lignites, en France, dans quatorze départements, et principalement dans ceux des Bouches-du-Rhône, de l'Hérault, du Gard, de l'Aisne, des Vosges et du Bas-Rhin. Cette industrie occupe un assez grand nombre d'ouvriers, et le produit total des exploitations représente une valeur de plus de 500,000 fr. (Del.)

LIGNIVORES ou XYLOPHAGES. ins. — Syn. de Longicornes.

LIGNUM. bot. — *Voy.* bois.

***LIGNYODES** (λιγνυώδης, qui est de couleur de suie). ins. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides gonatocères, division des Érirhinides, créé par Schœnherr (*Gen. et sp. Curcul. Synon.*, t. 3, p. 323-7, 2e part, p. 108). L'espèce type, le *L. enucleator* Pz. (*tricolor* Ol., *Ency.*) se trouve dans le centre de l'Europe, où elle est généralement rare; une 2e espèce, *L. triophori* Schr., est éclose en Europe, des semences de la plante brésilienne dont elle porte le nom. (C.)

***LIGULA.** moll. — Humphrey, dans le *Museum calonniqnum*, a établi ce genre pour un petit groupe de Coquilles univalves appartenant au genre *Cerithium* de Bruguière, *Voy.* cérite. (Desh.)

LIGULARIA (*ligula*, lien). bot. ph. — Genre de la famille des Composées-Sénécionidées, établi par Cassini (*in Bullet. Soc. philom.*, 1816, p. 198). Herbes vivaces de l'Asie et de l'Europe. *Voy.* composées.

LIGULE. *Ligula* (*ligula*, lien). moll. — La plupart des conchyliologistes anglais de la fin du dernier siècle et du commencement de celui-ci rangeaient dans le genre *Mya* de Linné un certain nombre de coquilles bivalves des côtes d'Angleterre, chez lesquelles le

ligament est reçu sur un cuilleron interne. Dans ses *Coquilles de la Grande-Bretagne*, Montagu, ce consciencieux naturaliste, reconnut que ces coquilles n'étaient point des Myes, et il créa pour elles un genre Ligule auquel il imposa des caractères qui malheureusement ne purent avoir toute la netteté désirable, par cette raison que les diverses espèces sont loin d'offrir des caractères identiques. Cette confusion entraîna les naturalistes qui s'occupèrent du genre Ligule à le modifier selon les espèces qu'ils eurent sous les yeux : aussi le genre Ligule de Leach n'est pas le même que celui de Montagu; celui de M. Gray diffère de l'un et de l'autre; et cela était inévitable, puisque le genre Ligule de Montagu contient les espèces de trois bons genres, et les auteurs dont nous venons de parler ont choisi arbitrairement le type du genre auquel ils ont voulu conserver ce nom de Ligule. Il était presque impossible qu'ils se rencontrassent. Cette divergence d'opinions fut encore augmentée par Turton, qui plaça une partie des coquilles en question dans le genre Anatine; et par Flemming, qui les joignit aux Amphidesmes de Lamarck. Si, à toutes ces incertitudes, on ajoute des figures médiocres ou mauvaises de ces coquilles, on concevra sans peine comment il se fit que le genre Ligule ne fut point cité par les auteurs qui aiment la netteté dans les caractères génériques, ou comment il devint la source d'erreurs multipliées. Un naturaliste plein d'érudition, dans une dissertation savante publiée dans la *Revue zoologique* (1843), M. Recluz, crut pouvoir réhabiliter le genre Ligule en choisissant pour type, non le groupe le plus nombreux en espèces, mais celui dont les caractères s'accordent le mieux avec ceux donnés autrefois par Montagu lui-même. Cette opinion est excellente, et nous nous empresserions de l'adopter, si elle mettait désormais les Ligules à l'abri de toute discussion. Nous croyons que cela est impossible; on ne peut, en effet, empêcher les naturalistes, dans des circonstances douteuses, de choisir à leur gré. Ce qui à nos yeux est de beaucoup préférable, est la suppression radicale et définitive d'un genre qui peut être interprété de trois manières différentes, et cette suppression nous paraît d'autant plus nécessaire que le type choisi par M. Recluz pour lui conserver le nom de Ligule doit rentrer, selon nous, dans le genre Thracie de Leach.

Voyez TRIGONELLE, THRACIE et SYNDOSMYE, genres dans lesquels se distribuent les espèces de l'ancien genre Ligule de Montagu.

(DESH.)

LIGULE. *Ligula* (*ligula*, lien). HELM. — Genre de Vers intestinaux cestoïdes, désigné d'abord sous ce nom par Bloch, puis adopté par Zeder, Rudolphi, Bremser, etc., mais que Linné et après lui Goeze avaient nommé *Fasciola*. Les Ligules sont des Vers blancs, mous ou parenchymateux, très allongés, et aplatis en forme de bandelette, sans articulations distinctes, et souvent même sans tête et sans organes distincts, mais quelquefois traversés longitudinalement par un sillon correspondant à des orifices génitaux. On les trouve plus simples et sans organes dans la cavité viscérale des poissons d'eau douce du genre Cyprin; ils y sont même si abondants, dans certains lacs d'Italie, par exemple, que les habitants en ont fait un mets recherché. D'autre part, les divers oiseaux qui ont dévoré ces mêmes poissons d'eau douce contiennent des Ligules dont la tête devient un peu plus distincte, et qui présentent, suivant la ligne médiane, une série simple ou double d'ovaires et d'organes génitaux mâles, pénis ou lemnisques courts et filiformes. On a dû en conclure que les Ligules, de même que le Schistocéphale, prennent naissance dans les Poissons, et atteignent un autre degré de développement dans l'intestin des Oiseaux. M. Creplin a même rencontré à la fois les deux degrés de développement dans l'intestin des Plongeons. Rudolphi avait définitivement réuni en une seule espèce, sous le nom de *Ligula simplicissima*, toutes les Ligules des Poissons qu'il avait distinguées d'abord comme devant former 4 ou 5 espèces. M. Creplin a caractérisé une autre Ligule (*L. digramma*), qui, trouvée dans le *Cyprinus carassius*, est pourvue d'un double sillon longitudinal, et doit se transformer en une des Ligules à double série d'ovaires dans l'intestin des Oiseaux.

Les Ligules des Oiseaux présentent une tête amincie en avant, avec deux fossettes latérales en forme de fentes longitudinales. On les a distinguées comme espèces, d'après la disposition des ovaires, en une seule sé-

rie, ou en deux séries alternes ou opposées. La *L. uniserialis*, qui n'a qu'une seule série d'ovaires, a été trouvée dans l'intestin des Oiseaux de proie diurnes : elle est longue de 3 à 7 décimètres, et large de 8 à 12 millimètres ; la *L. alternans*, dont les ovaires forment une double série alterne, se trouve dans l'intestin des Mouettes (*Larus*) : elle est longue de 3 à 5 décimètres ; la *L. interrupta*, longue de 2 à 3 décimètres, a ses ovaires blancs opposés, en deux séries interrompues : on la trouve dans les Plongeons, dans le Grèbe cornu et dans les Harles ; la *L. sparsa* a une série d'ovaires solitaires ou alternes : elle est indiquée dans la Cigogne, dans des Hérons, des Chevaliers, des Plongeons, des Grèbes, etc. (Duj.)

LIGULE. BOT. — Appendice lamellaire qui, dans les Graminées, naît au sommet de la gaîne de la feuille. *Voy.* GRAMINÉES.

***LIGUMIA.** MOLL. — Sous-genre inadmissible proposé par M. Swainson, dans son *Petit Traité de Malacologie*, pour quelques espèces de Mulettes droites et étroites telles que l'*Unio recta* de Lamarck. *Voy.* MULETTE. (Desh.)

***LIGURINUS,** Koch. OIS. — Syn. de *Cannabina*, Brehm., et *Chlorospiza*, Bonap. *Voy.* LINOTTE. (Z. G.)

LIGURITE. MIN. — Substance verte-vitreuse, trouvée par Viviani dans une roche talqueuse des bords de la Stura, en Ligurie, et qui n'est qu'une variété de Sphène, d'après l'analyse que Vauquelin en a faite. *Voy.* SPHÈNE. (Del.)

LIGUSTICUM. BOT. PH. — Nom scientifique du genre Livèche. *Voy.* ce mot.

LIGUSTRUM. BOT. PH. — Nom scientifique du genre Troène. *Voy.* ce mot.

LILAC, Tournef. BOT. PH. — Syn. de *Syringa*, Linn. *Voy.* LILAS.

LILÆA. BOT. PH. — Genre de la famille des Alismacées-Joncaginées, établi par Humboldt et Bonpland (*Pl. æquinoct.*, I, 222, t. 63). Herbes des marais de la Nouvelle-Grenade.

LILALITHE. MIN. — Variété de Mica. *Voy.* ce mot.

LILAS. *Syringa*, Lin. (nom tiré de la mythologie, transporté par Linné des vrais *Syringa* aux Lilas). BOT. PH. — Genre important et remarquable de la famille des Oléacées, section des Fraxinées, de la diandrie monogynie dans le système linnéen. Il se compose d'arbrisseaux ou de petits arbres qui croissent naturellement dans les parties moyennes et occidentales de l'Asie, où même sur quelques points en Europe. Leurs feuilles sont opposées, pétiolées, en cœur ou ovales-lancéolées, très entières ; leurs fleurs sont réunies en thyrses terminaux d'un très bel effet ; elles ont une odeur agréable. Ces fleurs se composent d'un calice libre en tube court terminé par quatre dents, persistant ; d'une corolle infundibuliforme, dont le tube, très allongé, dépasse beaucoup le calice, dont le limbe est divisé en quatre lobes à préfloraison valvaire ; dans le tube de la corolle s'insèrent deux étamines incluses. L'ovaire présente deux loges, dont chacune renferme deux ovules collatéraux, suspendus au sommet de la cloison ; il est surmonté d'un style filiforme, inclus, que termine un stigmate bifide. Le fruit est une capsule ovale-lancéolée, un peu comprimée, à parois coriaces, s'ouvrant en deux valves par une déhiscence loculicide, renfermant, dans chacune de ses deux loges, deux graines suspendues, un peu comprimées, entourées d'une aile membraneuse, étroite.

Deux espèces de ce genre sont répandues aujourd'hui dans tous les jardins, et méritent d'être comptées parmi les plantes d'ornement les plus belles et les plus communes.

1. Le LILAS COMMUN, *Syringa vulgaris* Lin. Ce bel arbuste a été longtemps regardé comme originaire du Levant seulement ; mais il y a peu d'années qu'il a été trouvé par Baumgarten croissant spontanément en Transylvanie (Loudon). C'est de l'Orient qu'il a été introduit dans les cultures européennes. L'ambassadeur Busbequius en transporta un pied à Vienne, de Constantinople, à la fin du XVIe siècle ; de là sa rusticité et sa multiplication facile le firent répandre rapidement en Europe, et aujourd'hui il y est tellement commun qu'il est devenu presque spontané en plusieurs localités. Le Lilas commun s'élève ordinairement à 3-4 mètres ; mais, dans les bonnes terres, il atteint jusqu'à 6 et 7 mètres. Son développement est très rapide, mais aussi sa durée est peu considérable, et ne dépasse guère trente ou quarante ans. Ses feuilles sont en cœur, aiguës au sommet, parfaitement glabres, un peu épaisses ; dans

certaines variétés cultivées, elles sont panachées de blanc ou de jaune. Ses fleurs, dans le type, sont d'une nuance violacée, à laquelle la plante a donné son nom; mais leur couleur se modifie dans les diverses variétés cultivées, et elles deviennent blanches, bleuâtres ou rougeâtres. La plus remarquable de ces variétés est celle à laquelle on donne dans les jardins le nom de *Lilas Varin*, et qui a été décrite par plusieurs auteurs comme une espèce distincte sous le nom de *Syringa Rothomagensis*; elle paraît n'être qu'une hybride donnée par le Lilas commun et celui de Perse; elle se distingue par ses feuilles plus petites que celles du premier, quoique de même forme, ainsi que par son thyrse allongé, formé de fleurs plus grandes, plus colorées que celles du second, à limbe peu concave; on ne la multiplie que par greffe et par marcottes. Le Lilas commun est de pleine terre; sa culture n'offre aucune difficulté: il se multiplie aisément, soit par graines, soit par marcottes et par greffe, soit enfin par division des pieds.

2. Le Lilas de Perse, *Syringa persica* Lin., est originaire de Perse, comme l'indique son nom; il a été introduit en Europe en 1640. Il est plus bas que le précédent, et ne s'élève que de 1 à 2 mètres; son port est plus grêle; ses feuilles plus petites, lancéolées, aiguës au sommet, entières ou pinnatifides dans une variété connue dans les jardins sous le nom de *Lilas à feuilles de Persil*. Ses fleurs ont le tube de leur corolle proportionnellement plus grêle. Lorsque la plante a été cultivée à l'air libre, elles ont une odeur agréable qui ne se développe presque pas dans celles cultivées dedans. Leur couleur est purpurine; elle devient blanche dans une variété. Le Lilas de Perse peut aisément être forcé, et il fleurit dans ce cas dès la fin du mois de décembre; mais ses fleurs sont alors à peu près inodores.

On a proposé récemment de torréfier les graines du Lilas commun, et de les employer en guise de café; mais il ne paraît pas qu'on en ait encore tiré le moindre parti sous ce rapport. (P. D.)

*LILENIA, Bert. BOT. PH. — Syn. d'*Azara*, Ruiz et Pav.

LILIACÉES. *Liliaceæ*. BOT. PH. — Grande et belle famille de plantes monocotylédones, qui emprunte son nom à l'un des plus beaux genres qu'elle renferme, le Lis (*Lilium*). Les végétaux qui la composent sont très rarement annuels et presque toujours vivaces, tantôt pourvus de bulbes ou de racines fasciculées-tubéreuses, tantôt frutescents ou même arborescents. Parmi ces derniers, il en est (*Dracæna*) dont la tige, après être restée simple pendant un certain nombre d'années, se ramifie et commence aussitôt à grossir dans des proportions qui peuvent devenir énormes par les progrès de l'âge. Il suffit, pour donner une idée des dimensions qu'elles peuvent acquérir, de citer le gigantesque Dragonnier d'Orotava, l'un des géants du règne végétal. Les feuilles des Liliacées sont simples, entières, engaînantes ou embrassantes à leur base, souvent ramassées en grande majorité à la partie inférieure de la plante, de manière à recevoir dans les descriptions la dénomination de radicales; les caulinaires sont presque toujours moins développées, sessiles, le plus souvent planes, quelquefois aussi charnues (ex.: *Aloe*), et prennent alors des formes diverses. Les fleurs sont, dans la plupart de ces plantes, remarquables par leur développement et leur beauté, qui leur donnent un des premiers rangs parmi celles des plantes d'ornement. Elles sont solitaires ou réunies en inflorescences diverses, accompagnées de bractées, qui souvent constituent une spathe. Leur périanthe est le plus souvent pétaloïde, coloré de teintes très diverses et brillantes; il possède ce caractère, commun à cette famille et à un petit nombre de celles qui l'avoisinent, de ne présenter que de très légères différences entre les six pièces qui forment ses deux rangées; ces différences consistent en ce que les trois extérieures sont un peu plus étroites, à nervures parallèles, à préfloraison valvaire, tandis que les trois intérieures sont un peu plus larges, que leurs nervures vont en s'épanouissant vers le sommet, et que leur préfloraison diffère de celle de la rangée externe; ces six pièces du périanthe sont distinctes et séparées les unes des autres ou soudées plus ou moins à leur base en un tube que termine un limbe à six lobes. Les étamines sont presque toujours au nombre de six, hypogynes, soit immédiatement, c'est-à-dire insérées sur le réceptacle, sous l'ovaire, soit médiatement, ou fixées sur la

face interne du périanthe; leurs anthères sont introrses, à deux loges, dans certains cas, attachées à l'extrémité du filet par le milieu de leur connectif, plus souvent présentant à leur base une sorte de tubulure conique dans laquelle entre le sommet du filet; leur déhiscence s'opère par deux lignes longitudinales. Le pistil présente un ovaire à trois loges distinctes formées par autant de carpelles dont les bords sont repliés en dedans jusqu'à atteindre la ligne centrale axile; cet ovaire est surmonté d'un style simple, que terminent trois stigmates plus ou moins distincts. Les ovules sont fixés sur deux séries longitudinales, à l'angle interne de chaque loge; le plus souvent ils sont très nombreux, mais quelquefois on n'en observe qu'un petit nombre, même un seul par loge (*Dracœna*) ou deux (vrais *Allium*). Ces variations dans le nombre des ovules paraissent être en rapport avec les divisions génériques. Les cloisons qui séparent les trois loges de l'ovaire chez les Liliacées présentent une particularité de structure fort curieuse. On sait que dans le fond de la fleur de ces plantes se produit une sécrétion sucrée parfois abondante; cette sécrétion sucrée est due quelquefois au tissu glanduleux qui se montre sur la face interne et vers la base des parties du périanthe, comme chez les Fritillaires; mais ailleurs elle existe sans qu'on distingue dans la fleur aucun organe de nature glanduleuse; or, en examinant l'ovaire, on remarque à sa surface externe et vis-à-vis des cloisons trois petits points déprimés, qu'on reconnaît sans peine pour des orifices d'autant de petits canaux; en poussant plus loin l'examen, on reconnaît qu'en effet, vis-à-vis de ces trois points déprimés, la cloison est dédoublée de manière à former ainsi autant de petites cavités occupées par un tissu glanduleux dont le produit est la liqueur sucrée qui vient se répandre à l'extérieur et se ramasser au fond de la fleur. Cette organisation remarquable ne se retrouve que chez les Amaryllidées; on ne l'observe dans aucune dicotylédone. Le fruit des Liliacées est le plus souvent une capsule à trois valves sèches ou épaissies, s'ouvrant par déhiscence loculicide, parfois septicide; quelquefois ce fruit devient bacciforme. Les graines qu'il renferme sont ordinairement nombreuses, revêtues d'un tégument de consistance variable, et de plus, dans quelques genres (*Aloe*, *Asphodelus*), d'une production postérieure à la fécondation et analogue à un arille. Elles renferment un albumen charnu dont l'embryon occupe presque toujours l'axe.

Les espèces de la famille des Liliacées sont répandues sur presque toute la surface du globe; mais elles habitent surtout les régions tempérées et sous-tropicales, principalement dans l'ancien continent; elles manquent dans les régions glacées du Nord. Si, au lieu de les envisager dans leur ensemble, nous considérons, sous le rapport de leur distribution géographique, les divers sous-ordres qu'elles constituent, nous voyons que les Tulipacées habitent les parties tempérées de l'hémisphère nord; que les Agapanthées se trouvent surtout au-delà du tropique du Capricorne; que les Aloïnées sont réunies pour la plupart au cap de Bonne-Espérance, et n'ont qu'un petit nombre de représentants en Asie et en Amérique; enfin que les Asphodélées, les plus nombreuses de toutes, croissent principalement, d'un côté dans les régions tempérées de l'hémisphère boréal, particulièrement dans la région méditerranéenne, de l'autre au cap de Bonne-Espérance et à la Nouvelle-Hollande.

La famille des Liliacées renferme un grand nombre de plantes intéressantes par leur utilité, par leurs propriétés médicinales, par leur emploi comme plantes d'ornement.

Certaines de ces plantes fournissent des aliments ou des condiments très fréquemment usités; telles sont diverses espèces du genre *Allium*, comme l'Oignon, *Allium cepa* L.; le Poireau, *A. porrum* L.; l'Ail commun, *A. sativum* L.; l'Échalote, *A. ascalonicum* L.; la Civette, *A. schœnoprasum* L., etc.; telles sont encore les Asperges, dont on mange les jeunes pousses ou les turions chez l'*Asparagus officinalis* L., qui est l'objet de cultures étendues et très soignées; chez l'*A. acutifolius* L., qu'on recueille pour le manger dans le midi de l'Europe, où il croît communément. Tel est encore le *Cordyline Ti* Schott, qui, dans les îles Sandwich, fournit une racine charnue comestible, et avec laquelle on prépare de plus une liqueur spiritueuse.

Quant aux propriétés médicinales des Liliacées, elles sont dues à ce qu'il existe

chez elles un mucilage abondant, des substances résineuses amères, une huile volatile âcre, et un principe extractif âcre. On conçoit dès lors que les propriétés de ces plantes doivent varier suivant qu'elles renferment l'une ou l'autre de ces substances diverses, et aussi suivant que celles-ci s'y trouvent mélangées en diverses proportions. Nous nous bornerons à citer ici les plus connues et les plus usitées de ces Liliacées officinales. Parmi les Aloïnées, le genre *Aloe* est très connu pour la substance résineuse et très amère que fournissent quelques unes de ses espèces, particulièrement les *Aloe soccotrina* Lin., *spicata* Thunb., *arborescens* Mill., etc. Dans le même sous-ordre, les *Yucca*, qui habitent l'Amérique, donnent une capsule charnue purgative, et une racine saponifiante. Parmi les Asphodélées, la Scille maritime, *Scilla maritima* Lin. (*Urginea maritima* Steinh.), contient dans son bulbe une substance fréquemment employée en médecine. Plusieurs espèces du genre *Allium* ont encore une certaine importance comme plantes médicinales. Parmi les Asparagées, l'*Asparagus officinalis* Lin. avait autrefois une grande réputation, à cause de son rhizome, qui était regardé comme apéritif, de ses fruits et de ses graines, qui passaient pour d'excellents diurétiques; dans ces dernières années, on lui a donné une nouvelle importance en préconisant les effets de ses jeunes pousses ou turions sur les organes de la circulation; ces turions ont fourni aux chimistes un acide organique distinct, l'acide asparagique. Enfin le *Dracœna Draco*, Lin., est très connu comme laissant exsuder de son tronc une substance résineuse qui est versée dans le commerce sous le nom de *Sang-Dragon* qu'elle partage avec quelques autres fournies par des végétaux différents.

Une Liliacée de la Nouvelle-Zélande, le *Phormium tenax*, connu sous le nom vulgaire de *Lin de la Nouvelle-Zélande*, serait pour nos cultures une conquête très importante, à cause de la finesse et de la ténacité des filaments qu'elle fournit, et qui pourraient servir à la fabrication de belles et excellentes étoffes; cette espèce réussit au reste et fleurit même en pleine terre dans le midi de la France, ainsi que nous l'avons vu nous-même dans le département de l'Hérault. L'*Agave americana*, L., vulgairement connu sous le nom d'*Aloe pitte*, fournit aussi des filaments résistants, mais beaucoup plus grossiers. On a fait tout récemment des essais assez heureux pour faire servir cette plante à la fabrication du papier.

Pour donner une idée du rôle majeur que les Liliacées jouent dans nos jardins comme plantes d'ornement, il suffit de citer parmi elles les Tulipes, dont une espèce, la Tulipe de Gesner, est devenue la souche de si nombreuses et si belles variétés; les Jacinthes, dont une, la Jacinthe d'Orient, est cultivée partout, jusque dans nos appartements; les Lis, les Fritillaires, les Hémérocalles, les Agapanthes, les Polyanthes vulgairement nommés *Tubéreuses*, les Asphodèles, etc. Ces noms rappellent à la mémoire tant et de si belles plantes qu'il suffit de les énoncer pour prouver que la famille des Liliacées est l'une des plus importantes pour nos cultures d'agrément.

Voici le tableau des divisions et des genres que comprend la famille des Liliacées.

Sous-ordre I. — Tulipacées.

Erythronium, Lin. (*Dens canis*, Tourn.) — *Tulipa*, Tourn. — *Orithya*, Don. — *Gagea*, Salisb. — *Lloydia*, Salisb. (*Rhabdocrinum*, Rchb. — *Nectaribothrium*, Ledeb.) — *Calochortus*, Pursh. — *Fritillaria*, Lin. — *Rhinopetalum*, Fisch. — *Lilium*, Lin. — *Methonica*, Herm. (*Gloriosa*, Lin.).

Sous-ordre II. — Agapanthées.

Funkia, Spr. (*Hosta*, Tratt. — *Bryocles*, Salisb. — *Niobe*, Salisb. — *Saussurea*, Salisb. — *Libertia*, Dumort.) — *Phormium*, Forst. (*Chlamidia*, Banks.) — *Agapanthus*, Herit. (*Abumon*, Adans.) — *Polyanthes*, Lin. — *Blandfordia*, Smith. — *Leucocoryne*, Lindl. — *Brodiœa*, Smith. (*Hookeria*, Salisb.) — *Triteleja*, Hook. — *Tristagma*, Poepp. — *Milla*, Cav. — *Hesperoscordum*, Lindl. — *Calliprora*, Lindl. — *Bessera*, Schutt. (*Pharium*, W. Herbert).

Sous-ordre III. — Aloïnées.

Sanseviera, Thunb. (*Acyntha*, Commel. — *Salmia*, Cav.) — *Kniphofia*, Mœnch. (*Tritoma*, Ker. — *Tritomanthe*, Lk. — *Tritomium*, Lk.) — *Aloë*, Tourn. — *Lomatophyllum*, Willd. — *Yucca*, Lin.

Sous-ordre IV. — Asphodélées.

Tribu 1re. — **Hyacinthées.**

Muscari, Tourn. — *Bellevalia*, Lapeyr. *Hyacinthus*, Lin. — *Veltheimia*, Gled. — *Uropetalum*, Ker. (*Pollemannia*, Berg. — *Zuccagnia*, Thunb. — *Dipeadi*, Mœnch.) — *Agraphis*, Link. — *Lachenalia*, Jacq. — *Drimia*, Jacq. — *Massonia*; Lin. — *Daubenya*, Lindl. *Eucomis*, Hérit. (*Basilœa*, Juss.) — *Camassia*, Lindl. (*Cyanotris*, Raf.) — *Scilla*, Lin. — *Urginea*, Steinh. (*Stellaris*, Mœnch) — *Ornithogalum*, Lk. — *Albuca*, Lin. — *Myogalum*, Lk. (*Albucca*, Rchb. — *Honorius*, Gray) — *Puschkinia*, Adams (*Adamsia*, Willd.) — *Barnardia*, Lindl. — *Allium*, Lin. — *Nectaroscordum*, Lindl.

Tribu 2e. — **Anthéricées.**

Sowerbœa, Smith. — *Anemarrhena*, Bung. — *Eremurus*, Bieberst. — *Asphodelus*, Lin. (*Asphodeloides*, Mœnch) — *Asphodeline*, Rchb. — *Hemerocallis*, Lin. — *Cyanella*, Lin. — *Anthericum*, Lin. — *Arthropodium*, R. Br. — *Chlorophytum*, Ker (*Hartwegia*, Nees). — *Trichopetalum*, Lindl. (*Bottionœa*, Colla) — *Stypandra*, R. Br. — *Thysanotus*, R. Br. (*Chlamysporum*, Salisb.) — *Cœsia*, R. Br. — *Chloopsis*, Blume. — *Tricoryne*, R. Br.

Tribu 3e. — **Asparagées.**

Dianella, Lam. (*Diana*, Commers. — *Excremis*, Willd.) — ?*Duchekia*, Kostel. — *Rhuacophila*, Blume. — *Eustrephus*, R. Br. (*Geitonoplesium*, A. Cunn. (*Luzuriaga*, R. Br.) — *Asparagus*, Lin. — *Myrsiphyllum*, Willd. — *Cordyline*, Commers. (*Charlwoodia*, Sweet) — *Dracœna*, Vandel. (*Stoerkia*, Cr. — *Œdera*, Cr. — *Taetsia*, Medik.).

(P. D.)

LILIO-ASPHODELUS, Tourn. BOT. PH. — Syn. d'*Hemerocallis*, Linn.

LILIO-NARCISSUS, Tournef. BOT. PH. — Syn. d'*Amaryllis*, Linn.

LILIUM. BOT. PH. — *Voy.* LIS.

LILIUM LAPIDEUM. ÉCHIN. — Nom donné par Ellis à l'Encrine lis de mer (*Encrinus liliiformis*), que Miller a nommé *Encrinites moniliformis*.

LIMACE. *Limax.* MOLL. — Répandues presque partout à la surface du continent, les Limaces ont dû être connues de tout temps, surtout à cause des dégâts qu'elles occasionnent dans les terrains cultivés. Quoique l'on ait cru pendant assez longtemps que ce genre de Mollusques n'existait pas dans les régions chaudes des anciens continents, ils y vivent cependant; seulement il faut savoir les y chercher durant la saison des pluies, dont ils profitent pour se montrer, sans courir le danger d'être promptement desséchés par l'ardeur du soleil. Il ne faut pas s'étonner dès lors si Aristote et d'autres écrivains grecs ont parlé des Limaces, et l'on ne peut douter aujourd'hui qu'il en existe dans les lieux qu'ont habités ces anciens observateurs. Pline, Dioscoride, et beaucoup d'autres auteurs latins, ont également parlé des Limaces; mais il serait trop long, dans un ouvrage de la nature de celui-ci, de tracer avec détail l'histoire d'un genre qui a été successivement mentionné par un très grand nombre de naturalistes. M. de Férussac, au grand ouvrage duquel nous renvoyons, a pu à peine épuiser cette matière en une centaine de pages, d'un grand intérêt sans doute, mais dont nous ne pouvons même présenter l'analyse. Qu'il nous suffise de rappeler que Linné le premier institua le genre Limace, et le plaça parmi les Mollusques nus, avec un certain nombre d'autres animaux appartenant à diverses classes des animaux invertébrés; ajoutons encore que Cuvier est également le premier qui, dans son tableau élémentaire de zoologie, se fondant sur les rapports de l'organisation, détruisit l'arrangement linnéen et rapprocha les Limaces des Hélices, quoique les premiers de ces Mollusques n'aient point de coquille à l'extérieur, tandis que les seconds en portent une assez grande pour y être contenus en entier. Enfin nous ne devons pas passer sous silence la division du genre Limace, proposée par M. de Férussac, fondée sur un caractère de peu d'importance, selon nous, puisqu'il n'entraîne à sa suite aucune modification profonde dans l'ensemble de l'organisation. M. de Férussac, en effet, propose un genre Arion pour celles des Limaces qui ont un crypte muqueux à l'extrémité du corps, réservant le nom de Limaces aux espèces dépourvues de ce crypte.

Les auteurs systématiques, depuis Linné, ont proposé des classifications pour les Mollusques terrestres; après avoir adopté exclusivement la méthode linnéenne, à la suite

de quelques variations, ils ont fini par l'abandonner pour adopter en principe celle de Cuvier. Cependant Lamarck, le célèbre auteur de l'*Hist. nat. des an. sans vert.*, ayant voulu séparer les Mollusques qui rampent sur toute la surface inférieure du corps (Gastéropodes) de ceux qui, pourvus d'une coquille, ont le pied fixé à un pédicule qui porte également la tête (Trachélipodes), s'est trouvé dans l'obligation de laisser les Limaces et plusieurs autres genres avoisinants dans le premier groupe, tandis que les Hélices sont dans le second; de sorte que l'une des grandes divisions méthodiques de Lamarck vient justement se placer entre ceux des Mollusques qui ont entre eux le plus de rapports. Ceci est l'une des preuves que cette partie de la méthode de Lamarck est artificielle; aussi il est très peu de zoologistes qui l'aient adoptée.

La Limace est un Mollusque gastéropode, allongé, variable dans sa forme, à cause de son extrême contractilité; mais qui, observée au moment où elle rampe à la surface du sol, présente assez exactement la forme d'une ellipsoïde très allongée, dont la tête est à l'une des extrémités. La surface par laquelle elle est en contact avec le sol est plane, et porte le nom de pied; l'autre surface est convexe, formée par la peau, qui constitue la face dorsale de l'animal; elle se termine en pointe à l'extrémité postérieure. Vers l'extrémité antérieure, on remarque, sur le milieu du dos, une partie de la peau saillante, comme détachée, sous laquelle l'animal peut ordinairement cacher sa tête lorsqu'il la contracte. Cette partie de la surface cutanée est ornée de stries transversales diversement contournées; on lui a donné le nom particulier de cuirasse. La tête est à peine distincte du reste de l'animal par un étranglement qui ressemble à un col. Cette tête est généralement petite, obtuse, séparée du pied par un sillon peu profond, et présentant en avant une ouverture transverse, qui est celle de la bouche; quatre tentacules la surmontent. Ces tentacules sont cylindracés et terminés en avant par une petite dilatation sphérique, sur laquelle la peau est très amincie; deux de ces tentacules sont plus courts; ils sont antérieurs et inférieurs; les deux autres, plus allongés, se rapprochent par leur base; ils sont supérieurs et postérieurs, par rapport aux premiers. A l'extrémité de ceux-ci, on remarque un point noir qui, d'après les observations de Swammerdam, présente les parties constituantes d'un organe de vision. Ces tentacules sont évidemment une prolongation de la peau; ils sont creux en dedans, formés principalement de muscles annulaires, au moyen desquels ils peuvent opérer l'un de leurs mouvements principaux; car ces organes peuvent rentrer sur eux-mêmes et sortir de l'intérieur du corps de la même manière qu'un doigt de gant que l'on retourne. Si l'on porte sur la Limace un regard plus attentif, on observe, au-dessous de la base du grand tentacule droit, un mamelon très obtus, percé au centre d'une ouverture peu apparente. Cette ouverture donne issue aux organes de la génération au moment de l'accouplement. Sur le côté droit du bouclier, et creusée dans l'épaisseur de son bord, se montre une ouverture assez grande, très contractile, et dont la contractilité peut se comparer à celle de l'iris de l'œil. Cette ouverture donne accès à l'air dans une cavité assez grande, destinée à la respiration. Enfin, tout près de celle-ci, et un peu en arrière, se trouve une troisième ouverture; elle termine l'intestin et donne issue aux excréments. Pour terminer tout ce qui a rapport à la surface extérieure de la Limace, nous devons ajouter quelques observations relatives à la constitution de l'enveloppe générale. Cette enveloppe a été comparée à une membrane muqueuse. On voit, en effet, s'établir à la surface cutanée une abondante sécrétion, qui quelquefois ruisselle dans les sillons dont elle est creusée, et c'est elle qui, en fournissant une matière muqueuse gluante, permet à l'animal de ramper sur les corps les plus lisses, et de s'y attacher avec assez de solidité; c'est elle enfin qui, abandonnée par l'animal en une couche mince partout où il passe, laisse une trace luisante qui décèle la route qu'il a parcourue. Si l'on coupe diverses portions de l'enveloppe générale de la Limace, on s'aperçoit qu'elle est fort épaisse, très coriace, et si, par la macération, on la débarrasse des matières muqueuses qu'elle renferme, on la trouve composée de fibres musculaires diversement entrelacées et dirigées dans tous les sens; cependant les fibres qui constituent le plan locomoteur sont plutôt longitudinales,

et c'est au moyen de leur ondulation successive que l'animal peut ramper. Ce phénomène s'observe avec facilité en faisant ramper une Limace à la surface d'un verre.

Nous allons actuellement examiner d'une manière rapide l'organisation intérieure des Limaces, en nous appuyant principalement sur les travaux de Swammerdam et de Cuvier. Ces deux naturalistes ne sont pas les seuls qui se soient occupés de l'organisation des Limaces. Avant eux, Redi, Monro, Arder, et Lister surtout, avaient fait également des efforts pour la dévoiler ; mais tous avaient laissé échapper de graves erreurs, non seulement sur la détermination des organes, mais encore sur les rapports qu'ils ont entre eux. Swammerdam rectifia plusieurs de ces erreurs ; et lui-même en laissa quelques unes encore que Cuvier rectifia. Il faut dire que tous ces naturalistes éprouvèrent des difficultés invincibles dans leurs dissections, difficultés dont Cuvier sut se rendre maître, en disséquant dans l'eau des animaux dont les organes, excessivement mous, se présentent habituellement sous l'apparence d'amas de matières muqueuses diversement colorées. Il a fallu toute l'habileté de Swammerdam et sa patience pour vaincre de telles difficultés et reconnaître la forme, les usages et les rapports d'un grand nombre d'organes.

1° *Organes digestifs.* Ces organes commencent par une bouche assez grande, un peu infundibuliforme, entourée de deux lèvres, et contenant dans son intérieur une dent cornée, taillée en croissant, dont le bord est tranchant. A cette dent s'oppose une langue assez épaisse, convexe, charnue, et dont les mouvements facilitent la déglutition ; dans les parois de la bouche aboutit obliquement de chaque côté un petit canal provenant d'une glande qui occupe le sommet de l'estomac et destiné à la sécrétion de la salive. En arrière de la langue, la cavité buccale se change en un canal œsophagien, allongé, cylindrique, qui occupe la ligne médiane et presque centrale de l'animal. Après être parvenu dans la partie épaisse du corps, cet œsophage se dilate en une grande poche stomacale, mince et membraneuse, irrégulièrement boursouflée, et terminée en arrière par un cul-de-sac arrondi, au-dessus duquel commence l'intestin. Au point de jonction de l'intestin et de l'estomac viennent aboutir les vaisseaux biliaires, qui, étant considérables, produisent, dans les parois de l'estomac, deux grandes ouvertures subcirculaires. L'intestin fait plusieurs circonvolutions dans l'épaisseur du foie, descend ainsi jusque vers l'extrémité postérieure de l'animal, puis remonte obliquement sur le dos pour gagner le côté droit de l'animal et se terminer, comme nous l'avons vu, par une ouverture spéciale placée au-dessous et en arrière de celle de la respiration. Le foie est divisé en deux lobes principaux : le postérieur, qui est aussi le plus petit, se prolonge jusqu'à l'arrière du corps, où il rencontre une partie des organes de la génération, avec lesquels il contracte de l'adhérence, sans cependant se confondre avec eux.

2° *Organes de la génération.* — Ces organes diffèrent peu, en général, de ceux des Hélices ; cependant ceux-ci ont de plus les vésicules multifides et la poche du *dard*. Les organes générateurs de la Limace se composent : 1° d'un ovaire situé dans le lobe postérieur du foie, dans lequel il est presque entièrement caché ; il est granuleux, et on en voit naître par des radicules un canal ou oviducte, d'abord très mince et très étroit, reployé sur lui-même un très grand nombre de fois ; son diamètre augmente insensiblement en se rapprochant de l'organe que Cuvier nomme matrice.

2° Cette matrice, dont les parois sont épaisses, est boursouflée, composée intérieurement de cellules assez régulières, remplies d'une abondante viscosité. Après plusieurs inflexions, elle se change en un canal plus étroit, cylindrique, à parois lisses, épaisses, et qui se renfle un peu avant de se terminer dans le cloaque ; 3° une sorte de vessie ou sac à une seule ouverture se voit à côté du canal du second oviducte ; ses parois sont épaisses, elles se rétrécissent en un col très court, qui s'insère sur le vagin, un peu avant qu'il entre dans la cavité commune de la génération : cette petite poche, que l'on retrouve dans les Hélices, les Ambrettes et plusieurs autres Mollusques, pourrait bien être comparée à la vésicule copulative des Insectes ; elle est habituellement remplie d'un fluide jaunâtre et épais. Ces différentes parties constituent l'appareil femelle de la génération. Nous ferons remar-

quer que l'organe que Cuvier nomme *matrice* est désigné par M. de Blainville sous le nom de *seconde partie de l'oviducte*.

L'appareil mâle est composé d'un testicule peu différent de celui des Hélices ; il est pourvu d'un canal déférent qui, au point où la matrice et l'oviducte se réunissent, se joint intimement à eux, ainsi que le testicule. Un organe granuleux, en forme de bande blanche, se remarque le long de la matrice, et l'accompagne en grossissant. Cette partie, que M. de Blainville compare à l'épididyme, se prolonge au-delà de la portion boursouflée de l'oviducte ; c'est seulement de cet endroit qu'on en voit naître un canal, d'après M. de Blainville, qui se recourbe en se prolongeant assez loin pour aboutir à la base de la verge. La verge est plus courte que dans l'Hélice ; elle est plus large en arrière qu'en avant, où elle s'amincit peu à peu ; elle est creuse dans toute sa longueur ; elle forme par conséquent un long sac, dont les parois assez épaisses sont musculaires ; les fibres qu'on y remarque sont annulaires ; elles ont le même usage que celles des tentacules, c'est-à-dire que lorsque le pénis entre en action, il sort en se renversant et se retournant comme les tentacules ; il est fixé à sa base par un muscle épais, assez court, qui, lorsque les organes de la génération, et surtout la verge, ont rempli leurs fonctions, la retire en dedans, et en la retournant agit de même que le muscle rétracteur des tentacules. Ce muscle s'insère postérieurement sur la cloison charnue que nous avons vue précédemment séparer la cavité respiratrice de la cavité viscérale.

3° *Organes de la circulation.* — En détachant le bouclier par sa circonférence, on pénètre dans une cavité d'une médiocre étendue, dans laquelle l'organe central de la circulation est contenu. Cette cavité, ovalaire, membraneuse, est le péricarde. Le cœur se compose d'un ventricule et d'une oreillette. Ces organes sont disposés à peu près de la même manière que dans les Hélices. La pointe du ventricule est dirigée en arrière ; l'oreillette ayant la forme d'un croissant, dont les pointes sont dirigées en avant, est posée sur le ventricule, et communique avec lui par sa face dorsale ; de la pointe du ventricule naît une aorte qui va se ramifier pour se distribuer à tous les organes. Le système veineux est considérable ; le sang est rassemblé par deux troncs principaux, venant ramper sur les parties latérales du corps ; mais avant de se terminer aux oreillettes, elles viennent s'ouvrir dans la cavité générale des viscères, d'après les observations récentes de M. Milne-Edwards. Les veines pulmonaires auraient, d'après le même observateur, de grandes ouvertures béantes dans cette même cavité viscérale, pour recueillir le sang et le porter ensuite dans un organe respiratoire dont la disposition est spéciale chez tous les Pulmonés terrestres.

Organes de la respiration. — Ils sont situés, comme le cœur, au-dessous du bouclier. Ce bouclier contient, dans son épaisseur, un rudiment testacé calcaire, plus ou moins épais, sous lequel se trouvent abrités tout à la fois le cœur et l'organe de la respiration. Cet organe consiste, comme nous le disions, en une cavité assez grande, dans laquelle viennent se ramifier d'une manière élégante les artères branchiales, qui bientôt se changent en veines branchiales, offrant une disposition très analogue à celle des artères. Ces veines aboutissent à l'oreillette, qui transmet au cœur le sang régénéré par la respiration. Une cloison membraneuse assez épaisse sert à séparer la cavité de la respiration de celle des viscères ; Cuvier lui a donné le nom de diaphragme, quoique en réalité elle n'en ait ni la place, ni la structure, ni la fonction.

4° *Système nerveux.* — Ce système est très analogue à celui des Hélices, et ses principales dispositions sont tout-à-fait conformes à ce qui est connu dans les autres Mollusques. Un anneau nerveux, composé de deux ganglions et de deux branches latérales de commissures, embrassent dans sa circonférence l'œsophage et les glandes salivaires. Le ganglion supérieur donne des nerfs optiques qui se dirigent vers les grands tentacules, des filets pour la masse buccale, et les organes de la génération, pour lesquels existe un petit ganglion spécial. Le ganglion œsophagien inférieur donne en rayonnant un très grand nombre de branches nerveuses, dont les unes sont destinées aux viscères, et les autres aux organes du mouvement. Ce système nerveux, comme on

le voit, diffère à peine de celui des Hélices, et nous aurons occasion de revenir sur la distribution générale de ce système à l'article MOLLUSQUES.

Indépendamment des muscles répandus dans l'épaisseur de la peau, il y en a quelques autres propres à certaines fonctions, et qui doivent être mentionnés, pour que l'on puisse comprendre le mécanisme des mouvements de l'animal. Nous avons vu que l'enveloppe cutanée des tentacules était composée de fibres annulaires, ce qui explique la facilité dont jouit l'animal de faire sortir ces parties de l'intérieur, lorsqu'elles ont été contractées. Mais pour qu'elles se contractent, elles ont besoin de muscles particuliers, et c'est en effet ce que l'on trouve de chaque côté du corps. Les muscles rétracteurs des tentacules se présentent sous la forme de rubans fibreux divisés en deux à leur sommet, chacune des divisions se rendant à l'un des tentacules. La masse buccale a également des muscles qui lui sont propres. Quelques uns de ces muscles sont subannulaires, d'autres sont obliques, d'autres enfin sont longitudinaux; tous s'entrecroisent, et sont fixés les uns aux autres par un tissu cellulaire assez serré. Enfin la tête est retirée en arrière au moyen d'un muscle qui représente le muscle columellaire des Hélices, et qui se dirige obliquement vers la cloison membraneuse, séparant la cavité respiratrice de la masse des viscères. Ce muscle s'attache à cette espèce de diaphragme, au-dessus duquel, comme nous le savons déjà, est situé le rudiment testacé qui représente la coquille des Hélices.

Si nous examinons actuellement les organes des sens chez les Limaces, nous les trouverons généralement obtus, et en cela, tout-à-fait semblables à ce que nous avons fait remarquer chez les Hélices. Aussi nous ne croyons pas nécessaire de reproduire ce que nous avons déjà dit à l'article HÉLICE, auquel nous renvoyons.

Les Limaces sont des animaux qui aiment les lieux frais et humides. Dans les climats tempérés, elles s'enfoncent dans la terre pour y passer l'hiver, dans un engourdissement complet; elles reparaissent au printemps et en été, tandis que dans les climats chauds, elles se cachent pendant la durée des grandes chaleurs, et ne se montrent qu'en automne et en hiver. Ces animaux se nourrissent de préférence de matières végétales, surtout lorsque ces matières ont déjà subi un certain degré de putréfaction. On les voit également dévorer des matières animales, principalement des Lombrics, lorsque ceux-ci sont morts et en partie décomposés. Dans les forêts humides, elles attaquent les champignons, et en dévorent quelquefois de grandes quantités. On a supposé pendant longtemps que les Limaces étaient propres à l'ancien continent; mais depuis que des observateurs instruits ont porté leurs recherches jusque dans les parties les plus chaudes de l'Amérique méridionale, on sait que des Limaces existent dans ces régions de la terre, mais il faut les y chercher dans la saison favorable.

Le nombre des espèces actuellement connues est peu considérable, si on le compare au nombre immense des Hélices. M. de Férussac, dans son grand travail, en comptait une quinzaine d'espèces; à peine s'il y en a le double de connues aujourd'hui. (DESH.)

LIMACELLE. *Limacella.* MOLL. — Genre encore incertain proposé depuis longtemps par M. de Blainville dans le *Journal de Physique*, et reproduit dans le *Traité de malacologie*. L'animal pour lequel le genre a été établi offrirait une combinaison très singulière de caractères. Que l'on s'imagine en effet une Limace ayant l'ouverture pulmonaire très antérieure, mais, ce qui est bien plus étonnant, ayant l'issue de l'organe mâle de la génération sous le tentacule droit, et l'organe femelle à l'extrémité postérieure du côté droit, tous deux se communiquant par un sillon parcourant le bord droit du pied. M. de Blainville lui-même doute d'avoir bien vu les caractères de ce genre, tant ils sortent de ceux qui distinguent tous les autres Mollusques terrestres pulmonés. (DESH.)

LIMACIA. BOT. PH. — Lour., syn. de *Cocculus*, DC. — Dietr., syn. de *Roumea*, Poit.

LIMACIENS. MOLL. — Lamarck a proposé cette famille pour y rassembler ceux des Mollusques terrestres pulmobranches, qui, depuis les Limaces, établissent un passage bien évident avec le type des Hélices. On voit, en effet, la coquille intérieure des Limaces sortir peu à peu du manteau, se développer successivement, et devenir enfin

assez grande pour contenir l'animal entier, comme cela a lieu dans les Hélices. Ce phénomène se manifeste dans les genres Limace, Parmacelle, Testacelle et Vitrine, auxquels nous renvoyons. (Desh.)

*LIMACINÆ. moll. — M. Swainson, dans son *Traité de malacologie*, a rassemblé dans cette sous-famille la plupart des genres que Lamarck réunit dans sa famille des Limaciens. Cependant il existe de grandes différences dans les rapports des genres entre eux et dans leurs divisions en sous-genres. C'est ainsi que M. Swainson admet dans la sous-famille en question un genre *Herpa*, qui n'est pas même un Mollusque. Quant au genre *Limax*, il le partage en cinq sous-genres, dans l'ordre suivant : *Limax*, *Arion*, *Vaginula*, *Parmacella*, *Testacella*. Les autres genres de cette sous-famille sont ceux connus sous le nom de *Vitrina* et *Succinea*, auxquels il ajoute encore celui nommé *Chenopus* par M. Guilding ; ce dernier doit rentrer dans le type des Hélices. (Desh.)

LIMACINÉS. moll. — M. de Blainville, dans son *Traité de malacologie*, n'a point adopté la séparation profonde jetée par Lamarck entre deux groupes d'animaux mollusques qui ont entre eux la plus grande ressemblance. En conséquence des faits connus sur l'organisation du type des Limaciens, de celui des Hélices, M. de Blainville réunit en une seule famille, sous le nom de Limacinés, tous les animaux qui respirent l'air en nature, et qui vivent à la surface des terres. M. de Blainville a disposé ces genres dans l'ordre suivant : dans un premier groupe, sont les Ambrettes, les Bulimes, les Agathines, les Clausilies, les Maillots, les Tomogères, et enfin les Hélices.

Dans le 2e groupe, se trouvent les genres Vitrine, Testacelle, Parmacelle, Limacelle, Limace et Onchidie. (Desh.)

LIMACIUM, Fr. bot. cr. — *Voy.* agaricus. (Lév.)

LIMACODES. ins. — Genre de l'ordre des Lépidoptères nocturnes, tribu des Cochliopodes, établi par Latreille, et ne comprenant que 2 espèces (*L. asellus* et *testudo*), qui habitent l'Europe, principalement la France et l'Allemagne, où elles vivent sur le Chêne et le Hêtre.

LIMACODIDES. *Limacodides*, Dup. ins. — Syn. de Cochliopodes, Boisd.

LIMAÇON. moll. — Pour Adanson, ce g. a beaucoup plus d'étendue que dans Lamarck et d'autres naturalistes modernes ; car il réunit tous ceux des Mollusques terrestres qui ont une coquille plus ou moins enroulée. (Desh.)

LIMANDE. poiss. — Espèce du genre Pleuronecte. *Voy.* ce mot.

*LIMATODES. bot. ph. — Genre de la famille des Orchidées-Vandées, établi par Blume (*Bijdr.*, 375, *fig.* 62). Herbes de Java. *Voy.* orchidées.

*LIMATULA. moll. — Quelques espèces de Peigne ont été détachées sous ce nom par Wood, sans que ce nouveau genre soit justifié par des caractères suffisants. *Voy.* peigne. (Desh.)

LIMAX. moll. — *Voy.* limace.

LIMBE. bot. — *Voy.* calice et corolle.

LIMBILITE. min. — *Voy.* chusite et péridot.

LIMBORIA. bot. cr. — Genre de Lichens, de la tribu des Limboriées, établi par Acharius (*Excl. sp.*). Lichens des tropiques, croissant sur les écorces d'arbres.

LIMBORIÉES. *Limborieæ*. bot. cr. — Tribu de la grande famille des Lichens. *Voy.* ce mot.

LIME. *Lima*. moll. — Linné avait partagé son genre Huître en plusieurs groupes. L'un d'eux, consacré à des coquilles régulières, libres, à charnières auriculées, en a été séparé sous le nom de *Pecten*, et c'est dans cette section que Bruguière a trouvé un certain nombre d'espèces qu'il a réunies sous le nom de *Lime* dans les planches de l'*Encyclopédie*. Ce genre, indiqué d'une manière précise par ce savant conchyliologiste, fut adopté par Lamarck et caractérisé définitivement par lui, dans son premier travail publié sur les coquilles. Depuis ce moment, le genre Lime a été adopté dans toutes les méthodes, mais tous les auteurs n'ont pas été d'accord sur les rapports à lui imposer. Quelques uns, s'attachant davantage à l'opinion de Linné, voulurent conserver les Limes dans la famille des Ostracés ; quelques autres, Lamarck est du nombre, firent des Peignes une famille particulière, sous le nom de *Pectinides*, et y entraînèrent les Limes, les Houlettes, les Spondyles et les Plicatules. Cet arrangement est certainement préférable, car il met en rapport des animaux

qui ont entre eux une très grande analogie, tandis qu'ils diffèrent beaucoup plus des Huîtres et des autres genres de la famille des Ostracés. Toutes les méthodes aujourd'hui admettent sans exception le genre Lime dans la famille des Pectinides.

Dans les premiers fascicules de son *Mineral conchology*, M. Sowerby proposa un g. Plagiostome pour des coquilles fossiles, dont il ne reconnut pas exactement les caractères. Ce genre, adopté et en partie rectifié par Lamarck, dans le sixième volume de son *Histoire naturelle des animaux sans vertèbres*, a été successivement reproduit par tous les conchyliologistes, jusqu'au moment où, par de nouvelles observations, nous avons donné la démonstration évidente que tous les Plagiostomes ont les caractères des Limes, caractères restés inaperçus par suite de circonstances fortuites, dépendant du mode de fossilisation et de l'état spécial des premiers échantillons examinés. M. Sowerby introduisit, parmi les Plagiostomes, une coquille épineuse provenant du terrain crétacé; mais un examen ultérieur nous a fait voir que cette espèce dépendait du genre Spondyle et en présentait tous les caractères. Il résulte des observations que nous venons de rapporter, que le genre Plagiostome doit disparaître complètement, et que la plus grande partie de ces espèces rentrent dans le genre Lime, d'autres dans le genre Spondyle.

Les Limes sont des Mollusques acéphalés, appartenant à la classe des Monomyaires; leur coquille est longitudinale, très souvent oblique. Quelques espèces, plus courtes, sont subcirculaires; leur forme se rapproche de celle des Peignes; presque toutes sont ornées de côtes ou de stries longitudinales, hérissées d'écailles. Quelques espèces sont presque symétriques, c'est-à-dire que les valves, étant coupées longitudinalement, se trouveraient composées de deux parties semblables. Généralement ces coquilles sont aplaties; le côté supérieur ou dorsal est très court et il est terminé par des crochets petits, aplatis, triangulaires et opposés. En dedans, ces crochets présentent une surface cardinale, aplatie, plus ou moins prolongée, selon l'âge des individus, formant deux plans obliques lorsque les valves sont réunies. Le bord inférieur est tout-à-fait lisse, simple, et il constitue le bord cardinal; les valves sont réunies au moyen d'un ligament assez épais, dont la partie principale est logée dans une fossette triangulaire qui commence au sommet des crochets et se termine sur le bord cardinal. Lorsque les valves d'une Lime sont encore jointes par leur ligament, on s'aperçoit qu'elles ne sont point complètement fermées. Le côté antérieur, souvent aplati, quelquefois creusé et refoulé en dedans, est circonscrit en une sorte de lunule, au centre de laquelle existe un bâillement pour le passage d'un byssus ou celui du pied. Du côté postérieur, les valves offrent aussi, dans la plupart des espèces, un bâillement à peu près semblable au premier, mais plus étroit. Dans celles des Limes qui sont presque symétriques, les valves sont plus rapprochées, plus exactement fermées, et le bâillement antérieur est à peine sensible; tandis que, dans un autre groupe à valves très obliques, les bâillements sont très grands. La surface intérieure est lisse, polie, brillante, et l'on y aperçoit difficilement les impressions que l'animal y a laissées. Ces impressions consistent en une ligne simple et circulaire, située très haut dans l'intérieur des valves, et qui indique le point d'attache du manteau. En arrière et en haut se montre une impression musculaire circulaire; vers les crochets existent quelques petites impressions musculaires inégales, donnant attache aux muscles transverses de la masse viscérale.

Pendant longtemps l'animal de ce g. est resté inconnu. MM. Quoy et Gaimard sont les premiers qui en aient donné une figure passable dans le *Voyage de l'Astrolabe*. Depuis, M. Delle Chiaje, dans son *Histoire des Invertébrés de Naples*, en a également fait figurer une espèce de la Méditerranée, mais trop imparfaitement pour valoir la peine d'en parler. Ces animaux sont fort remarquables; ils ressemblent à certains égards aux Peignes; mais ils conservent des caractères propres, à l'aide desquels le genre devra toujours être conservé. Le manteau est très ample et son bord est divisé en deux parties bien distinctes: l'une, externe, vient déborder la coquille; l'autre, interne, forme une espèce de large voile, derrière lequel l'animal peut se cacher presque entièrement. Sur la première partie du bord s'attachent, en très grand nombre, des tentacules flexibles, composés d'anneaux assez larges, superposés et comparables au

tirage d'une lunette, comparaison d'autant plus exacte que, dans leur allongement et leur raccourcissement, il semble que ces divers anneaux rentrent les uns dans les autres, exactement comme on le fait d'une lunette qu'on veut remettre dans son étui. La bouche est située sur la face antérieure du muscle adducteur des valves; elle n'est point constituée de la même manière que dans les Peignes et autres Mollusques de la même famille. En effet, les lèvres sont soudées entre elles dans une grande partie de leur longueur, et ne laissent d'ouverture que par les commissures, de sorte que la bouche est réellement fermée en avant et ouverte sur les côtés. De chaque côté du corps, et toujours soutenu par le muscle central, l'animal est pourvu d'une paire de grand feuillets branchiaux très épais et très élégamment striés. C'est entre ces feuillets, et attaché à une masse abdominale peu considérable, que se trouve un pied grêle et flexible qui, étant coudé vers son extrémité, ne manque pas de ressemblance avec un pied de botte. On pourrait aussi comparer ce pied avec celui des *Loripes*, à cause de sa forme et de sa longueur.

Rien n'est plus singulier que la manière de nager des Limes; elles ne vivent pas enfoncées dans le sable; elles aiment les endroits rocailleux, les anfractuosités des rochers, ou les cavités que laissent entre eux les zoophytes; elles nagent avec une grande rapidité, en battant leurs valves l'une contre l'autre, ce qui leur donne un mouvement incertain, irrégulier, que l'on peut comparer au vol des Papillons.

Les Limes habitent presque toutes les mers; mais le nombre des espèces vivantes actuellement connues est encore peu considérable. Lamarck en comptait six; M. Sowerby, dans son *Thesaurus conchyliorum*, en a donné dix-huit. Sans exception, toutes ces espèces sont blanches, à moins qu'elles ne soient revêtues de leur épiderme jaunâtre. Les espèces fossiles sont infiniment plus nombreuses, et sont répandues dans presque tous les terrains de sédiment, depuis le terrain tertiaire jusque dans les terrains de transition les plus anciens. Déjà cent six sont inscrites dans les Catalogues, et ce nombre s'accroîtra encore par les recherches assidues des paléontologistes.

(Desh.)

***LIMEA.** moll. — M. Brown, dans son *Catalogue des terrains tertiaires de l'Italie*, a proposé ce g. pour quelques espèces de Peignes, mais il n'a point été adopté, *Voy.* peigne. (Desh.)

LIME-BOIS. ins. — Nom vulgaire des espèces du genre *Lymexylon*.

***LIMÉES.** *Limeæ*. bot. ph. — Tribu de la famille des Phytolaccacées. *Voy.* ce mot.

LIMENITIS. ins. — Genre de l'ordre des Lépidoptères diurnes, tribu des Nymphalides, établi par M. Boisduval aux dépens des Nymphales. Il renferme 4 espèces, réparties en deux sections ainsi caractérisées: 1° ailes oblongues, gouttière anale peu prononcée (g. *Neptis*, Fabr.); 2° ailes de forme ordinaire, gouttière anale très prononcée (g. *Limenitis*, Fabr.).

Les *Limenitis* ont reçu le nom vulgaire de *Sylvain* (*sylva*, forêt), par suite de leur séjour prolongé dans les allées sombres des bois. On les trouve fréquemment dans toutes les contrées de l'Europe. (J.)

LIMÉOLE. *Limeum*. bot. ph. — Genre de la famille des Phytolaccacées, tribu des Limées, établi par Linné (*Gen.*, n. 463). Herbes ou sous-arbrisseaux de l'Afrique tropicale et du Cap. *Voy.* phytolaccacées.

LIMETTIER. bot. ph. — *Voy.* oranger.

LIMEUM. bot. ph. — *Voy.* limÉole.

***LIMICOLA**, Leach. ois. — Genre établi sur le *Tot. glottis*, espèce du genre Chevalier. (Z., G.)

***LIMICOLAIRE.** *Limicolaria*. moll. — M. Schumacher a proposé ce g. dans son *Essai d'une classification des coquilles*, pour quelques espèces de Bulimes, dont le kambeul d'Adanson peut donner une idée. Ce groupe, intermédiaire entre les Agathines et les Bulimes, ne peut être considéré comme genre, ainsi qu'il a été dit aux articles bulime et agathine, auxquels nous renvoyons. (Desh.)

LIMICOLES. *Limicolæ*. ois. — Famille de l'ordre des Échassiers établie par Illiger pour des espèces à bec long, grêle, un peu arrondi, droit ou arqué, à doigt postérieur court ou élevé de terre, et n'y posant que sur le bout. Cette division, qui renferme, pour Illiger, les genres Courlis, Bécasse, Tringa et Tourne-Pierre, comprend une portion des éléments dont G. Cuvier a composé sa famille des Longirostres. (Z. G.)

LIMICULA, Vieill. ois. — Syn. de *Limosa*. *Voy.* BARGE. (Z. G.)

LIMIER. MAM. — Nom particulier du Chien qui sert au veneur à découvrir ou à détourner le Cerf. *Voy.* CHIEN. (E. D.)

LIMNACÉS, Blainv. MOLL. — Syn. de Lymnéens, Lamk.

***LIMNACINÆ**. MOLL. — Sous cette dénomination, M. Swainson a circonscrit la 5e sous-famille de ses *Helicidæ*, qui correspond à celle des Lymnéens de Lamarck, à laquelle M. Swainson a fait subir quelques changements. Il y a introduit cinq genres : *Planorbis*, *Lymnæa*, *Physa*, *Potamophylla* et *Ancillus*. *Voy.* ces mots. (DESH.)

LIMNADIE. *Limnadia* (nom mythologique). CRUST. — Genre de l'ordre des Phyllopodes, de la famille des Apusiens, établi par M. Adolphe Brongniart, et adopté par tous les carcinologistes. Le test est composé de deux valves ovalaires et transparentes, réunies sur le dos, libres dans le reste de leur contour, et formé par un grand pli de la membrane tégumentaire. Le corps, renfermé dans cette enveloppe, est allongé et cylindracé; la tête adhère à la carapace, et présente, à sa partie antérieure, une protubérance contenant deux yeux très rapprochés l'un de l'autre. Les antennes sont au nombre de quatre; celles de la première paire, insérées de chaque côté d'une petite crête frontale, sont simples, très petites, sétacées, un peu renflées vers le bout et obscurément multi-articulées; celles de la seconde paire, insérées en dehors des précédentes, sont, au contraire, très grandes, et se composent chacune d'un gros pédoncule cylindrique, portant à ses extrémités deux longues branches sétacées et multi-articulées. La bouche a la forme d'un bec dirigé en bas, et est armée de mandibules arquées et de mâchoires foliacées. Le tronc est divisé en un grand nombre d'anneaux (20 à 30), dont le dernier forme une espèce de queue terminée par deux filets divergents, et dont les autres portent chacun une paire de pattes. Ces pattes, au nombre de 18 à 27 paires, sont membraneuses, étroites et allongées; les premières sont grandes, mais, vers l'extrémité postérieure du corps, elles deviennent très petites. Chacune d'elles se compose de trois branches : la branche interne, qui est la plus développée et qui donne insertion aux deux autres branches par sa partie basilaire, est lamelleuse, divisée le long de son bord interne en quatre lobes à bords ciliés et terminés par une lanière également à bords ciliés; la branche moyenne se compose d'une foliole membraneuse recourbée vers le dos, et la branche externe est représentée par un appendice filiforme qui, aux pattes des onzième, douzième et treizième paires, devient très long, et s'étend dans la cavité située entre la face dorsale du thorax et le dessous du test, et qui sert à donner attache aux œufs.

Toutes les Limnadies observées jusqu'en ces derniers temps étaient des femelles; mais un naturaliste russe, M. Krynicki, vient de découvrir des individus mâles et d'observer l'accouplement de ces animaux. Les Limnadies se rencontrent dans les mares d'eau douce; elles nagent sur le dos et d'une manière continue en se servant de leurs grandes antennes comme de rames. Ce genre renferme trois espèces, dont la LIMNADIE D'HERMANN, *Limnadia Hermannii* Ad. Brong., peut être considérée comme le type de cette singulière coupe générique. Cette espèce habite les petites flaques d'eau de la forêt de Fontainebleau, et paraît être maintenant assez rare. (H. L.)

***LIMNADIIDES**. *Limnadiidæ*. CRUST. — Nom employé par M. Burmeister (*Die organ. der Tril.*) pour désigner une famille de l'ordre des Branchiopodes. (H. L.)

***LIMNÆTES**, Vig. ois. — Syn. de *Morphnus*, Cuv. (Z. G.)

***LIMNANTHACÉES, LIMNANTHÉES**. *Limnanthaceæ*, *Limnantheæ*. BOT. PH. — Cette petite famille de plantes paraît se rapprocher des Tropæolées, malgré la différence de l'insertion, qui tend ici à la périgynie. On peut en juger par ses caractères, qui sont les suivants : Calice 3-5-parti, à préfloraison valvaire. Pétales en nombre égal et alternes, à préfloraison tordue. Étamines en nombre double, les oppositipétales plus courtes et extérieures; filets libres, légèrement aplatis; anthères introrses, biloculaires, s'ouvrant longitudinalement. Carpelles en nombre égal aux divisions calicinales, placés devant elles, contenant chacun un ovule anatrope et dressé, liés entre eux à la base par le style gynobasique; celui-ci s'élevant du centre du réceptacle, simple, excepté au sommet, qui se partage en 3-5

branches terminées chacune par un stigmate aigu ou capité. Akènes quelquefois réduits dans leur nombre par suite d'avortements, à péricarpe coriace, légèrement charnu, lisse ou tuberculeux. Dans chacun une graine dressée, à test membraneux parcouru par un raphé dorsal linéaire, à embryon droit sans périsperme, dont les cotylédons sont charnus, convexes-plans, la radicule très courte et infère, la gemmule partagée en deux folioles. Les espèces se rapportent à deux genres seulement, le *Floerkea*, W., et le *Limnanthes*, R. Br.; ce sont des plantes herbacées et annuelles, habitant les marais des régions tempérées de l'Amérique septentrionale; à saveur un peu acide; à feuilles longuement pétiolées, une ou deux fois pinnatifides, dépourvues de stipules; à fleurs solitaires à l'extrémité de pédoncules axillaires, de couleur blanche. Ce pédoncule, à son sommet, s'épaissit et s'évase en une cupule qui semble former la base du calice, et comme à cette base se soude l'anneau court et fugace qui porte les pétales et les étamines, on peut conserver quelques doutes sur la véritable nature de l'insertion. (Ad. J.)

LIMNANTHEMUM. BOT. PH. — Syn. de *Limnanthes*.

LIMNANTHES (λίμνη, marais; ἄνθος, fleur). BOT. PH. — Genre de la famille des Limnanthacées, établi par R. Brown (*in Lond. et Edinb. philosoph. Mad. et Journ. July*, 1833). Herbes marécageuses de la Californie. *Voy.* LIMNANTHACÉES.

***LIMNAS** (λίμνη, marais). BOT. PH. — Genre de la famille des Graminées-Phalaridées, établi par Trinius (*Fund.*, 116, t. 6). Gramens de Kamtschatka. *Voy.* GRAMINÉES.

***LIMNATIS**, Moq. Tand. ANNÉL. — Syn. de *Bdella*, Sav.

LIMNÉBIAIRES. INS. — Branche de la famille des Hydrophiliens de Mulsant (*Hist. nat. des Coléopt. de Fr., Palpicornes*, 1844, p. 88), ainsi caractérisée par l'auteur: Segments abdominaux au nombre de 7, dont les deux derniers peu distinctement séparés chez les mâles; élytres tronquées à l'extrémité, débordées, du moins pendant la vie de l'Insecte, par l'extrémité de l'abdomen. (C.)

***LIMNÉBIUS** (λίμνη, étang; βιόω, je vis). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Palpicornes, tribu des Limnébiaires, créé par Leach (*Miscellany*, t. III, p. 93), et adopté par Mulsant, qui le compose de 4 espèces propres à la France, savoir: *L. truncatellus* Th., *papposus* Muls., *nitidus* Marsh., et *atomus* Duf. (C.)

LIMNÉE. MOLL. — *Voy.* LYMNÉE.

LIMNÉENS. MOLL. — *Voy.* LYMNÉENS.

***LIMNEPHILUS** (λίμνη, marais; φίλος, qui aime). INS. — Genre de la tribu des Phryganiens, de l'ordre des Névroptères, établi par Leach sur quelques espèces, dont les jambes intermédiaires sont pourvues d'un seul éperon vers le milieu. Les espèces les plus répandues sont les *L. vittatus* Fabr., *rhombius* Lin., *alternarius* Fabr., etc. (BL.)

***LIMNESIA** (λίμνη, marais). ARACH. — M. Koch, dans son *Système des Arachnides*, désigne sous ce nom un genre de l'ordre des Ascarides qui comprend 30 espèces, et qui n'a pas été adopté par M. P. Gervais dans son *Histoire naturelle des Insectes aptères*; ce naturaliste semble, dans son travail, rapporter cette nouvelle coupe générique à celle des *Hydrachna*. *Voy.* ce mot. (H. L.)

LIMNETIS, Rich. BOT. PH. — Syn. de *Spartina*, Schreb.

LIMNIA, Lin. BOT. PH. — Syn. de *Claytonia*, Lin.

***LIMNIAS**. *Limnias* (λίμνη, marais). INFUS., SYST. — Genre proposé par Schrank et adopté par M. Ehrenberg, en 1838, pour une espèce de Mélicerte (*M. biloba*), qui se distingue par le nombre des lobes ciliés de son limbe, et par la structure du tube qu'elle se fait en agglutinant des parcelles de matières terreuses. M. Dutrochet l'avait nommée *Rotifer confervicola*, et M. Ehrenberg l'avait laissée avec les Mélicertes avant de reprendre le premier nom de *Limnias ceratophylli*, que lui avait imposé Schrank. Les tubes ou fourreaux qu'habite ce Systolide sont longs de 3/4 à 5/4 de millimètre, et sont en conséquence bien visibles à l'œil nu sur les feuilles des Cératophylles, des Myriophylles, et des autres plantes aquatiques flottantes. (Duj.)

LIMNICHUS (λίμνη, étang; ἰχνεύω, rechercher). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Clavicornes, tribu des Dermestins, proposé par Ziegler, et adopté par la plupart des entomologistes modernes. 7 à 8 espèces rentrent dans ce g.; 3 ou 4 appartiennent à l'Europe, 2 ou 3 à l'Amé-

rique septentrionale, et une est originaire de la Nouvelle-Hollande. Nous citerons comme en faisant partie les *L. riparius*, *americanus* Dej., *sericeus* Duf. et *australis* Erich. Ce sont de très petits Insectes soyeux, qu'on trouve au bord des eaux sur les plages sablonneuses. (C.)

LIMNIUS, Illiger. INS. — Syn. d'*Elmis*. *Voy.* ce mot. (C.)

***LIMNOBATES**, Burm. INS. — Syn. d'*Hydrometra*. (BL.)

LIMNOBIA (λίμνη, marais; βίος, vie). INS. — Genre de l'ordre des Diptères-Némocères, famille des Tipulaires, Latr., établi par Meigen et adopté par M. Macquart (*Ins. Dipt.*, t. I, p. 101). Il est principalement caractérisé par des antennes généralement de seize articles; ces articles sont globuleux à partir du troisième, les derniers oblongs.

M. Macquart (*loco citato*) en décrit 29 espèces d'Europe et (*Dipt. exot.*) 7 exotiques: Nous citerons, parmi les premières, la *Limnobia lutea*, commune en France et en Allemagne. (J.)

LIMNOBIUM (λίμνη, marais; βίος, vie). BOT. PH. — Genre de la famille des Hydrocharidées-Stratiotidées, établi par L.-C. Richard (*in Mem. de l'Inst.*, 1811). Herbes de l'Amérique boréale. *Voy.* HYDROCHARIDÉES.

LIMNOCHARE. *Limnocharis* (λίμνη, marais; χαρίεις, qui se plaît). ARACH. — Genre de l'ordre des Acarides, établi par Latreille, et dont les caractères peuvent être ainsi présentés : Palpes faibles, filiformes, à cinquième article unguiforme, petit; bec cylindrique, allongé; corps mou; yeux rapprochés; hanches cachées sous la peau; pieds ambulatoires, les antérieurs plus forts que les postérieurs; larves terrestres, parasites, différant des adultes.

L'espèce type de ce genre est le LIMNOCHARE SATINÉ, *Limnocharis holosericea* Roes., *Acarus aquaticus* Linné. Cette espèce, à l'état de larve, va chercher sa subsistance sur le *Gerris lacustris*, Hémiptère fort commun à la surface des eaux tranquilles. Ces larves, très petites et d'un rouge vif, ressemblent beaucoup à celle du *Trombidium phalangium*. Parvenue à la grosseur de la tête d'un camion, chaque larve se détache et tombe dans l'eau, y marche comme auparavant, bien que ses pieds soient devenus plus courts relativement à l'ampleur du corps, et s'enfonce dans quelque anfractuosité de pierre submergée, devient une nymphe immobile, et, au bout de seize jours, laisse éclore un fort petit Limnochare d'un rouge éclatant, à huit pattes, et avec toutes les formes apparentes de l'adulte. Cette espèce n'est pas très rare en France, et surtout dans les environs de Paris. (H. L.)

***LIMNOCHARIS** (λίμνη, étang; χαρίεις, qui se plaît). REPT. — Genre de Grenouilles proposé récemment par M. Bell (*Voy. Beagle*, 1843). (E. D.)

LIMNOCHARIS (λίμνη, marais; χαρίεις, qui se plaît). BOT. PH. — Genre de la famille des Butomacées, établi par Humboldt et Bonpland (*Pl. æquinoct.*, I, 116, t. 34.) Herbes de l'Amérique tropicale. *Voy.* BUTOMACÉES.

***LIMNOCOCHLIDES**. MOLL. — Latreille, dans ses *Familles naturelles*, a partagé les Gastéropodes pulmonés en plusieurs familles. Celle-ci est du nombre, mais elle a le désavantage de rassembler des animaux qui n'ont pas entre eux l'analogie nécessaire pour en constituer un groupe naturel. En effet, dans cette famille, on trouve les genres de la famille des Auriculés de M. de Blainville, et ceux de la famille des Lymnéens de Lamarck. Nous pensons qu'il est préférable d'adopter les deux familles que nous venons de mentionner. *Voy.* AURICULÉS et LYMNÉENS. (DESH.)

***LIMNODYTES** (λίμνη, étang; δύτης, qui plonge). REPT. — Genre de Batraciens anoures, de la famille des Hylæformes, créé par MM. Duméril et Bibron (*Erp. gen.*, VIII, 1841), et correspondant au groupe des *Hylarana* de M. Tschudi. Les Limnodytes ne diffèrent des Grenouilles que par le dessous de l'extrémité de leurs doigts et de leurs orteils, dilaté en un disque circulaire, comme chez les Rainettes.

On ne connaît que 3 espèces de ce genre; 2 proviennent de Java : ce sont les *L. erythræus* Dum. et Bibr., et *chalconotus* Dum. et Bibr.; et une, le *L. Waigiensis* Dum. et Bibr., a été trouvée par MM. Garnot et Lesson dans l'île Waigiou. (E. D.)

LIMNOPEUCE, Taill. BOT. PH. — Syn. d'*Hippuris*, Linn.

LIMNOPHILA (λίμνη, marais; φίλος, qui aime). BOT. PH. — Genre de la famille des Scrophularinées-Gratiolées, établi pa

R. Brown (*Prodr.*, 442). Herbes de l'Asie et de la Nouvelle-Hollande. *Voy.* SCROPHULARINÉES.

***LIMNOPHILA** (λίμνη, marais; φίλα, qui aime). INS. — Genre de l'ordre des Diptères némocères, famille des Tipulaires de Latreille, établi par M. Macquart (*Ins. dipt.*, t. I, p. 97) aux dépens des Limnobies de Meigen, dont il se distingue principalement par les antennes ayant leur premier article allongé au lieu d'être cylindrique et court.

M. Macquart (*loco citato*) en décrit 21 espèces d'Europe et (*Dipt. exot.*) 2 exotiques, une du Bengale, l'autre de la Caroline. Nous citerons, parmi les premières, la *L. picta* (*Tipula id.* Fabr., *Limnobia id.* Meig.), très commune en France, dans les endroits marécageux. (J.)

***LIMNOPHILE.** *Limnophila.* MOLL. — Troisième sous-ordre des Mollusques pulmonés, proposé par M. Menke, dans son *Synopsis molluscorum*, pour une seule famille correspondant aux Lymnéens de Lamarck. Déjà quelques zoologistes, et M. de Férussac, entre autres, avaient senti la nécessité de diviser les Mollusques pulmonés en plusieurs grands groupes; mais peut-être est-il plus simple et par conséquent préférable de les partager en familles, sans élever d'un degré de plus la valeur des divisions méthodiques. *Voy.* PULMONÉS TERRESTRES et MOLLUSQUES. (DESH.)

LIMNOPHILUS. INS. — Rectification orthographique du nom de *Limnephilus*, faite par M. Burmeister (*Handb. der entomol.*). (BL.)

***LIMNOPHILUS** (λίμνη, étang; φίλος, ami). REPT. — Groupe formé par M. Gray (*Syst. rept.*, 1843) aux dépens des Grenouilles. *Voy.* ce mot. (E. D.)

***LIMNOPHORA** (λίμνη, marais; φορός, penchant). INS. — Genre de l'ordre des Diptères brachocères, famille des Musciens, tribu des Muscides, établi par M. Macquart (*Ins. dipt.*, t. II, p. 309); et différant des autres genres de la même tribu par des antennes à style cotonneux et un abdomen long.

L'auteur de ce genre y rapporte 13 espèces, toutes d'Europe; nous citerons principalement la *L. palustris*, commune en France, sur le bord des marais.

LIMNORÉE. POLYP. — *Voy.* LYMNORÉE.

LIMNORIE. *Limnoria* (nom mythologique). CRUST. — Genre de l'ordre des Isopodes, de la famille des Asellotes, de la tribu des Asellotes homopodes, établi par Leach, et généralement adopté. Le corps des Limnories est allongé, convexe en dessus, et peu rétréci vers les extrémités. La tête est large, courte et bombée; les yeux sont petits, situés sur les côtés, et dirigés en dehors. Les antennes sont petites, cylindriques, courtes et presque égales entre elles. La bouche est proéminente, et armée de mandibules garnies d'un appendice palpiforme; quant aux mâchoires et aux pattes-mâchoires, leur forme n'est pas bien connue. Le thorax se compose de sept anneaux, dont les premiers sont les plus grands. L'abdomen est de même longueur que le thorax, et se compose de six segments mobiles, dont les quatre premiers sont très courts, et les deux derniers très grands. Les pattes sont grêles, cylindriques, et armées d'un ongle simple et légèrement courbé, mais faible et peu mobile. Chez la femelle, il existe à leur base des appendices lamelleux, qui se relèvent contre la face inférieure du thorax pour constituer une poche ovifère. Les fausses pattes branchiales sont disposées comme chez les Cirolanes et les Ægas (*voyez* ces mots). Les membres abdominaux de la dernière paire portent chacun deux appendices styliformes, dont l'interne se compose de deux articles, et l'externe de trois ou quatre. On ne connaît encore qu'une seule espèce de ce genre : c'est la LIMNORIE PERFORANTE, *Limnoria terebrans* Leach. Ce petit Crustacé a été aperçu pour la première fois par un ingénieur anglais, M. Stevenson, chargé de la construction du phare de Bell-Rock. La charpente provisoire, fixée au rocher et baignée par la mer, fut, dans l'espace d'une seule saison, criblée de trous produits par les Limnories; et de grosses poutres de 10 pouces d'équarrissage, employées dans la même localité pour soutenir un chemin de fer provisoire, furent, dans l'espace de trois ans, réduites à 7 pouces par les ravages de ces mêmes animaux. Depuis cette époque, on a constaté des dégâts analogues occasionnés par les Limnories sur plusieurs points du littoral de la Grande-Bretagne, et notamment au pont de Montrose, aux écluses du canal de Crinan, à Leith, à Portpatrick, à Dublin, etc.; mais on n'a pas encore si-

gnalé la présence de cet animal sur nos côtes. Les trous qu'il perce ont ordinairement un vingtième à un quinzième de pouce anglais en diamètre, et près de 2 pouces de profondeur; ces galeries sont cylindriques, parfaitement lisses en dedans, et en général tortueuses : elles peuvent être dirigées dans tous les sens, mais le plus souvent elles se portent de bas en haut. C'est avec ses mandibules que l'animal paraît ronger de la sorte le bois dans lequel il se loge, car on trouve son estomac rempli de matières ligneuses. Les bois les plus durs ne sont pas à l'abri de ses attaques; mais cependant il détruit de préférence les couches les plus tendres. (H. L.)

***LIMNORNIS.** ois.—Genre de la famille des Grimpereaux établi par Gould (*Voy. Beagle Zool. Birds*, pl. 23) pour une espèce qu'il nomme *L. curvirostris*. (Z. G.)

LIMOBIUS (λείμαξ, pré; βιόω, je vis). ins. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides gonatocères, division des Molytides, créé par Schœnherr avec le *Phytonomus dissimilis* de Herbst (*Curculio*) duquel g. il se distingue par le funicule de l'antenne, qui n'est composé que de 6 articles seulement. (C.)

LIMODORUM (λειμών, prairie; δῶρον, don). bot. ph.—Genre de la famille des Orchidées-Ophrydées, établi par Tournefort (*Instit.*, 437). Herbes des régions centrales et australes de l'Europe. *Voy.* orchidées.

LIMON. bot. ph. — Fruit du Limonier. *Voy.* oranger.

LIMON. géol. — *Voy.* matière et terrains.

***LIMONÉES.** *Limoneæ*. bot. ph.—Tribu de la famille des Aurantiacées, qui comprend le g. *Limonia*, et en reçoit son nom. (Ad. J.)

LIMONIA (λειμώνιος, de prairie). bot. ph. —Genre de la famille des Aurantiacées-Limonées, établi par Linné (*Gen.*, n. 524). Arbres ou arbrisseaux de l'Asie tropicale. *Voy.* aurantiacées. — Gærtn., syn. de *Phoberos*, Lour.

LIMONIER. bot. ph. — *Voy.* oranger.

LIMONITE. min. — *Voy.* fer hydroxydé.

LIMONIUS (λειμώνιος, de prairie). ins. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Sternoxes, tribu des Élatérides, créé par Eschscholtz (*Entomologisches archiv.*, v. *Th. Thon.*; Iena, 1829, p. 83), et adopté par Dejean (*Catal.*, 3e éd., p. 102), qui en énumère 24 espèces; 12 appartiennent à l'Europe et 12 à l'Amérique septentrionale. Parmi les premières, nous citerons comme en faisant partie les *El. minutus*, *Brucleri*, de F., *cylindricus* et *serraticornis* de Paykul. (C.)

***LIMOPSIS** (*lima*, lime; ὄψις, aspect). moll.—M. Sassi a proposé ce g. pour quelques espèces de Pétoncles, qui, au lieu d'avoir le ligament sur toute la surface des crochets, sont pourvus d'une fossette triangulaire comparable à celle des Limes. Rien ne prouve que ce g. doive être adopté; il faudrait que ces caractères de peu d'importance fussent appuyés sur ceux de l'animal. *Voy.* pétoncle. (Desh.)

LIMOSA. ois.—Nom latin du g. Barge.

LIMOSELLA (*limosa*, limoneuse). bot. ph. — Genre de la famille des Scrophularinées-Véronicées, établi par Linné (*Gen.*, n. 776). Herbes de l'Europe. *Voy.* scrophularinées.

***LIMOSINÉES.** *Limosinæ*. ois. — Sous-famille de la famille des Scolopacidées, dans laquelle G.-R. Gray (*a List of the gen.*) réunit les genres *Numenius* (Courlis), *Phæopus* (Corlieu), *Limosa* (Barge), *Terekia*, *Erolia* (Erolie), *Ibidorhyncha* (Ibidorhynque). (Z. G.)

LIMULE. *Limulus* (*limus*, limon). crust. — Ce genre, qui a été établi par Müller, est rangé par M. Milne-Edwards dans son *Histoire naturelle sur les Crustacés* dans sa sous-classe des Xyphosures (*voyez* ce mot). Leach, en adoptant ce genre, a réservé ce nom aux espèces dont toutes les pattes sont chéliformes, et a formé un nouveau genre sous le nom de *Tachypleus*, pour celles dont les pieds antérieurs sont monodactyles; mais on sait aujourd'hui que ce dernier caractère ne se rencontre que chez les mâles de certains Limules, et ne coïncide pas avec d'autres particularités de structure de quelque importance, en sorte qu'il ne paraît pas être une base suffisante pour l'établissement d'une division générique. Les espèces qui composent ce genre sont au nombre de 5, habitent la mer, et viennent quelquefois sur les plages sablonneuses; elles se nourrissent de substances animales, et lorsqu'elles sont à terre, elles s'enfoncent souvent dans le sable pour se soustraire à l'influence de la chaleur du soleil qui les fait

périr promptement. On les trouve dans les mers de l'Inde, du Japon, et dans l'Atlantique, sur les côtes de l'Amérique septentrionale; mais elles ne paraissent pas s'élever au-delà du 44e degré de latitude Nord, et semblent confinées à l'hémisphère boréal. Le LIMULE DES MOLUQUES, *Limulus molluccanus* Lhs., peut être considéré comme le type de ce genre singulier. (H. L.)

LIN. *Linum.* BOT. PH. — Grand et beau genre que l'on rangeait d'abord à la suite des Caryophyllées, et pour lequel De Candolle a établi plus tard la famille des Linées, dans laquelle il se trouve encore seul avec le très petit genre *Radiola*. Dans le système sexuel de Linné, il appartient à la pentandrie pentagynie. Le nombre des espèces qui le composent aujourd'hui s'élève à 100 environ. En effet, De Candolle en avait décrit 54 dans le 1er volume du *Prodromus* (pag. 423), et depuis cette époque, Walpers en avait déjà relevé 38 nouvelles dans ses deux premiers suppléments. Ce sont des plantes herbacées ou sous-frutescentes qui se trouvent dans les parties tempérées de toute la surface du globe, et quelques unes, mais en petit nombre, dans les régions intertropicales. Leurs feuilles sont alternes, opposées ou verticillées, entières; leurs fleurs sont jaunes, bleues, couleur de chair ou blanches; elles présentent l'organisation suivante : leur symétrie est quinaire, ce qui distingue du premier coup les Lins du genre *Radiola;* le calice est à 5 sépales entiers; la corolle à 5 pétales unguiculés; les étamines sont hypogynes, réunies entre elles à leur base ou un peu monadelphes; sur les 10 qui entrent dans l'organisation de la fleur, les 5 qui alternent avec les pétales sont seules fertiles; elles présentent deux glandes à leur base; les 5 autres qui sont opposées aux pétales, sont dépourvues d'anthère, et réduites à l'état de simples dents; dans les 5 fertiles, le filet est aplati vers sa base et subulé au sommet; l'anthère est introrse et bi-loculaire. L'ovaire est à 3 ou 5 loges, renfermant chacune deux ovules suspendus. Les loges sont subdivisées en deux, d'une manière plus ou moins complète, par une fausse cloison verticale qui, partant de la paroi ovarienne, vis-à-vis du style, s'avance plus ou moins vers l'axe qu'elle atteint dans certaines espèces du genre. Cet ovaire est surmonté de 5 styles, fort rarement de 3. Le fruit est une capsule plus ou moins globuleuse, dont l'organisation intérieure et la déhiscence varient assez, suivant le plus ou moins de développement des fausses cloisons; en effet, quand celles-ci sont peu développées, il présente, comme l'ovaire, 3 ou 5 loges à deux graines; il s'ouvre alors par le sommet en 3-5 valves par déhiscence septicide; mais quand les fausses cloisons atteignent l'axe, et subdivisent chaque loge en deux logettes, la capsule présente dix cavités renfermant chacune une seule graine, et se séparant à la maturité comme une coque indéhiscente.

Parmi les diverses espèces du genre Lin, il en est une sur laquelle nous ne pouvons nous dispenser de nous arrêter quelque temps, à cause des produits importants qu'elle fournit, et qui en font l'une des plantes les plus utiles que nous possédions. Cette espèce est le LIN COMMUN, *Linum usitatissimum* Lin. Sa tige est droite, cylindrique, glabre, rameuse dans sa partie supérieure seulement, haute de 5 ou 6 décimètres; ses feuilles sont alternes, linéaires-lancéolées, aiguës, un peu glauques; ses fleurs sont d'un bleu clair, un peu grisâtre; elles terminent les rameaux; leurs sépales sont ovales, aigus, membraneux à leur bord, marqués de trois nervures; leurs pétales sont trois fois plus longs que le calice, légèrement crénelés. Le Lin commun est annuel; il croît spontanément dans nos champs, mais il est l'objet de cultures très importantes, surtout dans le nord de la France, en Belgique, dans certaines parties de l'Allemagne et de la Russie. Sa culture n'offre que peu de difficultés. On le sème presque toujours au printemps, excepté dans quelques cas, et dans un petit nombre de localités où les semis se font en automne avec la graine de la variété connue sous le nom de *Lin d'hiver*. Lorsqu'on désire surtout obtenir de bonnes graines, on sème clair et dans une terre forte; lorsque le but qu'on se propose est seulement d'obtenir de bonne filasse, on choisit une terre légère, préalablement bien préparée et ameublie, et le semis se fait beaucoup plus dru. Les proportions de graine employée dans ces divers cas varient de 100 à 175 kilogrammes par hectare. Après avoir hersé et passé le rouleau, on

n'a plus d'autres soins à donner que quelques sarclages, pendant que le plan est encore assez jeune pour le permettre. La récolte se fait par arrachage, lorsque les tiges et les capsules ont jauni; on fait alors avec les plantes de petites bottes qu'on dispose de la manière la plus favorable pour leur dessiccation; on sépare la graine soit en froissant les extrémités des tiges avec la main, soit en les battant avec précaution, soit enfin en les faisant passer dans une sorte de rateau; après cela, pour *obtenir la filasse*, on procède à l'opération du rouissage.

La filasse du Lin est fournie par les fibres de son écorce, dissociées et isolées à l'aide des opérations successives du rouissage, du teillage et du peignage. C'est dans les ouvrages *spéciaux* qu'on doit chercher les détails relatifs à ces diverses opérations; nous nous bornerons à rappeler ici que le rouissage consiste dans le séjour des tiges du Lin dans l'eau pure ou mêlée de diverses substances, ou bien sur un pré. Ce n'est là, comme on le voit, qu'une macération prolongée pendant assez longtemps pour amener, soit la séparation de l'écorce d'avec la portion ligneuse, soit la désagrégation des fibres qui constituent cette écorce elle-même. Le teillage a pour objet d'enlever en le brisant l'axe ligneux des tiges, de manière à laisser isolée l'écorce ou la filasse, qui, soumise plusieurs fois successivement à l'action de peignes à dents de fer, de plus en plus fins, isole de plus en plus ses fibres, et donne ainsi des qualités de plus en plus fines. On distingue dans le commerce plusieurs qualités de Lins préparés, caractérisées par la finesse, la longueur et la nuance de leurs brins. Les plus estimés sont ceux qu'on obtient dans les environs de Lokeren, dont la couleur est grise, *dont le brin est très fin*, doux et soyeux; au second rang se classent les Lins blancs, qui viennent des environs de Valenciennes; ils proviennent des variétés qu'on nomme *Lins ramés*, qu'on est obligé de soutenir, pendant qu'ils sont sur pied, par des palissades à claire-voie; ceux-ci sont *moins fins et moins soyeux* que la qualité précédente; mais, en revanche, ils sont plus résistants, à brins plus longs; leur premier choix donne ce que l'on verse dans le commerce sous le nom de *Lin fin*. Quant aux Lins de Russie, ils forment une qualité inférieure qu'on n'emploie que pour la fabrication des grosses toiles et des cordages. Dans le commerce, on classe les divers degrés de finesse du Lin par numéros de 1 à 12, dont les supérieurs répondent aux plus beaux, ou par les lettres correspondantes de A jusqu'à L, dont l'ordre alphabétique indique l'ordre d'élévation des qualités. Tout le monde sait quelles sommes considérables représentent pour certains pays, particulièrement pour la Belgique et pour nos *départements* du Nord et de la Bretagne, la production des filasses du Lin et leur mise en œuvre. On sait aussi que la filature de cette précieuse matière textile, après avoir été opérée seulement à la main, se fait aujourd'hui presque aussi bien à l'aide de l'ingénieux procédé mécanique que le monde industriel doit à Philippe de Girard.

La graine du Lin a également une grande importance sous des points de vue et par des produits entièrement divers: Tout entière, elle sert, dans les pharmacies, pour conserver le nitrate d'argent calciné ou la pierre infernale; plusieurs observations ont même montré que, par suite de ce simple contact, elle se pénètre de cette substance énergique, au point d'avoir produit des accidents funestes sur des personnes qui l'avaient employée après qu'elle avait servi à cet usage. Son tégument renferme en forte proportion un mucilage usité dans un grand nombre de circonstances; son amande contient environ un cinquième de son poids d'une huile grasse dont les usages industriels, économiques et même médicinaux, sont nombreux et importants; enfin cette même graine, réduite en farine, joue encore en médecine un rôle important.

Le mucilage existe dans la graine de Lin dans la proportion d'environ 1/6e du poids; c'est un excellent émollient et adoucissant, qu'on emploie, sous forme de décoction plus ou moins chargée, en gargarismes, collyres, injections, etc., pour toutes les inflammations du canal intestinal, des voies urinaires, etc. C'est encore un diurétique très fréquemment employé. Sa décoction chargée est épaisse et visqueuse. Sa composition a été étudiée d'abord par Vauquelin, et plus récemment par Meyer de Kœnigsberg; le premier de ces chimistes avait reconnu comme entrant dans sa composition: une

substance gommeuse, une substance animale, de l'acide acétique libre, de l'acétate de potasse et de chaux, du sulfate et de l'hydrochlorate de potasse, du phosphate de potasse et de chaux, enfin une très petite quantité de silice. Meyer lui a trouvé, de son côté, la composition suivante : Mucus avec acide acétique libre, acétate de chaux, phosphate de magnésie et de chaux, sulfate et hydrochlorate de potasse,=151,20; — extractif doux avec acide malique libre, malate et sulfate de potasse, hydrochlorate de soude, = 108,84; — amidon avec hydrochlorate de chaux, sulfate de chaux et silice, = 14,80; — cire, = 1,46; résine molle, = 24,88; — matière colorante jaune-orangée, analogue au tannin, = 6,26; — *id.* avec hydrochlorate de chaux et de potasse, nitrate de potasse, = 9,91; — gomme avec beaucoup de chaux, = 61,54; — albumine végétale, = 27,88; — gluten, = 29,32; — huile grasse, = 112,65; — matière colorante résineuse, = 5,50; — émulsion et coque, = 443,82. Total, 1000.

L'huile de Lin s'emploie en quantité pour la peinture à l'huile; elle est modérément siccative; mais on la rend beaucoup plus siccative par l'ébullition avec de la litharge ou oxyde de plomb; elle donne alors ce qu'on nomme *huile grasse*, dont la dénomination est absolument impropre. Elle sert à la fabrication de l'encre d'imprimerie. Lorsqu'on en imprègne des tissus, elle les revêt, en séchant, d'une couche qui les rend imperméables à l'eau, ou, comme on le dit, cirés; telles sont les toiles cirées. Si l'on passe des couches successives de cette huile, en les laissant sécher l'une après l'autre, sur un moule quelconque qu'on enlève ensuite, on obtient les divers objets employés en chirurgie, tels que sondes, etc., auxquels on donne fort improprement le nom d'instruments de caoutchouc. Dans quelques cas, on emploie l'huile de Lin en médecine; elle agit alors comme relâchante et même purgative. Enfin elle est employée pour l'éclairage, et même, dans le nord de la France, comme condiment dans la préparation des aliments. Pour obtenir cette huile, on abandonne la graine de Lin pendant trois ou quatre mois dans un lieu sec; on a reconnu, en effet, qu'après avoir été ainsi conservée quelque temps elle donne plus d'huile que lorsqu'elle est encore toute fraîche. Cette graine est ensuite soumise à une légère torréfaction dans des vases de terre ou de cuivre, afin de faire disparaître le mucilage sec qui encroûte sa surface, et dont l'effet serait d'empêcher la sortie de l'huile et de faciliter son altération. Après ces opérations préliminaires, on réduit la graine en farine par l'action de la meule; après quoi on soumet cette farine à une forte pression en l'enfermant dans des sacs de toile. L'huile, chassée par l'action de la presse, est reçue dans des jarres, où elle se clarifie spontanément par le repos.

La farine de graine de Lin est encore employée en quantité sous la forme de cataplasmes. Dans les laboratoires de chimie, elle sert à la préparation d'un lut; enfin, dans certaines parties de l'Asie, on la mange en la mêlant avec du miel. Elle est, du reste, quelque peu nutritive, et elle a quelquefois servi d'aliment pendant de grandes famines.

Parmi les autres espèces de Lin qui présentent encore quelque intérêt, nous nous bornerons à mentionner les suivantes : Le Lin vivace ou Lin de Sibérie, *Linum perenne* Linn., dont on a essayé la culture dans ces dernières années, et qui paraît devoir offrir des avantages sous le rapport de sa durée, et aussi parce qu'il réussit assez bien dans les terres maigres et sablonneuses; le Lin cathartique, *L. catharticum* Linn., petite espèce dont les diverses parties, et particulièrement la graine, agissent comme purgatives. Elle est aujourd'hui inusitée en France; mais elle entre encore dans la pharmacopée anglaise et danoise; enfin quelques espèces qu'on rencontre dans les jardins, cultivées comme plantes d'ornement, comme les Lins campanulé et trigyne, l'un et l'autre à grandes fleurs jaunes, et le Lin sous-frutescent, à jolies fleurs rosées. (P. D.)

On a donné vulgairement le nom de *Lin* à des plantes bien différentes de celle dont il vient d'être question. Ainsi l'on a appelé :

Lin d'Amérique, l'*Agave americana*;

Lin étoilé, le *Lysimachia stellata*;

Lin de Lierre ou maudit, la Cuscute;

Lin de marais ou de prés, les Ériophores;

Lin de la Nouvelle-Zélande, le *Phormium tenax*;

Lin maritime, les Fucus;

LIN SAUVAGE, l'*Antirrhinum pellisserianum*.

LIN INCOMBUSTIBLE. MIN. — Un des noms vulgaires de l'Asbeste ou Amianthe.

***LINA** (*lina*, filets). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères, tétramères de Latreille, famille des Cycliques, tribu des Chrysomélines, proposé par Mégerle, et adopté par Dahl et Dejean, dans leurs Catalogues respectifs. Le nombre d'espèces rapportées à ce genre est de 25. 15 appartiennent à l'Europe, 6 à l'Amérique, 3 à l'Asie, et une est originaire d'Afrique (du cap de Bonne-Espérance). Parmi les espèces qu'on y comprend, nous citerons les suivantes : *Chrys. populi* Lin., *tremulæ*, *cuprea*, *ænea*, *Bulgharensis*, *Laponica*, *interrupta*, *scripta*, 20-*punctata* et *collaris* de Fabr. (C.)

LINACÉES, LINÉES. *Linaceæ*, *Lineæ*. BOT. PH. — Famille de plantes dicotylédonées, polypétales, hypogynes, réunie primitivement à la suite des Caryophyllées, dont on l'a depuis éloignée pour la rapprocher avec plus de raison des Géraniacées, dont M. A. de Saint-Hilaire l'a même considérée comme une simple tribu. Ses caractères sont les suivants : Calice partagé jusque près de sa base en 4 divisions, plus ordinairement jusqu'à sa base en 5 folioles distinctes, imbriquées. Pétales en nombre égal et alternes, plus longs que le calice, rétrécis en onglet inférieurement, à préfloraison tordue. Étamines en nombre égal, et alternant avec les pétales, à filets tantôt libres, tantôt et le plus ordinairement réunis par leur base élargie en un petit anneau hypogin, montrant souvent dans l'intervalle de ces filets autant de petites dents, qui sont les étamines oppositipétales avortées. Anthères plus ou moins allongées, introrses, à deux loges parallèles, s'ouvrant par une fente longitudinale. Ovaire partagé intérieurement en autant de loges qu'il y a de pétales, plus rarement réduit à trois, surmonté d'autant de styles filiformes terminés chacun par un stigmate simple, allongé ou en tête; dans chaque loge deux ovules pendants, collatéraux, séparés par l'interposition d'une cloison s'avançant du dos de la loge. Capsule à 3-5 loges, divisées chacune par ces cloisons plus ou moins complètes en deux logettes monospermes, se séparant par le décollement latéral des carpelles en coques bivalves. Graines pendantes, comprimées, à test coriace et luisant, doublé d'une membrane épaisse qu'on décrit quelquefois comme un périsperme, et qui enveloppe un embryon droit ou légèrement *arqué*, à cotylédons *plans*, à radicule courte et supère. Les espèces sont des herbes annuelles ou vivaces ou des sous-arbrisseaux, répandus dans les régions tempérées de l'hémisphère boréal, en Europe, surtout autour de la Méditerranée et en Asie, rares dans l'hémisphère austral ou sous les tropiques. Leurs feuilles sont alternes ou opposées, plus rarement verticillées, simples, sessiles, linéaires, très entières, sans stipules; leurs fleurs jaunes, bleues, rosâtres ou blanches, simulant des corymbes ou des panicules terminales, mais offrant en réalité une inflorescence définie. Les Lins sont utiles par leurs graines, dont le tégument, couvert d'un enduit mucilagineux, se gonfle par l'eau et fournit un topique émollient fréquemment employé; ils le sont surtout par la ténacité de leurs fibres corticales, dont on fait des fils et des tissus si estimés. De là la culture du Lin usuel (*Linum usitatissimum*) répandue si généralement. La famille ne comprend que deux genres : le *Linum*, Dill. (*Reimwardtia*, Dumort.), et le *Radiola*, Dill., tous deux confondus dans un seul par Linné et les anciens auteurs. (AD. J.)

LINAGROSTIS, Lam. BOT. PH. — Syn. d'*Eriophorum*, Linn.

LINAIRE. *Linaria* (*linearis*, linéaire). BOT. PH. — Beau genre très nombreux de la famille des Scrophularinées, tribu des Antirrhinées, de la didynamie angiospermie dans le système sexuel de Linné. Établi d'abord par Tournefort, il avait été supprimé par Linné, qui l'avait réuni aux *Antirrhinum*; mais il a été rétabli par A. L. de Jussieu, et adopté par tous les botanistes modernes. Les plantes qui le composent sont herbacées, rarement ligneuses, annuelles ou vivaces; leurs feuilles sont alternes, soit sur toute la plante, soit à sa partie supérieure seulement, les inférieures étant opposées et verticillées; leurs fleurs sont accompagnées de bractées, tantôt solitaires à l'aisselle des feuilles, tantôt réunies en épis; leur couleur est souvent jaune, plus rarement blanche, purpurine, violacée ou bleue. Chacune d'elles présente un

calice à 5 divisions profondes, dont les deux inférieures sont écartées; une corolle personée, dont le tube est renflé, et se prolonge à sa base en un éperon qui va passer entre les divisions inférieures et écartées du calice; dont le limbe a la lèvre supérieure bifide, l'inférieure à trois lobes. Les étamines sont au nombre de 4, didynames. Le fruit est une capsule ovoïde ou globuleuse, à 2 loges, s'ouvrant au sommet par deux trous, renfermant des graines nombreuses, entourées d'un rebord membraneux. Les Linaires sont pour la plupart indigènes des parties tempérées de l'hémisphère boréal, particulièrement du bassin de la Méditerranée; un petit nombre se trouve aussi dans les régions tempérées de l'Amérique méridionale. La Flore française en possède seule environ 30 espèces.

Les Linaires présentent accidentellement un phénomène des plus remarquables, et que nous ne pouvons nous dispenser de rappeler ici; nous voulons parler de la régularisation de leur corolle, à laquelle Linné a donné le nom de *Peloria*, pélorie (de πέλωρ, monstre). Ce fait a été observé d'abord en 1742, en Suède, par Zioeberg; il a été l'objet d'une dissertation de Linné, qui se trouve dans ses *Amœnitates academicæ*. Il consiste en ce que la corolle des Linaires devient régulière, tubulée, un peu resserrée à l'orifice du tube; qu'elle présente un limbe plan, à 5 lobes égaux, et vers sa base, 5 éperons égaux entre eux, et semblables à celui que présente la fleur ordinaire. Les étamines ont subi également l'influence de ce retour à la régularité; car au lieu de 4 didynames, on en observe 5 distinctes de la corolle. Au milieu de cette étrange modification, Linné reconnut qu'il n'y avait là autre chose qu'une monstruosité, ou pour parler plus exactement, une régularisation de la fleur ordinairement irrégulière de la Linaire commune, et les raisons sur lesquelles il appuya cette explication ont été parfaitement justifiées par de nouvelles observations. Une particularité bien digne de remarque, c'est que, lorsque les Linaires pélorièes donnent des graines fertiles, ce qui n'a lieu que rarement, ces graines produisent des plantes à fleurs également pélorièes, ainsi que l'a reconnu Wildenow. La pélorie n'est quelquefois que partielle, c'est-à-dire qu'elle ne se produit que sur quelques-unes des fleurs d'un épi, de sorte que celui-ci présente alors en même temps des fleurs ordinaires irrégulières et des fleurs régularisées. Le phénomène remarquable de la pélorie, observé d'abord chez la Linaire commune, a été signalé chez des plantes appartenant à d'autres genres.

L'espèce la plus connue et la plus commune de ce genre est la LINAIRE COMMUNE, *Linaria vulgaris* Mœnch (*Antirrhinum linaria* Lin.), qui croît communément dans les terrains incultes de presque toute l'Europe. Sa tige s'élève à 5-6 décimètres; elle est droite, le plus souvent simple, portant dans toute sa longueur des feuilles linéaires-lancéolées, aiguës, glauques, nombreuses et rapprochées; ses fleurs sont grandes, d'un jaune pâle, safranées à leur palais, réunies en épis terminaux, allongés et assez grêles; les divisions du calice sont linéaires, aiguës, plus courtes que la capsule; l'éperon est aigu, presque droit.

Quelques autres espèces, soit indigènes, soit étrangères à la France, sont cultivées plus ou moins fréquemment pour l'ornement des jardins; l'une des plus jolies est la LINAIRE DES ALPES, si commune dans les Alpes et les Pyrénées, et qui se couvre presque de fleurs d'un bleu violet dont le palais est orangé. (P. D.)

LINARIA, Briss..ois.— Nom latin du g. Linotte.

***LINARIA.** HELM. — Syn. de *Lineus* et de *Nemertes* employé par Sowerby. (P. G.)

***LINARITE**, Brooke. MIN.— Sulfate bleu de Plomb et de Cuivre, de Linarès en Espagne. *Voy.* PLOMB SULFATÉ. (DEL.)

LINCKIE. *Linckia* (nom propre). ÉCHIN. — Genre d'Astéroïdes établi d'abord par M. Nardo, en 1834, pour les espèces à corps en étoile, à rayons tuberculeux et allongés, montrant la peau poreuse dans les intervalles des tubercules, telles sont les Astéries variolée et milléporelle. MM. Müller et Troschel ont d'abord adopté ce genre, en le réduisant à ne contenir que les espèces dont les bras sont aplatis et entièrement revêtus de plaques granulées, lesquelles forment deux rangées sur les bords, et laissent voir des pores isolés dans les intervalles. Les Linckies ont un anus subcentral et sont dépourvues de pédicellaires; elles font partie de

la deuxième famille des Astéries, ayant deux rangées de tentacules le long du sillon ventral. Le genre *Linckia* a cependant été différemment circonscrit par M. Gray, et les précédentes *Linckia* ont été nommées *Scytaster*. *Voy.* ce mot. (Duj.)

LINCONIA. BOT. PH. — Genre de la famille des Bruniacées, établi par Linné (*Mant.*, 148). Sous-arbrisseaux du Cap. *Voy.* BRUNIACÉES.

***LINDAKERIA** (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Bixacées-Bixinées établi par Presl (*in Reliq. Hœnk.*, II, 89, t. 65). Arbres ou arbrisseaux du Mexique. *Voy.* BIXACÉES.

***LINDENBERGIA** (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Scrophularinées-Gratiolées, établi par Link et Otto (*Ic. select.*, 95). Herbes de l'Asie tropicale et subtropicale. *Voy.* SCROPHULARINÉES.

***LINDENIUS.** INS. — Genre de la tribu des Crabroniens, de l'ordre des Hyménoptères, établi aux dépens du genre *Crabro* par MM. Lepeletier de Saint-Fargeau et Brullé. Le type de cette division est le *L. armatus* St-Farg. et Brull., assez commun aux environs de Paris. (Bl.)

LINDERNIA. BOT. PH. — Genre de la famille des Scrophularinées-Gratiolées, établi par Allioni (*Pedemont.*, III, 178, t. 5). Herbes de l'Europe centrale. *Voy.* SCROPHULARINÉES.

LINDLEYA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Rosacées-Quillajées, établi par H.-B. Kunth (*in Humb. et Bonpl. Nov. gen. et sp.*, VI, 240, t. 562). Arbres du Mexique. *Voy.* ROSACÉES. — Nees, syn. de *Laplacea*, H. B. K.

LINDSÆA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Polypodiacées-Polypodiées, établi par Dryander (*in Linn. Transact.*, III, 39, t. 7). Fougères croissant dans les régions tropicales du globe. *Voy.* POLYPODIACÉES.

LINÉAIRE. *Linearis.* ZOOL., BOT. — On applique généralement ce nom à toute partie d'un animal ou d'une plante disposée en forme de ligne (Ex. : antennes *linéaires*, feuilles *linéaires*, etc.).

LINÉES. BOT. PH. — *Voy.* LINACÉES.

LINETTE. POISS. — Nom vulgaire d'une espèce de Trigle, le *T. hirundo*. *Voyez* TRIGLE.

LINEUS, Dav. et Sow. HELM. — Syn. de *Nemertes*, Cuv.

LINGUATULE. *Linguatula.* HELM. — *Voy.* PENTASTOME.

LINGUELLE, Blainv. MOLL. — Syn. de Diphyllie, Cuv. (Desh.)

LINGULE. *Lingula* (*lingula*, languette). MOLL. — Avant l'institution de ce genre par Bruguière, dans les planches de l'Encyclopédie, ces coquilles avaient été mentionnées et figurées dans plusieurs ouvrages antérieurs. Seba, par exemple, en donne une figure complète dans son *Museum*; mais cette figure, sans doute oubliée, n'a pas empêché que la plupart des naturalistes méconnussent les véritables caractères de ces coquilles. En effet, Linné, qui probablement ne connut qu'une valve détachée, la range parmi les Patelles, sous le nom de *Patella unguis*. Schroeter, Gmelin et quelques autres auteurs méthodistes ont adopté sans examen l'opinion linnéenne. Chemnitz, dans le *Naturforschere*, ainsi que dans son grand ouvrage de conchyliologie, ayant vu la Lingule complète, démontra la fausseté de l'opinion de Linné et proposa de placer la coquille bivalve en question dans le g. *Pinna*. Cet arrangement de Chemnitz était sans doute préférable à celui de Linné; mais il ne pouvait être définitif, puisque la coquille de la Lingule est portée sur un pédicule qui n'existe point dans les espèces du g. *Pinna*. Nous ne parlerons pas de l'opinion de Meuschen, qui range les Lingules parmi les Anatifes, et nous arriverons au moment de la publication des planches de l'Encyclopédie, dans lesquelles Bruguière propose le g. Lingule pour la première fois, sans le caractériser. Dès ses premiers travaux, Lamarck, en adoptant ce genre, le caractérisa et le mit en rapport avec les Calcéoles, les Orbicules et les Térébratules. Jusqu'alors on ne connaissait pas l'organisation de l'animal de ce genre; Cuvier, le premier, publia à son sujet un mémoire anatomique très intéressant, que l'on trouve dans les premiers volumes des *Mémoires du Muséum*. Comme conséquence de ses recherches, Cuvier fait voir la nécessité de créer une classe à part pour ce Mollusque bivalve, d'une organisation très différente de celle des autres acéphalés. Bientôt après, dans sa *Philosophie zoologique*, Lamarck, suivant les indications de

Cuvier, proposa la famille des Brachiopodes (*voy.* ce mot), dans laquelle il fit entrer les trois genres Orbicule, Lingule et Térébratule. Les Brachiopodes furent introduits dans toutes les méthodes, où ils subirent quelques changements rendus nécessaires par les progrès de la science; mais le genre Lingule resta tel qu'il avait été institué par Lamarck, et ses caractères peuvent être exprimés de la manière suivante :

Coquille longitudinale, équivalve, équilatérale, mince, fragile, tronquée à l'extrémité antérieure, terminée postérieurement en crochets pointus, droits, médians, embrassés par un pédicule tendineux, cylindracé-conique, plus long que la coquille, et se fixant aux corps sous-marins; en dedans, les valves présentent une impression palléale peu nette, à l'intérieur de laquelle il existe trois impressions musculaires sur la valve droite et quatre sur la gauche; l'une de ces impressions est dans la profondeur des crochets.

L'animal est pair et symétrique dans presque toutes ses parties; le manteau est divisé en deux lobes égaux; l'un de ces lobes couvre le côté dorsal, et l'autre le côté ventral de l'animal; ils contiennent dans leur épaisseur les organes branchiaux, sous formes de stries obliques, aboutissant aux quatre vaisseaux branchiaux. En soulevant et en renversant en arrière l'un des lobes du manteau, on trouve au-dessous de lui et au centre de l'animal une sorte de muffle court, percé au centre par l'ouverture de la bouche. Cette partie est garnie en dessus et en dessous de lèvres ciliées transverses, qui, au lieu de se continuer en palpes labiaux, comme dans les autres Mollusques acéphalés, se prolongent en deux longs bras ciliés, que l'animal fait sortir de sa coquille, et qu'il y fait rentrer en spirale. Comme il n'existe aucune trace du pied des Mollusques acéphalés proprement dits, la plupart des zoologistes ont considéré les bras ciliés dont nous venons de parler comme des organes de mouvement, ce qui a valu aux animaux en question le nom de Brachiopodes, qui leur est consacré. De la bouche part un œsophage court, qui bientôt se dilate à peine en un estomac allongé qui se continue sans interruption avec l'intestin; celui-ci reste à peu près uniforme dans son diamètre; il fait plusieurs circonvolutions dans le foie, en se plaçant dans les intervalles des muscles des valves, et vient aboutir au côté gauche de l'animal, descend jusqu'à la commissure du manteau, où il se termine en une petite perforation. Les organes de la circulation sont doubles, c'est-à-dire qu'un cœur existe de chaque côté, qu'il reçoit par son extrémité des vaisseaux branchiaux, pour répartir ensuite le fluide nourricier dans la masse des viscères, au moyen des artères. D'après les observations récemment publiées par M. Owen, les veines ne seraient point en continuité avec les artères; les deux systèmes vasculaires laisseraient entre eux des lacunes étendues, dans lesquelles le sang viendrait s'épancher pour favoriser la nutrition des organes. Les muscles sont plus nombreux que dans les autres acéphalés; ils se rendent obliquement d'une valve à l'autre, et sont rassemblés vers leur centre; le muscle qui s'insère sur le côté droit de la valve gauche, par exemple, se dirige obliquement pour se fixer au côté gauche de la valve droite. Les deux muscles fixés dans les crochets sont destinés à soutenir le pédicule corné, auquel les valves sont attachées; ce pédicule est creux, et chez ceux des individus que nous avons vus, il nous a paru contenir des parties considérables de l'ovaire. Cuvier avait considéré comme une glande salivaire une portion glanduleuse couvrant l'estomac; d'après M. Owen, Cuvier aurait été trompé par une différence de couleur, et la glande en question serait une dépendance du foie.

L'animal des Lingules n'est pas placé entre les valves de la même manière que les autres Mollusques acéphalés; il n'a pas une valve droite et une gauche, car le dos de l'animal est dans l'une de ces valves, le ventre dans l'autre. En cela, il ressemble à l'animal des Térébratules et des autres Brachiopodes: seulement, comme les valves sont parfaitement égales, il est difficile de distinguer la supérieure de l'inférieure.

Les Lingules sont des Mollusques propres aux mers chaudes de l'Inde et de l'Amérique méridionale; on a cru longtemps qu'ils vivaient attachés par groupes aux rochers, à peu près de la même manière que les Anatifes; mais, d'après les observations récen-

tes de M. Cuming, les Lingules sont enfoncées dans le sable des rivages, à une faible profondeur dans la mer : elles peuvent même habiter dans des sables découverts par la marée, ce qui permet de les rechercher et de les recueillir quelquefois avec assez d'abondance pour être vendues sur les marchés. Pendant longtemps, on n'en connut qu'une seule espèce. La monographie, récemment publiée par M. Sowerby, dans le *Thesaurus conchyliorum*, porte à 7 le nombre des espèces actuellement connues. Ce g. est également répandu à l'état fossile dans différents terrains, et ce qui est remarquable, c'est qu'il n'a point été mentionné jusqu'ici dans les terrains tertiaires; les terrains secondaires sont ceux qui en contiennent le plus, et l'on en cite jusqu'à 10 espèces; mais aucune n'est aussi grande que la plupart de celles qui vivent actuellement. (Desh.)

***LINGULES.** moll. — M. Rang, dans son *Manuel de conchyliologie*, a établi sous ce nom une famille pour le seul genre Lingule. Déjà Latreille, dans ses *Familles naturelles du règne animal*, avait proposé un groupe semblable parmi les Brachiopodes, sous le nom de *Pédonculés équivalves*. *Voy.* brachiopodes, lingule et mollusques. (Desh.)

***LINISCUS** (λινίσκος, fil). helm. — Genre d'Helminthes parasites établi par M. Dujardin (*Helminthes*, p. 29) pour une espèce voisine des Trichosomes, qui est parasite de la Musaraigne carrelet : c'est le *Liniscus exilis*. (P. G.)

LINKIA, Cavan. bot. ph. — Syn. de *Persoonia*, Smith. — Pers., syn. de *Desfontainea*, Ruiz et Pav.

LINNÆA (nom propre). bot. ph. — Genre de la famille des Lonicérées (Caprifoliacées), établi par Gronovius (*in Linn. gen.*, n. 774). Herbes des régions boréales du globe. *Voy.* caprifoliacées.

LINOCIERA. bot. ph. — Genre de la famille des Oléacées - Oléinées, établi par Swartz (*Flor. Ind. occident.*, I, 74). Arbres ou arbrisseaux de l'Amérique et de l'Asie tropicale. *Voy.* oléacées.

***LINOPODE** (λίνον, fil; πούς, pied). arach. — Genre de l'ordre des Acarides et de la famille des Trombidides, établi par M. Koch; cette nouvelle coupe générique, qui comprend une douzaine d'espèces, n'a pas été adoptée par M. P. Gervais dans son *Histoire naturelle des Insectes aptères*; il la rapporte à celle des *Trombidium*. *Voy.* ce mot. (H. L.)

***LINOSTIGMA** (λίνον, fil; στίγμα, stigmate). bot. ph. — Genre de la famille des Géraniacées?, établi par Klotsch (*in Linnæa*, X, 438). Herbes du Brésil méridional.

***LINOSTOMA** (λίνον, lin; στόμα, ouverture). bot. ph. — Genre de la famille des Daphnoïdées, établi par Wallich (*Catalog.*, n° 4203). Arbrisseaux de l'Inde. *Voy.* daphnoïdées.

LINOSYRIS (λίνον, fil; σύρα, tige). bot. ph. — Genre de la famille des Composées-Astéroïdées, établi par Lobel (*Histor.*, 223). Herbes de l'Europe et de l'Asie boréale. *Voy.* composées.

***LINOTRITON.** rept. — M. Bell désigne sous cette dénomination une division du genre Salamandre. *Voy.* ce mot. (E. D.)

LINOTTE. *Linaria* (qui aime la graine de lin). ois. — Par suite des réformes introduites dans les méthodes ornithologiques, réformes dont un des principaux résultats a été la création d'un nombre considérable de genres nouveaux, beaucoup de noms d'espèces sont devenus des dénominations génériques : ainsi le mot *Linotte*, que l'on avait toujours affecté à l'une des nombreuses espèces des *Fringillæ* de Linné, a pris chez les auteurs modernes une signification plus étendue, en devenant le titre d'un genre particulier, qui a pour type l'espèce même à laquelle ce nom de Linotte était spécialement donné.

Bechstein, si je ne me trompe, est le premier qui ait proposé d'introduire cette coupe dans le genre *Fringilla*. Quelques ornithologistes, après lui, voulant rester fidèles à la classification de Linné, ont repoussé les modifications qui tendaient à altérer cette classification; mais bon nombre d'autres auteurs, parmi lesquels je citerai G. Cuvier, se sont empressés de reconnaître la distinction que Bechstein avait établie entre les Linottes et les autres espèces avec lesquelles on les avait confondues. Aujourd'hui ce genre paraît définitivement admis et accepté. Boié, Brehm, Ch. Bonaparte, G.-R. Gray, et beaucoup d'autres naturalistes l'ont inséré dans leurs divers travaux ornithologiques.

On reconnaît aux Linottes un bec parfaitement conique, court, sans renflement à la

base ni sur aucun point de son étendue. Ces caractères physiques, les seuls que l'on puisse mettre en relief, seraient, il faut en convenir, très insuffisants pour autoriser la distinction que l'on a voulu établir entre ces oiseaux et les autres espèces de la famille des Fringilles (Conirostres de G. Cuvier), si ici on n'avait pris en considération les circonstances de mœurs et d'habitudes. En effet, sous ce rapport, les Linottes se distinguent assurément des Moineaux, des Veuves, des Pinsons, dont elles étaient les congénères.

Les Linottes, comme les Chardonnerets, avec lesquels elles ont les plus grandes affinités, ont un instinct de sociabilité développé à un très haut degré. Elles ne vivent dans l'isolement qu'à l'époque de la reproduction, c'est-à-dire depuis avril jusqu'à la fin de juillet. Le reste de l'année, on les rencontre rassemblées par troupes plus ou moins nombreuses. Non seulement tous les individus provenant de la même nichée demeurent réunis, mais encore toutes les familles que nourrit un canton s'attroupent vers la fin de l'été, en septembre ordinairement, pour voyager en compagnie les unes des autres. Après l'époque des migrations, lorsqu'elles se sont cantonnées, c'est-à-dire lorsqu'elles ont fait choix d'une localité qui puisse leur offrir pendant quelque temps une nourriture facile et appropriée à leurs goûts, les Linottes forment alors des bandes vraiment prodigieuses. L'été, ces oiseaux se tiennent sur les lisières des bois, des grandes forêts, et généralement dans les halliers, les haies et les buissons; l'hiver, ils descendent dans les plaines et les lieux découverts et cultivés. Les Linottes offrent ceci de particulier que l'hiver, et surtout s'il fait grand froid, elles volent très serrées, très rapprochées les unes des autres; elles se *pelotonnent*, comme on dit en terme d'oiselerie. Elles ont aussi pour habitudes communes de s'abattre, de s'élever toutes ensemble, et de se poser, lorsqu'elles le peuvent, à la cime du même arbre. La nuit, elles gagnent les bois, et choisissent pour asile les arbres dont les feuilles, quoique sèches, ne sont pas encore tombées. Leur vol est suivi, et ne s'exécute pas par élans répétés, comme celui des Moineaux. Posées à terre, elles avancent au moyen de petits sauts.

Les Linottes, qu'un besoin commun avait réunies, se séparent par couples, quand vient le printemps. Elles vont vaquer aux soins de la reproduction. Ordinairement elles font deux pontes par an, quelquefois trois. Les mâles ne partagent ni le travail de la nidification, ni les fonctions pénibles de l'incubation; mais ils sont remplis d'attention pour leurs femelles, et leur apportent à manger. Les petits sont nourris dans le nid jusqu'à ce qu'ils aient acquis assez de forces pour prendre leur volée; le père et la mère leur dégorgent dans le bec des graines préalablement triturées et en voie de décomposition par suite du séjour que ces graines font dans leur jabot.

La plupart des Linottes chantent très agréablement, et le printemps est l'époque où leur chant a le plus d'éclat; mais de toutes, celle qui a servi de type au genre, est, sans contredit, l'espèce la plus recommandable par la beauté de sa voix. Le chant de celle-ci ne cesse qu'à la mue; il est éclatant, flûté, varié, et son gosier se ploie facilement aux différents airs qu'on veut lui enseigner. Ces brillantes qualités, réunies à un naturel docile et susceptible d'attachement, la font rechercher comme oiseau de volière. Elle s'habitue si bien à la captivité qu'on peut la conserver dix ou douze ans en cage: Sonnini cite un individu qui vécut ainsi quatorze ans.

Les Linottes font leur principale nourriture de jeunes graines de Lin, de Navette, de Chanvre. Ce régime n'est pourtant pas exclusif, car pendant l'hiver ces oiseaux s'attaquent à toutes les graines qui peuvent leur fournir un aliment quelconque; ils ébourgeonnent même, ainsi que le font la plupart des Fringilles, tels que les Bouvreuils, les Tarins, etc., les Peupliers, les Tilleuls et les Bouleaux.

Le genre Linotte a des représentants dans les deux continents, mais l'Europe paraît en posséder plus que l'Amérique; du moins des espèces actuellement connues, le plus grand nombre appartient à l'ancien continent.

Le plumage de ces oiseaux est susceptible de varier accidentellement: le mélanisme et l'albinisme total ou partiel sont les variétés les plus fréquentes que l'on ait observées. On trouve encore des individus à plumage isabelle; mais, indépendamment de ces variétés accidentelles, les Linottes, et surtout

l'espèce type, se présentent encore sous une livrée différente, selon les saisons; ce qui a occasionné des erreurs, en donnant lieu à de doubles emplois.

Parmi les espèces du genre Linotte, nous nous bornerons à mentionner ici celles qui sont parfaitement connues et déterminées, et plus particulièrement les espèces d'Europe.

1. La LINOTTE ORDINAIRE OU DES VIGNES, *Lin. cannabina*, *Fr. cannabina* Lin. (Buff., *pl. enl.*, 485 et 151, fig. 1, 2). Front et poitrine rouges au printemps; gorge blanchâtre grivelée; bec noirâtre; rémiges primaires largement bordées de blanc; tectrices alaires unicolores. — Habite la France, l'Angleterre, l'Italie, l'Allemagne, les provinces méridionales de la Russie et la Grèce. Partout elle est commune.

2. La LINOTTE DE MONTAGNE OU A BEC JAUNE, *L. montium*, *Fr. montium* Linn., *flavirostris* Pallas (Vieill., *Faun. fr.*, pl. 39, fig. 1). Bec jaune; croupion d'un brun rouge dans le mâle; une seule bande blanche à l'extrémité des grandes tectrices alaires. — Habite les contrées arctiques de l'ancien continent. Commun en Écosse, en Norwége et en Suède; de passage annuel en Allemagne et en France.

3. La LINOTTE CABARET, *L. rufescens*, *Fr. linaria* Linn. Plumage généralement roussâtre; dessus de la tête d'un rouge cramoisi; gorge noire; poitrine et croupion d'un rouge clair; sur cette dernière partie se montrent des traits bruns. — Habite les contrées du cercle arctique, les pays tempérés de l'Europe et l'Amérique du Nord. De passage régulier en France.

4. La LINOTTE SIZERIN OU BORÉALE, *L. canescens*, *Fr. borealis* Temm. (Gould, *Birds of Europe*, vol. III). Plumage généralement blanchâtre; dessus de la tête et front d'un rouge sanguin; croupion d'un rouge rose au printemps, d'un blanc pur l'hiver. — Habite le nord de l'Europe et l'Amérique septentrionale; très accidentellement de passage en France.

Savi, d'après Ch. Bonaparte (*Birds of Europe and North America*), aurait reconnu, sous le nom de *Fr. borealis*, une espèce distincte du *Fr. canescens*. Il nous est difficile de dire jusqu'à quel point cette distinction est fondée. Peut-être bien le *Fr. borealis* de Savi n'a-t-il été créé que sur un *Fr. canescens* en plumage de noces.

Il est également difficile de dire si l'espèce du nord de l'Europe dont Gould a fait une Linotte, sous le nom de *Lin. brevirostris*, se rapporte réellement à ce genre.

Des espèces étrangères à l'ancien continent, la seule que l'on ait considérée jusqu'à ce jour avec certitude, comme étant une Linotte, est la *Fr. pusilla* de Wilson, oiseau qui habite les États-Unis. (Z. G.)

***LINSANG.** MAM. — Groupe de Carnivores Viverriens, d'après M. Müller (*Verhandl.*, I, 1829). (E. D.)

LINSCOTIA, Adans. BOT. PH. — Syn. de *Limeum*, Linn.

LINTHURIE. MOLL. — Ce g. a été proposé par Denys de Montfort, dans le 1er volume de sa *Conchyliologie systématique*, pour une petite coquille appartenant à la classe des Rhizopodes de M. Dujardin, et dépendant évidemment du g. Cristellaire de Lamarck. *Voy.* CRISTELLAIRE. (DESH.)

***LINUCHE.** ACAL. — Genre de Méduses établi par Eschscholtz pour une espèce des côtes de la Jamaïque. (P. G.)

LINUM. BOT. PH. — *Voy.* LIN.

***LINYPHIDES.** *Linyphidæ.* ARACH. — C'est une famille du genre des *Linyphia* établie par M. Walckenaër, et dont les espèces qui la composent ont les mâchoires droites et très écartées, l'abomen ellipsoïde ou ovalaire, à dos bombé, et le céphalothorax grand. Les espèces portant les noms de *Linyphia montana*, *triangularis*, *resupina*, *emphana*, *frutetorum*, *pratensis*, *pascuensis*, *multiguttata*, *pelleta*, *domestica*, *tenebricola*, *elegans*, *reticulata*, *phrygiana*, *pyramitela*, *radiata*, *lemniscata*, *longidens* et *crocea*, appartiennent à cette famille.

(H. L.)

LINYPHIE. *Linyphia* (*linyphio*, tisserand). ARACH. — Genre de l'ordre des Aranéides, de la tribu des Araignées, établi par M. Walckenaër sur des Araignées dont les yeux sont au nombre de huit, presque égaux entre eux, les intermédiaires postérieurs plus écartés entre eux que ne le sont les intermédiaires antérieurs; les yeux latéraux sont rapprochés. La lèvre est triangulaire et large à sa base; les mâchoires sont droites, carrées, écartées entre elles ou s'inclinant légèrement

sur la lèvre: Les pattes sont allongées, fines; la première paire est la plus longue, la seconde ensuite, la troisième est la plus courte.

Les Aranéides qui composent ce genre sont sédentaires, forment une toile à tissu serré, horizontale, surmontée d'une autre toile à réseaux irréguliers, formés par des fils tendus sur plusieurs plans différents, et qui se croisent en tous sens. Ces Aranéides se tiennent le plus souvent sous la toile horizontale, dans une position renversée, les pattes allongées en avant et en arrière.

Ce genre renferme une quarantaine d'espèces, dont la plus grande partie est propre à l'Europe; cependant on en trouve quelques unes dans le Nouveau-Monde, particulièrement dans l'Amérique du Nord. La LINYPHIE MONTAGNARDE, *Linyphia montana* Walck., peut être regardée comme le type de ce genre singulier; cette espèce est très commune en France, et particulièrement dans les environs de Paris. (H. L.)

LINZA. INFUS. — Nom donné par Schrank à l'Ophrydie. *Voy.* ce mot. (DUJ.)

LINZE. POLYP. — Genre de Spongiaires proposé par Guettard en 1786. (DUJ.)

***LIODEIRA** (λεῖος, lisse; δειρά, cou). REPT. — Groupe formé par M. Fitzinger (*Syst. rept.*, 1843) aux dépens des Stellions. *Voy.* ce mot. (E. D.)

***LIODE**. *Liodes* (nom mythologique). ARACH. — Sous ce nom, M. Stephens désigne, dans le journal l'*Isis*, une nouvelle coupe générique d'Arachnides. Ce nouveau genre, que M. P. Gervais place dans l'ordre des Acarides, a pour type le *Notaspis theleproctus* Herm. *Voy.* NOTASPIS. (H. L.)

***LIOGENYS** (λεῖος, nu; γένυς, menton). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides phyllophages, créé par M. Guérin-Méneville (*Voyage autour du monde de la Coquille, Zoologie*, p. 84, pl. 3, f. 6). L'espèce type et unique, *L. castaneus*, est de la Conception (Chili). Ce g. a été placé à côté des *Amphicrania* de Dejean. (C.)

LION. MAM. — Espèce du genre Chat: la femelle porte le nom de *Lionne*, et les jeunes celui de *Lionceaux*. *Voy.* CHAT. (E. D.)

LION. CRUST. — Nom donné par Rondelet, dans le tome II de son *Histoire des Poissons*, et adopté par Aldrovande, à la *Galathœa rugosa*. *Voy.* GALATHÉE. (H. L.)

LIONIA ou **LYONIA**, Elliott. BOT. PH. — Syn. de *Scutera*, Reichenb.

LIONNE. MAM. — Femelle du Lion. *Voy.* CHAT.

***LIOPELTIS** (λεῖος, lisse; πέλτη, bouclier). REPT. — Division des Couleuvres, d'après M. Fitzinger (*Syst. rept.*, 1843). (E. D.)

***LIOPHIS** (λεῖος, lisse; ὄφις, serpent). REPT. — M. Wagler (*Syst. amphib.*, 1820) indique ainsi l'une des divisions du grand genre Couleuvre. (E. D.)

LIOPHILOEUS (λεῖος, lisse; φλοιός, écorce). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides gonatocères, division des Cléonides, créé par Germar, et adopté par Schœnherr (*Dispos. method.*, p. 159; *Gen. et sp. Curculion.*, t. II, p. 1, p. 302-6, 2e part., p. 237). 10 espèces d'Europe rentrent dans ce genre. Le type, *Curcul. nubilus* de Linn., habite une grande partie de l'Europe. (C.)

***LIOPHOLIS** (λεῖος, lisse; φολίς, écaille). REPT. — Groupe de Scincoïdiens, d'après M. Fitzinger (*Syst. rept.*, 1843). (E. D.)

***LIOPTERUS** (λεῖος, lisse; πτερόν, aile). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Hydrocanthares, tribu des Dytiscides, formé par Eschscholtz, mais qui ne constitue pour M. Aubé, dans sa Monographie (*Species général des Hydrocanthares*, 1838, p. 289), que la division *b* du genre *Agabus*, ayant pour caractères les trois premiers articles des tarses antérieurs des mâles dilatés transversalement. L'espèce type, le *D. oblongus* d'Illiger, est répandue dans toutes les eaux de l'Europe. (C.)

LIORHYNQUE. *Liorhynchus* (λεῖος, lisse; ῥύγχος, trompe). HELM. — Rudolphi a désigné ainsi, dans les *Archives de Wiedemann* pour 1801 et dans ses ouvrages, un genre de Vers Nématoïdes, dont il indique 3 espèces parasites du Blaireau, du Phoque et de l'Anguille. Voici comment il le caractérise: Ver à corps cylindrique, élastique, à tête obtuse, sans valves, laissant sortir un tube lisse, rétractile comme une trompe.

M. Dujardin décrit une quatrième espèce de Liorhynque parasite du Renard. (P. G.)

***LIOSOMA** (λεῖος, lisse; σῶμα, corps). ECHIN. — Genre d'Holothurides apodes éta-

bli par M. Brandt, pour une seule espèce que Mertens avait trouvée près de l'île Sitcha, dans l'Océanie. Cette espèce, longue de 4 centimètres, demi-transparente, est brunâtre, toute couverte de petits points noirs. Les caractères du genre Liosome sont d'avoir le corps cylindrique, convexe, peu allongé, avec douze tentacules peltés autour de la bouche, et des organes respiratoires, quinquéfides, presque arborescents, fixés par un mésentère dans l'intervalle des faisceaux musculaires longitudinaux. (Duj.)

* **LIOSOMA** (λεῖος, lisse; σῶμα, corps). REPT. — M. Fitzinger indique, sous le nom de *Liosoma*, un groupe formé aux dépens des Scinques. *Voy.* ce mot. (E. D.)

* **LIOSTEIRA** (λεῖος, lisse; στεῖρα, carène). REPT. — Division des Couleuvres, d'après M. Fitzinger (*Syst. rept.*, 1840). (E. D.)

* **LIOSTRACA** (λεῖος, lisse; ὄστρακον, écaille). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides mélithophiles, créé par M. Burmeister. Ce genre ne renferme que 2 espèces : les *C. bina* et *iota* de MM. Gory et Percheron; elles ont pour patrie l'île de Madagascar. (C.)

* **LIOTHÉ**. *Liotheum*. HEXAP. — Genre de l'ordre des Epizoïques établi par Nitzsch et ainsi caractérisé : Tête déprimée, scutiforme, horizontale; bouche infère, plus rapprochée du bord antérieur du front. Mandibules bidentées, dures, courtes. Des mâchoires; lèvres supérieure et inférieure sub-échancrées à leur bord libre. Palpes maxillaires les plus longs, filiformes, quadri-articulés, mobiles. Palpes labiaux très courts, bi-articulés. Antennes quadri-articulées, insérées sous le bord latéral de la tête, le plus souvent cachées dans une fossette et invisibles; leur dernier article ovale ou subarrondi, formant capitule ou bouton avec le dernier, qui est subpédiculé. Yeux sous le bord latéral de la tête, derrière les antennes, le plus souvent invisibles. Thorax bipartí ou triparti; mésothorax ordinairement grêle, peu distinct et peu mobile, nul dans quelques espèces; prothorax plus ou moins anguleux bilatéralement. Abdomen composé de neuf ou dix anneaux. Tarses droits, coureurs, bi-articulés; chaque article pourvu de pelotes; deux ongles divariqués, à peu près droits, courbés à la pointe; un prolongement entre les ongles.

Nitzsch ne signale qu'une vingtaine d'espèces parmi celles qu'il avait observées. Toutes sont parasites des oiseaux et vivent dans leurs plumes, en société des Philoptères (*voyez* ce mot), avec lesquels on les classait précédemment. Les Liothés ont plusieurs des caractères des Trichodectes (*voyez* ce mot), et ce qui les distingue surtout des Philoptères, c'est leur extrême agilité. Ils marchent avec vitesse sur le corps des oiseaux, le quittent dès que la mort a commencé à en diminuer la chaleur : c'est ainsi que les chasseurs sont souvent très incommodés par ces parasites, et que, dans les laboratoires de zoologie, lorsqu'on touche à des oiseaux nouvellement morts, on attrape aisément des Liothés. Ils courent sur les mains avec agilité, et s'introduisent dans les vêtements; ils ont en peu de temps gagné tout le corps et même la tête, où ils occasionnent des démangeaisons assez vives. Il est, du reste, très facile de s'en débarasser, et probablement ils mourraient naturellement après un temps assez court.

D'après Nitzsch, les Liothés ont le jabot symétrique et non déjeté sur l'un des côtés; leurs vaisseaux biliaires, au nombre de quatre et libres, sont renflés sur le milieu de leur longueur. Les mâles ont trois paires de testicules, et les femelles trois follicules ovariennes; mais toutes les espèces n'ont pas été étudiées sous ce rapport. Pendant l'accouplement le mâle est sur la femelle. Il n'y a pas de métamorphose bien distincte; la larve a les habitudes et la vivacité des adultes.

Ce genre renferme un assez grand nombre d'espèces dont le Liothé zébré, *Liotheum zebra* Nitzsch, peut être regardé comme le type de cette coupe générique; cette espèce vit parasite sur la Cigogne blanche (*Ciconia alba*). (H. L.)

* **LIOTHÉIDES**. *Liotheidæ*. HEXAP. — M. Henri Denny, dans les *Hexapodes parasites des Mammifères et des Oiseaux de l'Angleterre*, désigne sous ce nom une famille de l'ordre des Epizoïques, qui renferme les genres *Colpocephalum*, *Menopon*, *Nitzschia*, *Trinoton*, *Eureum*, *Lœmobothrium*, *Physostomum*, établis aux dépens des *Liotheum* et des *Gyropus*. *Voy.* ces mots. (H. L.)

LIPANGUS, Boié. ois. — Section du genre Gobe-Mouche. *Voy.* ce mot. (Z. G.)

***LIPARETHRUS** ou **LIPARETRUS** (λιπαρός, gras; ἤτρον, ventre). ins. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides phyllophages, attribué à Mac-Leay, mais dont les caractères ont été publiés par M. Guérin (*Voyage de la Coquille, Zoologie*, p. 90, pl. 3, fig. 10). 5 espèces, toutes originaires de la Nouvelle-Hollande, font partie de ce genre; savoir : *L. convexus* M.-L., *discipennis* Guér., *sylvicola*, *monticola?* de Fab., *concolor* d'Erichson. (C.)

***LIPARETRA**. ins. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, attribué à Kirby par M. Hope, et qui est probablement le même que celui de *Liparethrus*. *Voy.* ce mot. (C.)

LIPARIA (nom de pays?). bot. ph. — Genre de la famille des Papilionacées-Lotées, établi par Linné (*Mant.*, 156), mais considérablement modifié par les botanistes actuels, qui n'y rapportent qu'une seule espèce, *L. sphærica*, et placent les autres dans le genre *Priestleya*. Les *Liparia* sont des arbrisseaux du Cap, glabres, à feuilles alternes, simples, lancéolées, multinervées; à fleurs disposées en capitules subsphériques et d'une teinte jaunâtre, devenant noire par la dessiccation.

***LIPARIDES**. *Liparides*. ins. — Tribu de la famille des Nocturnes, dans l'ordre des Lépidoptères, établie par M. Boisduval, et caractérisée ainsi (*Catal. des Lépid. d'Eur.*): Antennes fortement pectinées dans les mâles, faiblement ou seulement dentées dans les femelles. Corps plus ou moins grêle dans les mâles, et très gros dans les femelles. Ailes à demi inclinées dans le repos, toujours bien développées, et propres au vol dans les mâles, et souvent rudimentaires ou avortées dans les femelles.

Chenilles à poils raides et divergents, implantés sur des tubercules, ou à poils séparés par faisceaux ayant tantôt la forme de brosses, tantôt celle de pinceaux. Chrysalides souvent velues.

Cette tribu comprend les genres *Penthophera*, *Liparis*, *Leucoma*, *Lælia*, *Dasychira*, *Orygia*, *Colocasia* et *Clidia*. (J.)

LIPARIS (λιπαρός, gras). poiss. — Genre de l'ordre des Malacoptérygiens subbrachiens, établi par Artédi aux dépens des Cycloptères, et adopté par Cuvier (*Règn. an.*, t. XII, p. 346). Il ne renferme qu'une seule espèce, *Cycl. Liparis* L., qui vit sur nos côtes. Elle n'a qu'une seule dorsale assez longue, ainsi que l'anale; son corps est lisse, allongé et comprimé en arrière.

LIPARIS (λιπαρός, brillant). ins. — Genre de l'ordre des Lépidoptères nocturnes, tribu des Liparides, établi par Ochseinheimer (*Schm. von Eur.*, t. III, p. 202), et différant des autres genres de la même tribu par des antennes assez longues, pectinées, à rameaux assez courts.

Duponchel (*Cat. des Lépid. d'Eur.*) mentionne 8 espèces de ce genre réparties en 3 sections, nommées : *Hypogymna* (*Psilura*), Steph. : ailes marquées de lignes transverses; *Porthesia*, Steph. : ailes blanches; anus jaune; *Leucoma*, Steph. : ailes blanches; anus de la même couleur.

Les *Liparis* sont répandues dans toute l'Europe, principalement en France. Nous citerons, comme la plus commune, la *Liparis chrysorrhœa* (*Bombyx id.* Linn.), vulgairement nommée *Bombyx cul-brun*. Elle a les ailes d'un blanc très pur, avec l'extrémité de l'abdomen brune et garnie de poils d'un fauve ferrugineux. La Chenille, noirâtre, velue, tachetée de rouge, vit par masses sur les arbres fruitiers, Pommiers, Poiriers, etc., auxquels elle fait un dommage considérable en détruisant promptement les feuilles et les bourgeons de ces arbres. Ces Chenilles passent l'hiver réunies dans une toile commune; ce n'est qu'au printemps qu'elles se séparent pour entreprendre leurs ravages. C'est principalement pour elles que la loi sur l'échenillage a été établie. (J.)

LIPARIS (λιπαρός, visqueux). bot. ph. — Genre de la famille des Orchidées-Pleurothallées, établi par L. C. Richard (*Orchid. Europ.*, 30, t. 10), pour des herbes terrestres ou épiphytes qui croissent principalement dans les Indes orientales.

L'aspect des feuilles a servi de base à la répartition des espèces de ce genre en deux sections, nommées : *Sturmia*, Reichenb; feuilles membraneuses, plissées (plantes terrestres); *Cestichis*, Thouars : feuilles presque coriaces, non plissées (espèces épiphytes).

***LIPARUS**, Olivier. INS. — Syn. de *Molytes*. (C.)

***LIPARUS.** MAM.—*Voy.* KOALA.

***LIPEURE.** *Lipeurus* (λίπουρος, sans queue). HEXAP. — Genre de l'ordre des Épizoïques, établi par Nitzsch, et dont les caractères peuvent être ainsi présentés : Corps plus ou moins étroit, allongé. Tête médiocre, le plus souvent étroite, à joues arrondies ou obtuses; point de trabécules. Antennes des mâles ayant le premier article plus long et plus épais que les autres; le troisième ramigère, et, par suite, plus ou moins chéliforme. Dernier anneau de l'abdomen échancré en arrière chez les mâles, ou tronqué, ou presque entièrement fendu.

M. Nitzsch a observé plusieurs espèces de ce sous-genre sur des Gallinacés, des Échassiers, des Palmipèdes et des Accipitres diurnes de grande taille. Il en cite 11 seulement; M. Denny, dans sa *Monographia anoplurorum Britanniæ*, en a porté le nombre à 19. Le LIPEURE CHANGEANT, *Lipeurus versicolor* Linn., Denny, peut être considéré comme le type de ce genre. Cette espèce vit parasite sur la Cigogne ordinaire (*Ciconia alba*). (H. L.)

LIPIN. MOLL. — Nom sous lequel Swainson, dans son *Voyage au Sénégal*, décrit une espèce de Fuseau, inscrit par Linné sous le nom de *Murex afer*, et par Lamarck sous celui de *Fusus afer*. *Voy.* FUSEAU. (DESH.)

LIPOCARPHA (λίποκαρφή, chaume sans nœuds). BOT. PH. — Genre de la famille des Cypéracées-Hypolytrées, établi par R. Brown (*Congo*, p. 459). Herbes croissant assez abondamment dans les régions tropicales du globe.

***LIPOCHÆTA** (λίποχαίτη, qui perd ses poils). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Sénécionidées, établi par De Candolle (*Prodr.*, t. V, p. 610). Herbes ou sous-arbrisseaux du Mexique et des îles Sandwich. *Voy.* COMPOSÉES.

LIPONIX, Vieill. OIS.—Syn. de *Cryptonix*, Temm. *Voy.* ROUCOUL. (Z. G.)

***LIPOSTOMUS.** BOT. PH.— Genre de la famille des Rubiacées-Hédyotidées, établi par Don (*in Edinb. new. philos. Magaz.*, 1830). Herbes du Brésil. *Voy.* RUBIACÉES.

***LIPOSTOME** (λείπω, manquer; στόμα, bouche). ARACH. — Genre de l'ordre des Acarides, établi par M. Koch sur des larves de Trombidiens, et rapporté par M. P. Gervais au genre *Trombidium*. (H. L.)

LIPOTRICHE, Less. BOT. PH. — Syn. de *Lipochæta*, DC.

LIPPIA. BOT. PH. — Genre de la famille des Verbénacées-Lippiées, établi par Linné (*Gen.*, n. 781). Herbes, arbrisseaux ou sous-arbrisseaux croissant dans toutes les contrées tropicales du globe, principalement en Amérique.

Les espèces de ce genre ont été réparties en deux sections, nommées : *Zaprania*, Juss.; *Aloysia*, Orteg.

***LIPPIÉES.** *Lippieæ*. BOT. PH. — Tribu de la famille des Verbénacées. *Voy.* ce mot.

LIPPISTE. *Lippistes*, Montf. MOLL. — Une coquille fort singulière, et excessivement rare jusqu'ici dans les collections, a été figurée par Fichtel, dans ses *Testacés microscopiques*, sous le nom d'*Argonauta cornu*. Cette coquille, d'un médiocre volume, présente les principaux caractères des Ricinules; mais, comme elle est transparente et vitrée, il serait possible qu'elle appartînt à la classe des Ptéropodes, et viendrait avoisiner les Limacines de Cuvier, ou peut-être rentrer dans ce genre. (DESH.)

LIPURA (λείπω, je manque; οὐρά, queue). MAM. — Illiger (*Prodr. syst. Mam. et Av.*, 1811) a créé sous ce nom un genre de Pachydermes, dans lequel il ne place que l'*Hyrax hudsonius* Schreb. *Voy.* DAMAN. (E. D.)

***LIPURE.** *Lipura* (λίπουρος, qui n'a pas de queue). INS. — Genre de l'ordre des Thysanures, de la famille des Podurelles, établi par Burmeister aux dépens des *Pidura* des auteurs. Dans cette coupe générique, les antennes sont, au nombre de quatre, inégales, subclavellées; les yeux sont peu visibles, et au nombre de 13 à 28, placés sur les côtés de la tête; le corps est divisé en neuf segments inégaux; les pattes sont courtes; il n'y a point d'appendice saltatoire; il y a deux crochets au dernier article de l'abdomen et une rainure ventrale; l'organe rétractile du ventre est très court; il y a des mandibules et des mâchoires, et tout le corps paraît dépourvu d'écailles. Ce genre, propre au nord de l'Europe, se compose de trois espèces, dont la LIPURE MARCHEUSE, *Lipura ambulans* Degeer (Gerv., *Hist. nat. des Ins. apt.*, t. III, 441, n. 87, pl. 50, fig. 2,

peut être regardé comme le type de cette coupe générique. Cette espèce, qui n'est pas rare dans les environs de Paris, vit sur la terre végétale, un peu humide, sous les plantes et les pierres, ne saute pas. Lorsqu'on l'inquiète, elle se roule en boule en rapprochant l'extrémité de son abdomen de la tête. On voit alors ses deux petites pointes terminales, dont elle semble vouloir se faire un moyen de défense. (H. L.)

* **LIPURUS** (λείπω, je manque; οὐρά, queue). MAM. — Groupe de Marsupiaux indiqué par M. Goldfuss (*Isis*, 1819). (E. D.)

LIQUIDAMBAR. *Liquidambar* (*liquida ambar*, ambre liquide). BOT. PH. — Ce genre appartenait d'abord à la grande famille des Amentacées de Jussieu; dans le démembrement de ce vaste groupe, il est devenu le type de la petite famille des Balsamifluées de M. Blume, qu'il constitue encore à lui seul; il est rangé dans la monœcie polyandrie, dans le système sexuel de Linné. Les végétaux qui le composent sont des arbres de taille moyenne, à feuilles alternes, pétiolées, entières ou lobées, accompagnées de stipules; leurs fleurs sont réunies en chatons, dont les mâles sont plus ou moins coniques, dont les femelles sont plus courts et globuleux, situés plus bas, portés par des pédoncules plus longs, à l'extrémité desquels ils pendent; les uns et les autres sont entourés à leur base par un involucre caduc, de quatre folioles. Les chatons mâles se composent d'un grand nombre d'étamines, insérées sur un axe commun, formées d'une anthère presque sessile; les fleurs qui constituent le chaton femelle présentent une sorte de calice formé de petites écailles qui entourent l'ovaire, soudées les unes aux autres, prenant de l'accroissement après la floraison; leur ovaire est à deux loges, qui contiennent des ovules nombreux; il se termine par deux styles subulés. Les fruits qui leur succèdent sont des capsules bilobées, à 2 loges, réunies en une sorte de cône, s'ouvrant entre les deux styles pour laisser sortir les graines, qui sont en petit nombre.

L'espèce la plus connue de ce genre est le LIQUIDAMBAR RÉSINEUX, *Liquidambar styraciflua* Lin. C'est un arbre de l'Amérique septentrionale, que l'on trouve de la Nouvelle-Angleterre à la Floride. Il s'élève en moyenne de 12 à 15 mètres; son tronc est généralement fort, proportionnellement à sa hauteur, et il acquiert souvent des dimensions considérables; il est formé d'un bois blanc, dur, à grain fin, qui est propre à la menuiserie. Ses feuilles ont un pétiole allongé, arrondi, accompagné à sa base de deux petites stipules caduques; elles sont en cœur à leur base, divisées en cinq grands lobes aigus, dentées en scie sur leurs bords, portant à leur face inférieure quelques poils blancs aux points de bifurcation des nervures. Les chatons mâles sont globuleux, à étamines courtes, ramassées au sommet des branches; les femelles sont également globuleux, pendants à l'extrémité de longs pédoncules axillaires. Les bourgeons et les jeunes branches de cet arbre ont une odeur agréable qu'on retrouve dans ses feuilles en les froissant entre les doigts. Cette odeur est due à une substance balsamique connue sous les noms de *Styrax*, *Styrax liquide*, *Baume copalme*, *Copalme liquide*, *Storax fluide*, etc. Cette substance coule spontanément par les incisions qu'on fait à l'écorce. Elle est alors très odorante, en consistance de miel, peu colorée, et porte plus particulièrement le nom de *Liquidambar blanc;* son odeur est celle de l'acide benzoïque; sa saveur est amère et âcre; mais celle qu'on se procure ainsi est très rare et ne se trouve même plus dans le commerce. Plus habituellement on l'obtient en faisant bouillir les jeunes branches, dans lesquelles elle existe en plus grande quantité que dans les autres parties; dans ce dernier cas, elle est moins odorante et plus colorée; c'est dans cet état qu'on la trouve dans le commerce, et qu'on lui donne les divers noms que nous avons rapportés. Cette substance était fréquemment employée autrefois pour la parfumerie; mais elle est presque abandonnée aujourd'hui. Quant à ses propriétés médicinales, elle est regardée comme cordiale, stomachique, diaphorétique; on l'administre assez rarement aujourd'hui à l'intérieur, mais plus fréquemment à l'extérieur.

M. Blume a fait connaître dans ces dernières années, et décrit, sous le nom de *Liquidambar altingiana*, une autre espèce du même genre dont les feuilles sont en cœur à leur base, ovales-lancéolées, dentées sur leurs bords, qui croît à une hauteur de 700

à 1000 mètres dans l'île de Java, où elle porte le nom de *Rosa malla ;* cet arbre fournit également un suc balsamique, qui constitue le vrai *Storax liquide d'Orient*, qu'on emploie fréquemment dans l'Inde. A l'état frais, cette substance a la consistance et la couleur du miel ; elle devient ensuite plus blanche et transparente. Il paraît qu'elle arrive d'abord, de Java et de l'Inde, en Perse et en Arabie, et que de là on en transporte une certaine quantité en Europe. (P. D.)

LIQUIRITIA, Mœnch. BOT. PH. — Syn. de *Glycyrhiza*, Tournef.

LIRCEUS. CRUST. — Ce genre, qui appartient à l'ordre des Isopodes, a été établi par Rafinesque d'après un petit Crustacé d'eau douce qui se trouve aux États-Unis d'Amérique, et qui paraît appartenir à la tribu des Asellotes homopodes. Mais ce genre paraît être trop imparfaitement connu pour qu'on puisse l'adopter. (H. L.)

LIRELLE. *Lirella.* BOT. CR. — *Voy.* THALAMIUM à l'article LICHENS.

LIRI. MOLL. — Adanson nomme ainsi une petite coquille qu'il range dans son g. *Lepa.* Gmelin l'a inscrite dans la 13e édition du *Systema naturæ*, sous le nom de *Patella perversa ;* mais cette coquille étant irrégulière ne peut rester parmi les Patelles, et elle doit faire partie, soit des Cabochons, soit des Siphonaires. *Voy.* ces mots. (DESH.)

***LIRIA.** MOLL. — M. Gray ayant reconnu au Liri d'Adanson des caractères qui l'éloignent des autres genres connus, a proposé pour lui le g. *Liria*, dans lequel il ajoute aussi le *Pileopsis garnoti* de M. Payraudeau. D'après cela, le g. *Liria* ne serait qu'un double emploi des Siphonaires, car nous avons vu l'animal que la dernière espèce mentionnait, et il ne diffère en rien de celui des Siphonaires. *Voy.* ce mot. (DESH.)

***LIRIANTHE**, Sp. BOT. PH. — Syn. de *Magnolia*, Linn.

LIRICONITE, James. MIN. — *Voy.* LIROCONITE.

LIRIODENDRON. BOT. PH. — *Voy.* TULIPIER.

***LIRIOPE** (*nom* mythologique). ACAL. — Genre de Méduses établi par M. Lesson dans son *Hist. des Acalèph.*, p. 331. Il comprend deux espèces de la Méditerranée. (P. G.)

***LIRIOPE** (nom mythologique). CRUST. — Genre de l'ordre des Amphipodes, établi par M. Rathke dans le tom. XX (1843) des *Nov. act. Curios.*, p. 60, et dont la seule espèce connue est le *Liriope pygmæa* Rath. (H. L.)

***LIRIOPSIS**, Sp. BOT. PH. — Syn. de *Magnolia*, Linn.

LIRIOZOA. POLYP. — *Voy.* TULIPAIRE.

LIROCONITE ou **LIROKONITE** (λειρός, pâle ; κόνις, poussière). MIN. — Cuivre arséniaté bleu ou vert, en octaèdre rectangulaire obtus ; le Linsenerz des minéralogistes allemands. *Voy.* CUIVRE ARSÉNIATÉ. (DEL.)

LIRON. MAM. — Synonyme de Lérot. *Voy.* LOIR.

LIS. *Lilium* (On a cherché l'étymologie de *Lilium* dans le mot celtique *li*, qui signifie *blanc*, à cause de la blancheur des fleurs de l'espèce la plus anciennement connue). BOT. PH. — Beau genre de la famille des Liliacées, à laquelle il donne son nom, de l'hexandrie monogynie dans le système sexuel de Linné. Les végétaux qui le composent sont pourvus d'un bulbe écailleux ; d'une tige simple, droite, feuillée, portant au sommet une ou plusieurs fleurs toujours remarquables par leur beauté, et le plus souvent par leur grandeur. Ces fleurs présentent un périanthe corollin, formé de 6 pièces distinctes, souvent rétrécies à leur base en un long onglet, étalées à leur partie supérieure ou même révolutées, creusées, à leur face interne et dans leur partie inférieure, d'un sillon médian où s'opère une sécrétion de matière sucrée ; ce sillon est nu ou cilié, et comme frangé sur ses bords. Six étamines s'insèrent à la base du périanthe ; leurs filets sont subulés au sommet ; leurs anthères sont linéaires, obtuses ou échancrées à leur extrémité ; elles s'ouvrent par deux fentes longitudinales. Leur pistil se compose d'un ovaire libre, prismatique, généralement à trois angles, à trois loges, renfermant chacune de nombreux ovules en deux séries longitudinales ; d'un style terminal, cylindrique, surmonté d'un stigmate épais, trilobé. Le fruit qui succède à ces fleurs est une capsule presque coriace, à 6 angles longitudinaux, obtuse et déprimée au sommet, un peu resserrée à sa base, à 3 loges, s'ouvrant en trois valves par déhiscence loculicide, sans laisser de co-

lumelle à son centre; les graines qu'elle renferme sont nombreuses, bordées d'une aile large.

La révision la plus récente du genre Lis, celle de M. Kunth (*Enumer. plantar.*, t. IV, p. 236), renferme la description de 34 espèces. Ces plantes sont tellement remarquables par la beauté de leurs fleurs, que toutes, sans exception, mériteraient d'être cultivées comme plantes d'ornement; il ne faut donc s'étonner nullement d'en rencontrer fréquemment dans les jardins environ la moitié de ce nombre. Nous ne pouvons dès lors nous dispenser de faire connaître ici les plus connues de ces espèces en les rapportant aux divisions qui ont été établies dans ce genre.

A. Martagon.

Folioles du périanthe sessiles ou non rétrécies en onglet à leur base, révolutées.

1. Lis Martagon, *Lilium martagon* Lin. Cette espèce, qui a donné par la culture plusieurs belles variétés très répandues, croît spontanément dans les montagnes de l'Europe moyenne et méridionale, ainsi que dans l'Altaï. Sa tige est droite, simple, luisante, généralement tachetée, haute d'environ 1 mètre; ses feuilles sont verticillées, ovales-lancéolées, aiguës au sommet; ses fleurs se développent en juillet et août; elles forment une grappe lâche; elles sont penchées; leur périanthe, ordinairement pubescent à sa face externe, est tacheté de points pourpre foncé ou noirs; sa couleur est rougeâtre dans le type; mais, par la culture, elle est devenue, dans certaines variétés, blanchâtre ou tachetée de pourpre; on en possède aussi une variété à fleurs doubles. L'odeur de ces fleurs est peu agréable. La capsule qui leur succède est obovée, à 6 angles bordés supérieurement d'une petite crête membraneuse. On cultive le Lis martagon en terre de bruyère. Dans le nord de la France, il est bon de le couvrir pendant l'hiver.

2. Lis superbe, *Lilium superbum* Linn. Cette belle espèce, qui porte aussi, dans les jardins, le nom de *Lis martagon du Canada*, croît spontanément dans les parties argileuses, humides, de l'Amérique septentrionale, depuis le Canada jusqu'à la Virginie. Sa tige s'élève à 2 mètres, et quelquefois plus; elle est droite et de couleur violacée; ses feuilles inférieures sont verticillées, les supérieures éparses et plus grandes; elles sont lancéolées, acuminées, marquées de trois nervures, glabres. Ses fleurs sont renversées, d'un bel orangé rouge, tachetées de points pourpres-bruns, à périanthe révoluté; elles sont de grandeur moyenne, souvent réunies au nombre de trente à quarante en une magnifique grappe pyramidale. Cette belle espèce se cultive en terre de bruyère; elle passe l'hiver en plein air; cependant on recommande de la garantir des grands froids. On la multiplie, soit par ses cayeux, qu'on détache tous les trois ou quatre ans, soit par les écailles de son bulbe.

3. Lis tigré, *Lilium tigrinum* Gawl. Cette espèce est originaire de Chine et du Japon. Sa tige s'élève de 1 mètre à 1 mètre 1/2; elle est de couleur violacée et revêtue de poils laineux; ses feuilles sont éparses, lancéolées-étroites, et portent des bulbilles noirâtres à leur aisselle; ses fleurs, qui se développent au mois de juillet, sont très grandes, réunies, en nombre qui s'élève quelquefois jusqu'à quarante, en une grappe paniculée; leur couleur est rouge-minium, parsemée intérieurement de points noirs et pourpre foncé; leur périanthe présente à sa face interne, vers sa base, des caroncules ou papilles jaunâtres; ses folioles sont révolutées. Cette belle plante réussit très bien dans nos climats, en pleine terre légère.

4. Lis pompon, *Lilium pomponium* Linn. Cette espèce est également connue sous le nom de *Lis turban*; elle croît naturellement en Sibérie, dans l'Orient; on l'a indiquée comme croissant près de Nice, en Provence, et même dans les Pyrénées, où elle n'a été pourtant rencontrée, à notre connaissance, par aucun botaniste moderne. Sa tige est haute de 5 ou 6 décimètres, droite, abondamment chargée de feuilles éparses, étalées, lancéolées-linéaires, aiguës, ciliées, diminuant peu à peu vers le haut de la plante. Ses fleurs sont pendantes, de grandeur moyenne, à périanthe révoluté, d'un rouge ponceau très beau, généralement au nombre de trois ou quatre. La capsule est bordée à ses angles, dans sa partie supérieure, d'une membrane fort étroite. Le Lis pompon se cultive en pleine terre légère et dans une exposition un peu couverte.

5. Lis des Pyrénées, *Lilium pyrenaicum* Gouan. Cette plante ressemble assez à la précédente, dont elle se distingue par ses feuilles bordées de blanc; par ses fleurs jaunâtres, parsemées de points noirâtres, à anthères d'un rouge vif. Ces fleurs exhalent une odeur de bouc très forte et très désagréable. Cette espèce croît dans les Pyrénées. On la cultive en pleine terre ou en terre de bruyère mélangée.

B. **Pseudolirion.**

Périanthe campanulé à folioles rétrécies en onglet à leur base, conniventes.

6. Lis de Philadelphie, *Lilium philadelphicum* Lin. Jolie espèce qui croît dans les forêts et dans les prés de l'Amérique septentrionale, du Canada jusqu'à la Caroline. Sa tige s'élève à environ 6-7 décimètres; elle porte des feuilles verticillées par quatre ou cinq, ovales-oblongues; elle se termine par une ou plusieurs fleurs dressées, de forme campanulée, de couleur rouge-orangée; leur fond jaune parsemé de points noirs. On la cultive en terre de bruyère mélangée et dans des pots enterrés, afin de retrouver les cayeux, qui sont fort petits.

C. **Eulirion.**

Périanthe à folioles sessiles, campanulé.

7. Lis bulbifère, *Lilium bulbiferum* Lin. Cette espèce croît dans les parties moyennes et méridionales de l'Europe; elle est aujourd'hui très répandue dans les jardins, où elle réussit avec la plus grande facilité dans *toute terre* et à *toute exposition*. Sa tige s'élève jusqu'à 1 mètre; elle est brunâtre, et porte des feuilles éparses, linéaires-lancéolées, à l'aisselle desquelles se développent le plus souvent des bulbilles d'un vert foncé et sessiles. Ses fleurs se montrent vers la fin du mois de mai; elles sont peu nombreuses, grandes, de couleur rouge-orangé, pubescentes à leur face externe, présentant à leur face interne des caroncules ou des papilles saillantes et plus colorées. Sa capsule est oblongue, à six angles, obtuse et déprimée au sommet, rétrécie et turbinée à la base; ses angles sont bordés à leur partie supérieure d'une membrane étroite. On en possède quelques variétés à fleurs doubles, à feuilles panachées. On peut la multiplier par ses bulbilles; les pieds qui en proviennent fleurissent la quatrième année.

8. Lis orangé, *Lilium croceum* Chaix. La patrie de cette espèce, aujourd'hui fort répandue dans nos jardins, paraît être l'Italie. Sa culture est également sans difficultés. Ses feuilles sont éparses, marquées de cinq nervures, jamais accompagnées de bulbilles. Ses fleurs, de couleur orangée, sont marquées intérieurement de taches noires. Sa capsule est pyriforme, ailée à ses six angles, courte proportionnellement à sa longueur. Cette plante ressemble à la précédente, de laquelle elle se distingue par la forme et les caractères de sa capsule, par sa fleur plus petite et plus pâle, plus ouverte, à folioles plus étroites, plus rétrécies à leur base.

9. Lis blanc, *Lilium candidum* Lin. Cette espèce, la plus connue et la plus répandue de toutes, est originaire du Levant; on l'indique aussi comme croissant spontanément dans quelques parties de l'Europe, comme la Morée, la Sardaigne, même la Suisse et le Jura; il est cependant très probable qu'elle n'est que naturalisée dans ces deux dernières localités. Sa tige s'élève à environ 1 mètre; elle va régulièrement en diminuant de grosseur de la base au sommet; ses feuilles sont éparses, ondulées sur leurs bords, diminuant progressivement de grandeur du bas vers le haut; elles sont lancéolées en coin dans le bas, linéaires-lancéolées vers le haut, ovales-lancéolées dans la partie supérieure de la tige; ses fleurs, que tout le monde connaît, sont campanulées, lisses et glabres à leur surface interne; le style présente trois sillons au-dessous du stigmate. On possède quelques variétés de cette belle espèce; l'une à fleurs marquées extérieurement de lignes rouges, ce qui lui fait donner vulgairement le nom de *Lis ensanglanté;* une seconde, fort remarquable, à fleurs imparfaites, et présentant à la partie supérieure de sa tige une grande quantité de folioles pétaloïdes; une troisième, à feuilles panachées, etc. Le Lis blanc ou Lis commun réussit sans peine en pleine terre dans les jardins; on le multiplie par ses cayeux qu'on sépare tous les trois ou quatre ans lorsque les feuilles sont desséchées, et qu'on remet aussitôt en terre. Son bulbe a une saveur légèrement piquante et amère, qui disparaît par la cuisson; cuit, il devient comme pulpeux, doux et sucré; sous

ce dernier état, il est utilisé comme aliment dans quelques parties de l'Asie, ainsi que celui de quelques autres espèces du même genre. Cuit sous la cendre ou après avoir bouilli longtemps, soit dans l'eau, soit dans le lait, il est employé comme émollient et maturatif. Avec les folioles du périanthe, on prépare une huile qui a quelques usages en médecine, comme adoucissant; on l'obtient en faisant macérer ces folioles dans de l'huile d'amandes douces ou d'olive. Tout le monde connaît l'odeur des fleurs de cette plante; les parfumeurs réussissent à recueillir l'arôme qui la produit, et ils s'en servent pour diverses préparations.

D. Cardiocrinum.

Périanthe campanulé, à folioles conniventes, non rétrécies en onglet, présentant leur sillon nectarifère presque élargi en sac à leur base.

10. A cette section se rapporte le *Lilium giganteum* Wall., sur lequel nous ne dirons que quelques mots. C'est une magnifique espèce du Népaul à tige très élevée, à grandes feuilles ovales, qui portent huit ou dix fleurs blanches, teintées de vert en dehors, roussâtres en dedans, d'une odeur agréable, longues d'environ 2 décimètres. Ce serait une très belle acquisition pour nos cultures européennes. (P. D.)

On a encore donné le nom de *Lis* à des plantes de genres et de familles différents; nous citerons les principales. Ainsi l'on a appelé :

Lis asphodèle, les Hémérocalles et le *Crinum americanum ;*

Lis épineux, le *Catesbœa spinosa;*

Lis d'étang, le *Nymphœa alba;*

Lis des Incas, l'*Alstrœmeria lichtu ;*

Lis Jacinthe, le *Scilla lilio-hyacinthus;*

Lis du Japon, l'*Amaryllis sarniensis* et l'*Uvaria Japonica;*

Lis de mai, le *Convallaria majalis;*

Lis des marais, les Iris;

Lis de Mathiole, le *Pancratium maritimum ;*

Lis du Mexique, l'*Amaryllis belladona;*

Lis Narcisse, l'*Amaryllis atamasco* et le *Pancratium maritimum ;*

Lis orangé, l'*Hemerocallis fulva;*

Lis de Perse, le *Fritillaria Persica;*

Lis de Saint-Bruno, le *Phalangium liliastrum;*

Lis de Saint-Jacques, l'*Amaryllis formosissima ;*

Lis de Saint-Jean, le Glayeul commun;

Lis de Surate, l'*Hibiscus suratensis;*

Lis des teinturiers, la Gaude et la Lysimachie vulgaire;

Lis turc, l'Ixie de la Chine;

Lis des vallées, le *Convallaria majalis;*

Lis vermeil, les Hémérocalles;

Lis vert, le *Colchicum autumnale.*

LISEROLLE. BOT. PH. — Nom vulgaire des espèces du g. *Evolvulus.*

LISERON. BOT. PH. — Pris dans son application la plus exacte, ce mot correspond au grand genre *Convolvulus* de Tournefort et de Linné; mais, dans l'usage ordinaire, il a une signification encore plus étendue, puisqu'on le donne vulgairement à une espèce du genre *Ipomœa* de Tournefort et de Linné, espèce aujourd'hui cultivée partout dans les jardins, sur les fenêtres, etc., que M. Choisy range maintenant dans son genre *Pharbitis*, sous le nom de *Pharbitis hispida* Choisy. Cette espèce est le *Volubilis* des jardiniers. *Voy.* PHARBITIS.

Le genre *Convolvulus*, Tourn., Lin., auquel appartient proprement la dénomination française de Liseron, formait un groupe extrêmement considérable que les travaux des botanistes modernes, et particulièrement de M. Choisy, ont beaucoup modifié et subdivisé. Des genres nombreux ont été établis à ses dépens, et, par suite, le groupe des *Convolvulus* proprement dits s'est trouvé fortement restreint. Certains de ces genres avaient déjà été proposés et adoptés lorsque les premiers volumes de ce Dictionnaire ont été publiés; cependant ils ont été entièrement passés sous silence, ou ont été l'objet d'articles évidemment insuffisants; d'autres n'ont été établis définitivement que dans le travail monographique relatif à la famille des Convolvulacées, que M. Choisy a publié dans le volume IX du *Prodromus*. Pour ces motifs, nous croyons devoir donner ici, sous la dénomination générale de Liseron, un article général sur le grand genre *Convolvulus* pris dans son acception linnéenne, en nous arrêtant aux genres qui auraient dû trouver place dans les parties déjà publiées de cet ouvrage, et qui méritent

une attention particulière à cause de certaines des espèces qu'ils renferment.

A. Liseron. *Convolvulus*, Lin. (Choisy, *Prodr.*, tom. IX, pag. 399).

Ce genre, quoiqu'ayant fourni récemment à l'établissement de plusieurs autres, et restreint dès-lors dans des limites beaucoup plus étroites, renferme cependant encore au moins 120 espèces. Il se compose de plantes herbacées ou frutescentes, dont la fleur présente un calice à cinq sépales soudés entre eux à leur base; une corolle campanulée; un pistil formé d'un ovaire à deux loges renfermant chacune deux ovules, d'un seul style et de deux stigmates linéaires-cylindriques. A cet ovaire succède une capsule à deux loges. Parmi les espèces de *Convolvulus*, il en est quelques unes qui méritent de fixer quelques instants l'attention; ce sont les suivantes :

1. Liseron scammonée, *Convolvulus scammonia* Lin. Cette espèce habite la région méditerranéenne et l'Asie-Mineure. Sa tige est glabre, voluble; ses feuilles sont hastées, tronquées à leur partie postérieure, présentant deux oreillettes entières ou laciniées; ses fleurs sont jaunes, marquées extérieurement de cinq bandes purpurines, larges d'environ 3 centimètres : elles sont portées au nombre de trois ou davantage sur un long pédoncule; leur calice est coloré, à sépales ovales, obtus et légèrement mucronés au sommet, les extérieurs étant un peu plus petits que les autres.

Le Liseron scammonée fournit une gomme-résine connue sous le nom de *Scammonée*. C'est surtout dans l'Asie méditerranéenne qu'on l'obtient en assez grande quantité pour en faire un objet de commerce. Pour l'obtenir, on emploie deux procédés dont l'un donne la qualité supérieure qui n'arrive guère en Europe et qui est consommée sur place, dont l'autre donne les qualités ordinaires qu'on emploie en médecine; dans le premier de ces procédés, on coupe, dit-on, la tige un peu au-dessus du collet, et l'on creuse une cavité dans la substance même de la racine qui est longue et assez volumineuse; dans cette cavité vient se ramasser un suc laiteux, qui n'est autre que la gomme-résine; ce suc est recueilli et desséché; il donne la Scammonée de premier choix ou de première goutte. Dans le second procédé, on écrase et l'on presse la racine pour en obtenir le suc, qu'on fait ensuite évaporer à une douce chaleur; on obtient ainsi la Scammonée de deuxième choix ou de deuxième goutte, qui est connue dans le commerce sous le nom de Scammonée d'Alep. Les analyses de Vogel et de Bouillon-Lagrange ont montré que la Scammonée d'Alep renferme, sur 100 parties, 60 de résine, 3 de gomme, 2 d'extrait et 35 de débris végétaux. La Scammonée a des propriétés médicinales qui la faisaient estimer des anciens à un très haut degré; aujourd'hui elle est moins fréquemment employée; elle constitue un purgatif drastique dont l'action se prononce en très peu de temps, et qui, pris à haute dose, irrite fortement la muqueuse intestinale; aussi l'emploie-t-on le plus souvent à faibles doses, excepté dans certains cas particuliers.

2. Liseron des champs, *Convolvulus arvensis* Lin. Cette espèce abonde dans nos champs et dans les lieux cultivés. Sa tige est anguleuse, glabre, voluble; ses feuilles sont sagittées et ne présentent qu'un commencement d'oreillettes; ses fleurs sont blanches ou rosées, le plus souvent solitaires sur des pédoncules anguleux, glabres, plus longs que les feuilles; leur calice est membraneux, à lobes obtus. Cette jolie plante est regardée comme vulnéraire; on l'emploie aussi tout entière comme purgative.

3. Liseron tricolore, *Convolvulus tricolor* Lin. Cette jolie espèce croît naturellement en Portugal, en Espagne, en Italie, en Sicile, et dans l'Afrique septentrionale; elle est aujourd'hui extrêmement répandue dans les jardins où elle porte le nom de *Belle-de-jour*. Sa tige est ascendante, cylindrique, velue, haute d'environ 3-4 décimètres; ses feuilles sont lancéolées-obovées, presque spathulées, sessiles, ciliées à leur base; ses fleurs se succèdent en grand nombre; elles sont solitaires sur des pédoncules velus, d'un bleu clair sur le limbe, blanches à la gorge, jaunes sur le tube; leur calice est velu, à sépales ovales-lancéolés, aigus. La capsule est velue. On en possède une variété à fleurs blanches et une autre à fleurs panachées. On sème ordi-

nairement cette espèce en pleine terre et sur place, au mois d'avril.

Nous nous bornerons à mentionner, parmi les autres espèces du même genre : le *Convolvulus althæoides* Lin., jolie espèce qui croît sur les rochers et les murs, le long de la Méditerranée, et dans laquelle M. Loiseleur-Deslongchamps a reconnu et démontré l'existence de propriétés purgatives assez prononcées pour pouvoir être avantageusement mises à profit; et le *Convolvulus cneorum* Lin., ou le Liseron satiné, joli arbuste d'Espagne, que l'on cultive fréquemment pour son feuillage couvert d'un duvet soyeux argenté, et pour ses fleurs blanches légèrement teintées de rose qui se succèdent pendant tout l'été.

B. Calystégie. *Calystegia*, Rob. Brown.

Les caractères de ce g. consistent dans deux bractées opposées situées dans le calice et enveloppant la fleur pendant sa jeunesse; dans un calice à 5 parties égales; dans un ovaire dont deux loges se réunissent au sommet à cause de la brièveté de la cloison qui les sépare dans le bas seulement. Deux belles espèces de France se rapportent à ce genre, savoir : 1° notre grand-Liseron des haies, *Calystegia sepium* Rob. Br. (*Convolvulus sepium* Lin.), à longues tiges volubiles, anguleuses, à feuilles sagittées, presque en cœur, à grandes fleurs blanches, solitaires sur un pédoncule quadrangulaire; sa tige est purgative, comme la plupart de celles des anciens *Convolvulus*; 2° Le *Calystegia soldanella* Rob. Br. (*Convolvulus soldanella* Lin.), qui croît abondamment dans nos sables maritimes, dont la tige est couchée, lisse; dont les feuilles sont réniformes, très obtuses ou même quelquefois échancrées au sommet, rappelant très bien par leur forme celles de la Soldanelle des Alpes, ce qui a valu à la plante le nom qu'elle porte; ses fleurs sont grandes, purpurines, solitaires à l'extrémité de pédoncules axillaires plus longs que les feuilles. Les expériences de M. Loiseleur-Deslongchamps ont prouvé que la racine de cette espèce est purgative à un degré assez prononcé pour pouvoir être substituée sans désavantage à celle du Jalap. On l'a recommandée également comme pouvant être employée avec avantage dans l'hydropisie, contre le scorbut, et même comme anthelminthique.

C. Batate. *Batatas*, Rumph., Choisy.

Ce genre doit son nom à la plus importante des espèces qu'il renferme; il se compose de plantes herbacées ou sous-frutescentes, pour la plupart originaires de l'Amérique, et il se distingue particulièrement par des étamines incluses; par un stigmate capité, bilobé; par un ovaire qui présente à son intérieur quatre loges, ou, par l'effet d'un avortement, seulement trois ou même deux. Deux de ses espèces ont une grande importance; mais l'une d'elles nous a déjà occupé; c'est le Jalap (*voy.* Jalap), *Batatas Jalapa* Choisy (*Convolvulus Jalapa* Lin.). C'est à cette espèce que M. Choisy rapporte comme synonyme une plante qui avait été toujours décrite comme distincte et séparée, sous le nom de Mechoacan, *Convolvulus Mechoacana* Lin., et dont la racine, faiblement purgative, avait fait donner à la plante elle-même les noms de *Patate purgative*, *Rhubarbe blanche*. L'autre espèce est la suivante :

Batate comestible, *Batatas edulis* Choisy (*Convolvulus Batatas* Lin.). C'est une plante originaire de l'Inde, mais qui est cultivée aujourd'hui dans presque toutes les contrées intertropicales; sa tige est rampante, rarement volubile; ses feuilles, de forme assez variable, sont le plus souvent anguleuses ou même lobées, longues de 1 ou 2 décimètres, aiguës, en cœur, pétiolées; les fleurs sont portées au nombre de 3 ou 4; sur un pédoncule à peu près de même longueur que le pétiole; les sépales de leur calice sont acuminés-mucronés, les extérieurs un peu plus courts; leur corolle est purpurine. La racine de cette plante est très féculente et sucrée; elle fournit un aliment très sain et abondant, qui joue un rôle important dans l'alimentation des habitants des contrées chaudes. C'est en vue des nombreux avantages qu'elle peut présenter qu'on a fait, depuis quelques années, de nombreux essais pour introduire sa culture en France; ces essais n'ont pas été d'abord très heureux; mais tout récemment quelques agronomes sont arrivés à des résultats entièrement décisifs, et qui prouvent tout ce que

l'introduction de la Batate ou Patate dans nos cultures pourrait amener d'avantages. Ainsi tout récemment, M. de Gasparin a fait connaître à la Société centrale d'agriculture, dans la séance du 17 décembre 1845, le succès complet qu'il a obtenu pour la culture de cette plante, dans le midi de la France, pendant l'été de 1845. Ce succès a été tel que, malgré les circonstances atmosphériques extrêmement défavorables qui ont signalé cet été, ses champs de Batates lui ont donné une moyenne de 1 kilogramme de tubercules par plante, ce qui, à raison de 25,000 pieds par hectare, élève le produit à 250 quintaux métriques, quantité supérieure à ce que la Pomme de terre peut donner sous notre climat.

La racine tubéreuse de la Batate varie de couleur; on en possède des variétés rouges ou violacées, jaunes et blanches : l'une de ces dernières, connue sous le nom de *Batate igname*, donne des tubercules d'un volume très considérable, et qu'on a vus peser jusqu'à 4 kilogrammes. Le seul défaut que l'on trouve en elle, relativement à son emploi comme aliment, consiste dans sa saveur sucrée qui lui a valu le nom vulgaire de *Patate douce*, par opposition au nom de Patate proprement dite qu'on donne souvent à la Pomme de terre dans nos départements méridionaux. Or ce défaut même, si c'en est un, peut être facilement corrigé dans la préparation des aliments; et de plus, il paraîtrait certainement une qualité dans certaines circonstances et pour certaines personnes.

Nous ne pouvons entrer ici dans les détails de la culture de la Batate, d'autant moins que plusieurs méthodes sont employées en divers lieux et par divers agronomes qui, tous, vantent les résultats avantageux qu'ils en obtiennent. Nous nous bornerons à indiquer à grands traits la marche générale à laquelle on peut ramener ces méthodes différentes. Dans nos climats, et même dans le midi de la France, on emploie des couches pour produire la première végétation de la plante. Pour cela, on plante sur ces couches les tubercules de la Batate qu'on couvre d'environ un décimètre de terre; cette plantation se fait en mars ou en avril, même au commencement de mai; dans le premier cas, il est indispensable de couvrir de châssis vitrés. Les tubercules ne tardent pas à donner des pousses qu'on laisse s'élever au-dessus de terre de 1 ou 2 décimètres; ce sont ces pousses qui servent de plant. On les enlève soit en les détachant à la main, soit, comme l'a fait avec succès M. Vallet, de Fréjus, en laissant tenir à leur base un petit fragment du tubercule; après quoi, les uns les plantent d'abord en pépinière pour les faire enraciner, et les mettre ensuite en place, les autres les plantent directement, en formant des rangs espacés de 7 ou 8 décimètres, quelquefois davantage. Il est avantageux de planter ces boutures dans une direction oblique; en effet, elles sont alors enterrées sur une plus grande longueur; or, comme elles s'enracinent à chaque nœud, et qu'elles donnent des tubercules sur tous ces points, il est évident qu'on obtient ainsi des produits plus abondants. On a même cru reconnaître que les tubercules qui en proviennent sont d'autant plus volumineux qu'ils se forment à un nœud placé plus haut. Quant aux tubercules-mères qui ont fourni ces premières pousses, ils continuent à en produire de nouvelles en grand nombre, de manière à pouvoir donner encore de nouvelles boutures pour des plantations plus tardives. Dès la fin du mois d'août, les pieds qui ont été bien conduits ont déjà des tubercules bons à manger; mais ce n'est qu'au mois d'octobre que se fait la récolte générale, pour laquelle on arrache les pieds tout entiers, par un jour beau et sec, autant qu'il est possible. On laisse ensuite pendant quelque temps les tubercules à l'air et au soleil, après quoi on conserve dans un lieu sec ceux que l'on destine à la consommation; quant à ceux qui doivent être employés à la reproduction, on les stratifie dans des caisses avec du sable sec ou de la mousse qu'on a préalablement séchée avec soin.

La Batate fleurit et fructifie très rarement; il en est même des variétés qui ne donnent jamais de graines. Cependant d'autres variétés fructifient plus facilement, et quelques cultivateurs, notamment M. Sageret, en ont même obtenu des graines à Paris. Cette production de graines est très importante, parce que c'est là le seul moyen par lequel on puisse s'occuper d'obtenir des variétés ou meilleures ou plus hâtives.

La Batate est utile non seulement pour

ses tubercules, mais encore pour ses fanes, que les bestiaux mangent sans difficulté. (P. D.)

***LISIAS** (nom mythologique). INS.—Genre de Coléoptères subpentamères, famille des Cycliques, tribu des Colaspides (Chrysoméliines de Latreille), formé par Dejean (*Catal.*, 3e édit., p. 434) avec 2 espèces de Colombie, nommées par l'auteur *L. rufo-ænea* et *marginata*. (C.)

LISOR. MOLL. — Dans son *Voyage au Sénégal*, Adanson donne ce nom à une coquille bivalve du g. Mactre. La plupart des conchyliologistes rapportent le Lisor au *Mactra stultorum* de Linné; mais il serait possible que l'espèce du Sénégal restât différente, et dût être mentionnée à part dans les Catalogues. *Voy.* MACTRE. (DESH.)

LISPE. MOLL. — Le Lispe d'Adanson n'est autre chose qu'une agglomération assez compacte de tubes irrégulièrement contournés, qui appartiennent au g. Vermet. Linné comprenait tous ces tubes calcaires parmi les Serpules, et il a donné aux Lispes le nom de *Serpula glomerata*. *Voy.* VERMET. (DESH.)

LISPE (λίσπος, grêle). INS.—Genre de l'ordre des Diptères brachocères, famille des Musciens, tribu des Muscides, établi par Latreille et adopté par M. Macquart (*Ins. dipt.*, t. II, p. 313), qui en décrit 9 espèces, dont 8 d'Europe et 1 des Indes orientales. Nous citerons, comme type du genre, la *L. tentaculata*, commune en France, sur le bord des rivières.

***LISPINUS** (λίσπος, ras, maigre). INS.—Genre de Coléoptères pentamères, famille des Brachélytres, tribu des Piestiniens, créé par Erichson (*Gen. et sp. Staphylin.*, 1840, p. 828). 7 espèces sont rapportées par l'auteur au genre; 6 sont propres à l'Amérique, et 1 est originaire de Madagascar. Le type, *L. attenuatus*, se trouve à Porto-Ricco. (C.)

LISSA (λισσός, lisse). CRUST. — Genre de l'ordre des Décapodes brachyures, de la famille des Oxyrhynques et de la tribu des Maïens, établi par Leach aux dépens du *Cancer* de Herbst et des *Inachus* de Fabricius. La seule espèce connue dans ce genre, et qui paraît être propre à la Méditerranée, est la LISSA GOUTTEUSE, *Lissa chiragra* Herbst, pl. 17, fig. 96. Ce Crustacé, qui n'est pas rare dans la rade de Toulon et dans la mer de Sicile, habite aussi les côtes françaises du nord de l'Afrique; car, pendant mon séjour en Algérie, j'en ai rencontré plusieurs individus dans la rade d'Alger. (H. L.)

***LISSA** (λισσός, lisse). INS.—Genre de l'ordre des Diptères brachocères, famille des Musciens, tribu des Muscides, établi par Meigen pour une seule espèce, *L. loxocerina* (*Chyliza id.* Fall.), de l'Allemagne.

LISSANTHE (λισσός, lisse; ἄνθος, fleur). BOT. PH. — Genre de la famille des Épacridées-Styphéliées, établi par R. Brown (*Prodr.*, 540). Arbustes de la Nouvelle-Hollande et de l'île de Diemen. *Voy.* ÉPACRIDÉES.

***LISSAUCHENIUS** (λισσός, lisse; αὐχήν, le derrière du cou). INS.—Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, tribu des Patellimanes, créé par Mac-Leay (*Annulosa javanica*, éd. Lequien, Paris, 1833, p. 108, t. 4, fig. 1), qui le place dans sa famille des Carabiques. Ce genre ne renferme jusqu'à présent que 2 espèces, le *L. rufifemoratus* de l'auteur et le *Car. porticus* de F. Elles appartiennent aux Indes orientales. (C.)

LISSOCHILUS (λισσός, lisse; χεῖλος, lèvre). BOT. PH. — Genre de la famille des Orchidées-Vandées, établi par R. Brown (*in Bot. reg.* t. 573). Herbes de l'Afrique. *Voy.* ORCHIDÉES.

***LISSODEMA**, Blanch. INS.—Syn. de *Lissa*, Meig.

***LISSOGENIUS** (λισσός, lisse; γένειον, menton). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides-Mélitophiles, créé par Schaum, avec une espèce de Guinée, nommée par l'auteur *L. planicollis*. (C.)

***LISSOMUS** (λισσός, lisse; σῶμα, corps). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Sternoxes, tribu des Élatérides, créé par Dalmann (*Éphémérides entomologiques*, 1824), et adopté par Latreille, Dejean et Germar. Quelques auteurs y comprennent les *Drapetes* de Megerle, ce qui porte le nombre des espèces, pour ces deux genres, à 35. Nous citerons, comme faisant partie du premier, les *L. lævigatus* de F., *foveolatus* Dalm., et *bicolor* Chv.; et du second, l'*El. equestris* de F. Les trois premiers sont américains, et le dernier se trouve en Autriche.

Latreille avait employé, pour désigner génériquement ces Insectes, le nom de *Lissodes*, qui n'a pu être adopté. (C.)

LISSONOTUS (λισσός, lisse; νῶτος, dos). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères, tétramères de Latreille, famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, des Trachydérides de M. H. Dupont, créé par Dalmann (*Synon. Ins. Sch. app.*, p. 159, t. 6, f. 4) et adopté par Serville et par Dejean (*Ann. Soc. ent. de Fr.* t. III, p. 57). 12 ou 13 espèces, toutes d'Amérique, font partie du genre. Nous citerons, comme types, les *L. equestris.* de Linné et *biguttatus* de Dalm. (C.)

***LISSOPTERUS** (λισσός, lisse; πτερόν, aile). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, tribu des Féroniens, créé par Waterhouse (*Ann. and Magaz. nat. hist.*, 1843, p. 1). L'espèce type, *L. quadrinotatus* de l'auteur, est originaire des îles Falkland. (C.)

***LISSORHINUS** (λισσός, lisse; ῥίν, nez). INS. — Genre de Coléoptères tétramères; famille des Curculionides gonatocères, division des Brachydérides, créé par Schœnherr (*Disp. meth.*, p. 131; *Gen. et sp. Curcul. syn.*, t. 2, 93 6, p. 252). L'espèce type et unique, le *L. eryx* de l'auteur, est originaire de la côte de Guinée. (C.)

***LISSOTARSUS** (λισσός, lisse; ταρσός, tarse). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, tribu des Féroniens, établi par M. de Chaudoir (*Tabl. d'une nouv. subd. du g.* FERONIA de Dejean, p. 10 et 17). L'unique espèce de ce genre est l'*Argutor depressus* de Dej., qui se trouve, en France, dans les terrains crétacés. (C.)

LISTERA. BOT. PH. — Genre de la famille des Orchidées-Néottiées, établi par R. Brown (*in Hort. kew.*, t. V, 201). Herbes de l'Europe, de l'Amérique et de l'Asie boréale. *Voy.* ORCHIDÉES.

***LISTERA**. MOLL. — M. Turton, dans ses *Coquilles bivalves d'Angleterre*, a proposé sous ce nom un genre nouveau pour une coquille connue depuis très longtemps sous le nom de *Chama piperata*. Cuvier l'avait désignée, dès la 1re édition du *Règne animal*, sous le nom de *Lavignon*, et ce nom, par antériorité, devrait prévaloir sur celui de M. Turton, si lui-même n'avait été depuis longtemps précédé par celui de *Trigonella*, proposé par d'Acosta dans sa *Conchyl. brit.*, publiée en 1778. *Voy.* TRIGONELLE. (DESH.)

***LISTIA**. BOT. PH. — Genre de la famille des Papilionacées-Lotées, établi par E. Meyer (*Comment.*, 80). Herbes du Cap. *Voy.* PAPILIONACÉES.

***LISTRODERES** (λίστρον, pelle; δέρη, cou). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides gonatocères, division des Cléonides, créé par Schœnherr (*Disp. meth.*, p. 158; *Gen. et sp. Curcul. syn.*, t. II, p. 277-6, 2e part., p. 287). Près de 50 espèces rentrent dans ce genre, et habitent l'extrémité méridionale et septentrionale de l'Amérique. Nous citerons, comme en faisant partie, les *L. bimaculatus* Chev., Sch. et *porcellus* Say. Le premier est originaire du Chili, et le second des États-Unis. ♂ (C.)

***LISTRONYX** (λιστρόν, rateau; ὄνυξ, ongle). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides phyllophages, créé par M. Guérin-Méneville (*Revue zoologique*, 1839, pag. 302). L'espèce type, la *L. nigriceps* de l'auteur, est originaire du détroit de Magellan. La *Mel. testacea* de F., de la terre de Feu, rentre aussi dans ce genre. (C.)

***LISTROPTERA** (λίστρον, rateau; πτερόν, aile). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères, tétramères de Latreille, famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, établi par Serville (*Annales de la Soc. ent. de France*, t. III, p. 71) qui y rapporte quatre espèces : les *Callid. tenebricosum* F., *Callichroma aterrima* G., *Cer. collaris* Klug. et *L. atra* Dup. La première est originaire de Cayenne, et les trois autres habitent le Brésil. (C.)

***LISTROSCELIS** (λίστρον, rateau; σκέλος, jambe). INS. — Genre de la tribu des Locustiens, de l'ordre des Orthoptères, établi par M. Serville (*Essai Ins., orth.*), et que nous rangeons dans le groupe des Grylacrites. Toutes les espèces de ce genre sont étrangères à l'Europe. L'esp. type, *Listr. pectinata* Serv., est des Moluques. (BL.)

LISYANTHUS. BOT. PH. — Genre de la famille des Gentianées, établi par Aublet (*Guian.*, I, 210). Griesebach, qui l'a adopté (*Gent.*, 173), en a réparti les espèces en quatre sections, qu'il nomme : *Macrocarpæa*, *Sphæricarpæa*, *Choriophyllum* et *Che-*

lonanthus. Herbes ou sous-arbrisseaux de l'Amérique. *Voy.* GENTIANÉES.

***LITA** (λιτός, petit). INS. — Genre de l'ordre des Lépidoptères nocturnes, tribu des Tinéides, établi par Treitschke, et différant des autres genres de la même tribu par des palpes très redressés, à dernier article nu, subulé; par des ailes étroites, prolongées en pointe.

Duponchel (*Catal. des Lépid. d'Eur.*) mentionne 83 espèces de ce genre, toutes d'Europe. Ce sont de très petits Papillons; leurs chenilles se métamorphosent entre des feuilles roulées et retenues par des fils, ou dans les Champignons et le bois pourri.

Parmi les espèces les plus communes en France, nous citerons les *L. betulinella, proximella, bicolorella*, etc. (J.)

LITCHI, Sonner. BOT. PH. — Syn. de *Nephelium*, Linn.

LITHAGNE, Palis. BOT. PH. — Syn. d'*Olyra*, Linn.

***LITHACTINIA** (λίθος, pierre; *actinia*, actinie). POLYP. — Genre établi par M. Lesson (*Illust. de zool.*, pl. 6) pour un Polype des côtes de la Nouvelle-Irlande. Ce Polype se compose d'une membrane charnue enveloppant un disque calcaire recouvert de petites lames crénelées, auxquelles correspondent un grand nombre de gros appendices tentaculiformes entourant la bouche. La Lithactinie paraît avoir beaucoup de rapports avec les Cyclolites et les Fongies. (DUJ.)

LITHAGROSTIS, Gærtn. BOT. PH. — Syn. de *Coix*, Linn.

LITHARGE. MIN. — Protoxyde de Plomb fondu et cristallisé en lames jaunes par le refroidissement. *Voy.* PLOMB.

LITHINE, LITHIUM. CHIM. — La Lithine, oxyde de Lithium, fut trouvée en 1817 par Arfverdson, unie à de la silice et à de l'alumine dans le *pételite*, pierre des mines d'Uto, en Suède.

Davy ayant soumis cet oxyde hydraté à l'action de la pile galvanique, en sépara le métal (Lithium), qui, par ses propriétés physiques, présente une grande analogie avec le Sodium (*voy.* ce mot).

La Lithine hydratée est blanche, d'une saveur âcre et caustique, rappelant à un faible degré celle de la potasse; elle verdit les teintures bleues végétales; beaucoup moins soluble que la Potasse et que la Soude, elle n'absorbe pas l'humidité de l'air, mais elle se combine peu à peu avec l'acide carbonique qu'il contient; chauffée au rouge dans un creuset de platine, elle agit fortement sur le métal auquel elle s'unit.

La formule *I, iO* de la Lithine démontre que cet oxyde contient plus d'oxygène que toutes les autres bases salifiables alcalines. L'équivalent du Lithium = 80,37. (A. D.)

***LITHINUS** (λίθινος; de pierre). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides gonatocères, division des Cléonides, créé par Klug (*Insecten von Madagascar*, p. 106, t. IV, fig. 9), et adopté par Schœnherr (*Gen. et sp. Curculion.*, t. VI, 2e part., p. 233). Deux espèces de Madagascar rentrent dans ce genre, *L. pipa* Guér. (*superciliosus* Kl., Sch.), et le *ludiosus* de Schr. (C.)

***LITHOBATES** (λίθος, rivage; βατέω, je marche). REPT. — Division du grand genre Grenouille proposée par M. Fitzinger (*Syst. rept.*, 1843). (E. D.)

LITHOBIE. *Lithobius* (λίθος, pierre; βιός, vie). MYRIAP. — Genre de l'ordre des Chilopodes, de la famille des Scolopendrites, établi par Leach aux dépens des *Scolopendra* de Linné. Dans ce genre, les segments du corps, dans l'âge adulte, sont au nombre de dix-sept, imbriqués en dessus, inégaux. Les pieds sont au nombre de quinze paires de chaque côté, les postérieurs étant les plus allongés. Les antennes varient suivant l'âge; elles ont de trente à quarante articles, sétacés; ces derniers décroissent du premier au dernier; le premier et le second étant beaucoup plus grand que tous les autres. Les yeux sont granuleux, distribués en deux groupes de chaque côté, et varient aussi, comme les antennes, suivant l'âge. Ce genre renferme sept ou huit espèces, dont la plus grande partie est propre à l'Europe, les autres habitent le nord de l'Afrique et l'Amérique. Le LITHOBIE FOURCHU, *Lithobius forcipatus* Linn., peut être considéré comme le type de ce genre. Cette espèce est connue dans toute l'Europe; on l'a signalée en France, en Italie, en Allemagne, en Belgique et en Angleterre. On la rencontre ordinairement sous les pierres, les écorces, dans les lieux humides. M. Léon Dufour en a donné une

bonne anatomie dans le tom. II des *Ann. des sc. nat.*, pl. 5, fig. 1 à 3. (H. L.)

***LITHOBIUM** (λίθος, pierre; βιός, vie). BOT. PH. — Genre de la famille des Mélastomacées, établi par Bongard (*in Mem. acad. St-Petersb.*, VI). Herbes du Brésil. *Voyez* MÉLASTOMACÉES.

***LITHOCARPUS** (λίθος, pierre; καρπός, fruit). BOT. PH. — Genre de la famille des Cupulifères, établi par Blume (*Flor. jav.*, *fasc.* 13-14, p. 34, t. XX). Arbres de Java. *Voy.* CUPULIFÈRES.

***LITHOCHARIS** (λίθος, pierre; χαίρω, aimer). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Brachélytres, tribu des Pœdériniens, créé par Dejean (*Catal.*, 3e éd., p. 71), et adopté par Erichson (*Genera et sp. Staphylinor.*, p. 610), qui comprend 30 espèces; 19 sont d'Amérique et 11 d'Europe. Les types appartenant à notre pays sont les *L. melanocephala* F. (*Stap.*), *ochracea* Grav., et *castanea*, Er. On les trouve aux environs de Paris, dans les lieux boisés et humides. (C.)

LITHODE. *Lithodes* (λιθώδης, pierreux). CRUST. — Ce genre, qui appartient à la section des Décapodes anomoures, a été établi par Latreille aux dépens des *Cancer* de Linné, et rangé, par M. Milne-Edwards, dans sa tribu des Homoliens. Ces Crustacés ont été jusqu'ici placés parmi les Oxyrhynques, à cause de la forme de leur rostre; mais ce n'est point là leur place, et c'est évidemment à la division des Anomoures qu'elles appartiennent. C'est avec les Aptérures, et surtout avec les Homoles, qu'elles ont plus d'analogie; mais elles établissent le passage entre ces Crustacés et les *Birgus* (*voy.* ce mot). Ce genre est représenté par trois espèces distinctes dans la région scandinave, dans les mers du Kamtschatka et à l'extrémité australe de l'Amérique, mais ne paraît pas exister dans toute la partie chaude du globe intermédiaire, entre ces points si éloignés géographiquement, mais si analogues sous le rapport du climat. La LITHODE ARCTIQUE, *Lithodes arctica* Lamk., peut être considérée comme le type de ce genre singulier; cette espèce habite les mers du Nord. Dans le tome II des *Archives du Muséum d'histoire naturelle*, nous avons fait connaître, M. Milne-Edwards et moi, une nouvelle espèce de *Lithodes*, à laquelle nous avons donné le nom de *L. brevipes*, et que nous avons figurée dans l'ouvrage ci-dessus cité, pl. 34 à 37. (H. L.)

LITHODENDRON. *Lithodendron* (λίθος, pierre; δένδρον, arbre). POLYP. — Genre établi par Schweigger, et adopté par M. Goldfuss pour des Polypiers calcaires, rameux, portant des cellules étoilées ou cyathiformes, lamelleuses, éparses ou terminales. Ce genre correspond en partie aux Caryophyllies et aux Oculines rameuses; il comprend surtout un grand nombre d'espèces fossiles. (DUJ.)

***LITHODERME**. *Lithoderma* (λίθος, pierre; δέρμα, peau). ÉCHIN. — Genre d'Échinodermes apodes, établi par Cuvier pour une espèce longue de 5 à 6 centimètres, et noirâtre, vivant dans la mer des Indes. Le corps est ovale, comprimé en arrière, et sa surface est comme incrustée d'une couche de petits grains pierreux qui y forment une croûte très dure; la bouche est entourée de tentacules, et les intestins paraissent avoir des rapports avec ceux des Holothuries; cependant Cuvier n'y put reconnaître un orifice anal. (DUJ.)

LITHODOME. *Lithodomus* (λίθος, pierre; δόμος, demeure). MOLL. — Lamarck avait déjà partagé le g. *Mytilus* de Linné en deux parties presque égales, d'après un caractère artificiel, tiré de la position des crochets. Dans son g. Modiole, Lamarck a entraîné le *Mytilus lithophagus* de Linné et des autres espèces perforantes du même genre. Cuvier a proposé de retirer des Modioles ces espèces perforantes pour en faire un g. à part sous le nom de Lithodome; mais ce g. n'a point été adopté, non seulement parce qu'il y a une transition entre ces espèces et les autres, mais encore parce que l'animal ne diffère pas sensiblement des Modioles et des Moules. *Voy.* MODIOLE et MOULE. (DESH.)

***LITHODUS** (λιθώδης, très pierreux). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides gonatocères, division des Byrsopsides, proposé par Germar, et adopté par Schœnherr (*Gener. et sp. Curcul. Syn.*, t. VI, 2e part., p. 389). L'espèce type et unique a été publiée antérieurement par Say (*Descrip. of Curcul. of New. Am.*, p. 8) sous les noms générique et spécifique de *Thecesternus humeralis*. (C.)

***LITHODYTES** (λίθος, rivage; δύτης, qui navigue). REPT. — M. Fitzinger (*Syst. rept.*,

1843) indique sous ce nom un des groupes du grand genre des Rainettes. *Voy.* ce mot. (E. D.)

***LITHONOMA** (λίθος, pierre ; νομός, demeure). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères, tétramères de Latreille, famille des Cycliques, tribu des Alticites (Chrysomélines de Lat.), créé par nous, et adopté par Dejean (*Catalogue*, 3e édit., p. 408). Deux espèces rentrent dans ce genre, la *Galleruca marginella* de F., et la *L. andalusaca* de Rambur. La première est originaire d'Espagne et de Portugal, et la deuxième a été trouvée aux environs de Valence. Les *Lithonoma* sont aptères, et se rapprochent des *OEdionychis*. *Voy.* GALÉRUCITES. (C.)

LITHOPHAGES. MOLL. — Lamarck a créé cette famille pour y réunir plusieurs genres de Mollusques acéphalés dimyaires siphonés, jouissant de la propriété de creuser la pierre pour s'y loger. Ces g. sont les suivants : Saxicave, Pétricole, Vénérupe, auxquels nous renvoyons. C'est à l'un de ces genres que nous nous proposons de traiter de la question curieuse et importante de la perforation des pierres par les Mollusques. (DESH.)

LITHOPHAGUS, Még. MOLL. — Syn. de Lithodome, Cuv.

LITHOPHILA (λίθος, pierre ; φίλος, qui aime). BOT. PH. — Genre de la famille des Caryophyllées, établi par Swartz (*Flor. ind. occid.*, I, 47, t. I). Herbes croissant sur les roches désertes d'une petite île des Antilles.

LITHOPHILES. *Lithophilæ.* ARACH. — C'est une famille du genre des *Drassus*, établie par M. Walckenaër, et dont les Aranéides qui la composent ont les yeux sur deux lignes divergentes ou courbées, en sens contraire ou parallèle. Les mâchoires sont dilatées dans leur milieu. La lèvre est allongée, arrondie à son extrémité. Les pattes sont courtes, renflées ; la quatrième paire est la plus longue ; la première ensuite, la troisième est la plus courte. Le céphalothorax est ordinairement terminé en pointe. Les *Drassus*, désignés sous les noms de *lucifugus*, *nyctalopes*, appartiennent à cette famille. Ces Aranéides se tiennent derrière les pierres ou les cavités des marais. (H. L.)

***LITHOPHILUS** (λίθος, pierre ; φίλος, qui aime). INS. — Genre de Coléoptères hétéromères, famille des Diapériales, proposé par Mégerle, et adopté par Dahl et Dejean dans leurs Catalogues respectifs. L'espèce type et unique, le *L. Populi* de Még., habite la France, l'Autriche et l'Angleterre. Curtis a décrit depuis cet Insecte sous les noms générique et spécifique de *Alphitophagus quadripustulatus*. (C.)

LITHOPHYTES. *Lithophyta.* POLYP. — Deuxième tribu de la famille des Polypes corticaux de Cuvier, comprenant ceux dont le Polypier a un axe intérieur de substance pierreuse et fixé. Cette tribu contient pour cet auteur trois genres principaux : les Isis, les Madrépores et les Millépores (*voyez* ces mots). Les deux premiers sont de vrais Polypes, mais appartenant à deux types différents. En effet, les Isis, comme le Corail, ont des Polypes à huit tentacules pinnés comme les autres Alcyoniens, et les Polypes des Madrépores ont des tentacules au nombre de douze ou en nombre indéfini comme les Actinies, dont ils ne diffèrent que par la faculté de sécréter un support calcaire à l'intérieur. Les Millépores, au contraire, comprennent les Bryozoaires, que leur organisation rapproche bien davantage des Mollusques ; et leur Polypier, au lieu d'être un axe intérieur, est le résultat de la soudure des têts partiels de chaque animal, successivement produit par gemmation. (DUJ.)

LITHOPUS (λίθος, pierre ; πούς, pied). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, tribu des Bipartis, proposé par Audouin et adopté par Dejean (*Catalog.*, 2e éd., p. 17). L'espèce type, *L. brevicornis* Aud., est originaire de la Bolivie, d'où elle a été rapportée par M. Alc. d'Orbigny. (C.)

***LITHOSANTHES** (λίθος, pierre ; ἄνθος, fleur). BOT. PH. — Genre de la famille des Rubiacées-Guettardées, établi par Blume (*in Flora*, 1825, p. 187). Arbrisseaux du Java. *Voy.* RUBIACÉES.

***LITHOSIDES.** *Lithosides.* INS. — Tribu établie par M. Boisduval dans la famille des Nocturnes de l'ordre des Lépidoptères. Elle est ainsi caractérisée : Corps grêle, allongé ; ailes supérieures en sautoir, toujours plus étroites que les inférieures, qui sont ordinairement plissées en éventail sous les premières, les unes et les autres enveloppant l'abdomen lorsqu'elles sont fermées.

Chenilles à seize pattes, garnies de petits faisceaux de poils implantés ordinairement sur des tubercules. Chrysalides plus ou moins courtes, ovoïdes, à segments abdominaux inflexibles, et contenues dans des coques d'un tissu lâche et entremêlé de poils.

La tribu des Lithosides comprend huit genres, nommés : *Naclia*, *Melasina*, *Emydia*, *Dejopeia*, *Lithosia*, *Calligenia*, *Setina* et *Nudaria*.

LITHOSIE. *Lithosia* (λίθος, pierre précieuse). INS. — Genre de l'ordre des Lépidoptères Nocturnes, tribu des Lithosides, établi par Latreille, et caractérisé principalement par des antennes sétacées, très grêles; par des ailes longues et étroites, surtout les antérieures.

Duponchel (*Catal. des Lépid. d'Eur.*) en cite 18 espèces, toutes d'Europe, principalement de la France. Elles sont généralement de petite taille et leurs Chenilles vivent des lichens des pierres ou des arbres. Nous citerons comme une des plus répandues en France, la *L. rubricollis* L.

LITHOSPERMUM. BOT. PH. — *Voy.* GREMIL.

LITHOSTRÏTION. POLYP. — *Voy.* COLUMNAIRE.

***LITHOXYLON** (λίθος, pierre; ξύλον, bois). BOT. PH. — Genre de la famille des Euphorbiacées-Buxées, établi par Endlicher (*Gen. pl.*, p. 1122, n. 5863). Arbres de Taïti. *Voy.* EUPHORBIACÉES.

***LITHRÆA**. BOT. PH. — Genre de la famille des Anacardiacées, établi par Miers (*Travels in Chili*, II, 529). Arbrisseaux du Chili et de la Californie. Une chose à remarquer dans ce genre, c'est que les étamines sont au nombre de 10 dans les espèces qui appartiennent au Chili, et de 5 seulement dans celles propres à la Californie, ce qui a déterminé Endlicher à diviser le genre en deux sections, qu'il nomme *Llithi* (espèces du Chili) et *Malosma* (esp. de la Californie).

***LITHURGUS** (λιθουργός, qui perce la pierre). INS. — Genre de la tribu des Apiens (Mellifères de Latreille), de l'ordre des Hyménoptères, famille des Osmiides. Les *Lithurgus*, détachés par Latreille des *Centris* de Fabricius, sont peu nombreux en espèces. Toutes celles connues habitent le midi de l'Europe et le nord de l'Afrique. Le type est le *L. cornutus* Fabr. (BL.)

***LITIOPE**. MOLL. — Ce petit genre a été établi par M. Rang, dans son *Manuel de conchyliologie*, pour un petit Mollusque gastéropode, à coquille spirale et turriculée, dont les mœurs singulières ont été observées pour la première fois par le capitaine de vaisseau, M. Bélanger. La coquille ressemble par ses formes extérieures à celles d'un très petit Buccin, dont l'ouverture serait à peine échancrée à la base; la spire est courte, obtuse; l'ouverture est un peu moins longue que la spire; elle est ovale, subsemi-lunaire, un peu oblique sur l'axe longitudinal; son bord droit est mince, tranchant, et il se joint à la base de la columelle en formant une légère dépression, que l'on pourrait comparer à celle des *Rissoa*. La columelle est simple, sans plis, arrondie, subcylindracée; le plan général de l'ouverture est un peu incliné d'arrière en avant sur l'axe longitudinal. L'animal rampe sur un pied allongé, étroit, bifurqué en arrière. Sur son extrémité antérieure, ce pied peut se ployer en une espèce de canal; nous verrons tout-à-l'heure de quelle utilité lui est cette disposition. La tête est médiocre, un peu proboscidiforme, et elle porte en arrière deux tentacules cylindriques, tronqués, et obtus au sommet. L'œil est placé sur la partie externe et un peu antérieure de la base du tentacule. Ce qui rend particulièrement ce petit Mollusque digne d'attention, c'est sa manière de vivre, et surtout la propriété dont il jouit de se suspendre dans l'eau à un fil muqueux qu'il a préalablement attaché à la plante sur laquelle il vit habituellement. En cela le Litiope ressemble à ces Chenilles qui, inquiétées ou poursuivies, se laissent tomber en filant un fil qui les tient suspendues. On ne devait guère s'attendre à rencontrer un Mollusque marin doué d'une aussi singulière propriété; car on doit supposer qu'une matière muqueuse, sécrétée par l'animal, doit offrir une singulière résistance pour le tenir dans l'eau, et lui permettre de se servir de ce fil pour regagner le point de départ d'où il est tombé. Cependant le fait existe, et nous avons eu occasion d'en vérifier l'exactitude sur une belle petite espèce de Litiope de la Méditerranée. Voici, à ce sujet, ce que nous avons observé. Notre Litiope rampait sur une feuille de Zostère; aussitôt que l'on

imprimait une secousse à cette feuille, l'animal, effrayé, se laissait tomber; mais comme le Mollusque, en rampant, avait laissé sa mucosité attachée derrière lui, il continuait à la sécréter dans sa chute, ou plutôt elle sortait d'un petit crypte muqueux situé à la troncature postérieure du pied, à peu près de la même manière que celui d'un assez grand nombre de Limaces. Le fil produit par la chute de l'animal pouvait acquérir jusqu'à 15 ou 18 centimètres de longueur. Lorsque l'animal suppose le danger passé, il saisit son fil muqueux par le milieu du pied; l'extrémité antérieure de cet organe se reploie en canal cylindrique, de manière à forcer le fil à se présenter toujours sur le milieu du pied, et à mesure que l'animal remonte, la portion du fil muqueux, devenue inutile, se place en tortillons irréguliers dans la bifurcation de l'extrémité postérieure du pied. L'animal rampe assez rapidement sur son fil muqueux, et bientôt il a regagné la plante sur laquelle il vit. En essayant la force du fil muqueux produit par le Litiope, nous avons été surpris de lui trouver plus de ténacité que nous ne nous y étions attendu, et nous avons compris dès lors comment l'animal peut rester suspendu à un support qui échappe facilement à l'observation autant par sa transparence que par son extrême finesse.

Le nombre des espèces jusqu'à présent connues dans ce genre est peu considérable; nous en connaissons trois seulement, et, jusqu'ici, aucune n'a été signalée à l'état fossile. (Desh.)

***LITOCERUS** (λιτός mince; κέρας, antenne). ins. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides orthocères, division des Anthribides, créé par Schœnherr (*Genera et sp. Curculion.*, t. I, p. 125, 5e part., p. 186) avec 3 espèces des Indes orientales, le *L. histrio* Schr., et les *Macrocephalus maculatus* et *fuliginosus* d'Oliv. (C.)

***LITOMERUS** (λιτός, mince; μηρός, cuisse). ins. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides gonatocères, division des Apostasimérides cholides, créé par Schœnherr (*Gener. et sp. Curculion.*, tom. III, p. 573; VIII, 1re part., p. 17), avec une espèce du Brésil, qu'il nomme *L. lineatus*. Perty l'a décrite antérieurement sous les noms générique et spécifique de *Desmosomus longipes* (*Delect. an. art.*, p. 81, tab. 16, fig. 11). (C.)

***LITOPUS** (λιτός, mince; πούς, pied). ins. — Genre de Coléoptères subpentamères, tétramères de Latreille, famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, créé par Serville (*Ann. de la Soc. ent. de Fr.*, t. II, p. 563). 6 espèces sont comprises dans ce genre, et proviennent la plupart du cap de Bonne-Espérance. Le type a reçu, de la part de Fabricius, les noms de *Cerambyx ater* (individu mâle), et de *Saperda latipes* (individu femelle). (C.)

***LITORHYNCHUS** (λιτός, simple; ῥύγχος, rostre). bot. ph. — Genre de l'ordre des Diptères brachocères, famille des Tanystomes, tribu des Bombyliens, établi par M. Macquart (*Dipt. exot.*, t. III, 1re part., p. 78), qui y rapporte 3 espèces du cap de Bonne-Espérance.

***LITORIA**. rept. — Genre de Batraciens anoures de la famille des Hylæformes, proposé par M. Tschudi (*Class. Batrac.*, 1838), qui y rapporte deux espèces : la *Litoria Freycineti* Dum. et Bibr. (*Erp. gén.*, VIII, pl. 88, f. 2), qui se trouve au port Jackson, et la *Litoria americana* Dum. et Bibr. (*loco cit.*), qui provient de la Nouvelle-Orléans. (E. D.)

LITORNE. ois. — Nom d'une espèce européenne de la famille des Merles. (Z. G.)

***LITOSONYCHA** (λιτός, simple; ὄνυξ, ongle). ins. — Genre de Coléoptères subpentamères, tétramères de Latreille, famille des Cycliques, tribu des Alticides (des Chrysomélines de Lat.), créé par nous et adopté par Dejean (*Catalogue*, 3e éd.), qui y comprend 2 espèces du Brésil : les *L. decipiens* et *calceata* Dej. (C.)

LITSÆA. bot. ph. — Genre de la famille des Laurinées-Daphnidiées, établi par Jussieu (*Dict. sc. nat.*, t. XXVII, p. 79). Arbres de l'Inde. *Voy.* laurinées. — Lam., Syn. de *Tetranthera*, Jacq.

LITTORALES, Illig. ois. — Syn. de Limicoles.

LITTORELLA (*littoralis*, de rivage): bot. ph. — Genre de la famille des Plantaginées, établi par Linné (*Gen.*, n. 1328). Herbes aquatiques de l'Europe boréale. *Voy.* plantaginées.

LITTORINE. *Littorina* (*littoralis*, de rivage). moll. — On doit la création de ce g. à

M. de Férussac, qui l'a proposé pour la première fois, dans ses *Tabl. systém.* L'arrangement de ce naturaliste consistait à partager le g. Paludine en cinq sous-genres : celui des Littorines s'y rencontre. Il a pour type le *Turbo littoreus* de Linné, et il rassemble aujourd'hui un assez grand nombre d'espèces, parmi lesquelles on en remarque plusieurs connues et figurées par les anciens conchyliologistes. Parmi ces espèces, on remarque le *Turbo littoreus* de Linné, et encore quelques autres plus aplaties, qui ont été entraînées dans le g. Nérite. Les auteurs systématiques conservèrent presque toutes ces coquilles dans le g. Turbo ou dans celui des *Trochus*, et Lamarck lui-même suivit l'exemple de ses prédécesseurs, quoiqu'il connût la figure du *Turbo littoreus* donnée par Cuvier, dans les *Annales du Muséum*. Lamarck distribua les espèces, non seulement parmi les Turbos, mais encore parmi les Phasianelles ; on en rencontre même quelques unes parmi les Monodontes. La création du g. Littorine a donc eu le grand avantage de faire cesser cette confusion, et de réunir en un seul groupe naturel des animaux, avant cela disséminés dans quatre ou cinq genres. Tous les zoologistes aujourd'hui sont d'accord pour admettre le genre qui nous occupe ; mais il s'agit actuellement d'en déterminer les rapports avec les g. connus. Il est évident que les Littorines s'éloignent beaucoup de la famille des Turbos et des Troques, ainsi que des Nérites, des Lacunes, et plus encore des Phasianelles. Ce qui caractérise les animaux de la famille des Turbinacés, ce sont les tentacules plus ou moins nombreux implantés sur les parties latérales du pied. Jamais on n'a retrouvé la moindre trace de ces organes dans les Littorines ; aussi nous pensons qu'il conviendra d'adopter l'opinion de Férussac, et de rapprocher les Littorines des Paludines, sans cependant les comprendre dans la même famille. Nous pensons aussi que les g. Scalaire et Turritelle ne doivent pas en être très éloignés. Enfin, nous voyons dans le g. Planax une modification des Littorines comparable à celle des Mélanopsides, par rapport aux Mélanies.

Les coquilles du g. Littorine sont généralement ovales, subglobuleuses. La spire est rarement élancée, et presque jamais sa longueur ne dépasse celle du dernier tour. L'ouverture est généralement semi-lunaire. Chez quelques espèces, elle est ovale, quelquefois subcirculaire. Le plan de cette ouverture est toujours obliquement incliné sur l'axe longitudinal de la coquille. Le bord droit est simple, tranchant, plus ou moins épais à l'extérieur, selon les espèces ; il s'arrondit à sa base ; il reste parfaitement entier, et se joint insensiblement à la columelle. Celle-ci est assez courte, presque toujours un peu élargie à la base, et si elle est arrondie au sommet dans un grand nombre d'espèces, elle s'aplatit et devient un peu tranchante à son extrémité antérieure. La base du dernier tour est toujours très convexe, et très rarement on trouve une petite perforation ombilicale. Dans les espèces rapportées par Lamarck au g. Monodonte, on voit, à l'extrémité de la columelle, une petite troncature dentiforme, caractère sans importance ; qui en a imposé au zoologiste dont nous parlons.

L'animal présente des caractères particuliers qui viennent confirmer ceux de la coquille. Il rampe sur un pied arrondi, ovalaire, court, entièrement caché par sa coquille ; l'extrémité antérieure est séparée entièrement d'une grosse tête proboscidiforme ridée transversalement, et fendue en avant dans toute sa longueur par une bouche garnie de chaque côté d'une lèvre longitudinale. En arrière de la tête, et sur les parties latérales, s'élèvent deux tentacules fort allongés, coniques, très pointus au sommet, élargis à la base, et y portant, au côté externe, un œil assez grand et plus proéminent. Sur l'extrémité postérieure du pied est attaché un opercule corné qui affecte la forme de l'ouverture de la coquille, et qui est paucispirée. La spire de cet opercule est tantôt subcentrale, tantôt latérale, et l'on y compte rarement plus de 2 à 3 tours. Si l'on pénètre dans la cavité cervicale de l'animal, on trouve à droite l'anus et les organes de la génération, et dans le fond, vers la gauche, un peigne branchial assez considérable.

Il est évident, d'après ce que nous venons de dire, que le genre Littorine se distingue complétement de tous ceux avec lesquels il a été confondu, et, pour s'en convaincre, il suffit de consulter les art. Turbo, Troque,

PHASIANELLE, MONODONTE, NÉRITE et LACUNE.

Les Littorines sont des Mollusques marins ayant une manière de vivre spéciale. Ils s'attachent aux rochers au-dessus du niveau des eaux, et sont seulement mouillés par les vagues qui viennent battre les rivages. Nous avons vu pendant toute l'année des Littorines sur les rochers du rivage de l'Algérie, supportant sans presque se déranger toutes les influences des saisons, recevant alternativement les eaux torrentielles de l'automne et du printemps, les vagues de la mer pendant les tempêtes, et supportant l'ardeur du soleil dans une saison où les roches qui y sont exposées peuvent à peine être saisies par la mer. Ces animaux sont en grande abondance, et on en connaît maintenant de presque toutes les mers. Nous en connaissons plus de 80 espèces vivantes, auxquelles on peut ajouter une quinzaine de fossiles, distribuées en partie dans les terrains tertiaires et en partie dans les terrains secondaires; ce sont les terrains oolitiques qui en contiennent le plus. (DESH.)

LITUACÉS. *Lituaceæ*. MOLL. — M. de Blainville, dans son *Traité de Malacologie*, a institué cette famille pour y ranger un certain nombre de genres de Céphalopodes. Il les distribue en deux groupes : dans le premier, sont ceux dont la coquille est à cloisons simples, tels que les genres Ichthyosarcolite, Lituole et Spirule; dans le deuxième groupe sont les genres dont la coquille a les cloisons sinueuses, tels que les g. Amite et Ammonocératite. Cette famille ne peut rester comme son auteur l'a instituée; car on sait aujourd'hui que les Ichthyosarcolites sont les débris d'une coquille bivalve, et que les Lituoles se rapprochent plus des Nautiles que des Spirules. Enfin tous les zoologistes ont réuni dans la famille des Ammonées toutes les coquilles à siphon dorsal et à cloisons profondément découpées, comme les Amites, et tous aussi ont abandonné le genre Ammonocérate établi pour une Ammonite incomplète. *V.* CÉPHALOPODES et MOLLUSQUES. (DESH.)

LITUITE. *Lituites* (*lituus*, crosse). MOLL. — Ces coquilles, d'une forme très singulière, ont depuis très longtemps attiré l'attention des oryctographes et des amateurs de pétrifications. Figurées dans plusieurs ouvrages, ces coquilles, restées rares jusqu'ici dans les collections, ont été le sujet de diverses opinions et de plusieurs discussions, à la suite desquelles leur véritable nature a été enfin assez bien connue pour permettre à un homme d'un mérite peu commun de les rapprocher des Nautiles, des Orthocères et des autres Céphalopodes à coquille cloisonnée. Breyne, en effet, dans sa dissertation sur les Polythalames, est conduit par une appréciation très exacte des caractères à rapprocher sans confusion les Lituites des Orthocères, des Nautiles, et même des Spirules. Linné consacra l'opinion de Breyne en la modifiant; car dès les premières éditions du *Systema naturæ*, il comprend la Lituite dans le genre Nautile, sous le nom de *Nautilus lituus*. Lorsque, au commencement de ce siècle, on découvrit à l'état fossile des coquilles microscopiques cloisonnées, on voulut les classer et les rapprocher de celles des Céphalopodes proprement dits. Linné, dans ses classifications, avait commencé cette confusion pour les espèces vivantes observées par Gualtieri, et elle se continua, en s'aggravant, à mesure que de nouveaux observateurs ajoutèrent des faits nouveaux dans ce monde si intéressant des coquilles microscopiques. Lamarck, entraîné par des rapports de formes, réunit dans un seul genre, celui des Lituoles, non seulement les Lituites, mais encore les petites coquilles de Grignon et d'autres localités, qui présentent des formes à peu près semblables. Il résulta de cette confusion que le genre Lituite lui-même fut évincé de la méthode et remplacé par les coquilles qui n'appartiennent même pas à la classe des Mollusques. Les découvertes de M. Dujardin et l'établissement de la classe des Rhizopodes mirent un terme à la confusion que nous venons de signaler, et aujourd'hui le genre Lituite, débarrassé de toutes les coquilles microscopiques qui l'encombraient inutilement, se trouve à la vérité réduit à un petit nombre d'espèces, mais qui toutes présentent des caractères uniformes, au moyen desquels le genre reprend toute la valeur que Breyne lui avait d'abord accordée.

Les Lituites sont des coquilles très singulières. Leur sommet, tourné en spirale régulière, symétrique, est composé d'un nombre de tours plus ou moins considérable, enroulés sur un plan horizontal, ordinairement désunis ou se touchant à peine. Le

dernier tour, au lieu de s'enrouler comme les précédents, se continue en ligne droite, de sorte que, dans son ensemble, la coquille ressemble en petit, à la crosse d'un évêque. Tous les tours de la spire sont remplis par des cloisons simples, concaves d'un côté, convexes de l'autre, et toutes sont percées d'un siphon petit, circulaire, subventral et se continuant sans interruption d'une loge à l'autre. Dans les individus bien entiers et parvenus à l'état adulte, ce dernier tour reçoit encore un petit nombre de cloisons, mais presque toute sa partie droite constitue une grande cavité simple, terminée par une ouverture circulaire, à bords à peine obliques, sans sinuosité et dégarnis de bourrelet. Cette longue cavité était destinée à contenir l'animal, et son existence dans le genre Lituite est une grande valeur pour déterminer à quelle famille il doit appartenir. Les spirules, en effet, étant contenues à l'intérieur du sac de l'animal, n'ont point de cavité propre pour le recevoir, et leur dernière cloison n'a pas plus d'étendue que les précédentes. Dans les Nautiles au contraire et dans tous les genres qui appartiennent à la famille des Nautilacés, la coquille est complètement extérieure : aussi se termine-t-elle toujours par un long étui dans lequel l'animal est en quelque sorte engaîné. Il devient évident par là que le genre Lituite doit appartenir à la famille des Nautilacés et non à celle des Spirules. Au reste, la connaissance que l'on a actuellement de l'animal du Nautile, ne permet plus de rapprocher les Spirules des Nautilacés, et malgré l'apparence, il faut séparer des genres qui semblent avoir entre eux beaucoup de rapports. Le genre Lituite doit donc se ranger dans la méthode parmi les Céphalopodes cloisonnés, dans la famille des Nautilacés, dans le voisinage des Gomphocéras, des Campulites et des Clymenia. D'après ce que nous venons d'exposer, il est facile de résumer les caractères génériques de la manière suivante :

Animal inconnu; coquille cloisonnée transversalement, à cloisons simples, percées d'un siphon subventral; sommet tourné en spirale, à tours distincts et contigus; dernière loge grande, engaînante, propre à contenir l'animal, et terminée par une ouverture simple et circulaire.

Le nombre des espèces actuellement connues est peu considérable; toutes sont fossiles et appartiennent à une race entièrement éteinte à la surface de la terre. Sans exception, les Lituites se trouvent dans les couches de sédiment les plus anciennement déposées à la surface de la terre, et appartiennent par conséquent à cette période remarquable pendant laquelle existait, parmi les animaux Céphalopodes, la seule famille des Nautilacés qui, à cette époque reculée, a subi toutes les modifications actuellement connues. (DESH.)

LITUOLACÉES, Lamk. MOLL. — Syn. de Lituolées, id. (DESH.)

LITUOLE. *Lituola*. MOLL. — Genre institué par Lamarck pour de petites coquilles microscopiques appartenant à la classe des Rhizopodes, et parfaitement caractérisées par leur forme générale. En effet, la spire est discoïde, composée d'un petit nombre de tours conjoints, dont le dernier se prolonge en ligne droite. Ces coquilles sont divisées par de nombreuses cloisons convexes en avant et percées de trois à six trous. (DESH.)

LITUOLÉES. *Lituolæ*. MOLL. — Lamarck a institué cette famille parmi les Mollusques céphalopodes pour réunir toutes les coquilles à sommet tourné en spirale, et ayant le dernier tour projeté en ligne droite. Il y réunit les trois genres Spirule, Spiroline et Lituole. Le genre Spirule doit rester actuellement dans la classe des Céphalopodes; mais les deux autres doivent passer dans celle des Rhizopodes. *Voy.* ces mots. (DESH.)

LITUUS, Humph. MOLL. — Syn. de Cyclostome, Lamk. (DESH.)

***LIUS** (λεῖος, lisse). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Sternoxes, tribu des Buprestides, proposé par Eschscholtz et adopté par Dejean (*Catalogue*, 3e édit., p. 94), qui en énumère 14 espèces : 8 sont originaires de Cayenne, 3 de Colombie, 2 des États-Unis, et 1 est indigène du Brésil. Le type, le *L. dilatatus* Eschs., est propre à ce dernier pays. Les *Lius* rentrent dans le g. *Brachys* de M. Solier, adopté par MM. Gory et de Laporte; ces derniers auteurs en ont connu 38 espèces, qui appartiennent toutes à l'Amérique. (C.)

LIVÈCHE. *Ligusticum*. BOT. PH. — Genre de la famille des Ombellifères, établi par Linné (*Gen.*, n° 346). Herbes originaires de

l'Europe, de l'Amérique boréale et de l'Asie centrale. *Voy.* OMBELLIFÈRES.

LIVIA (nom mythologique). INS. — Genre de la famille des Psyllides, tribu des Aphidiens, de l'ordre des Hémiptères, établi par Latreille et adopté par tous les entomologistes. Les *Livia* se reconnaissent aisément à leurs antennes beaucoup plus courtes que le corps, à premier article très gros, le second fort grand, et les suivants larges et courts.

On a décrit une seule espèce de ce genre : c'est la LIVIE DES JONCS (*L. juncorum* Latr.), qui vit et dépose ses œufs dans les fleurs des joncs. Souvent ces Insectes y occasionnent des excroissances en absorbant la sève, et sans doute en sécrétant un liquide irritant. (BL.)

LIVISTONA. BOT. PH. — Genre de la famille des Palmiers, tribu des Coryphinées, établi par R. Brown (*Prodr.*, t. III, p. 123). Palmiers de la Nouvelle-Hollande et de l'Asie tropicale.

LIVON. MOLL. — La coquille nommée ainsi par Adanson est une belle espèce de Troque que Linné comprenait dans son g. Turbo sous le nom de *Turbo pica*. *Voy.* TROQUE. (DESH.)

LIVONÈCE. *Livoneca*. CRUST. — Genre de l'ordre des Isopodes, de la famille des Cymothoadiens, de la tribu des Cymothoadiens parasites, établi par Leach, et adopté par les carcinologistes. Chez ces Crustacés, la tête est petite, et les yeux bien apparents, mais sans granulations bien distinctes. Le front est avancé, arrondi, et recourbé en bas, mais ne se prolonge que peu ou point entre la base des antennes et la face inférieure de la tête. Les antennes sont très petites, et composées d'articles à peu près de même forme. La bouche n'offre rien de remarquable. Le thorax est plus bombé et s'élargit beaucoup, mais très graduellement jusqu'au cinquième segment, puis se rétrécit de la même manière. Les pièces épimériennes occupent la face dorsale du thorax, elles sont étroites, et dépassent à peine les angles correspondants de la pièce sternale. L'abdomen est très large à sa base avec les angles latéraux des cinq premiers anneaux se prolongeant en une petite dent obtuse. Les pattes sont généralement courtes. Les espèces qui composent ce genre se tiennent fixées sur les branchies ou sur d'autres points du corps de divers Poissons, et quelquefois se déforment en grandissant, de façon que la ligne médiane, au lieu d'être droite, décrit une courbe très forte. Toutes les espèces connues proviennent des mers de l'Amérique ou de l'Inde ; parmi les cinq qui sont connues, nous citerons le LIVONÈCE DE REDMANN, *Livoneca Redmannii* Leach (Edw., *Règ. anim.* de Cuv., *Crust.*, pl. 66, fig. 4). Cette espèce habite la mer des Antilles. (H. L.)

LIVRÉE. MAM. — On donne généralement ce nom au pelage de la première année de plusieurs animaux de l'ordre des Ruminants, à celui des jeunes Lions, etc. Ce pelage qui, chez les Ruminants, présente des mouchetures ou des bandes régulièrement disposées, d'une teinte différente du fond, et ordinairement plus claire, offre chez les Lionceaux une disposition de bandes transversales, noirâtres sur les flancs, partant d'une ligne dorsale de la même couleur.

Les couleurs d'un jeune animal en livrée rappellent constamment celles que présentent d'une manière permanente d'autres espèces du même genre, et on pourrait même pour celles-ci, au lieu de dire comme on le fait ordinairement, qu'elles n'ont pas de livrée dans leur jeune âge, admettre qu'elles la conservent pendant toute la durée de leur vie ; c'est ainsi que diverses espèces du g. Chat ont un pelage qui rappelle la livrée des Lionceaux, que l'Axis, parmi les Cerfs, conserve toute sa vie ces taches blanches, qui ne sont dans le Cerf ordinaire qu'un caractère du jeune âge.

On a, par extension, employé le mot Livrée pour exprimer la disposition des couleurs chez les animaux adultes ; mais il vaut mieux alors préférer la dénomination de robe. (E. D.)

LIVRÉE. OIS. — *Voy.* OISEAUX.

LIVRÉE. MOLL. — Nom vulgaire que les anciens conchyliologistes employaient pour désigner nos deux espèces les plus communes d'Hélices, *Helix harvensis* et *nemoralis* de Linné. *Voy* HÉLICE. (DESH.)

LIXUS (nom mythologique). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Curculionides gonatocères, division des Érirhinides, créé par Fabricius (*Systema Eleutheratorum*, t. II, p. 498), et adopté par tous les auteurs subséquents. Schœnherr

en mentionne (*Genera et sp. Curculion.*, t. VII, p. 419) 180 espèces, qui sont réparties sur tout le globe. Cet auteur a établi des divisions basées sur la simplicité ou la dentelure des cuisses, sur les étuis arrondis ou épineux à l'extrémité. Parmi les espèces qui habitent la France ou les environs de Paris, nous désignerons les suivantes : *L. paraplecticus, cylindricus, ascanii, angustatus, ferrugatus, filiformis* de F., *iridis, mucronatus, spartii* et *bicolor* d'Olivier. La 1re vit sur la Phellandrie, la 4e sur la Mauve, la 6e sur le Chardon, et la 9e sur le Genêt épineux. Les *Lixus* ont l'épiderme excessivement dur, et couvert d'une poussière ou pollen de couleur jaune ou rouge, et qui se détache au moindre attouchement. (C.)

LLAGUNOA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Sapidancées-Dodonéacées, établi par Ruiz et Pavon (*Prodr.*, 126, t. 28). Arbres du Pérou. *Voy.* SAPINDACÉS.

LLAMA. MAM. — Pour Lama. *Voy.* l'article CHAMEAU. (E. D.)

***LLOYDIA**, Neck, BOT. PH. — Syn. de *Prentzia*, Cass.

LOASA. BOT. PH. — Genre de la famille des Loasacées, établi par Adanson (*Fam.*, II, 50). Herbes du Pérou et du Chili. *Voy.* LOASACÉES.

LOASACÉES, LOASÉES, *Loaseæ, Loasaceæ*. BOT. PH. — Famille de plantes dicotylédonées, polypétales, périgynes, ainsi caractérisée : Calice adhérent avec l'ovaire par sa partie inférieure tubuleuse, et relevé de côtes quelquefois dirigées en spirale, divisé au-dessus de lui en 4 ou 5 segments imbriqués ou tordus dans la préfloraison, ordinairement persistants. Pétales en nombre égal, alternes, insérés à l'entrée du tube calicinal, à préfloraison tordue, caduc. Étamines nombreuses, insérées comme les pétales, disposées sur trois cercles : celles de l'extérieur, le plus souvent métamorphosées, offrent elles-mêmes la forme d'autant de pétales ou d'écailles opposées au calice, mais leur nature, indiquée par leur situation, l'est encore plus clairement dans certains cas, par la présence de plusieurs anthères portées vers le sommet : les étamines des deux rangs intérieurs, opposées alternativement aux pétales et au calice, leur sont rarement égales en nombre, mais plus ordinairement multiples, et alors les oppositipétales groupées par faisceaux où les filets sont libres ou soudés, les plus intérieures elles-mêmes transformées et stériles, réunies par groupes de 2, 3 ou 4. Les anthères des fertiles sont introrses, à deux loges s'ouvrant longitudinalement, que remplit un pollen à grains globuleux et lisses. L'ovaire adhérent surmonté d'un style simple, que termine un stigmate indivis ou 3-4 fide, offre à l'intérieur une seule cavité avec 3 ou 5, ou rarement 4 placentas pariétaux, qui unissent les bords juxtaposés des feuilles carpellaires, et portent des ovules, en général très nombreux, pendants, anatropes. Il devient une capsule également adhérente, quoique dans quelques cas cette adhérence soit incomplète, et n'ait lieu que le long des nervures, couronnée par le limbe calicinal persistant, se séparant en autant de valves qu'il y a de placentas ou dans toute sa longueur, ou le plus ordinairement à son sommet seulement : très rarement le fruit est charnu et indéhiscent. Les graines pendantes, sous un test lâche, réticulé ou hérissé de petites pointes, et doublé d'une membrane ténue, offrent un périsperme charnu, et, dans son axe, un embryon droit, à radicule supère et cylindrique plus longue que les cotylédons qui sont plans et foliacés.

Les espèces, toutes originaires de l'Amérique, surtout de la zone qui borde l'océan Pacifique, entre les tropiques, et plus encore au-delà, jusqu'à une certaine distance, sont des herbes dressées ou grimpantes, souvent ramifiées par dichotomies, et ordinairement hérissées de poils raides et piquants. Les feuilles, sans stipules ni vrilles, sont opposées ou alternes, simples, mais souvent découpées en lobes palmés; les fleurs élégantes, blanches, jaunes ou plus rarement rouges, solitaires ou plusieurs réunies sur des pédoncules axillaires ou terminaux ou oppositifoliés, souvent munies de deux bractées opposées.

GENRES.

Acrolasia, Presl. — *Mentzelia*, L. — *Bartonia*, Sims. — *Klaprothia*, Kunth. — *Sclerothrix*, Presl. — *Grammatocarpus*, Presl. (*Scyphanthus*, Don.) — *Loasa*, Adans. (*Ortiga*, Feuill.). — *Cajophora*, Presl. — *Blumenbachia*, Schrad.

On rapproche à la suite le *Cevallia*, Lag. (*Petalanthera*, Torr.). (AD. J.)

***LOBAIRE**, Blainv. MOLL. — Syn. de Doridie, Meck. *Voy.* ce mot.

LOBE ET **LOBÉ**. *Lobus*, *Lobatus*. BOT. — On donne le nom de *Lobe* à des divisions plus ou moins profondes dont sont affectés quelquefois les organes floraux ou quelques autres parties d'une plante; ainsi un pétale, une corolle, une feuille peuvent être partagés en un certain nombre de lobes; dans ce cas, ces parties sont dites *lobées*. On appelle, par exemple, une feuille *bilobée*, *trilobée*, etc., enfin *multilobée*, selon qu'elle présente deux, trois ou un plus grand nombre de Lobes.

LOBELIA. BOT. PH. — *Voy.* LOBÉLIE.

LOBÉLIACÉES. *Lobeliaceæ*. BOT. PH. — Famille de plantes dicotylédones, monopétales, périgynes, réunie primitivement aux Campanulacées, dont on la distingue maintenant par sa corolle inégale et ses anthères soudées entre elles. Ses caractères sont les suivants : Calice adhérent à l'ovaire, partagé au-dessus de lui en 5 lobes égaux ou inégaux. Corolle monopétale, à préfloraison valvaire, persistante, à 5 lobes alternant avec ceux du calice, ordinairement disposés en deux lèvres ou en une seule, ou présentant 2 pétales libres, tandis que les 3 autres sont soudés entre eux, à tube entier, ou partagé par une fente qui regarde en dehors dans le bouton, en dedans dans la fleur qui s'est retournée par la torsion de son pédicelle. Autant d'étamines alternant avec les lobes de la corolle; à filets adhérents à son tube ou indépendants; libres ou soudés entre eux, principalement au sommet; à anthères soudées par leurs bords en un tube biloculaire, s'ouvrant longitudinalement en dedans. Ovaire complétement ou à demi adhérent, à 2 loges avec placentation axile, ou à une seule avec placentation pariétale. Ovules en nombre indéfini. Style simple. Stigmate bilobé ou plus rarement indivis, entouré par un cercle de poils. Fruit indéhiscent ou s'ouvrant en deux ou trois valves, qui portent sur leur milieu les cloisons ou les placentas, ou par un opercule apicilaire. Embryon droit dans l'axe d'un périsperme charnu, l'égalant presque en longueur, à radicule tournée du côté du hile basilaire. Les espèces abondent souvent entre les tropiques ou dans les zones voisines; quelques unes, en petit nombre, au-delà et jusque dans des régions tempérées ou même froides. Ce sont des herbes ou des arbrisseaux, plus rarement des arbustes, à suc laiteux; à feuilles alternes, simples, entières, dentées ou lobées, dépourvues de stipules; à fleurs solitaires et axillaires, plus souvent groupées en grappes ou épis axillaires ou terminaux, assez communément bleues. Leur sucre âcre et narcotique a des propriétés énergiques qui en a fait employer plusieurs comme médicaments, mais qui aujourd'hui les fait exclure en général de la matière médicale et rejeter dans la toxicologie.

GENRES.

Tribu I. — DELISSÉACÉES.

Fruit indéhiscent, sec ou charnu.

Pratia, Gaud. — *Piddingtonia*, A. DC. — *Macrochilus*, Presl. — *Clermontia*, Gaud. — *Delissea*, Gaud. — *Cyanea*, Gaud. — *Rollandia*, Gaud. — *Centropogon*, Presl.

Tribu II. — CLINTONIÉES.

Capsule 1-loculaire, à trois valves, dont deux placentifères.

Clintonia, Dougl. — *Grammatotheca*, Presl.

Tribu III. — LYSIPOMIÉES.

Capsule 1-loculaire, s'ouvrant transversalement par un opercule.

Lysipomia, Kunth (*Hypsela*, Presl.).

Tribu IV. — LOBÉLIÉES.

Capsule 2-loculaire, s'ouvrant par deux valves, ou plus rarement par deux pores.

Heterosoma, Zucc. (*Myopsis*, Presl.) — *Mezleria*, Presl. — *Monopsis*, Salisb. — *Holostigma*, G. Don. — *Isolobus*, A. DC. — *Parastranthus*, G. Don. — *Dobrowskia*, Presl. — *Sclerotheca*, A. DC. — *Lobelia*, L. (*Rapuntium*, Tourn. — *Dortmanna*, Rudb. — *Trimeris*, Presl.) — *Tupa*, G. Don. (*Tylomium*, Presl.) — *Rhynchopetalum*, Fres. — *Siphocampylus*, Pohl. — *Byrsanthes*, Presl. — *Enchysia*, Presl. — *Laurentia*, Mich. — *Isotoma*, Lindl. (*Hippobroma*, G. Don). (AD. J.)

LOBÉLIE. *Lobelia* (dédié au botaniste Lobel). BOT. PH. — Grand genre de la famille des Lobéliacées à laquelle il donne son nom. Il a été placé dans le système sexuel de Linné de diverses manières : ainsi Linné lui-même le rangeait dans la syngénésie monogamie; mais, après lui, la syngénésie ayant été réduite aux seules Composées, et l'ordre de la monogamie ayant été supprimé par la

plupart des botanistes, les uns, comme Persoon, l'ont classé dans la monadelphie pentandrie, tandis que les autres, en plus grand nombre, l'ont confondu avec les plantes à fleurs non composées et à cinq étamines, et l'ont rangé dans la pentandrie monogynie. Dans la révision qu'en a présentée M. Alph. De Candolle, dans le septième volume du *Prodromus*, p. 357-387, le genre Lobélie comprend 173 espèces. Ces plantes sont herbacées, rarement sous-frutescentes, à feuilles alternes; leurs fleurs sont de couleurs très diverses, souvent brillantes, bleues, blanches, violettes, rouges, etc; elles présentent: un calice à cinq divisions, une corolle divisée à son côté supérieur par une fente longitudinale, à tube droit, cylindrique ou en entonnoir, à deux lèvres dont la supérieure est ordinairement plus courte et dressée, dont l'inférieure est le plus souvent étalée, plus large, ordinairement à cinq lobes; cinq étamines dont le tube et les anthères sont soudés en un seul corps; les deux inférieures, rarement toutes, ont les anthères barbues au sommet. L'ovaire présente des variations importantes; on le voit, en effet, tantôt adhérent et infère, tantôt à moitié libre et demi-supère, tantôt enfin presque entièrement libre et supère, et ces variations, généralement si importantes partout ailleurs, se rencontrent ici chez des espèces très voisines l'une de l'autre. Parmi les nombreuses espèces de Lobélies il en est quelques unes qui présentent de l'intérêt, soit comme cultivées fréquemment dans les jardins à titre de plantes d'ornement, soit comme espèces officinales. Nous nous bornerons à décrire ici les plus intéressantes d'entre elles.

1. Lobélie brulante, *Lobelia urens* Lin. Sa tige est droite, simple, anguleuse, et s'élève à 3 ou 4 décimètres de hauteur; ses feuilles inférieures sont oblongues, obtuses, crénelées, rétrécies en pétiole à leur base; celles du milieu de la plante sont lancéolées, dentées, aiguës, sessiles; les bractées sont linéaires, acuminées, presque entières, plus courtes que la fleur qui se développe à leur aisselle. Ses fleurs sont bleues, marquées à la gorge de deux taches blanchâtres; elles sont presque sessiles, réunies en grappe terminale; le tube de leur calice est en cône renversé, allongé, et ses lobes linéaires, acuminés, n'atteignent que le milieu du tube de la corolle; celle-ci est velue, de même que les anthères, dont les deux inférieures portent de plus un pinceau de poils à leur extrémité. Cette espèce est annuelle; elle croît dans les lieux humides et marécageux du sud de l'Angleterre, de l'ouest et du centre de la France, de l'Espagne et de Madère. Elle renferme un suc âcre et caustique, comme presque toutes ses congénères, parmi lesquelles même il en est un grand nombre de vénéneuses. Ce suc, chez l'espèce qui nous occupe, pris à l'intérieur, cause des vomissements et des évacuations alvines, accompagnées de douleurs intestinales; cependant on assure que, dans certains cas, il a guéri la fièvre.

2. Lobélie syphilitique, *Lobelia syphilitica* Lin. Toute la plante est légèrement velue; sa tige s'élève à 5 décimètres environ; elle est droite et simple; ses feuilles sont ovales, aiguës à leurs deux extrémités, irrégulièrement denticulées. Ses fleurs sont bleues et violacées sur le tube, rarement blanches, réunies en grappe terminale; leur calice est hérissé, à tube hémisphérique, à lobes lancéolés, acuminés, auriculés à leur base, de moitié plus courts que la corolle. Cette Lobélie est vivace; elle croît dans les lieux humides des États-Unis d'Amérique; on la cultive assez souvent dans les jardins comme plante d'ornement; on la place alors à une exposition méridionale, le long des eaux, où elle produit de l'effet par ses touffes, et où elle se ressème d'elle-même. Elle doit son nom à la vertu antisyphilitique qu'on a attribuée pendant longtemps à sa racine, et pour laquelle les sauvages de l'Amérique l'employaient, dit-on, avant même l'arrivée des Européens dans le Nouveau-Monde. Cette vertu spéciale a été surtout préconisée par Kalm, qui a écrit à ce sujet un Mémoire que l'on trouve parmi ceux de l'Académie de Stockholm pour l'année 1750. Aujourd'hui cette plante n'est à peu près plus employée comme antisyphilitique, mais bien comme sudorifique, et dans ce cas, on l'administre à faibles doses, ou comme émétique et purgative, et alors on l'administre à hautes doses. Son suc est, au reste, moins âcre et moins énergique que celui de la plupart de ses congénères. D'après l'analyse que Boissel en a faite, la Lobélie syphilitique renferme: 1° une matière grasse, de consistance

butyreuse; 2° du sucre incristallisable et infermentescible; 3° une matière mucilagineuse; 4° du malate acide de chaux; 5° du malate de potasse; 6° des traces d'une matière amère très facilement altérable; 7° du chlorhydrate et du sulfate de potasse; enfin du ligneux.

3. Lobélie brillante, *Lobelia fulgens* Wild. Cette belle plante est aujourd'hui très répandue dans les jardins. Elle est pubescente dans ses diverses parties; sa tige est droite et simple; ses feuilles sont sessiles, lancéolées, acuminées, marquées à des intervalles assez grands de dents peu prononcées; ses fleurs sont d'un rouge très vif, réunies en grappes terminales; elles se développent à l'aisselle de bractées foliacées, lancéolées, longuement acuminées, dentelées sur leurs bords; le tube de leur calice est ovoïde, presque hémisphérique; ses lobes sont linéaires, acuminés, presque aussi longs que le tube de la corolle; celui-ci est pubescent; les anthères sont toutes velues, et les deux inférieures sont barbues à leur sommet. Cette espèce est vivace; elle croît dans les parties tempérées du Mexique. Dans nos jardins, on la multiplie très facilement soit de graines, soit surtout de boutures qu'on fait au printemps ou d'éclats qu'on détache en automne; elle est d'orangerie.

4. Lobélie cardinale, *Lobelia cardinalis* Linn. Cette espèce est encore très fréquemment cultivée, comme plante d'ornement. Le duvet qui la couvre est moins prononcé que chez la précédente; sa tige est également droite, simple, haute d'environ 8 à 10 décimètres; ses feuilles sont oblongues-lancéolées, plus larges que celles de la Lobélie brillante, aiguës à leurs deux extrémités, à dents irrégulières; ses fleurs sont grandes, d'un beau rouge, réunies en une longue et belle grappe terminale, presque unilatérale; les bractées à l'aisselle desquelles elles se développent sont lancéolées, bordées de dentelures glanduleuses; le calice est presque glabre; son tube est hémisphérique et court; ses lobes sont linéaires, lancéolés, acuminés, allongés, et égalent presque en longueur le tube de la corolle; les anthères sont saillantes, les inférieures barbues. Cette espèce est vivace; elle croît dans les lieux humides des États-Unis. Dans nos jardins on la cultive ordinairement en pleine terre, en ayant le soin de la couvrir pendant l'hiver. On la multiplie facilement soit par graines, soit par boutures et par éclats. On en cultive une variété à fleurs roses. M. Alph. De Candolle rapporte à cette espèce comme variété une hybride entre les Lobélies cardinale et syphilitique qui a été obtenue par Miller, dont il lui a donné le nom (*L. c.* *Milleri* Alp. DC.). Elle se distingue du type par ses dimensions plus fortes, par son calice pubescent, par sa corolle violacée-purpurine, par ses anthères épaisses. Le suc de la Lobélie cardinale est âcre et vénéneux; cependant on assure que sa racine est employée à titre de vermifuge par les sauvages de l'Amérique septentrionale. (P. D.)

LOBÉLIÉES. *Lobeliæ.* bot. ph.—Tribu de la famille des Lobéliacées, ainsi nommée du genre *Lobelia*, qui donne aussi son nom au groupe tout entier. (Ad. J.)

***LOBETORUS** (λώβη, dégât; τορός, qui creuse). ins.—Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides gonatocères, division des Cyclomides, établi par Schœnherr (*Gen. et sp. Curcul. syn.*, t. VII, part. 1, p. 155). L'espèce type et unique, le *L. verecundus* de l'auteur, est originaire du cap de Bonne-Espérance. (C.)

LOBILABRUM (*lobus*, lobe; *labrum*, lèvre). helm.—M. de Blainville (*Dict. sc. nat.*, LVII, 575) a établi sous ce nom un genre d'Helminthes aquatiques dont l'espèce type (*L. ostrearum*) est dans un tube incomplet, composé de grains de sable que l'on trouve souvent appliqué à la surface externe des Huîtres comestibles de la Manche. Ce Ver a 2 ou 3 pouces de longueur; il est d'un gris sale, et ressemble assez aux Némertes ou Borlases par ses principaux caractères. Il s'en distingue néanmoins par sa bouche, qui est grandement ouverte entre deux lèvres horizontales, l'une et l'autre bilobée, et dont la supérieure est beaucoup plus profondément échancrée que l'autre. (P. G.)

LOBIPÈDE. ois. — *Voy.* phalarope.

***LOBIPÈDES.** *Lobipedes.* ois.—Illiger a réuni sous ce nom de famille les oiseaux Échassiers à bec médiocre, épais, droit, rarement fléchi à sa pointe; à tarses médiocres ou courts et à pieds lobés, qui font partie des genres Foulque, Grebi-Foulque et Phalarope.—M. Lesson a également établi une

famille de Lobipèdes, qui se caractérise par un bec allongé, à mandibule supérieure sillonnée et à doigts bordés d'une membrane. Pour M. Lesson, cette famille renferme les genres Phalarope, Eurinorhynque, Lobipède et Holopode. (Z. G.)

*LOBIPES (*lobus*, lobe; *pes*, pied). REPT. — Sous-genre de Rainettes d'après M. Fitzinger (*Syst. Rept.*, 1843). (E. D.)

*LOBIVANELLUS, Strickl. OIS. — Section de la famille des Charadridées. *Voy.* VANNEAU. (Z. G.)

*LOBODERES (λοβός, lobe; δέρη, cou). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides gonatocères, division des Apostasimérides cryptorhynchides, créé par Schœnherr (*Gen. et sp. Curcul. syn.*, t. III, p. 796). Deux espèces du Brésil rentrent dans ce g.: les *L. citriventris* et *flavicornis* de l'auteur. (C.)

*LOBODERUS (λοβός, lobe; δέρη, cou). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Sternoxes, tribu des Élatérides, créé par M. Guérin-Méneville (*Mag. de zoolog.*, 1831, clas. 9, p. et pl. 9). L'espèce type, *L. monilicornis*, est originaire du Brésil. Elle a été décrite depuis par M. Perty sous le nom d'*Elater appendiculatus*. (C.)

*LOBODONTUS (λοβός, lobe; ὀδούς, dent). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, tribu des Troncatipennes, établi par M. de Chaudoir (*Mémoires de la Soc. Imp. des nat. de Moscou*). L'espèce type et unique, *L. trisignatus* de l'auteur, est originaire du cap de Bonne-Espérance. (C.)

LOBOITE. MIN. — *Voy.* IDOCRASE.

*LOBOPHORA (λοβός, lobe; φέρω, je porte). INS. — Genre de la famille des Forficuliens, de l'ordre des Orthoptères, établi par M. Aud. Serville (*Hist. nat. des Ins. orthopt.*). Il est réuni par les autres entomologistes au genre *Forficula*. (Bl.)

*LOBOPHORA (λοβός, lobe; φορός, qui porte). INS. — Genre de l'ordre des Lépidoptères nocturnes, tribu des Phalénides, établi par Stephens et adopté par Duponchel (*Hist. des Papill. d'Europe*), qui en mentionne 6 espèces, dont 5 de France, et une de Casan en Russie.

LOBOPHORA (λοβός, lobe; φέρω, je porte). ÉCHIN. — Un des genres établis par M. Agassiz aux dépens des Scutelles, et comprenant les *Scutella bifora* et *Sc. bifissa* de Lamarck, et une variété de chacune d'elles dont cet auteur fait 4 espèces distinctes. *Voy.* SCUTELLE. (Duj.)

*LOBOPHYLLIE. *Lobophyllia* (λοβός, lobe; φύλλον, feuille). POLYP. — Genre établi par M. de Blainville aux dépens des Caryophyllies; il comprend les espèces dont les Polypes en forme d'Actinies sont pourvus d'un grand nombre de tentacules cylindriques plus ou moins longs, et sortent de loges coniques terminales, à ouverture presque circulaire, ou allongée et sinueuse, partagée en un grand nombre de sillons par des lamelles tranchantes laciniées. Le Polypier, peu rameux, fasciculé, est strié en dehors et très lacuneux à l'intérieur. Les *Madrepora fastigiata* de Linné et *corymbosa* de Forskal font partie de ce genre, ainsi que les *Caryophyllia sinuosa* et *carduus* de Lamarck. Elles vivent dans les mers de l'Inde. On rapporte aussi au genre Lobophyllie plusieurs Polypiers fossiles du terrain jurassique. (Duj.)

*LOBOPODUS (λοβός, lobe; πούς, pied). INS. — Genre de Coléoptères hétéromères, famille des Sténélytres, tribu des Cistélides, créé par Solier (*Ann. de la Soc. ent. de Fr.*, t. IV, p. 233), qui le comprend dans sa famille des Xystropides. Ce genre renferme quatre espèces originaires de l'Amérique. (C.)

*LOBOPS (λοβός, lobe; ὤψ, œil). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides gonatocères, division des Apostasimérides cryptorhynchides, créé par Schœnherr (*Genera et sp. Curculio. syn.*, tom. VIII, 2 part., pag. 116). L'espèce type et unique, *L. setosus* de l'auteur, est du Brésil. (C.)

*LOBORHYNCHUS, Mégerle. INS. — Syn. d'*Otiorhynchus*. *Voy.* ce mot. (C.)

*LOBOSTEMON (λοβός, lobe; στήμων, filament). BOT. PH. — Genre de la famille des Aspérifoliées-Anchusées, établi par Lehmann (*in Linnœa*, 378, t. 3, f. 1). Arbrisseaux du Cap. *Voy.* ASPÉRIFOLIÉES.

*LOBOSTOMA (λοβός, lobe; στόμα, bouche). MAM. — Groupe de Cheiroptères indiqué par M. Gundlach (*Wiegm. Arch.*, VI, 1840). (E. D.)

*LOBOSTOMA. HELM. — M. de Blainville (*Traduction française de Bremser*, p. 518)

a distingué génériquement, par ce nom, le *Fasciola clavata*. (P. G.)

LOBOTE. *Lobotes* (λοβώτης, divisé par lobes). POISS. — Genre de l'ordre des Acanthoptérygiens, famille des Sciénoïdes, établi par Cuvier (*Règ. anim.*, t. II, p. 177), qui le range parmi les Sciénoïdes à dorsale unique, à moins de sept rayons aux branchies, et dont la ligne latérale continue jusqu'à la caudale. On en connaît 4 espèces ou variétés, dont la principale est le LOBOTE DE SURINAM, *Lobotes Surinamensis* Cuv.

***LOBOTRACHELUS** (λοβός, lobe; τραχήλος, cou). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides gonatocères, division des Apotasimérides, créé par Schœnherr (*Genera et sp. Curcul. syn.*, t. IV, p. 711-7, 2e part., pag. 127). L'auteur en décrit huit espèces; six sont originaires d'Afrique et deux d'Asie. C.)

LOBULAIRE. *Lobularia*. POLYP. — *Voy.* ALCYON.

LOBULARIA, Desv. BOT. PH. — Syn. de *Kœniga*, Adans.

LOCANDI, Adans. BOT. PH. — Syn. de *Simadera*, Gærtn.

LOCHE. *Cobitis*. POISS. — Genre de l'ordre des Malacoptérygiens abdominaux, famille des Cyprinoïdes, établi par Linné et adopté par Cuvier (*Règ. anim.*, tom. II, pag. 277). Ses principaux caractères sont : Tête petite, aplatie; corps cylindrique, très raccourci, et revêtu de petites écailles enduites d'une matière gluante; les ventrales fort en arrière, et au-dessus d'elles une seule petite dorsale; la bouche au bout du museau, peu fendue, sans dents, mais entourée de lèvres propres à sucer et de barbillons; les ouïes peu ouvertes, à trois rayons seulement.

Les Loches sont abondantes dans nos ruisseaux, nos étangs et nos rivières. On en connaît 3 espèces : la LOCHE FRANCHE, *Cobitis barbatula* L.; elle porte six barbillons à la lèvre supérieure, et sa taille est de 8 à 9 centimètres. Elle est commune dans nos ruisseaux, et sa chair est de fort bon goût. La LOCHE D'ÉTANG, *Cobitis fossilis* L., qui présente six barbillons à la lèvre supérieure et quatre à l'inférieure. Cette espèce abonde surtout dans les étangs, où elle se maintient longtemps enfoncée dans la vase, même lorsque ces étangs sont gelés ou desséchés, sans manger et sans remuer. Elle atteint une taille de 35 à 40 centimètres. Sa chair est molle et sent la vase. La LOCHE DE RIVIÈRE, *Cobitis lœnia* L., a six barbillons, dont deux à la lèvre supérieure. Elle a, de plus que les précédentes, une épine fourchue auprès de chaque œil. Elle atteint rarement 15 centimètres de longueur, et sa chair est peu recherchée. Toutes ces espèces ont le corps généralement d'un brun jaunâtre. (J.)

LOCHE. MOLL. — Nom vulgaire des espèces du g. Limace.

***LOCHEMIA**, Arnott. BOT. PH. — Syn. de *Riedlea*, Venten.

LOCHERIA, Neck. BOT. PH. — Syn. de *Verbesina*, Less.

***LOCHMIAS**, Swains. OIS. — Syn. de Picerthie. *Voy.* ce mot. (Z. G.)

LOCHNERA. BOT. PH. — Genre de la famille des Apocynacées-Plumériées, établi par Reichenbach (*Consp.*, n. 2353). Sous-arbrisseaux des régions tropicales de l'Asie et de l'Amérique. *Voy.* APOCYNACÉES.

***LOCKHARTIA**, Ruiz et Pav. BOT. PH. — Syn. de *Fernandezia*, id.

LOCOMOTION. PHYSIOL. — La Locomotion, qu'on appelle aussi mouvement spontané ou volontaire, est la faculté dont jouit un animal de changer en tout ou en partie ses rapports avec les corps existant dans l'espace.

Cette faculté a particulièrement son siége dans l'enveloppe générale de l'animal, et repose essentiellement sur la propriété contractile et irritable de la fibre musculaire.

On ne saurait nier que la Locomotion n'ait été donnée aux animaux dans un but de conservation, et au même titre que la sensibilité. De ces deux facultés, l'une exécute ce que l'autre perçoit et ordonne. Si la sensibilité donne à l'animal la notion des corps dont il doit faire usage ou qu'il doit repousser; si elle lui fait distinguer les agents qui peuvent lui être utiles de ceux qui lui sont nuisibles, c'est au moyen de la faculté locomotrice dont il est doué qu'il va au-devant des uns et qu'il fuit la présence des autres. Ces deux fonctions, la locomotilité et la sensibilité, se lient donc nécessairement; l'une est indispensable à l'autre, et toute disposition contraire serait un trouble, un bouleversement complet dans l'ensemble si harmonique des êtres.

L'appareil à la faveur duquel la Locomotion s'exécute offre des différences selon qu'on l'examine chez les animaux supérieurs ou chez ceux qui sont placés au bas de l'échelle animale. Chez ces derniers l'animalité, si l'on peut se servir de cette expression, se manifestant sous sa forme la plus simple, celle de corps homogène dans toutes ses parties et sans distinction d'organe exclusivement propre à telle ou telle fonction, la Locomotion n'a plus, comme dans les animaux supérieurs, un appareil distinct: c'est à la masse totale de l'individu qu'est dévolue la faculté locomotrice. A mesure qu'on s'élève, la sensibilité et surtout la sensibilité réfléchie devenant plus étendue, la Locomotion devient plus active, se spécialise, en d'autres termes, s'exécute au moyen d'un appareil particulier, appareil qui, lui-même, se complique de l'évolution d'organes distincts, d'appendices libres lorsque des classes inférieures on remonte vers celle dans laquelle l'homme se trouve compris. Ainsi, dans la classe des Vers, dans celle des Mollusques, etc., la plupart des espèces offrent un appareil locomoteur uniquement composé de l'élément musculaire et de son moteur indispensable, l'élément nerveux; mais dans la classe des Insectes et dans celle des Vertébrés, à ces deux éléments vient s'en joindre un troisième, constitué par des pièces en général solides, dont l'ensemble forme ce que, chez les premiers, on a nommé un *sclerette*, et dans les seconds un *squelette*. Ce sont ces organes que quelques physiologistes ont distingués sous le nom de parties accessoires ou de perfectionnement, parties passives de l'appareil locomoteur, les muscles étant pour eux la partie essentielle ou active de ce même appareil.

Ce n'est point ici le lieu d'entrer dans des considérations étendues sur les organes passifs du mouvement dans les animaux; cependant nous ne pouvons nous dispenser de dire qu'ils varient beaucoup quant à leur position, à leur disposition et à leur forme. Sous le rapport de la position, à laquelle nous aurons seulement égard, nous ferons remarquer que chez certaines classes, et particulièrement chez les articulés extérieurement, ces organes sont situés dans la peau dont ils dépendent, et que chez les Vertébrés, ces mêmes organes sont enveloppés par les chairs. De cette disposition résulte une grande différence dans les mouvements. Ainsi, dans le premier cas, les parties passives de l'appareil locomoteur étant à l'extérieur, et formant par leur réunion une sorte d'étui dans lequel se trouve renfermé l'élément actif ou musculaire, ne peuvent servir qu'à des mouvements bornés; dans le second cas, au contraire, les leviers étant intérieurs, et les puissances se fixant sur eux dans tous les points et sur toutes les faces, les mouvements deviennent plus étendus, plus variés et plus actifs.

Quant à la partie active de l'appareil locomoteur, nous nous bornerons également à dire que la fibre musculaire, qui, dans les animaux les plus inférieurs, tels que les Éponges, etc., est tellement difficile à constater qu'on a pu la nier, se distingue aussitôt qu'on arrive à des animaux qui exécutent des mouvements d'une certaine étendue; qu'elle se fascicule, et constitue alors ce qu'on nomme un muscle. La fibre musculaire affecte généralement une disposition qui correspond à la forme de l'animal, et sa direction est toujours dans le sens des mouvements qui se produisent.

Ces mouvements, selon les milieux dans lesquels ils ont lieu, selon la forme sous laquelle ils se manifestent, ont reçu les noms particuliers de marche, de vol, de natation et de reptation. Ces quatre modes de Locomotion se rencontrent à peu près dans toutes les classes d'animaux, et quelquefois plusieurs de ces modes locomoteurs se trouvent réunis dans la même espèce; ainsi, il y a des Mammifères qui jouissent de la faculté de marcher et de voler; la plupart des oiseaux peuvent indifféremment marcher, voler ou nager, etc.; mais en général, chaque type a un mode de Locomotion qui lui est plus particulier. (Z. G.)

LOCUSTA. INS. — *Voy.* SAUTERELLE.

LOCUSTAIRES, Latr. INS. — Syn. de Locustiens.

LOCUSTE. *Locusta*. CRUST. — Nom employé par Suétone, Belon et Rondelet pour désigner les Langoustes. *V.* ce mot. (H. L.)

LOCUSTELLA, Kamp. OIS. — Genre de la famille des Fauvettes. *Voy.* SYLVIE. (Z. G.)

LOCUSTELLE. OIS. — Espèce de la famille des Fauvettes, qui a donné son nom au g. dont elle est le type. *V.* SYLVIE. (Z. G.)

LOCUSTIDES. INS.—Syn. de Locustiens ou Locustites. (BL.)

LOCUSTIENS. *Locustii*. INS. — Nous désignons ainsi une tribu de l'ordre des Orthoptères, caractérisée par de longues antennes sétacées; des cuisses postérieures longues, renflées et propres au saut; des tarses de quatre articles, et un abdomen terminé, dans les deux sexes, par une paire de petits appendices articulés, et muni, dans les femelles, d'une longue et robuste tarière. Nous divisons les Locustiens en cinq groupes; ce sont: les Prochilites, Ptérochrozites, Locustites, Bradypérites et Gryllacrites. Cette tribu a pour type le genre Sauterelle, bien connu de tout le monde. Pour cette raison, nous renvoyons à ce mot pour les particularités de mœurs et d'organisation. (BL.)

LOCUSTINA, Burm. INS. — Syn. de Locustiens. (BL.)

***LOCUSTITES**. *Locustitæ*. INS.—Groupe de la tribu des Locustiens, de l'ordre des Orthoptères, caractérisé par des palpes assez courts et des antennes insérées au sommet du front. Ce groupe comprend le plus grand nombre des genres de la tribu des Locustiens. *Voy*. SAUTERELLE. (BL.)

LODDE. *Mallotus*. POISS. — Genre de l'ordre des Malacoptérygiens abdominaux, famille des Salmones, établi par Cuvier (*Règ. anim.*, t. II, p. 305) aux dépens des Saumons, et qui ne renferme qu'une seule espèce, *Salmo groenlandicus*, qui habite les mers septentrionales.

LODDIGESIA (nom propre). BOT. PH.— Genre de la famille des Papilionacées-Lotées, établi par Sims (*Bot. Mag.*, I., 964). Sous-arbrisseaux du Cap. *Voy*. PAPILIONACÉES.

LODICULARIA, Pal.-Beauv. BOT. PH. — Syn. d'*Hemarthria*, R. Br.

LODICULE. BOT. PH. — *Voy*. GRAMINÉES.

LODOICÉE. *Lodoicea*. BOT. PH.— Genre établi par Commerson dans ses manuscrits, et publié sous le même nom par Labillardière pour une des plus belles espèces de la famille des Palmiers; ce genre appartient à la dioecie polyandrie, dans le système sexuel de Linné. Il présente les caractères suivants: Fleurs dioïques; les *mâles* réunies en spadice qui ressemble à un chaton, accompagné d'une spathe à sa base, allongé et cylindracé, rétréci à ses deux extrémités; les fleurs sont plongées dans les cavités qui restent dans l'intervalle des écailles soudées entre elles; ces cavités se présentent sur une coupe transversale du spadice, sous la forme ovale; elles rayonnent de l'axe vers la circonférence; chacune d'elles renferme des fleurs nombreuses, réunies en une masse presque réniforme et très étroitement serrées sur deux rangs opposés. Ces fleurs présentent un périanthe à 6 folioles distinctes sur deux rangs, et des étamines nombreuses, monadelphes par la soudure de leurs filets à leur base. Les fleurs *femelles* forment aussi un spadice accompagné d'une spathe à sa base, et dans lequel l'axe et la base des fleurs sont recouverts de larges écailles concaves irrégulièrement crénelées ou comme rongées à leur bord. Ces fleurs présentent un périanthe à 6 folioles sur deux rangs et un pistil dont l'ovaire est ovoïde, élargi dans sa partie inférieure, où il est creusé de trois loges, et qui se termine par un petit stigmate percé, au centre, d'une ouverture dont le bord est trilobé. Le fruit est une drupe très volumineuse, fibreuse, renfermant le plus souvent un seul noyau, rarement deux, trois ou même quatre; ce noyau est très gros, terminé par deux grands lobes arrondis, entre lesquels se trouve un faisceau de sortes de gros poils; quelquefois la confluence des noyaux et l'avortement de quelques uns des lobes donne une masse unique trilobée au sommet.

La seule espèce de ce genre est le beau Palmier connu vulgairement sous les noms impropres de *Coco des Maldives*, *Coco de mer*, *Coco de Salomon*, ou le LODOICÉE DES SÉCHELLES, *Lodoicea Sechellarum*. C'est un bel arbre dont le tronc parfaitement simple et cylindrique, marqué, à des intervalles d'environ 12 centimètres, de cicatrices annulaires laissées par les feuilles tombées, s'élève à 15, 20, quelquefois à 30 et 33 mètres, sur environ 3 décimètres de diamètre; ce tronc se termine par une touffe de 12 à 20 feuilles très grandes, dont la forme générale est ovale, en coin à la base, qui présentent une côte médiane et des plis divergeant à partir de celle-ci; leurs bords sont plus ou moins profondément déchirés et fendus; elles ont généralement 3 ou 4 mètres de long; mais quelquefois aussi on en voit qui atteignent une longueur de 6 ou

7 mètres sur 3 ou 4 de largeur; leur pétiole est à peu près de même longueur que leur limbe. Il s'en développe une chaque année.

Les spadices mâles existent au nombre de plusieurs à la fois sur un même pied; leur longueur varie de 7 à 14 décimètres sur 10 ou 12 centimètres de diamètre; dans chacune de leurs cavités se trouve une masse de 50 ou 60 fleurs mâles, longues d'environ 3 centimètres, qui viennent successivement, des plus hautes aux plus basses, répandre leur pollen par l'ouverture terminale. Les spadices femelles ont également de 7 à 14 décimètres de longueur; ils sont tortueux; les fleurs qui les composent sont à la fois de plusieurs âges différents et écartées l'une de l'autre; les folioles qui forment leur périanthe sont très épaisses; elles croissent avec le fruit, et finissent par avoir près de 2 décimètres de diamètre; dans la fleur, elles cachent presque l'ovaire, qui constitue une masse à peu près de la forme et du volume d'une petite poire, seulement plus courte et plus large à la partie inférieure. Chaque spadice conserve et mûrit généralement cinq ou six fruits d'un volume considérable; chacun d'eux atteint, en effet, jusqu'à 5 décimètres de long, et pèse 10 ou 12 kilogrammes; ce fruit est ovoïde, arrondi, comprimé sur l'un de ses côtés; sa base est embrassée par le périanthe persistant et accru; son péricarpe ressemble, pour la couleur et la consistance de son tissu, au brou de la noix; c'est le volumineux noyau, le plus souvent unique, contenu dans son épaisseur qui constitue le fameux Coco auquel l'arbre a dû sa célébrité. Avant sa maturité, il renferme jusqu'à 3 pintes d'un liquide laiteux agréable à boire, mais qui rancit et se gâte en quelques jours; son amande est blanche, cornée, et d'une dureté telle qu'on a peine à l'entamer avec un instrument tranchant. Le fruit n'atteint sa maturité qu'après un an, et il reste suspendu à l'arbre pendant un temps beaucoup plus long, quelquefois pendant trois années entières; ordinairement un même pied en porte à la fois de 20 à 30 entièrement mûrs. Ce bel arbre ne croît naturellement que dans l'archipel des Séchelles ou Mahé, et seulement dans l'île Praslin ou Curieuse, et dans l'île Ronde; il y existe, dans le voisinage de la mer, en quantité extrêmement considérable. Les détails que nous venons de donner à son sujet sont puisés en majeure partie dans une notice étendue de sir W. Hooker, insérée dans le *Botanical Magazine*, tab. 2734, 2735, 2736, 2737 et 2738. Cette notice a été rédigée, par le botaniste anglais, d'après les renseignements et les échantillons pris sur les lieux mêmes, avec le plus grand soin, par M. Harrison, et communiqués par M. Telfair.

Le volumineux Coco du *Lodoicea*, après sa chute de l'arbre, est souvent entraîné par les flots de la mer à des distances très considérables; ainsi, avant la découverte des Séchelles, on ne possédait guère que ceux qui avaient été jetés sur la côte des Maldives, et de là était venue la dénomination de Coco des Maldives. D'un autre côté, comme il était jeté sur la côte par les flots, sans que l'on connût le moins du monde ni son origine, ni l'arbre qui le produisait, les contes les plus absurdes s'étaient répandus et accrédités à cet égard. Celui de ces contes qui semblait le moins ridicule consistait à y voir le fruit d'une sorte de Cocotier qui végétait dans les profondeurs de la mer, de manière à n'avoir jamais pu être observé. Le mystère qui entourait l'origine de ce fruit en avait fait un objet d'un très haut prix, et lui avait fait supposer des vertus médicinales précieuses. Les Chinois surtout le recherchaient comme une sorte de panacée universelle. Tout ce merveilleux s'évanouit lorsque Sonnerat, ayant abordé à l'île Praslin, décrivit et figura ce bel arbre, qu'il importa même à l'Ile-de-France. Aujourd'hui le Coco des Séchelles n'est plus qu'un objet de curiosité, qu'on trouve habituellement dans les collections, où il se fait toujours remarquer par son volume, et le plus souvent par sa forme. Dans les deux îles où il croît naturellement, on emploie ses énormes feuilles, dont le tissu est sec et résistant, pour en couvrir les habitations. (P. D.)

LOEFLINGIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Caryophyllées-Polycarpées, établi par Linné (*in Act. Holm.*, 1758, pag. 15, t. 1, f. 1). Herbes des régions méditerranéennes et de l'Amérique boréale. *Voy.* CARYOPHYLLÉES.

LOEMIPODES. *Lœmipoda*. CRUST. — *Voy.* LÆMODIPODES. (H. L.)

***LŒMOBOTHRION.** *Lœmobothrium* (λοιμός, fléau; βόθριον, bothrion). HEXAP. — Genre de l'ordre des Épizoïques, établi par Nitzsch et caractérisé ainsi par cet auteur : Tête oblongue. Tempes petites, à angle rétroverse. Antennes toujours cachées. Gorge excavée. Antennes toujours cachées. Mésothorax et abdomen marginés.

Les Lœmobothrions n'ont fourni à Nitzsch qu'un petit nombre d'espèces, en général de grande taille. Il en cite sur les Faucons, Vautours et Foulques, ainsi que sur l'Autruche, mais en accompagnant d'un signe dubitatif l'indication de leur existence sur ce dernier oiseau. Le LŒMOBOTHRION GÉANT, *Lœmobothrium giganteum* Nitzsch, peut être considéré comme le type de ce genre. Cette espèce vit parasite sur les *Falco albicilla*, *æruginosus* et *buteo*. (H. L.)

LŒMODIPODES. *Lœmodipoda*. CRUST. — *Voy.* LÆMODIPODES. (H. L.)

LOGANIA. BOT. PH. — Genre de la famille des Loganiacées-Loganiées, établi par R. Brown (*Prodr.*, 434). Herbes ou arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande. *Voy.* LOGANIACÉES.

LOGANIACÉES. *Loganiaceæ*. BOT. PH. — M. Rob. Brown a appelé l'attention des botanistes sur l'affinité de deux groupes extrêmement naturels : celui des Apocynées, d'une part, de l'autre celui des Rubiacées; le premier à ovaire libre et à feuilles dépourvues de stipules; le second à ovaire adhérent et à stipules interpétiolaires. Mais un certain nombre de genres pourvus de stipules, quoique leur ovaire soit parfaitement libre, forment le passage de l'une de ces familles à l'autre, et c'est de leur réunion qu'on a proposé d'en former une à part sous le nom de *Loganiacées*, famille qui, par les diverses modifications de son péricarpe, répond à la fois à diverses tribus de Rubiacées, et suit en quelque sorte une marche parallèle. Elle appartient donc aux dicotylédones monopétales hypogynes, et peut être ainsi caractérisée : Calice de 4-5 folioles distinctes avec préfloraison imbriquée, ou soudées dans leur plus grande longueur avec préfloraison valvaire. Corolle hypogynique à limbe 4-5-fide, dont les divisions sont de même valvaires ou imbriquées. Étamines insérées sur son tube, en nombre égal et alternes, ou réduites quelquefois même à l'unité. Anthères introrses, biloculaires, s'ouvrant longitudinalement. Ovaire libre, à deux loges quelquefois subdivisées chacune en deux autres par la réflexion de leurs parois, renfermant chacune un ou plusieurs ovules fixés à l'angle interne, ascendants ou plus souvent pelés. Style simple terminé par un stigmate indivis ou plus rarement bilobé. Fruit charnu ou capsulaire à déhiscence septicide, ou rarement septifrage. Graines souvent ailées, pelées ou dressées, présentant, dans l'axe ou vers la base d'un périsperme charnu ou cartilagineux, un embryon à cotylédons plans-convexes ou foliacés, à radicule cylindrique tournée vers le hile ou parallèle. Les espèces, presque toutes tropicales, sont dispersées sur toute cette zone. Ce sont des arbres ou des arbrisseaux, très rarement des herbes, à suc aqueux qui les distingue des Apocynées, ainsi que les stipules qui lient ordinairement les pétioles de leurs feuilles opposées et simples. Les fleurs sont solitaires à l'aisselle de ces feuilles, ou bien se groupent en corymbes, en panicules axillaires ou terminales.

GENRES.

Tribu I. — STRYCHNÉES.

Préfloraison de la corolle ovalaire.

* Fruit charnu.

Strychnos, L. — *Rouhamon*, Aubl. (*Lasiostoma*, Schreb. — *Curare*, Humb.) — *Brehmia*, Harv. (*Kaniram*, Pet.-Th.) — *Ignatia*, L.-f. — *Pagamea*, Aubl. — *Gardneria*, Wall.

** Fruit capsulaire.

Antonia, Pohl. — *Labordia*, Gaudich. — *Spigelia*, L. (*Arapabaca*, Plum. — *Mitreola*, L. — *Mitrasacme*, Labill. — *Polypremum*, L. — *Canola*, Pohl.) — *Cœlostylis*, Torr. et Gray.

Tribu II. — LOGANIÉES.

Préfloraison de la corolle imbriquée.

* Fruit capsulaire.

Logania, R. Br. (*Euosma*, Andr.) — *Geniostoma*, Forst. (*Anasser*, J. — *Aspilotum*, Banks et Sol. — *Hæmospermum*, Reinw.) — *Usteria*, W. (*Monodynamis*, Gmel.) — *Lachnopylis*, Hochst. — *Gelsemium*, L. — *Fagræa*, Thunb.

** Fruit charnu.

Kuhlia, Reinw. — *Utania*, Don. — *Cyrtophyllum*, Reinw. — *Picrophlœus*, Blum. — *Gœrtnera*, Lam. (*Andersonia*, W. — *Frutesca*, DC.) — *Sykesia*, Arn. — ? *Codonanthus*, Don. — *Anabata*, W. (*Sulzeria*, Rœm. Sch.).

M. Endlicher a considéré chacune de ces tribus comme une sous-famille qu'il a subdivisée elle-même en tribus, caractérisées par les diverses modifications de leur fruit et de leurs graines, mais représentées chacune par un très petit nombre de genres ou même par un seul, ce qui réduit presque leurs caractères aux génériques. D'autres auteurs admettaient d'autres divisions, rejetant les premiers genres parmi les Apocynées, ou en séparant plusieurs des suivants (*Pigelia*, *Mitreola*, *Mitrasacme*, *Polypremum*) pour former une petite famille des *Spigéliacées*. Nous avons cru devoir conserver encore celle des *Potaliacées*, composée des deux genres *Potalia*, Aubl. (*Nicandra*, Schreb. non auct.), et *Anthocleista*, Afz., qui offrent une corolle à dix lobes avec autant d'étamines opposées, sans rapport par conséquent avec le nombre quaternaire des divisions calicinales, et qui néanmoins sont placées parmi les Loganiées par Endlicher.

Ces *Potaliées* sont remarquables par la présence de sucs résineux auxquels elles doivent une extrême amertume. Cette même propriété se retrouve dans l'écorce d'un Strychnos du Brésil (*S. pseudoquina*), qui lui doit son emploi comme succédanée du Quinquina; mais en général, les espèces de ce dernier genre sont extrêmement dangereuses par la présence d'alcaloïdes célèbres entre les médicaments ou les poisons les plus énergiques, la Strychnine et la Brucine. Ils déterminent, sans doute en agissant sur la moelle épinière, des contractions dans les muscles telles, qu'à quelques convulsions succèdent bientôt la raideur et l'immobilité, puis l'asphyxie par la suppression des mouvements respiratoires. C'est ce qu'on a l'occasion d'observer quelquefois sur les Chiens vagabonds empoisonnés par les boulettes jetées à cet effet dans nos promenades publiques et préparées avec la *noix vomique*. C'est de celle-ci (périsperme corné de la graine du *Strychnos nux-vomica*) et de la Fève de St-Ignace (*Ignatia amara*) qu'on extrait la Strychnine, qui donne aussi des propriétés à l'*écorce de Fausse-Angusture*, laquelle paraît provenir également d'un *Strychnos*, peut-être du *Nux-vomica* lui-même, ainsi qu'au suc de la racine du *S. tieuté*, poison célèbre sous le nom d'*Upas tieuté*, dont les Javanais enveniment leurs flèches. Mais la médecine a su appliquer ces propriétés formidables à un emploi salutaire, et s'est servie de la Strychnine dans les cas où la contraction musculaire paralysée a besoin d'être réveillée par un agent très énergique : seulement, elle l'administre à très faible dose, celle d'une petite fraction de grain. (Ad. J.)

LOGE. *Loculus*. BOT. — *Voy.* FRUIT, OVAIRE, etc.

***LOHITA**, Am. et Serv. (mot sanscrit signifiant *rouge*). INS. — Synonyme de *Macrocheraia*. (Bl.)

LOIR. *Myoxus*. MAM. — Genre de Rongeurs formé par Schreber, aux dépens des *Mus* de Linné et des *Glis* de Brisson, et adopté par tous les zoologistes. Les Loirs font partie de la grande division des Rats; mais cependant, par quelques uns de leurs caractères, ils se rapprochent également des Écureuils, et viennent ainsi établir un passage entre ces deux groupes naturels de l'ordre des Rongeurs.

Les Loirs ont pour caractères : deux incisives à chaque mâchoire, longues, fortes, plates à leur partie antérieure, anguleuses et comprimées à la partie postérieure : les supérieures coupées carrément, et les inférieures pointues; quatre molaires de chaque côté, se divisant dès leur base en racines; des lignes transverses, saillantes et creuses se faisant remarquer sur la couronne de ces dernières dents; les membres antérieurs, un peu plus courts que les postérieurs, terminés par une main divisée en quatre doigts, libres ou seulement réunis à leur base par une légère membrane, et armés d'ongles arqués, comprimés et pointus; à la partie interne du carpe, on remarque un gros tubercule allongé, garni à sa base d'un rudiment d'ongle plat, et que l'on regarde comme un vestige de pouce. Aux membres postérieurs, les pieds sont terminés par cinq doigts, simplement réunis à la base par une légère membrane; tous ces doigts sont

armés d'ongles arqués, aigus et comprimés, et le pouce, quoique petit, peut s'éloigner légèrement des autres doigts. La queue est allongée et lâche. La pupille est ronde, et susceptible de se contracter comme un point. Le mufle est divisé en deux parties par un sillon profond. L'oreille est demi-membraneuse. La langue est longue, épaisse, charnue et couverte de petites papilles molles et coniques. La lèvre supérieure est épaisse et velue; les bords de l'inférieure se soudent l'un à l'autre en arrière de la base des dents incisives, et forment antérieurement une gaîne de laquelle sortent ces dents. La paume des mains et la plante des pieds, ainsi que le dessous des doigts, sont recouverts d'une peau très douce; la paume est entièrement nue, et présente cinq tubercules; la plante, également nue, en offre six.

Quelques points de l'organisation interne des Loirs sont connus. Les testicules ne sont pas apparents au dehors; la verge est très courte, cylindrique, et terminée par un gland beaucoup plus grand qu'elle, à demi cartilagineux, étroit, très pointu et en fer de lance. La vulve, placée en avant de l'anus, est percée, au fond de la partie postérieure, d'une large ouverture, à la partie antérieure de laquelle est une petite cavité aveugle. Les mamelles sont au nombre de huit, quatre pectorales et quatre ventrales. Chez ces animaux il n'y a pas, assure-t-on, de cœcum, et ce fait est d'autant plus important que cette portion de l'intestin est presque toujours très développée chez les Rongeurs.

Les Loirs sont des Rongeurs nocturnes de petite taille, que leur robe, garnie d'une épaisse fourrure, et revêtue de couleurs douces et harmonieuses, leur queue entièrement velue, et leur genre de vie ont fait comparer aux Écureuils. Ils habitent les forêts, vivent de faînes, de châtaignes, de noisettes et d'autres fruits sauvages; ils mangent aussi des œufs et même de jeunes oiseaux; quelques uns font de grands ravages dans nos vergers, en y dévorant nos plus beaux fruits. Ils se font un nid de mousse dans le tronc des arbres creux ou dans les fentes des rochers ou des murs; ils recherchent de préférence les lieux secs; ils boivent peu et descendent rarement à terre. Ils s'accouplent sur la fin du printemps, et font leurs petits en été; leurs portées sont ordinairement de quatre ou cinq petits qui croissent vite. Les Loirs sont courageux; ils défendent leur vie jusqu'à la dernière extrémité; plusieurs animaux, et particulièrement les Chats sauvages et les Martes, en détruisent un grand nombre. A l'approche de l'hiver, les Loirs font dans leurs retraites des provisions de fruits pour servir à leur nourriture jusqu'au moment de l'engourdissement, qui a lieu quand la température tombe à environ 7 degrés au-dessous de 0. Cet engourdissement dure autant que la cause qui le produit, et cesse avec le froid. Quelques degrés de chaleur au-dessus du terme que nous venons d'indiquer suffisent pour ranimer ces animaux, et si on les tient l'hiver dans un lieu bien chaud, ils ne s'engourdissent pas toujours; mais cependant nous avons observé un Lérot qui, dans une pièce dont la température moyenne était d'environ 12 degrés, s'engourdissait parfois, et dans d'autres cas, remuait comme en été. A l'état sauvage, les Loirs se raniment si, pendant la saison du froid, la température s'élève, et alors ils consomment les provisions qu'ils ont réunies. Lorsqu'ils sentent le froid, ils se serrent et se mettent en boule pour offrir moins de surface à l'air; c'est ainsi qu'on les trouve en hiver dans les arbres creux et dans des trous de mur exposés au midi; ils gisent là sans aucun mouvement sur de la mousse ou des feuilles sèches; on peut les prendre et les rouler sans qu'ils remuent ni s'étendent; on ne parvient à les ramener à la vie qu'en les soumettant à une chaleur douce et graduée, car ils meurent si on les approche tout-à-coup d'un feu un peu trop vif; néanmoins, dans cet état de torpeur, la sensibilité existe, ainsi que plusieurs observateurs ont pu s'en assurer. Les Loirs, et principalement le Lérot, peuvent assez bien être apprivoisés, surtout lorsqu'on les prend jeunes, et ils peuvent vivre plusieurs années dans les cages où on les conserve.

On désigne huit espèces comme appartenant au genre des Loirs et à celui des Graphiures, qui en est, au moins, très voisin, si même il ne doit pas lui être réuni; mais quatre espèces seulement sont bien connues et doivent nous occuper principalement.

1. Le Loir, *Mus glis* Gm., le Loir de Buffon (t. VIII, pl. 24). C'est l'espèce type du genre; sa longueur totale du museau à l'anus est d'environ 5 pouces 1/2; elle est d'un gris cendré en dessus, avec les parties inférieures d'un blanc légèrement roussâtre; un cercle d'un gris noirâtre entoure les yeux; la queue est d'un cendré pur, et le dessus des pieds d'un brun noirâtre; ses oreilles sont courtes et rondes; sa queue, distique et aussi longue que le corps, est entièrement couverte de poils longs et épais; elle est très touffue et plus forte à l'extrémité qu'à la base.

La chair des Loirs est bonne à manger, et elle a le goût de celle du Cochon d'Inde; c'est cette espèce que les Romains élevaient et qu'ils prenaient soin d'engraisser pour leur table; on mange encore ce Rongeur dans quelques parties de l'Italie, mais on ne les nourrit plus pour cela en domesticité.

Le Loir habite les contrées méridionales de l'Europe; il vit dans les grandes forêts, où il se pratique dans le creux des arbres et des rochers une retraite qu'il garnit de mousse, et où il passe l'hiver, après avoir préalablement fait une provision de nourriture propre à le sustenter à son réveil.

2. Le Lérot, *Myoxus nitela* Gm., le Lérot de Buffon (t. VIII, pl. 25). A peu près de la même taille que le Loir, quoiqu'un peu plus petit, il est en dessus d'un beau gris roux vineux, tandis que les parties inférieures du corps et le bas des membres antérieurs sont d'un blanc jaunâtre; le dessus de la tête est fauve isabelle; une large bande noire, prenant en arrière du museau, passe sur l'œil et sous l'oreille, et se termine en arrière de celle-ci; la queue, d'abord d'un fauve roux, puis noire en dessus, est blanche aux parties inférieures et sur presque toute son extrémité, qui est terminée par de longs poils; l'oreille est allongée, oblongue; telle est la couleur des adultes, les jeunes sont simplement gris.

Moins sauvage que le Loir, le Lérot fixe sa retraite auprès des lieux habités; il fréquente les espaliers, se retire dans les cavités des murs, et se nourrit presque exclusivement de fruit et principalement de pêches, de raisins, de pommes, etc.; aussi fait-il de grands dégâts dans les vergers. Sa chair n'est pas bonne à manger comme celle du Loir.

Le Lérot se trouve dans presque toute l'Europe, en France, en Allemagne, en Italie, en Suisse, etc.

Le *Myoxus dryas* Schreb., qui a été pris en Géorgie, ne semble à Fr. Cuvier qu'une variété du Lérot.

3. Le Muscardin, *Myoxus avellanarius* Gm., le Muscardin de Buffon (t. VIII, pl. 26). Il n'a pas 3 pouces de longueur du bout du museau à l'origine de la queue; ses parties supérieures sont d'un beau blond fauve, et les inférieures sont plus pâles et presque blanches; la queue est fauve, couverte de poils courts, distiques et peu nombreux; les oreilles sont courtes, larges et elliptiques.

Le Muscardin habite la lisière des bois, les taillis et les haies, et, comme l'Écureuil, il se fait un lit de mousse pour l'hiver. Sa chair est désagréable au goût.

Cette espèce est répandue dans presque toute l'Europe méridionale et tempérée; mais elle est moins nombreuse que celle du Lérot.

Le *Myoxus murinus* Desm., *Myoxus Latandianus* Schinz, *Myoxus erythrobranchus* Sm., *Myoxus africanus* Shaw, d'une taille de 3 pouces, d'un gris de souris en dessus et un peu plus clair en dessous.

Cette espèce habite le cap de Bonne-Espérance.

4. Le Loir du Sénégal, *Myoxus Coupei* Fr. Cuvier (*Mam.*, t. III). De la taille du précédent. Il est d'un gris clair légèrement jaunâtre en dessus, et il est au contraire blanchâtre en dessous.

Il se trouve au Sénégal.

Le *Myoxus lineatus* Temm. est une espèce assez voisine du Lérot, et qui a été rencontrée à Yesso au Japon.

Deux autres espèces qui semblent appartenir à ce groupe, que l'on a distinguées génériquement sous le nom de *Graphiurus*, proposé par Fr. Cuvier, sont les :

Loir du Cap, *Graphiurus Capensis* F. Cuv. (*Nouv. Ann. Mus.*), *Myoxus Catoirii* F. Cuv. (*Dict. sc. nat.*), de la taille du Loir; d'un gris brunâtre foncé en dessus, et d'un blanc roussâtre en dessous, avec une large bande d'un noir brun sur les yeux.

Habite le cap de Bonne-Espérance.

Et le *Graphiurus elegans* Ogilby (*Proceed.*, 1838), qui se trouve sur la côte occidentale du cap de Bonne-Espérance.

On a trouvé des Loirs à l'état fossile. M. Marcel de Serres a découvert dans les cavernes de Lunel-Viel des Muscardins fossiles, et G. Cuvier, dans les plâtres de Paris, a rencontré des Loirs qu'il a nommés *Myoxus spæleus* et *parisiensis*. *Voy.* l'article RONGEURS FOSSILES. (E. D.)

LOIROT. MAM. — Nom du Lérot (*voy.* LOIR) dans quelques contrées de la France.

LOISELEURIA, Desv. BOT. PH. — Syn. d'*Azalea*, Linn.

LOLIGIDÉES. *Loligideæ.* MOLL. — Famille de l'ordre des Céphalopodes-Acétabulifères, établie par M. Alc. d'Orbigny, et comprenant les genres *Loligo*, *Sepioteuthis* et *Teudopsis*. *Voy.* CÉPHALOPODES.

LOLIGO. MOLL. — *Voy.* CALMAR.

***LOLIGOPSIDÉES.** *Loligopsideæ.* MOLL. — Famille de l'ordre des Céphalopodes-Acétabulifères, établie par M. Alcide d'Orbigny et comprenant les genres *Loligopsis*, *Histioteuthis* et *Chiroteuthis*. *Voy.* CÉPHALOPODES.

LOLIGOPSIS. MOLL. — *Voy.* CALMARET.

LOLIUM. BOT. PH. — *Voy.* IVRAIE.

LOLOTIER. BOT. PH. — *Voy.* PAPAYER.

LOMAN. MOLL. — Adanson donne ce nom (*Voy. au Sénég.*) à une espèce très commune de Cône, le *Conus textilis*. (DESH.)

LOMANDRA, Labill. BOT. PH. — Syn. de *Xerotes*, R. Br.

LOMANOTUS. MOLL. — Genre de Mollusques gastéropodes nus provisoirement établi par M. Verani, dans la *Revue zoologique* 1844, pour un animal qui paraît voisin des Tritonies, et même des Plocamocères, d'après quelques caractères. Nous reproduisons ici les caractères génériques, tels que l'auteur les a présentés :

Corps allongé, cunéiforme, gastéropode; tête aussi large que le corps, munie d'un voile frontal portant de chaque côté de petits prolongements tentaculiformes; deux tentacules dorsaux, rétractiles, terminés en massue, et logés chacun dans une espèce d'étui caliciforme; organes de la respiration formés par deux membranes minces et frangées, fixées de chaque côté entre la face dorsale de l'animal et les faces latérales; orifices de l'anus et des organes génitaux comme dans les Tritonies. (DESH.)

***LOMAPTERA** (λῶμα, frange; πτερόν, aile). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Scarabéides mélitophiles, créé par MM. Gory et Percheron (*Monographie des Mélitophiles*, 1833, t. I, p. 19, 67, 43; II, p. 307) et adopté par MM. Burmeister et Schaum. Ce dernier auteur (*Ann. de la Soc. entom. de Fr.*, 1845, p. 43, *Catalogue*) en énumère 10 esp.; 2 sont originaires de la Nouvelle-Guinée, 1 est indigène de la Nouvelle-Hollande, 4 de la Nouvelle-Zélande, et les autres appartiennent à Java et aux Philippines. Le type est la *L. fasciata* Burm. (*bivittata* G. P.). (C.)

LOMASTOMA, Rafin. MOLL. — *V.* LYMNÉE.

***LOMATIA** (λωμάτιον, petite frange). INS. — Genre de l'ordre des Diptères brachocères, famille des Asiliens, tribu des Anthraciens, établi par Meigen (*Eur. Zw.*, t. II). L'espèce type, *L. lateralis*, habite principalement la France.

LOMATIA (λωμάτιον, petite frange). BOT. PH. — Genre de la famille des Protéacées-Grevillées, établi par R. Brown (*in Linn. Transact.*, X, 199). Arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande et de l'Amérique australe. *Voy.* PROTÉACÉES.

***LOMATOLEPIS** (λῶμα, frange; λεπίς, écaille). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Cichoracées, établi par Cassini (*in Dict. sc. nat.*, XLVIII, 422). Herbes de l'Égypte. *Voy.* COMPOSÉES.

LOMATOPHYLLUM (λῶμα, frange; φύλλον, feuille). BOT. PH. — Genre de la famille des Liliacées, établi par Willdenow (*in Berl. Magaz.*, V, 166). Plantes indigènes de l'île Bourbon. *Voy.* LILIACÉES.

LOMBRIC. REPT. — Dans l'*Encyclopédie méthodique*, on a figuré sous ce nom un Ophidien que l'on rapporte généralement à l'Orvet. *Voy.* ce mot. (E.D.)

LOMBRIC. *Lumbricus.* ANNÉL. — Ce nom est depuis longtemps appliqué par les naturalistes à un genre d'Annélides bien connues du public sous la dénomination de *Ver de terre*. Beaucoup d'auteurs se sont occupés de ces animaux, et leur étude a donné lieu à des remarques également intéressantes pour la physiologie et pour la zoologie proprement dite. Les Lombrics appartiennent aux Annélides chétopodes ou sétigères, c'est-à-dire pourvues de soies, et ils prennent place parmi celles qui manquent de branchies (les Abranches de Cuvier). Dugès, qui a publié à leur sujet un mémoire intéressant inséré dans les *Ann. des sc. nat.*

pour 1828, résume ainsi leurs principaux caractères :

Annélides sans branchies, à corps généralement arrondi dans son quart antérieur, dont les anneaux sont beaucoup plus grands et plus renflés, souvent anguleux dans le reste de son étendue, terminé par deux extrémités atténuées, la postérieure assez brusquement, l'antérieure d'une façon plus graduelle. Chacun de leurs anneaux porte en dessous huit soies raides, courtes, crochues et dirigées en arrière, et en dessus, un pore médian ; les anneaux les plus antérieurs ont deux de ces pores. La bouche est infère, munie d'une lèvre supérieure ou antérieure qui constitue le premier segment du corps et se prolonge plus ou moins en forme de trompe, tandis que la lèvre inférieure est formée par le bord du deuxième segment. L'anus est terminal en arrière et bordé par deux lèvres latérales. Les organes génitaux, visibles au dehors, consistent surtout en deux fentes transversales ou valvules bilabiées (Willis), situées sur le quatorzième ou le seizième anneau (Müller), et il existe de plus quelques mamelons, soit devant, soit derrière les valvules ; enfin un renflement comme charnu, convexe en dessus, plat et souvent poreux en dessous, occupe un espace un peu plus postérieur et variable en étendue. C'est à ce renflement qu'on a donné les noms de *selle* ou *bât* (*Bardella* Redi) et de *ceinture*.

Auprès des Lombrics et dans la même famille, ou tout au moins dans le même ordre qu'eux, se groupent un certain nombre de genres auxquels cette caractéristique ne convient pas d'une manière absolue. La ceinture manque à plusieurs ; le nombre et la disposition des séries de soies ne sont pas les mêmes, et dans beaucoup de cas il est bien difficile de distinguer si l'on a affaire à un animal de la famille des Lombrics ou de celle des Naïs. Quelques Lombrics sont aquatiques, comme les Naïs. Il en sera question ailleurs.

Les espèces terrestres de ce genre vivent de préférence dans les lieux humides ; elles sont inoffensives, vivent d'humus, et ne sont guère recherchées que par les pêcheurs, qui s'en servent comme d'appâts ; quelques unes sont phosphorescentes.

Les Lombrics réunissent les deux sexes, mais ils s'accouplent néanmoins. Willis l'a très bien aperçu et déterminé. Dugès en a donné une description nouvelle et plus complète, ainsi que de leurs organes circulatoires. Rédi, Bosc, Montègre et beaucoup d'autres ont dit qu'ils étaient vivipares ; mais les observations de M. Léon Dufour, de Dugès et de plusieurs naturalistes encore ont mis leur oviparité hors de doute. Leurs œufs sont des vésicules à coques cornées, ovalaires ou allongées. Ils ne renferment qu'un ou deux fœtus.

Les observations de Müller avaient depuis assez longtemps démontré la multiplicité des espèces du genre Lombric. Plusieurs de celles qu'il distingue ont en effet été acceptées par les zoologistes qui sont venus après lui ; mais quelques unes de celles qu'il indique et plusieurs autres publiées par Othon Fabricius, etc., appartiennent à d'autres groupes d'Annélides. En 1821, M. Savigny présenta à l'Académie des sciences un mémoire ayant pour objet de démontrer que, sous le nom de *Lumbricus terrestris* ou Ver de terre, Müller et tous les auteurs qui sont venus après lui avaient confondu un assez grand nombre d'espèces que l'analyse zoologique permettait néanmoins de distinguer. Malheureusement ce mémoire de M. Savigny n'est encore connu que par un extrait fort abrégé qu'en a publié G. Cuvier dans son *Analyse des travaux de l'Académie des sciences* pour la même année. Le célèbre secrétaire perpétuel de l'Académie en parle dans des termes fort élogieux que nous reproduirons :

« L'une des découvertes les plus surprenantes qui aient été faites en zoologie, c'est, dit Cuvier, celle de la multiplicité des espèces de Vers de terre, observée par M. Savigny. Qui aurait jamais pu croire que des animaux si connus, que l'on foule aux pieds tous les jours, et dont on n'avait jamais soupçonné les différences, en offraient cependant de telles qu'en se bornant à ceux des environs de Paris, on pouvait en compter jusqu'à vingt espèces? Cependant cette multiplicité est aujourd'hui certaine, selon l'auteur ; et comme ces espèces se trouvent toutes dans nos jardins, et que la plupart y sont communes, chacun peut s'assurer par ses yeux de la réalité et de la constance de leurs caractères. Il n'est même besoin,

pour les distinguer avec certitude et les ordonner entre elles, que de faire attention à trois sortes d'organes parmi ceux qu'elles présentent à l'extérieur, toutes trois, il est vrai, très importantes, puisque l'une sert au mouvement progressif, et que les deux autres concourent à la génération. Ces organes sont : 1° les *soies;* 2° les deux *grands pores* découverts sous le ventre par Müller, et que l'auteur nommerait volontiers pores copulatoires, parce qu'il les croit le siége d'une sensation particulière que certains appendices qui s'y introduisent dans l'accouplement sont propres à exciter; 3° la *ceinture* ou le renflement situé en arrière des grands pores, avec chacun desquels il communique par un double sillon, et surtout les petites fossettes ou petits pores rangés à chacun de ses côtés. » Cuvier rapporte aussi, d'après M. Savigny, que les espèces étudiées par ce dernier peuvent être partagées en deux divisions principales, suivant que les grands pores sont placés sous le quinzième anneau ou sous le treizième. La deuxième de ces divisions ne comprend qu'une seule espèce nommée *Enterion tetraedrum* par ce naturaliste. La première, dont il signale dix-neuf espèces, est partagée en huit tribus dont il est indispensable que nous donnions ici les caractères abrégés.

1° Les soies sont rapprochées par paires; la ceinture a de chaque côté deux pores qui correspondent chacun à un seul segment, et qui, si l'on compte celui qui les sépare, comprennent les trois pénultièmes. Les glandes séminales, rapprochées du ventre, sont au nombre de deux paires. Les pores dorsaux ne laissent point écouler de liqueur colorée :

Enterion terrestris, *E. caliginosum*, *E. carneum*.

2° Les soies sont rapprochées par paires; la ceinture a, de chaque côté, des pores qui correspondent chacun à deux segments; ces corps occupent les quatre segments intermédiaires que la bandelette dans laquelle ils sont compris ne dépasse point. Il y a trois paires d'ovaires; point de liqueur colorée :

Enterion festivum, *E. herculeum*, *E. tyrtæum*, *E. castaneum*, *E. pumilum*.

3° Les soies sont disposées par paires, mais peu rapprochées; la ceinture a de chaque côté deux pores contigus qui correspondent chacun à un seul segment; ils occupent les deux segments intermédiaires que la bandelette dans laquelle ils sont dépasse à ses deux bouts. Les glandes séminales, rapprochées du ventre, sont au nombre de deux paires. Il y a trois paires d'ovaires; point de liqueur colorée :

Enterion mammale.

4° Les soies sont disposées par paires, mais peu rapprochées. La ceinture a de chaque côté deux pores qui correspondent chacun à deux segments, et qui occupent les quatre segments intermédiaires; la bandelette charnue dans laquelle ils sont compris s'étend d'un bout à l'autre de cette ceinture. Les glandes séminales, rapprochées du ventre, sont au nombre de deux paires. Il y a quatre paires d'ovaires. Les pores du dos répandent une liqueur d'un jaune clair, dont le réservoir antérieur forme un demi-collier au quatorzième segment :

Enterion cyaneum.

5° Les soies sont disposées par paires. La ceinture a de chaque côté deux pores contigus qui correspondent chacun à un seul segment; ils occupent les deux antépénultièmes, que la bandelette dans laquelle ils sont compris dépasse aux deux bouts. Les glandes séminales, rapprochées du dos, sont au nombre de deux paires. Les pores dorsaux laissent échapper une liqueur colorée plus ou moins fétide :

Enterion roseum, *E. fetidum*, *E. rubidum*.

6° Les soies sont rapprochées par paires. La ceinture a de chaque côté trois pores qui correspondent chacun à un seul segment, et qui, si l'on compte ceux qui les séparent, comprennent les cinq segments intermédiaires. Les glandes séminales, rapprochées du ventre, sont au nombre de trois paires. Il y a quatre paires d'ovaires. Les pores du dos laissent écouler une liqueur verte ou d'un jaune de soufre, dont le réservoir antérieur forme un demi-collier au quatorzième anneau :

Enterion chloroticum, *E. virescens*.

7° Les soies sont disposées par paires. La ceinture a de chaque côté quatre pores qui correspondent chacun à deux segments, et occupent les huit intermédiaires. Les glandes séminales, rapprochées du ventre, sont

au nombre de quatre paires. Il y a quatre paires d'ovaires. Les pores du dos répandent une liqueur d'un jaune clair, dont le réservoir antérieur forme un demi-collier au quatorzième segment :

Enterion icterium, *E. opimum*.

8° Les soies sont également espacées, très écartées. La ceinture a de chaque côté trois pores contigus qui correspondent chacun à un seul segment, et occupent ses trois derniers. Les glandes séminales, rapprochées du dos, sont au nombre de trois paires. Il y a trois paires d'ovaires ; point de liqueur colorée :

Enterion octaedrum, *E. pygmæum*.

Depuis que cette analyse du travail de M. Savigny a été imprimée, Dugès a fait connaître, dans le t. XV des *Ann. des sc. nat.*, publiées en 1828, quelques observations également relatives aux espèces de Lombrics les plus rapprochées du *L. terrestris*, mais qui vivent aux environs de Montpellier. Il en a distingué six, sans pouvoir cependant affirmer qu'elles soient précisément différentes de celles des environs de Paris, dont il vient d'être question. Voici comment il les appelle : *Lumbricus gigas*, *L. trapezoides*, *L. anatomicus*, *L. complanatus* (peut-être l'*E. octaedrum* Sav.?), *L. amphisbœna* (peut-être l'*E. tetraedrum* Sav.?), *L. teres*. Dugès a remarqué que le *L. gigas* atteignait quelquefois 18 pouces de longueur et une grosseur égale à celle du petit doigt.

M. Savigny, dans son *Système des Annélides*, avait proposé de nommer *Enterion* le genre de Lombrics qui réunit les *L. terrestris* et les espèces confondues sous ce nom. *Voy.* ce mot.

Le même savant a encore établi (*loco citato*) deux genres de Lombrics sous les noms de *Hypogæon* et *Clitellio*. Voici d'abord les caractères du premier :

Hypogæon. Bouche petite, à deux lèvres ; la lèvre supérieure avancée en trompe, un peu lancéolée, fendue en dessous ; l'inférieure très courte. Soies longues, épineuses, très aiguës, au nombre de neuf à tous les segments, une impaire et quatre de chaque côté réunies par paires ; formant toutes ensemble, par leur distribution sur le corps, neuf rangs longitudinaux, savoir : un supérieur ou dorsal, quatre exactement latéraux et quatre inférieurs. Corps cylindrique, obtus à son bout postérieur, allongé, composé de segments courts et nombreux, moins serrés et plus saillants vers la bouche que vers l'anus ; dix des segments compris entre le vingt-sixième et le trente-neuvième renflés, s'unissant pour former à la partie antérieure du corps une ceinture. Le dernier segment pourvu d'un anus longitudinal.

L'espèce type de ce genre, *Hyp. hirtum* Sav., p. 104, est des environs de Philadelphie.

Clitellio. Le *Lumbricus arenarius* d'Othon Fabricius et son *L. minutus* n'ont que deux rangs de soies. « Ce caractère me paraît, dit M. Savigny, suffire pour les faire distinguer génériquement sous ce nom. »

C'est auprès des *Clitellio* qu'il faut placer les *Enchytræus* de M. Henle, dont l'espèce type a été très bien décrite et figurée par ce naturaliste dans les *Archives de Muller* pour l'année 1837. Cette espèce est de fort petite taille.

M. Johnston (*Zool. journ.*, III, 326) décrit trois espèces de Lombrics d'Angleterre ; mais les espèces européennes de ce genre sont loin d'être encore suffisamment connues, et celles des autres parties du monde le sont encore beaucoup moins ; on ne possède même à leur égard que des renseignements à peu près insignifiants. On sait cependant qu'il en existe d'assez grandes, et l'on en a rapporté des parties chaudes de l'Amérique qui n'ont pas moins d'un mètre de longueur. Il en existe de semblables dans l'Inde, et il a été trouvé dans l'île de Ceylan une grande espèce de Ver de terre dont on a proposé de faire un genre sous le nom de *Megascolex*. (P. G.)

LOMBRICINÉS. *Lumbricinæ*. ANNÉL. — M. Savigny, dans son *Système des Annélides*, désigne ainsi l'ordre dans lequel prend place le genre Lombric, et celui des Échiures, formant chacun une famille distincte. (P.G.)

LOMBRICS. *Lumbrici*. ANNÉL. — M. Savigny donne ce nom à la famille d'Annélides qui comprend les Lombrics, animaux vulgairement appelés *Vers de terre*. *Voy.* LOMBRIC.

***LOMBRINÈRE**. *Lumbrineris*. ANNÉL. — Genre de la famille des Eunices, établi par M. de Blainville (*Dict. sc. nat.*, t. LVIII,

p. 486, 1828), et qui comprend actuellement une douzaine d'espèces.

Les Lombrinères ont le corps lombriciforme, la bouche multidentée et les appendices parfaitement similaires, ne différant que de grandeur, composés d'un faisceau de soies simples disposées en éventail, et sortant d'une gaîne pédonculée pourvue de deux mamelons subsquameux, le postérieur au moins double de l'antérieur. (P. G.)

LOMECHUSA (λῶμα, frange; χύσις, action de répandre). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Brachélytres, tribu des Aléocharîniens, créé par Gravenhorst (*Monographia*, p. 178) et généralement adopté. Ce genre ne se compose que de 4 espèces européennes : *L. strumosa* F., *emarginata* Pk., *paradoxa* Grav. et *inflata* Zetterstedt. Toutes vivent en société avec diverses espèces de Fourmis, et, depuis que le hasard nous a fait découvrir une nichée de la *paradoxa* en compagnie de ces hyménoptères, nous avons eu occasion d'y rencontrer aussi les trois premières espèces en nombre assez considérable. Ce fait que nous avons consigné le premier a amené la découverte d'autres espèces de la famille des Brachélytres vivant parmi ces Fourmis, et qui jusqu'alors étaient inconnues ou paraissaient être fort rares. Mais on ignore encore si les *Lomechusa*, aussi bien, du reste, que les autres Brachélytres, sont nuisibles ou utiles aux Fourmis. La faculté qu'ont ces Insectes de répandre des gouttelettes par les franges de leurs poils (d'où le nom de genre a été tiré), aurait-elle quelque analogie avec les observations faites sur les *Claviger*? Cela serait un fait intéressant à constater. (C.)

LOMENTACÉES. *Lomentaceæ*. BOT. PH. — Linné, dans son second Catalogue des *Familles naturelles*, où il a donné à chacun un nom particulier, emprunté tantôt à l'un de ses genres, tantôt à quelqu'un de ses caractères les plus saillants, a désigné sous celui-ci un assemblage de genres de Légumineuses correspondant en partie aux Cæsalpiniées. Il se trouve donc en contenir un certain nombre où le fruit ne se partage pas en une série d'articles monospermes, tandis qu'au contraire plusieurs de la famille voisine, qu'il nomme Papilionacées, offrent ce caractère, de telle sorte que le fruit lomentacé n'en est pas un exclusif ni général pour ce groupe, quoiqu'il serve à le désigner. (AD. J.)

LOMENTARIA (*lomentum*, farine). BOT. CR. — Genre d'Algues Floridées établi par Lyngbye (*Hydrophyt.*, 101) pour des Algues marines cylindriques, celluleuses, articulées ou caulescentes à la partie inférieure, souvent couvertes d'un enduit mucilagineux hyalin, à reflets d'or ou de pourpre. On en connaît 11 espèces, réparties par Endlicher (*Gen. pl. suppl.*, t. III, p. 42) en 2 sections, qu'il nomme : *Chondria* et *Eucladia*. Ces plantes croissent en grande partie dans les contrées extratropicales.

***LOMIE**. *Lomis*. CRUST. — Genre de la section des Décapodes anomoures, de la famille des Aptérures, de la tribu des Homoliens, établi par M. Milne-Edwards sur un petit Crustacé confondu jusqu'ici avec les Porcellanes, auxquelles il ressemble en effet beaucoup par la forme générale, mais dont il diffère par plusieurs caractères très importants, tels que la conformation de la queue, des antennes, etc., etc. La seule espèce connue est la LOMIE HÉRISSÉE, *Lomis hirta* Lamk. (Edw., *Hist. nat. des Crust.*, t. II, p. 188). Cette espèce a été rencontrée dans les mers de l'Australasie. (H. L.)

LOMONITE. MIN. — *Voy.* LAUMONITE.

LOMPE ou **LUMP**. POISS. — Genre de l'ordre des Malacoptérygiens subbrachiens, famille des Discoboles, établi par Cuvier (*Règ. anim.*, t. II, p. 346) aux dépens des Cycloptères, dont il diffère par un corps plus épais, par une première dorsale plus ou moins visible, à rayons simples, et une seconde à rayons branchus vis-à-vis l'anale.

On n'en connaît qu'une espèce, le LUMP (*Cyclopterus lumpus* L.), vulgairement nommé *Gros-Mollet*. Il vit, surtout dans les mers du Nord, de Méduses et autres animaux gélatineux.

***LOMVIA**. OIS. — Sous-genre établi par Brandt sur le Guillemot à capuchon (*Uria Troile*). (Z. G.)

LONAS. BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Sénécionidées, établi par Adanson (*Fam.*, II, 118). Herbes des bords de la Méditerranée. *Voy.* COMPOSÉES.

***LONCHÆA** (λόγχη, lance). INS. — Genre de l'ordre des Diptères brachocères, famille des Musciens, tribu des Muscides, établi par Fallen, qui lui donne pour espèce type la

L. chorea, indigène de France et d'Allemagne.

LONCHERES. MAM. — Genre de Rongeurs créé par Illiger, et comprenant des espèces placées généralement dans les genres *Echimys* et *Nelomys*. *Voy.* ces mots. (E. D.)

LONCHITIS (λογχῖτις, nom grec de la plante). BOT. CR. — Genre de la famille des Polypodiacées-Polypodiées, établi par Linné (*Gen.*, n. 1177). Fougères des régions tropicales du globe. *Voy.* POLYPODIACÉES.

LONCHIURE. POISS. — *Voy.* LONCHURE.

LONCHOCARPUS (λόγχη, lance; καρπός, fruit). BOT. PH. — Genre de la famille des Papilionacées-Lotées, établi par H. B. Kunth (*in Humb. et Bonpl. Nov. gen. et sp.*, VI, 383). Arbres de l'Amérique tropicale. *Voy.* PAPILIONACÉES.

***LONCHOPHORUS**, Germar. INS. — Syn. de *Phanœus*, Mac-Leay. (C.)

***LONCHOPHORUS** (λογχοφόρος, qui porte une lance). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides gonatocères, division des Érirhinides, établi par nous (*Annales de la Soc. entom. de France*, tom. I, pag. 21), et adopté par Dejean et Schœnherr (*Gen. et sp. Curculion. syn.*, t. III, p. 391; VII, 2e part., pag. 293). Ce genre est composé de 5 espèces toutes américaines. (C.)

***LONCHOPTERA** (λόγχη, lance; πτερόν, aile). INS. — Genre de l'ordre des Diptères brachocères, famille des Musciens, tribu des Platypézides, établi par Meigen (tome IV, pag. 107). Ce g. renferme un assez grand nombre de petites espèces, vivant dans les lieux aquatiques. La *L. lutea*, espèce type, est commune dans toute l'Europe.

***LONCHOPTERIS** (λόγχη, lance; πτέρις, fougère). BOT. PH. — Genre de Fougères fossiles, établi par M. Ad. Brongniart (*Prodr.*, 59), qui le caractérise ainsi : Fronde plusieurs fois pinnatifide; pinnules plus ou moins adhérentes entre elles à leur base, traversées par une nervure moyenne; nervures secondaires réticulées.

Ce genre renferme 3 espèces (*L. Bricii*, *rugosa* et *Mandelli*), qui font partie des terrains houillers.

***LONCHOSTOMA** (λόγχη, lance; στόμα, ouverture). BOT. PH. — Genre de la petite famille des Retziacées, établi par Willstrœm (*in Act. Holm.*, 1818, p. 349, t. X). Arbrisseaux du Cap. *Voy.* RETZIACÉES.

***LONCHURE.** *Lonchura* (λόγχη, lance; οὐρά, queue). OIS. — Genre de la famille des Fringillidées, dans l'ordre des Passereaux, établi par Sykes sur des espèces qui ont un bec robuste, court, large, aussi haut que large à sa base; à mandibule supérieure entamant les plumes du front en formant un angle, et décrivant un arc vers le crâne; à queue étagée et lancéolée, et à tarses grêles.

Les Lonchures se trouvent dispersés dans les g. *Fringilla*, *Loxia* et *Emberiza* de la plupart des auteurs. Ces oiseaux ont les habitudes sociales de la plupart des espèces de la famille à laquelle ils appartiennent; ils se nourrissent d'herbes et de semences. Le *Lonchure cheet* s'empare fréquemment, dit-on, des nids du Tisserin des Philippines, pour s'y loger, et compose le sien de Graminées.

Les Lonchures habitent principalement les montagnes des grandes îles de la Sonde; une seule est africaine. On en connaît huit :

1. Le LONCHURE LEUCONOTE, *L. leuconota* Syk., *Fr. leuconota* Tem., à baguettes des plumes du dos blanches. Habite le Bengale.

2. Le LONCHURE ÉPERVIER, *L. nisoria* Syk., *Fr. nisoria* Temm. (*pl. col.*, 500, f. 2). Croupion marbré de gris et de brun. Même habitation.

3. Le LONCHURE CHEET, *L. cheet* Syk. Croupion blanc. Habite les Philippines.

4. Le LONCHURE QUINTICOLORE, *L. quinticolor* Syk., *Loxia quinticolor* Vieill. (*Ois. ch.*, pl. 54). Croupion orangé pur. Habite les Moluques.

5. Le LONCHURE VERMICULÉ, *L. variegata* Syk., *Lox. variegata* Vieill. (*Ois. ch.*, pl. 51). Croupion finement vermiculé de noir. Même habitation.

6. Le LONCHURE GRIS, *Lox. cantans* Vieill. (*Ois. ch.*, pl. 57). Plumage d'un blanc roux. Habite le Sénégal.

7. Le LONCHURE BINGLIS, *Fring. prasina* Horsf. (*Trans.*, XIII, 161). Croupion écarlate. Habite Sumatra.

8. Le LONCHURE LONGICÔNE, *Fring. sphecura* Temm. (Buff., *pl. enl.*, 101, f. 2). Habite Java et le continent indien. (Z. G.)

***LONCHURE.** *Lonchurus* (λόγχη, lance; οὐρά, queue). POISS. — Genre de l'ordre des Acanthoptérygiens, famille des Sciénoïdes,

établi par Bloch, et adopté par MM. Cuvier et Valenciennes (*Hist. des Poiss.*, t. V, p. 192). Ces Poissons sont très voisins des Ombrines, dont ils ne diffèrent que par un barbillon double. On en connaît 2 espèces : *L. barbatus* et *depressus* Bl.

***LONDESIA.** BOT. PH.—Genre de la famille des Atriplicées (Chénopodiées)-Chénopodées, établi par Fischer et Meyer (*Index sem. hort. petropol.*, 1835, p. 40). Herbes des bords de la mer Caspienne. *Voy.* ATRIPLICÉES.

***LONDRA**, Sykes. OIS.—Syn. de *Calandra*, Less. *Voy.* ce mot et ALOUETTE. (Z. G.)

LONGIBANDE. MAM. — Nom d'une espèce de Chat. *Voy.* ce mot.

LONGICAUDES. OIS. — Famille de l'ordre des Gallinacés, établi par M. de Blainville (*Tabl. du Règ. anim.*), pour des espèces de cet ordre, qui ont, comme les Faisans, une queue plus longue que le corps. (Z. G.)

LONGICONES. OIS. — Section établie par M. Temminck, dans son genre Gros-Bec (*Fringilla*), pour les espèces qui ont un bec en cône droit, long, comprimé et à pointe aiguë. Cette section renferme les Tarins, les Chardonnerets et les Sénégalis. (Z. G.)

LONGICORNES. *Longicornes.* INS. — Famille de Coléoptères subpentamères (tétramères des auteurs), établie par Latreille.

Ils ont le dessous des trois premiers articles des tarses garni de brosses ; les deuxième et troisième en cœur, le quatrième profondément bilobé, et un petit nodule simulant un article à l'origine du dernier. La languette, portée par un menton court et transversal, est ordinairement membraneuse, en forme de cœur, échancrée ou bifide, cornée et en segment de cercle très court, et transversal dans d'autres. Les antennes sont filiformes ou sétacées, le plus souvent de la longueur du corps au moins, tantôt simples dans les deux sexes, tantôt en scie, pectinées ou en éventail dans les mâles. Les yeux d'un grand nombre sont réniformes, et entourent ces antennes à leur base. Le corselet est en forme de trapèze, ou rétréci en avant dans ceux chez qui les yeux sont arrondis, entiers ou peu échancrés. Dans ce cas, les pieds sont longs et grêles, les tarses allongés. Le corps est long ou ovalaire. Les femelles ont l'abdomen terminé par un oviducte tubulaire et corné. Les Longicornes produisent un petit son aigu (ceux-ci appartiennent ordinairement à la tribu des Cérambycins) par le frottement du pédicule de la base de leur abdomen contre la paroi intérieure du corselet.

M. Serville, qui a fait une étude toute particulière des insectes de cette famille (*Ann. de la Soc. ent. de France*, t. I, 1832, pag. 118-201 ; t. II, 1833, pag. 528-573 ; t. III, 1834, p. 1-109 ; t. IV, 1835, pag. 1-99, 197-228), a donné les caractères d'un bon nombre de genres qu'il a fondés, ou de ceux qu'il a adoptés, tout en maintenant les quatre tribus de Latreille, celles des PRIONIENS, CÉRAMBYCINS, LAMIAIRES et LEPTURÈTES.

Dans la première section rentrent les Prioniens, les Cérambycins et les Lamiaires, dont les yeux sont échancrés ou réniformes, et reçoivent la base des antennes ; la tête est enfoncée jusqu'aux yeux dans le corselet, sans rétrécissement ni cou distinct ; La deuxième section comprend les Lepturètes, qui ont les yeux arrondis, entiers ou à peine échancrés, et les antennes insérées en avant, ou tout au plus à l'extrémité antérieure de leur faible échancrure, et la tête prolongée postérieurement derrière les yeux, ou rétrécie brusquement en manière de cou, à la jonction avec le corselet.

M. Mulsant, qui, dans son *Hist. nat. des Coléopt. de France, Longicornes*, 1839, ouvrage d'un grand mérite, s'est occupé de cette famille, partage les Longicornes en trois groupes, savoir : les PROCÉPHALIDES, dont la tête est penchée en avant ; les CLINOCÉPHALIDES, à tête verticale ou inclinée, et les DÉRÉCÉPHALIDES, à tête séparée, par une sorte de cou, du prothorax, qui est rétréci en avant.

L'auteur introduit dans les Procéphalides trois familles : celles des *Spondyliens*, des *Prioniens* et des *Cérambycins* ; dans les Clinocéphalides, deux familles : celles des *Lamiens* et *Saperdins*, et dans les Dérécéphalides, encore deux familles : celles des *Rhagiens* et *Lepturiens*. Il dispose ensuite ses familles par branches, lesquelles renferment les genres.

Dans la méthode de Linné, ces insectes forment les genres *Cerambyx*, *Leptura*, *Necydalis*.

Fabricius, Olivier, Latreille, Dalmann,

Mulsant, etc., etc., ont créé successivement des genres qui aujourd'hui sont généralement adoptés. Dejean, dans la 3e édition de son Catalogue, a formé, avec des espèces exotiques, de nouvelles coupes qui lui ont paru ne pouvoir rentrer dans celles déjà établies. Depuis, M. Newman (*The Entomologist—Entomological Magazine*) créa, avec des espèces de la Nouvelle-Hollande, des Philippines, etc., etc., un assez grand nombre d'autres genres. Le relevé des genres décrits ou indiqués dépasse aujourd'hui 520, et celui des espèces est de 4,000 à 4,500.

Les Longicornes sont les plus grands, les plus gracieux des Coléoptères. Leurs couleurs sont variées, quelquefois très vives. Le *Titanus giganteus* F., *Remphan serripes* F. (*Prionus Hayesi* Hope), *Macrodonta cervicornis*, *Acrocinus longimanus*, ont plus de 130 millimètres de longueur sur 50 de largeur; le plus petit n'a pas moins de 2 millimètres sur 1 de largeur.

Leurs larves sont molles, allongées, blanchâtres. Le corps est presque quadrilatère, dilaté et déprimé à la partie antérieure. Il se compose, outre la tête, de douze segments; le premier (prothorax) surpasse les suivants en grandeur. Quelques unes de ces larves sont apodes, ayant des mamelons ou élévations tuberculeuses rétractiles, qui varient par le nombre et la position, et servent à la progression. D'autres sont pourvues de six pieds écailleux, très courts, disposés par paire à la partie inférieure des trois premiers anneaux; dans la plupart de ces derniers, la brièveté des organes du mouvement est encore suppléée par divers mamelons. De chaque côté du corps sont neuf stigmates. Le premier, le plus grand de tous, situé sur le deuxième segment, est presque sur le point de jonction de celui-ci avec le précédent; les autres existent sur les quatrième, cinquième, sixième, septième, huitième, neuvième, dixième et onzième segments.

Tête plus étroite que l'anneau prothoracique, sinueusement découpée sur le bord antérieur, armée de mandibules cornées ou dentées, de manière à perforer le bois le plus dur. Labre presque coriace, membraneux, transversal, semi-circulaire ou cordiforme; mâchoires terminées par un seul lobe, munies chacune d'un palpe composé de trois à quatre articles, en cône droit ou renversé, cylindriques ou filiformes; languette portant également deux palpes, et formée de deux ou trois pièces; antennes peu apparentes ou rudimentaires dans plusieurs, composées dans d'autres de deux à quatre articles contigus, décroissant successivement de grosseur, plus ou moins rétractiles, susceptibles, suivant la volonté de l'animal, de s'engaîner les uns dans les autres. Près du côté extérieur, on aperçoit un à trois points globuleux brillants, enchâssés dans les bords de la tête; ils semblent représenter l'organe de la vue.

Ces larves, désignées par Duméril sous le nom de *Lignivores* ou de *Xylophages*, vivent toutes aux dépens des végétaux; elles habitent l'intérieur des arbres ou des plantes dont la durée est assez longue pour entretenir leur existence.

Plusieurs se contentent de ronger l'écorce en rampant sur l'aubier; la plupart entament les couches ligneuses ou s'y enfoncent profondément; d'autres s'attachent exclusivement à la substance médullaire. Les unes creusent les branches ou les rameaux; les autres le tronc et les racines, ou rongent, jusqu'à les mettre en poussière, les souches abandonnées dans la terre. Elles réduisent souvent à une très faible épaisseur la couche qui les sépare de l'extérieur, et au lieu de rejeter au dehors le détritus de leurs aliments, elles en garnissent les galeries qu'en avançant elles laissent derrière elles. Si la matière est ligneuse ou solide, la vermoulure produite remplit à peu près ces canaux. Si la substance doit, comme la moelle, être réduite, par le travail de la digestion, en un volume peu considérable, ils restent plus ou moins vides, et leur fournissent, en cas de besoin, une sorte de moyen d'échapper à leurs ennemis, en leur permettant de chercher un refuge du côté opposé à celui de l'attaque.

Quelquefois ces larves vivent solitaires dans les tiges de certaines plantes; mais elles habitent toujours en nombre plus ou moins grand un voisinage rapproché. Leur éloignement réciproque sur le même végétal n'est soumis à aucune règle; ordinairement, les distances qui les séparent sont proportionnées à la nourriture nécessaire à chaque individu, jusqu'à son accroissement.

Cependant cette loi semble quelquefois mise en oubli, et quand la matière à ronger devient moins abondante, et que les larves, trop nombreuses, traversent des conduits contigus aux leurs, des combats ont lieu, dont la suite est la mort pour l'un des champions. Elles se déciment ainsi jusqu'à ce que leur nombre soit réduit à des proportions convenables.

Avant d'arriver à l'état de nymphes, ces larves changent plusieurs fois de peau. La durée de leur vie, sous leur première forme, est ordinairement d'un à trois ans; mais cette durée est variable jusque chez les individus d'une même ponte, soit par suite de leur position individuelle, d'accidents imprévus, de causes atmosphériques, ou dans un but secret de la nature pour conserver et perpétuer chaque espèce.

Avant de quitter leur figure vermiforme, la plupart agrandissent leur demeure, se pratiquent une sorte de niche ovoïde; celles qui habitent les tiges des plantes ferment, avec un bouchon serré, les deux extrémités du tuyau où elles doivent s'arrêter. Certaines espèces désertent les écorces et se creusent une couche dans les parties ligneuses; d'autres, qui avaient poursuivi leurs travaux jusqu'au cœur des arbres, se rapprochent au contraire de l'extérieur.

Sous la forme de Nymphes, elles présentent toutes les parties propres à l'insecte parfait; mais plusieurs n'ont pas le développement dont elles sont susceptibles. Les élytres sont raccourcies et déhiscentes; la tête est infléchie; les antennes sont couchées et recourbées sous la poitrine; les pieds recourbés en dessous ou saillant anguleusement sur les côtés. Quelquefois l'abdomen est terminé par des espèces de crochets destinés à donner, plus tard, à l'animal la faculté de se cramponner, afin de se dépouiller avec plus de facilité de son enveloppe. Ces nymphes restent dans une sorte de léthargie. Cependant, si on les inquiète, elles font mouvoir avec facilité leurs segments abdominaux. Huit ou quinze jours suffisent à la plupart pour se transformer en insectes parfaits.

Quand ces insectes s'occupent à se frayer un chemin pour arriver au jour, il arrive quelquefois que la sécheresse a durci tellement les parties qu'ils ont à perforer qu'ils s'épuisent en efforts et périssent dans leur trou. D'autres, éclos trop tard dans l'automne, attendent le retour du printemps pour sortir. Les espèces nocturnes rentrent, pendant le jour, dans les trous où elles ont pris naissance; les autres les quittent pour toujours.

Quelques Longicornes exhalent des odeurs suaves; telles sont, chez nous, les *Aromia moschata*, *rosarum*, *suaveolens*, etc.; en Amérique, les *Callichroma*, et en Australie, le *Bardistus cibarius*. Cet insecte est recherché des naturels de l'île du Roi-Georges comme un mets exquis. On cite aussi comme tel plusieurs espèces de Prioniens d'Amérique, tels que le *Stenodontes damicornis* F., à l'île de Cuba; le *Trichoderes pini* Chev., au Mexique, et la *Macrodontia cervicornis* F.-Serv., au Brésil et à Cayenne.

M. Léon Dufour remarque que, par leur tube alimentaire, ainsi que par la disposition des vaisseaux hépatiques, ces insectes ressemblent aux Mélasomes; contre l'opinion de M. Marcel de Serres, il nie l'existence d'un gésier. Le tube alimentaire, le plus souvent hérissé de papilles, est précédé d'un jabot, mais moins ou peu prononcé dans les Lamiaires ou Lepturètes, qui, dans la méthode de Latreille, terminent cette famille. Les testicules sont constitués par des capsules ou des sachets spermatiques, distincts, pédicellés, assez gros, et dont le nombre varie suivant les genres. (C.)

***LONGICOXES**. *Longicoxi*. INS.— MM. Amyot et Serville (*Ins. hémipt., Suit. à Buff.*) désignent ainsi un petit groupe de la famille des Réduviides correspondant à notre groupe des Émérides, et comprenant seulement les genres *Emera*, *Emerodema* et *Ploiaria*. (BL.)

***LONGILABRES**. *Longilabri*. ARACH.— C'est une race du g. des *Clubiona* (*voy.* ce mot), établi par M. Walckenaër, et dont la seule espèce qui la compose est remarquable par la lèvre allongée, coupée en ligne droite à son extrémité, et à côtes presque parallèles. La *Clubiona sæva*, Walck., est le seul représentant de cette race. (H. L.)

***LONGIMANES**. *Longimanæ*. ARACH.— M. Walckenaër emploie ce nom pour désigner dans le genre des *Attus* une famille dont les principaux caractères sont d'avoir les pattes allongées, égalant près de trois fois

toute la longueur du corps ; dont les articles se replient les uns sur les autres, et dont le fémoral est dilaté en forme de rame. L'*Altus phrynoides* Walck. est le seul représentant de cette famille. (H. L.)

***LONGINA.** INS.—Genre de l'ordre des Diptères brachocères, famille des Muscicns, tribu des Muscides, établi par Wiedmann (*Auss. Zw.*, t. II, p. 554). L'espèce type, *L. abdominalis*, habite le Brésil

LONGIPENNES. *Longipennes.* OIS. — G. Cuvier et M. Duméril ont établi sous ce nom, dans l'ordre des Palmipèdes, une famille qui comprend les oiseaux de haute mer, c'est-à-dire ceux qui, doués d'un vol étendu, ont la faculté de s'avancer en mer à des distances excessivement éloignées des plages. Leurs ailes sont très longues, leur pouce est libre ou nul, et leur bec est sans dentelure. Cette famille renferme les genres Pétrel, Puffin, Pélicanoïde, Prions, Albatros, Mouette, Goëland, Stercoraire, Sterne, Noddi et Bec-en-Ciseaux. M. Lesson s'est également servi du nom de *Longipennes* pour l'appliquer à une tribu qui comprend trois familles, celle des Syphorhiniens ou Procellaires, celle des Hydrochélidons ou Sternes, et celle des Pélagiens ou Phaétons. Abstraction faite de cette dernière, la tribu des *Longipennes* de M. Lesson n'est que la reproduction de la famille établie sous le même nom par Illiger et G. Cuvier. (Z. G.)

LONGIROSTRE. *Longirostris.* REPT. — Sous-genre de Crocodiles ainsi nommé par Cuvier. *Voy.* CROCODILE.

LONGIROSTRES *Longirostri.* OIS. — Famille de l'ordre des Échassiers créée par G. Cuvier et composée d'une foule d'oiseaux de rivage, que Linné rangeait dans les genres *Scolopax*, *Tringa* et *Vanellus*. Tous les Longirostres de G. Cuvier ont à peu près les mêmes formes, les mêmes habitudes et souvent les mêmes distributions de couleurs. Ils se caractérisent en général par un bec grêle, long et faible, qui ne leur permet guère que de fouiller dans la vase pour y chercher les Vers et les petits Insectes. Les genres Ibis, Courlis, Bécasse, Rhynchée, Barge, Maubèche, Sanderling, Pélidne ou Alouette de mer, Cocorli, Falcinelle, Combattant, Eurinorhynque, Phalarope, Tourne-Pierre, Chevalier, Lobipède, Échasse et Avocette, composent cette famille. M. de Blainville a aussi établi une famille des Longirostres dont le genre *Turdus* est le type. (Z. G.)

***LONGISACTES.** *Longisacti*, Am. et Serv. INS. — Synonyme de Scutelléricns. (BL.)

***LONGITARSUS**, Latreille. INS.—Syn. de *Temnodactyla*, Chevrolat, et *Thyamis*, Stephens. *Voy.* ces mots. (C.)

***LONGITRONCS.** *Longitronci.* ARACHN. — Ce nom désigne, dans le tome Ier des *Ins. apt.* par M. Walckenaër, une race dans le genre des Dolomèdes, et dont la seule espèce qui la compose a les yeux latéraux de la ligne antérieure égalant ou surpassant en grosseur ceux de la ligne du milieu. La lèvre est carrée. Le céphalothorax est ovale, allongé et convexe. L'abdomen est ovale, étroit et peu allongé. La DOLOMÈDE DE DUFOUR, *Dolomedes Dufourii*, est la seule représentante de cette race. (H. L.)

LONG-NEZ. MAM. — Nom vulgaire du Nasique. *Voy.* ce mot. (E. D.)

LONG-NEZ. REPT.—Un Serpent du genre *Typhlops* (*voy.* ce mot) porte vulgairement ce nom. (E. D.)

LONICERA. BOT. PH. — *Voy.* CHÈVREFEUILLE.

***LONICÉRÉES.** *Lonicereæ.* BOT. PH.— Plusieurs auteurs ont donné ce nom à la famille des Caprifoliacées (*voy.* ce mot) ; d'autres, comme nous l'avons fait, le réservent pour désigner l'une des deux tribus dans lesquelles on la partage. (AD. J.)

LONIER. MOLL. — Adanson (*Voyage au Sénégal*) désigne ainsi une coquille rangée par Gmelin dans le g. Troque, sous le nom de *Trochus griseus*. (DESH.)

LONTARUS, Rumph. BOT. PH. — Syn. de *Borassus*, Linné.

LOOSA. BOT. PH. — *Voy.* LOASA.

LOPEZIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Œnothérées-Lopéziées, établi par Cavanilles (*Ic.* I, 12, t. XVIII). Herbes ou sous-arbrisseaux du Mexique. *Voy.* ŒNOTHÉRÉES.

***LOPÉZIÉES.** *Lopezieæ.* BOT. PH.—Tribu des Onagrariées (*voy.* ce mot), ainsi nommée du genre *Lopezia*, qui lui sert de type. (AD. J.)

LOPHA (λόφος, crête). INS.—Sous ce nom de genre, fondé par Megerle, Dejean a établi sa neuvième division du grand genre *Bembidium*. Les espèces qui s'y rapportent sont au nombre de six. Cinq sont propres à

l'Europe, et une est originaire des États-Unis. (C.)

LOPHANTHUS (λόφος, aigrette; ἄνθος, fleur). BOT. PH. — Genre de la famille des Labiées-Népétées, établi par Bentham (*in Bot. Reg*, n. 1282). Herbes de l'Amérique boréale et de la Sibérie orientale. *Voy.* LABIÉES. — Forst., syn. de *Waltheria*, Linn.

***LOPHATHERUM** (λόφος, aigrette; ἀθήρ, épi). BOT. PH. — Genre de la famille des Graminées-Festucacées, établi par M. Ad. Brongniart (*in Duperr. Voy.*, 49, t. VIII). Gramens d'Amboine. *Voy.* GRAMINÉES.

***LOPHIA**, Desv. BOT. PH. — Syn. d'*Alloplectus*, Mart.

LOPHIDIUM, Rich. BOT. PH. — Syn. de *Schizæa*, Smith.

***LOPHIDIUS** (λοφίδιον, petite crête). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, tribu des Féroniens, créé par Dejean (*Species général des Coléoptères*, t. V, p. 801). Deux espèces rentrent dans ce genre : les *L. testaceus* et *brevicollis* Dej., originaires de Sierra-Leone. (C.)

***LOPHIOCEPHALA**. ANNÉL. — Genre d'Annélides à soies, qui paraît avoisiner la famille des Lombrics et des Naïs. Il a été établi par M. Costa (*Ann. sc. nat.*, t. XVI, 1841) pour une espèce de la baie de Naples, que l'auteur appelle *L. Edwardsii*. (P. G.)

LOPHIODON (λόφος, crête; ὀδούς, dent). MAM. FOSS. — Genre de Pachydermes fossiles, voisin du genre Tapir, dont les dépouilles se rencontrent dans les terrains tertiaires moyens et supérieurs, établi par M. Cuvier dans le 2e vol. de ses *Recherches sur les ossements fossiles*.

La dentition des Lophiodons se compose, comme celle des Tapirs, de 6 incisives et 2 canines à chaque mâchoire; de 7 molaires de chaque côté à la mâchoire supérieure et 6 à l'inférieure. Il existe un espace vide assez étendu dans quelques espèces entre la canine et la première molaire.

Les molaires offrent aussi, comme dans les Tapirs, des collines ou des crêtes transversales d'où le nom générique de *Lophiodon* a été tiré; mais elles diffèrent de celles de ces derniers par la plus grande obliquité de leurs collines, par l'absence d'une seconde colline dans les premières molaires supérieures, et par la présence d'une troisième à la dernière molaire d'en bas.

Tous les os connus du reste du squelette annoncent des rapports sensibles avec les Tapirs, les Rhinocéros, et à quelques égards avec les Hippopotames.

Il a été trouvé des ossements de ces animaux dans un grand nombre de collines tertiaires de France, aux environs d'Issel, département de l'Aude, dans une espèce de poudingue; aux environs d'Argenton, département de l'Indre, dans une espèce de marne; au Bastley, près Buchsweiler, département du Bas-Rhin, dans un calcaire compacte; aux environs de Soissons, département de l'Aisne, dans une sablière; à Montabusard, département du Loiret, dans une pierre marneuse; aux environs de Montpellier; aux environs de Laon; dans la montagne des Éparmailles à Provins; dans le calcaire grossier des environs de Paris et dans la colline de Sansan, département du Gers.

Les espèces de *Lophiodon* sont nombreuses; Cuvier en compte trois à Issel, qui sont: le *Loph. Isselense*, d'un tiers plus grand que le Tapir des Indes; cette espèce se rencontrait aussi à Argenton et à Soissons; le *Loph. tapirotherium*, de la taille du Tapir d'Amérique; on la trouve aussi à Eppelsheim; le *Loph. occitanum*, moindre d'un tiers que le précédent.

Il en compte à Argenton, outre une semblable à celle d'Issel, quatre autres différentes: le *Loph. medium*, de la taille du Tapir des Indes; le *Loph. minutum*, d'un tiers moindre que le Tapir d'Amérique; le *Loph. minimum*, dont la taille était moitié moindre de celle du Tapir d'Amérique; le *Loph. parvulum*, dont les dimensions longitudinales n'ont que le tiers de celle du Tapir d'Amérique.

Cuvier en compte deux espèces à Buchsweiler, c'est-à-dire le *Loph. tapiroides*, à peu près de la grandeur du *Loph. isselense*, dont il ne différait que par de légères modifications dans la forme des molaires et par la grandeur des canines; le *Loph. buxovillianum*, à peu près de la grandeur du Tapir des Indes.

Le même auteur établit encore un *Loph. aurelianense*, de Montabusard; mais il pense que cette espèce est peut-être la même que le *Loph. tapirotherium*.

Quant à la grande espèce de ce même lieu

que l'on a nommée *Loph. giganteum*, nous ne l'inscrirons pas ici, parce que nous croyons que le fragment de mâchoire et l'astragale qui ont servi à l'établir appartiennent à une espèce de Rhinocéros.

Le *Loph. monspessulanum*, établi sur quelques molaires trouvées à Boutonnet, près Montpellier. Ses dents ressemblent beaucoup à celles du *Loph. buxovillianum*.

Il est bien probable que lorsqu'on aura rassemblé un plus grand nombre de ces ossements dans chaque localité, on trouvera quelques espèces à supprimer; mais, d'un autre côté, on en découvrira peut-être aussi qui ne sont point mentionnées dans ce catalogue: ainsi l'espèce qu'a trouvée M. Lartet dans la colline de Sansan nous paraît différer de toutes les autres et se rapprocher du Cheval par ses incisives. Celle dont les os ont été trouvés par M. Félix Robert dans le calcaire grossier marin de Nanterre n'est point encore déterminée spécifiquement, et doit peut-être faire aussi une espèce à part. (L...D.)

LOPHIOLA. BOT. PH. — Genre de la famille des Hæmodoracées, établi par Ker (*in Bot. mag.*, t. 1596). Herbes de l'Amérique boréale. *Voy.* HÆMODORACÉES.

LOPHIOLEPIS, Cass. BOT. PH. — Syn. de *Cirsium*, Tourn.

LOPHIRA. BOT. PH.—Genre de la famille des Diptérocarpées, et considéré par quelques auteurs comme devant constituer le type d'une nouvelle famille, celle des Lophiracées. Il a été établi par Banks (*apud Gærtn.* f. III, 32, t. 188) pour des arbres de l'Afrique tropicale. *Voy.* DIPTÉROCARPÉES.

***LOPHIROS**, Targion. BOT. CR.—Syn. de *Rhodomela*, Ag.

LOPHIUM (λόφος, crête). BOT. CR.—Genre de Champignons de l'ordre des Pyrénomycètes, établi par Fries et caractérisé par des réceptacles verticaux, comprimés, membraneux et fragiles, s'ouvrant longitudinalement à leur partie supérieure; la pulpe qu'ils renferment est composée de paraphyses rameuses très fines et de thèques dressées, avec huit petites spores dans leur intérieur, qui se réduisent en poussière brune floconneuse. Ces Champignons se développent sur le bois et même sur les feuilles des Pins. Le *Lophium mytilinum* Fr., *Hysterium ostraceum* Bull., est très commun dans les forêts de Pins, et ressemble, comme son nom l'indique, à une coquille bivalve. (Lév.)

LOPHIUS. POISS. — *Voy.* BAUDROIE.

LOPHOBRANCHES (λόφος, aigrette; βραγχία, branchies). POISS. — Ordre établi par Cuvier dans la classe des Poissons à squelette osseux ou fibreux, et qu'il caractérise ainsi (*Rég. anim.*, t. II, p. 361): « Mâchoires complètes et libres; branchies divisées en petites houppes rondes disposées par paires le long des arcs branchiaux. Elles sont enfermées sous un grand opercule attaché de toutes parts par une membrane qui ne laisse qu'un petit trou pour la sortie de l'eau, et ne montre, dans son épaisseur, que quelques vestiges de rayons. Ces Poissons se reconnaissent en outre à leur corps cuirassé d'une extrémité à l'autre par des écussons qui le rendent presque toujours anguleux. Ils sont généralement de petite taille et presque sans chair. »

Cet ordre renferme 4 genres nommés: Syngnathe, Hippocampe, Solénostomé et Pégase. *Voy.* ces mots. (J.)

***LOPHOCEPHALA** (λόφος, crête; κεφαλή, tête). INS. — Genre de la famille des Réduviides, de l'ordre des Hémiptères, établi par M. Laporte de Castelnau (*Essai Hémipt. hétéropt.*), et adopté par tous les entomologistes. Les Lophocéphales se font remarquer par leur tête prolongée entre les yeux, et supportant des antennes dont le premier article est allongé, et les deux derniers aussi épais que les précédents. Ces Hémiptères ont été trouvés aux Indes orientales. Le type est le *L. Guerini* Lap. de Cast. (Bt.)

LOPHOCERUS, Swains. OIS. — Syn. de Pauxi. *Voy.* ce mot. (Z. G.)

***LOPHOCITTA**, G. R. Gray. OIS.—Section du g. Pie. *Voy.* ce mot. (Z. G.)

***LOPHODERES**, Chevrolat. INS.—Syn. de *Cyphorhynchus*, Schr. (C.)

***LOPHODES**. INS.—Dejean attribue à Schœnherr ce genre, et lui donne pour type le *Lophodes nodipennis*, qui est originaire du Chili. Mais on ne le trouve pas mentionné dans le *Genera et species Curcul.* de l'auteur cité. (C.)

***LOPHOFERA**, Flem. OIS.— Syn. de *Lophophorus*, Temm. (Z. G.)

***LOPHOLÆNA** (λόφος, aigrette; λαῖνα, enveloppe). BOT. PH. — Genre de la famille

des Composées-Sénécionidées, établi par De Candolle (*Prodr.*, VI, 333). Sous-arbrisseaux du Cap. *Voy.* COMPOSÉES.

***LOPHOMA** (λόφος, crête; ὦμος, épaule), INS. — Genre de Coléoptères hétéromères, famille des Mélasomes, créé par Solier (*Ann. de la Soc. ent. de Fr.*, t. IV, p. 283). Ce genre fait partie des Collaptérides de l'auteur et rentre dans sa tribu des Tentyrites; il ne renferme qu'une espèce, la *L. punctata* Sol., qui a été trouvée en Barbarie et aux environs de Tanger. (C.)

LOPHONOCERUS (λόφος, crinière; κέρας, antenne). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères, tétramères de Latreille, famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, proposé par Latreille et adopté par Serville (*Ann. de la Soc. entom. de Fr.*, t. III, p. 33). Deux espèces font partie du genre, les *Cer. speciosus* Lin., Vœt. (*barbicornis* F.) et *hirticornis* de Schœnh. La première est originaire de Cayenne, et la deuxième du Brésil. (C.)

***LOPHONOTA.** ANNÉL. — Genre d'Annélides à soies décrit par M. Costa (*Ann. sc. nat.*, 1841) pour une espèce du golfe de Naples, qu'il appelle *L. Audouinii*. (P. G.)

***LOPHONOTUS** (λόφος, aigrette; νῶτος, dos). INS. — Genre de l'ordre des Diptères brachocères, famille des Asiliens, tribu des Asilides, établi par M. Macquart (*Dipt. exot.*) aux dépens des *Asilus* de Linné, dont il diffère principalement par l'espèce de crête qui s'élève sur le thorax. L'auteur de ce g. y rapporte 11 espèces originaires d'Afrique, à l'exception d'une seule qui est d'Europe.

LOPHOPHANES. Kaup. OIS. — *Voy.* MÉSANGE.

LOPHOPHORE, *Lophophorus* (λόφος, aigrette; φορός, qui porte). OIS. — Genre de la sous-famille des Lophophorinées dans l'ordre des Gallinacés. Caractères : Bec long, fort, très courbé, large à sa base, à bords saillants, à mandibule supérieure large, tranchante à son extrémité et dépassant de beaucoup l'inférieure; narines situées à la base du bec, recouvertes en arrière par une membrane revêtue de plumes; tarses courts ornés d'un fort éperon; queue droite, horizontale, arrondie à son extrémité.

M. Temminck est le créateur de ce genre. Il l'établit sur une espèce que Latham plaçait, sous le nom de *Phasianus impeyanus*, parmi les Faisans, dont elle se sépare cependant par quelques caractères extérieurs. En effet, si les Lophophores ont, comme les Faisans et même comme les Coqs et les Paons, un plumage généralement peint des plus riches couleurs, s'ils ont encore, comme les premiers, toute la circonférence de l'œil recouverte d'une peau nue, et, comme les Paons, une belle huppe, ils se distinguent totalement des uns et des autres par leur queue, qui n'est point composée de pennes disposées sur deux plans différents et qu'ils ne peuvent relever.

Depuis son établissement, ce genre a subi plusieurs modifications peu importantes. Vieillot a changé son nom en celui de *Monaul*, M. Flemming en celui de *Lophofera*; enfin M. Lesson a distingué, sous le nom d'*Impey*, l'espèce type de ce genre et a conservé celui de Lophophore à une deuxième espèce qu'on y avait introduite sous le nom de *Lop. Cuvierii*, espèce qui a été rapportée depuis par quelques ornithologistes aux Houppifères.

Les mœurs des Lophophores nous sont entièrement inconnues ou à peu près; tout ce qu'on en sait, c'est que ces oiseaux préfèrent les climats froids aux climats chauds, et que le mâle fait entendre un glousse-ment rauque, fort et semblable à celui du Dindon mâle. On les apporte quelquefois à Calcutta comme objets de curiosité. F. Cuvier pense qu'en raison de la préférence que ces oiseaux accordent aux climats froids, on pourrait les acclimater facilement en Europe et en enrichir nos basses-cours ou du moins nos volières, comme nous les avons enrichies du Faisan doré et du Faisan argenté. Lady Impey avait fait des tentatives pour transporter plusieurs Lophophores vivants en Angleterre; mais ils moururent en mer après deux mois de traversée.

Les montagnes du nord de l'Indostan sont les contrées natales des Lophophores.

L'espèce type de ce genre est le LOPHOPHORE RESPLENDISSANT, *L. refulgens* Temm. (représenté dans l'atlas de ce Dictionnaire, OISEAUX, pl. 5 *ter*); c'est un des plus beaux Gallinacés que l'on connaisse. La tête du mâle est ornée d'un panache élégant composé de plumes à tige mince et terminées par une palette oblongue dorée. En outre, il a tout

le dessus du corps d'un beau vert à reflets à la fois dorés, pourprés et azurés, et le dessous noir à reflets verdâtres. L'éclat de son plumage lui a valu dans quelques parties de l'Inde le nom d'*Oiseau d'or*.

La femelle n'offre aucune trace de ces couleurs métalliques qui sont répandues avec tant de profusion sur le plumage du mâle; elle est d'un brun terne, avec des raies et des taches irrégulières fauves et rousses.

Le Lophophore resplendissant habite les monts Himalaya et le Népaul.

MM. Jardine et Selby ont introduit dans ce genre une deuxième espèce dont M. G.-R. Gray a fait le type de son genre *Tetraogallus*, et qu'il nomme *Tet. nigellii*. *Voy.* TÉTRAOGALLE. (Z. G.)

* **LOPHOPHORINÉES**. *Lophophorinæ*. OIS. — Sous-famille établie par G.-R. Gray, dans la famille des Faisans (Phasianidées), pour les genres *Lophophorus*, *Tetraogallus* et *Eulophus*. (Z. G.)

***LOPHOPHYTÉES**. *Lophophyteæ*. BOT. PH. — Tribu des Balanophorées. *Voy.* ce mot.

***LOPHOPHYTUM** (λόφος, aigrette, φύτον, plante). BOT. PH. — Genre de la famille des Balanophorées-Lophophytées, établi par Schott et Endlicher (*Melet.*, I, t. 1). Herbes du Brésil tropical. *Voy.* BALANOPHORÉES.

***LOPHOPODE**. *Lophopus* (λόφος, crête, crinière; ποῦς, ποδός, pied). POLYP. — Genre de Bryozoaires d'eau douce, proposé par M. Dumortier, qui lui attribue des tentacules non pourvus de cils vibratiles. M. Gervais pense avec raison que ce caractère négatif repose sur une observation incomplète, et regarde le Lophopode comme une Plumatelle. *Voyez* ce mot et ALCYONELLE. (Duj.)

***LOPHOPS** (λόφος, crête; ὤψ, face). INS. — Genre de la famille des Fulgorides, de l'ordre des Hémiptères, établi par M. Spinola (*Ann. de la Soc. ent. de France*, t. 8) sur une espèce d'Afrique : le *L. Servillæi* Spin. (Bl.)

LOPHOPTERYS (λόφος, aigrette; πτέρυξ, aile). BOT. PH. — Genre de la famille des Malpighiacées-Notoptérygiées, établi par Adr. de Jussieu (*in Delessert. Ic. select.* III, 18, 29). Arbres et arbrisseaux de la Guiane. *Voy.* MALPIGHIACÉES.

***LOPHOPTERYX** (λόφος, aigrette; πτέρυξ, aile). INS. — Genre de l'ordre des Lépidoptères nocturnes, tribu des Notodontides, établi par Stephens aux dépens des Notodontes. Il y rapporte 3 espèces, qui habitent la France et l'Allemagne.

LOPHORHYNCHUS, Swains. OIS. — Division établie aux dépens du g. Colombe. *Voy.* PIGEON. (Z. G.)

LOPHORINA, Vieill. OIS. — Division du g. Paradisier. *Voy.* ce mot. (Z. G.)

***LOPHORNIS**, Less. OIS. — C'est, dans le *Traité d'ornithologie* de M. Lesson, le nom que porte une des races dans lesquelles il place les Oiseaux-Mouches. (Z. G.)

* **LOPHORTYX**, Bonap. OIS. — Genre de la famille des Perdrix. *Voyez* ce mot. (Z. G.)

LOPHOSCIADIUM (λόφος, aigrette; σκιάδιον, ombelle). BOT. PH. — Genre de la famille des Ombellifères-Thapsiées, établi par De Candolle (*Mem.* V, 57, t. 2). Herbes des bords de la Mer Noire. *Voy.* OMBELLIFÈRES.

***LOPHOSIA** (λόφος, aigrette). INS. — Genre de l'ordre des Diptères Brachocères, famille des Musciens, tribu des Muscides, établi par Meigen, qui n'y rapporte qu'une seule espèce, *L. fasciata*, indigène d'Allemagne.

***LOPHOSPERMUM** (λόφος, aigrette; σπέρμα, graine). BOT. PH. — Genre de la famille des Scrophulariinées-Antirrhinées, établi par Don (*in Linn. transact.*, XV, 349). Herbes indigènes du Mexique. *Voy.* SCROPHULARINÉES.

LOPHOSTACHYS (λόφος, aigrette; στάχυς, épi). BOT. PH. — Genre de la famille des Acanthacées-Echmatacanthées, établi par Pohl (*Plant. Brasil.*, II, 93, t. 161-163). Sous-arbrisseaux du Brésil. *Voy.* ACANTHACÉES.

***LOPHOSTEMON** (λόφος, aigrette; στήμων, filament). BOT. PH. — Genre de la famille des Myrtacées-Leptospermées, établi par Schott (*in Wiener Zeitschrift*, 1830, III, 772). Arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande. *Voy.* MYRTACÉES.

***LOPHOSTERNUS** (λόφος, crête; στέρνον, sternum). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères, tétramères de Latreille, famille des Longicornes, tribu des Prioniens, créé par M. Guérin-Méneville (*Iconog. du*

Règ. anim., texte, t. II, p. 209). L'espèce type et unique, *L. Buquetii*, est originaire de Java. (C.)

* **LOPHOSTOMA** (λοφος, crête; στόμα, bouche). MAM. — Groupe de Chéiroptères indiqué par MM. Alcide d'Orbigny et Gervais (*Voy. dans l'Amér. mérid.*, 1836), et ne comprenant qu'une seule espèce décrite sous le nom de *Loph. sylvicola* d'Orb. et Gerv. (*loco cit.*, *Mammif.*, pl. 6). (E. D.)

* **LOPHOSTRIX**, Less. OIS. — Section du g. Chouette. *Voy.* ce mot. (Z. G.)

LOPHOTE. *Lophotes* (λοφωτός, qui porte une huppe). OIS. — Sous-genre de l'ordre des Rapaces, sous-famille des Falconinées; établi par M. Lesson pour le Hobereau huppart (*Falco lophotes*). *Voy.* FAUCON. (Z. G.)

LOPHOTE. *Lophotes* (λοφωτός, qui porte une crête). POISS. — Genre de l'ordre des Acanthoptérygiens, famille des Tænioïdes, établi par M. Giorna et adopté par MM. Cuvier et Valenciennes (*Hist. des Poiss.*, t. X, p. 405). Le caractère le plus frappant de la physionomie de ce Poisson consiste dans la crête tranchante, en triangle à peu près vertical, qui surmonte sa tête, et au sommet de laquelle s'articule une longue épine comprimée, arquée, pointue, représentant une véritable corne.

On ne connaît encore qu'une espèce de ce genre : le LOPHOTE LACÉPÈDE (*Giorna, Mém. de l'Acad. imp. de Turin*, 1803-1808, p. 19, pl. 2). C'est un des plus grands Poissons qui habitent la Méditerranée, puisque sa taille atteint environ 1 mètre 50 centimètres; mais il y est si rare qu'on ne sait encore rien ni de ses mœurs ni de la qualité de sa chair.

* **LOPHOTUS** (λοφωτός, qui a une crête). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides gonatocères, division des Cléonides, créé par Schœnherr (*Gen. et sp. Curculion. syn.*, t. II, p. 314). 13 espèces décrites rentrent dans ce genre, et sont, pour la plupart, originaires du Chili. Nous citerons comme en faisant partie le *L. Eschscholtzii* Sch., *fasciatus* Esc., *vitulus* F., et *phaleratus* Erichson. (C.)

LOPHURA, Flem. OIS. — Syn. du g. Houppifère.

* **LOPHYRE**. *Lophyrus*. OIS. — Division établie par Vieillot aux dépens du g. Pigeon. *Voy.* ce mot. (Z. G.)

LOPHYROPES. *Lophyropa*, Latr. CRUST. — Syn. de Copépodes, Mil.-Edw. (H. L.)

LOPHYROPODES. *Lophyropoda*. CRUST. — Syn. de Copépodes. *Voy.* ce mot. (H. L.)

LOPHYRUS (λόφος, aigrette; οὐρά, queue). INS. — Genre de la tribu des Tenthrédiniens, de l'ordre des Hyménoptères, établi par Latreille et adopté par tous les entomologistes. Les Lophyres se distinguent des genres voisins par leurs antennes multiarticulées, avec deux rangs de prolongements en forme de peignes chez les mâles, et en dents de scie chez les femelles. Ce genre renferme un petit nombre d'espèces qui habitent les régions froides et tempérées de l'Europe et de l'Amérique du Nord. Le type du genre est le LOPHYRE DU PIN, *Lophyrus pini* (*Tenthredo pini* Linn.), espèce souvent très nuisible aux Pins.

De nouvelles plantations dans plusieurs départements de la France, principalement dans ceux de la Marne et de la Haute-Marne, ont éprouvé des dégâts très considérables par l'abondance des larves de Lophyres. En Franconie, selon plusieurs auteurs allemands, plusieurs milliers d'acres de Pins furent détruits par les Lophyres du Pin et par quelques autres espèces voisines (les *L. pinastri*, *juniperi*, *erythrocephala*, etc.). (BL.)

LOPHYRUS (λόφος, aigrette; οὐρά, queue). REPT. — Genre de Sauriens formé par M. C. Duméril aux dépens des Agames de Daudin, et qui a été adopté par tous les auteurs. Les *Lophyrus* ont pour caractères principaux : Dos garni d'une crête sans rayons osseux, et couvert d'écailles semblables et égales; queue comprimée.

On ne connaît qu'un petit nombre d'espèces de ce groupe; nous ne citerons que : 1° le LOPHYRE A CASQUE FOURCHU, *Lacerta scutata* Linn. (*Iguana clamosa* Laurenti, *Agama scutata* Daud.), dont le corps, long de plus d'un pied, est d'un jaune pâle, nuancé de bleu clair et parsemé de tubercules blancs et ronds; il se trouve à Amboine; 2° le LOPHYRE SOURCILLEUX, *Lacerta supercillosa* Linné, un peu plus grand que le précédent, avec une teinte d'un noir de poix plus ou moins foncé, plus claire sur la tête et les joues. Cette espèce se rencontre à Ceylan et à Amboine. (E. D.)

* **LOPUS**. INS. — Hahn (*Wanzenart In-*

sekt) a établi sous cette dénomination un genre de la famille des Mirides dans l'ordre des Hyménoptères, qui n'est pas séparé des Phytocores par la plupart des autres entomologistes. (BL.)

LORANTHACÉES. *Loranthaceæ*. BOT. PH. — La place de cette famille singulière de plantes dicotylédonées est encore incertaine, car elle présente des fleurs dépourvues d'enveloppe, d'autres réduites à une seule, d'autres enfin avec une double enveloppe, l'intérieure corolliforme, et celle-ci à pétales tantôt libres, tantôt soudés en tube; de sorte que les uns l'ont classée parmi les polypétales auprès des Cornacées, les autres parmi les monopétales auprès des Caprifoliacées, les autres parmi les apétales auprès des Santalacées et des Protéacées. C'est cette dernière place que paraissent justifier le plus grand nombre de ses rapports et l'étude récemment plus approfondie de son organisation. On devrait alors considérer certaines parties sous un autre point de vue qu'on ne l'avait généralement fait et changer leur nom, en admettant qu'il n'y existe pas de véritable corolle, mais un calice quelquefois coloré et doublé d'un involucre qui manque d'autres fois. En adoptant ce dernier système, on pourra tracer ainsi les caractères des Loranthacées : Fleurs unisexuelles ou hermaphrodites. Périanthe soudé avec l'ovaire, à 3-8 divisions, souvent doublé extérieurement d'une cupule, que termine un rebord entier ou lobé ou à peine visible, et qu'on décrit généralement comme un calice, dans ce cas coloré, et ayant jusqu'à un certain point l'apparence d'une corolle dont il reçoit le nom; dans les autres, vert et ayant l'apparence de calice, manquant quelquefois complétement dans les fleurs unisexuelles. Étamines en nombre égal aux divisions du périanthe, opposées et insérées à leur milieu; anthères portées à l'extrémité d'un filet, plus rarement sessiles ou même accolées au périanthe, à deux loges ou à une seule, s'ouvrant par deux fentes longitudinales introrses ou par une seule transversale, quelquefois multicellulaires et s'ouvrant par autant de pores. Ovaire confondu avec le périanthe, souvent surmonté d'un disque charnu qui environne la base d'un style simple, terminé par un stigmate le plus souvent indivis, longtemps plein à l'intérieur, et ne laissant apercevoir de loge et d'ovule qu'après la floraison. Alors il se creuse, et présente un ou plusieurs ovules très petits dressés du fond de la loge unique, ou portés sur une petite colonne centrale : c'est donc dans tous les cas une placentation centrale, avec arrêt ou développement du placenta. Ces ovules sont réduits au nucelle dans lequel se forme un périsperme charnu, quelquefois remarquable par sa coloration en vert, entourant un embryon à radicule épaissie, supère, souvent saillante à son extrémité, à cotylédons plus courts, à peine plus larges, quelquefois soudés entre eux en partie. Cette graine se soude avec la paroi correspondante du péricarpe, qui semble ainsi former ses téguments, et qui est charnu, ordinairement converti dans sa couche moyenne en une substance visqueuse qui est la glu. On ne trouve qu'une graine unique développée, mais dans certains cas renfermant deux ou trois embryons, et alors on doit admettre la soudure et la confusion de deux ou trois ovules. La germination de cette graine est en général fort singulière, et par la marche de la radicule qui, s'éloignant de la verticale, se dirige toujours vers l'obscurité, et conséquemment vers les corps opaques situés dans son voisinage, et par la manière dont elle s'implante à la surface des autres plantes ligneuses dicotylédonées. La radicule élargie à son extrémité perce l'écorce, et vient former un empâtement à la surface de la couche ligneuse, qui, quelquefois, se dilate à ce point en une tumeur correspondante à la surface de laquelle s'accole celle de la base de la plante parasite, qui, peut-être plus tard recouverte par les couches du bois formées ultérieurement, le plus souvent est dépourvue de racines, rarement en émet qui rampent au-dessous de l'écorce. L'union des deux plantes peut être aussi fortifiée par des branches latérales, qui, s'allongeant parallèlement à la surface extérieure de l'écorce, émettent de distance en distance des prolongements ou suçoirs au moyen desquels elles lui adhèrent. Telle est la végétation de la plupart des Loranthacées, qui sont donc des arbrisseaux parasites sur le bois d'autres végétaux arborescents, et variant suivant les espèces; mais il en est aussi quelques unes exceptionnelles, qui s'enracinent en terre à la manière ordi-

naire. Presque toutes se ramifient par dichotomies, et leurs rameaux, articulés aux nœuds, sont cylindriques, tétragones ou aplatis, remarquables par leur structure intérieure, qui présente, au lieu de vaisseaux, de longues cellules ou fibres striées. Les feuilles sont ordinairement opposées ou verticillées à ces nœuds, quelquefois alternes, très entières, coriaces; quelquefois réduites à des écailles stipuliformes, ou même elles manquent entièrement. Les fleurs sont hermaphrodites ou unisexuelles, et alors monoïques ou dioïques, en cymes triflores, en épis, en panicules, plus rarement en têtes ou ombelles, ordinairement accompagnées de bractées, et vertes ou autrement colorées. Les espèces habitent presque toutes la région intertropicale du nouveau ainsi que de l'ancien continent, mais s'avancent aussi au-delà des tropiques dans la région tempérée; quelques unes, comme le Gui commun, représentent seules la famille sous notre latitude plus froide. La glu ne se trouve pas seulement dans les fruits, mais plus abondante encore dans l'écorce d'un grand nombre d'espèces et en proportion variable dans la même, suivant la nature de l'arbre où elle vit en parasite.

GENRES.

Misodendron, Banks. — *Antidaphne*, Poep. — *Arceuthobium*, Bieberst. — *Viscum*, L. — *Tupeia*, Cham. Schlecht. — *Ginalloa*, Korth. — *Loranthus*, L. (*Helixanthera*, Lour. — *Scurrula*, *Notanthera* et *Gaiodendron*, Don. — *Lichtensteinia*, Wendl. — *Moquinia*, Spreng. — *Spirostyles*, Schult. — *Strutanthus*, *Phtirusa*, *Psittacanthus*, *Tristerix* et *Dendrophtoe*, Mart. — *Lepeostegeres*, *Elytranthe* et *Loxanthera*, Blum.) — *Nuytsia*, R. Br. — ? *Schöpfia*, Schreb. (*Codonia*, Vahl. — *Hænkea*, R. Pav.) — ? *Diacœcarpium*, Blum. (Ad. J.)

LORANTHE. *Loranthus* (λῶρον, lanière; ἄνθος, fleur). BOT. PH. — Grand genre qui donne son nom à la petite famille des Loranthacées, à laquelle il appartient; il a été rangé par Linné dans l'hexandrie monogynie. Le nombre des espèces qui le composent est très considérable; il s'élevait déjà à 231, lors de la révision qui en fut publiée dans le t. IV du *Prodrome*; mais parmi ce grand nombre de plantes, une seule arrive en Europe, et aucune ne se distingue par une utilité réelle. Les Loranthes sont tous des arbrisseaux rameux et dichotomes, qui croissent pour la plupart dans les régions tropicales et sous-tropicales, dont un très petit nombre arrive jusque dans les contrées tempérées; le plus souvent ces végétaux s'implantent sur la tige et les branches d'autres végétaux, aux dépens desquels ils vivent, à la manière du Gui, et par suite, en parasites; plus rarement ils s'accrochent simplement comme le Lierre à l'écorce du tronc et des branches de vieux arbres; enfin, dans un très petit nombre de cas, ils végètent dans la terre isolément et par eux seuls. Leurs feuilles sont opposées ou alternes, entières, presque toujours épaisses, plus ou moins coriaces; leurs fleurs, réunies en inflorescences diverses, sont de couleur verte, jaune ou orangée, le plus ordinairement rouge. Elles sont presque toujours hermaphrodites, mais quelquefois aussi unisexuées par l'effet d'un avortement; chacune d'elles est accompagnée de 1-3 bractées. La nature de leurs enveloppes florales peut être interprétée de diverses manières; mais ordinairement on les décrit comme consistant: en un calice dont le tube, adhérent à l'ovaire, est de forme ovoïde ou parfois turbinée, dont le limbe est court et réduit à une sorte de léger rebord circulaire, entier ou denté; en une corolle insérée à l'extrémité du calice, tubulée, formée de 4 à 8 pétales distincts ou plus ou moins soudés entre eux. Les étamines de ces fleurs sont en même nombre que les pétales, et leur sont opposées. L'ovaire est infère, uni-loculaire; il renferme un seul ovule; il est surmonté d'un seul style, que termine un stigmate simple. Le fruit est une baie dont le sommet est nu ou couronné par le limbe du calice qui persiste.

La seule espèce sur laquelle nous croyons devoir dire quelques mots est le LORANTHE D'EUROPE, *Loranthus europæus* Linn., qui croît sur les Châtaigniers et sur les Chênes, dans l'Autriche, la Hongrie, l'Italie, la Sibérie, etc. Il forme un arbrisseau très rameux et glabre dans ses diverses parties, dont le port ressemble beaucoup à celui du Gui; dont les feuilles sont opposées, pétiolées, ovales-oblongues, obtuses, un peu rétrécies à leur base, légèrement veinées; dont les fleurs sont dioïques, verdâtres; les mâles

forment des grappes terminales ; les femelles sont presque en épi. Ces fleurs présentent 6 pétales et 6 étamines dont les anthères sont adnées. Les baies de cette espèce sont ovoïdes, de couleur blanchâtre. (P. D.)

***LORAX.** ARACHN. — M. Heyden désigne sous ce nom, dans le journal l'*Isis*, une nouvelle coupe générique de l'ordre des Acariens, et dont les caractères n'ont pas encore été publiés. (H. L.)

***LORDOPS** (λορδός, courbe; ὤψ, œil). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides gonatocères, division des Cléonides, établi par Schœnherr (*Disp. meth.*, pag. 153; *Gen. et sp. Curculion.*, tom. II, pag. 268; VI, 2e part., pag. 173). L'auteur énumère 18 espèces, qui toutes sont originaires du Brésil. Nous citerons seulement les suivantes : *L. Schœnherri*, *Gyllenhalii*, Dalm., et *navicularis* Germ. (C.)

LORENTEA. BOT. PH. — Lagasc., syn. de *Pectis*, Linn. — Orteg., syn. de *Santivalia*, Gualt. — Genre de la famille des Composées-Vernoniacées, établi par Lessing (*in Linnœa*, VI, 717). Herbes de l'Amérique tropicale. *Voy.* COMPOSÉES.

***LOREYA** (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Mélastomacées-Miconiées, établi par De Candolle (*Prodr.*, III, 178). Arbres de la Guiane. *Voy.* MÉLASTOMACÉES.

LORI. OIS. — *Voy.* PERROQUET.

LORICAIRE. *Loricaria.* POLYP. — *Voy.* GÉMICELLAIRE.

LORICAIRE. *Loricaria* (*lorum*, plaque). POISS. — Genre de l'ordre des Malacoptérygiens abdominaux, famille des Siluroïdes, établi par Linné, et remarquable par les plaques anguleuses et dures qui couvrent entièrement leur corps et leur tête. Il se distingue, de plus, des autres Silures cuirassés (Callichtes, Doras) par la bouche percée sous le museau.

Lacépède a réparti les diverses espèces de ce genre en deux sections (ou sous-genres) fondées sur quelques différences d'organisation extérieure. La première comprend les LORICAIRES PROPREMENT DITES, qui présentent pour caractère principal *une seule dorsale en avant*. De plus, leur voile labial est garni sur les bords de plusieurs barbillons, et quelquefois hérissé de villosités ; leur ventre est garni de plaques.

Ce sous-genre renferme 9 espèces, dont la principale est la LORICAIRE CUIRASSÉE, *L. cataphracta* Linn., d'un brun olivâtre clair, et d'environ 0,30 centimètres de longueur. Elle habite la Guiane.

Le second sous-genre, que Lacépède nomme HYPOSTOME, est essentiellement caractérisé par une *deuxième petite dorsale*. Le voile labial est simplement papilleux, avec un petit barbillon de chaque côté, et le ventre est dépourvu de plaques. Quatre espèces composent cette seconde section ; la plus commune est l'HYPOSTOME PLÉCOSTOME (*Loricaria plecostomus* Linn.), d'un fauve plus ou moins vif, et de 35 à 40 centimètres de longueur. Elle habite la Guiane et la Colombie. Les créoles de cette dernière contrée l'appellent *Armadillo*. (J.)

LORICERA (λῶρον, lanière; κέρας, antenne). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, tribu des Patellimanes (des Callistites de Castelnau), créé par Latreille (*Gen. Crust. et Ins.*, t. I, pag. 224) et adopté par Dejean. Ce genre ne renferme qu'une seule espèce : la *L. pilicornis* de Fab., *Carabus* (*L. œnea* de Lat.), qui est répandue par toute l'Europe, et qui se trouve plus particulièrement dans les bois où l'eau a séjourné pendant une partie de l'année. Les antennes de cet insecte sont assez robustes à la base, minces à l'extrémité ; elles sont couvertes de longs poils raides ou pubescents. (C.)

***LORIDINA.** MAM. — Famille de Quadrumanes indiquée par M. Gray, et comprenant les genres *Loris*, *Nycticebus*, etc. *Voy.* ces mots. (E. D.)

LORIOT. *Oriolus.* OIS. — Genre de l'ordre des Passereaux, placé par les uns parmi les Dentirostres; par les autres, parmi les Conirostres; par d'autres enfin, parmi les Omnivores. Linné, Gmelin et Latham comprenaient sous le nom d'*Oriolus* (Loriot) une foule d'espèces qui aujourd'hui sont dispersées dans neuf sous-familles appartenant à trois tribus différentes (celles des Conirostres, des Dentirostres et des Ténuirostres), et qui sont devenues des types ou des représentants de dix-sept genres distincts. Cependant la dénomination particulière de *Loriot* a été conservée à celles de ces espèces qui ont pour caractères : un bec allongé, convexe, robuste, comprimé vers le bout, qui est échancré de chaque côté, à arête enta-

mant les plumes du front; des narines ovales, percées dans une membrane; des tarses courts, robustes, fortement dentelés, et une queue moyenne, échancrée.

Les Loriots ont quelques rapports avec les Merles, dont ils se distinguent pourtant par un bec plus fort, des tarses plus courts, des ailes plus longues en proportion, et surtout par leurs mœurs. Sous ce dernier rapport, et surtout eu égard à leur système de coloration, ils paraissent se rapprocher davantage des Tisserins, des Carouges, des Troupiales, etc., à côté desquels Vieillot les a rangés dans la même famille.

Les mœurs et les habitudes de la plupart des Loriots exotiques nous sont peu ou point connues; mais, à en juger par analogie, il est probable qu'ils ont le même genre de vie que l'espèce que nous avons en Europe. Or, faire l'histoire de cette dernière sera en quelque sorte faire celle du genre.

Le Loriot d'Europe, que l'on trouve répandu dans toutes les contrées chaudes de l'ancien continent, mais qui n'est fixé nulle part, vit particulièrement sur les lisières des grands bois, et fréquente le bord des eaux, surtout là où se trouvent de grands arbres. On a remarqué qu'à son arrivée au printemps il voyage isolément, et que son départ se fait en familles. C'est à peu près vers la fin d'avril qu'il commence à paraître, et c'est en août qu'il nous quitte. On dirait qu'il vient chez nous uniquement pour se reproduire, car il n'y reste que le temps nécessaire à l'accomplissement de cet acte. Cet Oiseau, singulier déjà sous ce rapport, l'est encore plus par la manière dont il fait son nid. Ce nid, l'un des plus curieux que nous rencontrions en Europe, n'est point posé, comme le sont en général ceux des autres Oiseaux, à l'enfourchure des branches qui ont une direction verticale; il est au contraire construit à l'extrémité de celles qui divergent horizontalement, et il est construit de façon que son fond ne repose absolument sur rien. On ne saurait mieux le comparer qu'à une coupe qui serait fixée, dans une certaine étendue de ses bords, à la bifurcation d'une branche. C'est ordinairement sur les grands arbres, tels que les Chênes, les Peupliers, etc., que le Loriot établit son nid. Sa ponte est de quatre à six œufs blancs, tachés de quelques gros points d'un brun noirâtre. Le terme de l'incubation est de douze à quinze jours. On a prétendu que l'attachement de cet oiseau pour ses petits était tel, qu'il les défendait avec intrépidité contre l'homme même, ce qui est un peu empreint d'exagération.

Le Loriot vit en famille jusqu'à son départ. Dans quelques pays, on croit assez généralement que son apparition au printemps est un indice de la cessation des gelées.

Sa nourriture consiste en insectes, en larves, en chenilles et en fruits de plusieurs sortes. Ceux qu'il affectionne beaucoup sont les cerises, les mûres et les figues. Cette dernière nourriture donne à sa chair un goût fin et délicat : aussi est-il recherché comme gibier à l'époque où ces fruits sont en maturité. Dans l'Archipel et en Égypte, on fait la chasse au Loriot au moment de ses migrations d'automne. En France, on en tue beaucoup au moment où les cerises sont mûres. Attiré par ces fruits, dont il est très friand, il devient aisément la proie du chasseur. On peut encore attirer cet oiseau à soi et à portée de l'abattre, en imitant son chant; mais pour cela il faut que l'imitation soit parfaite; car le Loriot, étant très farouche et très défiant de son naturel, fuit le cri d'appel mal rendu qui lui cache un piége. Ce cri est un sifflement deux ou trois fois répété qui semble exprimer : *o hyou, hyou, hyou*. Parfois aussi il fait entendre des sons durs, qui n'ont rien de bien agréable, et qui ressemblent plutôt au miaulement du Chat qu'au cri d'un oiseau.

Il est très difficile de pouvoir conserver longtemps le Loriot en captivité. Bechstein prétend qu'il n'y vit pas plus de trois ou quatre mois : cependant on cite des individus qui ont vécu en cage au-delà d'une année.

Le genre Loriot n'a point de représentant en Amérique; du moins aucune des espèces actuellement connues n'appartient à cette partie du monde. L'Europe, l'Afrique, les Grandes-Indes et l'Australasie sont jusqu'ici les seules contrées où on ait rencontré des Loriots. Tous sont remarquables par les couleurs franches et agréables qui les parent.

Quelques auteurs ont retiré vers ces derniers temps quelques unes des espèces que

les ornithologistes modernes plaçaient dans le g. Loriot, pour en faire les sujets de divisions nouvelles. De ce nombre sont l'*Or. aureus* et l'*Or. rigens*, pour lesquels Swainson a fondé le g. Sériculе, et l'*Or. viridis*, dont MM. Vigors et Horsfield ont fait leur g. *Mimeta* (*Mimetes*, King). Pour ne pas trop multiplier, sans utilité reconnue, le nombre des coupes dont un groupe d'oiseaux est susceptible, nous rendrons ces espèces au g. Loriot, dont ils ont fait partie, et dont ils font encore partie pour quelques méthodistes.

1. Le type du g. *Oriolus* est le Loriot d'Europe, *Or. galbula* Linn. (Buff., *pl. enl.*, 26). Tout le plumage des vieux mâles d'un beau jaune, avec une tache entre l'œil et le bec, les ailes et la queue noires; femelles d'un vert olivâtre en dessus, d'un blanc sale, avec des taches brunes en dessous. Habite l'Europe et l'Inde, où il est connu sous le nom de *Mandgel-Sitou*.

2. Le Loriot couliavan, *Or. chinensis* Gmel., *Or. hippocrepis* Wagl. 5 (Buff., *pl. enl.*, 570, sous le nom de *Couliavan*). Front et ailes noirs, tout le reste du plumage jaune. Habite la Chine, la Cochinchine et les îles de la Sonde.

3. Le Loriot bicolore ou Loridor, *Or. bicolor* Temm., *Or. auratus* Vieill. (Levaill., *Ois. d'Afr.*, p. 260). Ne diffère du Loriot d'Europe que par un trait noir qui passe sur l'œil et s'avance vers l'occiput. Habite la Sénégambie, le cap de Bonne-Espérance, la Cafrerie et probablement la Chine.

4. Le Loriot a masque noir, *Or. monachus* Wagl. 7, *Or. radiatus* Gm. (Temm., *pl. col.*, livr. 54). Tête et devant du cou jusqu'à la poitrine noirs; dessus du corps d'un jaune verdâtre, dessous jaune; grandes couvertures des ailes terminées de blanc. Habite le cap de Bonne-Espérance, la Sénégambie et l'Abyssinie.

5. Le Loriot a tête noire, *Or. melanocephalus* Gmel. (Buff., *pl. enl.*, 79, sous le nom de *Loriot de la Chine*, et Levaill., *Ois. d'Afr.*, *pl.* 263, sous celui de *Loriot rieur*). Tête et gorge noirs; dessus du corps jaune; grandes couvertures des ailes unicolores. Habite l'Inde orientale, le cap de Bonne-Espérance, le Bengale et la Chine.

6. Le Loriot a ventre blanc, *Or. xanthonotus* Horsf., *Or. leucogaster* Temm. (*pl. col.*, 214, f. 1). Tête, cou, ailes et queue noirs; ventre blanchâtre tacheté de noir; tout le reste du plumage jaune. Habite Java.

7. Le Loriot verdatre, *Or. viridis* Vieil., Wagl., esp. 6. Tout le dessus du corps d'un gris verdâtre strié de noir; tout le dessous blanc, également strié de noir. Habite la Nouvelle-Hollande.

Cette espèce est le type du g. *Mimeta* de MM. Vigors et Horsfield.

Les deux espèces suivantes ont été distinguées des Loriots sous le nom de Sériculе (*Sericulus*). Elles sont remarquables par les plumes veloutées du dessus de la tête, ce qui leur donne, si je puis ainsi dire, un air de famille avec les Oiseaux de Paradis.

8. Le Loriot prince-régent, *Or. regens* Quoy et Gaim. (*Zool. de l'Ur.*, pl. 22), *Seric. chrysocephalus* Swains. Ce bel oiseau, représenté dans l'Atlas de ce Dictionnaire, oiseaux, pl. 20, est d'un noir soyeux magnifique, avec des plumes veloutées et brillantes d'un beau jaune orangé sur la tête et le cou, et une grande tache de même couleur sur l'aile. Habite la Nouvelle-Galles du Sud.

9. Le Loriot de Paradis, *Or. aureus* Gm., *Ser. aurantiacus* Less. (Levaill., *Ois. de Paradis*, pl. 18). Cou et poitrine orangé vif; dessus et dessous du corps d'un beau jaune d'or; gorge d'un noir intense; ailes et queue noires. Habite la Nouvelle-Guinée. (Z. G.)

LORIOTS. ois. — M. Lesson a établi sous ce nom, dans l'ordre des Passereaux, une famille à laquelle il donne pour unique représentant le genre Loriot. (Z. G.)

LORIPÈDE. *Loripes* (*lorum*, plaque; *pes*, pied). moll. — Poli a proposé ce genre dans son grand ouvrage (*Testacés des Deux-Siciles*) pour un Mollusque bivalve fort remarquable par la forme de son pied. Depuis, les zoologistes, Lamarck et nous-même avons reconnu dans le Mollusque en question une espèce de Lucine. *Voy.* ce mot. (Desh.)

LORIS. *Loris.* mam. — Genre de Quadrumanes de la famille des Lémuriens, créé par Et. Geoffroy-Saint-Hilaire (*Mag. ency.*, VII, 1796) et ne comprenant qu'une espèce bien distincte qui avait été placée anciennement avec les Makis sous la dénomination de *Lemur gracilis*; d'autres espèces avaient été également réunies au Loris grêle, mais Et. Geoffroy-Saint-Hilaire les en a distin-

guées génériquement sous le nom de *Nycticebus* (*voy.* ce mot).

Daubenton, dans l'Histoire naturelle générale et particulière de Buffon (t. XII, pl. 30, 31 et 32), a le premier fait connaître les Loris et a donné des détails intéressants sur leur organisation; Audebert (*Hist. nat. des Loris*), Seba (*Thes.* t. I, f. 25), Fischer (*Anat. des Makis*, pl. 7, 8, 9 et 18), Fr. Cuvier (*Dents des Mamm. et Dict. sc. nat*), MM. Geoffroy-Saint-Hilaire père et fils (*Mag. encycl. et Dict. clas.*), et enfin M. de Blainville (*Ostéographie, fascicule des Lémur*), ont donné des matériaux nombreux tant sur l'histoire naturelle que sur l'organisation du groupe des animaux qui nous occupe.

Les Loris ressemblent aux Makis par les formes générales du corps, mais leurs proportions sont plus sveltes, plus grêles; la tête des Loris est plus ronde que celle des Makis; le museau des premiers est moins saillant que celui des seconds, et enfin ils sont tout-à-fait privés de queue, tandis qu'il y en a encore une chez les *Lemur* proprement dits. Les dents des Loris ressemblent beaucoup à celles des Galagos, et elles sont au nombre de trente-six en tout : quatre incisives supérieures, pointues et rudimentaires, séparées en deux faisceaux par un espace vide, et trois incisives inférieures longues et couchées en avant: les canines sont en même nombre que chez les autres Lémuriens; la canine inférieure reste en arrière de la supérieure au lieu de passer en avant, comme cela a lieu d'ordinaire; mais ce fait se remarque aussi chez quelques espèces de Lémuriens; il y a six molaires de chaque côté à la mâchoire supérieure et cinq à l'inférieure. Les membres sont très longs et très grêles; ils sont tous pentadactyles et terminés par une véritable main, c'est-à-dire qu'ils ont tous le pouce distinct et opposable aux autres doigts. Les ongles sont tous larges et plats, excepté celui du second doigt du membre postérieur, qui est étroit, pointu et arqué, caractère que l'on retrouve chez les Makis. Les yeux sont grands, les narines ouvertes sur les deux côtés d'un mufle glanduleux et relevé; l'oreille externe a dans son intérieur trois oreillons, deux dans son milieu, l'un au-dessus de l'autre, et le troisième près de son bord postérieur.

L'organisation interne des Loris est assez bien connue aujourd'hui. Les vertèbres dorsales sont au nombre de quinze, et les lombaires de neuf. Les mamelles sont au nombre de quatre: deux pectorales et deux inguinales. Ce fait est à signaler, car aucun autre quadrumane n'a de mamelles inguinales. Une particularité remarquable, observée d'abord par Daubenton, et qui a été revue dans ces derniers temps, en Angleterre, par MM. Martin et Carlisle, existe dans les organes génito-urinaires de la femelle; en effet, le clitoris est très allongé, velu à son extrémité, et perforé dans toute sa longueur par le canal de l'urètre, comme l'est le pénis.

Une seule espèce, comme nous l'avons dit, entre dans ce groupe: c'est le Loris grêle, *Lemur gracilis* Auct., le Loris de Buffon, Audebert; *Tardigradus*, Séba. Le poil est doux, fin et d'une apparence laineuse, comme le poil des Makis. Le tour des yeux est roux; les côtés du front, le sommet de la tête, les oreilles, le dessus et les côtés du cou, le garrot, les épaules, la face externe du bras et du coude, le dos, la croupe, les côtés du corps, la face externe des cuisses et des jambes, sont roussâtres, l'extrémité des poils étant de cette couleur, tandis que le reste est cendré jaunâtre. On remarque au milieu du front une tache blanche qui s'étend sur le chanfrein entre les deux yeux; le bout du museau, les côtés de la tête, la mâchoire inférieure, le dessous du cou, sont blanchâtres; la poitrine et le ventre sont d'un gris blanc, ainsi que la face interne des membres, où le gris est mélangé d'une légère teinte jaunâtre. La taille du Loris, depuis le bout du museau jusqu'à l'anus, est de 7 pouces et demi, et la longeur de sa tête, de l'occiput au haut du museau, est d'environ 2 pouces.

Le Loris est un animal nocturne; ce n'est que le soir et la nuit qu'il sort de sa retraite, tandis qu'il se repose pendant le jour. Sa démarche est lente. Il se nourrit d'œufs, d'insectes et de fruits.

Il habite l'île de Ceylan.

M. Fischer a désigné sous ce nom de *Loris ceylanicus* un autre mammifère du même pays que le Loris grêle, et qui n'en diffère que très peu et n'en est très probablement qu'une variété. (E. D.)

LOROGLOSSUM, L.-C. Rich. BOT. PH. — Syn. d'*Aceras*, R. Br.

LORUM. OIS. — Nom donné par Illiger à une bande dépourvue de plumes ou colorée, qui, chez certains oiseaux, s'étend depuis la racine du bec jusqu'à l'œil.

LOSET. MOLL. — Le Loset d'Adanson est une petite coquille subfusiforme dont le genre nous paraît incertain. Cependant c'est des Fuseaux qu'elle se rapproche le plus. Gmelin l'a inscrite sous le nom de *Murex fusiformis*. *Voy.* FUSEAU. (DESH.)

LOTE. *Lota*. POISS. — Genre de l'ordre des Malacoptérygiens subbrachiens, famille des Gadoïdes, établi par Cuvier (*Règ. anim.*, t. II ; p. 333), et qui, aux caractères des Gades proprement dits (*voy.* ce mot), joignent deux nageoires dorsales, une anale, et des barbillons plus ou moins nombreux. Deux espèces entrent dans ce genre : la LINGUE ou MORUE LONGUE (*Gadus molua* L.), aussi abondante que la Morue, et qui se conserve aussi facilement. C'est un poisson de 1 mètre à 1 mètre 50 centimètres de longueur, d'une couleur olivâtre en dessus, argentée en dessous. La LOTE COMMUNE OU DE RIVIÈRE (*Gadus lota* L.), longue de 35 à 65 centimètres, jaune, marbrée de brun. C'est le seul poisson de ce genre qui remonte assez avant dans les eaux douces. On estime fort sa chair et surtout son foie, qui est singulièrement volumineux. (J.)

LOTÉES. *Loteæ*. BOT. PH. — Tribu des Papilionacées, dans les Légumineuses. *Voy.* ce mot. (AD. J.)

LOTIER. *Lotus*. BOT. PH. — Genre de plantes de la famille des Légumineuses-Papilionacées, de la diadelphie décandrie, dans le système sexuel de Linné. Il comprend aujourd'hui plus de 50 espèces, qui habitent pour la plupart les parties tempérées de l'ancien continent. Ce sont des plantes herbacées ou sous-frutescentes, dont les feuilles sont composées-trifoliolées, accompagnées de stipules foliacées. Leurs fleurs sont portées, au nombre de 1-10, à l'extrémité d'un pédoncule axillaire, et accompagnées d'une feuille florale ; leur couleur est ordinairement jaune, quelquefois blanche ou rose, très rarement brune. Elles présentent un calice tubuleux, 5-fide ; une corolle papilionacée dont les ailes égalent presque en longueur l'étendard, dont la carène se termine en bec ; leur style est droit ; leur stigmate subulé. Le fruit est un légume cylindrique ou comprimé sur les côtés, mais toujours dépourvu de membranes marginales ou d'ailes. Tel qu'il vient d'être caractérisé, le genre Lotier ne correspond qu'à une portion du genre établi par Linné sous le nom de *Lotus* ; en effet, celles des espèces linnéennes dont le légume est bordé de quatre membranes longitudinales ou de quatre ailes, ont été détachées par Scopoli pour former le genre *Tetragonolobus* : tels sont nos *Lotus tetragonolobus*, *siliquosus* et *conjugatus* Lin., qui forment aujourd'hui les *Tetragonolobus purpureus* Mœnch, *siliquosus* Roth, et *conjugatus* Seringe. D'un autre côté, les espèces distinguées surtout par des ailes notablement plus courtes que l'étendard, par une carène non prolongée en bec, par un stigmate capité, constituent le genre *Dorycnium*, qui avait été proposé primitivement par Tournefort (*voy.* DORYCNIUM). Tels sont entre autres nos *Lotus Dorycnium*, *rectus*, *hirsutus*, etc., Lin., qui forment aujourd'hui les *Dor. suffruticosum* Vill., *rectum* Ser., et *hirsutum* Ser. Parmi les espèces qui restent dans le g. *Lotus* ainsi restreint, nous ne signalerons que les deux suivantes :

1. LOTIER CORNICULÉ, *Lotus corniculatus* Linn. L'une des plantes les plus vulgaires dans les lieux herbeux et dans les prés. Sa tige est couchée, rameuse ; ses folioles sont obovales ou linéaires, glabres ou pileuses ; ses stipules sont ovales ; ses bractées lancéolées ou linéaires ; ses pédoncules, beaucoup plus longs que les feuilles, portent à leur extrémité 8 ou 10 fleurs. Celles-ci, d'un jaune doré, prennent, par la dessiccation, une teinte verte. Les légumes qui leur succèdent sont raides, droits, cylindriques. Cette espèce est très polymorphe, et forme ainsi plusieurs variétés distinctes qui sont généralement en rapport avec les divers lieux où la plante s'est développée. C'est ainsi, par exemple, que dans les endroits secs des bords de la mer, ses feuilles deviennent presque charnues et pileuses, prenant par là les caractères généraux qui distinguent la végétation littorale ; que, sur les montagnes, ses tiges et ses feuilles se réduisent à de très faibles dimensions, etc. Le Lotier corniculé fournirait un fourrage excellent, et devrait occuper une place distin-

guée dans la culture fourragère, si sa graine était plus abondante et plus facile à recueillir; les bestiaux le mangent avec plaisir; de plus, sa facilité à croître dans des sols très divers, et même dans des lieux secs, lui donnerait un nouveau prix; mais la difficulté que nous venons de signaler ne permettra guère, selon toute apparence, de le cultiver avantageusement.

2. LOTIER DE SAINT-JACQUES, *Lotus Jacobæus* Linn. Cette jolie espèce est originaire de l'île de Saint-Jacques (Afrique); on la cultive souvent dans les jardins à cause de ses jolies fleurs brunes. Sa tige est sous-frutescente, et s'élève à 8 ou 10 décimètres; ses feuilles et ses stipules sont légèrement glauques, linéaires ou linéaires-spathulées, pubescentes, mucronées au sommet; ses fleurs se développent pendant tout l'été et une partie de l'automne; elles sont réunies au nombre de 3 à 5 à l'extrémité d'un pédoncule commun plus long que la feuille, à l'aisselle de laquelle il se trouve. Le légume qui leur succède est cylindrique et glabre. Cette espèce demande une terre légère et une exposition chaude; elle est d'orangerie. On en possède une variété à fleurs mordorées.

Une espèce annuelle des parties les plus méridionales de l'Europe et d'Égypte, le LOTIER COMESTIBLE, *Lotus edulis* Linn., donne des légumes tendres, d'une saveur douce qui ressemble à celle des petits Pois; ils servent d'aliment dans certains pays. Bosc avait conseillé de la cultiver pour la nourriture des bestiaux. (P. D.)

LOTOIRE. *Lotorium.* MOLL. — Genre inutile proposé par Montfort, dans sa *Conchyliologie systématique*, pour quelques espèces de Tritons, tels que le *Lotorium*, etc. *Voy.* TRITON. (DESH.)

LOTONONIS. BOT. PH. — Genre de la famille des Papilionacées-Lotées, établi par E. Meyer (*Msc. ex Ecklon et Zeyher Enum. plant.*, 174). Arbrisseaux du Cap. *Voy.* PAPILIONACÉES.

LOTOR. MAM. — *Voy.* RATON.

LOTOS. BOT. — Les anciens désignaient sous ce nom quelques espèces de plantes, dont la plupart ont pu être déterminées de nos jours d'une manière positive. Ainsi le Lotos des Lotophages a été reconnu pour le *Zizyphus Lotus* Lam. (*voy.* JUJUBIER), et les trois Lotos du Nil ont été retrouvés dans le *Nelumbium speciosum* Willd., et dans les *Nymphæa Lotus* Lin. et *cærulea* Savig. *Voy.*, pour ces trois derniers, les mots NELUMBO et NYMPHÆA. (P. D.)

LOTTE. POISS. — *Voy.* LOTE.

LOTTIA, Gr. MOLL. — Syn. de Patelloïde, Quoy et Gaim.

LOTUS. BOT. PH. — *Voy.* LOTIER.

LOUICHEA, Hérit. BOT. PH. — Syn. de *Pteranthus*, Forsk.

LOUP. MAM. — Espèce du g. Chien. *Voy.* ce mot. (E. D.)

LOUP MARIN. MAM. — Nom donné quelquefois au Phoque. *Voy.* ce mot. (E. D.)

LOUREA. BOT. PH. — Genre de la famille des Papilionacées-Hédysarées, établi par Necker (*Elém. Bot.*, n. 1318). Plantes de la Cochinchine et des îles de l'archipel Indien. *Voy.* PAPILIONACÉES.

LOUREIRA (nom propre). BOT. PH. — Caran., syn. de *Moginna*, Orteg. — Genre de la famille des Burséracées?, établi par Meisner (*Gen. comm.*, 83). Arbustes de la Cochinchine.

LOUTRE. *Lutra.* MAM. — La Loutre et quelques Mammifères ayant avec elle de grandes analogies ont formé depuis Brisson l'un des genres les plus naturels de l'ordre des Carnassiers, tribu des Digitigrades, famille des Musteliens. Les Loutres sont des carnassiers qu'on distingue facilement de tous les autres: outre leur naturel aquatique, ils tirent de leur tête large et plate, de leur corps épais et écrasé, de leurs jambes courtes, de leurs pieds palmés, une physionomie générale qui ne permet de les confondre avec aucune des espèces que leur organisation en rapproche le plus.

Les principaux caractères des Loutres sont les suivants. Leur système dentaire est celui des *Mustela*, modifié par le grand développement de la partie de ce système qui a pour objet de triturer les aliments et non de les couper, c'est-à-dire que ce développement caractérise des animaux moins carnassiers et plus frugivores que les Martes: les Loutres ont six incisives à chaque mâchoire; les fausses molaires sont au nombre de trois supérieurement et de quatre inférieurement; en avant et à chaque mâchoire il y a une carnassière, dont la supérieure a un fort talon, et l'inférieure un tubercule à la face interne, et enfin une tuber-

culeuse de la mâchoire supérieure est remarquable par sa longueur. Les membres sont d'une extrême brièveté; les pieds ont cinq doigts allongés, armés d'ongles courts, reployés en gouttières et réunis jusqu'aux ongles par une large et forte membrane, qui, aux pieds postérieurs, déborde un peu le bord du doigt externe; la paume est nue, garnie au milieu d'un large tubercule à quatre lobes: la plante, aux membres postérieurs, est nue à sa partie antérieure, et le talon est entièrement recouvert de poils. La queue est revêtue de poils; elle est courte, cylindrique et terminée en pointe. Le corps est très allongé, et l'animal est comme vermiforme. Les poils sont de deux sortes: les uns rugueux, luisants, assez longs, de couleur brune en général; les autres laineux, plus courts, plus abondants, plus fins, ordinairement de couleur grise. Chez quelques espèces le pelage est rude; mais dans le plus grand nombre la fourrure est douce, fine, et pour cela est recherchée dans l'art de la pelleterie. Quelques poils longs, blanchâtres, forment les moustaches. Les sens, excepté celui de l'odorat, paraissent être obtus. La langue est douce.

L'ostéologie des Loutres a occupé plusieurs zoologistes, et nous citerons particulièrement Daubenton, dans l'histoire naturelle de Buffon, G. Cuvier, Stellér, Everard Home et M. Martin; et enfin assez récemment M. de Blainville (*Ostéographie, fascicule des Mustela*) a donné la monographie ostéologique complète de ces animaux. Les vertèbres sont au nombre de 56, savoir: 7 cervicales, 14 dorsales, 6 lombaires, 3 sacrées et 26 coccygiennes. Les vertèbres cervicales sont en général plus courtes que dans la Fouine; les coccygiennes, également plus courtes, décroissent moins rapidement; en outre elles sont beaucoup plus épaisses et plus robustes. L'os hyoïde a son corps large et plat. Le sternum n'est formé que de dix sternèbres. Les côtes, au nombre de 16, sont presque contournées en S, fort allongées, très plates inférieurement. Les membres sont courts et distants. Les antérieurs sont pourvus d'une clavicule très grêle, d'une omoplate courte et large, d'un humérus robuste, court, fortement courbé en deux sens contraires; d'un radius et d'un cubitus également fort courts, robustes, tourmentés, accentués par des crêtes d'insertions musculaires très prononcées; d'une main égale en longueur à l'humérus et qui présente un carpe formé d'os très petits, surtout le pisiforme, ainsi que les métacarpiens et les phalanges. Les membres postérieurs sont aussi robustes, du moins dans les deux premières parties; l'os innominé est médiocre; le fémur, un peu plus long; l'humérus est court et large à ses deux extrémités; le tibia est plus long, un peu tordu; le péroné est grêle et terminé en spatule presque également à ses deux extrémités; le pied, un peu plus long que la main, est large et épais, surtout le tarse. Quelques différences dans le système ostéologique de diverses espèces de Loutres ont été signalées par M. de Blainville. La forme du crâne varie un peu; mais, en général, la tête, osseuse, est large, la face est très courbe et la boîte crânienne très déprimée. Les vertèbres dorsales, au nombre de 14 dans la Loutre commune, ne sont plus qu'à celui de 13 dans la Loutre marine, et les côtes ne sont également qu'au même nombre de 13. D'autres différences dans le nombre relatif des diverses vertèbres ont été observées dans les Loutres sans ongles du Brésil, du Kamtschatka, etc.

L'appareil générateur du mâle et celui de la femelle ont été étudiés. L'os pénial est assez développé chez les mâles; et le clitoris contient aussi un os peu développé, chez la femelle.

La Loutre est un animal essentiellement aquatique, comme l'indiquent l'allongement du corps, l'aplatissement de la tête, la palmature de ses pattes, etc. Cet animal ne marche que difficilement sur la terre, et c'est l'eau qui est son véritable domicile. La Loutre se nourrit de préférence de poissons et en détruit un grand nombre; elle mange également les autres animaux aquatiques qu'elle rencontre, et aussi, dit-on, quelquefois des herbes marines. Elle se retire dans un gîte qu'elle se forme soit dans la fente d'un rocher ou dans la cavité d'un arbre, mais toujours très près de la rivière qu'elle habite.

On a vu quelques Loutres apprivoisées et dressées par leur maître de telle sorte qu'elles allaient à la pêche pour lui; mais ces cas sont rares, et la Loutre est un animal

naturellement sauvage, intraitable et peu apte à être conservé en domesticité.

On fait à la Loutre une chasse assez suivie, car sa fourrure est employée dans l'art de la pelleterie.

Toutes les Loutres ont à peu près le même pelage ; toutes sont d'un brun plus ou moins foncé en dessus, d'un brun plus clair en dessous, et surtout à la gorge, qui est même quelquefois presque blanche : aussi la distinction des espèces du genre est-elle très difficile. Pendant longtemps on a cru qu'il n'existait que trois espèces de Loutres ; mais on en a découvert un assez grand nombre, dans ces derniers temps, au cap de Bonne-Espérance, dans l'Inde et dans les deux Amériques, et le nombre en est porté aujourd'hui à vingt ; mais toutefois on est loin cependant d'être bien certain de l'existence d'un aussi grand nombre d'espèces : tout au plus si l'on en connaît complétement la moitié.

Plusieurs sous-genres ont été formés dans le groupe des Loutres, et nous indiquerons ceux que M. Lesson a adoptés dans son *Nouveau tableau des Mammifères*.

I. Latax, Gloger (*Pusa*, Ok. ; *Enhydris*, Flem. ; *Enhydra*, Richardson).

1. La Loutre de Kamtschatka Buffon, *Lutra marina* Steller, *Mustela lutris* Lin., Schreb., E. Geoffr., *Enhydris Stelleri* Flemming. Elle a un peu plus d'un mètre de longueur ; sa queue n'a que 35 centimètres. Sa couleur générale est un beau brun-marron lustré, dont la nuance varie suivant la disposition des poils ; avec la tête, la gorge, le dessous du corps et le bas des membres antérieurs d'un gris brunâtre argenté.

Les voyageurs rapportent que dans cette espèce, qui vit par couple, la femelle ne met bas qu'un seul petit, après une gestation de huit à neuf mois. Sa fourrure, composée principalement de poils laineux, surtout à la partie supérieure du corps, est remarquable par sa douceur, son moelleux et son éclat. La peau de ces Loutres est très recherchée dans la Chine et dans le Japon, où les Russes et les Anglais en transportent annuellement un grand nombre.

Cette espèce habite non seulement le Kamtschatka, mais aussi la partie la plus septentrionale de l'Amérique et plusieurs îles ; elle se tient le plus souvent sur le bord de la mer, et non pas, comme les autres espèces, à portée des eaux douces.

II. Pteronurus, Gray.

2. Une seule espèce entre dans ce groupe : c'est la *Lutra Sandbackii* Gray, qui se trouve dans l'Amérique du Nord et n'est pas encore bien connue.

III. Aonyx, Lesson.

3. Loutre du Cap, *Lutra inunguis* Fr. Cuv., *Lutra capensis* Rupp., *Aonyx Delalandii* Lesson. Plus grande que la Loutre d'Europe, elle lui ressemble par son pelage, qui est d'un brun châtain, avec l'extrémité du museau et de la gorge blanche. Les pieds présentent une particularité fort remarquable : les doigts, gros et courts, sont très peu palmés, surtout aux membres antérieurs ; ils sont de grandeur fort inégale, et les deux plus longs, le second et le troisième, ont leur première phalange réunie ; enfin les ongles manquent partout, si ce n'est aux deux grands doigts du membre postérieur, où même ils ne sont que rudimentaires. Les membres sont moins allongés, et le corps un peu plus raccourci proportionnellement que dans les autres espèces ; en outre, l'imperfection de la palmature rend cette espèce plus terrestre que les autres.

Elle vit à peu près à la manière de notre Loutre d'Europe, et se nourrit de poissons et de crustacés.

Elle se rencontre au cap de Bonne-Espérance, où M. Delalande l'a étudiée avec soin.

IV. Saricovia, Lesson.

4. La Loutre d'Amérique G. Cuv. (*Reg. anim.*), *Lutra brasiliensis* Ray, E. Geoffroy-Saint-Hil., *Mustela lutris brasiliensis* Gm. ; la Saricovienne, E. Geoffroy. Plus grande que notre Loutre d'Europe ; son pelage est généralement d'un beau fauve, un peu plus clair sur la tête et le cou, plus foncé vers l'extrémité des membres et de la queue, avec la gorge et l'extrémité du museau d'un blanc jaunâtre. Elle n'a pas de véritable mufle : seulement, les narines sont nues sur leurs contours.

Cette espèce habite l'Amérique méridionale et paraît exister aussi dans le sud de l'Amérique septentrionale. On n'a pas de

détails sur ses mœurs; car ce qu'on en a dit peut aussi bien se rapporter à elle qu'à d'autres espèces.

V. Leptonyx, Lesson.

5. La Loutre Barang, *Lutra barang* Fr. Cuv., *Lutra leptonix* Horsf., *Lutra cinerea* Illig. Cette espèce, à laquelle on réunit avec quelque doute le Simung, *Lutra persicillata* Isid. Geoffroy-Saint-Hilaire, est de petite taille; car sa longueur est au plus de 65 centim., et sa queue a 18 à 20 centim.; son pelage est rude, brun sale en dessus, avec la gorge d'un gris brunâtre qui se fond avec le brun du reste du corps; les poils laineux sont d'un gris brun sale.

Le Barang se trouve dans l'Inde, et particulièrement à Java et à Sumatra, où il a été observé par MM. Diard et Duvaucel.

VI. Lutra, Auctorum.

a. *Espèces d'Europe.*

6. Loutre d'Europe, Buffon, pl. 11, *Lutra vulgaris* Erxl., *Mustela lutra* Linn., l'Enhydris des Grecs. La longueur de la Loutre d'Europe est environ de 70 centim. du bout du museau à l'origine de la queue, et celle-ci a de 30 à 35 centimètres. Elle est en dessus d'un brun foncé, en dessous d'un gris brunâtre, avec la gorge et l'extrémité du museau d'un grisâtre clair : la couleur de la gorge se fond insensiblement et se nuance avec celle de dessus le corps. La Loutre peut varier dans son pelage, et l'on a appliqué la dénomination de *variegata* aux variétés qui présentent de petites taches blanches.

C'est en hiver que la Loutre entre en rut, et elle met bas trois ou quatre petits au mois de mars. Ceux-ci, qui restent auprès de la mère deux ou trois mois au plus, ont acquis toute leur taille et toutes leurs forces à la deuxième année. La Loutre vit au bord des étangs, des fleuves et des ruisseaux, et s'y pratique, entre les rochers ou sous quelques racines, une retraite garnie d'herbes sèches, où elle passe presque tout le jour, ne sortant que le soir, pour chercher sa nourriture, qui consiste le plus souvent en poissons, en reptiles aquatiques, en crustacés, etc. Sa chair se mange en maigre; mais elle est peu estimée, parce qu'elle conserve un goût désagréable de poisson; sa fourrure, employée à divers usages, l'est surtout dans le commerce de la chapellerie. La chasse à la Loutre est assez compliquée, mais on cherche toujours à faire arriver l'animal que l'on poursuit dans un endroit où il n'y a que peu d'eau et où l'on peut le saisir, tandis qu'on ne peut pas le faire dans un lieu où l'eau est plus haute.

La Loutre était connue des anciens, comme on peut le voir par divers passages d'Hérodote et d'Aristote; les Grecs lui donnaient le nom d'*Enhydris*, ainsi qu'on a pu s'en assurer depuis la découverte de la mosaïque de Palestine.

Cette espèce se trouve généralement répandue dans toute l'Europe.

Parmi les espèces de Loutres d'Europe nous devons indiquer les *Lutra claveri* et *antiqua* Croizet et Jobert, qui ont été trouvées à l'état fossile, dans plusieurs terrains de l'Auvergne.

b. *Espèce d'Afrique.*

7. *Lutra Poensis* Waterhouse (*Proceed.*, 1833), espèce découverte récemment à Fernando-Po.

c. *Espèces d'Asie.*

8. La Loutre nirnaier, *Lutra nair* Fr. Cuv. Elle a 75 centimètres, sans compter la queue, qui a 45 centimètres. Son pelage est d'un châtain foncé en dessus, plus clair sur les côtés du corps, d'un bleu roussâtre en dessous, sur la gorge, les côtés de la tête, du cou et le tour des lèvres. Le bout du museau est roussâtre, et deux taches à peu près de la même couleur sont placées l'une en dessus, l'autre en dessous de l'œil.

Le Nair habite Pondichéry, d'où il a été envoyé par Leschenault.

9. *Lutra indica* Gray : se trouve aux Indes orientales.

10. *Lutra chinensis* Gray, qui, comme l'indique son nom, se rencontre en Chine.

d. *Espèces d'Amérique.*

11. Loutre de la Guiane, *Lutra enhydris* Fr. Cuv. Elle a plus d'un mètre avec sa queue, qui entre pour plus d'un tiers de cette longueur. Elle est d'un brun très clair, surtout en dessous, avec la gorge et les côtés de la face presque blancs.

Habite la Guiane.

12. La Loutre de la Trinité, *Lutra insularis* Fr. Cuv. Elle a 75 centimètres, et la queue 50 centimètres. Ses poils sont courts et très lisses; sa robe, d'un brun clair en dessus, est blanc-jaunâtre en dessous, sur les côtés de la tête, la gorge et la poitrine.

Un individu de cette espèce a été envoyé de l'île de la Trinité par M. Robin.

13. La Loutre du Pérou, *Lutra peruviensis* Gervais (*Voyage de la Bonite* de MM. Eydoux et Souleyet, pl. 3, f. 4, 5 et 6). Cette espèce est fondée sur une portion de crâne qui a été trouvée à San Lorenzo au Pérou.

14. *Lutra platensis* Waterh. Beagl.; habite la Plata.

15. *Lutra paroensis* Renyger, trouvée au Paraguay.

16. *Lutra chilensis* Bennett (*Proc.*, 1832). Cette espèce, à laquelle on doit probablement rapporter la *Lutra felina* de Shaw, se retrouve au Chili.

17. *Lutra Californiæ* Gray (1827); habite la Californie.

18. La Loutre de la Caroline, *Lutra lataxina* Fr. Cuv. Plus grande que la Loutre commune, elle est d'un brun noirâtre en dessus, d'un brun moins foncé en dessous, avec la gorge, l'extrémité du museau et les côtés de la tête grisâtres.

Se trouve à la Caroline, d'où M. Herminier en a envoyé plusieurs individus au Muséum.

19. La Loutre du Canada Buffon, *Lutra canadensis* Fr. Cuv., *Lutra brasiliensis* Harlan, n'est connue que par sa tête osseuse, qui ressemble beaucoup à celle de la Loutre de l'Europe, dont elle diffère cependant à quelques égards, et surtout en ce que, vue de profil, elle suit une ligne plus inclinée, surtout dans sa partie antérieure.

A été trouvée au Canada.

On a rapproché des Loutres des animaux qui ont dû en être éloignés, tels que : 1° le *Yapock*, qui est un *Didelphe*, et 2° La *Loutre d'Egypte*, qui appartient au genre *Ichneumon*. (E. D.)

LOUVARLOU. *Luvarus.* poiss. — Genre de l'ordre des Acanthoptérygiens, famille des Scombéroïdes, établi par Rafinesque (*Caract. de quelques nouveaux genres*, etc.), et qui diffère des autres genres de la même famille par la présence, à l'extrémité du bassin, d'une petite écaille qui sert comme d'opercule à l'anus.

Jusqu'à présent on n'en connaît bien qu'une espèce, *Luvarus imperialis* Rafin., dont la chair est, dit-on, d'un goût exquis. Ce poisson est d'une couleur argentée rougeâtre, plus obscure vers le dos; sa taille est d'environ 2 mètres.

LOUVE. mam. — Femelle du Loup.

LOUVETEAU. mam. — Nom donné au petit du Loup et de la Louve.

LOWEA, Lind. bot. ph. — Syn. d'*Hulthemia*, Dumort.

LOXANTHUS (λοξός, oblique; ἄνθος, fleur). bot. ph. — Genre de la famille des Acanthacées-Echmatacanthées, établi par Nees (*in Wallich Plantar. as. rar.*, III, 89). Arbrisseaux de l'Inde. *Voy.* acanthacées.

LOXIE. *Loxia.* ois. — L'étude mieux faite des mœurs des Oiseaux et de leurs caractères physiques devait nécessairement conduire à des réformes profondes dans la méthode et la nomenclature ornithologiques de Linné et de Latham. La plupart des genres créés par ces auteurs, vu la limite des caractères qu'ils leur avaient assignés, pouvaient en quelque sorte être considérés comme autant d'*incertæ sedis*, dans lesquels venaient prendre rang des Oiseaux qui devaient plus tard en être retirés. De ce nombre était le g. *Loxia*, composé d'espèces qui, bien qu'ayant des affinités rapprochées, ne pouvaient cependant rester dans la même division. Aussi, avec les tendances de notre époque à la décomposition poussée à l'extrême, les *Loxia* de Linné et de Latham ont-ils été dispersés dans huit familles différentes. Quant aux coupes génériques auxquelles ils ont donné lieu, leur nombre est vraiment considérable. Les g. *Ploceus*, *Pyromelana*, *Philitairus*, *Spermophaga*, *Cardinalis*, *Guiraca*, *Pyrenestes*, *Coccothraustes*, *Pitylus*, *Estrelda*, *Paroaria*, *Ligurinus*, *Erythrina*, *Crithagra*, *Spermophila*, *Pyrrhula*, *Strobilophaga*, *Uragus*, *Loxia*, *Psittirostra*, *Hyreus* et *Colius*, sont autant de démembrements des *Loxiæ* du *Systema naturæ*. Comme on peut le voir, un seul de ces groupes a conservé le nom donné par Linné, et ce groupe est celui qui comprend les Becs-Croisés : à eux seuls, en effet, a été réservée la dénomination de *Loxia*. (Z. G.)

LOXIGELLA, Less. OIS. — Syn. d'*Estrelda*. *Voy.* AMADINA. (Z. G.)

***LOXINÉES.** *Loxineæ*. OIS. — Sous-famille établie par G. R. Gray (*a List of the gen.*) dans la famille des Fringillidées, pour les genres *Crucirostra* (Bec-Croisé), *Psittirostra* (Psittacin) et *Paradoxoins*. (Z. G.)

***LOXOCARPUS** (λοξός, oblique; καρπός, fruit). BOT. PH. — Genre de la famille des Gesnéracées, établi par R. Brown (*in Horsfield Plant. Jav. rar.*, 120). Herbes de l'Inde. *Voy.* GESNÉRACÉES.

LOXOCARYA (λοξός, oblique; καρυόν, noix). BOT. PH. — Genre de la famille des Restiacées, établi par R. Brown (*Prodr.*, 249). Herbes de la Nouvelle-Hollande. *Voy.* RESTIACÉES.

LOXOCERA (λοξός, oblique; κέρας, antenne). INS. — Genre de l'ordre des Diptères brachocères, famille des Musciens, tribu des Muscides, établi par Meigen. La *L. ichneumonea*, espèce type du g., est originaire de la France.

LOXOCREPIS (λοξός, oblique; κρηπίς, chaussure). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, tribu des Brachinides de Mac-Leay, des Anchoménites de Castelnau, créé par Eschscholtz et adopté par Castelnau (*Hist. nat. des animaux articulés*, tom. I, pag. 126). L'espèce type et unique est le *L. ruficeps* M.-L. (*Lamprias*) Esch. (C.)

***LOXODE.** *Loxodes* (λοξός, oblique). INFUS. — Genre institué en 1830 par M. Ehrenberg, qui y comprenait alors plusieurs Infusoires appartenant à d'autres genres, et notamment un des Kolpodes de Müller (*K. cucullulus*) qu'il prenait pour type, et dont il fit en 1833 le genre *Euodon*, et en 1838 le genre *Chilodon*. Les Loxodes, que nous limitons un peu différemment, sont des Infusoires très communs, mais dont la structure est peu distincte en raison de leur transparence et de leur exiguïté, car leur longueur n'est que de 5 à 6 centièmes de millimètre. Leur corps est plat, membraneux, et semble revêtu d'une enveloppe flexible non contractile. Il est renflé en dessus, souvent concave en dessous, irrégulièrement ovale ou sinueux, et obliquement prolongé en avant; il montre des cils vibratiles au bord antérieur seulement. Leur forme sinueuse les fit prendre par O.-F. Müller pour des Kolpodes; mais l'absence de cils vibratiles sur la plus grande partie de la surface, et surtout l'apparence d'une cuirasse membraneuse, doivent les rapprocher davantage des Plœsconies, avec lesquels nous les plaçons provisoirement dans la famille des Plœsconiens. Les Loxodes se montrent fréquemment dans les infusions et dans les eaux de marais déjà altérées par la putréfaction; quelques uns se voient aussi dans l'eau de mer. Le *Loxodes cucullulus*, qui vit dans l'eau douce et qui est le type de ce genre, a été rangé par Müller avec les Kolpodes; et M. Ehrenberg l'a confondu avec le *Chilodon cucullulus*, qui est d'un d'un tiers plus grand, et qui se distingue par sa bouche armée d'un faisceau de dents. (DUJ.)

LOXODON (λοξός, oblique; ὀδούς, dent). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Nassauviacées, établi par Cassini (*in Dict. sc. nat.*, XXVII, 254). Herbes de l'Amérique australe. *Voy.* COMPOSÉES.

***LOXONEMA**, Phil. MOLL. — Syn. de *Chemnitzia*, Alc. d'Orb.

***LOXONEVRA** (λοξός, oblique; νευρά, nervure). INS. — Genre de l'ordre des Diptères brachocères, famille des Musciens, tribu des Muscides, établi par M. Macquart (*Ins. dipt.*, t. II, p. 446). La seule espèce connue est la *L. decora*, de l'île de Java.

LOXONIA. BOT. PH. — Genre de la famille des Gesnéracées, établi par Jack (*in Linn. Transact.*, XIV, 40). Herbes des Moluques. *Voy.* GESNÉRACÉES.

***LOXOPHYLLE.** *Loxophyllum* (λοξός, oblique; φύλλον, feuille). INFUS. — Genre d'Infusoires ciliés de la famille des Paramécidiens, ayant pour type le L. PINTADE (*L. meleagris*), qui est le *Kolpoda meleagris* de Müller, dont M. Bory fit ses *K. meleagris*, *K. zygæna* et *K. hirundinacea*. M. Ehrenberg le nomme *Amphileptus meleagris*, mais il nous a paru devoir constituer un genre particulier, caractérisé par son corps très déprimé, lamelliforme ou en forme de feuille, oblique, très flexible et sinueux ou ondulé, ou même festonné sur les bords, et revêtu de cils vibratiles en séries parallèles, écartées. La bouche est située latéralement. Le Loxophylle pintade se trouve assez souvent dans l'eau des marais autour des plantes aquatiques. Il est long de 3 à 4 dixièmes de

millimètre, et par conséquent visible à l'œil nu. C'est, comme dit Müller, un Infusoire des plus grands et des plus remarquables; c'est une membrane transparente, susceptible de se plier très délicatement, présentant à chaque instant des flexions et des plissements variés. Son bord latéral antérieur est diversement sinueux, et présente tantôt trois ou quatre dentelures, tantôt de nombreuses crénelures. On voit en outre près du bord postérieur une rangée de dix à douze globules égaux diaphanes. Il se meut lentement à la manière des Planaires. (Duj.)

***LOXOPHYLLUM**, Bl. BOT. PH. — Syn. de *Loxonia*, Jack. — BOT. CR. — Klotsch, syn. de *Cyclomyces*, Kunze.

***LOXOPYGA**, Westw. INS. — Syn. de *Bolax*, Zoubkoff. *Voy.* ce mot. (C.)

***LOXOSTOMA**, Biv. MOLL. — Syn. d'*Alvinia*, Risso.

***LOXOSTYLIS** (λοξός, oblique; στύλος, style). BOT. PH. — Genre de la famille des Anacardiées, établi par Sprengel (*in Reichenb. Ic. exot.*, t. 205). Arbrisseaux du Cap. *Voy.* ANACARDIÉES.

***LOXOTIS** (λοξότης, obliquité). BOT. PH. — Genre de la famille des Gesnéracées, établi par R. Brown (*in Wallich Plant. as. rar.*, III, 63). Herbes de l'Asie tropicale. *Voy.* GESNÉRACÉES.

***LOXURA** (λοξός, oblique; οὐρά, queue). INS. — Genre de l'ordre des Lépidoptères Diurnes, famille des Éryciniens, groupe ou tribu des Lycénides, établi par M. Boisduval, qui lui donne pour type le *L. alcides* (*Hesperia alcides* Fabr.), qui appartient à l'Afrique occidentale.

***LOZANIA**. BOT. PH. — Genre de la famille des Vochysiacées?, établi par Seba et Mutis (*in Seman. Nov. gran.*, 1810, p. 20). Arbres de la Nouvelle-Grenade.

LUBINIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Primulacées-Primulées, établi par Commerson (*ex Venten. Cels.* t. 69). Herbes de la Mauritanie. *Voy.* PRIMULACÉES.

***LUCÆA**, Kunth. BOT. PH. — Syn. d'*Arthraxon*, Palis.

***LUCANAIRES**. INS. — Mulsant (*Histoire naturelle des Coléoptères de France*, 1842, pag. 581) établit sous ce nom une branche dans laquelle il fait entrer les genres *Hexaphyllus*, Muls.; *Lucanus*, Scopol., et *Dorcus*, M.-L., et qui a pour caractères : Yeux, en partie au moins, coupés par les joues; languette saillante, pénicillée. (C.)

LUCANIDES. INS. — Sous ce nom, Mac-Leay (*Annulosa javanica*, éd. Lequien, Paris, 1842, p. 11) a formé une famille dans laquelle il comprend les genres : *Figidius*, *Figulus*, *Dorcus*, *Ægus*, *Lucanus* et *Ceruchus*. Les deux premiers offrent des mâchoires à bord interne épais, et ces mâchoires sont membraneuses dans les quatre derniers de ces genres. (C.)

LUCANIENS. *Lucanii*. INS. — Mulsant (*Hist. nat. des Coléopt. de Fr.*, 1842, p. 581) a créé sous ce nom une famille qu'il subdivise en deux branches suivantes : les Lucanaires et les Platycéraires. Elle a pour caractères : Métasternum uni ou soudé au mésosternum, et formant avec lui une bande de séparation entre les pieds intermédiaires à leur naissance; prosternum ni dilaté en demi-cercle à la partie antérieure, ni prolongé postérieurement en une saillie dont l'extrémité est destinée à se cacher sous l'avancement du métasternum, quand l'insecte incline la partie antérieure du corps; mandibules saillantes au-devant de la tête, au moins de la moitié de la longueur de celle-ci, dentées au bord incisif; mâchoires terminées par un lobe pénicillé; épistome inerme; tête presque horizontale; pieds allongés, grêles; corps légèrement déprimé. (C.)

LUCANUS (nom de pays). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Lucanides, créé par Scopoli (*Entomologia carniolica*, p. 1), et adopté par Fabricius, Olivier, Dejean. Le dernier de ces auteurs (*Catalogue*, 3e édit., p. 193) en mentionne les espèces suivantes : *L. cervus*, *capreolus*, *Elephus*, *Dama* de F., *lentus* Say, *tetraodon* Th., et *vitulus* Dej.; trois sont propres à l'Europe, trois à l'Amérique, et le dernier est originaire de Java. Le premier et le second sont connus sous les noms vulgaires de *Cerf-Volant*, comme mâles, et de *Biche* comme femelles. (C.)

LUCERNA. MOLL. — Institué par Humphrey dans le *Museum Calonnianum*, ce genre correspond à celui des *Carocollus* de Lamarck, qui lui-même se confond avec les Hélices. *Voy.* ce mot. (Desh.)

LUCERNAIRE. *Lucernaria* (*lucerna*,

lampe). ZOOPH. — Genre encore incomplétement observé d'animaux marins des côtes d'Europe. On n'en a signalé qu'un petit nombre d'espèces, et les naturalistes n'ont point encore fixé d'une manière définitive la place qu'elles doivent occuper dans la méthode zoologique. G. Guvier et M. de Blainville les ont réunies aux Actinies ; Lamarck les rapprochait, au contraire, des Béroës et des Méduséires, et il se pourrait bien qu'elles eussent avec ces dernières plus d'analogie qu'on ne l'avait supposé. Les nouvelles recherches des zoologistes sur la transformation en Méduses de certains Zoophytes polypiformes pourraient faire croire que les Lucernaires ne sont qu'un âge de Méduses dont on n'aurait pas encore déterminé l'espèce. Quoi qu'il en soit, voici comment le genre Lucernaire a été jusqu'à présent caractérisé :

Corps libre ou adhérent, comme gélatineux, transparent, cylindrique, élargi antérieurement en une sorte d'entonnoir, divisé plus ou moins profondément en lobes rayonnés, garnis à leur extrémité de tubercules papilliformes, et postérieurement en une espèce de pied ou de ventouse propre à le fixer. Bouche centrale, un peu infundibuliforme, à lèvre quadrilobée.

Müller, dans sa *Zoologie danoise*, Montagne, dans les *Actes de la Société linnéenne*, et Lamouroux, dans les *Mémoires du Muséum*, sont les auteurs qui ont donné le plus de renseignements sur les Lucernaires.

M. de Blainville a retiré de ce groupe, pour en faire un nouveau genre qu'il place auprès des Siponiles ; sous le nom de *Candelabrum*, le *Lucernaria phrygia* de Linné, établi d'après la description d'Othon Fabricius.

Le genre *Eleutheria*, décrit avec détails par M. de Quatrefages, paraît, au contraire, se rapprocher des Lucernaires par plusieurs caractères importants, et comme on a constaté que c'est une des formes que présentent les Méduses, ce fait et quelques autres établissent une nouvelle affinité entre les Lucernaires et les Méduses. (P. G.)

***LUCERNELLA**. MOLL.—M. Swainson, dans sa *Malacologie*, a proposé ce genre pour celles des Carocolles qui ont des dents à l'ouverture. Ce genre ne peut être adopté. *Voy.* HÉLICE. (DESH.)

***LUCERNINÆ**. MOLL. — Deuxième sous-famille des *Helicidæ*, instituée par M. Swainson dans sa *Malacologie*. Elle est divisée en cinq genres, qui eux-mêmes sont partagés en sous-genres ; les genres sont les suivants : *Leiostoma*, *Lucerna*, *Lucernella*, *Pusiodon* et *Thelidomus*. *Voy.* ces mots. (DESH.)

***LUCERNUTA** (λύχνος, flambeau). INS.— Genre de Coléoptères pentamères, famille des Malacodermes, tribu des Lampyrides, créé par M. de Laporte (*Ann. de la Soc. ent. de Fr.*, t. II, p. 143). L'auteur comprend dans ce g. les espèces suivantes : *Lamp. fenestrata* Gr., *Savignyi* Ky., *thoracicus* Ol., *bicolor* et *laticornis* de Fab. ; la quatrième est originaire de Java, et toutes les autres sont américaines. (C.)

***LUCHÉLIE**. *Luchelia* (nom propre). POLYP. — Nom de genre proposé par M. Grant pour des Éponges raides ou friables remplies de spicules calcaires et qui ont été nommées *Grantia* par M. Flemming, et Calcéponge par M. de Blainville. (DUJ.)

***LUCIDOTA** (*lucidarium*, qui sert de flambeau pour découvrir). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Malacodermes, tribu des Lampyrides, créé par M. de Laporte (*Ann. de la Soc. ent. de Fr.*, t. II, p. 136). Ce genre, qui correspond aux *Lychnuris* de Dejean, renferme environ 30 espèces américaines. Nous citerons, parmi celles qui en font partie, les *Lamp. flabellicornis*, *compressicornis* de F., et *appendiculata* de Gr. (C.)

LUCIFER, Less. OIS.—Section de la famille des Oiseaux-Mouches. *Voy.* COLIBRI. (Z. G.)

LUCIFUGES. Duméril. INS.— *Voy.* PHOTOPHYGES.

***LUCILIA**. INS.—Genre de l'ordre des Diptères brachocères, famille des Musciens, tribu des Muscides, établi par M. Macquart (*Ins. Dipt.*, t. II, p. 230), et différant des autres genres du même groupe par des antennes à troisième article long ; par un style plumeux ; par une tête déprimée, et l'épistome peu saillant. M. Macquart décrit 35 espèces de ce genre. Elles vivent toutes sur les substances animales ou végétales en décomposition.

Nous citerons comme type du genre la *Lucilia cæsar* Rob.-Desv., d'un vert doré, et très commune dans toute l'Europe.

LUCILIA (nom propre). BOT. PH. —

Genre de la famille des Composées-Nassauviacées, établi par Cassini (*in Dict. sc. nat.*, XXVII, 263). Herbes du Brésil méridional. *Voy.* COMPOSÉES.

*LUCINÆA (nom mythologique). BOT. PH. — Genre de la famille des Rubiacées-Gardéniées, établi par De Candolle (*Prodr.*, IV, 368). Arbrisseaux des Indes orientales. *Voy.* RUBIACÉES.

LUCINE. *Lucina* (nom mythologique). MOLL. — Le genre Lucine est l'un des plus naturels de la classe des Mollusques acéphalés dimyaires ; il rassemble un grand nombre de coquilles dont les caractères sont assez variables, mais qui néanmoins conservent dans leur ensemble le cachet d'un groupe naturel. Institué par Bruguière dans les planches de l'Encyclopédie, le g. Lucine était, avant cette époque, confondu par Linné dans son grand genre Telline, ou avec d'autres coquilles bivalves d'une forme orbiculaire. Depuis la création du genre, il a été conservé dans toutes les méthodes ; seulement, les zoologistes ont varié au sujet des rapports dans lesquels les Lucines devaient être enchaînées dans la méthode naturelle. Ces variations ont eu leur source dans l'ignorance où l'on était des caractères des animaux, à ce point que l'on trouve dans Cuvier, par exemple, en même temps les deux genres Loripèdes et Lucine, parce que Poli, en donnant la description de son Loripèdes, n'avait pas reconnu en lui les caractères du genre Lucine de Bruguière ; et comme le Loripèdes a été établi d'après l'animal, Cuvier ne le reconnut pas pour être celui des Lucines. Lamarck ne commit pas cette erreur ; il rapporte au genre Lucine le Loripèdes de Poli, ce qui ne l'empêche pas de mettre une espèce très analogue dans son genre Amphidesme. Nous avons contribué à faire éviter dans la méthode les erreurs que nous venons de signaler par les diverses observations que nous avons successivement publiées, tant dans l'*Encyclopédie* que dans notre *Histoire des Fossiles des environs de Paris*. A l'exemple de Linné et de beaucoup d'autres auteurs, Lamarck avait compris parmi les Cythérées plusieurs grandes coquilles qui, examinées avec plus de soin, nous ont offert tous les caractères des Lucines. Des personnes qui ont sous les yeux un petit nombre d'espèces appartenant au genre qui nous occupe ont une tendance à les diviser en plusieurs autres g. C'est ainsi que M. Schumacher a proposé un genre Lentillaire pour les espèces aplaties et orbiculaires ; c'est ainsi que l'on a proposé successivement les genres *Cryptodon*, par M. Thompson ; *Diplodonte*, par M. Brown ; *Hirtea*, par M. Turton ; *Ptychina*, par M. Philippi, et *Bulnaria*, par M. Hartman. Mais quand on a sous les yeux un très grand nombre d'espèces, soit vivantes, soit fossiles, de Lucines, les caractères qui paraissaient d'abord nets et tranchés se fondent de mille manières, et deviennent insaisissables dans leur limite.

Presque toutes les Lucines sont des coquilles suborbiculaires, plus ou moins convexes, généralement blanches ou peu colorées ; elles sont striées et lamelleuses transversalement ; très rarement elles ont des stries ou des côtes longitudinales. Presque toutes sont subéquilatérales ; elles se distinguent éminemment par les impressions musculaires et du manteau, plus que par leur charnière très variable, dont il faut cependant tenir compte ; car, de leur association avec les caractères de l'intérieur des valves, résulte la certitude qu'une coquille appartient au genre Lucine. Il faut donc examiner avec la plus grande attention les modifications principales de la charnière. D'abord nous remarquerons un certain nombre d'espèces dans lesquelles il n'existe aucune dent à la charnière ; le bord cardinal est simple, mais la position du ligament varie ; on peut dire d'une manière générale que le ligament des Lucines est extérieur ; cependant il arrive qu'il est couvert par les bords saillants du corselet, et qu'il ne se montre que très faiblement au dehors ; dans ce cas, les nymphes sont fortement rentrées vers l'intérieur, et elles se présentent sous la forme de cicatrices étroites, allongées le long du bord postérieur. A mesure que le ligament sort de l'intérieur de la coquille, les nymphes deviennent de plus en plus proéminentes, les bords du corselet s'écartent, et enfin le ligament apparaît au dehors de la même manière que dans les Vénus, les Cythérées, etc. Quelquefois le ligament s'enfonce profondément derrière des nymphes très aplaties, et il en résulte qu'à son extrémité postérieure il s'étale en une

expansion mince et luisante, comme on le voit dans un très grand nombre de Mulettes, par exemple. Cette disposition du ligament des Lucines a trompé Lamarck, et lui a fait croire que, dans les espèces où elle se présente, il existait deux ligaments, un interne et un externe; le genre Onguline a été fondé d'après ce caractère, mais il suffit de bien analyser tous les caractères du genre en question pour reconnaître qu'il vient se fondre encore dans le grand genre des Lucines. Un certain nombre de Lucines, disions-nous, ont la charnière simple. La plupart de ces espèces ont un test mince et fragile; cependant cette règle n'est pas sans exception. Bientôt, comme dans le Loripède de Poli, on voit surgir au centre de la charnière une petite proéminence sur chaque valve; c'est là l'origine des dents cardinales. Si l'on range les espèces de manière à former une série, sous le rapport de l'accroissement de la charnière, on voit les dents cardinales s'accroître insensiblement : il y en a une d'abord sur chaque valve, puis deux sur l'une et une sur l'autre, et enfin deux sur chacune d'elles. Dans la série générale des espèces, tant vivantes que fossiles, cet accroissement se fait par des variations fort remarquables, des nuances très nombreuses, dont il serait difficile de donner une description, et qu'il faut voir dans une grande collection pour se rendre compte du phénomène dans son ensemble. Relativement aux dents latérales, on les voit apparaître d'une manière aussi insensible que les dents cardinales elles-mêmes. Dans un petit nombre d'espèces, les dents latérales apparaissent et s'accroissent lorsque les dents cardinales ne se montrent point encore; elles sont généralement courtes; l'antérieure est rapprochée de la charnière; la postérieure en est toujours plus éloignée; toutes deux ne paraissent pas toujours en même temps. Dans certaines espèces, la dent latérale antérieure se montre d'abord; dans l'autre, c'est la postérieure. On peut donc dire, pour résumer tout ce qui précède, que la charnière des Lucines est des plus variables, puisqu'on la trouve d'abord sans dents, et qu'on lui voit ensuite deux dents cardinales et deux dents latérales survenant par toutes les nuances imaginables.

Malgré ces variations, la charnière des Lucines peut cependant servir à faire reconnaître le genre, car on doit remarquer qu'elle ne dépasse jamais certaines limites, phénomène qui se retrouve dans un certain nombre d'autres genres, tels que les Cardium, les Mulettes, etc. Si nous portons nos regards dans l'intérieur des valves, nous y trouverons des caractères beaucoup plus constants, au moyen desquels on pourra toujours grouper facilement les espèces du genre. On remarque d'abord deux impressions musculaires et une palléale, mais ces impressions n'ont pas une disposition semblable à celles des autres coquilles. Ainsi, le muscle antérieur laisse une impression très allongée, étroite, s'avançant obliquement de haut en bas, d'avant en arrière. Ordinairement l'impression palléale commence à l'extrémité inférieure de l'impression du muscle; dans les Lucines, l'impression du muscle est en partie en dedans de celle du manteau. Il n'en est pas de même de l'impression musculaire postérieure; quoiqu'elle soit beaucoup plus allongée que dans les autres genres, et en général beaucoup plus près des bords des valves, néanmoins elle ne rentre jamais dans l'intérieur de l'impression palléale, ce qui sert à la distinguer facilement de l'impression antérieure. Quant à l'impression palléale, elle reste toujours simple; le disque intérieur des valves n'est pas toujours lisse; dans la plupart des espèces, il est chargé de petites verrues ou de ponctuations plus ou moins grosses, et souvent elle est parcourue par une ligne oblique et onduleuse. Il existe même des espèces fossiles dans lesquelles ce disque intérieur est pour ainsi dire profondément haché par des stries fines, profondes et divergentes.

L'animal des Lucines n'est réellement connu que depuis la publication de l'ouvrage de Poli, qui en a donné une description sommaire, sous le nom de Loripède. Cet animal, comme tous ceux de la famille à laquelle il appartient, est enveloppé dans un manteau dont les lobes sont égaux, à bords épaissis et présentant au bord ventral trois ouvertures : l'une fort grande, pour le passage du pied; la seconde est médiocre, c'est une simple perforation, sans aucun prolongement, soit intérieur soit externe; elle représente le siphon branchial; la troisième est plus petite encore; elle est tout-à-fait

en arrière de l'animal, et elle se présente sous la forme d'un tube cylindrique, à parois très minces, que l'animal peut faire rentrer complétement à l'intérieur, en le retournant sur lui-même comme un doigt de gant. On conçoit que, dans une disposition organique comme celle-là, un muscle adducteur des siphons devenait inutile, puisqu'en réalité, le siphon anal, très court, seul subsiste. Si l'on écarte les bords du manteau, on trouve en avant et recouvrant toute l'extrémité antérieure de l'animal, un muscle plat et large, qui s'avance, comme nous l'avons dit, jusque dans l'intérieur des valves ; en arrière, un autre muscle, un peu plus court que le premier ; tous deux s'attachent aux valves et servent à les fermer. Il faut détacher le manteau et renverser en dehors le muscle antérieur pour découvrir au-dessus de lui une petite ouverture buccale, garnie de deux petites lèvres, mais entièrement dépourvue de palpes labiaux, fait fort remarquable, et qui ne se rencontre plus dans les autres Mollusques acéphalés. L'œsophage est très court; il se dilate bientôt en un estomac subpyriforme, se terminant en arrière en un intestin grêle, très court, faisant dans la masse abdominale une seule anse, se dirigeant d'avant en arrière, pour sortir sur le dos, où il est embrassé par le cœur, d'où il sort pour se continuer derrière le muscle adducteur postérieur, et se terminer en un petit anus, au-dessous du bord inférieur de ce muscle. La masse abdominale est ordinairement comprimée à son extrémité antérieure; elle se prolonge en un pied cylindrique, en forme de lanière très allongée. Ce pied ne conserve pas la même forme dans toutes les espèces ; il a une tendance à se raccourcir, à s'élargir et à prendre les caractères de cet organe dans les autres Mollusques ténuipèdes. Les branchies ont une disposition toute spéciale; elles sont larges et épaisses, elles semblent formées d'un seul feuillet, mais que l'on parvient facilement à dédoubler, et l'on acquiert ainsi la preuve que cette branchie, qui semble unique, est réellement composée de deux feuillets soudés entre eux. Le cœur est fort petit ; il est subglobuleux, contenu dans un péricarde médiocre, dans lequel sont également renfermées deux oreillettes triangulaires qui se rendent à la base des branchies. L'aorte antérieure se dirige en avant, en pénétrant dans la masse abdominale par l'ouverture qui donne passage à l'intestin. L'aorte postérieure se détache très haut du tube intestinal, et on la voit s'avancer le long de la face interne du muscle postérieur pour se distribuer ensuite à tout le côté postérieur de l'animal. L'ovaire est énorme; il envahit presque toute la masse abdominale; l'intestin, la plus grande partie de l'estomac, s'y trouvent plongés, car le foie est réduit à un très petit volume qui occupe seulement le bord antérieur de la masse abdominale. L'animal des Lucines constitue, comme on le voit, un type tout particulier dans la grande série des Mollusques acéphalés dimyaires; il est essentiellement caractérisé par la grandeur des muscles, par une bouche très petite et dépourvue de palpes labiaux, par un pied vermiforme, et enfin par la présence d'un seul siphon, l'autre étant représenté par une ouverture simple.

Si nous examinons le genre sous le rapport de sa distribution géographique, nous en trouverons des espèces dans toutes les mers; les plus grandes sont propres aux climats chauds; on en compte de nombreuses espèces à l'état fossile, et ce qui est remarquable, c'est qu'elles se distribuent dans presque tous les terrains de sédiment, depuis les plus récents jusqu'aux plus anciens. On en compte 33 vivantes, et une centaine environ à l'état fossile. (DESH.)

LUCINIUM, Pluckn. BOT. PH. — Syn. d'*Amyris*, Linn.

LUCIOLA, Smith. BOT. PH. — Syn. de *Luzula*, DC.

LUCIOPERCA. POISS. — *Voy.* SANDRE.

***LUCULIA**. BOT. PH. — Genre de la famille des Rubiacées-Cinchonées, établi par Sweet (*Fl. gard.*, I, t. 145). Arbustes du Népaul. *Voy.* RUBIACÉES.

LUCUMA. BOT. PH. — Genre de la famille des Sapotacées, établi par Jussieu (*Gen.*, 152). Arbres originaires de l'Amérique méridionale. *Voy.* SAPOTACÉES.

LUDIA. BOT. PH. — Genre de la famille des Bixacées-Prockiées, établi par Lamarck (*Dict.*, III, 612, t. 466). Arbrisseaux de la Mauritanie. *Voy.* BIXACÉES.

***LUDIUS** (*ludius*, danseur). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Sternoxes, tribu des Élatérides, attri-

bué à Latreille par Dejean (*Catal.*, 3e édit., p. 106, 107), mais qui n'a pas été conservé. Des 65 espèces mentionnées par ce dernier auteur, une partie rentre dans les genres *Corymbites* (*Ctenicerus*, Hope), *Diacanthus* (*Seletosomus*, Stephens; *Aphotistus*) et *Campsosternus* de Latreille, qui ont tous été adopté par Germar dans les monographies partielles qu'il a publiées dans son *Journal d'entomologie*. (C.)

LUDOLFIA, Willd. BOT. PH. — Syn. d'*Arundinaria*, Rich.

LUDOVIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Pandanées-Cyclanthées, établi par Persoon (*Ench.*, II, 576). Herbes ou arbrisseaux de l'Amérique tropicale. *Voy.* PANDANÉES.

LUDWIGIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des OEnothérées-Jussieuées, établi par Roxburgh (*Flor. ind.*, édit. *Wallich*, I, 440). Herbes de l'Inde. *Voy.* ŒNOTHÉRÉES.

LUFFA. BOT. PH. — Genre de la famille des Cucurbitacées-Cucurbitées, établi par Tournefort (*Act. R. S.*, 107). Herbes de l'Asie et de l'Afrique tropicale. *V.* CUCURBITACÉES.

***LUGOA**. BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Sénécionidées, établi par De Candolle (*Prodr.*, VI, 14). Sous-arbrisseaux des Canaries. *Voy.* COMPOSÉES.

LUHEA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Tiliacés-Grewiées, établi par Willdenow (*in Verhandl. Berlin nat. Freund*, III, 409, t. V). Arbres de l'Amérique tropicale. *Voy.* LILIACÉES. — Schmidt, syn. de *Stilbe*, Berg.

***LUIDIE**. *Luidia* (Luid, nom d'un naturaliste). ÉCHIN. — Genre d'Astérides, établi par M. Forbes et adopté par MM. Müller et Troschel, qui l'avaient d'abord nommé *Hemicnemis*. Il comprend les Astéries sans anus, ayant les ambulacres pourvus d'une double rangée de pieds tentaculaires, et d'une rangée de plaques marginales à la face ventrale seulement, avec des piquants; la face dorsale est hérissée de piquants sétacés. On n'y voit pas de pédicellaires. (DUJ.)

LUISANTE. MOLL. — Nom vulgaire adopté par Geoffroy, dans les coquilles des environs de Paris, pour l'*Helix cellaria* de Linné. (DESH.)

LULAT. MOLL. — Nom donné par Adanson à une espèce fort commune de Modiole, que la plupart des auteurs rapportent au *Mytilus modiolus* de Linné; mais nous pensons que cette espèce doit être séparée de celle dont nous venons de parler. *Voy.* MODIOLE. (DESH.)

LULU. OIS. — Nom d'une espèce européenne du genre Alouette.

***LUMBRICARIA**. POISS. — M. de Munster a désigné sous cette dénomination, comme devant constituer un nouveau genre de Vers, des corps vermiformes connus à l'état fossile. M. Agassiz (*Poissons fossiles*, tom. III, pag. 295) s'est assuré que ce sont les empreintes d'intestins de Poissons des genres *Leptolepis* et *Thrissops*. (P. G.)

LUMBRICONEREIS, Grube. ANNÉL. — *Voy.* LOMBRINÈRE. (P. G.)

LUMBRICUS. ANNÉL. — *Voy.* LOMBRIC.

LUMIÈRE. PHYS. — On désigne ainsi le principe à l'aide duquel la forme et la couleur des corps sont rendues perceptibles à l'organe de la vue. Ce principe, émané des corps lumineux, se propage en ligne droite dans tous les sens, quand le milieu qu'il traverse est homogène, et change de direction dans un milieu hétérogène. On appelle rayon lumineux la direction suivie par la Lumière, et faisceau la réunion de plusieurs rayons. Toutes les fois que le point lumineux est très éloigné de nous, comme l'est le Soleil à l'égard de la Terre, le faisceau est considéré comme formé de rayons parallèles. Depuis Aristote, les opinions ont bien varié sur la nature de la Lumière. Ce grand philosophe, qui voulait tout expliquer à l'aide de principes généraux, pensait que les corps transparents, comme l'air, l'eau, le verre, etc., ne laissaient voir les objets placés derrière eux qu'en raison d'une puissance propre, mise en action par le passage de la Lumière à travers les corps. Suivant lui, la Lumière n'était point le feu; elle n'avait rien de matériel, rayonnait des corps lumineux, et se transmettait à travers les corps transparents; elle était due à la présence du feu dans les corps. Tels étaient les principes très obscurs de métaphysique qui, jusqu'à Grimaldi et Descartes, servirent de règle pour expliquer les phénomènes lumineux. Grimaldi, né à Bologne, en 1518, paraît être le premier qui ait essayé d'expliquer les phénomènes lumineux dans le système des ondes. Descartes posa en principe que la Lumière consiste dans un mouvement

vibratoire des molécules des corps lumineux, au moyen duquel ces molécules peuvent imprimer un mouvement d'impulsion dans tous les sens aux globules d'un fluide très subtil répandu dans l'univers et pénétrant tous les corps. Ces globules étant matériels et en contact immédiat, la transmission de la Lumière devait être instantanée. Cette théorie fut repoussée et définitivement abandonnée dès que Rœmer, en 1675, et plus tard Bradley, en 1728, eurent découvert que la transmission de la Lumière n'était pas instantanée, et que l'on eut objecté à Descartes que la Lumière ne serait pas réfléchie si les globules de la matière éthérée n'étaient pas doués d'élasticité.

Le P. Malebranche établit une analogie entre la Lumière et le son, en substituant aux globules matériels de Descartes de petits tourbillons de matière subtile.

Huyghens imagina le système des ondulations, dont il posa les principes mathématiques avec cette haute supériorité de génie qu'on retrouve dans tous ses travaux. Ce principe, grâce aux recherches de Th. Young, qui a découvert le principe des interférences; de Malus, auquel on doit la découverte de la polarisation de la Lumière au moyen de la réflexion; de Fresnel, qui a établi le système des ondulations sur des bases solides en faisant concourir au même but les recherches analytiques et les recherches expérimentales; ce système disons-nous, permet d'expliquer aujourd'hui les phénomènes lumineux, sans recourir sans cesse à des hypothèses nouvelles. Huyghens admit, comme Descartes, l'existence d'un fluide très subtil, d'une nature éthérée, répandu dans l'espace et pénétrant dans les corps, mais éminemment élastique, et dont la densité variait suivant la nature des corps. Il supposa en outre que les molécules des corps lumineux étaient dans un état continuel de vibration, que leur mouvement vibratoire était transmis à la rétine par l'intermédiaire de la matière éthérée, qui entrait elle-même en vibration. Huyghens compara la propagation de la Lumière dans l'éther à celle du son dans l'air, ou d'un mouvement vibratoire imprimé à un fluide pondérable, avec cette différence, néanmoins, que la vitesse des oscillations de l'éther était infiniment grande, relativement à celle des molécules de l'air, qui transmettent le son, ou des molécules d'un fluide pondérable.

Newton n'adopta pas cette manière de voir. Suivant ce grand philosophe, les objets lumineux projettent dans tous les sens des molécules d'une ténuité extrême, dont les différentes faces ne jouissent pas des mêmes propriétés. Si leur ténuité n'était pas telle, les molécules mettraient en pièces les objets qu'elles frappent. Il admit encore que les molécules obéissaient à l'action de forces attractives et répulsives, résidant dans tous les corps, et ne se manifestant qu'à une très petite distance de leur surface. Telles sont les bases de la théorie de l'émission, qui a eu longtemps de nombreux partisans.

En soumettant ces données au calcul, Newton parvint à une explication juste et claire des phénomènes lumineux connus de son temps. Une discussion s'éleva entre les partisans de la théorie des ondes et ceux de la théorie de l'émission. Huyghens chercha à prouver que sa théorie rendait aussi bien compte que celle de Newton des phénomènes lumineux, et en particulier de la réflexion et de la réfraction. Depuis lors, les physiciens sont partagés d'opinion sur la cause de la Lumière; mais, hâtons-nous de le dire, la théorie des ondes compte aujourd'hui un bien plus grand nombre de partisans que celle de l'émission.

Quelques faits particuliers avaient paru d'abord ne pouvoir être expliqués dans aucune des deux théories; entre autres la diffraction découverte par Grimaldi; on en conclut sur-le-champ que les rayons lumineux se déviaient de leur direction rectiligne quand ils passaient près d'un corps de nature quelconque. Newton attribua ce phénomène à l'action des forces répulsives dont il avait admis l'existence dans sa théorie. L'hypothèse d'Huyghens ne put d'abord expliquer ce fait, mais Fresnel en donna une explication complète dans la théorie des ondes.

Enfin on a essayé d'expliquer la Lumière en la considérant comme le résultat de décharges électriques continues, produites dans le passage de l'électricité à travers les corps, la transmission ne pouvant s'opérer que par des décompositions et recompositions de

fluide naturel dans les espaces moléculaires. Mais les faits sur lesquels on s'appuie ne sont pas assez nombreux pour que cette manière de voir soit prise sérieusement en considération. Passons actuellement aux propriétés de la Lumière.

Vitesse de la Lumière. On a cru pendant longtemps que la Lumière se transmettait instantanément de l'objet éclairé à l'œil. Mais cette erreur fut rectifiée aussitôt que Rœmer eut observé les éclipses du premier satellite de Jupiter. Il fut démontré alors que la Lumière employait près de 7 minutes pour nous parvenir du Soleil. Sa vitesse était donc de 70,000 lieues par seconde. En combinant le mouvement progressif de la Lumière avec celui de la terre dans son orbite, on est parvenu à expliquer l'aberration des étoiles, c'est-à-dire le mouvement apparent qui les écarte du point auquel nous devrions les rapporter dans le ciel. La vitesse de la Lumière déduite de l'aberration des étoiles fixes est la même que celle déduite de l'observation de l'éclipse du premier satellite de Jupiter.

Les corps ont été partagés en trois classes, relativement à leurs propriétés lumineuses; on a appelé corps opaques ceux qui ne sont pas lumineux par eux-mêmes; corps diaphanes ou transparents ceux qui laissent passer la Lumière et permettent d'apercevoir au travers les objets placés derrière; corps translucides ceux qui laissent passer une quantité plus ou moins faible de Lumière, qui ne permet de distinguer ni la forme des objets, ni leur couleur, ni leur distance.

L'absence de Lumière étant l'obscurité, il en résulte que, lorsqu'un corps opaque est éclairé par un seul point lumineux, il en résulte une ombre et une pénombre sur les surfaces qui reçoivent les faisceaux lumineux enveloppant le corps.

Photométrie. Cette partie, qui est la moins avancée de l'optique, comprend tout ce qui concerne la mesure de l'intensité de la Lumière. Les procédés employés jusqu'ici permettent bien de comparer ensemble, par approximation, les intensités de deux Lumières de même couleur, mais non de couleur différente. Ces procédés reposent sur cette loi fondamentale, que l'intensité de la Lumière émanée d'un point lumineux décroît comme le carré de la distance augmente, loi qui se déduit immédiatement du rapport des sections faites dans un cône droit perpendiculairement à l'axe, puisqu'un faisceau lumineux peut être considéré lui-même comme un cône droit. Bouguer, en 1760, proposa l'emploi de deux feuilles de papier de même grandeur, prises dans la même main, l'une éclairée par la Lumière dont on veut mesurer l'intensité, l'autre par une Lumière dont on fait varier à volonté la distance à cette feuille, et à laquelle on compare la première. Quand les intensités sont égales, on calcule celle de l'une en fonction de l'autre au moyen de la loi des intensités.

Rumford a imaginé un autre procédé, fondé sur l'égalité des ombres projetées sur une feuille de papier blanc par un corps opaque, situé entre la feuille de papier et les deux Lumières dont on varie la distance à celle-ci jusqu'à ce qu'on ait atteint cette égalité. Le rapport des carrés des distances des Lumières à la feuille de papier donne celui de leurs intensités. Ce procédé a en outre l'avantage de faire connaître les rapports des teintes prédominantes dans chacune des Lumières; car chaque ombre est éclairée par l'autre Lumière, et par conséquent l'ombre d'une des Lumières est colorée de la teinte prédominante de la seconde.

Ritchie a conseillé de faire réfléchir les deux Lumières que l'on veut comparer, par deux miroirs, sur une feuille de papier huilé, puis d'éloigner ou de rapprocher ces Lumières, jusqu'à ce que les deux images soient d'égale intensité. On en déduit ensuite, au moyen de la loi précédemment citée, les intensités relatives.

M. Arago a proposé plusieurs procédés plus exacts que les précédents, et qui sont fondés sur l'emploi des anneaux colorés et des phénomènes de polarisation.

Réflexion de la Lumière ou catoptrique. — Lorsqu'un rayon de Lumière tombe sur une surface polie, telle que celle d'un miroir, il se réfléchit en faisant un angle de réflexion égal à l'angle d'incidence; le rayon incident et le rayon réfléchi sont situés dans un plan normal à la surface réfléchissante au point de réflexion. La réflexion a été expliquée dans la théorie des ondulations et dans celle de l'émission.

Newton fut obligé d'admettre que la réflexion était due à l'effet de certaines forces répulsives exercées sur les molécules lumineuses par les particules pondérables du corps réfléchissant. Huyghens, pour expliquer le phénomène, admit simplement que lorsque le mouvement ondulatoire des molécules de l'éther arrive à la surface d'un corps réfléchissant, qui est également la surface de séparation de deux portions de l'éther n'ayant pas la même densité, une portion de ce mouvement revient du même côté de la surface, et produit la réflexion de la Lumière.

Bouguer a comparé l'intensité de la Lumiere réfléchie, sous diverses inclinaisons. Les résultats auxquels il est parvenu sont conformes à ceux trouvés par M. Fresnel et M. Arago, qui ont fait usage d'une autre méthode conduisant à cette conclusion : que, pour une même surface réfléchissante, la quantité de Lumière réfléchie diminue à mesure que le faisceau incident, ayant toujours la même intensité, s'approche de la normale; et que pour une même incidence, des surfaces de nature différente réfléchissent des portions très différentes de ce même faisceau.

Lorsque les surfaces sont planes et polies, elles constituent les miroirs plans, qui jouissent de la propriété de faire voir les images des objets d'une manière symétrique les unes par rapport aux autres. Les lois de la réflexion de la Lumière permettent d'expliquer les effets produits. Si les rayons, avant leur incidence, sont parallèles, ils restent parallèles après leur réflexion. S'ils sont convergents ou divergents, ils conservent après leur réflexion le même degré de convergence ou de divergence. Il résulte de là que, dans la réflexion sur des surfaces planes, les rayons ne font que changer de direction, sans que leur position respective soit changée; il n'en est pas de même à l'égard des surfaces courbes. Pour rendre compte de ce qui passe, il faut partir de ce principe, que la réflexion de la Lumière en un point quelconque d'une surface s'opère de la même manière que sur un plan tangent à la surface en ce point. La question se trouve ainsi ramenée à une question de mathématiques; l'expérience confirme toutes les déductions géométriques.

En optique, on considère des miroirs sphériques, concaves ou convexes, qui ne sont que des portions d'une sphère d'un diamètre plus ou moins grand, et des miroirs cylindriques et coniques. On distingue dans les miroirs sphériques l'ouverture, le diamètre, l'axe, le centre de figure, le centre de courbure et le foyer. L'ouverture est l'angle mené du centre de la sphère aux deux bords opposés du miroir; le diamètre, la ligne qui joint ces deux bords; l'axe, la ligne menée du centre de la sphère au centre du miroir; le centre de figure est le centre du miroir, et le centre de courbure celui de la sphère; le foyer est le point variable de l'axe où viennent se réunir tous les rayons de Lumière émanant d'un point quelconque de cet axe et réfléchi par le miroir. On appelle foyer principal le foyer des rayons parallèles situé à la moitié du rayon.

Toutes les fois que l'ouverture du miroir dépasse 20 ou 30°, les rayons tombant au-delà n'aboutissent plus au même point de l'axe, l'image n'a plus de netteté, et il y a alors aberration de sphéricité.

On conçoit, à la simple inspection d'un miroir sphérique concave, que, lorsque le point lumineux s'éloigne de la surface réfléchissante, le foyer s'en approche, et réciproquement. La théorie des miroirs repose sur une formule qui renferme le rayon de courbure du miroir, la distance du point lumineux au miroir, la distance du foyer ou de l'image au miroir.

Nous ne pouvons ici nous livrer à la discussion de cette formule, en raison de la trop grande extension que nous serions obligé de donner à cet article; nous dirons seulement que si l'on place la flamme d'une bougie dans une chambre noire, à diverses distances du miroir, en la maintenant sur l'axe ou hors de l'axe, on vérifie tous les résultats fournis par la formule. L'image de cette bougie est reçue sur du verre dépoli ou une feuille de carton. Si le point lumineux varie d'une distance très grande du miroir au centre même du miroir, le foyer varie depuis le foyer principal jusqu'au centre. La lumière venant occuper diverses positions depuis le centre jusqu'au foyer principal, le foyer prend alors les positions qu'occupaient auparavant les points lumi-

neux, et varie du centre à l'infini; mais si le point lumineux est placé entre le foyer principal et le centre de figure, le foyer est virtuel et placé derrière le miroir.

Nous ajouterons encore que la réflexion sur les miroirs concaves sphériques rend convergents les rayons qui étaient parallèles avant leur incidence, et qu'elle augmente la convergence de ceux qui convergeaient déjà; que la réflexion sur les miroirs convexes rend divergents les rayons qui étaient parallèles avant leur incidence, et augmente la divergence de ceux qui divergeaient déjà.

Nous pouvons maintenant indiquer la formation des images sur les miroirs plans, concaves ou convexes.

Les images formées sur un miroir plan sont absolument les mêmes que si les objets n'avaient fait que changer de position; l'œil les voit aux points où concourent les rayons réfléchis vers l'œil, par la surface réfléchissante.

Le miroir concave produit des effets qui d'abord paraissent très singuliers. Pour une certaine position de l'œil, l'image paraît droite, très amplifiée et située derrière le miroir; éloigne-t-on par degré l'objet du miroir, l'image disparaît ou ne présente plus qu'une masse confuse; à une grande distance, elle reprend sa forme, se renverse et semble venir vers le spectateur. Tous ces effets s'expliquent parfaitement au moyen des principes précédemment donnés.

Le miroir convexe ne présente pas des effets aussi variés, l'image est vue seulement derrière le miroir, plus rapprochée de la surface réfléchissante et avec des dimensions plus petites que l'objet.

Les miroirs cylindriques ou coniques produisent des effets très curieux. Leur base est placée au milieu de dessins bizarres, dont leur réflexion sur les miroirs mêmes donne des images régulières. La géométrie donne les moyens de combiner les traits du dessin avec la courbure du miroir, de manière à produire l'effet que l'on a en vue. On se propose ainsi de rectifier une image vicieuse.

Les miroirs concaves et convexes ont un emploi spécial en optique. Les premiers entrent dans la construction des *télescopes*; on les prend ordinairement de métal, parce qu'ils ne donnent qu'une seule image de l'objet. On les fabrique avec un alliage blanc, afin qu'ils réfléchissent le plus possible de lumière incolore: seulement, ils ont l'inconvénient de se ternir assez promptement. Ces miroirs, pour atteindre le but qu'on se propose, doivent représenter très exactement une portion de sphère et avoir un poli très parfait, sans quoi les images sont confuses.

La réflexion de la lumière sur une surface courbe donne lieu encore à des effets particuliers que nous devons mentionner: quand un point lumineux projette des rayons sur une surface continue et que ces rayons ne se réunissent pas en un même foyer, la rencontre de tous les rayons voisins produit des foyers partiels dont l'ensemble forme une surface appelée caustique par réflexion. Si la réflexion s'effectue sur une ligne, la caustique est une simple ligne.

La détermination de la forme des caustiques est du ressort de la géométrie.

La propriété réfléchissante des miroirs concaves a été mise à profit, dit-on, par Archimède, pour incendier la flotte des Romains devant Syracuse; il composa probablement à cet effet un système de miroirs plans pour remplacer un miroir courbe; du moins on doit le supposer, puisque Buffon construisit un miroir de ce genre, dont la distance focale était de $25^m,98$, avec lequel il obtint de grands effets de combustion.

La réflexion de la lumière sert encore pour mesurer avec une très grande précision les angles des cristaux et surtout ceux de très petites dimensions. On appelle goniomètres à réflexion les instruments destinés à cet usage.

Le premier goniomètre de ce genre a été construit par Wollaston; puis il a été très perfectionné par M. Mitscherlich.

Les lois de la réflexion de la lumière ont été mises à profit pour la construction de l'héliostat, instrument destiné à rendre fixe un rayon solaire réfléchi, malgré le mouvement apparent du soleil. On sait que, lorsqu'on reçoit un rayon lumineux dans une chambre obscure, le rayon change bientôt de place en raison de ce mouvement. Le but de l'héliostat est de faire mouvoir une surface réfléchissante, de telle sorte que, malgré le mouvement apparent du soleil, les rayons qui tombent sur le miroir

soient constamment réfléchis suivant la même direction. Ce problème a été résolu au moyen d'un mécanisme mû par le moyen d'un mouvement d'horloge.

De la réfraction. Toutes les fois qu'un rayon de lumière passe d'un milieu dans un autre, il est dévié de sa direction; on dit alors qu'il est réfracté. La déviation dépend de la densité plus ou moins grande du nouveau milieu dans lequel passe le rayon, de la nature du corps réfringent et du degré d'obliquité d'incidence du rayon. Descartes a découvert les lois de ce phénomène, dont voici l'énoncé :

Le rayon réfracté et le rayon incident sont dans un plan perpendiculaire à la surface; le sinus de l'angle d'incidence et le sinus de l'angle de réfraction sont dans un rapport constant pour la même substance réfringente et quelle que soit l'incidence.

Ce rapport a été appelé indice de réfraction.

La détermination de l'indice de réfraction des corps a beaucoup occupé les physiciens. Pour simplifier la question ils ont d'abord supposé que, pour un rayon incident, il n'y avait qu'un seul rayon réfracté: autrement ils auraient été obligés de tenir compte des effets de la dispersion de la lumière, c'est-à-dire, de la différence de réfrangibilité des différents rayons qui composent le faisceau.

Newton est le premier qui ait déterminé avec exactitude les indices de réfraction de diverses substances solides et liquides. Ayant rangé les corps suivant leur puissance réfractive, il remarqua que le diamant et l'eau se trouvaient à côté des huiles, c'est-à-dire à côté de corps contenant un principe combustible; il en tira aussitôt la conséquence que les deux corps devaient contenir également un principe combustible; hypothèse que les expériences de Lavoisier ont changée en vérité. Mais quel est le principe commun aux huiles et aux résines qui leur permet d'agir si puissamment sur la lumière quand elle les traverse? MM. Biot et Arago ont répondu à cette question en déterminant avec une grande exactitude les pouvoirs réfringents des substances gazeuses et en particulier celui du gaz hydrogène, qui surpasse de beaucoup le pouvoir des autres gaz et même des autres substances observées jusqu'ici. Or, comme le principe combustible, le gaz hydrogène, existe en grande quantité dans les résines, les huiles, ainsi que dans l'eau, c'est donc à lui qu'il faut rapporter la grande force réfringente observée par Newton dans les substances combustibles. Les expériences de MM. Biot et Arago ont permis d'établir le principe suivant :

Les puissantes réfractives d'un gaz sont proportionnelles à sa densité, c'est-à-dire que le pouvoir réfringent d'un gaz est constant à toute température et à toute pression.

On entend par puissance réfractive d'une substance le carré de son indice diminué de l'unité; et par pouvoir réfringent, le quotient de la puissance réfractive par la densité du corps. Ce principe s'applique également au mélange des gaz. En effet, la puissance réfractive d'un gaz est égale à la puissance réfractive de ses éléments, pourvu qu'ils ne se combinent pas ensemble. M. Dulong, dans un travail entrepris dans le but de comparer entre elles les puissances réfractives des gaz, à la même température et sous la même pression, a été conduit aux conséquences suivantes :

1° Il n'y a aucun rapport entre les nombres qui représentent la puissance réfractive des gaz et ceux qui représentent leurs densités; car ces nombres croissent tantôt dans un sens, tantôt dans un autre, et dépendent de leur nature.

2° La puissance réfractive d'un mélange est égale à la somme des puissances réfractives de ces éléments. L'air étant dans ce cas, on en a conclu que ces principes étaient à l'état de mélange et non à celui de combinaison.

3° La puissance réfractive d'un composé gazeux est tantôt plus grande, tantôt plus petite que la somme des puissances réfractives des composants.

4° Le pouvoir réfringent d'une substance à l'état liquide est plus grand que le pouvoir réfringent de la même substance à l'état gazeux.

On a déterminé également les indices de réfraction des corps solides transparents ou opaques, et des liquides transparents. Les corps solides transparents sont taillés en prisme, et l'on mesure leur angle réfrin-

gent avec un goniomètre à réflexion ; puis en les disposant convenablement, on détermine pour chaque prisme la déviation minimum. Cette déviation, l'angle réfringent et l'indice de réfraction, entrent dans une formule dont on tire facilement l'expression de l'indice.

Quant au liquide, on suit absolument le même procédé, si ce n'est que l'on opère avec un prisme de verre percé horizontalement de part en part; on ferme le canal avec deux lames de verre à faces bien parallèles, et l'on introduit le liquide dans la cavité au moyen d'une ouverture pratiquée à cet effet.

Wollaston a indiqué le procédé suivant dans le cas où le liquide sur lequel on opère est en très petite quantité.

On place cette petite portion de liquide sur un prisme de verre, dont l'angle réfringent est droit; puis on observe l'angle de reflexion totale à la surface des deux corps. Cet angle entre dans une formule au moyen de laquelle on calcule l'indice de réfraction. Si l'on ne peut disposer que de quelques gouttes, on les place entre un verre bien plan et l'objectif d'un microscope auquel le verre est tangent. Au moyen de la comparaison des distances auxquelles on voit un objet au microscope avec et sans l'interposition du liquide, on en déduit l'indice de réfraction de ce dernier. Ce même procédé peut s'appliquer à une parcelle de corps solide; et toutes les fois que cet indice ne dépasse pas celui du verre, il suffit d'en coller les fragments sur la face d'un prisme.

Dans le cas où l'indice de réfraction du corps dont on n'a qu'une portion est plus grande que le verre, pour le déterminer on cherche l'angle de polarisation du corps. On déduit facilement l'indice de réfraction au moyen de la loi de Brewster, savoir, que la tangente de l'angle qui forme le rayon polarisé avec la normale est égale à l'indice de réfraction.

Wollaston est parvenu à déterminer l'indice de réfraction des corps opaques, au moyen du phénomène de la réflexion totale qui a lieu quand la lumière, pour sortir de l'eau dans l'air, se présente sous un angle plus grand que l'angle limite.

Les lois de la réfraction servent à expliquer un grand nombre de phénomènes lumineux; nous citerons particulièrement le mirage et la réfraction astronomique.

Le mirage est observé fréquemment en Égypte et sur mer.

Le sol de la Basse-Égypte forme une vaste plaine sur laquelle se répandent les eaux du Nil au temps de l'inondation. Sur les bords du fleuve, et jusqu'à une grande distance vers les déserts, soit à l'orient, soit à l'occident, on aperçoit de loin en loin de petites éminences sur lesquelles s'élèvent les édifices et les villages. Dans les temps ordinaires, l'air est calme et très pur. Au lever du soleil, les objets éloignés se distinguent avec une netteté parfaite; l'observateur peut embrasser alors un vaste horizon, qui n'a rien de monotone, malgré son uniformité; mais quand la chaleur du jour se fait sentir, quand la terre est réchauffée par le soleil, les couches inférieures de l'air participent à la haute température du sol; de nombreux courants s'établissent avec plus ou moins de régularité. Il en résulte dans l'air une espèce de tremblement ondulatoire très sensible à l'œil, et tous les objets éloignés ne donnent plus que des images mal définies, qui semblent se briser et se recomposer à chaque instant.

Ce phénomène, qui s'observe aussi dans nos climats pendant les chaleurs de l'été, n'est pas encore le mirage; si le vent ne souffle pas, et si les couches d'air qui reposent sur la plaine restent parfaitement immobiles pendant qu'elles s'échauffent au contact de la terre, alors ce phénomène se développe dans toute sa magnificence. L'observateur qui regarde au loin distingue encore l'image directe des éminences, des villages et de tous les objets un peu élevés; mais au-dessous de ces objets il voit leur image renversée, et cesse par conséquent de voir le sol lui-même sur lequel ils reposent.

Ainsi tous les objets élevés paraissent comme s'ils étaient au milieu d'un lac immense, et l'apect du ciel vient compléter cette illusion, car on le voit aussi comme on le verrait par réflexion sur la surface d'une eau tranquille. A mesure que l'on avance, on découvre le sol et la terre brûlante, au même lieu où l'on croyait voir l'image du ciel ou de quelque autre objet; puis au loin, devant soi, l'on retrouve en

core le même tableau sous un autre aspect. Ce phénomène, qui a été souvent observé pendant l'expédition de l'armée française en Égypte, a été expliqué d'une manière très satisfaisante par Monge, en s'appuyant sur les principes suivants :

Quand le soleil est vers son zénith, il échauffe tellement la surface du sol, que la couche d'air en contact avec elle acquiert une température très élevée, et ne tarde pas à avoir une densité sensiblement plus petite que celle de la couche qui est au-dessus. D'un autre côté, l'on sait que, lorsque la lumière passe d'un milieu plus dense dans un milieu qui l'est moins, il y a un angle d'incidence pour lequel l'angle de réfraction est droit, c'est-à-dire parallèle à la surface; au-delà de cette incidence, les rayons incidents ne sont plus réfractés, mais réfléchis intérieurement. Cela posé, les rayons qui arrivent d'objets situés à la surface du sol ou qui en sont peu éloignés, après avoir traversé la couche dense, forment avec la surface de séparation de celle-ci avec la couche dilatée des angles assez petits pour échapper à la réfraction, et sont réfléchis par cette même surface. Ces rayons réfléchis portent donc à un œil qui se trouve dans la couche dense l'image renversée des objets, de manière à faire voir celle-ci au-dessous de l'horizon.

Le mirage en mer est dû à une cause un peu différente de celle qui produit le mirage sur terre, mais elle agit de la même manière. On sait que les rayons lumineux pénètrent dans l'eau de la mer jusqu'à une certaine profondeur; sa surface, quand elle est exposée à un soleil ardent, ne s'échauffe pas à beaucoup près autant que le ferait un sol dénudé. Elle ne peut donc, en raison de cela, que communiquer peu de chaleur à la couche d'air contiguë. Mais l'évaporation, devenant plus considérable, y supplée. La vapeur qui se mêle à la couche d'air diminue nécessairement la densité de celle-ci. Il en résulte que la surface de cette même couche devient susceptible de réfléchir les rayons lumineux sous l'angle dont dépend le mirage. La différence entre les deux espèces est maintenant facile à expliquer. Le mirage à la terre est dû à la diminution de densité de l'air en raison de son échauffement par le sol, tandis que, dans le mirage à la mer, la dilatation de l'air est due à la présence de la vapeur aqueuse.

L'étude de la réfraction astronomique a particulièrement occupé et occupe encore les astronomes, attendu que les rayons émanés des astres éprouvent une déviation telle, en passant dans notre atmosphère, que ces astres paraissent plus élevés au-dessus de l'horizon qu'ils ne le sont en effet. L'angle de déviation qui nous les fait voir dans une position qui n'est pas la leur, est appelé réfraction astronomique.

Tycho-Brahé est le premier qui ait déduit de l'observation la réfraction du soleil, de la lune et de quelques étoiles fixes : il trouva, pour le premier, des valeurs plus grandes que pour les étoiles; et pour la seconde, des valeurs quelquefois plus grandes, quelquefois plus petites que celles des étoiles.

On doit à Snellius une théorie de la réfraction astronomique; à La Hire, une table de réfraction fondée sur des observations précises, laquelle fut modifiée par Bouguer, et subira de nouvelles modifications tant que l'on n'aura pas déterminé avec la dernière exactitude tous les éléments qui concourent à la production de la réfraction astronomique. Cette détermination ne pourra être faite qu'autant que l'on connaîtra comment la température, la densité et l'état hygrométrique de l'air interviennent dans la production du phénomène.

La Place, qui s'est occupé de ces diverses questions, a trouvé que l'influence de l'humidité sur la réfraction est tout-à-fait insensible; que toutes les lois proposées jusqu'ici pour déterminer la diminution qu'éprouve la chaleur, à mesure que l'on s'élève dans l'atmosphère, sont inexactes. L'illustre géomètre leur en substitua une autre, dans laquelle il s'assujettit à représenter à la fois des observations de réfraction, celles du baromètre sur les montagnes, et les expériences faites directement sur cette diminution, dans les ascensions aérostatiques.

Il considéra d'abord la réfraction, lorsque la hauteur apparente des astres excédait 12°, et prouva qu'elle ne dépendait alors que de l'état du baromètre et du thermomètre dans le lieu de l'observation, d'où il déduisit une méthode simple pour construire une table de réfraction, depuis 12° de hauteur apparente jusqu'au zénith; enfin,

il fit voir qu'au-dessous de 12° de hauteur apparente, il était nécessaire d'avoir égard aux variations de densité et de température des diverses couches atmosphériques que le rayon traverse.

Des lentilles. On appelle ainsi des corps diaphanes qui jouissent de la propriété d'augmenter ou de diminuer la divergence des faisceaux lumineux qui les traversent. On ne considère ordinairement en optique que des lentilles sphériques, c'est-à-dire des lentilles terminées par des portions de sphère ou par des plans; on en compte six espèces différentes :

La lentille bi-convexe : les deux surfaces terminales sont convexes;

La lentille plan convexe,

La lentille à deux surfaces sphériques, l'une concave et l'autre convexe;

La lentille bi-concave;

La lentille plan-concave;

La lentille à surfaces concaves ou convexes. Les trois premières sont convergentes, les trois dernières divergentes.

On distingue dans une lentille l'axe, qui est la ligne mathématique joignant les deux centres de courbure des deux surfaces; le foyer, le point variable où aboutissent tous les rayons réfractés émanés d'un même point de l'axe. Le foyer principal est le foyer de rayons parallèles, et la distance focale la distance qui sépare le foyer du centre de figure. Le foyer peut être réel ou virtuel. Considérons d'abord deux milieux séparés par une surface courbe convexe et dont la convexité est tournée vers un point lumineux placé sur l'axe. Dans ce cas, tous les rayons émanés de ce point, en tombant sur la lentille, viendront après la réfraction se réunir en un point de l'axe qui est le foyer par réfraction s'il est réellement le point de concours des rayons, et virtuel quand il n'est seulement que celui de leur prolongement. En discutant la formule qui exprime les relations existant entre tous les éléments d'une lentille de verre, on trouve que, lorsque le point lumineux est placé à une distance infinie sur l'axe, ce qui admet le parallélisme de ces rayons, le foyer qui est réel est situé à une distance triple du rayon de courbure de la lentille; que si le point lumineux se rapproche depuis l'infini jusqu'à deux fois la distance du sommet au centre de courbure, le foyer s'éloigne depuis trois fois cette distance jusqu'à l'infini. Quand la distance du point lumineux au sommet est plus petite que deux fois le rayon de courbure, le foyer est virtuel, et la lentille ne rend plus convergents ces rayons dans son intérieur. Dans ce cas, ils sont divergents, et leurs prolongements vont se réunir sur l'axe en dehors de la surface de séparation.

La même formule, d'où l'on a déduit ces conséquences, qui sont vérifiées par l'expérience, s'applique au cas d'une lentille concave; il suffit pour cela de changer de ligne le rayon de courbure.

Dans les lentilles ordinaires à deux surfaces courbes, et dont l'épaisseur peut être négligée, le calcul montre que le foyer peut être réel ou virtuel; que l'on obtient pour les rayons parallèles une distance focale principale qui est toujours positive pour les lentilles convergentes, et toujours négative ou virtuelle pour les lentilles divergentes. Tous ces résultats peuvent être vérifiés par expérience, comme avec les miroirs, au moyen de la lumière solaire ou de celle d'une bougie. Les formules supposent que les points lumineux sont situés sur l'axe de la lentille, mais elles s'appliquent au cas où ces points sont situés hors de l'axe, en admettant toutefois que les axes secondaires ne fassent que de très petits angles avec l'axe principal. L'axe secondaire est la ligne menée par le centre de la lentille et le point lumineux. Le champ de la lentille est l'angle que peuvent former les axes secondaires sans cesser de donner des images suffisamment exactes; l'ouverture est l'angle sous lequel on la voit de son foyer principal; cet angle ne doit pas dépasser 10 à 12° : s'il est plus grand, les rayons qui viennent tomber sur les bords de la lentille ne concourent plus avec ceux qui passent près du centre, et dans ce cas on dit qu'il y a aberration de sphéricité.

Fresnel a fait une heureuse application des lentilles de diverses formes à la construction des phares qui projettent à des distances de 10 ou 15 lieues en mer une lumière assez vive pour indiquer aux navigateurs leur position précise.

Pour donner une idée de ce mode d'éclairage, il faut se représenter une lentille

annulaire, composée d'un segment de sphère autour duquel sont disposés plusieurs anneaux dont la courbe est calculée pour que chacun d'eux ait le même foyer que le segment principal; il s'ensuit qu'un fanal étant placé au foyer, toute la Lumière émise sur la lentille par chaque point forme après l'avoir traversé un large faisceau presque parallèle.

D'après la loi qui régit l'intensité de la Lumière, son affaiblissement n'a lieu qu'en raison de la divergence des rayons d'un même faisceau; mais dans le cas actuel, les rayons étant sensiblement parallèles, cette loi ne peut s'y appliquer. Si l'on imprime en outre à ce système de lentilles des mouvements de rotation réguliers, on a alors le meilleur mode d'éclairage en mer qui ait encore été imaginé.

Pour terminer ce qui concerne les généralités relatives à la réfraction, nous dirons deux mots des caustiques par réfraction.

On a vu précédemment que parmi les rayons parallèles à l'axe, et qui tombent sur la surface d'un verre lenticulaire, les rayons voisins de l'axe, après avoir subi une réfraction dans le verre et dans l'air, concourent en un point qu'on a appelé foyer des rayons parallèles. Si l'on place en ce foyer un point lumineux, ceux des rayons qui en émanent et qui s'écartent peu de l'axe sortiront du côté opposé parallèlement à cet axe; quant aux rayons les plus éloignés, et qui ne sortent plus parallèles en repassant dans l'air, ils sortiront suivant des directions qui divergeront soit entre elles, soit relativement à l'axe. Leur divergence sera moindre néanmoins que celle des rayons incidents. En prolongeant les rayons convergents, leurs prolongements vont se couper en deux points, tels que les intersections forment une caustique comme celle que l'on obtient avec la réflexion de la Lumière sur la surface des miroirs concaves ou convexes. Les lentilles sont employées encore à enflammer des corps au moyen de la chaleur qui accompagne la Lumière solaire. Toutes les fois que l'on présente aux rayons solaires une lentille dont l'axe coïncide avec leur direction, les rayons, après une double réfraction, se rendent au foyer où la chaleur est des plus intenses. On a appelé verre ardent les lentilles destinées à cet usage; on en a construit qui avaient $1^m,33$ de diamètre. En donnant ainsi une grande étendue à la lentille, on rassemble un plus grand nombre de rayons; mais alors, en raison de l'aberration de sphéricité, le foyer n'est plus qu'un assemblage d'une infinité de foyers dont la dispersion sur différents points de l'axe fait perdre aux rayons une grande partie de leur activité : on remédie à cet inconvénient en les faisant passer par une seconde lentille plus petite et d'une forme très convexe. Cet assemblage de lentilles réunit tous les avantages que l'on peut désirer.

De la décomposition et de la recomposition de la Lumière.— Dans tout ce qui précède, il a été question des différentes propriétés de la Lumière, abstraction faite de la coloration des corps; mais, dans l'acte de la réfraction, les rayons éprouvent des modifications particulières dont nous allons parler. Si l'on introduit, par l'ouverture d'une chambre obscure, un faisceau de rayons lumineux, et qu'on reçoive ce faisceau sur un carton, il y forme une image ronde blanche. Mais si, avant de le recevoir sur ce carton, on le fait tomber obliquement sur la face d'un prisme triangulaire en verre, les phénomènes sont changés : le faisceau paraît brisé par le prisme, rejeté vers la base, et au lieu de donner une image circulaire blanche, il présente une image oblongue, perpendiculaire aux arêtes du prisme, de même largeur que l'image primitive, et colorée des belles couleurs de l'arc-en-ciel. Cette image, appelée spectre solaire, est due à ce que, d'après Newton, un faisceau de rayons de lumière blanche peut être considéré comme formé par la réunion de rayons différemment colorés. Les rayons, quand ils agissent simultanément sur la rétine, produisent la sensation de blanc; réfractés différemment par les corps, ils sont séparés et donnent lieu à ces couleurs diverses. Le spectre solaire paraît formé de sept teintes principales, qui sont : le *rouge*, l'*orangé*, le *jaune*, le *vert*, le *bleu*, l'*indigo*, le *violet*. Le rouge est la couleur produite par les rayons les moins réfrangibles, et le violet par les rayons les plus réfrangibles. La réunion de toutes les couleurs forme le blanc; pour le prouver, il suffit de réunir avec un miroir courbe toutes les parties de l'image du spectre en un seul point. En ex-

périmentant avec des prismes de différentes substances incolores, les couleurs se succèdent toujours dans le même ordre ; mais elles n'occupent pas, dans le spectre, des espaces proportionnels. Newton, à qui est due l'analyse complète du spectre solaire, a admis sept couleurs principales ou sept teintes primitives ; mais plusieurs physiciens ont montré qu'on pouvait expliquer les phénomènes en admettant simplement trois couleurs fondamentales : Mayer, le rouge, le jaune et le bleu ; Young a choisi le rouge, le vert et le violet ; et M. Brewster, en partant de l'hypothèse de Mayer, a fait concevoir la possibilité d'expliquer toutes les teintes du spectre solaire par la superposition de trois spectres, chacun de couleur homogène, de même étendue, mais dans lesquels le maximum d'intensité n'est pas placé de la même manière. Quant à la couleur des corps, elle résulte d'une disposition particulière des molécules, qui les rend propres à réfléchir en plus grande abondance les rayons d'une même couleur, et à transmettre, à éteindre ou à absorber les autres.

Dans la théorie des ondes, le nombre des oscillations des molécules de l'éther détermine la couleur, comme le nombre de vibrations sonores détermine la note musicale ou acoustique, et l'intensité lumineuse dépend de l'amplitude des vibrations.

Comme la vitesse de la Lumière, d'après ce que nous avons vu, est de soixante-dix mille lieues par seconde, il est facile de trouver le nombre de vibrations des molécules de l'éther pour chaque couleur. Ce nombre est immense ; pour en donner un exemple, nous citerons le cas de la Lumière jaune, qui est la teinte moyenne du spectre. Le nombre de vibrations des molécules de Lumière est, pour cette couleur, de cinq cent soixante-quatre mille dans un millionième de seconde.

Le spectre solaire présente encore d'autres phénomènes qui ont été aperçus la première fois par Wollaston et étudiés avec beaucoup de soin par Fraunhofer. Voici en quoi ils consistent : Lorsqu'on forme un spectre en introduisant le faisceau de rayons solaires dans l'intérieur d'une chambre obscure, à l'aide d'une ouverture longitudinale parallèle à l'arête du prisme, qui doit briser le rayon solaire, puis, qu'on examine le spectre avec une lunette, on reconnaît qu'il est sillonné transversalement ou parallèlement à l'arête du prisme, par un très grand nombre de raies ou de bandes noires très étroites ; ces raies sont inégalement réparties dans l'intérieur du spectre, et on n'en compte pas moins de six cents, parmi lesquelles on en distingue sept plus faciles à reconnaître que d'autres, une dans chaque couleur primitive pour la même espèce de Lumière. Le nombre des raies, leurs formes et leurs dispositions sont tout-à-fait indépendants de l'angle réfringent du prisme ; les Lumières artificielles n'en donnent pas, ou du moins ne présentent que des lignes brillantes ; mais lorsque les Lumières traversent des milieux gazeux colorés, tels que du gaz nitreux, de l'iode, alors elles donnent naissance à des raies analogues aux précédentes, et qui dépendent de la nature de ces gaz. On est donc porté à croire que les raies du spectre solaire sont dues à l'absorption de certains rayons dans le passage de la Lumière à travers l'air, l'atmosphère du soleil, ou bien divers milieux gazeux.

Si l'on examine avec soin, comme l'a fait Fraunhofer, les raies obtenues à l'aide de la Lumière solaire, de la Lumière de la lune et des planètes, on trouve qu'elles sont les mêmes et semblablement placées, comme on devait le supposer, puisque tous les corps empruntent leur Lumière au soleil. Avec la Lumière des étoiles fixes, on obtient des résultats différents : Sirius donne deux raies plus foncées dans le vert, etc. ; il n'y a plus identité de Lumière, ou du moins identité des milieux traversés par cet agent.

La décomposition de la Lumière, la réflexion et la réfraction, sont la cause de la production de l'arc-en-ciel, des parhélies, etc. Nous y reviendrons en parlant des météores lumineux.

De l'achromatisme et de la vision. — La construction de tous les instruments d'optique repose sur les lois générales de la réflexion et de la réfraction ; mais comme, lors de la réfraction, la Lumière se décompose et ne reste pas blanche, il faut pouvoir construire des lentilles et des prismes qui dévient les rayons de Lumière sans les décomposer ; c'est le but de l'achromatisme. Newton ne crut pas la question soluble ; mais un

nommé Hall trouva le premier, et Dollond publia que l'on pouvait obtenir des prismes et des lentilles achromatiques en les composant avec des prismes et des lentilles d'inégal pouvoir dispersif. Pour obtenir des lentilles qui ne donnassent pas d'auréoles colorées autour des images, il faudrait sept lentilles de divers indices de réfraction, afin de faire coïncider les sept images colorées depuis le jaune jusqu'au violet; mais comme ces deux lentilles feraient perdre une trop grande quantité de lumière, on se borne à faire coïncider les rayons jaunes et bleus, et il n'y a pas sensiblement d'auréoles colorées autour des images. Grâce à la découverte de l'achromatisme, la construction des lunettes astronomiques et celle du microscope ont pu être portées à un très haut degré de perfection. Les premières remplacent complétement les télescopes à réflexion ou catadioptriques, qui n'avaient été imaginés que pour parer au défaut d'achromatisme que l'on n'avait pu corriger, avant Dollond, dans les lunettes ou télescopes dioptriques.

Il est inutile de donner ici la description des instruments tels que la chambre obscure, le microscope solaire, la *camera lucida* ou chambre claire, le mégascope, la lanterne magique, etc., qui sont fondés sur la réflexion régulière et la réfraction simple, comme les lunettes et les microscopes.

La vision est due à l'action de la Lumière sur la rétine, qui communique un ébranlement au nerf optique, d'où résulte la sensation de Lumière. L'explication du phénomène de la vision repose donc sur la connaissance parfaite de la structure de l'œil; nous renverrons, quant à cette description, à l'article ŒIL, et nous dirons seulement que les lois générales de la réflexion et de la réfraction donnent une explication des effets produits. Effectivement, quand des rayons émanés des corps tombent sur la cornée transparente, ils la traversent en convergeant; les rayons qui ont trop d'obliquité sont rejetés par l'iris, membrane opaque, variable de couleur, située derrière la cornée transparente, et percée à son centre d'une petite ouverture appelée pupille, qui peut se dilater ou se contracter. Les rayons qui ont traversé la pupille convergent de nouveau en traversant le cristallin, corps lenticulaire et achromatique, puis se réunissent sur la rétine, et viennent peindre les objets extérieurs sur cette membrane, sans qu'ils soient environnés des couleurs du spectre et sans que la netteté des images soit dépendante de la distance des objets. Les images des corps se peignent donc sur la rétine comme sur le tableau d'une chambre obscure, et nous nous reportons naturellement de la sensation à la cause qui les produit. L'habitude et l'éducation nous accoutument, du reste, à juger de la position et de la grandeur relatives des objets. Il y a d'autres questions qui ont rapport à la vision, qu'on ne pourra résoudre que lorsqu'on connaîtra parfaitement les courbures de toutes les substances que la Lumière parcourt dans l'œil, ainsi que leur indice de réfraction. La sensation de la Lumière sur la rétine n'est pas instantanée; elle a une certaine durée, et l'expérience bien connue du cercle lumineux que l'on aperçoit quand on fait tourner rapidement un morceau de charbon enflammé attaché à l'extrémité d'une corde, montre bien que la sensation persiste pendant quelque temps. M. Plateau a trouvé, par des mesures directes, que la durée totale des impressions lumineuses était la même pour tous les rayons lumineux, et égale à $0^{m},34$, c'est-à-dire à $\frac{1}{3}$ de seconde.

Il existe une autre classe de phénomènes très remarquables qui ont été étudiés par différents physiciens, et dus à l'action de la Lumière sur la rétine; cette classe comprend les images accidentelles et les effets de contraste. Pour en avoir une idée, il faut regarder fixement un objet coloré, placé sur un fond noir: en tenant l'œil dirigé vers le même point, on voit l'objet perdre peu à peu de son éclat; mais si alors on porte rapidement l'œil sur une surface blanche, on voit apparaître une image complémentaire. Si l'objet est vert, l'image est rouge, c'est-à-dire que le rouge et le vert reforment du blanc. Si l'objet est blanc, l'image est noire. Ces phénomènes sont dus à des modifications physiques de l'organe de la vue, la rétine. Ces phénomènes non seulement se manifestent quand on reporte les yeux sur un fond blanc ou coloré, mais encore quand on vient à fermer les yeux; dans ce dernier cas, l'image accidentelle change plusieurs fois de teinte, et passe de la couleur primi-

tive à la teinte complémentaire avant de disparaître. Non seulement l'impulsion lumineuse persiste pendant quelque temps, mais encore l'impulsion peut s'étendre au-delà du point frappé; c'est à un phénomène de ce genre que l'on doit rapporter les effets de contraste qui consistent dans l'influence mutuelle qui résulte de la juxtaposition des deux couleurs. Le fait le plus général est le suivant : lorsque deux objets colorés se trouvent dans le voisinage l'un de l'autre, à chacune des couleurs s'ajoute la couleur complémentaire de l'autre. Ainsi en plaçant à côté l'un de l'autre un objet jaune et un rouge, le premier semblera tirer sur le vert, le deuxième sur le violet. Il résulte de là que si les deux couleurs sont complémentaires, elles s'avivent par leur juxtaposition et acquièrent une pureté et un éclat remarquable. Si l'on juxtapose une couleur quelconque avec du blanc, ce dernier se teint légèrement d'une couleur complémentaire, et la première paraît plus claire et plus brillante.

Ces effets, nous le répétons, tiennent à la transmission de l'excitation de la rétine aux points voisins de ceux qui sont frappés par la Lumière.

Diffraction et interférences. — Lorsqu'on reçoit, dans une chambre noire, un faisceau de Lumière solaire réfléchie horizontalement, après lui avoir fait traverser une lentille à court foyer placée à l'ouverture du volet, si l'on place à quelque distance de ce foyer un écran pour intercepter une partie du cône de Lumière, et que l'on reçoive l'autre sur une glace légèrement dépolie par derrière, on voit que la trace de l'ombre géométrique n'est pas réellement la séparation de l'ombre et de la Lumière; dans l'ombre, ou du côté de l'écran, la glace est éclairée d'une lueur très sensible, qui s'affaiblit continuellement jusqu'à une assez grande distance, tandis que, de l'autre côté, on aperçoit une alternative de franges obscures et lumineuses. Le phénomène se produit encore avec toutes les couleurs du spectre, mais avec cette particularité cependant qu'en passant des rayons rouges aux rayons violets, les franges obscures et lumineuses diminuent graduellement de largeur, et deviennent par conséquent de plus en plus serrées. Ce phénomène est un de ceux qui sont connus sous le nom de phénomène de diffraction; il se manifeste avec toute espèce de Lumière. Non seulement on obtient des franges lumineuses à l'aide des bords des écrans, mais encore avec des ouvertures étroites, et de corps étroits et rectilignes. Dans ce cas, on ne peut dire que les rayons de Lumière se meuvent mathématiquement en ligne droite, puisqu'ils dévient en passant près de la surface des corps.

Pour expliquer ces effets, dans le système de l'émission, on avait supposé que les molécules lumineuses, en passant près des bords d'un corps quelconque; étaient détournées par un pouvoir répulsif, et que celles qui s'en approchaient le plus étaient les plus détournées, de telle sorte qu'il se formait des séries de caustique, lesquelles, coupées par un plan, produisaient les franges observées. Cette explication rendait bien compte des franges extérieures, mais non des franges intérieures. Il n'en est pas ainsi dans le système des ondes, dont il a été question au commencement de cet article, et qui rend compte complétement des phénomènes de diffraction. Dans cette théorie, la Lumière est due à un mouvement vibratoire qui se transmet du corps lumineux à la rétine par l'intermédiaire de l'éther, pénètre tous les corps, et dont la densité dans l'intérieur de ceux-ci dépend de leur nature. Ce mouvement vibratoire fait donc entrer successivement en mouvement les particules d'éther placées dans la direction du rayonnement, de telle sorte qu'à un instant déterminé il existe sur toute la longueur de ses rayons des molécules dans toutes les phases de mouvement. De même que, lorsqu'une onde se transmet à la surface de l'eau, en projetant dans celle-ci une pierre, si on suppose qu'à un instant donné toute cette eau se solidifie en masse, il existera à sa surface, là où l'onde a été arrêtée et prise pour ainsi dire sur le fait, il existera, dis-je, des molécules dans toutes les phases possibles de mouvement ondulatoire, les unes au-dessus de la surface de l'eau, les autres au-dessous. Si l'on se reporte maintenant au rayon de Lumière, et que l'on considère un second rayon semblable dirigé dans le même sens, dans une direction parallèle et coïncidant avec lui; si les deux rayons ont même origine et que les mouvements qu'ils tendent à imprimer aux

mêmes molécules de l'éther aient même direction, c'est-à-dire si les phases des molécules de l'éther agité par les rayons sont les mêmes, au même instant, pour les mêmes portions, alors les actions s'ajouteront; les molécules d'éther auront alors un mouvement plus rapide, et l'intensité lumineuse de l'ensemble des deux rayons sera double. Si, au contraire, les Lumières ayant même origine, un rayon est un peu en retard sur l'autre, de façon que les actions se contrarient, et que, tandis que l'éther est sollicité d'un côté par une des phases d'un rayon, il le soit dans un sens inverse, par la phase contraire de l'autre rayon, alors les actions se détruisent et l'intensité lumineuse est nulle. On conçoit donc, dans ce système, et c'en est une conséquence immédiate, que de la Lumière ajoutée à de la Lumière puisse produire de l'obscurité; c'est là le point de départ des interférences et la base de la théorie des phénomènes de diffraction. Les franges brillantes sont dues à des rayons dont les actions sont concordantes, et les franges obscures à des rayons dont les actions sont discordantes.

On a appelé, dans ce système, longueur d'ondulation, la distance qui sépare deux molécules d'éther, qui sont au même instant dans une même phase de leur mouvement vibratoire, sur la direction d'un rayon lumineux. On voit d'après cela que, si deux rayons cheminent parallèlement dans le même sens, et que l'un, dans sa marche, soit en retard sur l'autre d'un nombre impair de demi-ondulation, alors leur action se détruira, et on aura l'obscurité. Si, au contraire, le retard est au nombre pair de demi-ondulation, alors ils s'ajouteront, et l'intensité lumineuse sera double. Voilà ce qui arrive, en opérant avec de la lumière colorée, homogène, rouge, orangée, jaune, ou enfin d'une couleur quelconque du spectre solaire; en effet, dans cette circonstance, on n'observe que des franges obscures ou brillantes. Mais, si l'on ne fait usage que de rayons de Lumière blanche, il n'y a que des rayons de couleur homogène qui puissent interférer, les rayons rouges avec les rayons rouges, les rayons bleus avec les rayons bleus, et on doit voir simultanément sur l'écran, qui reçoit les impressions lumineuses, toutes les séries de franges des diverses couleurs; elles sont plus ou moins serrées, suivant leur réfrangibilité, et donnent lieu à des franges colorées des diverses couleurs de l'iris.

Les interférences ou les actions réciproques des rayons lumineux ont démontré que les phénomènes étaient inconciliables avec le système de l'émission, étaient, au contraire, une conséquence immédiate de la théorie des ondes.

Les spectres des réseaux rentrent dans les effets de diffraction et d'interférence. Si l'on fait tomber sur une plaque de verre, sur laquelle on a tracé au diamant des lignes parallèles très serrées, un rayon de Lumière solaire, passant par une fente très étroite, et que l'image soit reçue sur un écran, on voit d'abord l'image de la fente, qui paraît éclairée au milieu d'une Lumière blanche, avec des bords très tranchés; de chaque côté de l'image de la fente, il y a obscurité complète; puis après, un spectre brillant ayant le violet au dedans et le rouge au dehors; vient ensuite un espace obscur; au-delà, viennent à la suite les uns des autres des spectres de diverses intensités. L'explication de ces phénomènes est une déduction rigoureuse de la théorie des ondes.

Couleurs produites par les lames minces et les lames épaisses. Les corps diaphanes, réduits en lames minces, se présentent à nous colorés des nuances les plus vives, comme les bulles de savon, les boules de verre soufflées à la lampe et les lames de mica, en sont des exemples; l'air, les vapeurs et les gaz produisent des effets semblables. Pour s'en convaincre, il suffit de poser une lentille de verre biconvexe sur une lame de verre plan; la couche d'air est alors entre les verres d'une épaisseur variable depuis 0 jusqu'au plus grand écartement de ces deux verres; en faisant arriver sur ce système un faisceau de rayons solaires, on voit une série d'anneaux lumineux autour du point de contact, comme centre, et celui-ci paraît noir par réflexion. Ces anneaux sont colorés des plus vives nuances du spectre. En se servant d'une lumière homogène, on n'obtient que des anneaux alternativement obscurs et lumineux; pour ces anneaux vus par réflexion, les épaisseurs de la couche d'air correspondant aux anneaux brillants sont entre eux comme la série des nombres impairs 1, 3, 5, 7, 9, etc., tandis que les épaisseurs de la

couche d'air correspondant aux anneaux obscurs suivent la série des nombres pairs 2, 4, 6, 8, 10, etc. Avec les différentes couleurs du spectre, les anneaux d'un même ordre sont plus larges pour les rayons les moins réfrangibles; non seulement on a des anneaux colorés par réflexion, mais on en observe aussi par transmission : seulement, ceux-ci sont complémentaires des premiers, et sont à centre blanc. Les lames minces de divers gaz, de différents liquides substitués à l'air, donnent lieu à des phénomènes analogues : seulement, les diamètres varient avec la nature des substances interposées. Newton a reconnu que les épaisseurs correspondant à un même anneau, dans différents milieux, sont en raison inverse des indices de réfraction des milieux. Pour expliquer ces phénomènes, il avait imaginé une théorie qui a été célèbre sous le nom de théorie des accès de facile réflexion et de facile transmission. Les molécules de Lumière, suivant ce grand physicien, possédaient, pour ainsi dire, une polarité contraire sur deux faces différentes, de telle sorte que, lorsqu'elles se présentaient à une surface avec un accès de facile réflexion, elles se réfléchissaient; tandis que, lorsqu'elles se présentaient avec un accès de facile transmission, elles traversaient la substance. En pénétrant alors dans la lame mince, avant l'épaisseur de celle-ci, elles arrivaient à la seconde surface avec un accès de facile réflexion ou de facile réfraction, et traversaient ou se réfléchissaient à des épaisseurs fixes, de façon à produire des anneaux lumineux ou obscurs. Ce principe a servi de base au système de l'émission. Dans la théorie des ondes, on explique les anneaux colorés par les interférences des rayons réfléchis sur les deux surfaces des lames minces. Ainsi il faut considérer les rayons réfléchis sur la première surface et les rayons presque parallèles, qui proviennent de la réflexion sur la seconde surface, et chercher quelles sont les différences de route nécessaires pour qu'il y ait obscurité ou lumière, de prime abord. Il semble qu'il suffit de doubler l'épaisseur de la lame mince au point que l'on considère pour avoir cette différence; mais alors, comme toutes les fois que la différence de route est $\frac{1}{2}d$, $\frac{3}{2}d$..... il y a obscurité; toutes les fois que l'épaisseur de la lame serait $\frac{1}{4}d$, $\frac{3}{4}d$, etc., étant la longueur d'ondulation, il y aurait obscurité. C'est précisément l'inverse que l'on observe; car les anneaux réfléchis seraient à centre blanc, tandis qu'ils sont à centre noir. Cela tient à ce que, dans l'acte de la réflexion, quand la Lumière passe dans un milieu où l'éther a une densité moins considérable, dans un milieu où il est plus dense, alors une partie de la vitesse de la molécule d'éther lui est rendue en sens inverse. On dit, dans ce cas-là, qu'il y a perte d'une demi-ondulation; de même que, lorsqu'une bille d'ivoire vient en choquer une de plus forte masse, la première a une certaine vitesse en sens inverse; tandis que si c'est la seconde qui choque la première, elles se meuvent toutes deux dans le même sens. Il faut donc ajouter $\frac{1}{2}d$ à l'épaisseur, et, toutes les fois que cette épaisseur sera $\frac{0}{4}d$, $\frac{2}{4}d$, $\frac{4}{4}d$, etc., les différences de route seront $\frac{0}{4}d+\frac{1}{2}d$, $2\frac{2}{4}d+\frac{1}{2}d$, $2\frac{4}{4}d+\frac{1}{2}d$, etc., ou $\frac{1}{2}d$, $\frac{3}{2}d$, $\frac{5}{2}d$, etc... Il y aura obscurité : ainsi cette supposition hardie de la perte d'une demi-ondulation, qui a été faite d'abord par Young et démontrée plus tard, explique complétement ces phénomènes. La preuve en est que si, dans l'expérience des anneaux colorés, on prend pour lame mince un corps tel que l'huile de cassia, pour lentille une lentille de flint-glass, et pour lame de verre, sur laquelle on pose la lentille, une lame de crown, alors l'indice de réfraction de l'huile de cassia est intermédiaire entre celui du flint et celui du crown; il doit en être de même des densités de l'éther dans ces trois substances, et il ne doit pas y avoir perte d'une demi-ondulation au passage de l'une dans l'autre, ou du moins, s'il en existe une, elle doit être compensée. On doit alors avoir des anneaux colorés réfléchis à centre blanc, qui sont l'inverse des anneaux ordinaires; c'est effectivement ce que l'on observe.

On peut aussi avoir des anneaux colorés produits par les plaques épaisses des mi-

roirs courbes; il suffit, à cet effet, d'introduire un rayon solaire dans une chambre noire par une petite ouverture, et de le faire tomber sur un miroir concave de verre étamé, de manière à le renvoyer exactement dans la direction d'incidence; on voit alors autour de l'ouverture, sur un carton blanc placé à cet effet, une série d'anneaux colorés très éclatants, qui sont dus aussi à l'interférence des rayons réfléchis sur les deux surfaces du miroir étamé; les diamètres de ces anneaux sont soumis aux mêmes lois que les diamètres des anneaux des lames minces. Du reste, les brillantes couleurs que présentent les plumes des oiseaux, les ailes et le corps des insectes, sont dues à des phénomènes de diffraction, à des couleurs de réseau, à des teintes de lames minces, c'est-à-dire à l'interférence des rayons lumineux.

Double réfraction et polarisation.—Quand la lumière se réfracte à travers le verre, l'eau, les liquides et les corps amorphes, un seul rayon incident homogène ne donne lieu qu'à un seul *rayon* réfracté, abstraction faite, bien entendu, de la décomposition de la Lumière et de la formation du spectre solaire. Il en est encore de même quand la réfraction a lieu à travers les cristaux qui dérivent du cube et d'un polyèdre régulier; mais si le faisceau de Lumière tombe sur la surface d'un cristal qui diffère du cube et des polyèdres réguliers, il se partage en deux, et donne lieu ainsi à la double réfraction. On peut s'en convaincre en examinant un objet à travers un rhomboèdre de chaux carbonatée ou un cristal de soufre; on voit en général deux images de cet objet. Il existe cependant, dans ces cristaux, une ou deux directions, suivant lesquelles un rayon de Lumière ne se bifurque pas : ces directions ont été nommées axes; de là la dénomination de cristaux à un axe ou à deux axes.

Dans les cristaux à un axe optique, cet axe coïncide toujours avec l'axe cristallographique. Dans ces cristaux, un des deux rayons suit toujours les lois ordinaires de la réfraction simple, c'est-à-dire que le rayon réfracté est toujours dans un même plan avec le rayon incident normal à sa surface, et le rapport des sinus des angles d'incidence et de réfraction est constante. Ce rayon, en raison de cette propriété, a été appelé rayon ordinaire, et l'autre rayon extraordinaire; ce dernier ne suit pas, en général, ces deux lois; il existe cependant deux positions dans lesquelles les lois qui régissent la marche du rayon extraordinaire sont plus simples; ces positions sont celles, quand le rayon est situé dans la section principale ou perpendiculairement à cette section : 1° Dans la section principale, le rayon extraordinaire suit la première loi de Descartes, c'est-à-dire que le rayon réfracté et le rayon incident sont dans un même plan normal à la surface; la deuxième loi, le rapport des sinus n'est pas constant, c'est le rapport des tangentes. On a appelé section principale tout plan mené par l'axe perpendiculairement à une face; ainsi chaque face a sa section principale. 2° Dans une section perpendiculaire à l'axe, le rayon extraordinaire suit les deux lois de la réfraction de Descartes.

Dans les cristaux à deux axes, il n'y a plus, à proprement parler, de rayon ordinaire ni de rayon extraordinaire, puisqu'ils ne suivent plus en général la loi de Descartes. Mais dans deux positions la question se simplifie : 1° Dans la coupe perpendiculaire à la ligne moyenne, qui est bisectrice des deux axes, un des rayons suit les deux lois ordinaires; 2° dans la coupe perpendiculaire à la ligne supplémentaire ou qui divise en deux parties égales le supplément de l'angle des axes, l'autre rayon suit les deux lois ordinaires.

A l'aide des prismes biréfringents, on a construit des lunettes qui donnent immédiatement l'angle visuel sous lequel on voit un objet, et par conséquent la grandeur de l'objet lui-même, quand on connaît sa distance.

Polarisation. — Le phénomène de la double réfraction a conduit à la découverte d'une classe de faits qui ont montré que les rayons de Lumière peuvent acquérir par la réflexion et la réfraction des propriétés particulières qui les distinguent des rayons parvenus directement des sources lumineuses. Lorsque l'on fait traverser un rayon lumineux à un prisme biréfringent, il se produit deux images qui conservent la même intensité quand on fait tourner le prisme autour du rayon lumineux comme axe sup-

posé perpendiculaire à la face dentiée du cristal. Mais si on reçoit les deux images qui proviennent du premier prisme sur un second prisme biréfringent, on voit, en général, quatre images, mais qui n'ont pas la même intensité dans toutes les positions relatives des deux prismes; si, le premier restant fixe, le second tourne autour du rayon incident comme axe, alors l'intensité des quatre images change, et dans deux portions, quand les sections principales sont parallèles, deux images sont réduites à 0, et on n'en voit que deux; si, au contraire, les sections principales sont perpendiculaires, les deux images qui étaient anéanties ont leur maximum d'intensité et les deux autres ont disparu. Ainsi les rayons qui ont déjà éprouvé la double réfraction ne se comportent plus comme de la Lumière naturelle, puisque celle-ci donne toujours deux images d'égale intensité en traversant les cristaux biréfringents, et qu'il n'en est pas de même des premiers rayons. Huyghens, qui avait étudié ce phénomène, en avait conclu que les rayons réfractés dans ces cristaux avaient éprouvé une modification profonde dans leur constitution. Cette expérience, comme, du reste, la théorie d'Huyghens, qui peut être considéré comme le fondateur du système des ondes, fut oubliée, et pendant un siècle et demi la double réfraction resta stationnaire; mais Malus, en 1810, observant un jour l'image du soleil réfléchi sur les vitres du Luxembourg, et regardant cette image à travers un prisme biréfringent, vit que les deux images n'avaient pas la même intensité dans toutes les positions du prisme.

Il varia cette expérience, examina les images réfléchies sous différentes incidences sur du verre, et parvint à démontrer que, sous certaines conditions, on pouvait donner aux rayons réfléchis la même propriété qu'aux rayons qui ont traversé un prisme biréfringent dans l'expérience des rhomboèdres superposés. Et en effet, dans ces deux circonstances, ils sont ce que l'on nomme *polarisés*.

Quand la réflexion a lieu sur une lame de verre sous un angle de 35°,25' avec la surface, le rayon réfléchi jouit des propriétés suivantes :

1° Il ne donne qu'une seule image en passant à travers un prisme biréfringent, quand la section principale est parallèle ou perpendiculaire au plan d'incidence ou de réflexion, tandis qu'il donne deux images plus ou moins intenses dans les autres positions. Le plan de réflexion ou d'incidence, qui est le même, a été nommé plan de polarisation.

2° Ce rayon n'éprouve aucune réflexion en tombant sur une seconde lame de verre, sous le même angle de 35°,25', quand le plan d'incidence sur cette seconde lame est perpendiculaire au plan d'incidence sur la première, tandis qu'il se réfléchit partiellement sous d'autres incidences.

3° Il est incapable de se transmettre perpendiculairement au travers d'une plaque de tourmaline dont l'axe est parallèle au plan de réflexion, tandis qu'il se transmet avec une certaine intensité à mesure que l'axe de la tourmaline approche d'être perpendiculaire au plan de réflexion.

Le nom de polarisation a été donné à la faculté que possède la Lumière d'être ainsi modifiée, parce que, dans le système de l'émission qui dominait à l'époque de la découverte de Malus, on supposait que les axes des molécules lumineuses étaient dirigés de la même manière dans le plan du rayon qui manifestait ces propriétés.

Lorsque la Lumière tombe sous une incidence différente sur du verre, toute la Lumière réfléchie n'est pas polarisée; il n'y en a qu'une portion, qui augmente à mesure que l'angle approche de 35°,25' avec la surface; c'est donc un maximum. Toutes les substances ne polarisent pas la Lumière sous le même angle; le diamant la polarise sous un angle de 22°. Les métaux ne la polarisent pas complétement; mais il y a un angle qui donne aussi un maximum de polarisation. En comparant entre eux tous les résultats obtenus avec les angles de polarisation, Brewster a été conduit à la loi remarquable et simple dont voici l'énoncé :

La tangente de l'angle de polarisation avec la normale est égale à l'indice de réfraction; ou bien, l'angle de polarisation est celui dans lequel le rayon réfléchi est perpendiculaire au rayon réfracté.

Non seulement la réflexion polarise la Lumière et lui donne les propriétés dont on a

parlé plus haut, mais la réfraction simple jouit de cette même faculté.

Quand un rayon tombe sur une surface sous un angle d'incidence égal à l'angle de polarisation, une partie pénètre dans la masse par réfraction, et cette partie-là est aussi polarisée, mais dans un plan perpendiculaire au plan d'incidence.

Une série de réflexions ou de réfractions successives peuvent polariser un rayon incident.

Lorsqu'un rayon de Lumière polarisée est réfléchi sur une surface polie, sous diverses obliquités, la portion réfléchie se trouve encore polarisée; mais il arrive, en général, que son plan de polarisation change de direction : on appelle ce changement mouvement du plan de polarisation. Ce plan se rapproche de celui d'incidence à mesure que l'on approche de l'angle de polarisation. La réfraction peut aussi imprimer un mouvement au plan de polarisation; mais, dans ce cas, c'est l'inverse de ce qui se passe dans la réflexion; le plan de polarisation du rayon réfracté s'éloigne de plus en plus du plan de polarisation du rayon primitif.

On observe encore que lorsqu'un rayon de Lumière naturelle tombe sur une surface sous une obliquité quelconque, une portion de Lumière réfléchie est polarisée; mais, en outre, une égale portion de la Lumière réfractée se trouve polarisée.

Enfin, comme l'expérience des rhomboèdres superposés avait dû le faire pressentir, un rayon de Lumière naturelle bifurqué par un prisme biréfringent est complétement polarisé; le rayon ordinaire est polarisé dans le plan d'émergence, le rayon extraordinaire perpendiculairement à ce plan.

Il faut maintenant définir ce qu'on entend par rayon polarisé dans le système des ondes. En acoustique, dans la propagation des ondes sonores dans l'air, les mouvements vibratoires des molécules se font parallèlement à la direction du rayon sonore par condensation et par dilatation de l'air; mais, dans la Lumière, la direction des vibrations de l'éther n'est pas la même. Les vibrations se font à la surface des ondes perpendiculairement au rayon lumineux, sans changement de densité dans l'éther; il est facile de concevoir qu'un mouvement pareil puisse se transmettre de molécule à molécule, car la propagation des ondes a la surface de l'eau en est un exemple; en effet, dans ce cas, les molécules d'eau oscillent verticalement, et les ondes s'étendent horizontalement à la surface. On définit alors le rayon de la Lumière naturelle par des vibrations qui se font perpendiculairement à la direction du faisceau, dans tous les sens, autour de cette direction; et la Lumière polarisée par un faisceau dans lequel toutes ces directions sont parallèles, le plan de polarisation étant perpendiculaire à la direction du mouvement des molécules. Ainsi la nappe d'eau sur laquelle se meut une onde peut représenter grossièrement le plan de polarisation, le mouvement vertical des molécules de l'eau indiquant les vibrations de l'éther, tangentes à la surface des ondulations lumineuses.

Cette manière de voir a été vérifiée par une expérience très remarquable de MM. Fresnel et Arago, qui a montré que les rayons polarisés à angle droit n'interfèrent plus et ne peuvent plus donner de franges; en effet, les vibrations de l'éther étant perpendiculaires dans les deux rayons, les actions ne peuvent plus se détruire, malgré la différence de route des rayons.

Fresnel, en partant de cette théorie, a donné des formules pour exprimer l'intensité lumineuse des rayons réfléchis dans tous les azimuts possibles.

Couleur des lames minces biréfringentes parallèles à l'axe. — La Lumière polarisée, en traversant des corps doués de la double réfraction, peut donner naissance à des couleurs aussi belles et plus vives que celles que Newton a trouvées dans des couches minces, gazeuses ou liquides. Ces couleurs se manifestent lorsque des substances douées de la double réfraction et parallèles à l'axe, en lames plus ou moins minces, sont traversées par de la Lumière polarisée. Une lame de mica, par exemple, est incolore et diaphane quand on la regarde à l'œil nu; mais si, pour la regarder, on place devant l'œil un prisme biréfringent, et que la Lumière qui éclaire cette lame soit polarisée, on la voit, en général, prendre des teintes colorées, uniformes et brillantes; le prisme la fait paraître double, et ses deux images colorées sont toujours d'une couleur complémentaire l'une de l'autre.

Quand la section principale du prisme

biréfringent est dans le plan primitif de polarisation, si l'on fait tourner la lame mince autour du rayon incident, on ne voit qu'une seule image blanche dans quatre positions : image ordinaire, quand la section principale de la lame mince coïncide avec celle du prisme biréfringent ; image extraordinaire, quand elle lui devient perpendiculaire. Dans toutes les autres positions, il y a deux images toujours colorées des mêmes nuances et exactement complémentaires, car elles donnent du blanc quand elles se superposent. Ces deux images ont le plus vif éclat dans les positions moyennes entre les sections principales.

Quand la section principale du prisme est perpendiculaire au plan primitif de polarisation, on observe des phénomènes analogues, mais l'image ordinaire prend la place de l'image extraordinaire. Enfin, dans les autres positions du plan de polarisation, on observe des effets analogues.

Toutes les lames cristallisées présentent des phénomènes semblables, lorsqu'elles proviennent d'un cristal biréfringent à un ou à deux axes ; mais les teintes sont d'autant plus vives que les lames sont plus minces, et il y a toujours une épaisseur au-delà de laquelle tous les phénomènes de couleur disparaissent. Ainsi, les lames de cristal de roche, plus épaisses qu'un demi-millimètre environ, ne donnent plus que des teintes très affaiblies. On a de même ici que pour les lames minces, des anneaux colorés, des teintes de différents ordres, qui se reproduisent pour des épaisseurs qui sont multiples les unes des autres ou qui suivent la série des nombres naturels 1, 2, 3.... .

Les divers cristaux à un axe offrent de très grandes différences, quant à l'épaisseur nécessaire pour obtenir une teinte du même ordre. Ainsi, par exemple, une lame de chaux carbonatée devrait être dix-huit fois plus mince qu'une lame de cristal de roche, pour donner la couleur du même ordre.

Ces phénomènes s'expliquent très bien dans la section des ondes, et Fresnel en a donné la théorie complète. En effet, le rayon polarisé se bifurque dans l'intérieur de la lame cristallisée, non pas pour que cette bifurcation soit apparente, mais assez pour que la vitesse des deux rayons qui en résulte soit changée ; ensuite chaque rayon se bifurque encore dans le prisme biréfringent, de sorte que les images vues dans ce dernier prisme sont formées chacune de deux faisceaux parallèles. Mais il résulte du passage dans la lame mince une avance ou un retard de l'un des faisceaux élémentaires sur l'autre, et, par conséquent, interférence entre quelques uns des éléments des rayons, interférence qui produit les couleurs obtenues.

Anneaux colorés des lames cristallines. — Les phénomènes de coloration dont nous venons de parler ne sont pas les seuls que présente la lumière polarisée ; elle donne lieu encore à des phénomènes extrêmement brillants d'anneaux colorés, quand elle traverse une lame de cristal biréfringent taillé perpendiculairement à l'axe. Si l'on regarde, par exemple, une lame de spath d'Irlande perpendiculaire à l'axe, avec une plaque de tourmaline, et que la lumière qui éclaire cette lame soit polarisée à l'aide d'une autre tourmaline ou dans une glace de verre, on aperçoit une série d'anneaux ronds concentriques et très vivement colorés ; les effets changent d'aspect avec la position de la tourmaline. Quand l'axe de cette dernière se trouve dans le plan primitif de polarisation, les anneaux sont traversés par une belle croix noire qui s'étend à une grande distance ; au contraire, la croix est blanche quand l'axe de la tourmaline est perpendiculaire au plan de polarisation.

En étudiant ce phénomène dans les cristaux à un axe, on a été conduit aux lois suivantes :

« Dans une même lame, les carrés des diamètres des anneaux de divers ordres suivent la série des nombres 0, 1, 2, 3, 4.....

» Dans les lames d'épaisseur différente, les carrés des diamètres des anneaux du même ordre sont en raison inverse des racines carrées des épaisseurs des lames. »

Quant à l'épaisseur que doit avoir une lame pour produire des anneaux de grandeur déterminée, elle dépend du rapport de vitesse des rayons dans l'intérieur du cristal.

Les cristaux à un axe, tels que le cristal de roche, la tourmaline, le zircon, le nitrate de soude, le mica, l'hyposulfate de chaux, l'apophyllite, donnent lieu à des phénomènes analogues : seulement, dans le cristal de

roche, la croix noire disparaît par l'action de la polarisation circulaire, dont il va être question plus loin.

Tous ces phénomènes sont encore dus à l'interférence des rayons, qui, en traversant la plaque un peu obliquement, donne lieu à des rayons ordinaires et extraordinaires qui suivent la même route, mais qui n'ont pas la même vitesse.

Les cristaux à deux axes présentent des phénomènes analogues : seulement, il y a des systèmes d'anneaux colorés autour de chaque axe.

Lorsque l'angle des deux axes est assez petit, on peut, par une coupe perpendiculaire à la ligne moyenne, avoir en même temps ces deux systèmes d'anneaux ; quand il est trop grand, comme dans le plomb carbonaté, alors on ne voit plus à la fin qu'un même système d'anneaux.

La théorie de tous ces phénomènes serait fort compliquée et est loin d'être complète ; car il est bien difficile de tenir compte de toutes les circonstances des phénomènes ; mais on s'en rend compte, comme on le voit dans les cas les plus simples, par les interférences des rayons lumineux.

On s'est basé sur ces phénomènes pour former ce que l'on nomme des polariscopes, c'est-à-dire des appareils qui indiquent lorsqu'il y a de la Lumière polarisée dans un faisceau de rayons lumineux qui traverse l'appareil. Nous citerons, par exemple, le polariscope de M. Savart, composé de deux quarts obliques et croisés, sur lesquels on ajuste une tourmaline dont l'axe divise en deux l'angle des deux axes des quarts. Dès que la Lumière qui traverse ce système est polarisée, on voit des bandes colorées parallèles. La direction de ces bandes montre la direction du plan de polarisation ; une peau de baudruche, mise devant les quarts, rend les franges plus apparentes.

Polarisation circulaire.—On donne le nom de polarisation circulaire à un phénomène observé pour la première fois dans le quartz par M. Arago. Si, par exemple, on fait tomber un rayon polarisé sur une lame de quartz, avant de le recevoir sur un prisme biréfringent, les deux images obtenues par le passage du rayon dans le prisme, au lieu d'être blanches et d'inégale intensité, en faisant tourner le prisme autour de la direction du rayon, sont colorées toutes deux de couleur complémentaire, puisque leur superposition produit de la Lumière blanche ; de sorte que, dans le cours d'une demi-révolution du prisme, si l'image ordinaire était d'abord rouge, elle devient successivement orangée, jaune, verte, bleue, indigo, violette ; l'image extraordinaire donne toujours la teinte complémentaire, et les phénomènes se reproduisent dans le même ordre en continuant le mouvement de rotation du prisme.

Si, au lieu d'opérer avec la Lumière blanche, on fait usage d'une Lumière homogène, alors les images sont seulement plus ou moins lumineuses, et le résultat final est que le plan de polarisation primitif est dévié, soit à droite, soit à gauche de l'observateur, d'un angle proportionnel à l'épaisseur de la plaque, lequel aussi est différent pour chaque couleur simple, et va en croissant avec la réfrangibilité, de telle sorte que cette rotation est « sensiblement réci- » proque au carré de la longueur des ondu- » lations propres à chaque espèce de rayon » coloré. » Ce mouvement angulaire ne peut être que le résultat d'une véritable rotation imprimée au plan de polarisation primitif. Chaque rayon ainsi dévié se comporte dans son nouveau plan de polarisation réel ou apparent, comme s'il avait été primitivement polarisé par la réflexion dans ce plan.

Le quartz est la seule substance minérale cristallisée qui donne lieu à ce phénomène ; mais seulement on n'observe ce résultat curieux que suivant les variétés de quartz ; la rotation des lames perpendiculaires à l'axe a lieu tantôt dans un sens, tantôt dans un autre ; dans chaque cas, les rotations sont soumises aux mêmes lois, elles sont les mêmes à égalité d'épaisseur ; car si l'on interpose dans le trajet d'un rayon lumineux deux plaques douées de propriétés contraires, l'une défait ce que l'autre produit, et, suivant que l'une est plus épaisse que l'autre, il reste un excès de la rotation primitive en faveur de l'un ou de l'autre. Ce phénomène n'est pas inhérent aux particules d'acide silicique, car le quartz fondu n'a aucune action, mais il dépend de leur groupement et de leur mode de cristallisation. M. Biot a découvert que certains liquides et même des gaz possédaient aussi la pro-

priété remarquable d'agir à la façon du quartz et de faire tourner le plan de polarisation, comme ce cristal.

Parmi les substances qui font tourner le plan de polarisation à gauche, nous citerons l'essence de térébenthine, la gomme arabique, et, parmi les substances qui tournent à droite, l'essence de citron, le sirop de sucre, la solution alcoolique de camphre, la dextrine et l'acide tartrique. L'essence de térébenthine porte son pouvoir de rotation dans diverses combinaisons, et même, quand elle est en vapeurs, elle donne encore une action. La rotation des liquides est moins considérable que celle du quartz; car le plus efficace d'entre les liquides donne une action trente à quarante fois moins forte que le cristal de roche. Dans les substances amorphes, comme dans le quartz, la rotation augmente en général avec la réfrangibilité, suivant la loi énoncée plus haut. Cependant il y a des exceptions, particulièrement pour l'acide tartrique dissous dans l'eau, qui imprime une rotation plus considérable aux rayons verts et une moins forte aux rayons rouges. Du reste, on a pu étudier à l'aide de ces phénomènes les arrangements des atomes dans diverses combinaisons, soit dans l'acte de leur combinaison même, soit après qu'elle est effectuée. On a aussi appliqué l'étude de ces phénomènes à la détermination de la quantité de sucre qui se trouve dans l'urine des diabétiques, et la rotation a servi de moyen très précis d'analyse indiquant avec une très grande exactitude la quantité de sucre renfermée dans l'urine du malade. Fresnel a donné une théorie ingénieuse des effets de la rotation, et a fait rentrer ces phénomènes dans la théorie des ondes.

On observe encore d'autres effets dus à l'action des rayons polarisés, comme les effets du dichroïsme, la polarisation produite dans les cristaux superposés, colorés, dans le verre trempé, chauffé, comprimé ou dont les molécules exécutent des vibrations; mais ce que nous avons dit de l'action de la Lumière polarisée suffit pour donner une idée de cette branche importante de l'optique.

De l'action calorifique, chimique et phosphorogénique de la lumière. — Un faisceau de rayons solaires introduit dans une chambre obscure n'a pas pour unique fonction d'éclairer les corps, et par conséquent d'agir sur la rétine; il possède encore d'autres propriétés. Si l'on place sur sa route un thermomètre dont la boule soit entourée de noir de fumée pour que son action soit plus marquée, on voit sur-le-champ ce thermomètre indiquer une élévation de température. Si on projette aussi ce rayon solaire sur du chlorure d'argent nouvellement précipité et naturellement blanc, le chlorure noircit aussitôt et est décomposé, phénomène qui n'a pas lieu sous l'influence de la chaleur. Enfin vient-on à recevoir ce même faisceau sur des coquilles d'Huîtres calcinées, et ferme-t-on l'ouverture de la chambre obscure, on voit alors les coquilles d'Huîtres briller et devenir lumineuses par elles-mêmes, ou bien phosphorescentes; on doit donc reconnaître au faisceau de rayons solaires un pouvoir éclairant, un pouvoir calorifique, un pouvoir chimique, et enfin un pouvoir phosphorogénique. Ces diverses actions sont-elles dues à des rayonnements particuliers, à des rayons distincts compris dans le faisceau solaire, ou bien sont-elles dues à un seul et même rayonnement dont l'action est modifiée, suivant la nature des substances sur lesquelles il agit? Nous allons essayer de résoudre cette question en examinant chaque classe de phénomènes en particulier, et les comparant entre eux.

Action calorifique. — La combustion qui a lieu au foyer des miroirs ardents et des lentilles montre bien que les rayons calorifiques, si on peut les nommer ainsi, ont les mêmes propriétés physiques que les rayons lumineux; mais pour bien connaître la relation qui existe entre ces deux classes de rayons, il faut opérer sur le spectre solaire, et chercher la distribution de la chaleur dans l'image oblongue colorée que l'on obtient quand on réfracte un faisceau de rayons solaires à travers un prisme. Lorsqu'on opère avec un thermomètre sans aucune précaution préalable, et avec un spectre obtenu par la réfraction d'un rayon lumineux qui a traversé une petite ouverture circulaire d'un volet, puis un prisme de flint, on trouve qu'il n'y a aucune élévation de température dans le violet, qu'elle commence à être sensible dans le bleu, augmente à mesure qu'on s'approche du rouge, puis atteint son maximum un peu

en dehors du rouge, dans l'espace obscur ; au-delà elle va en diminuant, de sorte qu'à une certaine distance l'action cesse de nouveau comme vers l'extrémité violette.

On a donc une action calorifique au-delà du rouge dans un espace qui n'est pas éclairé. Si on opère à l'aide de prismes de crown, d'eau, d'acide sulfurique, avec le même faisceau, on voit que le maximum d'action se déplace, et pénètre dans le rouge et même le jaune; mais, en opérant d'une manière plus exacte en prenant pour faisceau de lumière un faisceau qui traverse une fente longitudinale d'un volet d'une chambre obscure, pour éviter la superposition des couleurs dans le spectre, si l'on fait usage d'une pile thermo-électrique au lieu de thermomètre, on trouve que le maximum se voit sensiblement au dehors du rouge avec tous les prismes incolores, et que l'action absorbante des milieux dont se composent les prismes sur l'action calorifique du spectre ne se fait sentir qu'au-delà du rouge dans l'espace obscur. Là où il existe des rayons lumineux, les élévations de température restent proportionnelles. On peut en inférer d'abord qu'il peut se faire que les actions calorifiques et lumineuses soient dues à un seul et même agent; mais que d'une part l'organe sensible, de l'autre les corps soumis à l'action du faisceau, ne soient pas impressionnés entre les mêmes limites de rayonnement. Nous allons retrouver les mêmes effets dans l'action chimique.

Action chimique de la Lumière. — Nous avons cité plus haut pour exemple le chlorure d'argent, sur lequel les rayons solaires ont un pouvoir chimique assez énergique. Mais ce composé n'est pas le seul corps qui jouisse de cette propriété ; une grande quantité de sels d'argent, des sels d'or, de platine et de plomb, des mélanges gazeux, sont également altérés dans leur constitution chimique; le mélange de chlore et d'hydrogène détone instantanément, le chlore tend à enlever l'hydrogène à un grand nombre de matières organiques sous l'action puissante de ces rayons; enfin la coloration des végétaux, les couleurs si belles et si variées des fleurs, témoignent en faveur de leur intervention comme agent chimique. Lorsque les plantes ne sont pas soumises à leur influence, leurs tiges et leurs feuilles prennent une teinte jaunâtre annonçant un état de langueur et de dépérissement; elles s'étiolent enfin. Les animaux privés de Lumière languissent et périssent également par suite de l'affaiblissement de tous leurs organes. Enfin, la décomposition de l'acide carbonique contenu dans l'air par les végétaux, dans l'acte de la respiration, est due aussi à l'action chimique de la Lumière.

Il faut examiner maintenant l'action des différentes parties du spectre solaire sur les substances qui changent chimiquement d'état, pour voir comment l'action se modifie avec la nature de ces substances. Ici l'action est plus complexe que celle provenant des rayons calorifiques ; car il n'y a pas de substance pour l'action chimique analogue au noir de fumée pour les rayons calorifiques, c'est-à-dire absorbant également bien tous les rayons actifs. On est obligé d'employer chaque substance impressionnable comme un instrument particulier.

Si ces substances changent de couleur, on peut les étendre sur du papier, et former ce que l'on nomme des papiers sensibles. Indiquons d'abord ce qui se passe sur le chlorure d'argent, les sels d'argent donnant presque tous les mêmes résultats, mais à un degré plus ou moins marqué.

Si l'on projette un spectre solaire sur une feuille de papier enduite de chlorure d'argent, et qu'on laisse continuer l'action pendant quelque temps, on s'aperçoit bientôt que la partie du papier qui se trouve dans le violet commence à noircir peu à peu : cette coloration s'étend au-delà du violet d'un côté, et jusqu'au vert de l'autre. Ainsi les rayons qui donnent naissance à ce phénomène sont en partie plus réfrangibles que les rayons lumineux. Il existe en outre une seconde classe de phénomènes très remarquables découverts par M. Ed. Becquerel, et qui consistent en ceci : si la matière a été impressionnée primitivement, non seulement la coloration se manifeste comme avant dans le violet et au-delà, mais encore l'action a lieu et très vivement, depuis le bleu jusqu'au rouge, là où on n'avait pas observé d'action auparavant. On doit donc distinguer des rayons qui commencent et continuent l'action, et des rayons qui continuent seuls. La plupart

d'argent donnent lieu aux mêmes effets.

Si on projette un spectre solaire sur du chlorure d'or, l'action commence dans le vert, et s'étend au-delà du violet.

La résine de gayac est bleuie par les rayons situés au-delà du violet visible; et les rayons compris depuis le violet jusqu'au rouge agissent en sens inverse, et ramènent le gayac bleui au blanc.

La décomposition de l'acide carbonique de l'air par les feuilles a lieu principalement dans la partie moyenne, vers le jaune. Enfin les couleurs végétales qui sont influencées par les rayons solaires sont détruites dans des portions différentes du spectre; les rayons actifs, dans ce cas, ne sont compris qu'entre le rouge et le violet, et on a remarqué qu'en général les rayons qui sont efficaces pour la destruction d'une matière végétale d'une couleur quelconque sont, dans un grand nombre de cas, ceux qui accompagnent les rayons lumineux qui, par leur couleur, sont complémentaires de la couleur de la matière végétale détruite. C'est ainsi que les matières végétales d'une couleur jaune ou orangée sont détruites avec plus d'énergie par la partie bleue du spectre; les parties bleues par les portions rouges, orangées et jaunes du spectre.

D'autres exemples montreraient que, pour chaque substance impressionnable, l'action des rayons solaires est différente, c'est-à-dire que ces substances ne sont pas impressionnées entre les mêmes limites de réfrangibilité, et que les portions des *maxima* et *minima* d'action ne sont pas les mêmes dans chaque circonstance. Aussi, nous le répétons, chaque substance est un appareil particulier à l'aide duquel on doit interroger l'action chimique de la Lumière.

Il existe une autre série de phénomènes produits sous l'influence de l'action chimique de la Lumière : ce sont les effets électriques qui se manifestent toujours quand les molécules des corps éprouvent des dérangements dans leur position d'équilibre, se combinent ou se désunissent. Il suffit pour les rendre sensibles de couvrir une lame de platine, plongeant dans de l'eau rendue conductrice de l'électricité, de chlorure d'argent; de plonger une seconde lame dans cette eau, mais sans chlorure sur sa surface; de faire communiquer les deux lames avec un galvanomètre très sensible, et d'exposer le chlorure à l'action de la Lumière : aussitôt un courant électrique se manifeste. Le bromure d'argent donne aussi lieu à ce phénomène. On peut, en couvrant les lames de ces substances, ou bien en prenant une lame d'argent recouverte d'iodure, avoir les intensités relatives des actions exercées dans le spectre solaire; on arrive à l'aide de ce procédé au même résultat qu'avec la coloration, si ce n'est que l'on mesure les actions.

En étudiant l'influence que les écrans incolores et colorés exercent sur les différentes portions du spectre solaire, on a été conduit aux conséquences suivantes : lorsqu'une substance agit par absorption sur une portion du spectre lumineux, elle se comporte aussi de la même manière sur la portion de même réfrangibilité du spectre chimique qui influence une substance sensible; les différences qui paraissent exister ne proviennent que de ce que l'on n'a pas égard à l'intensité relative d'action de ces parties des deux spectres par rapport à leur maxima et à l'étendue du spectre actif. Tous les faits observés jusqu'ici servent donc à montrer que les réactions chimiques et les phénomènes lumineux sont engendrés par un seul et même rayonnement, dont les effets sont modifiés suivant la nature du corps sur lequel il agit.

Nous ne devons pas oublier de dire i[illegible] que c'est à l'aide d'une substance sensi[illegible] l'iodure d'argent, que MM. Niepce e[illegible] guerre sont parvenus avec cette adm[illegible] précision à fixer les images de la [illegible] obscure.

Action phosphorogénique de l[illegible]

Nous avons dit que lorsqu'u[illegible] rayons solaires tombait s[illegible] d'huîtres calcinées, celles [illegible] faculté d'émettre de la l[illegible] scurité, d'être, en un m[illegible] elles-mêmes. Les écai[illegible] cette faculté au su[illegible] partage avec d'au[illegible] de manifester à [illegible] mène de phosp[illegible] corps jouissen[illegible] lumineux pa[illegible] raissent [illegible] mentan[illegible]

Nous traiterons ce sujet à l'article PHOSPHORESCENCE; mais il faut examiner les différentes parties du spectre qui donnent lieu à cet effet. Sur le sulfure de calcium, on reconnaît que c'est dans l'extrême violet qu'il devient lumineux; il y a deux maxima d'action. Il existe en outre depuis le violet jusqu'au rouge des rayons qui éteignent la phosphorescence. Le sulfure de Baryum donne lieu à des effets analogues, mais dans le violet on ne trouve qu'un maximum. Du reste, dans ces spectres comme dans les spectres chimiques, on observe des raies obscures semblables aux raies du spectre lumineux, et placées dans les mêmes positions : on a conclu que dans les parties où il n'existe pas de lumière, la cause qui a produit la perte de ces rayons lumineux est aussi celle qui amène la disparition des effets chimiques et phosphorogéniques.

On voit donc qu'il est très probable que les divers effets de lumière, de chaleur, d'action chimique, et de phosphorescence produits par l'action des rayons [illegible]tres, sont dus à un seul et même rayonnement qui se modifie suivant la nature des substances qu'il impressionne, et que la diversité des effets provient d'une différence entre les matières ou organes sensibles, et non de la modification de l'agent producteur. Ce seraient donc, dans cette hypothèse, des vibrations qui, sur la rétine, entre certaines limites, donneraient la sensation lumineuse, et en se transmettant aux corps [illegible]e d'autres limites, produiraient de la [illegible]r et de nouveaux arrangements entre [illegible]écules; enfin ce seraient encore des [illegible]s qui, transmises aux molécules [illegible]les rendraient momentanément [illegible]r eux-mêmes ou phosphores-

[illegible]*umineux.* — Il existe plu- [illegible]mineux qui sont dus à la [illegible]ction et aux phénomènes [illegible]en avons déjà donné [illegible]mirage. Nous citerons [illegible]nes, les halos, les [illegible]n des étoiles.

[illegible] à l'observateur [illegible]taine distance [illegible]n entre le so- [illegible]est dû à la [illegible]ravers les gouttes d'eau. En effet, si l'on se place derrière un jet d'eau dont l'eau retombe en gouttes, entre ces gouttes et le soleil, on voit apparaître un arc lumineux analogue à l'arc-en-ciel. Or, comme il faut que les rayons soient renvoyés du nuage à l'observateur, on ne doit chercher à expliquer le phénomène qu'à l'aide des rayons qui ont pénétré dans la goutte d'eau, et qui ont éprouvé au moins une réflexion dans son intérieur. Si l'on suit la marche d'un rayon lumineux à travers une sphère d'eau, en s'appuyant sur les lois de la réflexion et de la réfraction, on reconnaît qu'il existe une certaine position du rayon pour laquelle les rayons voisins se réfléchissent entièrement au même point et ressortent parallèles entre eux; l'œil placé dans la direction de ces derniers reçoit donc une impression lumineuse beaucoup plus forte que dans toute autre position, ou une impression qui efface toutes les autres. Ces rayons ont été nommés rayons efficaces; leur position par rapport à la goutte d'eau dépend de la couleur de la lumière incidente; car la puissance de réfraction n'est pas la même pour les différentes couleurs du spectre. Si l'on conçoit une ligne menée par l'œil de l'observateur et le centre du soleil, la direction des rayons efficaces rouges fera un angle de 42°1′ avec cette ligne; celle des rayons violets un angle de 40° 17′; mais, comme toutes les gouttes d'eau qui se trouvent dans cette condition donnent lieu à des rayons efficaces, il en résulte que l'observateur doit apercevoir un arc coloré de toutes les couleurs du prisme, dont le centre sera sur la ligne passant par l'observateur et le soleil, éloigné de cette ligne des angles dont nous venons de parler et d'une largeur de $42^0\ 1' - 40\ 19' = 1°\ 45'$. Le rouge dans cet arc est en dehors, le violet en dedans, et entre ces deux couleurs toutes les autres couleurs du prisme, orangé, jaune, vert, bleu, indigo. On voit, d'après cela, que plus le soleil est bas sur l'horizon, plus est grande la portion de l'arc que l'on voit.

On aperçoit ordinairement un second arc-en-ciel que l'on nomme extérieur, parce qu'il enveloppe le premier; il est produit par des rayons efficaces qui ont subi deux réflexions dans l'intérieur des gouttes d'eau.

Dans cet arc, le violet est en dehors et le rouge en dedans; la position des couleurs est inverse de ce qu'elle est dans le premier cas. L'intensité lumineuse est déjà moins forte que dans le premier arc. Il paraît que dans des circonstances extrêmement favorables, on parvient quelquefois à observer un troisième arc-en-ciel, dont la lumière, qui a déjà subi plusieurs réflexions, est excessivement faible; ce phénomène est très rare. Il y a aussi des arcs secondaires ou surnuméraires qui paraissent résulter de l'interférence des rayons qui traversent les gouttes d'eau.

La lune peut donner aussi quelquefois des arcs-en-ciel comme le soleil, surtout quand elle est pleine et qu'elle brille de tout son éclat; mais les couleurs en sont toujours pâles.

On donne quelquefois mal à propos le nom d'*arc-en-ciel lunaire* au phénomène des couronnes que l'on observe autour de la lune, et aussi parfois autour du soleil, quand l'air n'est pas pur et qu'il se trouve de la vapeur ou des gouttelettes d'eau extrêmement petites. Ce phénomène est tout-à-fait différent du précédent, en ce que les arcs-en-ciel sont toujours à l'opposite de l'astre, tandis que les couronnes ont toujours l'astre pour centre. Elles sont, en général, au nombre de trois, quatre, et sont plus ou moins brillantes suivant l'état de l'atmosphère; le rouge est en dehors et le violet en dedans, comme les couleurs des interférences. Les déviations des mêmes couleurs pour les anneaux différents suivent les nombres 1, 2, 3, 4, excepté pour le premier arc.

Cet effet est dû à l'interférence des rayons qui rasent les vésicules contenues dans l'air, de même que les spectres ou réseaux sont dus à l'interférence des rayons qui traversent les intervalles de ces réseaux. Ce phénomène est absolument semblable et peut être facilement reproduit en mettant une couche mince de lycopode entre deux verres et examinant l'astre à travers ce système.

Des halos et des parhélies. — Les halos sont deux cercles colorés qui se montrent autour du soleil ou de la lune, ayant pour demi-angle visuel 22 à 23° pour le plus petit, et 46° pour le plus grand; il arrive rarement que l'on aperçoive les deux. Le rouge de ces cercles est en dedans et le violet en dehors; cette disposition les distingue des couronnes. On les attribue à la réfraction de la lumière à travers des prismes de glace de 60°, dont les bases sont perpendiculaires aux faces. Chacun des angles de 60 et 90° donne des rayons efficaces, comme les gouttes d'eau de l'arc-en-ciel, mais sans réflexion intérieure, et les déviations sont de 23 et 46°, comme le montre l'expérience. Quelquefois, mais très rarement, les halos se compliquent de plusieurs phénomènes; on voit un cercle blanc horizontal passant par le soleil, ayant la même largeur que lui, et quelquefois aussi un cercle vertical blanc qui coupe le premier angle droit et fait une croix dont le point de croisement est au soleil. On explique ces cercles en admettant que, parmi les prismes de glace, il en existe qui sont très longs, d'autres très courts; ces deux espèces de prismes tombent suivant leur moins grande résistance, les premiers verticaux, les autres horizontaux, et les faces de ces prismes doivent réfléchir régulièrement la lumière de façon à donner lieu aux deux cercles blancs, qui, ne donnant pas de coloration, annoncent de la lumière réfléchie.

Enfin, dans les halos, on voit aussi sur le cercle parhélique, un peu en dehors des halos, des images colorées du soleil. Ce sont des parhélies ou faux soleils et quelquefois une image à l'opposite du soleil, appelée anthélie. L'explication de ces derniers effet laisse encore quelque chose à désirer, com aussi celle de certains cercles tangents halos; mais ce phénomène complet cessivement rare.

Il existe un autre phénomène tout le monde, la scintillation ou le changement de couleu présentent les étoiles fixes, le au rouge, du vert au jaun renouvelle plusieurs fois phénomène, longtemps des interférences, c M. Arago. Suivant l venant du soleil lentille pour don étoile, ne trave dont la densité agité contin

rayons voisins peuvent interférer du moins les rayons colorés, dont la différence de route se trouve être en nombre impair de demi-ondulation. Alors, à l'instant que l'on considère, l'image de l'étoile est due à l'action de tous les rayons qui n'ont pas interféré. Comme l'état de l'atmosphère change continuellement, la couleur des points lumineux doit changer en même temps.

De la lumière des comètes. — Ces astres sont formés ordinairement d'une masse de lumière plus ou moins éclatante mal terminée, présentant une tête et une queue. A la tête se trouve souvent un noyau beaucoup plus brillant, semblable à une étoile ou à une planète. On considère ces astres comme un grand amas de vapeurs subtiles, se laissant traverser par les rayons solaires, et pouvant les réfléchir de toutes parts. On attribue ce grand développement des atmosphères des comètes à la très faible résistance qu'oppose l'attraction exercée par une masse aussi petite que celle du noyau et l'élasticité des parties gazeuses.

Cette matière lumineuse, cette atmosphère des comètes, a quelquefois 60 millions de lieues de longueur, 1 million de lieues de large. On se demande depuis longtemps si les comètes sont lumineuses par elles-mêmes, ou bien si, de même que les planètes, elles réfléchissent les rayons solaires. Cette question a occupé à diverses reprises les physiciens et les astronomes. Nous nous bornerons à rapporter les ob-[illegible]ervations faites à cet égard par M. Arago, [illegible] s'aidant des propriétés de la lumière po-[illegible]ée. Lorsque la lumière est réfléchie [illegible]rtains angles, elle acquiert des pro-[illegible] la distinguent de la lumière di-[illegible] dans la lumière de la queue des [illegible] a reconnu des traces de lu-[illegible]ée, caractère propre à la lu-[illegible] non directe. Cette ob-[illegible] difficulté de la lu-[illegible]s corps sont situés à [illegible]s qui n'est pas au-des-[illegible]00,000 de lieues. Or, [illegible] lumière est de 7,000 [illegible]umière des étoiles [illegible] de 96,000,000 [illegible]qu'à nous, c'est-[illegible] aux étoiles té-[illegible]les astrono-[illegible] lumière, en raison de leur distance, doit mettre mille ans pour parvenir jusqu'à nous.

La cause de leur lumière est inconnue; nous savons seulement que les étoiles constituent autant de soleils. Pour les reconnaître et en faciliter l'étude, on les classe d'après leur éclat apparent, et le rang qu'on leur assigne aussi sert à les désigner sous les dénominations de première, de deuxième grandeur. On a établi sept ordres de grandeur, le dernier comprenant les étoiles les plus petites que l'on puisse à peine voir à l'œil nu. Outre les étoiles de diverses grandeurs vues au télescope ou à l'œil nu, il existe encore des amas d'étoiles appelées *nébuleuses*, en raison de l'aspect sous lequel elles se présentent à nous. Les nébuleuses sont très probablement formées d'un amas d'étoiles qui, en raison de leur grand éloignement de nous ou de leur faible éclat, ne peuvent être distinguées, de sorte qu'elles se présentent à nous comme une masse lumineuse. Peut-être aussi sont-elles une matière lumineuse et plus phosphorescente, disséminées dans l'immensité de l'espace, comme un nuage ou un brouillard, tantôt revêtant des formes capricieuses comme les nuages chassés par les vents, tantôt se concentrant autour de certaines étoiles à la manière des atmosphères des comètes. Mais quelle est la destination de cette matière nébuleuse? Sert-elle en se condensant à fonder de nouveaux systèmes stellaires ou des étoiles isolées?

Outre les étoiles fixes, il existe encore des étoiles qui, sans se distinguer des autres par un déplacement apparent ni par une différence d'aspect, sont sujettes à des accroissements périodiques d'éclat qui, dans un ou deux cas, sont l'extinction et la révivification complète : ce sont les étoiles périodiques.

De la lumière zodiacale. — La lumière ainsi nommée est celle que l'on aperçoit dans les beaux temps, aussitôt après le coucher du soleil, vers le mois d'avril ou de mai, ou avant le lever du soleil dans la saison opposée. Elle a la forme de cône ou de lentille, dont la direction est en général celle de l'écliptique, ou mieux celle de l'équateur solaire. Cette lumière est extrêmement faible, au moins dans nos climats, mais on la voit mieux dans les régions intertropicales, où elle ne peut être confondue

avec une aurore boréale. Elle s'annonce évidemment comme une atmosphère rare et de forme lenticulaire qui entoure le soleil, et s'étend au-delà des orbites de Mercure et même de Vénus.

De la lumière des étoiles doubles. — On s'est demandé s'il existait ou non des astres émettant plusieurs des couleurs du spectre et même une seule; les étoiles doubles sont dans ce cas. On appelle ainsi des étoiles qui se résolvent en deux et quelquefois en trois autres très rapprochées; elles obéissent à la même loi dynamique qui régit notre système. La lumière de ces astres présente des combinaisons binaires de rouge et de bleu verdâtre, de jaune et de bleu. La teinte bleue ou verte de la plus petite étoile est-elle due ou non à un effet de contraste? C'est une question qui a été résolue par M. Arago, comme il suit : une faible lumière blanche paraît verte à l'égard d'une forte couleur rouge, et passe au bleu quand la lumière vive environnante est jaunâtre. On observe précisément un effet de ce genre entre la partie brillante et la partie faible des étoiles doubles, ce qui tendrait à faire croire que la cause est la même. Il y a cependant des exceptions; car une petite étoile bleue accompagne souvent une grande étoile blanche sans apparence de couleur rouge, et dans ce cas on ne peut admettre des effets de contrastes. La couleur bleue, ne pouvant être attribuée à une illusion, doit être réellement celle de la lumière de certaines étoiles; c'est ce que M. Arago a effectivement constaté.

Il existe donc par conséquent un grand nombre d'étoiles doubles, émettant, les unes une couleur bleue, les autres une couleur verte. D'où peuvent donc provenir ces couleurs uniques? Doit-on les considérer comme le résultat de la décomposition d'une lumière analogue à celle du soleil, à travers les milieux qu'elle a pu traverser, la couleur complémentaire ou seulement une portion ayant été absorbée par ces milieux? Sont-elles dues encore à des étoiles qui s'éteignent, ou à un état de combustion de l'étoile semblable à celui de certains corps qui brûlent en n'émettant qu'un petit nombre de couleurs et même une seule? C'est ce qu'on ne saurait dire.

DE LA LUMIÈRE ÉLECTRIQUE.

Toutes les fois que deux corps chargés d'électricité contraire sont placés à une distance convenable, les deux électricités s'élancent l'une vers l'autre pour reformer du fluide neutre, en produisant une étincelle plus ou moins brillante. La tension nécessaire pour que cette production ait lieu, ainsi que la couleur de la Lumière, dépend de la forme des corps, de la pression des milieux gazeux que traverse la décharge, ainsi que de leur nature.

La Lumière électrique est d'autant plus brillante que les corps entre lesquels elle se manifeste sont meilleurs conducteurs; suivant la nature de ces corps, elle prend des teintes violacées, puis rouges *comme les corps combustibles qui brûlent plus ou moins lentement.*

La Lumière devient blanche et brillante quand la décharge a lieu dans un milieu condensé; et prend une teinte rougeâtre quand il est raréfié. Dans le premier cas, il faut une plus grande tension que dans le second; dans le vide, la Lumière est naturellement diffuse et très pâle.

La présence de particules matérielles dans le milieu traversé par la décharge modifie la couleur de la Lumière électrique.

Lorsqu'on élève la température du mercure dans le vide barométrique, la Lumière électrique qui traverse ce vide se montre d'une couleur verte, en raison des vapeurs mercurielles qui s'y trouvent en plus o[illegible] moins grande quantité. En élevant gradu[illegible] lement la température jusqu'à l'ébulli[illegible] du mercure, la décharge de quelque[illegible] caux y produit une Lumière très écl[illegible] due à ce que toutes les molécules de [illegible] deviennent incandescentes, tandis [illegible] froidissant le mercure, elle s'aff[illegible] peu, et tellement, qu'à 20° a[illegible] zéro, elle est à peine sensible [illegible] sible que dans une obscurit[illegible] Cet effet ne dépend, com[illegible] le concevoir, que de la [illegible] parcourue par l'électr[illegible] avec une batterie t[illegible] boules de l'excita[illegible] on peut avoir da[illegible] et éclatante. [illegible] mercuriel la [illegible] sible, la [illegible]

de mer. Par de nouvelles additions, elle passe au bleu et au pourpre. En faisant le vide au-dessus de l'alliage fusible, afin de ne pas avoir sensiblement de matières pondérables, la Lumière est pâle et d'un jaune paille. Tous les faits observés jusqu'ici tendent à prouver que les propriétés lumineuses de l'électricité appartiennent à la matière pondérable à travers laquelle les décharges sont transmises; néanmoins l'espace dans lequel il n'y a pas de quantités appréciables de cette matière est apte à transmettre les effets lumineux, pourvu toutefois que l'intensité de la décharge soit suffisante; mais il est probable que, dans ce cas, les parties matérielles des corps entre lesquels éclate la décharge interviennent dans la production de la Lumière : cet effet est analogue à celui qui a lieu quand on brûle du gaz hydrogène pur et du gaz hydrogène carboné; dans ce dernier, les corpuscules de carbone en ignition ou en combustion donnent plus d'éclat à la Lumière.

Nous avons dit que la Lumière électrique, quand la décharge traverse du gaz, dépend principalement, du moins sa couleur et son intensité, de la tension de l'électricité; mais cette cause n'est pas la seule, car la nature propre du gaz exerce aussi une influence sur la production du phénomène. A pression égale, dans l'air, les étincelles ont cette lumière intense et cette couleur bleue que nous leur connaissons. Elles ont souvent des [illegible]arties claires et obscures dans leur trajet, [illegible]st-à-dire qu'elles montrent des solutions [illegible]ontinuité quand la quantité d'électricité [illegible]lus considérable. Dans l'azote, elles [illegible] même apparence que dans l'air, si ce [illegible]e la couleur bleue ou pourpre est [illegible]ncée. Dans l'oxygène, les étincelles [illegible]nches que dans l'air ou dans [illegible]ussi brillantes. Dans l'hy[illegible]ntent une belle couleur [illegible]as due à sa faible den[illegible]raît quand on raréfie [illegible] acide carbonique, la [illegible] à celle de l'étincelle [illegible]n peu de couleur [illegible]drique, l'étincelle [illegible]ns parties ob[illegible] d'une bonne [illegible]arbone, elle [illegible]tôt l'autre.

Pour bien étudier le développement de l'étincelle dans l'air, à mesure que la distance augmente entre deux boules chargées d'électricité contraire, on opère de la manière suivante avec la machine de Nairne, qui fournit en même temps les deux électricités. Cette machine est tellement disposée que l'on peut approcher à volonté deux boules de métal en relation chacune avec un des deux conducteurs. Lorsque les deux boules sont placées de 4 à 6 millim. de distance, l'étincelle a la constitution suivante : Du côté négatif, on aperçoit un point lumineux bien prononcé; du côté positif, il y a également un point lumineux moins fort. Dans l'intervalle, on aperçoit une partie sombre violacée. Si l'on écarte peu à peu les deux conducteurs, la partie lumineuse négative se sépare en deux parties qui s'éloignent de plus en plus. L'étincelle se trouve alors composée de trois parties lumineuses et de deux parties sombres violacées. En continuant à écarter les boules, la partie lumineuse qui s'est détachée du conducteur négatif se rapproche de la lueur positive, et finit par se joindre à elle. Il ne reste plus qu'une très faible lueur du côté négatif, tandis qu'il y a une lueur très forte du côté positif. Les étincelles acquièrent alors une telle intensité qu'il est difficile de les analyser.

Pour obtenir l'aigrette électrique, il suffit de fixer à l'angle droit, sur le conducteur positif d'une machine électrique, une tige métallique de quelques lignes de diamètre, arrondie par le bout extérieur, et d'approcher ensuite la main ou toute autre surface conductrice. Quand on opère avec une puissante machine électrique, une petite boule métallique d'environ 18 millimètres de diamètre, fixée à l'une des extrémités d'une longue tige en cuivre, l'aigrette présente l'apparence suivante : une petite partie conique brillante paraît au milieu de la balle, laquelle se projette loin d'elle directement, à une petite distance; elle se brise soudainement en une large aigrette de pâles ramifications ayant un mouvement tremblé, et est accompagnée en même temps d'un claquement sourd et faible, dû à des décharges successives et intermittentes.

Avec une balle plus petite, l'aigrette est plus faible, et le son, quoique plus marqué,

est plus continu. Avec un fil à bout arrondi, l'aigrette est encore plus faible, mais séparable. Le son, quoique moins intense, est plus élevé et rend une note musicale distincte. Ce son est dû aux décharges successives, qui, arrivant chacune à des intervalles presque égaux, font entendre une note définie dont le ton monte avec l'accroissement de rapidité, la régularité et la rapidité de décharges intermittentes.

De la composition de la Lumière électrique. — On analyse la Lumière électrique, comme les autres Lumières, au moyen d'un prisme. On obtient un spectre dont la composition n'est pas la même que celle du spectre solaire. Cette différence se manifeste principalement dans le rapport des raies et des bandes. On distingue, dans le spectre électrique, plusieurs lignes en partie très claires, dont l'une, qui se trouve dans le vert, est d'une clarté pour ainsi dire brillante, en comparaison du reste du spectre. L'orangé renferme une autre ligne moins lumineuse, dont la couleur paraît être la même que celle de la ligne claire du spectre de la flamme de lampe. A peu de distance de l'extrémité du spectre, on remarque une ligne qui n'est pas très claire, et dont la Lumière est aussi fortement réfractée que celle de la Lumière claire de la lampe dans le reste du spectre. On distingue encore facilement dans diverses parties quatre lignes bien claires. Fraunhofer attribue la présence de ces lignes claires à une portion de la Lumière qui n'a pas été décomposée par les prismes.

M. Weathstone a étudié la composition du spectre de la Lumière électrique avec un télescope muni d'un micromètre. Il s'est servi d'un appareil électro-magnétique disposé de manière à donner une étincelle ne variant pas de position. Voici les principaux résultats qu'il a obtenus :

Le spectre de l'étincelle tirée du mercure consiste en sept bandes définies, séparées les unes des autres par des intervalles obscurs ; elles sont composées de deux bandes orangées rapprochées l'une de l'autre, d'une bande vert-brillant, de deux bandes vert-bleuâtre très rapprochées, d'une bande pourpre très brillante, et enfin d'une bande violette.

En étudiant la composition du spectre provenant des étincelles tirées du zinc, du cadmium, du bismuth, du plomb en fusion, Weathstone a trouvé que le nombre, la position et la couleur varient dans chaque cas. Le spectre du zinc et du cadmium donne la bande rouge, qu'on ne trouve pas dans les autres spectres. Les résultats ont été les mêmes en employant l'étincelle d'une pile voltaïque, nouvelle preuve de l'identité de la Lumière électrique provenant des machines ordinaires ou des appareils voltaïques.

L'influence des métaux est tellement marquée que, lorsqu'on tire l'étincelle d'alliages, on aperçoit simultanément les lignes qui appartiennent à chacun de ces métaux. L'intervention de la matière pondérable du conducteur, qui est volatilisée, est donc complétement démontrée. D'un autre côté, on sait que l'étincelle qui traverse l'air, en sortant d'un conducteur métallique ou autre, emporte toujours avec elle des particules matérielles, et que dès lors la Lumière électrique n'est pas formée seulement de la réunion des deux fluides, mais provient encore de l'ignition et même de la combustion des matières pondérables transportées, effet analogue à celui que l'on observe dans les flammes résultant de la combustion du gaz composé.

En résumé, nous voyons que réellement la Lumière électrique peut naître de la réunion des deux électricités, mais qu'elle a besoin, pour se manifester à nos yeux avec plus ou moins d'éclat, de la présence de particules matérielles insaisissables, et que modifient ces propriétés, comme nous le testent les raies différentes que nous re- vons dans les spectres obtenus avec mière électrique provenant des tirées de diverses substances.

Lumière de l'aurore boréale. — ainsi le phénomène lumineux quelquefois après le coucher d nord, rarement vers le co rement encore vers le n présente près de l'horiz vague ressemblant à cel cède le lever du soleil forme d'une nuée s fusées lumineuse colorées, et q mosphère. Te cipales qu'o

prend diverses formes ; son apparition est toujours accompagnée d'un dérangement dans la marche des variations diurnes de l'aiguille aimantée, non seulement dans les lieux où l'aurore boréale est visible, mais encore dans les contrées qui en sont éloignées. La supposition la plus admissible pour expliquer ce phénomène est de lui attribuer une origine électrique. On sait effectivement que l'électricité qui passe dans le vide s'y montre avec les mêmes apparences lumineuses que celle de l'aurore boréale. Or, l'air devenant moins dense à mesure qu'il s'élève au-dessus de la terre, si l'aurore est due à des décharges électriques ayant lieu dans des régions supérieures, ces décharges doivent présenter les mêmes apparences que dans des tubes remplis d'air plus ou moins raréfié. La présence d'une certaine quantité d'électricité dans l'atmosphère vient encore à l'appui de l'identité entre la Lumière électrique et celle des aurores.

Tous les faits observés montrent bien que les colonnes de l'aurore boréale obéissent à l'action du magnétisme terrestre, et doivent, par conséquent, être considérées comme analogues à ces jets lumineux produits entre deux pointes de charbon, dans le vide, au moyen d'une très forte batterie voltaïque. Tout tend donc à prouver que les rayons lumineux de l'aurore boréale sont dus à des décharges électriques qui s'opèrent dans les [illegible] supérieures, ou très probablement [illegible] delà de notre atmosphère. Nous renvoyons [illegible] plus amples développements à l'article [illegible] BORÉALE.

[illegible] *ière des étoiles filantes.* — Ces météores [illegible] ore très obscurs ; on les explique en [illegible] l'existence d'une zone composée [illegible] de petits corps dont les orbites ren[illegible] lan de l'écliptique vers le point [illegible] *a occuper tous les ans du 11* [illegible] Ces petits corps sont com[illegible] ment de matières oxyda[illegible], puis s'enflamment [illegible] s notre atmosphère, et [illegible] aux effets lumineux [illegible] (BECQUEREL.)

[illegible] PH. — Jacq. F., [illegible] enb. — Genre [illegible] cées-Combré[illegible] *Berl., n. fr.*, IV, 186). Arbres ou arbrisseaux de l'Asie tropicale. *Voy.* COMBRÉTACÉES.

LUMP. POISS. — *Voy.* LOMPE.

LUNA. MOLL. — Ce mauvais genre de Klein a été fondé pour une espèce de Calyptrée, probablement le *Calyptræa trochiformis*. Ce genre est tombé dans l'oubli. (DESH.)

LUNAIRE. *Lunaria.* BOT. PH. — Genre de la famille des Crucifères, tribu des Alyssinées, établi par Linné (*Gen.*, n. 809). Herbes des contrées centrales et australes de l'Europe, bisannuelles ou vivaces, grandes, légèrement velues ; à tiges cylindriques, droites, rameuses ; à feuilles alternes ou opposées, pétiolées, cordées, acuminées, dentées en scie ; à fleurs d'un rose clair, quelquefois couvert d'une teinte argentée, et disposées en grappe terminale.

Deux espèces seulement rentrent dans ce genre : la LUNAIRE VIVACE, *L. rediviva* L., et la LUNAIRE BISANNUELLE, *L. biennis* Mœnch. L'éclat argentin des fleurs de cette dernière espèce lui a valu les noms de *Satinée* et *Passe-satin*. Dans certaines localités, elle porte encore les noms de *Grande Lunaire*, *Médaille* et *Bulbonac*.

LUNANEA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Térébinthacées, établi par De Candolle (*Prodr.*, II, 92), Herbes de la Guinée. *Voy.* TÉRÉBINTHACÉES.

LUNATUS. MOLL. — Humphrey, dans le *Museum calonnianum*, a proposé ce g. pour y rassembler un certain nombre de Natices. *Voy.* ce mot. (DESH.)

LUNE. ASTR. — C'est ainsi qu'on appelle l'astre qui accompagne la Terre dans sa révolution annuelle autour du Soleil. Cette aptitude à suivre constamment les mouvements de translation de notre planète, lui a valu le surnom de *satellite de la Terre*. *Voy.* TERRE.

LUNETTE. MAM. — Nom vulgaire d'une espèce de Phyllostome. *Voy.* ce mot. (E. D.)

LUNOT. MOLL. — Le Lunot d'Adanson est une assez belle espèce de *Vénus*, à laquelle Gmelin a imposé le nom de *Venus senegalensis*. *Voy.* VÉNUS. (DESH.)

***LUNULACARDIUM.** MOLL. — M. de Münsters (*Pétrif. de l'Allemagne*) a proposé ce genre pour quelques coquilles fossiles, qui, d'après leurs formes générales, semblent avoisiner les *Opis* Defr. (DESH.)

LUNULARIA. BOT. CR. — Genre de la fa-

mille des Hépatiques, tribu des Marchantiées, établi par Micheli (*Nov. gen.*, 4, t. IV) pour de petites espèces d'Hépatiques très répandues en Europe.

LUNULE. MOLL. — *Voy.* COQUILLES au mot MOLLUSQUES.

LUNULINE. *Lunulina.* INFUS.?, ALGUES. — *Voy.* CLOSTÉRIE.

LUNULITE. *Lunulites* (diminutif de *luna*, lune). POLYP. — Genre de Bryozoaires, établi par Lamarck pour des Polypiers fossiles en forme de disque concave, ou de cupule, ou de dé à coudre, et présentant, sur la face convexe seulement, des cellules régulières comme celles des Flustres, et disposées en quinconce ou en stries rayonnantes et longitudinales dans les diverses espèces. La face concave est lisse ou marquée de rides et de sillons divergents. Plusieurs espèces fossiles des terrains secondaires et tertiaires étaient déjà connues quand M. Gray a décrit une Lunulite recueillie à l'état vivant sur les côtes d'Afrique : c'est la *L. Owenii*. (DUJ.)

LUPÉE. *Lupa.* CRUST. — Ce genre, qui appartient à l'ordre des Décapodes brachyures et à la famille des Portuniens, a été établi par Leach aux dépens des *Portunus* de Fabricius. Les Crustacés qui composent cette coupe générique ont la carapace généralement beaucoup plus large que longue, avec ses bords antérieurs armés chacun de neuf dents plus ou moints saillantes et spiniformes. Les orbites sont ovalaires, et dirigées obliquement en avant et en haut. Les fossettes qui logent les internes sont peu profondes, et l'article basilaire des antennes externes se soude au bord inférieur de l'angle supérieur du front. L'épistome est très étroit, avec le cadre buccal à peu près carré. Le troisième article des pattes-mâchoires externes est assez fortement tronqué en avant, et le plastron sternal, très large et à peine resserré postérieurement, est toujours assez bombé longitudinalement. Les pattes de la première paire sont très grandes ; les suivantes sont beaucoup moins longues, et toutes à peu près de même grandeur, avec les deux derniers articles des pattes de la cinquième paire constituant par leur élargissement des rames puissantes, et aidant beaucoup ces Crustacés dans leur natation. L'abdomen ne présente rien de remarquable. Les Lupées sont des Crustacés essentiellement pélagiens, et se rencontrent souvent en pleine mer. Plusieurs voyageurs en ont vu au milieu de l'Océan, n'ayant pour lieu de repos que des fucus flottants. La facilité avec laquelle ils nagent est extrême ; et, d'après les observations de Bosc, il paraîtrait même qu'ils ont la faculté de se soutenir à la surface de l'eau dans un état stationnaire et sans exécuter aucun mouvement. Cette coupe générique, que M. Milne-Edwards a divisée en trois sous-genres sous les noms de *Lupées convexes*, *nageuses* et *marcheuses*, renferme 13 espèces répandues dans les mers des Indes et d'Amérique ; une seule habite la Méditerranée : c'est la *Lupa lactata* Linn. Dans notre Atlas, CRUSTACÉS, pl. 2, nous avons représenté la LUPÉE PÉLAGIQUE, *Lupa pelagica* Linn., qui peut être considérée comme le type de ce genre. Cette espèce est commune dans la mer Rouge et dans tout l'océan Indien. (H. L.)

***LUPERINA.** INS. — Genre de l'ordre des Lépidoptères nocturnes, tribu des Apamides, établi par M. Boisduval, et dont l'espèce type est le *L. polyodon* (*Noctua id.* Linn.), commun dans toute l'Europe.

LUPERUS (λυπηρός, triste). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères, famille des Cycliques, tribu des Galérucites, créé par Geoffroy (*Hist. abr. des Ins.*, t. I, p. 230). Le type, *Chrys. flavipes* Linn., a pour femelle le *L. rufipes* de F. Dejean, qui adopte ce genre, en mentionne (*Catal.*, 3e éd., p. 406) 36 espèces de tous les points du globe ; mais il est possible que ce nombre soit moins élevé, car beaucoup de mâles noirs et des femelles à corselet rouge ou jaune auront été prises séparément pour espèces. On doit encore rapporter au rus le *Plinus longicornis* Fab., qu Bouleau. Geoffroy dit que les la sont assez grosses, courtes, d elles ont 6 pattes et une p leuse. Le reste de leur co blanc sale. On trouve ce dont elles mangent les

LUPIN. *Lupinus.* famille des Légu tribu des Lotées Linné a rangés pour ne pas r évidentes, q la monade

herbacées, sous-frutescentes ou frutescentes, qui croissent pour la plupart dans les parties tempérées et sous-tropicales de presque toute la surface du globe, surtout dans l'Amérique septentrionale, dont un petit nombre habitent aussi la zone intertropicale. Leurs feuilles sont digitées, le plus souvent à 5 folioles; quelquefois à 3 ou à un plus grand nombre; parfois même elles deviennent simples par l'effet d'un avortement; leurs stipules sont adnées au pétiole; leurs fleurs sont assez grandes, réunies en épis ou en grappes, le plus souvent terminales, accompagnées d'une bractée, très souvent aussi de deux bractéoles. Elles présentent l'organisation suivante : Calice divisé profondément en deux lèvres, dont la supérieure est plus courte et bifide, dont l'inférieure est trifide; corolle papilionacée, dont l'étendard est réfléchi sur les côtés, dont la carène est acuminée et présente deux onglets distincts; 10 étamines monadelphes dont les anthères sont alternativement oblongues et presque réniformes; style filiforme, courbé en dedans; stigmate terminal, presque arrondi, barbu; légume coriace, oblong, plus ou moins comprimé, renfermant deux ou plusieurs graines qui produisent extérieurement des renflements transversaux et obliques. Quelques espèces de Lupins méritent d'être signalées ici, parce qu'on les cultive soit comme fourrages, soit comme plantes d'ornement.

1. Lupin blanc, *Lupinus albus* Linn. Cette ...èce, la plus importante du genre, est ori...ire du Levant. Sa tige est droite, un peu ..., haute de 3-5 décimètres; ses feuilles ...igitées, à 5-7 folioles obovales-oblon...tières, glabres en dessus, revêtues ...us et à leurs bords de longs poils ... fleurs sont blanches, ainsi que ... nom, alternes, pédicellées, ...e bractéoles, réunies en une ...le; la lèvre supérieure de ...re, l'inférieure tridentée. ...ssé; il renferme 5 ou 6 ...biculaires. Le Lupin ...mment dans nos dé..., et généralement ...les de l'Europe, ...e divers avan...re une assez ...ncore jeune ...particuliè...rement aux Moutons; ses graines, dépouillées en partie de leur amertume naturelle par une macération de vingt-quatre heures, constituent un bon aliment pour les Bœufs; c'était même jadis un mets fort estimé des anciens, et ce goût s'est conservé jusqu'à nos jours en Égypte et dans quelques parties de l'Italie; néanmoins, comme la cuisson ne leur enlève qu'en partie leur amertume, et que, de plus, elles sont toujours difficiles à digérer, elles ne forment jamais qu'un aliment fort médiocre. En médecine, on a longtemps classé la farine de Lupin parmi les farines résolutives; mais aujourd'hui, son emploi est entièrement abandonné. L'usage le plus important du Lupin blanc est celui qui consiste à l'employer comme engrais, en l'enfouissant tout entier pendant qu'il est en fleur; à ce titre, il offre d'autant plus d'avantage, que, prospérant dans les plus mauvaises terres, dans des sols sablonneux où toute autre plante végéterait fort mal ou pas du tout, il fournit un moyen commode de les améliorer. La culture de cette plante ne s'élève guère dans le nord, à cause de sa sensibilité au froid.

2. Lupin termis, *Lupinus termis* Forsk. Cette espèce, originaire de l'Égypte, présente la plupart des caractères de la précédente, de laquelle elle se distingue surtout par les bractéoles qui accompagnent ses fleurs, et par les trois dents très peu marquées de la lèvre inférieure de son calice. Ses fleurs sont blanches et blanchâtres au sommet. On la cultive dans le royaume de Naples comme un bon fourrage vert pour les chevaux.

Parmi les espèces de Lupins qu'on cultive comme plantes d'ornement, nous nous bornerons à mentionner les suivantes : Le Lupin changeant, *Lupinus mutabilis* Sweet, originaire de la Colombie, où il forme un arbuste toujours vert, dont les fleurs bleues et jaunes à la fois sont remarquables par leur beauté et par leur odeur suave; le Lupin de Cruckshanks, *Lupinus Cruckshanksii* Hook., dont les fleurs ont une très belle couleur bleue et une odeur agréable; le Lupin bigarré, *Lupinus varius* Linn., qui croît spontanément parmi les moissons dans le midi de l'Europe, etc., etc. (P. D.)

LUPINELLE. bot. ph. — Nom vulgaire du Trèfle et du Sainfoin.

LUPINUS. BOT. PH. — *Voy.* LUPIN.

LUPON. MOLL. — Sous ce nom, Adanson a décrit une petite espèce de Porcelaine, qui, d'après M. de Blainville, serait le *Cypræa lota* de Linné. *Voy.* PORCELAINE. (DESH.)

***LUPONIA.** MOLL. — Genre proposé par M. Gray, dans sa *Monographie de la famille des Cyprées*, pour un groupe de Porcelaines qui se distinguent des autres par les stries transverses qui couvrent leur surface ; mais ce genre n'est point admissible. *Voy.* PORCELAINE. (DESH.)

LUPULINE. BOT. PH. — Espèce du g. Luzerne.

LUPULINE. CHIM. — *Voy.* HOUBLON.

LUPULUS, Tournef. BOT. PH. — Syn. d'*Humulus*, Linn. *Voy.* HOUBLON.

LUPUS. MAM. — Nom latin du Loup. *Voy.* l'article CHIEN. (E. D.)

LURIDÆ. BOT. PH. — Linné, dans ses *Essais de familles natur.*, donnait ce nom à un assemblage de genres qui maintenant sont rapportés à plusieurs familles différentes, principalement aux Solanées, aux Scrophularinées, aux Apocynées, et qui pour la plupart présentent des propriétés vénéneuses, ce qui leur a valu sans doute ce nom de mauvais augure, quoique toutes soient loin de présenter cette coloration livide (*luridus*) par laquelle il les caractérise. (AD. J.)

LUSCINIA. OIS. — Nom latin du Rossignol et du genre dont il est le type. (Z. G.)

***LUSCINIDÉES.** *Luscinidæ.* OIS. — Famille de la tribu des Passereaux dentirostres, établie par G.-R. Gray dans sa liste des g. ornithologiques, et qui embrasse la presque totalité des espèces que Linné et Latham introduisaient dans leurs g. *Motacilla*, *Parus* et *Sylvia*. Cette famille est décomposée dans l'ouvrage de G.-R. Gray en plusieurs sous-familles : celle des MALURINÉES (*Malurinæ*), qui comprend les g. *Orthotomus*, *Prinia*, *Drymoica*, *Bradypterus*, *Melizophylus*, *Malurus*, *Stipiturus*, *Cysticola*, *Hemipteryx*, *Praticola*, *Amytis*, *Sphenœacus*, *Dasyornis*, *Sphenura*, *Cinclorhamphus* et *Megalurus* ; celle des LUSCININÉES (*Luscininæ*), de laquelle font partie les g. *Cettia*, *Pseudo-Luscinia* (*Luscinopsis*), *Locustella*, *Ædon*, *Luscinola* (*Calamodyta*), *Hippolais*, *Cyanolis*, *Regulus*, *Phyllopneuste*, *Sylvia*, *Curruca*, *Nisoria* et *Luscinia* ; celle des SAXICOLINÉES (*Saxicolinæ*), qui se compose des g. *Copsychus*, *Ruticilla*, *Niltava*, *Siphia*, *Cyanecula*, *Calliope*, *Erythacus*, *Sialia*, *Petroica*, *Hylodes*, *Symmorphus*, *Origma*, *Thamnobia*, *Campicola*, *Saxicola* et *Fruticicola* ; celle des ACCENTORINÉES (*Accentorinæ*), qui réunit les g. *Accentor*, *Enicocichla*, *Trichas*, *Sericornis*, *Acanthiza*, *Pyrrholæmus*, *Xerophila*, *Psilopus*, *Jora* et *Crataionyx* ; celle des PARINÉES (*Parinæ*), composée des g. *Ægithalus*, *Melanochlora*, *Paras*, *Megistina*, *Tyrannulus*, *Sphenostoma*, *Calamophilus*, *Orites*, *Parisoma*, *Psaltria*, *Ægithina* et *Hylophilus* ; celle des SYLVICOLINÉES (*Sylvicolinæ*), que concourent à former les g. *Dumecola*, *Sylvicola*, *Parula*, *Wilsonia*, *Vermivora*, *Mniotila*, *Sylvietta* et *Zosterops* ; enfin celle des MOTACILLINÉES (*Motacillinæ*), qui renferme les g. *Muscisaxicola*, *Motacilla*, *Budytes*, *Dahila*, *Enicurus*, *Grallina*, *Acanthiza*, *Anthus* et *Corydalla*.

A l'exception de la sous-famille des Parinées, et de quelques g. dispersés dans les autres sous-familles, les Luscinidées de G.-R. Gray correspondent à la famille des Becs-Fins de G. Cuvier.

Nous examinerons aux articles MÉRION, MÉSANGE, SYLVIE et TRAQUET, quelle est la valeur de ces divers g., quels sont ceux par conséquent qui devront être maintenus ; et nous examinerons aussi si les rapports naturels qui unissent les uns aux autres doivent rester tels que les établit G.-R. Gray. (Z. G.)

LUSCININÉES. *Luscininæ*, G.-R. Gray. OIS. — *Voy.* LUSCINIDÉES. (Z. G.)

***LUSCINIOLA**, G.-R. Gray. OIS. — de *Calamoherpe*. *Voy.* SYLVIE. (Z.

***LUSCINOIDES**, Bonap. OIS. — la famille des Fauvettes. *Voy.* SYLV

***LUSCIOLA**, Keys et Blas. de *Luscinia*. *Voy.* SYLVIE.

***LUSIE.** *Lusia* (nom myth — Genre proposé par M pour des Polypes nus pé forme générale, se r certaines Vorticelles antérieur du corps de tentacules ciliés nisation intérieu des Flustres. fixées sur Chausey.

LUTH

du groupe des Tortues de mer. *Voy.* CHÉLONÉE. (E. D.)

*LUTHERA, Schultz. BOT. PH. — Syn. de *Troximon*, Gœrtn.

LUTJAN. *Lutjanus*. POISS. — Cette dénomination avait été primitivement appliquée par Bloch à un genre particulier de Poissons. Ce genre n'ayant pas été adopté, le nom de *Lutjan* a été réservé à quelques espèces des genres Mésoprion, Centropiste, Pristipome, Crénilabre et Sublet.

*LUTKEA. BOT. PH. — Genre de la famille des Saxifragacées-Saxifragées, établi par Bongard (*in Mem. acad. St.-Petersb.*, VI, sér. II, 130; t. II)? Herbes de l'Amérique arctique. *Voy.* SAXIFRAGACÉES.

*LUTODEIRA. POISS. — Genre établi sur le *Mugil Chanos* de Forskal, qu'Ehrenberg a reconnu pour un poisson de la famille des Cyprins. *Voy.* CHANOS et MUGIL.

LUTRA MAM. — Nom latin du genre Loutre. *Voy.* ce mot. (E. D.)

LUTRAIRE. *Lutraria*. MOLL. — Une grande coquille bivalve, commune sur nos côtes de l'Océan et non moins abondante sur différents points du littoral méditerranéen, a été nommée *Chama peloris* par Rondelet et tous les autres naturalistes de la même époque. Cette coquille, figurée par Lister, Gualtieri et d'autres iconographes, a été inscrite par Linné dans son genre *Mactra*, et, en cela, il a été imité par le plus grand nombre des naturalistes modernes. Cependant Linné, avant de se fixer définitivement à l'opinion que nous venons de [illegible], en avait professé une autre; car [illegible] trouvons le type des Lutraires parmi [illegible] aussi bien dans la 16e édition du [illegible] *Naturæ* que dans le *Museum Ulricæ* [illegible] que Lamarck, dans ses premières conchyliologie, tenta la réforme des de classification, il re[illegible]le dont nous venons de [illegible] propres à la distinguer [illegible] l'avait placée jus[illegible] fut conduit à l'é[illegible]raire, qui, bientôt [illegible] plupart des clas[illegible]re, en suivant [illegible]e Lamarck, soit [illegible]tant celle de [illegible] longtemps, [illegible]esta assez incertaine, et les zoologistes ne furent fixés à cet égard qu'au moment où parut, en 1818, le cinquième volume des *Animaux sans vertèbres*. C'est alors que l'on put juger de l'importance du genre et de sa composition. L'examen des onze espèces inscrites dans l'ouvrage de Lamarck prouve que ce naturaliste confondait dans le genre Lutraire deux types bien distincts de Mollusques acéphalés : l'un représenté par les espèces de la première section du genre, l'autre comprenant la première espèce de la seconde section. Ce second type a été séparé sous le nom de *Lavignon* par Cuvier, dans le *Règne animal*, mais plus anciennement sous celui de *Trigonella* par d'Acosta, dans sa *Conchyliologie britannique*. Cette réforme une fois admise, les Lutraires se réduisent à un plus petit nombre d'espèces; mais aussi ce genre présente des caractères beaucoup plus naturels. Cependant nous nous sommes plusieurs fois demandé si les Lutraires devaient être séparés génériquement des Mactres. Pour répondre à cette question, nous avons employé un moyen qui nous a réussi souvent, et qui consiste à comparer minutieusement les caractères des deux genres et à constater leur ressemblance et leurs différences. Par cet examen minutieux et en observant uniquement les coquilles (car jusqu'ici l'animal est resté inconnu), nous avons été conduit à regarder les Lutraires comme une simple section des Mactres. En effet, il s'établit entre les deux genres un passage insensible non seulement dans la forme extérieure, mais encore pour tous les caractères de la charnière.

Ainsi, dans les Mactres, les coquilles sont généralement triangulaires; mais déjà, dans la Mactre du Brésil et quelques autres espèces, la forme devient beaucoup plus transverse; et à mesure que la coquille s'allonge, elle devient plus bâillante à ses extrémités; au reste, le bâillement des valves ne se montre pas seulement dans les espèces allongées, on le retrouve à divers degrés dans presque toutes les espèces. Si nous prenons la charnière, on sait que dans les Mactres elle est constituée d'abord par un cuilleron médian, intérieur, sur lequel s'attache un ligament fort épais. Sur le côté antérieur s'élève une dent cardinale, tout-à-fait spéciale aux Mactres, et qui conserve constamment la forme

d'un V; de chaque côté de cette charnière se montre une dent latérale, saillante et sublamelleuse. Tel est le développement le plus habituel de la charnière dans les Mactres; mais si on a sous les yeux un grand nombre d'espèces, tant fossiles que vivantes, ces caractères ne se conservent pas identiquement les mêmes. C'est ainsi que les deux parties constituant la dent en V se rapprochent peu à peu en formant un angle plus aigu, et ont une tendance à se confondre; les dents latérales elles-mêmes s'épaississent et s'abaissent en même temps, et finissent par être réduites à l'état rudimentaire, de sorte que l'on voit ainsi par gradation s'établir la charnière des Lutraires. Cette charnière consiste en un cuilleron saillant, horizontal, destiné à recevoir le ligament. En avant se trouve la dent en V, telle que la montrent les Mactres, et enfin de chaque côté, dans la *Lutraria rugosa*, par exemple, on remarque des dents latérales assez saillantes, et dans les autres espèces, de simples plis, derniers vestiges de ces dents latérales. C'est ainsi que se démontre toute l'analogie qui existe entre les deux genres dont il est ici question. Tout nous porte à croire que les animaux eux-mêmes présenteront des modifications analogues, ce dont il ne sera possible de juger qu'au moment où l'on aura pu comparer les animaux des espèces de Mactres les plus rapprochées des Lutraires. Si nous prenons les Mactres de nos mers, et si nous les comparons à nos Lutraires, nous trouvons entre ces espèces des différences considérables propres à maintenir ces deux genres. Mais si l'on pouvait joindre à l'observation de ces animaux celle des espèces transitoires en quelque sorte, peut-être alors se trouverait justifiée l'opinion que nous avons adoptée autrefois, d'après laquelle les Lutraires devraient rentrer dans les Mactres à titre de sous-genre. Quoi qu'il en soit, nous ne voyons aucun inconvénient à conserver le genre Lutraire dans l'état actuel de la science, sauf à le réunir plus tard aux Mactres.

Toutes les Lutraires sont des coquilles allongées, transverses, équivalves, inéquilatérales, bâillantes aux deux extrémités. Leur test est généralement solide et épais; il existe cependant des espèces minces et fragiles; presque toutes sont couvertes d'un épiderme assez épais qui se prolonge sur les parties exsertiles de l'animal, telles que les siphons et le manteau. Sur le bord cardinal se montre un grand cuilleron saillant dans l'intérieur, et en avant une dent comprimée en V; les impressions musculaires sont assez grandes; l'impression palléale, parvenue vers l'extrémité postérieure des valves, revient en avant en formant une longue et profonde sinuosité horizontale, et rejoint enfin l'impression musculaire postérieure.

L'animal a exactement la forme de la coquille dans laquelle il est contenu; il est revêtu d'un ample manteau dont les lobes égaux tapissent l'intérieur des valves. Un bord musculaire, épais, forme sa circonférence, et laisse sur la coquille l'impression dont nous avons parlé. En arrière, ce manteau se prolonge en une masse cylindrique très allongée et fort épaisse, résultant de la réunion des deux siphons. Ces siphons sont séparés à l'intérieur par une cloison membraneuse, et à leur extremité libre existe une ouverture pour chacun d'eux. Le siphon anal est un peu plus petit; son bord se prolonge en une membrane fort mince, en dehors de laquelle s'élèvent, en grand nombre et sur plusieurs rangs, des tentacules simples et très fins. L'ouverture du siphon branchial est tout-à-fait différente; son bord extérieur présente un petit nombre de tentacules simples, mais en dedans s'en élèvent de très grands, disposés d'une manière symétrique, et découpés sur leur bord en nombreuses lanières: ils s'élèvent en voûte [illegible] dessus de l'ouverture du siphon, et leu[illegible] gitation souvent entrecroisée constitu[illegible] espèce de tamis à mailles irréguli[illegible] travers lequel l'eau est obligée [illegible] avant de pénétrer dans la cavit[illegible] teau. Les bords du manteau [illegible] entre eux dans presque to[illegible] gueur; ils laissent en avant [illegible] le passage d'un pied tr[illegible] de chaque côté, et tou[illegible] à celui des Mactres. [illegible] muscle adducteur a[illegible] verture de la bou[illegible] fente transverse, [illegible] membraneuses [illegible] droite et à ga[illegible] palpes labi[illegible] leur surfa[illegible]

membraneuses d'une grande finesse et d'une parfaite régularité. De chaque côté d'une masse abdominale peu considérable se remarque une paire de grands feuillets branchiaux, dont l'extrémité antérieure vient s'interposer entre les palpes labiaux. Ces feuillets parvenus en arrière de l'abdomen se joignent entre eux, et viennent s'appliquer sur le pourtour de l'ouverture interne du siphon anal, de sorte que la cavité de ce siphon est constamment séparée de celle du manteau. Le cœur est placé, comme à l'ordinaire, sur le dos de l'animal, au point qui correspond à la charnière de la coquille; il est subfusiforme, et il embrasse l'intestin au moment où il sort de la masse abdominale; il est pourvu, de chaque côté, d'une oreillette triangulaire dont la cavité communique directement avec les vaisseaux branchiaux. L'ovaire occupe une place considérable dans la masse abdominale; au moment de la ponte cet organe est turgescent, d'un blanc laiteux, et au moyen de deux oviductes cachés sous les branchies, il laisse échapper une énorme quantité d'œufs, qui viennent se loger dans les lacunes des feuillets branchiaux.

Les Lutraires sont des Mollusques littoraux qui ont l'habitude de s'enfoncer perpendiculairement dans le sable vaseux, de s'y creuser un trou, au haut duquel vient s'ouvrir l'extrémité postérieure des siphons. Ces animaux sont particulièrement répandus dans les mers tempérées; cependant on en existe aussi dans les mers chaudes, les espèces de ces mers sont minces fragiles. Le nombre des véritables Lutraires est peu considérable; nous en connaissons 12 vivantes et 6 fossiles, provenant terrains tertiaires des étages moyens supérieurs; nous n'en connaissons aucune bassin de Paris, et toutes celles qu'ici ont été mentionnées dans les secondaires, examinées avec soin, doivent se distribuer dans [illegible]. (DESH.)

icola. MOLL. — Après Lutraire de Lamarck M. de Blainville, logie, change le Lutricole, tout ces que dans Il est évident que la dénomination proposée par M. de Blainville devient un double emploi qu'il faut abandonner. *Voy.* LUTRAIRE. (DESH.)

***LUTROSTYLIS**, G. Don. BOT. PH. — Syn. d'*Ehretia*, Linn.

LUVARUS. POISS. — *Voy.* LOUVAREOU.

***LUVUNGA.** BOT. PH. — Genre de la famille des Aurantiacées-Clausénées, établi par Hamilton (*ex Wallich Catalog. n.* 6382). Arbrisseaux de l'Inde. *Voy.* AURANTIACÉES.

LUXEMBURGIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Sauvagésiées, établi par Saint-Hilaire (*in Mem. Mus.*, IX, 351). Arbrisseaux du Brésil. *Voy.* SAUVAGÉSIÉES.

LUZERNE. *Medicago.* BOT. PH. — Grand genre de la famille des Légumineuses-Papilionacées, tribu des Lotées, de la diadelphie-décandrie, dans le système sexuel de Linné. Il comprend aujourd'hui au moins 90 espèces; on en trouve, en effet, 76 décrites dans le *Prodrome* (vol. II, p. 171 et suiv.) (en retranchant les deux espèces de la première section, qui sont rapportées maintenant aux *Anthyllis*); et, depuis la publication de ce volume, M. Walpers en a relevé 16 nouvelles. Ces plantes sont herbacées, sous-frutescentes; elles croissent spontanément dans les parties moyennes et méridionales de l'Europe; leurs feuilles sont presque toujours pennées-trifoliolées, dans des cas très rares, pennées avec foliole impaire, elles sont accompagnées de stipules adnées au pétiole; leurs fleurs sont petites, ordinairement réunies en petites têtes ou en épis axillaires, presque toujours jaunes; elles présentent les caractères suivants: Calice campanulé, 5-fide, dont les divisions sont égales entre elles ou légèrement inégales; les deux supérieures étant plus courtes; corolle papilionacée, dont l'étendard dépasse les ailes et la carène; cette dernière est un peu écartée de l'étendard, obtuse, marquée au-dessus de l'onglet de deux enfoncements latéraux; dix étamines diadelphes; ovaire à un ou plusieurs ovules; style glabre; stigmate capité. Le légume qui succède à ces fleurs est courbé en faucille ou plus souvent contourné en spirale, et fournit par là le caractère distinctif du genre. Parmi les espèces de Luzernes, la plupart sont de petites plantes qui abondent dans le midi de l'Europe, et qui offrent souvent de grandes difficultés pour

la détermination. Parmi elles, il n'en est qu'une sur laquelle nous ayons à dire ici quelques mots; mais avec ces plantes de peu d'intérêt direct, il en est une qui mérite de fixer particulièrement l'attention par sa grande utilité, et sur laquelle aussi nous nous arrêterons plus longtemps. Cette espèce est la suivante.

1. Luzerne cultivée, *Medicago sativa* Lin. Cette espèce est vulgairement désignée sous la seule dénomination de *Luzerne;* dans quelques départements méridionaux, particulièrement dans ceux formés par le Haut-Languedoc, on lui donne fort improprement le nom de *Sainfoin*, qui appartient à l'*Onobrychis sativa*, tandis que, par l'effet d'un renversement fort bizarre, cette dernière plante reçoit le nom de *Luzerne*, qui ne lui convient nullement. La racine de la Luzerne cultivée est vivace, très longue et très volumineuse, proportionnellement aux dimensions de la partie aérienne de la plante; en effet, sa tige ne s'élève guère qu'à 5 ou 6 décimètres; elle est droite, glabre et rameuse; les folioles de ses feuilles sont obovales-oblongues, dentées, mucronées; ses stipules lancéolées; ses fleurs, de couleur violacée, sont réunies en grappes axillaires; les légumes qui leur succèdent sont lisses et très finement réticulés à leur surface, tortillés en spirale à un ou deux tours; les graines sont jaunes et ovoïdes, ou presque en cœur. L'importance majeure de la Luzerne, cultivée comme plante fourragère, est connue de tout le monde; sa culture occupe une surface de terrain considérable, et la préférence qu'on lui donne sur les autres espèces fourragères s'explique très bien par la bonté et l'abondance supérieures des produits qu'elle fournit. Quoiqu'elle réussisse assez bien dans des terres de diverses natures, à la seule condition qu'elles ne soient pas humides et qu'elles aient été préalablement préparées avec soin, elle préfère cependant une bonne terre profonde. Dans ce cas, ses longues racines, pénétrant plus profondément, amènent une augmentation très notable dans la durée de la plante et dans les produits qu'elle fournit. Les semis se font de diverses manières et à des époques différentes, principalement au printemps, mais quelquefois aussi en été; très souvent on jette la graine dans une terre qui doit donner une autre récolte, mais d'autres fois aussi on la sème isolément; le succès paraît même être plus certain dans ce dernier cas. Les proportions qu'on en emploie le plus ordinairement sont de 20 kilogrammes par hectare. Cette culture est d'autant plus avantageuse que, quoique très productive, elle n'exige que fort peu de soins. Il suffit en effet, pour entretenir en très bon état une luzernière et pour augmenter sa durée, d'y répandre vers la fin de l'hiver un engrais bien consommé, des cendres de tourbe ou de houille, ou surtout du plâtre calciné, dont on connaît les excellents effets sur les diverses espèces de Papilionacées cultivées en fourrages; quelques hersages donnés à la fin de l'hiver produisent également de très bons effets. Une luzernière menée avec ces précautions et dans un bon fonds donne généralement trois coupes principales, et une dernière, souvent assez productive encore, qu'on nomme *regain*. Dans certains de nos départements méridionaux, particulièrement dans celui de l'Hérault, la récolte de la graine, obtenue après une première coupe de fourrage, donne des résultats très avantageux, le prix moyen de cette graine étant en moyenne de 60 fr. l'hectolitre.

On sait que la Luzerne cultivée a un ennemi fort dangereux dans la Cuscute, qui, l'enlaçant de ses filaments nombreux, et appliquant sur elle ses suçoirs, ne tarde pas à l'affamer et à la faire périr. Le seul moyen vraiment efficace qu'on ait trouvé jusqu'à ce jour pour débarrasser les Luzernières de ce parasite dangereux consiste à [illegible] ler les places attaquées; l'action du [illegible] n'empêche pas la plante de repousser [illegible] vigueur.

La Luzerne sèche constitue un [illegible] excellent et très nutritif; mais, [illegible] elle ne doit être donnée qu'avec [illegible] on doit surtout se garder d[illegible] mide; car, dans ce cas, [illegible] les bestiaux des gonflements [illegible] souvent mortels.

2. Luzerne houe[illegible] Linn. Cette petite [illegible] gairement sous [illegible] ou simplement [illegible] sous celui de [illegible] chée, grêle;

base, élargies au sommet, qui présente de petites dents; ses stipules sont lancéolées, aiguës; ses fleurs sont petites, d'un jaune doré, réunies en épi court à l'extrémité de pédoncules axillaires plus longs que les feuilles; il leur succède des légumes réniformes, pubescents, réticulés à leur surface, renfermant une seule graine presque réniforme. Elle est très commune dans les champs; elle commence à présenter un intérêt réel aujourd'hui que sa culture, après être restée longtemps confinée dans un petit nombre de points, a commencé de se répandre en France. Elle donne un fourrage de bonne qualité, et elle peut offrir d'autant plus d'avantages qu'elle réussit très bien dans des terres de qualité fort médiocre; elle est de plus très précoce.

3. LUZERNE EN ARBRE, *Medicago arborea* Linn. Cette espèce est ligneuse et forme un joli arbrisseau toujours vert. Ses folioles sont obovées-cordées, presque entières; ses stipules sont linéaires, aiguës, entières; ses fleurs sont jaunes, en grappes; elles se succèdent pendant presque tout l'été; ses légumes sont tortillés en limaçon, marqués de nervures transversales réticulées, à 2-3 graines. Elle est originaire d'Italie, où on la regarde comme fournissant un bon fourrage. Gleditsch a montré que c'était elle qui avait reçu des anciens, et particulièrement de Virgile, le nom de Cytise. Dans nos contrées, elle est fréquemment cultivée comme [illegible]ante d'ornement; elle pousse en pleine terre [illegible]s nos départements du midi; elle est [illegible]ngerie à Paris. On la multiplie de se[illegible] de marcottes et de boutures. Elle a [illegible]nsportée à la Guiane, où, d'après [illegible] on emploie ses feuilles comme [illegible], et ses fleurs comme pectorales. (P. D.)

[illegible] BOT. PH. — Genre de la fa[illegible]minées-Oryzées, établi par [illegible]). Gramens de l'Amérique [illegible]MINÉES.

[illegible] — Genre de la famille [illegible]par De Candolle (*Fl.* [illegible]s montagnes boisées [illegible]réquentes surtout [illegible]

[illegible] — Genre de la [illegible]riées, établi [illegible].; III, 66; t. 293). Sous-arbrisseaux du Chili et du Pérou. *Voy.* SMILACÉES.

***LYBAS** (nom mythologique). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères, tétramères de Latreille, famille des Clavipalpes, créé par nous, et adopté par Dejean (*Catal.*, 3e édit., p. 453) et par M. Th. Lacordaire, dans sa *Monographie des Érotyliens*. Ce dernier auteur en décrit 18 espèces américaines. Les *Er. ferrugineus* et *thoracicus* d'Ol., originaires de Cayenne, font l'une et l'autre partie de deux divisions établies par ce professeur. (C.)

LYBIE. *Lybia*. CRUST. — Syn. de Mélie. *Voy.* ce mot. (H. L.)

***LYCAON** (nom mythologique). MAM. — Cette dénomination a été appliquée : 1° par M. Smith (*Griff. anim. kind.*, 1827) à un genre de Carnivores de la famille des Chiens, et 2° par M. Wagler (*Syst. d'amphib.*, 1820) à un groupe de Marsupiaux. (E. D.)

LYCASTIS. ANNÉL. — Genre de Néréides établi par M. Savigny (*Syst. des Annél.*, p. 43) pour une espèce des mers du Nord décrite par M. Müller sous les noms de *Nereis armillaris*. (P. G.)

***LYCÈNE**. *Lycœna*. INS. — Genre de l'ordre des Lépidoptères diurnes, tribu des Lycénides, établi par Fabricius, et présentant pour caractères essentiels : Antennes en massue ovalaire; palpes avancés, à dernier article long, très grêle; ailes arrondies.

Duponchel (*Catalogue des Lépidoptères*, pag. 30) cite 52 espèces de ce genre, qu'il répartit en deux sections fondées sur la présence ou l'absence d'une queue aux ailes inférieures. Nous citerons comme une des belles espèces de ce genre la LYCÈNE ADONIS, *Lycœna Adonis* Fabr. (*Argus bleu céleste* Eng.), très petit Papillon dont les ailes sont d'un beau bleu dans le mâle et d'un brun foncé dans la femelle, couvertes de nombreuses petites taches noires, et ornées d'une bande marginale de taches fauves, avec la frange blanche, entrecoupée de noir dans les deux sexes. Cette espèce est répandue dans une grande partie de l'Europe. Nous l'avons représentée dans l'Atlas de ce Dictionnaire, INSECTES LÉPIDOPTÈRES, pl. 5, f. 3.

***LYCÉNIDES**. *Lycenides*. INS. — Tribu de la famille des Diurnes, dans l'ordre des Lépidoptères, et caractérisée de la manière suivante par Duponchel (*Catal. des*

Lépid., p. 28) : Antennes droites, dont la tige est toujours annelée de blanc, et terminée par une massue allongée de forme un peu variable. Palpes dépassant de beaucoup la tête, et dont le dernier article est toujours grêle et bien distinct des deux autres. Yeux oblongs, cernés de blanc. Corselet robuste. Abdomen plus ou moins court, et caché presque en entier par les deux bords internes des ailes inférieures, qui se rejoignent en dessous, et forment gouttière dans l'état de repos. Cellule discoïdale des mêmes ailes ouverte. Crochets du bout des tarses très petits.

Les chenilles sont en forme de Cloportes, pubescentes, à tête petite et rétractile, avec les pattes extrêmement courtes.

Cette tribu renferme 3 genres, nommés *Thecla*, *Polyommatus* et *Lycœna*. *Voy.* ces mots. (J.)

***LYCESTE**. *Lycesta*. CRUST. — Syn. de *Leucothoe*. *Voy.* ce mot. (H. L.)

LYCHNANTHUS, Gmel. BOT. PH. — Syn. de *Cucubalus*, Tournef.

LYCHNIDE. *Lychnis*. BOT. PH. — Beau genre de la famille des Caryophyllées, tribu des Silénées, de la décandrie pentagynie dans le système sexuel de Linné. Il comprend aujourd'hui environ 30 espèces, dont plus d'un tiers appartiennent à la Flore française, et qui habitent toutes les parties de l'hémisphère boréal situées en deçà du tropique du Cancer. Ce sont des plantes herbacées vivaces, rarement annuelles, à feuilles simples, opposées, dont les fleurs, ordinairement grandes et belles, sont disposées en inflorescences diverses, et présentent l'organisation suivante : Calice non accompagné de bractées, tubuleux et de forme variable, campanulé-ovoïde, turbiné, en massue, ou presque cylindrique; corolle à 5 pétales égaux, dont l'onglet est linéaire et allongé, dont la lame est entière ou bifide, ou même laciniée, presque toujours accompagnée d'un appendice à sa base; 10 étamines; ovaire (dans la fleur adulte) à une seule loge renfermant des ovules nombreux, portés sur un placentaire central, surmonté de cinq styles, que couvrent à leur côté interne les papilles stigmatiques. Le fruit qui leur succède est une capsule uniloculaire, qui s'ouvre au sommet en formant cinq dents qui répondent aux cinq styles. Plusieurs espèces de Lychnides, la plupart empruntées à notre Flore, mais embellies par la culture, figurent dans les jardins au nombre des plantes d'ornement les plus répandues et les plus remarquables; de plus il en est une qui infeste nos moissons, et qui mérite aussi une mention particulière.

A. GITHAGO, Desf. Calice cylindrique-campanulé coriace, à divisions très longues; capsule uniloculaire; anthophore, ou support commun des organes floraux plus intérieurs que le calice, nul.

1. LYCHNIDE NIELLE, *Lychnis Githago* Lam. (*Agrostemma Githago* Lin., *Githago segetum* Desf.). Cette espèce est annuelle; elle est très connue sous le nom vulgaire de *Nielle*; elle est beaucoup trop commune dans les champs parmi les moissons. Elle est hérissée de longs poils dans ses diverses parties; sa tige est droite, presque simple ou rameuse vers le haut, et s'élève à 6 ou 7 décimètres de hauteur; ses feuilles sont linéaires-allongées, aiguës au sommet; ses fleurs sont grandes, purpurines, solitaires, longuement pédonculées et terminales, leurs pétales sont échancrés au sommet, dépourvus d'appendice; ses graines sont noirâtres, chagrinées; leur mélange presque inévitable avec les grains des céréales altère la qualité de la farine de ces dernières; de plus, les agriculteurs ont cru remarquer que la présence de cette plante dans un champ de blé nuisait à la végétation de cette graminée : aussi prennent-ils des soins pour empêcher sa multiplication dans leurs récoltes.

B. AGROSTEMMA, DC. Calice ovoïde, à d[illegible] courtes; capsule uniloculaire; anthop[illegible] très court ou nul.

2. LYCHNIDE COQUELOURDE, *Lychni[illegible]naria* Lam. (*Agrostemma coronari[illegible]* Cette espèce croît spontanément [illegible] Alpes de Suisse et du Piémont, [illegible] rénées, où nous l'avons trouvé[illegible] gnères-de-Luchon, en Italie[illegible] quemment cultivée dans[illegible] est couverte dans toutes[illegible] poils blancs, cotonne[illegible] droite, dichotome, [illegible] précédente; ses feu[illegible] lancéolées; ses fl[illegible] ches, avec le ce[illegible] taires à l'extré[illegible] leur calice e[illegible] saillantes [illegible]

dentés en scie, appendiculés. Dans les jardins on possède des variétés de cette plante, à fleurs simples et doubles, de couleur uniforme, blanche ou pourpre, ou rouge écarlate. On lui donne vulgairement les noms de *Passe-Fleur*, *Œillet-de-Dieu*. Elle demande une terre légère; on la multiplie de graines qu'on sème immédiatement après leur maturité, et, pour les variétés à fleurs doubles, par éclats que l'on fait en automne.

3 et 4. Lychnide des bois, *Lychnis sylvestris* Hoppe; Lychnide dioïque, *Lychnis dioica* Lin. Ces deux espèces sont très voisines l'une de l'autre et d'un port analogue, mais la première est chargée de poils plus longs et plus nombreux; leur tige s'élève de 5 à 7 décimètres; leurs feuilles sont ovales ou lancéolées; leurs différences principales consistent: 1° dans les fleurs, qui, dans la première, sont rouges, inodores, presque sessiles, assez souvent hermaphrodites, à pétales divisés en deux lobes divergents, étroits, tandis que, dans la seconde, elles sont blanches, odorantes, pédonculées, toujours dioïques, à pétales divisés en deux lobes rapprochés et larges; 2° dans les capsules, qui sont presque arrondies et s'ouvrent en valves recourbées chez la Lychnide des bois; qui sont coniques et s'ouvrent par des dents droites chez la Lychnide dioïque. Nous réunissons ici comparativement ces deux plantes, que beaucoup de botanistes et tous les jardiniers confondent encore, et qui des [illegible]amps et des lieux ombragés où elles crois[illegible]t, la dernière très communément, sont [illegible]ées dans nos jardins, où elles sont con[illegible] sous les noms vulgaires de *Jacée*, *Ro*[illegible] [illegible]eurs fleurs, doublées par la culture, [illegible]n très joli effet, surtout pour la pre[illegible]deux. On les multiplie par les re[illegible]es oblige à produire en leur sup[illegible]que toute leur partie extérieure. [illegible]nt, du reste, un peu délicates, [illegible]t le froid et les grandes

[illegible] de coucou, *Lychnis flos* [illegible] plante croît commu[illegible] humides, d'où elle [illegible]rdins. Sa tige est [illegible]un peu visqueuse [illegible] à 5-6 décimè[illegible]ées-linéaires, [illegible]es, réunies en cyme assez serrée; leurs calices sont marqués de dix côtes longitudinales; leurs pétales sont divisés profondément en 4-5 lobes étroits, appendiculés. Par la culture, cette plante a donné une très jolie variété à fleurs doubles qu'on rencontre fréquemment dans les jardins, où elle est connue sous le nom vulgaire et fort impropre de *Véronique des jardiniers*. On en possède aussi une variété naine qu'on plante en bordures. Cette plante est délicate, d'une conservation assez difficile; on la multiplie de la même manière que la précédente.

C. Eulychnis, DC. Calice cylindrique, renflé vers son extrémité, à dents courtes; capsule uniloculaire; anthophore le plus souvent allongé.

6. Lychnide de Chalcédoine, *Lychnis Chalcedonica* Lin. Cette belle espèce, originaire des parties méridionales de la Russie, est l'une des plus répandues et des plus remarquables parmi les plantes d'ornement. Elle est généralement connue sous les noms de *Croix de Jérusalem*, *Croix de Malte*. Sa tige s'élève à 8-10 décimètres de hauteur; ses feuilles sont lancéolées, en cœur et embrassantes à leur base, légèrement velues; ses fleurs sont d'un beau rouge-minium, réunies en une cyme serrée; leurs pétales sont échancrés profondément, appendiculés; leur anthophore est allongé. Par la culture, on en a obtenu des variétés de couleurs diverses, blanches, roses, safranées, écarlates, souvent doubles. Ces dernières sont plus délicates et redoutent le froid. Cette plante demande une terre légère et une exposition méridionale; on la multiplie par graines, par boutures ou par éclats.

7. Lychnide a grandes fleurs, *Lychnis grandiflora* Jacq. Cette espèce, originaire de la Chine, commence à se répandre assez dans les jardins, où elle se fait remarquer par ses fleurs plus grandes que celles de toutes ses congénères, d'un beau rouge-minium. On la multiplie comme la précédente, mais surtout par graines semées sur couche au printemps. Elle redoute le froid.

D. Viscaria, DC. Calice cylindrique, renflé vers son extrémité; capsule demi-quinquéloculaire; ce caractère de cloisons incomplètes, qui divisent à moitié la cavité de la capsule, est un reste de l'organisation primi-

tive de l'ovaire jeune qui a persisté chez les plantes de cette section; en effet, l'ovaire jeune des Caryophyllées est divisé par des *cloisons* complètes en autant de loges que le pistil compte de carpelles; mais, à proportion que l'accroissement s'opère, ces cloisons s'amincissent, elles ne tardent pas à se rompre, et de là résulte pour ces ovaires l'apparence d'un placenta central libre, qui cependant, comme on le voit, ne doit nullement être comparé à celui des Primulacées et des familles organisées sur le même type. L'anthophore est allongé.

8. Lychnide visqueuse, *Lychnis viscaria* Lin. Cette plante croît naturellement dans les prairies sèches. Elle est cultivée dans les jardins, où l'on en possède une variété à fleurs doubles. Sa tige est haute d'environ 3 décimètres, droite et simple, visqueuse au-dessous des nœuds; ses feuilles sont linéaires, presque spathulées, glabres; ses fleurs sont purpurines, à pétales légèrement échancrés au sommet.

On cultive encore dans les jardins quelques autres espèces de Lychnides, soit indigènes, soit exotiques; mais, comme elles y sont beaucoup moins répandues que les précédentes, nous les passerons sous silence. (P. D.)

***LYCHNIDÉES.** *Lychnideæ.* BOT. PH. — M. Fenzl partage le groupe des Caryophyllées en plusieurs sous-familles et celles-ci en tribu. Les Lychnidées en forment une dans la sous-famille des Silénées. (Ad. J.)

***LYCHNOCEPHALUS** (λύχνος, lampe; κεφαλή, tête). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Vernoniacées, établi par Martius (*ex DC. Prodr.*, V, 83). Arbrisseaux du Brésil. *Voy.* COMPOSÉES.

***LYCHNOPHORA** (λύχνος, lampe; φορός, qui porte). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Vernoniacées, établi par Martius (*in Regensb. Denkschrift.*, II, 149). Arbustes du Brésil. *Voy.* COMPOSÉES.

***LYCHNURIS**, Dejean. INS. — Syn. de *Lucidota*, Laporte. (C.)

***LYCIDIUS**, Leach. INS. — Syn. de *Pinophilus*, Gravenhorst. *Voy.* ce mot. (C.)

LYCIET. *Lycium.* BOT. PH. — Genre de la famille des Solanacées, de la pentandrie monogynie dans le système sexuel de Linné. Il se compose d'environ 40 espèces de plantes frutescentes ou arborescentes, qui croissent dans la région méditerranéenne et dans les parties de l'Amérique tropicale situées au-delà de la chaîne des Andes. Ces végétaux ont des feuilles alternes, entières, quelquefois fasciculées; leurs fleurs sont de diverses couleurs, blanchâtres, jaunâtres, rosées, purpurines ou rouges-coccinées, solitaires ou groupées de diverses manières, portées sur des pédoncules extra-axillaires ou terminaux. Ces fleurs présentent: un calice urcéolé, à 5 dents égales ou à 3-5 divisions irrégulières; une corolle en entonnoir ou tubuleuse; 5 étamines insérées au milieu ou vers le fond du tube de la corolle; un ovaire à deux loges renfermant de nombreux ovules portés sur deux placentaires adhérents à la cloison; le style est simple, surmonté d'un stigmate en tête, déprimé ou 2-lobé. Le fruit qui succède à ces fleurs est une baie embrassée à sa base par le calice, à deux loges et renfermant des graines nombreuses. Quelques espèces de ce genre se rencontrent fréquemment en buissons, en haies, en tonnelles; l'une d'elles croît spontanément dans nos départements méridionaux, une autre est aujourd'hui naturalisée dans presque toute la France; ce sont les deux seules sur lesquelles nous nous proposions de dire ici quelques mots.

1. Lyciet d'Europe, *Lycium europæum* Linn. C'est un arbrisseau d'un aspect triste et maigre, très épineux, dont la tige est droite, les rameaux irrégulièrement flexueux, épineux au sommet, plus ou moins pencl[illegible] vers le sol; dont les feuilles sont en [illegible] vers leur base, élargies ou spathulée[illegible] leur sommet, glabres, fléchies obliqu[illegible] alternes et solitaires à l'extrémité d[illegible] ches, fasciculées par trois ou qu[illegible] les parties plus âgées. Ses fleurs s[illegible] res ou réunies par deux ou tro[illegible] cule court. Leur calice est trè[illegible] qué à son bord de cinq dents [illegible] de la corolle est blanchâ[illegible] d'une teinte violacée s[illegible] cinq lobes ovales, o[illegible] pâle. Ses étamines s[illegible] rouge dans une var[illegible] une autre. Cette [illegible] dans les parties [illegible] dans les îles [illegible] l'Afrique.

2. Lych[illegible]

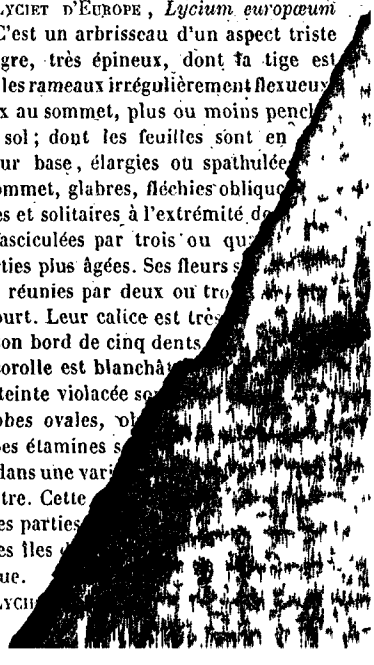

Lin. Cette espèce est connue vulgairement sous le nom de *Jasminoïde*; elle forme un arbrisseau un peu moins épineux que le précédent, dont les rameaux sont anguleux, longs et pendants; ses feuilles sont lancéolées, aiguës, glabres; ses fleurs sont d'une couleur purpurine ou violacée terne, plus foncée que chez le précédent, géminées, portées sur des pédoncules extra-axillaires; leur calice est divisé en deux lèvres; les étamines sont velues à leur partie inférieure et saillantes. Le fruit est jaune ou rouge-jaunâtre. Ce Lyciet est indiqué comme croissant spontanément en Asie, dans l'Afrique septentrionale, et dans les parties méridionales de l'Europe; mais il est depuis longtemps cultivé dans presque tous les jardins, en haies ou pour couvrir des tonnelles, et, comme il est fort peu délicat et qu'il réussit sans la moindre difficulté dans toutes sortes de terre et à toutes les expositions, il s'est naturalisé dans presque toute la France.

On cultive encore fréquemment d'autres espèces du même genre, surtout les *Lycium sinense* Lam. et *afrum* Lin. (P. D.)

***LYCODÈRES** (λύκος, loup; δέρη, cou). INS. — Genre de la famille des Membracides, tribu des Fulgoriens, de l'ordre des Hémiptères, établi par M. Germar et adopté par MM. Amyot et Serville. Les Lycodères sont très voisins des Bocydies; ils n'en diffèrent guère que par les éminences de leur corselet et les membranes foliacées de leurs ailes. Le type est le *L. fuscus* Am. et Serv. (BL.)

LYCODON (λύκος, loup; ὀδούς, dent). —M. Boié (*Isis*, 1827) donne ce nom à nombreuses divisions du grand g. *Voy.* ce mot. (E. D.)

DONOMORPHUS (*Lycodon*, Lyφή, forme). REPT. — Groupe formé par M. Fitzinger (*Syst.* et voisin de celle des Lyco- (E. D.)

(λύκος, loup; γάλα, lait). mpignons de la nomperdacées, établi par *operdon* par Linné, oon. Le péridium ux membranes, ante, le plus petites ver- intérieure, plus ténue, renferme le capillitium et les spores. Dans les premiers moments ces Champignons sont mous, s'écrasent comme de la bouillie; ils prennent ensuite plus de consistance et, de roses ou rouges qu'ils étaient, ils deviennent cuivrés, ferrugineux. Enfin le péridium se déchire irrégulièrement au sommet, et laisse échapper les spores. Le capillitium est très rare, composé de filaments rameux, cylindriques, quelquefois renflés dans différents points; leur surface est lisse dans quelques uns, verruqueuse dans d'autres. Ces verrues, selon M. Corda, représentent les basides, et supportent des spores globuleuses et glabres. Le *L. epidendrum* Fr. est très commun sur le vieux bois; sa belle couleur rouge attire toujours l'attention de ceux qui le rencontrent. (LÉV.)

***LYCOMEDES** (nom mythologique). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides xylophiles, établi par M. de Brême (*Annal. de la Soc. entomol. de Fr.*, 1844, t. II, 2e série, p. 298, pl. 8, fig. 1). L'espèce type et unique, le *Ly. Reichei* de l'auteur, est originaire de la Nouvelle-Grenade. (C.)

LYCOPERDACÉES, LYCOPERDACÉS, LYCOPERDINÉES. *Lycoperdaceæ*, *Lycoperdineæ*. BOT. CR. — Famille de Champignons probablement aussi anciennement connue que celle des Agaricinés, soit en raison de la fréquence des individus, soit en raison du phénomène qu'ils présentent de lancer un nuage de poussière quand on vient à les comprimer, et d'où leur est venu le nom de *Vesses de Loup*. Les auteurs, en créant cette famille, y ont réuni un trop grand nombre de genres; d'autres, au contraire, ne l'ont peut-être pas assez divisée. Malgré les progrès réels de la science, nous ne connaissons encore bien la structure que de quelques genres, et si nous établissons des rapprochements par analogie, nous ne devons le faire qu'avec circonspection, car souvent il est arrivé qu'un examen attentif a singulièrement modifié les conséquences que nous en avions déduites.

J'ai cherché dans cet article à établir une classification d'après les caractères connus des organes reproducteurs, et, au lieu de plusieurs familles, j'en ai formé une seule, que j'ai divisée en tribus dont les caractères

reposent sur la structure, la forme du réceptacle et des parties accessoires. Tous les Champignons qu'elle comprend appartiennent à la classe des Basidiosporés, dont les basides sont renfermés dans un réceptacle clos.

Les Lycoperdacés se divisent naturellement en deux grandes sections, en prenant pour point de départ leur mycélium. Dans la première, il a la forme de racines, de filaments blancs plus ou moins gros, qui se ramifient presque horizontalement à très peu de profondeur dans la terre. Les réceptacles, que l'on désigne généralement sous le nom de péridium, naissent sur différents points de ce mycélium, et se montrent à la surface du sol, auquel ils paraissent adhérer par une espèce de funicule. Dans la seconde, au contraire, le mycélium naît à la surface des corps et se présente sous la forme de filaments ou de membranes mucilagineuses. Souvent il avorte dans cet état: alors il prend une consistance plus grande et devient charnu. Trompés par l'apparence, Tode et Persoon en ont fait les genres *Mesenterica* et *Phlebomorpha*, selon qu'il était membraneux ou veiné; mais, quand les circonstances sont favorables, la surface libre se couvre de petits réceptacles qui, comme les précédents, se réduisent en filaments et en poussière. C'est à cette forme qu'appartiennent les *Myxogasteres* de Fries (*voy.* ce mot). Je ne m'occuperai pour le moment que des premiers ou Gastéromycètes.

Chez ceux-ci les réceptacles sont isolés ou groupés; ils sont globuleux, ovoïdes ou pyriformes, simples ou composés, nus ou renfermés dans une volve. Dans les genres *Lycoperdon* et *Mycenastrum*, ils sont aussi simples que possible, charnus, membraneux dans le premier et subéreux dans le second, la surface seulement recouverte d'une légère écorce verruqueuse ou tomenteuse qui disparaît avec la plus grande facilité. Dans le genre *Bovista*, ce cortex, d'abord plus épais que le réceptacle lui-même, perd son eau de végétation et se détache en lambeaux membraneux. Les réceptacles n'ont qu'une seule ouverture; le genre *Myriostoma* nous en présente un grand nombre, comme si plusieurs individus avaient été réunis. Cette ouverture, le plus ordinairement, n'est qu'une déchirure irrégulière, sans forme constante, tandis que, dans quelques *Tulostoma* et *Geaster*, elle se prolonge en tube ou en cône. Les réceptacles sont nus dans les genres *Lycoperdon*, *Mycenastrum*; mais, dans les *Batarrea*, *Geaster* et *Disciseda*, ils ont une véritable volve. Les *Batarrea*, qui ont tant d'analogie avec les Phalloïdés, sont primitivement renfermés dans une volve lâche, membraneuse, qui se déchire au sommet irrégulièrement, tandis que dans les Géastrés elle est coriace, et se rompt en rayons qui, en s'étalant, ressemblent à une étoile. De plus elle est très hygrométrique, ce qui lui permet selon la saison de revenir sur elle-même, de s'étaler, et même de se renverser entièrement.

La chair, la substance et mieux encore le parenchyme, que quelques auteurs désignent sous le nom de *Glèbe*, fournit le caractère principal des Lycoperdacés. Quand on l'examine dans le premier âge, on voit, après l'avoir coupé, qu'il forme une masse homogène blanche, rarement colorée, composée des cavités et des cloisons semblables à celles que présente une éponge très fine. C'est en mettant une tranche très mince de ce parenchyme sous le microscope que MM. Vittadini et Berkeley ont découvert la structure des organes reproducteurs. Comme dans les Agarics, les Clavaires, les Théléphores, etc., identiques avec celles des Bolets, des Polypores, dans lesquels on voit les parois de ces petites cavités recouvertes de basides terminés par quatre pointes ou stérigmates qui supportent une spore à leurs extrémités. Ces caractères positifs et incontestables prouvent évidemment que le *Scleroderma*, dont le parenchyme est ferme et compacte, dont les basides sont agglomérés et pressés les unes contre les autres, doit former une famille à part, distincte de celle des Lycoperdacés, malgré les apparences nombreuses qui semblent les rapprocher. Les belles observations de MM. Tulasne ne laissent rien à désirer à cet égard.

A mesure que ces champignons avancent en âge, ils éprouvent des modifications. Dans [illegible] puis employer [illegible] déjà plus les [illegible] les basides. [illegible] peut donner

structure. C'est probablement pour les avoir examinés à cet âge que l'on a eu des notions si vagues sur la place que les spores occupaient. Plus tard, quand ils ont acquis tout leur développement, on les voit changer de couleur et devenir bruns; de fermes qu'ils étaient, ils sont mous, s'écrasent avec la plus grande facilité et dégagent une odeur forte et désagréable; ils ressemblent à des fruits blets. Dans cet état ils paraissent éprouver une fermentation ou une décomposition pendant laquelle leur température m'a paru sensiblement augmentée; quelques jours s'écoulent, et alors on les trouve secs et souvent recouverts de petits cristaux aciculaires qui attirent fortement l'humidité, qui paraissent et disparaissent du jour au lendemain suivant l'humidité de l'atmosphère, même dans les herbiers. Lorsque ce mouvement de décomposition est opéré, les Lycoperdacés s'ouvrent au sommet, montrent des filaments bruns très fins, et lancent, à la plus légère pression, un nuage de poussière ou plutôt de spores : c'est de là qu'ils tirent leur nom. Les auteurs, en fixant les yeux sur ce dernier état des Lycoperdacés, ont introduit dans la science des caractères erronés. Ce capillitium auquel ils attachent tant d'importance n'existe pas; c'est un être imaginaire produit par la dissociation des tissus. En effet, quand on l'examine au microscope, on voit qu'il est composé de cellules allongées, cloisonnées, rameuses, anastomosées [illegible] réduites à leur plus simple expression; il n'y a plus de basides, de tissus ni d'organes. Enfin la partie supérieure disparaît [illegible]our, et il ne reste plus que la base du [illegible]on, qui persiste assez longtemps, et [illegible]ente une espèce de coupe à bord [illegible]égulier. Dodonœus, Sterbeck, [illegible]e, l'ont figurée, et Desfontaines [illegible]ré dans sa *Flore atlantique*, [illegible]*Lycoperdon complanatum*, [illegible]ce que le capitaine Du- [illegible]bondamment en Al- [illegible]

[illegible]dacés sont fines et [illegible]me est ronde, et [illegible]sée. Pâlisot de [illegible]t ne regardait [illegible]des globules [illegible]i, qui sont mélangés avec les filaments et qui ne sont que des excréments d'insectes.

La couleur des spores et des filaments est d'un grand secours pour la distinction des espèces; mais comme ces champignons, quand on les récolte, ne parcourent pas toujours toutes les périodes de la végétation, il en résulte que dans une même espèce la couleur n'est pas constante. M. le professeur Fries a parfaitement saisi cette circonstance, et il n'attache d'importance à la couleur que lorsque le champignon a pu se développer entièrement et librement. Leur volume est également très variable. Le *Lycoperdon giganteum*, la plus grosse espèce de nos pays, m'a présenté des individus dont le diamètre était de 40 à 45 centimètres. M. Czerniaiew en a rencontré en Crimée une nouvelle espèce, le *Lycoperdon horrendum*, dont le diamètre dépasse quelquefois 1 mètre. « Ce » champignon, dit-il, peut effectivement ef- » frayer dans une forêt sombre, où tout » d'un coup on croit apercevoir un fan- » tôme courbé en robe blanche ou bru- » nâtre. »

Les usages des Lycoperdacés sont peu nombreux; quand ils sont jeunes et que leur parenchyme est ferme, on en mange quelques uns, particulièrement en Italie; mais leur odeur, qui est toujours assez prononcée, même à cet âge, ne permet guère de les regarder comme un mets délicieux. J'ai dit, d'après Zippelius, qu'à Java on employait contre les flatuosités la poussière du *Lycoperdon Kakavu*. Bosc nous apprend que l'on peut avec leur base préparer un bon amadou en le trempant dans une solution d'azotate de potasse, et pour qu'il brûle moins vite il conseille d'y ajouter un peu de farine.

M. Czerniaiew rapporte que dans la Russie méridionale on emploie le *Lycoperdon horrendum* et l'*Endoneuron suberosum* pour enivrer les abeilles quand on veut recueillir leur miel. De temps immémorial, d'après Bocconi et Micheli, le *Polysaccum crassipes* sert à teindre les fils, les étoffes en Italie, et Saint-Amans rapporte que dans les environs d'Agen on s'en sert également pour le même usage. Comme l'amadou, le *Lycoperdon giganteum*, divisé par morceaux et appliqué sur les plaies, arrête les hémorrhagies; en Allemagne même, et

il n'y a pas longtemps, les barbiers en avaient toujours dans leur boutique pour réparer en même temps leur maladresse et les insultes du rasoir.

Enfin quelques auteurs regardent les Lycoperdacés comme vénéneux; l'usage qu'on en fait en Italie, comme je l'ai dit, prouve le contraire : on ne pourrait cependant pas garder chez soi pendant longtemps un *Lycoperdon giganteum* sans être incommodé par l'odeur qu'il dégage; l'expérience semble également avoir prouvé qu'on ne peut pas en recevoir impunément les nuages de spores dans les yeux, mais il est probable qu'elles agissent ici comme corps étrangers.

Les Lycoperdacés se divisent en huit tribus.

Tribu I. — Batarrés.

Réceptacle campanulé, recouvert d'une écorce qui se déchire en lambeaux irréguliers; pédicule allongé, fibreux; volve membraneuse, persistante, s'ouvrant irrégulièrement.

Batarrea, Pers.

Tribu II. — Podaxinés.

Réceptacle allongé ou déprimé, charnu, traversé en tout ou en partie par un axe central qui est la continuation du pédicule.

Podaxon, Desv.; *Cauloglossum*, Grev.; *Hyperrhiza*, Bosc; *Cycloderma*, Klotzsch.

Tribu III. — Tulostomés.

Réceptacle globuleux papyracé, déprimé en dessous; ouverture irrégulière ou en tube; pédicule fibreux résistant; volve fugace, membraneuse, persistant quelquefois à la base du pédicule.

Tulostoma, Pers.; *Schizostoma*, Ehrenb.; *Calostoma*, Desv.?; *Mitremyces*, Nees.?

Tribu IV. — Polysaccés.

Réceptacle charnu, sessile ou pédiculé, divisé à l'intérieur en plusieurs loges qui renferment chacune un sporange.

Polysaccum, DC.; *Scoleiocarpus*, Berk.

Tribu V. — Geastrés.

Réceptacle membraneux, papyracé, sessile ou pédiculé, s'ouvrant irrégulièrement ou en cône; volve persistante à la base, coriace, élastique, s'ouvrant en étoile ou en forme de soucoupe.

Geaster, Mich.; *Plecostoma*, Desv.; *Myriostoma*, Desv.; *Disciseda*, Czern.; *Actinodermium*, Nees?; *Diploderma*, Lk.?

Tribu VI. — Broomeiés.

Réceptacles membraneux, sessiles, s'ouvrant irrégulièrement, plongés en partie dans une base commune.

Broomeia, Berk.

Tribu VII. — Lycoperdés.

Réceptacles charnus, puis membraneux, recouverts d'une écorce verruqueuse ou tomenteuse plus ou moins durable, s'ouvrant irrégulièrement au sommet.

Lycoperdon, Mich.; *Hippoperdon*, Mntg.; *Bovista*, Pers.

Tribu VIII. — Phellorinés.

Réceptacle coriace subéreux, recouvert d'une écorce fugace, s'ouvrant au sommet en lambeaux.

Phellorina, Berk.; *Mycenastrum*, Desv.; *Endoneuron*, Czern.

Je crois devoir terminer cet article en donnant la description de quelques genres qui ont été découverts depuis peu, et qui ne pourraient être décrits nulle part.

Broomeia (nom d'homme). Genre de champignons que je regarde comme le type d'une nouvelle tribu de la famille des Lycoperdacés, et dont nous devons la découverte à M. Berkeley. Il présente pour caractères un grand nombre de réceptacles arrondis, papyracés, dont l'ouverture située au sommet est frangée; par leur partie inférieure ils plongent dans une base commune à laquelle ils n'adhèrent que par un seul point, et qui leur sert en quelque sorte de volve. Le capillitium est adhérent à tous les points du réceptacle; les filaments qui le composent sont de temps en temps et les spores d'aspérités. Le *Broomeia* co... seule espèce connue, croît ... d'Albany sur le bois mor...

Disciseda (*discus*, dis... M. Czerniaiew a déc... *Soc. imp. nat. Mo...* genre de Champig... trés, caractérisé ... membraneux, ... ment au som... forme de so...

en rayons comme une étoile. L'auteur en a décrit trois espèces qui croissent dans les steppes de la Russie méridionale.

ENDONEURON (ἔνδον, en dedans; νεῦρον, nervure). Le même auteur, dans le même ouvrage, a décrit un champignon de la tribu des Phellorinés, dont le réceptacle est épais, coriace, très dur et élastique, marqué de nervures à la face interne et qui se déchire en étoile. Son écorce est membraneuse; le capillitium dense, spongieux, composé de filaments courts et rameux. Les spores sont sessiles. L'*Endoneuron suberosum* est la seule espèce connue; elle croît également dans les steppes de la Russie méridionale.

HIPPOPERDON (ἵππος, cheval; πέρδω, *crepitare*). Genre de champignons de la tribu des Lycoperdés, décrit par M. Montagne dans l'*Histoire physique, politique et naturelle de l'île de Cuba* (édit. franç., p. 319). Ce sont des champignons presque globuleux, d'un assez gros volume, qui diffèrent des *Lycoperdon* en ce que leur parenchyme conserve, même dans le plus grand état de vétusté, sa structure et son apparence spongieuse. Le réceptacle est papyracé et recouvert d'une écorce lisse qui se sépare rarement; il ne s'ouvre pas, et quand le funicule qui le retenait au sol est rompu, il devient le jouet du vent: alors sa surface se détruit, et les spores sont disséminées. On en connaît trois espèces: l'une de Cuba, la seconde de Madagascar, et la troisième, de Rio de neiro. (LÉVEILLÉ.)

LYCOPERDASTRUM (λύκος, loup; ω, *crepitare*; ἄστρον, étoile). BOT. CR. — assez impropre sous lequel Micheli pl. *gen.*, p. 219, t. 99) désignait les appartenant au genre *Scleroderma*; aster Fr. est le seul auquel il con- om est maintenant abandonné. MA et SCLERODERMIS. (LÉV.)

NA (λύκος, loup; πέρδω, Genre de Coléoptères sub- de Latreille, famille des atreille (*Gener. Crust.* et adopté par Dejean qui en mentionne t à l'Europe et 2 à armi les premiè- *ciatus*; *fascia-* x dernières, ent aux en-virons de Paris, aux époques du printemps et de l'automne, dans l'intérieur des Lycoperdons mûrs. (C.)

LYCOPERDOIDES (λύκος, loup; πέρδω, *crepitare*; εἶδος, semblable). BOT. CR. — Micheli (*Nov. pl. gen.*, p. 219, t. 98), lorsque la nomenclature en botanique n'était pas encore établie sur des bases solides, a employé ce mot pour désigner le genre *Polysaccum*, qui ne comprend qu'un petit nombre d'espèces. *Voy.* POLYSACCUM. (LÉV.)

LYCOPERDON (λύκος, loup; πέρδω, *crepitare*). BOT. CR. — Ce g. de Champignons peut être considéré comme le type de la famille des Lycoperdacées. Les réceptacles sont sessiles ou pédiculés, d'une forme arrondie, pyriforme ou ovoïde. Ils sont formés d'une double membrane; l'extérieure ou corticale est d'abord charnue, puis se détache en écailles; elle est tomenteuse à sa surface ou recouverte de verrues plus ou moins prononcées. L'interne est membraneuse, papyracée, se déchire irrégulièrement au sommet à l'époque de la maturité. Le parenchyme qu'elle renferme présente une masse parsemée de cellules sur les parois desquelles on peut voir dans le jeune âge des basides tétraspores. Les spores sont rondes, glabres ou verruqueuses, et ne conservent jamais de pédicelles comme les *Bovista*. Il résulte de ces caractères que ce sont les champignons les plus simples de la famille, puisqu'ils n'ont ni volve, ni pédicule distinct du réceptacle, ni columelle, ni sporanges, etc. Le *Lycoperdon horrendum*, qui a plus d'un mètre de diamètre, paraît être le plus volumineux des champignons connus jusqu'à ce jour. *Voy.* LYCOPERDACÉES. (LÉV.)

LYCOPERSICUM. BOT. PH. — *Voy.* TOMATE.

LYCOPODE. *Lycopodium* (λύκος, loup; ποῦς, πόδος, pied: pied de loup). BOT. CR. — Genre principal de la famille des Lycopodiacées, à laquelle il a donné son nom. Il comprend des végétaux quelquefois annuels, plus souvent vivaces, quelquefois sous-frutescents, dont la fructification se compose de capsules (*sporocarpes*), tantôt uniformes, tantôt de deux formes différentes, les unes ovales ou presque réniformes, s'ouvrant en deux valves, renfermant une poussière fine; ce sont celles qui existent souvent seules; les autres sont tri ou quadri-lobées, et s'ou-

vrent en trois ou quatre valves; elles renferment un même nombre de corps globuleux. Les caractères, tirés de l'uniformité des capsules ou de la réunion de leurs deux formes différentes sur un même pied, ainsi que de certaines modifications dans leur groupement, ont fait proposer pour ces plantes divers genres qui cependant n'ont pas été adoptés généralement ou n'ont été conservés qu'en qualité de sous-genres. Nous nous bornerons à quelques mots sur deux espèces de ce genre qui sont très-connues et qui méritent de fixer un instant l'attention par leurs propriétés; elles appartiennent l'une et l'autre à la catégorie des espèces chez lesquelles on ne trouve pour toute fructification que des capsules bivalves, remplies d'une poussière fine.

1. Lycopode a massue, *Lycopodium clavatum* Linn. Sa tige est rampante, allongée et résistante; elle porte des feuilles rapprochées, étroites, aiguës à leur sommet, que termine un poil assez long; celles qui portent les capsules à leur base et sur leur face supérieure sont élargies inférieurement et membraneuses; les rameaux fertiles ne portent que de très petites écailles écartées; vers leur extrémité, ils se divisent en deux, et portent ainsi deux épis serrés et dont le diamètre, plus considérable que celui de la portion inférieure du rameau, produit l'apparence d'une massue, qui a valu à la plante le nom qu'elle porte. Le Lycopode en massue croît abondamment dans les forêts et dans les lieux couverts de montagnes. A leur maturité, ses capsules répandent en abondance leur poussière, qu'on connaît vulgairement sous le nom de *soufre végétal*. En Suisse et en Allemagne, on recueille cette poussière pour la verser dans le commerce; elle a, en effet, quelques usages pour lesquels on en consomme une quantité considérable. Ainsi elle entre dans la composition de beaucoup de pièces d'artifice; de plus, son extrême inflammabilité et la vive lueur qu'elle projette en brûlant instantanément la font employer dans les théâtres pour simuler des éclairs. En médecine, on en saupoudre les excoriations déterminées chez les enfants et chez les personnes douées de beaucoup d'embonpoint, soit par le frottement, soit par l'action et par le contact prolongé d'une humidité irritante; elle absorbe les suintements qui s'opèrent dans ces parties excoriées, et souvent elle amène leur guérison. On s'en sert en pharmacie pour rouler les pilules. On a dit que le Lycopode en massue luimême agissait à l'intérieur comme émétique; mais cette propriété n'est pas bien reconnue.

2. Lycopode sélagine, *Lycopodium selago* Linn. Cette espèce a la tige droite, haute d'environ 2 décimètres, rameuse et fastigiée; ses feuilles sont lancéolées, aiguës, mutiques, très nombreuses et imbriquées sur huit lignes longitudinales; ses capsules sont portées simplement à la base des feuilles. Elle croît dans les forêts, dans les bruyères un peu humides et dans les parties montagneuses. Elle possède des propriétés énergiques: ainsi, même à faible dose, elle agit comme un purgatif drastique; à dose assez forte, elle devient vénéneuse à la manière des poisons narcotiques. Elle n'est guère usitée, du reste, si ce n'est dans les parties septentrionales de l'Europe, où l'on emploie sa décoction pour détruire la vermine des bestiaux. (P. D.)

LYCOPODIACÉES. *Lycopodiaceæ*. bot. cr. — Famille de plantes acotylédones, que Jussieu comprenait parmi les Mousses, dans une section particulière qu'il nommait *Musci spurii*, et qui, ayant été plus tard détachée comme groupe distinct, a reçu de L.-C. Richard la dénomination sous laquelle elle est maintenant désignée. Les végétaux qui la composent sont très rarement annuels presque toujours vivaces; ils présentent d caractères fort remarquables sous le rap des organes soit de la végétation, soit reproduction. Leur tige acquiert un degré de développement relativeme feuilles; elle est fort rarement sim que toujours rameuse; sa ra s'opère toujours par bifurcatio mité, d'ou résulte une dichol quelle les deux branches so entre elles et tantôt inég prenant alors l'appare meau latéral, tandis q la continuation direct Avec ce mode de ra sence constante d minée à l'intéri présente, ain Brongniart (observ. sur

Muséum, 1839), un axe formé de plusieurs lames diversement unies entre elles, composées de fibres très allongées et d'un plus grand calibre que les cellules voisines, à parois épaisses, marquées de séries longitudinales de fentes transversales; ces fibres forment de faux vaisseaux (scalariformes) dont les cavités ne communiquent pas entre elles, mais seulement par le moyen des fentes latérales. Autour de cet axe se trouve une large zône cellulaire, dont les parois sont parfois épaisses et ponctuées. Les racines de ces plantes sont toutes adventives; elles sortent aux points de bifurcation de la tige; elles se divisent elles-mêmes par dichotomie régulière; dans les grandes espèces, avant de faire saillie à l'extérieur, elles rampent sur une longueur variable dans l'épaisseur de la zône cellulaire périphérique; elles ont, au reste, une structure semblable à celle de la tige, c'est-à-dire un axe ligneux et une zône cellulaire périphérique. Les feuilles des Lycopodiacées sont petites, insérées suivant une spirale qui résulterait, d'après M. Ad. Brongniart, de verticilles nombreux modifiés; elles sont sessiles ou décurrentes, jamais articulées sur la tige, subulées ou planes-lancéolées; leur structure est entièrement celluleusé; elles présentent une nervure médiane, mais formée seulement de cellules plus allongées que les autres; à leur surface inférieure sont épars quelques stomates en petit nombre.

Les organes reproducteurs des Lycopo-[illegible]cées consistent en capsules ou coques [illegible]braneuses, non pas axillaires, comme [illegible]ent la plupart des auteurs, mais in-[illegible] à la base des feuilles ou à quelque [illegible] de cette base et toujours sur leur [illegible]ieure. Ces feuilles fructifères con-[illegible]lquefois la forme et les dimen-[illegible]lles normales, ou bien elles se [illegible] ou moins et finissent par de-[illegible] dont les dimensions sont [illegible]ites. Les coques se mon-[illegible]ige ou seulement vers [illegible]s, où elles se grou-[illegible]s de chatons. Elles [illegible]unes sont ovales, [illegible]et contiennent [illegible]sière dont les [illegible] groupés par [illegible] ordinaire; les autres sont plus volumineuses, creusées intérieurement de trois ou quatre loges, s'ouvrant par autant de valves, renfermant un égal nombre de corps arrondis, hérissés; considérée dans son ensemble, la forme ordinaire de ces dernières coques est celle de quatre globules qui se seraient groupés en tétraèdre. Ces corps ont été regardés par divers botanistes comme des organes femelles; en effet, lorsqu'ils existent en même temps que les capsules à poussière fine, ce sont eux qui reproduisent la plante; dans ce cas, les capsules à poussière fine, ou les *Anthéridies*, pourraient être considérées comme des organes mâles, et leur poussière serait analogue au pollen; mais lorsque ces derniers existent seuls, on serait obligé de les regarder comme femelles, puisque leurs granules remplissent les fonctions de spores, et qu'on a pu observer leur germination. On voit donc qu'il règne beaucoup d'incertitude relativement à la nature réelle et à la sexualité des deux sortes de capsules des Lycopodiacées.

Les seuls genres de Lycopodiacées qui soient généralement admis aujourd'hui sont les suivants :

Psilotum, R. Br. — *Lycopodium*, Lin.

Les Lycopodiacées comparées aux familles voisines se distinguent de toutes par des caractères tranchés et présentent seulement une certaine analogie avec les Isoétées sous le rapport de leur fructification; quant à leur structure, elles ont quelques points de contact avec les Fougères, notamment pour leurs vaisseaux scalariformes; mais elles s'en éloignent entièrement par la position centrale de ces mêmes vaisseaux et par leur fructification, portée sur la face supérieure des feuilles. Leur analogie la plus marquée est avec les plantes fossiles pour lesquelles on a créé la petite famille des Lépidodendrées, que, par ce motif, nous réunirons ici dans le même article.

Lépidodendrées. *Lepidodendreæ* (bot. foss.). Ces végétaux fossiles, qui appartiennent au terrain houiller, ont été étudiés avec beaucoup de soin par M. Ad. Brongniart, aux ouvrages duquel nous emprunterons les détails relatifs à leur histoire. Ils ont toutes les formes extérieures des Lycopodiacées, avec des dimensions beaucoup plus fortes et quelquefois gigantesques. Leur tige est tantôt

régulièrement et symétriquement dichotome, tantôt leurs bifurcations principales sont inégales entre elles, et il résulte de cette inégalité l'apparence d'une tige presque droite, de laquelle partiraient latéralement des rameaux dichotomes. Cette ramification dichotomique a dû s'opérer chez eux de la même manière que chez les Lycopodiacées, ainsi que le montrent les séries longitudinales de feuilles qui, de la tige principale, se portent sur les deux rameaux de la bifurcation suivante, en se partageant également entre eux. Les feuilles sont très nombreuses, allongées, entières, sessiles, à une seule nervure médiane, disposées en spirale très régulière; leur base légèrement décurrente a donné naissance à des sortes de mamelons rhomboïdaux, sur lesquels s'est conservée la cicatrice que la feuille a laissée en tombant. Ces cicatrices des feuilles et les mamelons rhomboïdaux sur lesquels on les observe, varient de grandeur et de forme sur la tige principale et sur les rameaux; mais il arrive souvent qu'elles se montrent aussi nettement limitées sur des tiges volumineuses que sur les jeunes rameaux : ce qui prouve, dit M. Ad. Brongniart, que la partie inférieure de ces tiges a pu acquérir un diamètre considérable, et qui va jusqu'à un mètre en peu de temps, tant que cette partie était encore succulente, et probablement avant la chute des feuilles.

La structure intérieure des tiges des Lépidodendrées présente un cercle continu de gros vaisseaux scalariformes entourant un cylindre central de moelle; cette organisation est un caractère qui distingue ces plantes des Lycopodiacées, à l'exception des *Psilotum*. Quant à la fructification de ces végétaux, elle consiste en épis terminant directement les rameaux, formés d'écailles parfaitement égales entre elles et presque perpendiculaires sur l'axe, présentant sous leur disque terminal une cavité qui paraît renfermer une capsule remplie de séminules, et se prolongeant souvent en un appendice foliacé.

On rapporte à la famille des Lépidodendrées les genres suivants :

Lepidodendron, Brong. — *Bothrodendron*, Lindl. — *Lepidophyllum*, Brong. (*Poacites*, Brong.) — *Ulodendron*, Rhode (*Lepidostrobus*, Lindl.) — *Megaphyton*, Lindl. — *Halonia*, Lindl. — *Lepidostrobus*, Brong. — *Cardiocarpon*, Brong. (P. D.)

LYCOPODITES. BOT. FOSS. — Genre de Végétaux fossiles établi par M. Ad. Brongniart (*Prodr.*, 83), qui le décrit ainsi : Rameaux pinnés; feuilles insérées tout autour de la tige ou sur deux rangs opposés, ne laissant pas de cicatrices nettes et bien limitées. M. Ad. Brongniart y rapporte 13 espèces appartenant en grande partie aux terrains houillers.

LYCOPODIUM. — *Voy.* LYCOPODE.

LYCOPSIS (λύκος, loup; ὄψις, œil). BOT. PH. — Lehm., syn. d'*Exarrhena*, R. — Br. Rauv., syn. de *Caccinia*, Sav. — Genre de la famille des Aspérifoliées-Anchusées, établi par Linné (*Gen.*, n. 190). Herbes de l'hémisphère boréal. *Voy.* ASPÉRIFOLIÉES.

LYCOPUS (λύκος, loup; πούς, pied). BOT. PH. — Genre de la famille des Labiées-Menthoïdées, établi par Linné (*Gen.*, n. 15). Herbes marécageuses abondantes en Europe, en Asie, dans l'Amérique boréale et même dans la Nouvelle-Hollande. *Voy.* LABIÉES.

LYCORIS. ANNÉL. — Genre de Néréides distingué par M. Savigny (*Système des Annélides*), qui en résume ainsi les caractères : Trompe sans tentacules à son orifice; antennes extérieures plus grosses que les mitoyennes; première et seconde paire de pieds converties en quatre paires de cirrhes tentaculaires; les branchies distinctes des cirrhes.

On en connaît une quinzaine d'espèces. (P. G.)

LYCOSE. *Lycosa* (λύκος, araignée-loup). ARACH. — Genre de l'ordre des Aranéides, la tribu des Araignées, établi par Walcke et adopté par tous les aptérologistes. C genre, les yeux sont au nombre de h gaux entre eux, formant un parall allongé, placés sur le devant et l céphalothorax, *sur trois ligne* presque égales en longueur. carrée, avec les mâchoires et plus hautes que *lar* allongées, fortes, av sensiblement plus lo espèces qui compos vite; elles habite car elles pratiq dissent avec les parois av pêcher les

sent dans les fentes des murs, les cavités des pierres, etc.; quelques unes y font un tuyau de soie composé d'une toile fine, long d'environ 5 centimètres, et recouvert à l'extérieur de parcelles de terre; elles forment ce tuyau au temps de la ponte. Toutes se tiennent près de leur demeure, et y guettent leur proie, sur laquelle elles s'élancent avec une rapidité étonnante. Ces Aranéides passent l'hiver dans ces trous, et, suivant plusieurs auteurs, la Lycose tarentule a soin d'en boucher exactement l'ouverture pendant cette saison. Les Lycoses sortent de leurs retraites dès les premiers jours du printemps, et elles cherchent bientôt à remplir le vœu de la nature en s'accouplant; suivant les espèces et suivant la température du printemps, l'accouplement a lieu depuis le mois de mai jusqu'à la mi-juillet. Les Lycoses pondent ordinairement des œufs sphériques et variant en nombre, suivant les espèces, depuis 20, à peu près, jusqu'à 180. Ces œufs, à leur naissance, sont libres; mais la mère les renferme dans un cocon circulaire, globuleux, aplati, et formé de deux calottes réunies par leurs bords. Ce cocon ou sac à œufs est toujours attaché sous le ventre de la femelle, près des filières, au moyen d'une petite pelote ou d'un lien de soie. La femelle porte partout cette postérité future, et court avec célérité, malgré cette charge; si on l'en sépare, elle entre en fureur, et ne quitte le lieu où elle a fait cette perte qu'après avoir cherché longtemps [illegible] revenue souvent sur ses pas; si elle [illegible] bonheur de retrouver son cocon, elle le [illegible] avec ses mandibules, et prend la fuite [illegible] précipitation. Les œufs des Lycoses [illegible] en juin et en juillet. Les petits [illegible] core longtemps dans leur coque [illegible] ce n'est qu'après le premier [illegible] de peau qu'ils abandonnent [illegible] et marchent sur le corps de [illegible] s se cramponnent; c'est [illegible] men et sur le dos qu'ils [illegible] rence, en s'y arran- [illegible] s, qui donnent à la [illegible] et extraordinaire. [illegible] ers la mi-octobre, [illegible] le quantité de [illegible] s l'air; pour [illegible] nt sortir de [illegible] ation, plusieurs fils simples en forme de rayons. Ces petites Araignées faisaient mouvoir leurs pattes avec rapidité et en rond au-dessus de leur tête, de manière à rompre leurs fils ou à les rassembler en petites pelotes d'un blanc de neige. C'est soutenues par ce petit ballon que les jeunes Lycoses s'abandonnent dans l'air et sont transportées à des hauteurs considérables. Quelquefois ces longs fils aériens sont réunis en forme de cordes embrouillées et inégales, et deviennent un filet avec lequel ces jeunes Aranéides prennent de petites Mouches et d'autres Insectes de petite taille.

Le genre des Lycoses se compose d'un très grand nombre d'espèces répandues dans toutes les parties du monde. M. Walckenaër, dans son *Histoire naturelle des Insectes aptères*, en décrit 63 espèces, nombre que j'ai augmenté de 15 espèces nouvelles, et que j'ai découvertes pendant mon séjour en Algérie. M. Walckenaër, afin de rendre ce genre plus facile à l'étude, a divisé ces nombreuses espèces en trois grands groupes désignés sous les noms de *Terricoles*, de *Corsaires* et de *Porte-Queues*. L'espèce qui peut être considérée comme le type de ce genre, un des plus naturels de la tribu des Araignées, est la Lycose tarentule, *Lycosa tarentula* Latr. Cette Lycose, étant très célèbre, a été figurée par une foule d'auteurs, mais si mal qu'il semble que plusieurs d'entre eux se soient plu à exagérer ses formes hideuses, afin d'inspirer plus d'horreur pour elle, et d'accréditer, par ce moyen, les absurdités qu'ils ont débitées sur les propriétés de son venin. Il serait trop long de mentionner ici les noms des auteurs qui ont parlé de la Tarentule, et qui l'ont figurée. Nous dirons seulement que, selon les uns, son venin produit des symptômes qui approchent de la fièvre maligne; selon d'autres, il ne procure que quelques taches érysipélateuses, et des crampes légères ou des fourmillements. La maladie que le vulgaire croit que la Tarentule produit par sa morsure a reçu le nom de *Tarentisme*, et il ne peut se guérir que par les secours de la musique. Quelques auteurs ont poussé la naïveté jusqu'à indiquer les airs qu'ils croient convenir le plus aux *Tarentolati*: c'est ainsi qu'ils appellent les malades. Samuel Hafenreffer, professeur d'Ulm, les a notés dans un traité

des maladies de la peau; Baglivi a aussi écrit sur les Tarentules du midi de la France; mais on est bien revenu de la frayeur qu'elles inspiraient dans son temps, et aujourd'hui il est bien reconnu que le venin de ces Araignées n'est dangereux que pour les insectes dont la Tarentule fait sa nourriture.

Si cette espèce a été célèbre par les fables dont elle a été l'objet, elle ne l'est pas moins par ses mœurs, qui sont vraiment curieuses. Nous emprunterons à M. L. Dufour, qui a été à même de l'observer en Espagne, les observations suivantes. La Lycose tarentule, dit cet auteur, habite de préférence les lieux découverts, secs, arides, incultes, exposés au soleil. Elle se tient ordinairement, au moins quand elle est adulte, dans les conduits souterrains, dans de véritables clapiers qu'elle se creuse elle-même. Ces clapiers, signalés par plusieurs auteurs, ont été imparfaitement saisis et mal décrits. Cylindriques et souvent d'un pouce de diamètre, ils s'enfoncent jusqu'à plus d'un pied dans la profondeur du sol; mais ils ne sont pas perpendiculaires, ainsi qu'on l'a avancé. L'habitant de ce boyau prouve qu'il est en même temps chasseur adroit et ingénieur habile. Il ne s'agissait pas seulement pour lui de construire un réduit profond qui pût le dérober aux poursuites de ses ennemis; il fallait encore qu'il établît là son observatoire pour épier sa proie et s'élancer sur elle comme un trait. La Lycose tarentule a tout prévu. Le conduit souterrain a effectivement une direction d'abord verticale; mais, à 4 ou 5 pouces du sol, il se fléchit en angle obtus, forme un coude horizontal, puis redevient perpendiculaire. C'est à l'origine de ce coude que la Lycose s'établit en sentinelle vigilante, ne perdant pas un instant de vue la porte de sa demeure; c'est là qu'à l'époque où je lui faisais la chasse, j'apercevais ses yeux étincelants comme des diamants, lumineux comme ceux du Chat dans l'obscurité.

L'orifice extérieur du terrier de la Tarentule est ordinairement terminé par un tuyau construit de toutes pièces par elle-même et dont les auteurs ne font pas mention. Ce tuyau, véritable ouvrage d'architecture, s'élève jusqu'à 1 pouce au-dessus du sol et a parfois 2 pouces de diamètre, en sorte qu'il est plus large que le terrier lui-même. Cette dernière circonstance, qui semble avoir été calculée par l'industrieuse Aranéide, se prête à merveille au développement obligé des pattes au moment où il faut saisir la proie. Ce tuyau est principalement composé de fragments de bois sec unis avec un peu de terre glaise et si artistement disposés les uns au-dessus des autres qu'ils forment un échafaudage en colonne droite, dont l'intérieur est un cylindre creux. Ce qui établit surtout la solidité de cet édifice tubuleux de ce bastion avancé, c'est qu'il est revêtu, tapissé en dedans d'un tissu ourdi par les filières de la Lycose et qui continue dans tout l'intérieur du terrier. Il est facile de concevoir combien ce revêtement si habilement fabriqué doit être utile, et pour prévenir les éboulements, les déformations, et pour l'entretien de la propreté, et pour faciliter aux griffes de la Tarentule l'escalade de la forteresse. J'ai laissé entrevoir que ce bastion du terrier n'existait pas toujours; en effet, j'ai souvent rencontré des trous de Tarentule où il n'y en avait pas. Ce qu'il y a de certain, c'est que j'ai eu de nombreuses occasions de constater ces tuyaux, ces ouvrages avancés de la demeure de la Tarentule. Ils me représentaient les fourreaux de quelques Phryganides (*voy.* ce mot). Cette Aranéide a voulu atteindre plusieurs buts en les construisant. Elle met son réduit à l'abri des inondations; elle le prémunit contre les corps étrangers qui, balayés par les vents, finiraient par l'obstruer; enfin elle s'en sert comme d'une embûche, en offrant aux nasches et autres insectes dont elle se nourrit un point d'appui pour s'y poser. Qui dira toutes les ruses employées par ce et intrépide chasseur? Disons m quelque chose sur la chasse as de la Tarentule. Les mois de r sont la saison la plus favorable La première fois que je déc de cette Aranéide et qu étaient habités en l'ap premier étage de sa coude dont j'ai parl rendre maître, d force et la pours des heures ent un couteau creusai à u

sur 2 de largeur, sans rencontrer la Tarentule. Je recommençai cette opération dans d'autres clapiers, et toujours avec aussi peu de succès. Je fus donc obligé de changer mon plan d'attaque, et je recourus à la ruse. La nécessité est, dit-on, la mère de l'industrie. J'eus idée, pour imiter un appât, de prendre un chaume de graminée surmonté d'un épillet, et de frotter, d'agiter doucement celui-ci à l'orifice du clapier. Je ne tardai pas à m'apercevoir que l'attention et les désirs de la Lycose étaient éveillés. Séduite par cette amorce, elle s'avançait à pas mesurés et en tâtonnant vers l'épillet, et, en relevant à propos celui-ci un peu en dehors du trou, pour ne pas laisser le temps de la réflexion, elle s'élançait souvent d'un seul trait hors de sa demeure, dont je m'empressais de lui fermer l'entrée. Alors la Tarentule, déconcertée d'avoir perdu sa liberté, était fort gauche à éluder mes poursuites, et je l'obligeais à entrer dans un cornet de papier que je fermais aussitôt. Quelquefois, se doutant du piége, ou moins pressée peut-être par la faim, elle se tenait sur la réserve, immobile, à une petite distance de sa porte, qu'elle ne jugeait pas à propos de franchir. Sa patience lassait la mienne: dans ce cas, voici la tactique que j'employais: après avoir reconnu la direction du boyau et la position de la Lycose, j'enfonçais avec force et obliquement une lame de couteau de manière surprendre l'animal par derrière et à lui per la retraite en lui barrant le clapier. manquais rarement mon coup, surtout s les terrains qui étaient peu pierreux. cette situation critique, ou bien la Ta- effrayée quittait sa demeure pour large, ou bien elle s'obstinait à de- culée contre la lame du couteau. ant exécuter à celle-ci un mou- scule assez brusque, on lançait rre et la Lycose, et on s'em- En employant ce procédé is parfois jusqu'à une es dans l'espace d'une circonstances où la désabusée du piége pas été peu sur- illet jusqu'à la ir jouer avec pillet et le se donner la peine de gagner son réduit. Les paysans de la Pouille, au rapport de Baglivi, font aussi la chasse à la Tarentule, en imitant, à l'orifice de leur terrier, le bourdonnement d'un insecte au moyen d'un chaume d'avoine. *Ruricolæ nostri*, dit-il, *quando eas captare volant, ad illarum latibula accedunt, tenuisque avenaceæ fistulæ sonum apum murmuri non absimilem modulantur, quo audito foràs exit Tarentula ut muscas vel alia hujusmodi insecta, quorum murmur esse putat, captat; captatur tamen ista à rustico insidiatore.*

La Tarentule, si hideuse au premier aspect, surtout lorsqu'on est frappé de l'idée du danger de sa piqûre, si sauvage en apparence, est cependant très susceptible de s'apprivoiser, ainsi que M. L. Dufour en a fait plusieurs fois l'expérience.

Ce que je viens de rapporter au sujet des mœurs de la *Lycosa tarentula* est entièrement identique avec ce que j'ai observé sur la *Lycosa narbonensis* Walck., espèce assez répandue dans les environs de Narbonne, et que j'ai trouvée très communément dans l'est et dans l'ouest de nos possessions du nord de l'Afrique. (H. Lucas.)

***LYCOSERIS** (λύκος, loup; σέρις, espèce de chicorée). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Mutisiacées, établi par Cassini (*Opusc. phyt.*, II, 96 et 112). Herbes de la Nouvelle-Grenade. *Voy.* COMPOSÉES.

LYCTUS (nom mythologique). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Xylophages, tribu des Lyctides, créé par Fabricius (*Systema eleutheratorum*, t. II, p. 560). L'auteur y introduit un certain nombre d'espèces qui ont formé depuis des types de genres. Dejean, en l'adoptant, n'y rapporte que 6 espèces: 4 sont originaires d'Europe; 1 est indigène d'Amérique (États-Unis), et 1 d'Afrique (cap de Bonne-Espérance). Nous citerons, parmi les espèces du pays, le *L. canaliculatus* F., *pubescens* Pz., *Rhei* Boud., *glycyrrhizæ* Ch. La larve de la première attaque les boiseries de chêne de nos appartements, et les réduit promptement en poussière; celles des troisième et quatrième espèces vivent, ainsi que l'indiquent leurs noms, dans la Rhubarbe et la Réglisse. (C.)

LYCURUS (λύκος, loup; οὐρά, queue). BOT. PH. — Genre de la famille des Grami-

nées-Agrostidées, établi par H.-B. Kunth (*in Humb. et Bonpl. Nov. gen. et sp.*, I, 142, t. 45). Gramens du Mexique. *Voy.* GRAMINÉES.

LYCUS (λύκος, loup). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Malacodermes, tribu des Lycusites, créé par Fabricius (*Systema entomologiæ*, t. I, p. 202) et adopté par Latreille et Dejean. Ces auteurs n'ont maintenu dans ce genre que les espèces dont le museau a au moins la longueur de la tête. Tel qu'il est constitué actuellement, ce genre renferme plus de 50 espèces, elles appartiennent à l'Afrique (cap de Bonne-Espérance, Sénégal), à l'Amérique (Mexique, Colombie), à l'Asie (Indes orientales), et à l'Australasie (Nouvelle-Hollande). Nous citerons parmi elles les *Lampyris latissima* Lin., *Lyc. palliatus, rostratus, proboscideus, præustus, ferrugineus, inæqualis* de Fab., *Schœnherri, lineicollis* Ch. (C.)

***LYCUSITES**. *Lycusites*. INS. — Tribu de Coléoptères pentamères, de la famille des Malacodermes, établie par de Castelnau (*Histoire des animaux articulés*, t. I, p. 261), qui lui assigne les caractères suivants : Antennes très rapprochées à leur base ; tête découverte, souvent prolongée en museau ; yeux petits ; point de segments abdominaux phosphorescents. Genres : *Dyctioptera, Calopteron* (*Charactus*, Dej.), *Lycus, Omalisus, Lygistropterus, Eurycerus*, etc., etc. Les Lycusites sont de beaux insectes, de couleurs ternes mais variées, et souvent de formes bizarres ; les plus belles espèces sont étrangères à l'Europe ; celles de cette dernière partie du monde sont généralement rouges. Lorsqu'on les saisit, elles se raidissent immobiles, en repliant leurs pattes et l'abdomen, et répandent abondamment par leurs pores des gouttelettes d'un blanc laiteux qui ont une odeur âcre. (C.)

LYDA. INS. — Genre de la tribu des Tenthrédiniens, de l'ordre des Hyménoptères, établi par Fabricius sur un petit nombre d'espèces, la plupart européennes, caractérisées par des antennes sétacées, composées d'un grand nombre d'articles variant environ de 28 à 30. On a rencontré des Lydas dans diverses régions du monde ; mais partout elles sont peu abondantes. Leurs larves habitent par groupes d'individus sur les arbres, dont elles dévorent les feuilles. Chaque larve se file une loge particulière ; mais elles sont toujours réunies sous des feuilles retenues par des fils. Ces larves ont en général acquis toute leur croissance vers la fin de l'été ; elles descendent alors des feuilles, et s'enfoncent dans la terre, où elles se filent une coque soyeuse pour y subir leur métamorphose en nymphe. On peut considérer comme type du genre la LYDA DES FORÊTS, *L. sylvatica* Fabr., dont la larve vit ordinairement sur les Poiriers. (BL.)

***LYDÆA**, Molin. BOT. PH. — Syn. de *Kageneckia*, Ruiz et Pav.

LYDIENNE (nom de pays). GÉOL. — M. Cordier donne ce nom à une espèce de roche composée de schiste argileux ou d'argile endurcie avec des matières phylladiennes, et quelques grains de quartz et de mica, le tout consolidé par un ciment quartzeux invisible. Cette roche, tendre et très fusible, renferme un grand nombre de petites veines blanches quartzeuses : c'est la vraie pierre de touche. On la trouve dans tous les terrains phylladiens. La variété noire étant la seule qui puisse être employée dans la bijouterie, est la seule qui soit recherchée. (C. D'O.)

***LYDITES**. *Lydites*. INS. — Nous avons établi (*Hist. des Ins.*, t. I, p. 187) sous cette dénomination un petit groupe, dans la tribu des Tenthrédiniens, de l'ordre des Hyménoptères, caractérisé principalement par des antennes longues et multi-articulées. Nous rattachons au groupe des Lydites les genres *Lyda*, *Tarpa* et *Lophyrus*. (BL.)

LYDUS (nom mythologique). INS. — Genre de Coléoptères hétéromères, famille des Trachélides, tribu des Vésicants, formé Mégerle et adopté par Latreille et Deje dernier auteur (*Catalogue*, 3e édit. y comprend 6 espèces : 3 appart l'Europe, et 3 à l'Asie. Le type *girus* Linné, se trouve dans baigne la Méditerranée Barbarie.

LYELLIA (nom pr Genre de Mousses br Brown (*in Transact.* Mousses du Népaul

***LYGÆIDES**. de la tribu des L miptères, car sérées au-des fusiforme,

les crochets des tarses, etc. Nous divisons cette famille en trois groupes, les Myodochites, reconnaissables à leur tête étranglée en arrière; les Astemmites et les Lygæites, à tête courte, sans étranglement, les premiers dépourvus d'ocelles, les seconds en offrant de très distincts. (Bl.)

*LYGÆITES. *Lygœiteœ*. ins. — Groupe de la famille des Lygæides, auquel nous rattachons les genres *Lygœus*, *Cymus*, *Heterogaster*, *Aphanus*, *Anthocoris* et *Ophthalmicus*, dont quelques uns sont très subdivisés dans l'ouvrage de MM. Amyot et Serville. (Bl.)

LYGÆODES, Burm. ins. — Syn. de Lygæides. (Bl.)

*LYGÆOMORPHUS (λυγαῖος, genre d'insectes; μορφή, forme). ins. — Genre de la famille des Coréides, de l'ordre des Hémiptères, établi par M. Blanchard (*Hist. des Ins. orth.*, *hémipt.*, etc., t. III), sur quelques espèces exotiques, dont l'aspect rappelle celui des Lygées. Les *Lygœomorphus* ont une tête courte, des antennes grêles à dernier article pointu et plus long que les précédents, etc. Les espèces les plus répandues sont les *L. abdominalis* (*Lygœus abdominalis* Fabr.), de l'Amérique méridionale; *L. augur* Fabr. (*Lygœus augur* Fabr.), d'Afrique.

Ce genre porte le nom de *Leptocorisa* dans les ouvrages de MM. Hahn (*Wanzenart. Insekt*) et Burmeister (*Handb. der entom.*). Cette dénomination ayant été employée précédemment pour désigner un autre genre l'Hémiptère, nous avons dû nécessairement hanger. (Bl.)

...GÉE. *Lygœus* (λυγαῖος, noirâtre). ins.
...e de la famille des Lygæides, de l'or-
...Hémiptères, établi par Fabricius et
... tous les entomologistes avec de
... grandes restrictions. Tel qu'il
... la plupart des auteurs, les
...nt des genres voisins, prin-
...s antennes, dont les ar-
...ec le dernier grêle; la
...conique.
...mbreux en espèces;
... elles habitent l'Eu-
...mment réunies en
...taines plantes,
...ères, les Asclé-
...niptères sont
...oins vive et

relevée par des taches noires. Leur corps est aplati et de forme ovalaire; leurs pattes sont grêles et assez longues. Les Lygées aussi sont agiles et courent avec rapidité quand on veut les saisir. Les espèces de ce genre les plus répandues dans notre pays sont les *L. militaris* Fabr., *equestris* Linn., *saxatilis* Fabr., *familiaris* Fabr., etc. (Bl.)

*LYGÉENS. *Lygœii*. ins. — Tribu de l'ordre des Hémiptères, caractérisée par une tête courte, n'étant pas ordinairement rétrécie en arrière en forme de cou; par des antennes toujours libres, longues et assez épaisses; par l'écusson petit, etc. Les Lygéens constituent une tribu fort nombreuse, composée des espèces ayant un bec assez court, des pattes simples et propres à la course. Toutes sont phytophages, fort abondamment répandues en Europe et dans la plupart des régions du globe. Leurs habitudes n'ont rien de remarquable. On les rencontre sur les plantes, dont ils se nourrissent. Les femelles déposent leurs œufs en paquets sur les plantes.

On divise les Lygéens en trois familles, qui se distinguent les unes des autres par le point d'insertion des antennes, et par la présence ou l'absence d'appendices entre les crochets des tarses.

Antennes insérées	à la partie antérieure de la tête, sur la même ligne que les yeux. Appendices entre les crochets des tarses	au nombre de deux.	Coréides.
	au-dessous des yeux, à dernier article fusiforme. Appendices entre les crochets des tarses.	nuls.	Lygæides.
	au-dessous des yeux, à dernier article filiforme. Appendices entre les crochets des tarses		Mirides.

Ces trois familles ont été regardées par plusieurs entomologistes comme devant constituer des tribus distinctes; mais elles ont réellement des caractères qui les rapprochent trop manifestement pour motiver cette séparation. Du reste, l'organisation de ces insectes n'est pas suffisamment connue pour que l'on ait une opinion parfaitement arrêtée sur la valeur de leurs affinités naturelles. (Bl.)

LYGEUM. bot. ph. — Genre de la famille des Graminées-Phalaridées, établi par Linné (*Lœfl. It.*, 285, t. 2). Gramens de la Méditerranée. *Voy.* graminées.

***LYGIDIE**. *Lygidium* (*Lygia*, Lygie; εἶδος, forme). CRUST. — Genre de l'ordre des Isopodes, de la famille des Cloportides, établi par Brandt aux dépens des *Lygia* de Latreille. Ce genre diffère des *Lygia* par l'article basilaire des dernières fausses pattes abdominales, qui, au lieu d'être tronqué au bout transversalement et de donner insertion aux appendices terminaux par cette structure, est en forme de fourche à deux branches d'inégale longueur, et porte les appendices filiformes fixes à l'extrémité de chacune de ces branches. Ce genre ne renferme qu'une seule espèce, qui est le *Lygidium Personii* Brandt. (H. L.)

***LYGIE**. *Lygia* (λυγαῖος, noir). CRUST. — Genre de l'ordre des Isopodes, de la section des Isopodes marcheurs, de la famille des Cloportides, et de la tribu des Cloportides maritimes, établi par Fabricius aux dépens des *Oniscus* de Linné, et adopté par tous les carcinologistes. Les principaux caractères de cette coupe générique consistent dans l'insertion tout près l'un de l'autre, sur l'extrémité tronquée de l'article basilaire, des deux appendices styliformes des dernières fausses pattes. Ces Crustacés vivent près des bords de la mer, et se trouvent en général dans des endroits pierreux au-dessus de la limite des hautes eaux. Ce genre renferme six espèces, dont deux habitent nos côtes océaniques et méditerranéennes, deux les mers du Chili, une la mer Noire; quant à la sixième, sa patrie est inconnue. La LYGIE OCÉANIQUE, *Lygia oceanica* Linn., peut être considérée comme le représentant de cette coupe générique; cette espèce n'est pas rare sur les côtes de l'Océan. (H. L.)

LYGINIA. BOT. PH. — Genre de la famille des Restiacées, établi par R. Brown (*Prodr.*, 248). Herbes de la Nouvelle-Hollande. *Voy.* RESTIACÉES.

***LYGISTROPTERUS** (λυγιστός, plié; πτερόν, aile). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Malacodermes, tribu des Lycusites, créé par Dejean (*Catalogue*, 3e édit., p. 111), qui en mentionne 7 espèces : 6 sont américaines et 1 est propre à toute l'Europe. Cette dernière, type du genre, est le *Lampyris sanguineus* de Linné. On la trouve souvent en nombre sur les fleurs des Chardons. (C.)

LYGODIUM (λυγώδης, flexible). BOT. CR. — Genre de Fougères de la famille des Schizéacées, établi par Swartz (*in Schrad. Journ.*, 1801, II, t. 2, f. 2). Fougères croissant en abondance dans les régions tropicales du globe. *Voy.* SCHIZÉACÉES.

***LYGODYSODEA**. BOT. PH. — Genre de la famille des Rubiacées-Pædériées (Lygodysodéacées, Bartl.), établi par Ruiz et Pavon (*Prodr.*, 3, t. V). Arbrisseaux du Pérou et du Mexique. *Voy.* RUBIACÉES et LYGODYSODÉACÉES.

***LYGODYSODÉACÉES**. *Lygodysodeaceæ*. BOT. PH. — Le genre *Lygodysodea* est classé par la plupart des auteurs parmi les Rubiacées (*voy.* ce mot). M. Bartling, ayant cru reconnaître dans son fruit une structure particulière, avait proposé de le séparer comme type d'une petite famille particulière, à laquelle il avait donné son nom. (AD. J.)

***LYGOSOMA** (λύγος, baguette; σῶμα, corps). REPT. — Sous-genre de Scinques proposé par M. Gray (*Zool. journ.*, 1827). (E. D.)

LYGUS. INS. — Genre de la famille des Mirides, de l'ordre des Hémiptères, établi par Hahn (*Wanz.-Ins.*) et réuni par Burmeister aux *Phytocoris*. *Voy.* ce mot. (BL.)

***LYMANTES** (λυμαντής, destructeur). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides gonatocères, division des Cossonides, créé par Schœnherr (*Gen. et sp. Curcul. syn.*, t. IV, p. 1085 8, 2e part., p. 287). L'espèce type et unique, *L. scrobicollis* de l'auteur, est originaire des États-Unis. (C.)

LYMEXYLON (λύμη, fléau; ξύλον, arbre). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Térédyles, créé par Fabricius (*Systema entomologiæ*, p. 204) et adopté depuis par tous les auteurs. L'espèce type et unique, le *Caniharis navalis* de Linné, se trouve en Europe, dans le bois du Chêne, auquel elle porte, ainsi que la larve, un tort immense. C'est surtout aux matériaux destinés à la construction des navires que cette dernière s'attaque. (C.)

***LYMNADEA**. MOLL. — Ce g. a été proposé par M. Swainson dans son *Traité de Malacologie*, pour quelques espèces de Mulettes faisant partie des Symphynotes, mais devant rester dans le genre *Unio*. *Voy.* MULETTE. (DESH.)

LYMNAETUS. OIS. — *Voy.* LIMNAETUS.

***LYMNÆUM** (λίμνη, étang). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, tribu des Subulipalpes, créé par

Stephens (*a System. catal. of British Insects*, p. 36), qui y comprend 2 espèces d'Angleterre : les *L. nigro-piceum* Mart. et *depressum* C. Ce genre fait partie de la famille des Bembidiides de l'auteur. (C.)

*LYMNAS (λίμνη, marais). INS. — Genre de l'ordre des Lépidoptères diurnes, tribu des Eryeinides, établi par M. Boisduval. L'espèce type a été nommée par l'auteur *Lymnas electron*, papillon indigène de la Guiane et du Brésil.

LYMNE. POISS. — Espèce du genre Raie. *Voy.* ce mot.

LYMNÉE. *Lymnæa* (λίμνη, marais). MOLL. — Si nous voulions tracer avec quelque soin l'histoire de ce genre, il faudrait en chercher les premières figures dans les ouvrages d'Aldrovande, de Petiver, de Lister et Bonanni, et de plusieurs autres naturalistes qui, les confondant avec des coquilles d'autres genres, les ont désignées par des dénominations diverses. Lister, qui jeta les premiers fondements de l'anatomie des Mollusques, essaya de faire connaître la structure organique des Lymnées dans son *Exercitatio anatomica altera*. Ce travail incomplet peut être cependant consulté avec avantage, quand ce ne serait que pour y constater le peu de moyens dont les anatomistes disposaient à cette époque. Nous mentionnerons aussi un autre travail anatomique, mais beaucoup plus complet, entrepris par Swammerdam dans son *Biblia naturæ*. Quoique Linné connût les travaux en question, et pût apprécier la différence d'organisation qui existe entre des animaux aquatiques et des animaux terrestres, il introduisit cependant les Lymnées dans son grand g. Hélice, opinion dans laquelle il persista jusque dans les dernières éditions du *Systema*, quoique Guettard, dans un Mémoire très remarquable publié parmi ceux de l'Académie en 1756, eût caractérisé les Hélices et les Lymnées, d'après leurs animaux et leurs coquilles, d'une manière tellement précise, que les caractères imposés par cet excellent observateur pourraient être conservés dans nos ouvrages modernes. Plus tard, Müller, dans son *Histoire des coquilles terrestres*, reconnut aussi dans les Lymnées un genre particulier auquel il donna le nom de *Buccinum*, quoique cette dénomination fût consacrée depuis longtemps à un g. de coquilles marines. Il faut ajouter cependant que ce g. *Buccinum* de Müller n'était point exempt d'erreurs, car il y avait introduit plus d'une espèce terrestre. Nous ne mentionnerons pas les auteurs linnéens qui adoptèrent sans restriction les opinions du maître, et nous arrivons à Bruguière, qui voulut tenter aussi la réforme du g. Hélice, en entraînant dans ses Bulimes toutes les espèces qui ont l'ouverture plus haute que large. Cette réforme, il faut l'avouer, était peu importante, puisqu'elle laissait régner dans les deux genres une confusion qu'il aurait fallu éviter, car les Bulimes contiennent à la fois des coquilles terrestres et fluviatiles. Lamarck comprit qu'il fallait enfin séparer des Bulimes et des Hélices toutes les coquilles aquatiques, et en constituer des genres selon leurs caractères naturels ; et par la création de celui des Lymnées, il prouva qu'il avait compris et généralisé les grands principes de classification posés par les grands naturalistes qui l'avaient précédé. Bientôt après avoir été fondé, ce g. fut consacré par l'ouvrage de Draparnaud, et ensuite successivement adopté dans toutes les méthodes de conchyliologie. En établissant ses familles dans sa *Philosophie zoologique*, Lamarck proposa celle des Auriculacées, dans laquelle se trouvent rangés les 4 genres Auricule, Mélanopside, Mélanie et Lymnée. On voit, par cet arrangement, que l'auteur de l'ouvrage que nous citons rapprochait des Mollusques pectinibranches des Mollusques pulmonés, ce qui prouve combien pouvait être utile à la science le Mémoire anatomique de Cuvier sur les Lymnées et les Planorbes, publié dans les *Annales du Muséum*. Ce Mémoire eut pour résultat, relativement à la classification, la création par Lamarck de sa famille des Lymnéens, et d'autres changements importants que l'on peut apprécier en comparant la classification des Mollusques de la *Philosophie zoologique* et de l'*Extrait du cours*. Cette famille des Lymnéens contient 4 genres : Lymnée, Physe, Planorbe, Conovule, et ce dernier avec un point de doute, d'autant mieux appliqué qu'en effet il devient un double emploi des Auricules, comme Lamarck lui-même l'a reconnu. Tous les naturalistes n'ont point adopté la famille des Lymnéens de Lamarck ; mais tous ont été dans la nécessité de ranger les animaux

dont il est question dans des rapports semblables, car ils sont seuls naturels, puisqu'ils découlent de la connaissance des caractères exacts, empruntés aux formes extérieures et à l'organisation intime

En 1812, M. Nilson, dans son petit ouvrage des coquilles terrestres et fluviatiles de la Suède, proposa de démembrer sous le nom d'*Amphipeplea* un petit genre pour une espèce de Lymnée des auteurs, le *Lymnæa glutinosa*, d'après ce caractère d'une coquille toujours lisse, polie, sur laquelle l'animal renverse une portion de son manteau. Depuis, un naturaliste recommandable par de nombreuses observations zoologiques et anatomiques, M. Ván Beneden, tenta de justifier la création du genre en question, en se fondant sur des caractères anatomiques plutôt que zoologiques. En examinant les faits allégués par M. Nilson et Van Beneden, nous en concluons que le g. *Amphipeplea* doit rester parmi les Lymnées à titre de sous-division, et nous pensons qu'il en sera de même d'un autre genre proposé plus récemment, sous le nom de *Chilina*, par M. Gray, pour des coquilles des eaux douces de l'Amérique méridionale, et dont une espèce a été rapportée par Lamarck au g. Auricule, sous le nom d'*Auricula dombeyana*. Depuis longtemps nous avons fait remarquer que cette coquille n'appartient pas au g. Auricule, et qu'elle présente tous les caractères des Lymnées ; et notre opinion s'est trouvée justifiée par les figures des animaux publiées par M. Alc. d'Orbigny, dans son *Voyage en Amérique ;* néanmoins, ce g. *Chilina* mérite aussi de former une section à part dans le genre des Lymnées.

Les Lymnées sont des Mollusques aquatiques, répandus dans les eaux douces des deux mondes, mais plus particulièrement dans celles des régions tempérées. Cependant ces animaux ne peuvent rester longtemps plongés sous l'eau, car ils respirent l'air élastique, et ils sont obligés de remonter souvent à la surface de l'eau pour respirer. Ils rampent sur un pied large et assez épais, ovalaire, plus court que la coquille et complètement dénué d'opercule. En avant, ils portent une tête aplatie, large, de chaque côté de laquelle s'élève un tentacule *triangulaire*, large à la base et portant un œil sans saillie, au côté interne. La partie la plus considérable du corps, comprenant la masse viscérale, est tournée en spirale, et contenue dans une coquille mince, diaphane, dont les tours de spire sont généralement allongés, et le dernier plus grand que tous les autres. L'ouverture qui termine le dernier tour est entière, à peine versante à la base, ovale-oblongue ; son bord droit est mince, tranchant, simple, et la columelle, assez épaisse, est toujours tordue sur elle-même, et forme un véritable pli avant de se confondre insensiblement avec l'extrémité antérieure du bord droit. L'intérieur du dernier tour est occupé par une grande cavité du manteau dans laquelle est contenu l'organe de la respiration. Sur le bord, et à droite, est percée une ouverture que l'on peut comparer à celle qui existe dans les Hélices et dans les Limaces. Cette ouverture peut se dilater et se contracter de manière à recevoir l'air dans la cavité respiratoire, et à empêcher l'eau d'y avoir accès lorsque l'animal cherche sa nourriture au-dessous de la surface du milieu dans lequel il vit. La bouche se présente ordinairement sous la forme d'une fente transverse entre deux lèvres peu épaisses. Si l'animal la fait saillir, elle acquiert un peu de la forme d'une trompe très courte, au centre de laquelle se trouvent trois petites dents cornées, dont la supérieure est assez semblable à celle des Limaces. Au milieu de ces trois dents se remarque une ouverture, celle de l'œsophage. Cet œsophage est grêle, assez long, s'élargit en une poche stomacale, trilobée, d'où il s'échappe un intestin grêle, à l'origine duquel se verse la bile, au moyen de plusieurs canaux biliaires provenant d'un foie considérable divisé en 3 lobes. Après avoir fait plusieurs circonvolutions dans le foie et les organes de la génération, l'intestin gagne le côté droit du corps, et il vient s'ouvrir au dehors, à côté de l'ouverture de la cavité pulmonaire. Les Lymnées sont, comme les Hélices, pourvues des deux sortes d'organes de la génération. Les organes mâles sont composés d'un testicule fort gros placé en travers du corps, derrière la cavité de la respiration ; il est blanchâtre, donne naissance à un canal déférent, court et large, aboutissant à une poche plissée assez grande, dans laquelle doit s'accumuler une assez grande quantité de liquide fécondateur ; de cette

poche part le véritable canal déférent qui, après avoir rejoint la terminaison des organes femelles, se détache, fait de nombreux replis, et vient se terminer à l'extrémité postérieure de l'organe excitateur. Ce dernier est charnu, cylindracé; on le trouve à côté de l'œsophage, et il est retiré en arrière, au moyen de trois petits muscles; il a son issue naturelle au-dessous du tentacule droit. Les organes femelles consistent en un ovaire fort gros, embrassé dans le dernier lobe du foie, vers l'extrémité de la coquille. Un oviducte mince, très tortueux, se renfle en une première poche, à laquelle en succède une seconde, de sorte que chez ces animaux la matrice est composée de deux cavités. Un col assez long vient aboutir au fond du repli qui sépare le corps du limbe du manteau; à l'extrémité de ce col, vient s'insérer le pédicule d'une vésicule copulatrice peu considérable. Chez les Lymnées, comme on le voit, les deux organes de la génération sont plus séparés que ceux des Hélices, et ceci explique un fait remarquable observé depuis longtemps: c'est qu'une même Lymnée sert à la fois de mâle à un individu et de femelle à un second, ce qui permet à ces animaux, dans le temps de la copulation, de former de longues chaînes d'individus, dont le rapprochement ne dure que le moment de la génération.

Comme nous l'avons vu, la cavité de la respiration s'ouvre sur le côté droit de l'animal; elle est construite à peu près de la même manière que dans les Hélices: seulement, le réseau vasculaire mis en contact avec l'air est moins apparent. Un organe des viscosités occupe une place considérable dans la cavité pulmonaire, et c'est en arrière que se trouve la cavité du péricarde, contenant un cœur composé d'un ventricule et d'une oreillette. La circulation, du reste, d'après Cuvier, ressemble beaucoup à celle du Colimaçon; elle a lieu par deux artères postérieures assez grandes, dont les branches se distribuent aux principaux viscères et par une seule artère antérieure, dont les rameaux se portent vers la tête à l'extrémité antérieure de l'animal.

Les Lymnées ont souvent l'habitude de venir à la surface de l'eau, se renversent de manière à présenter la face inférieure de leur pied. Dans cette position, elles se meuvent lentement, en exécutant les mouvements musculaires de la reptation. Nous nous sommes souvent demandé comment la couche d'eau excessivement mobile sur laquelle l'animal agit peut offrir assez de résistance pour lui permettre de ramper comme sur un corps solide; et nous avouons que ce problème pour nous est resté insoluble, puisqu'il faudrait admettre, contre tous les principes, qu'un corps à molécules aussi libres que celles de l'eau peut servir de point d'appui à un corps beaucoup plus solide, les muscles du pied de l'animal. Si ces muscles agissaient par des mouvements très rapides, le phénomène s'expliquerait; mais il n'en est rien; les mouvements de reptation, dans les Lymnées, sont semblables à ceux des Hélices et des autres Mollusques; si l'animal rampe au moyen d'une couche d'eau excessivement mince, il faut que cette natation toute spéciale s'exécute par des moyens que n'ont point encore découverts les observateurs. Si nous comparons les animaux du genre *Chilina* à ceux des Lymnées, nous trouvons leur organisation tout-à-fait semblable: seulement, les tentacules deviennent encore plus larges à la base, plus courtes en proportion, et présentent souvent la forme d'un triangle équilatéral; mais ce caractère a réellement peu de valeur, lorsque l'on voit certaines espèces de nos Lymnées, telles que l'*auricularis*, par exemple, avoir les tentacules d'une forme à peu près semblable.

Les Lymnées sont éminemment des coquilles d'eau douce; aussi leur présence à l'état fossile, dans certaines couches des environs de Paris, a depuis longtemps éveillé l'attention des géologues, et leur a donné la preuve que, dans le bassin au centre duquel se trouve Paris, il y avait eu de grands amas d'eaux douces dont nous pouvons comparer la population à celle des eaux actuelles. Ce qui a dû étonner le plus les observateurs de ce fait important, c'est que l'on retrouve les couches de Lymnées à diverses hauteurs intercalées entre d'autres couches remplies de coquilles marines. Ce fait, d'un grand intérêt, a d'abord été expliqué par le retour alternatif de la mer et des eaux douces sur les mêmes points du continent. Cette idée, qui parut d'abord plausible, était celle de Cuvier et de M. Brongniart; mais, en obser-

vant les faits d'une manière plus complète, M. Prévost leur a donné une explication plus naturelle et plus simple. Il suffit d'admettre que dans le bassin de Paris se rendaient des cours d'eau douce y apportant périodiquement les matériaux qu'ils charriaient, et dans lesquels se trouvaient en plus ou moins grande quantité des coquilles terrestres et lacustres. Ces dépôts venaient s'intercaler presque au centre du bassin parisien parmi ceux formés par les eaux marines, et c'est ainsi que se sont produites ces alternances nombreuses entre des matériaux provenant de sources très différentes.

Le nombre des Lymnées connues à l'état vivant n'est pas très considérable. On compte, dans les Catalogues les plus récents, 46 espèces, auxquelles il faut joindre 14 *Chilina*. Les espèces fossiles sont moins nombreuses; elles sont répandues dans les terrains tertiaires seulement, et on en connaît dans les trois étages qui constituent ces terrains. (DESH.)

LYMNÉENS. MOLL. — Famille proposée par Lamarck dans l'*Extrait du cours*, et conservée par lui dans son *Histoire des animaux sans vertèbres*, pour les genres Planorbe, Physe et Lymnée, qui, en effet, ont entre eux beaucoup d'analogie. *Voy.* ces mots. (DESH.)

LYMNIAS. — *Voy.* LIMNIAS. (DUJ.)

***LYMNIUM.** MOLL. — Nom sous lequel M. Ocken a désigné le g. *Unio* des auteurs. *Voy.* MULETTE. (DESH.)

***LYMNODROMUS,** Pr. Max. OIS. — Syn. de *Macroramphus*. *Voy.* BÉCASSE. (Z. G.)

LYMNOREA (nom mythologique). ACAL. — Genre de Méduses distingué par Péron et M. Lesueur pour une espèce du détroit de Bass, entre la Nouvelle-Hollande et la terre de Diémen. (P. G.)

LYMNORÉE. *Lymnorea* (nom mythologique). POLYP. — Genre d'Éponges fossiles, établi par Lamouroux pour de petites masses plus ou moins globuleuses, cupuliformes et ridées en dessous, terminées en dessus par des mamelons ayant chacun un oscule. Les Lymnorées ont été trouvées dans le calcaire jurassique des environs de Caen. Goldfuss avait rapporté ces fossiles à son genre *Cnemidium*, mais ensuite il les a réunis au genre *Tragos*. *Voy.* ces mots et l'article ÉPONGE. (DUJ.)

LYMPHE (νύμφη, eau, en changeant ν en λ). PHYSIOL. — La Lymphe est le liquide qui circule dans les vaisseaux lymphatiques; elle est limpide, d'un jaune clair, sans teinte rougeâtre, à moins qu'elle ne renferme accidentellement des globules sanguins; elle est inodore, d'une saveur un peu salée, et présente une réaction légèrement alcaline. Comme le chyle, elle tient en dissolution de la fibrine et l'albumine. Elle concourt à la formation du sang. *Voy.* ce mot. (A. D.)

***LYNCEA,** Cham. et Schlec. BOT. PH. — Syn. de *Melasma*, Berg.

LYNCÉE. *Lynceus* (nom mythologique). CRUST. — Genre de l'ordre des Daphnoïdes, établi par Müller aux dépens des *Monoculus* de Fabricius. Ce genre a une très grande analogie avec les Daphnies, et n'en diffère que par les valves de la carapace, qui sont très grandes et peu distinctes de la tête, qui est fort petite, se recourbe en bas en forme de bec, et se prolonge très loin en arrière du dos. En général, il existe au-devant de l'œil une tache oculiforme d'un noir foncé : il est aussi à noter que l'intestin, au lieu de se porter en ligne directe vers l'anus, comme chez les Daphnies (*voyez* ce mot), décrit une ou deux circonvolutions. Ces petits Crustacés ont presque les mêmes mœurs que les Daphnies, mais ne produisent qu'un très petit nombre d'œufs à chaque ponte, et au lieu de nager par bonds irréguliers, ils se dirigent tout droit vers le point où ils veulent se rendre. On connaît 3 espèces dans ce genre, toutes propres aux eaux douces de l'Europe. Le LYNCÉE SPHÉRIQUE, *Lynceus sphericus* Jurin., peut être regardé comme le type de ce genre. Cette espèce habite les environs de Genève. (H. L.)

***LYNCORNIS,** Gould. OIS. — Genre de la sous-famille des Caprimulginées. *Voy.* ENGOULEVENT. (Z. G.)

***LYNCUS** (λύγξ, lynx). MAM. — M. Gray (*Ann. of phil.*, XXVI, 1825) a séparé, sous ce nom, le *Lynx* des autres espèces du groupe des Chats. (E. D.)

LYNGBYA (*nom propre*). BOT. CR. — Genre d'Algues de la famille des Confervacées, établi par Agardh (*Syst.*, XXV), qui lui donne pour caractères principaux : Filaments membraneux dépourvus d'un strate

muqueux, simples, sans mouvement oscillatoire; tube renfermant un endochrome annulaire.

Les Lyngbya sont des Algues marines; quelques unes cependant croissent dans les eaux douces et les marais. On en connaît 14 espèces. — Gaillon., syn. d'*Ectocarpus*, Agardh.

LYNGBYELLA, Bory. BOT. CR. — Syn. de *Sphacelaria*, Lyngb.

LYNX. MAM. — Espèce du genre Chat. *Voy.* ce mot. (E. D.)

LYONIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Éricacées-Andromédées, établi par Nuttall (*Gen.*, I, 266). Arbrisseaux de l'Amérique boréale. *Voy.* ÉRICACÉES.

***LYONNETIA** (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Sénécionidées, établi par Cassini (*in Dict. sc. nat.*, XXXIV, 106). Petites herbes des bords de la Méditerranée. *Voy.* COMPOSÉES.

***LYONSIA**. MOLL. — Ce genre appartient à la classe des Mollusques acéphalés dimyaires et à notre famille des Ostéodesmes. Il a été proposé par M. Turton, dans ses *Coquilles bivalves de la Grande-Bretagne*, pour une coquille connue déjà depuis longtemps par tous les naturalistes sous le nom de *Mya norwegica*. Il suffit de l'examiner avec quelque attention pour reconnaître facilement qu'elle n'appartient pas au genre Mye, et qu'elle doit, en effet, constituer un genre particulier. Quelques années après la publication de l'ouvrage de M. Turton et avant d'en avoir eu connaissance, nous avions caractérisé un genre Ostéodesme ayant également pour type la *Mya norwegica* des auteurs. Mais, depuis, nous avons adopté le nom du zoologiste anglais, ce qui ne nous a pas empêché de conserver un g. Ostéodesme pour quelques espèces rapportées soit aux Anatines, soit aux *Lyonsia*, mais qui ont des caractères génériques faciles à reconnaître. Les coquilles du genre *Lyonsia* se distinguent facilement par l'ensemble de leurs caractères. Toutes sont ovales, étroites, transverses, régulières, subéquilatérales et inéquivalves; leur test est mince, transparent, nacré en dedans, d'un blanc grisâtre en dehors, recouvert sur les bords d'un épiderme écailleux, minec et grisâtre. Des stries très fines et souvent granuleuses descendent des crochets vers les bords. Les crochets sont gonflés, mais peu saillants. Le côté postérieur est tronqué transversalement et bâillant dans toute la largeur de la troncature; le côté antérieur, arrondi, est à peine bâillant. La charnière est fort remarquable. A partir des sommets, on voit s'enfoncer obliquement en arrière, au-dessous du bord dorsal, un petit cuilleron peu saillant dans chaque valve, et dont l'écartement est beaucoup plus grand en arrière qu'en avant. Les valves étant réunies, ces cuillerons sont en V. Ils contiennent un ligament large, qui s'étend d'une valve à l'autre, et dans l'épaisseur duquel se trouve compris un petit osselet aplati, triangulaire, complétement séparé des valves et retenu seulement par le ligament. Cet osselet caduc avait échappé aux observateurs jusqu'à M. Turton et à nous, et, comme nous l'avons retrouvé avec des modifications particulières dans plusieurs autres genres, nous avons réuni ces genres dans une seule famille, à laquelle nous avons consacré le nom d'Ostéodesmes. M. Turton n'a donné aucun renseignement sur l'animal de son genre *Lyonsia*. On doit à M. Scacchi les premières observations à son sujet, publiées plus tard par M. Philippi, dans les *Annales des sciences naturelles de Londres*, ainsi que dans le second volume de son *Enumeratio Molluscorum Siciliæ*. Depuis, nous avons eu occasion de trouver le même animal sur les côtes de l'Algérie, et nous avons reconnu qu'il ne manquait pas d'analogie avec celui des Pandores. En effet, il est enveloppé dans un manteau dont les bords sont réunis dans presque toute leur circonférence; ils laissent en avant une fente d'une médiocre étendue pour le passage d'un pied triangulaire, sublancéolé, portant à sa base un byssus grossier assez considérable. La bouche est assez grande, transverse entre deux lèvres assez larges, qui, de chaque côté du corps, se changent en une grande paire de palpes labiaux, étroits, à surface interne lamelleuse. Les branchies sont très longues, situées obliquement de chaque côté du corps et disposées comme deux feuillets d'un livre ouvert. En arrière, l'animal est terminé par deux siphons très courts, garnis à la base d'un seul rang de tentacules. Si nous comparons cet animal à celui des Pandores, nous trouvons entre ces genres un petit

nombre de caractères communs; c'est ainsi que le manteau, dans les Pandores, présente aussi une fente courte et antérieure pour le passage d'un pied triangulaire et lancéolé. Les siphons des Pandores sont très courts et garnis aussi d'un seul rang de tentacules; mais ils offrent quelques caractères qui ne se montrent pas dans les *Lyonsia*. Si nous comparons ensuite l'animal qui nous occupe avec celui des Anatines, décrit et figuré par M. Mittre dans le *Magasin de zoologie*, la ressemblance entre ces genres s'établit par les organes branchiaux, chez lesquels se trouvent des dispositions tout-à-fait semblables. Il résulte des observations précédentes que le genre *Lyonsia* appartient réellement à la famille des Ostéodesmes, et prouve que la famille des Pandores ne peut en être éloignée; ses caractères peuvent être exposés de la manière suivante :

Animal ovalaire, ayant les lobes du manteau réunis dans presque toute leur circonférence, et laissant en avant et en dessous une petite fente pour le passage du pied. Pied petit, triangulaire, subcylindracé, portant un byssus à la base. Siphons très courts, réunis, si ce n'est au sommet, et garnis à la base d'un seul rang de tentacules. Impression palléale, à peine sinueuse postérieurement. Coquille ovale-oblongue, transverse, inéquivalve, inéquilatérale, régulière, très mince et nacrée. Cuilleron étroit, appliqué contre le bord dorsal, recevant un ligament interne, large, aplati, contenant dans son épaisseur un osselet mince et triangulaire.

Les *Lyonsia* sont des coquilles marines, vivant à la manière des Byssomies, attachées sous les pierres à une profondeur peu considérable sous l'eau. On n'en connaît encore que trois ou quatre espèces, dont deux appartiennent aux mers d'Eorope, et les autres aux mers de l'Amérique septentrionale. Nous n'en connaissons pas de fossiles, car les espèces que M. Alc. d'Orbigny a rapportées à ce genre dans sa *Paléontologie française* nous paraissent bien plutôt des Anatines ou des Thracies. (DESH.)

LYONSIA, BOT. PH. — Genre de la famille des Apocynacées-Échitées, établi par R. Brown (*in Mem. Werner. Soc.*, I, 66). Arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande. On n'en connaît qu'une seule espèce, *L. straminea* R. Br. *Voy.* APOCYNACÉES.

LYPERANTHUS (λυπηρός, fâcheux; ἄνθος, fleur). BOT. PH. — Genre de la famille des Orchidées-Aréthusées, établi par R. Brown (*Prodr.*, 325). Herbes de la Nouvelle-Hollande. *Voy.* ORCHIDÉES.

***LYPERIA** (λυπηρός, fâcheux). BOT. PH. — Genre de la famille des Scrophularinées-Buchnérées, établi par Bentham (*in Bot. Mag. Comp.*, I, 377). Herbes, arbrisseaux ou sous-arbrisseaux du Cap. *Voy.* SCROPHULARINÉES.

***LYPERUS** (λυπηρός, triste). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, tribu des Féroniens, établi par M. de Chaudoir (*Tableau d'une nouvelle subdivision du g. Feronia* de Dejean). L'auteur introduit dans ce genre quatre espèces d'Europe. (C.)

***LYPORNIX**, Wagl. OIS. — Syn. de *Monasa*. *Voy.* BARBACOU. (Z. G.)

***LYPROPS** (λυπρός, grêle; ὤψ, œil). INS. — Genre de Coléoptères hétéromères, famille des Sténélytres, tribu des Hélopiens, créé par M. Hope (*Trans. Soc. zool. London*, 1833, t. I; p. 101). L'espèce type, le *L. chrysophthalmus* de l'auteur, est originaire des Indes orientales. (C.)

***LYPRUS** (λυπρός, maigre, grêle). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides gonatocères, division des Apostasimérides cryptorhynchides, créé par Schœnherr (*Disposit. method.*, p. 288). L'espèce type et unique, *L. cylindrus* Gyll., est répandue par toute l'Europe, où elle vit sur les petites plantes marécageuses. (C.)

***LYPSYMENA** (λυπρός, grêle; ὑμήν, membrane). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères, tétramères de Latreille, famille des Longicornes, tribu des Lamiaires, formé par Dejean (*Catal.*, 3e éd., p. 374), avec une espèce des États-Unis, nommée *L. fuscata* par l'auteur. (C.)

***LYRÆA** (*lyra*, lyre). BOT. PH. — Genre de la famille des Orchidées-Dendrobiées, établi par Lindley (*Orchid.*, 46). Herbes de la Mauritanie. *Voy.* ORCHIDÉES.

LYRE. POISS. — Espèce de Trigle. *Voy.* ce mot.

LYRE. OIS. — *Voy.* MÉNURE.

LYRE DE DAVID. MOLL. — Nom vulgaire que les marchands consacraient au-

trefois aux coquilles du g. Harpe. *Voy.* ce mot. (Desh.)

***LYRÉIDE.** *Lyreidus* (λύρα, lyre; εἶδος, forme). crust. — M. Dehaan désigne sous ce nom, dans sa *Fauna japonica*, un genre de Crustacés de l'ordre des Décapodes anomoures, et dont la seule espèce connue est le Lyréide tridenté, *Lyreidus tridentatus* Dehaan. Cette espèce a été rencontrée dans les mers du Japon. (H. L.)

LYRIFÈRI. ois. — *Voy.* porte-lyre.

***LYROCEPHALUS** (λύρα, lyre; κεφαλή, tête). rept. — Groupe de Stellions indiqué par M. Merrem (*Tent. syst. amph.*, 1820). (E. D.)

***LYROPHORUS** (λύρα, lyre; φέρω, porter). ins. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, tribu des Féroniens, créé par M. de Chaudoir. L'auteur y rapporte l'*Anchomerus angusticollis* Dej. (*Curcul.* F.), qui se trouve par toute l'Europe et aussi dans le nord de l'Amérique. (C.)

LYROPS (λύρα, lyre; ὤψ, aspect. ins. — Genre de l'ordre des Hyménoptères-Porte-Aiguillon, tribu des Crabroniens, famille des Larrides, établi par Illiger. Il lui donne pour espèce type le *Lyrops etruscus*, qui se trouve en Allemagne et en Italie.

***LYROTHORAX** (λύρα, lyre; θώραξ, corselet). ins. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, tribu des Féroniens, établi par M. de Chaudoir (*Tableau d'une nouvelle subdivision du genre Feronia*). L'espèce type et unique est le *Platysma Caspium*. (C.)

***LYRURUS**, Swains. ois. — Syn. de *Tetrao*. *Voy.* tetras. (Z. G.)

LYS. bot. ph. — *Voy.* lis.

***LYSIANASSE.** *Lysianassa* (nom mythologique). crust. — Genre de l'ordre des Amphipodes, de la famille des Crevettines, de la tribu des Crevettines sauteuses, établi par M. Milne-Edwards. Les Crustacés qui forment cette nouvelle coupe générique établissent à plusieurs égards le passage entre les Talytres et les Crevettes; ils ressemblent à ces dernières par la structure de leurs mandibules, qui portent une longue branche palpiforme; par la forme de leurs pattes-mâchoires et par la conformation des antennes de la première paire, qui sont toujours plus longues que le pédoncule des antennes inférieures, et sont pourvues d'un filet terminal accessoire. D'un autre côté, ces Amphipodes se rapprochent des Talytres par la forme trapue de leur corps, la brièveté de leurs antennes et la conformation des pattes, dont aucune n'est organisée pour la préhension. On connaît 5 espèces de ce genre singulier, dont trois habitent les mers du Groënland, une les côtes de Naples, et enfin la cinquième l'océan Atlantique. La Lysianasse de Costa, *Lysianassa Costæ* Edw. (*Hist. nat. des Crust.*, t. III, f. 21, n. 1), peut être considérée comme le type de ce genre. Pendant mon séjour en Algérie, j'en ai trouvé une sixième espèce, à laquelle j'ai donné le nom de *Lysianassa longicornis* Luc. (H. L.)

LYSIDICE (nom mythologique). annél. — Savigny (*Système des Annélides*) donne ce nom à un genre de la famille des Eunices, qu'il caractérise ainsi : Trompe armée de sept mâchoires, trois du côté droit, quatre du côté gauche; les deux mâchoires intérieures et inférieures très simples; antennes découvertes : les extérieures nulles; les mitoyennes très courtes; l'impaire de même; branchies non distinctes; front arrondi. Telles sont les Lysidice valentine, olympienne et galathine; la première, des côtes de la Méditerranée, les deux autres de celles de l'Océan. M. de Blainville (*Dict. sc. nat.*, t. LVII, p. 474) donne à ce genre le nom de *Nereidice*. MM. Audouin et Milne-Edwards en ont décrit une nouvelle espèce des îles Chausey, sous le nom de *Nereis ninetta*. (P. G.)

LYSIMACHIÉES. *Lysimachieæ*. bot. ph. — C'était primitivement le nom de la famille qu'on désigne plus généralement maintenant sous celui de Primulacées (*voy.* ce mot), et l'on ne s'en sert que pour désigner l'une de ses subdivisions. (Ad. J.)

LYSIMAQUE. *Lysimachia* (λύω, apaiser; μάχη, combat). bot. ph. — Genre de plantes de la famille des Primulacées, de la pentandrie monogynie dans le système sexuel de Linné. Il se compose de plantes herbacées vivaces, qui habitent les parties tempérées de l'hémisphère boréal; leur tige est droite ou couchée; leurs feuilles sont alternes, opposées ou verticillées, entières, quelquefois marquées de points glanduleux; leurs fleurs sont jaunes, d'un blanc rosé ou purpurines; elles présentent l'organisation suivante : Calice quinquéparti; corolle à tube très court, à limbe quinqué-

parti; 5 étamines fertiles opposées aux lobes de la corolle à la gorge de laquelle elles s'insèrent; dans un certain nombre d'espèces on trouve les rudiments de 5 autres étamines qui alternent avec les premières, et qui, par suite, alternent avec les lobes de la corolle. Ces 5 étamines rudimentaires nous paraissent mettre en évidence le type normal et la symétrie réelle de la fleur des Lysimaques, et, par conséquent, celle des Primulacées. En effet, chez ces plantes, on n'observe presque toujours que 5 étamines opposées aux lobes de la corolle, tandis que la symétrie de la fleur exigerait qu'elles fussent alternes avec ces mêmes lobes; mais en nous appuyant sur les espèces de Lysimaques à 10 étamines, dont 5 stériles et plus ou moins rudimentaires, alternes, et 5 fertiles opposées à la corolle, nous voyons que le verticille d'étamines normales est représenté par les 5 rudiments staminaux qui disparaissent dans le plus grand nombre des plantes de la famille, et que dès lors les 5 étamines fertiles proviennent d'un dédoublement des 5 pétales organiques ou des lobes de la corolle. C'est au reste ce que l'observation des phénomènes organogéniques nous a semblé démontrer. Le pistil des Lysimaques se compose d'un ovaire unilobulaire renfermant de nombreux ovules portés sur un placenta central libre, d'un style filiforme terminé par un stigmate obtus. Le fruit est une capsule surmontée par le style persistant. L'espèce la plus connue de ce genre est la suivante :

1. LYSIMAQUE COMMUNE, *Lysimachia vulgaris* Lin. On lui donne vulgairement les noms de *Corneille*, *Chasse-Bosse*; elle est commune dans les lieux humides et le long des ruisseaux. Sa tige est droite et simple : elle atteint 8-10 décimètres de hauteur; ses feuilles sont opposées ou verticillées-ternées, ovales-lancéolées, aiguës, presque sessiles; ses fleurs sont jaunes, disposées au sommet de la tige, sur des pédoncules opposés et multiflores, en une grappe rameuse paniculée; les lobes de leur calice sont ovales-lancéolés, ceux de la corolle sont ovales-obtus. Selon l'observation de Léman rapportée par De Candolle (*Fl. franç.*, t. III, p. 434), cette plante pousse quelquefois de son collet des jets cylindriques, grêles et nus, qui atteignent jusqu'à un mètre de longueur, et qui, s'enracinant à leur extrémité, donnent naissance à une nouvelle plante.

2. Une espèce également très commune et très connue du même genre est la LYSIMAQUE NUMMULAIRE, *Lysimachia nummularia* Lin., vulgairement nommée *Herbe aux écus*, qui croît communément dans les prairies humides, dans les lieux herbeux et frais. Sa tige est rampante; ses feuilles, ovales, presque arrondies, légèrement en cœur à leur base, obtuses au sommet, lui ont valu le nom vulgaire qu'elle porte; ses fleurs, jaunes, grandes, sont solitaires sur des pédoncules axillaires plus longs que la feuille à l'aisselle de laquelle ils viennent; les lobes, de leur calice sont ovales-lancéolés, aigus, deux fois plus courts que la corolle. On regarde cette espèce comme astringente; mais cette propriété est si peu prononcée qu'elle qu'on n'a guère recours à elle dans la médecine moderne. (P. D.)

LYSINEMA (λυσίνημοα, filaments épars). BOT. PH. — Genre de la famille des Épacridées-Épacrées, établi par R. Brown (*Prodr.*, 652). Arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande. *Voy.* ÉPACRIDÉES.

***LYSIONOTUS**. BOT. PH. — Genre de la famille des Gesnéracées-Cyrtandrées, établi par Don (*in Edinb. philosoph. journ.*, VII, 861). Herbes du Népaul. *Voy.* GESNÉRACÉES.

LYSIPOMA (Λύσιος, qui ouvre; πῶμα, opercule). BOT. PH. — Genre de la famille des Lobéliacées-Lysipomées, établi par H.-B. Kunth (*in Humb. et Bonpl. Nov. gen. et sp.*, III, 319, t. 266, f. 2). Herbes des Andes. *Voy.* LOBÉLIACÉES.

LYSIPOMÉES. *Lysipomeæ*. BOT. PH. — Tribu de la famille des Lobéliacées, établie par A. De Candolle, et ainsi nommée du genre *Lysipoma*, le seul qu'elle renferme jusqu'à présent. (AD. J.)

LYSMATE. *Lysmata*. CRUST. — Genre de l'ordre des Décapodes macroures, de la famille des Salicoques, établi par Risso, et rangé, par M. Milne-Edwards, dans sa tribu des Palémoniens. Le genre des *Lysmata* ressemble beaucoup à celui des *Palemon*, et établit le passage entre ces Crustacés et les Hippolytes (*voy.* ce mot). Ils en ont la forme générale, et leur carapace est également armée d'un rostre allongé, comprimé et dentelé; mais il s'en distingue par les pattes de la deuxième paire, qui sont filiformes,

et dont le corps est multi-articulé. On ne connaît qu'une seule espèce de ce genre, qui est la LYSMATE A QUEUE SOYEUSE, *Lysmata seticauda* Risso (Edw., *Histoire natur. des Crust.*, t. II, f. 386, pl. 25, fig. 10). Cette espèce habite la Méditerranée, et je l'ai rencontrée assez abondamment sur les côtes est et ouest des possessions françaises, dans le nord de l'Afrique. (H. L.)

LYSTRA. INS. — Genre de la famille des Fulgorides, de l'ordre des Hémiptères, établi par Fabricius sur quelques espèces américaines, reconnaissables à leur front presque carré, creusé dans son milieu, et à leurs élytres réticulées. Les espèces de ce g. supportent toujours à l'extrémité de leur abdomen les produits d'une sécrétion cireuse extrêmement blanche et comme floconneuse. Le type du g. est la *L. pulverulenta* Fab., très commune dans l'Amérique méridionale. (BL.)

LYSTRONYCHUS, Latr. INS. — Syn. de *Prostenus* du même auteur. (C.)

***LYSUROIDÉES**, Corda; **LYSURÉES**, Lév. BOT. CR. — Famille de Champignons de la classe des Basidiosporées, établi par Corda (*Anleit zum Stud., Myc.*, p. 116), et présentant pour caractères : un réceptacle charnu un peu coriace, divisé du sommet à la base en rayons qui donnent l'idée d'une Actinie, et qui se continue avec un pédicule plus ou moins long et spongieux dans quelques genres. A la base et à la partie interne de ces rayons on voit une substance charnue, couverte de rugosités et qui est composée de basides polyspores appliqués les uns contre les autres. Le pédicule et le chapeau, qui semble être une continuation de celui-ci, sont renfermés primitivement dans une volve épaisse qui se déchire irrégulièrement, dont la cavité est remplie de matière mucilagineuse. Les champignons qui composent cette petite famille sont fétides comme les Phalloïdés. On n'en connaît encore que quatre genres, qui sont le *Lysurus*, Fries; *Aseroë*, Labillard.; *Calathiscus*, Mntg. et *Staurophallus*. Ce dernier est très imparfaitement connu. (LÉV.)

LYSURUS (λύσις, libre; οὐρά, pédicule). BOT. CR. — Genre de Champignons de la famille des Lysuroïdées de Corda, caractérisé par une volve membraneuse fixée à sa base par un mycelium filamenteux, renfermant dans son intérieur une couche épaisse de mucilage qui entoure le pédicule et le chapeau. Comme dans les Phalloïdés, ces parties se développent avec une rapidité extraordinaire après la rupture de la volve. Le chapeau, supporté par un pédicule de 12 à 15 centim. de haut, se compose de cinq rayons coniques arrondis et convergents au sommet; plus tard, ils s'éloignent et forment une étoile. Les organes de la fructification recouvrent leur face externe. On ne connaît encore qu'une seule espèce de ce genre; elle croît en Chine, dans les lieux ombragés, sur les racines de Mûriers. Libot (*Act. Petrop.*, XIX, 1775, t. 5), qui l'a fait connaître le premier, dit qu'on l'appelle *Mokusin*. Linné en a fait un *Phallus*, et M. Fries un genre particulier. Peut-être n'est-ce qu'une espèce du genre *Aseroë* à rayons simples et non bifides. Si le stratum sporidifère est à la partie interne des divisions, il appartient manifestement à ce genre; mais, s'il est à la face externe, il doit être conservé; l'observation que je fais ici se rapporte également au genre *Staurophallus*, que mon ami, M. Montagne, vient de publier dans les *Annales des sciences naturelles* (mai 1844).

Le *Lysurus mokusin* est extrêmement fétide, promptement dévoré par les insectes, et passe pour être vénéneux; malgré ces graves inconvénients, Cibot dit que les Chinois le mangent, et qu'ils emploient ses cendres pour remédier à des ulcères cancéreux. (LÉV.)

LYTHRARIÉES. *Lythrarieæ*. BOT. PH. — Famille de plantes dicotylédones, polypétales, périgynes, établie primitivement par Jussieu sous le nom de *Salicariées*, qu'on a changé en rejetant celui du genre *Salicaria* qui lui servait de type, genre qui, généralement adopté sous le nom de *Lythrum*, a fait donner à la famille entière celui de *Lythrariées* ou de *Lythracées*. Ventenat la nommait *Calycanthémées*. Quel que soit celui que l'on conserve, elle sera caractérisée de la manière suivante : Calice persistant, tubuleux ou campanulé, régulier, ou irrégulier, avec une bosse ou un éperon latéral à sa base, découpé supérieurement en dents plus ou moins profondes, au nombre de trois ou davantage, à préfloraison valvaire, avec lesquelles alternent assez souvent d'autres dents plus étroites et plus courtes formant

un cercle extérieur. Pétales alternant avec les dents intérieures en nombre égal, égaux ou plus rarement inégaux, sessiles ou onguiculés, insérés à la gorge du tube calicinal, caduques. Étamines insérées sur ce même tube plus ou moins haut, en nombre égal aux pétales et alors alternes, ou double, ou au contraire en nombre moindre, incluses ou saillantes, égales ou inégales, toutes fertiles, ou quelquefois quelques unes stériles : filets filiformes, libres; anthères introrses, biloculaires, s'ouvrant longitudinalement. Ovaire libre, partagé en 2-6 loges, communiquant quelquefois ensemble vers le sommet par suite du rétrécissement des cloisons incomplètes, terminé par un style simple plus ou moins long, avec un stigmate généralement simple. Ovules ordinairement nombreux, anatropes, ascendants ou horizontaux, portés sur des placentaires qui s'accolent à l'angle interne de chaque loge, ou au milieu des cloisons, ou liant les bases de ces cloisons incomplètes. Fruit capsulaire, membraneux ou plus rarement coriace, souvent uniloculaire par l'oblitération des cloisons, qui laissent les placentaires libres vers le centre du fruit, et simulant ainsi une placentation centrale; à déhiscence circoncise ou régulièrement loculicide, ou d'autres fois se rompant irrégulièrement. Graines plus ou moins nombreuses, souvent anguleuses, à tégument coriace, bordé ou non d'une aile membraneuse, sous lequel se présente immédiatement l'embryon à cotylédons plans-convexes, ordinairement presque orbiculaires et munis d'une double oreillette à leur base, à radicule courte tournée vers le hile.

Les espèces sont des plantes arborescentes, frutescentes ou herbacées, celles-ci les seules qu'on rencontre dans les régions tempérées. C'est surtout entre les tropiques qu'elles abondent, moins en Afrique qu'en Asie, mais principalement en Amérique. Beaucoup recherchent les marais et le bord des eaux. Leurs feuilles sont opposées ou verticillées, quelquefois alternes, et même sur une seule et même plante, entières, pétiolées ou sessiles, parsemées dans quelques unes de points glanduleux, toujours dépourvues de stipules. Leurs fleurs solitaires, ou réunies par pelotons ou cymes à l'aisselle des feuilles, par le passage de celles-ci à l'état de bractées, forment souvent des épis ou des grappes simples ou composées : l'existence fréquente de deux bractéoles opposées à chaque pédicelle indique une inflorescence réellement définie.

GENRES.

Tribu I. — LYTHRÉES.

Graines dépourvues d'ailes.

Cryptotheca, Blum. — *Suffrenia*, Bell. — *Rotala*, L. — *Hypobrichia*, Curt. (*Ptilina*, Nutt. — *Didiplis*, Raf.) — *Peplis*, L. (*Glaucoides*, Michel. — *Chabræa*, Ad.) — *Ameletia*, DC. — *Ammania*, Houst. — *Nesæa*, Comm. (*Tolypeuma*, E. Mey. — *Decodon*, Gmel. — *Heimia*, Link. et Ott. — *Chrysoliga*, Hoffmans). — *Pemphis*, Forst. — *Lythrum*, L. (*Salicaria*, Tourn. — *Hyssopifolia*, C. Bauh. — *Pythagorea* et *Mosula*, Raf. — *Pentaglossum*, Forsk. — *Anisotes*, Lindl.) — *Pleurophora*, Don. — *Cuphea*, Jacq. (*Melanium* et *Parsonsia*, P. Br. — *Balsamona*, Vand. — *Melvilla*, Anders.) — *Acisanthera*, P. Br. — *Crenea*, Aubl. — *Dodecas*, L. — *Ginoria*, Jacq (*Ginora*, L. — *Genoria*, Pers.) — *Grislea*, Lœfl. (*Woodfordia*, Salisb.) — *Adenaria*, Kunth. — *Antherylium*, Rohr. — *Lawsonia*, L. (*Alcanna*, Gærtn.) — *Abatia*, R. Pav.

Tribu II. — LAGERSTROEMIÉES.

Graines ailées.

Diplusodon, Pohl (*Diplodon*, Spreng. — *Friedlandia*, Cham. Schl. — *Dubyæa*, DC.) — *Lafœnsia*, Vand. (*Calyplectus*, R. Pav.) — *Physocalymna*, Pohl. — *Lagerstrœmia*, L. (*Sibi*, Kæmpf. — *Munchausia*, L. — *Banava*, Camell. — *Adambea*, Lam. — *Arjuna*, Jones) — *Duabanga*, Hamilt. — *Fatioa*, DC.

On place encore à la suite, mais avec doute, deux autres genres : le *Symmetria*, Blum., et le *Physopodium*, Desv. Un dernier, le *Psyloxylon*, Ner., cité dans cette famille, n'est encore connu que par son nom. (AD. J.)

LYTHRUM, BOT. PH. — *Voy.* SALICAIRE.

LYTTA. INS. — *Voy.* CANTHARIDE.

***LYTUS** (λυτός, délié). INS. — Genre de la tribu des Proctotrupiens, famille des Mymarides, de l'ordre des Hyménoptères, établi par Haliday (*Ent. Mag.*), pour quelques petites espèces dont les tarses ont cinq articles très distincts, et les antennes composées de neuf articles au moins, chez les femelles. On peut considérer comme type du genre le *L. cynipseus* Halid. (BL.)

M

***MAAGONI**, Adans. BOT. PH. — Syn. de *Swietenia*, Lin.

MABA. BOT. PH. — Genre de la famille des Ébénacées, établi par Forster (*Char. gen.* 61). Arbres ou arbrisseaux de l'Asie et de la Nouvelle-Hollande. *Voy.* ÉBÉNACÉES.

MABEA. BOT. PH. — Genre de la famille des Euphorbiacées-Crotonées, établi par Aublet (*Guian.*, II, 867). Arbustes de la Guiane et du Brésil. *Voy.* EUPHORBIACÉES.

MABOUYA, Fitzing. REPT. — Syn. d'*Euprepes*, Wagl. (E. D.)

MABURNIA, Th. BOT. PH. — Syn. de *Burmannia*, Linn.

MACACO. MAN. — *Voy.* MAKI.

MACACUS. MAM. — *Voy.* MACAQUE.

MACAGLIA, Vahl. BOT. PH. — Syn. d'*Aspidosperma*, Mart. et Zucc.

***MACAGUA**. *Herpetotheres*. OIS. — Genre de la famille des Faucons dans l'ordre des Oiseaux de proie, caractérisé par un bec très fort, épais, très comprimé latéralement, à mandibule supérieure crochue, amincie à son extrémité, qui est reçue dans une échancrure que présente le bout de la mandibule inférieure; par des narines orbiculaires, tuberculées dans le milieu; des tarses courts, robustes, nus, réticulés; des doigts courts et forts, et une queue médiocre.

Ce genre a été établi par Vieillot sur une espèce que d'Azara, dans son *Histoire naturelle du Paraguay*, avait fait connaître sous le nom de *Macagua*.

Comme nos Buzards, dont ils diffèrent cependant par plusieurs de leurs caractères, les Macaguas fréquentent les lieux humides et marécageux plutôt que l'intérieur des forêts. Ils vivent dans les bois qui bordent les savanes noyées, et aiment, ainsi que tous les oiseaux de proie, à se percher sur les branches sèches et élevées des arbres, de façon que leur vue puisse embrasser de grands espaces. Leur naturel est doux et un peu indolent, comme celui des Buses. Ils font la chasse, en général, aux poissons, à tous les reptiles, mais plus particulièrement aux serpents, et les moyens qu'ils emploient pour les vaincre rappellent un peu ceux que met en usage le Secrétaire ou Messager pour dompter les mêmes animaux. C'est à coup d'ailes que les Macaguas tuent les serpents dont ils veulent faire leur proie. Ces oiseaux ont cela de commun avec quelques autres Rapaces, tels que les Vautours et les Caracaras, que, lorsqu'ils sont repus, leur jabot saille d'entre les plumes.

Les Macaguas ne sont point muets. Ainsi que toutes les espèces de leur ordre, ils poussent des cris rauques. Ceux que l'espèce type du genre fait entendre, aigus, successifs et précipités, surtout à l'aspect d'un objet qui l'offusque, ressemblent tellement à des éclats de rire, qu'on a cru devoir lui donner un nom spécifique en rapport avec cette particularité.

Cette espèce est le MACAGUA RICANEUR, *Herp. cachinnans* Vieill. (*Gal. des Ois.*, pl. 47), *Falco cachinnans* Lin. Il a le dessus de la tête et toutes les parties inférieures blancs; les joues, la région parotique et la nuque, noires; tout le reste du plumage brun, avec quelques taches blanches en forme de croissant. — Habite le Paraguay et Cayenne.

M. Lesson a adjoint à cette espèce, sous le nom de MACAGUA A TÊTE NOIRE, *Herp. melanops* Less., l'oiseau que M. Temminck a décrit sous celui d'*Autour mélanope* (*pl. col.* 105). Celle-ci se distingue de la précédente par l'absence, chez elle, de calotte blanche et par une tache noire à l'occiput: les ailes et le manteau sont de cette couleur. — Habite Cayenne. (Z. G.)

MACAHANEA, Aubl. BOT. PH. — Syn. de *Macanea*, Juss.

MACANEA. BOT. PH. — Genre de la famille des Guttifères? établi par Jussieu (*Gen.*, 257). Arbrisseaux de Guinée.

MACAQUE. *Macacus*. MAM. — Genre de Quadrumanes de la tribu des Singes de l'ancien continent ou Catarrhinins, comprenant des espèces intermédiaires par leurs

formes et par leurs habitudes aux Guenons et aux Cynocéphales. C'est Lacépède (*Tabl.*, 1802) qui a créé le genre Macaque; ce groupe a été adopté par tous les naturalistes, mais ils n'y ont pas compris toujours les mêmes espèces; et cela se conçoit, car ce genre renferme des espèces très voisines des *Cercopithecus* et des *Cynocephalus*. Plusieurs genres ont été formés aux dépens des Macaques: tels sont ceux des Cercocèbes, des Magots, etc. A l'exemple de M. Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire nous ne les adopterons pas ici, et nous comprendrons le groupe des Macaques comme l'ont admis A.-G. Desmarest et Fr. Cuvier, en y ajoutant toutefois les espèces qui ont été découvertes depuis la mort de ces deux zoologistes.

Les Macaques sont des Singes de taille moyenne, dont le museau est plus gros et plus prolongé que celui des Guenons et moins que celui des Cynocéphales. L'angle facial est de 40 degrés, terme moyen; mais il se trouve plus ouvert dans certaines espèces et moins dans d'autres. Le système dentaire est très développé, et ne diffère guère de celui des Guenons qu'en ce qu'un talon termine les dernières molaires, et que les canines supérieures sont arrondies et non aplaties à leur face interne, et tranchantes sur le bord postérieur; cette forme, du reste, est à peu près semblable dans les Cynocéphales. Les dents sont au nombre de 32, comme chez tous les Singes. La tête est plus ou moins forte, et présente sur les orbites un rebord élevé et échancré. Le front a peu d'étendue; les yeux sont très rapprochés; les lèvres minces; les oreilles sont nues, assez grandes, aplaties contre la tête, avec les bords supérieur et postérieur anguleux. La bouche est pourvue d'abajoues. Le corps est plus ou moins trapu et épais; les bras, proportionnés aux jambes, sont robustes; les quatre mains sont pentadactyles. Les fesses sont pourvues de fortes callosités. La queue varie en longueur suivant les espèces, et dans l'une d'elles, chez le Magot, elle est réduite à un simple tubercule. Du reste, lorsque cette partie est assez développée, elle ne devient jamais un organe de préhension, comme cela a lieu chez les Singes du nouveau continent.

L'anatomie des Macaques a été étudiée par plusieurs naturalistes. On sait qu'à une époque où la religion ne permettait pas de disséquer l'homme, on avait fait l'anatomie de différents Singes pour éclairer notre médecine; c'est principalement le Magot qui était l'objet de cette opération. L'ostéologie des Macaques a été étudiée avec soin, surtout par M. de Blainville (*Ostéographie, fascicule des Primates*, 1842). Chez les Macaques proment dits, le squelette est à peu près semblable à celui des Guenons; toutefois il y a plus d'élévation et d'épaisseur dans les crêtes sourcilières; le rebord orbitaire présente, vers son tiers interne, une échancrure avec crochet pour le passage du nerf sourcilier, et cette échancrure n'existait qu'à peine chez les Guenons; le nombre des vertèbres est de sept cervicales, douze dorsales, sept lombaires, trois sacrées et vingt-deux à dix-neuf coccygiennes; en effet, la queue diminue de plus en plus en longueur dans la série des espèces; le nombre et la dimension des vertèbres qui la composent décroissent également avec rapidité; les sternèbres sont au nombre de huit; les côtes de douze, dont huit sternales et quatre asternales; il y a neuf os au carpe. Chez les Magots, on remarque de plus en plus les caractères de dégradation; la queue étant réduite à l'extérieur à un petit rudiment, le sacrum se termine assez brusquement, et le coccyx ne comprend plus qu'un petit nombre de vertèbres plus ou moins déformées, très plates, pourvues d'apophyses transverses encore assez longues, mais irrégulières; toutefois, chez ces Singes, le nombre des pièces du squelette est à peu près le même que dans les Macaques proprement dits.

Les Macaques sont en général plus doux, plus susceptibles d'éducation que les Cynocéphales; ils sont beaucoup plus méchants, plus indociles et surtout plus lascifs que les Guenons; quelques espèces ont, du reste, plutôt les habitudes et le naturel de ces dernières, et d'autres se rapprochent au contraire davantage des Cynocéphales; enfin, il en est qui, pour les mœurs, sont intermédiaires entre ces deux genres. Ce sont les adultes, et principalement les mâles, qui montrent surtout un caractère presque intraitable; car les jeunes et même les femelles sont plus doux et plus susceptibles d'être apprivoisés. Les Macaques ont assez d'intelligence et d'adresse, et l'on sait l'éducation

que les bateleurs donnent aux Magots. Ce sont principalement des Macaques que l'on conserve dans les appartements. Tant qu'ils sont jeunes, ils se montrent assez dociles ; mais lorsqu'ils ont acquis toutes leurs forces, ils deviennent presque toujours très-méchants. Ces Singes ont plusieurs fois produit dans nos climats ; on en a vu naître dans la ménagerie du Muséum, à diverses époques, et l'on a pu même en élever quelques uns. Fr. Cuvier et M. Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire ont étudié avec soin deux jeunes Macaques nés au Muséum en 1824, et ils ont publié d'intéressants détails à ce sujet. La gestation dure environ sept mois. Le jeune individu a, en naissant, la même couleur, seulement plus pâle, que l'adulte. Il s'attache avec ses quatre mains aux poils de la poitrine et du ventre de la mère, et il s'empare de la mamelle avec sa bouche. La mère paraît peu gênée de ce fardeau et marche comme à l'ordinaire, en retenant son petit avec l'une de ses mains antérieures. Elle lui prodigue les soins les plus empressés, les plus tendres, pendant tout le temps qu'ils lui sont nécessaires. Néanmoins, dès que le petit, devenu un peu plus âgé, commence à vouloir prendre une autre nourriture que le lait de sa mère, celle-ci, sans jamais cesser d'ailleurs de le soigner avec le même zèle, ne souffre pas qu'il satisfasse son désir ; elle lui arrache le peu de nourriture qu'il vient à saisir, remplit ses abajoues, et s'empare de tout pour elle-même ; mais le jeune, dès lors plein d'intelligence et d'adresse, sait cependant bien prendre de temps en temps un peu de la nourriture que sa mère lui refuse. Du reste, la femelle continue encore les soins maternels à son *petit*, alors même qu'*il* a acquis tout son développement.

Les Macaques habitent l'Afrique, l'Inde et les îles de l'archipel indien ; une espèce, le Magot, se trouve en Europe sur le rocher de Gibraltar, et à ce sujet nous croyons devoir entrer ici dans quelques détails. Imrie (*Mém. de la Soc. royale d'Edimbourg*, 1798) a dit le premier qu'il existait des Magots (*Macacus inuus*) sur le rocher de Gibraltar, et il a attribué à cette espèce deux têtes que l'on a trouvées dans les brèches calcaires sur lesquelles la forteresse est construite. M. de Blainville a longtemps nié l'existence de ces Singes en Europe, et il s'appuyait sur le témoignage de MM. Corancez et le docteur Rambur, qui ont longtemps séjourné à Gibraltar, et ont herborisé sur le rocher et n'avaient jamais observé de Magots ; mais MM. de Freycinet, Quoy, Guyon et Foville assurent au contraire en avoir vu plusieurs fois. L'existence de Singes à Gibraltar est donc bien constatée ; mais faut-il en conclure avec quelques naturalistes qu'autrefois l'Afrique et l'Europe étaient réunies, et que dès lors le même Magot a dû se trouver des deux côtés du détroit ? Nous ne le pensons pas, et comme M. de Blainville, nous croyons que ces Magots sont des Singes marrons, échappés des maisons de Gibraltar, et qui se sont quelquefois propagés pendant quelque temps, lorsque les circonstances se sont montrées et continuées favorables, qui auront disparu dans le cas contraire, pour se montrer ensuite de nouveau par suite d'une nouvelle émigration. Qui sait même, et nous laissons ici parler M. de Blainville (*Ostéographie*, *fascicule des Primates*), qui sait même si les Anglais, détenteurs de cette partie de l'Espagne, ne lâchent pas de temps en temps de nouveaux individus quand le nombre en est trop diminué ou qu'il n'en existe plus ? Enfin, ajoute le savant professeur, on ne peut croire aux récits des Anglais, qui disent qu'il y a à Gibraltar trois ou quatre troupes de Singes composées de trente et cinquante individus : de quoi vivraient cent cinquante à deux cents singes sur l'aride rocher de Gibraltar ? De racines et d'herbes aromatiques, disent les uns. Mais comment supposer, lors même qu'il y en aurait assez, que ces Magots puissent vivre d'herbes aromatiques, quand aucun autre Singe ne prend cette nourriture ? Des fruits qu'ils volent dans les jardins, disent les autres. Mais quand un ou deux cents de maraudeurs pareils se portent pour dévaster des jardins aussi rares et aussi précieux que ceux de Gibraltar, pourrait-on empêcher les propriétaires de les tuer, ainsi que le font les Anglais ? Et d'ailleurs, si le Magot était réellement là dans sa terre natale, pourquoi n'aurait-il pas pénétré dans le reste de l'Espagne ? Pour nous résumer, disons que les Macaques n'habitent que l'Afrique et l'Asie, et que le Magot est à Gibral-

tar ce que le Porc-Epic est sur la côte de Naples, ce que les Macaques eux-mêmes sont à l'île Bourbon, un animal importé.

De simples différences de proportions constituent presque uniquement les caractères du genre Macaque ; dès lors l'on conçoit facilement que certaines espèces ont dû être rapportées avec doute, soit dans ce groupe ; soit dans ceux des Cercopithèques et Cynocéphales, qui en sont très voisins. Toutefois la division des Macaques est encore assez naturelle : comme elle comprend un assez grand nombre d'espèces, elle a été subdivisée en plusieurs genres distincts par les zoologistes modernes. Pour nous, à l'exemple de M. Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire, nous ne nous servirons que comme de simples subdivisions des trois principaux d'entre eux, ceux des Cercocèbes, Maimons et Magots.

PREMIER GROUPE.

CERCOCÈBE. *Cercocebus*, Et. Geoffr.-St-Hil.

Chez les Singes de cette division, la queue est encore plus longue que le corps ; la face est en général étroite et allongée ; le front nu ; dans plusieurs espèces, les poils de la tête sont divergents, et leur ensemble forme une sorte de calotte. Les Cercocèbes semblent, à beaucoup d'égards, être intermédiaires entre les Guenons ou Cercopithèques et les Macaques proprement dits. Nous indiquerons sept espèces de ce groupe.

1. Le MACAQUE TOQUE, Et. Geoffr.-Saint-Hilaire (*Ann. Mus.*, t. IX) ; *Macacus radiatus* A.-G. Desm. (*Mamm.*), *Cercocebus radiatus* Et. Geoffr. (*loco cit.*), Fr. Cuv. (*Hist. des Mam. du Muséum*). Ce Singe a environ 50 centim. de longueur depuis le bout du nez jusqu'à l'origine de la queue, et cet organe, très grêle, est à peu près aussi long. La tête et le museau sont minces et étroits, et le front est aplati, nu et ridé transversalement. Le pelage est d'un gris verdâtre en dessus, avec le dessous du corps et de la queue et la partie interne des membres de couleur blanche ; le dessus de la queue est gris-verdâtre, comme le dessus du corps ; les poils divergents qui garnissent le sommet de la tête n'ont qu'une étendue médiocre.

Quelques zoologistes ont supposé que le Macaque toque pourrait bien n'être qu'une simple variété du Bonnet chinois, avec lequel il a en effet beaucoup de ressemblance ; mais il est bien certain qu'il forme une espèce réellement distincte, comme l'a montré l'examen attentif de plusieurs individus amenés vivants en Europe. Les mœurs de cette espèce sont tout-à-fait analogues à celles des Guenons. Ces Singes sont doux, peu vifs, et semblent s'apprivoiser facilement.

Le Macaque toque habite l'Inde, et particulièrement le Malabar.

2. Le MACAQUE BONNET CHINOIS, Buffon (*Hist. nat.*, XIV, pl. 30), Audebert (*Hist. des Singes*) ; *Macacus sinicus* A.-G. Desm. (*Mamm.*), *Simia sinica* Linné, Gm., *Cercopithecus sinicus* Et. Geoffr. Saint-Hil. (*loco citato*). La longueur du corps est d'environ 33 centim. ; la queue, double de longueur, est très mince. Le pelage est d'un fauve brillant en dessus, avec la queue un peu plus brune ; les favoris, la face interne des membres et le dessous du corps sont blanchâtres ; les mains, les pieds et les oreilles sont noirâtres ; la face est couleur de chair ; les poils sont *gris* à leur base, avec leur partie terminale annelée de noir et de jaune, disposition qui se retrouve chez le plus grand nombre des Macaques, et surtout chez le Macaque toque ; *mais*, dans le Bonnet chinois, c'est le jaune qui domine ; de là la teinte généralement fauve, et non pas verdâtre de son pelage ; les poils du sommet de la tête sont longs, divergents du centre à la circonférence, et disposés en forme de calotte.

Les mœurs de cette espèce doivent être analogues à celles des Guenons.

Elle habite particulièrement le Bengale.

3. Le MACAQUE ORDINAIRE, Buffon (t. XIV, pl. 20), Fr. Cuv. (*Hist. nat. des Mamm.*) ; AIGRETTE, Buffon (*id.*, pl. 21) ; *Macacus cynomolgos* A.-G. Desm. (*loco citato*) ; *Simia cynomolgos* et *cynocephalus* Linn., *Macacus irus* Fr. Cuv. (*Mém. du Mus.*, t. IV) ; CERCOCÈBE AIGRETTE et MACAQUE, Et. Geoffr. (*Ann. Mus.*, t. XIX). Il a environ 52 centim. du bout du museau jusqu'à l'origine de la queue, qui est aussi à peu près de cette longueur. Le pelage est verdâtre en dessus, avec le dessous du corps et la face interne des membres d'un gris blanchâtre ; les favoris sont courts et de couleur verdâtre ; la queue et les pieds sont noirâtres et la face à peu près

nue, est de couleur de chair livide, avec une partie plus blanche entre les yeux ; le sommet de la tête est de la même couleur que le dos, et les poils n'y sont point relevés en aigrette chez les mâles. La femelle, considérée pendant longtemps comme appartenant à une espèce particulière, sous le nom d'*Aigrette*, diffère du mâle par une taille plus petite, la tête moins grosse, et surtout par la présence d'une aigrette de poils convergents, relevés par leur pointe sur le haut du front. Les jeunes ont le pelage brunâtre, et ce n'est que vers la seconde année qu'il prend une teinte verdâtre.

Le Macaque est plus pétulant, moins docile et plus fubrique que les Guenons, mais il n'approche en rien sous ces rapports des Cynocéphales. Sa démarche est très vive et il saute avec beaucoup de vigueur. Il fait entendre souvent un petit sifflement assez doux ; mais lorsqu'il est irrité, sa voix devient très forte et rauque. Il *tient ordinairement* la queue relevée en arc près de sa base et tombante vers le bout ; ce que l'on remarque également chez le Papion. Sa nourriture se compose de racines et de fruits. Cette espèce est très souvent amenée vivante en Europe et on la voit communément dans les ménageries. Le Macaque a produit plusieurs fois à Paris et particulièrement au Muséum d'histoire naturelle.

Cette espèce est originaire de la côte de Guinée et de l'intérieur de l'Afrique, d'où on la transporte quelquefois en Egypte.

4. Le Macaque roux doré, *Macacus aureus* Is. Geoff. Saint-Hilaire (*Zool. du voy. de Bélanger*, 1830), Gervais (*Voy. de la Bonite*, tom. I). Il est un peu plus petit que le précédent ; le dessous du corps est d'un beau roux tiqueté de noir ; la face externe des membres est d'un gris clair ; le dessous du corps, de la queue et la face interne des membres, ainsi que les longs poils des joues, sont gris ; la face supérieure de la queue est noirâtre vers la base et gris dans sa portion terminale.

Il habite le Bengale, le Pérou, Sumatra et probablement Java.

5. Le Macaque a face noire, *Macacus carbonarius* Fr. Cuvier (*Mamm. lithogr.*, 1823). Cette espèce est très voisine de la précédente et doit peut-être même lui être réunie. Elle est généralement d'un vert grisâtre sur le dessus du corps et sur la face externe des membres, avec leur face interne, les parties inférieures du corps, les favoris, les joues et la queue gris-blanchâtre ; une légère bande noire est placée au-dessus de l'œil et la face est aussi de cette couleur. Nous n'avons pas cru devoir réunir cette espèce aux Magots, comme l'a fait M. Is. Geoffroy Saint-Hilaire.

Ce Macaque habite Sumatra.

6 Le Macaque des Philippines, *Macacus Philippinensis* Is. Geoff. Saint-Hilaire (*Archives du Mus. d'hist. nat.*, tom. II, 1841, pl. 5). M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire a formé, sous ce nom, une espèce de Macaque basée sur un individu qui a longtemps vécu à la ménagerie du Muséum et qui était tout-à-fait à l'état d'albinisme : ce Singe, toutefois, est très voisin des Macaques ordinaire et roux doré, et l'on ne sera bien certain, comme le fait observer M. Isidore Geoffroy, que c'est une espèce distincte que lorsqu'on aura pu l'observer à son état habituel. En effet, l'individu qui a vécu à Paris offrait un exemple d'albinisme complet ; la couleur de ses poils était d'un blanc légèrement jaunâtre.

Il était originaire de Manille.

Ce Macaque albinos évitait constamment l'éclat de la lumière ; ses yeux ne pouvaient supporter un jour un peu vif, sinon sans souffrance, au moins sans fatigue et sans gêne. On le voyait se tenir habituellement triste et mélancolique dans un coin de sa loge, et lors même qu'il prenait ses ébats, c'était presque toujours avec une gravité et une lenteur qui contrastaient avec la vivacité turbulente des autres Singes. Il n'avait pas entièrement le naturel et les mœurs des Macaques. Dans les rares occasions où cet albinos s'est hasardé à sortir au milieu de ses congénères, dans la partie la moins éclairée de la cour des Singes, sa couleur exceptionnelle, sa physionomie singulière, sa démarche embarrassée et incertaine, en faisaient l'objet d'abord de la curiosité très marquée, puis des mauvais traitements des autres Singes. Ainsi, après quelques sorties, dont chacune lui a valu des contusions ou des morsures, s'est-il confiné dans sa loge intérieure, fuyant à la fois, comme le font les albinos humains, la lumière et ses semblables.

7. Le Macaque d'Assam, *Macacus Assamensis* Mac-Clell. (*Proceed.*, 1839), Less. (*Nouv. tabl. du Règ. anim. Mamm.*, 1842). Nous nous bornerons à citer cette espèce encore peu connue, et qui habite l'Assam.

DEUXIÈME GROUPE.

MAIMON, Is. Geoffr.; *Macacus*, Auct.; *Silenus* et *Rhesus*, Lesson.

Les Singes de cette division se distinguent par leur queue beaucoup plus courte que le corps, et quelquefois même d'une extrême brièveté. On indique 8 espèces de ce groupe.

8. L'Ouanderou, Buffon (t. XIV, pl. 18), Fr. Cuv. (*Mamm.*), le Lowando, Buffon (*ib.*), *Macacus silenus* A.-G. Desm. (*loco citato*), *Simia silenus* et *leonina* Linné et Gmelin, Macaque a crinière, G. Cuv. (*Règne anim.*); division des *Silenus* Lesson (*Nouv. tab. des Mamm.*, 1842). Il a 50 centimètres de longueur, depuis le bout du nez jusqu'à l'origine de la queue, et cette partie n'en a que 27. Son pelage est généralement noir, avec l'abdomen et la poitrine blancs; sa tête est entourée d'une longue barbe blanchâtre et d'une crinière cendrée; le visage et les mains sont noirs, tandis que les callosités sont rougeâtres; la queue est terminée par une mèche de longs poils.

Cette espèce est tout-à-fait indocile et intraitable: cependant on en a observé une femelle à la ménagerie du Muséum qui était douce et même caressante.

Ce Singe habite Ceylan et les Indes orientales, où il porte les noms de *Nil-Bandar*, *Lowando* et *Elwanda*, et non pas celui d'*Ouanderou* que Buffon lui a imposé.

9. Le Rhesus, Audebert, *Macacus rhesus* A.-G. Desm. (*ibid.*), Macaque a queue courte et Patas a queue courte, Buffon (*Suppl.*, t. VII, pl. 13 et 14); Maimon ou Rhesus, Fr. Cuv. (*Mamm.*), *Simia erythræa* Schreb. Il a 40 centim. environ de longueur du bout du museau jusqu'à l'origine de la queue, et cette dernière partie n'a guère moins de 15 centim. Il est en dessus d'un beau vert gris roussâtre, avec les membres antérieurs et les jambes plus grises, et les cuisses plus jaunes à leur partie externe; le dessous du corps et la face interne des membres sont blancs; la queue est grise en dessous et d'un vert roussâtre en dessus; la face est de couleur de chair livide; il y a, au milieu du front, entre les yeux, un petit tubercule dont l'apparence est celle d'une loupe, et qui grossit à l'approche du rut.

Les mœurs des *Rhesus* sont analogues à celles des Macaques, c'est-à-dire qu'ils sont dociles et même familiers dans la jeunesse, mais qu'avec l'âge ils deviennent très méchants.

Ce Singe se trouve dans l'Inde, et son espèce est particulièrement abondante dans les forêts des bords du Gange.

Fr. Cuvier a décrit (*Mamm.*) sous le nom de *Rhésus à face brune* un Singe qui ne diffère guère du Rhésus ordinaire que par la couleur brune de la face et de toutes les parties nues, et qui doit probablement lui être réuni.

10. Le Maimon, Buffon (*Hist. nat.*, t. XIV, pl. 19), Audebert, *Macacus nemestrinus* A.-G. Desm. (*loco citato*), *Simia nemestrina* Linn., le Singe a museau de Cochon, Edwards (*Gleanurus*, pl. 214); Singe a queue de Cochon, Fr. Cuv. (*Mammif.*). Ce Singe, plus grand que le précédent, a quelquefois plus de 65 centim. du bout du museau à l'origine de la queue, et cette dernière est courte et grêle. Il est en dessus d'un fauve verdâtre, avec le milieu du sommet de la tête noir; cette tache descend sur le cou, le dos et la queue en prenant une teinte verdâtre; les joues et toutes les parties inférieures du corps sont d'un blanc roussâtre.

Les Singes de cette espèce, et surtout les mâles, deviennent avec l'âge excessivement méchants. On en garde en domesticité; un mâle et une femelle, conservés dans la ménagerie du Muséum, ont même produit des petits, mais on n'a pu les élever.

Le Maimon habite Java et Sumatra, où on lui donne le nom de *Barou*.

11. Le Macaque lascif, *Macacus libidinosus* Fr. Cuv. (*Dict. sc. nat.*, *Atlas*), Is.-Geoffr.-St-Hil. (*Dict. class.*, t. IX), *Macacus nemestrinus* A.-G. Desm. Il diffère du Maimon par ses joues d'un fauve légèrement olivâtre, comme les épaules et les membres antérieurs, et non pas blanches ou blanchâtres; il a de même une calotte noire sur la tête; la face interne des membres est grise, le dessous du corps est blanchâtre. Ce qui rend cette espèce extrêmement remarquable, c'est l'énorme turgescence de toutes les parties sexuelles pendant le rut.

12. Le Macaque a face rouge, *Macacus speciosus* Fr. Cuv. (*Mamm. lith.*). Il se distingue facilement par sa queue excessivement courte, sa face d'un beau rouge, et qui se trouve entourée de poils noirs; son pelage d'un gris vineux, avec les parties inférieures blanchâtres. Cette espèce est trop peu connue pour pouvoir être placée avec certitude avec les Magots, ainsi que l'a fait M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire.

Se trouve aux Indes orientales.

13. Le Macaque ursin, *Macacus arctoides* Is. Geoffr. (*Zool. du voy. de Bélanger*, 1830, et *Mag. de zool.*), *Pithecus arctoideus* Blainville (*Ostéographie, fasc.*, I, 1842). Le pelage de ce Singe est brun, tiqueté de roux; les poils sont longs, plusieurs fois annelés de brun et de roux-clair; la queue est excessivement courte.

Il habite la Cochinchine.

14. Le Macaque de l'Inde, *Macacus maurus* Fr. Cuv. (*Mamm. lithogr.*, 1823), Lesson (*Manuel*), *Simia Cuvieri* Fischer (*Synopsis*). Ce Singe est principalement caractérisé par son pelage uniformément brun, et surtout par sa face noire; ce dernier caractère ne se retrouve pas dans le *Macacus arctoides;* cependant il est probable que ces deux espèces doivent être réunies, et l'on peut supposer que les prétendus caractères du *Macacus maurus* peuvent être attribués à des erreurs commises dans le dessin peu soigné d'après lequel seul Fr. Cuvier a décrit cette espèce. Du reste, les *Macacus arctoides* et *maurus* habitent le même pays.

15. Le Macaque de Madras, *Macacus melanotus* Less. (*Nouv. tab. des Mamm.*, 1842), *Papio melanotus* Ogilby (*Proced.*, 1839). Nous ne ferons qu'indiquer cette espèce, qui a été dernièrement découverte à Madras.

Enfin nous devons dire que, dans ces derniers temps, MM. Falconer et Cautley ont fait connaître des débris fossiles, provenant de Sivalick, d'un Macaque assez voisin du Rhésus. Il en sera parlé à l'article singes fossiles de ce Dictionnaire.

troisième groupe.

MAGOT. *Inuus*, E. Geoffr.; *Pithecus*, G. Cuv.; *Magus*, Lesson.

Chez les Magots, la queue manque entièrement, et elle est remplacée par un petit tubercule. Une seule espèce entre dans ce groupe; toutefois faisons observer que les *Macacus carbonarius*, *speciosus* et *maurus* ont été également placés dans cette subdivision par M. Is. Geoffroy Saint-Hilaire (*Zool. du Voy. de Bélanger*).

16. Le Magot, Buffon (t. XIV, pl. 8 et 9), Fr. Cuv. (*Mamm.*); Pithèque, Buffon (*loco citato, suppl.*, VIII, pl. 2, 3, 4 et 5); *Macacus inuus* A.-G. Desm. (*Mammalogie*), *Simia inuus, silvanus* et *pithecus* Linné, Gmelin; Πίθηκος, Aristote et Galien; *Cynocephalus*, Brisson. Il atteint quelquefois 80 à 85 centimètres de longueur totale, mesuré depuis le bout du museau jusqu'à l'extrémité postérieure du corps; il est entièrement privé de queue. Le pelage est généralement d'un gris jaunâtre, avec les parties inférieures du corps et la région interne des membres de couleur blanchâtre; la face est couleur de chair livide.

Le Magot est le Singe le plus anciennement connu, et c'est aussi le plus commun de tous ceux qu'on amène en Europe. C'est le Πίθηκος des anciens, et celui dont Galien a fait l'anatomie. Le Magot apprend facilement, lorsqu'il est jeune, à exécuter différents tours de force ou d'adresse; mais il est très capricieux, et ce n'est que le fouet à la main que les jongleurs et les charlatans, qui s'en servent pour attirer la foule, peuvent s'en faire obéir. Il grimace beaucoup, et fait souvent grincer ses dents lorsqu'il est contrarié; devenu vieux, il est comme les autres Macaques, taciturne, méchant et même indomptable.

Les Singes de cette espèce habitent toute la côte septentrionale de l'Afrique, depuis l'Égypte, l'Arabie, l'Éthiopie, jusqu'en Barbarie; et il paraît, ainsi que nous l'avons déjà dit dans cet article, que quelques individus échappés sur le rocher de Gibraltar s'y sont acclimatés.

Quelques Singes, tels que les *Simia platypygos* Schreber (*Quadr.*, tab. 56) *Brown babooa* Pennant, *Simia fusca* Shaw (*Gen. zool.*, t. I, part. 1, pl. 13), ou Babouin a longues jambes, Buffon, ont été placés dans le genre Macaque par certains naturalistes, tandis que d'autres, au contraire, les en ont éloignés. (E. Desmarest.)

MACARAGA. mam. — Syn. d'Occlot. *Voy.* chat.

MACARANGA. BOT. PH. — Genre de la famille des Euphorbiacées-Acalyphées, établi par Dupetit-Thouars (*Gen. Madagasc.*, n. 88). Arbres ou arbrisseaux résineux de Madagascar et de la Mauritanie. *Voy.* EUPHORBIACÉES.

MACAREUX. *Fratercula.* OIS. — Genre de la famille des Alcidées, dans l'ordre des Palmipèdes, caractérisé par un bec robuste, très comprimé latéralement, plus court que la tête, aussi haut que long, garni à sa base d'une peau plissée, à mandibule supérieure crochue à la pointe et marquée par des sillons profonds, l'inférieure offrant en dessous un angle prononcé; des narines marginales, oblongues, très étroites, presque entièrement fermées par une membrane nué; des tarses courts situés très en arrière du corps; un pouce nul, et des ailes étroites et courtes.

Pour Linné, les Macareux étaient des Pingouins, ou mieux, il confondait sous le nom d'*Alca*, dans un même genre, les uns et les autres de ces oiseaux. Brisson distingua les premiers sous la dénomination générique de *Fratercula*. Cette distinction est aujourd'hui généralement admise par les ornithologistes; seulement quelques auteurs ont préféré, au nom imposé par Brisson, celui de *Mormon*, qu'Illiger lui a substitué.

Si, par leur organisation, par leurs caractères extérieurs, les Macareux ont avec les Pingouins assez d'analogie pour qu'on ait pu les comprendre dans un même genre, on conçoit aisément que, sous le rapport des mœurs, ils puissent également offrir fort peu de différences. D'ailleurs, tous les oiseaux chez lesquels les ailes sont très ingratement organisées pour le vol, en même temps que leurs pieds, par leur position et leur forme, deviennent impropres à la station et à la progression terrestres, tous ces oiseaux confinés sur l'eau, seul élément qui convienne à leur nature, ont dans l'ensemble de leurs habitudes, de leur manière de vivre, de nombreux points de ressemblance. On les rencontre presque toujours nageant au sein de la mer dont ils sillonnent en tous sens la surface; rarement les surprend-on hors de leur élément favori. Ainsi sont les Macareux. Le besoin de prendre du repos, les circonstances de nidification et la nécessité de trouver un abri contre les tempêtes qui bouleversent trop violemment les eaux sont les seuls cas qui amènent ces oiseaux sur les rochers; car encore faut-il que le point sur lequel ils viennent ou se reposer, ou faire leur ponte, ou chercher un abri, soit un peu élevé et à portée de la mer, afin qu'ils puissent s'y jeter promptement lorsque les circonstances l'exigent.

Les Macareux nagent et plongent avec une rare facilité; mais, par contre, ils marchent avec une gaucherie sans égale. Quelques auteurs, pour exprimer combien leur démarche est embarrassée, lente et peu assurée, l'ont comparée à celle d'un chien debout sur ses jambes de derrière. Cependant la comparaison n'est pas heureuse en ce sens qu'elle n'est pas juste. Leur corps, dans la progression, n'affecte point une position verticale; ils rampent plutôt qu'ils ne marchent réellement.

Le vol est, comme la marche, un mode de locomotion que les Macareux mettent peu souvent en usage; pourtant ils ne sont point privés de cette faculté; ils volent même assez rapidement, mais leur vol n'est jamais de fort longue durée, et, quoiqu'ils puissent s'élever à une certaine hauteur et s'y soutenir avec aisance, l'on peut dire qu'en général ils ont pour habitude de voler tellement bas que leurs pieds effleurent quelquefois l'eau.

Les Macareux sont des oiseaux migrateurs, comme toutes les espèces du même ordre qui habitent le cercle arctique. Leur départ des contrées où ils sont originaires se fait en automne, et leur retour a lieu au printemps. Ces deux époques leur sont funestes. Comme ils tiennent difficilement la mer si elle n'est calme, il arrive très souvent que, surpris pendant leur voyage par une tempête, ils sont jetés en grand nombre sur les côtes où ils périssent. On a remarqué que ces oiseaux se plaisent sur les mers glacées du pôle nord plus que partout ailleurs, et on les y rencontre confondus avec les Pingouins et les Guillemots. Rarement les Macareux visitent les rivages tempérés de l'Europe; pourtant l'espèce la plus commune, le Macareux moine, se montre pendant l'hiver sur nos côtes, et niche même quelquefois sur celles de l'Angleterre.

La nourriture des Macareux consiste en Mollusques, en petits Crustacés, en Insectes et Végétaux marins de toute sorte, et même

en petits Poissons, qu'ils saisissent en plongeant. Leur ponte est loin d'être fort nombreuse; car elle est souvent d'un seul œuf ou de deux au plus. La femelle, dit-on, fait un nid en forme de terrier, ou choisit, pour pondre, les creux et les fentes de rochers.

Le genre Macareux n'est pas riche en espèces: il n'en compte que trois; encore devons-nous dire que l'une d'elles n'est pas admise par tous les ornithologistes, et que l'autre a été prise pour type d'un genre distinct. Ces trois espèces sont:

1. Le MACAREUX MOINE, *Fr. arctica* Cuv. (Buff., *pl. enl.* 275), à plumage noir en dessus, blanc sur les parties inférieures. — Habite le pôle nord; de passage périodique, en hiver et au printemps, sur les côtes de Norwége, d'Angleterre de Hollande et de France.

2. Le MACAREUX GLACIAL, *Fr. glacialis* Degl., *Mormon glacialis* Leach. Semblable pour les couleurs du plumage au précédent, mais en différant par un bec beaucoup plus fort, coloré d'une seule teinte orange, et par la mandibule inférieure qui est plus arquée. Quelques auteurs considèrent cette espèce comme une simple variété de Macareux moine; cependant elle paraît en différer. — Habite le Kamtschatka, le Groënland, la Norwége et l'Amérique du Nord.

3. Le MACAREUX HUPPÉ, *Fr. cirrhata* Vieill. (*Gal. des Ois.*, pl. 296, et Buff. *pl. enl.* 761). Cette espèce, établie par Pallas sous le titre générique de *Lunda*, est, sous tous les rapports, un vrai Macareux. Elle a pour caractères distinctifs la face, les joues et les tempes blanches, et, de chaque côté de la tête, de longues plumes jaunes en forme de huppe. — Habite le Kamtschatka et quelques autres points des régions septentrionales de l'Asie et de l'Amérique. (Z. G.)

***MACARIA**. ARACH. — M. Koch, dans ses *Die Arachniden*, désigne sous ce nom un genre d'Aranéides, qui n'a pas été adopté par M. Walckenaër, qui rapporte cette coupe générique à celle des *Drassus*. *Voy.* ce mot. (H. L.)

***MACARIA** (μακάριος, fortuné). INS. — Genre de Coléoptères subtétramères, trimères de Latreille, famille de nos Coccinellides, des Aphidiphages, formé par Dejean (*Catal.*, 3e édit., p. 458). L'auteur mentionne deux espèces américaines; les *M. serraticornis* Dej. et *dilata* Lat. La première est originaire du Brésil, et la seconde de Cayenne. (C.)

MACARISIA. BOT. PH. — *Voy.* MACHARISIA.

MACARTNEY. *Macartneya*, Less. OIS. — Syn. de Houppifère. *Voy.* ce mot. (Z. G.)

MACBRIDEA. BOT. PH. — Genre de la famille des Labiées-Stachydées, établi par Elliott (*Carolin.*, II, 86). Herbes de la Caroline. *Voy.* LABIÉES.

***MACDONALDIA** (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Orchidées, établi par R. Gunn (*Msc.*). Herbes de la Nouvelle-Hollande. *Voy.* ORCHIDÉES.

MACERON. *Smyrnium* (étymologie dérivée du nom de la ville de Smyrne). BOT. PH. — Genre de plantes de la famille des Ombellifères, tribu des Smyrnées, de la pentandrie-digynie dans le système de Linné. Il se compose de plantes herbacées bisannuelles qui croissent spontanément dans les parties moyennes et méridionales de l'Europe, dont la racine est charnue, dont les feuilles varient de forme, dont les fleurs sont jaunes ou jaune-verdâtre, souvent polygames, en ombelle terminale munie d'une involucre; ces fleurs présentent les caractères suivants: Limbe du calice non apparent; pétales lancéolés ou elliptiques, entiers, acuminés, à sommet infléchi; fruit resserré par les côtés, didyme, chacun de ses carpelles étant presque globuleux ou réniforme, et présentant les trois côtes dorsales saillantes, aiguës, les deux latérales bordantes, presque oblitérées; le carpophore ou le support commun des carpelles est biparti; la graine est involutée. A ce genre se rapporte l'espèce suivante:

MACERON COMMUN, *Smyrnium olus atrum* Lin. Elle croît spontanément dans les paturages humides de nos départements méridionaux; elle a même été indiquée aux environs de Paris. Sa tige est striée, rameuse et s'élève jusqu'à un mètre; ses feuilles sont glabres et luisantes, biternées et ternées, formées de folioles (segments) ovales, arrondies, en coin à leur base, crénelées-dentées. Cette plante a eu autrefois, soit comme médicinale, soit comme potagère, une importance qu'elle a presque entièrement perdue de nos jours: sa racine était usitée comme potagère; on la mangeait après l'avoir tenue quelque temps à la

cave pour lui faire perdre ou du moins pour diminuer beaucoup son amertume; toutes ses parties vertes, qui sont aromatiques, étaient employées aux usages pour lesquels on a maintenant recours presque exclusivement au Persil et aux jeunes pousses du Céleri. On regarde ses feuilles comme anti scorbutiques, et ses fruits comme diurétiques, cordiaux et carminatifs. (P. D.)

MACHÆRINA (μάχαιρα, glaive). BOT. PH. —Genre de la famille des Cypéracées-Rhynchosporées, établi par Vahl (*Enum.*, II, 238). Herbes des Antilles. *Voy.* CYPÉRACÉES.

MACHÆRIUM (μαχαίριον, couteau). BOT. PH. — Genre de la famille des Légumineuses - Papilionacées-Dalbergiées, établi par Persoon (*Encheir.*, II, 276). Arbres de l'Amérique tropicale. *Voy.* LÉGUMINEUSES.

MACHÆROTA (μαχαιρωτός, qui a la forme d'un sabre). INS.— Genre établi par M. Burmeister (*Handb. der entom.*) et que nous rapportons avec doute à la famille des Membracides de l'ordre des Hémiptères. Ce type fort singulier est représenté par une seule espèce découverte à Manille (*M. ensifera*). (BL.)

***MACHÆRUS** (μάχαιρα, glaive). CRUST.— Nom proposé par Leach (*in Tuck., expedit. Congo*, 1818), pour désigner dans l'ordre des Décapodes un genre de Crustacés. (H. L.)

***MACHAIRODUS** (μάχαιρα, glaive; ὀδούς, dent). MAM. — Groupe de Chats fossiles indiqués par M. Kaup (*Ossem. foss.*, II, 1833). (E. D.)

MACHAONIA. BOT. PH. — Genre de la famille des Rubiacées-Spermacocées, établi par Humboldt et Bonpland (*Plant. æquinoct.*, I, 101, t. 29). Arbres ou arbrisseaux de l'Amérique tropicale. *Voy.* RUBIACÉES.

MACHARISIA. BOT. PH.—Genre dont la place dans les méthodes n'est pas encore fixée. Il a été établi par Dupetit-Thouars (*Hist. veg. afr. austr.*, 49, t. 14) pour des arbustes de Madagascar.

MACHE. BOT. PH. — Nom vulgaire de la *Valerianella olitoria*, dont on mange les feuilles en salade. *Voy.* VALÉRIANELLE.

MACHETES. OIS. — Nom scientifique du genre Combattant. *Voy.* ce mot.

***MACHETORNIS** (μαχητής, combattant; ὄρνις, oiseau). OIS. — Nom substitué par G.-R. Gray à ceux de *Chrysolophus* et *Pepoaza*, primitivement donnés, l'un par Swainson, l'autre par MM. Alc. d'Orbigny et Lafresnaye à un petit genre qui fait partie de la famille des Tyrans. *Voy.* TYRAN. (Z. G.)

MACHILUS. BOT. PH. — Genre de la famille des Laurinées-Perséées, établi par Nees (*in Wallich Pl. as. rar.*, II, 61). Arbres des montagnes de l'Inde. *Voy.* LAURINÉES.

***MACHILA** (μάχλος, lubrique). INS.—Genre de Coléoptères hétéromères, tribu des Blapsides, créé par Herbst (*Naturstem.*, t. VIII, p. 152, pl. 126, fig. 8, 9) et adopté par Latreille, Dejean, Solier. Ce dernier auteur fait entrer ce genre dans ses Collaptérides et dans la tribu de ses Asidites. Les espèces qui en font partie sont toutes originaires du cap de Bonne-Espérance. Nous allons les énumérer: *M. nodulosa* Hst., *villosa* Oliv., *rauca*, *serrata* Fabr., *Duponti* Sol., *coarctata* Dej. Ces insectes ont l'aspect des Asides. Leur corps est dur, velu, et leur corselet offre sur les côtés un rebord épais. (C.)

***MACHLIS.** BOT. PH.—Genre de la famille des Composées-Sénécionidées, établi par De Candolle (*Prodr.*, VI, 140). Herbes de l'Inde. *Voy.* COMPOSÉES.

MACHLIS. MAM. — Nom appliqué quelquefois à l'Élan. *Voy.* ce mot. (E. D.)

MACHOIRES. ZOOL. — On nomme ainsi la charpente osseuse qui supporte les dents chez les animaux vertébrés. Cet organe varie suivant les diverses classes d'animaux. *Voyez*, en conséquence, les articles MAMMIFÈRES, OISEAUX, POISSONS, REPTILES, etc., et aussi les mots BOUCHE et DENT.

MACIGNO. GÉOL. — Nom donné au Grès quartzeux avec Marne endurcie. *Voy.* GRÈS.

***MACIPUS**, Stéven. INS.—Syn. de *Mecinus*, Germar.

MACLE. MIN. — Syn. : Chiastolithe, Hohlspath, Stanzaite, Andalousite.—Espèce de l'ordre des Silicates alumineux, qui, d'après les analyses de Bucholz, de Jackson, et de Bunsen, paraît être un silicate simple d'alumine, dans lequel la quantité d'oxygène de l'acide serait les trois quarts de celle de la base. C'est une substance de couleur grise ou rougeâtre, vitreuse, translucide, ou plus ou moins transparente, et cristallisée en prismes rhombiques droits de 91° 1/2. Elle est infusible, insoluble dans les acides, et assez dure pour rayer le quartz. Lorsqu'elle est transparente, elle offre, surtout dans les variétés du Brésil, un bel exemple de trichroïsme, manifestant par

transparence trois couleurs dans les directions de trois axes différents, savoir le rouge-hyacinthe, le vert-jaunâtre, et le vert d'olive.

Cette espèce comprend deux variétés principales, qui ont été longtemps regardées comme des minéraux distincts, et séparées dans la méthode sous les noms d'*Andalousite* et de *Macle*. M. Bernhardi paraît avoir remarqué le premier les analogies qui existent entre ces deux minéraux, et leur identité a été admise par M. Beudant et plusieurs autres minéralogistes.

1° Andalousite. En prismes rhomboïdaux, presque carrés, simples, ou modifiés légèrement sur deux angles solides par des facettes, dont la rencontre formerait un coin à arête horizontale de 109° 30'. C'est la substance qu'Haüy avait d'abord désignée sous le nom de Feldspath apyre. Elle est ordinairement d'un rouge violet ou d'un gris de perle, et recouverte souvent d'une espèce de Mica blanc qui pénètre quelquefois l'intérieur de la masse. Elle se trouve en cristaux disséminés ou implantés dans les terrains anciens de cristallisation, notamment dans les granites et gneiss du Tyrol, de la Bavière, de la Saxe. On l'a découverte pour la première fois dans l'Andalousie.

2° Macle ou Chiastolithe. Variété montrant sur la coupe transverse de ses prismes une croix noire en forme de X (ou χ), ou plus généralement un dessin en forme de mosaïque, due à une matière noire qui en occupe le centre, les diagonales et les angles, et qui est ordinairement de même nature que la roche au milieu de laquelle le Macle a cristallisé. Cette matière étrangère affecte la forme d'un rhombe au centre et aux extrémités, et quelquefois les lignes noires, situées diagonalement, se ramifient en lignes parallèles aux côtés de la base, en sorte que le cristal paraît composé de plusieurs couches d'Andalousite séparées par des couches de matière étrangère.

Cette singulière disposition paraît être le résultat d'un groupement régulier de quatre cristaux simples, joints deux à deux par des plans parallèles aux sections diagonales, et formant par leur réunion un prisme semblable au prisme fondamental. Les quatre individus laissent entre eux vers le centre un espace creux; et vers les extrémités quatre angles rentrants, que remplit la matière de la roche (Macle pentarhombique); souvent aussi cette matière étrangère se montre entre les faces de jonction (Macle tétragramme); et quelquefois, chacun des individus est lui-même composé de lames parallèles, alternant avec des couches minces de matière noire (Macle polygramme). Tous les minéralogistes cependant n'attribuent point le phénomène de la Macle à des effets de groupement régulier; ils objectent contre cette manière de voir que, dans certains cas, la matière noire forme à l'intérieur des prismes d'Andalousite des pyramides à base rhombe, en sorte que la tache centrale varie progressivement de grandeur, quand la section du cristal se fait à des hauteurs successivement différentes. On cite de plus quelques exemples de Macles, où la matière colorante paraissait être tout simplement une matière charbonneuse, que le feu a fait disparaître, en laissant voir un cristal unique, dans un état parfait de pureté et d'intégrité. On sait par un grand nombre d'observations faites sur les cristaux naturels, ou sur ceux des laboratoires, que les matières accidentelles que le cristal a retenues dans sa masse n'y sont pas toujours disséminées uniformément, mais qu'elles s'y montrent, soit vers le centre, soit disposées par couches régulières, parallèles tantôt aux pans d'un prisme ou à ses sections diagonales, tantôt aux faces d'une forme octaédrique. Haüy a considéré la Macle comme un cristal simple, souillé d'une substance étrangère, qui s'y était déposée d'une manière régulière et symétrique, et cette opinion a été partagée par M. Beudant. — La Macle ou Chiastolithe se trouve disséminée dans le schiste argileux, surtout dans les parties de cette roche qui avoisinent les roches granitoïdes, en France dans le département des Côtes-du-Nord près de St-Brieux; à St-Jacques de Compostelle en Galice; dans la Serra de Marao en Portugal; en Amérique, à Sterling et Lancaster, dans le Massachussets; en Allemagne, près de Gefrees dans le Fichtelgebirge. On l'a observée aussi dans les micaschistes passant au schiste argileux, en plusieurs points des Pyrénées, et dans un calcaire noirâtre, à Couledoux, Haute-Garonne. On la cite encore dans une Dolomie, au Simplon. (Del.)

MACLEANIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Éricacées-Vacciniées, établi par Hooker (*Ic.*, t. 109). Arbrisseaux du Pérou. *Voy.* VACCINIÉES.

MACLES. CRIST. — Nom donné par Romé de l'Isle à cette sorte particulière de groupement qui résulte de la réunion en sens contraire de deux cristaux semblables, et qu'Haüy a appelée *hémitropie*. On l'a étendu depuis à toute espèce de groupement régulier, et c'est dans ce sens général que nous considérons le mot dans cet article. La connaissance exacte des Macles est d'autant plus importante que quelques unes d'elles présentent l'apparence de cristaux simples, et pourraient être prises pour telles, non sans inconvénient, si l'on n'y regardait de près. Il faut donc avoir des moyens sûrs pour discerner les cas où les cristaux sont réellement simples, et ceux où il y a groupement ou agrégation de plusieurs individus.

Les groupements réguliers n'ont lieu le plus ordinairement qu'entre des cristaux de même espèce, de même structure et de même forme : cependant cette généralité souffre quelques exceptions. L'on connaît aujourd'hui des groupements réguliers de cristaux de même nature, mais de formes inversement semblables, circonstance rare, qui ne se montre que dans les espèces à formes hémiédriques, et il en est même qui résultent d'individus appartenant à des espèces différentes, mais qui se rapprochent cependant par leur forme ou par leur composition : tels sont les groupements réguliers des prismes de Staurotide et de Disthène, des cristaux de Rutile et d'Oligiste, etc. Nous nous bornerons à considérer ici le cas le plus général, les groupements réguliers d'individus en tout point identiques ; ce sont les plus communs, et ceux dont l'étude offre le plus d'intérêt. On en distingue de plusieurs sortes, mais qui sont toutes soumises à une règle fort remarquable, consistant en ce que les plans de jonction des individus sont toujours parallèles à des faces de modification, existantes ou possibles sur chacun d'eux, et dont le signe est ordinairement des plus simples. On peut distinguer deux classes principales de groupements, parmi ceux qui sont soumis à cette loi cristallographique.

Dans la première, les cristaux groupés sont en position directe ou parallèle, c'est-à-dire que les axes, les lignes et les faces sont homologues (groupement direct, Beud.); dans la seconde, les cristaux sont groupés dans des positions inverses les unes relativement aux autres, en sorte qu'il n'y a plus de parallélisme entre leurs axes, ni entre leurs faces homologues (groupement inverse, Beud.).—Le premier cas est fort simple à concevoir; il a lieu fréquemment dans la nature entre un très grand nombre de cristaux de même forme, qui se combinent de manière à produire un tout régulier. Tantôt la configuration résultante est une simple forme imitative (arborisation, réseau, tricot, etc.), tantôt elle représente une forme cristalline, semblable à celle des cristaux élémentaires, ou bien une forme différente, mais se rapportant au même système cristallin.

Lorsque le groupement a lieu avec inversion, ou sans parallélisme des individus, on peut distinguer deux cas : celui de deux cristaux seulement, et celui d'un nombre quelconque de cristaux, mais avec répétition constante de la même loi entre deux individus adjacents.

Dans le cas de deux cristaux, il y a deux choses à considérer : 1° la position relative des deux individus ; 2° leur mode de réunion par simple apposition, ou par enchevêtrement. La position relative des deux individus se détermine en les supposant d'abord parallèles, et en faisant tourner l'un des deux autour d'un certain axe et d'une certaine quantité angulaire. L'axe de révolution est ordinairement perpendiculaire au plan de jonction; quelquefois cependant il lui est parallèle, comme c'est le cas des cristaux d'orthose, d'Elbogen et de Carlsbad en Bavière. L'angle de révolution est de 180°, de 90° ou de 60°. Toutes les fois que l'angle est alors de 180°, l'un des cristaux est renversé par rapport à l'autre : c'est une *hémitropie* (*voy.* ce mot); lorsque l'angle de révolution est plus petit que 180°, c'est une simple *transposition*.

L'indication de la position relative des cristaux géminés ne suffit pas pour déterminer le caractère du groupement : il faut encore faire connaître si les individus sont réunis l'un à l'autre par juxtaposition seu-

lement, ou bien par enchevêtrement, et dans ce cas en se croisant ou paraissant se pénétrer mutuellement d'une manière plus ou moins complète.

Dans le cas de simple juxtaposition, il n'y a qu'un seul plan de jonction. Les individus paraissent presque toujours incomplets, et comme s'ils avaient été tronqués par un bout. Ils sont placés l'un sur l'autre, ou l'un à côté de l'autre, la masse de chacun d'eux se trouvant tout entière d'un seul côté par rapport au plan de jonction. Ces groupements sont ceux que l'on nomme vulgairement *groupes en cœur*, *en genou*, *en gouttière*, etc.

Dans les cas d'entrecroisement, il y a toujours plusieurs plans de jonction de directions différentes; les individus se sont formés autour d'un axe ou d'un centre commun; ils paraissent échancrés par le milieu, et placés l'un dans l'autre, de manière à combler le vide produit par les échancrures (ex. : cristaux de Staurotide). Ces groupements sont ceux que l'on nomme vulgairement *groupes en croix*.

Ces mêmes lois de groupement peuvent se répéter un très grand nombre de fois entre beaucoup d'individus semblables. Tantôt les faces successives de jonction sont toutes parallèles entre elles; dans ce cas les individus s'amincissent en forme de tables, et forment un arrangement linéaire, une superposition de lames disposées alternativement en sens contraires (cristaux d'aragonite, d'albite, de labrador). Tantôt les faces de jonction sont inclinées, et les individus en nombre limité forment un arrangement circulaire, et composent des étoiles régulières, des rosaces, des couronnes, etc. (cristaux de céruse, de sperkise, de rutile, etc.).

Nous avons admis que les plans de jonction étaient toujours déterminables d'après une loi cristallographique. Peut-être faudra-t-il admettre une autre classe de groupements, qui seraient réglés, non plus par loi cristallographique, mais par une relation purement géométrique, à laquelle ne répondrait aucune des lois ordinaires de dérivation. C'est ce qui semble résulter des observations de M. Scacchi, qui a vu plusieurs cristaux de même forme groupés entre eux, dans des positions en quelque sorte concertées, de manière que le tout représentait une forme d'un système différent. Suivant lui, des rhomboèdres basés de fer oligiste, réduits à la forme tabulaire, pourraient se grouper régulièrement, de façon à produire des configurations représentant un octaèdre régulier. (DEL.)

***MACLEYA** (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Papavéracées-Argémonées, établi par R. Rrown (*in Denh. et Clappert. Narrat.*, 218). Herbes vivaces de la Chine. *Voy.* PAPAVÉRACÉES.

***MACLINE**. GÉOL.—M. Cordier a donné ce nom à une espèce de roche noirâtre, composée de mica et de macle, presque exclusivement. Les prismes de macle enchevêtrés entre eux y jouent le rôle des grains de quartz dans le micacite. La contexture n'est ni granitique ni lamellaire, mais grenue-mixte. Cette roche appartient à la partie supérieure des terrains primordiaux et aux terrains siluriens. (C. D'O.)

MACLURA. BOT. PH.—Genre de la famille des Morées, établi par Nuttall (*Gen.*, II, 234). Arbres de l'Amérique boréale. *Voy.* MORÉES.

MACLURÉITE. MIN. — Syn. de Chondrodite.

MACOUBEA. BOT. PH. — Genre de la famille des Guttifères, établi par Aublet (*Guian. suppl.* 17. t. 378). Arbres de la Guiane.

MACOUCOUA, Aubl. BOT. PH. — Syn. d'*Ilex*, Linn.

***MACRADENIA** (μακρός, long; ἀδήν, glande). BOT. PH. — Genre de la famille des Orchidées-Vandées, établi par R. Brown (*in Bot. reg.*, t. 612). Herbes des Antilles. *Voy.* ORCHIDÉES.

***MACRÆA**, Lindl. BOT. PH.—Syn. de *Viviania*, Cav.

***MACRANTHERA** (μακρός, long; ἀνθηρός, anthère). BOT. PH. — Genre de la famille des Scrophulariinées-Gérardiées, établi par Torrey (*ex Benth. in Bot. Mag. comp.*, II, 203). Herbes de l'Amérique boréale. *Voy.* SCROPHULARINÉES.

MACRANTHUS (μακρός, long; ἄνθος, fleur). BOT. PH. — Genre de la famille des Légumineuses-Papilionacées, tribu incertaine, établi par Loureiro (*Flor. cochinch.*, 563). Herbes de la Cochinchine. *Voy.* LÉGUMINEUSES.

***MACRASPIDES.** INS. — Tribu formée par Burmeister (*Handbuch der Entomologie*, 1844, p. 330). Elle a pour caractères : Labre entier, acuminé au milieu ; chaperon arrondi, édenté. Les genres dont elle est composée sont les suivants : *Macraspis*, *Chlorota*, *Diabasis*, *Thyridium*. (C.)

MACRASPIS (μακρός, grand; ἀσπίς, écusson). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides phyllophages, créé par Mac-Leay (*Horæ entomologicæ*, I, p. 157; édit. Lequien, Paris, 1833, p. 92) et adopté par Burmeister (*Handbuch der Entomologie*, 1844, p. 157), qui en mentionne 30 espèces américaines. Nous citerons les suivantes : *M. tetradactyla* Lin., *chrysis*, *splendida*, *lucida*, *fucata*, *clavata* de Fab., *lateralis*, *bicolor* et *splendens* Ch. Ce genre est remarquable par l'excessive ampleur de l'écusson. (C.)

***MACRAUCHENIA** (μακρός, long; αὐχήν, cou). MAM. FOSS. — Genre de Mammifères fossiles, établi par M. Owen, pour des ossements trouvés en Patagonie, par M. Darwin, dans un lit irrégulier de sol sablonneux recouvrant une accumulation horizontale de gravier sur la côte sud du port Saint-Julien. Ce genre appartient à l'ordre des Pachydermes, et montre par ses trois doigts aux pieds de devant comme à ceux de derrière, aussi bien que par quelques détails de formes des os longs, de grandes affinités avec les *Palæotherium* ; mais on reconnaît, d'un autre côté, par la soudure des os de l'avant-bras et de la jambe, une tendance vers les Ruminants, et particulièrement vers les Chameaux, par la disposition du canal artériel des vertèbres cervicales. Ainsi, comme les *Anoplotherium*, le *Macrauchenia* lie les Pachydermes aux Ruminants, mais non pas par les mêmes parties du squelette, car c'est principalement par les pieds que les Anoplothères ont quelque ressemblance avec les Chameaux ; tandis que dans le *Mac. patachonica*, car M. Owen nomme ainsi cette espèce, c'est surtout par les vertèbres. Cet animal, dont les dents ne sont point encore connues, était de la grandeur de l'Hippopotame ou d'un Rhinocéros de moyenne taille. (L...D.)

MACRE. *Trapa*. BOT. PH. — La place de ce genre dans la méthode naturelle n'est pas encore parfaitement déterminée ; A.-L. de Jussieu le plaçait dans sa famille des *Hydrocharides*, groupe assez hétérogène ; mais il faisait suivre l'exposé de ses caractères d'observations qui montraient que cette place n'était à ses yeux que provisoire, et que plusieurs caractères lui paraissaient devoir faire ranger ce genre parmi les Onagraires. C'est en effet dans cette dernière famille que la plupart des botanistes postérieurs à Jussieu ont rangé le *Trapa*. Plus récemment, M. Endlicher a proposé de former avec ce genre une petite famille à laquelle il a donné le nom de Trapées, et qu'il a placée en quelque sorte comme appendice à la suite de celle des Haloragées. Dans le système sexuel de Linné, les Macres appartiennent à la tétrandrie monogynie. Ces plantes sont fort remarquables par leur organisation. Ce sont des herbes qui nagent dans l'eau des marais et des lacs dans les parties moyennes de l'Europe, et surtout dans les régions tropicales et centrales de l'Asie. Leurs feuilles sont dépourvues de stipules ; les inférieures, qui restent sous l'eau, sont opposées, réduites à leurs nervures, devenues capillaires et ressemblant assez à des racines très rameuses ; au contraire, les supérieures, qui flottent en rosette à la surface du liquide, sont alternes ; leur limbe est rhomboïdal, porté sur un pétiole qui se renfle vers le milieu de sa longueur, en une sorte de vésicule remplie d'air, qui remplit assez bien les fonctions d'une vessie natatoire. Les fleurs sont axillaires, solitaires ; le calice adhère à l'ovaire par la base de son tube ; son limbe est demi-supère, divisé profondément en quatre lobes qui persistent et dégénèrent en épines ; la corolle est à 4 pétales insérés au-dessous du disque annulaire charnu qui entoure le sommet de l'ovaire ; 4 étamines alternent avec ces pétales, et présentent la même insertion qu'eux ; l'ovaire est demi-adhérent, creusé intérieurement de deux loges qui contiennent chacune un seul ovule suspendu à la cloison, au-dessous de son extrémité supérieure. Le fruit qui succède à ces fleurs est une sorte de noix dure et presque cornée, accompagnée de 2 ou 4 pointes épineuses formées par les lobes du calice, qui ont persisté et se sont endurcis ; par suite de l'avortement d'un ovule et de l'oblitération d'une des deux loges, il est uniloculaire, et renferme

une seule graine volumineuse, sans albumen, à cotylédons extrêmement inégaux, dont l'un remplit presque toute la graine et se compose d'une masse très épaisse de tissu féculent, dont l'autre est au contraire très petit, et ne ressemble guère qu'à une petite écaille que des botanistes ont regardée comme n'étant que la base pétiolaire du second cotylédon avorté. A la germination, la radicule perce le sommet du fruit et vient faire saillie au dehors; le gros cotylédon reste caché dans la noix, tandis que le petit cotylédon rudimentaire en est écarté par toute la longueur qu'acquiert le pétiole du premier, et qu'à son aisselle se cache la plumule sous la forme d'un petit mamelon.

Parmi les espèces, au nombre seulement de 5 ou 6, que renferme le genre Macre, il en est une qui nous arrêtera quelques instants : c'est la MACRE FLOTTANTE, *Trapa natans* Lin., qui est plus connue sous les noms vulgaires de *Châtaigne d'eau*, *Truffe d'eau*, *Noix d'eau*, *Corniolle*, *Tribule d'eau*, *Saligot*, etc. Sa tige s'allonge dans l'eau, et élève à la surface de ce liquide une grande rosette de feuilles flottantes, rhomboïdales, dentées à leur bord, à long pétiole renflé vers son milieu. Ses fleurs se développent de juin en août; elles sont petites, axillaires et presque sessiles, d'un blanc verdâtre: elles donnent des fruits de la couleur et presque du volume d'une châtaigne moyenne, armés de quatre fortes cornes aiguës, opposées en croix, dont les deux supérieures sont étalées horizontalement, dont les deux inférieures sont un peu ascendantes. Cette plante se trouve dans les lacs et dans les eaux douces stagnantes, mais non croupissantes, de l'Europe centrale et méridionale, et d'une grande partie de l'Asie. Son fruit ressemble, pour le goût, à celui de la châtaigne; mais il est plus fade. Dans quelques contrées, il fournit un aliment utile, et il est, sous ce rapport, d'autant plus avantageux qu'on le récolte dans des lieux entièrement perdus pour l'agriculture. On le mange tantôt crû, tantôt, et plus habituellement, rôti ou cuit sous la cendre. On doit avoir le soin d'en faire la récolte aussitôt qu'arrive la maturité; sans cela, il se détache et tombe au fond de l'eau. La Macre flottante permettrait d'utiliser un grand nombre de marais et de pièces d'eau, et devrait dès lors être plus répandue qu'elle ne l'est encore, surtout dans les pays pauvres et marécageux, où elle deviendrait une ressource précieuse pour le peuple des campagnes. Elle serait très avantageuse encore sous ce rapport qu'elle n'exige absolument aucun soin, et que, pour la multiplier, il suffit d'en jeter les fruits mûrs dans l'eau. Autrefois on regardait et on employait les fruits de la Macre flottante comme astringents, et ses feuilles comme résolutives; mais aujourd'hui les uns et les autres sont tout-à-fait abandonnés sous ce rapport.

Dans la Chine et dans la Cochinchine, les Macres sont l'objet de cultures assidues; les espèces qu'on y cultive sont la *Trapa bicornis* Lin., dans le premier de ces pays, et le *T. Cochinchinensis* Lour., probablement simple variété du *T. bicornis*, dans le second. (P. D.)

MACRÉE. GÉOL. — Nom donné quelquefois au phénomène connu sous le nom de *Barre*. *Voy.* ce mot.

MACREUSE. *Oidemia*. OIS. — De la nombreuse famille des Canards, dont Linné, Latham et une foule d'autres ornithologistes ne formaient qu'un seul genre, sont successivement sorties plus de trente divisions génériques. De ce nombre est celle que composent les Macreuses, espèces qui, par leur bec large, renflé, élevé, gibbeux à la base et près du front; par leur plumage uniformément coloré d'une teinte sombre, se distinguent assez bien, en effet, des autres Anatidées.

Au reste, quelques unes de leurs habitudes naturelles, à défaut de caractères physiques appréciables, pourraient, à la rigueur, servir à les différencier. Tout ce qui a été dit de la sociabilité des Canards, de leur mode de reproduction et des circonstances qui s'y rattachent, de leur disposition à se plier à la domesticité, se pourrait dire des Macreuses; elles ont donc, si l'on peut dire, les mœurs générales des Canards, mais elles ont en outre des habitudes qui leur sont particulières.

On ne trouverait peut-être pas dans toute la famille à laquelle elles appartiennent d'espèces qui volent aussi mollement et moins longtemps. Elles ne se transportent ordinairement, au moyen de leurs ailes, qu'à de faibles distances, et leur vol est si

peu élevé qu'elles paraissent toujours raser, en volant, la surface de l'eau. Il est rare de les voir abandonner la mer pour gagner les lacs intérieurs. Leur démarche, comme celle de tous les oiseaux à tarses très reculés, est peu gracieuse, lente et balancée; en un mot, ce ne sont des oiseaux organisés ni pour le vol ni pour la marche; mais, par compensation, la faculté de nager et surtout celle de plonger sont, chez les Macreuses, à un très haut degré de développement. Elles peuvent rester longtemps sous l'eau, et descendre, en plongeant, à plus de 30 pieds de profondeur. On a même observé qu'elles ont, comme les Pétrels, ce singulier pouvoir de courir sur les vagues, ce qui paraît bien extraordinaire pour des oiseaux aussi lourds. Lorsqu'elles pêchent, on les voit alternativement paraître et disparaître; et ce qu'il y a de curieux, c'est que dès qu'un individu de la bande plonge, tous les autres l'imitent. Elles vont ainsi chercher au fond de l'eau, et enfouis dans le sable, les Mollusques dont elles se nourrissent. L'espèce qu'elles paraissent surtout préférer est un petit bivalve du genre Vénus; toutes, ou presque toutes les Macreuses qui arrivent sur les marchés de Paris, ont l'œsophage rempli de cette espèce de Mollusque. Sur les côtes de la Picardie, où ces oiseaux sont très abondants pendant l'hiver, on leur fait une chasse fort destructive, au moyen de filets que l'on tend horizontalement à quelques pieds au-dessus des bancs du coquillage dont ils font leur nourriture. Les Macreuses, en plongeant pour saisir leur proie, demeurent empêtrées dans les mailles de ces filets.

C'est par les vents du nord et du nord-ouest que les Macreuses arrivent chez nous, depuis novembre jusqu'en février, par troupes prodigieuses; elles nous quittent en mars et avril, pour regagner les régions du cercle arctique, où elles vont se reproduire.

Les Macreuses ont été l'occasion de tant de fables; leur nom seul aujourd'hui encore, éveille l'idée d'un si grand préjugé, qu'il ne sera pas hors de propos d'entrer dans quelques considérations qui auront pour objet l'histoire même de ce préjugé.

Il est peu de personnes qui ne sachent de quel énorme privilége jouissait autrefois la chair des Macreuses : on en permettait l'usage en carême. Lorsqu'on cherche ce qui avait pu faire tolérer cet usage, dans un temps surtout où les lois de l'Église condamnent toutes les autres viandes, on trouve que cela tient à une erreur des plus bizarres, ou tout au moins que cette erreur en a été le principal et le premier motif. Ainsi, depuis le XIIIe, et même avant, jusqu'au XVIe siècle, les naturalistes, les médecins, les philosophes, etc., se sont beaucoup occupés de l'origine des Macreuses. On voyait ces Oiseaux apparaître spontanément en nombre considérable, et on ne pouvait dire en quel lieu, sous quel ciel ils se reproduisaient. On conçoit que les esprits furent naturellement portés à faire des conjectures. Les uns pensèrent qu'ils naissaient du fruit d'un arbre sur la nature duquel on n'était pas bien d'accord, arbre qui croissait aux Orcades, disait-on; d'autres voulurent que ce fût du bois de Sapin pourri et flottant dans la mer, des Champignons ou Mousses marines, d'une sorte de coquillage qu'on nomme Anatife; enfin des diverses matières végétales qui s'attachent aux débris des navires. Une troisième opinion, depuis longtemps émise par Aristote pour d'autres animaux, tels, par exemple, que les Rats, était que les Macreuses s'engendraient de pourriture. Ces opinions, que l'on trouve produites dans beaucoup d'écrits d'alors, devenaient même quelquefois le thème des poëtes. On trouve, par exemple, dans le poëme sur la *Création du monde*, publié par Dubartas, en 1578, des vers dans lesquels la genèse des Macreuses est parfaitement tracée selon l'esprit du temps. On ne saurait disconvenir que ce ne soit, en très grande partie du moins, à de pareilles idées qu'il faille rattacher cette coutume ancienne de manger des Macreuses aux jours dits maigres, c'est-à-dire durant le carême. En effet, la croyance générale étant qu'elles ne naissaient point par accouplement ni d'un œuf, mais plutôt de végétaux, les consciences se trouvant par ce fait dégagées de tout scrupule, les conciles durent en permettre l'usage. Le pape Innocent III fut le premier à s'élever contre une pareille tolérance; mais la coutume était déjà trop invétérée pour qu'on tînt compte de ses défenses. Bien plus, lorsque plus tard on sut, par Gérard de Veer, qui venait de faire une troisième navigation vers le Nord, que les Macreuses avaient la même origine que

tous les autres Canards, et qu'elles nichaient dans des contrées que Gérard de Veer croyait être le Groënland, on dut chercher d'autres raisons pour motiver une autorisation que les rapports du voyageur venaient détruire. Ces raisons, comme on le pense, furent bientôt trouvées. On insinua que les plumes des Macreuses étaient d'une nature bien différente de celles des autres oiseaux ; que leur sang était froid ; qu'il ne se condensait point quand on le répandait, et que leur graisse avait, comme celle des poissons, la propriété de ne jamais se figer. Dès qu'on eut inventé l'analogie qui existait entre ces derniers et les Macreuses, et qu'on l'eut fait accepter, ce qui avait été fait par les conciles persista. Voilà d'où vient que l'on mangeait, et que, dans quelques parties de la France, on mange encore ces oiseaux en carême, en qualité de chair maigre. Il est bon de dire que les premiers écrivains qui nous ont laissé des dissertations touchant l'origine des Macreuses, ont été, en général, peu d'accord entre eux sur les caractères de l'espèce. Les uns attribuaient le mode fabuleux de reproduction dont nous avons parlé à l'Oie bernache, les autres à l'Oie cravant ; ceux-ci aux vraies Macreuses, ceux-là à d'autres espèces étrangères au genre Canard. Il en est résulté que, sous le nom de Macreuses, on mangeait de plusieurs espèces d'oiseaux. Du reste, cette confusion existe encore de nos jours ; ainsi, tandis que sur les côtes de l'Océan le vulgaire connaît, sous le nom de Macreuse, des espèces de la famille des Canards, les habitants des côtes de la Méditerranée et de tout le midi de la France appliquent cette dénomination à la Foulque macroule (*Fulica atra*), et c'est sur elle, par conséquent, qu'ils transportent la tolérance de l'Église.

On rapporte au g. Macreuse les espèces suivantes :

1. La Macreuse double, *Oi. fusca*, *Anas fusca* Lin. (Buff., *pl. enl.*, 758). Tout le plumage noir, avec un miroir blanc sur l'aile. Habite les mers arctiques des deux mondes ; de passage périodique sur les côtes de France, de l'Angleterre et de la Hollande.

2. La Macreuse commune, *Oi. nigra*, *An. nigra* Lin. (Buff., *pl. enl.*, 978). Toute noire, sans miroir blanc sur l'aile. Habite les régions du cercle arctique, et passe en très grand nombre sur les côtes de France.

3. La Macreuse a large bec, *Oi. perspicillata*, *An. perspicillata* Wils. (Buff., *pl. enl.*, 995). Noire, sans miroir sur l'aile ; deux protubérances osseuses à la partie latérale du bec. Habite la baie d'Hudson et de Baffin ; se montre accidentellement dans les Orcades.

4. La Macreuse a face blanche, *Oi. leucocephala*, *An. leucocephala* Lath. Front, joues, gorge et occiput d'un blanc pur ; sommet de la tête d'un noir profond. Habite les lacs salés des contrées orientales de l'Europe.

On a encore introduit dans ce g., sous le nom de Petite Macreuse, une espèce d'un noir fuligineux, que MM. Milbert et Lapylnie ont rencontrée à Terre-Neuve.

(Z. Gerbe.)

***Macrobiotus** (μακρός, long ; βίος, vie). — Nom proposé par M. Schultze pour des animaux microscopiques nommés précédemment *Tardigrades*, et vivant dans la mousse ou dans la poussière des toits. M. Doyère, dans un travail approfondi sur ces animaux, les a divisés en trois genres bien définis, et il a adopté le nom de *Macrobiotus* pour un de ces groupes. Ce genre, qui contient toutes les espèces anciennement connues, est caractérisé ainsi : « Tête sans appendices ; bouche terminée par une ventouse dépourvue de palpes. Peau molle, divisée seulement par des rides variables. Quatre paires de pattes. » Les *Macrobiotus* ne présentent d'ailleurs aucune trace de métamorphoses. L'espèce la plus connue est le *Macrobiotus Hufelandii*, nommée aussi *Arctiscon Hufelandii*, par Perty et Nitzsch ; son corps, de forme cylindrique, transparent et incolore, est long de 3 à 6 dixièmes de millimètre. Ses œufs sont ronds, larges de 7 centièmes de millimètre. On trouve cette espèce dans toutes les mousses qui croissent sur les toits, les murs, les pierres isolées ou les arbres, ainsi que dans le sable des gouttières. De même que les autres Tardigrades, les Rotifères et les divers habitants des touffes de mousses qui croissent sur les toits, les Macrobiotes ont la faculté de s'engourdir et de résister, sans périr, à la dessiccation la plus prolongée, pour recommencer à vivre quand la pluie vient de nouveau humecter et ramollir leurs organes. *Voy.* Tardigrades. (Duj.)

MACROCARPUS, Bonnem. BOT. CR. — Syn. d'*Ectocarpus*, Agardh.

MACROCEPHALUS, Oliv. INS. — *Voy.* ANTHRIBE.

MACROCEPHALUS (μακρός, gros; κεφαλή, tête). INS.—Genre de l'ordre des Hémiptères hétéroptères, tribu des Réduviens, famille des Aradides, établi par Swederus (*Acad. des sc. de Stockholm*, 1837, p. 181, *pl.* 8). L'espèce type de ce genre, le *M. cimicoïdes* Swed., se trouve dans l'Amérique du Nord, en Colombie et au Brésil.

MACROCERA (μακρός, long; κέρας, antenne). INS. — Genre de l'ordre des Diptères némocères, famille des Tipulaires, établi par Meigen et adopté par Latreille (*Fam. nat.*). L'espèce type, *M. lutea*, habite l'Europe.

MACROCERA (μακρός, long; κέρας, antenne). INS. — Genre de l'ordre des Hyménoptères Porte-Aiguillon, famille des Mellificiens, établi par Spinola et différant des Eucères, dont il est voisin, par les palpes maxillaires, qui n'ont que 5 articles au lieu de 6. Ce genre renferme plusieurs espèces d'Eucères, entre autres l'*Eucera antennata* Panz.

***MACROGERATITES**, Radd. BOT. PH. — Syn. de *Mucuna*, Adans.

MACROCERATIUM, DC. BOT. PH. — Syn. d'*Andrzejowskia*, Reichenb.

***MACROCERCUS**, Vieillot. OIS.—Syn. d'*Ara*, Briss.

MACROCERCUS. INFUS.—Nom proposé autrefois par Hill, pour des Vorticelles, et plus spécialement pour celle qu'on nomme aujourd'hui *Epistylis plicatilis*. Le pédoncule de ces Infusoires avait été pris pour une queue par l'auteur anglais. (DUJ.)

MACROCÈRE. *Macrocera* (μακρός, long; κέρας, antenne). CRUST. — Nom proposé par Mac-Leay, dans les *Illustr. zool., sud Afr.*, t. III, 1828, pour désigner un g. de Crustacés dans l'ordre des Décapodes brachyures. (H. L.)

***MACROCHEILUS** (μακρός, grand; χεῖλος, lèvre). INS.— Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, tribu des Helluonides de Hope, attribué par cet auteur à Kirby. Le type, le *M. Bensoni* de Kirby, est originaire des Indes orientales. (C.)

MACROCHEIRUS (μακρός, long; χείρ, pied antérieur). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides gonatocères, division des Rhynchophorides, proposé par Dehaan et publié par Schœnherr (*Synon. gen. et sp. Curcul.*, t. V; part. 8, p. 831). L'espèce type et unique, le *M. protor* Schœnh., est de l'île de Java. (C.)

***MACROCHILA** (μακρός, long; χεῖλος, lèvre). INS. — Genre de l'ordre des Lépidoptères nocturnes, tribu des Tinéides, établi par Stephens. L'unique espèce de ce genre, *M. rostrella*, habite l'Allemagne et l'Australie.

***MACROCHILUS** (μακρός, long; χεῖλος, lèvre). BOT. PH. — Genre de la famille des Lobéliacées-Délisséacées, établi par Presl (*Monogr.*, 47). Arbres des îles Sandwich. *Voy.* LOBÉLIACÉES.

***MACROCHLOA** (μακρός, long; χλόα, herbe). BOT. PH. — Genre de la famille des Graminées-Stipacées, établi par Kunth (*Gram.*, 58). Gramens des régions méditerranéennes et occidentales de l'Europe. *Voy.* GRAMINÉES.

***MACROCNEMA**, Még., Curtis. INS. — Syn. de *Psylliodes*, Latreille. (C.)

MACROCNEMUM (μακρός, long; κνήμη, rayon). BOT. PH. — Genre de la famille des Rubiacées-Hédyotidées, établi par P. Brown (*Jam.*, 165). Arbustes de la Jamaïque. *Voy.* RUBIACÉES. — Welloz., syn. de *Remijia*, DC.

***MACROCORYNUS** (μακρός, long; κορύνη, massue). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides gonatocères, division des Phyllobides, créé par Schœnherr (*Dispositio meth.* pag. 179; *Syn. gen. et sp. Curculion.*, t. II, p. 433, 7, p. 12). L'espèce type et unique, le *M. discoideus* d'Olivier, est indiquée comme originaire de l'Inde orientale. (C.)

MACROCYSTIS (μακρός, grand; κύστις, vessie). BOT. CR. — Genre de la famille des Phycées-Laminariées, établi par Agardh (*Spec.*, I, 46). Algues gigantesques croissant en abondance dans les régions de l'hémisphère austral. *Voy.* PHYCÉES.

MACRODACTYLES. *Macrodactyla*. INS. — Tribu de Coléoptères pentamères, établie par Latreille dans la famille des Clavicornes (*Règne animal de Cuvier*, t. IV, p. 516), et qui renferme des insectes à jambes simples, étroites, à tarses longs, de cinq articles distincts, dont le dernier est terminé par deux

forts crochets. Le corps est épais, convexe; le corselet est arrondi, et se termine le plus souvent de chaque côté par des angles aigus. Cette tribu se compose des genres *Rotamophilus*, *Dryops* (*Parnus*, F.), *Elmis*, *Stenelmis*, *Macronychus* et *Georissus*.

Latreille a changé, à l'errata de son ouvrage, le nom de *Macrodactyles* en *Leptodactyles*. (C.)

MACRODACTYLES. *Macrodactyli*. ois. — G. Cuvier (*Règne animal*) a établi sous ce nom, dans l'ordre des Échassiers, une famille composée d'espèces qui doivent à leurs doigts entièrement fendus et surtout fort longs la faculté de pouvoir marcher sur les herbes des marais. Ces espèces sont en outre remarquables par un corps singulièrement comprimé, conformation qui est déterminée par l'étroitesse du sternum. Leurs ailes sont médiocres et leur vol faible. G. Cuvier compose cette famille des genres Jacana, Kamichi, Mégapode, Ralle, Poule d'eau, Talève et Foulque. Vieillot a également admis une famille de *Macrodactyles*; mais, pour lui, les seuls genres Ralle, Poule d'eau et Porphyrion ou Talève en font partie. Enfin Illiger a, de son côté, établi sous le nom de *Macrodactyli* une famille qui renferme les genres Jacana, Ralle et Poule d'eau. (Z. G.)

MACRODACTYLUS (μακρός, long; δάκτυλος, doigt). ins. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides phyllophages, créé par Latreille (*Règne animal de Cuvier*, t. V, p. 562) et adopté par Dejean. Ce genre renferme plus de 20 espèces, qui toutes sont propres aux deux Amériques. Nous citerons parmi celles décrites les suivantes : *M. lineatus* Ch., *longicollis*, *angustatus* Lat., *subspinosus* F., *hæmorrhous* P. (*saturalis* Lap.). Ces Insectes ont le corselet long, presque hexagonal; tous les articles des tarses sont semblables dans les deux sexes, allongés et simplement velus. (C.)

***MACRODES** (μακρός, grand). ins. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Sternoxes, tribu des Élatérides, proposé par Dejean, qui, dans son *Catalogue*, 3e édit., p. 106, y rapporte une seule espèce originaire de la partie méridionale de l'Espagne. Il la nomme *M. striatus*. (C.)

***MACRODIPTERYX** (μακρός, long; δίς, deux; πτέρύξ, aile). ois. — Swainson a créé sous ce nom, dans la famille des Engoulevents, un genre qui a pour type une espèce que Shaw avait désignée depuis fort longtemps sous le nom de *Capr. longipennis*. (Z. G.)

MACRODON, Arnott. bot. cr. — Syn. de *Daltonia*, Hook.

***MACRODONTIA** (μακρός, long; ὀδούς, dent). ins. — Genre de Coléoptères subpentamères (tétramères de Latreille), famille des Longicornes, tribu des Prioniens, établi par Serville (*Annales de la Société entomol. de Fr.*, tom. I, pag. 125, 139). Ce genre renferme les 5 espèces suivantes, qui toutes appartiennent à l'Amérique méridionale, savoir : *M. cervicornis* Lin., *Dejeanii* Gy. (*Acteon* Dj.), *flavipennis* Chvt., *serridens* Dj., *crenata* Ol. (*quadrispinosa* Schr., *Servillei* Gy.). Ce sont de grands et beaux insectes; les mâles ont les mandibules plus grandes que celles des femelles, et plus longues que n'est leur tête. La *M. cervicornis* vit sur le Fromager (*Bombax*, Lin.). La larve est recherchée par les indigènes comme un mets délicat. (C.)

MACROGASTER (μακρός, long; γαστήρ, ventre). ins. — Genre de l'ordre des Lépidoptères Nocturnes, tribu des Hépialides, établi par Duponchel (*Cat. des Lépidopt. d'Eur.*, p. 81). L'unique espèce de ce genre, *M. arundinis*, habite le nord de la France et l'Allemagne.

MACROGASTER, Thunberg. ins. — Syn. d'*Atractocerus*, Palisot-Beauvois. (C.)

***MACROGASTRES**. *Macrogastri*. ins. — Latreille désignait ainsi autrefois une famille de l'ordre des Coléoptères hétéromères. Elle n'était composée que de 2 genres : *Pyrochroa* et *Calopus*, dont le premier rentre maintenant dans la tribu des Sténélytres, et l'autre dans celle des Trachélydes. (C.)

***MACROGLENES** (μακρός, grand; γλήνη, œil). ins. — Genre de l'ordre des Hyménoptères, tribu des Chalcidiens, établi par Westwood (*Lond. and Edinb. phil. mag.*, 3e série, t. I, n° 2, p. 127). L'espèce type de ce genre est le *M. oculatus*, trouvé aux environs de Londres.

MACROGLOSSES. *Macroglossi*. ois. — Famille établie par Vieillot, dans l'ordre des Passereaux grimpeurs, pour des espèces qui sont caractérisées par une langue très longue, lombriciforme. Les seuls genres Pic et

Torcol font partie de cette famille. (Z. G.)

MACROGLOSSUM (μακρός, long ; γλῶσσα, langue). INS. — Genre de l'ordre des Lépidoptères Crépusculaires, tribu des Sphingides, établi par Scopoli, aux dépens des *Sphinx*. La principale espèce, *M. stellatarum*, est répandue dans une grande partie de l'Europe.

MACROGLOSSUS (μακρός, long ; γλῶσσα, langue). MAM. — Genre de Cheiroptères créé par Fr. Cuvier (*Mamm.*, 38e liv., 1822) et adopté par tous les zoologistes. Les Macroglosses, qui appartiennent à la division des Roussettes, se distinguent par leur museau très allongé, très menu, cylindrique, acuminé, et assez semblable pour la forme à celui des Fourmiliers ; par leur langue très longue, cylindrique, et, dit-on, un peu extensible, et par leurs dents, qui sont très petites, quoique en même nombre que dans les autres groupes de Roussettes.

On ne connaît qu'une espèce de ce genre : c'est la ROUSSETTE KIODOTE, *Pteropus minimus* E. Geoff., *Pteropus rostratus* Horsf. (*Zool.*), qui est en dessus d'un roux clair, en dessous d'un fauve roussâtre, et habite Sumatra et Java. (E. D.)

MACROGNATHE. *Macrognathus.* POISS. *Voy.* RHYNCHOBDELLE.

***MACROGYNE**, Link et Ott. BOT. PH. — Syn. d'*Aspidistra*, Ker.

***MACROLÉNES** (μακρός, grand ; ὠλένη, l'avant-bras). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères (tétramères de quelques auteurs), tribu de nos Tubifères (des Chrysomélines de Latreille), créé par nous et adopté par Dejean, qui (*Catalogue*, 3e édit., pag. 443) en mentionne 15 espèces : 10 appartiennent à l'Afrique et 5 à l'Europe. Nous indiquerons les suivantes : *Clytra sexmaculata*, *octopunctata*, *maxillosa* de F., *sexpunctata* et *ruficollis* d'Olivier. Les mâles ont les pattes antérieures excessivement longues. (C.)

***MACROLEPIS** (μακρός, long ; λεπίς, écaille). BOT. PH. — Genre de la famille des Orchidées-Dendrobiées, établi par A. Richard (*Sert. Astrolab.*, 25, t. 19). Herbes de l'île Vanikoro. *Voy.* ORCHIDÉES.

MACROLOBIUM (μακρός, long ; λοβίον, gousse). BOT. PH. — Genre de la famille des Légumineuses-Papilionacées-Cæsalpiniées, établi par Schreber (*Gen.*, n. 62). Arbres de l'Amérique tropicale. *Voyez* LÉGUMINEUSES.

***MACROLOCERA** (μακρός, grand ; μαλός, velu ; κέρας, antenne). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Sternoxes, tribu des Élatérides, proposé par Westwood et publié par M. Hope (*the Transactions of the Entomological Society of Lond.*, vol. I, pag. 13, pl. 1, f. 3). L'auteur décrit 2 espèces de la Nouvelle-Hollande : les *M. ceramboïdes* et *cœnosa*. (C.)

***MACROMA** (μακρός, grand ; ὦμος, épaule). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides Mélitophiles, proposé par Kirby, publié par MM. Gory et Percheron (*Monographie des Cétoines*, t. I, pag. 19, 53, 148). Ce genre renferme 10 espèces d'Asie et d'Afrique. L'espèce type, la *M. scutellata* F., est originaire de la Sénégambie. (C.)

***MACROMELEA** (μακρός, long ; μέλος, membre). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille ou tribu des Clavipalpes, établi par M. Hope (*Coleopterist's manual*, 1840, p. 190). L'espèce type est la *M. Wiedemanni* de l'auteur ; elle provient des Indes orientales. (C.)

***MACROMERIA** (μακρός, long ; μερίς, tige). BOT. PH. — Genre de la famille des Aspérifoliacées (Borraginées)-Anchusées, établi par Don (*in Edinb. new philosoph. journ.*, XIII, 209). Herbes du Mexique. *Voy.* BORRAGINÉES.

***MACROMERIS** (μακρός, long ; μήρος, cuisse). INS. — Genre de l'ordre des Hyménoptères Porte-aiguillon, tribu des Sphégiens, famille des Sphégides, établi par Lepeletier de Saint-Fargeau (*Mag. zool.*, t. I, p. 29, pl. 29), et renfermant 2 espèces (*M. splendida* et *violacea*) des Indes orientales.

***MACROMERUM**, Burchell. BOT. PH. — Syn. de *Schepperia*, Neck.

***MACROMERUS** (μακρός, long ; μηρός, cuisse). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides gonatocères, division des Apostasimérides-Cryptorhynchides, créé par Schœnherr (*Dispositio methodica*, pag. 285 ; *Syn. gen. et sp. Curculion.*, tom. IV, p. 183). Ce genre est composé de 10 espèces américaines, parmi lesquelles sont les *M. chimaridis* F. (*lanipes* Ol.), *crinitarsis* Gr. et *innoxius* de Herbst. Les pattes antérieures sont longues chez les

mâles, et les tarses, dans ce sexe, sont ordinairement velus. (C.)

***MACROMERUS**, Andr. Smith. MAM. — Syn. de *Propithecus*, Bennett. *Voy.* PROPITHÈQUE au mot INDRI.

***MACROMIA**. INS. — M. Rambur (*Insect. névropt. Suites à Buffon*) a désigné sous cette dénomination, dans la tribu des Libelluliens, groupe des Libellulites, une de ses divisions génériques, dont il décrit 5 espèces exotiques : *M. cingulata* Ramb., de l'Amérique méridionale, *M. trifasciata* Ramb., de Madagascar, etc. (BL.)

MACROMITRIUM (μακρός, long; μίτρα, coiffe). BOT. CR. — Genre de la famille des Mousses-Bryacées, établi par Bridel (*Mant.*, 132). Mousses des régions tropicales et subtropicales croissant sur les arbres. *Voy.* MOUSSES.

MACRONAX, Raf. BOT. PH. — Syn. d'*Arundinaria*, Rich.

***MACRONEMA** (μακρός, long; νῆμα, fil). INS. — Genre de la tribu des Phryganiens, de l'ordre des Névroptères, établi par M. Pictet et adopté par M. Rambur. Les Macronèmes se font remarquer par leurs antennes très grêles et d'une longueur extrême; par leurs jambes intermédiaires et postérieures munies d'éperons très développés, etc. (BL.)

***MACRONEMUS** (μακρός, long; νῆμα, fil). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères, famille des Longicornes, tribu des Lamiaires, proposé par Dejean (*Catalogue*, 3e édit., pag. 363). Trois espèces font partie du genre, les *M. antennator*, *filiformis*, Dej., et une nouvelle espèce, toutes originaires de l'Amérique méridionale. (C.)

***MACRONES** (μάκρων, qui a une longue tête). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères (tétramères de Lat.), famille des Longicornes, tribu des Lepturètes, créé par Newmann (*The Entomologist*, pag. 34). L'espèce unique, *M. exilis*, est originaire de la Nouvelle-Hollande. (C.)

***MACRONEVRA** (μακρός, long; νεῦρα, nervure). INS. — Genre de l'ordre des Diptères némocères, famille des Tipulaires, groupe des Mycétophilites, établi par M. Boisduval, qui n'y rapporte qu'une seule espèce d'Allemagne, *M. Winthenii*.

***MACRONEVRA** (μακρός, long; νεῦρα, nervure). INS. — Genre de l'ordre des Hyménoptères, tribu des Chalcidiens, famille des Chlacidides, établi par Walker. (*Ent. Mag.*, t. IV, p. 354). L'espèce type, *M. maculipes*, a été trouvée aux environs de Londres.

***MACRONOTA** (μακρός, long; νῶτος, dos). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Scarabéides Mélitophiles, créé par Wiedemann (*Analecta Entomologicæ*), adopté par MM. Gory et Percheron (*Monographie des Cétoines*, t. I, pag. 19, 44). M. le docteur Schaum (*Annales de la Société entom. de Fr.*, 1845, t. III, 2e série, pag. 43) y rapporte 24 espèces rentrant dans 4 sections; 2 de ces sections se rapportent aux genres *Chalcotheca* et *Tæniodera* de Burmeister; 23 sont originaires d'Asie (Indes orientales), et 1 est propre à la Sénégambie. Nous citerons les 4 suivantes, qui rentrent chacune dans l'une de ces sections : *M. smaragdula* G.-P. (Java), *M. Diardi* G.-P. (Bornéo), *monacha* G.-P. (Java) et *apicalis* G.-P. (Sénégambie). (C.)

***MACRONUS**. OIS. — Genre établi par Jardine et Selby sur le *Timalia trichorrhos* de Temminck. *Voy.* TIMALIE. (Z. G.)

MACRONYCHES. *Macronyches*. OIS. — Sous ce nom Vieillot a établi, dans l'ordre des Échassiers, une famille qui a pour caractères : Bec médiocre, un peu renflé vers la pointe; ongles longs, presque droits, aigus. Cette famille est uniquement composée du genre Jacana. (Z. G.)

MACRONYCHUS (μακρός, grand; ὄνυξ, ongle). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Macrodactyles (Leptodactyles), créé par Müller (Illiger, *Mag.*, 1806, t. V, p. 215) et adopté par Latreille (*Genera Crust. et Ins.*, II, 258). Ce genre est composé d'espèces vivant dans les eaux courantes, n'y nageant pas, mais se tenant accrochées par leurs ongles très robustes aux mousses et aux pierres. Deux sont originaires d'Europe, deux de l'Amérique du Nord, et une est indigène du cap de Bonne-Espérance. Nous citerons, parmi celles des deux premières parties du monde, les *M. quadrituberculatus* Mul., *caucasicus* Motsch. et *variegatus* St. (C.)

***MACRONYX**. *Macronyx* (μακρός, long, ὄνυξ, ongle). OIS. — Genre de la famille des Alouettes dans l'ordre des Passereaux,

caractérisé par un bec médiocre, droit, à arête légèrement recourbée; des narines nues, grandes, oblongues; des ailes très courtes; des tarses allongés, à squamelles latérales entières; un pouce muni d'un ongle très long et fortement recourbé.

Le type de ce g., dont Swainson est le créateur, le seul oiseau, du reste, qu'on puisse y rapporter, est l'ALOUETTE DU CAP, *Al. capensis* Lin., *M. flavicollis* Swains. (Levaill., *Ois. d'Af.*, pl. 193), espèce assez remarquable par la vive coloration de son plumage. Elle a la gorge aurore encadrée par une sorte de hausse-col noir, et au-dessus des yeux un trait orangé en forme de sourcil.

Levaillant, dans son *Histoire des Oiseaux d'Afrique*, a donné à cette Alouette le nom spécifique de *Sentinelle*, parce que son cri exprime de la manière la plus précise les mots : *qui vive? qui vive?* et que ce cri, elle semble surtout se plaire à le répéter lorsqu'elle voit passer près d'elle un homme ou un animal quelconque. On rencontre cette espèce seulement sur la côte orientale d'Afrique, et très abondamment surtout dans les prairies et sur le bord des rivières qui sont aux environs du Cap. Les colons l'appellent *Calkoentje*, petit Dindon, et la recherchent beaucoup comme gibier. (Z. G.)

MACROPA, MACROPODIA, MACROPUS. CRUST. — Syn. de *Leptopodia* et de *Stenorhynchus*. *Voy.* ces mots. (H. L.)

MACROPE. *Macropus.* CRUST. — *Voy.* MÉGALOPE. (H. L.)

MACROPÉDITES. INS. — *Voy.* MACROPODITES.

***MACROPELMUS**, Mégerle, Dahl. INS. — Syn. de *Bagous*, Germ., Sch. (C.)

MACROPEZA (μακρός, long; πέζα, plante du pied). INS. — Genre de l'ordre des Diptères Némocères, famille des Tipuliciens (Tipulaires, Latr.), établi par Meigen (t. I, p. 87). La seule espèce connue, *M. albitarsis*, habite l'Europe.

MACROPHTHALME. *Macrophthalmus* (μακρός, grand; ὀφθάλμος, œil). CRUST. — C'est un genre de l'ordre des Décapodes brachyures, de la famille des Catométopes, de la tribu des Gonoplaciens, qui a été établi par Latreille aux dépens du *Cancer* de Herbst, et adopté par tous les carcinologistes. Les Crustacés qui composent ce genre sont remarquables par les pédoncules oculaires, qui sont très longs et grêles; par le front, qui est très étroit, n'occupant qu'environ le cinquième du diamètre transversal de la carapace, et par le troisième article des pattes-mâchoires externes, qui est beaucoup moins grand que le précédent. Les espèces qui composent ce genre sont au nombre de 7, et généralement répandues dans la mer des Indes : cependant on en rencontre une espèce sur les côtes de l'Ile de France. Sur ces 7 espèces, il y en a 2 qui sont à l'état fossile. Le MACROPHTHALME TRANSVERSAL, *Macrophthalmus transversalis* Lat., peut être considéré comme le type de ce g. remarquable. (H. L.)

MACROPHTHALMUS, Lap. INS. — Syn. de *Macrops*, Burm.

***MACROPHYLLA** (μακρός, long; φύλλον, feuille). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides phyllophages, créé par M. Hope (*Coleopterist's Manual*, 1837, pag. 103), et qui a pour type la *Melolontha longicornis* de F., espèce indigène du cap de Bonne-Espérance. (C.)

***MACROPHYLLUM** (μακρός, long; φύλλον, feuille). MAM. — Genre de Cheiroptères créé par M. Gray (*Mag. zool. et bot.*, II, 1838), et ne comprenant qu'une espèce, *M. Neuwiedii* Gray (*Phyllostoma macrophyllum* Neuw.), du Brésil. (E. D.)

***MACROPLEA**, Hoffmans. INS. — Syn. d'*Hæmonia*, Még. (C.)

MACROPODA (μακρός, long; ποῦς, pied). MAM. — Illiger (*Prodr. syst. Mam. et Av.*, 1811) indique sous ce nom une famille de l'ordre des Rongeurs, qui comprend les genres Gerboise, Hélamys et Gerbille, ayant pour caractère commun des longues jambes. (E. D.)

***MACROPODA** (μακρός, long; ποῦς, pied). INS. — Genre de Coléoptères hétéromères, famille des Mélasomes, créé par Solier (*Ann. de la Soc. ent. de Fr.*, t. IV, pag. 513), et que l'auteur a placé parmi ses Collaptérides, et dans sa tribu des Macropodites. Les trois espèces suivantes, toutes originaires du Sénégal, font partie de ce genre, savoir : *M. variolaris* (Ol. *Pimelia*), *Boyeri* et *rivularis* Sol. (C.)

MACROPODE. *Macropodus* (μακρός, long; ποῦς, πόδος, pied). POISS. — Genre de l'ordre des Acanthoptérygiens, famille des Pha-

ryngiens labyrinthiformes, établi par Lacépède, et adopté par MM. Cuvier et Valenciennes (*Hist. des Poiss.*, t. VII, p. 372). Les Poissons ne diffèrent des Polyacanthes (*Voy.* ce mot) que par une dorsale moins étendue, qui se termine, ainsi que la ventrale et la caudale, par une pointe grêle et plus ou moins allongée. On en connaît deux espèces, nommées : MACROP. VERT-DORÉ, (*M. viridi-auratus* Lac.), et BEAU-MACROPODE (*M. venustus* Cuv. et Val.); toutes deux habitent la Chine et les Indes. Leur taille n'excède pas 15 centimètres.

***MACROPODIENS.** *Macropodii.* CRUST. — C'est une tribu de l'ordre des Décapodes brachyures, qui appartient à la famille des Oxyrhynques, et qui a été établie par M. Milne-Edwards. Les Crustacés de cette tribu, qui correspond à peu près au genre Macrope, tel que Latreille l'avait d'abord établi, sont remarquables par la longueur démesurée de leurs pattes : aussi les désigne-t-on souvent sous le nom vulgaire d'*Araignées de mer*. La forme de la carapace varie; mais en général elle est triangulaire, et en quelque sorte rejetée en avant; très souvent elle ne s'étend pas sur le dernier anneau thoracique. Les pattes antérieures sont courtes et presque toujours très grêles; celles des paires suivantes sont toujours plus ou moins filiformes; la longueur de celles de la seconde paire égale quelquefois neuf ou dix fois la longueur de la portion post-frontale de la carapace, et excède toujours de beaucoup le double de cette dernière mesure; en général, les pattes suivantes sont également très longues. Presque toujours l'article basilaire des antennes externes constitue la majeure partie de la paroi inférieure de l'orbite, et va se souder au front. Enfin, chez la plupart des Macropodiens, le troisième article des pattes-mâchoires externes est ovalaire ou triangulaire, plus long que large, et ne porte pas l'article suivant à son angle antérieur et interne, comme chez les autres Oxyrhynques.

Ces Crustacés vivent ordinairement à d'assez grandes profondeurs dans la mer, et s'y cachent parmi les Algues; on en trouve souvent sur les bancs d'Huîtres. Leur démarche est lente et paraît comme mal assurée. La faiblesse de leurs pinces doit les rendre peu redoutables aux autres animaux marins, et il paraît probable qu'ils vivent principalement d'Annélides, de Planaires et de petits Mollusques. Cette tribu renferme une dizaine de genres, désignés sous les noms de *Stenorhynchus*, *Latreillia*, *Compilica*, *Leptopodia*, *Achæus*, *Inachus*, *Amathia*, *Eurypoda*, *Egeria* et *Dioclæa*. (H. L.)

MACROPODINES ET MACROPODITES. CRUST.— Syn. de Macropodiens. *Voy.* ce mot. (H. L.)

***MACROPODITES.** *Macropodites.* INS.— Tribu de Coléoptères hétéromères, formée par Solier (*Ann. de la Soc. ent. de Fr.*, t. IV, p. 309), et faisant partie de ses Colléoptérides. Elle est ainsi caractérisée : Écusson entièrement couché sous le prothorax; cuisses postérieures généralement allongées, dépassant l'abdomen dans le mâle, et l'égalant en longueur dans l'autre sexe; tarses filiformes, munis en dessous d'une rangée de cils épineux sur chaque côté, etc., etc. L'auteur rapporte à cette tribu les genres *Megagenius*, *Macropoda*, *Adesmia*, *Stenocara* et *Metropius*. (C.)

MACROPODIUM (μακρός, grand; ποῦς, pied). BOT. PH. — Genre de la famille des Crucifères-Arabidées, établi par R. Brown (*in Aiton Hort. Kew. edit.*, t. IV, 108). Herbes vivaces des Alpes altaïques. *Voy.* CRUCIFÈRES.

***MACROPRION** (μακρός, long; πρίων, scie). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Clavicornes, tribu des Byrrhides, établi par M. Hope (*Coleopterist's Manual* 1830, p. 108), avec les *Anthrenus serraticornis* et *denticornis* de Fab., pris aux environs de Santa-Cruz. (C.)

***MACROPS** (μακρός, long; ὤψ, œil). REPT. — M. Wagler (*Syst. amphib.*, 1830) donne ce nom à l'une des nombreuses divisions de l'ancien genre *Coluber*. *Voy.* COULEUVRE. (E. D.)

***MACROPS** (μακρός, long; ὀφθάλμος, œil). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides gonatocères, division des Phyllobides, établi par Kirby (*Fauna boreali Americana*, pag. 199, pl. 8). Ce genre, adopté par Schœnherr, renferme deux espèces du Canada : *M. maculicollis* et *villicollis* Kirb. (C.)

***MACROPS** (μακρός, long; ὤψ, œil). INS. — Genre de l'ordre des Hémiptères hétéroptères, tribu des Réduviens, famille des

Réduviides ; établi par Burmeister (*Handb. der ent.*, t. II, p. 233). On n'en connaît qu'une espèce, *M. pallens*, du Brésil.

MACROPTÈRES, Dum. OIS. — Syn. de Longipennes (*voy.* ce mot). Pour M. de Blainville (*Tableaux du Règne animal*), la famille des Macroptères ne comprend que le g. *Larus* de Linné. (Z. G.)

MACROPTÉRONOTE. POISS. — *Voyez* SILURE.

***MACROPTERUS** (μακρός, long ; πτερόν, aile). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides gonatocères, division des Brachydérides, créé par Boheman (*Schœnherr Gener. et sp. Curculion. syn.*, tom. 6, pag. 419). Les 4 espèces suivantes, toutes originaires du Brésil, y ont été rapportées par les auteurs, savoir : *M. longipennis*, *acuminatus*, *semicostatus* et *chlorostomus*. (C.)

MACROPTERYX, Swains. OIS. — Division du genre Hirondelle. *Voy.* ce mot.

MACROPUS. MAM. — *Voy.* KANGUROO.

MACROPUS, Spix. OIS. — Synon. de *Diplopterus*, Boié. (Z. G.)

***MACROPUS** (μακρός, long ; ποῦς, pied). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères, tétramères de Latreille, famille des Longicornes, tribu des Lamiaires, attribué à Thunberg par Serville, et dont les caractères ont été publiés par ce dernier auteur (*Ann. de la Soc. ent. de Fr.*, t. IV, pag. 18). Deux espèces en font partie : les *Cerambyx trochlearis* Linn., et *accentifer* Ol. (*tuberculatus* F.) ; la première est originaire de Cayenne, et la seconde du Brésil. Dejean les réunit aux *Acrocinus*. (C.)

***MACROPYGIA.** OIS. — Genre établi par Swainson dans la famille des Pigeons. *Voy.* ce mot. (Z. G.)

MACRORAMPHE. *Macroramphus*, Leach. OIS. — Division du genre Bécasse. *Voy.* ce mot. (Z. G.)

MACRORAMPHOSE. POISS. — *Voyez* SILURE.

***MACRORHINUS** (μακρός, long ; ῥίν, nez). MAM. — Fr. Cuvier (*Dict. sc. nat.*, XXXIX, 1826) désigne sous ce nom un groupe formé aux dépens de l'ancien genre Phoque. *Voy.* ce mot. (E. D.)

***MACRORHINUS**, Latreille. INS. — Syn. d'*Eurhinus*, Sch. *Voy.* ce mot. (C.)

***MACRORHYNCHIUM**, Reichenb. BOT. PH. — Syn. de *Trochoseris*, Pœpp. et Endl.

***MACRORHYNCHUS**, Less. BOT. PH. — Syn. de *Trochoseris*, Pœpp. et Endl.

***MACRORHYNCHUS** (μακρός, long ; ῥύγχος, rostre). REPT. — Division générique de l'ordre des Sauriens, d'après M. Dunker (*Jahreb. F. min.*, 1844). (E. D.)

MACRORHYNQUE. POISS. — *Voy.* SYNGNATHE.

MACROSCÉLIDE. *Macroscelides* (μακρός, grand ; σκέλος, cuisse). MAM. — Genre de Carnivores insectivores proposé par M. Smith (*S. afr. quart. J.*, 1829) et généralement adopté. Les Macroscélides ont un museau allongé en forme de petite trompe assez semblable à celle du Desman, mais plus arrondie ; ils ont le système dentaire des Insectivores ; il y a vingt dents à chaque mâchoire, et les molaires sont hérissées de pointes ; les yeux sont médiocres ; les oreilles grandes, et les pieds plantigrades et à doigts onguiculés ; les ongles sont à demi réticulés ; leur queue est allongée ; leurs jambes postérieures sont de beaucoup plus longues que les antérieures. D'après ce dernier caractère, les Macroscélides représentent, parmi les Insectivores, les Gerboises, qui appartiennent à l'ordre des Rongeurs, et, si l'on veut, les Kanguroos, qui sont de la grande division des Didelphes : ils ont le port extérieur des uns et des autres ; mais la nature de leurs organes génitaux les éloigne considérablement des Didelphes, tandis que la forme et la disposition de leurs dents ne permettent pas de les placer avec les Rongeurs, mais au contraire parmi les Insectivores.

Les Macroscélides habitent l'Afrique ; on en connaît aujourd'hui 3 espèces, 2 du cap de Bonne-Espérance, et l'autre de Barbarie.

MACROSCÉLIDE TYPE, *Macroscelides typus* Smith. Petiver (*Opera historiam naturalem spectantia*, pl. 23, fig. 9) avait, il y a déjà longtemps, indiqué et même représenté cette espèce sous le nom de *Sorex araneus maximus Capensis* ; mais la figure de Petiver n'avait pas inspiré une confiance suffisante aux zoologistes, et l'on n'avait pas admis cette espèce. Ce n'est que dans ces derniers temps que M. Smith a véritablement fait connaître ces animaux, et, depuis, plusieurs individus en sont arrivés dans diverses collections mammalogiques.

Le Macroscélide type a la partie supérieure du corps revêtue de poils d'un gris noirâtre dans la plus grande partie de leur longueur, puis noirs et enfin fauves à leur pointe, et paraissant dans son ensemble d'un fauve varié de brun, couleur qui diffère peu de celle du Lièvre commun; les poils de la face concave des oreilles sont blanchâtres; ceux, moins nombreux encore, de la face convexe, sont d'un fauve roussâtre; le dessous du corps, dont les poils sont noirs à la racine, blancs à la pointe, la face interne des avant-bras et des jambes, ainsi que les mains et les pieds, sont blancs; la queue, variée de roux brunâtre et de blanchâtre à son origine, est noire dans le reste de son étendue. La longueur totale de l'animal est de 25 centim., sur lesquels la queue est pour 10 à 11 centim., et la tête, y compris la trompe, pour 5 à 6 centimètres à peu près.

Cette espèce habite le cap de Bonne-Espérance.

Une autre espèce du même pays a été décrite également par M. Smith sous le nom de *Macroscelides rupestris* (*Proceedings of the zoological Society of London*, I, 1830).

Enfin, la dernière espèce est le Macroscélide de Rozet, *Macroscelides Rozeti* Duvernoy (*Mém. de la Soc. d'hist. nat. de Strasbourg*). Cette espèce ressemble beaucoup au Macroscélide type; elle est seulement un peu plus grande. Son pelage, sur tout le corps, la tête, les cuisses et les bras, est gris de souris, plus fauve en dessus qu'en dessous, et varié d'un peu de jaune et de brun, comme on le voit chez les Rats; les moustaches sont longues et composées de poils dont la couleur est jaune, grise ou noire; les oreilles sont couvertes d'un épiderme sale, ayant très peu de poils; la queue paraît formée de petits anneaux écailleux et imbriqués, ce qui tient à la disposition de l'épiderme; elle porte des poils raides, peu nombreux. Ses mœurs sont douces, et on peut, dans certaines circonstances, le tenir en captivité, comme on le fait pour plusieurs Rongeurs. Il se nourrit de graines de plusieurs sortes; mais il préfère à tout autre aliment les Insectes, et, lorsqu'on lui en présente, il les saisit avec avidité.

Le Macroscélide de Rozet habite la Barbarie; il se trouve dans plusieurs points de nos possessions africaines: à Bone, à Oran, où on le connaît sous le nom de *Rat à trompe;* on assure même qu'on le rencontre aux environs d'Alger. (E. D.)

MACROSCEPIS (μακρός, long; σκέπη, abri). BOT. PH. — Genre de la famille des Asclépiadées-Cynanchées, établi par H.-B. Kunth (*in Humb. et Bonpl. Nov. gen. et sp.* III, 200, t. 233). Sous-arbrisseaux de l'Amérique tropicale. *Voy.* ASCLÉPIADÉES.

***MACROSOMA** (μακρός, long; σῶμα, corps). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides phyllophages, créé par M. Hope (*Coleopterist's Manual*, 1837, pag. 109). 4 espèces font partie de ce genre: les *Mac. glaciale*, *striatum*, *testaceum* et *lurida* de Fab. (*Melolontha*); les 3 premières sont originaires de la Terre-de-Feu, et la 4e, de patrie inconnue, provient sans doute des contrées voisines. (C.)

***MACROSPONDYLUS** (μακρός, long; σπόνδυλος, mâchoire). REPT. — M. Hermann von Meyer (*Palæolog.*, 1832) désigne ainsi un groupe de Sauriens. (E. D.)

***MACROSPORIUM** (μακρός, long; σπορά, spore). BOT. CR. — Genre de Champignons appartenant à la classe des Trichosporés, caractérisé par un mycélium rampant visible à la loupe seulement, duquel s'élèvent des spores allongées, obtuses à l'extrémité, libres et terminées par un pédicelle plus ou moins long; elles sont divisées par cloisons longitudinales et verticales, et ne renferment dans leur intérieur aucune apparence de sporidioles. On observe les espèces de ce genre, qui a la plus grande analogie avec l'*Helminthosporium*, sur les feuilles et les tiges des plantes qui commencent à se décomposer. (LÉV.)

***MACROSPORUM**, DC. BOT. PH. — Syn. de *Sobolewskia*, Bieberst.

MACROSTEMA, Pers. BOT. PH. — Syn. de *Quamoclit*, Tournef.

***MACROSTENUS** (μακρός, long; στενός, étroit). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Brachélytres, proposé par Dejean (*Catalogue*, 3e édit., pag. 73), qui ne mentionne que le *M. Lacordairei*, espèce originaire du Brésil. (C.)

MACROSTOMES. *Macrosomata*. MOLL. — Famille établie par Lamarck (*Anim. sans vert.*, 2e édit., t. IX, p. 6) et caractérisée principalement par une coquille auriforme,

à ouverture très évasée, et à bords désunis; point de columelle ni d'opercule. Cette famille qui, par ses rapports, semble avoisiner celle des Turbinacés, renferme les genres Sigaret, Stomatelle, Stomate et Haliotide.

*MACROSTOMIUM (μακρός, grand; στόμα, ouverture). BOT. PH. — Genre de la famille des Orchidées-Dendrobiées, établi par Blume (*Bijdr.*, 335, *fig.* 37). Herbes de Java. *Voy.* ORCHIDÉES.

MACROSTYLIS (μακρός, grand; στύλος, style). BOT. PH. — Genre de la famille des Diosmées-Eudiosmées, établi par Bartling et Wendland f. (*Diosm.* 191, t. 3, *f.* 8). Arbrisseaux originaires du Cap. *Voy.* RUTACÉES.

*MACROSTYLUS (μακρός, long; στύλος, appui, tige). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides gonatocères, division des Brachydérides, créé par Schœnherr (*Gen. et sp. Curculion. synony.*, tom. V, 2e part., pag. 921). L'espèce type et unique, le *M. crinius* Schr., est originaire du Brésil. (C.)

MACROTARSII. MAM. — Illiger (*Prodr. syst. Mam. et Av.*, 1811) a formé sous le nom de *Macrotarsii* une famille de Mammifères comprenant les genres Tarsier et Galago. *Voy.* ces mots. (E. D.)

MACROTARSUS. MAM. — *Voy.* TARSIER.

MACROTARSUS, Lacép. OIS. — Synon. d'*Himantopus*, Briss. — *Voy.* ÉCHASSE. (Z.G.)

*MACROTARSUS (μακρός, long; ταρσός, tarse). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides gonatocères, division des Molytides, créé par Schœnherr (*Gen. et sp. Curculion. synony.*, tom. 6, 2e part. pag. 337). L'auteur décrit les *M. Faldermanni*, *Balthelsii* et *Motschoulskii*; le premier est originaire de la Mongolie, le second, des bords de la mer Caspienne, et le troisième de la Sibérie. (C.)

*MACROTELUS (μακρός, long; τέλος, fin). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Malacodermes, tribu des Clairones, établi par Klug (*Versuch einer systematichen Bestimmung*, etc., 1842) et considéré par Spinola (*Monographie des Clérites*, tom. I, pag. 125) comme tétramère et se rapportant à son genre *Monophylla*, qui est cependant postérieur de publication. Les *Macrotelus* n'ont que 10 articles aux antennes, et le dernier est à lui seul aussi long que les autres pris ensemble. L'espèce type, le *M. terminatus* Say, Kl., est originaire des États-Unis. (C.)

*MACROTHECIUM, Brid. BOT. CR. — Syn. de *Megalangium*, Brid.

*MACROTHERIUM (μακρός, long; θηρίον, bête féroce). MAM. — M. Lartet (*Institut*, 1837) désigne ainsi un groupe d'Édentés fossiles. *Voy.* MÉGATHÉRIOIDES. (E. D.)

*MACROTHRIX (μάκρος, long; θρίξ, poil). CRUST. — Genre de Crustacés, de la famille des Daphnidées, établi par M. Baird, aux dépens des *Daphnia* des auteurs, et dont l'espèce type est le *Macrothrix laticornis* Baird (*Mag. of natur. Hist.*, t. II, p. 37, pl. II, fig. 9 à 10; *Lynceus laticornis* Desm.). (H.L.)

*MACROTIS (μακρός, long; οὖς, ὠτός, oreille). INS. — Genre de Coléoptères hétéromères, famille des Mélasomes, tribu des Asidites, formé par Dejean (*Catal.*, 3e éd., pag. 207). L'espèce type et unique, la *M. dilaticollis* de l'auteur, est originaire du Mexique. (C.)

MACROTOMA. INS. — *Voy.* TOMOCERUS. (H. L.)

*MACROTOMA (μακρός, long; τομή, coupure). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères, tétramères de Latreille, famille des Longicornes, tribu des Prioniens, proposé par Dejean et publié par Serville (*Annales de la soc. ent. de Fr.*, tom. I, pag. 124, 137). Ce genre est composé d'une vingtaine d'espèces propres à l'Afrique et à l'Asie. Nous citerons comme en faisant partie les *M. palmata*, *Lugonum*, *serripes* Def. et *castanea* Ol.; le 3e est l'un des plus grands Coléoptères connus. Ces insectes ont les antennes filiformes, et leurs articles sont très allongés. (C.

*MACROTOPS (μακρός, long; ὤψ, œil). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides phyllophages, établi par Mac-Leay et adopté par Déjean (*Catalogue*, 3e édit., pag. 181), qui en mentionne 4 espèces, toutes originaires de la Nouvelle-Hollande; les *M. mausta*, Mh., *rufipennis*, *australis* et *masta* Dej. et Delaporte. (C.)

*MACROTRICHUM, Grev. BOT. CR. — Syn. de *Trichothecium*, Lnk.

MACROTROPIS (μακρός, grand; τρόπις, carène). BOT. PH. — Genre de la famille des Légumineuses-Papilionacées-Sophorées,

établi par de Candolle (*Prodr.* II, 183). Arbrisseaux de la Chine. *Voy.* LÉGUMINEUSES.

MACROTYS, Rafin. BOT. PH. — Syn. de *Botrophis*, Rafin.

MACROURE. *Macrourus*, Bloch. POISS. — Syn. de Lépidolèpre. *Voy.* ce mot.

MACROURES. *Macrouri*. CRUST. — Ce nom désigne, dans la classe des Crustacés, une grande division de l'ordre des Décapodes, qui a pour type l'Écrevisse (*voy.* ce mot), et comprend tous les Crustacés à branchies thoraciques internes les mieux organisés pour la nage. On les reconnaît facilement au grand développement de leur abdomen et à la grande nageoire, en forme d'éventail, qui termine postérieurement leur corps.

La carapace des Macroures est presque toujours plus longue que large, et en général ne se prolonge que peu ou point latéralement au-dessus de la base des pattes; d'ordinaire, il n'y a point de ligne de démarcation entre les pièces supérieures et latérales de ce bouclier, et ces régions branchiales se réunissent presque sur la ligne médiane du dos, mais restent séparées de la région stomacale par un sillon. Le front est en général toujours armé d'un rostre qui recouvre l'anneau ophthalmique. Les divers anneaux du thorax sont en général soudés entre eux; quelquefois cependant le dernier segment est mobile. Le sternum est très étroit en avant, linéaire chez la plupart de ces animaux, et ne constitue pas un plastron ventral. Les flancs sont à peu près verticaux, et les cloisons apodémiennes se réunissent de manière à former un canal sternal médian, qui loge le système nerveux, l'artère sternale, etc., etc. Les antennes sont généralement très développées; celles de la première paire ne se replient jamais dans une fossette, comme chez la plupart des Brachyures et des Anomoures; leur pédoncule est allongé, et elles portent en général deux ou quelquefois même trois filets terminaux, grêles, sétacés et très longs. Les antennes externes présentent presque toujours au-dessus de leur base un appendice qui représente le palpe de ces membres. Le cadre buccal est en général à peu près carré, et n'est pas distinctement séparé de l'épistome. Les pattes-mâchoires externes ne sont presque jamais operculiformes, et sont en général dépourvues d'appendices flabelliformes. Les mandibules sont robustes, mais manquent quelquefois d'appendice palpiforme. Les pattes thoraciques sont en général longues et grêles. Celles de la première paire, ou des deux premières paires, se terminent le plus souvent par une pince didactyle. L'abdomen est presque toujours plus grand que le thorax, et présente une épaisseur considérable; les sept anneaux qui le composent sont mobiles; les cinq premiers portent d'ordinaire chacun une paire de fausses pattes natatoires et deux pattes terminales, longues et ciliées sur les bords. Les appendices du sixième anneau sont beaucoup plus grands, avec leur article basilaire court, mais portant deux lames très grandes, qui constituent, avec la pièce médiane formée par le septième anneau, une grande nageoire caudale à cinq feuillets disposés en éventail. L'organisation intérieure des Macroures diffère également de celle des Brachyures, et même de celle des Anomoures. Leur système nerveux se compose de ganglions dont la concentration est bien moindre; les centres nerveux du thorax sont souvent tous distincts, et il existe une série de six ganglions dans l'abdomen. La disposition du système circulatoire, et surtout du sinus veineux, présente des particularités qui ont déjà été signalées à l'article CRUSTACÉS (*voy.* ce mot). Les branchies sont en général beaucoup plus nombreuses que chez les Brachyures, et sont insérées, comme chez la plupart des Anomoures, par groupes de deux, de trois ou de quatre au-dessus des diverses pattes; presque toujours il en existe jusque sur le dernier anneau thoracique, et souvent ces organes, au lieu d'être composés de lamelles parallèles, sont formés d'une multitude de petits cylindres disposés comme les poils d'une brosse. Enfin il n'existe pas de poches copulatrices, et les ouvertures des oviductes sont toujours situées sur l'article basilaire des pattes thoraciques de la troisième paire.

Ces Crustacés sont essentiellement nageurs; ils ne marchent que peu et ne sortent pas de l'eau. L'abdomen et la grande nageoire caudale qui le termine sont leurs principaux organes de locomotion, et c'est à reculons qu'ils nagent toutes les fois qu'ils veulent se mouvoir avec vitesse, car alors

ils frappent l'eau en reployant en bas et en avant cette espèce de rame terminale. On peut diviser ce groupe de Crustacés en quatre familles naturelles désignées sous les noms de Macroures cuirassés, Thalassiniens, Astaciens et Salicoques. *Voy.* ces mots. (H. L.)

MACROURES CUIRASSÉS. CRUST. — C'est une famille de la section des Décapodes macroures établie par M. Milne-Edwards, dans son *Histoire naturelle sur les Crustacés.* Cette famille se compose principalement de Macroures remarquables par l'épaisseur et la dureté de leur squelette tégumentaire, et dont la face inférieure du thorax est revêtue d'un plastron très large vers la partie postérieure, quoique étroit en avant. La carapace est, en général, plus large et plus déprimée que dans les autres familles de la même section. La conformation des antennes varie, mais il est à noter que celles de la deuxième paire ne portent jamais au-dessus de leur portion basilaire une écaille mobile, comme cela se voit toujours chez les Salicoques. La conformation des pattes varie: les fausses pattes abdominales sont moins développées que dans les familles suivantes, et ne présentent souvent qu'une seule lame terminale foliacée. Enfin, nous ajouterons que, dans ce groupe, la centralisation des ganglions nerveux du thorax paraît être portée plus loin que dans aucun autre Crustacé macroure.

Cette famille renferme 5 tribus désignées sous les noms de *Galathéides*, *Éryons*, *Scyllarides* et *Langoustiens*. *V.* ces mots. (H. L.)

MACROXUS. MAM. — *Voy.* GUERLINGUET au mot ÉCUREUIL.

MACRURES. *Macrura.* CRUST. — Syn. de Macroures. *Voy.* ce mot. (H. L.)

MACTRACÉES. *Mactraceæ.* MOLL. — Famille établie par Lamarck dans le groupe des Conchifères ténuipèdes (*Animaux sans vertèbres*, 2e édit., t. VI, p. 86), et dont les caractères principaux sont : Coquille équivalve, le plus souvent bâillante aux extrémités latérales; ligament intérieur avec ou sans complication de ligament externe.

Les Mactracées ont de grands rapports avec les Myaires, mais elles en diffèrent par l'animal, qui a le pied petit, comprimé, et propre à ramper ou changer de lieu. Cette famille renferme sept genres, nommés Lutraire, Mactre, Crassatelle, Érycine, Onguline, Solémye, Amphidesme.

MACTRE. *Mactra* (μάκτρα, vase). MOLL. — Genre de Mollusques de la famille des Mactracées de Lamarck, établi par Linné, qui y réunissait des coquilles offrant entre elles une certaine ressemblance extérieure. Ce genre, étudié avec soin par les naturalistes modernes, a été débarrassé de toutes les espèces qui pouvaient rendre ses caractères inexacts ; ces espèces ont été dispersées : les unes dans les Lutraires, d'autres dans les Crassatelles ou dans les Lucines, et ainsi modifié, le g. Mactre a été généralement adopté avec les caractères suivants (Lam., *Anim. sans vert.*, 2e éd., t. VI, p. 96) : Coquille transverse, inéquilatérale, subtrigone, un peu bâillante sur les côtés, à crochets protubérants; une dent cardinale comprimée, pliée en gouttière sur chaque valve, et auprès une fossette en saillie; deux dents latérales rapprochées de la charnière, comprimées, intrantes; ligament intérieur inséré dans la fossette cardinale.

L'animal est très voisin de celui des Vénus; par le côté postérieur de la coquille, il fait sortir deux tubes qu'il forme avec son manteau, et par l'autre un pied musculeux comprimé.

Le genre Mactre renferme un assez grand nombre d'espèces qui vivent dans toutes les mers, enfoncées dans le sable à une petite distance des rivages; elles sont généralement trigones, d'un blanc fauve ou d'un blanc pur, lisses ou ridées, ou sillonnées transversalement. On en connaît aussi quelques unes à l'état fossile qui se trouvent dans les couches postérieures à la craie.

MACUSSON ou MARCUSSON. BOT. PH. — Nom vulgaire de la Gesse tubéreuse. *Voy.* GESSE.

MADABLOTA, Sonner. BOT. PH. — Syn. d'*Hiptage*, Gærtn.

***MADARACTIS** (μαδαρός, sans poils; ἀκτίς, rayon). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Sénécionidées, établi par De Candolle (*Prodr.* VI, 439). Herbes de l'Inde. *Voy.* COMPOSÉES.

***MADARIA** (μαδαρός, sans poils). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Sénécionidées, établi par De Candolle (*in Mem. Soc. hist. nat. genev.*, VII, 280, 691). Herbes de la Californie. *Voy.* COMPOSÉES.

***MADAROGLOSSA** (μαδαρός, sans poils;

γλῶσσα, langue). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Sénécionidées, établi par De Candolle (*Prodr.*, V, 694). Herbes de la Californie. *Voy.* COMPOSÉES.

***MADARUS** (μαδαρός, glabre, lisse). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Curculionides gonatocères, division des Apostasimérides Baridides, créé par Schœnherr (*Dispositio methodica*, p. 273; *Gener. et sp. Curculion. synonyn.*, tom. 3, pag. 8, 1., 105 et 626). 14 espèces, toutes d'Amérique, rentrent dans ce genre; nous citerons comme ayant été anciennement décrites, les suivantes : *M. quadripustulatus*, *corvinus* et *ebenus* de Fabricius. (C.)

***MADEA**, Soland. BOT. PH. — Syn. de *Boltonia*, Hérit.

MADIA. BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Sénécionidées, établi par Molina (*Chil.*, 113). Herbes du Chili, annuelles, droites, villeuses, chargées de poils au sommet; à feuilles inférieures opposées, les supérieures alternes, semi-amplexicaules, oblongues, très entières; à fleurs jaunes se montrant à l'aisselle des feuilles ou au sommet des rameaux; à semences oléagineuses.

On ne connaît encore que deux espèces de ce genre; l'une sauvage, le *Madia mellosa*; l'autre cultivée, le *Madia sativa*. On retire de cette dernière, soit par expression, soit par la simple coction, une huile très douce que l'on peut comparer à l'huile d'olive, et qui lui est peut-être même préférable par le goût. Elle peut être employée avantageusement dans les préparations pharmaceutiques.

***MADOPA**. INS. — Genre de l'ordre des Lépidoptères nocturnes, tribu des Pyralides, établi par Stephens, qui n'y rapporte qu'une seule espèce, *M. salicalis*, de l'Europe méridionale.

***MADOPTERUS** (μαδός, glabre; πτερόν, aile). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides gonatocères, division des Apostasimérides-Cholides, créé par Schœnherr (*Gen. et sp. Curculion. synonyn.*, tom. 3, p. 734-8, 1, 76). L'auteur donne pour type à ce genre une espèce de Cayenne que nous avons nommée *M. talpa*; une seconde, *M. aterrimus*; indigène du Mexique, est décrite dans le supplément de l'ouvrage cité plus haut. (C.)

MADOQUA. MAM. — Genre établi aux dépens des Antilopes, et comprenant l'Antilope de Salt, *Ant. saltiana* Blainv. *Voy.* ANTILOPE.

***MADOTHECA** (μαδός, glabre; θήκη, boîte). BOT. CR. — Genre de la famille des Hépatiques Jongermanniacées-Platyphyllées, établi par Dumortier (*Comment.*, 111). Petites herbes croissant sur les pierres ou les troncs d'arbre. *Voy.* HÉPATIQUES.

MADRÉPORE. *Madreporus*. POLYP. — Dénomination commune d'abord à tous les Polypiers pierreux, dont Lamarck et les autres zoologistes ont fait plus tard les genres Caryophyllie, Anthophyllie, Dendrophyllie, Oculine, Lobophyllie, Turbinolie, Cyclolite, Fongie, Agaricie, Pavonie, Tridacophyllie, Méandrine, Monticulaire, Explanaire, Astrée, Cyathophyllie, Porite, Madrépore, etc. Ce sont ces Polypiers qui, dans les mers intertropicales aujourd'hui, comme jadis sur toute la surface du globe, forment des bancs, des récifs, des îles, par leur accroissement successif et par l'accumulation de leurs débris. Ce sont eux qui, dans les périodes antérieures, infiltrés de carbonate de chaux, sont devenus les marbres et les divers calcaires madréporiques.

Tous sont produits par des Polypes agrégés, pourvus de douze tentacules ou davantage, et recouvrant, par leur partie charnue et vivante, le Polypier calcaire, sécrété à l'intérieur de leur corps. Les pores ou orifices de ces Polypiers sont ordinairement en forme d'étoile ou garnis de lames rayonnantes qui correspondent aux cloisons charnues portant les ovaires, et entre lesquelles se trouvent les tentacules.

Le nom de Madrépore est réservé aujourd'hui par les zoologistes à un genre assez restreint, présentant un Polypier pierreux, fixe, subdendroïde, c'est-à-dire divisé en rameaux plus ou moins distincts, et dont la surface est garnie de tous côtés de cellules saillantes à interstices poreux. Les cellules éparses, distinctes, tubuleuses et saillantes, présentent douze lames très étroites à l'intérieur. Les Polypes, en forme d'Actinie, sont assez courts et pourvus de douze tentacules simples. L'espèce la plus connue est le MADRÉPORE ABROTANOÏDE, dont le développement est si rapide qu'il produit en peu d'années des récifs considérables au voisinage des îles de l'océan Pacifique. On en voit dans les

collections, des touffes hautes de 4 à 6 décimètres et formées de rameaux épais de 1 centimètre environ et d'une blancheur remarquable. Une autre belle espèce est le MADRÉPORE PALMÉ, qu'on nomme vulgairement le *Char de Neptune*, et qui vient des mers d'Amérique; ses expansions sont aplaties, profondément divisées, laciniées et presque palmées. On connaît 9 espèces de Madrépores à l'état vivant et 7 à l'état fossile. M. Ehrenberg a changé le nom de ces Polypiers en celui d'*Heteropora*. (DUJ.)

MÆANDRINE. — *Voy.* MÉANDRINE.

***MAEMACTES** (μαιμάκτης, furieux). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides gonatocères, division des Apostasimérides-Cryptorhynchides, créé par Schœnherr (*Gen. et sp. Curculion. synony.*, tom. 4, pag. 277-8, 1, 392) avec une espèce du Mexique, nommée par nous *M. ruficornis*. (C.)

MÆNURA. OIS. — *Voy.* MÉNURE.

MÆRUA. BOT. PH. — Genre de la famille des Capparidées-Capparées, établi par Forskal (*Ægypt.*, 104). Arbustes de l'Afrique tropicale. *Voy.* CAPPARIDÉES.

MÆSA. BOT. PH. — Genre de la famille des Myrsinées-Mæsées, établi par Forskal (*Descript.*, 66). Arbres ou arbrisseaux de l'Asie et de l'Afrique. *Voy.* MYRSINÉES.

***MÆSÉES.** *Mæseæ*. BOT. PH. — Le genre *Mæsa*, qui sans aucun doute appartient à la famille des Myrsinées, mais présente une exception remarquable à ses caractères par l'adhérence du calice à l'ovaire, a paru en conséquence devoir y constituer une tribu distincte à laquelle il a donné son nom. (AD. J.)

MAGALLANA (nom propre). BOT. PH. — Commers., syn. de *Drimys*, Forst. — Genre de la famille des Tropæolées, établi par Cavanilles (*Ic.*, IV, 50, t. 344). Herbes de l'Amérique antarctique. *Voy.* TROPÆOLÉES.

MAGAS. MOLL. — Genre proposé par Sowerby (*Mineral conchology*, pl. 119), et considéré par M. de Blainville comme une subdivision du g. Térébratule. *Voy.* ce mot.

MAGDALIS ou **MAGDALINUS** (*magdalia*, emplâtres cylindriques). INS. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides gonatocères, division des Érirhinides, créé par Germar (*Species Insectorum*, pag. 191) et adopté par Schœnherr (*Gen. et sp. curcul.*, 7, 2, pag. 135). 29 espèces d'Europe, d'Asie et d'Amérique rentrent dans ce genre; parmi les espèces, nous désignerons principalement les suivantes : *M. violaceus*, *carbonarius*, *pruni* F., *cerasi* et *alliariæ* Lin. La plupart sont petites et d'un noir plus ou moins foncé. Les noms de *Thamnophilus*, Schr. et *Rhinodes*, Dej., que ces auteurs leur avaient donnés, ont été abandonnés pour celui de *Magdalis*; et sous ce dernier nom, Germar a compris des espèces du Brésil, qui font actuellement partie des *Læmosaccus* de Schœnherr. (C.)

***MAGILA.** CRUST. — Munstër, dans son *Beitrage zur Petref Kund.*, etc., désigne sous ce nom un genre de Crustacés de l'ordre des Décapodes macroures. (H. L.)

MAGILE. *Magilus*. MOLL. — Genre d'animaux dont la place dans les méthodes a été longtemps incertaine. Les uns les plaçaient parmi les Annélides à côté des Serpules; les autres dans les Mollusques, avec lesquels ils présentaient de très grands rapports. Cette dernière place est celle qui leur a été définitivement fixée; actuellement les Magiles constituent un genre de Mollusques gastéropodes, que l'on peut caractériser ainsi : Animal de forme conique, un peu en spirale, et terminé particulièrement en mamelon; sa tête est garnie d'une trompe cylindrique, courte; ses tentacules sont coniques, au nombre de deux, et portent les yeux au côté interne de leur base; le pied est assez grand, musculeux, et sillonné longitudinalement à sa face inférieure; il porte à sa partie postérieure un opercule corné de forme elliptique, mince, à sommet marginal. Le manteau a sa surface lisse; son bord est renflé, surtout du côté droit, et se prolonge à gauche en une espèce de siphon échancré, qui forme, au moyen de deux arêtes longitudinales, un tube qui se loge dans la gouttière du bord columellaire de la coquille.

La coquille a sa base contournée en une spirale courte, ovale, héliciforme; la spire est composée de quatre tours contigus, convexes, dont le dernier est plus grand, et se prolonge en un tube dirigé en ligne droite ondée, et un peu comprimé latéralement.

Les Magiles s'établissent dans les excavations de certains Madrépores, qui, venant à grossir, obligent l'animal des Magiles à se

former un tube qu'il maintient toujours au niveau de la surface du Polypier qu'il habite, et par lequel il peut abandonner la partie spirale de son habitation. On ne connaît encore bien qu'une seule espèce de ce genre, trouvée dans la mer Rouge, et qui a été nommée MAGILE ANTIQUE, *M. antiquus*. Nous l'avons représentée dans l'atlas de ce Dictionnaire, MOLLUSQUES, pl. 11, fig. 2.

MAGNÉSIE. MIN. — Dans les classifications minéralogiques où les genres sont établis d'après les bases, la Magnésie est le type d'un genre composé de plusieurs espèces, qui sont : la Magnésie native ou Périclase, la Magnésie hydratée ou Brucite, la Magnésie hydro-silicatée ou Magnésite, la Magnésie boratée ou Boracite, la Magnésie carbonatée ou Giobertite, et la Magnésie sulfatée ou Epsomite. Ces espèces ont pour caractère commun de donner par l'Ammoniaque, lorsqu'elles sont en solution dans l'eau ou dans l'acide azotique, un précipité blanc qui devient rosé quand on le chauffe au chalumeau, après l'avoir humecté d'azotate de cobalt. Nous avons déjà décrit la Boracite au mot BORATES, la Giobertite au mot CARBONATES; nous parlerons de l'Epsomite en traitant des sulfates en général. Il nous reste donc à examiner ici les trois premières espèces.

1° PÉRICLASE (Scacchi). Magnésie pure cristalline, accidentellement colorée par du protoxyde de fer. Substance vitreuse, transparente, d'un vert foncé, infusible au chalumeau, cristallisant dans le système régulier et se clivant en cube, ayant une dureté = 6, et une densité = 3,75. Analysée par M. Scacchi, elle lui a donné 89,04 de Magnésie; 8,56 d'oxydule de fer, avec une perte de 2,40. Elle est disséminée dans les roches cristallines du mont Somma au Vésuve.

2° BRUCITE. Hydrate de Magnésie; anciennement Magnésie native; composée d'un atome de Magnésie et d'un atome d'eau, ou en poids, de Magnésie 69,67, et d'eau 30,33. Substance blanche, demi-transparente, nacrée, tendre et douce au toucher, cristallisée en masses laminaires ou fibreuses, ou en tables hexagonales, appartenant au système dihexaédrique, et ayant un axe unique de double réfraction. Elle se clive facilement dans un sens perpendiculaire à l'axe, et les faces de clivage manifestent l'éclat perlé à un degré très marqué. Elle est infusible par elle-même, et soluble dans les acides, quand elle est réduite en poussière. Cette substance se trouve en petites veines dans des roches serpentineuses à Hoboken, dans le New-Jersey, aux États-Unis; à Swinaness, dans l'île d'Unst, une des Schetland; et à Pyschminsk, près de Béresof, dans l'Oural.

3° MAGNÉSITE, Brongn.; Hydrosilicate de Magnésie. Substance blanche non cristallisée, mais en masse terreuse, ayant souvent une teinte rosâtre, tendre et sèche au toucher, infusible, se ramollissant dans l'eau; ayant une densité de 2,6 à 3,4. Elle paraît composée d'un atome de trisilicate de Magnésie et de 5 atomes d'eau. Elle appartient aux terrains de sédiment secondaires et tertiaires, et se trouve en Anatolie, près de la ville de Brousse, dans un calcaire compacte à rognons de silex; à Vallecas, près de Madrid, en Espagne, dans des couches superposées aux argiles salifères; en France, à Salinelle, dans le département du Gard; à Saint-Ouen et à Coulommiers, dans le sol parisien, au milieu du terrain d'eau douce inférieur au gypse. La variété d'Asie, dite *Écume de mer*, remarquable par sa grande légèreté, est employée dans l'Orient à la fabrication des pipes turques, dont il se fait un grand commerce à Constantinople. (DEL.)

MAGNÉSIE, MAGNÉSIUM. CHIM. — La Magnésie ou Oxyde de Magnésium, jadis confondue avec la Chaux, ne fut entrevue pour la première fois qu'en 1722 par Frédéric Hoffmann. Trois ans plus tard, Black la distingua réellement comme une substance particulière; elle fut ensuite examinée par Margraff, Bergmann et d'autres chimistes, et regardée comme corps simple jusqu'à l'époque de la découverte du Potassium et du Sodium. L'analogie lui fit alors donner parmi les oxydes une place qu'elle ne tarda point à occuper définitivement, quand Davy, s'aidant de la pile galvanique, parvint à en séparer le métal.

La Magnésie, à l'état de pureté, et telle qu'on se la procure *dans les laboratoires*, se présente sous forme d'une poudre blanche, légère, douce au toucher, insoluble, inodore, d'une saveur alcaline et légèrement

âpre; elle verdit le sirop de violettes, et ramène au bleu la teinture de tournesol rougie; elle est infusible au feu de forge, inattaquable par l'Oxygène, mais décomposable par le Chlore à l'aide de la chaleur; elle absorbe le gaz acide carbonique de l'air à la température ordinaire. Elle est formée d'un atome de Magnésium, 61,29, et d'un atome d'Oxygène, 38,71; sa formule = MgO.

La Magnésie est fort employée en médecine comme laxatif doux; c'est le meilleur antidote dans l'empoisonnement par les acides.

On ne rencontre la Magnésie dans la nature qu'à l'état de combinaison avec les Acides sulfurique, azotique, phosphorique, borique, carbonique, silicique, etc., et formant ainsi un grand nombre de minéraux qui sont l'objet d'un examen particulier.

Le *Sulfate de Magnésie*, dont l'emploi est si fréquent en médecine comme purgatif, existe en solution dans les eaux minérales d'Epsom, d'Egra, de Sedlitz, de Seidchutz, dans les eaux de la mer, etc.; on le rencontre parfois effleuri dans certains terrains schisteux. Pur, ce sel est blanc, très amer, cristallisé en prismes rectangulaires, à quatre pans, terminés par des pyramides à quatre faces, et contenant jusqu'à 51,41 pour 100 d'eau de cristallisation. Il s'effleurit lentement à l'air, et éprouve, lorsqu'on le chauffe, la fusion aqueuse. L'eau à + 15° dissout $\frac{32}{100}$ de ce sel, et $\frac{72}{100}$ à + 97°. Le sulfate de Magnésie est composé d'un atome de Magnésie ou 34,02, et d'un atome d'Acide ou 95,60.

Le *Phosphate de Magnésie* se rencontre en petite quantité dans les os, dans l'urine de certains animaux, dans quelques graines céréales; uni au phosphate d'Ammoniaque, il forme un sel double (*phosphate ammoniaco-magnésien*), qui se rencontre fréquemment dans les calculs vésicaux de l'Homme et de quelques animaux, du Cheval, par exemple.

Ce fut, comme nous l'avons dit au commencement de cet article, Davy qui, le premier, parvint, au moyen d'une forte pile, à extraire le *Magnésium* de la Magnésie, son oxyde. Cette découverte eut lieu peu de temps après celle du Potassium et du Sodium; mais les petites quantités de métal obtenues par ce procédé n'ayaient point permis de l'étudier suffisamment, lorsqu'en 1830, M. Bussy put s'en procurer des quantités notables en décomposant, à l'aide de la chaleur, le chlorure de Magnésium par le Potassium. Dans cette réaction, ce dernier métal s'empare du Chlore et laisse en liberté le Magnésium, qui, quand on lave la masse calcinée, se précipite sous forme de globules très brillants.

Le Magnésium est solide, blanc argentin, plus pesant que l'eau, dur, attaquable à la lime, assez malléable pour être forgé; inaltérable à l'air sec, il perd son éclat à l'air humide, et se recouvre d'une couche blanche d'oxyde; les acides étendus le dissolvent avec dégagement d'Hydrogène. Son équivalent est représenté par 158,36. (A. D.)

MAGNÉSITE. MIN. — *Voy.* MAGNÉSIE.

MAGNÉTISME. PHYS. — Il existe dans le sein de la terre un minerai de fer qui possède la faculté d'attirer le fer, et de supporter même quelquefois des morceaux assez pesants de ce métal. Ce minerai constitue ce que l'on nomme pierre d'aimant ou aimant naturel. Cette substance n'est pas la seule qui jouisse de cette propriété, car les morceaux de fer qui sont restés longtemps exposés aux influences atmosphériques, ou bien qui ont été limés, martelés ou passés à la filière, acquièrent aussi cette faculté. On a donné le nom de Magnétisme à l'ensemble des propriétés des aimants.

Pour rendre évidente l'attraction qui s'exerce entre le fer et l'aimant, et en observer les effets, on roule dans de la limaille de fer un barreau de fer aimanté; toutes les parcelles de cette limaille s'attachent inégalement à sa surface et forment des filaments qui se dressent perpendiculairement à celle-ci. L'effet est plus sensible vers les extrémités; les filaments deviennent plus courts en s'en éloignant, et s'inclinent comme s'ils les fuyaient; dans la partie moyenne, il n'y en a pas. Les régions de l'aimant où l'attraction est la plus forte ont reçu le nom de pôles de l'aimant; mais on désigne également ainsi les points géométriques par lesquels passent les résultantes des attractions magnétiques des deux portions du barreau aimanté. Ce point est, par rapport au magnétisme, ce que le centre de gravité est relativement à la pesanteur. Le phénomène des limailles nous montre donc que, dans tout aimant naturel, il existe deux

pôles et une ligne moyenne où l'action est nulle. On peut aussi, en suspendant une petite boule de fer à un fil de soie, manifester l'action attractive exercée par un aimant qu'on lui présente. La déviation de ce pendule de la verticale indique l'action attractive de l'aimant qui a lieu malgré l'interposition des substances gazeuses, liquides, solides; cette attraction se transmet donc au travers les corps. Si l'on remplace la petite balle de fer doux par un petit barreau aimanté, ou bien par une aiguille qui a acquis, comme nous le montrerons plus loin, toutes les propriétés des aimants naturels, et qu'on vienne à lui présenter l'aimant naturel qui attirait le morceau de fer doux, on reconnaît alors qu'une des moitiés du petit barreau suspendu est attirée par une des extrémités de l'aimant et repoussée par l'autre, tandis que l'autre moitié éprouve des effets semblables, mais contraires; on voit donc, d'après cela, qu'une même portion d'un aimant naturel attire la moitié d'un autre aimant et repousse la partie opposée. Les portions repoussées sont celles possédant les pôles de même nom, et les parties attirées, celles ayant des pôles de nom contraire. Les deux parties de l'aimant qui avaient paru identiques, quant à la faculté d'attirer le fer, possèdent donc deux forces antagonistes, et une ligne moyenne qui en est la ligne de démarcation.

Quelquefois il arrive que, de chaque côté d'un barreau aimanté, il existe des alternatives de Magnétisme contraire, et par suite, plus de deux pôles. On a donné à ces derniers le nom de points conséquents; ils sont dus à des causes accidentelles, et on peut les faire disparaître, comme nous le verrons plus loin en parlant de l'aimantation. Pour l'instant, supposons que la distribution du Magnétisme soit régulière, et que les aimants ne possèdent que deux pôles.

Nous avons vu qu'une petite boule de fer suspendue à un fil de soie était attirée par un aimant; mais si on lui substitue un petit barreau de fer doux recuit, et qu'on en approche un aimant, on voit aussitôt le petit barreau de fer se placer de façon que sa direction passe par le pôle le plus voisin de l'aimant, et revenir dans sa position, aussitôt qu'on l'en écarte, par une suite d'oscillations. Si l'on approche de ce petit barreau suspendu de la limaille de fer, celle-ci s'y attache comme autour d'un aimant; ce barreau est donc devenu un aimant sous l'influence de l'aimant naturel, et possède, comme lui, une ligne moyenne et deux pôles; mais vient-on à enlever l'aimant naturel, le petit barreau de fer doux rentre instantanément dans son état primitif, et cesse d'être aimant. Le fer ordinaire forgé et recuit devient donc un aimant sous l'influence d'un aimant naturel, et cesse de l'être aussitôt qu'il est hors de sa sphère d'activité.

Si on fait la même expérience avec un morceau d'acier trempé ou un morceau de fer écroui, il n'en est plus de même, l'action est très lente alors à se manifester, et d'autant plus que l'acier est trempé plus raide; mais aussi, lors même que l'aimant naturel est enlevé, le barreau reste aimanté d'une manière permanente, comme les aimants naturels. Il existe donc dans le fer écroui, ainsi que dans l'acier trempé, une cause qui s'oppose au développement de la vertu magnétique, ainsi qu'au retour à l'état primitif. Cette cause est rapportée à l'action d'une force coercitive, résultant soit de l'arrangement des molécules, soit de l'interposition entre elles de molécules étrangères.

Une expérience très remarquable montre la différence caractéristique existant entre le Magnétisme et l'électricité: le Magnétisme peut bien se développer par influence, d'une molécule à une autre, mais ne passe point de cette molécule à la suivante, tandis que l'électricité, comme on sait, peut passer d'un corps sur un autre, et s'accumuler sur différents points.

Si l'on prend un barreau aimanté en acier ou en fer trempé possédant deux pôles et une ligne moyenne, et que l'on brise ce barreau suivant cette dernière, on trouve que chaque partie est un véritable aimant possédant aussi une ligne neutre et deux pôles; les pôles de nom contraire dans les deux portions séparées se trouvant là où les parties formaient par leur réunion la ligne moyenne dans l'aimant primitif; en brisant de nouveau ces portions, on trouve que les fragments sont encore des aimants, et qu'il en est encore de même, quelque loin que l'on pousse la division. On doit donc

admettre que les molécules elles-mêmes sont de petits aimants dont tous les pôles de même nom et les axes sont dirigés dans le même sens, un pôle d'une molécule étant neutralisé par le pôle de nom contraire de la molécule suivante qui est en contact avec lui. Le Magnétisme ne passe donc pas d'une molécule à l'autre, mais se développe par influence. Ce principe peut encore être démontré par ce fait, qu'on peut, avec un aimant naturel, sans lui faire perdre de sa force, aimanter autant de morceaux d'acier que l'on voudra.

Pour interpréter avec facilité les phénomènes magnétiques, on les a rapportés à l'action de deux fluides doués de propriétés contraires, résidant autour des molécules du fer, ne pouvant passer d'une molécule à une autre, et dont la réunion forme le fluide magnétique naturel. On admet donc que le fluide magnétique naturel se compose, comme le fluide électrique naturel, de deux fluides, dont les molécules de chacun d'eux se repoussent, tandis qu'elles attirent celles de l'autre fluide. M. Ampère a envisagé sous un autre point de vue les phénomènes magnétiques; il les a fait dépendre de courants électriques circulant autour des molécules dans des plans perpendiculaires à la ligne des pôles. Nous donnerons ces théories, après avoir exposé les principaux phénomènes dépendant du Magnétisme, et sans lesquels ils serait impossible de bien les comprendre.

Des lois des attractions et répulsions magnétiques.

Avant de donner les méthodes d'observations et les lois des attractions magnétiques, nous dirons quelques mots de l'action du globe terrestre sur les barreaux et les aiguilles aimantés. Une aiguille aimantée, librement suspendue et abandonnée à elle-même, ne tourne pas indifféremment dans toutes les directions; elle se place, après un certain nombre d'oscillations plus ou moins rapides, dans une direction déterminée, à laquelle elle revient toujours, quand on l'en écarte. Cette direction, en Europe, est à peu près N.-N.-O., S.-S.-E. Le plan vertical qui passe par cette direction est le méridien magnétique du lieu où l'on observe. On le croyait jadis peu différent du méridien astronomique, mais on sait parfaitement aujourd'hui que l'angle compris entre ces deux plans varie non seulement d'un lieu dans un autre, mais encore dans le même lieu, avec le temps et d'une manière régulière toutes les vingt-quatre heures. Cet angle est la déclinaison de l'aiguille aimantée. Nous parlerons de ce phénomène en traitant du magnétisme terrestre. Il en a été fait mention seulement ici, pour montrer qu'on doit tenir compte des effets de l'action terrestre dans les expériences magnétiques. Nous avons dit que le fer devenait un aimant sous l'influence d'un autre aimant: or, comme la terre peut être regardée elle-même comme un aimant, on doit pouvoir aimanter du fer sous *son* influence. C'est, en effet, ce qui arrive *si*, pendant que le fer doux est soumis à son action, on change la position d'équilibre de ses particules. On en a un exemple dans les outils de fer ou d'acier qui ne tardent pas à s'aimanter quand on s'en sert; de même si l'on frappe légèrement avec un marteau, par un de ses bouts, un barreau tenu verticalement, on le rend magnétique; en le retournant pour frapper l'extrémité opposée, on change la polarité.

Les attractions et répulsions magnétiques étant bien constatées, voyons quelles sont les lois qui les régissent. Coulomb a démontré qu'elles sont les mêmes que celles relatives à l'électricité et aux mouvements planétaires, c'est-à-dire en raison inverse du carré de la distance et en raison directe des quantités de Magnétisme développé dans les barreaux. Il a déterminé ces lois à l'aide de deux méthodes: en faisant d'abord osciller une aiguille aimantée à diverses distances d'un des pôles d'un fort barreau, puis en employant la balance de torsion, fondée sur les lois de la torsion, et à l'aide de laquelle on peut apprécier avec la plus grande exactitude des forces très petites. Cette balance est un des instruments les plus précieux de la physique; pour l'appliquer au Magnétisme, il suffit de suspendre horizontalement à un fil de torsion une aiguille aimantée, à approcher d'un des pôles de cette aiguille le pôle de même nom d'un autre barreau; alors il y a répulsion; en tordant le fil de torsion, on ramène les deux pôles à des distances angulaires que

l'on peut mesurer. Les forces étant proportionnelles aux angles de torsion, il est facile d'établir une comparaison entre les répulsions et les distances, en tenant compte bien entendu, de l'action du globe terrestre. C'est à l'aide de ces deux méthodes qu'on est parvenu aux lois dont nous venons de donner l'énoncé.

Des divers procédés d'aimantation et des aimants artificiels.

Nous avons vu que, lorsqu'on approche d'un aimant naturel du fer écroui ou de l'acier, l'aimantation est très lente à s'opérer; mais elle a lieu presque aussitôt en passant avec frottement sur le barreau, toujours dans le même sens et sur toute la longueur, l'un des pôles d'un aimant; quelques frictions suffisent. On a dû rechercher quels sont les moyens les plus efficaces pour donner à ces barreaux artificiels le maximum d'effet, appelé l'état de saturation; ce point est atteint lorsque les résultantes des forces attractives et répulsives exercées par tous les points du barreau sur une molécule font équilibre à la force coercitive; il est impossible d'aller au-delà, attendu que le barreau retomberait à cette limite aussitôt que l'aimant qui aurait développé cette action cesserait d'exercer son influence.

Pendant longtemps on s'est borné à passer un des pôles d'un aimant sur toute la longueur du barreau, comme nous venons de le dire. Cette méthode, qui est celle du contact successif, ne présente aucun inconvénient quand le barreau est court et que l'aimant est puissant; mais il n'en est plus de même lorsqu'il est très long et fortement trempé; il peut arriver dans ce cas que l'aimantation ne s'étende pas régulièrement jusqu'à l'extrémité opposée. De là des points conséquents dont on ne saurait trop se garantir dans la construction des aiguilles aimantées.

Knight a fait connaître un perfectionnement dans le mode d'aimantation par simple contact. Ayant placé bout à bout par les pôles de nom contraire deux barreaux fortement aimantés, il posait dessus dans le sens de leur longueur un petit barreau d'acier trempé, cerise clair, de manière que son milieu correspondait aux points de jonction des deux barreaux; puis il séparait ceux-ci en les faisant glisser dans un sens opposé jusqu'aux extrémités du petit barreau, qui se trouvait avoir acquis un Magnétisme plus fort que celui qu'on lui aurait communiqué par le moyen alors en usage, le contact successif. Peu de temps après cette découverte, Duhamel et Antheaume indiquèrent une méthode meilleure pour les gros barreaux, et qui consiste à placer parallèlement, à côté l'un de l'autre, à une certaine distance, les deux barreaux que l'on veut aimanter, et de joindre leurs extrémités par de petits morceaux de fer doux; puis on prend deux barreaux aimantés que l'on incline de 25 à 30° sur la direction des premiers en les posant d'abord au milieu d'un de ceux-ci, les pôles inverses en regard, et on les fait glisser un certain nombre de fois en sens contraire jusqu'à l'extrémité d'un des barreaux à aimanter. On fait subir la même opération à l'autre barreau, mais en sens contraire.

L'application des petits morceaux de fer doux à l'extrémité des barreaux que l'on aimante est un perfectionnement important. En effet, dès que les barreaux ont acquis un certain degré de magnétisme, les fers doux s'aimantent par influence, et réagissent ensuite sur les barreaux pour augmenter leur magnétisme.

En substituant deux aimants aux barreaux de fer doux, on devait encore accroître le développement du magnétisme : c'est ce qu'a fait OEpinus; néanmoins la méthode de Duhamel est excellente pour les aiguilles de boussole et les lames qui n'ont que quelques millimètres d'épaisseur. Mitchell et Canton se sont occupés, à la même époque que Duhamel, de l'aimantation. Le premier a imaginé le procédé de la double touche, qui consiste à lier deux barreaux fortement aimantés, parallèlement entre eux dans une position verticale, les pôles inverses en regard, à une distance de 7 à 8 millimètres l'un de l'autre; après avoir placé en contact plusieurs barreaux égaux à la suite les uns des autres sur une même ligne droite, on fait glisser le double barreau à angle droit, par l'une de ses extrémités, le long cette ligne; les barreaux intermédiaires acquièrent alors une grande force magnétique. Pour être assuré que le développement du Magnétisme est le même, au signe près,

dans chacune des moitiés, il faut avoir l'attention d'appliquer le double barreau au centre de celui que l'on veut aimanter, et de faire sur chacune des deux moitiés un nombre égal de frictions. Quand les barreaux sont revenus au centre, on les enlève perpendiculairement. OEpinus a fait une modification heureuse au procédé de la double touche : au lieu de maintenir les deux barreaux glissant toujours parallèlement l'un à l'autre, il les a inclinés en sens contraire comme Duhamel l'avait fait. Une inclinaison de 15 à 20° sur la surface donne sensiblement le maximum d'effet. Cette méthode a l'inconvénient de ne pas produire un développement de Magnétisme égal dans chacune des moitiés du barreau et de faire naître plus facilement des points conséquents que par la méthode de Duhamel : aussi ne doit-on pas aimanter par ce procédé des aiguilles de boussole; on ne s'en sert ordinairement que pour les gros barreaux auxquels on veut donner un fort degré de Magnétisme, sans qu'il soit nécessaire d'avoir une égale distribution. Coulomb a adopté ces méthodes en y faisant des additions importantes.

Nous avons vu que lorsqu'un pôle d'un aimant est en contact avec l'une des extrémités d'un barreau d'acier, il y développe peu à peu un Magnétisme de nom contraire au sien, lequel réagit à son tour sur le Magnétisme naturel de l'aimant pour opérer sa décomposition. Ce nouvel accroissement réagit de nouveau sur le barreau, et ainsi de suite jusqu'à une certaine limite qui est déterminée par l'état de saturation de l'aimant et du barreau et la constitution moléculaire de l'acier. Cette propriété a été mise à profit pour augmenter la force des aimants naturels ou artificiels, au moyen des *armures* ou *armatures* dont nous allons parler.

Si à l'un des pôles d'un aimant on applique un morceau de fer doux auquel est attaché un plateau de balance, dans lequel on met successivement différents poids, jusqu'à ce qu'on ne puisse plus ajouter une nouvelle charge sans séparer le fer doux de l'aimant, on trouve que, le lendemain et les jours suivants, on peut augmenter la charge sans opérer la séparation; mais si, au bout d'un certain temps, on détache forcément le fer doux, l'aimant n'est plus capable de porter toute la charge qu'il portait avant; l'aimant sous l'influence du fer avait donc acquis un excès d'énergie que sa force coërcitive ne lui permet pas de garder. Si on place des morceaux de fer doux sur les pôles des aimants naturels, on pourra concentrer leur action magnétique sur quelques points de ces appendices; c'est pour cela qu'on a donné à ces morceaux de fer le nom d'*armure*.

Nous avons dit comment, au moyen de barreaux aimantés, on pouvait aimanter le fer et l'acier; mais à l'aide de l'action seule de la terre, on arrive au même but; il suffit de placer un morceau de fer dans une position verticale, et de lui faire subir un changement physique quelconque, afin de lui donner une force coërcitive capable de faire un aimant permanent. Mais ces procédés, ainsi que celui par influence d'un autre aimant, ne sont pas les seuls à l'aide desquels on puisse développer la faculté magnétique dans le fer doux et l'acier; l'électricité, soit libre, soit sous forme du courant circulant dans des fils ou dans des hélices, est capable de conduire au même but; nous parlerons de ces phénomènes en traitant de la théorie de M. Ampère.

De la distribution du Magnétisme dans les barreaux aimantés.

Lorsqu'on essaie de faire supporter à un aimant de plusieurs décimètres de longueur et de quelques millimètres de diamètre, en divers points, des poids en fer, on trouve que ces poids vont en augmentant à partir des extrémités jusqu'à une distance de 8 ou 10 millimètres, et qu'ils diminuent ensuite rapidement, de telle sorte que les points qui sont situés au-delà de 6 ou 8 centimètres ne supportent plus aucun poids. On reconnaît, en outre, que les points situés à la même distance des extrémités supportent des poids égaux. On voit donc que la quantité de magnétisme libre depuis certains points proches des extrémités va en diminuant jusqu'au centre de l'aimant.

Ce procédé d'expérimentation n'est susceptible d'aucune précision : aussi Coulomb lui en a-t-il substitué deux autres, qui consistent, le premier, à faire osciller une très petite aiguille aimantée vis-à-vis des divers

points du barreau; le second, à déterminer à l'aide de la balance de torsion quelle est la force de torsion nécessaire pour équilibrer la répulsion produite entre tous les points d'une moitié d'un barreau et le pôle d'un autre barreau. Une fois les valeurs qui expriment l'intensité magnétique des divers points du barreau obtenues, on construit ce que l'on nomme la courbe des intensités, en prenant pour axe des abscisses le barreau, et pour ordonnées les intensités magnétiques. On reconnaît ainsi que, vers 13 ou 14 centimètres, à partir des extrémités d'un barreau, l'action magnétique est nulle, et que, vers les deux extrémités, elle est en sens contraire: ainsi, toute l'action se porte sur les 14 premiers centimètres de chaque extrémité, et au-delà de 26 ou 27 centimètres à section égale, la longueur n'a plus d'influence sur l'intensité magnétique d'un barreau, la courbe des intensités est la même, et ne fait que de se transporter vers les extrémités en laissant vers le milieu un espace plus ou moins grand où l'intensité est presque nulle. Les pôles des aimants sont situés au centre de gravité des surfaces situées entre les courbes magnétiques et le barreau. En supposant que la longueur l'emporte de beaucoup sur les diamètres d'une aiguille ou des fils aimantés, les distances qui séparent les pôles des extrémités, d'après Coulomb, sont sensiblement comme les diamètres des aiguilles. Dans un fil de 4 millimètres et demi de diamètre, la distance des pôles aux extrémités est de 4 centimètres. Cette loi ne peut être vraie qu'entre certaines limites.

Dans les aimants très courts, les pôles se rapprochent des extrémités sans pouvoir dépasser le $\frac{1}{7}$ de la demi-longueur. M. Biot, en cherchant la relation qui existe entre les abcisses et les ordonnées de la courbe des intensités, a trouvé qu'elle est analogue à celle que donne la densité électrique des piles électriques formées avec des petits carreaux magiques. La distribution de l'électricité dans ces derniers et celle du Magnétisme dans les barreaux aimantés suit la même loi. Enfin dans des fils de fer d'un très petit diamètre, de $\frac{1}{11}$ de millimètre, et dont la longueur l'emporte beaucoup sur les autres dimensions, la distribution du Magnétisme suit la même loi que dans les gros barreaux, et les pôles ne sont pas aussi près des extrémités qu'on aurait pu le supposer de prime-abord vu la petitesse du diamètre, puisqu'ils sont à $8^{mm},5$ des extrémités.

Du Magnétisme des corps en mouvement.

Nous avons dit plus haut que lorsqu'une aiguille aimantée est abandonnée à elle-même, elle se dirige par l'action terrestre, de telle sorte que lorsqu'on la dérange de sa position d'équilibre, elle y revient par une suite d'oscillations isochrones ou d'égale durée, quand l'amplitude de ces oscillations n'est pas très considérable. Si l'aiguille est suspendue horizontalement, et est disposée de manière qu'on puisse approcher de sa surface inférieure un liquide ou des plaques de diverses substances, alors on observe les phénomènes suivants, dont la découverte est due à M. Arago.

Si l'aiguille oscille seule, et que le mode de suspension soit tel qu'elle puisse osciller librement, alors elle fait un très grand nombre d'oscillations avant de revenir à sa position d'équilibre; mais vient-on à l'approcher au-dessous de l'eau ou du métal, et à l'écarter de nouveau de sa position d'équilibre, alors elle oscille dans des arcs de moins en moins étendus, comme si elle se trouvait dans un milieu résistant. Ce qu'il y a de remarquable dans ce mode d'action, c'est que la diminution dans l'amplitude des oscillations ne change pas leur nombre dans le même temps. L'action est d'autant plus forte pour un même corps qu'il est plus près de l'aiguille, et à la même distance elle est différente pour les différents corps. Les métaux agissent avec plus d'énergie que l'eau, le verre, le bois, etc.

Mais si une plaque de cuivre ou de toute autre substance solide, placée au-dessous d'une aiguille aimantée, jouit de la propriété de diminuer l'amplitude des oscillations sans changer sensiblement leur durée, il s'ensuit que cette même aiguille doit être entraînée par une plaque en mouvement. C'est, en effet, ce que l'expérience a montré. Si l'on fait tourner une plaque de cuivre, avec une vitesse déterminée, sous une aiguille aimantée, aussitôt que le mouvement de rotation commence, l'aiguille est chassée du méridien magnétique avec d'autant plus de force que le mouvement est plus rapide.

La force d'entraînement étant balancée par l'action de la terre, qui tend à maintenir l'aiguille dans le méridien magnétique, il en résulte une nouvelle position d'équilibre qui dépend du rapport de ces deux forces ; mais quand le mouvement est très rapide, l'aiguille ne s'arrête pas, et continue à tourner.

L'action que reçoit l'aiguille du disque en mouvement décroît, pour la même vitesse, à mesure que leur distance diminue : ainsi, si l'aiguille tourne d'un mouvement continu, quand les deux corps ne sont séparés que par une feuille de papier, en augmentant la distance, elle prend une position fixe, et la déviation devient toujours moindre à mesure que l'on élève l'aiguille au-dessus du disque.

M. Arago, après avoir observé le phénomène, a cherché les composantes de la force qui le produit, suivant trois axes : l'un perpendiculaire au plan du disque, le deuxième perpendiculaire au rayon et dans le plan du disque, et le troisième parallèle au rayon et dans le même plan.

La première composante est une force répulsive rendue sensible au moyen d'un aimant fort long, suspendu à un fil dans une direction verticale à l'extrémité du fléau d'une balance maintenue en équilibre. Dès l'instant que le plateau commence à tourner, l'aimant est repoussé, et le fléau de la balance penche de l'autre côté.

La seconde composante est horizontale et perpendiculaire au plan vertical qui contient le rayon aboutissant à la projection du pôle de l'aiguille. Cette force est celle qui imprime le mouvement de rotation à l'aiguille ; elle agit tangentiellement au cercle, et son effet est connu immédiatement par l'expérience.

La troisième composante est dirigée parallèlement au rayon qui aboutit à la projection du pôle de l'aiguille. On la détermine avec une aiguille d'inclinaison que l'on place verticalement, de manière que son axe de rotation soit contenu dans un plan perpendiculaire à l'un des rayons du disque. Une semblable aiguille placée au centre du disque n'éprouve aucune action ; il existe également un second point plus voisin du bord que du centre, où elle n'éprouve non plus aucun changement dans sa position ; mais, entre ces deux points, le pôle inférieur est constamment attiré vers le centre, tandis qu'il est repoussé au-delà du point.

Lorsque les plaques sont évidées dans la direction des rayons, l'effet est moindre que quand elles sont pleines ; mais si on remplit les interstices avec une substance conductrice de l'électricité, ou qu'on les soude avec un autre métal, alors la plaque recouvre presque toute son action, mais pas aussi grande qu'avant d'être coupée.

Le phénomène du Magnétisme en mouvement est dû aux courants électriques par induction qui se développent sous l'influence de l'aimant et de la terre, et qui réagissent ensuite sur l'aimant lui-même. Nous reviendrons sur ce sujet en donnant les théories imaginées pour expliquer le Magnétisme.

Des substances magnétiques.

Non seulement le fer, ses carbures, et l'un de ses oxydes que l'on a nommé oxyde magnétique, agissent fortement sur l'aiguille aimantée, mais deux autres métaux, le nickel et le cobalt, ont une énergie d'action aussi considérable que le fer. Si ces métaux sont alliés, et surtout le cobalt, avec l'arsenic, ils peuvent perdre complétement cette faculté.

Si l'on compare le nickel doux malléable et le fer doux, on trouve que des aiguilles semblables de ces deux substances oscillent dans le même temps. On a, par d'autres considérations, trouvé le même résultat pour le cobalt, c'est-à-dire qu'à la température ordinaire les trois métaux ont le même Magnétisme spécifique. Ainsi les résultats obtenus à cette température avec le fer sont les mêmes pour les deux autres métaux.

Si l'on approche, à une certaine distance d'un des pôles d'un aimant, des aiguilles de fer, de fonte, d'acier, les résultats sont très différents ; si c'est du fer malléable, il s'y développe un Magnétisme momentané bien plus fort que dans le fer écroui et dans l'acier ; mais si l'on soustrait les aiguilles à l'influence de l'aimant, le fer doux malléable aura peu ou point conservé de Magnétisme, tandis qu'il n'en sera pas ainsi avec le fer écroui et l'acier, qui constituent alors de véritables aimants permanents. Ainsi les aiguilles de fer doux oscillent plus vite sous l'influence d'un aimant que des aiguilles

d'acier et de fonte. C'est à l'aide de la méthode des oscillations qu'on a comparé ce qu'on appelle le Magnétisme spécifique.

Si l'on fait usage d'une substance inerte, c'est-à-dire qui n'exerce aucune action sur l'aiguille aimantée, et que l'on fasse des mélanges de cette substance et de limaille d'un des trois métaux magnétiques cités plus haut, alors on observe que si les particules magnétiques sont très rapprochées, la force qui fait osciller une fibre élémentaire du barreau est proportionnelle au carré de la densité magnétique. Si, au contraire, on dépasse une certaine limite, et que les particules actives soient très éloignées, alors ces particules ne peuvent plus réagir l'une sur l'autre, et l'action élémentaire est proportionnelle simplement à la densité magnétique. En ayant égard à ce principe, on reconnaît que l'action exercée par un aimant sur les métaux magnétiques reste la même, soit lorsqu'ils sont à l'état de poudre impalpable, soit lorsqu'ils constituent une masse malléable.

Action de la chaleur sur les métaux magnétiques.— L'action du fer, du nickel et du cobalt sur une aiguille aimantée varie avec la température, de sorte que l'on peut arriver à un point où ces métaux n'exercent plus aucune action. Si, par exemple, on fait chauffer une barre de fer doux placée à peu de distance d'une aiguille aimantée, on observe que l'action varie peu à mesure que l'on élève la température. Au rouge sombre, elle est encore magnétique; mais, au rouge-cerise, elle a perdu toute sa faculté, qu'elle ne recouvre que lorsqu'on la laisse refroidir. Si l'on soumet la fonte à la même action, au rouge sombre, elle a son maximum de force, et, au rouge brillant, elle n'agit plus de même sur le fer. Quand on opère ainsi en élevant d'abord les barreaux de fer ou de fonte au rouge blanc, et les laissant refroidir, en arrivant au point où le fer devient magnétique, quelquefois l'attraction qui se manifeste atteint immédiatement son maximum; d'autres fois, elle augmente graduellement.

La chaleur agit de la même manière sur le nickel et le cobalt; seulement les températures auxquelles ces deux métaux perdent la faculté d'agir sur l'aiguille aimantée sont différentes. Pour le nickel, cette température est à peu près 400° centigrades; et pour le cobalt, la température blanche du feu de forge.

Pour comparer le Magnétisme spécifique de ces trois métaux et de leurs carbures à des températures élevées, on forme une balance de torsion avec un long fil de platine d'un petit diamètre, et on suspend le petit barreau à un étrier en platine. Alors on peut chauffer le barreau soumis à l'expérience jusqu'au rouge brillant, maintenir la température stationnaire à l'aide de la flamme d'une lampe à alcool, et par les oscillations du barreau sous l'influence d'aimant, trouver le Magnétisme spécifique.

On est conduit ainsi aux conséquences suivantes :

1° Le Magnétisme spécifique du fer doux ne varie que très peu entre la température ordinaire et celle du rouge sombre où il perd tout son pouvoir. Seulement, au rouge sombre, il augmente de $\frac{1}{100}$ à peu près, ce qui montre qu'à la température ordinaire ce métal se comporte comme ayant une faible force coërcitive.

2° Le Magnétisme spécifique de la fonte de fer augmente avec la température, de sorte qu'au rouge naissant il est à son maximum. Dans la fonte et l'acier, le Magnétisme spécifique, qui est plus faible que celui du fer à la température ordinaire, augmente à mesure que celle-ci s'élève, de manière qu'avant de s'anéantir, il est égal à celui du fer doux.

3° Pour les fontes de nickel et de cobalt, on observe les mêmes effets; ainsi, vers 400° pour le nickel et au rouge blanc pour le cobalt, l'action des carbures devient égale à l'action de ces métaux malléables, et à la température ordinaire.

On voit donc que le Magnétisme des trois métaux ne varie que dans de faibles limites entre la température ordinaire et celle où ils cessent d'être magnétiques. On voit en outre qu'il serait avantageux de tenter des essais pour faire des aiguilles de boussole en cobalt; car il est possible que les variations de la force coërcitive, par suite de la température, soient plus faibles pour ce métal que pour les deux autres.

Action de la chaleur sur les barreaux aimantés.—Coulomb est le premier qui se soit occupé de l'influence de la chaleur sur la

distribution du Magnétisme libre dans les aiguilles aimantées. Ayant pris des barreaux d'acier recuits et aimantés à saturation, il éleva de nouveau leur température ; après avoir compté avant chaque expérience le temps des oscillations, il trouva que ce temps augmente de telle sorte que l'intensité magnétique diminue à mesure qu'on élève la température. Or, comme les voyageurs, en parcourant les diverses parties du globe, observent des localités qui présentent des différences de température entre 12 et 40°, on doit en conclure que les aiguilles aimantées dont ils font usage doivent éprouver des changements dans leur magnétisme, changements qui empêchent que les résultats soient comparables entre eux. MM. Kuppfer, Gauss, Weber et Goldsmith se sont aussi occupés de cette question. M. Kuppfer a été conduit à une loi très simple, qui peut s'exprimer ainsi : l'intensité magnétique de l'aiguille diminuant à mesure que la température s'élève, le temps d'une oscillation augmente d'un nombre proportionnel aux augmentations de température, pour de faibles variations de température bien entendu. Ainsi, quand il s'agit de déterminer les oscillations à une même température, il suffit de déterminer combien, pour chaque degré de chaleur, augmente la durée d'un certain nombre d'oscillations de l'aiguille, et de faire la correction en conséquence d'après une formule. M. Gauss a été conduit à conclure que les variations du Magnétisme du barreau, quand la température monte, sont soumises à d'autres lois que lorsqu'elle baisse, et qu'un même barreau se comporte différemment suivant l'intensité magnétique qu'il possède ; quand celle-ci est très grande, ce barreau la retient opiniâtrement, et le changement de température ne produit que de petites augmentations ou diminutions. Si, au contraire, son intensité est faible, la température agit plus fortement sur lui.

L'élévation de température agit donc en diminuant la force coërcitive de l'acier et laissant recomposer une partie du Magnétisme. Lorsqu'on arrive vers 650 ou 700°, toute trace de Magnétisme disparaît.

Des métaux auxquels on avait attribué une action magnétique.—On avait placé parmi les métaux magnétiques, en outre du fer, du nickel et du cobalt, le chrome et le manganèse ; mais, par la méthode des oscillations, on a trouvé que l'action d'un échantillon de chrome, par rapport au fer, était de $\frac{1}{4}$ de millième, et celle d'un échantillon de manganèse de 1 millième. Était-on assez sûr de la pureté de ces métaux pour assurer qu'ils ne continssent pas une si faible proportion de fer? C'est ce que des expériences ultérieures établiront.

D'après ce mode d'action de la chaleur sur les métaux magnétiques, il est tout naturel de supposer qu'en abaissant convenablement la température de certains métaux qui n'ont pas cette propriété à la température ordinaire, on parviendrait à la leur donner ; mais jusqu'ici les tentatives ont été vaines, et on n'a pas pu manifester d'action même à — 100° centigrades avec les froids intenses que l'on peut produire maintenant. Il ne reste plus à parler maintenant, comme substance assez fortement magnétique, que de l'aimant naturel, c'est-à-dire du fer oxydulé. Cette substance est une combinaison de protoxyde et de peroxyde de fer. Un cristal octaédrique et taillé en barreau a donné une action représentée par $\frac{1}{4}$ centième à peu près, celle du fer étant 1 ; mais aussi la force coërcitive était considérable ; car une fois le petit barreau aimanté, il est devenu un aimant permanent assez énergique ; aussi presque tous les échantillons qu'on retire de la terre sont-ils des aimants permanents. Du reste, l'action de la chaleur sur les oxydes est aussi facile à étudier que sur les métaux magnétiques. On trouve qu'au-dessous du rouge l'oxyde magnétique cesse d'être attiré par les barreaux aimantés. Nous renvoyons à l'article AIMANT pour de plus amples détails touchant l'oxyde magnétique naturel.

De l'action du Magnétisme sur tous les corps.

Coulomb est le premier qui ait annoncé que non seulement le fer, le nickel et le cobalt, et quelques autres métaux qui peuvent être mélangés de fer, sont influencés par un aimant, mais encore que de petites aiguilles de toutes les substances métalliques ou végétales, telles que du bois, du verre, oscillent sous l'influence de forts barreaux comme de petites aiguilles aimantées. Il a donné le rapport des forces exercées sur de petites aiguilles d'or, d'argent, de plomb,

de cuivre, eu égard à la faible torsion d'un fil de cocon. Il a cherché, en faisant des mélanges de cire et de fer, quelle était la faible proportion de métal ou de particules magnétiques nécessaires pour produire ces résultats. Il a trouvé qu'il suffisait de la présence de $\frac{1}{133200}$ de fer dans ces métaux pour leur donner une force directrice sensible entre les pôles de deux forts aimants. Ce sont là des quantités tellement minimes, que l'analyse chimique la plus parfaite est impuissante pour en déceler la présence.

Il est nécessaire, quand on opère avec des petites aiguilles de ces substances, de les prendre d'une longueur de 1 ou 2 centimètres seulement, et du poids de 50 ou 100 milligrammes; car, sans cela, il pourrait se faire une distribution transversale de Magnétisme, et les aiguilles se placeraient perpendiculairement à la ligne des pôles au lieu de se placer dans la direction même.

Plusieurs physiciens se sont occupés de cette question, et ont été conduits à cette conséquence, que des petites aiguilles de tous les corps oscillent entre les pôles de barreaux qui même ne sont pas très énergiques : la silice cristallisée, la chaux sulfatée limpide, le soufre cristallisé, le spath d'Islande très pur, sont toujours influencés; mais dans une même substance cet effet ne reste pas le même pour des échantillons différents, et le Magnétisme spécifique est variable d'un échantillon à l'autre. En prenant de la silice fondue au chalumeau à gaz, l'action diminue, et même s'anéantit presque dans certains échantillons.

L'iode ordinaire éprouve une forte action de la part des aimants; mais en le volatilisant, on obtient des fragments qui oscillent presque aussi vite entre les aimants qu'au dehors des aimants. Le camphre est dans le même cas. Ainsi on peut donc en conclure que toutes les substances cristallisées et transparentes que l'on trouve à la surface de la terre, et les matières végétales, obéissent à l'action des barreaux aimantés, et que pour certaines distances, à mesure qu'on les purifie, l'action exercée de la part des aimants diminue de façon à s'anéantir presque dans quelques cas. Ces effets sont dus à des actions de Magnétisme ordinaire, et non à des effets de Magnétisme en mouvement. On voit que ce phénomène a toute l'apparence d'un mélange de matières inertes et de particules actives, puisqu'il change avec les échantillons. Mais il peut se faire qu'il y ait deux actions distinctes : l'une provenant de l'action moléculaire exercée de la part du Magnétisme sur les particules elles-mêmes et qui serait très petite; l'autre provenant de l'action exercée sur les particules de fer, ou les particules magnétiques renfermées dans le corps.

On a comparé les résultats donnés par les différentes substances que nous avons indiquées avec le fer métallique, c'est-à-dire qu'on a cherché le Magnétisme spécifique de ces substances, ou, si l'on veut, la quantité de fer qu'il faudrait mélanger à ces substances supposées inertes pour donner lieu aux mêmes résultats. Pour cela on a d'abord comparé un mélange de cire et de fer en poudre impalpable, avec un petit barreau d'or pris comme unité; et on a trouvé que l'action du fer étant représentée par 1000000, celle de l'or est 8,8, c'est-à-dire qu'il faudrait en poids $\frac{1}{114331}$ de fer métallique pour donner lieu au même effet, en supposant l'or pur inerte. Ce nombre se rapproche de $\frac{1}{133200}$ donné par Coulomb pour l'argent. Avec des aimants très énergiques, on pourrait rendre sensible une action dix fois et même cent fois plus faible, c'est-à-dire $\frac{1}{10000000}$ de fer. Pour exprimer cela en d'autres termes, on peut dire qu'il suffirait d'un gramme de fer métallique pour donner cette faculté à 10 quintaux métriques d'un métal supposé inactif. Ce sont des traces que l'analyse chimique la plus parfaite ne peut indiquer.

Les matières organiques manifestent une action beaucoup plus énergique; nous citerons, par exemple, la cire blanche. On a comparé ensuite l'or, pris pour unité, avec les différents minéraux et les diverses roches qui se trouvent à la surface de la terre, et on a obtenu leur Magnétisme spécifique. On trouve encore dans ce cas que quelquefois deux échantillons identiques en apparence donnent des actions très différentes.

Sans vouloir préjuger en rien la question de l'origine du magnétisme terrestre, il est évident que, sous son influence, les différentes roches dont se compose l'écorce se sont constituées en aimant, et que la résultante de toutes ces actions forme une partie

plus ou moins grande de ce Magnétisme. Il peut même se faire, comme l'a annoncé Fusinieri, que des particules ferrugineuses se trouvent dans l'air, et aient une influence sur l'aiguille aimantée. Ces questions ne doivent être traitées qu'avec beaucoup de réserve : cependant on ne doit rien omettre de ce qui peut éclairer sur les recherches relatives à l'origine du Magnétisme du globe, sur lequel nous reviendrons à la fin de cet article.

On voit, d'après ce que nous avons dit, que les substances minérales et autres se comportent comme des mélanges de substances qui ont peu ou point d'action, et de particules magnétiques. Cependant il peut se faire que le Magnétisme agisse aussi sur les molécules ; mais cette action serait excessivement faible par rapport à celle qui a lieu sur le fer, et ces deux actions agissent simultanément pour donner lieu aux effets observés.

Théories du Magnétisme. Électro-Magnétisme. Induction.

Nous avons dit plus haut que l'on a cherché à expliquer tous les phénomènes magnétiques, soit en admettant l'existence de deux fluides, soit en supposant qu'il circule autour des molécules des courants électriques dans des plans perpendiculaires à l'axe des aimants. La première théorie a été proposée par Coulomb. M. Poisson l'a développée, et en a fait une application mathématique à la distribution du Magnétisme sur des sphères et des ellipsoïdes. On admet dans cette hypothèse qu'il existe deux fluides : l'un austral, l'autre boréal, qui, dans leur état de combinaison, forment le fluide neutre. L'acte de l'aimantation sépare ces deux fluides, qui ne s'écartent que très peu autour de chaque molécule, et ne passent pas d'une molécule à une autre. On ne sait pas si les parties des corps aimantés dans lesquelles la décomposition du fluide neutre peut s'effectuer sont les molécules mêmes de ces corps ; on suppose seulement que leurs dimensions sont très petites, et on appelle élément magnétique chacune de ces parties dont la propriété caractéristique consiste en ce que les quantités des deux fluides y sont égales entre elles, dans l'état d'aimantation comme dans l'état neutre.

Cette hypothèse de Coulomb sur deux fluides magnétiques est d'une grande simplicité, et rend bien compte des phénomènes de Magnétisme proprement dit ; mais elle ne lie aucunement le Magnétisme à l'électricité.

Après que M. Œrsted eut découvert l'action d'un courant sur un aimant, M. Ampère conçut l'idée d'une nouvelle théorie sur la constitution des aimants, qui le conduisit à la découverte de l'action des courants entre eux. Les principes qui servent de base à cette théorie sont les suivants :

1° L'action exercée de la part d'un courant électrique sur un aimant est telle que l'aimant tend à se mettre perpendiculairement à la direction du courant, comme s'il était sollicité par un couple de deux forces directrices appliquées à ses pôles. Le pôle austral est rejeté vers la gauche du courant (la gauche du courant est la gauche d'une personne qui serait couchée dans le sens du courant, l'électricité positive entrant par les pieds, et la personne regardant toujours l'aimant).

2° L'action d'un courant rectiligne sur un aimant placé dans un plan perpendiculaire au courant varie en raison inverse de la simple distance du fil à l'aimant. On en conclut que l'action élémentaire exercée par un élément de courant sur un élément magnétique, varie en raison inverse du carré de la distance, et proportionnellement au sinus de l'angle que fait avec la direction du courant la ligne qui joint les centres des éléments.

3° Deux courants rectilignes parallèles s'attirent lorsqu'ils sont dirigés dans le même sens, et se repoussent lorsqu'ils sont dirigés en sens contraire ; s'ils font entre eux un angle, ils tendent à se mettre parallèles et dirigés dans le même sens.

D'après ces principes, M. Ampère a trouvé qu'en transmettant un courant à travers un fil conducteur enroulé en hélice autour d'un cylindre de façon à former un grand nombre de spires, et ramené dans l'axe du cylindre afin que cette dernière partie du fil détruisît les composantes horizontales du courant de l'hélice, c'est-à-dire, pour s'exprimer autrement, en ayant une suite de courants circulaires égaux dirigés dans le même sens, et dont les plans soient perpen-

diculaires à une même ligne droite, cette série de courants circulaires à laquelle on a donné le nom de *solénoïde* se conduit comme un aimant, lorsqu'on le soumet, soit à l'influence d'un aimant, soit à celle d'un courant. Un solénoïde se dirige dans le méridien magnétique, et ses extrémités sont successivement attirées et repoussées par les pôles d'un aimant comme un aimant lui-même. Deux solénoïdes agissent l'un sur l'autre comme deux aimants. Enfin un solénoïde se conduit comme un aimant ayant même axe, dont le pôle austral serait à la gauche d'un observateur couché sur une des spires de l'hélice, l'électricité positive allant des pieds à la tête, et la figure regardant l'axe du cylindre.

D'après cela, M. Ampère, au lieu de supposer que le Magnétisme est dû à l'action de deux fluides particuliers, attribue les phénomènes auxquels il donne naissance à des courants électriques qui se meuvent autour des particules des corps.

Ces courants existeraient donc dans tous les corps sensibles à l'action du Magnétisme. Dans les corps à l'état naturel, les courants électriques circuleraient dans tous les azimuts possibles autour des molécules, et l'effet de l'aimantation serait de donner à ces courants des directions tendant toutes à devenir parallèles, et dont les actions sur des courants extérieurs expliqueraient les attractions et les répulsions.

Dans l'hypothèse de M. Ampère, un aimant ne serait pas un seul solénoïde, mais une réunion de solénoïdes.

Plus on étudie l'électro-magnétisme, plus on est frappé du rapport qui existe entre les phénomènes magnétiques et les phénomènes électriques; d'un autre côté, la théorie de M. Ampère, quoique plus compliquée que celle de Coulomb, a cela de remarquable, qu'elle lie les deux parties de la physique. On voit donc que jusqu'à présent, cette dernière est celle qui comprend le plus grand nombre de faits, et à laquelle on doit s'arrêter. Du reste, les phénomènes d'induction sur lesquels reposait l'explication du magnétisme par rotation, viennent donner une nouvelle preuve à l'appui de la théorie d'Ampère.

Nous venons de dire quelle est l'action réciproque des courants et des aimants; mais les courants possèdent aussi la faculté de développer le Magnétisme dans le fer doux et l'acier; et de rendre permanent ce Magnétisme, tant que dure l'action du courant, et de ne laisser d'action après le passage du courant que ce que la force coërcitive permet.

M. Faraday partant du principe que le courant électrique développe une aimantation dans les métaux magnétiques, a voulu s'assurer si réciproquement un aimant pouvait faire naître un courant électrique dans un circuit métallique; le succès a répondu à son attente, et il est parvenu à développer des courants électriques à l'aide des aimants, et même à l'aide des courants électriques eux-mêmes. Tous les phénomènes qui rentrent dans ces actions réciproques des aimants et des courants ont reçu le nom de phénomènes d'induction.

Si l'on forme une hélice métallique avec un fil de cuivre enroulé autour d'un cylindre creux en carton ou en verre, que l'on attache les deux extrémités du fil conducteur aux extrémités d'un galvanomètre, et que l'on introduise dans l'intérieur un barreau aimanté, l'aiguille du multiplicateur est divisée, et indique dans l'hélice un courant inversé, c'est-à-dire opposé à celui qui eût pu donner à l'aimant la polarité qu'il possède, si le fil eût été parcouru par un courant. La direction de l'aiguille indique, au contraire, un courant direct quand on retire rapidement le barreau.

Ainsi, lorsqu'un aimant s'approche d'un fil conducteur de l'électricité placé à angle droit, il s'y développe un courant, de même que lorsqu'il s'en éloigne; mais ces deux courants sont inverses. Lorsque l'aimant reste en repos, le fil étant fixe, rien ne se manifeste; il n'y a que lorsque l'un des deux, l'aimant ou le fil, est mobile; l'effet est le même lorsque, l'aimant restant en repos, l'état magnétique de l'aimant change. On voit donc que non seulement les courants électriques développent une aimantation permanente dans les métaux magnétiques, mais encore que les aimants peuvent développer des courants. La différence qui existe entre ces deux genres de phénomènes, c'est que, dans le premier cas, le Magnétisme persiste tant que le courant dure; tandis que, dans le second, le courant ne se

manifeste que lorsque l'aimant est en mouvement par rapport au fil, ou que son Magnétisme varie. Or, dans l'état de repos, il ne se manifeste aucun effet dans le fil.

D'après cela, on peut expliquer comme il suit les phénomènes de Magnétisme par rotation dont on a parlé plus haut.

Lorsqu'un disque de cuivre tourne au-dessous d'une aiguille aimantée mobile autour de son centre, il doit se manifester des courants d'induction en différents sens dans cette plaque; car dans les parties qui s'éloignent des pôles, les courants sont directs, et dans celles qui se rapprochent ils sont inverses : seulement les actions sont très compliquées, puisqu'il doit y avoir des courants dans un grand nombre de directions. L'action combinée de ceux-ci sur l'aiguille mobile doit tendre à lui donner un mouvement que l'expérience a montré devoir être dans la direction du mouvement du disque. On a reconnu, en effet, qu'il y avait des courants électriques dans le sens des rayons du disque et dans plusieurs directions.

On conçoit d'après cela, pourquoi les solutions de continuité dans le disque tournant diminuent sa puissance magnétique, et comment il se fait que l'action soit augmentée quand les entailles sont remplies par des substances métalliques conductrices de l'électricité.

Magnétisme terrestre.

Toutes les fois qu'une aiguille aimantée, librement suspendue par son centre de gravité, et libre de se mouvoir dans un plan vertical, passant par la direction de l'aiguille de déclinaison, est abandonnée à l'action du globe terrestre, elle se fixe, après quelques oscillations, dans une direction faisant un angle qui varie de 0 à 90°, suivant la latitude du lieu, avec l'horizontale située dans le plan vertical de l'aiguille.

En supposant que le globe soit un aimant dont les deux pôles soient situés à peu de distance de celui de la terre, la direction de l'aiguille aimantée, telle qu'elle vient d'être déterminée, est précisément celle de la résultante des forces magnétiques terrestres, attendu que cette résultante peut être représentée par deux forces égales dirigées en sens contraire, suivant la direction de l'aiguille, et appliquées à chacun de ces pôles.

Or, trois éléments sont nécessaires pour déterminer une force : la direction, l'intensité et le point d'application. La direction serait celle de l'aiguille aimantée librement suspendue par son centre de gravité; l'intensité est donnée par l'action magnétique terrestre. Quant au point d'application, il faut des éléments dont nous avons déjà parlé.

Pour la facilité des observations, on fait usage de deux aiguilles, dont l'une peut se mouvoir seulement dans un plan horizontal, et l'autre dans un plan vertical.

Chacune des résultantes terrestres agissant en sens contraire, suivant sa direction, et ayant pour point d'application un des deux pôles de l'aiguille, peut être décomposée par la pensée en deux autres forces, l'une dirigée suivant l'horizontale, située dans le plan vertical d'équilibre, l'autre suivant la verticale. Si donc on peut avoir la direction et l'intensité de la composante horizontale, ainsi que l'angle formé par la direction de l'aiguille avec l'horizontale, on pourra en déduire la direction et l'intensité de la résultante.

Or, rien n'est plus simple que d'avoir ces deux éléments. Lorsqu'une aiguille aimantée suspendue à un fil sans torsion est libre de se mouvoir dans un plan horizontal, elle se fixe, avons-nous dit, après un certain nombre d'oscillations, dans une direction qui fait un certain angle avec la méridienne du lieu où l'on se trouve. Vient-on à la déranger de sa position d'équilibre d'un petit nombre de degrés, elle y revient en effectuant des oscillations isochrones, dont la durée dépend de son état magnétique et de l'intensité des forces magnétiques terrestres. Cette aiguille peut donc servir à déterminer en intensité et en direction la composante horizontale.

Maintenant, si l'on prend une autre aiguille aimantée suspendue librement par son centre de gravité, et ne pouvant se mouvoir que dans le plan vertical, elle ne conservera pas son horizontalité, lors même que ces deux moitiés auraient été parfaitement équilibrées avant l'aimantation; elle s'inclinera, comme on l'a vu précédemment, par rapport à l'horizon, d'un angle qui va-

riera en allant de chaque pôle à l'équateur. Cet angle devient nul dans certaines zones qui s'écartent peu de l'équateur terrestre. De l'équateur au pôle nord, l'extrémité de l'aiguille tournée vers le nord s'incline de plus en plus au-dessous de l'horizon; dans l'hémisphère sud, c'est l'inverse. L'angle qu'elle forme avec l'horizontale, joint aux deux éléments de la composante horizontale, sert à déterminer complétement la résultante terrestre, à part les points d'application de cette résultante.

La déclinaison est l'angle formé par l'aiguille horizontale avec le méridien du lieu où l'on observe; l'inclinaison, l'angle formé par l'aiguille se mouvant dans le plan vertical du méridien magnétique avec l'horizontale. Les appareils destinés à donner ces deux éléments ont été appelés *boussoles de déclinaison et d'inclinaison*.

En écartant de sa position d'équilibre, d'un petit nombre de degrés, l'aiguille horizontale, elle revient, en effectuant des oscillations isochrones dont la durée dépend de son Magnétisme propre et de l'intensité des forces magnétiques terrestres du lieu de l'observation : or, si cette aiguille conserve constamment son Magnétisme, et qu'on la transporte à différents points du globe, le nombre d'oscillations qu'elle effectuera dans le même temps pourra servir à mesurer l'intensité des forces magnétiques en ces différents points; attendu qu'elle oscille sous l'influence des forces magnétiques, comme le fait un pendule sous l'action de la pesanteur.

En se transportant donc en divers points du globe avec une aiguille de déclinaison et une aiguille d'inclinaison conservant l'une et l'autre leur puissance magnétique, on aura la direction et l'intensité des résultantes terrestres en ces points; ces forces sont entre elles comme les carrés des nombres d'oscillations exécutées dans le même temps.

Les observations magnétiques, pour être comparables, exigent des précautions indispensables. La chaleur exerçant une influence sur le Magnétisme des aiguilles, comme nous l'avons déjà dit, on a dû chercher les moyens de rapporter les effets magnétiques observés à la même température; des lois ont été données pour rendre les observations comparables.

Quand on est en mer, l'attraction locale des masses de fer qui se trouvent à bord des vaisseaux apporte des perturbations dans les observations : aussi a-t-on dû chercher les moyens de s'en préserver; divers procédés sont employés à cet effet. La méthode la plus directe est celle dont la découverte est due à M. Barlow. Pour corriger les effets de l'attraction locale, ce physicien est parti du principe incontestable que les diverses masses de fer qui se trouvent à bord des bâtiments acquièrent la polarité magnétique sous l'influence de l'action du globe, et qu'elles agissent ensuite sur les boussoles, comme pourraient le faire de véritables aimants. Ce principe posé, il admet que si l'on fait varier en même temps la distance et l'élévation d'une plaque de fer doux, par rapport à une aiguille aimantée horizontale, on peut trouver une position où cette plaque exerce la même action que les pièces de fer qui se trouvent sur un bâtiment. Dès lors cette plaque, placée d'un certain côté de l'aiguille, doit détruire les effets de l'attraction locale.

La plaque et les masses ferrugineuses perturbatrices étant modifiées de la même manière, suivant la latitude magnétique des lieux où l'on observe, ce mode de compensation n'a donc pas besoin d'être changé.

Avant de rapporter les résultats généraux obtenus, nous devons dire quelques mots des observations magnétiques simultanées faites en différents points du globe, d'après le plan proposé par MM. de Humboldt et Gauss, observations qui sont d'une grande importance pour la solution d'une des grandes questions de la physique terrestre.

M. de Humboldt s'est servi de sa haute influence scientifique pour faire élever des observatoires magnétiques partout où il existe des savants avec lesquels il pouvait entrer en relation. Il fut arrêté que dans les diverses localités, à des jours convenus, on ferait des observations régulières des variations de l'aiguille aimantée; on fixa, en outre, huit termes dans l'année, de 44 heures chacun, pendant lesquels l'aiguille devait être observée d'heure en heure. Dans plusieurs endroits, les intervalles sont plus rapprochés encore, de demi-heure en demi-heure, de vingt minutes en vingt minutes, et même de cinq minutes en cinq minutes; comme à Gœttingue.

Des observations de déclinaison faites sur différents points du globe.

Les premiers observateurs ayant négligé, à bord des vaisseaux, les effets de l'attraction des masses métalliques, leurs résultats sont donc entachés d'erreurs.

Halley est le premier qui ait essayé de réunir et de coordonner ensemble le grand nombre d'observations de déclinaison faites jusqu'à lui; en 1700, il publia une carte marine dans laquelle sont tracées les lignes d'égale déclinaison de 5 en 5°.

Cette carte, à l'époque où elle parut, fit sensation, parce qu'elle permettait de saisir d'un seul coup d'œil la marche de la déclinaison, depuis l'équateur jusqu'aux parties les plus septentrionales où les voyageurs étaient parvenus.

Des changements étant survenus dans la déclinaison, et les méthodes d'observation ayant été perfectionnées, on sentit de jour en jour combien les indications de la carte d'Halley devenaient défectueuses.

En 1745 et 1746, Mountain et Dodson, ayant eu à leur disposition les registres de l'amirauté anglaise et les mémoires de plusieurs officiers de marine, publièrent une nouvelle carte de déclinaison.

Churchman fit paraître en 1794 un atlas magnétique, dans lequel il essaya de donner les lois de la déclinaison, en s'appuyant sur l'existence de deux pôles magnétiques, dont l'un était placé, pour 1800, sous la latitude de 58° nord et sous la longitude de 134° ouest de Greenwich, très près du cap Fairweather, et l'autre sous la latitude de 58° sud et sous la longitude de 165°. Churchman avança en outre que le pôle nord effectuait sa révolution en 1096 ans, et le pôle sud en 2289; de sorte qu'après ces deux laps de temps les pôles seraient revenus dans leur position respective.

Cet ouvrage avait été précédé d'un autre plus remarquable, qui parut en 1787, et dans lequel son auteur, M. Hansteen, donna le tableau le plus complet qu'on ait encore eu des observations de déclinaison. Cet ouvrage est accompagné d'un atlas magnétique où se trouvent toutes les lignes d'égale déclinaison. Le défaut de symétrie de ces lignes était tel, qu'on dut en conclure que les causes d'où dépend le Magnétisme terrestre étaient réparties irrégulièrement sur la surface du globe.

Mais le capitaine Duperrey publia en 1836 de nouvelles cartes, dans lesquelles la déclinaison de l'aiguille aimantée se trouve employée selon sa véritable destination, qui est de faire connaître la direction du méridien magnétique en chaque point du globe où elle a été observée, et, par suite, la figure générale de courbes qui ont la propriété d'être, d'un pôle magnétique à l'autre, les méridiens magnétiques de tous les lieux où elles passent.

Nous donnerons plus loin le tracé des principales lignes d'égale déclinaison.

Des variations séculaires et annuelles de la déclinaison.

La déclinaison de l'aiguille aimantée est soumise à des variations séculaires, annuelles, mensuelles et diurnes, qu'on peut considérer comme régulières, et à des variations irrégulières qui se montrent dans certaines circonstances atmosphériques, telles que les aurores boréales, les tremblements de terre, les éruptions volcaniques. Faute d'observations, on ne peut remonter au-delà de 1580. A cette époque, à Paris, l'extrémité nord de l'aiguille déviait à l'est de 11° 30'; en 1663, l'aiguille se trouvait dans le méridien terrestre; depuis lors, la déclinaison est devenue occidentale; en 1814, elle avait atteint son maximum, et depuis elle a continué à diminuer.

En comparant les observations de déclinaison faites à Paris depuis 1800 jusqu'en 1826, et celles de Londres depuis 1576 jusqu'en 1821, on voit que le maximum de déclinaison à l'ouest a eu lieu à Londres en 1815, et à Paris en 1814. Ainsi, les deux maxima ont eu lieu à l'est et à l'ouest sensiblement aux mêmes époques, à Paris et à Londres.

Si l'on rapproche de ces observations celles faites au cap de Bonne-Espérance, on trouve que, dans l'hémisphère sud, comme dans l'hémisphère nord, la déclinaison est soumise à une marche semblable; on la voit légèrement à l'est en 1605; de 1605 à 1609, elle devient nulle, puis passe à l'ouest, atteint son maximum vers 1791, et rétrograde vers l'est.

Outre ces variations, l'aiguille est soumise

à des variations qui paraissent se rattacher à la position du soleil à l'époque des équinoxes et des solstices, comme Cassini l'a découvert. Voici les conséquences déduites des observations de cet astronome.

Dans l'intervalle du mois de janvier au mois d'avril, l'aiguille aimantée s'éloigne du pôle nord, en sorte que la déclinaison occidentale augmente.

A partir du mois d'avril, et jusqu'au commencement du mois de juillet, c'est-à-dire durant tout le temps qui s'écoule entre l'équinoxe du printemps et le solstice d'été, la déclinaison diminue.

Après le solstice d'été et jusqu'à l'équinoxe du printemps suivant, l'aiguille reprend son chemin vers l'ouest, de manière qu'en octobre elle se retrouve, à fort peu près, dans la même direction qu'en mai; entre octobre et mars, le mouvement occidental est plus petit que dans les trois mois précédents.

Il résulte de là que pendant les trois mois qui se sont écoulés entre l'équinoxe du printemps et le solstice d'été, l'aiguille a rétrogradé vers l'est, et que dans les neuf mois suivants, sa marche générale, au contraire, s'est dirigée vers l'ouest.

M. Arago, voulant discuter les observations faites dans divers lieux, a pris la déclinaison moyenne de chaque jour, qui est la demi-somme de deux déclinaisons, maximum et minimum; puis la déclinaison moyenne de chaque mois, qui est la somme des moyennes de tous les jours du mois, divisée par le nombre de ces jours. En comparant tous les résultats obtenus, il a trouvé un maximum de déclinaison vers l'équinoxe du printemps; et un minimum au solstice d'été; avec cette différence toutefois que l'amplitude de l'oscillation est moindre à Londres qu'à Paris.

Des variations diurnes de l'aiguille aimantée.

En Europe, l'extrémité boréale de l'aiguille aimantée marche tous les jours de l'est à l'ouest, depuis le lever du soleil jusque vers une heure de l'après-midi, et retourne ensuite vers l'est par un mouvement rétrograde, de manière à reprendre à très peu près, vers dix heures du soir, la position qu'elle occupait le matin; pendant la nuit, l'aiguille est presque stationnaire, et recommence le lendemain ses excursions périodiques.

La position géographique du lieu où l'on observe exerce-t-elle une influence sur le phénomène? Ce phénomène est-il moins marqué près de l'équateur terrestre que dans nos climats? Nous répondrons plus loin à ces deux questions.

A Paris, la moyenne de la variation diurne est, pour avril, mai, juin, juillet et septembre, de 13 à 15′, et pour les autres mois de 8 à 10′. Il y a des jours où elle s'élève à 25′, et d'autres où elle ne dépasse pas 3 à 6′.

Le maximum de déviation n'a pas lieu à la même heure sur les différents points du globe, comme l'ont constaté divers observateurs. Si l'on compare toutes ces observations, on est porté à admettre que les variations de l'aiguille aimantée, soit annuelles, soit diurnes, doivent être attribuées à l'action de la chaleur solaire.

Des variations irrégulières de la déclinaison.

Une foule d'observations faites sur différents points du globe prouvent que la marche régulière de l'aiguille aimantée, lors de l'apparition de l'aurore boréale, est subitement dérangée, non seulement dans les lieux où elle est visible, mais encore dans des contrées qui en sont éloignées; il en résulte alors des variations irrégulières dont nous allons parler.

Parmi les physiciens qui se sont le plus occupés de constater l'influence qu'exercent les aurores boréales sur des aiguilles aimantées placées dans les régions où les météores ne sont pas visibles, nous citerons M. Arago, qui, outre ses observations propres, a réuni encore un grand nombre de faits tendant à mettre hors de doute cette influence, niée d'abord par quelques personnes.

M. Farquharson a cru remarquer que les dérangements de l'aiguille aimantée ne se manifestent qu'à l'époque où, dans leur mouvement ascendant, les parties lumineuses de l'aurore atteignent le plan perpendiculaire au méridien magnétique; mais M. Arago ne regarde pas cette supposition comme applicable dans nos climats. En effet, presque toujours l'aurore qui, à son apparition, le soir, déviera la pointe nord de l'aiguille

vers l'orient, a déjà produit le matin un dérangement en sens opposé. M. Arago a remarqué en outre qu'il arrive que l'aurore agit à Paris, lors même qu'elle ne s'élève point au-dessus de l'horizon.

Voici quelques observations faites à Bossekop, dans la partie la plus septentrionale de l'Europe, là où les aurores paraissent dans tout leur éclat. Quand celles-ci n'offrent que des vapeurs diffuses, disposées en arcs ou en plaques éparses, la perturbation de l'aiguille aimantée est généralement faible et souvent nulle; mais lorsque les arcs rayonnants ou les faisceaux de rayons isolés deviennent vifs et colorés, l'action se fait sentir de 1 à 3′ après leur apparition, et alors il est difficile de suivre les grandes oscillations de l'aiguille, qui souvent sont de plusieurs degrés.

Les plus grands écarts de l'aiguille se manifestent quand les couronnes boréales, formées par les rayons qui convergent au zénith magnétique, effacent l'éclat des étoiles de première grandeur, et dont les bases inégales, colorées d'admirables teintes rouges et vertes, dardent et ondulent avec rapidité.

MM. les membres de la commission scientifique dans le Nord ont encore remarqué que parfois l'aiguille reste parfaitement tranquille, jusqu'au moment de l'apparition de l'aurore, même pendant une partie du temps de sa présence sur l'horizon. Il arrive souvent aussi qu'elle prédit l'aurore, pour ainsi dire, par sa marche anormale vers l'ouest durant toute la journée.

En général, la déclinaison augmente avant l'aurore, et souvent même jusqu'à ce que le phénomène ait atteint un certain degré d'intensité: alors les grandes oscillations commencent; puis l'aiguille revient vers l'est très régulièrement, elle dépasse sa position normale, qu'elle ne reprend que quelques heures après, si une nouvelle aurore ne vient pas troubler sa marche.

M. Lottin, qui a étudié avec le plus grand soin les phénomènes qui accompagnent l'aurore boréale, a remarqué que les faits précédents ne sont pas sans exception; qu'ils ne laissent néanmoins aucun doute touchant l'action exercée par les aurores boréales sur les aiguilles aimantées, placées non seulement dans les régions où ces phénomènes apparaissent, mais encore dans celles où ils ne sont pas visibles.

Des variations de l'aiguille aimantée observées par MM. Gauss et Weber.

Les méthodes adoptées par M. Gauss pour étudier les phénomènes magnétiques constituent une nouvelle ère d'observation, aussi doit-on en faire une classe à part. C'est ce motif qui nous engage à exposer séparément tout ce qui concerne les variations de l'aiguille aimantée, étudiées, d'après les nouvelles méthodes d'observation, pendant les années 1836, 1837 et 1838.

Ces résultats montrent: 1° que chaque année, au mois de décembre, la différence est un minimum, ce qui paraît naturel, attendu que les changements variant selon les différentes heures de la journée, ne peuvent être attribuées, suivant toutes les apparences, qu'à l'influence exercée par le soleil; 2° que les déclinaisons sont plus fortes vers une heure de l'après-midi que le matin, comme on le savait déjà; que les différences n'atteignent pas leur maximum à l'époque du solstice d'été, puisqu'en juin, juillet, elles sont plus petites qu'en avril, mai et août. Cassini avait déjà reconnu une période à peu près semblable. Ces effets paraissent être dus également à l'influence du soleil.

MM. Gauss et Weber ont reconnu encore que, pendant la dernière année, la différence a été beaucoup plus grande dans tous les mois pris isolément que pendant la première, et que dans la troisième, cette différence est encore plus grande que dans la précédente. Ces différences sont beaucoup trop fortes pour que l'on puisse y voir l'indice d'un accroissement séculaire. Les observations sont faites depuis trop peu d'années pour que l'on en tire cette induction. Au surplus, si cela est, comment faire cadrer ce résultat avec le fait bien constaté que la déclinaison est maintenant dans sa période de décroissement? Il pourrait se faire cependant que l'influence exercée par le soleil sur le Magnétisme terrestre fût, selon les années, plus ou moins marquée, de même que la température diffère souvent d'une année à l'autre.

Les précédents résultats nous montrent bien que les différences qui existent entre

les variations de la déclinaison du matin et celles de l'après-midi, présentent des particularités tout opposées à celles qu'elles offrent dans la marche normale ou régulière. Ces exceptions, à la vérité, sont rares, et il ne s'est présenté que 14 cas, dont un seul pour 79 jours, dans l'espace de trois ans, où la déclinaison a été plus forte le matin que le soir.

Pour reconnaître les variations séculaires, on a comparé les moyennes mensuelles de première année avec celles des mois des deuxième et troisième années qui leur correspondent. Sur 48 observations, 47 donnent des diminutions et une seule de l'augmentation.

MM. Gauss et Weber ont tracé sur des cartes particulières, les observations relatives aux variations des six termes de chaleur des années 1836, 1837 et 1838. En comparant tous les résultats, on voit qu'en général, les vents les plus violents restent sans influence sur l'aiguille aimantée. Il en est de même des orages. Dans les six derniers termes de 1836, on trouve que, dans les trois premiers termes d'été, au milieu de toutes les grandes anomalies, le mouvement de chaque jour est régulier, en ce sens, que les courbes montent dans les heures de l'après-midi, et descendent dans celles de la matinée. Dans les trois termes d'hiver, le tracé régulier est envahi par le tracé irrégulier, où il se perd entièrement. Mais ce qui rend les mouvements anormaux si remarquables, c'est le grand accord que l'on trouve jusqu'aux plus faibles nuances en différents endroits; accord qui se montre même dans tous les lieux d'observation, seulement avec des valeurs différentes.

MM. Gauss et Weber appellent ces divers effets des *hiéroglyphes de la nature*.

Suivant eux, les anomalies ne sont que de légers changements dans la grande force magnétique terrestre, dus probablement à des effets magnétiques du globe, ou qui ont lieu peut-être en dehors de notre atmosphère. Ils n'abandonnent pas néanmoins pour cela l'ancienne idée, que la force magnétique principale a son siége dans la partie solide du globe. Si, d'après l'opinion de quelques physiciens, l'intérieur de la terre était encore dans un état liquide, la solidification progressive offrirait alors l'explication la plus naturelle des changements séculaires de la force magnétique.

M. Gauss a remarqué que la plupart des anomalies sont plus petites à beaucoup près, dans les lieux d'observation situés au sud, que dans ceux placés au nord. Les régions les plus septentrionales paraîtraient donc être, en général, suivant lui, le foyer principal d'où partent les plus fréquentes et les plus grandes actions perturbatrices.

Des observations d'inclinaison faites en différents points du globe.

Les observations relatives à l'inclinaison ont occupé les voyageurs non moins autant que celles de la déclinaison. En étudiant la marche de l'inclinaison, en partant de Paris et se rendant vers le nord, on a trouvé que le pôle austral de l'aiguille s'abaisse de plus en plus au-dessous de l'horizon; que l'inclinaison augmente en même temps que la latitude, et que dans les régions polaires il existe des points où elle est de 90°.

En se dirigeant, au contraire, dans l'hémisphère austral, on a reconnu que l'inclinaison diminue avec la latitude, et qu'il existe non loin de l'équateur des points où l'aiguille est sans inclinaison. Au-delà de ces points, l'inclinaison recommence, mais dans un sens inverse, et continue à augmenter jusque vers le pôle, où elle est de 90°. La courbe comprenant tous les points où l'aiguille aimantée est sans inclinaison, a été nommée *équateur magnétique*, et les points où l'aiguille est verticale *pôle magnétique*. Les observations d'inclinaison ont pour but de trouver la position de cet équateur et des pôles, dont nous parlerons ci-après.

L'inclinaison de l'aiguille aimantée est soumise, comme la déclinaison, à des variations continuelles. On a trouvé qu'elle a toujours été en diminuant, depuis 1671 jusqu'à 1829 à Paris, et jusqu'en 1831 à Londres.

M. Hansteen a observé de son côté que l'inclinaison est d'environ 15′ plus forte pendant l'été que pendant l'hiver, et d'environ 4 ou 5′ plus grande avant midi qu'après.

De l'intensité magnétique du globe en divers points de sa surface.

Cette intensité a été étudiée pour la pre-

mière fois, par Graham, celui-là même qui a découvert les variations diurnes de l'aiguille aimantée, puis elle a été étudiée par un grand nombre de physiciens et de voyageurs, et en outre par M. de Humboldt, qui a mis en évidence ce fait important entrevu avant lui, que l'intensité de la force magnétique du globe est variable en différents points. Il s'est attaché à déterminer la loi suivant laquelle varie l'intensité des forces magnétiques à diverses latitudes. Il découvrit en se rendant au haut Orénoque et au Pico-Negro, pendant l'été de 1800, que cette intensité allait en croissant des basses latitudes aux pôles.

En comparant la valeur de l'intensité en divers points du globe, M. de Humboldt a découvert un autre point très important, c'est le défaut de parallélisme des lignes isodynamiques et d'égale inclinaison.

Nous ne pouvons rentrer ici dans des détails sur les observations relatives aux observations d'intensité, en raison de leur grand nombre; néanmoins nous citerons les principaux résultats.

M. Hansteen a publié en 1819 un ouvrage sur le Magnétisme terrestre, dans lequel on trouve cette conséquence, qu'il doit exister un pôle magnétique dans le nord de la Sibérie, moins puissant, mais semblable à celui du nord de l'Amérique, et que les lignes d'égale intensité se disposent d'elles-mêmes autour du centre en Sibérie, de la même manière qu'autour du centre d'une force plus grande en Amérique. Cette idée de l'existence de deux pôles dans chaque hémisphère, fut admise par MM. Due et Erman, d'après les observations qu'ils firent dans un voyage en Sibérie, en 1818.

Des variations de l'intensité.

Il est probable que l'action magnétique du globe s'étend dans l'espace à des distances considérables, comme l'ont constaté MM. Gay-Lussac et Biot dans leur voyage aérostatique; car ils ont trouvé qu'elle décroissait très lentement à mesure que l'on s'éloigne de la terre. Il est probable que cette diminution suit la loi inverse du carré de la distance. Il y a quelques probabilités à supposer que les astres, la lune, le soleil, etc., sont également doués de la puissance magnétique; s'il en est ainsi, leur action doit réagir sur nos aiguilles en raison de leur distance et de leur position par rapport à nous. Mais comme ces derniers éléments changent par suite des mouvements de la terre et des planètes, il doit en résulter des variations diurnes et annuelles. Néanmoins on est loin d'attribuer à de semblables causes toutes les variations observées dans la marche de l'aiguille de la boussole. Elles y contribuent probablement pour une partie; mais il y a d'autres causes dont on ne saurait nier la coopération.

M. Hansteen paraît être un des premiers qui se soient occupés de rechercher les variations diurnes et annuelles de l'intensité. Ces observations l'ont conduit aux conséquences suivantes: 1° l'intensité magnétique est soumise à des variations diurnes; 2° le minimum de cette intensité a lieu entre dix et onze heures du matin, et le maximum entre quatre et cinq heures de l'après-midi; 3° les intensités moyennes mensuelles sont elles-mêmes variables; 4° l'intensité moyenne vers le solstice d'hiver surpasse beaucoup l'intensité moyenne donnée par des jours semblablement placés relativement au solstice d'été; 5° les variations d'intensité moyenne d'un mois à l'autre sont à leur minimum en mai et juin, et à leur maximum vers les équinoxes; 6° enfin les moyennes variations journalières sont plus grandes en été qu'en hiver.

M. Hansteen, qui a étudié également les variations diurnes de l'inclinaison, lesquelles, suivant lui, sont plus grandes d'environ 15′ en été qu'en hiver, et de 4 ou 5′ plus grandes le matin que dans l'après-midi, en a conclu que les variations d'intensité devaient être attribuées à des changements dans l'inclinaison.

MM. Gauss et Weber ont également étudié les variations de l'intensité avec leurs nouveaux appareils. Les résultats qu'ils ont obtenus indiquent également des variations régulières dépendantes du temps de la journée et qui peuvent se confondre, comme pour la déclinaison, avec des variations irrégulières, et qu'on ne pourra distinguer les unes des autres qu'après des observations continuées pendant nombre d'années. M. Gauss pense néanmoins que l'intensité décroît pendant les heures de la matinée, de telle sorte qu'elle atteint son minimum une ou deux heures avant midi, et qu'elle augmente de nouveau à partir de ce temps; suivant

M. Hansteen, ce mouvement a lieu entre dix et onze heures.

Nous ajouterons que M. Weber a reconnu que des variations irrégulières, quelquefois très considérables, se montrent à de courts intervalles et ne sont pas moins fréquentes que dans la déclinaison. Les tracés graphiques montrent que les courbes représentent les variations de l'intensité, et celles de la déclinaison ont des mouvements dans chaque terme d'observations qui n'ont aucune ressemblance; néanmoins l'on voit que là où la déclinaison est fortement troublée, il y a également perturbation dans l'intensité.

Des lignes sans inclinaison et des lignes d'égale déclinaison.

Dans l'atlas magnétique, publié en 1787 par M. Hansteen, on voit qu'il existe deux lignes sans déclinaison, l'une située dans l'océan Atlantique, entre l'ancien et le nouveau monde, laquelle commence sous le 60° de latitude, à l'ouest de la baie d'Hudson, s'avance dans la direction sud-est, à travers les lacs de l'Amérique du Nord, traverse les Antilles et le cap Saint-Roch, jusqu'à ce qu'elle atteigne l'océan Atlantique du Sud, où elle coupe le méridien de Greenwich par 65° de latitude sud. Cette ligne est à peu près droite jusque près de la partie orientale de l'Amérique du Sud, où elle se courbe un peu au-dessus de l'équateur.

La seconde ligne sans déclinaison, qui est remplie d'inflexions, commence au 60° de latitude sud au-dessous de la Nouvelle-Hollande, traverse cette île, s'étend dans l'archipel Indien en se partageant en deux branches qui coupent trois fois l'équateur. Elle passe d'abord au nord de ce dernier, à l'est de Bornéo; elle revient ensuite et passe au sud entre Sumatra et Bornéo, et, traversant de nouveau l'équateur au-dessus de Ceylan, d'où elle passe à l'est au milieu de la mer Jaune, elle se dirige ensuite le long de la côte de la Chine, puis atteint la latitude de 71°, redescend de nouveau au nord en décrivant une courbe demi-circulaire qui se termine à la mer Blanche.

Cook avança qu'il existait encore une troisième ligne sans déclinaison vers le point de la plus grande inflexion magnétique; mais elle n'a pas été suivie dans le Nord, de sorte que l'on ne connaît pas son cours.

Les voyageurs ont cherché aussi la série des points où ils pensaient que la déclinaison était la plus grande. Cook a trouvé une ligne de ce genre dans l'hémisphère austral, à 60° 49′ de latitude et 93° 45′ de longitude occidentale, comptés du méridien de Paris.

Outre les lignes de non-déclinaison, M. Hansteen en a tracé d'autres qui les suivent, et dont la déclinaison est de 5, 10 et 15°, etc. Ces dernières présentant une courbure sur elles-mêmes à leurs extrémités, il en a tiré la conséquence qu'il existait, comme nous l'avons déjà dit, deux pôles magnétiques dans chaque hémisphère, dont l'un ayait une intensité plus grande que l'autre, et que ces quatre pôles avaient un mouvement régulier autour des pôles terrestres, les deux pôles du nord allant de l'ouest à l'est dans une direction oblique, et les deux autres de l'est à l'ouest aussi obliquement.

Il a assigné à ces révolutions, d'après les observations faites antérieurement à 1817, les durées suivantes :

Au N., pôle dont l'intens. est la plus forte.		1730 ans.
Au S. . . .	*id.* . . .	*id.* . . . 4609
Au N. . . .	*id.* . . .	la plus faible. 860
Au S. . . .	*id.* . . .	*id.* . . . 1504

M. Hansteen, en s'appuyant, d'autre part, sur les observations des voyageurs français et anglais, a obtenu, pour la position du pôle fort au nord, les résultats suivants :

Latitude du pôle.	Longitude ouest du pôle.
1730. . 70° 45′. . . .	108° 6′.
1769. . 70 17. . . .	100 2.
1813. . 67 10. . . .	92 21.

On voit donc que le mouvement du pôle à l'est, de 1730 à 1769, a été de 8° 4′, ou de 12′ 44″ par année; de 1769 à 1813, de 7° 38′, ou de 10′ 41″ par année.

Moyen mouvement : 11′ 42″,25.

Période de la révolution complète : 1890 ans.

Le capitaine Ross, qui a été sur le pôle même, a trouvé qu'il était situé par les 70° 5″ de latitude nord, et les 99° 5′ 48″ de longitude ouest, à compter du méridien de Greenwich.

Pôle fort au sud. M. Hansteen, en combinant les observations de Cook en 1773 et 1777, avec celles de Furneaux en 1773, et les comparant avec les observations de

Tasman en 1642, a trouvé, pour la position de ce pôle :

1642, latit. Nord, 71° 5'; long. Est, 146° 57'.
1773, *id.* 69° 26' 5"; *id.* 136° 15' 4".

Le déplacement de ce pôle, en 131 ans, est de 10" 14', ou de 4' 67" par an; ce qui donne 4605 ans pour la révolution complète.

Pôle faible au Nord. M. Hansteen, en comparant les observations faites en 1770 et 1805, à Tobolsk, Taran et Udinsk, en Sibérie, a trouvé, pour sa position à ces deux époques :

Latitude Nord.	Longit. Est.	Mouv. en 35 ans.	Mouv. ann.
1770. 85° 46',	91° 29' 30".	14° 35"	35" 128.

Ainsi ce pôle achèverait sa révolution de l'est à l'ouest en 860 ans.

Pôle le plus faible au sud dont la position a été déterminée au moyen des observations de Cook et de Fourneaux en 1774 et de Halley en 1760 :

Latit. Sud.	Long. Ouest.	Mouv. en 101 ans.	Mouv. ann.
1670, 64° 7',	94° 55' 1/2	28° 45" 1/2.	16" 57.
1774, 77 17,	125 17		

Ce pôle accomplirait donc sa révolution en 1303 ans.

M. Barlow n'admet pas deux pôles dans chaque hémisphère.

On lui doit une carte de lignes d'égale déclinaison tracées au moyen des observations les plus importantes faites dans les voyages récents, en écartant toutes vues théoriques : ainsi dans les parties où il y avait solution de continuité faute d'observations, comme vers le pôle sud, il a laissé des blancs.

En jetant les yeux sur cette carte, qui est à peu près celle de M. Hansteen, à part cependant les nombreuses additions, on reconnaît qu'abstraction faite des portions qui offrent des courbures extraordinaires, ces lignes d'égale déclinaison doivent dépendre de lois que nous ne connaissons pas encore.

Dans l'océan Indien, on trouve une ligne sans déclinaison qui coupe l'équateur terrestre et dont la courbure est extraordinaire; les lignes d'égale déclinaison, situées à gauche de celles-ci, ont une déclinaison occidentale, celles à droite une déclinaison orientale. Dans ce même océan pendant 40°, la ligne sans déclinaison court presque parallèlement à l'équateur, et pendant 40 autres degrés elle revient dans le méridien. Mais comme, dans le cas de non-déclinaison, le pôle magnétique doit se trouver dans le méridien du lieu, il s'ensuit que le pôle doit aussi courir pendant 40° ou coïncider avec le pôle du globe. Ces faits sont incompatibles avec l'existence de quatre pôles magnétiques ou même d'un plus grand nombre.

Les courbes remarquables du grand océan Pacifique n'indiquent en rien l'influence de causes locales. Ces lignes, au lieu de s'étendre vers les pôles, comme dans les autres parties du globe, retournent sur elles-mêmes, de manière à former des figures semblables quoique irrégulières. Cette disposition n'est pas compatible non plus avec l'existence de quatre pôles.

Les lignes sans déclinaison éprouvent des changements progressifs de situation et de configuration, conséquence des variations auxquelles est soumise la déclinaison. C'est vers l'an 1660 que la ligne sans déclinaison a dû traverser l'océan Atlantique presque à angle droit avec les méridiens de nos contrées. Depuis cette époque, elle a été graduellement en descendant vers le sud et l'ouest, et aujourd'hui elle traverse la partie orientale de l'Amérique du Sud. Cette ligne sans déclinaison traverse l'Australie; mais il paraît que s'il y a eu depuis soixante ans quelque changement, il a dû être très faible.

La déclinaison, dans cette localité, paraîtrait donc aussi fixe que sur la côte d'Amérique. Ce qu'il y a de particulier dans cette presque constance dans la déclinaison, c'est qu'on n'a rien vu de semblable dans notre hémisphère.

M. Barlow a remarqué que, partout où l'on a observé les déclinaisons et où le déplacement a été considérable, on a toujours pu réduire le mouvement de déplacement à la rotation circulaire d'un certain pôle magnétique situé vers le pôle de la terre. Les courbes tracées sur la carte de M. Barlow présentent cette particularité remarquable, que le véritable lieu où le capitaine Ross a trouvé que l'aiguille d'inclinaison était perpendiculaire est précisément le point où, en admettant que toutes les lignes se rencontrent, celles-ci conservent mieux leur

caractère d'unité, soit qu'on les considère séparément ou dans leur ensemble.

Des lignes d'égale inclinaison et de l'équateur magnétique.

Différentes cartes représentant les lignes d'égale inclinaison ont été dressées ; nous citerons particulièrement celle que M. Hansteen a publiée en 1819.

Les lignes d'égale inclinaison sont analogues aux parallèles terrestres qu'elles coupent obliquement, mais elles n'en ont pas toutes la régularité, et sont d'ailleurs d'autant moins parallèles entre elles qu'elles se rapprochent davantage des régions polaires, où elles circonscrivent les pôles magnétiques de toutes parts. Ces pôles, qu'il ne faut pas confondre, dit M. Duperrey, avec les centres d'action intérieure, qui sont les vrais pôles magnétiques de la terre, sont tout simplement les points de la surface où l'aiguille aimantée, suspendue par son centre de gravité, prend la direction de la verticale.

M. Hansteen croit pouvoir déduire encore de la figure des lignes d'égale inclinaison, qu'il existe deux pôles magnétiques dans chaque région polaire ; M. Duperrey, juge très compétent, partage à cet égard l'opinion de M. Barlow ; il pense qu'il est inutile de recourir à plusieurs pôles magnétiques à la surface de la terre, comme à plus de deux centres d'action dans l'intérieur de sa masse, pour concevoir la position respective des lignes d'égale déclinaison, d'égale inclinaison, d'égale intensité, comme aussi des méridiens et des parallèles magnétiques. Suivant lui, il suffit d'examiner d'abord quelle est la véritable condition de ces différentes courbes sur un corps magnétique de forme sphérique, et de faire varier ensuite à volonté, soit l'un des pôles magnétiques de la surface, soit la position des centres d'action, pour résoudre immédiatement une foule de questions que les théories du magnétisme terrestre ont laissées jusqu'à ce jour sans solution définitive.

Selon M. Duperrey, les lignes d'égale inclinaison ont, comme les lignes d'égale déclinaison, l'inconvénient de ne pas être l'expression d'un fait uniquement dépendant de l'action du magnétisme. Chaque inclinaison est la mesure de l'angle que fait l'aiguille avec le plan de l'horizon, ou, si l'on veut, avec la verticale du lieu de l'observation. Si la ligne d'égale inclinaison était un cercle parfait de la sphère, les verticales de tous les points de ce cercle auraient, dans la direction des plans des méridiens magnétiques, une direction qui lui serait commune, en sorte que toutes les aiguilles suspendues le long de ce cercle suivraient elles mêmes une même direction. Mais du moment où la ligne d'égale inclinaison se présente sous la forme d'une courbe à double courbure, les inclinaisons n'étant plus comptées à partir d'une direction unique des verticales, expriment deux faits à la fois : l'un qui dépend uniquement de l'action du magnétisme, l'autre de la direction particulière que suit chaque verticale ; l'on conçoit alors que la relation que nous établissons par nos courbes entre les valeurs égales de l'inclinaison n'a plus de rapport avec la relation que les directions des aiguilles ont entre elles.

Cette appréciation des lignes d'égale inclinaison s'applique aussi à l'équateur magnétique, dont nous allons parler.

De l'équateur magnétique ou ligne sans inclinaison.

Cette ligne est celle dont les physiciens se sont le plus occupés. Wilcke en a donné une figure en 1768. MM. Hansteen et Morlet l'ont reproduite à des époques beaucoup plus récentes, en se fondant sur les nombreuses observations consignées dans les voyages de Cook, d'Eckberg, de Panton, de La Pérouse, etc. M. Morlet a donné un moyen facile de faire concourir à la détermination de cette courbe les observations voisines des lieux qu'elle parcourt. On sait que M. Biot, résumant toutes les actions australes et boréales du Magnétisme terrestre en deux centres d'actions qu'il place à une très petite distance du centre du globe, est arrivé à une formule à l'aide de laquelle on obtiendrait la latitude magnétique d'un point de la surface de la terre, en fonction de l'inclinaison de l'aiguille observée en ce point, si la terre était parfaitement homogène. Cette formule a été transformée par MM. Bodwich, Malweide

et Kraft, en celle-ci, qui est d'une simplicité remarquable :

$$\text{tang. } \lambda = \frac{\text{tang. } I}{2}.$$

Cette formule est celle dont M. Morlet a fait usage, après avoir reconnu par de nombreux essais qu'elle pouvait toujours être appliquée aux inclinaisons qui ne dépassent pas 30°, et après s'être assuré que la latitude magnétique λ du lieu de l'observation devait être comptée sur le méridien magnétique, et non pas sur le méridien terrestre du lieu dont il s'agit, étant l'inclinaison.

Les résultats obtenus par MM. Hansteen et Morlet se rapportent à l'équateur magnétique de 1780. M. Arago les a comparés et en a déduit les faits suivants.

MM. Hansteen et Morlet placent l'équateur magnétique, en totalité, au-dessus de l'équateur terrestre, entre l'Afrique et l'Amérique. Le plus grand écartement de ces courbes correspond à environ 25° de longitude occidentale; il est de 13 ou de 14° dans la carte de M. Hansteen; on trouve dans celle-ci un nœud en Afrique, par 22° de longitude orientale; M. Morlet le place 4° plus à l'occident.

Suivant l'un et l'autre, si l'on part de ce nœud, en s'avançant du côté de la mer des Indes, la ligne sans inclinaison s'éloigne rapidement vers le nord de l'équateur magnétique, sort de l'Afrique, un peu au-dessus du cap Gardafui, et parvient dans la mer d'Arabie à son maximum d'excursion boréale (environ 12°), par 62° de longitude orientale. Entre le méridien et le 174° de longitude, l'équateur magnétique se maintient constamment dans l'hémisphère boréal; il coupe la presqu'île de l'Inde, un peu au nord du cap Comorin; traverse le golfe de Bengale, en se rapprochant légèrement de l'équateur terrestre, dont il n'est éloigné que de 8°, à l'entrée du golfe de Siam; remonte ensuite un tant soit peu au nord; est presque tangent à la pointe septentrionale de Bornéo, traverse l'île Paragua, le détroit qui sépare la plus méridionale des Philippines de l'île Mindanao, et, sous le méridien de Waigiou, se trouve de nouveau placé à 9° de latitude nord.

De là, après avoir passé dans l'archipel des Carolines, l'équateur magnétique descend rapidement vers l'équateur terrestre, et le coupe, d'après M. Morlet, par 174°, et suivant M. Hansteen, par 187° longitude orientale. Il y a beaucoup moins d'incertitude sur la position d'un second nœud situé aussi dans l'océan Pacifique, dont la longitude occidentale doit être de 120° environ. M. Morlet admet que l'équateur magnétique, après avoir touché l'équateur terrestre, s'infléchit aussitôt vers le sud. M. Hansteen suppose, au contraire, que cette courbe passe dans l'hémisphère nord sur une étendue d'environ 158° de longitude, revient ensuite couper de nouveau la ligne équinoxiale, à 23° de distance de la côte occidentale d'Amérique. On ne doit pas exagérer cette discordance, attendu que, dans son excursion boréale, la courbe sans inclinaison, telle que l'envisage M. Hansteen, ne s'éloigne pas de l'équateur terrestre de plus de 1° 1/2, et que les deux lignes dont nous venons de parler ne sont nulle part à 2° de distance l'une de l'autre, dans les cas des cercles de latitudes.

Des observations faites avec soin semblent annoncer que les nœuds éprouvent un mouvement de translation d'année en année. M. Duperrey, durant le voyage de la corvette la *Coquille*, a fait de nombreuses observations qui l'ont mis à même de déterminer pour 1824 l'équateur magnétique dans la presque totalité de son cours. *La Coquille* ayant coupé six fois l'équateur magnétique, il a pu déterminer directement la position de deux des points d'intersection situés dans l'océan Atlantique. Il semble résulter de là, en rapportant sur la carte de M. Morlet les observations du capitaine Duperrey, que l'équateur magnétique s'est rapproché de l'équateur terrestre.

Des lignes isodynamiques.

En 1836, M. Hansteen a publié une autre carte sur laquelle étaient tracées les lignes d'égale intensité magnétique appelées lignes isodynamiques. Depuis on a publié des cartes plus complètes. Les lignes isodynamiques telles qu'elles ont été conçues par M. Hansteen ont cela de commun avec les lignes d'égale inclinaison, que les unes et les autres sont analogues à des parallèles de

la sphère. Elles sont irrégulières et ne coïncident pas entre elles.

Les observations recueillies et discutées par M. Hansteen sont celles qui sont dues à MM. de Rossel, de Humboldt, Gay-Lussac, Sabine, OErsted, Erikson, Keilhau, Breck, Abel, Lutké, King, Due, Erman et Kupffer. Ces observations sont suffisamment nombreuses pour donner une idée du système d'intensité magnétique de l'hémisphère boréal. Quant à l'hémisphère austral, M. Hansteen, étant privé des observations que MM. de Freycinet et Duperrey avaient faites dans cette partie du globe, n'a pu étendre ses lignes isodynamiques au-delà des côtes de l'Amérique méridionale. Il disposa, il est vrai, des observations faites, de 1790 à 1794, par M. de Rossel; mais alors ces observations, commencées à Brest et terminées à Sourabaya, n'avaient point été corrigées, comme elles l'ont été depuis, par M. Duperrey, qui en a sensiblement modifié les résultats.

On doit aussi à M. Duperrey une carte de lignes isodynamiques. Celles de l'hémisphère nord sont à peu près telles que M. Hansteen les avait déjà tracées; mais celles de la zône intertropicale et de l'hémisphère sud ont éprouvé des modifications considérables. Les observations faites à Payta, à Offak, à Soura-baya, à l'Ile de France, au Port Jackson et à Van-Diémen, ont fait remonter les lignes d'égale intensité vers le nord, de 8 à 10° en latitude selon les localités, et la ligne 1, 6, qui passait sur la partie méridionale de la terre de Van-Diémen, est remplacée par la ligne 1, 8; qui ne permet pas d'admettre la différence que M. Hansteen croyait pouvoir établir entre les intensités des deux hémisphères.

C'est en faisant dépendre des observations de M. de Humboldt ses propres observations et celles que M. de Rossel avait faites durant le voyage de l'amiral d'Entrecasteaux, que M. Duperrey est parvenu à fixer la valeur de l'intensité magnétique dans les Iles Moluques, à la Nouvelle-Hollande, à la terre de Van-Diémen et dans la mer des Indes. Les résultats qu'il a obtenus, et dont l'exactitude se trouve aujourd'hui parfaitement confirmée par les observations toutes récentes du capitaine Fitz-Roy, ont suffi pour donner une idée approximative de la forme générale des lignes isodynamiques dans l'hémisphère austral, et compléter ainsi le travail que M. Hansteen avait si bien commencé, et qu'il aurait sans doute achevé de la même manière, s'il avait eu connaissance des observations de M. Duperrey et des moyens de rectification dont les observations de M. de Rossel étaient susceptibles.

A l'époque où M. Duperrey publia ses cartes isodynamiques, tout portait à croire que la ligne sans inclinaison était, sinon une ligne d'égale intensité magnétique, du moins la ligne des plus petites intensités observées dans les méridiens. Cette hypothèse semblait, en effet, résulter des observations qui avaient été faites entre les tropiques par MM. de Rossel, de Humboldt, Sabine, Duperrey, Lutké et Erman. M. Duperrey adoptant cette hypothèse, la ligne sans inclinaison fut considérée par lui, à cette époque, comme devant être la limite des intensités magnétiques des deux hémisphères, en sorte que les espaces où la valeur de l'intensité est plus petite que partout ailleurs le long de cette courbe se trouvent renfermés entre deux lignes isodynamiques de dénominations contraires qui viennent y aboutir obliquement, sans passer outre.

Nous devons ajouter que M. Duperrey n'a présenté ses cartes de lignes isodynamiques qu'avec une extrême réserve, attendu, suivant lui, que les observations d'intensité magnétique paraissent assujetties à des erreurs dont il n'est pas encore possible de les débarrasser d'une manière complète. Quoi qu'il en soit, M. Duperrey a comparé l'ensemble de toutes les observations faites jusqu'à ce jour avec la théorie, relativement à la loi suivant laquelle l'intensité des forces magnétiques varie à différentes latitudes de l'équateur au pôle. Il a trouvé que la formule de M. Biot employée à cette détermination serait l'expression véritable de l'intensité magnétique de la terre, si la terre était parfaitement homogène, ou régulièrement magnétique sur chaque parallèle.

M. Duperrey n'admet point les deux pôles magnétiques dans chaque hémisphère. Comme nous l'avons déjà dit, suivant lui les déclinaisons de 11 à 15° nord-est, observées par le baron Wrangel autour de la Nouvelle-Sibérie, lui prouvent d'une manière incontestable qu'il n'y a point de pôle

magnétique à l'ouest de ces îles, dans la partie septentrionale de l'Asie.

M. Sabine a publié également, en 1838, de nouvelles cartes de lignes isodynamiques, en s'appuyant sur les observations recueillies depuis 1790 jusqu'en 1830. Il a pu disposer des observations du voyage de l'*Uranie*, dont M. Duperrey avait été privé, et il ajoute à ces dernières, en outre d'observations récentes qui lui sont propres, toutes celles que MM. Quetelet, Douglas, Fitz-Roy, Estcourt, Rudbrg et Lloyd venaient de faire dans différentes parties du globe.

Les nouvelles observations ajoutées ne paraissent pas avoir fait varier sensiblement la forme des courbes que MM. Hansteen et Duperrey ont tracées, l'un dans l'hémisphère nord, l'autre dans l'hémisphère sud.

Des méridiens et des parallèles magnétiques.

Les méridiens magnétiques, tels que les considère M. Duperrey, ne sont pas des lignes hypothétiques; ils résultent de la direction de l'aiguille aimantée en chaque point du globe. Supposons que l'on parte d'un point quelconque, et que, cheminant toujours dans le sens de la direction de l'aiguille aimantée, d'abord vers le pôle nord, ensuite vers le pôle sud, on relève tous les points par lesquels on aura passé, la courbe qui les réunira tous formera un méridien magnétique. Si l'on prend un autre point de départ voisin du premier, et que l'on trace de la même manière un méridien magnétique, ce méridien rencontre le premier en deux points situés, l'un vers le pôle nord, l'autre vers le pôle sud. En traçant sur le globe un certain nombre de ces méridiens et prenant les points d'intersection de deux méridiens voisins, on aura alors dans chaque hémisphère une courbe fermée, résultant de la réunion de tous les points d'intersection : il est naturel d'admettre que le pôle magnétique de chaque hémisphère se trouve au centre de l'aire renfermée par des courbes. Outre les méridiens magnétiques, M. Duperrey a tracé sur ses cartes des courbes normales au méridien, et que pour ce motif il a appelées parallèles magnétiques, en raison de leur analogie avec les parallèles terrestres. Ces parallèles magnétiques et les méridiens correspondants jouissent de propriétés remarquables que M. le capitaine Duperrey n'a point encore fait connaître.

Théories des phénomènes magnétiques terrestres.

La représentation graphique des observations magnétiques considérées isolément ou groupées ensemble, de manière à nous représenter les méridiens magnétiques, les lignes d'égales déclinaisons, d'égales inclinaisons et d'égales intensités, peut être considérée comme le premier pas vers la solution de la grande question du Magnétisme terrestre. A la vérité, la forme et la position de ces diverses lignes variant avec le temps, il en résulte qu'une même carte ne représente l'état du Magnétisme terrestre que pour une époque déterminée. S'il était possible d'avoir des formules générales qui exprimassent, en y introduisant les données nécessaires, l'action magnétique exercée par la terre sur une aiguille aimantée en un point donné de sa surface, et à une époque déterminée, il est évident que la question du Magnétisme terrestre serait complétement résolue; mais cette question est d'un ordre tellement complexe, que le mathématicien ne saurait trop consulter les observations et les conséquences qui en résultent, s'il veut établir des formules qui soient la représentation exacte des phénomènes.

Nous allons passer en revue les principales théories qui ont été données du Magnétisme terrestre, afin que l'on puisse embrasser d'un seul coup d'œil toutes les tentatives faites jusqu'ici pour la solution d'une des plus grandes questions de la physique terrestre.

Les anciennes théories considéraient la terre comme un véritable aimant agissant à distance; mais quelques mathématiciens les ont regardées comme défectueuses en ce que, au lieu de déterminer *à posteriori*, à l'aide des observations, quelle aurait dû être la grandeur réelle de l'aimant auquel ces théories comparaient la terre, elles donnent, *à priori*, à cet aimant une forme et une position particulières, examinant ensuite si l'hypothèse s'accorde avec les faits. Néanmoins cette méthode peut conduire à la solution de la question, si

tous les faits peuvent être exactement représentés par des formules.

La plus simple des théories de ce genre est celle qui admet un seul aimant infiniment petit, placé au centre de la terre ; ce qui revient à supposer que les forces magnétiques sont tellement distribuées dans toute la masse de la terre, que la résultante de toutes leurs actions peut être représentée par l'action de cet aimant central infiniment petit, de même que l'attraction exercée par un globe homogène est la même que si toute sa masse était réunie à son centre. Suivant cette hypothèse, l'axe du petit aimant, étant prolongé, coupe la surface de la terre en deux points qu'on nomme pôles magnétiques. A ces points, l'aiguille d'inclinaison est verticale, et l'intensité magnétique est à son maximum. D'après cette même théorie, le grand cercle perpendiculaire à la ligne des pôles est l'équateur magnétique, courbe formée de tous les points où l'inclinaison est nulle et où l'intensité magnétique est moitié de ce qu'elle est au pôle. Entre l'équateur et le pôle, l'inclinaison et l'intensité magnétiques dépendent uniquement de la distance du point que l'on considère à l'équateur, ou de la latitude magnétique de ce point, latitude qui n'a pu être définie que lorsque M. Duperrey eut indiqué les moyens de tracer les méridiens magnétiques ; avant lui, cette latitude était comptée sur de grands cercles, ce qui introduisait de graves erreurs dans les évaluations. Il résultait encore de la théorie dont nous parlons, que l'aiguille horizontale, en un point quelconque, coïncidait toujours en direction avec l'arc du grand cercle mené de ce point au pôle magnétique situé vers le pôle nord ou le pôle sud, suivant que l'on se trouvait dans l'hémisphère septentrional ou l'hémisphère boréal. L'observation n'a pas sanctionné toutes ces déductions, comme on l'a pu voir précédemment.

Tobie Mayer, il y a près de quatre-vingts ans, s'empara de cette hypothèse et la soumit au calcul ; il supposa que le petit aimant coïncidait, non avec le centre de la terre, mais avec un point situé à une distance de ce centre égal au septième du rayon terrestre ; il en déduisit, par le calcul, des inclinaisons, des déclinaisons, qui s'accordaient avec les observations, pour un petit nombre de lieux seulement. Sa théorie était défectueuse pour toutes les autres localités.

M. Hansteen fit plus, il substitua à l'action magnétique de la terre celle de deux aimants, différents totalement de position et d'intensité. Mais lorsqu'il voulut comparer sa théorie avec les observations faites en quatre-vingts lieux différents, les trois éléments calculés ne s'accordèrent que six fois avec les éléments observés ; il trouva même dans les inclinaisons des différences qui allaient jusqu'à 13°.

M. Biot, sans avoir connaissance des recherches analytiques de Tobie Mayer, partit de la même hypothèse que lui, et parvint à découvrir la loi dont nous avons déjà parlé, entre la latitude magnétique d'un point et l'inclinaison en ce point ; loi qui sert aujourd'hui dans un grand nombre de circonstances et dont voici l'expression : La tangente de l'inclinaison est égale au double de la tangente de la latitude magnétique. Voici les circonstances qui l'ont conduit à s'occuper de cette question.

M. de Humboldt, à son retour d'Amérique, où il avait fait plus de trois cents observations sur l'inclinaison de l'aiguille aimantée et sur l'intensité des forces magnétiques, offrit à M. Biot de réunir ses observations, ainsi que celles qu'il avait faites en Europe avant son départ, à celles que ce célèbre physicien avait faites dans les Alpes, afin de mettre tous les faits en ordre, et de pouvoir en tirer des conséquences utiles à la théorie générale du magnétisme terrestre. Cette proposition ayant été acceptée, MM. de Humboldt et Biot s'occupèrent d'un travail sur les variations du Magnétisme terrestre à différentes latitudes.

Pour suivre ce résultat général avec facilité, MM. de Humboldt et Biot sont partis d'un terme fixe, et ont choisi pour cela les points où l'inclinaison de l'aiguille aimantée est nulle, parce qu'ils semblent indiquer les lieux où les actions des deux hémisphères sont égales entre elles. La suite de ces points forme, comme on l'a déjà vu, l'équateur magnétique.

Les observations recueillies furent partagées par zônes parallèles à l'équateur, afin de faire mieux ressortir l'accroissement de l'intensité à partir de l'équateur, et de rendre la démonstration indépendante de petites

anomalies qui, étant quelquefois assez sensibles et assez fréquentes, ne pourraient être attribuées entièrement aux erreurs des observations. Il paraissait, en effet, plus naturel de les attribuer à l'influence de causes locales. A l'appui de cette opinion, M. Biot cite un fait que je dois mentionner. Dans le voyage qu'il fit dans les Alpes, il avait emporté avec lui l'aiguille aimantée dont il s'était servi dans une ascension aérostatique avec M. Gay-Lussac; cette aiguille avait une tendance plus forte à revenir au méridien magnétique dans ces montagnes qu'à Paris. Les résultats suivants ne laissent aucun doute à cet égard.

	Nombre des oscillations en 10 h. de temps.
Paris, avant le départ. . . .	85,9
Turin	87,2
Sur le mont Genèvre.	88,2
Grenoble.	87,4
Lyon	87,5
Genève.	86,6
Dijon.	84,5
Paris, au retour.	85,9

M. de Humboldt a observé des effets analogues à Perpignan, au pied des Pyrénées. Dans les exemples que je viens de citer, il n'a nullement été tenu compte des effets provenant des différences de température qui influent d'une manière sensible sur la durée d'une oscillation. Nous nous bornons à présenter cette observation, afin que l'on n'admette pas sans nouvel examen que l'action des Alpes influe sensiblement sur l'intensité des forces magnétiques.

MM. de Humboldt et Biot ont été conduits à considérer l'intensité du magnétisme terrestre, sur les différents points du globe, comme soumise à deux sortes d'influences; les unes dépendantes de la situation des lieux par rapport à l'équateur magnétique, les autres dues à des circonstances locales.

Passant de là à l'inclinaison de l'aiguille aimantée, par rapport au plan horizontal, ils ont cherché la loi à laquelle est soumis un accroissement quand on s'éloigne de l'équateur magnétique.

M. Biot a commencé par déterminer la position de l'équateur, en supposant qu'il soit un grand cercle de la sphère terrestre, puis il a donné la forme et la figure de cet équateur.

Pour utiliser les observations sur l'inclinaison faites par M. de Humboldt dans le cours de son voyage, les longitudes et les latitudes terrestres ont été réduites en latitudes et longitudes rapportées à l'équateur magnétique. Pour représenter la série des inclinaisons observées, M. Biot est parti de l'hypothèse qu'il existait sur l'axe de l'équateur magnétique, et à égale distance du centre de la terre, deux centres de force attractive, l'un austral et l'autre boréal; puis il a calculé les faits qui devaient résulter de l'action de ces centres sur un point quelconque de la surface de la terre, en faisant varier leur force attractive en raison inverse du carré de la distance; il a obtenu ainsi la direction de la résultante de leurs forces, laquelle devait être précisément celle de l'aiguille aimantée au point d'observation.

Par là M. Biot a été conduit à des équations qui déterminent la direction de l'aiguille aimantée relativement à un point dont on connaît la distance à l'équateur magnétique, direction dépendante d'une quantité qui exprime la distance des centres magnétiques au centre de la terre, cette distance étant exprimée, bien entendu, en parties du rayon terrestre; cette quantité a été déterminée par les observations. En examinant ce qui arriverait en lui donnant successivement diverses valeurs, M. Biot a déduit de son analyse qu'en général les résultats approchent de plus en plus de la vérité à mesure que les deux centres d'action de la force magnétique approchent davantage du centre de la terre. M. Biot, en calculant, d'après la formule basée sur cette hypothèse, les inclinaisons à différentes latitudes, a trouvé les mêmes nombres que M. de Humboldt avait obtenus dans ses observations en Europe et en Amérique, à quelques différences près, cependant. La marche de ces différences montre que les nombres donnés par le calcul sont un peu trop faibles, en Amérique, pour les basses latitudes, et un peu trop forts pour les latitudes élevées. M. Biot a cherché aussi si l'hypothèse d'où il était parti, et qui lui avait servi à représenter les inclinaisons de la boussole, ne pourrait pas s'appliquer aux intensités de M. de Humboldt; mais il a reconnu qu'elle ne pouvait satisfaire à cette application.

Suivant M. Biot, la loi des tangentes, qui est très simple, a besoin d'être modifiée quand on considère les points du globe qui sont influencés par les inflexions de l'équateur magnétique. En essayant d'appliquer le rapport des tangentes à quelques unes des îles australes de la mer du Sud, telles que O-Taïti, où Cook a souvent observé, M. Biot a trouvé des inclinaisons beaucoup trop fortes, tandis qu'elles sont plus faibles pour les lieux situés au nord de l'Amérique, à peu près sous la même longitude. Il a attribué ces écarts à l'inflexion de l'équateur magnétique vers le pôle austral. La formule ne peut non plus être appliquée, par la même raison, aux observations faites dans l'Inde.

Pour expliquer les écarts de la loi des tangentes, M. Biot pense qu'il faut admettre que, dans les archipels de la mer du Sud, il existe un centre d'action qui influe particulièrement dans cet hémisphère, et cause ainsi des perturbations dans la marche des inclinaisons. Au moyen de cette supposition, et en n'accordant qu'une force très faible à ce centre particulier d'action, M. Biot a trouvé que les résultats de l'observation s'accordent avec ceux déduits du calcul. D'après cette manière de voir, il faudrait supposer des centres d'action dans tous les endroits du globe où la loi des tangentes est en défaut; ce qui compliquerait beaucoup la question théorique du magnétisme terrestre.

Avant de calculer les effets de ces centres d'action particuliers, M. Biot veut qu'on les détermine par l'observation avec une grande précision. Abstraction faite de toute hypothèse sur la nature et la cause du magnétisme terrestre, ces centres d'action ne sont que des causes d'attraction locale, qui modifient la résultante des forces magnétiques terrestres.

MM. Poisson et Gauss ont donné chacun une théorie mathématique du magnétisme. Le premier s'est proposé de déterminer en grandeur et en direction la résultante des attractions ou répulsions exercées par tous les éléments magnétiques d'un corps aimanté, de forme quelconque, sur un corps pris à l'extérieur ou dans son intérieur. Envisageant la question sous un point de vue général, il n'a point cherché à faire une application directe de sa théorie aux effets du magnétisme terrestre, de manière à pouvoir comparer les résultats de l'observation avec ceux de l'analyse.

M. Gauss a fait plus, il a donné une théorie mathématique des phénomènes magnétiques terrestres; il a commencé par faire observer que la représentation graphique des lignes magnétiques, c'est-à-dire des lignes d'égale déclinaison et d'égale intensité, ne devait être considérée que comme un premier pas vers la grande question du magnétisme terrestre. Sa théorie est indépendante de toute hypothèse, sur la distribution du fluide magnétique dans l'intérieur de la terre. Les premiers résultats qu'il en a déduits ne sont pas considérés par lui comme complets, mais seulement comme devant servir de guide aux géomètres qui s'occuperont de nouveau de cette question. Supposons que la cause qui agit sur l'aiguille aimantée quelle qu'elle soit ait son siége dans le sein de la terre, la force magnétique terrestre sera celle qui, en chaque lieu, dirige une aiguille suspendue par son centre de gravité et soustraite à l'influence de toute action étrangère, magnétique ou électro-magnétique. Quant aux variations diurnes, régulières ou irrégulières, auxquelles cette aiguille est soumise, M. Gauss pense, comme beaucoup de physiciens, que cette cause est étrangère au globe terrestre. Ces variations sont, en tout cas, très faibles, comparées à la force magnétique elle-même. Il en résulte que cette dernière force est réellement une action exercée par le globe terrestre; d'après cela, quand il s'agira d'évaluer cette force, il ne faudra employer évidemment que des moyennes prises entre des observations très nombreuses, afin de les rendre indépendantes des anomalies et des perturbations particulières. On conçoit, en effet, que si l'on ne suivait pas cette marche, les faits présenteraient une différence entre le calcul et l'observation.

Les recherches analytiques de M. Gauss reposent sur cette hypothèse fondamentale, que l'action magnétique du globe est la résultante des actions de toutes les parties magnétiques renfermées dans sa masse; qu'un aimant naturel est un corps dans lequel les deux fluides sont séparés; que les attractions

et les répulsions magnétiques s'exercent en raison inverse du carré de la distance. On arriverait aux mêmes résultats analytiques, si l'on substituait à cette hypothèse celle de M. Ampère, qui consiste à regarder les forces magnétiques existantes dans un aimant, comme dues à des courants électriques, circulant autour des molécules, dans des plans perpendiculaires à l'axe de ces aimants. On pourrait même, si l'on voulait, adopter une hypothèse mixte, et considérer les forces magnétiques terrestres comme produites en partie par la séparation des fluides magnétiques, en partie par des courants, attendu qu'il est toujours possible de substituer à un courant donné une certaine quantité de fluides séparés, distribués sur une surface déterminée et qui produisent sur tous les points environnants le même effet que le courant aurait pu faire naître.

Opinions émises touchant la cause probable des phénomènes magnétiques terrestres.

On ne doit pas se borner à donner une théorie des phénomènes magnétiques du globe; il faut encore tâcher d'en découvrir la cause. Gilbert est le premier qui ait avancé que la terre était un aimant puissant dont l'axe coïncidait sensiblement avec l'axe terrestre. D'après cette hypothèse, les deux pôles magnétiques seraient à peu de distance des pôles de la terre.

M. Hansteen a cherché à prouver qu'il devait y avoir un second pôle magnétique dans les régions boréales, sans lequel on ne pouvait rendre compte de tous les phénomènes magnétiques observés. Il faudrait donc admettre qu'un second aimant traversât le globe dans la direction d'un diamètre dont le pôle coïnciderait avec le pôle magnétique de Sibérie.

M. Barlow a émis l'opinion que le Magnétisme de la terre ne serait pas celui d'un aimant, mais bien celui d'une sphère de fer aimantée par induction.

Il existe une très grande différence entre ces deux états magnétiques : dans les aimants ordinaires, les centres d'actions ou pôles sont placés à peu de distance de leur extrémité, tandis que dans les masses de fer creuses ou solides, régulières ou non, les centres d'action coïncident toujours avec le centre d'action de la surface de la masse.

Quelles que soient les bases d'où l'on parte pour expliquer ces phénomènes, on se demande en vertu de quelle cause la terre est magnétique. Voici comment M. Hansteen a répondu à cette question : Cette cause existe dans le soleil, source de toute activité; cette conjecture acquiert plus de probabilité, quand on la rapproche des variations diurnes de l'aiguille. D'après ce principe, le soleil possède un ou plusieurs axes magnétiques, qui, en distribuant la force, occasionnent une différence magnétique dans la terre, la lune et toutes les planètes dont la structure interne admet une différence semblable. Cependant, en adoptant cette hypothèse, la principale difficulté ne paraît pas vaincue, mais seulement éloignée; car on est en droit de demander avec raison d'où le soleil tire sa force magnétique; et si, du soleil, on a recours à un soleil central, et de celui-ci à une direction magnétique générale, on ne fait qu'allonger une chaîne sans fin, dont chaque anneau est suspendu au précédent sans qu'aucun d'eux repose sur une base quelconque.

M. Barlow a cherché à prouver que le Magnétisme pourrait bien avoir une origine électrique, c'est-à-dire être attribué à l'action de courants électriques circulant autour du globe, comme M. Ampère l'avait supposé.

Ayant prouvé que le pouvoir magnétique d'une sphère de fer réside seulement à sa surface, il conçut l'idée de distribuer sur la surface d'un globe artificiel une série de courants électriques disposés de manière que leur action tangentielle pût donner partout à l'aiguille une direction correspondante; l'expérience vint confirmer ses prévisions : ce globe produisit sur une aiguille aimantée, soustraite à l'influence terrestre et placée dans diverses positions, le même genre d'action que la terre lui imprimait dans des dispositions analogues.

M. Barlow, en rendant compte de cette expérience intéressante, fait remarquer qu'il résulte des lois obtenues par M. Biot que, ni la position d'un seul aimant, ni l'arrangement de plusieurs aimants dans l'intérieur du globe, ne pourraient produire les mêmes phénomènes en rapport avec l'intensité de l'aiguille. Ces faits tendraient donc à démontrer que les phénomènes magnétiques

terrestres pourraient être attribués à de l'électricité en mouvement.

M. Barlow ne s'est pas dissimulé les difficultés que l'on rencontre à expliquer l'existence de courants électriques à la surface du globe; mettant de côté les courants ayant une origine voltaïque, dont la production serait difficile à concevoir, il a donné la préférence à des courants thermo-électriques dus à l'influence solaire.

Si l'on part de l'hypothèse que le Magnétisme terrestre est dû à des courants thermo-électriques qui circulent continuellement autour de la surface de la terre, on se demande sur-le-champ en quoi consiste l'appareil thermo-électrique que le soleil met en action. Si la chaleur solaire pouvait conduire des courants dans les matières qui forment la couche superficielle du globe, toutes les difficultés seraient levées; mais il n'en est pas ainsi: en effet, on sait qu'une différence de température entre deux substances métalliques en contact, formant un circuit fermé, suffit pour mettre en mouvement le fluide électrique dans ce circuit. On peut également produire des courants dans un barreau de bismuth, d'antimoine ou de zinc, dont toutes les parties n'ont pas la même température; mais ces corps sont conducteurs de l'électricité, car jusqu'ici on n'a pu réussir à l'obtenir dans les fragments de roche ou autres subtances qui composent la croûte superficielle de notre globe, en raison de leur mauvaise conductibilité. D'après cela, il est difficile de concevoir l'existence de courants électriques à la surface du globe par suite de l'action solaire. La difficulté était la même quand on a voulu établir que le Magnétisme terrestre provenait de la différence de température entre le noyau central de la terre et la croûte superficielle, qui est dans un état de refroidissement.

Nous sommes disposé néanmoins à admettre que les variations diurnes et annuelles de l'aiguille aimantée sont dues à la présence du soleil au-dessus de l'horizon; on est porté à croire que toutes les parties matérielles de la terre sont douées de Magnétisme, et que ce Magnétisme éprouve des variations selon que les parties participent aux influences calorifiques de l'atmosphère par suite de la présence ou de l'absence du soleil au-dessus de l'horizon. Nous savons, en effet, que la chaleur modifie le Magnétisme des métaux qui en sont doués; que le refroidissement augmente son intensité, tandis que l'échauffement la diminue: or, comme toutes les parties de la terre paraissent posséder un Magnétisme propre, on peut supposer raisonnablement que ce Magnétisme subit les mêmes modifications que les corps conducteurs par l'effet de l'échauffement et du refroidissement; de sorte que les effets peuvent être les mêmes que s'il existait des courants thermo-électriques à la surface du globe.

Examinons actuellement la question relative à l'existence des courants hydro-électriques terrestres, comme cause principale ou perturbatrice du Magnétisme de la terre. M. Ampère supposait qu'il existait dans l'intérieur du globe des courants électriques dirigés de l'est à l'ouest, provenant de ce que son noyau est formé d'un bain métallique recouvert d'une croûte lui servant d'enveloppe. L'eau et autres agents, arrivant sur la couche non oxydée de ce noyau, y produisent des actions chimiques, causes de ces courants. On ne voit pas, il faut l'avouer, comment de semblables réactions pourraient produire des courants électriques dirigés de l'est à l'ouest. Il ne suffit pas, en effet, pour qu'il y ait courant, qu'un corps réagisse chimiquement sur un autre, il faut encore que ces deux corps soient en communication avec un troisième également conducteur. Or, dans le cas actuel, il est facile de prouver que tous les courants produits de cette manière ne sauraient avoir une direction déterminée de l'est à l'ouest. En effet, on admet aujourd'hui généralement que la terre, dans l'origine, était primitivement à l'état gazeux, c'est-à-dire que toutes les substances solides qui la composent se trouvaient disséminées dans un espace beaucoup plus étendu que celui qu'elle occupe aujourd'hui. Par suite d'un rayonnement dans les espaces célestes, la température de cet amas de vapeur se sera successivement abaissée, les corps les plus réfractaires se seront refroidis les premiers, puis ceux qui l'étaient moins. Les réactions chimiques qui avaient lieu entre les couches de nature contraire, et qui se déposaient successivement, devaient être accompagnées de puissants effets électriques; toutes les fois que quelques unes des substances formées

n'entraient pas en vapeur, il y avait recomposition immédiate des deux électricités dégagées, dans les points mêmes où la réaction chimique s'effectuait; mais lorsque plusieurs de ces substances, ou même l'une d'elles, se gazéfiaient, elles emportaient avec elles l'une des deux électricités dégagées.

La foudre devait alors sillonner continuellement les amas de vapeurs qui entouraient le noyau primitif, comme les éruptions volcaniques nous en offrent aujourd'hui un exemple. Il résulterait de là que, dans les premiers âges du monde, les courants électriques devaient être peu sensibles, parce que les deux électricités dégagées ne trouvaient pas de corps intermédiaires pour servir à leur recomposition, et produire ainsi des courants. Mais, dès l'instant que deux couches contiguës n'exerçant aucune action l'une sur l'autre ont été recouvertes par une troisième qui pénétrait, par des fissures, jusqu'à l'une des deux autres, sur laquelle elle réagissait, il a dû se produire des courants électriques toutes les fois que ces différents dépôts étaient conducteurs de l'électricité, comme, suivant toute probabilité, devaient l'être les substances en contact avec le noyau. De semblables effets ont dû avoir lieu quand, par suite du boursoufflement de la croûte et de son refroidissement, des vides se sont formés entre les diverses couches déjà déposées; ces vides, donnant passage à des liquides qui réagissaient sur les substances dont ces couches étaient composées, servaient à la circulation des courants électriques. De nos jours, nous avons des exemples de cette communication entre l'intérieur de la terre et sa surface: en effet, dans toutes les régions volcaniques, les eaux de la mer s'infiltrent par de nombreuses fissures jusqu'au point où se trouvent les métaux, des terres et des alcalis, ou leurs chlorures, sur lesquels elles réagissent; du moins, c'est une supposition assez admissible. Il résulte de là des effets électriques tels que les métaux prennent l'électricité négative; la vapeur d'eau, due à la grande quantité de chaleur produite dans ces réactions, et les gaz s'emparant de l'électricité positive, une partie de cette dernière se rend dans l'atmosphère avec les déjections volcaniques, et sa présence nous est rendue sensible par la foudre qui sillonne dans tous les sens l'amas de fumée et de matières pulvérulentes qui sortent par le cratère; l'autre partie tend à se combiner avec l'électricité négative des bases qui établissent la communication entre les métaux ou leurs chlorures, et les substances solides, liquides ou gazeuses, qui remplissent les fissures. Dès lors, on conçoit qu'il doit circuler dans l'intérieur de la terre, en toutes sortes de directions, une foule de courants électriques partiels qui certainement peuvent agir sur l'aiguille aimantée. Mais dire que la résultante de tous les courants est la cause du Magnétisme terrestre, c'est avancer un fait peu probable, attendu que les courants partiels changeant continuellement de direction, leurs résultantes doivent participer à ces mutations.

Voyons jusqu'à quel point les courants dans les grandes mers exercent une influence sur la direction de l'aiguille aimantée. Nul doute que le mélange de l'eau chaude avec l'eau froide ne produise des effets électriques; mais, pour qu'il en résultât des courants électriques, il faudrait que l'eau froide qui traverse l'eau chaude, comme nous en avons un exemple dans la mer Pacifique, où un courant d'eau froide vient se briser sur les côtes du Chili, et se partage en deux autres, l'un qui remonte vers les régions équatoriales, l'autre qui descend vers le cap Horn; il faudrait, dis-je, que les électricités dégagées par le mélange pussent trouver un corps intermédiaire capable de leur livrer passage. Nous ne voyons dans les eaux de la mer que les substances qu'elles tiennent en dissolution, ou qui s'y trouvent en suspension, qui puissent servir à la recomposition des deux électricités; mais il résulterait de là une foule de petits courants partiels dirigés dans tous les sens, et dont la résultante changerait à chaque instant, en raison du mouvement des eaux. Nous ne chercherons pas à examiner jusqu'à quel point est fondée l'ancienne hypothèse, qui admet que le Magnétisme terrestre est l'effet de matières magnétiques ou ferrugineuses disséminées à travers la masse de la terre, attendu que les faits manquent également pour donner à cette hypothèse l'apparence d'une vérité. On ne saurait admettre non plus l'hypothèse qui place la cause des phénomènes dans l'atmosphère : la présence

d'électricité et les variations qu'elle éprouve dans l'espace de vingt-quatre heures ne sauraient servir de base à cette hypothèse, ainsi que la présence des métaux et du fer. Ainsi, jusqu'à présent il n'y a pas d'hypothèse qui puisse nous faire concevoir, d'une manière plausible, à quelle cause le globe terrestre doit sa faculté magnétique. (BECQUEREL.)

MAGNOLIA. BOT. PH. — *Voy.* MAGNOLIER.

MAGNOLIACÉES. *Magnoliaceæ.* BOT. PH. — Famille de plantes dicotylédonées, polypétales, hypogynes, ainsi caractérisée : Calice composé de 3, plus rarement de 6, 4 ou 2 folioles, souvent de la même apparence que les pétales, à préfloraison le plus ordinairement convolutive. Pétales en nombre double ou plus grand, insérés sur plusieurs rangs à la base d'un axe qui porte toutes les parties de la fleur, s'enveloppent de dehors en dedans comme les folioles calicinales. Étamines en nombre indéfini, insérées en spirale sur ce même axe un peu plus haut, dont les filets, ordinairement courts et élargis, portent adossées sur leur côté ou leur face antérieure, les deux loges, le plus souvent linéaires, de l'anthère s'ouvrant par une fente longitudinale. Ovaires le plus souvent en nombre indéfini et s'insérant suivant une série également spirale vers le sommet de l'axe, sessiles ou stipités, distincts ou soudés en partie, d'autres fois réduits à un nombre défini, et même très rarement à l'unité, quelquefois verticillés au sommet de l'axe, dans tous les cas uniloculaires avec deux ou plusieurs ovules anatropes insérés à l'angle interne, très rarement avec un seul dressé, continués chacun alors souvent en un style dont le sommet du côté interne est tapissé par un stigmate papilleux. Le fruit varie comme le pistil, et ses carpelles, lorsqu'ils sont nombreux, lui donnent souvent l'apparence d'un cône ou strobile. Ils s'ouvrent en deux valves ou restent indéhiscents, et leur consistance capsulaire, ou coriace, ou ligneuse, ou même quelquefois charnue, varie suivant les espèces. Les graines sont sessiles, ou quelquefois pendent hors du fruit à l'extrémité d'un long funicule ; en dehors de leur test crustacé, elles présentent le plus souvent une enveloppe charnue qui manque d'autres fois ; en dedans un gros périsperme charnu, lisse ; à la surface de celui-ci, du côté du hile, un petit embryon droit, à cotylédons extrêmement courts. Les Magnoliacées sont des arbres ou des arbrisseaux souvent remarquables par leur élégance, pénétrés dans toutes leurs parties, mais surtout dans leur écorce et leur fruit, d'un principe âcre aromatique et amer. Leurs feuilles sont alternes, simples, coriaces, très entières ou très rarement lobées, souvent parsemées de petits points transparents, enroulées dans le bourgeon, qu'enveloppe à l'extrémité du rameau une double stipule allongée en cornet renversé, tombant plus tard, d'autres fois réduite à une écaille ou même manquant tout-à-fait. Les fleurs, souvent extrêmement grandes, odorantes, blanches ou mêlées de teintes rougeâtres, jaunâtres ou verdâtres, sont axillaires ou terminales, solitaires ou plus rarement groupées en grappes ou en faisceaux, enveloppées chacune dans le principe par une large bractée enroulée en forme de spathe. Leur beauté en fait cultiver plusieurs dans nos parcs et nos jardins ; car beaucoup appartiennent aux régions chaudes-tempérées, notamment à l'Amérique septentrionale, où elles forment un trait caractéristique de la végétation. Elles sont plus rares dans la méridionale, à la Nouvelle-Hollande, à la Nouvelle-Zélande, au Japon ; mais abondent sous les tropiques, dans les deux continents. Plusieurs espèces sont employées dans les pays où elles naissent, à cause de leurs principes excitants et aromatiques, et le commerce en apporte chez nous diverses parties, comme l'écorce de divers *Drimys*, vulgairement connue sous le nom d'*Écorce de Winter*, et les fruits de la Badiane ou *Illicium*, qui le sont sous celui d'*Anis étoilé*.

GENRES.

Tribu I. — MAGNOLIÉES.

Carpelles disposés comme en épi sur l'axe. Feuilles non ou à peine ponctuées.

Talauma, J. (*Blumia*, Nees). — *Aromadendrum*, Blum. — *Magnolia*, L. (*Gwillimia*, Rott. — *Liriopsis*, *Yulania*, *Tulipastrum* et *Liriantho*, Spach). — *Manglietia*, Blum. — *Michelia*, L. (*Champaca*, Rheed. — *Sampaca*, Rumph.). — *Liriodendron*, L. (*Tulipifera*, Herm.).

Tribu II. — Illiciées.

Carpelles verticillés. Feuilles parsemées de points transparents.

Tasmannia, R. Br. — *Drimys*, Forst. (*Wintera*, Murr. — *Winterana*, Sol. — *Magallana*, Comm. — *Canella*, Domb. — *Boique*, Molina). — *Illicium*, L. (*Skimmi*, Kæmpf. — *Badianifera*, L. — *Cymbostemon*, Spach.)

A la suite on place encore le genre *Trochodendron*, Siebold, quoique à fleur nue et à capsule 5-8-loculaire. (Ad. J.)

MAGNOLIÉES. *Magnoliæ*. BOT. PH. — Ce nom, réservé aujourd'hui à une tribu des Magnoliacées, a été donné par quelques auteurs à la famille entière. (Ad. J.)

MAGNOLIER. *Magnolia* (du nom du botaniste français Magnol). BOT. PH. — Magnifique genre de la famille des Magnoliacées, sous-ordre des Magnoliées, de la polyandrie-polygynie dans le système sexuel de Linné. Il se compose d'arbres tous remarquables par la beauté de leur feuillage et de leurs fleurs, dont les uns habitent les parties chaudes de l'Amérique septentrionale, dont les autres croissent spontanément dans l'Asie tropicale. Leurs feuilles sont alternes, entières, accompagnées de deux stipules qui, lorsque la feuille est encore jeune, lui forment une enveloppe complète, mais qui se détachent et tombent de bonne heure. Leurs fleurs sont solitaires à l'extrémité des branches, enveloppées, dans leur jeunesse, d'une ou de deux bractées très fugaces; elles sont remarquables par leur grandeur et souvent par leur odeur suave. Elles présentent les caractères suivants : Calice à 3 sépales plus ou moins colorés; corolle formée de 2-4 verticilles, chacun à trois pétales étalés ou redressés; étamines nombreuses, hypogynes, portées sur un prolongement du réceptacle, sur lequel elles s'insèrent selon des lignes spirales. Ce même prolongement du réceptacle porte à sa partie supérieure un grand nombre de pistils également spiralés, sessiles, libres et distincts, uniloculaires, contenant chacun deux ovules superposés. A ces fleurs succède une sorte de cône formé par la réunion d'un grand nombre de capsules coriaces, s'ouvrant par leur suture dorsale, renfermant deux graines, ou une seule par suite de l'avortement de la seconde, qui, à la déhiscence, restent quelquefois suspendues à l'extrémité d'un long funicule extensible; ces graines sont revêtues d'un test dur et rouge.

La beauté du feuillage des Magnoliers et la grandeur de leurs fleurs leur donnent le premier rang parmi les végétaux d'ornement; aussi le nombre de ceux qu'on rencontre fréquemment aujourd'hui dans les jardins et les parcs est-il déjà grand et s'accroît-il tous les jours. Nous ne pouvons dès lors nous dispenser de faire connaître les plus répandues et les plus belles de ces espèces.

A. *Magnoliastrum*, DC.

Espèces toutes de l'Amérique du Nord; bouton de fleur enveloppé par une seule bractée; anthères extrorses; ovaires rapprochés.

1. Magnolier a grandes fleurs, *Magnolia grandiflora* Linn. Cette magnifique espèce, la plus répandue aujourd'hui dans nos cultures, peut être regardée comme le plus beau des végétaux connus; elle réunit en effet la majesté du port à la beauté du feuillage, à la grandeur et à l'abondance des fleurs. Dans son pays natal, elle s'élève ordinairement de 20 à 25 mètres; quelquefois même elle atteint jusqu'à 30 ou 35 mètres, avec un tronc d'un mètre de diamètre. Ce tronc est droit, uni, nu dans une grande hauteur, et se termine par une belle cime conique; il est revêtu d'une écorce lisse, grisâtre, que Michaux compare à celle du Hêtre. Ses feuilles sont persistantes, grandes, ovales-oblongues, coriaces, luisantes en dessus, souvent de couleur ferrugineuse en dessous. La ressemblance assez marquée de ses feuilles avec celles du Laurier-Amandier lui a fait donner, en Amérique, le nom de *Big Laurel* (*Grand Laurier*). Les fleurs sont d'un blanc pur, de 16 à 25 centimètres de diamètre, d'une odeur agréable, mais très forte; en Amérique, elles paraissent en mai, et continuent à se succéder jusqu'en automne; sur les individus isolés, elles se développent en très grand nombre, et rien ne pourrait alors, dit-on, dépeindre le magnifique effet que produisent ces arbres. Ces fleurs présentent 9-12 pétales étalés. Les fruits qui leur succèdent forment des cônes de 12 centimètres de long. Dans son pays natal, le Magnolier à grandes fleurs

croît dans les lieux frais et ombragés, dont le sol, de couleur brune, meuble et profond, est d'une grande fertilité. Presque toujours il y est accompagné par le Magnolier parasol. Dans nos climats, il réussit surtout dans une terre franche, profonde, substantielle et à une exposition abritée contre les vents du nord-est. Au reste, il pousse très bien en pleine terre, même sous le climat de Paris, mais surtout dans le midi de la France et dans le nord et le milieu de l'Italie; dans les parties méridionales de ce dernier pays, il souffre souvent de la chaleur. On le multiplie de graines semées immédiatement après leur maturité dans de la terre de bruyère, sur couche tiède et sous châssis; on repique ensuite le jeune plant dans des pots qu'on rentre dans l'orangerie pendant l'hiver, et, après deux ans, on plante en pleine terre.

Cette magnifique espèce, aujourd'hui fort répandue dans les jardins et les parcs, a été introduite en Europe vers le commencement du siècle dernier; un pied en fut transporté, en 1732, des bords du Mississipi à Maillardière, près de Nantes; mais il fut entièrement négligé et abandonné après avoir été soigné pendant quelques années. En Angleterre, il en existait également un pied à Exeter en 1737; mais là, comme en France, ce beau végétal attira peu l'attention. Ce ne fut guère que vers la fin du siècle dernier que l'on reconnut combien il méritait d'être multiplié et répandu; et aujourd'hui l'on en possède plusieurs variétés, dont les principales sont: *exoniensis*, *obovata*, *præcox*, *angustifolia*, *ferruginea*, etc. Parmi ces variétés, la première est recommandée pour sa floraison et pour sa croissance rapide; la seconde, pour la beauté de son feuillage; la troisième, pour la grandeur de ses fleurs, qui commencent à paraître de bonne heure, et qui se succèdent pendant longtemps; la quatrième, pour ses feuilles étroites, etc. Ces variétés se propagent par la greffe en approche sur le type, et par marcotte. Le bois du Magnolier à grandes fleurs est tendre, peu durable lorsqu'il est exposé à l'air, et ne peut dès lors être employé qu'à la confection des meubles et des objets renfermés dans l'intérieur des maisons; il est au reste très blanc, même lorsqu'il est parfaitement sec.

2. Magnolier glauque, *Magnolia glauca* Linn. Cette espèce s'avance, en Amérique, jusqu'à plus de 45° de latitude N.; elle est très commune dans les parties méridionales de l'Amérique du Nord, mais seulement dans les marais fangeux qui longent l'Océan, jusqu'à une distance assez peu considérable, et on ne la voit jamais pénétrer bien avant dans l'intérieur des terres. Elle forme un arbre dont la taille moyenne n'est que de 7 à 10 mètres, mais qui quelquefois s'élève jusqu'à 12-13 mètres; dans les parties plus septentrionales, près de New-York et de Philadelphie, elle ne dépasse guère 2 ou 3 mètres de hauteur. Son tronc est tortueux et rameux; ses branches sont divariquées; ses feuilles sont elliptiques, obtuses, lisses et d'un vert foncé en dessus, glauques en dessous, tombantes. Ses fleurs sont blanches, larges de 6-9 centimètres; elles se développent, en Amérique, au mois de mai, et dans nos climats, de juillet en septembre; elles présentent 9-12 pétales ovales, concaves, resserrées. Cette espèce a été introduite en Angleterre, dès 1688, par Banister; de là elle s'est répandue en Europe antérieurement à toutes les autres. Elle demande une terre légère et humide. Les graines qui servent à la multiplier doivent être semées aussitôt après leur maturité, parce que, comme chez ses congénères, elles rancissent très vite, et perdent ainsi la propriété germinative. En Amérique, le bois du Magnolier glauque ne peut être employé à aucun usage; mais l'écorce de sa racine est employée pour la teinture; on la regarde aussi comme sudorifique; de plus, on fait infuser ses fruits dans de l'eau-de-vie, à laquelle ils communiquent une amertume très prononcée, et l'on use de cette teinture pour prévenir et combattre les fièvres intermittentes. Cette espèce résiste à des froids, même rigoureux.

3. Magnolier parasol, *Magnolia umbrella* Lam. (*M. tripetala* Linn.). Cette espèce s'élève quelquefois à 10-12 mètres de hauteur; mais cette taille est pour elle exceptionnelle; ses feuilles sont très grandes, et atteignent, dans les jeunes individus, jusqu'à 5-6 décimètres de long sur 21-24 centimètres de large; elles sont réunies ordinairement à l'extrémité des branches de manière à y former une sorte d'ombrelle, d'où est venu le nom de la plante; elles

sont lancéolées, très étalées, glabres à l'état adulte, pubescentes en dessous à l'état jeune, tombantes ; les fleurs sont blanches, larges de 21-24 centimètres, d'une odeur peu agréable ; leurs trois sépales sont pendants. Les cônes qui succèdent à ces fleurs sont roses à leur maturité ; les graines sont d'un rouge pâle. Ce Magnolier a été introduit en Angleterre vers 1752 ; de là il s'est répandu sur le continent. Il supporte, sans en souffrir, les plus grands froids de nos contrées.

4. Magnolier acuminé, *Magnolia acuminata* Linn. Ce bel arbre porte, en Amérique, le nom vulgaire de *Cucumber Tree*, ou d'Arbre à Concombre ; sa taille égale celle du Magnolier à grandes fleurs ; son tronc s'élève droit et nu, et se termine par une cime large et régulière ; ses feuilles sont d'un tissu peu consistant, ovales, acuminées au sommet, pubescentes en dessous, longues de 18-21 centimètres sur 9-12, tombantes ; ses fleurs sont larges de 9-12 centimètres, ordinairement un peu bleuâtres, peu odorantes ; il leur succède des cônes cylindriques et étroits, un peu courbés, qui, avant leur maturité, ressemblent assez à un cornichon, ce qui a valu à l'espèce son nom vulgaire ; c'est dans cet état qu'on les fait infuser dans de l'eau-de-vie pour en obtenir une liqueur très amère, qu'on emploie contre les fièvres d'automne ; à l'état de développement complet, ils ont une couleur rouge-cerise vive. Ce beau Magnolier s'avance dans l'Amérique septentrionale jusqu'au 43e degré de latit. N. ; aussi résiste-t-il aisément au froid de nos hivers. Il est très abondant dans les parties peu élevées des Alleghanys ; mais il ne descend jamais vers les bords de la mer, et reste toujours confiné très avant dans les terres. Son bois, quoique tendre, est susceptible de recevoir un beau poli ; aussi l'emploie-t-on pour la menuiserie intérieure ; celui du cœur est d'un jaune brun ; comme il est très léger, les naturels en font de grandes pirogues.

Pour abréger cet article, nous nous bornerons à mentionner, malgré l'importance qu'il y aurait à les faire connaître, quelques autres espèces de la même section, comme le Magnolier a feuilles en cœur, *Magnolia cordata* Mich. ; dont les feuilles sont plus souvent ovales que cordiformes, et un peu glauques et pubescentes en dessous, tombantes ; dont les fleurs sont de grandeur moyenne et de couleur jaune-verdâtre ; le Magnolier auriculé, *Magnolia auriculata* Lam., dont les feuilles sont grandes, glabres, un peu glauques en dessous, auriculées à leur base, tombantes ; dont les fleurs, larges de 9-12 centimètres, sont blanches et très odorantes ; le Magnolier a grandes feuilles, *Magnolia macrophylla* Mich., remarquable par la grandeur de ses feuilles, qui ont quelquefois près d'un mètre de longueur, et par ses fleurs blanches, les plus grandes du genre, qui ont 27-30 centimètres de large ; etc.

B. *Gwillimia*, Rottler.

Espèces toutes d'Asie ; bouton de fleur enveloppé le plus souvent de deux bractées opposées ; anthères introrses ; ovaires peu serrés.

5. Magnolier Yulan, *Magnolia Yulan* Desf. (*M. conspicua* Salisb.). Cette jolie espèce, qui commence à être fort répandue en Europe, est originaire des provinces méridionales de la Chine, où elle forme, dit-on, un arbre de 12 à 15 mètres de haut. Ce chiffre ne paraît pas exagéré, puisque Loudon en cite un individu existant en Angleterre, dans le comté de Kent, qui avait déjà 10 mètres de hauteur, il y a quelques années. Le tronc de cet arbre porte un grand nombre de branches redressées ; ses feuilles sont obovales, de grandeur moyenne, acuminées, pubescentes dans leur jeunesse, tombantes ; ces feuilles se développent plus tard que les fleurs. Celles-ci sont très précoces et se montrent dès le commencement du printemps ; elles sont blanches, à 1-9 pétales, et tellement abondantes que l'arbre semble quelquefois en être couvert ; leur odeur est agréable et douce ; leur style est dressé. Le Magnolier Yulan a été introduit de Chine en Angleterre, en 1789, par Joseph Banks ; mais il y a été négligé pendant plusieurs années, et ce n'est que depuis le commencement de ce siècle qu'il a commencé de se répandre autant qu'il le mérite par la beauté de sa floraison printanière. Dans la Chine, c'est l'un des arbres d'ornement les plus répandus et les plus estimés ; on y en possède même des indivi-

dus nains que l'on cultive en pots, et qu'on réussit à forcer de manière à en avoir en fleur pendant presque toute l'année. On en conserve toujours de tels dans le palais de l'empereur, et le prix qu'on y attache est tel qu'un Yulan nain bien fleuri est l'un des dons les plus précieux qu'il soit possible de faire. Dans ce même pays, cette espèce est de plus regardée comme médicinale; on emploie ses graines, réduites en poudre, comme stomachiques, et aussi contre les rhumes et les inflammations de poitrine.

Enfin, dans cette même section, se trouvent encore deux espèces assez fréquemment cultivées : le MAGNOLIER OBOVÉ ou BICOLORE, *Magnolia obovata* Thunb. (*M. discolor* Vent., *M. purpurea* Hortul.), originaire de la Chine, à feuilles tombantes, obovées, aiguës, marquées de veines réticulées, dont les fleurs sont grandes, d'un blanc pur en dedans, purpurines en dehors, de forme campanulée. M. Soulange a réussi à croiser cette espèce avec la précédente. Le MAGNOLIER BRUN, *Magnolia fuscata*, Andr., également originaire de la Chine, dont les feuilles sont persistantes, ovales oblongues, glabres dans leur vieillesse, et revêtues dans leur jeunesse, ainsi que les jeunes rameaux, d'un duvet épais de couleur brune; dont les fleurs sont petites, d'un blanc soufré, bordées d'une ligne de rouge sombre. (P. D.)

***MAGONIA**. BOT. PH. — Flor. flum., syn. de *Triplaris*, Linn. — Genre de la famille des Sapindacées ? établi par St.-Hilaire (*Mem. mus.*, XII, 336, t. 12 et 13). Arbres du Brésil.

MAGOT. MAM. — Espèce du genre Macaque. *Voy.* ce mot.

***MAGYDARIS**. BOT. PH. — Genre de la famille des Ombellifères-Smyrnées, établi par Koch (*Msc.*). Herbes des régions occidentales de la Méditerranée. *Voy.* OMBELLIFÈRES.

MAHERNIA. BOT. PH. — Genre de la famille des Byttnériacées-Hermanniées, établi par Linné (*Mant.*, 59). Herbes ou sous-arbrisseaux du Cap. *Voy.* MALVACÉES.

***MAHOMETA**, DC. BOT. PH. Syn. de *Monarrhenus*, Cass.

MAHONIA, Nutt. BOT. PH. — *Voy.* BERBERIS.

MAHUREA. BOT. PH. — Genre de la famille des Ternstrœmiacées-Laplacées, établi par Aublet (*Guian.*, I, 558, t. 122). Arbres de la Guiane. *Voy.* TERNSTRŒMIACÉES.

MAIA. *Maia*, (nom mythologique). CRUST. — Ce genre, qui appartient à l'ordre des Décapodes, à la famille des Oxyrhynques et à la tribu des Maiens, a été établi par Lamarck aux dépens des *Cancer* de Herbst et des *Inachus* de Fabricius. Cette coupe générique cependant n'a été conservée qu'en restreignant singulièrement les limites; il ne renferme plus aujourd'hui qu'un très petit nombre d'espèces qui viennent se grouper autour du *Maïa squinado* de nos côtes. Les caractères principaux de cette coupe générique sont d'avoir la tige mobile des antennes externes insérée dans le canthus interne de l'orbite, et à découvert. Les pinces sont pointues.

Les espèces qui composent ce genre paraissent propres aux mers d'Europe et représentent des Décapodes, les plus grands que nous ayons sur nos côtes. Le MAÏA SQUINADE, *Maïa squinado* Herbst, peut être considéré comme le type de ce genre; le corps de cette espèce est couvert de poils crochus et sa longueur égale ordinairement 10 à 12 centimètres; elle est commune dans la Manche, dans l'Océan et dans la Méditerranée, et elle se trouve jusque sur les côtes des possessions françaises dans le nord de l'Afrique. On prend ce Crustacé dans les filets traînants, et les pêcheurs le mangent, mais sa chair est peu estimée. Les anciens le regardaient comme doué de raison et le représentaient suspendu au cou de Diane d'Éphèse, comme un emblème de la sagesse. On le voit aussi figurer sur quelques unes de leurs médailles.

Une autre espèce, aussi commune que la précédente, mais qui est plus petite, est le MAÏA VERRUQUEUX, *Maïa verrucosa* (Edw. *Hist. nat. des Crust.*, tom. I, p. 328, n. 2, pl. 3, fig. 1 à 14). Ce Crustacé est très commun dans la Méditerranée, et je l'ai rencontré aussi assez abondamment sur les côtes est et ouest de nos possessions dans le nord de l'Afrique. (H. L.)

***MAIACÉS**. *Maiacea*. CRUST. — Sous ce nom, est désigné dans la *Faune japonaise*, par M. Dehaan, une famille de Crustacés, qui correspond en grande partie à celle des Maïens de M. Milne-Edwards. *Voy.* MAÏENS. (H. L.)

MAIDES. *Maidæ.* CRUST. — Syn. de Maïens. *Voy.* ce mot. (H. L.)

***MAIENS.** *Maiæ.* CRUST. — M. Milne-Edwards, dans son *Histoire naturelle des Crustacés*, désigne sous ce nom une tribu qui appartient à l'ordre des Décapodes brachyures et à la famille des Oxyrhynques. Cette tribu se compose de Crustacés dont la carapace, presque toujours très épineuse, est, à quelques exceptions près, beaucoup plus longue que large, et plus ou moins triangulaire. Le rostre est en général formé de deux cornes allongées. Le premier article des antennes internes est peu développé; celui des antennes externes, au contraire, est extrêmement grand, et soudé avec les parties voisines de manière à se confondre presque avec elles; son bord externe constitue toujours une portion considérable de la paroi inférieure de l'orbite, et son extrémité antérieure s'unit au front au-devant du niveau du canthus interne des yeux. Quant à la tige mobile de ces antennes, elle est toujours assez longue. En général, l'épistome est notablement plus large que long, tandis que le cadre buccal est plus long que large. Le troisième article des pattes-mâchoires externes est aussi large que long, plus ou moins dilaté du côté externe, et tronqué ou échancré à son angle antérieur interne, par lequel il s'articule avec le quatrième article, qui est très petit. Les pattes antérieures de la femelle ne sont en général guère plus grosses ni plus longues que les suivantes; quelquefois elles sont plus courtes; il en est à peu près de même chez les mâles; mais, en général, chez ces derniers, elles sont plus longues et beaucoup plus grosses que celles de la seconde paire. Les pattes suivantes sont, en général, de longueur médiocre. L'abdomen se compose ordinairement de sept articles distincts dans l'un et l'autre sexe, mais quelquefois ce nombre varie dans les différentes espèces d'un même genre.

Cette tribu renferme une vingtaine de coupes génériques désignées sous les noms de : *Libinia*, *Herbstia*, *Naxia*, *Chorina*, *Pisa*, *Lissa*, *Hyades*, *Paranithrax*, *Mithrax*, *Maia*, *Micippe*, *Criocarcinus Paramicippa*, *Stenocinops*, *Pericera*, *Menœthia*, *Halimus*, *Acanthonyx*, *Epialtus* et *Leucippa*. (H. L.)

MAIGRE. POISS. — On désigne sous ce nom les Sciènes proprement dites. *Voy.* SCIÈNE.

MAILLOT. *Pupa.* MOLL. — Genre établi par Draparnaud aux dépens des Bulimes de Bruguière, qui, eux-mêmes, faisaient partie des genres *Helix* et *Turbo* de O.-F. Müller, de Linné, et des autres zoologistes du XVIIIe siècle. Lamarck adopta ce genre, et le rangea dans sa famille des Colimacées; M. de Blainville l'adopta également, ainsi que M. Deshayes; mais ce dernier naturaliste reconnut ensuite la nécessité de le réunir avec un autre genre de Draparnaud, également adopté par Lamarck, avec le genre Clausilie. Ces deux genres, en effet, ne diffèrent que par des caractères d'une trop faible importance, et tendent à se fondre l'un dans l'autre sans qu'une limite précise puisse être indiquée.

L'animal des Maillots paraît avoir une organisation semblable à celui des Hélices; mais les tentacules inférieurs ou antérieurs sont proportionnellement plus courts, et ils sont même peu distincts dans certaines petites espèces. La masse viscérale occupant la spire est en même temps beaucoup plus considérable; de sorte que la spire a dû conséquemment devenir plus longue et plus développée. De là résulte la forme allongée, cylindroïde, en général, de la coquille, avec des modifications d'âge ou d'espèce qui lui donnent la forme d'un maillot, ou d'un petit baril, ou d'un fuseau, ou d'un grain d'Orge ou d'Avoine. En effet, dans la coquille adulte, le dernier tour est ordinairement plus étroit que la partie moyenne plus renflée, et cela seul suffirait déjà pour empêcher que de jeunes individus pussent être rapportés à l'espèce dont ils proviennent. Mais une autre différence non moins sensible provient du développement du bord de la coquille adulte; ce bord, primitivement très mince et tranchant, devient enfin plus épais, élargi et réfléchi, ou replié en dehors; en même temps, des plis ou saillies dentiformes plus ou moins prononcées, plus ou moins nombreuses, se forment à l'intérieur de cette ouverture chez plusieurs espèces; chez quelques autres aussi dont on avait fait le type du genre Clausilie, une sécrétion calcaire analogue se fait le long de la columelle, mais le produit de cette sécré-

tion n'y est pas soudé comme les plis ou dents que nous avons mentionnés : il en résulte donc une petite pièce mobile qui vient obstruer ou boucher en partie l'endroit le plus rétréci de l'avant-dernier tour quand l'animal se retire complétement dans sa coquille. Les mêmes espèces dont on formait d'abord le genre Clausilie ont le bord continu et libre dans tout son pourtour, tandis que le bord de la coquille des Maillots proprement dits est disjoint et interrompu par une lame columellaire. Mais, comme nous l'avons déjà dit, à mesure que le nombre des espèces connues est devenu plus considérable, le passage d'un genre à l'autre a dû se faire par des nuances moins prononcées quant à ce caractère tiré de la forme extérieure. La coquille est quelquefois presque lisse, mais le plus souvent elle présente des stries longitudinales, c'est-à-dire dans le sens de l'axe ou un peu inclinées. Ces stries sont plus ou moins prononcées, et sont même, pour certaines espèces, remplacées par des côtes longitudinales.

Le nombre des espèces connues est aujourd'hui tellement considérable, qu'on sera forcé de subdiviser le genre Maillot en plusieurs sections, dont l'une, en partie au moins, doit correspondre à l'ancien genre Clausilie ; d'autres sections seront basées sur la présence des dents de l'ouverture de la coquille.

Plusieurs espèces des Antilles et des Indes sont longues de 27 à 38 millimètres, très épaisses, avec des côtes longitudinales ou un peu obliques très saillantes ; tels sont : le MAILLOT MOMIE (*Pupa mumia*), le MAILLOT GRISATRE (*Pupa uva*), le MAILLOT BOMBÉ (*Pupa sulcata*), etc. Les espèces indigènes sont beaucoup plus petites, et proportionnellement plus minces ; parmi les espèces à bouche dentée, on peut citer les MAILLOTS CENDRÉ et A TROIS DENTS, longs de 10 à 11 millimètres, et le MAILLOT AVOINE, long de 6 à 7 millimètres ; parmi les espèces sans dents, sont le MAILLOT OMBILIQUÉ et le MAILLOT MOUSSERON (*Pupa muscorum*), longs de 2 millimètres. Une autre espèce, *Pupa fragilis*, est remarquable par la ténuité de la coquille et par la direction inverse de la spire, qui est plus effilée et tournée à gauche ; sa longueur est de 9 millimètres.

Les espèces de l'ancien genre Clausilie sont aussi ordinairement inverses ; leur dernier tour est rétréci et souvent anguleux, comme s'il était tordu ; l'espèce la plus commune dans la France centrale est la CLAUSILIE RUGUEUSE, que Geoffroy nommait la *Nonpareille*, et qu'on trouve dans les fentes des vieux arbres : elle est longue de 10 millimètres environ. (DUJ.)

MAIMON. MAM. — Espèce du genre Macaque. *Voy.* ce mot. (E. D.)

MAIN. — *Voy.* MEMBRES.

MAINA, Hodgson. OIS. — Syn. de *Gracula*, Lin. *Voy.* MAINATE. (Z. G.)

MAINATE. *Gracula*. OIS. — Genre de la famille des Sturnidées, de l'ordre des Passereaux, caractérisé par un bec fort, comprimé, élevé, un peu arqué ; des narines rondes, en partie recouvertes de plumes soyeuses, et percées près du front ; deux larges lambeaux charnus qui partent de l'occiput et se dirigent sur les côtés de la tête ; des joues nues et des tarses de médiocre longueur, robustes.

Le genre *Gracula* ne pouvait rester tel que l'auteur du *Systemâ naturæ* et Latham l'avaient fait. Il était difficile, en effet, que des Merles, des Quiscales, des Coracines, des Picucules, etc., pussent demeurer réunis sous la même caractéristique. Il fallait donc rendre chaque espèce à son genre, et de plus créer des coupes pour celles des espèces qu'on ne pouvait rapporter à aucune des divisions connues. C'est ce qu'ont fait les divers naturalistes qui, après Linné et Latham, se sont occupés de classification des oiseaux. Aujourd'hui, les *Graculæ* des méthodistes anciens sont dispersés dans quinze genres différents. A celui que forment les Mainates, les auteurs ont, en général, conservé le nom imposé par Linné : cependant Brisson lui a substitué celui de *Mainatus* ; G. Cuvier lui a donné celui d'*Eulabes*, et Hodgson celui de *Maina*.

Les Mainates, au rapport des voyageurs, sont des oiseaux qui se font distinguer et même rechercher par les habitants des pays d'où ils sont originaires, à cause de la douceur de leur caractère, de la facilité avec laquelle ils acceptent l'esclavage, de l'aptitude qu'ils montrent à retenir les airs, les mots et les phrases qu'on veut leur apprendre, et de la complaisance qu'ils semblent mettre à les répéter au moindre désir du maître. Il

paraît même qu'ils poussent le talent de l'imitation à un degré supérieur à celui que l'on observe chez les Perroquets. Ainsi les Mainates, dit-on, *sont* de tous les oiseaux ceux qui reproduisent le mieux le langage de l'homme.

Dans les îles de Java et de Sumatra, où les Mainates sont communs, on voit ces oiseaux réunis en troupes se répandre dans les plaines, visiter tour à tour les jardins et les forêts pour y chercher leur nourriture. Leur régime est à la fois animal et végétal; car il consiste en vers, en insectes, en graines, en fruits, et surtout en bananes. Le chant qu'ils font entendre en liberté est fort agréable. Les mâles, chez ces espèces, témoignent à leur femelle un grand attachement, et participent comme elle à l'œuvre de la nidification. Leur nid, assez grossièrement fait, tapissé à l'intérieur d'un duvet très abondant, est placé ordinairement près du sol, entre les tiges accumulées d'une souche épaisse. Leur ponte est de trois ou quatre œufs grisâtres, tachetés de vert-olive. Le vol des Mainates est assez rapide, quoique peu soutenu; il a beaucoup d'analogie avec celui du Merle.

Le genre Mainate, en y comprenant, comme Wagler l'a fait, l'oiseau que M. Lesson a introduit dans son genre Mino, ne renferme de bien déterminées que les espèces suivantes :

1. Le MAINATE RELIGIEUX, *Gr. religiosa* Vieill. (*Gal. des Ois.*, pl. 93, et Buff., *pl. enl.* 268). Plumage d'un noir bleuâtre, avec une tache blanche sur l'aile; le bec élevé et très comprimé vers son extrémité. — Habite l'île de Sumatra.

Les Javanais se procurent, par la navigation, des Mainates religieux, qu'ils estiment à un haut prix, et dont ils se défont difficilement. Le nom distinctif que lui ont donné les Européens provient, non pas de ce que cet oiseau serait pour les Javanais l'objet de quelque culte, mais bien parce qu'une femme musulmane se refusa par scrupule religieux, dit Bontius, à laisser peindre un individu de cette espèce qu'elle nourrissait en captivité.

2. Le MAINATE DE JAVA, *Gr. Javana* Less. Même plumage que le précédent, mais de taille plus petite, et en différant encore par un bec moins haut et moins comprimé. — Habite l'île de Java.

3. Le MAINATE DUMONT, *G. Dumontii* Wagl., *Mino Dumontii* Less. (*Zool. de la Coquille*, pl. 26). Plumage vert. — Habite la Nouvelle-Guinée.

Cette espèce fait partie du genre Mino de M. Lesson; G. Cuvier la place dans son g. *Gymnops* (Goulin). (Z. G.)

***MAINATES**. OIS. — M. Lesson, dans son *Traité d'ornithologie*, a établi sous ce nom une famille qui correspond à celle des Caronculés (*Caruncolati*) de Vieillot, et dans laquelle il place les genres Mainate, Mino et Créadion. (Z. G.)

***MAINEA**, Flor. flumin. BOT. PH. — Syn. de *Trigonia*, Aubl.

MAINOTTE. BOT. CR. — Nom que l'on donne, dans quelques contrées de la France, aux Clavaires en raison des divisions qu'elles présentent et qui rappellent grossièrement les doigts de la main. (LEV.)

MAIRANIA, Neck. BOT. PH. — Synon. d'*Arctostaphylos*, Adans.

MAIRERIA, Scop. BOT. PH. — Syn. de *Mourouceoa*, Aubl.

***MAIRIA**. BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Astéroïdées, établi par De Candolle (*Prodr.*, V, 217). Herbes ou sous-arbrisseaux du cap de Bonne-Espérance. Ce genre renferme 7 espèces réparties en deux sections nommées *Pteropappus*, Less., et *Zyrphelis*, Cass. *Voy.* COMPOSÉES.

MAÏS. *Zea* (ζάω, je vis). BOT. PH. — Genre de plantes monocotylédones de la famille des Graminées, de la monœcie triandrie dans le système sexuel de Linné. Il se compose de plantes annuelles, à tige droite, pleine intérieurement et épaisse, simple; à feuilles planes, larges et grandes, munies d'une ligule courte. Leurs fleurs sont monoïques : les mâles forment une grappe rameuse, terminale; les femelles sont sessiles, réunies en un épi simple, dans lequel les épillets sont rangés en séries nombreuses, rapprochées par paires; cet épi est muni d'une enveloppe serrée, formée par des gaînes de feuilles dont le limbe a avorté; il est surmonté d'une sorte de houppe soyeuse, formée par les stigmates très longs et saillants. Les fleurs mâles sont réunies en épillets géminés, pédiculés (excepté chez le *Zea hirta* Bonaf.), biflores; chaque fleur présente deux glumes presque égales entre elles, herbacées, mutiques; deux glumelles un

peu plus courtes, mutiques, transparentes, dont la supérieure est à deux nervures, l'inférieure à trois; deux glumellules collatérales, en coin, tronquées obliquement, charnues, glabres; trois étamines. Les fleurs femelles sont également réunies, dans chaque épillet, par deux, dont l'inférieure est stérile et à deux glumelles, tandis que la supérieure en possède deux ou trois; cet épillet présente deux glumes un peu charnues, très larges, ciliées, dont l'inférieure est échancrée et presque bilobée; des glumelles également un peu charnues, concaves, mutiques, glabres; pas de glumellules ni d'étamines; un ovaire oblique, sessile, convexe du côté extérieur, presque plan du côté intérieur, glabre. Le fruit qui succède à ces dernières fleurs est un caryopse presque réniforme, entouré à sa base par les glumes et les glumelles persistantes, renfermant un embryon épais, presque aussi long que l'albumen.

Le nom vulgaire de *Maïs* avait été conservé par Tournefort pour désigner ce genre; mais plus tard Linné substitua à ce nom générique celui de *Zea*, qui a été généralement adopté, et que nous n'employons ici nous-même que pour nous conformer à un usage général, assez peu motivé, il est vrai. Pour la plupart des botanistes, ce groupe ne renferme qu'une seule espèce, qui mérite certainement d'être regardée comme l'une des plus importantes du règne végétal. Cette espèce est le Maïs cultivé, *Zea maïs* Lin. (*Maïs Zea* Gærtn.), plus connue sous les noms vulgaires et plus ou moins impropres de *Blé de Turquie*, *Blé d'Inde*, *Blé d'Espagne*, et même sous ceux de *Millet* et de *gros Millet*, dans les départements formés par le Languedoc et la Guyenne. Les caractères qui viennent d'être exposés plus haut distinguent suffisamment cette belle et utile graminée, pour que nous soyons dispensé d'en tracer ici une description détaillée. Nous ajouterons seulement que ses feuilles sont très entières. Sa haute importance comme céréale l'a rendue l'objet de plusieurs ouvrages et traités spéciaux, dont le plus récent et le plus remarquable en même temps est celui de M. Bonafous (*Histoire naturelle, agricole et économique du Maïs*, par Mathieu Bonafous, in-fol. de 182 pag. et 19 planch. color., Paris, 1836), auquel nous empruntons quelques uns des détails qui suivent.

On a beaucoup écrit relativement à la patrie du Maïs. Des faits nombreux, des autorités imposantes, ont fait admettre par la plupart des botanistes que nous en sommes redevables à l'Amérique: c'est même là l'opinion généralement régnante. Ainsi non seulement les botanistes descripteurs indiquent, presque sans exception, le Nouveau-Monde comme la patrie de cette précieuse céréale; mais encore nous lisons, dans le rapport de Meyen sur les travaux botaniques de 1834, cette phrase qui semblerait décisive: « Il n'y a aujourd'hui rien de plus » certain en géographie botanique que ce » fait que le Maïs est originaire du Nouveau-» Monde » (*voy.* la traduction de ce rapport dans les *Ann. des sc. nat.*, 2e sér., vol. IV, pag. 242). Cependant, et malgré toutes ces autorités, la question n'est peut-être pas définitivement résolue. Ce qui le prouve clairement, c'est que M. Bonafous, après avoir positivement admis l'origine américaine du Maïs, et son acclimatation en Europe depuis le XVIe siècle (*voy. Note sur une nouvelle espèce de Maïs*, *Ann. des sc. nat.*, 1re sér., vol. XVII, pag. 156), a été conduit, par des recherches nouvelles et plus approfondies, à une conclusion entièrement différente. Ainsi, dans le premier chapitre de son grand ouvrage monographique, après une longue et savante discussion sur ce sujet, il s'exprime dans des termes que nous croyons devoir rapporter textuellement: « S'il est » certain, comme les historiens l'attestent, » que le Maïs était cultivé en Amérique » lorsque les Européens y arrivèrent à la » fin du XVe siècle, il paraît également vrai » que cette céréale était en pleine culture » dans l'Inde à une époque antérieure. Le » *Traité d'histoire naturelle* de Li-tchi-tchin, » écrit vers le milieu du XVIe siècle, fixe » l'existence du Maïs chez les Chinois à une » époque si rapprochée de celle de la décou-» verte de l'Amérique, que l'on ne doit pas » rapporter à cet événement l'introduction » de cette plante en Asie. Enfin le Maïs » trouvé à Thèbes dans le cercueil d'une » momie (par M. Rifaud, en 1819) après 30 » ou 40 siècles, serait une relique précieuse, » mais unique, qui prouverait qu'il existe » en Afrique dès les temps les plus reculés.

» Ces différents points admis, c'en est assez » pour conclure que le Maïs était connu » dans l'ancien monde avant la découverte » du nouveau ; qu'il n'est pas improbable » que les Arabes ou les croisés l'aient intro- » duit les premiers en Europe, et que, plus » tard, la découverte de l'Amérique ait » donné lieu à une nouvelle introduction » et à une culture plus étendue de cette cé- » réale, renfermée jusqu'alors dans d'étroi- » tes limites. »

Quoi qu'il en soit de cette question d'origine si difficile à résoudre, le Maïs se trouve aujourd'hui à l'état cultivé sur une grande partie de la surface du globe ; il y est même plus répandu que le Blé lui-même. Il occupe de vastes étendues de terrain dans la zone torride et dans la zone tempérée chaude. Vers sa limite septentrionale, sa culture marche d'abord concurremment avec celle du Blé ; plus au sud, elle se mêle à celle du Riz, ou bien elle reste seule. Elle atteint son plus grand développement en Amérique, où celle du Riz est proportionnellement moins répandue, tandis que l'inverse a lieu pour l'une et l'autre dans l'ancien continent. Dans les contrées intertropicales, le Maïs s'étend des bords de l'Océan jusqu'à une hauteur de 2,400 mètres ; mais il domine surtout sur les montagnes entre 1,000 et 2,000 mètres de hauteur, et c'est là qu'il acquiert des dimensions souvent doubles ou même triples de celles sous lesquelles il se présente dans nos climats. En Amérique on peut lui assigner pour limites extrêmes 42° de latitude S. et 45° de latitude N. En Europe, et plus particulièrement en France, Arthur Young avait cru reconnaître que sa circonscription était bornée au nord par une ligne oblique qui, partant de l'embouchure de la Gironde, passerait à travers le Berri, le Nivernais, la Champagne, la Lorraine, et viendrait aboutir au Rhin, près de Landau, c'est-à-dire qui, prenant pour point de départ 45° de latitude à l'ouest, arriverait à la hauteur de 49° à l'est. C'est cette ligne qui a été tracée sur la carte botanique de la France qui accompagne la *Flore française* de De Candolle ; mais la détermination de cette limite septentrionale est inexacte sur plusieurs points, la culture du Maïs s'élevant, dans plusieurs de nos départements, notablement au-delà de ses bornes supposées. Au reste, on trouve le Maïs cultivé dans des parties avancées vers le nord sans qu'on puisse faire entrer cette donnée en ligne de compte, la plante n'étant plus alors considérée et employée que comme fourrage, parce qu'elle ne mûrit plus son grain.

Comme céréale, le Maïs présente des avantages inappréciables à cause de l'abondance de ses produits et de leurs divers usages pour la nourriture de l'homme et des animaux : aussi est-il surtout une ressource précieuse pour le peuple des campagnes qui, en divers lieux, en fait la partie fondamentale de sa nourriture. Son produit peut s'élever jusqu'à 40 hectolitres de grains par hectare. En même temps ses extrémités fleuries, coupées après la fécondation, même ses feuilles, constituent un fourrage utile pour les bestiaux ; de plus, les larges enveloppes de son épi, détachées à la maturité du fruit, sont employées fréquemment pour les lits, dans lesquels elles remplacent avec beaucoup d'avantage la paille de seigle ; on en obtient même un papier à écrire de bonne qualité, mais qui, pour la blancheur, n'égale jamais celui de chiffons. Ses épis encore jeunes et tendres se confisent au vinaigre comme les cornichons. Les rafles qui restent après qu'on a enlevé le grain servent comme combustible, et sont très utiles sous ce rapport dans les pays où le bois est rare et cher. Enfin, un autre avantage qui peut acquérir une haute importance, est celui de fournir du sucre en assez forte proportion pour que l'exploitation en soit fructueuse. Depuis longtemps déjà, on avait reconnu que le parenchyme qui remplit le chaume du Maïs renferme une certaine proportion de matière sucrée, et quelques observateurs en avaient même extrait du sucre parfaitement analogue, pour la nature et pour la beauté, à celui fourni par la Canne à sucre ; mais dans ces dernières années, M. Pallas a reconnu que ce sucre, dont la quantité est peu considérable, lorsqu'on laisse la plante passer par toutes les phases de la végétation, s'accumule dans son tissu en quantité beaucoup plus forte lorsqu'on enlève les inflorescences sans leur laisser le temps de se développer ; à l'aide de cette castration, le Maïs peut, selon lui, remplacer sans désavantage la Canne à sucre. Dans une communication faite récemment par lui

à l'Académie des sciences, M. Pallas assure que les avantages de cette nouvelle exploitation ont été reconnus tellement évidents qu'elle a fait abandonner la Canne à sucre dans les environs de la Nouvelle-Orléans. Ce rapide exposé suffit pour faire comprendre toute l'importance que présente la culture du Maïs, et pour rendre raison du haut prix, et en quelque sorte de la vénération que les Incas accordaient à cette plante.

Le grain du Maïs est employé en nature pour la nourriture de nos animaux domestiques ; il sert particulièrement à nourrir et engraisser la volaille ; on en cultive assez fréquemment pour ce dernier usage une variété nommée vulgairement *Maïs à poulet*, dont le grain est très petit. Une observation populaire, que nous rappellerons, est que la couleur blanche ou jaune de son grain se communique dans ce cas à la graisse de l'oiseau qui en a été nourri. Ce grain fournit une farine abondante, de couleur plus ou moins jaune, suivant la variété, que l'on mange, soit sous forme de bouillie très épaisse, soit sous celle de pain. Pour ce dernier usage, on la mêle ordinairement d'un quart ou de moitié de farine de Froment. Cette farine a même un usage médical ; on en fait des cataplasmes émollients qui paraissent être préférables à ceux de farine de Lin, parce qu'ils sèchent plus lentement et ne rancissent pas. On se rappelle que les observations récentes de quelques médecins tendent à faire regarder l'alimentation exclusive par le Maïs comme la source de la pellagre, maladie qui règne à peu près constamment en certains lieux, particulièrement en Lombardie. L'examen chimique de la farine de Maïs a été fait par Lespez et Mercadien, qui y ont reconnu la composition suivante :

Fécule.	75,35
Matière sucrée et animalisée.	4,50
Mucilage.	2,50
Albumine.	0,56
Son.	3,25
Eau	12,00
Perte.	1,90
	100.

Le Maïs est rustique de sa nature ; cependant il est plus sensible au froid que le Blé ; aussi s'avance-t-il moins vers le nord. On peut cependant dépasser pour la culture les limites que semblerait devoir lui assigner la température moyenne de l'année, *en recourant à certaines de ses* variétés dont la végétation est très rapide, particulièrement à celle qu'on connaît sous le nom de *Maïs quarantain*. On peut alors le semer plus tard, et profiter ainsi des deux mois les plus chauds de l'année. Il réussit dans presque toutes les terres, pourvu qu'elles aient été soigneusement préparées et engraissées ; néanmoins il préfère les bons terrains. Il aime assez l'humidité, et il résiste même à la submersion plus que nos autres céréales. On le sème, soit en avril ou en mai, lorsqu'il doit donner la récolte principale, soit plus tard, avec des variétés hâtives, lorsqu'il succède à une autre récolte ; le semis se fait généralement en lignes diversement espacées, suivant les usages locaux ; et on éclaircit le plant de manière à laisser les pieds séparés d'environ 50 ou 60 centimètres. On bine deux ou trois fois, en rechaussant chaque fois, et en buttant tout-à-fait en dernier lieu. Lorsque la fécondation a eu lieu, ce qu'indique le dessèchement des stigmates, on coupe l'inflorescence mâle avec l'extrémité de la tige, au-dessus des épis femelles. On cueille les épis lorsque leur enveloppe desséchée indique que leur maturité est arrivée ; après quoi on les fait sécher, soit en les étalant par couches peu épaisses, soit en les réunissant en paquets qu'on suspend dans un lieu bien aéré. On détache ensuite les grains à la main, ou mieux à l'aide d'une plate-forme verticale hérissée de petites saillies.

Le Maïs a donné par la culture un grand nombre de variétés qui se distinguent, soit par la rapidité de leur végétation, comme le *Maïs quarantain*, soit par l'époque à laquelle ils mûrissent, comme le *Maïs d'été* ou d'*août* et celui d'*automne*, soit par la petitesse de leur grain, comme le *Maïs à poulet*, soit enfin, et surtout, par la couleur de leur grain, qui est le plus souvent d'un jaune doré, fréquemment aussi blanc, plus rarement rouge, brun ou même panaché. De là de nombreuses dénominations qu'il nous est impossible d'exposer ici.

Nous avons dit plus haut que la plupart des botanistes n'admettent qu'une seule espèce de Maïs, cependant Molina en ayait

déjà proposé une seconde, à laquelle il avait donné le nom de MAÏS CURAGUA ou CURAHUA, *Zea curagua* Molina, qu'il avait observée dans le Chili. Cette espèce était indiquée par les botanistes avec doute; mais M. Bonafous en ayant obtenu des graïns, et ayant pu dès lors la cultiver, a cru devoir l'admettre comme différente de celle du *Zea Maïs* Lin., de laquelle elle se distingue par ses feuilles constamment dentelées à leur bord. Il l'a figurée dans son grand ouvrage déjà cité (pl. 3).

D'un autre côté, M. Aug. de Saint-Hilaire a fait connaître, par une note publiée dans les *Ann. des sc. nat.* (1re sér., t. XVI, pag. 113), une plante du Paraguay, qu'il a regardée comme une simple variété du *Zea Maïs* Lin., et qui se distingue parce que « ses grains sont revêtus d'enveloppes comme ceux des autres Graminées. » Il pensait que la culture avait pour effet de faire perdre en peu de temps à ces grains leur enveloppe. Il avait nommé cette plante : *Zea Maïs*, var. *tunicata*. M. Bonafous, l'ayant cultivée, a reconnu que les enveloppes de ces grains se conservent malgré la culture; pour ce motif, il l'a regardée comme constituant une espèce distincte à laquelle il a donné le nom de *Zea cryptosperma* Bonaf., et que caractérisent essentiellement les glumes revêtant entièrement le grain (*Id.*, *loc. cit.*, pl. 5 *bis*).

Déjà, depuis plusieurs années, ce dernier botaniste avait proposé comme nouvelle espèce un Maïs de la Californie, dont les feuilles et les glumes sont hérissées, dont les épillets sont pour la plupart sessiles dans l'épi mâle, et non pédiculés comme dans ses congénères. Dans son grand ouvrage, il a conservé et figuré cette même espèce à laquelle il a donné le nom de *Zea hirta* Bonaf. (*loc. cit.*, pl. 4).

Enfin, dans ce dernier ouvrage, M. Bonafous a proposé également, comme espèce distincte et séparée, un Maïs qu'on cultive en Amérique sur les rives du Missouri, et que caractérisent des grains aplatis, et surtout la coloration rouge, constante, des glumes et des glumelles de l'épi femelle. Il lui a donné le nom de *Zea erythrolepis* Bonaf., et il l'a figurée comme les précédentes (*Id.*, *loc. cit.*, pl. 5).

On voit par ce qui précède que si, comme l'a reconnu M. Bonafous, les caractères que nous avons indiqués résistent à l'épreuve de la culture, le genre *Zea* renfermerait aujourd'hui 5 espèces distinctes et séparées. Dans le cas contraire, les quatre dernières plantes dont nous venons de parler rentreraient dans le *Zea Maïs* Lin., comme des variétés extrêmement remarquables. (P. D.)

MAITEN, Feuil. BOT. PH. — Synon. de *Maytenus*, Juss.

MAITES, Luc. CRUST. Syn. de Maïens, Milne-Edwards. (H. L.)

MAJA, Linn. CRUST. — Syn. de *Maia*.

MAJAT, MOLL. Adanson (*Voyage au Sénégal*) nomme ainsi une espèce très-commune de Porcelaine, *Cypræa stercoraria* Lamk.

MAJETA, BOT. PH. — Genre de la famille des Mélastomacées-Miconiées, établi par Aublet (*Guian.*, I, 413, t. 176). Arbrisseaux de l'Amérique tropicale. *Voy.* MÉLASTOMACÉES.

MAJORANA, BOT. PH. — *Voy.* MARJOLAINE.

MAKAIRA, POISS. — Genre de l'ordre des Acanthoptérygiens, famille des Scombéroïdes, établi par Lacépède et adopté par Cuvier (*Règne animal*, t. II, p. 202). Les *Makaira* diffèrent des Espadons proprement dits par la pointe en forme de stylet qui termine leur museau, par les deux petites crêtes saillantes qui garnissent la base de la caudale, et par l'absence des ventrales.

On ne connaît qu'une seule espèce de ce genre; elle a été prise à l'Ile de Ré, et nommée MAKAIRA NOIRATRE, Lacép. (*Xiphias makaira* Sh.).

MAKI, *Lemur*, MAM. — Le genre Maki, *Lemur* de Linné, *Prosimia* de Brisson, a été beaucoup restreint par les naturalistes modernes, et pris dans son ensemble, il est devenu la famille des Primates désignée sous la dénomination de Lémuriens.

Les Makis proprement dits ont encore quelques uns des caractères des Singes, mais ils en diffèrent principalement sous le rapport de leur système dentaire. Les Makis ont 36 dents, savoir : 4 incisives supérieures et 6 inférieures, 4 canines, 6 molaires supérieures de chaque côté, et seulement 5 inférieures : les deux incisives intermédiaires supérieures sont très écartées entre elles, plus petites que les latérales, et terminées par une

ligne droite transversale ; les latérales sont coupées obliquement d'arrière en avant, et placées presque l'une devant l'autre; les 4 incisives intermédiaires inférieures sont très minces, très longues, couchées en avant, et rapprochées de manière à figurer les dents d'un peigne; les latérales sont plus grandes, coupées obliquement du côté de la canine, et couchées en avant comme les autres. Les canines supérieures sont minces, larges, arquées, tranchantes en avant et en arrière, aplaties à la face externe et renfermées à la face interne par une saillie qui les rend triangulaires ; les inférieures se croisent en arrière avec les supérieures, elles sont triangulaires et semblables à de fausses molaires. Trois fausses molaires suivent la canine supérieure après un intervalle vide; elles présentent une pointe assez aiguë, triangulaire et un large talon ; 3 vraies molaires viennent après, la première est la plus grande, et la troisième beaucoup plus petite; à la mâchoire inférieure il n'y a que 2 fausses molaires et 3 vraies, et toutes ont à peu près la même forme que les supérieures. Les formes générales des Makis sont svelles; leur tête est longue, triangulaire, à museau effilé, et elle a été souvent comparée à celle des Renards. Le pelage est en général laineux, très touffu et abondant. Les oreilles sont courtes et velues; les narines terminales et sinueuses. Les yeux sont placés, non pas antérieurement, comme chez l'Homme, ni latéralement, comme chez les Singes, mais dans une position intermédiaire. Les membres des Makis, et surtout les postérieurs, sont longs, et les pouces, bien séparés des autres doigts et bien opposables, font de leurs mains des instruments assez parfaits de préhension ; tous les doigts sont terminés par des ongles plats, ou du moins aplatis, à l'exception d'un seul; le second des pieds de derrière, qui est assez court, est remarquable par sa phalange onguéale fort amincie, que termine un ongle subulé, long et relevé. La queue est plus longue que le corps, mais ce n'est pas un organe de préhension. Les mamelles sont pectorales, et au nombre de deux. Le gland est conique, et sa surface est couverte de papilles cornées dirigées en arrière.

L'organisation des Makis a été étudiée, et l'on a vu que, sous ce rapport, ces animaux se rapprochaient beaucoup des Singes. Les parties molles ont offert à peu près les mêmes dispositions; le foie n'a que deux grands lobes et un petit; l'estomac, approchant de la forme sphéroïdale, a ses deux issues, le cardia et le pylore, très rapprochées l'une de l'autre. Leur squelette a donné lieu à divers travaux; mais c'est surtout M. de Blainville (*Ostéographie*, *fascicule des Primates*, 1842) qui l'a étudié avec soin. L'ensemble des pièces qui composent le squelette indique des mouvements de préhension et de saut. Les os de ces animaux ont quelque chose de ceux des oiseaux; ils sont plus légers, plus fistuleux et moins épais que ceux des Singes. Le nombre des os du squelette des Makis, ainsi que leur disposition générale n'offre rien de particulier, si ce n'est dans l'absence assez fréquente de la queue. La colonne vertébrale des Makis, et en particulier celle du *Lemur catta*, pris pour type par M. de Blainville, a beaucoup de ressemblance avec celle des quadrumanes ordinaires : il y a 59 vertèbres, 4 céphaliques, 7 cervicales, 13 dorsales, 6 lombaires, 3 sacrées et 26 coccygiennes. L'hyoïde a un corps étroit en travers, un peu arqué, ce qui indique la dégradation vers les Carnassiers. Le sternum étroit, surtout antérieurement, comme celui des Carnassiers, est composé de 7 sternèbres. Les côtes sont au nombre de 13 : savoir, 8 vraies et 5 fausses. Les membres antérieurs, plus courts que les postérieurs, sont composés : d'une omoplate plus petite que celle des Sapajous; d'une clavicule très peu développée, droite; d'un humérus plus grêle et plus allongé que chez les Singes; d'os de l'avant-bras assez grêle, et d'une main, plus longue que dans les Sajous, et presque égale en longueur au radius. Les membres postérieurs ont un ensemble plus grêle ; ils sont plus longs que chez les Singes ; le bassin est assez faible et étroit; le fémur est long, un peu grêle; son corps est presque droit; la jambe ressemble à celle des Guenons; le pied en totalité offre à peu près la même proportion, par rapport à la jambe, que chez les Cercopithèques; il est néanmoins plus étroit, et la partie tarsienne est proportionnellement un peu plus longue.

Dans leur pays natal, les Makis vivent en troupes sur les arbres, et ils se nourrissent

de fruits. Ces Lémuriens s'apprivoisent facilement, et vivent très bien en captivité : dans nos ménageries, ils font preuve d'une grande agilité, et se comportent à peu près comme les Singes, mais toutefois leur caractère est beaucoup moins impétueux, et même est empreint d'une espèce de taciturnité. Un individu de l'espèce du Mococo, qui a été étudié par Fr. Cuvier, se portait encore très bien au bout de dix-neuf ans de domesticité, quoique, depuis son arrivée en France, il eût toujours paru fort incommodé du froid ; il cherchait à s'en garantir en se ramassant en boule, les jambes rapprochées du ventre, et en se couvrant le dos avec sa queue ; il s'asseyait l'hiver à portée d'un foyer, et tenait ses mains et même son visage aussi près du feu qu'il le pouvait ; il lui arrivait quelquefois de se laisser ainsi brûler les moustaches, et alors même il se contentait de tourner la tête, au lieu de s'éloigner du feu. Les mâles sont ardents en amour, et les femelles portent environ quatre mois leurs petits, qui naissent ordinairement au nombre de deux, et tettent pendant six mois. Ils recherchent, même en été, les rayons du soleil. Pour dormir, ils se placent dans des lieux d'un difficile accès, et lorsqu'ils sont accouplés par paire, ils se rapprochent ventre contre ventre, s'enlacent avec leurs bras et leur queue, et dirigent leurs têtes de façon que chacun d'eux peut apercevoir ce qui se passe derrière le dos de l'autre. Ils ont grand soin d'entretenir la propreté de leur robe et de leur queue, qu'ils tiennent le plus souvent relevée lorsqu'ils marchent à terre, et au contraire, qu'ils laissent pendre toute droite lorsqu'ils sont placés sur un point élevé. On les nourrit de fruits, de carottes et de quelques autres racines, et l'on y joint même de la chair cuite et du poisson cru, qu'ils ne dédaignent pas : ils mangent aussi des insectes.

Les Makis habitent Madagascar et quelques petites îles très rapprochées de cette terre, telles que celle d'Anjouan.

Plusieurs naturalistes se sont occupés du genre Maki ; nous citerons les principaux, tels que Audebert (*Hist. nat. des Makis*) ; Buffon et Daubenton (*Hist. nat. gén. et part.*), Et. Geoffroy Saint-Hilaire (*Annales du Muséum et Mag. encyclop.*), Fr. Cuvier (*Mamm. de la ménagerie*), A.-G. Desmarest (*Mammalogie*) et M. Lesson, qui, dans un ouvrage récent (*Nouv. tab. des Mam.*, 1842), a proposé la création de divers genres, ceux des *Cebugale*, *Myscebus*, *Gliscebus*, *Mioxicebus*, etc., formés aux dépens de l'ancien genre *Lemur*, etc.

On connaît une quinzaine d'espèces de ce genre ; nous ne décrirons que les principales et nous nous bornerons à citer seulement les autres.

1. Le Maki vari, Buffon (*Hist. natur.*, t. XIII, pl. 27), Et. Geoffr. (*Mag. encyclopédique*, t. I, *et Ann. du Muséum*, t. XIX), *Lemur macaco* Linné. Il a 55 centimètres de long. Son pelage est varié de grandes taches blanches et noires : le mâle a les côtés du nez, les coins de la bouche, les oreilles, le dessus du cou, le dos et les flancs, de couleur blanche, avec le dessus de la tête, le ventre, la queue et la face externe des avant-bras et des cuisses de couleur noire : la femelle diffère du mâle en ce qu'elle a beaucoup moins de blanc, et particulièrement en ce que son dos est tout noir, à l'exception d'une bande blanche placée transversalement à son milieu : les jeunes des deux sexes ont le dos blanc.

Cet animal porte à Madagascar, d'après Flaccourt, le nom de *Vari cossi*, et les voyageurs lui attribuent des mœurs sauvages et furibondes qu'on ne lui reconnaît nullement à l'état de captivité. On dit qu'il fait retentir les forêts de cris très élevés et très perçants.

2. Le Maki mococo, Buffon (*Hist. nat.*, t. XIII, pl. 22), Et. Geoffr. (*Menag.*), Fr. Cuvier (*Mam. lithogr.*), *Lemur catta* Linné, Gmelin. Sa longueur, du bout du nez à l'origine de la queue, est de 40 à 42 centimètres, et la queue a 50 centimètres. Le pelage est cendré roussâtre en dessus, cendré sur les membres et les flancs, et blanc en dessous ; la queue est colorée d'anneaux alternativement blancs et noirs.

A Madagascar, ces Makis errent dans les forêts, par troupes composées de trente à quarante individus. Cette espèce est très fréquemment apportée en Europe. Elle est fort agile et grimpe avec la plus grande légèreté sur les points du plus difficile accès. Son caractère est très doux et fort curieux, et il montre quelque affection pour les personnes

qui ont soin de lui. Avant de dormir, il se livre à un exercice violent qu'il prolonge assez longtemps, comme pour se fatiguer; ensuite il choisit un endroit très élevé, et s'y accroupit en inclinant son museau sur sa poitrine, et s'enveloppant de sa longue queue.

3. Le MAKI A FRONT BLANC, Et. Geoffr. (*Mag. encycl.*, t. I; *Ann. Mus.*, t. XIX), Audebert, Fr. Cuvier; le MAKI D'ANJOUAN, Et. Geoffr. (*loco citato*), *Lemur albifrons* Et. Geoffr.-St-Hil. Il est roux-brunâtre en dessus, gris à l'occiput et sur les épaules, gris-roussâtre en dessous. La face est noire depuis les yeux; le mâle a sur le dessus de la tête et sur le front un bandeau blanc qui n'existe pas chez la femelle : aussi celle-ci avait-elle été considérée comme une espèce distincte sous le nom de *Maki d'Anjouan*. La Ménagerie du Muséum ayant réuni à la fois les deux sexes, on est parvenu à les faire accoupler; la femelle a mis bas au bout de quatre mois de gestation. Les petits, qui n'avaient en naissant que la grosseur d'un rat, pouvaient déjà manger seuls au bout de six semaines. C'est Fr. Cuvier qui a démontré que les *Makis d'Anjouan* et *à front blanc* ne formaient qu'une seule et même espèce; et il est possible que d'autres observations fissent de même, dans la suite, diminuer le nombre des espèces de ce genre, en montrant à l'égard de quelques unes de celles admises aujourd'hui qu'elles ne sont pareillement que de simples variétés d'âge ou de sexe.

Le Maki à front blanc a été trouvé à Madagascar et à Anjouan.

4. Le MAKI MONGOUS, Buffon (*Hist. nat.*, t. XIII, pl. 26), Et. Geoffr., *Lemur mongos* Linné. Le pelage est gris en dessus, blanc en dessous; le tour des yeux et le chanfrein sont noirs; il a une tache noirâtre sur le sommet de la tête; les parties nues des pieds et des mains sont de couleur brune. Du reste le nom de *Mongous* a été généralement appliqué aux espèces de Makis à pelage plus ou moins brun ou gris, et n'offrent point de grandes taches de couleur, déterminées, comme le Varî et le Maki rouge, ou d'anneaux sur la queue, comme le Mococo. Ces espèces, créées par Et. Geoffroy-Saint-Hilaire, pour être admises, doivent être examinées de nouveau.

Le *Lemur mongos* est moins familier que le Mococo; cependant il présente à peu près les mêmes habitudes naturelles. Il habite Madagascar.

5. Le MAKI A FRAISE, Et. Geoffr.; le MONGOUS, Fr. Cuv. (*Mam. lithogr.*), *Lemur collaris*) Et. Geoffr. (*loco citato*). Son pelage est brun-roux en dessus, fauve en dessous; il offre une sorte de collerette de poils roux; sa face est plombée; les poils de la queue sont dirigés latéralement. La femelle est plus petite que le mâle, et elle a le sommet de la tête gris, et le pelage généralement jaunâtre.

Il se trouve à Madagascar. En domesticité, il est timide et peu intelligent; il dort en boule, enveloppé dans sa queue, boit en humant, peigne son poil avec ses incisives inférieures : on le nourrit de racines, de pain, de lait.

6. Le PETIT MAKI, Buffon (*Suppl.*, VII, pl. 84); le GRISET, Audebert (*Hist. nat. des Makis*, pl. 7); *Lemur cinereus* Et. Geoffr. (*Mag. encycl.*). C'est la plus petite espèce du genre, car elle n'a environ que 28 centim. de longueur. Sa tête est un peu moins allongée proportionnellement à celle des autres espèces, et ce caractère, ainsi que celui de sa petite taille, l'a fait longtemps considérer comme le jeune âge d'une espèce connue; mais on ne doute plus aujourd'hui de sa distinction spécifique. Son pelage est généralement gris en dessus et blanc-grisâtre en dessous : les poils de sa queue sont un peu longs et d'un gris uniforme.

Habite Madagascar, comme ses congénères.

Les autres espèces de ce groupe, que nous nous bornerons à citer, sont : Le MAKI ROUGE, Et. Geoffr.; MAKI ROUX, Fr. Cuvier, *Lemur ruber* Péron et Lesueur, le MAKI NOIR, Edwards; *Lemur niger* Et. Geoffr., le MAKI BRUN, GRAND MONGOUS, Buffon; *Lemur fulvus* Et. Geoffr., le MAKI AUX PIEDS BLANCS, Audebert; *Lemur albimanus* Brisson, Et. Geoffr.; le MAKI A FRONT NOIR, Et. Geoffr.; *Lemur simiasciurus* Petiver, *Lemur nigrifrons* Et. Geoffr. etc. M. Lesson, dans son *Tableau des Mammifères*, a indiqué plusieurs espèces nouvelles dont il n'a pas publié les caractères; et il n'est pas facile de savoir quelles sont ces nouvelles espèces, car, dans la division des Lémuriens surtout, l'auteur ayant cru devoir changer plusieurs

noms pour en appliquer de nouveaux et n'ayant pas donné de synonymie, on ne sait pas au juste quelles sont les espèces anciennement connues et celles indiquées pour la première fois.

D'après Fr. Cuvier et Desmoulins, on devrait joindre au genre Maki le GALAGO DE MADAGASCAR ou MAKI NAIN *simur murinus*, qui a le museau court, la tête ronde, les yeux grands et dont le pelage est épais, d'un gris fauve uniforme en dessus et blanc en dessous : mais, comme le fait observer M. Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire, il est probable que cette espèce ne doit être placée ni avec les Makis ni avec les Galages, et c'est avec raison que M. Lesson (*loco citato*) a créé pour elle et pour un autre *Lemur* du nom de *rufus*, Less., un genre particulier sous la dénomination de *Gliscebus*. (E. DESMAREST.)

MALABAILA. BOT. PH. — Genre de la famille des Ombellifères-Smyrnées, établi par Tausch (*in Flora*, 1834, p. 356). Herbes de l'Illyrie. *Voy.* OMBELLIFÈRES.

MALABATHRUM, Burm. BOT. PH. — Syn. de *Cinnamomum*, Burm.

***MALACANTHE.** *Malacanthus* (μαλακός, mou ; ἄκανθα, épine). POISS. — Genre de l'ordre des Acanthoptérygiens, famille des Labroïdes, établi par Bloch et adopté par Cuvier (*Règ. an.*, t. II, p. 264). Le caractère le plus apparent des Poissons de ce genre consiste dans leur longue nageoire dorsale, où, parmi de très nombreux rayons, il n'en est que trois ou quatre en avant qui soient simples : encore sont-ils quelquefois tout-à-fait flexibles. Ils ont d'ailleurs le corps allongé, peu comprimé; les écailles petites; l'anale presque aussi longue que la dorsale; les autres nageoires médiocres; la tête oblongue; le front peu convexe; l'œil médiocre et placé en arrière; la bouche assez fendue; les lèvres charnues.

Ce genre renferme 2 espèces : l'une, le MALACANTHE DE PLUMIER, *M. Plumieri* Cuv. et Val., habite les mers d'Amérique; l'autre, le MALACANTHE A LARGES RAIES, ou TUBLEU DE L'ILE DE FRANCE, *M. tæniatus* Cuv. et Val., vit dans les mers des Indes. Leur taille varie de 45 à 50 centimètres. Leur couleur générale est le jaune nuancé de violet. (J.)

***MALACHADENIA** (μαλάχη, mauve ; ἀδήν, glande). BOT. PH. — Genre de la famille des Orchidées, établi par Lindley (*in Bot. reg.*, 1339). Herbes du Brésil. *Voy.* ORCHIDÉES.

***MALACHIÉES.** *Malachiæ*. BOT. PH. — C'est une des tribus établies dans les Caryophyllées par M. Fenzl, qui a proposé une nouvelle circonscription et de nouvelles divisions pour ce groupe. Il caractérise cette tribu, composée jusqu'ici du seul genre *Malachium*, par des pétales bipartis, 5 styles alternant avec les segments du calice, une capsule s'ouvrant en autant de valves opposées à ces mêmes segments et bidentées au sommet. (AD. J.)

***MALACHIENS.** *Malachii*. INS. — Tribu formée par Erichson (*Entomographien*, 1840, p. 44-131), dans la famille des Malacodermes, ordre des Coléoptères pentamères. Ils sont voisins des Téléphores, et s'en distinguent par une taille plus petite, trapue, presque carrée, et par des couleurs vives et agréables. On les trouve sur les plantes et les fleurs. Si l'on vient à les saisir, ils font paraître sur les côtés du corps des membranes charnues, rétractiles, susceptibles de se dilater, et auxquelles on a donné le nom de *cocardes*. Cette particularité n'existe que chez ces Insectes. On les trouve répartis sur tous les points du globe. 200 espèces environ sont décrites. Leurs larves vivent dans l'intérieur du bois mort; on les suppose carnassières.

Genres rentrant dans la tribu : *Apalochrus*, *Collops*, *Laïus*, *Malachius*, *Illops*, *Attalus*, *Hedybius*, *Anthocomus*, *Elæus*, *Cheropus*, *Atelestus*, *Chalcorus*, *Troglops*, *Colotes*, *Lemphus*, *Carphurus*. (C.)

MALACHITE (μαλάχη, mauve : pierre couleur de mauve). MIN. — C'est le nom du Cuivre carbonaté vert. *Voy.* CUIVRE. (DEL.)

***MALACHIUM** (μαλάχη, mauve). BOT. PH. — Genre de la famille des Caryophyllées-Malachiées, établi par Fries (*Flor. holl.*, 77). Herbes de l'Europe et de l'Asie centrale. *Voy.* CARYOPHYLLÉES.

***MALACHIUS** (μαλάχη, mauve). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Malacodermes, tribu des Malachiens (des Mélyrides de Latreille), créé par Fabricius (*Systema eleutherathorum*, I, 306), et restreint par Erichson (*Entomographien*, p. 65-87) à 32 espèces. 28 appartiennent à l'Europe et 4 à l'Asie. Les antennes des *Malachius* sont insérées entre les yeux et composées de onze articles distincts. Leurs

palpes sont filiformes ; le chaperon est trapézoïde, corné, et le lobe presque carré. Nous citerons les espèces les plus connues de France : *M. æneus*, *bipustulatus* Linn., *viridis*, *rufus*, *marginellus*, *pulicarius*, *ruficollis* F. et *elegans* Ol. La plupart des mâles ont un appendice en forme de crochet au bout de chaque étui. Latreille dit que la femelle saisit par derrière avec ses mandibules les appendices du mâle pour l'arrêter lorsqu'il fuit ou qu'il court trop vite. Les premiers articles des antennes de ces mêmes mâles sont souvent irrégulièrement dilatés. (C.)

MALACHRA. BOT. PH. — Genre de la famille des Malvacées-Sidées, établi par Linné (*Gen.*, 1266). Herbes ou sous-arbrisseaux de l'Amérique tropicale. *Voy.* MALVACÉES.

***MALACMÆA**, Griesch. BOT. PH. — Syn. de *Bunchosia*, L.-C. Rich.

***MALACOBDELLA** (μαλακός, mou ; βδέλλα, sangsue). ANNÉL. — Genre d'Annélides de la famille des Hirudinées, créé par M. de Blainville (*Dict. sc. nat.*, article *Vers*, t. LVII, 1828), et ayant pour caractères : Corps ovale, très déprimé, continu ou sans articulations visibles ; tête non distincte, avec une simple bifurcation antérieure, et sans aucun indice de points oculaires ; disque d'adhérence beaucoup plus étroit que le corps ; bouche antérieure ; anus bien évident à la racine dorsale de la ventouse postérieure ; orifices des organes de la génération situés au tiers antérieur du ventre.

L'espèce type de ce genre c'est la MALACOBDELLE DES MYES, *Malacobdella grossa* Lin., Gm., Mul., Bl. On doit probablement rapporter à cette espèce l'animal que M. E. Blanchard (*Académie des sciences*, mai 1845) a fait connaître sous le nom de *Xenistum Valenciennæi* (*voyez* ce mot). M. E. Blanchard a donné de nombreux détails sur l'organisation de cette espèce, et y a remarqué que le système nerveux ne ressemble en rien à celui des Hirudinées ordinaires ; en effet, les centres nerveux se trouvent le long des flancs, à droite et à gauche du tube digestif. Vers l'extrémité antérieure du corps, on voit, de chaque côté de l'œsophage, un ganglion arrondi qui peut être considéré comme le représentant d'une moitié de la masse médullaire située dans la tête des animaux articulés, et désignée sous le nom de cerveau. Une commissure longue et étroite unit entre eux ces ganglions, en passant au-dessus du canal digestif ; mais les cordons qui partent de ces mêmes ganglions pour se diriger en arrière ne se réunissent pas en dessous de ce tube, et ne forment pas un collier autour de l'œsophage : ils restent éloignés l'un de l'autre jusqu'à l'extrémité postérieure du corps, et paraissent même ne pas être unis au moyen de commissures ; enfin ils ne présentent, dans la plus grande partie de leur longueur, que des vestiges de ganglions, et c'est seulement dans la partie correspondante à la ventouse anale que ces centres nerveux se montrent de nouveau d'une manière bien distincte. D'autres détails sur les appareils digestif, circulatoire, respiratoire et générateur, sont donnés par M. E. Blanchard ; mais nous ne croyons pas devoir en parler ici, renvoyant au Mémoire que notre collègue vient de publier à ce sujet dans les *Annales des sciences naturelles*, décembre 1845. (E. D.)

***MALACOCERCUS**, Swainson. OIS. — Division du g. Timalie. *Voy.* ce mot. (Z. G.)

MALACODERMES. *Malacodermi* (μαλακός, mou ; δέρμα, cuir). INS. — Famille de Coléoptères pentamères, formée par Latreille (*Les Crustacés, les Arachnides et les Insectes*, 1829, t. I, p. 457-484). L'auteur l'a composée des cinq tribus suivantes : Cébrionides, Lampyrides, Mélyrides, Clairones et Ptiniores. *Voyez* ces divers mots.

Laporte de Castelnau (*Hist. naturelle des anim. articulés*, t. I, p. 252-297), tout en adoptant ces cinq tribus, y a établi quelques subdivisions : dans la première rentrent ses *Phipicérites*, *Atopites*, *Cyphonites* ; dans la seconde, les *Lycusites*, *Lampyrites*, *Télephorites* ; dans la troisième, ses *Malachites*, *Dasytites* ; dans la quatrième, ses *Tillites*, *Prionocérites*, *Notoxites* et *Corynétites* ; dans la cinquième, les *Ptinites* ; mais il ajoute une sixième tribu, celle des Xylotrogues, qu'il partage en *Atractocérites* et *Rhysodites*.

Cette famille a pour caractères généraux : Corps presque toujours de consistance molle. Presternum point dilaté ni avancé antérieurement en forme de mentonnière, et très rarement prolongé en pointe reçue dans une cavité ou l'extrémité antérieure du mésosternum. Tête inclinée en avant. Antennes ne se logeant pas dans une fossette sous le corselet,

Les Malacodermes sont nombreux en espèces, peu remarquables sous le rapport de la taille ou des couleurs; cependant quelques-unes sont assez brillantes et métalliques. Ces insectes fréquentent les fleurs, les végétaux, le bois mort; quelques uns vivent à terre. Presque tous sont pourvus d'ailes et sont carnassiers au plus haut degré, mais plus particulièrement à l'état de larves.

Le tube alimentaire de ces insectes est plus long que le corps; le jabot court; le ventricule chylifique allongé; l'intestin grêle, presque toujours filiforme; le rectum long. (C.)

***MALACOGASTER**, Casteln. INS. — Syn. de *Clenidion*, Dej.

MALACOLITHE et mieux **MALACHOLITHE** (μαλάχη, mauve). MIN. — Nom donné par Abildgaard à une espèce de Pyroxène d'un vert de Mauve. *Voy.* PYROXÈNE. (DEL.)

MALACOLOGIE (μαλακός, mou; λόγος, discours). ZOOL. — Histoire des animaux mous ou Mollusques. Dénomination employée par M. de Blainville pour désigner cette branche de l'histoire naturelle. (DUJ.)

MALACOLOPHUS, Sw. (μαλακός, mou; λόφος, aigrette). OIS. — Syn. de *Celeus*, Boié, g. de la famille des Picidées. *Voy.* PIC. (Z. G.)

***MALACOMYZA**, Wesm. INS. — Syn. de Gonioptérygides. *Voy.* PSOCIENS. (BL.)

***MALACONOTUS**, Swainson. OIS. — Syn. de *Laniarius*, Vieill. (Z. G.)

***MALACOPTERA**, Hope. INS. — Syn. de *Malacosoma*, Chv. *Voy.* ce mot. (C.)

***MALACOPTERON** (μαλακός, mou; πτέρον, aile). OIS. — Genre créé par Eyton pour un oiseau voisin des Turdoïdes, appartenant à la même famille, et spécifiquement désignée sous le nom de *M. maguam*. (Z. G.)

MALACOPTERUS (μαλακός, mou; πτέρον, aile). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères, tétramères de Latreille, famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, créé par Serville (*Ann. de la Soc. ent. de Fr.*, t. II, pag. 363). Ce genre est composé des quatre espèces suivantes : *M. pavidus*, *apex* Germ., *lineatus* Guér., et *scutellaris* Ch., originaires de l'Amérique méridionale. (C.)

MALACOPTÉRYGIENS. *Malacopterygii* (μαλακός, mou; πτέρυξ, nageoire). POISS. — Grande division établie dans la classe des Poissons, et renfermant tous ceux qui ont les rayons composés de pièces osseuses articulées par synchondrose, qui rendent le rayon flexible quand les pièces ont de la longueur, et lui donnent au contraire de la raideur et de la solidité quand les articulations sont très rapprochées, à cause du peu d'épaisseur des pièces réunies. Cuvier, qui a adopté cette division, y a établi trois ordres, fondés sur la position des ventrales ou leur absence :

1. MALACOPTÉRYGIENS ABDOMINAUX. Ici les ventrales sont suspendues sous l'abdomen et en arrière des pectorales, sans être attachées aux os de l'épaule.

Cet ordre est subdivisé en cinq familles, nommées : Cyprénoïdes, Esoces, Siluroïdes, Salmonoïdes et Clupéoïdes.

2. MALACOPTÉRYGIENS SUBBRACHIENS. Caractères : Ventrales attachées sous les pectorales; le bassin est immédiatement suspendu aux os de l'épaule.

On y compte trois familles, nommées : Gadoïdes, Poissons plats et Discoboles.

3. MALACOPTÉRYGIENS APODES. Cet ordre, caractérisé par l'absence des nageoires ventrales, ne renferme qu'une seule famille, celle des Anguilliformes. *Voy.* tous les noms de familles cités dans cet article, pour les détails d'organisation relatifs à chacune d'elles. (J.)

***MALACOPTILA**, G. R. Gray. OIS. — Syn. de *Lypornix*, Wagl. *Voy.* BARBACOU.

***MALACORHYNQUE**, *Malacorhynchus* (μαλακός, mou; ῥύγχος, bec). OIS. Nom générique employé par Ménétrier pour des espèces de la famille des Fourmiliers (*voy.* ce mot), mais dont antérieurement Swainson avait fait le titre d'une division de la famille des Canards, division qui a pour type l'*An. membranacea* de Latham. (Z. G.)

MALACOSOMA (μαλακός, mou; σῶμα, corps). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères, tétramères de Latreille, famille des Cycliques, tribu des Galérucites, formé par nous, et adopté par Dejean (*Catalogue*, 3e édit., pag. 503), qui en énumère 8 espèces; 4 sont originaires d'Afrique (cap de Bonne-Espérance), 2 d'Asie (Java) et 2 d'Europe. Ces deux dernières sont : les *M. lusitanica* Ol. (*testacea* F., *cistela*) et *fulvicollis* Gebl. La première est excessivement commune dans les provinces méridionales

de France, et la seconde a été trouvée en Podolie, en Sibérie et en Syrie. (C.)

MALACOSTRACÉS. *Malacostracæa.* CRUST. — Latreille désignait ainsi dans les ouvrages antérieurs au *Règne animal* de Cuvier, et formait sous ce nom un ordre de Crustacés correspondant au genre *Cancer* de Linné, et il donnait le nom d'Entomostracés aux Crustacés qui forment aujourd'hui les ordres des Lophyropodes et des Phyllopodes. Dans le *Règne animal*, et dans les *Familles naturelles*, cet entomologiste n'a plus partagé les Crustacés en Entomostracés et Malacostracés, et ceux qui formaient ce dernier ordre ou cette légion ont été divisés en cinq ordres. *Voyez* les mots DÉCAPODES, STOMAPODES, LOEMODIPODES, AMPHIPODES et ISOPODES, et surtout l'article CRUSTACÉS.

(H. L.)

***MALACOTHRIX** (μαλακός, souple; θρίξ, poil). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Cichoracées, établi par De Candolle (*Prodr.*, VII, 192). Herbes de la Californie. *Voy.* COMPOSÉES.

MALACOZOAIRES. *Malacozoaria*, Blainv. ZOOL. — Syn. de Mollusques.

MALANEA. BOT. PH. — Genre de la famille des Rubiacées-Guettardées, établi par Aublet (*Guian.*, I, 106, t. 41). Arbrisseaux de la Guiane. *Voy.* RUBIACÉES.

MALAPTÈRE. *Malapterus* (μαλακός, mou; πτέρον, nageoire). POISS. — Genre de l'ordre des Acanthoptérygiens, famille des Labroïdes, établi par M. Valenciennes (*Hist. des Poiss.*, t. XIII, p. 355). Ses caractères tiennent à la fois de ceux des Cheilions et des Malacanthes. Il a les rayons flexibles des premiers sans en avoir les dents, et les opercules écailleux des seconds, sans l'épine operculaire qu'ils possèdent. On n'en connaît qu'une seule espèce, le MALAPTÈRE RÉTICULÉ, *M. reticulatus* Val., long d'environ 15 centimètres; il habite les îles Juan-Fernandez. Sa couleur est brune sur tout le corps, avec un réseau noir dont la maille entoure chaque écaille. (J.)

MALAPTÉRURE. *Malapterurus* (μαλακός, mou; πτέρον, nageoire; οὐρά, queue). POISS. — Genre de l'ordre des Malacoptérygiens abdominaux, famille des Ésoces, établi par Lacépède aux dépens des Silures et adopté par Cuvier (*Règne animal*, t. II, p. 298), qui lui donne pour caractères distinctifs: Nageoire dorsale nulle, une petite adipeuse seulement sur la queue; les pectorales sont entièrement dépourvues d'épines, et leurs rayons sont mous. La tête de ces poissons est recouverte, comme leur corps, d'une peau lisse. Leurs dents sont en velours et disposées, tant en haut qu'en bas, sur un large croissant. Leurs mâchoires et leurs viscères ressemblent à ceux des Silures.

Le MALAPTÉRURE ÉLECTRIQUE (*Silurus électricus* L.) est la seule espèce de ce genre. Il habite le Nil et le Sénégal, et possède, comme le Gymnote, le Trichiure, etc., des propriétés électriques; ce qui l'a fait appeler par les Arabes *Raasch* ou *Tonnerre*. C'est un poisson long d'environ 40 centimètres. Sa couleur est d'un brun grisâtre couvert de petites taches noires peu nombreuses et éparses sur la surface de son corps. Nous renvoyons à l'article POISSONS ÉLECTRIQUES pour l'explication des organes ou appareils auxquels le Malaptérure doit sa faculté électrique. (J.)

MALARMAT. *Peristedion.* POISS. — Genre de l'ordre des Acanthoptérygiens, famille des Joues cuirassées, établi par Lacépède et adopté par Cuvier (*Règne animal*, t. II, p. 161). Les Malarmats diffèrent des Triglès proprement dits, par leur corps cuirassé de grandes écailles hexagones, qui y forment des arêtes longitudinales; par leur museau divisé en deux pointes, et surmonté de barbillons branchus; par leur bouche dépourvue de dents.

On n'en connaît bien qu'une espèce, le MALARMAT (*Trigla cataphracta* L.), qui habite toutes les parties occidentales de la Méditerranée. Son corps est d'un beau rouge, couvert sur les flancs d'une teinte dorée et, sous le ventre, d'un blanc plus ou moins argenté.

***MALASPINÆA**, Presl. BOT. PH. — Syn. d'*Ægiceras*, Gærtn.

MALAXIS (μαλάξις, amollissement). BOT. PH. — Genre de la famille des Orchidées-Pleurothallées, établi par Swartz (*Act. Holm.*, 1800, p. 233, t. 3). Herbes des marais de l'Europe centrale et boréale. *Voy.* ORCHIDÉES.

MALBRANCIA, Neck. BOT. PH. — Syn. de *Connarus*, Linn.

MALBROUK. MAM. — Espèce du genre Cercopithèque. *Voy.* ce mot. (E. D.)

MALCOHA. *Phœnicophaus.* ois.— Genre de la famille des Cuculidées, de l'ordre des Grimpeurs de G. Cuvier (tribu des Zygodactyles de Vieillot), caractérisé par un bec plus long que la tête, garni à sa base de soies divergentes, épais, arrondi, arqué vers le bout; des narines orbiculaires, latérales, situées près du front; un large espace nu autour des yeux; des tarses minces, annelés, et des ongles faibles.

Les Malcohas sont un démembrement du g. *Cuculus* de Linné. Levaillant les en sépara sous le nom qu'ils portent actuellement dans les méthodes, et à ce nom Vieillot donna pour synonyme latin celui de *Phœnicophaus*, auquel Gloger a substitué la dénomination de *Melias* (Nymphe des bois). Quelques auteurs, sans avoir égard à la priorité, ont adopté ce dernier comme étant plus euphonique.

Les îles indiennes de l'est sont la patrie des Malcohas. On ne connaît jusqu'ici absolument rien des mœurs de ces oiseaux, et fort peu de chose de leur genre de vie. On les dit cependant frugivores, et quelques renseignements donnés par M. de la Gironnière à MM. Eydoux et Souleyet, qui, dans leur *Voyage autour du monde de la Bonite*, ont décrit une fort belle espèce de ce genre, feraient supposer que ce sont des oiseaux qui vivent retirés et toujours cachés au plus épais des forêts.

Le nombre des espèces aujourd'hui bien déterminées dont se compose ce g. est de 6.

1. Le Malcoha a tête rouge, *Ph. pyrrhocephalus* Vieill. (*Gal. des Ois.*, pl. 37), type du genre. Sommet de la tête et joues d'un rouge de feu entouré d'une bande blanche; queue terminée de blanc. Habite l'île de Ceylan et le Bengale.

2. Le Malcoha rouverdin, *Ph. viridis* Vieill. (Levaill., *Ois. d'Af.*, pl. 225). Joues d'un gris cendré; tour des yeux rouge; queue très longue, bleue, les rectrices externes rousses. Habite le Bengale et Java.

3. Le Malcoha a bec peint, *Ph. calyorhynchus* Temm. (*pl. col.*, 349). Mandibule supérieure jaune, puis noire, et ensuite blanche à la pointe; l'inférieure d'un rouge cerise; dessus de la tête cendré bleuâtre. Habite les Moluques.

4. Le Malcoha a sourcils rouges, *Ph. superciliosus* Cuv. Tour des yeux jaune; plumes de la tête étroites et d'un rouge de feu. Habite les îles Philippines.

5. Le Malcoha sombre, *Ph. tristis* Less. Tour des yeux rouge; queue très longue, très étagée, d'un bleu indigo, terminée de blanc. Habite Sumatra.

6. Le Malcoha de Barrot, *Ph. Barrotii* Eyd. et Souley. (*Voy. de la Bonite*, pl. 6), *Malcoha Cumingii* Fraser. Espèce très remarquable par le caractère particulier des plumes de la huppe et de la gorge. Ces plumes portent à leur extrémité une lamelle cornée ovoïde, d'un noir luisant, très faiblement creusée en gouttière et recourbée sur elle-même. Habite Luçon (îles Philippines).

(Z. G.)

MALCOLMIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Crucifères-Sisymbriées, établi par R. Brown (*in Aiton Hort. Kew.*, édit. 2, IV, 121). Herbes des régions méditerranéennes et de l'Asie centrale. *Voy.* CRUCIFÈRES.

MALDANIES. *Maldanie.* ANNEL. — Famille d'Annélides de l'ordre des Serpules créé par M. Savigny (*Syst. des Annel.*), et ne comprenant que le genre *Clymene*, et trois Lombrics (les *Lumbricus tubicola* Muller, *sabellaris* Muller, et *aquaticus* Othon Fabricius), qui ne sont pas encore suffisamment connus.

Les Maldanies ont pour principal caractère d'être privées de branchies. En outre, leur bouche, formée de deux lèvres extérieures, est sans tentacules; les pieds sont dissemblables: ceux du premier segment nuls ou anomaux; ceux des segments suivants ambulatoires, de plusieurs sortes; la première paire et les deux paires suivantes sont constamment dépourvues de rames ventrales et de soies à crochets. L'intestin est grêle, sans boursouflures sensibles, dépourvu de cœcum et tout droit. (E. D.)

MALESHERBIA (nom propre). BOT. PH. — Genre type de la famille des Malesherbiacées, établi par Ruiz et Pavon (*Prodr.*, 45). Sous-arbrisseaux du Pérou. *Voy.* MALESHERBIACÉES.

***MALESHERBIACÉES.** *Malesherbiaceæ.* BOT. PH. — Petite famille de plantes confondue primitivement avec les Passiflorées, dont elle se distingue par plusieurs caractères, et notamment par celui du port. Elle présente les suivants: Calice membraneux,

coloré, à tube campanulé qui se partage supérieurement en cinq segments imbriqués, avec lesquels alternent autant d'autres divisions naissant intérieurement à la même hauteur, et qu'on peut considérer comme autant de pétales. Couronne membraneuse plus courte, insérée à la gorge du calice, annulaire ou profondément divisée en dix lobes placés alternativement, les plus grands devant les segments calicinaux, les plus petits devant les pétales. Étamines au nombre de cinq, exhaussées sur un gynophore central, que concourent à former les filets soudés à leur base, du reste libres et filiformes, alternant avec les pétales, saillantes, à anthères introrses, biloculaires, s'ouvrant longitudinalement. Ovaire au sommet de ce support, libre, émettant au-dessous de son sommet trois styles verticillés, filiformes, plus longs que les étamines, terminés chacun par un stigmate capité, à une loge unique, avec trois placentaires pariétaux alternant avec les styles, et qui portent de nombreux ovules ascendants ou autrement dirigés. Capsule se séparant au sommet seulement en trois valves alternant avec les styles, et par conséquent placentifères à leur milieu. Graines dressées ou pendantes sur un court funicule qui s'insère un peu au-dessus de leur base; à test crustacé relevé d'angles longitudinaux et marqué de stries transversales; à périsperme charnu, au centre duquel se trouve un embryon à peu près égal en longueur; à cotylédons orbiculaires; à radicule cylindrique, éloignée du hile. Les espèces peu nombreuses, originaires du Pérou et du Chili, sont herbacées, à feuilles alternes, sessiles, pinnatifides, dépourvues de stipules; à fleurs jaunâtres, rougeâtres ou bleuâtres, solitaires à l'aisselle des supérieures, ou formant par le raccourcissement de celles-ci des grappes ou des panicules terminales. Elles se rapportent jusqu'ici à deux genres seulement : le *Malesherbia*, R. Pav.; et le *Gynopleura*, Cav.

(Ad. J.)

MALIMBE. *Malimbus*. ois. — Vieillot, dans son ouvrage sur les *Oiseaux chanteurs* d'Amérique, a réuni sous ce nom de genre quelques espèces que G. Cuvier ne sépare pas des Tisserins. *Voy.* tisserin. (Z. G.)

MALIQUE (acide). (*Malum*, Pomme). chim. — L'Acide malique se produit dans un grand nombre de plantes pendant le cours de la végétation, et semble former dans les plantes comme une transition avec d'autres acides qui, comme l'Acide citrique, l'Acide tartrique, l'Acide paratartrique, s'en rapprochent beaucoup, et se rencontrent conjointement avec lui dans le raisin, par exemple, en proportions qui varient suivant le degré de maturité du grain.

Découvert par Schéele dans le suc de pomme aigre, l'Acide malique fut retrouvé depuis (en 1814), par Donovan, dans les baies de Sorbier (*Sorb. aucuparia*). Comme il fut extrait de ce fruit à un état de pureté parfaite, il fut considéré comme un Acide particulier, et reçut le nom d'*Acide sorbique*, jusqu'au moment où MM. Braconnot et Labillardière démontrèrent, chacun de son côté, que l'Acide sorbique ne différait en rien de l'Acide malique.

L'Acide malique existe, soit libre, soit combiné, dans presque tous les fruits, et surtout dans les fruits rouges; on le rencontre souvent aussi dans d'autres parties des plantes; Thomas Everitt est même parvenu à le retirer, en quantité notable, des tiges de Rhubarbe.

Pur et tel qu'on l'extrait des baies de Sorbier, à l'aide d'un procédé dû au professeur Liebig, l'Acide malique se présente sous forme de mamelons; incolore, il est sans odeur, d'une grande acidité, déliquescent, très soluble dans l'eau et dans l'alcool. Chauffé, il entre en fusion vers + 81°, et se décompose à + 176° en eau, et en deux acides pyrogénés auxquels le professeur Pelouze a donné les noms d'Acides *maléique* et *paramaléique*. Traité à chaud par l'Acide azotique, l'Acide malique est transformé en Acide oxalique; il forme avec les alcalis des sels neutres très solubles et incristallisables, et des sels acides susceptibles de cristalliser; il s'unit au protoxyde de plomb pour donner naissance à un sel peu soluble dans l'eau froide, et cristallisant en aiguilles brillantes et nacrées.

L'Acide malique reste toujours hydraté quand il n'est pas combiné avec les bases. Sa composition, suivant M. Liebig, est exactement celle de l'Acide citrique; on a donc $C^8H^4O^4$, pour l'Acide anhydre et $C^8H^4O^4H^2O$, pour l'Acide hydraté. (A. D.)

MALKOHA. ois. — *Voy.* malcoha.

***MALLASPIS** (μαλλός, laine; ἀσπίς, écusson). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères de Latreille, famille des Longicornes, tribu des Prioniens, créé par Serville (*Ann. de la Soc. ent. de Fr.*, t. I, p. 129, 188). Ce g. renferme cinq espèces de l'Amérique méridionale, parmi lesquelles sont les *Mall. scutellaris* Ol. (*Prionus*), *leucaspis* et *xanthaspis* Dej. et Guérin. (C.)

***MALLEA**. BOT. PH. — Genre de la famille des Méliacées-Méliées, établi par Adr. de Jussieu (*in Mem. Mus.*, XIX, 221, t. 13, f. 6). Arbrisseaux de l'Inde. *Voy.* MÉLIACÉES.

MALLÉACÉS. MOLL. — Nom d'une famille de Mollusques établie par Lamarck, et correspondant à la famille des Margaritacés de M. de Blainville. *Voy.* ce mot. (DUJ.)

MALLEUS. MOLL. — *Voy.* MARTEAU.

***MALLOCERA** (μαλλός, toison; κέρας, antenne). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères, tétramères de Latreille, famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, établi par Serville (*Ann. de la Soc. ent. de Fr.*, t. 2, p. 567). Ce genre est composé de sept espèces américaines, parmi lesquelles figurent les *M. glauca*, *obliqua* Dej.-Serv., *auriflua* Kl., *sericata* et *opulenta* Newm.; toutes cinq sont originaires du Brésil. (C.)

***MALLODERES** (μαλλός, toison; δέρη, cou). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères, tétramères de Latreille, famille des Prioniens, proposé par M. H. Dupont (*Mag. zool.*, 1835, cl. 9, pag. et pl. 125). L'espèce type et unique, le *M. microcephalus* de l'auteur, est originaire du Chili; elle offre de grands rapports avec les *Ancistrotus*. (C.)

***MALLODON** (μαλλός, laine; ὀδούς, dent). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères, tétramères de Latreille, famille des Longicornes, tribu des Prioniens, créé par Serville (*Ann. de la Soc. ent. de Fr.*, t. I, p. 128, 176). 22 espèces rentrent dans ce genre, 15 sont originaires d'Amérique, 3 d'Asie, 2 d'Afrique et 2 d'Australie. Nous citerons comme en faisant partie, les *M. maxillosum* mâle (*acutum* femelle) *spinibarbe*, *melanopus* F. Les mâles ont des mandibules très robustes, plus longues que celles des femelles, et garnies intérieurement d'un duvet jaunâtre. La surface de leur corps est aplatie, et le prothorax, de forme carré, dentelé sur les côtés, est couvert en dessus de plaques luisantes et en relief. La couleur de ces insectes est d'un châtain marron. Ils ont de 50 à 100 millim. de longueur. (C.)

***MALLOGASTER**, Dejean. INS. — Syn. de *Rhinaspis*, Perty. (C.)

***MALLOGONUM**, Fenzl. BOT. PH. — Syn. de *Psammotropha*, Eckl. et Zeyh.

***MALLOPHORA** (μαλλός, laine; φορός, qui porte). INS. — Genre de l'ordre des Diptères Brachocères, famille des Asiliens, tribu des Asilides, établi par M. Macquart (*Ins. Dipt.*, t. I, p. 301). Les espèces de ce genre, au nombre de 16, et toutes exotiques, ont beaucoup de ressemblance avec les Bourdons par leur corps très épais et velu. L'espèce type, *M. infernalis*, habite le Brésil.

***MALLOPHORA** (μαλλός, laine; φόρος, qui porte). BOT. PH. — Genre de la famille des Verbénacées, établi par Endlicher (*in Annal. Wiener Mus.*, II, 206). Arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande. *Voy.* VERBÉNACÉES.

***MALLOSOMA** (μαλλός, laine; σῶμα, corps). INS. — Genre de Coléoptères subpentamères, tétramères de Latreille, famille des Longicornes, tribu des Cérambycins, créé par Serville (*Ann. de la Soc. ent. de Fr.*, t. III, p. 68). Six espèces américaines rentrent dans ce genre; nous citerons principalement les suivantes: *M. zonatum* Sahlb. (*elegans* Dej.-Serv.), *fuligineum* New., et *tricolor* Perty. Toutes trois sont du Brésil. (C.)

MALLOTUS. POISS. — *Voy.* LODDE.

MALLOTUS, Lour. BOT. PH. — Syn. de *Rottlera*, Roxb.

***MALOCCHIA**, Sav. BOT. PH. — Syn. de *Canavalia*, DC.

MALOPE. BOT. PH. — Genre de la famille des Malvacées-Malopées, établi par Linné (*Gen.*, n. 843). Herbes de la Méditerranée. *Voy.* MALVACÉES.

***MALOPÉES**. *Malopeæ*. BOT. PH. — Tribu de la famille des Malvacées. *Voy.* ce mot.

MALPIGHIACÉES, *Malpighiaceæ*. BOT. PH. — Famille de plantes dicotylédonées, polypétales, hypogynes, qui offre les caractères suivants: Calice 5-parti, dont souvent plusieurs folioles (4 en général) portent extérieurement deux glandes. Autant de pétales alternes, plus longs, à onglets filiformes, à limbes entiers ou frangés, à préfloraison convolutive. Étamines le plus souvent en nombre double, quelquefois plusieurs de

celles qui sont opposées aux pétales manquant; filets le plus ordinairement soudés à leur base, très rarement libres; anthères biloculaires, introrses, avec un connectif plus ou moins développé; quelques unes, dans certains genres, stériles ou déformées. Ovaires au nombre de 3 le plus souvent, rarement 2, très rarement 4, distincts ou plus ordinairement soudés en tout ou en partie, contenant chacun un ovule ascendant sur un funicule large et pendant. Autant de styles distincts ou soudés dans une étendue plus ou moins grande, quelquefois un ou deux rudimentaires. Stigmates terminaux ou latéraux vers leur extrémité. Carpelles en nombre égal ou souvent réduits en nombre par avortement, tantôt confondus en un seul fruit drupacé ou ligneux, tantôt distincts dès le principe ou se séparant seulement à la maturité, le plus souvent marqués de nervures et d'angles saillants qui s'étendent en crêtes ou en ailes membraneuses, marginales ou dorsales, dont la proportion relative varie suivant les genres. Graine suspendue obliquement à un funicule court et large, et marquée immédiatement au-dessus du hile d'une large chalaze, présentant sous un tégument membraneux double un embryon à radicule droite, supère, très courte; à cotylédons plus longs, droits et égaux ou souvent, au contraire, inégaux, recourbés ou pliés transversalement, ou même enroulés en spirale, épais ou foliacés. Les espèces qui habitent les tropiques ou les régions tempérées voisines, sans s'avancer au-delà du 36e degré de latitude, et qui, sur les montagnes des pays les plus chauds, ne dépassent guère 2,000 mètres d'élévation, abondent surtout en Amérique, et ne se montrent pas dans l'Australasie ni la Polynésie. Ce sont des arbres ou arbrisseaux, ou très fréquemment des lianes remarquables par les découpures de leur système ligneux partagé en plusieurs lobes auxquels s'interpose l'écorce, ou finissant même par se fractionner en plusieurs gros faisceaux qui simulent autant de branches tordues ensemble. Leurs feuilles sont, à très peu d'exceptions près, opposées, simples, ordinairement entières, lobées très rarement, souvent munies de glandes sur les parties ou sur leur face inférieure, accompagnées de stipules tantôt petites, tantôt assez développées, et pouvant se souder deux à deux en une seule interpétiolaire ou axillaire. Les poils, disséminés sur ces diverses parties, sont ordinairement attachés par le milieu et fourchus ou couchés sur les surfaces. L'inflorescence est indéfinie, axillaire ou terminale, en grappes, en corymbes, plus communément en ombelles, le plus souvent 4-flores; chaque fleur sur un pédicelle articulé, avec deux bractéoles opposées en dessous de l'articulation. Ces fleurs sont rouges et très souvent jaunes, plus rarement blanches, presque jamais bleues, et on remarque cette singularité, que, dans plusieurs genres, on en trouve en même temps d'autres vertes, très petites, incomplètes, dépourvues d'étamines et de styles. L'existence de ces fleurs anormales se lie, en général, avec l'avortement de plusieurs styles et étamines dans les normales, et donne une valeur à ce caractère qui permet de séparer la famille en deux groupes.

GENRES.

Section I. **Malpighiacées Diplostémonées.**

Étamines toujours en nombre double des pétales, dont quelques unes peuvent être stériles. Le plus ordinairement 2-3 styles. Autant d'ovaires soudés entre eux. Fleurs d'une seule forme.

Tribu I. — Aptérygiées ou Malpighiées.

Fruit dépourvu d'ailes.

Malpighia, Plum. — *Byrsonima*, Rich. — *Burdachia*, Ad. J. (*Carusia*, Mart.) — *Coleostachys*, Ad. J. — *Lophanthera*, Ad. J. — *Pterandra*, Ad. J. — *Verrucularia*, Ad. J. — *Galphimia*, Cav. — *Spachea*, Ad. J. — *Bunchosia*, Rich. — *Echinopterys*, Ad. J. — *Dicella*, Griseb. — *Heladena*, Ad. J. — *Thryallis*, Mart.

Tribu II. — Notoptérygiées ou Banistériées.

Carpelles munis d'ailes; la dorsale seule ou plus développée.

Lophopterys, Ad. J. — *Brachypterys*, Ad. J. — *Stigmaphyllon*, Ad. J. — *Ryssopterys*, Blum. — *Banisteria*, Kunth. — *Peixotoa*, Ad. J. — *Heteropterys*, Kunth. — *Tricomaria*, Hook. — *Acridocarpus*, Guill. Perr.

Tribu III. — Pleuroptérygiées ou Hiræées.

Carpelles munis d'ailes; les marginales seules ou plus développées.

Tristellateia, Pet.-Th. (*Zimum*, Norh.) —

Hiptage, Gærtn. (*Gærtnera*, Schreb. — *Molina*, Cav. — *Succowia*, Dennst.) — *Triaspis*, Burch. (*Flabellaria*, Cav.) — *Aspidopterys*, Ad. J. — *Triopterys*, L. — *Tetrapterys*, Cav. — *Hiræa*, Jacq. (*Mascagnia*, Bert.) — *Diplopterys*, Ad. J. — *Jubelina*, Ad. J. — *Dinemandra*, Ad. J. — *Dinemagonum*, Ad. J.

Section II. **Malpighiacées méiostémonées.**

La totalité ou une partie des étamines alternipétales manquent. Un seul style, par l'avortement des deux autres. Ovaires distincts. Fleurs de deux formes différentes sur la même plante.

Tribu IV. — GAUDICHAUDIÉES.

Carpelles dépourvus ou munis d'ailes.

Gaudichaudia, Kunth. — *Aspicarpa*, Lag. (*Acosmus*, Desv.) — *Camarea*, St-Hil. — *Janusia*, Ad. J. — *Schwannia*, Endl. (*Fimbriaria*, St-Hil.).

GENRES IMPARFAITEMENT CONNUS.

Caucanthus, Forsk. — *Platynema*, W. Arn. — *Bembix*, Lour. (AD. J.)

MALPIGHIER. *Malpighia* (dédié au célèbre Malpighi). BOT. PH. — Genre de la famille des Malpighiacées, à laquelle il donne son nom, de la décandrie trigynie dans le système sexuel. Tel qu'il a été limité aujourd'hui par les botanistes, et particulièrement par M. A. de Jussieu, dans sa belle *Monographie des Malpighiacées*, il ne répond plus qu'à une faible portion du grand groupe désigné sous le même nom par Linné et par les botanistes postérieurs. En effet, le nom de *Malpighia* a été donné par divers auteurs, soit à des plantes pour lesquelles ont été établis plus récemment les genres *Byrsonima*, L.-C. Rich.; *Bunchosia*, L.-C. Rich.; *Galphimia*, Cav.; *Spachea*, A. Juss.; soit à des espèces qui ne rentrent seulement pas dans la même tribu, soit même à quelques unes qui n'appartiennent pas à la famille des Malpighiacées. Débarrassé de ces espèces hétérogènes, le genre Malpighier se compose de petits arbres et d'arbrisseaux qui habitent l'Amérique, dont les feuilles sont opposées, entières ou bordées de dents épineuses, portées sur un court pétiole; ces feuilles présentent, chez quelques espèces, des poils en navette, c'est-à-dire piquants à leurs deux extrémités, libres et plus épais vers leur milieu, par lequel ils s'attachent; ces feuilles sont accompagnées de deux petites stipules tombantes. Les fleurs de ces plantes sont rouges, rosées ou blanchâtres, sessiles ou pédiculées, réunies le plus souvent en ombelles ou en corymbes, pour la plupart axillaires; elles sont portées sur un pédicelle articulé sur un pédoncule, et au point marqué par cette articulation se trouvent deux bractéoles; chaque fleur considérée en particulier présente un calice profondément 2-fide, muni de 10-8-6 glandes; suivant le nombre de ces glandes, on en trouve 2 sur chacune des 5 divisions calicinales, ou seulement sur les 4 supérieures; enfin, lorsqu'il n'en existe que 6 en tout, on en observe 2 sur chacune des 2 divisions supérieures, et seulement une sur chacune des divisions latérales et sur son côté supérieur; une corolle de 5 pétales à long onglet, à limbe denticulé; 10 étamines toutes fertiles, dont les filaments se réunissent en tube à leur partie inférieure; 3 styles tronqués à leur extrémité; un ovaire glabre, à 3 loges. Le fruit est charnu et renferme un endocarpe osseux partagé en 3 noyaux faiblement réunis entre eux le long de l'axe central, présentant à leur côté externe 3-5 ailes ou crêtes.

M. A. de Jussieu décrit 20 espèces de Malpighiers, parmi lesquelles il en est deux sur lesquelles nous croyons devoir dire quelques mots.

1. MALPIGHIER GLABRE, *Malpighia glabra* Linn. Cette espèce croît dans les parties chaudes de l'Amérique, où on lui donne le nom de *Cerisier des Antilles*. C'est un arbrisseau toujours vert, de 4 ou 5 mètres de hauteur, dont les feuilles sont ovales, aiguës, très entières, coriaces, glabres et luisantes, portées sur un pétiole court; ses fleurs sont purpurines, petites, réunies en ombelle; le fruit qui leur succède est une sorte de drupe rouge, de la forme et de la grosseur d'une cerise, d'une saveur aigrelette; on le mange soit seul, soit avec du sucre. Cette espèce est cultivée dans nos jardins comme plante d'ornement; elle développe ses fleurs de janvier à juillet. Elle demande la serre chaude pendant l'hiver et une exposition méridionale pendant l'été. On la multiplie de graines ou de boutures, sur couche chaude et sous châssis.

2. MALPIGHIER BRULANT, *Malpighia urens* Linn. Il croît naturellement dans les Antilles; il a été aussi indiqué par Aublet comme se trouvant dans la Guiane; mais il est douteux qu'il y soit spontané. Il est connu en Amérique sous les noms de *Bois capitaine*, *Cerisier de Courwith*, etc. Il forme un arbrisseau peu élevé, dont les rameaux sont glabres, dont les feuilles sont oblongues-ovales, à pétiole court, glabres à leur face supérieure, hérissées à leur face inférieure de poils en navette qui sécrètent une humeur caustique, grâce à laquelle ils produisent un effet analogue à celui que tout le monde connaît chez l'Ortie, ce qui a valu à l'espèce le nom qu'elle porte. Ses fleurs sont blanches et purpurines; elles se développent, dans nos climats, de juillet à octobre; elles sont portées sur des pédoncules uniflores ou corymbifères, deux fois plus courts que les feuilles; elles donnent de petites drupes globuleuses, de la couleur et de la grosseur d'une cerise, que l'on mange aux Antilles, surtout confites au sucre, et que leur vertu astringente assez prononcée fait employer à titre de remède contre la diarrhée, les hémorrhagies, etc. L'écorce du Malpighier brûlant est également astringente, et s'emploie dans les mêmes circonstances. Cette espèce est cultivée comme la précédente.

(P. D.)

***MALTEBRUNIA**, Kunth. BOT. PH. — Syn. d'*Oryza*, Linn.

***MALTHACUS** (μαλθακός, mou, délicat). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Malacodermes, tribu des Téléphorides; créé par Kirby (*Fauna boreali Americana*), qui y rapporte trois espèces, *M. puncticollis*, *lævicollis* et *mandibularis*, du nord de l'Amérique. (C.)

MALTHE. MIN. — Variété noire de Pétrole ou de Poix minérale. *V.* BITUMES. (DEL.)

MALTHÉE. *Malthea* (μάλθη, cire molle). POISS. — Genre de l'ordre des Acanthoptérygiens à pectorales pédiculées, établi par Cuvier (*Règne animal*, t. II, p. 252) aux dépens des Baudroies. « Les Malthées ont, comme les Baudroies, la partie antérieure du corps aplatie et élargie, les pectorales portées sur des pédicules, l'orifice de la branchie caché dans l'aisselle, mais elles manquent entièrement de première dorsale. Leur corps est couvert en dessus d'une peau dure et tuberculeuse, et garni tout autour de filaments charnus; leur museau est proéminent; leur bouche est petite, ouverte sous le museau, mais assez protractile; un pédicule particulier attaché à leur museau, et terminé par un pinceau de filets charnus, représente seul les rayons libres de la Baudroie (Cuv. et Val., *Hist. des Poiss.*, t. XII, p. 438). »

On connaît six espèces de ce genre, qui toutes vivent en Amérique. La plus commune est la MALTHÉE VESPERTILION, *M. vespertilio* Cuv. et Val.; son nom spécifique lui vient de la forme étrange de son corps qui l'a fait comparer à une Chauve-Souris. Ce poisson est d'un gris brun, pâle en dessus, d'un rouge pâle en dessous, et sa taille atteint quelquefois 50 centimètres de longueur. Suivant M. Plée, la Malthée porte à la Martinique les noms de *Sourissole*, *petite Licorne de mer* (sans doute à cause de son museau excessivement pointu) et *Chauve-Souris*. (J.)

MALTHINUS (μάλθη, mou, délicat). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Malacodermes, tribu des Lampyrides, des Téléphorides de Laporte de Cast., établi par Latreille (*Genera crustaceorum et insectorum*, t. I, p. 261). Dejean, qui a adopté ce genre, en mentionne (*Catal.*, 3e édit., p. 121) 30 espèces. 21 sont propres à l'Europe et 9 à l'Amérique. Parmi les premières sont les *M. biguttatus* Lin., *flaveolus*, *biguttulus*, *brevicollis* Paykul, et *fasciatus* Ol. Ces insectes se tiennent sur les feuilles des arbrisseaux; ils ont pour ennemis les Téléphores, qui, beaucoup plus grands et plus vifs qu'eux, les saisissent par le cou et leur brisent la tête. (C.)

***MALURIO**. OIS. — Sous ce nom, M. Lesson, dans un travail intitulé : *Cadre spécifique des Oiseaux de la famille des Myiothères* (*Revue zoologique*, août 1839), a fondé un genre sur une espèce qu'il nomme *M. myiothera*. (Z. G.)

MALURUS, Vieillot. OIS. — Synon. de Mérion.

MALUS. BOT. PH. — *Voy.* POMMIER.

MALVA. BOT. PH. — *Voy.* MAUVE.

MALVACÉES. *Malvaceæ*. BOT., PH. — La famille établie sous ce nom par Jussieu dans la classe des dicotylédonées polypétales hypogynes, a été divisée plus récemment en plusieurs autres, celle qui a conservé ce

nom et les *Byttnériacées*, *Sterculiacées*, *Dombeyacées*, *Hermanniées*, *Bombacées*. Ces groupes sont tous admis aujourd'hui par les botanistes comme autant d'associations naturelles, mais à des titres différents, les uns comme des familles, les autres comme de simples tribus. Mais malgré ces dissidences dans la classification, on est généralement d'accord que tous se lient intimement dans l'ordre naturel, et que leur ensemble peut être considéré comme un de ces grands groupes du règne végétal, qui, ainsi que les Légumineuses, Rosacées, etc., restent unis sous le nom de classe, ou d'alliance, ou de famille, quelles que soient les subdivisions à l'aide desquelles on cherche à simplifier et éclaircir leur étude en les partageant en plusieurs groupes secondaires, chacun plus nettement défini. La définition générale à l'aide de caractères qui soient communs à tous se trouve nécessairement plus vague et réduite à un petit nombre. Ceux des Malvacées ou Columnifères, nom que M. Endlicher a employé plus récemment en l'empruntant aux essais de méthode naturelle proposés autrefois par Linné, seront les suivants : Tige ligneuse ou herbacée, à suc aqueux ou mucilagineux. Feuilles alternes, simples ou composées, toujours accompagnées de stipules libres assez grandes à la base des pétioles. Calice libre, à préfloraison valvaire. Pétales en nombre égal aux divisions de ce calice, à préfloraison ordinairement tordue, manquant entièrement quelquefois. Étamines en nombre égal ou multiple, manifestant toujours une double tendance, celle de s'opposer aux pétales, soit isolées, soit par faisceaux, suivant leur nombre, la place ordinaire entre les pétales étant occupée par des appendices stériles ou restant vide, et celle de s'unir par la base de leurs filets en gaîne monadelphe. Carpelles distincts ou soudés entre eux, et souvent verticillés autour d'une colonne centrale qui devient libre par suite de la déhiscence, et qui a fourni à Linné le nom que nous venons de citer. Graines variant par leur structure dans les divers groupes secondaires, mais le plus généralement presque dépourvues de périsperme, et présentant alors des cotylédons foliacés, recourbés et plissés de diverses manières. Les poils, épars sur les diverses parties, sont eux-mêmes caractéristiques par leur forme générale en étoile ou en pinceaux, et forment ainsi souvent un enduit tomenteux.

Passons maintenant à l'exposition de ces groupes secondaires, que les écrivains les plus modernes réduisent à trois : les Malvacées proprement dites, les Sterculiacées et les Byttnériacées, mais qui nous semblent devoir être portés à quatre par la division du second en deux, dont l'un porte le nom de Bombacées. Nous allons examiner successivement ces groupes en exposant leurs caractères et énumérant à la suite de chacun d'eux les genres qui les composent.

MALVACÉES *proprement dites*.

Calice à 5 divisions plus ou moins profondes, le plus souvent accompagné d'un calicule ou involucelle extérieur. 5 pétales onguiculés, ordinairement obliques et inéquilatéraux. Étamines monadelphes, dont les filets forment un tube qui lie inférieurement les onglets des pétales soudés avec lui, et se divise supérieurement quelquefois par cinq dents alternant avec les pétales toujours et plus en dehors, en un nombre plus ou moins grand de branches terminées chacune par une anthère réniforme, uniloculaire, s'ouvrant en deux valves par une fente longitudinale supérieure et remplie par un pollen à grains globuleux et hérissés : tous ces filets anthérifères sont plus ou moins manifestement agencés en cinq groupes oppositipétales. Carpelles sessiles, en nombre égal aux pétales, quelquefois moindre, souvent plus grand, tantôt distincts ; tantôt réunis par leurs faces latérales en un ovaire multiloculaire renfermant dans chaque loge un ou plusieurs ovules campulitropes attachés à l'angle interne, verticillés ou amoncelés autour d'un axe central plus ou moins développé que semblent continuer les styles en nombre égal aux carpelles ou double, mais inférieurement en colonne, séparés seulement à leur extrémité ou plus bas et terminés chacun par un stigmate souvent en tête et papilleux. Fruit se séparant en autant de coques par une déhiscence septicide, ou au contraire par une déhiscence loculicide en autant de valves, dont chacune emporte la cloison sur son milieu. Graines réniformes, attachées de leur côté concave, qui est marqué par une chalaze assez large et voi

sine du hile, à test crustacé, doublé par une membrane interne qui forme un repli saillant du côté concave et recouvre immédiatement l'embryon arqué, à cotylédons foliacés et ployés, embrassant dans leur repli la radicule recourbée en sens inverse et dirigée vers le hile. Le périsperme est représenté seulement par quelques flocons ou par une lame mince et mucilagineuse qui pénètre entre les divers replis de l'embryon. Les espèces sont des herbes, des sous-arbrisseaux, des arbrisseaux, ou plus rarement des arbres; à feuilles simples, souvent palminervées, entières ou lobées plus ou moins profondément, à fleurs régulières, solitaires ou groupées à l'aisselle des feuilles, mais souvent aussi, par suite de l'avortement de celles-ci qui passent à l'état de bractées, formant des grappes, des corymbes ou des panicules terminales. Elles abondent sous les tropiques, en Amérique particulièrement; puis leur nombre va en diminuant à mesure qu'on s'en éloigne, de manière que dans nos climats tempérés la famille n'est déjà plus représentée que par un petit nombre d'espèces, et qu'elle disparaît complétement vers les pôles. Néanmoins on en observe quelques unes à une élévation considérable dans les Andes. En général, les diverses parties de ces plantes sont tout imprégnées d'une substance mucilagineuse qui leur donne les propriétés émollientes pour lesquelles elles sont renommées. C'est à cette famille qu'appartiennent les *Gossypium*, dont les graines sont recouvertes de ce lacis de filaments fins qui constituent le coton, si important pour l'industrie.

GENRES.

Tribu I. — MALOPÉES.

Calice simple ou caliculé. Carpelles nombreux, 1-spermes, groupés en capitules.

Kitaibelia, W. — *Malope*, L. — *Palava*, Cav. (*Palavia*, Mœnch).

Tribu II. — SIDÉES.

Calice simple. Carpelles verticillés, se séparant en autant de coques ou autant de valves septifères.

Wissadula, Medik. — *Lagunea*, Cav. (*Solandra*, Murr. — *Triguera*, Cav.) — *Bastardia*, Kunth. — *Abutilon*, Gærtn. — *Gaya*, Kunth. — *Sida*, Kunth (*Napæa*, L. — *Malvinda*, Medik. — *Dictyocarpus*, Wight) — *Hoheria*, A. Cunningh. — *Plagianthus* Forst. — ? *Ingenhouzia*, Moc. Sess. — *Cristaria*, Cav. — *Anoda*, Cav. — *Malachra*, L.

Tribu III. — MALVÉES.

Calice accompagné d'un calicule. Carpelles verticillés, distincts, ou se séparant définitivement en autant de coques.

Urena, L. — *Pavonia*, Cav. (*Malache*, Trew. — *Thornthonia*, Reichenb. — *Lopimia* et *Gœthea*, Nees, Mart. — *Lebretonia*, Schrank. — *Schouwia*, Schrad.) — *Modiola*, Mœnch (*Haynea*, Reichenb.) — *Sphæralcea*, Ad. J. (*Phymosia*, Desv. — *Meliphlea*, Zucc.) — *Malva*, L. (*Nuttalia*, Dicks. Bart. — *Callirhoe*, Nutt. — *Anthema*, Med.) — *Althæa*, Cav. (*Ferberia*, Scop. — *Alcea*, L.) — *Lavatera*, L. (*Olbia*, Med. — *Savinionia* et *Navæa*, Webb. Berth. — *Stegia*, Mœnch).

Tribu IV. — HIBISCÉES.

Calice accompagné d'un calicule. Capsule s'ouvrant par 3-5, rarement 10 valves septifères, quelquefois indéhiscente.

Kosteletzkya, Presl. — *Hibiscus*, L. (*Ketmia*, Tourn. — *Trionum*, Med.) — *Malvaviscus*, Dill. (*Achania*, Sw.) — *Fugosia*, J. (*Cienfugosia*, Cav. — *Cienfuegia*, W. — *Redoutea*, Vent.) — *Gossypium*, L. (*Xylon*, Tourn.) — *Serræa*, Decaisne (*Senra*, Cav. *Senræa*, W. — *Dumreichera*, Steud., Hochst). — *Abelmoschus*, Med. (*Hymenocalyx*, Zenk.) — *Lagunaria*, Don. — *Paritium*, Ad. J. (*Pariti*, Rheed. — *Parita*, Scop. — *Azanza*, Moc. Sess.) — *Thespesia*, Corr. — *Decaschistia*, Wight, Arn.

BOMBACÉES. *Bombaceæ*.

Calice à 5 divisions, quelquefois irrégulières, d'autres fois presque nulles, et le faisant alors paraître comme tronqué. Autant de pétales plans, ordinairement très grands, manquant très rarement. Étamines en nombre défini ou indéfini, à filets soudés en un tube qui se partage supérieurement en 5 ou plus de divisions portant chacune une ou plusieurs anthères linéaires, réniformes ou tortueuses, 1-loculaires, bivalves, remplies d'un pollen à grains lisses et ordinairement triédres. Ovaire partagé complétement ou incomplétement en 5 loges, quelquefois plus, rarement moins, renfermant chacune 2 ou plusieurs ovules attachés à l'angle interne ou aux bords libres des cloisons in-

complètes. Style simple terminé par un stigmate simple également, ou partagé en autant de lobes qu'il y a de loges. Fruit indéhiscent, ou plus généralement s'ouvrant par une déhiscence ordinairement loculicide, rarement septicide, rempli de pulpe à l'intérieur des loges, dont la paroi est d'autres fois toute couverte de longs poils laineux. Graine à test coriace doublé d'une membrane, à embryon dont les cotylédons plissés sont à peine tapissés d'une laine mucilagineuse, ou épais et charnus, se soudent entre eux, ou, d'autres fois, moins développés, sont entourés d'un véritable périsperme charnu. Les espèces sont presque sans exception tropicales. Ce sont toutes des arbres, et, parmi eux, les plus énormes qu'on connaisse. Leurs feuilles sont simples, ou plus souvent composées et palmées; leurs fleurs régulières ou quelquefois irrégulières, solitaires ou réunies en grappes et panicules. Cette famille, que beaucoup d'auteurs réunissent à la suivante, se lie au moins aussi intimement à la précédente, et forme réellement le passage de l'une à l'autre, plus rapprochée des Malvacées par sa première tribu, des Sterculiacées par la dernière.

GENRES.

Tribu I. — Adansoniées.

Anthères 1-loculaires (quelquefois géminées.). Fruit sessile, le plus souvent à déhiscence loculicide, rarement indéhiscent. Périsperme ordinairement presque nul.

Adansonia, L. (*Baobab*, P. Alp. — *Ophelus*, Lour.) — *Pachira*, Aubl. (*Carolinea*, Lœf.) — *Chorisia*, Kunth. — *Bombax*, L. — *Eriotheca*, Schott. Endl. — *Eriodendron*, DC. (*Ceiba*, Plum. — *Gossampinus*, Rumph. — *Erione*, Schott. Endl.) — *Salmalia*, Schott, Endl. — *Cavanillesia*, R. Pav. (*Pourretia*, W.) — *Durio*, Rumph. — *Ochroma*, Sw. — *Cheirostemon*, Humb. Bonpl. (*Cheiranthodendron*, Larreat.) — *Montezuma*, Moc. Sess. — *Neesia*, Bl. — *Myrodia*, Schreb. (*Lexarza*, Llav.) — *Quararibea*, Aubl. (*Gerberia*, Scop.) — *Matisia*, Humb. Bonpl.

Tribu II. — Hélictérées.

Anthères 2-loculaires (manifestement dans le bouton). Fruit longuement stipité, déhiscent souvent par le décollement des cloisons. Périsperme charnu et épais.

Methorium, Schott, Endl. — *Helicteres*, L. (*Isora* et *Orthothecium*, Schott, Endl. — *Alicteres*, Neck.) — *Ungeria*, Schott, Endl. — *Reevesia*, Lindl.

STERCULIACÉES. *Sterculiaceæ.*

Fleurs dioïques, monoïques : les mâles avec un pistil rudimentaire; les femelles avec des étamines anthérifères et même polliniféres, mais toujours stériles. Calice à 5, rarement à 4 ou 6 divisions plus ou moins profondes, égales, colorées. Pas de pétales. Gynostème partant du centre de la fleur, s'élevant plus ou moins haut, et portant 15, 10, quelquefois 20, rarement 5 anthères biloculaires, sessiles sur le bord d'un tube court cyathiforme, ou groupées, soit en 5 faisceaux, soit sans ordre en capitule : pollen à grains lisses, sphéroïdes. Ovaires portés au sommet du gynostème au nombre de 5, ou rarement de 4-6, ou plus rarement encore de 6-12, légèrement cohérents, renfermant chacun un ou ordinairement plusieurs ovules attachés à l'angle interne, terminés par autant de styles bientôt rapprochés et même soudés en un seul, qui finit par un stigmate 5-lobé ou par 5 stigmates distincts. Fruit composé d'autant de follicules ligneux coriaces ou foliacés, rarement de carpelles indéhiscents. Graines tantôt dépourvues de périsperme, et revêtues alors d'un tégument simple; tantôt et généralement périspermées, et revêtues d'un tégument triple : l'extérieur crustacé, le moyen cartilagineux, l'intérieur membraneux. Embryon droit, à cotylédons épais, ou membraneux lorsqu'il y a un périsperme, accolés alors à celui-ci, qui se partage en deux lobes, et peut facilement être pris pour eux; à radicule le plus souvent contraire au hile. Les espèces sont des arbres presque toujours originaires des régions tropicales, et néanmoins perdant chaque année leurs feuilles. Leurs feuilles sont simples ou lobées, ou même rarement composées et palmées; leurs fleurs en panicules ou grappes pendantes, quelquefois en faisceaux axillaires ou terminaux, chacun sur un pédicelle articulé vers son sommet ou son milieu.

GENRES.

Sterculia, R. Br. (*Triphaca*, Lour. — *Chichæa*, Presl. — *Ivira*, Aubl. — *Southwellia*, Salisb.) — *Tetradia*, R. Br. — *Brachychiton*,

R. Br. (*Pœcilodermis* et *Trichosiphon*, Endl.) — *Pterigota*, Endl. — *Hildegardia*, R. Br. — *Firmiana*, Marsil. (*Erythropsis*, Endl.) — *Scaphium*, Endl. — *Pterocymbium*, R. Br. — *Courtenia*, R. Br. — *Cola*, Endl. (*Lunania*, DC.) — *Heritiera*, Dryand.

BYTTNÉRIACÉES. *Byttneriaceæ*.

Calice à 4-5 divisions plus ou moins profondes. Pétales en nombre égal, manquant quelquefois. Étamines monadelphes, en nombre égal ou multiple, les anthérifères opposées aux pétales par une ou par trois, alternant souvent avec des languettes stériles; anthères biloculaires dont le pollen est à grains ovoïdes ou globuleux, lisses ou quelquefois hérissés. Ovaire sessile ou constamment stipité, à 4-5 loges, rarement moins, quelquefois 10, contenant chacune 2 ou plusieurs ovules attachés à l'angle interne. Styles soudés en un seul terminé par autant de stigmates qu'il y a de loges. Fruit le plus souvent capsulaire, à déhiscence loculicide ou septicide. Graines à tégument crustacé ou membraneux, quelquefois muni auprès du hile de strophioles ou appendices de forme diverse, quelquefois aussi aminci en aile à l'extrémité opposée. Embryon le plus communément enveloppé d'un périsperme charnu qui manque dans quelques genres, à cotylédons foliacés ou épais suivant l'un ou l'autre cas, entiers ou bipartis, plans ou plissés ou enroulés, à radicule droite ou courbe tournée du côté du hile, infère le plus souvent. Les espèces répandues dans les régions tropicales et dans la partie des zones tempérées qui les avoisine; sur toute la terre, sont des arbres ou des arbrisseaux, rarement des herbes. Leurs feuilles sont simples, penninervées ou palmatinervées, présentant souvent des incisions ou des lobes en rapport avec ces nervations; les inflorescences axillaires ou oppositifoliées ou terminales, en panicules, en épis ou en glomérules, quelquefois accompagnées d'un involucre général, plus souvent d'un involucelle particulier pour chaque fleur. Les diverses parties, par l'abondance du principe mucilagineux contenu, participent aux propriétés générales des Malvacées; mais elles sont modifiées par le mélange d'une substance extractive, amère et astringente. Les graines sont huileuses. L'une d'elles, celle du *Theobroma*, est célèbre par l'usage de la matière fournie par son embryon, et si généralement connue sous le nom de Cacao, matière qui, torréfiée, sert, à la fabrication du chocolat, en tempérant par le mucilage du sucre son amertume très intense.

GENRES.

Tribu I. — LASIOPÉTALÉES.

Calice pétaloïde. Pétales réduits à de courtes écailles ou nuls. Cinq filets anthérifères alternant quelquefois avec autant de stériles, du reste semblables, libres ou soudés. Embryon droit à cotylédons foliacés, dans un périsperme épais. Plantes australasiennes.

Seringia, Gay (*Gaya*, Spreng.) — *Guichenotia*, Gay. — *Thomasia*, Gay. — *Leucothamnus*, Lindl. — *Lasiopetalum*, Sm. — *Corethrostylis*, Endl. — *Keraudrenia*, Gay. — *Sarotes*, Lindl.

Tribu II. — BYTTNÉRIÉES.

Pétales concaves ou voûtés, souvent prolongés au sommet en un appendice liguliforme. Tube staminal partagé supérieurement en dix lanières alternativement stériles, et portant 1-3 anthères. Embryon à cotylédons tantôt foliacés dans un périsperme épais, tantôt plissés ou convolutés sans périsperme. Plantes appartenant aux deux continents.

Rulingia, R. Br. — *Commersonia*, Forst. (*Jurgensia*, Spreng. — ? *Medusa*, Lour.) — *Abroma*, Jacq. (*Ambroma*, L. F. — *Hastingia*, Kœn.) — *Byttneria*, Lœfl. (*Chœtea*, Jacq. — *Heterophyllum*, Boj. — *Telfairia*, Newm.) — *Ayenia*, L. (*Dayenia*, Mill.) — *Theobroma*, L. (*Cacao*, Tourn.) — *Guazuma*, Plum. (*Bubroma*, Schreb.) — *Kleinhovia*, L. — *Actinophora*, Wall. — *Pentaglottis*, Wall.

Tribu III. — HERMANNIÉES.

Pétales plans. 5 étamines monadelphes, fertiles. Embryon à cotylédons foliacés, droit ou arqué dans un périsperme charnu. Plantes communes aux deux continents, abondantes notamment à l'extrémité australe de l'Afrique.

Waltheria, L. (*Lophanthus*, Forst. — *Astropus*, Spreng.) — *Melochia*, L. — *Riedleia*, DC. (*Riedlea*, Vent. — *Altheria*, Pet.-Th. —

Lochemia, Arn.) — *Physodium*, Presl. — *Hermannia*, L. — *Mahernia*, L. — *Visenia*, Houtt. (*Wisenia*, Gm. — *Aleurodendron*, Reinw. — *Glossospermum*, Wall.)

Tribu IV. — Dombeyacées.

Pétales plans. 15-40 étamines, les oppositipétales ordinairement stériles et liguliformes. Embryon à cotylédons foliacés, souvent bifides et plissés, dans un périsperme mince.

Ruizia, Cav. — *Pentapetes*, L. (*Moranda*, Scop.) — *Brotera*, Cav. (*Sprengelia*, Schult.) — *Assonia*, Cav. (*Kœnigia*, Comm. — *Vahlia*, Dahl.) — *Dombeya*, Cav. — *Acropetalum*, Delil. (*Leeuwenhœckia*, E. Mey). — *Melhania*, Forsk. — *Astrapœa*, Lindl. (*Hilsenbergia*, Boj.) — *Glossostemon*, Desf. — *Trochetia*, DC. — *Pterospermum*, Schreb. (*Velaga*, Ad.) — *Kydia*, Roxb.

Tribu V. — Ériolænées.

Pétales plans. Étamines nombreuses, toutes anthérifères, soudées en une colonne. Embryon à cotylédons plissés, bilobés, dans un périsperme charnu. Plantes asiatiques.

Eriolœna, DC. — *Schillera*, Reichenb. (*Wallichia*, DC. — *Microlœna*, Wall. — *Jackia*, Spreng.) — *Exitelia*, Blum. (*Maranthes*, Bl.)

Ajoutons à l'énumération précédente deux genres qui rentrent dans le groupe général, mais qu'on ne connaît pas assez à fond pour pouvoir y préciser leur place : le *Philippodendron*, Poit., et le *Biassolettia*, Presl, et signalons les affinités de ce même groupe avec la famille des Tiliacées, qui s'y rattache presque aussi évidemment que les précédentes, mais que néanmoins nous traiterons séparément. (Ad. de Jussieu.)

MALVAVISCUS. bot. ph. — Genre de la famille des Malvacées-Hibiscées, établi par Dillen (*Elth.*, 210, t. 170, f. 208). Arbustes de l'Amérique tropicale, à feuilles alternes, pétiolées, entières ou lobées ; stipules pétiolaires géminées ; à pédoncules uniflores, à fleurs axillaires ou terminales, solitaires, géminées ou ternées, à corolles de couleur sanguine.

On connaît une quinzaine d'espèces de ce genre ; la principale est le *Malvariscus arboreus*. Cette plante fleurit toute l'année, et se multiplie de graines ou de boutures.

MAMANDRITE. polyp. — Nom donné autrefois à des Spongiaires fossiles, qu'on a regardés plus tard comme des Alcyons.

MAMELLES. *Mamma.* anat. phys. — Ces glandes forment le caractère distinctif de la classe d'animaux à la tête desquels se trouve l'Homme, et qui ont reçu, en raison de cet organe que seuls ils possèdent, le nom de Mammifères.

Dans l'espèce humaine, les Mamelles sont deux corps hémisphériques situés à la partie supérieure et antérieure de la poitrine, et séparés l'un de l'autre par un sillon plus ou moins profond. Au centre de la surface hémisphérique s'élève le *mamelon*, petite éminence conoïde d'un rouge plus ou moins foncé, susceptible d'érection, et dans laquelle viennent aboutir les *vaisseaux lactifères*. La base du mamelon, ou *auréole*, présente les orifices d'un certain nombre de follicules sébacés. La forme hémisphérique des Mamelles, chez la Femme, est due à un tissu adipeux, abondant, sous-jacent à la peau, et entourant de toutes parts les *glandes mammaires*, organes spéciaux de la sécrétion lactée.

Les glandes mammaires, considérées d'une manière générale, présentent deux modes différents de structure ; elles se composent, soit d'un amas de tubes terminés en cul-de-sac, soit de canaux ramifiés (*conduits lactifères*), dont les ramifications les plus déliées supportent des grappes de vésicules (*cellules lactipares*), visibles au microscope. Le premier mode de structure ne se rencontre que chez l'Ornithorhynque ; l'autre disposition est commune à la Femme et aux femelles de tous les autres Mammifères.

Les Mamelles, toujours apparentes chez la Femme, bien qu'elles présentent un surcroît de turgescence dès les premiers temps de la conception, les Mamelles, dépourvues de graisse chez les animaux, ne se développent qu'à l'époque de l'allaitement (*voy.* ce mot). Le mamelon, ordinairement creux, et dans lequel aboutissent un ou deux réservoirs dans lesquels les vaisseaux lactifères versent le lait, n'est percé que d'un ou de deux orifices.

La position et le nombre des Mamelles varient, suivant les familles. Les Singes et les Chauves-Souris ont deux Mamelles pectorales, ainsi que les Edentés tardigrades,

l'Éléphant et le Lamantin ; les Galéopithèques ont deux paires de mamelles pectorales ; l'externe est presque axillaire. Chez les Solipèdes et chez les Ruminants, elles sont inguinales ; la Jument en offre deux ainsi placées ; la Vache en présente quatre, qui constituent une masse unique appelée *pis*, composée de deux parties symétriques accolées l'une à l'autre, et donnant naissance à quatre principaux mamelons nommés *trayons* ou *tétines*. Chez ceux des Mammifères où le nombre des Mamelles est plus considérable, elles sont rangées sur deux lignes parallèles s'étendant de la région inguinale à la région pectorale : ainsi sont disposées les huit Mamelles de la Chatte, les dix de la Chienne, de la Truie, de la Musaraigne, de la Lapine, les douze de la femelle du Rat, et les quatorze de celle de l'Agouti. Nous avons dit *Mamelles*, nous aurions mieux fait de dire *mamelon* ; car il arrive souvent que les glandes se confondent pour ne former qu'une seule masse. Le nombre des mamelons est ordinairement en rapport avec celui des petits de chaque portée, sans que cependant cette proportion présente une exactitude mathématique.

Chez les Marsupiaux (*voy.* ce mot), les Mamelles affectent une disposition toute particulière, rendue nécessaire par l'état informe et à peine ébauché des petits au moment de leur expulsion de l'utérus. Au lieu de jouir, dès ce moment, d'une vie indépendante, ces embryons sont reçus dans une poche profonde (*marsupium*) dont est pourvue la mère, et qui est formée par un prolongement de la peau du ventre au-devant des Mamelles ; parvenus dans cette poche, les jeunes animaux y subissent comme une seconde gestation et y achèvent leur développement, suspendus chacun à une tétine qui, pénétrant au fond de la bouche, y verse incessamment le lait exprimé par la contraction qu'exerce sur les glandes mammaires un appareil musculaire particulier. (A. D.)

MAMILLARIA, Haw. BOT. PH. — *Voy.* OPUNTIACÉES.

MAMILLIFERA (*mamilla*, mamelon ; *fero*, je porte). POLYP. — Genre d'Actinies agrégées établi par M. Lesueur pour deux espèces qu'il a observées vivantes dans la mer des Antilles, et qui avaient été confondues avec les Alcyons par les anciens naturalistes. Les Mamillifères naissent plus ou moins nombreuses à la surface d'une expansion membraneuse commune ; leur corps est coriace, court, en forme de mamelon, terminé par la bouche, qui est élargie et bordée de plusieurs rangées de tentacules. Lamouroux avait formé son genre *Polythoe* avec les *Alcyonium mamillosum* et *ocellatum* de Solander et Lamarck, que tous ces naturalistes ont vus seulement desséchés dans les collections, et qui sont de vrais Mamillifères. (Duj.)

MAMILLOPORA (*mamilla*, mamelon ; *porus*, pore). POLYP. — Genre de Spongiaires fossiles proposé par M. Persoon, et correspondant en partie aux genres *Lymnorea*, Lamx, et *Cnemidium*, Golf. *Voy.* ces mots. (Duj.)

MAMMALIA. MAM. — Linné (*Syst. nat.*, X, 1733) a désigné sous ce nom la classe des Mammifères. *Voy.* ce mot. (E. D.)

MAMMARIA. ACAL. ? POLYP. ? — Genre établi par Müller pour 3 espèces de corps globuleux ou ovoïdes, flottants, de la mer du Nord. Ces corps, larges de 3 à 4 millimètres, sont terminés au sommet par une seule ouverture sans tentacules visibles. Müller les rapprochait des Actinies ; Lamarck les place à la fin de son deuxième ordre des Tuniciers libres. On pourrait supposer que ces corps peu connus ont, au contraire, quelque rapport avec la Noctiluque. (Duj.)

MAMMALOGIE. *Mammalogia* (*mamma*, mamelle ; λογος, discours). ZOOL. — On donne généralement ce nom à la partie de l'histoire naturelle qui a pour objet l'étude des Mammifères. *Voy.* ce mot.

MAMMEA. BOT. PH. — Genre de la famille des Clusiacées-Garciniées, établi par Linné (*Gen.*, n. 1136). Arbres de l'Amérique tropicale. *Voy.* CLUSIACÉES.

MAMMIFÈRES. *Mammalia*. ZOOL. — Les animaux désignés sous le nom commun de Mammifères forment la première classe du grand type des Vertébrés, et occupent ainsi le premier rang dans la création zoologique. A leur tête se place l'Homme, si semblable à eux par le plan général de son organisation, si supérieur par cette intelligence qui lui permet de contempler et de comprendre la longue chaîne du Règne Animal qui se développe au-dessous de lui. La dénomination de *Mammifères* introduite par Linné et définie par lui avec une exactitude qui semble avoir

suivi, plutôt que devancé les découvertes récentes, est une de celles qui ont été le plus heureusement choisies dans la langue zoologique. En indiquant que les animaux auxquels elle convient portent des Mamelles, elle rappelle implicitement les rapports qui existent entre les Parents et les Jeunes, l'état d'imperfection et de dépendance dans lequel naissent ces derniers, la qualité de l'aliment qu'ils reçoivent, après être sortis vivants du sein de la mère. Par la nature même de leurs fonctions, les Mamelles sont en outre des organes tellement spéciaux, que, signaler leur existence, c'est présenter immédiatement à l'esprit l'idée d'une organisation particulière et concordante, c'est résumer à la fois, par un trait saillant, les caractères de l'adulte et ceux du jeune animal. Le nom de *Pilifères*, proposé par M. de Blainville pour remplacer celui de Mammifères, n'a paru ni assez précis ni assez exclusif pour qu'on ait, en général, accepté de préférence cette substitution. Si ce nom a l'avantage de former, avec ceux de *Pennifères* et de *Squamifères*, une série de dénominations dans laquelle l'opposition des termes fait ressortir l'opposition des caractères, et traduit d'une manière brève cette phrase de Linné : Les Mammifères ont des poils, les Oiseaux des plumes, et les Poissons des écailles, il ne saurait représenter d'une manière aussi logique la classe d'animaux auxquels il s'applique, le fait de l'existence des poils n'ayant point la valeur du fait si caractéristique de l'allaitement. Quand on plaçait dans une autre classe ces animaux marins que leurs formes et leurs habitudes semblent rapprocher des Poissons, et qui ont reçu des naturalistes le nom de Cétacés, la dénomination de Quadrupèdes Vivipares pouvait être appliquée à l'ensemble des Mammifères et servir à les distinguer des Reptiles quadrupèdes; mais depuis que Bernard de Jussieu, Brisson et Linné ont fait comprendre les rapports qui unissent les Cétacés aux autres Mammifères, et que l'illustre naturaliste suédois en a fait un groupe de sa grande classe des Animaux à mamelles, le nom de Quadrupèdes est une épithète générale, sans signification zoologique, à moins que, dans la classe même des Mammifères, on ne l'oppose au mot *Bipèdes*, comme le fait M. Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire, qui applique ce dernier nom à l'ancien ordre des Cétacés.

En rapprochant, comme nous venons de le faire, les différentes appellations qui ont servi à distinguer les animaux que nous nous proposons d'étudier, nous avons pour but, moins de faire apprécier la valeur du mot *Mammifères*, que de rappeler d'une manière succincte les caractères les plus généraux, les plus extérieurs, les plus saisissables, que chacune de ces dénominations représente. Nous pourrions compléter cette indication sommaire par la définition classique du groupe des Mammifères; mais il nous semble que cette définition sera mieux placée à la fin de ce travail, auquel elle servira de résumé et de conclusion.

Pour faire connaître l'organisation des Mammifères aussi complétement que cela nous est possible, nous prendrons l'animal à son début, dans l'œuf, et nous parcourrons successivement les périodes diverses du développement de ses grands appareils. Ainsi guidés par la nature, depuis l'origine de l'être jusqu'à la perfection de son état adulte, nous trouverons dans cette marche le moyen de caractériser d'une manière plus précise le plan organique suivant lequel les Mammifères sont constitués, de présenter en même temps l'état actuel de la science sur chacun des grands points de l'organisation, et d'indiquer les résultats importants que les études embryologiques ont déjà fournis à la Zoologie, pour l'appréciation des affinités. L'ordre suivant lequel nous étudierons les divers appareils est l'ordre même dans lequel ils se montrent chez l'embryon. Cette succession de formation est assez difficile à comprendre d'une manière rigoureuse, le travail génésique ayant lieu dans plusieurs directions simultanément; néanmoins nous pourrons la saisir pour les parties essentielles, en adoptant comme principe rationnel de cette détermination que le moment de l'apparition d'un appareil n'est pas celui où deviennent saisissables les parties élémentaires qui doivent fournir des matériaux à sa formation, mais bien celui où se montrent les premiers linéaments d'un organe ou d'une portion d'organe appartenant à cet appareil; c'est-à-dire que nous laisserons de côté les phénomènes histogéniques, et que nous commencerons notre étude au moment où

les phénomènes organogéniques se développent. Cette connaissance générale de l'organisation des Mammifères nous permettra de comprendre les idées qui ont tour à tour guidé les naturalistes dans le groupement zoologique de ces animaux, et nous terminerons par l'examen des classifications principales qui ont été la traduction de ces vues diverses.

Embryon des Mammifères.

Quand l'œuf fécondé des Mammifères est arrivé dans la matrice, et qu'il jouit encore de son entière liberté, à une époque qui varie suivant les animaux, il se compose de deux vésicules, une externe et une interne. La vésicule externe est formée par la *zône transparente* de l'œuf ovarique, avec laquelle s'est confondue la couche d'albumen dont l'œuf est revêtu chez certains animaux, quand il s'engage dans la trompe, et qui va toujours s'amincissant à mesure que l'œuf grossit. La vésicule interne s'est développée aux dépens de la masse du jaune ou vitellus; en effet, cette masse vitelline s'est précédemment fragmentée en sphères nombreuses; ces sphères se sont couvertes de cellules; et plus tard ces cellules se sont réunies ensemble pour constituer la fine membrane de la vésicule interne, nommée *vésicule blastodermique*. L'œuf peut donc être figuré à cette période comme deux sphères emboîtées l'une dans l'autre, ayant chacune une tunique d'enveloppe, à savoir : la zône transparente, et la vésicule blastodermique. En cheminant dans la matrice, l'œuf acquiert un volume plus considérable, et, quoique toujours libre, arrive au point où il doit se fixer. A cette époque, on aperçoit sur la vésicule blastodermique une tache de forme circulaire, uniformément obscure, déterminée par l'accumulation de matériaux plastiques, et nommée *cumulus proligère* par Baër, *tache embryonnaire* ou *aire germinative* par d'autres observateurs. Dans toute l'étendue de l'aire germinative, et même au-delà, on reconnaît qu'il s'est opéré une sorte de dédoublement de la vésicule blastodermique : une couche de cellules s'est détachée intérieurement de cette vésicule, et constitue un feuillet qui va toujours s'étendant à la périphérie interne de la tunique la plus ancienne. La vésicule blastodermique est donc maintenant formée par deux feuillets, qui sont, de l'extérieur à l'intérieur, le *feuillet séreux* ou *animal*, et le *feuillet muqueux* ou *végétatif*. Le premier est l'enveloppe primordiale de la vésicule blastodermique; le second est celui dont nous venons d'indiquer la formation postérieure, et qui n'acquerra que plus tard la forme vésiculaire. Les modifications subséquentes qu'on observe dans l'œuf, et qui se succèdent avec une si étonnante rapidité, consistent dans le développement des parties déjà existantes, dans l'extension du feuillet muqueux, dans l'allongement d'un diamètre de l'œuf qui devient elliptique, dans le changement de forme de l'aire germinative, qui se montre ovale d'abord, pyriforme ensuite. Bientôt il se fait, dans l'aire germinative, une sorte de départ des matériaux plastiques : son cercle obscur devient un anneau où s'accumulent les cellules, et qui renferme un espace plus clair dans lequel les cellules sont moins condensées. Au milieu de cet espace, parallèlement au grand axe de l'aire ovale, et transversalement à l'axe longitudinal de l'œuf et de la matrice, se montre une ligne claire, de chaque côté de laquelle se dessinent deux amas plus obscurs. Cette portion centrale du blastoderme représente ainsi un ovale que la ligne claire divise en deux moitiés symétriques; les amas cellulaires sont les matériaux du corps de l'embryon; la ligne claire qui les partage indique la place où vont se former les premiers linéaments de l'axe cérébro-spinal de l'adulte, et a reçu le nom de *ligne primitive*, ou, mieux, de *gouttière primitive*. C'est dans le feuillet animal que s'opère ce premier travail de formation. Le feuillet muqueux présente bien aussi une ligne claire dans la longueur de laquelle il adhère davantage au feuillet animal, et qui correspond à la ligne claire de celui-ci; mais la ligne du feuillet muqueux n'est qu'une sorte de moule; une empreinte de la ligne du feuillet animal.

Ainsi, le premier phénomène organogénique produit par l'emploi des cellules élémentaires du feuillet séreux est l'apparition du système rachidien, propre aux animaux vertébrés, et dont le rôle domine dans l'organisation de ces êtres. Ainsi, au début de sa formation, le Mammifère se constitue tout d'a-

bord comme Vertébré, et ne rappelle en aucune manière un des types inférieurs, car jamais un Annelé, un Mollusque ou un Zoophyte n'offre des faits comparables. On ne peut donc pas dire que les animaux inférieurs représentent d'une manière permanente les états transitoires de l'embryon des animaux supérieurs, puisqu'on ne trouve rien dans l'organisation des animaux inférieurs qui puisse se comparer à la gouttière primitive, première ébauche d'un appareil fondamental qui se complétera successivement, en passant par des états divers qui n'ont point d'analogue ailleurs que parmi les Vertébrés. En examinant les détails particuliers que présente le développement des appareils principaux de l'économie, nous trouverons encore des faits qui serviront de preuves à cette manière de voir; nous voulons seulement insister ici sur la vérité de ce principe, que l'animal porte, dès les premiers moments de sa vie embryonnaire, le cachet du type zoologique auquel il appartient, et sur l'évidence de ce fait, que le type Vertébré, auquel les Mammifères appartiennent, est empreint dans leur organisation, à l'origine même de leur développement.

Les phénomènes que nous allons observer dans les évolutions subséquentes de l'embryon vont nous servir aussi à caractériser les types secondaire, tertiaire et autres, dont les Mammifères présentent successivement l'empreinte, de la même manière que les phénomènes primitifs de la formation organogénique viennent de nous montrer le cachet du type primaire, du type Vertébré, évidemment imprimé tout d'abord dans l'embryon. L'exposé de ces faits est la confirmation des idées émises par M. Milne Edwards dans son enseignement public et dans ses écrits; il reproduit les vues philosophiques de ce savant zoologiste sur les principes qui doivent guider dans l'appréciation des affinités pour la classification naturelle des animaux (1).

Nous continuerons plus loin, en parlant du système nerveux des Mammifères, à exposer la série des formes successives que présente la gouttière primitive, premier indice de l'axe nerveux cérébro-spinal et des parties annexes. Après que se sont accomplis plusieurs phénomènes qui se rapportent au développement de cette portion centrale, l'extrémité céphalique de l'embryon devient distincte par le dépôt d'une masse nerveuse qui sera le cerveau. Cette partie céphalique se soulève au-dessus du plan de la vésicule blastodermique, dont elle se détache peu à peu, et s'infléchit en dedans. Précédemment, le rapprochement des amas cellulaires, qui bordaient auparavant la gouttière primitive, a déterminé la formation d'une cavité antérieure ou céphalique : or, comme le feuillet muqueux revêt intérieurement le feuillet séreux, et ne s'en détache pas pendant que s'opère cette convergence des bords des linéaments embryonnaires, il en résulte qu'une portion du feuillet muqueux tapisse maintenant la face interne de la cavité céphalique, et se continue, en dehors de cette cavité, avec le reste du feuillet muqueux non engagé dans l'embryon. Ainsi le feuillet séreux, tout en restant continu extérieurement autour de la vésicule blastodermique, a fourni au développement de l'embryon par sa portion centrale; l'extrémité céphalique de cet embryon s'est détachée; elle présente une cavité dans laquelle s'est avancé un prolongement du feuillet muqueux. Pendant que s'opèrent ces phénomènes, une sorte de membrane, un troisième feuillet, se développe entre les deux autres, dans l'intérieur et à la périphérie de l'embryon, et seulement dans l'étendue de l'aire transparente, dont il ne dépasse pas les bords. C'est dans l'épaisseur celluleuse de cette troisième couche que se montre bientôt le cœur, et que prendront naissance le sang et les vaisseaux; on la nomme, en conséquence, *feuillet vasculaire*. Nous tracerons la succession des phénomènes que ce développement présente, en nous occupant de l'appareil de la circulation.

Après que la portion centrale du feuillet séreux est entrée, comme nous venons de le voir, dans la constitution de l'embryon, on voit ce même feuillet se soulever tout autour et former un pli, qui s'étend et finit par envelopper le jeune être. Celui-ci, n'ayant pas encore beaucoup d'épaisseur, se confond avec le feuillet mince de ce pli, et n'en peut être distingué qu'avec peine; mais ensuite un liquide s'amasse entre l'embryon et l'enveloppe fournie par le pli;

(1) *Ann. des sc. nat.*, 3e série, t. I, p. 65.

l'embryon se trouve plongé dans ce liquide, et enfermé dans cette enveloppe, qui porte le nom d'*amnios*; le liquide reçoit, en conséquence, le nom de *liquide amniotique*. Les bords du pli amniotique, qui s'étaient d'abord rencontrés sur le dos de l'embryon, adhèrent encore pendant quelque temps à la portion périphérique du feuillet séreux; bientôt la communication entre ces deux parties du même feuillet devient filiforme et disparaît plus tard complétement. Par la rupture de ce dernier lien entre la portion du feuillet séreux développée en amnios, et la portion de ce même feuillet qui sert d'enveloppe à la vésicule blastodermique, cette portion périphérique est tout-à-fait détachée, indépendante de l'embryon. Alors elle s'applique dans toute son étendue à la zône transparente, qui formait seule, comme nous l'avons vu plus haut, la tunique externe de l'œuf jusqu'à cette époque; et de l'union de ces deux vésicules résulte l'enveloppe dernière de l'œuf, le *chorion*.

Tous les phénomènes que nous venons d'indiquer, et qui devront être exposés plus en détail à l'article ŒUF, s'opèrent avec une extrême rapidité; ils se sont accomplis, en général, dans l'espace des vingt-quatre premières heures qui ont suivi l'apparition de la gouttière primitive. Ceux qui suivent marchent aussi avec une étonnante vitesse. L'extrémité inférieure ou caudale se soulève comme l'a fait l'extrémité céphalique; une cavité se forme aussi à cette extrémité par le rapprochement et la soudure des bords externes des amas cellulaires, comme cela a eu lieu à la partie antérieure; et la portion centrale des feuillets muqueux et vasculaire engagée dans cette cavité forme le tube intestinal. Nous suivrons les phases diverses du développement de cette cavité en parlant de l'appareil digestif. Cependant les bords latéraux du corps de l'embryon s'inclinent l'un vers l'autre, et la clôture que détermine leur rapprochement marche progressivement et simultanément des deux extrémités vers le milieu. Il en résulte que la vésicule mucovasculaire qui est en continuité avec l'intérieur de l'embryon par le tube intestinal, s'abouche d'abord par une large ouverture en gouttière qui se ferme bientôt et s'allonge en un canal s'ouvrant dans les parties de l'intestin formées en haut et en bas. La vésicule constituée ainsi par les deux feuillets muqueux et vasculaire, et en rapport avec l'intestin, se nomme *vésicule ombilicale*. Puisque le feuillet muqueux avait précédemment enveloppé la vésicule blastodermique en s'étendant au-dessous du feuillet séreux, il est clair que la vésicule ombilicale, transformation de la portion extra-embryonnaire de la vésicule blastodermique, enveloppe maintenant toute la masse du vitellus. Nous examinerons, à propos de la circulation, les phénomènes que présente le feuillet vasculaire de cette vésicule ombilicale, et nous indiquerons plus loin les particularités qu'offre cette vésicule dans les différents ordres de Mammifères.

Au milieu de tous ces phénomènes de formation rapide, apparaît une dernière vésicule, dont le rôle, transitoire comme celui de l'amnios et de la vésicule ombilicale, est néanmoins d'une extrême importance dans la vie de l'embryon. Cette vésicule est l'*allantoïde*. Elle se montre dans ses premiers linéaments à l'extrémité caudale de l'embryon avant la formation de l'intestin, saillit ensuite sous forme vésiculaire, se met plus tard en communication avec l'intestin, et reçoit des vaisseaux qui se ramifient à sa surface; ce sont les vaisseaux ombilicaux. Nous parlerons de ces vaisseaux en traitant de la circulation.

Les phénomènes principaux qui se sont manifestés jusqu'à la période de la vie embryonnaire à laquelle nous venons de nous arrêter, peuvent donc se résumer de la manière suivante : la portion centrale du feuillet séreux a été mise en œuvre pour la constitution de l'embryon; un développement particulier de cette membrane a formé l'amnios; sa portion périphérique s'est appliquée à la zône transparente pour constituer le chorion; la vésicule allantoïdienne s'est produite. Comparés à la série des phénomènes embryonnaires chez les autres Vertébrés, c'est-à-dire chez les animaux qui présentent aussi tout d'abord une gouttière primitive, les phénomènes que nous observons chez les Mammifères offrent des ressemblances et des différences fondamentales, propres à caractériser des types secondaires, dérivés du grand type Vertébré. En effet, l'embryon des Oiseaux et celui des Reptiles proprement dits, c'est-à-dire des Vertébrés

dont la respiration est, comme celles des Mammifères, essentiellement aérienne et pulmonaire, suit, dans son développement, une marche analogue à celle que nous venons de signaler dans la succession des phénomènes organogéniques chez l'embryon des Mammifères : chez ceux-là, comme chez ceux-ci, le feuillet séreux est mis en œuvre de la même manière; dès les premiers moments de son existence, l'embryon est pourvu, dans les deux premières classes comme dans la dernière, des deux vésicules appendiculaires, Amnios et Allantoïde, qui se produisent suivant le même mode et au milieu des mêmes circonstances. Au contraire, nous ne trouvons plus ni Amnios ni Allantoïde chez les Batraciens et chez les Poissons; c'est-à-dire chez les Vertébrés qui, pendant une certaine période de leur existence ou même pendant leur existence entière, vivent dans l'eau et respirent à l'aide de branchies; le feuillet séreux entre tout entier comme partie constituante dans la formation de l'embryon et de ses annexes; l'embryon reste, en quelque sorte, à nu sous la tunique externe de l'œuf. Ainsi, immédiatement après que l'embryon des Vertébrés a reçu, par la formation de la gouttière primitive, le caractère fondamental du type primaire auquel il appartient, deux voies s'ouvrent, en quelque manière, devant lui, pour le développement subséquent de son organisation. En suivant la première, il appartiendra au groupe formé par les Mammifères, les Oiseaux et les Reptiles; en suivant la seconde, il fera partie du groupe composé des Batraciens et des Poissons; en d'autres termes, il prendra, dans le premier cas, un Amnios et une Allantoïde; il ne prendra ni Amnios ni Allantoïde, dans le second cas; ou, pour caractériser, avec M. Milne Edwards, chacun de ces deux types par un seul mot, il sera *Allantoïdien* ou *Anallantoïdien*. Les Mammifères sont donc des Vertébrés Allantoïdiens.

Les vésicules appendiculaires dont la présence ou l'absence vient de nous servir à caractériser d'une manière si nette les deux types secondaires qui se prononcent, à l'origine du développement embryonnaire, dans le grand type primaire des Vertébrés, ne sont pas destinées à jouer un même rôle dans le groupe des Vertébrés Allantoïdiens; et les modifications que subit à cet égard la marche des phénomènes embryologiques se rapportent à deux ordres de faits distincts, qui caractérisent deux types nouveaux. Tantôt, en effet, la superficie de la tunique externe de l'œuf reste lisse et ne présente aucune trace d'appendices organiques, c'est ce que nous voyons chez les Oiseaux et les Reptiles; tantôt, au contraire, cette face externe de l'œuf se couvre de nombreuses villosités, comme nous l'observons chez les Mammifères. La formation de ces villosités sur l'œuf coïncide avec l'existence d'un utérus chez la mère; et tandis que, chez les Oiseaux et les Reptiles, le jeune animal trouve dans la masse du vitellus la nourriture qui suffit à son développement, on voit s'établir, chez les Mammifères, par les végétations absorbantes de la surface de l'œuf et la face interne de la chambre d'incubation, des rapports plus ou moins intimes, plus ou moins prolongés, entre l'enfant et la mère. A ce moment les Mammifères sont donc profondément distincts des autres Allantoïdiens; ils reçoivent, de la présence de ces villosités, un caractère tout particulier qui semble appeler d'autres développements *corrélatifs*, qui se lie d'une manière intime avec l'existence des mamelles chez les parents, et qui imprime à leur organisation le sceau d'un type spécial. Ce type des Mammifères s'éloigne ainsi du groupe formé d'autre part par les Oiseaux et les Reptiles, qui conservent entre eux des affinités très étroites et constituent un autre type, que nous devons signaler, mais dont nous ne pouvons suivre ici les développements embryonnaires caractéristiques.

Le groupe des Mammifères se trouve donc clairement circonscrit dans ses limites par les phénomènes propres, définis, que nous fournit l'observation de l'œuf; il comprend tous les Vertébrés Allantoïdiens chez lesquels le chorion se revêt de villosités, à l'aide desquelles s'opère, de la mère à l'embryon, le passage des matériaux nécessaires à la nutrition de celui-ci et au travail de formation dont il est le siége. Les vaisseaux de la vésicule ombilicale interviennent aussi comme organes d'absorption, et les connexions si remarquables entre l'embryon et l'utérus se trouvent de la sorte établies. Chez certains Mammifères, ces connexions semblent ne pas

aller au-delà; chez d'autres, au contraire, la vésicule allantoïdienne vient les compléter en les rendant plus intimes; cette vésicule, en effet, croît rapidement, gagne la membrane externe de l'œuf, s'y applique, se soude avec elle, et le développement extraordinaire des vaisseaux allantoïdiens qui pénètrent dans les villosités, amène, entre le chorion et l'allantoïde, des rapports vasculaires d'une nature particulière, d'où naît un *placenta*. Ainsi, deux formes distinctes résultent de cette divergence qui se manifeste, parmi les Mammifères, immédiatement après qu'ils ont reçu l'empreinte de leur type. Chez les uns, on n'a pu découvrir aucune trace de véritables appendices placentaires; ces animaux s'engagent dans une voie particulière, dans laquelle ils prendront des caractères propres, tout-à-fait spéciaux, qui, néanmoins, coïncident toujours avec les caractères mammalogiques essentiels de l'adulte, tels que la présence des mamelles et l'allaitement des jeunes, que nous avons indiqués plus haut comme une sorte de conséquence, un complément nécessaire des rapports utérins qui s'établissent entre l'œuf et la mère. Les autres présentent un placenta qui, multipliant les connexions vasculaires en même temps qu'il les rend plus intimes, assure à l'embryon des moyens de nutrition plus abondants, et lui permet ainsi de prolonger pendant plus longtemps sa vie intra-utérine. Les premiers sont désignés sous le nom de *Didelphiens*, et sous celui de *Mammifères avec os Marsupiaux;* nous abandonnerons ici l'examen de leur développement et du plan organique suivant lequel ils sont constitués, pour le reprendre à l'article qui leur est spécialement consacré dans cet ouvrage (*voy.* MARSUPIAUX). Les seconds ont reçu les noms de *Monodelphiens*, *Mammifères ordinaires*, *Mammifères placentaires;* c'est à l'étude de leur organisation que nous allons exclusivement nous arrêter désormais.

A mesure que se produisent les parois thoraciques et abdominales de l'embryon, elles réduisent de plus en plus l'ouverture par laquelle la vésicule ombilicale pénètre dans l'intestin, et se resserrent autour du canal de communication, long et filiforme, nommé *conduit omphalo-mésentérique;* l'orifice par lequel ce conduit semble alors s'introduire dans le corps forme l'*ombilic*. Par la formation de cette clôture viscérale, l'allantoïde se trouve partagée en deux portions, l'une enfermée dans le corps de l'embryon, où elle se métamorphose en vessie urinaire, et l'autre restée libre en dehors de l'embryon, constituant la vésicule allantoïdienne, dont nous allons examiner le rôle dans la constitution du placenta. De l'une à l'autre de ces deux portions vésiculaires, s'étend une partie moyenne qui traverse l'ombilic, et qui, d'abord en forme de canal, devient plus tard un cordon ligamenteux; on la nomme *ouraque*. Le pédicule de la vésicule ombilicale avec ses vaisseaux, l'ouraque accompagnée des vaisseaux ombilicaux, forment un cordon autour duquel l'amnios fournit une gaîne, et qui sort du corps de l'embryon par l'ombilic: c'est le *cordon ombilical*.

Nous savons qu'après la formation du chorion par l'accollement du feuillet séreux à la zône transparente des temps primitifs, des villosités nombreuses couvrent toute la surface de l'œuf, et que les vaisseaux ombilicaux, c'est-à-dire les vaisseaux de l'allantoïde, viennent puiser par absorption dans ces villosités les matériaux plastiques que la mère fournit au fœtus. En corrélation avec le développement de ce lacis placentaire, et pour ainsi dire en face de lui, l'utérus de la mère entre aussi dans une activité particulière dont nous examinerons les résultats en parlant plus bas des organes de la reproduction chez la femelle. Si les fonctions du placenta sont identiques dans tout le groupe des Mammifères placentaires, et si les éléments qui concourent à sa formation sont les mêmes, on remarque néanmoins des modifications importantes dans la manière dont les vaisseaux allantoïdiens se mettent en rapport avec les villosités du chorion. Ces modifications entraînent de grandes différences dans la constitution de l'œuf, et déterminent les caractères de plusieurs catégories de placentas. Des différences caractéristiques dans des parties aussi importantes que le sont les appendices placentaires, doivent indiquer que les animaux qui les présentent subiront dans leur organisation des modifications essentielles, appartiendront à des groupes différents; et les conséquences que nous tirerons des phénomènes embryogéniques de cette nature, nous serviront à déterminer des types zoologiques distincts.

Trois formes générales semblent résumer toutes les variétés de configuration de l'organe placentaire, et caractériser, d'après les principes que nous développons, trois groupes différents dans les Mammifères ordinaires. Tantôt l'Allantoïde envahit toute la face interne du chorion, la dépasse même quelquefois, la force alors d'éclater à ses deux extrémités pour lui livrer passage, et se développe ainsi en dehors des deux pôles de l'œuf. Dans ce cas, les vaisseaux ombilicaux se répandent dans un grand nombre de villosités, sur toute l'étendue de l'œuf, et ces villosités peuvent être également distribuées, ou bien se grouper en divers points, se réunir par place en pinceaux, en houppes vasculaires qui ont reçu le nom de *cotylédons*. Ce premier mode de disposition des appendices placentaires a été désigné par M. Milne Edwards sous le nom de *placenta diffus*. Tantôt l'Allantoïde ne s'étend pas jusqu'aux pôles de l'œuf, où les villosités ne se sont pas développées ; elle distribue seulement ses vaisseaux à la portion moyenne de l'œuf, tout au pourtour du chorion ; et de cette espèce d'enroulement de la vésicule allantoïdienne, naît un placenta continu en forme de ceinture, un *placenta zónaire*. Tantôt enfin l'Allantoïde gagne un point déterminé de la membrane du chorion, s'étale ensuite circulairement, et envoie ses vaisseaux sur cette surface circonscrite, où se forme ainsi un *placenta discoïde*. Le placenta diffus se rencontre chez les Ruminants, les Pachydermes, les Édentés et les Cétacés ; le placenta zónaire, chez les Carnivores et les Amphibiens ; le placenta discoïde, chez les Bimanes, les Quadrumanes, les Cheiroptères, les Insectivores et les Rongeurs. Nous verrons, en traitant de la classification, que les trois types, ainsi caractérisés par la forme de leur placenta, constituent trois groupes également distincts par leurs affinités zoologiques.

Des subdivisions peuvent être indiquées dans l'état placentaire propre à chacun des trois types que nous venons de nommer ; elles correspondent à certains ordres compris dans chacun de ces trois groupes. Ainsi, parmi les Mammifères à placenta diffus, les Pachydermes présentent une plus grande diffusion que les Ruminants, puisque, chez eux, les villosités formées sur toute la superficie de l'œuf, n'offrent nulle part de points servant en quelque sorte de noyaux, de centres vasculaires autour desquels elles se groupent, comme cela a lieu pour les cotylédons des Ruminants : on pourrait représenter ces différences en disant que le placenta est *vague* chez les Pachydermes, et *cotylédonaire* chez les Ruminants. Dans le groupe des Mammifères à placenta discoïde, l'ordre des Bimanes et celui des Quadrumanes paraissent présenter un phénomène très remarquable, la prompte disparition de la vésicule allantoïdienne, qui persisterait au contraire dans l'œuf des trois autres ordres. Mais bien que l'Homme et les Singes semblent se rapprocher par la similitude de ce fait, ils se distinguent néanmoins par la configuration de leur organe placentaire. Chez l'Homme, en effet, tous les vaisseaux allantoïdiens se concentrent sur une seule étendue circulaire ; chez les Singes, au contraire, après que les vaisseaux de l'Allantoïde se sont portés vers une surface unique, il se fait une sorte de déviation latérale de ces vaisseaux, et le placenta, essentiellement un, paraît double. On pourrait donc dire que le placenta est *simple* chez l'Homme, et qu'il est *bipartit* chez les Singes. Nous signalerons aussi le placenta *pédonculé* des Rongeurs. Mais les recherches entreprises dans la voie que nous indiquons sommairement ici ne sont pas assez nombreuses pour qu'il nous soit permis de présenter une classification complète à cet égard ; nous avons voulu seulement grouper, selon des vues aussi intéressantes qu'elles nous semblent vraies, les faits actuellement acquis à la science.

Plusieurs auteurs ont appelé l'attention sur les formes diverses que présente le placenta. Fabricius d'Aquapendente, qui avait examiné un grand nombre d'œufs de Mammifères, distingua fort bien le placenta de l'Homme du placenta multiple des Pachydermes et des Ruminants, et du placenta en ceinture des Carnivores (1). Sir Ev. Home proposa une classification des placentas d'après leur conformation extérieure, et fondée surtout sur le nombre plus ou moins considérable des lobes qu'ils présentent : il en distingue sept ordres différents. Dans le

(1) *Hy. Fabricii ab Aquapendente, oper. omn. anat. et physiol.*; Lugd. Batav., 1738.

premier, le placenta est *lobuleux* : c'est celui de l'Homme ; dans le second, il est *subdivisé* : c'est celui des Singes. Le troisième ordre comprend les placentas *en ceinture* : la ceinture est épaisse chez les Lions, et mince chez les Chiens. Le placenta *à plusieurs divisions* forme le quatrième ordre ; on le rencontre dans la tribu des Lièvres. Le cinquième ordre est formé du placenta *cotyloïde* qui est simple (*Hérisson*), uni (*Taupe*), épais (*Chauve-Souris*), pédiculé (*Cochon d'Inde*), ou pédonculé (*Rat*). Le sixième ordre comprend le placenta *avec de nombreux cotylédons*, dans lequel les artères se terminent par des branches latérales, comme chez la Vache ; par des filets déliés, comme chez le Daim ; par des villosités, comme chez la Brebis ; par une surface veloutée ou pelucheuse, comme chez la Chèvre. Enfin le septième ordre se compose du chorion sans placenta proprement dit, et présente quatre genres : dans le premier, le chorion se montre avec des plexus vasculaires, qui sont épais chez la Jument et minces chez l'Anesse ; dans le second, le chorion est étoilé, comme chez la Truie ; dans le troisième, il est en membrane vasculaire, comme chez le Chameau ; dans le quatrième, il présente des touffes, comme chez la Baleine (1). On voit que l'auteur, ayant mal choisi le caractère qui a servi de point de départ à sa classification, et ayant mal interprété la constitution intime du placenta, a été conduit à des distinctions minutieuses sans utilité, et à des rapprochements sans fondement. Guidé par des expériences faites au moyen d'injections, M. Flourens a établi, dans l'ensemble de la classe des Mammifères, deux catégories distinctes, savoir : celle des animaux à *placenta unique* comprenant les deux formes que nous appelons discoïde et zonaire, et celle des animaux à *placentas multiples*. Dans la première division, il existerait, suivant ce savant distingué, une communication vasculaire directe de la mère au fœtus ; il n'en existerait pas dans la seconde. Ces deux modes se compenseraient mutuellement, puisque, dans le cas d'un placenta unique, l'énergie du mode de communication suppléerait au peu d'étendue de la surface placentaire, et que, dans le cas de placentas multiples, l'étendue de la surface absorbante suppléerait au peu d'énergie du mode de communication (1). En examinant les rapports de l'utérus avec le placenta, nous indiquerons la manière dont il faut interpréter la marche des injections dans les appendices placentaires, et nous discuterons la question du mode de communication du système vasculaire de la mère avec le système vasculaire de l'embryon. Au reste, au point de vue de l'anatomie comparée, on trouve toutes les transitions dans le mode de distribution des vaisseaux allantoïdiens, depuis le placenta vague des Pachydermes jusqu'au placenta simple de l'Homme.

La vésicule ombilicale présente aussi, dans les différents ordres de Mammifères, des phénomènes particuliers, concernant les rapports qui s'établissent ultérieurement entre elle, l'œuf et l'embryon. Chez les Pachydermes et les Ruminants, après avoir suivi l'œuf dans sa croissance rapide, et s'être allongée des deux côtés, elle s'arrête dans son développement, meurt par ses extrémités, et finit par ne plus communiquer avec l'intestin que par un filament grêle ; plus tard, elle disparaît complétement, et l'on n'en trouve plus de trace. Dans l'espèce humaine, et chez les Singes, la vésicule ombilicale ne prend qu'un faible développement, perd bientôt toute importance à l'égard de l'embryon et de l'œuf, s'atrophie et disparaît, ou du moins ne laisse que des vestiges. Mayer l'a rencontrée sur l'arrière-faix de la femme, sous forme de filet, s'étendant jusque dans le cordon ombilical, et Breschet affirme que, sur des placentas à terme, il n'est presque jamais difficile de mettre à découvert les débris de cette vésicule. Dans l'ordre des Rongeurs et dans celui des Carnivores, le sac vitellin persiste comme tel pendant toute la durée de la vie intra-utérine, et chez les premiers, il s'unit au chorion, en distribuant ses vaisseaux omphalo-mésentériques sur tous les points où l'allantoïde ne s'est pas appliquée, c'est-à-dire, en dehors de l'espace placentaire.

Par la formation des vésicules appendiculaires dont nous venons de parler, toutes les parties essentielles de l'œuf sont produites. Les phénomènes qui vont mainte-

(1) *Philosoph. transact.*, 1822, p. 401. — *Lectures on comparative anatomy*, vol. III, p. 462. Londres, 1823.

(1) *Ann. des sc. nat.*, 2e série, t. V, p. 65.

nant se manifester consistent dans le grossissement de l'œuf et le développement de l'embryon ; le placenta fournit les principes nutritifs qu'exigent les besoins nouveaux de ce travail ultérieur. A l'époque où nous sommes arrivés, les organes dont nous avons indiqué l'apparition se sont plus ou moins complétés ; à côté d'eux se sont montrés d'autres organes appartenant à un même appareil, ou à des appareils dont les premières traces ne se rencontraient pas encore dans l'économie de l'embryon. Ainsi, les couches des amas cellulaires qui représentent les rudiments histogéniques de l'embryon se sont métamorphosées en masse nerveuse dans la partie qui limite la gouttière primitive ; de cette portion ainsi transformée, naît bientôt le tube médullaire, comme nous l'expliquerons en parlant du système nerveux. Les deux portions de la masse embryonnaire placées de chaque côté du tube médullaire, et nommées *lames dorsales*, se distinguent de plus en plus, par leur structure, du tube médullaire, et dans la partie la plus voisine de celui-ci, on remarque bientôt un épaississement où se développent les rudiments des vertèbres. Pour suivre le plan que nous nous sommes tracé, ce sera donc après l'étude du système nerveux que nous placerons celle du système osseux, dont le premier indice apparaît dans les vertèbres, avant que se soient formés les premiers linéaments du cœur, et que le tube intestinal ait été indiqué.

En partant du centre du blastoderme, on trouve donc, à l'époque où nous nous sommes arrêtés : la gouttière primitive le long de laquelle s'est formé le tube médullaire ; puis, de chaque côté, les lames dorsales où se montrent les premières traces des vertèbres. En dehors de chacune de ces lames dorsales, la portion périphérique restante du blastoderme forme à droite et à gauche les *lames ventrales* ou *viscérales* d'où proviennent les parois antérieures du corps. Nous avons vu plus haut comment ces lames ventrales convergent pour former la cavité abdominale, et comment celle-ci se met en rapport avec la vésicule ombilicale et l'allantoïde. Plusieurs organes des sens apparaissent cependant, et le système vasculaire continue de se développer. La colonne vertébrale et le crâne prennent naissance dans les évolutions successives des lames dorsales ; la face, les côtes et les membres, dans celles des lames ventrales. La formation des os de la face est due au développement de languettes transversales qui se trouvent à peu près dans la région du cou, au nombre de quatre. Ces languettes de substance formatrice ont été nommées, par quelques embryologistes, *arcs branchiaux* ou *viscéraux* ; les fentes parallèles que ces arcs laissent entre eux ont reçu le nom de *fentes branchiales* ou *viscérales*. Nous verrons, quand il sera question du développement de la face, à quel rapprochement la présence de ces fentes branchiales a conduit certains anatomistes.

Après la formation du tube intestinal, on voit s'élever à sa surface deux expansions tuberculeuses, qui en sont, en quelque sorte, un bourgeonnement, et d'où naîtront les poumons. A la région inférieure du corps et de la cavité abdominale, sur les côtés de la colonne vertébrale, se montre ensuite un organe pair, dont le rôle est extrêmement important, bien qu'il soit transitoire et qu'il n'existe que pendant les premières phases de la vie embryonnaire. Cet organe est nommé *Corps de Wolff*, du nom de l'anatomiste qui en a le premier compris les fonctions ; il est destiné à former plus tard les organes urinaires et génitaux. Enfin, de la séparation histologique qui s'opère dans la masse primordiale des lames dorsales et des lames ventrales, se forment les muscles, la peau et tous les appendices tégumentaires.

Pour résumer cet aperçu rapide de la marche générale des phénomènes organogéniques, on peut dire que chaque appareil se manifeste presque tout d'abord par l'organe dans lequel se centralise et se personnifie en quelque sorte son action : le système nerveux, par l'axe rachidien ; le système osseux, par les vertèbres ; le système circulatoire, par le cœur ; le système digestif, par la cavité intestinale ; le système respiratoire, par les poumons. En présentant les faits sous cette forme, nous ne voulons pas dire que le développement d'un appareil marche du centre à la circonférence, en procédant du principal organe aux organes secondaires, c'est-à-dire d'une manière centrifuge ; nous ne croyons pas davantage à un développement

centripète. Il nous paraît que chaque portion d'un tissu, chaque partie d'un organe se produit au lieu même où on l'observe, et résulte d'un départ histogénique, qui distingue ce qui d'abord était confus, sépare ce qui était confondu, différencie ce qui était similaire. Les parties centrales, par l'énergie de leurs fonctions, par l'intensité de leur action vitale, servent de lien nécessaire entre les parties périphériques; mais celles-ci ne procèdent pas de celles-là. Destinées les unes et les autres à former un ensemble complet, elles sont d'abord indépendantes; elles ne s'engendrent pas: elles se relient. La puissance formatrice n'est pas ici plutôt que là, et ne marche pas dans une direction plutôt que dans une autre; elle est partout présente: elle réside dans chaque cellule.

Quant aux parties constitutives, source première des éléments plastiques qui servent à la formation et au développement des organes, on a souvent voulu les trouver exclusivement dans les trois feuillets que présente l'aire germinative. On a prétendu que tous les organes de la vie animale, nerfs, os, muscles, etc., procèdent directement du développement de la couche supérieure du blastoderme, à laquelle on a donné, en conséquence, le nom de feuillet animal, et aussi, à cause de son aspect, celui de feuillet séreux. On vit, dans la couche inférieure du blastoderme, la matière primitive de tous les organes de la nutrition, et de là le nom de feuillet végétatif ou muqueux que reçut cette membrane. Enfin on admit que le système circulatoire trouvait tous les éléments de sa formation dans le feuillet intermédiaire, qu'on distingua, pour cette raison, sous le nom de feuillet vasculaire. Suivant cette manière de voir trop exclusive, les organes ne sont que des métamorphoses, des évolutions de parties préformées dans le blastoderme; l'organisme entier est une sorte d'épanouissement des feuillets séreux, muqueux et vasculaire. Ce qui paraît certain, c'est que le système nerveux central et les parois du corps tirent leur première origine du feuillet séreux; que l'intestin doit sa formation première au feuillet muqueux, et que le feuillet vasculaire fournit les premiers matériaux des vaisseaux avec lesquels le cœur se met en rapport. Mais ensuite les éléments organiques, en vertu des forces propres qu'ils possèdent, tirent des fluides nourriciers les créations nouvelles qui se produisent jusqu'à ce que l'organisation soit complète, et les matériaux qui doivent en même temps entretenir les parties qui ont acquis leur développement définitif; de façon que des organes différents, vaisseaux, os, nerfs, muscles, peuvent être produits par chacune des parties différentes, sans que pour cela le feuillet vasculaire, le feuillet séreux ou le feuillet muqueux envoie des prolongements dans ces parties, comme le font les racines des plantes qui s'enfoncent dans la terre.

La rapidité avec laquelle s'accomplissent les phénomènes de la formation embryonnaire est d'autant plus grande que l'on observe l'œuf à une époque plus rapprochée de son origine. La durée de ce développement complet diffère suivant les animaux, et est mesurée par le temps de la gestation, très variable, comme chacun le sait. Il ne nous est pas possible de présenter ici un tableau chronologique des formations qui se succèdent dans l'œuf de tous les Mammifères; la science ne possède pas à ce sujet assez de renseignements positifs. Mais il nous semble intéressant d'indiquer, autant que les observations certaines nous permettront de le faire, l'époque approchée à laquelle devient visible chaque organe principal dans l'embryon humain.

Ce n'est guère que sur des embryons âgés de trois semaines que les observations ont pu se faire avec quelque certitude. A cette époque, les ovules, enveloppés de leur chorion, ont à peu près $0^m,011$; l'embryon mesure environ $0^m,0045$. Les phénomènes qu'il présente jusqu'au deuxième mois sont: la formation de l'amnios, de la vésicule ombilicale et de l'allantoïde; l'incurvation de ses deux extrémités; le développement des parties centrales du système rachidien; l'apparition des premiers rudiments de l'œil et de l'oreille, et des fentes branchiales. Le cœur se montre alors composé de deux cavités; l'abdomen est ouvert dans une grande étendue; l'intestin est en rapport avec la vésicule ombilicale; on voit le foie, un mésentère et le corps de Wolff. L'embryon de quatre semaines a une longueur d'environ $0^m,008$; c'est une croissance des huit dixiè-

mes à peu près de la longueur qu'il présentait une semaine auparavant. Au développement des parties déjà existantes, s'ajoute la formation des membres antérieurs et postérieurs, et la distinction mieux prononcée des vertèbres. A cause de la courbure de l'embryon, l'extrémité antérieure est très rapprochée de l'extrémité caudale.

Au deuxième mois, le cordon ombilical se forme complétement; les rapports entre l'embryon et le chorion s'établissent; les villosités de celui-ci se multiplient et se ramifient; le placenta commence à s'organiser. A cinq semaines, l'embryon étendu mesure 0m,011 à 0m,0135. Le développement des membres et celui des yeux marche rapidement; la tête devient distincte; les narines se montrent; la bouche, à peine indiquée, est largement béante et comprise dans un espace où s'ouvre aussi la cavité nasale future; le coccyx apparaît comme une petite queue, recourbée en avant; l'abdomen se ferme, en laissant toujours libre la communication de l'ombilic. Dans la sixième semaine, l'embryon a 0m,016 environ; tous les organes à peu près se voient dans leurs rudiments, et déjà se dessinent les formes définitives. Le front se bombe; la moelle épinière et le cerveau grandissent et se complètent; le cervelet est indiqué par deux petites lames. On remarque, dans la septième semaine, la formation des côtes, celle du diaphragme, le développement complémentaire des cavités du cœur, la naissance de l'aorte et des gros vaisseaux; les poumons, mieux développés, mais ne recevant aucun vaisseau, sont en rapport avec les parties annexes; les parois du tronc sont encore minces; la cavité de l'estomac se prononce; l'abdomen est proéminent; l'anus est encore fermé; les reins et les organes de la reproduction commencent leur développement. La tête, arrondie, est très volumineuse; le nez se prononce sous forme d'un petit renflement; une large cloison sépare ses deux fossettes. Toutes ces parties se perfectionnent davantage dans la huitième semaine, qui nous présente l'embryon à peu près avec sa forme définitive; il a une longueur de 0m,0225 à 0m,027.

Pendant les mois suivants, le travail embryogénique consiste dans un développement plus considérable des organes qui sont, en quelque sorte, restés en arrière pendant les périodes précédentes, et dans un rapprochement de plus en plus marqué vers la forme que le jeune présentera à sa naissance. Le détail de ces transformations trouvera sa place à chacun des paragraphes dans lesquels nous examinerons chaque appareil. A la fin du cinquième mois, l'embryon a une longueur de 0m,32. C'est au commencement du sixième mois que la mère ressent de faibles secousses, premiers indices des mouvements de l'embryon. Au septième mois, l'embryon est long de 0m,43, et pèse environ 1 kilogr.; les appendices épidermiques se caractérisent. Enfin le dixième mois lunaire, ou la quarantième semaine, est l'époque de la naissance; la longueur du fœtus varie en général de 0m,49 à 0m,54; son poids diffère de 3 à 5 kilogr.

La série de phénomènes que présente le développement des Mammifères est essentiellement la même que celle dont nous venons de suivre les phases principales chez l'Homme. De ces différences dans le nombre des organes formés et dans leurs rapports mutuels, résultent des différences successives de formes par lesquelles passe l'embryon; nous en parlerons en examinant les formes générales dans la classe des Mammifères, après avoir étudié leur organisation.

SYSTÈME NERVEUX DES MAMMIFÈRES; ORGANES DES SENS.

L'appareil nerveux des Mammifères, comme celui des autres Vertébrés, se compose de deux systèmes, dont l'un préside plus spécialement aux fonctions de la vie de relation, et l'autre presque exclusivement aux fonctions de la vie de nutrition. Le premier est le système *cérébro-spinal*; le second est le système *ganglionnaire*, ou *grand sympathique*.

Le centre commun de ces deux systèmes est l'axe cérébro-spinal, composé de la moelle épinière contenue dans le rachis, et de l'encéphale enfermé dans le crâne. A cet axe central se rattachent les rameaux nerveux qui portent la sensation extérieure, de la circonférence au centre, ou transmettent les déterminations de la volonté, du centre à la circonférence, et les nerfs du grand sympathique qui se distribuent aux viscères, en

formant çà et là des masses arrondies plus ou moins volumineuses qu'on nomme *ganglions*.

On sait que deux substances particulières composent les organes de l'appareil nerveux : la substance blanche et la substance grise ; que la matière blanche est formée de fibres rectilignes et cylindriques, creusées d'un petit canal rempli par une matière demi-liquide ; que ces fibres se réunissent, sans jamais se confondre, en faisceaux d'où peuvent se détacher un certain nombre de fibres primitives qui forment une *anastomose*, ou qui se combinent par juxtaposition, se concentrant dans une partie de leur parcours, pour donner naissance à un *plexus*. Ces fibres primitives doivent probablement leur origine à l'alignement de cellules, qui auraient été unies bout à bout par une matière finement grenue, et dont les cloisons se seraient perforées dans les points de contact ; la cavité commune ainsi formée serait le canal de la fibre, les enveloppes des cellules en seraient la paroi.

La matière grise ne paraît pas avoir une véritable structure fibreuse ; elle se présente comme une masse composée de globules grenus très rapprochés, qui ne sont peut-être autre chose que les cellules primaires de la substance nerveuse. Cependant quelques observateurs admettent des fibres canaliculées dans la matière grise, et M. Ehrenberg considère les cylindres de la substance blanche comme une continuation immédiate des cylindres de la matière grise. Cette dernière assertion mérite d'être confirmée ; car c'est une des plus importantes pour les conséquences qu'on en pourrait tirer sur la structure de la matière nerveuse et sur le rôle des deux substances.

De ces deux substances, la matière grise est celle qui se montre la dernière, et ainsi se trouve renversée l'opinion de Gall, qui considérait la matière grise comme la *matrice*, l'*origine*, l'*aliment* de la matière blanche.

Fidèle au plan que nous nous sommes tracé, nous allons prendre le système nerveux à son origine dans l'embryon ; nous en suivrons le développement dans l'axe cérébro-spinal d'abord, puis dans les nerfs périphériques et le grand sympathique. Notre but ne peut être de discuter les rapports des différentes parties entre elles, ni d'expliquer leurs fonctions en détail ; nous examinerons seulement l'harmonie de ces parties chez l'adulte, et nous chercherons les caractères que présentent, dans leur centre nerveux, les animaux des divers groupes que nous avons précédemment établis.

Souvent, pour faire comprendre les progrès du développement et les connexions que ce développement amène, nous serons forcé d'employer des mots qui indiquent le mouvement, un point de départ et un point d'arrivée ; ce sont là des expressions figurées, qu'il ne faut pas comprendre dans le sens exact d'une progression mécanique, dont l'idée est bien loin de notre esprit.

Développement et constitution de l'encéphale.

Nous avons vu que les Mammifères se constituent comme Vertébrés, dès les premiers instants de leur formation embryonnaire ; qu'ils reçoivent le cachet de ce grand type de l'apparition primitive du système rachidien ; que cet axe central se montre, dans le diamètre longitudinal de l'aire germinative, comme une ligne plus claire, accompagnée de chaque côté d'un amas cellulaire qui n'est autre chose que l'indication élémentaire du corps futur de l'embryon. Cette masse embryonnaire primitive prend successivement des formes diverses, pendant que les formes de l'aire germinative subissent aussi des modifications correspondantes. Se présentant d'abord comme un anneau obscur, elle s'allonge ensuite en ovale, devient plus tard pyriforme, et lyriforme en dernier lieu. La ligne claire médiane paraît être produite par une sorte de retrait des matériaux plastiques, qui s'accumulent latéralement ; elle se termine à une de ses extrémités par un bourrelet arrondi, et à l'autre par une pointe lancéolée. L'accumulation graduelle de substance le long de la ligne primitive décide un enfoncement, et détermine la formation d'une gouttière. Bientôt les couches les plus rapprochées de cette gouttière se transforment en masse nerveuse, dont le développement procède du fond et des côtés ; les lamelles ainsi formées marchent au-devant l'une de l'autre des deux côtés vers la ligne médiane postérieure, se rencontrent, s'accolent l'une à l'autre, forment ainsi une suture médiane, et conver-

tissent la gouttière primitive en un canal. Cette convergence des bords de la gouttière n'a lieu d'abord que dans le milieu, et se produit plus tard en haut et en bas. Remarquons que ces changements se passent exclusivement dans le feuillet séreux, et que le feuillet muqueux de l'aire germinative n'y prend point de part. Le tube qui résulte de la réunion des couches nerveuses dont nous venons d'indiquer l'origine est le *tube médullaire* de Baër; la gouttière primitive, transformée en canal, devient la cavité de la moelle épinière. Ce canal médullaire, qu'on trouve chez les adultes des Oiseaux, des Reptiles et des Poissons, se rencontre chez les Mammifères, non seulement pendant leur vie intra-utérine, comme le veut Tiedemann et d'autres anatomistes; il persiste chez tous les Mammifères et chez l'Homme, quand ils ont atteint leur complet développement; il est seulement beaucoup plus rétréci.

Fermé d'abord à sa portion moyenne seulement, comme nous venons de le dire, le canal du tube médullaire s'écarte à sa partie supérieure de manière à former successivement trois dilatations placées l'une à la suite de l'autre, et qu'on a nommées *cellules cérébrales*, parce que c'est d'elles que naîtront les parties principales de l'encéphale. La cavité de ces dilatations est continue avec le canal de la moelle, et doit former les ventricules du cerveau quand la substance nerveuse du tube médullaire aura clos chacune des cellules cérébrales. Au-dessous de cette partie supérieure ainsi dilatée, le tube médullaire présente les mêmes dimensions dans toute sa longueur, et se termine inférieurement en pointe. Un renflement rhomboïdal ne tarde pas à se montrer à cette extrémité inférieure; il correspond à la naissance des nerfs des membres inférieurs, et au point d'où divergeront les filaments nerveux à l'ensemble desquels on a donné le nom de *queue de cheval*.

A l'endroit de ce renflement, le tube médullaire se ferme plus tard qu'aux parties voisines, de sorte qu'il présente une fente ellipsoïde très allongée, une espèce de boutonnière qui est en communication avec le canal de la moelle, et qui, par la clôture complète du tube médullaire, disparaît ensuite, sans qu'on en trouve de trace chez le Mammifère adulte. Au contraire, chez l'oiseau adulte, on observe, dans la région des vertèbres sacrées, une dépression longitudinale, en forme de nacelle, dont on pourrait se représenter la formation comme le résultat de l'écartement des bords d'un sillon qui se rétrécirait ensuite pour s'effacer insensiblement et se perdre en une ligne médiane au-dessus et au-dessous: cette excavation naviculaire est désignée sous le nom assez impropre de *sinus rhomboïdal*. Certains anatomistes admettent à tort que ce sinus est en communication directe avec le canal de l'intérieur de la moelle épinière; cette hypothèse leur permet de le comparer au sinus que nous venons de décrire chez l'embryon des Mammifères; et ils trouvent ainsi un fait nouveau à l'appui de la doctrine des transitions successives du système nerveux de l'Homme et des Vertébrés supérieurs, à travers toutes les phases dont nous rencontrons la représentation permanente chez les animaux des dernières classes. Le sinus rhomboïdal des Oiseaux n'est point un prolongement, une sorte de soupirail du canal médullaire; il est, sur toutes ses parois, tapissé d'une couche de substance nerveuse qui le sépare de cette cavité; il n'est donc point l'analogue du sinus des embryons des Mammifères, au moment où ce sinus est une ouverture béante, en continuité avec le canal de la moelle.

A sa partie antérieure, le tube médullaire reste largement ouvert, comme nous l'avons dit; trois dilatations, trois *cellules cérébrales* se montrent successivement. La cellule antérieure est celle qui est indiquée la première; la moyenne apparaît ensuite, et est suivie de la cellule postérieure. L'ordre dans lequel s'achève le développement de ces cellules est le même que celui dans lequel elles se produisent. Les lames dorsales se replient autour d'elles et se rejoignent; et, tandis que la substance nerveuse complète d'abord le tube médullaire à la partie antérieure, en fermant les deux premières cellules, les lames dorsales seules forment parois au-dessus de la cellule postérieure, en face de laquelle le tube médullaire se montre alors comme fendu. Avant cette époque, le corps de l'embryon était situé tout entier dans le plan de la vésicule blastodermique. Mais déjà,

comme nous le savons, son extrémité céphalique s'est soulevée au-dessus de ce niveau, et décrit deux courbures principales, presque à angle droit, qui impriment à la tête une très forte flexion en avant. Une de ces courbures se prononce à la hauteur de la cellule moyenne; l'autre se dessine au point où la cellule postérieure se continue avec le tube médullaire. Cette inflexion de la partie céphalique de l'embryon se rencontre chez les Mammifères et dans les autres classes de Vertébrés allantoïdiens: on ne l'observe pas chez les Batraciens et les Poissons, c'est-à-dire chez les Vertébrés anallantoïdiens. La distinction de ces deux grands groupes de Vertébrés se prononce donc de plus en plus, et cette flexion présente un caractère propre à distinguer profondément l'état primitif de l'encéphale des Mammifères, de l'état primitif et permanent de l'encéphale des Poissons. Remarquons de plus que ces courbures s'effacent ensuite chez les Mammifères par le développement des parties diverses de l'encéphale, et que c'est au moment où la masse cérébrale a atteint son parfait développement que toutes ces parties sont disposées sur un même plan, tandis que cela a lieu primitivement chez l'embryon de Poisson.

La subdivision des trois cellules cérébrales primitives est présentée de manières différentes par les auteurs. Tous admettent que, du développement ultérieur de l'encéphale, résultent en définitive cinq cellules, et que la cellule postérieure primitive fournit deux de ces subdivisions. Mais tous ne sont pas d'accord sur la question de savoir quelle est celle des deux premières cellules qui se scinde. Les uns croient que la cellule antérieure se divise en deux cellules, tandis que la seconde reste indivise: parmi eux se range Bischoff. Les autres pensent, au contraire, que la cellule antérieure ne se subdivise pas, et que la seconde cellule se partage en deux vésicules distinctes: cette opinion est celle que nos observations nous font admettre (1).

Immédiatement derrière la première cellule, sur le côté de la portion antérieure de la seconde, deux saillies ne tardent pas à se montrer. Le développement de la portion encéphalique à laquelle elles sont liées, les rejette de plus en plus sur les côtés. Ces deux petites dilatations ne sont autre chose que les rudiments des yeux, dont nous suivrons plus loin le développement. La portion antérieure de la seconde cellule, où se voient ces vésicules oculaires, forme une proéminence qui se détache progressivement de la partie postérieure de la même cellule; de plus, un compartiment vient séparer nettement ces deux portions l'une de l'autre; et la seconde cellule se trouve de la sorte divisée en deux chambres, que Baër a distinguées l'une de l'autre par les noms de *cerveau intermédiaire* et de *cerveau moyen*. La première cellule primitive, qui a pris cependant un accroissement considérable, ne se subdivise pas et forme le *cerveau antérieur*. La troisième cellule se divise plus tard en deux portions: l'une antérieure, plus courte, que nous désignerons sous le nom de *cellule cérébelleuse;* l'autre postérieure, plus allongée, et appointie en se continuant avec la moelle épinière; nous la nommerons *cellule encéphalique postérieure*.

Par suite de la croissance de sa paroi supérieure de chaque côté de la ligne médiane, le *cerveau antérieur* représente bientôt une cellule divisée en deux moitiés latérales par une légère dépression. Ces deux saillies vésiculeuses sont les premiers rudiments des *hémisphères cérébraux*, qui deviennent par conséquent reconnaissables de très bonne heure, et qui sont constitués par deux lamelles médullaires, enveloppant, sous forme de voûte, la cavité qu'elles renferment. Peu à peu les hémisphères se développent, montrent bientôt les premiers indices des circonvolutions dans les Mammifères qui en possèdent, et s'étendent d'avant en arrière sur les parties qui se forment du cerveau intermédiaire et des vésicules suivantes; cette extension varie dans les différents ordres des Mammifères, comme nous l'indiquerons plus loin. L'affaissement médian qui se forme entre les deux lobes cérébraux se prononce de plus en plus, mais il ne descend d'abord qu'à une petite profondeur, et ne sépare jamais complétement ces deux lobes l'un de l'autre. Les deux hémisphères restent donc unis ensemble à leur partie antérieure; en arrière, ils s'isolent

(1) L'étude d'un grand nombre d'œufs que M. Vogt a bien voulu examiner avec nous, nous confirme dans cette manière de voir.

du cerveau intermédiaire. De leurs bords internes, résultant de cette séparation, aussi bien que de la formation du sillon médian, naissent diverses parties dont nous allons parler.

De la distinction histologique qui s'opère à leur bord antérieur, là où les lobes sont demeurés unis, se produit une petite lame médullaire verticale, qui croît d'abord de bas en haut, s'infléchit ensuite d'avant en arrière, et se prolonge, suivant cette direction, dans la même proportion que la voûte des hémisphères s'étend sur les parties postérieures. Cette formation médiane et transverse sert donc de lien entre les deux hémisphères; en conséquence, elle a été nommée *grande commissure du cerveau* par Sœmmerring; eu égard à la place qu'elle occupe, Chaussier lui a donné le nom de *mésolobe*; on la nomme plus généralement *corps calleux*, à cause de la densité de son tissu. Le corps calleux, d'après cette description, présente donc la forme d'une voûte, dont la direction est presque parallèle à la ligne qui dessine le contour des hémisphères; on observe à sa partie antérieure une courbure que Reil appelle le *genou*, et à sa partie postérieure, plus large, un renflement que le même anatomiste a nommé *bourrelet*. Son ensemble figure assez bien la lettre *C* couchée horizontalement, la convexité tournée en haut.

Par la formation du corps calleux, le cerveau des Mammifères placentaires prend un caractère propre, qui distingue ces animaux de tous les autres Vertébrés, et qui les distingue aussi des Mammifères aplacentaires, chez lesquels on ne trouve plus cette grande commissure; c'est ainsi que se prononcent de plus en plus les différences fondamentales dont nous avons trouvé le premier degré dans la présence ou dans l'absence du placenta.

Au-dessous du corps calleux se produit, suivant la même marche, et aussi dans la ligne médiane, une lame blanche, convexe supérieurement, et nommée *voûte à trois piliers* ou *trigone cérébral*. Les piliers ou colonnes sont formés par des cordons nerveux, et se présentent, en avant et en arrière, comme une bifurcation du cordon principal qui constitue la voûte. Les piliers antérieurs prennent naissance dans la substance nerveuse qui se produit au lieu même où apparaît d'abord le corps calleux, c'est-à-dire au point où les vésicules des hémisphères sont réunies. Antérieurement, ces piliers aboutissent à un petit tubercule qui se montre, un peu avant eux, à la face inférieure du cerveau, et qui, d'abord unique, se partage plus tard en deux mamelons qui portent le nom d'*éminences mamillaires*. Les piliers postérieurs de la voûte doivent leur formation au renflement des bords internes des vésicules des lobes cérébraux. En arrière, la voûte se confond avec le bourrelet du corps calleux; mais, à sa partie antérieure, elle se sépare du corps calleux, probablement parce que, en cet endroit, celui-ci s'élève davantage de bas en haut avant de se courber en arrière pour suivre le mouvement de développement des hémisphères. Bien qu'éloignés ainsi l'un de l'autre, en avant, le corps calleux et la voûte restent cependant unis par une petite lame médiane qui s'étend verticalement entre eux, de la face supérieure de la voûte à la face inférieure du corps calleux, et qui est produite par la substance qui leur servait naguère de lien immédiat : cette lame déliée est la *cloison transparente*, ou *septum lucidum*; elle est formée de deux petits feuillets verticaux, entre lesquels existe un sinus, désigné sous les noms de *premier* ou de *cinquième ventricule*, de *fosse de Sylvius* et de *sinus du septum*.

La voûte est un organe propre au cerveau des Mammifères; on ne la trouve plus dans les autres classes de Vertébrés.

Avant que la couche des hémisphères se soit épaissie tout au pourtour du cerveau antérieur; que le corps calleux unisse transversalement l'un et l'autre lobe cérébral, en se développant d'avant en arrière au fond du sillon qui les sépare; que la voûte se ferme au-dessous du corps calleux, et que la cloison transparente se tende verticalement de l'un à l'autre sur la ligne médiane, on voit deux renflements s'élever de bonne heure du fond et des parois externes des deux vésicules des hémisphères. Ces deux renflements se caractérisent bientôt comme *corps striés*, et par conséquent ne se forment pas d'abord à nu, comme certaines descriptions pourraient le faire supposer; à toute époque, ils sont cou-

verts par les vésicules du cerveau antérieur, puisqu'ils apparaissent dans leur intérieur et non avant elles. De l'un à l'autre des deux corps striés, au-devant des piliers antérieurs de la voûte, s'étend un cordon blanc, qui leur sert de commissure, et qui porte le nom de *commissure cérébrale antérieure*.

Quand les vésicules cérébrales se sont primitivement formées à la région supérieure du tube médullaire, elles ont enfermé entre leurs parois une portion de la cavité générale de ce tube. La cavité du cerveau antérieur, relativement moindre par suite des développements que nous venons d'indiquer, subsiste néanmoins, mais elle a subi dans sa forme plusieurs modifications importantes qui sont la conséquence de ces développements mêmes. Simple d'abord, elle se scinde peu à peu en deux moitiés, à mesure que les vésicules des hémisphères deviennent distinctes; le corps calleux lui sert de paroi supérieure; la voûte et la cloison transparente, productions des bords libres des hémisphères séparés, achèvent de la partager, sur la ligne médiane, en deux cavités latérales, qui sont de la sorte enfermées chacune dans un hémisphère; on les a désignées sous le nom de *ventricules latéraux*. L'accumulation de substance nerveuse, qui constitue chacun des corps striés, forme une saillie semi-circulaire au fond et sur le côté de chaque ventricule. La cavité ventriculaire prend donc, autour de chaque corps strié, la forme d'un croissant, dont l'arc antérieur et l'arc postérieur deviennent, l'un la corne antérieure du ventricule cérébral, l'autre sa corne inférieure, moyenne ou descendante; elle acquiert plus tard, chez les Bimanes et les Quadrumanes, une corne postérieure ou *cavité digitale*, résultant de ce que l'hémisphère qui la contient subit une flexion de dedans en dehors par suite de son développement plus considérable en arrière.

Du bord libre des piliers postérieurs naît la bandelette mince du *corps bordé* ou *frangé*, et de leur extrémité renflée se forme une éminence recourbée sur elle-même, qui saille dans la corne descendante du ventricule latéral, et qu'on a nommée *grand hippocampe*, *pied d'hippocampe*, ou bien encore *corne d'Ammon*, à cause de la ressemblance qu'on lui a trouvée avec la coquille fossile qui porte ce nom : c'est encore là une partie propre au cerveau des Mammifères. Une sorte de pli rentrant de l'hémisphère, forme, dans la corne postérieure du ventricule latéral, la proéminence du *petit pied d'hippocampe* ou *ergot de coq*.

Ainsi, des évolutions successives de la vésicule du cerveau antérieur, se forment les deux hémisphères et les parties qu'ils renferment. Antérieurement et supérieurement, les hémisphères sont séparés l'un de l'autre par la grande scissure médiane ou inter-lobaire. Au fond de cette scissure, s'étend transversalement la lame plus dense de la grande commissure, ou corps calleux. Du corps calleux, descend sur la ligne médiane le double voile vertical de la cloison transparente qui s'attache sur la face supérieure de la voûte à trois piliers, et comprend un ventricule. Cette cloison partage la cavité primitive du cerveau antérieur en deux cavités ou ventricules droit et gauche, dans l'intérieur desquels plusieurs organes font saillie. Sur le plancher de ces ventricules, se montrent les corps striés réunis en avant sur la ligne médiane par la commissure cérébrale antérieure. Cependant deux petits renflements vésiculaires de la partie antérieure et inférieure des hémisphères, ont indiqué le premier rudiment de l'appareil olfactif.

Pendant que les hémisphères cérébraux et leurs parties annexes naissent des transformations successives de la vésicule encéphalique antérieure, la vésicule du cerveau intermédiaire se convertit en *couches optiques*, renflements volumineux situés, en raison même de leur origine, en arrière des corps striés, et qui doivent leur nom à ce que le nerf optique se forme, sinon en totalité, du moins en partie, d'un prolongement creux de la portion externe du plancher de leur vésicule. Primitivement simple et contenant une cavité unique, le cerveau intermédiaire se sépare peu à peu de la vésicule des hémisphères, en avant, suivant le mode que nous avons indiqué, et reste en communication avec la cellule cérébrale moyenne en arrière. Visible dans le principe à la face supérieure de l'encéphale, il est peu à peu recouvert par les hémisphères qui enveloppent, d'avant en arrière, les parties résultant de

son évolution. Du fond, des côtés et de la partie postérieure de cette vésicule intermédiaire, croissent des masses de substance nerveuse qui la solidifient latéralement et par l'arrière, et rétrécissent de plus en plus la cavité qu'elle contient. Supérieurement, elle se fend d'avant en arrière, et se partage en deux lobes solides, qui sont complétement séparés à leur partie antérieure, et qui restent encore unis postérieurement par une sorte de cordon qui se développe dans la profondeur et qu'on nomme *commissure cérébrale postérieure*. Beaucoup plus tard se montre, en avant de cette commissure, un petit lien nerveux jeté comme un pont d'une face interne à l'autre, et dont la présence n'est pas constante; il porte le nom de *commissure molle*. Entre les deux lobes ainsi formés, aboutit le canal du tube médullaire qui, en cet endroit, déboucherait à la surface, si, dans le même temps, les hémisphères ne s'avançaient par dessus, et ne fournissaient ainsi une voûte à cette cavité, qu'on désigne alors sous le nom de *troisième ventricule*. Il résulte du mode même de sa formation que ce ventricule des couches optiques est oblong, étroit, et situé sur la ligne médiane. Le mouvement de réflexion des piliers postérieurs du trigone qui se courbent d'arrière en avant, et celui des hémisphères qui se prolonge au-dessus des couches optiques, amènent ces derniers organes à faire saillie, l'un à droite et l'autre à gauche, dans la cavité du ventricule latéral correspondant. Un peu au-dessus de la commissure antérieure, derrière les piliers antérieurs de la voûte qui contournent chaque couche optique en avant, on voit deux orifices nommés *trous de Monro*, par lesquels le troisième ventricule est mis en communication avec les ventricules latéraux des hémisphères. En avant, le troisième ventricule s'abouche aussi avec le ventricule de la cloison transparente par une ouverture fort étroite que plusieurs anatomistes ont appelée *vulve*, et dont plusieurs autres ont nié, à tort, l'existence. L'extrémité postérieure de chaque couche optique présente deux renflements qui portent le nom de *corps genouillés*, l'un interne, l'autre externe; le premier, en général, moins volumineux que le second.

La base du cerveau antérieur et du cerveau intermédiaire ne subit pas de scission semblable à celle qui partage leur face supérieure en lobes cérébraux et en couches optiques. On y observe de très bonne heure une proéminence qu'on désigne sous le nom de *tubercule cendré* (*tuber cinereum*), et dont le développement est, suivant Valentin, en rapport avec celui des éminences mamillaires, qui se trouvent plus tard placées derrière lui. La masse nerveuse du tubercule cendré s'étend sur les parois du troisième ventricule, et concourt à le clore en bas. A sa face inférieure, il semble servir de base à une tige creuse, conique, appelée *entonnoir* (*infundibulum*), et considérée par Baër comme l'extrémité antérieure du tube médullaire primitif, qui, fortement courbé et refoulé en arrière par le développement des lobes cérébraux, se montre au-dessous du cerveau intermédiaire, dont il paraît être un prolongement.

Au bord postérieur du cerveau intermédiaire, apparaît encore un petit corps rond et aplati, qui, plus tard, devient conique, et qu'on nomme *glande pinéale*, à cause de sa ressemblance avec une Pomme de Pin. Cette glande serait produite, suivant Baër, par la portion postérieure du cerveau intermédiaire qui ne se fend pas; elle devrait peut-être son origine au développement de la pie-mère, suivant Bischoff. On la voit derrière le troisième ventricule, au-dessous de la commissure cérébrale postérieure : de petits *pédoncules* l'assujettissent dans cette position. Pendant la durée de la vie fœtale, on ne rencontre pas à la surface, et même dans la substance de cette glande, les petits corpuscules cristallins qui s'y trouvent chez le nouveau-né, ou même, à une époque plus ou moins éloignée de la naissance, comme l'indiquent les observations de certains anatomistes.

Enfin, à une époque très ancienne du développement du cerveau intermédiaire, on voit l'infundibulum en connexion avec une vésicule qui se change en une masse molle, et repose plus tard dans la selle turcique du sphénoïde. Cet organe, à l'aide de l'infundibulum, communique donc en-haut avec le tubercule cendré et le troisième ventricule; on le désigne sous le nom de *glande pituitaire*. L'origine de cette glande n'est pas encore bien connue. Suivant Reichert, elle serait un débris de l'extrémité antérieure de la corde dorsale; d'après l'opinion

plus probable de Rathke, elle se présenterait d'abord comme un enfoncement de la membrane buccale dans le fond de la cavité pharyngienne; cet enfoncement, en se creusant davantage, formerait ensuite une sorte de cœcum, dont le fond s'élèverait jusqu'à l'infundibulum, et s'unirait à l'extrémité obtuse de ce dernier par un pédicule grêle; une valvule s'étendrait progressivement au-devant de l'ouverture de ce cœcum, jusqu'à ce qu'il fût enfin clos; le cœcum, transformé de la sorte en vésicule, se détacherait enfin de la cavité d'où il tire son origine pour appartenir à la cavité crânienne.

Les couches optiques, le troisième ventricule, le tubercule cendré, l'unfundibulum, la glande pinéale, la glande pituitaire, la commissure cérébrale postérieure, et la commissure molle, sont donc les parties principales produites immédiatement des métamorphoses du cerveau intermédiaire, ou rattachées à cette portion de l'encéphale par les résultats de leur développement.

Les changements que subit le cerveau moyen ne sont pas aussi considérables que ceux dont nous venons de tracer la succession pour les deux premières vésicules; leur résultat est la formation des *tubercules quadrijumeaux* ou *lobes optiques*. Nous avons vu qu'en cet endroit le tube médullaire présente la première courbure caractéristique qui distingue primitivement l'encéphale des Mammifères de celui des Anallantoïdiens, et d'où il résulte que le cerveau moyen occupe la région la plus élevée de la tête. Creusé d'abord d'une cavité, comme l'étaient aussi les deux vésicules qui le précèdent, le cerveau moyen se solidifie peu à peu par le développement de substance nerveuse dont l'accroissement a lieu principalement à sa base et de bas en haut, comme dans tout l'encéphale en général. La masse qui le remplit ainsi, forme d'abord une saillie dans son intérieur, s'élève ensuite en forme de mamelon, gagne insensiblement la voûte supérieure, la rencontre, se soude avec elle; et la vésicule serait complétement pleine, s'il n'était resté par le bas, sur la ligne médiane, un petit canal, dernier vestige de la cavité primitive, et connu sous le nom d'*aqueduc de Sylvius*. Ce canal communique, en avant, avec le troisième ventricule, ou ventricule des couches optiques; nous verrons qu'il est en continuité avec une autre cavité postérieure. Le couvercle du cerveau moyen resté d'abord parfaitement lisse, et ne se fend point, comme cela a lieu pour celui des deux vésicules des hémisphères et des couches optiques; mais il se développe ensuite sur sa surface un sillon longitudinal, coupé plus tard par un sillon transversal. Cet affaissement cruciforme partage donc superficiellement le cerveau moyen en quatre éminences ou tubercules; les deux tubercules antérieurs sont nommés *nates*, les deux postérieurs *testes*; leur volume relatif et leur forme varient dans les divers groupes d'animaux, et il est à remarquer qu'en général les Herbivores ont les *nates* arrondis et plus grands que les *testes*. La plus grande partie de la masse nerveuse qui a solidifié par le bas le cerveau moyen, se recourbe en avant pour se continuer avec les couches optiques, et constitue les *pédoncules cérébraux*. Dans certains ordres de Mammifères, les hémisphères recouvrent complétement les tubercules quadrijumeaux; dans d'autres, au contraire, ils ne le recouvrent qu'en partie, et les tubercules se montrent à nu. Nous reviendrons sur ces parties en étudiant comparativement l'organisation de l'encéphale; nous indiquons seulement ici leur origine et leur situation.

Nous avons dit plus haut que la troisième cellule cérébrale primitive, dont la subdivision donne naissance à la cellule cérébelleuse et à la cellule encéphalique postérieure, restait ouverte à sa partie supérieure plus longtemps que les autres cellules, et que la cavité du tube médullaire s'ouvrait librement à sa surface, close seulement par les lames dorsales. Peu à peu cependant la cellule cérébelleuse se ferme sur ce point, par le dépôt d'un blastème nerveux qui s'accumule progressivement de bas en haut sur les parois latérales du tube des lames dorsales; ce dépôt produit une lamelle médullaire, qui s'avance de chaque côté vers la ligne médiane supérieure, et se soude sur cette ligne; de là résulte une cellule dont le développement ultérieur donne naissance au *cervelet*. On peut donc représenter l'état originel du cervelet, comme celui des divers lobes de l'encéphale, sous la forme de

deux petites lames minces qui convergent de dehors en dedans, suivant le mode de formation que nous venons d'indiquer, mais non sous la forme de deux lamelles qui s'élèveraient des bords d'une fente produite par la fissure du tube médullaire qui aurait été primitivement fermé en cet endroit.

L'épaississement de la lamelle du cervelet est le seul phénomène qui indique dans les premiers temps l'activité dont elle est le siége; les parties qui constituent l'organe complet ne se dégagent que plus tard des couches médullaires. A la face inférieure se montre d'abord un léger renflement, premier indice de la petite masse irrégulièrement ovoïde, qui sert, en quelque sorte, de noyau à chaque moitié du cervelet, et que Gall considérait comme le ganglion de cet organe; les anatomistes le désignent sous le nom de *corps rhomboïdal* ou *dentelé*. La surface élargie de la cellule cérébelleuse présente ensuite quatre sillons ou anfractuosités transverses, qui partagent l'organe en cinq lobes, dans chacun desquels ne s'observe encore aucune ramification. Par les progrès du développement, les lobes se multiplient avec les sillons; aux lobules et aux dentelures qui en découpent alors la surface, correspondent des branches, des rameaux, des ramuscules intérieurs du même ordre; et de cette disposition rameuse se forme l'*arbre de vie* que met en évidence une coupe verticale du cervelet. La portion centrale primitivement formée est le *lobe médian*. Cependant les parties latérales ont pris un accroissement plus considérable que cette partie moyenne; on les voit bientôt sous forme de deux proéminences qui se caractérisent de plus en plus comme *hémisphères cérébelleux*, et donnent au cervelet des Mammifères un caractère tout spécial, puisque l'on ne retrouve plus ces lobes latéraux au cervelet des autres Vertébrés. Le lobe médian représente deux éminences vermiformes, qu'on distingue par les noms d'*éminences vermiformes supérieure* ou *inférieure*, d'après leur situation par rapport au cervelet.

Les diverses parties annexes du lobe médian se dessinent d'une manière de plus en plus distincte; l'extrémité antérieure du *vermis inferior* se prononce en un petit prolongement qui a la forme d'une lancette, et qu'on nomme *luette;* de chaque côté de la luette se détachent deux replis médullaires, les *valvules de Tarin*, qui interceptent deux cavités sigmoïdes, et qui, comparés aux piliers du voile palatin, ont valu à l'appendice précédent le nom de *luette*. Ces valvules aboutissent à deux petits lobes appendiculaires, placés à la face inférieure du cervelet, en arrière et en dedans de chaque hémisphère cérébelleux, qu'ils terminent et qu'ils séparent des organes voisins. Reil a désigné ces lobes sous le nom de *touffes;* suivant Tiedemann, ils seraient produits, aussi bien que les valvules de Tarin, par un renversement du bord postérieur du cervelet, de dehors en dedans.

Au point où la cellule encéphalique postérieure se continue avec le tube médullaire, s'est produite, comme nous le savons, une forte courbure qui imprime à la tête une flexion à angle droit d'arrière en avant. Mais entre la cellule cérébelleuse et la cellule postérieure, se montre une autre incurvation à angle aigu d'avant en arrière, qui corrige un peu le mouvement trop prononcé de la première, et par suite de laquelle les parties qui se forment du développement de la cellule postérieure se trouvent naturellement situées au-dessous de celles qui naissent de la cellule cérébelleuse. A l'endroit de ce genouillement, se dépose de bonne heure de la substance nerveuse, sous forme de bourrelet transverse et saillant, qui sert de commissure entre les deux hémisphères du cervelet, et sous lequel passent les cordons médullaires qui, des parties postérieures, s'unissent aux parties antérieures; ce renflement reçoit, en conséquence, les noms de *protubérance annulaire* ou de *pont de Varole*, bien que ce dernier nom ait été donné par Varole, seulement à la couche la plus superficielle de la protubérance.

En même temps que naissent et se développent ces parties du cervelet, on voit apparaître et se compléter d'autres formations destinées à mettre cet organe en rapport avec les autres parties du système nerveux central. Ces connexions s'établissent de chaque côté par trois pédoncules, distingués *en inférieur, moyen* et *supérieur;* l'ordre de leur formation est celui dans lequel nous venons de les nommer. Les *pédoncules inférieurs* ou *corps restiformes* unissent la lamelle médullaire du cervelet avec la cel-

lule encéphalique postérieure, et, par conséquent, avec la moelle épinière; plus tard, ils passent, en avant, au-dessous des tubercules quadrijumaux, et se placent au-dessus du pédoncule cérébral correspondant. Les *pédoncules moyens* se montrent en même temps que le pont de Varole, avec lequel ils se continuent latéralement pour former cette commissure cérébelleuse. Les *pédoncules supérieurs*, ou *processus cerebelli ad testes*, sont situés au-dessus de la protubérance; ils semblent émerger du lobe médian du cervelet, s'engagent au-dessous des tubercules quadrijumeaux, et se prolongent dans les pédoncules cérébraux. Entre les deux *processus cerebelli ad testes*, l'intervalle est rempli par une lame médullaire, demi-transparente, dont l'apparition est liée à celle des pédoncules qu'elle réunit, et avec lesquels elle se confond: c'est la *valvule de Vieussens*.

Pour compléter l'exposé des transformations successives que présentent les cellules cérébrales dans la constitution de l'encéphale des Mammifères, il ne nous reste plus qu'à parler de la cellule encéphalique postérieure. De son développement se forme le *bulbe rachidien*, ou *moelle allongée* de Haller; mais comme, sous ce dernier nom, les anatomistes ont compris un plus ou moins grand nombre de parties encéphaliques, nous emploierons l'expression de bulbe rachidien, dont la signification est mieux définie; nous lui préférerions encore celle de bulbe crânien. Dans cette dernière portion de la troisième cellule cérébrale primitive, le tube médullaire ne se ferme jamais à sa partie supérieure; et, comme le cervelet s'étend au-dessus de cette cellule, par suite de la courbure que nous avons décrite et du développement dont nous venons de parcourir les phases diverses, il en résulte que le canal *médullaire* vient s'ouvrir entre la face supérieure du bulbe rachidien et la face inférieure du cervelet; la cavité ainsi formée prend le nom de *ventricule du cervelet* ou *quatrième ventricule*. Tiedemann propose de l'appeler premier ventricule, parce qu'il se rencontre chez tous les Vertébrés, et aussi, parce qu'il est plus tôt formé que les autres. Cette dernière interprétation ne nous paraît pas exacte: le cervelet arrive plus tard que le cerveau au terme de sa perfection, et d'ailleurs les ventricules, d'après leur origine même, sont, dans l'encéphale, des parties en quelque façon préexistantes, qui se rétrécissent, se distribuent de manières diverses, se délimitent enfin, mais qui ne se forment pas à proprement parler, l'expression de formation laissant supposer qu'elles prennent naissance dans la masse d'un organe qui, primitivement plein, se creuserait ensuite. De plus, le mot de formation, inexact pour représenter la simple délimitation des autres ventricules, devient tout à-fait impropre pour le ventricule du cervelet, qui n'est autre chose originellement qu'un vide permanent en dehors même du tube médullaire.

Quoi qu'il en soit, ce quatrième ventricule communique en avant avec le troisième, par l'aqueduc de Sylvius, et en arrière avec le canal médullaire. Sa paroi supérieure est constituée par les éminences mamelonnées de la base du cervelet, par le *vermis inferior*, la valvule de Vieussens, et une portion des pédoncules cérébelleux supérieurs (*processus cerebelli ad testes*); sa paroi inférieure est la face supérieure du bulbe. Les parties principales qui constituent le bulbe sont: les corps restiformes, dont nous avons déjà parlé, et qui se montrent en même temps que le cervelet; les *pyramides*, les *cordons olivaires* et les *corps olivaires*, qui deviennent successivement distincts, et dont nous allons indiquer la position respective sur le bulbe complétement développé.

Sur la ligne médiane, la face supérieure du bulbe est parcourue par un sillon qui fait suite en avant à l'aqueduc de Sylvius, et, en arrière, à une dépression linéaire médiane, qui règne sur toute la longueur de la face postérieure de la moelle. Ce sillon traverse, d'avant en arrière, un espace triangulaire dont les côtés sont formés par les corps restiformes, ou mieux, par la portion la plus interne des corps restiformes nommée *pyramide postérieure* par quelques anatomistes, et dont le sommet, dirigé en arrière et désigné sous le nom de *calamus scriptorius*, s'enfonce en un angle où s'ouvre le canal de la moelle.

La face inférieure du bulbe se termine à la protubérance annulaire; on y voit un sillon qui se continue avec le sillon médian antérieur de la moelle. En partant de ce sillon, à droite et à gauche, on rencontre:

1° une bande longitudinale, d'abord aplatie, puis renflée, parallèle à celle de l'autre côté, et nommée *pyramide antérieure;* 2° une saillie oblongue, placée sur la face latérale du bulbe, et désignée sous le nom de *corps olivaire;* 3° un faisceau médullaire *intermédiaire* ou *latéral*, appelé *cordon olivaire* par Tiedemann, parce que l'olive se forme à sa surface; son apparition précède, par conséquent, celle du corps olivaire; 4° la portion du pédoncule cérébelleux inférieur à laquelle est réservé le nom de *corps restiforme proprement dit.* On arrive ainsi à la *pyramide postérieure* que nous avons décrite, et le renflement conique du bulbe rachidien se trouve de la sorte complété. Chacune des parties que nous venons de nommer est séparée de la partie voisine par un sillon plus ou moins accusé. En arrière, le bulbe s'amincit et se continue avec la moelle épinière.

Développement et constitution de la moelle épinière.

Pendant que se succèdent toutes ces formations de l'encéphale, la moelle épinière s'est développée et complétée. La substance nerveuse, en se déposant au fond et sur les côtés de la gouttière primitive, s'est peu à peu élevée jusqu'à la ligne médiane supérieure, et le tube médullaire s'est ainsi fermé, d'abord à sa partie moyenne, comme nous l'avons déjà indiqué, puis en avant et en arrière de cette partie. Le mode suivant lequel se dépose la substance nerveuse explique pourquoi la partie inférieure du tube médullaire est à toutes les époques plus épaisse que sur les autres points.

En conséquence de la clôture du tube médullaire, le sinus rhomboïdal a disparu, selon que nous l'avons exposé plus haut; un renflement s'est prononcé à la partie inférieure, au point qui correspond à l'insertion des nerfs des membres inférieurs; on le désigne, pour cette raison, sous le nom de *bulbe crural;* on lui donne aussi la dénomination de *bulbe lombaire*, bien qu'il se trouve le plus souvent à la région dorsale. Un renflement s'aperçoit aussi dans la région du cou, et correspond au point où s'implantent les nerfs des membres thoraciques; il reçoit, à cause de sa situation, le nom de *bulbe cervical;* on le nomme *bulbe brachial*, à cause de ses connexions. De la pointe que nous avons observée à l'extrémité postérieure du tube médullaire, se développe la *queue de cheval*, qui vient plus tard terminer inférieurement la moelle épinière.

La formation de la queue de cheval est différemment expliquée par les embryologistes.

Tous les observateurs s'accordent à dire que, dans les premiers temps de la vie embryonnaire, la moelle épinière occupe toute la longueur du canal des vertèbres, s'allonge dans le sacrum et le tubercule coccygien; qu'en conséquence il n'existe pas alors de queue de cheval; puis, qu'à une époque du développement plus ou moins avancée et variable suivant les animaux, un intervalle se prononce entre l'extrémité du canal rachidien et l'extrémité de la moelle, de sorte que la queue de cheval devient de plus en plus distincte, à mesure que ces deux organes s'éloignent l'un de l'autre pour prendre la position qu'ils doivent conserver à l'état adulte. Mais tous les observateurs n'expliquent pas de la même manière cette différence de hauteur de la moelle épinière dans le canal vertébral. Quelques uns admettent que la moelle s'atrophie dans sa partie inférieure, et supposent que la pie-mère, affaissée sur elle-même par suite de cette disparition de la moelle, se transforme en ligament coccygien. Cette atrophie de la moelle, à une période de formation aussi active, ne nous semble guère naturelle, et, quant à la production du ligament coccygien, elle a lieu nécessairement quand la moelle épinière ne se trouve plus au fond du canal des vertèbres; mais il nous paraît qu'elle est due, comme toutes les autres formations, à un développement histogénique particulier dont on aura confondu les éléments avec la gaîne fournie par la pie-mère. Parmi les autres auteurs, les uns, adoptant l'opinion de M. Serres, affirment que c'est la moelle qui abandonne l'extrémité du canal vertébral par un mouvement propre d'*ascension;* les autres pensent, avec Tiedemann, que c'est l'extrémité du canal vertébral qui s'éloigne de l'extrémité de la moelle, par suite de la croissance plus rapide des vertèbres. Cette dernière opinion, à laquelle un grand nombre d'embryologistes se rattachent, nous semble plus conforme à tout ce que nous

observons dans la marche générale du développement; elle explique d'ailleurs comment la moelle peut paraître se retirer sur elle-même dans le canal du rachis.

A l'*ascension* de la moelle serait liée aussi, suivant l'anatomiste distingué qui admet ce phénomène, la disparition du prolongement caudal. Ce prolongement existerait primitivement chez l'Homme aussi bien que chez tous les animaux qui ne le présentent plus à une époque plus avancée de leur développement; il serait le résultat de l'extension de la moelle dans les dernières vertèbres; puis la moelle remonterait successivement jusqu'au milieu du coccyx, à la fin du sacrum, au haut du canal sacré, au niveau des vertèbres lombaires ou même plus haut, selon les animaux, et la diminution du prolongement caudal suivrait degré à degré chaque phase de l'ascension de la moelle. C'est par une succession de phénomènes identiques que disparaîtrait la queue du têtard des Batraciens, ce rapport nécessaire entre l'ascension de la moelle et la persistance d'un prolongement caudal étant, d'après M. Serres, une loi générale d'embryogénie. La conséquence de cette loi, c'est que, dans les espèces dont la queue prend une longueur considérable, la moelle épinière doit se trouver beaucoup plus bas dans le canal rachidien, et que le contraire doit avoir lieu chez les animaux dont la queue est moins prolongée. L'observation est bien loin de confirmer cette hypothèse. En effet, chez les Oiseaux, qui ont une queue si courte, la moelle descend jusque dans la dernière vertèbre coccygienne; chez le Poisson-Lune (*Tetrodon mola*), la moelle épinière est extrêmement raccourcie, quoique la queue soit très allongée. Et, pour ne pas sortir de la classe des Mammifères, chez la Noctule, la Musaraigne, le Rat, le Kanguroo, qui ont une longue queue, la moelle se termine dans les vertèbres lombaires, comme chez l'Homme; tandis que chez le Lapin, dont la queue est très courte, la moelle se continue au-delà des vertèbres sacrées. Quant à la disparition de la queue chez les Batraciens anoures, qui sont munis de cet organe à l'état de têtards, elle a lieu par l'atrophie de la moelle, aussi bien que par celle des autres nerfs, du rachis et des muscles.

Sur la face antérieure de la moelle épinière se montre un sillon médian longitudinal, qui doit sa formation à un prolongement que la pie-mère envoie et qui s'enfonce jusqu'au tiers environ de l'épaisseur de l'organe. Un semblable sillon médian s'observe aussi sur la face postérieure; il tire son origine de la fente longitudinale qui règne dans toute l'étendue de la gouttière médullaire, avant que celle-ci soit transformée en tube; la pie-mère ne s'y prolonge qu'en un mince repli. Beaucoup d'anatomistes, tels que Bartholin, Huber, Keuffel, Arnold, nient l'existence de ce dernier sillon: d'autres, avec Haller et Chaussier, le croient moins profond que l'antérieur; d'autres, enfin, Blacs, Vicq-d'Azyr, Gall, par exemple, le considèrent comme étant plus profond, quoique ses bords soient plus rapprochés.

Par le *sillon médian antérieur* et le *sillon médian postérieur*, la moelle est donc partagée en deux cordons latéraux. Ces deux moitiés longitudinales ne sont pas immédiatement accolées l'une à l'autre par leur face interne; elles sont réunies dans toute leur longueur, en avant par une lame mince, qui a reçu le nom de *commissure blanche* ou *antérieure;* en arrière, par une lame plus mince que la précédente, appelée *commissure grise*. Les deux noms distinctifs de ces commissures viennent de ce qu'on considère la première comme unissant les faisceaux de matière blanche, et la seconde comme unissant les faisceaux de matière grise de la moelle. Cependant M. Natalis Guillot (1) trouve au fond du sillon postérieur, comme au fond du sillon antérieur, une lame de matière blanche; il appelle l'une axe médian des stratifications antérieures, et l'autre, axe médian des stratifications postérieures.

Le développement de la moelle épinière n'offre plus aucun phénomène qui puisse nous porter à admettre des subdivisions dans les deux grandes moitiés que distinguent les deux sillons médians. L'anatomie ne saurait d'ailleurs trouver, dans l'examen de la moelle épinière fraîche d'un Mammifère ou de l'Homme, une démonstration de la présence d'autres cordons longitudinaux. Aussi beaucoup d'auteurs rejettent-ils les faisceaux dont

(1) *Exposition anatomique de l'organisation du centre nerveux dans les quatre classes d'animaux vertébrés*, par Natalis Guillot, 1844.

d'autres ont tant multiplié le nombre, parce qu'ils les considèrent comme n'existant pas dans la nature, et comme résultant de l'action de l'alcool ou de l'adresse d'un observateur prévenu. La facilité qui résulte d'une pareille division pour expliquer les phénomènes divers de l'action du centre nerveux, n'est pas un motif suffisant pour admettre un fait que l'observation scrupuleuse peut contester à l'habileté. On a compté souvent trois sillons sur chaque moitié de la moelle. En partant du sillon médian postérieur, le premier sillon à droite et à gauche a été nommé *sillon postérieur intermédiaire;* le second, *sillon collatéral postérieur;* le troisième, *sillon collatéral antérieur*. Bartholin, Sœmmerring, Meckel, admettent une *fissure latérale* entre les deux collatéraux. Les anatomistes ont aussi admis un nombre variable de cordons médullaires. Suivant les uns, il en existe deux : un *postérieur*, compris entre le sillon médian postérieur et le sillon collatéral postérieur; et un *antéro-latéral*, compris entre ce dernier sillon et le sillon médian antérieur. Suivant les autres, on peut en reconnaître trois : un *postérieur;* un *latéral* ou *moyen*, entre les deux sillons collatéraux, et un *antérieur*. Les sillons que nous avons nommés plus haut indiquent encore, pour d'autres anatomistes, des subdivisions dans ces faisceaux.

S'il est impossible d'apporter des preuves anatomiques à l'appui d'une distinction évidente des sillons et des cordons médullaires, il nous semble néanmoins que l'on peut considérer, à la surface de la moelle, deux lignes dessinées, l'une par l'insertion des racines antérieures des nerfs rachidiens, l'autre par l'insertion des filets postérieurs des mêmes nerfs; l'une *collatérale antérieure*, l'autre *collatérale postérieure*. Quant aux faisceaux, on peut admettre, avec M. Natalis Guillot, deux catégories de stratifications, qu'une coupe transversale de la moelle met en évidence. Les unes antérieures, comprenant les deux portions que sépare le sillon médian en avant, et que réunit l'axe antérieur des stratifications; les autres postérieures, comprenant les deux portions que sépare le sillon médian en arrière et que réunit l'axe postérieur; les unes et les autres possédant une matière grise dans leur partie centrale; les unes séparées des autres par un prolongement de cette matière grise et par les insertions des racines postérieures des nerfs rachidiens. Cette distinction paraît encore plus fondée quand on tient compte du rôle de ces deux portions médullaires, si différent, comme l'ont démontré les expériences d'un grand nombre de physiologistes, et, plus récemment, celles de M. Longet (1). En effet, les faisceaux antérieurs, de même que les filets antérieurs des nerfs rachidiens, sont insensibles et exclusivement relatifs au mouvement, tandis que les faisceaux postérieurs, ainsi que les filets correspondants, sont très sensibles et n'ont point de rapport avec le mouvement. Cette manière d'envisager la moelle épinière a l'avantage de n'affirmer rien que l'observation ne puisse démontrer; elle s'appuie sur les résultats les plus intéressants qu'aient produit les travaux entrepris récemment en France sur le système nerveux, au point de vue anatomique et au point de vue physiologique.

Les mêmes doutes ne peuvent exister sur la présence de cordons distincts à la portion intra-crânienne de la moelle épinière, c'est-à-dire au bulbe rachidien. Dès le moment où les éléments nerveux constitutifs ont pris leur forme caractéristique définitive, ils se disposent en faisceaux auxquels se rattachent les fibres de la moelle. Ces faisceaux sont ceux dont nous avons indiqué plus haut la situation relative à la surface du bulbe.

Enveloppes de l'axe cérébro-spinal.

L'axe cérébro-spinal, dont nous venons de suivre le développement, est entouré de trois membranes, désignées collectivement sous le nom des *méninges*. Ces enveloppes sont produites, comme le sont d'ailleurs toutes les formations embryonnaires, par une séparation des divers éléments histogéniques primitivement confondus. Le blastème général d'où dérivent les méninges se montre dans le canal des lames dorsales, avant que se soient rapprochées les lamelles qui doivent clore les cellules cérébrales; et ce sont elles qui ferment le canal de la moelle, sur tous les points où le tube médullaire tarde à se compléter, à la cellule cérébel-

(1) *Anatomie et physiologie du système nerveux de l'homme et des animaux vertébrés*, par F.-A. Longet, 1842.

leuse et à la cellule postérieure, par exemple. Au-dessus de cette dernière, elles recouvrent même toujours seules l'ouverture du canal de la moelle, puisque ce canal y reste toujours ouvert. Du départ qui s'accomplit dans les éléments destinés à former les membranes d'enveloppes de l'axe cérébro-spinal, naissent la *pie-mère*, l'*arachnoïde* et la *dure-mère*. La pie-mère est celle qui se montre la première; la dure-mère ne tarde pas à devenir distincte; l'arachnoïde ne peut être aperçue que plus tard.

La pie-mère est l'enveloppe la plus interne; elle se superpose immédiatement à la substance nerveuse, et supporte de nombreux vaisseaux qui se ramifient sur elle: cette membrane est cellulo-vasculaire dans le crâne, fibro-vasculaire dans le canal rachidien. A l'extrémité inférieure de la moelle, elle se termine en un cordon grêle, le *ligament coccygien* ou *caudal*, qui se place au centre du faisceau des nerfs qui composent la queue de cheval. Nous avons dit plus haut, à propos de la moelle épinière, comment nous comprenions la formation de ce ligament. Entre les racines antérieures et postérieures des nerfs spinaux, la pie-mère s'élargit en une bandelette mince, découpée sur ses bords externes en denticules, dont les pointes vont s'implanter sur la dure-mère: cette bandelette est le *ligament dentelé*. Dans sa portion crânienne, la pie-mère recouvre les hémisphères du cerveau et ceux du cervelet, s'enfonce dans les sillons tracés sur leur surface, sans cesser d'être continue avec elle-même, de sorte qu'elle émet un double feuillet dans chaque anfractuosité. Elle pénètre aussi dans les cavités du cerveau, sans s'attacher à leurs parois, forme la *toile choroïdienne*, qui, par sa face supérieure, correspond au trigone cérébral, et donne, par sa face inférieure, une paroi supérieure au troisième ventricule. Dans les ventricules latéraux, elle produit les *plexus choroïdes* qui en parcourent toute l'étendue et semblent comme pelotonnés sur eux-mêmes; elle s'avance aussi dans le quatrième ventricule pour y donner naissance à deux *plexus choroïdes*. Suivant Tiedemann, Desmoulins et autres observateurs, ces replis intérieurs de la pie-mère devraient leur origine à ce que cette membrane, tapissant intérieurement et extérieurement les lamelles médullaires cérébrales avant que celles-ci se fussent rapprochées pour constituer des cellules, aurait été enveloppée ensuite dans les cavités closes; la capacité des ventricules diminuant à mesure que la substance médullaire s'épaissit, la pie-mère se serait plissée sur elle-même pour s'accommoder à l'étendue des cavités où elle est enfermée; elle se serait atrophiée ou rétractée entre les plis de la paroi ventriculaire. Nous croyons que ces plexus se forment des progrès ultérieurs du développement, et que la pie-mère n'atteint pas tout d'abord l'étendue qu'elle doit présenter, pour se pelotonner ensuite dans les ventricules. En effet, les plexus choroïdes sont en continuité de tissu avec la membrane lisse qui revêt toute la paroi interne des ventricules; il faudrait donc admettre que la partie de la pie-mère enfermée primitivement dans les cellules cérébrales se serait ensuite partagée en deux portions; que l'une se serait plissée par suite de la diminution de la cavité, tandis que l'autre serait restée lisse, bien qu'elle dût aussi se plisser pour la même raison. Il est vrai qu'on peut dire aussi que le retrait même qui s'opère dans les plexus tend fortement la membrane ventriculaire, et est précisément la cause qui rend cette membrane unie. Mais toutes ces hypothèses de mécanique embryonnaire nous séduisent peu, parce qu'elles ne sont pas la conséquence d'observations directes; l'observation ne nous donne que la succession de formations qui deviennent distinctes après avoir été confondues.

La *dure-mère* est une membrane fibreuse, la plus extérieure des enveloppes de l'axe cérébro-spinal. Par sa face externe, elle est en rapport avec les os, s'unit par de nombreux prolongements fibreux et vasculaires avec les os du crâne, auxquels elle sert de périoste interne; contracte des adhérences beaucoup moins intimes avec les vertèbres. Dans le canal formé par ces dernières, elle constitue un long étui cylindrique, qui s'attache fortement en haut au pourtour du trou occipital, et s'étend en bas jusqu'au coccyx. Les nerfs et les vaisseaux qui traversent les os du crâne reçoivent, de la dure-mère, une gaîne qui cesse de les accompagner au point où ils quittent les canaux osseux, et qui se continue ensuite avec le

périoste externe. Il faut cependant excepter de cette disposition générale la gaîne que la dure-mère fournit au nerf optique, et qui forme un double prolongement : l'un constitue le périoste des os de l'orbite ; l'autre enveloppe le nerf optique jusqu'au globe de l'œil, et se continue avec la membrane externe de cet organe, la sclérotique.

Deux feuillets, très intimement adhérents l'un à l'autre, constituent la dure-mère ; et leur distinction peut, surtout dans certains points, être rendue évidente. Ces points sont ceux où le feuillet interne se détache du feuillet externe pour former des cloisons ou des sinus. Dans les uns et dans les autres, le feuillet interne, après s'être enfoncé directement vers l'encéphale, se réfléchit sur lui-même et regagne le feuillet externe ; mais, dans les cloisons, les deux portions s'accolent l'une à l'autre, tandis que, dans les sinus, elles laissent entre elles un intervalle que tapisse à l'intérieur la membrane des veines. Les *sinus*, en nombre variable, reçoivent le sang veineux de l'encéphale, de ses enveloppes et de ses os, et le portent, directement ou par des branches intermédiaires, dans la veine jugulaire interne. Les cloisons principales sont la *tente du cervelet*, sorte de voûte membraneuse qui sépare le cerveau du cervelet ; la *faux du cerveau*, lame fibreuse verticale, perpendiculaire à la tente du cervelet, avec laquelle elle se continue en arrière, et placée sur la ligne médiane au-dessus du corps calleux, entre les deux hémisphères cérébraux ; enfin, la *faux du cervelet*, située entre les hémisphères cérébelleux, et implantée en avant sur la tente du cervelet. Cette dernière cloison est la moins constante ; elle disparaît chez les Mammifères dont le lobe médian du cervelet fait plus de saillie que les lobes latéraux. Au contraire, la tente du cervelet, destinée à garantir les deux principales portions de l'encéphale de tout contact qui pourrait les froisser, prend une grande solidité chez tous les Mammifères, et se renforce même d'une lame osseuse chez presque tous les Carnivores prompts à la course.

Entre la pie-mère et la dure-mère, et après ces tuniques, se développe l'*arachnoïde*, membrane séreuse, dont le nom vient de la délicatesse et de la transparence de sa texture. Comme la plupart des séreuses, l'arachnoïde forme un sac à double paroi, sans ouverture ; son feuillet externe ou pariétal adhère fortement à la face interne de la dure mère, et lui donne un aspect nacré et brillant ; son feuillet interne ou viscéral est appliqué contre la face externe de la pie-mère. Elle s'enfonce au-dessous de la dure mère, partout où celle-ci forme des cloisons dans l'encéphale. Au contraire, elle ne pénètre pas avec la pie-mère dans les enfoncements où celle-ci se replie ; elle se tend seulement au-dessus, en formant une sorte de pont. Le feuillet viscéral fournit aux nerfs et aux vaisseaux qui émergent de l'axe cérébro-spinal ou qui y pénètrent, une gaîne qui les accompagne jusqu'à la rencontre du feuillet pariétal, se réfléchit ensuite et se continue avec ce même feuillet ; c'est de la sorte que la continuité entre les deux feuillets arachnoïdiens n'est jamais interrompue. Ces deux feuillets sont partout en contact médiat l'un avec l'autre au moyen de petits filaments.

La moelle épinière, l'encéphale et leurs enveloppes ne remplissent pas toute la cavité du canal rachidien et du crâne. Entre la pie-mère et le feuillet viscéral de l'arachnoïde, existe une couche de liquide alcalin, d'une saveur salée, nommé *liquide céphalo-rachidien* ; il est en communication avec le liquide contenu dans les cavités ventriculaires, et baigne tous les nerfs jusqu'à leur sortie du crâne ou jusqu'aux trous de conjugaison des vertèbres.

Nerfs qui émanent de l'axe cérébro-spinal. Grand sympathique.

L'axe cérébro-spinal, dont nous venons d'étudier la composition, se complète par les nerfs qui s'y rattachent immédiatement, et qui établissent une communication entre cette portion centrale et les divers organes. Ces nerfs peuvent se diviser en nerfs crâniens et en nerfs rachidiens, selon que le lieu de leur émergence est à l'encéphale ou à la moelle épinière. Le nombre des premiers est de douze paires chez tous les Mammifères, à très peu d'exceptions près ; le nombre des seconds varie avec le nombre des vertèbres, auquel il correspond en général.

Les nerfs crâniens sont, d'avant en arrière : l'olfactif, l'optique, le moteur oculaire commun, le pathétique, le trijumeau,

le moteur oculaire externe, le facial, l'auditif, le glosso-pharyngien, le pneumo-gastrique, le spinal et le grand hypoglosse. Nous indiquerons plus loin le point d'origine de chacun d'eux.

Ces nerfs forment deux catégories, dont nous tirons les caractères, des particularités que présente leur développement. La première catégorie comprend les nerfs des trois appareils sensoriels supérieurs, de l'œil, de l'oreille et de l'organe olfactif; le second renferme les autres paires nerveuses. En effet, les trois premiers ordres d'organes sensoriels se présentent sous forme de vésicules qui procèdent des cellules encéphaliques, et leur développement est tellement lié avec le développement de ces cellules elles-mêmes, comme nous le dirons bientôt, que ce rapport tout particulier est un caractère important, qui mérite de servir de base à une classification des nerfs de l'encéphale. Ajoutons qu'ils se distinguent encore par la nature même de leur action, et que leur rôle physiologique spécial vient appuyer la division que nous établissons ici d'après leur mode d'origine. Il résulte en effet des expériences d'observateurs habiles, et en particulier de MM. Magendie, Müller et Longet, qu'on peut exercer toute espèce d'action sur les nerfs optiques, olfactifs et auditifs, et même les détruire, sans causer la moindre douleur; tandis que des excitations mécaniques ou galvaniques éveillent la sensation propre à chacun de ces nerfs, la vision, l'olfaction ou l'audition. Le nom de nerfs *sensoriaux* ou de *sensation spéciale* peut être employé pour désigner ces trois espèces de nerfs, comme le propose le dernier des anatomistes que nous venons de citer.

Quant aux nerfs crâniens de la seconde catégorie, on en distingue deux ordres : le premier est celui des nerfs de *sensibilité générale*, assimilables aux racines postérieures des nerfs rachidiens, parce que, comme ceux-ci, ils président exclusivement à l'exercice de la sensibilité à leur origine, et s'unissent, au-delà de leur ganglion, aux filets des nerfs moteurs, de façon à constituer un tronc mixte; le second est celui des nerfs *du mouvement*, présidant à la fois aux mouvements volontaires et respiratoires, et analogues aux filets antérieurs des nerfs spinaux, parce que, comme eux, ils sont exclusivement moteurs et ne sont point sensibles. Les nerfs de sensibilité générale sont au nombre de trois : la portion ganglionnaire du trijumeau, le glosso-pharyngien et le pneumo-gastrique. Les nerfs du mouvement sont au nombre de sept : le moteur oculaire commun, le pathétique, le masticateur (racine motrice de trijumeau), le moteur oculaire externe, le facial, le spinal et le grand hypoglosse.

Quant aux nerfs rachidiens, on sait qu'ils s'attachent à la moelle épinière par deux racines; une postérieure, présentant un renflement ganglionnaire, et spécialement destinée à porter les sensations, de la périphérie du corps au centre nerveux; l'autre antérieure, sans ganglion, exclusivement propre à conduire les ordres de la volonté, du centre à la périphérie, et à déterminer ainsi les mouvements. Les nerfs rachidiens se divisent en cervicaux, dorsaux, lombaires et sacrés, d'après la région des vertèbres d'où ils émanent. A différentes hauteurs, les branches antérieurs de plusieurs nerfs s'anastomosent entre elles, se séparent, se réunissent, et donnent ainsi naissance à des réseaux, à des *plexus* dans lesquels les filets nerveux s'accolent sans jamais se confondre. Les plexus principaux sont : le *cervical* et le *brachial*, formés par les nerfs cervicaux et les premiers nerfs dorsaux; le *lombaire* et le *sacré*, constitués par les nerfs de même nom.

Le système nerveux des Mammifères, comme celui de tous les Vertébrés, se compose enfin d'une autre portion, le *nerf grand sympathique*, appelé encore *système ganglionnaire*, à cause des petites masses nerveuses qu'il présente en grand nombre, et *système de la vie organique*, parce qu'il se distribue spécialement aux organes de la nutrition. Par sa portion céphalique, composée de plusieurs ganglions, et par les filets qui émanent de son ganglion cervical supérieur, le grand sympathique est en rapport avec plusieurs nerfs crâniens, et notamment avec le trijumeau. Au-dessous du crâne, il se présente comme un double cordon noueux, placé de chaque côté de la colonne vertébrale, depuis la première vertèbre cervicale jusqu'à la dernière vertèbre sacrée; la chaîne, d'un côté, communique

avec celle de l'autre côté, dans le crâne et à la base du coccyx; de sorte que l'ensemble constitue en définitive une sorte de chapelet. Les nœuds sont formés par de petits ganglions reliés entre eux par des filets, et recevant de chaque nerf rachidien voisin, après la réunion de ses branches sensitive et motrice, un petit rameau qui lui apporte les mêmes éléments. Le cordon cervical du grand sympathique s'engage en bas dans la poitrine après s'être bifurqué, et présente généralement deux ganglions, quelquefois trois; ce sont: le *cervical supérieur*, qui, comme nous venons de le dire, communique avec plusieurs nerfs crâniens, avec les muqueuses de la trachée, du larynx, du pharynx, etc.; le *cervical inférieur*, qui s'anastomose avec plusieurs paires vertébrales; et le *cervical moyen*, dont l'existence n'est pas constante. Ces trois ganglions cervicaux fournissent trois nerfs, qui se réunissent en un plexus, d'où partent tous les filets destinés au cœur. Des derniers ganglions de la région thoracique naissent des rameaux dont le plus remarquable est le nerf *grand splanchnique*, qui se porte en bas, pénètre dans l'abdomen à travers le diaphragme, s'aplatit ensuite, au-devant de l'aorte, en un ganglion que sa forme a fait nommer *semi-lunaire*, et se joint inférieurement à celui du côté opposé. Les deux ganglions *semi-lunaires* appartiennent à un groupe nombreux de petits ganglions placés au-dessus du pancréas et entre les reins, et désignés sous le nom collectif de *ganglions solaires*. Des filets innombrables irradient de ces ganglions, forment, par leur ensemble, les *plexus solaire* et *épigastrique*, et enlacent les artères qui naissent de l'aorte abdominale. Ces ramifications du plexus sont supportées par les artères cœliaque, hépatique, mésentérique, etc., et prennent leur nom de cette situation. Dans la région lombaire, le nombre des ganglions est variable; ils émettent aussi des filets nerveux qui forment deux plexus: le plexus *mésentérique inférieur*, qui distribue des rameaux au canal intestinal, et le plexus *aortique*, qui se porte en bas sur le rectum et la vessie. Parvenu enfin dans le bassin, le cordon droit du grand sympathique s'anastomose avec le cordon gauche; et c'est ainsi que se termine, comme nous l'avons vu en commençant, la chaîne de ce nerf important. On compte sur le trajet de chaque cordon sacré un plus ou moins grand nombre de ganglions, dont les rameaux antérieurs forment le plexus remarquable nommé *hypogastrique*, et qui prête des nerfs à la vessie, aux testicules, aux ovaires, à la prostate, aux vésicules séminales, au vagin.

Marche du développement des organes du système nerveux.

L'apparition et le développement du grand sympathique ont lieu indépendamment des nerfs du système de la vie animale, comme le prouve l'existence de ganglions nerveux dans les cas d'amyélencéphalie, où les monstres sont dépourvus de moelle épinière et de cerveau, et comme doit aussi le faire admettre cette loi que nous avons tant de fois invoquée, et suivant laquelle toutes les parties se forment et se développent au lieu même où on les aperçoit, pour se rattacher ensuite, par des formations nouvelles, aux parties avec lesquelles elles doivent être en connexion. Si le grand sympathique n'est pas engendré par le système nerveux central, il ne procède pas davantage du cœur, comme le voulait Ackermann, et n'est point une expansion de ses principaux ganglions, comme le pensaient d'autres auteurs.

La portion thoracique est celle qui se développe la première et plus que les autres parties; les ganglions semi-lunaires paraissent atteindre plus tard que les autres le terme de leur développement. Quant au moment précis où se montre chacune des portions de ce système, si difficile à étudier *même* à l'état adulte, les recherches intéressantes de Lobstein, de Kieselbach et de Valentin ne nous ont rien appris de bien positif. Mais une observation certaine est celle du développement précoce de la chaîne ganglionnaire, relativement au développement de la moelle; et un fait important par sa signification est le volume plus considérable que présentent primitivement les ganglions thoraciques, proportionnellement au corps entier. En effet, plus on remonte vers les époques reculées du développement embryonnaire, plus les dimensions du cordon ganglionnaire sont considérables; cette grosseur relative va ensuite en diminuant; le système atteint ses proportions définitives vers

le milieu de la vie fœtale. Pour le grand sympathique, comme pour les autres parties de son organisation, l'embryon des Mammifères ne passe donc pas par un état dont nous trouvons la représentation permanente chez les vertébrés inférieurs; car on sait que ce nerf perd de son volume à mesure qu'on s'éloigne des Mammifères, et que, dans les Poissons, il atteint une ténuité qu'il ne présente jamais même chez l'Homme adulte.

L'indépendance primitive que conservent dans leur développement les diverses portions de l'appareil nerveux est attestée aussi par des observations nombreuses, pour l'axe cérébro-spinal, pour les nerfs de la périphérie et pour les parties mêmes de l'axe central. Ainsi, dans les monstres acéphales, réduits au thorax ou à l'abdomen, on rencontre un tronçon nerveux dont on ne peut évidemment rapporter l'origine à l'encéphale, qui n'existe pas, ni à la moelle allongée, qui ne s'est point formée, et que Rolando considérait à tort comme le centre d'irradiation de tout le système nerveux. M. Lallemand a vu, dans un cas d'amyélencéphalie, des ganglions intervertébraux où aboutissaient les nerfs du cou, du dos et des lombes. Il est vrai que cet observateur croit, avec Brunner et Morgagni, que la moelle et l'encéphale avaient d'abord existé, et c'est ce qui doit paraître évident, puisque nous savons que l'axe cérébro-spinal se montre à une époque tout-à-fait primitive chez l'embryon, mais il ne reste pas moins démontré que le développement des nerfs n'avait point été arrêté par l'absence de l'axe nerveux central, qui, selon toute apparence, avait disparu lorsqu'il n'existait encore que dans ses éléments histogéniques. Dans des embryons d'Homme, de Chat, de Lapin, de Brebis, entièrement privés de tête et de bulbe rachidien, M. Serres a aperçu sur le cœur les petits filets nerveux du pneumo-gastrique. Chez les monstres anencéphales, le même anatomiste trouve toujours les nerfs hypoglosses et glosso-pharyngiens dans la langue et le pharynx; l'accessoire de Willis, dans les muscles où ce nerf se montre ordinairement. Il rencontre aussi le nerf optique dans l'œil, sans communication avec l'encéphale, alors que celui-ci est encore fluide, et cette observation est confirmée par des faits analogues rapportés par Morgagni et Buttner. D'ailleurs, les nerfs latéraux de la tête et du tronc sont les premiers formés, comme l'attestent encore les observations de M. Serres; ils ne sont en aucune façon sous la dépendance de la moelle ou du cerveau, et ils atteignent leur entier développement avant que les portions centrales aient revêtu encore leurs premières formes.

La conséquence immédiate de tous ces faits, et d'une foule d'autres observations que nous ne pouvons rapporter ici, c'est que la formation de la moelle épinière ne dérive pas du cerveau; que l'axe cérébro-spinal n'est point sous la dépendance des nerfs périphériques, et que ceux-ci ne dépendent pas de l'axe cérébro-spinal. On peut aussi conclure de cette indépendance complète des parties et de leur état relatif, que le développement ne procède pas du centre à la circonférence; mais est-on en droit d'y trouver la preuve que le développement marche de la circonférence au centre? Nous ne le croyons pas. Si l'on entend par marche du développement l'irradiation de parties qui tirent leur origine d'un centre d'évolution où elles trouvent leur cause formatrice, il est clair que l'observation ne nous montre jamais cette espèce de végétation, suivant laquelle les nerfs pousseraient de la périphérie vers le centre, pas plus qu'elle ne nous montre ces mêmes nerfs s'allongeant du centre vers la périphérie. Si la marche du développement n'est au contraire que l'ordre chronologique suivant lequel se succèdent, ou plutôt deviennent apparentes les parties d'un organe ou les organes d'un appareil, nous ne pouvons formuler aucune loi, en nous en tenant rigoureusement aux faits que nous donnent nos moyens actuels d'observation. En effet, admettons que l'extrémité périphérique de la plupart des nerfs soit celle qui se montre à nos yeux la première formée; nous voyons, d'autre part, les nerfs de sensations spéciales se montrer originairement comme des prolongements des cellules encéphaliques. Si la convergence des côtés du tube médullaire sur la ligne médiane peut, jusqu'à un certain point, être considérée comme un développement centripète, ce même tube ne commence-t-il pas à se compléter vers sa partie moyenne? De toutes les parties du système nerveux, n'est-ce pas, en outre, le cordon de la moelle qui se montre le premier, quoiqu'il atteigne peut-être plus tard le terme de son développement

complet? Nous ne citerons pas ici la corde dorsale, qui apparaît toujours simple dans la ligne médiane; la formation du cœur, qui résulte du contournement d'un canal primitivement médian et unique; le développement de la colonne rachidienne, dont les vertèbres se montrent d'abord vers la région moyenne du rachis, là où le tube médullaire commence à se fermer. Nous indiquerons tous ces faits en passant en revue les principaux appareils. D'ailleurs, de ce que deux parties, situées à droite et à gauche de la ligne médiane, se rencontrent ensuite sur cette ligne, et se soudent pour constituer un organe unique, il ne s'ensuit pas que le développement soit essentiellement centripète. Nous concevons très bien qu'autour d'un noyau central, d'abord formé dans chacune de ces deux parties isolées, une première couche se dépose, puis une seconde, et ainsi de suite; que le nombre croissant de ces couches augmente les dimensions de ces parties, au point qu'elles deviennent d'abord tangentes, se soudent ensuite, se confondent en dernier lieu, et que le résultat final d'une formation essentiellement centrifuge paraisse être un développement centripète.

Nous concluons donc que les nerfs, comme les autres organes, naissent partout, mais ne deviennent perceptibles qu'au moment où la séparation histologique est assez avancée pour qu'ils se distinguent des parties voisines; que cette séparation commence tantôt à la périphérie, et tantôt au centre, sans que pour cela le centre ni la périphérie soit le point de départ de la formation.

La conséquence de cette vérité, c'est qu'un organe périphérique peut être bien conformé, alors que le centre nerveux est encore à l'état rudimentaire, comme le démontrent les observations de Morgagni et de Buttner, citées plus haut; c'est encore qu'un organe peut se former sans que son nerf existe, comme le prouve l'observation de Nuhn, qui a vu l'appareil auditif d'un sourd-muet parfaitement développé, bien qu'il n'y eût aucune trace de nerf auditif, et celle de Klinkosch, qui a trouvé les premiers rudiments du globe oculaire sans nerf optique et sans les parties principales de l'œil; c'est qu'enfin le nerf peut se montrer sans l'organe auquel il devait se distribuer, comme l'atteste l'observation de Rudolphi, qui a rencontré le rudiment du nerf optique droit, bien que l'œil de ce côté manquât. Sans doute, dans le plus grand nombre de cas, le nerf et son organe manquent tous deux, puisque la cause qui vient troubler le départ histogénique d'où l'un et l'autre doivent naître, agit sur la masse homogène qui contient l'un et l'autre en germe; mais on s'est trop hâté, en général, de rejeter comme fausses des observations qui nous montraient l'indépendance primitive des diverses parties de l'organisme.

L'erreur qui a fait croire à la dépendance réciproque des parties dans les premiers temps de la vie embryonnaire est venue, pour beaucoup d'observateurs, de ce qu'ils ont assimilé la vie de l'embryon à la vie de l'adulte, et qu'ils ont admis, pour la formation du premier, les mêmes conditions que pour l'existence du second. Cette fausse idée les a conduits aussi à placer dans tel ou tel appareil, système nerveux, système de la circulation, et autre, la cause nécessaire de la formation de tous les organes. Or, tous les faits de l'embryogénie nous prouvent que, jusqu'à une certaine époque du développement embryonnaire, la vie est en quelque sorte diffuse, qu'elle n'est point liée à l'action une et déterminée d'un tout dont le jeu dépend de l'harmonie de ses détails; si bien que, dans de certaines limites difficiles à préciser, l'embryon peut vivre, c'est-à-dire se développer sans tête, sans cœur, sans moelle épinière, bien que l'adulte ne puisse conserver son existence sans ces parties essentielles. Une seule force préexiste à l'organe: c'est la fonction, la vie.

Indépendantes les unes des autres pendant la formation embryonnaire, et indépendantes aussi de tout autre appareil, les diverses parties du système nerveux se relient ensuite les unes aux autres pour constituer un ensemble dans lequel la physiologie comprend, chez l'adulte, l'unité et la réciprocité d'action, bien mieux que l'anatomie ne démontre la continuité des fibres. Cependant, sauf quelques points encore mal expliqués et d'une observation difficile, cette continuité a été reconnue dans toute l'étendue de l'axe cérébro-spinal. Les fibres nerveuses des deux faisceaux qui forment la moelle, et dont nous avons indiqué plus haut la position, s'épanouissent dans l'encéphale et se

mettent en communication avec les diverses parties qui le composent, soit directement, soit en s'entre-croisant, comme cela a lieu dans le bulbe rachidien à la hauteur des pyramides. Or, comme nous le savons, les racines postérieures des nerfs spinaux, en rapport avec les cordons postérieurs de la moelle, président à la sensibilité, tandis que les racines antérieures des mêmes nerfs, en rapport avec les cordons antéro-latéraux, sont consacrés au mouvement; on peut donc pressentir que le bulbe, le cervelet, la protubérance, les tubercules quadrijumeaux, les couches optiques, les corps striés, les lobes cérébraux, c'est-à-dire les parties constitutives de l'encéphale, reçoivent les faisceaux sensitifs et les faisceaux moteurs de la moelle épinière. Nous indiquerons seulement que c'est d'après les rapports des nerfs de l'encéphale avec ces faisceaux qu'a été établie la classification des nerfs crâniens telle que nous l'avons donnée plus haut; l'examen du mode de distribution des fibres de la moelle dans l'encéphale nous entraînerait hors des limites étroites de cet article.

Distribution de la matière blanche et de la matière grise.

Mais une étude indispensable pour l'intelligence de la constitution même du centre nerveux, est celle de la répartition de la matière grise et de la matière blanche dans ses diverses parties.

Dans la moelle épinière, la substance grise est placée à l'intérieur, et la substance blanche forme un tube cylindroïde qui enveloppe la première de toutes parts, même au fond de chaque sillon médian, où cependant la couche blanche est beaucoup plus mince, surtout pour le sillon postérieur. La colonne grise est creusée du canal médullaire qui s'ouvre au calamus scriptorius, point où disparaît la substance grise elle-même. Sa forme n'est pas la même dans toute la longueur de la moelle, comme le prouvent des coupes transversales faites à différentes hauteurs. La figure la plus générale que donnent ces coupes peut être représentée par deux croissants, adossés par leur partie convexe et unis par une barre transverse, qui n'est autre chose que la commissure grise. Les croissants sont dirigés d'arrière en avant, de sorte qu'ils ont chacun une corne dans le cordon postérieur et une dans le cordon antéro-latéral. L'extrémité de ces cornes correspond aux lignes d'insertion des racines antérieures et postérieures des nerfs rachidiens, et semblent même, principalement sur la ligne collatérale postérieure, entrer en contact avec les origines de ces filets nerveux.

Dans l'encéphale, la substance grise est placée à l'extérieur des hémisphères cérébraux et cérébelleux, et doit à cette situation le nom de substance *corticale*. Mais elle est aussi disséminée dans presque toutes les parties, entre les différents faisceaux blancs; forme des noyaux plus ou moins volumineux dans la protubérance, les tubercules quadrijumeaux, la glande pinéale, les éminences mamillaires; et se présente en masses plus considérables dans les corps striés, les couches optiques, le tubercule cendré et l'infundibulum qui est en continuité avec ce dernier.

Résumé des caractères particuliers du système nerveux des Mammifères.

Nous avons maintenant passé en revue toutes les parties qui concourent à la constitution du système nerveux chez les Mammifères placentaires; nous en résumerons l'ensemble de la manière suivante:

L'axe spinal se compose de deux paires de cordons, une postérieure et une antéro-latérale, séparées l'une de l'autre par la ligne d'insertion des racines postérieures des nerfs rachidiens. Cet axe renferme une colonne de substance grise, qui paraît être en communication avec les origines des nerfs de la périphérie, et ne se continue pas dans l'encéphale, du moins en conservant sa forme.

Les cordons blancs de la moelle se séparent à la hauteur du bulbe, et se prolongent pour constituer les différentes parties de l'encéphale. Les cordons postérieurs se distribuent surtout, mais non exclusivement, au cervelet; les cordons antéro-latéraux s'épanouissent presque entièrement dans le cerveau.

Le cervelet présente un lobe médian et des hémisphères latéraux, réunis en dessous par la protubérance annulaire; il est en communication avec les diverses parties de l'encéphale par trois pédoncules. Le lobe médian se voit chez tous les Vertébrés; les

hémisphères latéraux développés donnent au cervelet des Mammifères un caractère tout spécial. La protubérance annulaire appartient en propre aux Mammifères.

Le cerveau, dont les pédoncules proviennent principalement des faisceaux antéro-latéraux qui ont passé sous le pont de Varole, présente quatre organes principaux ; les hémisphères, sorte d'irradiation des pédoncules cérébraux, les corps striés, les couches optiques, et les tubercules quadrijumeaux. Ces derniers corps ont, chez les Mammifères, ce caractère tout particulier de ne point être creusés de ventricules. C'est aussi chez les Mammifères seulement qu'on trouve dans l'intérieur des corps striés des lignes alternativement blanches et grises.

Des parties impaires et médianes réunissent les portions gauche et droite de l'axe cérébro-spinal. Dans la moelle, la commissure antérieure, ou axe médian antérieur, unit les faisceaux antéro-latéraux ; la commissure postérieure, ou axe médian postérieur, unit les faisceaux postérieurs. Dans l'encéphale, se trouve le corps calleux entre les hémisphères ; la commissure cérébrale antérieure, entre les corps striés ; la commissure cérébrale postérieure et aussi la commissure molle, entre les couches optiques. Nous avons dit que la protubérance annulaire peût être considérée comme la commissure des hémisphères cérébelleux. Le corps calleux appartient exclusivement aux Mammifères placentaires, et entraîne nécessairement l'existence de la cloison transparente.

De l'axe cérébro-spinal ainsi composé, naissent des nerfs crâniens et des nerfs rachidiens. Les nerfs crâniens sont au nombre de douze paires. Le nombre de paires des nerfs rachidiens varie avec le nombre des vertèbres. Des douze paires crâniennes, trois sont destinées à la perception des sensations spéciales ; les autres appartiennent à la sensibilité ou au mouvement. Les nerfs rachidiens ont deux racines : une sensitive et une motrice.

A ce système nerveux cérébro-spinal, se rattache le système ganglionnaire, qui reçoit aussi des filets sensitifs et des filets moteurs.

L'intérieur de la portion centrale du système cérébro-spinal est creusé de cavités qui sont en continuité les unes avec les autres. Le tube médullaire débouche dans le quatrième ventricule ; celui-ci communique, par l'aqueduc de Sylvius, avec le troisième ventricule dans lequel s'ouvrent les ventricules latéraux et le ventricule de la cloison.

Avant de constituer l'ensemble parfait du système nerveux de l'adulte, toutes les parties que nous venons de nommer parcourent des phases successives d'évolutions indépendantes, dont nous allons aussi présenter l'abrégé, en indiquant l'époque où chacune d'elles apparaît chez l'embryon humain.

Primitivement, l'axe central a la forme d'une gouttière dont les bords convergent progressivement vers la ligne médiane postérieure. Cette gouttière est renflée en avant, apointie en arrière, et ne tarde pas à offrir trois dilatations, trois cellules encéphaliques. De la première naissent les hémisphères cérébraux et les corps striés ; de la seconde, les couches optiques et les tubercules quadrijumeaux ; de la troisième, le cervelet et le bulbe rachidien.

La gouttière de l'axe médullaire est couverte, dans toute sa longueur, par la pie-mère, dont la séparation histogénique a lieu de très bonne heure. On peut constater l'existence de la dure-mère au deuxième mois ; celle de l'arachnoïde, vers le cinquième.

A la fin du premier mois, l'embryon, fortement *courbé*, présente, avec les trois cellules encéphaliques, des rudiments de l'œil et de la vésicule auditive. Les tubercules quadrijumeaux, plus volumineux que les autres masses encéphaliques, forment le vertex très élevé de la tête. La gouttière médullaire a commencé à se clore à peu près à la hauteur de la région thoracique.

Le travail de formation est fort actif pendant le deuxième mois, et des différences considérables se prononcent chaque semaine ; néanmoins, la gouttière ne se ferme pas encore complétement, et la substance grise n'existe pas ; elle n'apparaît que vers le sixième mois. — Dans la cinquième semaine, les hémisphères encore petits se développent ; on aperçoit les rudiments des corps striés. Les tubercules quadrijumeaux s'élèvent encore en un vertex conique. — Dans la sixième semaine, le front se bombe par l'agrandissement des hémisphères ; la moelle épinière descend jusque dans le coccyx, où elle se termine en pointe mousse ; les tubercules qua-

drijumeaux forment deux demi-sphères, au-dessous desquelles passent les pédoncules cérébraux. Les couches optiques et les corps striés ont pris plus de croissance, et sont recouverts en avant par les hémisphères. Les lames du cervelet ne sont pas encore réunies. — Dans la septième et dans la huitième semaine, le vertex formé par les tubercules quadrijumeaux diminue, et le volume de ces tubercules se subordonne à celui des hémisphères. La pie-mère s'enfonce encore dans la scissure longitudinale postérieure de la moelle.

Dans le troisième mois, le cervelet est formé de la réunion de ses lames médullaires; on découvre ses pédoncules supérieurs. Les hémisphères cérébraux se sont avancés au-dessus des corps striés et des couches optiques, et laissent encore à découvert les tubercules quadrijumeaux. Les premières traces de circonvolutions s'aperçoivent, ainsi que celles du corps calleux, des éminences mamillaires et de la glande pituitaire. La moelle présente les renflements de ses bulbes; elle ne se termine pas encore en queue de cheval.

C'est au quatrième mois que les fibres deviennent reconnaissables, que la protubérance annulaire se forme, que le cervelet prend son corps rhomboïdal, et que se montre la glande pinéale.

Au cinquième mois, les tubercules quadrijumeaux sont tout-à-fait couverts par les hémisphères qui s'étendent aussi un peu sur le cervelet. La cloison transparente est tendue entre les ventricules latéraux. Le cervelet commence à présenter des sillons. La moelle a quitté le sacrum.

Pendant le sixième et le septième mois, la queue de Cheval se forme; la substance grise se montre; les hémisphères couvrent d'abord entièrement les tubercules quadrijumeaux, puis le cervelet. Le développement de l'axe cérébro-spinal est complet.

Est-il vrai qu'il y ait dans le développement, que nous venons de suivre pas à pas, un état transitoire, image d'un état permanent du système nerveux des vertébrés inférieurs; et, pour comparer le Mammifère le plus élevé avec les derniers vertébrés, est-il vrai que le système nerveux de l'Homme corresponde, par une de ses phases embryonnaires, à l'état parfait du système nerveux des Poissons? Cet état transitoire serait-il celui de la fin du premier mois? Mais l'embryon de l'Homme à cette époque est fortement *courbé* dans la cavité de la vésicule blastodermique, comme nous l'avons déjà répété, tandis que l'embryon de Poisson se continue avec le plan de cette vésicule; de plus, les lames du cervelet ne se sont point rapprochées chez le premier, la moelle épinière est ouverte, elle ne commence à se compléter qu'à sa portion moyenne, et l'on ne voit ni substance grise, ni fibres; tandis que le cervelet est bien formé chez le second, sa moelle épinière est close; la substance grise est partout présente aussi bien que les fibres. La comparaison devient-elle possible dans la période de développement du second mois? Encore moins. Plus nous avançons dans la vie embryonnaire, plus le cachet propre du type s'empreint dans l'organisation, plus le Mammifère s'éloigne du Poisson. En effet, outre l'existence du vertex si caractéristique formé par les tubercules quadrijumeaux, la clôture imparfaite du cervelet, la scissure postérieure de la moelle épinière, et l'absence des fibres et de la substance grise, nous venons de voir que, chez le Mammifère, les hémisphères se développent antérieurement, et commencent à s'étendre d'avant en arrière sur les corps striés et les couches optiques; or, suivant les partisans de l'opinion que nous combattons ici, il n'y a pas de corps striés chez le Poisson, et c'est seulement chez quelques Poissons cartilagineux qu'on a trouvé des traces de couches optiques. D'ailleurs, les lobes du cerveau des Poissons qu'on assimile aux hémisphères sont des masses solides et sans ventricule, tandis que les hémisphères des Mammifères sont essentiellement et primitivement creux. Nous ne pousserons pas ce parallèle jusque dans les mois suivants; le progrès des hémisphères en arrière, la formation du corps calleux, la disposition des organes, toutes les parties enfin, nous offrent des caractères tellement spéciaux, que tout rapprochement est impossible.

Ainsi, à chacune des périodes de son développement, le système nerveux des Mammifères présente des caractères particuliers qui constituent un ensemble propre au type, et ne donnent à aucun moment l'image du système nerveux d'une autre classe. Sans doute le développement de certaines parties

considérées isolément a lieu de la même manière; ainsi, les tubercules quadrijumeaux sont d'abord doubles chez les Mammifères, comme ils le sont chez les Poissons; les éminences mamillaires, avant de se scinder chez les premiers, forment une masse unique comme chez les seconds. Mais ce sont là des conséquences des mêmes lois de formation, qui ne sauraient constituer des termes de développement primitif parallèles, encore moins des identités, comme le démontrent les rapprochements que nous venons de faire, et que nous pourrions multiplier encore. Ce n'est guère qu'au début même de la formation du tube médullaire et des cellules encéphaliques, que le système nerveux du Mammifère pourrait être comparé au système nerveux du Poisson : l'un et l'autre offrent alors les traits les plus simples et les plus généraux du type Vertébré; mais cette analogie ne dépasse pas celle que tous les animaux de ce type ont entre eux. Encore faudrait-il ne pas tenir compte des caractères profonds par lesquels les allantoïdiens se distinguent des anallantoïdiens, et oublier cette courbure particulière que ne subit jamais l'encéphale de l'embryon du Poisson.

Constitué suivant le plan commun que nous avons essayé de faire comprendre, le cerveau des Mammifères placentaires offre cependant des différences importantes, qui vont nous servir à caractériser des groupes particuliers dans les groupes d'un ordre supérieur que nous avons établis, suivant M. Milne Edwards, d'après la configuration du placenta. Ces différences dépendent principalement du volume relatif des parties encéphaliques, de l'extension plus ou moins considérable des hémisphères cérébraux au-dessus des organes postérieurs, de la présence ou de l'absence des circonvolutions cérébrales.

C'est à tort qu'on a voulu trouver le moyen d'apprécier le développement de l'intelligence par les résultats de pondérations diverses, qui ont eu pour but d'établir une proportion entre l'encéphale et le corps entier, entre le cerveau et le cervelet, entre le cerveau et le bulbe rachidien. Les faits démentent une pareille assertion. En effet, il est impossible de comparer le poids de l'encéphale à celui du corps; l'âge, la santé, l'état de maigreur ou d'embonpoint de celui-ci, et beaucoup d'autres circonstances, font varier considérablement son poids, tandis que celui de l'encéphale demeure le même; d'ailleurs, même d'après ce mode imparfait d'appréciation, les Mulots l'emporteraient sur l'Homme, le Lapin sur le Renard, etc. La comparaison du poids du cervelet avec celui du cerveau, place l'Homme à côté du Bœuf et au-dessous du Saïmiri; celle du cerveau avec le bulbe rachidien donne le premier rang au Dauphin, et le second à l'Homme.

Le nombre, l'étendue, le relief des circonvolutions ne sauraient non plus, à nos yeux, servir de moyen d'appréciation pour le développement intellectuel. La comparaison attentive du cerveau d'un Papion avec celui de l'Homme, ne nous a jamais présenté des différences aussi considérables que celles qu'on a signalées; et d'ailleurs, ces différences fussent elles aussi profondes qu'elles nous semblent légères, il resterait encore à nous expliquer la valeur et le sens d'un tel caractère comme signe du développement de l'intelligence. Au point de vue de l'anatomie comparée, l'étude des circonvolutions est des plus curieuses, et elle a déjà donné des résultats pleins d'intérêt dans la main des hommes habiles qui s'y sont livrés; mais elles ne nous paraît pas capable de fournir les éléments mathématiques de l'estimation de l'intelligence. Une semblable appréciation ne peut être obtenue que par la physiologie, si toutefois il nous est donné de l'obtenir. Ainsi, en raisonnant d'après les expériences nombreuses sur les facultés actives des différentes parties du corps, nous savons qu'un organe manifeste sa vie avec d'autant plus d'énergie et qu'il a en quelque sorte une initiative d'autant plus marquée, qu'il est soumis plus immédiatement à l'action du sang et parcouru par un plus grand nombre de branches artérielles. Or, il résulte des belles observations de M. Natalis Guillot que la matière grise du cerveau reçoit une quantité innombrable de ramifications des artères, dont les extrémités se terminent dans les masses différentes de cette matière même, tandis que la substance blanche est presque dépourvue de ces vaisseaux. De plus, le nombre croissant de ces artères encéphaliques est indépendant de l'épaisseur de la couche corticale. Dans le

cerveau du Cheval et dans celui du Mouton, par exemple, la matière grise est plus considérable que dans le cerveau de l'Homme; mais les vaisseaux artériels sont multipliés à l'infini dans la substance grise de ce dernier, comparativement aux premiers, et comparativement à l'encéphale des autres Mammifères. Si nous ajoutons à ces considérations celles que nous fournissent la science pathologique et les expériences de physiologie, nous croyons qu'on pourra conclure avec nous que la vie de l'encéphale réside essentiellement dans la matière grise, et que l'intensité de cette vie, mesurée par le nombre des ramifications artérielles, est liée d'une manière très intime avec le développement mystérieux de l'intelligence. La substance blanche ne paraît être que la matière de support, le *substratum* de la matière grise. Aussi il nous semble que pour connaître la constitution du système nerveux, avant de raisonner sur son influence, il faut surtout s'attacher à étudier les différentes dispositions de la matière grise, et les rapports des origines des nerfs avec cette matière. L'anatomie et l'embryogénie doivent unir leurs efforts pour atteindre ce but.

Bien que l'encéphale des Mammifères ne soit pas encore complètement connu à ce point de vue, il présente néanmoins, dans sa configuration, des particularités remarquables, qui sont sans doute en rapport avec sa constitution et son rôle, et qui caractérisent certains ordres. L'examen de ces particularités dans chacun des trois groupes de Mammifères que nous avons établis d'après la nature du placenta, nous montrera que les animaux atteignent à des états plus ou moins avancés de développement, indices de leurs affinités.

Dans le groupe des Mammifères à placenta discoïde, nous pouvons établir deux catégories, distinguées par la présence ou l'absence de circonvolutions, et par le développement des hémisphères cérébraux. Dans la première se placent les Bimanes et les Quadrumanes, qui nous ont déjà présenté des points de rapprochement très remarquables dans l'étude des vésicules appendiculaires primitives de l'œuf; dans la seconde se rangent les Chéiroptères, les Insectivores et les Rongeurs, qui nous ont aussi offert, sous le même rapport, des caractères d'affinité. Chez l'Homme et chez les Singes la forme générale du cerveau est ovalaire; chaque hémisphère présente deux lobes, séparés l'un de l'autre par un sillon qui contourne l'hémisphère, et qu'on nomme *scissure de Sylvius*. La masse du second lobe se prolonge en arrière au-dessus des parties postérieures de l'encéphale; et c'est à cette portion, qui ne représente qu'un développement plus considérable du second lobe, que les anatomistes ont donné le nom de lobe postérieur, bien qu'aucune limite ne le distingue réellement de la portion antérieure qu'on a appelée lobe moyen. A l'existence de ce développement postérieur du second lobe, se rattache celle de la cavité digitale qui le creuse et forme un enfoncement dans les ventricules latéraux. Dans le groupe qui nous occupe, les lobes sont relevés de circonvolutions plus ou moins nombreuses. Quelques exceptions peuvent à peine être citées, et encore elles ne portent jamais à la fois sur le développement du second lobe et sur les circonvolutions. Ainsi, le développement du second lobe manque chez les Makis, de façon à laisser à découvert une grande partie du cervelet, mais on trouve des circonvolutions; ainsi, les Ouistitis et le Galago manquent de circonvolutions, mais ils présentent le développement postérieur du second lobe. D'ailleurs ces exceptions mêmes sont des caractères qui indiquent les affinités des animaux de la première catégorie avec les animaux de la seconde. Chez ces derniers, Chéiroptères, Insectivores et Rongeurs, le cerveau se rétrécit en avant, et devient cordiforme ou triangulaire. Il n'existe plus de développement postérieur du second lobe, par conséquent plus de cavité digitale; les hémisphères laissent le cervelet plus ou moins visible, et même, dans certaines Chauves-Souris, découvrent les tubercules quadrijumeaux. De plus, la surface des hémisphères est entièrement lisse, ou ne présente que de légères dépressions.

Chez tous les Mammifères à placenta zonaire, les hémisphères sont marqués de circonvolutions; les différences qu'ils présentent, dépendent de leur forme et de leur étendue au-dessus du cervelet. Les Carnivores ont un cerveau de forme ovalaire, dont la partie antérieure et moyenne a pris un développement plus considérable, et les

hémisphères ne recouvrent le cerveau qu'en partie. Chez les Amphibiens, le contour du cerveau est circulaire, le cervelet est presque entièrement caché par les hémisphères, et les circonvolutions deviennent extrêmement nombreuses et sinueuses. La Loutre, parmi les Carnivores, se rapproche beaucoup du Phoque par la configuration de son cerveau, et établit ainsi un lien entre les deux groupes de Mammifères à placenta zonaire. Remarquons ici que le Daman, dont le placenta est zonaire, et qui semble le représentant des Pachydermes dans ce groupe, a un cerveau de forme ovale, mais élargi en arrière comme celui des Pachydermes et marqué de circonvolutions.

Deux catégories peuvent aussi être établies dans le groupe des Mammifères à placenta diffus. La première comprend les Cétacés, les Pachydermes, les Solipèdes et les Ruminants, dont le cerveau présente des circonvolutions et un contour arrondi. Les animaux qui composent les trois derniers ordres ont le cerveau ovalaire, plus large en arrière qu'en avant, et laissant le cervelet en grande partie découvert. Les Cétacés se font remarquer par la forme ronde de leur cerveau, qui devient chez le Dauphin presque du double plus large que long; par l'épaisseur et le prolongement de leurs hémisphères qui recouvrent le cervelet; par leurs circonvolutions extrêmement nombreuses et profondes, et qui rappellent celles des Bimanes. Il est extrêmement intéressant de voir que ces conditions de l'encéphale des animaux aquatiques appartenant au groupe des Mammifères à placenta diffus, correspondent à des conditions identiques de l'encéphale des animaux aquatiques du groupe des Mammifères à placenta zonaire. Les Édentés forment la seconde catégorie, et se caractérisent par le contour anguleux de leur cerveau, qui est triangulaire chez les Tatous, les Fourmiliers et autres, ou quadrilatère allongé chez l'Unau, et par l'absence presque complète de circonvolutions.

Nous n'entrons pas ici dans les détails des différences que les parties intérieures du cerveau peuvent présenter, parce qu'elles sont, au fond, peu importantes, et varient d'espèce à espèce; nous avons d'ailleurs indiqué les principales en parlant de ces parties. En examinant les nerfs qui naissent de la face inférieure du cerveau, et qui se distribuent aux différents organes des sens, nous aurons l'occasion de signaler encore quelques particularités.

Organes des sens chez les Mammifères; distribution des nerfs.

En classant précédemment les nerfs cérébraux, nous avons dit que trois d'entre eux doivent être considérés comme constituant un groupe particulier, à cause de leur mode de formation, et nous avons vu que les observations anatomiques et expérimentales confirment cette distinction. Ces trois nerfs de *sensations spéciales* sont l'*optique*, qui se distribue à l'œil; l'*auditif*, qui se distribue à l'oreille; l'*olfactif*, qui se distribue à l'organe de l'odorat. On sait que chacun de ces organes reçoit aussi un rameau du nerf trijumeau, et que plusieurs anatomistes ont considéré ce rameau comme un nerf accessoire qui pouvait suppléer le nerf propre ou principal. Le concours de ces deux ordres de nerfs serait même nécessaire, suivant certains observateurs, pour que la fonction spéciale s'exerçât dans sa plénitude. La doctrine de la *transposition des sens* repose sur quelques faits qu'on s'est trop hâté de tenir pour certains, comme l'absence de nerfs optiques chez les Taupes, de nerfs olfactifs chez les Cétacés, de nerfs auditifs chez les Poissons. D'un autre côté, en attribuant la perte *immédiate* de la vue, de l'ouïe ou de l'odorat à la section de la branche du trijumeau, qui se distribue à chacun des organes de ces sens, on a considéré comme principal le phénomène secondaire, et l'on n'a pas vu que l'abolition du sens est consécutive aux altérations qui surviennent dans ses parties, au trouble de leurs actes nutritifs et sécrétoires. De toutes les expériences physiologiques qui ont rapport à ce sujet, et qu'on a de la sorte mal interprétées, il résulte que le nerf trijumeau a un rôle fort important, mais non un rôle de nerf spécial, dans la vision, l'audition et l'olfaction.

C'est par l'étude des trois appareils sensoriels supérieurs que nous allons commencer: l'histoire de leur développement les rattache immédiatement à l'encéphale. Nous dirons ensuite quelques mots du goût et du toucher.

De la vue. — L'étude du développement

des cellules cérébrales nous a appris déjà que deux petites dilations se montrent primitivement sur le côté de la portion antérieure de la seconde cellule primitive, c'est-à-dire sur le côté du cerveau intermédiaire d'où naissent les couches optiques. Ces deux petites exsertions creuses, s'allongent peu à peu; leur portion antérieure, arrondie et volumineuse, formera, par une séparation histologique, la rétine, la choroïde et la sclérotique; leur portion postérieure, cylindrique, donnera naissance au nerf optique, qui, d'abord creux comme la vésicule à laquelle il aboutit, met celle-ci en communication avec le cerveau. Par le développement d'une masse nerveuse et la formation des fibres, les tubes des nerfs optiques s'emplissent, deviennent solides, et font corps avec la rétine, qui semble en être un épanouissement vésiculeux. Au devant de cette vésicule de la rétine, les téguments de la tête s'avancent sous la forme d'un enfoncement en cul-de-sac, dont le sommet rencontre d'abord la surface convexe de la vésicule, la repousse devant lui, et s'enchâsse enfin dans le sinus qu'il s'est ainsi creusé. La paroi de la vésicule, refoulée de la sorte sur elle-même d'avant en arrière, se replie à la façon des séreuses, et deux feuillets se trouvent ainsi formés; l'interne, celui qui s'est réfléchi, devient la *rétine;* l'externe est la *membrane de Jacob*. La dépression sacciforme que nous venons de décrire, et qui reste d'abord ouverte en avant, s'étrangle peu à peu à son ouverture, et finit par se détacher des téguments. Enfermée dans l'œil, elle forme la *capsule du cristallin*, dans laquelle se développe le *cristallin* lui-même. Entre la rétine et la capsule du cristallin, la portion du liquide primitivement contenu dans la saillie vésiculeuse de l'œil se transforme en *corps vitré*, qui se revêt d'une fine tunique, la membrane *hyaloïde*. Il est clair que le corps vitré est d'autant plus petit que l'embryon est plus jeune. La partie antérieure du globe oculaire, dont l'occlusion a lieu de la manière que nous venons de décrire, est transparente, et forme la *cornée*. Il résulte de ce mode de développement que le cristallin conserve d'abord des rapports intimes avec la cornée, et ne s'en éloigne que progressivement.

A mesure que la capsule du cristallin quitte ainsi la face interne de la cornée pour se porter plus en dedans, elle est dépassée tout à son pourtour par une membrane qui a enveloppé la rétine, et dont les bords se courbent légèrement au-devant de la capsule elle-même, sans cependant envahir jamais sa surface; cette membrane est la *choroïde;* le voile annulaire qu'elle envoie entre la cornée et le cristallin porte le nom d'*uvée;* il est percé dans son milieu du trou de la *pupille*. Sur ce repli antérieur se place l'*iris*, dont le développement a lieu plus tard, et qui n'est sans doute qu'un prolongement immédiat de la choroïde. L'iris, comme l'uvée sur laquelle il s'applique, forme un anneau étroit, transparent, incolore, et est aussi percé du trou pupillaire; plus tard, sa face postérieure, l'uvée, prend une couche de pigment, aussi bien que la choroïde elle-même, et l'iris lui-même se colore diversement; il est le plus souvent brun ou d'un fauve foncé. Le voile formé par l'iris distingue la chambre antérieure de la chambre postérieure de l'œil, toutes deux remplies par l'humeur aqueuse. La lame interne de la choroïde, à la surface de laquelle surtout repose le pigment, est d'un tissu plus ferme et porte le nom de *ruischienne*. Peu visible chez l'Homme, les Singes et les petits Mammifères, la ruischienne devient très apparente chez les grands animaux, et notamment chez la Baleine. Au bord antérieur de la choroïde, sur les points où cette membrane entoure la capsule du cristallin, se montrent de petits plis, les *procès ciliaires*, dont la couronne se complète peu à peu; leurs bords libres, légèrement dentelés en général, se découpent en franges chez les grands Mammifères, comme le Rhinocéros, le Cheval, le Bœuf, la Baleine. Ces procès ciliaires ne sont que les extrémités de petites lames formées par les plis qui se prononcent ensuite plus haut dans la choroïde, et dont l'ensemble constitue le *corps ciliaire*.

De la portion périphérique de la vésicule oculaire se forme enfin la tunique la plus externe de l'œil, la *sclérotique*, qui s'unit en avant et se continue avec la cornée; une ligne indique dans les premiers temps la limite de ces deux segments de la sphère oculaire, et s'efface plus tard sans que cependant on cesse de pouvoir la distinguer. L'union de ces deux calottes extérieures de

l'œil se fait de plusieurs manières : tantôt, comme chez la Baleine et le Rhinocéros, leurs *bords*, restant droits, se pénètrent réciproquement ; tantôt, comme chez le Lièvre et le Phoque, le bord de la sclérotique forme une rainure dans laquelle s'enchâsse le bord de la cornée ; tantôt enfin, comme c'est le cas pour l'Homme, le Bœuf et la plupart des Mammifères, ces bords sont taillés en biseau, et celui de la cornée s'applique sous celui de la sclérotique. L'épaisseur de la sclérotique est considérable ; mais chez aucun Mammifère elle n'atteint celle qu'on observe chez les Cétacés, et principalement chez la Baleine, où sa structure fibro-cellulaire est évidente sans aucune préparation. La choroïde tapisse intérieurement toute la concavité de la sclérotique, et à leur partie antérieure et voisine de la cornée, ces deux tuniques s'unissent plus intimement au moyen d'un cercle cellulaire, comme cotonneux, nommé *cercle ou ligament ciliaire*.

Entre la sclérotique et la choroïde se développe plus tard une mince membrane, beaucoup plus apparente chez l'embryon que chez l'adulte, et qu'on regarde généralement comme formée de deux feuillets, dont la partie postérieure a reçu le nom de *lamina fusca sclerotiœ*, et l'antérieure celui de *membrane de l'humeur aqueuse*, de *Wrisberg*, de *Descemel*, de *Demours*. Beaucoup d'anatomistes considèrent cette formation comme une arachnoïde oculaire, analogue à l'arachnoïde cérébrale ; la sclérotique serait l'analogue de la dure-mère ; la choroïde, de la pie-mère ; la rétine représenterait la substance cérébrale.

La formation du globe de l'œil n'est pas présentée, par tous les embryologistes, de la manière que nous venons de le faire. Bischoff, entre autres, n'est pas disposé à admettre l'invagination des téguments d'où naît la capsule du cristallin, et considère toutes les parties de l'œil comme dérivées de séparations histologiques dans la vésicule oculaire elle-même.

Il existe aussi, chez tous les embryons de Vertébrés, à l'angle interne et inférieur de l'œil, une ligne incolore dont la nature et le mode de formation ne sont pas expliqués de la même manière par tous les observateurs. Le plus grand nombre d'auteurs la considèrent comme une fente, et c'est sous le nom de *fente choroïdienne* que ce phénomène est désigné généralement. Elle intéresse à la fois la sclérotique, la rétine, la choroïde, et par conséquent l'iris, que nous considérons comme un prolongement de cette dernière tunique. Mais les avis ont été partagés sur l'origine de cette fente.

Walther, croyant que l'œil, comme d'autres organes, se compose de deux moitiés d'abord distinctes, puis confondues, regarde la fente choroïdienne comme la dernière trace de la séparation primitive, opinion que l'observation a depuis longtemps renversée. Huschke, trompé sans doute par le rapprochement des deux vésicules oculaires qui est dû à la courbure du cerveau, considère les deux globes des yeux comme résultant de la division d'un germe unique, et trouve dans la ligne de séparation des deux globes l'origine de la fente choroïdienne. Nous venons d'indiquer la cause probable de l'erreur de Huschke ; l'observation la plus attentive nous montre les vésicules oculaires primitivement distinctes.

Il nous semble beaucoup plus rationnel d'expliquer la formation de cette fente par la formation même de l'œil. En effet, le prolongement des téguments, destiné à former la capsule du cristallin, ne s'allonge pas dans l'axe même de la vésicule oculaire, mais bien sur la ligne médiane inférieure, de manière à produire un petit sillon longitudinal, dont les bords sont formés par les plis des membranes qu'il refoule. Suivant cette explication, la fente choroïdienne ne serait autre chose que le bâillement de ces bords. Le *coloboma* de l'iris ne serait qu'un arrêt de développement dans cette période de formation.

Baër ne croit pas à l'existence d'une fente, d'une solution de continuité ; il soutient que la rétine forme en cet endroit un pli au-dessous duquel passe la choroïde sans s'y engager et sans prendre de pigment ; la tache jaune et le trou central qu'on observe sur la rétine de l'Homme et des Singes seraient les débris de ce pli primitif. Chez les Oiseaux, au contraire, le choroïde s'engagerait dans ce pli de la rétine, et formerait le *peigne*, qu'on ne trouve pas chez les Mammifères. Bischoff, qui n'admet pas non plus une véritable fente, pense qu'au moment où le pédicule creux

d'où naît le nerf optique, se sépare de la vésicule, ses deux bords s'affaissent l'un sur l'autre latéralement et dessinent de la sorte une ligne; le pigment ne se dépose pas d'abord sur cette ligne d'insertion du nerf optique; mais lorsque cette insertion se déplace, et est portée en arrière par le progrès du développement, le pigment a continué de se déposer d'avant en arrière dans la choroïde, et la ligne blanche a de la sorte disparu. L'explication que nous avons adoptée nous paraît être la plus probable.

Un phénomène propre à l'œil des Mammifères et de l'Homme est l'existence, pendant la vie fœtale, de deux membranes vasculaires d'une grande finesse, dont les vaisseaux sont en communication avec ceux de l'iris et entre eux. L'une, appliquée sur la face antérieure de l'iris, clôt la pupille et est nommée *membrane pupillaire;* l'autre [illegible] postérieure du cristallin, dépasse la capsule, [illegible] membrane postérieure et va rejoindre la [illegible] pupillaire; elle est désignée sous le nom de *membrane capsulo-pupillaire.* Primitivement, quand la capsule du cristallin était en contact avec la cornée, ces deux membranes en formaient probablement une seule continue, qui enveloppait toute la capsule, et constituait le *sac capsulo-pupillaire.* La capsule, en s'enfonçant vers l'intérieur de l'œil, s'appliqua sur la paroi postérieure de ce sac; puis, quand la choroïde émit son voile circulaire de la périphérie vers le centre du globe oculaire, et que l'iris se forma, la membrane du sac capsulo-pupillaire fut repliée sur elle-même; la partie antérieure, restée adhérente à l'iris, se détacha de la partie postérieure et constitua la membrane pupillaire; la partie postérieure, traversant la chambre postérieure et accolée à la capsule du cristallin, devient la membrane capsulo-pupillaire. L'iris est débarrassé de ce voile à une époque plus ou moins avancée, selon les individus; on l'a trouvé encore à la naissance.

Primitivement, en raison même de leur mode de formation, les yeux sont situés latéralement; mais chez l'Homme et les Quadrumanes, ils prennent peu à peu une autre direction et se portent en avant; chez ces derniers même ils se rapprochent davantage de la ligne médiane; et le Tarsier est celui chez lequel ils sont le plus rapprochés. Dans les autres ordres, ils restent latéraux, et s'écartent même de plus en plus l'un de l'autre, ce qui tient probablement au plus grand développement de la face en avant; chez les Cétacés, ils se dirigent un peu en bas.

Le globe oculaire de tous les Mammifères présente dans sa formation les phénomènes que nous venons de décrire, il se compose essentiellement chez tous des mêmes parties; on rencontre néanmoins chez les adultes quelques particularités que nous allons signaler avant de parler du nerf optique.

En général, les yeux sont proportionnellement plus gros chez les Mammifères nocturnes, et leur pupille, en se contractant sous l'influence de la lumière, prend ordinairement la forme d'une fente, au lieu de rester circulaire. Les Chéiroptères ne peuvent pas être considérés comme une exception à cette loi; car c'est par le sens du toucher, et non par la vue, qu'ils semblent se diriger pendant l'obscurité. Chez les Mammifères que leur vie souterraine condamne à une obscurité complète, les yeux deviennent, au contraire, extrêmement petits et rudimentaires, comme chez les Taupes, les Musaraignes, etc. Ceux qui, comme l'Homme, se tiennent à la surface de la terre, ont le globe oculaire presque sphérique; la cornée forme cependant, en général, une légère saillie au devant de la sclérotique, parce qu'elle représente un segment appartenant à une sphère d'un plus petit rayon: Cette différence s'efface chez plusieurs Rongeurs, le Castor, le Porc-Épic, etc. Chez les Cétacés, la cornée s'aplatit à peu près comme chez les Poissons; mais le cristallin devient plus sphérique que chez les Mammifères terrestres: disposition que rend nécessaire le besoin d'une réfringence plus considérable, et qui dépend du milieu dans lequel vit l'animal; aussi le rencontre-t-on chez les Phoques, qui ont l'habitude de plonger.

Le pigment qui recouvre la ruischienne ne se dépose souvent sur le fond qu'en couche extrêmement légère, et laisse voir ainsi la couleur de la membrane comme une sorte de tache diversement colorée, et nommée *tapis.* Cette tache, dont on ignore l'usage, ne s'observe que chez les Mammifères. Pla-

cée au fond de l'œil, sur le côté opposé à celui où s'implante le nerf optique; elle est souvent très éclatante; et c'est la réflexion de la lumière extérieure sur le tapis qui produit cet éclat particulier aux yeux de certains Mammifères, et notamment du Chat, quand ils sont placés dans une demi-obscurité. Le tapis est de couleur sombre, brun, noirâtre ou chocolat, chez l'Homme, les Blaireaux, les Singes, les Rongeurs; il est vivement coloré chez les Carnivores, les Ruminants, les Pachydermes, les Cétacés. Blanc bordé de bleu, chez le Chien, le Loup, le Blaireau, il est d'un jaune doré pâle, chez les *Felis*, l'Ours, le Dauphin, et se rapproche en général du vert et du bleu argenté chatoyants.

Nous avons vu comment se forme le nerf optique; nous savons qu'il se rattache primitivement à la seconde cellule cérébrale. Mais par suite du développement successif de cette cellule il prend des connexions particulières, et son origine à la base du cerveau est un point assez difficile à établir. Primitivement, quand les corps géniculés ne sont point encore développés, on voit les nerfs optiques dans l'intérieur des tubercules quadrijumeaux; puis, lorsque les couches optiques ont acquis leur développement, les nerfs sont en rapport, par une racine plus grosse, avec le corps genouillé externe, et, par une racine plus grêle, avec le corps genouillé interne. Les nerfs optiques ont donc leur origine dans les tubercules quadrijumeaux et dans les couches optiques, principalement dans les *nates* et les corps genouillés externes. On sait que le nerf optique d'un côté, s'unit au nerf optique de l'autre côté, pour former le *chiasma* qui repose sur le sphénoïde, en avant de la glande pituitaire; chacun d'eux embrasse ainsi le *tuber cinereum*, dont il reçoit quelques filets radiculaires; traversant le trou optique, il va percer la sclérotique et s'épanouit dans la rétine.

Quelques anatomistes ont pensé que le nerf optique manque à certains Mammifères, la Taupe, le Rat-Taupe du Cap, la Chrysochlore du Cap, la Musaraigne, le Zemni, et ils ont supposé que la branche ophthalmique et les rameaux orbitaires du trijumeau le remplacen,. Nous avons déjà dit ce qu'il faut penser de l'action du nerf trijumeau comme nerf spécial; quant à l'existence d'un nerf optique chez les Mammifères que nous venons de nommer, elle a été attestée par un grand nombre d'observateurs, Carus, Tréviranus, Gall, Dugès, Muller, MM. de Blainville, Longet, et autres.

L'insertion du nerf optique varie un peu chez presque tous les Mammifères, et principalement chez les Ruminants et les Solipèdes, il se place tout-à-fait en bas et en dehors; dans l'Homme et les Singes, il pénètre le globe oculaire à sa partie postérieure interne et un peu inférieure; dans les *Felis* et le Phoque, il s'insère presqu'au centre.

En suivant le développement du globe oculaire, nous avons vu que jusqu'ici il reste libre; la peau qui passe à plat sur sa partie antérieure, s'amincit peu à peu en même temps qu'elle devient plus transparente, et forme la *conjonctive*. Bientôt se montrent en haut et en bas deux bourrelets qui se développent en replis cutanés et deviennent les *paupières;* ces replis envahissent progressivement toute la surface antérieure de l'œil, se rencontrent et s'unissent ensemble. Cette adhérence des paupières est plus complète chez les animaux que chez l'Homme; et l'on trouve même une espèce de Rat; le Zemni (*mus typhlus*), chez lequel cet état primordial persiste, si bien que son œil, extrêmement petit, est caché tout-à-fait par la peau qui se couvre de poils en cet endroit comme ailleurs. Dans l'angle interne des paupières, on voit, chez l'Homme et les Quadrumanes, un petit repli en forme de croissant, indice d'une troisième paupière qui se développe davantage chez d'autres Mammifères, surtout chez les Ruminants, les Pachydermes, les Édentés, sans pouvoir cependant jamais jouer indépendamment de l'œil. Les Cétacés ne présentent aucun vestige de ce troisième voile palpébral; et leurs deux paupières sont tellement épaissies par la graisse, qu'elles demeurent presque immobiles. L'union primitive des paupières disparaît plus ou moins vite, suivant les espèces; on sait, en effet, que certains animaux naissent les yeux ouverts, tandis que d'autres naissent les yeux fermés. Les *cils* se forment à des époques différentes.

Le globe de l'œil, appuyé dans l'orbite sur une couche de graisse qui lui sert de coussinet, est mis en mouvement par des

muscles obliques et des *muscles droits*. Les premiers sont au nombre de deux chez tous les Mammifères ; les seconds sont au nombre de quatre chez l'Homme et les Singes. Dans les autres ordres, on voit un cinquième muscle droit, le *suspenseur* ou *choanoïde*, dont quelques anatomistes trouvent des traces même chez les Quadrumanes, et qui se divise en deux chez les Rhinocéros, en quatre chez les Carnassiers et les Cétacés. Dans l'embryon, les muscles droits deviennent visibles avant les muscles obliques. Ces muscles reçoivent leurs filets moteurs du nerf moteur oculaire commun, du pathétique, et du moteur oculaire externe.

On connaît mal le mode de formation de la *glande lacrymale ;* peut-être son développement la rattache-t-il à la cavité pharyngienne. Cette glande acquiert un grand volume chez les Lièvres ; elle se subdivise en deux ou trois portions chez les Ruminants ; chez les Cétacés, elle est remplacée par des lacunes d'où s'échappe une humeur mucilagineuse. Plusieurs Mammifères, les Ruminants, les Carnassiers, les Pachydermes, les Lièvres, les Paresseux, etc., possèdent une glande particulière qui manque à l'Homme, et qu'on nomme *glande de Harderus ;* elle est située à l'angle nasal, et verse sous la troisième paupière une humeur épaisse et blanchâtre.

De l'ouïe. — L'oreille des Mammifères est composée de deux portions distinctes : l'une, fondamentale, dans laquelle se distribue les nerfs de l'audition ; l'autre, complémentaire, destinée à recueillir et à renforcer les sons. La première est l'oreille interne ou le *labyrinthe ;* la seconde se compose de l'oreille moyenne ou caisse, et de l'oreille externe. La première se développe tout-à-fait indépendamment de la seconde, et suivant le type primitif des organes de sensation spéciale, comme nous l'allons voir. La formation de la seconde se rattache aux évolutions des parties que nous avons déjà indiquées sous le nom d'arcs branchiaux ou viscéraux ; nous en parlerons plus loin en examinant le développement de la face et du crâne.

Suivant le même mode de formation que l'œil, mais après ce dernier organe, le *labyrinthe* se montre d'abord comme une saillie vésiculeuse des cellules cérébrales, entre la cellule cérébelleuse et la cellule encéphalique postérieure. Cette vésicule, communiquant primitivement avec la cavité médullaire par une large ouverture, s'allonge peu à peu et s'effile ensuite à sa partie postérieure en un pédicule d'abord creux, puis solide. Ce pédicule produit le *nerf auditif ;* la portion vésiculeuse devient le *labyrinthe*.

Au-dessous de cette vésicule, et bientôt autour d'elle, se montre une capsule qui s'est progressivement formée et qui s'étend peu à peu jusqu'au point où la vésicule se continue avec l'encéphale. Les parois de cette enveloppe deviennent épaisses, et sont les parties du système osseux qui se cartilagifient et s'ossifient les premières ; elles constituent alors le *rocher* qui, par conséquent, est d'abord indépendant du temporal. Elles donnent aussi naissance au *labyrinthe osseux* en s'enroulant successivement autour de toutes les parties nées de la vésicule, qui n'est elle-même que le *labyrinthe membraneux*.

Cette vésicule labyrinthique, d'abord sphéroïdale, prend ensuite la forme d'un triangle, dont les côtés se renflent en plis convexes ; les parois de ces plis se rapprochent par leurs bords, se soudent, et constituent ainsi des canaux qui, à leur partie moyenne, se séparent partiellement du corps même du triangle, tout en restant en communication avec lui par leurs extrémités. Le corps vésiculeux du triangle forme alors le *vestibule ;* les canaux qui s'y abouchent sont les *canaux semi-circulaires* qui, d'abord courts, larges et appliqués sur les parois du vestibule, s'en éloignent peu à peu, et se rétrécissent dans leur milieu, en même temps qu'ils se renflent à leur orifice, de manière à former les *ampoules*. Les canaux semi-circulaires sont au nombre de trois chez les Mammifères, comme chez les autres Vertébrés à l'exception des derniers Cartilagineux ; on les distingue, d'après leur situation relative, en vertical supérieur, vertical inférieur, et horizontal ; les deux premiers se rapprochent par une de leurs extrémités et se confondent dans une ouverture commune ; de sorte qu'on ne trouve que cinq orifices dans le vestibule au lieu de six. Dans la pulpe du vestibule se trouvent de petites concrétions calcaires, cristallines, analogues aux otolithes et aux otoconies que l'on rencontre chez les Poissons.

Cette première période du développement de l'oreille interne s'observe chez tous les Vertébrés, et est en quelque sorte le point de départ commun pour la formation de l'organe auditif dans tous les embryons de ce type. Ce n'est pas à dire qu'elle soit, chez le Mammifère, l'image transitoire d'un état permanent chez le Poisson; car si le labyrinthe du premier présente originairement une ressemblance avec le labyrinthe du second, et en général avec celui des Anallantoïdiens, cette ressemblance ne va pas au-delà d'une analogie de type, et n'empêche pas que des caractères distinctifs ne se prononcent en même temps de manière à indiquer la différence des classes. Tels sont l'ossification rapide du rocher, la formation d'une ouverture, la *fenêtre ovale*, par laquelle le vestibule communique avec l'oreille interne; tels sont encore les phénomènes que présente simultanément le développement des autres parties de l'organe auditif, et que nous examinerons plus loin; telle est surtout la formation d'une vésicule cochléenne, contemporaine de l'apparition des canaux semi-circulaires, et qui ne peut se rencontrer chez les Poissons, puisque ces animaux n'ont point de limaçon. De plus, bien que le labyrinthe des Poissons soit au fond, et d'une manière tout-à-fait générale, analogue au labyrinthe primitif des Mammifères, il prend aussi des caractères propres que ne présente pas ce dernier. La seule conséquence que la physiologie comparée puisse tirer du rapprochement du labyrinthe des Poissons de celui des Mammifères, c'est que l'existence d'un vestibule et de canaux plus ou moins développés est la condition de l'audition chez les Vertébrés; cette condition se simplifie chez les animaux des autres types, et arrive même à ne plus consister que dans l'existence d'une pulpe mobile et tremblotante.

Nous venons de dire qu'à l'époque où les canaux semi-circulaires commencent à se former, se montre aussi la vésicule cochléenne, d'où naît le *limaçon*. En effet, cette partie du labyrinthe est produite par une dilatation de la vésicule vestibulaire; les parois de cette dilatation vésiculiforme deviennent plus épaisses, et se creusent, de dedans en dehors, d'un sillon profond qui s'élève en spirale; les bords de ce sillon se rapprochent peu à peu, et, quand ils se sont soudés, représentent de la sorte un axe autour duquel semblent s'être enroulées les circonvolutions d'un tube spiral. Un pli qui ne tarde pas à devenir une cloison complète, se forme dans toute la longueur du tube ainsi constitué. Une lame, fournie par la capsule osseuse qui environne le labyrinthe membraneux, s'est enfoncée dans ce pli, et la cavité du limaçon se trouve ainsi divisée en deux rampes, dont l'une vient s'ouvrir dans le vestibule, et communique, par conséquent, avec la caisse au moyen de la fenêtre ovale; tandis que l'autre s'ouvre directement dans la caisse par la *fenêtre ronde*, au-dessous d'une saillie de la caisse nommée *promontoire*; la fenêtre ovale est située au-dessus. Cette constitution du limaçon est propre aux Mammifères; la partie du labyrinthe qui porte ce nom chez les Oiseaux et les Reptiles proprement dits, n'est guère qu'un cornet partagé en deux loges par une cloison, et dont nous ne retrouvons l'analogue à aucune période connue du développement du limaçon des Mammifères.

C'est du pourtour de la fenêtre ronde que l'ossification commence; elle se continue ensuite dans les canaux semi-circulaires. Un point osseux apparaît d'abord au canal vertical supérieur, d'où l'ossification marche en arrière et en bas pour former le plancher du labyrinthe; un autre point se montre au canal vertical inférieur, et l'ossification s'étendant sur la face interne du rocher, produit le plancher du limaçon. Le canal horizontal s'ossifie ensuite, par l'envahissement de l'ossification émanée du premier et du second point osseux.

Cette ossification du rocher atteint son maximum de dureté chez les Cétacés, dans lesquels il ne s'articule pas avec les os du crâne, mais reste suspendu par des ligaments à une voûte formée sous l'occipital. Chez les Taupes au contraire et les Chauves-Souris, diverses parties du labyrinthe se montrent libres et visibles dans l'intérieur du crâne, sans être enveloppées par le rocher. Du reste, chez tous les Mammifères, le labyrinthe communique avec le crâne par deux canaux, nommés *aqueducs*, qui ont leur orifice, l'un dans le vestibule, l'autre dans le limaçon; ils sont très larges dans le Dauphin spécialement.

Chez le plus grand nombre de Mammifères, le limaçon fait deux tours et demi, comme celui de l'Homme; il en fait trois et demi chez les Chauves-Souris et quelques Rongeurs, tels que le Cabiai, le Cochon d'Inde, le Porc-Épic. C'est chez les Cétacés qu'il atteint les plus grandes proportions, et cette circonstance, jointe à ce qu'il s'enroule dans un même plan, et à la constitution particulière du rocher, distingue le labyrinthe de ces animaux de celui des autres Mammifères, de même que leur oreille moyenne prend aussi des caractères particuliers, comme nous le verrons en examinant cette portion de l'organe auditif. En outre, si l'on rapproche cette indépendance du rocher de son mode de formation, on en pourra tirer la conséquence que cet os doit être considéré comme une pièce osseuse spéciale, qui ne fait pas essentiellement partie du crâne, mais appartient à l'organe auditif, et se met seulement en connexion avec la boîte crânienne d'une manière variable.

Le pédicule primitif, qui rattachait à l'encéphale la vésicule auditive dont nous venons de suivre les transformations, s'est cependant converti en *nerf auditif*, qui a pris ses connexions définitives. Ce nerf paraît naître, dans l'épaisseur de la substance grise qui revêt la face postérieure du bulbe rachidien, par deux racines; l'une élargie en ruban et grisâtre, l'autre arrondie et plus dense. Ces deux racines embrassent le corps restiforme et s'unissent en un tronc qui se creuse d'une gouttière pour recevoir le nerf facial. Des fibres blanches, en nombre variable, et qui se voient sur le plancher du quatrième ventricule, ont des rapports douteux avec l'origine du nerf auditif. Arrivé dans le conduit auditif interne, ce nerf se divise en deux branches: l'une, la cochléenne ou antérieure, se distribue au limaçon, et se divise en filets ténus qui s'épanouissent sur la lame spirale de cet organe; l'autre, la vestibulaire, se partage en trois grands rameaux qui se subdivisent eux-mêmes, et sont destinés aux diverses parties du vestibule et des canaux semi-circulaires. C'est chez les Cétacés que le nerf auditif acquiert un plus grand volume, proportionnel au volume considérable des parties de l'oreille interne.

De l'odorat. — Un peu plus tard que les deux vésicules d'où naissent l'œil et le labyrinthe, apparaissent, suivant le même mode que les précédentes, deux petites vésicules destinées à former le nerf olfactif. Elles sont produites par une saillie du cerveau antérieur et s'appliquent contre la paroi de la tête; à leur rencontre s'avance de dehors en dedans une dépression de cette paroi, d'où se formeront les fosses nasales. On voit que les vésicules olfactives présentent originairement la forme qu'affectent les vésicules oculaires et auditives.

Les petites fossettes, qui représentent primitivement les fosses nasales, constituent seules le nez à une époque où les os ne se sont point développés, et elles se montrent comme deux petites ouvertures séparées par une cloison épaisse. Chez tous les Mammifères, même après la formation des os, les narines présentent à peu près cette disposition; mais, chez l'Homme et chez quelques Singes, elles s'ouvrent en dessous. Elles s'ouvrent sur le sommet de la tête chez les Cétacés. Les narines se complètent par l'apparition à différentes parties que nous décrirons à propos du développement du crâne et de la face, et se revêtent intérieurement de la membrane pituitaire, siége de la sensation des odeurs. Chez les Cétacés ordinaires, la membrane pituitaire est mince, sèche, sans organes glandulaires, sans saillie, et cette structure particulière, si peu favorable à la perception des odeurs, coïncide avec l'absence totale ou l'existence rudimentaire du nerf olfactif. L'organe de l'olfaction est complet chez les Siréniens.

La disposition primitive du nerf olfactif, formant une sorte de tubercule creux en continuité avec le ventricule latéral, s'observe chez la Taupe, où l'on voit comme deux lobes en avant des hémisphères. Chez les autres Mammifères, excepté l'Homme, les Singes et les Phoques, ce nerf présente une éminence cendrée, ou *caroncule mamillaire*, appuyée sur la lame criblée de l'ethmoïde, et creusée aussi d'une cavité qui communique avec le ventricule cérébral. Dans l'Homme, les Singes et les Phoques, l'éminence mamillaire est très réduite, sans cavité, et se rattache au cerveau par un pédoncule détaché de sa base et logé dans un sillon. Ce pédoncule, ou tronc olfactif, résulte de l'union de trois racines: une *grise*,

qui naît de l'extrémité postérieure du sillon où le tronc olfactif est reçu ; les deux autres *blanches*, dont une *externe*, qui part du fond de la scissure de Sylvius, et, chez les Carnassiers au moins, de la corne d'Ammon et de la commissure cérébrale antérieure ; l'autre, *interne*, naît de l'extrémité postérieure du lobe antérieur, en avant de la substance perforée. Arrivé sur la lame criblée, le ganglion mamillaire se divise en un grand nombre de filets qui se distribuent à la membrane pituitaire.

Un organe particulier aux Mammifères, et lié à la membrane pituitaire, est l'organe de Jacobson, sorte de long sac étroit, plus ou moins glanduleux, revêtu d'un étui cartilagineux et couché de chaque côté sur le plancher de la narine. Cet organe, dont on ignore l'usage, reçoit des nerfs des caroncules mamillaires et aussi du ganglion nasopalatin. Il manque chez l'Homme, est peu apparent chez les Quadrumanes, acquiert un très grand volume chez les Ruminants, et surtout chez les Rongeurs.

L'étude du développement des autres parties qui constituent les fosses nasales complétera ce que nous avons à dire de l'organe olfactif.

Du goût. — C'est aussi en décrivant les divers organes qui sont produits par le développement des arcs viscéraux que nous indiquerons le mode de formation de la langue. Nous en avons précédemment étudié la structure, décrit les téguments et les papilles, et passé en revue les particularités principales aussi bien que les fonctions diverses (*voy.* LANGUE). La sensibilité gustative ne ne réside pas également sur toute la surface de la langue, et toute la muqueuse de la bouche n'est pas apte à percevoir les saveurs, comme le pensaient les anciens physiologistes. Dans les expériences les plus récentes tentées pour déterminer le siége du goût, la voûte palatine, la luette, les lèvres, les joues et les gencives, n'ont donné aucun signe de sensation savoureuse. La pointe, la base et la face inférieure de la langue, le voile du palais et des piliers avec une certaine étendue du pharynx, c'est-à-dire les parties où se distribuent le rameau lingual du trijumeau et le nerf glosso-pharyngien, possèdent exclusivement la sensibilité gustative. Il résulte de ces faits qu'il n'existe pas de nerf spécial et unique de la gustation. De plus, toutes les parties qui humectent la langue, sont essentielles pour la transmission des impressions sapides, et le grand sympathique exerce aussi une influence nécessaire au complet exercice de la faculté gustative.

Le nerf *trijumeau* naît par deux racines ; l'une, plus grosse, se nomme ganglionnaire ou sensitive ; l'autre est appelée racine motrice. La première semble confondue à son origine avec le corps restiforme ; la seconde émerge, au-dessous et en arrière de la première, sans doute de la portion du faisceau antérieur de la moelle qui passe en dedans. Ces deux parties, réunies en un tronc, surgissent de la base du cerveau à la limite qui sépare le pédoncule cérébelleux moyen de la protubérance annulaire. Se pelotonnant bientôt en un ganglion, les fibres de ce nerf se partagent ensuite en trois branches ; l'ophthalmique, la maxillaire supérieure et la maxillaire inférieure. C'est du rameau sensitif de cette dernière branche que naît le lingual. Le *glosso-pharyngien* prend son origine, par quatre ou cinq filets, à la face latérale du bulbe rachidien ; en arrière de l'éminence olivaire, au-dessus des nombreux filaments du pneumo-gastrique ; il émet des rameaux linguaux, pharyngiens et tonsillaires, qui animent la muqueuse de la base de la langue, du pharynx et des piliers du voile du palais.

Les mouvements de la langue et des muscles de l'appareil hyoïdien ont pour agent le nerf *grand hypoglosse*, qui naît, par une série de filets superposés, du sillon intermédiaire aux éminences pyramidale et olivaire. Le volume de ce nerf paraît en rapport avec la rapidité et l'étendue des mouvements qu'exigent, dans la langue, la préhension des aliments et des boissons, la mastication, etc. Il est plus gros chez les Carnivores que chez les Rongeurs, et cette circonstance concordant avec une organisation spéciale, est un caractère de plus à ajouter à ceux qui distinguent ces deux ordres.

Du toucher. — Nous ne voulons pas examiner ici la portion des téguments qui est destinée à percevoir les impressions du dehors, à exercer la faculté passive du *tact*, ni les organes divers, tels que les mains, la queue, la trompe de l'Éléphant, qui peuvent entrer en contact volontaire avec les ob-

jets extérieurs, et mettre en jeu la faculté active du *toucher*. En étudiant l'histoire du développement de ces diverses parties, nous montrerons leur appropriation à leur fonction. Nous voulons seulement indiquer ici les nerfs qui président à la sensibilité tactile, leur origine, leur distribution, et compléter ainsi cette esquisse du système nerveux des Mammifères.

La peau qui recouvre la partie antérieure de la tête, celle qui forme le pourtour des orifices sensoriaux, oculaire, nasal, buccal et auriculaire; la muqueuse linguale, excepté à sa base; la palatine, excepté le voile du palais; la pituitaire et la conjonctive; en un mot, les téguments cutanés et muqueux de la tête, avec les dents, les glandes lacrymales, salivaires et autres, reçoivent leurs filets sensitifs de la portion ganglionnaire du *nerf trijumeau*, dont l'autre portion est le nerf moteur. C'est aussi de ce nerf que proviennent les filaments qui se distribuent à tous les organes de toucher qui s'élèvent de la face des Mammifères, la trompe de l'Éléphant, le museau allongé de certains animaux, les bulbes des moustaches du Lièvre, du Chat, du Phoque, etc. La peau qui revêt la partie postérieure de la tête emprunte ses filets sensitifs aux deuxième et troisième paires cervicales. Des filets émanés de rameaux du plexus cervical animent aussi les parties inférieures et latérales de la face. Quant aux mouvements des muscles qui entourent les orifices sensoriaux et des muscles sous-cutanés de la face, ils sont sous la dépendance du nerf *facial*, qui émane du faisceau antéro-latéral de la moelle, au point où ce faisceau s'engage dans la protubérance annulaire. C'est aussi ce nerf qui préside aux mouvements de l'appareil de l'évent, si remarquable chez les Cétacés souffleurs. Les muqueuses de la base de la langue, des piliers du voile du palais, d'une portion du pharynx, de la trompe d'Eustache et de l'oreille moyenne, c'est-à-dire les muqueuses céphaliques auxquelles ne se distribuent pas les rameaux du trijumeau, doivent leur sensibilité tactile aux filets du *glosso-pharyngien*, dont l'action semble partout être complémentaire de celle du trijumeau.

C'est le *pneumo-gastrique* qui préside à la sensibilité générale des muqueuses qui tapissent une partie du pharynx, l'œsophage, l'estomac, le larynx, la trachée et les bronches. Ce nerf prend son origine au bulbe rachidien, par une série de filets qui appartiennent au faisceau postérieur de la moelle; il est donc sensitif, et a pour nerf moteur le *spinal*, qui se distribue aux mêmes parties, et naît, dans la région cervicale ou à la hauteur du bulbe, des faisceaux antéro-latéraux de la moelle.

Le tronc et les membres reçoivent leurs filets sensitifs des racines postérieures des nerfs rachidiens, et leurs filets moteurs des racines antérieures des mêmes nerfs. En général, le nom de la région où ces nerfs prennent leur origine, et celui des plexus qu'ils forment, indiquent aussi la région où ils se distribuent; néanmoins, les anastomoses qu'ils forment entre eux amènent quelques modifications, dont le détail ne peut trouver place dans cet article.

Système osseux; membres des Mammifères.

Après que se sont dessinés les linéaments primitifs du tube médullaire, le système qui montre le premier quelque indice d'un de ses organes, est le système osseux; c'est pour cette raison que nous commençons son étude après celle de l'appareil nerveux. La partie du système osseux qui apparaît la première est la colonne vertébrale, dont les rudiments deviennent visibles de bonne heure. Le squelette se complète successivement par l'apparition des côtes et du sternum; par la formation des os du crâne et des os de la face; et enfin par le développement des extrémités thoraciques et abdominales.

Au point de vue de leur rôle physiologique, les os sont des parties protectrices pour les organes qu'enveloppent les lames dorsales ou les lames viscérales; ils servent aussi de leviers pour les mouvements. Par rapport à leur origine, ils peuvent se distinguer en deux catégories : l'une comprenant les os qui se forment dans les lames dorsales, c'est-à-dire la colonne spinale et la boîte crânienne; l'autre renfermant les os qui doivent naissance aux lames viscérales, à savoir : la face, les côtes, le sternum et les os des membres.

Chacun sait que les os ne se présentent pas d'abord comme parties solides, tels que nous les rencontrons chez l'adulte : ils existent d'abord avec leur forme définitive à

l'état de cartilages, et résultent de la métamorphose de cette base cartilagineuse en masse calcaire. Cette ossification se fait progressivement, procède de certains points qu'on désigne sous le nom de *points d'ossifications*, et ne suit pas toujours l'ordre de formation successive des cartilages. Chez les Mammifères, elle ne s'achève qu'après la naissance; elle ne paraît être complète, chez l'Homme, que vers l'âge de trente ans. Le nombre et la situation de ces points d'ossification semble varier, non seulement suivant les divers os, mais aussi suivant les individus; nous indiquerons, en parlant de chacune des portions du squelette, les particularités que l'ossification présente. En général, dans les os courts, on trouve deux points d'ossification symétriquement placés. Dans les os plats, l'ossification rayonne en tous sens d'un point situé vers le milieu de leur base cartilagineuse. Dans les os longs, le corps est séparé des épiphyses, et ces parties s'ossifient séparément pour se confondre ensuite; l'ossification du corps de l'os procède d'un point médian placé dans l'axe, et s'étend vers la surface et les extrémités; celle des épiphyses a lieu ordinairement plus tard par plusieurs points spéciaux. Remarquons que tantôt l'ossification a pour effet de réunir en un seul os plusieurs parties cartilagineuses, comme cela a lieu dans la formation du sacrum et de l'hyoïde; que tantôt, au contraire, elle divise les cartilages en plusieurs parties, comme on l'observe pour le sternum et les os du crâne; que tantôt enfin, un cartilage primitivement unique se réduit, par l'ossification, en plusieurs pièces, qui se soudent ensuite ensemble: c'est ce que nous montrent les os coxaux.

Bien que l'ossification des différentes parties du squelette se succède dans un ordre sujet à varier, on peut dire qu'en général elle attaque les organes dans l'ordre suivant: rocher, côtes, clavicule, mâchoire, bras, cuisse, avant-bras, jambe, vertèbres, crâne, rotule, os du carpe et os du tarse. On voit donc que l'ossification ne suit pas nécessairement la succession de formation des cartilages. Le tissu osseux n'atteint pas non plus le même degré de finesse chez tous les Mammifères: il est plus grossier, plus lâche dans les animaux de l'ordre des Cétacés, chez lesquels, en général, le système osseux semble rester à son degré le moins élevé de développement.

Des vertèbres; des côtes; du sternum.

Chez tous les animaux vertébrés, la colonne du rachis a pour rudiment un mince cordon de substance gélatineuse cellulaire, qui s'enveloppe plus tard d'une gaîne membraneuse, devient enfin fibreux, et porte le nom de *corde dorsale* ou *vertébrale*. Cette petite colonne, essentiellement simple et impaire, est située sur la ligne médiane, immédiatement au-dessous du tube médullaire; elle s'apointit à ses deux extrémités, atteint en arrière jusqu'à l'extrémité caudale de l'embryon, et s'étend en avant sous l'encéphale jusqu'au niveau des vésicules auditives entre lesquelles elle se termine. Si nous exceptons certains Poissons des derniers ordres, chez lesquels la corde dorsale constitue seule ou presque seule la colonne rachidienne, nous pouvons dire que cette corde ne concourt pas en quelque sorte directement par sa masse à la formation des vertèbres; chez aucun animal elle ne se scinde en parties distinctes; elle sert plutôt d'une matrice autour de laquelle viennent se modeler les arcs osseux destinés à former le corps des vertèbres; son existence est d'autant plus fugace, son rôle d'autant plus accessoire, qu'on l'observe chez les Vertébrés plus élevés en organisation. Une distinction importante peut être établie à cet égard entre les Vertébrés anallantoïdiens et les Vertébrés allantoïdiens. Chez les premiers, Poissons et Batraciens, la corde dorsale, plus ou moins modifiée, se retrouve à la naissance dans les cavités du corps des vertèbres; chez les seconds, elle n'existe absolument que dans l'état embryonnaire; et chez les Mammifères, elle disparaît de si bonne heure qu'elle ne laisse déjà plus de trace chez de très jeunes embryons.

Les deux grands groupes que nous reconnaissons dans l'embranchement des Vertébrés, semblent aussi offrir chacun un type particulier pour le mode de production des vertèbres dans leur état cartilagineux. Chez les Anallantoïdiens, il se montre toujours une paire de rudiments située à la partie supérieure de la gaîne de la corde, et destinée à former les arcs vertébraux. Une autre paire d'éléments, placée à la partie infé-

rieure, et devenant ensuite apophyses transverses, s'observe chez les Poissons et à la queue des Batraciens. La cartilaginification, puis l'ossification de la gaine entre ces deux parties, ou au-dessous de la paire de rudiments supérieurs quand ceux-ci existent seuls, concourt à compléter le corps des vertèbres.

Chez les Allantoïdiens, le mode de formation et de développement des vertèbres cartilagineuses paraît être différent. Au côté droit et au côté gauche de la corde apparaît d'abord le blastème, destiné à la production de la base cartilagineuse des vertèbres; de l'un et de l'autre de ces points, la substance formatrice s'étend en haut et en bas de manière à enfermer la corde, et bientôt, s'épaississant de chaque côté dans chacun de ces points primordiaux, elle forme un rudiment qui se montre comme une petite plaque quadrilatère. Chaque vertèbre naît donc ici d'une seule paire d'éléments latéraux: chaque rudiment, en se développant, entoure la corde dorsale, émet en haut dans les lames dorsales des prolongements ou arcs qui doivent envelopper la moelle épinière, et constitue ainsi le corps et l'arc vertébral de son côté. Devenus l'un et l'autre cartilagineux, les deux éléments d'une même paire s'unissent inférieurement, et s'ossifient ensuite indépendamment l'un de l'autre. C'est d'abord dans la région thoracique que se montrent les petites plaques vertébrales; elles se multiplient promptement vers la partie céphalique et vers la partie caudale de l'embryon, et se disposent ainsi en une série gauche et droite, dont chaque plaque est séparée de la suivante par un intervalle plus clair.

La portion de chaque plaque vertébrale, qui se développe autour de la corde dorsale et qui l'enferme, la resserre de plus en plus, et forme enfin, comme nous l'avons indiqué, le corps plein de la vertèbre; la corde dorsale disparaît donc peu à peu; et, chez les Mammifères, plus tôt que chez les autres Vertébrés. Les prolongements latéraux qui s'étendent dans l'intérieur des lames dorsales finissent par se rencontrer au-dessus de la moelle, se soudent par paires, et constituent les arcs vertébraux. Le trou qui se forme ainsi à la partie postérieure de chaque vertèbre correspond aux trous des vertèbres voisines, et il résulte de la superposition des vertèbres un canal continu qui loge la moelle épinière.

De chaque côté de la masse blastématique déposée autour de la corde, rayonnent aussi des prolongements latéraux qui, dans les vertèbres dorsales, se divisent à quelque distance de l'axe rachidien, de manière à constituer des *apophyses transverses* et des *côtes*; tandis que, dans les autres vertèbres, ces mêmes prolongements, donnent seulement naissance à des apophyses transverses. Enfin se produisent les deux petites apophyses articulaires sur chaque face de la vertèbre, et l'apophyse épineuse, impaire, à la région dorsale.

L'ossification de toutes les parties dont se compose la vertèbre cartilagineuse, procède de points dont les différents observateurs ont plus ou moins multiplié le nombre. Cependant, suivant la plupart des auteurs, chaque vertèbre présente d'abord deux points d'ossification qui se confondent ensemble, à l'endroit où les deux éléments du corps de la vertèbre se sont unis inférieurement; chaque moitié de l'arc vertébral, chaque apophyse transverse et l'apophyse épineuse, possèdent aussi un point particulier d'ossification.

Dans la première vertèbre cervicale ou l'*atlas*, qui consiste seulement en un anneau sans corps de vertèbre développé, chaque moitié de cet anneau vertébral offre, d'après le plus grand nombre des anatomistes, deux points distincts d'ossification. La deuxième cervicale, l'*axis* ou *épistrophée*, présente un point d'ossification spécial pour l'apophyse odontoïde, qui s'élève en avant du corps de cette vertèbre. Les autres vertèbres cervicales ont généralement, à l'apophyse transverse, un point d'ossification de plus, qu'il faut considérer comme un rudiment abortif de côte; celui de la cervicale inférieure se développe plus que les autres de manière à former une pièce osseuse qui demeure assez longtemps isolée chez l'enfant et les jeunes Mammifères. Les vertèbres lombaires ne paraissent pas, en général, posséder ce point d'ossification à leurs apophyses transverses; cependant, on peut l'observer de très bonne heure chez le fœtus du Cochon. Dans les vertèbres sacrées, qui toutes sont d'abord isolées, on rencontre aussi, du moins

dans les supérieures, deux points d'ossification analogues, qui unissent le sacrum aux os des iles ; ces vertèbres pelviennes supérieures ont généralement cinq points d'ossification ; les inférieures n'en ont que trois. Les vertèbres coccygiennes présentent à peu près le même nombre de noyaux osseux que les vertèbres dont elles représentent toutes les parties ; ce nombre diminue nécessairement dans celles qui n'ont pas d'anneau vertébral.

Suivant Cuvier, M. J. Weber et autres observateurs, les points d'ossification seraient bien plus nombreux ; on en pourrait compter, chez les Mammifères, jusqu'à vingt dans une vertèbre dorsale. Nous avons déjà dit que les différences, à cet égard, dépendent quelquefois des individus ; elles varient surtout suivant les vertèbres et suivant les espèces. Il est donc impossible de donner une énumération exacte de tous les points d'ossification qu'on peut observer successivement dans le développement des os ; nous avons indiqué seulement ce qu'on peut considérer comme une disposition générale et fondamentale autour de laquelle se multiplient les modifications de nombre et d'arrangement. Aussi, à moins de choisir arbitrairement telle ou telle époque de la vie embryonnaire, il ne nous semble pas qu'il soit possible de ramener la composition des os à un type défini, suivant lequel les noyaux osseux de l'embryon du Vertébré supérieur représenteraient autant de pièces isolées qu'on peut compter d'os distincts chez l'adulte du Vertébré inférieur.

L'ossification de la colonne vertébrale n'est pas complète à la naissance du jeune animal ; le coccyx est entièrement cartilagineux, et les autres vertèbres n'ont point encore achevé leur transformation. Ce sont les vertèbres cervicales, moins l'atlas, qui s'ossifient les premières ; les vertèbres dorsales commencent ensuite, et les lombaires en troisième lieu ; l'atlas ne s'ossifie que vers la fin de la vie embryonnaire. Quant à la partie de la vertèbre où se montre d'abord un point d'ossification, il paraît, suivant Baër, que ce travail s'accomplit dans le corps, plus tôt que dans les arcs.

Nous avons dit plus haut que les prolongements latéraux primitifs des vertèbres se séparent à quelque distance de la colonne vertébrale en apophyses transverses et en *côtes*. Les rudiments de ces derniers os s'isolent du corps des vertèbres par une distinction histologique, se courbent de plus en plus de chaque côté dans les lames ventrales dont elles suivent le mouvement de convergence, et se réunissent enfin sur la ligne médiane. Avant de se rencontrer ainsi à la partie inférieure du corps, les vraies côtes d'un même côté sont unies ensemble par une mince languette qui s'étend de la première à la dernière ; et, par suite de la marche des parties gauche et droite au-devant l'une de l'autre, ces deux languettes d'abord largement distantes se rapprochent, se touchent, se soudent et forment ainsi le *sternum*. C'est par le haut que se rencontrent d'abord les deux moitiés du sternum, et cette circonstance explique l'absence de l'appendice xiphoïde dans les premières périodes de la vie du fœtus. Cette formation et ce développement des côtes et du sternum, observés par Rathke sur des embryons de Cochon, présentent à l'esprit l'idée d'une progression toute mécanique qui n'est peut être que l'expression d'une interprétation théorique des faits ; beaucoup d'observateurs, et nous sommes disposés à adopter leur opinion, considèrent les côtes, le sternum et toutes les parties des parois thoraciques, comme résultant d'une métamorphose des éléments blastématiques nés des lames ventrales.

Quel que soit, au reste, le mode de production du sternum, il est certain qu'il se forme après les côtes. Le nombre des points d'ossification qu'il présente varie beaucoup d'individu à individu, et d'espèce à espèce, comme cela a lieu d'ailleurs pour la plupart des os ; et la disposition de ces pièces, que certains anatomistes ont considérées comme étant toujours paires, offre aussi de grandes irrégularités. Le sternum du fœtus humain à terme contient généralement six pièces osseuses : une supérieure, une inférieure et quatre intermédiaires. Le sternum est un des éléments du squelette qui s'ossifient le plus tard ; les côtes, au contraire, sont, après le rocher, les os qui s'ossifient les premiers.

Du sternum à la colonne des vertèbres, les arcs des côtes forment les parois d'une cage osseuse, dont la capacité peut légèrement augmenter ou diminuer, par suite des mouvements d'élévation ou d'abaissement que

les côtes exécutent à leur point d'attache sur le rachis. Les vertèbres, quoique solidement unies entre elles, accomplissent de petits mouvements, soit en s'appuyant sur la partie antérieure du corps de chacune d'elles, soit en se fléchissant sur leurs apophyses épineuses, soit en glissant sur leurs apophyses articulaires. Ajoutés les uns aux autres, ces mouvements, quoique peu marqués, donnent néanmoins à la colonne une flexibilité totale assez considérable, et dont l'étendue dépend de l'écartement des apophyses épineuses aussi bien que de la solidité de la couche fibro-cartilagineuse interposée et des ligaments qui se prêtent à ces déplacements. Le ligament intervertébral n'est autre chose que la portion de la corde dorsale qui est demeurée entre chaque couple d'anneaux destinés à former le corps de la vertèbre; et, lorsque les corps se sont convertis en cartilage, les ligaments intervertébraux ont été tapissés par la masse intermédiaire devenue membraneuse, et qui semble continuer le périoste de la colonne rachidienne.

Les parties dont nous venons de suivre les phases générales d'évolution chez tous les Mammifères, présentent des différences importantes, quand on les examine arrivées au terme de leur développement chez l'adulte. Ces différences portent sur le nombre, la forme et les rapports de ces parties entre elles. Le nombre et la forme influent principalement sur la taille et la forme même de l'animal; les rapports divers de ces parties modifient surtout les mouvements. Nous pouvons souvent expliquer les variétés de forme et de rapports mutuels de ces parties par la diversité de leur rôle physiologique approprié à certaines conditions de la vie d'un animal ou dépendant des proportions relatives de ses membres; mais il ne nous est pas également possible de trouver une raison des différences qu'elles offrent dans leur nombre. Aussi nous ne saurions, pour ces parties, tracer des caractères propres aux divers groupes que nous avons précédemment définis, la taille de l'animal et ses habitudes biologiques n'étant point des faits généraux qui puissent en aucune manière indiquer les affinités.

Un de ces faits pour lesquels nous n'entrevoyons aucune explication, est la présence constante de sept vertèbres cervicales chez tous les Mammifères, à l'exception de l'Aï, qui en a neuf, et du Lamentin, qui en a six. Cependant la constance du nombre de ces vertèbres n'entraîne pas comme conséquence l'uniformité de longueur du cou, et chacun peut citer des animaux dont le rapprochement est propre à faire sentir les extrêmes de variation. Les dimensions différentes des vertèbres cervicales sont donc la seule cause de laquelle dépend la longueur du cou. Chez la Girafe et chez les Caméliens, elles sont très longues; chez les Cétacés, au contraire, elles deviennent extrêmement minces, au point qu'elles présentent à peu près l'épaisseur d'une feuille de papier, chez quelques Dauphins. C'est aussi dans l'ordre des Cétacés que les vertèbres cervicales perdent pour la plupart cette mobilité si remarquable chez les autres Mammifères. Dans les Baleines proprement dites, elles sont toutes soudées ensemble, et la première dorsale s'unit même quelquefois à la septième cervicale; dans les Cachalots, l'atlas seul reste libre, et les six autres cervicales se soudent; dans les Dauphins, les cinq dernières cervicales, très minces, comme nous venons de le dire, sont séparées l'une de l'autre, tandis que l'atlas se soude à l'axis.

Chez les Mammifères à *long* cou, les apophyses épineuses des vertèbres cervicales sont peu développées, afin de ne point gêner les mouvements de flexion en arrière; c'est ce qu'on observe chez les Chameaux et la Girafe. Elles disparaissent chez les Chéiroptères et dans beaucoup d'espèces d'Insectivores; elles deviennent au contraire très longues chez les Carnivores, les Solipèdes, les Proboscidiens, chez quelques espèces d'Insectivores, aussi bien que chez l'Orang-Outang, et donnent insertion au ligament cervical, destiné à supporter le poids de la tête. Ce ligament est donc d'autant plus considérable que la tête est plus lourde, et que la position du trou occipital est plus reculée en arrière du crâne. L'Homme le possède aussi; mais réduit à un état rudimentaire, puisque son état habituel de station verticale, et la position antérieure du trou occipital, donnent à la tête une stabilité qu'augmente encore son propre poids, et qui rend inutile l'existence du ligament cervical.

C'est principalement sur les apophyses épineuses des vertèbres dorsales que le liga-

ment cervical trouve un appui solide ; aussi voyons-nous la longueur de ces apophyses croître avec la longueur du cou et la grosseur de la tête. Elles atteignent un développement considérable chez les Caméliens, la Girafe, les Ruminants, les Pachydermes ; elles manquent chez les Chéiroptères, et sont remplacées, chez quelques espèces, par de petits tubercules. Chez l'Homme, les apophyses sont dirigées en bas ; il en est de même de celles des Singes, chez lesquels elles s'allongent cependant davantage et se redressent. Dans les Cétacés, les premières apophyses épineuses des dorsales sont les plus courtes ; c'est le contraire, dans les autres ordres de Mammifères.

Mais c'est surtout dans leur nombre que les vertèbres dorsales présentent le plus de variations ; et ces variations ont une grande importance, puisqu'elles coïncident avec des modifications correspondantes dans le nombre des côtes, par conséquent, *dans la capacité* relative de la cavité thoracique et l'étendue de l'appareil respiratoire. Chez l'Homme, on compte douze côtes qu'on distingue en *vraies côtes* ou *côtes sternales*, et en *fausses côtes* ou *côtes vertébrales*, suivant qu'elles s'étendent du rachis au sternum, ou qu'elles n'atteignent pas jusqu'à ce dernier os. En général, le nombre des côtes est de douze à quatorze chez les Quadrumanes ; si l'on excepte le Bonnet-Chinois, qui en a onze, et le Loris paresseux, qui en a seize. Ce sont aussi ces nombres que l'on rencontre chez les Rongeurs, à l'exception du Porc-Épic à queue prenante et du Houtia, qui en ont chacun seize ; ce sont ceux que nous présentent également les Ruminants, chez lesquels le nombre treize est le plus commun. Dans l'ordre des Chéiroptères, on trouve généralement de onze à treize vertèbres dorsales ; on en trouve de douze à quinze dans celui des Insectivores, parmi lesquels la Chrysochlore du Cap en présente cependant dix-neuf. Chez les Carnivores, le nombre des côtes varie de treize à quinze ; mais il est de douze chez le Chat ordinaire, et de seize chez la Hyène rayée. Ce sont les Pachydermes qui ont, en général, le plus grand nombre de côtes : s'il n'est que de treize chez le Phacochœre, de quatorze chez les Sangliers et les Cochons, de quinze chez l'Hippopotame, il s'élève à dix-huit dans le genre *Equus*, à dix-neuf chez le Tapir des Indes et les Rhinocéros des Indes et de Java, à vingt chez le Rhinocéros d'Afrique, chez l'Éléphant et chez le Tapir d'Amérique, à vingt et une chez le Daman du Cap. Il est un Mammifère qui en présente un plus grand nombre encore, c'est l'Unau, qui en a vingt-quatre, et cette particularité est d'autant plus singulière que, dans le même ordre des Édentés, on trouve aussi le Mammifère dont le nombre des côtes est le moindre, le Tatou noir d'Azzara, qui n'en a que dix. Du reste, ces deux animaux, qui se distinguent ainsi dans la classe des Mammifères, font aussi exception dans l'ordre des Édentés, qui, comme celui des Pachydermes, présente une grande variété à cet égard, sans que le nombre des côtes s'élève cependant au-dessus de dix-sept.

Il ne peut entrer dans notre cadre d'examiner ici les différences qu'offrent les côtes dans la constitution de la cavité thoracique, suivant qu'elles sont plus ou moins étroites, qu'elles élargissent plus ou moins les flancs ; c'est à l'article destiné à chacun des genres de Mammifères qu'il faut aller chercher ces détails.

Les vertèbres lombaires sont loin de se présenter non plus en nombre constant dans la classe des Mammifères ; le grand ou le petit nombre de ces vertèbres détermine la longueur des lombes d'où dépend la gracilité ou l'épaisseur de la taille. C'est à la présence de neuf vertèbres lombaires que le Loris grêle doit le caractère distinctif qui lui a valu son nom spécifique ; et ce nombre est le plus élevé que nous observions dans la classe des Mammifères, car l'absence du sacrum, chez les Cétacés, ou du moins les considérations théoriques auxquelles on est obligé d'avoir recours pour en déterminer l'existence, nous font considérer à peu près comme arbitraire la distinction des os de l'épine en lombaires, sacrées et coccygiennes chez les Mammifères pisciformes, et regarder, par conséquent, comme douteux les nombres de treize ou de dix-huit vertèbres lombaires assignées aux Dauphins. L'Homme a cinq vertèbres lombaires ; les Quadrumanes, quatre, cinq, six, et plus communément sept. Ce dernier nombre est aussi le plus général dans l'ordre des Carnivores, tandis que le nombre six se rencontre chez la plupart des Ruminants et chez beaucoup de Rongeurs.

C'est parmi les Edentés que les vertèbres lombaires sont le moins nombreuses; et bien qu'on en trouve quatre et même trois chez un très petit nombre de Chéiroptères ou d'Insectivores, c'est seulement chez le Tatou encoubert et chez le Tamanoir qu'on n'en compte que deux.

Les vertèbres post-dorsales des Cétacés ne présentent pas trace d'une soudure semblable à celle qui caractérise le sacrum des autres Mammifères; nous venons de dire qu'il est impossible de les distinguer en lombaires, sacrées et coccygiennes. Ces vertèbres sont, en général, très nombreuses, et les premières présentent des apophyses épineuses très fortes qui donnent attache aux muscles coccygiens, dont l'action est si énergique chez ces animaux aquatiques. C'est aux conditions biologiques dans lesquelles sont placés ces animaux que sont dus, et l'absence du sacrum, et le développement considérable des muscles coccygiens, et l'appropriation des membres à la natation, et la forme générale du corps; qui rappellent, en général, le type ichthyologique, sans en prendre cependant aucun caractère et sans cesser de réaliser le type mammalogique fondamental.

Les autres Mammifères ont un *sacrum*, résultat de la soudure intime des vertèbres sacrées, qui sont au nombre de cinq chez l'Homme, au nombre de deux chez beaucoup de Quadrumanes, et qui ne dépassent jamais le nombre de neuf qu'on observe seulement chez le Tatou mulet. C'est chez l'Homme que le sacrum est, en général, le plus large; chez les autres Mammifères, il continue la colonne vertébrale en une ligne étroite, et s'élargit davantage chez les animaux qui, comme les Singes, les Tartigrades et les Ours, se tiennent souvent dans une situation verticale.

Il est inutile de dire que le nombre des vertèbres coccygiennes est très variable dans la classe des Mammifères; chacun peut citer des exemples d'animaux remarquables par un développement considérable ou par l'absence de la queue. Tantôt, en effet, les vertèbres caudales manquent tout-à-fait, comme dans les Roussettes; tantôt elles sont en petit nombre et complétement cachées sous les téguments, comme chez l'Homme, qui en a quatre, chez les Orangs, le Magot, le Loris, l'Aï et autres Mammifères, qui en ont de trois à onze; tantôt enfin elles soutiennent un prolongement caudal, dont la longueur n'est pas directement proportionnée au nombre des coccygiennes. On en compte, en effet, neuf seulement chez l'Ours, dont la queue, bien que courte, est visible à l'extérieur, tandis qu'on en trouve onze chez l'Aï, qui ne montre pas de queue. Le Pangolin à longue queue (*Manis longicaudata* Geoff.-St-Hil.) est celui de tous les Mammifères qui possède le plus grand nombre de vertèbres coccygiennes : il en a quarante-six. Nous pouvons citer après lui, encore parmi les Édentés, le Fourmilier didactyle, qui en a quarante; parmi les Rongeurs, le Pilori, qui en a trente-six; parmi les Carnivores, le Paradoxure, qui en a trente-quatre; parmi les Quadrumanes, le Cimepaye et le Lagothryx, qui en ont chacun trente et une.

La forme, les proportions, les usages de la queue des Mammifères, ne nous présentent pas des variations moins nombreuses que celles que nous observons dans le développement de cet organe. Chez les Cétacés, la queue constitue un des principaux moyens de locomotion; chez beaucoup de Quadrumanes et de Mammifères appartenant à d'autres ordres, elle devient un organe de préhension en s'enroulant autour des objets; chez les Gerboises et les autres animaux qui se tiennent ordinairement élevés sur les pattes postérieures, elle fournit un troisième point d'appui, assure de la sorte la position verticale, et prévient la fatigue qui résulterait de cette position si elle était prolongée trop longtemps.

Des vertèbres de la queue, les unes continuent le canal vertébral pour le passage de la moelle épinière; les autres ne conservent plus ce canal, et ne présentent plus que des traces d'apophyses, qui se montrent, au contraire, d'autant plus développées chez les premières, que l'animal meut sa queue avec plus de rapidité ou plus de force. Chez les Mammifères dont la queue est longue, mobile et d'un usage fréquent, on trouve au point d'union de chaque couple de vertèbres, à la face inférieure de la région caudale, un petit os en forme de V, dont les branches sont quelquefois séparées, et donnent attache aux muscles de la partie inférieure de la queue; on désigne ces os sous le nom d'os en V ou fureéaux. Il est

rare que ces os accompagnent toutes les vertèbres caudales, et c'est pour cette raison qu'il nous paraît peu logique de considérer comme vertèbres coccygiennes les vertèbres qui portent de ces petits os chez les Cétacés. Du reste, les furcéaux sont très développés dans ce dernier ordre; ils sont aussi très forts chez le Castor, très nombreux chez les Porcs-épics.

Nous avons discuté plus haut la valeur de l'opinion qui attribue la formation et le développement plus ou moins considérable du prolongement caudal, à la persistance et à l'ascension plus ou moins complète de la moelle épinière dans le canal vertébral. Nous ne rappellerons pas ici les faits qui nous démontrent qu'il n'existe aucune relation nécessaire entre la longueur de la queue et la hauteur de la moelle. Nous ajouterons seulement que le développement si variable de la queue, et les modifications de toute sorte qu'elle présente dans un même ordre naturel, nous avertissent du peu d'importance que cet organe doit avoir à nos yeux comme caractère zoologique.

Nous avons dit déjà que l'on ne peut assigner au sternum un nombre déterminé de pièces osseuses; que ce nombre varie avec les espèces, et varie aussi pour des individus différents d'une même espèce. Chez l'Homme adulte, le sternum finit par constituer un seul os aplati et allongé, se terminant inférieurement par un appendice xyphoïde, et donnant latéralement attache aux vraies côtes qui s'unissent à lui à l'aide de pièces cartilagineuses. Quelquefois cependant il arrive que ces cartilages s'ossifient chez l'Homme; et, chez plusieurs Mammifères, ils se convertissent constamment en os. Cette ossification accidentelle des cartilages costaux ne saurait établir un terme de comparaison entre l'état du sternum des Oiseaux et celui des Mammifères, puisque chez les Mammifères la métamorphose du cartilage en os est la conséquence tardive d'une loi de développement qui souvent ne trouve pas son application, tandis que chez les Oiseaux cette transformation est primitive et générale. Pour les cartilages costaux, les Oiseaux atteignent donc beaucoup plus vite que les Mammifères un terme plus avancé de développement, l'ossification étant postérieure à la cartilaginification; et c'est le contraire qui devrait exister s'il était vrai que les états transitoires du développement de tout appareil dussent se rencontrer chez les Vertébrés inférieurs, pour arriver à leur dernier degré de perfection chez les Mammifères.

La longueur et la disposition des pièces osseuses qui constituent le sternum présentent autant d'irrégularités que leur nombre. Le sternum le plus court se rencontre chez les Cétacés; les Édentés ont en général le plus long; et cette élongation plus considérable dépend surtout du prolongement de l'appendice xiphoïde.

Les particularités les plus curieuses du sternum des Mammifères, sont celles qui nous sont offertes par les Chauves-Souris et par les Taupes. On observe chez ces animaux une saillie en forme de crête longitudinale, destinée à donner attache à des pectoraux vigoureux, et qui rappelle le bréchet des oiseaux, sans être cependant constitué de la même manière. Nous retrouvons ici l'application d'une loi importante que la nature observe toujours fidèlement. En effet, pour atteindre un même résultat physiologique, elle ne crée pas de prime abord des éléments organiques nouveaux, elle adapte de préférence les organes préexistants à un rôle spécial. Ainsi, pour des buts différents, les Chauves-Souris, les Taupes, les Oiseaux, ont besoin de muscles puissants auxquels il faut une attache solide; et c'est en modifiant légèrement le sternum des Mammifères, en donnant une crête aux diverses pièces osseuses qui le constituent, que la nature y introduit un caractère qui ne rappelle le type ornithologique par la forme, que parce qu'il résulte d'une analogie dans la fonction. Ici, comme partout, c'est la fonction qui domine l'organe : une fonction identique amène une disposition analogue; et c'est pour avoir méconnu cette influence primitive de la fonction, qui indique une analogie et non une affinité, qu'on a considéré comme un *parallélisme* dans l'organisation ce qui n'était, en quelque sorte, qu'un terme de rappel, une correspondance. Nous reviendrons sur les faits de cette nature, à propos de la classification, et nous nous servirons dorénavant de l'expression de *termes correspondants* pour les représenter.

Du crâne.

De toutes les parties du squelette, la boîte crânienne est, après la face, la plus complexe par le nombre et l'agencement de ses pièces; c'est aussi celle dont la composition a donné lieu aux théories les plus nombreuses et les plus diverses. De même qu'on voyait dans l'encéphale la continuation de la moelle épinière un peu plus développée, on vit aussi dans le crâne un prolongement de la colonne rachidienne, dont les éléments vertébraux, plus ou moins modifiés et diversement groupés, se retrouvent dans les os crâniens. La dénomination de vertèbres crâniennes fut donc employée pour désigner l'ensemble des ceintures osseuses qui enferment l'encéphale, comme les noms de vertèbres cervicales, dorsales et autres, servaient à rappeler les régions correspondantes du rachis qui enveloppent la moelle épinière. Mais les modifications considérables que présentent les os du crâne, quand on les compare aux os des vertèbres, rendirent difficiles le rapprochement des parties analogues, et la signification des pièces osseuses fut alors diversement interprétée par les partisans de cette doctrine. Tantôt on ne vit dans le crâne entier qu'une seule vertèbre; tantôt on en trouva trois, quatre, six, sept et même davantage. Quelques anatomistes crurent même que les vertèbres crâniennes sont tout aussi complètes que les vertèbres du corps; que le nombre d'éléments vertébraux est normalement fixé, et se retrouve invariablement sur toutes les têtes des animaux vertébrés, à une époque plus ou moins reculée du développement; que la vertèbre est la forme primitive et typique de toute composition osseuse. Cette divergence d'opinions parmi les écrivains qui cependant ont un même but, prouve que la constitution du crâne ne s'offre pas avec toute la simplicité que l'énoncé de la doctrine semble promettre; elle prouve surtout l'absence d'un principe commun qui pût guider dans la détermination de la nature vertébrale des pièces crâniennes. Ce principe, il nous semble qu'il faut le chercher dans l'étude même des vertèbres, dans l'examen des conditions nécessaires à la formation et au développement des vertèbres, comme M. Agassiz l'a fait pour le crâne des Poissons. Or, cette étude nous a appris que la condition fondamentale de la formation des vertèbres est l'existence d'une corde dorsale, autour de laquelle se forment les anneaux du corps de la vertèbre, et de laquelle naissent les arcs qui doivent embrasser la moelle épinière. L'exposé suivant du développement des os crâniens nous montrera si ces os remplissent les conditions de la formation vertébrale, et nous permettra de comprendre la composition du crâne, sans théorie préconçue, et dans la limite rigoureuse des faits fournis par l'observation.

Nous avons vu que les lames dorsales forment primitivement à leur partie antérieure trois dilatations qui se ferment ensuite autour des trois cellules encéphaliques, et que la corde dorsale se prolonge au-dessous de cette capsule cérébrale, non pas jusqu'à son extrémité antérieure, mais seulement jusqu'au niveau des vésicules auditives, entre lesquelles elle se termine en pointe. Cette portion encéphalique de la corde dorsale présente les mêmes phénomènes que sa portion rachidienne : elle se revêt aussi d'une gaîne, et montre également sur chaque côté un amas plus considérable de blastème. La masse blastématique qui enveloppe la corde se cartilaginifie ensuite, et devient le *corps* ou *apophyse basilaire de l'os occipital*, enfermant l'extrémité antérieure de la corde dorsale. Par son origine, par son mode de développement, par ses rapports avec la corde dorsale, le corps de l'occipital est donc réellement un corps de vertèbre. Latéralement il envoie des prolongements arqués qui se recourbent sur la moelle épinière, et limitent le *trou occipital* par lequel la moelle pénètre dans la cavité encéphalique. Des apophyses articulaires se développent aussi de chaque côté du trou occipital, et servent à l'insertion du crâne sur l'atlas : ce sont les *condyles occipitaux*. Tout, dans la formation de la portion basilaire de l'occipital, nous rappelle donc évidemment les conditions et les phases diverses de la formation d'une vertèbre.

En avant de l'extrémité effilée de la corde dorsale, la masse blastématique s'est un peu prolongée en s'élargissant, puis s'est divisée en deux prolongements latéraux ou anses, que Rathke nomme les *poutres du*

crâne. Ces anses latérales s'écartent, circonscrivent un espace qui va toujours en se rétrécissant, et dans lequel viendra se placer la glande pituitaire ; ils se rapprochent en une petite plaque vers l'extrémité antérieure de la capsule cérébrale. Une pièce osseuse, le *corps postérieur du sphénoïde*, naît de la petite masse tabulaire située au-devant de la corde dorsale ; d'abord distante du corps de l'occipital, elle se soude ensuite avec lui d'une manière si intime que plusieurs anatomistes désignent, avec Sœmmerring, l'ensemble de ces deux pièces sous le nom d'os *basilaire*. Les deux poutres du crâne vont toujours en se rapprochant, se soudent de bonne heure, et donnent naissance *à la selle turcique* dans laquelle se loge la glande pituitaire, aux *grandes* et aux *petites ailes du sphénoïde*. Entre les deux petites ailes ou ailes antérieures, une masse blastématique spéciale produit le *corps antérieur du sphénoïde*, que l'on retrouve chez tous les Mammifères. Un petit prolongement impair se montre aussi entre les deux poutres, sans s'avancer aussi loin qu'elles, et disparaît ensuite sans se métamorphoser en aucun os permanent. L'histoire du développement du sphénoïde ne nous présente donc plus aucun phénomène qui rappelle en quelque chose la formation de l'occipital, et par conséquent celle des vertèbres : jamais il n'embrasse la corde dorsale, ne prend pas un corps vertébral proprement dit, ne se courbe pas autour de la moelle ; et il faudrait nier les lois du développement des vertèbres, ou se contenter d'un simple rapprochement de mots, pour considérer les anses latérales comme les analogues des arcs vertébraux.

De la partie antérieure des poutres crâniennes réunies en une petite plaque, naissent les différents éléments de l'*ethmoïde*, qui ne rappelle plus, en aucune façon, la formation vertébrale. La partie moyenne se développe en une lame perpendiculaire, qui forme, en s'ossifiant, la *cloison des fosses nasales*. Sur le bord postérieur de cette lame pose une petite plaque à peu près horizontale, qui se cartilaginifie, et constitue, à sa portion médiane, une tablette osseuse qui se trouve ainsi placée de champ sur la lame perpendiculaire, et qu'on désigne sous le nom de *lame criblée*. Située au-devant du nerf olfactif, la lame criblée se perce de trous pour lui livrer passage hors du crâne. Elle est dépassée, à sa partie antérieure, par un prolongement de la cloison perpendiculaire qui fait saillie dans l'intérieur du crâne, et constitue l'apophyse *crista galli*. Par son bord externe, la mince plaque horizontale, qui s'est convertie en lame criblée dans son milieu, se recourbe autour de la membrane olfactive, et projette, dans la cavité nasale, des renflements lamelleux qui forment les *cornets du nez*. Pour une autre portion elle produit l'os lisse et poli, qu'on désigne sous le nom d'*os planum* ou *lame papyracée*, et les lamelles transversales, irrégulières, plus ou moins nombreuses, formant les *cellules ethmoïdales*.

Ne devant exposer ici que l'organisation des Mammifères, il nous est interdit d'entrer dans des détails d'anatomie comparée, et de chercher la correspondance des divers os du crâne dans toutes les classes de Vertébrés. Nous ferons seulement cette remarque, que les différences que présente la base du crâne des Anallantoïdiens consistent principalement en ce que les éléments osseux sont plus étirés, et placés aussi à une distance plus considérable les uns des autres. Ainsi, pour ne prendre qu'un exemple, la plaque osseuse que Cuvier désigne, chez les Poissons, sous le nom de corps antérieur du sphénoïde, et que M. Agassiz appelle ethmoïde crânien, nous paraît représenter la lame criblée de l'ethmoïde, puisqu'elle est placée au-devant des nerfs olfactifs, et percée de trous pour leur livrer passage. De cette portion crânienne de l'ethmoïde s'étend une lame moyenne qui forme cloison aux orbites, le long de laquelle continuent à marcher les nerfs olfactifs, et qui se termine à la portion faciale de l'ethmoïde. Chez les Mammifères toutes ces parties sont rapprochées, condensées en quelque sorte ; et ces particularités dérivent sans aucun doute de la différence primordiale que présente l'encéphale, qui est courbé sur lui-même chez les Mammifères, tandis qu'il s'étend sur un même plan chez les Poissons. Voilà une des raisons pour lesquelles nous avons attaché de l'importance à ce caractère primitif de l'encéphale, dans nos grands groupes de Vertébrés.

Sur la base du crâne, constituée de la manière que nous venons d'exposer, est por-

tée la capsule cérébrale de laquelle vont se développer les plaques osseuses destinées à compléter la boîte crânienne.

A la portion basilaire de l'*occipital* se rattache la portion squameuse, qui ferme en arrière la cavité du crâne, et complète; comme une sorte de développement apophysaire, la vertèbre constituée par l'occipital. C'est dans des enfoncements de la face interne de cet os que sont logés les lobes cérébelleux et la portion postérieure des lobes cérébraux. Vers le milieu de la plaque squameuse de l'occipital, à la région nommée *protubérance externe*, se montrent, en général, deux points d'ossification, qui se confondent ensuite, et au-dessus desquels on apparaissent encore deux. On en voit souvent aussi deux au sommet et deux aux côtés, soudés promptement avec les autres. Il arrive cependant assez souvent qu'un nombre plus ou moins considérable de ces pièces osseuses restent isolées; elles constituent alors les *os wormiens*, placés dans la suture angulaire de l'occipital avec le pariétal, la suture *lambdoïde*. On trouve généralement un point d'ossification pour la partie basilaire de l'occipital, et un pour chaque apophyse articulaire. La portion écailleuse commence la première à s'ossifier; c'est la portion basilaire qui s'ossifie en dernier lieu. A la naissance, l'occipital présente en général quatre pièces, qui ne sont tout-à-fait soudées qu'après l'accroissement complet : l'une compose la partie postérieure et supérieure de l'occiput; une autre forme le corps occipital; les deux dernières, latérales, enveloppent les côtés du trou occipital et comprennent les condyles. L'occipital supérieur s'unit d'abord avec les pièces latérales, de sorte que la partie basilaire est celle qui reste le plus longtemps distincte.

Au moment de la naissance et plusieurs années encore après, le *sphénoïde* est divisé en trois pièces : les deux grandes ailes, et le corps auquel sont unies les petites ailes. Quelquefois, cependant, les petites ailes restent longtemps distinctes. Mais dans le fœtus, le sphénoïde est l'os crânien qui présente le plus grand nombre de noyaux isolés; on en compte généralement seize, qui ne coexistent cependant pas en même temps, des soudures partielles ayant lieu avant que de nouvelles pièces apparaissent.

Avec la grande aile du sphénoïde s'articule de chaque côté un *temporal*, dans lequel on peut considérer trois parties : la portion squameuse, le cadre du tympan, et le rocher avec l'apophyse mastoïdienne. En général, on admet que l'apophyse mastoïde forme primitivement une pièce distincte de la portion pétrée avec laquelle elle se confond de très bonne heure. La portion squameuse naît par un point osseux placé à son extrémité inférieure, et d'où rayonne l'ossification. Quant au rocher et au cadre du tympan, nous avons parlé du premier en faisant l'histoire du développement de l'organe auditif; nous parlerons du second en étudiant les arcs branchiaux. De la face externe de la portion squameuse du temporal, naît une apophyse qui doit rencontrer une autre apophyse de l'os jugal, et former avec elle l'*arcade zygomatique*, qui se courbe plus ou moins en anse, et est plus ou moins aplatie. Le temporal des Mammifères se distingue surtout de celui des trois dernières classes de Vertébrés, par la large surface de sa portion squameuse, et de celui des quatre dernières par l'absence de l'os *carré* ou *tympanique*, qui porte l'articulation de la mâchoire inférieure.

Au-dessus des temporaux s'élèvent les *pariétaux*, sous forme de lames qui ferment la voûte du crâne. Leur ossification procède d'un point unique, situé vers leur milieu, et d'où elle s'étend sous forme de rayons. D'après cette marche du travail de l'ossification, les bords des pariétaux sont les dernières parties converties en os; aussi reste-t-il longtemps, entre ces os et les os voisins, des intervalles vides, des *fontanelles*. Les deux pariétaux se confondent ensemble, par la suture sagittale, avant de s'unir à l'occipital par la suture lambdoïde; au frontal, par la suture coronale; aux temporaux, par la suture écailleuse. Cette dernière suture indique une sorte de tendance des temporaux à glisser sur les pariétaux, et à sortir du crâne quand celui-ci se rapetisse; c'est ainsi que dans les Ruminants, le temporal se colle en dehors du pariétal.

L'ossification de l'ethmoïde a lieu d'abord dans les parties latérales : dans les cornets du nez, elle commence par le moyen, et finit par le supérieur; elle attaque ensuite les cellules ethmoïdales, et enfin la lame

papyracée. A la naissance, ces lames latérales sont distinctes de la lame perpendiculaire, qui, avec l'apophyse *crista galli*, ne se développe en partie et ne s'ossifie que dans la première année. La lame criblée paraît être la dernière à prendre la nature osseuse, et ne termine son entière ossification que vers la cinquième année chez l'Homme.

Chez les Bimanes et chez les Singes, l'ethmoïde apparaît dans l'orbite, tandis que chez presque tous les autres Mammifères, il est enveloppé par le sphénoïde et le frontal. Dans le Phoque, la lame perpendiculaire se montre à l'extrémité du museau.

La cloison des fosses nasales est complétée sur la ligne médiane par le *vomer*, qui s'articule en arrière avec la lame perpendiculaire de l'ethmoïde. Il présente d'abord deux lames minces, unies par leur bord inférieur et postérieur, et qui ne se confondent complétement, chez l'Homme, qu'après la douzième année. Le vomer ne paraît pas avoir plusieurs points d'ossification.

La paroi supérieure et antérieure de la cage osseuse du nez est formée par les deux *os propres du nez*, qui naissent chacun d'un seul point d'ossification, et qui varient chez les Mammifères par la promptitude avec laquelle ils se réunissent en un seul os.

La partie antérieure du crâne est occupée par le *frontal*, dont l'ossification commence par deux noyaux qui correspondent aux points où se montreront plus tard les éminences désignées sous le nom de bosses frontales. L'ossification se propage en rayonnant, et il en résulte deux os qui se soudent intimement sur la ligne médiane par la suture frontale, pendant les premières années de la vie, et qui restent quelquefois distincts.

De la paroi frontale du crâne descend un *prolongement nasal* dont la substance donne naissance aux *inter-maxillaires*. Très petits et soudés de très bonne heure chez l'Homme, ces os prennent plus de développement chez les autres Mammifères, sans cependant acquérir l'importance qu'ils ont chez les derniers Vertébrés où ils constituent seuls presque toute la face. Toutefois l'origine des intermaxillaires n'est pas parfaitement démontrée; il paraît probable qu'à la masse blastématique fournie par le prolongement nasal, s'ajoute une autre masse de substance formatrice provenant du premier arc viscéral.

Les os que nous venons de décrire se trouvent dans le crâne de tous les Mammifères, conservant les mêmes connexions, présentant à peu près les mêmes dispositions dans leur arrangement. Il nous est impossible de citer ici les particularités qui résultent de différences dans leurs proportions relatives, et d'ailleurs, les formes caractéristiques que la tête prend, suivant les ordres, proviennent bien plus des os de la face que des os du crâne. Nous aurons tout-à-l'heure l'occasion d'apprécier ces divers caractères. Mais outre les os, en quelque sorte fondamentaux et communs qui constituent le crâne de tous les Mammifères, on en rencontre un particulier à quelques uns de ces animaux, et que sa situation a fait nommer *inter-pariétal*; il est en effet intercalé entre l'occipital et les deux pariétaux. Il n'existe ni chez l'Homme, ni chez les Singes, deux ordres que nous avons toujours vus jusqu'ici suivre la même marche dans le développement de leurs appareils; il se rencontre chez les Chéiroptères, les Rongeurs, les Ruminants, les Cétacés, les Solipèdes, la plupart des Pachydermes; manque chez les Insectivores, les Amphibiens et chez les Carnivores, à l'exception du genre Chat. Disons cependant qu'il est nécessaire de faire encore des observations sur cet os, dont les sutures disparaissent en général de très bonne heure et dont on pourrait bien nier l'existence faute d'avoir étudié l'animal dans une époque assez reculée de son développement.

Entre les os propres du nez, on rencontre, chez l'*Unau*, un petit os de la forme d'un losange, qui reste longtemps distinct, et se soude plus tard avec les naseaux. Nous pouvons encore citer, comme os spécial, l'os du groin des Sangliers. C'est aux articles consacrés aux Ruminants qu'il faut chercher les détails sur les productions osseuses que le plus grand nombre de ces animaux présentent dans la région frontale, et qui constituent les *cornes*.

Pour résumer les faits que présente le crâne des Mammifères dans sa formation et son développement, on peut distinguer primitivement deux parties : l'une basilaire, comprenant la portion crânienne de la corde

dorsale, les poutres et les diverses plaques crâniennes; l'autre supérieure, constituée par la capsule cérébrale et supportée par la première. De l'évolution des pièces basilaires naissent l'occipital moins sa partie squameuse, le sphénoïde et l'ethmoïde; du développement de la capsule supérieure se forment la portion squameuse de l'occipital et des temporaux, les pariétaux, le frontal, les nasaux, les inter-maxillaires en tout ou en partie, et le vomer. La portion pétrée des temporaux doit son origine à l'ossification de la capsule qui enveloppe la vésicule auditive. Tous ces os naissent par un nombre plus ou moins considérable de noyaux ou éléments osseux, et restent isolés ou se soudent entre eux plus ou moins rapidement, suivant les ordres différents. Ces variations, qui sont souvent très sensibles chez l'adulte, tendent d'autant plus à s'effacer qu'on remonte plus loin dans l'examen du crâne du fœtus. Il s'en faut beaucoup cependant qu'on retrouve dans tous les ordres de Mammifères le même nombre d'éléments osseux; encore moins peut-on établir un nombre normal et invariable de ces éléments pour toutes les classes de Vertébrés. Le seul rapprochement que permette l'étude comparée du crâne est l'existence d'un certain nombre de systèmes de pièces osseuses, dans chacun desquels la quantité des éléments peut varier, soit par la disparition de l'un d'eux, soit par l'introduction d'un élément spécial pour une fonction nouvelle, mais dont l'ensemble présente le même groupement général et les mêmes connexions principales. C'est dans ces limites que nous comprenons la comparaison que l'on peut faire du crâne des différentes classes de Vertébrés, soit à l'état embryonnaire, soit à l'état adulte. Ce n'est pas ici le lieu de développer cette idée, à l'appui de laquelle nous pourrons citer quelques exemples dans la suite.

Quant à la composition vertébrale du crâne, si nous avons bien exposé les conditions de la formation d'une vertèbre, et les phénomènes que présentent les os crâniens dans leur développement, on a pu voir que l'occipital seul peut être réellement assimilé à une vertèbre que nous appellerions volontiers la vertèbre occipitale; mais que toute analogie se borne là, et qu'il n'est pas juste de comparer à des vertèbres, ni le sphénoïde, ni l'ethmoïde, avec les os annexes, puisque nous n'observons plus pour aucun d'eux les phénomènes caractéristiques que nous présentent les vertèbres dans leur formation. Malgré la séduction de la doctrine philosophique qui a voulu retrouver dans la composition du crâne l'unité de plan et l'unité de matériaux, il faut bien avouer que la nature ne s'est pas renfermée dans les limites étroites d'une création qui se répéterait et se copierait sans cesse, et qui serait commandée par l'organe sans pouvoir rien faire pour la fonction. Nous avons déjà eu occasion de faire ces réflexions à propos d'autres parties du squelette, nous ne les répéterons pas en nous occupant des autres appareils; mais elles nous semblent résulter naturellement de l'observation simple des faits. Tout au plus pourrait-on, en regardant de haut et d'une manière tout-à-fait générale, trouver dans l'association des pièces du crâne séparées ou diversement combinées, des traces de composition vertébrale; tout au plus pourrait-on induire, des fonctions des os crâniens, qu'ils rappellent aussi les vertèbres; mais la question ramenée à ces termes ne nous donne plus qu'une composition vertébrale vague et, en quelque sorte, virtuelle, qui n'est plus assez rigoureuse pour être scientifique.

Comparé au crâne des Vertébrés des trois dernières classes, le crâne des Mammifères se distingue, dans son ensemble, par un nombre plus petit de pièces à l'état adulte; comparé à celui des Oiseaux, dont le nombre de pièces élémentaires est à peu près le même, il se distingue parce que ces pièces se soudent beaucoup moins vite. Chez les Oiseaux, en effet, comme nous avons déjà eu occasion de le remarquer en parlant des côtes, le travail de l'ossification et de la fusion des os s'étend plus loin, s'accomplit beaucoup plus tôt et plus rapidement que chez les Mammifères, et, sous ce rapport, leur développement présente un caractère de supériorité sur lequel on n'a peut-être pas assez insisté.

De la face.

La face présente beaucoup plus de variations que le crâne dans l'agencement et les proportions de ses parties, et c'est de ces variations, combinées avec des différences dans

la situation relative de la face et du crâne, que naissent toutes les formes si caractéristiques que nous observons dans les têtes des Mammifères. Siége d'organes des sens aussi importants que le sont ceux de la vue, de l'odorat et du goût, la face a subi ces modifications en raison de l'énergie des appétits impérieux de la vie végétative, et aussi en raison du mode suivant lequel chaque animal doit satisfaire à ces besoins. Aussi trouve-t-on, dans l'observation du jeu de la face, dans la physionomie, l'indice des facultés et des instincts de l'individu, et, dans l'étude de l'organisation qui est en rapport avec ces instincts, des caractères zoologiques d'une grande importance.

Le développement de la face offre aussi des phénomènes particuliers dont l'exposé nous permettra d'apprécier la valeur des opinions qui veulent trouver dans les différentes pièces faciales les analogues des côtes ou des membres, et, dans le nombre primitif de ces pièces, la représentation typique de la composition de la face dans toutes les classes de Vertébrés.

Les lames ventrales, en convergeant l'une vers l'autre, et en se réunissant à la partie céphalique de l'embryon, déterminent au-dessous du crâne une sorte d'enfoncement en cul-de-sac dont le fond est formé par la base du crâne. Cette cavité, différemment coupée dans la suite par les pièces de la face, et par d'autres organes qui la rétrécissent et en modifient l'étendue, formera les fosses nasales, le canal de la trompe d'Eustache avec la caisse du tympan, la bouche et le pharynx. Les pièces qui doivent délimiter ces diverses cavités prennent naissance du blastème des lames ventrales, et se présentent primitivement sous la forme de lignes ou de languettes qui partent de la capsule cérébrale et se courbent, en suivant le mouvement même des lames ventrales, pour marcher l'une au-devant de l'autre, et se rencontrer sur la ligne médiane inférieure. L'épaisseur de ces languettes dépasse bientôt celle des lames ventrales; celles-ci disparaissent, et la cavité qu'elles circonscrivaient précédemment n'est plus close que par les languettes arquées qui ne se touchent pas dans toute leur longueur, mais laissent entre elles des fentes. De sorte qu'en regardant l'embryon par la face antérieure, on voit au-dessous de l'encéphale, dans la région que l'on a improprement appelée le cou, des bandes étroites de substance formatrice qui descendent du crâne vers la ligne médiane et se terminent à droite et à gauche par des extrémités arrondies, avant que leurs deux moitiés se soient rencontrées et soudées. Ces bandes s'observent chez tous les Vertébrés, et leur nombre varie dans les grandes divisions de cet embranchement. Chez les Mammifères, on en compte quatre qui ne se développent pas simultanément, mais bien d'avant en arrière, et se complètent dans le même ordre.

Guidés par l'opinion que les embryons des Mammifères présentent successivement les formes qui caractérisent les Vertébrés inférieurs à l'état adulte, certains observateurs virent dans les arcs que nous venons de décrire une analogie avec les arcs qui portent les branchies chez les Poissons, assimilèrent même ces deux ordres d'organes, les uns transitoires, les autres permanents, et donnèrent aux premiers comme aux seconds le nom d'*arcs branchiaux*. Quelques observateurs crurent même qu'il ne serait pas impossible que ces arcs servissent aussi chez l'embryon des Mammifères à une respiration aquatique dans le liquide de l'amnios, et que la fonction comme l'organe fît de cet embryon une sorte de Poisson. Pour ne pas employer un nom qui représentât une idée aussi fausse, Reichert lui substitua la dénomination d'*arcs viscéraux;* les fentes qui distinguent ces arcs furent appelées, suivant les auteurs, *fentes branchiales* ou *fentes viscérales*. Il est inutile de dire ici qu'aucun observateur ne vit jamais de franges branchiales se développer sur ces arcs, et que c'est en cédant à une idée préconçue et systématique qu'on put aller jusqu'à formuler une opinion aussi extraordinaire. Il en est de ces languettes primitives comme de beaucoup d'autres formations : elles ne sont autre chose que l'indice d'un *type* général commun, du type Vertébré, ne dépassent jamais les limites d'une vague ressemblance histogénique, et se différencient aussitôt qu'elles commencent leur évolution. Encore faut-il remarquer que cette lointaine analogie que nous observons primitivement pour beaucoup d'appareils chez les Vertébrés, n'existe pas réellement entre les arcs

qui sont destinés à produire les branchies chez les Poissons, et ceux dont nous allons suivre le développement chez les Mammifères. C'est ce qui résultera de la comparaison que nous établirons pour les deux classes entre les différents arcs, après les avoir d'abord étudiés chez les Mammifères.

Des quatre arcs branchiaux des Mammifères, le premier, par ses évolutions successives, produit les os palatins, les apophyses ptérygoïdes, le maxillaire supérieur, le jugal, la mâchoire inférieure, le marteau, l'enclume et la langue. Le second arc donne naissance à l'étrier et à son muscle, à l'apophyse styloïde, à l'éminence papillaire du tympan, au ligament stylo-hyoïdien ou aux os qui le représentent, et à la petite corne de l'hyoïde. Le troisième arc forme le corps de l'hyoïde et ses cornes postérieures; il est en rapport avec le développement de l'épiglotte, du larynx et de la trachée. De la masse qui constitue le quatrième arc, proviennent les parties molles du cou. La première fente branchiale, celle qui sépare le premier arc du second, subit des métamorphoses importantes d'où résultent le conduit auditif, l'oreille, la caisse du tympan, la trompe d'Eustache, la membrane du tympan et le cadre tympanique. Les trois fentes branchiales suivantes s'oblitèrent de bonne heure par le dépôt de masses plastiques, dont le développement produit des parties molles, muscles, nerfs, etc., qui appartiennent aux régions correspondantes et dans le détail desquelles nous ne pouvons entrer.

De l'énumération que nous venons de donner, il résulte que le *premier arc branchial* est le plus important par le nombre de pièces osseuses auxquelles il donne naissance; son développement est aussi le plus complexe. Eu égard aux os qui résultent de son développement, nous le désignerons sous le nom d'*arc facial*. Au point où ses deux moitiés prennent leur origine sur la capsule cérébrale pour se courber au-devant de la cavité viscérale supérieure, on le voit émettre en avant, de chaque côté, un prolongement qui s'étend dans un plan parallèle à la base du crâne, et se soude avec celle-ci, c'est-à-dire avec les parties dont le développement produira le sphénoïde antérieur, l'ethmoïde, le vomer et les inter-maxillaires. La région antérieure où ce prolongement atteint celui du côté opposé, porte le nom de *capuchon frontal*. Les os qui résultent des métamorphoses de cette première partie du premier arc branchial sont les *os palatins* et les *apophyses ptérygoïdes*. Les premiers naissent par un seul noyau osseux et se présentent comme une lame courbée, dont la partie horizontale complète la voûte palatine en formant son bord postérieur, et dont la petite lame verticale monte le long de la paroi interne de la fosse nasale; ils pénètrent plus ou moins profondément dans la bouche, et paraissent plus ou moins complétement dans l'orbite. Chez les Carnassiers spécialement, les palatins sont très allongés et constituent une partie considérable de la paroi interne de l'orbite, remplaçant ainsi l'ethmoïde, qui ne s'y montre pas. Chez les Fourmiliers, les palatins se joignent l'un à l'autre en dessous dans toute leur longueur. Ces os croissent des côtés vers le milieu, et se soudent de très bonne heure: cependant, chez les Siréniens, une suture indique encore leur partage primitif en deux pièces. Les *apophyses ptérygoïdes* qui, chez beaucoup de Mammifères adultes, s'attachent au sphénoïde, au point où la grande aile se sépare du corps de cet os, constituent dans l'embryon, et même chez certains Mammifères développés, des os distincts qui ne se soudent pas au sphénoïde. Chacune de ces apophyses s'allonge plus ou moins de chaque côté, et se divise généralement en deux lames nommées ailes internes et externes. La lame interne se termine par un crochet de forme arrondie, et c'est elle principalement que l'embryologie et l'anatomie comparée nous portent à considérer comme un os distinct. En effet, les ailes internes ne manquent à aucun Mammifère, tandis que les ailes externes peuvent ne point exister, comme chez les Tatous et les Pangolins, ou bien s'effacent et se réduisent à un tubercule, comme chez les Carnivores. De plus, les ailes internes sont celles qui restent le plus longtemps distinctes, comme on l'observe en général chez les Chéiroptères, chez le Daman, le Tapir, l'Oryctérope; et enfin, ces mêmes ailes peuvent ne jamais se souder avec le corps du sphénoïde, comme c'est le cas pour le Morse, les Cochons, le Rhinocéros, le Cheval, le Lama, le Dauphin. Les

particularités que les ptérygoïdiens présentent sont peu importantes et ont rapport à leur plus ou moins grand écartement, à leur soudure plus ou moins rapide, aux connexions qu'ils contractent avec la caisse, comme dans la plupart des Rongeurs, les Makis et les Tarsiers. Mais ces os offrent une disposition intéressante chez beaucoup d'Édentés et chez les Dauphins. Chez l'Unau, les ptérygoïdiens sont renflés et creusés de cellules qui sont en communication avec les sinus du sphénoïde, et ainsi avec les arrière-narines. Une organisation analogue se rencontre chez l'Aï à collier, où la communication est devenue plus complète par l'existence, à la face interne de ces os, d'un large sillon qui aboutit dans le sinus du sphénoïde par un trou du palatin. Chez les Fourmiliers, les ailes internes se rencontrent et s'accolent tout-à-fait l'une à l'autre en dessous, comme l'ont fait les palatins avec lesquels elles s'unissent, pour constituer ainsi un tube qui continue le tube osseux des arrière-narines. Dans les Dauphins, on trouve quelque chose de semblable : les ailes ptérygoïdiennes internes, qui restent toujours distinctes, prennent un grand développement, se replient sur elles-mêmes et composent tout le bord de l'arrière-narine, où se montre seulement le vomer.

En remontant à la situation primordiale des prolongements de l'arc facial, d'où naissent les palatins et les ptérygoïdiens, on comprendra facilement que la soudure de la face avec le crâne s'opère à l'aide de ces os.

En dehors de ces prolongements et du point où ils commencent à s'étendre sous la base du crâne, le blastème de l'arc facial se cartilaginifie bientôt, et c'est de ce cartilage que se produisent l'*os maxillaire supérieur* et le *jugal*. Les os maxillaires supérieurs, aussi bien que les prolongements dont nous venons de parler, croissent des côtés vers le milieu, de sorte que c'est par degré qu'ils se rapprochent l'un de l'autre et de l'intermaxillaire. Le nombre des points d'ossification paraît être de sept, qui se soudent rapidement entre eux. Par suite des progrès du développement, le maxillaire devient un os large, plus ou moins bombé et allongé d'arrière en avant, s'unissant au frontal par une apophyse *montante* ou *nasale*; au palatin, par son bord postérieur, et à d'autres os, le vomer, l'ethmoïde, l'unguis, suivant que son développement le met en rapport avec eux. Vers sa partie moyenne, il présente l'apophyse *jugale* ou *malaire*, par laquelle il s'articule avec le jugal. Ce qui caractérise essentiellement cet os chez les Mammifères, c'est sa complète immobilité, car il est plus ou moins mobile dans le plus grand nombre des animaux des autres classes. L'os maxillaire supérieur, par son volume et par sa situation au milieu des autres os, est un de ceux qui contribuent principalement à donner à la face sa forme et son étendue. A mesure qu'on s'éloigne de l'Homme, il se porte davantage en avant, s'effile plus ou moins, et détermine de la sorte ces formes si différentes que présente l'étude du museau chez les Mammifères. Les deux extrêmes, sous ce rapport, nous sont offerts d'une part par les Singes et par les Paresseux, qui ont la face extrêmement courte, et de l'autre par le Tamanoir, chez lequel le museau est excessivement long, cylindrique, étroit, s'évasant à sa base pour s'unir au crâne. Ces différences et toutes celles que nous observons entre ces deux limites, sont généralement en rapport avec le développement qu'acquièrent les organes de l'odorat et du goût, quoiqu'il soit souvent difficile d'expliquer l'allongement des mâchoires autrement que par une particularité dépendant du type.

Tout au pourtour de son extrémité inférieure, l'os maxillaire présente un rebord dentaire renflé qui, de bonne heure, prend une assez grande épaisseur et montre les gonflements qui correspondent aux alvéoles. Nous indiquerons les particularités que présentent les dents, en parlant de la mâchoire inférieure. C'est en appuyant sur la saillie déterminée par les incisives supérieures, une ligne qui toucherait, en haut, au point le plus proéminent du frontal, qu'on a essayé d'apprécier le développement relatif de la face et du crâne, et, par suite, le développement intellectuel. Les raisons que nous avons apportées en parlant du système nerveux ne nous permettent pas de regarder la masse plus ou moins considérable de l'encéphale comme l'indice absolu d'une intelligence plus ou moins élevée; par conséquent nous ne croyons pas que cette *ligne faciale* de Camper, don-

nât-elle exactement le rapport de la face au cerveau, puisse donner par cela même la mesure de l'intelligence d'un animal. Mais, de plus, cette ligne ne peut servir de guide sincère, même pour l'appréciation du développement relatif de la face et du crâne, puisque, d'une part, les sinus frontaux peuvent donner une grande proéminence au front, comme cela a lieu chez l'Éléphant, et relever par conséquent la ligne faciale, sans qu'on puisse en induire le développement de l'encéphale; et que, d'autre part, la face peut prendre une position tellement avancée qu'il ne soit plus possible d'appuyer la ligne faciale à la fois sur le frontal et le maxillaire. Il nous semble qu'on s'est trompé en attribuant aux anciens la connaissance des relations de ce genre, et en considérant comme une preuve de leur science à ce sujet l'habitude où étaient les artistes d'exagérer l'ouverture de l'angle facial, quand ils voulaient imprimer à une tête le caractère de l'intelligence et de la majesté. Cette pratique nous paraît impliquer seulement l'étude du visage de l'Homme comparée à celle de la tête des animaux. Pour les anciens, le type de la beauté était l'Homme de la race caucasique à laquelle ils appartenaient, et dont ils trouvaient encore des traits purs et primitifs; reproduire les caractères de ce type en l'éloignant du type des animaux, devait donc être le but des artistes. En exagérant la proéminence du front, ils n'avaient pas deviné l'angle facial de Camper; ils évitaient seulement le museau des animaux.

La face s'allonge d'autant plus au-devant du crâne que l'on observe l'animal à une époque plus éloignée de son développement. Primitivement l'arc facial descend, comme nous l'avons dit, au-dessous de la capsule cérébrale, et c'est à peu près dans cette position qu'il persiste chez l'Homme; c'est aussi celle qu'il offre chez les jeunes Singes. Mais, successivement, il s'avance au-devant du crâne, et l'angle facial qui, par exemple, est de 65° chez le jeune Orang-Outang, n'est plus que de 40° chez le même animal adulte.

L'os *jugal*, qui s'articule avec l'apophyse malaire du maxillaire supérieur, sert à unir le crâne avec la face, au moyen d'une apophyse montante qui s'attache au frontal, et de l'arcade zygomatique qui joint l'apophyse zygomatique du temporal. Il s'ossifie de bonne heure très probablement par un seul noyau osseux. Quelques Mammifères, le Tenrec, les Musaraignes, les Pangolins n'ont pas de jugal; d'autres, comme les Fourmiliers, en ont un extrêmement petit; d'autres, au contraire, comme le Sanglier, le Pécari, ont un jugal assez large pour composer une partie de la face. Dans les Taupes et beaucoup de Chéiroptères insectivores, l'arcade zygomatique ne consiste qu'en un filet osseux plus ou moins droit, sans suture; dans le plus grand nombre des Mammifères, elle est forte et peut être composée de l'os jugal pour sa partie moyenne, de l'apophyse du temporal et du maxillaire supérieur pour ses deux extrémités. Dans l'Homme, les Quadrumanes, la plupart des Chéiroptères et des Insectivores, les Carnivores, presque tous les Amphibiens, les Édentés, les Ruminants et les Siréniens, l'arcade zygomatique se forme seulement par l'apophyse zygomatique du temporal et l'os jugal, qui s'avancent plus ou moins l'un sur l'autre, et donnent ainsi naissance à une suture plus ou moins longue et oblique. Chez les Solipèdes, le temporal forme presque seul l'arcade zygomatique, le jugal y contribue peu, et l'on observe une apophyse post-orbitaire que le temporal fournit au frontal postérieur. Chez les Cétacés ordinaires, cette apophyse post-orbitaire et l'apophyse du temporal, constituent l'arcade zygomatique dans la composition de laquelle le jugal n'entre pas. Au contraire, dans les Rongeurs, les Proboscidiens et les Pachydermes ordinaires, l'arcade zygomatique est formée par le jugal, l'apophyse zygomatique du temporal et une apophyse du sus-maxillaire. L'absence des dents et de la mastication coïncide, chez les Édentés, avec des particularités curieuses de l'arcade zygomatique. Ainsi, dans les Tardigrades, le jugal monte plus haut que l'apophyse du temporal, de sorte que ces deux os ne se rencontrent pas, et que l'arcade est brisée; dans les Fourmiliers, le jugal n'atteint pas l'apophyse du temporal, et l'arcade se complète par un ligament, comme chez les Pangolins.

L'arcade zygomatique s'éloigne d'autant plus du crâne horizontalement que le muscle masséter, le plus puissant releveur de

la mâchoire inférieure, est plus développé, ou, en d'autres termes, que l'animal doit faire plus d'efforts pour séparer une portion de l'aliment dont il se nourrit. Sous ce rapport, les Chéiroptères, les Insectivores, les Rongeurs, et surtout les Carnivores, sont les Mammifères chez lesquels l'arcade se porte le plus en dehors, et c'est cette organisation qui élargit leur tête latéralement. Chez l'Homme et les Quadrumanes, l'arcade se courbe un peu en dehors; elle est plus ou moins droite, dans les autres ordres, très peu saillante chez les Édentés qui l'ont complète, et un peu rentrante chez le Priodonte géant.

Quant à la forme que prend l'arcade zygomatique dans le sens vertical, elle paraît être en rapport avec la résistance qu'elle doit opposer à l'action du masséter. Chez l'Homme, l'arcade est presque droite; elle reste aussi dans un même plan plus ou moins incliné chez les Édentés, la plupart des Pachydermes ordinaires, les Cétacés ordinaires; elle se courbe, de manière à présenter plus ou moins complétement la forme d'une ∞ couchée horizontalement, dans les Quadrumanes, quelques Pachydermes, les Solipèdes, les Ruminants, les Siréniens en général; elle est convexe en dessus, chez les Chéiroptères, les Insectivores, les Carnivores et les Amphibiens; et, au contraire, convexe en dessous, chez les Rongeurs.

Les particularités que présente la face des Mammifères, suivant les conditions de leur genre de vie, sont surtout remarquables dans la mâchoire inférieure, dont nous allons suivre maintenant le développement.

Ce n'est pas du premier arc viscéral directement que naît la mâchoire inférieure, mais d'un blastème qui se dépose autour de la face externe de cet arc, et qui l'enveloppe progressivement comme d'une gaîne. La mâchoire supérieure étant bientôt plus avancée dans son développement que l'inférieure, fait primitivement une saillie au-devant de celle-ci, qui n'arrive que successivement à prendre une position parallèle au-dessous de la première dont elle répète le contour. C'est d'abord le rebord alvéolaire qui, chez les Mammifères pourvus de dents, constitue la plus grande partie du maxillaire inférieur, parce que déjà existent les germes des dents de lait et même ceux de quelques dents permanentes. La forme des dents, leur grandeur ou leur absence sont, en effet, les conditions qui déterminent la force et l'épaisseur des maxillaires inférieurs; ces os restent grêles chez les Pangolins et les Fourmiliers, qui sont dépourvus de dents; ils acquièrent un volume considérable chez l'Éléphant, où ils doivent loger d'énormes molaires. Dans l'embryon, les os de la mâchoire inférieure, en raison même de leur mode de formation, enferment un angle d'autant plus obtus qu'ils sont moins avancés dans leur développement; de là cette forme arrondie de la face qu'on observe chez les fœtus et qui persiste plus longtemps chez les jeunes Singes et chez les enfants. Mais, peu à peu, la mâchoire s'allonge, s'effile, suivant les animaux, et prend ses caractères spécifiques.

La mâchoire inférieure s'ossifie de bonne heure et consiste primitivement en deux moitiés qui se développent chacune par un point d'ossification; du moins cette opinion est-elle celle de la plupart des observateurs. Ces deux moitiés, séparées d'abord par du cartilage, peuvent s'unir ensuite l'une à l'autre ou rester distinctes, même chez l'adulte. Dans la Baleine, elles ne se soudent pas et sont seulement reliées l'une à l'autre par des ligaments, ce qui est, en quelque sorte, l'état le plus imparfait de leur développement. Chez les Insectivores et les Rongeurs, chez les Carnivores moins le Morse, chez les Ruminants moins les Caméliens, chez les Édentés moins les Pangolins, chez le Dugong et chez les Cétacés, les deux pièces de la mâchoire inférieure demeurent distinctes. Elles sont, au contraire, soudées de bonne heure, dans le fœtus ou le jeune animal, chez l'Homme, les Quadrumanes, les Chéiroptères, les Pachydermes, les Pangolins, les Chameaux, le Morse et le Lamentin.

L'arc blastématique qui produit la mâchoire inférieure est d'abord attaché à la capsule cérébrale. Peu à peu, par séparation histogénique, l'os maxillaire inférieur se détache du crâne et prend une surface articulaire à l'aide de laquelle il peut se mouvoir sur le temporal. Cette surface articulaire est le *condyle* sur lequel nous allons faire tout-à-l'heure quelques remarques; la portion du temporal qui le reçoit est la *fosse glénoïde*. Par suite aussi de sa formation primitive,

la mâchoire inférieure est d'abord droite ; mais, en raison du développement des os de la face, elle est forcée de se couder plus ou moins selon l'allongement du museau pour conserver son point d'appui sur le crâne ; elle prend alors une branche montante qui fait avec la branche horizontale un angle d'autant plus obtus que la face est placée plus en avant du crâne ou que cette branche horizontale elle-même est plus courte. Les divers degrés de ce développement sont en rapport avec la force mandibulaire qu'exige le régime nutritif des animaux ; ils trouvent leur explication dans les lois de la mécanique qui régissent les leviers, en même temps qu'ils nous retracent quelques phases du développement de la mâchoire inférieure. Ainsi, la branche montante est nulle chez les Tatous, les Fourmiliers, les Pangolins et les Cétacés ; elle est presque nulle chez les Rongeurs en général ; courte chez les Carnassiers ; longue chez l'Homme, les Quadrumanes, les Pachydermes ordinaires et les Proboscidiens ; très longue chez les Ruminants et les Solipèdes. L'angle de la mâchoire est à peu près droit chez l'Homme ; il est très ouvert chez les Carnassiers et beaucoup de Rongeurs.

La branche montante se bifurque en deux apophyses, dont l'antérieure est appelée *coronoïde*, et la postérieure *condyloïdienne* ; c'est sur la première que s'attachent les muscles, la force de la mâchoire ; c'est la seconde qui porte la surface articulaire, le point d'appui de ce levier. La nature et l'étendue des mouvements de la mâchoire inférieure dépendent nécessairement de la forme du condyle et de celle de la cavité glénoïde qui le reçoit ; elles sont en rapport avec le régime diététique de l'animal, et varient par conséquent beaucoup. Les détails sur cette corrélation importante, très remarquable, ne peuvent être étudiés que dans les articles destinés à chacun des ordres de Mammifères. Nous citons seulement ici quelques observations générales. Chez l'Homme, les Quadrumanes, les Chéiroptères, les Insectivores, l'articulation est assez lâche pour permettre des mouvements plus ou moins étendus de haut en bas, d'avant en arrière, de droite à gauche, et réciproquement. Chez les Ruminants, le condyle n'est pas reçu dans une fosse, mais sur une surface lisse et bombée qui lui permet de glisser librement d'arrière en avant et sur les côtés ; cette disposition, favorable au mouvement horizontal, aide, par conséquent, à la trituration des aliments. Chez les Carnivores, le condyle est élargi transversalement et logé dans une fosse glénoïde profonde ; son articulation serrée ne lui permet de se mouvoir que verticalement, de manière à amener les dents l'une contre l'autre, comme des branches de ciseaux ; les mouvements lâches de protraction, de rétraction et de latéralité auraient fatigué inutilement les mâchoires et ne leur auraient point donné la précision nécessaire pour diviser, c'est-à-dire pour couper la chair. Les Rongeurs, au contraire, ont un condyle allongé d'avant en arrière, pouvant se mouvoir dans le sens de la longueur de la tête, avancer et reculer alternativement leurs dents inférieures sur celles du haut, et, de la sorte, user, limer avec leurs incisives les substances dures, qu'ils broient ensuite du même mouvement avec leurs molaires. Ce mouvement plus prononcé d'avant en arrière, qui n'empêche pas le jeu latéral des mâchoires, rapproche les Rongeurs des autres ordres que nous comprenons dans le groupe des Mammifères à placenta discoïde, et les distingue des Carnivores, chez lesquels la disposition des surfaces articulaires est toute spéciale.

A chacune de ces dispositions de la mâchoire inférieure, et pour en compléter l'action, se rapporte une forme de dents particulière. Les différences de forme, le développement des dents, leurs diverses espèces, et leur nombre dans les ordres des Mammifères, font l'objet d'un article spécial (*voy.* DENTS). Nous ne nous arrêterons donc pas sur ces particularités ; nous ferons seulement remarquer, comme caractère propre des Mammifères, que ces Vertébrés ont toutes leurs dents implantées dans les bords alvéolaires des mâchoires, et n'en ont jamais de palatines, de linguales ou autres. Nous signalerons aussi la structure exceptionnelle des dents de l'Oryctérope, composées d'une infinité de petits tubes, droits et parallèles, unis les uns des autres, et clos seulement à leur surface triturante : structure qui rappelle celle des dents composées de plusieurs poissons, des Raies entre autres. Nous rappellerons enfin ce que nous

avons dit (*voy.* HÉRISSON) sur la distinction des dents en incisives, canines et molaires. L'application de l'un ou de l'autre de ces trois noms, conventionnellement définis, doit dépendre, selon nous, de la fonction de ces organes; et cette fonction est indiquée par leur forme et par leur situation relativement à l'ouverture buccale. C'est aussi par les nécessités de la fonction, par l'étendue que doit avoir le jeu de telle ou telle dent, qu'il faut expliquer les vides qui se prononcent çà et là dans les mâchoires de certains animaux, et qu'on a voulu considérer comme l'indice de l'absence de dents qui se retrouveraient dans une autre mâchoire prise arbitrairement pour type. Du reste, l'articulation de la mâchoire inférieure, la longueur de cette mâchoire, la force des muscles, la forme des molaires, sont autant de conditions toujours concordantes, constituant un ensemble dans lequel il est facile de reconnaître la nature du régime de l'animal, et qui est en harmonie avec le reste de son organisation. Entre les Fourmiliers et les Pangolins qui n'ont aucune espèce de dents, les Baleines qui ont des fanons, et les Dauphins qui ont des dents toutes uniformes, au nombre de cinquante-six à soixante chez le Dauphin longirostre, on rencontre un certain nombre de types dont les caractères physiologiques généraux sont bien définis par l'association des diverses dents. Aussi, l'étude du système dentaire a-t-elle eu une grande importance pour la détermination des groupes principaux des Mammifères; et cette importance est légitime, pourvu qu'elle ne soit pas exclusive, et qu'elle prenne rang après les caractères d'une plus grande valeur qui nous révèlent les affinités premières des animaux. C'est en accordant au système dentaire une prépondérance absolue que Cuvier plaçait d'abord les Péramèles, les Sarigues et autres de Didelphes, à côté des Placentaires insectivores, bien que des caractères primordiaux distinguent essentiellement ces Mammifères, qui appartiennent, comme on le sait, à un type différent. Sans doute il n'en est pas *moins* vrai que, dans l'un et dans l'autre type, on peut rencontrer des systèmes dentaires analogues, concordant avec des régimes diatétiques semblables; mais ce sont là des *termes correspondants*, et non pas des caractères indicatifs d'affinités zoologiques, qui s'établissent ainsi d'un type à l'autre; comme il peut d'ailleurs s'en établir pour d'autres points de l'organisation, même entre les divers ordres d'un même type. L'étude comparée du système dentaire des Insectivores et des Rongeurs a depuis longtemps conduit les zoologistes à reconnaître les affinités qui rapprochent ces deux ordres, et qui ont été parfaitement mises en évidence par M. Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire. Nous ajouterons que dans les Rongeurs, comme dans les Insectivores, les Chéiroptères, les Quadrumanes et l'Homme, les dents de remplacement, quand il existe deux dentitions, sont en nombre égal aux dents de lait auxquelles elles succèdent; tandis que chez les Carnivores, en général, entre les fausses molaires permanentes qui viennent remplacer les fausses molaires de lait, s'intercalent, en plus, d'autres fausses molaires qui rendent ainsi l'appareil permanent plus nombreux que l'appareil de lait. Tous ces caractères, et ceux dont nous allons avoir occasion de parler en examinant les membres, viennent confirmer les affinités que représente si bien le groupe des Mammifères à placenta discoïde. Il est néanmoins un ordre de ce groupe qui, bien que lié étroitement par ses affinités aux autres ordres, est loin d'être homogène, comme on l'a déjà remarqué, et présente, notamment dans son appareil dentaire, des différences considérables: nous voulons parler de l'ordre des Quadrumanes. Parmi eux, nous appellerons l'attention sur les Ouistitis, dont les molaires pointues et armées de tubercules aigus, rappellent la dentition des Insectivores, et nous ferons remarquer la singulière coïncidence de ce caractère avec l'absence de circonvolutions au cerveau. Cette dernière particularité, qui les rapproche encore des Insectivores, n'est pas la seule qui les éloigne des Singes; on sait que leur membre antérieur n'est pas terminé par une main, et que tous leurs doigts, à l'exception seulement du pouce des membres postérieurs, sont armés de griffes. Les Galagos, chez lesquels nous avons aussi signalé l'absence de circonvolutions, présentent un système dentaire analogue à celui des Ouistitis; et, sans doute, il y a dans cette coïncidence de caractères quelque in-

dice d'affinités dont toute la valeur nous serait révélée par l'examen des enveloppes fœtales.

Avant le développement complet de la *mâchoire* inférieure, et à sa face interne, se forme aussi, de blastème général de l'arc facial, une petite languette dont la direction est la même que celle de l'arc lui-même, et qui est destinée à donner naissance à une partie des osselets de l'ouïe. Cette petite languette se cartilaginifie, et se scinde bientôt de chaque côté en deux portions, l'une antérieure, qui devient le *marteau*, l'autre postérieure, placée au-dessus, qui devient l'*enclume*. Par suite des progrès du développement, le prolongement antérieur qui appartient à la portion d'où naît le marteau, forme, à la tête de ce petit osselet, une apophyse cartilagineuse qui, logée dans une petite gouttière de la face interne de la mâchoire inférieure, s'accommode aux contours et au développement de cet os; il en résulte une sorte de petite anse qui, s'attachant à droite et à gauche, par ses extrémités, à la tête de chaque marteau, répète la forme de la mâchoire inférieure. Cette portion apophysaire, la plus considérable du cartilage qui produit le marteau, ne s'ossifie pas et disparaît de bonne heure; peut-être pourrait-on considérer la longue apophyse ou apophyse grêle du marteau, comme la partie supérieure de l'apophyse cartilagineuse primitive, dont la partie antérieure s'atrophie. Le volume des deux osselets de l'ouïe, dont nous venons de décrire le singulier développement, la longueur et la grosseur relative de leurs apophyses, la forme du manche du marteau, présentent quelques différences peu remarquables dans la classe des Mammifères; nous rapprocherons seulement de l'histoire de sa formation, le marteau du Dauphin et celui des Cétacés en général, chez lesquels l'absence du manche, la longueur et la courbure de l'apophyse, rappellent quelque chose de l'état primitif de cet osselet.

Enfin, du premier arc viscéral naît encore la *langue*. Elle se montre au bord interne des extrémités de cet arc, quand ces extrémités se sont soudées l'une à l'autre. D'abord angulaire, elle s'arrondit et s'allonge en cône charnu, dont la base se place entre les deux premiers arcs viscéraux de plus en plus distants. Nous avons indiqué, dans l'article consacré à cet organe, les principales modifications qu'il présente dans la classe des Mammifères, en même temps que nous avons signalé ses principales fonctions. (*Voy.* LANGUE.)

La cavité supérieure comprise entre le premier arc viscéral et la base du crâne, a été diversement coupée par les parties de la face, dont nous venons de suivre le développement. Cette cavité, qu'on appelle à tort la *bouche*, et à laquelle conviendrait le nom d'*antre hypocéphalique*, n'est qu'une large ouverture, comprenant la fosse nasale et la cavité buccale; par le rapprochement des os maxillaires supérieurs et des palatins, la cavité nasale se trouve séparée de la cavité buccale que la mâchoire inférieure limite en dessous. C'est alors seulement que se montre une véritable bouche, bordée de bourrelets qui forment les lèvres, et continuée en arrière par la cavité pharyngienne. Nous retrouverons ce vestibule antérieur de la cavité intestinale en examinant l'appareil de la digestion. Si la cavité buccale des embryons de Mammifères présentait transitoirement les états permanents de la cavité buccale des Vertébrés inférieurs, il est clair que chez les Poissons cette cavité devrait communiquer largement avec la cavité nasale, comme cela a lieu primitivement chez les Mammifères: c'est tout le contraire qui a lieu; chez aucun Poisson, excepté les Lamproies, la cavité buccale n'a de communication avec les narines.

La première fente viscérale s'oblitère à sa partie antérieure, par le dépôt d'une masse blastématique, et, par suite d'un autre dépôt, se partage, à sa partie postérieure, en deux portions; l'une interne, s'allongeant en forme de canal, marche au-devant du labyrinthe de l'oreille, se dilate en *caisse du tympan* à la partie supérieure, et se rétrécit en *trompe d'Eustache* à sa partie inférieure; l'autre externe donne naissance au *conduit auditif* et à l'*oreille*. La masse blastématique qui opère cette division de la première fente viscérale, se convertit en *cadre tympanique* et en *membrane du tympan*, qui sépare l'une de l'autre les deux cavités auriculaires. L'espèce de reculement que subit la fente viscérale, se portant d'avant en arrière pour former l'o-

reille, est le résultat du développement des os maxillaires qui envahissent la portion moyenne et antérieure. L'oreille externe ne se forme donc pas par invagination de téguments extérieurs, comme l'ont pensé certains embryologistes; mais quand elle s'est produite, suivant le mode que nous venons de décrire, deux systèmes cutanés viennent, l'un du dedans, l'autre du dehors, se mettre en contact avec la membrane tympanique, ce sont le système cutané externe et la muqueuse orale qui monte par la trompe d'Eustache.

Le *cadre tympanique* destiné à tenir le tympan tendu, est, de toutes ces parties, celle qui s'ossifie la première; il se montre d'abord comme une ligne osseuse indépendante du crâne, grandit ensuite, prend des connexions, et se convertit progressivement en conduit auditif externe osseux; si ce n'est chez les Cétacés, dont le méat externe reste un canal cartilagineux, très petit, sinueux, et aboutissant à la surface de la peau par un trou extrêmement fin. Le conduit externe n'existant pas primitivement, on comprend que la membrane du tympan est d'abord plus rapprochée de la surface; et l'on trouve chez les Mammifères tous les degrés d'élargissement, de contournement et de profondeur dans ce méat. L'ossification de la caisse tympanique part du pourtour du trou ovale; elle s'avance peu à peu, et gagne ainsi la partie supérieure de la trompe d'Eustache, qui reste fibro-cartilagineuse et fibreuse inférieurement. Quant à la conque de l'oreille, elle se montre d'abord comme un bourrelet triangulaire entourant la fente, excepté chez les Cétacés, où elle manque tout-à-fait; le *tragus* et l'*hélix* deviennent bientôt distincts sur ce bourrelet plus saillant; l'*antitragus* et l'*anthélix* apparaissent ensuite comme deux élévations isolées; le *lobule* est la portion qui se forme la dernière; il est plus petit chez les Quadrumanes que chez l'Homme; et comme le lobule est formé de peau et de tissu graisseux chez ce dernier, le cartilage de l'oreille humaine ressemble beaucoup à celui de l'oreille des Singes, parmi lesquels l'Orang-Outang se fait remarquer par la petitesse de son oreille. En général, les Mammifères timides ont les oreilles les plus longues, et douées d'une assez grande mobilité pour pouvoir se diriger en avant ou en arrière, de manière à saisir le bruit de quelque côté qu'il vienne. Cependant chez certains Chéiroptères, tels que les Molosses, les Mégadermes, les Oreillards, qui ont de très grandes oreilles, cette mobilité n'est plus possible, parce que les deux oreilles sont réunies par leur bord interne.

Une des particularités remarquables que nous présentent les immenses oreilles des Chéiroptères, est le développement considérable du tragus qui prend des formes bizarres et peut servir à fermer l'oreille de manière à empêcher l'accès de l'air. Leur antitragus se prolonge quelquefois jusqu'au coin de la bouche, comme on le voit chez le Molosse. Quelques Musaraignes possèdent aussi une sorte d'opercule auriculaire; mais il est formé par l'antitragus. Chez les Mammifères dont l'oreille est très mobile, on trouve plusieurs cartilages distincts, fendus longitudinalement, et pouvant, en conséquence, exécuter des mouvements de rétrécissement, de dilatation, de rétraction et d'élongation que cette indépendance explique.

Pour résumer les phénomènes que présente successivement le développement du premier arc viscéral ou arc facial, on peut rattacher les formations qui en sont le résultat à quatre arcs secondaires et en quelque sorte dérivés. Ces quatre arcs, que nous désignerons chacun par le nom du principal système auquel il donne naissance, sont, de dedans en dehors: l'*arc palatin*, parallèle à la base du crâne et d'où proviennent les os palatins et ptérygoïdiens; l'*arc maxillaire*, qui produit les os sus-maxillaires et jugaux; l'*arc malléen*, d'où se forment le marteau et l'enclume; et l'*arc mandibulaire*, qui devient la mâchoire inférieure.

Le second arc viscéral doit former l'étrier et l'appareil suspenseur de l'hyoïde; on indiquerait cette destination en le désignant sous le nom d'*arc stylo-stapédien*. Cet arc, en se cartilaginifiant d'arrière en avant, se divise en trois segments. Le premier disparaît, refoulé par le labyrinthe, et privé ainsi le second arc de toute connexion avec le crâne; le second est reçu dans une petite fosse de la caisse, et se métamorphose en *étrier*; le troisième produit l'appareil suspenseur de l'hyoïde. Dans l'angle que forme ce troisième segment avec le second, s'accumule une

masse de substance d'où naît le *muscle de l'étrier*. L'appareil suspenseur de l'hyoïde présente plusieurs modifications importantes : chez l'Homme, il se compose de deux portions osseuses : l'une supérieure, d'où naissent l'éminence papillaire du tympan et l'*apophyse styloïde* : cette portion, d'abord isolée, s'unit ensuite au temporal ; l'autre inférieure, la *petite corne*, *corne antérieure* ou *styloïde*, qui s'attache au corps de l'hyoïde dont nous allons suivre *tout-à-l'heure* le développement. Entre ces deux portions osseuses s'étend une portion ligamenteuse, le *ligament stylo-hyoïdien*, qui peut s'ossifier avec l'âge et former ainsi l'osselet moyen d'une chaîne osseuse rattachant l'hyoïde au crâne. Cet état exceptionnel chez l'Homme devient l'état général dans les autres Mammifères, chez lesquels on peut trouver aussi les liaisons avec le crâne rompues par suite de l'absence de l'os styloïde ou de ligament ; leur corne antérieure est généralement composée de plusieurs segments. Les Marsupiaux, qui se distinguent des Mammifères placentaires par des caractères profondément différents, s'en distinguent encore par la composition de leur appareil hyoïdien dans lequel la corne antérieure ne comprend qu'un seul os large et court, effilé, et suspendu au crâne par un mince ligament.

Quelques embryologistes croient, avec Reichert, que l'*étrier* est d'abord un cartilage plein, dont la portion moyenne disparaît par l'ossification ; du reste, on le trouve plein chez le Phoque ; il est solide, et percé seulement d'un petit trou dans les Cétacés. Sa platine, d'épaisseur et de grandeur variable suivant les différents Mammifères, est convexe ou concave sur sa face vestibulaire qui s'applique sur la fenêtre ovale.

Le troisième arc viscéral, ou *arc hyoïdien*, descend au-dessous du crâne, sous un angle dirigé en arrière ; par la cartilaginification, il se divise en quatre pièces, dont la supérieure de chaque côté, s'atrophie bientôt et disparaît. Il ne reste plus ainsi que trois pièces pour chaque moitié de l'arc ; une inférieure, une médiane, une latérale. La pièce inférieure, d'un côté, se soude à la pièce inférieure de l'autre côté, sur la ligne médiane, et de leur réunion naît l'*épiglotte*, d'abord sous forme d'une petite éminence arrondie, qui se relie à la langue par une languette étroite, derrière la pièce terminale de l'arc stylo-stapédien, et qui se développe davantage en courbant son sommet en arrière. Les pièces médianes droite et gauche se soudent aussi ensemble, et forment le *corps de l'hyoïde* en prenant plus de largeur. Les dernières pièces, les latérales, situées, de chaque côté, au-dessus des précédentes, produisent les *grandes cornes*, *cornes thyroïdes* ou *postérieures* de l'hyoïde. Ces cornes paraissent s'ossifier avant le corps ; et ces deux parties sont déjà converties en os que les cornes antérieures sont encore cartilagineuses. La signification des diverses pièces de l'hyoïde, étudiées dans les Vertébrés, a fourni à Geoffroy-Saint-Hilaire la matière d'un article fort remarquable auquel nous devons renvoyer. Nous signalerons, comme une particularité singulière, l'existence d'une poche ou caisse osseuse, chez les Alouates, que la force de leur voix a fait surnommer Singes hurleurs. Nous étudierons les fonctions de l'hyoïde dans la formation de la voix, à l'article consacré à ce sujet (*voy.* VOIX). Les formes et les proportions du corps de l'hyoïde, aussi bien que celles de ses cornes postérieures, présentent des variations qui fournissent des caractères importants, et qui ne peuvent être indiquées que dans les articles consacrés aux différents ordres de Mammifères.

De la masse plastique même dont une portion produit l'épiglotte, mais au-dessous de cet organe, c'est-à-dire au point où les deux moitiés du *quatrième arc* viscéral s'unissent ensemble, se montre le *larynx*, dont les cartilages aryténoïdes sont les premiers distincts. Par les progrès du développement, le larynx acquiert bientôt un volume relativement plus considérable que chez l'adulte, et se complète par l'apparition de ses cartilages thyroïde et cricoïde ; il se met cependant en rapport avec la trachée, dont nous examinerons plus loin la formation. C'est en étudiant ce dernier organe et la production de la voix, dans des articles spéciaux (*voy.* TRACHÉE-ARTÈRE et VOIX), que nous pourrons faire connaître la composition du larynx, les modifications qu'il présente, et ses fonctions.

Aucune partie remarquable, autre que des vaisseaux, des muscles, des nerfs, des

parties molles, ne doit son développement aux seconde, troisième et quatrième fentes viscérales, non plus qu'au quatrième arc lui-même.

En résumant tous les faits qui précèdent, on peut rattacher la formation des parties produites par le développement des masses blastématiques qui constituent les arcs viscéraux, à sept arcs, dont les uns sont primitifs et les autres secondaires. Ces sept arcs sont, en partant de la base du crâne : 1° l'arc palatin ; 2° l'arc maxillaire ; 3° l'arc malléen ; 4° l'arc mandibulaire ; 5° l'arc stylo-stapédien ; 6° l'arc hyoïdien ; 7° le quatrième arc viscéral : les trois derniers de ces arcs sont les trois derniers arcs viscéraux. Nous avons vu plus haut que les quatre premiers dérivent du premier arc viscéral.

Rapprochons de ce mode de développement le développement des parties de même nom chez les Poissons, et nous verrons si nous avions raison de dire, en commençant l'étude de la face, qu'il n'y a pas de comparaison possible à faire entre les arcs qu'on a nommés branchiaux chez les Mammifères et ceux qui méritent ce nom chez les Poissons.

Chez les Poissons, il faut distinguer parmi les arcs viscéraux, ceux qui se présentent en nombre constant, et ceux dont le nombre peut varier. Les premiers ont leurs analogues dans les arcs viscéraux des Mammifères, comme nous allons le voir ; les seconds appartiennent en propre aux Poissons, et leur variabilité dépend du nombre des branchies que doit posséder l'adulte. On sait, en effet, que tous les Poissons n'ont pas un nombre égal de branchies : or, comme chaque branchie procède du développement d'un arc particulier, il est clair que le nombre plus ou moins considérable des branchies sera primitivement indiqué chez l'embryon pour un nombre plus ou moins grand d'arcs destinés à la formation de ces branchies. Chez les Poissons osseux, dont le développement a été mieux étudié, on peut compter, en général, neuf arcs viscéraux, qui ont reçu chacun un nom en rapport avec leur destination ; ce sont, d'avant en arrière : 1° l'arc *palatin*, d'où paraissent se former les os palatins, ptérygoïdiens, et probablement l'os transverse, qui unit, du côté externe, l'arc palatin à l'arc mandibulaire ; 2° l'arc *maxillaire*, dont le développement se rattache à la formation du sus-maxillaire, de l'os jugal et de l'inter maxillaire ; 3° l'arc *mandibulaire*, qui est lié à la formation de la mâchoire inférieure, de l'os carré, de la caisse du temporal et de l'os tympano-malléal ; 4° l'arc *hyoïdien*, qui produit l'os hyoïde, l'os lingual, l'os styloïde, le préopercule, le mastoïdien ; 5°, 6°, 7° et 8° les arcs *branchiaux*, destinés aux branchies ; et 9° l'arc *pharyngien*, qui doit former la pièce unique, enfermée dans la paroi latérale de l'œsophage, et souvent armée de dents.

Les six derniers arcs portent des branchies chez l'embryon ; mais chez l'adulte, l'arc hyoïdien et l'arc pharyngien ont perdu leurs franges branchiales. Le rapprochement de ces différents arcs avec les arcs des Mammifères est facile. L'arc *palatin* des Poissons correspond évidemment à celui auquel nous avons donné le même nom chez les Mammifères, et s'en distingue par la production d'un os particulier, l'os transverse. L'arc maxillaire est l'analogue de l'arc du même nom, qui, chez les Mammifères, produit les sus-maxillaires, et se rattache, pour une portion de son blastème, à la formation des inter-maxillaires. L'os, ou plutôt l'ensemble des os, que nous appelons ici jugal avec M. Agassiz, est désigné, par Cuvier, sous le nom d'os sous-orbitaires ; c'est un des exemples à l'appui de l'opinion que nous avons précédemment émise, à savoir, qu'il n'existe pas une correspondance absolue des différentes pièces du squelette entre elles, qu'un os ne trouve pas rigoureusement son représentant dans toutes les organisations, et que souvent la comparaison ne peut avoir lieu qu'entre des systèmes composés d'éléments plus ou moins nombreux. Ainsi, l'os jugal unique des Mammifères est représenté, chez les Poissons, par les pièces multiples sous-orbitaires. L'arc *mandibulaire* des Poissons paraît correspondre à la fois aux deux arcs que nous avons nommés malléen et mandibulaire chez les Mammifères, et au blastème de la première fente branchiale. L'arc qui porte le nom d'*hyoïdien* chez les Poissons semble être en même temps l'analogue des deux arcs stylo-stapédien et hyoïdien des Mammifères ; mais, chez les Poissons, les

fonctions de cet arc sont de prime abord spécialisées en quelque sorte, par la formation de franges branchiales à ses bords; ces franges disparaissent ensuite, et l'arc hyoïdien se distingue ainsi des arcs suivants, les seuls qui gardent des branchies, à l'exception du dernier, l'arc *pharyngien*, qui ne les conserve pas non plus.

Nous voudrions pouvoir développer ici les rapports intéressants qui naissent de la comparaison de ces différents arcs chez les Poissons et les Mammifères; cette digression nous est interdite. Nous avons voulu seulement indiquer tout ce qu'aurait d'intéressant pour la zoologie l'étude comparée du développement des divers appareils; étude d'où ressortiraient les caractères d'affinité des différentes pièces de ces appareils, tout comme l'observation des phases embryonnaires semblables indique les affinités zoologiques fondamentales des types. La simple énumération que nous venons de donner des différentes pièces qui résultent du développement des arcs viscéraux chez les Poissons, apporte aussi une preuve nouvelle à l'appui de l'opinion que nous avons tant de fois formulée, que le développement des animaux supérieurs ne représente pas l'état adulte des animaux inférieurs, et que la fonction introduit des différences dans la disposition des parties comme dans leur nombre.

Notre but est surtout de montrer combien est faux le rapport qu'on a voulu rappeler en donnant le nom d'arcs branchiaux aux languettes de substance formatrice que présente l'embryon des Mammifères. Il n'y a de véritables arcs branchiaux, c'est-à-dire d'arcs destinés à porter des branchies, que chez les Poissons, et aucune partie de l'embryon des Mammifères ne peut leur être comparée : ces arcs branchiaux sont une création toute spéciale au type ichthyologique. Mais cette création, qui n'a pas d'analogue chez les Mammifères, n'empêche pas que l'embryon des Poissons possède aussi des arcs destinés, comme ceux des Mammifères, à la formation des os de la face et de l'appareil hyoïdien. Ceux-ci se trouvent en plus ou moins grand nombre chez tous les Vertébrés; les arcs branchiaux ne se rencontrent que chez les Anallantoïdiens. C'est à la désignation de ces derniers arcs qu'il faut dorénavant restreindre l'application du nom d'*arcs branchiaux*. Sous le nom d'arcs viscéraux on pourrait comprendre l'ensemble des languettes arquées que présentent tous les Vertébrés; nous avons proposé des dénominations spéciales pour les arcs propres de la face et de l'appareil hyoïdien.

Quant à la comparaison que l'on pourrait établir entre le squelette et les pièces osseuses qui résultent du développement des arcs viscéraux, nous ne croyons pas qu'il soit plus exact de rapporter les os de la face à la formation costale, qu'il n'est exact de rapporter les os du crâne à la formation vertébrale. Sans doute les os de la face, comme les côtes, naissent des lames ventrales; sans doute, les arcs qui les forment embrassent une portion de la cavité viscérale et se rattachent au crâne, de la même manière que les côtes ou les arcs antérieurs des vertèbres enceignent une autre portion de la cavité générale et procèdent des vertèbres; mais le rapprochement fondé sur l'origine histologique de ces parties est si vague qu'il pourrait tout aussi bien s'appliquer à toute autre partie, et le mode de production organogénique des arcs viscéraux est si spécial qu'il ne peut être comparé à celui des côtes. De plus, toutes les pièces de la face ne procèdent pas directement de la boîte crânienne, c'est même le plus petit nombre d'entre elles qui se présente dans cette condition. D'ailleurs, le développement amène ensuite des différences si profondes, qu'ici encore nous ne pouvons reconnaître qu'une analogie lointaine, virtuelle, sans fondement. Nous croyons que la face est une création osseuse spéciale, comme le crâne en est une, comme les vertèbres et les membres en constituent aussi deux autres. La comparaison de la mâchoire inférieure à un membre ne peut être justifiée ni par l'étude du développement, ni par celle de l'ossification, ni par celle de la composition osseuse. On s'est trompé quand on a cru le justifier par l'anatomie comparée, par les métamorphoses que subissent les appendices chez les animaux invertébrés, chez les Crustacés par exemple. On a confondu, dans ce rapprochement, deux faits distincts : l'introduction d'un organe nouveau dans l'économie, et l'appropriation d'un organe préexistant à

une fonction nouvelle. La mâchoire des Vertébrés est une création spéciale; la patte-mâchoire des Crustacés n'indique qu'un changement de rôle.

Des membres.

Ce n'est qu'après l'apparition des parties osseuses destinées à enfermer l'axe cérébro-spinal, et à circonscrire la cavité générale du corps, que se montrent les premiers rudiments des membres; ils prennent donc naissance après que les viscères sont déjà indiqués dans leurs linéaments primitifs; et les os qui les composent sont les pièces du squelette qui se dessinent les dernières.

Des deux extrémités thoracique et abdominale, la première est celle dont le développement avance d'abord avec plus de rapidité; mais toutes les deux suivent, en général, la même marche, et présentent la même succession de phénomènes. Elles s'offrent primitivement comme deux languettes étroites, en saillie sur les côtés du corps, composées d'une substance homogène, et prenant progressivement la forme d'une petite plaque arrondie, liée au corps par un mince *pédicule*: c'est de ce pédicule que se produiront les parties supérieures du membre; c'est de la petite plaque que naîtront les rudiments de la main et ceux du pied. Bientôt, par suite d'une séparation histologique, les pièces destinées à unir chaque membre au tronc commencent à se former, l'*épaule* pour le membre thoracique, le *bassin* pour le membre pelvien. De cette extrémité articulaire du membre, le travail de formation se porte à l'extrémité libre : les doigts de la main et ceux du pied deviennent distincts. Remarquons ici que chez les Cétacés, le travail génésique pour le membre postérieur s'arrête à la formation d'un bassin rudimentaire, et que cette particularité d'organisation nous donne ainsi l'image d'une phase primitive du développement de ce membre chez les Mammifères. Dès les premiers instants de leur vie embryonnaire, les Cétacés se distinguent donc, pour la genèse des membres, dans le groupe d'animaux auquel les rattachent les premiers phénomènes de leur développement.

Après que les deux extrémités de chaque membre se sont montrées, on voit apparaître les parties qui s'appuient sur l'épaule et celles qui s'articulent au bassin, le bras avec l'*humérus*, la cuisse avec le *fémur*; enfin, se développent l'avant-bras avec le *radius* et le *cubitus*, la jambe avec le *tibia* et le *péroné*. Un os particulier au membre pelvien, la *rotule*, se forme de bonne heure comme cartilage, et n'atteint que très tard le terme de son développement.

Beaucoup d'anatomistes, depuis Vicq-d'Azyr, ont comparé les deux membres l'un à l'autre, et ont cherché quelles sont les parties qui se correspondent. Pour les os principaux, le rapprochement est facile si l'on s'en tient à une ressemblance générale, conséquence de l'emploi de matériaux analogues; des différences fondamentales se prononcent, dès qu'on veut arriver à une comparaison rigoureuse. Ainsi Vicq-d'Azyr, embarrassé par ce fait que les deux extrémités se ploient en sens contraire, comparait le membre droit d'une paire avec le membre gauche de l'autre paire. M. Flourens, pour franchir cette même difficulté, considère le membre supérieur dans l'état de pronation, et rapproche ainsi l'humérus du fémur, le radius du tibia, le cubitus du péroné, etc. Mais la nature des articulations, la forme et la composition des os, la présence d'une rotule au membre inférieur à laquelle on ne saurait raisonnablement trouver un analogue dans l'apophyse olécrâne du cubitus, bien que celle-ci forme d'abord une pièce osseuse, tout nous montre que la répétition de parties semblables n'a pas été le but de la création; que souvent la nature a approprié un système général d'éléments analogues à des fonctions diverses, et qu'elle a introduit des éléments nouveaux quand le travail physiologique l'a exigé. La comparaison de l'épaule et du bassin a surtout offert beaucoup de difficultés, et les anatomistes ont présenté plusieurs solutions fort différentes du problème. Un des obstacles à une comparaison scientifique était le nombre différent des os huméraux et des os pelviens; on ne trouvait que trois pièces osseuses dans le bassin, l'iléon, l'ischion et le pubis, *tandis* qu'on en comptait quatre dans l'épaule, l'omoplate, l'acromial, le coracoïde et la clavicule. Quelques observateurs crurent enfin pouvoir lever toutes les difficultés, par la découverte d'un petit os caché dans la cavité cotyloïde, entre les trois os du bassin.

ils considérèrent même ce petit os comme l'analogue de l'os marsupial des Mammifères aplacentaires, et trouvèrent ainsi en même temps un moyen d'établir la relation numérique des pièces de l'épaule avec les pièces du bassin, et une preuve nouvelle de l'unité de composition organique. Mais, d'une part, ce petit os cotyloïdien ne s'est pas rencontré chez tous les Mammifères, et, d'autre part, des observations postérieures en démontrèrent l'existence chez les Marsupiaux eux-mêmes, et confirmèrent ainsi, par un fait nouveau, ce que nous disions tout-à-l'heure sur les tendances de la nature.

Est-il vrai aussi que les membres du Mammifère passent par un état qui représente la constitution des membres, c'est-à-dire des nageoires d'un Poisson? Nous venons de voir qu'aussitôt que s'opère le départ histologique, les extrémités des membres se caractérisent comme main ou comme pied, et ne peuvent par conséquent rappeler en rien la nageoire d'un Poisson. Si l'on veut établir la comparaison à une époque où la formation organique n'est pas encore commencée, l'analogie même n'est plus possible; car, à ce moment, on ne peut pas dire que la masse blastématique soit déjà une nageoire; on peut seulement affirmer qu'elle n'est pas encore une main. Les différences vont toujours en se prononçant davantage, et ici, encore plus que pour les autres organes, le type de la classe s'imprime de bonne heure dans l'organisation. D'ailleurs ce n'est que d'une manière tout-à-fait vague et douteuse qu'on peut comparer la nageoire pectorale des Poissons au membre pectoral des Mammifères. Tout ce qu'on peut dire de l'un et de l'autre, c'est que ce sont des organes de locomotion; le type, les connexions, la forme sont tout-à-fait différents.

L'étude rapide des membres, dans la classe des Mammifères, va nous montrer les principales particularités qu'ils présentent dans leur constitution.

L'*épaule* se compose généralement de deux os réunis en levier brisé, et mobiles au point de leur jonction; ce sont l'*omoplate* et la *clavicule*. Nous avons déjà dit que ce dernier os est un de ceux qui apparaissent et s'ossifient les premiers, de sorte que les Mammifères qui en sont privés se distinguent de très bonne heure de ceux qui le possèdent, et accusent ainsi leurs affinités. Or, les Bimanes, les Quadrumanes, les Chéiroptères, les Insectivores et la plupart des Rongeurs, rapprochés par tant d'autres caractères communs, se ressemblent aussi par l'existence d'une clavicule, qu'on ne trouve plus ou dont on ne trouve que des vestiges chez les Carnivores, les Pachydermes, les Solipèdes, les Ruminants, les Cétacés. Chez ces Mammifères sans clavicule, l'*omoplate* reste sans *liaison* avec les parties centrales, et le membre antérieur se trouve ainsi séparé du squelette. La clavicule possède un point d'ossification; l'omoplate en présente plusieurs et en nombre variable, qui concourent à la formation de trois pièces osseuses élémentaires: le corps de l'omoplate, l'apophyse *coracoïde* et l'acromion, d'abord isolées, puis soudées à une époque plus ou moins avancée. Chez l'Homme, l'apophyse coracoïde ne s'unit au corps de l'os que vers quinze ou seize ans; l'acromion, qui reste longtemps cartilagineux et s'ossifie vers quinze ans, ne se confond avec l'omoplate qu'à vingt-deux ou vingt-trois ans.

Les différences que l'on remarque dans la constitution de l'épaule, outre l'absence ou l'état rudimentaire de la clavicule, dépendent des formes particulières que cet os a reçues en raison des fonctions à l'accomplissement desquelles il devait concourir; nous signalerons les Chéiroptères, les Taupes et les Cétacés comme présentant des modifications remarquables dont l'explication se trouve dans les besoins divers de ces animaux, destinés, les premiers à exécuter les mouvements énergiques du vol, les seconds à fouir, les derniers à s'avancer dans les eaux à l'aide de leurs extrémités antérieures.

La ceinture osseuse où s'attache le membre postérieur, se compose, chez l'embryon et pendant la jeunesse des animaux, de trois pièces osseuses qui concourent à la formation de la cavité cotyloïde dans laquelle est reçue la tête du fémur. Ces trois os sont: l'*iléon* ou os des îles, qui se soude au sacrum, et dont la forme et *surtout* les dimensions varient chez les Mammifères; le *pubis*, sorte de barre transversale qui enceint par devant la cavité pelvienne et se réunit sur la ligne médiane, par un fibro-cartilage, à l'os du même nom du côté opposé;

l'*ischion*, dont la forme peut être représentée par celle d'un V dont la pointe serait tournée en bas, et qui s'unirait par une de ses branches à l'iléon, et par l'autre au pubis. Cette pointe, où se rencontrent les deux branches de l'ischion, est la tubérosité ischiatique sur laquelle nous posons quand nous sommes assis, et qui devient très grosse dans les espèces qui ont des callosités aux fesses. De la réunion de l'ischion et du pubis résulte une espèce d'anneau irrégulier, entourant une ouverture nommée *trou ovale* ou *obturateur*. Des trois os que nous venons de nommer, l'iléon est celui qui apparaît en général le premier; on aperçoit ensuite l'ischion, et en dernier lieu le pubis; leur réunion constitue le *bassin*. Parmi les Cétacés, quelques uns, comme le Dauphin, ont pour bassin deux petits os suspendus dans les chairs; d'autres, comme les Baleines, en présentent de plus un troisième. La disparition du membre postérieur chez ces animaux explique l'absence du bassin, dont la fonction est de fournir un point d'appui solide à l'articulation de l'extrémité pelvienne. Mais l'état rudimentaire de cette portion du squelette est intéressant à remarquer, parce qu'il nous offre l'image d'un état primitif du développement embryonnaire par lequel passent les Mammifères du même groupe, et aussi parce qu'il nous donne en quelque sorte la preuve de la marche que suit la formation des membres, et dont nous avons parlé plus haut. L'Homme a pour caractère distinctif la largeur de son bassin, qui devient surtout très considérable chez la Femme; conditions qu'expliquent la nécessité d'une base solide pour la station verticale, et celle d'une large ouverture pour l'accouchement, vu la grosseur de la tête du fœtus. Quelques Singes et les Paresseux sont aussi remarquables par la grande dimension des os et de la cavité du bassin. La Taupe, au contraire, a un bassin beaucoup plus *étroit* qu'aucun autre Mammifère, et ce rétrécissement est dû au rapprochement des os coxaux qui sont tellement serrés contre l'épine, qu'ils ne laissent plus qu'une ouverture presque linéaire, trop étroite pour le passage des viscères du bas-ventre; aussi l'orifice des organes de la génération s'ouvre au-devant du pubis, et le fœtus, qui est énorme chez cet animal, puisqu'il égale presque la moitié du corps de la mère, ne traverse pas le bassin en naissant. On observe une disposition analogue chez quelques Chauves-Souris.

Le *bras* et la *cuisse* sont formés chacun par un seul os: le premier par l'*humérus*, le second par le *fémur*, qui, tous deux, se développent à la manière des os longs. Les modes différents d'articulation de chacun de ces os avec l'épaule ou avec le bassin sont très variés, et ne peuvent être indiqués qu'à chacun des articles consacrés spécialement à l'étude des différents genres. L'humérus est très long chez l'Homme, chez certains Singes, chez les Chauves-Souris et chez les Paresseux. Il devient, au contraire, très court chez les Cétacés, chez les Phoques, et, en général, chez tous les Mammifères destinés à vivre dans l'eau; et c'est cette ressemblance, exagérée dans sa valeur, qui a fait longtemps considérer comme voisins les Amphibiens et les Cétacés. En général, on peut dire que le bras devient d'autant plus court que le métacarpe s'allonge davantage, comme on le voit dans les animaux à canon, chez lesquels l'humérus est caché tout entier sous la peau. La disposition la plus singulière, et en même temps la plus rationnelle, nous est offerte par la Taupe, dont l'humérus fort et court, s'articule solidement avec l'omoplate et aussi avec la clavicule, se courbe vers le haut de manière à porter le coude en l'air et à prendre ainsi une position qui, combinée avec la forme de l'avant-bras et la situation particulière de la main dont la paume regarde en dehors, fournit à l'animal les moyens les plus propres à se frayer rapidement et sans fatigue un large chemin dans le sol. La Chrysochlore nous offre à peu près la même organisation.

Le fémur présente aussi des modifications dans sa longueur, sa forme et son articulation. Il est très court chez le Phoque et chez les Singes à longs bras; chez les Ruminants et les Solipèdes, il acquiert une si petite dimension qu'il reste caché par les chairs. A sa partie inférieure se trouve la rotule, dont l'ossification ne commence qu'après la naissance, par un seul point osseux, et n'est complète que vers l'âge de vingt ans chez l'Homme.

Il est probable que les os de l'avant-bras

le *radius* et le *cubitus*, ne constituent primitivement qu'un seul cartilage qui se divise ensuite en deux os par un sillon longitudinal. Les Chameaux nous offrent en quelque sorte une image de cet état primitif, puisque chez eux le cubitus et le radius, soudés dans toute leur longueur, ne laissent pas entre eux de fente de séparation. Chez les autres Ruminants, on observe un état un peu plus avancé : les deux os de l'avant-bras se séparent un peu ; en haut seulement, chez les Bœufs et les Moutons ; en haut et en bas, chez la Girafe, les Cerfs et quelques Gazelles. Les Solipèdes présentent une fente en haut et un sillon longitudinal. Les Chéiroptères n'ont pour cubitus qu'un stylet grêle qui reste distinct jusque vers le quart inférieur. Dans tous les animaux que nous venons de nommer, la rotation de la main est impossible, et cet organe ne peut servir à la préhension. Mais les mouvements libres du cubitus et du radius deviennent plus prononcés à mesure qu'on approche des Mammifères qui doivent se servir de leurs mains comme organes de préhension, et ils acquièrent le plus d'étendue possible chez les animaux grimpeurs, les Singes, les Paresseux. L'apopyse de l'olécrâne prend différentes formes et un développement plus ou moins considérable.

La jambe, comme l'avant-bras, se compose de deux os, le *tibia* et le *péroné*. Ce dernier os peut n'exister qu'à l'état tout-à-fait rudimentaire, comme on le voit chez les Ruminants, où il est représenté par une petite pièce osseuse ; et chez les Solipèdes, où il ne forme qu'un petit os styloïde, très court, suspendu à la tête supérieure du tibia. Chez les Pachydermes, les deux os de la jambe, bien que distincts, restent très rapprochés, tandis qu'au contraire ils s'écartent beaucoup l'un de l'autre chez les Paresseux. Le péroné des Chauves-Souris est très grêle ; celui des Taupes et des Musaraignes se soude au tibia vers son bord inférieur. Chez les Chiens, les Protèles, les Hyènes, le péroné marche à côté du tibia, ou même se soude avec lui dans une plus ou moins grande portion de sa moitié inférieure, tandis que chez les Civettes ces deux os s'écartent l'un de l'autre et ne se touchent que par leurs extrémités.

Le membre antérieur se termine par la main, qui, chez tous les Mammifères, se compose de trois parties : le *carpe*, le *métacarpe* et les *phalanges* ; la première partie constitue, chez l'Homme, le poignet ; la seconde, la paume de la main ; la troisième, les doigts. Chacune de ces parties se compose d'un nombre plus ou moins considérable de pièces osseuses, qui prennent aussi un développement très différent, selon les animaux. Chez l'Homme, les os du carpe sont au nombre de huit, disposés sur deux rangées, qui en comprennent quatre chacune. La première rangée s'articule avec le radius par une facette beaucoup plus grande que celle du cubitus. Les deux osselets qui, dans cette première rangée, s'articulent avec le radius, sont le *scaphoïde* et le *semi-lunaire* ; le troisième, nommé *pyramidal* ou *cunéiforme*, touche à la facette articulaire du cubitus, et porte le quatrième petit os appelé *pisiforme*. Les quatre osselets du second rang sont le *trapèze*, qui porte la première phalange du pouce ; le *trapézoïde*, sur lequel s'articule l'os métacarpien de l'index ; le *grand os*, qui porte l'os métacarpien du médius, et une petite portion de celui de l'annulaire ; l'*unciforme*, sur lequel sont posés l'annulaire et le petit doigt. Chez les Singes, on trouve un petit os supplémentaire situé entre le scaphoïde, le trapèze et le grand os ; et souvent on rencontre aussi quelques points ossifiés dans les tendons des muscles. Chez la Taupe, chaque rangée carpienne contient cinq os ; et on trouve de plus un grand os en fer de faux, qui donne à la main de cet animal sa forme en pelle ou en pioche. L'Aï n'a que six *os* au carpe, comme le Phacochœre ; et l'on observe encore une foule de différences, sous ce rapport, dans tous les ordres d'animaux. On en observe aussi quant à la division ou à la soudure de quelques uns de ces osselets ; ainsi, chez la plupart des Rongeurs le grand os est divisé en deux ; et chez un grand nombre de ces animaux, aussi bien que chez les Carnivores, le scaphoïde et le semi-lunaire sont confondus. Chez les Cétacés ordinaires, les os du carpe sont très aplatis, et leur réunion forme une espèce de pavé. Chacun des os carpiens possède un cartilage propre, dont l'ossification ne commence, en général, qu'après la naissance.

Les os du métacarpe sont généralement en nombre égal à celui des doigts, et subissent d'importantes modifications. Chez les Cétacés en général, on compte cinq os métacarpiens tout-à-fait aplatis, et ne différant pas des phalanges. Chez les Chauves-Souris, ces os, également semblables aux phalanges, ont été extrêmement allongés, et contribuent à former, avec ces dernières, les baguettes osseuses qui tendent et soutiennent la membrane alaire. Chez l'Homme, les os du métacarpe sont enveloppés par la peau, et peu mobiles, à l'exception de celui du pouce. Chez les Carnassiers digitigrades, ils s'allongent, se relèvent, et forment ce qu'on appelle vulgairement la jambe dans le Chien; c'est donc seulement par les doigts que ces animaux touchent au sol. Les trois os métacarpiens de l'Aï se soudent par la base, et la soudure entre ces os est complète chez les Mammifères à *canon*. Sous ce dernier nom, on a cru désigner d'abord une partie toute spéciale des membres du Cheval et des Ruminants; mais par l'étude comparée des extrémités de ces animaux et de celles des autres Mammifères, on a retrouvé les os métacarpiens qu'un développement très considérable avait pu faire méconnaître. Chez les Ruminants les deux os du métacarpe se soudent de très bonne heure, et ne laissent qu'un léger sillon comme signe de la distinction primitive; on voit aussi deux autres rudiments fort grêles des deux autres métacarpiens, qui soutiennent les deux doigts rudimentaires.

Les doigts forment la partie la plus mobile de l'appendice, chez les animaux où ils n'ont pas été tout-à-fait enveloppés. On ne rencontre jamais moins de trois doigts, ni plus de cinq chez les Mammifères, si l'on compte les rudiments imparfaits qui restent souvent cachés sous la peau; et de tous les doigts le pouce est celui qui disparaît le premier. Les doigts parfaitement développés ont trois phalanges, à l'exception du pouce qui n'en a jamais que deux, et à l'exception des doigts des Cétacés, chez lesquels le nombre des phalanges peut devenir plus considérable, et s'élever à sept ou même à neuf. Dans cet ordre, la peau enveloppe les phalanges aussi bien que le métacarpe, et la main compose ainsi une rame dans laquelle la présence de quelques ongles est souvent le seul indice des doigts. Dans les Chauves-Souris les phalanges sont excessivement développées, et au nombre de cinq; le pouce seul conserve un ongle. Les doigts sont aussi au nombre de cinq, en général, chez tous les Unguiculés. Le Tapir et l'Hippopotame en ont quatre complets, et chez l'Hippopotame, ils sont entièrement cachés sous une peau épaisse; les Ruminants en ont deux complets et deux incomplets, comme nous venons de le voir; le Rhinocéros en a trois complets; les Solipèdes n'en ont qu'un parfait et deux rudimentaires. Les trois phalanges du doigt unique des Solipèdes portent les noms de *paturon*, de *couronne* et d'os du *petit pied*. Cette dernière forme un sabot. Le pouce, comme nous l'avons indiqué, est le doigt qui disparaît le premier; chez quelques animaux, comme les Hyènes et les Suricates, il n'existe que dans son métacarpe styloïde; chez d'autres il est complétement oblitéré, comme nous le voyons dans l'Aï; ou oblitéré de ses deux phalanges, comme dans les Écureuils et les Rats; d'une phalange seulement, comme dans la Marmotte, etc. Parmi les animaux chez lesquels il persiste, tantôt il demeure parallèle aux autres doigts, comme dans les Carnivores; tantôt au contraire, il devient mobile et opposable, et constitue ce qu'on nomme spécialement une *main*.

En faisant l'application de cette définition générale de la main, on a confondu sous une même dénomination des organes très différents, et l'on est arrivé à comprendre dans une même catégorie l'extrémité antérieure de l'Homme, l'extrémité antérieure et postérieure des Singes, ou l'extrémité postérieure des Atèles, de l'Aye-Aye, de la Sarigue, etc. Or, il n'est pas nécessaire de comparer pendant longtemps la main de l'Homme à celle du Singe, pour comprendre la supériorité de la première, dans laquelle des doigts effilés et mobiles peuvent tous s'opposer parfaitement à un pouce dont la longueur relative est beaucoup plus considérable que dans la seconde. L'absence de poils, la finesse de la peau qu'animent des houppes nerveuses en grand nombre, et que n'altère point le contact du sol, l'indépendance de tout le bras et la liberté que lui donne la position verticale, l'existence de muscles extenseur et fléchisseur propre, qui permettent de mouvoir les doigts

séparément, sont en outre des conditions qui indiquent évidemment un organe de toucher. Cette perfection de la main de l'Homme n'empêche pas qu'elle reproduise le type essentiel de la main des Mammifères : ici, comme partout, la nature a employé de préférence les matériaux que lui fournissait le type pour constituer un instrument spécial, et a obtenu la perfection en divisant le travail physiologique. La main du Singe, au contraire, et celle des Mammifères que nous avons cités, ne donne à ces animaux que des notions tout-à-fait insuffisantes, qu'ils se hâtent de compléter en interrogeant leurs autres sens, et n'est autre chose que l'organe de locomotion d'un animal grimpeur, organe dont la spécialisation fonctionnelle est obtenue dans tout le règne animal, à peu près avec les mêmes procédés, c'est-à-dire en opposant deux portions l'une à l'autre, de manière que ces deux parties en se rapprochant embrassent le point d'appui.

Cette destination des mains et la distinction essentielle que nous venons d'établir devient bien évidente, quand on étudie le rôle des membres dans le mode général de locomotion propre au type des Quadrupèdes. Chez les Oiseaux et les Poissons, c'est le membre antérieur qui exécute les efforts nécessaires aux mouvements caractéristiques de la locomotion aquatique ou aérienne ; chez les Quadrupèdes, au contraire, c'est le membre postérieur qui est l'organe d'impulsion ; le membre antérieur ne fait qu'aider à la progression en fournissant un point d'appui au corps, pendant que le membre postérieur le pousse en avant. Aussi est-ce le membre postérieur qui, chez ces mêmes animaux, est le plus solidement attaché au tronc, tandis que toutes les précautions de solidité ont été prises pour le membre antérieur dans les types ornithologique et ichtyologique. Aussi est-ce encore le membre postérieur que la nature a modifié chez les Mammifères terrestres suivant le mode de progression particulier à l'animal. Ainsi, pour les Mammifères sauteurs, elle a allongé les membres pelviens, quelquefois même d'une manière en quelque sorte exagérée, comme chez la Gerboise ou le Kanguroo ; pour les grimpeurs, elle a approprié les mêmes membres à la préhension, en donnant à leur extrémité un doigt opposable, comme à l'Aye-Aye ou à la Sarigue ; ou bien, comme chez l'Ai, en articulant le pied avec la jambe de telle manière qu'il pût exécuter seulement des mouvements latéraux d'adduction et d'abduction à l'aide desquels il embrassât la tige des arbres ; pour l'Homme, qui devait seul jouir de la faculté de marcher debout, elle a combiné toutes les conditions de solidité avec toutes les conditions de force, pour faire un pied de l'extrémité du membre postérieur. L'Homme est le seul qui possède une main et un pied, et c'est à cette division remarquable du travail physiologique qu'il doit une partie de sa supériorité organique.

De cette observation sur la valeur spéciale du membre postérieur, il résulte que, dans un animal grimpeur, c'est au membre postérieur que la main ne devra pas manquer ; et c'est en effet ce que nous observons chez les Mammifères auxquels convient l'épithète de pédimanes. Quant à ceux que l'on peut appeler quadrumanes, l'existence d'une main au membre antérieur n'implique aucune autre supériorité que celle qui résulte de la possession de deux organes pour l'accomplissement d'une même fonction : ce sont seulement des grimpeurs plus parfaits. Sans doute le membre antérieur terminé par une main, peut devenir un organe pour la préhension des aliments, par cela même que c'est un organe spécial de préhension ; mais on ne doit voir là que la pratique d'un acte pour l'accomplissement duquel nous trouvons les différents degrés d'une perfection croissante chez le Chien, l'Écureuil et le Singe. Aussi il nous semble qu'on s'est abusé quand on a voulu voir dans l'existence des mains un caractère qui rapproche les Quadrumanes des Bimanes ; le rang élevé que doivent occuper les premiers est justifié par d'autres caractères beaucoup plus importants, qui ont besoin d'être mieux analysés qu'on ne l'a fait jusqu'ici ; et parmi les Mammifères qu'on n'a placés à côté les uns des autres et au sommet de la création zoologique que parce qu'ils possèdent des mains, il en est plusieurs, selon nous, qui ne méritent pas ce premier rang. Nous aurons occasion de faire l'application de ces idées en parlant de la classification.

Le pied se compose, comme la main, de trois parties, qui sont : le *tarse*, le *méta-*

tarse, et les *phalanges* qui forment les orteils ou doigts. Le tarse se compose d'os qui sont plus forts que ceux du carpe, et présentent moins de variations que ceux-ci dans leur nombre. Chez l'Homme et la plupart des Unguiculés, on en compte sept : l'*astragale*, le *calcanéum*, qui se développe le premier et forme le talon dans l'espèce humaine ; le *scaphoïde*, le *cuboïde* et les *trois cunéiformes*. De ces os, le calcanéum est celui qui prend ordinairement le plus de développement ; chez le Tarsier et le Galago, la grande épiphyse de cet os et le scaphoïde sont si excessivement allongés que le pied prend une longueur disproportionnée, et possède ainsi une sorte de *canon* formé, non pas par le *métatarse* comme cela a lieu chez la Gerboise, mais par les deux os du tarse que nous avons nommés. Le métatarse, dont nous venons de rappeler la variation la plus remarquable dans la Gerboise, offre en général des modifications semblables à celle que subit le métacarpe, surtout chez les animaux chez lesquels les deux membres remplissent les mêmes fonctions.

SYSTÈME DE LA CIRCULATION CHEZ LES MAMMIFÈRES. GLANDES SANGUINES.

Quand les linéaments primitifs du système nerveux et du système osseux ont été indiqués, les premiers par l'apparition de la gouttière médullaire, les seconds par celle des rudiments vertébraux, nous savons que les lames viscérales se courbent rapidement au-devant de la portion céphalique de l'embryon, qui s'est soulevée au-dessus du plan de la membrane blastodermique. De la position que les deux feuillets primitifs de l'œuf occupent l'un par rapport à l'autre, il résulte alors que le feuillet séreux forme la paroi antérieure de cette petite cavité, et que le feuillet muqueux en forme la paroi interne. Entre ces deux feuillets s'amasse une couche d'éléments plastiques, réunis bientôt en une lamelle membraneuse parcourue par les vaisseaux, et que nous avons déjà indiquée sous le nom de *feuillet vasculaire*. On sait que le sang préexiste aux vaisseaux dont les parois se forment plus tard ; que le réseau vasculaire consiste d'abord en un système de lacunes qui semblent se creuser dans le tissu du blastoderme, et qui communiquent entre elles par des sinuosités irrégulières ; que ces cavités, espèces de lacs de grandeur différente, réunis entre eux par des goulets tortueux, se canalisent peu à peu par l'élargissement des détroits primitifs et le rétrécissement des lacs plus vastes ; et qu'enfin, ce canaux se convertissent en vaisseaux dont la tunique se développe et se perfectionne progressivement, sans doute sous l'influence de l'action irritante du sang. Tous ces phénomènes de la formation des vaisseaux s'observent avec les mêmes circonstances, dans les états pathologiques de l'économie, et semblent être les conditions générales de la composition du système vasculaire dans le règne animal, comme l'a parfaitement établi M. Milne Edwards dans son beau mémoire sur la circulation (1). Ainsi, pour l'appareil de la circulation, comme pour tous les appareils en voie de formation, il n'y a pas progression d'un point vers un autre, mais seulement rapprochement et réunion de parties formées sur tous les points de l'économie, indépendamment les unes des autres. Nous ne répéterons pas, à propos de la circulation, les considérations qui nous empêchent d'admettre la théorie des représentations évolutives ; nous avons suffisament indiqué quels sont les principes qui président à la formation des types dans le règne animal pour qu'on puisse facilement en faire l'application. Quant aux détails intéressants que comporte l'étude physiologique du système de la circulation, on devra les chercher aux articles consacrés aux diverses fonctions de ce grand appareil. C'est à l'article spécialement destiné à faire connaître le SANG, qu'il faut demander l'exposé de la nature de ce fluide nourricier, de sa composition et de son rôle.

Le feuillet vasculaire ne se développe pas sur toute l'étendue de la vésicule blastodermique ; il s'arrête à une petite distance de la périphérie de l'embryon, et se distingue par une teinte plus obscure. L'espace circonscrit par cette ligne extrême du feuillet vasculaire, est nommé *aire vasculaire*, et présente bientôt les phénomènes généraux que nous venons de décrire dans la constitution de son réseau de vaisseaux sanguins. La vésicule blastodermique présente donc à cette époque trois champs concentriques qui sont, du centre à la périphérie : l'aire transparente

(1) *Ann. des sc. nat.*, 3e série, t. III, p. 257 ; 1845.

(*area pellucida*), l'aire vasculaire (*area vasculosa*) et l'aire vitelline (*area vitellina*).

A la limite extrême de l'aire vasculaire, les carrières que le sang s'est creusées forment, suivant le mode que nous avons décrit, d'abord des lacunes, puis un sinus, et enfin une veine, appelés *sinus terminal*, *veine terminale*. Ce sinus s'interrompt dans le point de son parcours qui répond à l'extrémité céphalique de l'embryon, ou plutôt la ligne dessinée par le canal terminal, au lieu de se fermer en cet endroit, s'infléchit vers l'embryon en formant deux troncs principaux qui marchent vers le cœur. En effet, en même temps que se manifestait le canal terminal de l'aire vasculaire, ou même un peu avant lui, s'est montré, au-dessous de la partie céphalique de l'embryon, entre les deux feuillets séreux et muqueux, et par conséquent dans la portion embryonnaire du feuillet vasculaire, un cylindre oblong, droit, qui n'est autre chose que le premier indice du *cœur*. La formation du cœur a lieu aux mêmes conditions que celles des vaisseaux ; seulement ses parois sont les premières à s'isoler de la masse environnante, avec laquelle les autres vaisseaux, moins avancés alors dans leur développement, se continuent et s'effacent ; ou, pour parler plus exactement, c'est au cœur que le sang forme d'abord les parois qui le doivent circonscrire, tandis que son action, moins énergique sur les autres points du germe, n'a pas encore produit partout le même résultat.

La puissance formatrice dont l'influence vient de se manifester au *cœur* avec une plus grande énergie que dans les autres portions du système vasculaire, continue de se montrer plus active dans la constitution de cet organe qui, prenant ainsi un développement plus considérable que les parties voisines, est forcé de s'infléchir et de se plier sur lui-même. Dans le principe, le cylindre ou canal cardiaque encore droit, se termine par deux branches supérieures et deux branches inférieures ; les deux premières se perdent dans les parois de la portion céphalique ; les deux autres marchent de l'embryon vers la vésicule blastodermique. Plus tard, les deux branches antérieures se développent en deux arcs vasculaires, appelés *arcs aortiques*, se courbent, puis se rencontrent au-devant de la future colonne vertébrale, et constituent par leur réunion un tronc unique qui porte le sang du cœur dans l'embryon, et qu'on a nommé *aorte*. Les deux branches inférieures se sont cependant développées et ont formé deux troncs qui, s'abouchant avec les deux branches émanées du sinus terminal, et recevant la plupart des autres carrières sanguines du blastoderme, ramènent le sang au cœur, et constituent les *veines omphalo-mésentériques*. De la partie inférieure de l'aire vasculaire se développent encore un ou deux troncs qui viennent aussi s'unir aux branches inférieures du cœur.

Le tronc unique que nous avons vu formé par la réunion des deux branches supérieures du cylindre cardiaque, ou, en un mot, l'*aorte* marche le long de la colonne rachidienne en voie de développement, puis se divise en deux branches nommées par Baër *artères vertébrales postérieures*. Celles-ci descendent jusqu'à l'extrémité caudale de l'embryon, et émettent, à droite et à gauche, des rameaux qui sortent de l'aire embryonnaire, passent dans le plan de la vésicule blastodermique, s'y ramifient et s'anastomosent avec les ramuscules émanés de la veine terminale. Bientôt, parmi les rameaux latéraux formés ainsi par l'aorte et répandus dans la vésicule blastodermique, il en est un de chaque côté qui devient plus fort que les autres, et plus volumineux même que la branche dont il n'était qu'un rameau : il constitue le tronc de l'*artère omphalo-mésentérique*. En remontant à l'origine de cette artère, on voit qu'elle porte le sang de l'embryon dans le blastoderme.

Ainsi, dans ce premier état du développement de l'appareil circulatoire, le sang, par les contractions du canal cardiaque dont nous suivrons tout-à-l'heure les métamorphoses, est poussé vers le haut, dans les aortes, leurs ramifications, les deux artères omphalo-mésentériques, et arrive dans l'aire vasculaire. Des ramifications des artères omphalo-mésentériques, il est reçu par les ramifications de la veine terminale, et ramené au cœur par les veines omphalo-mésentériques.

Mais bientôt ces dispositions se compliquent par l'apparition de divers organes, et notamment de l'intestin et du foie. Les deux branches qui forment les artères om-

phalo-mésentériques ne tendent pas à ne plus constituer qu'un tronc commun, ou une seule artère omphalo-mésentérique, dont une petite branche devient l'artère mésentérique. Cette dernière prend bientôt une prépondérance considérable, lors du développement de l'insestin; l'artère omphalo-mésentérique est alors tout-à-fait secondaire pour le volume, et ne forme plus à son tour qu'une branche de la mésentérique. Des modifications plus considérables ont lieu pour les veines omphalo-mésentériques dont toutes les veines du corps n'étaient naguère que de petites branches. A mesure que celles-ci acquièrent un volume plus considérable, le tronc de la veine omphalo-mésentérique prend le caractère de veine cave inférieure, tandis que le reste, auquel on conserve le nom de veine omphalo-mésentérique, semble n'être plus qu'une simple branche de la veine cave. Sur le parcours de la veine omphalo-mésentérique ainsi diminuée d'importance, se développe le foie dans lequel elle plonge un grand nombre de ramifications; de sorte que le sang arrive au cœur, non plus directement par la veine omphalo-mésentérique, mais après avoir passé en partie dans le foie. Bientôt même il passera en totalité dans cet organe, d'où les veines hépatiques le porteront dans la veine cave inférieure, et celle-ci, dans le cœur. Il arrive aussi pour les modifications de la veine omphalo-mésentérique quelque chose d'analogue à ce que nous avons observé dans les transformations de l'artère omphalo-mésentérique. La veine mésentérique, simple branche d'abord de la veine omphalo-mésentérique, dans laquelle elle versait le sang avant que celle-ci plongeât ses ramifications dans le foie, surpasse bientôt en volume ce tronc lui-même, et le réduit au rôle de veine porte. Cette *première circulation*, circulation blastodermique ou ombilicale, est alors complète, après avoir passé par deux phases dont l'apparition des viscères intestinaux est le point de séparation; elle persiste plus ou moins longtemps, suivant les différences que nous avons signalées dans la persistance même de la vésicule ombilicale.

Dans la seconde période, celle de la *seconde circulation*, les courbures du canal cardiaque, dont nous avons indiqué la cause apparente, se prononcent pour la constitution du cœur, et des progrès rapides se manifestent dans tout le système vasculaire. Nous dirons tout-à-l'heure un mot sur le développement et l'état définitif du cœur, des artères et des veines chez les Mammifères; nous voulons présenter d'abord dans son ensemble l'histoire de l'appareil vasculaire. La seconde circulation s'établit entre le cœur, l'allantoïde et le placenta. Nous savons que lorsque la vésicule allantoïdienne naît à l'extrémité inférieure de l'embryon, elle se couvre de vaisseaux qui portent le nom de vaisseaux ombilicaux, les uns artères, les autres veines. Les *artères ombilicales* ne sont autre chose que deux petites branches des artères vertébrales inférieures dont nous avons vu plus haut la formation, et que l'allantoïde entraîne avec elle en quittant l'embryon. Il serait même plus exact de dire que les artères ombilicales sont des branches des artères iliaques, puisque celles-ci dérivent immédiatement des artères vertébrales inférieures. L'allantoïde porte les artères ombilicales à la surface de la vésicule blastodermique où elle constitue le placenta, et distribue les ramifications arborescentes de ce système artériel aux villosités placentaires. Arrivées ainsi à la périphérie de l'œuf, ces ramifications se courbent en arcades, et se transforment de la sorte immédiatement en veines, qui, confluant de tous les points à droite et à gauche, se réunissent en deux troncs, les *veines ombilicales*. De celles-ci naît un tronc unique dans l'embryon; et même chez l'Homme, il n'existe plus de très-bonne heure qu'une seule veine ombilicale amenant le sang du placenta à l'embryon; cette veine s'abouche dans la veine omphalo-mésentérique, transformée, comme nous venons de le dire, en veine cave inférieure. Quelques branches de la veine ombilicale versent le sang dans le foie; une communication s'établit entre la veine porte et la veine ombilicale réduite à n'être plus qu'un canal anastomotique, nommé *canal veineux d'Aranzi*. Par cette disposition, et par suite du développement du cœur aussi bien que des poumons, le courant sanguin prend une direction particulière qui persiste jusqu'à la naissance, et sur laquelle on trouvera des détails dans cet ouvrage à l'article CIRCULATION.

A la naissance, la veine ombilicale se convertit en ligament rond du foie, la direction de certains vaisseaux change, les diverses cavités du cœur se complètent, la *troisième circulation* apparaît pour continuer pendant toute la vie. C'est aussi à l'article que nous venons de citer que sont exposés le mécanisme et le caractère particulier de cette circulation définitive.

Du cœur. — Formant primitivement un canal simple et droit, le cœur, comme nous le savons, subit plusieurs torsions qui l'amènent à prendre la figure qu'on lui connaît chez l'adulte. D'abord recourbé en fer à cheval, il se dilate bientôt sur trois points; et ces trois dilatations sont séparées l'une de l'autre par un étranglement. La première dilatation, située à droite et en haut, l'embryon étant supposé couché sur le dos, forme un sac veineux ou *oreillette simple*; la seconde, placée à la grande courbure du fer à cheval, est le *ventricule*, cavité simple comme la première; la troisième, formant la branche gauche du fer à cheval, se dirige en haut, et se nomme *bulbe de l'aorte*, parce que c'est de ce renflement que l'aorte tire son origine. L'étranglement situé entre l'oreillette et le ventricule est appelé *canal auriculaire*; celui qui sépare le ventricule du bulbe est le *détroit de Haller*. La courbure extérieure ou grande courbure du fer à cheval se développant beaucoup plus que la petite courbure intérieure, l'oreillette est ainsi rapprochée du bulbe, et la forme du ventricule se prononce davantage.

Les parois du ventricule s'épaississent, un sillon se développe sur sa surface, premier indice du partage qu'il va bientôt subir par le développement d'une cloison intérieure correspondant au sillon extérieur. Cette cloison, qui se montre d'abord comme une fine membrane semi-lunaire, franchit peu à peu l'espace d'une paroi du ventricule à l'autre, et la cavité ventriculaire devient bientôt double, aussi bien que son orifice auriculo-ventriculaire. Cependant le bulbe de l'aorte et l'oreillette se sont rencontrés et accolés.

A l'endroit où l'oreillette touche au ventricule, et après que celui-ci s'est partagé en deux moitiés, on voit aussi naître une cloison qui divise la cavité auriculaire en deux parties, et qui, s'allongeant davantage par le haut et par le bas, laisse dans son milieu une échancrure semi-lunaire, le *trou ovale*. Cette séparation des deux oreillettes se complète par la formation de deux valvules, nées de l'orifice de la veine cave inférieure: la *valvule d'Eustache* et la *valvule du trou ovale*, dont on peut voir le rôle à l'article CIRCULATION. Pendant ces transformations, les orifices des deux veines caves, d'abord confondus, se distinguent et s'éloignent de plus en plus l'un de l'autre; ce n'est qu'après la naissance que la cloison des oreillettes est complétement close.

Quant au bulbe aortique, il s'allonge de manière à former une crosse qui se tord en spirale; puis, dans son intérieur se développe une cloison qui le partage en deux canaux, débouchant, l'un dans le ventricule droit, l'autre dans le ventricule gauche. La séparation intérieure devient bientôt sensible à l'extérieur, et l'on voit enfin deux aortes qui naissent isolément l'une à droite et l'autre à gauche.

D'après la place que nous avons assignée au cœur dans l'embryon, il résulte que cet organe occupe la région du cou, immédiatement au-dessous de l'encéphale; mais, par suite du progrès de toutes les parties qui doivent constituer la tête, le cou et le thorax, il se trouve amené à sa position définitive dans la poitrine. Formé, comme nous le savons, dans le feuillet vasculaire, intermédiaire au feuillet séreux d'où nous avons vu naître les côtés, et au feuillet muqueux d'où se forme le tube intestinal, le cœur se trouve enfin placé au-devant de l'appareil digestif, dans la cavité thoracique. On ne sait rien de positif sur la formation du *péricarde*, membrane séreuse qui enveloppe le cœur.

La structure, les connexions et les fonctions du cœur sont identiques chez l'Homme et les Mammifères; nous ne répéterons pas ici ce qu'on peut trouver sur ce sujet aux articles CIRCULATION, CŒUR, MUSCLE. Il faut remarquer qu'en général les parois du ventricule gauche sont beaucoup plus épaisses que celles du ventricule droit, ce qui s'explique par l'énergie des contractions qui doivent chasser le sang dans toutes les parties du corps; que la capacité du ventricule droit est un peu plus considérable que celle du ventricule gauche, et que l'étendue pro-

portionnelle des oreillettes et des ventricules varie peu chez les Mammifères. Dans la cloison interventriculaire, près de l'origine de l'aorte, on trouve accidentellement un ou deux os, plus souvent chez les mâles que chez les femelles, et plutôt chez les herbivores, Pachydermes, Solipèdes et Ruminants, que chez les Carnassiers. La forme même du cœur présente quelques modifications dans la classe que nous étudions; la plus remarquable est celle que nous offre le Lamantin, chez lequel le cœur, plus large que long, est fortement échancré à sa pointe, comme si la division dont nous avons vu les progrès dans le partage des deux ventricules avait continué de se prononcer davantage, et jusqu'à leur moitié postérieure; chez le Dugong, cette division s'est même prononcée au-delà de la moitié des ventricules. Quant à sa situation, le cœur est placé plus obliquement chez l'Homme que chez les autres Mammifères, et il touche au diaphragme par une portion plus considérable. A l'exception même de quelques Singes, le cœur, chez les autres Mammifères, est en général presque sur la ligne médiane, et à une certaine distance du diaphragme.

Des artères. — Nous avons déjà indiqué les premiers phénomènes que présente la formation du système artériel dans la constitution des arcs aortiques, des artères iliaques, des artères omphalo-mésentériques, ombilicales et mésentériques. Les arcs aortiques ne restent pas simples, et leur multiplication paraît être en rapport avec les arcs branchiaux dont nous avons examiné le développement en parlant de la face. Il paraît qu'on en compte en général cinq, qui ne paraissent pas tous simultanément, et se développent, d'avant en arrière, comme les arcs viscéraux auxquels ils correspondent. De bonne heure les arcs aortiques se réduisent à trois paires, suivant Baër; les deux antérieurs se convertissent en *carotides* et *sous-clavières*; le second de droite s'oblitère, et le second de gauche devient l'*aorte* permanente, ce qui est le contraire de ce qui se passe chez les Oiseaux; le troisième devient de chaque côté l'*artère pulmonaire*. C'est à l'article consacré aux VAISSEAUX que peuvent être seulement présentés les détails intéressants que nous voudrions pouvoir placer ici sur les transformations des artères primitives, dont les états transitoires, chez les Mammifères les plus élevés d'un type, correspondent à certaines particularités que nous observons chez d'autres Mammifères moins élevés du même type; ces rapports devront être indiqués dans chacun des articles consacrés aux genres nombreux des Mammifères. Quant à l'époque de l'apparition relative des différentes artères, les principes qui nous ont démontré que les diverses parties d'un organe résultent d'une différenciation histogénique dans une masse blastématique commune, nous feront conclure que les vaisseaux se montrent évidemment d'autant plus tôt que l'organe auquel ils appartiennent se distingue plus tôt lui-même. Ainsi, les artères du cerveau et de l'œil apparaissent de très bonne heure, ainsi que l'artère vertebrale, les artères intercostales, etc.

Pour résumer ici l'ensemble général du système artériel chez les Mammifères, dont le tableau doit être complété par les détails que l'on trouvera sous d'autres titres, nous dirons que l'*aorte*, née du ventricule gauche, après avoir monté vers la base du cou, se recourbe en bas derrière le cœur, et forme ainsi la *crosse aortique*, puis descend verticalement au-devant de l'épine jusqu'à la partie inférieure du ventre, prenant dans ce trajet les noms d'*aorte pectorale* et *abdominale*. De sa portion ascendante naissent les *carotides*, qui marchent le long du cou et portent le sang à la tête; les artères des membres supérieurs, qui prennent successivement les noms d'artères *sous-clavière*, *axillaire*, *brachiale*, etc., suivant qu'elles passent sous la clavicule, traversent l'aisselle ou se distribuent au bras. L'aorte pectorale fournit les branches *bronchique*, *œsophagienne*, *médiastine*, *intercostale*, dont les noms indiquent la marche. L'aorte abdominale donne l'artère *cœliaque*, qui se distribue à l'estomac, au foie, à la rate; les artères *mésentériques*, qui se rendent aux intestins; les artères *rénales*, qui nourrissent les reins; les artères *iliaques*, qui portent le sang aux membres inférieurs, et terminent l'aorte.

Des veines. — A une époque très reculée de la vie embryonnaire, on aperçoit deux troncs veineux antérieurs, les *veines jugulaires*, et deux troncs veineux postérieurs,

les *veines cardinales*, placées symétriquement de chaque côté de l'embryon; ces deux paires veineuses reçoivent presque toutes les veinules des parties qui existent alors. Les veines jugulaires descendent de l'extrémité céphalique vers le cœur; les veines cardinales montent de l'extrémité caudale vers le cœur; et la veine jugulaire d'un côté s'unit à la veine cardinale du même côté par un canal anastomotique, le *canal de Cuvier*. Les deux canaux de Cuvier se réunissent eux-mêmes, au-dessous de l'œsophage, en un tronc plus court, qui débouche dans l'oreillette *simple*; puis, quand la cloison s'est formée dans l'oreillette, ce tronc commun est absorbé, et chaque canal s'ouvre à part dans l'oreille droite, où il représente deux veines *caves supérieures*, que l'on retrouve chez le Porc-Épic et l'Éléphant, mais dont la droite seule persiste en général. C'est entre les canaux de Cuvier qu'aboutit la veine omphalo-mésentérique dont nous avons indiqué les transformations. Les veines cardinales reçoivent principalement le sang des corps de Wolff, et disparaissent avec ces organes. On sait, par ce qui précède, comment se forment la veine *cave inférieure* et la veine *porte*.

Cette dernière veine avec ses affluents constitue un petit système particulier, *le système portal*, formé par les veines des intestins réunies en un tronc commun qui pénètre dans la substance du foie, s'y ramifie, de sorte que le sang circule dans les capillaires de cette glande avant d'être repris par les vaisseaux qui en sortent et qui le versent dans la veine cave inférieure.

Les autres canaux veineux marchent sous la peau, ou accompagnent les artères, dont elles prennent en général le nom, et débouchent dans l'oreillette droite par les deux grands troncs des veines caves.

Nous ne parlerons pas ici des vaisseaux de la petite circulation, dont on a indiqué le rôle dans l'article consacré à cette fonction; et nous nous réservons de signaler les particularités que présente le système vasculaire chez les Marsupiaux, en étudiant à part ce groupe si intéressant du grand type Mammifère. Nous devons renvoyer également aux articles spéciaux pour la composition des parois des Artères et des Veines, pour la nature et le développement des Capillaires, C'est au mot DIGESTION seulement que peut être étudié le système lymphatique.

De la Rate; du Thymus; de la glande Thyroïde; des Capsules surrénales.

On réunit en général ces glandes sous le nom commun de glandes sanguines, parce que leurs fonctions, encore mal connues, semblent néanmoins pour la plupart se rapporter à l'hématose et à la chylification. Parmi ces glandes, le thymus et les capsules surrénales sont fort remarquables chez le fœtus par le volume considérable qu'elles acquièrent relativement aux autres organes, et cette circonstance leur a fait attribuer une influence spéciale et une importance réelle pendant la vie fœtale seulement. Tantôt on a considéré le thymus comme étant en rapport avec le système nerveux; tantôt, au contraire, on lui a attribué des fonctions relatives à l'assimilation, au développement des organes génitaux, etc. Il se pourrait qu'il fût chez le fœtus l'organe de la formation des globules du sang, comme la rate semble l'être chez l'adulte, bien que le sang et ses globules préexistent chez le premier à la formation du thymus, et continuent de se former chez le second après l'ablation de la rate. La quantité considérable de nerfs que l'on trouve dans les capsules surrénales, la ressemblance de leurs éléments microscopiques avec les globules ganglionnaires, et l'analogie que la couleur de ces organes présente avec la substance corticale du cerveau, indiquent peut-être quelque relation entre eux et le système nerveux; mais aujourd'hui nous ne pouvons nous faire aucune idée de cette relation, à laquelle des hypothèses seules font croire, et qui, si elle était réelle, établirait une différence essentielle entre les capsules surrénales et les trois autres glandes dont nous nous occupons ici. Quant à la glande thyroïde, elle paraît être un ganglion sanguin lié à la grande circulation et en rapport avec l'appareil pulmonaire.

La *Rate* paraît être confondue d'abord, chez l'embryon, avec le pancréas dont nous parlerons plus bas. Elle apparaît quand l'intestin et l'estomac, avec lesquels elle est plus tard en rapport, se sont déjà montrés avec leurs caractères essentiels. Bien que formant une masse commune avec le pancréas, comme nous venons de l'in-

diquer, elle provient d'un blastème fourni par la grande courbure de l'estomac, tandis que le blastème du pancréas naît du duodénum. Quand la transformation de ces blastèmes ainsi accolés l'un à l'autre est complétement achevée, les deux glandes se séparent, et, chez l'adulte, la rate se trouve très rapprochée du canal intestinal ou de la grande courbure de l'estomac, et surtout du cul-de-sac cardiaque; elle est maintenue dans cette position par des vaisseaux sanguins et des prolongements du péritoine. Ces connexions sont celles que l'on rencontre en général chez tous les Mammifères à estomac simple; chez ceux qui ont plusieurs estomacs, la rate prend des positions diverses. Ainsi elle est située au côté gauche de la panse chez les Ruminants; sur le troisième estomac chez les Édentés. Une disposition remarquable est celle que nous présente la famille des Dauphins, chez quelques uns desquels on trouve une rate principale et plusieurs rates plus petites, en quelque sorte accessoires, collées au premier estomac, et quelquefois au nombre de sept. Peut-être cette disposition est-elle accidentelle et tout individuelle. La forme et le volume de cette glande sont d'ailleurs assez variables.

Le *thymus* est une glande transitoire que l'on trouve chez tous les fœtus, à l'exception des Acéphales et autres monstres par défaut, et dont la croissance continue encore après la naissance, pour s'arrêter, chez l'Homme, à peu près vers l'âge de deux ans. Le thymus disparaît ensuite à une époque plus ou moins avancée de la vie adulte. Peut-être procède-t-il de la muqueuse des organes respiratoires, avec lesquels il est en connexion; mais on ne peut rien affirmer de positif sur son origine. Enfermé dans une capsule, il se partage naturellement en deux moitiés quand on le débarrasse de cette enveloppe, et c'est sous la forme de deux petites languettes accolées l'une à l'autre sur le milieu de la trachée qu'on le rencontre chez l'embryon. Les anatomistes ne sont pas d'accord sur l'existence ou l'absence de cavités dans les deux moitiés du thymus; il paraît certain seulement que cette glande n'a pas de canal excréteur.

La *glande thyroïde* n'a été trouvée que chez les Mammifères, et peut-être chez les Ophidiens; elle procède probablement de la trachée-artère membraneuse, au point où le larynx prend naissance: les uns lui ont accordé, les autres lui ont refusé un canal excréteur. Elle se compose de deux lobes latéraux plus ou moins séparés, et quelquefois réunis par une partie plus mince nommée isthme. Sa forme, très variable, est le plus souvent allongée, et le tissu qui l'attache au larynx est moins ferme chez les autres Mammifères que chez l'Homme et les Singes. Chez l'Éléphant, chaque lobe se subdivise en une trentaine de petits lobules, enfermés chacun dans un sac formé d'une membrane très mince. C'est à tort qu'on en a nié l'existence chez les Cétacés. La structure celluleuse de cet organe s'observe facilement chez l'Éléphant, à cause de son volume, et dans les états pathologiques connus sous le nom de goitres, que son développement excessif occasionne.

Les *capsules surrénales*, ou *reins succenturiés*, acquièrent un volume considérable chez le fœtus, et semblent avoir des relations intimes, mais inconnues, avec la vie embryonnaire. Le blastème qui doit produire ces organes se confondant d'abord avec le blastème des corps de Wolff, on a pu croire qu'ils avaient une origine commune avec les reins; mais il paraît qu'ils naissent d'une masse particulière, d'abord simple, et bientôt divisée en deux moitiés symétriques. Comme les reins, ils se composent de deux substances, du moins chez les Mammifères dont les reins possèdent une substance corticale et une substance médullaire; ils semblent être formés d'une seule substance, quand les reins eux-mêmes n'en présentent qu'une. Dans l'adulte, ces capsules surmontent l'extrémité supérieure des reins, un peu en dedans et au-dessus du sinus de ces derniers organes. C'est chez le Phoque que les capsules surrénales ont été trouvées le plus petites; c'est chez les Rongeurs qu'elles paraissent atteindre leur plus grand volume. Celles du Phoque et celles des Cétacés sont divisées en un grand nombre de lobules; celles de l'Éléphant ont leur base partagée en deux lobes arrondis. Souvent elles ont la forme que prennent les reins dans l'animal chez lequel on les étudie.

SYSTÈME DIGESTIF DES MAMMIFÈRES, GLANDES ANNEXES.

Bien que les premiers phénomènes qui indiquent la formation du canal intestinal soient postérieurs à l'apparition des rudiments des trois systèmes que nous venons d'étudier, ils n'en sont pas moins fort reculés dans la vie embryonnaire, et remontent à l'époque où l'embryon vient de soulever ses extrémités céphalique et caudale au-dessus du plan de la vésicule blastodermique. A ce moment, comme nous l'avons déjà dit plusieurs fois, les lames viscérales, inclinées l'une vers l'autre et réunies ensemble aux deux extrémités de l'embryon seulement, ont déterminé deux petites excavations ou enfoncements. Le fond de la cavité supérieure est formé par la base future du crâne, et l'entrée de cette cavité a été appelée *fosse cardiaque* (*fovea cardiaca*) par Wolff; Baër l'a nommée *entrée antérieure de l'intestin*. Il est inutile de faire observer ici que cette ouverture ne répond pas à la bouche future, puisque nous avons vu que la formation de celle-ci se rapporte aux phénomènes d'évolution des arcs viscéraux. L'entrée de la cavité postérieure a été nommée *fosse inférieure* (*fovea inferior*) par Wolff, et *entrée postérieure de l'intestin* par Baër. La partie moyenne de l'embryon reste de la sorte ouverte, se creuse légèrement, et tout le corps du jeune être représente assez bien alors la forme d'une nacelle. C'est en regardant l'embryon par cette ouverture béante, c'est-à-dire par sa face ventrale, que nous allons suivre le développement de l'intestin.

Jusqu'au moment où nous venons de nous arrêter, les trois feuillets de l'œuf sont encore appliqués l'un à l'autre; mais bientôt les feuillets vasculaires et muqueux commencent de se détacher du feuillet séreux, sans cesser néanmoins de lui rester intimement unis sur la ligne médiane, c'est-à-dire le long de la colonne vertébrale. Les bords libres de ces deux feuillets convergent l'un vers l'autre et forment ainsi une gouttière. Avant qu'ils se rencontrent, le feuillet muqueux se détache du feuillet vasculaire, s'éloigne ainsi de la colonne vertébrale, de sorte que les deux moitiés lamelleuses du feuillet vasculaire s'atteignent les premières et se soudent ensemble en une languette, premier rudiment du *mésentère*; entre ces deux lamelles de la languette mésentérique reste un petit vide, le vide du mésentère. Cependant les bords du feuillet muqueux, convergents, mais non rapprochés, laissent encore entre eux une gouttière, la *gouttière intestinale*, qui va se convertir progressivement en un canal, puis en un tube, le *tube intestinal*, attaché à la colonne vertébrale par le mésentère, que les lamelles du feuillet vasculaire ont produit au-dessous de lui. L'attache mésentérique, dont nous venons d'expliquer l'origine, croît à mesure que le tube intestinal se développe, en suit les circonvolutions, et produit ainsi tous les replis que l'on trouve chez l'adulte. Les replis connus sous le nom d'*épiploons* ont une origine analogue, et procèdent de la portion des lamelles mésentériques qui attache à la colonne vertébrale la partie du tube intestinal correspondant à l'estomac futur.

La clôture du tube intestinal procède de l'extrémité céphalique de l'embryon à son extrémité caudale, et de son extrémité caudale à son extrémité céphalique, de sorte que c'est la partie moyenne du corps qui reste le plus longtemps ouverte; résultat inverse de ce que nous avons observé dans le tube médullaire qui se complète d'abord à sa partie moyenne. Les parois du tube intestinal se continuent, dans leur partie moyenne, avec la vésicule blastodermique; il en résulte que la communication entre l'intestin de l'embryon et cette vésicule est d'abord très large; mais peu à peu elle se rétrécit et ne consiste bientôt plus qu'en une ouverture étroite, nommée *ombilic intestinal*. Nous savons qu'en ce point les parties s'étirent en un canal; le canal *omphalo-mésentérique*, qui fait communiquer l'intestin avec la vésicule blastodermique, devenue alors *vésicule ombilicale*.

Le canal intestinal consiste donc primitivement en un tube droit, attaché à la colonne vertébrale par la languette mésentérique. Par les progrès successifs du développement, ce tube s'éloigne de la colonne vertébrale dans sa partie moyenne correspondant à l'ombilic, et se ploie en anse, sans cesser toutefois de rester uni à la colonne vertébrale par le mésentère. Le sommet de cette anse se dirige vers le conduit omphalo-mésentérique et s'y engage, tandis que les

portions situées au-dessus et au-dessous restent droites. La portion supérieure est alors désignée sous le nom d'*intestin oral;* la portion inférieure, sous celui d'*intestin anal;* l'anse intermédiaire, sous celui d'*intestin moyen*.

Au sommet de l'*intestin oral* se trouve la grande cavité à laquelle nous avons appliqué le nom d'*antre hypocéphalique*, et que nous avons vue partagée en cavité nasale et cavité buccale par suite du développement des arcs viscéraux. Nous avons aussi parlé de la *bouche* et de la *langue* en étudiant ces derniers arcs. Nous renverrons à l'art. LANGUE pour ce qui regarde ce dernier organe; et nous mentionnerons seulement, par rapport à la bouche, l'existence de poches accessoires ou *abajoues* chez certains animaux qui en font un réservoir d'aliments. Ces abajoues se rencontrent chez la plupart des Singes de l'ancien continent, chez un grand nombre de Rongeurs. Une sorte de transition entre l'existence et l'absence de ces poches nous est offerte par les joues extensibles de quelques Chauves-Souris. La portion du tube intestinal qui fait suite à la cavité buccale comprend d'abord l'*œsophage* et la trachée-artère; mais ces deux conduits ne tardent pas à se séparer et à s'ouvrir isolément dans la cavité pharyngienne qui devient de plus en plus distincte (*voy.* PHARYNX). Chez les Mammifères, l'œsophage devient membraneux et ne présente pas de renflement dans toute sa longueur. A l'extrémité inférieure de l'intestin oral se montre enfin l'*estomac* sous la forme d'une dilatation; on aperçoit bientôt sa grande courbure dans une bosselure convexe tournée à gauche. Sa petite courbure, tournée à droite, est d'abord plane, puis concave. Ce n'est que progressivement qu'il prend sa position horizontale et que se distinguent nettement ses portions cardiaque et pylorique. Chez les Mammifères à estomac multiple, la cavité stomacale est d'abord simple, puis subit ses subdivisions par des échancrures dont on peut suivre les progrès. Ce n'est que d'une manière tout-à-fait générale qu'on peut dire que l'estomac est d'autant moins compliqué que les animaux ont un régime plus essentiellement carnivore; aucune loi exclusive ne doit être formulée à cet égard, puisqu'on rencontre des estomacs multiples chez les Cétacés ordinaires qui vivent de proie. On le trouve simple chez les Carnassiers, de plus en plus compliqué chez les Rongeurs, les Pachydermes, les Cétacés, les Syréniens, les Ruminants. Au-dessous de l'estomac, la portion terminale de l'intestin oral forme le *duodénum*.

L'anse du tube intestinal qui traverse l'ombilic et que l'on distingue par le nom d'*intestin moyen*, s'allonge beaucoup dans sa portion supérieure, décrit des circonvolutions et se transforme en intestin grêle, *jéjunum* et *iléon*, dans la constitution desquels est aussi entraînée une partie de la portion inférieure de l'anse. Le reste de cette portion inférieure se développe moins que la supérieure et devient le *colon*. Mais par suite de mouvements de torsion, ce gros intestin arrive à se placer au-dessus de l'intestin grêle qui se glisse en dessous, et la partie inférieure de l'anse intestinale primitive est devenue la partie supérieure de l'intestin, quand son développement est complet, et qu'elle décrit la courbe dont les divers arcs portent les noms de colon ascendant, colon transverse et colon descendant. Au point de jonction de l'intestin grêle et du gros intestin, se forme, chez beaucoup de Mammifères, un enfoncement en cul-de-sac, le *cœcum*, d'où peut se développer aussi un appendice, nommé *appendice vermiforme*. Le cœcum et l'appendice manquent chez les Chauves-Souris, chez les Insectivores, dans les Loirs, dans les Martres, dans les Tardigrades, la plupart des Tatous, les Sangliers, et beaucoup de Cétacés. Outre le cœcum ordinaire, le Daman présente une paire de cœcums plus rapprochée de l'anus, et on trouve aussi cette paire rudimentaire chez le Fourmilier didactyle.

Les métamorphoses de l'*intestin anal* sont peu considérables : il conserve sa direction primitive, forme le *rectum*, et se termine par un cul-de-sac, à l'encontre duquel l'*anus* s'avance de l'extérieur. Il en résulte que l'orifice anal est d'abord fermé, et qu'il s'ouvre ensuite d'une manière permanente. On sait déjà que c'est de l'intestin anal que l'allantoïde tire son origine.

La masse des intestins est enveloppée par le *péritoine*, membrane séreuse qui tapisse la cavité abdominale, se replie autour des viscères qu'elle doit contenir, s'adapte à leur forme et les assujétit.

Les différences de calibre qui servent à

distinguer les diverses parties de l'intestin que nous venons de nommer ne s'observent pas chez tous les Mammifères. Il en est, et ce sont principalement ceux qui manquent de cœcum, chez lesquels l'intestin conserve le même diamètre dans toute sa longueur, et représente, en quelque sorte, l'état primitif du tube intestinal. Les fonctions, aussi bien que la structure de l'intestin et de l'estomac, ne peuvent être étudiées que dans les articles consacrés à ces organes.

Des Glandes salivaires ; du Pancréas ; du Foie.

Ces organes, liés intimement au développement de l'intestin, ont été d'abord considérés comme des exsertions creuses du tube intestinal, avec lequel elles auraient par conséquent communiqué librement par une large ouverture, qui se serait rétrécie ensuite en canal excréteur. Mais il semble plus certain qu'elles sont produites par un bourgeonnement de la tunique externe du tube intestinal, bourgeonnement qui, d'abord plein, se creuse ensuite, et dans lequel s'engage la tunique interne d'où résulte le canal excréteur de la glande.

Les *Glandes salivaires* peuvent être, chez les Mammifères, au nombre de trois paires, qui sont, suivant leur ordre de grandeur chez l'Homme : les *parotides*, situées entre le conduit auditif et la branche montante de la mâchoire inférieure, et s'ouvrant dans la bouche par le canal de Sténon, vers les grosses molaires supérieures ; — les *sous-maxillaires*, placées derrière l'angle de la mâchoire, et débouchant dans la cavité orale, vers le frein de la base de la langue, par le canal de Wharton ; — les *sublinguales*, cachées sous la membrane buccale, sur les côtés du frein de la langue, où elles s'ouvrent par plusieurs canaux, dont quelques uns s'anastomosent avec le conduit de Wharton. La glande sous-maxillaire est celle qui se développe la première, la sublinguale se montre ensuite, et la parotide en dernier lieu. Il paraît que les Cétacés manquent tout-à-fait de glandes salivaires. Le Phoque et le Fourmilier sont les seuls, parmi les autres Mammifères placentaires, qui soient dépourvus de glandes parotides. Chez ce dernier animal s'observe une glande particulière, destinée probablement à fournir à la langue la viscosité à l'aide de laquelle elle retient les fourmis. En général, le développement des glandes salivaires paraît être en rapport avec le régime de l'animal ; elles sont très considérables chez les Pachydermes, les Ruminants, et surtout les Solipèdes, animaux qui doivent broyer leurs aliments et les conserver longtemps dans la bouche de manière qu'ils puissent être imbibés par la salive. Nous avons déjà dit que les Cétacés, qui avalent leur proie sans mastication préalable, paraissent en être privés.

Le *pancréas* ressemble beaucoup aux glandes salivaires par sa structure et ses fonctions, comme par son développement. Il se montre au côté droit de l'intestin, et, comme nous l'avons dit en parlant des glandes sanguines, son blastème est confondu avec le blastème de la rate. Le pancréas s'étend, en général, chez les Mammifères adultes, de ce dernier organe au duodénum, et présente quelques variations dans sa forme, sa couleur, sa consistance ; il sécrète le suc pancréatique, qui est versé dans le duodénum ainsi que la bile. Quelquefois il est divisé en plusieurs lobes, assez souvent en deux, comme chez les Ruminants, et les deux lobes, quand ils s'unissent en formant un angle, le rendent fourchu, comme on l'observe chez les Carnassiers en général, les Tatous, le Lamantin. Toutes les petites racines qui naissent de sa substance se groupent en un plus ou moins grand nombre de branches, qui peuvent se réunir en un tronc commun, comme chez l'Homme, le Castor, le Lièvre, ou former deux troncs, comme chez l'Éléphant, etc. Ce canal ou ces canaux pancréatiques offrent aussi des différences quant au lieu où ils débouchent : tantôt, comme chez l'Unau, les Pangolins, c'est dans un orifice particulier, éloigné de l'orifice du cholédoque, ce qui rappelle l'état primitif de ces deux canaux ; tantôt, comme chez l'Homme, c'est dans l'orifice même du cholédoque qui amène la bile dans le duodénum ; tantôt enfin, comme chez beaucoup de Carnivores, les Tatous, c'est dans le canal cholédoque lui-même.

Le *Foie* se développe avec une grande rapidité chez les Mammifères, et prend une prépondérance telle, que pendant toute la vie embryonnaire il est le viscère le plus considérable du corps. Ses nombreuses con-

nexions vasculaires que nous avons signalées en parlant de l'appareil de la circulation, et en particulier celles du système portal, sont peut-être la cause de ce développement considérable, aussi bien que celle de sa couleur rouge foncé. Cette glande se montre après les corps de Wolff et l'allantoïde, alors que l'intestin communique encore largement avec la vésicule blastodermique. De tous les points de la masse du foie naissent une foule de petits canaux, qui vont sans cesse grossissant, et se réunissent enfin en un tronc commun, le *canal hépatique*, ou en plusieurs branches hépatiques principales. Suivant quelques embryologistes, une de ces branches donnerait naissance au réservoir biliaire, ou *vésicule du fiel*; suivant quelques autres, cette vésicule naîtrait dans l'excavation du foie où elle doit se loger. Le canal excréteur de la vésicule biliaire, ou *canal cystique*, s'unit avec le canal hépatique, et leur tronc commun, le *canal cholédoque*, conduit la bile dans le duodénum.

Le foie, la vésicule biliaire et leurs conduits présentent, dans la classe des Mammifères, un grand nombre de variations qui portent sur la forme et les dimensions de la glande, sur l'existence ou l'absence de la vésicule, sur les communications des conduits entre eux. Ainsi, le foie est très développé et divisé en lobes nombreux chez la plupart des Rongeurs, des Insectivores, des Carnivores, des Amphibiens; il est au contraire très peu divisé chez les Pachydermes, les Sirèniens, les Cétacés ordinaires, et surtout les Ruminants. On ne trouve pas de vésicule du fiel chez les Solipèdes, l'Éléphant, le Pécari, le Tapir, le Daman, le Rhinocéros, les Cerfs, les Chameaux, les Cétacés ordinaires, le Steller, l'Aï, etc. Du reste, l'absence de cette vésicule n'a rien de caractéristique; elle manque à beaucoup de Rats, tandis qu'on la trouve chez beaucoup de Rongeurs du même groupe; les Porcs-Épics proprement dits en sont privés, tandis que l'Urson en est pourvu; nous venons de voir qu'elle n'existe pas chez l'Aï, et elle se rencontre chez l'Unau.

SYSTÈME DE LA RESPIRATION CHEZ LES MAMMIFÈRES.

Les *Poumons* des Mammifères se forment d'un bourgeonnement de la couche externe du tube intestinal, comme les glandes dont nous venons d'indiquer les métamorphoses, et il est probable que la *trachée-artère* elle-même provient d'un semblable bourgeonnement qui s'étend des poumons à la cavité orale, et se sépare peu à peu du tube intestinal. A l'entrée de la trachée se montrent deux renflements qui laissent entre eux une fente linéaire, et qui sont les premiers rudiments des *cartilages aryténoïdes*, par conséquent du *larynx*. Presque aussitôt que le larynx devient ainsi reconnaissable, on ne tarde pas à distinguer les cartilages *cricoïde* et *thyroïde*. L'épiglotte ne se montre qu'en dernier lieu. La description et l'agencement de ces pièces laryngiennes doivent être présentés à l'article où l'on étudiera la TRACHÉE-ARTÈRE; les différences qu'elles offrent, aussi bien que leur rôle et les fonctions de tout l'appareil dont nous allons suivre rapidement la formation, seront exposées aux articles RESPIRATION, VOIX. Nous ferons seulement ici observer que la respiration est toujours simple chez les Mammifères, c'est-à-dire que l'air ne traverse pas les cavités pulmonaires pour se répandre dans toutes les parties du corps, et que son action sur le sang s'exerce exclusivement dans les poumons.

La longueur de la trachée-artère est en général proportionnelle à la longueur du cou, et est par conséquent peu considérable chez les Cétacés; une exception nous est offerte par l'Aï, chez lequel la trachée, après être descendue à droite de l'œsophage, et sur le poumon droit, jusqu'au fond de la cavité thoracique, se coude ensuite à partir du diaphragme pour gagner le poumon, puis se coude une seconde fois en bas, et se bifurque. Chez tous les autres Mammifères, la trachée, après un trajet direct, se bifurque immédiatement en deux troncs ou *bronches* qui se dirigent l'une à droite et l'autre à gauche, et qui se subdivisent à leur tour un grand nombre de fois. La trachée-artère et les bronches sont formées d'arceaux cartilagineux qui ne sont complets que dans un petit nombre de Mammifères, les Cétacés entre autres. Ces arceaux se rencontrent aussi aux principales ramifications bronchiques; mais à mesure que le calibre de ces ramuscules diminue, les arceaux deviennent plus étroits, finissent par disparaître com-

plétement, et les dernières divisions des bronches ne sont plus que musculo-membraneuses. Chez les Mammifères aquatiques, les bronches sont plus solides, les arceaux deviennent souvent osseux, et des rameaux bronchiques très petits en sont encore garnis; les arceaux sont au contraire presque souples comme une membrane chez la plupart des petits Mammifères rongeurs. Toutes les ramifications extrêmes des bronches se terminent en culs-de-sac et forment de petites vésicules, réunies entre elles en un certain nombre et groupées de manière à former des lobules. Ce sont toutes ces vésicules aussi bien que tous les capillaires pulmonaires qui viennent se mettre en rapport avec elles, qui constituent, à proprement parler, le tissu inextricable du poumon.

Chez les Mammifères, les poumons sont partagés en plusieurs lobes par des scissures profondes, et le poumon droit est toujours plus divisé que le gauche, ce qui dépend peut-être de la gêne que le cœur fait éprouver à ce dernier poumon dans son développement. On compte en général trois ou quatre lobes à droite, et deux ou trois à gauche. Cependant chez les Cétacés, aussi bien que chez la plupart des Pachydermes et quelques Chauves-Souris, les poumons ne présentent aucune division; le droit conserve toutefois un volume plus considérable que le gauche.

Les poumons sont enveloppés dans une membrane séreuse, la *plèvre*, dont les portions droite et gauche en se rencontrant sur la ligne médiane forment une sorte de cloison nommée *médiastin*. La face pariétale de cette enveloppe adhère à la cage thoracique, et, de même que sa face viscérale, elle est rendue un peu rugueuse par le tissu cellulaire qui la fixe. Chez les grands Mammifères, la plèvre prend quelquefois une épaisseur considérable.

On ne sait rien de bien positif sur le développement du *diaphragme*, dont le rôle est si important dans l'acte respiratoire chez les Mammifères : seulement, Baër a observé que plus on remonte vers les premiers temps du développement, plus ce muscle est rapproché de la paroi antérieure du corps.

C'est à tort que plusieurs observateurs prétendent avoir saisi des mouvements qui indiqueraient une respiration chez le fœtus pendant qu'il est encore renfermé dans la membrane de l'œuf; ce n'est qu'à la naissance, après que les organes respiratoires ont été débarrassés de la pression qu'ils supportent pendant l'accouchement, que l'enfant indique par un cri l'action de l'air sur son organisme. La seconde circulation s'arrête, les poumons se dilatent, les rapports intimes et nécessaires du sang avec l'air atmosphérique sont établis, la petite circulation commence avec énergie.

Nous ferons une remarque, qui nous semble intéressante, sur l'époque à laquelle apparaissent les organes respiratoires dans les deux grands types que nous avons distingués sous les noms d'Allantoïdiens et d'Anallantoïdiens. Comme l'indique l'ordre que nous suivons dans l'étude des appareils, les premiers indices du système respiratoire ne se montrent chez les Allantoïdiens qu'après l'apparition des systèmes nerveux, osseux, vasculaire et digestif, puisqu'ils procèdent de ce dernier; chez les Anallantoïdiens, au contraire, les rudiments du système respiratoire apparaissent dans les vrais arcs branchiaux, avant le système de la digestion, en même temps que le système de la circulation, ou même un peu avant lui, et cette différence primordiale dans l'ordre de succession des phénomènes génésiques dont l'origine se trouve dans la différence du plan organique primitif, est un caractère de la plus haute importance : il s'ajoute à ceux qui nous ont déjà montré la divergence fondamentale des deux types secondaires que nous venons de nommer, et jette une grande lumière sur les affinités de ces êtres.

SYSTÈME DE LA REPRODUCTION CHEZ LES MAMMIFÈRES; ACCOUPLEMENT; GESTATION; APPAREIL URINAIRE.

Immédiatement après la formation du tube intestinal, et quand celui-ci est encore largement en communication avec la vésicule blastodermique, on voit apparaître, de chaque côté de la colonne vertébrale, un organe glandulaire qui s'étend de la région du cœur jusqu'à l'extrémité caudale de l'embryon, n'occupe bientôt plus que la cavité abdominale et la région postérieure, et finit enfin par appartenir exclusivement à la région du bas-ventre. Cet organe pair, exclusivement propre au fœtus, ne se métamorphose en

aucun autre organe permanent et disparaît d'autant plus vite que le Mammifère appartient à un type plus élevé; il a été nommé *corps de Wolff*. Primitivement il se montre, à droite et à gauche, près de la ligne médiane, comme une petite languette placée dans le sinus angulaire que forment les lamelles mésentériques, le corps de l'embryon et l'allantoïde; il se trouve donc situé au-dessus de la vésicule allantoïdienne, dont l'existence est antérieure; qui procède, comme nous l'avons vu, de l'extrémité postérieure de l'intestin anal, et n'est pas une conséquence d'un produit du développement du corps de Wolff, comme le pensent quelques observateurs. Du blastème de la languette primitive du corps de Wolff se forme une multitude de canalicules parallèles, placés transversalement, et terminés en cul-de-sac. Le fond de ces petits cœcums regarde la ligne médiane, et leur ouverture aboutit dans un canal ou conduit excréteur qui descend, par conséquent, le long de leur bord externe; le conduit excréteur de chacune des deux glandes se met ensuite en communication par le bas avec l'allantoïde, dans laquelle il débouche isolément par une fente, sans se confondre avec son voisin dans une embouchure commune. La disparition de ces organes se fait graduellement, et à mesure que les reins se développent; on en a trouvé quelquefois des traces vers la fin de la vie fœtale et même après la naissance.

L'existence transitoire de ces corps de Wolff qui précèdent l'apparition des organes génitaux et urinaires, est un des phénomènes embryologiques les plus remarquables, sous le rapport de la constitution anatomique de l'embryon; elle n'est pas moins extraordinaire au point de vue physiologique. En effet ces singulières glandes fournissent une sécrétion qui se rend dans l'allantoïde par le conduit excréteur que nous venons de décrire, et cette sécrétion ressemble parfaitement à l'urine. Or, en ajoutant cette circonstance à celle de l'analogie qui existe entre la structure des corps de Wolff et celle des reins, à la présence des granulations de Malpighi dans les premiers comme dans les seconds, et au développement inverse que subissent ces deux corps glandulaires, si bien que les premiers s'effacent dans la même proportion que les seconds croissent, on arrive à reconnaître que les corps de Wolff sont des organes de dépuration, analogues aux reins, tenant lieu de ces derniers, et jouant, par rapport aux reins, le rôle que jouent les branchies des têtards de Batraciens, relativement aux poumons que ces animaux prennent plus tard. Les noms de *faux reins*, de *reins primordiaux*, de *reins primitifs* leur conviennent donc parfaitement, ce dernier nom surtout. Mais c'est à cela que se bornent les relations qui existent entre les corps de Wolff et les reins; les premiers, bien qu'existant longtemps avant les seconds, ne forment pas ceux-ci, comme on l'a quelquefois prétendu; ils ne produisent pas davantage les organes génitaux auxquels ils se trouvent seulement accolés. On peut résumer leur histoire en disant qu'ils apparaissent avant les organes génito-urinaires et après les autres systèmes organiques; qu'ils remplacent physiologiquement les reins, et ne les engendrent pas; qu'ils ne forment pas non plus les organes de la reproduction avec lesquels ils n'ont que des rapports de connexion.

Remarquons que l'analogie que les corps de Wolff des Mammifères présentent avec les reins des Poissons, ne saurait conduire à considérer ces derniers organes comme une image permanente d'un état transitoire chez les premiers; nous ne voyons dans cette circonstance que le résultat de la tendance de la nature à opérer des modifications correspondantes dans des types différents. Ainsi, chez les Poissons, les reins offrent dans leur développement primitif une disposition analogue à celle des corps de Wolff; mais ils ne peuvent être assimilés à ces derniers, parce que, d'une part, ils persistent, et sont bien réellement les reins permanents, et que, d'autre part, ils ne sont pas en communication avec une allantoïde, puisque cette vésicule manque. C'est donc vraiment avec les reins des Mammifères qu'il faut les comparer, bien qu'ils présentent la forme primitive des corps de Wolff de ceux-ci; mais, d'un autre côté, il faut dire que la nature, pour doter les Allantoïdiens de reins en quelque sorte provisoires, a emprunté la forme générale des reins des Poissons, tandis que c'est par une création spéciale qu'elle a produit les reins

permanents des premiers. C'est de la confusion de ces idées si distinctes que résultent les divergences d'opinions entre les embryologistes qui refusent des corps de Wolff aux Poissons, et ceux qui leur en accordent.

Après que les corps de Wolff ont fait de grands progrès dans leur développement, un blastème particulier se dépose le long de leur bord interne, et donne naissance aux organes qui doivent élaborer la semence chez le mâle, le germe chez la femelle : au *testicule* et à l'*ovaire*. Ces organes apparaissent un peu plus tôt que les reins, bien qu'ils achèvent plus tard leur développement, et nous en parcourrons d'abord l'histoire, ainsi que celle des parties qui les complètent. Les *reins* naissent aussi d'une masse plastique spéciale, indépendante des corps de Wolff, derrière lesquels ils sont situés et cachés pendant longtemps. Nous suivrons les phénomènes que présente leur développement, aussi bien que celui de tout l'appareil urinaire, après avoir étudié les organes reproducteurs.

Des organes génitaux.

Un premier fait remarquable à signaler dans l'histoire des organes de la génération, est celui de leur apparition tardive ; un second, est celui de la similitude que présentent d'abord les organes mâles et les organes femelles dans leur forme, dans leur situation, dans leur texture, similitude qui ferait dire que l'embryon n'a pas d'abord de sexe, si l'on pouvait oublier qu'un principe spécial, une vie spéciale réside primitivement là où des différences si considérables vont se prononcer dans la suite.

Nous allons étudier d'abord l'organe préparateur de l'élément reproducteur dans les deux sexes ; nous examinerons ensuite les organes qui sont destinés à recevoir ce produit ; puis les organes externes de l'appareil. Quelques mots sur l'accouplement et la gestation compléteront les notions générales que peuvent contenir les articles généraux qui ont rapport à la fonction dont nous décrivons les organes.

Comme nous venons de le dire, le *testicule* du mâle et l'*ovaire* de la femelle sont situés dans le principe au bord interne du corps de Wolff, le long de la colonne vertébrale. Cette position change bientôt pour le testicule, et plus ou moins suivant les Mammifères, en raison d'une tendance en vertu de laquelle ces organes se portent, chez ces animaux, de la partie antérieure à la partie postérieure du corps. Ainsi, chez l'Éléphant, le Daman, les Amphibiens, les Cétacés, les testicules restent fixés dans la partie postérieure de l'abdomen, à côté des reins. Ils descendent un peu plus bas chez les Chéiroptères, les Taupes, les Hérissons, les Musaraignes et un grand nombre de Rongeurs, dans lesquels ils restent cachés dans le bas-ventre, hors l'époque du rut, et peuvent, à cette époque, paraître à l'extérieur. Chez les Loutres et les Chameaux, ils sont logés dans un pli de l'aine ; chez les Pachydermes et les Civettes, ils sont serrés sous la peau, entre l'anus et le pubis. Enfin, chez l'Homme, les Quadrumanes, la plupart des Carnivores et des Ruminants, les Lièvres et les Solipèdes, le testicule, après avoir fait hernie à travers l'anneau inguinal, tombe dans une poche formée par la peau et suspendue à la portion inférieure du bassin ; cette poche, dont nous verrons plus loin le mode de formation, est désigné sous le nom de *scrotum*. Il arrive quelquefois que le testicule n'est pas encore descendu dans cette poche à la naissance, ou même n'y descend jamais, et c'est cet arrêt de développement qui a été considéré à tort comme un cas d'hermaphrodisme, les sexes étant toujours distincts chez les Mammifères.

Avant que l'organe mâle se déplace pour s'arrêter à des degrés différents de cette *descente des testicules*, il a changé de forme, s'est allongé, comme on le trouve encore chez les Amphibiens et les Cétacés, puis s'est arrondi, comme nous le présentent l'Éléphant et le Blaireau, et a pris enfin une forme ovalaire, comme c'est le cas le plus général. Toute sa masse se métamorphose bientôt en canalicules séminifères qui prendront des dimensions variables, plus considérables chez les Rongeurs en général et chez les Insectivores. Ces canaux, après s'être pelotonnés et anastomosés entre eux, se réunissent en un certain nombre de troncs ou canaux efférents qui débouchent dans un conduit unique. En se repliant mille fois sur lui-même, ce conduit forme un appendice irrégulier placé au côté supérieur et ex-

terne du testicule, et connu sous le nom d'*épididyme*. Après avoir constitué l'épididyme, le canal excréteur du testicule se détache, s'isole, va gagner l'extérieur en marchant suivant une ligne plus ou moins ondulée, et prend le nom de *canal déférent*. Dans l'Homme et la plupart des Mammifères, l'épididyme est collé au testicule; chez la plupart des Rongeurs, il est libre, éloigné de cette glande, à laquelle il est uni par deux cordons dont l'un est un ligament, tandis que l'autre contient les vaisseaux séminifères.

Quand il repose encore sur le côté interne du corps de Wolff, le testicule se revêt d'une tunique propre, blanchâtre, d'une texture fibreuse, nommée *albuginée*, et il est recouvert par le péritoine. Un pli de cette dernière membrane, dans lequel se dépose de la matière plastique, descend du testicule jusqu'au scrotum, à travers l'anneau inguinal, et forme un cordon connu sous le nom de *gouvernail du testicule* (ou de *Hunter*), parce que c'est le long de ce cordon, dont les fonctions n'ont pas encore été suffisamment étudiées, que le testicule opère sa descente. Par ce mouvement, la portion de la tunique péritonéale qui servait de gaîne au testicule est entraînée, et se sépare de sa portion abdominale à l'étranglement de l'anneau inguinal; quelques fibres musculaires suivent aussi le testicule et descendent avec lui. L'ouverture qui résulte de la séparation du prolongement vaginal et du péritoine s'oblitère peu à peu, et le testicule prend ainsi une enveloppe séreuse entourant l'albuginée, et nommée *tunique vaginale*. Les fibres musculaires qui ont accompagné cette tunique forment le *crémaster*, destiné à soulever le testicule. De la tunique albuginée s'étendent des cloisons intérieures dont le point de départ ou de convergence paraît être vis-à-vis de l'épididyme, et qui divisent la masse testiculaire en un certain nombre de lobes. Au point de réunion dont nous venons d'indiquer la position, un de ces prolongements s'enrichit de vaisseaux et s'étend de manière à former une cloison médiane; on le distingue sous le nom de *corps d'Highmore*. L'origine de cette lame est surtout évidente chez le Sanglier. C'est elle que traversent les canaux séminifères en se rendant dans l'épididyme, après s'être anastomosés et avoir formé une espèce de tissu réticulé, le *rete testis*. La face interne du scrotum est tapissée d'une membrane très contractile, le *dartos*, qui forme deux poches adossées l'une à l'autre et séparées par une cloison. C'est en raison de la contractilité de cette couche adhérente à la peau du scrotum que celui-ci se fronce en rides nombreuses.

Nous ne parlerons pas ici du produit de la glande testiculaire chez les Mammifères, de sa composition, de son rôle dans l'acte de la reproduction; nous devons examiner la liqueur fécondante dans un article général (*voy.* SPERME). C'est aussi dans un article spécial que sera étudié le produit de la glande ovarienne, dont nous indiquerons seulement la composition, et dont nous examinerons plus bas les rapports avec l'utérus (*voy.* ŒUF).

L'*ovaire*, placé d'abord dans une situation absolument semblable à celle du testicule, subit aussi un mouvement de descente, mais beaucoup moins considérable, et ne quitte jamais la cavité abdominale, où il est fixé par des replis de la membrane péritonéale. De bonne heure, il prend une situation oblique, puis transversale, et cette circonstance suffit d'abord pour le faire distinguer du testicule. Quant à la composition primitive de l'ovaire, on ne sait pas encore d'une manière positive s'il n'est pas d'abord formé de canalicules comme le testicule, ou si le tissu vasculo-cellulaire qui constituera la gangue, le *stroma* dans lequel se développeront les vésicules de Graaf, n'est pas la partie qui apparaît la première, ou si enfin ces vésicules ne se montrent pas même avant le stroma. Quoi qu'il en soit, les vésicules ou follicules de Graaf apparaissent de très bonne heure, plus tôt chez les Vaches et les Truies, par exemple, que chez les Chiennes et les Lapines, et aussi plus tôt ou plus tard, suivant les individus. Le développement des testicules devance en général le développement des ovaires. Ceux-ci sont revêtus extérieurement par le péritoine, et prennent aussi une enveloppe propre, analogue à l'albuginée du testicule, et intimement unie avec le feuillet péritonéal.

Lorsqu'ils sont complétement formés, les follicules de Graaf consistent en une tunique extérieure, adhérente au stroma de

l'ovaire, et sont d'autant plus rapprochés de la surface de cette glande, qu'ils sont dans un état de maturité plus avancé. A la face interne de la vésicule de Graaf est appliquée une membrane délicate, nommée par Baër *membrane granuleuse*, et qui contient un liquide albumineux, limpide. Quand la vésicule de Graaf est mûre, elle fait bourrelet à la surface de l'ovaire, et sur la partie de la membrane granuleuse qui répond au point où la vésicule émerge ainsi du stroma se montre l'*ovule*. S'avançant toujours de plus en plus vers la surface, l'ovule brise bientôt la vésicule de Graaf, et perce les tuniques de l'ovaire pour tomber dans l'oviducte. La rupture d'un follicule de Graaf est suivie ou même précédée quelque peu de la formation d'une masse glanduleuse qui procède de la face interne du follicule, et qu'on nomme *corps jaune*. En quittant la vésicule de Graaf, l'ovule entraîne avec lui une petite portion de la membrane granuleuse qui lui était intimement unie, et qui forme alors le *disque proligère*. A cette époque l'ovule se compose d'une tunique d'enveloppe, la *zône transparente*, contenant la masse du *jaune* ou *vitellus*; celui-ci renferme une petite vésicule délirate, la *vésicule germinative* ou de *Purkinje*, sur la paroi de laquelle se montre une tache obscure, arrondie, la *tache germinative* ou de *Wagner*. Plus tard, et probablement après la fécondation, la vésicule germinative disparaît, le jaune se segmente, et alors commencent les phénomènes du développement, que nous avons présentés en commençant l'étude de l'embryon des Mammifères. On ne sait pas plus quelle est la partie du follicule de Graaf qui se forme la première, que l'on ne sait quelle est la partie de l'ovaire qui apparaît d'abord.

Chez les Mammifères placentaires, l'ovaire est en général ovalaire ou arrondi, et les follicules de Graaf sont comme enfouis dans son stroma, principalement chez la Femme; mais chez les Civettes, les follicules font une saillie considérable et bossuent sa surface; et chez les Hérissons, l'indépendance plus grande encore de ces follicules donne à l'ovaire l'apparence d'une grappe. Nous verrons que cette apparence devient plus complète chez les Aplacentaires.

Le produit des testicules est amené vers l'extérieur par le *canal déférent*, dont nous avons déjà indiqué le rapport avec l'épididyme; le produit des ovaires a pour conduit excréteur, la *trompe* ou *oviducte*. Des opinions diverses ont été émises sur l'origine de ces organes. Suivant divers observateurs, le conduit déférent et la trompe résulteraient d'une transformation du canal excréteur des corps de Wolff, dont la communication avec la glande testiculaire ou ovarienne s'établirait ensuite. Suivant Bischoff, un épaississement qu'on remarque de bonne heure le long du canal du corps de Wolff, serait l'indice du conduit déférent chez le mâle, de la trompe chez la femelle. Cet épaississement ou cordon deviendrait bientôt un canal qui s'ouvrirait à son extrémité supérieure, celle par laquelle il regarde la glande; cette ouverture persisterait chez la femelle, de sorte que la trompe serait indépendante de l'ovaire chez l'embryon comme elle l'est chez l'adulte; au contraire, cette ouverture s'oblitérerait chez le mâle et se convertirait en épididyme.

A leur sommet, les *trompes de Fallope*, *trompes utérines* ou *oviductes* s'évasent vers la glande ovarienne, et présentent mille découpures et replis qui composent le *corps frangé*; la partie évasée elle-même porte le nom de *pavillon*. Chez la plupart des Mammifères, et chez la Femme, le pavillon est éloigné de l'ovaire, et la chute des œufs en dehors de ce réceptacle explique certaines grossesses extra-utérines. Chez les Carnivores, les Phoques, les Chauves-Souris, le pavillon embrasse étroitement l'ovaire comme dans une poche.

Quelle que soit la manière dont se développent les canaux déférents et les oviductes, il paraît certain qu'ils ont d'abord chacun leur embouchure dans l'allantoïde. Or, nous avons vu plus haut que la portion de l'allantoïde enfermée dans le corps de l'embryon par la clôture des lames viscérales produit la vessie, et que l'allantoïde est en communication avec l'intestin; on a donc pu dire, au point de vue physiologique bien mieux qu'au point de vue anatomique, que les Mammifères ont dans l'origine un *cloaque* semblable à celui que possèdent le plus grand nombre des Vertébrés. Bientôt la vessie se sépare de l'intestin,

qui prend un orifice particulier, l'*anus*, au-devant duquel les organes génitaux et urinaires ont une issue commune, le *sinus uro-génital*. Chez le mâle, cette issue demeure toujours commune, et s'allonge en un canal qui forme le col de la vessie et le commencement de l'urètre. Chez la femelle il s'opère une séparation qui ne s'étend pas jusqu'à l'extérieur, mais distingue profondément l'ouverture du vagin de celle de l'urètre, toutes deux débouchant dans la portion antérieure du sinus uro-génital, convertie ainsi en *vestibule* ou *vulve*.

A la partie inférieure des canaux déférents se développent les *vésicules séminales* ou *spermatiques*, destinées à tenir en réserve la semence distillée par les testicules, et aussi à sécréter un liquide qui doit délayer cette semence, désagréger les faisceaux encore compactes de spermatozoïdes. Le plus souvent ces vésicules débouchent sur le canal déférent, avant que celui-ci ouvre dans l'urètre; quelquefois elles débouchent directement dans l'urètre. Tantôt ces vésicules ne constituent que de simples poches, de simples cavités, comme chez le Lièvre et quelques Rongeurs; tantôt elles sont formées par des canaux de dimension considérable, se divisant en plusieurs branches qui se réunissent sous forme de vessies ovoïdes, après s'être repliées plusieurs fois sur elles-mêmes, comme chez l'Homme; tantôt elles consistent en tubes très ramifiés, comme chez les Singes; tantôt enfin, ce sont des masses énormes, subdivisées en quatre ou cinq lobes qui sont formés par un canal rameux, replié mille et mille fois sur lui-même, comme chez le Hérisson. Les vésicules séminales existent, en général, sous des formes diverses, chez les Quadrumanes, les Chéiroptères, les Taupes, les Rongeurs, les Pachydermes, les Solipèdes, les Lamantins, les Insectivores; elles paraissent manquer chez les Ruminants, les Carnivores, les Phoques, les Cétacés. Du moins on n'a pas toujours donné le même nom aux glandes qui se rencontrent chez tous ces animaux; et celles que nous venons d'appeler vésicules séminales chez le Hérisson, ont été rangées par quelques auteurs au nombre des vésicules accessoires.

On voit souvent, en effet, d'autres organes glandulaires formés par des tubes ramifiés, déboucher dans l'urètre, à la manière des canaux déférents; on les a distingués sous le nom de *vésicules accessoires*, bien qu'on en puisse composer une catégorie particulière des glandes *prostates* tubuleuses, puisqu'elles semblent remplacer physiologiquement les véritables prostates ou prostates celluleuses. Celles-ci sont, en général, appliquées sur le col de la vessie, à l'extrémité postérieure du canal de l'urètre, avec lequel elles communiquent par plusieurs orifices. Chez l'Homme et la plupart des Mammifères, la prostate est simple; quelquefois, comme chez les Ruminants, il existe deux prostates. Cette glande est une poche celluleuse chez l'Éléphant; elle a la structure tubulaire chez le Cochon d'Inde. Cette dernière structure est une sorte de transition qui peut établir la fusion anatomique des vésicules accessoires et des prostates, comme le rôle de ces deux espèces de glandes semble indiquer leur analogie physiologique.

Il existe encore quelquefois deux petites glandes débouchant dans l'urètre, vers l'origine du bulbe de ce canal, et fournissant un liquide qui se mêle au sperme, mais dont la fonction est peu connue. Ces glandes, dites *glandes de Cowper*, peuvent coexister avec celles que nous venons de décrire chez l'Homme, les Quadrumanes, les Chéiroptères, les Insectivores, les Rongeurs, les Pachydermes, etc.; elles existent seules chez les Marsupiaux, chez lesquels elles remplacent physiologiquement les vésicules séminales et autres.

Au point où les canaux déférents, et en général les canaux excréteurs des glandes séminales, accessoires et prostatiques, s'ouvrent dans le canal de l'urètre, se trouve un renflement ou pli longitudinal de la membrane interne, appelé *verumontanum*; il renferme quelquefois un profond cul-de-sac, comme chez l'Éléphant. Toutes les glandes que nous venons de décrire paraissent dériver d'épaississements blastématiques des canaux déférents.

Dans la femelle, la portion inférieure de chaque trompe se renfle, chez l'embryon, en une cavité qui devient la *matrice* ou *utérus*, sorte de chambre d'incubation qui tend à s'individualiser et à se centraliser de plus en plus. Ainsi, par la nature même du mode de formation des oviductes ou trom-

pes, la matrice est primitivement double, et c'est ce que nous retrouvons à l'état adulte chez les Lièvres; un commencement de fusion a lieu ensuite entre les deux utérus, et c'est ce qui s'observe dans le Paca, le Cochon d'Inde, chez lesquels un simple anneau réunit inférieurement les deux organes qui restent distincts dans toute leur hauteur; par un progrès du développement, les deux matrices se conjuguent et se confondent complétement dans leur partie inférieure seulement, comme on le voit chez les Carnivores, la plupart des Rongeurs, les Pachydermes, les Ruminants, les Solipèdes, les Cétacés, et on distingue alors un *corps* et des *cornes* de l'utérus. Par suite d'une fusion plus intime, ces cornes deviennent encore moins distinctes du corps de l'utérus qui paraît simplement bilobé, comme cela existe chez le Cheval, le Maki; enfin, ces deux utérus ne forment plus qu'une cavité simple, au sommet de laquelle les cornes ne sont représentées que par des enfoncements angulaires, chez les Singes, les Édentés, les Tardigrades; les angles sont encore plus effacés chez la Femme.

L'utérus est situé entre la vessie et le rectum, et fixé dans cette position par les *ligaments antérieurs* et *postérieurs* que fournit le péritoine; latéralement, il est attaché aux côtés du bassin par les *ligaments larges*; le *ligament rond*, formé de vaisseaux et d'un tissu serré, s'attache en avant de la matrice, traverse l'anneau sus-pubien, et se perd au-delà.

L'extrémité inférieure de l'utérus ouvre dans un tube extensible résultant de la dilatation de la partie inférieure de la trompe primitive et du *sinus* uro-génital; ce tube est le *vagin*. Sa cavité est toujours simple; mais il existe une trace de sa duplicité primitive, ou plutôt de la structure double qui est générale parmi les animaux que nous étudions; cette trace se trouve dans une petite cloison semi-lunaire, incomplète, qui divise la portion inférieure en deux parties et la sépare de la vulve. On donne à cette membrane le nom d'*hymen*; elle disparaît quand la femelle a été fecondée. La partie supérieure du vagin ne se continue pas en général d'une manière directe avec l'utérus; au point d'union, l'utérus se rétrécit, forme un col qu'embrasse le vagin, et se continue dans la cavité de celui-ci par une saillie qu'on nomme *museau de tanche*. Cette saillie est très effacée chez le Porc-Épic; elle manque chez les Édentés, les Tardigrades.

Après l'apparition des parties génitales internes, les parties externes commencent leur développement. Avant que le cloaque ait été séparé de l'orifice uro-génital, on voit s'élever, au-devant de cette cavité, un petit bourrelet qui devient bientôt plus saillant, se creuse en gouttière à sa face inférieure, et indique le *pénis* ou *verge* chez le mâle, le *clitoris* chez la femelle. A l'extrémité de l'un et de l'autre de ces organes se produit un renflement en bouton, le *gland*. Bientôt, par la formation du périnée, l'orifice anal se distingue de l'orifice urétro-sexuel, et celui-ci ne tarde pas à être limité par deux plis de la peau. A ce moment l'embryon, quel que doive être son sexe, présente tous les caractères du sexe féminin; mais les développements ultérieurs viennent bientôt distinguer le mâle et la femelle. Les bords du sillon qui marche le long du pénis se ferment et constituent ainsi l'*urètre*; tandis que, chez la femelle, les bords du sillon inférieur du clitoris s'écartent et constituent les *petites lèvres*. Les replis cutanés qui bordent l'orifice uro-génital se rapprochent chez le mâle et se soudent sur la ligne médiane pour former le *scrotum*, sur lequel une ligne saillante, le *raphé*, indique la division primitive. Les mêmes replis cutanés deviennent les *grandes lèvres* chez la femelle. Le gland, qui reste d'abord imperforé, prend ensuite un orifice pour l'urètre, et se recouvre du *prépuce*, dont on retrouve aussi l'analogue sur le clitoris; il s'entoure encore de glandes sébacées, qui sont quelquefois aussi développées chez la femelle que chez le mâle. Plus la vie embryonnaire avance, plus le clitoris s'efface; plus, au contraire, le pénis devient apparent. Chez la femelle, la division primordiale persiste; chez le mâle, au contraire, elle disparaît.

Dans le parallèle que nous venons de suivre entre les organes mâles et les organes femelles en voie de développement, nous retrouvons cette tendance de la nature que nous avons signalée, et qui consiste à employer de préférence des matériaux semblables et des procédés identiques pour obtenir enfin des résultats anatomiques ou physiolo-

giques différents. Cette correspondance des deux appareils se manifeste encore dans les artères, les veines, les nerfs, qui sont les mêmes, et dont la distribution est généralement analogue.

Le tissu principal de la verge est fibreux, épais, capable d'acquérir une grande rigidité, et a été nommé *tissu érectile;* il naît des branches de l'ischion par deux colonnes qui se conjuguent sur la ligne médiane pour former le corps de la verge ou le *corps caverneux*, dont ces deux colonnes sont appelées les *racines*. La même disposition se retrouve dans le clitoris. Chez quelques Mammifères, l'Agouti, le Paca, le canal de l'urètre s'ouvre sur la base du clitoris; chez quelques autres, les Makis, les Loris, ce canal se prolonge sur le dos du clitoris et a son orifice près de la pointe de cet organe, de sorte que la femelle possède presque un pénis. C'est chez les Singes que le clitoris atteint le plus grand développement, et sa ressemblance avec un pénis a pu quelquefois faire prendre les femelles pour des mâles. Les Carnassiers et les Rongeurs ont aussi un clitoris très développé. On trouve dans le corps caverneux d'un certain nombre de Mammifères un *os pénial* qui s'étend même quelquefois jusque dans le gland, et qui se présente ordinairement aussi dans le clitoris de la femelle. Les Quadrumanes possèdent cet os, aussi bien que les Chéiroptères, les Rongeurs, les Phoques, les Baleines, les Carnivores excepté l'Hyène.

Quant à la position du pénis, elle varie beaucoup et paraît être en rapport avec le mode d'accouplement propre aux différents animaux. Tantôt il se dirige directement en avant et reste libre en dehors du corps, comme on le voit chez l'Homme, les Quadrumanes, les Chéiroptères; tantôt il s'avance jusqu'auprès de l'ombilic, retenu dans une extension de la peau en forme de fourreau, comme c'est le cas pour les Carnassiers, les Amphibiens, les Pachydermes, les Solipèdes, les Ruminants; tantôt encore il s'avance jusqu'à la partie antérieure du pubis, puis se replie sur lui-même et se rapproche de l'anus, auprès duquel se trouve alors situé l'orifice du prépuce : c'est la disposition que nous offrent le Cochon d'Inde, l'Agouti; tantôt aussi il se porte de suite en arrière jusqu'auprès de l'anus, comme on l'observe dans les Lièvres et beaucoup d'autres Rongeurs.

Le *gland* constitue le plus généralement un corps gros et vasculaire, de forme ovale, et placé obliquement par rapport au pénis, comme chez l'Homme; il forme un bourrelet en champignon, chez les Sapajous; il est pointu, allongé, grêle, et le corps caverneux se prolonge jusqu'à son extrémité, comme chez la Taupe, le Lagomys, le Marsouin; il est conique, pointu et soutenu par l'os pénial qui fait saillie à sa pointe, comme dans le Chat; il est en grande partie formé par l'os pénial, comme chez l'Ours, le Phoque, le Blaireau, les Martres; il est enfin tout entier constitué par cet os, comme chez la Marmotte, les Loirs. La surface du gland présente, comme sa forme, un grand nombre de modifications : elle est unie dans la plupart des cas; elle est couverte de poils fins, chez le Hamster; de poils rudes, chez les Galéopithèques; de petites aspérités, chez le Desman de Russie; de papilles dures, chez le Castor; d'écailles, chez le Cochon d'Inde; de scies cartilagineuses, chez l'Agouti; de fortes épines cornées, chez le Mococo, le Chat. Le gland est muni latéralement d'appendices cartilagineux qui font saillie en forme d'aileron, chez le Rat; il possède de fortes cornes retirées dans une poche, pendant l'état de repos, et qui peuvent se dérouler, chez le Cochon d'Inde.

Les appareils mâle et femelle étant constitués comme nous venons de le dire, ne sont aptes à remplir leurs fonctions que s'ils se trouvent dans des conditions déterminées d'âge et d'excitation, dont nous examinerons l'influence aux mots PUBERTÉ, RUT, SPERME. Nous renvoyons à l'article MAMELLE pour la description de ces organes caractéristiques, dont nous compléterons l'histoire en étudiant les Marsupiaux (*voy.* ce mot). C'est dans des articles spéciaux qu'il faut chercher des détails sur le croisement des races (*voy.* MÉTIS, MULET), sur l'influence de l'état domestique et la prédisposition à la domesticité (*voy.* SOCIABILITÉ). Nous devons ajouter ici quelques lignes sur les phénomènes qui ont rapport à l'accouplement et à la gestation.

Chez les Mammifères l'accouplement est simple (*voy.* ACCOUPLEMENT), et ne féconde qu'une seule portée; il cesse en général après l'émission de la semence, mais chez les Chiens il subsiste encore après l'éjaculation. Parmi les animaux sauvages, il n'a

lieu généralement qu'une fois l'année, à une époque fixe : en hiver, pour les Loups; en automne, pour les Cerfs; au printemps et en été pour le plus grand nombre. Les animaux réduits en domesticité acquièrent la faculté de s'accoupler en toute saison. Certaines femelles de Mammifères, comme la Jument, l'Anesse, la Vache, refusent le mâle quand elles ont été fécondées; d'autres, comme les Chiennes, le souffrent pendant tout le temps que dure le rut. Ces derniers animaux reçoivent aussi indistinctement tous les mâles pendant leur chaleur; mais il est des Mammifères, surtout les Carnassiers, qui s'unissent par couple pour tout le temps que dure l'éducation des petits; il en est même, comme les Chevreuils, qui ne se quittent point pendant toute la vie. Une seule femelle suffit en général à un mâle; mais quelques Mammifères, comme les Phoques, ont un nombreux sérail qui les accompagne, et qu'ils entretiennent et défendent. On sait quels combats se livrent les Taureaux, les Cerfs, les Chevaux, les Phoques, pour s'assurer la possession de leur femelle. En général, l'accouplement est accompagné de vives jouissances; mais il semble qu'il n'en peut être de même pour les femelles dont le mâle porte un gland hérissé d'épines ou d'aspérités, comme on en trouve chez le Chat, l'Agouti. Les hésitations de la femelle indiquent ses appréhensions; ses cris perçants témoignent des douleurs qu'elle éprouve : elle cède plutôt au besoin qu'à l'attrait du plaisir. Dans le plus grand nombre de Mammifères, la femelle, debout ou accroupie, reçoit le mâle sur son dos, et il n'en est pas autrement pour le Hérisson et le Porc-Épic.

Quand l'œuf, après avoir rompu la vésicule de Graaf, a traversé la trompe et arrive dans l'utérus, celui-ci ne prend pas part, en général, ou du moins ne prend qu'une part assez faible au travail de développement qui s'accomplit avec si grande activité dans l'œuf pour la formation de l'embryon. Mais chez la Femme et peut-être chez le Singe, il se fait dans la matrice un travail préparatoire très considérable; une espèce de nid se forme, destiné à recevoir l'œuf à son arrivée. Ainsi, préalablement à la présence de l'œuf, on trouve dans l'utérus une matière tomenteuse, molle, assez épaisse, qui en revêt les parois internes. Cette couche, décrite par Hunter, a été nommée par lui *membrane caduque*; elle se perce ou reste continue avec elle-même au-devant des orifices des trompes, et doit être expulsée par l'accouchement; le col de l'utérus n'est pas fermé par la caduque, et n'est rempli que par un bouchon muqueux. Un liquide est contenu dans la cavité de cette membrane, et quand l'œuf débouche dans l'utérus, il rencontre nécessairement la caduque qui, étant extensible, fuit en quelque sorte sous la pression de l'œuf, et se décolle de l'utérus pour obéir à cette pression. La caduque devient ainsi double; le feuillet renversé vers la cavité de la caduque est nommé *caduque réfléchie*; le feuillet qui reste adhérent à l'utérus forme la *caduque vraie*. Plus tard, ces deux feuillets se soudent, sont confondus en une seule membrane épaissie, et le vide qui s'est formé par la retraite de la caduque fuyant devant l'œuf, est rempli par une membrane analogue qui fait corps avec elle, et qu'on appelle *caduque secondaire*.

Dans cette théorie, qui est celle de Hunter, la caduque serait une fausse membrane sécrétée par l'utérus, et entièrement semblable aux autres fausses membranes qui se forment dans toute autre partie de l'organisation. Mais cette théorie de Hunter est contredite par l'observation qu'on a faite de canaux communiquant de la caduque à la face interne de l'utérus et établissant un rapport vital très intime. De sorte que la caduque ne serait pas une fausse membrane, mais un développement de la face interne de l'utérus, un épaississement de l'utérus. Pendant la grossesse, en effet, la structure de l'utérus et son travail se compliquent beaucoup; des rapports nombreux se multiplient entre lui et l'œuf; la masse vitelline, insuffisante pour nourrir ce dernier, est remplacée, dans ce but par l'utérus et les appendices vésiculaires dont nous avons expliqué le rôle dans la constitution du *placenta*.

Nous avons vu que la surface de l'œuf, d'abord lisse, se couvre ensuite de villosités peu nombreuses et peu saillantes, qui augmentent par la suite en nombre et en développement. Bientôt elles adhèrent à l'utérus quand l'animal n'a pas de caduque,

ou à la caduque si l'animal en possède une, et l'embryon reçoit la nourriture de la mère.

Quant à la manière dont s'opère la communication entre le système vasculaire de la mère et le système vasculaire de l'embryon, on sait aujourd'hui qu'il n'y a pas échange direct de matériaux entre eux; que les artères utérines se continuent avec les veines en formant des espèces de sinus sanguins et non pas un réseau capillaire; que les vaisseaux des villosités du chorion pénètrent dans ces sinus, en recevant une petite gaîne de la paroi délicate des veines. Ce n'est que par extravasation que l'injection passe du fœtus à la mère ou réciproquement; et si les notions que nous possédons sur l'absorption nous permettent de comprendre la transmission du sang sans ouverture béante, des faits physiologiques démontrent suffisamment la non-communication directe. Ainsi le rhythme des battements du cœur est très différent chez la mère et le fœtus; chez ce dernier, les globules sanguins sont aussi plus volumineux; et l'on a vu la circulation placentaire continuer chez un fœtus sorti du sein de la mère, sans qu'il s'échappât une goutte de sang au dehors.

Pendant que l'embryon se constitue dans l'œuf à l'aide des aliments fournis par le placenta, l'utérus lui-même présente des modifications particulières dans sa constitution.

Après la fécondation, les phénomènes d'activité périodique, comme la menstruation, cessent. En raison de la présence de l'œuf dans l'utérus et des masses liquides qui en remplissent la cavité, l'utérus acquiert une plus grande capacité, et cette augmentation de capacité ne se fait pas aux dépens de l'épaisseur de ses parois, comme on pourrait le croire en comparant ce phénomène à ceux de la dilatation; elle est produite par un excès de nutrition, et les parois elles-mêmes prennent plus d'épaisseur. Outre cette augmentation dans son épaisseur, ses vaisseaux sanguins prennent aussi un grand développement, forment une foule de sinuosités. Les nerfs même de l'utérus acquièrent plus de puissance, et il se forme des fibres musculaires volumineuses, dont il existe à peine trace dans l'utérus à l'état ordinaire. Ces fibres jouent un grand rôle dans l'expulsion du fœtus.

La durée de la gestation, fixe pour chaque espèce, est très variable si l'on compare les espèces entre elles. Cette durée n'est cependant pas ou ne paraît pas être d'une fixité rigoureuse, et il se fait souvent quelque retard ou quelque avance de peu de jours. Ces différences, constatées par plusieurs observateurs sur différents animaux, tiennent peut-être à ce que l'on compte le temps de la gestation depuis le coït, et que l'on considère ce moment comme celui de la fécondation. Or, nous savons aujourd'hui que la fécondation a lieu au moment où l'œuf rencontre le sperme; il est donc facile de comprendre que l'époque où commence le travail de reproduction ne coïncide pas nécessairement avec celle du coït; qu'elle la suit de plus ou moins près, selon que le sperme rencontre l'ovule en un point plus ou moins éloigné de l'ovaire; et qu'il peut arriver que l'œuf n'étant pas mûr, ne soit fécondé que lorsqu'il tombe dans le réservoir spermatique déposé par le coït. Les variations de la gestation peuvent donc tenir à l'une de ces circonstances cachées, et la durée de la gestation être néanmoins fixe.

Pour l'Éléphant, la gestation dure 2 ans; pour le Chameau, 1 an; pour le Cheval, l'Ane, le Zèbre, 11 mois; pour le Bœuf, 9 mois 1/2; pour les Cerfs, 8 mois et quelques jours; pour les Moutons, les Chèvres, 5 mois; pour les Cochons, 4 mois; pour le Loup, 3 mois 1/2; pour le Chien, 9 semaines; pour le Chat, 8 semaines; pour le Furet, 6 semaines; pour le Lièvre, la Souris, 4 semaines; pour le Cochon d'Inde, 3 semaines. Il n'y a pas de coïncidence rigoureuse entre la taille que doit avoir l'animal parfait et la durée de sa gestation; il y a plutôt coïncidence entre cette durée et la plus ou moins grande rapidité avec laquelle le jeune achève son développement.

L'expulsion du fœtus s'effectue à l'aide des contractions des fibres musculaires que nous avons vues se développer dans l'utérus. Ces contractions se succèdent en laissant entre elles des intervalles de repos, et augmentent d'intensité à mesure que la parturition avance. Ces contractions appartiennent à la catégorie des mouvements involontaires; aussi est-il arrivé quelquefois que des accouchements ont eu lieu après la mort de la mère.

Les contractions des fibres musculaires de l'utérus amènent des contractions sympathiques des muscles de l'abdomen, qui,

agissant sur les viscères de cette cavité, les pressent contre l'utérus et déterminent ainsi un effort expulsif qui se communique à l'œuf.

La pression que l'œuf supporte alors est considérable, et explique la nécessité du liquide amniotique; en effet, la pression exercée sur un liquide se répartit également; tandis qu'elle est inégale, et détermine par conséquent des résultats fâcheux, si elle se fait sur des parties solides. Des difficultés dépendant de conditions diverses peuvent encore augmenter la pression, en exigeant des efforts plus considérables. Ainsi, chez les animaux qui ont une position verticale, il faut que l'œuf soit plus solidement attaché, puisqu'en raison de cette position, la pesanteur pourrait déterminer un avortement. Chez les animaux qui ont une position horizontale, le même danger n'est pas à redouter : le poids du fœtus distend l'abdomen, mais il n'est pas à craindre qu'il amène l'avortement. La parturition sera donc plus laborieuse chez les premiers que chez les seconds.

A ces conditions particulières, s'ajoutent encore les obstacles qu'opposent les parties que le fœtus doit franchir lors de son expulsion, le col de l'utérus, le vagin, les os du bassin. Les liquides de l'œuf contribuent à faciliter ce passage en adoucissant le frottement, et en faisant coin quand le fœtus arrive aux parties les plus étroites. La partie la plus volumineuse du fœtus est la tête; et c'est par la tête qu'il est expulsé. Or, il doit franchir le détroit des os pelviens, détroit si juste et quelquefois si resserré, comme nous l'avons vu en parlant plus haut de la constitution du bassin.

La grande longueur du cordon ombilical et les différences dans cette longueur tiennent aux difficultés du part et aux accidents plus ou moins imminents qui pourraient en résulter. En effet, la circulation placentaire tient lieu du travail de respiration qui doit s'établir après la parturition : or, quand l'accouchement est long, dès que le fœtus est arrivé au passage difficile du bassin, il tirerait sur son cordon s'il était trop court, le briserait peut-être, et pourrait être asphyxié, étant privé de la respiration placentaire, et ne pouvant encore accomplir la respiration aérienne.

Après l'expulsion du fœtus, celle du placenta a lieu; elle est déterminée par une série de contractions spéciales. On nomme *secondines* ces appendices organiques qui suivent la naissance du jeune. Par un instinct bien remarquable les mères dévorent ces secondines; en effet, ces matières devant se séparer du fœtus, la séparation pourrait être dangereuse, si elle se faisait par putréfaction. La mère, en dévorant le placenta, débarrasse le fœtus de ces appendices incommodes et inutiles, et agit à la manière de l'instrument qui tranche le cordon dans les mains de l'accoucheur. Par une aberration de cet instinct, surtout chez les animaux en domesticité, chez qui la faculté de la nutrition est exaltée, la mère quelquefois ne s'arrête pas à ces parties inutiles, et dévore même le jeune.

L'état dans lequel naît le jeune diffère suivant les animaux, et il y a corrélation entre le degré de ce développement et la faculté qu'a l'animal de produire de la chaleur. En général, les Herbivores, les Ruminants, sont assez forts; les Carnassiers sont faibles, quelques uns aveugles. Tous ont besoin de recevoir une nourriture de leur mère, et la nature a fourni à celle-ci un appareil mammaire dont l'existence est une conséquence même de l'état dans lequel naît le jeune.

Appareil urinaire.

Nous avons vu précédemment que les *reins* ne résultent pas d'une métamorphose des corps de Wolff, et qu'ils se forment derrière ces corps auxquels ils adhèrent d'abord intimement. Primitivement ils sont tout-à-fait cachés par les faux reins; puis ils s'élèvent peu à peu de manière à faire saillie au-dessus de ces derniers organes, qui se trouvent enfin à leur bord inférieur et externe. Quand ils ont pris leur position définitive, ils sont placés dans l'abdomen, de chaque côté de la colonne vertébrale, entre les muscles de la région lombaire du dos et la poitrine; ils sont le plus ordinairement entourés de graisse, et de couleur rouge brun. La forme des reins est d'abord ovale, et leur surface est lisse; mais par suite de leur développement intérieur, et probablement en raison du volume plus considérable qu'ils acquièrent, ils sont divisés par des sillons qui deviennent de plus en plus profonds, et qui partagent la glande en plu-

sieurs lobes. Ainsi chez l'Homme, on compte successivement de 9 à 15 lobules qu'on voit encore à la naissance, et qui s'effacent à l'âge adulte. Chez les Chats, les traces de division primitive consistent en quelques bosselures; mais chez le Bœuf, l'Éléphant, les lobes sont bien séparés, au nombre de 26 à 30 chez le premier, de 4 chez le second; et les lobules sont si nombreux chez les Ours, les Loutres, les Amphibiens, les Cétacés, que le rein prend la forme d'une grappe, qui serait composée d'une dizaine de grains dans le Loutre; de 45 à 56 grains dans l'Ours; de 120 à 140 chez le Phoque; de plus de 200 dans le Marsouin, le Dauphin.

Du blastème primitif qui représente les reins, se développent de petits renflements claviformes terminés en cul-de-sac, et tournant leur fond vers la périphérie de l'organe; le nombre de ces corps augmente rapidement; ils se juxtaposent, et, en raison de leur forme, forcent le rein à se courber sur lui-même par son bord externe qui s'allonge plus que l'interne. De là résulte la forme en haricot que présentent les reins dans la plupart des Mammifères, et chez l'Homme. Chez le Chat, le Coati, les Tatous, ils restent à peu près globuleux; ils s'allongent extrêmement chez le Paca, le Cochon, le Porc-Épic; ils deviennent presque cylindriques chez le Lama; courts et triangulaires chez le Cheval.

Tous les petits cœcums qui composent primitivement le rein ne sont autre chose que les canalicules urinifères, qui se groupent en pinceaux, et forment ainsi un nombre plus ou moins considérable de *mamelons* coniques, dont les sommets convergent vers le hile du rein. A la périphérie, ces canalicules se pelotonnent en tous sens sur eux-mêmes, et constituent de la sorte ce qu'on appelle la *substance corticale;* mais en s'approchant du hile ils demeurent droits, placés les uns à côté des autres dans chaque mamelon, et forment ainsi la *substance tubuleuse* ou *médullaire*. Chez l'Éléphant les limites entre ces deux substances ne sont pas tranchées, ainsi que nous venons de le dire et comme cela se rencontre dans le plus grand nombre de Mammifères. Au-devant des mamelons coniques que nous venons de décrire, se présente le sommet du canal de l'*uretère*, destiné à conduire dans la vessie la sécrétion des glandes rénales. Ce conduit se renfle à sa partie supérieure, et se partage en quelques branches larges et courtes qui s'écartent en rayonnant, pour s'aboucher avec le sommet des mamelons urinifères; chacune de ces branches forme ainsi un canal excréteur comme à tous les canalicules d'un même mamelon, et constitue un *calice*. La réunion de tous les calices à l'entrée de l'uretère a lieu dans une sorte de poche nommée *bassinet*, qui n'existe pas en général chez les Mammifères à reins multilobés. Chez ces derniers animaux, il faut aussi observer que l'artère rénale ne pénètre pas tout entière dans le sinus du rein, mais communique directement par plusieurs branches avec chaque lobe.

On ne sait pas si les uretères sont d'abord isolés du blastème des reins ou s'ils communiquent primitivement avec ces organes. Ils débouchent à droite et à gauche dans la vessie, dont ils percent le bas-fond obliquement. Nous savons déjà que la *vessie* n'est qu'une portion de l'allantoïde, et qu'elle se continue inférieurement par le canal de l'*urètre*, dont nous avons indiqué les rapports avec les parties terminales des conduits excréteurs des testicules et des ovaires. Nous savons aussi que ce canal se trouve à la partie inférieure du pénis chez les mâles, et qu'il traverse même quelquefois le clitoris chez les femelles.

DES MUSCLES; DE LA PEAU ET DES PARTIES ANNEXES. FORME GÉNÉRALE DES MAMMIFÈRES.

Pour compléter l'étude des divers appareils qui composent l'organisation des Mammifères, il nous resterait à parler des muscles et des téguments; mais l'histoire du développement de ces parties roule tout entière sur l'histogénie, dont nous ne pouvons ici suivre le travail, et des articles spéciaux sont en outre destinés, dans cet ouvrage, à faire connaître les particularités que le système musculaire et le système dermique, avec leurs appendices, présentent dans le règne animal au point de vue anatomique et au point de vue physiologique. Nous n'anticiperons donc pas sur les articles qui doivent traiter de ce sujet, et nous ne répéterons pas ce qui peut déjà en avoir été dit. *Voy.* GRAISSE, IRRITABILITÉ, LOCOMOTION, MOUVEMENT, MUSCLE, ONGLE, PEAU, POIL, SUEUR, etc.

Il est inutile de comparer ici les diverses espèces de Mammifères arrivés à l'état adulte, pour faire apprécier les différences qu'elles présentent dans la taille et dans la proportion du corps. Il suffit de citer les Musaraignes, dont la taille surpasse à peine celle des Oiseaux Mouches, et la Baleine qui est le plus grand des animaux vivants dans nos mers actuelles, pour donner une idée des variations que présentent, pour le volume, les animaux de la classe des Mammifères. En rapprochant les uns des autres, le Singe, la Chauve-Souris, le Lièvre, le Lion, la Loutre, le Phoque, le Cheval, l'Éléphant, la Girafe, la Baleine, on peut aussi se faire une idée des modifications sans nombre qu'a subies le plan du type pour s'approprier à la station, au vol, à la natation; pour constituer un grimpeur ou un sauteur; pour s'accommoder à toutes les conditions physiologiques et biologiques.

Cependant, nous l'avons vu, toutes ces différences si considérables s'effacent d'autant plus que l'on remonte à une époque plus rapprochée de la première formation organique, et elles sont plutôt apparentes que profondes. Jamais néanmoins l'empreinte du type n'est assez effacée pour qu'on puisse, sous aucun rapport, comparer les états transitoires des Mammifères aux états permanents des Vertébrés inférieurs, et nous espérons avoir fait voir que pour l'ensemble de chaque appareil, comme pour chaque organe, le Mammifère se constitue suivant un mode déterminé, pour arriver à prendre le cachet de son type spécial. Nous répéterons donc pour l'ensemble ce que nous avons dit pour les détails : jamais l'embryon de Mammifère ne réalise complétement l'état permanent du Poisson. Il faudrait confondre les phases diverses du développement, ne point tenir compte de l'harmonie de l'ensemble, comparer des parties formées à des organes qui n'existeraient que dans leur ébauche histologique, et poser le tout sur une silhouette de convention, pour arriver à trouver que l'embryon humain représente, à une époque quelconque de son existence, la forme parmanente, même extérieure, du Poisson. L'Homme et les Mammifères n'en subissent pas moins des métamorphoses réelles, comme nous l'exposerons en comparant le développement des divers types zoologiques (*voy.* MÉTAMORPHOSES). Les métamorphoses sont, en effet, la conséquence d'une loi générale pour les organismes en voie de formation, et traduisent dans tout le règne animal la phrase classique de Harvey, *omne Animal ex ovo*.

DÉFINITION DES MAMMIFÈRES PLACENTAIRES.

Un groupe d'animaux est suffisamment et rigoureusement défini, si, à l'aide de quelques mots, préalablement définis eux-mêmes et expliqués, on indique les affinités générales de ce groupe et les traits particuliers qui le distinguent dans la création zoologique. Or, pour atteindre ce but, il suffit de présenter les caractères des types de degrés différents dont le groupe a successivement pris les empreintes, depuis le type primaire, le plus général et par conséquent le plus compréhensif, jusqu'au type spécial auquel il s'est arrêté dans sa marche. Nous pourrions donc, pour résumer notre travail par la définition des Mammifères Placentaires, les seuls que nous ayons étudiés, nous contenter de dire que ces animaux sont :

Vertébrés, parce qu'ils portent, dès le début de leur existence, le cachet de ce type qui réside dans l'existence de la gouttière primitive, indice de l'axe rachidien et de ses annexes; caractère commun aux Oiseaux, aux Reptiles proprement dits, aux Batraciens et aux Poissons;

Allantoïdiens, parce qu'ils sont pourvus des deux organes appendiculaires, amnios et allantoïde; caractère qui les isole des Batraciens et des Poissons, et qu'ils partagent avec les Oiseaux et les Reptiles proprement dits;

Mammifères, parce que la vésicule ombilicale s'unit à la tunique de l'œuf pour former le chorion, dont la surface se couvre de villosités organiques à l'aide desquelles s'établit une communication vasculaire de la mère au fœtus; caractère que ne présentent ni les Oiseaux, ni les Reptiles proprement dits;

Placentaires, parce que les connexions vasculaires établies par les vaisseaux vitellins, se complètent par le développement de vaisseaux allantoïdiens, et la formation d'un placenta, qui en est la conséquence; caractère qui les distingue des Mammifères Aplacentaires. *Voy.* MARSUPIAUX.

Cependant, pour ne pas nous en tenir à cette détermination trop laconique, bien

qu'elle contienne implicitement la caractéristique complète des Placentaires et rende, en quelque sorte, raison des divergences que manifeste leur organisation quand on la compare avec celle des autres animaux, nous allons rappeler les particularités principales que présente chacun de leurs grands appareils, étudiés dans chacun des chapitres de cet article dans l'ordre où ils apparaissent chez l'embryon.

Système nerveux : Encéphale très développé ; un corps calleux, une voûte à trois piliers, un pont de Varole ; des lobes latéraux au cervelet. Sens complets.

Système osseux : Mâchoire supérieure complétement immobile ; mâchoire inférieure immédiatement articulée au crâne par son condyle ; point d'os carré. Dents portées par les maxillaires seulement. Sept vertèbres cervicales (excepté l'Aï, qui en a neuf, et le Lamantin, qui en a six).

Système de la circulation : Une circulation vitelline, puis une circulation allantoïdienne, et enfin une circulation complète. Cœur à quatre loges ; crosse aortique courbée à gauche. Sang chaud, à globules circulaires (excepté les Caméliens).

Système digestif : Viscères abdominaux séparés de la cavité thoracique par le diaphragme, et n'exerçant aucune pression sur les organes de la respiration.

Système de la respiration : Des poumons libres dans le thorax, à cellules très nombreuses, recevant l'air par une trachée assez longue ; ramifications bronchiques se terminant toutes dans le tissu du poumon et ne traversant pas cet organe. Côtes et diaphragme servant au mécanisme de la respiration.

Système de la reproduction : Une chambre d'incubation ou matrice, dans laquelle le fœtus contracte une liaison organique avec sa mère ; un placenta. Petits vivants ; mamelles, allaitement.

Peau garnie de poils.

CLASSIFICATION DES MAMMIFÈRES.

Le plan que nous avons choisi pour exposer l'organisation des Mammifères, et l'application que nous avons successivement faite des principaux phénomènes embryogéniques au groupement de ces animaux, indiquent assez quel est le principe qui nous semble devoir guider le zoologiste dans l'appréciation des affinités. À côté de ce principe fondamental, nous avons pu çà et là en formuler d'autres, comme résultats de l'observation des faits qui nous étaient offerts par le développement de l'organisation, ou comme conséquences de la discussion de théories diverses à propos de ces mêmes faits. Nous ne chercherons donc pas à justifier ici nos opinions, dont le fondement et la preuve se trouvent à chaque pas dans l'étude que nous venons de faire sur l'organisation des Mammifères ; nous les coordonnerons seulement, et nous en présenterons le résumé succinct, afin de nous donner un point de départ et un moyen de contrôle pour juger quelques unes des classifications principales que la mammalogie a vues éclore jusqu'aujourd'hui.

Nous croyons que le germe d'un animal, lorsqu'il est capable de se développer, possède une énergie vitale particulière, une nature de vie toute spéciale, s'il est permis de s'exprimer ainsi ; que cette vie lui a été transmise par des parents telle qu'ils la possédaient eux-mêmes, de telle sorte que les évolutions successives du jeune être ne sont que la manifestation de plus en plus déterminée, de mieux en mieux accusée, de cette force vitale qui lui est propre. Les germes d'où se développent les animaux, affectassent-ils tous la même forme au premier moment de leur formation, comme cela paraît avoir lieu, qu'il ne serait pas permis de dire que la cellule d'où se développera l'embryon du Chien, par exemple, soit identique à celle qui donnera naissance au Poulet, à la Grenouille, au Mollusque, etc. Chacune de ces cellules possède en elle un principe spécial inaccessible à nos observations, mais dont la présence originelle est bien démontrée par les différences fondamentales qui se prononcent ensuite sous l'influence de conditions identiques. Or ces différences se manifestent à des époques plus ou moins avancées de la vie de l'embryon ; et il est clair qu'elles sont d'autant plus profondes, c'est-à-dire qu'elles dérivent d'un principe d'autant plus différent, qu'elles se montrent plus tôt dans le germe. Il en résulte que deux ou plusieurs embryons, chez lesquels les phénomènes génésiques, étudiés à leur début, suivront la même marche, posséderont aussi un principe de dé-

veloppement, une vie zoologique semblable; que cette similitude sera d'autant plus complète, que les parents étaient eux-mêmes plus voisins; et qu'enfin cette similitude arrivera à une parfaite identité, si les parents possédaient une existence identique. Ce sont précisément ces degrés plus ou moins élevés de ressemblance dans ce que nous venons d'appeler la vie zoologique, dont le principe se trouve dans la faculté reproductrice des parents, et dont la mesure nous est donnée par la durée plus ou moins prolongée d'un développement semblable; ce sont ces degrés qui constituent les *affinités zoologiques*. Ces affinités sont nulles quand deux germes, dès le commencement même de leur vie, n'offrent aucun trait de parenté; elles sont le plus profondes possible, quand deux germes, depuis leur origine jusqu'à leur état parfait d'adulte, passent par une série absolument identique de développements successifs. Entre ces extrêmes, dont le premier indique deux types tout-à-fait différents, et dont le second caractérise l'espèce, s'échelonnent tous les degrés de parenté que nos classifications désignent sous les noms de sous-embranchements, de classes, de sous-classes, d'ordres, de sous-ordres, de familles et de genres.

Ainsi, au moment même où les animaux commencent leur développement organogénique, ils reçoivent l'empreinte d'un type, qui est le premier par son importance comme il l'est chronologiquement, en même temps qu'il est le plus compréhensif dans son étendue. Tous les animaux qui porteront le cachet du type primaire auront entre eux une affinité générale; ils seront tous Vertébrés, par exemple. Mais après avoir marché ensemble dans une même voie, c'est-à-dire après avoir présenté une série de phénomènes génésiques semblables, ils subissent des modifications diverses, qui caractérisent deux ou plusieurs types secondaires; ainsi les Vertébrés deviendront Allantoïdiens ou Anallantoïdiens. Les types secondaires parcourant chacun de leur côté un nombre plus ou moins considérable de phases particulières, pourront ensuite diverger par l'apparition de phénomènes spéciaux dans la constitution du jeune être et former des types tertiaires; les Allantoïdiens se distingueront alors en Mammifères d'une part, Oiseaux et Reptiles proprement dits de l'autre. Des différences se prononçant encore dans le type tertiaire, dans celui des Mammifères par exemple, il se formera des types quaternaires: celui des Mammifères placentaires, et celui des Mammifères aplacentaires. Le premier pourra, suivant la même marche, se subdiviser en groupes quinaires: celui des Mammifères à placenta discoïde, celui des Mammifères à placenta zonaire, et celui des Mammifères à placenta diffus. La même méthode appliquée à ces derniers groupes pourra encore y trouver des types d'un ordre inférieur. Quant aux affinités que les types secondaires dérivés d'un type plus élevé ont entre eux, il est clair qu'elles nous sont indiquées par la durée de la progression dans une même voie, ou, en d'autres termes, par la durée d'un état génésique commun.

Ces idées ne sont pas seulement logiques; nous espérons avoir fait comprendre leur importance pratique dans l'application que nous venons d'en faire à l'étude des Mammifères; elles ont d'ailleurs été exposées et justifiées avec une grande autorité par M. Milne Edwards dans ses considérations sur la classification des animaux (1).

D'après ces principes, on ne peut admettre la théorie des zoologistes qui, examinant les êtres parvenus à leur forme définitive, les disposent en une série linéaire dans laquelle s'effacent les différences profondes du type, et qui, pour conserver ses harmonies, doit craindre qu'une espèce nouvelle vienne s'intercaler entre deux espèces dont elle a mesuré l'intervalle, ou espérer qu'une découverte heureuse viendra lui fournir le lien qu'elle attend entre deux espèces trop distancées. Il ne nous semble pas possible d'adopter non plus les vues d'autres observateurs, qui, étudiant les êtres dans leur état embryonnaire, trouvent une similitude complète entre les formes permanentes des organismes inférieurs et les états transitoires des organismes supérieurs en voie de développement. Nous avons eu souvent l'occasion de réfuter, dans le cours de notre travail, cette dernière opinion, qui n'est en quelque sorte que la confirmation de la première, en ce sens qu'elle établit sur des caractères embryologiques une série animale, que celle-ci fonde sur des caractères observés chez l'adulte. Mais, en outre,

(1) *Ann. des sc. nat.*, 3e série, t. I, p. 65, 1844.

la doctrine de la représentation évolutive s'appuie sur l'unité de composition organique dans tout le règne animal, et les faits nous ont fourni la preuve que les différences de type et les nécessités de la fonction introduisent souvent dans l'économie un élément nouveau, spécial, *sans analogue; tel est l'os marsupial* des Mammifères aplacentaires; tels sont les vrais arcs branchiaux des Poissons.

Toutefois, les philosophes qui *ont formulé* ces théories ont rendu un éminent service à la zoologie, en appelant l'attention des observateurs sur l'histoire du développement des animaux, et même plusieurs erreurs de leur doctrine reposent sur des faits certains détournés de leur sens véritable. C'est *ainsi* que la théorie des arrêts du développement, erronée quand on veut l'employer pour expliquer la constitution de tous les organismes inférieurs par des temps d'arrêt dans le développement d'un organisme unique et typique, de l'organisme humain, peut au contraire représenter une idée très juste, si l'on ne veut en faire que l'expression des faits bien constatés. Un arrêt de développement n'est autre chose que la permanence d'un état organique qui ne doit être que transitoire chez les dérivés supérieurs d'un même type.

C'est *ainsi* qu'après la divergence de développement d'où résulte la différenciation des types, on voit des animaux appartenant à un même groupe représenter, dans une portion de leur organisation, des états par lesquels ont passé les animaux chez lesquels l'organisation a atteint la perfection typique du groupe. Les Cétacés, par exemple, dont les membres antérieurs seuls se développent, nous offrent une image de ce que nous observons chez l'embryon des Mammifères terrestres à l'époque où les extrémités pelviennes ne sont encore que tout-à-fait rudimentaires. L'indépendance de l'olécrâne, constituant une sorte de rotule bronchiale chez certains Chéiroptères, est un fait du même ordre, et nos exemples porteraient sur des portions considérables d'appareil, si nous voulions les chercher dans des classes inférieures dont le type a été plus diversifié. C'est par une divergence dans le développement que tous les Vertébrés, après avoir reçu le cachet de leur type par l'apparition de l'axe rachidien et de ses annexes, prennent les uns les caractères des Allantoïdiens, les autres ceux des Anallantoïdiens; et que, parmi les premiers, les Mammifères se distinguent ensuite par les connexions vasculaires qui s'établissent entre la mère et le fœtus, pour se diviser enfin en Placentaires et en Aplacentaires.

Cette distinction entre les Mammifères à parturition ordinaire et les Marsupiaux, a depuis longtemps été établie par M. de Blainville, suivant la marche ordinaire des études zoologiques, avec cette sûreté de vue qui a conduit l'illustre savant à séparer aussi les Batraciens des Reptiles, et à distinguer les rapports qui existèrent entre les Pachydermes et les Cétacés herbivores. La méthode embryologique trouve la raison de ces rapports ou de ces différences dans la marche des phénomènes génésiques, dont ces affinités naturelles ne sont que la conséquence.

Il se pourrait que les vésicules primitives de l'œuf et le placenta n'eussent pas ici toute la valeur que semble leur accorder le savant zoologiste dont nous adoptons la doctrine, bien que l'importance du rôle de ces organes et la concordance qu'ils offrent dans leurs caractères avec les autres considérations zoologiques, soient des présomptions puissantes en faveur de l'opinion que nous soutenons : c'est à l'embryologie à *confirmer* ou à modifier ces prémisses. Mais ce que nous essayons surtout de faire prévaloir, après l'observation des faits, c'est le principe de l'existence primitive de types différents sur lequel doit se fonder l'édifice de nos méthodes, parce qu'il conduit à la représentation exacte des affinités.

L'application de ce principe, après nous avoir montré qu'il faut séparer les Mammifères placentaires des Marsupiaux, nous a conduits à établir parmi les premiers trois groupes distincts, d'après sa constitution de l'organe placentaire qui est discoïde, zonaire ou diffus.

En suivant la même marche, nous avons connu deux groupes d'un ordre inférieur dans le groupe des Mammifères à placenta discoïde; le premier de ces deux groupes comprend *les Bimanes et les Quadrumanes;* le second est composé des Chéiroptères, des Insectivores et des Rongeurs. La disparition rapide de la vésicule ombilicale, l'existence de circonvolutions au cerveau, l'ensemble du système osseux, de l'appareil dentaire,

et des nombreuses particularités d'organisation que nous avons indiquées en examinant chaque appareil, suffisent pour justifier la distinction du premier groupe dans lequel nous rapprochons les Bimanes et les Quadrumanes. Ces deux ordres, qui suivent une marche si longtemps semblable dans le développement de leurs appareils, pourraient cependant être distingués primitivement par leur placenta, que nous avons nommé *simple* chez les premiers, *bipartit* chez les seconds. Au reste, en parlant ici des Quadrumanes, nous n'entendons guère indiquer que les premiers animaux de cet ordre, nous sommes loin de considérer ce groupe comme parfaitement homogène et définitivement établi : nous avons même signalé quelques modifications nécessaires, celles qui ont rapport aux Ouistitis par exemple. Le groupe composé des Chéiroptères, des Insectivores et des Rongeurs, est nettement caractérisé par la persistance de la vésicule ombilicale, la surface à peu près lisse du cerveau, la composition de l'appareil dentaire. En outre, il se relie au groupe précédent par des caractères importants, dont les principaux sont, outre la constitution semblable du placenta, un mode analogue d'articulation dans la mâchoire inférieure, la présence générale d'une clavicule, etc. Par la structure de leurs organes de reproduction, les trois ordres que nous venons de nommer ont quelques points de ressemblance avec les Lémuriens. Les Ouistitis, quelle que soit la place qu'on leur assigne, touchent aux Quadrumanes et aux Insectivores. Des Lémuriens aux Chauves-Souris, et des Quadrumanes aux Insectivores, les Galéopithèques établissent un passage par l'ensemble de leurs caractères extérieurs. Des Insectivores aux Rongeurs une transition naturelle nous est offerte par les Musaraignes et les Rats. Le groupe des Mammifères à placenta discoïde constitue donc un groupe naturel, composé d'animaux entre lesquels les affinités sont étroites et directes.

Deux groupes doivent aussi être établis dans le type des Mammifères à placenta zonaire : celui des Carnivores et celui des Amphibiens. L'encéphale de ces derniers animaux, leur système dentaire, les modifications qu'ont reçues leurs membres, les distinguent en effet des premiers. Mais un lien entre ces deux ordres nous est offert par les Loutres, que leur système nerveux, leur appareil urinaire, la forme de leur tête et de leur corps, aussi bien que leurs habitudes, rapprochent des Phoques. Remarquons aussi dans ce groupe la présence du Daman, qui y représente le type des Pachydermes appartenant à la série des Mammifères à placenta diffus, et le type des Rongeurs qui fait partie de la série des Mammifères à placenta discoïde.

Dans le groupe des Mammifères à placenta diffus, nous reconnaissons trois types de second ordre : le premier constitué par les Pachydermes, les Solipèdes et les Ruminants ; le second formé par les Cétacés ; le troisième comprenant les Édentés. Les animaux qui composent les deux premiers de ces groupes se distinguent des Édentés par leur encéphale plus développé, et par leur cerveau marqué de circonvolutions nombreuses. Le groupe des Cétacés est caractérisé par l'absence de membres abdominaux et l'imperfection générale du système osseux. Entre le premier groupe et le second, des rapports remarquables sont établis par les Siréniens ou Cétacés herbivores. Les Édentés, que leur système nerveux sépare des deux groupes précédents, se rapprochent des Cétacés par l'imperfection de leur système dentaire, l'imperfection de leur système osseux, et plusieurs points de leur organisation. L'estomac des Bradypes établit aussi quelque analogie entre ces animaux et les Ruminants.

Les naturalistes ont, selon nous, attaché souvent trop d'importance à certaines particularités du système osseux, qui établiraient quelque lien entre les Bradypes et les Quadrumanes. La tête arrondie de ces animaux, qui offre au premier abord quelque analogie avec la tête des Singes, s'en distingue profondément, quand on étudie les différentes pièces osseuses qui la constituent : l'imperfection de ces pièces chez les Bradypes est si évidente, que nous serions tentés de considérer la face de ces animaux comme une sorte d'arrêt de développement dans la formation de cette partie de la tête, tandis que la perfection générale du système osseux des Quadrumanes indique un développement typique complet. Nous ne pouvons non plus

voir des mains dans les extrémités des Bradypes, auxquelles des ongles puissants et fouisseurs donnent un caractère tout spécial et dont le pouce n'est pas opposable; nous avons d'ailleurs exposé les raisons qui nous portent à ne pas attacher à la présence de bras et de mains, chez les animaux, une importance de premier ordre. Nnous discuterons plus loin la valeur des rapports qui existent entre les Singes et les Paresseux. L'existence de mamelles pectorales ne saurait constituer un autre point de rapprochement; car nous pourrions invoquer ce caractère comme l'indice d'un rapport entre les Édentés et les Siréniens. En un mot, il n'existe entre les Quadrumanes et les Paresseux qu'une analogie lointaine d'organisation, nécessitée par des habitudes semblables, les uns et les autres étant des animaux grimpeurs.

Néanmoins, sans sortir du groupe des Mammifères à placenta diffus, nous considérons les Bradypes comme devant constituer, dans le groupe des Édentés, un groupe d'un ordre inférieur, celui des Tardigrades.

Quant aux affinités des trois grands groupes entre eux, la division des Mammifères à placenta discoïde est supérieure aux deux autres, par l'ordre des Bimanes et des premiers Singes; elle se place à peu près de niveau avec la division des Mammifères à placenta zonaire, pour les *Lémuriens*, les Chéiroptères et les Insectivores; et, par les Rongeurs, elle touche au dernier terme de la série des Mammifères à placenta diffus, représenté par les Édentés. En outre, le groupe des Mammifères à placenta discoïde est plus éloigné des deux autres que ceux-ci ne le sont l'un de l'autre. En effet, les Amphibiens, par leur système nerveux, la forme et les circonvolutions de leur cerveau, se rattachent aux Cétacés aussi bien que par la forme générale de leur corps et les modifications analogues que leur organisation a subies en raison du milieu où ils habitent. Ces Amphibiens ont des points de rapport avec les Carnivores, qui se lient eux-mêmes avec la série formée par les Pachydermes, les Solipèdes et les Ruminants. Nous avons déjà signalé la transition qu'établit le Daman.

Nous ne pouvons développer ici tous les rapports que nous indiquons; les faits sur lesquels nous les appuyons ont été présentés et expliqués dans le courant de notre article, et leur discussion détaillée ne pourrait être entreprise que dans un travail spécial sur chaque ordre. Notre but sera atteint si nous avons fait comprendre la composition de la classe des Mammifères, ses harmonies et ses affinités; si nous avons pu en même temps faire apprécier de quelle importance peuvent être pour la zoologie les résultats des études embryologiques.

La méthode qu'ont suivie les naturalistes dans le groupement des animaux, et le principe de cette méthode, n'ont pas toujours été les mêmes, comme nous l'allons voir en parcourant les principaux systèmes de classification qui se sont succédé en mammalogie. Mais pour fixer le point de départ de ces systèmes, et apprécier convenablement leur valeur, nous devons expliquer d'abord ce que nous entendons par *termes correspondants*, et faire sentir la distinction profonde qu'il faut établir entre les analogies et les affinités.

Souvent deux animaux appartenant à deux types différents, après s'être engagés chacun dans la voie propre de leur type, et avoir parcouru pour leur développement un certain nombre de phases distinctes, prennent ensuite des caractères communs dans la constitution d'une portion plus ou moins considérable d'un ou de plusieurs de leurs appareils; ce sont ces caractères communs à des types différents que nous désignons sous le nom de *termes correspondants*. Isolés; et en quelque sorte étrangers au milieu des caractères primitifs et fondamentaux, ils ne sauraient altérer l'empreinte du type, et ne doivent pas, par conséquent, être pris pour base de la détermination des affinités; c'est ce que nous voulons exprimer, en disant qu'ils sont seulement les indices d'*analogies*. Pour représenter le sens et la valeur de ces analogies, on peut en reconnaître trois catégories principales.

Celles qui composent la première catégorie indiquent un rôle physiologique semblable, et dérivent de l'application de lois générales que suit la nature quand elle adapte un organe à une fonction déterminée. On pourrait distinguer ces analogies sous le nom d'*analogies physiologiques*. Telles sont celles qui ont rapport à la constitution du système dentaire, concordant

avec un régime diatétique spécial, et à l'aide desquelles nous reconnaissons immédiatement une mâchoire de frugivore, d'insectivore, de carnivore, d'herbivore, etc. C'est ainsi que les Sarigues, les Peramèles, les Dasyures, qui font partie du type des Marsupiaux, ont un appareil dentaire analogue à celui des Insectivores du type des Mammifères placentaires; et que les Phascolomes, qui appartiennent au premier type, ont un appareil dentaire analogue à celui des Rongeurs du second type. L'absence de dents, et l'existence d'une langue vermiforme, glutineuse, protractile chez le Tamanoir, l'Oryctérope, le Pangolin, Mammifères placentaires, d'une part, et l'Échidné, Mammifère aplacentaire, de l'autre, sont aussi des analogies du même ordre.

Dans la seconde catégorie, nous plaçons les analogies qui reposent sur certaines conditions extérieures, certaines habitudes semblables dans l'existence des animaux; nous les nommons, en conséquence, *analogies biologiques*. Parmi ces analogies, il en est qui dépendent du milieu dans lequel vit l'animal. Ainsi, l'appareil sternal des Chauves-Souris rappelle par sa disposition le type ornithologique; l'élongation du corps, et l'appropriation des membres à la natation chez les Amphibiens, Mammifères à placenta zonaire, et les Cétacés, Mammifères à placenta diffus, parmi lesquels plusieurs même portent une nageoire dorsale, sont des caractères qui touchent au type ichthyologique. Il faut encore rapprocher de ces analogies qu'expliquent la nature du milieu dans lequel l'animal est destiné à vivre, les pieds palmés des Castors, des Loutres, des Ornithorhynques, Mammifères de types différents, comme l'on sait. D'autres analogies biologiques tiennent au mode de progression des animaux; telle est l'existence d'une main plus ou moins complète, qui, comme nous l'avons déjà dit, n'implique aucune prérogative intellectuelle, mais indique seulement un animal grimpeur; les Singes, l'Aye-Aye (Cheiromys), les Bradypes, les Sarigues, appartenant à des types différents, nous en offrent dès exemples. Telle est aussi la disproportion entre les membres antérieurs et les membres abdominaux, que nous observons chez les animaux sauteurs, chez la Gerboise et le Kanguroo, par exemple. Telle est enfin l'existence d'une sorte de parachute formé par une extension de la peau des flancs chez les Galéopithèques, les Polatouches, les Phalangers. Nous signalerons encore une troisième sorte d'analogies biologiques, celles qui résultent d'une ressemblance dans certaines particularités de mœurs. Ainsi, les animaux nocturnes ont, en général, les yeux très grands et les conques auditives très développées; ainsi, l'Echidné, comme beaucoup d'Insectivores, possède des ongles propres à creuser la terre; l'Ornithorhynque présente des abajoues profondes, comme beaucoup de Singes de l'ancien continent, et beaucoup de Rongeurs; l'Échidné, aussi bien que le Hérisson et le Tenrec, a le corps armé de piquants, et ces animaux peuvent se peletonner plus ou moins complétement, etc.

La troisième catégorie d'analogies se compose de celles pour lesquelles nous n'entrevoyons aujourd'hui aucune espèce d'explication, et que nous appellerons *indéterminées*. Nous en trouvons des exemples dans les poches stomacales multiples que nous présentent beaucoup de Rongeurs et de Pachydermes, les Ruminants, les Cétacés ordinaires, les Tardigrades; dans l'estomac boursouflé et multiloculaire des Semnopithèques et des Kanguroos; dans la structure des dents de l'Oryctérope, qui rappelle celle des dents des Poissons; dans la double clavicule et le bec de l'Ornithorhynque, qui rappellent le type ornithologique, etc.

La différence essentielle qui existe entre les analogies et les affinités, consiste donc, on le voit, en ce que celles-ci reposent sur des caractères typiques fondamentaux qui impriment un sceau spécial à toute l'organisation de l'être, et constituent, en quelque sorte, un fond invariable et permanent dans son ensemble; tandis que les analogies résultent de certaines modifications plus ou moins individuelles, qui peuvent masquer, mais non changer le type, et qui ont leur cause dans l'application de certaines lois générales que s'est imposée la nature pour opérer ces modifications. S'il nous était permis d'exagérer l'expression de notre pensée pour en mieux faire saisir le sens, nous dirions que les affinités, les types, sont des créations primordiales que la nature s'est

interdit d'altérer, mais qu'elle s'est réservé d'approprier, suivant son caprice, à certains besoins dont elle-même a fixé les conditions.

Des trois classes d'analogies que nous venons de nommer, celle des analogies physiologiques est la première par son importance, puisque les nécessités d'une fonction aussi essentielle que l'est celle de la nutrition, par exemple, exigent un certain concours d'organes d'où résulte un ensemble défini. Les faits sur lesquels reposent les affinités biologiques sont ceux d'où dépend la *forme* du corps; et l'on peut juger, par la valeur même de ces faits, de la valeur des déterminations que les naturalistes ont fondées exclusivement sur l'étude de la forme extérieure. Cependant, c'est précisément en prenant pour point de départ ces caractères de moindre valeur que la science des classifications a débuté, et cette marche était nécessaire : la connaissance de l'organisation des animaux ne pouvant être acquise que progressivement, celle de leurs rapports ne devait être entrevue que lorsque la science aurait fait naître la critique.

Aristote, qu'on a coutume d'appeler le Père de l'Histoire Naturelle, sans comprendre peut-être tout ce que ce titre a de légitime, distingue sous le nom de Vivipares la plupart des animaux que Linné a plus tard appelés Mammifères. Toutefois la classification du philosophe grec ne caractérise pas ces animaux avec toute l'autorité de la classification du naturaliste suédois; elle repose sur l'observation d'analogies biologiques ou physiologiques non justifiées en principe; elle est plutôt un pressentiment du génie qu'un résultat de la science. Tirant ses premières divisions de la forme des animaux, du nombre des organes de locomotion, Aristote établit les deux grands groupes des Tétrapodes et des Apodes. Le dernier comprend, sous le nom de Baleines (*Kétoda*), les Mammifères appelés depuis Cétacés; le premier se subdivise lui-même en deux groupes, fondés sur les modifications que les membres présentent dans la plus ou moins grande liberté de leur action. Dans l'un de ces groupes, les doigts sont indépendants l'un de l'autre, et armés d'ongles ou de griffes; dans l'autre, les doigts sont enfermés dans un sabot. Le premier de ces deux groupes secondaires comprend trois familles, dont les caractères sont tirés du système dentaire. Dans la première, les dents de devant ont un bord tranchant, et les dents de derrière une surface élargie, triturante comme dans les Singes (*Pithecoïda*) et les Chauves-Souris (*Dermopteræ*); dans la seconde, les dents sont pointues, et propres à manger de la chair, et les ongles acérés; les animaux qu'elle renferme reçoivent en conséquence les noms de *Karcharodonta* (dents aiguës), et de *Gampsonucha* (ongles crochus). Les animaux qui forment la troisième famille correspondent à nos Rongeurs, et sont caractérisés par l'absence de canines. Quant au grand groupe des animaux à sabots, c'est encore par des considérations tirées des membres qu'Aristote le subdivise en trois familles : celles des animaux à plusieurs sabots (*Polyschidai*), comme l'Éléphant; celle des animaux à deux sabots (*Bischidai*), qui comprend les Ruminants (*Merykozonta*); et celle des animaux à un sabot, ou solipèdes (*Aschidai*), comme le Cheval.

Bien qu'établie sur des caractères tout-à-fait extérieurs, on voit que cette classification d'Aristote a saisi quelques rapports fort remarquables. Elle réunit certaines familles naturelles, bien qu'elle ne les détermine pas rigoureusement et n'en marque pas les harmonies : elle place, à quelques égards, les Chauves-Souris à côté des Singes, les Baleines auprès des quadrupèdes vivipares, bien qu'elle se laisse encore guider par les analogies superficielles qui ont fait longtemps assimiler les premières aux Oiseaux, et les secondes aux Poissons. Depuis Aristote, on a défini le type Mammifère, mieux limité et déterminé les groupes qu'il contient; a-t-on toujours apporté autant de critique dans l'examen des animaux nouveaux qui n'avaient pu être connus du naturaliste grec? A-t-on déplacé notablement la base des groupements de second ordre? A-t-on rapporté à Aristote les emprunts qu'on lui a faits? N'a-t-on pas même quelquefois abandonné ses traces pour s'engager dans des routes beaucoup moins scientifiques?

Gesner, surnommé le restaurateur de l'histoire naturelle, donna, après la renaissance des lettres, le premier essai de Mammalogie (1551), recueil érudit de faits classés alphabétiquement, où les animaux sont réunis en groupes qui représentent

grossièrement des familles ou des genres. Aldrovande (1616-1637) travailla, dans son cabinet, à une classification qui reproduit en partie celle d'Aristote, et qui tombe dans des erreurs qu'avait évitées le naturaliste grec, en étudiant sur la nature; c'est ainsi qu'Aldrovande considère l'Éléphant comme un Solipède. Il faut laisser derrière nous les travaux de Jonston (1652), et ceux de Carleton (1668), pour arriver à un ouvrage scientifique et vraiment remarquable, le *Synopsis Methodi Anim. Quadrupedum et Serpentini generis* de Jean Ray (1693).

Comme classificateur, Jean Ray est le disciple d'Aristote; comme zoologiste, il ouvre une ère nouvelle, en cherchant dans l'étude de l'organisation la raison des rapports qu'il établit. Ray, comme Aristote, reconnaît de prime abord les Vivipares et les Ovipares; mais, mieux que son maître, il distingue chez les premiers une respiration pulmonaire et un cœur à double ventricule. Puis, prenant en considération la nature du milieu dans lequel vivent les animaux, il divise ces Vivipares en deux catégories: les aquatiques, et les terrestres ou quadrupèdes. Ces Quadrupèdes vivipares, à respiration pulmonaire, à cœur double, il les distingue encore par l'existence de poils: caractère que Linné mettra plus en relief en l'opposant au caractère des téguments chez les autres Vertébrés, et que M. de Blainville traduira plus tard par le mot de Pilifères. Empruntant la base de sa classification à Aristote, Ray divise les Quadrupèdes en deux groupes: les Ungulés, qui ont des sabots, et les Unguiculés, qui ont des ongles. Il subdivise les premiers en trois sections: 1° celle des Solipèdes, comme le Cheval, l'Ane; 2° celle des Bisulces, ou pieds fourchus, parmi lesquels il distingue ceux qui ruminent et qui ont des cornes persistantes, comme le Bœuf, le Mouton, ou des cornes caduques, comme le Cerf, et ceux qui ne ruminent pas, comme le Cochon; 3° enfin celle des Quadrisulces, ou animaux dont le pied est divisé en plus de deux parties, comme le Rhinocéros, l'Hippopotame. Les Unguiculés forment deux sections, celle des animaux à pied bifide, comme le Chameau, et celle des animaux à pied multifide, ou Fissipèdes. Chez ces derniers, les doigts sont adhérents et recouverts par les téguments communs, comme chez les Éléphants, ou bien les doigts sont plus ou moins distincts et séparables. Dans les animaux de cette dernière catégorie, les ongles sont déprimés, c'est-à-dire larges et plats, comme chez les Singes, ou comprimés, c'est-à-dire étroits et pointus; et les animaux qui offrent ce dernier caractère ont deux dents incisives, très grandes, comme le Lièvre, ou des dents incisives nombreuses. Ces derniers, qui sont des animaux carnivores, insectivores, ou dont la nourriture se compose à la fois d'insectes et d'autres matières, forment deux catégories: ceux qui ont une petite taille, le corps long et les extrémités courtes, comme les Belettes et la tribu des Vermiformes; et ceux qui ont une plus grande taille, parmi lesquels on en distingue à museau court, comme les *Felis*, et à museau long, comme les Chiens. La grande section des Fissipèdes comprend enfin les quadrupèdes *Anomaux*, le Hérisson, le Tatou, la Taupe, la Musaraigne, le Tamandua, la Chauve-Souris et le Paresseux. Les cinq premières espèces ont quelques rapports avec les Chiens et les Vermiformes par leur museau plus allongé; mais ils en diffèrent par la disposition de leurs dents, dont le Tamandua est tout-à-fait privé; les deux dernières espèces, au contraire, ont le museau court.

La classification de Jean Ray repose donc, comme on le voit, sur des analogies tout-à-fait extérieures et de l'ordre de celles que nous avons appelées biologiques; ce n'est qu'après avoir épuisé toutes les ressources que la forme des membres lui présente qu'il cherche des caractères dans le système dentaire, pour revenir ensuite à la forme du corps et du museau. Cependant les essais de Ray pour définir l'organisation des Quadrupèdes indiquent une voie nouvelle, dans laquelle Linné va engager la science avec lui. C'est en 1735 que paraît la première édition du *Systema Naturæ*; dans treize éditions successives, dont la dernière parut en 1767, Linné détermine et subdivise de plus en plus les genres qu'il a établis ou empruntés à Ray, en fondant ses déterminations sur la considération d'un plus grand nombre d'organes que ne l'avait fait le naturaliste anglais. La forme exacte qu'il donne à l'étude des animaux, la précision, l'exactitude de sa méthode, et surtout la

langue nouvelle qu'il applique à une nomenclature claire, sont des titres qui immortaliseront le génie de Linné. Supérieur à tous les naturalistes qui l'ont précédé par la merveilleuse intelligence des rapports des êtres, Linné, par la netteté de ses vues et la rigueur de sa formule, arriva à un dogmatisme qu'on lui a reproché à tort, parce qu'il contribua puissamment aux progrès des sciences naturelles en constatant les résultats acquis et en fixant un point de départ pour les progrès à faire. Toutefois la classification de Linné est arbitraire et ne s'éclaire guère que des analogies extérieures; il place encore les Cétacés parmi les Poissons, et, abandonnant les traces d'Aristote pour suivre Jean Ray, il considère l'Eléphant comme un unguiculé. Plus tard cependant, à la suite de Bernard de Jussieu et de Brisson, il reconnaît les affinités des Cétacés, puis, les réunissant aux Quadrupèdes de Ray, il fonde et définit la classe des Mammifères; et c'est là sans doute un des résultats les plus scientifiques et les plus glorieux qu'ait obtenus l'illustre Suédois. Il faut reconnaître aussi qu'après avoir employé les caractères fournis par les membres, il prend de suite en considération le système dentaire, c'est-à-dire des analogies d'un ordre supérieur, des analogies physiologiques, et que cette méthode le conduit à établir sept ordres que les travaux modernes ont peu modifiés, mais qu'ils ont mieux déterminés, mieux justifiés et mieux coordonnés.

Linné reconnaît trois grandes divisions dans la classe des Mammifères : les Unguiculés, les Ungulés et les Mammifères pisciformes. Quatre ordres distingués par leurs incisives composent les Unguiculés; ce sont : les *Primates*, qui ont quatre incisives à chaque mâchoire; les *Brutæ*, qui n'en ont pas; les *Feræ*, dont les dents incisives, coniques, sont au nombre de deux, de six ou de dix à chaque mâchoire, et les *Glires*, qui ont à chaque mâchoire deux incisives seulement. Les Ungulés comprennent deux ordres : les *Pecora*, qui n'ont point d'incisives à la mâchoire supérieure, et les *Belluæ*, qui en ont aux deux mâchoires. La troisième division des Mammifères est formée par les Cétacés (*Cete*). Quarante genres sont répartis entre ces sept ordres, et dans la distinction de quelques uns on retrouve encore le génie du législateur des sciences naturelles; nous citerons seulement le genre *Simia* et le genre *Lemur*, dont les observateurs ont depuis fait deux familles de l'ordre des *Primates*.

Frappé de l'arbitraire des principes sur lesquels est fondée la classification de Linné, et ne croyant guère à la sincérité de ces rapports que l'on découvre à la première vue, Buffon ne chercha pas à perfectionner la méthode; et n'adopta ni plan ni nomenclature. Dans son *Histoire naturelle des Quadrupèdes* (1749), il oppose, en quelque sorte, la richesse des faits à la sécheresse de la détermination spécifique, la magnificence des descriptions à la précision systématique, et sa langue, abondante et brillante, le rend aussi populaire en France que la langue sobre et exacte de Linné avait rendu populaires en Europe les principes du *Systema*. Considéré d'abord comme un grand écrivain plutôt que comme un grand naturaliste, Buffon a cependant rendu à la science d'immenses services en appelant les esprits à la méditation de ses grandes vues philosophiques, et en attirant à l'étude approfondie des êtres par l'attrait des tableaux de leur histoire et de leurs mœurs. D'ailleurs, à côté de la partie en quelque sorte littéraire de son histoire, il a donné place aux descriptions de Daubenton, si précises et si exactes, mais trop isolées et n'appréciant aucun rapport.

C'est presque uniquement sous l'influence de Linné et de Buffon que furent entrepris tous les travaux qui se succèdent en mammalogie, jusqu'au moment où apparaît Cuvier. Mais avant d'exposer la classification de notre illustre zoologiste, citons cependant quelques uns des ouvrages les plus remarquables de cette époque intermédiaire.

Brisson, dans sa *Distribution du Règne animal en neuf classes* (1756), et Klein, dans son *Quadrupedum disquisitio brevisque historia naturalis* (1751), se rapprochent plus ou moins de Linné, mais choisissent des caractères encore plus artificiels; Brisson cependant accorde une importance prépondérante aux dents, dont les diverses modifications lui fournissent les combinaisons principales de sa méthode. Le *Systema Regni animalis* d'Erxleben (1777) n'est qu'une nouvelle édition du *Systema* de Linné. Le *Prodromus methodi Animalium* de Storr (1780), et l'*E-*

lenchus animalium de Boddaërt (1785), reproduisent les principaux ordres de Linné, et les rattachent à peu près aux mêmes divisions générales. Gmelin revoit une édition du *Systema naturæ* (1788); Vicq-d'Azyr donne, dans le *Système anatomique des Quadrupèdes* (1792), une classification presque linnéenne, due à Daubenton; et Blumenbach, dans son *Manuel d'Histoire naturelle* (1796), ne fait guère qu'ajouter trois ordres aux sept ordres du *Systema* de Linné. Allamand, Vosmaër, Bernardin de Saint-Pierre suivent de loin les traces de Buffon. Pallas seul cherche à fonder les rapports des animaux sur l'étude de l'anatomie; reconnaît les affinités de beaucoup de Mammifères, et entre autres celles des Insectivores avec les Chéiroptères et les Quadrumanes, bien qu'il emploie en général la nomenclature de Linné, légèrement modifiée. Les travaux anatomiques, de plus en plus nombreux, conduisirent ainsi peu à peu à mieux reconnaître les liens véritables qui existent entre les animaux, et la coordination systématique de ces observations multipliées fut tentée par Cuvier à l'aide du principe de la subordination des caractères.

Ce fut en 1797 que Cuvier et Geoffroy publièrent une nouvelle classification de Mammifères, en adoptant les trois divisions de Linné: les Unguiculés, les Ungulés et les espèces dont les pieds sont en nageoires. Ces grands embranchements étaient subdivisés en quatre ordres, dont nous donnerons ici les noms seulement, sans en donner la caractéristique, parce qu'ils ont été à peu près conservés comme ordres ou comme familles, et qu'on en trouvera la détermination dans ce Dictionnaire à l'article consacré à chacun d'eux. Les Unguiculés comprenaient neuf ordres: les Quadrumanes, les Chéiroptères, les Plantigrades, les Pédimanes, les Vermiformes, les Bêtes féroces, les Rongeurs, les *Édentés*, et les Tardigrades; les Ungulés se composaient de trois ordres: les Pachydermes, les Ruminants et les Solipèdes; les Mammifères dont les pieds sont en nageoires formaient deux ordres; les Amphibies et les Cétacés. C'est principalement sur la nature des dents et les modifications des membres que ces coupes sont établies; elles sont pour la plupart naturelles, mais on voit qu'elles reposent encore sur des analogies lointaines, et que la base première de la classification, fondée sur la forme des extrémités, conduit à méconnaître les affinités des Amphibies avec les Carnivores, qui ne seront même nettement distingués que plus tard par Cuvier. En effet, Geoffroy abandonne alors les travaux de méthode pour se livrer exclusivement aux études monographiques et à celle des lois générales qui ont présidé à la création zoologique.

Dans son Tableau d'Histoire naturelle (1798) Cuvier supprime l'ordre des Vermiformés, considère les Chéiroptères, les Plantigrades et les Pédimanes comme des subdivisions d'un seul ordre, celui des Carnassiers, et réunit les Tardigrades aux Édentés. Son Anatomie comparée, et plus tard son Règne Animal (1817), indiquent encore d'autres modifications. C'est dans ce dernier ouvrage qu'il supprime la tribu des Pédimanes, divise ses Carnassiers en Chéiroptères, Insectivores, Carnivores et Marsupiaux; et réunit les Solipèdes aux Pachydermes, comme l'avait indiqué Linné.

Dans la famille des Marsupiaux, l'auteur comprend les Mammifères à bourse, c'est-à-dire la tribu supprimée des Pédimanes et d'autres animaux qui avaient été placés dans l'ordre des Rongeurs. L'Homme forme l'ordre des Bimanes. Ainsi les huit ordres qui composent la méthode de Cuvier correspondent en général à ceux qu'avait admis Linné, et sont établis à peu près sur la même base. Cependant Cuvier saisit les affinités des animaux beaucoup mieux que ne l'avait fait Linné, et c'est le choix de ses signes représentatifs qu'il faut blâmer, plutôt que la valeur même qu'il leur attribue. Les analogies sur lesquelles se fonde l'expression de ces affinités empêchèrent néanmoins Cuvier de reconnaître parmi les Mammifères le type des Marsupiaux; c'est à M. de Blainville qu'appartient l'honneur de cette détermination scientifique, que Cuvier adopta dans la suite.

Dans un *Prodrome d'une nouvelle distribution systématique du Règne animal*, et dans son *Traité de l'organisation des animaux*, le savant distingué que nous venons de nommer divise les Mammifères en deux sous-classes: les Monodelphes et les Didelphes. Les Monodelphes renferment sept ordres: l'Homme; — les Quadrumanes; —

les Carnassiers; — les Édentés; — les Rongeurs ou Célérigrades; — les Gravigrades ou Bidentés, — et les Ongulogrades. Le huitième ordre est composé des Didelphes. Dans chacun de ces ordres, l'auteur reconnaît des animaux normaux et des animaux anomaux. Ces subdivisions devront être indiquées dans les articles destinés à expliquer chacune des dénominations que nous venons de faire connaître.

Les auteurs systématiques dont nous pourrions maintenant citer les noms, ont tous adopté, et plus ou moins modifié, l'une ou l'autre des classifications de Cuvier, ou bien ont essayé de concilier la méthode de Cuvier avec celle de M. de Blainville. Nous mentionnerons cependant Fr. Cuvier et Latreille. La classification du premier peut être citée comme un exemple de l'abus dans l'emploi d'un caractère considéré comme dominateur; pour Fr. Cuvier, ce caractère est pris dans le système dentaire. Il divise les Marsupiaux en insectivores et en frugivores, sans cependant les éloigner des Carnassiers et des Rongeurs; Latreille considère les Chéiroptères comme devant former un ordre intermédiaire à celui des Quadrumanes et des Carnassiers. A l'exemple de Geoffroy, Latreille sépare les Monotrèmes des Édentés et en fait une classe à part. Nous nommerons encore Illiger, dont le *Prodromus systematis Mammalium* (1811) contient beaucoup plus de mots nouveaux que de faits ou de vues importantes, et Oken, qui considère le Règne animal comme s'étant développé dans le même ordre que les organes du corps, et se rapproche ainsi, au point de vue philosophique, de la théorie des représentations évolutives qu'il exagère beaucoup.

La dernière classification dont nous devons parler est celle de M. Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire, publiée en 1845, la plus complète de celles qui ont été proposées jusqu'ici. Comme Aristote, M. Isidore Geoffroy fonde sa première subdivision des Mammifères sur le nombre des membres, et distingue ainsi les Quadrupèdes et les Bipèdes; les premiers ayant un bassin bien développé, les seconds ayant un bassin rudimentaire ou nul. Avec la plupart des Mammalogistes contemporains, il admet ensuite, parmi les Quadrupèdes, les deux groupes des Monodelphes et des Didelphes, dont il trouve le caractère distinctif dans la présence ou dans l'absence des os marsupiaux. Les ordres, les tribus, les familles établies dans chacun de ces grands groupes, sont ensuite caractérisés d'après le système dentaire, les *modifications* que présentent les extrémités, la forme du corps, et toutes les particularités extérieures. L'économie de cette classification remarquable sera facilement saisie à l'aide du tableau que nous donnons ci-après; nous essaierons seulement ici de faire comprendre le principe philosophique qui sert de fondement aux modifications essentielles introduites par l'auteur, et que nous voudrions mettre en relief à l'aide de moyens graphiques, si la dimension du format de cet ouvrage nous le permettait. Ce principe est le *Parallélisme* des organisations, et M. Isidore Geoffroy donne lui-même à son système le nom de *Classification parallélique*. Appliqué aux deux divisions secondaires des Mammifères sans os marsupiaux, et des Mammifères avec os marsupiaux, ce principe nous présente les premiers d'une part et les seconds de l'autre, comme se développant les uns à côté des autres, et subissant dans leur organisation des modifications de même nature, portant sur les mêmes organes, principalement sur le système dentaire; en un mot, des modifications parallèles. Appliqué aux deux grands groupes des Quadrupèdes et des Bipèdes, le même principe nous montre ces animaux marchant à côté les uns des autres, de sorte que la classe entière des Mammifères se trouve représentée par trois lignes distinctes et parallèles : celle des Mammifères avec os marsupiaux, celle des Mammifères sans os marsupiaux, et celle de Bipèdes. Le parallélisme de la seconde ligne avec la première est établi par les Marsupiaux Carnassiers, qui répondent aux Carnassiers ordinaires; par les Marsupiaux frugivores, qui répondent aux Rongeurs; et par les Monotrèmes, qui répondent aux Édentés. De la troisième ligne à la première, le parallélisme est établi par les Sirénides, qui répondent aux Pachydermes; et par les Cétacés, dont les genres, échelonnés de la famille des Delphinidés à celle des Balénidés, répondent, les plus élevés, aux Ruminants; les moins élevés, aux Édentés, et par conséquent aux Monotrèmes. C'est donc seulement par leur ex-

tremité inférieure, par les Édentés, les Monotrèmes et les Balénidés, que se touchent les trois lignes à l'aide desquelles nous cherchons à faire comprendre l'idée principale du savant zoologiste.

On voit que les faits sur lesquels M. Isidore Geoffroy fonde ce qu'il nomme le *parallélisme*, sont pour la plupart de l'ordre de ceux que nous avons appelés *termes correspondants*, et à l'aide desquels nous reconnaissons, non des affinités, mais des analogies. Ici les analogies sont de la nature la plus importante; ce sont des analogies physiologiques pour la plupart, et nous avons eu plus haut l'occasion d'en établir la concordance dans les groupes dont nous expliquions la valeur. Compris ainsi, le parallélisme ne saurait être pris comme une méthode générale de classification : seulement, il mettrait en saillie d'une manière heureuse cette loi, en vertu de laquelle une fonction semblable appelle une organisation appropriée, et cette tendance générale que montre la nature à varier des types différents par des modifications correspondantes. C'est sur ce même principe que Macleay établit sa théorie des *représentants zoologiques*, adoptée et développée par M. Swainson.

Mais si le parallélisme ne s'arrêtait pas à la représentation de ces termes correspondants, et devait servir de point de départ à la distinction des types primitifs eux-mêmes, il nous semble qu'il ne conduirait pas sûrement au but. D'après les exemples que nous avons cités, et les principes qui en découlent, il est clair qu'il n'existe pas réellement de types naturels parallèles. Les Marsupiaux, à aucune époque de leur existence, ne marchent parallèlement avec les Placentaires; les uns et les autres sont d'abord Vertébrés, puis Allantoïdiens, et alors ils ne suivent pas deux voies collatérales, mais bien la même voie : ils ne se correspondent pas, ils sont semblables. Ensuite ils se séparent pour prendre des caractères propres, et s'engagent ainsi, pour la formation de chacun de leurs appareils typiques, dans des routes tellement spéciales, qu'ils sont toujours divergents sans se rapprocher ni se rencontrer. Ce que nous disons de ces deux grands types, nous le répétons pour les types dérivés, et surtout à propos des Bipèdes, que la classification parallélique distingue beaucoup trop, ce nous semble, du type des Mammifères sans os marsupiaux, auquel ils appartiennent en réalité. Nous aurions préféré, en effet, que la première coupe de la classe des Mammifères, au lieu d'être fondée sur le nombre des membres, fût établie sur la présence ou l'absence des os marsupiaux pris comme symbole des deux types des Monodelphes et des Didelphes. La division synthétique y aurait perdu de sa généralité, à cause de la répétition que l'on aurait été contraint de faire du mot quadrupède pour le groupe des Monodelphes et pour celui des Didelphes; mais la physiologie zoologique y aurait peut-être gagné. Remarquons aussi que c'est par les animaux les moins parfaits de chaque groupe que les séries parallèles se correspondent; nouvelle preuve de la divergence des types.

Cette classification, si remarquable à tant de titres, et contre laquelle nous osons élever quelques objections, parce qu'elle peut se passer de nos éloges, est celle qu'on a adoptée dans ce Dictionnaire. Nous allons en suivre le tableau jusqu'aux tribus; nous nommerons seulement les genres que chaque groupe contient, renvoyant pour leur caractéristique aux articles qui leur sont consacrés. Les signes dubitatifs dont plusieurs noms sont suivis ont été indiqués par l'auteur lui-même. Pour ne pas détruire l'ensemble de cette classification, et conserver autant que possible les rapprochements que M. Isidore Geoffroy a voulu indiquer, nous donnerons aussi le tableau de la distribution des Marsupiaux.

CLASSE DES MAMMIFÈRES.

QUADRUPÈDES SANS OS MARSUPIAUX.

(*Bassin bien développé.*)

Ordre I. — Primates.

Dents dissimilaires. Membres antérieurs terminés par des bras. Extrémités formées par des mains.

Famille I. — SINGES.

Dents de trois sortes; 4 incisives contiguës opposées, entre 2 canines verticales. Ongles similaires, le pouce excepté.

Tribu I. — Pithéciens.

Semi-bipèdes; 5 molaires de chaque côté de chaque mâchoire.

Troglodyte. Orang. Gibbon.

Tribu II. — CYNOPITHÉCIENS.

Quadrupèdes. Ongles courts, 5 molaires.

Nasique. Semnopithèque. Colobe. Miopithèque. Cercopithèque. Macaque. Magot. Cynopithèque. Théropithèque. Cynocéphale.

Tribu III. — CÉBIENS.

Quadrupèdes. Ongles courts. 6 molaires.

Saïmiri. Callitriche. Nyctipithèque. Sajou. Lagotriche. Eriode. Atèle. Hurleur. Saki. Brachyure.

Tribu IV. — HAPALIENS.

Quadrupèdes. Ongles en griffes. 5 molaires.

Ouistiti.

Famille II. — LÉMURIDÉS.

Dents de trois sortes. 2 ou 4 incisives supérieures par paires; 4 incisives et canines inférieures proclives. Deuxième doigt postérieur à ongle subulé.

Tribu I. — INDRISIENS.

Incisives inférieures au nombre de 2.

Avahi. Propithèque. Indri.

Tribu II. — LÉMURIENS.

Incisives inférieures au nombre de 4. Tarses ordinaires.

Nycticèbe. Loris. Pérodictique. Chéirogale. Maki.

Tribu III. — GALAGIENS.

Incisives inférieures au nombre de 4. Tarses allongés.

Microcèbe. Galago.

Famille III. — TARSIDÉS.

Dents de trois sortes. Dents antérieures contiguës, verticales; première paire supérieure très grande. Deuxième et troisième doigts postérieurs à ongles subulés.

Tarsier.

Famille IV. — CHÉIROMYDÉS.

Dents de deux sortes. Une barre.

Chéiromys.

Ordre II. — **Tardigrades.**

Dents dissimilaires. Membres antérieurs terminés par des bras. Extrémités formées par des crochets.

Famille V. — BRADYPODÉS.

Bradype. Cholèpe.

Ordre III. — **Chéiroptères.**

Dents dissimilaires. Membres antérieurs terminés par des ailes.

Famille VI. — GALÉOPITHÉCIDÉS.

Expansions membraneuses latérales constituant de simples parachutes.

Galéopithèque.

Famille VII. — PTÉROPODÉS.

Expansions membraneuses latérales constituant de véritables ailes. Phalange onguéale existant au doigt indicateur de l'aile.

Tribu I. — PTÉROPODIENS.

Ailes insérées sur les côtés du dos.

Roussette. Pachysome Macroglosse. Céphalote.

Tribu II. — HYPODERMIENS.

Ailes insérées sur la ligne médiane du dos.

Hypoderme.

Famille VIII. — VESPERTILIONIDÉS.

Expansions membraneuses latérales constituant de *véritables ailes. Phalange onguéale manquant à tous les doigts de l'aile.* Lèvres offrant la disposition ordinaire.

Tribu I. — TAPHOZOÏENS.

Nez simple. Membrane interfémorale peu développée. Queue courte.

Taphien. Emballonure.

Tribu II. — MOLOSSIENS.

Nez simple. Membrane interfémorale peu développée. Queue longue, à demi enveloppée.

Chéiromèle. Myoptère. Molosse. Nyctinome. Dinope.

Tribu III. — VESPERTILIENS.

Nez simple. Membrane interfémorale peu développée. Queue très développée.

Vespertilion. Nycticée. Lasyure. Oreillard.

Tribu IV. — NYCTÉRIENS.

Nez creusé d'une cavité.

Nyctère.

Tribu V. — RHINOLOPHIENS.

Nez surmonté d'une feuille.

Rhinopome. Rhinolophe. Mégaderme.

Famille IX. — NOCTILIONIDÉS.

Expansions membraneuses latérales constituant de véritables ailes. Phalange onguéale manquant à tous les doigts de l'aile. Une double fissure labiale.

Noctilion.

Famille X. — VAMPIRIDÉS.

Expansions membraneuses latérales con-

stituant de véritables ailes. Phalange onguéale existant au doigt médius de l'aile. Dents offrant la disposition ordinaire.

Tribu I. — Sténodermiens.

Nez simple.

Sténoderme.

Tribu II. — Phyllostomiens.

Nez surmonté d'une feuille.

Glossophage. Vampire. Phyllostome.

Famille XI. — DESMODIDÉS.

Expansions membraneuses latérales constituant de véritables ailes. Phalange onguéale existant au doigt médius de l'aile. Dents de la mâchoire supérieure très grandes et fortement comprimées

Desmode.

Ordre IV. — **Carnassiers.**

Dents dissimilaires. Membres antérieurs terminés par des pattes. Dents plus ou moins en série continue.

Section I. — **Carnivores.**

Non empêtrés. Molaires alternes, à couronnes au moins en partie tranchantes. Circonvolutions cérébrales plus ou moins développées.

Famille XII. — POTIDÉS.

Doigts profondément divisés.

Kinkajou.

Famille XIII. — VIVERRIDÉS.

Doigts peu profondément divisés.

Tribu I. — Ursiens.

Plantigrades. Membres courts. Mâchelières toutes tuberculeuses.

Ours. Mélours. Raton. Coati.

Tribu II. — Mustéliens.

Plantigrades ou semi-digitigrades. Membres courts. Corps allongé. Une tuberculeuse en haut.

Blaireau. Taxidée. Mydas. Thiosme. Ratel. Glouton. Huron. Mélogale. Moufette. Zorille. Martre. Putois. Aonyx. Loutre. Lutride. Enhydre.

Tribu III. — Viverriens.

Plantigrades ou semi-digitigrades. Membres courts ou moyens. Deux tuberculeuses en haut et une en bas.

Ictide. Paradoxure. Hémigale. Cynogale. Mangouste. Crossarque. Galidie. Galidictis. Suricate. Ailure. Civette. Genette. Bassaride. Ichneumie. Cynictis.

Tribu IV. — Canïens.

Digitigrades. Membres plus ou moins allongés. Deux tuberculeuses au moins en haut et en bas.

Otocyon. Fennec. Renard. Chien. Hyénopode. Cyon.

Tribu V. — Hyéniens.

Digitigrades. Membres plus ou moins allongés. Corps surbaissé en arrière. Tuberculeuses nulles ou rudimentaires.

Hyène. Protèle.

Tribu VI. — Félïens.

Digitigrades. Membres plus ou moins allongés, les postérieurs plus développés que les antérieurs. Tuberculeuses nulles ou rudimentaires.

Guépard. Chat. Tigre. Lynx.

Section II. — **Amphibies.**

Empêtrés. Circonvolutions cérébrales plus ou moins développées.

Famille XIV. — PHOCIDÉS.

Mâchelières comprimées ; point de défenses.

Phoque. Pélagé. Stemmatope. Sténorhynque. Otarie.

Famille XV. — TRICHÉCHIDÉS.

Molaires cylindriques. Deux défenses à la mâchoire supérieure.

Morse.

Section III. — **Insectivores.**

Non empêtrés. Molaires opposées, à couronnes en partie hérissées de pointes. Lobes cérébraux lisses.

Famille XVI. — EUPLÉRIDÉS (?)

Plantes velues.

Euplère (?)

Famille XVII. — TUPAÏDÉS.

Plantes nues. Corps couvert de poils. Yeux bien développés. Membres postérieurs bien développés. Queue touffue.

Tupaïa.

Famille XVIII. — GYMNURIDÉS (?)

Plantes nues. Corps couvert de poils. Yeux bien développés. Membres postérieurs bien développés. Queue écailleuse.

Gymnure (?).

Famille XIX. — MACROSCÉLIDÉS.

Plantes nues. Corps couvert de poils. Yeux bien développés. Membres postérieurs extrêmement allongés.

Macroscélide.

Famille XX. — SORICIDÉS.

Plantes nues. Corps couvert de poils. Yeux très petits. Pattes antérieures établies sur le même type que les postérieures.

Musaraigne. Urotrique. Mygaline. Desman.

Famille XXI. — TALPIDÉS.

Plantes nues. Corps couvert de poils. Yeux très petits. Pattes antérieures converties en pelles ou pioches.

Tribu I. — TALPIENS.

Membres antérieurs pentadactyles, en forme de pelle.

Taupe. Scalope. Condylure.

Tribu II. — CHRYSOCHLORIENS.

Membres antérieurs tridactyles, en forme de pioche.

Chrysochlore.

Famille XXII. — ÉRINACÉIDÉS.

Corps couvert de piquants.

Tanrec. Éricule. Hérisson.

Ordre V. — **Rongeurs.**

Dents dissimilaires. Membres antérieurs terminés par des pattes. Dents en série interrompue par une large barre.

Famille XXIII. — SCIURIDÉS.

Fortement claviculés. Cinq molaires à la mâchoire supérieure.

Tribu I. — SCIURIENS.

Membres postérieurs beaucoup plus longs que les antérieurs.

Ptéromys: Polatouche. Écureuil. Tamie.

Tribu II. — ARCTOMYENS.

Membres postérieurs presque égaux aux antérieurs.

Spermophile. Marmotte.

Famille XXIV. — MURIDÉS.

Fortement claviculés. Quatre molaires au plus. Yeux de grandeur ordinaire. Point d'abajoues extérieures.

Tribu I. — CASTORIENS.

Membres postérieurs seulement un peu plus longs que les antérieurs. Pattes postérieures entièrement palmées. Queue plate. Quatre molaires.

Castor.

Tribu II. — MURIENS.

Membres postérieurs seulement un peu plus longs que les antérieurs. Pattes postérieures non palmées ou palmées en partie seulement. Queue arrondie ou comprimée. Deux, trois ou quatre molaires.

Myopotame. Hydromys. Ondatra. Campagnol. Lemming. Otomys. Rat. Acomys. Hamster. Cténomys. Péphagomys. Aulacode. Capromys. Dactylomys. Nélomys. Échimys.

Tribu III. — GLIRIENS.

Membres postérieurs beaucoup plus longs que les antérieurs. Ongles très courts, très recourbés, acérés.

Loir.

Tribu IV. — DIPODIENS.

Membres postérieurs beaucoup plus longs que les antérieurs. Ongles allongés, peu recourbés. Pouce antérieur rudimentaire.

Gerbille. Mérione. Gerboise. Gerbo.

Tribu V. — HÉLAMYENS.

Membres postérieurs beaucoup plus longs que les antérieurs. Ongles allongés, peu recourbés. Pouce antérieur bien développé.

Hélamys.

Famille XXV. — PSEUDOSTOMIDÉS.

Fortement claviculés. Quatre molaires au plus. Yeux de grandeur ordinaire. Des abajoues extérieures.

Pseudostome. Diplostome.

Famille XXVI. — SPALACIDÉS.

Fortement claviculés. Quatre molaires au plus. Yeux excessivement petits.

Bathyergue. Géoryque. Nyctoclepte. Spalax.

Famille XXVII. — HYSTRICIDÉS.

Imparfaitement claviculés. Corps recouvert de piquants.

Porc-Épic. Érethizon. Athérure. Coendou.

Famille XXVIII. — LEPORIDÉS.

Imparfaitement claviculés. Corps recouvert de poils. Dents antérieures au nombre de quatre à la mâchoire supérieure.

Lièvre. Lagomys.

Famille XXIX. — CAVIDÉS.

Imparfaitement claviculés. Corps recouvert de poils. Dents antérieures au nombre de deux en haut comme en bas.

Tribu I. — VISCACIENS.

Queue longue.

Hapalotis. Chinchilla. Lagotis. Viscache.

Tribu II. — CAVIENS.

Queue courte ou nulle.

Dolichotis. Agouti. Cobaye. Kérodon. Cabiai. Paca.

Ordre VI. — **Pachydermes.**

Dents dissimilaires. Membres antérieurs terminés par des colonnes. Estomac simple ou divisé en poches placées bout à bout, dont la première seule communique avec l'œsophage.

Famille XXX. — HYRACIDÉS.

Ongles dissimilaires.

Daman.

Famille XXXI. — ÉLÉPHANTIDÉS.

Ongles similaires. Trompe bien développée.

Éléphant.

Famille XXXII. — TAPIRIDÉS.

Famille XXXIII — RHINOCÉRIDÉS.

Famille XXXIV. — HIPPOPOTAMIDÉS.

Ongles similaires. Trompe rudimentaire ou nulle. Plusieurs sabots de forme symétrique.

Tapir. — Rhinocéros. — Hippopotame.

Famille XXXV. — SUIDÉS.

Ongles similaires. Trompe nulle. Deux sabots principaux aplatis en dedans.

Phacochère. Sanglier. Babiroussa. Pécari.

Famille XXXVI. — ÉQUIDÉS.

Ongles similaires. Trompe nulle. Un seul sabot.

Cheval.

Ordre VII. — **Ruminants.**

Dents dissimilaires. Membres antérieurs terminés par des colonnes. Estomac très compliqué; œsophage communiquant à la fois avec trois poches stomacales.

Famille XXXVII. — CAMÉLIDÉS.

Semelles calleuses; sabots moyens et de forme symétrique. 6 incisives inférieures et 2 supérieures.

Chameau. Lama.

Famille XXXVIII. — ANTILOPIDÉS.

Sans semelles calleuses; sabots très grands, convexes en dehors, aplatis en dedans. 8 incisives en bas; point en haut.

Tribu I. — MOSCHIENS.

Prolongements frontaux nuls.

Musc. Chevrotain.

Tribu II. — CAMÉLOPARDALIENS.

Prolongements frontaux subsistant au moins chez le mâle, et consistant en des bois permanents non ramifiés.

Girafe.

Tribu III. — CERVIENS.

Prolongements frontaux subsistant au moins chez le mâle, et consistant en des bois caducs, ordinairement ramifiés.

Renne. Elan. Cerf. Cervule.

Tribu IV. — ANTILOPIENS.

Prolongements frontaux subsistant au moins chez le mâle, et consistant en des cornes à noyau osseux.

Antilope. Gazelle. Alcélaphe. Chamois. Bosélaphe. Bouquetin. Mouflon. Ovibos. Bœuf.

Ordre VIII. — **Édentés.**

Dents similaires ou nulles.

Famille XXXIX. — DASYPODÉS.

Corps couvert de plaques cornées, disposées par bandes transversales.

Apar. Cachicame. Tatou. Tatusie. Priodonte. Chlamyphore.

Famille XL. — MYRMÉCOPHAGIDÉS.

Corps couvert de poils.

Oryctérope. Myrmécophage. Tamandua. Dionyx.

Famille XLI. — MANIDÉS.

Corps couvert d'écailles imbriquées.
Pangolin.

QUADRUPÈDES AVEC OS MARSUPIAUX.
(*Bassin bien développé.*)

Ordre I. — **Marsup. carnassiers.**
(*Parallèles aux Carnassiers des Mammifères sans os marsupiaux.*)

Section Première.

Famille I. — DASYURIDÉS.

De grandes canines, entre lesquelles sont 8 incisives supérieures et 6 inférieures. Pouces postérieurs médiocres ou rudimentaires.
Thylacine. Sarcophile. Dasyure. Phascogale.

Famille II. — DIDELPHIDÉS.

De grandes canines, entre lesquelles sont 10 incisives supérieures et 8 inférieures. Pouces postérieurs très développés et bien opposables.
Didelphe. Micouré. Hémiure. Chironecte.

Famille III. — PÉRAMÉLIDÉS.

De grandes canines, entre lesquelles sont 10 incisives supérieures et 6 inférieures. Membres postérieurs très développés, à pouces courts.
Péramèle.

Section Deuxième.

Famille IV. — MYRMÉCOBIDÉS.

Point de grandes canines de forme ordinaire. Dents nombreuses. Pieds postérieurs tétradactyles.
Myrmécobe.

Famille V. — TARSIPÉDIDÉS.

Point de grandes canines de forme ordinaire. Dents en très petit nombre. Pieds postérieurs pentadactyles, à pouces opposables.
Tarsipède.

Ordre II. — **Marsup. frugivores.**
(*Parallèles aux Rongeurs des Mammifères sans os marsupiaux.*)

Section Première. — **Semi-Rongeurs.**

Famille VI. — PHALANGIDÉS.

6 incisives à la mâchoire supérieure. Pouces postérieurs bien développés et opposables. Une longue queue.
Couscous: Phalanger. Acrobate. Acropète. Pétauriste.

Famille VII. — PHASCOLARCTIDÉS.

6 incisives à la mâchoire supérieure. Pouces postérieurs bien développés et opposables. Point de queue.
Phascolarcte.

Famille VIII. — MACROPODÉS.

6 incisives à la mâchoire supérieure. Pouces postérieurs non existants. Membres postérieurs très développés.
Dendrolague. Potoroo. Hétérope. Kanguroo.

Section II. — **Rongeurs.**

Famille IX. — PHASCOLOMIDÉS.

A chaque mâchoire, 2 grandes dents antérieures suivies d'une barre.
Phascolome.

Ordre III. — **Monotrèmes.**
(*Parallèles aux Édentés des Mammifères sans os marsupiaux.*)

Famille X. — ORNITHORHYNCHIDÉS.

Bec corné élargi, aplati; quelques dents.
Ornithorhynque.

Famille XI. — ÉCHIDNIDÉS.

Bec corné allongé; point de dents.
Échidné.

MAMMIFÈRES BIPÈDES.
(*Bassin rudimentaire ou nul*).

Ordre I. — **Syrénides.**
(*Parallèles aux Pachydermes des Quadrupèdes sans os marsupiaux.*)

Famille I. — MANATIDÉS.

Queue large et arrondie.
Lamantin.

Famille II. — HALICORIDÉS.

Queue terminée par une nageoire triangulaire. Des défenses à la mâchoire supérieure.

Dugong.

Famille III. — RYTINIDÉS.

Queue terminée par une nageoire triangulaire. Point de défenses.

Rytine.

Ordre II. — **Cétacés.**

(*Parallèles aux Ruminants et aux Édentés des Quadrupèdes sans os marsupiaux; les deux dernières familles, parallèles aussi aux Monotrèmes des Marsupiaux.*)

Famille IV. — DELPHINIDÉS.

Tête moyenne. Dents coniques, ou bien une ou deux défenses.

Marsouin. Delphinaptère. Dauphin. Inia. Plataniste. Delphinorhynque. Hétérodon. Narval.

Famille V. — PHYSÉTÉRIDÉS.

Tête extrêmement grande. Mâchoire inférieure garnie de dents; la supérieure dépourvue de fanons.

Physétère. Cachalot.

Famille VI. — BALÉNIDÉS.

Tête extrêmement grande. Mâchoire inférieure dépourvue de dents; la supérieure garnie de fanons.

Balénoptère. Baleine.

Quelques remarques compléteront nos observations sur la classification générale des Mammifères. Elles porteront sur la caractéristique qu'ont reçue les deux premiers ordres de la méthode dont nous venons de donner le tableau, et sur la place qu'occupe, dans cette méthode, la section des Carnivores.

L'existence de bras est le caractère commun qui, dans le système précédent, distingue les Primates et les Tardigrades des autres ordres dont les membres antérieurs constituent des ailes, des pattes ou des colonnes. Quant aux caractères distinctifs de ces deux ordres eux-mêmes, ils reposent sur la disposition des extrémités, qui forment des mains chez les Primates, des crochets chez les Tardigrades. Nous avons déjà indiqué par quels caractères il nous semble que les Tardigrades doivent être éloignés des Quadrumanes, avec lesquels ils n'ont guère que des analogies biologiques. En effet, chez les Paresseux, la forme quadrilatère du cerveau qui ne recouvre pas le cervelet et ne présente que des traces de circonvolutions, ne rappelle aucun état de l'encéphale des Quadrumanes. Des différences considérables nous sont aussi présentées dans la constitution de la tête des animaux de ces deux ordres, à cause de l'espèce d'imperfection que nous avons signalée chez les Tardigrades, et dont nous voyons des exemples dans les crêtes temporales qui ne s'unissent pas à la crête occipitale; dans l'arcade zygomatique, qui reste incomplète, parce que l'apophyse du jugal ne rencontre pas celle du temporal; dans la confusion des deux fosses orbitaires et temporales; dans l'absence d'enfoncement cérébelleux, etc. Les membres eux-mêmes sont constitués, chez les Tardigrades, sur le plan général de ceux des Édentés, plutôt que sur le plan de ceux des Quadrumanes, et fournissent encore des preuves à l'appui de cette opinion que le système osseux de ces animaux serait à certains égards une sorte d'arrêt de développement. Ainsi la tête supérieure de l'humérus est à peine distincte du corps de l'os, les tubérosités sont peu saillantes, l'olécrane est tout-à-fait rudimentaire; et si la tête presque ronde du radius rappelle une disposition semblable de cet os chez l'Homme et les Quadrumanes, on la trouve, d'un autre côté, avec le même caractère chez les Fourmiliers. Au carpe comme au tarse des Paresseux, le nombre des os est inférieur à celui que l'on observe chez les Quadrumanes; l'Aï n'a que six os carpiens, l'Unau n'en a que sept, tandis que chez les Quadrumanes il y en a un de plus que chez l'Homme, c'est-à-dire neuf, et que souvent on rencontre même quelques points ossifiés dans les tendons, indice de cette tendance à une perfection plus complète du système osseux, sur laquelle nous insistons. Les os du métacarpe et ceux du métatarse sont aussi moins nombreux chez les Tardigrades, et se soudent entre eux par la base; l'Aï n'a que deux phalanges aux doigts comme aux orteils; l'Unau, qui conserve la première phalange, l'a courte, tandis que c'est celle qui acquiert le plus de développement chez les Singes; et ce qui est surtout

remarquable, c'est que ces particularités se retrouvent chez les Édentés, parmi lesquels le Tatou-géant n'a que deux phalanges comme l'Aï, et les Fourmiliers trois phalanges, dont la première plus courte, comme l'Unau. Ces derniers animaux, aussi bien que les Paresseux, ont aussi pour caractère commun une gaîne pour l'ongle à la dernière phalange.

Dans les Tardigrades, le fémur est aplati, tandis qu'il est complétement cylindrique chez les Quadrumanes; dans cet os, comme dans celui du bras, les extrémités sont peu différentes du corps par leur longueur; le col du fémur est court. Les deux os de la jambe des Tardigrades, en se courbant, l'un en dehors et l'autre en dedans, laissent entre eux un espace considérable, que l'on retrouve chez les Tatous, l'Oryctérope et les Édentés. La largeur même des os iléons, nécessitée par les conditions biologiques du Paresseux, n'empêche pas que ces os présentent encore des particularités que l'on retrouve chez les Édentés, l'existence d'un trou au lieu d'une échancrure ischiatique, par exemple. On trouve chez les Quadrumanes un os pénial, tandis que la verge des Tardigrades, comme celle des Edentés, ne présente pas cet os. Si l'utérus est simple chez les Singes et les Tardigrades, il offre aussi ce caractère chez les Edentés; et de plus, chez les Tardigrades comme chez les Edentés, il ne présente pas le museau de tanche que possède l'utérus des Quadrumanes. Les Tardigrades, comme la plupart des Tatous, n'ont ni cœcum, ni appendices vermiformes, et ceux des Edentés qui possèdent un cœcum l'ont très rudimentaire; tandis que les Quadrumanes ont au moins un cœcum. Restent, comme caractères communs aux Tardigrades et aux Primates, la longueur considérable de l'humérus dont nous trouvons la raison dans le *mode* de progression de ces animaux grimpeurs; et l'existence de mamelles pectorales qu'on observe aussi chez les Cétacés. Quant au système dentaire, il est inutile d'en faire observer la différence profonde dans les deux ordres dont nous examinons les rapports. Bien que *dissimilaires*, comme l'indique la classification précédente, les dents sont en effet tellement différentes par leur forme, leur nature, leur position, leur ensemble, que nous ne pensons pas qu'on puisse établir sur cette dissimilitude même un point de rapprochement entre les Tardigrades et les Primates. Nous préférons, sans sortir du groupe des Mammifères à placenta diffus, les rapprocher des Cétacés, comme cela est indiqué d'ailleurs dans la classification parallélique. Il nous semble, en effet, que les Bradypes ont leur place marquée dans le groupe des Mammifères à placenta diffus où ils représentent le type Singe, et que leurs affinités, appréciées par les procédés ordinaires de la zoologie, sont confirmées par l'observation des phénomènes embryologiques, ou plutôt trouvent leur raison dans ces phénomènes mêmes.

Quant à l'ordre des Primates, fondé sur la nature des extrémités en forme de mains, nous avons déjà dit quelle valeur il faut accorder à ce caractère, et combien il est arbitraire dans son application. Mais nous appellerons l'attention sur la quatrième famille de ce premier ordre, celle des Chéiromydés, formée par une seule espèce, l'Aye-Aye, et distinguée des trois précédentes par l'existence d'une barre entre des dents de deux sortes. Ces dents sont de longues incisives et des molaires, et composent ainsi un appareil dentaire de Rongeurs. C'est en effet parmi ces derniers Mammifères que Gmelin, Et. Geoffroy et Cuvier plaçaient ce singulier animal, tandis que Schreber, MM. de Blainville et Isid. Geoffroy le rapprochèrent des Lémuriens, et que le dernier de ces zoologistes en fit même une famille distincte, comme on vient de le voir. D'après l'importance secondaire qu'il faut attribuer aux analogies biologiques, et l'observation des extrémités de l'Aye-Aye, chez lequel le pouce du membre postérieur est seul opposable, nous sommes disposé à adopter l'opinion de Geoffroy et de Cuvier, et à rapprocher l'Aye-Aye des Rongeurs. Cet animal représenterait ainsi, dans le groupe des Rongeurs, le type des Primates, et d'ailleurs, quelle que soit la place qu'on lui donne, il ne forme pas moins un lien très remarquable entre les ordres qui composent la série si naturelle des Mammifères à placenta discoïde. L'étude du système nerveux et des enveloppes fœtales de l'Aye-Aye jetterait un grand jour sur ces questions; mais nous ne connaissons jusqu'ici qu'un seul individu empaillé de cette espèce rare.

Nous avons jusqu'ici présenté la série des Mammifères à placenta discoïde comme étant naturelle, et nous avons vu que cette opinion est justifiée par l'étude de ces Mammifères, quel que soit le mode d'investigation que l'on emploie. Cependant, pour établir cette série, il faut éloigner des ordres qui la composent le groupe des Carnivores qui en a toujours été plus ou moins rapproché, bien qu'il ait occupé une place différente dans toutes les classifications. Ainsi, placé par Cuvier dans l'ordre des Carnassiers, entre les Insectivores et les Rongeurs, le groupe des Carnivores devient intermédiaire aux Chéiroptères et aux Insectivores dans la classification de M. Isidore Geoffroy, et se trouve rangé en partie entre les Quadrumanes et les Insectivores par M. de Blainville. Cette dernière place a été adoptée par d'autres auteurs, qui ont différemment échelonné les autres ordres. Il résulte de ces divergences d'opinions que les Carnivores, toujours classés après les Quadrumanes, ont été tour à tour désignés comme supérieurs et inférieurs aux Chéiroptères et aux Insectivores, suivant le point de départ que l'on prenait. Mais toutes ces incertitudes cessent, et les diverses opinions sont conciliées, si, retirant les Carnivores de la série dont ils troublent les affinités, on en fait un groupe distinct, celui des Mammifères à placenta zonaire.

Quelle que soit la question d'affinité qu'il s'agisse de résoudre, nous trouvons donc un guide certain dans l'étude des phénomènes embryonnaires, manifestations primitives de la différenciation des types organiques. Aussi nous croyons qu'une place est réservée, dans l'histoire de la philosophie zoologique, à cette idée si féconde de l'application de l'embryogénie à la détermination des rapports naturels des êtres. Les résultats de l'étude des formes extérieures, ceux de l'Anatomie et de la Physiologie, sur lesquels on a cherché tour à tour à fonder les systèmes, se trouvent, par cette idée, reliés entre eux dans les limites de leur valeur, coordonnés et en quelque sorte expliqués; une direction nouvelle est indiquée à l'Embryologie dont la plus petite observation peut acquérir une haute importance zoologique; et toutes les sciences, celles qui étudient l'adulte comme celles qui étudient l'embryon, sont appelées ainsi à fournir leurs matériaux pour l'édification complète de cette belle science de la Zoologie.

(Émile Baudement.)

MAMMIFÈRES FOSSILES — *Voy.* paléontologie.

MAMMOUTH. paléont. — *Voy.* éléphant fossile.

MANABEA, Aubl. bot. ph. — Syn. d'*Agiphila*, Jacq.

MANACUS, Brisson. ois. — Syn. de Manakin.

MANAKIN. *Pipra.* ois. — Genre de la famille des Pipradées, dans l'ordre des Passereaux, caractérisé par un bec court, assez profondément ouvert, déprimé, trigone à sa base qui est un peu élargie, à mandibule supérieure voûtée, échancrée vers la pointe; des narines situées à la base du bec, triangulaires; des ailes médiocres; une queue très courte; des tarses grêles, allongés, scutellés, et des doigts faibles à ongles très petits.

La place que doivent occuper les Manakins dans une méthode ornithologique paraît avoir beaucoup embarrassé les naturalistes, puisque les uns les ont rapportés aux Cotingas, les autres aux Mésanges; ceux-ci les ont rangés dans le voisinage des Bec-fins, ceux-là au contraire les ont placés tout près des Calaos, etc. Il est en effet difficile de dire de quelle famille ou de quel genre ces oiseaux se rapprochent le plus. Malgré l'opinion de Buffon, que les Manakins ne sauraient demeurer réunis dans la même section que les Coqs-de-roche, comme le voulait Brisson, qui cependant les distinguait et donnait aux premiers le nom de *Manacus* et aux seconds celui de *Rupicola*, comme le voulaient encore Gmelin et Latham qui confondaient les uns et les autres sous le nom de *Pipra*; malgré le sentiment de Buffon, il est aujourd'hui généralement admis que ces différents oiseaux appartiennent non plus au même genre, mais à la même famille. C'est ce qu'ont reconnu MM. Is. Geoff. Saint-Hilaire et Lesson. On peut dire également que c'est ce qu'a reconnu G. Cuvier qui, tout en adoptant l'ancien genre *Pipra* de Linné, l'a cependant subdivisé en Coqs-de-roche, en Calyptomènes et en Vrais-Manakins. Nous n'avons à nous occuper ici que de ces derniers.

Les habitudes naturelles de toutes les espèces du genre Manakin sont trop peu connues pour qu'on puisse en déduire quelque chose de général. On peut dire que l'histoire de ces Oiseaux est à peu près restée au point où l'a laissée Buffon. Tout ce qu'on sait sur les espèces les plus connues, c'est que dans l'Amérique méridionale, leur patrie, elles habitent les grands bois, d'où elles ne sortent jamais pour aller dans les lieux découverts ou pour se répandre dans les campagnes voisines des habitations. Le matin, les Manakins se réunissent par petites troupes de huit à dix, se confondent souvent avec d'autres petites troupes d'espèces différentes et cherchent ensemble leur nourriture, qui consiste en petits fruits sauvages et en insectes. Ces sortes de réunions durent jusqu'à neuf ou dix heures du matin, après quoi les individus se séparent pour vivre isolés, tout le reste de la journée, dans les endroits les plus ombragés des forêts. Les lieux que les Manakins préfèrent sont ceux qui leur offrent de la fraîcheur et de l'humidité; ils ne fréquentent cependant ni les marécages ni le bord de l'eau. Leur chant consiste en un gazouillement faible, mais assez agréable; ils ne le font entendre qu'au moment des réunions. Leur vol est bas, assez rapide, mais peu soutenu. Ils établissent leur nid dans les broussailles, et leur ponte est de 5 ou 6 œufs. Quelques soins que l'on donne aux jeunes pris au nid, ils ne peuvent supporter la captivité et meurent bientôt.

En général les Manakins ont un plumage assez richement et surtout assez franchement coloré; les espèces en sont nombreuses; on en compte environ 40, mais il est vrai de dire que quelques unes d'entre elles sont loin d'être parfaitement déterminées. Buffon n'en connaissait que 8. Parmi celles qui sont bien connues nous indiquerons :

1. Le Manakin tijé ou grand Manakin, *Pi. parcola* Lin. (Buff., *pl. enl.* 677, fig. 2 et 302, f. 2) : d'un beau noir velouté, avec une calotte bleue chez le mâle, rouge chez la femelle. — Habite le Brésil.

2. Le Man. tijoïde, *Pi. parcolides* d'Orb. et la Fres.: même plumage que le précédent, mais les plumes médianes de la queue prolongées en filet. — Habite Carthagène.

3. Le Man. militaire, *Pi. militaris* Shaw (Less. *Illustr. zool.*, pl. 25) : front et croupion rouges; manteau noir; gorge, devant du cou d'un gris bleuâtre. — Habite le Brésil.

4. Le Man. longipenne, *Pi. caudata* Lath. (Shaw. *nat. mus.*, pl. 133) : bleu, avec le sommet de la tête rouge, les ailes et la queue noires. — Habite le Paraguay et le Brésil.

5. Le Man. a tête rouge, *Pi. rubrocapilla* Briss. (Temm., *pl. col.* 34, f. 3) : d'un beau noir luisant, avec la tête rouge. — Habite le Brésil.

6. Le Man. a tête d'or, *Pi. aurocapilla* Lichst.: noir, tête d'un jaune d'or. — Habite le Brésil, la Guiane.

7. Le Man. a tête blanche, *Pi. leucocapilla* Gmel. (Buff. *pl. enl.*, 34, fig. 2) : noir, avec la tête blanche. — Habite les mêmes contrées que les deux précédents.

8. Le Man. a tête bleue, *Pi. cyanocephala* Vieill.: vert-olive en dessus, jaune en dessous, avec le sinciput azur. — Habite l'île de la Trinité.

9. Le Man. rubis, *Pi. strigilata* Wied. (Temm., *pl. col.*, 54, fig. 1 et 2) : dessus du corps d'un vert-pré uniforme, sommet de la tête couleur de feu. — Habite le Brésil.

10. Le Man. chaperonné, *Pi. pileata* Natt. (Temm., *pl. col.*, 172, fig. 1) : manteau d'un roux-cannelle fort vif, sommet de la tête d'un noir profond. — Habite le Brésil.

11. Le Man. bleu, *Pi. cærulea* Lath. : bleu en dessus, jaune en dessous, ailes et queue noirâtres. — Patrie inconnue.

12. Le Man. goitreux, *Pi. gutturosa* Desm. (*Tang. pl.* 10) : noir sur le corps, d'un blanc de neige dessous. — Habite la Guiane.

13. Le Man. superbe, *Pi. superba* Pall. (*Spicil.*, *pl.* 3, f. 1) : tout le plumage d'un noir intense, avec une tache d'un bleu clair sur le milieu du dos et le sommet de la tête rouge de feu. — Patrie inconnue.

14. Le Man. a gorge noire, *Pi. nigricollis* Lath.: dessus du corps bleuâtre, gorge et anus noirs. — Patrie inconnue.

15. Le Man. Laplace, *Pi. Laplacei* Gervais et Eydoux (*Voy. de la Favorite*) : plumage en dessus brun-roux; croupion blanc; sur les flancs une touffe de plumes violettes. — Habite la Guiane.

16. Le MAN. FILIFÈRE, *Pi. filifera* Less.: belle espèce qui a le front et le dessous du corps rouge-safran; la tête, le cou et le manteau rouge de feu; le dos, les ailes et la queue noirs et les rectrices filiformes. — Habite le Pérou.

Enfin nous citerons encore sans les décrire, le MAN. ROUGE, *Pi. aurcola* Gm. (Buff. *enl.*, 34, f. 3 et 302); le M. A GORGE BLANCHE, *Pi. gulturalis* Gmel. (Buff. *enl.* 324, f. 1); le M. CASSE-NOISETTE, *P. manacus* Gmel. (Buff. *enl.* 302, f. 1 et 303, f. 1); le M. GRIS, *P. grisea* Lin.; le M. A HUPPE ROUGE, *P. erythrolophos* Vieill.; le M. A TÊTE RAYÉE, *P. striata* Lath. (Vieill. *Ency.*, *pl.* 99, f. 5); le M. A VENTRE ROUGE, *P. hemorrhoa* Lath.; le M. CENDRÉ, *P. cinerea* Lath.; le M. A CAPUCHON BLANC *P. leucocephala* Lin.; le M. PLOMBÉ, *P. plumbea* Vieill.; le M. A POITRINE DORÉE, *P. pectoralis* Lath.; le M. VERDIN, *P. chloris* Natt. (Temm. *pl. col.*, 172, f. 2); le M. A CASQUE, *P. galeata* Lichst.; le M. DE LA TRINITÉ, *P. melanocephala* Vieill.

Quelques espèces des genres Euphone, Conopophage, Ictérie, Pithys, Pardalote et Cotinga, que l'on considérait comme des Manakins, ont été rapportées, par suite des progrès faits en ornithologie, chacune à leur genre respectif. (Z. G.)

MANATE, MANATI et **MANATUS** (dérivé du mot *main*). MAM. — On désigne sous ces noms, dans les langages vulgaire et scientifique, le groupe des Lamantins. *Voy.* ce mot. (E. D.)

MANCANILLA, Plum. BOT. PH. — Syn. d'*Hippomane*, Linn.

MANCENILLIER. *Hippomane* (ἵππος, cheval; μαίνω, mettre en fureur). BOT. PH. — Genre de la famille des Euphorbiacées, de la monœcie monadelphie, dans le système sexuel de Linné, qui se distingue par les caractères suivants: Ses fleurs sont monoïques; les mâles sont réunies par petits groupes en un faux épi interrompu; chacune d'elles présente un calice turbiné, bifide, et un filament court, terminé par deux anthères adnées, extrorses. Les femelles sont solitaires; elles se composent d'un calice triparti; d'un ovaire sessile, creusé généralement de sept loges uni-ovulées, surmonté d'un style court et épais, que terminent sept stigmates aigus et étalés. Le fruit qui succède à ces fleurs est charnu; il renferme plusieurs coques ligneuses, indéhiscentes, monospermes, qui se réunissent en une noix inégale et sinueuse à sa surface: quelques unes d'entre elles avortent assez souvent.

Ce genre ne renferme qu'une espèce qui a acquis une triste célébrité, le MANCENILLIER VÉNÉNEUX, *Hippomane Mancenilla* Lin. C'est un arbre très analogue de dimensions et de port à notre Poirier, qui croît sur le bord de la mer, aux Antilles, dans l'Amérique méridionale. D'après la description qu'en donne Tussac, il n'est que de hauteur moyenne, sa hauteur dépassant rarement 5-7 mètres, et son tronc n'ayant guère que 3 ou 4 décimètres de diamètre; ce tronc est couvert d'une écorce épaisse, grisâtre, laissant couler à la moindre incision le suc laiteux qui abonde dans toutes les parties de l'arbre. Les feuilles sont alternes, pétiolées, ovales, dentelées en scie sur leurs bords, glabres et luisantes, veinées; leur pétiole est accompagné à sa base de deux stipules, et il porte deux glandes à son sommet. Les glomérules de fleurs mâles sont embrassés à leur base par une bractée qui porte une glande de chaque côté de sa base; les fleurs femelles sont solitaires à la base de l'épi mâle. Le fruit ressemble pour la couleur et la forme à une petite Pomme d'api; c'est même de cette ressemblance que vient le nom de Mancenillier (en espagnol, *Manzana*, Pomme, *Manzanilla*, petite Pomme). Il est produit en si grande abondance qu'il couvre souvent la terre au-dessous de l'arbre. Il exhale une odeur particulière, que certains observateurs ont comparée à celle du Citron.

Le Mancenillier est devenu célèbre par ses effets délétères, qui, quoique très énergiques, ont été encore exagérés sous plusieurs rapports; aussi a-t-il été l'objet de plusieurs mémoires spéciaux, tels que ceux de Tussac (*Observations botaniques et médicales sur le Mancenillier*, *Jour. de botan.* de Desvaux, 1813, p. 112), de M. Ricord-Madiana (*Mém. sur le Mancenillier vénéneux*, Bordeaux, 1826), et d'expériences suivies, comme celles de MM. Orfila et Olivier. En premier lieu, on a dit que son atmosphère était mortelle, et que les hommes qui s'arrêtaient, surtout qui s'endormaient sous son ombrage, périssaient promptement. Mais déjà Jacquin (*Stirp. amer. hist.*, p. 250 252)

rapporte qu'il s'est arrêté pendant trois heures avec ses compagnons de voyage sous un Mancenillier sans en éprouver le moindre mal. Tussac lui-même, quoique convaincu des fâcheux effets de l'atmosphère de cet arbre, n'en a rien éprouvé après être resté sous son feuillage pendant une heure; enfin M. Ricord dit avoir répété souvent cette expérience, l'avoir prolongée pendant longtemps, s'être même endormi sous ce feuillage qu'on disait si funeste, sans en avoir été incommodé. Il semble donc assez naturel de conclure que les fâcheux effets de l'atmosphère du Mancenillier ont été tout au moins fort exagérés; cependant, comme s'ils existent à un degré ou dans des circonstances quelconques, ils ne peuvent être dus qu'à l'exhalaison d'une matière volatile, il se pourrait que ces exhalaisons ne manifestassent plus leurs effets lorsque le vent les emporterait à mesure qu'elles seraient produites. Il est néanmoins bien peu probable que les trois observateurs que nous avons cités se soient toujours trouvés dans des circonstances telles qu'ils ne pussent en reconnaître l'action, quoique réelle du reste.

On a dit encore que la pluie qui a lavé le feuillage du Mancenillier devient très nuisible lorsqu'elle vient mouiller la peau; mais Jacquin n'en a éprouvé aucun effet, et il pense que l'opinion qui existe à cet égard, a, peut-être, pris naissance dans des cas où les vents et la pluie avaient brisé des rameaux et des feuilles, et avaient par suite amené la chute d'une certaine quantité de suc laiteux qui tombait avec l'eau.

C'est, en effet, dans ce suc laiteux que réside essentiellement la propriété vénéneuse du Mancenillier. A l'état frais et au moment où il coule de l'arbre, il agit avec une grande énergie, comme le prouve une observation de Tussac. Ce botaniste en ayant mis quelques gouttes sur la main, et n'en éprouvant d'abord aucun effet, les essuya au bout de quelque temps; mais une heure plus tard, il ressentit, sur les points qu'elles avaient mouillés, une douleur vive qu'accompagna bientôt la formation d'ampoules et d'ulcères malins, qui ne furent guéris qu'après plusieurs mois. Il est facile de concevoir dès lors avec quelle force il détermine l'empoisonnement. Castera et d'autres, après lui, ont dit que les sauvages s'en servent pour empoisonner leurs flèches, ce dont M. Ricord conteste la possibilité. Le même suc laiteux, transporté en Europe, a été l'objet des expériences de MM. Orfila et Olivier. Dans l'état où ils l'observèrent, il exhalait une odeur qui, respirée par eux pendant quelque temps, détermina des picotements aux yeux, aux lèvres, autour des ailes du nez; sa saveur était d'abord fade, et devenait ensuite très âcre; quelques gouttes, mises sur le visage, produisirent une très vive démangeaison et une inflammation érysipélateuse; il s'ensuivit une éruption de très petites pustules. Ses effets vénéneux furent expérimentés sur des Chiens. Un gros de cette substance ayant été ingéré dans l'estomac de ces animaux amena leur mort en neuf ou dix heures sans convulsions; dans une autre expérience, une quantité de 1 gros à 1 gros 1/2 ayant été introduite dans le tissu cellulaire de la cuisse d'un gros Chien, le fit périr, sans convulsions, après vingt-quatre heures; enfin 1/2 gros, injecté dans les veines d'un autre Chien, suffit pour amener la mort en deux minutes. A l'état frais ce suc est encore bien plus actif, puisque M. Ricord l'a vu tuer un Chien à la dose de 20 grains. Ces expériences prouvent que le suc du Mancenillier est l'un des poisons âcres végétaux les plus énergiques.

Le fruit du Mancenillier participe des propriétés vénéneuses du suc laiteux; il est cependant moins dangereux que ne l'ont dit certains observateurs; ainsi un seul n'empoisonne pas, quoi qu'on en ait dit, et même lorsqu'on en a mangé plusieurs, le vomissement suffit pour faire disparaître les symptômes de l'empoisonnement. M. Ricord en a essayé les effets sur lui-même; en ayant mâché un sans l'avaler, il ressentit dans la bouche, après deux minutes, une impression de chaleur très vive, et, au bout de douze heures, sa langue et ses lèvres se couvrirent de petits boutons qui guérirent après quelques jours.

Le Mancenillier est devenu très rare dans les pays où il croît naturellement, par suite de la précaution que prennent les habitants d'arracher tous ceux qu'ils découvrent. Au reste, il est à peu près inutile. Son bois est mou, filandreux, et trop facilement décomposable pour être employé à des ouvrages de charpente ou de menuiserie; ceux qui ont

dit qu'il est dur et propre à l'ébénisterie l'ont confondu avec celui d'un *Rhus*, auquel on donne vulgairement et à tort, dans les Antilles, le nom de *Mancenillier de montagne*. Il n'est pas même bon à brûler, car on assure que sa fumée est très malfaisante. Lorsqu'on veut abattre un Mancenillier, on commence par allumer du feu autour de son tronc afin de brûler son écorce, qui, sans cette précaution, laisserait couler une grande quantité de suc laiteux, et ne manquerait pas ainsi de causer des accidents graves.

On a essayé d'introduire le Mancenillier dans la matière médicale. Ainsi de son écorce découle spontanément une gomme-résine jaunâtre, opaque, friable, qu'on a vantée comme vermifuge et comme un bon diurétique. M. Ricord a également attribué cette dernière propriété à son fruit séché et pulvérisé, ainsi qu'à ses graines; mais, au total, ces substances ne paraissent pas appelées à rendre de bien grands services.

Divers observateurs, et en particulier Tussac, ont dit que le meilleur antidote dans les cas d'empoisonnement par le Mancenillier, est l'eau de mer, où, au besoin, l'eau salée; mais cette assertion a été démontrée inexacte. Il a été reconnu que l'eau de mer aggrave les symptômes de cet empoisonnement au lieu de les faire disparaître, et que le véritable antidote qu'on doit lui substituer est une décoction de la graine de Niandiroba (*Fevillea scandens*). (P. D.)

MANCHETTE DE NEPTUNE, POLYP. — Un des noms vulgaires du Rétépore commun, *Retepora cellulosa*, qui, par la délicatesse de sa structure, ressemble en effet à une dentelle de pierre. (DUJ.)

MANCHOT. *Aptenodytes* (ἀπτήν, ῆνος, sans ailes; δύτης, plongeur). OIS. — Genre appartenant à l'ordre des Palmipèdes, et à la famille des Impennes (Inailés de Blainville; *Sphenisci*, Vieillot; *Sphéniscinæ*, G. R. Gray). On lui donne pour caractères: Bec robuste ou grêle, convexe en dessus, dilaté et renflé à la base de la mandibule inférieure; des ailes tout-à-fait impropres au vol, réduites à de simples moignons aplatis en forme de nageoires, et n'ayant plus que des vestiges de plumes d'apparence squameuse; des tarses excessivement portés en arrière, très gros, très courts, fort élargis, ce qui les fait ressembler à la plante du pied d'un Mammifère; des doigts au nombre de quatre, trois devant, réunis par une membrane entière, et un pouce petit collé à la partie inférieure du bord.

Les Manchots ont une si grande analogie de forme et de structure avec les Pingouins, que la plupart des voyageurs du siècle dernier les confondaient sous le même nom. En effet, dans les relations qu'ils nous ont laissées de leurs voyages, il n'est question que de Pingouins, et cependant, assez souvent, les espèces qu'ils nommaient ainsi étaient bien positivement des Manchots, comme on l'a depuis longtemps reconnu d'après les descriptions qu'ils en ont faites, quelque imparfaites que soient généralement ces descriptions. Ces oiseaux sont assez bien connus pour qu'on ne puisse plus les confondre; d'ailleurs, ils se distinguent non seulement par des caractères qui sont propres au genre, mais aussi par la différence d'habitat. Ainsi, tandis que les Manchots n'ont plus de pennes aux ailes, que tout leur corps n'est revêtu que d'une espèce de duvet serré, offrant plutôt l'apparence de poils que de plumes; que chez eux le pouce, tant petit soit-il, existe cependant, les Pingouins, au contraire, ont le corps couvert de véritables plumes; leurs ailes sont pourvues de rémiges, fort courtes à la vérité, et leurs pieds n'offrent plus de vestige de pouce. En outre, la nature semble avoir voulu établir entre eux une ligne de démarcation d'un autre genre: elle a confiné les premiers exclusivement dans l'hémisphère austral (on ne les a jamais rencontrés que dans les mers du Sud), et elle a fait les seconds habitants de l'hémisphère boréal, des mers les plus septentrionales.

Les Manchots sont peut-être, de toutes les espèces ornithologiques, celles qui offrent l'organisation la plus exceptionnelle. Comme l'a dit depuis fort longtemps Buffon: « Ils sont le moins oiseaux possible, » et, en effet, ils offrent au *minimum* quelques uns des traits qui font le caractère principal de la classe à laquelle ils appartiennent.

Leurs mœurs ne sont pas moins curieuses que leur organisation. Grâce aux faits, aux documents nombreux fournis par les navigateurs, tant anciens que modernes, l'histoire naturelle des Manchots peut être considérée comme complète. Tout, chez ces oiseaux, a été

disposé pour une vie essentiellement aquatique : aussi restent-ils près de huit mois de l'année dans la mer, errants à l'aventure, et souvent loin des côtes. C'est ce qui leur arrive lorsque, gîtés sur un glaçon, ils s'abandonnent aux vents et aux courants sous-marins. Ce n'est pas qu'en nageant ils ne puissent également se transporter à de très grandes distances et gagner la haute mer ; car on en a rencontré à 130 lieues loin de toute côte, et dans des parages où ils n'avaient pu être portés par les glaces. Ce fait, que plusieurs voyageurs s'accordent à admettre, est en outre la preuve que les Manchots peuvent, ainsi que le dit Cook, passer plusieurs jours de suite à la mer sans prendre terre nulle part : la mer est donc le seul élément qui convienne à leur nature.

Les mouvements qu'ils exécutent dans l'eau sont vifs. Lorsqu'ils nagent, tout leur corps est submergé ; leur tête seule est apparente à la surface. Ils peuvent plonger à de très grandes profondeurs, et surtout ils ont la faculté de rester très longtemps sous l'eau. Ils nagent et plongent avec une vitesse vraiment prodigieuse. Quelques voyageurs ont même écrit qu'aucun poisson ne pourrait le suivre, ce qui est sans doute un peu exagéré. Lorsque sur leur trajet ils rencontrent quelque obstacle, au lieu de le tourner, ils le franchissent en s'élevant avec rapidité à 4 ou 5 pieds hors de l'eau, et en retombant par-delà l'objet qui les bornait. L'une des espèces de ce singulier genre a même tiré son nom de cette habitude qui lui est plus particulièrement familière. On la voit très fréquemment bondir à la surface de la mer, plonger, rebondir de nouveau, et toujours exécuter ses sauts en décrivant un arc de cercle.

Mais autant les mouvements des Manchots sont prestes et faciles lorsque ces oiseaux sont au sein de l'eau, autant ils sont pesants et gauches lorsqu'ils sont à terre : aussi n'y viennent-ils que momentanément, et lorsqu'ils y sont appelés par le besoin de pondre. Le sol est pour eux un milieu insolite, où ils sont livrés sans défense à la merci de tous leurs ennemis ; de là vient que leur nombre a considérablement diminué sur tous les points où l'homme a fait de trop fréquentes apparitions et un trop long séjour. Dans quelques lieux même ces oiseaux ont presque entièrement disparu. Il est probable que les espèces actuellement existantes finiraient par s'éteindre, comme nous avons vu le Dronte disparaître de l'île Maurice, comme nous verrons sans aucun doute l'*Apterix australe* disparaître de la Nouvelle-Hollande, si la nature n'avait étendu leur demeure jusqu'aux extrêmes zônes polaires, dernière retraite où l'homme ne pourra probablement jamais les atteindre.

En raison de la position et de la disposition de leurs tarses, on conçoit que la marche des Manchots doive être lourde et lente. Pour avancer et se soutenir sur leurs pieds courts et posés à l'arrière de l'abdomen, il faut qu'ils se tiennent debout, leur corps redressé en ligne perpendiculaire avec le cou et la tête, et ayant pour point d'appui non plus seulement le pied, mais tout le tarse. Dans cette attitude, on les prendrait de loin, selon Narborough, pour de petits enfants avec des tabliers blancs ; Pernetty, se servant d'expressions plus pittoresques, dit qu'on croirait voir des enfants de chœur en surplis et en camail noir. Ces comparaisons devaient naturellement venir à l'esprit des observateurs à la vue de bandes d'oiseaux marchant lentement, debout à la file les uns des autres, et parés de couleurs qui prêtaient singulièrement à l'illusion.

Comme tous les oiseaux qui ne peuvent trouver ni dans la course ni dans le vol un moyen de se soustraire aux atteintes d'un ennemi, les Manchots, lorsqu'ils sont à terre, paraissent très indolents, et semblent avoir une confiance extrême. Ils se laissent ordinairement approcher de fort près. Ce n'est pas qu'à la vue de l'homme, ils ne cherchent à prendre la fuite, mais leur impuissance est telle qu'il faut qu'ils soient réellement pressés de fuir pour s'y déterminer. « A mesure qu'on avance vers eux, dit Pernetty, ils vous regardent en penchant la tête sur un côté, puis sur l'autre, comme s'ils se moquaient de vous ; quelquefois, cependant, ils fuient quand on n'en est plus qu'à 5 ou 6 pieds de distance. S'ils sont surpris et que vous les attaquiez, ils s'élancent sur vous, et tâchent de se défendre en vous donnant des coups de bec aux jambes ; ils rusent même pour y réussir, et feignant de fuir de côté, ils se retournent promptement,

et pincent si serré, qu'ils emportent la chair quand on a les jambes nues. On les voit communément en troupes, quelquefois au nombre de quarante, rangés en bataille, qui vous regardent passer à une vingtaine de pas. »

La plupart des navigateurs qui ont descendu sur les îles que ces oiseaux fréquentent momentanément ont été frappés de ces mœurs singulières; tous s'accordent également à dire que le cri des Manchots imite, à s'y méprendre, le braiment de l'Ane. M. P. Garnot raconte que pendant leur séjour aux îles Malouines, ils entendaient souvent dans les soirées calmes un bruit analogue à celui d'une populace un jour de fête. L'illusion était telle, qu'on aurait pu croire que les îles d'où partaient ce bruit étaient habitées, et cependant il n'y avait là que des Manchots.

C'est ordinairement vers la fin de septembre ou au commencement d'octobre que ces oiseaux font leur ponte, et c'est aussi, comme nous l'avons dit, particulièrement à cette époque qu'on les rencontre à terre. Leur mode de nidification est assez singulier; ils creusent dans les dunes de sable des trous ou plutôt des terriers profonds, et c'est dans la partie la plus reculée de ces nids d'espèce nouvelle, assez vastes pour loger à l'aise la famille, que la femelle dépose ses œufs au nombre de deux; assez souvent cependant elle n'en pond qu'un seul. Le terrain dans lequel les Manchots creusent leurs terriers est parfois tellement criblé, tellement miné, qu'on ne peut y faire un pas sans le voir s'affaisser, et sans s'y enfoncer jusqu'aux genoux. Il paraîtrait pourtant que ce genre d'industrie n'est pas commun à toutes les espèces, et que toutes ne cachent pas leurs œufs dans des trous; car, au rapport d'Anderson, les Manchots que le capitaine Cook trouva dans son troisième voyage, sur la terre de Kerguelen, avaient pondu sur la pierre sèche.

En présence d'un fait aussi positif que celui du peu de fécondité des Manchots, puisque leur ponte est d'un et au plus de deux œufs, on est tenté de se demander si ce qu'ont dit les navigateurs de la prodigieuse multiplicité de ces oiseaux n'était pas trop exagéré. Ainsi, Narborough rapporte qu'étant descendu dans une île, en vue du port Désiré, sur la côte des Patagons, on prit 300 Manchots dans l'espace d'un quart d'heure, et qu'on aurait pu en prendre tout aussi facilement 3,000. « On les chassait devant soi, dit-il, comme des troupeaux, et chaque coup de bâton en abattait un. » Une autre fois, l'équipage ramassa sur le même lieu 100,000 œufs. D'une autre part, on lit dans les relations d'un voyage au détroit de Magellan, qu'on trouva sur une île une quantité si considérable de Manchots, qu'il y aurait eu de quoi en pourvoir 25 navires, et qu'on en prit 900 en deux heures. C'est dans les mêmes parages que les équipages des vaisseaux du capitaine Drake en tuèrent pour leur provision 3,000 en un jour. Enfin, Cook en parlant des espèces de ce genre qu'il vit juchées sur les terres australes de Sandwich, avance qu'elles y étaient en nombre tellement considérable, qu'elles paraissaient former une croûte sur le rocher. Si l'on veut bien considérer que les points du globe sur lesquels les navigateurs dont nous venons de parler ont rencontré des Manchots, étaient des lieux pour ainsi dire vierges, en ce sens, que l'homme en avait rarement troublé la solitude et la paix; que par conséquent les oiseaux qui les habitaient, s'y propageant en toute sécurité, et n'étant soumis à d'autres causes de destruction que celle d'une mort naturelle, devaient de génération en génération s'y multiplier à un tel point, que le nombre en devint incalculable, on concevra sans peine, tout en admettant que les espèces soient par elles-mêmes peu fécondes, qu'il ne doive, et qu'il n'y ait en effet rien d'exagéré dans ce qu'ont rapporté Narborough, Drake, Cook, etc., des chasses phénoménales de Manchots. Ces oiseaux étaient à peu près le seul élément de subsistance de l'équipage du capitaine Cook sur la terre de Kerguelen.

Les navigateurs ne sont pas parfaitement d'accord sur la qualité et le goût de la chair des Manchots. Tous conviennent unanimement qu'elle offre une ressource des plus abondantes dans les climats désolés et tristes que ces oiseaux habitent; mais les uns veulent qu'elle soit aussi bonne à manger que celle des Oies; les autres la disent d'un médiocre manger; d'autres, enfin, lui trouvent une odeur musquée et un goût de poisson trop prononcé pour qu'elle soit un mets passable. Il est de fait que les Manchots ne vi-

vant presque que de poissons, leur chair doit en contracter le goût, aussi bien que l'énorme quantité de graisse dont leur corps est couvert.

Les Manchots se rencontrent non seulement dans toutes les mers australes, et sur toutes les terres qui y sont éparses, mais on les voit aussi à des latitudes moins élevées, dans le grand Océan et dans l'océan Atlantique. Le tropique du Sud paraît cependant être une limite que ces oiseaux n'ont guère franchie.

Les 6 ou 7 espèces de Manchots que l'on connaît avaient été réunies par Forster sous la dénomination unique d'*Aptenodytes;* aujourd'hui elles sont distribuées dans quatre genres distincts, établis sur des particularités différentielles que présente le bec. De ce nombre est le g. Gorfou, dont on a déjà fait l'objet d'un article particulier auquel nous renvoyons ; nous n'avons donc à nous occuper ici que des Manchots proprement dits, des Sphénisques et des Pygoscelis, que nous considérerons avec les méthodistes comme formant autant de divisions d'une même famille ou sous-famille.

Les MANCHOTS proprement dits (*Aptenodytes*, Forster).

Mandibule supérieure couverte de plumes jusqu'au tiers de sa longueur, où s'ouvrent les narines, et d'où part de chaque côté un sillon qui s'étend jusqu'à l'extrémité du bec. — Espèce unique :

Le Grand Manchot, *Apt. patagonica* Forst. (Buff., *pl. enl.*, 975), d'un blanc ardoisé en dessus, blanc satiné dessous, avec un masque noir entouré d'une cravate jaune dorée. — Habite le détroit de Magellan, la Terre-de-Feu, les Malouines et la Nouvelle-Guinée.

Les SPHÉNISQUES (*Spheniscus*, Brisson).

Bec irrégulièrement sillonné à sa base; les narines découvertes et percées au milieu de la mandibule supérieure, qui est crochue au bout; mandibule inférieure tronquée au bout. — Espèce unique :

Le Sphénisque du Cap, *Sph. demersus*, *Apt. demersa* Gmel. (Buff., *pl. enl.*, 382 et 1005), d'un noir brun en dessus, blanc aux parties inférieures; une bande blanche au milieu du bec. — Habite le Cap et les îles Malouines.

Les PYGOSCELIS (*Pygoscelis*, Wagler).

Bec plus long que la tête, cylindrique, grêle, sans sillons; la mandibule inférieure pointue et plus courte que la supérieure. — Espèce unique :

Le Pygoscelis papou, *P. papua* Wagl. (Vieill., *Gal. des Ois.*, pl. 299). Tête et cou d'un noir sombre inclinant au bleu; un trait blanc au-dessus de l'œil; parties supérieures d'un noir bleuâtre, les inférieures blanches. — Habite les îles des Papous et de Falkland. (Z. Gerbe.)

***MANCHOTS**. *Spheniści*. ois. — Vieillot a établi sous ce nom, dans l'ordre des Palmipèdes, une famille qui est caractérisée par des ailes impropres au vol, courtes, comprimées en forme de nageoires, dépourvues de pennes proprement dites, et garnies de plumes qui ont l'apparence d'écailles. Cette famille, qui correspond au g. *Aptenodytes* de Forster (Manchots de G. Cuvier), et à la sous-famille des *Sphéniscinées* de G.-R. Gray, comprend pour Vieillot deux divisions seulement : celle des Gorfous et celle des Apténodytes. (Z. G.)

***MANDALOTUS** (μάνδαλος, verrou). ins. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides gonatocères, division des Apostasimérides-Cryptorhynchides, créé par Erichson (*Naturgeschichte*, 1842, p. 193, g. 20). L'auteur a décrit les quatre espèces suivantes, qui toutes sont originaires de la Nouvelle-Hollande : *erudus*, *rigidus*, *sterilis* et *vetulus*. Ce genre rentre dans sa tribu des Otiorhynchides. (C.)

MANDAR. mam. — *Voy.* oryctérope.

MANDELSTEIN (c'est-à-dire pierre d'amandes). min. — Nom donné par les Allemands à des roches plutoniques caverneuses, dont les cavités sont remplies de géodes ou de druses, le plus ordinairement siliceuses, calcaires ou zéolithiques, lesquelles figurent des espèces de noyaux ou d'amandes au milieu d'une pâte terreuse. *Voy.* amygdaloïde.

***MANDIBULATA**. rept. — M. Fitzinger (*Syst. rept.*, 1843) a désigné sous ce nom, dans l'ordre des Reptiles chéloniens, un groupe d'Émydes. (E. D.)

MANDIBULES. zool. — On nomme ainsi, en ornithologie, les deux parties du bec

qu'on distingue en mandibule supérieure et mandibule inférieure. Ce nom est aussi donné, chez les Insectes, à une paire de mâchoires, la première de toutes, qui offre d'ordinaire une plus grande consistance, et semble plus particulièrement destinée à recevoir les aliments. *Voy.* INSECTES.

MANDIHOCA, Pit. BOT. PH. — Syn. de *Manihot*, Plum.

MANDIJBA, Mareg. BOT. PH. — Syn. de *Manihot*, Plum.

MANDIOCCA, Link. BOT. PH. — Syn. de *Manihot*, Plum.

MANDRAGORE. *Mandragora* (μανδρά, étable; ἀγυρος, nuisible: nuisible aux bestiaux). BOT. PH. — Genre de plantes de la famille des Solanacées, de la pentandrie monogynie dans le système sexuel de Linné. Séparées par Tournefort comme groupe générique distinct, et conservées d'abord comme telles par Linné, les Mandragores avaient été ensuite réunies aux *Atropa* par ce dernier et par la plupart des botanistes qui lui ont succédé; mais dans ces derniers temps, le genre primitif créé pour elles a été rétabli et généralement adopté. Il se compose d'un petit nombre d'espèces herbacées vivaces, qui croissent dans les parties méridionales de l'Europe. Ces plantes ont une racine charnue, épaisse, en cône allongé, souvent bifurquée en deux grosses branches volumineuses, égales entre elles, qu'on a quelquefois comparées aux deux cuisses d'un homme, et cette ressemblance grossière avait fait donner autrefois à l'espèce la plus connue un nom qui la rappelait (*Anthropomorphon*). La tige reste rudimentaire, ce qui, dans le langage descriptif, fait dire que ces plantes sont acaules et leurs feuilles radicales; celles-ci sont nombreuses, réunies en une touffe serrée, longues souvent d'un pied ou plus, entières; les fleurs sont portées sur des pédoncules radicaux; elles présentent les caractères suivants: Calice turbiné, quinquéfide; corolle campanulée, dont le limbe est divisé en cinq lobes plissés; cinq étamines fixées au fond du tube de la corolle, ayant leur filet dilaté à sa base; ovaire à deux loges, renfermant de nombreux ovules portés sur des placentas adhérents à la cloison; le style est simple, terminé par un stigmate presque capité. Le fruit qui succède à ces fleurs est une baie entourée à sa base par le calice un peu accru, dans laquelle on n'observe plus qu'une seule loge par suite de l'oblitération de la cloison; il renferme de nombreuses graines un peu réniformes. Ce genre a été l'objet d'un mémoire spécial de M. Bertoloni. La plus connue des espèces qui la composent est la suivante.

1. MANDRAGORE OFFICINALE, *Mandragora officinarum* Lin. (*Atropa Mandragora* Lin.). Elle est vulgairement désignée sous le nom de *Mandragore femelle*, et c'est même sous cette dénomination éminemment impropre qu'elle est figurée par Bulliard (*Atropa Mandragora fœmina* Bull., *Herb. de la Fr.*, tab. 146). Sa racine est grosse, charnue, noirâtre à l'extérieur, blanchâtre à l'intérieur; ses feuilles sont grandes: les premières développées sont obtuses au sommet, les autres acuminées; elles sont d'un vert un peu glauque, luisantes en dessus, plus pâles en dessous, plus ou moins hérissées, ciliées à leur bord, longuement pétiolées. Les pédoncules de ses fleurs sont légèrement pentagones, rougeâtres. Le calice est hérissé, à lobes lancéolés, acuminés. La corolle, près de trois fois plus grande que le calice, est de couleur violacée, légèrement hérissée à l'extérieur, à divisions oblongues-obovées. Les étamines sont barbues au sommet; elles portent à leur base une grande quantité de poils blancs qui ferment la gorge de la corolle. Le fruit est médiocrement volumineux, de forme ovoïde-oblongue, obtuse à son sommet, que surmonte une petite pointe, de la longueur du calice, d'un jaune roussâtre, d'une odeur forte et vireuse. Cette espèce habite les parties méridionales de l'Europe; elle est commune, notamment dans la Calabre et dans la Sicile; elle fleurit en automne, et quelquefois elle a une seconde floraison au printemps. On la cultive comme plante officinale, de même que la suivante.

2. MANDRAGORE PRINTANIÈRE, *Mandragora vernalis* Bertol. (*Atropa Mandragora mas* Bull., *loc. cit.*, tab.). Cette espèce, quoique longtemps confondue avec la précédente, s'en distingue suffisamment par plusieurs caractères. Sa racine est plus épaisse, d'une couleur blanchâtre sale à l'extérieur, plus blanche à l'intérieur. Ses premières feuilles sont presque arrondies, très obtuses, ridées, crépues et boursouflées; les suivantes de plus

en plus grandes, ovales, moins obtuses ; enfin les dernières développées sont les plus grandes de toutes, aiguës : toutes sont ondulées sur leurs bords, glabres ou très légèrement pileuses, d'un vert gai, décurrentes à leur base sur leur pétiole qui est court, d'une odeur nauséeuse et désagréable. Les pédoncules radicaux sont nombreux et uniflores, nus, d'un vert pâle, velus, très légèrement pentagones à leur extrémité. Les fleurs se succèdent pendant longtemps ; elles ont une odeur faible et désagréable. Le calice a ses lobes ovales ou ovales-lancéolés, aigus, dressés ; la corolle est petite, à peine plus longue que le calice, d'un blanc verdâtre, à divisions oblongues, obtuses, ou presque aiguës. Les filets des étamines sont très barbus à leur base. Le fruit est beaucoup plus gros que celui de la Mandragore officinale, du volume d'une petite pomme, globuleux, obtus, lisse, glabre, beaucoup plus long que le calice, jaune à sa maturité, d'une odeur qui n'est pas tout-à-fait désagréable. Cette espèce monte plus au nord que la précédente ; elle fleurit aux mois de mars et d'avril.

Les deux espèces de Mandragores dont il vient d'être question se ressemblent absolument par leurs propriétés. Ce sont des plantes narcotiques et stupéfiantes. Ces propriétés existent dans leurs diverses parties, mais surtout dans leur racine dont on fait un extrait, qui était autrefois employé dans un grand nombre de maladies différentes, mais dont l'importance a singulièrement diminué dans la médecine moderne. On employait également leurs feuilles fraîches pour combattre certaines ophthalmies, et leur fruit comme soporifique et sédatif ; mais leur emploi devait être entouré de nombreuses précautions. On sait aussi que la racine de ces plantes jouait un rôle important dans la sorcellerie du moyen-âge. Aujourd'hui, le seul usage qui leur reste est d'être quelquefois employées à l'extérieur, en cataplasmes qu'on applique sur les tumeurs squirreuses.

(P. D.)

MANDRILL. MAM. — Espèce du genre Cynocéphale. A.-G. Desmarest (*Dict. d'hist. nat.*, XXIV, 1806) avait proposé de former avec cette espèce, sous la dénomination de *Mandrilla*, un petit groupe de Quadrumanes catarrhiniens. *Voy.* l'article CYNOCÉPHALE. (E. D.)

MANE. POLYP. — Genre de Spongiaires proposé par Guettard pour des espèces d'Éponges formées de fibres longitudinales, simples ou ramifiées, et ne présentant ni cavités, ni oscules distincts. (Duj.)

MANETTIA. BOT. PH. — Genre de la famille des Rubiacées-Cinchonées, établi par Mutis (*in Linn. Mantiss.*, 556) et présentant pour principaux caractères : Calice à tube turbiné, soudé à l'ovaire ; limbe supère, à 4 ou 5 divisions linéaires-lancéolées, et souvent accompagnées d'un égal nombre de dents placées entre les lobes ; corolle supère, infundibuliforme, à tube cylindrique ou à 4 ou 5 pans ; limbe à 4 ou 5 divisions obtuses, étalées ou roulées. Étamines 4 ou 5, insérées à la gorge de la corolle ; filaments filiformes, un peu saillants. Anthères ovales, incombantes. Ovaire infère, 2-loculaire ; style filiforme ; stigmate bilobé. Le fruit est une capsule membraneuse, couronnée par le limbe du calice, 2-loculaire, septicide-bivalve.

Les *Manettia* sont des herbes ou des sous-arbrisseaux grimpants de l'Amérique tropicale, à rameaux grêles, à feuilles opposées, portées par un très court pétiole, ovales-oblongues ou subcordiformes, à pédoncules axillaires uni- ou multiflores. On connaît plus de 20 espèces de ce genre, présentant des fleurs de couleurs variées ; nous citerons, comme une des plus remarquables, la *Manettia bicolor*, figurée dans l'atlas de ce Dictionnaire, BOTANIQUE, DICOTYLÉDONES, pl. 18.

MANGA, Rumph. BOT. PH. — Syn. de *Mangifera*, Linn.

MANGABEY. MAM. — Espèce du genre Guenon, *Cercopithecus*. *Voy.* CERCOPITHÈQUE.

***MANGAIBA,** Marcg. BOT. PH. — Syn. d'*Hancornia*, Gomez.

MANGANÈSE. MIN. — Ce métal forme la base d'un genre minéralogique dans les méthodes qui admettent une classe de métaux autopsides, comme celles d'Haüy et de M. Brongniart. Les espèces de ce genre ont pour caractère commun de donner, avec la soude, une fritte verte qui, par le refroidissement, devient vert-bleuâtre ; et avec le borax, au feu d'oxydation, un vert violet ou rouge améthyste. Les espèces de ce genre peuvent se ranger sous les cinq titres suivants : *Manganèses sulfurés*, *Mang. oxy-*

dés, *Mang. carbonatés*, *Mang. silicatés* et *Mang. phosphatés*.

I. Manganèses sulfurés. On en connaît une seule espèce, qui est l'*Alabandine* (le Manganglanz ou Manganblende des Allemands). Substance légèrement métalloïde, d'un noir brunâtre, à poussière verte, se présentant en petites masses cristallines, en veines ou en enduits, et quand elle est lamelleuse, se prêtant assez facilement à un clivage cubique. Pesant. spécif. = 3,9. C'est un monosulfure qui contient 37 % de soufre. Elle se trouve en petites veines dans les Manganèses roses, les spaths brunissants et les minerais de tellure, à Nagy-ag en Transylvanie.

II. Manganèses oxydés. Cette catégorie comprend toutes les espèces que les arts ont pu mettre à profit; car le Manganèse ne peut être utilisé qu'à l'état d'oxyde. Indépendamment des caractères que nous avons assignés au genre, elles possèdent encore la propriété de donner plus ou moins de chlore par leur action sur l'acide chlorhydrique. On distingue cinq espèces principales de Manganèse oxydé : la *Pyrolusite*, la *Braunite*, l'*Acerdèse*, la *Hausmannite* et la *Psilomélane*.

1° *Pyrolusite*. Manganèse peroxydé; Manganèse gris ou noir de fer, à poussière d'un noir foncé; le plus souvent cristallisé en aiguilles, qui se réunissent en concrétions, en rognons, en masses compactes ou terreuses, noires, pesantes, très tendres et tachant fortement les doigts. Comme son nom l'indique, il se décompose facilement par l'action du feu, en se convertissant d'abord en Braunite, puis finalement en Hausmannite, ou oxyde rouge. Dans le premier cas, il perd le quart de son oxygène, et dans le second, le tiers. La Pyrolusite est un bi-oxyde de Manganèse, contenant 37 % d'oxygène. Elle cristallise dans le système rhombique, en prismes droits d'environ 93° 40′. Elle est rayée par le calcaire, et produit une vive effervescence avec le verre de borax.

C'est le minerai de Manganèse le plus utile et l'un des plus communs; il se trouve dans les terrains de cristallisation et dans les roches de sédiment qui les avoisinent, notamment dans les arkoses, y formant des dépôts plus ou moins considérables. On trouve cette espèce assez abondamment en France; mais elle est rarement pure, et le plus souvent elle est mélangée avec la Psilomélane ou l'Acerdèse (mine de Romanèche, près de Mâcon; Thiviers, Périgueux, et Excideuil, dans la Dordogne; Calvéron, département de l'Aude); ou bien elle est à l'état d'hydrate (à Groroi, dans la Mayenne, et à Vicdessos, dans l'Ariége). Dans ce dernier cas, elle constitue, à proprement parler, une nouvelle espèce, à laquelle on a donné le nom de *Groroilite*; sa poussière n'est plus noire, mais d'un brun de chocolat. Les variétés de Manganèse en enduits écailleux et argentins, qui viennent des mines de fer de Vicdessos, et les masses terreuses et légères, de couleur brune, connues sous le nom de Wad, peuvent être rapportées à cette dernière espèce. On peut en rapprocher également les substances désignées sous les noms de Warvicite et de Neukirchite.

2° *Braunite*. Sesqui-oxyde de Manganèse, ainsi nommé en l'honneur du docteur Braun. C'est un minerai noir, d'une assez grande dureté, d'une pesanteur spécifique = 4,8; dont la poussière est d'un noir fuligineux. Il cristallise en octaèdres à base carrée de 108° 39′ à la base, et de 109° 53′ sur les arêtes culminantes. Des traces de clivage ont lieu parallèlement aux faces de cet octaèdre, mais non parallèlement à la base. Elle est légèrement effervescente, quand on la fond avec le verre de borax, ce qui dénote qu'elle est capable de donner de l'oxygène par l'action de la chaleur; elle en contient environ 30 %. On la trouve en masses lamellaires ou compactes, associées souvent à la Hausmannite, à Elgersburg en Thuringe, et à Wunsiedel en Bayreuth, et aussi en d'autres pays, notamment à Saint-Marcel en Piémont, où se voient des cristaux de Braunite, qui sont des combinaisons d'octaèdres et de di-octaèdres. La Braunite de Saint-Marcel est mélangée de silice, ce qui est cause qu'on l'a considérée comme un silicate de Manganèse, et décrite sous le nom particulier de *Marceline*.

3° *Acerdèse* (Manganite des Allemands). C'est de la Braunite hydratée, et l'une des plus communes du genre, celle à laquelle se rapportent la plus grande partie des échantillons des collections; elle accompagne souvent la Pyrolusite, et lui ressemble tellement par les caractères extérieurs, que les

minéralogistes les ont longtemps confondues sous le nom de *Manganèse métalloïde*. Il est important de la distinguer de cette espèce, comme aussi de la Braunite, en ce que, renfermant moins d'oxygène, elle est beaucoup moins profitable dans l'industrie, ce qu'indique le nom d'Acerdèse, que M. Beudant lui a donné. On la distingue de la Pyrolusite en ce qu'elle dégage de l'eau par la calcination, qu'elle est plus dure, moins tachante, et surtout en ce que sa poussière, au lieu d'être noire, est d'un brun hépatique clair; elle perd 10 $\frac{0}{0}$ d'eau quand on la chauffe. Elle cristallise dans le système rhombique, en prisme droit de 134° 14', surmonté fréquemment d'un sommet cunéiforme de 114° 19'; elle est isomorphe avec la Gœthite, et, comme celle-ci, formée d'un atome de sesqui-oxyde combiné avec un seul atome d'eau. Ses cristaux se clivent parallèlement à la petite diagonale; leurs pans sont striés verticalement, et leurs sommets, quand ils se composent de faces pyramidales, manifestent une tendance à l'hémiédrie tétraédrique. Les variétés les plus communes sont celles qui sont dues aux structures bacillaire, aciculaire et fibreuse radiée, ou aux formes stalactitiques. L'Acerdèse forme des gîtes assez considérables dans les terrains de cristallisation ou dans les terrains de sédiment rapprochés des terrains anciens, elle accompagne souvent les dépôts d'Hématite (mines de Rancié, Ariége; Lavoulte, Ardèche; Laveline, près Saint-Dié, dans les Vosges; Ihlefeld, au Harz, etc.)

4° *Hausmannite*. Manganèse oxydé salin; oxyde intermédiaire ou oxyde rouge de Manganèse, formé d'un atome de sesquioxyde et d'un atome de protoxyde; c'est donc un Manganite de Manganèse, analogue, par sa composition, au fer magnétique, et comme celui-ci d'un noir de fer en masse compacte; mais sa poussière est d'un rouge brunâtre ou brun de châtaigne. Il appartient, comme la Braunite, au système quadratique; mais il cristallise en octaèdres plus aigus, de 117° 54' à la base, et ces octaèdres présentent en outre un clivage basique que n'offrent pas ceux de la première espèce. P.S=4,8. Contenant 28 $\frac{0}{0}$ d'oxygène. Ne faisant point effervescence avec le borax. La Hausmannite se présente en cristaux ou en masses compactes, avec la Braunite, dans plusieurs des mines du Harz et de la Thuringe (Ihlefeld, Ilmenau). Mais c'est un minerai fort rare, et dont la rareté n'est guère à regretter; car c'est le plus mauvais ou le moins avantageux de tous les minerais, ainsi que nous le verrons dans un instant.

5° *Psilomélane*. Manganèse oxydé barytifère; en masses concrétionnées d'un noir bleuâtre, à cassure conchoïde et mate; plus dure que la Pyrolusite. Sa nature chimique n'est pas encore bien connue. On la suppose formée d'un Manganite de baryte, mêlé de Pyrolusite ou de Groroilite. Elle produit, comme ces dernières espèces, une vive effervescence avec le verre de borax; et au point de vue industriel, elle peut être considérée comme une Pyrolusite impure. Son caractère distinctif consiste en ce que sa solution par l'acide chlorhydrique donne un précipité par l'acide sulfurique. La Psilomélane se rencontre en France avec la Pyrolusite, dans les mines de Thiviers et de la Romanèche.

Les usages auxquels on peut employer les minerais de Manganèse oxydé sont de trois sortes: ils peuvent servir à la préparation du Chlore, au moyen de l'acide chlorhydrique; à la préparation de l'oxygène par l'action de la chaleur, et à la décoloration ou purification du verre dans les verreries. Tous peuvent être recherchés pour le premier emploi; mais comme, par la calcination, les différents minerais se ramènent à l'état d'oxyde rouge ou de Hausmannite en perdant leur excès d'oxygène, il en résulte que les seuls minerais capables de fournir de l'oxygène à une température élevée sont la Pyrolusite et la Psilomélane, la Braunite et l'Acerdèse, et les plus avantageux sous ce rapport sont la Pyrolusite et la Braunite. Ce sont donc là les seules espèces que l'on puisse utiliser dans les laboratoires de chimie pour l'extraction de l'oxygène, et dans les verreries pour la fabrication du verre blanc. L'oxyde de Manganèse a été appelé le *Savon des verriers*, parce que l'oxygène, qu'il perd à une haute température, sert à brûler le charbon ou à suroxyder le protoxyde de fer, qui peuvent se trouver mélangés avec la pâte vitreuse. L'oxyde ferreux lui communiquerait une teinte verdâtre; on le fait passer à l'état de peroxyde pendant que le Manganèse se réduit de son côté à l'état

d'oxyde manganeux. Les deux oxydes sont alors dans l'état le plus convenable pour colorer le verre le moins possible.

III. Manganèses carbonatés. Il n'en existe qu'une seule espèce, qui est la Diallogite. *Voy.* carbonate de manganèse.

IV. Manganèses silicatés. On en connaît plusieurs espèces, dont la principale est le *Rhodonite*, ou bisilicate rose de Manganèse, isomorphe avec le Pyroxène, que l'on trouve à Langbanshyttan en Suède, à Saint-Marcel en Piémont, et à Kapnik en Transylvanie, en masses laminaires, clivables en prisme de 87° 5'.

Le silicate noir de Manganèse, que l'on trouve à Saint-Marcel en Piémont, paraît n'être qu'un produit d'altération du silicate rose, un état intermédiaire entre ce silicate et la Braunite proprement dite. Il en est de même, très vraisemblablement, des substances qu'on a décrites sous les noms d'Opsimose, de Téphroïte, d'Hétérokline, de Dyssnite. La *Bustamite* du Mexique n'est qu'un mélange de bisilicate rose de Manganèse avec du bisilicate de chaux. Les minéraux désignés sous les noms de *Photizite*, d'*Allagite*, d'*Hydropite*, sont des mélanges de Diallogite et de Rhodonite. D'autres substances enfin, comme la *Knébélite* et certains silicates de la mine de Franklin, ne sont que des grenats ou des péridots à bases de Manganèse et de Fer.

V. Manganèses phosphatés. Les seules espèces connues sont des phosphates doubles de Manganèse et de Fer, dont l'une, la *Triplite*, est anhydre, et les autres (Hureaulite, Hétérosite, Triphyline, etc.) sont hydratées. La première espèce cristallise dans le système rhombique; les autres, dans le système klinorhombique. La Triplite est une substance d'un brun noirâtre, qui se présente en masses clivables dans trois sens rectangulaires, au milieu des granites du Limousin. L'Hureaulite est une substance vitreuse d'un jaune rougeâtre, que l'on trouve en petites masses cristallines dans les pegmatites des environs de Limoges. L'Hétérosite, qui accompagne la précédente, est une substance lamelleuse, d'un gris bleuâtre, et d'un éclat gras, qui devient terne et d'un beau violet dans les parties altérées. Toutes ces matières sont sans usages. (Del.)

MANGANÈSE. chim. — Ce métal, inconnu des anciens, fut extrait, pour la première fois, de son bi-oxyde par Gahn, peu de temps après que Schèele, en 1771, eut décrit cet oxyde alors connu sous le nom de *Magnésie noire*.

Le Manganèse, tel qu'on l'obtient de la décomposition du bi-oxyde par le charbon, est solide, d'un gris blanc, d'une texture grenue, d'une densité de 8,013, très cassant, très dur, mais attaquable à la lime; infusible au plus haut feu des forges ordinaires, il ne le devient qu'à 160° du pyromètre de Wegvood. L'air et l'oxygène secs sont sans action sur le Manganèse à la température ordinaire; mais ces deux corps, s'ils sont humides, le ternissent et le transforment en oxyde; l'oxydation est favorisée par la chaleur. L'eau, à la température ordinaire, mise en contact avec ce métal, le décompose peu à peu, et le convertit partiellement en un oxyde de couleur verte; cette décomposition est rapide à la chaleur rouge. L'équivalent du Manganèse est représenté par 355,78.

Le Manganèse s'unit en cinq proportions avec l'oxygène, pour former : un *protoxyde*, MnO, qui est une base énergique; un *sesquioxyde*, Mn^2O^3, qui est une base faible; un *peroxyde*, MnO^2, qui ne joue ni le rôle de base, ni celui d'acide; enfin deux *acides*, *manganique*, MnO^3, et *hypermanganique*, Mn^2O^7.

Le *protoxyde* se trouve dans la nature, uni à l'acide carbonique et à l'acide phosphorique; il est le seul qui produise des combinaisons permanentes avec les acides.

Le *sesquioxyde* se rencontre aussi dans la nature à l'état d'hydrate d'un noir métallique, donnant une poudre brune.

Le *peroxyde* enfin, le plus commun des trois, se présente quelquefois en aiguilles douées de l'éclat métallique, mais le plus souvent en masses amorphes, friables, tachant les doigts en noir; il est anhydre ou hydraté. Les anciens, qui le connaissaient tout en en ignorant la nature, car ils le prenaient pour un oxyde de fer, l'avaient désigné sous le nom de *Magnésie noire*, nom que justifie l'analogie de quelques unes de ses propriétés avec l'oxyde de Magnésium (*Magnésie blanche*). Chauffé au rouge, le peroxyde de Manganèse perd une partie de son oxygène, et se transforme en une pou-

dre brunâtre de peroxyde non décomposé, et de protoxyde ; cette décomposition partielle du peroxyde est mise à profit dans les laboratoires pour obtenir en abondance le Gaz oxygène.

L'*Acide manganique* s'obtient par la calcination au contact de l'air du peroxyde de Manganèse et de la potasse ; il se forme un *Manganate de potasse*. Schèele, qui le premier observa la réaction mutuelle de ces deux substances, donna au produit qui en résulte le nom de *Caméléon minéral*, en raison de la variété de couleurs qu'en présente la solution. La nature de ce composé et la théorie de ses changements de couleur ont été mises en évidence, il y a peu de temps, par M. Mitscherlick, au mémoire duquel nous renvoyons le lecteur, ainsi qu'aux ouvrages spéciaux de chimie.

L'acide manganique ne semble pas pouvoir se séparer des bases auxquelles il est uni ; il se décompose immédiatement en protoxyde et en acide *hypermanganique* plus stable.

Le Manganèse s'unit au Chlore, à l'Iode, au Soufre, au Phosphore. A l'état de protoxyde, il forme avec les acides des sels blancs lorsqu'ils sont purs, et légèrement rosés quand ils contiennent une certaine quantité de sesquioxyde.

Les acides manganique et hypermanganique s'unissent aux bases pour former des *Manganates* et des *Hypermanganates*, parmi lesquels on remarque ceux de potasse, qui constituent le *caméléon vert* et le *caméléon rouge*.

L'emploi qu'on fait depuis longtemps, dans les verreries, du peroxyde pour blanchir le verre fondu en projetant de petites quantités de ce minéral dans la matière en fusion, lui a fait donner le nom de *Savon des verriers ;* lorsque la proportion d'oxyde est trop grande, le verre, au contraire, prend une belle teinte violette, qu'on utilise parfois. Mais le peroxyde a un usage bien plus important et bien plus étendu ; il sert à préparer en grand le chlore et les hypochlorites alcalins, à l'aide de procédés que nous n'avons point à examiner ici. (A. D.)

MANGE-TOUT. BOT. PH. — Nom vulgaire d'une variété de Pois cultivé, dont la cosse se mange aussi bien que les grains.

MANGHAS, Burm. BOT. PH. — Syn. de *Cerbera*, Linn.

MANGIFERA. BOT. PH. — *Voy.* MANGUIER.

MANGIUM, Rumph. BOT. PH. — Syn. de *Bruguiera*, Lam.

MANGLE. BOT. PH. — Fruit du Manglier.

MANGLESIA. BOT. PH. — Genre de la famille des Élæagnées, établi par Endlicher (*Nov. stirp. Mus. vindob. Dec.*, n. 31). Arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande. *Voy.* ÉLÆAGNÉES. — Lindl., syn. de *Schizopleura*, Lindl.

MANGLIER. BOT. PH. — *V.* PALÉTUVIER.

MANGLIETIA. BOT. PH. — Genre de la famille des Magnoliacées-Magnoliées, établi par Blume (*Bijdr.*, 8 ; *Flor. jav.*, XIX, 20, t. 6). Arbres du Népaul et de Java. *Voy.* MAGNOLIACÉES.

MANGLILLA, Juss. BOT. PH. — Syn. de *Myrsine*, Linn.

MANGOUSTAN. *Garcinia* (nom du naturaliste voyageur Garcin). BOT. PH. — Genre de la famille des Clusiacées ou Guttifères, de la dodécandrie monogynie, dans le système sexuel de Linné. Il se compose de végétaux arborescents, qui, comme la plupart des autres espèces de la même famille, renferment un suc jaune qu'ils laissent couler lorsqu'on incise leur tronc. Leurs feuilles sont simples, portées ordinairement sur un pétiole court et renflé ; leurs fleurs sont hermaphrodites ou unisexuelles, et présentent l'organisation suivante : Calice persistant, à 4 sépales ; corolle à 4 pétales ; étamines au nombre de 16 ou davantage, à filets libres et distincts ou réunis à leur base en plusieurs faisceaux, à anthères ovales ou presque arrondies ; pas de style ; stigmate à 4-8 lobes. A ces fleurs succède un fruit arrondi, surmonté par le stigmate, renfermant, sous une couche extérieure coriace, une chair succulente, et divisé en 4-8 loges. Les graines sont anguleuses, velues, munies d'une arille.

La seule espèce de ce genre sur laquelle nous croyions devoir nous arrêter, est le *Garcinia mangostana* Lin., bien connu sous le seul nom de Mangoustan, et que Gærtner a considéré comme devant former le type d'un genre à part, auquel il a conservé, comme générique, la dénomination de *Mangostana*. C'est un très bel arbre, qui croît naturellement dans les Moluques, mais qui s'est répandu de là dans l'Inde et dans

une grande partie des régions intertropicales, où il est cultivé à cause de la bonté de son fruit. Ses feuilles sont ovales, aiguës au sommet, veinées; ses fleurs sont belles, de couleur rouge, terminales et solitaires; leurs étamines sont libres; leur stigmate est à 6-8 lobes. Son fruit égale à peu près en volume une orange moyenne; il est regardé comme l'un des plus agréables que produisent les contrées intertropicales. Son péricarpe est de couleur foncée à l'extérieur, plus pâle à l'intérieur; il forme une sorte d'écorce spongieuse qu'on regarde comme astringente et vermifuge; la première de ces propriétés le fait employer dans la Chine pour la teinture en noir. La chair renfermée sous cette écorce est blanche, molle et très fondante, d'une saveur sucrée, accompagnée d'une légère acidité, d'une odeur qui rappelle celle de la framboise. On mange cette chair après avoir enlevé l'écorce péricarpienne; elle est très rafraîchissante et un peu laxative; on lui attribue quelques effets avantageux dans le traitement des fièvres, du scorbut, des inflammations, etc. (P. D.)

MANGOUSTE. *Herpestes.* MAM. — Linné avait formé, sous le nom de *Viverra*, un groupe naturel de Carnassiers digitigrades, qui comprenait les Mangoustes et un grand nombre d'autres espèces qui en ont été séparées pour former les genres Civette, Genette, Suricate, Paradoxure, Coati, Kinkajou, Glouton, etc. G. Cuvier (*Tabl. élém. du Règ. anim.*, 1797) le premier distingua les Mangoustes, auxquelles il laissa le nom générique de *Viverra*. Illiger les désigna sous le nom d'*Herpestes;* Lacépède et Ét. Geoffroy-Saint-Hilaire leur appliquèrent la dénomination d'*Ichneumon*, et Olivier celle de *Mangousta*.

Le genre Mangouste, qui est très voisin de celui des Civettes, créé plus anciennement, et de ceux beaucoup plus nouveaux des Mangues et des Ichneumies, comprend des espèces dont la taille est moyenne, le corps fort allongé; les pattes courtes, terminées par cinq doigts, le pouce étant très court, et dont les ongles sont aigus et à demi rétractiles. La tête est petite, terminée par un museau fin qui présente un petit mufle, et qui est pourvu de quelques moustaches; les oreilles sont larges, courtes et arrondies; les yeux assez grands, à pupilles allongés transversalement et recouverts presque entièrement par une grande paupière clignotante; la langue est hérissée de papilles cornées. Le nombre des dents est de quarante en totalité: à la mâchoire supérieure, six incisives moyennes, simples et bien rangées; une canine de chaque côté, conique et non tranchante à sa partie postérieure; trois fausses molaires, dont la première est peu éloignée de la canine; une carnassière fort élargie particulièrement par le développement du tubercule interne; deux tuberculeuses, dont la première présente deux tubercules pointus, mais peu saillants à son bord externe, et dont la seconde, de même forme, ne peut guère être considérée que comme rudimentaire: à la mâchoire inférieure, six incisives dont la seconde, de chaque côté, est un peu rentrée; une canine, de chaque côté, semblable à la canine supérieure; quatre fausses molaires, dont la première est très petite; une carnassière composée en avant de trois pointes très élevées, disposées en triangle, et en arrière d'un talon assez bas, sur le bord duquel sont trois petites élévations; enfin une tuberculeuse peu volumineuse, plus grande d'avant en arrière que d'un côté à l'autre, et pourvue de trois tubercules. Dans les individus adultes, la première fausse molaire manque ordinairement aux deux mâchoires. La queue est grosse à la base, très longue et poilue; elle est dans la direction générale du corps et non prenante. L'anus est situé au fond d'une poche assez vaste, simple, dont l'ouverture peut se dilater plus ou moins, et se placer de façon que les excréments sont expulsés sans y faire aucun séjour. Les mamelles sont ventrales et pectorales. Le pelage est assez dur, et les poils offrent des couleurs variées, disposées par anneaux, de manière que la robe est en général tiquetée.

Le squelette de la Mangouste d'Égypte, que M. de Blainville (*Ostéographie, fascicule des Viverras*) a étudié et qu'il a pris pour type du genre qui nous occupe, est plus vermiforme que celui de la Civette. Le nombre des vertèbres est de quatre céphaliques, sept cervicales, quatorze dorsales, trois sacrées et trente et une caudales, nombre plus considérable que dans les *Mustela*. La tête est moins allongée que celle des Civettes;

l'orbite est plus petit; l'arcade zygomatique est plus large, mais surtout plus courte; la mâchoire supérieure est courte, et l'inférieure robuste. Les vertèbres cervicales ressemblent à celles de la Fouine; les dorsales ont leur apophyse épineuse haute et inclinée en arrière; les coccygiennes ont l'apophyse épineuse très petite. L'hyoïde est robuste. Le sternum est formé de huit pièces. Les côtes ont des cartilages fort longs. Aux membres antérieurs, l'omoplate est grande, large; il n'y a pas de rudiment de clavicule; l'humérus est court, fortement arqué en S; le cubitus et le radius sont aussi très arqués, serrés et tourmentés; la main égale le radius en longueur. Dans les membres postérieurs, le bassin est plus long et plus étroit que dans la Civette et la Marte; le fémur est court, comprimé dans son corps, presque tranchant au bord externe; le tibia et le péroné ont la même longueur que le fémur; le premier est large et comprimé, et l'autre très grêle; le pied est d'un cinquième plus long que le tibia. Il y a un os dans le pénis, et sa forme, variable suivant les espèces, ressemble quelquefois à celle d'un sabot. Peu de différences ostéologiques se remarquent dans les espèces du même groupe.

Les Mangoustes se distinguent des genres qui en sont les plus rapprochés par leur système dentaire; mais, en outre, certains autres caractères les en éloignent également.

Les mœurs de ces animaux sont très analogues à celles des Martes. Ils vivent de rapine, et leur nourriture consiste principalement en petite proie vivante et en œufs. Ils se tiennent ordinairement à terre, dans les endroits découverts, et ils ont un penchant déterminé pour la chasse aux Reptiles. On peut facilement les réduire en domesticité, et ils montrent alors assez d'intelligence.

Les Mangoustes habitent les contrées chaudes de l'ancien continent.

On connaît une quinzaine d'espèces de Mangoustes, et on y a formé dans cette division deux genres distincts, ceux des *Mongo*, Ogilby, et *Herpestes*, Illiger. Un autre genre, celui des *Ichneumia* (*voy.* ce mot), doit également être rapproché des Mangoustes. Nous décrirons les principales espèces, nous indiquerons simplement les autres, et nous nous servirons des genres *Mongo* et *Herpestes* comme de simples groupes.

1. MONGO, Ogilby.

La Mangouste a bandes, A.-G. Desm.; Mangouste de l'Inde, Buffon (t. XIII, pl. 19), et Geoffroy (*Mém. sur l'Égypte*); Mangouste de Buffon, Fr. Cuvier; *Herpestes fasciatus* A.-G. Desm. (*Mamm.*), *Viverra mungos* Lin. De la taille de la Fouine. Son corps a 27 à 28 centim. de longueur, et sa queue près de 20. Elle est généralement brune; le dos et les flancs sont recouverts de longs poils blanchâtres, terminés de roux et marqués, dans leur milieu, d'un large anneau brun, bien tranché; l'arrangement de ces poils est tel, que les anneaux bruns d'un certain nombre d'entre eux, arrivant à la même hauteur, forment sur le dos des bandes transversales de cette couleur, au nombre de douze à treize, lesquelles sont séparées entre elles par autant de bandes rousses formées par les extrémités des mêmes poils.

Cette espèce est particulière aux Indes orientales. Les habitants du pays qu'elle habite la regardent comme un ennemi acharné des Reptiles, et prétendent que, lorsqu'elle a été mordue par quelques serpents venimeux, elle sait se guérir en mangeant la racine de l'*Ophioriza mongos* Linné.

La Mangouste de Tourranne, *Herpestes exilis* P. Gerv. (*Zoologie du Voyage de la Bonite de MM. Eydoux et Souleyet*, *Mamm.* pl. 3, fig. 9 et 10). Dans cette espèce, les poils sont marqués de plusieurs anneaux alternativement jaune clair et noirs, ce qui leur donne un aspect tiqueté; le jaunâtre est remplacé par du roux cannelle à la tête et presque tout le long de l'épine dorsale; les pattes passent au noir; le dessous de la gorge et le ventre n'ont presque pas de poils tiquetés; ceux de la gorge sont roux clair, et le ventre les a de couleur pâle, brun enfumé à la base. La queue présente la couleur et le tiqueté des flancs; elle est bien velue et en balai, mais non pénicellée.

Cette espèce habite la Tourrane dans la Cochinchine.

D'autres espèces ont été placées dans ce genre; mais elles sont peu connues: ce sont les Mangouste de Java, Geoffr, Fr. Cuv.; *Herpestes javanicus* A.-G. Desm., G. Cuv., qui se trouve à Java; Mangouste fauve,

Mongo fusca Waterhouse, habite Madras (Indes orientales); MANGOUSTE A QUEUE COURTE, *Herpestes brachyurus* Gray, des Indes orientales; MANGOUSTE DE MALACCA, *Herpestes malaccensis* Fr. Cuv., *Herpestes Frederici* A.-G. Desm., de Pondichéry et de Malacca; MANGOUSTE D'EDWARDS, Et. Geoffr.; *Herpestes Edwardsii* A.-G. Desm., des Indes orientales, etc.

2. HERPESTES, Illiger.

La MANGOUSTE D'ÉGYPTE, ou RAT DE PHARAON, *Necus* des Égyptiens modernes, *Ichneumon* Hérodote, MANGOUSTE, Buffon (*Suppl.*, t. III, pl. 26), Et. Geoffr. (*Ménag. du Mus.*), Fr. Cuv. (*Mamm. lithogr.*), *Herpestes Pharaonis* A.-G. Desm., *Viverra ichneumon* Lin. *Ichneumon Pharaonis* Et. Geoff. Sa longueur, mesurée depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue, est de 50 centimètres, et celle de cet organe est à peu près égale. La hauteur du corps ne dépasse pas 20 centimètres. Le pelage est d'un brun foncé tiqueté de blanc sale, et composé de poils secs et cassants, courts sur la tête et les membres, longs sur les flancs, le ventre et la queue, qui se termine par un pinceau en éventail. Le ventre est plus clair que le dos, et, au contraire, la tête et les pattes sont d'une teinte plus foncée.

Cette espèce semble confinée maintenant dans la Basse-Égypte, entre la mer Méditerranée et la ville de Siout.

L'Ichneumon était placé par les Égyptiens au rang des animaux qu'ils adoraient, parce qu'ils le considéraient comme un destructeur actif des Reptiles qui abondent dans ce pays. Ils croyaient que les Mangoustes pénétraient dans le corps des Crocodiles endormis la gueule béante; ce fait est fabuleux; mais elles nuisent aux Crocodiles en détruisant leurs œufs, dont elles se nourrissent.

Les Mangoustes se tiennent dans les campagnes au voisinage des habitations, et souvent sur les bords des rigoles qui servent aux irrigations. Lorsqu'elles pénètrent dans les basses-cours, elles mettent à mort toutes les volailles qu'elles rencontrent, et se contentent d'en manger la cervelle et d'en sucer le sang. Dans la campagne, elles font la guerre aux Rats, aux Oiseaux et aux petits Reptiles; elles recherchent aussi les œufs des Oiseaux qui nichent à terre et ceux des Reptiles qu'elles savent trouver dans le sable. Leur démarche est très circonspecte, et elles ne font point un seul pas sans avoir examiné avec soin l'état des lieux où elles se trouvent. Le moindre bruit les fait arrêter et rétrograder. Quand elles se sont assurées de n'avoir à craindre aucun danger, elles se jettent brusquement sur l'objet qu'elles guettent.

Du temps de Prosper Alpin, les Mangoustes étaient domestiques en Égypte; mais il n'en est pas de même aujourd'hui. Il est très facile de les apprivoiser; et celles qu'on a observées en captivité avaient des allures très analogues à celles des Chats; elles montraient quelque affection pour les personnes qui en prenaient soin, mais les méconnaissaient lorsqu'elles avaient une proie en leur possession: alors elles se cachaient dans les lieux les plus reculés en faisant entendre une sorte de grognement.

Les Mangoustes ont l'habitude singulière de frotter le fond de leur poche anale contre des corps durs, lisses et froids, et semblent éprouver une sorte de jouissance dans cette action. Elles lappent en buvant comme le Chien, et aussi, comme lui, lèvent une de leurs jambes de derrière pour pisser. L'homme leur fait souvent la chasse; en outre, les Mangoustes ont deux autres ennemis acharnés, le Chacal et le Tupinambis.

Les autres espèces de ce groupe que nous ne croyons devoir qu'indiquer ici, car elles ne sont pas encore bien caractérisées, sont: la MANGOUSTE NUMIQUE, *Mangusta numicus* Fr. Cuv., d'Algérie; l'*Herpestes sanguineus* Ruppell (pl. 8, f. 1), de Kordofau; l'*Herpestes musgigella* Ruppell (pl. 9, f. 1), de Simen en Abyssinie; *Herpestes zebra* Rupp. (pl. 9, f. 2), de Kordofau; MANGOUSTE NEMS Buffon (t. XIII, pl. 27), Et. Geoffr., *Herpestes griseus* A.-G. Desm., *Viverra cafra* Gm., *Viverra grisea* Thunb., de la Cafrerie; MANGOUSTE DES MARAIS, *Herpestes paludinosus* G Cuv.; *Mangusta urinator* Smith (*Zool. journ.*, IV), et, enfin, deux espèces dont la patrie est inconnue: les MANGOUSTE ROUGE, *Herpestes ruber* A.-G. Desm., *Ichneumon ruber* Et. Geoffr., et la GRANDE MANGOUSTE, Buffon (t. XIII, pl. 26), *Herpestes major* A.-G. Desm., *Ichneumon major* Et. Geoffroy, etc.

Quant à l'espèce indiquée sous le nom de MANGOUSTE VAUSIRE, *Herpestes galera*, et qui

habite Madagascar, nous nous en occuperons au mot VAUSIRE de ce Dictionnaire.

(E. DESMAREST.)

MANGUE. *Crossarchus.* MAM. — Genre de Carnassiers voisin des Mangoustes et des Suricates, établi par Fr. Cuvier (*Mammifères litogr.*, liv. 47), et adopté par tous les zoologistes. Chez les Mangues, le museau se prolonge de beaucoup au-delà des mâchoires, et il jouit d'une extrême mobilité; il est terminé par un mufle sur le bord duquel s'ouvrent les narines; ce mufle est mobile, et par sa forme il rappelle celui des Coatis. Les dents sont en même nombre que chez le Suricate, mais elles ressemblent par leurs formes générales à celles des Mangoustes. Les oreilles sont assez petites, arrondies, et la conque présente dans son milieu deux lobes très saillants situés l'un au-dessus de l'autre. La pupille est ronde, et la langue, couverte dans son milieu de papilles cornées, est douce sur ses bords. Les pieds sont pentadactyles, comme chez les Mangoustes, mais il n'y a aucune trace de la petite membrane interdigitale qui existe chez celle-ci: le doigt du milieu est le plus long de tous, et le pouce le plus court. La plante du pied, qui pose tout entière sur le sol dans la marche, présente cinq tubercules, dont trois sont placés à la commissure des quatre grands doigts, et les deux autres plus en arrière: à la paume il y a le même nombre de tubercules, et ces organes sont disposés à peu près de la même manière. La queue est comprimée et d'un tiers moins longue que le corps.

Le squelette des Mangues, qui a été étudié par M. de Blainville (*Ostéographie, fascicule des Viverras*), n'offre rien qui puisse le moins du monde le distinguer de celui de la Mangouste d'Égypte; c'est toujours à peu près le même nombre d'os au tronc comme aux membres, sauf à la queue, où il n'y a que vingt-deux vertèbres: seulement chacun de ces os est en général plus ramassé ou plus court proportionnellement, ce qui rend les apophyses épineuses des vertèbres plus serrées; les pouces sont peut-être aussi un peu plus développés, et surtout les phalanges onguéales; les autres différences ostéologiques ne peuvent guère être rendues que par l'iconographie, et nous renvoyons aux planches de M. Werner qui accompagnent l'ouvrage de M. de Blainville. Les testicules ne se voient pas à l'extérieur, et la verge est dirigée en avant; le gland, terminé en cône, est aplati sur les côtés. L'anus est situé à la partie inférieure de la poche anale, c'est-à-dire que celle-ci se rapproche de la base de la queue: elle se forme par une sorte de sphincter, de sorte que dans cet état, elle semble n'être que l'orifice de l'anus; mais dès qu'on l'ouvre et qu'on la développe, elle présente une sorte de fraise, qui, en se déplissant, finit par présenter une surface très considérable: cette poche sécrète une matière onctueuse très puante, dont l'animal se débarrasse en se frottant contre les corps durs qu'il rencontre.

Une seule espèce entre dans ce genre: c'est la MANGUE OBSCURE, *Crossarchus obscurus* Fr. Cuvier (*loco citato*); sa longueur est d'un peu moins d'un pied, depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue, qui a 7 pouces; son pelage est d'un brun uniforme, seulement avec une teinte un peu plus pâle sur la tête; chaque poil étant brun avec la pointe jaune.

La Mangue habite les côtes occidentales de l'Afrique, et principalement Sierra-Leone.

Un individu a vécu à la Ménagerie du Muséum, et ses mœurs ont été étudiées avec soin par Fr. Cuvier et M. Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire. Cet animal était d'une extrême propreté; il déposait toujours ses excréments dans le même coin de sa cage, et avait au contraire bien soin de ne jamais salir celui où il avait coutume de se coucher. Il était doux et très apprivoisé, et aimait être caressé; et quand on approchait de sa cage, il venait présenter immédiatement sa gorge ou son dos. Lorsqu'on s'éloignait de lui, il faisait entendre de petits sifflements ou cris aigus, semblables à ceux d'un Sajou. Il avait l'habitude d'élever de temps en temps son corps sur ses pattes antérieures, et d'appliquer son anus contre la partie supérieure de sa cage. Il buvait en lappant, et faisait alors un bruit semblable à celui que produit le frottement du doigt sur un marbre mouillé. Il se nourrissait habituellement de viande, mais il mangeait aussi volontiers du pain, des carottes, des fruits desséchés, etc. (E. D.)

MANGUE. BOT. PH. — Fruit du Manguier.

MANGUIER. *Mangifera.* BOT. PH. — Genre de la famille des Anacardiacées, de la pentandrie monogynie dans le système sexuel de Linné. Les végétaux qui le composent sont des arbres originaires de l'Inde, dont les feuilles sont simples, entières, à nervures pennées, dépourvues de stipules, alternes; dont les fleurs sont petites, de couleur blanche ou rougeâtre, réunies en panicules terminales, et présentent l'organisation suivante: Calice régulier, quinquéparti, dont les lobes se détachent et tombent de bonne heure; corolle à 5 pétales étalés, plus longs que le calice; 5 étamines, dont 4 sont ordinairement plus courtes, peu développées ou stériles; pistil formé d'un ovaire libre, sessile, sur le côté duquel s'attache le style. Le fruit qui succède à ces fleurs est un drupe quelquefois très volumineux, plus ou moins comprimé, dont la chair est molle et pulpeuse, dont le noyau est ovale-oblong, presque réniforme, comprimé, de consistance dure et crustacée, uni-loculaire; la surface externe de ce noyau est sillonnée, rugueuse, revêtue en entier de sortes de fibres ligneuses, assez semblables à des poils; sa surface interne est au contraire glabre et lisse. La graine renfermée dans ce noyau est grosse, dépourvue d'albumen; son embryon a les deux cotylédons charnus et la radicule courte.

L'espèce la plus connue et la plus intéressante de ce genre est le MANGUIER DES INDES, *Mangifera indica* Lin., originaire des Indes orientales, cultivé également aujourd'hui à l'Ile de France et dans l'Amérique intertropicale, particulièrement aux Antilles. Le Manguier des Indes est un bel arbre dont le tronc est revêtu d'une écorce épaisse, raboteuse, brune, et se termine par une cime formée de rameaux di- ou trichotomes; ses feuilles sont oblongues, lancéolées, aiguës à leurs deux extrémités, ondulées sur leurs bords, glabres à leur surface; ses fleurs sont très petites, réunies au sommet des rameaux en longues grappes paniculées; leur pédicule est rougeâtre; leurs pétales sont aigus, de couleur rougeâtre; marqués à leur base d'une tache rouge-foncé; elles ont une seule étamine fertile, beaucoup plus développée que les quatre autres. Le fruit du Manguier des Indes est vulgairement désigné aux Antilles sous les noms de *mangue* ou *mango*. Il varie beaucoup de couleur; ainsi on en possède des variétés jaunes, vertes et rouges; son volume est celui d'un petit melon et son poids d'environ un demi-kilogramme; mais il acquiert, dit-on, quatre et six fois ce poids dans certaines variétés, comme dans celle de Java; sa forme approche de celle d'un rein; sa chair est jaune, un peu filandreuse, de saveur sucrée et fondante, très agréable; il est très estimé dans les contrées intertropicales, où il constitue un aliment aussi sain qu'abondant. Le Manguier fleurit et fructifie en avril, mai, juin et juillet; alors, et particulièrement pendant deux mois, son fruit est si abondant et son prix si peu élevé, qu'il fournit exclusivement à l'alimentation des gens du peuple et des nègres, qui le mangent en nature et sans préparation; dans quelques pays, on le mange cuit ou salé; mais le mode de préparation le plus estimé consiste à le peler, à le couper par tranches et à l'assaisonner avec du vin, du sucre et des aromates. On en fait encore des compotes et des confitures au sucre très estimées. Cueilli encore jeune, et confit au vinaigre, il remplace sans désavantage les cornichons. Outre ces nombreux usages économiques, qui lui donnent une grande importance, le fruit du Manguier des Indes se recommande encore par des propriétés médicinales, particulièrement une de ses variétés, qui a une odeur très prononcée de térébenthine, et qui agit comme un dépuratif excellent. Un médecin de la Jamaïque a assuré qu'il lui avait suffi d'en nourrir exclusivement pendant deux ans des nègres chez lesquels le scorbut était arrivé à son dernier période pour les guérir entièrement. En général, ce fruit est rafraîchissant, nourrissant et adoucissant. Par suite de la culture, il varie beaucoup de saveur, de couleur, de forme, de volume, au point qu'on en distingue environ 80 variétés.

Ce n'est pas seulement pour son fruit que ce Manguier des Indes a de l'intérêt. Son bois, quoique blanc, mou, et ne pouvant guère être utilisé que pour des ouvrages de peu d'importance, a néanmoins beaucoup de prix au Malabar, où on l'emploie pour brûler le corps des grands personnages. Son écorce renferme un suc résineux brunâtre,

amer et âcre, qui en découle lorsqu'on fait des incisions au tronc, et qui passe pour un excellent remède contre les diarrhées chroniques. L'écorce elle-même, desséchée et pulvérisée, est regardée comme très efficace pour les contusions. D'un autre côté, les feuilles de cet arbre sont estimées, à l'état adulte, comme anti-odontalgiques, et dans l'état jeune, elles sont employées avec succès contre l'asthme et la toux. Enfin la graine elle-même a une certaine importance comme anthelminthique. Ainsi l'on voit au total que le Manguier des Indes mérite d'être regardé comme l'un des arbres les plus intéressants et les plus utiles que possèdent les contrées chaudes du globe.

Deux autres espèces du même genre méritent d'être mentionnées en passant; ce sont : 1° le *Mangifera fœtida* Lour., grand arbre de la Cochinchine et des Moluques, dont le fruit est en forme de cœur et pubescent à sa surface; 2° le *Mangifera laxiflora* Desrous., de l'île Maurice, dont le drupe est presque globuleux. L'un et l'autre de ces fruits sont comestibles. (P. D.)

***MANIA**, INS. — Genre de l'ordre des Lépidoptères nocturnes, tribu des Amphipyrides, établi par Treitschke. Ce genre ne renferme que deux espèces : *M. maura* et *typica*, qui habitent l'Europe. Les chenilles vivent de plantes basses, et se cachent sous les feuilles pendant le jour.

***MANICARIA** (*manica*, manche). BOT. PH. — Genre de la famille des Palmiers, tribu des Borassinées-Pinnatifrondes, établi par Gærtner (II, 468, t. 176). Palmiers des forêts marécageuses de l'Amérique. *Voy.* PALMIERS.

***MANICINA** (*manica*, manche). POLYP. — Genre établi par M. Ehrenberg aux dépens des Méandrines et des Pavonies de Lamarck. Il comprend les espèces dont le Polypier présente des stolons dressés et distincts, et des étoiles non enveloppantes, mais de forme turbinée; comme dans les autres Méandrines, le disque de sa bouche est incomplétement circonscrit. Ce genre comprend les Méandrines pectinée, aréolée et ondoyante (*M. gyrosa*), et la Pavonie laitue. Ce sont, en quelque sorte, des Caryophyllies incomplétement divisées; on les trouve dans les mers intertropicales. (DUJ.)

MANICOU. MAM. — Espèce du genre Didelphe, désignée scientifiquement sous le nom de *Didelphis virginiana*. (E. D.)

MANIHOT. *Manihot*, Plum. BOT. PH. — Le nom générique de Manihot, que nous adoptons ici avec M. Endlicher, qui correspond à celui de *Janipha*, proposé par M. Kunth, et adopté par M. de Jussieu dans sa *Monographie des Euphorbiacées*, se rapporte à un petit nombre de végétaux américains, que Linné rangeait dans son genre *Jatropha* (Médicinier). Le genre Manihot appartient à la famille des Euphorbiacées, et, dans le système sexuel de Linné, à la monœcie décandrie. Il se compose d'arbres et d'arbrisseaux à suc laiteux, abondant, dont les feuilles sont alternes et palmées; dont les fleurs, généralement d'un brun jaunâtre, sont réunies en grappes paniculées, axillaires ou terminales; ces fleurs sont monoïques, et présentent un périanthe simple ou un calice campanulé, divisé profondément en cinq lobes; dans les mâles, on trouve dix étamines dont les filets, libres et distincts les uns des autres, sont alternativement longs et courts, et s'insèrent sur le bord d'un disque charnu et comme festonné; quant aux fleurs femelles, leur ovaire repose sur un disque charnu; il est creusé de 3 loges uni-ovulées, et il supporte, à son extrémité, un style court, terminé par trois stigmates à plusieurs lobes, réunis en une masse comme rugueuse; à ce pistil succède un fruit qui se partage, à la maturité, en trois coques bivalves.

A ce genre appartient une espèce très intéressante, qui occupe un rang important parmi les plantes alimentaires de l'Amérique. Cette espèce est le MANIHOT COMESTIBLE, *Manihot utilissima* Pohl (*Janipha Manihot* Kunth, *Jatropha Manihot* Lin.), très connu sous les noms vulgaires de *Manioc*, *Magnioc*, *Manioque*. C'est un sous-arbrisseau qui croît spontanément dans l'Amérique méridionale, mais qui, plus généralement, est cultivé dans toutes les parties chaudes du Nouveau-Monde. Ses feuilles sont palmées, à lobes lancéolés, lisses, très entiers. La partie utile de cette plante est sa racine qui acquiert un volume considérable, et dont le tissu renferme une grande quantité de fécule. A l'état frais, elle contient en même temps, en grande abondance, un suc laiteux vénéneux; mais la substance qui lui

donne ces propriétés délétères est très volatile, car elle disparaît par l'effet de la cuisson, ou même par suite d'une simple exposition à l'air pendant vingt-quatre heures, laissant ainsi le résidu du suc laiteux entièrement inoffensif. D'un autre côté, en distillant ce même suc frais, on en obtient un liquide extrêmement vénéneux, dont quelques gouttes appliquées sur la langue d'un Chien le font périr en quelques minutes. Pour employer la racine de Manioc comme aliment, on commence nécessairement par la débarrasser de son principe délétère; pour cela, on la lave, on la pèle, on la râpe, et on la soumet à une pression assez forte pour en extraire le suc; la matière qui reste alors constitue la farine de Manioc; pendant l'opération du râpage il s'écoule un liquide qui laisse déposer une fécule très estimée pour sa blancheur, sa légèreté, pour ses qualités nutritives, et dont on fait des gâteaux et des pâtisseries. Quant à la farine elle-même, immédiatement après qu'elle a été retirée du pressoir, on la fait sécher sur une plaque chaude en la remuant, et l'on en obtient par là ce qu'on nomme *la couaque*, avec laquelle on fait une sorte de pain, que l'on cuit légèrement, et qu'on nomme *Pain de Cassave*. La fécule de Manihot est très nourrissante; on assure qu'un demi kilogramme fournit un aliment suffisant pour un homme pendant un jour; sa couleur est un blanc un peu jaunâtre; sa saveur est douce et fade; sa consistance est un peu grenue. Lorsqu'on dessèche cette fécule sur des plaques chaudes, on en obtient le *Tapioka* ou *Sagou blanc*, qui se présente sous la forme de grains irréguliers et durs, qui se réduisent aisément en gelée par l'action de l'eau bouillante. Le Tapioka est au nombre des fécules auxquelles la facilité avec laquelle elles se digèrent donne de l'importance en médecine. (P. D.)

MANIKUP, Less. ois. — Syn. de *Pithys*. *Voy.* ce mot. (Z. G.)

***MANINA**. MAM. — Division de l'ordre des Édentés ayant pour type le genre Pangolin, et proposé par M. Gray (*Arch. of phil.*, XXVI, 1825). (E. D.)

MANINA (*manus*, main). BOT. CR. — Scopoli, dans son *Histoire des plantes souterraines*, donne ce nom à des Champignons qui, privés de lumière, ont végété d'une manière monstrueuse, comme l'*Hydnum crinaceus* et *muscoides*. (LÉV.)

MANIOC ET MANIOQUE. BOT. PH. — Noms vulgaires du Manihot. *Voy.* ce mot.

MANIS. MAM. — Nom latin du Pangolin. *Voy.* ce nom. (E. D.)

MANISURIS (μανός, mince; οὐρά, tige). BOT. PH. — Genre de la famille des Graminées-Rottbœlliacées, établi par Linné (*Gen.*, n. 1334). Gramens des régions tropicales du globe. *Voy.* GRAMINÉES.

MANNA, Don. BOT. PH. — Syn. d'*Alhagi*, Tournef.

MANNE, MANNITE. *Manna*. BOT., CHIM. — On donne ce nom à la matière concrète et sucrée qui exsude de plusieurs espèces de Frênes (*voy.* ce mot), et principalement du Frêne à fleurs (*Fraxinus ornus*) et du Frêne à feuilles rondes (*F. rotundifolia*), arbres qui croissent spontanément en Italie, en Sicile, et très probablement dans toute la région orientale méditerranéenne.

La Manne s'écoule naturellement par les pores de l'épiderme et par les fentes de l'écorce; mais comme ce procédé de la nature n'en fournit point assez abondamment pour les besoins de l'homme, on pratique à la partie supérieure et sur l'un des côtés du tronc de l'arbre que l'on veut exploiter, des incisions longitudinales profondes par lesquelles s'échappe le suc propre de la sève élaborée qui, en se concrétant, forme la Manne.

La Manne offre de grandes variétés de couleur, de pureté, de saveur, d'odeur, etc., et ces variétés dépendent non seulement des procédés d'extraction, mais encore de la saison pendant laquelle se fait la récolte. On distingue dans le commerce trois sortes de Manne:

La *Manne en larmes*: c'est la plus pure de toutes; elle se recueille aux mois de juillet et d'août; elle est en morceaux irréguliers, secs, blanchâtres, d'un aspect cristallisé ou granuleux, d'une saveur douce et sucrée. Fraîche, elle est employée par les habitants du pays aux mêmes usages que le sucre; elle n'acquiert de saveur nauséabonde et de propriétés laxatives qu'avec le temps, qui semble y déterminer une sorte de fermentation.

La *Manne en sorte* est récoltée aux mois de septembre et d'octobre; la température

étant moins élevée, elle se dessèche moins promptement, coule le long de l'arbre, s'y salit, et y subit probablement déjà un commencement de décomposition. La Manne en sorte se compose d'une grande quantité de petites lames agglutinées au moyen d'un liquide sirupeux; la saveur en est plus sucrée que celle de la précédente, mais aussi plus nauséabonde; c'est la plus usitée en médecine.

La *Manne grasse* se récolte à une époque encore plus avancée de l'année; elle vient se ramasser dans de petites fosses pratiquées au pied de l'arbre, et forme ainsi des masses poisseuses, plus ou moins mêlées d'impuretés, et dans lesquelles on distingue à peine quelques larmes en grumeaux. Sa saveur sucrée est néanmoins désagréable, et l'odeur en est nauséabonde au plus haut degré.

La Manne en larmes, analysée par M. Thénard, a donné pour résultats : 1° un principe sucré cristallisable qui a reçu le nom de *Mannite;* 2° du sucre incristallisable en très petite quantité; 3° enfin une matière muqueuse, également incristallisable, d'odeur et de saveur nauséabondes, et dans laquelle paraît résider la propriété purgative de la Manne; et, en effet, cette matière est en plus grande proportion dans la Manne en sorte et dans la Manne grasse, qui renferment moins de Mannite.

La *Mannite* ne se rencontre pas seulement dans la Manne; on la trouve encore dans les sucs exsudés par certains Cerisiers et Pommiers, dans quelques espèces de Champignons, dans le suc des Oignons, dans le Céleri, dans les Asperges, enfin dans l'aubier de plusieurs espèces de Pins et particulièrement du Larix. On l'a aussi rencontrée dans les racines de Chiendent et dans quelques Algues marines; on la trouve en outre dans des sucs végétaux sucrés où elle ne préexiste pas, mais où elle se forme lorsqu'ils viennent à subir la *fermentation* dite *visqueuse*.

La Mannite s'extrait facilement de la Manne par l'intermédiaire de l'alcool chaud, dans lequel elle est très soluble. Obtenue à l'état de pureté, elle se présente cristallisée sous forme de prismes quadrangulaires, anhydres, minces, incolores, transparents et doués d'un éclat soyeux; elle est légèrement sucrée, très soluble dans l'eau et dans l'alcool chaud. Mise en présence du ferment, la dissolution de Mannite n'éprouve pas de fermentation. Sous l'influence d'une température élevée, elle se décompose en donnant les mêmes produits que le sucre de canne. L'acide nitrique la convertit en acide oxalique. La Mannite est représentée par la formule suivante : $C^{12}\ H^{14}\ O^{6}$ (Dumas).

La *Manne de Briançon*, ainsi nommée parce qu'on la récolte aux environs de cette ville sur les feuilles du Mélèze (*Pinus Larix*), est sous forme de petits grains arrondis, jaunâtres; elle est légèrement purgative.

On rencontre dans les déserts de l'Arabie et de la Perse un arbrisseau rabougri, épineux (*Hedysarum alhagi* Linn., *Alhagi Maurorum* Dec.) sur lequel se récolte un suc blanc, concret, qui a reçu le nom de *Manne alhagi*. Olivier, au retour de son voyage en Turquie, rapporta en France plusieurs livres de cette substance, qui, d'après Niebuhr, est employée dans la Perse en guise de sucre pour les pâtisseries et d'autres mets de fantaisie. Les commentateurs, qui s'attachent à l'esprit et non à la lettre des livres saints, pensent que la Manne dont se nourrirent les Hébreux dans le désert n'était autre chose que cette Manne alhagi. (A. D.)

MANON (μανός, mou). POLYP. — Genre de Spongiaires établi par Schweigger, et ayant pour type l'Éponge oculée de Lamarck ou *Spongia oculata* de Solander, qui est très rameuse, molle, et dont les rameaux dressés, presque cylindriques, sont pourvus de petits oscules formant quelquefois une ou deux séries. Ce genre comprend les Éponges non tubuleuses, dont la masse lacuneuse est réticulée à la surface et pourvue d'oscules bien distincts. M. Goldfuss a décrit, comme appartenant à ce genre, plusieurs Spongiaires fossiles de la craie et des terrains plus anciens. (Duj.)

MANOOROA. OIS. — *V.* PAILLE-EN-QUEUE.

***MANOPUS** (μανός, mince; ποῦς, pied). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides phyllophages, proposé par Laporte de Castelnau (*Hist. nat. des An. artic.*, t. II, p. 147). L'espèce type est la *Philochlæna bigutta'a* Dej. Elle est originaire de Colombie. (C.)

MANORHINE. *Manorhina* (μανός, mince; ῥίν, nez). OIS. — Genre créé par Vieillot, et

placé par lui à côté des Martins dans sa famille des Chanteurs, manière de voir qui, au reste, a été partagée par G. Cuvier. G.-R. Gray, au contraire, l'éloigne de cette famille, et le range dans celle des Philédons. Quoi qu'il en soit, ce g. a pour caractères : Bec très comprimé, peu arqué, faiblement échancré; des fosses nasales larges, fermées par une membrane dans laquelle sont percées des narines linéaires; les plumes du front veloutées, et s'avançant en partie sur les fosses nasales; le tour de l'œil nu.

Ce g. ne renferme jusqu'à ce jour que l'espèce suivante :

La MANORHINE VERTE, *M. viridis* Vieill. (*Gal. des Ois.*, pl. 149). Elle a tout le plumage d'un vert olivâtre, les joues jaunâtres, et deux moustaches noires à la base du bec. Habite la Nouvelle-Hollande. (Z. G.)

MANOUL ou **MANUL**. MAM. — Espèce de Lynx. *Voy.* ce mot à l'article CHAT.

MANS. INS. — Nom vulgaire de la larve du Hanneton. *Voy.* ce mot.

***MANSOA**. BOT. PH. — Genre de la famille des Bignoniacées, établi par De Candolle (*Revis. Bignon.*, 12). Arbrisseaux du Brésil. *Voy.* BIGNONIACÉES.

MANTE. *Mantis* (μάντις, devin). INS. — Genre de la tribu des Mantiens, groupe des Mantites, de l'ordre des Orthoptères, caractérisé par un prothorax plus long ou au moins aussi long que le mésothorax et le métathorax; par des yeux arrondis; des cuisses simples, etc.

Linné, établissant le genre *Mantis* dans son *Systema naturæ*, y comprenait non seulement tous les types de notre tribu des Mantiens, mais encore ceux de la tribu des Phasmiens. De plus en plus restreint par les entomologistes, il ne constitue maintenant qu'un petit genre de cette tribu. Les espèces de notre pays sont les *Mantis religiosa* et *oratoria* Lin. *Voy.* pour les détails de mœurs, d'organisation, de classification, etc., notre article MANTIENS. (BL.)

MANTEAU. MOLL. — *Voy.* COQUILLES, à l'article MOLLUSQUES.

MANTELET. MOLL. — Adanson (*Voy. au Sénég.*) donne ce nom à un genre qu'il a formé aux dépens des Porcelaines, adopté par quelques auteurs et rejeté par d'autres. *Voy.* PORCELAINE.

***MANTELLIA** (nom propre). BOT. FOSS. — Genre de végétaux fossiles de la famille des Cycadées, établi par M. Ad. Brongniart (*Prodr.*, 96), qui le décrit ainsi : Tiges cylindriques ou presque sphéroïdales, sans axe central distinct, couvertes de cicatrices rhomboïdales, dont le diamètre horizontal est plus grand que le diamètre vertical.

On n'en connaît que deux espèces : l'une (*M. nidiformis*), du calcaire de Portland; l'autre (*M. cylindrica*), du calcaire conchylien. (J.)

***MANTEYLES**. INS. — Nom employé génériquement par Schœnherr pour un Coléoptère tétramère de la famille des Curculionides, mais que l'auteur a abandonné ensuite pour en faire la quatrième division de ses *Geonemus*, uniquement composée d'espèces de l'Amérique méridionale; le *G. 8-tuberculatus* de F. en était le type. (C.)

MANTICORA, ou mieux **MANTICHORA** (*Mantichora*, animal fabuleux, suivant Pline, à figure humaine). INS. — Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, tribu des Cicindélètes, créé par Fabricius (*Systema eleutheratorum*, t. I, XIX, 167), et généralement adopté depuis. Deux espèces de l'Afrique méridionale en font partie : les *M. tuberculata* Dej. (*gigantea* Th., *maxillosa* F.), et *latipennis* Waterhouse. (C.)

***MANTICORIDES**. *Manticoridæ*. INS. — M. Th. Lacordaire, en adoptant à peu près la même manière de voir de MM. Audouin et Brullé, a établi une tribu de Coléoptères pentamères qui dépend de la famille de ses Cicindélides, *Cicindelidæ* (*Révision de la famille des Cicindélides*, 1842, p. 11). Voici comment l'auteur la caractérise :

Tête grosse. Palpes égaux en longueur; le premier article des labiaux ne dépassant pas, ou très légèrement, l'échancrure du menton : celle-ci munie d'une forte dent. Yeux petits, arrondis. Les trois premiers articles des tarses antérieurs, tantôt simples dans les deux sexes, tantôt dilatés chez les mâles. Jamais d'ailes sous les élytres.

1. Tarses antérieurs simples dans les deux sexes. . . . . MANTICORA
II. Les trois premiers articles des tarses antérieurs dilatés chez les mâles.
A. Angles du prothorax saillants, surtout les postérieurs. . . . . PLATYCHILE

B. Ces mêmes angles nuls.
Labre dentelé en avant. . . . . AMBLYCHEILA.
— simplement sinué en avant. . . OMUS.
(C.)

*MANTICORIENS. INS. — Famille de Coléoptères pentamères carnassiers, groupe des Cicindélètes, établie par MM. Audouin et Brullé (*Hist. nat. des Ins.*, 1834, t. IV, p. 20), et ainsi caractérisée par ces auteurs : Tête très grosse; yeux petits, labre court; mandibules très saillantes. Les genres rapportés à cette famille sont : *Manticora*, *Omus*, *Platychile* et *Megacephala*. (C.)

MANTIDES. *Mantidæ*. INS. — *Voy.* MANTITES et surtout MANTIENS. (BL.)

MANTIENS. *Mantii*. INS.—Tribu de l'ordre des Orthoptères, caractérisée par une tête libre, un prothorax beaucoup plus long que les deux autres parties du thorax, méso et métathorax; par des pattes antérieures ravisseuses, c'est-à-dire en crochets et armées de fortes épines, les autres seulement propres à la marche; des tarses de cinq articles et un abdomen muni de filets articulés.

La tribu des Mantiens, telle que nous la considérons, telle que la considèrent aujourd'hui tous les entomologistes, ne correspond pas même au genre *Mantis* de Linné, mais seulement à une portion de ce genre. L'auteur du *Systema naturæ* comprenait encore sous la même dénomination générique les espèces connues sous le nom vulgaire de *Spectres*, espèces qui aujourd'hui composent notre tribu des Phasmiens. Fabricius ne modifia d'abord en aucune manière les limites que Linné avait imposées à son genre *Mantis*.

Illiger vint ensuite, et proposa plusieurs nouvelles divisions génériques. Ces coupes furent adoptées par Latreille; mais, néanmoins, ce célèbre entomologiste conserva dans une même famille, dans un même petit groupe, et les Mantes et les Spectres.

Depuis cette époque encore bien peu éloignée de nous, tous les naturalistes qui se sont occupés de l'ordre des Orthoptères, soit sous le rapport anatomique, soit seulement sous le rapport des caractères zoologiques, ont complétement séparé ces deux types.

Le genre de vie des Mantiens et des Phasmiens est si différent, les caractères des uns et des autres sont si parfaitement tranchés, qu'il y avait tout avantage à établir cette distinction.

Les Mantiens présentent un ensemble de caractères et offrent un aspect particulier qui les font reconnaître au premier abord. Leur corps est toujours étroit et plus ou moins élancé. Leurs élytres, parcourues par de nombreuses nervures, embrassent les côtés du corps. Leurs pattes antérieures, admirablement disposées pour saisir une proie, ont une conformation qui ne se retrouve point chez des Orthoptères d'une autre tribu, mais qu'on remarque cependant chez de petits Névroptères du genre *Mantispa* et chez les Crustacés composant l'ordre des Stomapodes. Ces pattes antérieures ont un développement considérable. Les cuisses sont épaisses et garnies en dessous d'épines acérées; les jambes, un peu arquées et également munies de fortes épines, se replient contre les cuisses, de manière à constituer une pince préhensile retenant avec force les insectes que la Mante a pu saisir.

L'anatomie de ces curieux insectes a été faite surtout par M. Léon Dufour. Ce savant a donné des détails assez étendus sur l'appareil digestif et sur les organes de la génération chez ces Orthoptères. De notre côté, nous en avons examiné le système nerveux.

Comme chez les animaux carnassiers en général, le *tube digestif* est assez court. Sa longueur dépasse peu celle du corps. L'œsophage consiste en un tube long, grêle, contenu en entier dans le thorax. Le jabot, situé dans le métathorax, est peu renflé, oblong et strié extérieurement. Au-delà de ce jabot, on remarque un gésier un peu contourné, qui, à l'intérieur, renferme un appareil de trituration consistant en six rangées longitudinales de petites lames d'apparence cornée. A son extrémité, on observe huit bourses ventriculaires, cylindriques et plus ou moins contournées sur elles-mêmes. Le ventricule chylifique est oblong et presque droit. L'intestin grêle qui lui succède est courbé en forme d'anse; mais, avant son extrémité, il se renfle en un rectum ovoïde offrant six bandelettes longitudinales. Les vaisseaux biliaires des Mantes sont simples, assez longs, et au nombre d'une centaine environ.

L'appareil salivaire est très développé chez ces Orthoptères; il consiste en deux grosses

glandes situées de chaque côté de l'œsophage. On y distingue un organe sécréteur composé d'un nombre très considérable de petits sachets oblongs et semi-diaphanes, un réservoir salivaire ayant l'apparence d'une petite poche ou d'une petite bourse, et enfin un conduit excréteur qui se réunit à celui de la glande opposée de manière à former un seul canal s'ouvrant dans la bouche de l'insecte.

Les ovaires des Mantiens sont constitués chacun par une quarantaine de gaînes multiloculaires. Les œufs de ces insectes sont pondus tous ensemble, rangés régulièrement dans une coque presque lisse et luisante. Ce fait coïncide avec l'existence, chez les Mantiens, d'un appareil sérifique, se composant d'un grand nombre de vaisseaux sécréteurs, les uns longs, flottants, et les autres très courts, s'insérant sur le tronc commun des premiers.

Le système nerveux de ces insectes n'a point encore été représenté; mais nous avons eu l'occasion de l'observer. Il consiste en une chaîne dont les ganglions sont petits et très espacés.

Presque tous les Orthoptères vivent de matières végétales ou de matières desséchées. Dans cet ordre, les Mantiens seuls, sans exception, sont carnassiers. En cela; comme on le voit, ils diffèrent encore beaucoup des Phasmiens, auxquels les premiers zoologistes les réunissaient; car ceux-ci sont tous phytophages. Les mouvements des Mantiens sont extrêmement lents. Ces insectes se traînent comme avec peine sur les arbrisseaux et les broussailles. Pendant des heures entières, on les voit se tenir au soleil sur la même tige ou sur la même feuille, attendant qu'un Insecte vienne à passer. C'est alors qu'ils jettent en avant une de leurs pattes antérieures, qui, comme nous l'avons vu, sont admirablement conformées pour saisir une proie et pour ne point la laisser échapper. Si une Mante est parvenue à s'emparer d'un Insecte, elle le suce aussitôt et rejette ensuite sa dépouille; si elle a cherché en vain à s'emparer d'une proie, elle se remet aussitôt dans la même position qu'auparavant, en demeurant dans un état d'immobilité complète. Dans le midi de l'Europe, nous avons eu fréquemment l'occasion d'en observer diverses espèces; toutes se comportent, à cet égard, exactement de la même manière. En Sicile, comme en Afrique, il n'est pas rare de les rencontrer sur les Cactus. Quand on les inquiète, parfois elles se laissent choir, mais, le plus ordinairement, elles s'envolent brusquement pour aller se poser sur une autre plante. Leur vol, en général, est lourd, droit et assez rapide, mais il ne paraît pouvoir être de très longue durée, surtout pour les femelles dont le corps est quelquefois plus ramassé, dont l'abdomen est toujours beaucoup plus volumineux.

Cette attitude singulière des Mantiens, dont le corps se trouve posé seulement sur les quatre pattes postérieures avec le prothorax et la tête relevés, avec les pattes antérieures redressées, se croisant parfois, ont depuis fort longtemps attiré l'attention des habitants des régions où l'on rencontre ces animaux. On a comparé leur maintien à celui d'un priant, ou même l'on a cru qu'ils priaient réellement. Le nom de *Prega-Diou* (Prie-Dieu), qu'on leur donne dans le midi de la France et en Italie, est très généralement connu. A une époque assez éloignée de nous, des idées des plus singulières ont pu s'accréditer à l'égard de ces Insectes. Ils étaient regardés comme ayant quelque chose de divin. Mouffet, ce naturaliste du XVIIe siècle, qui a décrit et représenté la Mante commune du midi de la France, rapporte, avec l'accent de la conviction, que si un enfant s'adressant à une Mante lui demande le chemin, elle le lui enseigne en étendant une de ses pattes; et il ajoute gravement : Elle se trompe rarement ou jamais.

« *Tam divina censetur bestiola, ut puero interroganti de via, altero pede extento rectam monstret, atque rarò vel nunquam fallat.* »

Il existe encore une sorte de vénération et diverses superstitions à l'égard des Mantiens sur plusieurs points de l'Afrique. M. Caillaud, bien connu par ses voyages à Méroë et au fleuve Blanc, a trouvé une espèce de Mante qui est, chez ces Africains, l'objet d'un véritable culte. Au rapport de Sparmann, un Mantien, propre à l'Afrique australe, est adoré par les Hottentots; et s'il lui arrive de se poser sur une personne, celle-ci est considérée comme ayant reçu une faveur particulière du ciel, et regardée comme un saint.

Les naturalistes ont donné du reste aussi à beaucoup d'espèces de Mantiens des dénominations qui rappellent ces idées singulières. Le nom de *Mantis* lui-même, qui nous vient du grec, signifie devin. L'espèce la plus commune en France a reçu le nom de MANTE RELIGIEUSE (*Mantis religiosa* Lin.); une autre plus petite, également propre à l'Europe, a été appelée la MANTE PRÊCHEUSE (*Mantis oratoria* Fabr.); une autre la MANTE SAINTE (*Mantis sancta*), etc.

Ces Orthoptères sont d'une voracité extrême. Quand on enferme plusieurs individus dans la même boîte, ils s'entre-dévorent bientôt. Les mâles, étant plus petits que les femelles, sont ordinairement victimes de ces dernières. Rœsel est l'auteur souvent cité comme ayant observé les habitudes des Mantes; il a remarqué que l'espèce du midi de la France ne dévorait pas moins de cinq à six Mouches chaque jour.

Nous en avons nous-même observé quelques espèces en Sicile pendant plusieurs mois. Nous avons nourri ainsi avec des Mouches la *Mantis religiosa* et l'*Empusa pauperata*. Elles pouvaient supporter un jeûne fort long; quand on leur donnait une certaine quantité de Mouches après les avoir privées de nourriture pendant plusieurs jours, elles en dévoraient sept ou huit en très peu d'instants, et ne cherchaient plus à inquiéter les autres, au moins jusqu'au lendemain.

Les Mantes pondent leurs œufs vers la fin de l'été, en accrochant la capsule qui les contient à quelque plante. Cette capsule, pour la *Mantis religiosa*, est environ de la grosseur d'une petite noix. Dans son intérieur, les œufs sont rangés régulièrement, et séparés les uns des autres par de petites cloisons. La matière gommeuse des vaisseaux sérifiques venant à imprégner d'abord chaque œuf constitue ainsi ces cloisons, qui sont ensuite toutes recouvertes par une enveloppe générale. D'après quelques observateurs, les œufs de ces Orthoptères, déposés au mois de septembre, ne viendraient à éclore qu'au mois de juin. Il y a probablement à cet égard des différences coïncidant avec le climat; car, dans le midi de l'Europe, nous avons rencontré de jeunes Mantes dès le mois d'avril. Les jeunes ressemblent tout-à-fait aux adultes, sauf l'absence des ailes. Elles sont à l'état de nymphe quand elles présentent des rudiments de ces appendices. Nous avons observé qu'elles demeuraient sous cette forme souvent pendant plus de deux mois.

Les Mantiens sont souvent attaqués par de petits Chalcidiens, dont les larves vivent aux dépens de leur tissu adipeux. Ce fait a été observé particulièrement sur une espèce de l'île de France.

Les Mantiens sont de beaux insectes de grande taille, parés généralement de couleurs vives, ayant souvent des taches brillantes qui en relèvent l'éclat. Dans plusieurs espèces, on remarque des taches ocellées de diverses couleurs sur leurs ailes postérieures.

Ces Orthoptères habitent toutes les régions un peu chaudes du globe. On les rencontre dans tout le midi de l'Europe, mais ils ne dépassent guère le 42° de latitude; cependant deux espèces, la *Mantis religiosa* et la *Mantis oratoria*, ont été trouvées dans la forêt de Fontainebleau.

On trouve les Mantiens dans toute l'Afrique, dans toute l'Amérique méridionale, dans la partie sud de l'Amérique septentrionale, dans la plus grande partie de l'Asie, et jusqu'à la Nouvelle-Hollande.

Nous avons admis (*Histoire des Insectes*, publiée par Firmin Didot, Paris, 1845) treize genres seulement dans la tribu des Mantiens, en les rattachant à trois groupes qu'on peut distinguer d'une manière précise de la manière suivante :

- Corps
  - ramassé,
    - courtes, ne couvrant pas l'abdomen. . . . . ÉRÉMOPHILITES.
  - plus ou moins élancé,
    - élancé, élytres et ailes
      - couvrant totalement l'abdomen.
        - Antennes
          - longues, sétacées. . . MANTITES.
          - courtes, bipectinées dans les mâles, sétacées dans les femelles. . EMPUSITES.

Au premier de ces groupes nous rattachons le seul genre *Eremophila* ou *Eremiaphila*, en regardant, au moins jusqu'à une connaissance plus complète des espèces, le genre *Heteronytarsus* comme une simple division de ce genre. Tous ces Érémophilites sont de petits Mantiens, d'une couleur grisâtre en dessus, dont la démarche est très lente, et qui vivent au milieu des déserts de l'Égypte et de l'Arabie, en se traînant sur le sable. Au groupe des Mantites, nous rattachons les genres *Metalleutica*, propre à

l'île de Java; *Mantis*, dispersé dans les diverses parties du monde; *Schizocephala*, *Acanthops*, *Oxypilus*, *Harpax*, *Hymenopus*, *Toxodera*, *Vates*, dont les espèces sont généralement peu nombreuses.

Au groupe des Empusites, dont beaucoup d'espèces sont remarquables par les expansions foliacées de leurs cuisses et de leurs jambes, nous rattachons seulement les trois genres *Empusa*, *Blepharis*, *Phyllocrania* (*voyez* chacune de ces dénominations pour les détails qui les concernent spécialement). M. Serville admet dans la tribu des Mantiens quatorze genres, mais nous avons considéré le genre *Theoclytes* comme ne devant pas être séparé du genre *Thespis*. M. Burmeister a également opéré cette réunion. Mais celui-ci admettant en outre deux nouveaux genres, on porte ainsi le nombre à quinze pour la tribu des Mantiens. Au reste, comme on le voit, les naturalistes s'accordent, en général, pour la plupart des divisions. Il n'y a divergence que pour quelques unes des moins importantes établies ordinairement sur une ou deux espèces. (Bl.)

***MANTIS.** CRUST. — Petiver, dans sa *Petrigraphia americana*, tab. 20, fig. 10, donne ce nom au *Gonodactylus chiragra*. *Voy.* GONODACTYLUS. (H. L.)

MANTIS. INS. — *Voy.* MANTE.

MANTISALCA, Cass. BOT. PH. — *Voy.* MICROLONCHUS.

MANTISIA, Curt. BOT. PH. — Syn. de *Globba*, Linn.

MANTISPA. INS. — Genre unique de la famille des Mantides, tribu des Raphidiens, de l'ordre des Névroptères, établi par Illiger et adopté par tous les entomologistes. Ce genre est parfaitement caractérisé par des pattes antérieures ravisseuses; les jambes très renflées et armées d'épines; les tarses pouvant se replier sur la jambe, et former une pince préhensile.

Les Mantispes sont des Insectes très singuliers, auxquels la conformation de leurs pattes antérieures donne l'aspect de petites Mantes. Ils furent, en effet, confondus avec ces dernières par Fabricius et plusieurs autres auteurs. M. Brullé (*Voyage scientif. en Morée*), de son côté, a cru aussi, à une certaine époque, devoir les placer parmi les Orthoptères; mais, depuis longtemps, tous les naturalistes n'ont plus hésité à les considérer comme de véritables Névroptères. Leurs ailes diaphanes à réseau assez lâche, leur prothorax allongé et plus étroit que la tête, nous les montrent aussi comme extrêmement voisins des Raphidies. La tête de ces Névroptères est large, et leurs antennes sont courtes et un peu moniliformes. Les premiers états des Mantispes ne sont pas connus; on a voulu cependant, par analogie, rapporter à une espèce de ce genre une larve assez semblable à celle des Raphidies, mais un peu plus large. Comme on le voit, ceci n'a rien de concluant.

Les Mantispes sont peu nombreuses en espèces; elles sont dispersées dans des régions du globe très éloignées les unes des autres. Le type est la *M. pagana*, qui se trouve en France, et principalement dans le midi. On en connaît en outre une de la Russie méridionale et de l'Orient (*M. perla* Pall.); une du Cap (*M. pusilla* Pall.); une des îles de l'océan Pacifique (*M. grandis* Guér.); une de Colombie (*M. gracilis* Ramb.); une du Brésil (*M. semihyalina* Ramb.), et enfin une de patrie inconnue (*M. virescens* Ramb.). (Bl.)

MANTISPIDES. *Mantispidæ*. INS. — Famille de la tribu des Raphidiens, de l'ordre des Névroptères, ne comprenant que le seul genre *Mantispa*. *Voy.* ce mot. (Bl.)

MANTITES. *Mantitæ*. INS. — Groupe de la tribu des Mantiens, de l'ordre des Orthoptères, caractérisé par un corps plus ou moins élancé; des élytres et des ailes couvrant totalement l'abdomen, et des antennes longues et sétacées. Ce groupe comprend le plus grand nombre des genres de la tribu des Mantiens. (Bl.)

***MANTODEA.** INS. — Syn. de Mantides, employé par M. Burmeister (*Handb. der Entomol.*). (Bl.)

***MANTURA**, Stephens, Hope. INS. — Syn. de *Balanomorpha*, Chevrolat, Dejean. *Voy.* ce mot. (C.)

MANUCODE. OIS. — Nom d'une espèce de Paradisier dont Vieillot a fait le type de son g. *Cicinnurus*. *Voy.* PARADISIER. (Z. G.)

MANUCODIATA, Briss. OIS. — Syn. de *Paradisea*, Linn. *Voy.* PARADISIER. (Z. G.)

MANUCODIATES. *Paradisei*. OIS. — Sous ce nom, Vieillot a établi dans l'ordre des Passereaux une famille qui réunit des oiseaux chez lesquels les plumes cervicales

et hypocondriales sont longues et de diverses formes, et dont le bec est totalement emplumé à la base. Les genres Manucode, Sisilet, Lophorine et Smalie composent cette famille. (Z. G.)

MANUET. MAM. — *Voy.* les articles LAGOTIS et HELAMYS. (E. D.)

MANULÉE. *Manulea.* BOT. PH. — Genre de la famille des Scrophularinées-Buchnérées, établi par Linné (*Gen.*, n° 1215), et caractérisé ainsi : Calice 5-parti, à divisions linéaires ou subulées ; corolle hypogyne, décidue, à tube allongé, glabre ou tomenteux, à limbe 5-fide. Étamines 4, insérées au tube de la corolle, didynames, incluses ; anthères uniloculaires, conformes ; ovaire 2-loculaire, multi-ovulé ; style simple ; stigmate presque en massue. Capsule biloculaire, septicide-bivalve, à valves bifides au sommet.

Les Manulées sont des herbes ou des sous-arbrisseaux du Cap ; à feuilles souvent rapprochées vers la base de la tige, les florales petites, bractéiformes ; fleurs souvent d'un jaune orange ; grappes quelquefois simples, nues ou bractéées, quelquefois composées, à pédicelles multiflores.

On connaît une trentaine d'espèces de ce genre ; quelques unes sont cultivées, soit dans les jardins de botanique, soit dans les jardins d'agrément. Parmi ces dernières, nous citerons principalement la MANULÉE A FEUILLES OPPOSÉES, *Manulea oppositifolia* Vent., arbrisseau atteignant quelquefois plus d'un mètre de hauteur. Il porte des rameaux grêles et nombreux, avec des feuilles ovales renversées, et des fleurs rose-lilas ou blanches qui s'épanouissent tout l'été.

***MANUNGALA,** Man. Blanc. BOT. PH. — Syn. de *Samadera*, Gærtn.

MAPOURIA. BOT. PH. — Genre de la famille des Rubiacées-Psychotriées, établi par A. Richard (*in Mem. Soc. hist. n. Paris*, V, 173). Arbres ou arbrisseaux de la Guiane et des Antilles. *Voy.* RUBIACÉES.

MAPPA. BOT. PH. — Genre de la famille des Euphorbiacées-Acalyphées, établi par Adr. Jussieu (*Euphorb.*, 44, t. XIX). Arbres ou arbrisseaux de l'Asie tropicale. *Voy.* EUPHORBIACÉES.

MAPPIA, Schreb. BOT. PH. — Syn. de *Doliocarpus*, Soland.

MAPROUNEA. BOT. PH. — Genre de la famille des Euphorbiacées-Hippomanées, établi par Aublet (*Guian.*, II, 893, t. 342). Arbres de la Guiane et du Brésil. *Voy.* EUPHORBIACÉES.

MAQUARIE. *Macquaria* (nom d'une rivière). POISS. — Genre de l'ordre des Acanthoptérygiens, famille des Sciénoïdes, établi par MM. Cuvier et Valenciennes (*Hist. des Poiss.*, t. V, p. 377) pour un poisson qui présente le port de la Gremille, mais qui en diffère surtout par l'absence des dents et le nombre des rayons branchiaux réduit à cinq.

On n'en connaît encore qu'une seule espèce, la MAQUARIE DE LA NOUVELLE-HOLLANDE, *Macquaria australasica* Cuv. et Val., dont la chair est, dit-on, très délicate. La couleur de ce poisson est le brun roussâtre ou verdâtre, à part la gorge et la poitrine qui sont blanchâtres. Les individus ordinaires ont environ 15 centimètres de long ; quelques uns, cependant, atteignent une plus grande taille.

MAQUEREAU. *Scomber*, Lin. POISS. — Nom désignant un genre de poissons appartenant à l'ordre des Acanthoptérygiens et à la famille des Scombéroïdes de Cuvier et Valenciennes. Tous les poissons de cette famille ont les écailles petites, quelquefois même imperceptibles, excepté vers la fin de la ligne latérale, où elles forment quelquefois une carène saillante. D'autres fois cette carène est formée par la peau même, indépendamment de la grandeur des écailles, et soutenue par les apophyses transverses d'une ou deux vertèbres. Les pièces de leurs opercules sont sans dentelures. La partie molle de leur nageoire dorsale et de l'anale est quelquefois un peu épaissie en avant par des écailles, mais jamais complétement encroûtée par elles ; au contraire, la membrane qui en unit les rayons, en arrière, est le plus souvent très frêle et manque même entièrement dans quelques genres où ces rayons, étant alors isolés, prennent le titre de fausses nageoires ou fausses pinnules. Les intestins sont amples, l'estomac en cul-de-sac et les cœcums généralement nombreux. Tels sont les caractères attribués par Cuvier à cette famille très nombreuse en genres, en sous-genres et en espèces, qui se rencontrent dans toutes les mers, et d'une étude fort difficile.

Cette famille se divise en trois grandes

tribus et en plusieurs petits groupes qui s'y rattachent par des caractères moins généraux. La première grande tribu, celle des Scombres, a deux dorsales dont l'épineuse n'est point divisée; elle a une carène saillante à chacun des côtés de la queue, des petites écailles partout, et une rangée de dents pointues à chaque mâchoire. L'anale de ces poissons, et leur seconde dorsale, ont toujours la partie postérieure divisée en fausses pinnules; leur ligne latérale n'est jamais armée de boucliers; leur corps affecte la forme d'un fuseau, et leur queue, fort rétrécie, est plus ou moins carénée.

Parmi ceux-ci, les Maquereaux, *Scomber*, Valenc., forment le premier genre. Ils se distinguent des autres en ce que, outre leurs fausses pinnules, leur première dorsale est séparée de la seconde par un grand intervalle, et que leur queue n'a point de carène sur les côtés, mais seulement deux petites crêtes.

Les Maquereaux, au nombre de douze espèces plus ou moins bien tranchées, offrent, dans leur anatomie, une anomalie qui devrait désoler les méthodistes de bonne foi et sans opinion préconçue. On sait que beaucoup de poissons portent immédiatement sous l'épine dorsale un organe d'une haute importance physiologique: c'est la *vessie natatoire*, pleine d'air, qui, en se comprimant ou en se dilatant, fait varier la pesanteur spécifique de l'animal, et, selon G. Cuvier, l'aide à monter ou à descendre dans le liquide qu'il habite. Or, il semblerait que toutes les espèces du même genre, surtout quand elles n'offrent aucune différence dans les habitudes et la manière de vivre, des différences si légères dans les formes et les couleurs qu'à peine peut-on les distinguer les unes des autres, il semblerait, dis-je, que toutes devraient manquer d'un organe aussi important que la vessie natatoire, ou toutes avoir cet organe; et cependant il n'en est rien. La nature semble se plaire à donner souvent des démentis à nos faiseurs de systèmes et de méthodes naturelles; mais jamais un de ces démentis n'a été aussi formel, aussi contrariant que dans les Maquereaux, car les uns ont une vessie natatoire quand les espèces les plus voisines n'en offrent pas le moindre vestige; et l'on sait combien les classificateurs d'aujourd'hui attachent d'importance aux caractères anatomiques.

Les Maquereaux, selon Anderson et d'autres observateurs, seraient des poissons voyageurs dont une espèce au moins, notre Maquereau commun, ne le cèderait en rien au Hareng sous ce rapport. C'est ce que nous discuterons à son article. Tous vivent en grandes troupes ou bancs, et paraissent à certaines époques déterminées dans chaque parage. Comme leur chair est généralement estimée, ils donnent lieu à des pêches qui, sous le rapport de leur importance commerciale, ne le cèdent guère qu'à celle de la Morue, du Hareng et du Thon.

1. Le Maquereau commun, *Scomber scombrus* Lin.; le *Macarello* des Romains; le *Scombro* des Vénitiens; le *Lacerto* des Napolitains; le *Cavallo* des Espagnols; le *Pisaro* des Sardes; le *Mackrell* ou *Macarell* des Anglais; le *Makril* des Suédois; le *Kalios-baluk* des Turcs, et enfin le *Berhel*, *Brehel*, *Bresel* ou *Brill* des Gallois et des Bas-Bretons, est extrêmement remarquable par l'éclat de ses couleurs, mais qui se ternissent rapidement peu de temps après avoir été sorti de la mer. Son corps est fusiforme, sa tête en cône comprimé, et sa queue se rétrécit en pointe jusqu'à la naissance de la nageoire caudale. Les ouïes sont fendues jusque sous le bord antérieur de l'œil, où leurs membranes se croisent un peu; les dents, toutes en forme de petits cônes pointus et un peu courbés en dedans, sont, en raison de l'âge de l'animal, au nombre de 28 à 40 de chaque côté, à chaque mâchoire. Il a en outre quelques autres petites dents au bord externe de chaque palatin et à chaque angle du devant du vomer. La première dorsale a douze rayons dont le second est le plus long; quelquefois il n'y en a que dix ou onze. La seconde dorsale en a également douze, dont le premier seul est épineux. L'espace entre elle et la caudale est occupé par cinq fausses nageoires, dont la dernière fourchue. L'anale a douze rayons, et elle est précédée immédiatement derrière l'anus, d'une petite épine libre. La caudale est fourchue presque jusqu'à sa base et composée de dix-sept rayons entiers. Les pectorales sont petites, à dix-neuf rayons dont les premiers sont simples. Les ventrales sont un peu plus courtes, très rapprochées, triangulaires, à six rayons, dont

le premier est épineux ; entre elles est une petite écaille triangulaire.

En sortant de l'eau, le Maquereau a le dos d'un beau bleu métallique, changeant en vert irisé et reflétant l'or et le pourpre ; ces couleurs sont séparées par des raies ondulées noires, se portant un peu en avant depuis le milieu du dos jusque un peu au-dessous de la ligne latérale. Le nombre de ces ondes est de trente ou environ. Parallèlement à la ligne latérale sont deux lignes noirâtres, quelquefois une seule, s'étendant avec des interruptions, et presque effacées vers la queue. Le dessus de la tête est bleu, tacheté de noir. Tout le reste du corps est d'un blanc argenté ou nacré, à reflets plus ou moins rougeâtres ou dorés. Enfin, il n'a pas de vessie natatoire.

Cet excellent poisson est connu sous différents noms par les pêcheurs de nos côtes, et ces noms varient quelquefois en raison des localités, d'autres fois en raison de l'état ou de l'âge de l'animal quand on le pêche. Dans quelques endroits de la Provence, on le nomme *Aurion* ou *Auriol*; en Languedoc, principalement à Narbonne, *Veirat* ou *Veirat*; à Tréguier, à Lannion et dans quelques parties de la Bretagne, *Bretel*. Auprès de Marseille et sur les côtes d'Espagne, on prend un Maquereau d'assez forte taille, mais dont la chair gluante est assez peu estimée, auquel on donne le nom de *Coguoil*.

On dit qu'un Maquereau est *chevillé* lorsqu'il cesse d'être plein après avoir déposé ses œufs ; sa chair, alors devenue huileuse, a perdu une grande partie de ses qualités. A Paris on nomme *Sansonnet*, et en Normandie *Roblot*, un petit Maquereau de la grosseur d'un Hareng, qui est assez estimé quoique vide d'œufs et de laitance. Enfin on rencontre quelquefois un Maquereau un peu moins long, mais plus charnu que les autres, dont la chair est délicate et de très bon goût ; on l'appelle *jaspé*, à cause de sa couleur, et quand il est vide ou chevillé, les pêcheurs le nomment *bréan*. Le Maquereau commun, tel qu'on le vend sur nos marchés, a 33 à 38 centim. de longueur, rarement 50; mais à l'entrée de la Manche, entre les Sorlingues et l'Ile de Bas, on en prend beaucoup qui ont près de 2 pieds de longueur ; on ne les pêche guère que pour les saler, parce que leur chair a peu de délicatesse.

Il paraît à peu près certain que notre Maquereau commun était le *Scomber* des anciens ; mais il n'en est pas de même quand on dit que leur *Cordylla* et leur *Colias* étaient également des poissons de ce genre, et je regarde comme tout-à-fait hasardée l'opinion des naturalistes qui ont appliqué ces noms à deux autres espèces du genre Maquereau qu'ils ont cru reconnaître pour les poissons cités par les anciens auteurs. Quoi qu'il en soit, si l'on s'en rapporte à Pline, c'était avec le Scombre que l'on préparait, à Carthagène, à Pompéia, à Clazomène et à Leptes, le fameux *Garum sociorum*, la plus chère de toutes les liqueurs avec lesquelles les gastronomes romains détruisaient leur santé. Voici comment se préparait ce mets détestable. On jetait dans un vase profond des Scombres que l'on pêchait dans l'Océan le long des côtes de la Bétique et de la Mauritanie, et on y ajoutait des intestins de Thons, de Sardines et autres poissons ; on écrasait grossièrement le tout et on y jetait une certaine quantité de sel assez considérable. On exposait le vase à l'ardeur du soleil, et, avec une grande spatule de bois, on remuait de temps à autre, afin de hâter la décomposition. Après plus ou moins longtemps, environ deux mois, au moment où la fermentation était arrivée au point convenable, on enfonçait dans le vase un long panier d'osier d'un tissu serré ; la portion liquide du mélange passait à travers le tissu du panier, était recueillie avec grand soin, et se vendait jusqu'à quinze et vingt francs le litre : c'était le véritable *Garum*. Quant à la partie ferme qui restait dans le vase, elle avait beaucoup moins de valeur, ne servait guère qu'à l'assaisonnement de quelques ragoûts et se vendait sous le nom d'*Alec*.

Le *Garum*, ce liquide à demi putréfié, soulèverait le cœur et empoisonnerait le plus déterminé de nos Apicius modernes ; autrefois il n'en était pas de même, et cette liqueur, âcre et nauséabonde, ayant la propriété de réveiller l'appétit et de stimuler l'estomac, était fort recherchée par les riches. Sénèque en parle comme étant une des principales causes qui ruinaient la santé des gourmands.

Mais ce qu'il y a de plus singulier, c'est

que l'usage de cet abominable *Garum* s'est conservé pendant nombre de siècles et s'est transmis jusqu'à une époque bien près de la nôtre. Belon prétend que de son temps « il était, en Turquie, en aussi grand cours qu'il fut jamais, et qu'il n'y avait boutique de poissonnier, à Constantinople, qui n'en eût à vendre. » D'autre part, Rondelet dit en avoir mangé d'excellent chez Guillaume Pelicier, évêque de Montpellier.

De nos jours on ne fait plus de garum avec les Maquereaux; on se contente de les manger le plus frais possible, cuits sur le gril et relevés avec une sauce acide préparée avec de grosses groseilles vertes qui, de là, ont pris le nom de *groseilles à Maquereaux*.

On prétend que les Maquereaux pêchés sur les côtes de France sont meilleurs que ceux pris sur les côtes d'Angleterre, ce qui est positivement le contraire pour les Harengs. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que ceux que l'on prend sur les côtes de Normandie sont plus petits, mais plus délicats que ceux que l'on pêche en Bretagne et à l'île de Bas. Les premiers qui arrivent sur nos côtes, par la Manche, et que l'on prend souvent avec les Harengs, au commencement du mois de mai, sont des Sansonnets sans œufs ni laitance; vers la fin du mois, ils sont pleins et délicieux. A la fin de juillet, et même en août, on en pêche encore, mais ils sont chevillés, et alors beaucoup moins estimés. Quelquefois, dans le mois d'octobre, on prend de très petits Maquereaux, qui n'ont que 8 à 10 centim. de longueur, provenant sans doute du frai que les gros ont jeté sur nos côtes. Ils disparaissent en hiver et reviennent en avril, mai et juin: alors ils sont pleins et fort bons.

Mais la grande question est, pour les naturalistes, de savoir où se retirent pendant l'hiver ces poissons voyageurs, et quelle est la marche de leurs migrations. Selon Duhamel et Anderson, les Maquereaux passent l'hiver dans les mers du Nord. Au printemps ils côtoient l'Islande et le Hitland, puis l'Écosse et l'Irlande, et ils se rendent dans l'océan Atlantique, où leur troupe immense se divise. Une partie passe devant l'Espagne et le Portugal et entre dans la Méditerranée, pendant qu'une autre entre dans la Manche. Ils paraissent en mai sur les côtes de France et d'Angleterre; en juin sur celles de Hollande et de la Frise. En juillet, une partie se rend dans la Baltique et une autre côtoie la Norwége pour retourner dans le Nord.

Telle est leur marche générale; mais il paraît que, depuis quelques années surtout, elle a subi quelque perturbation par des causes restées jusqu'ici inconnues, quoique de certains écrivains les attribuent à des tempêtes. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que, sur les côtes de France, on pêche des Maquereaux tous les mois de l'année, et on en voit sur les marchés de Paris, même en novembre, décembre et janvier. De ce fait nous ne tirerons pas la même conséquence que M. Valenciennes, qui doute des grands voyages des Maquereaux dans le Nord; nous croyons que le plus grand nombre effectue ces voyages, mais que beaucoup restent sur nos côtes pendant l'hiver. En effet, ces poissons ne nagent pas en bandes aussi serrées que les autres poissons migrateurs, et ils s'embarrassent peu de voyager avec des individus de leur espèce ou d'une autre. Ceux que l'on prend en grand nombre les premiers, au printemps, se trouvent toujours pêle-mêle avec des bancs de Harengs, et dans d'autres saisons avec des Rougets, des Merlans, etc.

Les Maquereaux étant très voraces, on en prend beaucoup avec des haims ou hameçons, comme on fait pour les Merlans, etc., et ils se jettent volontiers sur toutes sortes d'appâts et donnent facilement dans les parcs et les étentes. On se sert le plus souvent, dans les grands passages, de manets dont les mailles doivent être calculées sur la grosseur de la tête de ces poissons, qui doivent s'y prendre par les ouïes. Ces grandes nappes de filets, que l'on tend verticalement dans la mer, où cependant elles restent flottantes entre deux eaux, plus ou moins près de la surface, ont 2 brasses de largeur et jusqu'à 2,000 brasses de longueur. Lorsque le temps est convenable, on les tend tout près de la surface des eaux, parce qu'alors les Maquereaux s'assemblent très près de la superficie de la mer.

Les pêcheurs pensent qu'ils feront une bonne pêche quand les eaux, qui ordinairement sont claires, deviennent grasses et couvertes d'une espèce d'écume blanchâtre,

changement qui présage le plus souvent de l'orage. Dans cette circonstance les poissons sont agités, et les Maquereaux surtout s'approchent de la surface, ce qui est avantageux pour toutes sortes de pêches. Quand l'air est froid, que l'eau est claire et la mer calme, on est obligé d'aller les chercher entre deux eaux, et dans ce cas on en prend peu.

Sur les côtes de Normandie, aussitôt que les Maquereaux arrivent, on va les pêcher dans les anses et les petites criques, en bateletes, avec des lignes à canne, au bout desquelles sont trois empiles et trois hameçons amorcés avec des Vers de mer, des Crevettes ou des lambeaux de chair de quelque poisson. Cette petite pêche est tout-à-fait bourgeoise, et se fait plus par partie de plaisir que par intérêt. Quelquefois on se contente de pêcher avec la ligne au doigt, c'est-à-dire sans canne. On en prend aussi aux cordes, au libouret, à la seine, aux tramaux, enfin de toutes les manières employées avec des haims, et ceux que l'on pêche ainsi sont plus estimés que ceux qu'on trouve dans les filets, parce qu'ils sont toujours plus frais et moins froissés. Mais la pêche en grand ne se fait guère qu'aux manets, soit près des côtes, ce que les pêcheurs appellent faire le *petit métier*, soit à 30 ou 40 lieues en mer, et alors c'est faire le *grand métier*.

2. Le MAQUEREAU PNEUMATOPHORE, *Scomber pneumatophorus* Laroche, ressemble tellement au Maquereau commun pour les formes, la taille et les couleurs, qu'on n'aurait peut-être jamais pensé à en faire une espèce distincte, s'il n'avait pas une vessie natatoire qui manque au premier. Cependant on ne lui compte que neuf rayons apparents à la première dorsale, et un dixième à peu près perdu dans les chairs. Son œil est plus grand, et il a sur le front, entre les yeux, un espace blanchâtre. Ses dents, plus fines et plus serrées, sont, à chaque mâchoire et de chaque côté, au nombre de 50 à 52. Sa couleur est plus verdâtre et ne tire pas sur le bleu. Rarement il a plus de 22 à 27 centimètres de longueur. Il se trouve sur les côtes des îles Baléares, où il est connu sous le nom de *Cavallo*.

3. Le MAQUEREAU COLIAS, *Scomber colias* Valenc., a une vessie natatoire. Sa taille est d'environ 15 pouces. Il ressemble au précédent, mais ses dents sont au nombre de 60 à 66 de chaque côté ; les traits noirs du dos forment des sortes de mailles ayant souvent un point ou des petites taches noires au milieu. Enfin il a des écailles plus grandes, surtout sur la région pectorale, où elles lui forment une espèce de corselet, mais beaucoup moins apparent que celui du Thon. On le trouve à Naples, à Messine et à Marseille, où il est connu sous le nom de *Aourneou-Bias*. Il est beaucoup moins estimé que le Maquereau commun. Nous l'avons figuré dans notre Atlas, POISSONS, pl. 9, fig. 1.

4. Le PETIT MAQUEREAU, *Scomber grex* Mitch., ressemble beaucoup au Pneumatophore, et a une vessie natatoire. Sa longueur ordinaire est de 27 centim. Les lignes foncées du dos sont moins régulières, plus tortueuses et plus mêlées les unes aux autres ; il est d'un vert pâle, avec des lignes d'un vert plus foncé, et, selon M. Valenciennes, il offrirait quelques légères autres différences anatomiques. On le pêche sur les côtes de New-York, où, de certaines années, il arrive en troupes si nombreuses, que les criques et les baies en sont littéralement comblées.

5. Le MAQUEREAU PRINTANIER, *Scomber vernalis* Mitch., ne diffère du Pneumatophore que par sa taille, qui atteint jusqu'à 50 centim. ; par son dos d'un bleu pâle nuancé de brun rougeâtre, traversé par des lignes d'un bleu foncé ; enfin par des taches noires, qu'il a près de la base des pectorales et des ventrales. Il se prend abondamment sur les côtes de New-York.

6. Le MAQUEREAU AUSTRALIEN, *Scomber australicus* Valenc., a une vessie natatoire et ressemble au Pneumatophore. Le limbe du préopercule est marqué, autour de l'angle, de stries en rayons ; son dos plombé paraît manquer de taches ; et enfin il n'aurait que 20 centim. de longueur si tous les individus ressemblaient à l'échantillon sur lequel M. Valenciennes l'a décrit. Il est de la Nouvelle-Hollande.

7. Le MAQUEREAU KANAGURTA, *Scomber kanagurta* Valenc., le *Kanankajoulé* de Pondichéry, a une vessie natatoire. Il ne dépasse pas 27 à 28 centim. de longueur, et a le corps plus haut, proportionnellement, que le Maquereau commun. Son opercule et son sous-opercule sont beaucoup plus étroits d'avant en arrière ; ses dents sont presque imper-

ceptibles à l'œil ; ses écailles sont plus grandes même que celles du Colias. Il a le dos vert, reflétant l'or, le bleu et la nacre, et il manque de bandes noires. Il se trouve sur les côtes de Pondichéry, du Malabar, et dans la mer Rouge. Sa chair est assez estimée.

8. Le MAQUEREAU LOO, *Scomber loo* Valenc., ressemble au Kanagurta ; mais il est plus gros que le Maquereau d'Europe, et son dos vert est nuancé d'une suite de taches et de deux lignes jaunes, dorées, à reflets irisés. On le trouve en bandes nombreuses dans la baie de Praslin, et au havre Dorey de la Nouvelle-Guinée.

Les autres espèces, qui ne sont guère connues que par des descriptions très incomplètes, sont : les *Scomber delphinalis* Comm., des côtes de Madagascar ; *Scomber japonicus* Houtt., du Japon ; *Scomber auratus* Houtt., du Japon ; *Scomber capensis* Valenc. Ce dernier n'est connu que par un squelette rapporté du cap de Bonne-Espérance par Delalande. (BOITARD.)

MAQUIRA, Aubl. BOT. PH. — Syn. d'*Olmedia*, Ruiz et Pav.

***MARA**. MAM. — M. Lesson (*Complément de Buffon*, t. V, 1836) a créé sous ce nom un genre de Rongeurs de la division des Caviens et qui ne comprend qu'une espèce, voisine des Cobayes et des Agoutis, et qui était désignée depuis longtemps sous la dénomination de *Mara*.

Les Maras ont le même système dentaire que les Kérodons : les molaires sont au nombre de huit à chaque mâchoire, et elles représentent chacune un double cœur lamelleux, ce qui éloigne beaucoup ces animaux des *Chloromys*, dont la dentition des molaires est toute différente ; il n'y a pas de canines, et les incisives sont au nombre de quatre, deux à chaque mâchoire. Les oreilles sont assez saillantes. Les jambes sont élevées, grêles, d'égale longueur, n'ayant, comme les Agoutis, que trois doigts aux pieds de derrière et quatre à ceux de devant ; les doigts antérieurs sont petits, courts, bien que les deux moyens dépassent les latéraux ; les trois postérieurs sont médiocres, celui du milieu déborde les externes ; les ongles ont une forme triquètre. La queue est rudimentaire et nue.

Une seule espèce entre dans ce genre : le MARA LIÈVRE PAMPA d'Azara, MARA MAGELLANIQUE (*loco citato*) Lesson, *Dasyprocta patagonica* A.-G. Desm. (*Mamm.*), *Mara magellanica* Lesson (*Centurie zool.*, pl. 42). Sa taille, à l'âge adulte, est de 80 centim., et sa hauteur de 35 centim. au train de devant et de 55 à celui de derrière ; la queue n'a que 3 centimètres. Son pelage est doux, soyeux, très fourni, de couleur brune sur le dos et sur la région externe des membres, tandis que les poils sont annelés de blanc et de roux clair sur les flancs, le cou, les joues et derrière les extrémités, ce qui leur donne une teinte jaune-cannelle ou fauve ; les poils du dessous du corps et du dedans des membres sont blancs : la bourre n'existe pas ; une tache d'un noir violâtre occupe toute la région lombaire à l'extrémité du dos, tandis qu'immédiatement en dessous la région sacrée est neigeuse : les poils de ces parties sont beaucoup plus longs qu'ailleurs ; les moustaches sont noires, très luisantes ; les oreilles sont bordées de poils qui forment un léger pinceau à leur sommet.

Cette espèce se trouve dans les Pampas de la Patagonie et dans toute la partie australe de l'Amérique. Elle est surtout commune vers les rivages du détroit de Magellan.

Les Maras vivent par paires : le mâle et la femelle vont de concert et courent avec beaucoup de rapidité ; mais ils se fatiguent bientôt, et un chasseur à cheval peut les prendre au laço. Leur voix est élevée et très aiguë. Pris jeunes ces animaux s'apprivoisent aisément, se laissent toucher avec la main, et peuvent même errer en liberté dans la maison et aux alentours sans qu'on puisse craindre qu'ils ne s'échappent. Les Indiens mangent la chair des Maras, et ils se servent de leur peau pour faire des tapis. (E. D.)

MARABOU. OIS. — *Voy.* CIGOGNE.

MARACAYA. MAM. — Syn. d'Ocelot. *Voy.* CHAT.

MARACOANI. CRUST. — Nom vulgaire donné par Marcgrave, dans son *Hist. rerum nat. Brasiliæ*, p. 174, au *Gelasimus maracoani*. *Voy.* GELASIMUS. (H. L.)

MARAIL. OIS. — Syn. de *Penelope*. *Voy.* ce mot. (Z. G.)

MARALIA. BOT. PH. — Genre de la famille des Araliacées, établi par Dupetit-

Thouars (*Gen. Madagasc.*, n. 43). Arbustes de Madagascar. *Voy.* ARALIACÉES.

MARANTA. *Maranta*. BOT. PH. — Genre de la famille des Cannées, de la monandrie monogynie dans le système sexuel de Linné. Il se compose de végétaux qui croissent principalement dans l'Amérique tropicale, et quelquefois, mais rarement, en Asie. Ces végétaux ont un rhizome plus ou moins développé dont le tissu renferme beaucoup de fécule; une tige herbacée ou sous-frutescente, terminée par des fleurs disposées en épis ou en grappes. Ces fleurs présentent une structure très remarquable, qu'il semble très difficile de rattacher au plan général de l'organisation florale des Monocotylédons, et pour l'exposé de laquelle nous suivrons M. Lestiboudois (Observations sur les Musacées, les Scitaminées, les Cannées et les Orchidées, *Ann. des sc. nat.*, 2e série, t. XVII, 1842, p. 212). Selon ce botaniste, ces fleurs présentent un calice formé de deux rangs de sépales dont les trois extérieurs sont plus petits, herbacés et verts, distincts et séparés, dont les trois intérieurs sont plus longs, pétaloïdes, plus ou moins soudés à leur base en un tube qui porte les parties plus intérieures de la fleur; plus en dedans, on observe deux staminodes pétaloïdes, placés du côté supérieur de la fleur; un staminode interne inférieur, dressé, émarginé et auriculé, enveloppant un autre staminode interne et l'étamine. Ces divers staminodes, provenus de la transformation des étamines qui entraient dans le plan normal de la fleur, sont épanouis en lames pétaloïdes, plus développées que les six pièces du périanthe proprement dit, et ils constituent les parties les plus apparentes de la fleur. Le second staminode interne est soudé plus ou moins haut avec l'étamine unique, et il est toujours muni, sur le bord qui ne correspond pas à ce dernier organe, d'une oreillette descendante. Cette fleur singulière est décrite par d'autres botanistes, particulièrement par M. Endlicher, comme ayant un calice de 3 sépales seulement, et une corolle de 6 pétales, dont les trois extérieurs égaux entre eux, et les trois intérieurs (staminodes) inégaux, l'un d'eux formant un labelle bifide. L'ovaire est adhérent ou infère, creusé d'une seule loge dans laquelle se trouve un seul ovule; il est surmonté d'un style recourbé au sommet, et embrassé par le filet pétaloïde de l'étamine qui lui forme comme une gaîne. Le fruit est charnu; il renferme une seule graine, à tégument dur et rugueux.

L'espèce la plus intéressante de ce genre, est le MARANTA A FEUILLES DE BALISIER, *Maranta arundinacea* Lin., plante qui est l'objet d'une culture importante aux Antilles, aux parties méridionales des États-Unis et à l'île de France, à cause de la fécule qu'elle fournit, et qui est très connue sous le nom d'*Arrow-root*. Cette espèce est aussi cultivée quelquefois dans les serres. Sa partie souterraine est de forme très singulière: en effet, le bas de sa tige descend à peu près verticalement, et va en se rétrécissant jusqu'à son point d'attache à un tubercule allongé, horizontal, charnu, blanc, dont le tissu renferme beaucoup de fécule, et qui paraît être un rhizome; c'est pour ce tubercule qu'on cultive la plante. De cette partie souterraine partent des jets allongés, qui se renflent vers l'extrémité par laquelle ils sortent de terre, après un trajet souterrain de 2 ou 3 décimètres. La tige de ce Maranta s'élève à environ 1 mètre de hauteur; elle est herbacée, rameuse vers le haut, renflée à ses nœuds. Ses feuilles inférieures présentent une longue gaîne large, dressée contre la tige qu'elle entoure, se terminant par un court pétiole et par une lame grande, ovale-lancéolée; vers le haut de la tige, la lame va en décroissant progressivement, et finit par disparaître tout-à-fait, tandis que la gaîne persiste et reste seule. Les fleurs sont blanches, très délicates, assez petites, portées par deux sur chaque rameau de l'inflorescence. Comme nous l'avons déjà dit, c'est le tubercule du *Maranta arundinacea* qui fournit la fécule connue dans le commerce sous le nom d'*Arrow-root;* il paraît cependant qu'une portion de celle qui se consomme provient aussi d'une autre plante du même genre, le Maranta de l'Inde. Cette fécule est recommandée en médecine comme étant très facile à digérer; elle ressemble beaucoup à celle de l'amidon; mais elle est moins blanche, en poudre plus fine et plus douce au toucher. A Cayenne, on mange les tubercules du *Maranta arundinacea*, après les avoir cuits sous la cendre, à titre de remède contre les fièvres intermittentes. On

écrase aussi ces tubercules sur les blessures, et on les regarde même comme un bon spécifique contre celles qui ont été faites par des flèches empoisonnées, d'où est venu le nom de plante à flèches, racine à flèches, *Arrow-root*. (P. D.)

***MARANTHES**, Bl. BOT. PH. — Synon. d'*Exitelia*, Blume.

***MARASMODES**. BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Sénécionidées, établi par De Candolle (*Prodr.*, VI, 136). Sous-arbrisseaux du Cap. *Voy.* COMPOSÉES.

MARATHRUM, H. B. K. — *Voy.* MOURERA.

MARATTIA. BOT. CR. — Genre de la famille des Fougères-Marattiées, établi par Swartz (*Synops.*, 168). Fougères de l'Amérique, de l'Afrique et de l'Océanie. *Voy.* FOUGÈRES.

MARATTÉES. *Marattieæ*. BOT. CR. — Tribu de la famille des Fougères. *Voy.* ce mot.

MARBRE. *Marmor*. MIN. — Les anciens nommaient ainsi, et de nos jours encore les artistes et les gens du monde désignent sous ce nom, toute espèce de roche susceptible de poli, et qui, par sa blancheur ou par les couleurs plus ou moins vives qui la distinguent, peut être employée dans la sculpture ou dans la décoration des édifices. Les minéralogistes ont restreint cette expression aux seules pierres calcaires qui jouissent de cette propriété, mais qui, de plus, sont assez tendres pour se laisser rayer par une pointe de fer, et qui font effervescence avec l'acide nitrique. Ils séparent des Marbres proprement dits toutes les matières dures, telles que les granites, les porphyres, les jaspes et les poudingues siliceux. Les Marbres, ainsi compris, sont tantôt *unis* ou d'une seule couleur, tantôt *veinés* ou bariolés de diverses nuances; ils sont grenus, saccharoïdes ou à grain salin (les Marbres statuaires), compactes ou sublamellaires (les Marbres de décoration). Ceux qui sont cristallins ne renferment point de corps organisés apparents; les Marbres à texture compacte paraissent le plus souvent comme pétris de coquilles, ou de fragments d'Encrines et de Madrépores. Il peut en exister dans toutes les formations sédimentaires; et l'on trouve, par exemple, dans les terrains tertiaires des environs de Paris, au-dessus du calcaire grossier, des calcaires lacustres, tels que la pierre de Château-Landon, qui sont quelquefois employés comme Marbres; mais c'est là une position presque exceptionnelle, et généralement les Marbres ne se montrent que dans les formations secondaires et primaires, depuis les dépôts jurassiques jusqu'aux terrains cambriens; et c'est dans les portions de ces terrains de sédiment, qui avoisinent les roches de cristallisation, que se trouvent principalement les Marbres veinés, et les variétés les plus riches en couleur.

Le nombre des variétés de Marbre, qui ont reçu dans le commerce des noms particuliers, est considérable. Nous nous bornerons à définir ici quelques termes génériques dont l'usage est assez fréquent.

On nomme *Marbres antiques* ceux qui ont été employés par les anciens, et dont les carrières sont perdues ou épuisées; ces Marbres, par cela même qu'ils sont rares, sont très recherchés; mais on applique aussi ce nom à des Marbres encore exploités, lorsque par leurs belles qualités ils peuvent rivaliser avec ceux des anciens. Les Marbres *brèches* sont ceux qui sont composés de fragments anguleux, différemment colorés, réunis par une pâte plus ou moins distincte. Ce ne sont le plus souvent que de fausses brèches, de simples variétés de Marbres veinés, dont les veines sont coupées transversalement par la surface de la roche, en sorte que celle-ci paraît formée de fragments réunis. Les Marbres *lumachelles* sont ceux qui contiennent des fragments minces de coquilles, très nombreux et très apparents, dont la coupe se dessine ordinairement en blanc sur un fond gris ou noir.

Dans les Marbres veinés, les couleurs se combinent souvent et se nuancent entre elles, comme celles des savons particuliers qu'on nomme *marbrés*; on dirait qu'au moment de leur formation, des sédiments de diverses teintes se sont déposés simultanément sans se mélanger, ou bien qu'une pâte sédimentaire et poreuse a été inégalement pénétrée par des solutions colorées. Cependant, dans un grand nombre de cas, les veines, surtout celles qui sont blanches, paraissent être des fentes qui, après coup, ont été remplies par des infiltrations de calcaire spathique.

Comme exemples de Marbres unicolores, nous citerons : les *Marbres blancs* ou *statuaires* employés par les anciens, tels que ceux de Paros (la Vénus de Médicis) ; du mont Pentélès et du mont Hymette près Athènes (le Torse et le Bacchus indien) ; de Luni en Toscane (l'Antinoüs du Capitole, l'Apollon du Belvédère) ; les marbres statuaires des modernes (Carrare, sur la côte de Gênes ; Saint-Béat, dans les Pyrénées) ; le *rouge antique* de l'Égypte ; la *griotte*, à fond d'un rouge foncé, avec des taches ovales dues à des coquilles du genre Nautile, de Caunes, près Narbonne ; le *jaune antique* ou *jaune de Sienne* ; les Marbres *noirs* de Dinan, de Namur, en Belgique.

Parmi les Marbres veinés, simples ou mélangés de matières étrangères, nous citerons : le *Sainte-Anne*, d'un gris foncé, veiné de blanc, très employé en France, et venant de la Flandre ; le *Languedoc*, d'un rouge de feu, rubanné de blanc, exploité aux carrières de Caunes, près Narbonne ; le *portor*, à fond noir et veines jaunes ; le *bleu-turquin*, à fond bleuâtre, avec des veines grises ; le *Cipolin* de la côte de Gênes, à fond blanc, mêlé de veines verdâtres de mica ou de talc ; le *vert antique*, Marbre saccharoïde, blanc ou gris, entremêlé de veines serpentineuses ; le *campan*, à veines ondulées et entrelacées, d'une nuance foncée, dans une pâte d'une teinte différente : il s'exploite dans la vallée de Campan, Hautes-Pyrénées.

Les plus renommés, parmi les Marbres brèches, sont : le *grand deuil*, à taches blanches sur fond noir ; la *brèche violette*, de Saravezza en Italie ; et la *brèche d'Aix* en Provence, qui sont à fragments blancs sur fond violet.

Enfin, parmi les lumachelles, nous citerons : le *drap mortuaire*, qui est d'un noir foncé, parsemé de coquilles blanches, coniques, de 2 à 3 centimètres de long.

(Del.)

MARBRÉ. *Polychrus.* MAM. — L'une des sections du genre Agame de Daudin, désignée par cet auteur (*Hist. natur. des Rept.*) sous le nom de *Lézardet*, et devenue pour G. Cuvier (*Règ. anim.*) un genre particulier sous la dénomination de Marbré.

Les Marbrés sont intermédiaires entre les Iguanes et les Anolis ; ils diffèrent des premiers parce qu'ils n'ont pas de crête dorsale, et des seconds parce que leurs doigts ne sont pas dilatés.

Une seule espèce entre dans ce genre : c'est le MARBRÉ, *Lacerta marmorata* Linné, *Agama marmorata* Daudin (Guérin, *Icon. du règne animal, Reptiles*, pl. 11, f. 3), dont les couleurs sont brunâtres, cendrées ou de vert-de-gris, mais tellement variées qu'on les a comparées aux nuances que présente le marbre. Il habite l'Amérique méridionale et est très commun à Surinam : c'est à tort qu'on a dit qu'il se trouvait en Espagne.

(E. D.)

MARCASSIN. MAM. — Nom du très jeune Sanglier. (E. D.)

MARCASSITE. MIN. — Nom donné autrefois à une espèce de fer sulfuré, connue sous le nom de Pyrite cubique. *Voy.* FERS SULFURÉS.

MARCEAU. BOT. PH. — Nom vulgaire d'une espèce du genre Saule. *Voy.* ce mot.

MARCESCENT. *Marcescens.* BOT. — On donne ce nom aux organes foliacés qui dessèchent sur la plante avant de s'en détacher.

MARCÉTIA. BOT. PH. — Genre de la famille des Mélastomacées-Rhexiées, établi par De Candolle (*Prodr.* III, 124). Arbrisseaux ou sous-arbrisseaux du Brésil. *Voy.* MÉLASTOMACÉES.

MARCGRAVIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Marcgraviacées, établi par Plumier (*Gen.* 7, tom. 29). Arbrisseaux de l'Amérique tropicale. *Voy.* MARCGRAVIACÉES.

MARCGRAVIACÉES. *Marcgraviaceæ.* BOT. PH. — Famille de plantes dicotylédonées, polypétales, hypogynes, ainsi caractérisée : Calice de 2-4-6-5 folioles, distinctes et imbriquées ou légèrement soudées à leur base, coriaces, souvent colorées. Autant de pétales alternes, libres ou inférieurement réunis ou même entièrement soudés en un opercule qui tombe d'une seule pièce en se fendant circulairement vers sa base. Étamines en nombre égal et alternes, plus ordinairement indéfinies ; à filets libres ou soudés entre eux à la base et même avec celle des pétales, élargis du sommet à la base ; à anthères introrses, biloculaires, oblongues. Ovaire sessile, quelquefois sur un disque staminifère, à 3-5 loges ou davantage, dont les cloisons viennent s'unir à un gros placentaire central portant de nom-

breux ovules ascendants, couronné par un stigmate indivis ou lobé, marqué d'autant de rayons qu'il y a de loges, sessile ou sur un style court. Fruit (qu'on n'a pu observer que dans un petit nombre d'espèces) à déhiscence septifrage par laquelle les valves, en nombre égal aux loges, s'écartent en emportant chacune leur cloison sur leur milieu, du placentaire charnu qui persiste au centre et dans lequel nichent quelques graines réduites ainsi en nombre par l'avortement de la plupart, ascendantes, oblongues, obtuses à leurs deux extrémités, droites ou courbées, renfermant sous un test dur, que double une membrane, un embryon en massue, à radicule conique, longue, infère, à cotylédons très courts. Les espèces sont des arbres, des arbrisseaux ou des lianes, habitant l'Amérique tropicale, à feuilles alternes, simples, pétiolées ou sessiles, penni-nervées, très entières ou quelquefois légèrement dentées, très glabres, luisantes, articulées avec les rameaux, dépourvues de stipules. Leurs fleurs sont disposées en ombelles, en grappes ou en épis terminaux, les pédicelles articulés et munis d'une stipule qui souvent présente une forme singulière, celle d'un sac ou d'un capuchon.

GENRES.

* Isostémones.

Ruyschia, Jacq. (*Souroubea*, Aubl. — *Surubea*, Mey. — *Loghania*, Scop.).

** Polystémones.

Norantea, Aubl. (*Ascium*, Schreb. — *Schwarzia*, Fl. fl.) — *Marcgravia*, Plum.

On y joint avec beaucoup de doute l'*Antholoma*, Labill., genre imparfaitement connu, qui, par son long style que termine un stigmate aigu, paraît s'éloigner des précédents, ainsi que par sa patrie, la Nouvelle-Calédonie. (Ad. J.)

MARCHAIS. POISS. — *Voy.* HARENG.

MARCHANTIA (nom propre). BOT. CR. — Genre d'Hépatiques-Marchantiacées, établi par Marchant fils (*in act. Paris*, 1713, t. V). Les espèces de ce genre croissent sur presque tous les points du globe. *Voy.* HÉPATIQUES.

MARCHANTIÉES. *Marchantieæ.* BOT. CR. — Tribu de la famille des Hépatiques. *Voy.* ce mot.

***MARCHEURS.** *Ambulatores.* OIS. — M. Lesson a établi sous ce nom (*Traité d'ornithologie*), dans l'ordre des Passereaux, un sous-ordre auquel il rapporte toutes les espèces qui ont trois doigts, ou très rarement deux, toujours dirigés en avant, un pouce en arrière, rarement versatile. Ce sous-ordre correspond à l'ordre des Passereaux de G. Cuvier, à la tribu des Anisodactyles de Vieillot, aux *Ambulatores* d'Illiger, et aux *Insessores* de Vigors. (Z. G.)

MARCKEA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Solanacées, établi par L. C. Richard (*in Act. soc. hist. nat. Paris*, 107). Arbrisseaux de la Guiane. *Voy.* SOLANACÉES.

MARCOTTE ET MARCOTTAGE. BOT. — On donne le nom de Marcottage ou multiplication par Marcottes à un procédé de multiplication très employé en horticulture, et qui repose uniquement sur la production de racines adventives par des branches enterrées avec certaines précautions. Tout le monde sait que la tige, les branches, quelquefois même les feuilles des plantes, lorsqu'elles sont plongées dans de la terre humide, sont généralement susceptibles de produire des racines adventives; seulement, cette propriété est plus ou moins développée chez certaines espèces, et dans une même espèce en certains endroits particuliers. Ainsi, chez plusieurs plantes, la production de ces racines adventives est si facile, qu'on les voit se développer spontanément à l'air, et même à une hauteur quelquefois assez considérable au-dessus du sol; chez d'autres elle ne s'opère jamais de la sorte, mais sur de simples rameaux détachés et mis en terre, qui fournissent un moyen très commode pour multiplier ces espèces, et auxquels on donne le nom de *boutures;* enfin, chez d'autres, l'enracinement est encore plus difficile, et assez lent pour que, si l'on en mettait dans la terre des rameaux détachés du pied, il n'eût pas lieu assez tôt pour empêcher ces rameaux de se flétrir et de périr. C'est dans ce dernier cas qu'on a recours aux Marcottes. Laissant alors tenir au pied-mère la branche qui doit servir à la multiplication, on la courbe avec précaution et on l'enfonce dans la terre humide sur une certaine longueur qu'on a préalablement dépouillée de ses feuilles; à l'aide d'un petit crochet ou par tout autre moyen, on maintient cette portion ainsi enterrée, et

l'on redresse l'extrémité qui reste ainsi à l'air. On conçoit que dans ce cas, la branche recevant encore du pied-mère auquel elle tient la sève qui lui est nécessaire, continuera à végéter comme elle le faisait auparavant; mais en même temps, sa portion enterrée, se trouvant entourée de terre humide, pourra développer des racines adventives; lorsqu'on reconnaîtra que cet enracinement a eu lieu en effet, on coupera la branche entre sa portion enracinée et la tige, et l'on obtiendra ainsi un nouveau pied distinct et séparé du premier; on aura de la sorte multiplié la plante par Marcotte.

Tel est, en effet, le Marcottage réduit à sa plus grande simplicité, et ce que nous venons de dire suffit pour faire comprendre qu'on l'emploie toutes les fois qu'on veut multiplier des plantes qui s'enracinent lentement. Quelquefois même, sa réussite ne peut être obtenue qu'à l'aide de certaines précautions que nous n'exposerons pas en détail, mais sur lesquelles néanmoins nous ne pouvons nous dispenser de dire quelques mots.

Comme nous l'avions fait pressentir plus haut, les racines adventives, qui seules amènent la réussite de l'opération, se développent plus facilement sur les renflements, sur les bourrelets, sur les points où une section partielle de la tige se trouve en contact avec la terre humide. Dès lors, dans les cas où une Marcotte simple comme celle que nous avons décrite ne réussirait pas, on fait à la portion de branche enterrée une ligature ou une incision annulaire, ou une torsion qui déchire l'écorce, ou enfin des entailles plus ou moins compliquées. Dans ces divers cas, les bourrelets qui se forment au-dessus de la ligature, de l'incision circulaire, etc., donnent plus facilement naissance à des racines, et facilitent dès lors le succès de l'opération. Ces Marcottes plus ou moins compliquées reçoivent dans la pratique des dénominations particulières qui les distinguent de la Marcotte simple dont nous nous sommes d'abord occupé; on les nomme Marcottes *par strangulation* dans le cas d'une ligature, *par circoncision* dans celui d'une incision circulaire, *par torsion*, lorsqu'on tord la branche, enfin, *en talon* et *compliquées* dans les derniers cas. Lorsque l'enracinement de la Marcotte a eu lieu, on ne la sépare pas toujours du pied-mère brusquement et en la coupant d'un seul coup, car ce serait souvent l'affamer et la faire périr, en lui supprimant ainsi instantanément toutes les matières nutritives qu'elle recevait et qu'elle ne peut encore absorber elle-même en quantité suffisante; mais on la *sèvre*, comme le disent les horticulteurs, c'est-à-dire qu'on coupe d'abord la branche sur une portion seulement de son épaisseur pour arriver progressivement à la détacher tout-à-fait. Par ce moyen, la Marcotte s'habitue peu à peu, si l'on peut s'exprimer ainsi, à se suffire à elle-même en quantité suffisante. Au reste, pour les détails relatifs à cette opération importante, qui rend de si grands services à l'horticulture, nous renverrons aux ouvrages spéciaux, les seuls dans lesquels ils puissent trouver place.

(P. D.)

MARECA, Stephens. ois. — Division du g. Canard. *Voy.* ce mot. (Z. G.)

MARÉCHAL. INS. — Nom vulgaire donné aux espèces indigènes de l'ancien genre Taupin (Élatérides), et qui est dû sans doute aux soubresauts qu'elles exécutent avec bruit et mesure. (C.)

MARÉES. — Oscillations régulières et périodiques des eaux de l'Océan, produites par l'attraction des corps célestes, principalement par celle du soleil et de la lune.

On a émis une foule d'hypothèses pour expliquer les fluctuations de l'Océan, et quoique leur relation avec les mouvements de la lune ait été remarquée dès la plus haute antiquité, les anciens s'arrêtèrent peu à ce phénomène. Cependant, quand ils eurent l'occasion d'observer les Marées sur les bords de l'Océan, ils se montrèrent curieux d'en connaître la cause. Pline soupçonna l'influence simultanée du soleil et de la lune; mais ses aperçus vagues et obscurs sont loin d'être satisfaisants. Képler, en soulevant une partie du voile, reconnut le premier que l'attraction exercée par la lune est la principale cause qui produit ces fluctuations. Mais il était encore réservé au génie de Newton de démontrer que cette opinion est en harmonie avec les lois de la gravitation. En déduisant les conséquences du principe posé par Képler, il expliqua comment les Marées se forment sur les deux côtés

tés de la terre diamétralement opposés à la lune. Cette belle théorie est au-dessus de toute contestation.

Les eaux de la mer jouissent d'une mobilité qui les fait céder aux plus légères impressions. L'Océan est ouvert de toutes parts et les grandes mers communiquent entre elles; ces circonstances contribuent à la production des Marées, dont la cause principale est l'action attractive du soleil et surtout de la lune. Si l'on considère isolément l'action de la lune, il devient évident que c'est l'inégalité de cette action qui produit les Marées, et qu'il n'y en aurait pas si la lune agissait d'une manière uniforme sur toute l'étendue de l'Océan, c'est-à-dire si elle imprimait des forces égales et parallèles au centre de gravité de la terre et à toutes les molécules de la mer; car alors, le système entier du globe étant animé d'un mouvement commun, l'équilibre de toutes les parties serait maintenu. Cet équilibre n'est donc troublé que par l'inégalité et le non-parallélisme des attractions exercées par la lune. L'attraction s'exerçant en raison inverse du carré des distances, on conçoit, en effet, que les molécules de la mer les plus rapprochées de la lune seront plus fortement attirées que celles qui sont en quadrature avec elle, dont la direction oblique se décompose; les premières seront plus légères et les dernières plus pesantes. Il faut donc, pour que l'équilibre se rétablisse, que les eaux s'élèvent sous la lune, afin que la différence de poids soit compensée par une plus grande hauteur. Les molécules de la mer situées dans le point correspondant de l'hémisphère opposé, moins attirées par la lune que par le centre de la terre, à cause de leur plus grande distance, se porteront moins vers la lune que le centre de la terre: celui-ci tendra donc à s'écarter des molécules, qui seront dès lors à une plus grande distance de ce centre, et qui seront encore soutenues à cette hauteur par l'augmentation de pesanteur des colonnes placées en quadrature et qui communiquent avec elles. Ainsi il se formera sur la terre deux ménisques d'eaux, l'un du côté de la lune et l'autre du côté diamétralement opposé, ce qui donnera à notre globe la forme d'un sphéroïde allongé, dont le grand axe passera par le centre de la terre et par celui de la lune. Cependant, par suite du mouvement de rotation de la terre sur son axe, la partie la plus élevée de l'eau est portée au-delà dans la direction du mouvement diurne; mais l'eau obéit encore à l'attraction qu'elle a reçue, et continue à s'élever après qu'elle a quitté sa position directe sous la lune, quoique l'action immédiate de cet astre ne soit plus aussi forte. Il en résulte que la Marée n'atteint sa plus grande élévation qu'après que la lune a cessé d'être au méridien du lieu où elle se forme.

La lune passant tous les jours au méridien supérieur et au méridien inférieur de chaque lieu en vertu du mouvement de rotation de la terre, elle y produira donc deux élévations et deux dépressions des eaux, ce qui a lieu effectivement.

Nous n'avons parlé dans l'explication précédente que de l'attraction exercée par la lune sur les eaux du globe; mais nous devons dire que celle du soleil la modifie soit en s'y ajoutant, soit en s'y opposant. En effet, la force attractive exercée par le soleil sur la terre est de beaucoup supérieure à celle que déploie la lune; mais comme la distance à laquelle se trouve le soleil est à peu près quatre cents fois plus grande que celle où est la lune, les forces déployées par le soleil sur les différentes parties de notre planète se rapprochent beaucoup plus du parallélisme, et par conséquent de l'égalité que celles de la lune. Comme nous avons vu que les marées ne sont produites que par l'inégalité d'action de la lune, l'action du soleil, beaucoup plus égale, doit être moins propre à produire le même effet. On a calculé que son influence est d'environ 2 fois 1/2 plus faible que celle de la lune, mais elle est pourtant assez intense pour produire un flux et un reflux; de sorte qu'il y a en réalité deux Marées, une lunaire et l'autre solaire, dont les effets s'ajoutent ou se retranchent suivant la direction des forces qui les produisent. Ainsi, quand la lune est pleine ou nouvelle, c'est-à-dire dans les sizygies, les deux astres se trouvent dans le même méridien, leurs efforts concourent, et l'effet doit être le plus grand possible. Quand, au contraire, la lune est en quadrature, elle tend à élever les eaux que le soleil tend à abaisser, et réciproquement, de sorte que les efforts des deux as-

tres se combattant, l'effet doit être le plus faible possible.

Il semble que la mer devrait être pleine à l'instant où la force résultante des attractions du soleil et de la lune est parvenue à sa plus grande intensité ; mais il n'en est pas ainsi, comme nous l'avons déjà remarqué. En effet, les jours de la nouvelle lune, où les deux astres exercent leur action suivant une même direction, l'instant de la plus grande intensité de cette action est celui de leur passage simultané au méridien, ou celui de midi. Cependant la mer n'est ordinairement pleine que quelque temps après midi. L'expérience a fait connaître que la Marée qui a lieu les jours de nouvelle lune est celle qui a été produite 36 heures auparavant par l'action du soleil et de la lune; on a remarqué de plus qu'à cette époque la mer arrive toujours à la même heure. On en a conclu que l'intervalle de temps qui s'écoule entre le moment de la pleine lune et celui où les deux astres exercent leur plus grande action est constamment le même, et que l'action de la force du soleil et de la lune se fait sentir dans les ports et sur les côtes par la communication successive des ondes et des courants.

Nous avons dit que, les jours de nouvelle et de pleine lune, l'instant où les deux astres exercent la plus grande action est celui du passage de la lune au méridien ; il en est de même lors du premier et du dernier quartier. Les autres jours, cet instant précède quelquefois le passage, et d'autres fois il le suit; mais il ne s'en écarte jamais beaucoup, parce que la force attractive de la lune agit avec plus d'intensité que celle du soleil. Ces forces et le retard ou l'avance de la Marée sur l'heure du passage de la lune au méridien varient suivant que les deux astres s'écartent ou se rapprochent de la terre, suivant que leurs déclinaisons augmentent ou diminuent. Les flux sont les plus hauts et les reflux sont les plus bas au temps des équinoxes en mars et septembre, parce que, à cette époque, toutes les circonstances qui influent sur l'élévation des eaux concourent pour produire le plus grand effet.

Voici maintenant les principales circonstances du phénomène des Marées. La mer monte pendant environ 6 heures en s'enflant par degrés (*flot*); puis elle reste à peu près un quart d'heure stationnaire (*plein mer*), et se retire ensuite pendant 6 autres heures (*jusant*). Après un second repos d'un quart d'heure (*basse mer*), elle recommence le même mouvement, et ainsi de suite.

Le temps du flux et du reflux est, terme moyen, d'environ 12 heures 25 minutes; c'est la moitié du jour lunaire, qui est de 24 heures 50 minutes, temps qui s'écoule entre deux retours successifs de la lune au méridien. Ainsi la mer éprouve le flux et le reflux en un lieu aussi souvent que la lune passe au méridien, soit supérieur, soit inférieur de ce lieu, c'est-à-dire deux fois en 24 heures 50 minutes.

Ces lois du flux et du reflux seraient parfaitement d'accord avec les phénomènes, si les eaux de la mer recouvraient toute la surface du globe ; il n'en est pas ainsi, et il n'y a guère que la pleine mer qui les présente, tels que nous les avons décrits, parce que l'Océan a assez d'étendue pour que l'action du soleil et de la lune puisse s'y exercer en liberté. Mais ces phénomènes sont nécessairement modifiés dans le voisinage des côtes par la direction des vents et des courants, la disposition particulière des plages, des falaises, des détroits et une foule d'accidents de terrain.

Les lacs n'éprouvent pas de Marées, parce qu'ils sont trop petits pour que la lune y fasse sentir son action d'une manière inégale. Elle passe, d'ailleurs, si rapidement sur leur surface que l'équilibre n'aurait pas le temps de se troubler. Si l'on ne remarque pas non plus de Marées sensibles dans la Méditerranée et dans la Baltique, c'est que les ouvertures par lesquelles ces deux petites mers communiquent avec l'Océan sont si étroites qu'elles ne peuvent, dans un temps si court, recevoir assez d'eau pour que leur niveau en soit sensiblement élevé.

Quoique la cause qui détermine le mouvement des eaux de la mer soit la même partout, les circonstances locales qui modifient ce phénomène sont telles qu'on remarque une différence d'élévation dans les Marées, qui varie depuis quelques centimètres jusqu'à 20 à 25 mètres. On observe aussi que dans tel port la mer est haute plusieurs heures plus tôt ou plus tard que dans un autre port voisin. Dans quelques localités la mer s'avance lentement et se retire de même ;

dans d'autres, au contraire, elle s'avance et se retire avec une rapidité extrême.

Dans les Antilles, les Marées sont fort basses : rarement elles s'élèvent au-dessus de 33 à 40 centim. Cette anomalie peut paraître d'autant plus remarquable, que ces parages, voisins de l'équateur, doivent être soumis à une force attractive très énergique. Mais on concevra facilement que les eaux ne doivent pas s'élever beaucoup dans le voisinage de ces îles, si l'on songe que, la terre tournant de l'ouest à l'est, le flux se fait en sens contraire, et vient, comme une vague immense, se briser contre la côte d'Amérique, qui l'arrête là, et l'empêche de passer avec la lune dans le grand Océan. Les vents alisés, d'ailleurs, qui soufflent continuellement de l'est à l'ouest, s'opposent au reflux qui vient du couchant. Ces deux causes forment un courant remarquable dans le golfe des Florides.

Puisque l'air est doué, plus encore que l'eau, de légèreté et de mobilité, il doit aussi obéir à l'action combinée du soleil et de la lune, et il doit y avoir des Marées atmosphériques. Cependant un fait semble d'abord infirmer cette conclusion, c'est que le baromètre n'accuse ni les élévations ni les dépressions de l'atmosphère résultant du mouvement de l'air. Mais il est facile de comprendre que le baromètre doit, en effet, rester insensible à ces variations; car les colonnes d'air, bien que de hauteur différentes, doivent avoir partout le même poids, puisque l'effet direct des Marées est, comme nous l'avons fait voir, de maintenir l'équilibre en compensant par la hauteur la diminution de la pesanteur. Ainsi il n'y a aucun doute à cet égard, le phénomène qui élève les eaux doit aussi élever la couche atmosphérique qui enveloppe notre globe, et il doit être d'autant plus régulier qu'aucune circonstance ne vient contrarier ce mouvement. *Voy.* MER. (C. D'O.)

MARÉKANITE. MIN. — Nom d'une variété globuliforme d'Obsidienne, venant d'une colline volcanique, appelé Marekan, du port d'Okhotsk, au Kamtschatka. (DEL.)

MARENTERIA, Noronh. BOT. PH. — Syn. d'*Unona*, Bl.

***MARGARANTHUS** (μάργαρον, perle; ἄνθος, fleur). BOT. PH. — Genre de la famille des Solanacées, établi par Schlechtendalt (*Index sem. hort. hallens.* 1838). Herbes du Mexique. *Voy.* SOLANACÉES.

***MARGARIS** (μαργαρίς, perle). BOT. PH. — Genre de la famille des Rubiacées-Psychotriées, établi par De Candolle (*Prodr.* IV, 483). Arbrisseaux du Mexique. *Voy.*, RUBIACÉES.

MARGARITA, Gaud. BOT. PH. — Syn. de *Bellidiastrum*, Tournef.

MARGARITA. MIN. — *Voy.* NACRITE.

MARGARITACÉS *Margaritacea*. MOLL. — Famille de Mollusques bivalves ou acéphales, proposée par M. de Blainville, et correspondant à celle des Malléacés de Lamarck, sauf l'addition de quelques genres nouveaux et du genre Vulselle, que Lamarck avait, au contraire, rapproché des Huîtres. Cette famille est ainsi composée des genres Vulselle, Marteau, Perne, Crénatule, Inocérame, Catille, Pulvinite, Gervilie et Avicule. Cette même famille a reçu de M. Menke le nom d'*Aviculacea*. (DUJ.)

MARGARITARIA (*margarita*, perle). BOT. PH. — Genre de la famille des Euphorbiacées?, établi par Linné fils (*Suppl.*, 428). Arbres de Surinam.

MARGARITE. *Margarita*, Leach. MOLL. — Syn. de Pintadine, Lamk.

MARGAY. MAM. — Espèce du genre Chat. *Voy.* ce mot. (E. D.)

MARGINARIA, A. Rich. BOT. CR. — Syn. d'*Ecklonia*, Horn.

MARGINELLE. *Marginella* (diminutif de *margo*, *marginis*, bord). MOLL. — Genre de Mollusques gastéropodes, à coquille univalve, lisse, revêtus par le manteau et caractérisés par un bord renflé, arrondi; il a été établi d'abord par Adanson sous le nom de Porcelaine, mais circonscrit plus exactement par Lamarck, qui le rangea dans sa famille des Columellaires, et lui donna le nom sous lequel il est généralement connu aujourd'hui. Cuvier admit aussi le genre Marginelle, et le plaça parmi ses Pectinibranches buccinoïdes. Linné, et après lui Bruguière, l'avait confondu avec les Volutes. L'animal des Marginelles a beaucoup d'analogie avec celui des Porcelaines, et n'en diffère guère que par les lobes de son manteau, moins amples. La coquille est ovale-oblongue, lisse, à spire courte ou même non saillante, suivant les espèces; le bord droit, chez l'adulte, est toujours garni

d'un bourrelet en dehors, et le bord gauche est muni de plis presque égaux; la base de l'ouverture est à peine échancrée. Les Marginelles habitent les mers équatoriales; leurs coquilles sont petites ou moyennes, lisses et en général agréablement colorées, et d'un aspect qui leur a mérité d'abord le nom de Porcelaines. (Duj.)

***MARGINOPORA** (*margo*, *marginis*, bord; *porus*, pore). POLYP. — Genre établi par MM. Quoy et Gaimard pour un petit Polypier calcaire extrêmement poreux et léger, libre, discoïde, concave ou concentriquement strié en dessus comme en dessous, et plus épais sur les bords. Les Polypes sont logés dans des cellules rondes très petites et très rapprochées, sans ordre, dans les sinuosités très fines dont le bord du Polypier est orné. (Duj.)

***MARGINULINA**. FORAM. — Genre de Foraminifères, de l'ordre des Stichostègues, famille des *Æquilateralideæ*, établi par M. Alc. d'Orbigny, et caractérisé principalement par la coquille en crosse postérieure. *Voy.* FORAMINIFÈRES.

***MARGOTIA**. BOT. PH. — Genre de la famille des Ombellifères-Elæosélinées, établi par Boissier (*Elench. plant. Hisp. austr.*, 52). *Voy.* OMBELLIFÈRES.

MARGUERITE. BOT. PH. — Nom vulgaire de la Paquerette, *Bellis perennis*. On a encore appelé :

GRANDE MARGUERITE ou MARGUERITE DES CHAMPS, le *Chrysanthemum leucanthemum*;

MARGUERITE JAUNE, le *Chrysanthemum coronarium*;

REINE MARGUERITE, l'*Aster chinensis*;

MARGUERITE DE SAINT-MICHEL, l'Astère annuelle, etc.

***MARGUS** (μάργος, fou). INS. — Genre de Coléoptères hétéromères, famille des Taxicornes, tribu des Diapériales, formé par Dejean (*Catalogue*, 3e éd., p. 222) avec le *Trogosita ferruginea* de F. (*Tenebrio castaneus* Schœnherr) qui est réparti sur beaucoup de points du globe. (C.)

MARGYRICARPUS. BOT. PH. — Genre de la famille des Rosacées-Dryadées, établi par Ruiz et Pavon (*Prodr.* 7, t. 33). Arbrisseaux des montagnes de l'Amérique tropicale. *Voy.* ROSACÉES.

MARIALVA, Vandell. BOT. PH. — Syn. de *Tovomita*, Aubl.

MARIALVEA, Mart. BOT. PH. — Syn. de *Tovomita*, Aubl.

***MARIANTHUS**. BOT. PH. — Genre de la famille des Pittosporées, établi par Hügel (*Msc.*). Sous-arbrisseaux de la Nouvelle-Hollande. *Voy.* PITTOSPORÉES.

MARICA, Schreb. BOT. PH. — Syn. de *Cipura*, Aubl.

MARIGNIA. BOT. PH. — Genre de la famille des Burséracées, établi par Commerson (*ex Kunth in Annal. sc. nat.*, II, 350). Arbres de la Mauritanie. *Voy.* BURSÉRACÉES.

MARIKINA. MAM. — Espèce du genre Ouistiti. *Voy.* ce mot. (E. D.)

MARILA. BOT. PH. — Genre de la famille des Ternstrœmiacées-Laplacées, établi par Swartz (*Prodr.* 84). Arbres des Antilles. *Voy.* TERNSTRŒMIACÉES.

MARINGOUINS. INS. — Nom donné aux Cousins dans diverses contrées de l'Amérique, et surtout dans les Antilles. *Voy.* COUSIN.

MARIPA. BOT. PH. — Genre de la famille des Convolvulacées-Convolvulées, établi par Aublet (*Guian.*, I, 230, t. 91). Arbrisseaux de la Guiane. *Voy.* CONVOLVULACÉES.

***MARIUS**. INS. — Syn. de *Megalura*, employé par M. Swainson (*Zool. illustr.*) (Bl.)

MARJOLAINE. *Majorana*. BOT. PH. — Tournefort avait proposé sous ce nom un genre distinct et séparé pour des plantes de la famille des Labiées, et de la didynamie gymnospermie dans le système sexuel de Linné. Ce genre a été considéré par la plupart des botanistes comme formant simplement une section dans celui des Origans; mais dans ces derniers temps il a été rétabli et adopté dans des ouvrages très importants, particulièrement par Mœnch et par M. Endlicher dans son *Genera*. Les végétaux qui le composent se distinguent des Origans (*voy.* ce mot) par leur calice nu pendant la maturation, et non fermé de poils comme chez ces derniers, divisé en deux lèvres, dont la supérieure est grande, et présente seulement trois petites dents à son bord, tandis que l'inférieure, plus courte, est profondément bilobée; chez les Origans, il est cylindrique et à cinq dents égales. De plus, les épis de fleurs sont plus courts chez les Marjolaines que chez les Origans. Parmi les espèces peu nombreuses qui composent ce genre, il en est une très répandue dans

les jardins et généralement connue. C'est la suivante:

Marjolaine commune, *Majorana crassa* Mœnch (*Origanum majoranoides* Wild.), vulgairement désignée sous le nom de *Marjolaine*. Cette plante est originaire de l'Afrique septentrionale; elle est cultivée dans tous les jardins. Sa tige est sous-frutescente; ses feuilles sont pétiolées, ovales, obtuses au sommet, entières sur leurs bords, couvertes de poils cotonneux blanchâtres; ses fleurs sont petites, blanches, réunies en petits épis serrés, tétragones, agglomérés et pédonculés. Cette plante est estimée pour l'odeur agréable qu'exhalent toutes ses parties; sa saveur est chaude; elle est usitée comme plante médicinale, soit à l'intérieur en infusion, soit à l'extérieur en lotions et en fumigations; elle est de plus employée en diverses parties de l'Europe comme condiment dans la préparation de la plupart des mets; enfin son odeur aromatique la fait cultiver très fréquemment pour elle-même, et indépendamment de l'utilité directe qu'elle peut avoir; on la met alors ordinairement en bordures. Elle se multiplie sans difficulté par éclats; mais on peut également l'obtenir avantageusement de semis que l'on fait au premier printemps, soit en pots, soit dans une plate-bande de terre douce; la transplantation et la mise en place du plant qui en provient se font dans les mois d'avril et de mai.

Linné a décrit sous le nom d'*Origanum majorana* une plante qui rentre évidemment dans le même genre que celle que nous venons de décrire, et qui a été confondue plusieurs fois avec elle, mais qui s'en distingue parce qu'elle est annuelle et que ses feuilles sont presque glabres; de plus, elle est originaire de la Palestine et du Portugal; elle n'est pas cultivée dans les jardins, et nous ne la signalons ici que pour la distinguer de la Marjolaine commune. (P. D.)

***MARLEA**. bot. ph. — Genre de la famille des Alangiées, établi par Roxburgh (*Plant. Corom.* III, t. 283). Arbustes de l'Inde. *Voy.* alangiées.

***MARLIEREA**. bot. ph. — Genre de la famille des Myrtacées-Myrtées, établi par St-Hilaire (*Flor. brasil.*, II, 373, t. 156). Arbres ou arbrisseaux du Brésil. *Voy.* myrtacées.

***MARMAROPUS** (μαρμαρωπός, dont les yeux sont brillants). ins. — Genre de Coléoptères tétramères, famille des Curculionides gonatocères, division des Apostasimérides cryptorhynchides, créé par Schœnherr (*Gen. et Spec. Curcul, syn.*, t. IV, p. 310). L'espèce type et unique, le *M. Besseri* de l'auteur, a été trouvée seulement en Pologne. (C.)

MARMATITE. min. — Blende de Marmato, en Colombie. *Voy.* zinc sulfuré. (Del.)

MARMOLITE. min. — Variété de Serpentine, à texture foliée, d'un vert jaunâtre pâle, d'Hoboken, près de Baltimore, en Amérique. (Del.)

MARMOR. min. — *Voy.* marbre.

***MARMORITIS**. bot. ph. — Genre de la famille des Labiées-Népétées, établi par Bentham (*in Hooker Bot. Miscell.* III, 377). Herbes de l'Himalaya. *Voy.* labiées.

MARMOSE. mam. — Espèce du genre Didelphe. *Voy.* ce mot. (E. D.)

MARMOTTE. *Arctomys*, Gmel. mam. — Ce genre de Mammifères appartient à l'ordre des Rongeurs, et se trouve aujourd'hui le type d'une famille renfermant les g. *Lipura*, *Aplodontia*, *Arctomys*, *Citillus*, *Spermophilus* et *Cynomys*, qui tous ont la tête grosse, la queue courte ou moyenne; dix mâchelières supérieures et huit inférieures, toutes tuberculées; les incisives sont pointues.

Les vraies Marmottes, *Arctomys*, ont vingt-deux dents, savoir: quatre incisives, dix molaires supérieures et huit inférieures; point de canines. Parmi les molaires supérieures, la première est beaucoup plus petite que les autres, ne présente qu'un seul tubercule et une seule racine; les quatre suivantes ont trois racines dont deux externes et une interne, divisées transversalement en trois collines par deux sillons profonds, les deux collines postérieures formant par leur réunion un petit talon peu élevé. Les quatre molaires postérieures sont échancrées sur leur côté externe. Les incisives sont très fortes, très longues, et taillées en biseau à leur face interne. Les membres sont courts, ce qui donne à ces animaux une démarche lourde et embarrassée. La disposition de leurs clavicules les force à tenir leurs membres antérieurs un peu en dedans; mais comme les deux doigts sont armés d'ongles robustes, ils n'en sont que

mieux organisés pour creuser la terre. Ces doigts, au nombre de quatre en devant et de cinq aux pieds de derrière, sont réunis par une membrane jusqu'à la première phalange. Leur corps est gros et trapu, et ses formes sont lourdes comme celles d'un Ours, d'où le nom de ce genre (*Arcto-Mys*, Rat-Ours). Les yeux sont latéraux à pupille ronde; la lèvre supérieure est fendue et divisée en deux parties par un sillon. Les oreilles, très courtes, sont presque entièrement cachées dans les poils. Chez la Marmotte des Alpes, et peut-être chez toutes, il y a cinq mamelles de chaque côté, dont trois ventrales et deux pectorales.

1. La Marmotte commune ou des Alpes (*Arctomys Marmotta* Gml., *Arctomys alpina* Blum.) a plus d'un pied de longueur (0m,335) sans comprendre la queue, qui est assez courte et noirâtre à son extrémité. Son pelage est d'un gris jaunâtre, teinté de cendré vers la tête, dont le dessus est noirâtre; les pieds sont blanchâtres, et le tour du museau d'un blanc grisâtre.

La Marmotte se trouve sur le sommet de toutes les montagnes élevées de l'Europe, près des glaciers, et, en France, dans les Alpes et les Pyrénées. Elle vit en petites sociétés, composées d'une à trois familles, et partout elle a de la célébrité à cause de son sommeil léthargique. Mangili, dans un *Mémoire sur la léthargie des Marmottes* (*Ann. Mus.*, t. IX), dit que l'engourdissement de ces Rongeurs commence dès que la température n'est plus qu'à 8 ou 9 degrés, et ceci est une première erreur; j'ai vu et tué des Marmottes, hors de leur terrier, par des températures beaucoup plus basses, et même elles en sortent jusqu'aux premières gelées blanches, dans le milieu du jour, lorsqu'il fait du soleil. Lorsqu'elles s'hibernent, elles sont ordinairement très grasses, et leur épiploon est chargé d'une grande abondance de feuillets graisseux; tandis que, au contraire, elles sont très maigres, et pèsent sensiblement moins quand elles sortent de leur terrier au printemps. Mangili dit à ce sujet: « Cette différence de poids nous prouve évidemment que la graisse dont elles sont pourvues leur est infiniment utile; non seulement il s'en consomme une partie *pendant le sommeil léthargique*, mais elles en sont encore nourries pendant les intervalles de veilles auxquelles elles peuvent être exposées par l'élèvement ou l'abaissement de la température. » La léthargie des Marmottes, pas plus que celle de tous les animaux hibernants, n'est point du tout un sommeil, mais une suspension plus ou moins complète de toute circulation; dans ce cas, aucun genre de nutrition ne peut s'opérer, la graisse leur devient donc parfaitement inutile pendant leur engourdissement. D'ailleurs, quand on déterre des Marmottes à la fin de l'automne, on en trouve de grasses, mais on en prend aussi de très maigres; de quoi se nourriraient ces dernières? Cette graisse, quand elles en *ont*, ne leur peut donc être utile qu'au printemps, lorsqu'elles sortent de leur trou, et qu'elles ne trouvent alors qu'une nourriture peu abondante.

A l'état sauvage, la Marmotte, sans avoir une intelligence bien remarquable, montre assez d'industrie. Sur les montagnes, elle établit son domicile le long des pentes un peu raides tournées au midi ou au levant. Comme je l'ai dit, elles se réunissent deux à trois familles ensemble pour se creuser une habitation commune, et elles donnent à leur terrier la forme invariable d'un ≺ grec couché. La branche d'en haut a une ouverture par où elles entrent et sortent: celle d'en bas, dont la pente va en dehors, ne leur sert qu'à faire leurs ordures, qui, au moyen de cette pente, sont facilement poussées hors de l'habitation. Ces deux branches, assez étroites, aboutissent toutes deux à un cul-de-sac profond et spacieux, qui est le lieu du séjour, et cette partie est creusée horizontalement. Elle est tapissée et matelassée de mousse et de foin, dont ces animaux font une ample provision en été. « On assure même, dit Buffon, que cela se fait à frais et travaux communs; que les unes coupent les herbes les plus fines; que d'autres les ramassent, et que tour à tour elles servent de voitures pour les transporter au gîte; l'une, dit-on, se couche sur le dos, se laisse charger de foin, étend ses pattes en haut pour servir de ridelles, et ensuite se laisse traîner par les autres, qui la tirent par la queue, et prennent garde en même temps que la voiture ne verse. »

Ce qui a donné lieu à ce conte ridicule, c'est que l'on trouve beaucoup de Marmottes qui ont le poil rongé sur le dos, et,

selon l'usage des chasseurs, peut-être aussi des naturalistes, on a mieux aimé inventer une histoire merveilleuse pour expliquer ce fait, que de n'y voir que l'effet fort simple du frottement souvent répété du dos contre la paroi supérieure d'un terrier fort étroit. Les Marmottes, même pendant l'été, passent une grande partie de leur vie dans leur habitation. Elles s'y retirent pendant la nuit, la pluie, l'orage, le brouillard, n'en sortent que pendant les plus beaux jours, et ne s'en éloignent guère. Pendant l'automne et le printemps, quand elles ne sont pas engourdies, elles s'y nourrissent des provisions de foin qu'elles y ont amassées. Pendant qu'elles sont dehors à paître ou à jouer sur l'herbe, aux rayons du soleil, l'une d'elles fait sentinelle, pour veiller à la sûreté générale. Posée en observation sur une roche voisine, elle jette continuellement les yeux dans la campagne environnante, et si elle aperçoit quelque danger, quelque objet suspect, un homme, un chien, un oiseau de proie, elle fait aussitôt retentir les rochers d'un long sifflement, et, à ce signal, toutes se précipitent dans leur trou.

Dès que le froid commence à se faire sentir, les Marmottes, retirées dans leur terrier, s'occupent à en fermer les deux ouvertures. Elles emploient pour cela de la terre gâchée, et elles la maçonnent si bien qu'il est plus facile d'ouvrir le sol partout ailleurs que dans l'endroit qu'elles ont muré. Elles se blottissent dans le foin et la mousse, et s'engourdissent d'autant plus que le froid a plus d'intensité. Elles restent dans cet état de mort apparente depuis le commencement de décembre jusqu'à la fin d'avril, et quelquefois depuis octobre jusqu'en mai, selon que l'hiver a été plus ou moins long. Lorsque les chasseurs vont les déterrer, ils les trouvent resserrées en boules et enveloppées dans le foin. Ils les emportent tout engour-

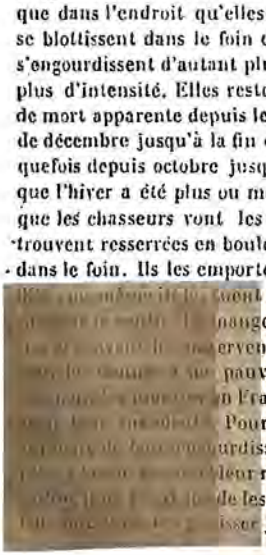

dissement sans qu'elles pa- mangent les plus gras- servent les plus jeunes pauvres enfants qui en France et déguisent Pour faire sortir ces urdissement, les rap- leur rendre toute leur de les placer devant un jusqu'à ce qu'ils se soient réchauffés. Un excès de froid les fait également sortir de leur léthargie.

La chair des Marmottes serait fort bonne si elle était sans odeur; mais il n'en est pas ainsi, et ce n'est qu'à force d'assaisonnements épicés que l'on parvient à la déguiser. Cependant j'ai mangé des Marmottes fumées à la manière du bœuf de Hambourg, qui avaient entièrement perdu leur mauvaise odeur et étaient excellentes.

Cet animal ne produit qu'une fois par an, et sa portée ordinaire n'est que de 4 ou 5 petits, dont l'accroissement est rapide. Il ne vit guère que neuf à dix ans.

En captivité, la Marmotte est fort douce de caractère, s'apprivoise aisément, et s'attache même jusqu'à un certain point à son maître. Lorsqu'elle est devenue familière dans une maison, et surtout quand elle se croit soutenue par son maître, elle montre un courage qui ne le cède en rien à celui des autres animaux domestiques, et elle n'hésite pas à attaquer les chats et les plus gros chiens pour les chasser de la place qu'elle s'est adjugée au coin du feu. « Elle apprend aisément, dit Buffon, à saisir un bâton, à gesticuler, à danser et à obéir à la voix de son maître; » en un mot, il pensait qu'elle était susceptible d'éducation, et c'est ce que je ne crois pas. Il est vrai que les jeunes Savoyards qui montrent des Marmottes au peuple leur font faire quelques exercices; mais si on se donne la peine de les examiner sans prévention, on verra que les tours ne sont jamais que le résultat des tiraillements de la chaîne par laquelle on les tient, et de la manœuvre du bâton qu'on leur passe entre les jambes. L'éducation n'est pour rien dans tout cela, du moins je ne l'ai jamais vu autrement. On la nourrit avec tout ce que l'on veut, de la viande, du pain, des fruits, des racines, des herbes potagères, des choux, des hannetons, des sauterelles, etc; mais ce qu'elle aime pardessus tout, c'est le lait et le beurre. Nous ferons remarquer en passant que les naturalistes qui avaient placé les Marmottes près des Écureuils, sur la considération de leur système dentaire, et qui en avaient formé une division de Rongeurs omnivores, avaient bien étudié leurs caractères et leurs habitudes.

Quoique moins prédisposé pour le vol

que le chat, si cet animal peut se glisser furtivement dans une laiterie, rarement il manque de le faire, en se gorgeant de lait à n'en pouvoir plus; il exprime le plaisir qu'il éprouve par un petit murmure particulier et très expressif. Ce murmure, quand on le caresse ou qu'il joue, devient plus fort, et alors il a de l'analogie avec la voix d'un petit chien. Quand, au contraire, il est effrayé, son cri devient un sifflement si aigu et si perçant, qu'il est impossible à l'oreille de le supporter. D'une propreté recherchée, la Marmotte se met à l'écart, comme les chats, pour faire ses ordures; mais, ainsi que le rat, elle exhale une odeur qui la rend très désagréable pour certaines personnes. Ce qu'il y a de plus singulier dans la Marmotte soumise à l'esclavage, c'est qu'elle ne s'engourdit pas l'hiver, et qu'elle est tout aussi éveillée au mois de janvier qu'en été, pourvu qu'elle habite les appartements.

Nous terminerons cet article par une observation qui se rapporte à tous les animaux sujets à l'engourdissement hibernal. Quel que soit le froid qu'ils aient à supporter quand ils sont sortis de leur état normal, soit par la maladie, soit par un simple changement d'habitude, comme, par exemple, l'esclavage, ils peuvent mourir gelés, mais ils ne s'engourdissent pas. Il en résulte que, lorsque l'hiver est très rigoureux et le froid excessif, les animaux engourdis se réveillent, souffrent beaucoup et finissent par mourir gelés si la température ne change pas après un certain temps. Les Marmottes courent rarement cette funeste chance, parce que leur trou est si profond et si bien bouché que la température se soutient toujours à quelques degrés au-dessus de zéro. Sous les tropiques, les excessives chaleurs de l'été produisent un effet semblable : beaucoup d'animaux, les caïmans surtout et la plupart des autres reptiles, qui, dans les pays plus tempérés, ne s'engourdissent que l'hiver, tombent en léthargie en été, pendant la saison sèche, et ne se réveillent que lorsque la saison des pluies vient rafraîchir la terre et l'atmosphère. Dans les environs de Mexico, c'est en été que l'on va chercher, dans les vases des lacs et des marais desséchés par l'ardeur du soleil, les crocodiles, dont on tire, depuis peu d'années, une quantité d'huile considérable. On les trouve au moyen d'une tige de fer de 5 à 6 pieds de longueur, dont on sonde la terre dans les endroits où l'on soupçonne qu'ils peuvent s'être enfouis.

2. Le Bobac ou Bobak (*Arctomys bobac* Gmel.; la Marmotte de Pologne des voyageurs). Il est de la même grandeur que la précédente; son pelage est d'un gris jaunâtre, entremêlé de poils bruns en dessus, roux en dessous; il a quelques teintes rousses vers la tête; la queue et la gorge sont roussâtres; le tour des yeux est brun et le bout du museau est d'un gris argenté.

Cette espèce habite non seulement la partie septentrionale de l'Europe, mais encore le nord de l'Asie, jusqu'au Kamtschatka; elle n'est pas rare en Pologne, mais il paraît qu'elle ne descend guère au dessous de cette latitude. Ses mœurs sont absolument semblables à celles de notre Marmotte des Alpes; mais comme elle vit dans des pays beaucoup plus froids, elle ne creuse son habitation que sur le penchant des collines peu élevées, à l'exposition du midi.

3. Le Monax (*Arctomys monax* Gmel., *Cuniculus bahamensis* Catesb., la *Marmotte du Canada* ou le *Monax*, Buff.; le *Siffleur* de quelques voyageurs). Il a 14 ou 15 pouces (0m,379 à 406) de longueur, non compris la queue. Il est brun en dessus, plus pâle en dessous et sur les côtés; le museau est d'un gris bleuâtre et noirâtre; les oreilles sont arrondies, les ongles longs et aigus; la queue, longue comme la moitié du corps, est couverte de poils noirâtres. Cet animal habite toute la partie septentrionale de l'Amérique et particulièrement l'intérieur des États-Unis. Il se plaît dans les rochers et a les mêmes habitudes que notre Marmotte.

4. La Marmotte de Québec (*Arctomys empetra* Gmel., *Mus empetra* Pall., la *Marmotte du Canada* de l'*Encyclop. méthod.*, mais non de Buffon, l'*Arctomys melanopus* de Kuhl?). Elle est d'un brun noirâtre piqueté de brun en dessus, d'un roux ferrugineux en dessous; le dessous de la tête est d'un brun uniforme, passant au brun rougeâtre sur l'occiput; les joues et le menton sont d'un blanc grisâtre sale; la poitrine et les pattes de devant d'un roux vif; la queue est courte, noirâtre au bout. Elle habite particulièrement le Canada et les environs de la baie d'Hudson.

5. On signale encore comme espèce appartenant au genre Marmotte, l'*Arctomys caligata* Eschsch., qui se trouve aux environs de la baie de Bristol.

Comme on le voit, l'Asie possède 1 Marmotte, l'Europe 2, et l'Amérique 4; mais si on s'en rapportait à Harlan, cette partie du globe en aurait 11 bien caractérisées. Les naturalistes modernes se sont emparés de ces espèces, fort bien décrites, pour satisfaire à leur goût de création de nouveaux genres. [illegible] donc, l'*Arctomys rufa* Harl. est devenue l'*Aplodontia leporina* Rich.; l'*Arctomys brachiurus* Harl. est le *Lipura hudsonica* Rich.; l'*Arctomys latrans* Harl. est un *Cynomys socialis* ou *griseus* Raf.; les *Arctomys alpina* Parry, *Hoodii* Sabine, *Trachosa* Gml., etc., sont autant de *Spermophilus*. Les *Arctomys citillus* Pall., le [illegible] ou *Souslick* Buff., etc., sont devenus des *Citillus*. Voyez tous ces nouveaux noms du genre. (BOITARD.)

MARNAT, MOLL. — Nom donné par Adanson (*Voyage au Sénégal*) à une coquille du Turbo, le *Turbo punctatus* Linn.

MARNAX, Castelnau, INS. — Syn. de *Me*[illegible], Gory. (C.)

MARNE, GÉOL. — C'est ainsi qu'on appelle une roche composée de calcaire et d'argile [illegible] ou sans sable, dans des proportions très [illegible]bles. Lorsque le calcaire y domine, elle [illegible] le nom de *Marne calcaire*; si c'est l'argile, elle reçoit celui de *Marne argileuse*. [illegible] celle où le sable est très abondant s'appelle *Marne sablonneuse*. Quel que soit le mélange, la Marne fait toujours effervescence dans les acides : en cela elle est facile à distinguer de l'argile, dont elle a d'ailleurs les caractères extérieurs.

Cette roche est extrêmement commune dans la nature; elle se trouve à peu près dans tous les étages des terrains secondaires. Partout elle forme des lits ou des bancs [illegible] moins grande, al[illegible] avec des calcaires et [illegible] leur couleur, leur [illegible] minérales qu'elles [illegible] distingue les diverses va[illegible] couleurs sont très [illegible], le brun, le rouge, [illegible] principales nuances, [illegible] de fer et de man[illegible] qui sont tout-à-fait blanches. Leur texture est tantôt compacte, tantôt feuilletée et terreuse. Parmi les substances minérales qu'elles renferment, on cite le mica, l'oxyde de manganèse, le quartz ou silex, la magnésite, etc.

Les Marnes sont quelquefois riches en débris organiques fossiles : ainsi celles des environs d'Aix en Provence contiennent une grande quantité d'insectes et de poissons; celles des environs de Paris renferment, soit qu'elles appartiennent à une formation marine ou à une formation lacustre, des coquilles de mer et d'étangs, ainsi que des empreintes de végétaux.

Les Marnes éprouvent quelquefois, en se desséchant, un retrait qui affecte des formes plus ou moins régulières. Dans les Marnes supérieures et inférieures au gypse, on trouve souvent, en frappant un morceau de Marne, que son intérieur se compose de la réunion de six pyramides à quatre faces striées profondément d'une manière régulière parallèlement à la base et dont le sommet est tronqué. Ces pyramides, réunies vers leur sommet, présentent une sorte de cube, dont chaque face est la base même de la pyramide. On a fait beaucoup de suppositions pour expliquer ce singulier effet de retrait dans les Marnes, mais aucune théorie bien satisfaisante n'a complétement résolu la question.

La Marne argileuse, se délayant dans l'eau et faisant pâte avec celle-ci, est employée aux mêmes usages que l'argile plastique : elle entre dans la fabrication des poteries. La Marne verte qui recouvre les gypses des environs de Paris, et qui souvent représente à elle seule la formation gypseuse, sert à fabriquer des tuiles, des briques, etc. La Marne verdâtre, d'un gris marbré, que l'on trouve entre les couches de la seconde masse de gypse à Montmartre, se vend à Paris comme pierre à détacher. On a cherché dans quelques localités à tirer partie de la Marne en l'exploitant pour le fer qu'elle contient, mais les tentatives ont été sans succès.

L'usage le plus important des Marnes est celui destiné à l'amendement des terres. Dans les environs de Paris, c'est surtout la Marne calcaire, friable, que l'on exploite au moyen de puits dans toute l'étendue du plateau de Trappes, qui est la plus recher-

chée par les agriculteurs, parce qu'elle offre l'avantage de se déliter facilement et de se réduire en poudre peu de temps après son exposition à l'air.

Le besoin de marner les terres se fait sentir sur tous les points de la France. Des prix considérables sont proposés tous les ans dans plusieurs départements pour ce grand perfectionnement de l'agriculture qui produit les plus féconds résultats. Les agronomes ont enfin senti qu'il ne suffisait pas de fumer les terres, souvent à grands frais, mais qu'il fallait aussi les remanier et les marner pour les rendre plus productibles. Comme il y a des Marnes argileuses, des Marnes calcaires et des Marnes sablonneuses, suivant la combinaison de leurs élements primitifs, il en résulte qu'en choisissant convenablement les Marnes, selon les besoins des terres que l'on veut améliorer, on peut donner de l'argile aux terres qui en sont dépourvues, des sables à celles qui en réclament, et du calcaire à celles qui en manquent. Quiconque parcourt la France est frappé de la stérilité que présentent plusieurs parties incultes de son territoire; on dirait comme des taches hideuses disséminées sur un corps vigoureux et bien constitué. Cette infertilité n'est plus un mystère, le remède est découvert. Comme tous ceux de la nature, il est à côté du mal. Le géologue le découvre tantôt sous le sol, tantôt à côté : ce sont d'abondants gisements de Marnes et d'autres matières minérales dont le mélange avec la surface des terrains improductifs suffit pour leur donner une grande fécondité. Il est évident que certains amendements sont susceptibles d'être modifiés selon les localités; quelquefois même ils deviennent impraticables, parce que les frais qu'ils occasionneraient dépasseraient de beaucoup le produit qu'ils pourraient donner. Toutefois il est bien reconnu aujourd'hui que l'agriculture; en opérant de grands mélanges et maniements de terre, a déjà obtenu les plus beaux résultats. Espérons que la France, en se couvrant de chemins de fer, profitera de ce puissant moyen de transport pour faire disparaître de son sol l'infertilité de quelques contrées qui la déparent. (C. D'O.)

***MARNOLITE ou MARNE ENDURCIE.** GÉOL. — Nom donné par M. Cordier à une espèce de roche analogue à la Marne ordinaire, mais contenant plus de calcaire. On pourrait la confondre avec le calcaire, si elle ne s'en distinguait par les traces d'argile qu'elle donne lorsqu'on la plonge dans l'acide. Cette roche est quelquefois assez dure pour être employée comme pierre de taille. Sa cassure est mate, terne, terreuse; elle doit ses teintes à la houille, au lignite, à l'hydrate de fer. La Marnolite est très recherchée par les agriculteurs pour le marnage des terres. On la trouve dans les terrains des périodes phylladienne, salino-magnésienne et dans les terrains plus récents. (C. D'O.)

MAROUETTE. OIS. — Espèce du g. Râle. *Voy.* ce mot. (Z. G.)

***MARPHYSA.** ANNÉL. — M. Savigny a créé sous ce nom un petit groupe d'Annélides, de la famille des Néréides, démembré du genre Néréidonte. L'espèce type est le *Nereidontis sanguinea* Montagu (*Transact. linn.*, t. II, tab. 3, f. 1), *Leodice opalina* Savigny, qui habite l'Océan. (E. D.)

*** MARPUTIUS.** MAM. — Un petit groupe de Carnassiers-Mustéliens est désigné sous ce nom par M. Gray (*Mag. h. n.*, nouv. série). (E. D.)

MARQUISE. BOT. PH. — Nom vulgaire d'une variété de Poire.

MARRON. BOT. PH. — Fruit du Marronnier. *Voy.* ce mot.

MARRONNIER D'INDE. BOT. PH. — C'est le nom sous lequel on désigne habituellement l'*Æsculus hippocastanum* Lin., ce bel arbre qui fait aujourd'hui l'ornement de nos promenades et de nos parcs. Le genre *Æsculus* ayant été déjà, dans cet ouvrage, l'objet d'un article dans lequel ses caractères ont été exposés, nous nous contenterons de donner ici quelques détails indispensables sur cette espèce si intéressante.

Le Marronnier d'Inde, aujourd'hui si répandu dans presque toute l'Europe, est regardé comme originaire des montagnes situées dans le nord de l'Inde; cependant, le point précis où il croît spontanément n'est pas déterminé avec toute la rigueur désirable, et quelques doutes ont pu même être élevés à cet égard; ainsi, le docteur Royle ne l'a jamais rencontré dans ces mêmes montagnes sur lesquelles viennent en quel-

que sorte s'appuyer les deux presqu'îles indiennes, dans les lieux où le Pavia est extrêmement abondant. Frappé de cette particularité, et se fondant sur l'extrême analogie de l'*Æsculus hippocastanum* avec celui de l'Ohio, Loudon a pensé que cet arbre pourrait bien appartenir au nouveau continent en même temps qu'à l'ancien. Quoi qu'il en soit relativement à la patrie du Marronnier d'Inde, ce bel arbre n'est arrivé d'Asie en Europe que vers la fin du 16e siècle. D'après Clusius, c'était encore une rareté botanique en 1581 ; il en existait alors un pied à Venise, mais il n'avait pas encore fleuri. Vers la même époque, il avait été introduit en Angleterre ; mais, d'après Gérard, il y était regardé comme un arbre étranger fort rare. Son introduction en France porte une date plus précise, mais postérieure ; ce fut en effet en 1615 que Bachelier, qui possédait une belle collection de plantes vivantes, le rapporta de Constantinople. Le premier pied en fut planté, à Paris, dans une des cours de l'hôtel Soubise, au Marais, où il existait encore à la date de quelques années ; un peu plus tard, en 1650, on en planta au Jardin du Roi un autre pied qui mourut en 1767, et sur lequel on a pris une tranche qui est conservée dans la collection de bois du Muséum. On sait de quelle nombreuse postérité ces deux pieds ont été la source.

Le Marronnier d'Inde est un arbre de très haute taille, dont le tronc est droit, dont la cime est conique. Ses bourgeons sont très gros, et les écailles de leur périule sont chargées, à l'intérieur, d'un duvet épais, tandis que celles de l'extérieur sont enduites d'une matière glutineuse abondante ; l'abri parfait qui en résulte autour des jeunes pousses leur permet de résister même au froid de la Suède. En sortant de ces bourgeons, les feuilles portent un duvet qu'elles ne tardent pas à perdre, et dont la chute a lieu plus tôt ou plus tard, selon que le temps est plus ou moins sec ; ces feuilles sont grandes, digitées, à 7 folioles en coin à leur base, élargies à leur partie supérieure, aiguës au sommet, dentées à leur bord ; elles se développent, ainsi que les jeunes branches qui les portent, avec une rapidité remarquable. Les fleurs se montrent à la fin d'avril et en mai ; elles sont blanches, avec des taches rouges. Tout le monde connaît les magnifiques thyrses qu'elles forment ; elles ont 5 pétales et 7 étamines déjetées vers le bas et redressées à leur extrémité. Parmi les 6 ovules que renferment les trois loges de leur ovaire, un certain nombre avorte constamment ; de telle sorte que le fruit qui leur succède ne présente plus que 2-4 graines très grosses, marquées d'un hile très large, plus pâle que le reste du test qui est brun et luisant.

L'élégance du port du Marronnier d'Inde, la beauté de son feuillage, et l'abondance de ses fleurs, en font le plus magnifique ornement des allées et des grands jardins. Son bois est blanc, mou, et cependant susceptible de recevoir un assez beau poli ; mais il résiste peu à l'action de l'air, ce qui ne permet guère de l'employer autrement que comme bois de chauffage et pour quelques ouvrages de menuiserie commune : il est aussi utilisé pour le tour ; son charbon peut servir à la fabrication de la poudre. D'après Loudon, il pèse 60 livres 4 onces par pied (anglais) cube, lorsqu'il est frais ; et seulement 35 liv. 7 onces lorsqu'il est sec. L'écorce de cet arbre est très amère ; elle renferme une substance alcaline particulière qui a été découverte par Lœseke, et qui a reçu le nom d'*Esculine* (C^3 H^9 O^5). Cette écorce est utilisée pour le tannage et pour la teinture en jaune ; mais c'est surtout sous le rapport de ses propriétés médicinales qu'elle a fixé l'attention et qu'elle a été l'objet de nombreuses expériences. Déjà, dès 1720, Bon crut reconnaître en elle des propriétés vermifuges très prononcées, et il en fit l'objet d'une note qui existe à cette date parmi les *Mémoires de l'Académie des sciences de Paris*. Depuis cette époque, plusieurs médecins préconisèrent hautement sa vertu fébrifuge qui leur paraissait assez développée pour qu'elle pût constituer un nouvel agent thérapeutique rival du quinquina. Néanmoins cette dernière substance étant d'un prix peu élevé et d'un effet assuré, l'écorce du Marronnier n'avait encore que peu d'importance pratique ; mais pendant le blocus continental, l'attention se porta sur elle plus que jamais, par suite de la rareté du quinquina ; et de nombreux essais furent tentés et suivis avec soin à Paris, à Orléans, etc. Le résultat définitif auquel ils

conduisirent, fut que cette substance est en effet fébrifuge, mais à un degré assez peu prononcé pour qu'elle ne puisse, dans aucun cas, être comparée au quinquina. Au reste, lorsqu'on veut employer cette écorce en médecine, on l'enlève, au printemps, sur les branches jeunes; on la dépouille de son épiderme; on la fait sécher avec soin; après quoi on l'administre soit en poudre, soit, et avec moins d'avantage, en décoction ou en extrait.

On a cherché dans bien des circonstances à tirer parti des graines du Marronnier, que leur grosseur et leur abondance pourraient rendre très avantageuses. Elles renferment en effet une grande quantité de fécule; mais malheureusement leur amertume extrêmement prononcée a mis presque toujours obstacle à leur emploi. En Turquie, on les broie, et on en fait manger la farine aux chevaux en la mêlant à leur nourriture habituelle; de là est même venu le nom d'*Hippocastanum* (ἵππος, cheval; κάστανον, châtaigne), dont la traduction est habituellement employée dans le langage populaire de nos départements méditerranéens: certains animaux les mangent en nature, comme les Chèvres, les Moutons et les Daims. Mais l'objet le plus important consisterait à les rendre propres à la nourriture de l'homme. Parmentier avait dit que la macération dans une eau alcaline les dépouillerait de leur amertume, et qu'après cette préparation leur fécule donnerait un pain passable. M. Mérat a fait des essais à ce sujet, et il a vu qu'il est très facile d'opérer cette épuration, et qu'il en résulte alors une fécule qui l'emporte, dit-il, même sur celle de la Pomme de terre. Cependant, jusqu'à ce jour, ces essais n'ont pas amené de résultats positifs. En Irlande, on fait servir les graines de Marronnier au blanchissage du linge; pour cela, on les râpe, et on en laisse ensuite macérer la poudre dans l'eau pendant quelque temps. On dit encore qu'un tiers de farine de Marronnier, introduit dans la colle de pâte, lui donne beaucoup de force. Enfin, les usages médicinaux de cette même farine sont presque nuls; on se borne à l'employer quelquefois comme sternutatoire. (P. D.)

MARRUBE. *Marrubium* (nom dérivé de celui d'une ville d'Italie). BOT. PH. — Genre de la famille des Labiées, de la didynamie gymnospermie, dans le système sexuel de Linné. Il se compose de plantes vivaces, qui croissent naturellement dans les parties moyennes de l'Europe, dans la région méditerranéenne, et dans l'Asie tempérée. La plupart d'entre elles sont revêtues d'une grande quantité de poils qui les rendent cotonneuses ou laineuses; leurs feuilles sont opposées, rugueuses, souvent incisées. Les fleurs de ces plantes sont réunies en faux verticilles multiflores, à l'aisselle de feuilles florales semblables à celles que porte le reste de la tige; elles sont, de plus, accompagnées de petites bractées plus courtes que le calice; elles présentent l'organisation suivante: Un calice tubuleux, marqué de 5-10 nervures, terminé par 5-10 dents aiguës, égales entre elles; une corolle bilabiée, dont la lèvre supérieure est dressée, étroite, entière ou bifide, dont l'inférieure est étalée, divisée en trois lobes, le médian plus large et échancré; 4 étamines qui ne dépassent pas le tube de la corolle; un style divisé à son sommet en deux branches courtes et obtuses.

M. Bentham a partagé les Marrubes en deux sous-genres, dont le premier (*Lagopsis*) renferme ceux qui ont la lèvre supérieure entière et les feuilles incisées-pinnatifides, dont le second (*Marrubium*) comprend ceux qui ont la lèvre supérieure échancrée ou bifide, et dont les feuilles sont le plus souvent crénelées. C'est à ce dernier sous-genre qu'appartient la seule espèce dont nous ayons à nous occuper ici, le MARRUBE COMMUN, *Marrubium vulgare* Lin., le *Marrube blanc* des officines. C'est une plante commune le long des chemins, parmi les décombres, dans les lieux incultes, etc., dont la tige est droite, tétragone, très velue et cotonneuse dans sa partie supérieure; dont les feuilles sont ovales, presque arrondies, rugueuses, crénelées. Ses fleurs sont petites, blanches, nombreuses à chaque faux verticille; leur calice présente à son bord dix dents très étroites, recourbées. Toute la plante a une odeur forte, aromatique et comme musquée, assez désagréable, une saveur amère, chaude et un peu âcre; elle renferme une huile essentielle, un principe amer, et, à ce qu'il paraît, de l'acide gallique. Elle agit comme un stimulant très utile

à la fin des catarrhes et des péripneumonies; elle facilite l'expectoration, ce qui la fait employer assez fréquemment. Elle exerce aussi une action tonique et excitante sur l'utérus, ce qui détermine son usage dans le traitement des affections qui se rattachent à cet organe. Enfin, on l'a conseillée également comme stomachique, et autrefois elle était très estimée comme diaphorétique et désobstruant. On mêle souvent le Marrube à la Ballote fétide, à laquelle on donne vulgairement le nom de *Marrube noir*, quoique les propriétés de l'une et l'autre diffèrent sous certains rapports. (P. D.)

MARS, PETIT MARS CHANGEANT, PETIT MARS ORANGÉ. INS. — Noms vulgaires d'une espèce de Lépidoptère, le *Nymphalis iris*.

MARS CHANGEANT. INS. — Nom vulgaire du *Nymphalis iris*.

MARSANA, Sonn. BOT. PH. — Syn. de *Murraya*, Kœnig.

MARSCHALLIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Composées-Sénécionidées, établi par Schreber (*Gen. n.* 1762). Herbes de l'Amérique boréale. *Voy.* COMPOSÉES.

MARSDENIA (nom propre). BOT. PH. — Genre de la famille des Asclépiadées-Periplocées, établi par R. Brown (*in Mem. Wern. Soc.*, I, 29). Sous-arbrisseaux de l'Inde et de la Nouvelle-Hollande. *Voy.* ASCLÉPIADÉES.

MARSILEA. BOT. CR. — Genre de la famille des Marsiléacées, établi par Linné (*Gen.*, n. 1134). Herbes vivaces, croissant dans les eaux stagnantes sous tous les climats. *Voy.* MARSILÉACÉES.

MARSILÉACÉES. *Marsileaceæ*. BOT. CR. — On a longtemps désigné sous ce nom, ou sous ceux de Rhizocarpées, Rhizospermées ou Hydroptéridées, une famille de plantes cryptogames, qui, malgré le petit nombre des plantes qu'elle comprenait, offrait cependant deux types bien distincts : types qui ont été élevés au rang de familles distinctes sous les noms de Marsiléacées et de Salviniées; nous ne nous occuperons ici que des Marsiléacées ainsi limitées, comprenant seulement les deux genres *Marsilea* et *Pilularia*.

Ce sont de petites plantes, dont les tiges rampent au fond des eaux peu profondes, produisant en même temps des racines adventives et des feuilles dressées, réduites à un simple filet cylindrique et filiforme dans la Pilulaire, où elles ne sont probablement formées que par un pétiole dépourvu de limbe, portant au contraire, dans les *Marsilea*, deux paires de folioles disposées en croix, flottant à la surface de l'eau, ou s'élevant hors de ce liquide. Ces folioles cunéiformes, entières, ou lobées au sommet, sont parcourues par des nervures fines et dichotomes, analogues à celles de certaines Fougères, telles que les *Adiantum*. Dans leur jeunesse, les feuilles et leur pétiole sont enroulés en crosse; ce caractère et celui de la nervation établissent dans ces organes beaucoup d'analogie entre les Marsiléacées et les Fougères. Ces feuilles présentent un autre caractère remarquable, qui n'avait pas encore été signalé parmi les Cryptogames, et qui a été observé en premier par M. Bory de Saint-Vincent; c'est la faculté que possèdent les folioles de se relever et de s'appliquer par paires l'une contre l'autre pendant la nuit, comme celles de certaines Légumineuses dans lesquelles le phénomène du sommeil de ces organes est le plus prononcé.

Les organes de la reproduction sont contenus dans des conceptacles, sphériques dans la Pilulaire, comprimés latéralement dans les *Marsilea*, portés tantôt sur la base des pétioles des feuilles, tantôt sur des pédicelles propres, qui ne sont encore probablement que des pétioles raccourcis et à limbe avorté. Dans quelques *Marsilea*, le même pétiole porte deux ou même plusieurs de ces conceptacles. Leur paroi est épaisse, dure et coriace, ou crustacée; dans la Pilulaire, elle se divise en quatre valves, qui correspondent à autant de loges distinctes, séparées par des cloisons membraneuses; dans les *Marsilea*, les conceptacles ne s'ouvrent pas régulièrement, et sont divisés en plusieurs loges disposées des deux côtés d'une cloison principale, parallèle aux surfaces aplaties de ce conceptacle. Chacune de ces petites loges, dans ces deux genres, contient deux sortes d'organes fixés sur un placenta saillant; les uns, placés dans la partie inférieure, sont de petits sacs ovoïdes, formés d'une membrane très ténue, remplis d'une substance gélati-

neuse, qui se gonfle par l'absorption de l'eau après la déhiscence des conceptacles ; au centre se trouve un corps unique elliptique, renflé au sommet, formé d'une enveloppe crustacée, jaunâtre et lisse, contenant dans son intérieur une cellule très mince, remplie de fécule : c'est l'embryon qui germe et se développe dans l'eau, et on ne saurait douter que ces corps sont des séminules analogues à celles des Fougères ou des *Chara*. Les autres corps, contenus aussi dans les mêmes loges des conceptacles, mais vers leur partie supérieure, sont des sacs membraneux, claviformes, contenant chacun, au milieu d'un liquide légèrement gélatineux, plusieurs corps sphériques jaunâtres, qui s'échappent de ces sacs par la rupture de la membrane qui les forme, après l'absorption de l'eau. Chacun de ces corpuscules sphériques est solide, de consistance grenue, et ressemble assez à une masse de pollen d'orchidée. La plupart des auteurs les ont considérés comme les organes mâles de ces plantes, dont l'action fécondante s'exercerait après la rupture des conceptacles, dans l'eau qui contiendrait les séminules mélangées avec ces corps polliniques.

La germination des séminules a été observée, depuis longtemps, dans la Pilulaire, et récemment sur le *Marsilea pubescens* ou *Fabri*, par MM. Dunal et Fabre; elle rappelle beaucoup, au premier coup d'œil, celle de certaines Monocotylédones; mais on peut encore douter si la première petite écaille, ou feuille rudimentaire, existe avant la germination, et est réellement analogue à un cotylédon, ou si, résultant de l'acte même de la germination, elle n'est pas plus analogue aux productions foliacées des Fougères. Le genre *Pilularia* ne renferme qu'une seule espèce, assez commune en Europe ; le genre *Marsilea* comprend, au contraire, de nombreuses espèces répandues sur tout le globe et particulièrement dans les régions intertropicales, dans l'Inde, l'Afrique et l'Amérique.

J'ai rapproché de cette famille un genre de plantes fossiles des terrains houillers, les *Sphenophyllum*, dont les feuilles, verticillées 6 par 6, ont beaucoup d'analogie, par leur forme et leur nervation, avec celles des folioles des *Marsilea* ; mais la différence d'origine et de position de ces feuilles simples établit entre ces plantes une différence bien tranchée ; et tant que les organes reproducteurs de ce genre détruit de l'ancien monde ne seront pas connus, ses rapports avec les végétaux vivants seront très douteux. (Ad. Brongniart.)

MARSOUIN. MAM. — Espèce du genre Dauphin. *Voy.* ce mot. (E. D.)

MARSOUINS FOSSILES. PALÉONT. — *Voy.* DAUPHINS FOSSILES.

***MARSUPIA**, Dumort. BOT. CR. — Syn. de *Sarcoscyphus*, Cord.

***MARSUPIALES.** ACAL. — Troisième tribu des Méduses non proboscidées dans la classification de M. Lesson. Ce sont des Méduses sacciformes ou en cloche, ayant de 4 à 8 faux bras au bord de l'ombrelle, qui a parfois deux replis simplement munis d'éminences papilleuses; le sac stomacal est simple, et remplit toute la cavité interne, ou bien il est oblong allongé, et frangé à son ouverture. Il n'y a ni pédoncule, ni cirrhes, ni ovaires apparents. Cette tribu comprend les genres *Marsupialis*, *Bursarius*, *Mitra*, *Eurybia*, *Cytæis*, *Campanella* et *Scyphis*. (Duj.)

MARSUPIALIS (*marsupium*, bourse). ACAL. — Genre établi par M. Lesson, aux dépens des Carybdées, et placé même par cet auteur, dans une tribu distincte, à laquelle ce nouveau genre a donné son nom. C'est l'ancienne Carybdée marsupiale des auteurs qui en est le type, sous le nom de MARSUPIALE DE PLANCUS, et M. Lesson rapporte à ce genre deux autres espèces observées par M. Reynaud et par lui-même. Ses caractères sont d'avoir l'ombrelle conique, en forme de sac allongé, terminé à son bord ouvert par 4 faux bras renflés ou comprimés, comme articulés ou terminés par un petit point globuleux. Le sac stomacal est en entonnoir, évasé et quadrilobé dans le haut, rétréci et entouré de quatre suçoirs dans le bas. L'espèce type habite la Méditerranée. On la trouve sur les côtes de Naples et de Nice; elle est large de 4 centimètres, presque diaphane. (Duj.)

MARSUPIAUX. MAM. — Nous comprenons sous ce titre les Mammifères auxquels a été spécialement attribué le nom de MARSUPIAUX dans les diverses méthodes, et ceux qu'Ét. Geoffroy a désignés sous le nom de MONOTRÈMES. Ces deux groupes constituent en effet un même type, dérivé du grand type

Mammifère, et dont nous avons essayé de caractériser les représentants par le nom d'*Aplacentaires*, lorsque nous cherchions, dans l'étude des phénomènes génésiques primitifs, l'indice des affinités naturelles des Mammifères en général. Comme nous l'avons indiqué alors, le point de divergence des deux types secondaires de la classe des Mammifères paraît se trouver au moment où l'allantoïde, couverte d'arborisations vasculaires, porte ses vaisseaux ombilicaux à la surface du chorion, pour constituer un placenta chez les uns, tandis que, chez les autres, cette même vésicule ne paraît pas s'unir avec la membrane de l'œuf pour composer un organe placentaire. La distinction des types, indiquée par cette différence fondamentale, devient encore plus marquée à mesure que l'animal avance dans son développement ; des caractères spéciaux dont le point de départ, et en quelque sorte la raison se trouve dans l'absence de lien organique entre la mère et le fœtus, appartiennent en propre aux Mammifères aplacentaires.

En effet, la petite proportion de la masse vitelline contenue dans l'œuf, et l'impossibilité où est l'embryon de tirer sa nourriture des vaisseaux utérins de la mère, sont deux circonstances qui exigent un mode de nutrition particulier pour la complète formation du jeune; ce mode de nutrition est celui que les mamelles des Mammifères sont destinées à accomplir. Seulement, pour les Aplacentaires, après la nutrition *vitelline* et une courte nutrition *utérine* qu'effectuent probablement les vaisseaux de la vésicule ombilicale, cette nutrition *mammaire* est beaucoup plus prolongée, pour fournir à l'embryon le moyen de subvenir aux besoins de son organisation, voie de développement. Expulsé de [illegible] dans un état d'imperfection tel qu'il [illegible] et quitter la mamelle, comme [illegible] nouveau-né des Placentaires, c'est [illegible] manière à la tétine de la [illegible], l'embryon des Aplacentaires subit cette seconde gestation, et, chez un certain nombre d'espèces, il trouve même un asile dans une espèce d'utérus extérieur, ou poche d'incubation en quelque sorte complémentaire.

Ces conditions primitives de l'embryon dans le groupe que nous étudions, appartiennent donc jusqu'à un certain point au type ovipare; et les Aplacentaires présentent en effet dans leur organisation des modifications qui rappellent ce type. C'est même par des emprunts faits à ce type et par les nécessités physiologiques qui dérivent de l'état primitif de l'embryon, que nous pouvons expliquer les principales particularités organiques propres aux singuliers Mammifères dont nous nous occupons ici. Leurs caractères généraux essentiels sont, outre l'absence jusqu'ici constatée d'un véritable placenta : l'état rudimentaire du corps calleux entre les hémisphères cérébraux, et l'existence d'os en forme de languette, articulés et mobiles sur le pubis, nommés *os marsupiaux*. On pourrait donc choisir arbitrairement dans ces trois grands caractères fondamentaux celui qui servirait à dénommer le groupe de Mammifères qui les présentent. Nous avons indiqué précédemment (*voy.* MAMMIFÈRES) par quels motifs nous préférions le caractère tiré des phénomènes génésiques primitifs. M. Isidore Geoffroy a, au contraire, placé le point de départ de sa caractéristique dans la présence des os marsupiaux, et c'est sous le nom de *Quadrupèdes avec os marsupiaux* que ce zoologiste désigne les animaux que nous appelons *Mammifères aplacentaires*.

Nous indiquerons, en donnant la définition de ce groupe, les raisons qui doivent faire considérer comme Mammifères les animaux qui le composent; et nous rappellerons, à propos de leur classification, les places diverses qui leur ont été successivement assignées. Nous devons insister d'abord sur les caractères essentiels qu'offre leur organisme, en négligeant les particularités qui pourront trouver place dans les articles destinés aux principaux genres.

La dénomination de *Marsupiaux*, donnée au principal groupe des Aplacentaires, vient de ce que les Sarigues, les premiers animaux qui furent connus dans ce type si curieux, présentaient cette poche abdominale (*marsupium*, bourse) où le jeune trouve d'abord une chambre incubatrice, et plus tard un asile et un refuge. Le nom d'*Animaux à bourse* donné aussi à ces Mammifères était la traduction du mot technique. L'existence d'un véritable utérus et celle de cette poche qu'on a pu comparer à une seconde matrice, a valu encore aux Marsupiaux le nom de Di-

delphes (δίς, δελφύς, *double matrice*), dont la valeur a été appréciée dans plusieurs articles de ce Dictionnaire, et sur lequel nous reviendrons dans le chapitre de la classification.

Le nom de *Monotrèmes*, employé pour désigner le second groupe des Aplacentaires, qui comprend les deux genres Ornithorhynque et Échidné, rappelle que les Mammifères qui le portent ont un orifice unique (μόνον τρῆμα, *un seul trou*), une sorte de cloaque dans lequel les voies génitales, urinaires et fécales débouchent à la fois.

Pour caractériser les divisions secondaires du type mammalogique auquel appartiennent les Marsupiaux et les Monotrèmes, nous ne pouvons être guidés par les phénomènes embryologiques, puisque le développement de ces animaux est aujourd'hui très incomplètement connu. Nous ne chercherons donc pas à présenter l'ordre de succession suivant lequel leurs divers appareils se forment. Mais, pour rendre la comparaison plus facile entre les diverses parties de l'organisation dans les deux types dérivés du type mammalogique, nous suivrons néanmoins le plan que nous avons adopté pour l'article sur les Mammifères placentaires, en présentant d'abord les phénomènes embryogéniques connus, et en nous arrêtant plus spécialement sur les systèmes nerveux et osseux, et sur le système de la reproduction. Les systèmes de la digestion et de la respiration ne méritent que quelques lignes, parce qu'ils sont construits sur le plan général que l'on retrouve dans la classe des Mammifères.

Œuf et embryon des Mammifères Aplacentaires. Développement.

Nous ne rapporterons dans ce chapitre que les faits qui ont rapport à la génération des Aplacentaires et à leur développement. La description des appareils sexuels trouve sa place dans le chapitre destiné au système de la reproduction. C'est là que [illegible] aussi pour les détails sur les [illegible] maires, la poche marsupiale et l'accouplement. [illegible] M. Owen nous servira [illegible] dans l'exposé de ces [illegible] naissance est dû [illegible] savant.

L'état d'imperfection et d'ébauche dans lequel on trouva les jeunes des Sarigues américaines, suspendus à la mamelle de leur mère, et le développement même de cette mamelle, firent supposer d'abord que l'embryon se formait sur le mamelon, auquel il devait ainsi son origine par une sorte de gemmiparité. Et cette opinion n'était pas seulement répandue dans le vulgaire, elle était partagée même par des naturalistes distingués. Maregrave, en parlant de l'Opossum, dit que *la poche est l'utérus de l'animal, qu'il ne possède pas d'autre matrice; que la semence y est élaborée et les petits formés*. Piso s'exprime dans les mêmes termes, aussi bien que Béverley; et Valentin répète les mêmes assertions pour les Philandres.

La découverte d'un véritable utérus fut le premier pas que l'on fit dans la connaissance de la génération des Marsupiaux, et elle est due à Tyson et à Daubenton. Cette découverte fut néanmoins d'abord un embarras de plus, car il fallait s'expliquer le rôle physiologique de cet utérus, et celui de la poche où l'on avait certainement rencontré les petits attachés aux tétines: or, on ne savait rien alors sur le développement dans la matrice, sur l'époque et le mode de translation du jeune dans la bourse marsupiale. Jean Hunter, en examinant divers fœtus de Kanguroos, indiqua le premier l'absence de placenta, puisqu'il ne rencontra aucune trace d'ouraque ni de vaisseaux ombilicaux; M. Owen, par ses belles observations, jeta une nouvelle lumière sur ce point important.

Les recherches [illegible] et les faits [illegible] d'Aboville [illegible]

un autre travail, Geoffroy abandonne cette idée d'une continuité vasculaire entre le jeune et sa mère, et considère l'adhérence de l'embryon à la tétine comme un simple contact. Quelques traces d'ouraque conduisent plus tard le même naturaliste à formuler une opinion qui est, jusqu'à un certain point, le contraire de la précédente. Il crut à l'existence d'une sorte d'organe placentaire.

Les observations de MM. Morgan, Collie, Owen et autres, sont venues apporter de nouveaux éléments pour la solution de ce problème intéressant, en faisant connaître quelques faits sur le fœtus renfermé dans le sein de la mère, la nature des enveloppes fœtales, l'état de développement du jeune quand il arrive dans la poche marsupiale, le mode de translation du jeune dans cette poche. Ne pouvant pas citer ici les observations détaillées de ces divers auteurs, nous nous contenterons de rapporter brièvement les conséquences qu'on en peut tirer.

Chez les Marsupiaux, ou du moins chez le Kanguroo qui est presque le seul qu'on ait suffisamment étudié jusqu'ici, l'œuf détaché de l'ovaire présente la même constitution que celui des Mammifères ordinaires; seulement il possède une masse vitelline un peu plus considérable, ce qui est en rapport avec le mode de développement de l'embryon, et le fluide interposé entre la zône transparente et le jaune est proportionnellement moins abondant. Il présente, comme l'œuf des Placentaires, un chorion, une vésicule ombilicale, un amnios, une allantoïde, et toutes ces parties ont des rapports de situation analogues. Le cordon ombilical offre la [illegible] Mammifères [illegible] mphalo- [illegible] es

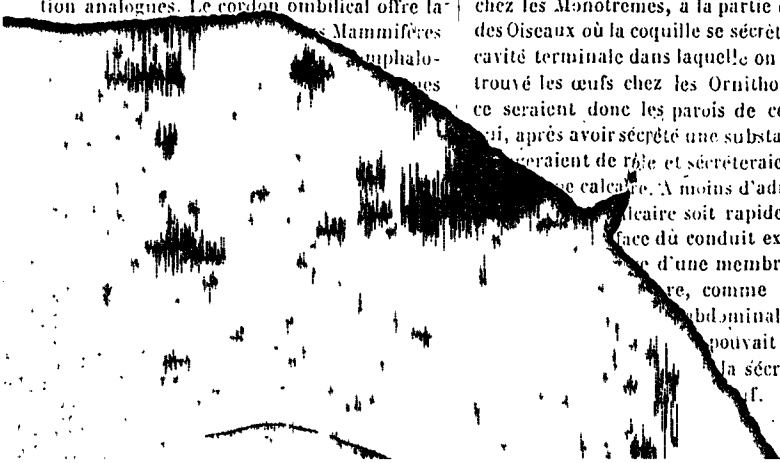

veine ombilicale, mais ne gagne pas la surface de l'œuf de manière à produire sur le chorion l'organisation vasculaire qui constitue le lien placentaire. C'est donc seulement à l'aide des vaisseaux vitellins que les rapports utérins semblent exister entre la mère et l'embryon; l'allantoïde reste sans aucune connexion avec les parties voisines, et son rôle paraît se réduire à celui de réceptacle de la sécrétion rénale. Le conduit de l'ouraque ne se continue pas avec le fond, mais bien avec la partie moyenne antérieure de la vessie urinaire, comme cela s'observe aussi chez plusieurs Édentés, le Paresseux, le Pangolin, le Tatou.

Quant à l'œuf des Monotrèmes, on ne le connaît encore que très imparfaitement. Les naturels de la Nouvelle Hollande prétendent que l'Ornithorhynque pond deux œufs semblables aux œufs de la Poule, et que les femelles les couvent longtemps, sans jamais les abandonner. Suivant ce récit, accepté et défendu par quelques auteurs, l'œuf serait protégé par une coque calcaire capable d'offrir une résistance suffisante au poids de la mère pendant l'incubation. Mais, malgré l'explication que Geoffroy a donnée de la disposition organique à l'aide de laquelle l'étroitesse du bassin pourrait se concilier avec un œuf d'un volume considérable, les conditions de structure des os pelviens sont tout autres chez les Monotrèmes que chez les Oiseaux, et présentent même un des caractères qui peuvent le mieux servir à distinguer ces deux groupes d'animaux. D'ailleurs la portion du tube efférent dont la structure et la position relative pourraient se comparer, chez les Monotrèmes, à la partie de l'utérus des Oiseaux où la coquille se sécrète, serait la cavité terminale dans laquelle on a jusqu'ici trouvé les œufs chez les Ornithorhynques; ce seraient donc les parois de cette cavité [illegible]i, après avoir sécrété une substance molle, [illegible]eraient de rôle et sécréteraient ensuite [illegible]e calcaire. A moins d'admettre que [illegible]lcaire soit rapidement dé- [illegible]face du conduit externe, qui [illegible] d'une membrane sécré- [illegible]re, comme le pensait [illegible]bdominale dans la- [illegible] pouvait voir une [illegible] la sécrétion cal- [illegible]f.

Quoi qu'il en soit de cette question qu'on n'a pu encore résoudre par l'observation directe, il n'en reste pas moins vrai que la constitution de l'œuf des Monotrèmes reproduit toutes les conditions essentielles de l'œuf des Mammifères ordinaires. Les enveloppes sont les mêmes ; le chorion présente seulement un plus grand degré de fermeté ; on ne voit aucune trace de chalazes attachées à la membrane vitelline ; l'œuf est libre, sans connexion placentaire ; conditions qui le rapprochent en outre de l'œuf des Marsupiaux. Le jaune est beaucoup moins considérable que dans l'œuf des Oiseaux, ce qui suppose que le jeune être devra trouver un supplément de nourriture ou dans l'utérus, ou dans la sécrétion lactée. Ce dernier aliment lui est en effet fourni par une glande mammaire, dont l'existence est si caractéristique dans le type mammalogique. Quant à la nutrition utérine, si nous considérons que les femelles des Monotrèmes n'ont pas même de poche abdominale rudimentaire pour recevoir leurs petits, nous serons conduits à supposer que l'embryon atteint, dans le sein de la mère, un plus grand degré de développement que celui des Marsupiaux, comme quelques particularités organiques portent d'ailleurs à le croire, et que les vaisseaux vitellins sont peut-être aidés, pour la nutrition et la respiration du fœtus, par des vaisseaux ombilicaux plus développés. Ce qui paraît certain, c'est que l'œuf de l'Ornithorhynque prend un volume plus considérable en traversant les trompes de l'allope, ce qui indique un commencement de développement du jeune être. En effet, si cet accroissement en volume était dû à la formation d'une nouvelle quantité de matière vitelline, l'œuf des Monotrèmes différerait complétement de l'œuf des Oiseaux aussi bien que de celui des Mammifères, puisque dans ces deux classes le jaune est exclusivement fourni par l'ovaire. Les observations directes nous donneront sans doute la valeur de tous ces raisonnements fondés sur l'analogie.

Les circonstances qui ont engagé plusieurs physiologistes à admettre comme vrais les récits qui ont été répandus sur l'oviparité de l'Ornithorhynque sont principalement la ressemblance qu'offrent avec les Oiseaux les organes femelles de cet animal, dont l'ovaire et les oviductes sont inégalement développés, et la constitution des tubes efférents, qui, comme les oviductes des Reptiles et surtout des Tortues, sont complétement séparés. Toutefois, en examinant attentivement les organes femelles de l'Ornithorhynque, on trouve dans leur structure et dans la différence de dimension entre leur portion utérine et la portion qui constitue l'oviducte, des caractères qui rappellent tout-à-fait l'utérus et l'oviducte du Kanguroo, et qui indiquent probablement des fonctions semblables dans le développement de l'embryon. L'ovaire lui-même diffère peu de celui de quelques Rongeurs et des Marsupiaux, et présente moins de rapport avec celui des Oiseaux que l'ovaire de quelques Marsupiaux, celui de Wombat, par exemple, dont les vésicules de Graaf sont très volumineuses et plus semblables aux calices des Oiseaux.

Bien que l'œuf ne prenne aucune attache à l'utérus, chez les Marsupiaux et les Monotrèmes, et que l'on ne rencontre, chez ces animaux, aucune trace de formation analogue à une membrane caduque ou à toute autre production adventive, la face interne de l'utérus paraît néanmoins prendre part au travail de reproduction. On la trouve épaissie, plus ferme, plus vasculaire quand les œufs sont tombés de l'ovaire.

Comme l'avait conjecturé Tyson, l'embryon des Marsupiaux se développe d'abord dans l'utérus ; mais on ignore les phénomènes primitifs que présente ce développement, depuis le moment de la fécondation jusqu'au vingtième jour environ de la gestation utérine. A cette époque, tous les appareils se sont dessinés dans leurs organes essentiels, comme l'indiquent les observations de M. Owen sur le grand Kanguroo : la bouche est ouverte ; la langue est grande et proéminente ; les extrémités antérieures sont plus grandes et plus fortes que les postérieures ; les doigts y sont bien marqués, tandis qu'ils ne sont pas encore développés aux membres postérieurs ; on aperçoit les côtes ; les rudiments des arcs vertébraux ne sont pas encore réunis ; le pénis se montre sur une petite proéminence où s'ouvre aussi l'anus. La marche de la formation des organes paraît donc être ici la même que dans les Placentaires. Mais la différence

fondamentale consiste en ce que le fœtus des Aplacentaires n'atteint pas dans l'utérus un degré aussi avancé de développement, comparativement aux Mammifères de l'autre type; il est expulsé, en quelque sorte, avant terme, et subit des métamorphoses importantes après avoir quitté le sein de la mère. Il paraîtrait que vers la fin de la gestation utérine il s'engage dans les canaux latéraux du vagin, où on le trouve dépourvu de ses enveloppes fœtales. Le moment de la naissance, ou, pour parler plus exactement, de cette première naissance utérine, est nécessairement plus ou moins éloigné de la fécondation, suivant les diverses espèces; il paraît avoir lieu trente-huit jours après la fécondation chez le grand Kanguroo.

Après cette première période de l'existence embryonnaire des Marsupiaux, commence la gestation marsupiale, ou la vie du fœtus mammaire. Plusieurs hypothèses ont été imaginées pour expliquer le transport du jeune, de l'orifice du vagin dans la poche de la mère. Everard Home pensait qu'une ouverture particulière interne, qui n'existait pas avant la gestation, servait, à cette dernière époque, de moyen de communication entre l'utérus et la poche. Quelques naturalistes, se fondant sur le récit de Barton, ont supposé que, par l'effet de la pression exercée sur le bas-ventre par les muscles abdominaux et les os marsupiaux, le canal urétro-sexuel était forcé de descendre vers le fond du bassin, et se retournait ensuite comme un doigt de gant, pendant que, de son côté, la poche marsupiale, sous l'influence de son muscle crémaster, était abaissée et portée sur le vagin; celui-ci pourrait de la sorte se mettre en contact avec tous les points de la surface de la poche, et y déposer les jeunes. Mais l'observation des animaux, et l'étude de la composition des parties, a prouvé que l'ouverture du vagin ne peut venir en contact avec celle de la poche, par aucune contraction musculaire; c'est en vain qu'on essaierait aussi d'opérer ce rapport, par tous les moyens mécaniques possibles, chez l'animal mort. Il résulte, au contraire, des expériences tentées par M. Owen, que le Kanguroo emploie, pour amener ses jeunes du vagin dans la poche, les mêmes moyens dont les Chiens, les Chats, les Rats se servent pour transporter leurs petits d'une place à une autre, c'est-à-dire qu'il les prend avec les lèvres. En effet, ayant détaché de la mamelle, à laquelle il adhérait fortement, un fœtus qui n'était dans la poche marsupiale que depuis quelques heures, le savant anglais vit la mère saisir des deux côtés les bords de la poche à l'aide de ses pattes de devant, et les tirer en sens contraire pour en agrandir l'ouverture, comme on le fait pour desserrer une bourse. Elle introduisait ensuite son museau dans la poche, comme pour laper quelque chose à l'intérieur, et peut-être pour remuer le jeune, sans jamais se servir de ses membres pour cet usage. Puis elle léchait l'ouverture de la poche, se couchait quelquefois à terre pour lécher aussi le cloaque qu'elle atteignait facilement, et semblait agir sur l'extérieur de la poche comme pour pousser vers l'ouverture quelque chose qui y était renfermé. La facilité avec laquelle l'animal peut atteindre avec ses lèvres la poche abdominale et le cloaque, le rôle des pattes de devant pendant les tentatives de la mère pour relever le fœtus et l'amener à la hauteur de la mamelle, font naturellement supposer que c'est à l'aide de la bouche que la mère transporte le jeune du vagin dans la poche, et que celle-ci est maintenue ouverte par les extrémités antérieures douées à cet effet d'une grande adresse et d'une mobilité particulière. Déposé de la sorte dans la poche, le fœtus est maintenu sur la mamelle par la mère, jusqu'à ce que la sensation particulière qui accompagne l'acte de la succion vienne lui apprendre que le jeune a saisi l'extrémité si sensible du mamelon. L'état de faiblesse du jeune et l'impuissance où il est de regagner lui-même la mamelle quand il en a été une fois détaché, prouvent aussi qu'il est impossible de supposer qu'il puisse lui-même se transporter de la vulve dans la cavité de la poche et au bout de la mamelle.

Dans la poche, le jeune des Marsupiaux exécute des mouvements énergiques, et sa propre respiration vivifie son sang; il rentre alors dans toutes les conditions des Mammifères, si ce n'est qu'il exige une nutrition mammaire à une époque beaucoup moins avancée de son développement, et qu'il parcourt plusieurs phases de sa vie embryonnaire à la mamelle de sa mère, conditions qui, en définitive, n'indiquent qu'une diffé-

rence dans le temps et non dans le type fondamental.

Bien que le développement des Marsupiaux ait lieu suivant les lois générales ordinaires, il offre néanmoins quelques particularités caractéristiques qui semblent être en rapport avec la naissance prématurée du jeune. C'est ainsi que les ventricules du cœur sont de bonne heure complétement unis et présentent les mêmes proportions relatives que chez l'adulte; il en est de même de l'aorte, de l'artère pulmonaire et de ses divisions. Cette dernière circonstance est en rapport avec la formation précoce des poumons qui doivent de bonne heure entrer en exercice, et c'est dans les prévisions de la nécessité d'une respiration active à une époque plus ancienne que chez les autres Mammifères que la cavité du thorax, ses viscères et ses membres acquièrent une prépondérance marquée sur la cavité abdominale. Mais c'est peut-être aussi à la rapidité avec laquelle ces parties antérieures atteignent leur développement adulte, qu'est dû le petit volume relatif de l'encéphale, auquel arrive une quantité moins considérable de sang.

Tout nous manque, même les conjectures, sur l'état dans lequel naît le jeune des Monotrèmes. Il semble néanmoins que les viscères de la cavité thoracique prennent aussi de très bonne heure un développement considérable; les embryons des Monotrèmes, comme ceux des Marsupiaux, présentent aussi, quand ils sont sortis de l'utérus, cette incurvation de leurs deux extrémités céphalique et caudale l'une vers l'autre, qui rappelle un état primitif d'un embryon peu avancé dans son développement; chez les uns et chez les autres, les yeux sont à peine marqués, ce qui indique le besoin que le jeune être a de sa mère; et le système osseux est encore en grande partie à l'état cartilagineux, condition qui, comme nous l'avons fait observer ailleurs, les distingue des Oiseaux, chez lesquels les os acquièrent plus tôt le terme de leur état parfait.

On a pensé longtemps que la forme et la nature de la bouche des Monotrèmes prouvaient l'impossibilité d'une vie mammaire pour ces animaux; et il était en effet difficile d'admettre que le bec corné aplati des Ornithorhynques, ou le bec corné allongé des Échidnés pût accomplir les actes nécessaires à la succion. Mais l'étude du fœtus a levé toutes les difficultés que la théorie avait crues insurmontables, et que la nature avait prévues et vaincues. Le jeune de l'Ornithorhynque présente, en effet, dans la constitution de son appareil buccal, toutes les conditions les plus favorables à une succion énergique. Toutes les parties sont beaucoup moins considérables dans leurs proportions que chez l'adulte, et n'ont point la proéminence qui les caractérise plus tard. Le bord supérieur du bec est épais, charnu, arrondi et lisse; toute la mâchoire inférieure est flexible, et se replie sur le cou, lorsque la bouche veut s'ouvrir; la langue s'avance jusqu'au bord de cette mâchoire, et a une dimension considérable. Tous les mouvements que peuvent exécuter ces parties sont calculés de façon à permettre l'application exacte de la bouche sur l'aréole mammaire, et à faciliter ainsi au jeune animal les moyens de nutrition. Ce n'est donc que par une sorte de développement rétrograde par rapport au type des Mammifères, ou mieux par un emprunt fait postérieurement au type ornithologique, que les mandibules des Monotrèmes prennent, au delà de l'extrémité de la langue, cette élongation considérable, si contraire à l'application de la bouche sur une surface plane.

Chez les Marsupiaux, la nature a aussi pourvu les jeunes d'une organisation appropriée à leur existence mammaire, et exigée par leur état peu avancé de développement. Bien qu'ils puissent, en effet, saisir la mamelle et y adhérer fortement à l'aide de la puissance musculaire de leurs lèvres, les fœtus de ces animaux paraissent néanmoins incapables d'obtenir leur nourriture par leurs seuls efforts. Aussi, comme l'ont démontré Geoffroy et M. Morgan, la mère possède-t-elle un appareil merveilleux qui lui permet de venir en aide au jeune. Un muscle analogue au crémaster peut, en exerçant ses contractions sur la mamelle, injecter le lait dans la bouche du fœtus et suppléer ainsi à la faiblesse de son action. Mais cette injection en quelque sorte forcée pourrait devenir fatale au jeune être, si ses efforts ne coïncidaient pas avec ceux de la mère: une disposition spéciale des organes a défendu le fœtus contre l'asphyxie et assuré en même temps l'arrivée de la sécrétion lactée dans l'œsophage. L'épiglotte et les cartilages aryténoïdes sont

allongés et rapprochés; la fente de la glotte est située sur le sommet d'un larynx, qui prend ainsi la forme d'un cône, et s'avance, comme chez les Cétacés, dans les arrière-narines, où il est étroitement embrassé par les muscles. L'air peut de la sorte aisément pénétrer dans la trachée, et le lait entrer de chaque côté du larynx dans l'œsophage. La bouche a d'ailleurs pris la forme d'une longue cavité tubulaire, terminée par une ouverture à peu près circulaire ou triangulaire dont la dimension est telle qu'elle est juste assez grande pour recevoir la dilatation terminale de la mamelle.

La durée de la vie mammaire ou intra-marsupiale varie suivant les divers animaux; elle est d'environ huit mois pour le Kanguroo. Pendant cette période, l'organisation s'est complétée : les membres postérieurs et la queue ont pris leurs proportions adultes; l'oreille externe et les paupières se sont formées; le museau s'allonge; les poils se montrent au sixième mois. Au huitième mois, on peut voir le jeune Kanguroo sortir fréquemment la tête de la poche marsupiale et couper le gazon pendant que sa mère broute. Bientôt il quitte sa mère, essaie en sautillant ses forces nouvelles, puis retourne de temps en temps à la poche chercher un refuge, ou demander aux mamelles un supplément à la nourriture insuffisante qu'il a pu se procurer. A cette époque, il se trouve à peu près dans les conditions ordinaires des jeunes Mammifères placentaires, et on le voit introduire sa tête dans la poche de la mère pour téter, bien que des fœtus d'une portée plus récente puissent être alors attachés à d'autres mamelles.

Dans le Phascogale, lorsque les petits sont devenus trop grands pour être portés dans la poche, c'est pendus à ses mamelles que la mère les entraîne avec elle, si elle est poursuivie.

Chez les espèces où la poche abdominale n'est représentée que par un simple repli de la peau, comme chez le *Didelphe dorsigère*, les jeunes ne trouvent pas le refuge assuré que la mère offre à ses petits dans les espèces à bourse; mais, dans les moments critiques, ils se réfugient sur le dos de leur mère, enroulent leur queue à la sienne, et sont ainsi transportés loin du danger. Il semble qu'un plus long allaitement et l'état de faiblesse des jeunes aient développé à un plus haut point l'instinct maternel chez les animaux marsupiaux.

SYSTÈME NERVEUX DES MAMMIFÈRES APLACENTAIRES. ORGANES DES SENS.

L'absence du corps calleux est le caractère essentiel qui distingue le système nerveux des Mammifères aplacentaires de celui des Mammifères placentaires. Avec ce caractère fondamental dont nous allons expliquer la valeur, en coïncident plusieurs autres qui en sont comme la conséquence, et que nous indiquerons rapidement. Les parties qui se trouvent à la fois dans l'encéphale des Mammifères Placentaires et Aplacentaires offrent aussi, chez ces derniers, quelques particularités que nous citerons en quelques mots.

En écartant les lobes cérébraux d'un Mammifère Aplacentaire, on ne trouve pas cette large commissure transversale ou *corps calleux* dont les fibres divergentes irradient d'un hémisphère à l'autre, et établissent un lien entre chaque moitié du cerveau chez les Placentaires. On voit seulement une commissure établie entre les deux grands hippocampes dans le sens transversal, et entre l'hippocampe et le lobe cérébral antérieur d'un même côté; commissure qui remplace la voûte dans ses fonctions, et montre en avant deux espèces de petits piliers réunis par un faisceau de fibres déliées, et plongeant verticalement au-devant des couches optiques. Celles-ci apparaissent donc au fond de la scissure médiane, dès qu'on écarte les hémisphères des Aplacentaires, tandis qu'elles restent cachées par la lame transversale du corps calleux chez les Placentaires, où cette commissure recouvre la voûte et les piliers. Si nous nous reportons à l'origine du corps calleux chez les Placentaires, et si nous nous rappelons que cet organe se forme d'avant en arrière, nous pourrons considérer le trousseau de fibres transverses, qui, chez les Aplacentaires, se trouve au-dessus et en avant des couches optiques, comme le rudiment de l'appareil commissural qui se développe complétement en corps calleux et en voûte chez les Mammifères placentaires, et qui aurait subi un arrêt de développement chez les Aplacentaires.

Une conséquence de cette absence ou de cet état rudimentaire du corps calleux, est

la disparition du *septum lucidum*, et aussi du cinquième ventricule. La cloison du septum n'est autre chose, en effet, comme nous l'avons vu en parlant des Placentaires, que le résultat du mouvement d'élévation que subit le corps calleux d'avant en arrière au-dessus de la voûte, et est d'autant plus grande que la hauteur verticale du corps calleux au-dessus de la voûte est plus considérable. Elle doit nécessairement ne pas exister chez des animaux où le corps calleux ne s'est pas développé d'avant en arrière, ni de bas en haut.

On peut donc dire que les Aplacentaires manquent de corps calleux ou du moins d'un corps calleux semblable à celui des Placentaires, et que, au point de vue de l'anatomie comparée, la constitution de leur cerveau est, à certains égards, intermédiaire entre le cerveau des Placentaires et celui des Oiseaux. Comme les Placentaires, ils possèdent généralement les mêmes parties, et spécialement des tubercules quadrijumeaux solides, sur la surface desquels se montre la fissure transversale qui les distingue en *nates* et en *testes*, et un pont de Varole au cervelet, ce qui indique le développement des lobes latéraux cérébelleux. Comme les Oiseaux, leurs hémisphères cérébraux sont privés du lien du corps calleux, et sont mis en communication seulement par les commissures antérieure, postérieure et molle, aussi bien que par la commissure de l'hippocampe: la commissure antérieure est très grande. Bien que nous soyons impuissants pour expliquer le rapport qui peut exister entre cette dernière structure, l'absence du placenta, et un séjour moins prolongé du jeune être dans le sein de la mère, la disparition du corps calleux n'en est pas moins un caractère très remarquable de l'organisation dans le type des Mammifères Aplacentaires.

Le cerveau a, en général, une forme triangulaire très prononcée. Chez aucun aplacentaire il ne recouvre le cervelet, et dans quelques espèces, comme les Dasyures et Didelphes, il laisse les tubercules quadrijumeaux à découvert; ces tubercules sont cachés par les hémisphères cérébraux chez l'Échidné. C'est chez ce dernier animal que les lobes olfactifs, très développés et distincts dans tout le type, sont le plus volumineux.

Le cerveau est lisse, et ne montre pas de circonvolutions chez les Didelphes, les petits Dasyures, les Péramèles, Phascogales, Phalangers, Pétauristes et les Ornithorhynques; on voit de légères impressions chez le Dasyure oursin; des circonvolutions peu nombreuses chez les espèces herbivores, Kanguroo, Phascolome; d'assez nombreuses chez l'Échidné.

Chez les Monotrèmes, les tubercules quadrijumeaux sont divisés par un sillon transverse très faiblement marqué; le sillon longitudinal qui sépare les *nates* est très superficiel; les *testes* sont confondus en un seul tubercule sans sillon. Dans le Kanguroo, de même que chez les Monotrèmes, les *nates* sont plus grands que les *testes*, comme cela a lieu généralement pour les herbivores.

En général, la glande pinéale naît par des faisceaux volumineux qui forment saillie au bord supérieur de la couche optique; cela se voit surtout chez les Sarigues.

Les hémisphères cérébelleux sont généralement caractérisés chez les Aplacentaires par un lobe médian volumineux, de chaque côté duquel se trouve un petit appendice lobuleux, qui est plus développé chez les Kanguroos, les Péramèles, les Phalangers, le Koala; moins développé chez les Dasyures, Didelphes et Ornithorhynques, et qui manque chez les Phascolomes: une petite portion de la substance médullaire, appartenant au noyau du cervelet, apparaît à l'extérieur entre les éminences vermiformes, chez le Kanguroo, le Phascolome, etc. Proportionnellement au volume de l'encéphale, le pont de Varole est de petite dimension chez les Monotrèmes.

La moelle épinière présente les mêmes caractères que chez les Mammifères placentaires, et l'on n'y voit point de sinus rhomboïdal; elle se termine vers le milieu de la région dorsale chez l'Échidné.

Organes des sens. — Nous ne pouvons citer ici toutes les particularités qui trouveront plus naturellement leur place dans les articles consacrés aux divers genres. Nous indiquerons seulement, par rapport à l'œil, la nature cartilagineuse de la sclérotique chez l'Ornithorhynque, et la forme du globe de l'œil chez la Sarigue, où la saillie de la cornée n'est pas sensible.

Nous avons déjà signalé le volume con-

sidérable des nerfs olfactifs qui coïncide avec un plus grand développement de toutes les parties destinées à soutenir la membrane pituitaire.

La direction du conduit auditif osseux varie légèrement, suivant les mœurs des espèces. Chez les Dasyures qui sont carnivores, le méat se dirige un peu en avant; il se dirige un peu en arrière dans les Péramèles et les Phalangers; en arrière et en haut chez le Kanguroo; directement en dehors chez le Pétauriste et le Wombat. Le manche du marteau semble, en général, faire partie du cadre du tympan, et n'adhère ainsi à la membrane tympanique que par sa circonférence. Le corps de l'étrier s'allonge en un stylet; quelquefois il est d'une grande petitesse, et percé seulement d'un très petit trou; il est imperforé chez les Ornithorhynques.

Les Monotrèmes ne possèdent point d'oreille externe, et ont de petits yeux, conditions en harmonie avec les mœurs de ces animaux, qui sont nageurs ou se creusent des terriers.

SYSTÈME OSSEUX; MEMBRES DES MAMMIFÈRES APLACENTAIRES.

Le caractère essentiellement caractéristique du squelette des Mammifères aplacentaires se trouve dans l'existence des *os marsupiaux*, qui sont, comme nous l'avons déjà dit, articulés sur le pubis et mobiles. Ces os donnent attache à des muscles qui, chez beaucoup de Marsupiaux, soutiennent une bourse, dont nous parlerons à propos des organes de la génération. La bourse manque complétement chez les Monotrèmes.

Si l'on excepte le Koala, les os marsupiaux sont plus grands et plus forts chez les Monotrèmes que chez les Marsupiaux. Parmi ceux-ci, les Péramèles se distinguent par des os marsupiaux plus minces et plus droits; le Myrmécobe, par des os plus courts; le Koala, par des os plus longs, plus plats, plus larges et plus courbés. Chez ce dernier animal, l'articulation des os marsupiaux avec le pubis a lieu par deux points. Nous avons dit ailleurs que l'os marsupial est une création toute spéciale propre aux Aplacentaires, création dont la nécessité est expliquée par l'existence d'une poche abdominale, et qui se retrouve chez les animaux dépourvus de poche comme un des caractères du type auquel ils appartiennent. Le développement égal des os marsupiaux, chez les mâles aussi bien que chez les femelles, semble indiquer que ces os ne jouent pas un rôle essentiel dans l'expulsion du fœtus, comme l'ont pensé plusieurs observateurs distingués. Quant à la question de savoir quelle est la partie qui représente ces os chez les autres Mammifères, on doit considérer comme analogue le tendon du muscle oblique externe, qui constitue le pilier moyen de l'anneau inguinal. Chez les Monotrèmes il est proportionnellement plus grand que chez les Marsupiaux.

Le crâne est un cône allongé, en général plus déprimé que chez les Placentaires, et remarquable par le développement considérable de la cavité nasale située en avant de la cavité crânienne. Chez les Monotrèmes, il est proportionnellement plus grand que chez les Marsupiaux. Il est d'ailleurs essentiellement composé comme celui des Mammifères placentaires, et présente des particularités qui seront indiquées dans chacun des articles destinés aux divers genres. Nous devons remarquer seulement que ses divers éléments restent plus longtemps séparés que chez les Placentaires, et même que, dans quelques genres, à aucune époque de la vie, l'ossification ne gagne assez pour réunir les os voisins.

La face présente aussi le même nombre d'os que la face des Mammifères ordinaires. Chez les Marsupiaux les intermaxillaires portent toujours des dents, et sont d'autant plus développés que l'appareil dentaire qu'ils portent est lui-même plus considérable; les dents ont des caractères qui sont en rapport avec le régime de l'animal, et dont nous aurons l'occasion d'indiquer les principales combinaisons en parlant de la classification. Chez les Monotrèmes, la face s'étend en un bec, qui s'effile et s'amincit chez l'Échidné, qui s'élargit au contraire chez l'Ornithorhynque et ressemble à un bec de canard, ressemblance qui est rendue encore plus étroite par l'existence de petites lamelles latérales sur la mâchoire inférieure. Cependant les deux mâchoires de l'Ornithorhynque portent quatre dents cornées non enchâssées dans l'os maxillaire, mais plutôt appliquées à la surface, et

comme encroûtées d'une petite quantité de phosphate calcaire; celles de l'Échidné sont tout-à-fait dépourvues de dents, mais le palais et la base de la langue sont armées de petites épines épidermiques fines, dures, et dirigées en arrière.

La mâchoire inférieure des Marsupiaux présente un caractère spécial, qui ne se retrouve pas chez les Monotrèmes. L'angle même de cette mâchoire se courbe en dedans sous la forme d'une apophyse qui prend des formes diverses, atteint différents degrés de développement, et envahit plus ou moins l'espace qui se trouve entre les branches de la mâchoire. L'angle de la mâchoire inférieure est plus ou moins ouvert; il est presque nul chez l'Ornithorhynque. Ce dernier animal offre aussi une particularité curieuse dans la disposition des deux os maxillaires inférieurs, qui, après s'être rapprochés et unis vers la partie antérieure de la face, se séparent, divergent et se terminent à droite et à gauche chacun par une sorte d'apophyse spathuliforme. Ces deux processus répondent aux extrémités infléchies des inter-maxillaires, qui demeurent aussi séparés. Dans l'Échidné, la mâchoire inférieure est beaucoup moins développée, et consiste en deux branches styliformes minces et longues, lâchement unies l'une à l'autre à leur extrémité antérieure. C'est chez ce Mammifère que la mâchoire inférieure présente les plus petites proportions, relativement au crâne et même à toutes les autres parties du squelette.

Chez tous les Aplacentaires, le nombre des vertèbres cervicales est de sept, comme chez les Mammifères ordinaires. Parmi les Marsupiaux, le Wombat est celui qui a le plus grand nombre de vertèbres dorsales, et par conséquent de côtes; le Pétauriste est celui qui en a le moins: on en compte quinze chez le premier, douze chez le second. Tous les autres genres en ont treize. Les vertèbres lombaires sont au nombre de quatre dans le Wombat, de sept dans le Pétauriste, de six chez les autres Marsupiaux; de sorte que, dans ce groupe d'animaux, les vertèbres vraies sont toujours en même nombre. Parmi les Monotrèmes, l'Echidné a seize vertèbres dorsales à longues côtes, l'Ornithorhynque en a dix-sept; on trouve chez l'un trois vertèbres lombaires, et deux seulement chez l'autre. Aussi la partie considérable du tronc ainsi entourée par les arcs costaux, donne à ces animaux quelque trait de ressemblance avec le squelette des Lézards; et cette ressemblance est encore augmentée par la séparation qui persiste longtemps entre les apophyses ou côtes cervicales et le corps de la vertèbre. Ces apophyses sont larges et dirigées en arrière, de manière à s'imbriquer les unes sur les autres, chez les Monotrèmes; elles prennent différents degrés de développement chez les Marsupiaux, parmi lesquels le Koala et le Wombat gardent toujours le corps de l'atlas à l'état cartilagineux.

Les vertèbres sacrées varient en nombre chez les divers animaux du type des Aplacentaires. Il n'en existe qu'une dans les Péramèles; on en compte deux chez la plupart des Phalangers, chez les Kanguroos, les Potoroos, les Dasyures et les Ornithorhynques; trois dans l'Échidné; quatre dans le le Myrmécobe. Chez le Wombat, si l'on considère comme sacrum toutes les vertèbres qui sont soudées dans la région sacrée, le nombre de celles-ci s'élèvera à sept; il sera seulement de trois, si l'on ne tient compte que des vertèbres unies aux os des îles. Il en résulte une sorte de disposition intermédiaire qui laisse très indécise la distinction entre les vertèbres sacrées et les vertèbres caudales.

La *queue* paraît manquer dans le *Chæropus;* elle est très courte dans le Koala. Elle devient au contraire extrêmement longue chez un grand nombre de Marsupiaux, sans que pour cela le nombre des vertèbres caudales en indique exactement la proportion, qui dépend surtout du volume du corps des vertèbres. Le *Didelphis cancrivora* présente trente et une vertèbres caudales; l'Ornithorhynque en a vingt et une, et l'Echidné treize. Chez les Marsupiaux qui ont une longue queue on trouve les os en V, qui se rencontrent chez beaucoup de Mammifères ordinaires, et servent à préserver les vaisseaux de tout contact funeste. Dans le Kanguroo, qui se sert de sa queue comme d'un troisième membre postérieur, toutes les vertèbres caudales sont pourvues de ces os, qui manquent chez l'Ornithorhynque, bien que sa queue soit très développée, forte et plate; ils sont remplacés chez cet animal par une crête que fournit

...os de la vertèbre lui-même, et dont les usages physiologiques sont les mêmes. Les Phalangers et les Didelphes ont la queue préhensile.

Le *sternum* présente, chez les Monotrèmes, une disposition remarquable qui, combinée avec la composition de l'épaule, contribue à donner au squelette de ces animaux un nouveau caractère de ressemblance plus étroite avec le squelette des ovipares, Oiseaux et Sauriens. Le premier os sternal, ou l'épisternal, prend la forme d'un T dont chaque branche s'articule, au bord antérieur de l'omoplate, avec une apophyse saillante qui représente l'acromion. A cette même apophyse aboutissent les clavicules, qui se touchent en dessous, se collent le long de chaque branche transverse, et finissent par se souder avec elles. Un os qui répond au coracoïdien des Oiseaux concourt, avec la tête de l'omoplate, à former la fosse glénoïdale, où la tête du fémur est reçue; ce coracoïde s'articule, en outre, avec le deuxième os du sternum, et aussi avec un os plat, nommé épi-coracoïdien, qui s'unit avec le manche de l'os en T, en s'étendant même au-dessous des branches transverses. C'est chez le Lézard, et principalement chez l'Ichthyosaure, que l'épisternum et les clavicules présentent des conditions semblables dans leur forme, leur développement et leurs rapports.

Cette ressemblance avec les Ovipares, si sensible dans la composition de l'épaule des Monotrèmes, se retrouve aussi dans la constitution de leur bassin. Ainsi l'Échidné présente, comme les Oiseaux, la large ouverture de la cavité cotyloïde; l'Échidné, et plus particulièrement l'Ornithorhynque, ont une épine ilio-pectinée très développée, égale à celle des Tortues, et qu'on retrouve chez le ... et aussi chez les Chauves-Souris; ... aux Monotrèmes, les trois pièces ... pelviens restent longtemps distinctes, ... s'observe chez les Reptiles.

... des clavicules chez tous les ..., à l'exception des Pécamèles, et peut-être aussi du *Chæropus*. Elles présentent dans leur forme quelques variations toutes spécifiques, dont nous ne pouvons donner ici la description. Nous renvoyons aussi, pour la composition générale des membres, à ce que nous avons dit en parlant des extrémités chez les Mammifères ordinaires, et, pour les détails, aux articles spéciaux. Nous signalerons seulement comme caractère général, chez les Aplacentaires, le développement considérable de l'olécrâne, le mouvement rotatoire que peuvent exécuter les membres postérieurs eux-mêmes, et la facilité des mouvements de pronation et de supination, surtout chez ceux qui doivent exécuter les manipulations nécessaires à l'introduction du fœtus dans la poche marsupiale. Ces conditions du système osseux se retrouvent chez tous, bien que leurs membres soient appropriés à des fonctions diverses; les uns étant grimpeurs, et possédant un pouce qui leur a valu le nom de Péjimanes; d'autres devant fouir, comme le Wombat et l'Échidné; d'autres étant digitigrades, et armés de griffes courbées; d'autres enfin étant aquatiques, comme le Chéironecte et l'Ornithorhynque. Remarquons que chez les Monotrèmes, dont le squelette rappelle les types ovipares dans quelques unes de ses dispositions, on trouve cependant le même nombre de phalanges que dans les autres Mammifères, ce qui n'a lieu chez aucun Saurien.

Nous avons eu l'occasion d'indiquer les caractères particuliers de l'hyoïde chez les Aplacentaires, en examinant cet appareil chez les Mammifères en général.

C'est à côté de la description des membres qu'il faut parler ici d'un appareil très singulier, propre aux Monotrèmes, plus petit proportionnellement chez l'Échidné que chez l'Ornithorhynque, et qui consiste dans un ergot placé aux pieds de derrière, près du talon. Dans le jeune âge, on trouve cet organe chez les deux sexes; mais, à mesure que le développement fait des progrès, il disparaît chez la femelle et persiste, au contraire, chez le mâle, où il atteint plus de longueur. Cet éperon est conique, un peu courbé, à pointe effilée, et est formé d'une substance semblable à la corne. Un canal le traverse dans toute sa longueur, et paraît destiné à verser au dehors le produit de la sécrétion d'une glande à laquelle il aboutit. Cet appareil rappelle par sa forme les ergots de certains Oiseaux, et est analogue, par sa composition, aux appareils venimeux que possèdent certains Ovipares. Aussi a-t-on conclu de ce rapport de structure à une identité dans la fonction, et a-t-on attribué

en conséquence une action toxique à la sécrétion de cette glande crurale des Monotrèmes. Il paraît cependant que cet appareil n'est point une arme aussi formidable, et que son usage se rapporte plus probablement à la génération, soit que la sécrétion doive exciter les ardeurs de la femelle, soit que l'éperon doive retenir les animaux accouplés et assurer le coït, ou fournir une arme aux mâles quand ils se disputent la possession d'une femelle.

SYSTÈME DE LA CIRCULATION CHEZ LES MAMMIFÈRES APLACENTAIRES. GLANDES SANGUINES.

La principale modification qui caractérise le système vasculaire des Aplacentaires est l'absence de *fosse ovale* dans l'oreillette droite, et l'existence de deux veines caves supérieures qui ont chacune une embouchure séparée; ce dernier caractère se retrouve exceptionnellement, parmi les Placentaires, chez l'Éléphant, comme nous l'avons indiqué, et aussi chez quelques Rongeurs; le premier est propre aux Aplacentaires, ou du moins aux Marsupiaux, puisque Meckel dit avoir trouvé une fosse ovale dans le cœur de l'Ornithorhynque, circonstance qui pourrait indiquer une vie intra-utérine plus prolongée chez les Monotrèmes.

Les globules du sang sont discoïdes chez les Aplacentaires comme chez les Mammifères ordinaires; l'appendice auriculaire droit est divisé, chez les Marsupiaux, en deux parties, dont l'une est située en avant, et l'autre en arrière de l'aorte.

Le *Thymus* manque chez les Marsupiaux, ce qui dépend peut-être de la formation précoce des poumons, et aussi du petit volume et du développement graduel du cerveau; on sait, en effet, que, chez les ovovivipares, le thymus est rudimentaire, ou que son existence est douteuse. Cette glande existe chez les Monotrèmes, dont le séjour dans l'utérus paraît être plus prolongé. Dans l'Ornithorhynque elle est composée de deux lobes, dont le droit est plus grand et situé au-devant des grands vaisseaux du cœur.

Un caractère de la *Rate*, commun aux Aplacentaires en général, est la forme de cette glande, qui est composée de deux lobes allongés, réunis en forme de T chez les Marsupiaux, et pliés l'un sur l'autre à angle aigu chez les Monotrèmes. Un troisième lobule plus court se trouve chez l'Échidné.

La *glande thyroïde* consiste en deux lobes, quelquefois très petits, comme dans le Kanguroo; quelquefois très allongés, comme chez le Wombat. C'est à côté de ce corps glandulaire qu'il faut placer les deux glandes latérales rougeâtres et lobulées, que Meckel a trouvées chez l'Ornithorhynque, entre l'omoplate et l'humérus, sous le pannicule charnu.

Les *capsules surrénales* existent chez les Aplacentaires; elles ont la même structure et occupent la même position qu'on leur trouve en général chez les autres Mammifères.

SYSTÈME DIGESTIF CHEZ LES MAMMIFÈRES APLACENTAIRES. GLANDES ANNEXES.

Parmi les modifications que présente la langue, les plus remarquables sont celles que nous avons signalées chez l'Échidné et l'Ornithorhynque. (*Voy.* LANGUE.) On a trouvé des abajoues chez l'Ornithorhynque, et chez deux espèces de Marsupiaux, le Koala et le *Perameles lagotis*

L'*estomac* présente trois modifications principales; le plus généralement il est simple; quelquefois il possède, à l'orifice cardiaque un appareil glandulaire particulier, comme dans le Phascolome et le Koala; enfin il est subdivisé en plusieurs cavités, comme chez le Kanguroo. Le cœcum présente aussi beaucoup de formes diverses. On verra quelles sont les modifications qui se rapportent aux différents genres des Marsupiaux dans le tableau de la classification de M. Owen, que nous citerons à la fin de cet article. Les Monotrèmes ont un cœcum; l'Échidné possède de plus un petit appendice vermiforme.

Le *foie* est généralement divisé en un grand nombre de lobes, ainsi que le *pancréas*. Tous les Aplacentaires possèdent une *vésicule du fiel*, et l'on retrouve dans la terminaison et le mode de combinaison des conduits hépatiques et pancréatiques, des dispositions qui sont générales dans le type Mammifère, en même temps que des arrangements spéciaux propres au type des Aplacentaires.

Les glandes *sous-maxillaires* acquièrent, chez l'Échidné, des proportions considérables qu'on ne retrouve chez aucun autre Mammifère. Cet animal semble être p

de parotides, aussi bien que l'Ornithorhynque.

SYSTÈME DE LA RESPIRATION CHEZ LES MAMMIFÈRES APLACENTAIRES.

Pour leur structure comme pour leur situation, les *poumons* présentent tous les caractères propres au type mammalogique. Chez tous les Marsupiaux, le poumon droit est plus grand, ce qui tient à la position oblique du cœur, qui incline à gauche. Les deux poumons sont divisés en lobes dont le nombre varie pour l'un et pour l'autre, et aussi suivant les espèces. On trouve, dans quelques genres, les arceaux de la trachée complets, comme cela existe chez les Cétacés; cette disposition ne saurait donc avoir qu'une faible valeur dans la comparaison des Aplacentaires avec les types Ovipares. Chez l'Ornithorhynque, comme chez les animaux aquatiques, la trachée est grande, et les arceaux des bronches continuent à rester osseux dans une grande étendue des poumons. Le larynx offre quelques particularités dont nous parlerons en examinant la trachée-artère (*voy.* ce mot).

SYSTÈME DE LA REPRODUCTION CHEZ LES MAMMIFÈRES APLACENTAIRES. APPAREIL URINAIRE.

Le caractère essentiel de l'appareil reproducteur, chez les Mammifères aplacentaires, est la duplicité des parties qui le composent; duplicité dont nous avons déjà trouvé des exemples chez certains Mammifères ordinaires, et qui, chez les derniers, est l'état permanent des organes sexuels de l'embryon. On ne peut donc inférer de cette disposition, bien qu'elle rappelle certaines conditions des canaux efférents des Ovipares, que les Aplacentaires possèdent réellement quelque affinité avec les Oiseaux ou avec les Reptiles; il serait plus exact de dire qu'ils appartiennent à un type dont les représentants s'arrêtent à un degré moins élevé, dans la série des phénomènes génésiques que parcourt dans ce type l'appareil reproducteur qui est le plus parfait, c'est-à-dire celui qui offre dans sa composition le plus d'unité et de centralisation. Il serait encore moins rationnel de conclure, de cette constitution analogue à ce que l'on trouve chez les Ovipares, que le produit de la génération doit être expulsé chez les Aplacentaires, dans le même état que chez les Ovipares, surtout quand on se rappelle que l'uniformité de structure des appareils générateurs chez les Reptiles n'exclut pas des différences considérables dans la condition native du jeune animal. Ainsi, bien que les organes reproducteurs soient identiques chez les serpents venimeux et chez ceux qui ne sont pas nuisibles, les premiers sont cependant ovovivipares, tandis que les seconds sont ovipares; et cette différence dans l'état plus ou moins avancé du jeune être se rencontre aussi entre le *Lacerta crocea* et le *Lacerta agilis*, qui possèdent cependant un système génital semblable, et qui même ont été longtemps confondus.

C'est seulement en combinant les raisons physiologiques fournies par l'étude des phases d'évolution plus ou moins considérables et plus ou moins prolongées, accomplies par le fœtus dans le sein de la mère, avec les caractères propres au type fondamental, et avec le degré zoologique plus ou moins élevé auquel atteint chaque type secondaire, qu'on pourra peut-être se rendre compte des variations nombreuses que présente l'appareil reproducteur des Mammifères, quand on le compare à l'appareil si invariablement composé chez les Oiseaux et les Ovipares en général.

Chez les Aplacentaires, l'appareil *mâle* est composé de deux testicules avec leur épididyme et leur canal déférent, des glandes de Cowper et du pénis. Il ne possède pas de vésicules séminales, et le corps glanduleux de la prostate n'existe que chez les Marsupiaux. — L'appareil *femelle* consiste en deux ovaires, deux oviductes ou trompes de Fallope, deux utérus, un clitoris et des mamelles. Les Marsupiaux ont de plus que les Monotrèmes deux vagins et une poche abdominale plus ou moins développés. L'appareil reproducteur débouche dans le conduit urétro-sexuel, qui aboutit au dehors indépendamment de l'anus, chez les Marsupiaux, et qui, chez les Monotrèmes, s'ouvre dans un vestibule où se termine aussi l'intestin. Cependant, si cette dernière disposition est très remarquable dans le groupe des Mammifères qui la présente, elle ne constitue peut-être pas un caractère très distinctif entre ce groupe et celui des Marsupiaux. En effet, bien que l'anus ait, chez ces derniers, un sphincter

propre, il est aussi compris, avec l'orifice génital, dans un sphincter commun plus grand; de sorte que, même chez le mâle, quand le pénis se retire, les voies fécales, urinaires et génitales s'ouvrent dans un vestibule commun; on pourrait donc dire dans ce sens que les Marsupiaux sont aussi monotrèmes.

Les *testicules* n'ont pas encore quitté l'abdomen à la naissance des jeunes Marsupiaux; mais bientôt ils descendent dans la poche du scrotum, et leur tunique vaginale reste en communication avec la cavité abdominale par un canal long, étroit et toujours libre. Chez les Monotrèmes les testicules restent toujours dans l'abdomen, et ce caractère distingue ces animaux des autres Aplacentaires. L'*épididyme* est volumineux et lâchement uni à la glande testiculaire. Les *canaux déférents*, après une course plus ou moins flexueuse, aboutissent au verumontanum ou au canal urétro-sexuel. Chez les Monotrèmes, ils sont remarquables par leur volume et par leur surface plissée transversalement, qui semble en faire une continuation de l'épididyme.

Au-dessous du col de la vessie, le canal de l'urètre, dont la membrane est en connexion avec la prostate, qui semble combinée avec elle, présente une dilatation que nous signalerons ici, parce que cette partie, faisant suite aux canaux déférents, représente le vagin, et montre ainsi cette correspondance que nous avons déjà indiquée, et dont nous allons trouver de nouvelles preuves entre l'appareil mâle et l'appareil femelle.

Les *glandes de Cowper* sont, chez les Marsupiaux, au nombre de trois paires qui varient dans leur grandeur relative, et sont renfermées chacune dans une capsule musculaire. Ces glandes sont volumineuses chez les Monotrèmes, et débouchent aussi dans l'urètre, comme les canaux déférents, circonstance qui indique les rapports physiologiques de ces glandes avec le sperme, et distingue en même temps les Monotrèmes des Ovipares, qui ne possèdent pas d'organes semblables.

Le *pénis* naît par deux racines qui ne s'attachent pas au pubis, et se trouve ainsi composé de deux moitiés qui se rencontrent à une distance plus ou moins éloignée de leur origine. Chez les Marsupiaux unipares, pour lesquels le coït ne féconde qu'un œuf sur un ovaire, les deux moitiés du pénis restent unies à leur partie antérieure, et le gland est simple, comme chez le Kanguroo, le Potoroo. Au contraire, chez les Aplacentaires multipares, les deux moitiés, après s'être accolées, se séparent et forment un pénis bifurqué destiné à s'introduire dans le vagin double de la femelle; c'est ainsi qu'on le trouve chez les Didelphes, les Phalangers, les Péramèles, les Ornithorhynques, etc. Le canal de l'urètre se continue, en général, sur ce pénis en deux gouttières terminales divergentes; mais, chez le *Perameles lagotis*, chaque division péniale est perforée, et le canal de l'urètre est divisé par une cloison médiane. Dans le Wombat, le gland est cylindrique, grand, légèrement divisé en quatre lobes, et est revêtu d'une membrane calleuse armée d'épines cornées, répandues çà et là et recourbées; cette structure ne se présente que dans l'Ornithorhynque, chez lequel trois ou quatre épines plus fortes et plus grandes que les autres terminent chaque lobe pénial. Chez l'Échidné, le gland est complétement partagé en quatre lobes couverts de petites papilles que l'on retrouve chez le Phalanger, le Pétauriste. Remarquons la persistance du caractère typique dans la structure du pénis du Kanguroo, qui, bien que terminé par un gland simple, naît cependant par deux racines distinctes.

Outre les muscles qui impriment divers mouvements au pénis, il en existe un qui joue un grand rôle dans l'érection de cet organe; c'est le sphincter du cloaque qui passe sur les côtés du pénis et embrasse les deux bulbes, les glandes de Cowper avec leur muscle, et se termine en un gros faisceau au-dessus du dos du pénis, dont il comprime les veines, arrête le sang refluent, détermine l'érection et remplace ainsi la pression que ne saurait fournir le pubis, puisque le pénis ne peut s'appliquer à cet os. Dans l'état de repos, le pénis est courbé sur lui-même, et le gland est tout-à-fait caché dans le cloaque; par l'érection, il se détend et fait saillie comme chez les Ovipares.

Chez les Monotrèmes, le conduit urinaire se sépare du conduit séminal; celui-ci arrive seul jusqu'à l'extrémité du gland, se divise d'abord en deux branches, puis en rameaux et en ramuscules égaux en nombre aux papilles qui couvrent le gland. Cette appropriat

exclusive du pénis aux fonctions sexuelles et son isolement de l'appareil urinaire sont un fait physiologique d'un grand intérêt.

Par leur position et leur composition essentielle, les organes femelles correspondent aux organes mâles.

Les deux ovaires présentent un volume égal chez les Marsupiaux ; ils sont au contraire inégalement volumineux chez les Monotrèmes, où la partie gauche est plus considérable que la partie droite, comme chez les Oiseaux. Petits et simples chez les Kanguroos qui sont unipares, les ovaires deviennent plus ou moins tuberculeux et relativement plus grands, dans les genres multipares. Ils sont elliptiques, comprimés et lisses chez les Dasyures et les Pétauristes, et prennent quelquefois la forme d'une grappe, comme on le voit chez les Monotrèmes et principalement chez le Wombat. Le pavillon de la trompe se découpe aussi, chez ce Marsupial, en franges beaucoup plus nombreuses que dans les autres Mammifères du même groupe ; les corps frangés manquent chez les Monotrèmes. Les oviductes ou *trompes* suivent dans leur marche une direction plus ou moins sinueuse et peuvent être lisses sur leur face interne, comme chez les Monotrèmes, ou marquées de replis nombreux, comme chez les Marsupiaux.

C'est dans les parties qui continuent celles que nous venons de nommer, et qui nous ont présenté la disposition générale propre aux Mammifères, que se manifestent les modifications les plus caractéristiques de l'appareil de la génération chez la femelle. Les *utérus* sont toujours distincts, comme nous l'avons vu d'ailleurs chez le Lièvre et quelques autres genres de Rongeurs. Mais de plus, le *vagin* se présente sous la forme d'un double canal dont chaque moitié ne se confond pas avec l'autre en une cavité commune, et il représente ainsi, à un état beaucoup mieux marqué, cette division que nous avons vu exister aussi primitivement dans le vagin des femelles vierges, et dont la trace se trouve dans la membrane de l'hymen. Le vagin n'existe pas dans les Monotrèmes, chez lesquels les utérus débouchent dans le conduit urétro-sexuel. La duplicité du vagin, outre qu'elle est en harmonie avec le degré moins élevé de développement auquel s'est arrêté en général l'appareil génital des Marsupiaux, a probablement sa raison physiologique dans la petite taille qu'a acquise le fœtus quand il traverse ce conduit.

La division est complète dans quelques genre ; elle est au contraire incomplète dans quelques autres, et, chez ceux-ci, la portion divisée est toujours celle qui est le plus rapprochée du conduit urétro-sexuel. Pour comprendre les formes diverses que prennent les vagins dans leur marche, on peut se les représenter théoriquement comme deux tubes flexibles qui, partant de l'extrémité inférieure de l'utérus, et devant atteindre le conduit urétro-sexuel situé au-dessous, descendraient d'abord l'un à côté de l'autre sur la ligne médiane, comme s'ils devaient aboutir directement dans le conduit, mais se relèveraient et se jetteraient en dehors pour se contourner en anses de vase, avant de se rapprocher encore pour s'ouvrir dans le conduit commun. Il résulte de cette disposition, qu'ils forment d'abord une partie moyenne en cul-de-sac, descendant sur la ligne médiane et accostée de deux canaux arrondis.

Dans quelques genres, et par exemple dans le Didelphe dorsigère, la partie moyenne en cul-de-sac n'est presque pas indiquée, et les tubes vaginaux marchent bien distincts l'un de l'autre, dès qu'ils ont reçu l'utérus. Chez d'autres Marsupiaux, comme les Pétaures, cette même partie est formée par chaque tube qui, accolé à son voisin, mais sans communiquer avec lui, s'avance assez bas sur la ligne médiane, sans arriver jusqu'au conduit urétro-sexuel. La partie en cul-de-sac atteint ce conduit chez le Didelphe de Virginie et le Dasyure viverrin, chaque tube étant plus intimement uni à son congénère, mais non confondu avec lui. Par une fusion plus complète, les deux tubes, descendus jusqu'au conduit urétro-sexuel, dans le Kanguroo, le Wombat, les Phalangers, forment une seule cavité ou cul-de-sac vaginal, dans laquelle s'ouvrent les deux utérus, et où l'on aperçoit les traces de la duplicité primitive dans une cloison imparfaite. Enfin, cette chambre que l'on a prise quelquefois pour l'utérus, et que l'on a considérée à tort comme s'ouvrant directement par le bas dans le conduit urétro-sexuel au

moment du part, cette chambre prend une dimension plus considérable encore en se dilatant en haut et en dehors près de l'orifice de l'utérus, comme nous le voyons dans le Kanguroo-rat. Toutes ces modifications ne portent que sur la partie moyenne des tubes vaginaux, qui, dans tous les cas, se continuent extérieurement en anses, dont le point de terminaison se trouve dans le conduit urétro-sexuel. La raison physiologique de ces circonvolutions dans la portion terminale de l'appareil reproducteur chez la femelle, se trouve sans doute dans la nécessité d'assurer la gestation utérine et d'empêcher l'avortement chez des animaux dont le fœtus n'est attaché par aucun lien dans le sein de la mère. Aussi l'hypothèse d'une vie utérine plus prolongée chez les Monotrèmes, rendue probable par plusieurs considérations tirées de leur organisme, et de l'observation du jeune, peut s'appuyer encore sur la marche directe des canaux efférents chez ces animaux.

Le *conduit urétro-sexuel* des Monotrèmes reçoit les deux utérus avec la sécrétion urinaire, et s'ouvre inférieurement, par un orifice rétréci, dans le *vestibule* où le rectum débouche en arrière.

Le *clitoris* est simple ou bifurqué, selon que les mâles ont eux-mêmes un pénis simple ou bifide. Chez l'Ornithorhynque, on trouve à la base du clitoris deux petites glandes arrondies, analogues aux glandes de Cowper, et s'ouvrant sous le prépuce de l'organe.

On ne connaît pas d'une manière positive la durée de la gestation utérine, ni celle de la gestation marsupiale ou mammaire dans les différents genres. La première paraît être de trente-huit jours à peu près chez le grand Kanguroo; la seconde dure environ huit mois chez le même animal.

Le mode d'*accouplement* paraît être le même que chez les Mammifères en général; du moins on a vu le mâle du grand Kanguroo embrasser la femelle avec ses membres antérieurs, comme le fait le Chien, et renouveler le coït trois fois pendant le rapprochement qui dura environ un quart d'heure.

Mamelles. — La structure de la glande mammaire des Marsupiaux est essentiellement la même que celle des Mammifères ordinaires; son caractère particulier réside surtout dans la présence d'un muscle analogue au crémaster du mâle, qui l'embrasse et peut la presser pour pousser le lait dans la bouche du jeune, comme nous l'avons indiqué déjà. L'extrémité de la mamelle est imperforée à son centre, et la sécrétion lactée s'échappe par de petits orifices au nombre de six à dix, percés en cercle sur le bout de la tétine. A mesure que le fœtus mammaire croît, la tétine, qui est plus longue et plus déliée que chez les autres Mammifères, augmente en volume et se gonfle en une dilatation terminale qui se loge sur le dos de la langue du fœtus, comme nous l'avons décrit en parlant du développement. On aperçoit déjà ces organes chez tous les jeunes Marsupiaux, sous la forme de petits orifices renfermés dans une sorte de gaine, qui se renverse quand la glande a acquis plus de développement; les mamelles restent alors externes, du moins dans le Kanguroo.

Chez les Monotrèmes, la glande mammaire consiste en cent ou deux cents cœcums cylindriques, placés les uns à côté des autres dans la région abdominale; tous ces tubes, arrondis à leur extrémité libre, convergent vers une petite aire ovale, située à peu de distance du cloaque, et ne forment pas de tétine. Mais, comme nous l'avons expliqué à propos du développement, la bouche du jeune est merveilleusement adaptée à une succion sur une surface plane.

Cette structure exceptionnelle de l'organe mammaire des Monotrèmes nous montre l'état en quelque sorte élémentaire de cette glande, et le degré le moins élevé de son développement. En effet, si nous comparons la composition des mamelles dans toute la classe des Mammifères, nous pouvons nous en représenter la complication successive sous une forme théorique assez simple, dont les cœcums mammaires des Monotrèmes seront le point de départ. Supposons qu'un certain nombre de ces cœcums s'anastomosent entre eux, et forment plusieurs groupes aboutissant à plusieurs canaux excréteurs qui s'ouvrent à la surface, nous aurons les tétines multiples des Chiennes, par exemple. La concentration de ces canaux vers un même point nous donnera la mamelle de la Femme, du Rhinocéros, la fusion de tous ces canaux en un seul

qui débouche à l'extérieur par un seul orifice, nous représente le dernier terme du développement mammaire, celui que nous trouvons dans la Vache.

Chez les Marsupiaux, comme chez les autres Mammifères, le nombre des mamelles est en rapport avec le nombre des petits d'une portée; mais, comme le produit de deux gestations demande le lait de la mère pendant quelque temps, il reste toujours quelques mamelles en quelque sorte supplémentaires, destinées à allaiter le jeune qui a déjà quitté la poche, tandis que les fœtus de la portée suivante sont encore greffés à la mère. Ainsi les Kangurous, qui sont uniparas, ont quatre mamelles, aussi bien que les Péramèles, qui mettent bas deux petits, et les Thylacines. Dans le *Perameles nasuta* et le *Phalangista penicillata*, le nombre des mamelles est de huit, placées circulairement chez le second, et disposées longitudinalement sur deux lignes légèrement courbes chez le premier. On compte neuf mamelles, quatre de chaque côté et une dans le milieu, chez les *Didelphis opossum* et *dorsigera*. L'Opossum de Virginie a treize mamelles, six de chaque côté, et la treizième médiane.

Poche marsupiale. — On sait déjà que cet organe remarquable, destiné à envelopper les mamelles et à recevoir les petits, manque chez les Monotrèmes. Le degré de développement qu'il acquiert chez les Marsupiaux semble être en raison inverse du développement de l'utérus, et en raison directe de celui du vagin; il est aussi probablement en rapport avec la somme de métamorphoses que subit le jeune dans le sein de sa mère avant sa naissance utérine. Le Didelphe dorsigère, dont l'utérus est très grand et le vagin simple, a une poche tout-à-fait rudimentaire; les Kangurous et les Potorous dont l'utérus est court, et dont les vagins avec leur cul-de-sac vaginal sont très développés, ont une bourse vaste et profonde. L'ouverture de cette bourse se dirige en avant chez la plupart des Marsupiaux; chez les Péramèles et le Choropus elle est au contraire dirigée vers la vulve. Cette ouverture est fermée par un sphincter puissant. Dans les fœtus mâles, il paraît que l'on observe des indices d'une poche rudimentaire qui s'oblitère à mesure que les sexes se caractérisent, et ce fait est intéressant à constater quand on le rapproche de cet état général primitif par lequel l'appareil mâle présente, chez tous les Mammifères, l'apparence du sexe femelle. Les rudiments de la poche persistent même à l'état adulte dans les Thylacines mâles.

Appareil urinaire. — Par leur forme, leur structure et leur position, les *reins* présentent dans le type des Aplacentaires les mêmes caractères que dans le type des Mammifères ordinaires. On y trouve les deux substances corticale et médullaire; ils sont simples; leur surface est lisse. Les différences ne commencent dans la constitution de l'appareil urinaire qu'au point de la terminaison des uretres chez les Monotrèmes. Et il est remarquable, comme le dit M. Owen, que cette déviation du type mammalogique général, qui rapproche les Monotrèmes des Chéloniens, commence dans les parties de l'appareil urinaire qui sont en rapport avec ceux des organes de la reproduction où apparaît plus spécialement le type ovipare.

DÉFINITION DES MAMMIFÈRES APLACENTAIRES.

Comme nous allons le voir à propos de la classification, on n'a pas tout d'abord considéré les Monotrèmes comme des Mammifères; mais les découvertes successives de l'anatomie, et celles de l'embryologie tout incomplètes qu'elles sont encore, ont montré d'une manière de plus en plus évidente que ces animaux doivent prendre place dans le grand groupe des Mammifères. En effet, les Monotrèmes, comme les Marsupiaux, ont la mâchoire supérieure immobile; leur mâchoire inférieure n'est pas articulée avec un os carré; le crâne repose sur l'atlas par deux condyles; — les globules du sang sont circulaires; l'aorte se courbe à gauche; — les poumons, composés d'un tissu spongieux, sont divisés et subdivisés en cellules très petites, et appendus librement dans la cavité thoracique; celle-ci est séparée de la cavité abdominale par le diaphragme; — il existe des mamelles qui acquièrent un développement plus considérable à l'époque de la gestation; — la peau est garnie de poils.

Pour indiquer le caractère distinctif du type secondaire que nous venons d'étudier, il nous suffira de dire que les Mammifères qui le composent sont:

Aplacentaires, parce qu'ils ne paraissent

00087835

87835

God
fr 581-103
Vol VII
Ara/Dic
Arago
Dictionnaire univer.
d'histoire naturelle.
1846

IGITIZED

DEC 2015

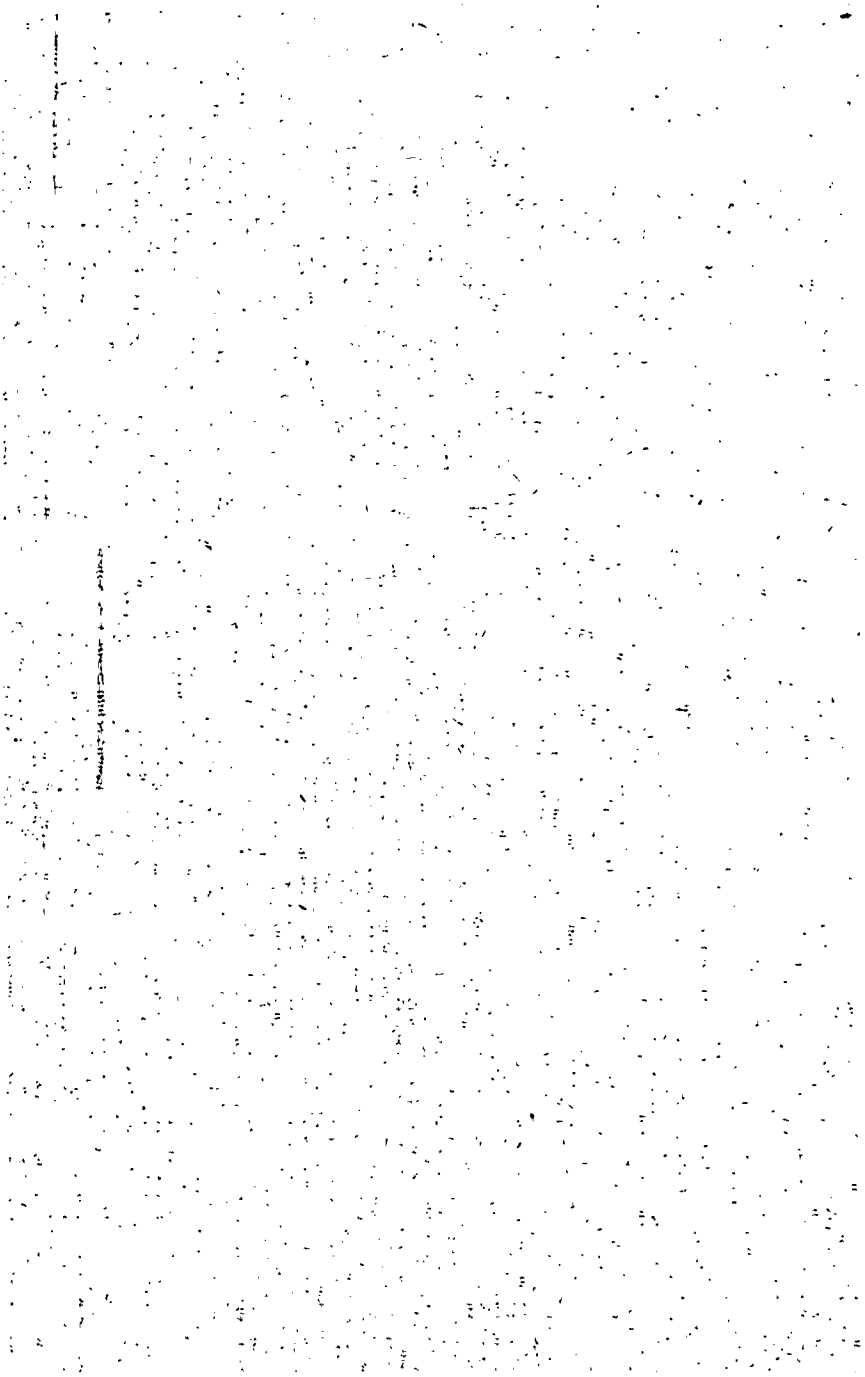

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 13 February, 2016